DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

38 Elizabeth II

VOLUME II, 1989

COMPRENANT LA PÉRIODE DU HUITIÈME JOUR DE MAI 1989
AU HUITIÈME JOUR DE JUIN 1989, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

M. le vice-président: Il est de mon devoir de faire savoir aux députés que monsieur le Président a dû s'absenter.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, en ce huitième jour de mai, je prends la parole devant la Chambre afin de souligner la Journée internationale de la Croix-Rouge et de rendre hommage aux milliers de Canadiens et aux millions de personnes de toutes les régions du monde qui ont consacré leur vie à l'avancement des principes humanitaires du Mouvement international de la Croix-Rouge.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge célèbre, en 1988 et en 1989, le 125e anniversaire de sa création. Dans le cadre des cérémonies, le Comité international de la Croix-Rouge et les sociétés nationales ont demandé aux gouvernements de tous les pays de commémorer la Journée internationale de la Croix-Rouge.

Le gouvernment du Canada, dont l'attachement aux idéaux et aux principes du mouvement de la Croix-Rouge est indéfectible, a voulu marquer cet événement important.

[*Traduction*]

De nombreux députés auront sans doute remarqué à l'extérieur des édifices du Parlement un arrangement spécial où figure le drapeau de la Croix-Rouge. C'est au cours de la rebellion du nord-ouest en 1885 que le chirurgien major George Sterling Ryerson, fondateur de la Croix-Rouge canadienne, fit flotter ce drapeau pour la première fois au Canada.

La Société canadienne de la Croix-Rouge obtenait plus tard la reconnaissance officielle lorsque le Parlement adopta en 1909 la Loi sur la Société canadienne de la Croix-Rouge. Monsieur le Président, le gouvernement du Canada estime que l'un des rôles les plus importants du mouvement de la Croix-Rouge est l'aide humanitaire qu'elle accorde aux personnes victimes des ravages de la guerre. Dans un monde idéal où les conflits armés ne seraient plus qu'un triste souvenir, une aide de ce genre deviendrait superflue. Cependant, nous avons malheureusement tous les jours sous les yeux des images de la ruine dont de tels conflits sont la cause et nous devons nous efforcer à atténuer les souffrances des malheureuses victimes de ces événements.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, a collaboré étroitement avec le Comité international et la Croix-Rouge canadienne pour apporter une aide internationale dans les régions du globe où sévissent les conflits armés.

C'est ainsi que le gouvernement annonce aujourd'hui une contribution de 150 000$, par l'intermédiaire de l'ACDI, en vue d'envoyer au Pakistan, au mois d'août de cette année, une équipe médicale-chirurgicale canadienne.

L'équipe s'installera à Peshawar, au Pakistan, afin de fournir les services médicaux et chirurgicaux dont ont grandement besoin les réfugiés afghans.

Le Canada est également heureux d'annoncer sa participation à un réseau international autonome de télécommunications établi par la Croix-Rouge. En effet, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministère des Communications, a accordé à la Croix-Rouge canadienne la permission d'installer et d'exploiter une station-radio qui servira à transmettre et à recevoir les messages urgents.

En étendant ce réseau de télécommunications au territoire canadien, la Croix-Rouge sera en mesure de mobiliser les secours plus rapidement, et un plus grand nombre de vies seront sauvées.

• (1110)

[*Traduction*]

L'un des plus importants événements survenus il y a 125 ans a été l'adoption de la première Convention de Genève sur la protection des victimes des conflits armés.

Depuis l'adoption de ce texte, les lois humanitaires internationales ont évolué et abouti à l'adoption des quatre Conventions de Genève de 1949 et des deux autres protocoles de 1977.

Le Canada a ratifié la convention de Genève en 1965. Le gouvernement entend présenter sous peu à la Chambre une loi de mise en oeuvre desdits protocoles. Une fois que cette loi aura été adoptée à la Chambre et qu'elle aura reçu la sanction royale, le Canada se joindra aux autres pays qui ont réaffirmé leur adhésion aux principes humanitaires internationaux en ratifiant les protocoles.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Canada éprouve une très grande satisfaction à se joindre aux autres pays du monde pour célébrer la Journée internationale de la Croix-Rouge.

Conjugué aux efforts que le Canada ne cesse de déployer partout dans le monde en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité, le geste humanitaire canadien contribue inlassablement à la protection et aux secours humanitaires.

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à féliciter et à remercier sincèrement le Mouvement international de la Croix-Rouge pour ses services humanitaires indispensables.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre d'avoir ainsi souligné 125 ans de dur labeur et de dévouement sans pareil à la cause des nécessiteux, des pauvres et des déshérités. C'est le genre de dévouement qui a fait le plus connaître et respecter et, parfois craindre, la Croix-Rouge pour les objectifs qu'elle poursuivait et notamment pour son engagement à toujours donner un compte rendu fidèle de ce qui se passait dans le monde.

En arrivant près des édifices du Parlement ce matin, une vue des plus agréables s'offrait à moi. Les drapeaux de la Croix-Rouge canadienne étaient flanqués de nos magnifiques drapeaux canadiens. De plus en plus, la feuille d'érable est un symbole de paix dans le monde. Telle est la réputation dont jouit le Canada aujourd'hui, et je pense que nous devrions la préserver. Partout dans le monde, la Croix-Rouge est devenue le symbole de l'aide humanitaire.

La première fois que je suis entré en contact avec le mouvement de la Croix-Rouge remonte à mes études primaires à l'école publique d'Orpington, en Saskatchewan. Cette école n'existe plus. Toutefois, en 1939, en 1940 et 1941, l'instituteur nous avait demandé de préparer des petites trousses comprenant un savon, une débarbouillette, un peigne et une brosse à dents. Il s'agissait de soutenir l'effort de guerre. D'autres devaient tricoter quelque chose. Personnellement, je me rappelle avoir tricoté un foulard noir et blanc magnifique, à mes yeux du moins. A la fin du mois, l'instituteur a recueilli tous les objets et les a envoyés outre-mer. Je me rappelle aussi ce petit élève de deuxième que j'étais, et qui pleurait parce qu'il ne voulait pas se départir du foulard qu'il avait tricoté pour la Croix-Rouge. Il n'empêche que je m'y suis finalement résigné. Vous serez heureux d'apprendre, monsieur le Président, que je suis toujours capable de tricoter aujourd'hui grâce aux cours de la Croix-Rouge que j'ai reçus pendant mes études primaires.

Je suis sûr que la ministre ne m'en voudra pas de renchérir sur ses commentaires au sujet de l'importance du mouvement de la Croix-Rouge cadette au Canada. Ayant été moi-même éducateur, je suis bien placé pour en parler. Les classes peuvent élire leurs propres président, vice-président, secrétaire et trésorier. C'est très formateur. Toutes les décisions prises en commun visent à aider les enfants des pays moins favorisés.

A l'heure actuelle, on a mis sur pied un programme excellent qui a pour but de sauver des vies d'enfant. Les étudiants constituent de petites trousses avec de l'eau, du sel, du bicarbonate de soude, et du sucre. Cette trousse coûte 10c. Et par cette contribution, les enfants sauvent des milliers de vies dans le cadre de ce programme qui permet de lutter contre la déshydratation. Cette petite trousse sert uniquement à secourir les enfants déhydratés. Grâce à elle, on sauve des milliers de vies.

Un autre excellent programme qui plairait au ministre et l'impressionnerait sans doute, c'est le programme «Épellathon». Les élèves recueillent des dons en fonction du nombre de mots qu'ils peuvent épeler et l'argent va à des projets de développement partout dans le monde. Ce ne sont là que deux des nombreux projets auxquels la Croix-Rouge cadette du Canada s'intéresse.

Je voudrais aussi rendre hommage à la division de la jeunesse de la Croix-Rouge canadienne. Ce service s'occupe d'échanges de jeunes à l'échelle internationale. J'ai eu le plaisir d'apprendre que pareil échange aurait lieu à Solferino, en Italie, en même temps qu'une conférence pour les jeunes. Pourquoi est-il si important que les étudiants du monde entier se rassemblent à Solferino, dans le nord de l'Italie? En 1859, le Suisse Henri Dunant a vu des milliers de soldats tomber sur les champs de bataille dans les plus atroces souffrances, et il a réuni des gens soucieux de leur venir en aide. Ce fut le début du mouvement mondial de la Croix-Rouge.

Je suis heureux que la Croix-Rouge internationale soit l'hôte de cette conférence à Solferino, qui réunira des centaines de jeunes venant de toutes les parties du monde. Je crois savoir que les étudiants canadiens échangeront des visites avec des étudiants africains, italiens et autres. La Croix-Rouge est l'organisme qui peut le mieux développer des «étudiants internationaux», et c'est ce que je souhaite à nos étudiants canadiens.

Durant deux guerres mondiales, la Croix-Rouge n'a pas cessé, au péril de ses membres, de soulager les souffrances qu'occasionnent les conflits entre pays et à l'intérieur des frontières d'un même pays. Elle a transcendé tous les facteurs, territoire, race, religion, culture et langue, qui peuvent être sources de dissensions, et elle a réussi à maintenir l'aide assurée par différents pays.

Le projet du chirurgien et major George Sterling Ryerson qui a fondé la Croix-Rouge canadienne pendant la rébellion du Nord-Ouest, en 1885, est devenu un mouvement qui concerne tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants. Nous entendons parler tous les jours de guerres et de soulèvements dans toutes les parties du monde, et nous entendons parler aussi des efforts de la Croix-Rouge. Il est réconfortant de penser que dans la mesure du possible les souffrances et les douleurs ne sont pas oubliées. Là où la Croix-Rouge est active, une partie des maux et des souffrances est soulagée avec efficacité et compassion.

Après l'escalade des bombardements, au Liban, l'ACDI a coopéré avec la Croix-Rouge pour distribuer des aliments, des vêtements et des soins médicaux aux victimes de cette recrudescence des hostilités. De notre côté de la Chambre, nous avons réclamé une aide plus généreuse. Nous avons demandé qu'on apporte plus de secours à ceux qui ont fui Beyrouth pour se réfugier dans les pays voisins, parce que la Croix-Rouge ne peut pas tout faire seule. Elle a besoin de l'aide internationale.

L'opposition est déçue qu'il ne soit pas offert un supplément de fonds à la Croix-Rouge pour qu'elle poursuive son oeuvre. Nous sommes déçus, comme le sont tous les Canadiens, que l'engagement du Canada à la cause humanitaire ne soit pas aussi fort que nous le souhaiterions. Je sais que la ministre n'y est pour rien, car je sais qu'elle aimerait voir le financement atteindre la proportion de 0,7 du PNB au lieu de celle de 0,43 qui est annoncée dans le budget. Il faut se rappeler que la pauvreté et la faim engendrent la colère et l'hostilité, qui mènent éventuellement aux conflits et aux guerres. En investissant maintenant pour enrayer la faim et la pauvreté, nous nous épargnons à nous-mêmes et à la planète des dépenses de milliards de dollars.

• (1120)

Je demande au ministre, en hommage au travail essentiel que cet organisme accomplit, d'annuler les réductions que le dernier budget impose à l'ACDI. Ce geste serait la vraie façon de célébrer le cent-vingt-cinquième anniversaire de la Croix-Rouge.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je tiens à commencer en félicitant l'organisation mondiale de la Croix-Rouge pour son cent vingt-cinquième anniversaire. La Croix-Rouge travaille au Canada et dans d'autres pays pour alléger les souffrances. Elle répond à des besoins humains réels en cas de catastrophes naturelles, comme des tornades ou des tremblements de terre, mais elle accomplit également un travail dangereux dans les points chauds où il y a la guerre. Et son travail n'est pas seulement dangereux; c'est aussi un sale travail, un travail déprimant.

J'ai pu voir de mes yeux les réalisations remarquables de la Croix-Rouge en Afrique où les conditions sont très difficiles.

Ce matin, en arrivant sur la colline parlementaire et en voyant le drapeau de la Croix-Rouge flanqué de drapeaux du Canada, je me suis souvenu des drapeaux de la Croix-Rouge que j'ai vus en Afrique. Ils étaient des symboles d'espoir et de sécurité.

Je crois que les Canadiens devraient être fiers de la contribution de leur pays aux efforts déployés par la Croix-Rouge pour fournir du matériel médical, des vêtements et des abris lors de guerres et de catastrophes naturelles.

On connaît cependant moins bien le travail de la Croix-Rouge auprès des réfugiés et des prisonniers de guerre. Le Comité international de la Croix-Rouge est l'un des rares organismes à s'occuper du sort fait aux prisonniers de guerre. Lorsque j'étais en Afrique, je me suis rendue avec un représentant de la Croix-Rouge dans un camp de prisonniers de guerre où 7 000 jeunes hommes étaient parqués depuis cinq à sept ans. Le Comité international de la Croix-Rouge essayait de les rapatrier.

C'est le genre de travail qu'accomplissent les travailleurs de la Croix-Rouge et, aujourd'hui, en ce 125e anniversaire, nous leur rendons hommage. L'homme avec qui j'ai visité le camp de prisonniers de guerre revient tout juste d'une mission semblable auprès de réfugiés au Salvador. Il a subi les bombardements et l'intimidation du gouvernement salvadorien, mais cela ne l'a pas arrêté parce que les gens comme lui sont décidés à faire le travail qui doit être fait en temps de guerre. Les hommes et les femmes comme lui s'efforcent d'alléger la souffrance des gens qui se retrouvent, pour des raisons géopolitiques, dans des situations difficiles.

Je félicite le ministre pour son hommage à la Croix-Rouge internationale et je reconnais que nous devrions poser un grand geste humanitaire, mais il faut cependant admettre que nous n'aidons pas beaucoup en réduisant les fonds consacrés au véritable travail de développement susceptible d'apporter des solutions durables à la pauvreté et à la souffrance. C'est, cependant, ce que fait le gouvernement dans son dernier budget. Il a réduit les fonds versés à l'aide au développement et a gelé le niveau de financement des programmes comme ceux de la Croix-Rouge internationale.

Je reconnais le bien-fondé de la Journée de la Croix-Rouge internationale, mais c'est avec un sentiment de tristesse parce que le gouvernement du Canada n'a pas su tenir sa promesse de s'efforcer sincèrement de contribuer au règlement des problèmes mondiaux par une aide au développement. Le gouvernement a opté pour une aide qui n'est que palliative.

* * *

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LOI SUR L'INTÉRÊT

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) demande à présenter le projet de loi C-238, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, ce projet de loi est nécessaire, si je ne m'abuse, pour régler le problème que pose la façon dont les sociétés qui vendent des marchandises à crédit par carte de crédit calculent les taux d'intérêt. Certaines sociétés font payer des intérêts à partir de la date de l'achat, même si le client a versé un acompte, dans la facture qu'elles envoient pour la période suivante. D'autres font payer des intérêts à partir de la date de facturation.

Le projet de loi oblige toutes les sociétés à ne compter des intérêts qu'à partir de la date de facturation et à les calculer tous les mois et pas tous les jours. Le système actuel est à mon avis totalement injuste à l'égard des consommateurs. Cette modification qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur l'intérêt est nécessaire.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

PÉTITIONS

LES FRAIS DE SERVICES BANCAIRES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais présenter, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plusieurs personnes de la région d'Ottawa, qui veulent signaler au gouvernement que les frais de services bancaires augmentent en moyenne de 19 p. 100 par an, soit cinq fois plus vite que l'inflation. D'après ces personnes, les ententes respectées de plein gré et l'auto-réglementation n'ont pas donné de résultats très probants. Elles demandent qu'il plaise au Parlement du Canada d'adopter un projet de loi réglementant et limitant les frais de services bancaires et offrant une certaine protection aux Canadiens.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui affirment que 41 p. 100 des bénéficiaires de l'aide sociale en Ontario sont des enfants. Ce pourcentage est encore plus élevé dans d'autres provinces du Canada.

Ils soulignent que, dans toutes les régions du Canada, les bénéficiaires de l'aide sociale vivent bien en deça du seuil de la pauvreté défini par Statistique Canada. Ils demandent donc au Parlement de songer à l'opportunité d'accroître les fonds consacrés aux programmes sociaux du gouvernement fédéral, d'augmenter les paiement de transfert pour les programmes des provinces et de collaborer avec celles-ci afin de porter les taux d'aide sociale au moins au niveau du seuil de la pauvreté.

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1130)

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA PRÉSENCE DE DÉCHETS TOXIQUES DANS DES COMBUSTIBLES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande un débat d'urgence sur l'impact de la présence de déchets chimiques dans des combustibles sur la santé des Canadiens et sur notre environnement.

Au moment où les gouvernements et le public commencent à comprendre l'urgence de protéger l'environnement contre les déchets toxiques et dangereux, nous apprenons que des bandes de criminels mélangent à des combustibles des déchets chimiques dangereux comme des BPC et des solvants pour les vendre à différentes entreprises et stations-service.

Cette activité criminelle est particulièrement sinistre. On expose délibérément les Canadiens à des matières qui provoquent des dommages au cerveau, aux nerfs, au foie et à la peau, ainsi qu'à des toxiques mortels.

Ces crimes rapportent des centaines de millions de dollars de profits illégaux. Nous devons absolument tenir un débat d'urgence pour assurer aux Canadiens que le Parlement a leur bien-être à coeur, pour les avertir des dangers que posent les combustibles trafiqués, pour encourager quiconque a des renseignements sur ces crimes qui mettent la vie en danger à contacter la police sans délai et pour souligner au Parlement la nécessité de renforcer les règlements établis en matière de manutention des produits toxiques et leur mise en application, d'étudier l'incidence de ces produits sur la santé et l'environnement et de tout faire pour attraper les criminels avant qu'ils ne disparaissent avec leurs biens mal acquis.

C'est une situation d'urgence qui exige la tenue d'un débat dès maintenant.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La question que soulève le député est sans doute très importante. Malheureusement, la présidence estime qu'elle ne répond pas aux exigences énoncées à l'article 52 du Règlement.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 18 minutes, à compter de 13 heures aujourd'hui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 3 mai 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. MacLaren: Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

> «la Chambre déplore que le gouvernement ait imposé des taxes injustes et fait des coupures dans les programmes vitaux, y compris ceux qui concernent les garderies, le développement régional et l'agriculture, dans ses efforts pour réduire son déficit annuel, bien que ces efforts aient été rendus futiles par sa politique inappropriée des taux d'intérêt élevés; et
>
> Que la Chambre condamne le gouvernement pour la poursuite de ces politiques, qui sont particulièrement onéreuses pour les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen et qui feront certainement obstacle à l'essor futur de l'économie canadienne.»

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de participer au débat sur le Budget, un Budget qui traite de responsabilité, d'avenir, des défis que devront relever les Canadiens dans les années qui viennent.

Monsieur le Président, le discours du Trône nous a présenté le mois dernier une vision de l'avenir basée sur la croissance économique, sur la réduction des inégalités, la protection de l'environnement et le maintien de programmes sociaux adéquats et généreux pour ceux qui en ont vraiment besoin. Ce que nous offre aujourd'hui le Budget du ministre des Finances, ce sont les moyens pour atteindre ces objectifs.

La réalité politique d'aujourd'hui a changé. Les politiciens d'hier—nous n'en n'étions pas, malheureusement—géraient l'abondance. Et même après que l'abondance fût devenue une chose du passé, ceux qui leur ont succédé au début des années 1980 ont continué d'agir comme si cette abondance existait toujours, ce qui fait en sorte que nous comprenons l'histoire

du déficit dont nous avons hérité en 1984, et contre lequel nous continuons de lutter.

L'ampleur de ce déficit nous a obligés à faire des choix difficiles depuis, mais qui ont porté fruit. Ils nous ont permis de réduire le déficit, et de ramener le taux d'inflation à un niveau acceptable. Cette gestion responsable des finances publiques, jointe à des mesures concrètes, a pavé la voie à un taux de progression de l'économie qui figure parmi les plus élevés des grand pays industrialisés.

La responsabilité budgétaire et l'état de l'économie sont deux notions particulièrement liées. On ne peut, monsieur le Président, se montrer insouciants avec l'un sans compromettre l'autre. Or, les deux sont présentement à un carrefour qui sera déterminant pour l'avenir du Canada.

A un moment où les économies nationales sont de plus en plus ouvertes, où le libre-échange nous offre d'immenses possibilités de développement, nous ne pouvons pas échapper à certaines nécessités que cela impose: le besoin d'être concurrentiel, d'être formé, et d'être à la pointe des technologies; le besoin plus global mais essentiel que l'économie canadienne soit en mesure de soutenir la croissance.

Ces choses ne pourront pas être réalisées pleinement avec un déficit comme celui que nous avons actuellement, avec une dette nationale qui nous coûte plus du tiers de chaque dollar que nous dépensons.

Monsieur le Président, nous partageons tous, de quelque côté de la Chambre que nous sommes, un certain nombre de valeurs à la dimension de ce pays. Nous croyons tous, par exemple, que l'État doit maintenir des services sociaux nombreux et de qualité. Nous croyons que l'État doit lutter contre les disparités régionales et que la protection de l'environnement demeure une priorité absolue. Nous croyons tous en la nécessité de normes nationales dans la mise en oeuvre de la distribution des services.

Eh bien, si nous croyons tous en ces objectifs, nous devons faire en sorte que notre économie soit en mesure de les maintenir. Mais il n'y a pas que cela, monsieur le Président, il y a aussi une question importante de responsabilité morale à l'égard des générations futures. Nous n'avons pas le droit de laisser à nos enfants une marge de manoeuvre étouffée sous le poids d'une dette incontrôlable.

Et le Budget qu'a soumis à la Chambre le ministre des Finances (M. Wilson) n'est pas un budget facile à présenter, mais il est celui qui s'impose, si la notion des responsabilités veut dire quelque chose. Ce Budget n'est pas seulement un budget d'avant-garde. Il traite aussi, monsieur le Président, des réalités d'aujourd'hui. Les mesures que le ministre des Finances nous propose constituent une base solide qui permettra à notre économie de prospérer dans les années 1990. Les mesures qui visent à contrôler le déficit et la dette publique sont un élément essentiel pour l'avenir de ce pays. Et les mesures conçues pour établir un cadre propre à la croissance économique à long terme le sont aussi.

Monsieur le Président, le même raisonnement s'applique au ministère que je dirige. Les transports ont toujours été le fer de lance de l'économie. Ils sont pour ainsi dire les artères du pays par lesquelles circulent les denrées agricoles, les matières premières et les produits transformés qui nourrissent l'économie de ce pays.

Les différents modes de transport représentent 4,8 p. 100 de notre Produit intérieur brut et 3,9 p. 100 de tous nos emplois. Chaque jour, 130 000 Canadiens voyagent d'une ville à l'autre à bord de transports commerciaux, et quotidiennement, le réseau canadien de transport permet d'acheminer 1,9 million de tonnes de marchandises diverses.

Monsieur le Président, nous nous sommes engagés, ces dernières années, à fournir aux Canadiens un réseau de transport qui soit sûr d'abord, fiable et efficace et qui stimule à tous égards la liberté et le mouvement qui est au coeur de la réalité canadienne. Alors que le libre-échange avec les États-Unis est devenu une réalité, la contribution du secteur des transports devient encore plus déterminante pour l'avenir de notre développement économique.

[*Traduction*]

Avant la Confédération, le Canada devait lutter constamment pour relever les défis auxquels il faisait face dans le domaine des transports. Ce vaste pays accidenté qu'est le nôtre avait besoin de liens d'unification. La construction d'un chemin de fer intercontinental, qui était le grand rêve de John A. MacDonald, a répondu à nos premiers besoins d'unification. L'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent et de la route transcanadienne, en 1959 et en 1962, a eu un impact positif énorme sur le développement économique et sur les transports. L'élargissement de nos voies aériennes et de nos réseaux de communications ont contribué à réduire davantage la taille du Canada. Maintenant, nous sommes tous voisins dans ce grand pays.

Les transports doivent continuer de jouer un rôle vital au cours de la prochaine décennie et au début du XXIe siècle. En jetant un regard vers l'avenir, je vois un système de transport comprenant au moins quatre éléments essentiels.

Premièrement, il sera sûr. Deuxièmement, il sera efficace et efficient, c'est-à-dire qu'on fera une utilisation optimale de chaque mode de transport: aérien, ferroviaire, maritime et routier. Troisièmement, il sera adéquat, c'est-à-dire qu'il répondra aux besoins des expéditeurs et des voyageurs. Quatrièmement, il sera innovateur, tant

sur le plan de la technologie qu'il emploie que sur le plan des services qu'il offre.

Comment en arriverons-nous là? Notre plan d'action en matière de transports comporte plusieurs volets. D'abord et avant tout, le système doit être sûr. La sécurité ne sera jamais compromise. Le Canada affiche déjà un excellent bilan dans ce domaine, mais nous devons être vigilants. Nous devons saisir chaque occasion qui s'offre à nous d'améliorer le système.

• (1140)

Cela étant dit, nous avons mis en application, au cours des quatre dernières années, des mesures législatives sévères et d'autres genres de mesures afin d'assurer la sécurité de ceux qui utilisent nos services de transports.

[*Français*]

En 1985, nous avons fait adopter des modifications à la Loi sur l'aéronautique. En 1987, nous avons proposé des améliorations à la Loi sur la marine marchande au Canada. L'an dernier, nous avons présenté une nouvelle législation sur la sécurité du transport ferroviaire.

Par ailleurs, nous avons négocié avec les provinces un Code national de sécurité pour les camions et les autocars, dont nous assumons une bonne partie des coûts.

Enfin, le 7 avril dernier, j'ai déposé dans cette Chambre le projet de loi C-2, créant un Bureau d'enquête multimodal et indépendant sur les accidents de transport. Le Comité permanent se penche actuellement sur ce projet de loi, et nous espérons, monsieur le Président, qu'il sera adopté d'ici peu.

Ce constant souci que nous éprouvons à l'égard de la sécurité de nos modes de transport est d'ailleurs reflété dans le Budget du ministre des Finances (M. Wilson). Ainsi, aucune activité reliée à la sécurité n'a été réduite en vertu des décisions budgétaires.

[*Traduction*]

Notre plan d'action comprend effectivement les points concernant les transports figurant dans le budget dont nous sommes maintenant saisis. L'objectif du Programme de remise en état des embranchements visant à améliorer et à moderniser le réseau d'embranchements ferroviaires pour les grains de l'Ouest a été largement atteint, aussi on met fin à ce programme une année plus tôt que prévu. Cela permettra d'établir des moyens plus innovateurs et plus rentables pour transporter les grains de l'Ouest.

Le budget propose également de supprimer le Programme de subventions au transport des grains et de la farine «à l'Est de». Les subventions «à l'Est de» ne servent plus à rien car leur but initial était d'aider l'aménagement concurrentiel des routes et des ports canadiens pour le commerce d'exportation. Nos ports canadiens sont maintenant bien aménagés et peuvent concurrencer efficacement leurs homologues américains. Par conséquent, ces subventions constituent des dépenses non essentielles pour les contribuables canadiens et leur suppression va dans le sens de notre souci de suivre une politique des transports rationnelle.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, comme nous avons demandé à tous les secteurs du gouvernement d'assumer leur part du déficit, nous avons décidé d'arrêter d'augmenter éternellement les subventions accordées à VIA Rail. En effet, les Canadiens ne peuvent plus se permettre de payer en moyenne 100$ chaque fois que quelqu'un prend le train, lequel est un service qui ne représente que 3 à 5 p. 100 de tous les voyages intercités au Canada, et en outre, 25 p. 100 du budget de Transports Canada.

Le gouvernement s'attend à ce que le rendement financier et opérationnel de VIA Rail s'améliore et devienne plus rentable. Pour commencer le processus de rationalisation de l'exploitation de VIA Rail et faire de celui-ci un nouveau service de transport de passagers très rentable, on a réduit les niveaux de référence de VIA Rail de 541 millions de dollars cette année et on continuera à les diminuer dans les années à venir.

Maintenant que l'on a établi des niveaux de référence, VIA Rail va préparer un nouveau plan d'entreprise qui respecte les nouvelles réalités financières que les Canadiens peuvent se permettre. Toutefois, les localités vraiment isolées continueront à être desservies.

Le gouvernement s'est distingué, au cours des quatre années écoulées, par sa responsabilité financière et son affectation judicieuse des ressources financières fédérales-provinciales. Lorsque l'argent est rare on le consacre à ce qui est vraiment nécessaire, aux choses qui sont les plus susceptibles de produire des résultats.

L'amélioration de l'efficacité du transport amènera une meilleure coordination, particulièrement dans les transports terrestres, et c'est dans cette optique que nous travaillons à un système multimodal. Lorsque l'on planifie les transports maritimes il importe d'avoir une étroite collaboration avec les autres modes de transport, et en particulier les transports terrestres.

La récupération des coûts dans le domaine du transport maritime est une question de première importance pour mon ministère.

Nous préparons une politique de récupération des coûts pour le transport maritime et les autres modes de transport, pour aider à lutter contre le déficit et améliorer l'efficacité générale. Cette politique sera responsable et juste, et elle ne sera rendu définitive qu'après de larges consultations avec l'industrie.

[*Français*]

Cet accroissement de la demande, monsieur le Président, a eu sa rançon. Il en est résulté. . . Monsieur le Président, je reviens en arrière. . . Heureusement, j'en

viens au secteur aérien qui, comme vous le savez, a fait face ces dernières années à une croissance fulgurante. Tellement, monsieur le Président, que j'en passe des feuilles!

Les transporteurs aériens ont fait ce qu'il fallait. Ils ont été extrêmement novateurs, ils ont remplacé les équipements désuets, ils ont changé les niveaux de service et leur stratégie d'exploitation. Ils ont mis, en outre, en place de nombreux moyens d'améliorer l'efficacité du système.

Maintenant, monsieur le Président, cet accroissement a aussi eu sa rançon. Il en est résulté un profond problème d'encombrement. L'industrie nous demande constamment d'accroître la capacité des installations aéroportuaires, d'autoriser un plus grand nombre d'aéronefs au décollage et à l'atterrissage et d'accorder la priorité aux vols commerciaux.

Cette croissance du trafic aérien a ainsi provoqué certaines inquiétudes du public, notamment en matière de sécurité, de pollution sonore, également au niveau des services et des prix des voyages.

Mais il faut dire que la réponse au problème que pose l'accroissement du trafic aérien doit tenir compte des préoccupations et des intérêts divergents. Toutefois, nous n'avons pas l'intention de ménager la consultation, aussi bien auprès de la population que de l'industrie, pour trouver des réponses et des solutions.

[*Traduction*]

La ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin) et moi-même avons rencontré de nombreux groupes et particuliers de la région de Toronto, au sujet de la congestion à l'aéroport international Pearson. La construction de l'aérogare n° 3 diminuera une partie de la congestion et des inconvénients, mais il restera des problèmes. Nous préparons une stratégie générale relative aux problèmes que connnaissent les voyageurs aériens dans le sud-ouest de l'Ontario. La même méthode sera utilisée pour trouver des solutions aux problèmes de l'aéroport international de Vancouver.

Les initiatives que nous proposons et que nous présenterons dans quelques mois, seront dictées par les impératifs du budget et par la volonté accrue de garantir la sécurité et l'efficacité du transport aérien.

Il y a beaucoup d'autres points que j'aimerais aborder ici, mais ce qui importe, c'est de considérer les faits et la réalité des mesures contenues dans le discours du budget.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement a su démontrer que tout en préparant l'avenir, nous n'avons pas négligé les nécessités essentielles du présent.

J'ai invité les Canadiens à regarder les faits, je les invite aussi, pour juger de ce Budget, à prendre en considération l'esprit dans lequel il a été fait. Si nous posons aujourd'hui des gestes difficiles, c'est parce que nous gérons un héritage qui nous a été légué par d'autres. Personnellement, je ne souhaite pas laisser aux gouvernements de l'avenir un héritage fiscal comme celui que nous avons trouvé en 1984 et avec lequel nous devrons compter encore pendant de nombreuses années.

Nous sommes persuadés, et nous l'avons démontré dans le passé, qu'une gestion responsable des finances publiques vaut beaucoup mieux qu'une politique à courte vue. Ce dont il est question ici, monsieur le Président, c'est de décider si nous souhaitons maintenir le Canada que nous connaissons et qui fait notre fierté: un pays engagé dans la croissance, dans la réduction des inégalités, dans la compassion à l'égard des moins nantis, un pays qui veut faire face avec fermeté et générosité aux défis de l'environnement, de la paix, et de l'ouverture sur le monde.

Ces défis ne sont pas seulement ceux d'un gouvernement, monsieur le Président. Ils sont ceux de toute une génération de Canadiens qui, dans chaque domaine de leur vie, ont une responsabilité fondamentale: celle de laisser à leurs enfants toutes les chances de développement dont nous, nous avons profité.

• (1150)

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, nous voyons encore une fois ce matin un ministre appuyer le budget en affirmant qu'il est nécessaire pour combattre le déficit. Je veux demander au ministre, qui faisait partie du Cabinet avant les élections, où donc il se trouvait pendant la période pré-électorale l'été dernier et pendant la campagne électorale lorsque le gouvernement faisait des promesses et prenait des engagements dont la réalisation entraînerait des dépenses de 17 milliards de dollars. Le gouvernement n'a pas parlé de déficit pendant la campagne électorale ni de la nécessité de sabrer dans les programmes de pensions de vieillesse, d'allocations familiales ou d'assurance-chômage. En fait, le gouvernement a dit tout le contraire durant toute cette période. Il n'a pas alarmé le pays avec le problème de la dette ou du déficit. Ce n'est qu'immédiatement après les élections que les conservateurs ont découvert le déficit, pour proposer ensuite dans le budget dont la Chambre est saisie des hausses massives d'impôt et des coupures draconiennes à des programmes importants pour les Canadiens.

Je voudrais donc demander sans détour au ministre, qui fait partie du Cabinet depuis trois ou quatre ans et qui en faisait tout particulièrement partie pendant la période pré-électorale l'été dernier et pendant la campagne électorale, s'il affirme aux Canadiens et à la Chambre qu'il n'était pas au courant du déficit, ni de la dette nationale, ni de la nécessité de réduire les dépenses et de s'attaquer

à la situation économique. Veut-il dire aux Canadiens qu'il ne s'est rendu compte du problème qu'après les élections?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je suis membre du Cabinet actuel depuis 1984 et j'en suis très fier. Je sais que nous avons dû nous accommoder d'un déficit que le gouvernement précédent avait commencé à amasser bien avant 1984.

M. Allmand: C'est à cause de ce déficit que vous avez fait pour 17 milliards de dollars en promesses.

M. Bouchard (Roberval): Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) est l'un des ministres les plus expérimentés du gouvernement précédent. Il sait très bien que son gouvernement a dilapidé les deniers publics à compter de 1970, mais surtout en 1984.

J'ai dit, dans mon discours, que les années 70 étaient des années d'abondance. On a dépensé follement l'argent sans s'inquiéter du lendemain. En fait, ce qui est arrivé en 1984, c'est que nous avons hérité d'un déficit de 38 milliards de dollars que nous avons dû réduire. Nous l'avons fait et c'est ça l'essentiel.

En quatre ans, le Parti libéral a créé une dette d'environ 225 milliards de dollars. Nous avons tenté de réduire cette dette et nous y sommes parvenus. Mais il est évident que nous ne pouvions pas réparer tous les dégats que le gouvernement précédent a commis pendant 15 ou 20 ans.

Puisqu'il siège comme moi aux Communes, le député de Notre-Dame-de-Grâce sait que tous les jours et toutes les semaines, depuis 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) ou d'autres ministres nous parlent du problème du déficit que nous avons réussi à réduire.

M. Allmand: Vous avez fait pour 17 milliards de dollars en promesses.

M. Bouchard (Roberval): C'est ce qui explique la décision que les Canadiens ont prise le 21 novembre. Ils savaient ce qu'ils faisaient. Ils étaient au courant de ce que les libéraux avaient fait. C'est parce qu'ils étaient renseignés que nous siégons toujours de ce côté-ci de la Chambre. Je crois que vous tenez la réponse, monsieur le Président. Les Canadiens ont eu confiance en nous en 1984 et en 1988 parce qu'ils savaient que nous allions continuer à faire ce que nous faisions déjà. Nous allons poursuivre dans cette voie. Compte tenu de la situation actuelle, il nous faut un budget dur et sérieux comme celui-ci. Nous ne revenons pas sur le passé. Il nous faut songer au présent et à l'avenir.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le ministre des Transports (M. Bouchard) et ses trois prédécesseurs avaient promis de fournir de nouvelles locomotives à VIA Rail et ils l'ont fait; ils s'étaient engagés à procurer à VIA Rail le nouveau matériel roulant dont cette société a besoin pour couvrir ses coûts et réduire de 300 à 400 millions de dollars par année sa dépendance par rapport au Trésor national. Les trois prédécesseurs incompétents du ministre et lui-même ont dépensé plus d'argent à réparer de vieux wagons destinés au transport des voyageurs qu'il ne leur en aurait fallu pour en acheter de nouveaux. Quand le ministre va-t-il cesser ces folies et appliquer une saine gestion à l'exploitation de VIA Rail?

M. Milliken: Après que le gouvernement aura supprimé cette société.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le gouvernement actuel et le précédent ont dépensé 5,4 milliards de dollars depuis 1977.

M. Benjamin: Pas toujours à de bonnes fins.

M. Bouchard (Roberval): J'ai écouté le député et j'espère qu'il va m'écouter. Depuis 1984, nous avons ajouté 1,2 milliard de dollars et 600 millions de dollars au capital d'exploitation de cette société. L'avenir est aussi sombre aujourd'hui qu'il l'était en 1984. La question n'est pas de savoir le genre de service que nous pouvons offrir, mais le montant d'argent que nous pouvons nous permettre de consacrer à un moyen de transport que 3 p. 100 seulement des Canadiens utilisent. Nous disposons d'un budget limité. Le député ne l'ignore pas. Les néo-démocrates sont toujours prêts à dépenser parce que cela ne leur coûte pas cher. Nous avons expliqué aux Canadiens qu'il y avait une explosion de la demande pour le transport aérien et beaucoup d'autres moyens de transport, mais pas pour le transport ferroviaire des voyageurs. Vingt-cinq p. 100 de l'argent dépensé par six millions de voyageurs canadiens sont allés au transport aérien et 3 p. 100 seulement au transport ferroviaire. Il faut reconnaître les faits et déterminer la meilleure façon de dépenser les crédits budgétaires alloués au ministère des Transports. Nous allons consacrer au transport ferroviaire des voyageurs 541 millions, 435 millions, 395 millions, 275 millions et 250 millions de dollars respectivement au cours des cinq prochaines années.

[*Français*]

M. Assad: Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Transports, et je voudrais soulever quelque chose de plus local, l'Ouest du Québec. Il y a beaucoup de correspondance entre vous-même et le ministre des Transports du Québec. Et même votre propre collègue—on est d'accord, remarquez bien—même votre propre collègue d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) a

soulevé la question de l'autoroute 50, qui est une nécessité pour notre essor économique dans l'Ouest du Québec. En 1972, il y a eu une entente fédérale-provinciale qui a établi le trajet de la région de Hull jusqu'à Buckingham. Et par la suite, il y a eu des tentatives, année après année, d'avoir une autre entente fédérale-provinciale. Vous avez beaucoup de correspondance. Vous avez entendu le point de vue du Québec là-dessus. Pour quelle raison n'êtes-vous pas capable, vu que c'est une demande de votre propre collègue et du gouvernement du Québec, de regarder la possibilité de négocier une entente fédérale-provinciale pour le prolongement de l'autoroute 50 qui va aller rejoindre la région de Lachute et l'aéroport de Mirabel?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, effectivement, il y a eu beaucoup d'échanges de correspondance avec le gouvernement du Québec sur la question. Il est quelque chose qu'on doit savoir au départ, c'est que le gouvernement fédéral n'a pas *a priori* de responsabilité sur les routes. Ceci appartient au gouvernement du Québec et celui-ci a toute la liberté de construire les routes qu'il désire. S'il désire faire le tronçon entre Masson et Lachute, il a toute la liberté de le faire. La question, le problème actuellement est un problème d'entente. Il y a une entente qui existe entre le Québec et le gouvernement fédéral qui date de 1985, qui se termine en 1990, et on verra si cette entente-là sera renouvelée l'an prochain. La question qui demeure, c'est que le gouvernement du Québec n'a jamais mis en première priorité l'autoroute 50, et non seulement ne l'a-t-il pas mise en priorité, mais le gouvernement du Québec a toujours affirmé, par M. Côté, que cela devrait se faire, tout le développement de cette section de l'autoroute 50, à l'intérieur d'une entente. Et je partage cette opinion-là également. Cela veut donc dire que nous verrons d'abord si l'entente sera renouvelée en 1990, et si telle était la situation, le gouvernement du Québec va nous dire exactement quelles sont ses priorités.

Dans la liste produite par M. Côté, l'autoroute 30 était présentée avant l'autoroute 50 et représentait pour le gouvernement fédéral un coût de 100 millions sur la construction d'un pont enjambant la Voie maritime du Saint-Laurent dans la région de Valleyfield.

Alors, je n'exclus pas la possibilité de construire l'autoroute 50, mais, encore une fois, encore faut-il que le Québec en définisse la priorité, la première priorité, à l'intérieur d'une nouvelle entente, et à ce moment-là on verra. Et je répète ce que j'ai dit, c'est une erreur que de croire que le gouvernement du Québec n'a pas tout le loisir de construire, c'est sa responsabilité. Le gouvernement fédéral n'a pas la responsabilité des routes. C'est le Québec.

• (1200)

Quand on parle de transport, vous avez remarqué que dans ma présentation je n'ai pas soulevé cette question-là parce que les routes, c'est une responsabilité provinciale. Maintenant, je n'exclus pas la possibilité de le faire, mais ça devra se faire à l'intérieur d'une entente qui est à négocier ultérieurement.

[*Traduction*]

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, le 27 avril, les Canadiens et les gens de l'Île-du-Prince-Édouard ont appris, avec stupeur, que le budget fédéral avait été divulgué par suite, semble-t-il, du vol d'un document budgétaire. Maintenant qu'ils commencent à en découvrir les effets, cependant, le gouvernement peut être sûr que les insulaires souhaiteraient qu'il ait été perdu au complet et jamais retrouvé.

Depuis sa parution, critiques et commentateurs se sont efforcés de distinguer ceux qui en bénéficient de ceux qui y perdent. On devine facilement de quel côté se retrouve la province: le budget frappe tous les secteurs de son économie! Mais le choc le plus brutal a été causé par l'annonce de la fermeture de la base de Summerside.

Les insulaires ne connaissent pas encore toutes les conséquences de cette dure décision, mais comme elle s'ajoute à l'augmentation de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'accise et de la taxe de vente fédérale et aux réductions touchant le développement régional, les hôpitaux et l'éducation, et quoi encore, ils sont certains d'être les vrais perdants. Et la taxe de vente fédérale—que le gouvernement prévoit pour 1991—viendra s'ajouter au fardeau déjà lourd que supportera la fragile économie de l'île. En somme, le budget fédéral de 1989 est catastrophique pour l'Île-du-Prince-Édouard.

La dernière fois que le premier ministre (M. Mulroney) est venu à l'Île-du-Prince-Édouard, durant la campagne électorale, l'automne dernier, il a parlé aux personnes âgées de Summerside. Il les a flattées en leur disant qu'elles représentaient les valeurs fondamentales sur lesquelles notre pays est construit: la famille, la collectivité et le pays. Ces valeurs sont essentielles à l'Île-du-Prince-Édouard aussi, mais elles sont les principales victimes du récent budget.

Les insulaires sont fiers de leur patrimoine et de leur rôle dans le développement du Canada. Selon notre devise, le faible est protégé par le fort, mais après ce

budget, nous devrons sans doute nous débrouiller tout seuls.

Nous n'en croyions pas nos oreilles quand il a été confirmé que la base de Summerside devait être fermée. Les répercussions de cette décision sur l'économie de l'île sont difficiles à imaginer car tous les aspects de notre vie en souffriront gravement.

Cette fermeture est impensable. Le gouvernement devra répondre de cette décision. La façon dont elle a été prise est aussi discutable que la décision elle-même. Il n'y a eu ni consultation ni avertissement. Les habitants de l'île ont été abasourdis par la décision et ensuite par son coût.

La fermeture de la base privera l'économie de l'île de 50 millions de dollars par année. Une foule d'emplois disparaîtront, soit 1 300 emplois directs à la base même—l'équivalent de 10 p. 100 de la population de Summerside et des environs—et 2 000 emplois indirects.

Comme mon collègue, le député d'Egmont (M. McGuire) le lui a demandé la semaine dernière, comment le premier ministre peut-il justifier la fermeture de la seule base militaire de la province? L'île est une province de la fédération canadienne, après tout. Elle a droit à l'activité économique engendrée par sa seule base militaire et en fermant cette base, le gouvernement ne reconnaît plus ses obligations à son égard. Mes collègues de l'île et moi sommes prêts à assumer les nôtres et à représenter les intérêts de nos électeurs. La décision de fermer la base de Summerside est tout à fait inacceptable.

Le gouvernement fédéral a dévalué la vie sur l'Île-du-Prince-Édouard. Aussitôt que la nouvelle a été connue, la valeur des propriétés a dégringolé, bien des ventes ont été annulées et le téléphone reste désespérément silencieux chez les agents d'immeuble de Summerside. Le fardeau imposé aux insulaires est écrasant. Il faut faire comprendre au gouvernement qu'il ne peut pas siphonner des dizaines de millions de dollars de l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard sans même penser aux gens qui en souffriront. Comme moi, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent surtout de la population canadienne. Comme tous leurs concitoyens, cependant, les gens de l'île doivent tenir compte des restrictions budgétaires qui touchent les particuliers. Nous devons en tenir compte dans le contexte de notre disparité économique et des répercussions qu'occasionnera la fermeture de la base des Forces canadiennes à Summerside.

• (1210)

La hausse des impôts et les compressions budgétaires de cette année vont porter un dur coup aux trois principales industries de l'île: l'agriculture, la pêche et le tourisme vont ralentir à cause du budget. Chaque habitant de l'île va se rendre compte que la vie est plus difficile par suite des changements apportés aux taux d'impôt personnels, des augmentations de la taxe de vente fédérale, des nouvelles normes d'assurance-chômage, de la diminution des paiements de transfert et des coupures dans les programmes de développement régional.

L'agriculture est l'une des industries les plus durement touchées. C'est l'industrie principale dans ma circonscription, le plus important secteur de l'économie de l'île. Et pourtant le gouvernement s'y attaque dans son budget. Les compressions imposées par le gouvernement vont faire perdre d'énormes revenus aux agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Par exemple, ils vont perdre ce qui correspond à une remise annuelle de 350 000$ à cause de l'élimination de la subvention d'intérêts en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Avec ce programme, le gouvernement pouvait accorder au producteur de récoltes ensilées des prêts sans intérêt garantis au temps des récoltes.

Ayant une récolte qu'il pouvait vendre sur le marché, le producteur était certain d'obtenir un paiement anticipé d'un prêteur.

Pas plus tard que ce matin, monsieur le Président, je recevais une lettre de la Coopérative des producteurs de légumes de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est très préoccupée par cette modification à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Je voudrais en citer le passage suivant:

> La CPAR est l'instrument qui fournit aux producteurs les moyens de financement dont ils ont besoin pour pouvoir stocker leurs produits plutôt que de les écouler à vil prix au moment de la récolte et pendant la suite de la saison. Comme le gouvernement soutient le principe de la régularisation de l'offre et le remplacement des importations par les productions intérieures, il ne faut pas qu'il laisse tomber un programme qui donne de bons résultats sur ces deux plans.

Ce prêt ne sera plus offert sans intérêt, ce qui veut dire que le producteur, l'agriculteur va y perdre. Les agriculteurs sont également pénalisés par la suppression graduelle par le gouvernement de la ristourne de taxe sur le carburant. La réduction de cette ristourne sur l'essence et le diesel représente en tout un manque à gagner annuel de 450 000$ pour les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est une perte annuelle de 450 000$. Nous ne saurions oublier que ces agriculteurs vont également être soumis aux augmentations d'impôt, à la surtaxe individuelle, à la taxe de vente fédérale, à la taxe d'accise au même titre que tous les Canadiens. Il appert que le gouvernement est en train de saper ce qui fait l'identité de notre province de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'assurance-récoltes est remise en négociation par le budget. Le gouvernement fédéral entend ainsi ajouter au fardeau du Trésor provincial en lui faisant partager une part plus importante des frais d'assurance-récoltes. Cela représenterait environ un demi-million de dollars par année en cotisations additionnelles pour l'Île-du-Prince-Édouard. Le tourisme apporte annuellement environ 100 millions de dollars à l'économie de l'île. Il fait travailler en gros 11 000 personnes. L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas un secteur industriel important. Nous n'avons pas de pétrole ou d'importances ressources naturelles mais nous savons accueillir les touristes. C'est un domaine où nous excellons, comme le font voir les chiffres que je viens d'indiquer. Le tourisme est un élément de rattrapage par rapport au reste du pays qui permet de donner à notre population un niveau de vie équitable. Mais le non-renouvellement par le gouvernement fédéral de l'entente portant sur le tourisme et la commercialisation, qui est assortie d'un budget de 11 millions, va faire baisser le nombre des touristes. Comme d'autre part le gouvernement réduit de 5 millions de dollars la promotion touristique à l'échelle internationale, on comprend que les habitants de l'île s'estiment menacés, frustrés, furieux après le gouvernement.

Le gouvernement assombrit l'avenir distant du tourisme à l'Île-du-Prince-Édouard qui risque ainsi de faire face à des problèmes à long terme. Dans les prévisions budgétaires de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le gouvernement précise qu'à court terme, et je cite:

> . . .les sommes disponibles au développement régional en Atlantique seront beaucoup moins importantes que prévues;

Ces deux faits ensemble donnent le thème du Budget: des difficultés temporaires pour un avenir difficile à long terme.

Les nombreuses plages qui émaillent la côte de l'Île-du-Prince-Édouard abritent également l'autre industrie de l'île, la pêche. Pourtant, c'est encore un secteur qui sera durement frappé par le gouvernement au nom de la lutte contre le déficit. A l'instar des agriculteurs, les pêcheurs souffriront de l'élimination de la ristourne sur l'essence et le gazole. Les crédits attribués au ministère des Pêches et des Océans au titre des ports pour petits bateaux sont tout simplement insuffisants. Là encore, les pêcheurs en seront les victimes.

Au cours du dernier week-end, monsieur le Président, les répercussions de ce financement inadéquat sont apparues clairement. Mardi dernier, deux bateaux de pêche au homard se sont ensablés par suite de l'insuffisance des travaux de dragage dans ma circonscription. Le Budget doit être repensé. Il importe de prévoir davantage de fonds pour l'entretien des quais et le dragage des ports, afin que nos pêcheurs puissent travailler en toute sécurité.

La sécurité des habitants de l'Île, au fait de tous les Canadiens, est menacée par la décision de réduire les paiements de transfert aux provinces. La réduction de 1 p. 100 par an du taux de croissance du financement des programmes établis au cours des cinq prochaines années constitue une dégradation de l'appui du gouvernement fédéral à l'Île-du-Prince-Édouard dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Cela représente une somme de 1 million de dollars en 1990-1991 et de 1,5 million de dollars en 1991 et 1992. Le gouvernement fédéral tente, semble-t-il, de se décharger de ses dettes sur les provinces.

En ce qui a trait aux soins de santé, cela revient à réduire le déficit sur le dos des malades. Le gouvernement fédéral sabre également dans le financement des universités à une époque où notre avenir dépend dans une si grande mesure de la formation de la main-d'oeuvre.

Étant donné que le gouvernement a basé sa campagne électorale sur la nécessité de savoir faire face aux changements et de préparer le Canada à l'avenir, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'attache peut-être pas toute l'importance voulue aux soins de santé, à la recherche et à l'enseignement. Cependant, le gouvernement entend, semble-t-il, puiser de plus en plus dans les poches des Canadiens. Il fait passer de 3 à 5 p. 100 la surtaxe sur les revenus de moins de 50 000$. Il accroît la taxe sur les appels interurbains et la câblodistribution. Il augmente la taxe d'accise et la taxe de vente fédérale ainsi que la taxe sur l'essence. Je pourrais continuer ainsi pendant longtemps. Toutes ces augmentations ont des répercussions notables sur le revenu disponible des Canadiens.

• (1220)

Beaucoup de gens de ma circonscription arrivent à peine à joindre les deux bouts d'un chèque de paye à un autre. Comment vont-il pouvoir alors faire face à toutes ces augmentations d'impôt?

La réforme de l'assurance-chômage a pour effet d'augmenter les primes et de faire payer aux chômeurs leur propre recyclage. Il ne convient pas d'exiger des pauvres et des chômeurs qu'ils financent les programmes de recyclage qui relèvent du gouvernement fédéral.

Le gouvernement conservateur a promis de nombreux programmes de formation à ceux qui perdent leur emploi par suite de l'Accord de libre-échange. Ces promesses se sont évanouies en fumée. Le gouvernement a décidé, à la place, de financer les programmes en faisant payer ceux qui n'en ont pas les moyens.

La nouvelle taxe de vente fédérale n'est guère nationale. Le gouvernement n'a pas réussi à s'entendre avec les autres provinces. En 1991, il va donc faire cavalier seul. Cette taxe va s'appliquer aux coupes de cheveux, au nettoyage à sec et à toutes sortes de produits auparavant exonérés. Elle va s'appliquer aux transports, ce qui en fait une taxe sur la distance. Les habitants de l'île sont éloignés de la grande activité économique du Canada central. Le gouvernement les pénalise à cause de leur situation géographique.

En conclusion, j'espère que le gouvernement va se rendre compte de la sévérité du budget et reconnaître qu'il impose aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard un fardeau insupportable et injustifié.

M. le vice-président: Pour des questions ou des observations, le ministre d'État chargé des Finances.

M. Loiselle: Je tiens à dire à la députée de Malpèque (M^me^ Callbeck) que je ne partage pas son pessimisme au sujet du budget et qu'elle finira bien par reconnaître que c'est un très bon budget. Le gouvernement n'a jamais caché que son budget est à la fois rigoureux et contraignant, et je suis d'accord là-dessus avec la députée.

La députée conviendra sans doute avec moi que le Canada se trouve dans une situation très difficile et très périlleuse à laquelle il faut s'attaquer. A certains égard, quand j'entends les propos de l'opposition qui annoncent l'abomination et la désolation, je songe à ceux qu'elle tenait également il y a quatre ans lorsque le gouvernement Mulroney a présenté son premier budget. Elle disait que le Canada allait connaître la récession. La députée de Malpèque conviendra sûrement avec moi que bien loin de connaître la récession, le Canada a connu une période extraordinaire de progrès économique et de création d'emplois. Je mets la députée au défi de soulever de nouveau cet aspect au cours des prochaines années. Elle verra que sa province n'a pas été aussi touchée qu'elle a tenté de nous le dire ce matin.

J'aimerais rappeler à la députée que dans le cadre de tous les programmes dont elle a parlé, notamment les programmes de péréquation et de développement régional, les provinces vont toucher plus d'argent que par le passé. Voilà pourquoi j'ai du mal à comprendre comment le budget pourrait avoir les conséquences très néfastes dont elle a parlé. La pire chose qui puisse arriver à l'Île-du-Prince-Éoudard et aux autres provinces surviendrait si nous ne nous appliquions pas à nous tirer du très sérieux pétrin où nous nous trouvons à l'heure actuelle. Nous sommes convaincus que les mesures que nous mettons en oeuvre vont entraîner la baisse des taux d'intérêt, diminuer la pression inflationniste et créer avant longtemps des conditions dont tout le Canada, y compris l'Île-du-Prince-Édouard, bénéficiera.

Si aucune des coupes nécessaires que nous avons effectuées, n'a l'heur de plaire à la députée, qu'elle veuille bien nous dire quel genre de programmes nous devrions réduire afin de nous attaquer au déficit et à la dette nationale.

Mme Callbeck: Je sais gré au député de sa question. Je me suis appliquée à démontrer que si mes concitoyens de l'Île-du-Prince-Édouard estiment ce budget injuste, c'est qu'ils seront appelés à assumer une part trop grande et injustifiée du fardeau.

Ces insulaires ont indibutablement le sens de l'équité. Ils sont tout à fait disposés à faire leur part en tant que Canadiens afin d'aider le gouvernement à atteindre les objectifs nationaux, serait-ce celui de réduire le déficit. Ce que je dis, c'est qu'ils trouvent la note à payer trop forte. Plus ces insulaires réfléchissent au budget, plus ils se rendent compte qu'ils devront payer plus que leur juste part. Voilà ce qu'ils trouvent intolérable.

M. le vice-président: Questions et commentaires. Le député de Mississauga-Sud a la parole.

M. Blenkarn: J'ai écouté le discours de la députée de Malpèque (M^me^ Callbeck) avec beaucoup d'intérêt. Je voulais connaître sa position sur deux ou trois sujets qui revêtent une certaine importance pour le développement économique de sa province. Comme le sait la députée, on a proposé de construire une liaison permanente qui serait très profitable à l'industrie touristique. Sa province semble toutefois un peu réticente, même s'il est question que le projet soit financé par le secteur privé, avec l'aide du gouvernement.

Deuxièmement, nous avions signalé que nous étions disposés à contribuer financièrement aux travaux d'exploitation de l'énergie nucléaire entrepris à la centrale Laprade 2 au Nouveau-Brunswick, ou même à la première centrale Laprade.

Peut-on connaître l'opinion de la députée sur l'énergie nucléaire? Cette nouvelle source d'énergie permettrait aux habitants de l'île de réduire leurs frais d'électricité et revitaliserait l'industrie agricole ainsi que l'économie générale de l'île. Ces mesures, qui ont déjà toutes été proposées, amélioreraient la qualité de la vie des insulaires. Qu'est-ce que la députée pense de ces projets qui donneraient à ses électeurs une plus grosse part du gâteau?

Mme Callbeck: Je remercie le député pour ses questions. Comme le sait le député, on a beaucoup parlé du projet de liaison permanente au cours de la campagne électorale. J'ai déclaré à ce moment-là que je l'appuyais, à condition toutefois que l'on se penche sur les problèmes écologiques et que les travailleurs de la CN Marine, tout comme les habitants de la ville de Borden, soient traités de façon équitable.

Le député sait-il que le PIRA a créé un groupe d'étude? Les noms des membres ont été annoncés la semaine dernière. Le groupe d'étude tiendra des audiences dans l'île très bientôt, à partir du mois de juin si je ne m'abuse.

Il est vrai que nous payons les tarifs d'électricité les plus élevés au Canada. Ce qui fait que nos industries, comme l'agriculture, la pêche et le secteur de la transformation, en souffrent beaucoup. Je serais bien prête à prendre le temps de discuter de toute idée qui permettrait de faire baisser ces taux dans l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1230)

M. Loiselle: Monsieur le Président, la députée a parlé de la taxe sur les biens et services qui entrera en vigueur au début de 1991. D'après elle, le fait que les provinces ne se soient pas ralliées à notre point de vue sur la taxe de vente nationale montre que cette taxe était sans mérite.

Je lui rappelle que toute réforme fiscale n'est pas chose facile à réaliser. Étant donné que dix provinces ont déjà une taxe de vente qui est, je dois dire, beaucoup plus juste que la nôtre, ce n'est pas une tâche facile. Plusieurs d'entre elles, l'Alberta par exemple, n'étaient pas pressées de se rallier à notre cause. Nous ne pouvions attendre éternellement.

Je lui rappelle qu'il y a déjà une taxe de vente fédérale que paient les contribuables de sa province. Cette taxe est très négative causera de graves préjudices. D'après toutes les données dont nous disposons à ce stade, grâce à la taxe de vente générale, les provinces de l'Est, notamment la sienne, profiteront de cette réforme. Pourrait-elle nous donner son opinion là-dessus?

Mme Callbeck: Monsieur le Président, je n'ai pas vu de données semblables. J'estime que cette nouvelle taxe sera préjudiciable au consommateur. C'est une taxe régressive, car elle portera atteinte aux pauvres tout particulièrement.

Ruth Robertson, présidente de l'Association des consommateurs pour le Canada, considère que le gouvernement mène sa croisade contre le déficit au détriment du consommateur, que le budget est un coup de massue du point de vue de la taxe à la consommation et que ce sont les personnes à faible ou à moyen revenu qui en subiront les conséquences. Je serais curieuse de voir ces données.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Saint-Jean (M. Couture).

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, le Canada a un défi de taille à relever, soit celui du déficit et de la dette.

Nous avons des programmes sociaux auxquels nous sommes attachés, un niveau de vie élevé, la liberté économique, la souveraineté chez nous et le respect à l'étranger. Voilà le Canada que nous nous devons de laisser à nos enfants. Voilà le Canada que nous leur léguerons si nous réagissons positivement et ensemble au défi le plus important qui se pose à nous.

Nous avons au Canada un problème grave: une dette publique importante et croissante. Les intérêts payés sur la dette augmentent eux aussi à un rythme rapide. Il y a seulement 20 ans, les intérêts sur la dette ne représentaient que 12c. de chaque dollar versé par les contribuables à Ottawa. Il y a quatre ans et demi, ce chiffre était déjà passé à 32c. Cette année, il dépassera les 35c.

Il y a 20 ans, le Canada n'avait aucun déficit et la dette nationale ne s'élevait qu'à 18 milliards de dollars. Les frais du service de notre dette étaient à ce moment-là largement dans nos moyens.

C'est à partir de 1970 que le problème des déficits annuels a réellement commencé. Ces derniers étaient relativement faibles au début, cependant, d'année en année, ils ont augmenté et, en 1984-1985, le déficit dépassait les 38 milliards et la dette nationale avait atteint le sommet de 233.5 milliards de dollars. La réalité qui caractérise une dette est qu'elle se perpétue elle-même. Chaque année, les contribuables produisent des recettes nouvelles qui servent uniquement à défrayer l'intérêt sur une dette croissante. Les générations futures

ne finiront pas de payer si nous laissons cette situation s'aggraver.

Monsieur le Président, notre gouvernement a décidé de prendre des mesures pour cesser d'hypothéquer notre avenir, en utilisant les moyens disponibles afin de réduire le déficit annuel à moins de 15 milliards de dollars en 1993.

Cela, par le fait même, va contribuer à une réduction progressive de la dette publique. Nous avons réussi à ramener le taux de croissance de la dette, de 24 p. 100 qu'il était en 1984, à moins de 10 p. 100 l'an dernier. Malgré ce progrès, la dette continue d'augmenter plus vite que notre revenu national. Le 1er avril, la dette se situait à 320 milliards de dollars.

La hausse récente des taux d'intérêt, au Canada comme à l'étranger, illustre la vulnérabilité dans laquelle nous place cette dette énorme. En un an seulement, les coûts prévus d'intérêts sur la dette ont augmenté de plus de 6 milliards de dollars. Cette année, nous paierons 39 milliards de dollars en intérêts. Cette situation doit cesser dans les plus brefs délais.

Le gouvernement propose dans son Budget des actions concrètes. Dans un climat de croissance économique soutenu qui est de première importance, le gouvernement propose une réduction et restriction sur les dépenses et une augmentation des revenus. Les sous-marins à propulsion nucléaire ont été annulés. Sept bases militaires seront fermées et sept autres seront réduites, ce qui représente une épargne de 2,7 milliards de dollars, de 1989 à 1994. Les subventions à VIA Rail sont coupées d'au moins 100 millions de dollars par année, pour les quatre prochaines années. Les subventions de Radio-Canada sont coupées de 10 millions de dollars par année, pour les cinq prochaines années. Le coût total du Régime d'assurance-chômage est maintenant supporté par les employés et les employeurs.

Toutefois dans les périodes difficiles, le gouvernement supportera le Fonds, s'il devient déficitaire, ce qui représente une épargne nette de 600 millions de dollars.

Une réduction de l'augmentation des transferts aux provinces prendra effet en 1990-1991, mais les paiements de péréquation demeurent pour les provinces ayant des revenus inférieurs. Les paiements de péréquation, en 1984-1985, s'élevaient à 5,4 milliards de dollars. En 1989-1990, ils s'élèveront à 7,3 milliards de dollars, représentant une augmentation de 35 p. 100.

Dans le domaine de l'aide aux pays étrangers, la croissance des dépenses sera réduite sur une période de cinq ans, de l'ordre de 1,7 milliard de dollars.

Le gouvernement a aussi pris des mesures pour augmenter ses revenus. Ces décisions sont difficiles mais nécessaires dans le contexte actuel.

Il a augmenté l'essence et les cigarettes pour un revenu supplémentaire de 1,6 milliard de dollars. Il recevra des dividendes de la Société des postes, signe d'une administration saine et dynamique. Il taxera les compagnies ayant plus de 10 millions en capital. Il augmente la surtaxe de 2 p. 100, effectif le 1er juillet 1989, et une surtaxe de 3 p. 100 s'appliquera aux particuliers qui gagnent plus de 70 000$ annuellement.

Le gouvernement appliquera, le 1er janvier 1991, une surtaxe sur les produits et services, de l'ordre de 9 p. 100, qui remplacera la taxe de vente actuelle. La taxe de vente actuelle contient trois lacunes: Il s'agit d'une taxe poreuse qui n'est plus une source de revenu fiable pour le gouvernement central; elle est cachée aux consommateurs; elle nuit à l'économie canadienne, en obstruant la croissance et la création d'emplois.

La nouvelle taxe de 9 p. 100 s'appliquera sur presque tous les produits, à l'exception des produits alimentaires de base; les médicaments d'ordonnance; les appareils médicaux; les loyers résidentiels; les emprunts, hypothèques et primes d'assurance-vie; la plupart des services de santé et des services dentaires, dont les services hospitaliers et les services en maison de repos; les services de garderie, l'aide juridique; la plupart des services éducatifs. Des mesures seront introduites pour rendre son application juste et simple.

• (1240)

En ce qui concerne les petites entreprises, le gouvernement propose de leur remettre des honoraires pour la perception de la taxe. Plus d'un demi million de petites entreprises n'auront pas à percevoir la taxe.

Les organismes de charité et les organisations sans but lucratif, financées en grande partie par l'État, bénéficieront d'un allégement généreux de la taxe à payer sur leurs achats.

Les ventes de produits alimentaires des agriculteurs et des pêcheurs seront exonérées de la taxe. Également, le gouvernement adoptera une mesure spéciale garantissant que la taxe ne rendra pas inabordable les nouvelles habitations, sans compter que les ventes des maisons déjà existantes ne seront pas taxées. Enfin, le gouvernement remettra une ristourne partielle aux municipalités, universités, écoles et hôpitaux, pour ne pas rendre leur fardeau fiscal plus lourd après la réforme.

Dans sa nouvelle stratégie, le gouvernement veut assurer l'équité. Pour ce faire, il s'engage à faire en sorte que la nouvelle taxe soit plus équitable pour les Canadiens à faible revenu que le régime actuel. Il va alors améliorer les avantages du crédit actuel pour la taxe de vente en le

rendant remboursable, même si le contribuable à faible revenu n'a pas d'impôt à payer. De plus, le crédit sera versé quatre fois par année. Cette nouvelle taxe sur les produits et services avantagera les Canadiens de toutes les régions du pays.

L'objectif du gouvernement est de garantir qu'à la suite de l'application de l'ensemble de ces mesures, les familles gagnant moins de 30 000$ par année seront mieux une fois la taxe sur les produits et les services instituée.

Voilà une mesure agressive, économiquement saine et juste envers les moins bien nantis, qui va aider le gouvernement à baisser son déficit et, par le fait même, à alléger sa dette accumulée.

Enfin, le gouvernement a annoncé une augmentation de 35 p. 100 de l'aide au développement régional sur les cinq prochaines années par rapport aux cinq années précédentes.

Notre Budget est un budget sérieux qui nous a amenés à faire des choix difficiles, à prendre des décisions affectant la majorité des Canadiens, tout en protégeant les moins bien nantis. C'est la position mitoyenne entre la décision de réduire le déficit annuel et la dette et soutenir une croissance économique.

Des deux côtés de la Chambre, nous devons unir nos efforts afin de réduire la dette et le déficit, et finalement éliminer ce problème majeur.

M. Loiselle: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Saint-Jean (M. Couture) pour son intervention et en particulier pour les renseignements qu'il nous a fournis concernant la nouvelle taxe sur les produits et les services, et sur l'explication qu'il nous a donnée concernant son mode d'application. On entend au sujet de cette mesure, qui est d'ailleurs en vigueur dans la plupart des pays industriels, qui est moderne, beaucoup d'inepties. Et j'aimerais rappeler que cette taxe a la qualité en tout cas de faire payer ceux qui dépensent le plus et surtout de protéger ceux qui ont des revenus plus modestes, puisqu'elle sera bâtie à partir, je dirais, de crédits d'impôt très importants qui permettront à un couple qui a des revenus de moins de 30 000$ de se retrouver en meilleure situation après qu'avant.

Alors, je le remercie et j'aimerais peut-être qu'il nous parle un peu de son application ou des difficultés ou des solutions qu'on a pour diminuer les difficultés qu'elle pourrait poser aux petites entreprises.

M. Couture: Vis-à-vis des petites entreprises, nous savons dès le départ qu'il y aura un peu plus d'un demi million de petites entreprises qui ne seront pas affectées du tout, qui n'auront pas à percevoir ladite taxe.

On sait aussi que le gouvernement veut aider la petite entreprise dans la collecte de cette taxe-là en lui payant des honoraires. Je pense qu'à partir de ce point-là, on peut certainement déclarer que le gouvernement va tout faire, va utiliser tous les moyens qui seront à sa disposition pour rendre cette taxe-là facile à appliquer et la rendre naturellement très intéressante pour tout le monde, en remplacement de la taxe de vente actuelle que l'on connaît.

[*Traduction*]

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je tiens à dire, d'entrée de jeu, à quel point je suis déçu du budget du gouvernement conservateur, gouvernement qui est bien différent du Parti conservateur que nous avons observé au cours de la campagne électorale. Le budget a permis de mesurer toute la distance qui sépare les promesses et les déclarations faites pendant la campagne électorale d'une part et, d'autre part, les mesures que prend le gouvernement une fois réélu.

Mon bon ami du Parti libéral, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a demandé au ministre des Transports (M. Bouchard) comment il se faisait qu'il se préoccupait maintenant de déficit et de dette alors que, pendant la campagne électorale, lui et ses collègues n'en avaient pas soufflé mot. Pourtant, la dette a doublé depuis 1984, année où les conservateurs ont reçu leur premier mandat. Quel imposteur que ce gouvernement!

Je suis étonné de l'audace et de l'insolence avec lesquelles les députés du gouvernement prennent la parole pour promettre monts et merveilles. Selon eux, ils sont là pour aider les Canadiens. Justement, je voudrais passer en revue quelques chiffres qui montrent que les riches peuvent tout se permettre en matière financière tandis que les simples travailleurs et familles du Canada sont pressés comme des citrons par un gouvernement qui se fiche éperdument de leur sort.

Fait à signaler, dans son discours, le ministre des Transports n'a jamais mentionné le Polar 8, ce brise-glace qui était censé protéger notre souveraineté dans le Nord, à la face des Américains et des Soviétiques. La construction a été retardée encore d'une autre année. Le gouvernement, à deux reprises, a demandé à la société qui construit le navire de présenter d'autres plans. Lorsque je me suis enquis auprès du ministère de la deuxième série de plans, on m'a répondu ne les avoir pas reçus, même s'ils avaient été postés deux semaines plus tôt.

Le gouvernement ne maîtrise plus la situation. C'est un gouvernement de riches, par les riches et pour les riches. C'est la seule description que nous puissions en faire.

J'aimerais maintenant aborder la question des bénéfices des banques. Lorsque la Banque commerciale canadienne a fait faillite, les conservateurs se sont portés à la rescousse en déboursant 800 millions de dollars. L'argent des contribuables qui allait servir à renflouer une banque privée. Je pensais que les conservateurs étaient tenants de la libre entreprise. Je pensais aussi que pour eux le droit de faire faillite était aussi un droit sacré. Quoi qu'il en soit, pendant qu'il renflouait la banque, un autre phénomène a pris de l'ampleur, celui des banques d'alimentation. Sous le règne des conservateurs, les banques d'alimentation ressemblent fort à la soupe populaire des années 1930. Il y en a qui rient de l'autre côté. Ils pensent que c'est drôle. Le principal journal d'Ottawa a fait inscrire sur ses camions: «Donnons à la banque d'alimentation», comme si c'était une oeuvre de charité institutionnalisée à laquelle chacun devrait participer. Il n'y avait pas de ces banques d'alimentation il y a dix ans.

Si les banques d'alimentation réclamaient 800 millions de dollars pour se renflouer et nourrir les pauvres, le gouvernement accèderait-il à la requête? Non, bien sûr. Les priorités sont sans dessus-dessous. Les institutions financières qui font faillite ne méritent aucune aide du gouvernement. Les banques d'alimentation devraient en fait changer leur nom. Elles devraient opter pour celui de Banque commerciale canadienne pour pouvoir recevoir un secours de 800 millions de dollars. Quelle indignité, quel sans-gêne! Tous les jours, des gens font la queue pour réavoir de la nourriture tandis que le gouvernement ne prend que la défense des riches et des grandes sociétés et qu'il se fiche pas mal des simples citoyens qui sont sans travail, qui en cherchent un désespérément et qui entretemps ont besoin de secours et de réconfort.

Les députés d'en face n'ont pas fait mention des banques d'alimentation. Ils ne se sont même pas dit désolés de la souffrance des chômeurs. Le budget ne dit rien des simples citoyens qui sont bloqués au bas de l'échelle sociale.

• (1250)

Pourtant, en réalité, la situation économique des Canadiens se détériore à cause des mesures fiscales stupides qui sont établies dans l'intérêt d'un seul groupe: les riches. Cherchons dans les rapports du gouvernement un système de référence pour juger ce qui se passe dans notre pays. Je veux parler de la publication de Statistique Canada de septembre 1988 qui porte sur les tendances du revenu du travail. J'en cite un bref passage de la page 97 où sont commentés les graphiques. On y dit, en substance, que sur une période de 13 ans, dont quatre, évidemment, sous le régime conservateur, les traitements et salaires n'ont pas progressé au même rythme que l'inflation, car les salaires moyens et les traitements rajustés réels ont fléchi de 1 p. 100 entre 1975 et 1987. Après rajustement pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation, sept des 12 gains annuels de rémunération se sont transformés en pertes.

Ce sont les contribuables qu'on accable de nouveaux impôts. Les chiffres démontrent que, depuis 13 ans, les salariés moyens, hommes et femmes, ont perdu du terrain: leur revenu disponible est moindre, leur situation s'est détériorée. On a alourdi leur charge fiscale.

Voyons quels sont les effets des impôts pour les Canadiens. Chez les travailleurs pauvres, les impôts d'une famille dont le revenu est de 24 000$ ont augmenté de 44 p. 100 entre 1984 et 1988 sous les conservateurs.

Des voix: C'est honteux!

M. Barrett: Quarante-quatre pour cent.

Des voix: C'est honteux!

M. Barrett: Est-ce dans l'intérêt des Canadiens ordinaires? Les impôts du groupe de revenu moyen de 49 000$ ont accusé une hausse de 10 p. 100.

C'est la souffrance et l'angoisse que les conservateurs sèment sur leur chemin.

Pendant les quatre premières années du gouvernement conservateur, les impôts d'une famille à revenus annuels supérieurs de 122 000$ ont baissé de 5,9 p. 100.

Des voix: C'est honteux!

M. Barrett: Le gouvernement est au service des riches. Revoyons la tendance générale à la lumière du budget actuel et projettons-la de 1984 à 1991. Reprenons le cas de la famille de travailleurs pauvres qui gagne 24 000$. A cause du nouveau budget, dans les sept années du premier mandat et du mandat actuel des conservateurs, les impôts des travailleurs pauvres accuseront une hausse de 60 p. 100.

Les impôts du groupe à revenu moyen de 49 000$ ou moins augmenteront de 17 p. 100. Ne vous inquiétez pas, les amis, car le gouvernement protège les riches, ceux qui surveillent leur argent, ceux qui gagnent plus de 122 000$. Le budget actuel va alléger leur charge fiscale de 6,4 p. 100.

Une voix: Honte aux conservateurs.

M. Barrett: Pourquoi en est-il ainsi? Parce que le gouvernement est irréductiblement voué à la sauvegarde des intérêts des riches, qui sont au-dessus de la concurrence. C'est un gouvernement qui nous rebat les oreilles de libre entreprise et d'esprit d'initiative, mais il permet de différer le paiement des impôts. Si une société qui fait des bénéfices exorbitants diffère le paiement de ses impôts et emprunte de l'argent pour faire l'acquisition d'une entreprise concurrente et ainsi créer un monopole, le gouvernement lui permet de déduire l'intérêt de l'argent emprunté. C'est un procédé capitaliste qui permet

aux entreprises d'étendre leurs tentacules à qui mieux mieux et de conserver la maîtrise des ressources du pays.

Une voix: Ils mènent les conservateurs par le bout du nez.

M. Barrett: C'est sûr qu'ils mènent les conservateurs. J'en viens à ça, monsieur le député. Je suis content que vous en ayez parlé, car il ne s'agit pas d'une simple hypothèse. Permettez-moi de vous lire quelque chose sur la façon dont ils dominent les conservateurs. Voici une liste de gens qui font des dons au Parti conservateur. Ils en ont pour leur argent. Le gouvernement actuel confirme le vieil adage que le Canada possède les meilleurs politiques que l'on puisse acheter.

Voyons cette liste de donateurs. La Banque de Montréal, 40 000$ aux conservateurs; la Banque Nationale du Canada, 47 000$ aux conservateurs; Bombardier, 27 300$; Brascan, 22 000$; Burns Fry, 64 000$; la société Campeau, 17 000$.

Une voix: C'est une bande de profiteurs.

M. Barrett: Évidemment que c'est une bande de profiteurs. La liste ne révèle pas les montants versés dans les poches des candidats au niveau local. Les conservateurs éprouvent-ils quelque remords d'accepter l'argent de ceux qui sont ainsi protégés? D'aucune façon, car ceux-ci sont très bien servis.

C'est un gouvernement favorable aux grandes sociétés, qui trouve des moyens de remercier celles-ci pour leurs dons à sa campagne électorale.

Une voix: Exactement.

M¨Barrett: Examinon cette liste de sociétés donatrices et le montant de leurs dons. Ce sont des sociétés rentables qui ne payent pas d'impôts. Je ne veux pas troubler mes collègues en lisant cette liste et je ne veux pas entendre le gouvernement verser des larmes de crocodile lorsqu'il se rendra compte des victimes de sa politique. Le Parti libéral ne vaut guère mieux. Ce qui le dérange, c'est qu'il n'a pas les mêmes avantages maintenant qu'il est dans l'opposition. Quand il était au pouvoir, c'était lui qui avait l'argent et qui servait le même maître. La seule différence entre le Parti conservateur et le Parti libéral, c'est qu'un détien le pouvoir et l'autre pas. C'est tout.

En 1986, la compagnie Alcan Aluminium a fait des profits de 220 millions et obtenu un crédit d'impôt de 32 millions. Elle n'a pas versé un cent d'impôt. Brascan a réalisé des bénéfices de 187 millions et eu droit à un crédit d'impôt de 2,3 millions. Hees International, dont les profits totalisaient 170 millions, n'a payé aucun impôt. Quant à Power Financial Corporation, ses bénéfices s'élevaient à 132 millions et son crédit d'impôt, à 1 million de dollars. Parmi les sociétés qui n'ont pas payé d'impôts, mentionnons Wardair, avec des profits de 70 millions, PWA, avec des bénéfices de 39 millions, Repap Enterprises, dont les profits totalisaient 34 millions, Union Carbide de Canada, qui a réalisé des bénéfices de 28 millions, et Vermillion, avec 51 millions de dollars de profits. Cadillac Fairview a touché des bénéfices de 37 millions et obtenu un crédit d'impôt de 12 millions. Les profits de la Compagnie de la Baie d'Hudson s'élevaient à 50 millions et son crédit d'impôt, à 15 millions. La liste est très longue. On y trouve des pages et des pages d'exemples de sociétés qui ont trouvé des moyens détournés de ne pas payer d'impôts. Pas un employé de la société INCO n'est mentionné sur cette liste.

Je n'ai pas trouvé un seul travailleur de McMillan Bloedel sur cette liste, pas un seul gardien de sécurité rémunéré comme fonctionnaire, pas une seule mère au travail avec trois ou quatre enfants à charge. Il ne s'agit que d'un cercle fermé du monde des finances qui a le gouvernement à son service pour défendre ses intérêts et seulement ses intérêts.

Pour justifier l'hypocrisie de la position du gouvernement, le ministre a allégué que les choses avaient changé, que, pendant la campagne électorale, les conservateurs ne savaient pas où en étaient les choses. Il vient à la défense du gouvernement et, de sa voix sénatoriale, demande à la Chambre: «Que feriez-vous dans ce cas? Que feriez-vous? Nous avons un très grave problème, que feriez-vous à notre place?» Est-ce là toute la défense du gouvernement?

Bien sûr, il se tournerait vers le parti libéral pour demander: «Que feriez-vous à notre place?» Ce serait exactement la même chose.

Des voix: Sottises.

M. Barrett: Je vous dis maintenant ce qu'à mon avis, il a fait auparavant. La politique fiscale a été héritée du Parti libéral qui était au service des mêmes entreprises, des mêmes conseils d'administration, du même petit

cercle. Ce parti a perdu le pouvoir. Le seul changement qu'a connu ce parti a été l'avènement, pour la première fois depuis des années, d'un chef national, le chef démissionnaire actuel, qui a décidé de couper les liens avec Bay Street et de parler franchement à la population canadienne. Ceux qui l'ont le plus rudement traité pour cela ne sont pas les conservateurs, mais les gens de son propre parti. Ce fut la fin des projets de réforme au sein du Parti libéral, croyez-moi.

Voyons maintenant. . .

Une voix: Ce ne sont que pures sottises.

M. Barrett: Quelles sottises? J'ai souffert sous les gouvernements libéraux. Je sais de quoi je parle. J'ai connu des gouvernements libéraux. Le Parti conservateur, lui au moins, est moins rusé que le Parti libéral. Il ne laisse planer aucun doute à ce sujet. Il ne fait aucun doute qu'il sert ses maîtres sans aucune complication et sans essayer de nous dorer la pilule. Le Parti libéral a toujours adopté une attitude de gauche, lorsqu'il est dans l'opposition, et une attitude de droite, lorsqu'il est au pouvoir.

• (1300)

Voyons ce qui se passe pour les sociétés qui ne paient pas d'impôts et voyons comment leurs cadres supérieurs réagissent à la nécessité de s'imposer des restrictions. Je vous le signale, mes chers collègues, les cadres supérieurs ont montré qu'ils étaient prêts à donner l'exemple aux contribuables. Examinons le cahier financier du *Financial Post* du 10 avril 1989. Voici comment ils s'imposent des restrictions, d'après ce qui se dit dans les réunions de chambres de commerce: «Il faut se serrer la ceinture. Le Canada traverse une période difficile. Nous, les travailleurs, nous ne pouvons pas réclamer d'augmentations. Si l'on est trop bien rémunéré, ce ne sera pas bon pour l'économie.» Voyons qui fait partie du club de gens gagnant plus de 500 000$ pendant cette période d'austérité. Pensez-vous que les membres de ce club donnent quelque chose aux banques alimentaires? M. Drabinsky, patron de la société Cineplex-Odeon, gagne actuellement 3 868 000$ par an. Rien que cette année, son traitement a augmenté de 28 p. 100. C'est un gros sacrifice. Il n'a pas reçu une augmentation de 35 p. 100 lui, au moins.

Voyons un autre exemple de cette liste. C'en est un bon. D.J. Phillips, président et directeur général de INCO, gagne 1 993 734$ par an. Le pauvre a reçu une augmentation de seulement 12 p. 100 l'année dernière. Ce pauvre M. Phillips s'est fait avoir.

Allons encore voir plus bas sur la liste. Voici un autre exemple, celui de William James, président et directeur général de Falconbridge, société dont le nom ne figure pas sur la liste des sympathisants de notre parti. Il a gagné 1 689 000$, une hausse de 28 p. 100 l'année dernière. Je parcours toute cette liste et j'y vois des augmentations de 12 ou de 13 p. 100. En voici une épatante. Voici un dénommé Edward MacDonald, vice-président directeur général de la société Seagrams, qui a touché un traitement de 788 000$. Son traitement n'a augmenté que de 30 p. 100 l'année dernière.

Ce sont là les mêmes magnats de l'industrie qui contrôlent le gouvernement, qui paient pour l'élection du gouvernement et qui, en même temps, peuvent à peine sortir le museau de leur auge pour s'offrir des augmentations faramineuses. Ensuite, ils ont le culot de dire aux travailleurs et aux familles monoparentales du pays: «Nous n'avons pas les moyens de vous offrir davantage de services, de vous accorder une hausse de salaire.»

M. Rodriguez: Ils votent tous pour les conservateurs.

M. Barrett: C'est l'engagement le plus ignoble de tout gouvernement envers l'élite au pouvoir.

Deux minutes, monsieur le Président?

M. le vice-président: D'accord.

M. Barrett: C'est plus de temps que celui qu'on devrait accorder au gouvernement pour qu'il cède sa place.

Pour résumer, je désire vous lire une liste dressée par Statistique Canada sur ce qui se passe réellement au Canada; elle s'inspire de vos propres statistiques, monsieur. J'utiliserai mes deux dernières minutes pour mettre au jour certaines de ces découvertes importantes.

Trois millions, six cent quatre-vingt-neuf mille personnes ou 14 p. 100 des femmes, des hommes et des enfants canadiens vivent en deça du seuil de la pauvreté. Huit cent cinquante et un mille personnes ou 12 p. 100 de toutes les familles et 34 p. 100 des personnes seules touchent un revenu peu élevé. Terre-Neuve a les taux de pauvreté les plus élevés: 22 p. 100 de tous les Terre-Neuviens ou 21 p. 100 des familles et 49 p. 100 des personnes seules de la province sont pauvres.

Par contre, l'Ontario a les taux de pauvreté les plus bas: 10 p. 100 de toutes les personnes et 8 p. 100 de toutes les familles y sont pauvres. Quatre familles canadiennes sur dix sont dirigées par une femme et 38 p. 100 d'entre elles sont pauvres, comparativement à seulement une famille sur dix dirigée par un homme. L'absence de programmes destinés aux femmes et l'annulation du programme des garderies qui acculent ces dernières à des niveaux de pauvreté que révèlent les propres statistiques du gouvernement sont totalement injustes. Il y a plus d'un million d'enfants pauvres de moins de 16 ans au Canada, ce qui représente 17 p. 100 du total ou un enfant sur six. Sur le total de 1 016 000 enfants dont les parents ont un revenu

peu élevé, 610 000 ou 60 p. 100 vivent avec leurs parents et 361 000 ou 35 p. 100, dans des foyers monoparentaux. Terre-Neuve compte le taux le plus élevé de pauvreté chez les enfants; en effet, 26 p. 100 des enfants de moins de 16 ans sont pauvres dans cette province. Tout cela à cause du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), qui devrait être rebaptisé le roi des fermetures, en raison de l'Accord de libre-échange et des emplois perdus au Canada. Pas un mot, pas une allusion aux pauvres. Pas un mot, pas une allusion aux gagne-petit dans le budget. Les conservateurs s'en fichent, monsieur le Président. Ils ne se soucient pas des gens ordinaires. Ils se félicitent d'avoir été réélus, et se réjouissent de pouvoir passer encore quatre années à pratiquer la même hypocrisie.

Il est amoral de traiter ainsi les Canadiens pauvres. Mais ça n'est pas un problème de conscience pour le gouvernement actuel, car c'est un gouvernement amoral.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Monsieur le Président, mon honorable collègue a parlé indéfiniment des banques, il a parlé des banques d'alimentation et les a comparées à la Banque canadienne de commerce et il a parlé des sommes énormes dépensées pour renflouer certaines banques. Ne comprend-il pas que les gens auxquels nous sommes venus en aide sont ceux qui avaient déposé de l'argent dans ces banques? Il s'agissait de gens ordinaires, de petites entreprises et de municipalités. Je pense que sa propre municipalité de Esquimalt avait de l'argent en dépôt dans l'une de ces banques. C'était certes le cas de certaines coopératives de crédit. Le député ne comprend-il pas ce qui serait arrivé si le gouvernement n'avait pas pris l'initiative de venir en aide à ces épargnants, ces entreprises, ces commissions scolaires, ces coopératives de crédit et le reste?

Une voix: Et à des personnes âgées.

M. Blenkarn: Les gens de l'Ouest auraient subi un tort grave. Or, à en juger par son attitude, les gens de l'Ouest auraient dû subir ce tort, le gouvernement aurait dû les laisser se faire voler et ruiner en n'intervenant pas auprès des banques.

Je l'admets cependant volontiers, monsieur le Président, c'est une honte pour le pays d'avoir des banques d'alimentation. Mais c'est une honte parce que les provinces n'ont pas recouru du Régime d'assistance publique du Canada autant qu'elles y avaient droit. Le député le sait. Il a été premier ministre d'une province qui n'a pas fait assez appel au Régime d'assistance publique pour résoudre les problèmes dont témoignent les banques d'alimentation. C'est pourquoi je dis qu'il ne sait pas de quoi il parle. Il se répand en belles paroles et fait de beaux discours, mais il ne dit rien du budget.

M. Barrett: Monsieur le Président, j'espérais que le député garderait ses opinions pour lui et dirait ce qu'il a dit en prenant un café.

Je voudrais parler de la Banque commerciale du Canada. Aller plus loin que le taux garanti aux termes du programme canadien d'assurance bancaire est de l'argent perdu. Si, cependant, le gouvernement annonce qu'il a l'intention de rembourser l'argent perdu sur ces comptes bancaires, alors pourquoi n'a-t-il pas remboursé les milliers de personnes qui ont perdu les économies de toute une vie à Principal Trust? Il y a eu un manque de surveillance. Le gouvernement n'a pas pipé mot de Principal Trust.

M. Blenkarn: La question de Principal Trust était réglée, dans ses moindres détails.

M. Barrett: Eh voilà, monsieur le Président, toutes les personnes qui veulent se faire rembourser n'auront qu'à écrire au député et ce dernier veillera à qu'elles recoivent leurs chèques—tous ceux que l'on n'a pas encore remboursés.

L'audace et le toupet du député ne peuvent s'expliquer que par le fait qu'il ne comprend pas le budget actuel. Les paiements de transfert sont réduits dans ce budget, monsieur le Président.

M. Nystrom: Les paiements de transfert sont réduits de plus de 200 millions de dollars.

M. Barrett: Je trouve intéressant que les conservateurs avec leurs beaux discours de droite essayent de rendre les autres responsables de tout. Ils vont donner des milliards de dollars aux sociétés pétrolières. Ils vont donner 2 milliards de dollars à OPSCO sans même demander une part de cet investissement que va réaliser cette société avec l'argent des Canadiens. Le député en a-t-il parlé? Et l'usine de Lloydminster et Hibernia? Je n'ai rien contre ces projets. Mais pourquoi faire cadeau de cet argent? Si c'est l'argent des contribuables canadiens, alors nous voulons notre part de ces investissements, et non pas faire cadeau de cet argent. Le député ne dit pas un mot à ce sujet. Nous savons que c'est toujours les pauvres qu'ils saignent à blanc et qui doivent être sacrifiés, d'après eux.

Le député a parlé de la Colombie-Britannique des années 70. Des gens de droite comme le député nous ont attaqués parce que nous dépensions de l'argent pour l'aide sociale. Nous avions des budgets équilibrés et nous n'avions pas de banques d'alimentation en Colombie-Britannique.

• (1310)

Ce gouvernement stupide et pieux dit aux communautés religieuses qu'elles doivent nourrir les pauvres. Même les communautés religieuses se sont retournées contre ce genre de gouvernement égoïste et avare. Le Conseil canadien des évêques catholiques a fait une déclaration au gouvernement libéral sur la même question, mais celui-ci n'en a pas tenu compte, à ses risques et périls. La situation a maintenant empiré. Le Conseil canadien des évêques catholiques a dit très clairement ce qu'il pense des gouvernements amoraux comme le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux précédents, des gouvernements qui se moquent éperdument des Canadiens ordinaires, des pauvres.

Les Canadiens sont impatients. Ils entendent les sottises que dit ce député, que j'aime beaucoup. Il est un bon député en temps normal. Lorsque je l'entends dire des sottises du genre, je me rends compte qu'il n'a pas compris le message lui non plus.

Nous sommes chanceux ici, à Ottawa. Nous sommes bien nourris, nous ne manquons de rien. J'ai décrit au député ce qui se passe à Terre-Neuve. La même pauvreté existe dans d'autres régions. Le gouvernement n'a rien fait à cet égard. Il s'en moque et s'en est d'ailleurs toujours moqué.

M. Soetens: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la réponse du député. Il a lancé toutes sortes de remarques, dont aucune ne se rapportait à la question. Je vais essayer de poser une question assez simple pour que le député puisse la comprendre et peut-être y donner une réponse aussi simple.

Le député a attaqué notre parti parce que nous aurions pris tous ces dons provenant d'entreprises désireuses d'appuyer notre cause. Je voudrais lui demander son point de vue sur quelques questions. M. White, un membre bien connu du parti dont le député est censé être également membre, dispose grâce aux TCA d'une belle propriété à la campagne en Ontario. Il reçoit également son traitement intégral pendant que les membres de son syndicat sont en grève. Plus important encore, dans ma circonscription, le candidat NPD a reçu du syndicat un don 12 fois plus important que n'importe quel don de société privée à un parti quelconque de la circonscription. J'aimerais savoir si le député croit réellement qu'un don de l'importance de celui des TCA à son parti ne devrait pas être annoncé et vérifié ou s'il ne pense pas que la direction du syndicat devrait demander à ses membres de confirmer qu'ils sont d'accord avec ces dons politiques et avec tous les avantages qu'elle tire du syndicat.

M. Barrett: Monsieur le Président, Dieu merci, je ne suis pas pauvre. Mes parents ont survécu à la dépression et ont réussi à donner à leurs enfants une bonne éducation. Je ne suis pas gêné par le fait que j'ai eu du succès et que je suis relativement à l'aise, mais par contre, j'ai un engagement moral envers ceux qui ne sont pas aussi heureux que je le suis et utiliser cette analogie est de la pure stupidité. Toutefois, je vais expliquer quelque peu la stupidité du député.

Le mouvement syndical s'est engagé à parler à ses membres des dons politiques. Par contre, avez-vous entendu parler d'une banque qui demandait à ses actionnaires si elle devait donner de l'argent aux politiciens? Inco a-t-il écrit à ses actionnaires pour leur demander la permission de contribuer à la caisse des libéraux et des conservateurs? S'il y a un actionnaire au Canada qui a reçu une telle lettre, je voudrais bien la voir. Non, cette permission n'a jamais été donnée. Ces affaires-là sont conclues par les conseils d'administration.

Pour terminer, je voudrais répéter ce qui est arrivé aux travailleurs canadiens en utilisant les propres statistiques du gouvernement. Au cours d'une période de 13 ans, les traitements et les salaires n'ont pas augmenté aussi vite que l'inflation. En moyenne, ils ont baissé de 1 p. 100 entre 1975 et 1987. Après ajustement en fonction de l'indice des prix à la consommation sept des 12 augmentations de traitements et salaires deviennent des baisses. J'invite le mouvement syndical à donner plus d'argent au parti néo-démocrate pour se débarrasser des injustices qui existent.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 h 15.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

VIA RAIL

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, en fin de semaine, le chef du Nouveau parti démocratique participait à une marche pour sauver VIA Rail des coupures imposées par le ministre des Finances (M. Wilson) .

Monsieur le Président, parfois je me demande si le chef du Nouveau parti démocratique tient compte de la réalité canadienne ou si, au contraire, il s'inspire de Christophe Colomb, à la découverte de l'Amérique! Il ne sait où il va, il ignore où il se trouve, et tout cela, aux frais des contribuables.

Monsieur le Président, est-ce que le chef du Nouveau parti démocratique a réalisé que chaque fois qu'un citoyen prend le train, cela coûte 100$ au gouvernement? Est-ce que le chef du Nouveau parti démocratique a compris que ce sont les citoyens ordinaires qui doivent payer ces 100$, chaque fois que quelqu'un prend le train?

Monsieur le Président, on ne peut continuer ainsi à dépenser à tort et à travers! Si nous voulons maintenir nos programmes sociaux, il est essentiel de diminuer notre déficit et mieux gérer nos dépenses.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le prix que la Chambre de commerce internationale a décerné au premier ministre a fait dire à l'ex-directeur adjoint de l'Agence américaine de protection de l'environnement:

C'est le diable qui récompense la vertu.

Pendant que le premier ministre reçoit l'accolade à l'étranger, au pays, il décide dans le budget de fermer 12 agences de recherces sur les économies d'énergie et sur les énergies de remplacement, supprime petit à petit l'Initiative nationale en matière d'économies d'énergie et d'énergies de remplacement, sabre 340 millions de dollars dans les paiements de transfert aux provinces, ce qui compromettra probablement le succès des programmes de reboisement et d'autres mesures conjointes de protection de l'environnement, et réduit encore de 396 millions l'aide au développement extérieur, ce qui pourrait aussi compromettre l'avenir de certains programmes de protection de l'environnement dans le monde. Mais il se garde bien de parler, dans ce budget, des subventions de 5 milliards de dollars engagées dans la mise en oeuvre de mégaprojets de mise en valeur les combustibles fossiles, qui aggraveront encore le phénomène de réchauffement de l'atmosphère, un problème dont le ministre prétend s'inquiéter.

Quand le premier ministre mettra-t-il en pratique ce qu'il prêche? Quand joindra-t-il le geste à la parole? Quand ouvrira-t-il le centre du développement durable qu'il avait promis d'instituer l'an dernier lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies?

* * *

LES FORÊTS

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

M. Brian L. Gardiner (Prince George-Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est la soixantième année cette semaine que nous célébrons la Semaine nationale de la forêt. Partout au pays, nos concitoyens se rendent compte combien nos forêts sont importantes non seulement pour notre économie et notre environnement, mais pour la planète tout entière. Le rapport Woodbridge Reed, qui est paru vendredi dernier, fait état à la fois de tout le potentiel économique de l'industrie forestière et de l'accroissement de la demande dans un domaine où les réserves s'amenuisent. Ce rapport est une preuve de plus que tous les paliers de gouvernement, l'industrie et les syndicats et bien des scientifiques que les parlementaires ont rencontrés cet après-midi et plus tard dans la journée, doivent joindre leurs efforts pour que nos forêts continuent de nous offrir à l'avenir les mêmes possibilités qu'elles nous offrent maintenant. Le gouvernement fédéral devrait négocier immédiatement avec les provinces des ententes sur l'exploitation forestière et il devrait souligner cette Semaine nationale de la forêt en présentant un projet de loi qui créerait officiellement le ministère des Forêts.

* * *

LES MÉDAILLES ET LES DISTINCTIONS

L'ADMISSIBILITÉ D'ANCIENS POMPIERS

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, les pompiers du Canada sont des hommes braves et dévoués qui chaque jour risquent leur vie pour sauver la vie et la propriété des autres. En reconnaissance de son dévouement, le service d'incendie présente au pompier qui prend sa retraite après 20 ans une médaille pour services exemplaires. Toutefois, la chancellerie des ordres et des médailles du Canada a décidé que seuls les pompiers qui ont pris leur retraite après le 28 août 1985 sont admissibles. Les pompiers qui ont combattu les flammes pendant la Deuxième Guerre mondiale avec du vieil équipement inadéquat n'étaient pas moins braves, ni moins dévoués. Comme quelques-uns de ces anciens pompiers sont en-

core vivants, pourquoi ne tiendrait-on pas compte de leur contribution?

Dernièrement, Sydney Oxenham, un de mes électeurs qui était chef adjoint des pompiers, a pris sa retraite après 40 ans de service. Il a eu sa médaille, mais il a préféré la renvoyer parce qu'il ne peut pas la porter fièrement aux côtés de collègues plus âgés qui n'ont pas reçu cet honneur.

Nous n'avons pas l'habitude de donner des médailles rétroactivement mais, pour une fois, oublions les règles et accordons l'honneur qu'ils méritent aux quelques vieux pompiers âgés qui sont encore vivants.

* * *

LE BUDGET

LES AVANTAGES QUE L'Î.-P.-É. TIRE DES PROGRAMMES DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, les Canadiens en général et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard en particulier méritent plus de respect de la part du ministre de la Défense nationale. Dans sa réponse à une question que lui a posée vendredi dernier ma collègue, la députée de Malpèque (M^me^ Callbeck), il a laissé entendre que les hommes et les femmes qui servent dans les Forces canadiennes ne doivent pas se voir intallés dans des régions à seule fin d'en soutenir le développement économique. L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas cessé d'être une province canadienne depuis son entrée dans la Confédération en 1873.

Le Livre blanc sur la défense qu'a déposé le ministère de la Défense nationale signale la grande contribution que les dépenses consacrées à la Défense apportent à tous les secteurs de la société canadienne. Il fait aussi ressortir que les programmes de la Défense contribuent considérablement à aplanir les disparités économiques régionales et que les crédits de la Défense renforcent les économies locales et régionales.

Les disparités régionales abondent à l'Île-du-Prince-Édouard. Les dollars de la Défense doivent y rester afin d'aider à renforcer notre économie vacillante.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

HOMMAGE À PHYLLIS LAMBERT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, hier, à Montréal, plusieurs personnes, dont les premiers ministres du Canada et du Québec, ont rendu un hommage à M^me^ Phyllis Lambert, architecte, à l'occasion de l'inauguration du Centre canadien d'architecture, musée voué à l'architecture et à son histoire.

Ce Centre, qui a coûté 45 millions de dollars, et pour lequel les gouvernements d'Ottawa et de Québec ont contribué chacun 4 millions de dollars, est unique au monde, monsieur le Président. Et, fait remarquable, M^me^ Lambert, dont les luttes pour conserver intact le patrimoine architectural de Montréal sont bien connues, a contribué personnellement pour 27 millions de dollars au financement de cette importante réalisation.

Tel que l'a mentionné le premier ministre du Canada, nous nous devons de reconnaître en cette Chambre, l'acharnement, la générosité et le patriotisme dont a fait preuve M^me^ Lambert.

Monsieur le Président, ce Centre n'est pas seulement un lieu historique, c'est également et avant tout un instrument de notre avenir.

Bravo à M^me^ Phyllis Lambert, une grande Canadienne dont nous sommes tous très fiers!

* * *

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE PROGRAMME CANADA-TANZANIE CONCERNANT LE BLÉ

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, en réponse aux critiques formulées contre les compressions budgétaires massives touchant l'aide extérieure, la ministre des Relations extérieures a dit qu'il nous faudra insister davantage sur la qualité des projets et accepter la réduction des fonds destinés à d'importants travaux de développement international.

Le programme Canada-Tanzanie concernant le blé fait encore plus de tort à la crédibilité du gouvernement en matière d'aide extérieure. Ce programme fait l'objet de vives critiques depuis trois ans. Pourtant, le gouvernement continue à y affecter des millions de dollars. Ce programme viole au moins trois des principes de base de l'ACDI. Il est catastrophique sur le plan écologique, car il appuie la monoculture, qui conduit à une dégradation des terres. Il favorise l'éviction forcée des pasteurs Barabaig, les plus pauvres parmi les pauvres, avec toutes les atteintes brutales aux droits de la personne que cela comporte. Et au lieu d'encourager l'autonomie, il crée la dépendance.

Comment faire confiance aux déclarations du gouvernement sur le volume d'aide internationale, ou à ses assurances mielleuses au sujet de la qualité!

Article 31 du Règlement

LES PRODUITS DANGEREUX

L'AJOUT DE SUBSTANCES DANGEREUSES AUX COMBUSTIBLES

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, les Canadiens ont été sidérés par l'article paru aujourd'hui dans le journal *The Globe and Mail* au sujet de la pratique dangereuse de gens et de sociétés sans scrupules qui n'hésitent pas à ajouter des déchets chimiques dangereux, notamment des BPC, à l'essence, au gazole et aux huiles de chauffage industrielles. Les combustibles en question sont ensuite vendus à prix réduit à des clients du sud de l'Ontario, du Québec et de l'ouest de l'État de New York. De nombreux Canadiens ignorent peut-être que lorsque les BPC sont brûlés complètement à des températures élevées, on obtient des furannes et des dioxines qui sont encore plus dangereux.

J'exhorte les ministères de l'Environnement, du Revenu national et du Solliciteur général à lancer une enquête sur les activités des trafiquants en question et à porter des accusations criminelles au besoin.

* * *

LA MAIN-D'OEUVRE

LE PROGRAMME NATIONAL D'APPRENTISSAGE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, à l'automne de 1988, 14 p. 100 des fabricants canadiens interrogés par Statistique Canada ont déclaré que leur production était ralentie par un manque d'ouvriers qualifiés au Canada. En 1985, une enquête semblable effectuée par Statistique Canada là encore a montré que 2 p. 100 à peine des fabricants canadiens jugeaient que leur production était ralentie par un manque d'ouvriers qualifiés.

• (1410)

Alors que le nombre de vacances au Canada augmente, le taux de chômage demeure relativement élevé. Les exigences quant aux compétences et aux études postsecondaires ne cessent de croître pour la plupart des postes.

Étant donné cette situation, pourquoi le gouvernement n'annonce-t-il pas, de concert avec les provinces, un programme national d'apprentissage à la fine pointe du progrès? Le gouvernement ne croit-il pas que les gens sans emploi n'ont tout simplement pas les compétences nécessaires pour occuper beaucoup des 600 000 emplois vacants au Canada, selon les estimations, et pour lesquels ils pourraient être qualifiés, s'ils pouvaient compter sur un nouveau programme d'apprentissage massif?

LES FORÊTS

LE POTENTIEL DE L'INDUSTRIE ET DES RESSOURCES

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre que nous célébrons cette semaine la Semaine nationale de la forêt.

Les forêts sont la plus grande de nos ressources naturelles et contribuent plus que toute autre à notre balance commerciale. D'un océan à l'autre, l'industrie forestière compte pour plus de 300 000 emplois directs et 600 000 emplois indirects. En fait, nos forêts constituent notre patrimoine naturel le plus important.

Hier, à Prince George, en Colombie-Britannique, il s'est passé quelque chose de fort intéressant. Le ministre d'État chargé des Forêts (M. Oberle) a inauguré «Les forêts du monde». C'est là un bon exemple des activités communautaires qui s'inspirent du thème de la Semaine nationale de la forêt: «Vos forêts et votre avenir».

* * *

LES SCIENCES ET LA RECHERCHE

LE FINANCEMENT—LES FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT DE L'AGENCE SPATIALE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, ce matin, Louis Siminovitch, l'un des plus éminents chercheurs du Canada dans le domaine médical, a de nouveau décrié l'exode des scientifiques canadiens vers les États-Unis faute de fonds accordés à la recherche.

Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse d'accroître les dépenses au chapitre des sciences, prétextant qu'il devait procéder à des compressions budgétaires pour lutter contre le déficit.

Entre-temps, l'aménagement de l'agence spatiale à Saint-Hubert coûtera en frais d'établissement, de déménagement et d'exploitation des millions de dollars de plus par rapport à ce que nous aurions eu à payer même si l'agence avait été déménagée à Montréal. Pendant ce temps, un certain nombre de scientifiques réputés ont fait savoir qu'ils déménageraient, non pas à Saint-Hubert toutefois, mais plutôt aux États-Unis.

Quand la population s'apercevra qu'on n'a fait aucun cas des recommandations du comité Lortie qui avait proposé d'augmenter les subventions à la recherche fondamentale, qu'on a retranché 4 millions de dollars du programme de réduction des pluies acides, qu'on a déduit 24 millions de dollars des subventions à la recherche d'autres sources d'énergie, que moins de scientifiques seront formés à cause des compressions effectuées dans l'enseignement postsecondaire, elle en viendra à se demander si le gouvernement a bel et bien une politique en matière de recherches scientifiques. Il n'y a pas que la

station spatiale qui soit prioritaire. Le gouvernement a beau avoir beaucoup de charme, je lui recommande quand même d'être prudent s'il ne veut pas payer plus tard pour ses écarts de conduite.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'IMPORTANCE DE RÉDUIRE LE DÉFICIT

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, le déficit fédéral représente l'un des plus grands défis que les Canadiens aient à relever aujourd'hui. Si nous voulons continuer de soutenir nos personnes âgées et nos agriculteurs de la circonscription d'Elk Island et d'autres régions du Canada, nous devons unir nos efforts pour lutter contre le déficit.

Le déficit annuel a fléchi d'un sommet sans précédent de 38,3 milliards au cours de l'exercice financier 1984–1985 à 28,9 milliards l'an dernier. D'ici 1993, il sera ramené à 15 milliards.

Pour relever le défi le pays doit s'unir. Que tous les Canadiens d'un océan à l'autre bâtissent ensemble l'avenir pour que nos enfants puissent vivre dans un Canada plus fort.

* * *

LE LOGEMENT

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES S'APPLIQUANT AUX MAISONS NEUVES

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, le budget du gouvernement est un désastre pour le secteur du logement. Si, comme on nous l'a annoncé, la taxe fédérale sur les produits et services frappe aussi les maisons neuves, de moins en moins de familles canadiennes moyennes pourront accéder à la propriété. Cette taxe pourrait ajouter des milliers de dollars au prix de la maison neuve moyenne. Qu'adviendra–t–il alors, monsieur le ministre, du rêve de posséder sa propre maison?

Il y a deux semaines, le ministre de l'Habitation a déclaré qu'il accorderait son aide. Où est l'aide réservée aux simples citoyens dans le budget? Où les sans–foyer qui ont besoin d'aide trouvent–ils leur compte dans ce budget? Quelle aide peuvent y voir ceux qui rêvent de posséder une maison? Ils voient leur rêve disparaître sous les taxes? Que recommande le Budget à ceux qui veulent trouver un logement de prix abordable?

Le gouvernement a promis des logements à prix abordable. Abordable pour qui, monsieur le Président? Pour les familles ordinaires? Ou le ministre a–t–il voulu dire que le logement serait abordable pour ceux qui pourraient en payer le prix? Où est l'aide accordée par le ministre de l'Habitation? Les Canadiens ont le droit de savoir la vérité.

L'AGRICULTURE

LE CONTRÔLE DES IMPORTATIONS DE POULETS À GRILLER ET D'OEUFS D'INCUBATION

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, les producteurs des entreprises d'accouvage de poulets à griller ont accueilli favorablement l'annonce faite par le ministre du Commerce international (M. Crosbie) aujourd'hui. Le ministre a déclaré que la production de ce secteur serait inscrite sur la liste de contrôle des importations dès aujourd'hui.

Les producteurs avaient confié au gouvernement l'inquiétude que leur inspiraient l'accroissement des importations. Cette intervention rapide du gouvernement préservera la rentabilité de ce secteur.

Ce geste montre que le gouvernement est prêt à recourir aux dispositions de l'article 11 du GATT pour restreindre les importations agricoles et ainsi appuyer les programmes nationaux de gestion de l'offre.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES PRÉVISIONS DU CONFERENCE BOARD

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi, le Conference Board du Canada, important organisme prévisionniste fort respecté du secteur privé, a publié sa dernière étude économique. Celle–ci tient compte du budget du gouvernement. Les auteurs de cette étude ont affirmé que le risque de récession est accru en raison du budget et que les entreprises devraient élaborer des plans d'urgence en prévision d'une récession.

Compte tenu de ces prévisions, comment le premier ministre et le gouvernement peuvent–ils persister à présenter à la Chambre et au pays un budget qui, aux yeux d'un organisme respecté comme le Conference Board, nous mène inévitablement à une récession, avec toutes les difficultés que cela occasionnera aux consommateurs, aux travailleurs, aux agriculteurs et aux Canadiens en général? Pourquoi le gouvernement persiste–t–il dans cette mauvaise voie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous tenons en très haute considération le Conference Board et les autres groupes d'Ottawa ou d'autres régions du Canada qui proposent leurs analyses économiques.

Toutefois, c'est au gouvernement du Canada qu'il incombe de faire les choix les plus propices pour le bien du pays. Bien sûr, ne pas tenir compte de la dette aurait inévitablement signifié des taux d'intérêt plus élevés, une

inflation plus marquée et une perte de confiance chez les consommateurs et les investisseurs. Tous ces facteurs auraient entraîné un grave ralentissement de l'économie.

Le député admettra que, par exemple, lorsque le ministre des Finances a présenté son premier exposé économique en novembre 1984, certains de ces analystes, y compris les chefs des partis d'opposition ont prédit la perte de 200 000 ou de 300 000 emplois. De fait, ces politiques ont eu pour résultat de créer 1,4 million d'emplois. Nous voulons poursuivre dans cette voie.

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le premier ministre parle de dette et d'inflation. Pourtant, dans l'état budgétaire, le ministre des Finances admet que le budget présenté à la Chambre la semaine dernière provoquera inévitablement une recrudescence de l'inflation.

Comment le premier ministre peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens qu'un budget qui fait augmenter les taxes de vente et d'accise, qui seront inflationnistes du propre aveu du ministre des Finances, devrait faire baisser les taux d'intérêt? Quelles mesures budgétaires feront baisser les taux d'intérêt? N'est-il pas vrai que, comme le confirme le Conference Board, le budget du gouvernement aura l'effet inverse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, personne ne peut prédire l'avenir avec une précision absolue. Même les prévisionnistes ne sont pas d'accord sur les conséquences des différentes politiques.

Le ministre des Finances s'est basé sur les meilleures informations économiques qu'il était possible d'obtenir. Il a fait intervenir dans les prévisions budgétaires un certain réalisme et une certaine compréhension de l'évolution de l'économie canadienne. Comme le dit si bien le député, les taux d'intérêt sont trop élevés.

Nous espérons et nous pensons en fait que les décisions difficiles que le gouvernement a prises dans le dernier budget feront baisser les taux d'intérêt. Elles auront alors les effets bénéfiques escomptés.

LA PRÉVISION D'UN DÉFICIT FÉDÉRAL PLUS ÉLEVÉ

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, Southam News a diffusé des nouvelles de sources gouvernementales qui disaient que le ministre des Finances prévoyait en secret un budget fédéral bien plus élevé que celui dont parlait alors le gouvernement. Lorsqu'on lui a posé des questions à ce sujet, le ministre des Finances aurait dit ceci à la sortie d'un rassemblement conservateur au cours duquel le premier ministre avait pris la parole: «Non, ce n'est pas exact». Le ministre des Finances a ajouté ceci: «J'ai dit très clairement que nos dépenses concordent parfaitement avec nos prévisions.»

• (1420)

[*Français*]

Alors, je désire demander au premier ministre: Pourquoi le ministre des Finances a-t-il insisté sur le fait que, à ce moment-là, la voie du gouvernement était la bonne, alors qu'il avait d'autres informations de son ministère? De plus, pourquoi le premier ministre a-t-il refusé d'utiliser cette opportunité de commenter la situation, préférant rester silencieux au lieu de donner ces informations au public canadien? Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas parlé à ce moment important?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que tous les Canadiens sont conscients et familiers avec la franchise du ministre des Finances. Il a avoué carrément que les majorations dans les taux d'intérêt vers la fin de l'année ont eu bien sûr un impact négatif sur ses prévisions budgétaires. C'est un secret de polichinelle! Et l'impact négatif était non seulement au Canada, mais aux États-Unis et dans tous les grands pays du monde. Les taux d'intérêt ont grimpé vers la fin de l'année et au début de 1989, ce qui a eu un effet pénible sur des prévisions budgétaires déjà annoncées. Mais il est à espérer qu'une politique sérieuse de compressions budgétaires aura des effets bénéfiques dont la Chambre pourra prendre connaissance au cours des prochains mois et sûrement des prochaines années.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que, il y a trois semaines, lui et son gouvernement ont bradé les pêcheurs et les travailleurs d'usine de Terre-Neuve. Il semble maintenant que le gouvernement a aussi l'intention de plonger dans le chaos le secteur des pêches de la côte ouest. Les réserves de saumon de la Colombie-Britannique sont en baisse depuis quelques années, surtout à cause de la pêche aux filets dérivants à l'extérieur de la limite des 200 milles. En fin de semaine, le gouvernement a permis au Japon de pratiquer la pêche aux filets dérivants sur une distance additionnelle de 120 milles marins. Comment le premier ministre peut-il justifier ce bradage des ressources et des emplois canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, un de ces jours, le député apprendra que, en parlant constamment de bradage, il contribue à la dévaluation de la devise nationale.

Il devrait également savoir que la question de la pêche aux filets dérivants est un très grave problème que divers

gouvernements canadiens ont cherché à régler au fil des ans. Le problème est aggravé par le fait que la pêche se fait en dehors de la zone de juridiction habituelle du Canada.

Nous cherchons des moyens pratiques et plus efficaces de protéger les pêcheries canadiennes. Chose importante, le gouvernement du Japon a accepté de laisser des observateurs canadiens monter à bord des navires japonais. Cela nous aidera à réduire la quantité de poissons pêchés et à obtenir des renseignements plus précis.

Nous reconnaissons qu'il y a encore des problèmes concernant les pêcheurs de Taiwan, de la Corée et d'autres pays. Nous espérons pouvoir appliquer les mesures que nous venons de prendre aux pêcheurs et aux navires de ces pays.

M. Simmons: Donner le poisson de Terre-Neuve à la France ou celui de la côte ouest au Japon, c'est du bradage. Le ministre n'aime peut-être pas ce mot. Je pourrais utiliser le terme qu'emploient les pêcheurs de Terre-Neuve, mais il est antiparlementaire.

LE MORATOIRE SUR LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas demandé un moratoire sur la pêche aux filets dérivants plutôt que d'accorder des quotas plus élevés et une zone élargie aux Japonais? Pourquoi, pour une fois, le gouvernement ne prend-il pas le parti des pêcheurs canadiens plutôt que de tout céder aux étrangers?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne voudrais pas attirer l'attention des députés sur certaines difficultés qui ont surgi à la suite des mesures prises dans le domaine des pêches par des gouvernements libéraux, notamment celui dans lequel le député a brièvement été ministre.

Je suis prêt à expliquer les mesures que nous avons prises. Nous avons réussi à négocier avantageusement avec la France une solution à un problème très complexe. Nous sommes maintenant en mesure de nous entendre sur la délimitation de nos zones de pêche, ce qui est très important. J'espère que le député le comprend.

Pour ce qui est des filets dérivants, nous avons pris une mesure qui nous permet de fonder certains espoirs. Nous avons demandé instamment aux gouvernements de la Thaïlande et de Singapour, et nous nous adresserons à d'autres pays, de dissuader leurs usines de transformation du poisson d'accepter les produits pêchés aux filets dérivants par le Japon, la Corée et Taiwan.

Cette affaire sera menée à terme. Il faut progresser étape par étape. Nous avons déjà progressé depuis quelques jours dans nos discussions avec le Japon. Nous prenons la question très au sérieux et entendons protéger les intérêts des pêcheurs canadiens.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

L'AJOUT DE SUBSTANCES DANGEREUSES AUX COMBUSTIBLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Selon la presse de ce matin, des déchets chimiques dangereux sont mêlés à du mazout et expédiés par pétrolier de ce côté-ci de la frontière canado-américaine; on ajoute que cette situation règne depuis environ quatre ans. Comme tous les Canadiens le savent, ce genre d'activité risque de gravement compromettre leur santé. Le solliciteur général peut-il dire à la Chambre dans quelle mesure le gouvernement est au courant de cette situation? Les autorités fédérales ont-elles pris part à une enquête spéciale menée à cet égard? Quand pouvons-nous prévoir que cette activité cessera?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les allégations publiées aujourd'hui dans le *Globe and Mail* ont trait à des pratiques qui, si elles sont confirmées, constituent un grave mépris de la loi et un manque total de respect pour la santé publique.

Nous communiquons en ce moment même avec tous les ministères intéressés, car beaucoup de lois fédérales visent ces prétendues pratiques. Il y a quelques instants, je me suis entretenu avec mon collègue, le ministre Bradley de l'Ontario, qui sera en mesure de recueillir plus de renseignements et de porter des accusations si les résultats de l'enquête l'exigent.

Questions orales

LE NOMBRE D'INSPECTEURS FÉDÉRAUX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être nous donner des renseignements supplémentaires quant à la fréquence où le gouvernement fédéral remplit son devoir d'inspection. Par exemple, d'après l'auteur de l'article, des produits dangereux, notamment des BPC, sont expédiés dans ces camions-citernes parce que: «Ils ne sont presque jamais inspectés par les agents de la consommation ou de l'environnement».

Des fonctionnaires du ministère de mon collègue m'ont confirmé ce matin qu'ils n'ont pas assez d'inspecteurs pour remplir leur mandat. Le ministre confirmera-t-il qu'il n'y a pas assez d'inspecteurs fédéraux pour faire le travail correctement? En particulier reconnaîtra-t-il que pour les deux grandes provinces de l'Ontario et du Québec on ne compte que 32 inspecteurs en activité, ce qui est bien moins que ce dont disposent les gouvernements provinciaux eux-mêmes dans ces domaines? Si c'est vrai, le ministre déclarera-t-il à la Chambre qu'il a l'intention d'augmenter bientôt le nombre des inspecteurs pour que le travail puisse se faire convenablement?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais rassurer le chef du Nouveau parti démocratique puisque, depuis maintenant plusieurs semaines, nous avons, conjointement avec la province d'Ontario et les autorités américaines, effectué des inspections de routine à la frontière pour nous assurer du respect de la loi sur le transport des produits dangereux.

Deuxièmement, le Budget qui a été déposé la semaine dernière a donné à mon ministère 56 années-personnes de plus pour s'occuper de l'application de la nouvelle loi canadienne sur la protection de l'environnement. Et nous avons l'intention d'être de plus en plus vigilants.

Nous allons en plus, monsieur le Président, entrer en communication avec l'industrie pétrolière pour nous assurer que les Canadiens pourront consommer de l'essence de haute qualité.

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cela ne fait pas plus de deux ou trois heures que les gens de son propre ministère ont dit qu'ils n'ont pas assez de personnel pour remplir leur mandat. Le gouvernement se félicite d'être intervenu en faveur de l'environnement des deux côtés de la frontière. Quand va-t-il intervenir pour protéger la santé des Canadiens?

• (1430)

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA GRC PEUT FAIRE ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma dernière question s'adresse au solliciteur général. Il y a maintenant, aux États-Unis, une section de la police fédérale spécialement organisée pour faire enquête concernant ces activités. Est-ce qu'il y a un groupe équivalent, à la GRC, par exemple, ici, au Canada?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, sur cette question précise, je pense que mon collègue a répondu de façon claire que ce sont de très sérieuses allégations. Je pense que nous devons tous le reconnaître. Cependant, tant mon collègue que moi-même, avec notre collègue de la douane et de l'accise, allons revoir l'ensemble des allégations qui ont été faites ce matin. Nous allons aussi vérifier avec les autres corps policiers qui peuvent également avoir juridiction: devant la gravité de ces allégations, j'ai demandé personnellement à la GRC, il y a quelques minutes, de voir ce qu'on pourra faire demain, peut-être même aujourd'hui, suite à ces données qui sont très sérieuses. Mais je pense qu'avant de déclencher une enquête générale là-dessus, il faut être très prudent et s'assurer de qui a juridiction.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES INSPECTIONS RELATIVES AU TRANSPORT DE BPC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, quand on parle de prudence, je pense que les Canadiens et les Canadiennes se sont attendus à plus de prudence de la part de ce gouvernement parce que ce sont les Canadiens et les Canadiennes qui seront touchés par les BPC.

J'aimerais demander au ministre, qui parle d'un rajustement de 56 années-personnes, s'il est au courant du fait qu'avec une addition de 56 années-personnes, cela va faire une personne pour couvrir chaque 100 kilomètres de la frontière canado-américaine, et est-ce qu'il pense vraiment que cela pourra être suffisant pour examiner cette question de très près?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les services compétents ont identifié les points où ce genre de contingentement passe la frontière, et nous faisons des inspections régulières pour nous assurer que la loi est respectée. Nous avons 56 personnes de plus. Nous verrons si nous en avons assez. Je ne pense pas que nous parlions aux mêmes

fonctionnaires. Ceux à qui je parle dans mon ministère considèrent qu'avec 56 personnes nous pourrons faire un très grand bout de chemin. Nous allons mettre en vigueur ces nouvelles mesures, nous allons vérifier les résultats de ce que nous faisons, et si nous en manquons, le gouvernement veillera à faire ce qu'il faut.

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au ministre de l'Environnement que c'est lui le ministre. C'est à lui de juger s'il pense que 56 personnes, soit une pour 100 kilomètres, constituent un nombre suffisant.

LES DÉCHETS CHIMIQUES DANS DES COMBUSTIBLES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Des centaines de milliers de Canadiens ont rempli le réservoir de leur voiture d'une essence qui pouvait contenir des BPC. Ils y ont peut-être touché. Ils en ont senti l'odeur et en ont peut-être respiré les émanations. Ils aimeraient savoir du ministre de la Santé, qui était prêt à agir très rapidement dans le cas des trois raisins chiliens empoisonnés, quelle mesure précise il entend prendre pour protéger la santé de centaines de milliers de Canadiens qui ont fait le plein de cette essence depuis quatre ans.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon ministère va collaborer entièrement avec le ministre de l'Environnement. Nous allons certes mettre à sa disposition toutes les ressources dont nous disposons.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES BASES MILITAIRES DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale.

Le 5 mai 1989, le ministre de la Défense nationale a dit ceci, et je cite le hansard à la page 1368:

> . . . les femmes et les hommes qui servent dans les Forces canadiennes aujourd'hui méritent beaucoup plus de la part des Canadiens que de se voir installés dans des régions pour en soutenir le développement économique.

Le ministre veut-il dire que les militaires ne méritent pas d'être stationnés au Canada atlantique, à des endroits comme Summerside, Gander et Sydney, ou qu'ils ne le veulent pas? Je demande au ministre de s'excuser au nom du gouvernement d'avoir fait ces remarques désobligeantes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que le député sera d'accord pour dire que les décisions prises au ministère de la Défense nationale doivent être fondées sur l'efficacité opérationnelle. Nous répartissons nos ressources d'un bout à l'autre du pays de façon à répondre adéquatement aux besoins en matière de défense dans les diverses régions.

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le ministre a répété à plusieurs reprises que la fermeture de la base des Forces canadiennes à Summerside découlait, comme la ministre associée l'a dit, des efforts du gouvernement en vue de réduire la dette. Cependant, mon collègue, le député de York-Centre, a dit quelque chose à la Chambre vendredi dernier au sujet de la BFC de Toronto qui vient détruire cet argument. Le ministre a reçu une offre qui permettrait au gouvernement de gagner trois-quarts de millions de dollars tout en l'aidant à résoudre la crise du logement à Toronto et le problème des fermetures de bases. Le ministre a-t-il rejeté d'emblée cette offre? Dans l'affirmative, pourquoi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est important de comprendre que les fonctions exécutées à la base de Downsview sont très différentes de celles exécutées à la base de Summerside. Cette dernière soutient une opération de repérage dont notre ministère n'aura plus besoin.

La base de Downsview est une base importante qui soutient les opérations de la milice ainsi que le Collège de la Défense nationale. Elle joue un rôle de premier plan en ce qui concerne nos activités militaires dans l'agglomération torontoise.

Je suis certaine que mon collègue sait que nous avons déjà offert de céder 100 acres de la base de Downsview au gouvernement provincial pour répondre aux besoins en matière de logement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DÉCHETS CHIMIQUES DANS DES COMBUSTIBLES – LES EFFETS SUR LA SANTÉ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je m'adresse moi aussi au ministre de l'Environnement. D'énormes quantités de BPC, de furanes et de dioxines sont déversées dans l'atmosphère à cause du mélange illégal de déchets chimiques dangereux avec de l'essence, du diesel et des combustibles de chauffage industriels. Étant donné que ces déchets chimiques sont associés à de graves troubles du cerveau, du foie, de la peau et du système nerveux, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour localiser les sites en question et

tester ceux dont le niveau des émissions pourrait être dangereux?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous menons deux enquêtes de front actuellement. La première enquête concerne la communauté. industrielle. Nous communiquerons avec les représentants de l'industrie pour nous assurer que les produits vendus aux Canadiens sont sûrs.

La deuxième enquête est une enquête interministérielle que nous effectuons de concert avec le gouvernement de l'Ontario pour savoir si les allégations qui sont parues aujourd'hui sont bel et bien fondées.

LES ENDROITS OÙ PEUVENT SE TROUVER DES SUBSTANCES TOXIQUES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos d'un problème qui devrait l'inquiéter beaucoup. Il n'est pas impossible que certaines stations-service soient construites à proximité d'une école primaire. En fait, il se peut que certains sites industriels renferment des milliers de gallons de combustible de chauffage qui contient des PCB, des furanes et des dioxines. Les niveaux de toxicité de ces sites peuvent être fort élevés. Le ministre prendra-t-il des mesures pour localiser ces sites et faire examiner les gens qui ont été à promixité de ces émissions dangereuses afin d'assurer leur protection et celle de tous les Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure en réponse à la question de la députée de Hamilton-Est: toutes les ressources de mon ministère seront mises à la dispositon du ministre de l'Environnement qui prend en charge ce dossier. Nous collaborerons sur toute la ligne. Tout ce que le gouvernement fédéral pourra faire, il le fera.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE

M. le vice-président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Tadeusz Olechowski, ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne.

[*Français*]

L'HABITATION

LES HABITATIONS COOPÉRATIVES – LES COUPURES DANS LE FINANCEMENT – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation).

Le ministre a coupé le financement d'habitations coopératives qui était, l'année passée, de l'ordre de 7,8 millions de dollars, à 5,5 millions de dollars cette année. On estime que cette coupure permettra à peine le financement de 1,800 logements cette année, ce qui représente le plus faible niveau depuis onze ans.

Ma question est la suivante: Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour renverser cette décision? Est-ce que le ministre est prêt à accepter un record inférieur à celui de son prédécesseur, celui qu'il a tellement critiqué?

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président: Le député n'ignore pas et l'a indiqué d'ailleurs que le budget consacré aux habitations coopératives a été réduit par rapport à l'année dernière. Je le déplore et le gouvernement aussi.

Des voix: Oh, oh!

M. Redway: Comme je l'ai déjà dit, le problème vient du déficit que nous connaissons.

Des voix: Oh, oh!

M. Redway: Les autres Canadiens le savent, même si les députés NPD l'ignorent.

Je recevais récemment une lettre du directeur exécutif de la Family Services Association of Metropolitan Toronto. Permettez-moi d'en extraire le passage suivant: «La plupart des Canadiens doivent trouver évident que 31c. versés en intérêts sur chaque dollar de rentrée fiscale c'est payer beaucoup trop cher le fonctionnement et les programmes du gouvernement. En outre, le fait de laisser accroître le déficit contituerait une menace réelle pour les programmes de santé et d'enseignement et les programmes sociaux du pays.» C'est un directeur d'organisme de services sociaux qui parle.

Je cherche de concert avec le mouvement de logements coopératif à rencontrer ses membres et à mettre point avec eux les moyens d'obtenir de meilleurs résultats avec le budget à notre disposition.

Des voix: Bravo!

• (1440)

LES LOGEMENTS SOCIAUX—LES LISTES D'ATTENTE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce déficit résulte de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement qui. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Martin: . . .a pour cause directe son manque de crédibilité dans les milieux d'affaires. Je trouve inconcevable que le ministre, qui trouvait tant de choses à dire quand il était simple député, applique maintenant cette politique alors qu'il y a 500 personnes à Halifax qui sont sur la liste d'attente. A Toronto, la liste d'attente pour ce genre de logement compte 15 000 noms. Le ministre dit que c'est à cause du déficit. Admettons. Admettons le ministre dans ces conditions. La semaine dernière, le gouvernement annonçait qu'il allait dépenser. . .

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Martin: . . .2,17 millions en publicité pour l'horrible budget. Voici ma question. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Martin: . . .qu'est-ce que cela annonce au sujet des priorités du gouvernement?

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: A l'ordre.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le député a de toute évidence décidé de lancer sa campagne d'investiture aujourd'hui.

Une voix: Fort juste.

M. Redway: Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement et moi-même plaçons très haut dans nos priorités le logement à prix modéré. Je fais le tour de tous les moyens dont nous pouvons disposer pour les maximiser afin de créer plus de logements a prix modéré à l'intention des Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE FINANCEMENT—LES OBJECTIFS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a soutenu que les dépenses de recherche et de développement devaient représenter 2,5 p. 100 du Produit intérieur brut. Étant donné que le niveau de dépenses reste toujours le même qu'en 1983, et que le Budget ne propose aucun moyen d'augmenter les dépenses pour la recherche et le développement, est-ce que le premier ministre croit toujours que son objectf de 2,5 p. 100 est réalisable? Et si non, quel objectif, selon lui, le serait?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je ne crois pas que mon collègue se soit donné la peine de lire le budget. Sinon, il saurait que toutes ces activités de recherche et de développement font encore partie du budget.

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: Les 240 millions de dollars consacrés au Programme des centres d'excellence sont encore là. Les 200 millions alloués aux conseils sont encore là. Les 80 millions accordés au Programme de bourses du gouvernement canadien sont encore là. Le projet de loi C-22 et les fonds qu'il prévoit pour la recherche et le développement sont encore là.

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: Le programme des matériaux industriels de pointe y est aussi.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Le Programme de biotechnologie est encore là.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Le programme Technologie de l'information. . .

Une voix: Celui-là est encore là.

M. Winegard: Merci.

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, il n'y a encore que 1,3 p. 100 des dépenses qui vont aux activités de recherche et de développement. Le premier ministre s'enorgueillit de présider le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Ce groupe de scientifiques éminents a présenté de nombreuses recommandations au premier ministre, lui conseillant notamment de doubler le budget de base du Conseil des subventions à la recherche et d'indexer ce budget d'une fois et demie le taux de croissance du PIB.

Le gouvernement va-t-il donner suite aux recommandations du Conseil consultatif national? Sinon, le premier ministre va-t-il cesser de faire perdre leur temps à des scientifiques qui ont autre chose à faire que de

présenter des recommandations dont on ne tient pas compte?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, une des recommandations formulées par les scientifiques les plus en vue et des personnes qui s'intéressent à la recherche et au développement au Canada était que le gouvernement fédéral adopte enfin le projet de loi C-22 qui allait susciter des centaines de millions de dollars de nouveaux investissements. Or, nous avons adopté ce projet de loi en dépit de l'opposition des libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les libéraux s'y sont opposés non seulement à la Chambre des communes mais encore au Sénat. C'était la meilleure façon de stimuler l'investissement dans les activités de recherche et de développement au Canada ainsi que les investissements dans ce domaine qui ait été mise de l'avant au cours de la dernière décennie, et les libéraux s'y sont vigoureusement opposés. Il a fallu que notre gouvernement renverse cette opposition pour que le projet de loi C-22 soit adopté, et ce projet de loi est aujourd'hui loué par tous les Canadiens qui ont foi dans la science et la technologie et dans les activités de recherche et de développement.

* * *

LES TRANSPORTS

LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION DU POLAR 8

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La construction du brise-glace *Polar 8* a encore été remise à plus tard. Le gouvernement avait promis aux Canadiens de protéger leur souveraineté. Le gouvernement avait promis aux gens du Nord de répondre à leurs besoins.

L'an dernier, à grand renfort de publicité en Colombie-Britannique, le gouvernement avait promis d'allouer 500 millions de dollars aux chantiers navals de la côte ouest pour commencer la construction du *Polar 8* ce printemps-ci. Les Canadiens attendent encore que le gouvernement tienne ses promesses, car des centaines d'emplois sont en jeu. Le ministre peut-il nous dire quand exactement va commencer la construction du *Polar 8*?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'espère que si je dis la vérité, comme la députée me l'a demandé, elle va nier ce qui a été dit au début. Nous faisons du progrès dans le dossier du *Polar 8*. . .

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Cependant, nous avons deux problèmes qu'elle connaît très bien. D'abord, nous nous occupons actuellement de la vente du chantier naval, ensuite, il y a la question de la conception. Quelqu'un va faire une proposition au gouvernement. C'est ce que nous appelons la première phase du projet, soit l'examen de la conception et du chantier naval. Après cela, nous passerons à la deuxième phase, celle de la construction. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes logiques: la première phase d'abord, ensuite la deuxième.

Des voix: Bravo!

LA SOUVERAINETÉ DANS L'ARCTIQUE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous connaissons la phase des promesses. Je rappelle que, l'an dernier, le ministre a signé une entente avec les États-Unis au sujet de la souveraineté dans l'Arctique.

La semaine dernière, le ministre de la Défense a dit que nous serons peut-être forcés de compter sur nos alliés pour défendre l'Arctique. Les États-Unis ne reconnaissent même pas notre souveraineté dans cette région-là.

Le ministre confirmerait-il que, en ce qui a trait au *Polar 8*, le gouvernement est disposé à mettre notre souveraineté entre les mains d'étrangers?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): C'est tout à fait faux, monsieur le Président. Je sais que tout candidat à la direction du Nouveau Parti démocratique doit être extémiste à outrance. La députée devrait résister à cette tentation.

Des voix: Bravo!

L'ENGAGEMENT DE L'ANCIEN MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, cela amène presque automatiquement la remarque que, pour être candidat conservateur, il faut apprendre à faire des promesses et à ne jamais les tenir.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais savoir dans quelle phase était l'ancien ministre des Transports, l'actuel député de St-John's-Ouest, lorsqu'il a dit le 3 mars 1987, comme on peut le lire à la page 3763 du hansard:

> Nous serons tous fiers en 1993, lorsque nous pourrons sillonner n'importe quelle zone de l'archipel Arctique sur ce nouveau brise-glace conservateur *Polar 8*.

Le gouvernement envisageait-il alors sillonner l'Arctique ou traverser les élections en Colombie-Britannique en promettant 1000 emplois avec la ferme intention de ne jamais les créer?

• (1450)

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le langage conservateur est le même que celui des libéraux ou des néo-démocrates. Il faut d'abord préciser en quoi consiste le marché. C'est très technique, mais je suis sûr que le député peut comprendre cela.

Des voix: Expliquez lentement!

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Roberval): Je ne suis pas certain, mais je pense que le député peut le comprendre. Nous savons que le chantier naval à Vancouver pourrait être vendu dans les jours qui viennent, mais il faut être fixé d'abord. Deuxièmement, nous devons décider du type de propulsion que nous voulons. Il y a deux possibilités. Dès que ce sera réglé, nous commencerons. Les bonnes nouvelles ne sont pas pour le parti libéral et je maintiens ce que je disais auparavant.

Une fois de plus, nous ne pouvons pas construire le *Polar 8* si nous n'avons pas de plans. C'est ainsi que nous travaillons de ce côté de la Chambre.

M. Tobin: Monsieur le Président, ce serait trop beau si toute cette histoire n'était qu'une blague, mais elle en dit long, hélas, sur le crédit qu'il faut accorder aux grandes déclarations du gouvernement.

LES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA SOUVERAINETÉ DANS L'ARCTIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Le premier ministre du Canada, le ministre des Transports et le ministre des Affaires extérieures ont reproché pendant un an ou deux à un gouvernement précédent d'avoir laissé l'Arctique sans protection.

A les entendre, le pays était en danger, les Russes, les Américains et tout autres pays étaient à la veille de nous envahir. Maintenant, ils reprennent leurs esprits, ils renoncent à leurs sous-marins ridicules et ils essaient de se libérer de leur promesse de créer 1 000 emplois à Versatile Shipyard, en Colombie-Britannique.

La question que je pose au premier ministre est très simple. Qu'est-ce qui a changé dans l'Arctique pour que vous rompiez maintenant votre promesse d'avant les élections?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu tout ce que le député a dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mais la partie que j'ai entendue portait sur l'explication déjà donnée par mon collègue, le ministre des Transports, au sujet de la construction du *Polar 8*.

Le gouvernement a dit que ce navire était un instrument très important dont le Canada avait besoin depuis des années pour affirmer sa souveraineté sur le Nord. Le ministre des Transports m'a paru très clair. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . .quand il a souligné l'importance que nous accordons à l'Arctique ainsi qu'à la construction de ce très important instrument à Vancouver.

* * *

L'IMMIGRATION

L'EMBAUCHAGE D'UNE BONNE D'ENFANTS—LE STATUT D'IMMIGRANTE REÇUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration. Il s'agit d'une bonne d'enfants qui selon les nouvelles d'aujourd'hui est menacée d'une ordonnance d'expulsion et qui a déjà été employée par la soeur de la ministre.

Je ne veux pas faire de médisances, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Toutefois. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Attendu qu'il est illégal d'engager ceux qui n'ont pas, comme c'est le cas, le statut d'immigrant reçu, attendu que l'employeur est censé avoir été au courant de la situation illégale de cette bonne d'enfants et que le ministère a attendu que l'emploi de la bonne en question prenne fin avant d'émettre une ordonnance d'expulsion, la ministre voudrait-elle bien expliquer à la Chambre son rôle et celui de son ministère dans cette affaire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il m'est impossible d'entrer dans les détails de cette affaire, car elle est entre les mains du ministère de l'Immigration.

Il n'y a eu aucune intervention de ma part dans cette affaire et il n'y en aura pas.

Questions orales

ON DEMANDE QUELLES MESURES LA MINISTRE PEUT ENVISAGER DE PRENDRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre, monsieur le Président. Comme l'article 96.1 de la Loi sur l'immigration interdit aux employeurs d'engager des immigrants illégaux sous peine d'une amende de 5 000$ ou de deux ans d'emprisonnement, la ministre est-elle disposée à faire preuve de compréhension et de compassion à l'égard de cette bonne d'enfants en lui permettant de rester? Sinon, pourquoi le ministère ne poursuit-il pas l'employeur qui a enfreint la Loi de l'immigration? Pourquoi y a-t-il deux poids, deux mesures?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le sait le député, l'affaire fait actuellement l'objet d'une audition. Ma soeur et mon beau-frère sont parfaitement capables d'expliquer eux-mêmes la situation sans que j'aie besoin d'intervenir.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES DÉPENSES AFFECTÉES À LA RECHERCHE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il y a plusieurs années, le premier ministre a promis que le taux des dépenses affectées à la recherche et au développement au Canada doublerait pour passer de 1,3 p. 100 à 2,5 p. 100 du PNB. L'année dernière, il a promis de consacrer 1,3 milliard de dollars aux sciences, mais l'argent en question a, semble-t-il, disparu. En fait, les dépenses réelles du gouvernement au titre de la recherche et du développement diminuent, plutôt que d'augmenter.

En ce qui a trait au choix entre Ottawa, Montréal et Saint-Hubert pour l'emplacement de l'agence spatiale, le ministre pourrait-il déposer les prévisions de dépenses pour les divers endroits et une évaluation du nombre de scientifiques qui quitteront le pays, à la suite de la décision en question?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de signaler à mon honorable collègue que la somme de 1,3 milliard de dollars en question est toujours disponible.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: En ce qui a trait à l'agence spatiale, qu'elle soit établie à Montréal ou à Saint-Hubert, chaque fois que l'on déménage une institution, il faut s'attendre malheureusement à perdre quelques personnes compétentes. Cependant, les gens de Saint-Hubert se lancent dans une grande campagne de bienvenue pour accueillir tous les employés de l'agence spatiale qui vont déménager à Saint-Hubert. Les deux universités anglophones de Montréal, Concordia et McGill, ont affirmé être disposées à faire tout en leur pouvoir pour aider les scientifiques qui viendront s'établir dans la région de Montréal. Il faut mettre un terme aux chamailleries et aller de l'avant avec ce projet extrêmement intéressant d'agence spatiale canadienne.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Monsieur le Président, je suis persuadé que malgré cette belle envolée oratoire ne signifiant rien, vous avez quand même remarqué que le ministre n'a pas répondu à la question. Manifestement, étant donné que le gouvernement tente de restreindre les dépenses affectées à la recherche et au développement, afin de réduire le déficit, il est tout à fait illogique de gaspiller de l'argent dans ce domaine auquel on n'en consacre déjà pas assez.

M. Valcourt: Oubliez votre discours et posez votre question.

LES COÛTS RELIÉS À L'ÉTABLISSEMENT DE L'AGENCE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre est simplement celle-ci.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Le ministre pourrait-il déposer à la Chambre une évaluation des coûts relatifs reliés à l'établissement de l'agence, au déménagement du personnel et aux frais d'exploitation supplémentaires, qui diffèrent sûrement selon l'emplacement de l'agence, qu'il s'agisse de Saint-Hubert, de Montréal ou d'Ottawa? Le ministre veut-il le faire?

M. Blais: Êtes-vous contre la décision qui a été prise?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je trouve cela plutôt inhabituel. Il y a quelques mois à peine, le chef du Nouveau Parti démocratique a déclaré que son parti souhaitait que l'agence spatiale soit établie dans la région métropolitaine de Montréal. Or, voilà maintenant que pour une raison quelconque, les néo-démocrates ont, semble-t-il, changé d'avis. Mon collègue néo-démocrate voudra peut-être expliquer aux Montréalais ce revirement. Je le répète, pour ce qui est du financement, tout l'argent en question est toujours disponible à la suite de la présentation du Budget.

* * *

LA CONSOMMATION

LES TAUX D'INTÉRÊT DES CARTES DE CRÉDIT

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale et concerne les taux d'intérêt des cartes de crédit. Il sait qu'il y a deux ans, le comité des finances a mené une vaste enquête sur cette question et qu'à cette époque, les taux ont été volontairement abais-

sés. Or, les taux ont remonté à 20 p. 100. Son comité prendra-il cette question aussi au sérieux que le Comité permanent des finances et des affaires économiques? Fera-il une enquête?

• (1500)

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, la question du député est bien posée. Comme le savent les députés, les membres de mon comité, de tous les partis, ont fait savoir qu'à leur avis, la question des taux d'intérêt des cartes de crédit doit être examinée. Les membres de tous les partis ont convenu d'en discuter et ils le feront demain matin. Je m'attends que nous en discutions avec toute la célérité voulue.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre) portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que l'étude de l'amendement de M. MacLaren (p. 1095).

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, outre quelques brèves déclarations et observations, ce discours est mon premier à la Chambre des communes. C'est un grand honneur pour moi.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier ceux qui m'ont élu à ce poste, les habitants de Cumberland—Colchester, circonscription située au nord de la Nouvelle-Écosse. Ces personnes m'ont choisi pour les représenter à la Chambre, comme député.

J'ai observé de nombreux nouveaux députés alors qu'ils essayaient d'exprimer leur gratitude, leur humilité et leur reconnaissance aux mandants qui donnent l'occasion de les représenter. J'ai vu leur difficulté et je sais maintenant à quel point il est difficile d'exprimer cette gratitude. Je vous assure, monsieur le Président, que je suis vraiment reconnaissant d'avoir cette occasion, et j'espère pouvoir justifier la confiance que mes mandants m'ont manifestée.

Depuis que je suis député, c'est-à-dire depuis maintenant cinq mois, je connais toutes sortes d'émotions. J'ai trouvé intéressant, frustrant, captivant et embarrassant d'être député, mais il y a toujours beaucoup à apprendre. En une journée de travail, nous pouvons parler de budget, de développement régional, de forêts, de pêches, de défense, de garderies, d'anciens combattants, de science et de technologie, d'affaires indiennes, et cetera. Dans mon travail de député, j'apprécie surtout d'avoir la chance de mieux connaître le Canada et les divers aspects de la vie canadienne.

Avant d'aborder le budget, je voudrais vous parler de deux leçons que m'a apprise la population du Canada les dix derniers jours. Je suis très heureux d'avoir pu tirer partie de ces leçons.

J'ai d'abord appris que la population canadienne veut des hommes et des femmes politiques de bonne foi. Les Canadiens appuieront leurs représentants publics à fond s'ils sont convaincus de leur crédibilité. J'ai également découvert que nous, hommes politiques, avons tendance à sous-estimer la capacité des Canadiens de séparer le bon grain de l'ivraie, de faire la juste part des choses et de déterminer la vraie version des faits, malgré les renseignements contradictoires qui peuvent être diffusés.

La première leçon, c'est que les Canadiens veulent des hommes et leurs femmes politiques de bonne foi. Chacun se souvient sans doute qu'il y a une semaine et demie, certains renseignements sur le budget étaient rendus publics un peu trop tôt. On a parlé d'une fuite. Je ne crois que ce soit juste, parce qu'on définit généralement une fuite comme la divulgation de renseignements par accident, et dans ce cas-ci, ce n'était pas un accident. Un homme bien résolu s'est enfui en emportant des renseignements secrets sur le budget. Cet homme a tenté de vendre les renseignements qu'il détenait aux médias, mais ça n'a pas marché. Il a ensuite voulu les transmettre aux médias par téléphone et ça n'a pas marché non plus. En fin de compte, il a dû les remettre en mains propres à un représentant des médias. Ses renseignements ont finalement été rendus publics, ce qui a énormément embarrassé le ministre des Finances (M. Wilson).

Je soutiens que très peu de ministres des Finances auraient pu survivre aux attaques qui ont suivi la divulgation prématurée de ces renseignements.

A mon avis, si le ministre des Finances a réussi à survivre, c'est grâce à la grande crédibilité qu'il s'est forgée auprès des Canadiens au fil des ans. J'irais même jusqu'à dire qu'il a su accroître sa crédibilité auprès des députés des deux côtés de la Chambre.

Je crois également que le ministre a accru sa crédibilité et sa renommée en agissant rapidement. Il s'est montré décidé et efficace. Il a dressé un plan d'action et l'a respecté du début jusqu'à la fin. C'est tout à son honneur.

Parmi ceux qui ont pris part au débat sur la fuite du budget, certains ont changé souvent leur fusil d'épaule tandis que le ministre a maintenu le cap du début à la fin. Les députés de l'opposition ne semblaient pas savoir sur quel pied danser. Ayant d'abord été priés de venir à la Chambre entendre le budget, ils ont refusé. Peu après, ils avaient changé d'avis et voulaient que le budget leur soit présenté à la Chambre. Puis, devant les caméras de la télévision et sans doute le plus grand auditoire qu'ait jamais eu le téléjournal, ils ont déclaré que c'était un pseudo-présenté par un pseudo-ministre et ils ont catégoriquement refusé d'en discuter. Entre temps, le ministre a maintenu le cap.

Quelques heures après avoir catégoriquement refusé de discuter du budget, nouvelle volte-face: les députés de l'opposition discutaient du budget à la Chambre. Le ministre des Finances, lui, maintenait le cap.

Le ministre des Finances a finalement présenté son budget à la Chambre, mais les députés de l'opposition ont levé le camp à l'exception de quelques traînards. Les chefs de l'opposition ayant dû revenir les chercher, tous les députés d'en face se sont retirés pendant que le ministre des Finances présentait son budget. Ce qu'ils n'ont pas compris, c'est qu'eux seuls ont quitté les lieux. Les gens des tribunes sont restés. Les Canadiens n'ont pas éteint leur télévision. Ils ont non seulement écouté le ministre des Finances, ils lui ont donné leur appui.

Je crois que le ministre des Finances a donné un bel exemple. Sa réputation s'en est trouvée grandie et sa crédibilité accrue. La morale de l'histoire, c'est que lorsque les élus sont crédibles, les électeurs les appuient contre vents et marées.

La morale de l'histoire, c'est aussi que le public est fort capable de séparer le bon grain de l'ivraie. Les gens sont parfaitement en mesure, et c'est tout à leur honneur, de digérer les renseignements que nous leur donnons et d'arriver aux bonnes conclusions. La prétendue fameuse fuite en est un bon exemple. Malgré les hauts cris de l'opposition et des médias, qui prétendaient que c'était une catastrophe nationale, que c'était la fin du monde et que le ministre devrait démissionner en emportant son budget avec lui, les Canadiens ont fait preuve de leur bon sens habituel et dit que ce n'était pas une catastrophe nationale, qu'il n'y avait ni blessés, ni dommages et que c'était simplement un fâcheux événement. Ils se rendaient compte aussi—simple question de bon sens—qu'il serait préjudiciable que le ministre démissionne et emporte son budget avec lui.

Si le ministre avait démissionné, ç'aurait été le chaos économique pendant des mois; notre réputation internationale en aurait souffert pendant des années et il nous aurait fallu des années pour la rétablir. J'applaudis les Canadiens d'avoir su démêler l'écheveau des renseignements contradictoires qui leur ont été donnés.

Il en va de même ici. Il y a tant de renseignements contradictoires parmi lesquels la population doit choisir pour connaître la vérité sur le budget. Faut-il vraiment des compressions et des hausses d'impôt? Il est difficile à un Canadien ordinaire comme moi de savoir, de comprendre, de se faire une idée de ce que représente une dette de 330 milliards de dollars. Que signifie un déficit annuel de 30 ou de 40 milliards?

Il est difficile de le comprendre, mais malgré cela, les Canadiens ont compris grâce à leur bon sens que nous avons un problème auquel il faut nous attaquer et que nous allons le faire. Encore une fois, j'aimerais féliciter le ministre des Finances de donner un si bel exemple aux nouveaux députés ainsi qu'aux anciens.

• (1510)

Mes observations sur le budget seront brèves. Tout d'abord, j'estime qu'il faut parler non pas de l'argent ou des fonds du gouvernement, mais bien de l'argent du contribuable. La population confie de l'argent au gouvernement en fiducie pour qu'il le distribue aux Canadiens

qui en ont le plus besoin et pour le plus grand bien de l'ensemble du Canada. On ne peut parler de l'argent du gouvernement.

Il est intéressant de faire une comparaison avec la Commission de l'assurance-chômage, version réduite de l'appareil gouvernemental. Les travailleurs consentent à ce que des déductions de leur chèque de paie chaque semaine soient versées en fiducie à la Commission de l'assurance-chômage pour qu'elle redistribue cet argent aux chômeurs, à ceux qui ont besoin d'un filet de sécurité, qui ont besoin d'aide. C'est comme le budget du gouvernement fédéral, mais à plus petite échelle. Jour après jour, l'opposition se plaint de ce que les chômeurs paient les primes d'assurance-chômage. Je ne suis pas d'accord. Ce sont les travailleurs et les employeurs qui paient les primes. Tout comme nous avons une obligation envers les chômeurs, nous en avons une envers ceux qui paient les primes d'année en année. Un grand nombre de personnes paient des primes pendant toute leur vie active et ne retirent jamais d'assurance-chômage. Nous sentons donc l'obligation de tirer le meilleur parti possible de ces fonds en assurant une protection à ceux qui en ont le plus besoin, et en leur donnant la possibilité de s'arracher au cycle du chômage. C'est exactement ce qu'essaie de faire ce gouvernement.

Pour en revenir au budget, j'estime que c'est un budget responsable, et que les Canadiens souhaitent voir une gestion financière responsable. Mais avant d'aborder un point ou l'autre du budget, il faut se demander si le statu quo est acceptable aux yeux des Canadiens. Est-il acceptable que la dette nationale se chiffre à 330 milliards de dollars? Est-il acceptable que la dette se gonfle chaque année de 30 ou 40 milliards de dollars. Je ne pense pas. Il n'est pas acceptable de payer 35c. sur chaque dollar des recettes fiscales pour payer l'intérêt sur notre dette nationale, et je suis sûr que la population ne pense pas autrement.

Si compliquée la question soit-elle, le public en a saisi le sens. Il voit parfaitement de quoi il retourne. Les Canadiens admettent que le budget doit s'attaquer à la dette et au déficit, et c'est exactement ce qu'il fait. C'est une approche très large du problème qui vise à réduire un jour la dette. C'est une approche très large certes, mais le budget vise plus spécialement les grandes sociétés, les gros revenus. Cette optique ressort nettement du budget.

Au cours des deux dernières fins de semaine qui ont suivi le dépôt du budget, je me suis efforcé de rencontrer le plus grand nombre de mes électeurs possible dans ma circonscription, circonscription surtout rurale, qui n'est pas riche. Je suis allé à des ventes aux enchères, à des réunions d'agriculteurs, et à des assemblées municipales. J'ai parlé à des universitaires, à des agriculteurs, à des hommes d'affaires et à des comptables pour connaître leurs réactions. J'ai été étonné de voir à quel point ils étaient unanimes. Le budget est dur et tout le monde sera touché, mais, de l'avis général, il répond à un besoin et il est juste.

Les médias de ma circonscription y ont également accordé leur appui. Je pourrais vous citer un très bon exemple, celui d'un éditorial du *Amherst Daily News* dont les premier et dernier paragraphes sont assez révélateurs. L'auteur de cet article avait, la veille des élections, écrit un éditorial dans le même journal où il demandait à la population de ma circonscription de voter pour n'importe quel candidat sauf un candidat conservateur. Le titre de l'éditorial est: «Dur mais juste», et le premier paragraphe se lit comme suit:

> Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, et en fait tout le gouvernement Mulroney méritent des félicitations pour avoir eu le courage de déposer ce qui est non seulement le plus dur, mais également le plus nécessaire budget fédéral de toute l'histoire du Canada.

Voici maintenant le dernier paragraphe:

> L'important, c'est que le gouvernement Mulroney vient de faire un grand pas en vue d'éliminer progressivement la dette colossale du pays, et c'est le legs le plus important peut-être que le gouvernement pouvait faire aux futures générations.

Je n'aurais pu mieux m'exprimer moi-même.

Il m'a fallu 20 minutes pour écrire ce discours, mais il ne m'en faut pas tant pour vous le livrer. La vaste majorité de mes électeurs et des Canadiens comprennent le problème qui se pose à nous. Ils acceptent de jouer leur rôle dans cette réduction du déficit. Nous, à titre de gouvernement, agirons de façon responsable et assurerons une saine gestion financière. En fait, les Canadiens croient que leur ministre des Finances fixera une orientation et s'y tiendra afin de supprimer le déficit, qu'il conservera cette orientation jusqu'à ce que le but soit atteint.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Leeds—Grenville (M. Jordan) pour une question ou un commentaire.

M. Jordan: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, mon collègue vient de prononcer son premier discours à la Chambre. Je l'en félicite.

J'ai deux ou trois questions simples à lui poser. On a répété à plusieurs reprises à la Chambre que le service de la dette cumulative accaparait 31c. de chaque dollar. Quelle partie de chaque dollar servait à cette fin le 30

octobre dernier? Cette proportion a-t-elle tant augmenté depuis ce jour de la campagne électorale?

Les conservateurs ont affirmé à ce moment-là qu'ils maîtrisaient la situation, que le déficit ne posait pas de problème, que tout était calculé au cent près. Quelle partie du dollar de recettes servait à réduire la dette le jour où le premier ministre a annoncé qu'il allait construire au Québec une nouvelle prison que personne ne jugeait nécessaire, pas plus d'ailleurs que les routes qui devaient y mener? Le pays paiera des millions de dollars par année d'ici la fin des temps pour amortir le coût d'une prison dont nous n'avions pas besoin. Quel était le déficit le jour où le premier ministre a annoncé à Winnipeg en octobre dernier qu'il allait créer 200 000 nouvelles places dans les garderies? Il a annoncé qu'il les créerait pendant la première session de la nouvelle législature. La première session s'est ouverte et terminée sans que je voie quelque signe que ce soit des 200 000 nouvelles places de garderie.

Je demande à mon honorable ami d'expliquer cette préoccupation urgente maintenant, alors que, il y a à peu près cinq mois, l'argent ne semblait pas manquer pour offrir de nouveaux services, quand le premier ministre a annoncé que de nouveaux programmes seraient mis sur pied dès la réélection du gouvernement? Si vous aviez été présent ce jour-là, à Winnipeg, et que la question des garderies vous avait tenu à coeur, vous auriez sûrement quitté l'assemblée en étant persuadé que les conservateurs implanteraient effectivement ce programme. L'idée était, je suppose, de vous faire voter pour ce parti. Quelle était donc la situation le 30 octobre, puisqu'il faut maintenant compter 31c. par dollar, lorsque le premier ministre a annoncé le programme de garderie qu'il allait mettre sur pied dès sa réélection?

M. Casey: Je comprends votre question. Je crois savoir qu'on a coutume de ménager les députés qui en sont à leurs premières armes, et je vous suis reconnaissant de m'épargner.

Je ne puis répondre à votre question sur le déficit. Je suis tout nouveau en politique, mais même moi, je me souviens que le ministre des Finances (M. Wilson) a parlé de réduction du déficit dès son élection. On ne peut nier qu'il a réduit les dépenses du gouvernement année après année, depuis les quatre dernières années. C'est un exploit extraordinaire qui n'a été imité d'aucune façon dans le secteur privé. Lorsqu'on a réduit les dépenses du gouvernement, c'était sûrement dans le but de réduire le déficit, indépendamment de la hausse des taux d'intérêt.

M. Corbett: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour un beau premier discours à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Corbett: C'est en fait un hommage aux gens qui l'ont élu et qui, j'en suis sûr, continueront de mettre en lui leur confiance pendant les années à venir.

Je voudrais poser à mon collègue une question concernant l'Accord de libre-échange. Étant moi-même des Maritimes, je pense qu'il y a beaucoup songé pendant la campagne électorale, comme moi d'ailleurs. À ce moment-là, nous savions fort bien que, pendant les années antérieures à 1984, année où le ministre des Finances et le gouvernement actuel ont été élus, le Canada atlantique a essayé une perte nette d'emplois sous un gouvernement libéral appuyé par les néo-démocrates qui ont toujours appuyé les libéraux et leurs politiques préjudiciables pour le Canada atlantique. L'Accord de libre-échange est le fruit d'une conception intéressante de l'avenir de notre pays. En l'espace de quelques années, jusqu'en 1988, plus de 1,4 million d'emplois ont été créés au Canada, dont probablement plus de 45 000 à 50 000 rien que dans la région de l'Atlantique. C'était effectivement un changement agréable.

• (1520)

Le gouvernement est tourné vers l'Accord de libre-échange depuis 18 mois. Dans la région de l'Atlantique, nous étions très enthousiasmés par les ramifications et les possibilités que cette initiative importante nous offrait. C'était un changement tellement agréable par rapport à ce que nous avions connu avec le gouvernement libéral précédent, qui avait l'appui du Nouveau Parti démocratique; celui-ci était en effet continuellement servile.

Ce sont les raisons qui me poussent à demander à mon collègue et ami de la Nouvelle-Écosse de nous dire brièvement ce qu'il pense de ce programme qui, fort heureusement pour la région de l'Atlantique, est mainte-

nant en vigueur. Quels seront les avantages pour la Nouvelle-Écosse?

M. Casey: Ma circonscription, celle de Colchester—Cumberland, n'est pas la plus riche du pays. Je crois que l'Accord de libre-échange nous permettra d'être sur un pied d'égalité avec les autres régions. Il favorisera notre expansion industrielle. C'est déjà le cas, en fait.

Dans ma circonscription, il existe des usines qui fabriquent des pièces automobiles et qui les envoient aux États-Unis. A l'heure actuelle, ces usines doublent leur capacité. Il y a aussi une usine qui fabrique des fendeuses à bois et les expédie aux États-Unis. Une autre usine fait des poêles et les expédie aux États-Unis. D'autres usines fabriquent des objets décoratifs en étain, et la liste se poursuit. Ces usines vont accroître leur production.

À Amherst, où j'habite, le propriétaire d'une entreprise craignait vivement que le libre-échange ne mette un terme à ses activités. Cette question le préoccupait énormément. Il y a quelques jours, je lui ai parlé, et il m'a dit qu'il a plus de gens à son service que jamais auparavant. Il ne comprend pas ce qui se passe. Il est très enthousiaste et envisage l'avenir avec beaucoup d'optimisme. Le libre-échange sera sa planche de salut, et je le crois aussi.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons du temps pour une autre question ou une autre observation. La députée de Halifax.

Mme Clancy: En tant que collègue de la Nouvelle-Écosse, je voudrais demander au député de Cumberland—Colchester (M. Casey) comment il peut rester les bras croisés devant l'atteinte au privilège qui a été portée contre ses électeurs à cause de la fuite concernant le budget. Comme tous les Canadiens, ils avaient le droit de s'attendre que le budget soit dévoilé à la Chambre et non au réseau de télévision national.

Le député n'est-il pas consterné de siéger au sein du parti de la Chambre qui a permis la plus grave atteinte au privilège depuis la première législature, il y a 724 ans?

M. Casey: Je n'ai aucune hésitation à en parler. Le gouvernement n'a fait preuve d'aucune négligence. Cet acte a été le fruit d'une tentative délibérée, et son auteur n'a pas eu la tâche facile. Il ou elle a voulu vendre les renseignements aux médias, mais sans succès. Il ou elle a tenté de les donner aux médias de la radio, mais sans succès. Enfin, cette personne devait livrer les renseignements. Pour une raison ou une autre, cette tentative était délibérée. J'ignore si c'était un acte de sabotage ou de dépit. Le fait est, et cela tombe sous le sens, qu'aucun tort n'a été fait, qu'aucun dommage n'a été causé, et c'est ce que voit la population canadienne.

Lorsque certains députés tentaient de tourner la situation en catastrophe monumentale, les Canadiens ont fait preuve de bon sens et ont dit qu'elle n'était pas catastrophique. Il est dommage qu'elle se soit produite, elle n'aurait pas dû se produire, mais aucun tort n'a été causé. Pourquoi jeter le pays dans le chaos total? Peut-on imaginer le chaos dans lequel l'économie se serait trouvée si le ministre des Finances (M. Wilson) avait dû démissionner et si le budget n'avait pas été dévoilé? C'aurait été le chaos.

Le ministre des Finances est un symbole de force dans les autres pays. S'il devait quitter son poste, la réputation du Canada en souffrirait énormément, et il faudrait beaucoup de temps pour s'en remettre. Je n'ai aucun mal à imaginer cette situation.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées. La députée de Halifax a la parole pour participer au débat.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je commence par ce que j'aurais dû faire au cours de la période des questions et commentaires, soit féliciter mon collègue de Cumberland—Colchester (M. Casey) pour son premier discours à la Chambre.

Je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui, en tant que représentante d'une circonscription qui compte parmi les plus chargées d'histoire de tout le Canada. Halifax est une des plus vieilles villes du Canada et elle célèbre cette année le 140e anniversaire de sa fondation. Halifax est aussi la plus grande ville de la région atlantique. Elle possède une base navale et un important port commercial et elle est le siège d'un gouvernement provincial. Halifax est aussi le siège de cinq universités, et il y en a une sixième à proximité. Halifax est une ville d'étudiants, de vieillards, de jeunes familles et de nombreux employés du secteur des services. Quoique ce ne soit pas aussi évident que dans certains grands centres du pays, Halifax compte divers petits groupes culturels qui reflètent la nouvelle réalité culturelle canadienne.

En tant que Canadiens de la région atlantique, les Haligoniens savent depuis de nombreuses années qu'ils vivent dans ce que l'on appelle une région défavorisée. C'est une bien triste situation pour un peuple fier qui se souvient des jours glorieux des navires de bois et des personnes de fer. Cependant, la situation de la ville qui n'était déjà pas trop encourageante a gravement empiré au cours de la triste soirée du mercredi 26 avril. Les Haligoniens qui suivaient innocemment une partie de hockey ont subi un grand choc. Le budget, qui constitue

le plan de l'avenir fiscal à court terme de notre pays, a lancé contre eux un véritable assaut. Le gouvernement, qui avait promis des programmes qui devaient au moins freiner le déclin de l'économie régionale, a commis une trahison d'une ampleur rarement vue au Canada.

Le programme national de garde d'enfants qui, bien qu'imparfait, avait au moins le mérite d'exister, a soudainement disparu. C'était pourtant un programme dont avaient désespérément besoin les enfants laissés sans garde et leurs parents. Les paiements de transfert destinés à l'enseignement postsecondaire et aux soins médicaux devaient diminuer de 1 p. 100 par année pendant cinq ans. Le budget de Via Rail se voyait amputé de 541 millions de dollars rien que pour cette année. L'existence même de liaisons ferroviaires cruciales était menacée. Le silence que le budget gardait sur les ententes de développement économique régional en divers secteurs n'augurait rien de bon. Le budget annonçait une nouvelle taxe de vente fédérale sur un grand nombre de produits et services. Il imposait une surtaxe à tous les contribuables canadiens, y compris ceux qui gagnent à peine de quoi subsister. Il imposait encore une surtaxe accrue au travailleur à revenu moyen qui a peine à joindre les deux bouts. Il annonçait encore des coupures dans l'aide à l'étranger, dans les dépenses de défense, et des réductions budgétaires de 50 millions de dollars sur une période de quatre ans pour Radio–Canada. Il confirmait un abandon presque complet du rôle de l'État dans le Régime d'assurance–chômage et portait un coup mortel aux travailleurs saisonniers qui en dépendent.

Je pourrais faire une observation à mon honorable collègue, le député de Cumberland—Colchester, qui est intervenu avant moi. Je pense aux travailleurs saisonniers de sa circonscription dont beaucoup se sont rendus à Halifax et qui étaient mes clients. Ils vont souffrir énormément de ces coupures dans l'assurance–chômage.

M. Simmons: Il s'en fiche.

Mme Clancy: Je le sais. Ils s'en fichent tous.

Et par–dessus tout ça, le budget a introduit dans le lexique canadien une nouvelle expression qui inspire la crainte autant aux jeunes qu'aux vieux. Il s'agit de la «récupération fiscale». Encore une autre taxe, et cette fois–ci une taxe qui met fin au principe de l'universalité respecté depuis plus de cinquante ans relativement à deux des piliers de notre système de programmes sociaux, la pension de vieillesse et les allocations familiales. Le concept de l'universalité a survécu à de nombreuses attaques jusqu'à maintenant. Le premier ministre (M. Mulroney) a regardé l'électorat canadien droit dans les yeux et lui a juré que ces programmes étaient sacrosaints. Ce sont là ces paroles, et non les miennes. Maintenant, le gouvernement s'excuse parce qu'il vient de trébucher sur le déficit qu'il n'avait pas remarqué pendant la campagne électorale. Il n'a été aucunement question du déficit à ce moment–là. Les conservateurs ont effrontément demandé aux Canadiens de leur faire confiance l'automne dernier.

• (1530)

Les Canadiens s'étaient fait promettre des dépenses de 17 milliards de dollars jusqu'à ce que, cinq mois après les élections, leur gouvernement digne de confiance les assomme avec des hausses d'impôt et des coupures dans les programmes.

Les personnes âgées planifient leur retraite; elles n'attendent pas que ce jour arrive sans penser à la façon dont elles vont subvenir à leurs besoins après l'âge de 65 ans. Cinquante mille dollars par année pour deux retraités, ce n'est pas la pauvreté, mais ce n'est pas la richesse non plus. Dans une circonscription urbaine comme la mienne, qui est parmi celles où le coût de la vie est le plus élevé au Canada, la récupération des pensions de sécurité de la vieillesse compromettra dangereusement les plans et le style de vie des personnes âgées.

Ce qui est plus grave encore, c'est la création de deux classes de personnes âgées: celles qui sont dans le besoin selon le gouvernement, et celles qui ne le sont pas.

Par exemple, il y a une femme de plus de soixante–dix ans dans ma circonscription. Elle reçoit environ 40 $ par mois d'un régime de pension privé venant d'un emploi où elle a travaillé huit heures par jour, 40 heures par semaine, pendant 40 ans. Elle reçoit seulement 40 $ par mois, mais c'est tout ce qu'offraient les régimes de pension privés pendant sa vie active. Elle ne demandera pas le supplément de revenu garanti, quoi qu'on lui dise de le faire. Nous ne pouvons pas la convaincre de le demander parce que sa fierté que nous partageons tous en Nouvelle–Écosse, y compris mon collègue de Cumberland—Colchester, lui fait considérer à tort ce supplément comme une aumône.

D'autre part, elle trouve acceptable la pension de vieillesse parce que toutes les personnes âgées de plus de 65 ans la touchent, quels que soient leurs revenus. Elle reçoit cet argent terriblement nécessaire sans que sa dignité en souffre. Elle garde aussi intacte la conviction que cette pension constitue dans une faible mesure une récompense pour une vie passée à contribuer à l'élaboration du Canada que nous connaissons. C'est une conviction qui est, à mon avis, fortement enracinée dans l'esprit de toutes les personnes âgées au Canada et à laquelle s'attaque le gouvernement à ses risques et périls.

Si nous abandonnons l'universalité, ce sera la fin de cette dignité et de cette conviction et, en fait, de notre engagement envers l'avenir du Canada que nous désirons tous et, peut–être ce qui est le plus important, du sentiment que notre pays apprécie ses personnes âgées et les

remercie pour la contribution qu'elles lui ont apporté au cours de si nombreuses années.

Voilà ce qu'il en est des prétendus dépôts sacrés et de la crédibilité du gouvernement. Voilà la confiance que les habitants de la Nouvelle–Écosse auront dans les promesses du gouvernement la prochaine fois.

Les allocations familiales tomberont elles aussi sous le coup de la récupération, encore une fois dans les familles dont les revenus annuels dépassent 50 000 $. Je me demande combien de couples dont le revenu combiné dépasse 50 000 $, qui ont trois enfants, une hypothèque et tous les autres frais connexes auxquels doivent faire face les familles modernes, se considèrent riches, en particulier lorsqu'on ajoute la surtaxe et la taxe de vente à cette disposition de récupération.

Ce même couple n'a reçu pratiquement pas d'aide du gouvernement en ce qui concerne la garde de leurs enfants. Il peut, ainsi que les familles plus riches, bénéficier d'allégements fiscaux avec les crédits d'impôt, mais ceux–ci ne créent pas de places de garderie ni d'ailleurs le gouvernement, en dépit de toutes ses belles promesses. Les crédits d'impôt ne donnent pas de garderies de qualité là où il n'en existe pas. Ils ne protègent pas les parents et les enfants qui ont désespérément besoin de garderies et qui sont obligés d'avoir recours à des solutions de fortune.

Je me suis entretenue dernièrement avec une mère de famille qui aurait eu, heureusement pour elle, les moyens de s'offrir une garderie pendant qu'elle travaillait s'il y en avait eu. Mais il n'y en avait malheureusement ni près de chez elle ni à son travail. Elle a donc fait garder ses enfants dans le voisinage.

Bien des femmes offrent un service de garde à la maison et elles sont dignes de confiance. Mais ces services de garde à la maison ne sont ni réglementés ni surpervisés et rien ne nous assure, par conséquent, que le type et la qualité des soins donnés au petit bonheur sont conformes aux normes que nous voulons pour les enfants canadiens. Les services de garde à la maison ne sont ni réglementés ni supervisés et ils comportent forcément beaucoup de risques.

Mon amie en a fait l'expérience. Un matin très occupé, et la plupart des mères qui travaillent savent combien les matins sont occupés, elle préparait son bébé de 18 mois et son fils de quatre ans pour les conduire chez leur gardienne tout en se préparant elle–même pour se rendre à son travail. C'est alors que son fils de quatre a refusé de se vêtir. Il s'est assis sur le sol au beau milieu de la pièce et il s'est mis à pleurer. Elle a tout d'abord tenté de le calmer car elle croyait que ce n'était qu'une simple crise, mais elle s'est rendu compte que le problème était plus grave. Elle a découvert que la gardienne tenait son fils, un enfant normal et actif de quatre ans, enfermé dans un placard sombre pendant deux heures tous les après–midi. Sa petite soeur dormait pendant ce temps car la gardienne ne voulait pas s'embarrasser d'un petit garçon plein de vie et turbulent. Il passait deux heures enfermé dans un placard sombre pendant que sa soeur dormait. Une exception diront certains? Je l'espère, mais j'ai bien peur que non.

Il existe des mères et certains pères qui travaillent durement pour un salaire tout juste suffisant pour vivre. L'une de mes électrices travaillait de 8 h 30 à 16 h 30. La garderie la plus proche ouvre ses portes à 8 heures. Il lui était impossible de déposer son enfant à 8 heures et d'arriver à temps au travail à 8 h 30. Il n'y avait aucune gardienne disponible. Elle a donc été obligée de quitter son emploi pour vivre de l'assistance publique. C'est un dur coup pour l'estime de soi, mais ce genre ne chose n'entre pas dans les statistiques. Que lui a dit le ministre des Finances (M. Wilson)? Il lui a dit: «Je regrette, nous pourrons peut–être y venir avant la fin du mandat.»

Que dire de la mère de famille qui choisit de rester au foyer? Il semblerait, d'après d'autres décisions, que ce gouvernement estime que ce soit un choix souhaitable pour les mères canadiennes. Que lui arrive–t–il? Si son mari gagne plus de 50 000$ il devra payer l'impôt de récupération alors que, depuis leur création, les allocations familiales sont censées appartenir à la mère. C'est une reconnaissance tacite du revenu familial, alors que, dans ce pays, un couple ne peut pas faire une déclaration conjointe. Je suppose que dans ce cas on peut dire: «Ce qui est à toi est à moi, et ce qui est à moi est au gouvernement.»

Pendant dix ans, en tant qu'avocate de la famille, j'ai vu des femmes prisonnières de mariages violents et je les ai vues économiser leurs allocations familiales pendant des années pour avoir suffisamment de comptant pour échapper à des situations vraiment horribles. Ce n'étaient pas des femmes qui habitaient des bidonvilles. Non, elles pouvaient tout aussi bien appartenir à un quartier comme celui du premier ministre (M. Mulroney) ou du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social (M. Beatty), mais elles devaient économiser cet argent parce que c'était le seul auquel elles avaient accès et le seul moyen qu'elles avaient d'échapper à une situation familiale intenable. Maintenant que le mari sera imposé pour cela, quelles pressions supplémentaires n'en résultera–t–il pas pour ces femmes qui vivent aux limites de la crainte et de la violence?

Je suis fière de venir de la région atlantique. Je suis fière d'être de Nouvelle–Écosse et je me joins à tous les gens de notre région qui protestent contre le mauvais traitement que l'on nous fait subir. La terrible ponction fiscale se poursuit aux dépens des personnes à revenus moyens. A Halifax, aujourd'hui, les petites écoles de musique craignent de disparaître et les parents se deman-

dent si les leçons de musique ne deviendront pas un luxe qu'ils ne pourront plus offrir à leurs enfants.

Au centre-ville d'Halifax, dans ma circonscription, on trouve beaucoup de petits restaurants où les travailleurs peuvent manger pour moins de 5$. La taxe de vente ne leur permettra plus de le faire. Les restaurateurs d'Halifax ont raison d'avoir peur.

Les travailleurs à revenu moyen d'Halifax tiennent bon malgré tout, mais la vie est de plus en plus difficile pour les mères qui n'ont pas de garderies, les personnes âgées qui craignent de perdre une partie de leurs revenus de retaite et les voyageurs—surtout des personnes âgées et des étudiants—qui risquent d'être privés de leur mode de transport favori.

Les universités de la Nouvelle-Écosse aussi sont fières de leurs traditions. Elles ont fourni pendant des générations des enseignants, des avocats, des médecins et des douzaines d'autres leaders communautaires au pays et au monde. Aujourd'hui, les administrations, le personnel enseignant et les étudiants des universités manquent de fonds. Comment le gouvernement répond-il à ce besoin? En offrant de l'aide? Non. En réduisant encore plus les fonds!

• (1540)

La possibilité de faire des études supérieures et de vivre une vie meilleure est une puissante motivation pour les gens de la Nouvelle-Écosse, qu'ils travaillent dans les mines de charbon, comme pêcheurs, débardeurs ou agriculteurs. La diminution des services liée aux réductions imposées à nos universités est peut-être la plus scandaleuse de toutes parce qu'elle force les gens à renoncer à leurs rêves et à leurs espoirs pour l'avenir. C'est impardonnable.

Les étudiants voient leurs universités fondre autour d'eux parce que le financement des programmes établis diminue. C'est honteux!

Les activités culturelles subissent le même sort. L'unité culturelle forgée par Radio-Canada est menacée parce que la société est privée de fonds.

Les soins médicaux sont menacés, la défense est décimée. De petites villes comme Summerside et Barrington recoivent des coups mortels et de grands centres comme Sydney ne sont pas épargnés.

Les impots ne cessent d'augmenter. Pourquoi? Pour réduire un déficit qui ne méritait même pas qu'on en parle dans la dernière campagne électorale.

Ce budget monstrueux écrase tous les Canadiens, mais le déficit est à peine réduit. Mes électeurs comprennent qu'il faut faire des sacrifices pour éviter que la dette ne nuise à l'avenir de leurs enfants. Ce qui fait le plus mal, c'est d'avoir à se serrer la ceinture et de constater que le déficit n'est pas réduit pour autant.

Mes électeurs, voire la forte majorité des Canadiens de l'Atlantique, ont une confiance sincère et profonde dans leur pays: à preuve, ils ont rejeté l'entente commerciale de Reagan. Ce budget leur cause des soucis et des inquiétudes parce qu'il s'attaque ouvertement aux institutions canadiennes sur lesquelles ils comptent depuis des années. Ils croient mériter plus qu'un gouvernement dur et sans coeur qui semble attaquer sans raison. Ils croient que ce budget est une étape de plus dans la descente vers le champ de jeu nivelé où l'on affrontera les États-Unis. Le problème, c'est que le champ de jeu nivelé de l'un est le cimetière de l'autre.

M. Andre: D'abord, monsieur le Président, je félicite la députée de Halifax (M^me^ Clancy) pour son discours. J'ignore si c'est son premier discours aux Communes—est-ce bien le cas? Elle fait signe que oui. Je la félicite. Comme premier discours, c'était excellent.

Toutefois, elle n'a fait que critiquer le budget. Ça va, car c'est le thème du débat. Elle a critiqué presque toutes les compressions budgétaires et n'a rien eu de bon à dire à ce sujet. Elle les a toutes critiquées, laissant entendre que le gouvernement n'aurait pas dû les faire.

Elle a aussi critiqué les recettes prévues au budget, en ce sens que les taxes sont déjà trop élevées et que le gouvernement n'aurait pas dû les augmenter.

D'après elle, la réduction du déficit n'est pas assez forte pour justifier les compressions budgétaires proposées et la hausse des recettes. Voici ce qui m'embête dans son raisonnement: si le gouvernement n'avait pas coupé les dépenses ni haussé les impôts, d'après les calculs du ministère des Finances, le déficit serait de 36,5 milliards au lieu des 30,5 milliards prévus.

Elle s'est dite opposée aux compressions budgétaires. Elle a contesté aussi les hausses d'impôt. Et pourtant, le déficit semble l'inquiéter. Sans compressions budgétaires ni hausses d'impôt, le déficit va atteindre 36 milliards et demi de dollars. Je me demande si elle pourrait me dire ce qu'elle considère comme un déficit acceptable. Trente-six milliards ou 40 milliards de dollars? Devrions-nous dépenser davantage?

Elle a laissé entendre par ses critiques, notamment en réclamant un élargissement du programme de garderies, que nous devrions dépenser davantage. Un déficit de 40 ou de 45 milliards de dollars serait peut-être plus probable s'il fallait satisfaire les aspirations dont elle parle.

En tant que nouveau membre du caucus libéral, peut-elle se permettre de dire que ce serait là un déficit acceptable? Pourrait-elle nous dire quand il faudrait commencer, à son avis, à absorber cette dette? Elle doit sûrement se rendre compte que les enfants dont elle parle vont devoir un jour payer les dettes que nous accumulons.

Mme Clancy: Je remercie beaucoup le ministre pour ses bonnes paroles au sujet de ma première allocution ici. Je tiens à dire que, jusqu'au soir du 21 novembre, j'ai ardemment souhaité faire partie du gouvernement, mais le sort en a malheureusement décidé autrement. Je me ferais un plaisir de donner au ministre des conseils sur la façon dont il faudrait diriger le gouvernement fédéral, mais je ne crois pas que ce soit ici le moment ni le lieu.

En fait, on a proposé au fil des années d'autres moyens de générer des recettes que celui qui consiste à hausser les impôts. Il y a bel et bien d'autres moyens de le faire. Ce n'est certes pas à une bleue comme moi qu'il revient de dire quoi faire à cet égard à un ministre aussi chevronné.

Cependant, je voudrais rappeler au ministre que la dette nationale a doublé. De la Confédération à 1984, elle était d'un seul chiffre. Or, ce chiffre a doublé de 1984 à 1989. Selon moi, ce sont ceux qui siègent du côté du ministre et qui sont, semble-t-il, les mieux en mesure d'accroître la dette du pays en peu de temps, qui peuvent probablement le mieux donner suite à la suggestion du ministre qui prétend qu'à mon avis, le déficit devrait s'établir à 40 milliards de dollars.

Je peux garantir au ministre que lorsque viendra le temps pour lui et moi de changer de place—alors qu'il se retrouvera dans l'opposition et moi au gouvernement—j'apporterai, à l'instar de mes collègues, une contribution extrêmement pertinente et utile pour ce qui est de la façon dont le gouvernement dépense les deniers publics et perçoit les recettes fiscales dont il a besoin. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les Canadiens se réjouiront à ce moment-là.

M. Loiselle: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée d'Halifax (M^me^ Clancy) pour son excellente contribution au débat. J'ai été fort impressionné par la chaleur avec laquelle elle a parlé du peuple fier de la Nouvelle-Écosse, de sa province et de sa circonscription. Elle nous a montré à quel point elle se préoccupe du sort des intéressés. Je voudrais lui préciser que de côté-ci de la Chambre, nous partageons ses préoccupations. Elle n'est peut-être pas toujours d'accord avec nous, mais nous sommes sensibles aux besoins des Canadiens.

La plus grande menace pour les gens dont elle a parlé dans son discours réside précisément dans l'importance de notre endettement. Il s'agit d'un problème bien réel. Ce n'est pas le fruit de notre imagination. Ce n'est pas un problème que nous avons évité durant la campagne, peu importe ce que nos collègues en disent très fréquemment.

Si vous vous rappelez bien, monsieur le Président, vers la fin de 1988, la situation de l'emploi a cessé de s'améliorer. Les taux d'intérêt s'élevaient à 10 p. 100 environ, après l'effondrement des marchés l'année précédente. Nous avons une liste de 20 groupes différents qui ont étudié la situation en question. Au ministère des Finances, nous étions extrêmement pessimistes. Nous avons déclaré que nous nous attendions à un fléchissement du taux de croissance de notre économie, et à une augmentation moins marquée du nombre d'emplois. Nous étions convaincus que les pressions inflationnistes allaient s'estomper. Cela ne s'est pas produit. Elles ont très rapidement créé le problème auquel nous devons faire face. Nous n'évitons pas la question. Nous tentons de remédier à la situation le mieux possible avec un budget extrêmement équilibré qui est particulièrement sensible aux besoins des gens à faible revenu. La députée voudra bien le reconnaître.

Elle a parlé des régions. Nous accroîssons nos paiements aux régions—à un rythme plus faible dans certains cas, mais de façon très considérable dans l'ensemble. Dans le domaine du développement régional, depuis cinq ans, on a accru de 50 p. 100 les crédits affectés à nos programmes et au cours des cinq prochaines années, ils seront augmentés de 35 p. 100. C'est là une somme fort importante. Nous tentons d'administrer tous ces programmes d'une façon nous permettant de les offrir au cours des prochaines années et de ne pas en faire supporter le coût à nos enfants.

Fondamentalement, c'est ce que nous faisons. En ce qui a trait à la réforme de la taxe de vente sur les biens et les services, je voudrais préciser à la députée que sa région sera parmi celles qui vont en profiter le plus. En

effet, à l'heure actuelle, les habitants de la Nouvelle-Écosse sont imposés d'une façon tout à fait inéquitable par le biais de la taxe de vente fédérale. La réforme de cette taxe, afin de la rendre plus générale, d'en accroître l'assiette et d'en réduire le taux, améliorera l'état général de l'économie au Canada, et plus particulièrement dans sa province. Dans l'ensemble, je ne pense pas qu'il lui faille être aussi pessimiste. La situation n'est pas si sombre, loin de là, et nous avons pris les mesures nécessaires pour progresser à long terme, dans l'intérêt de l'ensemble du Canada et de toutes les provinces.

• (1550)

Mme Clancy: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Langelier (M. Loiselle); je le remercie de l'appui moral qu'il m'a donné plus tôt, alors que j'étais nerveuse à l'idée de prendre la parole.

Je ne nie pas, et d'après ses propos, je suis sûre que le député est compatissant. Malheureusement, cette compassion sporadique de l'autre côté de la Chambre ne se retrouve pas nécessairement chez les puissants députés des premières banquettes. Il y a des problèmes dans les provinces de l'Atlantique qui ne comptent manifestement pas pour le gouvernement. Je pense que le député est bien intentionné quand il parle de réforme de la taxe de vente, mais je dois lui dire très sérieusement que les petits entrepreneurs de la Nouvelle-Écosse, ceux de ma ville notamment, ceux de Halifax pensent différemment. Ils sont effrayés.

Les propriétaires d'écoles de musique et les restaurateurs en particulier ont très peur. Chaque électeur, chaque habitant de ma circonscription craint d'avoir à débourser 1 000 dollars de plus par an. En ajoutant cela à la surtaxe, on crée, dans une région économiquement affaiblie jusqu'à un certain point, économiquement perturbée depuis toujours, une situation intenable et inacceptable.

Je sais que personnellement, il s'en préoccupe. J'ai bien peur, par contre, que ce ne soit pas le cas du gouvernement dans son ensemble.

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député d'Elgin (M. Monteith).

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part à ce débat. En tant que nouveau député de la circonscription d'Elgin, j'ai l'honneur de représenter les habitants du comté d'Elgin et du canton de Norfolk. Comme beaucoup de députés le savent, c'est une région d'excellentes terres agricoles et bon nombre de mes électeurs sont des agriculteurs. Il y a également beaucoup de petites entreprises, et nous avons bon espoir que leur nombre augmentera dans un avenir rapproché.

Selon la Chambre de commerce, plusieurs sociétés américaines songeraient sérieusement à venir s'installer dans la circonscription d'Elgin depuis la mise en oeuvre du traité de libre-échange en janvier dernier. J'ai choisi de prononcer mon grand discours à la Chambre dans le cadre de ce débat à cause des messages importants que véhicule le budget.

Ce budget concerne l'avenir du Canada. Il concerne l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants au moment où ils entrent sur le marché du travail et fondent leur foyer. Il nous permet de prendre les choses en main dès maintenant de manière que nos enfants aient des emplois et nos aînés les programmes de sécurité du revenu qui font partie de notre mode de vie. C'est une chose importante dans une circonscription comme la mienne, où 40 p. 100 des habitants ont moins de 18 ans ou plus de 65.

Ce budget s'attaque sérieusement au problème de la dette nationale. Il invite tout le monde à contribuer à sa réduction. Bien loin de frapper les pauvres, il est conçu expressément pour les protéger.

Le budget n'enlève à personne sa pension. Le principe de l'universalité reste intact. Tous les Canadiens qui ont droit à la pension de vieillesse ou aux allocations familiales vont continuer de les recevoir. Toutefois, le budget demande aux Canadiens les mieux nantis de rembourser une partie de ces prestations.

En effet, les Canadiens dont le revenu net est supérieur à 50 000 $ sont priés de rembourser ces prestations à raison de 15 p. 100 du revenu individuel net dépassant ce montant. La mise en oeuvre de cette mesure s'étalera sur trois ans et le seuil sera réexaminé périodiquement. Étant donné la dette nationale, cette mesure est-elle si injuste? Je ne le crois pas. Je crois que les Canadiens comprendront la nécessité de ce budget.

Tout compte fait, nous voyons que la dette nationale correspond à plus de la moitié de toute l'activité économique et qu'elle croît plus rapidement que l'économie. Cette année, les paiements d'intérêts absorberont plus du tiers des recettes fédérales. Le gouvernement conservateur a travaillé avec acharnement pour réduire le taux de croissance de la dette publique.

Des voix: Oh, oh!

M. Monteith: Ainsi, au cours des quatre années ayant pris fin en 1984-1985, la dette publique a augmenté en moyenne de 23,5 p. 100 par an. Au cours des quatre années suivantes, elle ne s'est accrue que de 12,7 p. 100 par an. La hausse récente des taux d'intérêt montre à quel point nous sommes vulnérables. En un an seule-

ment, les frais associés aux versements des intérêt sur notre dette ont augmenté de 6 millions de dollars.

De nos jours, les enfants naissent avec une dette de plus de 12 000 dollars qui plane au-dessus de leur tête. Il faut mettre fin à ce genre d'héritage. Notre gouvernement a clairement laissé entendre que nos enfants et nos petits-enfants ne paieraient pas la dette de leurs parents.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a examiné les dépenses du gouvernement et a pris des décisions difficiles. Personne n'aime réduire ou retarder des programmes, mais tout bon gestionnaire vous le dira: les programmes doivent être revus périodiquement et évalués en fonction de leur efficacité.

C'est ce qu'a fait notre ministre des Finances dans le présent budget. M. Wilson a examiné toutes ses statistiques, il a vu qui dépensait quoi et qui pourrait économiser quoi. Au cours de l'année financière 1988-1989, les dépenses du gouvernement ont atteint 133 milliards de dollars. Trente-trois milliards ont servi à payer les intérêts de notre dette. Trente autres ont été transférés aux Canadiens sous forme de prestations de sécurité de la vieillesse, de suppléments de revenu garanti, de prestations d'assurance-chômage, d'allocations familiales, de pensions et d'allocations aux anciens combattants. Le gouvernement central a transféré vingt-quatre milliards, en argent comptant ou en points d'impôt, aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour financer les programmes de soins de santé, d'enseignement, d'assistance sociale et d'autres programmes.

En 1989-1990 34 milliards de dollars seront ainsi transférés. Cela signifie que le gouvernement fédéral remettra aux provinces 1 293 dollars pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant du Canada. Peu de Canadiens connaissent l'étendue de l'aide financière que fournit le gouvernement fédéral dans ces domaines. Les documents budgétaires nous apprennent qu'on a dépensé 11,2 milliards de dollars en subventions et transferts. Sont inclus les programmes de soutien du revenu agricole, les programmes de développement régional, les activités de recherche et de développement, l'aide aux collectivités autochtones, les subventions aux compagnies ferroviaires, les prêts aux étudiants et les paiements en vue de favoriser l'acquisition de compétences professionnelles.

Les dépenses pour la défense comptent pour 11,1 milliards, l'aide publique au développement pour 2,8 milliards et le fonctionnement de l'État pour 16,2 milliards. Les principaux paiements à des sociétés d'État représentent 4,4 milliards.

Entre 1984 et 1989, les dépenses consacrées aux programmes se sont accrues de 13,2 milliards. Cependant, parmi les sept grandes catégories de dépenses de programmes, les frais de fonctionnement de l'État et les principaux versements aux sociétés d'État ont diminué en termes absolus.

C'est considérable, car les dépenses du gouvernement pour les programmes sont aujourd'hui inférieures à ses recettes. Nous faisons des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi le ministre des Finances, après avoir soigneusement analysé les recettes et dépenses de l'État, a choisi les domaines où il pouvait opérer des restrictions sans nuire aux Canadiens moyens. C'est pourquoi tous les Canadiens sont appelés à contribuer un peu plus mais que les Canadiens à faible revenu sont protégés. Les restrictions des dépenses publiques seront de 1,5 milliard en 1989-1990, de 2,1 milliards en 1990-1991 et s'élèveront ensuite à 2,5 milliards par année.

Pour réaliser ces compressions, le gouvernement propose de ralentir la croissance de certains programmes, de retarder la mise en oeuvre de certains autres, d'en annuler certains qui avaient été annoncés et de mettre fin à ceux qui ne correspondent plus à l'intérêt public. La privatisation de sociétés d'État fera aussi l'objet d'un examen sérieux pour voir s'il est possible de réduire la participation du gouvernement.

• (1600)

Les dépenses militaires ont augmenté d'environ 6 p. 100 par an ces quatre dernières années, alors que les dépenses totales du gouvernement se sont élevées d'environ 3,3 p. 100 chaque année.

Le budget du ministre des Finances prévoit que les dépenses militaires continueront de croître, mais moins rapidement. En outre, le gouvernement ne fera pas l'acquisition de sous-marins nucléaires.

De même, la proportion du produit intérieur brut que représente l'aide publique au développement sera réduit, mais le Canada versera quand même cette année une contribution de plus de 2 milliards de dollars aux pays en développement.

Le gouvernement a déjà mis en place de nouvelles mesures fiscales pour aider les familles avec de jeunes enfants. Les déductions de 4 000 $ pour les soins donnés aux enfants de moins de six ans et aux enfants ayant besoin de soins spéciaux demeurent en place. Le fonds d'initiatives spéciales qui favorise la recherche et le développement en matière de services de garde est également maintenu.

Toutefois, on diffère le versement des 4 millions de dollars qui auraient servi à créer, de concert avec les provinces, d'autres places de garderie de qualité. Nous pourrons faire cette dépense plus tard, lorsque les com-

pressions budgétaires prévues auront amélioré notre situation financière.

Le gouvernement continuera de partager les coûts des services de garde admissibles dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. En 1988-1989, ces coûts s'élèveront à environ 240 millions de dollars.

Au niveau des programmes du Secrétariat d'État comme la promotion des langues officielles, les programmes de promotion de la femme, les programmes pour les autochtones et le multiculturalisme, il y aura certaines réductions. Les fonds seront consacrés spécialement à des projets communautaires qui répondent à de véritables besoins. Des économies d'environ 10 millions de dollars seront ainsi réalisées en 1989-1990.

Pour le moment, les contribuables canadiens subventionnent les usagers de VIA Rail; le montant total des subventions a été de 641 millions de dollars en 1988, soit 100 $ par voyageur. Le nombre d'usagers n'a pas augmenté et le chemin de fer est devenu un des modes de transport les moins utilisés.

L'aide gouvernementale à VIA Rail se chiffrera à 541 millions de dollars cette année, puis elle diminuera les années suivantes. VIA devra rentabiliser ses opérations et présenter un plan d'entreprise exposant brièvement les mesures qu'elle compte prendre pour y arriver.

Monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute qu'un objectif analogue avait été fixé pour Postes Canada il y a quelques années. Bien des gens croyaient qu'il ne serait jamais atteint. Pourtant, le ministre des Finances a annoncé à la Chambre que la Société canadienne des postes pensait devoir payer des dividendes au gouvernement cette année. Je suis certain que VIA Rail sera dans une situation comparable d'ici quelques années.

Le ministre des Finances a également examiné plusieurs programmes agricoles qui intéressent beaucoup ma circonscription, bien sûr. Le Programme de subventions au transport du grain et de la farine vers l'est à partir d'un point intérieur subventionnait le transport par chemin de fer vers les ports de l'est du blé et de la farine destinés à l'exportation. Il fut instauré en 1959, avant l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent, pour veiller à ce que les exportations canadiennes soient expédiées à partir de ports canadiens et pas de ports américains concurrents. Au moment où le gouvernement a commencé à accorder les subventions, le transport par chemin de fer était moins cher aux États-Unis qu'au Canada.

Cette crainte de ne pas pouvoir soutenir la concurrence est maintenant dissipée, car les frais de transport par chemin de fer aux États-Unis sont beaucoup plus élevés que les frais d'expédition par la voie maritime du Saint-Laurent. La suppression de ces subventions est tout à fait logique, puisque le gouvernement a promis de réduire les dépenses.

Le Programme de stimulation des exportations de produits laitiers offre une subvention directe de 6,03 $ l'hectolitre de lait sur les 2,2 millions d'hectolitres destinés à l'exportation. C'est une des rares sinon la seule catégorie de producteurs agricoles pratiquant la gestion par l'offre à recevoir des subventions à l'exportation. En 1984, la quantité de lait donnant droit aux subventions a été ramenée à 1,1 million d'hectolitres. Les subventions devaient être réduites l'été dernier, mais elles ne l'ont pas été. Le budget propose de supprimer la moitié qui reste et, par conséquent, de réduire d'environ 7 millions de dollars par an les dépenses du gouvernement.

Le prix de l'essence a été majoré dans le budget. Cependant, le programme de remise de la taxe d'accise sera maintenu jusqu'en décembre prochain et le programme de remise de la taxe de vente aux agriculteurs se poursuivra comme prévu.

En tant que député d'une circonscription comptant de nombreux producteurs de tabac, je m'en voudrais de ne pas mentionner les conséquences des hausses de taxe sur les produits du tabac. Cela touchera mes électeurs. La consommation de tabac a chuté rapidement, surtout au cours de la dernière décennie.

Mais le gouvernement a adopté des programmes pour aider les agriculteurs à passer à d'autres cultures. Le Programme d'aide aux producteurs de tabac aide les agriculteurs à abandonner cette culture par le rachat de leurs quotas. D'autres programmes ont aussi été mis sur pied pour les aider à diversifier leurs cultures. Contrairement à ce qui se fait dans le régime d'assurance-récolte, le gouvernement fédéral a assumé la majeure partie des frais pendant que le gouvernmement provincial se demandait s'il participerait ou pas.

Le gouvernement conservateur s'est exceptionnellement bien occupé des agriculteurs canadiens. Ceux-ci ont été protégés contre les effets de la guerre internationale du commerce des produits agricoles grâce au milliard de dollars mis à leur disposition par le Trésor fédéral. Les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'agriculture sont passées de 3,2 milliards de dollars en 1984-1985 à 5,8 milliards en 1987-1988 et les céréaliculteurs ont reçu plus de 10 milliards de dollars d'aide fédérale ces cinq dernières années. Après la terrible sécheresse de l'été dernier, le gouvernement fédéral a versé 800 millions de dollars parce qu'il était évident que l'assurance-récolte ne suffirait pas à indemniser tout le monde.

Soucieux de tenir compte dans sa politique à long terme du partage constitutionnel entre les gouvernements fédéral et provinciaux de la responsabilité de l'agriculture, notre gouvernement examinera sérieusement tous les liens existants dans ce domaine. L'examen de programmes comme l'assurance-récolte, les programmes de protection possibles et l'enregistrement des pesticides sont déjà en cours. Le message du budget, c'est que nous sommes tous dans le même bateau et que nous

devons coordonner nos efforts pour réussir à juguler la dette publique. C'est pourquoi nous demandons aux Canadiens de payer une surtaxe fédérale un peu plus élevée, nous demandons aux Canadiens à revenu élevé de payer encore davantage et nous exigerons que les grandes sociétés payent plus d'impôts grâce à l'impôt sur les grandes sociétés. Beaucoup de changements ont été apportés à la taxe de vente fédérale, mais des changements ont aussi été apportés aux crédits remboursables sur la taxe de vente, pour compenser les Canadiens à faible revenu.

Notre ministre des Finances a soigneusement pesé ses options. Il a fait analyser considérablement les mesures visant les dépenses et les recettes, afin de présenter un budget juste et équilibré. Ce budget renferme beaucoup de questions complexes, mais la plus importante, c'est que tous les Canadiens feront leur part pour contribuer à maintenir le mode de vie qui leur est propre.

M. Vanclief: Monsieur le Président, je voudrais simplement adresser quelques observations au député d'Elgin (M. Monteith). Premièrement, je tiens à le féliciter de son premier discours à la Chambre.

Sachant que le député est très actif auprès du milieu agricole, j'ai remarqué avec intérêt la façon dont il a contourné la question de savoir comment le budget touchera réellement les agriculteurs et répondra aux préoccupations des agriculteurs au sud de la frontière canadienne. Tout ce que je puis dire, c'est que si le gouvernement a deux ou trois autres budgets pour s'attaquer à l'agriculture au Canada, comme il l'a fait dans ce budget, les règles du jeu seront équitables, mais elles le seront surtout pour les agriculteurs américains.

Le député a fait observer, par exemple, que le remboursement de la taxe sur l'essence demeurera en vigueur jusqu'au 1er janvier 1990. Toutefois, il n'a pas dit aussi clairement qu'il aurait dû le faire, à mon avis, pour être juste envers les agriculteurs canadiens, que ceux-ci ne pourront pas demander un remboursement de la taxe à compter du 1er janvier 1990 et qu'ils perdront ainsi 100 millions de dollars par année.

J'aimerais savoir ce que les producteurs laitiers disent au député. Je sais que ceux de ma circonscription me disent que la gestion de l'offre est érodée. Pourrait-il faire quelques commentaires à ce sujet? Il pourrait peut-être aussi faire des observations sur les préoccupations des producteurs de porc. En ce moment même, les Américains insistent pour que soit affichée une caution de 3,5 cents la livre de porc réfrigéré et transformé que nous expédions vers les États-Unis. Je voudrais que le député nous dise ce que les producteurs agricoles de sa circonscription pensent à ce sujet. Sont-ils heureux de voir le budget de la semaine dernière démanteler peu à peu nos programmes?

• (1610)

M. Monteith: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de sa question. Il a dit que les agriculteurs s'inquiétaient de voir le budget démanteler peu à peu nos programmes. Je tiens à lui rappeler que le gouvernement soutient l'agriculture. Jamais auparavant un gouvernement ne s'est ainsi mis en quatre pour l'agriculture. J'ai fait aujourd'hui une déclaration à la Chambre au sujet de la réglementation de l'importation des oeufs d'incubation et des poussins, et je crois que cela montre bien que le gouvernement soutient complètement la gestion de l'offre au Canada.

Le député a parlé du porc. Je sais que le gouvernement américain parle d'imposer ce cautionnement. Il ne l'a pas encore imposé, et je crois que le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Mazankowski) a laissé entendre l'autre jour à la Chambre que le gouvernement du Canada y résisterait.

Mme Langan: Monsieur le Président, j'ai deux questions pour le député. Je tiens tout d'abord à le féliciter de son premier discours à la Chambre. Je suis passée par là.

Le député a dit que les provinces continueront à partager le coût du programme de garde d'enfants dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Le député ne s'accorderait-il pas à dire que le gouvernement fédéral devrait insister pour que tous les paiements de transfert aux provinces soient dépensés pour les services pour lesquels ils sont faits lorsqu'ils vont aux provinces?

Deuxièmement, j'ai été très heureuse d'entendre le député dire que le gouvernement soutient l'agriculture. Je rencontre régulièrement les producteurs laitiers de ma circonscription. En fait, ils s'inquiètent énormément du fait que des centaines de litres de lait américain entrent chaque jour au Canada. On est censé imposer un droit sur ce lait, mais en fait, le ministère du Revenu national n'impose aucun droit sur ce lait qui traverse la frontière et qui a une incidence sur l'activité des producteurs laitiers de la vallée du Fraser. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Monteith: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de ses observations sur mon premier discours à la Chambre. Je suis convaincu qu'elle a éprouvé le même trac.

La députée a parlé de la garde d'enfants. La responsabilité en la matière incombe bien sûr aux provinces, mais le gouvernement fédéral s'est engagé, par le truchement du Régime d'assistance publique du Canada, à poursuivre

les paiements destinés au programme de garde d'enfants, et ce programme nous tient à coeur.

Il y a de nombreux éleveurs de bétail laitier dans ma circonscription, et j'entretiens également des rapports quotidiens avec eux. Plusieurs d'entre eux m'ont parlé pendant la fin de semaine, et je sais qu'ils sont inquiets au sujet de la gestion de l'offre. Cependant, s'ils examinent honnêtement la question, ils se rendront compte, j'en suis sûr, que le gouvernement appuie la gestion de l'offre.

En ce qui concerne la question du lait en Colombie-Britannique, je crois comprendre que le ministre de l'Agriculture étudie la situation pour y remédier. Il faudra que nous posions cette question au ministre.

M. Lee: Monsieur le Président, moi aussi, je veux remercier le député de son discours. J'apprécie son engagement ainsi que celui de nombreux députés des deux côtés de la Chambre à l'égard du secteur agricole de l'économie. Je voudrais soulever une question qui concerne l'économie en général.

Depuis le budget, on a soulevé des questions et on a entamé des discussions sur les facteurs économiques généraux actuellement présents dans l'économie avec en toile de fond l'augmentation des taux d'intérêt qui se poursuit maintenant depuis plusieurs mois et qui, si elle n'est pas vraiment une politique gouvernementale, est assurément un phénomène auquel il ne s'oppose pas. Nous voyons dans le budget une augmentation sensible de la charge fiscale, qui se traduit par plusieurs milliards de dollars retirés de l'économie. En même temps, on assiste à une réduction draconienne de plusieurs milliards de dollars de l'argent accordé aux régions d'un bout à l'autre du Canada. Les conséquences sur Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, de la fermeture de la base militaire en sont un exemple.

Ces trois facteurs économiques significatifs se produisent tous en même temps. De même, on prévoit un marasme économique cyclique. Je me demande quelles mesures le gouvernement prend maintenant, si tant qu'il en prenne, pour reconnaître l'effet multiplicateur de ses initiatives alors qu'un marasme économique est prévu. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour protéger le Canada contre une éventuelle récession?

M. Monteith: Monsieur le Président, je remercie le député des observations qu'il a faites au sujet de mon premier discours et de la question qu'il m'a posée. Au début des années 80, lorsqu'un autre gouvernement était au pouvoir, les taux d'intérêt étaient excessivement hauts et aucune mesure n'a été prise. En tant que gouvernement, nous avons pris des mesures pour que les taux d'intérêt se stabilisent. Nous verrons qu'il n'y aura pas de récession au Canada grâce aux mesures prises par le gouvernement conservateur dirigé par le premier ministre (M. Mulroney). Le budget du ministre des Finances donnera tort à l'opposition. Il prouvera que nous sommes sur la bonne voie pour assurer l'avenir du Canada.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à féliciter le député d'Elgin (M. Monteith) de son premier discours. Comme il l'a mentionné, ce budget touche tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, mais c'est un budget juste. Nous ne nous sommes pas mis nous-mêmes dans ce pétrin. Tout a commencé il y a 20 ou 25 ans. En fait, quand le premier ministre Trudeau a accédé au pouvoir, la dette s'élevait 18 milliards. Quand il est parti, elle atteignait 170 milliards. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement conservateur a réussi à faire diminuer le déficit chaque année. Nous avons réduit les dépenses, et c'est la première fois depuis 1946 qu'un gouvernement réduit les dépenses trois années d'affilée.

Il est vrai que, l'an dernier, le service de la dette nous coûtait 31 cents pour chaque dollar et que, cette année, il nous coûtera 35 cents. Si nous ne faisions rien sinon accroître nos dépenses de 24 p. 100 comme le gouvernement libéral l'a fait, où serions-nous?

• (1620)

M. Monteith: Monsieur le Président, Les taux d'intérêt grimperaient en flèche. Je n'ose penser à ce qu'il adviendrait de nous. Je crois que les taux d'intérêt seraient encore plus élevés qu'ils ne l'étaient naguère. Le chômage augmenterait. Nous ne réussirions jamais à réduire la dette. Nos enfants et nos petits-enfants n'auraient aucune chance dans la vie. Ils auraient, en venant au monde, une dette de plus de 12 000$ par personne à supporter. Cette dette seraient plutôt de 120 000$ dès leur naissance.

Le gouvernement a pris les mesures nécessaires. Jamais nous n'avons été dans une telle situation quoi qu'en dise l'opposition.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je veux consacrer les 20 minutes mises à ma disposition pour faire avancer la cause que défend l'opposition officielle. Disons premièrement que ce budget tombe bien mal compte tenu du rendement actuel et prévu de notre économie. D'autre part, à tort ou à raison, c'est un budget injuste qui ne tient aucunement compte des obligations du gouvernement fédéral envers la société canadienne.

Quand je parle de l'opportunité de ce budget compte tenu de la conjoncture, je veux qu'une chose soit bien entendue. Je ne dis pas qu'il est toujours mal d'augmenter les impôts et que l'austérité n'est jamais une politique à pratiquer de la part d'un gouvernement. Ce n'est pas ce que je prétends. Je sais qu'il n'est pas très bien vu de parler de hausses fiscales dans certains milieux. Aux États-Unis, c'est le meilleur moyen pour un candidat politique de sombrer dans l'oubli, paraît-il, et l'austériré n'y serait pas populaire non plus.

Mais il importe peu que vous soyez libéral ou conservateur en matière d'austérité fiscale. C'est, à la vérité, une question qui doit tenir compte des besoins de l'économie et de l'état des finances gouvernementales du moment.

Il est certain qu'il y a des périodes dans notre cycle économique où il faut envisager des augmentations d'impôt. Les restrictions sont également importantes et doivent être prises au sérieux lorsque le déficit augmente, lorsque les programmes sociaux augmentent trop rapidement ou lorsqu'il y a des problèmes de gestion dans ces programmes.

Je ne voudrais pas que l'on dise de l'autre côté que je fais une critique irresponsable de leur budget. Il faut parfois augmenter les impôts. Contrairement aux Américains, je pense qu'on peut dire des Canadiens qu'ils sont prêts à payer plus d'impôts s'ils savent que ceux-ci sont justes et qu'ils seront utilisés à quelque chose d'utile. C'est là où le budget échoue. Ce n'est pas le moment d'augmenter les impôts. Ce n'est pas le moment, et ce ne le sera jamais, d'imposer le genre d'augmentation que propose le budget.

Monsieur le Président, le gouvernement Trudeau, pendant sa dernière législature, a connu une période économique très difficile. Les taux d'intérêt étaient élevés, le déficit était élevé, et on s'inquiétait à tort du fait que le Canada traversait une des plus graves récessions de l'après-guerre, en fait la plus grave depuis la grande dépression.

On peut revenir en arrière et, rétrospectivement, voir ce qui aurait pu être fait pour résoudre ou soulager le problème. Toutefois, une chose est claire: lorsque le présent gouvernement a pris le pouvoir en 1984, le cycle économique était à un point où la situation s'améliorait vraiment, pas seulement au Canada, mais aux États-Unis également. Les taux d'intérêt baissaient et l'emploi augmentait. Les sociétés commençaient à faire d'énormes bénéfices, alors qu'en 1980, 1981 et 1982 elles avaient fait des pertes et que, de ce fait, elles n'auront pas de bénéfices imposables avant quatre ou cinq ans. Le déficit était élevé, j'en conviens. Nous pensions que 170 milliards c'était beaucoup.

La conjoncture économique dans laquelle le gouvernement a pris le pouvoir était idéale pour adopter un budget contracyclique susceptible de réduire le déficit et de prendre le contrôle des programmes gouvernementaux. Les ministériels le savaient. Durant la campagne électorale, ils ont qualifié le déficit de scandaleux et ils ont dit qu'ils tenaient à le réduire, que l'économie le permettrait et que nous pourrions survivre à un budget qui promettait d'être austère, selon le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie).

A mon avis, monsieur le Président, le gouvernement a manqué le bateau. Il a eu quatre ans pour profiter de l'augmentation de l'emploi—qui a ajouté 1,5 million de contribuables au système— et des bénéfices records des sociétés canadiennes qui lui fournissaient une occasion en or pour s'attaquer au déficit, et il ne l'a pas fait. Au contraire, il a laissé croître le déficit. Durant les quatre années que le gouvernement a été au pouvoir, le déficit a augmenté plus que dans toute l'histoire du Canada avant 1984, y compris les années très prodigues, selon les ministériels, au cours desquelles le gouvernement Trudeau présidait à une très grave récession internationale.

Donc, le gouvernement avait l'occasion de prendre ses responsabilités économiques, de réduire les dépenses et d'augmenter les impôts et il prétendait avoir le courage nécessaire pour le faire. Il avait reçu, dans ce but, le plus fort mandat électoral de l'histoire du Canada et il l'a gaspillé. Cette fois-ci, il a fait beaucoup de propagande et il a promis d'être très généreux en matière de soins médicaux, de garderies et de protection du réseau de sécurité sociale du Canada, mais son budget nous montre que ses promesses ne valent rien. Au moment où nous étudions ce budget dur et injuste, comme je le ferai en détail dans un instant, nous devons nous rappeler que la situation économique actuelle est très différente de celle d'il y a quatre ans. Le gouvernement Trudeau avait légué au gouvernement actuel des tendances qui lui auraient permis de présenter un budget restrictif. Même si on a réécrit l'histoire des années Trudeau, les faits sont là. Le pays aurait pu supporter des restrictions budgétaires et

des augmentations d'impôt en 1984-1985, quand la vague de prospérité commençait.

Il y a quelques jours à peine, nous avons appris que cette vague tirait peut-être à sa fin et que le Canada et les États-Unis se dirigeaient peut-être vers une récession. Le chômage est à la hausse, le nombre de chômeurs augmente et la participation diminue. Dans ces conditions, un autre genre de budget s'impose, un budget plus conforme aux promesses électorales que les ministériels viennent de rompre.

Je condamne ce revirement parce que le gouvernement ne tient pas ses promesses, comme l'ont dit d'autres députés de mon parti, et qu'il adopte une attitude de droite. Il abandonne beaucoup de programmes essentiels au bien-être et à l'identité du Canada, comme je le montrerai dans un instant. En tout cas, le temps des restrictions budgétaires est passé. Au contraire, le pays et surtout les régions, ont besoin de l'aide, de l'initiative et de la participation du gouvernement.

Or, que se passe-t-il à Ottawa et dans les régions? Le gouvernement se retire de l'économie. Montréal, Toronto et Vancouver pourront survivre au mesures prévues dans le budget, mais je ne pense pas que les régions s'en tirent aussi bien.

Après avoir dit que ce budget d'austérité arrivait au moins quatre ans trop tard, je voudrais maintenant parler des mesures qu'il contient. Comment faut-il interpréter ce que le gouvernement propose aux Canadiens? Tout le monde sait que les Canadiens et les Américains n'ont pas les mêmes valeurs. Pour comprendre le but du gouvernement, il peut être utile d'examiner la différence entre notre conception du marché et la leur. Au Canada, il est évident que nous comprenons l'importance du marché libre. Le marché assure une discipline. Il oblige les entreprises à rechercher la rentabilité. C'est ce qui compte. Nous encourageons et nous respectons le marché.

Aux États-Unis, les choses vont vraiment plus loin que cela. Là-bas, le marché est considéré comme un critère pour juger de la conduite et de la valeur des membres de la société. Ceux qui réussissent sur le marché sont bien vus, et les Américains acceptent les conséquences que pouvait avoir le marché sur le plan moral. Le meilleur exemple de cela est peut-être l'assurance-maladie. Les députés devraient vérifier auprès de leurs amis américains à quel point ils ne pensent pas comme nous en matière d'assurance-maladie. Ils n'y voient pas un service ou un besoin social que le gouvernement doit satisfaire au moyen des recettes fiscales. Ils estiment que l'assurance-maladie est une entreprise. Les soins médicaux sont assurés par des entreprises et chaque médecin est un petit entrepreneur qui a le droit de maximiser ses bénéfices et qui n'a pas à dispenser ses services à des personnes qui ne peuvent pas les payer.

• (1630)

Voilà la mentalité qui prévaut dans tous les secteurs et dans tous les domaines aux États-Unis. Ce n'est pas le cas ici. Nous considérons le réseau des programmes sociaux comme une responsabilité fondamentale du gouvernement. Les Américains voient dans notre assurance-maladie un complot communiste pour faire de nos médecins des salariés de l'État. Des millions de dollars sont consacrés à renforcer cette idée dans la population américaine. Je pourrais énumérer beaucoup d'institutions qui font partie de notre réseau de la sécurité sociale et qui, aux États-Unis, sont de simples éléments du marché. Compte tenu du peu de temps dont je dispose, je vais m'en tenir à deux ou trois d'entre eux.

Je veux notamment parler de la fermeture de bases militaires dans différentes régions de notre pays. J'en ai parlé à l'extérieur de la Chambre. J'ai fait une suggestion au gouvernement. Je voudrais faire part à la Chambre de la fermeture possible de la base Downsview et de son déménagement 45 milles plus loin, afin que le gouvernement puisse réaliser des profits de 750 millions de dollars, ce qui lui permettrait de ne pas fermer les bases régionales du pays.

Je suis très fier de vous dire, monsieur le Président, que depuis que j'ai fait publiquement cette suggestion, vendredi dernier, j'ai reçu un très fort appui de mes électeurs. Ce sont là des gens qui ont tout intérêt à ce que les choses ne changent pas. Il y a des exceptions, il est vrai, mais je suis très fier de préciser que la très grande majorité de mes électeurs qui ont réagi à ma proposition, considèrent que c'est là une excellente idée. Si cette proposition peut permettre d'assurer la survie des régions du pays, si la présence du ministère de la Défense nationale dans les régions éloignées peut être maintenue et encourager ainsi une activité économique viable dans ces régions, ces gens seront alors disposés à accepter ce changement.

Je reconnais que la réaction en question n'est pas unanime, mais c'est celle de la très grande majorité. Les intéressés sont prêts à partager avec les autres. Pour ce qui est du gouvernement, il commet une erreur extrêmement grave en suivant la notion des lois du marché selon laquelle, c'est le marché qui dicte les décisions plutôt que de revenir à la notion de partage que nous défendons au

Canada, afin d'offrir un certain niveau de vie et des débouchés à tous les Canadiens, où qu'ils se trouvent.

Depuis quatre ans, alors que l'économie est en plein essor, que de plus en plus de fortunes se font, et que les Canadiens deviennent de plus en plus prospères et trouvent un plus grand nombre d'emplois, on assiste, surtout dans ma circonscription, à une augmentation du nombre de banques d'alimentation et de sans-abri.

Dans le passé, sous des gouvernements libéraux, nous n'avons pas été témoins de cette situation. Chose certaine, les banques d'alimentation ont leur place même dans une société très riche. Une banque de ce genre ou un abri est nécessaire pour les femmes battues qui sont jetées dehors, pour les gens dont la maison est détruite par un incendie et qui doivent se réfugier avec leurs enfants quelque part, afin de passer la nuit ou encore pour les voyageurs qui se font voler ou les gens qui font face à une crise dans leur vie. Cependant, sous un gouvernement conservateur, comme à l'heure actuelle, ce n'est pas là l'objet des banques d'alimentation. Ce n'est pas là la raison pour laquelle, dans ma circonscription, les gens font la queue, afin d'obtenir un repas gratuit. Les banques d'alimentation se chargent maintenant d'aider les pauvres victimes de la politique du gouvernement en matière de développement économique. Elles permettent aux pauvres d'obtenir un bon repas. Dès la troisième semaine de chaque mois apparaissent les files d'attente dans ma circonscription. Ceux qui vivent de prestations, de programmes sociaux, les pauvres qui sont surtout des enfants et des mères seules ou encore des personnes handicapées, commencent à faire la file pour obtenir de quoi nourrir leurs familles jusqu'à ce qu'arrive, à la fin du mois, l'aide sociale inadéquate à laquelle le gouvernement les a réduits.

Quand nous voyons les banques d'alimentation surgir un peu partout et le nombre des sans-abri augmenter, nous commençons à comprendre ce que pense vraiment le gouvernement du filet de sécurité sociale et de la place du marché. Ces personnes sont en marge du marché.

Je n'aime pas faire des allusions personnelles, monsieur le Président, mais je ne puis m'empêcher de rappeler à la Chambre que l'épouse du premier ministre (M. Mulroney) a assisté à l'ouverture officielle d'une banque d'alimentation dans la région d'Ottawa, au cours de la dernière législature. Certains ont dit que c'était une bonne occasion pour les plus riches de notre société qui avaient une conscience sociale, peut-être la plus vive du monde, de se mettre à l'oeuvre. C'était l'occasion de faire valoir leur nature charitable et leur esprit de bénévolat qui est un élément si fort de la vie canadienne. C'est inconcevable. C'est une véritable honte. Pendant ces quatres années de prospérité, il aurait été normal que le filet de sécurité sociale soit conservé et renforcé, et non taillé en pièces.

J'aimerais aussi parler des programmes universels auxquels le gouvernement s'est dit attaché, et que selon lui, le budget laisse subsister. Nous de ce côté-ci de la Chambre utilisons le terme «récupération». La récupération signifie que si quelqu'un reçoit une prestation sociale quelconque, la sécurité de la vieillesse ou les allocations familiales, et que son revenu dépasse un certain niveau, ces versements sont récupérés et il ne reçoit rien à cause du budget. Si le budget est accepté, c'est la fin des programmes sociaux à caractère universel. Il est faux de prétendre qu'un programme est universel, si certaines personnes âgées n'en profitent pas, et ce sera le cas pour beaucoup d'entre elles.

Jusqu'en 1971, la déclaration d'impôt prévoyait un impôt de sécurité de la vieillesse qui s'élevait à 3 p. 100 de l'impôt payé et qui garantissait le versement de prestations de sécurité de la vieillesse à la retraite. C'était un contrat, un engagement entre un citoyen, un contribuable et le gouvernement, selon lequel les gens devaient recevoir des prestations de sécurité de la vieillesse à leur retraite. Le particulier apportait sa contribution, qui était versée dans un fonds réservé avec comptabilisation distincte.

Le gouvernement a manqué à sa parole envers les personnes âgées. Il a l'hypocrisie de leur dire qu'elles bénéficient encore de programmes universels. A mon avis, il a violé un engagement contractuel. Il a agi comme une compagnie d'assurance qui empocherait les primes et les déposerait dans un fonds distinct, pour ensuite, à la retraite, brûler les livres et ne rien donner pour les contributions de toute une vie à un régime de pension.

J'ai dit au début que je pouvais comprendre que des hausses d'impôt soient parfois nécessaires. Toutefois, les augmentations imposées par le gouvernement actuel ont alourdi le fardeau des Canadiens pauvres et à revenu moyen, tout en ménageant les familles qui ont les moyens de payer plus proportionnellement. C'est une augmentation qui ne devrait être approuvée en aucun cas.

• (1640)

L'écart entre l'impôt des sociétés et celui des particuliers est intéressant à étudier. On tend non pas à faire payer plus d'impôt aux sociétés, mais plutôt à leur en faire payer moins tout en haussant l'impôt des particuliers, et cela, dans un contexte d'une prospérité économique croissante et d'une augmentation des bénéfices des sociétés.

Nous savons pourquoi le gouvernement ne veut pas imposer aux sociétés un fardeau fiscal équitable. C'est pour faire plaisir aux Américains qui retirent des revenus indirects de l'économie canadienne par le biais de leurs sociétés. Un nombre croissant de nos sociétés appartiennent aux États-Unis. Les choses étaient très différentes lorsque les libéraux étaient au pouvoir, mais, depuis la venue des conservateurs, nous voyons notre économie devenir lentement la chose des Américains. A moins d'imposer ces sociétés pleinement, en tout cas plus qu'à l'heure actuelle, les particuliers, surtout les citoyens canadiens, vont payer plus qu'ils ne devraient, et les sociétés, dont un nombre toujours croissant passent aux mains d'Américains, vont payer de moins en moins. C'est absolument inacceptable.

L'imposition des sociétés est un moyen de garantir qu'il sera prélevé une juste part d'impôts sur tous les revenus gagnés dans notre pays, par des Américains ou par des Canadiens, afin de maintenir les services publics. L'imposition devrait prendre la direction opposée. Les sociétés devraient payer davantage. Les fortunés devraient payer plus que les petits et moyens revenus, lesquels sont la vache à lait préférée du gouvernement.

M. Loiselle: Monsieur le Président, comme on dit, trop ne vaut rien.

J'aurais deux commentaires à faire en particulier sur les dernières observations du député. Il n'a pas lu le budget ou quelque chose cloche. Il parle d'un impôt des sociétés. Nous allons justement percevoir 1 milliard de plus des sociétés dans la prochaine année.

Il a commencé son discours en disant que nous aurions dû régler le problème du déficit quand nous sommes arrivés au pouvoir. Je lui rappelle que des collègues à lui ont dit à ce moment-là que nos mesures trop rigoureuses précipiteraient le pays dans une récession.

Nous avons réduit le déficit considérablement la première année, la deuxième et la troisième. Les taux d'intérêt élevés ont cependant déjoué nos plans. Nous tentons de nous attaquer à ce problème réel. Je trouve que réduire le déficit de 10 milliards en quatre ans est un véritable exploit.

Il a parlé de circonstances économiques inhabituelles, exceptionnelles. Je tiens à lui rappeler que les programmes de péréquation ont également augmenté de 50 p. 100 au cours de l'année, de sorte que, conformément à nos programmes, une aide supplémentaire de 2 p. 100 est accordée aux régions défavorisées.

Quand le député parle de différences entre le Canada et les États-Unis, j'aime le voir s'envelopper dans le drapeau canadien, mais j'espère qu'il nous en laissera, car le pays nous tient à coeur tout autant qu'à lui. C'est pourquoi nous prenons ces mesures pour lutter contre le déficit et corriger le problème de la dette.

Il a dit que nous avons considérablement accru la dette. Je lui rappelle que les libéraux nous ont légué un déficit de 38 milliards de dollars. Nous avons lutté contre ce décifit pendant les quatre dernières années et nous avons fait des progrès appréciables. Nous continuerons en ce sens.

[*Français*]

M. Kaplan: Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment une question que mon honorable collègue du côté ministériel m'a posée. Je suis quand même très heureux de faire mes commentaires sur les choses qu'il a soumises devant la Chambre. D'abord, il veut que je reconnaisse que les corporations paient un milliard de dollars de plus, selon le Budget. C'est vrai. Mais combien de plus paient les particuliers? Si on tient compte de toutes les augmentations d'imposition sur les particuliers, on voit que la proportion de l'augmentation change très peu et que ce n'est pas là un déplacement vers les corporations, et c'est sur ce fait que j'insiste. Je veux qu'à ce moment-ci le gouvernement change les proportions, pas seulement le chiffre global sur les corporations. J'insiste sur le fait que le gouvernement doit prendre plus des corporations en proportion du total qu'ils exigent en imposition.

[*Traduction*]

Je tiens également à confirmer son allégation que nous avons critiqué le budget que les conservateurs ont déposé en 1984. C'est bien vrai que nous l'avons critiqué. Le gouvernement était majoritaire et il y avait énormément à critiquer dans ce budget.

Le fait est que, quoi que les conservateurs pensent pouvoir faire pour réduire le déficit, leur tâche aurait été deux fois plus facile il y a quatre ans. Ils doivent admettre, lorsqu'ils sont entre eux, qu'ils ont commis une grosse gaffe dans l'orientation générale de leur politique économique. Ils auraient dû profiter de l'occasion qui leur était

offerte, pendant qu'ils avaient la capacité de payer, au lieu d'attendre de présenter des budgets inflationnistes et de doubler le déficit en quatre ans.

A un moment où un ralentissement économique semble probable, les conservateurs embrayent et ils aggravent la situation. Ils font tout pour garantir une recrudescence du chômage et de l'inflation ainsi qu'une hausse des taux d'intérêt. C'est leur objectif dans le budget qu'ils ont présenté. Je suis plus convaincu que jamais que le gouvernement a raté une belle occasion en 1984, en n'essayant pas de résoudre le problème du déficit. Le gouvernement a manqué son coup en s'attaquant au déficit comme si nous traversions une période de croissance économique alors que nous risquons fort de connaître une période de récession.

M. Robinson: Monsieur le Président, je tiens à dire d'emblée que je suis d'accord avec plusieurs des critiques du député de York-Centre (M. Kaplan). Il est clair que l'attitude adoptée par le gouvernement dans ce budget creusera le fossé entre les riches et les pauvres.

Les banques ont poussé un énorme soupir de soulagement en constatant qu'aucune mesure d'imposition spéciale ne leur était destinée. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous aurions espéré un régime fiscal plus juste au Canada, un système bien plus progressif.

Je voudrais poser une question à mon collègue le député de York-Centre. Quel est le porte-parole du Parti libéral pour les questions financières et budgétaires? C'est bien sûr, son collègue des banquettes avant, assis à quelques places de lui, le critique libéral en matière de finances, qui a dit ceci:« Pour ma part, je continue à me demander si les allocations familiales, voire les pensions de vieillesse, doivent être universelles, surtout que les déficits fédéraux ont considérablement augmenté.» Il y a deux semaines, le président du Parti libéral a dit ceci: «Nous avons eu un débat sur l'universalité, mais nous ne nous sommes pas demandés si le débat proprement dit était encore opportun. De mon point de vue, il n'est plus question d'universalité car nous n'avons pas suffisamment de ressources. Puisque les plus défavorisés ont des besoins de plus en plus grands, nous devons envisager la redistribution des ressources pour offrir une aide généreuse.»

Je suis d'accord avec cette analyse du budget de mon collègue libéral, mais il convient de se demander qui diable parle au nom du Parti libéral? Est-ce le critique des questions financières qui affirme qu'il faut renoncer à l'universalité dans les allocations familiales et les pensions de vieillesse? Est-ce le critique des questions de justice du Parti libéral? Est-ce le critique des questions d'emploi qui dit autre chose? Qui parle au nom du Parti libéral dans les affaires d'universalité et de programmes sociaux? Lorsque les libéraux tiennent un discours devant un groupe et un autre discours devant un autre groupe, pourquoi devrions-nous croire l'un plutôt que l'autre?

M. Kaplan: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de communiquer au député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson) le tableau des porte-parole de mon parti pour ces questions.

Je vous lis une déclaration que j'approuve et qui illustre la position du Parti libéral en matière d'universalité. Il s'agit de la déclaration d'un professeur de l'Université Princeton. J'espère que les ministériels écouteront attentivement parce que je les crois sur le point d'abandonner un excellent programme et de renoncer à l'universalité sous couvert d'un engagement indéfectible pour ce principe. Voici cette déclaration:

> Nous payons des taxes scolaires non pas seulement pour l'éducation des enfants de certains parents, mais aussi pour l'éducation des prochaines générations de citoyens. Même les adultes sans enfants ont intérêt à assurer la survie de leur société. Nos impôts ne financent pas les programmes de sécurité sociale uniquement pour soutenir les personnes âgées, mais aussi pour sauvegarder un contrat qui se transmet de génération en génération. Ce sont là les structures d'un commonwealth.

Au sujet de l'universalité, il déclare:

> Lier le sort des pauvres à celui de la majorité renforce leur sens d'appartenance à la nation. Les pauvres retirent davantage de la vigilance des électeurs de la classe moyenne qu'ils perdent dans l'éparpillement de maigres prestations. Réserver des programmes publics à des groupes restreints favorise l'isolement politique de leurs bénéficiaires: cela nourrit le ressentiment des classes moyennes inférieures exclues et expose les pauvres à des représailles. Les programmes dont les pauvres sont les seuls bénéficiaires peuvent également être visés par des compressions.

Il y a un certain nombre de questions qui me préoccupent relativement au budget. Je m'inquiète, entre autres, des effets dévastateurs que ce budget aura sur les régions ainsi que sur nos programmes universels.

• (1650)

Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement modifie son budget, et je le prie instamment de le faire. Il l'a déjà fait dans le passé, c'est-à-dire qu'il a déjà retiré des propositions stupides et injustes contenues dans des budgets qu'il avait présentés. Que le gouvernement reconnaisse les erreurs qu'il a commises dans ce budget et qu'il les corrige.

M. Soetens: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de York-Centre. Je crois qu'il faisait partie du gouvernement qui a participé, en 1972, à la deuxième razzia foncière en importance au Canada, Mirabel étant la plus importante. Cette razzia foncière a eu lieu dans ma circonscription, et il s'agit évidemment du

site proposé pour la construction de l'aéroport de Pickering.

Ma question se rapporte à ces terrains et à une recommandation très valable du député. Il a proposé que nous examinions la possibilité de déménager la base de Downsview à Barrie. Nous avons entendu dire ici que cette base doit rester dans la région de Toronto.

J'ai donc une proposition à faire au député et j'aimerais qu'il me dise ce qu'il en pense. Le gouvernement fédéral possède des terrains d'une superficie considérable dans ma circonscription. Nous construisons beaucoup de logements dans la région et n'avons donc pas de problèmes sur ce plan. Nous pourrions donc déménager la base de Downsview sur les terrains de l'aéroport dans ma circonscription. Le député a proposé que nous utilisions une partie des recettes provenant de la vente des terrains à Downsview pour venir en aide aux autres bases des Forces canadiennes. J'approuve cette proposition.

Le député serait-il prêt à aller encore plus loin? Sa région souffre d'une crise du logement, laquelle est attribuable au fait que les gens veulent aller s'établir à Toronto pour y trouver de véritables emplois. Serait-il prêt à recommander à la société de Havilland de déménager dans l'île-du-Prince-Édouard ou dans la région de Portage—Interlake pour créer des emplois dans les régions du Canada, de véritables emplois qui inciteraient les habitants des régions à y demeurer? Cela contribuerait à résoudre la crise du logement de la région du député. Cela contribuerait à résoudre le problème du chômage. Cela contribuerait à résoudre le problème du gouvernement en maintenant la base des Forces canadiennes dans la région de Toronto.

M. Kaplan: Monsieur le Président, nous avons une économie extrêmement prospère dans la région de Toronto. Elle est dynamique et très durable. J'aimerais certes encourager la société de Havilland, qui appartient maintenant à la société américaine Boeing, à accroître ses activités d'un bout à l'autre du pays. Je me suis réjoui de voir la société Magna International, une grande entreprise torontoise, répondre aux avantages économiques offerts dans l'île du Cap-Breton. Elle y a créé des emplois et établi une infrastructure technique qui aura sûrement beaucoup de bons effets d'entraînement. J'encouragerais certainement le gouvernement à offrir dans l'Île-du-Prince-Édouard le genre de programmes qu'il a offerts au Cap-Breton. Ce sont des programmes qui suscitent de l'intérêt dans le secteur privé.

Je ne considère cependant pas la base militaire de Summerside de la même façon que le député. Il a semblé laisser entendre qu'un emploi à l'usine de Havilland est un véritable emploi—c'est l'expression qu'il a employée. D'après ce qu'il a dit, un emploi exercé pour le ministère de la Défense nationale à Summerside ne serait pas un véritable emploi. Or, c'en est un, et un emploi important.

Le mandat donné à la base militaire de Summerside est relié à son emplacement. Elle a une mission de recherche et de sauvetage et de patrouille de l'Atlantique Nord. Qu'est-ce qui conviendrait davantage à une base établie dans l'île-du-Prince-Édouard?

Le député devrait réfléchir encore, tout comme beaucoup de conservateurs, à la proposition voulant que les emplois dans le secteur privé soient de véritables emplois et les emplois dans le secteur public, non. On ne me fera pas avaler ça. Ce n'est pas ainsi que notre pays est constitué.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Lévis (M. Fontaine).

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de vous faire part moi aussi des commentaires sur le discours du Budget du ministre des Finances.

Un discours sur le Budget, c'est une description des services que le gouvernement du Canada entend mettre à la disposition des Canadiens et des Canadiennes, et c'est aussi la description des revenus qui vont être nécessaires pour payer la distribution de ces services-là. Depuis des années, le gouvernement canadien a mis à la disposition des Canadiens des services, mais sous le régime Trudeau, qui s'était présenté sous l'étiquette libérale mais qui, dans le fond de lui-même, était un idéaliste et un socialiste, il avait décidé et il l'a fait pendant 20 ans, avec le concours des deux partis de l'opposition. . . Pendant 20 ans on a distribué aux Canadiens, on leur a offert des services et à chaque élection on a augmenté les promesses sur la quantité des services à venir, mais en empruntant des choses qu'il avait fait payer par des gens qui, au moment où les promesses étaient faites, ne payaient pas, des gens qui n'étaient pas nés, dans certains cas des adolescents qui, aujourd'hui, qui demain, et qui dans 30 ans, devront encore payer les dettes des libéraux, soutenus par les socialistes.

Ces dettes-là, aujourd'hui, monsieur le Président, se chiffrent à 320 milliards de dollars. Cela a été le point marquant dans l'élaboration de notre discours du Budget. Comment vivre avec une dette de 320 milliards de dollars? Comment vivre avec des intérêts qui coûtent aux Canadiens, à chaque heure, 3 millions de dollars, qui coûtent aux Canadiens, à chaque journée, 80 millions de dollars? Comment vivre avec des intérêts qui coûtent à chaque Canadien 1 300$ par année, qui coûtent à chaque famille 5 000$ d'intérêt par année? Il en coûte 5 000$ à chaque famille du Canada. Il en coûte 400$ par mois à chaque famille canadienne pour payer l'intérêt sur les services qui ont été offerts par le gouvernement libéral, associé aux socialistes, au cours des 20 dernières années, tout cela pour se faire élire à chaque quatre ans!

C'est cette réalité que, nous, les conservateurs, devons continuer à confronter aujourd'hui.

Quels sont les effets de cette dette aujourd'hui, monsieur le Président? Cela a pour effet que le gouvernement, ayant tellement besoin d'argent, doit emprunter plus. Et, lorsqu'il y a une demande forte sur l'argent, les banquiers sont obligés de hausser les taux d'intérêt. Le gouvernement devient le concurrent de l'entreprise privée, autant de la multinationale que de la petite et moyenne entreprise, et à ce moment-là les entreprises doivent payer plus cher pour l'argent qui leur est nécessaire pour prendre de l'expansion. Et au même moment, les Canadiens qui doivent acheter une automobile, du mobilier de maison, de l'équipement sportif, qui doivent agrandir leurs maisons, ces mêmes Canadiens doivent payer plus cher d'intérêt, toujours parce que le gouvernement fédéral a besoin d'argent pour payer une dette extraordinairement pesante. Cela a un effet négatif chez la petite et moyenne entreprise, chez les emprunteurs, pour les biens de consommation. C'est dans ce contexte que l'on devait prendre nos précautions et que l'on devait essayer de tirer le meilleur parti possible de cette situation financière. On aurait pu augmenter les impôts, donc diminuer la demande des Canadiens d'une façon significative. Cela aurait eu un effet à l'encontre des tendances inflationnistes que l'on connaît aujourd'hui. Mais il y avait un danger. Si on prend des mesures qui vont trop tendre à faire diminuer la demande, il y a un autre problème qui va arriver, et on pourra connaître une période de récession. Alors qu'est-ce que cela nous prend?

Cela prend un Budget le plus équilibré possible, qui ne va pas provoquer une continuité de l'inflation qui est déjà commencée, et cela prend également un Budget qui ne va pas provoquer une période de récession grave. Pour atteindre cet objectif, on a décidé, premièrement, d'augmenter les revenus du gouvernement du Canada afin de faire payer par la population active une partie de nos obligations, de ne pas la faire payer, comme cela se faisait au cours des derniers 20 ans, sous le régime libéral, de ne pas faire payer nos promesses et nos besoins d'aujourd'jui par nos jeunes universitaires, nos jeunes qui sont au collège, dans les écoles. On ne veut pas leur faire payer nos dettes plus tard.

On veut leur laisser un bel héritage. On ne veut pas leur laisser les dettes qui ont été montées par les libéraux. Alors, on a décidé, premièrement, de diminuer les dépenses du gouvernement dans une proportion d'un milliard et demi de dollars; d'augmenter les revenus du gouvernement dans une proportion de trois milliards et demi de dollars.

Il y en a qui vont dire que l'on aurait pu diminuer davantage les dépenses du gouvernement. C'est un fait! Mais on aurait fait mal à des gens, on aurait fait mal à nos grands-parents, on aurait fait mal à nos malades chroniques, on aurait fait mal à nos jeunes à l'école, on aurait fait mal à une partie de la population qui a besoin de la distribution de la richesse collective. Alors on a réduit nos dépenses de 1,5 milliard de dollars et on considère que c'est un maximum. On a cessé certains services qu'on n'a pas jugé prioritaires et essentiels. Les gens ont dit: Vous auriez pu modifier encore certains services vers la baisse. C'était possible.

• (1700)

Mais n'oublions pas, monsieur le Président, que lorsque l'on diminue un service, on vient de dire à des Canadiens qui travaillent pour des corporations de la Couronne, pour le gouvernement: Vous allez perdre votre emploi! Il est certain que ces Canadiens vont pouvoir aller ailleurs. Mais entre la journée où ils vont aller ailleurs, cela coûtera beaucoup plus d'argent au gouvernement que leur salaire annuel, parce qu'il y a des frais à payer lorsqu'il y a une séparation. Lorsque quelqu'un travaille pour le gouvernement ou pour une compagnie de la Couronne, depuis 10 ans, 15 ans, ou 25 ans, si on lui dit: Tu t'en vas demain! Et que cette personne gagnait, par exemple, 30 000$ ou 35 000$ par année, cela peut parfois coûter le double pour la cessation d'emploi. Alors, lorsque l'on diminue une dépense d'opération de 35 000$, dans certains cas, on augmente les frais pour diminuer cette dépense à long terme, mais pour l'année qui vient, on va augmenter nos dépenses, parfois de 70 000$. C'est ce qui explique que nous n'avons pas pu diminuer nos dépenses de plus de 1,5 milliard de dollars.

Monsieur le Président, par contre, dans la progression de la diminution de nos dépenses, depuis 1984, il y a une tendance qui se révèle. En 1984, notre Canada, nous avions un Produit national brut d'approximativement 500 milliards de dollars. En 1984—ça faisait 20 ans que les libéraux étaient au pouvoir à ce moment—l'État absorbait, gérait et s'occupait de 20 p. 100 de cette somme. Nous nous alignons, vers les années 1994, à une dépense de l'État, à une intervention de l'État qui sera, à ce moment-là, d'environ 15 p. 100 du Produit national brut, c'est-à-dire 15 p. 100, à ce moment-là, de plus ou moins 1 000 milliards de dollars.

Monsieur le Président, au cours des fins de semaine qui ont suivi le discours du Budget du 27 avril, j'ai eu l'occasion, dans ma circonscription, de rencontrer des vrais Canadiens, des vrais Canadiens ordinaires, des Canadiens qui enrichissent collectivement notre pays, pas des Canadiens parasites de notre pays, mais des Canadiens ordinaires qui travaillent, qui ont des petites entreprises, qui sont des éducateurs, des professeurs, des médecins, des infirmières. Je les ai rencontrés, ces Canadiens, et ils m'ont posé quelques questions sur l'évolution de notre Budget. D'aucuns m'ont dit: J'ai cru voir dans le Budget, par exemple, que vous aviez baissé la contribution du Canada à l'Agence canadienne de développement international. J'ai dit: Oui, nous avons baissé cette contribution. Nous l'avons baissé de 360 millions de dollars parce que nous croyons, et il y a un vieil adage qui dit, et il faut le dire, parce que c'est vrai, que la charité bien ordonnée commence, d'ailleurs, par soi-même. C'est un vieil adage qui est toujours vrai. Nous croyons aussi que pour garantir aux gens des pays du Tiers monde qui bénéficient

encore de plus de 2,4 milliards de contribution du gouvernement canadien. . . nous voulons leur dire que nous sommes en train de raffermir notre économie au Canada, et lorsque nous aurons terminé ce raffermissement, nous aurons encore plus de disponibilité pour venir en aide aux pays qui sont dans le besoin. Mais avant de partager, monsieur le Président, nous devons d'abord être capables de maîtriser collectivement notre économie.

D'autres personnes m'ont dit: Pourquoi avoir baissé les pensions de vieillesse? Et j'ai répondu qu'il n'y avait absolument pas de baisse de pensions de sécurité de la vieillesse. J'ai expliqué aux gens que les Canadiens qui ont un revenu net de 50 000$, aujourd'hui, et qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse, cela ne s'applique aucunement aux Canadiens qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Cette mesure s'applique uniquement à 4 p. 100 des Canadiens qui ont 65 ans et plus, ces Canadiens qui gagnent 50 000$, la tranche qui excède 50 000$. Et comme exemple, un Canadien qui gagne 52 000$, à ce moment-là, on va prendre la différence entre 52 000$ et 50 000$, c'est-à-dire 2 000$, on va les multiplier par le taux de 15 p. 100, et cela fait 300$. Et c'est de 300$ que le Canadien se verra diminuer sa pension de sécurité de la vieillesse. Et dans 2 p. 100 des cas, chez 2 p. 100 des gens qui ont 65 ans et plus, la pension de la sécurité de la vieillesse disparaîtra complètement. Cela aura pour effet d'augmenter les revenus de l'État, de diminuer les dépenses ou d'augmenter les revenus de l'État de 600 millions de dollars.

D'autres gens m'ont dit: Pourquoi n'avez-vous pas prévu la continuation de l'intervention de l'État au niveau de l'assurance-chômage? On pourrait vous demander pourquoi, monsieur le Président, lorsque j'assure ma maison, que l'État viendrait m'aider à l'assurer? Pourquoi, lorsque j'assure mon automobile, que l'État devrait l'assurer? Est-ce que c'est à l'État de payer mon assurance pour mon automobile?

Alors, la même chose peut s'appliquer aux gens qui travaillent. Les gens qui travaillent s'assurent auprès d'une commission qui a été mise en place par l'État, qu'on appelle la Commission d'assurance-chômage. Ils s'assurent en cas de manquer de travail. Et nous, on a baissé un peu les montants disponibles et par contre on a dit à ces gens-là: D'accord, vous allez avoir un peu moins à chaque semaine, mais on va vous aider à vous trouver un autre emploi plus rapidement. On va vous faire un apprentissage, mettre à votre disposition un système d'apprentissage pour que vous puissiez trouver une autre position rapidement. Cela est un point que l'on offre aux travailleurs.

L'autre point. Lorsque l'on a pris le pouvoir en 1984, il y avait 11,6 p. 100 de chômeurs, et aujourd'hui, le taux est de 7,8 p. 100. On a mis un million et demi d'emplois de plus à la disposition des Canadiens.

0z Alors, on diminue le chômage, et la caisse va s'autofinancer. Nous mettrons à la disposition des Canadiens en chômage des sommes pour leur faciliter l'apprentissage, et nous entendons enrayer l'abus de l'assurance-chômage. Dans certains endroits, et cela arrive à la grandeur du Canada, tout le monde le sait, il y a des gens qui abusaient systématiquement des prodigalités du système au détriment de l'ensemble des Canadiens. Il faut que cela arrête, monsieur le Président, et on a mis en place des moyens pour l'arrêter.

Les gens m'ont demandé: Pourquoi l'augmentation d'impôt chez les particuliers, alors que vous l'aviez diminué? La réponse, monsieur le Président, est la suivante: En 1989-1990, l'augmentation d'impôt pour les gens qui gagnent 30 000$ va être de 80$ par année. Ce n'est même pas 2$ par semaine. L'augmentation d'impôt pour les gens qui gagnent 60 000$, sera de 240$ par année, 20$ par mois, 5$ par semaine pour participer à l'assainissement de nos finances collectives. Est-ce que c'est trop demander aux Canadiens, dans une période difficile? Et pour les Canadiens qui vont gagner 100 000$, cela sera 725$ par année.

Monsieur le Président, ce sont là les questions que l'on m'a posées. En général, les gens sont contents de notre Budget et surtout les personnes âgées sont contentes, parce que les personnes âgées ont su, elles, à cause de leurs expériences dans leur vie, qu'il n'y a pas de richesse qui peut être distribuée si elle n'est pas antérieurement gagnée. Les personnes âgées ne veulent pas que l'on lègue nos dettes à leurs petits-enfants. Alors elles sont contentes, ces personnes, qu'un gouvernement puisse enfin continuer à prendre des responsabilités et continuer le redressement de ce pays.

Et finalement, monsieur le Président, on a dit également dans notre discours du Budget que l'on entendait modifier notre système de taxation par une nouvelle formule que l'on appelle la taxe sur les produits et les services, la taxe sur les produits et les services qui va remplacer la taxe sur les produits manufacturés. La raison principale de ce changement, c'est que la taxe sur les produits manufacturés est une taxe injuste. Et prenons, par exemple, monsieur le Président, la manufacture qui va fabriquer ce fauteuil-ci.

• (1710)

Alors, elle est canadienne, ou américaine. Si le fauteuil se vend 400$, le fabricant canadien qui fabrique ce fauteuil va avoir une taxe de 48$ à ajouter aujourd'hui sur le coût du fauteuil. Il va soumissionner pour en vendre aux États-Unis, ou n'importe où au Canada. L'Américain a le même fauteuil; l'Américain soumissionne n'importe où au Canada ou aux États-Unis, mais il n'a pas la taxe sur le produit manufacturé de 12 p. 100. Alors, il peut offrir son fauteuil à 400$, et le Canadien devra l'offrir à 448$. Alors, on brise toute la situation concurrentielle avec la taxe sur les produits manufacturés. Il fallait obvier à cette difficulté et, avec notre taxe sur les produits et services, on a atteint ce résultat. La taxe sur les produits et services va permettre à la Compagnie Les poulies Maska, à Sainte-Claire, tout près de la circonscription du

ministre de l'Agriculture (M. Blais), de vendre des freins pour les Cadillacs de la General Motors, aux États-Unis, sans cette taxe de 12 p. 100 qui est en train de briser ses commandes.

Cela va permettre également aux Ressorts Cascade, dans la circonscription du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de continuer à vendre des ressorts aux États-Unis, alors que la taxe de 12 p. 100 mettait en péril ces exportations. Et cela va permettre aux Salaisons Brochu, dans ma circonscription, d'être capables de continuer à vendre du jambon aux États-Unis sans l'application de cette taxe à tous les stades du processus manufacturier. C'est pour cela que l'on a fait sauter cette taxe. Elle va générer des revenus pour remplacer la taxe sur les produits manufacturés, pour un montant de 16 milliards de dollars, et on va aller chercher des revenus additionnels pour donner des crédits aux personnes moins bien nanties afin qu'elles n'aient pas à souffrir de l'application d'une taxe sur les biens et services.

De plus, cette taxe ne s'appliquera pas à certains biens de base, comme la nourriture, les médicaments d'ordonnance, les appareils médicaux. Cette taxe ne s'appliquera pas à votre maison, lorsque vous vendez une maison dans laquelle vous viviez, une maison déjà construite. Elle s'appliquera sur la maison neuve, vendue par l'entrepreneur, mais elle reviendra peut-être moins cher parce que jusqu'à aujourd'hui la taxe de 12 p. 100 s'applique parfois deux fois de suite sur la maison construite par un entrepreneur. Alors, ceux qui ont à vendre leur maison d'ici deux, trois, quatre, cinq ou dix ans, ne nous énervons pas, la taxe ne s'applique pas; elle s'applique sur les maisons neuves telles que vendues par les entrepreneurs. La taxe ne s'applique pas sur le logement, ne s'applique pas sur les universités. Les gens moins bien nantis recevront quatre fois par année un montant en crédit applicable à cette taxe.

Alors, monsieur le Président, c'était cela l'essence de notre message fiscal, au moment de notre deuxième mandat. Nous avons procédé progressivement afin d'être moins esclaves de la situation économique périlleuse, mise en place, mes collègues le savent, par les libéraux et les socialistes. Nous voulons graduellement nous affranchir, être plus maîtres de nos destinées. Le message le plus important, monsieur le Président, c'est de dire à nos enfants: On ne vous laissera pas de dettes. On va vous laisser un Canada actif, avec des possibilités de vivre une vie de qualité. C'était cela l'essence de notre message, monsieur le Président.

M. Assad: Monsieur le Président, ce message fiscal est quatre ans en retard. En 1984, c'est votre propre chef, et c'est le ministre des Finances actuel qui avait dit qu'en l'espace de quatre ans il réduirait le déficit à 7 milliards de dollars. Ça n'a pas été fait, même en l'espace de quatre ans. Ça c'est votre message fiscal? Il y a des économistes en Europe qui n'investissent pas au Canada pour la simple raison que le gouvernement canadien taxe davantage, au lieu de faire des coupures là où c'est nécessaire. S'il y avait moins d'argent qui était enlevé des poches des Canadiens, ils seraient intéressés à venir investir ici. Et ça c'est votre message fiscal que vous avez à donner? Quand on considère que, de 1984 à 1988, vous avez eu 82 milliards de dollars de surplus? C'est comme le gars qui a des dettes et qui, pour les quatre prochaines années, a un surplus substantiel de revenus. A ce moment-là, on s'organise pour payer nos dettes. Vous autres, vous l'avez augmentée, et vous venez ici nous donner un message fiscal?

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'aurais bien voulu entendre le député de Gatineau—La Lièvre (M. Assad) en 1984, alors qu'au moment où on a pris le pouvoir, on avait un budget annuel de 38 milliards de dollars. On l'a baissé. Et lorsqu'on l'a baissé, vos collègues qui étaient là à ce moment-là ont crié au meurtre parce que l'on baissait le budget! Vous auriez dû être là, vous auriez dû les écouter, vous auriez dû lire ce qu'ils ont dit. Ils se sont opposés à nos augmentation d'impôt qui visaient à réduire le déficit, et ils se sont également opposés à nos diminutions de dépenses. Vous auriez dû être là.

De plus, ces gens ont dit que, à cause du Budget que l'on a proposé en 1984 et les années suivantes, cela causerait du chômage. Le Budget n'a pas causé de chômage. Avec notre Budget de 1984 et des années suivantes, on a permis la mise en place, par l'entreprise privée, d'un million et demi de nouveaux emplois au cours des quatre dernières années.

Lorsque vous parlez des investissements qui ne viennent pas d'Europe, là aussi vous êtes dans l'erreur parce que les Européens, de ce temps-ci, considèrent le Canada comme la terre promise pour venir s'implanter et pour développer le marché américain à cause du libre-échange auquel vos collègues se sont également opposés, auquel les sénateurs libéraux non élus se sont également opposés. Il en vient plus d'investissements européens. Vous devriez vous renseigner. Apprenez qu'ici, lorsque l'on parle, c'est pour renseigner la population, ce n'est pas pour faire de la politique et l'induire en erreur.

Et, finalement vous parlez de l'augmentation de la dette. Alors, voulez-vous savoir pourquoi elle l'est? Elle a été augmentée parce que l'on est obligé de payer les intérêts qui s'accumulent sur votre énorme dette que vous nous avez donnée en héritage, en 1984. Et si vous parlez de l'augmentation de la dette, multipliée par 30 milliards de dollars d'intérêts par année, cela fait exactement la différence entre ce que l'on a pris lorsque l'on est arrivé au pouvoir, et aujourd'hui. On a réussi à s'en tirer juste avec cela, et on a réussi à augmenter la qualité de notre économie, augmenter les emplois au Canada. Vous n'avez jamais fait cela pendant les 20 années que vous avez été au pouvoir!

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au député. Il a dit dans son discours que les personnes âgées de sa circonscription ont l'expérience de toute une vie et ne veulent pas laisser de dette à

leurs petits-enfants. A-t-il lu le mémoire qu'a présenté la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés au gouvernement en février 1989 où ses membres ont adopté à l'unanimité la décision de demander au gouvernement de supprimer l'impôt sur le revenu au Canada pour toutes les familles ou pour toute personne dont les revenus sont égaux ou inférieurs au seuil de pauvreté établi. Ils ajoutent qu'il y a plusieurs personnes âgées, en particulier des femmes qui vivent, en fait, au-dessous du seuil de pauvreté parce que la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti constituent leur seule source de revenu.

Le député ne pense-t-il pas que ces personnes âgées, qui reconnaissent en fait la nécessité de la responsabilité fiscale, comprennent aussi très clairement combien il est important de pouvoir bien manger et bien se loger dans leur vieillesse? Il parle de la nouvelle taxe de vente proposée et de son injustice. Nous reconnaissons tous, je pense, que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants comporte des iniquités. Mais est-il juste que dans notre pays les enfants et leurs mères paieront une taxe sur les vêtements d'enfant, sur les leçons de musique et sur les séances d'orientation familiale. Est-ce équitable, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, la première chose que je voudrais dire à la députée, c'est que suite à notre avant-dernier manifeste économique, vous savez très bien qu'il n'y a pas 10 p. 100 de Canadiens de 65 ans et plus qui paient de l'impôt, et ces 10 p. 100, chaque jour, votre chef nous demande de leur faire payer plus d'impôt. Ces 10 p. 100 ont travaillé dans leur vie, ils ont accumulé une richesse, ils paient de l'impôt aujourd'hui, et votre chef nous demande de modifier leur taux d'imposition, de leur en faire payer plus. Cela c'est la réponse à la première partie de la question.

Deuxièmement, vous dites que les personnes âgées ont besoin d'une pension. On est conscient de cela. Les personnes âgées ont besoin d'une pension, mais les Canadiens de l'âge de la population active sont très conscients du fait que l'on puisse continuer à leur rendre disponible cette pension et à garder nos personnes âgées dans un climat de sécurité, et cela est très important. Les personnes âgées veulent s'assurer qu'à chaque mois elles vont recevoir leur chèque de pension. Et, pour ce faire, ils ou elles savent que les Canadiens de la classe active doivent avoir du travail. Et c'est le climat économique qu'on leur a donné. On a créé un million et demi de nouveaux emplois que nous avons mis en place, depuis 1984. Ces gens contribuent à la caisse de l'État et permettent ainsi une meilleure régularité dans la réception des pensions des personnes âgées.

Et finalement, en ce qui touche la taxe sur les produits et les services, j'ai mentionné qu'elle s'applique à tous les biens. J'ai donné la liste des exceptions, et j'ai mentionné qu'elle remplace, qu'elle ne crée pas de revenus additionnels, et qu'elle ne pénalise pas nos jeunes, parce qu'il y a des personnes vivant dans l'aisance qui recevront quand même, quatre fois par année, un chèque pour compenser à l'application de la taxe de vente. Elles recevront un chèque sur lequel il sera mentionné que c'est pour la taxe de vente qu'elles ont payée dans les trois derniers mois. Alors, les personnes qui sont au niveau de la survivance, pas loin du seuil de pauvreté, n'auront pas à s'inquiéter, car elles recevront un remboursement, au préalable, d'ailleurs.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue, le député de Lévis (M. Fontaine), mais il est très difficile de garder sa patience après avoir entendu les choses qu'il a dites, car il dit beaucoup de faussetés.

• (1720)

[*Traduction*]

Il essaye de faire du gouvernement un Robin des Bois politique qui vole les riches par cette disposition de récupération pour donner aux pauvres.

Premièrement, le député a fait l'erreur de traiter les allocations familiales et les pensions comme une sorte d'aumône, alors qu'elles n'en sont pas. Nous, dans notre parti, considérons ces services comme un contrat social avec les Canadiens, qui donne un sens et un but à ce que nous appellons la citoyenneté canadienne. Deuxièmement, il n'a pas dit que les seuils seraient abaissés l'année prochaine. Il n'a pas dit que l'assurance-maladie serait un jour dans la même situation.

Mais plus importante et plus trompeuse encore est la situation fiscale dans laquelle se trouvent les Canadiens. Nos concitoyens veulent savoir pourquoi le gouvernement leur impose un fardeau fiscal aussi injuste parce qu'il s'applique inégalement selon les individus, la région et le revenu. Ils acceptent volontiers de préparer la voie aux générations futures. Ils veulent bien s'unir dans le sacrifice pour assurer l'essor du Canada. Mais ils ne veulent laisser personne à la remorque dans cette marche vers le progrès.

Nous ne pouvons pas examiner ce budget seul car il fait suite à quatre autres budgets. Le gouvernement actuel en a présenté cinq en tout. Nous n'avons pas cessé de lui demander à la Chambre des communes quels étaient les effets cumulatifs de ces budgets sur la famille moyenne canadienne. Les familles de ma circonscription sont des familles qui travaillent durement et qui appartiennent à la classe moyenne comme celles de la circonscription du député de Lévis (M. Fontaine), j'imagine. Les habitants

de ma circonscription assurent qu'après ces quatre ou cinq budgets, il est de plus en plus difficile pour eux de se maintenir dans cette classe moyenne. Ou ils passent à une classe supérieure ou ils tombent plus bas. Le fossé qui sépare les extrêmes ne cesse de s'élargir.

Voyons un peu ce que disent les chiffres. Après cinq budgets conservateurs, une personne qui gagne 100 000$ par année paie 8 p. 100 d'impôt de plus. Cette augmentation est de 60 p. 100 pour celle dont le revenu est de 30 000$ par année. Je voudrais que le député explique cela aux Canadiens. Il devrait essayer de leur faire accepter pareille chose. Les Canadiens savent que le régime fiscal et le budget sont injustes. Je voudrais que le député nous parle de cette situation boiteuse, injuste et inéquitable que le gouvernement a créée au lieu de nous jeter de la poudre aux yeux en qualifiant le gouvernement de Robin des Bois, ce qu'il n'est pas.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, je vais essayer de résumer la question. Je ne suis pas sûr qu'il sait exactement ce qu'il a demandé. J'ai cru entendre dire que mon gouvernement laissait en arrière des gens plus pauvres, plus malades, plus vieux. Le gouvernement libéral, aidé par les socialistes, laissait systématiquement en arrière des générations pour payer les dettes des gens d'aujourd'hui, et pour permettre à ces gens-là de rester au pouvoir plus longtemps. Ce sont eux, monsieur le Président, qui ont laissé en arrière des générations. Nous, on englobe. Et depuis que l'on est là, je vais le redire, on a mis avec nous, sur le même harnais, pour développer ce pays-là, un million et plus de Canadiens au travail. On ne les laisse pas en arrière, on les embarque avec nous! Vous autres, vous les laissiez en arrière! Alors on a fini le «laissage» en arrière. Maintenant, tous les Canadiens doivent s'enrichir collectivement pour continuer d'assurer la disponibilité de nos programmes sociaux à ceux qui sont plus âgés, malades, ou plus jeunes.

M. Simmons: Monsieur le Président, cette fin de semaine, j'ai eu l'occasion de visiter la circonscription du député de Lévis (M. Fontaine) pour assister au lancement du bateau *Joseph et Clara Smallwood*.

[*Traduction*]

Pendant ma courte visite dans sa circonscription j'avais eu l'impression que le député était raisonnable. J'ai été un peu surpris, aujourd'hui, lorsque j'ai constaté qu'il défendait cet infect budget sans la moindre réserve.

Le député n'est-il pas gêné par l'évidente duplicité de ce budget? L'automne dernier les porte-parole de son parti disaient exactement le contraire. Ils disaient que tout allait très bien, qu'il n'y avait pas le moindre problème. Ils ne pouvaient pas prononcer le mot «déficit»; ils ne l'ont jamais mentionné.

M. Blais: Faux.

M. Simmons: Il est réveillé. Soyez le bienvenu. Nous sommes ici tous les jours à la même heure. Venez plus souvent.

Il me semble que nous avons touché un point sensible. L'automne dernier, pendant la campagne électorale, on n'a pas dit un mot du déficit. Tout allait très bien. L'avenir allait être merveilleux. Nous allions tous avoir deux voitures dans le garage.

Maintenant on nous dit que c'est catastrophique et que les libéraux, avant 1984, étaient vraiment horribles. Supposons que l'on souscrive à cette théorie et que l'on admette que la situation était mauvaise en 1984, comment se fait-il qu'il a fallu cinq ans aux gens d'en face pour s'apercevoir qu'il y avait un problème? L'automne dernier ils ne le savaient pas. Le député n'est-il pas un peu gêné par cette duplicité, cette malhonnêteté fondamentale, qui leur faisait dire une chose l'automne dernier et une autre totalement différente aujourd'hui? Les deux ne peuvent pas être exactes. Elles s'excluent mutuellement. Qu'est-ce qui est vrai, ce qu'on nous disait à l'automne ou ce qu'on nous dit maintenant?

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, à partir de 1984 et même en 1983, alors que l'on se préparait à se débarrasser de ce gouvernement, on avait exactement le même programme qu'aujourd'hui. On savait, puis l'on sait toujours que, avant de distribuer de l'argent à ceux et celles qui en ont besoin, il faut le gagner. C'est cela la différence, monsieur le Président, entre le parti libéral qui était avec un socialiste. . . Il y a un socialiste qui était devenu chef du parti libéral. Il avait même pris sa carte du NPD avant, puis il a «*switché*» cela l'autre bord, parce que c'était un opportuniste politique.

Alors ces gens-là vivaient avec les emprunts des autres. Puis nous, la différence, on sait qu'il faut créer la richesse avant de la distribuer, puis cela n'a pas changé. Depuis 1984, nous sommes dans la même direction et nous diminuons l'importance du budget de l'État au niveau de notre Produit national brut, puis nous allons continuer dans la même direction. Dans quatre ans également, nous tiendrons le même discours, puis nous serons encore élus, puis nous continuerons dans la même direction, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je suis toujours ravi de prendre la parole après le député de Lévis (M. Fontaine). Tout le monde vient d'entendre la voix de l'extrême-droite et de la déraison.

On va entendre maintenant la voix de la raison, de la modération et du sens des responsabilités.

• (1730)

Monsieur le Président, j'ai choisi pour thème de ma contribution à ce débat une idée qui se résume à la question suivante: de quel côté est le gouvernement? A qui le gouvernement dirigé par le premier ministre rend-il des comptes? Laissez-moi vous brosser le tableau de la situation. Nous pouvons tous facilement imaginer quelle a été l'enfance de Brian Mulroney à Baie-Comeau. Nous savons tous qu'il chantait pour gagner son pain. Il a chanté pour les grands patrons de la Iron Ore Company of Canada, de Chicago, qui lui ont donné 50$ US. C'était beaucoup d'argent à l'époque. Il n'y a pas si longtemps, quatre ans en fait, il a chanté pour son maître politique. Il a chanté «*When Irish Eyes Are Smiling*» pour Ronald Reagan, à Québec.

Il a toujours chanté pour quelqu'un d'autre, pour ceux qui le tenaient en laisse, toujours les mêmes, les grands promoteurs qui ont consacré plus de deux millions de dollars au cours de la dernière campagne électorale à encourager les Canadiens à réélire le gouvernement Mulroney. On dit, monsieur le Président, que celui qui paye a bien le droit de choisir. Ils ont choisi. Ils ont payé et que font-ils maintenant? Ils font danser le premier ministre à leur rythme. Le voilà qui sort du panier, en se tortillant comme un serpent séducteur. Il sort du panier et se balance au rythme qu'on lui a choisi. Quel rythme? Celui que lui ont choisi les gars avec qui il a eu un dîner très privé et très secret, à Toronto, une semaine avant la présentation du budget. Oui, il a assisté à une réunion secrète à Toronto, probablement dans l'arrière-boutique du Winston's. Et qui présidait cette réunion secrète?

Une voix: John Turner?

M. Rodriguez: Non, pas John—il n'est pas en cause. C'était plutôt Tony Fell, de la société Dominion Securities. C'était lui l'hôte. Qui retrouvait-on parmi les invités? Hal Jackman, du National Trust. Et que dire de celui-ci—Alf Powis, de Noranda. Que pensez-vous de Bob Martin de la société Consumers Gas, mon ami, Bill James, de Falconbridge et Doug Creighton du *Sun* et du *Star* de Toronto et le reste, ainsi que Bob Osborne de MacLean Hunter et, imaginez, Dave Culver, celui-là même qui a dirigé la campagne tendant à permettre la réélection des conservateurs, qui est venu de Montréal par avion. Ce sont là les membres du club select en question. Que disaient-ils alors? Monsieur le Président, le premier ministre a donc eu un bon souper tranquille avant le Budget afin, vraisemblablement, d'assurer aux intéressés que rien dans le Budget n'allait les toucher, qu'ils n'avaient rien à craindre.

Le premier ministre (M. Mulroney) a-t-il rencontré une seule mère qui cherche, mais en vain, à obtenir des services de garde d'enfants? S'est-il entretenu avec une seule mère? Il ne s'est pas rendu par avion à Toronto, afin de rencontrer les gens ordinaires. A-t-il cherché à rencontrer n'importe quelle famille qui gagne 30 000$ par an dans la région métropolitaine de Toronto et qui essaie de se loger et de se nourrir? A-t-il rencontré des personnes de ce genre? Vous pouvez parier que non. S'est-il entretenu avec des gens de Summerside, afin de leur expliquer comment il allait les tromper? Pas du tout. A-t-il rencontré les chômeurs de l'île Bell? Absolument pas, monsieur le Président. Je me demande de quel côté est le gouvernement? J'ai voulu brosser le tableau de Brian le perfide montrant son vrai visage, et les gens ont ri. Cependant, aussi vrai que je siège dans cette enceinte, ce sont ceux qui ont financé la réélection du gouvernement qui prennent, en fait, les décisions, à l'heure actuelle.

Je tiens à dire, monsieur le Président, que je me fais une certaine image du ministre des Finances (M. Wilson). J'ignore si beaucoup de députés le savent, mais son sport favori est le squash. L'image qui revient sans cesse dans mon esprit est celle du ministre des Finances jouant au squash avec John Crowe, le gouverneur de la Banque du Canada. La balle est représentée par les chômeurs, les Canadiens à revenus faible et moyen, les Canadiens qui ne peuvent se permettre d'acheter une maison. Je pense aux pauvres enfants du monde, alors que le ministre des Finances, de sa main droite, envoie la balle contre le mur avant; la balle ricoche contre le mur arrière, John Crowe la rattrape avec ses taux d'intérêt élevés et l'envoie avec force contre le mur de côté. Notre puissant ministre, avec beaucoup d'intégrité, de courage et de compétence, la frappe de son revers et la renvoie négligemment contre le mur, mais il la pulvérise, monsieur le Président; les deux joueurs utilisent une balle bleue et le ministre pulvérise la balle et les Canadiens qu'elle représente. C'est là l'image que j'ai de ces gens qui sont responsables de la politique fiscale et monétaire de notre pays.

L'un a un budget qu'il leur impose au niveau fiscal, tandis que l'autre leur inflige ses taux d'intérêt élevés au niveau monétaire. Ils sont comme des balles de squash sur lesquelles frappent ces deux gros joueurs impitoyables.

Monsieur le Président, pourquoi le premier ministre n'a pas rencontré ces personnes? Ce sont elles, les vrais Canadiens, à mon avis. Ce sont ces personnes qui contribuent vraiment à l'édification de notre pays et qui paient le plus d'impôts. Alors pourquoi? Je crois sincèrement que les Canadiens commencent à se rendre compte que le gouvernement a choisi ses amis qui sont les membres des conseils d'administration des sociétés.

Une voix: Ce ne sont pas les mères de familles du Canada.

M. Rodriguez: Ce ne sont pas évidemment, les mères de famille, ni les chômeurs. Ils ne comprennent même pas. Nous avons entendu parler de l'ouverture d'une banque d'alimentation par la femme du premier ministre—imaginez cela—l'ouverture d'une banque d'alimentation ici, à Ottawa. Leur mode de vie illustre l'abîme qu'il y a entre les Canadiens qui sont pauvres, qui n'ont pas de maison, et ceux qui ont tout en abondance.

Le ministre des Finances a été décrit comme un homme de grand courage, intègre, compétent. C'est pourquoi le premier ministre ne pouvait le limoger. Apparemment que les gens de *Bay Street* étaient sur le sentier de la guerre. Les télex et les télécopieurs ne dérougissaient pas. Le tout *Bay Street* demandait que l'on garde Michael, parce que Michael Wilson, le ministre des Finances, est un homme courageux, intègre et compétent, leur avait-on dit, et il a des amis. Ses amis sont haut placés. Ils occupent des fauteuils d'administrateurs. Faut-il beaucoup de courage, je vous le demande, pour réduire le budget de l'aide extérieure, pour couper les vivres aux affamés du monde? Est-il nécessaire d'avoir du cran? Faut-il beaucoup de courage pour supprimer des places de garderies au Canada alors que nous en avons de plus en plus besoin? Pendant ce temps, les amis haut placés doivent 35 milliards de dollars en impôts différés. Faut-il beaucoup de courage?

• (1740)

Il n'y a pas si longtemps, le président de la République de Costa Rica était présent à la Chambre. Le premier ministre (M. Mulroney) lui a déclaré.

> Nous savons l'influence qu'ont la pauvreté et la violence en Amérique centrale. C'est pourquoi l'aide économique du Canada a plus que triplé au cours de la dernière décennie et qu'elle augmentera sensiblement au cours de la prochaine décennie.

Et c'est en ce même premier ministre qui nous annonce dans le dernier budget que, au cours des cinq prochaines années, il retranchera plusieurs millions de dollars à l'aide à l'étranger. Faut-il du courage pour prendre ce genre de décision?

Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons tous entendu le premier ministre faire d'innonbrables promesses. Nous nous en souvenons de promesses à propos de l'usine de valorisation de Lloydminster, du projet Hibernia et des sables bitumineux. Lorsqu'on a rappelé au gouvernement les promesses qu'il avait faites pendant la campagne, on s'est fait répondre qu'il ne sagissait pas de promesses, mais plutôt d'engagements de dépenses. Et aujourd'hui, on nous dit que ces engagements ne tiennent plus. Il faut les oublier. C'est ça l'intégrité?

Le ministre des Finances a expliqué qu'il a dû présenter un budget aussi draconien à cause de l'augmentation soudaine des taux d'intérêt après la campagne électorale qui a obligé le gouvernement à abandonner toutes ses promesses et tous ses engagements. Toute cette affaire d'engagements et de budgets, ce que le gouvernement peut savoir jouer avec les mots!

Cela ressemble à la fois où le premier ministre a obtenu ce qu'on a appelé un prêt du Fonds du PC du Canada pour payer ses dépenses personnelles et ses souliers Gucci. Quand nous lui avons fait remarquer que, comme tous les autres prêts, celui-ci aurait dû être consigné, on nous a répondu qu'il s'agissait d'une avance. C'était un prêt/avance. Ici, nous avons des engagements de dépenses/promesses. Le premier ministre a affirmé qu'il n'a pu les respecter parce que les taux d'intérêt avaient grimpé en flèche. Pourtant, en novembre dernier, pendant la campagne électorale, les taux d'intérêt étaient déjà supérieurs de trois points aux prévisions du dernier budget.

Toutes les prévisions du ministre des Finances ont volé en éclats. Ce n'est pas la marque d'un ministre des Finances compétent, ni d'un ministre intègre, mais il faut lui reconnaître son grand courage. Mais qui n'en aurait pas, avec une balle de squash, une belle grande raquette et l'appui de John Crow et des autres moineaux de la Banque du Canada. Ce n'est pas la mer à boire.

Le gouvernement fait-il preuve de compétence en continuant dans cette voie, même après avoir fait payer les gens? Il s'agit d'un mal temporaire pour un mal à long terme. En dépit de toutes ces ponctions, le gouvernement prévoit toujours que le déficit atteindra 30 milliards de dollars et que la dette nationale s'élèvera à quelque 400 milliards de dollars en 1991. Peut-on parler de compétence? C'est de gestion de la dette qu'il s'agit. Pendant la campagne électorale, on nous a dit que le gouvernement savait comment gérer le changement. Il n'a même pas réussi à présenter un budget sans fuite.

Le ministre des Finances ne parle plus que de «partager le fardeau». Le gouvernement prétend récupérer 320 millions de dollars des présidents de banque et de tous les autres richards. Mais si quelqu'un ne réside pas au Cana-

da, il échappe à la récupération. Par conséquent, E. P. Taylor et K. C. Irving conservent l'intégralité de leur pension de vieillesse. K. C. Irving réside aux Bahamas. D'ailleurs, tous ces Conservateurs nantis résident à l'étranger presque toute l'année.

Le ministre des Finances se considère comme le Robin des Bois de Rockcliffe. Il récupère 320 millions de dollars. S'il voulait vraiment partager le fardeau, il aurait pu créer un taux d'imposition marginal de 34 p. 100. Voilà une belle suggestion pour les Conservateurs. Le taux marginal maximal était jadis de 17 p. 100, mais il est passé à 5 ou 3 p. 100. Le taux maximal se situe maintenant à 29 p. 100. On pourrait en créer un autre à 34 p. 100 pour ceux qui ont de la galette. Le gouvernement aurait pu ainsi prélever 2 milliards de dollars sans avoir besoin de toucher au principe de l'universalité. Nous ne serions pas tenus à courir après des feux follets comme E.P. Taylor, K.C. Irving et toute une foule d'autres. Une somme supplémentaire de 2 milliards de dollars pourrait être ainsi prélevée. Ce serait frapper cette fois les 500 000$ et plus. Qui se retrouve dans cette catégorie?

Un de nos collègues a dit un mot tout à l'heure du club des 500 000$ et plus. Il y a A.J. de Grandpré, président des Entreprises Bell Canada. C'est justement l'homme qui avait été choisi pour nous dire comment nous pourrions nous adapter à l'Accord de libre-échange en jouant au ping-pong avec les travailleurs de tout le pays. Il fait 852 900$ par année. Vic Rice gagne 1 034 000 499$. C'est lui qui a fermé Massey-Ferguson à Brantford, et qui a mis 4 000 travailleurs au chômage. Il s'occupe assez bien de ses propres intérêts. Voici maintenant un libéral qui ne s'est pas trop mal débrouillé. Il fallait bien qu'il y ait un libéral dans cette catégorie. Il était aussi un candidat. Frank Stronach a décidé de livrer bataille à ce vieux Sinclair Stevens. Ce dernier s'est d'abord porté candidat, mais il s'est éclipsé ensuite.

Toute une année durant, il a été candidat, mais, à la veille des élections, le premier ministre a trouvé en lui-même assez d'intégrité pour l'écarter. Le pauvre vieux Sinclair Stevens s'est retrouvé dans la rue, fichu. Réduit à brasser des affaires avec sa femme. De toute façon, Frank Stronach fait 1 354 000$. Et voici maintenant Culver. Il a assisté à l'un de ces rendez-vous privés, secrets, chez Winston's. Il a mené campagne pour faire réélire les conservateurs. Il est le président de l'Alcan. Il fait 1 459 259$. En voici un autre qui se dit mon ami, et je l'accepte C'est Bill James, président du conseil et président de Falconbridge.

M. Blackburn (Brant): C'est un de vos amis?

M. Rodriguez: En effet. Il a contribué à ma campagne et je ne l'oublie pas. Avec des amis comme ceux-là... Son salaire a augmenté de 20 p. 100 c'est-à-dire qu'il est passé à 1 689 533$. Il s'agit de gains réels, et non des résultats d'une méthode comptable, car c'est en ces termes qu'il parle des impôts différés.

Comment le gouvernement se propose-t-il de mettre ces gens à contribution? Va-t-il imposer des surtaxes aux sociétés. Si une société ne paie pas d'impôts, elle ne paiera pas de surtaxe non plus. Il y a 89 000 sociétés prospères au Canada qui n'ont pas payé d'impôts l'an dernier, et qui ne paieront donc pas de surtaxe non plus. Il y a quelques milliers de Canadiens très riches qui n'ont rien versé au fisc et qui continueront d'échapper à l'impôt.

Les contribuables qui ont un revenu imposable de 100 000$ ont été assujettis à un taux d'imposition fédérale-provinciale de 53,88 p. 100 en moyenne en 1987. Grâce à la réforme fiscale, ce taux est tombé à 46,4 p. 100 en 1988. Ce budget le portera à 48 p. 100 en 1990. Nous sommes encore à cinq bons points de moins qu'en 1987, mais les contribuables qui ont des revenus de l'ordre de 27 000$ finiront par payer 5 points de plus qu'avant la réforme fiscale. C'est ainsi que raisonne le Robin des Bois de Rockcliffe.

• (1750)

J'en reviens donc à ma question de départ: de quel côté est le gouvernement? Qui tire les ficelles en coulisse? La réponse est très claire. Les riches, ceux qui détiennent une certaine puissance économique, influent sur les décisions du gouvernement. Il en a été ainsi du temps des libéraux, et c'est la même chose avec les conservateurs.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le Président, j'aimerais remercier l'honorable député pour sa contribution très dynamique à notre débat. J'aimerais aussi lui rappeler, s'il a lu les documents annexés au Budget, un certain nombre de renseignements concernant justement la dernière partie de son intervention qui porte sur la grille de surtaxe, par exemple, selon les revenus. Je lui ferai remarquer, par exemple, pour l'augmentation de la surtaxe, que pour les gens qui gagnent 20 000$, cela fait 45$ par année; ceux qui en gagnent 100 000$, 725$ par année; et, à 200 000$, 2 175$ par année. Si ce n'est pas une augmentation progressive, je me demande ce que c'est. Alors je crois que le Budget a été extrêmement attentif à protéger ceux qui ont des revenus plus faibles, et je crois que le député serait de mauvaise fois de ne pas le reconnaître. Nous avons augmenté considérablement les crédits d'impôts, et nous avons demandé à ceux qui ont plus de capacité, de contribuer davantage à nous aider à confronter ce problème de la dette et du déficit. Alors je ne sais pas où le

député a pris ses renseignements, mais ces chiffres sont très clairs et révèlent à l'évidence que ses renseignements ne sont pas conformes à la réalité.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui sont ici depuis assez longtemps et qui ont pu se familiariser avec le genre de chiffres que peut fournir le ministère des Finances sur les catégories de contribuables au Canada, ont été impressionnés d'apprendre que, l'an dernier, plusieurs milliers de Canadiens, fort bien nantis, n'avaient nullement contribué au fisc. Ces chiffres ne sont pas de mon crû. Ce sont ceux de Revenu Canada.

Je ne vois rien de particulier dans ce budget qui permette d'arracher quoi que ce soit à ceux qui ont échappé au fisc dans le passé. Je n'y vois certainement aucun impôt minimum pour les sociétés. En fait, si elles ne paient aucun impôt, elle ne peuvent pas payer de surtaxe non plus.

M. Nystrom: Monsieur le Président, en écoutant le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), je n'ai pu m'empêcher de penser à une étude qui est sortie hier dans le *Toronto Star*. Cette étude analysait le budget fédéral présenté il y a deux semaines. Elle montrait que le budget imposait une nette hausse d'impôt aux familles canadiennes vivant dans la pauvreté.

Je vais vous citer le cas d'une famille monoparentale de deux enfants disposant d'un revenu de 20 000$. Elle devra payer plus d'impôts et de taxes à cause du budget: impôt sur le revenu, taxe d'accise, surtaxes, et hausse de la taxe sur les ventes des fabricants.

Le gouvernement impose une taxe à la pauvreté, une taxe aux pauvres. Tandis qu'il imposait une taxe aux familles pauvres, a-t-il mis fin aux échappatoires fiscales pour les riches? Il y a beaucoup de ces échappatoires pour les riches.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette excellente question. Il existe en fait une échappatoire qui irrite vraiment les Canadiens et qu'il faut vraiment corriger. Je suis d'accord avec la personne qui a dit: Éliminer la clause concernant la déductibilité de l'intérêt sur les prises de contrôle non productives au Canada afin de s'assurer que de vastes capitaux ne seront pas détournés au profit de l'érection d'empires inutiles. Je suis d'accord avec la personne qui a dit cela, et il se trouve que ce soit le premier ministre (M Mulroney) dans son livre intitulé: «Telle était ma position, 1983».

M. Nystrom: C'est au passé.

M. Rodriguez: Voilà le premier ministre en 1989, et les sociétés ont toujours la possibilité d'emprunter de grosses sommes d'argent pour effectuer des prises de contrôle et des absorptions et les intérêts payables sur l'argent ainsi emprunté sont toujours déductibles des impôts.

Le premier ministre a indiqué quelle était sa position. A mon avis, il n'a pas évolué depuis 1983 alors que nous sommes en 1989.

Si cette échappatoire était supprimée, cela ferait rentrer, j'en suis sûr, des centaines de millions de dollars dans les caisses de l'État.

M. Loiselle: Monsieur le Président, le député reconnaîtra certainement que, au cours des quelques dernières années, nous avons fait des efforts considérables en vue d'éliminer les échappatoires qui existaient auparavant.

M. Blackburn (Brant): Ce n'est pas vrai.

M. Loiselle: J'ai une longue liste de mesures que nous avons prises dans le passé et que nous prenons cette année pour rendre notre régime fiscal plus équitable.

En ce qui concerne l'impôt des sociétés, j'espère que le député sait que, cette année, nous recevrons 1 milliard de dollars des sociétés que nous ne recevions pas auparavant.

Si le député est prêt à écouter, je peux lui énumérer les échappatoires que nous avons éliminées. Je suis certain qu'il est déjà au courant. Nous avons fait tout notre possible pour rendre le régime fiscal plus équitable pour tous les Canadiens et pour voir à ce que la contribution de ceux qui sont plus en mesure de payer et de nous aider à régler le problème que nous avons expliqué en détail à la Chambre soit plus grande.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je me rappelle du premier exposé économique du gouvernement, en 1984, dans lequel il annonçait l'exemption de 500 000$ sur les gains en capital. Il a mis le système en place en dépit de tous les avertissements reçus de tout le pays. Parallèlement, il modifiait la Loi sur l'assurance-chômage pour traiter comme des revenus gagnés les indemnités de départ, les revenus de pension et les congés payés. C'était l'affaire de quelques dollars, alors qu'il accordait de généreuses déductions aux riches de ce pays.

Deuxièmement, je dis au ministre qu'il y a 89 000 sociétés qui font des bénéfices et qui ne paient pas du tout d'impôt. Je me rappelle du débat télévisé des chefs de parti, en 1984, où le premier ministre a promis un impôt minimum sur les sociétés. Nous ne l'avons toujours pas vu. Il y a donc toujours 89 000 sociétés qui ne paient pas d'impôt.

En fait, les contributions des sociétés à Revenu Canada et aux recettes de notre pays déclinent. Elles correspondent à 12 p. 100 environ des recettes totales, alors que la part des particuliers est de plus en plus lourde. Les Canadiens demandent une fiscalité équitable et au lieu de la leur donner, on les impose toujours davantage.

Nous savons que, par suite de ce budget, la famille moyenne va payer 710$ d'impôt cette année et 1 000$ l'an prochain. Certes, le ministre ne devrait pas croire tranquillement qu'il peut faire tout cela pour les riches et se moquer éperdument des Canadiens moyens, des Canadiens ordinaires en leur demandant de payer toujours davantage.

* * *

• (1800)

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PROGRAMMES SOCIAUX—LES RÉCUPÉRATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 5 mai, de la motion de M. Dingwall:

Que, de l'avis de la chambre, les récupérations proposées par le ministre des Finances relativement aux pensions de sécurité de la vieillesse et aux allocations familiales (1) sapent tous les programmes sociaux canadiens; (2) faciliteront les coups de main futurs contre les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales et contre d'autres programmes sociaux, y compris l'assurance-maladie; (3) toucheront gravement les Canadiens à revenu modique, tandis qu'ils ne représenteront qu'un coût minime pour les riches; et

Que la Chambre blâme donc le gouvernement pour cette tentative de violation d'un engagement sacré.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Dingwall, appuyée par M. Wappel, relative aux travaux des subsides.

Convoquez les députés.

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 12*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Black
Blaikie
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Flis
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Hunter
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Mills
Nault
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Riis
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Whittaker
Althouse
Assad
Bélair
Berger
Blackburn (Brant)
Blondin
Broadbent
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Murphy
Nystrom
Parker
Phinney
Proud
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Tobin
Wappel
Wood—78

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Darling
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hughes
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
Paproski
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
St-Julien
Sobeski
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbett
Couture
de Cotret
Dick
Domm
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Jelinek
Joncas
Kempling
Koury
Langlois
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McLean
Mitges
Moore
O'Kurley
Plamondon
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens

Sparrow	Stevenson	
Tardif	Tétreault	
Thacker	Turner (Halton—Peel)	
Valcourt	Venne	
Vien	Vincent	
Weiner	White	
Winegard	Worthy—118	

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 7, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'APPUI AUX INSTITUTIONS CULTURELLES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de gens de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires soulignent que seulement 2 à 3 p. 100 des émissions dramatiques présentées aux heures de grande écoute à la télévision de langue anglaise sont canadiennes et que 77 p. 100 de toutes les revues vendues au Canada sont étrangères, de même que 85 p. 100 de tous les disques et de toutes les cassettes sur le marché.

C'est pourquoi ils exhortent le Parlement à promouvoir et à appuyer les institutions culturelles canadiennes afin qu'elles demeurent contrôlées par les Canadiens et à offrir un soutien financier suffisant aux artistes et aux organismes culturels de toutes les régions du pays.

L'IMPÔT MINIMUM DES SOCIÉTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition portant sur un autre sujet, encore une fois jugée correcte conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétionnaires viennent de Kamloops, Colombie-Britannique. Ils soulignent que le fardeau fiscal imposé aux familles moyennes est d'environ 1 000$ de plus qu'en 1984. Cette pétition a dû être déposée avant le dernier budget, car ils auraient pu ajouter à ce 1 000$ un montant supplémentaire de 1 700$ pour la mettre à jour. Les pétitionnaires font remarquer que le fardeau fiscal a été transféré des sociétés aux salariés.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'exiger un impôt minimum des sociétés rentables et de s'assurer que le fardeau fiscal est réparti plus équitablement entre les particuliers et les sociétés.

LA PLEINE UTILISATION DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cinq pétitions. Une vient de la ville de Thompson et de la localité de Wabowden. Une autre vient de Winnipeg, Lorette, Dugald, Anola et Hazel Ridge, au Manitoba. Une autre est signée par les habitants des régions de Dauphin et de Sifton, au Manitoba. Une autre porte la signature des habitants de Headingley, Oakburn, Strathclair et St-François Xavier.

Toutes ces pétitions concernent le port de Churchill. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'utiliser pleinement le port de Churchill parce que cela améliorerait l'économie des provinces des Prairies. Les pétitionnaires jugent nécessaire que le gouvernement fédéral utilise mieux les possibilités évidentes qu'offre le seul port maritime intérieur du Canada.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de charger le ministre responsable de la Commission canadienne du blé de veiller à ce qu'au moins 3 p. 100 des expéditions annuelles de grains passent par le port de Churchill et d'essayer activement de trouver d'autres moyens d'utiliser ce port de mer important et d'expédier d'autres marchandises destinées à l'exportation.

• (1110)

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE GENDARMES SPÉCIAUX SURNUMÉRAIRES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des habitants du village de Belcarra dans ma circonscription de Port Moody—Coquitlam. Étant donné que le gouvernement ne finance plus le Programme de gendarmes spéciaux surnuméraires qui prévoyait que des gendarmes du détachement de la GRC à Coquitlam patrouillaient dans leur collectivité, les pétitionnaires exhortent le gouvernement à rétablir ce programme qui améliorait un peu une situation intolérable. Les pétitionnaires ont besoin du service de police, particulièrement pendant l'été.

LA CENTRALE NUCLÉAIRE FERMI II

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la pétition dûment certifiée que j'aimerais présenter ce matin provient d'environ 500 personnes des localités de tout le comté d'Essex et de la ville de Windsor.

La pétition fait remarquer qu'à quelques kilomètres à peine de nos frontières, la centrale nucléaire Fermi II continue de fonctionner. Elle continue de présenter un net danger pour la vie et les biens des habitants de notre région à cause de la série épouvantable d'accidents qui y sont survenus.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de prendre des mesures aussi énergiques que possible pour amener les États-Unis à accepter un processus d'examen indépendant qui permettra de faire une évaluation équitable de la centrale pour établir si elle est sans danger pour l'avenir.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Pierre H. Vincent (Trois-Rivières): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 8 mai 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. MacLaren:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre déplore que le gouvernement ait imposé des taxes injustes et fait des coupures dans les programmes vitaux, y compris ceux qui concernent les garderies, le développement régional et l'agriculture, dans ses efforts pour réduire son déficit annuel, bien que ces efforts aient été rendus futiles par sa politique inappropriée des taux d'intérêt élevés; et

Que la Chambre condamne le gouvernement pour la poursuite de ces politiques, qui sont particulièrement onéreuses pour les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen et qui feront certainement obstacle à l'essor futur de l'économie canadienne.»

L'hon. Kim Campbell (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer à ce débat qui porte sur l'un des plus importants mandats du gouvernement, à savoir établir un plan financier, un budget grâce auquel le gouvernement peut fonctionner l'année qui vient et grâce auquel nous pouvons assurer la prospérité permanente de tous les Canadiens.

En tant que Canadiens, nous sommes confrontés à un problème grave. C'est notre dette nationale croissante qui augmente de 3 millions de dollars par heure. Demain à cette heure-ci, elle se sera accrue de 80 millions de dollars et dans seulement deux semaines, de plus de 1 milliard de dollars.

Les intérêts à payer sur la dette augmentent également rapidement. Il y a seulement 20 ans, on ne payait que 12 cents d'intérêt pour chaque dollar envoyé à Ottawa par le contribuable. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir il y a quatre ans et demi, ce montant atteignait déjà 32 cents. Cette année il dépasse 35 cents.

La dette est un important obstacle qui nous empêche de bâtir le genre d'avenir que nous voulons pour nous-mêmes et pour nos enfants. Hier, à la Chambre, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) a dit qu'il n'était pas question des banques d'alimentation dans le budget ni des pauvres du Canada. Je crois que le budget s'attaque directement aux problèmes des pauvres et des défavorisés dans la société canadienne.

Contrairement au Nouveau Parti démocratique, notre gouvernement ne perçoit pas les Canadiens comme des victimes et ne croit pas que le rôle du gouvernement est de perpétuer la faiblesse et la dépendance. Il croit plutôt que le rôle du gouvernement dans la société canadienne est d'aider les gens dans leurs communautés, de leur donner les moyens de voler de leurs propres ailes. Cela ne peut cependant pas se faire sans une bonne planification financière visant à régler les problèmes fondamentaux comme la pauvreté, le chômage et la formation.

Sans s'attaquer au problème de la dette publique, le gouvernement du Canada ne peut pas régler la question de la disparité des revenus dans la société canadienne. Il ne peut pas non plus donner de la formation aux travailleurs canadiens déplacés par suite de changements technologiques ou d'autres changements touchant l'écono-

mie, ni jouer son rôle qui consiste à permettre à chaque Canadien de voler de ses propres ailes.

La dette publique, qui est le thème le plus important de ce budget, est à mon avis une question fondamentale pour tous les Canadiens, et c'est un problème qui doit être réglé si nous voulons atteindre les buts sociaux que nous nous sommes fixés en tant que société.

Comment le Canada a-t-il accumulé une dette aussi élevée? Il l'a fait comme n'importe quelle famille ou n'importe quelle personne aurait pu le faire, soit en vivant au-dessus de ses moyens. La dette nationale est tout simplement l'addition de tous les déficits annuels. Les déficits sont simplement la différence entre les recettes du gouvernement et ce qu'il dépense.

Bien que nous ayons actuellement suffisamment de recettes pour financer nos programmes, nous avons une autre dépense qui est à l'origine du déficit et c'est le paiement des intérêts sur la dette nationale.

Il y a 20 ans, le Canada n'avait pas de déficit. Notre dette totale après un siècle de confédération n'était que de 18 milliards. Le service de cette dette était tout à fait dans nos moyens.

Pendant les années 1970 et le début des années 1980, nous avons dépensé sans compter. Quelle que soit la question, la réponse était toujours une intervention du gouvernement. C'est à cette époque qu'a commencé le problème des déficits. Au début ils étaient relativement modestes, mais comme ils augmentaient chaque année, ils finirent par être lourds.

En 1984, lorsque nous avons pris le pouvoir, la dette de 18 milliards avait atteint 200 milliards et le déficit annuel, la différence entre les recettes et les dépenses, était de plus de 38 milliards. Le Canada avait alors dans son système financier une force autonome qui menaçait de saper notre réputation de prudence et de responsabilité financière.

La triste réalité, c'est que la dette s'entretient d'elle-même. Chaque année il faut demander davantage aux citoyens pour payer les intérêts d'une dette croissante. Cela place le gouvernement sur une sorte de tapis roulant.

Il faut se demander si nous voulons laisser cette énorme dette en héritage aux générations futures? Voyons bien ce que signifie le fait de continuer, année après année, gouvernement après gouvernement, à emprunter pour payer l'intérêt sur la dette. Nous pourrions payer, dans les années à venir, pour les programmes et les politiques d'hier.

Une entreprise publicitaire a fait paraître il n'y a pas longtemps dans le *Globe and Mail* une annonce dans laquelle elle faisait état des inquiétudes particulières que lui inspirait notre dette nationale. Les entreprises publicitaires savent utiliser des images saisissantes pour bien illustrer un point de vue. Je crois que l'entreprise en question a fort bien réussi à faire passer son message. Elle a montré un bébé avec un boulet au pied sur lequel était écrit «Dette nationale». C'est vrai que si nous ne faisons rien pour rembourser notre dette nationale, nous aurons mis un boulet au pied non seulement aux enfants d'aujourd'hui, mais à ceux des prochaines générations. Ces enfants paieront pendant des années à venir les programmes et les mesures que nous avons prises auparavant. Les ressources du gouvernement passeraient à rembourser les intérêts des emprunts que nous aurions contractés pour respecter nos engagements de naguère au lieu de servir à régler les problèmes de l'heure ou à relever les défis de demain.

Nous vivons dans un monde en pleine évolution, et sous bien des rapports, nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve.

L'environnement est l'un des principaux thèmes abordés dans le discours du Trône. Il y a de plus en plus de pays industrialisés qui se rendent compte que certains procédés et certaines pratiques sur lesquels repose leur économie menacent la survie de notre planète. Nous aurons des choix difficiles à faire à l'avenir.

Il faudra peut-être d'autres catastrophes écologiques pour nous décider à nettoyer l'environnement. Nous nous sommes rendu compte que nos moyens d'intervention étaient limités lors du déversement à Valdez, en Alaska. Nous aurons peut-être des choix douloureux à faire en matière de technolologies, de produits et de ressources énergétiques. Ces choix, qui pourraient être nécessaires pour protéger notre environnement et notre planète, occasionneront peut-être des dépenses considérables. Imaginons la tragédie que vivraient nos enfants si les 50 ou les 35 cents sur chaque dollar qu'ils versent à leur gouvernement pour lui permettre d'effectuer ces choix dans le cadre d'un plan national étaient dévalués parce que le gros des impôts servirait à rembourser une dette nationale que leurs parents et leurs grands-parents ont contractée.

• (1120)

Nous ne pouvons pas léguer un tel héritage à nos enfants. Notre main-d'oeuvre évolue. Le gouvernement a pour politique de lui fournir une formation et des occasions de perfectionnement, mais il tient aussi à ce que le secteur privé fasse sa part. Il est essentiel, cependant, que les Canadiens bénéficient de telles occasions et puissent s'instruire toute leur vie pour que nous soyons

capables de relever les défis d'une économie en évolution et de répondre aux besoins d'une main d'oeuvre changeante.

Quelle tragédie ce serait si le remboursement des intérêts de la dette nous empêchait de faire face à ces défis!

Notre main-d'oeuvre change d'autres façons aussi. Beaucoup d'industries canadiennes se plaignent maintenant du manque de main-d'oeuvre qualifiée. C'est peut-être ma génération, la génération du baby-boom, qui a donné, à tort, l'impression que le Canada disposait d'un inépuisable réservoir de main-d'oeuvre. Au contraire, nous connaîtrons de graves pénuries de main-d'oeuvre au cours des années 1990. Nous ne pouvons déjà plus nous passer des femmes dans la population active. C'est donc avec beaucoup de regrets que le gouvernement a remis à plus tard le troisième volet de sa politique en matière de garderies. Cependant, les besoins d'aujourd'hui ne sont rien comparativement aux demandes d'aide auxquelles le gouvernement devra répondre dans 10 ou 20 ans pour permettre à un grand nombre de Canadiens de rester dans la population active.

Quelle tragédie ce serait si nous ne pouvions pas atteindre ces objectifs sociaux faute d'argent parce que le remboursement des intérêts de la dette nationale ne nous le permettrait pas.

Notre population vieillit. Je parle de ma propre génération, en particulier. La santé fiscale des Canadiens me tient à coeur parce que je suis issue de cette explosion démographique. Ma génération ne prendra pas sa retraite à 65 ans, comme les précédentes, parce qu'on aura besoin d'elle. C'est merveilleux. Nous avons déjà fourni aux travailleurs âgés de plus de 65 ans des occasions de rester au sein de la population active. Cependant, les défis que pose une population âgée sont encore largement inconnus. Nos aînés sont en meilleure santé qu'autrefois, mais nous ne savons pas encore quel effet la puissante vague du baby-boom aura sur la société canadienne quand elle aura 80 ou 90 ans.

En tout cas, monsieur le Président, je ne tiens pas à ce que les jeunes me reprochent de leur faire payer ma dette parce que je n'aurai pas eu le courage de prendre les difficiles décisions qui s'imposaient pour la réduire.

La société canadienne ne pourra relever les nombreux défis qui l'attendent si nous ne la débarrassons pas de ce poids. En agissant ainsi, nous emprunterions à nos enfants et nous ne paierions pas nos propres comptes.

Il est facile d'emprunter des générations à venir parce qu'elles n'ont pas voix au chapitre. Elles ne votent pas. C'est pourtant elles qui devront subir les conséquences de notre négligence, si nous n'agissons pas.

[*Français*]

Le gouvernement a donc agi. Le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté un Budget qui contribue à édifier notre avenir plutôt qu'à l'hypothéquer. Nous réduisons nos dépenses et nous améliorons notre efficacité et nos activités. Nous demanderons aussi à tous les Canadiens de jouer un plus grand rôle dans la solution de ce problème national.

[*Traduction*]

Nous avons constaté la gravité du problème de la dette dès notre arrivée au pouvoir et nous avons commencé de le prendre en main. Je trouve amusants ceux qui disent en Chambre que notre campagne contre le déficit est quelque chose de nouveau, que nous n'en avions pas parlé durant la campagne électorale, que cela fait partie d'un plan secret. J'ai cherché à maintes reprises à en parler pendant la période électorale mais malheureusement, cela n'intéressait pas mes adversaires.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Ce qui les intéressait, c'était le libre-échange. Nous, il y a longtemps que nous parlons du déficit. C'est depuis 1984 que nous nous y attaquons et nous allons continuer de le faire. Non seulement cherchons-nous à le reprendre en main mais nous avons réussi depuis 1984 à ramener son taux de croissance annuel de 24 p. 100 qu'il était en 1984 à moins de 10 p. 100 l'an dernier. Et malgré cela, la dette continue de grossir plus vite que le revenu national.

Il y a un fait bizarre dans le débat public qui concerne la dette nationale; c'est qu'à en croire certains, et même quelques économistes, la dette nationale ne pose pas de problème en soi. Ils prétendent que nous sommes à la fois les débiteurs et les créanciers, et qu'il n'y a donc pas de raison de nous inquiéter parce que ce que la main gauche prête va à la main droite, et que cela reste simplement des emprunts entre nous.

Selon un article publié hier dans le *Globe and Mail*, par suite de la dette nationale, nous avons consenti pour 150 milliards de placements garantis aux petites entreprises de tous les coins du pays. Mais cela ne représente que la moitié de la dette nationale.

Certains soutiennent également que la dette nationale n'est pas un problème parce qu'après tout elle est garantie par la valeur de notre économie.

Mais je pense que tous ces arguments optimistes passent à côté du sujet. Primo, il est faux de dire que nous sommes en même temps débiteurs et créanciers. Au contraire, nos emprunts à l'étranger augmentent, et cela nous rend très vulnérables.

En outre, la dominance de l'État emprunteur sur les marchés financiers évince les emprunteurs privés. Sa présence réduit le montant des capitaux disponibles pour les petites et grosses entreprises qui veulent emprunter pour faire croître l'économie. Cela rend donc l'emprunt plus cher pour la société canadienne et exerce un effet inflationniste sur les taux d'intérêt.

Disons pour les fins de l'argumentation que toutes ces préoccupations au sujet du déficit et de la dette publique ne sont pas sérieuses. Supposons que les vraies raisons, c'est que nous nous devons tout simplement à nous-mêmes de payer nos dettes, que nous avons créé des investissements sûrs pour les entreprises dans tout le pays. Nous passons quand même à côté de l'aspect le plus fondamental de la dette nationale, c'est-à-dire le problème des liquidités.

Il y a beaucoup de maisons coûteuses à Vancouver. Je pourrais donner un acompte de 100 000$ et faire une offre sur une maison d'un million de dollars. Je ne crois pas avoir les moyens de m'offrir une maison de ce prix-là, mais la banque m'accorderait peut-être un prêt hypothécaire de 900 000$ si la maison vaut en réalité 1,2 million de dollars, car ma dette serait alors couverte. La banque sait que si elle doit saisir la maison pour se rembourser, elle ne perdra pas d'argent. Le seul problème, c'est que je ne pourrais absolument pas payer les intérêts sur une dette pareille. Il faudrait que j'y investisse tout mon salaire, jusqu'à mon dernier sou, et encore, je n'en aurais pas assez. Cela m'est égal que la dette soit couverte. Le fait est que si je n'ai plus les moyens de manger, de m'habiller ni de me déplacer, je suis endetté jusqu'au cou. C'est ce qu'oublient de signaler tous les observateurs lorsqu'ils parlent de la dette nationale.

Le problème, c'est que le gouvernement doit tout simplement engloutir trop de liquidités dans le service de la dette nationale. Il y consacre 35c. de chaque dollar d'impôt perçu, ce qui est beaucoup trop. Cela l'empêche et partant empêche le peuple canadien de viser et d'atteindre leurs objectifs sociaux communs. Tous les arguments qui laissent entendre que la dette nationale est en quelque sorte le fruit de l'imagination du gouvernement, qu'elle n'est pas importante, sont donc fallacieux. Je répète que, lorsque le gouvernement du premier ministre Trudeau a pris le pouvoir, les paiements sur la dette nationale absorbaient environ 12c. de chaque dollar, comparativement à 32c. quand il a été défait en 1984. Ce n'est pas une bonne affaire pour le gouvernement, pas plus que pour un particulier ou une famille, que de soutenir un tel fardeau d'intérêts sur sa dette.

La hausse récente des intérêts au Canada et à l'étranger montre à quel point notre énorme dette nous rend vulnérables. En une seule année, le coût prévu des intérêts sur la dette nationale a augmenté de plus de 6 milliards de dollars. Cette année, nous paierons 39 milliards en intérêts, soit plus que nous dépensons pour les soins de santé, les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse et l'aide sociale.

Pour s'attaquer à la dette, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé une série de mesures tendant les recettes et les dépenses. Ces mesures de contrôle de la dette s'élèveront à plus de 5 milliards cette année et à 9 milliards l'an prochain. Les mesures budgétaires vont réduire le déficit annuel de 50 p. 100 d'ici 1993-94, le ramenant à 15 milliards. Nous pourrons ainsi disposer d'une marge de manoeuvre nous permettant de continuer à offrir ces programmes que les Canadiens exigent.

Les programmes de mon ministère qui s'adressent aux autochtones du Canada sont maintenus. La responsabilité budgétaire va de pair avec la responsabilité sociale. Les gestes du gouvernement témoignent éloquemment de son attachement et de son dévouement envers les autochtones. Mon ministère, soit celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, est en pleine transition. Il aide les autochtones à s'aider eux-mêmes. Ce qui est important pour les autochtones l'est aussi pour le gouvernement notamment en ce qui a trait à l'autonomie politique et à l'autosuffisance. J'ai dit plus tôt que nous ne voulons pas hypothéquer l'avenir des jeunes générations. Au contraire, notre ministère investit dans la nouvelle génération.

• (1130)

Le gouvernement reste engagé à promouvoir le développement économique des autochtones. Comme vous le savez, dans le discours du Trône, le gouvernement a annoncé son intention de maintenir ce programme. Une fois les décisions prises, le ministre de l'Industrie, de la Science et de la Technologie et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, conjugueront leurs efforts avec ceux de leur collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien pour mettre en oeuvre cette priorité du gouvernement envers les peuples autochtones.

En ce qui a trait au financement des programmes établis, le gouvernement fédéral verse les sommes en question aux provinces au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. C'est au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'il incombe de financer les cours d'enseignement donnés aux Indiens des réserves et ce budget n'a aucune répercussion dans ce domaine. En outre, le financement de l'enseignement postsecondaire, de l'habitation et de l'assistance sociale demeure inchangé. Les services offerts à ce titre sont même accrus, en fait.

Je rentre de Colombie-Britannique où j'ai rencontré un certain nombre de groupes, notamment des organismes à but non lucratif de ma circonscription, ainsi que des dirigeants d'entreprise. Après une semaine de rencontres dans ma région, j'ai été frappé de constater à quel point ce budget est réfléchi et sensible aux besoins des Canadiens. Je peux vous dire, contrairement à ce qu'a déclaré hier le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), que le monde des affaires n'a pas accueilli ce budget avec beaucoup de plaisir.

Pour l'entreprise privée, le défi que posent les compressions de dépenses semble souvent très facile à relever. Les choses ne sont pas aussi aisées pour ceux d'entre nous qui doivent s'acquitter de la tâche en question au gouvernement. Les députés de l'opposition prétendent que le gouvernement a présenté un budget tout à fait favorable à la grande entreprise. Or, je peux vous dire que les chefs d'entreprise n'ont pas mâché leurs mots au sujet de ce budget. Selon eux, nous ne sommes pas allés assez loin.

Ma rencontre avec les groupes à but non lucratif m'a permis de me placer d'un autre point de vue. Les intéressés s'inquiétaient, naturellement, des compressions de dépenses. J'ai pris le temps d'écouter ces deux points de vue contradictoires, ainsi que les instances de bien d'autres groupes. J'en suis venu à la conclusion que la façon de procéder du ministre des Finances est tout à fait équitable.

En tant que gouvernement national, nous devons aux Canadiens de mettre de l'ordre dans nos finances et également d'investir dans des programmes et une politique utiles à notre société en général. Il s'agit là d'un budget qui ne s'attaque pas qu'aux problèmes actuels. Il ne s'arrête pas aux questions et aux programmes sur lesquels le gouvernement doit se pencher de nos jours. C'est là un budget grâce auquel nous serons en mesure de continuer à régler les questions qui se posent et à relever les défis importants auxquels la société canadienne devra faire face à l'avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? La parole est au député de Broadview—Greenwood.

M. Mills: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la député. J'ai été fasciné par vos craintes au sujet de la dette nationale. Cela nous inquiète tous. Cependant, je voudrais vous poser une question bien précise.

Le président suppléant (M. Paproski): J'invite le député à bien vouloir m'adresser sa question.

M. Mills: Monsieur le Président, voici donc ma question. ur la côte nord de l'île Vancouver, on trouve la société Ballard Industries. Il s'agit d'une petite entreprise qui n'emploie que 30 ou 40 personnes environ. Elle souhaite protéger l'environnement et elle a recours à des techniques de pointe d'assainissement de l'air. L'entreprise a mis au point une technique de dépollution de l'air grâce à une pile à combustible polymère solide. Elle voudrait obtenir le soutien du gouvernement national sous forme d'une subvention d'environ 10 millions de dollars même si, selon toutes ses prévisions, elle devrait créer en dix ans une industrie d'un milliard de dollars en Colombie-Britannique seulement.

Je voudrais poser à la ministre la question suivante: Quand elle se trouve devant ce genre de situation, comment réagit-elle et comment traite-t-elle l'entreprise?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il m'a parlé de la Ballard Industry hier, à l'extérieur de la Chambre, il m'a demandé si je connaissais l'entreprise et je lui ai répondu non. Je voudrais souligner deux points en réponse à sa question. Premièrement, les technologies viables vouées au succès financier ce que d'après le député, semble posséder cette entreprise, devraient être financées par le secteur privé. Si l'argent se fait rare dans le secteur privé, cela signifie deux choses. Tout d'abord, que le gouvernement draine l'argent, qu'il offre aux gens de bons investissements au lieu de les encourager à investir dans les entreprises qui, bien qu'elles comportent des risques élevés, sont très importantes pour la santé financière de notre société. Ensuite, il y a le coût de l'argent, qui illustre à sa façon la rareté de l'argent par suite de la présence envahissante du gouvernement sur le marché financier. La politique de notre gouvernement comprend d'importants programmes visant à encourager le secteur privé comme, à notre avis, il devrait l'être, c'est-à-dire sans que le gouvernement se charge de financer les innovations et de créer des industries, mais qu'il se contente d'offrir de l'aide aux entreprises qui en ont besoin.

La semaine dernière, alors que j'étais à Vancouver, j'ai présidé à une série d'annonces au nom de mon collègue le ministre responsable du fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Notre gouvernement fournit en fait une aide très importante à de nombreux gens d'affaires innovateurs de la région de Vancouver qui sont aux prises avec la concurrence des grandes sociétés américaines et autres et cherchent des marchés pour s'implanter.

Je pense que c'est un rôle important que le gouvernement doit jouer, mais je dois dire que malheureusement, le parti du député regarde toujours d'abord en direction du gouvernement quand se présente une bonne idée qui semble pouvoir rapporter un rendement économique intéressant.

Le gouvernement ne saurait continuer à essayer de jouer le rôle de spéculateur et d'entrepreneur. Nous avons de graves problèmes dans certaines parties du pays où il n'y a pas de marchés naturels, où il est difficile d'attirer les entreprises. C'est pourquoi l'aide au développement économique régional est si importante.

La question du député est complexe. Veut-il dire que le gouvernement devrait assumer l'entière responsabilité? Nous avons des programmes et nous sommes tout à fait disposés à jouer un rôle pour encourager les technologies locales. Il y a de nombreux programmes au gouvernement, y compris au ministère de l'Environnement, pour encourager la mise au point de nouvelles technologies environnementales. En fait, c'est l'un des thèmes abordés dans le discours du Trône.

Toutefois, ce dont je parle aujourd'hui—le problème de la dette et la présence du gouvernement parmi les emprunteurs importants sur les marchés de capitaux—concerne directement la question du député, à savoir qu'on se tourne vers le gouvernement pour régler le problème que lui-même a créé dans son endettement, c'est-à-dire la rareté des fonds disponibles pour le secteur privé de notre pays.

Mme Langan: Monsieur le Président, je sais gré à la députée de son exposé. Elle m'a beaucoup rassérénée dès le début de son discours lorsqu'elle a signalé que ce budget porte sur la pauvreté. J'avais hâte de l'entendre nous dire comment ce budget aborde la pauvreté d'une façon positive. Puis elle a décrit la triste réalité du nouveau déficit dont nous avons pris l'habitude et a demandé si cette dette énorme était l'héritage que nous devions laisser aux générations futures. Ayant évoqué cette annonce qu'a reproduite le *Globe and Mail* et qui représente un bébé enchaîné à un boulet, elle a dit que nos petits-enfants risquaient d'être ainsi enchaînés à un boulet fiscal, ce qui m'a amené à conclure que le gouvernement préférait vraisemblablement obliger aujourd'hui nos enfants à assumer le fardeau de cette dette, de façon qu'ils n'aient pas à s'en soucier à l'avenir.

J'aimerais poser à la députée plusieurs questions. Parlant des programmes de formation, elle a déclaré que nous n'avions pas les moyens de retirer les femmes de la population active. Du même souffle, elle a déclaré que le gouvernement avait décidé de surseoir au troisième volet du programme de garderie. J'aimerais lui demander si nous avons les moyens de nous passer de services de garderie d'excellente qualité, de réduire les programmes sociaux et d'en subir les conséquences au cours des prochaines années alors que nos petits vivront leur enfance et leur adolescence privés de toute surveillance et d'appui social, alors que le gouvernement a notamment décidé de hausser l'impôt sur certains services comme celui de l'orientation familiale.

J'aimerais également demander à la députée quelles répercussions ces réductions de programmes risquent d'avoir sur la société. Elle a parlé de la nécessité de ne pas léguer cette dette aux générations futures, ajoutant qu'il était facile d'hypothéquer l'avenir de nos enfants parce qu'ils n'ont pas voix au chapitre. J'ai déjà dit à la Chambre et je le répète qu'il est facile de dépouiller nos enfants de leurs programmes parce qu'ils n'ont pas voix au chapitre eux non plus.

La députée pourrait-elle nous dire pourquoi le gouvernement a fixé son choix sur les programmes sociaux, et non pas sur des programmes fiscaux qui toucheraient toutes les sociétés qui réalisent des bénéfices? J'entends par là l'ensemble des 89 000 sociétés, y compris les banques.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, la députée qui vient de formuler ce commentaire pose de nombreuses questions. Je vais tenter de répondre à celles qui me semblent les plus importantes. Quant à la dernière observation au sujet de la fiscalité des sociétés, je me demande si le parti de la députée estime qu'il faudrait interdire aux sociétés de reporter leurs pertes. Voilà une autre question.

• (1140)

Dans l'exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Wilson) a précisé que le gouvernement allait atteindre ses objectifs en matière de services de garderie avant la fin de son mandat. Toutefois, comme l'a dit le premier ministre (M. Mulroney) au moment de la présentation du projet de loi sur les garderies pendant la dernière législature, projet de loi auquel le Sénat n'a pas donné suite, nous ne pouvons pas accomplir en quatre ans ce qui n'a pas été fait en 20 ans. Il reste que le gouvernement fédéral consacre d'importantes sommes aux services de garde d'enfants compte tenu qu'il paie la moitié de toutes

les subventions dont bénéficient ces services à l'échelle nationale. Il s'agit d'un énorme engagement financier.

Nous avons aussi continué notre programme visant à distribuer 2,3 milliards de dollars sur sept ans en crédits et en déductions d'impôt. Certains prétendent que les déductions d'impôt ne font qu'aider les riches. Ce sont, à mon avis, des gens à courte vue. Dans une société où le nombre des places de garderie est limitée, il importe d'offrir des incitations pour réduire la demande en attendant de pouvoir accroître le nombre de places.

Il y a également le programme de 100 millions de dollars dans le cadre duquel quelque 77 projets ont été approuvés. Ce programme est conçu pour susciter des innovations dans le domaine de la garde d'enfants.

Il est toujours facile de lancer dans la conversation une phrase comme: «Eh bien, pourquoi ne fait-on pas davantage dans le domaine des garderies?» C'est une question qui prend de plus en plus d'importance au Canada, et notre gouvernement l'a reconnu. Mais pas un pays au monde n'a réussi à atteindre les objectifs qu'il s'était fixé en la matière. La Suède, qui serait à l'avant-garde dans ce domaine, ne satisfait qu'au tiers de la demande de places de garderie après deux ans d'attente. Tous les pays industrialisés essaient tant bien que mal de trouver une solution. Nous devons nous pencher sur cette question, non seulement pour apporter une aide financière, nous le faisons déjà dans une très large mesure, mais aussi pour élaborer de nouvelles façons d'aborder le problème. Le domaine des garderies institutionnalisées est encore relativement nouveau et nous avons encore beaucoup à apprendre à ce sujet. Les 77 projets que nous venons d'approuver dans le cadre du fonds d'aide à l'innovation et les autres qui suivront nous permettront de fixer des priorités dans ce domaine.

Je voudrais rappeler, pour prévenir une observation que pourrait faire le député sur la pauvreté, que, depuis notre prise du pouvoir en 1984, 1,5 million d'emplois ont été créés au Canada et ce, grâce à des politiques que le parti du député avait dénoncées à la Chambre en prétendant qu'elles entraîneraient une perte nette de 200 000 emplois au Canada. Un demi-million de Canadiens de moins qu'en 1984 vivent maintenant sous le seuil de la pauvreté.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire à la ministre que son temps est écoulé. La période des questions et des commentaires est terminée. Je lui saurais gré de faire vite.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, le débat se poursuivra, non seulement à l'occasion du budget à l'étude, mais partout et toujours, car c'est une question de principe qui touche la société canadienne dans son ensemble, et je suis très heureuse d'avoir eu l'occasion d'y participer.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Le député de Saint-Laurent a la parole pour poursuivre le débat.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, c'est avec honneur que je prends part aujourd'hui au débat sur le Budget. J'aimerais signaler à la Chambre et à vous qu'il s'agit bien plus qu'un débat sur des choix budgétaires. En fait, il s'agit d'un débat sur la nature même de notre pays. Nous sommes donc en présence de deux visions. La première est celle que mon parti et moi défendons et qui est celle d'un Canada qui a à coeur la justice sociale et l'équité et qui est sensible à la cause des moins nantis. La deuxième est celle prônée par le gouvernement et qui s'inspire directement de la philosophie de Darwin: *The Survival of the Fittest*, ceci se traduisant par un laisser-faire total de la part du gouvernement et un sentiment d'indifférence face aux plus démunis de notre société.

Monsieur le Président, c'est avec fierté que je représente les citoyens de ma circonscription de Saint-Laurent. Cette circonscription englobe la ville de Saint-Laurent, deuxième ville industrielle du Québec, et deux quartiers résidentiels du Nord de Montréal: Cartierville et Saraguay. Malheureusement, monsieur le Président, ce Budget sera une catastrophe pour la population de ma circonscription, que ce soit tant pour les 42 000 travailleurs que pour les 5 000 qui cherchent désespérément un emploi. Je devrai aussi annoncer à plus de 12 000 personnes âgées de ma circonscription que le premier ministre a renié ses promesses électorales à leurs dépens, et ce pour favoriser ses amis de Bay Street.

De plus, comble de malheur, plus de 50 p. 100 des familles de ma circonscription ont un revenu inférieur à 33 000$, et elles devraient subir des hausses draconiennes d'impôt, et ce, sans parler des augmentations de la taxe sur l'essence et des coupures dans les garderies, une autre promesse électorale sacro-sainte faite par le premier ministre! En fait, celle-ci ne fait que s'ajouter à la longue liste des engagements non respectés du premier ministre.

[*Traduction*]

Que deviendront les 13 000 propriétaires de maison dont les paiements hypothécaires vont augmenter parce que le ministre des Finances craint la menace inflationniste? Les locataires vont se voir imposer des hausses de loyer à cause des coûts subis par les propriétaires. Personne n'échappe aux ravages de ce budget sauf, évidemment, les amis du premier ministre (M. Mulroney), ceux de la

classe possédante. Ce budget est contraire aux intérêts des gens, monsieur le Président.

[*Français*]

Après nous avoir fait miroiter des promesses telles que: «Les gens ordinaires ne font jamais les frais de la réduction du déficit. . .», «Les programmes sociaux sont sacrés. . .», et quoi d'autre encore, le gouvernement conservateur nous montre une fois de plus ses vraies couleurs.

En 1984, celui-ci a tenté de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse et cette fois-ci, monsieur le Président, malgré l'échec face à son attaque contre les personnes âgées, le gouvernement tente, encore une fois, de réduire son déficit sur le dos des moins nantis, à savoir, les sans-emploi.

Monsieur le Président, je peux vous assurer que l'opposition libérale mènera une lutte tout aussi acharnée que celle face à la tentative avortée du gouvernement conservateur de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse.

Cette année, rien ne nous permet d'espérer plus de sensibilité de la part de ce gouvernement, alors qu'on annonce des coupures dans l'assurance-chômage et que les chômeurs feront les frais des nouveaux programmes de formation.

Le 11 avril dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) annonçait les modifications qui seront apportées au Programme d'assurance-chômage. Eh oui, fidèle à lui-même, ce gouvernement conservateur, par cette réforme, fera payer strictement aux chômeurs ces nouveaux programmes de formation!

Monsieur le Président, pour ce gouvernement, le fardeau imposé aux travailleurs et travailleuses n'est pas suffisant. Le gouvernement augmente la période de travail nécessaire pour avoir droit à des prestations et, au même moment, a le culot de réduire le nombre de semaines de prestations dont un travailleur pourrait bénéficier.

Le gouvernement ne s'arrête pas là! Les Américains, ou devrais-je dire, les patrons du premier ministre (M. Mulroney), lui ont fait savoir que l'assurance-chômage était considérée comme étant une subvention déguisée.

Plutôt que de se tenir debout dans les négociations sur ce qu'est ou n'est pas une subvention, ce gouvernement écoute faiblement les ordres provenant du Sud. Résultat: Le gouvernement se retire entièrement de l'assurance-chômage et ce sont les travailleurs et les employeurs qui paieront seuls la facture.

Rappelez-vous, monsieur le Président, que le premier ministre a dit, lors du débat télévisé des chefs, que les programmes sociaux ne sont pas menacés! Et, il est allé jusqu'à dire que le chef de l'opposition menait une campagne de peur! Eh bien, laissez-moi vous dire que le chef de l'opposition avait vu juste et que le premier ministre canadien a, encore une fois, leurré la population canadienne. Les Canadiens en ont assez des promesses d'ivrogne de ce gouvernement!

Monsieur le Président, en référence au projet de réforme de l'assurance-chômage, j'aimerais citer Michel Vastel, journaliste au journal *Le Devoir*, dans son article du 12 avril dernier:

> «Cela revient notamment à faire payer une partie des coûts de l'ajustement au libre-échange par les chômeurs.»

C'est cela, la justice sociale des conservateurs!

• (1150)

[*Traduction*]

Ce gouvernement n'a pas de coeur. Il se montre tel qu'il est maintenant que les élections sont passées. Il éprouve les familles canadiennes en retardant l'investissement de 4 milliards de dollars pour la création de places de garderie. Il a décidé de ne pas réaliser son propre programme pour des raisons budgétaires. Je le comprendrais d'éliminer ce programme s'il le remplaçait par d'autres que les Canadiens réclament et dont ils ont vraiment besoin, mais l'élimination pure et simple ne prouve qu'une chose, que le gouvernement ne se reconnaît pas d'engagement envers les familles canadiennes. Le budget tue tout espoir de solution immédiate à la crise de la garde d'enfants, en dépit de la promesse électorale que le gouvernement a faite et de l'engagement qu'il a pris dans le discours du Trône.

Le gouvernement doit avancer des fonds pour faciliter la création des places en garderie dont nous avons un besoin aigu partout au Canada. Il est évident que le gouvernement conservateur et le ministre des Finances (M. Wilson) se préoccupent davantage d'appliquer leur théorie de compression des dépenses publiques et de majorer les impôts que de fournir des services convenables et essentiels à tous. La réduction de 4 milliards de dollars dans les paiements de transfert aux provinces sur une période de six ans va frapper les Canadiens dans des secteurs où l'aide du gouvernement est indispensable. Les paiements de transfert pour le financement des programmes établis sont une fois de plus soumis à de fortes restrictions. Le gouvernement a commencé par réduire les transferts de fonds de 2 p. 100 en 1986. Une réduction supplémentaire de 1 p. 100 aura de lourdes répercussions sur les programmes provinciaux qui ne

pourront fournir des services convenables à tous les Canadiens sans le financement fédéral.

Les services qui souffriront de ces coupes sont les plus importants éléments de notre société. Par exemple, les coupes effectuées dans les paiements de transfert pour le financement des programmes établis rendront les provinces moins aptes à fournir de bons services de santé aux Canadiens, et des services d'enseignement postsecondaire appropriés. Autrement dit, le gouvernement s'en prend aux services fondamentaux qui ont fait du Canada une nation forte.

Comme vous le savez tous, les services médicaux ne sont pas toujours à la hauteur. Dans tout le Canada, le personnel infirmier a eu recours au débrayage pour manifester son mécontentement. Au Québec, des internes ont protesté en organisant des manifestations et des grèves du zèle.

Je demande au gouvernement comment il espère relever le niveau des services de santé alors que tout ce qui l'intéresse, c'est de comprimer ses dépenses? Il me semble que le premier ministre (M. Mulroney) veut supprimer tous les aspects qui font la particularité de notre tissu social avant que ses amis du Sud ne les définissent comme des subventions.

Par le passé, le gouvernement s'est montré intéressé par l'enseignement postsecondaire. Il a dit que ce sont l'intelligence et la compétitivité de nos jeunes qui aideront le Canada à livrer concurrence à l'échelle internationale. Comment le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre espèrent-ils que le Canada demeure concurrentiel à l'échelle internationale si l'enseignement dispensé dans nos universités et nos collèges se détériore à cause de compressions budgétaires qui prennent la forme de réductions des paiements de transfert?

Il semble évident que le gouvernement s'attend à ce que les Canadiens paient plus d'impôts pour des services gouvernementaux qui se feront de plus en plus rares. On dirait aussi que les contribuables devront absorber des hausses d'impôt au niveau provincial pour maintenir les services de santé et d'enseignement auxquels ils ont été habitués et qu'ils méritent. On doit s'interroger sur l'égalité des services qui devrait régner entre les diverses provinces. Comment les habitants des régions les moins prospères pourront-ils compenser les réductions de financement fédéral dans les domaines de la santé et de l'enseignement sans que soit compromise d'une façon ou d'une autre la qualité de ces services essentiels?

[*Français*]

Non satisfait de couper dans les services à la population, voici que le gouvernement annonce des hausses de taxes. Les Canadiens vont payer plus pour obtenir moins. C'est cela, la justice sociale des conservateurs, une sorte d'inflation conservatrice où le pouvoir d'achat du dollar de taxes payées par un contribuable résultera en une diminution des services gouvernementaux!

Entre 1984 et 1989, les recettes provenant des impôts sur les particuliers ont connu une hausse de 33 p. 100, mais les revenus reliés aux impôts des sociétés n'ont grimpé que de 17 p. 100, et ce, même pendant votre soi-disant prospérité économique. Quelle justice sociale!

Toujours à cause de votre politique d'injustice sociale, les familles à faible revenu paieront, en 1991, 2 050$ de plus et ce, sans tenir compte de votre nouvelle surtaxe de 2 p. 100.

Celle-ci devrait coûter près de 2 000$ de plus par année en impôts par famille moyenne. Parallèlement, les familles riches ont vu leur impôt diminuer de 6,4 p. 100 lors des cinq dernières années. Ces chiffres proviennent du Conseil national du Bien-être social, un organisme du gouvernement fédéral. Je cite la page 8 de son rapport: «La réforme fiscale est trompeuse. . .», et toujours à la même page: «Les impôts augmenteront d'année en année et un nombre de plus en plus élevé de petits salariés devront payer des impôts. . .».

Mais ce n'est toujours pas suffisant. Par-dessus tout cela, les contribuables canadiens devront bientôt faire face à une nouvelle taxe sur les biens et les services. Pour gifler davantage les Canadiens, en attendant la mise en place de cette taxe régressive et unilatérale, ce gouvernement pousse l'affront en augmentant la taxe de vente actuelle de 1,5 p. 100. Cette hausse lui rapportera près de 2 milliards de dollars.

De plus, cette taxe touchera durement les municipalités, car elles sont de gros consommateurs de biens et services. Et, en bout de ligne, qui paiera la note? Les payeurs de taxes municipales! Mais ce gouvernemet nous dit à propos de cette taxe: «*Don't worry, be happy!*»

Le comble du ridicule, monsieur le Président, malgré toutes ces mesures draconiennes, le gouvernement arrive à peine à maintenir le déficit autour de 30 milliards de dollars, et ce en période de prospérité économique. Pourquoi? Sa mauvaise gestion des fonds publics et son obsession à maintenir des hauts taux d'intérêt pour combattre la menace inflationniste!

[*Traduction*]

Je voudrais dire quelques mots au sujet du multiculturalisme.

[*Français*]

C'est une caractéristique fondamentale de notre pays. Lors de recensement en 1986, 38 p. 100 de la population canadienne ont répondu être d'origine ethnique autre que britannique ou française. Encore une fois, monsieur le Président, ce gouvernement m'étonne par son illogisme total. En effet, ce gouvernement crée un ministère d'État séparé pour le multiculturalisme, mais, au même moment, il réduit de deux millions de dollars les montants d'argent disponibles pour les différents program-

mes essentiels à la création des objectifs visés par la création d'un tel ministère. Le gouvernement dépensera plus pour le multiculturalisme, mais réduira ses programmes.

En conclusion, si vous me le permettez, ce gouvernement, enfermé dans sa tour d'ivoire, aveuglé par la doctrine conservatrice de droite, est insensible aux aspirations des Canadiens et continue de faire la sourde oreille face aux revendications légitimes des Canadiens. Ce gouvernement a abdiqué ses responsabilités dans tous les secteurs: retrait dans l'assurance-chômage, dans les garderies, dans le développement régional, dans les paiements de transferts aux provinces, dans le domaine de l'universalité des programmes sociaux.

Monsieur le Président, la population jugera sévèrement ce gouvernement qui aura manqué l'histoire par son laisser-faire total et son manque flagrant de justice sociale!

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, la députée de Saint-Laurent (M^me^ Maheu) parle de société juste. Finalement, elle concluait que la population sera sévère envers le gouvernement. Cela me rappelle 1984, monsieur le Président, et à ce propos, parlant de société juste, on se rappelle également cette époque, et je demanderais premièrement si la députée de Saint-Laurent se rappelle simplement le niveau du déficit que le gouvernement libéral nous a laissé en 1984. Deuxièmement, parlant des principes sacro-saints des programmes sociaux, je demanderais à la députée en quoi le présent Budget viole le principe de l'universalité, et également, si ce principe est si sacro-saint, comme elle le soutient et le prétend, comment dès lors réconcilier la déclaration de son critique des Finances ainsi que celle du président de son propre parti, à savoir que ces deux individus mettent fortement en question les programmes sociaux au niveau de l'universalité pour faire en sorte justement de réduire le déficit que son propre parti nous a légué en 1984.

• (1200)

Mme Maheu: Monsieur le Président, j'aimerais peut-être poser à nouveau une question à l'honorable député de l'autre côté de la Chambre. Le déficit a doublé depuis que vous êtes là. Quand on parle du problème de l'universalité des programmes sociaux, vous savez aussi bien que moi que le gouvernement au Sud de nous, les amis de votre gouvernement, lors des débats sur le libre-échange, étaient vraiment très inquiets au niveau de nos programmes sociaux et de la possibilité. . . On en voit la preuve, monsieur le Président: l'assurance-chômage est déjà coupée! Ce sont les employés et les employeurs qui vont en payer le coût.

[*Traduction*]

M. Jordan: Monsieur le Président, je tiens à féliciter ma collègue pour le résumé très succinct et très clair qu'elle a fait d'un budget qui va toucher durement les gagne-petit et la classe moyenne. Je me demande si elle trouve comme moi que l'on passe une certaine période sous silence. Le gouvernement rappelle l'héritage qui nous a été légué par M. Trudeau et le déficit qui nous a été légué il y a cinq ans. Il y a ensuite une période d'environ cinq ans dont il évite soigneusement de parler. Est-ce que quelqu'un pourrait m'expliquer, et je me demande si ma colllègue est d'accord avec moi, pourquoi il passe cinq années sous silence? Personne ne semble capable d'expliquer pourquoi la dette totale a doublé pendant cette période de cinq ans. La situation ne semblait pas poser de problème pendant la dernière campagne électorale. Alors, le gouvernement annonçait de nouveaux programmes, en fonction de la région du pays concernée.

Si vous étiez à Winnipeg au mois d'octobre, vous avez entendu annoncer un nouveau programme prévoyant 200 000 places dans les garderies. Les conservateurs n'ont pas dit qu'ils allaient prendre telle ou telle initiative s'ils avaient de l'argent. Il n'a pas été question de cela. Du fait que le ministre des Finances avait dit cela, les gens ont supposé que le programme pouvait être financé et que l'augmentation de la dette avait été enrayée. Ma collègue trouve-t-elle, elle aussi, que le gouvernement ne veut pas parler de cette période de cinq ans, au cours de laquelle la dette totale a doublé, et que c'est à nous de nous arranger pour comprendre? Il voudrait nous faire oublier cette dette. Comme nous avons pu le constater, il trouve maintenant que la situation est catastrophique, ce qui n'était apparemment pas le cas pendant les élections. Ma collègue a-t-elle des commentaires à ce sujet?

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que la députée réponde au député de Leeds—Grenville (M. Jordan), je précise, au cas ou il y aurait eu malentendu, qu'elle dispose encore de deux ou trois minutes pour terminer son discours.

Mme Maheu: Merci, monsieur le Président. Il y a effectivement eu malentendu.

Je voulais maintenant aborder le développement international. Le Canada a la réputation d'un pays qui s'occupe des populations nécessiteuses et démoralisées de la

terre. Nous avons acquis cette réputation grâce à un généreux programme d'aide au développement dans les pays du tiers monde. En 1969, le premier ministre Lester Pearson recommandait que l'aide au développement atteigne 0,7 p. 100 du PIB des pays industrialisés. La plupart des pays reconnaissent que c'est un objectif à atteindre. En 1984, le président du Conseil du Trésor annonçait qu'au Canada, l'objectif serait atteint en 1995.

Mais nous voyons maintenant le gouvernement renier complètement son engagement sur le chapitre de l'aide au développement. Selon les chiffres du budget du ministre des Finances, le Canada n'atteindra pas les 0,7 p. 100 de son PIB avant 2040, soit 45 ans après la date fixée par les conservateurs. Le gouvernement réduira de 1,8 milliard de dollars l'aide officielle au développement au cours des cinq prochaines années, notamment par une réduction de 400 millions de dollars du budget du développement en 1989-1990, ce qui représente une diminution de l'aide canadienne au développement international de 12,2 p. 100. Cela signifie que les conservateurs renoncent à l'engagement qu'ils avaient eux-mêmes pris lorsqu'en 1988, le premier ministre paraphait la Charte du développement international qui faisait de la lutte contre la pauvreté la première priorité. Le gouvernement se rend certainement compte des répercussions que cette réduction radicale des fonds aura sur les plus pauvres du monde. Le Canada ne contribuera pas à briser le cycle de la pauvreté dans les pays en développement, car le gouvernement a rompu les promesses qu'il avait faites aux Canadiens et à la communauté internationale.

La communauté internationale tirera, semble-t-il, les mêmes leçons que les Canadiens au sujet du gouvernement. Elle apprendra à ne pas juger les conservateurs par leurs paroles, mais plutôt par leurs actes. Il semble effectivement très étrange que le premier ministre (M. Mulroney) soit parvenu à trouver les fonds nécessaires pour payer la note de 90 millions de dollars pour la construction de notre nouvelle ambassade à Washington, alors qu'il a demandé aux Canadiens et aux pays endettés du reste du monde de se serrer la ceinture. Avec ce gouvernement-ci, les Canadiens et le tiers monde entonnent un requiem, tandis que le premier ministre et le président des États-Unis se chantent des sérénades sur l'air de la chanson populaire «Don't Worry, Be Happy».

Au moins 79 p. 100 des Canadiens estiment que nos programmes d'aide à l'étranger sont tout juste satisfaisants ou insuffisants. Cette attaque du budget contre nos programmes d'aide au développement est moralement condamnable. Même si le Canada éprouve certains problèmes de fiscalité, le gouvernement a tort de faire payer de leur vie les plus nécessiteux de la terre pour corriger ces problèmes.

Un autre secteur important de responsabilité en matière de développement qui a été touché par le budget sont les services ferroviaires voyageurs au Canada. Selon Lawrence Hannigan, président du conseil d'administration de VIA Rail, 1988 a été la meilleure année dans l'histoire de la société. Après deux années consécutives de diminution de la clientèle et des recettes, VIA est parvenue à reprendre pied. Cette année, 500 000 personnes de plus ont utilisé VIA par rapport à l'année dernière. Cette hausse de 9,4 p. 100 de la clientèle, de même que l'augmentation de 12,9 p. 100 des recettes contredisent les allégations du premier ministre que les Canadiens n'utilisent pas les chemins de fer pour se déplacer. Il est évident que la réduction des subventions compromettra un service utilisé par 6,5 millions de Canadiens. Pourquoi le gouvernement coupe-t-il l'herbe sous le pied de VIA Rail, alors que le rapport annuel de la société indique que le niveau de financement des activités pour 1988 est en fait inférieur de 8 p. 100 à celui de 1982? Il semble qu'on sacrifie le catalyseur de la Confédération canadienne au nom de la réduction du déficit. En effet, les 100 millions de dollars qui seront retranchés des subventions au cours de la prochaine année représentent une diminution de 13 p. 100 dans les recettes totales de VIA.

Aucune société ne peut absorber une réduction aussi massive sans supprimer des dépenses qui, dans le cas de VIA Rail, sont essentielles à la poursuite de sa croissance. Au lieu de l'aider à marcher vers la prospérité et l'indépendance financière, le gouvernement actuel est en train de démolir notre service national de transport ferroviaire des voyageurs et de gaspiller la précieuse contribution fiscale du public, car il va finir par faire mourir la société ferroviaire en ne maintenant pas sa contribution à un niveau suffisant.

Des coupures de service sont imminentes. Elles auront un effet désastreux non seulement sur les localités rurales qui comptent sur ce service essentiel, mais également sur les centres urbains. Cette réduction du financement des services de VIA Rail entraînera une augmentation générale du trafic tant aérien que routier. Étant donné que les services de contrôle aérien et les réseaux routiers sont déjà surchargés, il nous faudra réexaminer la question de la sécurité des transports au Canada.

• (1210)

Comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'a souligné dans son exposé budgétaire, les réductions de subventions à VIA Rail sont trop brutales et surviennent à un moment où la société était en train de remonter la pente. Le gouvernement aurait dû maintenir son engagement financier envers la société ferroviaire afin d'assurer

des services de transport convenables à toutes les localités et de l'aider à devenir une société d'État viable et ultérieurement rentable.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Je donne la parole au député de Lotbinière pour poursuivre le débat.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à ajouter ma voix, non pas tellement pour faire écho aux nombreux arguments qui ont été soulevés, tantôt pour appuyer la politique budgétaire, tantôt pour la décrier, mais simplement pour mettre en perspective ces mesures économiques qui, au fond, monsieur le Président, peu importe de quel côté de la Chambre on se situe, ont été mises de l'avant pour le plus grand bien des Canadiens et des Canadiennes.

En 1984, monsieur le Président, lorsque le parti progressiste conservateur a pris le pouvoir, la situation économique du Canada venait de connaître sa crise la plus aiguë de son histoire, compte tenu des moyens ou des leviers économiques qu'il avait acquis et développés à ce moment.

Un taux de chômage catastrophique, des taux d'intérêt dont la seule pensée d'imaginer qu'ils peuvent à nouveau être atteints, font frémir. Un taux d'endettement qui dépasse toute imagination.

En effet, monsieur le Président, depuis la Confédération, jusqu'à son Centenaire, imaginez, le Canada tout en construisant un chemin de fer d'un océan à l'autre, en traversant deux guerres mondiales, en maintenant une armée outre-mer avec ses alliés, en participant massivement à l'aide financière aux pays en voie de développement, en se dotant de programmes sociaux qui font l'envie des autres pays industrialisés. Malgré tous ces bienfaits, monsieur le Président, et les coûts qu'il a fallu payer pour les obtenir ou les acquérir, le Canada avait, à ce moment-là, une dette de moins de 2 dizaines de milliards de dollars, moins de 5c. d'impôt sur le dollar était consacré au remboursement de l'intérêt de la dette à ce moment-là, soit 100 ans après la Confédération.

Monsieur le Président, le Canada à cette époque avait une crédibilité, une réputation telle que le monde entier n'avait pas hésité un seul instant à faire de ce pays le lieu de rassemblement de tous les hommes et les femmes de cette terre, à Terre des hommes, à Montréal, lors de l'Exposition Universelle, en 1967, Centenaire de notre Confédération.

Une nouvelle ère, monsieur le Président, s'annonçait à ce moment-là. La prospérité n'avait même pas encore atteint son paroxisme.

Bien sûr, un nouveau leader en plus se présentait, et vous vous en rappelerez, monsieur le Président, avec un slogan tout frais, tout neuf: La société juste! C'était cela le défi de continuité que nous avions à ce moment-là. Le parti libéral nageait dans l'euphorie. Il n'y avait rien de trop beau.

Monsieur le Président, les premières années après 1967, celles qui ont suivi, n'ont rien donné de particulier sinon de fournir au parti libéral quelques occasions de montrer son habileté à gouverner le pays lors de la naissance du séparatisme au Québec et lors de la crise énergétique du pétrole qui secouait le monde industrialisé aux premières années du gouvernement libéral de M. Trudeau, à ce moment-là.

Monsieur le Président, déjà à cette époque, il était clair que le parti libéral n'allait pas s'en faire imposer pour si peu. Fort de son passé au cours des cent dernières années, il se devait de surmonter ce qui pouvait sembler les soubresauts de quelques intellectuels en mal de popularité. Rapidement, l'arrogance se manifesta, cristallisant ainsi la montée du nationalisme québécois qui aboutit presque, monsieur le Président, à la séparation du pays lors du référendum de 1980. Ce qui allait être vrai sur le plan de la Constitution allait être également vrai sur le plan de l'économie. Ayant très mal réagi lors de la première crise pétrolière, le gouvernement de l'époque allait récidiver lors de la seconde, de sorte que dans l'espace, non pas de 100 ans, monsieur le Président, mais de 10 ans, soit de 1974 à 1984, la dette du pays allait se multiplier à un rythme effarant pour atteindre tout près des 200 milliards de dollars. Le taux d'inflation manifestait clairement que le gouvernement de l'époque avait perdu le contrôle de son économie; on a subi un taux de chômage encore jamais vu, jamais atteint dans toute l'histoire du Canada, des taux d'intérêt si élevés que même les ordinateurs avaient peine à contenir leur étonnement! C'est cela l'héritage du parti libéral!

Au cours de ces 10 années, monsieur le Président, de 1974 à 1984, le gouvernement libéral s'est littéralement acharné à détruire—et je pèse mes mots—ce qui avait été construit par nos ancêtres au cours des 110 années précédentes. Pendant ces 10 années, nous avons connu les querelles entre Ottawa et les provinces—vous vous les rappelez, monsieur le Président—au point que le Québec lui-même a failli quitter la Confédération. Nous avons connu une détérioration du climat politique international, d'abord avec la France qui a coupé la plupart de ses relations économiques avec le Canada. Et de par le leadership que la France exerce au sein de l'Europe, ce malaise avec la France a entraîné un ralentissement généralisé des investissements européens en général.

Sur le plan militaire, nous avons connu une stagnation qui nous a valu un recul important face à nos engagements envers nos alliés de l'Alliance Trans-Atlantique Nord, l'OTAN, monsieur le Président, de sorte qu'aujourd'hui l'effort pour combler ce rattrapage est devenu colossal, voire quasi impossible.

De la même façon, nous avons connu des affrontements répétés avec notre partenaire économique le plus important, les États-Unis, de sorte que là aussi les relations économiques se sont durcies et qu'il devenait de plus en plus inquiétant de se fier à ce marché indispensable à notre économie. C'est cela l'héritage du parti libéral, monsieur le Président! C'est une situation où, sur une base annuelle, nous avions en 1974—imaginez!—un excédent budgétaire, non pas un déficit, un excédent budgétaire de près de 700 millions de dollars et où, 10 ans après, soit en 1984, nous avions un déficit annuel, non pas un déficit centenaire, un déficit annuel de 38,3 milliards de dollars. Il faut le faire, monsieur le Président!

Ce dont nous avons hérité du parti libéral à cette époque, c'est d'une situation économique qui était dans un tel état de dégradation que le parti libéral ne voulait même plus et ne pouvait même plus administrer, monsieur le Président. Il fallait dès lors administrer la décroissance du déficit,—ça a été d'abord notre défi!—ce que nous avons effectivement fait. Et non seulement nous avons réduit le déficit pendant quatre années de façon consécutive, mais parallèlement, nous avons utilisé les leviers économiques pour faire en sorte que le Canada obtienne le taux de croissance économique—imaginez, monsieur le Président!—le plus élevé de tous les pays industrialisés, après le Japon. Cela aussi, il faut le faire!

Au cours de ces mêmes dernières quatre années, il s'est créé plus de 1 300 000 nouveaux emplois. Monsieur le Président, tout n'était pas rose. Malheureusement, et malgré cette performance, l'héritage de la dette de 1984 était à ce point considérable qu'il aurait fallu que toutes les conditions que comportent les éléments d'une politique économique soient favorables, parfaitement bien coordonnés.

Or, monsieur le Président, et vous le savez, et nous le savons tous, l'inflation a toujours été et demeure l'un de ces éléments extrêmement nerveux et sensibles et dont la montée rapide et croissante peut rapidement annuler tous les bienfaits que nous avait apportés la croissance économique.

La seule vraie façon efficace pour pouvoir la contrôler à court et à moyen termes demeure la politique de fixation des taux d'intérêt.

• (1220)

Il est évident par ailleurs que le maintien à un niveau élevé de ces intérêts réduisait en proportion la capacité de manoeuvre du gouvernement, qui était déjà extrêmement faible, compte tenu du passé historique ou de l'héritage que nous avons obtenu. C'est à cela, monsieur le Président, précisément à quoi s'attaque le présent Budget. C'est un Budget qui est conçu afin que nous puissions éventuellement ramener ce taux d'intérêt à des proportions beaucoup plus acceptables. Et l'une des pierres angulaires de ce Budget est précisément la réforme de la taxe de vente.

La réforme actuelle de la taxe de vente imposée à l'étape de la fabrication est l'un des éléments clés de notre stratégie visant à préserver les programmes sociaux si chers aux Canadiens et aux Canadiennes et à garantir une fois pour toutes la poursuite de la croissance économique. L'actuelle taxe de vente produit des recettes dont l'État a besoin, évidemment, pour financer ses programmes essentiels.

Cette taxe présente cependant de graves lacunes. Elle est cachée aux consommateurs, elle est injuste et préjudiciable à notre économie. Voici comment! Par ailleurs, il s'agit de la seule taxe dans le monde industrialisé—imaginez!—qui favorise les biens importés, comparativement aux biens produits à l'intérieur du pays. C'est une taxe qui est à l'envers du bon sens. De fait, la taxe s'appliquant aux biens produits au Canada est d'un tiers supérieure, en moyenne, à celle qui frappe les produits d'importation concurrents. Cela n'a aucun sens! On pénalise les Canadiens. Elle handicape donc considérablement les producteurs canadiens, tant sur le marché intérieur évidemment que sur les marchés étrangers. Cela va de soi!

A l'heure actuelle, le tiers seulement environ des produits et des services achetés par les Canadiens sont assujettis directement à la taxe fédérale de vente. A toutes fins pratiques, les services sont détaxés, ce qui tend à avantager les Canadiens les plus aisés car ce sont eux, monsieur le Président, qui consomment relativement davantage de services.

L'actuelle taxe de vente, encore une fois, est également une source peu fiable de recettes pour l'État. Le régime fiscal, qui a pris forme au cours des ans, a donné naissance à de nombreuses dispositions d'évitement, à une mosaïque de dispositions spéciales et d'interprétations administratives de toutes sortes, ainsi qu'à un nombre croissant de contestations juridiques par les contribuables. Cela va de soi, parce que, étant donné que c'est un système de taxes qui est à l'envers de la progression économique, pour corriger ces problèmes, monsieur le Président, le gouvernement actuel s'est donné comme priorité immédiate de réformer cette taxe de vente. L'actuelle taxe de vente sera remplacée par la taxe sur les biens et services dès le 1er janvier 1991. La nouvelle taxe sera appliquée à un taux de 9 p. 100 sur la vaste majorité des produits et services consommés au Canada.

Cependant, et cela est très important, les produits d'épicerie de base, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux ne seront pas taxés. De même, monsieur le Président, les loyers résidentiels, les services de garde d'enfants, l'aide juridique et la plupart des services de santé, des services dentaires et des services d'enseignement, seront, là également, exonérés. Il en sera ainsi, monsieur le Président, des prêts, des hypothèques et des primes d'assurance-vie. Des mesures spéciales seront enfin adoptées pour réduire au minimum le fardeau que constitue l'observation de la taxe pour les petites entreprises. Parce qu'on sait évidemment que c'est là le secteur clé de notre économie: les petites et moyennes entreprises.

Monsieur le Président, à ce taux de 9 p. 100, la nouvelle taxe produira des recettes suffisantes pour, premièrement, remplacer l'actuelle taxe fédérale de vente, et je

dis bien «remplacer», pas «s'ajouter», elle remplacera l'actuelle taxe fédérale de vente, y compris les recettes supplémentaires que celle-ci produira, à la suite, évidemment, du Budget. Cela permettra également d'apporter des réductions complémentaires de l'impôt sur le revenu en faveur des ménages à revenu moyen. Et, finalement, de financer un nouveau crédit pour taxe sur les biens et services qui se caractérisera par une augmentation appréciable du crédit actuel pour taxe de vente. Ce crédit sera remboursable et versé à chaque trimestre, le premier paiement étant effectué avant la date d'entrée en vigueur de la nouvelle taxe. Le gouvernement, monsieur le Président, et on le constate, a pour objectif de s'assurer en bout de ligne que les familles qui gagnent moins de 30 000$ par année seront en meilleure situation après la réforme de la taxe de vente qu'auparavant.

Monsieur le Président, une aide également sera fournie aux acheteurs de maison, parce que l'on sait que là aussi c'est un secteur clé de l'économie. Comme on dit souvent, comme le bâtiment va, ainsi l'économie va. Également une aide sera fournie à ces acheteurs de maison qui risquent évidemment d'avoir du mal à trouver un logement abordable à cause de cette réforme de taxe.

A l'heure actuelle, le consommateur n'a aucun moyen de savoir si le prix de l'article qu'il achète inclut ou non une taxe fédérale de vente cachée. Avec la nouvelle taxe ou la réforme, monsieur le Président, le consommateur saura exactement le montant de la taxe sur les biens et services qu'il paie, ce qui lui permettra, en définitive, de prendre des décisions beaucoup plus éclairées sur les biens et les services qu'il voudra acheter. A cet égard, la taxe sur les biens et les services est semblable à la taxe sur les ventes au détail des provinces.

La réforme de la taxe de vente produira également d'importants avantages économiques pour le Canada. Grâce à la suppression de la taxe fédérale de vente sur la production des biens et des services, elle se traduira par une augmentation des investissements et une amélioration de la productivité. Il y aura donc, en conséquence, hausse de la production intérieure ainsi que des revenus réels des Canadiens et des Canadiennes.

Le renforcement de la compétitivité internationale du Canada et l'élimination des distorsions favorisant les importations favoriseront également une augmentation de la production canadienne, ainsi que la création de plus d'emplois pour les Canadiens.

Monsieur le Président, les gains projetés de la croissance économique résultant de la réforme de la taxe de vente sont de l'ordre de 9 milliards de dollars par année, gains qui se feront sentir dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du Canada. La réforme de la taxe de vente améliorera également l'équité générale du régime fiscal. Elle rendra la taxe fédérale de vente plus visible aux consommateurs, mais également plus juste. La réforme de cette taxe fournira une fondation plus stable, permettant au gouvernement de maintenir les services publics essentiels et de mieux s'attaquer au problème de la dette du Canada.

J'écoutais, monsieur le Président, mes préopinants, et on dit que depuis quatre ans nous avons presque doublé, ou de façon substantielle on a augmenté le déficit que le gouvernement libéral nous avait laissé en 1984. C'est là, en fait, monsieur le Président, de l'inconscience.

Je parlais tantôt de l'euphorie du parti libéral lorsqu'ils ont repris le pouvoir en 1967 mais, maintenant, c'est nettement de l'inconscience. Comment voulez-vous, monsieur le Président, avec une population d'environ 26 millions de citoyens, réduire une dette annuelle de 38,3 milliards? Et cela sans toucher au principe sacro-saint des programmes sociaux et à son universalité, sans diminuer, en fait, toutes les dépenses que le parti libéral avait données, finalement, à la population. Non, il ne fallait rien couper! Il fallait finalement, aussi, en fait, accepter le déficit parce qu'un gouvernement n'a pas le choix de prendre la situation économique que son prédécesseur lui a léguée. Mais ce n'est pas cela que le parti libéral voulait.

Non, eux, ils veulent créer la dette, mais, nous, du parti conservateur, on n'a pas le droit à cela, on ne peut pas, on ne peut rien toucher! Voilà l'héritage, comme je le disais tantôt, qu'ils nous ont laissé. Quatre années consécutives, monsieur le Président, cela ne s'était jamais vu dans l'histoire du Canada sur la réduction de la dette. Et encore une fois, lorsque ce parti, avec l'ère de la société juste, a pris le pouvoir, moins de 5c. étaient consacrés à l'intérêt de la dette et, aujourd'hui, nous en sommes rendus à 35c., en se rappelant qu'en 1984, c'était de l'ordre de 31c. Encore une fois, toutes les décisions que nous avons prises ont un impact d'un secteur à l'autre, et c'est là la difficulté, finalement, de gérer la décroissance.

Mais, avec ce Budget-ci, non seulement nous allons maintenir notre crédibilité de gouverner correctement les intérêts du pays, mais nous allons parvenir à réduire la chose peut-être la plus cruciale actuellement, les intérêts, pour accélérer davantage cette décroissance.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, je respecte le point de vue du député puisque la majorité des électeurs de sa circonscription l'ont choisi pour les représenter aux Communes. Mais je crois que ses électeurs auraient eu honte de ce qu'il a dit cet après-midi à la Chambre.

C'est le budget que nous étudions aujourd'hui. Cela n'a pas empêché le député de parler du séparatisme et du référendum. Il a descendu l'ex-premier ministre, le plus grand premier ministre de l'histoire du Canada qui n'était pas ici pour se défendre. Il a dit du premier ministre Trudeau qu'il était déterminé à détruire notre pays.

Les électeurs de ma circonscription sont originaires de 50 pays différents. Pratiquement tous affirment que le

Canada est un grand pays. Ils se disent très heureux d'avoir pu se retrouver dans notre pays.

Qui a permis que notre pays progresse ainsi si ce n'est les gouvernements libéraux précédents et les premiers ministres comme Pierre Elliott Trudeau?

Le député parle de la réputation de l'ex-premier ministre. J'ai déjà siégé cinq ans aux Communes et j'ai eu le plaisir de représenter le Canada à Madrid, à la Conférence des droits de la personne, en Angleterre et dans d'autres pays. Les députés de ces pays me disaient volontiers: «M. Flis, les Canadiens sont chanceux d'avoir un premier ministre de la trempe de M. Trudeau.»

Le député a profité du débat sur le budget pour ternir la grande réputation dont jouit notre ancien premier ministre. Je suis sûr que ses électeurs auront honte de l'entendre les représenter ainsi.

Le député parle des différences entre les provinces. Pierre Elliott Trudeau croyait en un gouvernement central fort. Il n'a pas cédé à tous les caprices des petites régions du pays. C'est le bien de l'ensemble du pays qui l'intéressait.

Si le gouvernement du député jouissait d'un aussi vaste appui auprès des provinces, pourquoi la plupart d'entre elles sont-elles contre la taxe de vente fédérale que le ministre des Finances (M. Wilson) nous a présentée. Pourquoi trois provinces s'opposent-elles à l'Accord du Lac Meech si le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement sont tellement populaires?

Je m'efforce d'amener le député à nous parler du sujet qui nous intéresse aujourd'hui, le budget, et non pas du séparatisme ou du référendum. C'est grâce à l'ex-premier ministre Pierre Elliott Trudeau que nous avons un Canada uni aujourd'hui.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je comprends d'abord que les membres du parti libéral le gratifient et continueront de le faire parce que c'est effectivement lui, l'ancien premier ministre, M. Trudeau, qui a permis à cette bande de nouilles de siéger pendant au-delà de seize ans avec lui. C'est évident, monsieur le Président, qu'ils vont le glorifier.

Maintenant, je ne voudrais pas, quant à moi, le dénigrer car il faut aussi donner à César, ce qui appartient à César. Mais, que voulez-vous, la politique fait aussi partie du gouvernement, et le Budget fait aussi partie de la politique. Alors, c'est dans ce sens-là que c'est un tout et que toutes ces politiques ont eu un effet et, malheureusement, un effet néfaste sur le développement du Canada. Il est vrai que le Canada demeure un pays avec une certaine crédibilité, parce que la population, à tous les quatre ans, y voit. Et à un certain moment, elle en eu assez et elle a changé radicalement parce que nous étions littéralement sur la voie de la faillite, et lorsque l'honorable député dit: «Écoutez, M. Trudeau croit encore en fait à un Canada fort. . .». Mais on le sait bien, il a même pris la peine de se déplacer de Montréal pour venir ici, à la Chambre du Sénat, dire encore sa vision du Canada, mais une vision dépassée. Comment peut-on soutenir un tel ancien premier ministre qui, pour flatter son ego—imaginez—rapatrie la Constitution sans l'accord de la province de Québec, l'une des nations fondatrices de ce pays? Comment voulez-vous gratifier un tel premier ministre! Et quand vous dites en fait qu'il y a trois provinces qui sont contre l'Accord du lac Meech, c'est faux, à moins d'être un partisan libéral, peut-être!

Mais il n'y a personne parmi les premiers ministres, de façon intelligente, qui est contre l'Accord. Ils sont pour l'Accord, mais avec des améliorations. C'est cela, leur opposition, parce que justement on veut réparer, non pas une erreur, mais une aberration de notre histoire du Canada. Imaginez! Vous venez de quelle province, vous? D'une province anglophone. Si votre province n'avait pas eu à signer l'Accord de 1982, est-ce que vous seriez si fier de votre premier ministre d'alors? Eh bien, moi, je viens de la province de Québec et je considère que nos droits ont été bafoués et ridiculisés pour le propre ego du parti libéral pour continuer à dépenser, puis nous faire une dette de 38 milliards de dollars, non pas par 100 ans, par année, deux fois plus qu'au cours des 100 années antérieures. C'est cela votre ancien premier ministre, puis votre parti libéral!

Oui, vous pouvez bien quitter cette Chambre, cette honorable Chambre qui a droit à des honorables commentaires.

M. Vincent: Monsieur le Président, au départ, vous me permettrez de féliciter mon collègue de la circonscription de Lotbinière (M. Tremblay) qui a son franc parler, d'une part, et qui, d'autre part, dit exactement ce que la population canadienne et ses commettants croient. Quand on pense que le député de Lotbinière a été élu avec une majorité qu'il a simplement quintuplée, je pense que c'est tout en son honneur et on saura le souligner.

Lorsque j'entendais mon collègue de l'autre côté de la Chambre dire que ses commettants n'étaient pas fiers de lui, je pense au contraire que le député de Lotbinière, au cours des derniers quatre ans, s'est fait assez connaître pour avoir la possibilité de renouveler son mandat avec une majorité cinq fois plus grande.

Monsieur le Président, j'écoutais son discours au sujet de la taxe de vente fédérale. Et tout en étant absolument d'accord avec lui, je sais que le député de Lotbinière a souligné la vieillesse de la taxe de vente fédérale. Et comme vous le savez vous aussi, monsieur le Président, la taxe de vente fédérale en même temps a droit à sa pension de vieillesse, puisqu'elle a 65 ans cette année.

On sait également que la nouvelle taxe proposée pour 1991 est déjà en vigueur dans 48 pays du monde et qu'elle fonctionne très bien.

Or, j'aimerais demander au député de Lotbinière si, tenant compte du système archaïque de la taxe de vente fédérale que nous avons, et tenant compte également de sa mise en vigueur dans 48 pays, il ne considère pas que, effectivement, ici au Canada, cette taxe-là sera des plus bénéfiques, non pas simplement pour le pays, mais pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes?

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je remercie et félicite en même temps mon collègue, le député de Trois-Rivières (M. Vincent), qui, par sa fonction, en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances, a fait en sorte que ce Budget tienne compte, et c'est vrai, monsieur le Président, de la réalité, parce que, voyez-vous, nous avons des relations internationales sur le plan économique: sur le plan de la politique évidemment, mais aussi sur le plan de l'économie. Et ce que le Canada doit considérer, c'est un ajustement par rapport aussi à ce qui se passe autour de lui.

Monsieur le Président, nous sommes, encore une fois, essentiellement un pays exportateur. Nous exportons 85 p. 100 d'à peu près tout ce que nous produisons. Alors, il est indispensable, ce faisant, de tenir compte évidemment de ce qui passe autour de soi. Et la taxe de vente actuelle que nous connaissons est rétrograde, cachée, injuste et finalement en fait ne s'applique. . . n'apporte pas non plus au gouvernement un appui intéressant.

Par contre, avec cette nouvelle forme de taxe, et encore une fois, c'est un remplacement, ce n'est pas un ajout à ce qui se passe déjà, on va éliminer cette vieille taxe pour remplacer l'autre, et on va taxer à un taux beaucoup plus normal, équitable. Mais le citoyen saura maintenant en fait ce qu'il décidera d'acheter et de consommer, permettant aussi, avec cet élargissement de l'assiette fiscale, au gouvernement d'avoir des recettes beaucoup plus soutenues, comme je le disais tantôt à mon collègue des provinces anglophones, pour que le Canada puisse maintenir sa crédibilité économique indispensable.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont maintenant terminés. Débat. L'honorable députée de Hamilton Mountain (M^me^ Phinney) a la parole.

• (1240)

[*Traduction*]

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ce budget a ébranlé profondément ma foi. J'ai toujours cru que le Canada était le pays de demain, un pays en or, un cadeau offert à un peuple fondamentalement bon: les Canadiens. Un pays d'abondance qui avait seulement besoin d'être administré par un groupe de législateurs justes et sages. Mais ce budget est une parodie de la justice. Il protège les gens riches et privilégiés et fait mal à ceux qui tirent le diable par la queue. Il abandonne les gens dans le besoin et trompe le public avec son jargon.

Ce qui est le plus frustrant, c'est de voir le ministre présenter le budget avec la même dignité que s'il s'agissait du lancement d'un nouveau dentifrice sur le marché. Après avoir dévoilé son budget à la conférence de presse, il a lancé une stupide campagne publicitaire. En voyant une pièce de 1$ qui roule à l'écran, les Canadiens devraient savoir qu'ils sont sur le point de se faire raconter des sornettes une fois de plus par le gouvernement.

Trente secondes plus tard, nous n'en savons pas plus sur le budget que nous en saurions sur un dentrifrice. Encore une fois, nos poches sont un peu plus vides parce que c'est nous qui payons pour cette publicité ridicule.

Ce qui est réellement irritant à propos de cette publicité, c'est la menace qu'elle fait planer sur nous en laissant entendre que si nous ne nous attaquons pas au problème de la dette dès maintenant, nous risquons de perdre nos programmes sociaux dans un avenir rapproché.

Le ministre des Finances lui-même s'en est déjà pris aux programmes sociaux en supprimant totalement la participation du gouvernement fédéral au régime d'assurance-chômage et en proposant la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Il lutte contre le déficit en haussant les impôts au lieu de réduire les frais de fonctionnement et de supprimer les dépenses inutiles.

En fait, le gouvernement a réduit ses dépenses de 3,5 milliards alors qu'il ira chercher 10,6 milliards dans les poches des contribuables grâce aux nouvelles taxes et à d'autres mesures. C'est un combat qui oppose le gouvernement aux Canadiens et, comme les chiffres contenus dans ce budget l'indiquent, les Canadiens sont perdants.

Les listes de la CAC vont diminuer, nous dit le ministre, et les crédits seront affectés au recyclage. De quel recyclage s'agit-il? Où sont les emplois? Le ministre ne peut pas dire à l'avance s'il y en aura ni où ils seront. S'il ne sait pas en quoi ils consisteront ni où ils seront, alors comment saura-t-il de quelle formation les travailleurs ont besoin? Fournir aux Canadiens une formation sommaire et contestable et ne pas leur donner d'emploi, les

enlever des listes de la CAC pour les envoyer directement à l'aide sociale, est-ce là l'idée que le gouvernement actuel se fait du progrès?

Notre pays a été construit avec le système de la libre entreprise. Les gens d'Hamilton Mountain que je représente croient à un secteur privé fort et à des emplois, de bons emplois. Ils veulent nous voir utiliser nos ressources judicieusement, en créant des emplois grâce à la recherche et à la commercialisation, et non pas en cédant nos précieuses ressources à quiconque les veut pour faire fortune facilement. Le Canada dépense moins pour la recherche et le développement que pratiquement n'importe quel autre pays occidental. C'est un scandale. Nous avons des richesses en abondance et tout ce que fait le gouvernement, c'est les donner. Pourquoi ne créerait-on pas des richesses? Pourquoi n'exploiterait-on pas ces ressources et n'encouragerait-on pas l'établissement d'industries dont nos enfants bénéficieraient? Où sont les directives qui exigent la participation des Canadiens? Ce devrait être considéré comme un privilège de faire des affaires au Canada. Il y a une main-d'oeuvre qualifiée, des ressources en abondance et l'accès aux transports.

Nous jouissons d'une démocratie stable. Nous sommes les voisins d'un des plus grands, des plus lucratifs marchés du monde. Pourtant les étrangers investissent de fortes sommes pour l'expansion de l'immobilier et du commerce dans notre pays. Ils attendent que leur investissement prenne de la valeur et leur argent est aussi en sécurité que dans une banque, ce qui réduit les Canadiens au rang de locataires dans leur propre pays.

Où sont les emplois créés par ce genre d'investissement? Quand les obligations et les responsabilités financières ont-elles cessé d'être à la mode? Pourquoi n'avons-nous rien appris des initiatives économiques des pays d'Europe ou du Pacifique, qui ont découvert que la recherche donne un avantage aux pays qui en font. De vigoureuses stratégies de mise en marché sont le signe d'une nation prospère. Il y a dans ce pays un fossé entre les nantis et les autres, qui ne cesse de s'élargir à un rythme inquiétant. Regardez les banques alimentaires dans nos grands centres urbains, elles répondent à un besoin qui existait à peine il y a cinq ans. Les victimes sont les familles monoparentales, souvent dirigées par une femme, et les employés licenciés du fait des fermetures d'usines. Quel espoir ont-ils?

Le budget n'est plus seulement un outil administratif. Aujourd'hui, plus que jamais, ce devrait être un outil de justice sociale. Bien utilisé, par une personne visionnaire, il pourrait conduire à de grande choses, créer les richesses et les occasions de justice sociale que demandent les Canadiens. Les Canadiens le reconnaissent. Nous avons toujours payé la prime. Historiquement, nous avons toujours jugé qu'être Canadiens ne coûtait pas trop cher et que c'était en fait bon marché vu les libertés et privilèges dont nous jouissons. Toutefois, dans les mains d'un gouvernement sans conscience sociale, le budget peut conduire au désespoir. Pour la mère célibataire de Toronto, le pêcheur de la côte atlantique, les industries de base des villes, les universités et les centres de recherche démunis, où est l'étude réfléchie de leur avenir? C'est pourtant le coeur et l'essence du Canada.

Je me rappelle de l'époque où les Canadiens parlaient de la juste société, où l'on admirait notre qualité de vie et nos possibilités d'avenir, c'est-à-dire de l'époque où nous étions plus qu'une unité économique viable. Les Canadiens ont un sens de la justice qui déborde du cadre des frontières. Selon un récent sondage, 86 p. 100 des Canadiens estiment que le Canada a le devoir moral d'aider les pays en voie de développement. Dans le tiers monde le Canada est synonyme d'espoir. Il aide en période de crise et participe à des projets à long terme qui aident les gens à se sortir d'affaire.

J'ai bien peur qu'avec ce budget, le Canada va être plutôt réputé pour son hypocrisie. Le premier ministre (M. Mulroney), ce grand voyageur devant l'Éternel, prétend être l'ami des pays en voie de développement, mais son gouvernement réduit de 1,8 milliard de dollars le budget de l'aide au développement. Il tourne le dos aux peuples les plus vulnérables de la Terre, à ceux qui ont faim, qui n'ont pas accès aux soins médicaux les plus élémentaires, qui sont sans abri et qui n'ont pas d'écoles où envoyer leurs enfants. Est-ce là ce que veut le Canada? Est-ce le visage insensible que nous voulons montrer au reste du monde?

N'oublions pas que ces réductions cruelles de l'aide au développement finissent par nous coûter cher au plan économique. Le Canada a besoin de ses marchés d'exportation. En tournant le dos aux peuples en développement, nous causons des mises à pied au Canada. Voici ce que disait récemment le président du Centre canadien de recherches pour le développement international, M. Ivan Head, devant le Cercle canadien, à Hamilton: «Le ralentissement économique qui se manifeste depuis sept ans dans l'hémisphère Sud nous a fait perdre 130 000 emplois et au moins 24 milliards de dollars de revenus à l'exportation».

Il faut que le gouvernement regarde la réalité en face. Tous les pays du monde deviennent chaque jour plus interdépendants. En sabrant dans l'aide au développement, nous réduisons l'influence que le Canada exerce au plan international. Nous minons la bonne volonté qui est si nécessaire à l'expansion de nos marchés d'exportation. Nous faisons fi des menaces qui planent sur l'environnement partout sur la Planète. Pis encore, nous nous moquons des souffrances de millions de frères humains.

• (1250)

Nous, libéraux, mesurons notre succès bien différemment des conservateurs, c'est évident. Les conservateurs établissent des comparaisons avec le géant économique du sud. Pour nous, libéraux, le succès c'est de trouver des moyens de répondre aux besoins des Canadiens maintenant et à l'avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou observations? Le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson).

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un certain intérêt les observations de la députée de Hamilton Mountain (M^me^ Phinney) et je me suis senti obligé de faire deux observations et de lui poser une question.

Dans son discours, la députée évidemment s'est senti obligée de critiquer les réductions de dépenses et les hausses d'impôt prévues dans le budget. Puis elle a accusé le gouvernement d'hypocrisie, alors même que dans son discours, elle lui reproche les réductions de dépenses. Elle laisse aussi entendre que le gouvernement n'a pas assez sabré les dépenses superflues. Je trouve son message plutôt contradictoire.

Je crois qu'elle a dit ensuite que nous payions une prime pour le privilège d'être Canadiens. Moi, je dis que nous avons hypothéqué notre avenir pour payer les programmes du passé et que c'est cela qui nous a conduits à notre problème d'endettement actuel, aux intérêts de la dette qui grugent une si grande part des recettes nationales et menacent les programmes sociaux de demain, ainsi que l'avenir de nos enfants.

La députée a critiqué d'une part, les augmentations d'impôt et d'autre part, les compressions de dépenses mais je voudrais qu'elle nous précise aujourd'hui les mesures qu'elle même et son parti prendraient, afin de résoudre le problème auquel nous devons faire face. Nous ne nous lancerons même pas dans des récriminations sur l'origine de la dette en question, mais parlons simplement des solutions au problème actuel. Par quoi la députée et son parti remplaceraient-ils les mesures que le ministre des Finances (M. Wilson) a présentées?

Mme Phinney: Monsieur le Président, selon moi, les libéraux n'ont pas de leçons à recevoir des conservateurs sur l'administration des finances publiques. Le Parti conservateur, notre gouvernement actuel, a doublé la dette nationale depuis quatre ans. Or, nous sommes maintenant saisis d'un budget qui ne réduira ni le déficit, ni la dette nationale.

Selon moi, l'une des principales choses manifestes pour la population et je reçois probablement chaque jour de 40 à 50 lettres de gens de ma circonscription qui veulent me faire part de leur réaction au Budget c'est que ce sont toujours les mêmes qui doivent faire les frais des compressions en question, à savoir ceux qui sont le moins en mesure d'y faire face. A mon avis, un exemple tiré du Budget en bref dont nous avons pris connaissance la veille de la présentation du Budget à la Chambre, explique très bien la philosophie du gouvernement, alors qu'il considère les compressions dans l'aide publique au développement comme une économie de 1,8 milliard de dollars. On sabre dans le budget consacré à l'aide extérieure, mais le gouvernement actuel considère qu'il s'agit là d'économies. Notre parti ne partage pas ce point de vue.

M. Harvard: Je voudrais poser une question, monsieur le Président. Je souhaite demander à la députée de Hamilton Mountain (M^me^ Phinney) si, selon elle, le gouvernement a le mandat voulu pour prendre certaines des mesures qu'il propose dans le Budget actuel. Ainsi, a-t-il le mandat voulu pour privatiser l'assurance-chômage? Les conservateurs n'ont certes rien dit de cela au cours de la campagne électorale. A-t-il pour mandat de mettre un terme à l'universalité? Il n'en a pas été question au cours de la campagne électorale. La Société Radio-Canada n'était pas censée non plus faire l'objet d'autres coupes sombres. Or, à l'heure actuelle, on envisage de modifier peut-être le mandat de la Société à la suite des compressions effectuées, de fermer des stations, notamment à Sydney, au Labrador et en Saskatchewan.

Étant donné les propos que le gouvernement actuel a tenus pendant la campagne électorale, la députée croit-elle qu'il a le mandat de faire ce qu'il propose?

Mme Phinney: Monsieur le Président, à mon avis, on pourrait probablement soutenir que le gouvernement n'a pas le mandat d'agir de la sorte. Avant les élections, le gouvernement a prétendu que le parti qui avait administré le pays devait être maintenu au pouvoir pendant une autre période de quatre ou cinq ans parce qu'il avait très bien géré l'économie pendant les cinq dernières années. Je répète que cette gestion a fait doubler la dette pendant les quatre dernières années. Le gouvernement nous a demandé de lui donner un mandat pendant cinq autres années, mais, malheureusement, les Canadiens se rendent compte que les conservateurs ne méritent pas ce mandat.

Article 31 du Règlement

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée de Hamilton Mountain (Mme Phinney). Elle porte sur cette très importante question de l'universalité des programmes sociaux au Canada. Le gouvernement conservateur entend soutenir que la récupération des prestations de la sécurité de la vieillesse n'est pas une atteinte à l'unversalité, mais, de fait, elle l'est.

M. Dick: Vous avez tort.

M. Blackburn (Brant): Pour moi, il est évident que, une fois que des mesures gouvernementales prévues dans un budget permettent la récupération entière d'un service social. . .

M. Dick: Chez les riches.

M. Blackburn (Brant): . . .c'est la fin de l'application du principe de l'universalité.

M. Dick: Non, ils reçoivent tous un chèque.

M. Blackburn (Brant): Le ministre des Finances pourrait décider, l'année prochaine, d'abaisser le montant, qui est actuellement de 50 000$, à 40 000$, à 30 000$ ou à 25 000$. La sécurité de la vieillesse deviendrait alors une aumône du gouvernement, une forme d'aide sociale aux personnes âgées à la retraite. C'est la fin de l'universalité.

M. Dick: Posez-vous une question?

M. Blackburn (Brant): Voici la question que je veux poser à la députée de Hamilton Mountain que je remercie pour son premier discours à la Chambre, si c'est bien le premier. En tout cas, c'est le premier que j'entends d'elle à la Chambre. Je la félicite pour ce discours et son élection. Je lui demande si son parti rétablirait l'universalité s'il était élu aux prochaines élections.

Mme Phinney: Monsieur le Président, l'universalité reflète le droit fondamental de tous les Canadiens. Où s'arrêtera-t-on? Le gouvernement fixe aujourd'hui le seuil à 50 000$. Ce seuil pourrait être de 40 000$ l'année prochaine et de 30 000$ l'année suivante. Le droit de tous les Canadiens à leur pension et aux allocations familiales est un droit fondamental.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et observations est terminée. Débat. Le député de Fredericton (M. Bird) sera le premier à intervenir à 15 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RECONNAISSANCE DE L'ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE COMME MEMBRE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, l'assemblée de 166 membres, organe de direction de l'Organisation mondiale de la santé, a entamé sa session annuelle de deux semaines hier. Il se pourrait que l'organisation prenne aujourd'hui un vote très important mais propre à semer la discorde. Le vote portera sur la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine comme membre à part entière.

Si elle devenait membre à part entière de l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de libération de la Palestine pourrait automatiquement se joindre à d'autres organismes tels la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les États-Unis, qui contribuent à raison de 25 p. 100 au budget annuel de 73,8 millions de dollars de l'Organisation mondiale de la santé, devraient se prononcer contre cette proposition, car l'OLP n'est pas un État légitime ayant un territoire, des frontières et un gouvernement. Il serait donc à la fois injuste et prématuré d'accepter cette organisation comme membre à part entière. Je suis heureux de dire que, pour les mêmes raisons, le Canada votera lui aussi contre la proposition.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'INSINÉRATEUR DE DÉCHETS DE DÉTROIT

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans l'État du Michigan. L'incinérateur de déchets de Détroit sera achevé ce mois-ci sans qu'y soient installés tous les dispositifs anti-pollution les plus perfectionnés. Le gouvernement n'a pas même levé le petit doigt pour arrêter ou retarder la construction du plus gros incinérateur du monde.

Cette énorme installation est située qu'à trois milles de la frontière canadienne, mais ses émanations se répandront fort loin en territoire ontarien. Nous recevrons chaque année les émanations d'oxydes de soufre, de chlorures d'hydrogène, d'arsenic, de chrome, de mercu-

re, de dioxine et de furannes qui pourraient être atténuées si on imposait l'installation des dispositifs nécessaires. L'incinérateur brûlera 2 000 tonnes de détritus tous les jours.

Les Américains prétendent qu'il est trop coûteux d'installer un meilleur équipement anti-pollution. Je dis quant à moi, qu'il est beaucoup plus coûteux de miner la santé des habitants des régions situées en aval de ces installations.

Le gouvernement devrait suivre l'exemple du ministre ontarien de l'Environnement. Ce dernier en effet fait preuve de courage et va au bout de son engagement en poursuivant les Américains en justice. Il prend nos intérêts à coeur. Et le gouvernement du Canada, lui?

* * *

[*Français*]

L'ENTREPRENEURSHIP

LE COURONNEMENT DE CINQ LAURÉATES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, l'entrepreneurship féminin est une réalité bien implantée en Abitibi-Témiscamingue. Et, pour souligner ce fait, les Chambres de commerce de l'Abitibi-Témiscamingue couronnent annuellement cinq lauréates qui, par leur dynamisme et leurs talents exceptionnels, se sont illustrées dans le monde des affaires.

Pour l'année 1989, permettez-moi de rendre hommage à M^mes^ Diane Raymond, de Ville-Marie, Lise Gendron, de La Sarre, Hélène Lagrange, de Rouyn-Noranda, Dolly Lepack, de Val d'Or et Jocelyne Deshaies, d'Amos, pour leur nomination et leur succès en affaires. A travers ces femmes, monsieur le Président, je tiens également à féliciter et à remercier toutes les femmes qui, en Abitibi-Témiscamingue, travaillent sans cesse au bon développement de notre région.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE DRAGAGE DES PORTS DE L'Î.-P.-É.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, dans ma circonscription, deux homardiers sont restés prisonniers des vases et ont dû attendre la marée haute pour pouvoir se libérer et accoster. Ce genre d'incidents ne se produirait pas dans les ports de l'Île-du-Prince-Édouard s'ils étaient convenablement dragués.

Le dernier budget est inacceptable parce qu'il ne prévoit pas suffisamment de fonds pour garantir la sécurité et l'entretien de nos ports et de nos quais.

Article 31 du Règlement

La pêche constitue l'une des principales activités économiques de l'île-du-Prince-Édouard. Elle rapporte environ 80 millions de dollars aux pêcheurs et la valeur des prises au débarquement est d'environ 200 millions de dollars, ce qui n'est pas négligeable pour l'économie de l'île. J'exhorte le ministre des Finances (M. Wilson) à réévaluer les effets de son budget sur la sécurité et sur l'avenir des pêches à l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je tiens à attirer une fois de plus l'attention du gouvernement sur la détérioration de l'état des routes, des ponts et des réseaux d'égouts dans toutes les régions du Canada. Fait significatif, plus de huit millions de Canadiens sont dans des municipalités qui n'assurent pas du tout le traitement des eaux usées.

Les municipalités n'ont pas l'assiette fiscale nécessaire pour résoudre seules ce problème, mais elles sont disposées à trouver leur part, soit un tiers des frais, tout comme les gouvernements provinciaux d'ailleurs. Le gouvernement fédéral ne veut pas faire sa part, malgré les promesses voilées qu'il avait faites parfois avant le budget. En attendant, la détérioration s'accentue et le prix monte en flèche. Il atteint maintenant 15 milliards de dollars.

La Fédération canadienne des maires et des municipalités a un projet concret qui contribuerait à nettoyer notre environnement, à créer 60 000 emplois bien rémunérés, à réduire le déficit grâce aux recettes fiscales et à reconstruire l'infrastructure du Canada; ce projet est appuyé par ses membres dont le nombre dépasse 1 200. J'exhorte le gouvernement à prendre une initiative positive dans le cadre d'un budget totalement négatif et régressif et à affecter à ce projet 600 millions de dollars prélevés à même la hausse des taxes sur l'essence. Ce serait un petit pas vers une solution, il serait au moins positif et il améliorerait la qualité de vie de bien des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA FORÊT

HOMMAGE AUX TRAVAILLEURS DE LA FORÊT

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie tenait chez nous, dans la vallée de la Matapédia, son congrès annuel qui regroupait sous un même toit quelque 200 intervenants s'intéressant de près ou de loin à l'importance de la forêt pour notre économie et des rôles qu'elle joue dans notre vie de tous les jours.

Article 31 du Règlement

A l'occasion de la Semaine de l'arbre qui se déroule cette année du 7 au 13 mai, chaque Canadien et Canadienne devrait poser ce geste de planter un arbre et profiter de cette période pour approfondir ses connaissances sur l'importance que joue la forêt sur notre économie, sur notre environnement, sur la préservation de notre faune et de nos cours d'eau et sur notre santé en général.

Monsieur le Président, cette richesse n'est pas inépuisable comme, trop longtemps, nous l'avons pensé et doit être préservée par une politique forestière bien réfléchie afin de léguer aux générations futures une forêt saine et généreuse.

Aujourd'hui, notre langage a changé, monsieur le Président, nous ne parlons plus de coupeurs de bois, nous parlons de travailleurs forestiers à qui je rends un hommage particulier, et qui méritent toute notre admiration. Ce sont, monsieur le Président, les jardiniers qui, par leur travail professionnel, nous livreront la forêt de demain.

Je voudrais, en terminant, rendre hommage également à un grand homme de chez nous, feu J. Donat Brûlé, ingénieur forestier, qui a voulu inculquer à la jeune génération ce souci de protéger l'arbre, en fondant, le 20 février 1940, les Clubs 4H.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-CHANGE

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE COÛT DES ALIMENTS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, encore une fois, nous avons une preuve que le gouvernement n'est pas entièrement honnête envers les Canadiens et qu'il ne leur dit effectivement pas la vérité au sujet des effets réels de l'Accord de libre-échange. Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, Galen Weston, président du conseil d'administration et président-directeur général du conglomérat de denrées alimentaires Loblaws, déclare que les Canadiens ne devraient pas s'attendre à payer moins cher dans les supermarchés par suite de l'Accord de libre-échange.

Pendant la campagne électorale, le gouvernement a promis aux Canadiens qu'une famille de quatre personnes économiserait entre 85$ et 130$ sur sa facture d'épicerie, grâce à des importations moins coûteuses occasionnées par l'Accord de libre-échange. Au lieu de cela, nous avons assisté au cours de la dernière année à une hausse de 4 p. 100 des prix des denrées alimentaires, la plus forte augmentation depuis l'été 1987. Avec la ponction fiscale qui a résulté du budget, nous pouvons nous attendre à d'autres hausses des prix des aliments.

Encore une fois, nous avons vu le gouvernement induire les consommateurs canadiens en erreur et avons été témoins de son manque d'engagement à tenir ses promesses électorales. Même les amis du premier ministre (M. Mulroney) qui sont des chefs d'entreprise, comme Galen Weston, disent maintenant que le gouvernement a trompé la population canadienne au sujet de l'Accord de libre-échange.

* * *

[*Français*]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

ON DEMANDE QUE LE CRTC RÉVISE CERTAINES PROPOSITIONS

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, une décision rendue par le CRTC concernant un aspect des télécommunciations pour l'Ouest du Québec ne reflète aucunement la réalité de la région de l'Outaouais et les services voulus par la population.

La proposition de Bell Canada est le résultat de quelques années de consultation avec tous les organismes et municipalités de la communauté concernée. La proposition de Bell Canada, en conjonction avec les municipalités, est juste et équitable, donnant à l'Ouest du Québec les mêmes services que du côté ontarien.

On voudrait, monsieur le Président, que le CRTC révise de nouveau les propositions et rende une décision qui reflète effectivement la réalité de la région de l'Ouest du Québec.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA DIMINUTION DU NOMBRE DES FAILLITES AGRICOLES

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, le nombre des faillites agricoles a diminué de 8,2 p. 100 en 1988, confirmant la tendance à la baisse établie en 1984. Cette tendance positive s'explique bien sûr par de nombreux facteurs. Une gestion financière en amélioration constante et la hausse des prix de certains produits de base en constituent deux des principaux facteurs. Le grand soutien financier que le gouvernement fédéral accorde dans le cadre de son programme de stabilisation du revenu agricole, du programme spécial d'aide aux producteurs de grains et du programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse, a également été un facteur important de l'amélioration de la situation économique de beaucoup de nos exploitations agricoles. Nous nous préoccupons tous du bien-être économique de nos familles agricoles. L'esprit d'initiative éclairé du gouvernement fédéral a facilité l'évolution constante d'un secteur agricole vigoureux au Canada et continuera de le faire.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA SEPTIÈME CLASSIQUE DE SQUASH DES DÉPUTÉS ET DES COURRIÉRISTES

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, hier soir, l'élite sportive de la presse écrite et parlée rencontrait les sportifs ordinaires du gouvernement à l'occasion de notre septième tournoi de squash.

Quoique nos opposants se soient évidemment exercés assidûment et depuis fort longtemps, ce n'est qu'avec difficulté qu'ils ont pu conserver la coupe de cette 7e Classique de squash médias–élus.

Le compte cumulé depuis 1984: élus 5, médias 2.

Je les félicite, mais ce n'est que partie remise. Au revoir et à la prochaine!

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE TRAIN DE WAKEFIELD

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je veux parler d'une assistance financière du gouvernement fédéral au projet de train Hull–Wakefield.

Suite à des efforts soutenus de la part du milieu, entre autres, des trois villes de Hull, Hull–Ouest et La Pêche, qui se sont porté acquéreurs des infrastructures ferroviaires entre Hull et Wakefield, ce projet structurant qui aura des retombées économiques de 17 millions de dollars et qui créera environ 124 emplois a reçu un appui financier du gouvernement du Québec pour un montant de 1,4 million de dollars.

Or, monsieur le Président, le dossier du train touristique subit le sort d'une balle de ping–pong sur la table fédérale–provinciale, et ce délai indû risque de compromettre la réalisation du projet pour mai 1990.

J'insiste donc pour que le ministre responsable de l'Expansion écononomique régionale accélère le processus d'analyse afin qu'une réponse soit rendue aux promoteurs d'ici la fin du mois de mai de cette année, bien entendu, monsieur le Président. Et j'ose espérer que le député de Pontiac–Gatineau–Labelle m'appuiera dans cette demande.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. Lee Richardson (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, mes électeurs se plaignent des taux d'intérêt élevés qu'ils doivent payer pour rembourser la dette du gouvernement et enrayer l'inflation. Notre gouvernement lutte contre cette dette. On nous dit que les taux d'intérêt sont élevés pour juguler l'inflation. Les gens de l'Ouest se demandent de quelle inflation il s'agit. Ce n'est pas en Alberta que l'inflation est hors de contrôle, mais à Toronto et nous payons tous pour cette région. Un gouvernement libéral irresponsable dépense comme un marin ivre au moment ou l'économie de la province est en pleine expansion. Ses dépenses excessives et ce déficit favorisent la surchauffe et font monter les taux d'intérêt au détriment des Canadiens de l'ouest du canada et des autres régions.

Pendant que notre gouvernement prend des initiatives courageuses pour réduire la dette, que fait le gouvernement Peterson? Pendant que nous réduisons de 10 000 personnes l'effectif de la fonction publique fédérale, l'Ontario augmente la sienne de 7 000 fonctionnaires. Quand nous abaissons la masse salariale et les dépenses de 25 p. 100, il accroît les siennes de 24 p. 100. Alors que nous comprimons de 48,3 p. 100 les frais administratifs, il gonfle les siens de 25 p. 100. Les gens de l'Ouest en ont assez de ce gaspillage.

* * *

LA RECHERCHE SPATIALE

LA FERMETURE DU LANCE–FUSÉES DE CHURCHILL, AU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les Canadiens savent déjà depuis des années que la couche d'ozone qui protège la Terre des rayons nocifs du soleil est menacée. Ils ne devraient pas être non plus sans savoir que l'une des stations de recherches les mieux équipées pour observer la couche d'ozone est située ici même, au Canada. En effet, nous avons à Churchill, au Manitoba, ce qui est considéré comme la meilleure station de l'hémisphère occidental pour l'étude de la couche d'ozone. Le lance–fusées du Manitoba est prisé par les scientifiques, américains comme canadiens. Un scientifique américain en a dit, et je cite:

> C'est le meilleur endroit pour ce genre de recherches.

En outre, les tables de lancement de Churchill sont intérieures et chauffées, ce qui est essentiel en hiver.

Toutefois, le gouvernement canadien a décidé en 1985 de fermer graduellement la station de lancement de fusées de Churchill pour 1992.

Depuis 1985, toutefois, on a découvert que ce genre de recherches est essentiel à une meilleure compréhension et à une meilleure observation de la couche d'ozone. Depuis 1985, les États-Unis eux-mêmes ont doublé leur nombre annuel de lancements. Cette année, la NASA a lancé quatre fusées à Churchill. Compte tenu du regain d'intérêt de la communauté scientifique d'Amérique du Nord pour l'utilisation de lance-fusées, j'exhorte le gouvernement à reconsidérer sa décision de fermer la station de Churchill.

* * *

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LE PÉRIPLE DE M. ROGER LAGASSÉ

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais saluer aujourd'hui M. Roger Lagassé et lui souhaiter tout le succès pour le périple qu'il se propose de faire à bicyclette à travers le Canada. Vous savez que M. Lagassé, qui est un membre de longue date du Nouveau parti démocratique, entend devenir le successeur de M. Broadbent. On apprenait d'ailleurs ce matin dans le *Citizen* que M. Lagassé entend traverser le Canada à bicyclette afin de se faire connaître et de ramasser des fonds pour sa campagne. Ce citoyen et ses collègues néo-démocrates sont des ardents défenseurs du développement, de l'environnement, *et cetera*. Je souhaite donc à M. Lagassé d'arriver à temps et de donner l'exemple de courage, d'honnêteté et d'éthique professionnelle à tous les autres candidats qui se proposent avec lui de participer à la lutte à la chefferie.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉTUDIANTS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, dans les semaines à venir, des milliers d'étudiants d'université parcoureront notre vaste pays à la recherche d'un emploi d'été. Tous les députés connaissent bien le coût des déplacements au Canada et devraient se demander comment ces étudiants peuvent faire pour assumer ces frais de déplacement. Le tarif étudiant en *stand by* pour se rendre de Nouvelle-Écosse en Colombie-Britannique est de 460 dollars, soit 50 dollars de plus que le tarif régulier. Les grandes compagnies aériennes du Canada pourraient sûrement accorder aux étudiants un meilleur tarif pour les sièges libres. J'exhorte Air Canada et Lignes aériennes Canadien International à donner un peu de répit aux étudiants.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON ENCOURAGE LE COMMERCE AVEC LA POLOGNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le Club de Paris, dont fait partie le Canada, a récemment tenu une séance spéciale sur la dette extérieure considérable de la Pologne. Depuis plus de sept ans, les pays occidentaux utilisent des sanctions économiques pour faire adopter des réformes qui, estiment-ils, permettraient à la Pologne de relever elle-même son économie. La légalisation de Solidarité a incité les États-Unis, la France et l'Allemagne à accepter en principe de contribuer à alléger le fardeau de la dette qui paralyse la Pologne depuis si longtemps.

Nous sommes heureux d'avoir avec nous, au Canada, le ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, M. Olechowski, pour discuter de l'évolution de son pays et des moyens par lesquels nous pourrions faciliter la libéralisation des échanges entre nos deux pays. La Pologne cherche à faire rééchelonner sa dette extérieure et nous devrions être généreux et encourager les coentreprises, promouvoir les investissements et accroître nos importations de Pologne. Nous attendons impatiemment les élections de juin, qui montrent que la Pologne s'oriente dans la bonne voie, c'est-à-dire vers la stabilité économique et plus de liberté pour son peuple.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Jusqu'à maintenant, les Canadiens qui travaillaient pendant 45 ans et qui aidaient à bâtir notre pays, avaient droit, à titre de citoyens canadiens, à une pension de vieillesse. Cependant, à l'heure actuelle, de plus en plus de Canadiens demandent aux députés pourquoi ils devraient planifier leur retraite, alors que le Parti conservateur peut changer les règles du jeu en tout temps. Pour bien montrer l'injustice des propositions du ministre au sujet des pensions de vieillesse, je voudrais utiliser sa formule à laquelle il donne le nom charmant de IPC-3. Si l'on se fie à sa formule, le ministre pourrait-il confirmer que du fait de l'inflation, les Canadiens de 55 ans dont le revenu actuel est de 25 000$ verront leur pension de vieillesse imposée à l'âge de 80 ans? Pourrait-

il confirmer que les Canadiens de 45 ans dont le revenu est de 18 000$ seront dans la même situation à 80 ans?

De quoi s'agit-il, monsieur le Président, si ce n'est de la fin de l'universalité de nos programmes sociaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, selon moi, les Canadiens savent fort bien, à la lumière des nombreuses améliorations que nous apportons au Régime d'épargne-retraite depuis quatre ans, que nous entendons parvenir à un régime extrêmement large et raisonnable au Canada. Nous améliorons le Régime de pensions du Canada. Nous faisons de même avec les règles sur la dévolution et la transférabilité ainsi que les pensions partielles, afin que beaucoup plus de personnes puissent toucher une pension. Les intéressés peuvent également transférer leurs pensions lorsqu'ils changent d'emploi.

• (1420)

Nous avons modifié les règles concernant le Fonds enregistré de revenu de retraite, là encore afin de donner aux gens plus de souplesse pour ce qui est de l'investissement de leur épargne-retraite, à l'âge de 71 ans. Nos engagements sont très clairs.

Avec cette question, le député tente de tirer des conclusions tout à fait injustes. Il n'ignore pas que nous avons apporté des modifications lorsque nous avons présenté la formule IPC-3, en 1985. En 1987, nous avons accru les seuils pour les gens touchés par cette formule, en augmentant le seuil s'appliquant aux gens à faible revenu. C'est là une chose que nous entendons faire grâce à ce budget et que nous surveillerons de façon régulière.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la formule sur laquelle je fonde les questions que je pose au ministre figure à la page 9 de ses propres documents budgétaires. En fait, il vient bel et bien de reconnaître la faiblesse de sa proposition du fait que dorénavant le gouvernement pourra choisir à sa guise les Canadiens qui pourront toucher la pension de sécurité de la vieillesse. Jusqu'à maintenant, tous les Canadiens pouvaient la toucher de droit. La formule que le ministre propose ne permettra plus aux Canadiens de planifier leur retraite tout au long de leur vie active.

[*Français*]

LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Oposition): Monsieur le Président, et je me réfère toujours aux documents sur le Budget, selon les propres calculs du ministre, ses propres chiffres et sa propre formule, dans 20 ans, plus de 2 millions de personnes âgées devront repayer de l'impôt sur leur pension de sécurité de la vieillesse. Selon la formule, selon les calculs du ministre, un couple âgé de 45 ans, qui gagne maintenant 28 000$ par année, devra repayer des impôts sur sa pension de sécurité de la vieillesse à l'âge de la retraite. Ce couple est en train actuellement, comme tout le monde, de planifier sa retraite. Que doit-il prévoir pour l'avenir? Comment doit-il planifier son avenir, face à la promesse du gouvernement conservateur qui déclare que ce niveau de revenu sera révisé de temps en temps dans quelques années?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a dit des choses qui sont fausses. Nous avons introduit beaucoup de changements dans le système pour les régimes de retraite qui sont très bons pour tous les Canadiens. Et j'ai dit, en réponse à la première question, que beaucoup de changements sont bons pour les régimes de retraite. J'ai dit que c'est très important de comprendre que 4 p. 100 des Canadiens sont affectés par les changements dans les règlements, et je pense que c'est très équitable. Nous avons un problème avec notre dette, et tous les Canadiens doivent y travailler.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre dit que les chiffres que je présente ici, à la Chambre, sont faux, mais ils sont basés plutôt sur sa propre formule contenue dans ses propres papiers. Alors, si le ministre peut produire un document qui prouve que j'ai tort, qu'il le fasse! Autrement, il faut qu'il commence à dire la vérité aux Canadiens.

Des voix: Excellent!

[*Traduction*]

LA RÉCUPÉRATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Dans le cas des allocations familiales, en vertu du projet que le ministre des Finances a annoncé, compte tenu encore une fois de la formule qui figure dans ses documents budgétaires, la famille qui gagne à l'heure actuelle 23 600$ par an et qui se situe ainsi au seuil de la pauvreté devra dans 20 ans payer l'impôt sur ses allocations familiales. Il s'agit d'une famille qui se situe au seuil de la pauvreté, compte tenu de la formule du ministre. Le ministre hoche la tête. J'aimerais lui fournir un autre cas.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi aujourd'hui, même sans utiliser sa formule, le couple aisé dont le mari et la femme travaillent et gagnent ensemble 99 000$ par année ne sera pas tenu de payer l'impôt sur ses allocations familiales, alors que la personne seule qui ne gagne que la moitié de ce revenu devra payer l'impôt sur ses allocations familiales. Quelle sorte de manigance est-ce cela?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député tire toutes sortes de conclusions qui n'ont pas le moindre fondement dans la réalité.

J'aimerais porter à l'attention du député le résumé concernant la réforme fiscale que nous avons publié à l'intention des contribuables deux ans après avoir rajusté la formule d'indexation. Ce changement démontre clairement que nous allons procéder à l'examen de ces

choses et apporter les changements appropriés, tout comme nous l'avons fait deux ans après avoir rajusté la formule d'indexation.

J'aimerais porter le changement en question à l'attention du député. Dans le cas d'un couple marié où un seul conjoint travaille, nous avons haussé de 16 770$ à 18 890$ le niveau inférieur des revenus à compter duquel les particuliers commencent à payer l'impôt fédéral. Dans le cas du couple marié dont les conjoints sont âgés de plus de 65 ans, nous avons haussé ce niveau de 16 945$ à 19 010$.

De toute évidence, nous avons l'intention de procéder à l'examen de ces questions tout comme nous l'avons fait par le passé. Le député sait pertinemment qu'il utilise ces données de propos délibéré pour effrayer les Canadiens.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

L'AJOUT DE SUBSTANCES DANGEREUSES AUX COMBUSTIBLES—LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Au cours des dernières 24 heures, les Canadiens sont devenus nettement plus inquiets devant la négligence absolue dont a fait preuve le gouvernement fédéral dans cette affaire d'essence contaminée de BPC qui a été importée des États-Unis.

Hier soir, nous avons appris que le bureau du ministre avait été informé, dès le mois de mars, de la possibilité de cette arnaque. J'ai appris ce matin que le ministre d'État chargé des Transports a personnellement été avisé de l'affaire lors d'une conférence en Suisse en mars dernier.

Le ministre de l'Environnement peut-il nous expliquer pourquoi, après que son bureau eut été informé de cette escroquerie, il a refusé de participer à une enquête criminelle le long de la frontière ontarienne qui a permis de saisir 113 échantillons à bord de 383 camions et de porter 18 accusations en six jours au mois d'avril?

Le ministre peut-il expliquer pourquoi son ministère a décidé de n'envoyer qu'un observateur, au lieu d'envoyer des inspecteurs gouvernementaux et des agents de la GRC, comme il aurait dû le faire étant donné les renseignements qu'il possédait?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, un environnementaliste de Montréal a fait une allusion générale, laissant entendre à un de mes adjoints qui se trouvait en Suisse il y a deux mois qu'il pouvait se faire un commerce illicite de substances toxiques entre le Canada et les États-Unis. Ce n'était qu'une allégation générale sans aucune référence précise à l'importation d'essence contaminée, par exemple.

A son retour au Canada, mon adjoint a transmis ces renseignements aux fonctionnaires de mon ministère. Le mois dernier, la province de l'Ontario et le Canada ont participé à une opération de surveillance le long de la frontière. Une accusation a été portée, mais ces activités s'inscrivent dans l'application générale de la loi du Canada sur le transport des marchandises dangereuses et de l'Accord entre les États-Unis et le Canada à ce sujet.

Personne dans mon ministère ou un autre ministre fédéral n'a recueilli d'allégations précises concernant le transport d'essence contaminée.

En apprenant la chose hier, nous avons immédiatement pris les mesures qui s'imposaient. Dès ajourd'hui, le solliciteur général a ordonné à la GRC de mener une enquête approfondie sur cette affaire. Pour effectuer son enquête, la GRC aura la collaboration de sept ministères fédéraux.

Nous avons déjà entrepris des inspections surprises à la frontière séparant l'Ontario et le Québec des États-Unis. Mes fonctionnaires communiquent à l'heure actuelle avec tous les gouvernements du Canada pour planifier d'autres inspections de ce genre. Je viens de m'entretenir avec les ministres Bacon et Bradley, qui mènent actuellement une opération conjointe. Je peux également annoncer au gouvernement que nous avons communiqué avec les entreprises. Les techniques d'inspection font l'objet d'une étude complète. Soyez assurés que nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger les Canadiens.

• (1430)

[*Français*]

LA SAISIE D'HUILE CONTAMINÉE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, sa négligence et la négligence du ministre d'État (Transports) a mis en danger la santé de milliers de Canadiens. J'aimerais lui poser la question suivante: S'il a admis, comme il le fait aujourd'hui à la Chambre, qu'il a eu quelques notifications au mois de mars, pourquoi n'a-t-il pas participé, au mois d'avril, à la saisie de 113 échantillons d'huile, à bord de 383 camions, qui n'a pas été faite par le gouvernement fédéral, qui ne voulait pas s'impliquer, en disant qu'il n'avait pas d'argent pour faire une telle saisie? Pourquoi n'a-t-il pas ajouté ses forces et les forces de la Gendarmerie royale aux forces du gouvernement ontarien? Pourquoi?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais décevoir l'honorable députée d'Hamilton-Est puisque le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Environnement Canada, a participé conjointement à l'opération qui a permis de déceler ces infractions à la frontière. Je viens de parler à l'instant avec le ministre de l'Environnement de l'Ontario qui m'a dit avoir apprécié la coopération du gouvernement fédéral dans cette opération qui a été lancée à la suite d'une information que nous avons transmise à l'Ontario. Voilà une tentative absolument injustifiable d'entacher la responsabilité d'un gouvernement qui a tout fait et qui fera tout pour protéger l'intérêt public.

LE TRANSPORT ILLICITE DE SUBSTANCES TOXIQUES – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Environnement. Comme le ministre le sait très bien, M. Green, un environnementaliste de Montréal, un homme responsable, était membre de la délégation canadienne à une conférence en Suisse concernant l'environnement. M. Green a informé mon bureau, ce matin, qu'il a dit à quelqu'un du bureau du ministre, il y a un mois, qu'il se faisait un transport illicite de substances toxiques entre le Canada et les États-Unis. Mais pourquoi le bureau du ministre, à ce moment-là, n'a-t-il pas informé le solliciteur général ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes, et la loi canadienne?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je connais M. Daniel Green dont vient de faire mention l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, et je confirme que M. Green, participant récemment à une conférence internationale sur le transport des produits toxiques, en Suisse, a informé un adjoint à mon Cabinet des allégations selon lesquelles un trafic illicite général de matières toxiques s'effectuait entre la frontière américaine et canadienne. Dès son retour au pays, cet adjoint a informé les autorités concernées, y compris le gouvernement de l'Ontario, ce qui a déclenché l'opération de surveillance spéciale de la frontière américaine, le mois dernier, et conduit à des plaintes portées contre des individus qui ont été l'objet de saisies à la frontière. Il n'y a jamais eu, monsieur le Président, aucune allégation précise concernant le transport illicite d'essence trafiquée. Jamais!

[*Traduction*]

LE TRANSPORT DE SUBSTANCES ILLÉGALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement affirme avoir été informé de cette affaire hier seulement alors qu'un membre de son cabinet en a eu vent il y a un mois. Le solliciteur général a dit hier que la GRC ne commencerait sans doute pas son enquête avant aujourd'hui.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre d'État aux Transports. M. Green assistait avec elle à une conférence en Suisse du 20 au 22 mars. Il a déclaré à mon personnel que, pendant cette période, il l'a informée directement qu'il se pratiquait un commerce illégal de substances toxiques entre le Canada et les États-Unis. Est-ce vrai? La ministre en a-t-elle été informée à ce moment-là? Si oui, pourquoi n'a-t-elle rien fait avant que la presse ne mette l'affaire au jour hier?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, voici les faits. Des fonctionnaires ont eu vent en Suisse de la possibilité d'un grand trafic de déchets toxiques entre le Canada et les États-Unis. Nous avons immédiatement réagi à cette information en déclenchant une campagne d'inspection aux frontières. C'était la chose à faire. Il n'était pas question alors d'un trafic de carburants contaminés.

L'ENQUÊTE DE LA GRC – LE RETARD À PRENDRE DES MESURES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme le ministre a décidé de répondre à toutes les questions à ce sujet, c'est à lui que j'adresserai ma question supplémentaire. M. Green, qui est reconnu comme un homme responsable, affirme avoir informé la ministre qu'il se pratiquait un commerce illégal de substances toxiques entre le Canada et les États-Unis et, en outre, que le *Globe and Mail* menait à ce sujet une série d'enquêtes dont il allait bientôt publier les résultats. Le ministre peut-il nous dire pourquoi la GRC n'a pas communiqué avec le journaliste du *Globe and Mail*? Pourquoi le gouvernement, dans l'ensemble, n'a-t-il pas pris des mesures plus énergiques avant que les journaux ne révèlent l'affaire au jour hier?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, lorsqu'un gouvernement reçoit des renseignements de ce genre, sa réaction saine et normale n'est pas de communiquer avec un journal.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Il informe les gouvernements en cause par les voies habituelles afin qu'il soit procédé à des vérifications aux frontières. C'est ce que nous avons fait.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA MINISTRE DU TRAVAIL DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Elaine McCoy, ministre du Travail du gouvernement de l'Alberta qui est chargée de l'administration du personnel de la Commission des droits de la personne.

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE—L'IMPACT SUR LES PROVINCES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, la nouvelle taxe de vente qui est annoncée dans le budget et qui doit entrer en vigueur l'année prochaine est peut-être la taxe la plus injuste et la plus discriminatoire jamais infligée aux Canadiens.

Elle signifiera l'apparition d'une taxe de vente au détail de 9 p. 100 en Alberta. Elle constituera une taxe supplémentaire de 9,5 p. 100 en Colombie-Britannique, de 9,7 p. 100 en Ontario, de 9,9 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Maritimes et de plus de 10 p. 100 à Terre-Neuve. C'est une double imposition.

Si le gouvernement impose cette taxe injuste, le ministre y apportera-t-il des rajustements pour qu'elle soit uniforme dans toutes les provinces? Le ministre nous demande de combler le déficit, mais les Canadiens méritent sans contredit d'être traités avec équité. On les frappe doublement par cette taxe.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait se glisser dans le siège vide à côté du critique financier de son parti et demander à celui-ci pourquoi il appuie les initiatives que nous prenons en imposant cette nouvelle taxe de vente.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si j'ai bien compris le sens de la question que le député a formulée de manière très compliquée, le député vient de se déclarer en faveur d'une taxe de vente fédérale différente selon les provinces.

Des voix: Non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est-à-dire un taux dans une province et un autre ailleurs. Je me demande ce qu'il trouve de juste dans pareille situation. Si c'est bien ce qu'il propose, on assistera sûrement à une levée de boucliers des provinces contre cette injustice.

M. Baker: Monsieur le Président, le ministre excelle dans les doubles impôts et les propos trompeurs.

LE CRÉDIT REMBOURSABLE SUR LA TAXE DE VENTE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre sait que toutes les provinces canadiennes ont leur propre taxe de vente au détail. Le gouvernement n'a pas le droit d'imposer une nouvelle taxe sur tous les produits et services de telle façon que la hausse serait différente selon les provinces. Dieu vous vienne en aide si vous êtes de Terre-Neuve! Ce sera chez moi une augmentation de plus de 10 p. 100. Nous paierons une taxe de vente au détail de plus de 22 p. 100.

J'aimerais interroger le ministre sur le remboursement anticipé de la taxe. Les Canadiens qui vivent le plus loin des usines de fabrication du Canada auront-ils droit à un remboursement supérieur avant la fin de l'année prochaine en raison du lieu où ils vivent, ou ce remboursement sera-t-il le même pour tous les Canadiens, où qu'ils vivent au Canada?

Ce remboursement n'est qu'un appât, et les Canadiens n'y mordront pas.

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'arrive toujours pas à comprendre. .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .comment le député peut proposer une taxe de vente fédérale qui varie d'une province à l'autre. Le député comprend sûrement que la taxe de vente au détail à laquelle il vient de faire allusion est appliquée par les provinces, et non par le gouvernement fédéral. Pour être juste, nous devons imposer le même taux dans tout le pays. C'est ça la justice.

L'autre élément de justice auquel le député a fait allusion est le crédit remboursable pour taxe de vente. C'est un grand progrès. Je veux renvoyer le député à la page 22 du document intitulé: La *Taxe sur les produits et les services*.

M. Crosbie: Il ne sait pas lire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne pense pas que je devrais répéter cela, monsieur le Président.

Ce document explique très clairement pourquoi le nouveau système sera beaucoup plus juste. Ce sera un régime d'imposition progressif qui aidera les habitants de sa province. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les députés d'en face ne comprennent pas cela.

M. Crawford: Ils n'y croient pas.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le document montre très clairement que les habitants de provinces telle Terre–Neuve, sa propre province, seront avantagées par cette nouvelle taxe de vente.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RÔLE DES AVIONS DE REPÉRAGE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Hier, un porte–parole de son ministère, le capitaine Rick Jones, a déclaré que les avions de repérage jouent un rôle militaire en ce sens qu'ils assurent la surveillance côtière et qu'ils assistent le ministère des Pêches dans la surveillance des pêches.

Comment le ministère de la Défense nationale a–t–il l'intention d'assumer ce rôle militaire si les avions de repérage sont mis hors service? Le ministre peut–il assurer aux pêcheurs du golfe du Saint–Laurent que l'industrie sera protégée, surtout que la France est en train de faire main basse sur les ressources de cette région?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député, tout comme le capitaine, sait fort bien que l'avion de repérage devra être modernisé dans 18 ou 20 mois. A l'heure actuelle, les moteurs et le carburant nécessaire sont très rares et difficiles à obtenir.

Le budget du ministère de la Défense nationale ayant été réduit de 2,74 milliards de dollars, nous ne disposons pas d'assez d'argent pour moderniser cet appareil. Les deux escadrons de Summerside seront donc retirés graduellement.

Mme Clancy: Tant pis pour les pêcheurs!

LA FERMETURE DE LA BASE MILITAIRE DE SUMMERSIDE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, il faut assurer la surveillance des pêches au large de la côte atlantique et aussi empêcher que la drogue ne passe en contrebande dans l'est du Canada. Si les services de recherche et sauvetage restent dans l'Île–du–Prince–Édouard, il faudra construire de nouvelles installations. Le ministre sait qu'il n'épargnera pas un cent en fermant la base de Summerside. Pourquoi le gouvernement ne revient–il pas sur sa décision?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à répéter au député que, lorsque le budget de la Défense nationale a été réduit de 2,74 milliards dollars, j'ai été conseillé sur la façon de faire des économies sans nuire à l'efficacité de la défense. Les décisions ont été prises par mes conseillers militaires, en qui j'ai entièrement confiance en raison de leur grande compétence.

Le député devrait savoir que l'avion Aurora de la Défense nationale est toujours basé au Commandement maritime.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

L'ENQUÊTE DE LA GRC SUR DES COMBUSTIBLES CONTAMINÉS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement qui a dit, il y a quelques instants, que le gouvernement ne contacte pas les journaux pour obtenir des informations, que ce n'est pas dans ses habitudes. Le gouvernement était au courant, il avait une indication du passage d'un produit toxique contaminé à la frontière canado–américaine il y a un mois.

Le ministre de l'Environnement pourrait–il expliquer pourquoi il a contacté hier matin Jock Ferguson du *Globe and Mail* par l'intermédiaire de la GRC qui relève du solliciteur général, après que ce journal eut publié la nouvelle à la une?

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux que le député me regarde bien quand je parle. Nous n'avons pas entendu d'allégations précises, ni d'indication au sujet du passage illégal de combustible contaminé venant des États–Unis.

Je tiens à en profiter pour donner quelques précisions au sujet de ce que je viens de dire. Ce n'est pas à un de mes adjoints mais à un fonctionnaire de mon ministère que M. Gwyn a donné les informations générales.

ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE A ÉTÉ MIS AU COURANT DE LA QUESTION DU COMBUSTIBLE CONTAMINÉ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement pourrait–il donner des explications plus claires à la Chambre des communes et aux Canadiens? Quand au juste le ministre a–t–il appris qu'il était possible que l'on ait fait entrer au Canada des

produits toxiques en provenance des États-Unis? Quand l'a-t-il appris et qu'a-t-il fait pour faire vérifier ces camions-citernes en provenance des États-Unis? Le ministre pourrait-il être précis?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai toujours été franc à la Chambre. Je le serai toujours, comme tous les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Le député sait parfaitement qu'on nous a mis au courant hier des allégations concernant le passage de combustible contaminé à la frontière. C'est seulement hier que nous avons entendu des allégations à ce sujet.

[*Français*]

LA DÉCLARATION DE M. GREEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports), puisque le ministre de l'Environnement ne veut pas nous dire la vérité.

Des voix: A l'ordre!

M. Malépart: Mais M. Daniel Green, responsable de la Société pour vaincre la pollution, a déclaré qu'il a dit, en Suisse, au ministre d'État (Transports) qu'il y avait de l'importation des États-Unis vers le Canada, de BPC mélangés à l'essence et à l'huile à chauffage.

La ministre peut-elle nous dire quand elle a informé le ministre de l'Environnement de l'information transmise par M. Green au ministre d'État (Transports)?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les faits sont très simples. Il y a eu à Bâle, en Suisse, une Conférence internationale pour la signature d'un accord sur le transport des produits dangereux. Le Canada était représenté à cette Conférence par une délégation. Il y avait, au sein de cette délégation, un fonctionnaire du ministère de l'Environnement qui a rencontré, bien sûr, par hasard, et normalement, M. Daniel Green, qui est un environnementaliste reconnu du Québec. M. Green a signalé au fonctionnaire de mon ministère: Nous entendons des bruits, des rumeurs, voulant qu'il y ait un trafic illégal de produits toxiques entre les États-Unis et le Canada. Il y avait déjà eu des informations de ce genre-là qui avaient circulé, je crois même qu'il y avait des projets et des plans pour établir une inspection plus sévère à la frontière.

A la suite du retour de ce fonctionnaire à Ottawa, les informations qu'il a obtenues ont permis d'accélérer et d'intensifier l'opération policière qui a été effectuée avec succès, pour les fins qu'elle poursuivait, à la frontière américaine.

M. Malépart: Monsieur le Président, ce que le ministre ne veut pas dire, c'est ce que M. Green a dit au ministre d'État (Transports) qui était présent à ce moment-là, et M. Green dira la vérité, lorsque le temps viendra de la dire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'ai parlé à M. Tobin, le responsable du ministère de la Santé du département de toxicologie, et il m'a informé que le ministère de la Santé, qui est responsable aussi au niveau de l'Environnement, n'avait pas été informé et que lui aussi savait que le ministère de l'Environnement avait été informé antérieurement.

Est-ce que le ministre peut nous dire comment il se fait que son ministère n'a pas fait d'étude approfondie sur les conséquences pour les citoyens et citoyennes qui ont pu utiliser l'essence ou l'huile à chauffage, leur indiquant les dangers de cancer ou de maladie du foie?

Est-ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est capable de rassurer la population là-dessus?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon ministère analyse régulièrement des échantillons d'aliments provenant des États-Unis pour y dépister des contaminants susceptibles de s'être introduits dans la chaîne alimentaire. Depuis plusieurs années, nous n'avons jamais constaté la présence, au-delà des normes acceptables, de BPC, de dioxines et de furanes. En outre, le ministère de l'Environnement de l'Ontario a inspecté 60 usines de traitement des eaux depuis 1987 et n'a trouvé nulle trace de contamination par les BPC dans l'eau de l'Ontario.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRANSPORTS

L'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES—LE BUREAU PRINCIPAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre

des Transports et a trait à l'annulation de l'appel d'offres pour la construction du nouveau bureau principal du ministère et à l'entente à l'amiable conclue par la suite avec la Société Campeau—le gaspillage de fonds publics n'a rien de comique, quoi qu'en pense le ministre des Consommateurs et des Sociétés—j'ai entre les mains une note de service interne signée par M. Glen Shortliffe, sous-ministre je crois, et qui porte la date du 28 avril, soit du lendemain du discours du budget. On y lit ce qui suit:

> Un accord de principe est intervenu avec la Société Campeau au sujet du renouvellement de notre bail actuel pour les locaux de la Tour C. . .

Puisque ce document a été envoyé le lendemain du discours du budget, le ministre des Transports peut-il expliquer comment il se peut que l'on ait réussi à renouveler un bail portant sur 560 000 pieds carrés d'espace à bureaux en une seule nuit? N'est-ce pas un peu gros, même pour un petit cadeau à un ami du parti conservateur?

L'hon. Elmer MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député peut avoir l'assurance que ce bail n'a pas été renouvelé en une nuit comme il l'affirme. Il y a eu des négociations tardives en avril qui ont permis de réaliser des économies considérables pour cet immeuble particulier.

Une voix: Pour le budget.

[*Français*]

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Compte tenu de la réponse que vient de nous donner son collègue, le ministre des Travaux publics, à l'effet que son ministère était en train de négocier avec la compagnie Campeau avant même l'impression du Budget et l'annonce budgétaire, comment est-ce que les Canadiens peuvent savoir si M. Campeau avait des informations d'avance ou si le ministre des Travaux publics avait de l'information d'avance? De plus, est-ce que le ministre des Finances peut dire à cette Chambre pourquoi il dit à la page 27 de son document budgétaire sur le plan des restrictions «avoir annulé le projet pour épargner 200 millions de dollars». Comment peut-il épargner 200 millions de dollars, selon lui, lorsque l'édifice en question coûte plus cher que le nouveau bail? Pourquoi prétend-il économiser de l'argent quand il en dépense davantage?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis étonné que le député tire des conclusions aussi farfelues au sujet. . .

M. Boudria: C'était votre réponse.

M. MacKay: Monsieur le Président, mon collègue siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que le résultat de négociations doit toujours être approuvé par le Conseil du Trésor. Contrairement à ce que veut laisser croire le député qui a l'imagination fertile, il n'y a eu dans ce cas-ci ni fuite budgétaire ni autre irrégularité. Le processus de négociations normal du ministère des Travaux publics a été respecté.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS—L'ENTENTE AVEC LE JAPON

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les Canadiens sont au courant des dégâts causés par la pêche aux filets dérivants. En 1987, nous avons annulé notre propre programme de pêche expérimentale aux filets dérivants parce qu'il s'est révélé désastreux pour l'environnement.

Malgré cela, le Canada a conclu avec le Japon une entente qui prévoit l'expansion vers le nord de la pêche aux filets dérivants. Le ministre convient-il que cette entente se traduira par une interception accrue du saumon et de la truite arc-en-ciel d'origine canadienne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les faits que nous expose le député sont complètement faux. Le Canada n'a approuvé aucune expansion de la pêche du calmar aux filets dérivants par les Japonais. En fait, nous nous sommes opposés à toute expansion de cette activité. Par contre, nous avons conclu avec les États-Unis une entente afin de placer des observateurs à bord de navires japonais pour pouvoir obtenir des renseignements de scientifiques à temps partiel sur les conséquences de la pêche aux filets dérivants par les Japonais pour d'autres éléments de la vie marine. Les Japonais pêchent dans les eaux internationales et non dans les eaux canadiennes. Nous n'avons donc aucune mainmise sur ces eaux. C'est là un progrès important. Assurément, nous n'avons approuvé ni n'avons l'intention d'approuver aucune expansion de la pêche aux filets dérivants par les Japonais. En fait, nous nous y sommes opposés à maintes reprises.

Des voix: Bravo!

LES OBSERVATEURS SUR LES BATEAUX DE PÊCHE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au même ministre. Il a peut-être raison de dire que nous n'avons pas accepté une augmentation des activités de pêche, mais que nous avons accepté que la limite soit repoussée d'un degré de latitude Nord en juillet et de deux degrés de latitude Nord en août.

Des voix: C'est exact.

M. Stupich: Le ministre dit que cela représente un avantage important. Nous aurons cinq observateurs sur 1 000 bateaux. Ces filets s'étendent sur 30 000 milles, et nous aurons droit à cinq personnes sur 1 000 bateaux. Comment le ministre peut-il décrire cela comme étant un avantage? J'aimerais qu'il me l'explique.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député est un tel spécialiste de l'exagération que j'imagine qu'il sera candidat. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . .à la direction avant d'avoir fini.

Le Japon a unilatéralement repoussé la limite au nord pour juillet et août, tout en respectant la limite de 46 degrés de latitude Nord fixée en 1981 par la réglementation japonaise. Nous aurons 14 observateurs nord-américains non pas sur 1 000, ni 900, ni 800, ni 500 bateaux, monsieur le Président, mais sur 32 bateaux japonais de pêche au calmar aux filets dérivants pour la saison de pêche 1989. Essayez d'exagérer un peu moins quand vous posez des questions.

* * *

LE TOURISME

LA RÉDUCTION DU BUDGET DE PUBLICITÉ

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du tourisme. C'est un secteur important pour le Canada et, en particulier, pour la région de Niagara. Chaque année, le plus fort volume de touristes vient des États du nord des États-Unis. Vu que l'on a réduit de 5 millions de dollars le budget de publicité touristique pour l'an prochain, comme le montre le budget des dépenses, le ministre pourrait-il garantir à la Chambre et aux personnes qui travaillent dans le secteur du tourisme, que la publicité dans les États limitrophes ne sera pas touchée?

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Oui ou non?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire au député que je partage son avis sur l'importance des États limitrophes. Si vous regardez comment voyage l'Américain, vous constaterez qu'il fait plus de voyages, mais qu'ils sont plus courts, ce qui fait du Canada un excellent marché pour le tourisme américain. Nous ne voulons pas réduire les possibilités de ce marché, donc, ce que nous ferons l'année où le budget sera réduit de 5 millions, c'est de rechercher plus de publicité conjointe, plus de publicité en coopération et le résultat sera probablement une augmentation plutôt qu'une baisse de la publicité.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Ma question s'adresse au ministre des Communications. De 1984 à 1994, avec une série cumulative de coupures, accompagnées d'une non-indexation des budgets de Radio-Canada, en plus de taxes additionnelles sur la corporation, ce qui représente une réduction budgétaire globale de près de 400 millions de dollars sur une allocation parlementaire d'environ 915 millions, le ministre ne se rend-il pas compte qu'il serait le responsable de la démolition et de la destruction de la culture canadienne, de l'institution culturelle CBC, qui est vitale pour le Canada? Et pour cela, monsieur le Président, on n'a pas d'oscar à lui accorder! Est-ce qu'il n'a pas honte de ses politiques?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiendrais à faire remarquer que, comme ministre des Communications, je ne recherche ni les oscars ni les junos.

Le mandat de Radio-Canada est un mandat très large, un mandat très important, pour lequel les Canadiens, par le gouvernement, apportent une contribution d'environ un milliard de dollars.

De plus, il est certain que, avec un mandat très large, il sera toujours possible d'avoir plus d'argent pour pouvoir faire plus d'émissions ou pour remplir plus parfaitement le mandat. D'autre part, le gouvernement a fixé une priorité qui est, d'abord et avant tout, la lutte contre le déficit qui autrement restreindrait nos programmes culturels et sociaux. Dans cet esprit, le gouvernement a demandé à la Société Radio-Canada de partager l'effort des Canadiens, des sociétés d'État et du gouvernement par une diminution de son budget escompté de 2 p. 100, monsieur le Président.

• (1500)

[*Traduction*]

Mme Finestone: Vous savez, monsieur le Président, avec toute cette sophistique le ministre cherche peut-être un autre Oscar.

Des voix: Oh, oh!

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, vu que ces coupures dans le budget de Radio-Canada vont réduire les services aux régions, réduire les services aux minorités francophones et anglophones, réduire la canadianisation de nos ondes et les services pour garantir que les stations de langue française aient suffisamment de fonds pour la production, le ministre n'a-t-il pas honte de les avoir autorisées dans le budget de Radio-Canada? Ne voit-il pas la gravité de la situation pour le réseau canadien? N'avez-vous pas honte de vous, monsieur le ministre?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme ministre des Communications, je tiens à faire remarquer à mon honorable collègue que je suis particulièrement fier, avec l'effort du premier ministre et de mes collègues, d'avoir réussi à augmenter les budgets culturels de mon portefeuille.

[*Traduction*]

M. le Président: La parole est au député de Trinity—Spadina qui voudra bien poser une seule question.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ARRIÉRÉ DANS LA DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme elle le sait, le rapport de ses collaborateurs montre qu'un nouvel arriéré s'est formé dans le nouveau système de détermination du statut de réfugié. Celui-ci est égal à environ la moitié des 4 500 nouveaux demandeurs du statut de réfugié qui sont arrivés au Canada cette année. Environ 1 700 n'ont pas commencé leur audience préliminaire et il y en a plus de 900 autres qui n'ont pas terminé leur audience officielle. La ministre admettra-t-elle que le nouveau système va se bloquer si elle conserve la formule des deux audiences où 93 p. 100 de ceux qui vont à la première audience sont envoyés à la deuxième?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, non, je n'admettrai rien de tel. Il y a, je pense, deux ou trois choses que je voudrais dire à ce sujet.

Tout d'abord, lorsque le nouveau système a été établi, il lui a fallu un certain temps pour qu'il devienne opérationnel. Nous n'avions pas assez de personnel ni la formation nécessaire au début mais nous les avons assurément maintenant. Nous avons assigné davantage de gens pour travailler dans le système. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié et le ministère de l'Immigration coopèrent pour rendre le système aussi efficace que possible.

Je voudrais dire aussi que le première audience constitue une étape importante du processus. Le système ne fonctionne que depuis trois mois et demi et, à mon avis, tous les députés devraient être fiers du fait qu'il fonctionne bien en jouissant de crédibilité et en faisant preuve de compassion. Nous continuerons de veiller à ce qu'on dispose de suffisamment de ressources pour assurer son bon fonctionnement.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais trancher la question dont nous avons discuté le jeudi 6 avril concernant la tenue d'un débat d'urgence en vertu de l'article 52 du Règlement. Le ministre de la Justice (M. Lewis) a invoqué le Règlement à propos des lignes directrices régissant la déclaration qu'on peut faire à l'appui d'une telle demande. Pour la gouverne des députés, je vais lire le texte des paragraphes 52(2) et 52(3) du Règlement:

> (2) Un député qui désire proposer une motion à l'effet «Que cette Chambre s'ajourne maintenant». . .

Car c'est la motion qu'on propose quand on demande un débat d'urgence.

> . . .en vertu des dispositions du présent article du Règlement doit remettre au Président, au moins une heure avant d'en saisir la Chambre, un énoncé par écrit de l'affaire dont il propose la discussion.

Le paragraphe 52(3) se lit ainsi:

> (3) Le député qui demande l'autorisation de proposer une motion de ce genre, doit se lever de sa place et présenter, sans argument, l'énoncé dont il est question au paragraphe (2) du présent article.

L'interprétation stricte de ces deux paragraphes peut donner à penser que la demande écrite doit être lue par le député qui demande la tenue d'un débat d'urgence et que le député ne peut s'écarter de son texte. Cette interprétation est la bonne, en général, ainsi que je l'ai signalé le 30 septembre 1987, en réponse à un rappel au Règlement à peu près dans le même sens fait par le ministre de la Justice. On trouvera le texte de ce rappel au Règlement et de ma réponse à la page 9498 des *Débats*. Il est intéressant de noter que cette interprétation est corroborée dans le Règlement annoté de la Chambre, à la page 175.

.[Français]

Il peut néanmoins y avoir, dans certains cas, des circonstances atténuantes dont il me faut tenir compte, je pense, en tant que Président, pour respecter à la fois l'esprit de cet article du Règlement et sa lettre même.

Dans ma décision du 30 septembre, 1987, je disais ceci:

> La Présidence a et continuera peut-être à autoriser qu'un député présente suffisamment d'observations au moment de la demande de sorte que sa position soit claire.

Certaines demandes par écrit ne sont pas assez détaillées pour que le Président sache précisément ce que le député veut soulever et pourquoi il veut le faire. D'autres étant trop longues et trop détaillées, le député devrait en présenter un bref résumé plutôt que d'en donner lecture.

En qualité de Président, il me paraît important de répéter que le député ne peut alors présenter aucun argument, ni entamer aucune discussion.

[*Traduction*]

Je puis certes comprendre que les députés attachent beaucoup d'importance à ces demandes et qu'ils tendent, à l'occasion, à s'écarter du cadre prévu par les règles. Au nom de l'équité, et compte tenu notamment que le gouvernement n'a pas, lorsqu'on demande la tenue d'un débat d'urgence, la possibilité de présenter des arguments contraires, je profite de l'occasion pour rappeler de nouveau la règle aux députés; et je veillerai avec vigilance à ce que les députés se conforment à ces lignes directrices.

Je remercie le ministre de la Justice d'avoir soulevé ce point et de m'avoir ainsi permis d'attirer votre attention sur cette question. J'espère que je pourrai compter à cet égard sur l'appui de tous les députés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre) portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que l'étude de l'amendement de M. MacLaren (p. 1095).

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, je suis convaincu qu'il est clair pour tous les députés qu'une économie forte est d'une importance fondamentale et suprême pour le genre de pays que les Canadiens veulent bâtir et le genre de qualité de vie qu'ils désirent maintenir.

L'histoire et les événements récents montrent clairement qu'une économie vigoureuse est la clé pour atteindre des niveaux de vie élevés, la paix et la stabilité politique, tandis qu'une économie fragile est le prélude à la pauvreté, l'oppression, le chaos politique et même la guerre.

Une économie forte repose sur deux piliers qu'il faut ancrer dans de solides fondations. Le premier réside dans une productivité dynamique, créatrice et compétitive assurée par nos compétences traditionnelles de pays marchand d'envergure mondiale, et notre décision de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis constitue un pas important dans cette direction.

Le second réside dans un contrôle discipliné du déficit et de la dette publique. J'ai l'intention de parler aujourd'hui de ce second sujet.

Depuis une vingtaine d'années, nous vivons de plus en plus au-dessus de nos moyens et, voyant le processus implacable du financement de l'économie par le déficit emprunter sur notre avenir, un grand nombre de Canadiens ont vraiment commencé à craindre que nous ne soyons engagés sur une pente vers l'autodestruction financière. L'un de ces Canadiens inquiets a été le ministre des Finances (M. Wilson) qui aura gagné le mérite historique d'avoir été le premier ministre des Finances à contester ces tendances désastreuses et à tâcher de les renverser.

Le budget de 1989 dont nous sommes en train de discuter ne marque pas le début de la détermination du gouvernement à pratiquer la responsabilité financière, il en est plutôt la continuation. Il marque en fait une confirmation des nouvelles orientations que le ministre a énoncées en novembre 1984 dans son premier budget. Le gouvernement conservateur fraîchement élu faisait alors rapport aux Canadiens de l'état des affaires financières du pays qui se caractérisait par un déficit de 38 milliards de dollars dont il avait hérité du gouvernement précédent, une dette nationale nette de 199 milliards et des intérêts à payer qui s'élevaient cette année-là à 22 milliards de dollars. A l'époque, le ministre des Finances a prévenu les Canadiens que si nous ne commencions pas à mettre de l'ordre dans les finances publiques, la dette continuerait d'augmenter rapidement à l'avenir. Nous sommes sur une pente très dangereuse.

• (1510)

A peine six mois plus tard, en mai 1985, le gouvernement a annoncé, dans son premier véritable budget, des plans visant à ramener le déficit à 34 milliards de dollars, soit quatre milliards de moins. Cette annonce marquait le

début de la politique conservatrice en matière de responsabilité financière, une politique que le gouvernement a suivie de façon cohérente et progressive.

En 1986, le gouvernement a fait baisser le déficit à moins de 31 milliards de dollars, soit une autre réduction de 4 milliards de dollars. En 1987, il l'a réduit encore de 3 milliards de dollars en le ramenant à 28 milliards de dollars, ce qui représente, en tout, une diminution de 10 milliards de dollars sur une période de trois ans.

[*Français*]

Monsieur le Président, avant de poursuivre, je crois qu'il vaut peut-être la peine d'insister sur cette diminution de 10 milliards, car il s'agit d'une réalisation de taille. Il y a une décennie, en 1978, par exemple, cette somme équivalait à l'ensemble du déficit du gouvernement canadien, soit 10 milliards de dollars. Or, à partir de ce moment jusqu'à la défaite des libéraux en 1984, le déficit a gonflé de près de 400 p. 100. Le fait d'avoir ainsi réussi à ralentir sa course de 10 milliards, soit de plus du quart de ce qu'il était devenu, marque toute une évolution dans la gestion des finances publiques canadiennes qui nous permet de nourrir un certain espoir pour l'avenir.

[*Traduction*]

A la veille d'entrer dans les années 90, et en dépit d'un changement de cap spectaculaire amorcé au cours des quatre dernières années, nous sommes toujours aux prises avec les effets cumulatifs de 20 ans de financement par le décifit. Le rouleau compresseur de la dette nette totale de notre pays est douze fois plus lourd que naguère car il est passé d'environ 30 millards de dollars en 1968 à 360 milliards de dollars en 1988. Il n'est pas facile de stopper cette hémorragie dont le gouvernement conservateur et le ministre des Finances ne sont pas responsables. Ils sont les seuls d'ailleurs à avoir pu l'endiguer.

C'est parce que nous avons vécu au-dessus de nos moyens pendant 20 ans en accumulant les déficits que la croissance de la dette nationale est si difficile à stopper. A cause de l'évolution complexe que connaissent les milieux financiers actuellement, un nouveau facteur est intervenu ces derniers mois: la croissance rapide des taux d'intérêt sur les marchés a gonflé les dépenses que le gouvernement doit affecter au service de la dette. Dans le budget actuel, ces intérêts représentent 6,4 milliards de plus que l'an dernier, et s'élèvent à près de 40 milliards de dollars en 1989-1990, soit 27 p. 100 des dépenses du gouvernement.

Ils constituent, de loin, le principal poste budgétaire, les deux postes suivants en importance étant les transferts aux autres gouvernements qui s'établissent à 24 milliards et les transferts aux citoyens qui s'élèvent à 23,5 milliards. Le calcul est simple mais dur à avaler. Ces chiffres signifient que nos remboursements d'intérêts de plus en plus élevés minent les deux plus importants programmes de dépenses du gouvernement, le soutien aux provinces pour la santé, l'éducation et le développement régional et le soutien aux citoyens au titre de la sécurité sociale.

Nous devons mettre fin à l'augmentation annuelle des frais d'intérêt et même commencer à les réduire, sinon notre pays deviendra un jour insolvable et ne pourra plus s'offrir les programmes essentiels dont dépendent l'existence de notre confédération et notre qualité de vie. La situation n'est pas difficile à comprendre pour les Canadiens moyens et ils ont certainement le droit de nous demander comment nous nous sommes mis dans un tel pétrin. La réponse est simple: nous agissons tout simplement comme une famille qui ne contrôle pas ses dépenses. Nous vivons au-dessus de nos moyens. Et la solution est la même que pour une famille: nous devons réduire nos dépenses à un niveau raisonnable et augmenter nos revenus autant que nous le pouvons. C'est exactement l'orientation que le gouvernement avait prise et que le budget confirme et renforce.

Ce budget est un message de responsabilité et de détermination, mais aussi un signe d'espoir. En le présentant, en effet, nous suivons un plan budgétaire qui prévoit que nous nous acheminerons réellement vers un budget équilibré au cours des cinq prochaines années et que nous commencerons à rembourser notre dette au milieu des années 1990, exploit qui nous paraît aujourd'hui irréalisable.

Les vrais fondements de la stabilité économique se résument en deux idées que tout le monde comprend: équilibrer notre budget et payer nos dettes. La responsabilité financière est un objectif que tous les Canadiens, sauf les plus nécessiteux et les plus incapables d'entre nous, doivent viser jusqu'à ce que nos budgets soient équilibrés, notre énorme dette réduite et notre prospérité et notre avenir économique assurés.

Ce budget ne témoigne pas seulement de notre sens des responsabilités et de notre détermination, mais aussi d'une qualité plus rare, le courage politique dont le ministre des finances et le gouvernement ont fait preuve. Il en a fallu, du courage, en effet, pour prendre les difficiles décisions qui s'imposaient en vue de faire de ce budget un plan d'action constructive. Je voudrais parler brièvement de trois de ces difficiles décisions pour les replacer dans le contexte des priorités incontournables que sont le contrôle du déficit et la réduction de la dette dont j'ai déjà parlé. Il s'agit de VIA Rail, du développe-

ment économique régional de l'Atlantique, et des compressions budgétaires imposées à la Défense.

On a annoncé que les subventions au transport ferroviaire des passagers seraient considérablement réduites au cours des cinq prochaines années, faisant éventuellement épargner un demi-milliard de dollars chaque année au gouvernement. Cette décision va obliger la direction de VIA Rail à de graves restrictions et à une réorganisation de son plan financier. VIA Rail doit devenir une entreprise autonome de transport ferroviaire des passagers. Il ne fait aucun doute qu'il lui faudra procéder à d'importantes modifications de services, d'itinéraires et de tarifs. On ne peut pas dire ce que cela va donner. L'avenir de VIA Rail va dépendre de la compétence de sa direction à en faire une entreprise rentable.

Une autre société d'État, Postes Canada, a déjà prouvé ces dernières années que la chose est possible.

Quels que soient les résultats pour l'avenir de VIA Rail, on ne peut plus faire fi de la dure réalité des implications financières de cette société pour le déficit gouvernemental. Depuis 1984, le gouvernement a fourni trois milliards de dollars d'aide à VIA Rail, sans compter d'importants engagements et autres mesures politiques visant à en stimuler l'exploitation. Il est vrai que ses revenus provenant des tarifs ont augmenté de 15 millions de dollars ces deux dernières années, mais cela a coûté 84 millions en aide fédérale.

En dépit d'une brève croissance de la clientèle au cours des huit dernières années, l'utilisation des services-passagers de VIA Rail a diminué de 20 p. 100. Ceux-ci ne représentent plus que 5 p. 100, peut-être même 3 p. 100 seulement de tout le marché du transport des voyageurs. Pas un seul ménage ni une seule entreprise au Canada ne pourraient se permettre d'alimenter pareil gouffre financier.

Aujourd'hui, au Canada, VIA est vraiment le genre de programme que nous devons examiner d'un oeil lucide et sévère. Nous devons accepter la triste réalité: c'est un service que l'État ne peut plus se permettre de subventionner, et son avenir doit être fondé sur le principe qui consiste à offrir un service aux clients qui sont prêts à payer, avec une aide gouvernementale à certains endroits et pour les Canadiens qui n'ont pas d'autres moyens de transport.

[*Français*]

Monsieur le Président, mes remarques concernant le développement régional porteront sur la situation dans la région de l'Atlantique. Une aide spéciale du gouvernement fédéral a beaucoup contribué à financer notre infrastructure économique et accru les perspectives de croissance économique. La région a fait l'objet d'une vaste panoplie de programmes au cours des ans. Mais deux domaines ressortent dans le contexte actuel: Les ententes de développement économique et régional, et le programme d'action de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique.

Le Budget montre clairement que les niveaux élevés actuels de financement du développement régional ne peuvent pas être maintenus et que des réductions seront apportées à court terme pour ensuite s'atténuer graduellement au cours du plan fiscal quinquennal. Pour bien situer la chose dans son contexte, encore une fois, monsieur le Président, puisqu'une grande partie des dépenses de l'année en cours découlent d'engagements pris ou d'ententes signées dans les années passées, en portant à 500 millions de dollars l'aide spéciale à la région de l'Atlantique, les dépenses prévues pour 1990 dans ce Budget atteindront un nouveau sommet.

• (1520)

[*Traduction*]

Pour montrer encore plus clairement la priorité que le gouvernement a accordée à l'aide économique régionale au Canada atlantique, il est important de faire les comparaisons suivantes. Au cours des cinq dernières années du gouvernement libéral, l'aide économique régionale au Canada atlantique s'élevait en moyenne à 185 millions de dollars; au cours des cinq premières années du gouvernement conservateur, elle s'élevait à 282 millions; selon le plan financier établi dans ce budget, elle totalisera en moyenne 425 millions au cours des cinq prochaines années.

Cela veut dire que, sous le gouvernement conservateur et le ministre des Finances Michael Wilson, l'aide économique régionale au Canada atlantique s'est accrue de plus de 55 p. 100 en moyenne entre 1984 et 1989, et on prévoit qu'elle s'accroîtra encore de 50 p. 100 entre 1989 et 1994.

En ce qui concerne les coupures dans le secteur de la défense, il se peut que certaines personnes les trouvent plus faciles à accepter que la plupart des autres mesures contenues dans le budget. Par exemple, certains Canadiens approuvent sans hésiter la décision d'annuler l'achat de sous-marins nucléaires. C'est une question de choix. Par contre, monsieur le Président, certaines autres coupures dans le secteur de la défense, comme la fermeture proposée des bases de Summerside et de Portage-La-Prairie, sont parmi les plus difficiles à accepter et peut-être parmi les plus tragiques sur le plan de l'impact qu'elles risquent d'avoir sur ces localités.

Parce que nous sommes assez chanceux pour avoir la plus importante base militaire au Canada dans ma circonscription, soit la base de Gagetown, mes électeurs peuvent comprendre facilement la frustation et le découragement que doivent ressentir les habitants de Summerside, de Portage et des 14 autres localités où les bases seront réduites ou fermées. Même si ces coupures auront sans doute des effets, tant bénéfiques que néfastes, sur la base de Gagetown, nous ne savons pas exactement à quel point nous sommes chanceux de demeurer une priorité dans le plan militaire et dans le budget. Même si cela nous rassure un peu, je dis sincèrement, comme d'autres députés, que je comprends la situation de ces autres endroits qui se trouvent devant des changements radicaux de leur vie et je compatis. Nous devons nous efforcer de les aider de notre mieux.

Ces sujets dont j'ai parlé brièvement témoignent de la responsabilité financière, de la détermination et du courage politique du gouvernement. Le but premier du budget, dans un plan financier de cinq ans, est de démontrer aux Canadiens et au monde que ce gouvernement est financièrement responsable. Il vise à poursuivre ce qui a été commencé en 1984, à arrêter l'augmentation annuelle du déficit et de la dette puis, finalement, à commencer à la rembourser. Ce budget est une autre étape de la grande mission économique de notre gouvernement et de notre pays, une mission de responsabilité financière qui doit nous amener à un budget équilibré et au-delà.

M. Milliken: Monsieur le Président, le député, dans son discours, a parlé de VIA Rail et des effets des récentes coupures. Je ne suis pas d'accord avec les observations qu'il a faites. Je l'invite à faire certaines corrections dans la réponse qu'il va faire à mes observations sur son discours et à mes questions.

Monsieur le Président, il se souviendra qu'aux élections de 1984, le parti qu'il appuie avait fait certaines promesses. Il se rappellera aussi que le gouvernement libéral avait proposé des coupures dans le budget de VIA Rail. En réalité, ces coupures avaient même été faites et les conservateurs des premières banquettes réclamaient tous la remise en service des lignes abandonnées. D'ailleurs, une fois au pouvoir ils ont remis ces lignes en service, ce qui a coûté de l'argent à VIA Rail. Ce coût supplémentaire se retrouve dans les subventions de fonctionnement accordées par le gouvernement. En plus de ces remises en service, le gouvernement avait promis de faire de VIA un réseau ferroviaire national dont nous serions fiers. Dans ce budget le gouvernement revient sur cette promesse.

Il réduit considérablement les subventions à VIA Rail pour les prochaines années. Naturellement, il y aura des réductions de service. Il est certain que VIA ne peut s'autofinancer. Le gouvernement lui dit d'essayer. Dans ce grand pays, où les villes sont très distantes, les frais de transport sont élevés, mais le gouvernement dit à VIA de se suffire à elle-même. Je demande au député s'il ne pense pas que c'est un non-sens que de demander à VIA d'être rentable? Ne pense-t-il pas qu'il est scandaleux que le gouvernement ait dit pendant la campagne électorale de 1984—le même groupe est encore présent—qu'il voulait faire de VIA un service national dont nous serions fiers, alors qu'il essaie maintenant de le réduire, de sabrer dans les services et finalement de l'abolir?

M. Bird: Monsieur le Président, en réponse au député, la position du gouvernement était claire en 1984 et en 1985 lorsqu'il a donné une nouvelle chance à VIA Rail de démontrer sa viabilité. Je crois que le slogan «Utilisez-le ou perdez-le» était clairement exprimé et communiqué aux citoyens de notre pays en ce qui concerne VIA Rail. Je suis d'avis qu'un service ferroviaire voyageurs est presque comme un droit constitutionnel. Il est difficile d'imaginer notre pays sans ce service, mais nous avons maintenant des priorités autrement plus pressantes. Il s'agit littéralement de la solvabilité financière de notre pays. Depuis cette époque de 1984, on a vu, comme je l'ai dit dans mes remarques, une augmentation presque incestueuse de la dette due au processus de déficit qui s'est déclenché comme un cancer avec le gouvernement libéral au début des années 70 et 80.

L'augmentation des taux d'intérêt au cours des 12 derniers mois de près de 30 p. 100 obligerait également tout gouvernement responsable financièrement de faire face pour le bien supérieur du pays à la tâche difficile d'évaluer un service comme VIA Rail. Il devrait aussi conclure qu'après huit années au cours desquelles l'utilisation de ce moyen de transport a diminué de 20 p. 100, ce qui représente maintenant moins de 5 p. 100 ou même 3 p. 100 du marché des transports, une décision doit être prise. C'est simplement le genre d'arithmétique qu'aucune famille ni aucune entreprise commerciale au Canada ne pourrait tolérer, et le gouvernement a dû y faire face et prendre des mesures en conséquence. A mon avis,

monsieur le Président, cela a demandé du courage et de la responsabilité politiques.

M. McGuire: Monsieur le Président, manifestement le député est d'accord avec les coupures opérées par le ministère de la Défense dans sa propre province et dans le reste de la région atlantique ainsi qu'avec les mesures prises contre VIA Rail et les changements apportés à la CAC. Je lui demande si, à son avis, l'Île-du-Prince-Édouard ou les habitants de cette province qui se sont portés volontaires, qui ont combattu et qui ont fait des sacrifices pendant les deux dernières guerres mondiales méritent de profiter un peu des dépenses de défense?

M. Bird: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait un seul député à la Chambre qui tire satisfaction des compressions budgétaires imposées à la défense, à VIA Rail ou à d'autres programmes. Ce serait parfait si nous pouvions garder tous nos acquis et les augmenter constamment, mais je le répète, étant donné notre situation financière, notre ordre de priorités est primordial. Il faut se résoudre à des compressions. Je l'ai dit, mes électeurs et moi-même comprenons parfaitement bien les citoyens de Summerside et de Portage-La-Prairie et nous compatissons de tout coeur avec eux. Je n'aime pas que l'on réduise le budget de la Défense, mais compte tenu de l'ordre des priorités, j'appuie le budget. J'appuie la manière dont le gouvernement a choisi de s'acquitter de ses responsabilités financières. J'estime que nous devons faire tout en notre pouvoir pour aider la population de Summerside à s'adapter. J'ignore quelles mesures il faudra prendre, mais je crois que nous réussirons à alléger le fardeau de ces gens.

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, j'accorde la parole au député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

• (1530)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, on a coutume au début d'un discours, de formuler quelques observations un peu plus légères. J'y attache une importance particulière car dernièrement, on m'accuse d'être trop sérieux. Je tiens à dire que j'ai cherché désespérément un sujet de plaisanterie dans le Budget. C'est difficile, mais je suis tombé sur une observation qui résume assez bien ma perception de ce discours et du Budget. Elle vient de Will Rogers; voici: «Je ne raconte pas de blagues. Je me contente de regarder faire le gouvernement et de rapporter les faits.»

Cela devient une grande source d'amusement, j'en ai bien peur, pour ceux d'entre nous qui regardent faire le gouvernement et rapportent les faits à nos électeurs et au reste du pays, de voir un gouvernement qui fait sans cesse les mêmes erreurs et qui, lorsqu'il a le choix entre une mesure sensée et une mesure irréfléchie, choisit inévitablement et constamment la dernière solution.

Ainsi, alors que nous examinons le Budget, nous constatons certaines réalités au sujet de l'emploi, réalités qui vont de pair avec la façon de faire du gouvernement depuis son élection en 1984. Dans son premier exposé économique, le gouvernement a dit tout simplement aux Canadiens qu'il n'allait pas mettre l'accent sur ce qu'il avait promis durant la campagne électorale de 1984, à savoir le plein emploi, et qu'il entendait plutôt aider les riches sociétés et les nantis qui l'avaient aidé à être forte au pouvoir. Le gouvernement a conservé la même attitude en 1985, dans son premier grand budget. Il a décidé de s'attaquer aux pensionnés, plutôt que d'essayer de parvenir à une véritable équité.

Près de cinq années après les élections de 1984, lorsqu'on se penche sur la situation en ce qui a trait à l'emploi, que constate-t-on? Pour la première fois depuis trois ans, on assiste à une augmentation du chômage et à une diminution des emplois à temps plein pour le principal élément de la main-d'oeuvre dont le gouvernement aime à parler, ceux qui ont 25 ans et plus. En fait, pour ensemble de la main-d'oeuvre, on constate qu'il y a eu 54 000 suppressions d'emplois de mars 1989 à avril 1989.

C'est là le même gouvernement qui a promis que l'Accord de libre-échange allait apporter de nouveaux emplois, des emplois supplémentaires, et une certaine expansion dans le domaine de l'emploi. Le gouvernement doit maintenant faire face à la diminution de l'emploi et aux conséquences de la perte de ces 30 000 emplois qui est directement imputable au libre-échange. Il y a eu des fermetures d'usines à Northern Telecom, ainsi que chez Inglis, dans la circonscription de mon voisin, le député de Spadina. Il y a eu des compressions de personnel chez Arnold Manufacturing et Helin Tackle. Dans chacun de ces cas, les compressions peuvent être associées à des transferts de postes de notre pays vers les États-Unis.

C'est exactement ce que nous avions prédit qui arriverait avec l'accord de libre-échange, et c'est exactement ce qui se produit à mesure que le gouvernement nous fait avancer dans cette impasse économique.

Il n'y a pas que nous qui commencions à remarquer que le gouvernement fait complètement fausse route. Même le *Conference Board* a déclaré que le budget nous mènera à la récession. Quand des usines à penser conservatrices comme le *Conference Board* commencent à voir la réalité, à moins d'être aveugles comme ce semble le cas du ministre des Finances, force nous est de reconnaître que des préjudices graves sont causés à notre pays et aux hommes et aux femmes qui y travaillent et qui veulent travailler dans leur pays.

On attribue tous ces revers au déficit. Les vastes compressions dans tous les services de l'État et les hausses d'impôt massives qui sont adoptées se trouvent toutes légitimées par le fait que, comme nous le disent les annonces de télévision, 36c. de chaque dollar que perçoit le gouvernement vont au remboursement de la dette.

Malheureusement, ces annonces ne montrent pas le revers de la médaille. D'abord, elles ne nous disent pas que si 36c. de chaque dollar de recettes fiscales vont au remboursement de la dette, au paiement des intérêts de la dette, c'est parce que le gouvernement a permis que les taux d'intérêt augmentent tellement qu'ils dépassent de trois points les taux américains. C'est un écart sans précédent dans l'histoire économique moderne de notre pays. Ces annonces ne nous disent pas non plus qu'en enregistrant des déficits notre pays a réussi, comme Clarence Barber de l'Université du Manitoba l'a calculé, à produire une croissance supplémentaire de 150 milliards chaque année.

• (1540)

J'ai recueilli des chiffres qui montrent ce que devient la dette à long terme des grandes sociétés, celles-là même qui nous disent que les changements mis en vigueur au Canada sont nécessaires. Lorsque nous examinons la dette à long terme des sociétés canadiennes, nous nous apercevons que, en quatre ans, celle-ci a pratiquement doublé pour la plupart des grandes sociétés. Personne ne s'en inquiète parce que cette dette sert à stimuler la croissance des sociétés elles mêmes. C'est exactement la même chose qui se passe à l'échelle nationale, lorsqu'on tâche de garder des gens au travail, de faire avancer les projets de développement, d'assurer l'expansion des activités selon les normes du secteur public.

Ce ne sont pas mes calculs, mais ceux de Clarence Barber, un des économistes les plus réputés du Canada. Nous avons réussi à produire une croissance supplémentaire de 150 milliards de dollars et, en conséquence, à créer les milliers d'emplois qui vont avec cette croissance. C'est l'autre côté de la médaille. Cet aspect est beaucoup plus important que les simples statistiques que le gouvernement débite au sujet de ces 36c. par dollar d'impôt qui serviront à payer les intérêts de la dette publique. Il est beaucoup plus important de reconnaître que, en adoptant une approche créatrice, une approche expansionniste, il est possible de stimuler encore davantage la croissance, de recueillir encore plus de recettes fiscales et d'avoir encore moins de chômage au Canada. Par conséquent, les Canadiens en retirent de meilleurs avantages.

Je rentre de Summerside où les conséquences de ce budget sont particulièrement flagrantes. Hier soir, je me suis adressé à la population de Summerside qui est atterrée par ce que vient de lui faire un gouvernement irréfléchi et égoïste, et inconscient des conséquences humaines du chômage qu'il créera s'il ferme la base.

Cet établissement est très important non simplement pour le développement économique de l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi pour la croissance économique et le bien-être de la région atlantique. C'est à partir de cette base que sont effectuées les opérations de recherche et de sauvetage qui revêtent une si grande importance pour la flotte de pêche de cette région. C'est aussi de là que les avions de surveillance décollent pour assurer que notre zone économique exclusive, au large de la côte de l'Atlantique est étroitement surveillée, de façon que les Canadiens aient la chance de profiter de leurs ressources. La base est un élément important, non de la puissance militaire du Canada, mais des perspectives économiques sur la côte de l'Atlantique.

Elle est aussi capitale pour le développement économique de Summerside et de l'Île-du-Prince-Édouard, car 2,2 p. 100 des emplois dans l'Île-du-Prince-Édouard y sont reliés. La fermeture de cette base aura autant d'incidence qu'en aurait la décision par le gouvernement de retirer l'industrie automobile de ma ville, Windsor. C'est comme si le gouvernement décidait de retirer le chantier naval de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Je rappelle au gouvernement que, lorsque la survie économique de villes comme la mienne et Saint-Jean a été menacée par le passé, le gouvernement a assumé ses responsabilités. Des garanties de prêts de 150 millions de

dollars ont été accordées à la société Chrysler pour assurer la survie de l'industrie automobile dans ma ville. Les contrats pour la construction de frégates qui ont été accordés au chantier naval de Saint-Jean ont permis à cette ville de survivre.

Pourquoi le gouvernement se montre-t-il aussi cruel, aussi indifférent envers Summerside et l'Île-du-Prince-Édouard? Serait-ce que, au lieu de rechercher le bien du pays, il en voudrait politiquement à l'Île-du-Prince-Édouard d'avoir élu quatre députés de l'opposition? Essaie-t-il de punir les électeurs de cette région?

Quelle logique y a-t-il à nous défaire de nos forces militaires ici tandis que le gouvernement dépense 1,2 milliard pour les maintenir en Europe. Cela n'a pas de sens. Le budget est insensé. Le chômage qu'il engendre est insensé. L'injustice des mesures fiscales est insensée.

• (1550)

Un budget qui ne correspond pas aux intérêts des Canadiens soulèvera énormément de colère, de passion et d'opposition.

[*Français*]

M. DeBlois: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention de mon vis-à-vis. Ce qui m'agace un peu, c'est de voir ce qui m'apparaît être l'insensibilité de l'opposition face à l'énorme problème de la dette nationale. L'honorable député s'est moqué un peu de la publicité gouvernementale qui vise à faire comprendre aux Canadiens l'importance de cette dette et de l'effort national qui est demandé à tous les Canadiens, à commencer par les plus riches. A cet égard, je trouve un peu désolant que l'opposition n'apporte pas de critique constructive parce que nous avons un Budget équilibré. Nous ne dépensons pas plus que nous avons de recettes. C'est le problème de la dette accumulée par les anciens gouvernements qui fait que nous avons un problème de déficit. Alors, je trouve un peu frustrant d'entendre un collègue du même Parlement ne pas faire une critique positive. Je comprends qu'il y a des aspects difficiles dans le Budget, mais il me semble qu'on demande à tous les Canadiens de faire un effort, et en particulier à ceux qui sont le mieux pourvus, et il me semble qu'un député du Nouveau parti démocratique, qui insiste tellement pour que les gens plus à l'aise soient plus en mesure de contribuer, devrait être le premier à nous encourager dans cette voie!

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de savoir si la dette existe ou non, il n'y a qu'à jeter un coup d'oeil sur le budget pour se rendre à l'évidence. De fait, c'est le gouvernement actuel qui a doublé la dette nationale pendant qu'il était au pouvoir entre 1984 et 1988. La dette est là et il faut y remédier. Faut-il couper un peu partout?

Supposons qu'une grande société ait contracté des dettes énormes. Est-ce que le directeur général déciderait de fermer la moitié des usines, de jeter la moitié des travailleurs sur le pavé et de ne plus exploiter qu'une moitié de société? Ou n'estimerait-il pas plus important d'élargir la société, d'offrir plus de services, d'être plus efficace et de faire plus d'argent? Ainsi, la société pourrait s'acquitter de ses dettes à même ses bénéfices.

La société Campeau a vu ses dettes s'élever de façon incroyable. Si elle avait agi comme le gouvernement, elle serait revenue à l'exploitation de comptoirs de fleurs sur la rue Bank. Le gouvernement propose d'effectuer des compressions, d'augmenter l'impôt des particuliers et de réduire les dépenses de consommation.

Après la prise du pouvoir par les conservateurs en 1984, j'ai prédit que le processus de réduction entamé à ce moment-là allait nous acculer à un déficit encore plus important à la fin de leur mandat. C'est ce qui s'est produit. Le déficit s'élève actuellement à 36 milliards de dollars, alors qu'il était de 29 milliards de dollars en 1984.

Pour en sortir, il faut que les gens retournent travailler, que la productivité augmente, tout comme les exportations et les emplois, afin que s'élèvent le taux de croissance ainsi que celui des investissements et de l'expansion, ce qui nous donnerait un budget équilibré, équitable pour tous, étant donné que tout le monde travaillerait. Ce n'est pas ce qui arrive sous le gouvernement actuel.

M. Friesen: Monsieur le Président, je suppose alors que le député est en faveur d'un budget équilibré. Nous dira-t-il si c'est le cas?

M. Langdon: Monsieur le Président, je dois dire que, contrairement au gouvernement, je crois qu'il importe d'essayer d'atteindre le plein emploi. Je ne veux pas dire qu'il faut que le taux de chômage soit nul, mais qu'il soit de 3,5 p. 100, ce qui veut dire que les gens passent directement d'un emploi à un autre. Lorsque nous atteindrons ce stade, nous devrions sans aucun doute avoir un budget équilibré.

En fait, il est bien possible que si le taux de chômage descendait plus bas, il faudrait songer sérieusement à un excédent. Je sais que c'est une hérésie pour le gouvernement que de croire qu'il soit possible d'avoir un excédent, que la croissance et que les possibilités soient fortes au point d'avoir un excédent budgétaire. Cela arrivait, toutefois, avant que le gouvernement actuel ne prenne le pouvoir.

Certes, c'est une bonne idée à un certain stade d'avoir un budget équilibré, mais ce n'est pas une fin en soi. L'objectif à viser, c'est le plein emploi, au même titre qu'une société essaie d'organiser son capital de façon à pouvoir prendre de l'expansion de la façon la plus raisonnable possible.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. Je donne la parole à l'honorable député de Joliette (M. Larrivée).

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion d'adresser la parole en cette Chambre et j'aimerais, si vous me le permettez, en profiter pour remercier bien sincèrement la population de ma circonscription de Joliette pour la confiance qu'elle m'a témoignée en novembre dernier.

Je puis l'assurer que je la représenterai dignement et que je défendrai ses intérêts avec autant de détermination que mon prédécesseur, l'honorable Roch La Salle, l'a fait pendant plus de 20 ans.

Mon intervention sur le Budget déposé récemment à la Chambre me permettra, justement, de vous faire part des réactions des gens de ma circonscription. Tout d'abord, tous sont conscients de l'énormité de la dette avec laquelle nous devons composer et sont aussi d'accord pour que des mesures courageuses, mais aussi équitables, soient prises pour solutionner le problème. Ils considèrent que le Budget répond à ces critères.

Dans son éditorial du 8 mai dernier intitulé *Le Budget, un bon pas*, M. Jean-Pierre Malo du *Joliette Journal* reflétait très bien les commentaires que j'ai pu recueillir ces derniers jours des gens de ma circonscription.

• (1600)

«Les libéraux et les néo-démocrates peuvent crier tant qu'ils veulent», écrivait-il, «le Budget fédéral déposé en catastrophe est un bon pas dans cette urgence d'assainir les finances publiques». «Ce que nous attendions avec impatience s'est produit: Le gouvernement conservateur a fait face à la musique et brisé le cercle vicieux des dépenses incontrôlées.» Il poursuit en insistant sur le fait que le ministre des Finances a coupé là où les Canadiens ont le moins à craindre: la Défense nationale. Aussi, l'élimination de 80 000 emplois dans la Fonction publique, la privatisation d'Air Canada et la réduction du poids de VIA Rail tombent sous le sens.

«Nous ne croyons pas que le Canada s'en va vers une crise financière avec un tel Budget», nous disait-il. «C'est tout le contraire. Le ministre Wilson vise à réduire les taux d'intérêt grâce aux coupures qui ralentiront l'inflation. En somme, le ministre a indiqué clairement qu'il voulait ralentir le rythme des dépenses et réduire d'un cran sa croissance effrénée.

Or, si le ministre a raison, la dette nationale fondra comme neige au soleil. Presque plus du tiers des déficits anticipés est constitué d'intérêt sur cette dette». Et il concluait en disant: «L'avenir nous dira si l'inflation s'installera ou s'estompera et de ce fait contribuera à augmenter ou diminuer notre dette. Quoi qu'il en soit, le ministre Wilson aura donné le ton à une meilleure gestion des finances publiques».

Je pense, monsieur le Président, que nous pouvons nous fier à la compétence de notre ministre des Finances et que nous pouvons aussi entrevoir l'avenir avec optimisme si nous voulons, bien sûr, accepter certains sacrifices à court terme.

Ce Budget marque un point tournant pour l'avenir du Canada. Il concrétise le fait que le Canada comme nation a pris conscience qu'une menace plane sur son mode de vie et qu'il a commencé à lutter efficacement contre cette menace. Il concrétise le fait que nous agissons comme gouvernement et comme nation afin de préserver notre niveau de vie et nos programmes sociaux, non pas uniquement pour nous-mêmes, mais aussi et surtout pour nos enfants. Cette menace n'est pas nouvelle, ni inconnue. Chaque Canadien a une idée de la façon dont la dette peut menacer notre mode de vie. Chacun sait ce qui arrive à celui qui s'endette par-dessus la tête, qui épuise à la limite ses cartes de crédit, qui pour arriver doit sauter quelques paiements d'auto et qui doit emprunter pour rembourser un autre emprunt, payant ainsi de l'intérêt sur de l'intérêt, s'endettant davantage et davantage. Chacun sait que celui-là est en bien mauvaise posture.

Il en va des pays comme des personnes. Au Canada, nous avons accumulé une dette astronomique qui dépasse presque tout entendement. Cette dette se situe aujourd'hui à 320 milliards de dollars, soit environ 34 000$ pour chaque famille canadienne. En raison des coûts d'intérêt, cette dette se gonfle de 80 millions de dollars par jour, chaque jour. L'an dernier, 31c. de chaque dollar perçu en impôt ont été consacrés au paiement de l'intérêt. Cette année, ce sera 35c.

On ne peut tout simplement pas continuer ainsi. Nous sommes en train d'hypothéquer nos enfants et de leur laisser le soin de payer la facture. Nous sommes en train d'affaiblir notre capacité à réagir à la conjoncture mondiale, par exemple à la récente poussée des taux d'intérêt.

A défaut d'agir, nous ne pourrons plus nous offir les importants programmes qui font du Canada une nation généreuse. Il nous faut donc agir maintenant pour garder la maîtrise de notre avenir.

Le gouvernement progressiste conservateur travaille depuis 1984 à maîtriser le problème de la dette. Pour ce faire, il lui a fallu adopter des mesures dures, gérer avec compétence l'économie et bien tenir en main les dépenses gouvernementales. Nous avons réussi à réduire le déficit de neuf milliards et demi et à ralentir le taux de croissance de la dette, qui est passé de 24 p. 100 par année, à moins de 10 p. 100 l'an dernier.

En dépit des progrès réalisés, la dette publique augmente encore plus vite que nos moyens. C'est pourquoi le Budget propose des mesures draconiennes qui nous permettent de relever le défi de la dette. A compter de maintenant, il nous faut assurer l'avenir et non pas l'hypothéquer.

La tâche ne sera pas facile ni simple. Certains programmes seront réduits, certains impôts seront majorés. Chaque Canadien en mesure de le faire, sera invité à mettre l'épaule à la roue.

Le gouvernement adoptera des mesures nécessaires à préserver la santé et la force de l'économie. En maîtrisant la dette, en réduisant le déficit et en rendant plus efficace l'appareil de l'État, nous pouvons faire baisser les taux d'intérêt, garder les Canadiens au travail et prendre soin des membres de notre société qui ont besoin de notre aide. Pour faire baisser les taux d'intérêt, nous continuerons à combattre les pressions inflationnistes de l'économie. La hausse de l'inflation et celle des taux d'intérêt ont alourdi le fardeau du service de la dette publique. La meilleure façon de faire chuter les taux d'intérêt et de les garder à de faibles niveaux est de prendre les mesures qu'il faut pour mieux faire tourner l'économie et pour mettre de l'ordre dans les finances de l'État. A cette fin, nous avons effectué des choix difficiles. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons été élus. Nous nous sommes efforcés de faire en sorte que l'ensemble des mesures budgétaires constitue un équilibre judicieux, reflétant à la fois les conjonctures régionales et faisant porter une plus large part du fardeau par ceux qui en sont capables.

Pour ce qui est des dépenses, les travaux du Comité d'examen des dépenses du Cabinet se sont traduits par d'importantes réductions des dépenses gouvernementales qui atteignent environ 2,5 milliards cette année. Voilà qui ajoute aux efforts que nous avons déployés au cours des quatre dernières années pour réduire les dépenses de programmes qui, en proportion de l'économie, sont passées de 19,5 p. 100 lorsque nous sommes entrés en fonction, à 16 p. 100 cette année, et qui baisseront à 15 p. 100 d'ici 1993-1994.

La compression des dépenses de la défense constitue un important élément de cet effort. L'annulation ou le report de certains projets de dotation, la fermeture ou la réduction de certaines bases militaires et la décision de ne pas procéder à l'achat de sous-marins à propulsion nucléaire permettra une économie de 2,7 milliards au cours des cinq prochaines années. Les dépenses globales de la défense augmenteront cependant. Et le gouvernement progressiste conservateur est déterminé plus que jamais à défendre notre souveraineté et notre sécurité.

Le gouvernement a également réévalué son programme d'aide extérieure. Notre contribution à l'aide publique au développement est l'une des plus généreuses du monde industrialisé, et elle continuera de l'être. La réduction d'un an de cette aide et le ralentissement de son taux de croissance permettront des réductions du déficit de 1,8 milliard environ au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement procédera également à un réexamen des subventions versées à VIA Rail, en vue de les réduire substantiellement. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de dépenser autant d'argent sur un service ferroviaire de voyageurs que si peu de gens utilisent. Le gouvernement étudiera diverses options dont une augmentation des tarifs, des réductions de service, sauf dans les localités éloignées, et la fermeture, la vente ou le transfert d'éléments importants du réseau.

Le gouvernement ralentira également la croissance des transferts aux administrations provinciales. Les transferts faits dans le cadre du financement des programmes établis s'élèvent cette année à 34 milliards de dollars, et continueront de croître chaque année au moins aussi rapidement que l'inflation. Par contre, les paiements de péréquation versés aux provinces à revenu inférieur demeurent inchangés. Le gouvernement demeure résolu à atteindre les objectifs de sa stratégie nationale de garde d'enfants. Des mesures fiscales d'aide à quelque 1,4 million de familles ayant des enfants d'âge préscolaire ou des enfants qui ont des besoins particuliers sont déjà en place, ainsi qu'un fonds spécial de promotion de nouvelles initiatives d'amélioration des services de garde d'enfants. Cependant, le gouvernement a décidé de ne pas

mettre en oeuvre maintenant le troisième volet de sa stratégie visant à accélérer la création de places supplémentaires en garderies, en raison de la situation financière. Par ailleurs, il continuera de partager les coûts des services provinciaux de garde d'enfants en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, et il prendra toutes les mesures voulues d'ici la fin de son mandat afin d'atteindre ses objectifs en matière de garde d'enfants.

Un certain nombre d'autres réductions de dépenses ont été annoncées dans le Budget. Elles touchent l'appareil de l'État, les subventions aux entreprises et les versements aux sociétés d'État. Globalement, ces réductions, une fois concrétisées, ajouteront deux milliards et demi environ à notre programme de maîtrise de la dette. Enfin, le comité d'examen des dépenses poursuivra ses travaux afin que le gouvernement garde bien en main ses dépenses.

• (1610)

Notre gestion attentive des ressources gouvernementales, de vos ressources, s'applique également à d'autres secteurs. Les dépenses du développement régional demeureront une priorité du gouvernement. De fait, elles seront haussées de 35 p. 100 au cours des cinq prochaines années, comparativement aux cinq dernières. La hausse sera toutefois inégale d'une année à l'autre, afin qu'il soit possible d'établir un cadre de financement soutenable à long terme.

Nous poursuivrons aussi notre programme de privatisation notamment en vendant la participation résiduelle du gouvernement dans Air Canada, en vendant deux anciennes divisions d'Énergie atomique du Canada et en accélérant l'examen des dossiers de sociétés privatisables.

[*Traduction*]

Les efforts que nous avons faits pour que Postes Canada devienne autonome ont été couronnés de succès. Non seulement la société a réalisé des bénéfices l'année dernière, mais elle commencera à payer des dividendes au gouvernement et l'augmentation des frais d'affranchissement de première classe de 2 cents prévue pour le mois de janvier ne sera que d'un cent. Les efforts déployés pour veiller à ce que les recettes fiscales soient dépensées à bon escient ne seraient pas entièrement fructueux si l'on ne s'occupait pas des transferts aux particuliers. Le système de protection sociale est important pour nous tous et il faut le préserver et l'assurer pour le présent et pour l'avenir, ce qui signifie que des programmes comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales doivent viser avant tout à aider les petits salariés et la classe moyenne et qu'ils ne doivent pas subventionner les nantis. C'est pourquoi on proposait dans le budget d'instituer un mécanisme fiscal pour recouvrer ces paiements auprès des contribuables à revenu élevé. Ceux dont le revenu net est supérieur à 50 000$ rembourseront ces avantages au taux de 15 p. 100. Cette mesure ne visera qu'environ 4 p. 100 de ceux qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse et que quelque 14 p. 100 de ceux qui reçoivent les allocations familiales, et elle sera mise en oeuvre progressivement sur trois ans.

[*Français*]

Quiconque est admissible continuera de recevoir un chèque. Ce mécanisme de remboursement fait en sorte que ceux qui sont dans le besoin garderont la totalité de leurs prestations, et que ceux qui jouissent de revenus élevés en rembourseront une partie proportionnelle à leurs revenus.

Le Budget augmente par ailleurs certains impôts. Les contribuables à revenus élevés contribueront à corriger le déséquilibre entre les recettes et les dépenses du gouvernement, de sorte que ce sera l'actuelle génération qui financera les programmes d'aujourd'hui et contribuera à maîtriser la dette. L'ensemble de ces mesures permettra de ramener les recettes globales en proportion de l'économie à leurs nivaux antérieurs du début des années 1970, avant que les déficits ne s'emballent quand John Turner était ministre des Finances.

Les augmentations de recettes prévues dans le Budget contribuent davantage à la maîtrise de la dette que la réduction des dépenses. Les compressions de dépenses ne suffisaient pas seules à atténuer la menace de la dette, celle-ci étant trop importante et trop grave. Les nouvelles mesures fiscales sont conçues pour s'appliquer davantage aux contribuables qui ont les moyens de payer davantage.

Un nouvel impôt sera levé sur le capital employé au Canada des grandes sociétés et qui dépasse 10 millions. Ce nouvel impôt permet de garantir que toutes les grandes sociétés paieront au moins un minimum d'impôt chaque année. Les petites et moyennes entreprises ne seront pas assujetties à ce nouvel impôt, mais une modification de la surtaxe sur les revenus des sociétés portera leur taux d'imposition à 12,8 p. 100. Ces deux mesures hausseront les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés de plus de 7 p. 100, soit de presque un milliard au cours de leur première année d'application.

Les taxes et droits sur les cigarettes seront augmentés de 4$ la cartouche, des augmentations proportionnelles étant prévues pour les autres produits du tabac, ainsi que l'ont proposé un certain nombre d'organismes de santé. La taxe d'accise sur l'essence sera haussée d'un cent le litre, et d'un autre cent le litre en janvier 1990.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, la surtaxe actuelle sera augmentée de deux points de pourcentage à compter du 1er juillet. Une surtaxe supplémentaire de 3 p. 100 sera imposée aux contribuables dont le revenu dépasse 70 000$. Ces mesures visent à demander à ceux qui le peuvent de contribuer davantage. Elles permettront d'accroître les recettes provenant de

l'impôt sur le revenu des particuliers de 2,3 p. 100 ou d'environ 1,2 milliard de dollars pendant la première année complète.

Les taux de la taxe de vente fédérale augmenteront avant la réforme sur la taxe de vente. Le taux général augmentera de 1,5 p. 100 et le taux sur les télécommunications, les matériaux de construction, l'alcool et le tabac, de 1 p. 100. La hausse de la taxe sur les matériaux de construction n'entrera en vigueur qu'en janvier 1990.

[*Français*]

Le crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente pour les adultes et les enfants sera doublé afin de protéger les Canadiens à faible revenu. Le seuil de revenu sera également haussé à 18 000$. Cela signifie qu'un célibataire gagnant un revenu inférieur à 18 000$ recevra un crédit de 140$ l'an prochain, ce crédit passant à 420$ pour une famille de quatre. Cette mesure permettra d'aider substantiellement ceux qui sont le plus dans le besoin.

Un autre volet de notre stratégie de maîtrise de la dette touche le Régime d'assurance-chômage. Les changements annoncés récemment, qui ont pour effet de bonifier le Régime, d'accroître les activités de formation et d'améliorer l'équité, ainsi que les dispositions incitatives, ont été conçus pour permettre une réaffectation des ressources au sein du Régime. Parallèlement, des modifications seront apportées pour garantir que le financement du Régime aille dans le sens de nos efforts de maîtrise de la dette. A compter de 1990, le Régime d'assurance-chômage sera entièrement financé par les cotisations des employeurs et des employés. Le gouvernement continuera cependant de contribuer au compte de l'assurance-chômge, si celui-ci devenait déficitaire en périodes difficiles. Le taux des cotisations sera fixé à 2,25$ par tranche de 100$ de gains assurables pour les trois prochaines années, taux supérieur à celui de cette année, mais inférieur à ceux des quatre dernières années.

Prises dans leur ensemble, ces mesures représenteront plus de 5 milliards de dollars cette année et 9 milliards de dollars l'an prochain. Cette année, elles compenseront presque entièrement la hausse des frais d'intérêt et laisseront le déficit à 30,5 milliards de dollars. L'an prochain, la taille de la dette publique en proportion de l'économie se stabilisera, le déficit glissant à 28 milliards de dollars. Nous aurons alors relevé le défi, et en nous conformant à la stratégie financière exposée dans le Budget, nous réussirons à couper de moitié le déficit en cinq ans.

Un élément fondamental de cette stratégie est la réforme de la taxe fédérale de vente. Une nouvelle taxe, appelée taxe sur les biens et services remplacera l'actuel Régime le 1er janvier 1991. Elle aura une assiette élargie et son taux d'application sera de 9 p. 100.

C'est depuis longtemps qu'il est question de la réforme de la taxe fédérale de vente. L'actuelle taxe est cachée, inéquitable et préjudiciable à notre économie. Bien qu'il n'ait pas été possible pour l'instant de mettre en oeuvre une réforme fédérale-provinciale commune du Régime, l'importance de la réforme a décidé le gouvernement fédéral de passer à l'action.

Au taux de 9 p. 100, la nouvelle taxe produira suffisamment de recettes pour qu'il soit possible de remplacer l'actuelle taxe fédérale de vente, de réduire l'impôt sur le revenu des ménages à revenu moyen et de financer de nouveaux crédits remboursables pour taxe de vente. Ce crédit sera versé quatre fois par année, avant même la mise en oeuvre de la nouvelle taxe, et fera que les familles gagnant moins de 30 000$ seront en meilleure situation après la réforme de la taxe de vente.

Les réductions de dépenses et les augmentations d'impôt annoncées aujourd'hui, ainsi que la mise en oeuvre de la réforme de la taxe de vente en 1991, sont les moyens qui nous permettent de nous attaquer avec détermination au problème de la dette. Le défi est de poursuivre dans la même voie, année après année, jusqu'à l'élimination du problème. Le Budget nous lance sur la bonne voie, en améliorant la capacité de la nation de porter le fardeau de sa dette, et en renforçant nos moyens de préserver les programmes sociaux et culturels essentiels, ainsi que les autres services publics importants.

C'est pourquoi le Budget vise à garantir l'avenir et non à l'hypothéquer. C'est pourquoi le Budget s'attaque résolument au grand obstacle qui nous sépare d'un meilleur avenir: le problème d'une dette croissante. Le Budget vise à surmonter cet obstacle. Les mesures qu'il propose sont rigoureuses, car le défi auquel nous sommes confrontés l'exige.

• (1620)

M. Assad: Monsieur le Président, premièrement, il serait approprié de féliciter le nouveau député de Joliette (M. Larrivée) pour son discours inaugural. Mais durant votre discours, monsieur le député, il y a une question qui m'est venu à l'esprit. Quand vous avez parlé des paiements de transfert aux autres provinces, et si je peux vous référer au discours que M. Bourassa a fait hier, le premier ministre du Québec, qui était dans la région, dans lequel il dit qu'il est fortement contre les augmentations d'impôt que votre gouvernement a imposées, et il voudrait que les autres provinces, surtout l'Ontario, avec la province de Québec, se joignent pour contester cette nouvelle taxe de vente, la TVA si vous voulez. Donc, je crois certainement que le premier ministre du Québec

était un allié de votre formation politique durant la dernière campagne électorale, et à chaque fois qu'il parlait il avait raison sur toute la ligne. Pensez-vous qu'il a peut-être raison cette fois-ci?

M. Larrivée: Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais dire à mon honorable collègue que M. Bourassa, le premier ministre du Québec, était d'accord avec nous durant la campagne électorale parce que ce que nous proposions étaient des choses profitables, non seulement pour tout le Canada, mais aussi pour la province de Québec en particulier.

Et je pense que, pour un premier ministre d'une province, qui se sent peut-être menacé par une taxe supplémentaire qui pourrait frapper sa province, qu'il est de bonne guerre de réagir. On ne s'attendait pas à ce que le premier ministre Bourassa communique avec nous pour nous remercier de poser ce geste-là.

Cependant, si je me réfère aux mêmes commentaires de M. Bourassa, je ne crois pas que M. Bourassa ait mentionné qu'il était catégoriquement opposé à la taxe fédérale que le ministre des Finances propose. Je pense que c'était un petit peu plus nuancé que cela, et qu'il a mentionné que les discussions avec le gouvernement fédéral devaient se poursuivre.

J'ai eu un commentaire dans ce sens-là et j'ai l'impression. . . Mais il est sûr que je suis d'accord avec l'honorable collègue que M. Bourassa n'a pas applaudi, ne s'est pas réjoui vis-à-vis cette mesure que le gouvernement fédéral a l'intention d'imposer.

[*Traduction*]

M. Comuzzi: Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue, je voudrais féliciter le député de Joliette (M. Larrivée) pour son premier discours dans cette enceinte. Cependant, je voudrais lui poser une question au sujet de la première partie de son intervention. Il a déclaré que le déficit augmentait de 80 millions de dollars chaque jour, que 35 p. 100 de nos recettes fiscales servaient à payer les intérêts sur notre dette nationale et qu'on ne pouvait—et je suppose que par «on», il veut dire le gouvernement—continuer à laisser croître ainsi le déficit et, par le fait même, la dette nationale. Je suis d'accord. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne pouvons continuer de tolérer la situation en question et les Canadiens ne peuvent accepter ce type de budget.

Le député a expliqué, par la suite, sous une forme condensé, toutes les solutions que le ministre des Finances (M. Wilson) propose dans son budget, sous forme d'augmentations d'impôts et de compressions budgétaires. Cependant, le déficit est à l'heure actuelle toujours plus important que l'année dernière, alors qu'il s'établira, selon les prévisions, à 30,5 milliards de dollars. Nous ne pouvons continuer ainsi. Comment le député peut-il d'une part, prévoir une dette de 30,5 millions de dollars et d'autre part, prétendre vouloir réduire le déficit? Il y a là une chose que je ne comprends pas. Nous ne pouvons d'un côté continuer d'accroître le déficit et régler de l'autre notre problème d'endettement. Le député pourrait peut-être nous dire ce qu'il en pense.

[*Français*]

M. Larrivée: Monsieur le Président, j'ai un peu de difficulté à comprendre la question de mon collègue. Je pense qu'il est facile de comprendre que lorsque l'on a une dette aussi importante que celle que l'on a actuellement, il faut, et réduire nos dépenses, et aller chercher des taxes supplémentaires. Il n'y a rien de plus simple que cela.

Il y a un fait très important, je pense que cela a été répété nombre de fois dans cette Chambre, et mon collègue du parti socialiste qui est parti tantôt n'en a pas fait mention, c'est que l'on a un problème non seulement de dette mais on a un problème d'inflation. Et pour être capables, parce qu'il faut jouer sur deux plans. . . C'est certain que s'il n'y avait pas le problème d'inflation, les taux d'intérêt n'auraient pas augmenté comme ils ont été, et le déficit aurait été tel que prévu par le ministre des Finances, autour de 25 milliards. Malheureusement, il y a eu, à cause de l'inflation, des taux d'intérêt plus élevés qui nous ont amené un coût supplémentaire d'intérêts de 6 milliards.

Comme il faut jouer sur les deux plans, il est certain que, avec les mesures que le ministre des Finances nous propose, cela risque de ralentir jusqu'à un certain point l'économie. En ralentissant un petit peu l'économie, l'inflation va baisser et, par conséquent, cela va amener une réduction des taux d'intérêt. Et c'est la stratégie, c'est la planification que le ministre des Finances emploie pour justement réduire les intérêts sur la dette.

[*Traduction*]

M. Althouse: Monsieur le Président, le député pourrait peut-être nous préciser un peu sa pensée lorsqu'il affirme que le problème ne réside pas nécessairement dans l'endettement, mais dans l'inflation et que c'est là la raison pour laquelle le gouvernement accumule des déficits aussi importants. Si le gouvernement entend vraiment résoudre le problème de l'inflation, pourquoi n'a-t-il pas décidé de revenir à un régime d'imposition en vertu duquel les sociétés devraient payer à peu près les mêmes impôts que les particuliers? C'était le cas dans les années 1950, alors que 75 p. 100 environ des recettes du gouvernement provenaient de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers et que le fardeau fiscal était réparti également ou presque entre les deux. Depuis, la situation est bien loin d'être la même. Si les choses étaient demeurées telles qu'elles étaient, au lieu de faire face cette année à un déficit de 30,5 milliards de dollars, selon le Budget, nous pourrions, au contraire, compter sur un excédent de 18,5 milliards de dollars.

A mon avis, les sociétés qui dépensent l'argent supplémentaire dont elles profitent grâce aux avantages fiscaux offerts par le gouvernement, sont responsables de l'infla-

tion que le gouvernement essaie de combattre, selon le député. Quelle autre conclusion peut-on tirer lorsqu'une société qui a trop d'argent, car elle n'a pas payé un sou d'impôt, décide d'acheter un concurrent en offrant pour ses actions trois, quatre et cinq fois leur prix réel? N'est-ce pas là une cause d'inflation? Je pourrais ainsi vous donner bien d'autres exemples de la façon dont la politique fiscale actuelle stimule l'inflation en permettant à un groupe, en l'occurrence, les nantis et les sociétés, d'offrir trop pour des biens et des services, ce qui est un facteur d'inflation.

Pour quelles raisons le gouvernement n'a-t-il pas décidé de commencer à avoir recours à un régime fiscal plus équitable, afin qu'un chef de petite entreprise qui a payé 30 p. 100 d'impôt sur ses recettes et qui investit les 70 p. 100 qui restent dans une nouvelle entreprise, ne fasse pas face à une concurrence inutile de la part d'une grosse société multinationale qui n'a payé aucun impôt, même si elle est extrêmement rentable, et qui peut, elle, compter sur tout son argent. Une entreprise à laquelle il ne reste que 70 p. 100 de ses recettes ne peut en concurrencer une qui a gardé, pour sa part, toutes ses recettes. Ce n'est pas juste. Cela ne fait que nuire au climat des affaires et attiser l'inflation. Le député pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement refuse depuis tant d'années de revenir à un régime fiscal plus équitable qui permettrait, en fait, de lutter contre l'inflation.

• (1630)

[*Français*]

M. Larrivée: Monsieur le Président, mon collègue d'en face me demande pourquoi le gouvernement n'a pas, depuis quelques années, changé sa méthode pour taxer les industries. Je dois dire tout de suite à mon collègue que je suis ici depuis six mois, alors vous me voyez très mal placé pour savoir pourquoi les gouvernements antérieurs n'ont pas fait ce changement. Le discours des néo-démocrates, monsieur le Président, revient toujours sur le fait que l'on pourrait régler tous nos problèmes si on taxait l'industrie, si on taxait les multinationales et que l'on continuait à augmenter les dépenses. Ce que je trouve un peu particulier depuis le début du débat, tout le monde est au courant que l'on a une dette difficile à contrôler: 320 milliards; tout le monde est conscient de cela. Tout le monde le dit que l'on a une dette, donc tout le monde doit le savoir. Mais depuis que nous sommes revenus ici au début d'avril, je n'ai pas vu un cas où, soit l'opposition libérale, soit l'opposition néo-démocrate, n'a pas critiqué le gouvernement parce qu'il ne mettait pas assez d'argent dans les programmes. Il n'y en a jamais assez. Même des programmes qui n'ont pas été touchés, il n'y en a pas assez. On demande à tous les jours de remettre des millions et des milliards, d'embaucher du personnel. On dit que dans l'environnement, on n'en met pas assez. On dit que dans les transports, on n'en met pas assez. On n'en met pas assez nulle part! Et on a une dette de 320 milliards. Je ne suis pas un économiste. Je peux difficilement vous expliquer pourquoi l'industrie n'est pas taxée à 50-50 avec les contribuables, mais il y a une chose qui est certaine, c'est que des efforts ont été faits dans le Budget que l'on vient de présenter pour que l'industrie, les multinationales paient un impôt minimum.

Ce n'est peut-être pas assez, monsieur le Président, mais il y a tout de même eu un effort, et si mon collègue néo-démocrate le reconnaissait, ce serait déjà cela de pris. Mais ce n'est pas assez. D'un côté ce n'est pas assez de faire de telles impositions, et de l'autre côté, on veut en mettre plus. Je pense que j'aurais peut-être une question pour mon collègue, c'est de savoir comment tout cela va finir avec ce qu'il propose.

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je suis heureux de m'adresser à tous les citoyens et citoyennes canadiens et plus particulièrement à mes commettants et commettantes de la circonscription de Hull—Aylmer, qui se situe à l'intérieur de la région de la Capitale nationale. Monsieur le Président, il y a à peine quelques jours le gouvernement conservateur déposait son Budget à la Chambre, je viens de faire un *lapsus*, a plutôt laissé couler son Budget la journée précédente par mesure de diversion étant donné que c'est un Budget qui était très mal, en somme, qui était très difficile à expliquer, et on préférait dans cette Chambre poser des questions sur le coulage plutôt que sur les vraies intentions du gouvernement d'imposer des nouvelles taxes et des coupures de programmes, comme nous avons eues.

Monsieur le Président, il y a des questions importantes que l'Opposition officielle se pose: c'est qu'avant le 21 novembre dernier, cela allait bien au Canada. Tout allait pour le meilleur des mondes au Canada. Et, depuis le 21 novembre, à peine six mois se sont écoulés et, finalement, c'est le fiasco total. C'est la plus énorme dette que le Canada ait jamais eue. C'est le déficit à peu près le plus important qu'on ait jamais eu et nous assistons actuellement à des coupures importantes dans des programmes sociaux, des coupures pour lesquelles le gouvernement, avant les élections du 21 novembre, avait garanti à la population canadienne qu'aucun des services sociaux, aucun des programmes sociaux ne serait coupé. La population canadienne, avant le 21 novembre, s'est fait berner, s'est fait leurrer par ce gouvernement et, aujourd'hui, nous avons, malheureusement, à payer le prix de toutes les frustrations que nous connaissons.

Je pourrais passer très rapidement sur le libre-échange. Et dans ma circonscription, particulièrement dans la municipalité d'Aylmer, l'industrie Northern Telecom va fermer ses portes dans quelques mois: 624 emplois.

On a assisté dernièrement à des consolidations, entre autres, la compagnie E.B. Eddy à Hull a été acquise par Scott Paper, on a perdu des emplois au niveau des contremaîtres. A Montréal, la société Gillette a fermé ses portes. On a assisté à des consolidations. Et tout cela, monsieur le Président, à cause du libre-échange.

Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait nous indiquer si le libre-échange a fait d'autre chose au Canada actuellement que de couper des jobs? Non, monsieur le Président, cela s'est traduit, jusqu'à ce jour, à des «coupages» de jobs.

Monsieur le Président, l'assurance-chômage. On peut en parler de l'assurance-chômage parce que le gouvernement vient de sabrer dans ce programme important, et surtout, après avoir passé le libre-échange où nous savons, monsieur le Président, qu'il n'y a aucun programme d'adaptation prévu par le gouvernement fédéral, aucun programme de recyclage prévu par le gouvernement fédéral. Et, aujourd'hui, on transfère le Programme d'assurance-chômage aux employeurs et aux employés.

Une coupure dans les dépenses gouvernementales de l'ordre de 2 milliards 900 millions de dollars, des dépenses additionnelles, pour les citoyens canadiens, monsieur le Président, pour les entreprises canadiennes, de l'ordre de 2 milliards 900 millions de dollars.

Si on parlait des pensions de vieillesse. On nous a rapporté la semaine dernière qu'il fallait couper les pensions de vieillesse aux personnes riches. Vous direz, monsieur le Président, que les pensions de vieillesse ça été un programme universel pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, indépendamment de leur richesse ou de leur pauvreté. Et lorsqu'un gouvernement comme celui-ci commence à sabrer par le haut dans les programmes de pensions de vieillesse, on peut s'attendre, l'an prochain ou l'année suivante, qu'on réduira le taux d'imposition et, finalement, on retrouvera une pension de vieillesse qui remplacera le bien-être social dans les provinces, ou qui sera pour les gens au seuil de la pauvreté, simplement.

Monsieur le Président, on pourrait aussi toucher facilement à un programme au Québec pour lequel on s'attendait que le gouvernement allait respecter, soit celui des garderies pour les jeunes. Même le ministre de la Santé, au mois de juillet 1988, annonçait, quelques mois avant les élections, une somme d'un milliard de dollars, soit mille millions de plus pour les garderies, monsieur le Président. Et, dans le Budget, nous apprenons qu'il y a une coupure de 4 milliards de dollars. Est-ce ça un gouvernement conservateur? Est-ce ça un gouvernement progressiste? Est-ce ça un gouvernement qui aide la famille au Canada? Non, monsieur le Président, ce n'est pas cela!

Le premier ministre M. Bourassa était à quelques pas du parlement canadienm, hier, dans la région de l'Outaouais, et plus particulièrement à Hull, et il décriait le fait que le gouvernement fédéral avait sabré, avait et allait obliger les provinces canadiennes, et entre autre le Québec, à suppléer pour l'éducation, parce que l'on sait que les provinces prendront une charge additionnelle à cause des coupures du gouvernement canadien.

Monsieur le Président, toutes ces coupures, et sans parler pour autant des augmentations de taxes. . . Et la dernière sortie par ce gouvernement, c'est la TVA, comme mon collègue de Papineau nous l'indiquait tantôt, la taxe de vente ajoutée, taxe de vente qui devait être négociée avec les provinces canadiennes et le gouvernement du Canada. Le gouvernement conservateur s'était engagé, avant les élections, à ne pas imposer une taxe de vente additionnelle aux Canadiens et aux Canadiennes, à moins de s'être entendu avec les provinces canadiennes et pour éviter de prenmdre un nouveau champ fiscal qui est actuellement celui réservé aux provinces canadiennes.

Or, monsieur le Président, c'est une honte, une aberration de nous avoir présenté un Budget semblable aux Canadiens, et moi personnellement, je trouve très malheureux qu'un peu avant les élections fédérales que l'on ait berné la population, que l'on ait trahi la population canadienne en lui disant que tout allait bien alors que, aujourd'hui, on assiste à peu près au pire Budget que le Canada ait eu au cours de nombreuses décennies.

• (1640)

Monsieur le Président, comment pouvons-nous concurrencer le libre-échange avec les États-Unis, alors que notre taux d'intérêt ici, au Canada, est supérieur de 3 p. 100 au taux d'intérêt américain. Comment pouvons-nous prétendre, monsieur le Président, réduire éventuellement l'inflation? Comment pouvons-nous prétendre, quand c'est le gouvernement lui-même et le ministre des Finances qui contrôlent la Banque du Canada qui laissent augmenter les taux d'intérêt de cette façon-là? Comment pouvons-nous prétendre en l'honnêteté intellectuelle de ce gouvernement, monsieur le Président, quand cette année on avait un déficit de 29 milliards et que dans le Budget que l'on vient de nous présenter, on va avoir un déficit de 30,5 milliards? C'est cela de la bonne gestion? Quand le gouvernement a pris le pouvoir en 1984, monsieur le Président, il y avait une dette au Canada de 177 milliards et aujourd'hui, en 1989, on se retrouve avec une dette de plus de 330 milliards. C'est cela de la bonne gestion? On est après endetter les générations et les générations à venir dans ce pays et c'est cela que ce gouvernement conservateur fait d'une façon absolument aberrante, qui se traduit par le Budget qu'on a aujourd'hui.

Mais il y a encore un point plus important, monsieur le Président, qui touche plus particulièrement la région de la Capitale nationale et pour lequel je veux absolument tenter d'expliquer à cette Chambre la frustration que l'on vit, non seulement du côté de l'Outaouais québécois, mais aussi du côté de l'Outaouais ontarien, dans la région de la Capitale nationale, et de tous les Canadiens, partout au Canada, au sujet de l'adjudication des contrats par le gouvernement.

On sait, monsieur le Président, qu'il est absolument important pour un gouvernement de maintenir son intégrité, de maintenir sa transparence. La probité est la chose la plus sacrée que l'on doit retrouver chez un gouvernement et Dieu sait que le gouvernement actuel, au cours des quatre dernières années, il en a passé des «pas mûres» dans ce coin-ci.

Monsieur le Président, au niveau de Transports Canada, le gouvernement fédéral, au mois de décembre dernier, demandait des propositions. Vingt-et-une propositions ont été déposées au ministère des Travaux publics.

Cinq ont été retenues, monsieur le Président, parce qu'elles étaient en conformité avec les demandes de propositions, avec les critères que le ministère des Travaux publics avait exigés. Nous avons suivi tout le débat parce que nous trouvions que le gouvernement avait utilisé une façon transparente pour faire les choses. Tel n'est plus le cas aujourd'hui, et surtout quand on retrouve à la page 26 du Budget du ministre des Finances un élément qui est absolument fautif pour la population canadienne et je me permets de vous le lire, monsieur le Président. Quand on dit que le coût total net de l'immeuble Transports Canada serait de l'ordre de 200 millions de dollars, que l'appel d'offre lié à ce nouvel immeuble sera annulé dans le cadre de l'effort global de restrictions des dépenses fédérales, c'est faux. Cela n'a aucunement rien à voir avec un investissement ou un coût en capital. C'est une location pour 20 ans à l'intérieur des demandes de propositions.

Est-ce que c'est parce que le gouvernement vient de changer subitement sa façon de procéder? Est-ce que c'est cela dorénavant que l'on va nous servir, que l'on va demander des propositions, et après on va les «fouter» au panier et on va retourner négocier avec des gens avec qui on ne voulait plus faire affaires? Et je parle de la société Campeau pour laquelle le bail se terminait en 1991 et où le gouvernement fédéral payait plus de 350$ le mètre carré, alors que la proposition la plus basse offerte du côté de l'Outaouais québécois et celle offerte du côté de l'Outaouais ontarien variaient entre 200$ et 250$ le mètre carré. C'est cela l'économie que le gouvernement fédéral prétend faire? C'est faux!

Et encore plus, monsieur le Président, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Travaux publics, va négocier un nouveau bail avec Campeau, au-delà de 300$ le mètre carré, va être obligé de défrayer les coûts de réparations de cet édifice qui est désuet, va être obligé d'éliminer l'amiante qu'on y retrouve, va être obligé de remplacer le système de chauffage. Et pourtant, monsieur le Président, à l'intérieur d'un arrêté en conseil du Trésor, 774012, daté du 27 avril 1981, et je me permets de vous le lire, monsieur le Président, il était noté ici et je vais le lire en anglais, parce que c'est encore beaucoup plus précis:

[*Traduction*]

Je lis qu'il faudrait attendre que soit corrigée toute situation qui peut présenter un danger avant de conclure ou de renouveler des baux.

[*Français*]

Dans ce cas-ci, monsieur le Président, les employés de Transports Canada travaillent dans des conditions insécuritaires parce qu'il y a de l'amiante à enlever dans cette bâtisse-là, et on va enlever l'amiante dans cette bâtisse-là pendant que les employés vont travailler. Cela va à l'encontre, monsieur le Président, d'un arrêté-en-conseil du Trésor de 1981, à l'encontre d'un règlement important pour la protection de la santé des travailleurs et des travailleuses qui travaillent chez Transports Canada.

Monsieur le Président, je demande au gouvernement de réfléchir, de faire un examen de conscience et de remettre en question le fait de négocier un contrat dans l'édifice actuel alors que les demandes de propositions étaient de beaucoup meilleur marché. Monsieur le Président, ce n'est pas acceptable, ce n'est pas défendable. Et même, hier, M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, disait, à Hull, que c'était une grave injustice que d'avoir renégocié un bail, monsieur le Président, alors que le Budget n'était même pas encore déposé en cette Chambre et que déjà il y avait eu des négociations avec la firme Campeau pour renouveler le bail. C'était en plus leurrer et brimer les entrepreneurs actuels qui, de bonne foi, monsieur le Président, avaient fait des propositions, qui de bonne foi ont dépensé plusieurs centaines de milliers de dollars chacun pour préparer et présenter ces propositions-là au gouvernement fédéral, au ministère des Travaux publics. Et ça été tout simplement jeté à la poubelle.

Est-ce que c'est de cette façon-là à l'avenir, monsieur le Président, que l'on veut faire des demandes de propositions? Est-ce que c'est cela la transparence que le gouvernement fédéral a l'intention de poursuivre? Est-ce que c'est cela la probité et l'intégrité que le peuple canadien peut s'attendre d'un gouvernement semblable? Sûrement pas, monsieur le Président, et sûrement pas pour l'avenir non plus. Parce que si c'est cela, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral a l'intention de faire à l'avenir, c'est absolument inacceptable, c'est totalement aberrant, et c'est contre toutes les procédures normales et contre toute décence acceptable, monsieur le Président. Je vous dirais même que les fonctionnaires qui travaillent actuellement à Transports Canada sont insultés par la décision du gouvernement d'obliger ces mêmes fonctionnaires à demeurer dans cette bâtisse et subir des réparations afin d'enlever toute l'amiante. Et cela va se faire au cours des cinq prochaines années, monsieur le Président, pendant que les employés vont travailler là, alors que l'on sait que l'amiante est un danger certain pour le public. On sait que l'amiante c'est cancérigène, et à quelques portes d'ici, monsieur le Président, on va permettre à nos employés de travailler dans des conditions insécuritaires.

Monsieur le Président, c'est totalement inacceptable. Et je reprends encore un article, dans le journal *Le Droit* de ce matin, dans lequel on lisait que le dossier Transports Canada commence à sentir mauvais. Oui, monsieur le Président, le dossier de Transports Canada sent très mauvais. C'est un scandale éhonté de procédure d'adjudication de contrats. Et nous, monsieur le Président, du côté de l'opposition officielle, on ne peut pas accepter que le gouvernement retourne à des mesures, comme dans le temps, «à la Duplessis», et ce n'est pas parce que l'on a le petit gars de Baie-Comeau à la tête du gouvernement, monsieur le Président, que l'on est obligé de retourner à des mesures inacceptables, des mesures aberrantes. D'autant plus que c'est à l'intérieur de la région de la Capitale nationale que les deux côtés de la rivière

ont été reconnus, et cela depuis 1969 par le gouvernement Trudeau de l'époque, à l'effet que toute construction du gouvernement fédéral sur le territoire de la Capitale nationale devait être examinée et équilibrée des deux côtés de la rivière.

• (1650)

Et nous souhaitons, monsieur le Président, que ce gouvernement respecte les politiques antérieures qui n'ont jamais été officiellement changées. Et j'ose souhaiter, en terminant, monsieur le Président, de voir le gouvernement apporter des changements à la situation qu'ils ont eux-mêmes créée, et j'ose souhaiter que dans les prochains jours on retournera aux demandes de soumissions telles qu'elles avaient été demandées, et que l'on respectera non seulement les entrepreneurs qui ont fait des demandes de soumissions, mais que l'on respectera aussi la population canadienne, et surtout la population qui réside à l'intérieur de la région de la Capitale nationale.

M. Assad: Monsieur le Président, premièrement, je voudrais remercier mon collègue, le député de Hull-Aylmer, pour un exposé très à point et très exact. Monsieur le député, durant votre discours, j'ai remarqué une réaction. Quand vous avez parlé du libre-échange, j'ai vu, comme à l'habitude, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures réagir. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais le dire en anglais.

[*Traduction*]

Chaque fois que nous parlons du libre-échange, nous voyons le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sursauter. Je ne puis m'empêcher de citer un passage de Shakespeare: «La dame fait trop de protestations, me semble-t-il.»

Une voix: Il s'agissait d'une dame.

[*Français*]

M. Assad: Monsieur le Président, je voudrais vous demander. . .

[*Traduction*]

Arrêtez-vous au sens. Vous savez ce que je veux dire.

[*Français*]

Monsieur le Président, le député a mentionné l'affaire de Transports Canada-Hull, et je demanderais à mon collègue, il sera d'accord pour m'appuyer, et de dire que les députés conservateurs qui représentent le Québec dans cette Chambre ont failli à leur tâche. Vous avez la chance ici de faire respecter le Québec, un processus reconnu partout, et vous n'avez pas dit un mot. Même le premier ministre du Québec a dit que c'était une injustice grave. Est-ce qu'on a eu des répercussions des députés du Québec ici? Pas un mot! Je demande au député de Hull—Aylmer s'il est d'accord avec moi qu'on accuse les députés du Québec, ici à la Chambre, les députés conservateurs. On vous demande de faire respecter le Québec, et vous ne l'avez pas fait. Vous avez une occasion en or ici de démontrer que vous représentez tout le Québec. Et regardez ce qui est arrivé dans la région de Hull, la région de l'Outaouais québécois: un processus normal. . . et pas un mot de votre part, quand tout le monde est d'accord que c'est un dossier qui est scandaleux. Et il n'y a pas eu un mot de députés conservateurs! Vous devriez avoir honte et je voudrais que le député de Hull—Aylmer commente sur cette question, et on porte une accusation contre vous autres. Vous ne faites pas votre «job»! Et lui non plus!

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je demanderais au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'arrêter de cacasser, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, afin de répondre à mon collègue de Gatineau—La Lièvre (M. Assad), il a absolument raison. C'est un de mes collègues qui a siégé à l'Assemblée nationale pendant plusieurs années avec le gouvernement Bourassa et on n'aurait jamais toléré cela à Québec, et j'ai été ministre des Approvisionnements et Services et responsable de la Société immobilière du Québec, et je me serais fait pendre à Québec si j'avais fait une affaire comme celle-là.

Monsieur le Président, les députés du Québec, au nombre de 63, n'ont pas fait leur «job» dans ce dossier-là. Les députés conservateurs du Canada tout entier n'ont pas fait leur «job» dans ce dossier-là. L'ensemble des députés ont appris le Budget en même temps que nous autres par la télévision et depuis ce temps-là, ils ne l'ont pas lu encore. Et cela paraît! J'aimerais vous situer dans les faits, et cela c'est important: 21 promoteurs canadiens importants ont, de bonne foi, présenté des soumissions à Travaux publics Canada. C'est un fait, monsieur le Président! Plusieurs fonctionnaires de Travaux publics Canada ont, à de nombreuses occasions, affirmé aux médias et au public, que le projet sera octroyé, adjugé.

Est-ce qu'on pourrait demander aux fonctionnaires s'ils n'ont pas été trompés par leur patron, le ministre des Travaux publics, par le ministre des Finances, par le Président du Conseil du Trésor, par le premier ministre du Canada?

Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait se poser cette question-là? Est-ce qu'on pourrait aussi poser cette question aux fonctionnaires? L'entente Campeau avec le premier ministre du Canada occasionnera des coûts énormes aux contribuables canadiens pour l'enlèvement de l'amiante et l'amélioration du système de chauffage et de ventilation. On parle de coûts de l'ordre de 25 millions à 30 millions de dollars, monsieur le Président, et que le gouvernement fédéral va payer à 50 p. 100 pour faire plaisir à Campeau!

Et cela me fait penser qu'en 1978, le 27 juin, l'honorable ministre des Travaux publics actuel, qui était alors député de Central-Nova, se demandait: Je me demande combien de temps encore nous allons gaspiller l'argent des contribuables pour plaire à M. Campeau? C'est le ministre des Travaux publics actuel qui se demande combien on dépensera d'argent, encore pour plaire à M. Campeau! Et c'est lui qui est responsable de cela, monsieur le Président.

Oui, monsieur le Président, j'endosse entièrement les commentaires de mon collègue de Gatineau parce qu'il a raison et lui aussi se bat pour le principe, c'est le principe

fondamental de l'adjudication de contrats. Messieurs du pouvoir, n'oubliez pas cela: l'intégrité et la probité. Vous y avez goûté la dernière fois, et vous y goûterez encore cette fois-ci.

M. Leblanc: Monsieur le Président, le député de Gatineau a parlé assez longuement, au début de son discours, du libre-échange. Je peux lui rappeler qu'il était à peu près le seul au Québec dans le gouvernement Bourassa qui n'était pas d'accord avec le libre-échange. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre cela! D'ailleurs, je pense qu'il a été obligé de démissionner et de venir s'installer ici, près d'Ottawa, parce que c'était moins loin pour voyager, pour faire quelques économies personnelles, ou bien c'est M. Bourassa qui lui a tout simplement demandé de démissionner parce qu'il n'était pas d'accord avec le libre-échange.

Alors, j'aimerais lui poser la question suivante: Comment se fait-il que lorsqu'il était ministre au Québec il n'ait pas réussi à régler le problème de l'autoroute 50 dans le Nord du Saint-Laurent? Cela aussi c'est une chose qu'il n'a pas réussi à faire.

Je ne sais pas sur quoi le député en question entend se battre, en faisant de grands discours sur des paroles non fondées. Aujourd'hui, il fait de la grande politique sur rien de fondé. C'est très malheureux pour le statut de la Chambre des communes, monsieur le Président, ce genre de déclaration.

Une voix: Cela baisse le niveau.

M. Leblanc: Cela baisse le niveau de la capacité de nos députés.

Alors, monsieur le Président, je lui demanderais de répondre à ces deux petites questions et de dire aussi pourquoi, alors qu'il était au pouvoir, ils n'ont pas réussi à empêcher le déficit annuel d'augmenter et d'augmenter, et de nous donner le pays dans un état lamentable.

Monsieur le Président, j'aimerais avoir des réponses à cet effet.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je ne pensais pas que le député de Longueuil qui est voisin de l'Agence spatiale aurait fait un discours à la Chambre aujourd'hui. Mais je voudrais quand même répondre à certaines de ses questions.

Pour ce qui est de l'autoroute 50, je peux dire à mon honorable collègue que le gouvernement du Québec a accepté de défrayer les coûts de l'autorourete 50 moyennant que le gouvernement fédéral fasse sa part. Et le ministre des Transports du Canada a refusé jusqu'à ce jour d'inclure cela dans les ententes fédérales-provinciales.

Et j'espère que vous allez avoir la décence, du côté ministériel, de prévoir les sommes d'argent nécessaires au développement de l'Outaouais québécois et à permettre à l'Outaouis québécois de se relier directement, par la route du Québec, de l'Outouais à Montréal.

Pour ce qui est du libre-échange, monsieur le Président, je voudrais dire à l'honorable député que le gouvernement du Québec dont je faisais partie. . . que j'étais en acccord avec le libre-échange, à condition que le gouvernement fédéral respecte, premièrement, les demandes du Québec, chose qu'ils n'ont pas faite. Au niveau des programmes d'adaptation, vous n'en avez pas. Au point de vue du recyclage, vous n'en avez pas. Et c'était une condition essentielle, monsieur le Président, du gouvernement Bourassa. Et on sait que le gouvernement Bourassa est passé au-dessus de cela, a supporté le gouvernement conservateur et quelque six mois après, M. Bourassa est venu dans la cour du Parlement vous dire que vous aviez mal fait vos devoirs, de dire que vous souffriez d'inconscience politique. C'est cela qu'il est venu vous dire, hier, de l'autre côté, et je suis allé écouter mon ancien patron, et nos relations sont excellentes, ne vous en faites pas, monsieur le député de Longueuil.

• (1700)

Alors j'espère que cela satisfait parce que je pourrais continuer encore sur plusieurs sujets, monsieur le Président. J'en aurai pour les quelques prochaines années à vous remettre à l'ordre de temps en temps.

[*Traduction*]

M. Friesen: Monsieur le Président, étant donné que le député de Gatineau a cité Shakespeare avec tant d'aisance, j'ai pensé que je pourrais lui citer moi aussi un extrait qui cadre bien avec ses propos. Il s'agit d'un passage de Henri VIII, acte III: «Ses promesses étaient dignes de sa puissance d'alors, mais ses réalisations en rapport avec ce qu'il est devenu, homme de rien.»

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, c'est un plaisir et un honneur pour moi de participer au débat sur le budget. J'aimerais commencer par passer en revue ce que le gouvernement et le ministre des Finances ont fait au cours des quatre années et demie qui se sont écoulées depuis l'automne de 1984.

L'exposé économique de novembre 1984 présenté par le ministre des Finances (M. Wilson), fondait le programme du gouvernement sur quatre piliers: le renouveau économique, la réconciliation nationale, la justice sociale et un internationalisme constructif.

Le facteur primordial à n'en pas douter était le renouveau économique. Nous avons fait de grands progrès dans cette voie grâce aux efforts de réduction judicieuse du déficit annoncé par le ministre dès novembre 1984. Il fallait en effet remettre les Canadiens au travail, réparer

le gâchis économique qu'avait laissé le gouvernement à l'automne de 1984.

Vous vous souviendrez qu'à cette époque, monsieur le Président, le taux de chômage était de l'ordre de 12,8 p. 100. Depuis trois ou quatre ans, la création d'emplois était lamentable. La dette nationale frisait les 200 milliards de dollars. En fait, avant la fin de l'exercice, le 31 mars 1985, la dette nationale accumulée avait atteint 200 milliards de dollars.

Ce qu'il y a de tragique, c'est que, pour la majeure partie, cette dette nationale avait été causée par un dépassement des coûts au titre des programmes. Ce n'était pas comme aujourd'hui parce qu'il fallait effectuer des paiements d'intérêt sur des dettes passées. A cette époque, il s'agissait presque entièrement d'un dépassement des coûts au titre des programmes.

Au cours des trois exercices qui ont précédé l'arrivée de notre gouvernement au pouvoir, c'est-à-dire 1982–1983, 1983–1984 et 1984–1985, ce dépassement s'est accru considérablement chaque année.

En 1982–1983, le dépassement s'est élevé à 11 milliards de dollars, c'est-à-dire que le gouvernement d'alors a dépensé 11 milliards de dollars au chapitre des programmes courants, à part l'intérêt sur toute dette antérieure. En 1983–1984, le dépassement, selon les comptes courants, a atteint 14 milliards de dollars et, en 1984–1985, dernier exercice du gouvernement précédent, 16 milliards de dollars! Sans compter l'intérêt sur la dette antérieure. Il s'agit tout simplement de dépenses excessives, supérieures aux recettes destinées à maintenir les programmes.

Je vais faire circuler un graphique illustrant ces chiffres, car j'estime qu'ils ont une grande importance. Un examen des budgets ultérieurs et de la performance financière, pendant que l'actuel ministre des Finances a été en fonction, révèle un changement radical dans la composition du déficit annuel. Au cours du premier exercice, 1985–1986, le dépassement a été ramené à 9 milliards de dollars, et, en 1986–1987, à 4 milliards de dollars. En 1987–1988, le gouvernement a enregistré plus de recettes que ses dépenses au chapitre des programmes courants. En 1988–1989, l'exercice qui vient de prendre fin, nous avons enregistré un excédent de 4 milliards de dollars de recettes sur les dépenses de programme.

Malheureusement, l'intérêt à payer sur la dette nationale qui s'est accumulée augmente progressivement. En effet, ces frais d'intérêt sont passés de 17 milliards de dollars qu'ils étaient en 1982–1983 à 22 milliards de dollars en 1984–1985, à 26 milliards de dollars en 1986–1987 et à 33 milliards de dollars cette année. C'est là que réside le problème.

Voici les mesures qu'a prises le gouvernement à cet égard. Il a d'abord réduit les dépassements au titre des programmes, qui avaient été pratique courante pendant les 10 ou 12 ans où le gouvernement précédent a été au pouvoir. C'est-à-dire de réduire les dépenses excédentaires des programmes et de veiller à ce que le gouvernement fasse à nouveau ses frais dans ses activités courantes.

Une fois que le ministre des Finances a pu accomplir cela, c'est-à-dire obtenir suffisamment de recettes fiscales pour payer les dépenses des programmes courants du gouvernement, la démarche suivante consistait à s'attaquer au fardeau des intérêts de la dette. A l'heure actuelle, le déficit annuel en entier se compose d'intérêts que nous devons payer sur l'accumulation déplorable de déficits précédents, ce que nous appelons la dette nationale.

Maintenant, l'objectif est de tenter de réduire ce déficit annuel. La seule façon d'y parvenir est de réduire les dépenses des programmes et d'augmenter les impôts. Nous ne connaissons aucun autre moyen magique et les députés d'en face ne nous en ont proposé aucun. La dette n'est pas un problème que nous pouvons faire disparaître par la pensée. Nous avons une dette, nous devons y faire face et trouver une solution.

Les députés d'en face laissent maintenant entendre que la dette nationale a doublé pendant le mandat de ce gouvernement-ci. Le fait est que depuis le 1er avril 1985 jusqu'à la fin de mars dernier, la dette nationale est passée d'environ 200 milliards à 320 milliards de dollars. Il s'agit malheureusement d'une hausse de 60 p. 100. Il est juste de dire qu'elle aura doublé d'ici 1992. Quoi qu'il en soit, toute cette hausse se composera d'intérêts accumulés sur la dette précédente dont le gouvernement a hérité à la fin de l'année financière 1984–1985.

M. Nicholson: Le legs de Trudeau.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Le legs de Trudeau, comme le souligne mon collègue.

M. Nicholson: Que le NPD a applaudi.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Je crois que la lune se lève en face, monsieur le Président. Elle inspire les députés.

Le fait est que la dette nationale a augmenté d'environ 120 milliards de dollars au cours des quatre dernières années. Le tableau que je vais faire circuler parmi mes collègues d'en face indique que toute cette augmentation, sauf 8 milliards de dollars, représente le montant que le gouvernement a dû trouver pour payer les intérêts courus sur la dette précédente. En quatre ans, les dépenses excédentaires de programmes représentent au total 8 milliards de dollars.

A mon avis, c'est un accomplissement fort louable. Toutefois, ce n'est pas suffisant, car le problème de la dette a atteint des proportions telles qu'elle fait boule de neige. Elle est à un point où les intérêts accumulés sur les intérêts entraînent un accroissement de la dette même lorsque le gouvernement hausse les impôts et réduit les dépenses des programmes. En dépit de ces mesures rigoureuses, la dette continue de s'accroître. A cause des intérêts courus sur la dette—cette dette ressort dans les Obligations d'épargne du Canada, les bons du Trésor et les fonds d'État—les intérêts accumulés sur ces fonds augmentent d'environ 3 millions de dollars l'heure. C'est le rythme d'augmentation de la dette nationale. Il faut 80 millions de dollars par jour pour assurer le service de cette dette, c'est-à-dire plus de 2 milliards de dollars par mois.

• (1710)

Le pays se retrouve donc dans un cercle vicieux. Toutes les nouvelles recettes gouvernementales générées servent presque uniquement au paiement des intérêts sur la dette qui ne cesse de croître. En gros, il s'agit de 35c. par dollar qui entre dans les coffres de l'État. L'an prochain, si nous n'avions pas pris de mesures, ce serait 39c., puis 43c., etc.

Soyons sérieux et admettons qu'il faut agir pour juguler la dette, contrôler le déficit et les intérêts. Il faut agir parce que, sans cela, nous atteindrons rapidement le point où toutes les recettes gouvernementales ne serviront qu'au remboursement de la dette nationale. Il n'y aura plus d'argent pour financer les programmes ordinaires, sans parler des programmes sociaux dont profitent les Canadiens et qui, je crois, font du Canada un pays unique au monde.

Nous avons beaucoup fait depuis quatre ans. Je tiens à citer quelques mesures que nous avons mises de l'avant afin de changer la nature du déficit, pour remplacer le simple contrôle des dépenses excédentaires des programmes par la réduction réelle du déficit, pour payer les intérêts.

Le gouvernement a réduit la taille de la fonction publique. Environ 12 000 postes de fonctionnaires ont été éliminés. Cela n'a pas été facile parce que toutes nos mesures se sont heurtées à l'opposition des députés d'en face. Nous avons aussi dû affronter les syndicats. En fait, le Congrès du travail du Canada a déclaré la guerre à notre gouvernement et a dépensé plus de deux millions de dollars pour nous faire perdre la dernière campagne électorale. C'est le prix que le gouvernement doit payer pour prendre les mesures nécessaires au règlement d'un problème.

Notre gouvernement a promis de se départir des sociétés d'État qu'il n'est plus dans l'intérêt public de conserver. Aucune raison particulière ne justifie que le gouvernement s'occupe de construction d'avions, c'est pourquoi nous avons privatisé Canadair et de Havilland. Encore une fois, il y a eu un grand débat à la Chambre et nous avons entendu des prophéties apocalyptiques en dépit du fait que quelque deux milliards de dollars en subventions publiques aient été engloutis par ces entreprises. Elles ont été vendues au secteur privé et, contrairement aux prédictions de certains députés d'en face, les deux entreprises sont plus saines que jamais et emploient même plus de travailleurs.

Nous nous sommes débarrassés de certains programmes qui, pour bien des gens, étaient contestables. Katimavik en est un qui me vient à l'esprit. Il a provoqué une longue grève de la faim dans les couloirs de l'autre côté, mais c'était un programme d'une efficacité douteuse.

Nous avons augmenté les impôts et les taxes. Nous avons pris certaines mesures pour améliorer les relations commerciales avec les États-Unis et avec tous les autres pays du monde, dans le but de créer des emplois pour les jeunes. Nous avons encouragé le secteur privé en instaurant l'exemption à vie pour gains en capital pour les actions des petites entreprises. La Fédération canadienne des entreprises indépendantes, qui représente environ 750 000 petits entrepreneurs, qui constituent la pierre angulaire de notre pays, a dit que cette mesure était ce qui allait inciter le plus les Canadiens à prendre des risques et à se lancer dans toutes sortes d'entreprises.

Je crois qu'il convient de rendre hommage aux petites entreprises du Canada. Grâce à leur esprit d'initiative, elles ont mis à profit les conditions que le gouvernement a essayé d'instaurer pour leur permettre de prospérer. Elles sont parvenues à créer un nombre inouï d'emplois. Depuis quatre ans, c'est le Canada qui bat tous les

records de création d'emplois parmi les pays industrialisés. C'est grâce au secteur privé.

Pour le moment, il y a 1,5 million de Canadiens de plus qui ont un emploi qu'il y a quatre ans. Fort heureusement, ils ne travaillent pas pour le gouvernement. Ce n'est pas le genre de programmes de création d'emplois temporaires qui caractérisaient le gouvernement précédent. Il s'agit pour la plupart d'emplois à plein temps, très satisfaisants pour les Canadiens. Ces Canadiens contribuent maintenant aux recettes fiscales du gouvernement du Canada. Ils ne lui coûtent rien en prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social, de sorte que nous en bénéficions doublement.

On a beaucoup accompli, mais il reste encore bien davantage à faire. Les progrès que nous avons réalisés depuis quatre ans sont menacés par l'inflation grandissante chez nous et à l'étranger. Nous avons besoin de mesures budgétaires responsables pour freiner l'inflation à long terme et pour garder les taux d'intérêt à un niveau peu élevé.

Le budget présenté récemment témoigne d'une situation difficile. Il prend des mesures sévères qui réflètent les décisions difficiles à prendre et les choix difficiles à faire. Il exige des mesures impopulaires. Il exige des hausses d'impôt et des réductions des dépenses. Mais il reconnaît à mon avis l'exigence d'un équilibre juste et équitable. Il tient compte des problèmes des régions et impose un plus lourd fardeau à ceux qui sont le plus en mesure de le porter.

On a mentionné ces mesures à maintes reprises depuis quelques jours. Je mentionne brièvement la compression des dépenses au ministère de la Défense nationale, la réduction de l'aide au développement à l'étranger, la diminution des subventions à VIA Rail et à Radio-Canada, la remise à plus tard de la création de places en garderie, la limitation de la hausse des paiements de transfert aux provinces qui restera cependant supérieure au taux de l'inflation. L'effort de privatisation se poursuivra. Les succès de la privatisation des sociétés de Havilland, Canadair et autres se répèteront.

Nous verrons le remboursement des transferts sociaux payés aux Canadiens riches et l'institution d'un nouvel impôt des sociétés, non pas sur le revenu mais, pour la première fois, sur le capital. Certaines sociétés ne font peut-être pas de bénéfices, mais elles devront néanmoins payer un impôt calculé sur le capital employé au Canada. Nous allons voir un resserrement du régime fiscal des sociétés. Les impôts des particuliers doivent augmenter, de même que les taxes d'accise sur les cigarettes, le tabac et l'essence, et la taxe de vente fédérale va augmenter elle aussi. Toutes ces mesures ne méritent guère qu'on les applaudisse, mais le fait est qu'elles sont absolument nécessaires. Ce problème se pose à nous. Il ne va pas disparaître.

J'ai écouté attentivement les députés d'en face. Je leur ai demandé de temps en temps à la fin de leur 20 minutes de critiques et de plaintes, s'ils avaient une seule autre solution raisonnable et pratique à laquelle les Canadiens pourraient avoir recours pour résoudre ce problème. On ne m'en a pas donné une seule.

Le ministre des Finances et le gouvernement ont fait preuve de sérieux et de décision en prenant une mesure équilibrée d'augmentation des impôts et de réduction des dépenses. Le drame dans tout cela c'est que même avec les mesures que j'ai mentionnées, la dette est telle que celles-ci permettront à peine de payer les intérêts. Le déficit cette année sera donc toujours de 30,5 milliards de dollars, mais heureusement l'année prochaine, il tombera à 28 milliards de dollars et on prévoit qu'il sera réduit de moitié dans moins de cinq ans.

Les députés d'en face diront que cela n'a rien de bien extraordinaire, que cela n'est pas très efficace, que cela permet seulement de conserver le statu quo. Cependant, je les mettrais au défi parce que je pense qu'ils doivent faire un choix. On n'a pas besoin de beaucoup d'imagination pour voir quelle serait la situation sans les augmentations d'impôt et les réductions de dépenses. Le déficit, en fait, serait de l'ordre de 40 ou 45 milliards de dollars, les intérêts seraient astronomiques et l'avenir de notre pays, notre sécurité et l'avenir de nos enfants seraient gravement compromis.

Je dois supposer que les députés d'en face sont apparemment d'accord que les intérêts sur la dette nationale constituent un grave problème et une menace pour la prospérité et la sécurité futures de notre pays. Vraisemblablement, tous les Canadiens désirent une société généreuse et compatissante qui est en mesure de conserver les programmes sociaux et culturels ainsi que les importants services publics dont ils ont besoin. Les Canadiens veulent que notre pays soit fort économiquement et qu'il soit capable de soutenir la concurrence étrangère, ce qui lui permettra de continuer de créer des emplois dont nos jeunes pourront profiter.

Je crois que les Canadiens souhaitent comme nous que le Canada puisse maintenir son haut niveau de vie et que nous puissions léguer à ceux qui prendront la relève, c'est-à-dire aux prochaines générations, un pays où la qualité de vie sera encore plus grande qu'elle ne l'est actuellement.

Certains sont contre divers aspects du budget, duverses hausses des impôts, ou encore diverses restrictions dans les dépenses publiques, mais personne ne peut nier que des mesures s'imposent. L'esprit de parti n'a plus sa place. Ni les critiques stupides. Les Canadiens veulent des mesures décisives qui permettront de remédier au problème du déficit. Je dis aux députés d'en face qui ont des solutions de rechange, des solutions pratiques, de ne pas

hésiter à nous les communiquer car nous n'avons pas la prétention de tout connaître. Nous voulons travailler de façon constructive. Je crois que la question des intérêts à payer sur le déficit est suffisamment grave pour que tous les députés fassent cause commune et pour qu'ils s'efforcent de la régler de façon harmonieuse.

• (1720)

Nous ne pouvons plus continuer d'hypothéquer l'avenir pour payer nos dépenses actuelles et passées. C'est pour cela que le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que le but de ce budget était de préparer l'avenir au lieu de l'hypothéquer.

Le budget parle du grand obstacle qui se dresse devant nos progrès futurs et qui nuit à notre croissance, la hausse soutenue de la dette nationale. Ce budget vise à faire tomber cet obstacle. Les mesures prises sont dures, mais elles sont nécessaires, absolument nécessaires. Personne de ce côté-ci ne prend plaisir à augmenter les impôts ou réduire le financement des programmes, mais il n'en demeura pas moins que c'est l'insouciance, les dépenses inutiles et la prodigalité extrême de ceux qui nous ont précédés qui sont, dans une large mesure, à l'origine de cette situation. Nous devons faire face à la musique maintenant. Le problème du déficit est réel. Ce n'est pas une illusion de l'esprit. Il ne va pas se résorber de lui-même. Il faut donc s'y attaquer maintenant. Autrement, nous manquerions à nos responsabilités envers ceux qui nous suivront. Nous laisserons nos enfants aux prises avec une crise grave, une véritable crise, à mon avis.

En terminant, je tiens à dire qu'à mon avis, le ministre des Finances a façonné un budget qui relève le défi que représente la dette nationale, un budget qui protégera l'avenir du Canada. Ce budget fait appel à la participation de tous pour que tous puissent en profiter un jour. C'est notre avenir qui est en jeu. Le succès de ce budget dépend de l'engagement et de la compréhension de tous les Canadiens.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai entendu le député de Swift Current dire que tous les Canadiens devraient participer davantage à la lutte contre le déficit, et je crois que c'est le cas de la majorité des Canadiens.

Avant la présentation du dernier budget et de la plupart des budgets, nous avons entendu les gens d'affaires et les groupes de pression représentant le milieu des affaires dire qu'il fallait réduire le déficit. Je suppose donc que ce groupe est prêt à faire sa part.

Je vais rappeler au député quelque chose que j'ai rappelé à un de ses collègues il y a quelques instants, soit une étude effectuée récemment par M. John Orr. Dans cette étude, M. Orr examine les impôts payés par les sociétés et par les particuliers dans les années 50. A cette époque, 75 p. 100 des recettes gouvernementales provenaient de l'impôt sur le revenu. Les deux secteurs payaient environ le même montant.

Selon M. Orr, si nous appliquions le même principe aujourd'hui, c'est-à-dire si l'impôt des sociétés était égal à celui des particuliers, ce budget nous aurait donné un excédent de 18,5 milliards de dollars. Au lieu de cela, le ministre et son gouvernement ont choisi un déficit dépassant les 30 milliards de dollars. Comme les gens d'affaires sont parmi les plus ardents partisans de la réduction du déficit, le député peut-il expliquer pourquoi son gouvernement et pourquoi le ministre des Finances ne les ont pas pris au mot et n'ont pas commencé à imposer les sociétés au même niveau que dans les années 50, époque où le Canada n'avait pas de problème de déficit?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question et aux observations du député de Mackenzie.

Je n'ai pas examiné l'étude dont il parle, mais les temps ont changé depuis les années 50. La population de ce pays a probablement doublé. Il y a beaucoup plus de contribuables. Je peux vous dire que les entreprises sont pratiquement imposées à un taux de 50 p. 100. Je ne connais ni particuliers ni sociétés qui fassent de l'argent et échappent à l'impôt à l'exception—je désire mentionner cette exception, car je sais que c'est la marotte du député—de ces 60 000 ou 80 000 sociétés «rentables» qui ne paient pas d'impôts.

Le député d'en face sait très bien que 95 p. 100 de ces sociétés sont de petits entrepreneurs ou des agriculteurs canadiens. La raison pour laquelle elles affichent des bénéfices sur leur déclaration et ne paient pas d'impôt, c'est qu'elles ont légitimement le droit d'utiliser les pertes des années passées pour réduire leurs gains de l'année de déclaration, ainsi que les crédits d'impôt au titre de l'investissement. Si un contribuable, particulier ou société, fait certains investissements il avait le droit par le passé à des crédits d'impôts qui diminuaient le montant payable. C'est la brève réponse que l'on donne lorsque

l'on nous sert toutes ces idioties sur les sociétés rentables qui ne paient pas d'impôts.

Je voudrais terminer par un petit passage intéressant que j'ai trouvé dans le *Financial Post* du 5 mai. L'article est intitulé «*Advice & Dissent*» et signé William Watson. Le sous-titre de l'article dit: «Ceux qui voulaient une réduction de la dette doivent payer». Voici la conclusion:

> Qui aime bien châtie bien. Une surtaxe sur les hauts revenus. Une nouvelle taxe pour les grandes sociétés. Des augmentations des taxes à la consommation. Une grosse augmentation du crédit d'impôt au titre de la taxe de vente. C'est un peu comme si Mike Wilson disait à ceux qui sont naturellement de son bord—c'est-à-dire la moitié supérieure de la répartition des revenus—«Vous voulez une réduction de la dette? Payez-la.»

Voilà, monsieur le Président, une observation intéressante d'une personne que je ne connais pas, mais ne semble guère favorable au budget.

M. Mills: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les remarques du député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson). Il a dit que nous n'avions pas beaucoup d'idées de ce côté-ci de la Chambre, mais je n'en ai pas trouvé beaucoup non plus dans le budget. J'ai une question précise à lui poser. Un bon moyen de soutenir la concurrence internationale est d'être très productif. Au cours des quatre ou cinq dernières années, on nous a souvent répété aux comités de la Chambre que le partage des bénéfices et la participation au financement favorisent la productivité dans la plupart des sociétés qui ont recours à ce système. Le député pense-t-il qu'il serait de l'intérêt du gouvernement d'utiliser la fiscalité pour promouvoir ce genre d'activité dans les sociétés? Non seulement notre productivité en bénéficierait, mais nos recettes fiscales augmenteraient, ce qui nous permettrait d'attaquer le déficit d'une façon plus progressive. Le député aurait-il quelque chose à dire à ce sujet?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je remercie le député d'en face pour ses commentaires qui se veulent constructifs. C'est un fait inhabituel et cette attitude est bien supérieure à celle que l'autre côté a manifestée jusqu'ici dans ce débat.

Le but de la réforme fiscale que le ministre des finances (M. Wilson) s'efforce de réaliser est de supprimer les dépenses fiscales. Bien des dépenses fiscales effectuées jusqu'à maintenant ont été très peu productives même si elles étaient bien intentionnées. Pensons au crédit d'impôt à l'investissement qui a probablement fait plus de tort que de bien, même s'il visait un but légitime. Pensons aussi au crédit d'impôt à la recherche scientifique pour lequel le parti auquel appartient le député de Broadview—Greenwood (M. Mills) a consenti des dépenses fiscales colossales. Cette aventure nous a peut-être coûté 4 milliards. Elle n'a pourtant pas beaucoup aidé la recherche et le développement dans notre pays.

Les entreprises ont parfaitement le droit de partager leurs bénéfices avec leurs employés et ce serait une très bonne idée si plus d'entreprises tentaient cette expérience. C'est l'initiative individuelle et les stimulants qui font fonctionner le Canada et cette mesure donnerait aux employés une occasion de participer aux progrès des sociétés et de partager les fruits et les récompenses indispensables au maintien de l'esprit d'entreprise qui anime et soutient les petites entreprises de notre pays.

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Broadview—Greenwood a la parole pour une question supplémentaire.

M. Mills: Monsieur le Président, ce que je veux faire valoir, c'est que le ministre des Finances devrait se servir de la fiscalité pour encourager les entreprises à adopter ce système de participation au capital et de partage des bénéfices. Je n'ai pas très bien compris la réponse du député.

Appuie-t-il ce genre de choses? Voit-il là quelque chose de nouveau que le gouvernement pourrait envisager? Les députés ministériels nous accusent toujours de manquer d'imagination; ce serait là une façon bien simple d'engager des millions de gens dans une forme de productivité qui nous assurerait une compétitivité au plan international. Et pourtant, il semble impossible d'obtenir une réponse précise à cet égard.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, le député d'en face parle de réponses précises. Cela m'amuse assez car, toute la semaine, j'ai demandé à d'autres députés de l'opposition, à l'issue de leur critique du budget, s'ils avaient quelque chose de concret à proposer, quelque chose de pratique

qui nous aiderait à résoudre notre problème. On ne m'a encore absolument rien proposé.

En ce qui concerne la question du député, rien n'empêche les entrepreneurs de conclure des ententes de partage des bénéfices avec leurs employés. Cela me semble un excellent moyen de faire des affaires. Je ne veux surtout pas croire que cela nécessiterait une autre dépense fiscale, ce que les députés d'en face ne cessent de dénoncer eux-mêmes comme inefficace. Je crois que c'est une excellente idée que le milieu des affaires devrait mettre tout de suite à profit.

M. Gustafson: Monsieur le Président, il est intéressant de remarquer que, selon le gouvernement, on a créé plus d'emplois au Canada de 1984 à 1988 qu'en Allemagne de l'Ouest, en Autriche, en France, en Suède, en Belgique, en Grèce, en Finlande, en Irlande et en Nouvelle-Zélande. Le Canada a réussi à créer 1 432 000 emplois en quatre ans.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir participer au débat sur le budget. Il ne fait aucun doute pour moi qu'il nous faut réduire le déficit si nous voulons être compétitifs au plan international tout en continuant d'offrir aux Canadiens les services essentiels auxquels ils sont habitués. Plus nous attendrons, plus la note sera élevée et moins nous aurons d'argent pour la régler. Nous devons commencer par équilibrer le budget.

Selon le budget des dépenses qui a été déposé à la Chambre, toutefois, le gouvernement se propose de dépenser 142,9 milliards de dollars au cours de l'année financière 1989-1990, alors qu'il prévoit toucher des recettes atteignant 112,4 milliards de dollars seulement. Il va lui manquer 30,5 milliards. Le budget n'est manifestement pas équilibré.

Les comptes ne s'équilibrent pas simplement parce que notre économie ne peut être florissante quand les taux d'intérêt sont élevés, que le gouvernement diminue ses dépenses et que les impôts ne cessent d'augmenter. Le déficit augmente et continuera à augmenter jusqu'à ce que nous y trouvions une véritable solution à long terme. Malheureusement, les solutions pour lesquelles le gouvernement a opté ne marchent pas.

Un de mes collègues a déjà dit de la théorie économique du gouvernement qu'elle consiste à vendre les meubles pour payer le loyer. Je suis parfaitement d'accord.

Le gouvernement nie l'évidence. Au lieu d'augmenter les impôts et de réduire les programmes mêmes qui empêchent le ralentissement de l'économie, le gouvernement devrait s'occuper d'accroître la productivité et la compétitivité du pays. Le seul moyen à long terme de réduire le déficit est d'accroître la productivité. Ce n'est pas une idée nouvelle. Non seulement une productivité accrue rendra les entreprises canadiennes plus concurrentielles à l'échelle internationale, mais elle produira aussi des recettes permettant de réduire le déficit qui menace d'étouffer notre économie nationale.

Une productivité accrue rendra nos entreprises plus concurrentielles et nous aidera à mieux franchir le cap du XXIe siècle. Nous pouvons augmenter la productivité en améliorant la compétence de notre main-d'oeuvre et en consacrant une énergie et une détermination nouvelles, aux travaux de recherche et de développement que nous effectuons en coparticipation avec le secteur privé. Améliorer la compétence et la formation de notre main-d'oeuvre n'est pas qu'une bonne idée; c'est essentiel, étant donné que le niveau de l'enseignement de base au Canada est dans état lamentable.

Parlons d'abord de l'analphabétisme. En fonction du produit national brut, le Canada se classe parmi les dix pays les plus riches au monde, mais d'après le taux d'alphabétisation, il est loin de faire partie des dix premiers. Les députés pourraient être surpris d'apprendre que dans des pays comme le Nicaragua, Cuba et la Corée du Sud, le taux d'alphabétisation est plus élevé qu'au Canada.

L'enquête Southam effectuée à l'automne 1987 est maintenant bien connue pour avoir compilé des statistiques-chocs sur la crise de l'alphabétisation au Canada. Elle révèle que 4,5 millions de Canadiens, soit un sur cinq, est incapable de lire une simple demande d'emploi ou un simple mode d'emploi. Ils sont incapables de lire les avis du gouvernement ou les étiquettes des produits dans les supermarchés et ils sont démunis devant les questions que leur posent leurs enfants au sujet de leurs leçons et de leurs devoirs.

Comment est-ce arrivé et quelle incidence cela a-t-il sur notre économie? En 1961, l'auteure Barbara Moon avait lancé un avertissement au sujet du manque d'instruction répandu au Canada. Comme les députés peuvent le voir d'après ces statistiques, on n'a pas tenu compte de son avertissement.

Aujourd'hui, sur les marchés internationaux, le succès et les profits vont aux sociétés les plus avancées dans le

domaine de la technologie et de la productivité. L'analphabétisme n'a pas sa place dans ce tableau. Les sociétés canadiennes savent très bien que dans les années 1990, la concurrence internationale sera encore plus âpre et la productivité et l'efficacité devront être encore plus grandes.

[*Français*]

Ils sont en train de se rééquiper, de se moderniser et d'adopter de nouvelles technologies pour concurrencer dans un marché en évolution rapide.

Mais les avantages qu'offre toute cette nouvelle technologie ne se concrétiseront peut-être pas si les employés sont incapables de s'adapter aux changements radicaux en cause. Il est tout simplement impossible d'accroître, ou même de maintenir la productivité sans d'abord donner à nos travailleurs les connaissances fondamentales qui leur permettront de se préparer pour l'avenir.

Les faibles niveaux d'alphabétisation se répercutent sur la capacité qu'a le Canada de concurrencer sur les marchés internationaux. Par rapport à nos rivaux commerciaux et industriels, notre compétitivité est gravement compromise si le niveau d'alphabétisation et d'éducation de nos ouvriers n'est pas aussi élevé que dans le reste des pays industrialisés.

Des études ont révélé, par exemple, que 95 p. 100 des ouvriers japonais ont complété l'équivalent de deux années d'études universitaires. Au Canada, seulement 42.6 p. 100 des étudiants entreprennent des études postsecondaires.

Ces faits sont éloquents lorsqu'il s'agit de la productivité de notre pays. Si nous n'entreprenons pas immédiatement des efforts pour accroître le degré d'alphabétisation et d'éducation au Canada, les Canadiens ne seront pas en mesure de concurrencer sur les marchés internes et internationaux.

L'enquête menée par Southam tenait compte des points suivants pour calculer le coût de l'analphabétisme pour le Canada: Prestations inutiles de l'assurance-chômage, compétitivité internationale moindre, accroissement des frais médicaux et des indemnités des accidents de travail, subventions pour le recyclage des travailleurs industriels, séjour en prison pour les analphabètes frustrés et pertes de revenu fiscal.

• (1740)

Les coûts sociaux et économiques sont évidemment considérables et le résultat final qui glace d'effroi est de plus en plus manifeste. En plus d'être un droit universel, l'alphabétisation et l'éducation sont un impératif économique.

[*Traduction*]

Un groupe de dirigeants d'entreprise canadiens ont reconnu la gravité de la situation et ils ont créé le Canadian Business Task Force on Literacy. Ils voulaient que le monde des affaires connaisse les répercussions de l'analphabétisme pour la société en général et les entreprises. Ce groupe de travail a publié en février 1988 un rapport selon lequel, le coût annuel direct de l'analphabétisme s'élevait à 4 milliards de dollars environ pour les entreprises canadiennes et à 10 milliards de dollars approximativement pour la société dans son ensemble. Les intéressés ont signalé que les pertes de productivité pouvaient coûter à elles seules 2,5 milliards de dollars par année aux sociétés canadiennes. C'est beaucoup d'argent, monsieur le Président. Cet argent pourrait aider énormément le gouvernement à réduire le déficit national sans avoir, je tiens à le signaler, à faire payer encore davantage aux contribuables canadiens ni à sabrer dans les budgets consacrés aux programmes sociaux qui sont déjà insuffisants.

En septembre 1988, le premier ministre a parlé de façon éloquente du problème de l'analphabétisme au Canada dans le grand hall de Casa Loma, à Toronto. Il a promis que son gouvernement allait enfin donner suite à l'engagement qu'il avait pris en 1986 de lutter contre l'analphabétisme. Il s'est engagé à consacrer 110 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à la lutte en question. Nous sommes maintenant en 1989. D'ici à la fin de 1989-1990, le gouvernement prédit qu'il aura dépensé 33 millions de dollars au titre de subventions et de contributions reliées à la lutte contre l'analphabétisme. Malgré cela, le problème persiste et les associations locales disent avoir un besoin désespéré d'aide.

Pour reprendre les termes du très honorable premier ministre:

> Le secteur bénévole porte le flambeau de l'alphabétisation et empêche que cette cause ne tombe dans l'oubli au Canada.

Il a fait cette déclaration à Casa Loma, en septembre 1988. Beaucoup des groupes en question qui luttent contre l'analphabétisme transportent le flambeau depuis plus de dix ans. Il faut leur venir en aide et partager le travail qu'ils accomplissent dans nos localités. Il s'agit d'améliorer les programmes d'enseignement du jardin d'enfant à l'université et de faire en sorte qu'ils tendent à accroître les connaissances et les compétences de notre main-d'oeuvre. Cependant, tout semble indiquer que ce n'est pas fait. Alors même que nos collèges et nos universités mènent une bataille perdue d'avance, afin de maintenir et d'accroître la qualité et l'excellence de l'enseignement au Canada, le gouvernement plafonne les transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. Il s'agit là de compressions de 111 millions de dollars pour l'année à venir.

Au cours de tout le débat sur le libre-échange, on a beaucoup parlé de la nécessité de gérer le changement, d'encourager d'avantage la recherche et le développement, de mieux former les travailleurs et d'accroître la productivité. Il fallait ensuite passer à l'action. Ces sta-

tistiques sont très éloquentes, monsieur le Président. Selon le conseil consultatif sur l'adaptation, parmi huit pays industrialisés comparables, le Canada arrive au dernier rang pour les dépenses brutes en recherche et en développement, au dernier rang pour la recherche et le développement financés par l'industrie, à l'avant-dernier rang pour la recherche et le développement financés par le gouvernement, au dernier rang pour la recherche et le développement dans les établissements d'enseignement supérieur et au dernier rang pour les brevets internationaux par tête.

Un rapport rédigé pour la Chambre de commerce du Canada révèle que les initiatives actuelles en matière de recherche et de développement sont entravées par la lenteur et la maladresse de la bureaucratie. A l'heure actuelle, un grand nombre de sociétés doivent attendre 24 mois pour recevoir leur crédit d'impôt remboursable au titre de la recherche et du développement.

Je note, monsieur le Président, que vous me demandez de faire vite. Je vais donc passer à ma conclusion.

Une voix: Nous voulons en savoir plus.

M. Harb: En résumé, nous devons donc faire un effort concerté, tous tant que nous sommes, gouvernement, entreprises et grand public, pour nous préparer à faire face à l'avenir. Dans les années 1990, les pays qui auront une bonne performance, qui connaîtront une croissance économique vigoureuse, dont le taux d'emplois sera élevé et qui pourront offrir à leur population des niveaux de vie supérieurs, sont les pays qui auront investi aujourd'hui dans les compétences de leur main-d'oeuvre, et dans l'excellence de la recherche et du développement.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, et je dois, aux termes du paragraphe 84(5) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion, veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre, veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. MacLaren, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 13*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Finestone
Flis
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rompkey
Simmons
Stewart
Taylor
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—103

Althouse
Assad
Baker
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
de Jong
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
MacLaren
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Nault
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)//

Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbett
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Kindy
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Merrithew
Moore
Nicholson
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
Weiner
White
niboia)
Winegard
Monteith
Mulroney
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—145

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement défait.

Comme il est 18 h 14, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 mai 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE 41E ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, c'est le 14 mai 1948, soit le 5 du mois de *iyar* du calendrier hébraïque de cette année-là, que l'État d'Israël a été créé, marquant la réalisation d'un rêve sioniste et offrant un havre aux personnes déplacées par les tragiques conséquences de l'holocauste.

David Ben Gourion, le premier premier ministre d'Israël, a bien décrit l'âme et l'esprit du peuple israélien en ces termes:

> L'essence et l'importance de l'histoire des Juifs résident dans la préférence pour la qualité contre la quantité. Pour notre sécurité, notre survie et notre rang dans le monde, et pour la préservation de l'héritage de nos prophètes jusqu'à la fin des temps, Israël doit lutter sans cesse pour s'améliorer sur les plans moral, culturel, technologique et social pour former un peuple unique.

Israël est devenu un beau pays, débordant d'activité. Le désert est effectivement devenu florissant, comme je l'ai constaté durant mon séjour.

Bien qu'Israël ait eu à faire face à de nombreuses guerres et de nombreux conflits au fil des années, il traverse une période particulièrement difficile depuis un an et demi.

En souhaitant un heureux anniversaire à Israël, nous prions pour qu'on trouve un moyen d'assurer une paix durable. Personne ne désire plus ardemment cette paix que les Israéliens. Shalom.

* * *

HOMMAGE

LE DÉCÈS DE KEVIN BROWN

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à un Canadien et à un ami hors du commun qui est mort hier, Kevin Brown de Vancouver.

Kevin était un des fondateurs de l'association des sidatiques qui a livré sa propre bataille contre le SIDA pendant près de quatre ans, en survivant à huit pneumonies. Homme d'origine modeste qui a donné un visage humain au SIDA, il luttait pour toutes les victimes de cette maladie.

Il nous a tous mis au défi, les particuliers comme les gouvernements, de faire beaucoup plus pour combattre et prévenir cette terrible maladie qui a tué plus de 1 400 Canadiens, et d'entourer d'affection et de réconfort ceux qui en sont atteints.

En tant qu'homosexuel fier de l'être, il s'est élevé contre la discrimination en ces termes:

> En tant que sidatiques, nous livrons une bataille quotidienne pour survivre avec cette redoutable maladie; nous réveiller le matin est un miracle et parvenir jusqu'au soir, un exploit. Par conséquent, comme il est cruel pour ceux d'entre nous qui sommes homosexuels, non seulement de devoir lutter contre le SIDA, mais aussi de subir l'ostracisme injuste de notre société.

On ne peut rendre de plus grand hommage à Kevin Brown que d'honorer l'important message qu'il nous a tous adressé.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE 41E ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner le 41e anniversaire de la création de l'État d'Israël.

Deux mille ans se sont écoulés depuis la diaspora et le peuple juif, après les horreurs de l'holocauste nazi, a finalement fondé le foyer national dont il rêvait. Israël est devenu la patrie des Juifs qui sont maîtres maintenant de leur destin.

L'État d'Israël a vite acquis de la maturité après des années de heurts violents avec ses voisins. Je souhaite la paix et le bonheur au peuple juif dans cette région troublée du monde et je prie instamment le Parlement de célébrer cet anniversaire avec la communauté juive canadienne.

Article 31 du Règlement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE 41E ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse des messages de mes collègues.

Aujourd'hui, c'est la Fête de l'indépendance en Israël, où l'on célèbre le 41e anniversaire de la fondation de l'État moderne d'Israël. Au cours de ces 41 ans, notre pays et Israël ont entretenu une amitié profonde, basée sur la compréhension et le respect mutuels. Même si Israël a dû lutter et faire face aux crises les plus graves qui aient jamais menacées un État moderne, les Canadiens sont heureux de noter qu'il reste un État démocratique et pluraliste, un des rares au Proche-Orient, guidé par une volonté de maintenir la démocratie et le respect de la loi.

Les Canadiens et les Israéliens ont en commun le fait d'avoir un climat et une géographie hostiles dans certaines parties du pays et ils doivent lutter pour transformer des endroits inhospitaliers en terres susceptibles de produire des aliments. Les deux pays sont également résolus à améliorer le sort des gens des pays moins développés et à contribuer de façon productive et constructive à l'avenir de notre monde.

J'espère que tous les députés se joindront à moi pour souhaiter bonne chance à Israël en cette occasion, et se joindront à Israël pour espérer voir enfin, cette année, une paix durable avec tous les voisins du Proche-Orient et avec le monde entier.

Des voix: Bravo!

* * *

HOMMAGE

LE DÉCÈS D'ALEX FRASER

M. Dave Worthy (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai appris ce matin que M. Alex Fraser, député de la circonscription provinciale de Cariboo, est décédé après une longue et courageuse lutte contre le cancer.

Le père d'Alex Fraser, John A. Fraser, a représenté la circonscription de Cariboo à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique de 1912 à 1916, et à la Chambre des communes de 1925 à 1935.

Alex a suivi les traces de son père en consacrant plus de 40 ans de sa vie à la politique. Il a d'abord été maire de Quesnel, puis député de la circonscription provinciale de Cariboo au cours des 20 dernières années, dont la plupart en tant que ministre des Transports et de la Voirie.

Alex Fraser faisait partie intégrante du district de Cariboo au même titre que la rivière du même nom. Pendant toute la durée de sa longue et distinguée carrière politique, il n'a jamais perdu de vue les gens qu'il avait choisi de représenter. Il était le genre d'homme dont on se souviendra parce qu'il représentait tous les gens de sa circonscription, tout le temps, de tout son coeur. Il incarnait les grandes qualités des habitants du district de Cariboo qu'il aimait tant. C'est pour cette raison qu'Alex transcendait la politique.

Tout comme Alex était honoré de servir la circonscription de Cariboo, nous, les électeurs de cette circonscription, avons été encore plus honorés d'avoir été représentés pendant si longtemps par un homme aussi dévoué et distingué.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA SANTÉ

HOMMAGE AUX INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de rendre hommage aux infirmières et infirmiers du Canada pour leur dévouement et leur contribution aux mieux-être de la santé des Canadiens.

Leur présence se fait sentir au foyer, en milieu de travail, dans les cliniques, dans les hôpitaux, dans les centres d'accueil et dans tous les autres types d'établissements de santé. Ils sont plus de 200 000 au Canada. Ce nombre impressionnant de personnes impliquées dans la prestation des soins contribue de façon appréciable aux services de santé et assure une large part de l'efficacité et de la force de l'équipe de santé.

Le thème choisi cette année par l'Association canadienne pour célébrer la Semaine nationale, du 8 au 12 mai, est: L'infirmière canadienne, promoteur de la santé de l'enfant: Préconiser de saines habitudes et un environnement sécuritaire; enseigner le principe de santé et les risques; collaborer avec le peuple canadien pour mieux forger l'avenir.

En reconnaissance du rôle indispensable des infirmières et infirmiers, j'invite les députés de cette Chambre et la population à leur rendre un témoignage d'appréciation.

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LA RECONDUCTION DES ENTENTES PROVINCIALES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, six ententes sur l'aménagement forestier avec autant de provinces ont expiré en mars 1989, trois autres prendront fin en mars prochain. Elles aident les provinces à régénérer leurs ressources forestières et les semis que nous avons ici aujourd'hui.

On a annulé les ententes; nous célébrons la semaine de la forêt, mais le gouvernement ne s'est pas précipité pour négocier de nouvelles ententes avec les provinces. Avant de signer une nouvelle entente, il exige de chaque province un plan global de 20 ans sur les forêts.

La direction du Bureau de la diversification de l'Ouest a dit qu'elle modifiait les ententes actuelles et que le gouvernement n'établira pas sa politique avant au moins trois ou quatre mois.

Que le ministre montre la voie à suivre, qu'il s'engage à allouer des fonds pour négocier les nouvelles ententes dont les provinces ont besoin pour s'assurer que les futures générations puissent profiter des ressources forestières.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'INTERDICTION DES ARMES ENTIÈREMENT AUTOMATIQUES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, au Canada, un jeune de seize ans peut acheter pour moins de 500 $ un fusil d'assaut AK-47 transformé en semi-automatique. Pour 60 $ de plus, il peut acquérir un déclencheur de détente qui permet de tirer trois balles en appuyant une seule fois sur la détente. S'il connaît bien les armes à feu, il peut facilement retransformer le AK-47 en mitrailleuse entièrement automatique, une arme qui peut vider un chargeur de 30 balles en moins de trois secondes.

A l'instar des forces policières de tout le Canada, j'exhorte le gouvernement à modifier le Code criminel de façon à interdire ces armes transformées.

Article 31 du Règlement

Je félicite le ministre de la Justice (M. Lewis) de s'être engagé à étudier la question. Je l'exhorte à s'assurer que le Code criminel interdise toute arme entièrement automatique ou toute arme qui peut être transformée en arme entièrement automatique.

* * *

LES PÊCHES

LES QUAIS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur actuel ne s'est pas attaqué au problème que pose l'état lamentable des quais dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les pêcheurs de l'île doivent travailler dans des conditions dangereuses pour leur vie ou leur intégrité physique.

Dans ma circonscription, les quais comme Grahams, Macaulays, Savage Harbour, Sturgeon et Naufarge, entre autres, sont tellement délabrés que leur état dégénère rapidement en un problème d'environnement autant que de pêche.

Les pêcheurs envoient des pétitions au gouvernement depuis cinq ans pour qu'il affecte des fonds à la réparation de ces quais. Le gouvernement n'a pas répondu sincèrement à ces demandes. L'état des quais est la preuve de son insensibilité et de son inaction.

J'implore le ministre d'intervenir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard. Les pêcheurs de l'île méritent d'être traités sur un pied d'égalité.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'estime que les députés de tous les partis devraient appuyer de tout coeur le maintien après mars 1990 du Progamme de contestation judiciaire à l'intention des handicapés.

C'est le seul programme visant à aider financièrement les handicapés à se prévaloir des droits à l'égalité que leur confère la Charte. Sans un programme permanent qui permet de financer, au nom des groupes de désavantagés, des causes appelées à faire jurisprudence, seuls les riches pourront bénéficier des garanties à l'égalité de la Charte. La plupart des handicapés touchent, en effet, de faibles revenus ou des revenus fixes.

On a déjà informé les bénéficiaires du Programme de contestations judiciaires que seules seront payées les

dépenses engagées avant mars 1990. Comme les procès durent souvent non pas des mois, mais des années, peu de causes seront entendues avant cette date. Il s'ensuit que l'accès à la Charte est déjà compromis.

Ce programme revêt une importance capitale pour les handicapés et pour les associations qui défendent leurs intérêts. Il mérite l'appui des députés de tous les partis.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, en septembre dernier, le premier ministre a annoncé la création d'un ministère des Forêts de plein titre. Il signalait ainsi la reconnaissance de plus en plus vive de l'importance de ce patrimoine particulier et de cette ressource que sont les forêts pour l'ensemble des Canadiens.

Au cours des années qui ont précédé l'annonce de la création du ministère, en tant que nation, nous nous sommes manifestement réorientés vers une saine gestion de nos ressources forestières. Il suffit de rappeler les résultats impressionnants qui ont été obtenus dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur la mise en valeur des ressources forestières. En effet, près de 900 millions d'arbres ont été plantés et quelque 100 000 emplois ont été créés un peu partout au Canada.

La Semaine nationale de la forêt est le moment de réfléchir à ces réalisations et de se préparer à relever les nombreux défis que nous promet la forêt de l'avenir au seuil du XXIe siècle.

[*Traduction*]

M. le Président: Je dois signaler aux députés que j'ai remarqué des objets sur les bureaux de certains députés des deux côtés de la Chambre. Les députés ne sont pas sans savoir que peu importe les raisons justifiant la présence de ces objets, ils enfreignent ainsi le Règlement. J'invite les députés à collaborer avec la présidence.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais, tout comme hier, aborder avec le ministre des Finances la question de son abus de confiance à l'égard des personnes âgées du pays.

Je tiens à lui rappeler ce que le premier ministre a déclaré durant la campagne électorale, à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Voici: «Tant que je serai premier ministre, les programmes sociaux, surtout ceux s'adressant aux personnes âgées, seront améliorés et non réduits.»

Aujourd'hui, le président de la United Senior Citizens of Ontario, qui représente 300 000 pensionnés, a dit ceci du premier ministre: «Il nous a induits en erreur.» Le président de la National Senior Citizen and Pensioners Association, qui représente un demi-million de personnes âgées, a également déclaré aujourd'hui: «Nous avons été trahis. . . les personnes âgées ont été induites en erreur.»

Le ministre des Finances pourrait-il nous expliquer pourquoi certaines personnes âgées seront les seules à voir une partie de leurs revenus imposée à 100 p. 100? Comment se fait-il que certaines personnes âgées de 75 ans paieront plus d'impôt sur le revenu que des gens de 35 ans qui ont les mêmes revenus? Le ministre juge-t-il vraiment équitable d'imposer davantage les gens d'une certaine tranche d'âge?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le critique financier de l'honorable chef appuie les mesures mêmes que nous prenons en l'occurrence.

Des voix: Non!

M. Simmons: Cessez d'induire la Chambre en erreur.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est tout à fait conséquent avec ce que le premier ministre et d'autres ont déclaré de ce côté-ci. On consacrera cette année 865 millions de dollars de plus que l'année dernière aux paiements au titre de la sécurité de la vieillesse.

M. Allmand: Parce que le nombre des personnes âgées a augmenté.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je tiens à dire également au député que ces paiements sont pleinement indexés.

Permettez-moi de citer à nouveau un passage du discours du Budget; voici: «Cette mesure respecte le caractère universel de ces programmes de transferts. Toute personne admissible continuera de bénéficier des prestations, peu importe son revenu.»

C'est précisément ce que nous faisons. Selon moi, c'est tout à fait conséquent avec ce qui a été déclaré dans le passé.

•(1420)

[*Français*]

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, le ministre des Finances m'a traité de menteur parce que j'ai prédit qu'il allait couper les programmes sociaux dans ce pays.

Même le premier ministre a dit, encore une fois, devant la population canadienne, que le principe de l'universalité était sacré pour lui, que c'était un principe de base pour le pays.

Pourquoi le ministre des Finances, dans son Budget, a-t-il rompu l'engagement solennel du premier ministre du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais simplement citer un passage tiré d'un livre intitulé *Honourable Mentions* écrit par son critique financier; voici: «Pour ma part, je continue de me demander si les allocations familiales et peut-être même les pensions de vieillesse doivent être universelles, étant donné surtout l'importance de nos déficits fédéraux à l'heure actuelle». Son critique financier le dit noir sur blanc.

Des voix: Bravo!

Une voix: Les personnes âgées veulent une réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi s'il a moyen que je. . .

[*Français*]

L'objectif principal du filet de sécurité sociale est d'aider les personnes qui en ont le plus besoin et non de subventionner les particuliers à revenus élevés. C'est la politique de ce Budget.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les Canadiens se demandent s'ils peuvent croire le premier ministre sur parole. Celui-ci déclarait naguère qu'il tenait le principe de l'universalité pour un dépôt sacré. Nos concitoyens le mettent en demeure de respecter ses engagements.

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je m'adresse de nouveau au ministre des Finances qui sait, tout comme moi, que nos concitoyens qui ont travaillé toute leur vie à édifier le Canada ont toujours considéré les pensions de sécurité de la vieillesse comme un droit découlant de leur citoyenneté. Ils passent leur vie à payer l'impôt. Ils planifient leur avenir en tenant compte de cette pension. Celle-ci faisait en quelque sorte partie du contrat social de notre pays, partie du contrat social universel. Or, le ministre a rompu ce contrat. Que va-t-il dire aux citoyens âgés de notre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je réponds tout net que nous n'avons pas rompu ce contrat.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ces versements sont imposables Depuis de très nombreuses années. Nous continuons d'utiliser la fiscalité en raison des énormes difficultés que nous cause notre dette, difficultés que j'ai demandé à tous les Canadiens de comprendre et de nous aider à régler. . .

Une voix: Pas à tous les Canadiens.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai demandé à tous les Canadiens de comprendre ces difficultés. Nous leur demandons de nous aider à y mettre un terme.

Je dirai au très honorable chef de l'opposition que depuis deux semaines que je viens à la Chambre, je l'ai lui-même entendu déclarer que nous avons effectivement des difficultés en raison de notre dette à laquelle Wilson a encore trouvé le moyen d'augmenter depuis quatre ans et demi. Il sait pertinemment. . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le très honorable chef de l'opposition. . .

Une voix: Pourquoi ne dites-vous pas la vérité?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je dis la vérité, monsieur le Président. Je répondrai au député de Terre-Neuve que le chef de l'opposition est malhonnête envers les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis persuadé que si le ministre des Finances tient à poursuivre dans cette voie, sans doute voudra-t-il au moins utiliser un autre langage. J'ose espérer qu'il voudra se reprendre dès qu'il aura la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je retire mes propos, tels que je les ai exprimés mais j'avancerai mon point de vue néanmoins.

Le chef de l'opposition sait pertinemment que la seule façon dont nous puissions empêcher notre dette d'augmenter, c'est en réduisant le déficit annuel. Le très honorable chef de l'opposition ne nous a pas encore dit de quelle façon il s'y prendrait pour réduire le déficit, et

c'est la raison pour laquelle je dis qu'il ne se comporte pas honnêtement avec les Canadiens. Dites-leur la vérité!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE D'ÉTAT AUX TRANSPORTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Transports).

On sait qu'elle a représenté le gouvernement canadien dans une conférence environnementale internationale, il y a quasiment deux mois, et durant cette conférence, elle a eu des informations particulières en ce qui concerne les traces de BPC dans l'essence qui est vendue au Canada.

J'aimerais lui demander pourquoi, après avoir eu une réunion particulière en Suisse, elle n'a pas eu le courage, soit d'appliquer ses responsabilités en ce qui concerne le transport des matériaux dangereux, soit au moins d'avoir suffisamment d'intérêt pour la santé des Canadiens pour informer le ministre de l'Environnement à ce propos-là.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tous les rapports que j'ai reçus, y compris les déclarations faites hier à la presse par la ministre d'État (Transports), sont à l'effet qu'aucune allégation précise n'a été transmise, ni à Genève, ni ailleurs, aux employés du ministère, de même qu'aux employés de mon équipe de Cabinet, concernant un transport illégal d'essence contaminée.

Tout ce qui a été mentionné, et je le répète, à Bâle et au cours des réunions qui ont pu avoir lieu à ce moment-là, c'est qu'il y avait des mouvements illégaux de matières toxiques en provenance des États-Unis. C'est tout ce qui a été mentionné.

Personnellement, je n'ai jamais rien su de tout cela avant de le lire dans le journal *The Globe and Mail*.

[*Traduction*]

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Nous ne parlons pas ici d'un simple employé, ou d'un fonctionnaire. Nous parlons d'une ministre de la Couronne qui, à titre de représentante du gouvernement du Canada, a reçu certains renseignements au cours d'une conférence environnementale internationale et a fait preuve de négligence totale et absolue en n'assumant pas les responsabilités qui lui sont conférées aux termes de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et en omettant d'informer le ministre de l'Environnement.

Comme les renseignements que nous avons pu obtenir de Washington aujourd'hui signalent que ce genre d'activités illicites auraient également cours en Colombie-Britannique et fort probablement en Alberta et dans d'autres régions du pays, je voudrais que le premier ministre nous décrive les mesures précises que lui et son gouvernement ont prises pour protéger la santé des Canadiens contre ce scandale d'huile et d'essence contaminées par des BPC et je voudrais aussi qu'il exige la démission de la ministre d'État chargée des Transports.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux informer la Chambre que, dès ce matin, nos agents se sont postés aux principaux postes frontière entre le Canada et les États-Unis pour prélever des échantillons dans les camions-citernes.

Trente-quatre inspecteurs d'Environnement Canada collaborent avec le gouvernement de l'Ontario et d'autres ministères des gouvernements fédéral, québécois et ontarien. Nous avons déjà communiqué avec toutes les régions du Canada pour discuter de la question. Je peux garantir à la Chambre et à la population canadienne que nous prenons toutes les mesures nécessaires pour maîtriser la situation.

Des voix: Bravo!

LE TRANSPORT DE MATIÈRES TOXIQUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État aux Transports. Mon bureau a été informé hier que, lors d'une conférence en Suisse, elle avait obtenu des renseignements très précis sur des combustibles contenant des matières toxiques qui auraient traversé la frontière. Hier, la ministre a refusé de répondre à la Chambre et le ministre de l'Environnement qui a répondu à sa place a déclaré qu'il n'avait reçu que des indices vagues.

Aujourd'hui, M. Green, environnementaliste responsable et que le ministre lui-même considère comme un homme sérieux, a répété ce qui suit au sujet de la ministre. Il a dit:

> Je leur ai dit que du mazout contenant des BPC traversait la frontière et qu'il était utilisé dans les fours industriels et les serres.

•(1430)

Ma question est toute simple—et ce n'est pas au ministre de l'Environnement que je l'adresse, mais à la ministre responsable.

M. Andre: Vous n'avez pas le droit de dire cela.

M. Broadbent: Lui a-t-on dit cela et, dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-elle pas donné suite?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président. . .

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, lors d'une conférence à Bâle, en Suisse, il y a eu des entretiens au cours desquels M. Green a exprimé son inquiétude au sujet de déchets toxiques traversant la frontière. Ces inquiétudes ont été communiquées, en ma présence, aux représentants du ministère de l'Environnement qui assistaient à la conférence. Le ministère a pris des mesures et voilà toute l'affaire.

Des voix: Bravo!

LES INSPECTIONS—LA SUITE À DONNER À L'INFORMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre. Un fonctionnaire nous a appris que les inspections effectuées à la frontière après la divulgation de l'information avaient déjà été entreprises par le gouvernement de l'Ontario. Ces inspections n'avaient rien à voir avec les substances toxiques. Les substances en cause ne sont pas simplement désagréables, comme le thon avarié, par exemple; elles mettent des vies en danger. Pourquoi la ministre d'État aux Transports qui détenait l'information s'est-elle fiée à quelqu'un du ministère de l'Environnement pour suivre l'affaire et n'a-t-elle pas informé elle-même le ministre de l'Environnement, le ministre de la Santé et le solliciteur général, qui avaient tous une responsabilité directe?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je regrette que le chef du NPD n'ait pas vérifié les faits avant de poser sa question. La vérité, c'est que chaque année, en mai ou en juin, mon ministère, conjointement avec le gouvernement de l'Ontario, intensifie les inspections à la frontière pour s'assurer qu'il n'y a pas d'infractions à la loi sur le transport des substances dangereuses. Cette année, parce que M. Green a soulevé la question générale du transport illégal de déchets toxiques à la frontière, nous avons avancé l'opération à avril.

M. Lapierre: Qu'avez-vous découvert?

[*Français*]

LE SUPPOSÉ DÉLAI DANS LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de l'Environnement a admis hier qu'il a obtenu les renseignements concernant ces problèmes à la frontière, il y a deux jours. Mais le ministre qui est allé à la conférence le savait il y a deux mois. Ma question est très simple pour le premier ministre. Ce ministre des Transports a-t-elle pris une décision responsable de ne pas informer directement en ce temps-là le ministre de l'Environnement, oui ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (Premier ministre): Le chef néo-démocrate a posé une question. Il est évident que les deux ministres ont répondu complètement. Les deux ministres. . .

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Mulroney: Les deux ministres. . . Oui, mais voulez-vous une réponse? Je vais essayer de répondre.

De toute évidence, les deux ministres se sont comportés de façon exemplaire. Les réponses ont été complètes et je compte maintenant sur le chef des néo-démocrates pour appuyer le ministre canadien de l'Environnement qui fait un travail si important pour l'avenir du Canada.

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE À BÂLE—L'INFORMATION REÇUE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi à la ministre d'État chargée des Transports, qui a déclaré avoir reçu l'information lors d'une conférence tenue à Bâle il y a deux mois. J'aimerais maintenant donner à la ministre l'occasion de nous révéler exactement la teneur du renseignement qu'elle a reçu. La ministre a également affirmé qu'il y avait eu un suivi. Pourrait-elle préciser ce qu'on a fait et à quel moment?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, M. Green craignait que des déchets toxiques ne soient expédiés au Canada. C'est tout ce que j'ai appris. Lorsqu'il a exprimé cette crainte, les fonctionnaires du ministère étaient présents. Ils ont tout entendu, comme moi-même, et ces fonctionnaires d'un ministère qui a compétence en ma-

tière d'environnement ont voulu connaître les détails, mais il n'y en avait pas.

M. Lapierre: Qu'avez-vous fait?

Mme Martin (Lincoln): Certaines craintes avaient été exprimées et on y a donné suite.

Des voix: Bravo!

LES MESURES PRISES PAR LA MINISTRE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. La ministre d'État chargé des Transports n'a toujours pas dit quelle mesures elle avait prises.

M. Lapierre: Qu'a-t-elle fait?

M. Rompkey: Elle fait vaguement allusion à des mesures, mais nous avons appris aujourd'hui qu'on venait tout juste d'intervenir aux postes frontaliers en réaction à un problème qui est en train de prendre des proportions alarmantes. Mais qu'a-t-elle fait précisément après la conférence de Bâle, en Suisse.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, voici ce qui a été fait: dès que l'information a été transmise à mon ministère, nous en avons fait part aux gouvernements ontarien, québécois, et américain. Ensuite, nous sommes intervenus plus tôt que d'habitude aux postes frontaliers pour y faire des vérifications; des accusations ont ensuite été portées et des échantillons ont été prélevés. Nous n'avons pas chômé.

Je désire ajouter quelque chose aux allégations de M. Green. Ces dernières sont quelque peu compliquées. Dans la *Gazette* aujourd'hui, on peut lire sous les signatures de Jennifer Robinson et Marian Scott:

> Il n'a mentionné ni le gas-oil ni l'essence parce qu'il n'était pas au courant de l'ampleur du problème.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'IRRESPONSABILITÉ PRÉTENDUE DES MINISTRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je crois que nous avons ici un cas fascinant d'irresponsabilité ministérielle.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous avons un ministre qui dit qu'elle en a entendu parler, mais elle n'a rien fait. L'autre ministre déclare: «Mes collaborateurs ont fait quelque chose à ce propos, mais je n'étais pas au courant de la situation.»

La question que j'adresse au premier ministre est celle-ci: Quand commencera-t-il à nommer des ministres des Transports et de l'Environnement qui prendront des mesures sur des questions d'importance capitale et qui ne laisseront pas toujours à leurs collaborateurs le soin de s'en charger?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (Premier ministre): Eh bien, une chose avec laquelle je suis d'accord, monsieur le Président, c'est que le député connaît beaucoup de choses lorsqu'il est question d'irresponsabilité.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Fort bien répondu, Brian.

M. Mulroney: Je pense que mon collègue étant un parlementaire impartial. . .

Mme Campbell (South West Nova): Vous avez eu deux cas de ce genre ces deux dernières semaines.

M. Mulroney: . . .il reconnaîtra que les deux ministres se sont acquittés de leurs responsabilités d'une façon vraiment admirable, et je sais qu'il voudrait être le premier à souligner et à saluer leur travail.

L'ENQUÊTE SUR LES MESURES PRISES PAR LES MINISTRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, en tant que parlementaire parfois impartial, le premier ministre aura sûrement son mot à dire étant donné que son ministre de l'Environnement a dit hier qu'il en a entendu parler seulement hier et qu'il a pris des mesures à ce moment-là. Son ministre d'État chargée des Transports a dit qu'elle le savait mais qu'elle n'a rien fait, même si elle est responsable du transport des matières dangereuses. Le premier ministre ne pense-t-il pas qu'il est temps de mener sa propre enquête sur les gestes irresponsables de ses ministres face à quelque chose qui menace la santé et la sécurité des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (Premier ministre): Monsieur le Président, je crois que tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique, se préoccupent beaucoup de la santé et du bien-être de tous les Canadiens. Je crois que cela ne fait aucun doute.

Dans le cas qui nous intéresse, une question a été posée à la ministre d'État chargée des Transports qui a donné tous les renseignements demandés.

M. Lapierre: Elle n'a rien fait.

M. Allmand: Elle a laissé les fonctionnaires se débrouiller tout seuls.

M. Mulroney: L'information a été transmise au ministère de l'Environnement. Comme le ministre vient de le mentionner, M. Green a dit ce qui suit:

Il n'a mentionné ni le gas-oil ni l'essence parce qu'il n'était pas au courant de l'ampleur du problème.

Dans la mesure où il était au courant du problème, il a transmis cette information au ministère de l'Environnement et il a agi avec compétence. . .

M. Lapierre: Hier.

M. Mulroney: . . .dans ce dossier délicat et il continuera de le faire.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

LE TRAFIC ILLICITE DE MATIÈRES TOXIQUES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Hier, à la Chambre, le ministre de l'Environnement a dit qu'il avait appris il y a un mois que, et je cite: «Daniel Green avait été informé qu'un trafic illicite de matières toxiques s'effectuait entre le Canada et les États-Unis». Aujourd'hui, l'enquêteur en chef de Revenu Canada a dit:

•(1440)

[*Traduction*]

. . .lorsque le service canadien des douanes inspecte un camion-citerne, il cherche à déceler les infractions au droit fiscal, pas les déchets dangereux. . . Si nous avions été au courant de ces allégations, notre démarche aurait été totalement différente. . . Nous ne cherchions pas des BPC.

[*Français*]

Deux informations complètement différentes!

Quand le ministre du Revenu national a-t-il appris que des produits toxiques traversaient la frontière entre le Canada et les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme mes collègues du Cabinet, j'ai appris qu'on soupçonnait la présence de déchets toxiques dans des combustibles liquides lundi dernier. J'ai immédiatement fait enquête dans mon ministère pour vérifier si des fonctionnaires avaient été mis au courant de l'affaire avant lundi. L'enquête a révélé que personne n'a été informé de quoi que ce soit.

Il est vrai que Douanes et Accise inspecte périodiquement les camions-citernes pour contrôler l'observation des lois fiscales et dépister les tentatives de fraude fiscale. Avant lundi, nous n'avions aucune raison de soupçonner la présence de déchets toxiques ni dans le combustible liquide transporté par des camions-citernes ni dans les combustibles taxés.

Après avoir été mis au courant du problème, le gouvernement dans son ensemble a pris des mesures immédiates, sous la direction du ministre de l'Environnement. Douanes et Accise Canada travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, l'Ontario et d'autres provinces.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DOUANES—LA RECHERCHE DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Hier et aujourd'hui, monsieur le Président, on nous a dit que, depuis plus ou moins longtemps, des ministres étaient au courant de l'existence de ce grave danger pour la santé des Canadiens. Le ministre de l'Environnement a dit hier qu'il le savait il y a un mois. Les autres ministres n'auraient-ils pas dû en parler à leur collègue du Revenu national, responsable des douanes, afin qu'on ait pu commencer à fouiller pour trouver des produits toxiques à la frontière canadienne dès que l'affaire a été ébruitée? Pourquoi le ministre n'en a-t-il pas été informé?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ignore combien de fois des ministres devront dire que c'est seulement lundi que, pour la première fois, nous avons entendu parler de déchets toxiques dans l'essence. Combien de fois devrons-nous le répéter? Dès qu'il l'a su, le gouvernement a pris des mesures appropriées, directes et décisives.

LE CHARBON DE L'OUEST CANADIEN À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et, selon sa réponse, elle pourrait avoir un effet important et positif sur notre balance commerciale et sur notre environnement.

Quelles mesures le ministre a-t-il prises ou va-t-il prendre au sujet du transport et de l'utilisation de charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre dans la région

industrielle ontarienne afin qu'on n'y brûle pas le charbon à forte teneur en soufre de la Pennsylvanie, source principale d'émissions d'anhydride sulfureux, donc de pluies acides?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux dire au député que nous avons fait beaucoup de démarches pour qu'on utilise le charbon à basse teneur en soufre pour le chauffage, surtout en Ontario. Le député sait que nous avons formé un groupe de travail sous la direction du vice-premier ministre. On a mis au point 14 projets-pilotes financés en partie, au titre de 27 millions de dollars, à même les fonds alloués pour une certaine période de temps à la diversification de l'Ouest. Ces projets vont bon train et nous espérons démontrer que l'Ontario y gagnerait à utiliser du charbon de l'Ouest, produit par des Canadiens, et à contribuer ainsi à atténuer le problème des pluies acides.

LA COMMUNICATION ENTRE LES MINISTRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la ministre d'État (Transports) a dit qu'elle avait eu ces renseignements, il y a deux mois à Bâle en même temps que certains fonctionnaires de l'Environnement. Comment se fait-il qu'elle n'ait pas communiqué avec son collègue le ministre de l'Environnement? Pourquoi la ministre de qui relève le transport des marchandises dangereuses n'en a-t-elle pas saisi ses services ni les services de l'environnement, qui auraient dû informer le ministre de l'Environnement comme elle aurait dû le faire elle-même? Pourquoi n'est-elle pas restée en contact étroit avec ses services et ceux de l'Environnement pour faire instruire cette affaire?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, en Suisse on a dit redouter que des produits toxiques franchissent la frontière. Si le très honorable député voulait bien lire le hansard, il verrait que je n'ai pas parlé de matières toxiques dans le carburant ou l'essence. J'ai dit que les préoccupations de M. Green portaient sur le transport transfrontalier de marchandises. Il n'y avait pas de détails, simplement des préoccupations. Ces préoccupations ont été communiquées au ministère de l'Environnement, qui est responsable du dossier et qui s'est chargé de la question à l'interne.

LA RESPONSABILITÉ POUR L'APPLICATION DE LA LOI

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, n'est-il pas vrai que le transport transfrontalier de marchandises toxiques est visé par la Loi sur le transport des marchandises dangereuses? La ministre ne veut-elle pas reconnaître qu'elle est responsable en fin de compte de ces services, et dans cette affaire ne se sent-elle pas responsable envers la Chambre ou le pays de ne pas avoir en saisi ses services ou le ministère de l'Environnement? Nous constatons maintenant que personne n'a approché le ministre du Revenu national, de qui relèvent les douanes, pour empêcher ce truc de franchir la frontière. Est-ce que la ministre récuse ses responsabilités?

Le très hon. Brian Mulroney (Premier ministre): Monsieur le Président, je me demande bien pourquoi le chef..

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le chef de l'opposition pose un précédent quand il intervient deux fois pendant la période des questions. Il doit s'agir d'une question d'une grande importance.

La ministre d'État (Transports) a été interrogée sur ce fait et je puis dire à la Chambre et au pays qu'elle a donné une réponse beaucoup plus claire que la question du chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je me demande bien quel intérêt le chef de l'opposition peut bien trouver à asticoter la ministre d'État aux Transports au sujet de la réponse qu'elle a donnée avec beaucoup de clarté et de sérieux. La ministre d'État aux Transports a parfaitement répondu à la question. Le ministre de l'Environnement a décrit la suite des événements avec la même clarté et sensibilité. Les réponses ont été fournies suivant les meilleures traditions de la Chambre des communes. J'aurais cru que le chef de l'opposition serait le premier à respecter ces traditions dont il nous parle si souvent.

L'ARTICLE DU *OTTAWA CITIZEN*

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre dit, avec un sourire narquois, que ce doit être important parce que le chef de l'opposition s'est levé deux fois pendant la période des questions. Nous lui demandons de ne pas sourire ainsi, car c'est une question importante. Il s'agit de substances toxiques qui compromettent la santé des Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

•(1450)

M. Tobin: Monsieur le Président, si j'arrive à me faire entendre malgré les hurlements des députés d'en face, je voudrais répéter ce que le ministre de l'Environnement aurait dit, d'après le Citizen. Voici ce que dit cet article: «M. Green prétend toutefois avoir dit clairement à Mme Martin et à un adjoint de M. Bouchard que des déchets toxiques passaient la frontière dans des combustibles.» Qu'il s'agisse d'essence, de mazout de chauffage ou que sais-je, il fallait le transporter. Nous n'étions pas à bord du vaisseau spatial Entreprise. Nous n'avons pas de téléporteur.

Je demande à la ministre d'État aux transports, puisqu'elle est responsable du transport des produits dangereux et qu'elle a écouté une discussion sur le sujet, son cocktail à la main. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: . . .pourquoi elle n'a pas assumé ses responsabilités elle-même et pourquoi elle n'en a pas parlé au ministre des Transports.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député vient de citer une déclaration que M. Green aurait prétendu avoir faite à un de mes adjoints. Et comme cet adjoint n'est pas à la Chambre et n'a pas le privilège de se défendre, je veux rappeler à la Chambre, qui le sait d'ailleurs, et le député en particulier, que cet adjoint a nié publiquement, hier, cette déclaration de M. Green.

[*Traduction*]

LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AUX AUTRES MINISTRES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, il faudrait avoir une agilité mentale extraordinaire pour suivre la loi embrouillée du gouvernement. Il ont maintenant compris que M. Green n'a pas assumé ses responsabilités.

Il y a deux mois, à une conférence importante sur l'environnement, une personne parfaitement digne de foi a dit à un ministre fédéral que l'on soupçonnait que des substances toxiques camouflées dans une sorte de combustible ou l'autre étaient transportées.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député pourrait peut-être poser sa question.

M. Tobin: Oui, monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État aux Transports. La ministre peut-elle expliquer à la Chambre si elle a pris une autre initiative, si ce n'est qu'elle a entendu la conversation et qu'elle l'a dit? La ministre s'est-elle mis en rapport avec le ministre de l'Environnement, avec le ministre du Revenu? La ministre a-t-elle averti ses propres collaborateurs ou a-t-elle bu son cocktail et est-elle rentrée chez elle?

M. le Président: Il y a des choses qui sont antiréglementaires, bien sûr, et il y en a d'autres qui ne le sont pas tout à fait mais qu'il faudrait éviter de dire, par souci de justice. Le député de Skeena a la parole.

LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LA CONTREBANDE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre d'État chargée des Transports. M. Green a déclaré manifestement qu'il avait dit à la ministre qu'il y avait des déchets toxiques dans les combustibles. Mais laissant cet aspect de côté pour le moment, il reste que la ministre avait été informée de la contrebande de déchets toxiques. Il faut prendre les contrebandiers, sinon il n'existe que des soupçons de contrebande. Pourquoi la ministre d'État chargée des Transports n'a-t-elle pas immédiatement informé le ministre responsable des frontières, le ministre des Douanes, de l'existence d'un réseau de contrebandiers?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il faut préciser une chose. Les renseignements de nature générale communiqués à Bâle ont immédiatement été transmis à mon ministère, à Ottawa, par téléphone. Mon ministère est responsable de l'application du règlement sur le transport des produits dangereux. C'est pourquoi mon ministère a agi de concert avec le gouvernement ontarien. Des mesures ont été prises sans tarder. Des poursuites ont été intentées et des inspections rigoureuses ont été effectuées aux frontières.

Des voix: Bravo!

LA CONTRADICTION AU SUJET DES INSPECTIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Dans ces conditions, monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre a dit à mon chef de parti il y a quelques instants qu'après la conférence de Bâle, les inspections ont été devancées. Cela a été contredit carrément hier après-midi par le ministre de l'Environnement Bradley, selon lequel les inspections

étaient sans rapport avec les déclarations de M. Green, qu'elles étaient déjà prévues. Comment le ministre explique-t-il cette contradiction absolue?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Il n'y a ni contradiction ni embrouille sauf dans l'esprit du député parce que ce qui est vrai, c'est que ces inspections se font systématiquement en mai et juin de chaque année. Mais cette année elles ont été devancées pour cette raison. C'est la seule chose qui s'est produite.

LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Puisque le député m'a fait part de son intention sans équivoque, je le prierai de poser sa question.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Si les divers ministères sont chargés de l'application des lois comme par exemple la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, je croyais qu'il était convenu depuis toujours qu'à la frontière ils sont tenus de travailler en collaboration avec le ministère du Revenu national. Si tel est le cas, pourquoi le ministre et ses services n'ont-ils pas demandé immédiatement l'aide sans réserve du personnel des douanes d'un bout à l'autre du pays pour pouvoir agir efficacement dans ce dossier? Pourquoi le ministre du Revenu national et ses services n'ont-ils eu vent de l'affaire que lundi dernier? N'est-ce pas là preuve de négligence flagrante de la part du ministre de l'Environnement et de son gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'information dont nous avons été saisis, dont le ministère a été saisi, était une question d'environnement, c'était une question de matières toxiques qui pouvaient, ou non, avoir franchi illégalement la frontière canadienne. Voilà pourquoi l'affaire a été traitée par le ministère de l'Environnement! Les questions fiscales n'étaient pas en cause dans cette affaire à ce moment-là. Il n'y a aucun lien à établir entre la responsabilité fiscale et la question environnementale.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre était vraiment soucieux de la santé des Canadiens, pourquoi a-t-il gardé le secret de ces problèmes sérieux? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas engagé tout de suite ses homologues du département des douanes? Pourquoi a-t-il gardé le secret sur ces informations importantes?

Monsieur le Président, c'est évident que le ministre n'est pas à la hauteur de ses fonctions et qu'il doit démissionner avec la ministre d'État (Transports).

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais rassurer l'honorable député en lui disant que je n'ai pas l'intention de démissionner, et qu'avec l'appui du premier ministre, du Cabinet et de l'ensemble du parti conservateur, j'ai l'intention de mener à bonne fin la mission essentielle impartie à tous de protéger l'environnement au Canada.

Des voix: Bravo.

• (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: Je tiens à informer les députés que le député de Winnipeg Transcona a la parole pour poser une seule question.

LA LOI NATIONALE SUR LA SÛRETÉ DE L'EAU POTABLE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je veux donner au ministre de l'Environnement l'occasion de faire de la prévention en matière de protection de l'environnement au lieu de réagir après coup, comme dans le cas en question.

Le ministre n'ignore pas que les citoyens de Winnipeg craignent pour leur approvisionnement en eau potable par suite du projet de la Consolidated Professor Mining d'exploiter une mine au beau milieu du lac Shoal d'où est tirée l'eau potable de la ville.

Le ministre va-t-il s'engager ici aujourd'hui à user de tous les pouvoirs dont il dispose et à présenter une Loi nationale sur la sûreté de l'eau potable afin d'empêcher qu'on exploite, oh folie, une mine d'arsenic au beau milieu de notre réservoir d'eau?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en tant que Manitobain, je conviens avec le député que l'approvisionnement en eau potable de Winnipeg doit être sûr. C'est là une question qui a été soulevée maintes fois à la Chambre et en rapport avec bien des sujets et, chaque fois, des

députés ministériels se sont assurés que l'approvisionnement en eau de la ville de Winnipeg n'était pas saboté ni menacé.

En ce qui concerne le projet en question, la même condition s'applique. Nous ne voulons pas avoir d'arsenic dans le réservoir d'eau. A notre avis, aucune approbation ne devrait être accordée tant qu'on n'aura pas reçu l'assurance que l'approvisionnement en eau n'est pas menacé.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON DEMANDE LE RETRAIT DE PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, j'estime que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin) a, peut-être par mégarde, mais sans fondement aucun, porté atteinte à la réputation de la ministre d'État chargée des Transports (Mme Martin).

Je suis certain que, en parlementaire distingué et respectueux des traditions et des usages de la Chambre, le député voudra se rétracter et présenter ses excuses à la ministre et à la Chambre.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je me réjouis de l'intervention du vice-premier ministre (M. Mazankowski), car je n'avais nullement l'intention d'insinuer que la ministre n'avait pas participé à cette conférence à l'étranger avec diligence, sérieux et toutes les autres qualités qu'on est en droit d'attendre d'un ministre.

Je me suis servi d'images pour montrer qu'on n'avait pas porté à la question toute l'attention qu'elle me semblait mériter. Si la ministre s'est senti offensée, je tiens à lui assurer que ce n'était nullement mon intention.

LES PROPOS QU'AURAIT TENUS LE MINISTRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, durant la période des questions, pendant que mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin) avait la parole, le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) a tenu des propos fort désobligeants à son endroit.

Dans les circonstances, monsieur le Président, je vous prierais de demander au ministre de la Défense nationale de rétracter ses propos et de présenter ses excuses.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si les propos que j'ai tenus dans le feu de la période de questions ont pu offenser mes collègues d'en face, je les rétracte dans la meilleure tradition de la Chambre.

M. le vice-président: Je remercie tous les députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires prient aussi le gouvernement de présenter une modification à la Loi sur les droits de la personne pour empêcher qu'une personne soit victime de discrimination à cause de son orientation sexuelle.

LA COMMERCIALISATION DE L'AVOINE ET DE L'ORGE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai à présenter à la Chambre deux pétitions qui ont été dûment certifiées.

La première pétition demande à la Chambre des communes d'enjoindre le gouvernement de ne pas signer le décret qui soustrairait la commercialisation de l'avoine à la compétence de la Commission canadienne du blé, et d'assujettir l'avoine et l'orge à la Loi sur la Commission canadienne du blé de telle sorte qu'à l'avenir, il faille consulter les organisations agricoles et le Parlement avant de modifier la commercialisation de ces produits.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, la deuxième pétition provient d'habitants de la Saskatchewan.

Les pétitionnaires signalent que c'est le Parti conservateur du Canada qui a déclaré que le gouvernement fédéral a le devoir de veiller au maintien, à la modernisation et à l'expansion du service voyageurs en tant qu'élément important de notre réseau de transport ferroviaire national.

Les pétitionnaires exhortent par conséquent le gouvernement du Canada à respecter son engagement premier d'appuyer VIA Rail, à abandonner ses projets de réduire encore davantage son budget, et à lui fournir plutôt les

ressources nécessaires pour fonctionner vraiment comme une société ferroviaire moderne et non comme un musée.

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. le vice-président: Les motions sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 9 mai 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de participer au débat sur le Budget, parce que c'est un débat sur l'avenir, c'est un débat, je crois, sur la responsabilité, et c'est également un débat sur le type de Canada que nous souhaitons pour les Canadiens et Canadiennes d'aujourd'hui et, bien sûr, sur le type de Canada que nous voulons laisser à nos enfants.

Je ne vous cacherai pas, monsieur le Président, qu'il me fait aussi plaisir que les Canadiens aient la chance d'assister au spectacle d'irresponsabilité qui leur a été offert durant les deux dernières semaines par les partis d'opposition, en relation avec ce Budget.

Le mois dernier, le gouvernement faisait connaître, dans le discours du Trône, son programme pour les prochaines années, un programme qui faisait valoir un certain nombre d'engagements du gouvernement, savoir, maintenir la croissance économique partout au pays, continuer de fournir aux Canadiens un vaste éventail de programmes sociaux, protéger l'environnement et affirmer de manière concrète et profonde les valeurs qui nous définissent comme Canadiens.

A ce moment-là, les députés se le rappelleront, les députés de ce côté-ci de la Chambre avaient insisté sur le fait que ces engagements qui figuraient au discours du Trône ne seraient réalisables que dans la mesure où le Canada pourrait se libérer du fardeau intolérable qu'est devenue la dette publique.

Pour bien comprendre de quoi il s'agit, monsieur le Président, je crois qu'il y a lieu de se livrer à un bref historique budgétaire des 15 ou 20 dernières années.

Jusqu'au début des années 1970, les ministres des Finances de l'époque avaient équilibré, tant bien que mal, leurs budgets. C'était relativement facile de le faire, parce que l'économie roulait à plein régime, l'argent rentrait dans les coffres de l'État. Nous vivions une période de grande abondance qui a permis au gouvernement de développer à l'époque de nombreux programmes sociaux, d'aider ceux et celles qui étaient dans le besoin, et de lutter contre les disparités régionales. C'était facile, monsieur le Président, d'être politicien dans ce temps-là. On pouvait se permettre d'être généreux et de faire plaisir à peu près à tout le monde. C'étaient les belles années. Puis vers 1973-1974, cependant, l'économie s'est mise à rouler plus lentement. Il y a eu la crise du pétrole qui marque la fin de la récréation, et cela a eu un effet considérable sur les finances, mais nos amis d'en face, qui formaient le gouvernement à l'époque, ont continué d'administrer les affaires de l'État comme si rien n'avait changé, comme si rien ne s'était passé, comme si l'économie canadienne continuait à rouler à pleine vapeur. Et c'est là que l'on assiste pour la première fois à des déficits qui commencent à s'accumuler. Le chef de l'opposition libérale revendique la paternité des déficits annuels au pays. C'est son héritage qu'il aura laissé aux Canadiens et aux Canadiennes.

• (1510)

Au début, les déficits ne sont pas trop gros. On pense que c'est temporaire, mais l'on s'aperçoit vite au fil des années que ces petits déficits du début deviennent très gros, au point qu'en 1984, et cela personne ne peut le nier, lorsque nous sommes arrivés au gouvernement, le déficit annuel atteignait pas loin de 40 milliards de dollars. Et durant le dernier mandat du gouvernement libéral, de 1980 à 1984, la confiance dans l'économie cana-

dienne était à son plus bas, le taux de chômage battait des records à tous les mois, l'inflation galopait et les taux d'intérêt atteignaient des sommets jamais inégalés.

On en est arrivé là parce qu'il y a des gens qui, année après année, ont pratiqué une politique budgétaire à courte vue, parce qu'il y a des gens qui ont fait preuve d'inconscience et de manque de courage dans l'administration des affaires de l'État. Et je ne veux pas faire leur procès outre mesure, à ces libéraux, monsieur le Président, puisque les Canadiens se sont déjà prononcés à deux reprises sur la sorte de gestion qu'ils ont pratiquée et qu'ils continuent de proposer aux Canadiens.

Maintenant, si on regarde le bilan économique des quatre dernières années, c'est un bilan un peu plus reluisant. La croissance que le Canada a connue au cours de ces années a été soutenue. Le taux d'inflation est resté stable; plus d'un million et demi d'emplois ont été créés dans toutes les régions du pays; le taux de chômage a fortement diminué et les perspectives économiques, à l'heure actuelle au pays, demeurent quand même très prometteuses. Et, contrairement à la croyance populaire, ou je devrais plutôt dire à ce que colportent ceux qui aiment diviser le Canada, la croissance soutenue de l'économie dont je parle n'a pas été simplement manifeste dans le Sud de l'Ontario.

Beaucoup de gens veulent blâmer l'Ontario pour tous les maux que l'économie pourrait connaître à l'heure actuelle dans certaines régions du pays, mais je crois que si quelqu'un veut regarder les faits en face, on va s'apercevoir que, au cours des dernières quatre années, ce n'est pas seulement l'Ontario qui a bénéficié des politiques économiques mises de l'avant par le gouvernement, mais toutes les régions du pays.

Dans ma province natale du Nouveau-Brunswick, monsieur le Président, pourtant réputée comme étant une des régions défavorisées au pays, on a profité, au Nouveau-Brunswick et dans la région Atlantique, du climat économique favorable qui a pu être engendré par les politiques mises de l'avant en 1984 par le gouvernement, sous le leadership du ministre des Finances.

Depuis septembre 1984, chez nous au Nouveau-Brunswick, monsieur le Président, le chômage est passé de 16,3 p. 100 à 12,1 p. 100. Mes compatriotes du Nouveau-Brunswick vont dire que 12,1 c'est encore trop, mais c'est mieux que 16,3 et c'est un progrès qui s'est enregistré sous le programme économique mis de l'avant par notre gouvernement.

Le taux de croissance au Nouveau-Brunswick a été supérieur à la moyenne nationale durant cette période de temps. Et on prévoit encore cette année une augmentation des investissements de l'ordre de quelque 16 p. 100. C'est vrai qu'il y a des gens qui se posent la question parce que beaucoup d'entre nous, du côté ministériel, parlons avec satisfaction du record du gouvernement. Nous disons souvent: Écoutez, on a créé beaucoup d'emplois, la performance du Canada n'est égalée par aucun pays membre de l'OCDE. Alors pourquoi changer, s'il n'y a pas de problèmes? Et je pense que la question est légitime. C'est là, je pense, l'importance de mettre les choses en perspective et d'amener chacun et chacune des Canadiens à prendre conscience des réalités financières qui nous sont imposées comme Canadiens, comme Canadiennes. Je vous soumets qu'il nous faut absolument changer, au Canada, monsieur le Président, notre façon de voir et de faire les choses parce que l'on ne peut plus se payer le luxe de vivre et de fonctionner avec de l'argent emprunté, comme cela a été systématiquement le cas au cours des 20 dernières années.

Le ministre des Finances, dans ses prévisions budgétaires, et dans son discours sur le Budget, dit emprunter sur l'avenir. On sait que, emprunter sur l'avenir, cela a toujours été la solution proposée par le parti libéral. Bien sûr, dépenser, comme on dit en anglais, comme un *drunken sailor*, cela c'est la solution des néo-démocrates. Mais, à un moment donné, les Canadiens et les Canadiennes. . . Ces gens-là, les néo-démocrates, parlent souvent des gens ordinaires, du Canadien moyen, de la fille-mère qui a des enfants, qui doit travailler et qui en arrache. Ce sont ces gens du parti de l'opposition, monsieur le Président, qui se gargarisent beaucoup du monde ordinaire. Le parti libéral aussi. Ce dernier s'en est assez gargarisé du monde ordinaire, qu'il nous a légué une dette, lorsque l'on est arrivé au pouvoir, en 1984, qui frisait les 280 milliards de dollars.

Le ministre des Finances et le gouvernement proposent aux Canadiens, dans ce Budget, de regarder la situation et de constater la réalité.

[*Traduction*]

C'est une triste réalité. Depuis 20 ans, nous hypothéquons littéralement l'avenir de nos enfants.

J'ai écouté les discours des députés de l'opposition. Ils semblent tous admettre que nous avons un problème de déficit. Ils n'acceptent ou n'appuient aucune des solutions que propose le ministre des Finances.

Il faut examiner la situation financière et les secteurs de dépenses pour se rendre compte que la tâche est vraiment difficile. Si nous, Canadiens, sommes aussi attachés à ces programmes sociaux que je le crois, nous aurons des choix à faire.

Chose certaine, le temps que je serai dans la vie publique, je ne me rendrai pas complice d'un endette-

ment qui hypothèque l'avenir de mes enfants et de mes petits-enfants, ce que nous faisons actuellement.

Les députés de l'opposition, mes bons amis les libéraux et les socialistes, seraient bien avisés d'aller s'entretenir avec ceux qu'ils disent représenter. Ils n'ont pas un droit exclusif au titre de défenseurs des Canadiens ordinaires qu'ils revendiquent. Nous savons comment ils les ont défendus par le passé.

Notre parti a été élu par des Canadiens ordinaires. Je suis allé dans ma circonscription en fin de semaine et j'ai parlé à un grand nombre de gens ordinaires du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, de Madawaska et du comté de Victoria. Je n'ai rencontré personne qui trouve à redire à la proposition qui est faite dans le budget de faire remettre, par l'impôt, à ceux qui gagnent plus de 70 000$ par année, une partie des sommes qu'ils reçoivent sous forme d'allocations familiales et de pensions de vieillesse.

Je n'ai rencontré personne, dans les rues d'Edmundston, de Saint-Basile, de Grand Falls ou de Perth qui soit contre l'idée que ce grand homme de chez nous, au Nouveau-Brunswick, M. K.C. Irving, rende la pension de vieillesse qu'il reçoit chaque mois. K.C. n'en aurait pas besoin pour déjeuner. Je ne comprends pas, compte tenu de l'énorme dette qui accable les Canadiens, pourquoi les gens de l'autre côté de la Chambre n'applaudissent pas à la mesure présentée dans le budget par le ministre des Finances. Si on ne la met pas en oeuvre, il faudra faire autre chose. On ne peut prétendre diminuer les dépenses, et réduire le déficit annuel en continuant de jeter l'argent par les fenêtres. C'est impossible.

• (1520)

Les députés d'en face font état de dépenses bizarres dont le gouvernement n'est même pas au courant. Je reconnais qu'il y a parfois des dépenses idiotes. Toutefois, dans l'ensemble et compte tenu des transferts du gouvernement fédéral en faveur des contribuables, ils pourraient croire qu'ils peuvent tromper les Canadiens. Ils ont peut-être réussi à leur faire croire pendant un certain temps que l'argent venait d'Ottawa. Ottawa ne donne rien aux Canadiens, il ne fait que puiser dans les poches des Canadiens et redistribuer l'argent aux mêmes contribuables. Ottawa ne fait pas de cadeau, de là le budget que nous avons présenté. Tout se paie. Nous ne pouvons continuer à dépenser comme par le passé sans maîtriser la situation.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai entendu plusieurs accusations venant de l'autre côté de la Chambre et, pour ma part, je vous dirai que ce que le ministre des Finances a proposé dans son Budget, c'est une prise en main ferme, une prise en main réaliste et responsable de nos finances publiques, dans le même esprit de ce qui a été fait par ce gouvernement depuis 1984. Les libéraux d'en face et les socialistes, eux, essaient de faire croire aux Canadiens qu'on vient de découvrir le problème de la dette publique, que c'est la première fois que ce gouvernement en parle, et qu'on a caché cela aux électeurs durant la dernière campagne électorale. Monsieur le Président, cela prend quand même un certain culot pour dire des choses pareilles!

Durant la campagne électorale, pour quiconque veut regarder le «record», le premier ministre, à plusieurs occasions, a parlé, le matin même du déclenchement des élections, de la continuité, du besoin d'assainir nos dépenses publiques, de continuer de gérer les dépenses publiques de façon responsable. Le ministre des Finances en a parlé. Même pis que cela, le président du Comité des finances, durant la campagne électorale, en parlant du projet de taxe de vente, de la taxe nationale, avait dit que quelque 18 ou 14 milliards de plus seraient cherchés. . . Blenkarn, le fameux président. . . et à ce moment-là, monsieur le Président, avec une pareille bombe, imaginez, le même bonhomme qui criait à grands cris que le ministre allait piger dans les poches. . . Cela a duré trois heures durant la campagne électorale. Parce que, durant la campagne électorale, les socialistes en cravates et les libéraux essayaient, ils étaient dans leur campagne pour essayer de faire peur au monde. C'était le terrorisme intellectuel à la grandeur du pays à propos de l'Accord de libre-échange. Quand même que tu aurais voulu parler du déficit, ils ne t'auraient jamais laissé faire parce que ces mêmes gens-là n'avaient aucun intérêt dans les finances du Canada. Ce sont ces gens-là qui, pendant 20 ans, ont amené le Canada presque à la dérive financière, presque en faillite! C'est l'héritage qu'ils ont laissé au Canada.

Malheureusement, il ne me reste que deux minutes de discours, et je voudrais profiter de ces deux minutes pour inviter mes collègues d'en face à considérer sérieusement, et je ne sais pas s'ils peuvent le faire, d'appuyer les mesures qui sont dans ce Budget, parce que ce Budget est le point tournant qui permettra aux Canadiens et aux Canadiennes des générations futures de bénéficier, eux aussi, de programmes et de services gouvernementaux que nous et nos contemporains peuvent avoir aujourd'hui.

Si on risque. . . si on n'accepte pas ces mesures-là, si on ne passe pas ces mesures-là, il ne faut pas être prophète

de malheur, monsieur le Président, pour dire avec certitude que dans 15 ans, dans 20 ans, ce ne sera plus 35c. de chaque dollar des Canadiens qui ira au service de la dette, mais ce sera peut-être chaque dollar qu'il enverra... On ne peut pas faire cela aux Canadiens, aux générations futures!

Monsieur le Président, je vois que vous me signalez que mon temps est déjà écoulé. Je veux inviter les députés de toute la Chambre à considérer le sérieux de la situation et à appuyer les mesures avancées par le ministre des Finances dans le Budget.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont écouté le discours du ministre sans broncher, pendant les 20 dernières minutes. Il est très difficile de séparer le vrai du faux, car le ministre n'a rien dit sur un certain nombre de questions dont le gouvernement doit se préoccuper.

Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi, pendant la dernière campagne électorale, les députés du gouvernement ne se sont pas exprimés aussi franchement que maintenant? Ils insistent maintenant sur l'ampleur du déficit, sur la nécessité de faire des sacrifices, de récupérer les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse et d'augmenter les impôts. S'il était si important en janvier et en février 1989 de parler aux Canadiens de perspectives économiques, n'était-il pas aussi important de le faire en septembre, en octobre et en novembre 1988?

S'il est si important maintenant de hausser les impôts, comment le ministre s'y prendra-t-il pour expliquer aux familles moyennes de sa circonscription du Nouveau-Brunswick que si leurs revenus familiaux sont déjà au bas de l'échelle, c'est-à-dire si elles gagnent entre 25 000$ et 30 000$, leurs impôts représenteront maintenant, après cinq budgets fédéraux, 60 p. 100 de plus de ce qu'ils payaient en 1984?

Entre temps, les riches de sa circonscription et d'ailleurs, qui gagnent 100 000$ et plus, ne verront leurs impôts augmenter que de 8 p. 100.

Je voudrais qu'il explique à la Chambre et à ses électeurs comment cette situation peut être juste, comment le régime fiscal peut être juste. Peut-être les Canadiens auront-ils alors une meilleure idée de ce que le gouvernement est véritablement en train d'essayer de faire.

M. Valcourt: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à mon collègue du Parti libéral. A l'entendre formuler sa question, on dirait qu'il sous-estime la dette nationale, la dette de tous les Canadiens, de tous les enfants, la dette dont chacun doit assumer une part. Il a dit que ce n'était pas suffisamment important pour qu'on en ait parlé au cours de la dernière campagne électorale. Au contraire, tout comme le ministre des Finances et le premier ministre, je m'en suis fais un devoir. Nous avons parlé du déficit.

M. Crawford: Non!

M. Marchi: Ces discours-là étaient écrits à l'encre sympathique.

M. Valcourt: Mon distingué collègue le nie. Je l'invite donc à lire les discours qui ont été prononcés au cours de la campagne par différents ministres, différents candidats au nom de notre parti.

M. Marchi: Déposez-les.

M. Valcourt: Là n'est pas la question. C'est bien un autre exemple de la mentalité passéiste du Parti libéral du Canada. Les membres de ce parti préféreraient s'attarder aux événements de novembre alors qu'un défi a été lancé à tous les Canadiens d'un océan à l'autre pour conjurer le fléau de l'endettement qui nous frappe tous. Non, ce n'est pas assez grave pour le député. Il préférerait en rester au passé et parler des histoires de jadis. Ce qui importe plutôt, c'est ce qui arrivera demain.

• (1530)

Le parti libéral n'a pas trouvé la solution et il n'en propose aucune. Les libéraux n'ont pas été des Canadiens dignes de ce nom à la Chambre, car ils n'ont pas montré au ministre des Finances en quoi il s'était trompé et ne lui ont proposé aucune solution de rechange. Ils en ont été incapables parce qu'ils n'ont pas la moindre idée de ce qui se passe. Le critique en matière de finances du Parti libéral avait une opinion sur la situation financière, sur ce que devrait être la teneur du budget. Tous les membres du caucus, leur chef y compris, ont opposé un démenti aux propos du député d'Etobicoke—Nord (M. MacLaren). Il ne peut même pas poser une question à la Chambre. Le critique officiel du Parti libéral est réduit au silence depuis combien de jours? Allez expliquer cela aux Canadiens. Pourquoi est-il muselé? Pourquoi le député d'Etobicoke-Nord est-il muselé?

Une voix: C'est Shirley Martin qui est muselée, pas nous.

M. Valcourt: Le critique du Parti libéral en matière de finances est peut-être muselé par ses collègues, mais je pense qu'il approuve le gouvernement. Il parle d'impôt sur le revenu, de la hausse de taxes. Il demande quels sont les élitistes de ma circonscription. Il n'y en a pas. Nous sommes tous pauvres. J'ai rencontré la semaine dernière un homme qui doit gagner plus de 100 000$, ou à peu près, je ne sais pas exactement quels sont ses revenus; il m'a dit que l'année prochaine, il allait payer 5 000$ d'impôts de plus à cause du budget.

Une voix: Il devait être heureux.

M. Valcourt: Il n'y voit pas d'inconvénient. Il sait que si le Canada. . .

Une voix: Comment s'appelle-t-il?

M. Valcourt: Comment s'appelle-t-il? J'ai bien trop de respect pour lui pour révéler publiquement son nom, mais je le lui demanderai et je vous enverrai son nom. J'en connais même un autre qui a donné quelques dollars à mon association parce qu'il était satisfait du budget. Je ne suis pas surpris que le Parti libéral ne comprenne pas et qu'il ne soit pas réaliste, mais les Canadiens le sont, et ils approuvent ce budget.

M. le vice-président: Le député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher) a la parole pour une question ou pour un commentaire.

M. Fisher: Monsieur le Président, le député qui a parlé avant moi a dit que le Parti libéral avait été battu à deux reprises, ce qui veut dire que les conservateurs ont été élus deux fois. Il est plus que temps que le gouvernement ne s'en prenne qu'à lui-même pour les problèmes économiques de notre pays.

Depuis l'élection du Parti conservateur en 1984, le déficit total du gouvernement fédéral a doublé. Il a doublé en quatre ans, ce qui ne s'était jamais vu au Canada. Or, les députés d'en face n'ont rien d'autre à faire que de blâmer les députés de ce côté-ci, y compris le Nouveau Parti démocratique, qu'ils accusent d'être des socialistes. Je les en remercie, car à tout le moins, le député en connaît assez pour appeler un chat un chat et un socialiste un socialiste, ce que nous sommes.

Une voix: Le mot qui commence par «s».

M. Fisher: C'est exact. Il y a longtemps que les députés d'en face n'ont plus le droit de blâmer les autres, sauf eux-mêmes, pour les problèmes qui assaillent le pays. Nous voulons des solutions, et il y en a. Depuis que les conservateurs ont été élus en 1984, la proportion des recettes gouvernementales provenant de l'impôt des sociétés est tombée de 15 p. 100 à 10,7 p. 100. A mon avis, si le Parti conservateur voulait rendre de nouveau le régime fiscal un peu plus équitable—et je dis bien un peu, car il ne l'a pas été beaucoup précédemment—le désastre financier dans lequel se trouve le pays serait en partie enrayé.

Je voudrais également souligner que, aussi loin qu'en 1962, l'impôt sur le revenu des sociétés s'élevait à 26,1 p. 100, et l'impôt sur le revenu des particuliers, à seulement 34 p. 100. Celui-ci a grimpé à 57 p. 100 il y a environ six mois, comparativement à 49,8 p. 100 lorsque le Parti conservateur a été élu. L'impôt sur le revenu des particuliers est passé de 49,8 p. 100 à 57,7 p. 100 depuis l'élection du Parti conservateur. Celui-ci va donc puiser des recettes fiscales dans les poches du Canadien ordinaire, dont la valeur réelle des gains moyens pendant cette période a diminué de plus de 5 p. 100.

M. Valcourt: Comment ce député peut-il honnêtement prendre la parole et faire cette accusation, alors que les membres du Parti socialiste prétendent être si honnêtes? S'il se donnait la peine d'examiner les faits, il saurait qu'en 1984, nous avons hérité d'une dette qui était passée de quelque 18 milliards de dollars à 200 milliards. Je n'accepte pas qu'un socialiste vienne nous dire que nous avons laissé augmenter la dette depuis quatre ans, alors que les socialistes se sont opposés à tous les efforts que notre gouvernement a déployés pour réduire le déficit. Chaque jour, les socialistes réclament à la Chambre davantage de dépenses. Ils croient que l'argent pousse aux arbres. Ce sont des rêveurs. Ce sont des rêveurs qui n'ont pas la moindre idée de ce qui se passe au Canada. Les socialistes croient qu'ils peuvent prendre. . .

Une voix: Taxez les pauvres.

M. Valcourt: Ce sont les mêmes gens qui gouvernaient au Manitoba. Et voyez ce qui est arrivé au Manitoba, à ces pauvres Manitobains. Ils vivent tous sous le seuil de la pauvreté. Pendant ces merveilleuses années d'administration socialiste, la population a vu sa situation se dégrader.

M. le vice-président: Le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) pour la dernière question ou le dernier commentaire de la période.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du ministre parce que je siégeais avec lui au Comité de la justice. Ce qu'il a dit n'était pas sans intérêt, mais ses chiffres me laissent perplexe. En 1984, la dette était d'environ 180 milliards de dollars. Cette année, en 1989, on prévoit qu'elle atteindra les 353 milliards de dollars. Le vérificateur général a déclaré qu'il pourrait bien y avoir 30 milliards dont on n'a pas tenu compte. La dette nationale serait donc de près de 380 milliards de dollars. C'est dire qu'en cinq ans, la dette a presque doublé. Je ne crois pas vraiment que le budget s'attaque sérieusement au déficit et à la réduction de la dette. Je suis favorable à la réduction de la dette. J'aimerais que le déficit soit réduit, mais je crois que le budget à l'étude ne nous aidera pas parce qu'il ne contient pas suffisamment de compressions. C'est la précision que je voulais apporter au sujet des chiffres. A titre d'exemple, nous donnons

peut-être 35 milliards de dollars en abattements et en reports d'impôts aux grandes compagnies. Je crois que nous devrions récupérer cet argent pour rembourser notre dette. Il faut rembourser. J'ai du mal à comprendre les chiffres que nous présente le député. Comment peut-il prétendre que le déficit peut doubler en cinq ans tout en affirmant que le gouvernement a fait ce qu'il fallait. Quand les conservateurs ont pris le pouvoir, l'ensemble. .

M. le vice-président: Le député aurait-il l'obligeance de conclure car il ne nous reste plus grand temps.

M. Kindy: En 1985, les dépenses totales du gouvernement s'élevaient à 109 milliards de dollars. Ces dépenses atteindront 142 milliards selon les prévisions. C'est une augmentation de plus de 33 milliards de dollars. Je n'appelle pas cela réduire le déficit et la dette. Je voudrais savoir ce que le député en pense.

•(1540)

M. Valcourt: Monsieur le Président, le député nous reproche de ne pas réduire assez nos dépenses et il a du mal à comprendre les chiffres. Il nous fait remarquer que la dette a augmenté au cours des cinq dernières années, ce que personne ne conteste. Mais si le député se donnait la peine de bien examiner les données sur les dépenses gouvernementales et la part de ces dépenses consacrée au service de la dette, il comprendrait le problème.

M. Lapierre: Réduisez.

M. Valcourt: Les libéraux nous demande de réduire nos dépenses, mais ils réclament de l'argent à tue-tête chaque fois que nous en parlons. Nous savons, et tout le monde sait, qu'on ne peut demander aux libéraux de réduire les dépenses, mais que pour hypothéquer l'avenir de nos enfants, ils n'ont pas leurs pareils.

Une voix: Ils l'ont fait.

M. Valcourt: Pour revenir à la question du député de Calgary-Nord-Est, qui nous reproche de ne pas assez réduire nos dépenses, je crois que le budget est bien équilibré, qu'il tient compte des différentes régions du Canada. C'est bien de vouloir comprimer davantage les dépenses, mais dans l'ensemble, les compressions prévues s'étaleront sur les cinq prochains exercices. Le déficit sera réduit de moité en 1992-1993, ce qui est un grand pas dans la bonne direction, à mon avis. Le ministre s'est tué à dire que le but de cet étalement est d'assurer au Canada une croissance économique susceptible de générer les recettes fiscales qui serviront et à rembourser les intérêts de la dette et à financer les programmes nécessaires partout au Canada.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler de la motion à l'étude, soit que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement. Je suis contre cette motion parce que je ne crois pas que les Canadiens à faible revenu ou à revenu moyen l'appuieraient. Je crois qu'ils diraient non à cette politique budgétaire. Les sans-abri diraient non à cette politique budgétaire. L'enfant sur six qui vit dans la pauvreté dirait non à cette politique budgétaire. Les chômeurs qui entendent le ministre dire que le taux de chômage de 8,2 p. 100 prévu pour cette année au Canada est acceptable diraient non à cette politique budgétaire.

C'est ce qui est à l'origine du manque de confiance des Canadiens dans toutes les politiques du gouvernement et particulièrement dans ce budget. Lorsque les contribuables regardent ce qui se passe et voient que, en 1985, une famille dont les avoirs étaient évalués à 6,2 milliards de dollars a eu droit à un allégement fiscal de 500 millions, ils n'ont pas beaucoup confiance dans le gouvernement canadien et ses politiques.

Depuis 1984, le gouvernement, avec sa politique budgétaire, a haussé l'impôt des sociétés de 8 p. 100, l'impôt sur le revenu des particuliers de 45 p. 100 et la taxe de vente de 67 p. 100. Je n'approuve pas cette politique budgétaire et je crois que les Canadiens ne l'approuvent pas non plus.

Je veux parler particulièrement de certains aspects de ce budget qui auront des effets plus néfastes sur les régions éloignées, c'est-à-dire non seulement les régions du Nord comme le Yukon, que je représente, et les Territoires du Nord-Ouest, mais aussi beaucoup de régions rurales du Canada.

Permettez-moi de faire ressortir certains points qui montrent bien pourquoi il est impossible d'appuyer ce genre de politique budgétaire.

Premièrement, le budget prévoit une augmentation d'un cent de la taxe sur le carburant pour avion, ce qui peut paraître assez anodin pour bien des gens. Le gouvernement du Yukon travaille très fort pour réduire le coût du carburant dans le territoire parce que c'est un élément d'une importance vitale pour les habitants du Nord où les distances sont grandes tant pour le transport commercial que pour les liaisons entre les localités. Cette hausse d'un cent le litre aura un impact considérable sur les petites entreprises comme les pourvoiries et les entreprises de piégeage qui dépendent non seulement du carburant pour avion, mais aussi d'autres carburants auxquels une taxe supplémentaire a été ajoutée.

Le tourisme est une grande industrie dans le Nord. La plupart des touristes viennent des États-Unis et de l'Alaska ainsi que du sud du Canada. Dans des études effectuées il y a plusieurs années, les touristes indiquaient les frais d'essence comme une des principales raisons qui les empêchaient de voyager dans cette région. Lorsque nous parlons de voyager dans le Nord d'une façon générale, je veux rappeler aux députés qu'il ne s'agit pas d'une promenade du dimanche, mais de quelque chose de vital pour les villages isolés, de notre dépendance, par exemple, à l'égard de l'autoroute de l'Alaska pour l'acheminement des marchandises dans le Yukon par voie de terre ainsi qu'à l'égard des transports aériens.

La taxe sur les télécommunications est un deuxième exemple. L'année dernière, lorsque le gouvernement a imposé une taxe de 10 p. 100 sur tous les appels interurbains ainsi que sur toutes les communications d'affaires, cela a été ruineux pour de nombreux particuliers et de nombreuses entreprises au Yukon. Des études ont montré que les habitants de Whitehorse paient jusqu'à trois fois plus pour les services téléphoniques que les Canadiens habitant dans le Sud. L'année dernière, la première année après l'application de la taxe sur les tétécommunications, cela a coûté aux habitants du Yukon, et nous parlons d'un très petit nombre de personnes, 4,5 millions de dollars de frais supplémentaires pour le service téléphonique essentiel. Cette année, on prévoit un coût de 4,75 millions de dollars. Le service téléphonique interurbain est aussi essentiel pour les habitants du Nord que le service local pour les gens du Sud.

L'usage, notamment, d'appareils radiotéléphoniques mobiles est très répandu et nécessaire dans de nombreuses régions rurales et du Nord pour des raisons de sécurité, pour affaires ainsi que pour des raisons personnelles, pour prendre rendez-vous avec le docteur ou l'instituteur. Tous les appels faits avec ces appareils sont taxés parce qu'ils sont considérés comme des appels interurbains. Cette mesure établie par le gouvernement est manifestement injuste et inéquitable.

Un autre domaine est celui de l'augmentation de la taxe sur les matériaux de construction. Ceux-ci sont extrêment chers dans le Nord et dans de nombreuse régions rurales ainsi que dans les parties septentrionales des provinces à cause des frais de transport pour faire venir ces matériaux. Aussi, une taxe de 8 à 9 p. 100, comme dans ce budget, est injuste. Elle nuit également à l'expansion de l'économie du Nord.

Ceci me conduit à faire quelques remarques sur toute la question du développement régional et de la politique du gouvernement, reflétée dans ce budget, en ce qui concerne le dévelopement de notre pays à l'échelle nationale et pas seulement limité au centre du Canada. Le gouvernement a renié sa promesse aux régions isolées du Canada en sabrant dans l'aide au développement régional dont le budget diminuera de plus de 40 p. 100 au cours d'une certaine période.

L'autre question qui touche tous les Canadiens, non pas seulement les habitants du Nord, est celle de la fiscalité. Le budget à l'étude, comme je l'ai déjà dit, passe pour être la plus grosse mainmise fiscale de l'histoire du pays. Mais c'est une mainmise exercée contre un groupe en particulier, celui des personnes à revenu moyen ou faible. Il récupère en outre des transferts sociaux accordés aux personnes âgées aussi bien qu'aux familles. Cette mainmise fiscale ne s'exerce certes pas contre les grandes sociétés rentables. Je puis en citer plusieurs exemples pour illustrer l'incapacité du gouvernement actuel à instaurer un régime fiscal équitable. On a beau parler de réforme fiscale, mais les réformes ont été très minimales à l'égard des particuliers à revenu élevé et des sociétés rentables de notre pays tandis qu'elles ont été portées au maximum à l'égard du particulier qui paie maintenant la plus forte proportion d'impôt.

Pour montrer qu'il allait faire payer davantage d'impôt aux riches, le gouvernement a imposé une surtaxe additionnelle aux Canadiens qui gagnent plus de 50 000$ par année et une autre encore à ceux qui gagnent plus de 70 000$ par année. C'est peut-être bien beau en théorie, sauf qu'il faut se rendre compte de la réalité et constater que plus de 6 000 Canadiens à revenu élevé ne paient pas du tout d'impôt. Une surtaxe sur rien ne vaut rien, et 8 p. 100 de zéro donne zéro. Les riches dont les conseillers fiscaux ne se montrent pas tout à fait à la hauteur ont les moyens de payer un peu plus. Après tout, depuis l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir en 1984, la tranche de 1 p. 100 des Canadiens les plus riches ont bénéficié d'un allégement fiscal moyen de 3 500 $. Ce n'est pas de

l'équité fiscale, ce n'est pas une politique, c'est du vol fiscal.

•(1550)

Par ailleurs, la question d'une surtaxe imposée à tous les Canadiens est intéressante et illustre bien l'incapacité du gouvernement à tenir ses promesses. Lorsque fut imposée cette surtaxe sur le revenu, on nous a dit que la taxe de vente générale nationale allait remplacer la surtaxe. On nous dit maintenant qu'elle ne la remplacera pas. La surtaxe va rester. On pourrait dire, je suppose, que nous avons été naïfs de croire qu'une mesure fiscale qu'on impose pourrait être supprimée à un moment donné, mais il est clair que le gouvernement est revenu sur cette promesse.

De plus, les Canadiens, du fait d'autres attaques contre les programmes sociaux, paieront davantage. L'assurance-chômage est un bon exemple, les cotisations augmentent de 15 p. 100 et elles seront maintenant payées par l'employeur et l'employé. Toutes ces mesures fiscales, et nous ne parlons pas encore de la taxe de vente, mais de l'augmentation des taxes sur l'essence et sur les carburants, de la taxe sur les communications téléphoniques, de l'augmentation des taxes d'accise, signifient une diminution de revenu disponible de plus de 700$ par année pour les familles canadiennes.

Les taxes de vente et d'accise ont également augmenté. On nous dit que lorsque la taxe de vente nationale sera en vigueur, on ne percevra plus la taxe sur les ventes des fabricants. Cette taxe est passée de 12 à 13,4 p. 100. Même à ce niveau, la nouvelle taxe coûtera davantage.

Lorsqu'on ajoute la nouvelle taxe de vente et la taxe d'accise, une forme régressive de taxation qui frappe les gagne-petit autant que les riches, nous voyons que les taxes et les impôts ont augmenté de 62,4 p. 100 entre 1984 et 1988. Lorsqu'on additionne les nouvelles taxes de vente et d'accise, les taxes à la consommation, ces taxes cachées, on arrive à une augmentation ahurissante de 171 p. 100 depuis la venue au pouvoir des conservateurs. Appuyer cette politique budgétaire? Sûrement pas.

Toutes ces taxes frappent plus durement les gens du Nord. Tout d'abord, selon l'endroit, le coût de la vie est de 30 à 50 p. 100 plus élevé au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Toutes ces mesures auront un effet exponentiel sur les contribuables de la région et sur le coût de la vie. De toute évidence, cela va conduire à une inflation du coût de la vie dans le Nord.

Le budget contient certaines mesures comme le crédit pour taxe de vente. Toutefois, cela ne suffira pas à résoudre les problèmes de la majorité des habitants du Nord. En raison du coût de la vie, beaucoup de gens ont des salaires plus élevés, ce qui fait que le crédit ne prendra pas effet au niveau qui est réellement le niveau de la pauvreté dans des endroits comme le Yukon. En outre, la récupération par voie d'imposition des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales aura des répercussions semblables sur le coût de la vie dans le Nord.

J'ai parlé tout à l'heure de l'assurance-chômage et des effets de cette politique budgétaire sur le développement des économies régionales. L'assurance-chômage coûtera aux employeurs et aux employés du Yukon 2 millions de dollars environ par an, soit 65$ pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant du Yukon. C'est là un coût insupportable pour ce qui est de favoriser le développement des entreprises.

En outre, le gouvernement est revenu sur sa promesse de mettre en oeuvre un programme national de garderies. La décision en question aura de très graves répercussions pour tous les Canadiens, et pas simplement pour ceux des régions. Nous réaliserons un gain très temporaire, mais nous en pâtirons pendant très longtemps, si nous ne nous occupons pas de nos enfants dès maintenant, et si nous ne prévoyons pas les ressources dont nos enfants ont besoin, pour devenir eux-mêmes des citoyens productifs.

Une voix: Un investissement dans l'avenir.

Mme McLaughlin: Mon collègue parle d'un investissement dans l'avenir, et il a tout à fait raison. Il s'agit d'un investissement dans l'enseignement, la garde des enfants et la santé. Or, selon le Budget, il n'en est rien et nous devrions sabrer dans ces domaines. Cependant, nous ne voulons pas simplement réaliser un gain à court terme, mais bâtir une nation pour l'avenir.

Enfin, je voudrais aborder brièvement la taxe de vente nationale qui va être appliquée, semble-t-il, sans la coopération des provinces à ce stade-ci. Même des organismes comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ont signalé à quel point cela nuira à beaucoup des petites entreprises établies dans ma circonscription. La paperasserie reliée à la perception de ces taxes sera extrêmement coûteuse et constituera également un fardeau supplémentaire. Que fait-on des professeurs de musique qui donnent des leçons chez eux? Nous allons faire du Canada une nation non seulement de contribuables, mais également de percepteurs d'impôt. Nous allons perdre notre temps à tenter de trouver la façon de percevoir les taxes qui s'appliquent, lorsque nous offrirons un service comme des leçons de musique.

Je m'inquiète particulièrement de l'élimination graduelle d'ici à 1990-1991 des initiatives nationales en matières d'économies d'énergie et d'énergies de remplacement. Comment le gouvernement peut-il prétendre se préoccuper de l'environnement, alors qu'il va retirer son appui à la mise en valeur des sources d'énergies de remplacement? Nous avons tenu un débat d'urgence au cours duquel de nombreux députés des deux côtés ont fait part de leurs craintes au sujet du déversement pétrolier de Valdez, en Alaska, et de ses répercussions écologiques. Que fait le gouvernment? A-t-il décidé d'investir

davantage dans les énergies de remplacement? Pas du tout, il retire son appui à cet égard.

Comment les contribuables peuvent-ils avoir confiance dans la politique budgétaire du gouvernement? Je prétends que cela leur est impossible. D'autres députés ont parlé de la dette. Cela nous inquiète tous. Le problème d'endettement est important, et nous voulons que des mesures soient prises, afin de le résoudre.

J'ai des suggestions à faire. Que diriez-vous d'un impôt minimum de 20 p. 100 sur le revenu des sociétés qui réalisent des bénéfices? Pourquoi ne pas éviter d'affecter 2,7 millions de dollars à des annonces destinées à nous convaincre que nous avons un déficit? Nous le savons que nous avons un déficit. Pourquoi avoir dépensé 3 millions pour se faire dire par la société des postes qu'il est à notre avantage de privatiser et de réduire les services, d'abaisser les salaires des employés et d'essayer de détruire le système postal? Voilà trois exemples seulement, si le gouvernement cherche des solutions de rechange.

J'aimerais conclure en disant que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne peuvent faire confiance à la politique budgétaire du gouvernement, pas plus d'ailleurs que les Canadiens. Elle n'est qu'un tissu de mensonges. Ce budget ne bâtit pas l'avenir, mais impose plutôt dans l'immédiat des hausses d'impôt et à long terme, il sera source d'inflation et de chômage et aura de graves conséquences pour le contribuable canadien.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je félicite la députée de son discours. J'ai l'impression qu'elle doit aspirer à monter en grade dans le Nouveau Parti démocratique, et je lui souhaite bonne chance.

Il serait juste pour la Chambre de comprendre d'où vient la députée quand elle parle du budget qu'a présenté le meilleur ministre des Finances (M. Wilson) que le pays ait jamais eu. Elle a suggéré d'imposer un impôt supplémentaire de 20 p. 100 aux riches du Canada. Cela ferait toute une somme. C'est ce que la députée proposerait si elle devenait chef de son parti. Selon notre théorie, pour équilibrer le budget, le gouvernement doit d'une part réduire ses opérations et l'administration des programmes et d'autre part, lever des impôts. Si le NPD croit que nous devons équilibrer le budget et tenter de combler le déficit national global, la députée voudrait-elle nous dire, chiffres à l'appui, comment elle s'y prendrait pour réduire notre déficit annuel à zéro?

• (1600)

Ensuite, monsieur le Président, je demande à la députée de Yukon, à qui je prête l'ambition de prendre la direction de son parti, quelle est sa position sur l'Accord du lac Meech puisque cet accord ferait officiellement du Québec un partenaire dans la Constitution et la Confération. Quel serait à son avis le degré de confiance des investisseurs à l'étranger et dans les autres provinces envers le Québec?

Mme McLaughlin: Pour réduire la dette, que le gouvernement actuel a doublée depuis son arrivée au pouvoir, je commencerais pas ne pas élire des gouvernements conservateurs et libéraux à qui nous devons la dette et qui n'ont cessé de la faire croître. Ce serait la première chose.

Je signale au député ministériel, que l'idéologie politique intéresse, que le gouvernement néo-démocrate de Saskatchewan a réussi pendant son mandat à équilibrer le budget. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a équilibré le budget pendant son mandat. Quand le gouvernement néo-démocrate de Colombie-Britannique a quitté le pouvoir, l'excédent budgétaire était de 300 millions de dollars, et les pays de régime social-démocrate comme la Suède parviennent non seulement à équilibrer le budget, mais aussi à maintenir le taux de chômage au-dessous de 3 p. 100.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Je vais toutefois reprendre la liste de proposition précises, car le député voudra peut-être prendre des notes. J'ai parlé en premier lieu d'une mesure qui s'applique déjà aux États-Unis. Je n'aime jamais prendre les États-Unis comme modèle, mais il y a eu de bonnes idées sous Ronald Reagan. La première est un impôt minimum de 20 p. 100 sur le revenu des sociétés rentables. Les sociétés doivent, à l'heure actuelle, 36 milliards de dollars en impôts différés, un montant qui est plus élevé que le déficit. Exiger des intérêts sur ces impôts différés serait une source de revenus. J'ai parlé des sommes considérables que le gouvernement dépense pour essayer de faire accepter ses politiques aux Canadiens, comme les 2,7 millions qu'il a dépensés pour nous dire que nous avons un déficit, les 3 millions qu'a dépensés la Société canadienne des postes pour essayer de nous convaincre que la privatisation est une bonne chose. Les

moyens à prendre pour réduire le budget me paraissent évidents, monsieur le Président.

M. Thompson: Monsieur le Président, je rappelle à la députée du Yukon (M^me^ McLaughlin) que le gouvernement Mulroney, depuis qu'il a été élu en 1984, a dépensé plus dans sa région qu'aucun autre gouvernement avant lui. Nous avons dépensé pour aider la population de cette région, en particulier les autochtones. Nous avons investi de diverses façons. Mais nous devons payer nos dettes et recueillir les revenus nécessaires à la bonne marche du pays. Je reconnais qu'il n'est pas agréable de payer des impôts, d'acquitter une taxe de vente fédérale, mais je ne vois vraiment pas sur quoi la députée se fonde pour parler comme elle le fait de la taxe de vente fédérale et de la taxe sur les produits et services que nous allons appliquer. Elle doit savoir que nous allons réduire le montant de la taxe de vente fédérale. Le taux de 13,5 p. 100 qu'elle a pris comme exemple va être réduit à 9 p. 100. Où est alors la logique dans ses arguments? Un taux de 9 p. 100 sera-t-il plus lourd pour les Canadiens qu'un taux de 13,5 p. 100?

Il est facile de critiquer, mais qu'on fasse des propositions concrètes. Selon un dicton populaire, tout le monde se plaint du temps, mais personne n'y fait rien. Même chose avec les impôts. Les députés de l'opposition critiquent les impôts. Ils ne veulent cependant rien faire pour changer les choses. Il faut payer nos dettes. Le ministre des finances (M. Wilson) a pris des mesures pour que les impôts soient justes et égaux pour tous partout au Canada. Aucune région n'a été plus avantagée que celle du Nord par la formule d'imposition que le ministre des Finances a proposée. Il continuera de la défendre pour que les gens du Nord et les Canadiens de toutes les régions soient traités de manière juste et équitable et reçoivent les services et les programmes qu'ils méritent.

Quant au projet de loi sur la garde d'enfants, nous savons tous ce qui s'est passé à la dernière législature. Nous avons adopté la loi. Nous en avons pris l'initiative. Ce projet de loi a été adopté ici, à la Chambre des communes. Toutefois, il a été coulé par le Sénat libéral, par ses amis qui siègent à sa droite. Le ministre a dit la semaine dernière que cette mesure législative serait présentée au cours de la trente-quatrième législature. Je suis sûr que les parlementaires éprouveront une grande fierté après l'avoir lue et bien comprise. Un grand nombre des questions dont se préoccupe la députée du Yukon seront abordées au cours de la trente-quatrième législature.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je ne crois pas que l'on m'ait posé de question, mais on a parlé de solutions de rechange, et, à mon avis, on pourrait en proposer un certain nombre. Le gouvernement devrait répondre aux aspirations des autochtones. Il devrait voir au règlement des revendications territoriales afin que les groupes autochtones deviennent autonomes et puissent se développer économiquement comme ils le souhaitent. Voilà de grandes choses que le gouvernement pourrait faire.

En ce qui concerne le projet de loi sur les services de garderie, je voudrais rappeler au député qu'aucun des 39 groupes qui ont comparu devant le comité permanent chargé d'entendre les témoignages n'a approuvé le projet de loi du gouvernement. En général, les professionnels et autres travailleurs de ce secteur étaient d'avis que ce projet de loi ne satisferait pas les besoins des Canadiens en services de garderie.

Des voix: Bravo!

M. Kindy: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de la députée, à qui on prête des ambitions. Je voudrais qu'elle me dise comment la taxe de vente nationale et la taxe sur les produits et services touchera les gens du Nord. Je suis convaincu que cette taxe comporte un élément inflationniste, et son application coûtera cher, probablement environ 4 milliards de dollars. Les petits agriculteurs et petites entreprises seront désavantagés par rapport aux grandes sociétés. Les petits agriculteurs seraient obligés d'envoyer des factures pour toutes les ventes et de tenir des registres des taxes payées sur tous leurs intrants. Ce serait très coûteux pour eux. Ce le serait également pour les petites entreprises, par opposition aux grosses qui possèdent déjà d'excellents systèmes comptables. Je voudrais connaître ses observations à ce sujet.

Mme McLaughlin: Je suis d'accord en substance avec les observations du député d'en face. Il n'y a pas beaucoup de grosses entreprises, sauf peut-être des entreprises minières, dans bon nombre de régions du Nord et de régions éloignées. Leur marge bénéficiaire est très mince. Elles ont également un grave problème de bénéfices. Je crois que l'année dernière, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a réalisé une étude pour les amener à cerner leurs problèmes majeurs. Plus de 70 p. 100 d'entreprises ont déclaré que leur principal problème était la paperasserie à faire parvenir au gouvernement.

Or, celle-ci augmentera considérablement, et beaucoup d'entreprises de ma région ne pourraient certainement pas payer pour des services comptables supplémentaires. Il s'agit d'une très grave préoccupation pour les gens de cette région. Quand je parle d'une petite entreprise, j'entends une entreprise comptant parfois deux ou trois personnes et qui a besoin non seulement de ressources comptables supplémentaires, mais aussi d'une toute nouvelle formation dans ce domaine. Ce sera une procédure complexe. On ne sait pas encore au juste quels en seront les mécanismes, mais elle coûtera cher aux petites entreprises. Je puis garantir à la Chambre que cette question préoccupe vivement les petites entreprises à l'heure actuelle.

• (1610)

M. le vice-président: Nous reprenons le débat avec la députée de Simcoe-Centre.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, c'est un grand honneur qui m'est donné de pouvoir prononcer mon premier discours à la Chambre, en tant que représentante de la circonscription de Simcoe-Centre. Je prends la parole aujourd'hui toute imprégnée d'histoire.

Il y a 72 ans, mon grand-père, l'honorable James Chaplin, député conservateur de Lincoln et ministre du Commerce du premier ministre Arthur Meighen, siégeait trois rangées plus bas et quatre fauteuils de ce côté et prononçait lui aussi son premier discours.

Aujourd'hui, au moment où j'entreprends une nouvelle carrière, ma retraite loin derrière moi, je repense à un conseil que me donnait mon grand-père lorsque j'étais enfant. Il me parlait du Canada. Il me parlait de construire un meilleur Canada. Il parlait de construire un meilleur Canada pour les prochaines générations, pour la génération de son arrière-petite-fille. Aujourd'hui, dans le même esprit, nous sommes ici pour tenter de démontrer comment nous percevons l'héritage que nous laisserons à notre tour.

Dans le budget, il est question de laisser à nos petits-enfants une nation meilleure que celle que nous avons connue. Je suis nouvelle à la Chambre, mais j'ai vécu ma vie et j'ai élevé mes enfants dans une région où on tient pour acquis qu'il ne faut pas vivre au-dessus de ses moyens. Je le comprends. Mes électeurs le comprennent. Ils savent que nous ne pouvons pas continuer d'emprunter seulement pour payer les intérêts d'emprunts antérieurs. Un particulier devrait déclarer faillite s'il ne pouvait rembourser ses créanciers. Il n'aurait pas le choix.

En tant que nation, nous ne pourrions plus nous offrir de programmes sociaux pour prendre soin de notre population. Nous ne pourrions plus concurrencer les autres nations de la planète. Nous ne pourrions plus décider comment nous voulons orienter notre nation. Les gouvernements devraient sans cesse augmenter le fardeau fiscal de tout le monde uniquement pour se maintenir à flot. Cet argent ne servirait pas à financer les programmes sociaux, ni à amoindrir les disparités régionales ou à défendre notre nation. Il servirait simplement à payer les intérêts sur notre dette et pas même le capital. Donc, les taxes augmenteraient inévitablement, comme les taux d'inflation et d'intérêt. Les programmes disparaîtraient les uns après les autres et tous nos revenus serviraient au paiement des intérêts.

Comme on le dit dans certains messages publicitaires à la télévision: «Vous pouvez payer maintenant ou plus tard.» Le problème, c'est que ce n'est pas nous, qui sommes ici aujourd'hui, qui paierons la note si nous attendons plus tard, ce sont nos enfants et nos petits-enfants.

Le gouvernement et le parti dont j'ai le privilège d'être membre le comprennent. Nous savons pourquoi nous sommes ici. Nous savons que notre responsabilité s'étend au-delà des prochaines élections ou du prochain congrès pour le choix d'un chef. Nous avons agi en conséquence.

La croissance de la dette publique qui était de 23,5 p. 100 par an, pendant la période de quatre ans qui s'est terminée en 1984-1985, a été ramenée à une moyenne annuelle de 12,7 p. 100 pendant la période de quatre ans qui vient de se terminer. En 1988-1989, la croissance de la dette ne sera plus que de 9,9 p. 100. C'est la première fois en quinze ans que la croissance de la dette aura été de moins de 10 p. 100. Si le ralentissement de la croissance de la dette publique est notre fin, notre moyen, c'est la réduction du déficit.

De 1984 à 1989, le déficit budgétaire a été ramené de 38 milliards de dollars à 29 milliards. Le déficit qui représentait 8,6 p. 100 du produit intérieur brut n'en représente plus que 4,8 p. 100. Grâce aux présentes mesures budgétaires et à la croissance soutenue de l'économie, le déficit sera ramené à 15 milliards de dollars en 1993-1994, ce qui est un sacré progrès.

En équilibrant soigneusement les augmentations de recettes et les réductions de dépenses, le ministre des Finances (M. Wilson) a proposé à la Chambre un plan global de redressement de la dette nationale. Le budget, qui ne s'inspire pas aveuglément des vieilles théories micro- ou macro-économiques, émane du souci d'épargner les générations futures—nos petits-enfants—de donner la possibilité de continuer à choisir. Le gouvernement sait tout au sujet de la manière de choisir; il sait quelles sont les bonnes décisions.

Dernièrement, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme McDougall) a annoncé une nouvelle stratégie de mise en valeur de la population active pour les années 90. Elle consistera à consulter le secteur privé pour concevoir des programmes visant à former les Canadiens et à assurer leur perfectionnement pour leur permettre de mieux répondre aux exigences d'un marché du travail qui évolue rapidement.

J'appuie le budget sans réserve parce qu'il permettra aux futures générations de faire d'excellents choix comme ceux-là.

Par ailleurs, j'ai récemment eu l'honneur d'annoncer dans ma circonscription, au nom de la ministre de l'Emploi, l'octroi de fonds fédéraux au conseil de formation industrielle du district de Barrie pour l'aider à lancer un projet expérimental d'acquisition de compétences professionnelles dans des écoles secondaires du comté de Simcoe.

Le projet Skills Canada cherche à redorer le blason des métiers, à encourager les étudiants à faire carrière dans le secteur technique, à hausser le nombre d'inscriptions dans de nombreux collèges et écoles techniques et à former des travailleurs en vue de la croissance industrielle. Ce programme est unique au Canada et le gouvernement a fait preuve d'initiative en octroyant les fonds de démarrage.

La semaine dernière, 12 étudiants du comté de Simcoe qui se spécialisent dans 12 secteurs techniques différents se sont rendus à Columbus, Ohio, pour participer à un concours international d'évaluation des compétences. Ils ont obtenu des résultats impressionnants. Ils se sont classés parmi le premier tiers des 1 200 concurrents. Un d'entre eux est même revenu à Huronia avec une médaille de bronze.

Les programmes comme ceux-là aident la génération d'aujourd'hui à faire les choix nécessaires. Or, les gouvernements et les générations futurs devront être en mesure de faire de même. Ce débat sur le budget va beaucoup plus loin que les retouches habituelles. Il concerne l'avenir économique de la nation.

Le débat oppose, d'une part, les députés d'en face qui ne se préoccupent pas de l'avenir et qui ne s'en préoccupaient même pas lorsqu'ils étaient au pouvoir, alors que c'était leur responsabilité, et, d'autre part, ceux d'entre nous qui disons qu'il est temps de payer et de faire les choix difficiles afin que nos petits-enfants puissent déterminer quelle sorte de Canada ils veulent.

Il est temps de faire preuve de courage et de décider si l'opportunisme politique doit l'emporter sur l'avenir de nos petits-enfants. J'écoute attentivement le débat depuis plusieurs jours. Je n'ai absolument rien entendu de la part des gens d'en face qui ne soit pas autre chose que de beaux discours pour la galerie.

• (1620)

Qu'a dit l'opposition tout au long du débat? C'est simple. Elle a adopté la solution de facilité. Personne n'aime les hausses d'impôt, donc réduisons les impôts. Personne n'aime les compressions budgétaires, donc ne réduisons pas les dépenses. Mais que devient notre responsabilité envers le pays? Qui défend les intérêts de nos petits-enfants? Quelle est la taille du fardeau que l'opposition est prête à imposer à nos petits-enfants dans sa poursuite de ce qui est immédiatement populaire sans penser aux conséquences?

La dette s'accumule de jour en jour, d'heure en heure, de minute en minute, et nous, chacun de nous au Canada, nous nous enfonçons plus profondément dans les dettes et devons faire plus de sacrifices pour en payer les intérêts.

Ce n'est qu'en freinant l'endettement, ce n'est qu'en prenant les décisions difficiles dès maintenant tandis que nous avons encore une chance, que mes petits-enfants peuvent espérer avoir la vie dont mon grand-père a rêvé pour moi. C'est à nous de choisir. Il nous incombe de le faire dès maintenant, non à un moment indéterminé dans le futur quand il sera trop tard.

Pour le bien de nos petits-enfants, nous devons prendre les décisions qui s'imposent.

M. Brewin: Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter la députée de son discours. Je dois dire cependant que si le gouvernement prenait le déficit vraiment au sérieux, il s'attaquerait aux généreux cadeaux fiscaux qui existent depuis l'époque où les libéraux étaient au pouvoir. Les cadeaux accordés aux sociétés au Canada se chiffrent maintenant à environ 34 milliards de dollars. Des économistes ont jugé ces cadeaux absolument pas économiques.

Si le gouvernement était sincère, il proposerait un impôt minimal sur les sociétés. Au lieu de cela, nous voyons des larmes de crocodile versées à propos du déficit, qui sont versées, je peux dire, pour un déficit que ce budget a dans une grande mesure laissé inchangé. Au lieu de cela, nous voyons un gouvernement qui ne tient pas ses promesses électorales aux Canadiens. Il revient sur les engagements solennels qu'il a pris à leur égard. Ses engagements à propos des garderies, des programmes sociaux et régionaux, de l'assurance-chômage et de l'aide

publique au développement n'ont pas été tenus. Le gouvernement n'a pas honoré le dépôt sacré de l'universalité.

Si le gouvernement allait réellement s'attaquer au déficit, le budget aurait dû supprimer les échappatoires qui abondent dans le régime fiscal inéquitable que notre pays a depuis si longtemps.

Je voudrais conclure en faisant particulièrement allusion aux répercussions de ce budget sur Victoria. Nous avons vu que les coupures infligées à Radio-Canada rendent encore plus problématiques les studios de production promises il y a plus de 35 ans aux habitants de Victoria. Nous voyons que le gouvernement commence à vouloir revenir sur son engagement à propos du *Polar-8*. Nous espérons que ce n'est pas le cas. Nous lutterons avec acharnement pour faire en sorte que cela ne se produise pas.

Nous voyons la menace, signalée maintenant par le Conference Board, d'un marasme économique qui en découle, juste au moment où notre collectivité commence à se remettre du déficit de 1981-1982. Nous voyons la E and N Railway menacée à la suite de ce budget.

La députée fera-t-elle des commentaires sur le fait que le budget ne traite pas de la question de l'environnement que tous les partis considèrent comme cruciale? Pourquoi n'y a-t-il rien dans le budget pour l'environnement?

Mme Anderson: Monsieur le Président, je crois que le député n'a pas lu tout le budget. Nous avons certes imposé les revenus supérieurs et nous protégeons les gens à faible revenu, bien sûr.

Il est certes question de l'environnement dans la budget. C'est ma priorité: N'oublions pas que nous avons le devoir de protéger l'avenir de nos petits-enfants. Et c'est maintenant qu'il faut le faire. Nous devons nous serrer la ceinture.

Nos programmes sociaux demeurent intacts en tout cas. Il va de soi que nous nous occuperons très bien des gens dans le besoin.

M. Kindy: Monsieur le Président, je voudrais que la députée nous dise ce qu'elle pense de la taxe sur les produits et services. Cette taxe, qui entrera en vigueur en 1991, est d'environ 9 p. 100 sur tous les produits et services. Elle générera probablement 23 milliards de dollars en recettes fiscales aux dires du ministre. La députée ne croit-elle pas que c'est une taxe injuste pour les consommateurs? Approuve-t-elle ce genre de taxation?

Mme Anderson: Monsieur le Président, la nouvelle taxe sur les produits et services remplacera la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. Très peu de gens se rendent compte que la taxe sur les ventes des fabricants, qui est injuste et très lourde, soit dit en passant, puisqu'elle est d'environ 12 p. 100, sera supprimée entièrement avant l'entrée en vigueur de la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Les consommateurs ne paieront qu'une seule taxe et ils s'en trouveront beaucoup mieux.

M. Fisher: Monsieur le Président, je tiens à féliciter ma compagne de comité, la députée de Simcoe-Centre (M^me^ Anderson), pour le discours qu'elle a prononcé.

Pourrait-elle nous dire qui a financé le programme scolaire très louable en vigueur à Barrie? La formation que reçoivent nos jeunes aujourd'hui est très bonne certes car elle les prépare pour l'avenir. Leur réussite au concours auquel ils ont participé à Colombus, en Ohio, est un bel exemple de leurs talents. Si seulement nous avions les emplois qui permettraient à ces talents de s'épanouir.

Quelle est la source de financement du programme à Barrie? Deuxièmement, peut-elle affirmer aux députés qu'après ce budget un financement similaire sera disponible, après janvier 1990, pour de tels programmes?

M. le vice-président: Les questions et les observations doivent porter sur le discours. Je ne sais pas si la députée a mentionné la question particulière que soulève le député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher). La députée peut répondre si elle le désire.

Mme Anderson: Monsieur le Président, le projet *Skills Canada* est financé par le gouvernement fédéral et aussi par l'industrie. Il est aidé par les éducateurs de la collectivité. Nous espérons que ce programme sera adopté dans tout le pays. Il a beaucoup de succès et il a permis aux jeunes sur le point de tout lâcher et qui ne veulent pas aller à l'université, de se rendre compte qu'il y a des écoles techniques. Ils peuvent vivre convenablement et obtenir une formation.

L'industrie aide en fournissant sa collaboration, en prenant les étudiants dans ses entreprises ou en fournissant du matériel par le biais de ce que l'on appelle «l'adoption d'un atelier.» C'est un projet qui a eu beaucoup de succès dans notre région et au sujet duquel je suis très enthousiaste.

• (1630)

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole pour exposer les vues de mes électeurs d'Eglinton—Lawrence sur le budget. Je le fais presque sous l'empire de la colère. En effet, mes électeurs qui sont tellement canadiens dans leur volonté de résoudre eux-mêmes les crises, qui ont tellement confiance que le gouvernement va

être aussi raisonnable et responsable qu'eux dans la gestion de ses finances, et qui veulent tellement contribuer à la richesse commune, ont inondé mon bureau de messages de protestation contre un budget qui va, selon eux, nous mener directement à la catastrophe.

J'aurais préféré qu'il en soit autrement, que les ministres aient seulement commis quelques erreurs ici et là. Après tout, ce sont de simples mortels comme nous. Mais le budget est tellement insuffisant à tous les points de vue que mes électeurs d'Eglinton—Lawrence ne veulent plus que je me contente de le critiquer, ils veulent que je travaille à sa perte.

Quelle autre fin peut mériter un document aussi dépourvu de planification pour l'avenir de notre pays, un document qui ne permet pas de relever courageusement les défis de l'avenir, un document aussi vide de sens et d'un esprit aussi vil? Mes électeurs, qui tiennent tellement à résoudre eux-mêmes leurs problèmes, demandent si ce budget conservateur réactionnaire—dans le sens socio-économique du terme—a pour seul but de prouver qu'un gouvernement incapable d'embrasser de vastes objectifs socio-économiques est assez mesquin pour dire encore: «Nous avons remporté les élections. Nous allons maintenant vous le faire regretter».

Nous avons eu de nombreux exemples de cette désinvolture, de cette étroitesse d'esprit du gouvernement depuis quatre ans, alors que l'économie canadienne enregistrait fortuitement une forte croissance, quoique localisée. Certains parleraient même d'une croissance sans précédent.

Évidemment, le gouvernement a alors eu la chance inespérée de voir gonfler ses recettes, car un plus grand nombre de Canadiens se retrouvaient parmi la polulation active et gagnaient de l'argent grâce à leur propre entreprise ou à celle d'autrui. Et il y avait donc une diminution du nombre de personnes qui dépendaient des programmes sociaux. Tout individu doué de raison aurait pu penser que pendant ces années d'abondance le gouvernement en profiterait pour atténuer les disparités et investir dans l'avenir du Canada. Mais non. La myopie des conservateurs au contraire s'est implantée.

En quatre ans, le budget de la formation professionnelle a été réduit de 27 p. 100, passant de 2,2 à 1,6 milliard de dollars. Et l'aide des conservateurs en matière de R & D, si importante du point de vue de la compétitivité internationale, a aussi diminué au cours de la même période.

Mais que pouvions-nous espérer d'un gouvernement conservateur qui s'est contenté d'assister à une concentration de la richesse qui s'exerçait si impunément que les fusions et prises de contrôle ont augmenté d'environ 48 p. 100, ce qui fait que maintenant, les 25 entreprises les plus importantes ont la mainmise sur 35 p. 100 de l'avoir économique du Canada?

Pouvait-on s'attendre à moins de la part d'un gouvernement qui a jugé bon d'accroître de 62 p. 100 les impôts des familles à faible ou moyen revenu, alors que—et je choisis mes mots—il a pris bien garde de n'imposer qu'une hausse de 8 p. 100 aux familles dont le revenu annuel s'élève à 100 000 dollars ou plus? Au lieu de prévoir pour l'avenir, les conservateurs ont cherché à régler des problèmes financiers à court terme en ponctionnant nos revenus.

Je sais que certains députés, des deux côtés de la Chambre, se demandent si les conservateurs ont été aussi durs pour tout le monde. Malheureusement, comme nous pouvons le constater, les Canadiens à revenus faible et moyen, supportent le gros des augmentations d'impôt alors que le gouvernement n'a appliqué aux revenus des sociétés qu'un taux d'imposition de 28 p. 100 au cours de la même période. En fait, les entreprises qui ont versé en gros 11 à 12 milliards de dollars en impôts sur le revenu ont reçu près de 9 milliards de dollars en subventions et ristournes d'impôt en 1987 seulement.

Tous les habitants d'Eglinton—Lawrence et d'ailleurs qui réfléchissent à la question sont sidérés d'apprendre qu'en pourcentage du PIB, l'impôt des sociétés a, en fait, diminué de 4 p. 100 sous le gouvernement conservateur alors que celui des particuliers a augmenté de 24 p. 100—soit la plus forte augmentation d'impôt de notre histoire. A quelles fins? Le gouvernement n'a certainement pas réglé notre problème d'endettement, et, si l'on se fie aux chiffres du ministre des Finances (M. Wilson) lui-même, il ne s'est même pas attaqué au déficit.

Sous le régime de ces grands gestionnaires, de ces merveilleux visionnaires et de ces bâtisseurs qui se targuent de tout savoir, la dette publique, qui était de 177 milliards de dollars et qui représentait 45 p. 100 du PIB en 1984 est passée, en 1988, à 321 milliards de dollars, soit 55 p. 100 du PIB, et elle ne cesse d'augmenter. Le déficit de 29 milliards de dollars prévu pour 1989 dépasse quand même de un milliard de dollars celui de l'année dernière, malgré toutes ces augmentations d'impôt.

[*Français*]

Pourquoi le ministre des Finances et son gouvernement, monsieur le Président, n'ont-ils pas adressé les problèmes fondamentaux de l'économie canadienne? Pourquoi ne s'est-il pas concentré sur la qualité de cette économie et sur ce qui est nécessaire pour le succès pendant les 5 ou 10 prochaines années?

Avec ce Budget, le ministre devrait établir la flexibilité et les moyens fort profonds dans cette économie, à moins qu'elle puisse augmenter la richesse du pays et ce, en se développant sur plusieurs fronts, pour améliorer le bien-être de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

[*Traduction*]

Pourtant au cours des cinq prochaines années, les dix professions qui devraient contribuer le plus à la création de nouveaux emplois se trouvent dans le secteur des emplois peu spécialisés et de spécialisation moyenne où la rémunération est inférieure à la moyenne hebdomadaire. Je dois demander ceci aux ministériels. A quels enfants s'adressent ces emplois? A qui réserve-t-on un avenir de ce genre?

Le ministre des Finances a l'audace d'affirmer que ce budget tend à accroître le niveau de chômage, niveau qui est déjà en hausse dans sept des dix provinces. Les Canadiens doivent sûrement avoir de la difficulté à l'accepter sachant que 60 p. 100 environ du chômage actuel est attribuable au fait qu'on ne peut trouver des gens ayant les compétences voulues pour occuper les postes vacants.

Ainsi, 600 000 postes environ restent inoccupés. Ce chiffre représente le pourcentage le plus élevé, le total le plus élevé, depuis 1966. Dans quelque 300 catégories d'emplois spécialisés, on ne peut combler les postes et, en général, la situation ne s'améliore pas. En fait, elle empire.

Ainsi, l'âge moyen des hommes de métier dans le bâtiment, qui est si important pour la croissance de beaucoup de nos grandes métropoles, comme Toronto, Montréal et Vancouver, est de 55 ans. Ce qui est encore pire, c'est que l'analphabétisme au Canada, alors qu'un adulte sur six est analphabète, coûte quelque 4 milliards de dollars par année aux entreprises et un total de 10 milliards de dollars à la société en général.

Les répercussions sur la productivité canadienne sont aussi manifestes qu'importantes. On prévoit une croissance et une productivité d'à peine 0,7 p. 100 au cours des quatre prochaines années, alors que si nous voulons être compétitifs sur le marché mondial, cette croissance devrait varier entre 1,5 p. 100 et 2 p. 100.

• (1640)

On pardonnera aux Canadiens leur scepticisme et leur cynisme. Comment réagir autrement à la propagande conservatrice. Les conservateurs dépensent, selon mon collègue de gauche, 2,7 millions de dollars de l'argent des contribuables pour convaincre tous les habitants de notre pays, et nous tous qui sommes ici, que le gouvernement est en fort mauvaise posture et que la seule issue est de multiplier les impôts. Les quatre budgets précédents, qui visaient à présumer les intérêts des riches étaient loin de correspondre aux normes minimales d'une saine gestion économique.

Les péchés d'omission sont perçus comme autant de trahisons pour les Canadiens: aucun programme complet de formation des travailleurs; aucune stratégie nationale en matière d'enseignement; diminution de l'aide accordée à la recherche et au développement; insuffisance du financement des industries de fabrication exportatrices; politique de déréglementation favorisant des monopoles au détriment de la compétitivité; imposition disproportionnellement lourde des deux groupes qui participent le plus à la vie économique—et je fais ici allusion aux deux groupes de revenus qui sont au bas et au milieu de l'échelle—abandon d'une stratégie industrielle qui aurait pu soutenir les secteurs mous des industries appartenant à des Canadiens, élargir l'assiette fiscale et réduire la dépendance par rapport aux programmes gouvernementaux.

Tandis que les budgets, dans le passé, renforçaient l'infrastructure de notre société, relançaient la croissance et redonnaient une nouvelle confiance au pays et à l'étranger, celui-ci perpétue ce sentiment de dérive si caractéristique maintenant des gouvernements conservateurs. Les péchés par omission ont été aggravés par la perversité des erreurs commises dans ce budget. Le ministre a enclenché un mouvement qui fera disparaître l'infrastructure qui unit le Canada et lui donne une chance de survie devant les pressions continentales.

Nous voyons que le secteur privé s'emparera bientôt d'Air Canada et de la Société des postes. Nous n'entendrons plus parler non plus de VIA Rail et d'un système d'assurance-chômage équitable puisque le gouvernement se retire.

Qui plus est, le ministre des Finances (M. Wilson) refuse d'admettre le mal qu'il est en train de faire sur le plan mondial. Le gouvernement revient sur ses engagements en matière de défense et d'aide. On reconnaît bien là les mêmes supercheries cyniques qu'il s'est permises sur le plan intérieur. En réduisant l'APD, le ministre a agi au mépris de notre parole d'honneur. Il a par conséquent miné notre autorité morale sur le plan international, terni notre réputation d'honnête courtier, affaibli nos marchés d'exportation et de façon générale convaincu nos alliés et nos amis étrangers que nous n'étions plus fiables.

Le reste du monde est en train d'apprendre ce que les Canadiens savent déjà: que les conservateurs ne peuvent trouver le mot «intégrité» dans aucun dictionnaire.

Une voix: C'est vrai.

M. Volpe: Toutefois, le budget révèle encore pire. De fait, il montre que le ministre des Finances est incapable de bien jauger les réalités économiques du jour ou les exigences du marché de demain. Il ne peut plus gérer les affaires financières et économiques du pays. Un bref examen de ses réalisations pendant la dernière année jusqu'à la présentation du budget devrait ébranler la confiance de ses plus ardents courtisans dans le monde des affaires.

En 1988, il a fondé son plan financier sur un taux d'intérêt de 7,8 p. 100. Lorsque le budget a été déposé plus tard dans l'année, vers la fin de l'hiver, le taux était passé à 8,5 p. 100 et il avait atteint 10,5 p. 100, lorsque les élections ont été déclenchées. Il menace maintenant de briser la barrière des 14 p. 100. Le ministre n'a fait aucun rajustement à son budget. Je me demande combien de mes collègues ou de Canadiens n'auraient pas congédié leurs conseillers financiers après pareille performance.

Le même ministre justifie des engagements électoraux de 16 milliards de dollars en disant que tout, et je cite: «. . . est compris dans le budget des dépenses. . . établi en février 1988. Les frais seraient nuls. . . dans ces réserves, nous avons suffisamment d'argent pour mettre en oeuvre les mesures annoncées.» Six mois plus tard, après avoir renié ces engagements qui, selon le ministre, étaient garantis par l'argent en réserve, le même ministre se livre à une razzia fiscale de 12 à 14 milliards de dollars sur les deux prochaines années afin de ralentir la croissance du déficit. Voilà ce qu'ils appellent de l'honnêteté et de l'intégrité!

[Traduction française de l'italien]

On peut peut-être demander «pourquoi» au ministre. Il dit qu'il faut maintenir les taux d'intérêt élevés afin de pouvoir juguler l'inflation. L'écart entre les taux d'intérêt, qui s'élèvent actuellement à 13 p. 100, et le taux d'inflation, qui est de 4,3 p. 100, est déjà le plus grand encore jamais vu au Canada, en dépit de la prospérité que nous avons connue ces dernières années.

Le ministre des Finances reconnaît toujours que l'introduction de sa taxe de vente sur les produits et services aura en réalité pour effet d'augmenter le taux d'inflation de 3 p. 100. Il s'agit là du même ministre qui a déclaré qu'il s'attaquerait à la dette et au déficit en réduisant les dépenses plutôt qu'en haussant les impôts. Maintenant, pour chaque dollar de réduction qu'il propose, il en demande trois en impôts supplémentaires. Quel culot! Nous avons déjà été témoins de ce transfert de responsabilité. En effet, même lorsque le budget a fait l'objet d'une fuite, le ministre qui est chargé de tous les aspects des activités ministérielles s'est protégé immédiatement et sans bonne raison en prétendant être victime d'un acte criminel.

[Traduction]

La seule conclusion à en tirer, c'est que son gouvernement doit penser que les Canadiens sont stupides en plus d'être faciles à duper. Or, je puis assurer à tous les députés que les Canadiens ne sont ni l'un ni l'autre. Ils peuvent voir clairement le manque de logique et l'absence de fondement des décisions et des orientations budgétaires du gouvernement. Ils se demandent: «Qui rédige le programme du gouvernement?»

Ce budget conservateur indique clairement que le gouvernement ne mettra pas en oeuvre des politiques cohérentes et coordonnées pour participer activement à l'économie à court ou à long terme. Il ne cherche plus directement à promouvoir l'expansion d'une économie par des actes, et non simplement par des paroles, de façon à ce que l'assiette fiscale élargie qui en découlerait permettrait effectivement de réduire la dette gouvernementale.

Quel document fade et sans vision! Un document qui autorise le retrait des contributions gouvernementales à l'économie et qui, en même temps, taxe plus de fonds provenant de cette économie, tout en protégeant les riches contre ses pillages.

Ce sont les indices d'un gouvernement et parti sans honneur et sans but, qui écoute uniquement et exclusivement les riches entreprises, qui a peur de regarder au-delà de la dette publique, un problème, permettez-moi de le rappeller, qui a été l'oeuvre du gouvernement ces quatre dernières années. Un gouvernement qui peut encore prédire une croissance de 3 p. 100 de l'économie, tout en sabrant dans les dépenses, en augmentant les impôts et en causant la hausse des taux d'intérêt.

• (1650)

Le ministre des Finances qui a bousillé le budget dès le départ devrait tenir compte de l'appel de tous les Canadiens et jeter ce budget, car il risque sinon de condamner le gouvernement à une calomnie incessante.

Ce budget doit disparaître.

[Français]

M. le vice-président: On va poursuivre le débat avec l'honorable député de Québec-Est (M. Tremblay).

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de participer au débat sur le Budget, un Budget qui traite de responsabilités, d'avenir, des défis que devront relever les Canadiens et Canadiennes dans les années qui viennent.

Monsieur le Président, le lundi 3 avril dernier, le discours du Trône nous a présenté une vision de l'avenir sur la croissance économique, sur la réduction des inégalités, sur la protection de l'environnement et le maintien

de programmes sociaux adéquats et généreux pour tous ceux qui en ont vraiment besoin.

Ce que nous offre aujourd'hui le Budget du ministre des Finances, ce sont les moyens pour atteindre ces objectifs. Ce Budget est historique, non seulement à cause des circonstances qui ont entouré sa publication, mais bien plutôt à cause de son contenu, et surtout à cause du problème auquel il s'attaque.

Pour bien comprendre ce Budget, il faut réaliser que le Canada s'est rarement retrouvé devant une telle menace, la menace de devenir complètement impuissant à poursuivre son développement économique, social et culturel, la menace de perdre notre niveau de vie élevé auquel nous tenons tous, de perdre notre qualité de vie et nos programmes sociaux. En fait, c'est la spécificité même du Canada qui est menacée, tout ce qui nous distingue des autres sociétés. Tout cela parce que les finances publiques canadiennes sont malades, attaquées par une maladie qui est en train de tout ronger. Cette maladie a une cause bien connue: la dette nationale et ses coûts en intérêts.

Examinons ensemble, monsieur le Président, le malade! La dette nationale est de 320 milliards de dollars. Il s'agit en fait de tous les déficits que le gouvernement canadien a accumulés depuis le début de son existence. Cette année, le coût de cette dette, c'est-à-dire les sommes nécessaires pour payer seulement l'intérêt, grimpe à 39 milliards de dollars. Un pensez-y bien, monsieur le Président! On peut illustrer l'importance de cette somme en disant que sur chaque dollar d'impôt, que mes bonnes gens de Québec-Est envoient à Ottawa, 35c. sont gelés pour les intérêts de la dette.

Notre maladie nationale a atteint un tel niveau de croissance qu'elle se nourrit d'elle-même. A chaque année, le gouvernement doit emprunter de plus en plus d'argent, non pas pour rembourser sa dette, mais seulement pour payer l'intérêt sur la dette. La dette nationale provoque un véritable détournement de fonds qui risque de paralyser notre croissance économique, notre développement social, un détournement de fonds qui, jour après jour, affaiblit notre pays, l'appauvrit et hypothèque sérieusement son avenir.

Avons-nous le droit, monsieur le Président, d'emprunter, et certains diront même de voler, autant d'argent et de façon aussi exagérée à nos enfants et à nos petits-enfants, ceux-là mêmes que nous ne consultons pas, qui n'ont pas le droit de voter et qui devront bien un jour payer notre facture?

Pour nous, résidants de la belle circonscription de Québec-Est, comme pour la plupart des Canadiens et Canadiennes, la réponse est claire et nette: Il faut arrêter le cercle vicieux de la dette nationale. Il faut contrôler, pendant qu'il est encore temps, ce siphon financier. Nous avons d'autant plus de chances de réussir que notre gouvernement est conscient de la gravité du problème de la dette depuis qu'il est entré en fonction. Il s'y est attaqué dès les premiers jours. Depuis quatre ans et demi, nous avons adopté des mesures vigoureuses pour maîtriser le problème.

En effet, nous avons éliminé les programmes qui n'avaient plus leur utilité. Nous avons réduit le gaspillage et rendu l'administration publique plus productive, coupant plus de 10 000 postes dans la Fonction publique. L'ensemble des dépenses de programmes a diminué en proportion du revenu national.

Nous avons mis fin aux abris fiscaux non productifs offerts aux entreprises et aux particuliers à revenus élevés. Nous avons, de plus, réduit le déficit annuel. En quatre ans, nous l'avons allégé de 9,5 milliards de dollars. Nous avons également réussi à ralentir la croissance de la dette publique de 24 p. 100 en 1984 à moins de 10 p. 100 l'an dernier. Notre programme budgétaire a été conçu et mis en oeuvre dans le but d'un plan global à long terme ayant pour but de donner à l'économie la vigueur qui lui est nécessaire dans un monde en évolution rapide et de plus en plus concurrentiel. Depuis quatre ans et demi, nous bâtissons des fondations solides sur lesquelles les Canadiens peuvent asseoir leur potentiel économique. Nous avons visé juste. Les résultats sont éloquents. Depuis 1984, les Canadiens ont créé 1,5 million nouveaux emplois et notre économie a progressé plus rapidement que celle de la majorité des nations industrialisées. Nous avons accompli ces progrès ensemble, comme gouvernement et comme nation, parce que nous avons eu le courage de faire des choix difficiles et d'adopter des mesures énergiques pour combattre nos problèmes fiscaux et économiques.

Mais la bataille n'est pas gagnée. La maladie de la dette publique a trouvé un nouvel allié: la montée de l'inflation qui se manifeste au Canada et dans les autres pays. Elle nourrit la dette nationale et risque de compromettre nos acquis. En réponse aux pressions inflationnistes, les taux d'intérêt à court terme montent. Cette année, ils dépasseront de beaucoup les prévisions de la grande majorité des spécialistes. Au début de 1988, la plupart des analyses économiques prédisaient que la crise boursière d'octobre 1987 provoquerait un ralentissement de la croissance économique. Nulle part, ni au Canada ni dans aucun grand pays industriel, les prévisions n'ont annoncé la croissance rapide et l'inflation que nous connaissons. Au Canada et à l'étranger, la politique monétaire s'est activée pour combattre l'inflation.

Ces hausses des taux d'intérêt provoqueront une augmentation du coût de la dette publique de 6 milliards de dollars cette année. Un autre pensez-y bien, monsieur le Président. Je sais bien que les Canadiens sont frustrés par les taux d'intérêt élevés. Certains nous suggèrent même de réduire les taux par voie de décret. Mais n'oublions pas que nos taux d'intérêt ne vivent pas en vase clos; ils ne

sont pas isolés des autres forces économiques. On ne peut les réduire sans réfléchir à l'ensemble de la réalité économique. Des pressions inflationnistes à la hausse amènent des taux d'intérêt élevés. Intervenir sur les symptômes, c'est-à-dire sur les taux seulement plutôt que sur les causes fondamentales, ne règle rien. Au contraire, ce serait même très dommageable.

N'oublions pas l'explosion de l'inflation et les taux d'intérêt que nous avons vécu au début des années 1980. N'oublions pas la perte de confiance en l'économie qui en a découlé, l'arrêt de la croissance économique et de l'emploi dans chaque région du Canada, et surtout, les conséquences désastreuses pour la vie de millions de Canadiens.

Le gouvernement de l'époque n'a pas pris la menace inflationnniste au sérieux, avec comme résultat des taux d'intérêt de 22 p. 100, en 1982. Vous vous en rappelez, monsieur le Président, nous ne ferons pas cette même erreur. Nous devons tous reconnaître qu'un ralentissement est nécessaire pour ramener la croissance économique à sa vitesse de croisière, vers un développement à long terme. Nous devons appliquer des mesures budgétaires et monétaires fermes, mesurées et cohérentes qui nous maintiennent dans la bonne direction afin de faire baisser l'inflation et les taux d'intérêt de façon durable.

Dans le budget que nous venons de présenter, nous avons fait des choix difficiles. Nous nous sommes efforcés de veiller à ce que l'ensemble des mesures soit équilibré, qu'il tienne compte des situations régionales, et qu'il impose le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter. Nous ne réduisons pas la dette sur la tête des moins bien nantis. Les mesures budgétaires comprennent une vaste gamme de réductions de dépenses publiques et de mesures visant à accroître les recettes. Quant aux mesures touchant les recettes, elles visent à imposer un plus lourd fardeau aux contribuables qui ont les moyens de le supporter. Prises dans leur ensemble, ces mesures représenteront plus de 5 milliards de dollars cette année, et 9 milliards de dollars l'an prochain.

• (1700)

Cette année, elles compenseront presque la hausse des frais d'intérêt et laisseront le déficit à 30,5 milliards de dollars, un déficit, à mon avis, suffisamment bas pour satisfaire les marchés financiers qui produira la baisse des taux d'intérêt que tous les Canadiens désirent.

Cette année, elles compenseront presque la hausse des frais d'intérêt et laisseront le déficit, comme je le disais, à 30,5 milliards, ce qui amènera le déficit l'an prochain à un niveau de 28 milliards de dollars.

Le rapport de la dette au PIB se stabilisera l'an prochain. La dette cessera de s'accroître plus vite que l'économie. C'est là un résultat capital. Enfin, la maladie sera sous contrôle. Et, en cinq ans, le déficit sera réduit de moitié et sera ramené à 15 milliards de dollars. Les besoins financiers auront chuté à trois milliards de dollars, alors qu'ils étaient de 20,5 en 1989-1990.

A long terme, nous continuerons à établir les fondations du progrès économique en mettant en application un programme équilibré de mesures financières et économiques. Nous prendrons d'importantes initiatives économiques touchant, entre autres, la main-d'oeuvre, le commerce international, la réglementation financière, la promotion d'un secteur agricole productif et économique viable. Nous adopterons des mesures assurant que le développement économique ne nuira pas à l'environnement.

Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais insister un peu sur ce point. Le remplacement de l'actuelle taxe fédérale de vente est un élément clé de la stratégie suivie par le gouvernement pour préserver les programmes essentiels et pour renforcer l'économie du Canada. Cette nouvelle taxe améliorera l'équité générale du régime fiscal. Elle rendra la taxe fédérale plus visible au consommateur, et elle se traduira par d'importants gains de production économique de l'ordre de 9 milliards de dollars par année, gains qui se feront sentir dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du Canada.

Le gouvernement a pour objectif de s'assurer que les familles qui gagnent moins de 30 000$ par année seront en meilleure situation après la réforme de la taxe de vente. Rappelons-nous également que les produits d'épicerie de base, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux ne seront pas taxés. Les loyers résidentiels, les services de garde d'enfants, l'aide juridique et la plupart des services de santé, des services dentaires et des services d'enseignement seront aussi exonérés.

Monsieur le Président, il y a quelques jours, plusieurs Canadiens ont eu droit à un autre résumé du Budget, à un bulletin spécial sur le réseau de télévision global. Je ne vous dirai pas ce que j'ai pensé de ce bulletin spécial, mais j'aimerais plutôt vous laisser avec ma version personnelle de ce qu'aurait pu dire un bulletin spécial.

«Nous apprenons en dernière heure et en exclusivité que le gouvernement conservateur aurait décidé de protéger et de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs fondamentales qui distinguent le Canada des autres pays, grâce notamment à ses programmes sociaux; que le gouvernement aurait décidé de développer un Canada fort et parfaitement concurrentiel avec les autres pays; qu'il

compterait adopter de véritables mesures de guerre contre le cancer de la dette nationale qui ronge les finances publiques en adoptant un budget ferme, mesuré et cohérent.

Selon nos informations, il semblerait qu'en proposant un tel budget, le ministre des Finances du Canada (M. Wilson), verrait son avenir politique assuré pour de nombreuses années».

Fin du bulletin spécial.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que toutes les informations contenues dans mon bulletin spécial sont vérifiables.

M. Kindy: Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le discours de l'honorable député. Il a parlé surtout du déficit et de la dette. Il a mentionné que la dette serait réduite d'ici quelques années. Si on regarde les statistiques, par exemple, on voit que la dette, en 1984, était de 180 milliards environ, aujourd'hui, elle est de 350 milliards et elle augmente tous les jours.

Le Budget que nous avons présenté est déficitaire dans le sens qu'il nous manque environ 30 milliards de dollars pour combler le déficit annuel. Nos revenus, cette année, sont d'environ 112 milliards de dollars et les dépenses, de 142 milliards de dollars. Cela fait un déficit pour l'année en cours, 1989-1990, de l'ordre de 30,5 milliards de dollars.

Je pense qu'en regardant ces chiffres on peut dire qu'on ne règle pas vraiment les problèmes du déficit ou de la dette nationale qui, l'année prochaine, atteindra la somme totale de 380 milliards de dollars et, naturellement, les intérêts sur cette dette seront probablement de 38c. sur le dollar que le gouvernement recevra des contribuables.

Alors, je pense qu'on ne traite pas du problème de la dette, qu'on n'a pas fait assez de coupures; on a augmenté le Budget, cette année, de 7 p. 100, et c'est quand même une augmentation très respectable, et nous n'avons pas les revenus pour combler ce déficit de 30 milliards de dollars.

De plus, en 1991, on amènera une taxe de vente qui touchera tous les petits contribuables. Cette taxe augmentera l'inflation, au Canada, d'environ 3 p. 100.

Alors, j'aimerais avoir une réponse du député à ma question. Qu'est-ce qu'il pense de la taxe de vente qui, la première année, contribuera à l'inflation dans la proportion d'environ 3 p. 100?

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aimerais peut-être dans un premier temps rappeler ce que je disais dans mon exposé, savoir que, selon moi, le déficit de 30 milliards de dollars est suffisamment bas pour satisfaire les marchés financiers et contribuera le plus vite possible, je l'espère bien, à la baisse des taux d'intérêt que les Canadiens et Canadiennes anticipent, notamment les bonnes gens de Québec-Est.

Monsieur le Président, cette année, nous avons été considérablement malmenés sur le plan financier par suite de l'impact des taux d'intérêt qui ont été beaucoup plus élevés que prévu. Si mon honorable collègue regarde un peu l'échéancier sur lequel les effets du présent Budget auront des répercussions, on notera que les besoins financiers auront chuté, en 1993-1994, à 3 milliards de dollars, comparé à 20,5 milliards de dollars qu'on retrouve dans les prévisions budgétaires déposées par le Président du Conseil du Trésor, récemment.

Et, pour le bénéfice des gens qui nous écoutent, je pourrais peut-être rappeler que les besoins financiers sont ceux qui représentent l'argent que le gouvernement va emprunter sur le marché financier et que cet indicateur se compare actuellement assez bien à la définition du déficit qui est utilisée, soit aux États-Unis, soit au Royaume-Uni.

D'après cet indicateur, monsieur le Président, le Canada aura presque équilibré son Budget d'ici 1993-1994 et je pense que c'est le point fondamental qu'il faut rappeler aux gens, c'est sûr que tout cet exercice que nous faisons actuellement nous laisse un déficit de 30,5 milliards de dollars. Ce qu'il faut regarder, c'est que c'est une action immédiate dans le but d'en arriver dans un délai fort raisonnable à contrôler et à équilibrer notre Budget.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, disons que je partage quelque peu les opinions de mon collègue de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) lorsqu'il parle, justement, de la dette qui est passée de 177 milliards de dollars en 1984 à plus de 320 milliards de dollars aujourd'hui. Et le déficit cette année, dans le Budget, va dépasser de 1,5 milliard de dollars celui de l'an passé. Et si on se reporte à avant le 21 novembre 1988, le gouvernement conservateur d'alors nous cachait, cachait à la population canadienne, les vrais problèmes que connaissait le Canada tout entier.

• (1710)

Je me pose la question et je la pose au député de Québec-Est, monsieur le Président, à savoir si les électeurs et électrices de sa circonscription n'ont pas été bernés par les belles promesses du gouvernement conservateur, si on tient compte du fait que l'assurance-chômage, aujourd'hui, monsieur le Président, c'est l'employeur et l'employé qui devraient en subir les conséquences. Si on prend les programmes sociaux et les programmes universels, les fonds de pension, c'est, encore une fois, les personnes qui ont travaillé toute leur vie, indépendamment de leur richesse, qui devront en subir les coûts. Le premier ministre du Canada, monsieur le Président, on s'en souviendra, à Baie Comeau, prenait sa mère à partie, en disant que les programmes sociaux ne seraient jamais coupés et aujourd'hui, monsieur le Président, dans le Budget actuel qui n'apporte aucune amélio-

ration sensible, on a doublé la dette, on a augmenté le déficit, on a coupé des programmes, on a augmenté des taxes et là, on augmente les taux d'intérêt d'une façon considérable et on prétend, monsieur le Président, que ce gouvernement, au cours des quatre dernières années, a fait son job! Je pense autrement, et j'aimerais avoir les commentaires du député de Québec-Est là-dessus.

M. Tremblay: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler ce que je disais précédemment, que notre approche depuis 1984 a donné des résultats concrets. Nos initiatives de réduction du déficit et de ralentissement de la croissance de la dette ont contribué à stimuler l'investissement et l'emploi au Canada, à relever le niveau de vie et à accroître la sécurité économique.

Mais je suis bien conscient qu'il faut faire plus. Il faut faire plus pour être en mesure de maintenir nos programmes sociaux et culturels, pour bâtir et maintenir une économie vigoureuse et concurrentielle qui continuera de créer des emplois et des débouchés pour les Canadiens et Canadiennes; pour nous permettre de mieux affronter les priorités, comme la formation professionnelle et la protection de l'environnement, et pour, bien entendu, améliorer la qualité et le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes en général.

Donc, en relevant le défi de la dette, ce Budget nous bâtit un avenir. Au lieu de l'hypothéquer, je peux vous dire que, personnellement, ayant de jeunes enfants, je n'ai pas l'intention *to pass the buck*, comme on dit en anglais, de leur passer une facture pour laquelle ils n'ont eu aucun mot à dire et qu'ils ne méritent pas.

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, il est absolument inconcevable d'entendre les remarques de notre collègue du parti de l'opposition officielle, de dire que le gouvernement a augmenté le déficit quand on sait très bien qu'en 1984, le déficit était de 39,5 milliards de dollars, et que si les libéraux s'étaient maintenus au pouvoir, le déficit serait rendu à 50 ou 55 milliards et que la dette publique aurait dépassé le 500 milliards.

Permettez-moi, pour essayer de rétablir les faits, d'abord de féliciter mon collègue pour la qualité de son intervention sur le discours du Budget. Je pense que le calme et le contenu du discours de notre collègue nous permet de mieux saisir la vérité dans les périodes difficiles que nous vivons et que nous aurons à vivre bientôt, monsieur le Président.

J'aimerais demander à mon collègue s'il est exact que les idées véhiculées par les deux partis d'opposition, à l'effet que les programmes de développement régionaux vont être coupés, que les programmes sociaux sont aussi coupés, est-il vrai, cher collègue, que les pensions de vieillesse ne continueront pas d'augmenter? Est-il vrai que les programmes de développement régionaux vont être amputés, ou si la vérité est toute autre?

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je serai très bref. Je pense que la vérité est effectivement toute autre.

Au contraire, dans tous les grands postes budgétaires, on note qu'il y a eu augmentation. Là où il y a un ralentissement, c'est au niveau du pourcentage d'augmentation. Et en lisant et relisant les nombreux documents qui ont été mis à notre disposition, on constate que les priorités sont demeurées, et que les actions entreprises par notre gouvernement, depuis septembre 1984, sont maintenues et seront livrées en temps et lieu, sauf que nous connaissons une période temporaire d'agitation. On ne contrôle pas les taux d'intérêt comme on aimerait les contrôler, mais soyez assurés que les actions que l'on prend maintenant sont de nature à nous positionner de façon très ferme et beaucoup plus dynamique dès les années 1993-1994, où notre programme budgétaire va être complètement balancé.

[*Traduction*]

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais faire d'abord quelques observations d'ordre général sur ce budget. Le gouvernement a alourdi le fardeau fiscal des Canadiens de 3,3 milliards de dollars.

Le 6 mars, le ministre des Finances (M. Wilson) avait promis à la Chambre de réduire les dépenses, de ne pas augmenter les impôts et les taxes. Les impôts sont déjà trop élevés au Canada. Il a promis aux Canadiens de réduire le déficit en sabrant dans les dépenses et pas en augmentant les impôts.

Le 29 novembre, le premier ministre (M. Mulroney) nous a dit que les Canadiens payaient pas mal d'argent pour les services publics. Ils trouvent qu'ils paient déjà assez. Et pourtant, monsieur le Président, depuis 1984, les impôts payés par les Canadiens ont augmenté de 26,7 milliards de dollars alors que ceux payés par les sociétés n'ont augmenté que de 3,4 milliards, ce qui est très injuste à notre avis.

Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, en 1984, la dette publique était de 176,8 milliards de dollars. Entre 1984 et la fin de cette année financière, la dette atteindra 352 milliards. Le gouvernement a doublé la dette du pays depuis cinq ans à peine qu'il est au pouvoir. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela signifie que depuis le début de la Confédération jusqu'en 1984, soit en 117 ans, la dette nationale de notre pays a augmenté de 1,5 milliard par an. Depuis 1984, pendant les cinq années de gouvernement conservateur, la dette nationale a augmenté de 34 milliards par an.

Au moment ou le gouvernement impose la plus forte hausse d'impôt sur le revenu des particuliers, notre déficit passera cette année de 28,9 milliards de dollars à 30,5 milliards pour le prochain exercice financier. Le ministre des Finances avait dit à tous les Canadiens que le gouvernement ne laisserait pas augmenter le déficit, que c'était le problème numéro un. Comme tous les Canadiens, j'étais prêt à me serrer la ceinture en entendant parler du déficit. Nous nous attendions à des mesures énergiques pour réduire le déficit, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Quel désappointement, lorsque le budget a finalement été présenté, de constater que le déficit n'était pas réduit, mais qu'il augmentait. Qu'a fait le gouvernement? Il a fait volte-face et a encore une fois accru le déficit; exactement l'opposé de ce qu'il avait promis aux Canadiens. Le gouvernement a échoué lamentablement dans la réalisation des objectifs fixés par son ministre des Finances lorsqu'il affirmait que le défi consistait à rétablir la stabilité financière et à restaurer la crédibilité de la gestion des finances publiques. La seule manière de procéder consiste à fixer un plan financier à moyen terme comportant la réduction du déficit, puis de suivre rigoureusement ce plan. Ce n'est pas ainsi que procède le gouvernement. Il a fait l'inverse. Je précise.

L'examen attentif du budget révèle que le gouvernement se soucie peu du nord de l'Ontario. Ce budget est très dur pour les régions rurales et les petites villes du Canada. Il est particulièrement dur pour le nord de l'Ontario. Depuis 1984, le gouvernement néglige complètement la population du nord de l'Ontario. Depuis 1984, le gouvernement ne fait rien pour que les habitants du nord de l'Ontario puissent participer au rêve national et profiter de la richesse nationale.

En 1988, la population du nord de l'Ontario a réagi à l'état de négligence dans lequel la laissait le gouvernement. Il est évident, d'après les mesures que prend le gouvernement, qu'il nous fait maintenant payer pour cela. Peu importe ce que dit le gouvernement, ce sont ses gestes qui comptent. Il néglige ceux qui exercent leurs droits démocratiques. Il ne tient aucun compte des gens comme les habitants du nord de l'Ontario et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard—pensons à ce qu'il a fait à la population de Summerside. Il nous laisse tomber, nous du nord de l'Ontario, tout comme il a laissé tomber la population d'Ottawa—voyez ce qu'il a fait dans le dossier de l'agence spatiale. Il nous néglige, nous du nord de l'Ontario, comme il néglige la population de Terre-Neuve—pensez à ce qu'il a fait à l'industrie vitale qu'est la pêche et à l'assurance-chômage. Il ne tient aucun compte de la population de Portage-La-Prairie—pensez à la base de service. Il nous laisse tomber, nous du nord de l'Ontario—pensez à ce que le gouvernement a fait à notre industrie du bois de construction et à l'abandon des ports traditionnels pour le transport de nos grains au profit des ports de la côte ouest.

• (1720)

Avons-nous besoin d'autre preuve que le gouvernement ne se préoccupe pas des petites localités et du Canada rural? Avons-nous besoin d'autre preuve que le gouvernement ne se préoccupe pas du nord de l'Ontario?

Les prix de l'essence dans le nord de l'Ontario sont supérieurs de 4 ou 5c. le litre à ce qu'ils sont dans le sud de l'Ontario ou au Manitoba. A 50 kilomètres de Thunder Bay, l'essence coûte de 10 à 12c. de plus le litre. Qu'est-ce que cela veut dire pour l'habitant moyen du nord de l'Ontario? Cela veut dire que s'il va du centre de ma circonscription à Thunder Bay jusqu'au point le plus éloigné, 290 kilomètres plus loin, le plein d'essence lui coûtera 5$ de plus. Ça lui coûte 5$ de plus chaque fois qu'il va faire le plein. Quelle que soit la façon dont on considère la chose, monsieur le Président, c'est 5$ de plus en taxes qui sont payées pour l'incompétence dont le gouvernement fait preuve dans l'exercice de sa responsabilité financière.

Les répercussions ne s'en font pas sentir uniquement sur le plan économique. Les gens du Nord doivent franchir de grandes distances pour se rendre à une localité voisine. Hausser les prix de l'essence limite la mobilité des habitants du nord de l'Ontario. Nous, les gens du Nord, devons nous déplacer pour communiquer avec nos voisins. Nous devons nous déplacer pour fréquenter nos parents. Nous devons le faire pour recevoir des soins médicaux. Nous devons le faire pour recevoir un traitement égal en matière d'enseignement. Et nous devons même parfois nous déplacer pour survivre. Le budget est cruel pour les gens du nord de l'Ontario à cause des coûts accrus que nous imposent les mesures fiscales.

Le 12 avril, j'ai présenté à la Chambre une pétition provenant d'un groupe de gens concernés du nord de l'Onntario qui dénonçaient la taxe de télécommunication de 10 p. 100 imposée sur les appels téléphoniques interurbains. Les habitants du Nord sont souvent obligés de faire plus d'appels interurbains que nos amis du Sud à cause de l'éparpillement de la population et des distances entre nos localités.

A votre avis, quelle sera la réaction de ces gens à ce budget, monsieur le Président? Le gouvernement est passé outre aux besoins du nord de l'Ontario en augmentant encore une fois la taxe sur les services de télécommunications qui passera de 10 à 11 p. 100. C'est un autre aspect du budget qui est cruel envers les habitants de cette région.

Nous savons, de ce côté-ci de la Chambre, combien les bureaux de poste sont importants dans les localités qu'ils desservent. Ils leur rendent de précieux services qui sont loin de se limiter à la distribution du courrier. Pourtant, l'existence de ces bureaux de poste, déjà menacés de disparaître naguère, est de nouveau remise en question dans ce budget. La plupart des petites localités du nord de l'Ontario, comme Nipigon, Red Rock, Dorion, Pass Lake, Gull Bay, Armstrong et Hurkett, comptent sur les services de leur bureau de poste. Dans les petites villes et les campagnes canadiennes, comme celles du nord de l'Ontario, le bureau de poste et la gare de VIA Rail sont peut-être les seuls signes de la présence du gouvernement fédéral et le gouvernement n'a pas le droit de les priver de ces services.

Le gouvernement se rend-il compte qu'il en coûte plus cher de vivre dans les régions éloignées? Le budget va réduire le revenu disponible de tous les Canadiens, mais il réduira encore davantage le revenu des habitants du Nord. C'est dans les régions parsemées de petites villes, les régions isolées et les régions rurales, que ses effets se feront le plus lourdement sentir. Les habitants de ces régions devront payer dorénavant une surtaxe des particuliers de 3 à 5 p. 100 sans compter la taxe de vente qui passera de 12 à 13,5 p. 100.

Et comme si ce fardeau n'était pas déjà assez lourd, les jeunes familles de nos localités, qui veulent s'acheter une première maison et qui sont déjà aux prises avec des taux d'intérêt, des taux hypothécaires et des primes d'assurance plus élevés, devront retarder encore l'achat de cette maison à cause de la taxe sur les matériaux de construction qui passera de 8 à 9 p. 100.

Les transports sont un facteur d'unité et de prospérité dans le nord l'Ontario. Pourtant, ce budget cruel met en péril l'existence de ces services essentiels. Il prévoit des compressions importantes dans les subventions pour les dépenses d'exploitation et d'immobilisation à VIA Rail l'an prochain. Cela défie le bon sens de voir que le dépôt du budget a coincidé avec les audiences que l'Office national des transport tenait à travers le Canada, au coût de millions de dollars, pour trouver un moyen de rentabiliser cette société à l'avenir. Pendant que ces audiences se déroulent, on présente le budget qui annonce à tous les Canadiens quelle orientation va prendre VIA Rail et quel sera son avenir.

Ces coupures dans les subventions entraîneront une diminution de la qualité du service, la suppression de certaines lignes, de nombreux licenciements et certaine-ment des normes d'entretien inférieures. C'est la politique adoptée par le gouvernement parce qu'il ne se rend pas compte de l'importance d'un service voyageurs. Il ne comprend pas qu'un tel service fait partie intégrante de l'histoire et de l'expansion de notre pays. Au lieu d'envisager des possibilités de moderniser et d'améliorer le réseau ferroviaire voyageurs, le gouvernement a condamné devant nos yeux VIA Rail à une mort lente et pénible.

Je représente une circonscription qui a eu autrefois pour député un éminent Canadien du nom de Clarence Decatur Howe. Parmi les réalisations de M. Howe en tant que député et au service du Canada, en particulier pendant la Seconde Guerre mondiale, mentionnons qu'il a été l'un des fondateurs de Trans-Canada Airlines qui est maintenant Air Canada. Nous sommes fiers de M. Howe dans la circonscription de Thunder Bay—Nipigon. Ce fut un triste jour lorsque le gouvernement a annoncé dans le budget qu'il allait maintenant privatiser les 55 p. 100 restants d'Air Canada.

Je peux dire sans l'ombre d'un doute que c'était le rêve de M. Howe que nous ayons une compagnie aérienne nationale au Canada, appartenant aux Canadiens, pour que tous aient accès aux transports aériens quel que soit l'endroit où ils habitent. Lorsqu'on a lu cette partie du budget, ce fut un triste jour pour Air Canada, pour les Canadiens et pour un éminent Caanadien du nom de Clarence Howe.

Le budget montre bien le véritable engagement du gouvernement à l'égard des programmes sociaux. Il nous dit que le gouvernement a choisi de ne pas donner aux Canadiens le programme de services de garde d'enfants de 4 milliards de dollars qu'il leur avait promis. C'est une coupure dans nos programmes sociaux. Les personnes dont le revenu dépasse un certain montant déterminé ne recevront plus de pensions de vieillesse ni d'allocations familiales. Voilà encore une coupure dans nos programmes sociaux auxquels le gouvernement avait promis de ne pas toucher.

A compter du 1er janvier 1990, le gouvernement cessera sa contribution de 2,9 milliards de dollars au régime d'assurance-chômage. Ce sera les employeurs et les employés qui devront financer entièrement ce programme en payant des cotisations plus élevées. Une autre coupure dans nos programmes sociaux.

Le budget prévoit une diminution de 1 p. 100 des paiements de transfert aux provinces. En 1986, ces paiements avaient été réduits de 2 p. 100. Nous connaissons

tous l'utilité des paiements de transfert aux provinces. En Ontario, ces paiements servent à financer l'enseignement postsecondaire et les soins de santé auxquels nous sommes maintenant habitués. Lorsqu'il y a des compressions budgétaires dans ces deux secteurs essentiels, les services doivent nécessairement être réduits.

Lorsque nous avons dit aux Canadiens que le gouvernement serait forcé d'harmoniser nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis pour protéger les intérêts des grandes entreprises, on nous a accusés de mentir et de recourir à des tactiques alarmistes. Maintenant que nous voyons la direction que prend le gouvernement dans ce budget, qui trompe vraiment les Canadiens?

Des voix: Les conservateurs!

M. Comuzzi: Le budget touche aussi à des domaines autres que les programmes sociaux où le gouvernement a trompé l'électorat canadien. La liste des promesses non tenues est longue. Le gouvernement avait dit qu'il ne réduirait pas ses engagements vis-à-vis du développement régional. Il les a réduits de 300 millions. Il s'était engagé à porter l'aide publique au développement à 0,7 p. 100 du produit national brut. Cet objectif a été réduit à 0,43 p. 100. Le gouvernement avait promis aux agriculteurs qu'il continuerait à leur fournir une aide adéquate. Mais non, il y a eu des réductions du remboursement sur les carburants agricoles, du financement de l'assurance-récolte, des subventions aux exportations de produits laitiers, et les prêts sans intérêt de la Société du crédit agricole ont été éliminés. Le gouvernement avait dit qu'il améliorerait les programmes fédéraux sur le logement. Qu'a-t-il fait? Il a réduit le programme d'aide à la remise en état des logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de 49 millions. Il avait dit qu'il améliorerait les programmes pour les femmes et les programmes multiculturels. Les deux ont été réduits de 2 millions. Le financement supplémentaire pour Radio-Canada, annoncé le 23 janvier 1988, a été réduit de 45 millions. Il est donc clair que le gouvernement a induit le public canadien en erreur.

• (1730)

En résumé, je dirais que tous les Canadiens, du nord de l'Ontario, du sud de l'Ontario, de Victoria à Terre-Neuve, savent qu'ils ne peuvent avoir le beurre et l'argent du beurre. Ils savent bien qu'il est impossible d'augmenter les dépenses, de réduire les impôts et de réduire en même tenps le déficit et donc le service de la dette.

Le but de mon intervention, aujourd'hui, est d'attirer l'attention des Canadiens sur les promesses du gouvernement. Il avait promis de créer un programme entièrement capitalisé de garderies pour les mères de famille. Il avait promis que les programmes sociaux ne seraient pas touchés. Il avait pris des engagements à l'égard des personnes âgées. Il avait dit aux travailleurs qu'il ne toucherait pas au programme d'assurance-chômage. Il ne devait pas réduire l'aide sociale ou étrangère.

J'essaie de dire au gouvernement qu'il ne peut pas continuer à dire aux Canadiens une chose et à en faire une autre, comme il le fait depuis sa victoire de 1988. Il est temps que le gouvernement fasse quelque chose pour les Canadiens. Il est temps qu'il leur dise exactement ce qu'ils peuvent espérer pour l'avenir de leurs jeunes qui désirent se marier, fonder une famille, acheter une maison et réaliser le rêve de tout Canadien. Le gouvernement doit faire en sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour tous, afin que nous sachions où nous allons. Le seul moyen est de ne plus nous raconter d'histoires.

M. MacDougall: Monsieur le Président, je sais que le député est nouveau ici et peut-être qu'il n'a pas eu l'occasion de se familiariser avec les réalisations de notre gouvernement, de 1984 à 1988, notamment en ce qui concerne le nord de l'Ontario.

De 1984 à 1988, notre gouvernement a institué les déductions fiscales applicables aux habitants de régions éloignées dont bénéficient beaucoup d'électeurs du député. Cela n'existait pas avant 1984. Nous avons aussi lancé un programme intitulé Développement des collectivités, dans le cadre duquel les collectivités du nord de l'Ontario peuvent se construire un meilleur avenir.

Nous avons en outre instauré une nouvelle politique en matière d'approvisionnement. Toute entreprise du nord de l'Ontario a désormais la possibilité de collaborer avec le gouvernement afin d'obtenir des contrats fédéraux.

Je ne comprends pas que le député ne félicite pas le gouvernement pour le programme FEDNOR dont le financement, en fait, est demeuré le même. Ce sont des Canadiens du nord de l'Ontario, c'est-à-dire des entreprises grandes et petites et des exploitants d'entreprises touristiques, qui nous assurent à tous des possibilités.

Le député parle de bois d'oeuvre. En tant que bon député libéral du nord de l'Ontario, il voudra peut-être inciter le ministre provincial des Ressources naturelles à imiter les ministres des autres provinces et à négocier avec notre ministre un règlement du problème. Le ministre provincial a reçu plus de 50 millions de dollars qu'il n'a pas réinvestis dans le reboisement ni dans le secteur industriel. Cet argent est allé grossir les recettes générales.

Je mets le député au défi de comparer nos réalisations de 1984 à 1988 avec celles de tout gouvernement libéral

antérieur. Si les électeurs avaient eu la possibilité, en 1988, de se prononcer sur le bilan du gouvernement plutôt que sur les faussetés qu'ils ont entendues au sujet de l'Accord de libre-échange, je prétends que je ne serais pas le seul député conservateur à représenter le nord de l'Ontario.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie mon vis-à-vis de ses observations. Alors qu'il intervenait, je me suis demandé comment il se faisait qu'il était le seul conservateur à remporter l'un des 12 sièges dans le nord de l'Ontario. Selon moi, cela montre bien la façon dont le gouvernement traite les habitants de la région.

J'accepte son défi. Peu après les élections, il s'est rendu dans la circonscription de Thunder Bay—Atikokan. Si le journal local a bien rapporté ses propos, j'ai été sidéré de voir à quel point il connaissait mal le secteur du bois d'oeuvre dans le nord de l'Ontario. Il ignorait même que les 50 millions de dollars versés au Trésor de l'Ontraio et, dont il a parlé, ne provenaient pas d'une surtaxe, mais bien d'une taxe à l'exportation. Cette taxe tend à empêcher les États-Unis d'imposer des droits compensateurs, afin que l'argent en question reste au Canada.

Si le député veut me lancer un défi quelconque au sujet du secteur du bois d'oeuvre, je l'invite à me rencontrer plus tard. Je vais certes ouvrir mon dossier sur cette industrie pour sa gouverne, afin qu'il soit mieux informé sur les graves difficultés qu'éprouve ce secteur qui touche quelque 3 000 à 4 000 personnes dans le nord de l'Ontario.

Le député parle de programmes comme le programme Développement des collectivités et la ristourne d'impôt offerte aux habitants du Nord. J'aurais pensé que le député comprenait quelque peu les habitants de la région. Ils ne veulent pas d'aumônes. Ils ne désirent pas obtenir quoi que ce soit pour rien. Ils souhaitent pouvoir travailler, gagner leur vie, payer ce dont ils ont besoin et bien vivre. C'est là le caractère des gens du nord de l'Ontario. Ils ne veulent pas dépendre de services qui leur sont offerts lorsqu'ils ne peuvent trouver de l'emploi. Les gens qui forment la base de notre collectivité sont résolus. Le programme Développement des collectivités, même s'il est apprécié, n'est pas ce que les habitants du nord de l'Ontario attendent.

Sauf le respect que je lui dois, j'aimerais dire à mon collègue que ces programmes visent à aider les malheureux, les pauvres et ceux qui ont besoin de formation complémentaire, tandis que les habitants du nord de l'Ontario veulent que le grain soit acheminé par le port de Thunder Bay. Nous voulons notre juste part du grain et voir nos scieries fonctionner à pleine capacité. Nous ne voulons pas de cette taxe à l'exportation que le gouvernement impose sur le bois résineux à destination des États-Unis.

Je pourrais dire au député, pour lui montrer de quoi sont capables les habitants du nord de l'Ontario, que le weekend dernier, deux navires ont quitté le port de Thunder Bay à destination d'un marché de Londres. Ils transportaient plus de 800 000 pieds-planche de bois de construction destiné à un nouveau marché. Les habitants du nord de l'Ontario se sont trouvé sans l'aide d'aucun gouvernement. Ils ont été obligés de procéder de la sorte à cause de la taxe à l'exportation de 15 p. 100 que le gouvernement a impudemment mise en oeuvre, détruisant du même coup une industrie du nord de l'Ontario.

M. Atkinson: Monsieur le Président, je suis sûr que le député était simplement dans l'erreur, mais il a laissé entendre qu'il y avait une réduction de 1 p. 100 dans les transferts aux provinces que prévoit le financement des programmes établis. Je suis certain qu'il reconnaît qu'il y aura une augmentation de ces fonds cette année, mais l'augmentation est moindre. Elle est de 1 p. 100 moins élevée, mais les documents budgétaires garantissent que cette augmentation ne sera pas inférieure au taux d'inflation. Ces programmes du FPE seront augmentés, et non réduits, comme on le prétend souvent.

J'aimerais aussi savoir ce qu'il pense du déficit, s'il y voit un problème et s'il a des solutions à proposer à cet égard. Il conteste toutes les hausses d'impôts et réductions de dépenses prévues. J'aimerais savoir au juste ce qu'il ferait au sujet du déficit.

• (1740)

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je sais gré au député de ses observations. En ce qui concerne le 1 p. 100, je n'ai pas induit volontairement la Chambre en erreur. C'est 1 p. 100 de moins que ce qui devait être accordé en paiements de transfert. Peut-on dire que c'est donc 1 p. 100 de moins que ce qui avait été promis.

Pour ce qui est des solutions, les députés d'en face les avaient toutes avant le 21 novembre. Il n'y avait pas de problème de déficit. Ils disaient à la population du Canada que tous les engagements de dépenses avaient été pris, que le pays n'avait jamais été si bien géré que par les conservateurs.

Maintenant, les députés d'en face regardent de ce côté de la Chambre et demandent où est la solution. La solution est celle-ci. Ils voudraient peut-être nous confier les rênes du gouvernement. Je suis certain qu'avec les 83 députés de ce côté-ci de la Chambre nous pourrions trouver une meilleure solution que celle proposée dans le budget qui a été déposé à la Chambre. Je vous promets, monieur le Président, que nous déposerions le budget dans les délais sans problème.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue de Thunder Bay—Nipigon. Je l'ai entendu parler à la Chambre. J'ai écouté attentivement sa vision des choses et celle du Parti libéral pour notre pays. Il m'a beaucoup appris sur la vraie nature du Canada. J'aime parler de notre pays comme une nation de régions, toutes distinctes. J'ai découvert que la partie septentrionale de l'Ontario est une région distincte et importante du Canada. Il arrive souvent que les autres régions du Canada regardent l'Ontario et perçoivent cette province comme le gros richard de la Confédération.

Cependant, lorsque nous voyons ce qui se passe à la Chambre et lorsque nous écoutons les importants débats qui se déroulent ici, il devient de plus en plus évident que la régionalité ne touche pas seulement l'Ouest et l'Est, mais aussi le nord de l'Ontario. J'aimerais interroger le député au sujet des mesures proposées dans le budget par un gouvernement qui, il y a à peine quelques mois, disait qu'il ne toucherait pas aux programmes de développement régional. Les ministériels ont dit que ces programmes étaient sacro-saints, tout comme l'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Nous avons appris ce qu'ils entendaient exactement par sacro-saints. Nous savons maintenant que, au cours des cinq prochaines années, il y aura des coupures atteignant 1,2 milliard de dollars dans les projections relatives aux programmes de développement régional. Nous avons entendu le ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dire à la Chambre que, pour une période de trois ans—ce qui représente toute une vie dans les régions—il serait difficile de financer les ententes de développement régional.

Je voudrais que mon collègue me dise si le Nord peut encore se considérer comme un partenaire à part entière au sein de l'économie nationale après une réduction de 1,2 milliard de dollars dans les programmes de développement régional?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de sa question. Il me donne l'occasion de m'étendre un peu sur le développement régional du nord de l'Ontario.

Comme dans la région que représente mon collègue et dans bien d'autres régions du pays, il faut que l'aide régionale soit répartie équitablement pour que nous puissions assurer le développement de nos localités. L'économie des provinces de l'Atlantique, du nord de l'Ontario et de la plupart des régions du Manitoba et d'ailleurs dépend de l'aide régionale.

En réponse à la question du député, je lui dirai qu'aucune aide régionale ne nous est accordée. En 1988, on a mis sur pied un programme de financement appelé FEDNOR. Ce programme était financé jusqu'à concurrence de 55 millions de dollars, une pitance en matière de développement régional quand on songe à la richessse du nord de l'Ontario. C'est trois fois rien lorsqu'on songe à tout ce qu'apporte notre industrie minière à l'économie nationale. C'est trois fois rien lorsqu'on songe à ce que valait notre industrie forestière avant la taxe à l'exportation. C'est trois fois rien lorsqu'on songe à tout ce qu'apporte à l'économie nationale l'industrie des pâtes et papiers du nord de l'Ontario.

Nous n'obtenons aucune aide du gouvernement sinon les 55 millions de dollars du FEDNOR, dont 12 millions sont déjà affectés. Comme, de surcroît, cette somme s'étale sur cinq ans, il s'agit d'une subvention de 12 millions de dollars au titre de l'expansion industrielle du nord de l'Ontario.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, monsieur le Président, le gouvernement conservateur ne se soucie manifestement pas des habitants du nord de l'Ontario.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent).

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Finances sur l'excellent Budget du ministre. Et je pense que cela fait maintenant quelques jours qu'on débat de ce Budget-là; je pense qu'il est peut-être temps de remettre les faits comme ils doivent l'être et en même temps faire un petit historique du gouvernement progressiste conservateur depuis 1984.

Vous vous souviendrez, et je m'en souviens, je suis convaincu que vous allez vous en souvenir, en novembre 1984, l'exposé budgétaire du ministre Wilson, en mai 1985, le dépôt de son Budget, en février 1986, en février 1987 et février 1988. Et vous vous souviendrez, monsieur le Président, que lors de ces cinq dates-là, de ces cinq événements-là, dans les débats qui ont suivi ces cinq événements-là, l'opposition libérale, autant que l'opposition du Nouveau parti démocratique ont dit *grosso modo* deux ou trois choses. Premièrement, on va perdre des emplois au pays avec ces Budgets-là; deuxièmement, l'inflation va augmenter de façon dramatique et troisièmement, tous les problèmes du monde qui peuvent sur-

venir, qui découlent de la perte d'emplois et de la hausse de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, *et cetera*. . .

Alors, c'étaient des commentaires, et si vous lisez le hansard des 15 jours qui suivirent ces cinq événements-là, vous allez vous apercevoir que l'opposition n'a dit que cela.

Si on regarde ce qui est arrivé en réalité depuis 1984, monsieur le Président, il s'est créé au Canada 1,4 million d'emplois, dont 80 p. 100 sont des emplois permanents et non pas 80 p. 100 d'emplois temporaires, comme il s'en créait au temps du gouvernement libéral.

L'inflation s'est maintenue durant les quatre dernières années à un taux d'à peu près 4 p. 100. Le Canada est le pays qui a eu le meilleur taux de productivité. Le Canada a été à tous les niveaux, si on se compare à d'autres pays, en haut de la liste en termes économiques durant les années 1984 à 1988.

En fait, monsieur le Président, cela a si bien fonctionné au Canada qu'effectivement, à la fin de 1988, on connaissait une période inflationniste. Connaissant une période inflationniste, le ministre des Finances, le gouvernement du parti progressiste conservateur, avait deux choix: Laisser l'inflation monter comme on l'a connue dans les années 1980-1981 sous l'ancien régime libéral, se retrouver avec un taux d'inflation de 12, 13 p. 100 dans ce pays-ci; se réveiller et monter les taux d'intérêt à 22 p. 100, comme ils l'ont fait. C'est le gouvernement libéral qui a accepté des taux d'intérêt à 22 p. 100 pour venir contrer l'inflation qu'il avait accepté également de laisser monter à un taux extraordinaire. Ce gouvernement-ci, monsieur le Président, a assumé ses responsabilités. Ce gouvernement-ci a dit: Non, il ne faut pas que l'inflation progresse à un taux trop rapide. La façon de faire en sorte que l'inflation ne progresse pas à un taux trop rapide est de deux ordres. Oui, les taux d'intérêt doivent monter quelque peu, et il doit y avoir un budget déposé qui vienne mettre un frein à la dette nationale ainsi qu'au déficit annuel que nous connaissons! Les deux choses ont été faites. Et c'est un excellent Budget. Oui, il y a des coupures! Oui, nous augmentons les impôts! Mais oui, nous avons un problème majeur! Nous avons une dette nationale qui augmente d'un peu plus de 3 millions à l'heure, c'est-à-dire de 80 millions par jour. Et cette dette nationale-là, monsieur le Président, elle est constituée de quoi? Elle est constituée de la dette léguée par le parti libéral lorsqu'il a été mis dehors en 1984, de sa dette!

• (1750)

Et cela choque l'opposition. On les entend gazouiller. Ça les choque. Mais c'est quand même la dette qu'ils ont laissée en 1984, additionnée, monsieur le Président, des intérêts sur le coût de cette dette. Lorsque l'on regarde les déficits du gouvernement progressiste conservateur, depuis 1984, on s'aperçoit que c'est le coût des intérêts sur la dette du parti libéral. C'est cela, monsieur le Président, la dette nationale actuelle. Et cela, il faut en être conscient. Et nous sommes le seul gouvernement qui ait eu le courage de prendre les mesures qui s'imposent pour contrôler cette dette et réduire le déficit. Nous avons réussi à réduire le déficit quatre années de suite.

M. Gauthier: C'est faux! Vous êtes encore parti dans les nuages!

M. Vincent: Quatre années de suite. Nous avons réduit le déficit annuel, quatre années de suite. Et je défie mon collègue de se lever et de me dire le contraire; au lieu de jouer aux petits oiseaux! Qu'il se lève et qu'il le dise! Qu'il apporte les chiffres!

Monsieur le Président, cette année, normalement, le déficit aurait dû être à un taux plus bas, mais on a, par l'augmentation du taux d'intérêt, comme je le soulignais tout à l'heure, un coût supplémenaire de 6 milliards de dollars, en intérêts seulement, monsieur le Président. Et cela fait en sorte que, effectivement, le déficit annuel, cette année, est plus élevé que prévu. Par contre, avec les mesures qui ont été prises dans le Budget, autant en termes de hausses d'impôts qu'en termes de coupures dans différents dossiers, on va se retrouver d'ici une couple d'années avec un déficit de 15 milliards de dollars, c'est-à-dire la moitié. Et, avec le contrôe de notre dette nationale, et cela, monsieur le Président, est important. . . il est important de regarder vers l'avenir, ce qui est accompli, et vers quoi nous allons. Monsieur le Président, j'entendais des commentaires, entre autres du milieu des affaires, qui supposément nous appuie, selon l'opposition, qui nous disait: coupez dans vos dépenses. Si on regarde, monsieur le Président, depuis 1984, nous avons coupé annuellement dans nos dépenses. Et présentement, pour 1989-1990, le gouvernement va dépenser moins d'argent au niveau de l'administration du pays que l'on en dépensait en 1984. On en dépensait moins, en termes de *cash*.

M. Gauthier: Regarde tes livres!

M. Vincent: Ça choque le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), monsieur le Président!

M. Gauthier: Cela ne me choque pas!

M. Vincent: Ça le choque, les lunettes lui en *shake*, monsieur le Président. Mais que voulez-vous, la vérité choque, c'est reconnu au Québec.

Alors, nous allons dépenser moins d'argent cette année en administration qu'il en a été dépensé en 1984-1985 en termes d'argent *cash*. On va dépenser moins, cinq ans plus tard. Alors, cela démontre que, oui, on a coupé dans le gras et on a coupé dans le maigre aussi. Il n'en reste pas épais. On dépense 16 cents dans la piastre pour administrer le pays.

M. Valcourt: Les libéraux, eux autres?

M. Vincent: Ils en dépensaient 20-22 cents.

Une voix: C'est terrible!

M. Vincent: Par contre, monsieur le Président, on dépense 35 cents dans la piastre pour payer leurs dettes. Cela est vrai, monsieur le Président. Cela est vrai que l'on dépense 35 cents de frais d'intérêts par année, dans la piastre, pour payer la dette que ce bon gouvernement libéral nous a laissée. Il faut vivre avec cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Vincent: Regardez, monsieur le Président, si la vérité choque. Ils commencent à se réveiller, monsieur le Président, il est temps. La Chambre va ajourner ses travaux dans cinq minutes, mais ils commencent à se réveiller. C'est bon! Je vais revenir demain matin, je vais être encore ici, vous reviendrez, et ça vous mettra en forme pour la journée.

Monsieur le Président, à chaque année, j'ai eu la chance de participer aux débats sur le Budget, et à chaque année, j'ai tenté d'expliquer à l'opposition ce que l'on faisait, mais j'ai également, à tous les ans, demandé à l'opposition... Non, ils ne comprennent rien, c'est sûr, je n'ai jamais réussi, monsieur le Président. Mais à chaque année je leur ai demandé et je leur demande encore cette année: Avez-vous des mesures qui pourraient aider le pays, pas le parti conservateur, mais aider le Canada à réduire le déficit, parce que, monsieur le Président, depuis cinq jours, je vais vous dire ce que j'ai entendu, ici. Depuis cinq jours, on veut plus d'argent pour VIA Rail, on veut plus d'argent pour les garderies, on veut plus d'argent pour l'assurance-chômage...

M. Gauthier: Promesses brisées!

M. Vincent: On veut plus d'argent pour le développement régional, on veut plus d'argent pour la formation, on veut plus d'argent pour l'environnement...

M. Gauthier: Promesses brisées!

M. Vincent: On veut plus d'argent pour la taxe de vente, on veut plus d'argent pour les pensions de sécurité de la vieillesse, on veut plus d'argent pour les allocations familiales...

M. Gauthier: Promesses brisées!

M. Vincent: On veut plus d'argent pour les provinces, on veut plus d'argent pour les femmes, on veut plus d'argent pour les handicapés...

M. Gauthier: Promesses brisées!

M. Vincent: On veut plus d'argent pour Radio-Canada, et je pourrais continuer comme cela, monsieur le Président.

A tous les jours, l'opposition veut plus d'argent pour tout, et en même temps, on n'a pas assez coupé le déficit, on n'a pas assez réduit la dette nationale. Vous savez comment ils disent cela les Anglais... mais en français, ils parlent des deux côtés de la bouche en même temps! Remarquez qu'ils ont certains de leurs collègues qui sont bien placés pour faire cela! Ils parlent des deux côtés de la bouche en même temps.

Alors que ce gouvernement-ci ne parle qu'en droite ligne. On l'a dit depuis 1984, monsieur le Président, que l'on avait un problème avec la dette nationale. On l'a dit que l'on avait un problème avec le déficit, surtout les nouveaux députés de l'opposition, ils n'ont qu'à lire les *Débats*, c'est bien instructif. Ils vont le voir qu'on l'a dit depuis quatre ans.

Monsieur le Président, je pose encore une fois la question: Est-ce que quelqu'un du Parti libéral du Canada, du Nouveau parti démocratique qui a de brillantes solutions? Le critique du Parti libéral est de notre avis. Effectivement, le critique du Parti libéral pense comme nous autres. Là, ils l'ont bâillonné un peu! Naturellement, il faut qu'il ferme «sa boîte». Il ne pose plus de questions à la période des questions orales, il ne parle plus, ils lui ont fermé «la boîte». Monsieur le Président, je la pose la question: S'ils ont des solutions brillantes, qui vont aider le pays, on est acheteur n'importe quand! Je sais d'avance ce que le NPD va dire. Le NPD va dire: Taxez les grosses compagnies, taxez les individus qui gagnent de l'argent. C'est fait, monsieur le Président. Mission accomplie! C'est fait! Nous avons coupé les abris fiscaux au niveau des individus. Nous avons imposé l'impôt minimum et nous avons coupé les abris fiscaux au niveau des compagnies.

Souvenez-vous du crédit d'impôt à la recherche scientifique, importé par le brillant parti libéral du Canada et son ministre des Finances du temps, qui a coûté des milliards de dollars aux Canadiens. Un *sham, it was a sham*, cela a coût des milliards aux Canadiens. C'était cela l'administration du Parti libéral du Canada. On a coupé les abris fiscaux. On a imposé une taxe sur les compagnies qui ont des actifs de plus de 10 millions de dollars. Tout cela a été fait dans un seul but, dans le but que le Canada reprenne la place qui lui revient au niveau international, dans le but que l'on arrête de dire que le Canada est le pays le plus endetté au monde, ce qui est la situation actuelle. Et cela ne se fait pas seul, cela se fait avec tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui doivent contribuer, autant à la réduction du déficit qu'à la réduction de la dette nationale.

Nous avons, dans le présent Budget, et je veux le souligner parce que l'opposition ne sait pas tout à fait lire, elle saute une ligne... nous avons réduit l'augmentation des transferts aux provinces, de 1 p. 100. Je dis bien que nous avons réduit l'augmentation des montants qui sont donnés aux provinces, et non pas réduit de 1 p. 100 les transferts aux provinces. Nous avons réduit l'augmentation. C'est important de souligner cela parce que les provinces, comme les individus, doivent travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour que l'on contrôle, que l'on maîtrise notre dette.

Nous avons également annoncé la mise en application d'une nouvelle taxe de vente fédérale, le 1er janvier 1991, de 9 p. 100. Vous savez, monsieur le Président, cette année, on fête un 65e anniversaire. La taxe de vente fédérale, telle que nous la connaissons, a droit à sa pension de sécurité de la vieillesse, car elle a, en 1989, 65 ans. Cela a commencé en 1924. Et, à son âge, le ministre des Finances et le Cabinet ont pensé que c'était le temps qu'elle prenne sa pension, et c'est absolument vrai.

La taxe de vente fédérale que nous connaissons actuellement est une taxe qui nuit aux entreprises canadiennes, en favorisant les importations.

Monsieur le Président, je vois que vous me signalez que mon temps de parole, aujourd'hui, est écoulé. Je comprends, monsieur le Président, que vous me donnerez le temps qui me revient à la prochaine séance.

Monsieur le Président, j'espère que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) sera ici demain matin, pour qu'enfin il puisse comprendre le bon Budget qui a été déposé.

M. le vice-président: Je suis certain que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) sera ici, car le député d'Ottawa—Vanier est toujours ici.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉCHETS CONTAMINÉS—EXPLICATION DE PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je soulève une question de privilège pour ajouter des précisions aux remarques que j'ai faites à la Chambre au cours de la période des questions hier en réponse à une question de la députée du Yukon (Mme McLaughlin) au sujet de déchets toxiques.

Voici ce que j'ai dit hier:

> . . . j'ai appris qu'on soupçonnait la présence de déchets toxiques dans des combustibles liquides lundi dernier. J'ai immédiatement fait enquête dans mon ministère pour vérifier si des fonctionnaires avaient été mis au courant de l'affaire avant lundi. L'enquête a révélé que personne n'a été informé de quoi que ce soit.

Cette déclaration était fondée sur les renseignements que m'avaient donnés mes adjoints plus tôt cette semaine et sur les meilleures informations dont ils disposaient à ce moment-là.

Tard hier après-midi, on m'a signalé qu'une réunion avait eu lieu au siège social de Revenu Canada, à Toronto, le 11 septembre 1987. Nous avons alors téléphoné aux personnes qui, apparemment, avaient participé à cette réunion.

Pour clarifier ma déclaration d'hier, je dois dire qu'on a depuis confirmé que cette réunion avait eu lieu, mais que Revenu Canada n'avait pas obtenu de preuves selon lesquelles du carburant contaminé avait été importé au Canada.

On m'a dit aussi que, au cours des discussions sur le carburant frauduleusement importé à l'époque, il avait été question du transport de produits contaminés entre des États américains. Personne n'avait laissé entendre que des matières toxiques étaient mélangées au carburant destiné au Canada. Voilà pourquoi ces renseignements n'ont pas été communiqués aux hauts fonctionnaires concernés à Ottawa ou au ministre.

J'espère que cette clarification que je fais à la première occasion qui m'est fournie va donner à la Chambre une idée exacte des renseignements que mon ministère avait à ce sujet.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, si je comprends bien, le ministre a rectifié sa déclaration d'hier et suivant les nouveaux renseignements dont il dispose, son ministère aurait été informé de certains soupçons en septembre de 1987. J'ai à la main une lettre d'un sous-ministre adjoint de son ministère à l'époque. Elle est datée du 9 février 1987. Il affirme: «Le ministère procède actuellement à une enquête sur l'importation et la distribution de produits pétroliers et collabore avec plusieurs autres organismes d'enquête et de police fédéraux, provinciaux et internationaux à un échange de renseignements et de liaison à ce sujet. C'est grâce à cet échange de renseignements avec ces organismes de police que nous pouvons rechercher les coupables au Canada. Malheureusement, en raison du caractère confidentiel de nos éléments de preuve judiciaires, je ne puis pour l'instant fournir de plus amples détails.

Je dois en outre préciser que nos enquêteurs ont des réunions à intervalle cadencés—environ deux fois par année—pour examiner diverses questions d'application de la loi. La fraude de produits pétroliers venait au premier rang de l'ordre du jour de la dernière réunion. . . etc.

• (1110)

Monsieur le Président, j'ai cité cette lettre puisque le ministre nous a déclaré aujourd'hui en Chambre que son ministère est au courant des détails de la fraude pétrolière depuis septembre 1987, et je ne puis qu'en conclure que si son propre ministère procédait à une enquête en liaison avec des organismes internationaux et des corps de police internationaux, cela comprenait le FBI par exemple, car nous savons d'après les rapports et la presse

que le FBI est au courant de la fraude pétrolière aux BPC depuis plusieurs années.

Nous aimerions avoir plus de renseignements, de la part spécialement du ministre mais aussi du gouvernement, au sujet de ce qu'ils répètent sans arrêt depuis quelques jours, c'est-à-dire qu'ils n'étaient au courant de rien avant lundi. Puis, nous avons appris qu'il n'en savait rien jusqu'en mars. On a laissé entendre ensuite qu'il était peut-être au courant avant cela. Voici que nous apprenons par la lettre du sous-ministre adjoint que l'ancien ministre du Revenu, que le gouvernement lui-même est apparemment impliqué dans une importante enquête auprès, notamment, d'organismes internationaux.

Je crois que la seule façon de régler cette affaire est de la renvoyer à un comité permanent de la Chambre des communes qui pourrait convoquer l'ancien ministre qui, à ma connaissance, semble non seulement avoir personnellement participé à des discussions à ce sujet, mais s'être aussi entretenu avec un informateur de la police qui l'aurait directement avisé de la possibilité que des PCB soient mélangés à du mazout importé au Canada.

D'après nos sources, cette information aurait été fournie au ministère du Revenu en 1987, et il est absolument inacceptable qu'elle soit demeurée voilée et secrète pendant un an et demi ou peut-être même deux ans.

La seule façon d'éclaircir toute cette affaire, c'est de mettre de côté tout le tissu de contradictions que nous ont servies la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin), le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et le ministre du Revenu national (M. Jelinek), et de la renvoyer. . .

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre la députée. Le ministre a pris la parole pour soulever ce que l'on pourrait qualifier de question personnelle de privilège au sujet d'une déclaration qu'il nous a faite hier et de renseignements qu'il a reçus depuis. J'ai accordé la parole, avec raison je crois, à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), qui est la critique de l'opposition officielle en la matière.

De façon tout à fait délibérée, je lui ai permis de donner une réponse. Cependant, manifestement, la députée voudrait s'attarder davantage sur cette question, mais selon moi, elle devrait plutôt le faire plus tard au cours de la journée peut-être.

Je prends cette question très au sérieux et j'espère que la députée ne jugera pas que je lui ai injustement coupé la parole. Le ministre veut peut-être intervenir à ce sujet, et je vais donc lui donner la parole.

M. Jelinek: Monsieur le Président, je dois mettre les choses au point, car la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) parle d'une chose qui n'a absolument rien à voir. .

Une voix: Il s'agit d'un débat.

M. Jelinek: . . .avec les combustibles contaminés. Elle parle—je réponds à la députée d'Hamilton-Est—des inspections effectuées régulièrement par le gouvernement fédéral, le ministère fédéral du Revenu, les gouvernements du Québec et de l'Ontario, afin de dépister toute tentative de fraude fiscale relative à des combustibles entrant et sortant du pays. J'en ai parlé dans ma réponse, hier, et j'ai déclaré que ces inspections étaient effectuées périodiquement. Il n'y a là aucun secret.

En tant que gouvernement et ministère, nous collaborons très étroitement avec le Québec et l'Ontario, afin de prendre toutes les mesures possibles en ce qui a trait aux échanges de renseignements, aux vérifications au hasard et aux vérifications plus larges, afin de nous assurer de mettre un terme aux fraudes fiscales pratiquées jusqu'à maintenant. Il n'y a absolument aucun lien avec ce que j'ai déclaré au sujet des combustiques contaminés.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi ne le laissez-vous pas finir.

M. le Président: La parole est au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, le ministre se lance maintenant dans un débat. S'il tente de limiter les dégâts. . .

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a tout à fait raison. Nous sommes tombés dans un débat, et j'ai probablement eu tort de permettre au ministre de poursuivre son intervention. Je crois avoir donné, avec raison, à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) toute la latitude voulue pour répondre au ministre. Ce dernier a maintenant fait part de sa position. Comme le député d'Ottawa—Vanier le signale, nous tombons maintenant dans un débat qui devrait avoir lieu, se dérouler ailleurs comme je l'ai précisé tout à l'heure. Je vois que le député d'Oshawa (M. Broadbent) demande la parole. Je vais donc lui permettre d'intervenir brièvement.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole au sujet de la même question de privilège. Le ministre a clarifié ce qu'il avait laissé entendre à la Chambre et nous acceptons sa parole quand il dit que c'est par inadvertance qu'il a induit la Chambre en erreur hier lorsqu'il a déclaré. . .

Une voix: Il n'a pas induit la Chambre en erreur.

M. Broadbent: C'est à cela que je veux en venir, et je dis que j'accepte la parole du ministre. Contrairement à ce qu'il a laissé entendre hier, il dit que le 11 septembre 1987, a eu lieu à Toronto une réunion au cours de laquelle des représentants de son ministère ont pris part à des discussions portant entre autres sur le transport de combustibles contenant des substances toxiques. J'ai compris ce qu'a dit le ministre: l'affaire concernait des États américains et non le Canada et les États-Unis.

Au sujet de cette question de privilège, il serait utile que le ministre précise sa pensée sur certains points. Il a dit qu'il y a eu une réunion le 11 septembre 1987. Il n'a pas dit qu'il n'y en avait pas eu depuis.

M. le Président: Je pense devoir prendre maintenant une décision de procédure très ferme. Le ministre du Revenu national (M. Jelinek) a fait sa déclaration. La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) y a répondu et après un long exposé, j'ai fait savoir que les échanges prenaient l'allure d'un débat et que l'heure et l'endroit étaient mal choisis pour poursuivre l'étude de cette question. Il est bien compréhensible que le député d'Oshawa (M. Broadbent) prenne la parole pour obtenir des éclaircissements, mais je dois dire à tous les députés qu'ils auront une autre occasion dans le courant de la journée d'obtenir ces éclaircissements. Pour l'instant, je pense qu'il convient que nous passions aux affaires courantes. Je remercie les députés de leurs interventions.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE SUR LE TOURISME À LA HAYE, PAYS-BAS

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 11^e^ rapport du Groupe canadien de l'Union parlementaire, celui de la délégation canadienne à la Conférence interparlementaire sur le tourisme qui s'est tenue à La Haye, aux Pays-Bas, du 9 au 14 avril 1989.

Cette conférence réunissait 47 délégations nationales. Elle s'est penchée sur plusieurs des problèmes actuels de l'industrie touristique, industrie qui s'est développée en marge des gouvernements et qui va prendre un essor prodigieux d'ici l'an 2000. En effet, si les touristes du monde ont dépensé 2 billions de dollars en 1987, l'on prévoit qu'ils en dépenseront deux fois plus d'ici la fin du siècle.

Pendant la conférence, il a beaucoup été question des solutions aux problèmes concernant les taux de change, les visas, les passeports, l'encombrement des aéroports, les services de santé dans les divers pays, la protection des sites touristiques et les attitudes des populations des pays d'accueil.

• (1120)

On comprendra que l'une des difficultés qui se posent actuellement aux autorités de certains pays, c'est de reconnaître le vrai touriste de l'étranger clandestin. D'ici l'an 2000, le Canada se doit d'améliorer son infrastructure touristique et de se préparer à accueillir le plus grand nombre de touristes jamais vu.

Je présente respectueusement ce rapport, monsieur le Président.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*]

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU TROISIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité de sélection. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LES COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des comptes publics.

Article 52 du Règlement

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui*]

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-LAURENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): demande la permission de présenter le projet de loi C-239, intitulé Loi visant à changer la nom de la circonscription électorale de Saint-Laurent.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable députée de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Maheu: Monsieur le Président, c'est avec grand honneur que je dépose aujourd'hui le projet de loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Saint-Laurent. Le nouveau nom sera Saint-Laurent—Cartierville.

Saint-Laurent comprend à la fois la ville de Saint-Laurent et la partie nord-ouest de la ville de Montréal. Le nom de Saint-Laurent étant fréquemment associé de façon restrictive aux limites de la ville de Saint-Laurent, ceci a pour effet de créer un sentiment d'exclusion pour les électeurs montréalais de ma circonscription.

La population de Cartierville—Saraguay représente près de 25 p. 100 de cette population. Je demande donc le consentement de la Chambre afin de faire modifier le nom.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Si la Chambre y consent, monsieur le Président, je propose, avec l'appui du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier):

Que le troisième rapport du comité de sélection déjà présenté à la Chambre aujourd'hui soit adopté.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle à l'unanimité le député à présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

La Chambre a entendu le texte de la motion. Lui plaît-il d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS TOXIQUES

M. le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, je dois faire savoir à la Chambre que j'ai reçu deux demandes concernant un débat d'urgence. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a la parole.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Si je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 52 du Règlement, monsieur le Président, c'est pour proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la nouvelle répandue depuis le début de la semaine portant sur l'importation au Canada de combustibles renfermant des substances toxiques.

Dès lundi j'ai demandé qu'un débat ait lieu à ce sujet. Si je le demande de nouveau aujourd'hui, c'est en raison d'un aspect très particulier de ce problème, soit que le gouvernement du Canada n'a pas réagi comme l'aurait dû aux implications sanitaires de cette nouvelle. Le gouvernement n'a pas fait savoir qu'il avait l'intention de procéder à des échantillonnages de certains stocks suspects déjà importés ni d'éviter par tous les moyens que ces combustibles contaminés ne soient utilisés. Pourtant, monsieur le Président, il devrait intervenir pour s'assurer que les combustibles que les Canadiens utilisent pour chauffer leurs maisons ou faire marcher leurs véhicules sont parfaitement sécuritaires. Or, certains Canadiens ont déjà acheté des combustibles contaminés; peut-être ne les utilisent-ils pas maintenant en raison de la température plus clémente, mais ils les gardent bel et bien en réserve dans leur citerne à la maison et pourraient les

utiliser à l'automne. Il faut que le gouvernement fédéral se penche sur cette question et il ne l'a pas fait.

M. le Président: La députée d'Hamilton-Est (Mme Copps) m'a communiqué une demande analogue. Je l'écoute.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, pour appuyer ma demande, j'ai en fait sollicité la permission de proposer une motion d'ajournement de la Chambre afin de discuter d'une question précise, importante et extrêmement urgente, soit l'importation et l'usage illégal et malsain de combustible contaminé par des BPC et le fait que le gouvernement n'a pas réagi rapidement et efficacement à cette dangereuse situation.

Ce matin, nous avons appris à la Chambre que le gouvernement fédéral était au courant de la présence de traces de BPC dans le combustible, y compris le mazout de chauffage et l'essence, depuis déjà un an et demi. Il n'a pourtant rien fait pour régler la situation. De par son inertie, il a directement mis en danger la santé des Canadiens, et particulièrement des enfants. De plus, si les renseignements que le ministre du Revenu national (M. Jelinek) a communiqués à la Chambre aujourd'hui sont exacts, cela vient d'autant plus appuyer notre demande en vue d'un débat spécial. Dissimuler ce genre d'informations aux Canadiens constitue un acte tout à fait insensé.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Afin que tous les députés et que le public comprennent bien en quoi consiste vraiment cette demande de débat spécial, je dois préciser qu'il revient au Président d'accepter ou de rejeter de telles demandes. Un débat spécial doit porter sur un sujet qui essentiellement ne peut être abordé autrement. L'affaire qui nous préoccupe est très grave; elle a déjà été traitée à la Chambre, pas seulement aujourd'hui, mais depuis quelques jours. C'est une question à laquelle le gouvernement et l'opposition attachent beaucoup d'importance comme le prouvent les interventions que nous venons d'entendre. Toutefois, pour le moment, je crois que la question peut être abordée autrement à la Chambre et je ne suis pas disposé, du moins pour l'instant, à ordonner un débat spécial. Je remercie les deux députés qui ont soulevé la question.

• (1130)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 10 mai 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir continuer le discours que j'avais entrepris hier sur ce dossier primordial qui s'appelle le Budget. Je mentionnais, hier, que le coût de l'intérêt cette année sur le service de la dette serait de 39 milliards de dollars. Il reste quand même des sommes d'argent qui sont dépensées par le gouvernement canadien.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de vous signaler les sept grandes catégories de programmes, si on peut les appeler ainsi, qui sont administrés par le gouvernement canadien. Trente p. 100 de l'argent reçu par le gouvernement canadien retournent aux particuliers; 24 p. 100 retournent aux provinces; 11 p. 100 retournent aux entreprises par le biais de subventions; 4 p. 100 à nos sociétés d'État; 11 p. 100 à la Défense nationale; 3 p. 100 à l'aide à l'étranger; et, enfin, 16 p. 100 seulement pour le fonctionnement de l'État.

Je mentionnais hier au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), qui naturellement ne le croyait pas, mais c'est quand même la réalité, que le fonctionnement de l'État coûtait, en 1984-1985, 17.5 milliards de dollars; il coûte cette année, en 1988-1989, 16 milliards, ce qui représente une baisse réelle de 20 p. 100 au niveau des dépenses effectuées par le gouvernement canadien en matière d'administration.

Lorsque j'entends des gens de différents organismes dire que ce gouvernement-ci n'a pas coupé et n'a pas administré le Budget comme il se doit, je pense qu'ils font fausse route. Avec une réduction de 20 p. 100 dans les dépenses de l'État, en quatre, cinq ans. . . il n'y a pas beaucoup d'entreprises, que je connais, qui en ont fait autant.

Par contre, j'entendais également l'opposition souligner que les personnes âgées, les provinces, etc., y perdraient. En 1984-1985, nous donnions 11,4 milliards de dollars aux personnes âgées. En 1989-1990, ce sera la

somme de 16,4 milliards, une augmentation d'exactement 5 milliards en cinq ans, strictement au niveau des personnes âgées. Alors, quand on vient me dire par la suite qu'on pénalise ceux qui ont bâti le pays, je pense que 5 milliards d'augmentation en cinq ans, c'est une bonne moyenne.

Si on parle des transferts aux provinces, sous toutes les formes, en 1984-1985, une somme de 19,7 milliards était donnée par le gouvernement fédéral aux provinces. En 1989-1990, ce sera une somme de 24 milliards. Encore une fois, tout en administrant le pays, tout en faisant en sorte de réduire la dette nationale qui est notre problème majeur et le déficit annuel, on réussit à faire des coupures dans notre administration et à augmenter les sommes d'argent qui retournent aux Canadiens, qui retournent aux provinces. Et c'est la même chose au niveau des subventions où hier on soulignait que le développement régional était attaqué. En 1984-1985, on avait 9 milliards en matière de développement régional; en 1989-1990, nous avons donné 10,5 milliards.

On s'aperçoit, monsieur le Président, que oui, ce gouvernement-ci agit, oui, ce gouvernement-ci a assumé ses responsabilités et a tenu compte également des besoins du pays à tous les niveaux, que ce soit au niveau des personnes âgées, au niveau du développement régional, au niveau des besoins des provinces, et du reste!

Monsieur le Président, pour vous donner un autre exemple de chiffres, en 1984-1985 les besoins financiers de l'État représentaient 6,7 p. 100 du Produit intérieur brut, soit 6,7 p. 100! Et en 1993-1994, les besoins financiers représenteront 0,3 p. 100 du Produit intérieur brut, ce qui représente le plus bas niveau depuis 1969-1970. Monsieur le Président, c'est ce qu'on appelle de la saine administration!

Je parlais tout à l'heure des personnes âgées et je tiens à le souligner, parce que c'est confus pour certains, et l'opposition se fait un malin plaisir de rendre cela encore plus confus.

Monsieur le Président, ce que nous avons dit dans le Budget, c'est que la personne âgée de 65 ans ou plus qui a un revenu net de 50 000$, ce qui veut dire un revenu brut d'à peu près 60 000$ ou 65 000$, qui a un revenu net de 50 000$, excluant le montant de la pension de sécurité de la vieillesse qu'elle peut recevoir, devra remettre une tranche du montant de la pension, mais devra remettre une tranche selon son revenu. Et elle remettra le plein montant de la pension si elle a 77 000$ de revenu net, c'est-à-dire, un revenu brut d'à peu près 90 000$ par année.

Monsieur le Président, je pense qu'un Canadien ou une Canadienne âgé de 65 ans ou plus et qui a ce type de revenu peut se permettre d'aider une population qui en a besoin et un pays qui est endetté et «superendetté».

Monsieur le Président, je vois que vous m'indiquez que mon temps est malheureusement déjà écoulé. Je tiens à vous préciser,monsieur le Président, que ce Budget fait par le ministre des Finances (M. Wilson) doit être adopté dans les meilleurs délais pour le bien-être du Canada.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'ai appris des choses intéressantes ce matin. Mon collègue a parlé de développement régional et de transferts aux provinces, et il a mentionné un montant de 24 milliards de dollars, sauf erreur. C'est peut-être une somme considérable, mais Terre-Neuve compte beaucoup sur ces transferts. De fait, ils représentent environ 50 p. 100 de nos recettes. Dans notre province seulement, 23 p. 100 de cet argent est affecté à l'enseignement et près de 22 p. 100 aux soins de santé, deux secteurs absolument essentiels.

Je crois savoir que les transferts aux provinces seront réduits de 1 p. 100, ce qui représente 200 millions de dollars. C'est toute une diminution, si l'on songe qu'il y a déjà eu une réduction de 2 p. 100 en 1986, il y a à peine deux ans. Il est vrai que 24 milliards de dollars est un montant considérable, mais, de fait, la réduction de 1 p. 100, soit 200 millions de dollars, causera de grandes difficultés à Terre-Neuve. Qui comblera la différence pour que nous puissions payer les services d'enseignement et de santé, notamment dans les Maritimes où nous dépendons tellement de ces paiements de transfert?

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, je voudrais rectifier pour mon collègue, quelque peu. Ce qui est annoncé dans le Budget, ce n'est pas une coupure de 1 p. 100, c'est une diminution de 1 p. 100 de l'augmentation des transferts aux provinces. Ce qui est complètement différent, monsieur le Président! Et la plus belle preuve de cela, c'est qu'au cours des cinq prochaines années, le montant donné aux provinces va augmenter de pas loin de 25 milliards de dollars. Alors, l'augmentation est là, et je le soulignais, et on peut regarder les chiffres depuis 1984 et, à tous les ans, les provinces ont reçu plus d'argent par le financement des programmes établis.

Le dossier de la péréquation, mon collègue ne l'a ni souligné, ni, en aucune façon, touché. Et vous savez, monsieur le Président, que le dossier de la péréquation, c'est un programme particulier pour les provinces, que nous appelons «plus pauvres», donc la province de Terre-Neuve, les provinces Maritimes, le Québec et normalement, le Manitoba. Alors, la péréquation dans le Budget n'est en aucune façon affectée, elle continuera à recevoir le plein montant.

•(1140)

Au niveau du financement des programmes établis, strictement à ce niveau-là, l'augmentation sera plus faible de 1 p. 100. Je dis bien: l'augmentation. Alors, monsieur le Président, encore une fois, ce n'est pas plaisant de couper, que ce soit pour les provinces, que ce soit n'importe où ailleurs. Mais que ce soit Terre-Neuve ou n'importe quelle autre province, elles font partie d'un pays qui s'appelle le Canada. Et dans ce pays-ci, présentement, le problème majeur s'appelle la dette nationale, le déficit annuel.

Si on veut être capable, dans les années futures, de donner encore plus à Terre-Neuve ou au Québec ou à n'importe quelle autre province, il faut régler immédiatement ce dossier qui s'appelle la dette croissante, de façon inimaginable, incalculable et impossible pour l'avenir, si ce n'est pas réglé immédiatement. Et c'est dans cette optique-là que la coupure est faite, dans l'optique de prendre en charge et de régler, une fois pour toutes, tant le déficit annuel que la dette nationale.

M. Robichaud: Monsieur le Président, comment le député peut-il expliquer aux pêcheurs que ce Budget est bon pour les Canadiens, comme il vient de nous le dire, qu'on doit l'approuver en toute hâte, lorsque le gouvernement a jugé bon de couper, et je dis bien «couper», certains programmes, et lorsqu'on parle des pêches, surtout des sous-ententes, des ententes qui amènent de l'argent pour le développement de la pêche ou des forêts, ainsi que d'autres secteurs?

Et dans ce Budget, tout à l'heure, le député nous disait qu'on a tout simplement eu une diminution de l'augmentation des paiements de péréquation. Mais dans le secteur des pêches, il y a une coupure. L'argent, on ne peut pas le trouver dans les prévisions budgétaires de Pêches et Océans et probablement, c'est ce qu'on nous dit, on va faire des études cette année pour étudier les sous-ententes dans le domaine des pêches. Il n'y a pas d'argent et elles ne seront probablement pas renouvelées.

Aussi, les pêcheurs vont avoir à payer plus pour leur pétrole parce qu'on enlève. . . on coupe des rabais auxquels ils avaient droit.

Comment peut-il expliquer aux pêcheurs de l'Atlantique que ce Budget est bon pour eux, surtout lorsqu'ils vivent la situation actuelle où il y a une diminution des prises, où des entreprises sont en train de fermer des usines au complet, qu'il y a pertes d'emplois et qu'on a décidé de ne pas renouveler les sous-ententes de la pêche? Comment peut-il expliquer aux pêcheurs que c'est bon pour eux?

M. Vincent: Monsieur le Président, je pense que le député de l'autre côté voit la vie en noir. Il n'est pas réaliste vis-à-vis de la situation actuelle et de la situation des pêcheurs aussi. Les pêcheurs ont des avantages fiscaux et économiques qu'aucun autre groupe dans le pays n'a. Et cela, malheureusement, le député de l'opposition n'en parle pas.

Vous savez, monsieur le Président, c'est facile de toujours regarder. . . Il y a deux sortes de gens dans la vie. Quand tu regardes un verre d'eau, comme celui-là, il y en a qui vont dire: Il est à moitié plein. Et le député de l'opposition, lui, il va le regarder et il va dire: Il est à moitié vide.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, nous considérons qu'il est à moitié plein. Et on s'en va de façon positive vers l'avenir. On ne dit pas que le Budget n'augmente pas les impôts. On ne dit pas que le Budget ne fait pas de coupures. On l'a dit et on l'a expliqué. Mais on dit également pourquoi cela doit être fait.

Cela doit être fait parce que, pendant plusieurs années, le parti qui était au pouvoir, et dont mon collègue est un député, nous a créé un monstre qui s'appelle la dette nationale.

Monsieur le Président, je viens de les réveiller, je viens justement de les réveiller!

Une voix: C'est ça!

M. Vincent: Je suis content. Je leur avais dit hier soir que je les réveillerais ce matin. . . Alors, je viens de les réveiller!

Monsieur le Président, je vais seulement vous citer une phrase:

[*Traduction*]

> Il y a des programmes qui font double emploi, d'autres qui sont du gaspillage. Une partie de l'administration n'a pas sa raison d'être. Il y a des programmes qui ne sont plus utiles, et je vais y mettre bon ordre.

John Turner, le 25 juillet 1984.

[*Français*]

Et à ce moment-là, monsieur le Président, le jour où il a dit cela, la dette nationale était à 199,092 milliards. C'était la situation le 25 juillet 1984. Et si on regarde la situation de la dette nationale actuelle, et le calcul est facile, prenez ces chiffres-là et ajoutez les coûts d'intérêt sur cette dette-là de 1984, ajoutez les coûts d'intérêt depuis quatre ans et vous allez vous apercevoir que oui, la dette nationale est rendue à cela.

C'est votre dette et votre problème qu'on tente de régler présentement. Et vous devriez nous remercier à genoux au lieu de «cacasser» comme vous le faites. C'est ce que vous devriez faire et être conscients du problème majeur qu'il y a dans ce pays-ci et appuyer. . . à tout le moins, faites donc des suggestions qui se tiennent debout!

Une voix: C'est votre devoir!

M. Vincent: Ah, c'est notre devoir! Oui, et nous sommes prêts à collaborer avec vous! Mais vous, tout ce que vous faites, c'est dire qu'il n'y a rien de bon.

Monsieur le Président, hier je le soulignais et je vais le souligner pour la députée qui est nouvelle en cette Chambre. En novembre 1984, le ministre Wilson a déposé son exposé économique, en mai 1985, son Budget, de même qu'en février 1986, février 1987 et février 1988. Les cinq fois, l'Opposition a prédit. . . Les cinq fois, monsieur le Président, l'Opposition a dit: Il va y avoir des pertes d'emplois, des augmentations du taux d'intérêt, une augmentation de l'inflation. A toutes les fois, ils ont prédit que le pays s'en allait à la dérive. Cinq fois! Et les cinq fois, ils se sont trompés; 1,4 million d'emplois permanents créés en quatre ans. C'est 10 fois plus que le parti libéral en a fait en quatre ans. Et ce sont 80 p. 100 d'emplois permanents, alors que vos créations d'emplois, c'étaient des créations d'emplois temporaires. Regardez donc la réalité et soyez donc conscients d'elle.

En tout cas, monsieur le Président, je m'aperçois que mon temps est écoulé, mais je suis heureux car au moins je les ai réveillés ce matin!

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, le matin du 22 novembre, les Canadiens ont pris conscience qu'ils avaient reporté les conservateurs au pouvoir. Le gouvernement a pris conscience de la gravité du déficit et de la nécessité de s'occuper de la dette. Avant le 21 novembre, le problème n'était pas insoluble. Il a été possible, jusque-là, de distribuer des chèques, de prendre des engagements qui ne dépassaient pas le déficit prévu de 28,9 milliards de dollars. Le lendemain cependant, le pays était plongé dans une situation extrêmement critique qui exigeait l'attention du gouvernement et aussi de la population.

Les libéraux blâment les conservateurs d'avoir doublé le déficit dans les cinq dernières années. Les conservateurs blâment les libéraux d'avoir créé le problème il y a quelques années. Que la peste soit de leurs deux maisons! Les deux partis ont eu la possibilité d'agir, mais ils ont tous deux failli à leurs devoirs envers la population.

Notre pays est le plus grand des sept pays industrialisés du monde occidental. Nous avons, par habitant, plus de ressources, une plus forte production de céréales, une consommation d'énergie supérieure. Notre produit intérieur brut est le deuxième plus élevé, par habitant, et notre balance commerciale la deuxième plus favorable. Attendez la suite: nous sommes avant-derniers en ce qui concerne la dette publique par habitant. Pendant la campagne électorale, le sujet de discussion de tous ceux qui acceptaient de discuter avec moi était le libre-échange. Le deuxième sujet en importance dans l'esprit des électeurs de ma circonscription et, j'imagine, de tous les autres ailleurs au Canada, était le déficit annuel, la dette cumulative et ce qu'on ferait pour y remédier. Peu importe aux gens qui a déclenché le processus. Peu leur importe qui a doublé le déficit. Ils veulent savoir ce qui se fait pour rectifier la situation.

• (1150)

Il y a une expression qui parle d'un éléphant qui a accouché d'une souris. Dans le cas du parti conservateur, la montagne n'a même pas produit une souris au bout de sa gestation. Par la perception de recettes et des restrictions de dépenses, 5,25 milliards de dollars de plus sont retirés de l'économie canadienne. Au lieu de baisser, le déficit augmente en fait de 1,9 milliard de dollars. Honte au gouvernement qui avait toutes les cartes en main et qui avait pris charge d'un glorieux pays; il a manqué à ses promesses.

La population s'inquiète du déficit et de la dette qui ne cesse de s'accumuler. Même la Banque royale s'inquiète. J'ai reçu une lettre du président de cette banque. Il m'a semblé assez étrange que cet homme justement m'écrive au sujet des problèmes causés par le déficit et les dettes. Ne dirige-t-il pas un des organismes qui fait régulièrement état de revenus qui se situent dans les centaines de millions de dollars, et qui même déclarent ne payer aucun impôt sur le revenu? Pourtant, le président de la banque pense que c'est aux autres de payer.

Il y a un slogan qui est souvent utilisé lors des campagnes électorales: «La seule taxe qui soit juste est celle que vous payez et dont je suis épargné.» Ce slogan semble décrire l'attitude de la Banque royale. Si nous sommes dans le pétrin, cette banque porte une partie de la responsabilité. Elle a consenti des prêts à l'étranger sans se soucier de ce que devenait cet argent ou sans se demander combien se retrouvait dans des comptes numérotés à Genève. La banque s'en souciait peu. Elle versait l'argent à ces pays et lorsque la sauce a commencé à se gâter, elle a demandé à la population canadienne de se porter à son secours. Certes, nous l'avons fait. Les Canadiens ont payé la note. Dans quelle mesure le déficit s'en est-il trouvé alourdi au cours des deux ou trois dernières années?

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a dit quelque chose d'intéressant lorsqu'il a participé au débat. Il a déclaré que ce qui constituait le problème, c'était l'intérêt de 139 milliards de dollars, que nous nous attendions à un déficit de 30,5 milliards de dollars, et que n'était cet intérêt, nous aurions même eu un excédent. Quelles absurdités! Il n'y aurait pas eu d'excédent. Si nous avions eu l'argent nécessaire, nous aurions construit une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire. A cet égard, nous aurions livré concurrence aux Américains pour savoir qui, de leur pays et du nôtre serait le mieux équipé pour surveiller l'autre dans l'Arctique. Il n'y aurait donc pas eu d'excédent. Le seul bon côté que je puisse voir dans le budget, c'est que le gouvernement a

décidé qu'il n'était pas en mesure de construire ou d'acheter une flotte de sous-marins nucléaires.

Qui devons-nous blâmer pour cette politique de taux d'intérêt élevés dont s'est plaint le président du Conseil du Trésor, et qui se répercute sur le déficit et sur la dette? Qui est le responsable? Je me rappelle qu'à la télévision, les conservateurs, alors dans l'opposition, se succédaient pour accuser les libéraux d'appliquer une politique de taux d'intérêt élevés. Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, c'est la faute de quelqu'un d'autre. Ils ne mentionnent pas le nom du gouverneur de la Banque du Canada, mais ils rejettent la faute sur quelqu'un d'autre. Ils n'assument aucune responsabilité dans ce dossier. Ils reconnaissent l'effet exercé sur le déficit et voient sans doute les répercussons sur l'inflation.

J'ai entendu un ancien gouverneur de la Banque du Canada dire qu'il faut augmenter les taux d'intérêt pour juguler l'inflation. Or, la hausse des taux d'intérêt alimente l'inflation. C'est automatique. Pourquoi ne pas réduire les taux d'intérêt? Enfin, comme mes collègues ont déjà abordé la question, je n'irai pas plus loin.

Un éditorialiste du *Globe and Mail* rapporte que le déficit, qu'il soit important ou non, préoccupe les gens. On peut contester la gravité du problème. Certains économistes nous disent qu'il importe de maîtriser le déficit et la dette, alors que d'autres déclarent qu'on peut très bien les gérer au niveau actuel et qu'il n'y a rien à craindre. Nous ne saurons jamais la vérité.

J'ai entendu toutes sortes d'histoires pendant la campagne électorale. Quelqu'un a déjà dit que si tous les économistes du monde étaient mis bout à bout, ce serait une bonne chose. L'éditorialiste conclut que l'important, c'est que les mesures prises pour contrôler le déficit et la dette soient équitables.

Je voudrais poser quelques questions à propos des mesures qu'a prises le gouvernement pour lutter contre le déficit. Beaucoup d'entre elles ont déjà été discutées, et je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail, mais je voudrais simplement aborder la question de l'inéquité.

Le gouvernement ne contribuera plus à la caisse d'assurance-chômage. Cette décision est conforme à l'objectif d'harmonisation prévu dans l'Accord de libre-échange, et j'admets qu'elle répond à cet objectif. Cependant, quand le gouvernement abandonne sa responsabilité de réduire les écarts entre les taux d'emploi dans les régions et déclare qu'il revient aux chômeurs de de le faire, et quand le gouvernement annonce qu'en période difficile il versera peut-être certains montants dans cette caisse, autrement dit, lorsque cela servira ses desseins politiques, j'affirme que cette mesure n'est pas juste. La Planification de l'emploi et des programmes analogues risque fort d'être financée par les travailleurs en chômage. A mon avis, ce n'est pas une façon équitable de lutter contre le déficit.

Encore une fois, les paiements de transfert répondent au critère de l'harmonisation. Quand les paiements de transfert accordés aux provinces sont réduits, et qu'il y a des chefs provinciaux qui voudraient bien réduire les coûts de la santé, de l'enseignement et de l'hospitalisation, c'est que ces premiers ministres veulent privatiser tous ces secteurs. Cette mesure répond au critère de l'harmonisation, mais elle n'est pas juste pour la population canadienne.

Réduire de 400 millions de dollars les fonds consacrés au développement régional au cours des deux prochaines années répond aussi au critère de l'harmonisation. Or, est-il juste de faire des compressions dans des programmes comme le reboisement en Colombie-Britannique et dans tous les programmes des autres provinces qui sont financés en partie par les paiements de transfert destinés au développement régional? A mon avis, ce n'est pas juste envers les Canadiens.

Pour ce qui est de la culture et des réductions imposées à la société Radio-Canada, j'admets que celle-ci n'est peut-être pas la station de radio la plus populaire dans chaque localité, mais elle est néanmoins importante pour l'identité canadienne. Les réductions sont tellement radicales que le responsable dit qu'il ne sait pas ce qu'il restera de Radio-Canada.

Le gouvernement fait des coupes sombres dans d'autres programmes culturels également. C'est ce que les Américains voulaient pendant les négociations sur l'Accord de libre-échange. Ils voulaient que le gouvernement cesse de parrainer, de financer et de subventionner des

programmes culturels. Nous avons refusé jusqu'au 21 novembre, mais nous avons ensuite décidé d'accepter. Ce n'est pas juste à l'égard des Canadiens.

Les libéraux et les conservateurs promettent des services de garde d'enfants depuis des années, et tous les députés étaient favorables. Le projet a été abandonné. Si l'on aimait ce programme ici et à l'extérieur, est-il juste vis-à-vis des Canadiens de l'amputer? Non. Je le répète, cette initiative répond au critère de l'harmonisation, mais ce n'est pas juste, comme on l'explique dans un éditorial du *Globe and Mail.*

J'ai parlé tout à l'heure des énormes ressources que nous avons et de notre capacité inouie; j'ai dit que nous pourrions faire bien plus pour nos concitoyens. Nous avons, par ailleurs, certaines obligations vis-à-vis des autres peuples du monde qui n'ont pas autant de chance que nous. Nous avons l'obligation et l'occasion de les aider à se tirer d'embarras. Nous avions décidé de consacrer 0,7 p. 100 de notre PIB à l'aide officielle au développement et à l'aide extérieure. Nous sommes à mi-chemin et nous avons encore deux ans pour atteindre cet objectif. Ce n'est pas juste pour nous. Comment nos porte-parole peuvent-ils garder la tête haute dans les réunions regroupant des représentants de plusieurs pays, alors que le Canada est loin de tenir ses engagements en matière de développement international?

Que dire de VIA Rail? Le ministre responsable de cette société a dit que c'était comme si on avait essayé de garder les canots et les diligences au moment où l'on a construit le chemin de fer. Tous les pays du groupe des sept pays les plus industrialisés autres que le Canada sont en train de se doter d'un réseau de chemin de fer moderne, rapide, confortable et sûr pour transporter les gens. Certains pays ont déjà un tel réseau depuis des années et continuent de l'améliorer, tandis que nous, nous avons laissé le nôtre se détériorer. La population exerce des pressions à ce sujet, et j'espère qu'elle réussira à amener le gouvernement à changer d'idée. Voyons le budget en détail. La mesure qui générera le plus de recettes, c'est la majoration de la taxe de vente fédérale. Le ministre des Finances (M. Wilson) a reconnu que cette mesure allait être la faucheuse d'emplois. Comment le ministre peut-il soutenir que cette taxe est un moyen légitime d'accroître les recettes de l'État puisqu'il sait qu'elle fera tomber sur son passage des tas d'emplois? C'est injuste pour les Canadiens.

• (1200)

Nous avions cru que le gouvernement introduirait enfin un impôt sur les marges bénéficiaires qui lui aurait permis d'aller chercher 1,4 milliard de dollars auprès des banques, des compagnies d'assurance et des sociétés de fiducie. Était-il juste de ne pas exiger cet impôt de la Banque royale en raison de «questions de détails»? Aucune question de détails n'a empêché toutes les coupes qui ont déjà été mentionnées. Aucune question de détails n'a empêché la majoration de la taxe de vente fédérale. Pourtant, lorsque le ministre veut aller chercher l'argent des banques, des questions de détails surgissent qui rendent la mesure impossible.

Une voix: Ça s'appelle des problèmes politiques.

M. Stupich: Qu'il s'agisse de questions de détails ou de problèmes politiques, il n'est pas juste pour les Canadiens que le gouvernement n'aille pas chercher toutes les recettes qu'il devrait aller chercher. Il faut cependant préciser, à la décharge du gouvernement qu'il a pris une mesure pour imposer les grandes sociétés. Il n'y en aura plus 89 000 qui échapperont au fisc, mais seulement 85 800. C'est une amélioration. Cependant, justice n'a pas encore été rendue aux Canadiens.

Il a été question de recouvrer l'impôt reporté ou d'exiger des intérêts sur cet impôt. Nous connaissons quelques descriptions de l'impôt reporté, notamment celle donnée par le député d'Edmonton-Nord-Ouest (M. Dorin) qui est comptable. Il voulait changer l'appellation de cet impôt de sorte qu'on ne pense pas qu'il soit vraiment dû à une date ultérieure.

D'après le dictionnaire, reporter veut dire renvoyer, ou remettre, à plus tard. Les sociétés reconnaissent que l'impôt est dû à une date ultérieure. Quand vous ou moi avons ce genre de dette envers le gouvernement, ce dernier nous fait payer immédiatement des intérêts. Le Nouveau Parti démocratique trouve parfaitement raisonnable de faire payer des intérêts sur cet impôt reporté.

L'impôt reporté a pour objet de permettre aux sociétés de garder de l'argent en caisse afin qu'elles puissent accroître leur actif, verser des dividendes ou même absorber d'autres sociétés. Je ne m'oppose pas à ce qu'elles disposent de cet argent, mais on devrait au moins percevoir les intérêts sur l'impôt au même taux que vous et moi devons payer quand nous sommes en retard dans nos paiements.

Le budget introduit également la taxe sur les produits et services. Il ne fait aucun doute que cette taxe est terriblement rétrograde. Je reconnais que l'opposition à la Chambre ne sera pas capable d'en empêcher la mise en application. Bien que je m'y oppose et que je la combatte d'ici à ce qu'on la mette en application, je veux quand même exhorter le gouvernement à lutter contre la tentation d'accorder des exemptions. Cela ne la rendra pas plus équitable, mais d'autant plus difficile à appliquer.

Les exemptions bénéficieraient d'ailleurs davantage aux riches qu'aux moins bien nantis.

Les exemptions n'aideront pas les pauvres. On aura tendance à modifier les exemptions tous les quatre ans, si cela coïncide avec des élections. Elles seront politiquement motivées au lieu d'être consenties dans le but de répondre aux besoins des pauvres.

Je voudrais me faire l'écho des associations de consommateurs qui demandent de ne pas exempter les aliments. Qu'est-ce qu'un aliment? Les aliments se présentent sous tant de formes différentes et on peut s'en procurer en tant d'endroits différents qu'il serait difficile d'exercer des distinctions pour appliquer une exemption. Il faudrait constamment modifier la réglementation et les définitions.

J'exhorte le gouvernement à rectifier la situation en accordant un crédit d'impôt plus élevé aux pauvres. Il est facile de les identifier, de savoir quel est leur revenu et combien ils dépensent. Il serait beaucoup plus facile de déterminer le montant du crédit qu'ils devraient recevoir. Des exemptions ne feraient que rendre le processus beaucoup plus compliqué.

Le ministre a dit qu'il verserait ces sommes à l'avance, tous les trois mois. Beaucoup de Canadiens vivent de l'aide sociale ou d'autres revenus équivalents. Il sera très difficile pour eux de faire durer ces sommes supplémentaires pendant trois mois lorsqu'ils ont des dépenses de base à faire quotidiennement. Voyons à ce que les pauvres de notre pays reçoivent ces chèques chaque mois et non tous les trois mois. Ce n'est pas juste de leur demander d'étirer sur trois mois les maigres sommes dont ils disposent.

Finalement, je veux parler de l'impôt des particuliers. C'est juste, à mon avis, d'imposer une surtaxe. Cependant, ce n'est pas juste d'avoir abandonné les différentes catégories et de laisser les gens à revenu très élevé payer de l'impôt au même taux que ceux à revenu moyen. Nous avons besoin d'un système d'impôt progressif. Pourquoi les Canadiens qui réalisent des gains en capital paieraient moins d'impôt que ceux qui travaillent de leurs mains? Le gouvernement devrait abolir l'exemption pour gains en capital et le crédit d'impôt à l'investissement.

Selon le *Financial Post*, il y a 48 personnes qui ont touché un revenu annuel de 500 000$ ou plus. Si elles payaient de l'impôt au taux maximum, ce serait environ 50 p. 100. Le revenu le plus élevé atteignait environ 4,6 millions de dollars, et je doute que la personne qui a touché ce revenu ait payé 50 p. 100 d'impôt.

J'aimerais savoir combien ces gens paient en impôt. Je doute fort qu'ils paient le taux maximum. J'en aurais plus long à dire, mais je continuerai une autre fois.

M. Thacker: Monsieur le Président, le député a parlé de l'impôt reporté pour les sociétés. Son parti et lui-même croient-ils que cela devrait être aboli? Alors que les médias parlent de certaines grandes sociétés, le fait est que cette même disposition s'applique à des dizaines de milliers de petites entreprises, notamment aux agriculteurs et aux commerçants du coin de la rue. Ferait-il une distinction entre eux?

Pense-t-il ainsi que son parti que la taxe sur les ventes des fabricants de 12 p. 100 devrait être conservée à la place d'une taxe de vente? Il a déclaré, je crois, que l'exemption concernant l'impôt sur les gains en capital devrait être supprimée. Est-ce que cela s'applique aussi aux 300 000 agriculteurs qui y ont droit?

Je suis tout à fait d'accord avec le député en ce qui concerne l'exemption de la taxe de vente. Il est difficile de croire que c'est un membre du Nouveau parti démocratique. On dirait plutôt que c'est un socialiste travailliste néo-zélandais. Ils n'ont aucune exemption, ce qui serait, en principe, la politique la plus sage. La nourriture devrait être incluse, avec un généreux crédit raisonnable de taxe de vente.

Va-t-il se détacher de la position officielle du NPD? Sa position semble beaucoup plus raisonnable que celle que son parti a adoptée depuis plusieurs années.

• (1210)

M. Stupich: Monsieur le Président, j'ai indiqué très clairement, je pense, que je réprouve la taxe sur les produits et services. C'est, à mon avis, une taxe très régressive. Je ne peux pas compter que le gouvernement va s'occuper des pauvres de notre collectivité. Je la réprouve.

Cependant, si le gouvernement va le faire, et je suis certain qu'il le fera à moins que la tension monte dans le pays. . .

M. Dick: Vous l'avez déjà approuvé lors de la dernière législature.

M. Stupich: Je n'étais pas là à la dernière législature.

Cependant, si nous nous engageons dans cette voie, alors ce que j'ai dit est vrai. A mon avis, il ne devrait pas y avoir d'exemptions. Toutefois, cette taxe n'en demeure pas moins une taxe très régressive. La taxe de vente est

régressive elle aussi. Je n'ai rien dit à propos de cette dernière taxe sauf que j'étais contre parce qu'elle était faucheuse d'emplois pour reprendre les propos du ministre des Finances (M. Wilson) lui-même.

Le député a demandé si j'ai parlé des impôts reportés en mon nom personnel ou au nom de mon parti. Je lui rappelle que plusieurs députés dans cette partie-ci de la Chambre ont déjà demandé pourquoi le gouvernement n'exigeait pas des intérêts sur les comptes d'impôts reportés? Puisque les détenteurs de tels comptes peuvent utiliser cet argent à leur gré et quand cela leur plaît parce qu'il s'agit uniquement de paiements d'impôts reportés ou remis à plus tard, qu'il leur fasse payer des intérêts sur le montant de ces comptes.

M. Thacker: Qu'en est-il alors de l'exemption sur les gains en capital accordée aux agriculteurs?

M. Stupich: La position de mon parti est la suivante: si l'exploitation agricole demeure dans la famille, qu'elle est léguée par voie d'héritage ou de transfert, aucune taxe ne devrait être imposée sur la valeur de cette exploitation, au moins sur le premier demi-million de dollars en tout cas. Mais si une exploitation est vendue à un tiers, pourquoi alors ne pas la traiter comme n'importe quel autre actif d'une industrie ou d'une entreprise?

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de mon collègue néo-démocrate et je me rends compte que le Nouveau parti démocratique parle des deux côtés de la bouche. Lorsqu'ils sont près de gagner une élection, ils sont prêts à reconsidérer, par exemple, et c'est l'ancien député, Michael Cassidy, qui le disait, ils sont prêts à reconsidérer l'exonération de taxes pour les actions accréditives. Au départ, lorsqu'ils étaient loin d'avoir le pouvoir, ils disaient que c'était laisser de l'argent aux riches. Lorsqu'ils étaient près du pouvoir, il fallait redonner les actions accréditives à ces personnes-là. Ils ont fait même une journée spéciale parce qu'ils étaient près du pouvoir, monsieur le Président.

Mais on se rend compte aussi que les néo-démocrates n'ont pas une certaine vision économique du Canada. Ils sont prêts, monsieur le Président, parce qu'ils disent qu'on doit absolument faire payer les riches, et ils sont les premiers à se lever pour dire que dans la réforme actuelle du Budget, c'est incompatible qu'un ministre des Finances puisse dire que les personnes qui gagnent 50 000$ ou plus devront rembourser graduellement jusqu'à 70 000$ les montants d'argent qu'ils reçoivent. Ils ne font aucune différence, monsieur le Président, entre les hauts salariés et les plus faibles salariés. Ils ne font aucune différence. . . C'est un commentaire, mon cher ami. Ils ne font aucune différence entre les personnes qui sont riches et les personnes les plus pauvres, et les mesures que le gouvernement a prises dans ce sens-là.

Ce que je voudrais demander à mon collègue, monsieur le Président, et je demande qu'il réponde avec la plus grande honnêteté, c'est comment il peut prétendre, en tant que néo-démocrate, défendre les intérêts des plus faibles, des plus démunis, lorsqu'il se lève pour dire que les personnes qui reçoivent 50 000$ ou plus sont des personnes qui devraient avoir le bénéfice du doute, avoir une plus grande admissibilité aux programmes du gouvernement fédéral, alors que les personnes qui en ont le plus besoin, ce sont celles qui gagnent le moins. Et c'est pour cela que le Budget du gouvernement fédéral, le Budget du ministre des Finances, est fait en fonction des personnes les plus démunies, et non en fonction des intérêts qui servent le Nouveau parti démocratique.

[*Traduction*]

M. Stupich: Monsieur le Président, je suis vraiment surpris d'entendre un conservateur accuser quelqu'un d'autre d'avoir «parlé des deux côtés de la bouche» pendant la campagne électorale.

Des voix: Bravo!

M. Stupich: Je n'ai pas parlé des actions accréditives. Je me souviens d'une discussion qui a eu lieu avant la campagne électorale. . .

M. Champagne (Champlain): Vos collègues et votre parti en ont parlé eux.

M. Stupich: Je croyais qu'il était question du discours que j'ai prononcé ce matin. Je n'ai pas soufflé mot des actions accréditives. Mais je le ferais peut-être si on m'en donnait encore une fois l'occasion.

M. Barrett: Accordons-lui encore 20 minutes. Je demande à la Chambre de donner 20 minutes de plus au député.

Des voix: D'accord.

M. Stupich: Monsieur le Président, j'ai eu un peu de mal à suivre le député parce que l'interprète a éprouvé des difficultés. J'ai dû manquer quelque chose.

Une voix: Vous n'avez rien perdu.

M. Stupich: Le député a parlé d'une récupération des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse. Monsieur le Président, m'avez-vous entendu parler de cela pendant mon discours? Il parle d'un discours que je n'ai pas encore fait.

M. Barrett: Ecoutons-le ce discours.

M. Kindy: Monsieur le Président, je voudrais que le député nous parle un peu de l'expérience australienne. En 1987, le gouvernement travailliste d'Australie a introduit un examen des ressources. Je dois dire d'abord que ce gouvernement avait hérité d'un déficit de 8 milliards. Le taux d'inflation était de 11 p. 100 et le chômage de 9,6 p. 100.

Aujourd'hui, le gouvernement australien s'attend à avoir un surplus d'environ 5,5 milliards de dollars. Cette expérience a très bien marché. Le budget a été équilibré et on s'attend à un excédent.

Le taux de chômage a été ramené à 7,6 p. 100 et le taux d'inflation à 7,7 p. 100. Voilà ce qu'a fait, et bien fait, un gouvernement socialiste en Australie. Toutefois, il a eu le courage d'introduire un examen des ressources.

M. Barrett: Et l'impôt sur le revenu c'est quoi?

M. Kindy: J'aimerais que le député nous parle de cette expérience. Nous devrions peut-être l'étudier. Nous avons un énorme problème au Canada. Notre déficit et notre dette continuent d'augmenter. Je voudrais l'opinion du député.

M. Stupich: Monsieur le Président, au début de mon discours je disais que le déficit et la dette augmentaient. Je disais que le gouvernement ne faisait rien pour y remédier et que les libéraux n'avaient pas fait mieux. J'ai proposé des moyens de procéder. J'ai indiqué comment obtenir de l'argent des sociétés qui, jusqu'à présent, ont échappé à l'impôt. J'ai suggéré au gouvernement de faire payer les personnes dont les revenus se trouvent dans la tranche d'imposition la plus élevée. Nous devrions retirer les trois quarts et non la moitié des 4,4 millions de dollars que les personnes au sommet de la liste ont empoché l'an dernier. Il y a des moyens que le gouvernement pourrait prendre pour obtenir plus d'argent. Nous n'avons pas besoin de procéder à l'examen des ressources. Il y a d'autres solutions.

Le député m'a posé une question au sujet du gouvernement travailliste de l'Australie. L'important, c'est que le gouvernement a discuté dès le début avec l'industrie, les syndicats et les villes pour obtenir leur accord sur le programme, pendant sa mise sur pied. Il avait l'appui des entreprises, des syndicats et des individus.

Je défie le gouvernement et le député de nommer un seul premier ministre conservateur qui appuie la TPS.

Des voix: Bravo!

M. Stupich: Je défie le gouvernement d'entreprendre des consultations avec les Canadiens en général avant de s'orienter dans cette direction.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le débat sur le budget proposé par mon collègue tire à sa fin et je suis très heureux d'y participer pour discuter d'une façon rationnelle, comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, de la nécessité d'utiliser le budget pour corriger des erreurs dont les conséquences s'aggravent depuis quelques années pour le Canada.

Ce budget est dur pour tous les Canadiens et en particulier pour les forces armées canadiennes. Mais on peut facilement imaginer une situation encore pire.

En effet, nous aurions pu rester indifférents au danger que représentait la croissance annuelle et même quotidienne de la dette. Nous aurions pû écouter les lamentations des prophètes de malheur du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique qui ont enfin reconnu, cette fois-ci, l'existence de la dette. Depuis des années, ils étaient muets et aveugles à ce sujet. Ils appuyaient sur l'accélérateur. Ils vivaient dans un monde imaginaire, dans l'utopie. Ils préféraient rêver plutôt que de faire face à la pénible réalité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

• (1220)

J'envie, en un sens, les députés de l'opposition. Ils vivent dans un monde simple, comme en état d'hypnose. Si on pouvait aussi hypnotiser les finances du Canada pour les tranquiliser, le pays serait beaucoup plus facile à gouverner. Mais je ne crois pas à leurs théories économiques farfelues. Nous devons faire face aux réalités de notre époque.

Le monde n'est pas du tout comme les députés de l'opposition se l'imaginent dans leur confortable cocon. Ils dénoncent les lacunes qu'ils trouvent au budget, mais ils se gardent bien de nous dire comment ils affronteraient la vraie réalité d'aujourd'hui.

Le ministre des finances (M. Wilson) a clairement exposé à la Chambre l'état des finances et la situation

dans laquelle nous nous trouvons. Il a décrit les mesures draconiennes requises pour comprimer la dette nationale.

Comme tous les Canadiens, les membres des Forces armées et leurs collègues civils reconnaissent leur rôle dans la stratégie générale visant à réduire le déficit et à refaire notre santé économique. Comme leur travail consiste essentiellement à assurer notre sécurité nationale, ils partagent le souci de leurs concitoyens au sujet du danger immédiat créé par notre dette sans cesse croissante.

Il convient de répéter ce que mon collègue le ministre des Finances a dit quand il a parlé de ce dont notre gouvernement avait hérité en 1984, de ce que nous avons fait pour rectifier la situation et des mesures que nous devons prendre maintenant pour continuer dans cette voie.

Dans le temps qui m'est alloué, j'aimerais signaler la contribution du ministère de la Défense nationale à notre effort collectif pour réduire le déficit. Monsieur le Président, le budget de la Défense nationale a été amputé de 2,74 milliards de dollars qui avaient été prévus pour les cinq années à venir. Certains de nos collègues savent que, dans des prévisions s'échelonnant sur une période de 15 ans, cela représente une somme d'au moins 22 milliards de dollars.

Le ministère ne projette plus d'acheter des sous-marins à propulsion nucléaire, d'autres patrouilleurs *Aurora* à long rayon d'action, de l'équipement pour l'observation nocturne des champs de bataille et d'autres avions CF-18, et il annule le programme de surveillance aérienne automatisée et de repérage de cibles.

Nous allons acheter moins d'équipement pour les navires d'entraînement à la contre-attaque, moins de véhicules pour les régions nordiques, moins de radios pour l'Armée et moins d'instruments électroniques pour les appareils CF-5. Nous allons différer la commande de véhicules légers blindés destinés à la milice et mettre en veilleuse l'acquisition de chars de combat. Le Programme de modernisation de la défense nord-américaine va se réaliser comme prévu, de même que la recherche en matière de surveillance du territoire et de l'espace aérien. Les deux volets du programme des frégates, si important pour la sécurité du Canada, vont se poursuivre. En plus de moderniser nos destroyers de classe Tribal, nous allons acquérir un nouvel appareil pour porte-avions, comme nous l'avions dit. La construction des balayeurs de mines de la réserve navale va se poursuivre.

Le gouvernement s'est attaqué en 1984 à la reconstitution du potentiel des forces armées canadiennes. Nous allons poursuivre cet effort. Comme l'a indiqué le ministre des Finances, nous allons examiner immédiatement les diverses options qui s'offrent pour que nos forces navales puissent jouer un rôle efficace dans le maintien de notre sécurité nationale.

Nous allons continuer de réorganiser nos forces terrestres. Nous allons adopter un nouveau schéma de commandement régional. En particulier, nous allons continuer de nous attacher en priorité aux demandes de maintien de la paix chaque fois que le Canada pourra favoriser le règlement pacifique des conflits qui surgissent dans le monde.

Comme le savent les autres députés, au moins 1 500 de nos militaires des deux sexes ont participé ces 12 derniers mois à des opérations de maintien de la paix. Tous les Canadiens ont lieu d'en être fiers, mais surtout ceux et celles qui ont ainsi la possibilité de faire régner la paix et la sécurité dans le monde en servant le Canada.

Les Forces canadiennes vont également s'attacher en priorité à la sécurité collective et à la défense de l'Europe. Nous allons continuer notre collaboration au sein de cette alliance. Nous apportons un appui indéfectible à l'OTAN, qui a donné à l'Europe la plus longue période de paix qu'elle ait connue en 200 ans.

Nous allons continuer à accroître nos réserves. Nous allons procéder plus lentement que d'habitude, mais pour être fidèles à la notion de force totale, nous allons devoir continuer de créer des réserves dans tout le pays.

Les compressions budgétaires vont nous obliger à couper dans les dépenses d'effectifs pour pouvoir investir dans d'autres domaines. Je le répète, les réserves vont s'accroître plus lentement. Nous allons réduire légèrement nos effectifs civils et militaires au cours des cinq prochaines années. Comme nous allons réduire le nombre nos installations, nous allons devoir couper dans les emplois.

Comme le savent certains députés pour avoir peut-être participé au fil des années à la fermeture de stations, le programme de réaffectation des ressources humaines de notre ministère est très humanitaire et tient compte des besoins, des craintes et des bouleversements qu'éprouvent les employés lorsqu'il faut réduire le personnel de ces stations ou bases.

Quelque quatorze bases et installations vont être fermées ou rationalisées. Cette décision est fondée sur des raisons économiques et de compression des effectifs militaires. Compte tenu de l'évolution technologique, les SFC de Holberg, de Sydney et de Barrington ne sont plus utiles. Celle de Gander n'a pas besoin d'être aussi imposante. Celle de Mont Apica sera remplacée par des installations avoisinantes.

J'ai déjà signalé quelques fois ici la flotte d'avions de repérage stationnée à Summerside. Elle est vielle de trente ans et ne saurait être utile au-delà de 1992 sans subir d'importantes modifications de rattrapage. Elle ne peut plus remplir un rôle militaire. Ces appareils et la base où ils sont stationnés sont donc devenus militairement excédentaires.

Il a aussi été question de la base de Portage-La-Prairie. Nous nous préparons à collaborer avec le secteur commercial de cette ville pour les sessions de formation en essais prévol qui sont données là-bas. Lorsqu'une décision aura été prise, les habitants de Portage-la-Prairie auront suffisamment de temps pour se préparer, puisque nous lancerons très bientôt des appels d'offres afin de connaître les services disponibles et les frais qu'entraînera ce projet.

On fermera ou réduira les autres bases de façon à accroître la rentabilité de l'ensemble des bases. Il nous faut atteindre un plus haut niveau de rentabilité pour contrebalancer les compressions budgétaires.

Certains députés ne se rappellent peut-être pas que les forces armées canadiennes rassemblaient 120 000 hommes et femmes il y a vingt ans. Les bases visées par le budget existaient déjà à l'époque. Comme le nombre de militaires a diminué depuis, nous ne pouvons plus en justifier l'existence, ni du point de vue des besoins de défense ni du point de vue de la capacité. Certains voyaient dans tout cela une conspiration contre certaines régions et certaines provinces.

Des voix: Oui, c'est vrai.

M. McKnight: Le fait est que ces bases ont été ouvertes quand elles étaient nécessaires. De nos jours, comme la technologie, les ressources et les priorités ont changé, elles ne sont plus nécessaires, et le besoin de les fermer nous apparaît aussi évident que l'était le besoin de les ouvrir il y a déjà plusieurs années.

• (1230)

Ceux qui voudraient que ces bases militaires restent ouvertes affirment que les collectivités où elles se trouvent ont plus besoin des salaires des militaires que le Canada a besoin de forces armées bien équipées pour pouvoir effectuer les tâches que leur confie la population canadienne. Ceux qui préféreraient que nous fermions nos bases en Europe voudraient que le Canada sacrifie sa contribution à la stabilité et à la paix dans le monde simplement pour que des hommes et des femmes utilisent des installations et de l'équipement désuets et s'acharnent à des tâches qui n'ont plus leur utilité du point de vue militaire. Il nous faut fermer les bases non rentables pour modifier nos dépenses d'infrastructure et d'acquisition de façon à pouvoir acheter l'équipement dont ont besoin nos militaires.

Cette contribution de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans pour lutter contre la dette est importante et tout le monde comprend, notamment le ministre, que ce soit pénible au MDN. Je suis toutefois convaincu que nous devons freiner cette dégringolade des finances nationales. On demande au MDN et à tous les ministères de faire chacun leur part comme nous le faisons. Sinon, il faudrait continuer à faire de plus en plus de sacrifices à mesure que progresse cette dégringolade.

Je crois fermement qu'un manque de sécurité économique nous rendrait moins aptes à assurer notre défense, ce qui est important pour le Canada et important dans le débat en cours.

De toute évidence, les objectifs fixés dans le Livre blanc se réaliseront plus lentement, et dans certains cas moins pleinement. Mais nous maintiendrons nos forces actuelles en Europe. Nous continuerons à jouer notre rôle dans la défense de l'Amérique du Nord et à nous tenir prêts pour les missions de maintien de la paix dans le monde.

Je vous le dis, monsieur le Président, même si les progrès sont plus lents, l'affectation de plus de 2 milliards de dollars par an aux biens d'équipement nous permettra de continuer à reconstituer nos forces.

Le Livre blanc déposé il y a environ deux ans fournit toujours les paramètres de base de notre politique de défense. Les programme seront mis en oeuvre plus lentement, mais le budget continuera à augmenter en chiffres réels, quoiqu'à une cadence réduite.

Les efforts véritables déployés depuis quatre ans pour régénérer nos forces armées et harmoniser les engagements que nous avons pris et les moyens dont nous

disposons pour les respecter, ont été reconnus et se poursuivront.

Il n'a pas été facile pour l'état major de nos Forces armées de voir l'endettement saper ces plans que les autorités civiles et militaires du ministère de la Défense nationale ont le devoir aussi bien envers le Canada qu'envers les hommes et les femmes qui servent notre pays de mener à bonne fin.

Je crois fermement qu'un refus d'agir maintenant entraînerait de très graves conséquences pour l'avenir. Comme en témoigne le budget de la Défense, les autorités militaires vont contribuer très largement à réduire la dette. Nous devons reconnaître cette contribution que, pour ma part, j'aurai préféré ne pas avoir eu à leur demander.

Lors de discussions concernant le budget, elles m'ont fourni les conseils dont j'avais besoin pour protéger la capacité de nos forces en dépit de ressources bien inférieures à celles que nous envisagions encore il y a peu de temps.

Je tiens à vous faire savoir, monsieur le Président, que grâce à leurs concours, nous parviendrons à réaliser les objectifs et les projets dont il est question dans le Livre blanc et que nous parviendrons à moderniser nos Forces armées, même si nous devons prendre plus de temps pour y arriver.

S'il est une chose qui m'ennuie, c'est que nos Forces armées ne sont pas responsables de cet état de choses. Malheureusement, nous n'avons guère le choix des moyens de le régler et nous devons mettre à contribution toutes les ressources que nous possédons pour éviter que la dette n'augmente encore et pour prévenir une catastrophe encore plus terrible qui pourrait survenir dans les années à venir.

Le gouvernement accepte la responsabilité des mesures qu'il doit prendre. En tant que ministre de la Défense, je suis chargé de participer à la lutte contre l'endettement tout en assurant l'homogénéité de nos Forces armées. Nos autorités militaires ont fait leur devoir en appuyant les politiques budgétaires nécessaires que le gouvernement a mises de l'avant, et je crois de mon devoir d'assurer que la reconstruction de nos moyens reprenne sans autre retard ou diversion.

Je profite de l'occasion pour répéter que ces décisions n'étaient pas de tout repos. Le gouvernement a eu le courage malgré tout de les prendre afin que les Canadiens des générations à venir ne soient pas empêchés de prendre part à la vie et à l'économie de ce pays à cause d'un manque de volonté politique ou d'initiative de sa part.

M. Harb: Monsieur le Président, je n'ai pas beaucoup d'observations à faire parce que le député a surtout parlé du ministère de la Défense et de la compression budgétaire qu'on lui a imposée pour réduire le déficit. A mon avis, cette compression a laissé le ministère sans défense.

Ma question porte sur ces quelque 14 bases qu'on doit fermer d'ici quatre ans. Pourrait-il nous dire ce qu'il adviendra de ces bases après leur fermeture? Va-t-on les garder ou les démolir? J'ai entendu dire que le gouvernement entendait les démolir. Le ministre pourrait-il nous fixer sur les intentions du gouvernement à ce sujet?

M. McKnight: Monsieur le Président, les bases et les centres en question seront fermés ou rationalisés en 1990. Le ministère de la Défense nationale a déjà un programme de réaménagement des effectifs auquel il donnera plus d'ampleur. Dans le cas des employés civils, ce programme prévoit des mesures telles que la priorité d'emploi, le redéploiement, la réinstallation des familles ou le recyclage éventuel d'une durée maximale de deux ans et accorde aux intéressés du temps libre pour se présenter à des entrevues d'embauche dans les secteurs public ou privé. Ce programme permettra à ces employés civils, hommes et femmes, de conserver peut-être un emploi à la fonction publique ou à l'extérieur du gouvernement.

La question que le député a posée au sujet des bases et de leur structure s'applique aux localités touchées. Le ministère est déjà passé par là sous d'autres gouvernements et il a toujours eu pour intention—et j'en ai fait l'expérience dans ma circonscription—de permettre qu'on réutilise les installations en question, que les comités soient établis à l'échelle locale, que le secteur privé ou d'autres ministères puissent s'installer dans les installations en question. Cela se produira alors qu'on désignera les bases concernées et on formera les comités pertinents pour ce qui est de réutiliser les installations, en faisant participer les gens de l'endroit et leurs dirigeants.

C'est le ministère des Travaux publics qui doit se charger de l'aliénation. En d'autres termes, lorsque d'autres ministères cèderont leurs actifs aux fins d'aliénation, ces actifs seront offerts à d'autres organismes gouvernementaux s'ils peuvent être utiles au gouvernement, puis à la localité concernée et au secteur privé. Mon expérience passée dans ma circonscription m'a démontré que la

collaboration entre les localités et le gouvernement pouvait permettre de trouver d'autres façons d'utiliser les installations concernées. On a là une possibilité, peut-être unique dans certains cas, de favoriser le développement. Certains députés se rappellent peut-être de la base d'Alsask Pinetree située à la frontière de la Saskatchewan et de l'Alberta. Pour la plupart des gens il ne s'agit pas de l'endroit idéal pour se retirer, mais pourtant elle est maintenant devenue un village dynamique de retraités. Les personnes âgées de tout le Canada sont venues s'établir dans cet étrange petit coin situé au coeur même du Canada, à la frontière de la Saskatchewan et de l'Alberta, car on y retrouve une collectivité ayant l'infrastructure voulue, où l'on peut vivre en toute sécurité et où les gens s'entraident.

• (1240)

Des solutions existent. Nous savons que c'est difficile. D'autres ministres auront leur rôle à jouer. Nous chercherons à obtenir la collaboration d'autres ministères, afin de rendre la transition un peu moins difficile à supporter pour les localités concernées.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je dois dire que plus d'une fois pendant le discours du ministre ce matin, j'ai été ému aux larmes. L'altruisme qui l'a animé, et qui explique l'approche adoptée par son ministère dans le cas de ce budget, frise l'héroïsme.

Néanmoins, comme il subsistait un doute désagréable dans mon esprit, je me suis finalement décidé à consulter un de mes collègues, et quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre que, effectivement, le budget de la Défense avait été augmenté cette année. Et même, le budget de la Défense occupe une plus grande part des dépenses totales du gouvernement. Il me semble donc qu'une fois de plus nous nous retrouvons devant une question de choix.

Il n'est pas vrai que de brutales compressions dans le budget du ministère de la Défense forcent le ministre à fermer des bases militaires. En effet, le ministre n'y est pas contraint, c'est lui qui choisit de fermer les bases, il ne faudrait pas l'oublier.

J'aimerais poser une question au ministre, si je puis. Elle découle d'une lettre que j'ai reçue la semaine dernière d'un concitoyen albertain qui m'écrit, dans le premier paragraphe:

Le budget--M. McKnight

> Un budget équilibré n'est pas une garantie de santé financière et une dette nationale imposante ne mène pas nécessairement au désastre financier. Antonio Salazar. . .

Soit dit en passant, celui-ci était un ardent défenseur des gros budgets de défense.

> . . . ancien dictateur du Portugal, a équilibré religieusement le budget pendant 35 ans d'affilée et le Portugal n'en est pas moins demeuré le plus pauvre pays de l'Europe de l'Ouest. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Canada avait des déficits, qui en dollars actuels, correspondaient à 100 milliards de dollars par année. Et en 1945, la dette nationale s'élevait à 700 milliards de dollars. Nous avons connu ensuite 25 ans d'excellente croissance économique, d'inflation modérée et de taux d'intérêt peu élevés.

Mis à part que, à l'époque, les sociétés contribuaient plus que les particuliers au fisc et que ce fut sûrement l'époque où le gouvernement a le plus étroitement règlementé l'économie dans toute l'histoire du Canada, le ministre peut-il trouver d'autres facteurs qui puissent expliquer cette performance financière remarquable avant l'arrivée des conservateurs?

M. McKnight: Monsieur le Président, je ne trouve pas étrange qu'un député néo-démocrate traite avec sarcasme et mépris le travail des hommes et des femmes qui sont au service des Canadiens. Cela ne m'étonne pas du tout de la part d'un député de Nouveau Parti démocratique.

Le député dit que notre budget augmentera. L'augmentation, en chiffres absolus, est nécessaire.

Le député pourra se faire expliquer par le critique de son parti en matière de défense que l'engagement du Canada, la capacité et la possibilité d'organiser une opération de maintien de la paix ou d'y participer ne se limitent pas aux opérations de cet ordre de l'ONU. Tous ceux et celles qui portent l'uniforme militaire aujourd'hui sont des gardiens de la paix au Canada et dans le monde. Les Canadiens le leur ont demandé. Ils leur ont assigné ce rôle. Dans notre pays, le gouvernement canadien définit la tâche que remplissent les hommes et les femmes qui sont au service du pays.

Le député a parlé de dictatures et de dépenses. Il a parlé de notre croissance phénoménale. Nous dépensons 35c. de chaque dollar que les contribuables versent à Ottawa pour payer les intérêts sur une dette qui s'est accumulée en très peu de temps. La dette a vraiment pris de l'ampleur avec la coalition du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral, de 1972 à 1974.

Je n'ai pas à m'excuser d'avoir tenté, sur les conseils de mes principaux conseillers militaires, de nous donner les moyens de maintenir nos capacités opérationnelles de défense par des mesures difficiles à prendre. Nous demandons à d'autres de prendre des décisions difficiles. Nous écoutons ceux qui savent comment assurer la capacité de défense du Canada et nous nous efforçons, dans la conjoncture actuelle, de répondre aux besoins de ceux et celles qui servent dans les Forces armées canadiennes, qui assurent la protection du député et la mienne et qui contribuent à la paix et à la stabilité dans le monde.

M. Rideout: Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être expliquer pourquoi l'ancien ministre de la Défense nationale a annoncé que 100 millions de dollars seraient dépensés à la base de Moncton et que, un an après, le ministère est revenu sur sa décision et a, de fait, fermé la base. De quels facteurs a-t-on tenu compte?

M. McKnight: Monsieur le Président, ces mesures ont été prises parce que le montant de 2,74 milliards de dollars prévu pour ces dépenses n'était plus disponible. Voilà la vraie raison, et 2,74 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent.

La base de Moncton à laquelle le député fait allusion est principalement un dépôt d'approvisionnement et elle a l'infrastructure d'une base complète. Nous pouvons continuer d'assurer l'approvisionnement en provenance de cette région et nous avons dit que nous le ferions, mais nous n'avons pas besoin de l'infrastructure d'une base militaire complète pour de simples activités d'approvisionnement. Nous avons dit que ces activités se poursuivraient et qu'elles seraient rationalisées, mais pas avec l'infrastructure et l'appui d'une base militaire complète.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole ce matin au sujet du budget de 1989. Toutefois, je voudrais d'abord remercier publiquement mon chef, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), dont le courage et l'intégrité m'ont été une grande source d'inspiration. Plus que tout autre, il m'a montré que la politique peut être une carrière honorable.

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: Pour en venir au budget, et je résume les observations de mes électeurs, il s'agit du rapport sur nos comptes nationaux le plus sombre qui ait jamais été déposé qu'on ait jamais essayé de déposer à la Chambre des communes. C'est un budget qui fait fi des grandes déclarations sur une saine gestion économique, qui renie des engagements sacrés et n'annonce rien de bon pour l'avenir. A peu près rien n'est prévu en matière de création d'emplois ou de défense et la prospérité économique se fera attendre encore bien longtemps.

Ma circonscription tire son nom de trois grandes baies sur la côte est de Terre-Neuve, soit la baie Bonavista, la baie de la Trinité et la baie de la Conception. Je représente les 90 000 habitants de cette circonscription, qui sont les descendants d'une race très spéciale. Mes électeurs ont hérité de leur histoire, de leurs antécédents et de leurs ancêtres des qualités qui peuvent sembler paradoxales. Ils sont loyaux et exigeants envers eux-mêmes, mais indulgents envers les autres. Ils sont courageux et déterminés, tout en restant très humains. Ils acceptent les durs coups que la vie leur a souvent portés, mais ils n'hésitent pas à livrer bataille par la suite. Lorsque tombe la nuit, nous devenons philosophes en songeant que hier est passé et que demain ne durera pas éternellement. Par-dessus tout, nous croyons qu'un homme est lié par sa parole. C'est pourquoi nous sommes terriblement déçus et désillusionnés par le budget.

• (1250)

On a dit que le budget était dur. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, a parlé d'un budget difficile. Un budget dur est assez démoralisant, monsieur le Président. Ce sont les ménages à faible et à moyen revenu qui feront les frais des mesures qu'a prises le gouvernement pour réduire le déficit. La majorité de ces mesures touchent les travailleurs. C'est la noirceur et ce qui transforme cette noirceur en cauchemard, c'est que les politiques et les mesures de ce budget représentent le volte-face le plus magistral qui soit depuis quelques années par rapport aux promesses que l'on avait faites aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: Le gouvernement avait fait des promesses se chiffrant à 17 milliards de dollars pour toute une série de mégaprojets, de Bonavista-Trinity-Conception à Vancouver Quadra. Ces promesses étaient un véritable miroir aux alouettes. Elles ont donné de l'espoir aux électeurs au mois de novembre, alors que le Canada entamait, paraît-il, une période de gloire et de prospérité, grâce au libre-échange et à la politique économique du gouvernement. Soudainement, en l'espace de six mois, l'inflation nous menace, nos taux d'intérêt élevés sont normaux et la dette nationale est catastrophique. Les engagements se sont envolés comme par enchante-

ment et l'espoir a fait place au désespoir. Le gouvernement n'a pas tenu ses promesses, monsieur le Président.

Dans une circonscription accablée par un chômage chronique, par une pénurie d'établissements de santé et d'enseignement, par une forte pénurie de fonds par rapport aux recettes et services gouvernementaux, les promesses électorales que le premier ministre (M. Mulroney) et son équipe ont faites sans sourciller, à savoir la création d'emplois, pas de changement dans les programmes sociaux, de meilleurs établissements de santé et d'enseignement, la réforme fiscale, une amélioration des programmes de développement régional et même la construction d'une infrastructure importante, doivent avoir suscité certaines attentes et certains espoirs même chez les plus sceptiques.

Je dois dire que je commençais à y croire moi-même. Nous n'attendions pas de miracles politiques. Nous n'attendions rien de plus que ce qu'on nous avait promis. Qu'avons-nous eu? Pas beaucoup, monsieur le Président. Si nous songeons que ce budget a dû être préparé l'automne dernier et que le gouvernement était déjà au courant du déficit et de la dette nationale, nous nous demandons ce qui lui est passé par la tête pour que six mois plus tard, il annonce les mesures qu'il a annoncées et dont nous discutons ce matin.

J'aimerais examiner quelques-unes de ces promesses. Prenons d'abord le chômage. A la mi-mars de cette année, dans une partie de ma circonscription, les bénéficiaires de l'assurance-chômage ont vu leur période d'admissibilité passer de 10 à 16 semaines, pas parce que l'emploi avait augmenté, mais à cause d'un caprice injuste du régime. J'ai déjà abordé cette question à la Chambre. Quelques semaines pour tard, nous avons constaté que les Terre-Neuviens en chômage seraient privés d'un montant de 30 millions de dollars, qui faisait partie de celui de 1,3 milliard de dollars retiré du programme d'assurance-chômage. Puis, le 26 avril, nous avons appris que le gouvernement retirait la contribution de 23 p. 100 qu'il faisait à la caisse d'assurance-chômage. Ensemble, ces montants représentent une réduction globale de la caisse d'assurance-chômage d'un peu plus de 4 milliards de dollars. Si vous faites un calcul rapide, ce montant équivaut à 1 400$ pour chaque bénéficiaire de l'assurance-chômage.

Les règles du jeu dont nous avons tellement entendu parler au cours du débat sur le libre-échange sont faussées avant même que les arbitres ne soient appelés pour veiller à l'application de ces règles. Tout ceci se produit après que le représentant de Terre-Neuve au Cabinet a déclaré, et je cite: «Vous avez fichtrement raison de dire que j'ai interrogé le premier ministre au sujet de changements, et il a répondu qu'il n'y en aurait pas.» Personne ne prévoyait que des changements seraient apportés au programme d'assurance-chômage.

Pour utiliser son langage, il y a un changement, un maudit gros changement et le gouvernement le savait pertinemment bien à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: Quelle sorte de confiance publique engendre une telle conduite? Sur le chapitre des emplois, le gouvernement nous avait promis que le libre-échange permettrait de créer plus de 200 000 emplois. C'était le slogan privilégié pendant la campagne électorale. Cependant, la fin de semaine dernière, le Conference Board of Canada a prédit que le budget ralentira la croissance économique, ce qui coûtera quelque 87 000 emplois en 1990, en plus des milliers que nous avons perdus depuis que la Chambre a commencé à siéger en décembre dernier.

Le ministre des Finances (M. Wilson) lui-même a admis que l'an prochain, le taux de chômage passerait de 7,7 à 8,5 p. 100 en raison de son budget.

Je m'arrête à deux services fondamentaux: la santé et l'éducation. Ils sont importants dans toutes les provinces. Je le répète, Terre-Neuve est fortement tributaire des paiements de transfert du gouvernement fédéral. En fait, près de 50 p. 100 des revenus de ma province viennent d'Ottawa. Vingt-trois p. 100 de son budget est consacré à l'éducation et 22 p. 100, aux soins de santé. Au total, c'est une grosse partie du budget provincial. Je constate dans les documents budgétaires qu'à compter de l'an prochain, les transferts ou la croissance des transferts, peu importe comment vous appelez cela, à la province de Terre-Neuve, seront amputés de 200 millions de dollars, en plus de la réduction de 2 p. 100 survenue en 1986. Cela aura nécessairement un effet néfaste sur la santé de notre population et l'éducation de nos enfants. On peut donc se demander qui va relancer l'économie. Qui s'occupera de développement économique?

Dans les quelques minutes qui restent avant 13 heures, monsieur le Président, je veux parler de développement régional. A Terre-Neuve, nous dépendons beaucoup des ententes de développement régional appelés EDER. Les EDER, donc, sont essentielles à la croissance économique de Terre-Neuve, en fait, de toutes les provinces sauf deux. Le budget total des EDER est d'environ six milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent et ces ententes

Article 31 du Règlement

portent sur des domaines comme les mines, le tourisme, le développement rural, les ressources océaniques, la forêt, l'agriculture, les pêches, bref, tous les domaines profitables pour Terre-Neuve. Ce qui nous préoccupe le plus en ce moment, ce sont les 40 ententes auxiliaires totalisant 1,5 milliard de dollars qui arriveront à échéance le 31 mars de cette année. Dans ma province, les EDER représentent plus de 400 millions de dollars en fonds fédéraux. Six ententes restent encore à être approuvées. Nous avons également appris que l'APECA qui a échappé aux coupes cette année n'y échapperait pas l'an prochain. Le budget original de 1,05 milliard de dollars de l'APECA ne sera pas réduit, mais il sera étendu sur une plus longue période. On appelle cela le «remodelage» des budgets. Le beau mot. Ce qu'il signifie, c'est que le Canada atlantique recevra moins d'argent.

Arrivé ici, monsieur le Président, je suggère que nous disions qu'il est 13 heures.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA ROUMANIE

LES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, hier, le 10 mai, c'était l'anniversaire de l'indépendance de la Roumanie, un pays autrefois considéré comme le grenier à blé de l'Europe et disposant d'un patrimoine culturel estimable.

Aujourd'hui ce pays de 23 millions d'habitants est ruiné, en proie à la pire crise de son histoire. La famine règne partout. Des milliers de Roumains sont emprisonnés à cause de leurs convictions politiques.

Le dictateur Nicolae Ceausescu a l'intention de détruire plus de 7 000 villages et des milliers d'églises, de cimetières et de maisons. La nourriture, les médicaments, le carburant et même l'eau sont rationnés. Les services de la sûreté terrorisent la population et on continue à persécuter les personnes qui ont participé aux émeutes de 1987. On compte plus de 500 disparus.

L'Europe s'indigne de voir que la Roumanie est devenue une région sinistrée. La Hongrie est submergée de réfugiés qui fuient ce régime barbare.

Comme de nombreux Canadiens, nous sommes de plus en plus préoccupés par les nombreuses violations des droits de la personne en Roumanie. Nous devons continuer à nous opposer à ces violations flagrantes des droit de la personne. J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à encourager le gouvernement roumain à coopérer en vue de l'application des dispositions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui ont été adoptées à Vienne en janvier dernier.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET POUR LES PRODUCTEURS LAITIERS

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, trois faits survenus au cours des cinq dernières semaines ont eu d'énormes répercussions sur la situation des producteurs laitiers, notamment ceux de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il y a eu tout d'abord la décision du gouvernement de signer l'accord du GATT qui aura pour effet de bloquer les prix du lait industriel pour les 20 prochains mois. Cette décision ne tient pas compte d'un principe fondamental de la gestion de l'offre et va à l'encontre d'un engagement que le gouvernement avait pris pour cinq ans en 1986 envers le secteur laitier.

Les producteurs laitiers ont ensuite été frappés par la suppression de la subvention de 7 millions de dollars au contingent prévu d'exportation de produits laitiers, et par une réduction de 7 millions du budget d'exploitation de la Commission canadienne du lait. Ces deux mesures représentent une perte annuelle de 260 000$ pour les producteurs laitiers de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a maintes fois répété que tous les Canadiens doivent contribuer à enrayer le déficit. On demande cependant au secteur laitier de faire plus que sa part. Le budget à l'étude est injuste pour les producteurs laitiers et déraisonnable, étant donné les accords du GATT que le gouvernement a récemment signés.

[*Français*]

LES GARDERIES

LE MANQUE DE FLEXIBILITÉ DU FINANCEMENT

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous sommes témoins cette semaine d'un autre effet néfaste du Budget du ministre des Finances (M. Wilson). Des centaines de parents québécois menacent de démissionner des conseils d'administration de garderies à but non lucratif pour protester contre les répercussions possibles de l'abandon de l'engagement fédéral relié à la garde des enfants.

Les provinces se retrouvent, après l'annonce du Budget, avec beaucoup moins de flexibilité quant au financement des garderies. Au Québec, le gouvernement libéral étudie la possibilité de couper les subventions directes aux garderies sans but lucratif, pour mettre cet argent dans le seul programme de financement conjoint que maintient le gouvernement fédéral, soit le Régime d'assistance publique du Canada. Ceci aurait comme conséquence d'augmenter le coût des services de garde que devront payer les parents dans la province de Québec.

Où sont allées les belles promesses des conservateurs sur l'aide qu'ils voulaient tant apporter aux parents canadiens et québécois? Elles sont bel et bien disparues, et aujourd'hui nous faisons face à une crise encore plus aiguë dans le domaine des services de garde à l'enfance.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT—LA VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, la Semaine nationale de la forêt est une excellente occasion de nous rappeler la grande valeur de nos ressources forestières, qui sont si précieuses pour les Canadiens à la fois sur les plans récréatif, environnemental et économique.

L'énorme contribution des pâtes et papiers, du bois d'oeuvre, des panneaux de bois et de divers autres produits forestiers à notre balance commerciale est une mesure impressionnante de la valeur économique des forêts canadiennes.

D'après les statistiques de 1987 de l'industrie canadienne des pâtes et papiers, le Canada a exporté des produits forestiers d'une valeur totale de 20,3 milliards de dollars, ce qui dépasse les exportations des secteurs des mines, du pétrole, des pêches et de l'agriculture mis ensemble.

Sur le plan économique, les forêts canadiennes sont le fondement de notre position enviable dans le commerce mondial. Par exemple, un tiers de l'ensemble des pâtes et papiers vendus à l'échelle internationale viennent du Canada, et nous avons des clients sur chaque continent, soit dans 75 pays au total.

L'engagement pris par notre gouvernement à l'égard de l'établissement d'un ministère des Forêts doté d'un mandat précis montre bien l'importance que revêt ce secteur au Canada.

* * *

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE SUR LA TRAGÉDIE AÉRIENNE DE GANDER

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le 12 décembre 1985, à 6 h 45, un événement tragique s'est produit à Gander, à Terre-Neuve. Un DC-8 de la société Arrow Airlines s'est écrasé, tuant tout le monde à bord. Au total, 248 militaires américains et 8 membres d'équipage ont perdu la vie.

L'enquête qui a été faite par le Bureau canadien de la sécurité aérienne était tellement pleine d'incertitudes et de contradictions que, à ce jour, les parents et les familles des victimes ne savent toujours pas ce qui a causé la mort de la personne qu'ils attendaient.

Un peu plus tard, j'ai l'intention de présenter une pétition signée par plus de 1500 Américains désirant une enquête judiciaire, afin d'appendre la vérité sur ce qui s'est produit le 12 décembre 1985 à Gander, Terre-Neuve.

* * *

L'ABUS DES STUPÉFIANTS

LA CONFÉRENCE NATIONALE CONTRE L'ABUS DES STUPÉFIANTS—LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DU GROUPE PRIDE ET DU DR IAN REID

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, je suis content de faire partie d'un gouvernement qui a ouvertement déclaré la guerre à l'abus des stupéfiants.

C'est le Dr Ian Reid et le groupe PRIDE de Selkirk, sous la direction de Sharon Purvis, qui ont représenté la localité de Selkirk lors de la conférence nationale contre l'abus des stupéfiants qui s'est déroulée cette semaine à Saskatoon. Ce groupe, de réputation nationale, a recu le prix de la communauté la plus dynamique du Canada à cause de ses activités de sensibilisation à l'abus des stupé-

Article 31 du Règlement

fiants. De plus, le Dr Reid a mérité un prix individuel pour son apport exceptionnel à la lutte contre l'abus des stupéfiants.

C'est encourageant de voir que ce groupe et le Dr Reid continuent de faire sentir leur influence dans cette guerre contre l'abus des stupéfiants et je salue leurs efforts.

* * *

[*Français*]

LES FORÊTS

LA SARRE—LA CAPITALE FORESTIÈRE DU CANADA 1989

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la semaine du 7 au 13 mai a été désignée la Semaine nationale de l'arbre et des forêts au Canada. Chaque année, l'Association forestière canadienne nomme une municipalité pour recevoir le titre de Capitale forestière.

C'est avec une grande fierté que je me dois de signaler à la Chambre que c'est la municipalité de La Sarre qui a été choisie la Capitale forestière du Canada 1989. C'est la première fois qu'une municipalilité du Québec remporte ce titre.

L'inauguration officielle de cet événement prestigieux se tiendra samedi prochain le 13 mai, et sera faite par le ministre d'État (Forêts). Je suis ravi de voir les Lasarrois et Lasarroises devenir ainsi le centre d'attraction du Canada tout entier.

Permettez-moi, monsieur le Président, de féliciter tous les intervenants du milieu, ainsi que tous les travailleurs forestiers de ma région, qui ont contribué à faire de 1989 une année mémorable pour la ville de La Sarre.

Bravo à La Sarre, Capitale forestière canadienne 1989.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA FERMETURE D'USINES DE LA NATIONAL SEA PRODUCTS DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, la nouvelle annoncée aujourd'hui à Halifax par Gordon Cummings, président de National Sea Products Ltd, porte un autre coup fatal à l'économie du Canada atlantique.

La société ferme définitivement son usine de traitement du poisson de Lockeport, en Nouvelle-Écosse, et pour une période de deux mois, l'usine de poisson frais de Lunenburg et les installations de Canso, faisant ainsi disparaître 625 emplois. Le ministre des finances (M. Wilson) peut bien rire, monsieur le Président, mais les habitants du Canada atlantique n'ont pas le coeur à rire. Il devra rendre des comptes pour les injustices de son budget et pour sa politique des pêches qui nuit aux gens de la région. Assez de suffisance et de grossièretés.

Des voix: A l'ordre.

M. Dingwall: Voici les usines que la National Sea Products fermera et les emplois qu'elle supprimera: Celles de North Sydney, 400 emplois, de Louisbourg, en Nouvelle-Écosse, 450 emplois, de Lockeport, 220 emplois, de Burgeo, 450 emplois, d'Arnolds Cove, 350 emplois et de St. John's, 450 emplois.

J'exhorte le gouvernement du Canada d'ordonner à la National Sea Products de reporter ces mises à pied jusqu'à ce que les examens effectués par le ministère des Pêches et Océans soient soumis au ministre.

* * *

• (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PANAMA—ON DEMANDE QUE LE CANADA APPUIE L'APPEL LANCÉ POUR QUE LE GÉNÉRAL NORIEGA SOIT FORCÉ DE QUITTER LE PAYS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, l'appel à la démocratie lancé à Panama retentit dans le monde entier. L'annulation des résultats du vote de dimanche n'est rien de moins que moralement répréhensible et une atteinte à toute notion de justice. La victoire des partis d'opposition avait fait entrevoir aux Panaméens la possibilité de se débarrasser de la dictature. C'était sans conteste un vote en faveur de la démocratie et de l'auto-détermination. Nous pressons le gouvernement d'appuyer l'appel lancé pour que le général Manuel Noriega soit forcé de quitter le pays et que soient respectés les résultats du vote de dimanche.

Les Panaméens ont choisi de se débarrasser de la dictature par la voie démocratique des élections et ils méritent que les Canadiens les appuient pleinement. Une escalade de la violence ou une intervention militaire de l'extérieur ne ferait à ce stade qu'aggraver la situation et prolongerait le règne de la tyrannie. Nous demandons instamment au gouvernement de convoquer l'ambassadeur panaméen pour lui faire savoir de façon catégorique que le Canada conteste le fait que Noriega bafoue la volonté du peuple panaméen.

LE BUDGET

L'AMÉLIORATION DES CHANCES D'EMPLOI DES HANDICAPÉS

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, comme vous vous intéressez au sort des handicapés, vous savez sans doute que le dernier budget fédéral apporte à la Loi de l'impôt sur le revenu des modifications qui amélioreront leurs chances d'emploi. Ils pourront désormais déduire jusqu'à concurrence de 5 000$ les soins qu'ils reçoivent d'un auxiliaire à temps partiel. Cette initiative, qui représente un manque à gagner de 5 millions de dollars par année, fera beaucoup pour assurer leur égalité sur le marché du travail.

C'est là une des mesures fiscales dont le ministre des Finances (M. Wilson) a discuté avec l'Association canadienne des paraplégiques et la Coalition des organisations provinciales des handicapés. Voilà qui prouve que le gouvernement sait consulter et écouter ceux qui méritent d'être traités plus justement par la société.

Il reste beaucoup d'autres obstacles à la pleine participation des handicapés à la population active, mais je reste confiant que le gouvernement est disposé à faire le nécessaire pour les surmonter.

* * *

[*Français*]

LES INDUSTRIES PAPETIÈRES

LES DIFFICULTÉS DE LA COMPAGNIE ABITIBI-PRICE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, alors que l'on souligne à travers le pays la Semaine nationale de l'arbre et des forêts, malheureusement, monsieur le Président, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, Jonquière, nous vivons des difficultés dans un domaine connexe, soit celui des pâtes et papiers.

Les hauts dirigeants de la compagnie Abitibi-Price rencontraient hier l'ensemble des intervenants socio-économiques du milieu, ainsi que les 1 200 employés de l'usine de Kénogami.

Monsieur le Président, c'est plutôt exceptionnel de voir ainsi les hauts dirigeants de cette compagnie, MM. Davis et Beaudoin, se déplacer pour informer le milieu des travailleurs que l'usine va mal. Il n'y a pas de doute, le message est sérieux.

Article 31 du Règlement

Cependant, monsieur le Président, le défi qui est demandé à nos travailleurs, de rendre l'usine rentable d'ici quelques mois, je sais qu'il sera relevé. C'est un grand défi, mais il y a toute une population qui va appuyer ces travailleurs.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine de l'arbre et des forêts. Le thème choisi: «Ma forêt, j'en prends soin», illustre d'une façon substantielle l'intérêt marqué qu'ont les Canadiens pour cette richesse naturelle, dont près d'un million de travailleurs dépendent. La forêt a un impact national, et l'occasion est propice aux Canadiens pour réfléchir sur sa valeur dans nos vies.

Il serait idéal d'être témoins, au cours des semaines à venir, du renouvellement des six ententes fédérale-provinciales du développement des ressources forestières. Celles-ci sont essentielles à la viabilité de l'industrie et elles servent à respecter les objectifs que nous nous sommes proposés: préserver l'environnement tout en assurant une viabilité économique régionale et nationale.

En terminant, monsieur le Président, en cette semaine de la forêt, les propriétaires et les travailleurs de moulins à scie à travers le Canada auraient été enchantés d'apprendre que la surtaxe d'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre aurait été éliminée.

* * *

L'EMPLOI

LA CAMPAGNE D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, à l'occasion du lancement de la campagne: «Embauchez des étudiants», j'invite tous les étudiants de ma circonscription en quête d'emplois pour la période estivale, à s'inscrire le plus tôt possible au Centre d'emploi du Canada pour étudiants.

Gens de Drummond, que vous soyez industriels, commerçants, particuliers, je vous demande de participer au succès du Centre d'emploi pour étudiants, en embauchant une main-d'oeuvre de qualité.

Dans le cadre du Programme «Défi 89», 302 emplois seront créés dans ma circonscription, grâce à des subventions salariales de l'ordre de 406 314$ versées par le gouvernement fédéral.

Je sais jusqu'à quel point les étudiants comptent sur ces emplois d'été et je suis particulièrement fier de pouvoir contribuer à la création d'emplois pour les étudiants et étudiantes de Drummondville, par l'intermédiaire de ce programme.

Bonne chance à tous les jeunes de ma circonscription dans leur recherche d'emplois! Je les convie encore une fois à s'inscrire sans tarder au Centre d'emploi du Canada pour les étudiants de Drummond.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE BUDGET

L'IMPACT DU BUDGET SUR LES CANADIENS MOYENS – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances n'est pas parvenu à expliquer pourquoi il a mis fin au principe de l'universalité, en s'en prenant aux pensions de nos personnes âgées. Aujourd'hui, je veux lui poser des questions sur l'impact désastreux de son Budget sur les Canadiens moyens.

Le ministre peut-il nous expliquer pour quelle raison une famille dont les deux conjoints travaillent, une famille avec deux enfants, et qui vit au seuil de la pauvreté, a subi une augmentation d'impôt, d'après ses propres chiffres, de 176 p. 100 depuis qu'il est ministre des Finances? Peut-il nous expliquer pourquoi les impôts de cette même famille n'ont augmenté que de 11 p. 100 lorsqu'elle a un revenu de 100 000$ par année? Peut-il justifier la raison pour laquelle les impôts des familles qui vivent au seuil de la pauvreté augmentent 16 fois plus vite que ceux des familles qui gagnent 100 000$? Pense-t-il que cela est équitable?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me suis appliqué à décrire les conséquences que mon budget ne manquerait pas d'avoir sur la fiscalité. Nous reconnaissons que ce budget va entraîner des hausses d'impôts. Cependant, si l'honorable chef de l'opposition réfléchit aux changements que nous avons apportés à la fiscalité des grandes sociétés, à la surtaxe que nous avons imposée sur les forts revenus, au nombre d'échappatoires que nous avons éliminées aussi bien en ce qui concerne les grandes sociétés que les particuliers, il reconnaîtra, je pense, que nous avons haussé très considérablement la participation des particuliers dont le revenu est élevé aussi bien que cell des sociétés qui sont parfaitement en mesure d'assumer un fardeau supplémentaire. C'est la voie dans laquelle nous sommes engagés. Il s'agit-là de toute évidence de l'incidence du budget et des changements que nous apportons depuis plus de quatre ans.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai tiré de ses propres documents budgétaires épais de 800 pages les questions que je pose au ministre depuis deux semaines.

L'ÉQUITÉ DU PROJET DE TAXE DE VENTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser à propos de l'équité et des implications de la nouvelle taxe de vente que le gouvernement fédéral envisage pour les gouvernements provinciaux et les résidents des provinces. Comment les provinces les plus pauvres vont-elles parvenir à supporter cette nouvelle taxe de vente fédérale de 9 p. 100, elles qui sont déjà en bien mauvaise posture par suite de la réduction des paiements de transfert et qui appliquent déjà les taxes de vente provinciales les plus élevées de notre pays?

Si je pose ma question au premier ministre plutôt qu'au ministre des Finances, c'est que le premier ministre a menacé hier ses homologues provinciaux que s'ils n'acceptaient pas la nouvelle taxe de vente fédérale, ils devraient, pour reprendre les paroles du premier ministre, «en subir les conséquences». Qu'espère donc accomplir le premier ministre en recourant ainsi à une menace à peine voilée d'intimidation? Au lieu de les prendre à partie, pourquoi refuse-t-il d'écouter ce que lui disent les premiers ministres provinciaux concernant cette taxe de vente? Où est donc ce nouveau fédéralisme renouvelé dont il parle sans cesse? Où est donc ce sentiment renouvelé d'harmonie nationale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le fédéralisme renouvelé auquel le très honorable chef de l'opposition fait allusion résulte du fait que le ministre des Finances consulte ses homologues provinciaux depuis près de deux ans au sujet de la taxe de vente fédérale. Voilà qui témoigne des changements énormes survenus depuis l'époque où le très honorable chef de l'opposition et son parti constituaient le gouvernement. C'est toute une différence.

En réponse à une question précédente, j'ai fait savoir que nous ne craignions pas du tout que les gouvernements et les premiers ministres provinciaux interviennent dans des domaines de compétence fédérale. En effet, il s'agit bel et bien d'un domaine de compétence fédérale. J'ai fait savoir qu'à mon avis, le premier ministre. . .

Mme Campbell (South West Nova): Y compris le premier ministre Peterson.

M. Mulroney: J'y viens.

J'ai dit qu'à mon avis le premier ministre du Québec dans les propos qu'il a tenus à ce sujet, était soucieux de protéger les intérêts de sa province.

J'ai dit également que le premier ministre Peterson de l'Ontario avait déjà engagé la bataille avec nous sur la question du libre-échange, qu'il était libre de revenir à la charge car nous vivons dans un pays libre et nous nous réjouissons de sa participation.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, voilà un ton bien différent de celui avec lequel le premier ministre s'est exprimé hier. Quoi qu'il en soit, je suis sûr que les premiers ministres du Québec et de l'Ontario seront rassérénés des propos qu'ils entendent aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

L'ÉQUITÉ DANS L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances a parlé des sociétés. Je veux lui poser une autre question sur l'équité de son budget.

Nous avons examiné ses documents budgétaires. Les sociétés ne paient actuellement que 12 p. 100 des impôts prélevés au Canada. Le ministre des Finances nous avait promis d'utiliser la réforme fiscale pour rejeter sur les sociétés une part du fardeau fiscal que portent les simples contribuables. Il ne l'a pas fait.

Le ministre des Finances aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre pourquoi, dans son dernier budget, les hausses d'impôt sur le revenu des particuliers sont de six fois supérieures aux hausses d'impôt des sociétés? Croit-il vraiment que ce soit juste? Comment peut-il concilier ces augmentations avec les déclarations qu'il a faites cet après-midi à la Chambre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de préciser que l'impôt sur les grandes sociétés fait augmenter l'impôt des sociétés de 7,3 p. 100. De plus, dans le dernier budget, l'impôt sur le revenu des particuliers n'augmente que de 2,1 p. 100. Il est donc évident que nous demandons aux grandes sociétés d'assumer une plus grande part du fardeau fiscal.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas vrai.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef de l'opposition voudrait, si je ne me trompe, que nous assommions les sociétés avec une hausse d'impôt exorbitante. Il sait pourtant que si nous options pour cette solution, les entreprises auraient moins d'occasions et moins le goût d'investir au Canada et iraient voir ailleurs. Les sociétés déménageraient aux États-Unis ou dans d'autres pays, ouvriraient leurs établissements à l'étranger, créeraient des emplois et supprimeraient ainsi énormément d'emplois au Canada.

Si le chef de l'opposition, par manque de vision, veut se lancer dans cette voie, il aura tôt fait de découvrir que personne n'acceptera de le suivre.

M. McDermid: On comprend maintenant pourquoi il démissionne.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LE TRANSPORT TRANSFRONTALIER DE SUBSTANCES TOXIQUES DANS DES COMBUSTIBLES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Hier, il a dit à la Chambre qu'il n'avait rien su de la fraude des produits toxiques avant cette semaine. Ce matin, il a nuancé cette déclaration à la Chambre, en admettant qu'une réunion avait eu lieu en septembre 1987. Toutefois, il a prétendu que la réunion portait uniquement sur la question de la fraude aux États-Unis, et qu'il n'avait pas été question de transport transfrontalier.

Comment le ministre peut-il continuer à tromper la Chambre. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: A l'ordre!

Mme Copps: . . .alors que, de fait, le vice-président exécutif de l'Association canadienne de commercialisation du pétrole a déclaré ce matin avoir rencontré l'ancien ministre du Revenu national le 7 janvier 1987 et lui avoir précisément parlé de transport transfrontalier d'essence contenant des produits toxiques?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme vous le savez fort bien, j'ai saisi la première occasion ce matin pour faire une mise au point à la Chambre à la lumière de certains renseignements qui m'ont été communiqués hier, vers la fin de l'après-midi.

Je répète ce que j'ai dit ce matin: on m'informe qu'aucune preuve n'a pas été fournie à Revenu Canada, ni à la réunion de septembre ni après, montrant que des combustibles contaminés entraient au Canada. C'est avec

empressement que j'examinerais toute nouvelle information qui serait porté à notre connaissance.

[*Français*]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui a dit, hier à la Chambre, qu'il était fier de la clarté des réponses données par ses ministres sur cette question de l'essence contaminée.

Étant donné que le vice-président de l'Association des marchands de pétrole du Canada m'a informée ce matin qu'il avait tenu une réunion le 7 janvier 1987 avec l'ancien ministre du Revenu national et que le contenu de la discussion était à l'effet que des produits toxiques en provenance des États-Unis étaient vendus au Canada, et étant donné que cette information a été donnée directement au ministre du Revenu national le 7 janvier 1987, est-ce que le premier ministre est toujours aussi satisfait de la clarté des réponses données par ses ministres à la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai indiqué hier que les questions touchant la protection de la santé préoccupent tous les députés, nonobstant notre participation dans une formation politique quelconque. C'est une préoccupation généralisée chez tous les députés de cette Chambre.

On a apporté certaines précisions, hier, qui ont été expliquées avec clarté par la ministre d'État (Transports) et par le ministre de l'Environnement, qui ont fait part d'une série d'événements hier. Nous n'avons pas d'autre preuve devant nous que le fait que ces ministres ont agi avec diligence et efficacité dans l'exercice de leurs responsabilités ministérielles.

Maintenant, si la députée dispose de renseignements privés, il y a des enquêteurs tels que la GRC. Libre à elle de les fournir aux enquêteurs impliqués, et nul doute qu'ils seront portés à l'attention des autorités appropriées!

Alors, je réponds à la question en disant: Oui, effectivement, des réponses étanches et claires ont été données par les deux ministres qui ont été interrogés. Et j'irai plus loin: le troisième ministre, le ministre du Revenu, a apporté, dans les meilleures traditions parlementaires, des précisions, ce matin, qui s'imposaient. Je pense que la députée devrait plutôt souligner l'honnêteté du ministre pour avoir agi de la sorte.

[*Traduction*]

LE TRANSPORT DES SUBSTANCES TOXIQUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Ce matin, il a pris la parole pour rectifier sa déclaration d'hier après-midi. Il a reconnu que des fonctionnaires de son ministère avaient assisté à une réunion tenue par son ministère à Toronto en septembre 1987, et qu'à cette réunion il avait été question du transport de substances toxiques et de combustibles. Toutefois, au dire du ministre, la discussion n'avait porté que sur le transport de ces substances d'un État à l'autre et non sur le transport vers le Canada.

Voici ma question. Étant donné que le journaliste qui a fait une série d'articles sur ce sujet, et dont les affirmations, loin d'avoir été démenties ont été confirmées, a affirmé que trois hauts fonctionnaires assistaient à cette réunion et qu'il avait été également question du transport de ces substances au Canada, le ministre croit-il, et veut-il faire croire aux Canadiens que, au cours de cette rencontre qui a réuni à Toronto des fonctionnaires de Revenu Canada et des Américains, le sujet a été abordé sans même qu'on pense à demander si ces substances risquaient de se retrouver au Canada? Le ministre pense-t-il vraiment que la population du Canada va croire cela?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, à cette réunion dont parle le chef du Nouveau Parti démocratique, assistaient sept fonctionnaires de Revenu Canada. Depuis hier, puisque cette question a été portée à mon attention vers la fin de l'après-midi hier après la période des questions nous avons pu nous entretenir avec ces sept fonctionnaires. Cinq d'entre eux ne se souviennent absolument pas qu'il ait été question de combustible contaminé. Les deux autres ont dit qu'un informateur de la GRC avait fait une allusion à la possibilité d'importations en fraude; il aurait même eu allusion au transport de combustibles contaminés entre les États américains. Cependant, les fonctionnaires nient qu'il ait été question du transport transfrontalier de combustibles contaminés.

• (1430)

J'ajoute que des notes ont été prises lors de la réunion. Nous avons pu les obtenir.

Une voix: Déposez-les.

M. Jelinek: Il n'y est nullement question de combustibles contaminés ou de transport transfrontalier de combustibles contaminés des États-Unis au Canada.

En conclusion, aucune information n'a été transmise à la haute direction du ministère du Revenu national. Pour ma part, je considère l'affaire comme close.

Une voix: Elle ne fait que commencer.

M. Broadbent: Close pour le ministre peut-être, mais les répercussions sur la santé des Canadiens sont profondes. Je l'assure que l'affaire est loin d'être close.

Des voix: Bravo!

LES QUESTIONS AU SUJET DES EXPÉDITIONS DE SUBSTANCES TOXIQUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser la question suivante au ministre puisque l'article du *Globe and Mail* concorde avec ce qu'il vient de dire, c'est-à-dire que les fonctionnaires de son ministère n'ont pas vérifié si l'on faisait passer effectivement des substances toxiques au Canada parce qu'ils ne voulaient pas perdre de l'argent; ils ne s'intéressaient pas à la santé des Canadiens, mais seulement aux recettes, et c'est pour cela qu'ils n'ont pas poussé les recherches plus loin.

Le ministre a-t-il demandé à ses sept fonctionnaires, quand il les a rencontrés, si l'un d'eux avait demandé si ces produits passaient effectivement la frontière, quand on a indiqué que l'on transportait des carburants contenant des substances toxiques dans certains États américains? Sinon, pourquoi n'ont-ils pas posé la question?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique prétend que nous ne nous préoccupions pas de la sécurité, de la santé et du bien-être des Canadiens. Je vous signale que tous les députés se soucient énormément. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: . . .de la santé et du bien-être des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Je signale que dès que nous avons eu la moindre indication que des carburants contaminés étaient transportés au Canada, nous avons pris les mesures nécessaires pour protéger les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La Chambre a sans doute remarqué que le ministre n'a pas répondu à la question et qu'il ne nous a pas dit en quoi consistent les mesures qui ont été prises immédiatement. Nous savons maintenant, d'après ce que le ministre a dit hier, que le gouvernement a ajouté un inspecteur à la frontière après qu'un autre ministre soit revenu de Suisse, où il avait participé à une conférence. Voilà en quoi consiste l'intervention rapide: on a ajouté un inspecteur.

LES MESURES PRISES PAR LES MINISTRES—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais demander au premier ministre: n'est-il pas devenu préoccupé, il n'y a pas si longtemps, au sujet du thon avarié, qui ne risquait pas d'être mortel. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . .mais de poser de graves problèmes de santé, et n'a-t-il pas bel et bien pris des mesures pour limoger un ministre à ce moment-là? Je voudrais lui demander s'il se réjouit du fait que le ministre de l'Environnement prétende n'avoir été mis au courant de cette affaire qu'au début de cette semaine, alors que la moitié du pays en était informé depuis des mois, qu'un autre ministre se trouvait à une conférence internationale il y a quelques mois et n'a rien fait à ce sujet et que les fonctionnaires d'un autre ministre ont gardé le secret pendant des mois. Trois ministres irresponsables. Quand le premier ministre dira-t-il à ses ministres de rentrer dans le rang ou de fiche le camp?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous prenons cette question très au sérieux. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: J'espère que mon collègue conviendra que le ministre de l'Environnement, le ministre du Revenu et d'autres personnes intéressées, tant à la Chambre, où cette affaire suscite un vif intérêt, et qu'à l'assemblée législative de l'Ontario, où elle soulève de vives inquiétudes, et au Québec et ailleurs, que ces ministres, dis-je, se sont réunis et continuent de le faire pour s'assurer que cette question très importante. . .

Une voix: Se réuniront.

M. Mulroney: . . .d'intérêt national. . . j'essaie de répondre à la question, monsieur le Président, cette question importante d'intérêt national est traitée de la meilleure façon possible dans l'intérêt de la population du Canada.

Mon collègue s'est interrogé sur la responsabilité ministérielle. La semaine dernière, il a demandé la démission du ministre des Finances, sans succès. Aujourd'hui, il demande celle du ministre de l'Environnement, mais en vain, encore une fois.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES GOUVERNEURS DES ÉTATS DE L'OHIO, DU WISCONSIN, DU MICHIGAN, DU MINNESOTA ET DE L'ILLINOIS

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de MM. Richard Celeste, Tommy Thompson, James Blanchard, Rudy Perpich et James Thompson, gouverneurs des États de l'Ohio, du Wisconsin, du Michigan, du Minnesota et de l'Illinois.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LA RENCONTRE AVEC M. CONRAD – LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Ma question s'adresse au premier ministre. Il ne s'agit pas aujourd'hui de déterminer si les Canadiens ont été exposés inutilement à des substances toxiques cancérigènes ou non.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui que M. Jim Conrad, vice-président exécutif de l'Association canadienne de commercialisation du pétrole a rencontré, le 7 janvier 1987, le député de Central Nova, qui était alors ministre du Revenu. M. Conrad a dit aujourd'hui que, pendant cette rencontre du 7 janvier 1987, soit il y a 28 mois et 8 mois avant la rencontre de septembre avec des fonctionnaires à Toronto, il a fait part au député de Central Nova de ses inquiétudes au sujet de carburant contaminé qui entrait au Canada en provenance des États-Unis.

Ma question au premier ministre est simple. Étant donné que celui qui était à l'époque ministre du Revenu national a été mis au courant de cette affaire il y a 28 mois et que, entre-temps, les Canadiens ont été exposés à des substances cancérigènes, pourquoi ce ministre fait-il encore partie du Cabinet du premier ministre aujourd'hui?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre des mesures que le gouvernement est en train de prendre pour contrôler la situation qui est présentement très bien en main. Premièrement, l'opération qui a été lancée hier s'est intensifiée aujourd'hui. Nous avons maintenant, dans à peu près toutes les régions du pays, des équipes d'inspecteurs qui travaillent aux principaux points d'entrée au Canada. Des prélèvements ont été faits sur un grand nombre de chargements de pétrole, d'huile à chauffage, de kérosène, de diesel, et principalement en Ontario et au Québec, mais ailleurs au Canada également.

Nous allons également, aujourd'hui, compléter le plan d'action qui a été arrêté par, entre autres, une rencontre qui a été convoquée pour ce soir par le ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources avec des représentants de l'industrie canadienne du pétrole pour les informer des mesures que nous allons adopter et qui seront mises en oeuvre afin qu'ils collaborent et se soumettent à ces mesures.

De plus, nous avons convoqué pour demain, ici, à Ottawa, une rencontre des ministres de l'Environnement des gouvernements de l'Ontario et du Québec, de même que des ministres de la Santé nationale et du Bien-être social, qui, demain matin, ici, vont arrêter avec nous les détails ultimes du plan d'action conjoint que nous allons établir. Et un suivi sera assuré avec l'ensemble du pays. Monsieur le Président, je crois que nous sommes en train de rassurer les Canadiens.

[*Traduction*]

LES RENSEIGNEMENTS REÇUS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE COMMERCIALISATION DU PÉTROLE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement est en train de nous parler de ce que fait le gouvernement actuellement. Ce que nous voulons savoir, c'est pourquoi il n'a rien fait depuis 28 mois à propos des combustibles cancérigènes que les Canadiens utilisent.

Monsieur le Président, le député de Central Nova, qui était encore à la Chambre tout à l'heure, vient de partir.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je vais répéter la question que j'ai posée au premier ministre. Un représentant réputé de l'industrie pétrolière, le vice-président exécutif de l'Association canadienne de commercialisation du pétrole, a déclaré aujourd'hui avoir déjà rencontré, il y a huit mois à son cabinet, le député de Central Nova lorsque celui-ci était ministre du Revenu national pour lui dire que l'industrie pétrolière s'inquiétait des importations de combustibles frelatés en provenance des États-Unis. Puisque le premier ministre souhaite que les plus pures traditions parlementaires soient respectées aux Communes, pourquoi ne nous a-t-il pas communiqué cette information hier et aujourd'hui, et comment se fait-il que ce ministre fasse toujours partie du Cabinet?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens seront étonnés de la déception apparente de mon collègue. . .

M. Tobin: Il était au courant depuis deux ans et demi.

M. Mulroney: . . .et de son manque d'intérêt pour le vaste plan que le ministre de l'Environnement a annoncé pour remédier à ce grave problème.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: On cherche à étouffer cette affaire.

M. Mulroney: L'opposition semble s'intéresser bien plus à ce qui se serait passé sur la foi d'une allégation qu'à la santé et au bien-être des Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, le moins que je puisse dire, c'est que j'aurais cru que le député, après les remarques désobligeantes qu'il a faites hier, se serait montré un peu plus prudent aujourd'hui. Il a été obligé de se rétracter hier et j'imagine qu'il pourrait devoir en faire autant aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'EMPLOI

LA FERMETURE DE L'USINE DE LA NATIONAL SEA PRODUCTS

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du premier ministre. La société National Sea a annoncé aujourd'hui qu'elle allait fermer une usine et réduire sensiblement les heures d'activité à d'autres usines, dont à celle de Burgeo dans ma circonscription, en ramenant plus de 4 000 postes au rang d'emplois saisonniers et en supprimant en même temps près de 300 autres emplois.

On demande encore une fois aux pêcheurs et aux travailleurs des conserveries de la région de l'Atlantique de porter le gros du poids de la mauvaise gestion par le gouvernement actuel des stocks de poisson et de son récent dégonflage devant la France sur les questions de pêche.

Étant donné que le ministère des Pêches attend le rapport du Comité d'évaluation du stock de morue du Nord, le premier ministre assurera-t-il à la Chambre qu'il va persuader la National Sea de ne pas mettre en oeuvre ces mesures draconiennes avant que le ministère et le gouvernement n'aient eu le temps de recevoir et d'étudier le rapport d'évaluation du stock de morue qui, crois-je savoir, sera remis au gouvernement au début de la semaine prochaine?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la société National Sea a eu à prendre une décision fondée sur les contingents de poisson dont elle dispose. Elle ne peut pêcher ou transformer du poisson qui ne se trouve pas dans l'océan ou qu'il ne lui est pas loisible de pêcher. La situation est très regrettable, mais il nous incombe de veiller à la conservation et à la gestion des stocks de poisson et nous devons nous acquitter le mieux possible de notre tâche.

La fermeture de l'usine de transformation de poisson de Lockeport est la pire conséquence de la décision de la National Sea. Le député ministériel de South Shore se trouve aujourd'hui à Lockeport en train d'examiner avec les cadres et les travailleurs des solutions de rechange pour garder l'usine en activité. Il n'est pas ici à essayer de marquer des points en exploitant les tristes conséquences de la décision que la National Sea a dû prendre à cause des contingents. Je me permettrai de dire à l'honorable représentant qu'il ferait bien d'aller à Burgeo discuter du même genre de choses avec les habitants de cette localité.

Questions orales

LE DIFFÉREND AVEC LA FRANCE—LES PLANS DE REMPLACEMENT

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre de St. John's-Ouest sait très bien que ce ne sont pas les gens de Burgeo qui sont à l'origine du problème. Le problème ce sont les concessions qu'il a faites aux Français.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: On ne peut pas prendre le poisson deux fois et si ses copains, les Français, l'ont déjà pris, il n'y en a plus pour nous.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député voudra peut-être poser une sa quesiton.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le ministre de St. John's-Ouest ou le premier ministre, selon leurs préférences. Le ministre peut-il nous dire si c'est seulement la partie émergée de l'iceberg. Peut-il nous garantir que les bêtises du gouvernement dans cette affaire, y compris le fait d'avoir négligé la surpêche dans la partie nord des Grands Bancs, ne vont pas provoquer d'autres fermetures, d'autres coupures par d'autres sociétés de pêche dans la région atlantique? En particulier, pendant qu'il sera debout, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il envisage? Quels plans de remplacement a le gouvernement pour atténuer les difficultés et les souffrances que vont connaître les travailleurs de ces conserveries?

M. le Président: Je pense que cela suffit comme question.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons—et c'est connu depuis longtemps—un grave problème sur la côte est du Canada et c'est l'importance des stocks de poisson. Sur les conseils des experts du ministère des Pêches, plus tôt cette année, le gouvernement a constitué un comité chargé d'examiner le travail des chercheurs. Les contingents ont dû être réduits cette année et ils pourraient devoir l'être encore l'an prochain. Le gouvernement travaille à des plans à cet égard. Nous aiderons et, naturellement, dans le cas de l'usine de Lockeport, tous les programmes d'ajustement du gouvernement seront utilisés. Nous espérons qu'un comité sera constitué en vertu du service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

J'ose espérer que le député—j'ai moi aussi plusieurs conserveries dans ma circonscription—est prêt à travailler à la recherche d'une solution, plutôt que d'essayer de marquer des points à la Chambre. La National Sea a mis le député au courant de la situation, il y a quelques jours, et il s'est précipité à VOCM pour divulguer des renseignements privés et confidentiels.

Des voix: Oh, oh!

LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et porte sur le même sujet.

Gordon Cummings, directeur général de la société National Sea Products, a déclaré en décembre à la défense de l'Accord de libre-échange, et je cite:

> Il faut que les Canadiens se secouent, qu'ils aillent découvrir le marché américain et qu'ils gagnent.

Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux travailleurs qui ont été licenciés en quoi le système américain leur vient en aide?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, cette décision et ce problème n'ont rien à voir avec l'accord sur les pêcheries entre le Canada et les États-Unis à moins que, on ne sait trop comment, cet accord ait chassé le poisson de ces eaux de sorte qu'on ne puisse plus le pêcher. Cela concerne le fait que les stocks de poisson que nous espérions trouver n'existent pas.

En quoi l'Accord de libre-échange remédie-t-il à la situation? Cela ne concerne pas le traitement secondaire qui continue à se faire à Lunenburg à cause, entre autres, de l'accès au marché américain. Il se poursuivra dans les usines de National Sea aux États-Unis. L'Accord de libre-échange améliore leur position de commercialisation, mais s'ils n'attrapent pas de poisson rien ne peut leur venir en aide, ni l'Accord de libre-échange, ni n'importe quel autre accord au monde.

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT FACE AUX ÉTATS-UNIS ET À LA FRANCE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, M. Cummings a mis les Canadiens au chômage. Il ne les a pas secoués, il leur a fait perdre leur travail. Le gouvernement a cédé aux Américains et aux Français, il n'a pas défendu les Canadiens. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

Une voix: C'est pour brouiller les pistes.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, National Sea Products est, naturellement, parfaitement capable de se défendre des accusations sottes et futiles du député. J'ajouterai ceci pourtant. National Sea a investi 50 millions de dollars au cours des trois dernières années dans des installations de traitement du poisson pour moderniser les usines et l'exploitation dans le Canada atlantique. National Sea n'est pas responsable si les contingents de poisson ont baissé de 27 p. 100 au cours des cinq dernières années. Cela s'est révélé nécessaire pour préserver les stocks de

poisson et il faut plaindre cette société et non pas la rendre responsable comme le député essaye de le faire à sa manière stupide et mesquine.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES MESURES PRISES À L'ENDROIT DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il est bien évident qu'il n'a repris le tambour au ministre de la Santé que pour battre la retraite des Forces armées canadiennes.

M. Beatty: Voilà les libéraux qui courtisent les militaires.

M. Rompkey: Depuis que le ministre a accédé au portefeuille il a fait faire demi-tour aux chars, interdit de vol les CF-18 et des satellites, et pour ainsi dire désarmé les Forces armées canadiennes. Après s'en être pris pendant quatre ans aux politiques libérales et avoir fait naître. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Et c'est un libéral qui parle.

M. Rompkey: On n'entend que du bruit, mais rien ne se fait.

M. le Président: Peut-être pourrions-nous entendre la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Voici la question: Après avoir pendant quatre ans condamné les politiques libérales et fait naître l'attente d'un grand chevalier blanc monté sur son tricycle, comment le ministre de la Défense peut-il maintenant venir tout résilier dans son Budget? Le ministre a-t-il l'intention d'abandonner aux États-Unis la défense du Canada, ou cherche-il simplement. . .

*(1450)

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Un libéral qui parle de défense?

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai pu m'empêcher de remarquer le sourire du député. Il a commencé par se mordre la langue et maintenant il regrette de s'être risqué sur ce terrain.

Voilà donc un député libéral qui critique ce que nous faisons depuis 1984, après avoir appartenu au gouvernement libéral qui a réduit en 16 ans les effectifs de 104 000 à 78 000 personnes. Notre potentiel et nos responsabilités navales en ont été sabordés. Le député et son parti cherchent maintenant à critiquer un gouvernemenet qui depuis 1984 a augmenté les dépenses militaires pour que les hommes et les femmes qui servent le Canada et tous les Canadiens puissent avoir du matériel. Voilà une chose que je n'arrive pas à comprendre, d'ailleurs je sais que le député ne croit pas un mot de ce qu'il dit.

M. Rompkey: Monsieur le Président, la lune de miel est terminée.

LES ENGAGEMENTS ENVERS L'OTAN

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, reportons-nous un an plus tôt. Il y a un an, à Lahr, et je veux que le premier ministre entende ceci, le premier ministre a déclaré:

> . . .nous allons donner à toutes nos troupes en Europe tout l'équipement voulu. Notre attitude est simple: Vous êtes les meilleurs. Nous souhaitons vous donner le meilleur matériel possible, afin que vous puissiez vous acquitter d'un travail difficile. . .

Depuis quelques jours, le gouvernement revient sur l'engagement qu'il avait pris d'accroître les forces terrestres canadiennes en Allemagne et de les équiper de tanks. Comment le ministre peut-il concilier la déclaration que le premier ministre a faite en Allemagne, il y a un an, avec les décisions prises depuis deux semaines? Le gouvernement est-il un tant soit peu digne de confiance encore?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le Parti libéral s'intéresse à nouveau à l'OTAN.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Je suis persuadé que dans le cadre de leur débat à la direction du parti, on aura droit à de nouvelles prises de position au sujet de l'OTAN.

Le député souhaitait revenir un an plus tôt et il a parlé de Lahr et de nos responsabilités en Europe centrale. Je voudrais inviter mon collègue à se reporter à l'année 1983, la dernière fois que son parti a été au pouvoir. En Europe centrale, les troupes canadiennes présentes aux côtés de nos alliés s'élevaient à 5 400. On en a ajouté 2 000 et on accroîtra encore davantage le contingent canadien cet été. Le député doit comprendre que. . .

Des voix: Pourquoi?

M. McKnight: Pourquoi? Parce que notre gouvernement entend maintenir la paix de concert avec nos alliés, et le député et certains de ses collègues devraient comprendre que. . .

Des voix: Bravo!

LA FERMETURE DES BASES MILITAIRES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Celui-ci sait peut-être que la députée de Winnipeg-Sud et celui de Portage—Interlake avaient fait savoir qu'il irait expliquer aux Manitobains pourquoi on va fermer les bases de Portage-La-Prairie, et de Kapyong Barracks, à Winnipeg. Cela ne semble pas avoir été fait.

En fait, une délégation doit venir à Ottawa la semaine prochaine. Le ministre sera-t-il en mesure de prouver aux membres de cette délégation qu'il a pris la décision de fermer les bases militaires de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, de London, en Ontario, et de Portage-La-Prairie et de Kapyong Barracks, au Manitoba, après avoir examiné toutes les répercussions économiques qu'une telle décision risque d'avoir sur les localités en question?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question du député est importante. La décision de rationaliser ou de fermer quelque quatorze bases et stations n'a pas été facile à prendre. Mais il fallait la prendre pour arriver à équilibrer nos coûts d'infrastructure avec nos besoins en capitaux. On ne peut pas réduire un budget de cette amplitude sans prendre ce genre de décision. Sans cela, on ne pourrait pas équiper convenablement les membres des Forces armées.

Le député doit comprendre que nous sommes prêts, dans le cadre du Programme de réaffectation des ressources humaines civiles, à négocier avec les employés visés d'une réaffectation possible. Nous sommes disposés à examiner toutes les possibilités d'utilisation des bases.

Je vais m'entretenir avec le premier ministre manitobain plus tard, aujourd'hui. Je vais m'entretenir avec un représentant. . .

Des voix: Règlement!

L'ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Peut-il nous confirmer qu'aucune étude sur les répercussions économiques n'a été effectuée? Est-il vrai qu'on n'a procédé à aucune étude, afin de déterminer les répercussions de la fermeture de ces bases sur les localités concernées et que ni son ministère ni aucun autre ne s'est préoccupé jusqu'à maintenant des effets des impôts supplémentaires comme la taxe d'accise, la taxe de vente et l'impôt sur le revenu, ainsi que des coupes sombres dans le secteur agricole et des compressions dans les paiements de transfert au titre de l'enseignement et de la santé qui toucheront ces localités? Peut-il confirmer aux Canadiens qu'aucune étude de ce genre n'a été entreprise, pour montrer au ministre et au gouvernement les répercussions catastrophiques des décisions en question pour les localités touchées?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations du député, mais ce qui me laisse encore plus perplexe, c'est que le député ne me pose pas les questions qu'il devrait, en l'occurrence, en ma qualité de ministre de la Défense nationale. Il préfère laisser sur les bases en question des hommes et des femmes qui n'ont pas les moyens de s'acquitter des tâches que leur confie le gouvernement.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT DE MATIÈRES TOXIQUES—ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE D'ÉTAT AUX TRANSPORTS

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Transports).

La ministre a reconnu qu'on lui avait dit, le 22 mars, que des déchets toxiques étaient transportés illégalement des États-Unis au Canada, et que ces déchets étaient ensuite brûlés dans des fours industriels et des serres, au Québec et en Ontario.

Elle n'a rien dit pendant environ 50 jours. Est-ce que ce genre de négligence est «standard» chez les conservateurs, ou ne devrait-elle pas plutôt annoncer à la Chambre qu'elle démissionne pour incompétence?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il me semble que les faits sont très clairs. La ministre d'État (Transports) était à

Bâle pour participer à une conférence sur la signature d'un traité concernant le transport de matières toxiques. Des informations générales ont été énoncées, en sa présence, à des fonctionnaires du ministère de l'Environnement, qui les ont immédiatement transmises à Ottawa. Ces informations ont été véhiculées aux intéressés, à Ottawa. Les mesures ont été prises. Je crois qu'il n'y a aucun reproche à adresser à cette ministre.

[*Traduction*]

LE DANGER POUR LA SANTÉ DES CANADIENS

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Croit-il que la santé des Canadiens ne devrait être protégée contre les BPC que lorsque les médias font état d'une menace, ou va-t-il dire carrément aux Canadiens que le gouvernement attache beaucoup d'importance à la protection de leur santé? Que faut-il pour qu'un ministre démissionne, si cette question n'est pas jugée assez importante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en réponse à des questions de mes honorables collègues, hier et aujourd'hui, j'ai dit qu'à mon avis, des questions de cette nature sont d'un grand intérêt pour tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique. Comme c'est le cas, je crois que nous avons pour obligation envers la Chambre, dans le cas de cette question au moins, d'être objectifs dans une certaine mesure. Selon moi, toute personne raisonnable reconnaîtra que la ministre d'État aux Transports et le ministre de l'Environnement ont agi avec clarté et objectivité et tout à fait dans l'intérêt du pays, en l'occurrence.

[*Français*]

* * *

L'AGRICULTURE

LES PERTES ENCOURUES PAR LES AGRICULTEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, et concerne les déclarations du ministre de l'Agriculture du Québec, M. Pagé, hier, qui accusait le vice-premier ministre de parler des deux côtés de la bouche et qui, finalement, a dit que la classe agricole québécoise a été trompée et trahie par le gouvernement conservateur, au moment de la campagne électorale.

Ma question, qui s'adresse au très honorable premier ministre, est celle-ci: Quelle mesure de compensation a-t-il l'intention de verser pour les agriculteurs du Québec et quel genre de mesure a-t-il l'intention d'annoncer pour les pertes de 15 000 $ par ferme, par an, comme l'a déclaré l'UPA?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, d'abord, je dois mentionner que cette entente ou agrément de la part du Canada, le 7 avril dernier, représente, si on veut bien regarder comme il faut le sens de cette entente, une victoire pour le Canada, parce que pour la première fois, au plan international, les autres pays reconnaissent l'importance des offices de commercialisation de produits agricoles. C'est très important.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Monsieur le Président, en plus, on reconnaît, pour une fois, la présence et l'importance de l'article 11 du GATT, et tant l'opposition que les producteurs agricoles du Québec nous ont demandé de le protéger. C'est ce que nous avons fait, monsieur le Président. Nous l'avons maintenu, et maintenant, nous allons travailler pour le clarifier et le renforcer. C'est l'élément très important de cette entente, et nous avons même obtenu, monsieur le Président, que nos amis, les Américains, les Européens également, acceptent de mettre sur la table les exceptions dans cette entente.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LES PRODUITS DANGEREUX

ON DEMANDE UNE ALERTE GÉNÉRALE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Les Canadiens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec ont peut-être de l'essence contaminée dans leur voiture, du mazout contaminé dans leur système de chauffage ou du gaz contaminé dans des bonbonnes, ce qui fait que des résidus de BPC peuvent entrer en contact direct avec la peau si quelqu'un, par exemple, nettoie un pinceau avec de l'essence contaminée.

Le ministre peut-il maintenant expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas lancé une alerte générale au sujet des risques que pose le contact avec des substances comme les BPC?

Il y a de l'argent dans le budget pour diffuser des annonces sur la dette nationale. Pourquoi ne pas informer les Canadiens que. . .

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député, comme il fallait s'y attendre, veut plutôt effrayer la population que l'informer.

Dès que le gouvernement a appris que des substances contaminées avaient pu être transportées ou expédiées, nous avons ouvert une enquête. Jusqu'à maintenant, monsieur le Président—et le député devrait le savoir—rien ne confirme que des Canadiens puissent effectivement avoir du carburant ou du combustible contaminé.

Mais le ministre de l'Environnement poursuit son enquête. Avec mes collaborateurs j'ai communiqué avec nos homologues de l'Ontario et du Québec. Demain, nous rencontrerons à Ottawa nos collègues des ministères de l'Environnement et de la Santé. Nous demeurons aussi en contact avec tous les gouvernements des provinces.

S'il se révèle que les allégations étaient fondées, nous avons déjà proposé aux gouvernements des provinces de l'Ontario et du Québec d'entreprendre des études pour déterminer si oui ou non les Canadiens ont été exposés à des substances toxiques. La première chose à faire est de connaître les faits, et non de faire des allégations à l'emporte pièce comme nous y a habitué le député.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, comme c'est jeudi, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de bien vouloir nous faire part comme d'habitude des travaux qu'il a l'intention de nous proposer la semaine prochaine.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le débat sur le budget prendra fin aujourd'hui et, si on demande un vote par appel nominal, il aura lieu lundi, à 18 heures.

Demain sera un jour désigné. Le lundi 15 mai, nous reprendrons le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C–11, Loi portant pouvoir d'emprunt. Le mardi 16 mai, nous poursuivrons nos travaux sur le projet de loi C–11, s'il y a lieu, puis nous procéderons à l'étude du projet de loi C–8 sur le ministère du Travail.

Il n'y a qu'un seul changement possible, monsieur le Président. Je dois informer la Chambre que, si on devait amender à l'autre endroit le projet de loi de crédits provisoires qui a été renvoyé la semaine dernière, nous aurions à étudier la réponse du gouvernement à cet amendement dès lundi matin.

M. Caccia: Monsieur le Président, quand le leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) présentera-t-il une motion visant à former le Comité permanent sur les pluies acides qui est disparu au déclenchement des élections. Ce comité a fait de l'excellente besogne dans un domaine du plus haut intérêt pour les Canadiens. Quand fera-t-il cela?

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre que, au début de l'année, nous avons examiné toute la question des comités, leur nombre, leurs mandats, après de longues délibérations avec les leaders des deux partis d'opposition à la Chambre.

A ce moment-là, on a pensé que toute la question des pluies acides pourrait être confiée au Comité de l'environnement. Je peux dire au député que le sujet n'est pas revenu sur le tapis, mais je serais on ne peut plus disposé à étudier les propositions qu'il pourrait faire pour reconstituer pareil comité après en avoir discuté avec les autres leaders à la Chambre.

M. Fretz: Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention et celle de la Chambre sur le fait que, hier, les députés de ce côté-ci voulaient poser des questions, mais un député seulement a eu la parole. Aujourd'hui, aucun député n'a eu la parole pour poser des questions.

Une partie du problème tient aux interminables préambules des députés de l'opposition qui empêchent les autres députés de poser des questions importantes pour la Chambre et pour le pays.

Par conséquent, je demanderais de bien vouloir étudier le point que j'ai soulevé aujourd'hui et de lui accorder l'attention voulue.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. En étudiant la question, pourriez-vous tenir compte des réponses extrêmement longues des ministres?

Si les ministres veulent faire des déclarations, j'apprécierais, monsieur le Président, que vous leur ordonniez de procéder par motion, comme le prévoit notre Règlement. Nous aussi, de l'opposition officielle, déplorons le nombre réduit de questions qu'il nous a été possible de poser en raison d'une mauvaise utilisation de la période des questions et des longues réponses données par les ministres.

M. Murphy: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. Je crois que le problème est attribuable autant à la longueur des questions qu'à la longueur des réponses. Je vous demande de rencontrer les trois leaders parlementaires pour chercher une solution.

Une voix: Oh, oh!

M. Murphy: J'entends glousser un conservateur en face. Qu'il sache que nous sommes tout à fait disposés à écouter le député de Portage—Interlake (M. Holtmann) qui a une question à poser sur la défense nationale.

M. Nunziata: Monsieur le Président, en examinant cette affaire, j'aimerais que vous vous penchiez aussi sur la nature des questions posées par les ministériels. Trop souvent, lorsque les ministériels ont la parole, ils posent des questions toutes préparées que les ministres connaissent à l'avance.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai écouté très attentivement les interventions des députés et demain, les choses iront peut-être mieux.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je vous sais infiniment gré, Monsieur le Président, de me laisser poursuivre mon intervention de ce matin à propos des conséquences de ce budget pour les Canadiens. Vous vous souvenez sans doute que j'ai parlé du chômage, du développement régional, de la santé, de l'éducation et des paiements de transfert.

Je voudrais maintenant passer à cette prétendue réforme fiscale que le gouvernement nous avait promise, une réforme qui lui permettra de lever 3,7 milliards de dollars, soit près des deux tiers de l'effort budgétaire consenti pour réduire le déficit. J'ai en main quelques chiffres que je voudrais soumettre à la Chambre. En 1991, le gouvernement aura perçu 55 milliards de dollars au titre de l'impôt des particuliers contre 29 milliards en 1984. C'est une augmentation qui frise 90 p. 100 en l'espace de sept ans. Sur la même période, l'impôt des sociétés sera passé de 9,4 milliards à 14,6 milliards de dollars. C'est une augmentation d'environ 50 p. 100.

• (1510)

En 1965, l'impôt des particulier représentait 30 p. 100 des recettes fiscales du Canada et l'impôt des sociétés 20

p. 100. La situation a changé en 1988. Le ratio était de 44 p. 100 dans le cas de l'impôt des particuliers et de 11 p. 100 pour ce qui est de l'impôt des sociétés. On estime que les consommateurs continueront de payer presque quatre fois plus d'impôts que les sociétés au cours des trois prochaines années. Il saute aux yeux que ce sont les particuliers qui supportent la plus grosse part de la charge fiscale. Ils paient plus que leur juste part. Le chef de l'opposition l'a d'ailleurs fort bien expliqué il y a une heure, dans cette Chambre.

En plus de cette lourde charge fiscale, il y a les taxes à la consommation qui ajoutent de 200 à 500$ à la facture fiscale des familles. Le gouvernement a relevé régulièrement les taxes à la consommation dans ses différents budgets, en dépit des protestations des groupes de consommateurs et des défenseurs de l'aide sociale qui affirment que ces initiatives pénalisent les pauvres. Le gouvernement ne se préoccupe pas de ces arguments.

Les propriétaires de maison devront également supporter le fardeau de la décision d'Ottawa de faire passer entièrement le financement de l'assurance-chômage au secteur privé. Les consommateurs devront probablement payer plus d'impôts provinciaux du fait de la diminution des paiements de transfert.

Récemment, le ministre des Finances a confirmé qu'à compter du 1er janvier 1991, les Canadiens paieraient une taxe de 9 p. 100 sur tous les biens et services à l'exception de la nourriture, du loyer, des soins de santé et de l'éducation. A Terre-Neuve, où la taxe provinciale de vente est de 12 p. 100, l'effet net sera d'ajouter 21 p. 100 aux biens et services au moment de l'achat. C'est presque un quart du prix affiché.

Cette taxe doit être neutre quant à son incidence sur les recettes, une belle expression, toutefois je ne sais pas exactement si cela veut dire qu'elle ne rapportera pas davantage au gouvernement ou que le consommateur ne paiera pas plus. Je ne pense pas que la définition importe. Tôt ou tard, et je suppose que ce sera tôt, le gouvernement relèvera le taux de 9 p. 100 à 10 p. 100, puis 11, puis 12 p. 100.

Il serait intéressant de discuter de l'expérience de certains pays européens où des taxes semblables ont commencé à environ 10 p. 100 et ont monté à 20 p. 100 en 20 ans, ce qui représente environ 0,5 p. 100 par année ou 1 p. 100 par deux ans. Il y a de quoi s'inquiéter.

Je voudrais maintenant parler de l'universalité des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. Les ministériels nous ont assuré bien des fois que l'universalité serait maintenue, qu'elle resterait en

place, qu'elle ne serait pas violée et qu'elle représentait un engagement sacré. Qu'est-il arrivé à cet engagement sacré? Cette année, seules les personnes dont le revenu dépasse 50 000 dollars seront touchées. Quand viendra le tour de celles qui gagnent 40 000 ou 30 000 dollars? Le pied est dans la porte. La croyance en l'inviolabilité de l'universalité n'existe plus. Dans combien de temps disparaîtra-t-elle? Sa disparition étant maintenant acceptée en principe, selon moi, nous ne nous chicanons plus que sur le prix ou, dans ce cas-ci, sur le seuil.

Je n'ai pas grand chose à dire sur les garderies. C'était aussi le cas du gouvernement. Voici une autre mesure chère aux Canadiens qui a été annulée avant même d'être réalisée.

Je voudrais parler d'une promesse non tenue qui concerne ma circonscription. Le 25 août 1988, le gouvernement a annoncé, dans ma circonscription, qu'il avait approuvé la construction du premier pénitentier fédéral de Terre-Neuve. Il s'agissait d'un pénitentier de 160 cellules à sécurité moyenne et minimum qui devait coûter 30 millions de dollars et dont le budget annuel devait s'élever à 7,4 millions. Entre 100 et 200 personnes devaient y travailler. Il devait être construit à Harbour Grace. Imaginez l'effet d'une telle nouvelle sur une localité d'environ 4 000 habitants.

Douze jours avant les élections du 21 novembre, un panneau était installé sur le site—en voici une photo publiée dans le journal local—sur lequel on pouvait lire: «Emplacement du futur pénitentier fédéral à sécurité moyenne et minimale de Harbour Grace». Ce panneau a été érigé 12 jours avant les élections. Tout le monde en a pris note et a fait des plans en conséquence, le Service correctionnel du Canada et la municipalité de Harbour Grace en particulier. Qu'est-il arrivé à la prison? Il a dû lui arriver quelque chose parce qu'on lit dans le budget: «La construction de la nouvelle prison prévue à Terre-Neuve sera retardée, ce qui réduira les dépenses de$30 millions au cours des trois prochains exercises.» Ce retard ne mettra pas en danger la sécurité publique, puisque le nombre actuel de cellules permet de répondre aux besoins de la région.»

Le ministre du Commerce extérieur a écrit au rédacteur en chef de l'édition du soir du *Telegram* qu'il s'est efforcé pendant trois ans de faire en sorte que Terre-Neuve obtienne enfin sa prison, 39 ans après être entrée dans la Confédération. Quelqu'un peut-il nous expliquer ce qui est arrivé à cette promesse? Peut-on expliquer cela aux citoyens de Harbour Grace? Cet engagement était bien réel pour moi et pour les citoyens de Harbour Grace.

Tous les Canadiens étaient à juste titre impressionnés lorsque le gouvernement a maintenu sa promesse de poursuivre les efforts entrepris au milieu des années 70 pour améliorer la Défense nationale. On a publié un Livre blanc intitulé: «Défis et engagements.» Où est ce Livre blanc aujourd'hui? Qu'est-il advenu de cet engagement? Où sont les bases qui vont être fermées? Où sont les appareils destinés à remplacer les CF-18? Où en est le programme de modernisation de la Marine? Que dit le ministère de la Défense nationale à nos alliés? J'estime que la Défense nationale mérite mieux. Nos militaires, hommes et femmes, méritent mieux. Le Canada mérite mieux.

L'énorme hausse d'impôt prévue dans le budget, la plus imposante de toute notre histoire, va faire grimper les coûts et les prix et pousser le Canada vers un ralentissement économique anticipé, et le ministre des Finances est optimiste lorsqu'il prévoit une hausse annuelle moyenne de 3,2 p. 100 du PNB au cours des trois prochaines années. La plupart des économistes situent le taux de croissance de notre économie dans les années 90 à quelque 2,75 p. 100. Je crois comprendre qu'ils voient là une chute considérable.

Avant la présentation du budget, un tiers des économistes canadiens prévoyaient que les taux d'intérêt élevés que nous connaissons à l'heure actuelle provoqueraient une récession au début des années 90. Plus de la moitié des économistes estiment qu'il y a plus d'une chance sur deux pour qu'une récession se déclare sous peu, et que ce sera directement à cause du budget.

Dans certains débats politiques, la position que l'on adopte dépend du parti auquel on appartient. Il n'en est pas ainsi dans le cas du budget. Un malaise s'est emparé de la Chambre tout entière. Je vous assure, monsieur le Président, que je le sens de même que mes collègues de l'opposition.

Au lendemain du 21 novembre, et je termine là-dessus, monsieur le Président, les ministériels ont découvert le problème de la dette nationale. La solution qu'ils proposent, c'est de comprimer désastreusement le budget de la défense. Ce budget compte pour 10 p. 100 des dépenses publiques, et il est amputé du tiers. Le budget prévoit une réduction du nombre des programmes sociaux et de développement régional et opère une razzia fiscale qui va étouffer la croissance économique et refroidir l'esprit d'enteprise pour des années à venir.

Je termine mon intervention par une observation de H. L. Mencken: «A tous les problèmes humains, il y a toujours une solution facile, une solution simple, plausible et mauvaise.»

M. Crosby: J'ai une observation à faire et une question à poser au député de Bonavista—Trinity—Conception. Je l'ai écouté avec intérêt. Quand il a parlé de la réforme de l'impôt sur le revenu, il a omis de mentionner les 850 000 gagne-petit qui n'auront plus besoin de payer d'impôts. Lorsqu'il a parlé de la taxe de vente, il n'a pas précisé que les Canadiens paient actuellement une taxe de vente de plus de 12 p. 100 sur la plupart des biens visés par la nouvelle taxe de vente. Je suppose qu'il ne fallait pas s'attendre à mieux. Il a fini par parler de la défense nationale, mais seulement dans sa conclusion.

• (1520)

J'ai quelques observations à faire au sujet de la défense nationale et je suis certain que le député sera d'accord avec moi. Ce qui menace le plus sérieusement nos forces armées et notre dispositif militaire, c'est la faillite du trésor national. Le député n'est pas sans savoir que, si le Canada ne pratique pas une saine politique économique, il ne sera pas en mesure de prendre la place qui lui revient sur l'échiquier mondial ni d'intervenir militairement au besoin. Je ne peux pas croire qu'il refuse d'admettre que l'assainissement de nos finances passe par la compression de nos dépenses. Je suis sûr qu'il est d'accord avec nous là-dessus.

Comment peut-on y arriver sans réviser certaines de nos grandes dépenses, comme celles associées à la défense nationale? Je suis sûr que le député, ancien militaire lui-même, ne s'attend pas à ce que le Canada continue de financer des bases militaires simplement pour venir en aide aux collectivités. On doit sûrement pouvoir trouver de meilleures façons de soutenir l'économie des collectivités canadiennes.

Est-ce qu'il veut que nous continuions à utiliser les avions de repérage pour les opérations de surveillance même si ces appareils ne peuvent voler que pendant deux heures? Le député serait-il en train de nous dire que le trésor national devrait engager d'énormes dépenses pour rénover des avions que plusieurs jugent désuets?

Je voudrais poser une question qui porte plus précisément sur les sous-marins à propulsion nucléaire. Dans le discours qu'il a prononcé, le ministre de la Défense nationale nous a expliqué les raisons pour lesquelles le gouvernement a agi comme il l'a fait. Je suis convaincu que le député parlera des sous-marins à propulsion nucléaire dans ses commentaires sur les compressions touchant la défense nationale.

A l'instar de ses collègues, le député ne s'est-il pas plaint des sous-marins à propulsion nucléaire tout au long de la campagne électorale? N'a-t-il pas affirmé à ses électeurs que les sous-marins étaient inutiles et que nous devrions plutôt consacrer cet argent aux garderies et aux programmes sociaux?

Dans la région de Halifax, les candidats ont déclaré qu'il n'en voulaient pas de ces sous-marins à propulsion nucléaire. Ils ont dit: «Nous n'en voulons pas. Nous allons écraser la marine. Nous n'en avons que faire de l'avenir de la marine canadienne.»

Le député n'a-t-il pas repris le refrain du parti libéral? Faisait-il partie de ce mouvement contestataire? N'a-t-il pas incité les Canadiens à se révolter contre l'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire de sorte que la population a réclamé l'abandon du projet? N'a-t-il pas participé à toutes ces activités?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je suis enchanté du nombre de questions que m'a posées le député de Halifax-Ouest. Je ne sais trop par où commencer.

Les députés d'en face ont fait des suggestions. ici. Je rappelle à la Chambre que j'ai pu prendre connaissance de beaucoup de renseignements qui expliquent la situation actuelle de la défense nationale.

La Chambre sait qu'il faut entre huit et vingt ans pour réaliser le programme d'acquisition de navires, d'avions et de chars d'assaut. Je me rappelle distinctement un mémoire au Cabinet et un document qui venait du Parti libéral. Je puis même me rappeler la date: le 22 décembre 1977. C'était un grand jour parce que le Parti libéral, le gouvernement de l'époque, avait décidé que le Canada devait avoir 24 frégates pour renforcer la marine. C'était ce que pensait le Parti libéral en 1977. C'était sa position lorsque nous avons commandé six frégates qui sont déjà construites et six autres qui sont en construction. Ce sera toujours la position qu'adoptera le Parti libéral. Nous sommes en faveur d'un renforcement de la marine. Je suis en faveur d'une marine forte, et je puis assurer à la Chambre que tous les députés du Parti libéral de ce côté-ci de la Chambre le sont aussi.

Il y a d'autres aspects de cette question auxquels je suis tout à fait disposé à m'attaquer. Toutefois, je voudrais répondre à la question de mon ami de Halifax-Ouest qui m'a demandé si je me rappelais qu'il y avait des Canadiens à faible revenu qui n'étaient pas imposés. Pour sa part, se rappelle-t-il qu'il y a des Canadiens à revenus élevés qui ne paient pas tellement d'impôt?

Je suis sûr qu'il y a d'autres questions. Je les attends.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai vraiment apprécié l'exposé du député. J'aime les distractions, comme n'importe qui.

Comme le député a essayé de clore son exposé cinq fois, il m'a fait penser à la définition d'un optimiste. C'est l'homme qui prend ses clés d'automobile chaque fois qu'il entend dire: un homme politique «en terminant».

Le député me corrigera si j'ai tort, mais je crois savoir qu'il faisait partie des Forces canadiennes et qu'il a honorablement servi le pays. En tant que Canadiens, nous lui en sommes très reconnaissants.

Alors, comment peut-il s'adresser aujourd'hui à la Chambre et parler de la défense du pays, après ce que le gouvernement a fait pour les Forces canadiennes ces cinq dernières années, comparativement à ce que le premier ministre Trudeau et sa joyeuse bande de larrons ont fait aux forces alors qu'il dirigeait le pays? Pourquoi n'a-t-il pas pris la parole à ce moment-là et n'a-t-il pas parlé en faveur des Forces canadiennes? Il est resté silencieux.

C'est maintenant qu'il prend la parole à la Chambre pour dire avec émotion et ferveur que les Forces canadiennes sont en train d'être détruites. Or, il sait que l'objet de cette mesure est de maintenir nos forces armées et nos engagements envers l'OTAN. Elle vise à maintenir des forces armées bonnes et solides et à fournir le matériel que méritent les hommes et les femmes qui en font partie. Pourquoi n'a-t-il pas pris la parole à ce sujet lorsqu'il était dans les Forces canadiennes?

M. Mifflin: Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de féliciter le ministre de son excellent exposé et de son excellente performance.

M. McDermid: Vous n'avez encore rien vu.

M. Mifflin: Je me sens très à l'aise, car je vois des membres des forces militaires dans la tribune.

Laissez-moi vous dire ce que les libéraux n'ont pas fait. Ils n'ont pas donné de faux espoirs aux forces militaires en rédigeant un Livre blanc intitulé: «Défis et engagements», en faisant de grandes promesses de modernisation et en les menant en bateau en supprimant tout. Nous n'avons pas fait cela.

Jetons un coup d'oeil sur quelques-uns des chiffres. A mon avis, la défense nationale assume un fardeau disproportionné, car les réductions qui y sont faites compteront pour le tiers de toutes les compressions gouvernementales au cours des deux prochaines années. Or, le ministère ne représente que 11 p. 100 des dépenses fédérales. Je suis certain que cette nouvelle est arrivée comme un obus de mortier sur le MDN. Le ministère ne peut pas dire grand-chose à ce sujet, pas plus que je pouvais moi-même en parler lorsque je portais l'uniforme.

M. McDermid: Mais vous vous opposiez à ce qui se faisait.

M. Mifflin: Je ne pouvais rien dire quand je portais l'uniforme. Mon devoir était de servir mon pays, et c'est ce que j'ai fait.

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: Je suis ici pour servir mon pays en tant qu'homme politique. Il y a deux ans à peine, le Livre blanc sur la défense, intitulé *Défis et engagements*, donnait beaucoup d'espoir au Canada puisque le gouvernement s'engageait à poursuivre le processus de modernisation entrepris par les libéraux au milieu des années 1970.

Permettez-moi de répondre à la question du ministre. D'après les annonces qui ont précédé le budget, il semble que le ministre de la Défense nationale ait accepté une série de coupures ou de retards dans les grands programmes d'acquisition d'immobilisations pour essayer de sauver le programme d'acquisition de sous-marins nucléaires. Il semble aussi probable que le revirement auquel nous avons assisté découle de l'incapacité du gouvernement de faire accepter un budget sévère si ce projet de moins en moins populaire auprès des Canadiens restait intact. Le ministère de la Défense nationale a été perdant sur les deux tableaux.

Les compressions budgétaires laissent la défense nationale en loques. Nous retrouverons-nous avec de l'équipement rongé par la rouille à cause des retards dans les programmes d'acquisition d'immobilisations? Les coupures dans les ressources humaines empêcheront-elles nos forces armées de respecter l'engagement du Livre blanc à l'égard de l'OTAN et de renforcer l'Europe? Qu'est-il advenu du rétablissement de l'équilibre pour avoir une marine efficace et de la nouvelle façon d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique? Où est ce programme de modernisation navale dans lequel le Canada devait se lancer?

Et que dire des fermetures de bases? Elles coûteront des emplois et détruiront l'économie des régions touchées. De plus, elles réduiront notre mobilité.

• (1530)

Comment les planificateurs de la défense pourront-ils avoir confiance dans le gouvernement ou dans ses plans budgétaires lorsque les programmes d'acquisition s'échelonnent sur 20 ans et qu'ils ne savent jamais d'une année à l'autre de combien d'argent ils disposeront?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'adresser aujourd'hui à cette Chambre sur la question des politiques budgétaires de ce gouvernement.

[*Traduction*]

J'ai suivi le débat attentivement. Je veux profiter de l'occasion pour parler d'une ou deux idées fausses au sujet du budget. Mais avant de le faire, je veux examiner le budget dans son ensemble.

Au cours du débat, nous avons beaucoup vu à l'oeuvre—et encore tout juste maintenant—le négativisme qui se plaît à relever les imperfections dans les détails d'une politique, spécialement dans les politiques qui dénotent un peu de vision. L'un après l'autre, les intervenants de l'opposition ont évité de parler de l'impératif primordial qui a façonné le budget du ministre des Finances, la dette publique de plus en plus énorme du Canada.

Nous les avons entendus reprocher au gouvernement ce qu'il tâche de faire pour juguler la croissance de la dette. Ils ont critiqué la moindre réduction budgétaire qu'a annoncée le gouvernement, chacune d'entre elles. Nous venons de voir un député du Parti libéral critiquer la décision concernant les sous-marins à propulsion nucléaire.

Ils ont critiqué la moindre réduction budgétaire. Ils ont critiqué la moindre hausse d'impôt. Il n'y en a pas une qu'ils n'ont pas critiquée.

Une chose qu'ils n'ont pas faite, cependant, c'est d'être honnête avec les Canadiens. Ils n'ont pas dit sur quel point ils réduiraient le budget, sur quel point ils économiseraient les fonds publics, sur quel point ils tâcheraient de réduire le déficit—pas une fois. Pas un seul député ne l'a fait.

J'ai écouté l'autre jour *ad nauseam* le chef de l'opposition (M. Turner). Il a critiqué le moindre détail du budget. Cependant, savait-il comment maîtriser la dette? Pas du tout.

Vous souvenez-vous, monsieur le Président, lorsqu'il s'est présenté aux élections en 1984? Il allait réduire le déficit de moitié en très peu de temps. Il n'a pas précisé comment il s'y prendrait. Puis en 1988, il s'est dit: «Mince alors, cela n'a pas marché en 1984. Réduire le déficit n'a pas marché en 1984, aussi en 1988 je vais faire pour 40 milliards de dollars de promesses électorales. C'est ce que je vais faire.» Tout son caucus—ce beau groupe d'hommes et de femmes—avec leurs copains socialistes, ont pris la parole à maintes reprises pour faire des critiques. Cependant, il n'ont jamais eu la moindre solution à proposer.

Savez-vous ce qu'ils disent, monsieur le Président? Cela s'est passé l'autre jour. Ils étaient ici et ils m'ont hurlé: «Ce n'est pas notre affaire, en aucun cas. C'est la vôtre. C'est vous le gouvernement. Vous devez résoudre ce problème. Ne nous demandez pas de trouver une solution.»

La députée qui est une ancienne ministre et représente maintenant une nouvelle circonscription—c'est South West Nova—était ici l'autre jour et a dit: «Ce n'est pas mon affaire. La dette, le déficit ne me concernent pas.» Je vais vous le dire, monsieur le Président, cela concerne tout le monde.

M. Karygiannis: Combien dépensez-vous en publicité?

M. McDermid: Cela vous concerne. Cela me concerne. Cela concerne le premier ministre. Cela concerne les gens qui sont aux tribunes. Cela nous concerne. Si nous ne remédions pas à ces problèmes maintenant. . .

M. Karygiannis: Combien dépensez-vous en publicité, John?

M. McDermid: Je répondrai à votre question. Savez-vous ce que nous avons? Nous avons une période de questions et de réponses après ce discours. Je serai heureux de répondre à la question du député après mon discours. D'accord? S'il a l'obligeance de me laisser prononcer mon discours. . .

M. Karygiannis: Nous faites-vous cette courtoisie quand nous avons la parole?

M. McDermid: Et comment!

Comme c'est important que tout le monde comprenne, je veux expliquer pourquoi nous avons ce véritable problème auquel nous devons nous attaquer. A mon sens, il ne va pas disparaître et il ne peut pas être passé sous silence. . .

M. Karygiannis: D'où la publicité aux nouvelles de 23 heures, à 700$ la minute.

M. McDermid: . . .même par le volubile vendeur de chaussures là-bas.

M. Karygiannis: Je les vends moins cher que ceux de Wilson.

M. McDermid: Laissez-moi expliquer comment le problème a été créé.

Il y a une vingtaine d'années, le Canada n'avait pas de déficit. Nous avions une dette globale de 18 milliards de dollars, mais pas de déficit. Autrement dit, nos recettes suffisaient à payer la dette sans que nous ayons à emprunter.

Douze cents de chaque dollar perçu par le gouvernement sous forme de taxes, chaque dollar que mon ami du fisc collectait—je veux dire le ministre du Revenu qui est assis devant moi aujourd'hui—servaient à payer les intérêts. C'était il y a 20 ans. Quand notre gouvernement a pris le pouvoir il y a quatre ans et demi, la dette était de presque 200 milliards de dollars et les recettes utilisées pour acquitter les intérêts sur cette dette équivalaient à 32c. de chaque dollar. Cette année-là, le déficit s'est établi à 38 milliards. Je dis bien 38 milliards pour une année.

Comme je l'ai dit plus tôt, cette augmentation vertigineuse devrait inquiéter tous les députés: nos finances publiques contiennent un germe destructeur qui menace notre réputation de prudence et de responsabilité en matière budgétaire. Nous devons contrôler la dette afin de maintenir nos programmes sociaux, nos Forces armées et les services dont les Canadiens sont fiers et sur lesquels ils comptent.

Voyons à quel point la dette réduit la marge de manoeuvre financière du gouvernement. En 1988-1989, les intérêts nous ont coûté, à eux seuls, 33 milliards de dollars, ce qui en fait la plus grosse dépense du gouvernement.

Rappelez-vous ce chiffre. Comparons-le au coût des nombreux transferts aux personnes que nous finançons avec les fonds que nous collectons. Ces transferts nous coûtent 30 milliards de dollars, cette année. Les intérêts sur la dette publique nous coûtent donc, à eux seuls, plus que la sécurité de la vieillesse, le supplément du revenu garanti, les allocations familiales et les pensions des anciens combattants réunis. Or, cette année, nous prévoyons que la dette ou plutôt les intérêts nous coûteront 39,4 milliards de dollars, c'est-à-dire qu'ils absorberont 35 cents sur chaque dollar que le gouvernement perçoit.

Imaginez, monsieur le Président, ce qu'un gouvernement pourrait faire s'il avait ces 35 cents et s'il n'avait pas à payer les intérêts de notre énorme dette. Quels services nous pourrions offrir et quels impôts nous pourrions réduire! Quels montants nous pourrions laisser dans les poches des Canadiens!

Voilà le problème! Il est évident que nous ne pourrons pas continuer à consacrer une part croissante de nos recettes au remboursement des intérêts de la dette tout en fournissant, en même temps, les services que les Canadiens tiennent maintenant pour acquis. Soit les soins médicaux, les pensions de vieillesse et les autres. En 1987-1988 et en 1988-1989, le remboursement des intérêts de la dette publique a dépassé le déficit annuel. Autrement dit, sans notre énorme dette, nous aurions un excédent budgétaire chaque année parce que nous n'aurions pas à payer ces intérêts.

• (1540)

Nous sommes dans un cercle vicieux. Le problème est grave parce que nous n'empruntons que pour payer les intérêts. La situation est insensée et sans issue. C'est pourquoi le ministre des finances (M. Wilson) a proposé un tel budget. Je vous assure que personne de ce côté-ci de la Chambre ne l'aime ce budget, c'est pourquoi je suis d'accord avec vous.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Personne ne l'aime. Nous n'aimons pas augmenter les impôts ni réduire les dépenses, mais nous devons le faire, sinon dans deux ou trois ans, nous dépenserions 50 cents de chaque dollar perçu, seulement pour payer les intérêts. Heureusement notre gouvernement a le courage de s'attaquer au problème. Les députés de l'opposition n'ont rien dans le ventre. Rien du tout. Ils n'ont aucune idée de la façon de régler le problème.

Une voix: Ils sont au bout de leur rouleau?

M. McDermid: Au bout de leur rouleau, oui, à court d'idées. Ils n'ont pas présenté une seule suggestion.

Une voix: Ils gèrent leur parti comme ils ont géré le pays.

M. McDermid: Très juste. C'est bien cela. Je pense que leur parti est encore pas mal endetté, oui. Et ils ont géré le gouvernement de la même façon pendant des années aussi.

Une voix: Pas étonnant que nous soyons en difficulté.

M. McDermid: Ce qui se passe, c'est que le rapport des dépenses totales de l'État au revevu national a baissé considérablement. Depuis quatre ans, le ministre des Finances fait le nécessaire pour limiter la croissance

annuelle des dépenses de programme à 3,6 p. 100 en moyenne, taux qui est inférieur à celui de l'inflation. Il ne représente en fait que la moitié du taux de croissance de l'économie pendant le même temps.

Pendant cette période, les frais de fonctionnement de l'État ont baissé en réalité. Les dépenses de fonctionnement du gouvernement, pas les transferts aux provinces, l'assurance-santé ou autre chose, mais ce que coûte en réalité le fonctionnement de l'administration, soit 16 p. 100 environ de l'ensemble des dépenses, ont baissé au cours des quatre dernières années. Nous avons rogné le déficit annuel, nous l'avons réduit. Il est passé de 8,6 p. 100 du PNB qu'il était à notre arrivée à 4,8 p. 100 en 1988-1989. Il est tombé à 28,9 milliards de dollars pendant l'exercice qui vient de se terminer. C'est donc près de 9,5 milliards de moins que lors de notre arrivée au pouvoir en 1984. Mais cela ne suffit pas. Ce n'est pas assez. Il faut faire plus. Les mesures annoncées dans l'exposé budgétaire nous font progresser sur la voie de la responsabilité budgétaire, celle que nous avons adoptée à notre arrivée au pouvoir. Ces mesures tiennent compte de la gravité de la situation actuelle. Leur mise au point a nécessité beaucoup de travail et des choix difficiles.

Je me suis réuni avec le ministre des Finances, mon collègue le ministre d'État aux Finances (M. Loiselle) et notre secrétaire parlementaire, qui peut vous dire quels choix difficiles il a fallu opérer. Je tiens à dire que ce que le ministre des Finances avait d'abord à l'esprit dans toutes ces discussions, c'était de faire en sorte que les plus défavorisés soient protégés.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Cela a dominé les discussions qui ont eu lieu sur le budget.

Une voix: Comme c'est passionnant!

M. McDermid: Voilà que mon joyeux collègue d'Edmonton, en face, le faux socialiste de l'Alberta, se marre dans les banquettes arrière. Il aurait dû être ici en novembre 1984, lorsque le ministre des Finances a présenté son exposé économique et que le chef de son parti a prédit les pires catastrophes pour le Canada. Nous allions perdre 200 000 emplois. . .

Une voix: Deux cent cinquante mille.

M. McDermid: Était-ce 250 000? Nous allions perdre 250 000 emplois et nous allions subir une récession par suite de cet exposé économique et du rôle qu'avait joué le gouvernement.

Dans les quatre années qui ont suivi—ses prédictions sont toujours précises, mais je n'en tiens jamais compte parce qu'elles sont toujours fausses—on a créé un million et demi d'emplois, ce qui veut dire que un million et demi de Canadiens de plus ont aujourd'hui un emploi satisfaisant et paient des impôts. Voilà ce qui est arrivé grâce à une saine administration du pays.

Dans les quelques minutes qui me restent, je veux revenir sur quelques critiques qui ont été faites au cours du débat et que je considère comme injustes. D'abord, l'opposition n'a cessé de dire que ce budget constitue une attaque contre les familles. C'est bien ce qu'elle dit: une attaque contre les familles. Je vais vous dire, moi, ce que c'est qu'une attaque contre les familles. Dès le moment où un enfant naît au Canada. . .

Une voix: Vous l'imposez.

M. McDermid: . . .il doit 12 000$. Cette dette augmente chaque jour de 3$. Voilà une attaque contre les familles. On ne peut faire payer nos dettes à cet enfant et à ses descendants. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de résoudre le problème que posent la dette et le déficit au Canada.

Qu'on fasse des critiques réalistes! La véritable menace pour les familles, c'est une dette croissante. Cela ne fait aucun doute. Si on ne fait rien pour la contenir, le service de cette dette va gravement limiter notre marge de manoeuvre.

Nos vis-à-vis n'en ont jamais discuté. Ils n'ont jamais déclaré qu'un problème se posait et que des mesures correctrices devraient être prises et ils n'ont jamais rien proposé pour remédier à la situation. Aucun d'eux ne l'a fait. J'ai écouté tout le débat, et j'ai lu le compte rendu, et aucun député d'en face n'est intervenu dans ce sens. Les néo-démocrates prétendent l'avoir fait. Ils nous ont invité à ramener nos troupes d'Europe, afin d'épargner de l'argent.

Une voix: Imposez les grandes sociétés.

M. McDermid: Or, selon les chiffres du NPD lui-même, on constate que le budget de la défense serait accru ce faisant. Ce n'est donc pas une solution.

Une voix: Imposez les grandes sociétés.

M. McDermid: Selon nos vis-à-vis, il faut imposer les grandes sociétés. Permettez-moi de vous donner un exemple d'exagération. Le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique (M. Riis) est intervenu l'autre jour et il a déclaré que 87 000 grandes sociétés rentables ne payaient pas d'impôt au Canada. C'est ce qu'il a affirmé. Or, savez-vous combien de grandes sociétés sont établies au Canada au total: 2 120. Pourtant, il a déclaré que 87 000 grandes sociétés rentables ne payaient pas

d'impôt. Le NPD exagère toujours. Je ne cesse d'inviter mes collègues néo-démocrates à cesser de le faire.

Une voix: D'où tirez-vous vos chiffres?

M. McDermid: J'ignore où ils les prennent. Selon moi, Ed, les tire de nulle part, au moment d'entrer à la Chambre. Je voudrais. . .

Une voix: Terminez.

M. McDermid: . . .être sérieux un instant. Je n'ai pas encore terminé. Je voudrais inviter mes collègues à être réalistes. Le remboursement des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse commence lorsque le revenu net d'une personne dépasse 50 000$.

Il s'agit d'une mesure progressive. Elle ne touche que 14 p. 100 des bénéficiaires actuels des allocations familiales. Moins de 10 p. 100 finiront par rembourser en totalité leurs allocations familiales. S'il y a une suggestion que l'on m'a faite plus souvent que d'autres au sujet de la réduction de notre dette, c'est bien celle-ci: Récupérer par le biais de l'impôt les allocations familiales versées aux Canadiens à revenu élevé. Cela m'a été proposé à de très nombreuses reprises. Je sais que les électeurs de mon collègue de Kingston et les Îles (M. Milliken) lui ont présenté des instances en ce sens. Cela s'applique également sans aucun doute à la sécurité de la vieillesse.

Monsieur le Président, je remarque que vous me faites signe, mais il me reste du temps. J'ai écouté le discours de mon honorable collègue, et il a obtenu sept minutes de plus environ. . .

Une voix: Règlement!

M. McDermid: J'espère que la présidence a une certaine marge de manoeuvre.

Une voix: Votre temps de parole est expiré!

M. McDermid: De toute façon, monsieur le Président, notre programme a toujours été connu.

Une voix: Il était bien caché.

M. McDermid: Il a toujours été clair. Le ministre des Finances l'a exposé en toutes lettres dans sa déclaration économique de 1984. Tous les budgets et les discours du Trône qui ont suivi l'ont repris explicitement. On en a discuté. Certains nous reprochent de ne pas en avoir parlé pendant la dernière campagne électorale. Je vais vous dire ce qui se passait dans les réunions contradictoires auxquelles j'ai participé. Dès que j'abordais la question du déficit, mes adversaires m'accusaient d'avoir peur de parler du libre-échange, de m'éloigner du sujet. Ils voulaient parler du libre-échange. Ils ne voulaient rien savoir de la dette, du déficit. Voilà comment les choses se passaient pendant la dernière campagne électorale.

Je termine par ceci: Si nous voulons maintenir les programmes sociaux, culturels et autres qui font partie intégrante de la vie nationale, si nous voulons venir en aide aux Canadiens et aux Canadiennes qui en ont le plus besoin, il nous faut de bonnes politiques et de bonnes finances. Nos finances doivent être équilibrées et équitables. Nous devons nous défaire de l'écrasant fardeau de la dette.

• (1550)

J'estime que le budget présenté par mon collègue est important pour le Canada. Tout en prenant appui sur le passé, il s'attaque aux problèmes d'aujourd'hui. Il comporte un train de mesures raisonnables qui nous permettront de venir à bout de la dette tout en préservant nos programmes sociaux. Je suis fier de déclarer que je l'appuie et que j'appuie le ministre des Finances (M. Wilson).

M. Boudria: Monsieur le Président, après avoir entendu ce discours, je comprends parfaitement ce qu'Amnistie Internationale entend par châtiment cruel et inhabituel. Je ne vous envie pas d'avoir à écouter tous ces Conservateurs. Comme vous n'avez rien de sectaire ce doit être une vraie punition pour vous.

Voici quelques citations. Voyons si vous pouvez vous souvenir de leur auteur. Voici la première:

> Nous réduirions les dépenses. Nous n'augmenterions pas les impôts. Les impôts sont déjà assez lourds.

Devinez qui a dit cela.

Des voix: Michael Wilson.

M. Boudria: Mes collègues derrière moi ont vu juste. C'est le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), le 6 mars 1984. Évidemment, il est maintenant ministre des Finances.

Permettez-moi d'en lire une autre, monsieur le Président, pour voir si vous la reconnaisez.

Les libéraux ont fait des promesses électorales. Les conservateurs, eux, ont pris des engagements de dépenses. . .De la manière dont je l'ai expliqué, oui, c'est zéro (le coût des promesses électorales des conservateurs). . . Dans ces réserves, nous avons assez d'argent pour donner suite aux projets que nous avons annoncés avant les élections et depuis le déclenchement des élections.

Mme Maheu: Qui a dit ça?

M. Comuzzi: Qui a dit ça?

M. Boudria: Je suis heureux que vous le demandiez. C'est le ministre des Finances, le 11 novembre 1988, comme l'a rapporté le *Globe and Mail*.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Essayons-en une autre pour voir si on peut deviner qui a fait la déclaration suivante:

Nous avons atteint ce record (de réduction du déficit) grâce à une nouvelle façon disciplinée d'aborder la gestion du gouvernement et de ses dépenses.

Devinez qui a dit ça.

Mme Maheu: Qui?

M. Boudria: Le ministre des Finances, le 15 décembre 1988. Si nous étions si disciplinés le 15 décembre 1988, pourquoi avons-nous dû tant sabré en avril 1989?

Mme Maheu: Au détriment de la famille.

M. Boudria: Voyons maintenant, monsieur le Président, j'en ai une autre et elle est encore meilleure.

A l'avenir, le Canada en fera plus, et non moins, pour vous tous. Tant que je serai premier ministre du Canada, les avantages sociaux, notamment ceux dont jouissent les personnes âgées, seront améliorés et non réduits par mon gouvernement. . .

C'était facile, cette fois, monsieur le Président. C'est le premier ministre (M. Mulroney), le 15 octobre 1988, à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Mme Marleau: C'est terrible.

M. Boudria: Il est extrêmement injuste de citer les paroles mêmes du premier ministre, mais je voudrais savoir si le ministre d'en face se rappelle ces extraits de la dernière campagne électorale. Dans l'affirmative, peut-il nous expliquer aujourd'hui la raison d'être de ces propos trompeurs et contradictoires et nous dire pourquoi les Canadiens devraient endurer un tel manque de sincérité de la part des conservateurs?

M. McDermid: Monsieur le Président, je crois que les Canadiens sont plus intelligents que le député d'en face. Ils commencent à comprendre le problème que connaît actuellement le pays. Ils comprennent que nous essayons de le régler. Et je vais vous dire une chose. Je pense qu'ils sont prêts à appuyer le gouvernement dans cette lutte. Ils sont beaucoup plus dévoués à cette cause que les partis de l'opposition. Cela ne fait aucun doute. Le premier ministre a affirmé que les prestations sociales augmenteraient. Si je me souviens bien, les pensions de sécurité de la vieillesse augmenteront quatre fois cette année, pour une hausse totale de 4,9 p. 100.

M. Boudria: Pour être récupérées.

M. McDermid: Pour être récupérées prétend mon honorable collègue, et qu'est-ce que cela veut dire? Nous ne faisons que ce que son parti nous a demandé de faire, c'est-à-dire taxer ceux qui touchent un revenu élevé. Le député défend des gens qui gagnent plus de 75 000 dollars par an. C'est ce qu'il fait. Le chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré, et je l'ai entendu à maintes reprises: «Taxer ceux qui ont un revenu élevé.» Eh bien, c'est ce que nous faisons dans ce budget. Les députés du NPD ont dit la même chose: «Taxer les riches.» Ils en ont même fait le thème de leur campagne, taxer les riches. C'est exactement ce que fait ce budget pour quatre pour cent des personnes âgées qui touchent un revenu net supérieur à 50 000 dollars, ce qui signifie un revenu brut aux environs de 60 000 ou 70 000 dollars.

M. Parker: L'universalité.

M. McDermid: En respectant l'universalité. Ces gens recevront leurs chèques, et remettront le montant par l'entremise du régime fiscal, c'est la solution au problème. Oui, notre premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que les prestations sociales augmenteraient, et elles augmenteront. Soyez-en assurés.

Mme Marleau: Pas celles des personnes âgées.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, chacun des députés d'en face qui a pris la parole pendant ce débat a, à un moment ou l'autre, prétendu que l'opposition n'a jamais proposé une seule solution pour venir à bout du déficit et de la dette. Je dois avouer que si c'était le cas, j'aurais tellement honte que je n'oserais pas me lever pour participer au débat.

Cependant, je sais qu'avant même que le ministre des Finances (M. Wilson) ne—disons—présente son budget, le critique de notre parti en matière financière lui avait envoyé une lettre de six pages où il décrivait une douzaine de propositions visant des programmes budgétaires de toutes sortes qu'il pourrait utiliser pour réduire le déficit et commencer à rembourser la dette nationale, y compris six propositions uniquement de caractère fiscal pour réduire la dette.

Je crois savoir, et nous en avons eu abondamment la preuve depuis une semaine, que les communications au sein du Cabinet ne sont pas des plus faciles. Peut-être le ministre des Finances a-t-il négligé de partager ses excellentes idées avec ses collègues, que ce soit au sein du Cabinet ou au sein de son parti. J'en ai là une copie à l'intention du ministre. En fait, j'en ai là également une copie que je pourrais distribuer à chacun de ses collègues qu'il a malheureusement maintenu dans l'ignorance.

M. Weiner: Déposez-les.

M. Harvey(Edmonton-Est): Je le regrette, mais je n'en ai pas suffisamment d'exemplaires pour les déposer. Nous disposons de ressources fort restreintes.

Des voix: Oh, oh!

M. Harvey (Edmonton-Est): Je vais tout simplement en faire parvenir un exemplaire au ministre. En attendant qu'il le reçoive, peut-être pourrais-je lui demander s'il est vraiment sérieux quand il prend le ciel à témoin de l'équité de ses mesures fiscales? Au cours de son premier mandat, le gouvernement, non pas selon le NPD, mais selon l'Institut de recherche en matière de politiques publiques, a trouvé le moyen de réduire de 3 500$ par année l'impôt des particuliers qui figurent parmi la tranche de 1 p. 100 des Canadiens les plus riches, alors qu'il a augmenté l'impôt de tous les autres. Dans ces conditions, comment pourrions-nous accorder le moindre crédit à la politique fiscale du gouvernement?

M. McDermid: Monsieur le Président, j'éprouve toujours beaucoup de plaisir chaque fois que j'entends les députés néo-démocrates parler des différents budgets. Ainsi, le député parle de fiscalité. Il parle de la réforme fiscale que nous avons apportée il y a à peu près un an lorsque nous avons réduit le nombre de catégories fiscales de neuf ou dix à trois. Cela, le NPD l'a oublié. Le gouvernement en outre a fait en sorte que 850 000 économiquement faibles ne paient plus du tout l'impôt. Ces Canadiens n'en paient plus du tout. Le député a négligé de le mentionner. Il néglige également de mentionner que le budget actuel augmente l'impôt des riches contribuables. Il a oublié de mentionner que le budget impose une surtaxe supplémentaire aux Canadiens riches qui ont les moyens de payer et nous avons également entendu parler d'eux.

Le député parle des sociétés. Par exemple, les néo-démocrates ne comprennent pas que le Canada est un pays commerçant, et ils ont abondamment démontré leur ignorance au cours du débat sur l'Accord de libre-échange. Au Canada, nous comptons sur le commerce extérieur pour 30 p. 100 de notre revenu, l'emploi de trois millions de Canadiens, dont beaucoup ne sont pas syndiqués. Si nous ne pouvons concurrencer nos partenaires commerciaux, ce sera la fin de nos échanges commerciaux. Cette bande de pirates ferait disparaître ces sociétés à force de les imposer. Si nous appliquions leurs recommandations et suivions leurs politiques en matière fiscale, les sociétés ne pourraient plus livrer concurrence sur le marché mondial. C'est indéniable.

• (1600)

M. Harvey (Edmonton-Est): C'est du chantage.

M. McDermid: Le député crie au chantage. On voit bien là que ce parti ne connaît rien au commerce international et ne saisit pas son importance pour le Canada. Le député devrait parler aux membres de certains syndicats, plus particulièrement à ceux de ma région qui travaillent dans le domaine de l'automobile. Il verrait alors quel niveau de compétitivité ils doivent conserver s'ils veulent vendre leurs produits aux États-Unis.

N'importe quelle société qui fait du commerce doit être concurrentielle. Les sociétés trop lourdement imposées n'ont aucune compétitivité. Tels sont les principes des néo-démocrates et je les comprends.

Le député devrait peut-être prendre le temps d'étudier ce budget. Il verrait que les gros revenus paient proportionnellement davantage. Il verrait que les 850 000 personnes qui ont été rayées du rôle de l'impôt n'y figurent toujours pas. Il verrait que le crédit pour taxe de vente pour les petits salariés a été doublé. S'il se renseignait ainsi, il pourrait peut-être ensuite être honnête envers la population canadienne dans ses critiques. Peut-être serait-il un peu plus objectif.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je pense que c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre pour autre chose qu'une question de procédure.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: J'ai déjà commenté les discours de quelques députés, mais je n'en n'ai pas encore prononcé un de mon crû. Je profiterai donc de ce discours qui, à strictement parler, est mon premier, pour vous entretenir brièvement de ma circonscriptoin, et vous dire à quel point je suis honoré de représenter la circonscription de Kingston-et-les-Îles à la Chambre. Comme les députés le savent, c'est l'une des circonscriptions du Canada les plus chargées d'histoire, puisqu'elle était représentée à la première législature de notre pays par nul autre que sir John A. Macdonald.

M. McDermid: Il est toujours dans votre circonscription, si j'ai bien compris.

M. Milliken: En esprit. Kingston a été représentée par un des parlementaires très distingués et j'espère que au cours des années que je passerai ici, je saurai être aussi digne de cet honneur que l'ont été tous ceux qui m'ont précédé. J'ai parlé de sir John A. Macdonald, mais je mentionne aussi W. F. Nickle.

M. Friesen: Benson.

M. Milliken: Son tour viendra. L'honorable Norman McLeod Rogers eu une très belle carrière de ministre de la Défense nationale du Canada. Celui qui est aujourd'hui l'honorable juge William Henderson de la Cour suprême de l'Ontario a été député pendant de nombreuses années. L'honorable Ben Benson dont les députés d'en face gardent de toute évidence un souvenir très affectueux, a présenté de merveilleux budgets sans souffrir de fuites comme celles que nous avons aujourd'hui. Il a été ministre des Finances et ministre du Revenu national à différentes époques.

Mon prédécesseur, l'honorable Flora MacDonald, a représenté la circonscription à la Chambre pendant 16 ans et servi son pays comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ministre des Communications. Je crois que les députés ministériels se souviennent d'elle avec beaucoup d'affection.

La circonscription de Kingston et les Îles, en plus d'être magnifiquement située sur les bords du lac Ontario au point où il se déverse dans le fleuve Saint-Laurent qui suit ensuite son cours vers le Québec et les Maritimes, renferme deux des plus fameuses maisons d'enseignement du Canada, le Collège militaire royal de Kingston et l'Université Queen qui m'est chère, car j'y ai fait mes études et reçu un diplôme.

Kingston peut aussi se vanter d'avoir plusieurs établissements pénitentiaires. Elle est à de nombreux égards la capitale pénitentiaire du Canada, car la circonscription compte plus de prisons que n'importe quel autre endroit. Il y en a quatre, sans compter les deux grands établissements situés juste en dehors de Kingston et les Îles, chez mon voisin le député de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington (M. Vankoughnet).

Kingston a aussi une grande base militaire que le dernier budget a heureusement épargnée.

Une voix: Vous êtes chanceux.

M. Milliken: Nous avons une chance inouïe. La circonscription renferme aussi de nombreuses industries bien connues partout au Canada et qui font partie de chaînes nationales ainsi qu'une multitude de petites entreprises prospères.

Kingston est l'une des plus vieilles collectivités du Canada. Fondée en 1673 par le comte de Frontenac, elle a survécu jusqu'à nos jours. Elle est surnommée la capitale de la pierre à cause de ses nombreuses constructions en pierre. Kingston conserve activement son passé et des sociétés d'histoire s'occupent de préserver les structures anciennes de la ville et de les maintenir en bon état pour les générations futures.

La circonscription elle-même comprend la ville de Kingston, le canton de Kingston, une partie du canton de Pittsburgh et les trois cantons qui englobent les îles de la circonscription: l'île Wolfe, l'Île Howe et l'Île Amherst. Ces trois îles sont situées le long de la côte sud de l'Ontario, dans le Saint-Laurent, tout près de la frontière qui nous sépare des États-Unis.

Kingston est le deuxième centre de retraite du Canada après Victoria. Les personnes âgées y sont nombreuses. Celles-ci sont vraiment déçues du budget dont nous discutons aujourd'hui. Voici ce que je pense de ce budget.

Le ministre d'État à la Privatisation (M. McDermid) vient de prendre la parole et il a prononcé un discours que je qualifierais d'incroyable. Il a versé des larmes de crocodile et s'est lamenté sur le fait que lui et ses collègues avaient horreur de lever des impôts. En toute honnêteté, nous n'avons jamais vu de gouvernement aussi enclin à lever des impôts. Il est franchement incroyable qu'il ait le front de faire pareille déclaration et de prétendre qu'elle traduit fidèlement les véritables sentiments du gouvernement.

Je voudrais aussi parler de l'offensive que le ministre des Finances (M. Wilson) a lancé dans ce budget contre l'universalité des programmes sociaux. Les personnes âgées ont récemment décidé qu'il était temps de dire leur façon de penser et de condamner le gouvernement pour les mesures qu'il a prises. L'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui contient un article dans lequel on cite la Fédération nationale des retraités et personnes âgées. Cet organisme a lancé sa campagne contre le budget. Selon l'*Ottawa Citizen*, il a envoyé mercredi des télégrammes au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre des Finances pour

protester contre le programme de récupération des protestations. Voici ce que les représentants de la Fédération auraient dit:

> «A notre avis, nous avons été trahis, car le premier ministre et le ministre des Finances. . . ont déclaré qu'on ne toucherait pas aux programmes de sécurité sociale. . . .Les personnes âgées ont été trompées par des déclarations faites au cours de la campagne électorale.»

Je soutiens que c'est précisément ce qui se passe depuis un bon moment. Les citoyens ont été trompés pendant la campagne électorale. On leur a dit qu'il n'y aurait pas de changement dans les prestations

Je voudrais rappeler aux députés d'en face qui semblent avoir oublié, que les citoyens ont versé des cotisations à leurs fonds de retraite pendant de nombreuses années. Ils ont payé un impôt de la sécurité de la vieillesse jusqu'en 1971, époque où cet impôt a été fondu dans l'ensemble des recettes tirées de l'impôt sur le revenu. Je trouve incroyable que les retraités ne récoltent pas les fruits de cette contribution. Ils doivent rembourser tout ce qu'ils reçoivent.

Le ministre d'État à la Privatisation a essayé de justifier cette décision en disant que le gouvernement se contentait de faire payer les riches, mais les seuls riches qui doivent payer des impôts dans ce contexte sont les personnes âgées qui touchent une pension. Je trouve cela injuste. . .

Mme Dobbie: Non, c'est une erreur.

M. Milliken: On n'accable pas de la sorte les jeunes riches. Seules les personnes âgées riches sont touchées, ce qui est injuste. C'est de la discrimination, et ces gens-là ont payé pendant des années pour avoir droit à ces pensions qu'on leur retire maintenant.

Mme Dobbie: Ce n'est pas vrai.

M. Milliken: Si, c'est vrai. Lisez le budget. Les personnes âgées protestent contre cette décision et elles la trouvent injuste. Aucun autre revenu n'est imposé de la sorte. Les seuls Canadiens qui reçoivent ce genre de revenu, ce sont les personnes âgées.

Mme Dobbie: Je ne veux pas discuter.

M. Milliken: J'en discuterai n'importe quand avec la députée. C'est un impôt de 100 p. 100.

Je regrette d'attirer continuellement l'attention du ministre d'État à la Privatisation, mais après tout, c'est lui qui a parlé avant moi. Il s'est plaint, comme le fait d'ailleurs tous les jours le ministre des Finances pendant la période des questions, du fait que nous ne proposons jamais de solution qui nous ferait économiser de l'argent, que nous critiquons toutes les mesures d'économie proposées par les députés d'en face.

• (1610)

Nous avons approuvé la décision prise au sujet des sous-marins nucléaires. J'ai une autre suggestion à faire aux députés d'en face; elle permettrait d'économiser pas mal d'argent. Ils devraient abandonner les campagnes publicitaires stupides qu'ils imposent aux Canadiens à cause de ce budget. Ils ont gaspillé plus de 2,7 millions de dollars pour convaincre les Canadiens que la dette nationale posait un problème. Jusqu'où les conservateurs vont-il pousser la stupidité? En toute honnêteté, si le gouvernement veut gaspiller ainsi l'argent des Canadiens, il ne devrait pas se plaindre du fait que nous ne suggérons pas des mesures d'économie dans tel ou tel domaine.

Nous tentons de sauver des programmes qui sont importants pour les Canadiens, et non pas de gaspiller de l'argent en faisant paraître des annonces dans les journaux, à la radio et à la télévision pour essayer de convaincre les Canadiens que la dette pose un problème. Si les Canadiens ne peuvent pas comprendre que la dette constitue un problème, ils devraient s'en remettre au budget. C'est ce qu'ils ont fait, et nous n'avons pas besoin d'une énorme campagne publicitaire, et d'images de pièces d'un dollar avec les côtés retranchés pour savoir que la dette pose un problème particulier. Cette campagne n'est qu'un gaspillage d'argent.

En fait, le gouvernement dépense plus de 90 millions de dollars par année pour chercher à convaincre les Canadiens que ses politiques ont du sens. Or, les Canadiens sont plus futés que cela. Ils n'ont pas besoin de publicité pour se laisser convaincre. Je propose donc que le gouvernement abandonne immédiatement cette campagne publicitaire et économise une partie de l'argent venant des poches des contribuables. C'est une proposition que je fais. Alors, que je n'entende plus personne dire que notre parti n'a jamais proposé de moyens d'économiser de l'argent. J'en ferai une autre si j'y suis forcé.

Je connais un autre moyen d'économiser de l'argent: réduire la taille du Cabinet. En effet, nous n'avons jamais eu un Cabinet aussi nombreux depuis 1984. Si le gouvernement voulait sérieusement économiser de l'argent, il réduirait le nombre de ministres et économiserait l'argent versé pour tous les traitements et allocations d'automobile dont ils bénéficient. Or, le gouvernement n'a pas laissé entendre qu'il y aurait des réductions à ce chapitre.

Le Cabinet demeure intact, trop nombreux et, comme nous en avons été témoins plus tôt aujourd'hui, il manque fortement de compétence.

Je voudrais passer à quelques autres postes de ce budget que j'estime particulièrement injustes. Je pense aux réductions que l'on prévoit imposer à la société VIA Rail, une violation de promesse des plus scandaleuses pour toute la population canadienne. Comme je l'ai dit l'autre jour, en 1984, le gouvernement élu, plus précisément le vice-premier ministre, avait promis solennellement qu'il redonnerait à VIA Rail son ancienne grandeur et qu'il en ferait un chemin de fer de calibre mondial. Toutes les lignes devaient être améliorées. Le ministre responsable a rétabli les circuits qui avaient été abandonnés en affirmant que nous ne pouvions pas nous en passer et que ce service était d'importance vitale pour le Canada.

Mme Dobbie: Nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvions pas nous payer ce luxe lorsque vous avez quitté le pouvoir.

M. Milliken: En 1984, nous pouvions nous le payer, au moment même où vous étiez en train de doubler la dette. Maintenant, vous nous dites que nous ne pouvons plus nous l'offrir parce que vous avez déjà fait doubler la dette et que le déficit ne cesse d'augmenter.

Le comportement de la députée d'en face est si incohérent qu'il frise le ridicule. La députée rit. Elle devrait avoir honte du gouvernement qu'elle appuie. Les compressions à VIA Rail sont tout à l'opposé des promesses que le vice-premier ministre et beaucoup d'autres membres du Cabinet avaient faites. La députée de Winnipeg-Sud m'interrompt pour lancer que je ne suis pas juste dans mes commentaires. Qu'elle sache que je suis parfaitement juste. Qu'elle se rende à l'évidence et admette les faits.

Je continue. La réduction des subventions à VIA Rail étalée sur quatre ans aura de graves conséquences pour cette société. En 1987, VIA Rail a versé 179 millions de dollars au CN et au CP en droits d'utilisation des voies. L'an dernier, c'était 103 millions. VIA Rail a été créée pour faire économiser de l'argent aux deux autres sociétés dont une, le CN, appartient au gouvernement. Son président vient même d'être nommé président de VIA Rail.

Le CN et le CP possèdent les voies et ont été soulagés lorsqu'ils n'ont plus été obligés de transporter de passagers. Ils avaient demandé à la Commission canadienne des transports d'être libérés de cette obligation qui leur faisait perdre de l'argent. Le gouvernement de l'époque a créé VIA Rail pour retirer le service en question à ces deux sociétés de chemin de fer et pour le confier à une nouvelle société, VIA Rail, qui l'assurerait.

VIA a dépensé 100 millions de dollars pour subventionner l'entretien des voies de ces sociétés de chemin de fer. La société VIA a été créée dans le seul but de leur éviter de perdre de l'argent avec le service voyageurs. Je propose que l'entretien des voies soit effectué gratuitement. Au lieu de réduire les subventions de fonctionnement, le gouvernement devrait proposer un projet de loi pour rendre ce service gratuit. Alors il ne serait plus nécessaire de diminuer les subventions de fonctionnement parce qu'on réaliserait une économie nette de 100 millions de dollars. Cela représente plus que la diminution prévue pour cette année.

La députée de Winnipeg-Sud secoue la tête. Je lui dis d'aller étudier les faits. Les Canadiens ont construit le service ferroviaire national. Ils l'ont payé au cours des années. C'était une condition préalable pour fonder notre pays que nous ayons une ligne de chemin de fer jusqu'en Colombie-Britannique. Maintenant le gouvernement essaye de détruire notre réseau ferroviaire. Je dis qu'il a tort et qu'il ne devrait pas le faire. La plus grande salle du Comité dans cet immeuble, pour autant que je sache, est la salle des comités des chemins de fer derrière nous. Elle s'appelle ainsi à cause du nombre impressionnant d'heures que le Parlement a consacrées aux chemins de fer au cours des années. Maintenant d'un trait de plume, le ministre des Finances déclare que nous allons découper VIA Rail, la liquider, la dépecer, liquider des lignes ici et là, la faire gérer par les provinces et en transférer les dépenses et la charge à quelqu'un d'autre. C'est parce que le ministre est incapable d'organiser les finances du Canada de manière à ce que cette charge puisse aujourd'hui être correctement endossée par les Canadiens. Voilà le problème.

La question des garderies est une autre question que je voudrais aborder. Je me rappelle pendant la dernière campagne combien nous avons entendu parler des garderies, de leur importance et comme il était regrettable que l'autre endroit ait bloqué le projet de loi sur les garderies. Voyons ce qu'il en est exactement. J'en ai marre d'écouter ces âneries. J'en ai entendu pendant toute la campagne électorale de la part de mon adversaire.

Le projet de loi sur la garde des enfants a été adopté par cette Chambre le 26 septembre 1988. Il a été présenté en première lecture au Sénat le 27 septembre. La deuxième lecture a commencé le 28 et il a été adopté en deuxième lecture. Le Parlement a été dissout deux jours

plus tard, le 30 septembre. Pourtant, le ministre des Finances a le culot de nous dire qu'il a été retenu par le Sénat. Il n'a été que quatre jours au Sénat. Malgré tout, on nous dit aujourd'hui que si l'on n'a pas de projet de loi sur la garde des enfants c'est de la faute du Sénat. Ce sont des sottises.

Le Sénat n'a pas pris un temps indu, il a même demandé que l'on retarde la dissolution d'une journée pour pouvoir adopter le projet de loi. Mais le premier ministre (M. Mulroney) n'a rien voulu savoir, monsieur le Président. Il a dit non, nous allons devant le peuple, nous dissolvons la Chambre. Pendant toute la campagne il a répété que nous aurions une loi sur les garderies si le Sénat n'avait pas fait de l'obstruction. C'est inexact. Il a induit les Canadiens en erreur pendant les élections.

Le ministre des Finances s'est levé l'autre jour pour dire que nous n'avons pas les moyens d'avoir des garderies. Si on ne peut plus se permettre cela maintenant, comment se fait-il que c'était possible en octobre ou novembre? Il ne voulait pas admettre que nous n'avions pas les moyens. Il a induit les Canadiens en erreur, il ne leur a pas dit la vérité. Le ministre des Finances le sait, le premier ministre le sait et je prétends que tous ses partisans le savent.

Je voudrais maintenant parler de l'ACDI, car c'est sans doute un des secteurs où l'on a fait les coupures les plus sauvages et les plus vicieuses. Les subventions et les contributions de l'ACDI sont réduites de 200 millions. C'est déjà ahurissant, mais ce qui est pire c'est l'augmentation des frais de gestion de l'agence. Ils ont augmenté de 19 millions—19 millions de plus pour administrer 200 millions de moins. C'est une grave mise en accusation des priorités de ce gouvernement: réduire l'aide aux pays du tiers monde et augmenter les paiements aux gens qui administrent les fonds. Voilà ce que l'on trouve dans ce budget des dépenses. La députée devrait le lire. Je la renvoie à la page 9-3 du budget des dépenses déposé à la Chambre. C'est absolument honteux. La députée devrait lire le budget des dépenses.

• (1620)

Mme Gibeau: Vous trompez les gens de Kingston.

M. Milliken: J'invite la députée à lire le budget des dépenses.

Mme Gibeau: J'espère qu'ils ne vous écoutent pas.

M. Milliken: J'espère qu'ils n'écoutent pas le ministre des Finances. Les histoires de tromperie et malhonnêteté intellectuelle pendant la dernière campagne électorale viennent à la surface chaque jour à la Chambre des communes avec de nouvelles révélations sur l'incompétence et de nouvelles histoires d'horreurs financières que le ministre des Finances fabrique pour convaincre les Canadiens que ce qu'il fait est correct.

L'essentiel dans ce budget, c'est que les Canadiens doivent comparer les augmentations d'impôt avec la somme des compressions pratiquées. Ils constateront que le déficit a augmenté au lieu de diminuer. Et cela malgré cette hausse énorme des impôts. A mon avis, pareille hausse révèle que les dépenses gouvernementales échappent au gouvernement. Malgré les compressions énormes annoncées dans le budget de la défense et de l'ACDI, et les récupérations mesquines pratiquées sur le revenu des gens qui reçoivent des prestations de la sécurité de la veillesse, le gouvernement n'a toujours pas maîtrisé le déficit. Il n'a pas réussi à convaincre les Canadiens que ce qu'il fait est bien. Je dirais qu'il les a plutôt convaincus du contraire, à savoir qu'il est incapable de continuer de gouverner.

Mme Dobbie: A ses premières armes à la Chambre, je trouve que le député d'en face, mon compagnon de voyage naguère, a prononcé un excellent discours. Il nous a présenté certes une excellente perspective de l'histoire. D'après lui, nous devrions continuer de subventionner VIA Rail parce que c'est sur la promesse de construire un chemin de fer d'un océan à l'autre que notre pays a été bâti.

M. Milliken: C'est vrai.

Mme Dobbie: Je trouve ce raisonnement boiteux. Le député croit-il que nous devrions continuer de voyager en boguet parce que c'était le mode de transport jadis au Canada?

Nous l'avons entendu réciter toute une litanie de plaintes à propos des compressions budgétaires. Mais il ne semble pas pouvoir nous suggérer quelque moyen concret pour financer les programmes qui lui tiennent

tant à coeur. Il a vaguement parlé de réduire certains programmes publicitaires. Mais rien de palpable.

Le député pourrait-il nous expliquer comment il réduirait la dette et le déficit? Pourrait-il nous donner un aperçu de son programme?

M. Milliken: Je croyais avoir donné quelques indications à la députée. La députée de Winnipeg-Sud pourrait commencer par réduire le budget de la publicité du gouvernement. Elle pourrait user de son influence auprès des ministres en face d'elle pour les convaincre de réduire ce budget. Si elle l'a fait, ses instances n'ont pas donné grand-chose.

Je la remercie de sa question et de son commentaire. La députée sait aussi bien que moi qu'elle a le devoir de représenter ses électeurs. J'aimerais savoir ce qu'ils pensent de la réduction des subventions à VIA Rail. Savent-ils que la députée appuie cette mesure visant à sabrer dans le budget de VIA?

Mme Dobbie: Oui, ils le savent. Je suis encouragée.

M. Milliken: Je me réjouis qu'elle les encourage à accepter ces réductions. Mais lorsque viendront les prochaines élections, j'ai l'impression qu'ils se rappelleront peut-être qu'elle a appuyé ces mesures et qu'ils auront peut-être quelque chose à lui dire à propos de ses chances d'être réélue.

Tous les députés d'en face, y compris le ministre des Finances, se lamentent que nous ne proposions pas de moyens de réduire les dépenses. Lorsque nous en proposons, ils n'en tiennent pas compte. J'ai fait aujourd'hui deux suggestions très valables pour économiser des millions de dollars, mais elles n'ont pas suscité de réaction positive chez les députés d'en face. Je ne sais pas pourquoi le ministre des Finances n'arrive pas en courant de son bureau pour nous dire qu'il va supprimer le budget de 92 millions de dollars consacré à la publicité. Nous avons fait une suggestion, et je ne vois pas pourquoi il ne vient pas nous dire qu'il est d'accord. La suggestion est au contraire accueillie par un profond silence, et on se contente de dire que nous ne suggérons rien.

Nous ne sommes pas le gouvernement. Nous sommes l'opposition.

M. Friesen: Il y a une très bonne raison à cela.

M. Milliken: Ce ne sera pas pour longtemps. Je puis dire au député que nous n'avons pas à faire toutes les suggestions pour aider le gouvernement à diriger le pays. Ce n'est pas notre travail. Nous avons pour tâche d'examiner les propositions que fait le gouvernement et de voir si elles sont justes et équitables aux yeux des Canadiens. J'ai affirmé que les propositions que le gouvernement a faites sont injustes et inéquitables. Ces propositions sont discriminatoires en ce sens qu'elles touchent les personnes âgées de notre pays, celles qui ont travaillé et versé des cotisations aux programmes en place actuellement. Ce sont ces gens que le gouvernement privera d'argent, et je soutiens que c'est injuste. Nous formons l'opposition. Le gouvernement est là pour proposer, et nous sommes là pour nous opposer.

J'ai quand même fait quelques propositions auxquelles le gouvernement a fait la sourde oreille. Les ministériels sont tellement enchantés de leurs mauvaises propositions qu'ils se sentent obligés de faire de la publicité partout dans les journaux pour convaincre les Canadiens que ces mauvaises propositions sont bonnes. Le gouvernement fait une campagne publicitaire de 90 millions de dollars pour vendre ses mauvaises politiques aux Canadiens.

Si les politiques étaient bonnes, aucune publicité ne serait nécessaire. C'est donc peut-être parce qu'elles sont mauvaises que nous devons dépenser 90 millions pour les vendre aux Canadiens. C'est peut-être aussi pour cette raison que nous avons besoin de tant de ministres. Il faut plus de porte-parole pour vendre une mauvaise politique que pour en vendre une bonne. Nous, les députés de l'opposition, vendons de bonnes politiques aux Canadiens.

M. Young (Beaches—Woodbine): J'ai une question à poser au député de Kingston et les Îles, mais je tiens d'abord à le féliciter de son premier discours.

Je me demande si le député est d'accord avec moi pour dire que le gouvernement semble en vouloir aux pensionnés. Je ne sais pas pourquoi, mais il en veut aux pensionnés. Le député se rappelle peut-être, même s'il n'était pas à la Chambre, que le ministre des finances avait déclaré—en défendant devant la Chambre de commerce de Montréal son projet de désindexer les pensions de vieillesse dans le budget de 1985—qu'il essayait de les désindexer parce qu'il n'y avait pas assez de riches au Canada. Nous savons tous que cette question le préoccupe.

M. Friesen: Soyez un peu honnêtes, s'il vous plaît.

M. Young (Beaches—Woodbine): Le député a-t-il dit que je mentais?

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a constamment attaqué les pensions, il n'y a aucun doute là-dessus et il revient encore à la charge.

Ma question pour le député de Kingston et les îles est la suivante: En établissant ses priorités, le gouvernement devrait tout de même savoir que le nombre de banques d'alimentation a considérablement augmenté au Canada.

C'est l'Association canadienne des banques d'alimentation qui le dit dans les journaux d'aujourd'hui.

Le gouvernement a certainement aussi le devoir d'aider les gens qui vivent dans une abjecte pauvreté plutôt que les 60 000 sociétés très rentables qui ne paient pas un cent d'impôt. C'est le genre de priorités auxquelles il devrait s'attaquer, et il ne le fait pas.

M. Milliken: Je suis d'accord, bien sûr, avec les commentaires du député. Il a raison même si cela fait rire les députés d'en face. Les personnes âgées sont très maltraitées dans ce budget. Le dossier du gouvernement est lamentable en ce qui concerne les personnes âgées. Les députés d'en face représentent peut-être des banlieues et non des centre-ville comme certains députés de ce côté-ci, la députée de Winnipeg-Sud, par exemple. Nous connaissons les problèmes des personnes que le gouvernement empêche de vivre en les écrasant d'impôts.

Je passe maintenant à un autre sujet, mais je ne voudrais pas trop provoquer les députés d'en face. Cependant, durant la campagne électorale, mon adversaire conservatrice était une personne très estimée des députés d'en face. Au cours d'un débat auquel participaient tous les candidats, elle a dit que les promesses électorales des conservateurs n'allaient pas coûter un sou aux Canadiens, que tout cela était prévu dans le plan financier du gouvernement. Je lui ai demandé si cela n'allait pas figurer dans le budget et elle m'a rétorqué: «Peter, vous ne comprenez rien aux finances publiques.»

• (1630)

Je comprends quelque chose aux finances publiques. Je comprends que l'on va financer ces promesses, celles que l'on va bien vouloir tenir, au moyen d'une autre énorme hausse de l'impôt fédéral. Les personnes âgées sont imposées au maximum.

Mme Dobbie: C'est faux!

M. Milliken: Elles sont imposées au maximum. Elles sont imposées sur le total de leur revenu de retraite si ce revenu dépasse un certain montant.

Mme Dobbie: Oui, un million de dollars par année.

M. Milliken: Leurs revenus fixes sont réduits par la nouvelle taxe de vente. Voilà comment le gouvernement finance ces promesses. Voilà quel est son plan financier. Son plan financier a toujours été de hausser les impôts et de financer les promesses qu'il veut bien tenir avec l'argent qui reste. C'est une façon scandaleuse d'organiser et de gérer les finances publiques.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable députée de Bourassa (Mme Gibeau).

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, c'est au nom de mes concitoyens de Montréal-Nord—Bourassa que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le Budget proposé par l'honorable ministre des Finances (M. Wilson). Lorsque je parle avec des citoyens de Bourassa, des femmes et des hommes représentant divers groupes d'intérêts, avec mes amis, avec ma famille, tous me disent être préoccupés par de nombreux problèmes: l'environnement, la santé, le vieillissement de la population, l'immigration, la dénatalité, mais surtout l'endettement du Canada. Et ce dernier problème est fondamental. La façon dont, non pas le gouvernement, mais l'ensemble de notre société les résoudra, déterminera la qualité de la vie au Canada dans les années qui viennent. Et je veux aujourd'hui dire à mes concitoyens de Montréal-Nord—Bourassa que notre gouvernement est non seulement à l'écoute, mais surtout qu'il est à l'oeuvre pour s'assurer que les problèmes que nous connaissons sont sous contrôle et qu'ils sont en voie d'être réglés.

Le gouvernement précédent a dirigé les destinées des Canadiens pendant près de 20 ans. «Dirigé», c'est un grand mot. Le gouvernement précédent a voulu être populaire et a succombé à la mode de l'époque qui était de vivre à l'instant présent, l'époque du *here and now*. On a vécu les conséquences néfastes de cette approche de laisser-aller dans tous les secteurs de notre vie, aussi bien sociaux qu'économiques. Une grande partie des problèmes que nous connaissons aujourd'hui, dont l'endettement est le plus crucial, est ce que nous récoltons de ces années de négligence et de facilité. L'époque libérale a été l'époque de l'instantanéité, du prêt-à-porter, du prêt-à-jeter, de l'utilisation unique qui a engendré le concept de désuétude planifiée.

En soi, ce n'était pas mauvais, sauf qu'en termes de gestion cette approche de cigale, pour l'opposer à celle de

la fourmi, fait en sorte qu'en cas de resserrement le Canada n'avait plus de marge de manoeuvre. Il est certes plus facile de distribuer des cadeaux et de dire oui que de faire des appels à la prévoyance et de dire non. Mais il faut un jour choisir entre être populaires et être responsables. Et tous ceux qui sont responsables de faire grandir d'autres individus, le savent, et tous ceux qui ont reçu ou se sont donné le mandat d'en amener d'autres à se dépasser, le savent aussi. Malheureusement, le gouvernement précédent a versé dans la facilité et a décidé de jouer de séduction en tentant de faire plaisir à tout le monde. Mais gouverner c'est prévoir, dit le dicton. Et, à la lumière des données que nous avons, on peut critiquer sévèrement ceux qui nous ont précédés pour ne pas avoir mieux planifié.

Au Canada, la dette publique existe depuis le début de la Confédération. Mais c'est au cours des 20 dernières années qu'elle a pris trop d'ampleur. Ce n'est pas mauvais en soi d'emprunter. Les consommateurs canadiens empruntent pour payer des maisons, des études, des automobiles. Les entreprises empruntent pour construire de nouvelles usines et acheter les matières premières pour fabriquer leurs produits. Les gouvernements aussi empruntent pour payer leurs programmes sociaux, tels que l'assurance-chômage ou l'assurance-maladie, pour financer les mégaprojets comme la recherche dans le domaine spatial ou l'aménagement du Vieux-Port de Montréal, pour payer les salaires des fonctionnaires ou encore le chauffage des édifices du Parlement. Les gouvernements empruntent aussi pour investir dans l'avenir à travers la recherche et du développement scientifique ainsi que pour subventionner des entreprises et ainsi promouvoir la croissance économique. En soi, l'emprunt est un outil économique utile, sinon nécessaire. Et tous ceux et celles qui possèdent une carte de crédit le savent.

Cependant, lorsque les dépenses sont supérieures au revenu et que l'on ne peut plus rembourser les sommes empruntées à l'intérieur d'une période prévue, on crée un déficit. Et cela s'appelle vivre au-dessus de ses moyens. Les déficits accumulés finissent par s'appeler une dette et lorsqu'il faut emprunter pour payer les intérêts, sans même pouvoir rembourser le capital, on sait que la situation est dramatique.

L'année 1969-1970 marque la dernière année où le gouvernement a enregistré un surplus budgétaire. Depuis 1970-1971, le gouvernement fédéral dépense annuellement plus qu'il ne perçoit de recettes. Bref, l'État a été en déficit chaque année et pour combler chacun des déficits, l'État a dû emprunter. Le phénomène est normal pendant les conjonctures économiques difficiles, mais pourquoi l'État a-t-il continué de dépenser plus qu'il ne percevait en recettes quand l'économie allait bien?

En rétrospective, l'État a été trop désireux, en période de prospérité, de satisfaire les désirs et les demandes en matière de nouveaux services et programmes. Le gouvernement libéral précédent a trop souvent consenti à la création de nouveaux programmes ou encore d'une nouvelle concession fiscale, au lieu d'y résister. Les besoins à court terme ont parfois passé devant les conséquences à long terme. Depuis 1984, notre gouvernement n'a négligé aucun effort pour redresser la situation. Mais, monsieur le Président, il n'en demeure pas moins que les emprunts contractés pendant 20 ans se traduisent par un endettement colossal qui ne cesse de croître. A la fin du mois dernier, les déficits annuels accumulés depuis 20 ans avaient porté la dette publique à 320 milliards de dollars. A mesure que gonflait la dette, de même s'élevait la proportion des finances de l'État consacrée au paiement d'intérêts. L'an dernier seulement, 33 milliards de dollars ont servi au paiement de l'intérêt sur la dette.

Dans un sens, la dette a atteint une masse critique. Cette année, les recettes de l'État provenant des impôts, des taxes et d'autres sources, permettront de financer tous nos programmes économiques et sociaux, la défense nationale ainsi que nos engagements internationaux. Mais, monsieur le Président, et c'est là le point crucial, chaque dollar que le gouvernement du Canada emprunte, et probablement un peu plus encore, sert à payer l'intérêt sur la dette publique. En d'autres termes, nous ne remboursons même pas le capital. Nous empruntons simplement pour payer de plus en plus d'intérêts sur la dette. Pas besoin d'être un génie financier pour comprendre que quiconque doit emprunter pour payer l'intérêt à sa banque n'a pas une saine situation financière.

Vous le savez tout aussi bien que moi, les 33 milliards de dollars consacrés au paiement de l'intérêt pourraient être mieux dépensés. Trentre-trois milliards représentent deux fois les montants affectés aux personnes âgées, trois fois les affectations à la défense, 20 fois les affectations à la création d'emplois et à la formation et 24 fois les affectations au programme de développement régional. Présentés ainsi, les frais de la dette nous amènent à une triste conclusion. Les paiements d'intérêts sur la dette ne contribuent en rien à l'amélioration du bien-être des Canadiens. Le problème de la dette s'est aggravé, mais il est le résultat de 20 ans de gouvernement dépensier. Dès le début de son premier mandat, le gouvernement progressiste conservateur a fait du principe de la responsabilité financière une de ses grandes priorités, et il le demeure.

• (1640)

Au cours des quatre dernières années, nous avons fermement resserré les dépenses de programmes et elles sont maintenant inférieures aux sommes que nous percevons en recettes.

Mais comme je l'ai indiqué tout à l'heure, un élément clé des progrès accomplis a été le déploiement d'un effort systématique d'élimination du gaspillage et d'accroissement de l'efficacité au sein de l'appareil gouvernemental.

Par exemple—et j'attirerai l'attention de mon honorable collègue de l'autre côté qui disait tout à l'heure des choses qui ne se tenaient pas—plus de 10 000 postes ont été abolis au sein de la Fonction publique. Les frais généraux de tous les ministères ont été comprimés, tandis que la productivité a été améliorée, et ce n'est que le début. Un certain nombre de subventions aux entreprises ont été réduites ou éliminées. De nombreuses échappatoires fiscales dont profitaient les entreprises et les citoyens à revenu élevé ont été supprimées. Pour améliorer l'équité du régime fiscal des particuliers, un impôt minimum a été instauré.

Les dépenses de programmes, qui constituaient 19 p. 100 du revenu national il y a quatre ans, ont été ramenées à moins de 17 p. 100 l'an dernier.

La compression des dépenses et les mesures d'augmentation des recettes ont permis de ralentir la croissance de la dette publique. En 1984–1985, la dette grossissait à un taux moyen de 24 p. 100 par année. L'an dernier, nous avons ralenti le taux de croissance à moins de 10 p. 100. Mais, compte tenu de l'ampleur de la dette d'aujourd'hui, 320 milliards de dollars, cette croissance est encore trop rapide.

Dans l'ensemble, l'exercice de la responsabilité financière et la mise en oeuvre de politiques économiques constructives ont raffermi l'économie. Notre approche donne des résultats. Depuis 1984, la croissance économique du Canada est parmi les meilleures des pays industrialisés. La croissance des investissements a été vigoureuse. Près de un million et demi de nouveaux emplois ont été créés. En règle générale, les Canadiens ont joui d'une plus grande sécurité économique.

Le Budget proposé par l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) marque un point tournant pour l'avenir du Canada. Il concrétise le fait que notre gouvernement reconnaît qu'une menace plane sur notre mode de vie et qu'il a commencé à lutter efficacement et courageusement contre cette menace.

Le gouvernement assume ses responsabilités. Les gens de Bourassa, en votant pour le parti conservateur, nous ont demandé de protéger leur qualité de vie actuelle et future, aussi bien que la réputation du Canada face à ses partenaires économiques et sociaux.

Le Budget de l'honorable ministre des Finacnes vise à protéger nos programmes sociaux généreux, notre niveau de vie élevé, nos débouchés économiques dans un pays souverain et respecté à l'étranger, cet héritage que la dette actuelle rend vulnérable à cause de la fluctuation des taux d'intérêt. Les mesures exigentes du Budget témoignent du sérieux de la situation. Il a fallu faire des choix difficiles, mais c'est ce que la population nous avait demandé de faire. Notre gouvernement a opté pour des mesures équilibrées, tenant compte des spécificités régionales et exigeant plus de ceux qui peuvent plus facilement contribuer. Nous avons réussi à réduire de beaucoup les dépenses relatives aux programmes, en les révisant de façon à nous assurer de tirer le maximum de l'argent des contribuables.

Dans son Budget, notre gouvernement s'est préoccupé des gens et des familles, en priorité. Le gouvernement consacre davantage au soutien direct du revenu des Canadiens et des Canadiennes, et plus qu'à tout autre programme.

Je veux dire à mes concitoyens de Bourassa que les citoyens canadiens de 65 ans et plus ont droit à une pension de sécurité de la vieillesse, et les familles ayant des enfants à charge de moins de 18 ans, à des paiements d'allocations familiales, peu importe l'aide dont ils ont réellement besoin. Ces prestations sont assujetties à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Il est proposé, dans ce Budget, de récupérer les paiements en question lorsqu'ils bénéficieront à des Canadiens à revenu élevé. Ces derniers rembourseront les prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales, à raison de 15 p. 100 du revenu individuel net dépassant 50 000$.

Les remboursements seront calculés sur la déclaration d'impôt sur le revenu et déductibles dans la détermination du reste de l'impôt à payer. Le seuil de 50 000$ permet de n'assujettir au remboursement que les prestations reçues par les citoyens canadiens à revenu élevé. Les contribuables à faible et moyen revenus ne seront donc pas touchés. Merci! Effectivement, on parle de 50 000$ de revenu net.

L'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a annoncé récemment une nouvelle stratégie de mise en valeur de la population active, pour les années 1990. Cette stratégie reposera sur les consultations du secteur privé, afin de favoriser l'élaboration de programmes de formation et de perfectionnement des Canadiens, de manière qu'ils soient mieux en mesure de répondre aux exigences d'un marché du travail en évolution rapide.

Les dépenses ne diminueront pas. L'enveloppe budgétaire du régime d'assurance-chômage restera la même, mais le programme sera amélioré.

Le gouvernement a annoncé, en décembre 1987 une stratégie nationale sur la garde des enfants, qui comprenait de nouvelles formes d'aide fiscale aux familles ayant des enfants d'âge pré-scolaire ou des enfants avec des besoins particuliers, ainsi qu'une caisse de soutien aux initiatives novatrices en matière de garde d'enfants. Ces mesures sont en place et le gouvernement entreprendra, au cours de son mandat, de réaliser ses autres objectifs en matière de services de garde.

Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a eu le courage de prendre les décisions qui s'imposaient. Notre gouvernement a assumé ses respon-

sabilités. Mais le gouvernement est l'élu du peuple avec lequel il forme un partenariat. Le problème de la dette est un problème national, et le succès des mesures entreprises repose sur la compréhension et l'engagement de tous les Canadiens et Canadiennes. Ce n'est qu'en prenant un tel engagement que la nation pourra continuer de s'offrir les programmes sociaux, culturels et économiques, qui sont l'expression même de notre personnalité en tant que nation.

Par nos actions, nous pouvons faire en sorte de ne pas restreindre les possibilités de nos enfants. Notre devoir envers eux doit être de leur transmettre les mêmes bienfaits dont nous avons hérité et surtout, de leur offrir la promesse d'un avenir meilleur.

[*Traduction*]

M. Karygiannis: Monsieur le Président, j'ai été sidéré par l'intervention de la députée. En effet, elle n'a cessé de louer le ministre qui, pour dire les choses comme elles sont, a bien eu les Canadiens.

Je me demande comment la députée peut être fière de faire parti d'un gouvernement qui, en 1984, nous a dit de ne pas nous inquiéter, qu'il s'agissait de dépôts sacrés. En 1985, les ministériels ont dû revenir sur leur position. En 1988, ils ont dit la même chose: «Nous savons exactement où va l'argent, à un sou près.»

Nos vis-à-vis traitent notre chef de menteur.

Des voix: C'est honteux!

M. Karygiannis: Je demande au vrai menteur de se lever. Naturellement, voyez qui se lève. . .

Mme Dobbie: Vous vous aventurez en terrain glissant.

M. Karygiannis: Dans le journal d'aujourd'hui, on rapporte les propos du gouvernement: «Des emplois, encore des emplois, toujours des emplois.» Dans un article paru dans le même journal, on précise que le libre-échange est responsable de la fermeture de la seule usine canadienne, au Manitoba, de la société Toro. Voici ce qu'on dit: «La société Toro, établie au Minnesota, a annoncé mercredi la fermeture de l'usine qu'elle avait ouverte en 1985 après avoir reçu une aide gouvernementale de 720 000$.»

Dans un autre article du journal d'aujourd'hui, on dit ce qui suit:

Le fabricant canadien de pièces d'automobile, Galtaco Inc., ferme ses portes au Canada, ce qui touchera 400 travailleurs environ. . .

A Orillia, près de 260 personnes qui travaillent pour la même société perdront leur emploi.

Comment la députée peut-elle intervenir et affirmer être fière de son gouvernement? Nos vis-à-vis devraient avoir honte. Non seulement ils sont disposés à mettre en oeuvre une taxe de vente nationale sans consulter les provinces, mais ils affirment également que faute d'accord des gouvernements provinciaux, ils appliqueront cette taxe seuls. En outre, comme si la taxe de vente nationale qu'il veut imposer n'était pas assez répréhensible comme cela, le ministre des Finances (M. Wilson) a également permis une fuite budgétaire. Cette taxe de vente coûtera au Canadien moyen des milliers de dollars chaque année. Le Canadien moyen qui va prendre le petit déjeuner chez McDonald devra payer 40c. de plus. Il faut compter 5$ pour un petit déjeuner digne de ce nom. Or, il en coûtera maintenant 5,40$.

Les ministériels prétendent avoir créé 1,4 million d'emplois. Cependant, ce sont des emplois à 3,50$ l'heure.

Je voudrais poser une question à la députée. Comment peut-elle se dire fière du gouvernement, alors qu'on assiste à des suppressions d'emplois?

Je me demande si les gens de ma circonscription sont différents de ses électeurs.

Des voix: Oui.

M. Karygiannis: Les habitants de ma circonscription sont-ils stupides? Eh bien, je vais vous dire, monsieur le Président, ma circonscription était représentée auparavant par un député conservateur. Savez-vous ce qu'ils en ont fait? Ils l'ont flanqué à la porte. Je me demande quand les Canadiens en feront autant avec le gouvernement.

• (1650)

[*Français*]

Mme Gibeau: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue de l'opposition de me permettre de reprendre la parole pour dire à quel point je suis fière de notre gouvernement, à quel point je suis fière de notre ministre des Finances (M. Wilson). Je suis très fière de faire partie de ce gouvernement qui a le courage de reconnaître des situations dramatiques, et qui a le courage de proposer des solutions.

Monsieur le Président, j'ai des chiffres ici, je vais les lire en anglais, parce que je pense qu'il n'a pas du tout compris ce que j'ai dit. Cela devait être une langue qu'il ne possède pas. C'est écrit ici:

[*Traduction*]

En 54 mois, c'est-à-dire depuis le mois de septembre 1984, 1 432 000 emplois ont été créés, y compris 247 000 l'année dernière. Par opposition, seulement 358 000 emplois ont été créés en 55 mois de règne libéral, soit du

mois de février 1980 à 1984. Nous en avons créé trois, et presque quatre fois plus. Depuis septembre 1984, nous avons créé en moyenne 26 519 emplois par mois comparativement à 6 509 pour les libéraux.

[*Français*]

Monsieur le Président, voilà pourquoi je suis fière de notre gouvernement, mais ce qui me rend furieuse c'est de voir que l'opposition, en donnant des demi-vérités, trompe la population. Ils utilisent les faits, ils déforment la réalité et en faisant cela, ils traitent leurs citoyens, leurs concitoyens comme si c'étaient des gens qui sont incapables de faire face à la réalité. Les gens qui vous ont élus, les gens qui nous ont élus, nos concitoyens ont le droit de savoir quelle est la situation exacte de la dette et de la finance de leur pays, et notre gouvernement a le courage de les informer pour qu'ils puissent comprendre et appuyer les gestes et les mesures courageuses que nous prenons.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Saskatoon—Humboldt (M. Hovdebo) pour une question ou un commentaire.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée pour son discours. Je voudrais commenter son exposé et lui poser une question. Ce qui m'effraie le plus dans ce budget, c'est que, même si le gouvernement a, au fil des ans, supprimé 10 000 emplois dans la fonction publique, comme il le prétend, il augmente encore considérablement les impôts. Il a sabré certains programmes, et il en est fier. Le déficit a augmenté d'environ 1 milliard de dollars pour passer à 31,5 milliards. Si l'on en croit le vérificateur général, la dette accumulée est passée de 340 à 350 milliards de dollars. Les taux d'intérêt ont également grimpé. C'est le gouvernement qui les maintient à un niveau aussi élevé. On nous a signalé que si les taux d'intérêt diminuaient de un pour cent, le déficit baisserait de 1,5 milliard de dollars.

Je voudrais que la députée défende la politique de son gouvernement qui maintient les taux d'intérêt à un niveau élevé.

[*Français*]

Mme Gibeau: Monsieur le Président, mon honorable collègue sait certainement que, d'une part, les taux d'intérêt ne sont pas strictemet dictés par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt, l'argent que l'on emprunte se trouve sur les marchés mondiaux et c'est pourquoi justement notre gouvernement est en train de proposer un Budget qui permettra de réduire, non seulement notre déficit, mais éventuellement notre dette pour faire en sorte que notre pays soit de moins en moins vulnérable aux fluctuations des taux d'intérêt. Voilà pourquoi nous avons proposé un Budget difficile, exigeant, mais certainement très courageux, qui protège, comme je l'ai dit tout à l'heure, les gens d'abord, en faisant en sorte que les gens qui ont besoin de nos services et de nos programmes seront les gens qui en recevront.

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, avec un amendement, le projet de loi C-14, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

[*Traduction*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre) portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat avec le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Whittaker).

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole à la Chambre pour parler d'un projet de loi, notamment quand il s'agit d'un projet de loi d'une telle importance. Je suis toujours impressionné par le cadre dans lequel nous évoluons et par l'histoire qu'il évoque et je suis notamment ébahi par le gouvernement et par le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

Je suis ébahi, car tout au long des dernières élections, on nous a dit et demandé quel parti serait le moins en mesure de gérer l'économie à l'avenir. Ce budget prouve

que ce n'est certainement pas le parti ministériel qui siège de l'autre côté de la Chambre.

Ce ne sont certes pas le parti ministériel, le ministre des Finances (M. Wilson), ni le premier ministre (M. Mulroney) qui vont permettre au Canada de connaître un bel avenir économique. Ce budget n'est à mon avis rien d'autre qu'une stratégie d'échec.

Dans un article récent du *Globe and Mail*, on rapporte que d'après le *Conference Board*, le budget fédéral pourrait entraîner le Canada au bord de la récession d'ici la fin de l'année et qu'il nous garantit pratiquement aucune croissance économique pour le reste de 1989.

En taxant ce budget d'inflationniste, l'économiste en chef du Conference Board, James Frank, a déclaré que les pertes d'emplois et les hausses d'impôt attribuables à ce budget réduiront le revenu personnel disponible de 5 milliards de dollars l'an prochain. Selon lui, ce recul s'expliquera dans une grande mesure par le prélèvement de 2,2 milliards de dollars de plus en impôt sur le revenu des particuliers.

Voilà l'avenir qu'on nous prépare. Ce gouvernement a décidé de faire écoper les petits salariés, la petite entreprise, les agriculteurs, les chômeurs, les retraités, et il voudrait que nous voyons en lui le sauveur de l'avenir économique du Canada. C'est insensé. Il a bien montré où il plaçait ses priorités.

Une question soulevée tout à l'heure par mon collègue nous a rappelé que le ministre des Finances, dès 1985, a déclaré qu'il n'y avait pas suffisamment de riches. A mon avis, ce budget est une esquisse de programme en vue de créer plus de riches aux dépens des pauvres. A mon avis, les Canadiens n'accepteront pas cela. Les députés de mon parti non plus. Nous avons l'intention de montrer aux Canadiens ce que vous, députés du gouvernement, êtes en train de leur faire.

• (1700)

M. Horner: Ce que vous avez fait au Manitoba.

M. Whittaker: Vous n'y mettez pas les formes.

Une voix: Quelle honte!

M. Horner: Vous savez vous y prendre.

Le budget—M. Whittaker

M. Whittaker: Monsieur le Président, si vous me permettez un instant, maintenant que j'ai réveillé le député, j'aimerais dire un mot des effets de ce budget sur ma région.

En lisant le budget, je pensais à ma région, celle d'Okanagan—Similkameen–Merritt, et ses ressources. J'ai examiné les hausses d'impôt, l'augmentation de deux points de la surtaxe fédérale, et la hausse de 15 p. 100 des primes d'assurance-chômage, ainsi que les augmentations dans les taxes de vente et d'accise. Je crois comprendre que nous voulons ainsi soutirer des centaines de dollars aux contribuables. J'ai essayé de voir comment ces derniers profiteraient de ces augmentations.

Mais qu'ai-je trouvé à la place? Qu'il y aurait une réduction de 1 p. 100 dans les versements au titre des services de santé et d'aide sociale, des coupes dans le logement coopératif et locatif, des coupes dans le développement régional, dans les services de garderie, chez VIA Rail, dans le budget du tourisme, des propositions de coupes dans l'assurance-récolte, des coupes à Banque fédérale de développement. J'ai cherché à voir ce qui manquait. Rien n'a été prévu pour l'environnement ou pour les travaux que les municipalités doivent faire dans leur infrastructure. J'ai ensuite cherché à voir comment toutes ces mesures frapperaient ma région et quels seraient les secteurs directement touchés.

Une industrie minière importante est implantée dans les régions de Boundary et de Merritt—Princeton. J'ai parcouru le budget et j'ai vu que, là aussi, on avait effectué des compressions. On a également fait des coupes dans le domaine de la mise en valeur et de la prospection minière. Nous avons des forêts à Grand Forks, Midway, Greenwood, Okanagan Falls, Penticton, Princeton et Merritt. Ces régions sont touchées par des réductions au chapitre du reboisement et de l'expansion régionale. Je me suis ensuite arrêté à la rubrique agriculture, étant donné que c'est une des activités économiques importantes pour la partie de l'Okanagan qui est comprise dans ma circonscription. Il n'y a rien dans le budget qui puisse aider l'agriculture. De fait, là aussi, il y a des coupes importantes.

On propose des compressions dans les programmes de stabilisation et aucune aide n'est offerte aux petites entreprises pour fabriquer des produits à valeur ajoutée. Mon ami dit que c'est un autre exemple d'harmonisation dans le cadre de l'Accord de libre-échange, et je serais porté à lui donner raison.

Y a-t-il d'autres secteurs qui seront vraiment touchés? Le tourisme a une grande importance dans ma région. J'ai communiqué récemment avec la Chambre de commerce de Penticton. On m'a dit que la région de l'Okanagan accueillait chaque année plus de deux millions de touristes qui dépensent au-delà de 88 millions de dollars,

ce qui représente de 50 à 60 p. 100 des emplois liés directement ou indirectement au tourisme. Près de 20 p. 100 de ces touristes viennent des États-Unis, du Japon, de l'Europe et de pays divers. Cette industrie sera directement touchée par les réductions de 10 millions de dollars effectuées dans le budget du tourisme. Ce montant devait être consacré à la publicité et à la promotion de nos destinations tourristiques à l'étranger, mais ce budget nous le reprend. Cette mesure est tout à fait inacceptable pour les gens de ma région et aussi pour ceux de la Colombie-Britannique, dont les revenus dépendent du tourisme dans une large mesure.

Je m'étonne encore de voir le gouvernement sabrer dans le budget du tourisme, alors que la commission régionale d'Okanagan—Similkameen a reconnu l'importance du tourisme dans notre région et a mis de côté un certain montant pour faire de la publicité sur les attraits touristiques de notre région.

Que s'est-il passé? Au lieu de réduire les 10 millions de dollars et plus que le gouvernement dépense pour faire accepter au public certains de ses programmes impopulaires et d'affecter l'argent économisé à quelque chose d'utile, il consacre des fonds à des stupidités comme la publicité concernant ce budget indéfendable. Il ferait mieux de financer le secteur du tourisme, ce qui créerait des emplois et stimulerait la productivité dans nos collectivités. Cela permettrait aux gens de trouver des emplois. Soit dit en passant, le taux de chômage de ma région est plus du double de la moyenne nationale.

Après s'être amusé avec le GATT, l'Accord de libre-échange et l'agriculture, le gouvernement est en train d'enterrer le tourisme en réduisant son budget. Cela est tout à fait inacceptable dans ma région. Nous lutterons pour nos droits et pour le budget du tourisme. Nous nous opposerons à ce que le gouvernement est en train de faire à la circonscription de Okanagan—Similkameen—Merritt et à la région de Boundary.

Je voudrais maintenant parler de la petite entreprise. Statistique Canada attribue à ce secteur 70 p. 100 de tous les emplois créés entre 1980 et 1988. Qu'est-ce que ce gouvernement a fait pour aider la petite entreprise et reconnaître sa contribution à la société canadienne depuis la Confédération et particulièrement au cours des huit dernières années? Le gouvernement a rejeté la responsabilité de l'assurance-chômage sur le dos des employeurs et des employés. Il s'est retiré du programme d'assurance-chômage, dont il devrait s'occuper, pour assurer sa survie. C'est une autre étape vers l'harmonisation que prévoit l'Accord de libre-échange. Le gouvernement cherche à plaire aux Américains au lieu de veiller aux intérêts des Canadiens.

Qu'est-ce que la petite entreprise a obtenu? La Banque fédérale de développement l'a un peu aidée.

M. James: Un peu beaucoup.

M. Whittaker: Il semble toutefois qu'elle préfère prêter à des entreprises plus grandes. Le programme dont les petites entreprises peuvent bénéficier est la prestation de conseils sur les services de gestion. J'ai eu l'occasion en fin de semaine de recommander à un propriétaire de petite entreprise de s'adresser à la BFD pour ce service.

Que voyons-nous dans le budget? Le service de gestion de la Banque fédérale de développement perd 13 millions de dollars. C'est pourtant le service qui s'occupe des petites entreprises.

Le petit entrepreneur est souvent une personne sans compétences particulières qui veut être son propre patron. Il a besoin de toute l'aide qu'il peut obtenir. Il a besoin de conseillers pour l'aider. La Banque fédérale de développement offrait ce service et il avait même été proposé que la Société du crédit agricole commence à offrir un service semblable pour aider les agriculteurs à mettre leur entreprise sur pied.

Mais que se passe-t-il? Les petits entrepreneurs se font flouer une fois de plus par ce gouvernement qui se dit l'ami des petites entreprises. Quel ami! Depuis 1984, il a été maintes fois démontré que le programme des conservateurs favorise les grandes entreprises, et nous en avons une fois la preuve.

• (1710)

J'ai lu un article des plus intéressants dans le *Financial Post* où on disait que les petites entreprises seraient le plus durement frappées par la mise en vigueur de la nouvelle taxe. L'auteur souligne certains aspects qui me préoccupent au sujet des modifications apportées au régime de la taxe de vente, notamment au sujet des comptes à payer par le secteur des services, particulièrement les agences de publicité, mais ce qui pourrait tout aussi bien s'appliquer aux études d'avocats, aux maisons de comptables et aux firmes d'informatique qui fournissent des services au public. Sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée annoncée par le gouvernement, ces entreprises devront ajouter une taxe sur les services de 9

p. 100 en établissant leurs factures et elles devront remettre les recettes au gouvernement.

Le petit entrepreneur devra verser cet argent au gouvernement et il n'aura pas la possibilité de reporter ce versement parce qu'il sera pénalisé. Il devra effectuer son versement. Je peux dire aux députés, pour avoir travaillé au sein de petites entreprises, qu'un petit entrepreneur à la tête d'une société à peine rentable ne dispose pas des 5 000$ ou 8 000$ dont il est ici question. Dans des petites villes comme celles que je représente, il a normalement besoin de cet argent pour faire fonctionner son entreprise. Il en a besoin pour nourrir et habiller ses enfants et rembourser son prêt hypothécaire.

A mon avis, le gouvernement ne se soucie pas le moins du monde du petit entrepreneur. Il ne se soucie que de ses amis des grandes sociétés.

Dans l'article du *Financial Post*, il est aussi dit que les magazines canadiens, qui cette année réussissent tout juste à ne pas perdre d'argent, sont sérieusement menacés. Ils devront taxer les abonnements et on sait que toute variation des tarifs d'abonnement se répercute sur le nombre de lecteurs. Une fois de plus, le gouvernement menace une partie de notre culture, comme il l'a fait avec l'Accord de libre-échange.

Il reste un espoir. Dans le dernier paragraphe de l'article, on dit que Saul Muskat, un comptable de Toronto, signale que cette situation crée une nouvelle industrie spécialisée. Il y aura beaucoup plus de travail pour les comptables et pour les avocats spécialisés en fiscalité. Ceux d'entre nous qui se soucient du sort des Canadiens moyens trouvent cela inadmissible. Nous voulons un budget juste pour tous. Nous voulons un gouvernement qui oblige les grandes sociétés à payer leur part d'impôts. Nous voulons un gouvernement qui reconnaisse qu'il n'y a pas que des grandes sociétés, des riches propriétaires terriens et des employeurs au Canada. Nous voulons un gouvernement qui reconnaisse que bien des gens ne gagnent pas beaucoup d'argent et n'ont pas les moyens de payer les impôts ni de supporter les réductions supplémentaires.

Je voudrais maintenant parler des pensions de vieillesse. En 1988, le premier ministre a dit ceci:

Je voudrais dire un mot tout particulièrement à l'intention des personnes âgées.

Le budget—M. Whittaker

Il a fait cette déclaration à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, une région qui s'est fait avoir une fois de plus. Il a dit ceci:

> . . .à l'avenir, le Canada fera davantage et pas moins pour vous. Tant que je serai le premier ministre du Canada, les prestations sociales, et surtout celles que reçoivent les personnes âgées, augmenteront au lieu de diminuer car notre gouvernement est partisan de la justice sociale et de l'équité à l'égard des Canadiens.

A quoi avons-nous eu droit cette fois-ci? Nous avons eu droit à un échantillon de cette justice sociale, à un échantillon de cette équité à l'égard des personnes âgées. Comme en 1985, le gouvernement s'attaque au caractère universel des programmes sociaux, tout comme on l'avait prédit pendant la campagne électorale et pendant le débat sur l'Accord de libre-échange. Cela fait partie du processus d'harmonisation, tout comme le budget d'ailleurs. Le gouvernement s'en prend directement aux personnes âgées et aux programmes sociaux. Le gouvernement devrait avoir honte.

En 1985, la Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés a déclaré la guerre au gouvernement, lorsqu'il s'en est pris à la pension de sécurité de la vieillesse. Une fois de plus, cet organisme déterre la hache de guerre, et je l'approuve. D'après un article paru aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa, la Fédération est bouleversée de voir que le gouvernement ébranle les fondations de notre système de sécurité sociale.

Les Batterson, président de la fédération, dit que les personnes âgées estiment avoir été trahies, car tant le premier ministre que le ministre des Finances ont déclaré qu'ils ne toucheraient pas aux programmes de sécurité sociale. Il ajoute qu'elles ont été induites en erreur par des déclarations qui ont été faites pendant la campagne électorale.

Je suis peiné pour M^me^ Mulroney. Je sais que c'est une femme irréprochable. Le seul reproche que je pourrais lui faire, c'est qu'elle devrait enseigner à son fils à chercher un peu plus à dire la vérité. Il semble qu'il ait oublié cette vertu ces derniers temps. Nous avons vu comment il a réagi lorsqu'il a commencé à dire aux personnes âgées ce qu'il ferait pour elles. Oui, il a pris des mesures, mais pas celles qu'il avait promises.

[*Français*]

M. Guilbault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable député de Drummond invoque le Règlement.

M. Guilbault: Monsieur le Président, l'honorable député est en train de porter atteinte à la personnalité

d'une personne tout de même importante pour le gouvernement du Canada. Je pense qu'il enfreint le Règlement par ce qu'il dit actuellement. Je demanderais même au député de s'excuser, et de retirer ses paroles.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Drummond a invoqué le Règlement parce que le député aurait utilisé un langage antiparlementaire. Il faudra que je jette un coup d'oeil sur les «bleus» avant de rendre compte à la Chambre. Le député a une minute pour terminer son allocution.

M. Whittaker: Je vous remercie, monsieur le Président. Il y a un autre point que je voudrais aborder brièvement. Encore une fois, pendant la campagne électorale et au cours des quatre années précédentes, le gouvernement nous a dit qu'il viendrait en aide aux femmes canadiennes. Qu'a-t-il fait? Il leur est décidément venu en aide. Il a fait des coupes sombres de 2 millions de dollars dans les programmes destinés aux femmes. Il a réduit les cours de formation offerts aux nouveaux citoyens. Or, beaucoup de ces questions touchent les femmes.

Pendant la campagne électorale, j'ai rencontré un groupe d'immigrantes qui m'ont dit, entre autres, que les services qui leur étaient offerts n'étaient pas suffisants pour leur permettre de devenir des membres productifs de la société. Qu'avons-nous obtenu dans le budget? Le gouvernement a encore attaqué ces services.

Je veux dire au gouvernement qu'il ferait mieux de revoir ce qu'il a fait dans ce budget et de considérer ce dont nous, en tant que Canadiens, avons besoin. Il ferait mieux de songer à la gestion de l'avenir et aboutir à des conclusions différentes de celles auxquelles il est arrivé dans le budget.

M. James: Monsieur le Président, je voudrais faire des commentaires sur le discours du député de Okanagan—Similkameen—Merritt. Je suis très inquiet au sujet de certaines déclarations du député. Je suis très inquiet, je pense, de son peu d'empressement à reconnaître le mérite des gens qui travaillent dans l'industrie du tourisme. D'après lui, ils ne peuvent promouvoir eux-mêmes leur secteur et il faudrait consacrer toutes sortes de subventions fédérales pour faire de la publicité pour le tourisme en Colombie-Britannique. Assurément les entreprises de tourisme de l'Ontario ont réussi de leur propre initiative à se trouver des clients, et elles en sont fières. A mon avis, le député semble penser qu'il faudrait investir toutes sortes de subventions fédérales dans ce secteur et que le gouvernement fédéral n'a pas fait ce qu'il devait pour la petite entreprise. Il a mentionné que nous n'avons pas aidé la petite entreprise.

• (1720)

Le député a déclaré qu'il a travaillé dans ce secteur. Mais les petits entrepreneurs nous ont dit au cours de ces quatre ans et demi, lorsqu'ils sont venus sur la colline du Parlement, qu'ils aimeraient être libres de toute entrave et ne pas être obligés de suivre les directives du gouvernement. Ils aimeraient pouvoir agir à leur guise.

Toutes les collectivités locales nous ont dit, qu'elles aiment avoir une certaine flexibilité quand elles ont à décider comment elles peuvent le mieux aider les petites entreprises à se développer chez elles. Des fonds sont affectés au développement des collectivités. Notre gouvernement a une attitude positive à ce sujet et a bonne réputation à cet égard.

Les modifications apportées au régime d'assurance-chômage permettront certes de réaffecter des fonds à la création d'emplois, et plus spécialement dans le cadre du programme de développement des collectivités. Le programme s'est révélé excellent. Les chefs de petite entreprise nous ont dit en 1984-85-86 et en 1987 lorsqu'ils se sont présentés devant les comités du MEIR qu'ils avaient besoin de ce genre de flexibilité. Nous avons écouté ce qu'ils avaient à dire. Le député devrait aller discuter avec les chefs de petite entreprise.

Je trouve qu'il est honteux de semer la confusion, comme le député a tendance à le faire, sur la question des retraités à revenu élevé qui doivent rembourser une partie de leur pension de vieillesse. La pension continue certes d'être versée aux personnes dont le revenu excède 50 000$, ce qui constitue certainement un bon revenu annuel, et on ne devrait pas semer la confusion à ce sujet. Le contribuable qui gagne 100 000$ en 1989 n'aura à rembourser que 700$ de sa pension. Il faudrait bien mettre les choses au clair.

Plus tôt, le député de Kingston et les Îles a eu lui aussi tendance à embrouiller les choses. Je ne crois pas que les députés de Kingston et les Îles et d'Okanagan l'aient fait intentionnellement, mais je pense qu'il faudrait dissiper toute confusion. Cette mesure va dans le sens de ce que les socialistes disent depuis un certain temps, à savoir que les contribuables à revenu élevé devraient payer leur juste part. Dans le cas de ces derniers, non seulement l'universalité du programme est maintenue, mais ils remboursent pour aider à venir à bout de ce terrible problème de déficit et de dette à long terme que nous avons au Canada. Le député devrait en tenir compte et prendre soin de parler clairement, avec concision et exactitude de ces questions.

M. Whittaker: Je suis très content de pouvoir répondre, Monsieur le Président. A entendre ce qui s'est dit depuis les six jours que dure le débat sur le budget, je constate que la confusion règne davantage du côté des banquettes ministérielles que du côté de l'opposition.

Il se peut que mon collègue n'ait pas compris ce que certains députés et moi-même avons dit à propos du tourisme et des petites entreprises.

Il y a une semaine et demie, je me suis entretenu avec de nombreux représentants du secteur touristique et de la petite entreprise de ma région. Leur réaction n'est pas la même que la version qu'en donne le député à la Chambre des communes. Je suis un peu étonné de l'entendre me dire ce genre de chose puisque pendant tout le temps qu'ont duré les démarches entreprises par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M. Bulloch n'a pas cessé de mettre le gouvernement en garde contre ce projet de taxe à la valeur ajoutée à cause de ses répercussions sur les petites entreprises.

Lorsque je les ai rencontrés la semaine dernière, les représentants du tourisme de l'accueil m'ont expliqué notamment en quoi le régime de l'assurance-chômage sera dorénavant préjudiciable aux petits entrepreneurs. Il m'ont dit que le gouvernement ne s'intéressait pas au tourisme puisqu'une semaine, il promettait monts et merveilles dans le cadre du projet de loi C-3 et la semaine suivante, il sabrait 10 millions de dollars dans la partie promotion touristique du budget. Voilà quelques-unes des préoccupations dont les gens de ma région m'ont fait part.

Au sujet des dispositions sur la récupération fiscale, qu'on se le tienne pour dit une fois pour toutes sur les banquettes ministérielles: je sais fort bien à quoi elles riment. Le gouvernement a établi cette année à 50 000$, le seuil de revenu où commence à s'appliquer la récupération, mais que fera-t-il l'an prochain? Le gouvernement vient de pratiquer une brèche dans le principe de l'universalité. Il a miné le fondement de ce principe et je crois qu'il le sapera complètement d'une simple chiquenaude sous prétexte que cela n'importe pas vraiment puisqu'il vise les revenus supérieurs. C'est un prétexte ridicule. La mesure fait sûrement partie d'un programme d'harmonisation plus étendue.

Le gouvernement va abaisser ce seuil à 40 000$ et un beau jour à 10 000$. Où va-t-il s'arrêter? Va-t-il maintenant supprimer complètement nos programmes de sécurité sociale? Est-ce un début seulement? C'est contre une telle éventualité que nous protestons et nous en parlerons à qui mieux mieux pour que les Canadiens sachent bien que ce qu'ils voient maintenant n'est qu'un aperçu de qui reste encore à venir.

M. Harb: J'ai une observation à faire, monsieur le Président. Il semble bien que tout le monde soit unanime à reconnaître que nous avons un déficit et qu'il faut faire quelque chose.

Les différences sont sur les remèdes à utiliser pour le combattre. Le Parti libéral estime qu'il faut se concentrer sur une augmentation de la productivité. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le Canada est un des premiers pays du monde en ce qui concerne l'exportation de matières premières. Malheureusement, nous n'existons plus lorsqu'il s'agit de haute technologie, ou d'investissement dans l'enseignement, ou de lutte contre l'analphabétisme. Même si nous sommes un des premiers exportateurs de bois, nous importons des scies d'Italie pour le couper. Nous avons une industrie minière florissante qui exporte au Japon, à Hong Kong et ailleurs, mais nous importons les machines utilisées dans les mines.

Nous avons parlé de l'industrie du tourisme. Oui, c'est une industrie de service. Malheureusement, nous semblons encore mettre l'accent sur le secteur des services plutôt que sur celui de la fabrication.

Un Japonais qui était de passage ici il y a quelques semaines disait que le Canada, pour être à la pointe dans tous les domaines, devrait se concentrer davantage sur la fabrication. Il sera impossible de sortir de cette situation si nous ne consacrons pas plus d'argent à la recherche et au développement et si nous ne faisons pas de la fabrication une priorité.

M. Whittaker: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord. S'il faut accorder la priorité à quelque chose au Canada, c'est aux produits qui contiennent une valeur ajoutée. Nous ne pouvons pas continuer à accepter le fait que nous ne sommes que dans le secteur primaire et que nous expédions nos produits pour les faire transformer. Nous devons étudier ce que nous faisons et encourager les investissements dans ce domaine.

Les fonds pour la recherche et l'enseignement dont nous avons parlé à propos d'autres projets de loi sont si importants qu'ils rapportent d'énormes dividendes à notre pays, que nous pourrons certainement utiliser à l'avenir dans les secteurs manufacturiers ainsi que dans la promotion du Canada à l'étranger comme un pays qui fait

non seulement de la bonne recherche, mais où on est le mieux placé pour faire de la recherche.
• (1730)

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons maintenant poursuivre le débat avec l'honorable député de Laurentides (M. Vien).

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder l'honneur de m'adresser pour la première fois à cette honorable Chambre.

Je voudrais, en premier lieu, remercier bien sincèrement les gens de ma belle circonscription de Laurentides de la confiance qu'ils m'ont témoignée le 21 novembre dernier.

Monsieur le Président, depuis 1984, le solide bilan économique montre le succès de la politique de notre gouvernement. Nous avons créé un million et demi de nouveaux emplois, et notre économie a connu une expansion plus rapide que celle de la plupart des autres pays industrialisés. Nous avons accompli ces progrès ensemble, comme gouvernement et comme nation, parce que nous avons su faire des choix difficiles et prendre des mesures rigoureuses pour régler nos problèmes économiques et financiers.

Cependant, monsieur le Président, ces progrès sont actuellement menacés par la montée des tensions inflationnistes ici au pays comme à l'étranger.

Sous l'effet de ces pressions, les taux d'intérêt à court terme ont augmenté; ils seront beaucoup plus élevés cette année qu'on s'y attendait généralement il y a plusieurs mois. Au début de 1988, la plupart des prévisionnistes économiques avaient prévu que les répercussions de la crise boursière mondiale d'octobre 1987 ralentirait la croissance des économies industrielles en la ramenant à des niveaux plus soutenables. Nulle part, que ce soit au Canada ou dans l'un des autres grands pays industrialisés, les prévisionnistes n'avaient projeté la croissance rapide et les tensions inflationnistes qui ont été enregistrées.

La croissance a été très forte, et la politique monétaire s'est resserrée au Canada comme à l'étranger afin de faire échec à cette inflation.

Si nous n'agissons pas maintenant, nous serons de plus en plus menacés par la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt encore plus élevés qui risquent de nous plonger dans une profonde récession.

Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a admis savoir que les Canadiens sont frustrés par la montée des taux d'intérêt. Certains préconisent même que le gouvernement ordonne à la Banque du Canada d'abaisser les taux d'intérêt. Mais les taux d'intérêt n'augmentent pas indépendamment des autres facteurs économiques, et on ne peut pas davantage les faire baisser de cette manière.

Monsieur le Président, c'est la montée des tensions inflationnistes qui entraîne la hausse des taux d'intérêt. S'attaquer aux symptômes des taux d'intérêt élevés plutôt qu'à leurs causes ne réglerait pas le problème.

Ce n'est pas non plus en faisant marcher la machine à billets que l'on fait baisser l'inflation. Une inflation rapide entraîne toujours une hausse de taux d'intérêt. Une spirale inflationniste de ce genre est une garantie de catastrophe économique.

Monsieur le Président, le gouvernement ne commettra pas cette erreur. N'oublions surtout pas l'explosion de l'inflation et des taux d'intérêt au début des années 1980.

La dégradation de la confiance dans l'économie, l'effondrement de la croissance et de l'emploi dans toutes les régions du Canada et, par dessus tout, le dégât incommensurable infligé à des millions de Canadiens.

Comme l'a déclaré le ministre des Finances, il s'attend à ce que, à moyen terme, l'inflation et les taux d'intérêt diminuent. Cela permettra à l'économie de recommencer à progresser à son taux potentiel de 3 p. 100 par an en moyenne, entre les années 1991 et 1994. Cependant, nous n'obtiendrons pas ce taux de croissance potentiel automatique.

Monsieur le Président, nous devons appliquer des mesures budgétaires et monétaires fermes, mesurées et cohérentes, qui nous maintiennent dans la bonne direction, afin d'abaisser l'inflation et les taux d'intérêt et les empêcher de remonter. Nous devons suivre une politique réaliste et responsable, où les risques à court terme et les objectifs à moyen terme sont bien équilibrés.

Par son Budget, le gouvernement désire garantir l'avenir et non l'hypothéquer. C'est la raison pour laquelle le Budget s'attaque résolument aux principaux obstacles qui nous séparent de cet avenir: le problème d'une dette croissante.

Les mesures de ce Budget reflètent la gravité de la situation de la dette à laquelle nous faisons face. Par ailleurs, nous nous sommes efforcés de veiller à ce que l'ensemble des mesures soit équilibré, qu'il tienne compte des situations régionales et qu'il impose le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter.

Monsieur le Président, en tant que gouvernement, nous agissons avec détermination afin de réduire les dépenses et d'améliorer notre efficacité et nos activités.

Nous demandons aussi à tous les Canadiens de jouer un grand rôle dans les solutions de ce problème national.

Nous avons adopté les réductions de dépenses qui touchent une grande diversité de programmes, allant de la défense nationale au fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Lorsqu'elles auront été entièrement mises en oeuvre, ces réductions produiront un effet total d'environ 2,5 milliards de dollars par année. Par suite de ces mesures et des mesures adoptées antérieurement, les dépenses de programmes continueront à décroître d'une façon importante. D'ici 1993–1994, elles seront tombées à leur plus bas niveau depuis un quart de siècle.

Bien que les réductions des dépenses contribuent de façon importante à la réalisation des objectifs du Budget, il nous a également fallu augmenter les recettes.

Monsieur le Président, ces dernières mesures ont également été conçues pour peser davantage sur les contribuables qui ont les moyens de contribuer davantage. Les hausses ont été réparties de façon équilibrée entre un certain nombre de sources de recettes: impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers; taxes sur les ventes et financement du régime d'assurance-chômage. En contrepartie, des mesures comme le doublement du crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente permettent de garantir que les Canadiens à faible revenu porteront la moindre part du fardeau fiscal.

[*Traduction*]

Le gouvernement a introduit le crédit remboursable pour taxe de vente en 1986 et l'a augmenté depuis ce temps. Dans ce budget, il double le crédit pour taxe de vente pour les adultes et les enfants. En 1990, ce crédit s'élèvera à 140$ par adulte et 70$ par enfant.

En outre, en 1990, le seuil de revenu donnant droit au plein crédit sera porté de 16 000$ à 18 000$. Cela veut dire qu'une personne touchant un revenu net de 18 000$ ou moins recevra 140$. Un couple avec deux enfants recevra 420$.

Pour l'année d'imposition 1990, ce crédit donnera 655 millions de dollars aux Canadiens à faible revenu. Pour les personnes qui reçoivent le plein crédit, cela fera plus que compenser la hausse de la taxe de vente fédérale annoncée dans le budget.

Lorsque le gouvernement entreprendra bientôt sa réforme de la taxe de vente, il introduira un nouveau crédit pour taxe sur les produits et services qui entraînera une importante augmentation des sommes ainsi versées par le gouvernement. Cela veut dire que, même si des particuliers ne paient pas d'impôt, ils recevront ce crédit sous la forme d'un chèque du gouvernement. Les paiements seront effectués régulièrement tous les trois mois, et le premier chèque sera envoyé avant le 1er janvier 1991, date d'entrée en vigueur du nouveau système. La réforme de la taxe de vente sera avantageuse pour les ménages à faible revenu et à revenu modeste.

• (1740)

Le gouvernement introduira aussi d'autres changements pour aider les ménages à revenu moyen. Ensemble, le nouveau crédit et les autres changements nous donneront un système plus progressif. Le but du gouvernement est de s'assurer que les familles dont le revenu annuel est inférieur à 30 000$ sont dans une meilleure situation financière grâce à la réforme de la taxe de vente.

[*Français*]

Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services avantagera les citoyens canadiens de toutes les régions du pays. En effet, la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services se traduira par un régime fiscal plus équitable, une fois la réforme de la taxe de vente devenue réalité, grâce à l'instauration du nouveau crédit pour la taxe sur les produits et services et par un abaissement de l'impôt sur le revenu. L'objectif du gouvernement est de garantir que, par suite de l'ensemble de ces mesures, les familles gagnant moins de 30 000$ annuellement seront mieux loties une fois la taxe sur les produits et services instituée.

La taxe sur les produits et services améliorera considérablement notre compétition internationale. Nos industries d'exportation seront en meilleure posture, tandis que les entreprises nationales seront sur un pied d'égalité avec les importateurs. Elle entraînera une plus grande efficacité de l'économie canadienne qui attirera davantage l'investissement et qui créera beaucoup plus d'emplois. Une assiette moderne de taxation, produisant des recettes stables, aidera le gouvernement à réduire le déficit et à offrir aux Canadiens les programmes qu'ils chérissent.

Globalement, l'effet des mesures budgétaires s'élèvera à plus de 5 milliards de dollars cette année et à 9 milliards de dollars l'an prochain. Cette année, ces mesures compenseront presque la hausse des frais d'intérêt et laisseront le déficit à 30,5 milliards de dollars. L'an prochain, le déficit tombera à 28 milliards de dollars, et la dette cessera de s'accroître plus vite que l'économie. Voilà un résultat important, monsieur le Président.

Les mesures budgétaires permettront de couper de moitié le déficit annuel et de le ramener à 15 milliards de dollars d'ici 1993–1994. Le déficit se résorbant, la dette représentera une moindre proportion de notre revenu national, et les frais d'intérêt accapareront une moindre portion de chaque dollar perçu par l'État.

Monsieur le Président, personne n'aime les augmentations d'impôt. Pourtant la dette est un problème de taille parce que, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas payé en totalité le coût des programmes publics. Avant 1984, les mesures prises par les gouvernements successifs avaient

rétréci l'assiette des impôts. Il en est résulté un manque d'équité et une diminution des recettes fédérales.

Monsieur le Président, ce gouvernement a pris des mesures depuis pour rétablir l'intégrité du régime fiscal. Nous avons pris un grand nombre de mesures particulières au cours des quatre dernières années, dans le cadre des budgets et hors des budgets, afin d'éliminer les concessions fiscales particulières, de supprimer les échappatoires et de limiter la possibilité d'éviter l'impôt pour les sociétés et les particuliers à revenus élevés. Nous avons également réduit l'incitation à l'évitement fiscal grâce à une réforme globale de la fiscalité qui élargit l'assiette des impôts et abaisse les taux d'imposition.

Ces initiatives, monsieur le Président, ont fait du régime fiscal une source de recettes plus équitable et plus fiable, pour obtenir les fonds dont nous avons besoin pour préserver l'avenir du Canada. Les mesures de ce Budget reflètent la gravité de notre situation. Nous avons fait des choix difficiles. Nous nous sommes efforcés à veiller à ce que l'ensemble des mesures soit équilibré, tienne compte des situations régionales et impose le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est 17 h 45, je dois, aux termes du paragraphe 84(6) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix la motion dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 5 mai 1989, le vote par appel nominal est reporté au lundi 15 mai 1989, à 18 heures.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 17 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 mai 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'IMPORTATION ET LA VENTE ILLÉGALES DE COMBUSTIBLES CONTAMINÉS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa négligence en ce qui concerne l'importation et la vente illégales de combustibles et carburants contaminés contenant des biphényles polychlorés (BPC) et d'autres substances toxiques.

. . .Monsieur le Président, je ne dirai pas que je suis heureuse d'avoir l'occasion de débattre cette question, mais je crois que cela va nous permettre de faire état de certains faits qui, malheureusement, sont en la possession du gouvernement depuis quelque temps, 28 mois au plus, mais sur lesquels ou a fermé les yeux. Il s'agit de faits qui portent sur les risques qui pourraient menacer la santé des Canadiens, notamment la possibilité que des BPC soient mélangés à l'essence, au fuel domestique et aux carburants utilisés dans l'industrie et dans les serres où l'on fait pousser les fruits et les légumes qu'on finit par retrouver sur notre table. En fait, il se peut que des déchets toxiques aient pénétré dans notre chaîne alimentaire, ce qui présentait un risque pour la santé des Canadiens.

Selon moi, les Canadiens doivent tout d'abord se demander, monsieur le Président, pourquoi on n'a pas agi alors que divers ministres ont été informés de la possibilité d'une escroquerie criminelle sur une échelle probablement jamais vue au Canada, alors qu'il est peut-être question, en l'occurrence, d'un trafic extrêmement généralisé de déchets toxiques entre le Canada et les États-Unis. Puisque tous les ministres et fonctionnaires en question ont été informés, pourquoi ont-ils tiré le rideau sur cette question? Pourquoi n'ont-ils pas voulu s'occuper d'une question qui aurait fort bien pu nuire directement à la santé des Canadiens?

Je voudrais prendre un instant pour faire un bref historique. Voici donc la chronologie des événements pertinents en commençant par la fin: en mars 1989, a eu lieu en Suisse une importante conférence à laquelle le gouvernement du Canada était représenté par la ministre associée des Transports. À cette conférence, la ministre d'État aux Transports (M^me^ Martin) s'est fait dire par Daniel Green. . .

[*Français*]

. . .le président de la Société pour vaincre la pollution, de Montréal. . .

[*Traduction*]

. . .qu'il avait eu avec elle un entretien au cours duquel il lui avait clairement exposé certains faits. Pour citer M. Green, avant cet entretien avec la ministre d'État aux Transports, il avait communiqué avec le cabinet du ministre de l'Environnement (M. Bouchard).

Je vais simplement consigner au compte rendu, monsieur le Président, à l'attention du gouvernement, les noms de ceux avec qui M.Green dit s'être entretenu de la question. Pour ce qui est des ministres, il en a parlé à la ministre d'État aux Transports ainsi qu'à deux représentants du cabinet du ministre de l'Environnement, soit à Vic Shantora et à John Myslicki, a-t-il déclaré ce matin. Il a parlé à Alan Beasley, du ministère des Affaires extérieures, et à Shirley Wood, adjointe de la ministre d'État chargée des Transports. Donc, quatre fonctionnaires de trois ministères et la ministre d'État avaient appris au mois de mars l'existence de cette supercherie.

• (1010)

Mais ce n'est pas la première fois que le secteur privé essaie d'alerter le gouvernement au sujet de la possibilité d'une vaste escroquerie, et je dois dire que ce n'est. . .

Les crédits

[*Français*]

Ce n'est pas simplement une question de l'intérieur du Québec.

[*Traduction*]

M. Andrew Porterfield, du Centre for Investigative Reporting de Washington, qui s'occupe de cette question depuis de nombreuses années et qui a participé aux audiences du gouvernement américain, semble être au courant de la situation depuis des années, alors que plusieurs ministres ont prétendu cette semaine à la Chambre qu'ils n'en ont entendu parler que lundi dernier. M. Andrew Porterfield dit qu'il a des preuves selon lesquelles des substances dangereuses ont été transportées de l'Idaho et de l'État de Washington en Colombie-Britannique et en Alberta. Il estime que l'affaire ne se limite pas à l'Ontario et au Québec. Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) nous dit avoir fait faire des tests et qu'il n'y a pas de disparités régionales, c'est vraisemblablement le cas puisqu'il y a eu transport illicite de substances toxiques depuis la Colombie-Britannique jusqu'au Québec et peut-être jusque dans les provinces de l'Atlantique. Ce n'est pas l'opposition qui a fait ces déclarations, c'est Andrew Porterfield.

Nous savons cependant quelque chose. Hier le ministre du Revenu national (M. Jelinek) m'a traitée de menteuse pour avoir affirmé que le vice-président exécutif de la Petroleum Marketers' Association of Canada avait eu avec le ministre, à Ottawa, il y a 28 mois, donc plus de deux ans, un tête-à-tête au cours duquel il avait parlé de la possibilité d'un trafic d'importation de déchets toxiques au Canada. Le ministre du Revenu a-t-il donné suite à cette information? Pas du tout. Hier même, il a tout nié. Lui ou son collègue m'a traité de menteur. M. Green est un menteur. M. Conrad est un menteur. Il faut croire que quelqu'un de l'opposition, du *Globe and Mail*, de la Petroleum Marketers' Association of Canada ou de la Société pour vaincre la pollution veut faire la lumière sur toute cette affaire et n'a donc aucun intérêt à mentir. On peut toujours accuser l'opposition de mentir, mais c'est plus délicat dans le cas d'organisations indépendantes.

Une voix: Par sensationnalisme.

Mme Copps: Quel intérêt Jim Conrad peut-il bien avoir à faire du sensationnalisme?

Le vice-président exécutif de la Petroleum Marketers' Association of Canada n'a pas intérêt à faire du sensationnalisme. Il a un produit à vendre et il tient à ce qu'il ne soit pas contaminé. Il s'intéresse au trafic d'importation qui fait actuellement l'objet d'une enquête, mais il tient surtout à pouvoir garantir aux Canadiens la qualité de son produit. C'est cette qualité qui a été remise en question à cause de la négligence totale du gouvernement et de l'indifférence absolue de l'ex-ministre du Revenu qui, bien qu'informé dès le mois de janvier 1987 que des déchets toxiques étaient importés des États-Unis, a préféré ne rien faire à ce sujet.

La ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin) a été avertie de cette affaire au mois de mars de cette année par un environnementaliste qui est, selon les dires du ministre de l'Environnement (M. Bouchard), un spécialiste renommé dans son domaine. Elle a préféré ne rien faire. Hier, le ministre du Revenu a avoué à la Chambre que certains participants à une réunion à un très haut niveau qui s'est tenue à Toronto, il y a environ deux ans, soit au mois de septembre 1987, ont affirmé, preuves à l'appui, que des produits toxiques étaient mélangés aux combustibles, mais il a prétendu que ces renseignements ne se rapportaient qu'aux combustibles transportés à l'intérieur des États-Unis.

Selon les renseignements que j'ai obtenus d'un informateur, que le ministre connaît sûrement puisqu'il a affirmé que les participants avaient pris beaucoup de notes au cours de ces réunions semestrielles, cet informateur aurait remis au ministère du Revenu des preuves manifestes et lui aurait offert en 1987 de continuer de lui fournir des preuves sur cet acte criminel, mais le ministère aurait décliné l'offre. Si cela n'avait rien à voir avec des cas de fraude fiscale, le ministère ne voulait pas en entendre parler. Il ne se préoccupait pas des répercussions à long terme que pouvait comporter la présence de ce genre de substances toxiques sur l'environnement du Canada.

Mais envisageons la question de façon plus générale, monsieur le Président. Pourquoi ces substances toxiques sont-elles importées illégalement chez nous depuis déjà

quelques années, s'il faut en croire les renseignements qui nous sont transmis?

En partie parce que certains États américains, comme la Californie, ont adopté des lois extrêmement rigoureuses concernant l'élimination des déchets toxiques. Le fournisseur d'origine qui expédie des déchets toxiques qui sont un jour en cause dans une activité illégale quelconque en est tenu responsable. L'exploitant d'une petite entreprise qui recycle des huiles usées en Californie et qui expédie des carburants toxiques qui se retrouvent dans une aire d'enfouissement illégale en Californie en est tenu criminellement responsable.

Cependant, en vertu des lois américaines, le fournisseur d'origine échappe à toute poursuite une fois que ses produits toxiques ont quitté le territoire des États-Unis. Par conséquent, ce sont en quelque sorte les lois de ce pays qui poussent les entreprises américaines à expédier leurs déchets toxiques hors du territoire des États-Unis. Aux États-Unis, il en coûte environ 1 000 $ pour se débarrasser d'un container de déchets toxiques dans des conditions hygiéniques et sûres. Tant que la zone d'enfouissement illégale se trouve au Canada, le fournisseur d'origine ne court aucun risque lorsqu'il exporte des carburants contaminés contenant des BPC ou d'autres substances toxiques.

À l'instar d'un grand nombre de Canadiens, j'ai été quant à moi renversé d'apprendre de la bouche d'un certain M. Jim Vincenet, de l'Agence américaine de protection de l'environnement—il ne s'agit pas en l'occurrence d'un porte-parole du Parti libéral ou d'un représentant du Canada—le gouvernement du Canada prétend que tout le monde ment sauf lui. . .

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne sais combien de fois la députée a donné à entendre que les ministériels les avaient traités, elle et ses collègues, de menteurs. J'ai eu beau examiner la déclaration, d'hier, je n'y ai trouvé ce terme nulle part, d'autant plus qu'il serait antiparlementaire de l'utiliser.

Mme Copps: C'est que vous n'avez pas regardé la télévision hier soir.

M. Cooper: Peut-être faudrait-il rappeler à la députée qu'elle est en train d'accuser quelqu'un. . .

Mme Copps: Oui, Otto Jelinek.

M. Cooper: . . .d'avoir fait à la Chambre quelque chose d'antiréglementaire.

Mme Copps: J'ignore où le député a passé les derniers jours, mais Otto Jelinek m'a traitée de menteuse.

M. Cooper: Où?

Les crédits

Mme Copps: Hier, à l'extérieur de la Chambre, là où le député de Duvernay (M. Della Noce) et des millions de Canadiens ont été en mesure de l'entendre.

M. Della Noce: Elle a menti. . .

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. . .

M. le vice-président: Pourrions-nous cessez de parler de cela? La députée pourrait-elle poursuivre son exposé? Autrement, nous n'en finirons jamais. Le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis très reconnaissant au Président de sa décision et je conviens que nous devrions nous en tenir là. Toutefois, un autre député qui était présent il y a à peine un instant a porté une accusation semblable contre la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). J'estime que ce député, qui représente la circonscription de Duvernay, devrait au moins se rétracter.

M. le vice-président: Une fois de plus, je prierais les députés de s'abstenir d'utiliser ce mot. Il est parfois antiparlementaire, mais pas toujours. Le terme n'est pas parlementaire lorsqu'on accuse un député d'avoir agi ainsi de propos délibéré. De toute façon, la plupart du temps, l'utilisation de ce terme crée du désordre à la Chambre. Si les députés voulaient bien s'abstenir de l'utiliser, nos délibérations, j'en suis sûr, s'en trouveraient améliorées.

M. Boudria: Vous avez raison.

[*Français*]

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) invoque le Règlement.

M. Della Noce: Monsieur le Président, on vient de mentionner mon nom. Ce que j'ai dit hier à la presse, c'est que. . .

Mme Copps: Je n'ai pas dit que c'était toi, j'ai dit que j'avais entendu le ministre. . .

M. Della Noce: Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) vient de me nommer et j'ai dit à la presse hier, puisque la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a dit à la presse que j'avais appelé. . . Et ce n'est pas vrai!

Mme Copps: Je n'ai pas dit cela, le ministre du Revenu l'a dit.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Maintenant que cette affaire est close, la députée pourrait-elle continuer?

Mme Copps: Monsieur le Président, je vais revenir à ce qui m'a choquée. On dirait, en effet, que le Canada est en train de devenir rapidement, que ce soit légalement ou non, la décharge où les Américains viennent déverser leurs déchets toxiques.

• (1020)

Si la société—et je songe à l'humanité tout entière et non seulement à la société canadienne—veut s'attaquer au problème de la pollution, de la détérioration de l'environnement par les déchets toxiques, tous devront comprendre et respecter un principe fondamental: chacun a la responsabilité de ses propres déchets. Aux États-Unis, les lois étant très sévères, les sociétés pourraient être tenues criminellement responsables du déversement illégal de déchets toxiques à l'intérieur des États-Unis, mais elles ne prévoient rien pour l'exportation de ces mêmes matières. Profitant de la situation, les sociétés américaines qui veulent s'en tirer à bon compte, lorsqu'elles doivent se débarrasser de leurs déchets toxiques, les confient parfois à des entreprises qui agissent clandestinement et utilisent n'importe quel moyen pour faire sortir les déchets du pays, y compris le mélange illégal de ces produits avec du mazout ou du combustible utilisé dans les industries.

À l'heure actuelle, selon l'Agence de protection de l'environnement, nous recevons des États-Unis environ 120 000 tonnes de déchets toxiques par année. Non seulement il nous est difficile de gérer les déchets toxiques de la pollution industrielle et résidentielle chez nous, mais il nous faut encore devenir la principale décharge où les États-Unis viennent se défaire de leurs déchets industriels. Si nous devons nous occuper des déchets d'autres pays, comme nous l'avons fait pour ceux des États-Unis, il faudrait que nous soyons à tout le moins bien équipé et bien représenté par un gouvernement qui réagira à la moindre alerte, le genre d'alerte dont l'ancien ministre du Revenu n'a pas tenu compte en 1987.

Plus tard cette même année, il y a eu d'autres alertes, par exemple à la réunion de septembre des fonctionnaires du ministère du Revenu à Toronto, mais on n'a pas donné suite à ces alertes non plus. Des informations ont ensuite été communiquées au ministre des Transports (M. Bouchard) lors d'une conférence internationale par une personne que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a décrite comme un environnementaliste respecté. En mars dernier, les services de l'Environnement ont reçu d'autres indications, car une fois encore, M. Green a fait part de son inquiétude concernant l'importation possible de déchets toxiques.

L'Agence américaine de protection de l'environnement admet que le système en place là-bas peut présenter des failles. Une fois qu'un manifeste sur des déchets toxiques est soumis, on rédige une lettre de consentement pour confirmer que l'envoi en question peut être exporté, mais le manifeste dans lequel figure le nom des produits toxiques n'est jamais comparé à la lettre et on ne vérifie pas si les sociétés ont la permission d'exporter. Dans le système américain, qui est plus strict que le système canadien, on ne s'assure même pas si les sociétés ont la permission d'exporter. Voilà une très grave lacune.

Si les députés ne me croient pas, ils croiront peut-être M. Jim Vincent, de la division de la mise en application de l'Agence de protection de l'environnement, à Denver, au Colodaro. Il affirme qu'on prélève rarement des échantillons pour confirmer le contenu d'un envoi. Habituellement, si des échantillons sont prélevés, ils le sont par l'expéditeur et envoyés au destinataire, et c'est ce dernier qui confirme le contenu de l'échantillon. C'est un peu comme si le renard prenait soin du poulailler. L'expéditeur et le destinataire sont les seuls à vérifier si l'échantillon de déchets est vraiment ce qu'il est censé être.

Si les États-Unis doivent exporter au Canada 140 000 tonnes de déchets par an, nous devons mettre en place des systèmes qui assureront l'application des règlements. Cette semaine, le ministre de l'Environnement s'est adressé à la Chambre, mais il n'a pas dit que, tout au long du mandat du gouvernement actuel, Douanes et Accise a dû abolir 336 postes à cause des recommandations de l'infâme groupe de travail Nielsen. Il est impossible d'éliminer 336 postes sans qu'il n'y ait de répercussions sur les contrôles exercés aux frontières.

Le ministre a déclaré qu'il ajouterait 34 années-personnes à son personnel responsable de faire appliquer le règlement adopté en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il y a 140 points d'entrée au Canada. En tenant pour acquis que les gens ne peuvent pas travailler 24 heures par jour, 7 jours par semaine, nous pouvons supposer que les 34 nouveaux employés couvriront, dans la meilleure des hypothèses, huit ou dix

points d'entrée. Il reste donc 130 points d'entrée non surveillés où peuvent se dérouler des activités criminelles dont l'importation de produits toxiques.

[*Français*]

Et c'est un point qui a été soulevé à plusieurs reprises par M. Green quand il a parlé aux adjoints du ministre de l'Environnement et quand il a parlé au ministre adjoint des Transports. Ce qu'il a dit, c'est: Il faut, si le gouvernement canadien est vraiment sérieux au sujet des produits toxiques, au moins considérer les criminels en matière de produits toxiques aussi fortement qu'on considère les criminels de la drogue.

On sait que la semaine dernière, on a eu une grosse sortie du ministre du Revenu: Il fait ceci, il fait cela à la frontière, en ce qui concerne les transports et le trafic de la drogue.

Monsieur le Président, le trafic de BPC touche la santé de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, et il y a des familles, quasiment chaque famille dans notre pays, qui sont touchées par des maladies environnementales, tel que le cancer, les problèmes respiratoires, l'emphysème ou n'importe quoi d'autre. La santé des Canadiens devrait être aussi importante. Et pour cette raison-là, je pense qu'au moins le gouvernement fédéral doit faire en sorte, comme on l'a d'ailleurs suggéré durant le débat sur la *Canadian Environmental Protection Act*, que le trafic de BPC et les trafiquants de produits toxiques doivent être traités comme des criminels.

Monsieur le Président, on voit ce matin dans les journaux qu'un grand trafiquant de BPC a reçu une amende de 100 000$. Mais 100 000$, c'est quasiment rien lorsqu'on considère les profits qui peuvent être récoltés durant une période de deux ans.

Monsieur le Président, si le gouvernement fédéral veut vraiment améliorer la situation, il faut accepter le fait qu'il a ignoré pendant 28 mois. . . mais alors que cela a été mis au point par la population, par les journalistes—remercions le bon Dieu que nous ayons ici des journalistes pour soulever la question—et aussi par les gens de l'industrie et les gens de l'environnement, je pense qu'au moins le gouvernement fédéral doit examiner nos lois fédérales qui ne traitent pas les trafiquants de BPC comme les trafiquants de la drogue, et il faut aussi mettre en place les systèmes pour enquêter, de la source jusqu'à la fin, le voyage des produits toxiques au Canada.

[*Traduction*]

D'ici quelques jours ou quelques semaines, il faudra répondre à une question fondamentale: «Nous, Canadiens, voulons-nous que notre pays devienne le dépotoir de produits toxiques des États-Unis?» Nos industries et nos villes ne produisent-elles pas déjà assez de déchets toxiques? Peut-être essayons-nous de nous illustrer en gagnant le titre de principal dépotoir de produits toxiques américains. Puisque nous importons légalement 140 000 tonnes de ces déchets, sans parler de tout ce qui traverse la frontière illégalement, il serait tout à notre avantage de nous doter d'un système infaillible d'élimination des déchets toxiques.

Compte tenu de la multiplication des erreurs dont nous avons été témoins cette semaine, je peux dire que l'élimination des déchets toxiques illégaux tient de la comédie. Je ne me fie pas un instant au gouvernement conservateur pour ce qui est de mettre en place un système garantissant aux Canadiens l'élimination efficace des BPC et autres produits toxiques provenant des États-Unis. Le gouvernement a énormément de travail à faire. Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard), celui qui vient avant tous les autres et qui a déclaré que l'environnement était la première priorité, aurait intérêt à renvoyer la question devant un comité parlementaire pour que nous puissions tous faire connaître nos opinions.

• (1030)

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) sur une question ou un commentaire.

M. Della Noce: Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais participer à ce débat qui me tient à coeur, un débat dont j'ai participé, en 1987. Malheureusement, je n'étais pas présent à Toronto à cette réunion, mais c'est la seule que je dois avoir manquée, puisque M. Conrad a passé presque trois mois à mon bureau.

Mme Copps: Vous avez téléphoné à M. Conrad.

M. Della Noce: Je suis un peu déçu de voir la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) qui parlait tantôt, et qui saute souvent aux conclusions, et elle a même dit à la presse, hier, que j'avais parlé à M. Conrad, hier. Alors j'ai su d'où venait la nouvelle. Si on parle de crédibilité ici, il faudrait faire attention que la députée ne parte pas de ballon, parce que les ballons sont déjà assez gonflés en cette Chambre. Je n'ai pas parlé à M. Conrad, hier. Malheureusement, je lui ai téléphoné et il n'était pas là. Je voudrais aussi dire à la députée, étant donné qu'elle n'était pas présente à Toronto: J'ai parlé avec M. Conrad pendant nombre et nombre d'heures et jamais il n'a été question d'autre chose que de la taxe de vente.

J'aimerais demander à la députée qui pense tout connaître dans ce domaine, moi j'y ai passé 25 ans de ma vie, pourquoi dit-elle que c'est dangereux pour la santé, puisqu'il n'y a pas eu une preuve encore que cette chose-là est arrivée. Il y a eu toutes sortes de choses qui se sont faites, mais pas encore dans cette chose-là, dans les BPC toxiques. Alors je veux lui demander si elle a au moins une preuve sur ces allégations, une preuve comme quoi une automobile pourrait fonctionner avec des produits toxiques? Puis, en tant que mécanicien de première classe, je peux dire à ma collègue députée que je vais lui apporter un carburateur, puis je vais lui montrer ce qu'est un carburateur, puis que cela est impossible. Maintenant si elle a une preuve, qu'elle le dise. Mais si elle n'en a pas, qu'elle arrête de tirer des conclusions. M. Conrad travaillait avec moi et M. Conrad a été congédié de notre association. Je voudrais lui demander pourquoi elle part des rumeurs? Si elle a au moins une preuve, qu'elle nous la donne dans cette Chambre, puis qu'elle arrête de. . .

Mme Copps: Monsieur le Président, si le député veut dire la vérité à la Chambre, pourquoi cette semaine, à l'émission radiophonique de Pierre Pascau, sur les ondes de CKAC, à Montréal, a-t-il dit que lorsqu'il était dans les affaires d'essence, il savait que cela se déroulait? Pourquoi a-t-il fait cette entrevue avec Piere Pascau, à Montréal, cette semaine?

M. Della Noce: Monsieur le Président, encore une fois la députée ne fait pas la différence entre la fraude de la taxe sur l'essence, où il y a eu 169 accusations de portées, suite à ma plainte auprès du ministre qui m'a donné un service extraordinaire, le ministre du Revenu national de l'époque, non pas M. Jelinek, mais l'autre, et je parlais à M. Pascau de la taxe de vente, n'ayant jamais une preuve comme quoi c'était des BPC ou du toxique. Il y a eu toutes sortes de fraudes, mais il n'y a jamais eu. . . En tout cas, au Québec, il n'y a jamais eu de fraude relativement à l'essence. C'est ce que j'ai dit et vous mélangez l'essence avec le toxique.

Mme Copps: Je pense que le mélange, monsieur le Président. . . après avoir entendu les commentaires du député de Duvernay, il admet qu'il y avait des allégations durant les années où il a travaillé dans l'essence. Il admet cela.

M. Della Noce: Ce n'est pas le BPC!

Mme Copps: Il admet qu'il y a des allégations au sujet des produits toxiques et il est venu ici, déjà il y a. . . Mais il vient de le dire, monsieur le Président.

M. Della Noce: Non, je n'ai pas dit cela.

Mme Copps: Il a parlé de la question de fraude de taxes, mais est-ce qu'il ne comprend pas le fait qui a été compris par tous ceux qui étudiaient la question, soit à Washington, quand ils ont siégé sur un Comité du Congrès, avec les pétrolières et les environnementalistes, que la question de la taxe est liée inextricablement à la question de la fraude sur le mixage de BPC et d'autres toxines.

M. Della Noce: Non, non!

Mme Copps: Il dit non. Quand on a des compagnies. . .

M. Della Noce: Non, c'est faux!

Mme Copps: C'est faux? C'est lui qui est l'enquêteur de la police, maintenant! C'est faux!

Monsieur le Président, quand une compagnie est prête à ignorer la loi en ce qui concerne les paiements de taxes, quand elle prétend, par exemple, qu'elle envoie une certaine essence pour justement éviter la taxe, en même temps, cette compagnie démontre qu'elle ne veut pas respecter la loi et, à mon avis, c'est absolument croyable que cette même compagnie, qui est en train de commettre une fraude sur le système de taxes, serait prête à mélanger d'autres substances à l'essence pour encore faire du profit illégal. Pourquoi s'implique-t-elle dans la fraude de taxe? C'est parce qu'elle veut faire des profits illégaux.

En même temps, ce sont ces mêmes compagnies qui feraient n'importe quoi pour faire des profits illégaux. . .

M. Della Noce: Ce sont des criminels.

Mme Copps: Pour faire des profits illégaux en ce qui concerne la fraude de taxes, ces mêmes compagnies sont prêtes à mélanger à l'essence des produits toxiques afin d'éviter le coût de 1 000$ pour chaque baril et ainsi en disposer de façon légale.

M. Della Nocce: Ce n'est pas vrai!

Mme Copps: Le député dit que ce n'est pas vrai. Dois-je en conclure que le témoignage qui a été fait hier à la Chambre par le ministre du Revenu national est faux? Parce que le ministre a dit hier, à la Chambre, que, en septembre 1987, il y avait des preuves à l'effet que ce genre de transport existait entre deux États, aux États-Unis. Et qu'est-ce qui nous dit que ce n'était pas acheminé vers le Canada? Quand on sait que le transport entre le Canada et les États-Unis se fait chaque jour, il faut comprendre aussi que cette preuve, qui est absolument. .

[*Traduction*]

A Washington, on a des preuves absolument stupéfiantes de ce qui se passe entre les États américains. Le ministre du Revenu nous en a parlé hier. Le député prétend que ce n'est pas vrai, mais c'est le ministre lui-même qui a reconnu hier, à la Chambre, que l'on avait des preuves de l'existence d'un trafic de substances

toxiques illégales entre certains États américains—c'est la nuance qu'il a faite—et Dieu sait qu'il a essayé de limiter les dégâts. Il a dit qu'il n'avait rien fait parce que ces produits n'étaient pas passés à la frontière canadienne. Nous avons de nombreuses preuves. En toute franchise, monsieur le Président, je préférerais écouter un environnementaliste respecté. . .

[*Français*]

. . .un environnementaliste respecté, tel que dit par le ministre de l'Environnement, plutôt qu'à la parole de l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce).

[*Traduction*]

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a parlé de la rencontre entre M. Conrad et l'ancien ministre du Revenu national, qui a eu lieu en janvier 1987. Sauf erreur, le ministre et les fonctionnaires présents ont dit très clairement que la discussion n'avait porté que sur l'évasion fiscale concernant la taxe d'accise. Si M. Conrad avait effectivement voulu aborder le problème à ce moment-là, et s'il l'avait fait, n'eut-il pas été logique qu'il profite d'une occasion ultérieure, de sa comparution devant le Comité des finances au sujet de l'évasion fiscale concernant la taxe d'accise, le 20 mai 1987, soit environ cinq mois plus tard? Ne semble-t-il pas logique que, s'il avait communiqué ces informations au ministre au début de janvier, il aurait profité de l'occasion pour en parler aux membres du Comité permanent des finances en mai 1987?

Mme Copps: Monsieur le Président, je présume que votre question laisse naturellement sous-entendre que M. Conrad ne disait pas la vérité. J'ignore pourquoi M. Conrad, qui n'est pas membre de l'opposition et qui n'a pas son intérêt personnel en vue, voudrait remettre sur le tapis une rencontre qui s'est tenue il y a 28 mois et dont le ministre ne nie pas qu'elle a eu lieu. Selon une lettre de suivi du sous-ministre adjoint, le ministre lui-même a lancé une enquête internationale, mais pas sur une question de fraude fiscale. L'enquête internationale qu'il aurait lancée mettait en cause des organismes américains chargés de l'application de la loi. Le FBI en était au courant depuis au moins 1987. Le sous-ministre adjoint déclare dans sa lettre adressée à M. Conrad que le gouvernement est en train de mener une enquête internationale sur l'importation de carburants. Or, de toute évidence, la fraude fiscale est le principal sujet de préoccupation de l'Independent Petroleum Marketers Association. C'est elle qui doit payer la note en cas de fraude fiscale. C'est elle qui reçoit l'essence, et c'est elle qui est touchée financièrement.

Cette personne n'hésite pas à dire que, lorsqu'elle a rencontré le ministre, sa principale préoccupation et la principale question qu'elle a soulevée était la fraude fiscale. Aujourd'hui, au réseau de télévision national—je n'invente rien—elle a dit qu'en même temps la question de la fraude fiscale et celle du mélange de déchets toxiques étaient inextricablement liées et que les sociétés ou les entreprises véreuses étaient le point vulnérable de l'industrie qui tentait de frauder le fisc. En même temps, nous allons réaliser des bénéfices encore plus considérables en mêlant des produits toxiques à du mazout légal.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, nous avons appris ces derniers jours que les gouvernements du Canada et de l'Ontario se soucient plus de l'aspect fraude et évasion fiscales dans cette affaire de mazout et d'essence de contrebande que des risques pour la santé publique. Il faut que nous revoyons l'historique de cette affaire de combustibles et de carburants contaminés. Il est devenu évident qu'Environnement Canada était au courant depuis 1985 des combustibles et carburants contaminés au Canada, et que Revenu Canada le sait depuis le 11 septembre 1987. Nous savons maintenant que la ministre d'État chargée des Transports a été mise au courant entre le 20 et le 22 mars de cette année quand Daniel Green lui a parlé des déchets dangereux passés en contrebande quand les deux assistaient à une conférence sur le transport des produits dangereux qui a eu lieu en Suisse. Daniel Green a également téléphoné au bureau du ministre de l'Environnement et a demandé à parler à son chef de cabinet. Il a parlé à la place à Ann Marie Jean qui travaille actuellement au cabinet du ministre en tant qu'assistante spéciale.

Entre le 11 et le 13 avril, on a conduit une intervention éclair à la frontière à laquelle ont pris part des fonctionnaires d'Environnement Canada, de Revenu Canada, du ministère ontarien de l'Environnement, des représentants de la police provinciale de l'Ontario et du ministère ontarien du Revenu. Il y avait sur place l'inspecteur d'Environnement Canada qui était chargé d'assurer l'application de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et l'accord sur le transport des marchandises dangereuses signé entre le Canada et les États-Unis. Il n'y avait pas sur place d'inspecteur d'Environnement Canada chargé d'enquêter sur l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui

régit la gestion intégrale des BPC et autres subtances toxiques.

D'après un fonctionnaire d'Environnement Canada, M. Shantora, c'était le seul échantillonage prélevé depuis un an sur les combustibles et carburants qui traversent la frontière. Il semblerait que cette intervention éclair à la frontière avait surtout pour but de réprimer une évasion fiscale plutôt que de protéger la santé publique. On a inspecté trois cent quatre-vingt trois camions et on a prélevé 113 échantillons pour que le gouvernement ontarien les analyse pour voir s'ils contiennent des BPC et autres substances toxiques. Le 8 mai, le *Globe and Mail* a publié l'article de Jock Ferguson, que corroboraient deux journalistes du Centre for Investigative Reporting à Washington, D.C., dans lequel l'auteur racontait comment on faisait passer en contrebande des déchets dangereux au Canada. Le ministre de l'Environnement a déclaré à la Chambre et je cite:

> Le ministre Bradley. . . sera en mesure de recueillir plus de renseignements et de porter des accusations.

Il est alors apparu clairement que le ministre de l'Environnement ne prenait pas ses responsabilités au sérieux, que ce soit aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ou en ce qui a trait à l'importation de substances toxiques et dangereuses au Canada.

Le même article de M. Ferguson contenait une autre citation:

> Depuis plusieurs semaines, nous effectuons des inspections frontalières systématiques, en coopération avec la province de l'Ontario, afin d'assurer l'application de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Nous avons l'intention de nous mettre en rapport avec l'industrie pétrolière pour faire en sorte qu'on offre aux Canadiens de l'essence de bonne qualité.

C'était là la position adoptée par le ministre de l'Environnement. Le 9 mai, nous avons découvert que Daniel Green avait prévenu le ministère de l'Environnement, et celui-ci a déclaré à la Chambre qu'un fonctionnaire en avait été informé en Suisse, et que cette information avait été communiquée au gouvernement de l'Ontario et avait provoqué la campagne d'inspection d'avril. Je cite:

> Ce n'est pas à un de mes adjoints mais à un fonctionnaire de mon ministère que M. Green a donné les informations générales.

Cela entre bien sûr en contradiction directe avec l'information obtenue de Daniel Green, que le ministre a décrit comme un homme remarquable.

• (1040)

Le gouvernement a alors annoncé un programme pour s'attaquer au problème: mener des campagnes d'inspection aux frontières, en procédant notamment par échantillonnage; retracer le transport du combustible vendu par les détaillants mentionnés dans l'article du *Globe and Mail*; entrer en contact avec les autorités américaines; et agir en collaboration avec les producteurs canadiens de pétrole.

Cependant, les ministériels n'ont jamais donné de réponse à d'importantes questions posées plus tôt cette semaine. Pourquoi n'a-t-on pas tenté de savoir si les produits pétroliers avec lesquels les Canadiens chauffent leur maison, ou font avancer leur voiture ou qu'ils conservent dans des jerrycans dans leur garage pour faire fonctionner leur tondeuse à gazon ou nettoyer leurs pinceaux, ne sont pas contaminés? Ni le ministre de l'Environnement ni le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) n'ont ordonné ce genre d'enquête sérieuse. On ne peut que se demander, monsieur le Président, si le ministre ne laisse pas entendre qu'il n'y a aucun danger à utiliser du mazout contaminé par des BPC.

Aucun toxicologue dans le monde n'ignore que si l'on fait brûler des BPC dans un moteur de camion, de voiture, de tondeuse à gazon ou quelque moteur que ce soit, on obtient une combustion incomplète qui produit des furannes et des dioxines qui sont beaucoup plus mortels et beaucoup plus dangereux que les BPC. Un dix-millième de gramme de dioxine suffit à tuer quelqu'un. Pour vous montrer à quel point cette fraction est infime, monsieur le Président, quiconque a passé l'aspirateur là où un rayon de soleil tombe d'une fenêtre aura remarqué ces petites particules de poussière en suspension dans la colonne de lumière; or chacune de ces particules de poussière pèse environ 1/10 000 de gramme. Voilà qui donne une idée de la quantité de dioxine qui sort de l'arrière d'un véhicule dont le moteur ne brûle pas complètement les BPC. Il s'agit de quantités très infimes.

Nous devons nous demander si le ministre est convaincu qu'il n'y a pas de produit pétrolier contaminé par des BPC dans les maisons canadiennes. Nous en sommes actuellement à la période de l'année où beaucoup de distributeurs de produits pétroliers font la tournée des maisons pour remplir les réservoirs de mazout.

Ces réservoirs sont dans le sous-sol ou une zone chaude, dans bien des cas dans un endroit mal aéré, et toujours dans la partie la plus basse de la maison. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas au moins quelques vérifications inopinées pour savoir ce qu'il en est? M. Volpe disait à la radio ce matin qu'il y avait peut-être neuf millions de litres, pas de carburant, mais de produits de contamination dans les voitures, les camions, les réservoirs des maisons et des stations-service, etc. Pourquoi n'essayons-nous pas de les situer? Pourquoi les personnes les plus susceptibles de les utiliser ne sont-elles pas averties des dangers qu'elles courent si elles distribuent ces carburants à longueur de journée et s'en mettent sur les mains, alors qu'ils peuvent être très contaminés par des BPC. J'en viendrai aux autres produits toxiques dans quelque temps.

Le ministre de l'Environnement dit que les actions du 11 au 13 avril ont été lancées à la suite de l'avertissement de l'écologiste Daniel Green. Environnement Canada n'avait qu'un seul inspecteur sur les lieux. Il n'y avait pas d'inspecteurs pour garantir le respect de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la loi fondamentale qui rend le ministre responsable de cette question. Pourquoi y a-t-il aussi peu d'inspecteurs, monsieur le Président? Il n'y en a que 77 dans tout le Canada pour faire appliquer la Loi sur la protection de l'environnement. Le budget en promet 56 de plus, mais nous avons déjà entendu de telles promesses.

Actuellement, la ville d'Ottawa a presque plus d'agents pour contrôler le stationnement que le gouvernement fédéral n'a d'inspecteurs pour prévenir la contamination de l'environnement dans tout le Canada. La ville d'Ottawa dispose de 66 agents pour contrôler le stationnement.

Nous savons que cette grave entente criminelle dure depuis au moins quatre ans. J'ai rappelé tout à l'heure, au début de mon intervention, que le ministère de l'Environnement était au courant de la vente de combustibles empoisonnés au Canada depuis 1985.

Qu'en est-il de la Colombie-Britannique? Rien n'a transpiré du côté du gouvernement. Aucun communiqué pour rassurer les habitants de cette province à propos de combustibles toxiques qui entreraient en Colombie-Britannique en provenance, semble-t-il, de la Californie. Nous n'avons entendu aucune déclaration des ministres ou des ministères sur la situation en Alberta où il existe apparemment des combustibles contaminés et empoisonnés provenant de l'Idaho.

Nous savons qu'au Québec et en Ontario, ces combustibles venaient surtout de la région de Buffalo, dans l'État de New York, et que depuis cinq mois, une section policière spéciale dirige une enquête dans cette ville. Lorsque le ministre du Revenu national a soulevé la question de privilège hier matin, il nous a dit que la seule chose dont il ait eu connaissance est la réunion du 11 septembre 1987 à Toronto. Or, quand le FBI se donne la peine de maintenir nos frontières sous surveillance pour savoir ce qui se passe, c'est qu'il est convaincu de l'existence d'un trafic de combustibles empoisonnés entre les États. Nous savons également que l'Ontario faisait enquête sur la contrebande de combustibles empoisonnés importés au Canada, ce qui semblait inquiéter le plus cette province parce qu'elle a perdu depuis quatre ou cinq ans, des centaines de millions de dollars en taxes non perçues. Il est inconcevable que ni le FBI ni cette section policière spéciale ni les autorités ni le fisc des États américains concernés ne soient pas venus demander à nos agents aux postes frontière d'ouvrir l'oeil, qu'ils ne les aient pas informés de l'existence d'un trafic de combustibles empoisonnés entre les États et qu'ils ne leur aient pas demandé de faire surveiller la frontière.

Monsieur le Président, cela dépasse l'entendement et le plus grave, c'est que les Canadiens ont bien du mal à croire le gouvernement lorsque celui-ci prétend tout simplement n'avoir rien su avant lundi. Nous savons que le ministère de l'Environnement était au courant depuis 1987. Nous savons aussi que la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin) était au courant depuis la conférence de mars en Suisse.

Qu'allons-nous faire, monsieur le Président? C'est un problème très grave. Nous aurions intérêt, je crois, à faire l'historique de cette affaire pour mieux la comprendre, mais il y a de très nombreux Canadiens qui voudraient savoir quelles mesures le gouvernement devrait prendre pour remédier à cette situation fort grave.

Pour apaiser les inquiétudes des habitants du Québec et de l'Ontario au sujet de l'introduction par camions, dans les deux provinces, de 170 000 tonnes de déchets toxiques et dangereux provenant des États-Unis, le nouveau ministre de l'Environnement a promis, il y a quelques mois, que des mesures législatives seraient prises pour mettre fin à l'introduction de ce genre de déchets au Canada à partir des États-Unis.

Le ministère de l'Environnement sait depuis des mois que de grandes quantités de ces déchets nous arrivent des Etats-Unis. Pourquoi donc? Pour une raison évidente. Comme le représentant Synor l'a déclaré récemment à la télévision, 250 millions de tonnes de déchets toxiques et

dangereux ayant été produites l'année dernière aux États-Unis, les décharges se remplissent très rapidement et, par conséquent, le coût d'entreposage des matières contaminées monte en flèche.

• (1050)

Nous savons, par exemple, que l'entreposage d'un baril de 45 gallons de BPC dans une décharge réglementaire coûte 1 000 $. Dans tous les dépotoirs réglementaires du nord-est de l'intérieur des États-Unis, le coût d'entreposage est passé de 10 à 25 $ la tonne. Or, bien des décharges et des dépotoirs du Canada ne sont pas suffisamment équipés et réglementés et n'ont même pas de préposé à la barrière. On peut y entrer librement avec un camion et décharger ce que l'on veut, sans permis, licence ou autre formalité.

Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) doit savoir qu'un de ses prédécesseurs, John Roberts, avait déclaré aux Canadiens, il y a quelques années, qu'environ 80 p. 100 des déchets toxiques et dangereux produits au Canada étaient déchargés d'une façon dangereuse ou illégale, dans des champs, des ruisseaux et dans des décharges non autorisées et non réglementées.

Comme le problème des déchets toxiques et dangereux y prend des proportions catastrophiques, où les États-Unis cherchent-ils à se débarrasser de ces déchets contaminés et pourquoi des personnages de la pègre sont-ils liés à cette question? Pour une raison évidente. Au lieu de payer 1 000 $ pour éliminer des BPC sans danger, c'est-à-dire les faire incinérer ou sceller dans des décharges, les producteurs les vendent à la pègre. Loin de les amener dans des décharges sûres, celle-ci les vidange dans des camions-citernes vides, comme l'ont montré les enquêtes policières et autres effectuées aux États-Unis. Elle fait ensuite remplir le reste de ces camions de combustibles et de carburants propres dans des postes réglementaires et elle transporte au Canada le diesel, l'essence et le mazout ainsi contaminés.

Nous savons qu'on n'a effectué qu'un seul test, l'année dernière, sur les combustibles et les carburants, à la frontière du Canada. Tous ces comploteurs criminels doivent avoir compris que l'un des meilleurs endroits pour se débarrasser de ces trucs, c'est le plus proche voisin, le Canada, et non les autres États parce qu'alors ils risqueraient de se faire poursuivre et de se faire pincer par le FBI. Et par-dessus le marché, ils peuvent ainsi le vendre à vil prix en évitant de payer les taxes. Mais cela met en grand danger la vie des Canadiens.

Le ministre de l'Environnement sait à quel point le problème des contaminants est grave au Canada. D'un bout à l'autre du pays les Canadiens savent qu'un de nos symboles, l'ours polaire, est maintenant menacé par les BPC. Les jeunes mâles qui parcourent l'Arctique en ce moment seront peut-être les derniers géniteurs du stock d'ours polaires de l'Arctique. Le ministre de l'Environnement connaît la mobilité de beaucoup de ces contaminants toxiques. Ils peuvent se déplacer dans l'atmosphère et ensuite, comme beaucoup de matière toxiques et dangereuses, s'accumuler dans les organismes vivants et s'y concentrer. Cela veut dire que les très faibles quantités de lindane, de BPC et autres contaminants qui se déplacent dans l'atmosphère peuvent pénétrer dans l'Arctique à cause de son climat, s'infiltrer dans le système marin, s'accumuler dans les crevettes, etc. Ils se concentrent dans les phoques. Nous savons qu'il y a des concentrations très élevées de BPC dans le lait des mères inuit.

On aurait cru que l'inviolabilité de l'Arctique canadien était toujours assurée. Or, les Canadiens commencent tout juste à comprendre que même nos écologies les plus sacrées du Grand Nord sont en voie de contamination par le rejet et la manutention non réglementés et illégaux de substances toxiques et dangeureuses.

Il faut régler cette question comme si nous en étions au point zéro. Beaucoup de gens autour de la planète se rendent compte que les dangers des contaminants sont aussi graves pour l'humanité que le risque de guerre nucléaire et d'hiver nucléaire. Par leurs déplacements insidieux, des substances toxiques, dangereuses et contaminées pénètrent dans notre environnement, notre faune, nos chaînes alimentaires et notre atmosphère et finissent par atteindre notre corps. Elles arment des bombes à retardement génétiques pour l'avenir. On ne saurait prédire l'ampleur ou la gravité du risque de cancer qui va en résulter. Nous savons que les BPC peuvent entraîner des altérations du système nerveux, des lésions cérébrales et des désordres cutanés graves, mais les dégradations génétiques qui se produisent peut-être en ce moment même dans notre pays du fait de ces contaminants pourraient être extrêmement lourdes.

Si le milieu achète des barils de BPC pour faire économiser aux producteurs 1 000 $ le baril, il est fort probable sinon certain qu'il véhicule ainsi les contaminants les plus

dangereux et les plus toxiques et qu'il fait exactement la même chose avec eux. C'est ça le point zéro.

Parlons de la tolérance zéro. Pourquoi le ministre de l'Environnement n'a-t-il pas fait exactement la même chose que ce qu'on attendrait de lui avec l'épidémie de drogue? Les États-Unis ont adopté la tolérance zéro envers ceux qui franchissent la frontière dans des véhicules contenant des drogues. Or, en cette époque de déréglementation, au moment où le gouvernement fédéral a la compétence directe sur les transports routiers internationaux et interprovinciaux, c'est la déréglementation qui s'installe aussi sur ce plan.

Combien de camions arrivent avec du carburant empoisonné dans leurs propres réservoirs? Combien de citernes arrivent avec du carburant empoisonné? Quelque 170 000 tonnes de déchets toxiques et dangereux arrivent sous licence des États-Unis, mais nous ne savons même pas où ils vont une fois franchie la frontière. Il faut nous hâter d'adopter la tolérance zéro à l'égard de l'importation des matière toxiques et dangereuses, qu'elles soient dans les carburants empoisonnés, dans les camions-citernes ou dans ce qu'on voudra.

Il faut faire maison nette chez nous en ce qui concerne les déchets toxiques et dangereux. Nous ne nous sommes mêmes pas occupés des 2 300 lieux de dépôts de BPC au Canada nécessitant l'incinération. Nous n'avons même pas encore réglé le problème chez nous, dans nos territoires et nos provinces, et voici qu'on nous inonde de produits dangereux et toxiques en provenance des États-Unis.

Les États-Unis aussi doivent décider de ne plus rien tolérer. Il semblerait que des carburants et combustibles frelatés seraient aussi passés du Canada vers les États-Unis.

Il faut absolument que le ministre de l'Environnement adopte au plus tôt une politique de non-rejet de ces produits dans l'environnement. Le ministre a reconnu la nécessité de le faire en ce qui concerne les effluents de fabrication des pâtes à papier, des composés organochlorés, des dioxines et d'autres produits du même genre. Le ministre doit se pencher sérieusement sur cette question et bien établir que les déchets toxiques et dangereux qui sont produits par les papeteries ou d'autres usines du Canada doivent rester sur place tant qu'on ne peut pas en disposer en toute sécurité. Autrement, la porte est ouverte à des complots criminels du genre de ceux que nous sommes en train d'examiner et qui font aussi l'objet d'une enquête de la part du Congrès américain. Une fois les déchets produits, les entreprises établies cherchent à s'en débarrasser à meilleur compte.

Les crédits

Il n'y a pas très longtemps, je me trouvais à Love Canal avec d'autres députés. Lorsque le groupe d'intérêt public de New York qui allait faire visiter Love Canal au comité parlementaire a traversé le fleuve Hudson, celui-ci était en flammes. Aux États-Unis, les cours d'eau sont tellement saturés de déchets toxiques et dangereux qu'il suffit d'y jeter un mégot de cigarette pour qu'ils prennent feu.

Les déchets toxiques et dangereux posent un problème vraiment grave. Tous les ours polaires du Canada ou presque sont contaminés. Le port de Prince Rupert est fermé à la pêche à cause des dioxines qui le polluent. On ne peut même pas pêcher de crustacés dans un environnement marin que tout le monde considérait comme un milieu pur.

On ne doit tolérer de déversement d'aucune substance toxique. Le ministre de l'Environnement se doit véritablement d'interdire tout de suite le déversement de substances toxiques et d'exiger que les déchets toxiques et dangereux ne soient pas déplacés. Comme nous l'a appris un ex-ministre de l'Environnement, 80 p. 100 des déchets toxiques et dangereux produits au Canada qui sont déplacés sont éliminés de façon illégale ou inadéquate.

Hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) a prétendu qu'on cherchait à alarmer la population en parlant des risques que pouvait comporter pour la santé des Canadiens la présence possible de millions de gallons de substances toxiques et dangereuses dans les combustibles et les carburants utilisés pour les automobiles, les tondeuses, les camions, le chauffage, ainsi de suite. Le gouvernement a consacré 2,7 millions de dollars à essayer de convaincre les Canadiens de la nécessité de réduire la dette nationale. Le ministre des Finances (M. Wilson) a réussi à trouver 2,7 millions de dollars pour cette campagne de publicité, mais quel genre de gouvernement ne prendrait pas les mêmes mesures pour publier un avis d'alerte médicale afin d'informer les Canadiens sur la meilleure façon d'éviter tout contact direct avec ces produits toxiques et dangereux. Nous savons que le ministre de l'Environnement a appris en 1985 que certains combustibles utilisés au Canada contenaient des traces de BPC. Cela fait quatre ans que le gouvernement est au courant de cette situation, et il a raté toutes les occasions possibles de punir les coupables.

Nous ne devons pas tolérer la présence de ces substances toxiques. Mais nous devons aussi reconnaître que nous n'avons encore rien fait pour régler cette question. Il faut s'attaquer immédiatement à ce problème urgent. C'est la seule façon de protéger la santé des Canadiens de notre génération et des générations à venir.

Article 31 du Règlement

• (1100)

M. le vice-président: Nous passons maintenant aux déclarations des députés. Je donne la parole au député de Scarborough-Centre.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'INAUGURATION DU BUREAU DE CDA À ATLANTA

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'inaugurer hier en compagnie de M. Vince DeVita, président de CDA Industries, le bureau de gestion des ventes de cette entreprise à Atlanta. Ce bureau a pour mission de multiplier les contacts que CDA Industries fait aux États-Unis depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Vince DeVita et CDA Industries incarnent admirablement l'esprit d'entreprise canadien. Parti de rien il y a 30 ans, M. DeVita a créé la plus grande société canadienne d'étalages publicitaires. Elle emploie près de 130 personnes à Scarborough et beaucoup plus dans son usine de Mississauga. Grâce à l'Accord de libre-échange, CDA Industries négocie déjà avec les Américains de nouveaux marchés qui rendront nécessaire l'expansion de ses opérations à Scarborough.

Je félicite Vince DeVita et son entreprise de la preuve qu'ils font que la libre entreprise et le libre-échange, ça marche!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON PRÉCONISE L'INSTAURATION DE LA DÉMOCRATIE AU PANAMA

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le général Manuel Noriega de Panama, un criminel à bien des égards, nie au peuple panaméen le droit démocratique fondamental de porter au pouvoir le parti de son choix. Pendant ce temps, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) se contente d'une piètre déclaration publique où il parle de fraude électorale et de situation instable à Panama.

Le Canada est en train de perdre toute crédibilité à l'échelle nationale et internationale comme pays indépendant, généreux et pacifiste. En réduisant de façon insensée notre assistance publique au développement, c'est comme si nous disions aux affamés de se serrer hypothétiquement la ceinture parce que nous avons connu une sécheresse. Ces compressions budgétaires auront pour conséquence directe la mort de milliers d'êtres humains. Allons-nous maintenant assister passivement à la mort de la fragile démocratie de Panama?

Les Panaméens et les Latino-Américains veulent une solution diplomatique et non une solution militaire américaine à l'impasse actuelle de Panama.

La population de Panama mérite mieux que des jérémiades de la part du Canada. J'implore le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'agir de façon indépendante, de prendre fermement position aujourd'hui et d'appuyer les Panaméens et autres peuples latino-américains pour promouvoir la paix et la démocratie par une intervention non militaire à Panama.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES—L'INSPECTION DES CAMIONS

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, le camionnage international et interprovincial relève de la compétence fédérale. Dans ces conditions et étant donné les récentes révélations au sujet du transport transnational de déchets toxiques et de produits dangereux, et étant donné que les provinces ne peuvent ou ne veulent pas procéder aux inspections voulues dans le secteur du camionnage interprovincial et international, le ministre des Transports (M. Bouchard) doit immédiatement assumer ses responsabilités et mettre en oeuvre un programme d'inspection complète des camions transportant des produits dangereux qui franchissent les frontières internationales ou provinciales.

Il faut inspecter tout camion transportant des matières dangereuses qui traverse les frontières internationales ou provinciales, afin de déterminer si oui ou non il respecte les normes de sécurité et d'entretien, et de s'assurer que toutes les taxes fédérales et provinciales ont bien été payées. Il s'agit également d'établir la nature des matières qu'il transporte, de voir si elles ont bien été chargées et de déterminer si oui ou non elles sont contaminées par des déchets toxiques.

Au lieu de cela, nous faisons face au chaos—15 autorités différentes travaillent toutes en amateur dans ce domaine. Il n'existe aucun ensemble normalisé de lignes directrices, de règles et de règlements. On ne peut compter sur des normes uniformes. C'est plutôt le règne de l'incompétence et de la négligence sous le gouvernement actuel et les divers ministres responsables.

[*Français*]

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ

HOMMAGE À TOUS LES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais souligner que l'on célèbre aujourd'hui, à travers le Canada, la Journée nationale de la santé.

Il s'agit d'une marque de reconnaissance envers les milliers de bénévoles et de professionnels de la santé qui, par leur dévouement et compétence, contribuent à la qualité des soins dispensés au Canada, et qui par le fait même, assurent que le système canadien de santé soit l'un des meilleurs au monde.

Cette année, cette journée s'inscrit sous le thème «La promotion de la santé: Bénévoles—Entrez dans le jeu».

J'invite donc tous les Canadiens à célébrer cet événement annuel qui est coparrainé par l'Association des hôpitaux du Canada et par l'Association canadienne de santé publique.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'Association des hôpitaux du Canada et l'Association canadienne de santé publique d'avoir pris l'initiative d'organiser une telle journée.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LA CÉLÉBRATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT—LA DÉSIGNATION DE NACKAWIC, AU NOUVEAU-BRUNSWICK, COMME CAPITALE DE LA FORÊT EN 1991

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je suis fort honoré aujourd'hui d'intervenir à la Chambre afin de marquer la Semaine nationale de la forêt.

À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick peut se vanter d'être dépassé seulement par la Colombie-Britannique pour ce qui est de l'importance du secteur forestier dans l'économie de la province. En fait, ce secteur est l'un des pilliers de l'économie du Nouveau-Brunswick, car il représente plus de 1 milliard de dollars en exportations et 8 p. 100 du produit intérieur brut de la province.

Le Nouveau-Brunswick a récemment été honoré, tout comme ma circonscription d'ailleurs, lorsque Nackawic, au Nouveau-Brusnwick, a été choisie comme capitale forestière nationale en 1991. Selon moi, cette désignation montre bien l'importance que le secteur forestier a toujours eu et conserve dans ma province.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE NATIONALE DE LA POLICE

LE PARRAINAGE DES JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX PAR L'ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, la semaine prochaine se tiendra la Semaine de la police canadienne. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, comme souhaiteraient le faire tous les députés ici présents, j'en suis sûr, les policiers de tout le Canada qui servent si bien le public.

Songeons par exemple aux nombreux agents qui ont participé à une campagne de levée de fonds pour la tenue des Jeux olympiques spéciaux. L'an dernier, grâce au temps et à l'énergie qu'ils y ont consacrés, 3 200 agents de police ont réussi à recueillir 400 000$ pour cette manifestation. Ce projet, parrainé par l'Association des chefs de police, existe depuis trois ans. Cette année, l'objectif est de trois quarts de million de dollars.

Au nom de tous les députés ici présents, je tiens à remercier du fond du coeur tous les agents de police du Canada qui se sont dépensés sans compter pour permettre la tenue des Jeux olympiques spéciaux.

Je veux également remercier tous les membres des forces policières du Canada de l'excellent service qu'ils fournissent à nos collectivités.

* * *

LES FORÊTS

LA DÉVASTATION PAR LES FEUX DE FORÊT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, il y a presque deux ans aujourd'hui j'ai fait une déclaration à la Chambre au sujet des incendies de forêt qui ne pouvaient être maîtrisés et qui dévastaient alors l'ouest du Canada. À l'heure où je vous parle, la même chose se reproduit.

C'est aujourd'hui la fête du Manitoba, mais des centaines d'habitants de Jackhead, de Fisher River, d'Ashern, de Seymourville, de Manigotagan et de Hollow Water ont dû être évacués. Des douzaines de maisons ont été détruites.

Aujourd'hui, comme le temps est chaud et venteux, la situation inspire les plus vives inquiétudes et doit retenir toute notre attention.

Article 31 du Règlement

En m'entretenant hier soir avec le ministre provincial des Ressources naturelles, Harry Enns, j'ai pu saisir toute l'ampleur de ce désastre. Presque tous les incendies sont attribuables à la négligence humaine.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROCESSUS DE PAIX AU GUATEMALA—LA PROTECTION DES CITOYENS CANADIENS

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, il y a deux semaines, quatre membres du gouvernement guatémalien en exil, l'UNRG, sont entrés au Guatemala afin de prendre part au processus de la paix. Des Canadiens les accompagnaient.

Ces deux derniers jours, des menaces de mort ont été proférées contre cette délégation, au Guatemala et au Canada. J'ai soulevé la question auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) il y a deux semaines. Je n'ai pas pu confirmer s'il avait accédé à la demande que je lui ai faite de s'entretenir avec le gouvernement du Guatemala à ce sujet.

À cause de ces menaces de mort, je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire savoir aujourd'hui au gouvernement guatémaltèque que nous, au Canada, le tenons responsable de la protection des citoyens canadiens qui prennent part au processus de paix au Guatemala.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST—LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, une fois encore, certaines régions de l'Ouest, surtout dans le sud, laissent présager que nous aurons peut-être encore cet été une affreuse sécheresse. À l'heure actuelle, l'humidité du sol est acceptable, mais l'humidité souterraine est très faible.

Hier et avant-hier, des vents terriblement chauds ont soufflé. Toutefois, il est également vrai que nous avons de l'eau en quantité suffisante, si nous la gérons bien.

Plus de 50 p. 100 des chutes de neige et de pluie se perdent dans la fonte du printemps. Nous perdons toute cette eau qui pourrait être utile pour les systèmes d'irrigation, la pêche et l'approvisionnement en eau des villes.

Grâce à des barrages bien construits, cette eau pourrait servir à produire des aliments, non seulement pour le Canada, mais aussi pour le monde entier. Ces barrages nous permettraient également d'approvisionner en eau les nombreuses villes et villages de l'Ouest.

Le fait est que les barrages d'irrigation constituent un bon investissement. Ils peuvent enrichir les régions arides du Canada, voire toute la planète.

* * *

• (1110)

L'ENVIRONNEMENT

L'IMPORTATION DE COMBUSTIBLES CONTAMINÉS

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, il y a deux jours, le *Globe and Mail* a rapporté que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) avait dit que «l'environnement est une nouvelle préoccupation», pour le gouvernement, on suppose. Bienvenue dans le vrai monde.

Ces combustibles contaminés sont entrés en contrebande au Canada et deux des points de passage frontalier les plus utilisés se trouvent dans la péninsule du Niagara, où se trouve la région de Niagara Falls et de Fort Erie que je représente. Il incombe au gouvernement d'assumer ses responsabilités dans le cadre de ses relations avec les États-Unis. Il aurait dû faire quelque chose dans ce dossier bien avant aujourd'hui.

Comme des milliers de Canadiens, j'ai été stupéfait d'apprendre que des combustibles contaminés avaient été introduits au Canada et vendus à des personnes qui ne se doutaient de rien. Si une enquête prouve que des propriétaires de stations-service ont délibérément vendu de l'essence contenant des déchets dangereux et des PBC cancérigènes à leurs clients, puisque ce sont eux qui vendent à l'utilisateur final, ils devraient être accusés de négligence criminelle et punis avec toute la sévérité prévue par la loi.

* * *

[*Français*]

LA FÊTE DES MÈRES

HOMMAGE À TOUTES LES MÈRES CANADIENNES

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, le dimanche 14 mai sera la Fête des mères. J'aimerais profiter de cette occasion pour rendre hommage à toutes les mères canadiennes, et en particulier à la mienne et à celles de ma circonscription de Montréal-Nord—Bourassa. Je souhaite également une bonne fête à toutes

les religieuses et enseignantes, en fait à toutes celles qui jouent un rôle maternel auprès des autres, en les mettant au monde, en les nourissant et en les faisant grandir aussi bien psychologiquement que physiquement.

Nous savons que la famille est la base de la société et que la mère est le noyau de la famille. Nous devons remercier ces femmes qui, par leur dévouement inconditionnel, font en sorte d'assurer la transmission des valeurs qui sont l'expression même de notre personnalité en tant que nation.

A toutes les mères du Canada, merci et bonne fête!

* * *

[*Traduction*]

COMMÉMORATION DE L'ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DE FLORENCE NIGHTINGALE

LA SEMAINE DES INFIRMIÈRES AU CANADA—HOMMAGE À LA PROFESSION

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de Florence Nightingale et c'est aussi la Semaine des infirmières au Canada.

Je demande aux députés de rendre hommage aux services assurés par les infirmières du Canada, dont le nombre dépasse les 200 000.

Je demanderai par ailleurs à mes collègues d'agir rapidement pour essayer de mettre fin à la pénurie aigüe d'infirmières que nous connaissons actuellement. Il existe des milliers de postes vacants que l'on n'arrive pas à combler, ce qui cause de graves problèmes dans la prestation des services de santé. Le métier d'infirmière est très dur et très exigeant, et les gens changent de profession en raison de la rémunération dérisoire, des conditions de travail inadmissibles et de la difficulté de participer aux décisions.

Le gouvernement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) doivent réagir rapidement; ils doivent offrir davantage de ressources pour améliorer les salaires et les conditions de travail et donner aux infirmières, en tant que membres d'une même équipe, l'occasion de participer à la prise de décisions concernant les services de santé.

Le principal message que les infirmières veulent transmettre aux Canadiens, c'est peut-être que nous consacrons une trop forte proportion des 46,2 milliards de dollars du budget de la santé au traitement des malades, au lieu d'essayer de faire de la prévention.

Article 31 du Règlement

L'OTAN

LA RÉDUCTION DES ARMES NUCLÉAIRES EN EUROPE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, la possibilité de mettre un terme à la guerre froide et de parvenir au désarmement nucléaire n'a jamais été aussi grande qu'aujourd'hui. L'Union soviétique fait d'importantes propositions de réduction d'armes en retirant 500 ogives nucléaires tactiques de l'Europe de l'Est cette année et elle propose en outre de retirer toutes les armes nucléaires d'ici 1991. Il est possible que les États-Unis lui emboîtent le pas. Il est maintenant temps pour le Canada de prendre fermement position sur cette question d'importance capitale.

Le Canada devrait se joindre aux alliés de l'OTAN qui sont en faveur d'un avenir sans armes nucléaires, en insistant sur une réduction des missiles à courte portée en Occident.

L'Allemagne de l'Ouest demande que des mesures soient prises, car ces armes se trouvent sur son territoire. Certains alliés de l'OTAN voient clairement que cette démarche nous rapprochera de la fin de la course aux armes nucléaires. On peut mettre fin à la guerre froide et il est impérieux que le Canada, reconnu depuis longtemps comme un pays pacifique, contribue à l'enrayer.

Les armes nucléaires pourraient détruire la planète et 800 millions de vies en douze heures. Ne laissons pas passer cette chance de garantir notre survie et de bannir à tout jamais ces armes de l'Europe.

* * *

L'AGRICULTURE

LES EXPORTATIONS DE VIANDE DE PORC AU JAPON

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il y a vingt ans aujourd'jui, le Canada exportait du porc au Japon pour la première fois. En reconnaissance de cet événement marquant, le Conseil des viandes du Canada a tenu aujourd'hui à Tokyo un colloque spécial à l'intention de plusieurs centaines de grands importateurs et de hauts fonctionnaires japonais. Agriculture Canada participe financièrement à l'événement.

Ce colloque vise à montrer aux Japonais que les Canadiens produisent un porc de qualité insurpassée et qu'ils sont prêts à leur fournir de la viande de porc qui respecte leurs normes rigoureuses.

Le Japon offre un débouché important pour l'industrie agro-alimentaire canadienne. L'an dernier, dans ce secteur, nos exportations vers le Japon ont totalisé près d'un milliard et demi de dollars. Nos exportations de porc se chiffraient à 130 millions de dollars.

Le Conseil des viandes du Canada et l'industrie canadienne du porc reconnaissent qu'ils ne tirent pas encore le maximum de ce marché lucratif. Le gouvernement félicite le Conseil pour son initiative et est heureux de l'appuyer par l'intermédiaire d'Agriculture Canada et du ministère des Affaires extérieures.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PRODUITS DANGEREUX

L'EXPÉDITION DE COMBUSTIBLES CONTAMINÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, permettez-moi de repasser brièvement les événements qui se sont déroulés cette semaine au Canada en ce qui concerne l'environnement.

Le ministre de l'Environnement a dit à la Chambre qu'il ne savait rien de l'importation de combustibles contenant des déchets toxiques en provenance des États-Unis jusqu'à lundi dernier. La ministre d'État chargée des Transports a entendu des allégations à ce sujet en mars et prétend avoir pris des mesures. Le ministre du Revenu national affirme qu'il n'était pas au courant de l'affaire avant cette semaine. Le ministre des Travaux publics dit qu'il a assisté à une réunion le 7 janvier 1987, au moment où il était ministre du Revenu, et que cette réunion portait sur le transport de combustibles contaminés, mais il nie que des allégations aient été faites. Le solliciteur général affirme qu'il a entendu parler de cette affaire seulement cette semaine. Le ministre de la Santé ne sait absolument rien à ce sujet mais, dans le style qu'on lui connaît, prétend qu'il domine bien la situation.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre va-t-il réunir ce groupe de ministres incompétents, leur demander des précisions sur la situation et produire une version honnête des faits afin que les Canadiens connaissent une fois pour toutes les détails complets de cette affaire de déchets toxiques?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est une affaire très étrange.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Nous savons tous que le chef de l'opposition était un avocat réputé et qu'il a fait des plaidoyers magnifiques devant les tribunaux parce qu'il connaissait bien, à cette époque, le droit de la preuve. Aujourd'hui, relativement à la déclaration de M. Conrad, il fonde ses arguments sur le fait que le ministre aurait été mis au courant de certaines allégations concernant le commerce de combustibles contaminés des États-Unis au Canada.

Premièrement, le député sait fort bien qu'il n'était aucunement question dans cette déclaration du transport de ces combustibles contaminés des États-Unis au Canada. Il était question seulement de la présence de ces combustibles aux États-Unis.

Deuxièmement, si M. Conrad était tellement préoccupé par la question qu'il l'a soulevée durant une rencontre avec le ministre, pourquoi n'en a-t-il pas parlé cinq mois plus tard quand il a témoigné devant le Comité des finances. Il aurait pu exprimer ses préoccupations au sujet du commerce de combustibles à ce moment-là, et c'était l'endroit idéal pour le faire, mais il ne l'a pas fait.

LA NÉGLIGENCE DES MINISTRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons là un cas contagieux de négligence de ministres. L'incompétence s'infiltre. Les ministres ne se parlent pas.

Je reconnais que le ministre était un grand avocat à Québec et à Chicoutimi, le grand royaume du Saguenay.

Ce dont nous sommes témoins, c'est de la confusion des ministres à la Chambre. J'invite le premier ministre à nous présenter une histoire cohérente.

Franchement, puisque le ministre met en doute la déclaration d'un des témoins, je pense que les Canadiens sont plus enclins à croire un des principaux écologistes du pays et les déclarations du président d'une des principales associations canadiennes du domaine pétrolier, que les dénégations confuses des ministres.

Lorsque le premier ministre a nommé le ministre de l'Environnement, il nous disait qu'il serait le tsar de l'environnement. Il allait coordonner tous les ministres en matière de politique environnementale. Il allait ame-

ner les ministres à travailler de concert. Il allait faire de l'environnement sa première priorité.

Je demande au vice-premier ministre quand. . .

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, c'est ridicule.

Des voix: Assis.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Allez-donc parler à l'OLP ou quelque chose du genre.

M. Andre: Est-ce que quelqu'un ici a déjà lu Beauchesne?

M. Turner (Vancouver Quadra): . . .quand lui ou le premier ministre décidera-t-il de renvoyer cette affaire empoisonnée au comité parlementaire pour que nous puissions avoir une enquête publique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition préfère se lancer dans les grandes déclaratins politiques plutôt que de savoir ce qui s'est réellement passé.

• (1120)

Voici ce qui a été fait. Ce matin, le ministre de l'Environnement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont rencontré leurs homologues provinciaux. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a eu plusieurs réunions avec des représentants de l'industrie pour mettre sur pied un plan d'ensemble pour ce problème particulier. En temps opportun, on annoncera un plan d'action. Ce sera peut-être un peu plus tard aujourd'hui.

Ce qui importe, c'est de prendre des mesures pour aller au fond des choses et essayer de résoudre le problème plutôt que de retracer ce qui aurait pu être dit, par qui et quand.

M. Turner (Vancouver Quadra): Si vous aviez des ministres compétents, d'accord.

M. Mazankowski: Le député dit que la question devrait être renvoyée à un comité parlementaire. Il a toujours critiqué le gouvernement pour n'avoir pas traité ce genre de question efficacement dans le sens parlementaire. Je lui rappelle que, suite à la réforme parlementaire, le Comité de l'environnement, comme n'importe quel autre, peut se saisir de la question et, s'il souhaitait étudier cette affaire en détail, je suis sûr qu'il aurait l'appui entier du gouvernement, monsieur le Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je pense que nous avons fait bouger un peu le vice-premier ministre. Si au lieu de dire que le comité aurait l'appui entier du gouvernement il disait que la question va être renvoyée au Comité de l'environnement, nous serions très satisfaits.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SOIT SAISI DU DOSSIER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a le plus gros Cabinet. . .

Une voix: Attention!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons des ministres qui sont un peu irrités et démobilisés ce matin, surtout le ministre des Affaires extérieures qui, dans son esprit, veut toujours être l'orateur de la Chambre, mais quand même.

Le premier ministre a le plus gros Cabinet dans l'histoire de notre pays. Est-ce pour cela que ses ministres ne peuvent même plus se parler eux-mêmes? Le Cabinet est-il tellement dépassé par les événements que les ministres ne parlent même plus aux fonctionnaires? Est-il tellement débordé que les ministres ne savent plus ce qu'ils font dans le scandale de l'environnement, de la santé, qui dure maintenant depuis plus de deux ans?

Monsieur le Président, puisque les ministres sont de toute évidence davantage intéressés à sauver leur peau au lieu de protéger la santé des Canadiens, est-ce que le vice-premier ministre peut. . .

M. le Président: S'il vous plaît, posez une question!

M. Turner (Vancouver Quadra): Est-ce que le vice-premier ministre peut maintenant nous assurer qu'il va employer son influence auprès du premier ministre pour que le gouvernement saisisse le Comité de l'environnement de tout ce scandale de l'environnement, des produits toxiques transportés à travers la frontière canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est clair, à entendre le chef de

l'opposition, que son parti n'est pas prêt à prendre l'initiative et à soumettre la question au comité.

Si l'opposition n'est pas prête à prendre l'initiative, je peux lui affirmer que le gouvernement la prendra. Bien sûr que nous renverrons cette question au comité, à la grande déception du député j'en suis sûr.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ça me plaît, merci.

Mme Copps: Monsieur le Président, on a déjà renvoyé cette affaire au Comité des transports, mais le ministre des Transports n'en a pas parlé, bien sûr, au vice-premier ministre.

Une voix: Pourquoi votre chef n'a-t-il pas demandé lui-même de renvoyer cette affaire au comité?

LE TRANSPORT DE MATÉRIEL CONTAMINÉ AUX ÉTATS-UNIS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse au ministre actuel du Revenu national, monsieur le Président. Hier à la Chambre, le ministre du Revenu national a déclaré publiquement, et je crois qu'il se considère comme un homme honorable:

> On m'a dit aussi que, au cours des discussions sur le carburant frauduleusement importé à l'époque, il avait été question du transport de produits contaminés entre des États américains.

Je voudrais que le ministre revoie la déclaration suivante:

> Personne n'avait laissé entendre que des matières toxiques étaient mélangées au carburant destiné au Canada.

Le ministre maintient-il cette déclaration? Je lui pose cette question avant qu'il ne dise à la Chambre s'il a bel et bien revu cette déclaration avec les gens qui ont assisté à la réunion, notamment Ken Lowry, Sheldon Kates, Stanley Horvath, M. Hart et Ken Christoff du *Internal Revenue Service* des États-Unis?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme je le disais hier, nos collaborateurs ont parlé à tous les sept fonctionnaires qui ont assisté à cette réunion il y 18 ou 19 mois. Je peux confirmer qu'on a évoqué la possibilié du transport de combustibles contaminés entre les frontières américaines pendant la discussion avec l'informateur. Quand je dis entre les frontières américaines, je parle de celles qui séparent les États formant les États-Unis et ni l'informateur ni personne d'autre n'a laissé entendre que des combustibles contaminés étaient expédiés au Canada.

J'ai été étonné d'entendre la députée de Hamilton-Est nous rapporter ce matin les propos de cet informateur qui lui aurait dit, selon elle, avoir offert aux fonctionnaires du Revenu de leur fournir des renseignements sur le mélange criminel de produits toxiques aux combustibles en 1987. Ce sont exactement les mêmes informations que j'ai reçues moi-même, à savoir que des déchets toxiques étaient mélangés aux États-Unis à des combustiles livrés à l'intérieur des États-Unis. Mais aucune preuve n'a été soumise à l'époque ou aujourd'hui au gouvernement ou à un ministre en particulier. Quand le chef de l'opposition prétend que la confusion règne de ce côté-ci, je lui réponds que tout est très clair en ce qui nous concerne et que nous avons agi correctement et sans détour dès le tout début.

LE TRANSPORT TRANSFRONTALIER DE COMBUSTIBLE CONTAMINÉ DES ÉTATS-UNIS AU CANADA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai encore parlé à l'informateur ce matin, et encore une fois ce dernier qui a assisté à la réunion a déclaré. . .

Une voix: Quel est son nom?

Mme Copps: Comment saurais-je autrement qui a participé à la réunion? Ken Christoff, Ken Lowry, M. Hart de Douanes Canada, Sheldon Kates et Stanley Horvath.

L'informateur a affirmé catégoriquement qu'il était présent et qu'il avait été conduit à cette réunion par la GRC pour pouvoir parler à ce groupe du transport transfrontalier de BPC des États-Unis au Canada, en particulier de combustibles et carburants contenant des BPC, et que le gouvernement avait refusé son offre de continuer à fournir des renseignements sur cette question très grave. Le gouvernement n'a rien voulu savoir.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Cela, monsieur le Président. . .

Une voix: Il y a quelqu'un qui ment.

M. Jelinek: . . .est absolument faux.

Mme Copps: Vous étiez là.

M. Jelinek: Cet informateur purgeait à l'époque une peine de 15 ans de prison pour vol.

M. Beatty: La source de renseignements de Sheila!

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: D'après les sept représentants du ministère du Revenu qui était présents, on n'a fait à aucun moment allusion à la possibilité que les combustibles et carburants entrant au Canada contiennent des déchets toxiques.

M. Beatty: Pourtant devinez qui Sheila a cru?

Des voix: Oh,oh!

Une voix: Rien à faire!

Une voix: C'est ridicule.

Des voix: Oh, oh!

M Jelinek: La question est grave et nous n'obtenons que des sifflets des députés d'en face, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Skeena.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES COMBUSTIBLES CONTAMINÉS TROUVÉS EN ALBERTA EN 1985

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il doit certainement savoir maintenant que la société albertaine Turbo Resources a découvert du carburant toxique contenant 6000 parties de BPC par million en 1985. Bruce Thompson, d'Environnement Canada, en a été informé directement.

Le ministre peut-il dire aux Canadiens pourquoi l'administration fédérale n'a rien fait au sujet de la découverte de ce combustible toxique en Alberta?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les informations que le gouvernement a obtenues sont connues. J'ai moi-même fait effectuer par tous mes fonctionnaires un retour complet dans les dossiers de ce ministère, au cours des récentes années jusqu'à aujourd'hui. Toutes les informations que j'ai obtenues jusqu'à maintenant sont à l'effet que notre ministère n'a jamais eu aucune information concernant le transfert des États-Unis au Canada de produits pétroliers frelatés avec des BPC. Nous n'avons eu des allégations précises que dans *The Globe and Mail* de lundi matin. Mais, depuis lors, nous avons agi avec rapidité et diligence.

Ce matin, accompagné de mon collègue de Santé et Bien-être Canada et de nos collègues provinciaux de l'Environnement de l'Ontario et du Québec, nous avons annoncé un plan en quatre points qui prendra effet au cours des prochaines journées, des prochaines heures, et qui comporte, premièrement, la mise en place d'une enquête centrale, coordonnée par la GRC, avec la coopération totale et intégrée des corps policiers du Québec et de l'Ontario, du FBI, de l'EPA américaine et des agents chargés de l'application des lois de nos ministères.

De plus, j'ai annoncé que nous allions fermer près d'une centaine de postes d'entrée des frontières canadiennes à l'importation de pétrole américain, pour concentrer nos ressources à une cinquantaine de postes d'entrée seulement. Il s'agira, monsieur le Président, de voir ce que nous avons fait pour constater que les résultats sont très bons.

De plus, j'aimerais ajouter une dernière chose. . .

• (1130)

[*Traduction*]

LA VÉRIFICATION DES COMBUSTIBLES IMPORTÉS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il y a quelques mois, sans la moindre preuve que les raisins ou les produits du Chili offerts sur le marché canadien avaient été empoisonnés, ils ont tous été retirés des comptoirs et les produits qui étaient en route vers le Canada ont été arrêtés à la frontière. Comme les grands dossiers de la Santé publique ne peuvent être convenablement examinés soit pendant la période des questions, soit dans les débats de la Chambre des communes, et comme le ministre sait maintenant, la preuve en est faite, que des carburants toxiques venant de Californie ont pénétré en Colombie-Britannique, que des carburants toxiques de l'Idaho ont pénétré en Alberta et que des carburants toxiques provenant de Buffalo dans l'État de New York ont pénétré au Québec et en Ontario, est-ce que le ministre ne pense pas, compte tenu de ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait vis-à-vis des produits du Chili qui auraient pu éventuellement être empoisonnés, que chaque arrivage de carburant des États-Unis devrait maintenant être contrôlé et qu'il y aurait lieu de faire des vérifications partout au Canada où il risque d'avoir des carburants toxiques?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est en gros le plan que nous avons annoncé ce matin, avec quelques variantes. Nous prenons très au sérieux, comme tout le monde le sait, les allégations qui circulent depuis lundi matin. Cependant, nous devons dire, et nous devons à la vérité de déclarer à la Chambre que tous les résultats que nous avons obtenus des laboratoires depuis hier, résultats sur les prélèvements qui ont été faits en avril, en Ontario, dans le cadre de l'opération surprise qui n'était pas annoncée du tout, que les résultats que nous avons obtenus hier des analyses, d'échantillons que nous avons prélevés nous-mêmes avant-hier, sont négatifs quant à la présence de BPC. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas de positifs éventuellement. Mais jusqu'à maintenant,

on n'a rien trouvé encore malgré de très nombreuses inspections. Mais nous continuerons d'être vigilants.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE AUX TERMES DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, si le ministre de l'Environnement est si certain de ce qu'il répète depuis lundi, va-t-il faire ouvrir une enquête en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement dont il a l'application, pour voir si les ministres, les fonctionnaires fédéraux, les transporteurs, les grossistes et les détaillants se sont conformés aux articles 36 et 24 de cette loi. Comme cela relève directement du ministre, va-t-il demander cette enquête?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très heureux d'annoncer que j'espère pouvoir publier aujourd'hui un décret provisoire qui va ajouter 97 types de déchets à la liste des matières interdites au Canada en vertu de la LCPE.

L'EXPOSITION À DES COMBUSTIBLES CONTAMINÉS

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a deux jours, on lui a demandé quelles mesures son ministère avait prises pour s'assurer que les expéditions illégales de carburant contaminé aux BPC ne menacent pas la santé des Canadiens. Le ministre a dit à la Chambre que son ministère analyse régulièrement les légumes et les plantes aquatiques.

Nous savons tous que la santé des Canadiens est menacée par l'inhalation directe des vapeurs qui se dégagent de la combustion de ces substances toxiques. Quand le ministre va-t-il établir un programme pour savoir jusqu'à quel point les employés des industries exposées à ces vapeurs sont contaminés?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'espère que la députée ne m'en voudra pas de rétablir les faits. Il importe de signaler que les gouvernements ontarien et canadien ont analysé des échantillons de mazout ou d'essence et que, jusqu'ici, aucune trace de BPC n'a été décelée. Cela n'empêche pas les fonctionnaires ontariens de l'Environnement et leurs homologues fédéraux de vérifier régulièrement les approvisionnements en eau et les aliments pour s'assurer qu'ils ne posent aucun danger. Les fonctionnaires provinciaux et fédéraux n'ont trouvé aucun changement de concentration de BPC dans les approvisionnements en eau et en aliments en Ontario.

Si les enquêtes menées par mon collègue, le ministre de l'Environnement, ou par le gouvernement ontarien révèlent qu'on a bel et bien brûlé des carburants contaminés par des BPC, nous allons faire nos propres tests. Cependant, nous devons d'abord nous assurer que c'est bien ce qui est arrivé et, dans ce cas, nous déterminerons à qui il revient d'agir.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, peut-être le ministre attend-il de trouver des BPC dans trois raisins chiliens avant d'agir.

LES CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, sachant que les petites sociétés de construction sont les plus portées à acheter leur combustible d'une source indépendante et que des conducteurs et des travailleurs de la construction employés par ces sociétés manipulent et brûlent des combustibles dangereux contaminés aux BPC, quand le ministre prendra-t-il la responsabilité de protéger la santé de ces travailleurs qui est gravement compromise? Quand cessera-t-il de se cacher derrière ses collègues des banquettes ministérielles et prendra-t-il l'initiative de protéger la santé de ces Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je m'avance devant mes collègues des banquettes ministérielles pour signaler à la députée qu'avant de lire sa question supplémentaire, elle aurait dû écouter la réponse à sa première question. Elle aurait entendu que les enquêtes effectuées jusqu'à maintenant par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral ne permettent pas de conclure, comme elle le prétend, que des combustibles contaminés aux BPC ont été brûlés. Elle devrait peut-être écouter les réponses au lieu de lancer des accusations irresponsables.

LES PÊCHES

LA FERMETURE D'USINES DE CONDITIONNEMENT DU POISSON—LES CONTINGENTEMENTS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme il est absent, je la pose au ministre suppléant des Pêches et des Océans, quel qu'il soit, vu que le premier ministre n'est pas ici.

L'un des principes fondamentaux du plan de gestion du poisson de fond du ministre des Pêches et des Océans est le suivant:

> L'allocation des ressources de pêche va se faire équitablement en fonction de la proximité des ressources, de la dépendance relative des collectivités côtières et de diverses considérations relatives à la flotte à l'égard d'une ressource donnée, de la profitabilité et de la mobilité de la flotte.

Je suis persuadée que le ministère des Pêches applique cette politique depuis des années déjà. Étant donné que les sociétés Clearwater et National Sea Products ferment chacune une usine de transformation dans deux ports de pêche de la Nouvelle-Écosse, soit Lockeport et Port Mouton, qui ont toujours été suffisamment approvisionnés en poisson pour que leurs citoyens puissent gagner leur vie grâce à cette ressource, le ministre va-t-il affecter ailleurs les embarcations de pêche qui partent depuis toujours de ces ports ou encore attribuer une partie des contingents de pêche accordés aux sociétés, aux localités visées et assurer ainsi la survie économique de ces collectivités?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les contingents sont alloués aux entreprises et à elles seules. Ils ne sont pas alloués aux localités ni aux usines. Ils sont alloués aux entreprises et c'est ce qui a été fait dans ce cas-ci en toute justice et en toute équité.

Le problème, c'est que, ces cinq dernières années, la National Sea Products a perdu plus de contingents au large de la Nouvelle-Écosse, de sorte que c'est le secteur de l'emploi de la Nouvelle-Écosse qui s'en ressent le plus. Dans le cas de Lockeport, le contingent pour l'ensemble de la région était de 25 000 tonnes en 1982. Aujourd'hui, il n'est plus que de 1 400 tonnes. La baisse la plus marquée dans les contingents, soit une baisse de quatre cinquièmes, est survenue dans la région de South Nova.

Le problème, c'est qu'on a assisté à une grave diminution des ressources au large de South West Nova ces dernières années à cause notamment de la surpêche et du fait que certains pêcheurs ne déclarent malheureusement pas toutes leurs prises, ce à quoi le ministère des Pêches, notamment, s'efforce de mettre fin. C'est là une des causes du problème. . .

Mme Campbell (South West Nova): Répondez à ma question.

M. Crosbie: Je crois y avoir répondu. Sinon, posez-là de nouveau.

• (1140)

LE NAVIRE-USINE *CAPE NORTH*

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Selon les journaux d'hier, il aurait déclaré qu'il tente de trouver des solutions. Je lui en ai proposé une pour les localités concernées. Depuis toujours, elles dépendent de la mer et elles ne peuvent compter sur rien d'autre. On y déchargeait beaucoup de poisson auparavant. Les bateaux qui ont été retirés par les sociétés Clearwater et National sont le gagne-pain de ces localités. Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président, et le ministre pourrait peut-être l'écouter, afin de trouver l'une de ses solutions: étant donné que le navire-usine *Cape North* de la société National Sea auquel le gouvernement a accordé un permis, ainsi qu'à d'autres, prend du poisson à 20 milles de la côte des localités de Lockeport et Port Mouton et que les gens de ces localités ne peuvent pêcher durant les mois d'été, le ministre va-t-il demander à la société National Sea d'envoyer sa flotte pêcher les espèces sous-utilisées, comme elle était censée le faire, lorsqu'on a accordé le permis pertinent au navire-usine? Ainsi, le poisson se trouvant à 20 milles au plus de la côte ne pourra pas être pris par ce navire-usine mais sera pris et traité à terre par les habitants de ces localités.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on a accordé un permis provisoire de cinq ans, qui expire en 1990, au navire-usine *Cape North*. Bien entendu, on réexaminera les dispositions en question à ce moment-là. Cependant, je peux vous dire, monsieur le Président, que ce navire est en mesure de prendre les quotas alloués à la société National Sea qui ne peuvent être pris et traités pour des raisons économiques ou techniques par la flotte de pêche fraîche. Il peut, en effet, pêcher dans des conditions plus difficiles que la majorité des bateaux de la flotte pêche fraîche. À l'heure actuelle, les intéressés prennent du sébaste qu'ils peuvent traiter à bord. À l'automne, la

société leur demande de prendre de la morue ainsi que des espèces se trouvant dans la zone 2-GH ou sous-utilisées et ce sera fort encourageant, si cette pêche est rentable. Ainsi, ce navire ne prend pas du poisson pouvant être traité par les usines de traitement du poisson frais.

Mme Campbell: On traite de la goberge.

M. Crosbie: Les intéressés prennent du sébaste. Ils ne pêchent pas des espèces pouvant être traitées dans les usines de conditionnement du poisson frais. Dois-je le répéter à nouveau, monsieur le Président? Que devons-nous faire pour bien nous faire comprendre de l'opposition qui ne se soucie pas des faits.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LA DÉCLARATION DE M. CONRAD

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ces derniers jours, nous avons entendu à la Chambre des allégations très graves au sujet de l'entrée au Canada de combustibles contaminés. Bon nombre de ces allégations sont de Tim Conrad, directeur général de l'office canadien de commercialisation des produits du pétrole. J'aimerais savoir si le ministre du Revenu national a eu la chance d'examiner ces allégations. Dans l'affirmative, peut-il dire à la Chambre si elles sont fondées?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Il semble y avoir une certaine confusion au sujet des déclarations de M. Conrad. Une fois, il a dit qu'il avait été fait explicitement mention de combustible contaminé dans les discussions tenues avec mon prédécesseur il y a quelques années. Puis ce matin, à *Canada AM*, toujours au sujet de cette réunion, M. Conrad a dit, et je cite:

> Comme la réunion portait surtout sur l'évasion fiscale, nous n'avons pas traité explicitement de contamination.

En outre, monsieur le Président, la journée même de la réunion, le 7 janvier 1987, M. Conrad a envoyé une lettre à M. Mackay, mon prédécesseur, où il était question de stratégie en matière d'évasion fiscale. Il n'y était nullement question de combustibles contaminés. Si M. Conrad avait eu des inquiétudes au sujet de combustibles contaminés, il en aurait sûrement parlé dans cette lettre ou encore quelques mois plus tard, au cours des audiences du comité sur l'élimination des déchets. On ne trouve trace nulle part de déclarations que M. Conrad aurait faites au sujet de combustibles contaminés.

LE BUDGET

L'OPPOSITION AUX DISPOSITIONS DE RÉCUPÉRATION

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le coup bas que porte le budget aux bénéficiaires de la pension de vieillesse. Le ministre a admis que la disposition de récupération de son budget n'est pas pleinement indexée. Il s'ensuit que le nombre des aînés que frappe cette taxe sur la pension de vieillesse doublera en 10 ans. En fait, dans 20 ans, un aîné sur quatre devra rendre tout ou partie de la pension de vieillesse que sa contribution à la vie nationale lui a méritée.

Ma question est la suivante. Il y a quatre ans, devant l'opposition massive des aînés à la désindexation des pensions de vieillesse, le gouvernement s'est dégonflé. Le ministre peut-il nous dire si, devant l'opposition massive des aînés à la récupération de la pension de vieillesse, le gouvernement va renoncer à cette mesure onéreuse et vexatoire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Permettez-moi quelques observations préliminaires. D'abord, nous demandons à une large couche de la population, notamment ceux qui ont les moyens de le faire, de se joindre à nous dans la lutte contre l'endettement et le déficit. Si nous arrivons à contenir la dette, à la réduire, le pays va s'en trouver mieux, ce qui est dans l'intérêt des enfants et des petits-enfants des gens dont parle le député.

La mesure en question touche 4,3 p. 100 des aînés. Moins de 2 p. 100 devront rendre la totalité de leur pension de vieillesse par la voie fiscale. Rappelons que la pension de vieillesse est déjà assujettie à l'impôt. Nous ne faisons que changer les modalités de son imposition.

Le député parle de l'indexation du seuil de récupération. Dans les documents budgétaires, il est stipulé que nous réviserons périodiquement et rajusterons au besoin le seuil de récupération comme nous le faisons dans le cas de tous les autres éléments indexés du régime fiscal. Comme je l'ai signalé à maintes reprises ici même, nous avons, dans le cadre de la réforme fiscale, modifié les seuils afférents aux revenus faibles, seuils qui ont été fixés en 1987.

ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA DISPOSITION DE RÉCUPÉRATION

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le ministre n'a absolument pas demandé aux riches sociétés de notre pays de supporter leur part du déficit. Pourtant il a demandé à des retraités se trouvant dans certaines tranches d'imposition de rendre 100 p. 100 de leur pension de vieillesse au Trésor de notre pays. À mon avis, pour traiter équitablement les personnes âgées, le ministre doit examiner les dispositions de désindexation contenues dans ce budget et les supprimer. Je demanderais à nouveau au ministre de ne pas parler d'une révision possible ni de ce qu'il pourrait faire. Ce sera difficile pour les personnes âgées de notre pays d'avoir très confiance dans les engagements pris par le gouvernement. Va-t-il déclarer à la Chambre et aux personnes âgées de notre pays qu'il va retirer cette disposition du budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle des sociétés. Je le renvoie aux documents budgétaires où on peut voir très précisément comment nous allons augmenter la charge fiscale des sociétés. Nous l'avons fait dans la réforme fiscale et à nouveau dans ce budget. J'attends toujours que le député ou n'importe quel membre de son parti le reconnaisse. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés augmenteront de 7 p. 100 à cause de ce budget. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, y compris la surtaxe des revenus élevés, n'augmenteront que d'un peu plus de 2 p. 100. Dans la réforme fiscale, nous avons relevé le seuil auquel les Canadiens âgés commencent à payer des impôts de 10 700$ à 11 400$ pour les personnes seules et de 16 900$ à 19 000$ pour les couples mariés de plus de 65 ans. Manifestement lorsqu'il demande si nous allons renoncer cette disposition, oui, nous la reverrons constamment. Nous avons montré par nos interventions dans le passé que, lorsque c'est opportun, nous prenons des mesures.

*(1150)

* * *

L'ÉNERGIE

LES CONGÉDIEMENTS DANS L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE DE LA CÔTE EST

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, hier, il y a eu des licenciements dans les pêcheries de Terre-Neuve et aujourd'hui, c'est Texaco qui annonce sa décision de pas exercer son option lui permettant de creuser d'autres puits. Elle plie bagage.

Aujourd'hui, tout forage cessera au large des côtes de Terre-Neuve et 250 avis de congédiement seront envoyés.

Ce matin, j'ai parlé avec les représentants de Husky Oil et ils m'ont dit que la société envoyait des avis de congédiement à tout son personnel de Terre-Neuve. Elle ferme boutique. Ces licenciements sont comme un cauchemar qui n'en finit pas. La situation empire constamment. J'aimerais demander au ministre de l'Énergie ce que le gouvernement du Canada a à dire maintenant à ces centaines de personnes qui recevront aujourd'hui leur avis de licenciement de l'industrie pétrolière de la côte est. Comment le gouvernement peut-il expliquer que pour la première fois en 10 ans, pas une seule plate-forme de forage ne fonctionnera au large de toute la côte est à partir de demain?

Des voix: C'est une honte.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais informer le député qu'en examinant la situation du forage au large de la côte est, on constate qu'il y a eu deux cycles. Le premier a commencé dans les années 1960 et s'est terminé en 1976, tandis que le second, qui prend fin cette année, se sera échelonné entre 1977 et 1989. Dans le deuxième cycle, les découvertes ont été plus limitées que dans le premier.

Donc, le second cycle devait se terminer en 1989, et comme l'a dit le député, des avis de licenciement sont envoyés aujourd'hui. On ignore pour l'instant si d'autres sociétés effectueront des travaux de délimitation au cours de la prochaine période. Je ne saurais le confirmer aujourd'hui, pas plus que le député, dans sa question, n'a pu établir qu'il n'y aura plus de travaux dans l'avenir immédiat. Et d'un.

En deuxième lieu, comme le sait le député, le gouvernement fédéral a pris des engagements à propos d'Hibernia, et c'est grâce aux étapes un et deux que le projet Hibernia est réalisable.

LE PROJET HIBERNIA—LA SITUATION ACTUELLE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, depuis dix ans, on nous fait marcher en utilisant comme carotte le projet Hibernia. Nous devrions tous devenir des Jed Clampett sans avoir à déménager à Beverley Hills.

Monsieur le Président, la carotte commence à moisir et nous commençons à perdre espoir. Je voudrais demander au ministre où en est. . .

Une voix: Vous pouvez être Jethrow si vous voulez.

M. Baker: . . .actuellement le projet Hibernia? Pourrait-il aussi nous donner une réponse franche et directe parce que les habitants de Terre-Neuve en ont assez de tout le tapage au sujet du projet Hibernia.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, Jethrow, je vais essayer de répondre. Sérieusement, monsieur le Président, je n'ai jamais fait du baratin à propos du projet Hibernia. J'ai toujours donné des réponses très claires à la Chambre et au public à ce sujet. Le député sait bien que j'ai souvent fait valoir trois points dans cette affaire, et je le referai aujourd'hui. Je veux que le député me comprenne bien: l'engagement que le gouvernement fédéral a pris à l'égard du projet Hibernia tient toujours.

Deuxièmement, en ce qui concerne les travaux d'ordre juridique dont j'ai déjà parlé, l'évaluation des marchés financiers ainsi que, la décision finale quant à la forme à donner en particulier aux parties supérieures de la structure flottante, je peux vous affirmer qu'ils avancent. Le gouvernement fédéral entend respecter l'engagement qu'il a pris à propos du projet Hibernia, comme nous le mentionnons dans le protocole d'entente. Nous espérons pouvoir le faire d'ici la fin de l'année civile.

Je voudrais dire sincèrement au député que je n'ai pas exagéré dans ce dossier et que j'espère qu'il ne le fera pas non plus, mais qu'il communiquera plutôt avec son gouvernement provincial pour le convaincre de prendre, dans le cadre du projet Hibernia, un engagement aussi ferme que celui que réitère ce matin le gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LE DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA KRAFT CANADA EN ONTARIO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre. La Kraft Canada, établie à Montréal, a annoncé son intention de déménager son siège social dans les prochains mois. Celui-ci déménage en Ontario, afin de rationaliser les opérations. Plus de 225 emplois sont en jeu. Est-ce que le premier ministre, ou, en son absence, son gouvernement, peut nous garantir que Montréal ne subira pas de pertes d'emplois dû à ce transfert injustifié d'un autre siège social? Et a-t-il l'intention d'intervenir auprès du président Morrisson pour garder ce centre de décisions à Montréal, puisque plus de la moitié de son chiffre d'affaires au Canada est réalisé au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la décision de Kraft est apparemment liée à une fusion. En fait, Investissement Canada a examiné cette fusion pour voir si elle présentait un avantage net pour le Canada. Je crois comprendre que l'entreprise augmente au Québec certaines de ses activités de recherche ainsi que ses opérations générales. Je vais transmettre les observations de la députée à Investissement Canada pour voir s'il convient de prendre des mesures comme celles qu'elle propose.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable députée de Saint-Laurent a la parole. Une question supplémentaire très courte, s'il vous plaît!

Mme Maheu: Monsieur le Président, il m'apparaît clair que ce gouvernement n'est pas plus intéressé qu'il ne le faut au bien-être des gens de Montréal.

[*Traduction*]

La récente fermeture de Gillette et la perte de l'agence spatiale montrent combien peu le gouvernement s'intéresse à l'île de Montréal.

Des voix: Oh, oh!

Mme Maheu: Qu'est-ce qui ne va pas? Serait-ce la vérité qui choque? Quand les ministres de. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Maheu: Monsieur le président. . .

M. le Président: Je demande à la députée de poser sa question.

Mme Maheu: Quand les ministres de Montréal vont-ils sortir de leur cocon et défendre les intérêts des Montréalais? Le premier ministre et son gouvernement peuvent-ils nous assurer que ce déménagement ne se traduira pas tôt ou tard par des pertes d'emploi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je croyais que la députée de Saint-Laurent allait féliciter le gouverne-

ment de sa contribution à Canadair pour l'avion à réaction dont la construction va créer des centaines d'emplois spécialisés dans sa circonscription.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LA LETTRE DU CENTRE D'EMPLOI DU CANADA—L'INTRUSION DANS LA VIE PRIVÉE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre ou au ministre qui s'occupe aujourd'hui d'emploi et d'immigration. Une femme de la Colombie-Britannique, Rose Marie Roux, avait quitté son emploi, afin de déménager en Colombie-Britannique où vivait son fiancé. Elle a présenté une demande d'assurance-chômage et elle a reçu une lettre tout à fait inadmissible du Centre d'emploi du Canada.

Voici certains passages de cette lettre: «Êtes-vous un couple de droit coutumier? Depuis combien de temps vivez-vous ensemble? Avez-vous fixé une date pour votre mariage? Quand cette date a-t-elle été établie? Quelle est cette date? Avez-vous des enfants?»

Je voudrais demander au gouvernement comment il peut justifier une intrusion aussi flagrante dans la vie privée d'une personne?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et le sport amateur)): Monsieur le Président, je ne surprendrai pas la députée en lui disant que je ne suis pas au courant des détails de cette affaire. Sauf erreur, on ne peut s'attendre qu'un ministre soit au courant d'un cas aussi précis soulevé au cours de la période des questions. Je serai certes très heureux de demander au ministère de l'Emploi et de l'Immigration de se pencher sur la question le plus rapidement possible et de donner une réponse à la députée le plus tôt possible.

M. le Président: La députée, pour une brève question supplémentaire.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): J'aimerais savoir si vous trouvez cette lettre aussi offensante...

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LE GEL DU PRIX DU LAIT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture) et concerne certaines déclarations alarmantes que nous rapporte, depuis hier, la presse parlée et écrite, sur l'état précaire dans lequel se retrouvent les producteurs agricoles du Québec.

Est-ce que le ministre peut dire à cette Chambre s'il est vrai que de récentes décisions du gouvernement fédéral, en ce qui a trait au gel du prix du lait, feraient en sorte que l'agriculture québécoise serait aujourd'hui menacée à un point tel que plusieurs d'entre eux ne pourraient plus produire?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, effectivement, il y a eu des déclarations alarmantes dans les journaux au cours des derniers jours, et je pense qu'il est important de rassurer les producteurs agricoles, canadiens et québécois, en disant que le gouvernement canadien va respecter son engagement de maintenir les offices de commercialisation, et de renforcer l'article 11 du GATT.

On a pris un engagement depuis plusieurs années, et ce gouvernement va le respecter. D'ailleurs, le travail qui a été fait... et le premier ministre, monsieur le Président, a été un des artisans qui a amené la question du contrôle des surplus au plan international. Simplement au cours de l'année dernière, le fait d'avoir réduit les surplus au niveau mondial a rapporté, simplement pour les producteurs de lait canadiens et québécois, 70 millions de dollars de plus dans leurs poches, monsieur le Président. Ce sont des faits et des réalisations.

• (1200)

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Churchill pourront chacun poser une seule question.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX AGRICULTEURS DE L'OUEST VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est au ministre chargé de la Commission

du blé que je m'adresse. S'il pleut aujourd'hui à Ottawa, il ne pleut nulle part dans l'Ouest. Pas plus à Carman, au Manitoba, dans la circonscription du ministre, qu'ailleurs.

Les météorologistes prévoient déjà une autre année de sécheresse. À la page 66 des documents budgétaires, le gouvernement précise qu'il n'accordera aucune aide d'urgence aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Par ailleurs, dans le document de travail qu'il a distribué aux députés sur les assurances-récoltes, le gouvernement annonce son intention de demander aux provinces d'assumer une plus large part du fardeau en ce domaine. Le ministre pourrait-il donner aux agriculteurs de l'Ouest l'assurance qu'il viendra à leur aide cette fois-ci et préciser de quelle nature sera cette aide?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Depuis plus de deux ans, monsieur le Président, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies surveille régulièrement les conditions d'humidité qui existent dans les Prairies. Nous savons que la situation est loin d'être idéale dans une bonne partie des Prairies.

Le député devrait savoir que l'humidité dans une bonne partie de l'Alberta est suffisante; pour ce qui est de l'humidité, la situation de la Saskatchewan est vraiment la pire des trois provinces des Prairies; quant au sud du Manitoba, l'humidité est suffisante pour permettre la germination.

L'année n'est guère avancée. Nous comprenons l'inquiétude du député et nous lui savons gré de sa question. Nous surveillons la situation. Par le passé, le gouvernement a toujours été présent pour venir en aide aux agriculteurs et si l'absence de pluie constatée ces derniers jours devait persister, nous devrions nous adapter à la situation.

Le député devrait savoir que nous sommes encore bien tôt dans la saison. Aucun agriculteur des Prairies n'a encore perdu sa récolte dès le mois de mai. Nous allons surveiller la situation pour voir ce que nous pouvons faire.

* * *

LES PÊCHES

LA VENTE DE PRODUITS DU POISSON – LE RÈGLEMENT DU GATT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, un journal de Halifax rapporte ce matin que le ministre des Pêches et des Océans aurait déclaré qu'il proposerait des changements pour encourager les pêcheurs à vendre leurs prises aux usines canadiennes de traitement du poisson plutôt qu'à les vendre entièrement aux exportateurs qui envoient le poisson au marché de Boston. Le ministre responsable peut-il nous expliquer comment il entend appliquer cette décision sans violer les règles du GATT et nous préciser les mesures que son gouvernement prendra pour aider l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le problème, c'est qu'une grande partie du poisson frais vendu aux États-Unis provient de la Nouvelle-Écosse. Si je ne m'abuse, l'an dernier, il y en a eu pour environ 80 millions de livres. Si ce poisson était vendu en Nouvelle-Écosse, cela aiderait considérablement les travailleurs des usines de traitement du poisson de cette province.

Naturellement, entre tenter d'encourager les gens à vendre le poisson aux usines locales de la Nouvelle-Écosse et adopter des règlements ou des lois qui pourraient être contestés aux termes du GATT, il y a toute une différence.

AFFAIRES COURANTES

PETRO-CANADA

DÉPÔT DU PLAN D'ENTREPRISE ET DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, conformément à l'article 1 du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles le plan d'entreprise de Petro-Canada pour la période de planification allant de 1989 à 1993 et le budget des immobilisations pour l'année budgétaire 1989.

* * *

LE TOURISME

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU TOURISME

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, nous célébrerons la semaine prochaine la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme.

Sous la direction de l'Association de l'industrie touristique du Canada, tous les Canadiens qui tirent leur subsistance du tourisme donneront à leurs concitoyens de l'information sur le tourisme et leur feront valoir que le tourisme contribue à la croissance du Canada.

Les diverses données sur le tourisme révèlent que cette industrie canadienne remporte un succès immense et qu'elle revêt une importance vitale pour l'économie canadienne.

En fait, il y a 60 000 entreprises touristiques au Canada qui emploient 600 000 Canadiens et il y a encore 600 000 autres personnes qui gagnent leur vie en partie grâce au tourisme.

Ce secteur a créé plus d'emplois que presque tous les autres secteurs. Pour être plus juste, disons que le tourisme arrive au second rang, immédiatement après l'industrie de l'automobile.

Le tourisme au Canada représente des affaires de 21 milliards de dollars par année. Sur chaque dollar dépensé au Canada en biens de consommation et en services, les biens et services liés au tourisme représentent 6,7c.

Le tourisme arrive aussi au deuxième rang des industries d'exportation du Canada, car les visiteurs étrangers dépensent plus de 6 milliards de dollars chez nous.

[*Français*]

L'industrie touristique s'étend partout au Canada et se place parmi les premières dans chaque province et territoire. En outre, monsieur le Président, son avenir est aussi prometteur que son passé. Selon l'Institut de ressources sur le tourisme du *Conference Board* du Canada, le taux d'emploi dans le secteur touristique devrait augmenter de 16 p. 100 d'ici 1992.

[*Traduction*]

Et même, d'ici 1994, nous comptons sur une augmentation de 2,1 millions de visiteurs étrangers par année.

Grâce à cette augmentation du nombre des visiteurs étrangers, les recettes devraient passer de 6,3 milliards de dollars en 1987 à 13,6 milliards de dollars en 1994, ce qui se traduira par un apport de recettes fiscales de 1,6 milliard de dollars et la création d'environ 145 000 nouveaux emplois à temps plein.

Le gouvernement veut travailler main dans la main avec l'industrie et les provinces pour assurer que la croissance de l'industrie touristique canadienne se maintiendra.

Ensemble, nous avons organisé la Conférence sur le tourisme de demain, au cours de laquelle le secteur privé et les gouvernements fédéral et provinciaux ont passé en revue les priorités et ont renforcé leur collaboration.

Nous avons mis sur pied le Conseil de la commercialisation touristique et avons parrainé l'étude la plus ambitieuse et la plus poussée jamais faite sur le marché américain du tourisme d'agrément, dont nous avons partagé les résultats avec les provinces et le secteur privé.

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis facilitera les voyages entre les deux pays et notre industrie touristique en bénéficiera, le client le plus important du Canada en ce domaine étant précisément les États-Unis.

Le tourisme est un secteur composé surtout de petites entreprises. Quatre-vingt-cinq pour cent des 60 000 entreprises touristiques du Canada se rangent dans cette catégorie. Leurs revenus annuels s'élèvent à moins de 2 millions de dollars et elles emploient moins de 100 personnes.

Le gouvernement actuel est conscient de l'esprit d'entreprise qui anime cette industrie composée de gens qui osent prendre des risques et de solides entrepreneurs et nous espérons que, en favorisant et en stimulant cet esprit, nous aiderons l'industrie à prendre de l'expansion. Comme nous l'avons vu, le tourisme joue un grand rôle au Canada.

Je tiens à rappeler son importance aux parlementaires, aux législateurs, aux gens d'affaires et à tous les Canadiens.

Le tourisme est une industrie qui touche tous les Canadiens et nous devons sensibiliser ces derniers aux défis et aux bienfaits qui en résultent.

J'espère que la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme permettra de mieux comprendre cette industrie et de mieux évaluer son importance pour l'économie canadienne.

Je demande instamment à tous les députés et à tous les Canadiens de se joindre à moi pour rendre hommage aux femmes et aux hommes du secteur du tourisme et aider à promouvoir le tourisme canadien la semaine prochaine.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, mes collègues et moi voudrions exprimer notre reconnaissance envers les hommes et les femmes qui travaillent dans le secteur touristique. Beaucoup doivent faire de longues heures pour pouvoir garder leur petit commerce. Non seulement ces gens-là ont besoin que l'on pense à eux pendant la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme, mais ils ont aussi besoin d'une aide soutenue, d'une coopération et d'une oreille sympathique à l'écoute des multiples problèmes, petits mais irritants, qui entravent la croissance de cette industrie.

• (1210)

Le ministre a dit dans son discours que d'ici 1992, la croissance serait de 16 p. 100. Ce chiffre ne concorde pas avec ceux de l'Association de l'industrie touristique du Canada. Cette association critique vivement les nouvelles taxes du dernier budget. Elle a dit que ces taxes auront

des conséquences néfastes pour l'industrie et que l'on n'arrivera pas à obtenir une croissance aussi forte.

[*Français*]

Monsieur le Président, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre voudraient évidemment se joindre à tous dans cette Chambre afin de souhaiter à tous ceux qui travaillent dans l'industrie du tourisme nos meilleurs voeux, et la semaine prochaine sera la Semaine du tourisme au Canada. Et on voudrait saluer tous ceux qui travaillent de longues heures pour s'assurer que leur commerce soit fructueux, parce qu'ils donnent beaucoup de leur temps, beaucoup d'efforts et beaucoup de sacrifices pour être certains que l'industrie du tourisme va être toujours en bonne santé dans ce pays.

J'aimerais souligner que l'industrie touristique au Canada, et ils ont sorti leurs critiques concernant le dernier budget, et je voudrais citer juste une phrase ici: L'accroissement des coûts et la diminution des dépenses de commercialisation représentent de mauvaises nouvelles pour l'industrie touristique de 21 milliards de dollars au Canada. Le budget de commercialisation internationale de Tourisme Canada serait réduit du tiers durant les trois prochaines années. Ceci survient au moment où il existe une grande compétition sur le plan international pour l'obtention du dollar touristique et des bénéfices qu'il apporte. Selon M. Rowe, le président du Conseil de l'Association de l'industrie touristique du Canada, nous en sommes au point où les États-Unis, pris séparément, dépensent maintenant plus que le gouvernement canadien pour promouvoir le tourisme, c'est-à-dire, monsieur le Président. . . et on va prendre un État en particulier, l'État de l'Illinois dépense plus que le gouvernement canadien pour promouvoir le tourisme.

Alors, monsieur le Président, il y a beaucoup d'éléments dans le domaine de l'industrie du tourisme où on pourrait apporter notre attention. Et on a pris pour acquis pendant des années que l'industrie du tourisme était une industrie qui fonctionnait d'une façon automatique. Ce n'est pas le cas. La réalité, ces que ces industries-là sont des créateurs d'emplois. Elles ont besoin d'aide parfois, mais surtout elles voudraient être consultées afin d'apporter des ajustements. Je suis convaincu que si le ministre prenait le temps de consulter les différentes associations de tourisme au Canada, il pourrait apprendre beaucoup de choses pour améliorer le sort de l'industrie touristique au Canada, qui est très importante.

[*Traduction*]

En conclusion, j'attire l'attention de la Chambre sur le fait que tous les pays du monde se livrent une concurrence acharnée pour attirer les devises touristiques. Tout le monde le sait, surtout dans l'industrie touristique. Lorsqu'on voit qu'un seul État américain, celui de l'Illinois, consacre plus à la promotion touristique que le gouvernement du Canada, c'est qu'il est temps de revoir notre programme et d'écouter ceux dont le tourisme est le gagne-pain. Ce sont des experts dans le domaine. Je consulte ces experts depuis quelques semaines, et, à ce que je peux voir, ils se feront un vrai plaisir d'unir leurs efforts à ceux du gouvernement pour que leur industrie demeure en vie et prospère.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Hockin) d'avoir remis à mon bureau et à celui de mon collègue libéral une copie de sa déclaration. Elle m'a permis de donner une réponse réfléchie aux observations du ministre.

Je voudrais également me joindre au ministre pour reconnaître l'industrie du tourisme et les avantages économiques, qu'elle représente pour le Canada. Comme le ministre l'a souligné, le tourisme constitue une importante composante de l'économie nationale. J'espère que l'importance de cette industrie sera mise en relief la semaine prochaine, pendant la célébration de la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme.

Le tourisme est l'industrie qui prend le plus d'expansion au Canada. Dans chaque province, il s'est classé au premier rang pour la création d'emplois, la plupart au sein de la petite entreprise. Pratiquement aucun autre secteur ne contribue autant au développement régional du Canada. Il est déjà le plus grand employeur du pays. On prévoit que d'ici l'an 2 000, le tourisme sera en fait l'industrie de pointe au Canada.

Le ministre et moi-même sommes pleinement d'accord pour dire que le tourisme est effectivement une force extrêmement importante de l'économie nationale. Pourtant, je crains qu'en dépit des bonnes intentions du ministre d'État chargé du Tourisme, ses collègues du Cabinet n'aient pas compris les répercussions économiques que cette industrie a et continuera d'avoir sur le Canada.

Il est évident dans le projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre que le gouvernement veut reléguer le tourisme au second plan dans le développement économique, en l'intégrant au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Le gouvernement n'a pas accordé au ministère de mon collègue le statut de ministère à part entière, ce que l'industrie touristique demande depuis un certain temps. Je suis persuadé que le ministre n'ose pas faire preuve d'ingartitude, c'est pourquoi je prendrai sa défense et dirai ceci à ses collègues du gouvernement. Il est temps que le ministère d'État au

Tourisme reçoive la priorité et l'attention dont il a besoin et qu'il mérite pour pouvoir bien remplir sa mission.

En confiant le tourisme à un sous-ministère, on nie l'importance croissante de cette industrie au Canada. Le gouvernement avait pourtant promis en 1984 de rehausser le profil de ce ministère.

Depuis 1984, nous avons entendu de nombreux ministériels souligner l'importance du tourisme. Les intervenants de l'industrie touristique eux-mêmes ont précisé qu'ils n'accepteraient rien de moins que la création d'un ministère à part entière. Ils ont réclamé à maintes reprises la création d'un ministère du Tourisme qui aurait le même statut que les autres organismes du secteur économique. Le gouvernement continue de faire la sourde oreille. Nous ne pourrons satisfaire aux exigences futures du marché qu'à la condition que le Canada devienne concurrentiel sur la scène internationale dans le domaine touristique.

Le tourisme est un secteur en expansion au Canada, mais, par rapport au tourisme international, nous sommes en déficit. Nous avons atteint un sommet record avec un déficit d'environ 5,2 milliards de dollars. Pour rester compétitifs par rapport aux autres pays, nous devrons nous améliorer. Il nous faudra nous doter de produits touristiques et faire des campagnes de promotion plus dynamiques. C'est donc dire qu'il faudra prendre des mesures que seul un véritable ministère peut prendre et qui sont hors de portée d'un minuscule organisme perdu dans les structures d'un autre ministère. Le gouvernement devra s'engager à débloquer les fonds qu'il promet pour aider l'industrie canadienne à se faire valoir sur les marchés internationaux.

Ces dix dernières années, l'augmentation des fonds fédéraux consacrés aux campagnes de promotion touristique n'a même pas suivi le taux d'inflation. Comme le faisait remarquer un collègue libéral, nous en sommes au point où certains États américains dépensent plus en promotion touristique que le gouvernement canadien.

Selon les prévisions budgétaires, les dépenses moyennes au titre du développement du tourisme ne suivent même pas l'inflation. Ce n'est pas suffisant pour une industrie qui risque fort de devenir la plus importante industrie à l'échelle mondiale au XXIe siècle. Quelle a été la réponse du gouvernement? Il a réduit de 10 millions de dollars, soit du tiers, son budget de promotion à l'étranger.

Je suis certain que l'engagement de mon collègue, le ministre d'État chargé du Tourisme, à l'égard de cette industrie est sincère. Cependant, nous aurons besoin de plus que les paroles rassurantes du ministre si nous voulons que le Canada devienne compétitif sur le marché mondial du tourisme.

Je suis heureux de collaborer avec mon collègue, le ministre d'État chargé du Tourisme, pour voir à ce que le gouvernement prête une oreille attentive aux préoccupations de l'industrie touristique et prenne les mesures qui s'imposent.

* * *

• (1220)

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LE PRÉSUMÉ HARCÈLEMENT D'EMPLOYÉS PAR LA DIRECTION

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition au nom de plusieurs employés de Postes Canada à Scarborough, en Ontario.

Ces employés veulent porter à l'attention de la Chambre le fait qu'ils sont victimes de harcèlement de la part de la direction, qui leur refuse des congés de maladie payés. Tous les employés de Postes Canada ont joui de ce droit jusqu'à maintenant.

Les employés de Postes Canada prient instamment le Parlement de faire enquête et de rectifier ce comportement anormal de la direction de Postes Canada à Scarborough.

LES PAYS-BAS—LA RATIFICATION D'UN ACCORD

M. Gilbert Parent (Welland—St-Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition au nom de la communauté hollandaise de ma région. Les signataires sont impatients de bénéficier des prestations qu'ils sont en droit de recevoir de leur pays d'origine, à savoir les Pays-Bas.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement canadien de procéder sans délai à la ratification de l'accord conclu avec le gouvernement des Pays-Bas le 26 février 1987. Ils

espèrent qu'il ne faudra pas deux ans encore avant que cet accord ne soit mis en oeuvre.

LES DROITS À L'ÉGALITÉ—LES RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de 51 personnes qui demandent au gouvernement de mettre en oeuvre les recommandations faites par le sous-comité sur les droits à l'égalité, relevant du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le sous-comité, composé de représentants de tous les partis, avait recommandé de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les secteurs de compétence fédérale.

VIA RAIL—LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition qui a été dûment approuvée par le greffier des pétitions.

La pétition provient d'un certain nombre d'habitants de la ville de Revelstoke qui dépend beaucoup de l'industrie touristique et plus particulièrement du chemin de fer, et notamment de VIA Rail.

Les pétitionnaires font remarquer que le Parti progressiste conservateur du Canada déclare ce qui suit dans son rapport sur les services ferroviaires de transport des voyageurs: «Le gouvernement fédéral a le devoir de veiller au maintien, à la modernisation et à l'expansion du service voyageurs en tant qu'élément important de notre réseau de transport ferroviaire national. À cette fin, il est recommandé de réaménager les priorités des dépenses fédérales consacrées aux transports pour mettre davantage l'accent sur les services ferroviaires de transport des voyageurs.»

Les pétitionnaires soussignés exhortent donc le gouvernement à respecter son engagement premier d'appuyer VIA Rail, à abandonner ses projets de réduire encore davantage son budget, et à lui fournir plutôt les ressources nécessaires pour fonctionner vraiment comme une société ferroviaire moderne et non comme un musée.

Étant donné que nous en sommes à la Semaine nationale du tourisme et étant donnné la déclaration du ministre aujourd'hui, j'espère que le gouvernement écoutera les pétitionnaires et prendra les mesures nécessaires pour restaurer et conserver les services ferroviaires de transport des voyageurs au Canada.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 15 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA VENTE DE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS CONTAMINÉS CONTENANT DES BIPHÉNYLES POLYCHLORÉS (BPC) ET D'AUTRES SUBSTANCES TOXIQUES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Copps:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour sa négligence en ce qui concerne l'importation et la vente illégale de combustibles et carburants contaminés contenant des biphényles polychlorés (BPC) et d'autres substances toxiques.

M. le vice-président: Nous commencerons maintenant par le député de Perth—Wellington—Waterloo la période de questions et de commentaires de 10 minutes sur le discours du député de Skeena.

M. Brightwell: Comme vous le savez, avec votre grande expérience, monsieur le Président, il est souvent difficile de replacer les choses qui se disent à la Chambre dans leur contexte. Je crois pouvoir ramener à de plus justes proportions certaines affirmations que le député de Skeena (M. Fulton) a faites avant la période des questions.

Hier, il a dit, qu'une personne pourrait tomber malade si elle touchait avec sa main des substances contaminées aux BPC en remplissant sa tondeuse à gazon ou son automobile. Aujourd'hui, il a prétendu que les ours polaires étaient menacés par les BPC.

Un important environnementaliste m'a proposé une devinette à ce sujet. Si je travaillais dans un laboratoire, m'a-t-il dit, et si je laissais tomber mon stylo dans un contenant rempli d'un produit à forte concentration de BPC, est-ce que je considérerais mon stylo comme perdu, est-ce que je m'éloignerais du contenant ou est-ce que je mettrais des gants pour aller la chercher? Il m'a répondu qu'il la reprendrait tout simplement avec ses mains et qu'il se contenterait ensuite de les laver et qu'il n'y penserait plus. Un de mes parents à qui j'ai posé la

question—un chercheur renommé lui aussi—m'a répondu la même chose. Je raconte cette histoire pour qu'on sache que les BPC ne sont peut-être pas aussi violemment toxiques qu'on le prétend.

Le député de Skeena a dit que des milliers de gallons de matières contaminées avaient été importées par camion au Canada. Étant donné que ce matin, M. Conrad n'était pas aussi sûr qu'auparavant de son information et qu'un de mes électeurs, M. Hammond, qui a participé à ces rencontres, a déclaré que le sujet n'avait pas été abordé dans les rencontres avec les fonctionnaires de Revenu Canada, comment peut-il être si sûr de ce qu'il avance? Comment le député de Skeena peut-il en être si sûr? Quelle preuve a-t-il qu'on transporte par camion du combustible contaminé?

M. Fulton: Premièrement, je voudrais commenter les observations du député. Il agit de façon tout à fait irresponsable lorsqu'il donne à entendre aux Canadiens qui regardent les débats de la Chambre des communes aujourd'hui qu'il est tout à fait normal de plonger les mains dans des BPC purs. C'est agir de façon absolument irresponsable. J'espère que le ministre demandera la suppression de cette remarque du compte rendu.

Ce ne sont pas seulement les BPC qui nous préoccupent. Il y a beaucoup d'autres contaminants dangereux en cause dans cette affaire de combustible. Le député devrait être au courant. Donner à entendre que l'on peut plonger ses mains dans des BPC, pour ensuite les laver et laisser ces produits passer par le renvoi est le comble de l'irresponsabilité. Voilà pourquoi le gouvernement devrait quitter le pouvoir.

Quant aux preuves, monsieur le Président, un des principaux responsables de l'application de la loi aux États-Unis vient de déclarer que, en février 1988, des agents fédéraux avaient été informés de cette fraude. Je voudrais citer un article du *Globe and Mail* qui n'a été contesté d'aucune façon par aucun ministre de la Couronne ou par le gouvernement du Canada.

Le 8 mai 1989, dans un article du *Globe and Mail* rédigé par Jock Ferguson, on a affirmé ce qui suit:

> Les sociétés pétrolières véreuses de Toronto—que les enquêteurs appellent les bootleggers de l'essence—qui ont écoulé le combustible pollué ont vendu moins cher que les fournisseurs réguliers en ne payant pas la taxe provinciale sur l'essence de 9,3 c. le litre. Le gouvernement de l'Ontario a ainsi perdu au moins 100 millions de dollars par an ces cinq dernières années, au dire des enquêteurs.

Telle a été la constatation du *Globe and Mail*, et voici, l'information que recherche le député. Elle figure à la une du *Globe and Mail*. L'article se poursuit comme suit:

> L'American Continental Oil Inc. de Buffalo a dilué du fuel-oil industriel et du diesel avec de l'huile provenant de transformateurs et avec d'autres déchets, au dire d'anciens employés de la société. Bill Barnes, propriétaire d'American Continental, a avoué que sa société avait ajouté de l'huile provenant de transformateurs à du fuel-oil n° 6 et que cela avait suscité une vive controverse en raison de la contamination aux PBC.
>
> Erie Petroleum Transfers Inc. de Tonawanda, dans l'État de New York, a utilisé de l'huile usagée et des solvants pour diluer du diesel et de l'essence, selon des sources qui connaissaient bien les opérations de la société.
>
> Erie Petroleum était un important exportateur d'essence et de diesel en Ontario, au cours des cinq dernières années et il fait maintenant l'objet d'une importante enquête menée par une escouade de lutte contre le crime organisé de Buffalo.
>
> Welch Energy Inc. a expédié une grande quantité de fuel-oil aux industries de la région de Buffalo et ce produit était mélangé avec de l'huile provenant de transformateurs. Cette société a fourni du carburant diesel à des compagnies pétrolières de Toronto qui font de la contrebande. La société était financée et dirigée par ceux-là même qui exploitent une grande société de traitements des déchets dangereux à Niagara Falls, New York, soit Envirosure Management Corp. Inc., qui fait maintenant l'objet d'une enquête menée par le FBI et l'Agence de protection de l'environnement.
>
> Les contrebandiers qui ont vendu du combustible contaminé au Canada. . .

C'est ce que dit l'article, et il n'a pas été contesté par la GRC, par le FBI, ni par un membre quelconque du gouvernement.

> Les contrebandiers qui ont vendu du combustible contaminé au Canada—Ebony Oil et J.R. Oil Sales—étaient dans le commerce de l'huile usagée en même temps.
>
> L'essence contaminée par des solvants, en provenance de Détroit, était vendue par plusieurs contrebandiers à Toronto à des stations-services où on ne se doutait de rien. Voilà ce qu'ont déclaré lors de récentes entrevues des personnes qui ont vendu cette essence.

Comment le député peut-il prétendre que le ministre du Revenu national (M. Jelinek) et l'ancien ministre du Revenu national, ont dit catégoriquement, que les affirmations de M. Conrad étaient fausses. Toutefois, si le député veut contester tout ce qu'a publié Jock Ferguson en se fondant sur une longue série d'entrevues auprès de plus de 50 personnes, alors je pense que le député a la tête comme une passoire.

Les crédits

• (1230)

M. Benjamin: Monsieur le Président, je félicite mon collègue des points qu'il a soulevés dans son discours et de sa réponse au député.

Étant donné que les lois régissant le transport, la manutention et l'entreposage des matières dangereuses ne sont valables que dans la mesure où l'on procède à des inspections pour s'assurer que ces lois sont respectées et que nous avons 13 administrations, soit 10 provinces, 2 territoires et le gouvernement fédéral, qui font tous des inspections, mon collègue a-t-il des preuves d'un manque de coordination ou d'uniformité dans le système de contrôle par inspection qui touche environ cinq ministères fédéraux?

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie mon collègue qui s'y connaît beaucoup dans le domaine des transports, particulièrement le transport des matières dangereuses et les problèmes créés par la déréglementation.

Nous avons appris que le gouvernement canadien n'a effectué qu'un seul test à la frontière. Si c'est le genre d'inspection auquel on peut s'attendre de la part du gouvernement canadien en vertu de la LCPE, il n'est pas étonnant que la pègre et New York aient choisi de se débarrasser de nombreux produits contaminés en les envoyant au Canada.

Comme je l'ai indiqué dans mon discours, il y a autant de préposés aux contraventions de stationnement à Ottawa, c'est-à-dire 66, que d'enquêteurs du gouvernement canadien chargés de surveiller le transport des combustibles contaminés ou empoisonnés. J'attends toujours que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) réponde à la lettre dans laquelle je demande une enquête sur des infractions possibles à la loi, conformément au paragraphe 108(1) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je vais me reporter à l'article 36, qui traite des infractions.

Tout d'abord, je dois dire que le ministre est au courant de ces infractions et qu'il pourrait très bien, maintenant qu'il a les signatures nécessaires, lancer une telle enquête. Pour ce qui est des infractions, l'article 2 est libellé comme suit: «Le gouvernement fédéral doit s'efforcer d'éviter le rejet dans l'environnement de substances toxiques.»

Nous vous demandons de voir si, en négligeant de prendre des mesures pendant les 24 mois suivant le moment où on a prévenu des fonctionnaires de Revenu Canada que du combustible toxique était importé et vendu, le gouvernement n'a pas enfreint cet article.

J'espère que le ministre de l'Environnement parlera d'inspection et nous dira s'il estime qu'il y a suffisamment d'inspecteurs pour veiller à l'application et au respect de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et s'il se propose d'imposer un degré de tolérance zéro. Les Canadiens veulent que le ministre parle du degré de tolérance zéro sur 170 000 tonnes métriques de matières toxiques et dangereuses dont le ministre sait qu'elles sont importées au Canada, et il le sait depuis qu'il est devenu ministre. Nous voulons savoir si le ministre se propose d'imposer un degré de tolérance zéro à la frontière en ce qui concerne le combustible contaminé. Le gouvernement n'a pas exposé assez clairement sa position et n'a pas dit si le ministre se proposait d'interdire tout rejet, ce à quoi son propre gouvernement et son propre premier ministre (M. Mulroney) ont souscrit dans l'annexe de l'Accord relatif à la qualité des eaux dans les Grands Lacs, pour s'assurer que les contaminants toxiques et dangereux demeurent sur les terrains des usines jusqu'à ce qu'on trouve des sites de décharge et des modes d'incinération convenables.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire à quel point le gouvernement considère comme sérieuses les allégations qui ont été mentionnées cette semaine dans le journal *The Globe and Mail* en rapport avec un mouvement illégal de produits d'essence contaminée aux BPC. Je crois qu'il y a là matière à interrogation très profonde, il y a là surtout matière à action. Et tout à l'heure, je démontrerai que nous avons réagi avec beaucoup de vigueur.

Je suis également préoccupé, monsieur le Président, par la réaction des partis de l'opposition devant une pareille situation. Je ne pense pas qu'on les ait beaucoup entendus s'émouvoir de la situation qui est faite aux Canadiens, de l'inquiétude canadienne. Ils y ont vu purement un intérêt électoral. Ils ont fait un abus absolument excessif d'une inquiétude qui était propagée à l'intérieur du pays pour tenter de nuire au gouvernement.

Nuire au gouvernement, ce n'est pas un grand drame en soi! Ce qui est plus grave, monsieur le Président, c'est qu'à ce moment-là, on mine la confiance des Canadiens dans les systèmes de protection qui ont été mis en place pour assurer leur sécurité. Or, nous savons très bien que ces systèmes de protection fonctionnent depuis des années avec beaucoup d'efficacité, et que des milliers d'opérations sont surveillées et maniées chaque année par

l'ensemble des services civils du gouvernement, sans que rien ne puisse leur être reproché.

En l'espèce, quelle fut la réaction des partis de l'opposition, lorsqu'ils ont pris connaissance, comme nous, de l'allégation qui a été publiée dans *The Globe and Mail* lundi dernier? La première réaction: le gouvernement savait. Alors, les ministres en cause ont tous fait leur devoir, ils ont tous vérifié avec leurs fonctionnaires, à savoir s'il y avait des informations qui circulaient au sein de mon ministère, etc.

Jusqu'à maintenant, d'après les rapports qui nous sont donnés, ils n'avaient pas de telles informations. Mais, l'opposition persiste, en invoquant les témoignages de M. Daniel Green, en évoquant les déclarations de M. Conrad, et en faisant référence à un entretien qui a eu lieu, en 1987, dans les bureaux du ministère du Revenu, à Toronto.

Mais quand on examine ces allégations, au delà des cris électoralistes, au delà de l'excès verbal, au delà des purs intérêts politiques des partis de l'opposition, qu'est-ce qui reste? Il ne reste rien, monsieur le Président!

Ce que nous savons, c'est que, au cours d'une conférence internationale qui a eu lieu à Bâle, en Suisse, en mars dernier, un ministre canadien, qui représentait le gouvernement canadien à cette conférence, qui s'est terminée par la signature d'un accord extrêmement important en matière de transport de produits dangereux d'un pays à l'autre, a rencontré, entre autres, des membres de la délégation canadienne, y compris M. Green qui était là en compagnie d'un autre fonctionnaire du ministère de l'Environnement.

Quand des Canadiens à l'étranger se retrouvent autour des tables de conférence et au cours des intermèdes, il est normal qu'ils prennent la parole, qu'ils échangent des propos de toute nature. Et au cours de ces discussions, ce que nous savons par nos fonctionnaires et par la déclaration qu'en a faite le ministre d'État (Transports), c'est que M. Green a fait des allusions générales au fait qu'il y aurait peut-être, enfin, selon des rumeurs qui circulaient, d'après lui, des infractions à la Loi sur le transport des produits dangereux, en matière de transport illégal de matières toxiques.

Nous savons tous, quand on se donne la peine de s'arrêter pour ne pas essayer uniquement d'effrayer les gens et de tromper la vérité et de mêler les faits, nous savons tous qu'en effet, il se transporte des matières toxiques entre le Canada et les États-Unis et entre les États-Unis et le Canada. Nous savons même, monsieur le Président, que ce transport peut s'effectuer légalement. Il peut s'effectuer légalement, puisqu'il y a une loi qui a été adoptée en 1980, qui s'appelle la Loi sur le transport des produits dangereux et qui édicte les dispositions générales en vertu desquelles le transport de produits toxiques peut s'effectuer. Car il s'effectue du transport légitime. C'est en général le transport des substances contaminées de différente nature, des déchets d'industries, des déchets de services hospitaliers, de l'huile usée, des matières de ce genre, qui traversent la frontière pour être soit détruits ou recyclés.

Alors, cela se passe dans la direction du Canada vers les États-Unis, cela se passe aussi dans la direction des États-Unis vers le Canada. Nous connaissons même les volumes. Nous savons qu'il y a quelque chose comme 180 000 tonnes, à peu près, qui viennent au Canada et 66 000 tonnes à peu près qui s'en vont aux États-Unis, à peu de choses près, et que tout cela s'effectue dans le but de minimiser les distances que doivent parcourir les produits toxiques, avant d'être détruits ou recyclés d'une façon acceptable.

Alors, c'est pour cela que le gouvernement canadien a adopté, en 1980, une loi qui réglemente ce transport.

Mais, monsieur le Président, il a fallu attendre cinq ans avant que les règlements soient adoptés en vertu de cette loi. Et les libéraux qui sont devant nous et qui jettent des cris d'orfraie, qui se scandalisent et qui déchirent leurs vêtements, n'ont pas été capables, pendant quatre ans, de 1980 à 1984, d'adopter une réglementation en vertu de leur loi.

Il a fallu, monsieur le Président, que ce gouvernement, élu en 1984, adopte dès 1985, un an après son élection, les règlements qui sont venus enfin donner leur sens à une législation qui avait été adoptée en 1980. Voilà le vrai scandale, monsieur le Président, cinq ans d'inaction et d'incurie par rapport au transport des produits toxiques!

• (1240)

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Et non seulement le gouvernement a-t-il adopté un règlement, mais en plus, il a terminé et négocié, avec les États-Unis, la rédaction d'un accord extrêmement important, l'Accord Canada—États-Unis pour réglementer spécialement la façon dont la circulation des matières toxiques devra se faire d'un pays à l'autre. Il faut que les Canadiens sachent cela, monsieur le Président. Est-ce que nous avons entendu cette semaine quelqu'un de l'opposition nous dire que ces systèmes existent? Non!

Des voix: Non!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Non, parce que cela aurait rassuré les Canadiens! Mais les gens de l'opposition n'ont pas intérêt à faire cela. Ce qu'ils veulent, c'est créer des problèmes.

M. Della Noce: C'est semer la peur!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): C'est la peur qu'ils veulent semer, monsieur le Président.

Donc, ces dispositions existent grâce au travail, à la préoccupation et à la diligence de ce gouvernement. Au fond, ce qu'elles disent, c'est ceci: pour qu'il y ait un transport légal de matières toxiques du Canada aux États-Unis et vice versa, il faut d'abord que les pays s'avertissent, il faut que les provinces soient également averties. Il y a une notification qui doit se donner.

Deuxièmement, il faut qu'il y ait ce qu'on appelle des manifestes des chargements, que chaque fois qu'un camion, par exemple, arrive à la frontière pour se faire vérifier, le conducteur puisse montrer la liste des produits qui sont contenus dans le camion afin qu'on puisse vérifier l'exactitude de la liste et du chargement. Il faut en plus que les conducteurs de ces camions se soumettent à une formation et à des études spéciales et à des épreuves extrêmement sévères. Ils doivent montrer un permis qui reconnaît et qui certifie qu'ils ont satisfait à ces exigences. Et puis, il y en a bien d'autres également, monsieur le Président, parce qu'il faut également s'assurer que de l'autre côté de la frontière, la destination du chargement va satisfaire aux exigences, c'est-à-dire, si on pourra détruire ou recycler le produit de façon convenable, de façon sûre pour les Canadiens.

Ce gouvernement, monsieur le Président, après avoir fait tout cela, a également mis en place un réseau d'inspections dans les cinq régions du pays, en 1985 et 1986. Il a fallu attendre tout ce temps-là, monsieur le Président, après les libéraux qui ont été au pouvoir pendant 20 ans, pour prendre ce genre de mesure. Les derniers qui peuvent parler aujourd'hui, les derniers qui peuvent se lever à la Chambre et s'indigner, ce sont eux, monsieur le Président!

Une voix: Voilà!

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Le gouvernement savait. Évidemment, il est très facile de jeter des doutes sur l'activité gouvernementale. Les citoyens savent que les gouvernements sont d'immenses machines. Évidemment, compte tenu des responsabilités énormes qui leur sont confiées, il faut que ces machines soient considérables. Et il y a toujours des doutes qui existent dans l'esprit des citoyens: Est-ce que les bureaucrates, est-ce que les politiciens qui gèrent nos taxes le font convenablement et est-ce qu'ils nous protègent convenablement? C'est très facile de lever des doutes dans l'esprit des citoyens. Et puis, c'est en partie aussi le rôle de l'opposition, mais au delà d'une certaine limite, cela devient de l'irresponsabilité. Et nous avons assisté toute la semaine à une démonstration éclatante d'une pareille irresponsabilité.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Prenons un exemple. On a fait grand état d'une rencontre qui a eu lieu en 1987 à ces bureaux de Toronto. On nous a dit que c'était un informateur. Et il est étrange que le député de l'opposition, en pleine séance, sorte et revienne pour nous dire: Je viens de parler à l'informateur. Voilà quelque chose de particulièrement étrange, monsieur le Président. Ce n'est pas à moi à le qualifier, mais vous comprendrez que je m'étonne qu'un député de l'opposition soit en contact direct avec un informateur, en nous disant qu'il a purgé une peine de prison. Je ne sais pas s'il est toujours en prison ou pas. C'est tout de même assez extraordinaire des choses comme celle-là.

Mais quelle est la situation qu'on nous représente? Cette rencontre de 1987 au bureau du ministère du Revenu, un informateur qui dit avoir entendu dire que... entendu dire, du ouï-dire, n'est-ce pas? Ce n'est pas lui qui a vu. Il a entendu dire que dans un camion qui circulait aux États-Unis, on avait mis de l'essence frelatée. Et cela fait un grand scandale dans l'opposition.

Une voix: C'est un ami du parti libéral!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): C'est incroyable! On ne peut pas retenir des choses comme celle-là. On a entendu tout à l'heure le chef de l'opposition (M. Turner) qui a été un très grand avocat et qui peut-être, bientôt, en redeviendra un. Je suis sûr que la communauté juridique sera très honorée de le voir réintégrer ses rangs, s'il décide de le faire, mais il a un peu oublié les règles de la preuve. Il les connaissait très bien autrefois, mais ça va lui prendre un petit recyclage pour retourner à la pratique du droit, je crois, parce qu'il a tiré de cette rencontre la preuve que le gouvernement savait qu'il y avait des transports d'essence frelatée du Canada aux États-Unis. C'est incroyable, tout cela!

Monsieur le Président, la vérité, c'est ce que ce gouvernement a fait à partir du moment où il a su qu'il y avait des allégations. Il fallait que le gouvernement s'assure d'abord si ces allégations étaient fondées.

C'est un devoir fondamental pour un gouvernement d'assumer la responsabilité de rechercher la vérité, et de voir si les Canadiens doivent ou non s'inquiéter de la situation. Alors, c'est ce que nous avons fait. Dès que nous avons été mis au courant de ces allégations, nous avons tout de suite, de concert avec le gouvernement ontarien en particulier, et avec tous les gouvernements du Canada, ordonné des inspections dans toutes les ré

gions, pas à tous les postes, il y en a trop, mais aux postes où on pensait que ce genre de trafic pouvait s'effectuer.

De plus, nous avons, monsieur le Président annoncé ce matin la mise en place d'un autre plan d'action qui vient accentuer celui qui avait déjà été mis en oeuvre au début de la semaine et qui, cette fois-ci, est né d'une rencontre qui a eu lieu entre trois ministres provinciaux et deux ministres fédéraux, avec des contacts qui vont être effectués entre tous les gouvernements du Canada. Quel est ce plan d'action? Premièrement: enquête. Il faut savoir où est la vérité. Il faut d'abord savoir si c'est vrai, et dans quelle mesure, et qui est responsable. Il faut les poursuivre et les mettre en prison, si c'est la situation!

M. Della Noce: Voilà!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Alors, l'enquête doit se faire d'une façon coordonnée. Un député néo-démocrate, tout à l'heure, a mentionné que nous avions 13 niveaux de gouvernement. C'est vrai, c'est la richesse canadienne, et c'est aussi parfois la difficulté de l'opération.

M. Della Noce: Voilà!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Nous avons donc décidé de faire une enquête unifiée, qui sera coordonnée par la GRC et qui va s'effectuer en coopération très étroite avec les corps policiers de l'Ontario, du Québec, avec le FBI, avec l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et avec les ministères provinciaux en cause.

Deuxièmement, nous savons très bien que le pays, vaste comme il l'est, source de fierté comme il l'est pour nous par son ampleur et son immensité, est aussi un problème à cause de cela. Comment peut-on, d'une façon rigoureuse et adéquate, assurer le contrôle de près de 175 postes frontières? Comment peut-on faire cela? C'est très difficile à faire. Nous avons pris une décision, ce matin. Nous avons décidé de réduire à uniquement 50 postes frontières les portes d'entrée de pétrole américain au Canada.

Une voix: Excellent!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Je veux profiter de l'occasion pour remercier mon collègue, le ministre responsable des douanes et de l'accise, le ministre du Revenu (M. Jelinek), qui a été extrêmement efficace dans la mise au point de ce plan et qui pourra en annoncer les détails opérationnels vers lundi ou mardi. Je crois, monsieur le Président, que cette façon de faire va nous permettre de concentrer les ressources que nous avons. C'est ressources, nous allons en plus les accroître. J'ai obtenu, ce matin la confirmation que le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations va nous allouer des ressources de plus en matière d'inspections, mais aussi en matière de laboratoires. Parce que l'un des problèmes que nous rencontrons cette semaine, c'est que nous pratiquons beaucoup de prélèvements, des prélèvements sur presque tous les camions transportant de l'essence, sinon tous, et nous avons beaucoup d'analyses à faire. Les laboratoires ne sont pas habitués à faire cela. Avec un volume aussi considérable, il y a un manque de personnel. Alors, Consommation et Corporations Canada, qui dispose de ce genre de ressources, va nous en prêter pour l'opération.

Nous avons également annoncé autre chose, monsieur le Président, que nous prendrions dès aujourd'hui un décret provisoire que je pourrai signer, je l'espère, d'ici la fin de la journée. Ce décret va mettre en place une mesure très importante. Présentement, on ne peut pas transporter de BPC d'un côté ou de l'autre de la frontière. Si on en trouve la moindre trace dans une substance destinée à la vente, à la consommation, c'est le cas, par exemple, de l'essence en particulier, et en plus si on en trouve plus de 50 ppm, cela devient une substance toxique, cela devient un déchet toxique, assujetti à la loi dont je viens de parler. Le décret dont je parle va faire en sorte qu'on va ajouter à la liste des substances interdites 97 autres substances, qui sont des déchets de différentes natures, qui ne sont pas illégaux actuellement, et qui ne pourront plus, une fois ce décret pris, être mélangées à l'essence ou à des produits de ce genre. C'est une mesure extrêmement importante que nous prenons aujourd'hui, ou au plus tard lundi.

Monsieur le Président, quels sont les résultats de l'opération? J'ai dit, et je le répète, que nous ne prenons pas les choses à la légère et que nous n'allons pas diminuer la vigilance du gouvernement. Au contraire, nous allons l'exercer avec toute sa rigueur! Cependant, nous devons à la vérité de dire que tous les résultats que nous avons eus depuis le début de la semaine, qu'il s'agisse des prélèvements que nous avons faits hier et avant-hier, qu'il s'agisse des prélèvements effectués par le gouvernement ontarien au cours de l'inspection blitz d'avril dernier où près de 400 camions ont été arrêtés, jusqu'à maintenant, tous les tests que nous avons reçus sont négatifs: pas de BPC dans l'essence. Espérons, monsieur le Président, de tout coeur, et je pense que l'opposition le souhaitera avec moi, qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin des opérations, et que nous pourrons rassurer les Canadiens.

• (1250)

Cependant, nous continuons de tester en accroissant même les tests. Nous testons même présentement des stations-service. J'ai reçu hier les rapports de quatre stations-service, qui sont négatifs. Nous allons continuer de le faire d'une façon même accrue pour nous assurer que les allégations vont connaître une suite responsable. Et si nous trouvons des BPC, nous allons agir avec la plus grande vigueur et nous tenterons de mettre la main, non

pas seulement sur les petits transporteurs, s'il en est, mais également sur les intérêts qui se cachent derrière eux.

Je termine, monsieur le Président, en disant qu'il faudra, quand les clameurs se seront tues, quand la poussière sera retombée, tirer les leçons. Et parmi ces leçons, il y a la nécessité d'avoir une coopération très grande entre tous les niveaux de gouvernement, entre l'industrie, entre le gouvernement, entre nos amis américains, entre les différentes provinces et entre les différents corps policiers. Voilà, je crois, un exemple de ce que l'environnement nous apprend de plus en plus. C'est que l'environnement est un secteur menacé, nous le savons, menacé par les actes de l'homme, les actes d'une société normale, menacé par le développement économique, menacé par la nature elle-même, mais menacé aussi maintenant, peut-être par des activités criminelles. Si c'est le cas, il faudra là aussi développer des réactions professionnelles, des réactions de très grande vigilance et de grande expertise. C'est pour cela, que je crois, monsieur le Président, que l'une des leçons fondamentales de cette semaine et de la semaine prochaine, peut-être, on verra, sera de faire en sorte qu'une bien meilleure coordination puisse s'effectuer parmi tous les intéressés, y compris même avec l'opposition. Il n'y a rien qui empêche l'opposition d'aider le gouvernement quand il s'agit de faire face à ce genre de problème.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du ministre et il semble dire qu'il est possible, mais seulement possible, que des substances toxiques aient été mélangées à des combustibles vendus au Canada. Il n'a pas répondu à ma question. Son collègue a donné à entendre que les BPC n'étaient pas plus dangereux que du beurre d'arachide. Il n'y aurait aucun danger à s'y tremper les mains et les bras. Je ne crois pas que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) voudra que cette affirmation figure au compte rendu sans avoir été démentie.

J'ai donc trois questions à poser au ministre. Premièrement, je me reporte à la première page du *Globe and Mail* du 9 mai où on lisait :

> Lors d'entrevues réalisées ces cinq derniers mois, des policiers, des enquêteurs fiscaux et des personnes ayant participé à ces actes ont déclaré qu'à Buffalo, ces quatre dernières années, au moins trois pétrolières ont mélangé des déchets toxiques à des combustibles vendus au Canada.

Le ministre croit-il que le service de police de l'État de New York, les enquêteurs fiscaux ainsi que les personnes ayant commis ces actes mentent? Si oui, j'aimerais qu'il le dise.

J'aimerais également qu'il commente la déclaration faite par le premier ministre Peterson dans le journal *The Citizen* du 10 mai, il y a à peine deux jours. Je cite :

> Mais il a aussi déclaré que les fonctionnaires fédéraux avaient été mis au courant de la contamination des combustibles. Certaines personnes m'ont déclaré qu'on leur avait dit qu'elles étaient impliquées dans les enquêtes. La question qui vous vient à l'esprit, c'est pourquoi ces personnes n'ont-elles rien dit à leur ministre.

Le premier ministre Peterson affirme que le gouvernement du Canada était au courant. Le gouvernement continue de nier. La véracité des déclarations de policiers et d'enquêteurs fiscaux américains est remise en doute. J'aimerais que le ministre réponde. Pense-t-il que les BPC sont sans danger? Est-il d'accord avec son collègue? Dit-il que des combustibles contenant des produits toxiques n'ont jamais été vendus au Canada? Est-ce ce qu'il veut faire croire aux Canadiens? Troisièmement, contredirait-il le premier ministre Peterson? Laissons de côté la rencontre du 11 septembre à Bâle. Le ministre affirme-t-il que les fonctionnaires du gouvernement du Canada n'étaient pas au courant de cette affaire? À mon avis, ce sont des questions très importantes. Le ministre a orienté tous ses arguments de manière à donner l'impression aux Canadiens qu'il n'y a pas de problème, qu'aucun de ces combustibles et carburants n'est entré au Canada, et même dans le cas contraire, qu'ils ne sont pas dangereux. Je ne pense pas que ce soit un message loyal à donner aux Canadiens.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je ne relèverai pas les allégations concernant les enquêtes en cours du côté américain de la frontière. Ce que nous voulons savoir au Canada est la chose suivante: y a-t-il ou non un trafic de combustibles et de carburants contaminés entre les États-unis et le Canada? Nous allons le vérifier. Nous allons mener une enquête très approfondie pour connaître tous les détails de cette affaire. Si nous découvrons que finalement ce trafic existe, nous interviendrons rapidement et traduirons en justice les responsables. Ce sera fait. La vérité sera connue et justice sera faite.

En ce qui concerne les allégations du premier ministre Peterson, je ne les ai pas entendues moi-même. Si le premier ministre Peterson est au courant de ce trafic, il ira voir la police, je pense, pour lui faire part de qu'il sait. S'il avait personnellement informé les fonctionnaires fédéraux d'un tel trafic, il pourrait dire, je pense, à qui il en a parlé. Nous avons le droit de savoir s'il l'a vraiment dit.

Quant au danger que présentent les BPC, personne à la Chambre n'a jamais prétendu qu'ils ne sont pas dangereux. Ils figurent dans nos règlements d'application de la Loi sur les transports. Ils constituent l'une des principales préoccupations de mon ministère depuis un an. Nous consacrons beaucoup de temps à fournir aux Canadiens des installations servant à détruire les BPC. Nous savons

qu'ils sont dangereux. Nous les combattons. Nous avons un programme pour les supprimer au Canada au cours des cinq prochaines années.

M. Keyes: Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a annoncé mercredi, et il l'a répété à la Chambre aujourd'hui, que 34 inspecteurs d'Environnement Canada travaillent avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec l'Ontario et le Québec. Ces 34 inspecteurs sont donc en Ontario et au Québec. Le ministre n'a pas parlé d'envoyer des inspecteurs aux postes frontaliers de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et du Yukon. Les médias rapportent que ce trafic pourrait se faire également en Alberta et en Colombie-Britannique. Il y a 140 postes frontaliers le long de la frontière canado-américaine dans ces deux provinces. Le ministre essaie-t-il de dire que 34 inspecteurs suffisent pour protéger les Canadiens contre des combustibles contenant des substances toxiques qui présentent un danger pour leur santé?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Il n'y aura jamais assez d'inspecteurs. Nous devrions en avoir plus, mais il faut tirer le meilleur parti des ressources dont nous disposons. Nous croyons que, en affectant 34 inspecteurs fédéraux aux postes frontaliers qui sont davantage exposés à ce trafic illégal, si celui-ci existe vraiment, nous avons fait ce que nous pouvons.

Nous ne devons pas oublier que nous avons également 3 000 douaniers au Canada. On est en train d'essayer de mettre le gouvernement dans l'embarras, mais il faut dire la vérité. Le député n'a jamais mentionné qu'il y avait 3 000 douaniers dévoués qui travaillent aux frontières canadiennes. Nous pouvons aussi compter sur la collaboration des provinces. Il y a une opération de grande envergure qui se déroule actuellement dans tout le Canada. Nous avons concentré nos efforts surtout en Ontario parce que c'est là que les principales routes sont situées, et cela correspond aux allégations qui ont été faites. Nous pensons obtenir des résultats efficaces.

Mme Catterall: Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je voudrais demander au ministre s'il ne craint pas que tout cela ne soit trop peu, trop tard et que toute cette publicité fasse simplement passer les trafiquants de mazout contaminé dans la clandestinité? Quelles mesures sont prises pour veiller à ce que ce mazout ne franchisse plus la frontière? Nous sommes peut-être en train d'essayer de faire rentrer le cheval alors que la porte de l'écurie est fermée.

Les crédits

Deuxièmement, je me demande, alors que mon réservoir est aux deux tiers plein, si le ministre est en mesure d'affirmer aux Canadiens, en fonction de l'endroit où ils ont acheté leur mazout et de la réputation de leur fournisseur, s'ils doivent craindre d'utiliser le combustible en leur possession.

• (1300)

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Nous craignons que ceux qui se livraient à ce genre d'opération illégale ne passent dans la clandestinité, car ils savent que nous procédons à des vérifications intensives. C'est vrai. Nous examinons également les réservoirs des stations-service où des livraisons ont soudainement été faites. Nous examinons ces stations. Je suis heureux de pouvoir dire et répéter que, hier, nous avons eu les résultats de laboratoire pour quatre stations de la région de Toronto et ils étaient négatifs. Il n'y avait pas de traces de BPC.

Nous sommes également rassérénés par le fait que nous avons reçu hier des résultats partiels de l'analyse des échantillons prélevés par le gouvernement de l'Ontario pendant les inspections surprise d'avril. Il n'y avait pas eu de préavis. C'était une inspection imprévue. Tous les résultats de laboratoire que nous avons eus, je pense que c'est neuf hier et peut-être trois aujourd'hui, sont négatifs en ce qui concerne les BPC.

Si nous trouvions du carburant contaminé nous avertirions les Canadiens de l'identité de la station, mais jusqu'à présent nous n'en avons pas trouvé. Nous ne pouvons donc rien dire, mais dès que nous aurons plus de renseignements, dès que nous aurons la preuve que certaines stations vendent des carburants contaminés, nous les fermerons et nous aviserons les gens de ne plus y aller. Pour l'instant, il n'y a rien du genre.

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue, non seulement pour l'information qu'il nous a donnée aujourd'hui au sujet de l'action qu'il a entreprise, mais aussi parce que cela fera certainement plaisir aux automobilistes d'entendre que le ballon qui avait été gonflé si gros par l'opposition, de voir qu'il n'y a même pas encore un cas de découvert au Canada. En tout cas, je ne veux pas parler pour le Canada, mais pour le Québec où j'ai fouillé avec tous les inspecteurs depuis ces allégations de la semaine dernière. Et, encore une fois, on vient de me dire qu'il n'y a même pas un test de positif au Québec. On parle de Toronto en particulier et je peux vous assurer qu'au Québec nous avons toujours pris les moyens pour régler ces choses.

Depuis 1972, nous avons des inspecteurs qui sont sur la route.

Je voudrais aussi poser quelques questions à mon collègue, parce qu'il s'agit de choses importantes. Il y a beaucoup de peurs créées par l'opposition, et le ministre l'a très bien dit tantôt dans son discours: On a fait peur aux gens. On a même dit que dans les stations de service on vendait de l'essence mélangée avec des produits toxiques. Mais moi je mets au défi les députés de l'opposition de m'en nommer une station-service! Je suis prêt à aller sur les lieux pour vérifier avec eux! Parce que je vous jure que, vendre de l'essence contenant des produits toxiques, avec les moteurs d'automobiles qui sont maintenant si sophistiqués, nous aurions eu beaucoup de plaintes.

Alors, je m'adresse au ministre. Est-ce qu'il aurait eu des plaintes, depuis une semaine, au sujet d'automobilistes qui auraient été arrêtés à cause de pannes majeures? Y aurait-il des stations-service qui se seraient plaintes au sujet d'un produit quelconque? Aurait-il reçu des avis quelconques de la part de son ministère au sujet des allégations qui ont été lancées par l'opposition? En ce qui me concerne, je n'ai rien reçu!

Je voudrais demander au ministre s'il pourrait lancer un avis aux citoyens afin de les rassurer en leur disant qu'il s'agit plus d'allégations que d'une réalité, même s'il a promis de continuer de faire enquête, d'avoir des gens qui vérifieront cela? Je suis certain que ce sera très positif pour le ministère et pour le public.

Alors, je demande au ministre s'il a eu des plaintes, s'il peut rassurer la population, s'il y a eu des stations-service qui se sont fait prendre à vendre des produits semblables?

L'opposition est en train de détruire la crédibilité des stations-service, des vendeurs indépendants qui travaillent honnêtement et qui ne mettraient jamais leur réputation en danger, et des compagnies pétrolières qui, je suis certain, ne sont pas impliquées ni de près ni de loin. Alors, je me demande si le ministre pourrait nous dire s'il n'y a pas une plainte là-dessus?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je dois assurer les Canadiens dans la mesure où nous pouvons leur dire que, jusqu'à maintenant, les résultats obtenus sont négatifs quant à la présence de BPC. Je ne peux pas les rassurer en leur disant qu'il n'y en aura jamais, que les allégations ne sont pas sérieuses. Au contraire, nous croyons qu'il faut les vérifier à fond et nous allons multiplier les efforts pour nous assurer de la vérité!

Je voudrais faire une nuance pour éviter qu'on en tire des conclusions: En ce qui concerne le Québec, nous attendons les premiers résultats des analyses. Il n'y a pas encore de résultats qui sont parvenus du Québec. Il y en a eu qui sont parvenus de l'Ontario, mais pas encore du Québec. Nous pensons en avoir incessamment, et le public sera informé, bien sûr, des résultats de l'enquête qui est en cours.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Nous reprenons le débat et c'est le député de Hamilton-Ouest qui a la parole.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, tout le pays s'inquiète aujourd'hui des combustibles et carburants contaminés au BPC qui sont entrés au Canada par certains postes frontaliers. Personne n'a oublié le dangereux accident qui est survenu à Saint-Basile-le-Grand, une localité qu'il a fallu évacuer complètement parce que des BPC avaient été émis dans l'atmosphère.

C'est dire que la contamination est répandue actuellement puisqu'on soupçonne que des chaudières industrielles, des serres et des véhicules motorisés fonctionnent à l'aide de carburants contaminés. Or, le déversement de quelques parties par million de ces matières dangereuses a de quoi inquiéter.

Mais ce qui est également préoccupant, c'est que le gouvernement savait que ces combusibles contaminés en provenance des États-Unis étaient importés au Canada. Le gouvernement n'a pas joué franc jeu avec le public canadien en ne prenant pas des mesures qu'il aurait pu et qu'il aurait dû prendre il y a des mois pour faire cesser cette activité illégale.

Permettez-moi de citer les propos qu'a tenus le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) le 9 mai 1989 comme en fait foi le hansard à la page 1494:

> Monsieur le Président, un environnementaliste de Montréal a fait une allusion générale, laissant entendre à un de mes adjoints qui se trouvait en Suisse, il y deux mois, qu'il pouvait se faire un commerce illicite de substances toxiques entre le Canada et les États-Unis. Ce n'était qu'une allégation générale sans aucune référence précise à l'importation d'essence contaminée, par exemple.

Cependant, pas plus tard que ce matin, monsieur le Président, aux actualités télévisées, le même environnementaliste renommé de Montréal, Daniel Green, disait: «J'ai affaire à des fonctionnaires depuis des années et j'ai parfois l'impression qu'ils ne veulent pas entendre parler des problèmes dont ils ont la responsabilité tellement ce

fardeau semble peser lourd sur leurs épaules. Il ne faut pas oublier que lorsqu'un environnementaliste comme moi leur dit quelque chose, ils doutent de ma parole ou de ma crédibilité et ils ont la même attitude avec l'industrie.»

Je ne pense pas que le public canadien considérerait la menace que représente l'importation illégale de combustibles et de carburants contaminés comme un fait divers. L'affaire est grave, au contraire. Il a dit aussi que personne dans son ministère ni dans d'autres ministères fédéraux n'avait entendu parler de combustibles et de carburants contaminés.

J'attire encore une fois votre attention, monsieur le Président, sur le hansard du 10 mai 1989, à la page 1534. Le ministre de l'Environnement a dit:

> Monsieur le Président, tous les rapports que j'ai reçus, y compris les déclarations faites hier à la presse par la ministre d'État (Transports), sont à l'effet qu'aucune allégation précise n'a été transmise, ni à Genève, ni ailleurs, aux employés du ministère, de même qu'aux employés de mon équipe de Cabinet, concernant un transport illégal d'esence contaminée. . . Personnellement, je n'ai rien su de tout cela avant de le lire dans le journal *The Globe and Mail*.

Il s'agissait en l'occurrence du numéro de lundi du *Globe and Mail*. Comment le ministre de l'Environnement a-t-il pu affirmer le 10 mai qu'il ignorait tout de cette affaire avant d'avoir lu cet article, alors que la veille, il avait affirmé que M. Green avait signalé, deux mois auparavant, à l'un de ses collaborateurs qu'il était possible que des déchets toxiques illégaux traversent la frontière canado-américaine?

• (1310)

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Ce n'est pas ce qu'il a déclaré.

M. Keyes: C'est bien ce qu'il a affirmé. Je peux vous en donner la preuve.

Le 10 mai, comme en témoigne la page 1535 du hansard, la ministre d'État aux Transports a déclaré:

> Monsieur le Président, lors d'une conférence à Bâle, en Suisse, il y a eu des entretiens au cours desquels M. Green a exprimé son inquiétude au sujet de déchets toxiques traversant la frontière. Ces inquiétudes ont été communiquées, en ma présence, aux représentants du ministère de l'Environnement qui assistaient à la conférence. Le ministère a pris des mesures et voilà toute l'affaire.

L'affaire ne s'arrête pas là. Comme en témoigne toujours la page 1535 du hansard du 10 mai, elle a ajouté par la suite:

> . . .M. Green craignait que des déchets toxiques ne soient expédiés au Canada. C'est tout ce que j'ai appris.

Ainsi, l'une de ses propres collègues était déjà au courant. Elle a continué ainsi:

> Lorsqu'il a exprimé cette crainte, les fonctionnaires du ministère étaient présents. Ils ont tout entendu, comme moi-même, et ces fonctionnaires d'un ministère qui a compétence en matière d'environnement ont voulu connaître les détails. . .

Le ministre de l'Environnement a déclaré qu'aucun fonctionnaire de son ministère ni de quelque autre ministère fédéral n'avait entendu parler d'accusations précises au sujet de combustibles contaminés. Qui les Canadiens doivent-ils croire? Le gouvernement tente manifestement de noyer le poisson en semant la confusion dans l'esprit des gens.

Dois-je conclure en fonction des déclarations de la ministre d'État aux Transports qu'à son avis, il ne lui incombait pas de demander enquête immédiate sur cette question fort grave? Elle est pourtant ministre d'État aux Transports et elle a donc pour responsabilité. . .

M. Bosley: Non.

M. Keyes: . . .au nom des Canadiens, de surveiller le transport des matières dangereuses.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Non.

M. Keyes: Le ministre de l'Environnement hoche la tête et affirme que non. Permettez-moi de citer un passage du communiqué qui a suivi le retour de Suisse de la ministre d'État aux Transports, en mars. Voici:

> Le ministère fédéral des Transports administre la Loi et les règlements, et il doit s'assurer de leur respect dans le domaine du transport ferroviaire, maritime et aérien, ainsi que surveiller, en général, les activités des expéditeurs de matières dangereuses, notamment les déchets toxiques.

Mes vis-à-vis ne hochent plus la tête. Cela figure dans le communiqué de son propre ministère.

En tant que plus récent membre du Comité permanent des transports, auquel il incombe, entre autres choses, d'assurer que le transport des matières dangereuses se fasse en toute sécurité, j'ai soumis une lettre ouverte au président du comité. J'y demande que la ministre d'État aux Transports soit invitée à venir témoigner devant le comité. Je lui ai écrit ce qui suit:

> Il importe au plus haut point que la ministre révèle ce qu'elle sait à propos de l'importation illégale chez nous d'essence et d'huile contaminées en provenance des États-Unis.

Les crédits

La ministre a confirmé, vous le savez, qu'elle avait appris de M. Daniel Green, un environnementaliste de Montréal, la possibilité que des produits pétroliers contaminés franchissent nos frontières. Il appartient donc à la ministre d'État chargée des Transports de répondre aux questions que voici:

1. De quelle nature furent exactement ses entretiens avec M. Green?

2. Était-ce la première fois qu'était portée à son attention la possibilité que des produits pétroliers contaminés soient importés au Canada?

3. La ministre a-t-elle eu des entretiens avec des fonctionnaires d'autres ministères ou organismes fédéraux concernant une telle possibilité?

4. La ministre a-t-elle discuté de cette possibilité avec d'autres ministres?

5. Quelles mesures immédiates la ministre a-t-elle prises pour préserver la sécurité des Canadiens en identifiant les fournisseurs possibles d'essence et d'huiles contaminées?

6. Qu'entend-elle lorsqu'elle déclare que des fonctionnaires du ministère de l'Environnement sont intervenus relativement à cette possibilité?

7. La ministre ou l'un ou l'autre de ses collègues du Cabinet a-t-il communiqué avec le gouvernement des États-Unis quant à la possibilité de l'importation chez nous de produits pétroliers contaminés?

8. À sa connaissance, la ministre ou l'un ou l'autre de ses collègues du Cabinet a-t-il obtenu des fonctionnaires du gouvernement américain des renseignements au sujet de l'entrée possible chez nous de produits pétroliers contaminés?

Les Canadiens et les députés tentent depuis un bon moment d'obtenir réponse à ces questions et à d'autres. À mon avis, le seul recours qui nous reste est celui d'inviter la ministre à comparaître devant le comité dans les plus brefs délais.

Tout d'abord, c'est le ministre des Finances qui s'est dérobé à ses responsabilités ministérielles en diffusant la teneur du budget dans le cadre d'une conférence de presse. Puis, la ministre d'État chargée des Transports a choisi de ne pas tenir compte de renseignements très graves qu'elle avait reçus en Suisse il y a deux mois. C'est un autre exemple de manquement à la responsabilité ministérielle. Le ministre des Travaux publics et le ministre du Revenu national ont tous les deux passé outre à leur responsabilité ministérielle afin de dissimuler cette affaire pour ensuite embrouiller les Canadiens.

Il s'agit d'un précédent très dangereux. La responsabilité ministérielle est un principe fondamental sur lequel repose la tradition parlementaire britannique. Toute cette négligence est impardonnable et sape ce principe absolument essentiel de notre régime parlementaire.

M. Parker: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre, mais je voudrais d'abord que le député qui vient de parler nous donne son opinion sur la compétence du ministre et de son ministère.

Le ministre nous a vanté les efforts de son ministère. Le 9 mars dernier, j'ai rencontré des agents de son ministère pour discuter du grave problème que pose la combustion à ciel ouvert de déchets chimiques à une usine de pâte à papier du Montana. Le 3 avril, j'ai reçu une réponse provisoire où l'on m'apprenait qu'une enquête avait été lancée à ce sujet.

Les gens sont très inquiets, parce qu'on n'avait jamais vu cela auparavant en Amérique du Nord. Il n'y avait qu'en Russie où on brûlait ce genre de produits chimiques à ciel ouvert.

Le 25 avril, j'ai de nouveau écrit au ministre pour lui demander où en était l'enquête et pour lui faire comprendre que le problème était urgent. Pour toute réponse, je n'ai reçu qu'un accusé de réception.

Le 9 mai, j'ai réécrit pour signaler que les Canadiens se mouraient d'impatience d'obtenir une réponse. J'ai reçu une autre lettre où l'on me disait que le ministre poursuivait son étude.

On voit donc qu'un problème précis a été soumis à son ministère. Celui-ci a reçu des échantillons des substances caustiques qui sont brûlées à cet endroit, et il poursuit toujours son enquête.

Est-ce qu'on a droit à ce même genre de protection de l'environnement quand il s'agit d'essence contaminée importée des États-Unis?

Le ministère est bel et bien au courant du problème que nous avons signalé. Nous attendons encore qu'il nous précise les mesures qu'il prend dans ce dossier. Nous lui avons simplement demandé d'analyser les échantillons pour établir la nature des substances brûlées. Bien que des représentants du Montana et de la Colombie-Britannique aient exprimé leurs inquiétudes à ce sujet, le ministère n'a pas trouvé le temps de donner suite à notre demande.

• (1320)

Le député fait-il confiance au ministre de l'Environnement et à son ministère pour régler les types de problèmes que nous avons?

Des voix: Oui!

M. Keyes: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il est difficile de faire confiance à quelqu'un comme le ministre—qui a la responsabilité de veiller sur les Canadiens—notamment quand il s'agit de pollution et autres questions semblables. Je dis cela surtout par rapport à la situation actuelle: des preuves avaient été révélées et on était au courant depuis des

mois. De toute évidence, il y a eu négligence. Quelqu'un a demandé si les intéressés savaient telle ou telle chose, et ce n'était pas n'importe qui. Pour toute réponse, le ministre s'est contenté de dire que c'était intéressant, merci beaucoup. Voilà tout, pour reprendre ses termes. Oui, c'est répugnant, et totalement irresponsable. Je ne fais absolument pas confiance au ministre de l'Environnement.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous devriez avoir honte!

M. Keyes: Les députés d'en face rient. Pourquoi devrais-je avoir honte? Je m'adresse au député d'en face qui nous parle de honte. Comment peut-il siéger derrière le ministre de l'Environnement et dire chose pareille? Je répète simplement ce qui figure au hansard et dans des communiqués du gouvernement. Les députés d'en face ne peuvent contester des faits. Les faits sont là.

Au cours du débat sur le budget, les députés d'en face nous ont demandé ce que nous aurions fait à leur place, comment nous nous y serions pris pour réduire le déficit. Permettez-moi d'exposer avec fierté ce que le Parti libéral a fait par opposition à l'inaction du gouvernement conservateur. Les députés de l'opposition s'intéressent depuis un certain temps au transport international de déchets dangereux. Contrairement au gouvernement, nous ne venons pas d'ouvrir les yeux sur ce grave problème.

Peu après la reprise des travaux parlementaires, le mois dernier, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et le porte-parole de l'opposition officielle pour l'environnement ont fait inscrire une question au *Feuilleton*. Ils demandaient que soient communiqués à la Chambre et au peuple canadien des renseignements détaillés sur l'importation et l'exportation de déchets dangereux.

Les députés libéraux ne savaient pas avant lundi dernier qu'on mêlait des déchets dangereux à des carburants. Ils n'ont pas, comme la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin), assisté à la conférence des Nations Unies en Suisse. Ils n'ont pas participé aux conversations de M. Green avec la ministre et ses fonctionnaires. Ils n'ont pas assisté à la réunion entre l'ancien ministre du Revenu national et M. James Conrad, vice-président exécutif de la Petroleum Marketers' Association of Canada. Enfin, les députés libéraux n'ont pas assisté, le 11 septembre 1987, à la réunion qui s'est tenue dans les bureaux de Revenu Canada à Toronto et où il a été question de carburants mêlés de substances toxiques.

L'opposition officielle demande qu'un comité du Parlement entreprenne immédiatement une étude en profondeur sur le trafic de carburants contaminés au Canada et sur la réaction inepte du gouvernemement aux nombreux avertissements qu'il a reçus à ce sujet il y a peut-être plusieurs mois.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser à mon ami de Hamilton-Ouest. Je l'ai écouté attentivement. Je suis un peu déçu de le voir attaquer un ministre aussi attentif, travailleur, sérieux et compatissant que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et ses collègues.

Des voix: Bravo!

M. Edwards: Je tiens à signaler que c'est le parti au pouvoir qui a fait adopter au cours de la dernière législature l'une des lois sur la protection de l'environnement les plus strictes et les plus exigeantes que le pays ait jamais eues.

Je demande au député, qui parle de ce que peuvent accomplir concrètement les libéraux quand ils sont au courant des faits et des mesures à prendre, quelles initiatives prend le gouvernement de l'Ontario dans le cas présent. Comme nous le savons, les pouvoirs en matière d'environnement sont partagés.

Le député qui a une si grande expérience du Parti libéral sait-il si M. Conrad, dans sa recherche de candidatures libérales, a dit quoi que ce soit à ce sujet dans des discours de présentation?

M. Keyes: Monsieur le Président, je ne vais évidemment pas remercier le député pour sa question. Il la pose avec la même désinvolture que le gouvernement a traitée ces derniers jours une question de cette importance.

Les crédits

M. Edwards: Je ne suis pas désinvolte. Je pose une question.

M. Keyes: Le député manque manifestement à son devoir, il masque la portée d'un événement. Il dit plus ou moins qu'il faut se moquer de nous, que les Canadiens finiront pas oublier tout cela, que le sujet cessera de défrayer la manchette et que l'attention se portera sur autre chose. Nous n'allons pas oublier cette question. Notre parti veut être fidèle à ce que les Canadiens estiment être notre mission, c'est-à-dire satisfaire leurs besoins lorsqu'il s'agit de pollution et d'environnement.

La question comprenait une citation.

M. Edwards: Vous avez peur de la question.

M. Keyes: J'ai déjà dit que je n'avais pas l'intention d'honorer le député d'une réponse à sa question farfelue.

Des voix: Oh, oh!

M. Keyes: J'essaie de traiter sérieusement cette question.

M. Della Noce: Répondez!

M. Keyes: Monsieur le Président, dans sa question, le député a parlé du ministre vigilant, compatissant et travailleur. Lorsqu'il s'agit de travailler pour ses électeurs et de représenter leurs intérêts à la Chambre, que l'on soit dans l'opposition ou ministre, je ne doute pas que l'on soit vigilant ou travailleur. Nous travaillons tous avec acharnement et nous sommes tous très vigilants. Cela ne fait aucun doute.

Voici ce que je mets en question: si le ministre est entièrement responsable de ceux qui relèvent de lui, comment ceux-ci ou d'autres fonctionnaires appartenant à d'autres ministères n'ont-ils pas communiqué avec lui? Si l'on ne communique pas avec le ministre, celui-ci est bien mal placé pour agir, comme ce fut le cas cette fois-ci. Tout d'abord, il ne savait rien, puis il était au courant, et ensuite il nous dit: «Je le savais lundi.» «Je sais que je ne l'ai pas appris lundi, je le savais le mois dernier.» «Oh, la ministre d'État aux Transports m'en a parlé il y a environ deux mois.» Faisons preuve d'un peu de sérieux dans cette affaire. Oui, c'est un ministre travailleur. En dernière analyse, il est responsable de ceux qui relèvent de lui. Malheureusement, ses services sont en train de s'effondrer. Il ne peut que dire: «Nous avons eu tort.»

[*Français*]

M. le vice-président: La dernière question. Le député de Lotbinière (M. Tremblay) a la parole.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'écoutais avec beaucoup d'intérêt ce que le député de l'opposition officielle avait à dire, mais je voudrais simplement avoir ses commentaires sur la disposition suivante, surtout lorsqu'il fait état, enfin, de la responsabilité des divers ministres en cause, et particulièrement lorsqu'il cite aussi ses références au sujet des déclarations de M. Green, de M. Conrad particulièrement, non sans mettre en doute en fait les déclarations de ces individus, mais il citait tantôt une déclaration ou enfin des paroles prononcées dans une émission télévisée, si j'ai bien compris ce matin, à l'effet que M. Green semblait un peu témoigner à l'effet que les fonctionnaires ou les individus du ministère étaient plus ou moins attentifs à certaines questions. Et cela, évidemment, d'après son expérience qui date de plusieurs années. J'aimerais demander au député, parce que tout ce débat dure depuis une semaine ou plus même, en cette Chambre, relativement à l'impact et l'importance, j'aimerais, compte tenu de ses paroles, qu'il nous dise des faits plus précis, je dirais même plus pertinents aux allégations générales faites par ces individus.

Parce que, d'une part, si M. Green se plaint que les fonctionnaires n'étaient pas ou ne sont pas toujours attentifs à ses commentaires, non seulement les siens mais ceux des entreprises, comment se fait-il, lui, face à un problème aussi important, qu'il n'a pas été plus directif, plus précis, plus pertinent, face à un tel problème? Deuxièmement, comment se fait-il que M. Conrad, qui aussi sous le prétexte de la généralité, fait que nous avons le débat aujourd'hui, n'a pas profité de l'occasion, quelques mois après son passage devant le Comité des finances, pour là aussi particulariser, préciser ses dénonciations pour faire en sorte, encore une fois, que le gouvernement prenne ses responsabilités?

• (1330)

[*Traduction*]

M. Keyes: Avez-vous compris cette question mieux que moi, monsieur le Président? Le député veut que j'aille au

Comité des finances? Le député pourrait-il clarifier sa question? Je suis incapable de comprendre où il veut en venir.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député n'a pas bien compris la question. L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) a la parole.

M. Tremblay (Lotbinière): Alors, je vais tenter. . . Pourtant, j'avais bien articulé, de façon lente, et je vais répéter: Nous sommes face à un problème sérieux, dites-vous. Mais je vous rappelle que nous sommes sur des allégations d'ordre général. Aucune particularité n'a été précisée dans ce débat, à savoir qu'il y avait telle entreprise ou telle situation qui faisait que la santé des Canadiens était en jeu. Comme il n'y a pas de précision particulière, je vous réfère aux deux individus les plus cités depuis une semaine, à l'effet que ceux-ci eux-mêmes, selon leur propre bouche, disent que les fonctionnaires n'ont pas toujours été attentifs à leurs dénonciations. Comment se fait-il que M. Green, qui a de l'expérience depuis plusieurs années avec les politiciens, avec les fonctionnaires, n'a pas été plus directif, plus précis dans ses dénonciations ou déclarations pour faire qu'un ministère ou l'autre puisse immédiatement agir? Et, deuxièmement, parce qu'il me semble que vous n'êtes pas au courant, monsieur le député, que M. Conrad, après sa rencontre à Toronto, quelques semaines après, est passé devant le Comité des finances, *the Finance Committee*, pour parler, en fait, de la taxe, et là, il n'a pas parlé du tout de ses déclarations d'ordre général qu'il a faites à Toronto. Comment se fait-il qu'il ne l'ait pas fait, si c'était si important que cela?

M. Della Noce: Il n'en a jamais parlé!

[*Traduction*]

M. Keyes: Je n'ai pas ménagé mes efforts pour représenter mes électeurs de Hamilton-Ouest au sein de divers comités en exposant divers points de vue. Le député m'a reproché de m'en tenir à des généralités. La faute est au gouvernement. Je n'ai pas assisté aux réunions qui ont eu lieu. Les députés libéraux n'ont pas assisté aux conférences en Suisse, contrairement au député et aux représentants du gouvernement.

Il y a deux mois, un environnementaliste a dit à la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin) qu'il y avait un problème et qu'il était possible que des combustibles contenant des BPC soient transportés entre les États-Unis et le Canada.

M. Della Noce: Comment le savez-vous? Ce n'est pas vrai. Vous n'étiez pas là.

M. Keyes: Je me reporte au hansard .Le député pourrait se reporter aux déclarations faites aujourd'hui.

Le 10 mai 1989, comme en fait foi le hansard à la page 1535, la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin) a déclaré:

> Monsieur le Président, lors d'une conférence à Bâle, en Suisse, il y a eu des entretiens au cours desquels M. Green a exprimé son inquiétude au sujet des déchets toxiques traversant la frontière. . .

M. Bosley: Il ne s'agissait ni de combustible, ni d'essence.

M. Keyes: L'affaire avait été portée à l'attention du gouvernement. Elle avait été confiée au gouvernement. M. Green en a parlé directement à la ministre d'État chargée des Transports, qui est responsable du transport des déchets dangereux.

Comme un de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre l'a fait remarquer, nous n'avons pas de téléporteur pour déplacer ces déchets? Nous ne sommes pas encore à l'époque de *Star Trek*. Comment ces déchets franchissent-ils la frontière? Il faut que ce soit dans des barils, ou même des camions-citernes.

S'il avait pris rapidement les choses en main il y a deux mois, comme il aurait dû le faire, le gouvernement aurait alerté les Douanes, renforcé les effectifs à la frontière pour vérifier ces camions ou autres véhicules capables de transporter des déchets toxiques pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de ces produits dangereux. Nous aurions pu prélever des échantillons de tout le combustible qui franchissait la frontière et prendre note des compagnies de transport. C'est ce qui aurait dû être fait.

M. le vice-président: C'est un échange des plus intéressants, mais il faut y mettre fin. Je cède la parole au ministre du Revenu national.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je serai le plus bref possible pour rétablir les faits du point de vue du ministère du Revenu national.

Le député libéral qui vient de parler semble aussi confus que le chef de l'opposition (M. Turner) aujourd'hui durant la période des questions, lorsque celui-ci a laissé entendre que ce qui se passait de ce côté-ci de la Chambre, au ministère et entre des collègues du gouvernement et du Cabinet était incohérent et déroutant. Ce qui est incohérent et déroutant, c'est ce qui se passe dans la tête du chef de l'opposition et de certains de ses députés d'arrière-ban, dont celui qui vient de prendre la parole et surtout la critique en matière d'environnement, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), qui,

dans la plupart de ses déclarations à ce sujet, se montre non seulement incohérente mais aussi, comme à son habitude, peu fiable et irresponsable.

M. Keyes: Balivernes!

M. Jelinek: Je répéterai les détails de toutes les allégations, même si d'autres personnes et moi-même les avons très clairement exposés au cours des quatre ou cinq derniers jours. Le Cabinet est uni et cohérent, contrairement au Parti libéral et au Nouveau Parti démocratique.

Nous avons agi avec célérité et de façon responsable. Le dernier orateur a parlé de la réunion qui s'est déroulée en Suisse. Parlant d'incohérence, dans ses deux dernières déclarations, le député s'est montré tout à fait incohérent en laissant entendre qu'il a été mentionné à cette réunion que des combustibles contaminés auraient traversé la frontière canado-américaine. Lorsque mon collègue l'a prié de rétablir les faits, il a cité le hansard et la ministre d'État aux Transports (M^me^ Martin), qui a clairement déclaré à plusieurs occasions que les participants à la réunion tenue en Suisse ont seulement discuté en termes généraux de la possibilité que des déchets toxiques traversent la frontière.

Avec l'aide de nos 3 000 douaniers très compétents, le ministère du Revenu national et le ministère de l'Environnement effectuent non seulement des tests permanents, des sondages et des échantillonnages au hasard sur les déchets toxiques qui passent la frontière, avec le concours d'autres services de police et des gouvernements provinciaux, mais à cause de la discussion qui a eu lieu en Suisse et dont tout le monde parle maintenant, à 5 heures du matin, des fonctionnaires ont appelé de Suisse leur supérieur, au ministère de l'Environnement, pour l'avertir de la possibilité que des produits toxiques—pas du carburant contaminé—passent la frontière. Le ministère de l'Environnement a immédiatement accéléré le processus des vérifications éclair. Ce système ne devait être utilisé qu'à partir du mois de mai ou de juin.

On a avancé la date d'entrée en vigueur de ce système, et la première vérification a été faite le 1^er^ avril, si je ne m'abuse. On en a fait alors pendant plusieurs jours, puis on a fait une autre série de vérifications plus tard. Il y a eu une intervention immédiate avec le concours du ministère du Revenu national et des provinces. On a prélevé des échantillons et on n'a pas trouvé de combustible contaminé.

• (1340)

Au lieu d'essayer d'effrayer tout le monde, ce que semblent faire absolument tous les jours les députés de l'opposition, je voudrais qu'ils finissent par admettre les faits que la ministre d'État aux Transports (M^me^ Martin), le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) ainsi que d'autres ministres ont exposés de façon logique et responsable.

Cette réflexion me rappelle que l'on a accusé des gens de Revenu Canada d'être au courant depuis un certain temps, à cause d'une réunion qui a eu lieu à Toronto le 11 septembre 1987. Comme je le disais hier, après que j'ai eu vent de la rencontre, j'ai profité de la première occasion et, à 11 heures, j'ai soulevé la question de privilège à la Chambre. J'ai déclaré très clairement—je n'ai pas mes notes, mais je paraphrase—qu'il y avait eu une discussion au sujet d'une évasion fiscale. Le ministère du Revenu national menait enquête de concert avec l'Ontario et le Québec et une réunion avait été tenue pour déterminer la meilleure marche à suivre.

Pendant cette réunion, il est vrai qu'un informateur a mentionné qu'un camionneur américain lui avait dit qu'il pensait que certains produits douteux avaient été mélangés au combustible transporté aux États-Unis dans son camion-citerne. Il n'a jamais été question, lors de cette réunion, de la possibilité que des combustibles contaminés soient transportés des États-Unis vers le Canada. Lorsque nous l'avons appris, nous avons communiqué avec les sept représentants de Revenu Canada ayant pris part à la réunion. Cinq d'entre eux ne se souvenaient pas qu'il ait été question de combustibles contaminés et les deux autres ont confirmé que l'informateur avait mentionné la possibilité évoquée par un camionneur que des déchets toxiques aient été mis dans son camion-citerne qu'il conduisait aux États-Unis.

En outre, deux des fonctionnaires de Revenu Canada ont pris des notes. J'ai examiné ces notes très attentivement et je peux vous assurer que nulle part il n'y était fait mention de combustibles contaminés, encore moins de la possibilité que de tels combustibles aient été importés au Canada. Si les fonctionnaires de Revenu Canada n'ont pas transmis de renseignements à des sources plus élevées au sein du ministère, c'est qu'il n'y avait aucun

renseignement sur la contamination de combustible importé au Canada.

Comme la GRC mène actuellement une enquête sur toute cette affaire, je lui ai transmis ces notes hier, dans le cadre de l'enquête en général. La rencontre à Toronto avec des fonctionnaires de Revenu Canada n'a pas donné grand-chose!

Passons maintenant à M. Jim Conrad, vice-président directeur général de l'Independent Marketers Association of Canada. Je présume qu'il a d'abord parlé de l'affaire à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et j'en ignore la raison. Peut-être parce qu'avant les dernières élections, il s'est porté candidat libéral dans Etobicoke-Centre, voulant se présenter contre mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson). Sa candidature n'a pas été retenue. Non content de cela, M. Conrad s'est ensuite porté candidat libéral dans la circonscription de Mississauga-Sud, cherchant à se présenter contre le président de notre Comité des finances. Sa candidature a encore été rejetée. Je ne dis pas que M. Conrad a des préjugés contre le Parti conservateur ou en faveur des libéraux. . .

Des voix: Bien sûr que non.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: . . .je veux uniquement rétablir certains faits, monsieur le Président.

Quoi qu'il en soit, après avoir porté des accusations lors d'une rencontre tenue le 7 janvier 1987 avec mon prédécesseur, le ministre du Revenu national de l'époque, M. Conrad a déclaré qu'il était possible que des combustibles contaminés soient importés des États-Unis au Canada, et nous avons commencé à examiner absolument tous les dossiers. Tout d'abord, le même jour, le 7 janvier 1987, M. Conrad a écrit au ministre du Revenu national de l'époque. Je me ferai un plaisir de déposer la lettre. Elle porte strictement sur la stratégie à suivre pour lutter contre l'évasion fiscale. Il n'y est fait absolument aucune allusion à des produits pétroliers contaminés. Il me semble que M. Conrad y aurait fait allusion dans la lettre qu'il écrivait ce jour-là au ministre de l'époque si, comme on l'allègue, il lui avait dit le même jour qu'il se préoccupait de la possibilité d'un trafic de produits pétroliers contaminés. Mais aucune allusion à ce sujet dans la lettre de ce jour-là.

De plus, le 13 mars, quelques mois plus tard, M. Conrad a adressé au cabinet du ministre un télex dans lequel il lui rappelait en détail la discussion qu'il avait eue avec lui le 7 janvier à son cabinet. Il y passait en revue de façon détaillée—c'est un long télex—tous les points dont ils avaient discuté.

On ne trouve nulle part dans le télex adressé par M. Conrad au ministre de l'époque et daté du 13 mars 1987 la moindre allusion, sous quelque forme que ce soit, à des produits pétroliers contaminés, encore moins à la possibilité que ces produits aient pu entrer au Canada.

Nous allons un peu plus loin. Le 20 mai, une très belle date—il se trouve que c'est le jour de mon anniversaire et je tiens à ce que les députés s'en rappellent parce que la date approche— M. Conrad a témoigné devant le Comité des finances et des questions économiques. Il y a été interrogé assez longuement au sujet des produits pétroliers. Je ne sais pas combien d'heures a duré son témoignage, mais le compte rendu en remplit environ 40 à 50 pages. Il n'y a pas eu une seule allusion de la part de M. Conrad ni d'aucun participant à la séance du comité à propos de produits pétroliers contaminés, encore moins de la possibilité qu'il entre de ces produits au Canada.

Enfin, M. Conrad a déclaré qu'il en avait parlé au ministre de l'époque le 7 janvier, mais c'est très bizarre parce que nous trouvons confuse la déclaration de M. Conrad. À mon avis, tous les libéraux semblent avoir les idées confuses et il entre apparemment dans cette catégorie. Il a déclaré un jour qu'il en avait effectivement discuté avec le ministre le 7 janvier et ce matin, à l'émission *Canada AM*, on a dit et je cite: «Au sujet de cette rencontre avec M. MacKay, M. Conrad a déclaré qu'elle a été centrée principalememnt sur l'évasion fiscale et qu'ils n'ont pas abordé explicitement la question de la contamination toxique.» Ils n'ont pas abordé explicitement la question de la contamination toxique, vous avez donc la réponse, monsieur le Président. C'est aujourd'hui la première fois que la preuve tangible a été portée à mon attention que M. Conrad s'inquiète au sujet des combustibles et carburants contaminés, lorsqu'est arrivée une copie d'une lettre datée du 11 mai 1989, soit d'hier.

Nous avons déjà dit que nous sommes au courant depuis lundi des allégations concernant les combustibles et carburants contaminés. Cette lettre du 11 mai 1989 était signée par M. Conrad, directeur exécutif de l'Association canadienne de commercialisation du pétro-

le. Cette lettre est adressée à David Peterson, premier ministre de l'Ontario. Je ne la lirai pas en entier, mais M. Conrad y dit ceci: «Cher David, vous savez que vous et votre gouvernement libéral pouvez compter sur mon entier appui, mais vous avez un problème grave et j'aimerais vous faire une proposition constructive.» Et il poursuit en ces termes:

• (1350)

«L'industrie, les environnementalistes et moi-même sommes impatients parce que les fonctionnaires de l'Ontario, tant au ministère du Revenu qu'au ministère de l'Environnement, n'ont jamais tenu compte des suggestions et recommandations faites par notre association. Jim Bradley ne fait que nuire à la réputation du gouvernement lorsqu'il dit qu'il a les réponses alors que ce n'est pas vrai. David, vos fonctionnaires n'ont pas les réponses. Comment peuvent-il avoir la solution quand le problème, c'est eux?»

C'est la première fois que nous avons une preuve de l'inquiétude de M. Conrad à l'égard de l'environnement ou des combustibles contaminés. Nous avons épluché d'autres dossiers, y compris ceux du député de Central Nova (M. MacKay) lorsqu'il était ministre du Revenu national, et nous avons parlé à des gens qui assistaient à la même réunion que M. Conrad et que l'ancien ministre du Revenu national, et nous n'avons pas la moindre preuve que M. Conrad a dit qu'il s'inquiétait de l'existence de combustibles contaminés, encore moins de l'importation de combustibles contaminés au Canada. Voilà ce qui en est de M. Conrad et de ses allégations.

On nous reproche de ne pas intervenir assez vite ni de façon assez ordonnée. Le chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré, au cours de la période des questions ce matin, que les ministres ne se parlaient pas entre eux. C'est peut-être parce que ses députés sur les banquettes avant ne se parlent pas qu'il en est venu à cette conclusion. Il a tort, naturellement.

Dès que nous avons pris connaissance de cette affaire dans le *Globe and Mail*, lundi dernier, tous les ministres concernés se sont non seulement parlé, mais ils se sont rencontrés régulièrement pour pouvoir mettre au point un programme d'intervention bien coordonné. Dès que la direction des douanes, au ministère du Revenu national, a su qu'il y avait un risque, nous avons mis au point un programme d'échantillonnage le 10 mai cette année.

Tous les gestionnaires des services opérationnels des douanes ont été avertis que des inspections seraient effectuées partout au Canada. Nous avons identifié les importateurs canadiens qui font affaire avec les compagnies concernées. Les mises en garde contre ces compagnies sont maintenant sur nos systèmes automatisés et des renseignements détaillés sur leurs livraisons sont immédiatement envoyés à Ottawa et relayés ensuite à la GRC et au ministère de l'Environnement. Un état informatisé de toutes les importations de produits pétroliers à l'échelle nationale a été envoyé au ministère de l'Environnement et redistribué à tous les ministères concernés.

Je n'ai pas à rappeler que le ministre a fait une annonce en quatre points aujourd'hui où il assure notamment que le nombre de postes frontière au Canada sera réduit pour mieux pouvoir rediriger la circulation des camions-citernes vers d'autres postes frontière où nous serons en mesure, de concert avec le ministère de l'Environnement et les différentes autorités provinciales concernées, et avec le concours des agents de douane spécialisés du ministère du Revenu national, de faire subir à ces combustibles les tests les plus rigoureux qui soient.

Les fonctionnaires de mon ministère travaillent actuellement à un plan de mise en oeuvre et ils continueront à y travailler jusqu'à ce qu'il soit prêt. Une fois mis au point, nous aviserons les agents des douanes. Le plan sera mis en pratique et annoncé comme il convient.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Je conclurais en disant que le gouvernement a agi. Le rôle de l'opposition est de questionner et de critiquer, il n'y a pas de doute là-dessus. Lorsque j'étais dans l'opposition je l'ai fait moi-même, une fois ou deux.

Toutefois, les membres de l'opposition ne devraient pas essayer, par inadvertance, d'induire en erreur les Canadiens ou de semer la crainte dans les esprits à propos de choses qui ne sont pas vraies ou n'existent pas. Il n'y a aucune preuve, un point c'est tout. Comme disait George Bush, lisez sur mes lèvres, il n'y a aucune preuve que des carburants contaminés soient entrés au Canada. Aucune preuve.

Les questions ne nous dérangent pas. Nous en sommes heureux. Les critiques ne nous dérangent pas non plus. Toutefois, les membres de l'opposition devraient être honnêtes avec eux-mêmes et ne devraient pas effrayer

les gens. Ils devraient s'en tenir aux faits. Ceux-ci ont été précisés clairement et succintement, et nous continuerons à nous comporter comme nous l'avons toujours fait, d'une façon coordonnée, directe, coopérative, juste et correcte.

M. Fulton: Monsieur le Président, le ministre, comme le ministre de l'Environnement (M. Bouchard), veut donner l'impression, comme il l'a dit dans ses dernières remarques, qu'il n'y a absolument aucune preuve que des carburants empoisonnés soient entrés au Canada. Le ministre pourrait peut-être répondre directement à ce qui figurait en première page du *Globe and Mail*, le 9 mai 1989, et qui n'a pas été contesté par le ministre. Voici ce que l'on pouvait lire:

> À Buffalo, au moins trois sociétés ont mélangé des déchets chimiques à des produits pétroliers au cours des quatre dernières années et les ont vendus au Canada. . .

C'est plutôt direct comme déclaration. On dit ensuite:

> . . .et dans l'ouest de l'État de New York, selon les déclarations de policiers, d'enquêteurs fiscaux et de participants à ce trafic interviewés au cours des cinq derniers mois.

On dit dans l'article que plus de 50 interviews ont été réalisées.

Dans le *Globe and Mail* du 8 mai 1989, on lit ceci:

> Les contrebandiers qui ont vendu une partie des combustibles et carburants contaminés au Canada—Ebony oil et J.R. Oil Sales—étaient aussi dans le commerce de l'huile de rebut.

Les mots importants sont: «Les contrebandiers qui ont vendu une partie des combustibles et des carburants contaminés au Canada.»

Je ne pense pas que le gouvernement traite d'une façon responsable et appropriée les faits qui ont été soumis à la Chambre des communes et que le public canadien a le droit de connaître. Le premier ministre Peterson a été interviewé par l'*Ottawa Citizen* le 8 mai 1989. Dans l'article, on lit ceci:

> Il a déclaré aussi que des fonctionnaires fédéraux avaient été informés de l'importation du combustible et du carburant contaminés.
>
> «On me dit qu'ils ont été informés et qu'ils ont même participé à certaines enquêtes. On se demande pourquoi ils n'ont pas transmis l'information à leur ministre».

Dans un long article paru dans le *Globe and Mail* du 8 mai 1989, on énumère les sociétés impliquées, notamment American Continental Oil Inc., Erie Petroleum Transfers Inc., Welch Energy Inc., et Envirosure. On dit bien qu'elles ont vendu et non qu'elles ont peut-être vendu ou introduit en contrebande ou qu'elles auraient pû vendre ou introduire en contrebande ou qu'elles ont envisagé d'introduire en contrebande des matières toxiques et dangereuses. Il est évident que les journalistes, les policiers et les enquêteurs du ministère du Revenu ont dit cela.

Le ministre prétend-il que ces gens ont tort, que tous ceux qui ont fait enquête sont dans l'erreur, que seul lui et le ministre de l'Environnement ont raison et que le premier ministre de l'Ontario a tort, lui aussi, de dire que les fonctionnaires fédéraux ont été mis au courant? Le ministre dit qu'ils n'ont pas été informés.

Le ministre pourrait-il être clair au sujet de la réunion qui s'est tenue le 11 septembre 1987 aux bureaux principaux de Revenu Canada à Toronto? Dit-il à la Chambre que la question des combustibles et carburants contaminés n'y a jamais été soulevée?

M. Jelinek: Monsieur le Président, je répondrai d'abord que le gouvernement n'a pas l'habitude de réagir aux articles de journaux vrais, faux ou hypothétiques. Ce sont d'abord les faits qui nous intéressent. La GRC étudie la question et ça, c'est une autre histoire. Je suppose, je crois et je comprends qu'elle étudie toutes les allégations provenant des journaux ou d'ailleurs. Je n'en suis pas sûr, mais presque.

Quant au Cabinet, il doit réagir aux faits qui lui sont soumis. Nous avons des ministères qui sont dirigés par des personnes très compétentes qui étudient la situation d'une manière très claire et très rationnelle. Nous donnons suite aux renseignements qui nous sont donnés de façon franche et sérieuse. Mais nous créerions une belle pagaille, comme le font les deux partis d'opposition, si nous devions réagir immédiatement à toute proposition ou à tout article de journal qui peuvent venir sur le tapis un jour donné.

• (1400)

En ce qui concerne la réunion du 11 septembre, le député m'a posé une question que je vais paraphraser. Il a dit: «Le ministre prétend-il qu'à aucun moment au cours de cette réunion on n'a fait allusion à des combustibles et carburants contaminés?» Je n'ai pas dit qu'on n'avait pas fait allusion à des combustibles et carburants contaminés.

En maintes occasions, assurément dès qu'il a été possible de le faire, à 11 heures à la Chambre après qu'une réunion a été portée à mon attention il y a deux jours, j'ai soulevé la question de privilège. D'après nos renseignements et nos informateurs qui assistaient à la réunion—nos fonctionnaires ont parlé aux sept personnes de Revenu

Canada—réunion consacrée à une question d'évasions fiscales dont nous nous occupions conjointement avec les provinces de l'Ontario et du Québec et l'Internal Revenue Service américain, un informateur a fait allusion au fait qu'un conducteur de camion aux États-Unis lui avait dit il y a quelques temps que sa citerne contenait peut-être des produits suspects à transporter dans un autre État des États-Unis. Il n'y avait aucune suggestion ni allusion à des combustibles et carburants contaminés qui entraient au Canada.

Je crois comprendre que c'est la raison pour laquelle les fonctionnaires du ministère du Revenu présents à la réunion—les sept fonctionnaires des Douanes et de l'Accise—n'ont pas rapporté cette déclaration de l'informateur aux hauts fonctionnaires du ministère du Revenu parce qu'il n'y avait rien dans cette brève remarque, ou plutôt dans ces deux brèves remarques. Je crois qu'il y a fait allusion à ce chauffeur de camion deux fois. Il n'y avait aucune preuve ou indication que cette substance suspecte qui se trouvait dans la citerne d'un camion entrerait au Canada. En fait, on avait dit que cette citerne serait transportée d'un État des États-Unis à un autre. Il n'était pas question qu'elle entre au Canada.

Mme Catterall: Monsieur le Président, tout à l'heure, le ministre a parlé au ministre de l'Environnement du nombre d'inspecteurs aux postes frontière au Canada. Je crois qu'il y en a 3 000.

Pourriez-vous me dire si ce nombre a augmenté ou diminué ces dernières années? Ces inspecteurs sont-ils chargés de détecter les déchets dangereux et d'inspecter les combustibles? L'affaire dont nous avons parlé aujourd'hui et cette semaine fait-elle partie de leurs fonctions?

Le ministre de l'Environnement a parlé de 34 nouveaux inspecteurs. Je présume qu'il s'agit d'inspecteurs de l'environnement. Quelles dispositions ont été prises pour coordonner leurs activités avec celles des fonctionnaires du ministère du ministre, surtout avec les agents de douane aux postes frontière? Quelle formation particulière ont-ils recue en matière de détection des déchets dangereux. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre la députée, mais elle a posé trois questions déjà, si je ne m'abuse, et il ne nous reste plus grand temps. Je vais donc laisser le ministre lui répondre.

M. Jelinek: Je vais essayer de répondre au plus grand nombre possible de questions.

D'abord, au sujet des agents de douane, nous nous efforçons constamment de mieux les utiliser. C'est vrai, un certain nombre d'entre eux ont été réaffectés au cours des dernières années, mais n'empêche qu'environ 3 000 douaniers professionnels de Douanes Canada travaillent aux divers postes le long de la frontière canado-américaine. D'autres y sont dépêchés aux périodes de pointe, durant la saison touristique.

Quelle coordination y a-t-il entre les douaniers et Environnement Canada? Quand nous procédons à la vérification de matières toxiques, dans le carburant contaminé ou ailleurs, les douaniers sont sur place pour collaborer avec les représentants d'Environnement Canada.

À l'heure actuelle, Revenu Canada, Environnement Canada et d'autres ministères travaillent à l'élaboration d'un plan que nous espérons mettre en place dans les plus brefs délais afin de réduire le nombre de postes frontaliers où passent les camions chargés de carburant liquide. Il y aura à ces endroits des douaniers et des agents du ministère de l'Environnement, et j'espère que nous pourrons compter également sur la collaboration des provinces, afin que nous soyons en mesure d'inspecter le plus grand nombre possible de camions-citernes entrant au Canada, sinon tous.

Comme le ministre de l'Environnement l'a dit plus tôt, les ressources disponibles ne sont évidemment jamais suffisantes. Nous aimerions qu'il y en ait davantage. Le nombre d'experts au ministère de l'Environnement s'est accru. Il y a une étroite collaboration entre ce ministère, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Transports, les ministres compétents et, bien sûr, le ministère du Revenu. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan pour placer ces équipes aux postes frontaliers où, selon nous, cette mesure sera le plus efficace. Nous élaborons ce plan même si, jusqu'à maintenant, nous n'avons aucune preuve indiquant que des combustibles contaminés entrent au Canada en provenance des États-Unis. Le ministre de l'Environnement

a dit ce matin que les tests qui ont été faits jusqu'ici n'ont révélé aucune contamination. Nous prenons des précautions parce que nous sommes un gouvernement responsable. Nous sommes conséquents, et nous voulons régler cette situation le plus efficacement possible.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la question à l'étude aujourd'hui est très importante. Je tiens à assurer à la Chambre et aux Canadiens que notre gouvernement la juge aussi grave que tout autre parti ou tout autre groupe de personnes.

Les articles publiés à compter de lundi dans le *Globe and Mail* ont particulièrement retenu l'attention cette semaine. En tant que secrétaire parlementaire, j'ai pu assister à la plupart des réunions qui ont eu lieu cette semaine. Il est manifeste que le ministre de l'Environnement n'était pas au courant des allégations en question avant que le journal en parle lundi, comme il l'a lui-même affirmé maintes fois à la Chambre. Monsieur le Président, le débat a surtout porté cette semaine sur ce qui est peut-être arrivé alors qu'il aurait dû porter sur ce qui devrait être fait. Ce serait gaspiller beaucoup d'énergie et de temps de la part de la Chambre que de s'étendre sur le passé au lieu de préparer l'avenir.

• (1410)

Si tous les députés ici présents sont soucieux de l'environnement et de la santé des Canadiens, comme je le crois, il conviendrait alors on ne peut mieux que la Chambre s'emploie, pendant le reste du débat et par le suite également, à examiner les préoccupations qui animent les Canadiens. Nous devons placer ces problèmes dans une perspective juste et veiller à ce que les mécanismes appropriés soient en place, de façon à assurer à tous les Canadiens, où qu'ils vivent, qu'ils n'ont pas à craindre pour leur avenir lorsqu'ils utilisent les produits pétroliers dont nous avons tellement besoin au Canada.

J'aimerais prendre quelques minutes cet après-midi pour parler de l'industrie pétrolière parce qu'elle joue un rôle extrêmement important dans tout ce processus. Certes, il a coulé beaucoup d'encre au sujet du rôle des deux ordres de gouvernement et des particuliers intéressés. L'industrie pétrolière fait partie intégrante de ce processus. Elle sera un partenaire très précieux, pour vérifier si les mesures prises sont respectées et rassurer les Canadiens, comme nous souhaitons le faire.

Pour être réaliste, je pense qu'il y a une certaine tendance au Canada, qui s'est manifestée à maintes reprises, à rejeter le blâme sur l'industrie, plus particulièrement s'il s'agit d'une grosse industrie. Nous sommes peut-être un peu tous coupables à cet égard. Quant à moi, je pense que l'industrie pétrolière du Canada a dépensé ces dernières années des montants énormes, des millions de dollars, pour améliorer ses installations et, dans toute la mesure du possible veiller à ce que ses produits ne polluent pas l'environnement.

Les sociétés pétrolières ont montré qu'elles étaient disposées à participer à ce processus et elles ont appuyé la récente déclaration du ministre de l'Environnement qui annonçait l'interdiction de l'essence au plomb à compter du 1er décembre 1990, soit deux ans plus tôt que prévu. Elles se sont dites prêtes à observer cette date limite.

L'industrie est sûrement des plus préoccupée par les articles publiés dans le *Globe and Mail* cette semaine. Quiconque a lu ces articles est certainement troublé par les allégations selon lesquelles du combustible contaminé serait entré au Canada. Toutefois, souvenons-nous que ce ne sont que des allégations, non des faits prouvés. En outre, nous sommes tous préoccupés par la possibilité qu'il y ait des liens entre cette affaire et le crime organisé.

Nous sommes inquiets à ce point parce que, tout d'abord, il s'agit de BPC et que les profanes n'en comprennent même pas la nature, et encore moins les effets sur l'environnement ou sur les humains.

Au début de l'après-midi, vous avez entendu un débat à l'intérieur d'un débat, si vous voulez, sur les réactions des scientifiques aux BPC et sur les inquiétudes qu'elles ont fait naître chez les députés.

Je ne me souviens guère des cours de chimie que j'ai suivis en première année à l'université, mais il est évident qu'il est très difficile de se débarrasser des BPC. Ils doivent être brûlés avec de grandes précautions. Ils sont très persistants et constituent donc un immense danger pour notre environnement.

Lorsque nous parlons de combustible contaminé, nous devons tout d'abord tenir compte du fait, et on a déclaré ceci à plusieurs reprises cet après-midi, que le grand nombre de personnes qui sont actuellement chargées de l'affaire n'ont pas encore découvert la preuve que du combustible était contaminé. Je ne conteste pas ici les

allégations faites dans une série d'articles manifestement très bien documentés du *Globe and Mail* de cette semaine. Un certain nombre d'enquêtes ont été menées. Un certain nombre d'échantillons ont été pris à la frontière. Or, jusqu'ici, on n'a trouvé aucune trace de BPC.

Nous serions peut-être naïfs de nous en remettre à ces conclusions et de nous dire que nous n'avons aucune raison de nous inquiéter. Il est important de nous rappeler qu'on n'a pas encore trouvé de preuves. On en trouvera peut-être effectivement.

Ce sur quoi porte la motion présentée à la Chambre, est important. C'est de savoir comment le gouvernement a réagi face à la crise qui a surgi, comment le gouvernement a répondu aux préoccupations qui ont été exprimées. À mon avis, il a réagi extrêmement bien cette semaine, compte tenu du fait qu'il n'y a pas eu beaucoup de renseignements concrets. Des rumeurs ont circulé. On a exprimé des craintes. Voici ce que le gouvernement a fait: tout d'abord, les ministres fédéraux ont immédiatement commencé à centraliser leurs activités.

Les ministres du gouvernement fédéral ont immédiatement commencé à harmoniser leurs activités. J'ai été témoin cette semaine de plusieurs réunions de ministres: ceux de Revenu Canada (Douanes), de la Santé, des Transports et de l'Environnement, les ministres qu'intéresse cette affaire. En même temps, le gouvernement a organisé des rencontres et pris contact avec des homologues de l'Ontario et du Québec. J'ai assisté brièvement ce matin à une rencontre à laquelle participait un ministre de l'Alberta. Je sais que la communication passe du gouvernement fédéral à toutes les provinces.

Par ailleurs, il y a eu une réunion hier soir entre des représentants du secteur pétrolier et des fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère de l'Environnement et de Douanes et Accises pour examiner les faits et faire des projets d'avenir. Tout au long de la semaine, on a insisté sur le fait que les pouvoirs publics, à tous les échelons, et l'industrie, ainsi que les parties intéressées, devaient absolument collaborer pour faire des projets pour l'avenir et résoudre les problèmes qui se posent, paraît-il.

Si nous tenons compte du bien du pays et des Canadiens et des intérêts de ceux qui sont ici et des téléspectateurs, il faut absolument vérifier si des combustibles contaminés sont effectivement passés au Canada, et il est bien plus important de collaborer que de lancer des allégations et des rumeurs ici ou à la télévision.

Je crois que les sondages d'opinion publique contiennent un message pour nous, parlementaires, en ce sens qu'ils ont dit à tous ceux qui voulaient écouter que l'environnement est un sujet de préoccupation majeur dans l'esprit des Canadiens et que ce problème intéresse les gens de toutes les générations.

La population s'intéresse à l'environnement et s'inquiète pour l'avenir. J'arrive tout juste d'Helsinki où j'ai participé à une conférence de suivi aux rencontres sur le protocole de Montréal. Il ressort clairement qu'il y a beaucoup trop de CFC dans l'environnement et il est particulièrement désespérant de savoir que les CFC déjà produits sont là pour une centaine d'années, peu importe ce que nous faisons pour réduire les nouvelles émissions.

Je crois que la population commence à nous dire, à nous, politiques et parlementaires, que les problèmes d'environnement sont beaucoup trop importants pour donner lieu à des débats teintés d'esprit de parti à la Chambre des communes. S'il y a jamais eu une question qui ait mérité que la Chambre l'étudie sans parti pris, c'est, à mon avis, monsieur le Président, celle de l'environnement.

Nous pouvons souvent ne pas être d'accord sur ce qu'il convient de faire. Nous pouvons ne pas être d'accord sur les gens qui sont le mieux qualifiés pour le faire. Mais nous ne devrions sûrement jamais être en désaccord sur l'importance et la difficulté de la tâche qui nous attend. Nous pouvons nous permettre de différer d'opinion par esprit de parti, et cela constitue peut-être un élément nécessaire des estocades auxquelles se prêtent les débats parlementaires, mais je crois que les Canadiens nous font savoir bien clairement qu'ils ne veulent pas voir des députés passer une journée entière à la Chambre des communes à essayer de marquer des points politiques. Ce qu'ils veulent en réalité, c'est que les députés travaillent ensemble à mettre au point une stratégie qui permettra d'assurer que l'essence que nous achetons à la station-service quand nous regagnons notre foyer pour la fin de la semaine, peu importe que nous l'achetions d'un détaillant indépendant ou des grandes chaînes de distribution,

que cette essence est bien telle qu'on la décrit, de sorte que l'air que nous respirons contienne le moins de contaminants possible.

Pour atteindre cet objectif, nous devons faire au moins abstraction au maximum de nos considérations partisanes. Il faudrait certes que nous soyons extrêmement naïfs pour croire qu'elles disparaîtront jamais. Je vois un des députés d'en face, qui siégeait avec moi au Comité de l'agriculture dans le passé. Une des choses qui m'a toujours plu au sujet du Comité permanent de l'agriculture, a été le fait que, je pense, nous faisions preuve avant tout à ce comité d'aussi peu d'esprit de parti qu'il nous a jamais été possible de le faire. Nous reconnaissions que les problèmes de l'agriculture n'avaient pas tous leur origine au Canada. On ne pouvait pas en rendre responsable le gouvernement, ni un gouvernement à n'importe quel palier même si on a quelquefois une certaine tentation de le faire.

• (1420)

Nous nous rendons compte que si nous voulons vraiment mettre au point des politiques bien pensées d'assistance aux agriculteurs canadiens, il va falloir agir avec le moins d'esprit de parti possible. Je pense que nous y avons admirablement réussi.

J'invite les membres du Comité permanent de l'environnement à entreprendre l'examen de tous les renseignements dont nous sommes saisis cette semaine. Cela constituerait pour ce comité un défi bien d'actualité.

Je pense qu'il y a tout intérêt à ce que ceux qui s'intéressent vraiment à l'environnement s'occupent de chercher ce qu'il va falloir faire pour l'avenir plutôt que ce qui a été ou n'a pas été fait dans le passé.

Il est indispensable d'associer l'industrie à cette démarche. Voilà pourquoi il était extrêmement important à mon avis que l'industrie rencontre les fonctionnaires hier soir. J'espère qu'elle aura la possibilité de rencontrer également les fonctionnaires provinciaux dans un proche avenir. Fait important, une nouvelle rencontre est prévue.

J'ai pu assister à une séance ce matin. L'idée ne m'est pas venue de me demander à quel parti appartenaient les gens qui étaient là. C'est après quelques instants seulement que je me suis aperçu que le ministre de l'Environnement, qui présidait la séance, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et leurs homologues ontariens et québécois n'étaient pas du même parti. Cela vaut également bien sûr pour le ministre albertain.

Leur appartenance à des partis différents n'est pas entrée en ligne de compte dans les entretiens qui ont eu lieu. Je pense qu'il y a une leçon à tirer de la collaboration des fonctionnaires. Il y a une leçon à tirer de la collaboration des ministres, et nous pourrions tous en profiter ici en ce qui concerne les questions d'environnement.

Les Canadiens nous disent que ce dossier est de la plus haute importance au Canada aujourd'hui. C'est le dossier le plus important de la décennie qui vient, et peut-être du siècle qui vient. Les BPC durent longtemps. Les CFC durent cinq générations. IL s'agit d'un problème très lourd de conséquences pour les générations à venir. Voilà pourquoi il est indispensable de chercher ensemble une stratégie pour résoudre le problème qui se pose.

Aujourd'hui le ministre de l'Environnement a parlé de mesures pour l'avenir et de la possibilité d'assujettir de nouvelles substances toxiques à la Loi sur les produits dangereux. Voilà pourquoi j'insiste tant sur la nécessité de songer à l'avenir, d'oublier le plus possible nos différends afin de nous concentrer sur ce qu'il faut faire pour assurer le bien-être des Canadiens à l'avenir.

M. Keyes: Monsieur le Président, le député dit que le gouvernement réagit extrêmement bien à la situation. La vérité, c'est qu'il a fait preuve d'une négligence incroyable dans les circonstances.

Ce matin, dans le cadre d'une émission de télévision diffusée à la grandeur du pays, on a demandé à l'écologiste montréalais, M. Daniel Green, ce qu'il avait dit plus tôt cette année, en Suisse, à des hauts fonctionnaires canadiens. Voici ce qu'il a répondu:

> J'étais au courant de ce qui se passait. J'ai fait part à de hauts fonctionnaires canadiens de mes inquiétudes, notamment en ce qui concernait l'utilisation par des chaudières industrielles et des serres de mazout importé des États-Unis dans ma province, le Québec.
>
> Les hauts fonctionnaires en question m'ont paru fort inquiets. J'ai été plutôt précis dans mes allégations.
>
> Comme le personnel de la ministre d'État chargée des Transports, la ministre elle-même et son adjoint ne sont pas vraiment des spécialistes, je me demande s'ils ont vraiment saisi toutes les conséquences que peut avoir pour l'environnement une mauvaise combustion de ces produits trafiqués.

Voilà ce qui a été dit ce matin à la télévision.

Si une personne digne de foi était venue confier il y a deux mois au député ses inquiétudes au sujet de l'utilisation par des chaudières industrielles et des serres de combustibles trafiqués aux BPC importés des États-Unis au Québec, qu'aurions-nous fait?

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, la question soulevée par le député de Hamilton-Ouest porte sur ce dont j'ai parlé au cours de mon discours, et la nécessité de voir ce qui a été déclaré, en fait.

J'ai moi aussi écouté M. Green à la télévision ce matin. Je l'ai entendu utiliser l'expression «plutôt précis» dont le député a parlé. Je me dois de me demander ce qu'on entend par là, surtout sachant que plus tôt cette semaine, M. Green a déclaré, si l'on en croit le journal *The Gazette* qu'il n'était pas entré dans les détails, mais qu'il avait parlé des déchets toxiques en général.

Nous devrions discuter aujourd'hui de ce qui a transpiré depuis lundi. C'est à ce moment-là, à ma connaissance, que le ministre de l'Environnement a été mis au courant de la crise qui existe peut-être en ce qui a trait au transport de combustibles contaminés au Canada.

Selon moi, le ministre est sincère. Je tiens à dire en passant qu'à mon avis, il se révélera être l'un des meilleurs ministres de l'Environnement que nous ayons jamais eu.

M. Keyes: Qu'auriez-vous fait?

M. Clark (Brandon—Souris): Permettez-moi de dire que j'ai beaucoup réfléchi à tout ce qui m'a été dit à Helsinki, la semaine dernière, afin de m'assurer, en toute franchise, que je n'ai pas eu des conversations à bâtons rompus au cours desquelles je n'ai peut-être pas tout compris, en tant que profane, ce que l'on m'a dit alors. Il y a de nombreuses conversations de ce genre dont je ne saisis peut-être pas l'importance scientifique.

Dans une situation comme celle que me soumet le député, je me dois d'évaluer la question en fonction de la compréhension que j'en ai.

Manifestement, la ministre d'État aux Transports est mise en cause directement. Elle a déclaré qu'elle s'était assurée que les spécialistes qui l'entouraient, et ils étaient nombreux, informent leurs supérieurs à Ottawa. Sauf erreur, l'appel téléphonique pertinent a été fait à Ottawa à 5 heures du matin. Elle savait alors que les mesures voulues avaient été prises.

La semaine dernière, à Helsinki, si je m'étais entretenu avec Dick Buxton, un éminent expert sur les chlorofluorocarbures, et s'il s'était mis en rapport avec ses supérieurs, à Ottawa, j'aurais supposé, en fonction de ma connaissance de la question, qu'il avait fait ce qui lui incombait.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire et le ministre ont déclaré plus tôt cet après-midi que rien ne permettait d'affirmer que des combustibles contaminés traversaient la frontière.

Je suppose que cette affirmation est faite en fonction des résultats jusqu'à maintenant des échantillons qui ont été prélevés dans le cadre d'un blitz qui a eu lieu du 11 au 13 avril, aux frontières, et qui dénotait un don de prémonition vraiment remarquable, étant donné que le gouvernement prétend n'avoir rien connu de cette affaire avant lundi dernier. Cependant, le don de faire par hasard des découvertes heureuses existe chez l'être humain.

Sauf erreur, durant ce blitz du 13 avril, on a vérifié 383 camions et on a prélevé 113 échantillons. Trente à trente-cinq de ces échantillons provenaient de camions-citernes.

• (1430)

L'édition de ce matin du *Globe and Mail* rapporte que le gouvernement de l'Ontario a déjà transmis les résultats de l'analyse de douze de ces échantillons. Cependant, moins de la moitié des échantillons prélevés constitue vraisemblablement une proportion statistiquement non significative.

Je me demande si le secrétaire parlementaire ne se fonde pas sur l'analyse d'autres échantillons pour affirmer qu'il n'a pas de preuve, ou peut-être qu'il a en fait reçu plus d'échantillons et qu'il n'en a pas encore avisé le public. Il se peut aussi qu'il agisse trop rapidement et qu'il tire des conclusions trop hâtive, comme l'a fait le gouvernement dans l'affaire de la fuite du budget où, pendant les vingt-quatre heures qui ont suivi, il a affirmé catégoriquement que c'était le résultat d'un vol. Selon lui, il ne faisait aucun doute que la fuite était l'acte d'un criminel. Mais depuis, certains ont modéré quelque peu leurs expressions.

Je me demande s'il en sera de même pour le secrétaire parlementaire dans quelque temps.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Est (M. Harvey) semble suggérer,

dans la dernière partie de sa question, que nous agissons trop vite.

M. Harvey (Edmonton–Est): Pour tirer des conclusions trop hâtives.

M. Clark (Brandon—Souris): Oui, je comprends. Mais étant donné la teneur des questions qui nous sont posées à la Chambre depuis quatre ou cinq jours, je n'aurais jamais pensé qu'on nous accuserait de cela. En fait, pendant une bonne partie de la semaine, on nous a justement accusé du contraire.

Ce que j'ai dit et ce que d'autres ont dit, c'est que, d'après les tests. . .

M. Harvey (Edmonton–Est): Combien y en a–t–il eu?

M. Clark (Brandon—Souris): Je l'ignore. Ce n'est pas moi qui les ai faits. Je ne fais que transmettre les renseignements qu'on m'a communiqués. Le fait est qu'on n'a pas découvert de BPC. Je ne dis pas pour autant qu'on doive faire fi des articles assez remarquables du *Globe and Mail*. Je n'écarte pas la possibilité du trafic dont ils font état. Au contraire, je m'en inquiète, et c'est pourquoi il y a eu, au cours des cinq derniers jours, tant de réunions et de conférences. C'est dire que le gouvernement partage les préoccupations du député.

Nous ne faisons qu'exposer les faits tels qu'ils se présentent en ce moment. Or, le fait est qu'on n'a pas relevé de BPC dans les échantillons. Je m'en réjouis, bien sûr, mais je ne mettrais pas ma main au feu qu'il en sera toujours ainsi.

Je ne vois absolument pas en quoi nous nous sommes montrés irresponsables au cours de la semaine. Je n'ai aucun mal à justifier ce que nous avons fait depuis le début. Lundi dernier, le ministre et plusieurs de ses collègues ont reconnu la gravité du problème et la grande inquiétude qu'il suscitait chez les députés de l'opposition et tous les Canadiens. D'où les mesures que nous avons prises et que nous continuerons de prendre tant que nous n'aurons pas de preuves concluantes.

Je ne prétends nullement que les preuves dont nous disposons soient concluantes. Mais ce sont les seules dont nous disposions pour le moment.

M. Sid Parker (Kootenay–Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat. La semaine dernière, les députés ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'efficacité du ministre de l'Environnement (M. Bouchard). Certains ont même réclamé sa démission. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est contenté de chanter les louanges de son ministère et de demander à toute la Chambre d'appuyer les efforts qu'il déploie pour protéger notre environnement ainsi que la santé des Canadiens.

En examinant le dossier du ministère de l'Environnement, on tombe sur l'affaire du pétrolier de la côte ouest, où la faune en prend un dur coup. Tout l'environnement de la côte Ouest est concerné. D'après le ministère, il était impossible de savoir que tout n'était pas sûr.

Nous avons ici une situation où les États–Unis ont déterminé que d'un État à l'autre, il y a un problème. Ni le ministère de l'Environnement ni le ministère du Revenu national n'ont vu que ces genres de choses pourraient arriver au Canada. C'est inacceptable.

Le ministre a vanté la Loi sur la protection de l'environnement. Parlons–en de cette loi. J'attire votre attention sur les fonctions administratives, notamment celles du ministre. La loi dit que le ministre doit prendre des mesures aussi bien préventives que correctives pour protéger l'environnement. Il doit prendre les mesures nécessaires pour protéger l'environnement dans ses décisions économiques et sociales. Il doit chercher à obtenir la collaboration des gouvernements provinciaux pour protéger l'environnement et encourager la participation des Canadiens à la prise des décisions touchant l'environnement.

Il devrait permettre à la population du Canada de contribuer à la protection de l'environnement et s'efforcer d'établir à l'échelle nationale des niveaux cohérents de qualité environnementale. Il devrait renseigner la population du Canada sur l'état de l'environnement, et mettre les connaissances, les sciences et la technologie à contribution pour résoudre les problèmes écologiques. Il devrait s'efforcer de protéger l'environnement contre l'émission de substances toxiques, ce dont il est question aujourd'hui. Il devrait s'efforcer d'agir promptement

pour évaluer les substances utilisées au Canada et voir si elles sont toxiques ou peuvent le devenir.

À tout le moins, le gouvernement devrait agir immédiatement et faire effectuer des tests dans toutes les serres du Canada. Il devrait prélever des échantillons dans les réservoirs de mazout et les analyser pour voir s'ils ne contiennent pas des matières toxiques.

À cette époque-ci de l'année, les serres produisent des plants qui sont distribuées dans tout le Canada et repiqués dans nos potagers. Si le combustible utilisé dans ces serres est toxique, et je pense que les Canadiens devraient être au courant.

La situation existe depuis deux ans aux États-Unis et le gouvernement a dit avoir fait des vérifications depuis lundi. Maintenant que nous sommes au courant, il ne faut plus laisser ces camionneurs transporter leurs combustibles toxiques au Canada. Le gouvernement devrait au moins faire certaines vérifications à des points précis du Canada. Il sait où sont les serres et les réservoirs de mazout dans ces régions pourraient être facilement vérifiés. Nous aurions alors l'impression que le gouvernement est prêt à l'action.

J'aimerais dire un mot de la Loi sur les contaminants de l'environnement, où l'on relève à mon sens de graves échappatoires. Il y a dans ma circonscription, en Colombie-Britannique, une petite localité appelée Elko. Depuis trois mois, les citoyens de cette localité sont victimes de l'un des pires abus qui soient, car on brûle à proximité de chez eux les déchets chimiques d'une usine de pâtes et papiers. Cette usine utilise une technologie désuète, mais cela ne contrevient pas à la loi puisque l'usine a été construite avant 1971. Crestbrook Forest Industries, donc, est maintenant en voie d'établir une nouvelle papeterie en Alberta au coût de 1,3 milliard de dollars. Pendant ce temps dans la petite localité d'Elko, on permet que des produits chimiques caustiques soient brûlés dans un four ouvert, désuet et que les émanations se propagent dans l'atmosphère.

• (1440)

Personne ne connaît les répercussions de ce procédé. Depuis un an, cette collectivité le combat par l'entremise de la direction de la gestion des déchets. Elle a dépensé 17 000 $ de ses propres fonds. Les gens qui sont concernés par un projet comme celui-là n'ont pas les moyens financiers de s'opposer à une grande entreprise, d'exprimer leurs peurs des effets des émanations sur la végétation et les bêtes qui s'en nourrissent. Cette technique qui est nouvelle en Amérique du Nord est pour eux une affaire très sérieuse.

J'ai eu en mars une rencontre avec des fonctionnaires du ministère de l'Environnement à qui j'ai soumis la question. Je n'ai pas encore reçu de réponse du ministère sur les graves problèmes qui pourraient découler de ce genre d'activité. Les représentants élus de l'État du Montana, à une vingtaine de kilomètres plus loin, s'opposent à ce procédé. Les habitants de la localité sont contre. Le ministère n'a pas eu la courtoisie de mener même un simple test pour faire savoir aux gens qu'ils ne courent aucun danger ou que des problèmes graves se posent.

La lutte qu'ont menée les habitants d'Elko et les démarches que nous avons entreprises avec l'appui de l'État du Montana, des gens là-bas et des travailleurs de l'usine ont forcé l'entreprise à abandonner le projet. Cette victoire n'est pas celle du ministère de l'Environnement. Elle appartient aux individus qui ont mis leur argent, leur temps et leurs efforts au service de l'environnement.

Nous avons un problème très grave. Voici un ministre qui parle d'environnement, mais qui fait très peu pour en assurer la protection. Lorsque nous envisageons la possibilité que des matières toxiques soient présentes dans l'essence et les combustibles, les Canadiens ont le droit de savoir si le gouvernement est prêt à remonter deux, trois ou même six mois en arrière pour vérifier la chose dans différentes régions du Canada et, en cas de pollution, à vérifier l'effet des émanations des usines sur l'environnement ou sur les humains. C'est une question très grave et qu'il faut régler dès maintenant.

Les députés du gouvernement déclarent que l'opposition ne fait rien, sinon s'opposer. Nous avons demandé la constitution d'un comité formé des trois partis et qui serait chargé d'étudier la question, mais le gouvernement n'en veut pas, parce qu'il sait fort bien que, si les députés des deux partis d'opposition s'en mêlent, la vérité sera étalée au grand jour et les Canadiens sauront enfin ce qui s'est passé au ministère de l'Environnement.

Il ne nous suffit pas de signaler les problèmes de la côte ouest à propos des déversements de pétroliers et des atteintes à l'environnement. Il ne suffit pas alors que le premier ministre (M. Mulroney) se lève et chante les louanges de son ministre de l'Environnement (M. Bouchard). Il ne suffit pas que le ministre du Revenu national (M. Jelinek) se lève et déclare que son ministère a les mains nettes, a fait son devoir et s'est acquitté de sa tâche. Ce n'est pas suffisant. Les Canadiens en veulent davantage.

J'ai organisé dans ma circonscription une pétition concernant notre problème environnemental. J'ai obtenu d'excellents résultats sur la question du brûlage de ces produits chimiques dans un brûleur désuet. Le gouvernement devrait s'attaquer sans attendre aux problèmes de l'environnement. Il doit le faire dès maintenant, et pas seulement en assistant à des congrès en Europe et ailleurs. Il devrait plutôt chercher à régler les problèmes qui existent au Canada en ce qui concerne la manutention des produits chimiques dangereux, leur effet sur notre population et le droit des Canadiens de vivre dans un environnement sain et propre.

Le gouvernement devrait également inclure dans sa Loi sur la protection de l'environnement un article disant que, lorsqu'une société propose un projet susceptible d'entraîner des dommages à l'environnement et que des gens veulent assister à une audience pour exprimer leurs préoccupations, cette société devrait fournir des fonds afin que les intéressés puissent avoir leur mot à dire et faire les recherches nécessaires pour s'attaquer au problème que la société essaie de leur imposer.

Si le gouvernement était responsable, il insérerait dans la Loi sur la protection de l'environnement un article prévoyant l'octroi de fonds aux intéressés afin qu'ils puissent faire des recherches pour réfuter les propos de la société et faire un usage responsable des résultats de ces recherches.

Ainsi, nous aurions tous l'assurance que la société et les gens de la région seraient protégés et auraient la chance de s'exprimer, que l'audience se déroulerait en bonne et due forme et que les adversaires du projet pourraient effectuer les recherches nécessaires pour pouvoir s'y opposer. C'est ce qu'il faut faire. Cela me met en colère quand j'entends le ministre de l'Environnement dire à la Chambre que son ministère fait un excellent travail.

J'ai écrit au ministre à propos de ces problèmes. Le 9 mars, j'ai rencontré un employé du cabinet du ministre pour lui demander que le ministère fasse des tests sur les effluents d'une usine de pâtes et papier qui brûlait des déchets chimiques dans un brûleur désuet. J'avais des échantillons sur moi, et on m'a dit qu'ils ne pouvaient pas être utilisés, que le ministère ferait des prélèvements lui-même et qu'on m'en reparlerait.

Un mois plus tard, le 3 avril, j'ai reçu une lettre du cabinet du ministre confirmant que la rencontre avait eu lieu, ce que je sais. Imaginez un peu! On m'écrit pour me dire que la rencontre a bien eu lieu. Il a fallu attendre un mois pour cela, et c'est une rencontre qui a fait beaucoup de tort à la région. Les gens voulaient des réponses et ils ont continué à attendre.

Le 25 avril, j'ai écrit au ministre pour le tenir au courant de la situation et lui expliquer que cela devenait de plus en plus urgent. Cette fois-ci, j'ai reçu un accusé de réception, rien d'autre. Les gens de la région avaient fait preuve d'une patience hors ligne et, le 4 mai, j'ai écrit de nouveau au ministre et je n'ai pas encore reçu de réponse. Le ministre vante les mérites de son ministère. Je lui ai exposé le problème. J'avais les échantillons avec moi, au cas où il en aurait besoin, et je n'ai pas encore reçu de réponse. Les gens de cette circonscription se sont battus pour empêcher le projet de se réaliser. Je suis fier de leurs démarches. Je tiens toutefois à signaler au ministre qu'il ferait mieux de s'en occuper et tout de suite. Son ministère ferait mieux de reconnaître ses responsabilités vis-à-vis des Canadiens.

[*Français*]

M. Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, j'apprécie toute la sympathie et l'ardeur que met mon collègue à s'occuper de ce problème, mais il est un point précis: mon collègue a soulevé l'opportunité et même la nécessité que cette question soit débattue dans le cadre du Comité de l'environnement. Le vice-premier ministre a répondu à une question analogue aujourd'hui, savoir qu'il était tout à fait disposé à ce que vous portiez cette question devant le Comité. Alors, soyez cohérent avec vous-même et amenez-la devant le Comité. Quel est votre problème? Le vice-premier ministre vous a parfaitement ouvert la porte pour que vous l'ameniez devant le

comité. Maintenant, vous accusez le gouvernement de refuser.

[*Traduction*]

M. Parker: Nous voulons que le gouvernement agisse. Nous ne voulons pas une étude. Nous voulons participer aux dialogues gouvernement-opposition officielle, et nous voulons que le gouvernement agisse, dans le sens par exemple que j'ai indiqué. Trouvons des solutions pour vérifier certains de ces réservoirs en divers endroits, spécialement dans les régions de culture en serre. J'invite le député à en faire la suggestion au ministre. Vérifiez les combustibles liquides et les réservoirs dans certaines de ces régions. Qu'au moins les citoyens du Canada sachent que le ministre veut faire quelque chose, et qu'il n'attende pas à lundi parce qu'il n'en a entendu parler que lundi affirme-t-il. Nous savons que ce genre de chose se produit aux États-Unis depuis plus de deux ans. Nous savons que les camions font la navette entre les deux pays.

• (1450)

À ce qu'il me semble à moi, à mon parti et j'en suis certain au Parti libéral, ce qu'il faut faire, c'est effectuer des contrôles. Ces contrôles ne doivent pas se faire à la frontière, parce que les coupables n'y seront pas demain ni le jour d'après, on peut le parier. Ils vont se cacher quelque part. Ils ont assez d'expérience pour cela. Mais faisons des contrôles ponctuels sur les aires de stockages, contrôlons certains de ces réservoirs. Il va sans dire que si vous cherchez dans les endroits où vous savez que vous ne trouverez rien, il n'y aura bien sûr rien à trouver.

M. Milliken: Tout vaut mieux que rien.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour son discours. Je voudrais également lui soumettre la proposition qui suit, dont j'espérais saisir plus tôt le ministre du Revenu national (M. Jelinek) de qui relèvent les douanes et l'accise. Malheureusement, je n'ai pu le faire faute de temps.

En tout cas, je pense que la Chambre devrait être au courant de ce que je vais suggérer, et je demanderai quand même à mon collègue d'y répondre.

Dans la circonscription que je représente, le port d'entrée est à Cornwall, en Ontario, au pont international. C'est un point très affairé, non que son volume soit supérieur aux autres mais à cause de la charge de travail du personnel. En fait, un jour de la semaine dernière, il n'y a pas eu moins de cinq fuites à cet endroit. Les gens arrêtent mais quand un agent leur pose une question, ils appuient à fond sur l'accélérateur et détalent. Cela s'est produit cinq fois à Cornwall le 3 mai, monsieur le Président.

Le personnel a été informé et m'a dit qu'on va supprimer au moins cinq agents à ce point d'entrée.

Que pense mon collègue de l'importance que le gouvernement attache à la protection des points d'entrée? Étant donné ces compressions à des points d'entrée importants où les employés ne peuvent absolument rien faire pour remédier à la situation, ne vaudrait-il pas mieux accroître les effectifs, afin de prévoir une protection accrue, au lieu de sabrer dans les services, surtout au moment même où nous entendons parler de l'entrée au Canada de produits illégaux?

M. Parker: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour cette question qui est fort importante. Si c'est ce qui se passe en l'occurrence, il y a alors de très graves problèmes en ce qui a trait à d'autres choses comme la drogue, l'immigration et le reste. Si les choses se font au petit bonheur à la frontière, il n'est alors pas surprenant qu'on soit confronté à une situation de ce genre. Voilà l'ennui avec un gouvernement partisan de compressions, et d'amputation de certains programmes, et qui promet beaucoup, mais fait très peu. Selon moi, le député a relevé une lacune extrêmement grave et j'espère que le gouvernement prendra les mesures correctrices voulues.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, le député reconnaît-il que l'annonce faite aujourd'hui selon laquelle les camions-citernes en provenance des États-Unis ne pourront entrer au Canada qu'à 50 points, plutôt que 150 points environ à l'heure actuelle, permettra de mieux surveiller les tests et le trafic?

M. Parker: Monsieur le Président, je ne peux être d'accord avec cela. En disant qu'il entend fermer certains points, le gouvernement dit vouloir sabrer à nouveau. Or, les effectifs ont été réduits à tel point qu'il n'y a pas suffisamment de personnes pour effectuer les inspections nécessaires.

M. Boudria: Vous êtes incapable de faire votre travail. C'est un constat d'échec.

M. Parker: C'est précisément la raison pour laquelle nous avons ces difficultés aujourd'hui.

M. Fulton: Il y a autant de personnes qui collent des contraventions à Ottawa qu'il y a d'inspecteurs au Canada.

M. Parker: Mon collègue me dit qu'il y a autant de gens qui collent des contraventions en Ontario qu'il y a d'inspecteurs le long de la frontière canadienne.

Je réponds qu'il n'en est absolument rien. Le ministère doit faire son travail en disposant de l'effectif nécessaire dans les différentes régions. En toute sincérité, je ne crois pas que les gens honnêtes qui font du camionnage ou qui s'occupent de transport devraient avoir à parcourir des distances supplémentaires pour franchir la frontière en raison de l'attitude du gouvernement en matière d'inspections. L'inspection doit se faire. Si des chargements franchissent la frontière, nous devons avoir des gens sur place capables de bien protéger les Canadiens. Je ne suis pas du tout d'accord avec le député.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Heureusement, monsieur le Président, nous en arrivons à l'étape du débat qui m'intéresse tout particulièrement. On a soulevé cet après-midi la question de savoir si l'opposition devait faire de l'opposition. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler à nos honorables vis-à-vis la raison pour laquelle les députés de ce côté-ci de la Chambre sont désignés comme étant la loyale opposition de Sa Majesté. Elle est appelée ainsi parce qu'elle est précisément chargée de tenir les citoyens au courant. Elle doit également veiller à ce que le gouvernement rende des comptes à la population.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Prenez-en de la graine! C'est important.

Mme Catterall: La question importante est celle de savoir si le gouvernement débloque les crédits nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens tout en leur fournissant des services suffisants.

Depuis deux semaines, nous ne cessons de parler de l'efficacité avec laquelle le gouvernement utilise les ressources des Canadiens pour leur fournir des services. Depuis quelques mois, la fonction publique réduit les ressources humaines affectées aux services qu'elle a le mandat de fournir. Or, nous avons établi que ces réductions ont entraîné, alors que le nombre des vols et des passagers augmente, une détérioration de la sécurité aérienne ainsi que de l'inspection et de la certification des transporteurs et des pilotes. Nous avons établi que la réduction du nombre des inspecteurs et l'insuffisance de leur formation ont entraîné une détérioration du contrôle de la qualité des aliments importés chez nous. Nous avons établi, et le rapport du vérificateur général en fait foi, que les services d'inspection ne suffisent pas à garantir l'innocuité des pesticides et des additifs alimentaires. Nous voyons maintenant la même chose se produire concernant la protection des Canadiens avec l'importation au Canada de marchandises contaminées.

Le ministre du Revenu a parlé d'une réaffectation et d'une meilleure utilisation des ressources. Ce qu'il passe sous silence, c'est en quoi consistent ces ressources et dans quelle mesure elles ont été réduites. Le ministre a dit que nous avions 3 000 inspecteurs. C'est environ 600 de moins qu'il y a quelques années. D'après la Partie III du budget concernant ce ministère, en réponse à la demande gouvernementale de compression des effectifs de la Fonction publique, il économisera 954 années-personnes entre 1986-1987 et 1990-1991. C'est une réduction de 10 p. 100 des effectifs d'un ministère qui est censé protéger les Canadiens contre les combustibles contaminés qui franchissent la frontière.

M. Boudria: D'autres compressions.

Mme Catterall: Permettez-moi de citer un extrait de la Partie III.

> Il s'agit d'apporter des réductions sans compromettre les niveaux de service, les recettes gouvernementales ou la sécurité des Canadiens.

C'est exactement de cela que je veux parler cet après-midi.

• (1500)

Les résultats de la rationalisation dans ce ministère comme dans d'autres, ce sont un excès de travail, le manque de ressources spécialisées pour régler de tels problèmes, la réduction du nombre d'inspections aux frontières, la baisse d'efficacité des inspecteurs et l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires, donc la hausse des coûts par inspecteur. Les règles et les règlements ont été changées aux postes frontières pour tenter de pallier les effets de la rationalisation. Tout cela donne lieu aux situations comme celles que nous avons observées il n'y a pas deux mois, lorsqu'un inspecteur des douanes a laissé entrer au Canada un camion transportant à la fois des produits chimiques dangereux et des viandes qui n'étaient pas suffisamment protégées. Les normes d'inspection ont été abaissées de 20 p. 100 des marchandises entrant au Canada à seulement 5 p. 100

dans certains cas. C'est à cela que se résume l'amélioration des services avec les mêmes ressources au Canada.

Sur le chapitre de la sécurité aérienne, on a complètement renoncé aux règlements préventifs au profit des mesures d'application après le fait, c'est-à-dire après les accidents, les décès et les blessures. Si on met maintenant l'accent sur l'inspection des combustibles entrant au Canada, où irons-nous chercher les ressources nécessaires? Quelle charge de travail supplémentaire peut-on imposer au nombre réduit d'inspecteurs aux frontières? Ils doivent maintenant appliquer le principe du degré de tolérance zéro pour lutter contre les drogues, car cette année, la lutte contre la drogue est le facteur prioritaire dans la répartition des douaniers. Voici maintenant que l'on impose une nouvelle priorité, soit l'inspection de tous les camions-citernes qui entrent au Canada. Les entreprises qui font des affaires au Canada devront donc accepter des frais supplémentaires parce qu'il faudra que les camions parcourent des centaines de milles supplémentaires pour changer de point d'entrée, car nous n'avons pas les ressources nécessaires pour augmenter le nombre d'inspecteurs aux points les plus fréquentés.

Il existe maintenant deux hautes priorités parce qu'il s'agit de questions qui intéressent vivement la population. Mais où prenons-nous les ressources? Quelles inspections en souffriront? Y aura-t-il moins d'inspections de denrées alimentaires? Dans quelle mesure l'insuffisance de ressources a-t-elle été responsable du refus du gouvernement canadien lorsque celui-ci a été invité à collaborer avec l'Ontario pour procéder à l'inspection minutieuse de déchets dangereux importés au Canada? Sa seule collaboration avec l'Ontario a été de lui offrir des places aux postes de douane. Est-ce là une réaction positive à une situation dangereuse?

Simplement à titre d'information pour les députés du gouvernement, sur les 383 camions qui ont été arrêtés et vérifiés pendant ces quatre jours d'inspection accrue, 18 accusations ont été portées, sans compter celles qui le seront sur 113 échantillons qui ont été pris et qui ont été jugés suffisamment contestables pour être analysés dans des laboratoires.

La réduction des ressources a déjà des conséquences qui s'aggraveront, parce qu'on accorde la priorité à une nouvelle situation, sans pour autant y affecter de nouvelles ressources. Je voudrais faire allusion à quelques situations qui m'ont été signalées. Au port de Niagara, les files d'attente sont d'une heure à une heure et demie. Voilà à quel point les touristes et les Canadiens qui rentrent sont incommodés. Les exploitants d'entreprises touristiques installés à un certain nombre de postes de douane se plaignent des conséquences de cette situation sur le tourisme. Par ailleurs, on demande aux agents des douanes de faire des heures supplémentaires et de travailler par roulement, formule qui avait été abandonnée en 1974 parce qu'elle était jugée inefficace et inhumaine. Les entreprises d'autres régions sont également touchées par cette situation.

L'insuffisance de ressources entraîne une perte de recettes pour le Canada. En effet, il perd plus de recettes qu'il ne réalise d'économies en réduisant le nombre de personnes chargées des inspections à la frontière.

Les entreprises subissent des retards et ont du mal à faire dédouaner leurs produits, parce qu'il n'y a pas assez d'inspecteurs. On laisse passer des marchandises sans qu'elles fassent l'objet d'une inspection par des spécialistes de ces produits, et on leur applique donc des droits inférieurs à ce qu'ils devraient être. Ce sont les contribuables qui en font les frais.

Nous avons beaucoup entendu parler cette semaine de ce que M. Green avait à dire. Il a dit entre autres que les inspecteurs aux frontières avaient besoin de formation en détection des déchets dangereux, et c'est pourquoi j'ai posé cette question au ministre. Il n'y a eu apparemment aucun contact avec le syndicat responsable des inspecteurs des services de Douanes et Accise aux frontières, soit au début d'avril lorsque nous avons eu connaissance d'une recrudescence d'activité d'inspection en Ontario ou depuis. On n'a fait aucun effort pour obtenir la coopération ou l'opinion du syndicat au sujet de la mise en oeuvre de meilleures méthodes d'inspection.

Cela suscite une autre inquiétude. Depuis maintenant trois ans, on fait une inspection beaucoup plus intensive des produits pétroliers entrant au Canada, non pas par souci de la santé et de la sécurité des Canadiens ni des dangers pour l'environnement, mais par souci des recettes fiscales. Depuis trois ans, les inspecteurs examinent tous les chargements, à part ceux des grandes sociétés pétrolières bien connues. Tout chargement entrant au Canada à bord d'un camion d'un distributeur indépendant fait l'objet d'un test pour déterminer s'il s'agit de mazout et non de carburant diesel quand c'est ce qu'on prétend transporter. Les inspecteurs aux frontières continuent d'effectuer ces tests.

Les a-t-on prévenus que ces tests pouvaient être dangereux pour leur santé? Je puis dire aux députés que non. Avons-nous déjà manifesté de l'inquiétude pour leur santé et leur sécurité depuis trois ans ou depuis que les ministres ont été mis au courant de ce risque pour leur santé? Non. Ce n'est qu'un exemple de plus de l'attitude très cavalière avec laquelle on traite les hommes et les femmes qui exercent des responsabilités au nom des Canadiens, sous les ordres du ministère et avec les ressources qu'il leur fournit. Nous ne leur donnons pas de ressources ni de formation suffisantes. Nous ne leur

accordons pas une protection suffisante contre les risques que leurs activités présentent pour leur santé.

Nous leur demandons d'appliquer des mesures de répression contre les drogues, un nouveau règlement découlant de l'Accord de libre-échange, des inspections tantôt réduites tantôt plus rigoureuses, et d'accepter de nouvelles conditions de travail. Nous ne leur donnons cependant pas les ressources nécessaires pour accomplir leur travail et nous leur demandons maintenant d'accepter une priorité de plus. Si le gouvernement veut vraiment que tout cela se fasse, je le mets au défi de fournir à ses fonctionnaires les ressources nécessaires pour accomplir leur travail, de leur donner la formation voulue et de protéger leur santé et leur sécurité durant l'exercice de leurs activités au service des Canadiens.

• (1510)

Ce débat a été long, mais il valait la peine de le tenir au nom du peuple canadien. Je crois que l'opposition, et je le dis en toute modestie, s'est acquittée admirablement de ses fonctions en exigeant des comptes du gouvernement.

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je proteste et je vais m'expliquer brièvement. Le débat a certes été long, mais il ne nous a pas appris grand-chose de nouveau. Nous avons été témoins de bien des tactiques politiques préjudiciables à la cause de l'environnement. La députée qui vient tout juste d'intervenir a prétendu que les inspecteurs du gouvernement avaient fait plus d'efforts pour grossir les recettes fiscales du gouvernement que pour protéger la santé des Canadiens et que s'ils avaient inspecté les produits prétroliers qui traversent la frontière, c'était pour mettre le grappin sur ceux qui tentent de se soustraire au fisc. La députée dit aussi que les ressources affectées aux inspections ne sont pas suffisantes.

Premièrement, ne comprend-elle pas que nous devons examiner toutes les sources possibles de recettes qui entrent dans ce pays? S'il y a des expéditeurs qui font entrer leurs produits au Canada sans payer les taxes nécessaires, il faut les faire payer. N'est-ce pas là une raison légitime de faire des inspections?

Deuxièmement, dans un pays qui accumule les dettes au rythme de 80 millions de dollars par jour, où la députée veut-elle que nous allions chercher cet argent dont nous avons besoin? Où exactement allons-nous faire des coupures? Comment allons-nous embaucher tous ces gens pour faire ce travail? Nous avons une double responsabilité en ce qui concerne notre avenir. Premièrement, il est vrai que nous devons laisser un environnement sain à nos enfants. Oui, nous devons arrêter la pollution pour avoir un meilleur Canada. Cependant, nous ne pouvons pas non plus laisser aux générations futures un pays criblé de dettes. Ces Canadiens ne verraient rien d'autre que l'érosion de leur revenu personnel et une réduction importante des services que nous pouvons nous offrir. Si 30c. par dollar vont aujourd'hui au service de la dette et que c'est 50c. dans deux ans, où va-t-on prendre l'argent? Je voudrais bien savoir ce qu'en pense la députée.

Mme Catterall: Je renvois la balle au député. Comme il fait partie du gouvernement, il devrait consulter le budget et le budget des dépenses pour voir quelles sont les vaches sacrées que le gouvernement ne touche pas. Quels sont les principaux programmes qui ne sont pas touchés et à qui profitent-ils? Le gouvernement devrait examiner ces chiffres au lieu de demander à l'opposition de diriger le pays à sa place.

Le député a soulevé deux ou trois questions. Oui, le peuple canadien veut encaisser tout l'argent auquel il a légalement droit. Deux objectifs peuvent être fort bien atteints simultanément. Si le pétrole est soumis à une vérification chaque fois que les recettes augmentent, pourquoi ne pas vérifier par la même occasion s'il contient des déchets toxiques.

Ce serait faire un excellent usage des ressources gouvernementales. Lorsque le gouvernement réduit son personnel au point où, en vertu de sa propre règle des trente jours, des biens importés sont remis aux entreprises sans qu'on ait vérifié si celles-ci ont bien payé les taxes, ce n'est pas de la bonne gestion. C'est pourtant ce qui arrive à de nombreux postes de douane. Il n'est pas dans l'intérêt du peuple canadien que les entreprises canadiennes paient des frais additionnels parce que les douanes canadiennes ne disposent pas du personnel nécessaire pour inspecter les biens importés en quelques jours plutôt qu'en quelques semaines. Cela risque de coûter cher aux entreprises et, partant, à tous les consommateurs.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Il reste environ une minute de discours. Nous allons diviser la minute en deux, soit trente seconde pour le député de Lotbinière et 30 secondes pour l'honorable députée d'Ottawa—Ouest.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je vous remercie infiniment, d'autant plus que vous tombez à point nommé, parce que, effectivement, je n'ai que 30 secondes pour lui poser la question suivante.

Cette députée de la loyale opposition, qui semble si critique, comment pourrait-elle expliquer que son gouvernement, en 1980, a adopté la Loi sur le transport des produits toxiques et que, quatre ans après, cette loi n'avait pas encore de réglementation, non seulement des inspecteurs, mais même pas encore, madame, de régle-

mentation, quatre ans après avoir adopté la loi? Comment expliquez-vous cela?

[*Traduction*]

Mme Catterall: Monsieur le Président, la question devrait plutôt être posée au gouvernement qui vient d'adopter une loi sur la protection de l'environnement dont il s'est beaucoup vanté en octobre et en novembre. Or, il n'a mis en place aucun règlement ni aucune ressource pour l'appliquer et n'y a même pas inclus les mécanismes nécessaires pour la mettre en oeuvre, lui qui s'est tant vanté et qui l'a fait d'une façon si convaincante. Franchement, monsieur le Président, je suis un peu lasse du révisionnisme politique du gouvernement quand il prétend qu'il n'est pas responsable de ce qui lui arrive.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 15 h 15, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 342-0014 et 342-0015.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

LOI VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE MARKHAM

M. Bill Attewell (Markham) demande à présenter un projet de loi intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Markham».

M. Le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Attewell: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente mon projet de loi qui vise à changer le nom de la nouvelle circonscription de Markham en celui de Markham—Whitchurch—Stouffville. La superficie de la nouvelle circonscription recouvre entièrement les deux villes de Markham et de Witchurch—Stouffville. Le nouveau nom sera plus représentatif des populations de la partie nord de la circonscription et dissipera en même temps toute confusion.

La circonscription provinciale de Markham ne comprend que cette ville. J'espère que le projet de loi C-240, qui propose un changement favorable, sera adopté rapidement, le mois prochain.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en conformité de l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires signalent que le gouvernement du Canada n'a pas fourni les ressources qui lui auraient permis de respecter ses engagements à propos de l'amélioration du service-voyageurs. Selon eux, le gouvernement songe maintenant à réduire les services de VIA Rail parce qu'il n'a pas su agir à temps. Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail dans les régions du pays où cette société peut assurer un mode de transport plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, plus respectueux de l'environnement et plus efficace du point de vue énergétique que d'autres modes de transport.

LE PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les gens de la circonscription de Kent qui ont été injustement omis du programme d'aide aux victimes de la sécheresse et ce, sans justification.

En vertu du nouveau programme fédéral, les zones de sécheresse sont déterminées en fonction de la municipalité et non des régions les plus éprouvées. La sécheresse de 1988 a touché les municipalités de Howard, Orford et Camden et le comté de Kent. Toutes ces régions ont été oubliées, malgré leurs pertes. Dans certains cas, des voisins séparés seulement par un rang ont subi des dommages équivalents, mais un seul a pu obtenir de l'aide financière.

J'exhorte le gouvernement à réexaminer sa position dans ce dossier.

Les crédits

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 7 et 49.

[*Texte*]

L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE À LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE POUR LES SUBDIVISIONS TÉMISCAMINGUE ET VILLE-MARIE

Question no 7—**M. St-Julien:**

Le gouvernement a-t-il accordé des subventions à la compagnie de chemins de fer du *Canadien Pacifique* aux subdivisions Témiscamingue et Ville-Marie, dans la province de Québec et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a*) quels en sont les montants et en quelle année ont-elles été accordées, *b*) quel a été le trafic réel pour l'année?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Le gouvernement fédéral a consenti une aide financière (non des subventions) pour les embranchements du Canadien Pacifique aux termes de l'article 256 de la Loi sur les chemins de fer, pour les subdivisions Témiscamingue et Ville-Marie. Les sommes ont été versées comme suit:

Année	Aide financière ($) *	Trafic (wagons complets)*
1977	0	636
1978	145,238	647
1979	380,442	634
1980	515,725	612
1981	430,679	499
1982	924,730	152
1983	945,090	5
1984	684,887	4
1985	554,850	0
1986	171,121	0

En tout, 4 752 762 ont été versés.

* Chiffres combinés pour les subdivisions Témiscamingue et Ville-Marie.

Les parties de cette ligne pour lesquelles l'aide financière a été consentie ont été officiellement abandonnées le 19 février 1986.

L'EXAMEN DES LIMITES DES RÉGIONS ÉCONOMIQUES ÉTABLIES AUX FINS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question no 49—**M. Rodriguez:**

Le gouvernement a-t-il terminé son étude des régions économiques dans le cadre de la Loi sur l'assurance-chômage et, dans l'affirmative, *a*) quels en sont les résultats, *b*) quelles répercussions auront sur ces régions les changements éventuels esquissés dans *Le nouveau mode d'emploi*?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): L'étude des régions économiques établies aux fins de l'assurance-chômage, annoncée en août 1988, est encore en cours. Cette étude n'étant pas encore terminée, il n'est pas possible d'évaluer les répercussions que les changements proposés dans le document *Le nouveau mode d'emploi* auront éventuellement sur les régions telles qu'elles seront alors délimitées.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question no 44 marquée d'un astérisque?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'EXAMEN DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE—RÉGIONS ÉCONOMIQUES

Question no 44—**M. Wappel:**

Le 11 avril 1989, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il déposé un document intitulé *Le nouveau mode d'emploi* et, dans l'affirmative, quel en a été le coût de production a) unitaire, b) total, c) combien d'exemplaires en a-t-on produits?

M. Cooper: Oui, monsieur le Président, et la réponse est a) 2.06 $, b) 30 900 $ et c) 15 000 $.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1110)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE CRÉDITS N0 1 DE 1989-1990

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre procède à l'étude de l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-14, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le projet de loi de crédits provisoires du gouvernement pour l'exercice 1989–1990, le projet de loi C–14, a été approuvé par cette Chambre le 4 mai 1989. Le projet de loi a été rapporté de l'autre endroit avec un amendement indiquant que les quatre mandats spéciaux signés par le gouverneur général plus tôt cette année sont réputés avoir été émis légalement. Cette Chambre doit maintenant décider si elle accepte ou refuse de souscrire à cet amendement.

A première vue, l'amendement proposé semble inoffensif, mais il ne l'est pas. Il laisse entendre que le gouvernement aurait commis des actes illégaux en ayant recours à des mandats spéciaux du gouverneur général plus tôt cette année. Ce raisonnement est faux.

La demande de mandats spéciaux et leur approbation, sur ma recommandation par le gouverneur général étaient tout à fait conformes aux lois approuvées par le Parlement. Lorsque le projet de loi a été examiné à l'autre endroit, le conseiller juridique a déclaré que le gouvernement n'avait aucunement contrevenu aux lois du Parlement.

[*Français*]

Monsieur le Président, je tiens à dissiper toute confusion possible à ce sujet. C'est un fait établi que le gouvernement a agi correctement et légalement.

Accepter l'amendement laisserait supposer que tous les ministres de ce gouvernement ont agi illégalement, que les mesures prises en vertu d'une loi du Parlement étaient illégales et, enfin, que le gouverneur général a contrevenu à la loi. L'amendement renvoyé à cette Chambre n'est pas une légère modification sans importance.

Au cours des débats dont a fait l'objet cette question ces jours derniers à l'autre endroit, faits et opinions semblent s'être entremêlés pour semer la confusion et le doute. J'aimerais m'assurer que les faits entourant le recours aux mandats spéciaux sont bien connus de tous.

[*Traduction*]

J'aimerais d'abord passer en revue les circonstances dans lesquelles le gouvernement a eu recours à ces mandats spéciaux. Comme la plupart des députés le savent, les travaux de la deuxième session de la 33e législature se sont poursuivis presque continuellement pendant 24 mois avant la dissolution du Parlement pour les élections générales du 21 novembre. Après les élections, le Premier ministre (M. Mulroney) a convoqué le Parlement à peine trois semaines plus tard afin de régler les questions émanant du Parlement précédent sur lesquelles le peuple canadien s'était prononcé de façon si claire et si convaincante.

Le Parlement n'avait pas été convoqué aussi rapidement après des élections générales par un premier ministre depuis au moins 40 ans. Comme l'indiquait clairement le discours du trône prononcé le 12 décembre dernier, la session d'ouverture de la nouvelle législature devait porter sur la Loi sur le libre–échange. Après l'adoption de cette loi, la Chambre a décidé de s'ajourner le 30 décembre.

[*Français*]

Le gouvernement a déposé le 16 décembre dernier le Budget des dépenses supplémentaires «B» pour l'exercice 1988–1989, informant ainsi cette Chambre des crédits supplémentaires dont le gouvernement avait besoin pour cet exercice.

Comme la question des crédits n'a pu être abordée avant l'ajournement de la Chambre, le gouvernement a demandé au gouverneur en conseil d'approuver des mandats spéciaux. Aux termes de l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques, des mandats spéciaux peuvent être approuvés lorsque la Chambre est ajournée.

J'aimerais maintenant passer directement à la question de la légalité que soulève l'amendement proposé. Le Parlement a prévu un mécanisme pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil gouvernemental lorsqu'il ne siège pas. Voilà l'essence même de l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques: fournir des fonds provisoires afin que le gouvernement puisse continuer de fonctionner sans interruption jusqu'à ce que le Parlement soit en mesure d'examiner l'importante question des crédits.

L'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques énonce trois critères à respecter pour l'émission de mandats spéciaux du gouverneur général: il faut, premièrement, que le Parlement ne soit pas en session, deuxièmement, qu'il n'y ait pas de crédits pour répondre à ses besoins et, troisièmement, que le gouvernement ait à effectuer des paiements urgents et nécessaires pour l'intérêt public.

[*Traduction*]

La première condition à remplir est donc que le Parlement ne soit pas en session. Personne ne conteste que le Parlement ne siégeait pas. Toutefois, j'aimerais clarifier un point important au sujet de l'expression «ne pas être en session» telle qu'elle est définie dans la Loi sur la gestion des finances publiques. Le paragraphe 30(5) indique sans aucune restriction ni condition que «le Parlement est réputé ne pas être en session lorsqu'il est en ajournement». Cette disposition a été ajoutée en 1951 dans le but précis de permettre au gouvernement d'obtenir du gouverneur général les mandats spéciaux dont il a besoin lorsque le Parlement est ajourné. Le Parlement de cette époque s'attendait certainement à ce que l'on recoure à cette disposition pour faire émettre des mandats spéciaux du gouverneur général.

On peut donc supposer que lorsque le Parlement modifie une loi comme la Loi sur la gestion des finances publiques, il s'attend et accepte que l'on y ait recours. Le Président a d'ailleurs fait remarquer en Chambre le 2 mai 1989 que rien dans l'expression «ne pas être en session» ne laissait supposer qu'elle ne s'applique qu'aux périodes où le Parlement est dissous.

En ce qui concerne la deuxième condition, l'absence de crédits, je puis vous assurer que le gouvernement ne disposait d'aucun autre crédit pour s'acquitter de ces obligations.

La troisième condition concerne l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public. On a fait grand cas de l'interprétation de cette clause ces dernières semaines. Je tiens à indiquer clairement aux députés que le gouvernement a interprété cette disposition de la même manière que tous les autres gouvernements qui ont demandé depuis 1896 au gouverneur général d'émettre des mandats spéciaux.

En se penchant sur le recours aux mandats spéciaux, l'autre endroit a donné une nouvelle interprétation à la notion d'urgence. Il a établi un rapprochement entre cette notion et la situation dans laquelle se trouve le Parlement, laissant entendre qu'une distinction s'impose selon que le Parlement est dissous, prorogé ou ajourné. La situation d'urgence prévue à l'article 30 a trait au paiement qui doit être effectué, et non à la situation à laquelle la Chambre peut se trouver à un moment particulier.

• (1120)

L'avocat de l'autre endroit a bel et bien indiqué qu'il était malséant de sous-entendre dans un amendement que les mesures prises en vertu d'une disposition de la loi qui a été respectée seraient illégales. En d'autres termes, il n'y a aucune raison de légaliser ce qui est déjà légal. Je ne saurais énoncer plus clairement le défaut de cet amendement proposé par le Sénat.

[*Français*]

J'aimerais maintenant vous entretenir de la façon dont le Parlement a été tenu au courant. Chaque fois qu'un mandat a été émis, il en a été fait mention, presque immédiatement, dans la *Gazette du Canada*. Par exemple, le mandat du 19 janvier a paru dans la *Gazette* le 28 janvier, bien avant l'expiration du délai de 30 jours prévu dans la Loi sur la gestion des finances publiques. De plus, le 12 avril, une semaine avant la date d'échéance, j'ai présenté à cette Chambre un rapport pour l'exercice financier 1988-1989, qui a permis au Parlement de savoir le plus possible sur le recours au mandat que jamais auparavant.

Monsieur le Président, il importe de régler cette question aujourd'hui même. Le mandat spécial, signé par Son Excellence le gouverneur général le 1er avril, visait à répondre aux besoins du gouvernement pour les 45 premiers jours du présent exercice. On s'attendait que le Parlement ait ainsi le temps d'examiner et d'approuver le projet de loi des crédits provisoires.

La Chambre s'est certainement acquittée de ses responsabilités et comme en ont convenu tous les partis le 4 avril, elle a approuvé les crédits provisoires le 4 mai, une semaine après la présentation du Budget des dépenses principales.

Si l'assentiment royal n'est pas accordé au projet de loi C-14 aujourd'hui même, le gouvernement ne pourra plus, à compter de minuit ce soir, se servir des crédits devant être votés pour payer les biens à recevoir, les services à rendre ou les prestations à verser.

Entre autres, un certain nombre de fournisseurs de l'État risquent de ne pas recevoir à temps les paiements qui leur sont dus. Quelles en seront les conséquences, monsieur le Président, pour les entreprises qui comptent sur ces paiements?

Monsieur le Président, les anciens combattants du Canada risquent de recevoir leur chèque de pension et d'indemnité en retard. Les obligations du Canada envers nos anciens combattants sont certainement suffisamment importantes pour que nous mettions tout en oeuvre pour éviter à bon nombre d'entre eux l'angoisse que peut susciter un tel retard.

Monsieur le Président, les membres de la Gendarmerie royale du Canada doivent recevoir leur chèque de paie bimensuel d'ici la fin de la semaine. Nous nous attendons à ce qu'ils assurent la sécurité nationale et la mise en application de la loi en tout temps. Leur rémunération ne devrait pas être retardée par un point sans grande importance, comme l'a fait remarquer un honorable membre de l'autre endroit.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il s'agit d'une question importante à laquelle il faut donner suite immédiatement. Le gouvernement tient tout simplement à faire en sorte que ceux qui ont droit à des paiements les reçoivent dans les délais prévus. J'ai fait la preuve, monsieur le Président, qu'il n'était pas question d'irrégularité ni d'illégalité. Je partage l'avis de l'avocat de l'autre endroit, qui déclarait:

> Les dispositions de la loi ont été respectées.

En conséquence, le gouvernement n'est pas disposé à accepter l'amendement proposé. Je recommande que cette Chambre renvoie la motion suivante à l'autre endroit.

Je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson):

> Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'accepte pas l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-14, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, parce que cette Chambre estime que les mandats spéciaux signés par le gouverneur général le 19 janvier, le 16 février, le 23 mars et le 1er avril 1989 étaient déjà légaux.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Reprise du débat. La parole est au député de Kingston et les Îles (M. Milliken).

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion proposée par le ministre au sujet de l'amendement proposé par l'autre endroit au projet de loi C-14. Je crois que l'amendement qui a été proposé est bon et nécessaire et doit être adopté par cette Chambre pour les raisons que je donnerai maintenant.

[*Traduction*]

A mon avis, monsieur le Président, l'amendement proposé par le Sénat et que la motion vise à rejeter, est essentiel du point de vue des droits du Parlement. J'estime que notre débat d'aujourd'hui est fondamental pour les droits de la Chambre et du Parlement en général. J'ai déjà abordé ce sujet plusieurs fois pendant la présente session en soulevant la question de privilège ou en invoquant le Règlement. Si vous me permettez, monsieur le Président, je passerai en revue les événements qui ont conduit à ce débat.

La suprématie du Parlement est le principe à la base des travaux de la Chambre. Il peut paraître fastidieux de citer certaines sources faisant autorité sur la question, mais je crois que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a besoin d'un peu d'aide pour interpréter le sens de l'amendement proposé par le Sénat. Je me reporte à certaines autorités dont le président du Conseil du Trésor, j'en suis sûr, reconnaîtra la compétence. Tout d'abord, j'utilise l'ouvrage de feu A.V. Dicey intitulé *An Introduction to the Study of the Law of the Constitution*. Je cite la page 69 de la dixième édition parue en 1959. M. Dicey déclare:

> Le Parlement peut légalement légiférer sur tout sujet qu'il juge approprié. Selon la Constitution britannique, aucun pouvoir n'a prépondérance sur la souveraineté législative du Parlement.
>
> En droit, aucune limite prétendument imposée au pouvoir du Parlement n'a d'existence réelle ou ne saurait être confirmée par une loi ou par les pratiques des tribunaux.
>
> La doctrine de la suprématie du Parlement en matière de législation est la clef de voûte du droit constitutionnel.

J'estime, monsieur le Président, que par la mesure qu'il préconise aujourd'hui, le gouvernement fait fi de cette doctrine.

La notion de la suprématie du Parlement n'a pas été inventée du jour au lendemain. Elle a été conçue au Royaume-Uni et elle a été amenée ici il y a plusieurs siècles.

M. Dicey, dans une note au bas de la page 69 de son traité érudit, explique en partie la raison historique qui fait que le Parlement a obtenu le droit de regard sur les dépenses et les recettes. Voici un passage de cette note de la page 69:

> La raison historique qui explique pourquoi le Parlement n'est jamais parvenu à adopter des lois immuables ou, autrement dit, pourquoi il a toujours conservé son caractère d'assemblée législative suprême est ancrée profondément dans l'histoire du peuple anglais et dans la façon curieuse dont la Constitution anglaise a été élaborée. Depuis la conquête normande, l'Angleterre est gouvernée par un législateur absolu.
>
> Ce législateur, c'était la Couronne à l'origine, et la particularité de l'élaboration de la Constitution réside dans le fait que le pouvoir législatif de la Couronne n'a jamais été restreint, mais qu'il a été transféré de la Couronne agissant seule, ou plutôt avec un Conseil, à la Couronne agissant, dans un premier temps, de concert avec les chambres du Parlement, pour être ensuite subordonnée à celles-ci. Le Parlement, ou plutôt la reine techniquement parlant, est devenu ou, plus exactement, est toujours resté une assemblée législative suprême.

La notion de la suprématie du Parlement est issue de considérations portant sur les dépenses et les recettes. Elle est l'issue d'une série de luttes entre le Parlement et le roi. Il est inutile d'entrer dans tous les détails historiques. Le ministre de la Justice voudrait peut-être connaître ces détails. Je réserverai ces détails pour un autre jour.

• (1130)

Le transfert de ces pouvoirs s'est produit au cours d'une longue lutte qui a abouti en 1642 à une guerre civile au Royaume-Uni. Les députés se rappelleront que dans cette guerre civile le Parlement, qui réclamait le contrôle des dépenses et des recettes, se dressait contre le roi Charles Ier. Ce dernier fut finalement décapité en 1649 à la suite de cette lutte. A cette époque, le Parlement a essentiellement obtenu le contrôle des cordons de la bourse, qu'il a depuis lors resserré au cours des années. Je ne prétends pas que les choses n'ont pas changé depuis 1649, Dieu sait qu'elles ont changé, mais l'évolution, à mon avis, n'est importante que dans la mesure où le principe est resté le même et a été plutôt renforcé.

Pourquoi le Parlement a-t-il voulu tenir les cordons de la bourse? Parce que les législateurs au Parlement à cette époque, comme maintenant, savent que celui qui paie les violons choisit la musique. Celui qui détient les cordons de la bourse en fait contrôle le gouvernement. La situation en Angleterre était un peu différente. Ce pays avait un roi qui possédait un grand nombre de domaines seigneuriaux. Étant grand propriétaire foncier, il disposait de divers moyens par lesquels il pouvait se procurer de l'argent sans devoir demander la permission du Parlement. Il obtenait de l'argent et il en dépensait sans l'autorisation du Parlement.

Au fil du temps et à mesure que le rôle du gouvernement augmentait dans la société, les recettes que le roi tirait de ces sources ont constitué un pourcentage de plus en plus faible des besoins totaux du gouvernement, aussi il a fallu avoir recours au Parlement pour se procurer de l'argent au moyen des impôts. Dès que cette autorisation a été demandée, le Parlement a commencé à fixer des conditions pour accorder de l'argent à l'État.

Cette procédure a été transportée au Canada lorsque le pays a été institué. Nos ancêtres se sont battus pour obtenir le principe du gouvernement responsable dans les diverses provinces du Canada avant la Confédération, et ils ont eu gain de cause. Ce principe rend le gouvernement responsable et exige qu'il fasse rapport à l'assemblée et qu'il présente ses priorités et ses plans de dépense à l'assemblée qui doit les adopter avant que le gouvernement ne puisse dépenser quoi que ce soit.

Sur ce point, je voudrais maintenant citer des sources reconnues qui décrivent la relation financière entre la Couronne et le Parlement. Je voudrais d'abord citer la 6e édition du Beauchesne, de 1989, commentaire 595. Voici ce qu'il dit:

> La Couronne, étant le pouvoir exécutif, a la responsabilité de percevoir et de dépenser de l'argent. Par l'intermédiaire des ministres, la Couronne fait connaître aux Communes les besoins financiers du Gouvernement. Les Communes votent les crédits nécessaires pour répondre aux besoins de la Couronne et, sous forme d'impôts ou autres sources de recettes, lui donnent les moyens de pourvoir aux crédits autorisés. Par conséquent, la Couronne demande de l'argent, les Communes le lui accordent et le Sénat avalise. Les Communes ne votent pas de crédits si ceux-ci n'apparaissent pas nécessaires au pays d'après la demande de la Couronne.

Par conséquent, la responsabilité de déterminer les besoins reste avec le gouvernement. Personne ne conteste cela et c'est pourquoi nous devons avoir une recommandation royale sur tous les projets de loi de crédits présentés à la Chambre.

Le droit parlementaire tel qu'il est consigné dans l'ouvrage de Beauchesne reflète non seulement les lois du Canada, mais aussi l'usage constitutionnel qui fait partie intégrante de notre système légal.

Je passe maintenant à Erskine May, vingtième édition, et à un paragraphe très similaire à celui que j'ai cité, sauf qu'au lieu de parler du Sénat, il parle de la Chambre des lords. A la page 750, Erskine May décrit plus en détail la nature de la relation entre la Couronne et le Parlement. Le savant auteur écrit ceci:

> Les relations financières entre la Couronne et le Parlement définies au paragraphe précédent ont pris forme à l'époque où le roi gouvernait encore par l'intermédiaire de ministres responsables envers lui-même, et la Chambre des communes n'exerçait qu'un contrôle négatif par son pouvoir de refuser les crédits. Ces relations constitutionnelles se sont essentiellement maintenues, malgré l'établissement du gouvernement par l'exécutif dépendant de l'appui de la Chambre des communes. Au Cabinet, des pouvoirs provenant de deux sources différentes sont combinés sans être confondus. En tant que ministres de la Couronne, les membres du Cabinet prennent l'initiative de la politique et dirigent l'administration. En tant que chefs de la majorité à la Chambre des communes, ils font autoriser leur politique grâce à leur influence sur leurs partisans.

Sur les questions de politique financière, l'influence des ministre peut normalement prévaloir pour réduire le pouvoir de contrôle de la Chambre à un droit de critique, surtout exercé par l'opposition. Mais les doubles pouvoirs concentrés au Cabinet, les uns exercés en vertu de la loi ou de la prérogative, les autres fondés sur la coutume, ...

Et je souligne les mots «fondés sur la coutume».

. . . dépendent pareillement de l'appui constant de la Chambre des communes et risquent d'être nuls avec la perte de cet appui.

A la page 751, il dit ceci:

La Chambre des communes exerce le contrôle financier à deux niveaux différents. Au niveau de la formulation de la politique, elle autorise les divers articles de dépense et leurs montants; elle autorise aussi la levée d'impôts. Au niveau de l'exécution de la politique, elle s'assure que les dépenses autorisées sont dûment exécutées; autrement dit, elle voit à ce que les sommes autorisées, et pas plus, soient dépensées aux fins auxquelles elles ont été autorisées, et non à d'autres fins. Pour ces deux séries de fonctions, la Chambre des communes a mis en place les mécanismes appropriés, en partie au moyen de la procédure et en partie au moyen de mesures législatives et de la pratique administrative.

Les chapitres qui suivent portent sur la procédure et les mécanismes servant au contrôle de la politique financière, c'est-à-dire la présentation des prévisions budgétaires, le budget, le vote sur les prévisions budgétaires, les voies et moyens. . .

Le savant auteur décrit clairement la façon dont la Chambre exerce ses fonctions constitutionnelles fondamentales et très importantes relativement au contrôle des dépenses et des impôts.

On trouve à la page 761 un autre paragraphe intéressant. L'auteur y parle des relations entre le Parlement et la Couronne, et voici ce qu'il dit:

La pratique financière a commencé à prendre forme pendant la longue période où le roi disposait de recettes propres qui devaient servir à subvenir aux besoins ordinaires du gouvernement, et où aucune sanction légale n'entravait son pouvoir discrétionnaire de disposer comme il l'entendait des recettes supplémentaires accordées par le Parlement. Pendant toute cette période, la Chambre des communes, traditionnellement en faveur de l'économie royale, s'abstenait naturellement de prendre l'initiative d'offrir de l'argent à la Couronne. La pratique qui consistait à demander les fonds avant que ceux-ci ne soient accordés était donc devenue une règle invariable avant que le Parlement ne commence à prendre des mesures en vue d'affecter les fonds accordés aux dépenses pour lesquelles ils avaient été demandés. Ainsi, pour la question des crédits, aucune disposition du Règlement de la Chambre des communes n'était nécessaire pour maintenir le principe de l'initiative financière de la Couronne.

Les crédits

Au moment où le Parlement a assumé le contrôle de l'Échiquier, lorsque l'autorisation des crédits a été divisée en deux fonctions distinctes, soit l'octroi de fonds au moyen d'un vote et la levée d'impôts, la Chambre des communes a accepté que la règle s'applique à la fois aux deux fonctions, c'est-à-dire celle relative aux crédits et celle relative aux voies et moyens, et à toute question se rapportant à l'une ou l'autre de ces fonctions.

Les précédents en ce qui concerne le contrôle financier à la Chambre des communes remontent à des centaines d'années. Nous devrions considérer ces précédents comme exécutoires au Canada en vertu de notre pratique constitutionnelle. A mon avis, même s'ils ne sont codifiés nulle part, ils font néanmoins clairement partie de notre législation.

Récemment, comme en fait foi le hansard du 2 mai 1989, à la page 1176, le Président a rendu une décision dans laquelle il décrit la pratique canadienne concernant l'octroi des crédits.

• (1140)

Je cite deux paragraphes de cette décision parce que, à mon avis, ils évoquent exactement la loi actuellement en vigueur au Canada:

La Chambre des communes a un rôle important à jouer dans ce processus complexe.

Il parle du processus des crédits.

C'est aux Communes que sont d'abord déposés les projets de dépenses du gouvernement (appelés «prévisions de dépenses») et que sont présentés les projets de loi destinés à leur mise en oeuvre (appelé «projets de loi de crédits»). La *Loi constitutionnelle de 1867* dispose que la législation financière (et cela englobe les dépenses du gouvernement) doit prendre naissance à la Chambre des communes. Cette prescription est reproduite dans les règles de procédure de la Chambre, plus précisément à l'article 80(1) du Règlement, ainsi que l'ont clairement fait valoir certains députés, l'autre jour.

Du fait que le Budget des dépenses principal pour le prochain exercice est normalement adopté à la fin de juin, le gouvernement pourrait se trouver démuni de ressources financières entre le début de l'exercice, en avril, et la fin de juin.

Les règles prévoient donc que le gouvernement peut demander une avance sur le Budget des dépenses principal, ce qui s'appelle «crédits provisoires». En outre, le gouvernement peut avoir besoin de fonds supplémentaires de temps à autre, durant la session; il sollicite ces fonds au moyen de Budgets des dépenses supplémentaires.

Dans ce cas-ci, comme nous le constaterons dans un moment, le gouvernement avait déposé le Budget des dépenses principales, mais seulement après avoir émis des mandats spéciaux pour s'approprier quelque 6 milliards de dollars contenus dans ce Budget.

Dans sa décision, la Président s'est reporté à l'article 53 de la Loi constitutionnelle. Je le relis. L'article 53 porte que:

> Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des communes.

La présidence en convient sans aucun doute. Je suis persuadé que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) en convient aussi. C'est ce que prévoit la Constitution canadienne.

Le gouvernement s'est fondé sur la Loi sur la gestion des finances publiques pour agir comme il l'a fait avec ces mandats spéciaux. Je tiens ici à renvoyer les députés aux dispositions de cette loi, car le ministre y a fait allusion ce matin dans son allocution. Je crois qu'elles seraient plus faciles à comprendre si je les cite textuellement. Voici ce que précise l'article 26 de la Loi sur la gestion des finances publiques:

> Sous réserve des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, tout paiement sur le Trésor est subordonné à l'autorisation du Parlement.

La Loi sur la gestion des finances publiques elle-même prévoit qu'aucune dépense ne doit être engagée sans l'autorisation du Parlement. Et pourtant, le gouvernement dépense par le biais de mandats spéciaux. Que fait-il de l'autorisation du Parlement?

Le ministre invoque l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Pour être juste, je cite ici les dispositions pertinentes de cet article. Voici ce que porte le paragraphe 30(1):

> En l'absence de crédit, le gouverneur en conseil peut, par décret ordonner l'établissement d'un mandat spécial pour la signature du gouverneur général en vue d'autoriser un paiement sur le Trésor si le Parlement n'est pas en session, le président du Conseil du Trésor lui remet un rapport attestant l'absence de tout crédit pouvant autoriser le paiement et le ministre compétent lui remet un rapport attestant l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public.

Je vais passer tout de suite au paragraphe 30(5), car je ne crois pas que les dispositions intermédiaires soient pertinentes en la matière.

M. Kempling: Lisez-le au complet.

M. Milliken: Les députés voudraient que je le lise au complet. Je leur en enverrai une copie.

Le paragraphe 30(5) prévoit ceci:

> Pour l'application du présent article, le Parlement est réputé ne pas être en session lorsqu'il est en ajournement *sine die*. . .

Le ministre a sauté les mots suivants quand il a cité le paragraphe:

> . . .ou jusqu'à une date postérieure de plus de deux semaines à celle où le gouverneur en conseil a pris le décret ordonnant l'établissement du mandat spécial.

Je reviendrai sur ce passage parce que le paragraphe 30(5) est essentiel, à mon avis, pour comprendre la raison pour laquelle le Sénat a proposé un amendement à ce projet de loi.

On a déjà eu recours à la Loi sur la gestion des finances publiques ou à celles qui l'ont précédée. Le précédent le plus lointain que nous ayons trouvé remonte à 1896. Les deux côtés sont d'accord là-dessus.

Comme le ministre a témoigné devant un comité de l'autre endroit à ce sujet, il connaît les précédents aussi bien que moi, sinon mieux.

Or, dans tous les cas où ces mandats ont été utilisés, sauf un, ils l'ont été entre la dissolution d'une législature et le début de la législature suivante et non entre deux sessions.

Si je comprends bien les précédents, la seule exception s'est produite en 1896 parce qu'il fallait réparer d'urgence un toit qui coulait.

La situation actuelle est absolument sans précédent. Comme je l'ai dit à maintes reprises durant le débat sur ce projet de loi et dans ma question de privilège du 6 avril, dans ce cas-ci, le gouvernement utilise les mandats spéciaux du gouverneur général pour payer ses employés entre les périodes où le Parlement siège et qu'il est disponible pour voter les crédits.

Les détails sont très importants dans ce cas-ci. À l'article 3 du projet de loi C-14, on trouve la date à laquelle ces mandats spéciaux ont été émis. Plusieurs d'entre eux étaient irréguliers dans le sens dont nous parlons ce matin, soit ceux du 19 janvier, du 16 février et du 23 mars 1989. A ces mandats datés de la dernière année financière s'en ajoute, cependant, un autre d'environ 6 milliards de dollars, établi le 1er avril.

A l'article 3, le gouvernement demande la confirmation des trois premiers mandats. Toute irrégularité concernant leur émission se trouverait ainsi corrigée par ce projet de loi.

Il n'y est pas question, cependant, du mandat du 1er avril. S'il y avait plusieurs degrés d'irrégularité, je considérerais l'émission de ce dernier mandat comme la plus grave entorse à la pratique établie dans ce domaine.

Cette démarche est absolument sans précédent. J'ai soulevé la question à la Chambre le 6 avril, cinq jours après l'émission de ce mandat, et j'avais prévenu le Président de mon intention deux jours auparavant, soit tôt le matin la veille.

J'ai également soulevé la question à trois reprises, d'une façon ou d'une autre, le 4 mai, le jour où le projet de loi a été adopté à la Chambre. Je ne me reporte qu'aux discussions qui ont eu lieu ce jour-là, afin de préciser que le gouvernement n'a jamais cité aucun précédent pour justifier les mesures qu'il prend à cet égard. Chaque fois que je soulève cette question, on me répond que l'initiative du gouvernement est conforme à la pratique passée, et pourtant on ne me cite aucun exemple pouvant justifier la position du gouvernement en l'occurrence. On ne nous a soumis aucun exemple aujourd'hui et, sauf erreur, aucun n'a été cité où que ce soit. Je peux comprendre pourquoi. C'est vraiment unique. C'est là une façon de procéder tout à fait nouvelle qui, selon moi, est répréhensible. Elle va à l'encontre de la pratique constitutionnelle en général.

En l'occurrence, le projet de loi a été adopté conformément à un ordre spécial le 4 mai et il a été renvoyé à l'autre chambre, afin qu'elle procède à un second examen réfléchi. J'estime qu'un examen de ce genre est extrêmement important dans le cas de cette question.

Il est injuste d'affirmer que l'amendement apporté par le Sénat à ce projet de loi a un certain caractère illégal. Selon moi, l'autre endroit a cherché à supprimer toute ambiguïté pouvant découler de l'utilisation des mandats en question. Afin de justifier l'utilisation de ces mandats, le président du Conseil du Trésor doit s'appuyer sur les paragraphes 30(1) et 30(5) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

On a déjà discuté de cette question à la Chambre, et le Président a alors rendu la décision suivante. Je voudrais à nouveau me reporter à la page 1179 du hansard du 2 mai. Le Président a déclaré alors:

> Pour ce qui est de l'allégation que la loi aurait été violée, les députés disposent d'autres voies de recours pour établir ce fait.

Le Président n'a pas tranché la question de savoir si la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi constitutionnelle avaient été violées à la suite du recours à ces mandats. Selon moi, l'autre endroit est peut-être l'une des autres voies que le Président avait à l'esprit. Manifestement, certains croyaient qu'il y avait là quelque chose de louche. Il existe d'autres voies et on en suit une en l'occurrence. Selon moi, cette dernière donne d'excellents résultats.

• (1150)

Le ministre affirme aujourd'hui que les tribunaux constituent l'autre voie qui s'offre à nous. Pourquoi des députés devraient-ils s'en remettre aux tribunaux afin de défendre les droits de la Chambre? Notre institution est la plus haute instance du pays. Manifestement, nous ne devrions pas être forcés de nous en remettre à la Cour suprême afin de savoir si oui ou non le gouvernement agit illégalement. Nous pouvons sûrement trancher la question ici même.

Je demande au gouvernement de réexaminer cet amendement, de l'envisager sous un autre jour. Il ne faut pas qu'il y voie une critique, mais une tentative de corriger ce qui pourrait être une erreur.

M. Lewis: Répétez cela en gardant votre sérieux.

M. Milliken: Les députés peuvent bien rire. Ils rient de ce qu'on soit en train de fouler aux pieds les droits du Parlement.

Nous disons que cet amendement est raisonnable. Nous disons que le gouvernement peut avoir agi illégalement. Il ne faudrait pas semer l'incertitude en faisant adopter par les Communes ou le Sénat un projet de loi qui ne dissipe pas l'ambiguïté créée par les décisions du gouvernement.

Permettez-moi d'exposer les raisons pour lesquelles nous croyons que le ministre a pu, je répète, a pu agir illégalement en recourant à ces mandats. Le principe fondamental de notre Constitution, je l'ai dit, c'est le droit de regard du Parlement sur les dépenses publiques. Le 16 décembre dernier, le gouvernement a déposé des prévisions de dépense supplémentaires. Il cherchait ainsi à obtenir des crédits à des fins que le Parlement n'avait pas approuvées. Il les a ensuite obtenus, pendant l'intersession, au moyen de mandats spéciaux. En d'autres termes, sans que la Chambre ou un de ses comités consacre une seule journée à l'examen de ces prévisions de dépenses supplémentaires, le gouvernement a décidé qu'elles avaient force de loi et a fait émettre par Son Excellence un mandat spécial. Il a pris cet argent dans le trésor public et l'a dépensé à des fins que le Parlement n'avait pas autorisées.

Cela va tout à fait à l'encontre du principe selon lequel le Parlement a la haute main sur les dépenses publiques. Si nous voulons pouvoir exercer ce droit de regard, nous devons pouvoir examiner tout d'abord ces dépenses. C'est pourquoi les prévisions budgétaires sont normalement déposées au mois de mars. Cette année, nous avons dû attendre le mois de mai—à moins que ce ne soit la fin d'avril? Si ce n'est pas à ce moment-là, alors c'était le tout dernier jour de session d'avril.

M. Lewis: Cela découlait d'un ordre de la Chambre.

M. Milliken: Le ministre de la Justice (M. Lewis) affirme qu'on a suivi, en l'occurrence, un ordre de la Chambre. C'était là la date la plus tardive à laquelle ces prévisions budgétaires pouvaient être déposées. Si on avait pu compter sur une bonne administration, alors ces prévisions budgétaires auraient été présentées bien avant cela. La Chambre en aurait été saisie dès la reprise des travaux, le 3 avril. Au lieu de cela, nous avons dû attendre jusqu'à la fin du mois. Nous devons maintenant examiner toutes ces questions pendant que les crédits sont dépensés, alors que normalement, on aurait dû examiner ces prévisions budgétaires avant que le gouvernement n'effectue les dépenses en question. On aurait présenté une demande de crédits provisoires plus tôt et la Chambre y aurait répondu avant que l'année financière ne commence. Ce n'est pas ce qui s'est produit en l'occurrence.

Si l'on veut que le Parlement conserve son droit de regard sur les dépenses du gouvernement, alors, selon moi, on ne peut accepter que le gouvernement présente un Budget des dépenses supplémentaire, que la Chambre ajourne ses travaux sans étudier les prévisions budgétaires en question et que le gouvernement obtienne les crédits dont il a besoin par le biais de mandats spéciaux.

M. Harvard: Nos vis-à-vis veulent gagner sur les deux tableaux.

M. Milliken: Mon collègue a tout à fait raison. Le gouvernement veut gagner sur les deux tableaux.

L'autre raison pour laquelle, à mon avis, on remet en question les agissements du gouvernement en l'occurrence, réside dans le fait que la Loi sur la gestion des finances publiques n'a jamais été utilisée de cette façon auparavant. C'est vraiment une initiative sans précédent, que de se servir des mandats pour effectuer les paiements en question. Cela ne s'est jamais fait.

Manifestement, si les conventions constitutionnelles ont encore une certaine importance, la pratique établie en vertu des principes constitutionnels doit être respectée. Or, selon cette dernière, on peut avoir recours à ces mandats à des moments bien précis. Tous les autres pays membres du Commonwealth se sont débarrassés de ces mandats. Dans tous les cas, le gouvernement doit s'adresser à l'assemblée législative du pays, afin de faire approuver ses dépenses. Cependant, au Canada nous conservons ce régime désuet, car cela convient au gouvernement.

Je veux bien qu'on y ait recours lorsque le Parlement ne siège pas parce que les chambres ont été dissoutes, ou avant qu'elles ne soient convoquées après des élections. Cependant, lorsque le Parlement siège, le gouvernement doit manifestement s'en remettre au Parlement pour savoir s'il devrait ou non engager des dépenses, et lui permettre de prendre la décision pertinente.

Il s'agit en l'occurrence d'un gouvernement qui a refusé d'assumer ses responsabilités en convoquant la Chambre en temps et lieu pour dire aux députés: «Nous avons besoin de votre aide. Nous vous demandons d'approuver nos plans de dépenses. Prenez votre temps, analysez-les comme il faut et décidez ensuite si vous les approuvez ou non. Accordez-nous les fonds dont nous avons besoin.» Au lieu de cela, le gouvernement s'est servi des mandats spéciaux et a déclaré: «Bon, approuvez-les après coup.» Et c'est ce qu'il nous demande d'approuver dans ce projet de loi.

La troisième raison pour laquelle j'estime que cette pratique est inadmissible, c'est que le gouvernement se réserve déjà dans le Budget des dépenses un crédit spécial pour faire face à diverses éventualités. Il a donc accès à des fonds votés par le Parlement quand il manque d'argent dans certains domaines et qu'il doit demander des fonds supplémentaires. Le Parlement accorde toujours au gouvernement ce crédit, même si, à chaque occasion, cela suscite de vives discussions. Le crédit 5 du Conseil du Trésor s'appelle «Éventualités du gouvernement». Cette année, dans le Budget des dépenses, 360 millions de dollars ont été accordés par ce crédit pour les petites éventualités du gouvernement.

Je voudrais vous lire la description de ce crédit par lequel le Parlement accorde au gouvernement la permission d'utiliser cette somme de 360 millions de dollars. Je veux simplement montrer aux députés sa nature plutôt vague. Je vous lis un extrait du Budget des dépenses de 1989-1990:

> Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter des sommes à d'autres crédits relativement à la feuille de paye et à d'autres besoins et pour payer diverses menues dépenses imprévues auxquelles il n'est pas autrement pourvu, y compris les primes attribuées en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires et l'autorisation de réemployer toutes les sommes affectées à des besoins autres que ceux de la feuille de paye, tirées sur d'autres crédits et versées au présent crédit. . .

Autrement dit, le gouvernement aurait pu se servir des fonds prévus dans ce crédit pour acquitter les dépenses des postes du Budget supplémentaire B, et il les aurait ensuite remboursés, une fois que le Parlement aurait approuvé le Budget supplémentaire. En fait, nous savons ce que le gouvernement a fait. Il a dépensé entièrement les 360 millions de dollars et, lorsqu'il a eu de nouveau besoin d'argent, il s'est contenté de demander au gouverneur général de signer un mandat au lieu de se présenter au Parlement pour lui demander d'approuver le Budget supplémentaire B.

Ce n'est pas ainsi que le gouvernement du Canada devrait gérer les affaires de l'État. En effet, il est tenu de par la Constitution de se présenter devant le Parlement pour lui demander les crédits dont il a besoin, au lieu de demander simplement au gouverneur général de signer des mandats.

A mon avis, il y a trois raisons de mettre en doute la validité de ces mandats. Tant que le doute subsiste, l'amendement que le Sénat a proposé et qui ne blâme le gouvernement d'aucune façon dissipe cette ambiguïté et présente ces mandats dans la perspective appropriée, ajoutant que si cette fois les mandats ne sont pas illégaux, ils pourraient bien l'être si le gouvernement s'avisait de récidiver. L'amendement laisse les choses en suspens. Il écarte la possibilité que cette initiative passe pour un précédent constitutionnel, ce qui à mon avis risquerait de se produire si le projet de loi était adopté sans l'amendement proposé. Si le gouvernement devait rejeter cet amendement, c'est comme s'il disait: «Nous avons certes eu raison de faire fi des droits du Parlement. Nous avons certes eu raison de fouler aux pieds les droits du Parlement et de passer outre à son droit de regard essentiel sur les dépenses que le gouvernement engage avec l'argent des Canadiens.»

Ce n'est pas là ce que veulent les Canadiens. Ce n'est pas pour cela que nous avons été élus députés. Cette remarque vaut également pour les ministériels.

Il y a un autre principe de notre Constitution selon lequel la souveraineté est la source de toute justice. Autrefois, les sujets pouvaient effectivement en appeler au roi lorsqu'ils éprouvaient des difficultés par suite d'une décision injuste ou arbitraire de la part de quelqu'un qui exerçait l'autorité sur eux. Les députés savent que c'est la raison pour laquelle les rois d'autrefois avaient l'habitude de créer des tribunaux qui avaient le pouvoir de renverser les décisions des tribunaux seigneuriaux et autres dans toutes les régions du Royaume-Uni. Nous avons adopté la notion du droit de la Couronne d'établir des tribunaux au Canada. Évidemment, ce droit est maintenant entravé par le Parlement et le contrôle que celui-ci exerce sur la prérogative de la Couronne à cet égard. Cette démarche est analogue à celle que j'ai décrite plus tôt.

• (1200)

Dans ce transfert, la Couronne exerce son droit de grâce et de contrôle judiciaire par l'entremise de celui qui incarne la justice à la Chambre, soit le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Lewis). Monsieur le Président, on aurait pensé qu'en tant que source de toute justice représentant Sa Majesté au Canada, il aurait agi en conséquence. J'ai ici un article paru dans le *Globe and Mail* de vendredi et j'ai été scandalisé en le lisant, c'est le moins qu'on puisse dire.

J'aimerais vous lire ce que le ministre de la Justice a dit, monsieur. Ces paroles ne sont pas toutes de lui, mais vous reconnaîtrez vite les siennes. Le brillant auteur de cette chronique, M. Windsor, a dit:

> Le gouvernement n'acceptera pas que le Sénat le blâme d'avoir pris des raccourcis pendant que le Parlement était en congé cet hiver, a déclaré hier aux journalistes le leader des conservateurs à la Chambre.

C'est bien du ministre de la Justice qu'il s'agit, monsieur le Président.

> Il a laissé entendre que le gouvernement essaiera de monter l'opinion publique contre la chambre haute en attirant l'attention sur les anciens combattants, dont les chèques de pension pourraient être retardés la semaine prochaine à cause de l'action du Sénat.

Je passe un autre paragraphe.

> Les chèques de pension des anciens combattants doivent être traités mardi, mais si on ne sort pas de l'impasse d'ici là, «nous donnerons à ceux qui appellent le numéro de téléphone du sénateur Allan MacEachen, leader des libéraux au Sénat, d'ajouter M. Lewis.» Le gouvernement pourrait faire adopter son projet de loi de finances par une simple résolution des Communes portant adoption de l'amendement du Sénat. Cela équivaudrait toutefois à accepter la critique des libéraux.

M. Lewis dit donc aux journalistes que le gouvernement refusera les amendements et renverra le projet de loi au Sénat.

Une voix: C'est une honte.

M. Milliken: Ne dirait-on pas que le ministre de la Justice menace le Sénat, qu'il menace les anciens combattants de ne pas leur envoyer leurs chèques de pension? Pourquoi le ministre de la Justice ne dirait-il pas simplement: «Certes, l'amendement proposé par le Sénat est juste et équitable, et nous allons bien sûr l'adopter parce que nous avons les intérêts des anciens combattants à coeur.»

Au lieu de cela, il se sert des anciens combattants dans l'espoir d'atteindre le Sénat. . .

Une voix: Bravo!

M. Milliken: . . .il s'attaque à eux pour menacer l'autre endroit. A mon sens, pareil comportement n'est pas digne d'un ministre de la Justice. Il rit, monsieur le Président. Tous les députés d'en face semblent rire lorsque je parle de ce que permet ou ne permet pas la Constitution. Mais ils sont tout aussi tenus que nous, de ce côté-ci, de faire respecter la Constitution du Canada. Or, dans l'affaire qui nous intéresse, la Constitution n'a pas été respectée.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a fait des déclarations semblables. Permettez-moi de lire un extrait du même article, qui rapporte ses propos.

> Le Président du Conseil du Trésor, Robert de Cotret, a également critiqué la tactique des libéraux: «Ils s'appuient sur une question de procédure très secondaire qui devrait être débattue ailleurs, a-t-il dit. Ils mettent en péril un bon nombre de fournisseurs, d'employés et autres personnes qui reçoivent des versements du gouvernement. Il serait vraiment déplorable qu'ils ne reçoivent pas leur argent.»

Monsieur le Président, le même ministre a fait ce matin une déclaration dont j'aimerais vous citer un extrait parce qu'il dit dans l'article de journal que la question devrait être débattue ailleurs. Je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas débattue devant la plus haute cour du Canada, ici même au Parlement. Mais il s'y oppose. Il ne veut pas que ce soit à la Chambre ou à l'autre endroit qu'on examine la question. Il veut recourir aux mandats spéciaux du gouverneur général. Il n'a qu'une personne à convaincre pour qu'elle y appose sa signature, et c'est Son Excellence. Il n'a que le Cabinet à consulter. Tout peut se faire dans le plus grand secret. Dans la déclaration de ce matin, il a dit: «Accepter l'amendement laisserait supposer que le gouverneur général à contrevenu à la loi.» Il a dit que ce n'était pas illégal. Il a même insisté longuement là-dessus. Pourquoi prendrait-il la peine d'en discuter ailleurs si le ministre défend ce point de vue? Nulle part, il ne laisse place à la discussion. Il dit qu'il a raison, un point c'est tout.

Pourquoi ne pas reconnaître qu'il y a doute, adopter l'amendement et aller de l'avant, au lieu de rester sur ses positions et de donner des réponses évasives, et tenter de rejeter tout le blâme sur le Sénat? Car c'est exactement ce que fait le gouvernement. Je soutiens que le gros méchant loup dans cette affaire, c'est le président du Conseil du Trésor. Je vous en donnerai des preuves dans un instant, monsieur le Président.

Je voudrais signaler l'excellent travail qu'a accompli le Sénat dans l'étude de ce projet de loi. Celui-ci a été renvoyé au Sénat qui, dans sa sagesse, en a saisi son Comité des finances nationales. Le Comité a délibéré pendant un certain temps et en a examiné les dispositions ainsi que la façon irresponsable dont le gouvernement a contrôlé les dépenses du pays. Je voudrais parler du témoin qui a comparu devant ce comité le mercredi 10 mai. Il s'agit d'un spécialiste reconnu en droit constitutionnel. Cette personne n'est pas un spécialiste reconnu uniquement comme un spécialiste du Parti libéral. Le premier ministre (M. Mulroney) en parle parfois comme d'un constitutionnaliste. Le chef du Nouveau Parti démocratique a souvent dit que le sénateur Eugene Forsey était un spécialiste en droit constitutionnel. On a arraché M. Forsey à sa retraite pour qu'il se prononce sur la façon scandaleuse dont le gouvernement s'est acquitté de son devoir en matière financière à la Chambre.

Je voudrais lire certains extraits de son témoignage.

Une voix: Ne soyez pas trop sélectif.

M. Milliken: Je ne veux pas être sélectif. Le ministre de la Justice sait fort bien que je ne tiens pas à être partial dans mes citations. Dans son témoignage, à la page 14 des délibérations du Comité sénatorial permanent des finances nationales, M. Forsey a dit:

> Alors que le Parlement a été rappelé, qu'il est en mesure de voter des crédits et qu'un budget des dépenses supplémentaires a été déposé, c'est la première fois qu'on a recours aux mandats spéciaux du gouverneur général. Cela me semble. . . tout à fait répréhensible.

Ce sont les paroles de M. Forsey.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Il y en a beaucoup plus, monsieur le Président. A la page 17 du même document, il déclare:

> . . . le Sénat a le devoir d'intervenir pour préserver les droits des citoyens.

C'est effectivement le cas. Le ministre de la Justice pourra faire son discours plus tard. Il peut bien attendre.

M. Lewis: Continuez.

M. Milliken: Il a poursuivi:

> La Chambre des communes a manqué à son devoir. . .

Il a dit cela parce que la majorité à la Chambre a muselé l'opposition.

> . . . tout comme elle avait manqué à son devoir peu après les élections de 1984 au sujet d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Le Sénat avait refusé d'adopter le projet de loi en question tant que le budget n'aurait pas été déposé. Dans ce cas là aussi, la Chambre des communes a manqué à son devoir et le Sénat se devait de préserver les droits des citoyens aux termes de la Constitution.

Voilà un autre exemple d'abus par le gouvernement de sa majorité à la Chambre. M. Forsey ajoute à la page 18:

> A mon avis, nous nous trouvons maintenant devant la même situation—la Chambre des communes a manqué à ses obligations, et c'est au Sénat qu'il incombe de préserver les droits des citoyens en vertu de la Constitution.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Je n'ai pas terminé, monsieur le Président. A la page 23—le ministre de la Justice devrait se maîtriser—le sénateur Frith demande à M. Forsey ce que nous pouvons faire face à cette situation inconvenante.

> D'après vous, quelle attitude devons-nous adopter? Que pouvons-nous faire d'autre que refuser d'adopter le projet de loi?

M. Forsey répond:

> Je ne pense pas que vous ayez d'autre choix. Il y aura bien sûr de quoi faire dresser les cheveux sur la tête de certains, mais je pense que c'est la seule façon de contrer de tels procédés.
>
> Que se passera-t-il ensuite? Je suppose que le gouvernement devra rédiger un nouveau projet de loi comportant une disposition, à son avis nécessaire dans l'intérêt public, ainsi qu'une disposition rétroactive corrigeant cette utilisation inconvenante des mandats du gouverneur général. Le libellé pourrait être le suivant: cette mesure «est réputée avoir été» légale. Cela rendrait les choses rétroactivement légales, mais, à mon avis, n'engagerait pas le Parlement à confirmer pour toujours ce qui a été fait.

C'est ce que le sénateur Forsey a recommandé. A mon avis, ce que le Sénat a fait, c'est qu'au lieu de rejeter le projet de loi et de causer un brouhaha, il a fait un amendement très minime incorporant celui-là même que cet expert constitutionnel reconnu a proposé et il l'a inséré dans le projet de loi qu'il a renvoyé à la Chambre. Et maintenant, le gouvernement dit: «Oh, non, nous ne pouvons pas accepter cela. Cela pourrait sous-entendre qu'on critique nos actes injustifiés.» Or, si ces actes étaient corrects, le gouvernement ne s'inquiéterait pas de cela de toute façon et il accepterait cet amendement, car il est parfaitement évident que le libellé de l'amendement ne critique pas du tout le gouvernement.

Je voudrais maintenant passer à la page 35 du même témoignage. Encore une fois, M. Forsey tient d'excellents propos sur cette question. Il a déclaré:

> Je ne crois pas que le fait que le gouvernement soit majoritaire ou non entre en ligne de compte. Je suis d'avis qu'un gouvernement minoritaire est davantage tenu de convoquer promptement le Parlement qu'un gouvernement majoritaire. Cela étant dit, je pense aussi que le Parlement devait être convoqué dans un délai raisonnable, bien que j'admette que cette obligation soit moins contraignante dans le cas d'un gouvernement majoritaire. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement actuel a convoqué le Parlement. Sauf erreur, il a même déposé un budget supplémentaire pendant la session. Mais il ne l'a pas étudié. Il s'en est tenu aux travaux dont nous avons parlé plus tôt.
>
> Le gouvernement a d'abord suspendu les travaux de la Chambre, puis il a prorogé le Parlement avant même de lui laisser disposer des questions qui lui étaient soumises. Le gouvernement aurait très bien pu voter les crédits, et il aurait dû le faire en conformité avec les usages établis.

Il poursuit:

> Ce qui est dangereux dans cette façon de procéder, comme le sénateur Stewart et, si j'ai bonne mémoire, le sénateur Stollery l'ont souligné, c'est que si on l'accepte, rien n'empêchera un gouvernement de tenir une session d'une seule journée, comme l'a fait M. Mackenzie en 1940, et de reporter les travaux à plus tard. Une seule journée par année suffirait.
>
> Vous prétendez qu'aucun gouvernement ne serait aussi déraisonnable, qu'aucun gouvernement ne ferait une chose aussi répréhensible et qu'aucun gouvernement n'agirait de manière aussi incorrecte. J'aimerais bien qu'il puisse en être ainsi. Je me souviens de ce qui s'est dit et de ce que j'ai moi-même dit avec grande conviction lorsque M. MacKenzie King a dissous le Parlement après une session d'une journée en 1940. On disait qu'il avait porté atteinte à la pratique constitutionnelle d'une manière on ne peut plus outrancière. Et Dieu sait que je n'ai rien contre M. Mackenzie King! Il n'en demeure pas moins qu'il m'est arrivé à l'occasion d'avouer que telle ou telle pratique pourrait être dangereuse tout en considérant qu'elle est parfaitement constitutionnelle. Peu m'importe les personnes ou le parti qui en prennent l'initiative. Je n'appartiens plus à aucun parti.

Voilà ce qu'a dit M. Forsey.

• (1210)

J'ai un autre passage de la page 37 du même rapport, monsieur le Président. Il a dit ceci à propos de l'attitude du gouvernement à cet égard.

> Même si le délai est relativement court dans ce cas-ci, je crois que la pratique n'est pas raisonnable, en raison des circonstances qui prévalaient au moment où on y a eu recours. Voilà la question. Le danger, comme l'a signalé le sénateur Beaudoin, c'est qu'on ne peut dire précisément ce qui constitue un délai raisonnable: est-ce deux, trois, quatre ou neuf mois? Quand peut-on dire qu'il y a exagération? Naturellement, au delà d'un certain point, tout délai devient déraisonnable. S'il est déjà arrivé qu'on attende trois mois, on prétendra un jour qu'un délai de quatre mois est raisonnable. Une fois le précédent de quatre mois établi, on voudra légitimer celui de cinq mois, et ainsi de suite.
>
> Il se trouvera toujours quelqu'un pour prétendre que le délai est légal et nul ne pourra contester cette opinion, à part quelque avocat réputé, comme le sénateur Frith, ou quelque profane comme moi. Une fois admis l'argument que le délai est légal, tout sera oublié, pardonné et accepté.

Voilà le témoignage qu'a fait l'éminent sénateur devant le Comité sénatorial des finances nationales, et je trouve ce témoignage convaincant et raisonnable; c'est un témoignage d'expert qui est pertinent. Il dit très clairement que le gouvernement n'a pas assumé ses responsabilités constitutionnelles. Le gouvernement n'a pas réglé la question des crédits de façon raisonnable et il aurait dû venir faire approuver ces prévisions budgétaires à la Chambre à ce moment-là au lieu d'utiliser ces mandats spéciaux comme il l'a fait.

J'ai un autre passage du rapport du Comité des finances nationales à citer. Je dois dire que c'est un tantinet gênant pour le gouvernement, j'en suis sûr, parce que c'est le président du Conseil du Trésor qui témoigne et dit ce qu'il faut faire. Il a été questionné par le sénateur Stewart, comme en témoigne la page 1:25 des délibérations du Comité sénatorial du 3 mai 1989. Le sénateur Stewart a posé les questions suivantes:

> Le simple fait que le Parlement vous donne le pouvoir de décréter qu'une telle situation existe ne signifie pas que vous pouvez le faire pour n'importe quelle circonstance. Je ne dis pas que ce que vous avez fait est illégal.
>
> Je dis que cela va à l'encontre de la Constitution. Vous n'avez pas été en mesure de nous fournir un seul précédent pour justifier votre geste; toutefois, vous avez eu recours à des mandats spéciaux du gouverneur général alors que le Parlement a été convoqué et qu'il avait suspendu ses travaux, que la prorogation avait été décrétée.
>
> Vous n'avez pas été en mesure de fournir un seul exemple permettant de justifier votre interprétation de cette disposition. Je suis en train de vous décrire les résultats qui pourraient découler de votre geste, évidemment pas sous votre gouvernement, mais nous pourrions un jour nous retrouver avec un autre monsieur Trudeau. Songez un peu à ce qui arriverait s'il suivait votre exemple.

Le député rit. Il devrait écouter ceci, c'est très important.

> Si votre exemple est fondé, contestez-vous le fait qu'il serait alors possible pour un gouvernement de financer ces activités au cours d'une année à partir du Trésor au moyen de mandats spéciaux du gouverneur général? Y a-t-il une raison qui l'empêcherait d'utiliser des mandats? Vos conseillers sont près de vous. Ils connaissent bien la Constitution et la loi. Quelle est votre réponse?

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a répondu en ces termes: «D'abord, si un gouvernement devait siéger pendant une journée, comme vous l'affirmez, et immédiatement après proroger ces travaux, la loi l'autoriserait probablement à la faire.» C'était là la réponse du ministre. Autrement dit, selon lui, le Parlement pourrait siéger une journée par année et proroger immédiatement ses travaux, et le gouvernement pourrait puiser dans les fonds de l'État pendant le reste de l'année en se servant de mandats spéciaux et en puisant dans les fonds publics du Canada. C'est l'interprétation que le président du Conseil du Trésor donne à l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Si on prend cet article au pied de la lettre, c'est peut-être vrai. Il a peut-être raison. Mais peut-être que non. Supposons qu'il ait raison. Qu'advient-il de notre pratique constitutionnelle? Qu'advient-il des droits du Parlement? Qu'advient-il de notre contrôle des dépenses gouvernementales? Nous le perdons.

Tous les ministériels assis derrière le président du Conseil du Trésor n'auront plus non plus leur mot à dire dans les affaires du gouvernement parce que les fonds seront tous autorisés au moyen de mandats spéciaux du gouverneur général si le gouvernement choisit cette façon de procéder. Ce n'est pas là le but que vise la Constitution du Canada. Ce n'est pas là non plus l'intention de la Loi constitutionnelle de 1982, ni celle de la Loi sur la gestion des finances publiques. Par conséquent, je tiens l'interprétation que le gouvernement donne à cette loi, dans le meilleur des cas, pour douteuse. Dans le pire des cas, je la tiens pour fausse et absolument intolérable.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Pourtant, c'est là le genre de réponse que nous obtenons du gouvernement. Monsieur le Président, j'aimerais rapporter ce qu'a ensuite déclaré le président du Conseil du Trésor. Le sénateur Stewart lui avait demandé: «Et croyez-vous que ce geste serait légal et conforme à la Constitution? Votre interprétation m'étonne beaucoup, monsieur le Ministre.» M. de Cotret a

répondu: «Je présume que cela serait légal.» Le sénateur Stewart a demandé: «Mais ce geste serait-il légitime? Vous dites qu'il serait légal.» M. de Cotret a répondu: «Vous invoquez un scénario tout à fait imaginaire.» Je le reconnais. Le ciel nous en préserve. Nous devrions demeurer sur le plan de la réalité. Le gouvernement devrait aborder cette affaire financière d'une façon franche et directe. Il ne devrait pas compter sur l'autre endroit pour proposer des amendements à ses bills de nature à le tirer du pétrin financier où il s'est mis lui-même.

Voyons un peu ce qui se passe ici. J'aimerais me reporter de nouveau à l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je profite de l'occasion pour remercier mon collègue et lui fournir aussi le temps de retrouver ses notes.

M. Milliken: Monsieur le Président, je me réjouis de ce que le ministre de la Justice (M. Lewis) soit aujourd'hui si désireux de se rendre utile. J'aimerais bien qu'il accepte l'amendement.

J'aurais pu citer de mémoire l'article 30, mais je m'en serais voulu d'embarrasser le ministre en utilisant un libellé qui ne soit pas tout à fait exact. L'article 30 se termine en effet comme il suit: . . .«Le ministre compétent lui remet un rapport attestant l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public.» C'est là le critère. Le paiement doit être urgent. Pourtant, comment le gouvernement s'est-il conduit en l'occurrence? Le comité de l'autre endroit a constaté que le gouvernement a utilisé ces mandats spéciaux pour régler le coût d'inspection des arbustes qui ornent la résidence située au 24, promenade Sussex. Il a stupidement dépensé ainsi 27 000$. Soit dit en passant, le mot «stupidement» n'est pas de moi. C'est le terme que le premier ministre (M. Mulroney) a utilisé lui-même en parlant de cette dépense. L'étude en question qui a coûté 27 000$ devait permettre d'établir quels arbustes avaient le plus de chance de pousser là, ceux qui avaient besoin d'être émondés ou taillés, voire même arrachés, et quels arbustes seraient nécessaires pour améliorer l'apparence des parterres. Cette étude a coûté 27 000$. Cet argent n'a pas servi à acheter le plus petit arbuste. On a considéré ce paiement comme requis d'urgence pour le bien public.

• (1220)

Et c'est une dépense qui a été jugée urgente et nécessaire dans l'intérêt public en vertu de l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Une somme de 27 000$ obtenue au moyen de mandats spéciaux du gouverneur général a été dépensée pour réaliser un inventaire horticole. J'ai lu dans un journal ce matin que M. Southam avait déclaré que ce n'était pas une mauvaise affaire puisqu'il avait lui-même payé 10 000$ pour un inventaire semblable de son jardin qui est beaucoup plus petit que celui du 24 de la promenade Sussex. Il jugeait même que c'était une aubaine. Le premier ministre n'a pas qualifié cette dépense d'aubaine, il a même dit que c'était ridicule. Pourtant, le premier ministre et son gouvernement ont conseillé à Son Excellence le gouverneur général de signer un mandat spécial en affirmant que le paiement était urgent et dans l'intérêt public. C'est un scandale.

Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi eu, à Rideau Hall, l'autorité héraldique qui a obtenu des fonds pour une dépense urgente et nécessaire dans l'intérêt public. Il fallait des fonds sur-le-champ pour pouvoir accorder des blasons à certaines entreprises. Dans l'intérêt public, il fallait d'urgence des centaines de milliers de dollars. C'est ce que voulait le gouvernement lorsqu'il a demandé à Son Excellence de signer ces mandats. Pour accorder des blasons à de riches amis, le gouvernement a attesté de l'urgence du paiement et de sa nécessité dans l'intérêt public conformément à l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Une voix: De combien s'agissait-il, de 600 000$?

M. Milliken: Oh, le gouvernement s'est accordé plusieurs centaines de milliers de dollars par ce mandat spécial. C'est odieux.

Mais ce n'est pas tout. Les bureaux de certains ministres ont été redécorés. Nous avons appris l'autre jour que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) avait dépensé 35 000$ pour insonoriser son bureau. Je peux le concevoir. Il y a beaucoup de manifestants devant son bureau, notamment au sujet de l'essence frelatée. Tous ces crédits ont été accordés en vertu de mandats spéciaux du gouverneur général.

Ce n'est pas tout. Le magazine *Maclean's* fait paraître un article sur les derniers problèmes du gouvernement. Permettez-moi de le lire:

> C'était une soirée mémorable où l'ambassadeur Derek Burney et son épouse Joan ont reçu 560 invités à l'ouverture officielle de l'ambassade du Canada à Washington la semaine dernière.

On a dû payer cette réception à même des mandats spéciaux aussi.

> Et pendant que le premier ministre Brian Mulroney et sa femme Mila recontraient des invités comme le secrétaire d'État James Baker et le sénateur Edward Kennedy au balcon du sixième étage, le personnel de l'ambassade s'est efforcé pour que tout se déroule bien. Il n'y a eu qu'un problème: les serveurs ont dû substituer un vin français à un vin canadien que l'on n'avait pas reçu. Cependant, il semble que les responsables de l'ambassade aient choisi la marque La Fleur par souci d'économie. Par exemple, sur l'étiquette, que les serveurs prenaient soin de couvrir d'une serviette, on pouvait lire qu'il s'agissait d'un vin de qualité supérieure au même prix qu'un vin de table. Compressions budgétaires obligent.

Si le Parlement avait siégé à ce moment-là, on aurait pu offrir un meilleur vin parce que nous aurions pu approuver les crédits, mais, dans ce cas-là, on s'est prévalu d'un mandat spécial du gouverneur général. Peut-être est-ce pour ça que la cargaison de vin canadien ne s'est pas rendue à destination. Peut-être le gouvernement a-t-il été à court d'argent et n'a pas pu payer le transporteur canadien.

Après avoir dépensé tout cet argent pour du vin à servir lors de l'inauguration de l'ambassade, pour les services héraldiques à la Résidence du gouverneur général ou pour une étude concernant les massifs d'arbustes à la Résidence du premier ministre, le gouvernement nous déclare aujourd'hui qu'il n'aura pas assez d'argent après minuit ce soir pour payer les pensions des anciens combattants. Il a gaspillé l'argent. Il a utilisé l'argent qu'il a obtenu au moyen des mandats spéciaux du gouverneur général pour toutes ces dépenses saugrenues qu'il avait en tête, qu'il s'était lui-même autorisé à faire en vertu du Budget supplémentaire B qui n'a jamais été approuvé par la Chambre. Le gouvernement prétend maintenant qu'il ne lui reste pas suffisamment d'argent sur les sommes qu'il s'est accordées pour payer les pensions des anciens combattants. Voilà une façon scandaleuse de diriger le gouvernement du Canada.

Les Canadiens méritent mieux que ça et le gouvernement actuel devrait s'acquitter de ses responsabilités et veiller à ce que des fonds soient débloqués. Il aurait dû s'occuper de ce problème en mars dernier. Le voici maintenant qui se précipite à la Chambre pour nous dire que l'autre endroit paralyse tout le processus parce qu'il a adopté un amendement inoffensif qui ne porte pas atteinte à la crédibilité du gouvernement ni à la teneur du projet de loi qui a été adopté.

Il n'y a aucun retard en l'occurrence de la part de l'autre endroit. Le retard est attribuable au gouvernement. Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré lui-même vendredi aux journalistes qu'il n'acceptait pas cet amendement. Il n'a qu'à dire qu'il l'accepte, et nous l'adopterons aujourd'hui à la Chambre de sorte que le projet de loi puisse obtenir ce soir la sanction royale. Au lieu de ça, le gouvernement nous a saisis de la motion à l'étude pour retarder davantage le processus, pour faire croire que l'autre endroit a agi de manière incorrecte, alors qu'il a agi en fait avec beaucoup de circonspection. Il a fait un examen très favorable et très positif du projet de loi que le gouvernement a présenté. L'autre endroit n'a pas proposé une modification qui nuit au gouvernement ou qui change en aucune façon les crédits mais qui rectifie une anomalie apparente dans les activités du gouvernement et ses rapports avec le Parlement et les droits dont il peut ou non jouir aux termes de l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Il est très clair que l'article 30 de cette loi demande que trois conditions soient remplies avant que des crédits ne soient transférés ou affectés par un mandat spécial, et ces trois conditions sont les suivantes: qu'il y ait un besoin urgent, que le Parlement ne siège pas et qu'il n'existe aucun crédit pouvant autoriser le paiement. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a indiqué qu'à son avis il n'y avait pas d'autre crédit disponible, et je suis disposé à le croire parce que je pense que le gouvernement a dépensé tout l'argent dont il disposait et même davantage.

Il doit manifestement emprunter de l'argent, et nous en parlerons lorsque nous étudierons le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, mais il n'a pas attendu et il a emprunté de l'argent sans l'autorisation du Parlement aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il a dû manifestement emprunter de l'argent parce qu'il avait dépensé plus qu'on ne lui avait alloué. Il a déposé ce budget supplémentaire sans que nous l'étudiions au préalable.

Il est clair qu'il n'existait aucun moyen permettant d'effectuer ces paiements. Je l'admets. Il faut reconnaître que le Parlement ne siégeait pas bien qu'il eût facilement pu le faire. C'est le gouvernement qui décide quand ajourner la Chambre et quand la rappeler, et c'est à l'instigation du gouvernement que Son Excellence le gouverneur général a prorogé le Parlement le 28 février et que celui-ci n'a pas siégé en mars. C'est également à l'instigation du gouvernement que son Excellence le gouverneur général a rappelé le Parlement le 3 avril, ce qui veut dire que celui-ci ne siégeait pas en mars pour régler cette question normalement et promptement.

M. Blenkarn: Son Excellence l'a fait.

M. Milliken: Oui, Son Excellence l'a fait sur les conseils des ministres de la Couronne qui siègent à la Chambre des communes. Le député sait très bien que Son Excellence ne peut agir de sa propre intiative. Elle agit sur les conseils des députés d'en face. Ce sont eux qui lui ont donné ce conseil et je prétends que c'était un très mauvais conseil. Ils se devaient de lui donner un bon conseil. C'est pour cela que l'on élit les gouvernements. Ce gouvernement a donné à Son Excellence un très mauvais conseil.

M. Blenkarn: De quoi vous plaignez-vous, que c'était un mauvais conseil?

M. Milliken: Je me plains du fait que c'était un mauvais conseil qui, de plus, pourrait bien être illégal.

M. Blenkarn: Ce n'est pas illégal.

M. Milliken: C'est certainement inconstitutionnel et c'est là toute l'affaire.

M. Kempling: Moulin à paroles.

M. Milliken: Vous auriez dû écouter ce que je disais. Si vous l'aviez fait, vous seriez de mon avis. Si vous cherchiez à défendre les droits de cet endroit et de vos électeurs, vous seriez debout à dire la même chose que moi au lieu de rester assis là-bas.

Il est tout à fait honteux que pas un des députés de l'autre côté ne se soit levé pour défendre le Parlement. Ils sont tous d'accord avec le président du Conseil du Trésor qui a fait adopter ce projet de loi à toute vitesse et à piétiné nos droits. Il estime que nous n'avons pas le droit de critiquer son jugement et qu'il a agi conformément à l'article 30. Si nous n'avons pas le droit de critiquer son jugement ici, comme je l'ai déjà dit trois fois, où pouvons-nous le faire? Je n'ai pas l'obligation d'aller à la Cour suprême du Canada pour lui demander de décider si le président du Conseil du Trésor a agi convenablement. Cette question devrait être résolue ici-même et les députés de l'arrière-ban d'en face devraient se porter à la défense du Parlement. C'est ce qu'ils faisaient lorsqu'ils étaient de ce côté et que les libéraux faisaient des choses comme celle-là, sans jamais aller aussi loin, toutefois. Maintenant, nous n'entendons pas un murmure.

C'est une occasion pour les députés de prendre la parole et de dire ce qu'ils avaient l'habitude de dire dans le passé. Je me suis abstenu de citer de longs passages de discours prononcés par l'homme aux lèvres scellées, l'ancien député du Yukon, qui ne manquait pas sa chance de nous faire fondre en larmes quand il évoquait les droits du Parlement. Personne de l'autre côté n'a pris la relève. Où sont allés ces gens-là?

Que dire de M. Diefenbaker qui s'est toujours fait l'ardent défenseur des droits du Parlement? Tous ses collègues des deux côtés de la Chambre s'accordaient à dire qu'il était un éminent parlementaire. Il a combattu pour défendre les droits de la Chambre. Pourquoi ne se lève-t-on pas, comme lui, pour défendre le droit de regard du Parlement sur le sujet le plus fondamental de notre Constitution, soit les questions financières? Le silence de l'autre côté est presque assourdissant. Il est honteux que le Parti conservateur ait changé de priorités maintenant qu'il forme le gouvernement. Il devrait apprendre à assumer ses responsabilités conformément à la Constitution.

• (1230)

A mon avis, monsieur le Président, les mesures qu'il a prises aux termes de l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques, ses manoeuvres au cours de l'étude du projet de loi C-14, son retard à déposer le Budget des dépenses et le fait qu'il n'a pas demandé l'octroi de crédits dans le discours du Trône révèlent qu'il ignore tout des modalités de la Constitution canadienne, ce qui est renversant de la part d'un gouvernement, ou qu'il se fiche éperdument de l'obligation que lui impose la Constitution de présenter son Budget des dépenses à la Chambre de la façon appropriée afin que le Parlement exerce son contrôle sur les dépenses, comme il l'a toujours fait. En ayant recours à ces mandats spéciaux, le gouvernement s'attribue notre rôle et notre devoir. Au lieu de demander l'autorisation des Communes, il dit à Son Excellence de signer les mandats, car il entend dépenser les fonds sans autre formalité. Il obtiendra plus tard l'autorisation dont il pourrait avoir besoin.

En principe—et le sénateur Stewart comme M. Forsey l'ont signalé dans leurs témoignages devant le comité sénatorial—le gouvernement pourrait gouverner en ne siégeant qu'un jour par année au cours des quatre prochaines années et en ne se préoccupant pas le moindrement de la Chambre. Étant donné le peu d'initiative dont il a fait preuve pour toutes les questions d'ordre législatif, il pourrait facilement s'en tenir à cela, car, imaginez un peu la panique qui a dû s'emparer de lui lorsque la bise est venue, en février. J'entends d'ici le ministre de la Justice (M. Lewis) discuter entre quatre murs avec le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et le vice-premier ministre. Il dit: Nous ne voulons pas nous faire critiquer aujourd'hui à la Chambre des communes. Nous ne voulons pas que les journaux parlent de notre gaffe. Nous ne voulons pas nous faire rebattre les oreilles avec la fuite du budget. Nous ne voulons pas entendre parler d'autres démissions. Nous ne voulons pas entendre parler de scandales.

Alors, ne permettons pas que le Parlement siège. Gouvernons par mandats spéciaux; nous aurons ainsi tout l'argent dont nous avons besoin sans devoir tenir compte du Parlement ni répondre à des questions embarrassantes au cours de la période des questions. Nous ne tenons pas à ce que nos projets de dépenses soient débattus à la Chambre, car la presse risquerait alors de s'y intéresser.» Voilà ce qui arrive ici. Nous avons affaire à une tentative de dissimulation, et le gouvernement doit s'expliquer. J'exhorte le gouvernement à lire attentivement l'amendement et à constater à quel point il est inoffensif. Il ne critique en rien les décisions du gouvernement. Je peux dire sans hésitation que si je l'avais rédigé, il aurait probablement eu un peu plus de mordant.

Toutefois, je suis disposé à l'appuyer en dépit de sa mollesse, c'est-à-dire même s'il ne rend pas exactement compte, à mon avis, des irrégularités qui ont été commises. Mais il légalise ce qui s'est passé, que ce soit légal ou non. En adoptant cet amendement, je ne crois pas que le Sénat ait voulu se prononcer dans un sens ou l'autre. Il a seulement dit qu'il y avait un doute et pour clarifier la question, il a proposé cet amendement. J'invite le gouvernement à l'étudier de nouveau, à dissiper le doute, à retirer la motion que le président du Conseil du Trésor a proposée ce matin et à la remplacer par une autre approuvant l'amendement afin que ce projet de loi soit adopté et le problème des crédits réglé. Je ne veux plus voir le président du Conseil du Trésor verser des larmes de crocodile pour les malheureux qui ne seront pas payés. Il sait que l'impasse peut se dénouer très rapidement avec un petit peu de coopération de l'autre côté. Je l'invite donc à coopérer.

A propos de coopération, je me souviens que le lendemain de la fuite du budget, le ministre de la Justice a parlé ici de son importance dans la tradition et la pratique britanniques. Je l'invite, aujourd'hui, à faire preuve d'esprit de coopération, monsieur le Président, et à accepter l'amendement. Il en a le pouvoir: il est leader parlementaire du gouvernement. Il peut convaincre ses collègues que cet amendement est satisfaisant. Il peut obtenir que le président du Conseil du Trésor retire cette motion et lui en substitue une autre proposant l'adoption de l'amendement de l'autre endroit. Je l'invite à le faire tout de suite, monsieur.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'admets que nous sommes bien rarement d'accord avec les initiatives du Sénat, mais je dois reconnaître que nous sommes d'accord avec son initiative de ce matin, bien que les sénateurs ne soient pas élus. En nous retournant ce matin ce projet de loi, les sénateurs ont bel et bien giflé le gouvernement. Ils lui ont ainsi fait savoir qu'il avait commis une erreur, rompu avec les conventions et agi de façon tout à fait inacceptable.

Ces derniers mois, en effet, le gouvernement a eu recours quatre fois à des mandats du gouverneur général. Or, il ne devrait s'en servir que dans des circonstances extraordinaires, par exemple durant une campagne électorale fédérale ou lorsque une urgence exceptionnelle empêche le gouvernement de rappeler le Parlement pour voter les crédits dont il a besoin pour ses dépenses ordinaires. Cependant, j'ai deux reproches à formuler à l'endroit de ce projet de loi que le ministre nous a présenté ce matin. Tout d'abord, je le tiens pour un affront à la suprématie du Parlement. Le Parlement constitue au Canada l'autorité suprême. A mon avis, monsieur le Président, le gouvernement foule aux pieds les droits du Parlement. En second lieu, j'estime que le gouvernement craignait de convoquer le Parlement en janvier et en février derniers, à cause de l'activité économique et de toutes les fusions qui se produisaient au Canada. Le gouvernement aurait pu rappeler la Chambre. En fait, il aurait dû le faire.

Le gouvernement s'était bel et bien engagé à la rappeler le 6 mars, mais il a eu peur de faire face au Parlement, peur de faire face à la Chambre. Voilà pourquoi il a choisi de recourir à des mandats du gouverneur général pour se procurer des milliards de dollars au lieu de solliciter l'approbation du Parlement lui-même. Ainsi, le 19 janvier, il a eu recours pour la première fois à un mandat du gouverneur général pour dépenser quelque 80 millions de dollars. Le 16 février, il a eu recours à un autre mandat pour dépenser 500 millions de dollars. Puis, suite à la prorogation du Parlement le 28 février dernier, la Chambre devait se réunir de nouveau comme prévu le 6 mars; cependant, au lieu de nous convoquer ce jour-là comme nous l'espérions tous, le gouvernement qui craignait de faire face à l'opposition à la Chambre des communes, a dû avoir recours de nouveau le 23 mars à un mandat du gouverneur général pour obtenir 891 millions de dollars.

Or, monsieur le Président, le gouvernement a eu recours pour la dernière fois à un mandat du gouverneur général pour obtenir 6 milliards de dollars le 1er avril dernier. J'estime que le gouvernement a porté atteinte aux droits du Parlement en jouant un tel poisson d'avril à la Chambre deux jours avant que celle-ci ne se réunisse de nouveau. Le gouvernement agit d'une façon tout à fait irrégulière et anormale en usant ainsi des mandats du gouverneur général. Mes collègues ministériels le savent pertinemment. Le président du Comité des finances le sait. Il connaît les usages du Parlement. Il en connaît également les traditions.

Il sait pertinemment qu'on a rarement recours aux mandats du gouverneur général si ce n'est en cas d'élections ou lorsque le Parlement a une raison légitime de ne pas siéger à ce moment-là. Ce qui s'est produit en l'occurrence était très inhabituel. Cela se voit très rarement et n'a rien de normal. Je m'inquiète pour la suprématie du Parlement. La chose la plus importante dans un régime parlementaire démocratique réside dans le fait qu'un gouvernement doit faire approuver par la Chambre les crédits nécessaires pour financer ses dépenses courantes en ce qui a trait à ses programmes et aux ministères. C'est ce dont il s'agit lorsqu'on parle d'un gouvernement responsable et de la suprématie du Parlement. Je peux imaginer le discours que l'ancien premier ministre, John Diefenbaker aurait prononcé de ce côté-ci de la Chambre, il y a 10, 12 ou 15 ans.

Il aurait déclaré que le gouvernement foulait aux pieds les droits du Parlement et qu'il s'était arrogé un énorme pouvoir de prendre des décisions sans consulter les représentants du peuple. Je répète que M. Diefenbaker a prononcé je ne sais combien de discours dans lesquels il reprochait à M. Trudeau, alors premier ministre, de faire fi des droits du Parlement. Je sais que le ministre de la Justice actuel s'en rappelle fort bien. Si M. Diefenbaker était parmi nous, il estimerait qu'il s'agit là d'un des moments les plus importants cette année, alors que le gouvernement bafoue les droits de notre Chambre.

M. Diefenbaker n'est pas seul; deux anciens leaders parlementaires du Parti conservateur, Walter Baker et Jed Baldwin, ont prononcé des discours dans lesquels ils reprochaient au gouvernement de l'époque, un gouvernement libéral, bien entendu, de fouler aux pieds les droits du Parlement, de ne pas tenir compte des précédents et des conventions. Ce qui m'inquiète également, monsieur le Président, c'est que le gouvernement établit là un précédent extrêmement dangereux. Si nous laissons faire en l'occurrence, rien ne nous dit alors que le gouvernement ne procédera pas exactement de la même façon l'année prochaine.

• (1240)

Si, pendant que le Parlement ne siège pas, le gouvernement s'aperçoit que certaines de ses décisions ne sont pas aussi bien vues qu'il le souhaiterait, il ne convoquera pas le Parlement, mais émettra plutôt un mandat du gouverneur général pour faire face aux dépenses du gouvernement. Si nous fermons aujourd'hui les yeux sur cette tactique, le gouvernement l'utilisera de nouveau. En tant que parlementaire, cela m'inquiète. Je m'inquiète de voir que nous cédons une bonne partie de notre autorité et de nos pouvoirs au cabinet du premier ministre et aux membres du conseil exécutif qui siègent de l'autre côté. La Chambre et les députés élus pour y siéger perdront leur raison d'être.

Les événements que nous avons observés au cours des quatre derniers mois sont uniques. Aucun membre du gouvernement ne peut prétendre que cela s'est produit en 1925, en 1935 ou encore dans les années 1940, 1950, 1960 ou 1970. C'est sans précédent, et c'est pourquoi nous avons présenté cette motion aujourd'hui. Selon la motion que nous a envoyée le Sénat, les paiements faits en vertu des mandats spéciaux signés par le gouverneur général les 19 janvier, 16 février, 23 mars et 1er avril 1989 sont réputés avoir été faits légalement. Naturellement, le gouvernement n'est pas d'accord avec la décision du Sénat et lui renvoie sa propre motion.

Je veux faire valoir, entre autres arguments, que nous assistons aujourd'hui à la violation des droits du Parlement par un gouvernement très arrogant. Si Diefenbaker siégeait encore à la Chambre, nous aurions droit à un de ses splendides discours à propos des droits du Parlement et de la tradition britannique et les conservateurs ne cesseraient de se lever pour l'applaudir.

Il y a une autre raison à ce qui s'est passé. Mis à part sa tentative de contourner le Parlement, le gouvernement conservateur avait peur de rencontrer les élus du peuple en janvier, en février et en mars. Après avoir fait adopter à toute vapeur, la veille du Jour de l'an, le projet de loi sur le libre-échange, il avait peur de rappeler le Parlement en janvier pour faire approuver, comme il le devait, ses dépenses.

Souvenons-nous de ce qui se passait en janvier. Il se posait plusieurs questions politiques dans lesquelles le gouvernement n'avait pas le beau rôle. D'abord, l'opinion s'inquiétait de l'accord de libre-échange et de toutes ses retombées.

Ensuite, il y avait la folie des fusionnements. Les brasseries Molson et Carling O'Keefe ont fusionné. L'opinion s'en inquiétait. La PWA, propriété des Lignes aériennes Canadien International, a pris le contrôle de Wardair. L'opinion s'inquiétait de voir le pouvoir se concentrer toujours plus. Je sais que cela inquiète aussi la nouvelle ministre, la députée de Vancouver-Centre (M^me^ Campbell).

En outre, Imperial Oil a pris le contrôle de Texaco Canada. Stone Container de Chicago proposait de prendre le contrôle de la Consolidated Bathurst. Les Entreprises Bell Canada ont pris le contrôle de Montréal Trustco. C'était la folie des fusions. Nous avons écrit au leader du gouvernement et au président de la Chambre pour leur demander de rappeler le Parlement afin qu'une enquête soit ouverte et que ces graves questions soient débattues avec le peuple canadien. Le gouvernement avait peur de rencontrer le peuple à ce sujet, parce qu'il était favorable à cette concentration d'entreprises et qu'il savait que l'opinion ne l'était pas.

Non seulement le gouvernement n'a pas rappelé le Parlement en janvier ou en février, mais il a reporté du 6 mars au 3 avril l'ouverture de la session. Il a agi ainsi parce qu'il avait peur de rencontrer les Canadiens sur le parquet de la Chambre des communes.

Il y a eu non seulement la folie des fusions, mais aussi toute l'histoire de la société American Express, dont on voulait faire une banque de l'Annexe A. Les banquiers étaient inquiets, et les Canadiens se préoccupent de l'avenir de leur pays. Une fois de plus, le gouvernement n'abondait pas dans le sens de l'opinion publique. Le ministre des Finances (M. Wilson) non plus. Je suis sûr que même le président du Comité des finances avait peur de faire face au Parlement à ce sujet. Et c'est pourquoi le gouvernement craignait de le rappeler. Il craignait de faire ce qu'il convenait de faire, c'est-à-dire de rappeler le Parlement pour obtenir des crédits. Il a fallu qu'il viole le Règlement de la Chambre et les conventions ainsi que les dispositions de la constitution canadienne et demande au gouverneur général un mandat lui permettant de prélever 7,5 milliards de dollars sur le Trésor public, sans vote de la Chambre des communes.

Pour quelle d'autre raison le gouvernement craignait-il de rencontrer la Chambre en février ou même le 6 mars? Il avait peur de rencontrer la Chambre le 6 mars parce que les taux d'intérêt montaient et que les Canadiens, les petits entrepreneurs, les agriculteurs, les travailleurs, les propriétaires de maison et les consommateurs, se demandaient pourquoi il ne freinait pas cette flambée des taux d'intérêt. Le Parlement insistait pour revenir afin de s'occuper de cette importante question de taux d'intérêt et pour s'entretenir du déficit avec le gouvernement.

Soudain, le gouvernement a découvert que le déficit était un énorme problème. Ce n'en était pas un durant la campagne électorale, mais c'en devenait un en 1989. Le gouvernement avait besoin d'un mois de plus pour sabrer les budgets des divers ministères qui veillaient aux besoins des simples citoyens comme les garderies, les programmes agricoles et l'assurance-chômage. Le gouvernement ne voulait pas que le Parlement s'en mêle en lui posant des questions légitimes au nom des simples citoyens. C'est pourquoi les chambres n'ont par été rappelées. C'est pourquoi, le jour du poisson d'avril, le gouvernement a demandé au gouverneur général de signer un mandat de 6 milliards de dollars. Lorsque le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a témoigné devant le Sénat, il a affirmé que c'était une somme assez importante, et même anormalement importante, et qu'une telle chose ne s'était jamais produite. Lorsqu'on lui a demandé de citer un précédent, il n'a pu en trouver aucun pour la simple raison que cela ne s'est jamais produit auparavant.

Parce que cela l'arrangeait bien sur le plan politique et aussi pour des raisons partisanes et mesquines, le gouvernement n'a pas rappelé le Parlement. Agissant en gouvernement républicain comme celui des États-Unis, avec le concours du cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé, il a décidé de se procurer encore 7 milliards de dollars en faisant signer un autre mandat au gouverneur général.

Si nous laissons le gouvernement s'en tirer à si bon compte, qui peut dire ce qui arrivera pendant le congé estival ou si une question impopulaire surgit l'automne prochain. La rentrée prévue pour septembre pourrait bien être repoussée à la fin d'octobre ou en novembre. Une fois de plus, le gouvernement aura recours à des mandats du gouverneur général pour payer les pensionnés, les anciens combattants et pour continuer à entretenir le jardin du 24 Sussex, ou pour agrandir le placard des chaussures Gucci du premier ministre.

Pour des raisons politiques mesquines et partisanes, le gouvernement a eu peur d'affronter la population du Canada ici à la Chambre des communes. C'est pourquoi je voudrais proposer un amendement à la motion dont la Chambre est saisie. L'amendement est appuyé par mon leader à la Chambre, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Le voici:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tout ce qui suit les mots «1er avril 1989» et en y substituant les mots «respectaient peut-être la lettre de la loi, mais vont à l'encontre des conventions et créent un dangereux précédent.»

Si nous présentons cet amendement, c'est parce que le gouvernement peut alléguer que la lettre de la loi a été respectée. Je vous signale qu'Eugene Forsey, au Sénat, a déclaré qu'à son avis ce procédé n'était pas constitutionnel. Ce n'est certainement pas conforme aux coutumes. C'est là un précédent très dangereux.

Les députés d'en face ne seront pas toujours ici. Si ce genre de dangereux précédent est toléré en démocratie parlementaire, même si le gouvernement actuel ne l'utilise pas une autre fois au cours de cette session, qu'est-ce qui empêchera un autre gouvernement, dans 10 ou 20 ans, de dire qu'en 1989 un gouvernement conservateur a eu recours aux mandats du gouverneur général à quatre reprises alors qu'il pouvait reconvoquer les Chambres. Ce serait créer un dangereux précédent. Tous les témoins entendus par le Comité des finances au Sénat étaient unanimes pour dire que cette façon de procéder était très inhabituelle.

Je rappelle enfin aux députés ministériels l'histoire et la tradition de leur parti. Année après année, le Parti conservateur a fait valoir sur le parquet des Communes que le Parlement était suprême, que le cabinet du premier ministre usurpait de plus en plus le pouvoir et l'autorité du Parlement. Le pouvoir et l'autorité du Parlement passaient du Parlement au Cabinet, aux ministères, aux sous-ministres et à tous les bureaucrates. Les conservateurs insistaient dans leurs discours sur la suprématie de cet endroit et n'arrêtaient pas de dire combien il importe que nous prenions les décisions concernant les crédits. Rien n'est plus important que les votes sur l'utilisation de l'argent des contribuables. L'argent n'appartient pas au Parti conservateur du Canada ni au premier ministre (M. Mulroney). Il appartient aux contribuables.

• (1250)

Le gouvernement n'a pas fait approuver ces crédits par le Parlement. Il n'a pas fait approuver par le Parlement l'affectation de sommes supplémentaires pour le jardin et les placards du premier ministre, pour les chèques de pension ou quoi que ce soit d'autre. On crée ici un dangereux précédent.

Je fais appel aux meilleures traditions du Parti conservateur en lui demandant de prendre notre amendement en considération et de l'appuyer. Nous risquons, autrement, que le gouvernement établisse un précédent dangereux pour les années à venir.

Je sais que le président du Comité des finances est d'accord avec moi. C'est un homme honnête et droit. Il connaît l'histoire de cet endroit et l'histoire de son parti. Il sait que la procédure utilisée est irrégulière et va à l'encontre des coutumes.

Le ministre de la Justice (M. Lewis) le sait aussi. Il sait quel discours il aurait prononcé si Pierre Trudeau avait agi ainsi. Il proposerait un amendement comme le nôtre et il déplorerait le mépris évident à l'endroit du Parlement.

Le ministre de la Justice sait que son gouvernement avait peur de rappeler les Chambres en février ou mars dernier. Notre leader parlementaire lui a écrit deux ou trois fois pour demander que le gouvernement rappelle le Parlement et fasse débattre l'affaire American Express et celle des fusions. Il a reçu des lettres de même teneur du Parti libéral.

Il sait que les Canadiens voulaient que le Parlement soit convoqué. Il savait que l'exercice financier se terminait le 31 mars et que les crédits dont le gouvernement avait besoin devaient être approuvés par le Parlement. Il savait que le gouvernement serait obligé de demander au gouverneur général de signer un mandat de 800 millions de dollars et un autre de 6 milliards de dollars le 1er avril.

Le Parlement aurait pu être rappelé, mais les conservateurs avaient peur. Ils avaient peur de faire face aux Canadiens. Ils étaient en train de préparer un budget prévoyant des coupes sombres dans les programmes de garderies, les programmes d'assurance-chômage et les programmes mis sur pied à l'intention des gens ordinaires. Ils étaient en train de faire grimper les taux d'intérêt et le taux de chômage. Voilà pourquoi le Parlement n'a pas été convoqué.

En conclusion, je demande instamment à mes amis conservateurs de prendre la parole et de nous dire franchement ce qu'ils pensent. Qu'ils se souviennent des traditions de leur parti. Qu'ils se souviennent des discours qu'ils ont prononcés, lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, sur la suprématie du Parlement et sur l'opportunisme politique. Ils voteront alors avec nous et appuieront l'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. le vice-président: La présidence estime que l'amendement est recevable. Questions ou commentaires.

M. Milliken: Monsieur le Président, ce matin, sur les ondes de Radio-Canada, un des anciens combattants dont le ministre de la Justice (M. Lewis) se sert pour essayer d'atteindre le sénat, répondait à certaines questions.

Ma question est fondée sur cette entrevue avec M. Chadderton. La question était celle-ci: «Est-ce ce que vous pensez de toute cette histoire? Qu'on ne tient pas compte des Canadiens dans cette lutte de pouvoir?» M. Chadderton a répondu:

> Oui, il est très clair pour moi, qui connais Ottawa depuis fort longtemps, que le gouvernement est dans son tort. Il a essayé de faire adopter ces projets de loi de finances. Lorsqu'est venu le tour du Sénat, celui-ci a décidé d'exercer ses pouvoirs et il a renvoyé les projets de loi. Il s'agit de savoir qui a raison et qui a tort et, bien sûr, le Sénat, que nous soyons d'accord ou non, fait ce qu'il peut. Et le gouvernement ne veut pas céder. Aussi, le leader du gouvernement à la Chambre, Doug Lewis, fait tout un plat de cette affaire et déclare: «Bien sûr, nous allons essayer de gagner l'appui du public en lui disant que les retraités vont devoir se passer de leurs chèques.» Vous savez, si c'était une question importante, je ne penserais pas ainsi, mais ce n'est pas grand-chose, c'est une escarmouche entre les Communes et le Sénat.

L'intervieweur a ensuite demandé:

> Si tel est le cas, le Sénat ne devrait-il pas laisser tomber l'amendement et décider, puisqu'il est important que les anciens combattants, et les autres employés du gouvernement reçoivent leurs chèques, d'adopter le projet de loi tel quel?

M. Chadderton a répondu:

> Tant qu'on n'aura pas décidé d'abolir le Sénat, il faut se demander qui a tort et qui a raison du point de vue constitutionnel. Le Sénat exerce les pouvoirs qui sont les siens. Deuxièmement, il me semble très simple pour le gouvernement de modifier le projet de loi et de le renvoyer au Sénat.
>
> En somme, nous pourrions être tentés d'exercer des pressions sur le Sénat, mais je ne pense pas que les anciens combattants veuillent le faire, car ils savent tout comme moi que le Sénat ne fait qu'exercer ses pouvoirs.

Ces gens se sont déjà battus pour la démocratie parlementaire. D'après l'entrevue, j'ai l'impression qu'ils sont tout à fait disposés à le refaire. Le gouvernement devrait respecter les règles de la démocratie parlementaire.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Vous devriez avoir honte.

M. Milliken: Je n'ai pas la moindre honte. Je suis fier de défendre cette institution. C'est la ministre qui devrait avoir honte de faire partie d'un gouvernement qui foule aux pieds les droits de la Chambre.

M. Kempling: Vous êtes un moulin à paroles.

M. Milliken: C'est elle qui devrait avoir honte. Elle devrait être gênée de faire partie de ce gouvernement. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) n'est-il pas d'accord avec les commentaires de cet homme qui a été interviewé à la radio ce matin?

M. Nystrom: Monsieur le Président, certes je le suis. Le gouvernement porte atteinte aux droits du Parlement, à la suprématie du Parlement. Si nous le laissons faire, il créera un dangereux précédent.

Nous ne parlons pas de quelques dollars, mais du mandat de 6 milliards de dollars signé le 1er avril. Cette loi a trait à un autre mandat du gouverneur général, celui-là de 891 millions de dollars, signé en mars.

Le Parlement était censé être rappelé le 6 mars. Il ne l'a pas été parce que le gouvernement craignait d'affronter la population du Canada. Le gouvernement a plutôt fait signer deux mandats par le gouverneur général, d'une valeur de quelque 7 milliards de dollars. Cela ne s'était encore jamais vu. Nous n'étions pas en temps de guerre pourtant. Le gouvernement aurait pu rappeler les Chambres et nous aurions étudié le projet de loi portant affectation de crédits. Le Parlement aurait pu alors juger s'il convenait d'affecter ces 7 milliards de dollars pour que le gouvernement puisse remplir ses obligations pendant cette période. Mais il a choisi de ne pas revenir.

Si nous ne barrons pas la route à cet arrogant ministre de la Justice (M. Lewis) et au Parti conservateur dès maintenant, ils récidiveront. Le Parlement donnera des pouvoirs supérieurs à l'exécutif, au cabinet des ministres, au cabinet du premier ministre. Nous ne sommes pas en régime républicain. Nous ne sommes pas aux États-Unis.

[*Français*]

Ce n'est pas la France, avec un système de gouvernement républicain. Au Canada, c'est différent. Nous avons ici un système parlementaire.

[*Traduction*]

Selon le principe premier du parlementarisme, le gouvernement doit faire approuver les dépenses par le Parlement.

Je connais des députés de longue date du parti ministériel, comme mon ami le député de Burlington (M. Kempling), qui savent que c'est vrai. Il meurt d'envie de faire un discours sur la façon dont le gouvernement et le premier ministre bafouent les droits et les traditions de la Chambre. C'est exactement ce qui se produit. Ils sont animés par le sectarisme. Ils veulent nous empêcher de poser des questions sur les taux d'intérêt, les fusions, la garde d'enfants, l'assurance-chômage ou sur les indemnités qu'on ne verse pas aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Voilà pourquoi le Parlement n'a pas été rappelé.

Le gouvernement mijotait entre-temps une offensive brutale contre les Canadiens ordinaires. Il ne voulait pas que nous l'interrogions à ce sujet. Il veut contrôler le programme politique et la diffusion de l'information comme le font le président des États-Unis et le président de la France.

Il est temps que les députés ministériels de l'arrière-ban fassent preuve de courage et d'indépendance. Il est temps qu'ils disent ce qu'ils pensent et qu'ils ressortent leurs propres discours, ceux que John Diefenbaker, Walter Baker et Jed Baldwin ont répétés pendant des années sur la suprématie de cet endroit.

Les conservateurs sont devenus opportunistes depuis qu'ils sont au pouvoir. Il ne faut pas s'étonner que les gens ne croient plus en eux. Il ne faudra pas s'étonner si les conservateurs finissent en troisième place aux prochaines élections.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PLAN DE PAIX POUR LA CISJORDANIE ET LA BANDE DE GAZA—LA NÉGOCIATION DE L'AUTONOMIE PALESTINIENNE

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, j'ai été heureux d'apprendre que le plan de paix du premier ministre d'Israël, Yitzak Shamir, a été approuvé par son Cabinet par 20 voix contre 6.

Le plan prévoit l'élection «libre, démocratique et secrète» des dirigeants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza pour négocier l'autonomie palestinienne dans les territoires. D'après la première phase de ce plan , les Palestiniens seraient autonomes sous l'égide des forces militaires israëliennes pendant une période d'au moins trois ans avant que l'on n'entame des négociations pour résoudre de façon permanente le problème du statut des territoires occupés.

Ce plan a été présenté au président américain Bush il y a six semaines. Plusieurs l'ont déjà critiqué. Le maire de Bethléem, Elias Freij, a toutefois dit à la télévision arabe d'Israël que le plan est une «bonne idée s'il est appliqué de façon équitable sous surveillance internationale avec le consentement de l'OLP et la participation des habitants de Jérusalem est».

Je sais que le Canada serait tout disposé à participer au système de surveillance internationale. Espérons que ce dernier plan constituera un progrès vers une paix véritable et durable.

* * *

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS NÉFASTES POUR LES FEMMES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, en ma qualité de Canadienne du Nord, d'autochtone et de femme, je représente des gens que le budget du gouvernement traite de façon tout à fait inéquitable et injuste. Il ne fait aucun doute que les Canadiens les plus pauvres sont des femmes, mais cela ne semble pas déranger le gouvernement.

Article 31 du Règlement

Par son budget, le gouvernement continue de punir les autochtones, les femmes et les enfants, et pas seulement au Canada. Il a porté un dur coup aux plus pauvres de la terre.

Environ la moitié de toutes les familles monoparentales dirigées par une femme vivent sous le seuil de la pauvreté, tout comme quatre femmes célibataires sur dix, dont la plupart sont des veuves de plus de 65 ans. Un enfant canadien sur cinq est élevé dans la pauvreté. Une Canadienne sur huit est battue.

Non seulement le gouvernement ne se préoccupe pas de ces Canadiens, mais il veut réaliser des économies sur le dos des femmes des pays en développement.

Je suis attristée et honteuse de voir que le gouvernement favorise dans son budget une classe de gens riches et privilégiés, tout en négligeant un nombre croissant de Canadiens dont les plus démunis sont des femmes et leurs enfants.

* * *

LE LOGEMENT

LE COÛT ÉLEVÉ DU LOGEMENT—LES EFFETS NÉFASTES POUR LES FEMMES

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, il n'y a pas si longtemps, le ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway) a admis publiquement que le gouvernement ne faisait pas du bon travail au sujet du logement. Il a invité les Canadiens à l'attaquer avec fougue.

Je voudrais attirer son attention sur deux groupes de Canadiens qui sont incapables de le faire, car ils sont pleinement occupés à joindre les deux bouts. En effet, quelque 60 p. 100 des familles monoparentales dirigées par une femme et 50 p. 100 des femmes âgées seules touchent un revenu en deçà du seuil de pauvreté.

Or, les politiques budgétaires gouvernementales sans pitié qui prévoient des taux d'intérêt élevés, le démantèlement des programmes de logement social et, maintenant, l'imposition d'une taxe sur les produits et services signifient qu'un plus grand nombre de femmes sont acculées à la pauvreté à cause du coût élevé du logement.

J'implore le gouvernement de renverser ses politiques pour que toutes les femmes du Canada puissent occuper des logements satisfaisants. Plus particulièrement, je demande le financement complet du programme de logement coopératif et le rétablissement du PAREL.

Certes, le gouvernement doit examiner les besoins en logement de ces femmes et pas uniquement ceux des riches qui habitent le long de la promenade Sussex.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LE TOURISME DANS LES RÉGIONS DE RESSOURCES DU QUÉBEC

M. Guy St–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Andre) a annoncé l'entrée en vigueur immédiate du volet touristique du Programme de développement des entreprises dans les régions de ressources du Québec: la Gaspésie—Îles–de–la–Madeleine, le Bas–Saint–Laurent, la Côte–Nord, le Saguenay—Lac–Saint–Jean, Charlevoix, le Nord–Ouest et le Nord du Québec.

Monsieur le Président, avec l'entrée en vigueur de ce programme, les régions de ressources se dotent d'une stratégie d'action qui permettra à leur industrie touristique de participer pleinement à l'effort de développement économique.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA FERMETURE DE LA BASE DE PORTAGE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, je me suis joint à la population de Portage–La–Prairie pour protester contre le projet de fermeture de la base des forces armées Portage. Des centaines de personnes de la région ont participé à une marche où le député local, le ministre principal du Manitoba et le ministre de la Défense nationale (M. McKnight), brillaient par leur absence. Il est évident que le ministre de la Défense n'a pas le courage de venir dans ma province faire face à la population qui portera à elle seule le fardeau de plus du tiers des réductions de personnel prévues dans le domaine militaire.

La fermeture de la base militaire Portage, combinée aux réductions d'effectif au casernement Kapyong, à Winnipeg, aura des conséquences dévastatrices au Manitoba. La seule fermeture de cette base signifie la perte de quelque 580 postes de militaires et 180 postes civils; elle fera perdre directement 20 millions de dollars à l'économie locale.

Parallèlement, les dépenses du ministère de la Défense augmenteront en Alberta, province du vice–premier ministre (M. Mazankowski), et en Saskatchewan, province du ministre de la Défense nationale.

Le gouvernement fait porter au Manitoba le poids de la réduction du déficit. La population du Manitoba ne demande que justice. Pourquoi le gouvernement ne prend-il même pas la peine d'écouter les Manitobains?

* * *

LA LIGUE DE HOCKEY JUNIOR

HOMMAGE AUX BRONCOS DE SWIFT CURRENT – LES GAGNANTS DE LA COUPE MEMORIAL

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler une histoire des plus remarquables dans les annales du hockey.

Il y a deux ans l'hiver dernier, je me suis levé à la Chambre pour faire rapport de l'accident d'autobus tragique qui a coûté la vie à quatre membres de l'équipe de hockey junior, les Broncos de Swift Current. Aujourd'hui, sur une note plus gaie, je rends hommage aux Broncos de Swift Current, une équipe imbue de l'esprit indomptable des Prairies, une équipe qui s'est relevée de l'accident et qui, samedi dernier, a atteint le sommet du hockey junior au Canada en remportant la coupe Memorial.

Je tiens à féliciter l'entraîneur, M. Graham Jones, le président des Broncos, M. John Rittinger, les joueurs et tous les citoyens de Swift Current et du sud-ouest de la Saskatchewan, qui ont appuyé l'équipe si fidèlement à travers toutes les épreuves.

Je sais que tous les députés voudront se joindre à moi pour féliciter les Broncos de Swift Current.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

L'INCIDENCE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE SUR LES FEMMES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, Rosamaria Ruiz, journaliste et agente de santé communautaire en Bolivie, s'est adressée à plusieurs centaines de femmes à l'assemblée générale annuelle du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Son exposé, qui donnait à réfléchir, était à la fois une évaluation de l'état actuel de l'économie mondiale et un appel à la solidarité entre les femmes, qui sont le plus durement touchées par la récession, la pauvreté et la guerre.

Article 31 du Règlement

Il est malheureux de constater que, à un moment où le Canada pourrait jouer un rôle de premier plan dans le mouvement pour la paix et la justice internationales, le gouvernement conservateur a choisi la voie opposée en réduisant l'aide accordée par le Canada aux pays dans le besoin. Les pays du tiers monde sont aux prises avec une dette extérieure accablante. Nous devons tirer une leçon de leur expérience et nous attaquer sans tarder au problème que pose notre propre dette.

Le Canada ne doit pas se détacher des problèmes de développement international, mais devrait plutôt chercher, avec la collaboration des pays pauvres, de nouvelles façons innovatrices d'assurer la prospérité et la justice pour tous.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LA JUSTIFICATION DE L'EXCLUSION DE BEN JOHNSON

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, le 26 septembre 1988, le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Charest) s'est permis d'interdire pour toujours à un de mes électeurs, M. Ben Johnson, de faire partie d'équipes nationales canadiennes. Il l'a fait sans donner à M. Johnson la moindre chance de se faire entendre. Il a communiqué cette décision par l'intermédiaire des médias.

Étant donné que la Loi sur la condition physique et le sport amateur ne prévoit que des mécanismes de financement, de quel droit le ministre se permet-il d'interdire à quelqu'un de participer à des compétitions? La loi en question ne comporte aucune disposition permettant d'exclure qui que ce soit de la compétition sportive.

Si le ministre avait lu l'article 2 de la Loi sur la condition physique et le sport amateur, il aurait vu que c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) et non lui qui est chargé de son application.

Le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, rempli de suffisance, a annoncé au monde qu'il allait interdire à mon électeur de participer à des compétitions au Canada alors qu'aucun ministre n'a le pouvoir de faire pareille chose et que, chose inouïe, il n'est même pas le ministre chargé d'appliquer sa propre loi.

Voilà un autre exemple de l'arrogance du gouvernement conservateur et de son manque de respect pour les libertés individuelles.

Article 31 du Règlement

LA DETTE NATIONALE

LA CONTRIBUTION DE 100 $ D'UNE ÉLECTRICE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur l'acte de patriotisme d'une de mes électrices.

Samedi dernier, j'ai tenu une assemblée à l'édifice de la Windsor Park Community League pour discuter du budget, du déficit annuel et de la dette nationale. A cette réunion, Mme Rita Bustin, institutrice d'école maternelle et chef de famille monoparentale, m'a remis un chèque de 100 $ à l'ordre du gouvernement du Canada. Mme Bustin m'a donné cet argent pour rembourser la dette nationale, pas les intérêts mais le capital. J'applaudis Mme Bustin et d'autres Canadiens comme elle qui se préoccupent tant de la dette et veulent faire quelque chose pour y remédier.

Donc, je prends la parole à la Chambre pour offrir au ministre des Finances (M Wilson), le meilleur ministre des Finances que notre pays ait jamais eu, le chèque de 100 $ que Mme Bustin m'a donné la fin de semaine dernière.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE DROIT DE LA FEMME À CHOISIR EN MATIÈRE DE REPRODUCTION

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, une société humanitaire ne veut pas un retour en arrière, un retour à l'époque où les femmes étaient des criminelles lorsqu'elles exerçaient leur droit sur le choix en matière de reproduction. Le choix en matière de reproduction est un droit fondamental de la personne.

Nous devons conserver ce droit, nous devons nous assurer que l'avortement ne redevienne en aucun cas un acte criminel, en réinstaurant le financement au planning des naissances, en assurant plus de recherche visant à développer des moyens de contraception sûrs et efficaces et, finalement, en nous assurant que toutes les femmes au Canada aient un même accès à des services de santé reliés à la reproduction.

* * *

L'EMPLOI

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, on se demande, parfois, à quoi servent nos programmes de planification de l'emploi. Sous l'ancien gouvernement, ils ne généraient que des emplois temporaires qui ne menaient nulle part. Aujourd'hui, ils se veulent une occasion pour chaque travailleur et travailleuse d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail.

Dans un communiqué émis la semaine dernière, un organisme de ma circonscription, qui s'appelle «La traversée internationale du lac Memphrémagog», écrit, et je cite: La formation et l'expérience de travail que La traversée internationale a données à ces travailleurs et à ces étudiants leur ont permis d'acquérir de nouvelles connaissances, d'établir des contacts avec le milieu du travail et de mieux s'y intégrer.

Monsieur le Président, le suivi réalisé auprès de ces douze employés a révélé des résultats percutants: 1 emploi permanent à La traversée internationale; 1 emploi permanent dans le secteur privé; 3 emplois à temps plein dans les secteurs privé et communautaire; 2 emplois à temps partiel dans les secteurs privé et communautaire; 1 lancement d'entreprise privée et 4 retours aux études à temps plein.

Voilà, monsieur le Président, de bonnes nouvelles pour la population de la région de Magog et celle de ma circonscription.

* * *

[*Traduction*]

LES CHAMPIONNATS DE HOCKEY

LA COUPE DU CENTENAIRE DU CHAMPIONNAT JUNIOR «A» REMPORTÉE PAR LES FLYERS DE THUNDER BAY ET LA COUPE ALLAN DU CHAMPIONNAT DE HOCKEY SENIOR GAGNÉE POUR LA CINQUIÈME FOIS PAR LES TWINS DE THUNDER BAY

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, deux événements sportifs qui ont eu lieu cette semaine touchaient la ville de Thunder Bay. Je suis heureux de faire savoir à la Chambre que samedi, l'équipe de hockey de Thunder Bay, les Flyers, a battu l'Île-du-Prince-Édouard et gagné ainsi la coupe du Centenaire du championnat junior «A». C'est la première fois que cette coupe va à Thunder Bay.

La semaine dernière également, l'équipe de hockey des Twins de Thunder Bay a gagné sa cinquième coupe Allan du championnat de hockey senior. Les Twins de Thunder Bay établissent ainsi un record canadien pour le nombre de coupes Allan gagnées. Il convient de féliciter les entraîneurs Dave Siciliano des Flyers et Bill MacDonald des Twins de leurs efforts et tous les joueurs de leur performance.

Thunder Bay et le nord de l'Ontario sont en train de devenir le centre du hockey amateur au Canada, prouvant une fois de plus que les petites villes et les régions rurales du Canada peuvent produire des gagnants.

* * *

LES FORÊTS

LA DÉVASTATION PAR LES INCENDIES

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, plus d'une centaine d'incendies ravagent la forêt manitobaine, y compris un des pires dans ma circonscription de l'ouest de la province. Il a éclaté jeudi et, il y a une heure, il s'étendait sur 120 000 acres.

On a fait évacuer les habitants de Cowan, Briggs Spur et Renwer. La route principale n° 10 est fermée. On a décrété l'état d'urgence dans les régions de Minitonas et de Mountain et interdit l'accès aux montagnes Duck et Porcupine.

Les fonctionnaires dévoués du ministère manitobain des Ressources naturelles travaillent comme des forcenés dans la lutte contre l'élément destructeur. Ils sont secondés par 120 pompiers, 21 autochenilles, 12 débardeuses, 7 hélicoptères et 4 avions-citernes.

La situation est stable mais sujette à changer d'une minute à l'autre à cause de la chaleur—presque 30 degrés Celsius—et des vents variables. Ce qu'il faut plus que tout autre chose, c'est de la pluie.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES DESTINÉES AUX MÉGAPROJETS D'EXPLOITATION DE COMBUSTIBLES FOSSILES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les Canadiens qui se préoccupent de l'environnement mondial se demandent pourquoi on a laissé dans le budget les subventions de 5 milliards de dollars que le gouvernement fédéral destine aux mégaprojets d'exploitation de combustibles fossiles.

Selon le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp), les mégaprojets représentent la meilleure stratégie que le pays puisse se donner pour maintenir son autosuffisance. Il a tort pour deux raisons. L'Agence internationale de l'énergie nous informe que nous utilisons d'une façon inefficace 30 p. 100 de notre énergie. Donc, si nous apprenons à l'utiliser efficacement, nous récupérerons 30 p. 100 de l'énergie que nous consommons actuellement.

Ensuite, nous avons le devoir de réduire la tendance au réchauffement de la planète. Or, les mégaprojets aggraveraient considérablement la pollution au bioxyde de carbone au Canada au moment où le monde cherche à la réduire.

Pourquoi le ministre de l'Énergie ne tient-il pas compte de l'environnement alors que le premier ministre (M. Mulroney) proclame son engagement envers le développement durable?

* * *

LES QUESTIONS D'INTÉRÊT POUR LES FEMMES

LES INQUIÉTUDES CONCERNANT LES PROGRAMMES SOCIAUX EXPRIMÉES AU COURS DE LA FIN DE SEMAINE

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, cette fin de semaine, des centaines de femmes sont venues de tous les coins du pays discuter à Ottawa de questions qui intéressent non seulement les femmes mais les Canadiens en général, à savoir, les garderies, les droits des autochtones, les pensions, les problèmes des personnes handicapées, toutes questions qui touchent effectivement l'ensemble des Canadiens.

Et pourtant, monsieur le Président, lorsque ces femmes ont voulu s'entretenir ce matin avec les hommes politiques qui ont le pouvoir de changer les choses en ce qui concerne ces questions, le gouvernement ne s'est pas montré.

Des voix: C'est une honte!

M. Young (Beaches—Woodbine): Je crois que c'est inacceptable pour les femmes de notre pays comme pour l'ensemble des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Période des questions. La parole est au très honorable chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA FERMETURE DE BASES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, concerne les fermetures et les réductions touchant certaines bases des forces armées, à la suite de la présentation de son budget. Le ministre devrait savoir maintenant que l'ouest de l'Île-du-Prince-Édouard est atterré par la fermeture de la base de Summerside, et que 40 p. 100 des compressions d'ordre militaire envisagées dans le budget touchent les habitants du Manitoba.

Je voudrais lui faire part d'une certaine situation au Nouveau-Brunswick. Je vais citer un passage d'un communiqué de presse daté du 21 avril 1988, qui se lit comme suit:

> Le ministre de la Défense nationale, l'honorable Perrin Beatty, a annoncé aujourd'hui des plans tendant à maintenir la base des Forces armées canadiennes, CFB Chatham, au Nouveau-Brunswick comme base viable et opérationnelle.
>
> M. Beatty a déclaré qu'il était heureux de signaler à la localité de Chatham que le gouvernement entendait non seulement tenir ses engagements, mais même aller plus loin. Les activités en question permettront de s'assurer que le terrain d'aviation de Chatham demeure tout à fait opérationnel durant les années 1990.

C'est là la fin de la citation, monsieur le Président. Afin de remporter des sièges au Nouveau-Brunswick lors des dernières élections fédérales, le ministre de la Défense nationale de l'époque a fait tout en son pouvoir pour garantir aux habitants de Chatham, au Nouveau-Brunswick, par le biais d'une annonce spéciale, que la base de Chatham serait agrandie et demeurerait tout à fait opérationnelle.

Comment le gouvernement peut-il maintenant justifier la violation de la promesse qu'il a faite aux habitants du Nouveau-Brunswick? Comment peut-il expliquer sa décision de réduire radicalement l'activité de la base de Chatham?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, le fait est que le chef de l'opposition est bien au courant de la situation financière à laquelle nous devons faire face au Canada. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Collins: . . .et de la nécessité de s'attaquer avant tout au déficit. Au ministère de la Défense nationale, nous devons également faire notre part. . .

Une voix: C'est toujours le même refrain.

Mme Collins: . . .et comme il le sait, nous devons procéder à des réductions de 2,74 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ainsi, pour prendre les décisions pertinentes au sujet de la façon de procéder aux compressions en question, nous avons dû manifestement nous pencher sur l'infrastructure nécessaire aux forces armées, et des décisions ont été prises sur les conseils de nos experts militaires.

En ce qui a trait à la base de Chatham, on y procédera à des compressions d'effectifs. La base continuera évidemment d'être opérationnelle, mais à l'instar de 13 autres bases du pays, elle devra subir des compressions, si on veut respecter l'objectif de 2,74 milliards de dollars pour réduire le déficit, chose fort importante pour le gouvernement et pour les générations à venir.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, s'il en était ainsi, pourquoi le ministre de la Défense nationale de l'époque s'était-il donné la peine de faire cette promesse aux habitants de Chatham?

Une voix: Exactement.

LE LIVRE BLANC—L'ABANDON DE LA POLITIQUE DE 1987

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'aimerais dire au ministre, si le ministre des Finances et le premier ministre n'interviennent pas, qu'il est insultant pour les Canadiens et dangereux que le gouvernement fasse fi du Livre blanc sur la défense de 1987 et adopte une politique de défense basée non pas sur les priorités militaires ni sur nos engagements envers les alliés, mais sur des considérations strictement partisanes.

• (1420)

Les fermetures ou compressions que le ministre des Finances a annoncées concernant les bases des forces canadiennes à Summerside, Gander, Sydney, Moncton, Chatham, Ottawa, North Bay, London et Winnipeg ont une caractéristique commune: elles se trouvent dans des circonscriptions de députés libéraux. C'est le cas de neuf des quatorze bases touchées par les réductions. Faut-il y voir une coïncidence, monsieur le Président? Les besoins militaires du Canada sont-ils maintenant fonction de considérations partisanes, nonobstant toute considération militaire?

M. Clark (Yellowhead): Quelle paranoïa!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances croit-il que le budget de défense du Canada est une caisse noire secrète des conservateurs?

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Quelle absurdité. Je n'en crois pas mes oreilles.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis absolument époustouflée et déçue que le très honorable chef de l'opposition fasse de telles allégations, qui sont fausses, comme il le sait. En fait, ceux de ses collègues qui ont déjà occupé les fonctions de ministre de la Défense pourraient lui faire part des besoins des forces armées et lui dire que certains changements s'imposaient depuis un certain nombre d'années.

Ces décisions partent d'un souci d'efficacité militaire et dépendent des fonctions militaires. Demandez à mon collègue, le député de Portage, ce qu'il en pensait. Tout comme bien d'autres au Canada, il est manifestement inquiet et nous comprenons ces inquiétudes. Nous travaillons avec ces députés; nous travaillons avec ces localités pour les aider à s'adapter et nous avons un programme de réadaptation pour aider les civils.

Mais encore une fois, monsieur le Président, ces décisions tiennent compte de l'avis des militaires sur les moyens d'atteindre nos objectifs en matière de défense. .

M. Allmand: Absurdités! Ça suffit.

Mme Collins: . . .de la manière la plus efficace et la plus économique possible, et j'aurais pensé que l'opposition nous applaudirait d'avoir réussi à y parvenir.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le fait est qu'il n'y a pas de justification militaire à tout cela. Par leurs actions, le ministre des Finances et le ministre de la Défense nationale ont vidé de sa substance le Livre blanc de 1987 sur la défense.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): S'il y a une chose à laquelle les Canadiens s'attendent, quel que soit le parti pour lequel ils votent, c'est que le gouvernement les traite sur un pied d'égalité de quelque région qu'ils soient.

[*Français*]

LA JUSTIFICATION DES FERMETURES DE BASES MILITAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pose encore une question à la ministre. Comment peut-elle justifier, par exemple, la fermeture de bases, sans qu'on ait pensé aux conséquences dans les localités concernées? Comment peut-elle justifier, sur une base, une priorité plutôt militaire, ou pour renforcer notre politique étrangère, si la raison primordiale était les conséquences partisanes de ces fermetures, comment peut-elle justifier cela à la population canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, les observations du chef de l'opposition ne cessent pas de m'étonner. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, les Libéraux ont ravagé le ministère de la Défense nationale.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Ils ont réduit de moitié nos effectifs de l'OTAN. Depuis quatre ans, nous augmentons sensiblement les crédits du ministère de la Défense nationale. Cette année, nous les augmenterons à nouveau et nous allons continuer de le faire, bien que ce soit à un rythme plus lent que prévu afin de concourir à notre objectif à long terme, à savoir l'assainissement des finances publiques. C'est là aussi une façon d'assurer la sécurité du pays.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE REFUS DE RENCONTRER LES PORTE-PAROLE DU COMITÉ D'ACTION NATIONALE—LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme. Étant donné que la ministre a annulé la rencontre entre le Cabinet et les porte-parole du Comité d'action nationale qui devait avoir lieu ce matin, que le Secrétariat d'État a décidé de subventionner le groupe anti-égalitaire REAL Women, que les compressions budgétaires appliquées au programme de garderies ainsi que la hausse des impôts constituent une attaque en règle contre les mères canadiennes qui travaillent, cela veut-il dire, comme certains signes, hélas, le laissent croire, que la ministre fait faux bond aux femmes canadiennes et refuse complètement d'honorer l'engagement qu'a pris le gouvernement, lui qui avait promis de veiller à l'égalité des sexes?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais d'abord préciser une chose: nous n'avons pas refusé de rencontrer le Comité d'action nationale. Nous lui avons proposé une autre formule, dans le genre des rencontres que nous avons eues avec d'autres groupes et que nous avons trouvées très utiles.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Nous n'avons pas boycotté la rencontre, bien au contraire. Je voudrais toutefois faire valoir deux ou trois autres points.

Premièrement, nous prenons très au sérieux les questions qui préoccupent les femmes, comme nous l'avons prouvé par le passé.

Deuxièmement, comme nous prenons ces questions au sérieux, nous avons découvert que les séances de consultation que nous avons organisées avec certains groupes, nous ont été très utiles pour élaborer nos programmes. Je me dois également de souligner que le premier ministre a rencontré par deux fois le conseil administratif du Comité d'action nationale. C'est le seul premier ministre qui l'ait fait. Le chef de l'opposition, du temps qu'il était premier

ministre, et le premier ministre avant lui, ont toujours refusé de le faire. Grâce aux réunions que nous avons eues avec le Comité d'action nationale et d'autres groupes, nous avons pu mettre au point des mesures salutaires pour les femmes canadiennes.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Monsieur le Président, on comprend pourquoi les députés d'en face n'étaient pas disposés à rencontrer les représentantes du Comité d'action nationale.

LA DÉMISSION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES DAMES PROGRESSISTES CONSERVATRICES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Judith Hendin, présidente élue de l'Association des dames progressistes conservatrices, a démissionné il y a quatre mois en raison du manque de respect des membres élus du Parti conservateur envers les groupes de femmes.

Étant donné que ce gouvernement se moque des préoccupations des Canadiennes, la ministre s'opposera-t-elle à la position du gouvernement et luttera-t-elle pour rétablir les programmes de garde d'enfants et pour supprimer les impôts et autres mesures budgétaires préjudiciables aux Canadiennes? Est-elle prête à prendre cet engagement aujourd'hui?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement ce qu'a dit M^me^ Hendin, mais je sais que le gouvernement a récemment nommé deux femmes à la Cour suprême et six au Cabinet et que 30 p. 100 de toutes les personnes nommées aux organismes du gouvernement sont des femmes. En ce qui concerne l'élaboration de la politique. nous avons annoncé dans le discours du Trône la constitution d'une commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction et nous avons inclus les prestations parentales dans les nouvelles dispositions en matière d'assurance-chômage. . .

M. Simmons: Qu'en est-il des services de garde d'enfants?

Mme McDougall: Le député parle des services de garde d'enfants après des années d'inaction. Les libéraux avaient décidé de remettre à plus tard le projet de loi sur les services de garde d'enfants.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfants. Le budget prévoit des crédits d'impôt pour enfants d'une valeur totale de 2,3 milliards de dollars. Nous avons établi un fonds spécial de 100 millions pour créer des places en garderie pour les enfants des femmes les plus démunies, des immigrantes et des autochtones. Nous avons convenu d'atteindre tous les objectifs de notre politique relative aux services de garde d'enfants avant la fin de notre mandat.

* * *

LE COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME AU CANADA

LES MESURES VISANT À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DE LA FEMME

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre qui vient de reprocher au gouvernement précédent ses années d'inaction dans le domaine des garderies. Or, dans ce domaine, son gouvernement à elle n'a fait qu'ajouter des années d'inaction à toutes les années d'inaction précédentes.

M. Clark (Yellowhead): Décidément, vous êtes poète.

M. Broadbent: Depuis près de deux décennies, le Comité national d'action sur le statut de la femme au Canada a beaucoup contribué à l'extérieur de la Chambre des communes à convaincre les Canadiens d'adhérer au principe de l'équité salariale, d'appuyer les programmes d'action positive, les droits des autochtones, les garderies, les pensions, et chose peut-être plus importante encore, il est parvenu en 1982 à mobiliser les Canadiens pour obliger le gouvernement à inclure dans notre Charte des droits les meilleures dispositions au monde pour protéger l'égalité des femmes. Je tenais à signaler à la ministre une partie de ce que le Comité d'action nationale a accompli pour tous les Canadiens.

Or, compte tenu des efforts constants du comité pour promouvoir l'égalité des hommes et des femmes au Canada, comment le gouvernement a-t-il eu l'audace, pour parler franc, de réduire son budget de 50 p. 100?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je répondrai tout d'abord à l'entrée en matière de la question en disant que notre gouvernement a adopté la Loi sur les normes des prestations de pension qui autorise le partage des crédits et les prestations au survivant d'une façon tout à fait nouvelle. Dans les autres domaines comme l'équité professionnelle, nous avons instauré un régime qui donne d'excellents résultats.

M. Allmand: Vous faites semblant d'agir.

Mme McDougall: Je crois effectivement que le Comité d'action nationale a beaucoup fait pour les femmes au Canada. C'est indubitable. Lorsqu'il a commencé son travail de coulisse, il était tout seul et il constituait le seul moyen d'avoir accès au gouvernement. Or, la situation a changé. Au sein du gouvernement actuel, monsieur le Président, tous les ministres sont accessibles. Ainsi, le mois dernier, des représentantes du Comité d'action nationale sont venues à Ottawa et ont pu rencontrer pendant neuf heures des ministres et certains de leurs

collaborateurs pour discuter à fond des questions qui les intéressent. Par ailleurs, la *Catholic Women's League* a pu rencontrer à loisir certains ministres. Quant à moi, j'ai eu des entretiens avec des représentantes de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités et avec celles des Guides. Les associations féminines sont maintenant en mesure de s'adresser collectivement au gouvernement et d'exercer une influence réelle sur ses politiques.

• (1430)

M. Broadbent: Monsieur le Président, la ministre sait pertinemment que le Comité national d'action exerce d'importantes pressions sur tous les partis, aussi bien ceux de l'opposition que celui du gouvernement, et c'est la raison pour laquelle il tient à poursuivre son action avec l'appui entier du gouvernement.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre chargée des pensions, je m'adresse au ministre des Finances. Le Comité d'action nationale, entre autres organismes, a récemment mis en lumière l'intention du gouvernement de transformer les programmes sociaux universels comme ceux des pensions et des allocations familiales en programmes de prestations fondées sur les moyens. Il a fait ressortir avec raison que, si on augmente le nombre de ceux qui sont touchés par cet examen des ressources chaques année, les Canadiens à revenu moyen et faible finiront par être touchés à leur tour.

La ministre chargée des pensions a déclaré en fin de semaine, et je crois la citer fidèlement, que neuf groupes de pensionnés sur dix qu'elle a rencontrés sont en faveur de la mesure. Cette affirmation contredit tout ce que nous avons pu vérifier.

Le groupe national des pensionnés avec lequel j'ai eu une rencontre vendredi et les neuf ou dix autres groupes que j'ai consultés prennent tous la position opposée. Le ministre des Finances voudrait-il nous dire quels groupes de pensionnés approuvent la position extrêmement rétrograde du gouvernement sur les pensions et les allocations familiales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député se laisse une fois de plus emporter par les effets oratoires. Il ne s'agit assurément pas d'une mesure régressive. Nous nous servons du régime fiscal et non d'un examen des ressources pour appliquer un degré d'imposition plus lourd à l'égard d'un programme gouvernemental donné. Le procédé est exactement le même dans le cas du crédit d'impôt pour enfants qui diminue à mesure que les revenus augmentent. Pour ceux qui gagnent plus de 50 00$, ces programmes gouvernementaux sont éliminés par le truchement du régime fiscal et non par un examen des ressources que nous estimons répréhensible. L'approche fiscale nous paraît tout à fait acceptable. On y a recours depuis des années pour certains autres de ces programmes sociaux.

M. Broadbent: Monsieur le Président, George Orwell comprendrait très bien. Que le ministre appelle cela comme il le voudra, il y a examen des ressources si, à un niveau donné, on supprime totalement la pension. C'est ce que fait le gouvernement.

[*Français*]

ON EXIGE LA PRODUCTION D'UNE LISTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu aux questions. Au cours du week-end, le ministre responsable pour les personnes âgées au Canada a dit que 9 groupes de personnes âgées sur 10 sont d'accord avec le gouvernement au sujet de la décision de couper les pensions. Notre expérience est complètement au contraire et le gouvernement a la responsabilité de nommer ces groupes. Ce matin, j'ai fait un effort pour obtenir la liste, mais le ministre n'a pas répondu. Le ministre des Finances, qui a dit presque la même chose dans le passé, voudrait-il donner la liste au Parlement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais répéter la réponse. Le député devrait savoir que ces mesures ont une raison d'être précise, et c'est la dette considérable du gouvernement. Les personnes âgées comprennent ce que cela veut dire. Il y a des années, 12c. sur chaque dollar servaient à payer l'intérêt sur la dette publique. Il y a dix ans, on en était à 25c. et, cette année, c'est 35c. Les personnes âgées comprennent que si nous ne freinons pas cette progression, nous ne pourrons maintenir nos programmes sociaux et, comme nous nous sommes engagés à les maintenir, nous prenons. . .

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA BARBADE

M. le Président: Je désire attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Lawson Weekes, président de l'Assemblée législative de la Barbade.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN MEMBRE DU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS

M. le Président: J'attire également l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Gary Ackerman, membre du Congrès des États-Unis d'Amérique.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je signale la présence à la tribune de l'honorable Elwood Veitch, ministre du Développement régional de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. le Président: Enfin, j'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable David Tonkin, secrétaire général de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BFC À SUMMERSIDE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Hier, plus de 10 000 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont participé à une marche pour protester contre la fermeture de la base de Summerside. Le gouvernement et tout le Canada peuvent donc juger de l'importance que les habitants de cette province attachent à cette question. Le gouvernement a-t-il l'intention de revenir sur sa décision de fermer la base?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Bien sûr, je comprends l'inquiétude des habitants de Summerside, mais je dois dire au député que nous n'avons pas l'intention de revenir sur la décision de fermer la base. Toutefois, nous collaborerons avec la localité. A cet égard, le maire de Summerside a déjà rencontré le ministre et mon personnel. Nous constituerons de concert un groupe de travail provincial qui élaborera des plans afin de trouver d'autres activités économiques pour la région de Summerside.

LES SOLUTIONS DE RECHANGE PROPOSÉES – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Elle parle de solutions de rechange. La population de Summerside et celle de l'Île-du-Prince-Édouard ne songent pas à trouver d'autres activités économiques pour le moment. Comment le fait de réduire 38 p. 100 de la main-d'oeuvre de Summerside à l'assurance-chômage et à l'aide sociale peut-il contribuer à abaisser le déficit, plus particulièrement si l'on considère l'autre solution possible qui a été présentée par mon collègue de York-Centre, soit la vente de la base des Forces canadiennes de Downsview? Cette possibilité sera-t-elle envisagée?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, les fonctions de la base de Summerside ne seront plus nécessaires et il ne serait pas approprié d'y transférer les activités dont est chargée à l'heure actuelle la base de Downsview. Nous nous efforcerons toutefois, dans le cadre de notre programme d'adaptation de la main-d'oeuvre, d'aider les employés civils qui travaillent actuellement à Summerside à se trouver un emploi et nous leur accorderons des avantages extrêmement généreux. Je suis sûre que le député voudra se joindre à un groupe d'étude dont la tâche sera de trouver, conjointement avec la localité, des initiatives de développement économique. Le militaire n'est pas la seule possibilité pour l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis sûre qu'un très grand nombre de personnes pourraient s'intéresser à toutes les possibilités immenses qui pourraient surgir. Elles pourraient s'entendre avec une de mes collègues qui a déjà connu une fermeture de base dans sa propre circonscription et qui a trouvé effectivement qu'une amélioration des activités pouvait en résulter. On a pu y trouver d'autres possibilités d'activité économique.

* * *

LES PÊCHES

LES CONTINGENTEMENTS POUR 1989 – LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans ou à son suppléant. Les quotas de poisson pour 1989 ont soulevé un tollé de protestations dans la région de l'Atlantique au mois de février, si bien que le gouvernement et le ministre ont été forcés de charger un groupe d'étude spécial d'évaluer l'ampleur des stocks, et le ministre doit recevoir son rapport aujourd'hui. Le ministre pourrait-il confirmer que M. Harris et son comité approuvent les méthodes d'évaluation des stocks employées par les scientifiques et

pourrait-il dire ce que le ministre des Pêches et des Océans et le gouvernement comptent faire pour essayer de régler le problème des stocks, puisqu'ils ne peuvent plus s'en prendre aux scientifiques, puisqu'ils ne peuvent plus s'en servir comme boucs émissaires.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le rapport provisoire de M. Harris et de son groupe d'étude doit arriver aujourd'hui. Il est peut-être arrivé ce matin. Le ministre des Pêches et des Océans l'a peut-être déjà reçu. Le ministre suppléant des Pêches et des Océans ne l'a pas vu. S'il est arrivé aujourd'hui, il sera examiné très soigneusement et le gouvernement annoncera en temps et lieu ce qu'il compte faire à la suite des recommandations de M. Harris et des membres de ce groupe d'étude, qui poursuivront leur tâche. Ils continueront jusqu'à la fin de l'année, et ce rapport-ci n'est que provisoire. Monsieur le Président, nous ne cherchons pas des boucs émissaires. Nous comptons aider les pêcheurs et les habitants de l'est du Canada. Nous laissons le soin de chercher des boucs émissaires aux libéraux. Cela ne nous intéresse pas, nous.

• (1440)

LA SURPÊCHE PAR DES NAVIRES ÉTRANGERS

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Comme il le sait, l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique ne s'est pas encore remise de l'annonce que National Sea a faite la semaine dernière au sujet d'importantes réductions qui toucheront des milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usine dans tout le Canada atlantique, particulièrement en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Le député de St. John's-Ouest peut-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement compte prendre pour empêcher la disparition totale des réserves de poisson dans le nord de l'Atlantique? Peut-il nous dire si le premier ministre reconnaît enfin la gravité du problème de la surpêche par des navires étrangers? Le premier ministre et le gouvernement acceptent-ils enfin d'intervenir dans ce dossier et d'inscrire cette question au programme du gouvernement pendant qu'il y a encore des emplois à protéger dans le secteur de la pêche?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, cette question est inscrite au programme du premier ministre et du gouvernement depuis longtemps. Si le député avait lu le discours du Trône, il saurait qu'il en est question. Je fais remarquer au député braillard que le gouvernement libéral élu en 1983, dont il était membre, a fait cadeau de 47 500 tonnes de poisson à la Communauté européenne et de 7 700 tonnes à la France.

L'EMPLOI

LES FERMETURES D'USINES DE TRANSFORMATION

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est également la ministre chargée de la situation de la femme. En Colombie-Britannique, le nouveau règlement gouvernemental sur le débarquement de poisson menace de faire disparaître quelque 6 000 emplois dans le secteur de la transformation du poisson. Sur la côte atlantique, les décisions d'entreprises de fermer des installations et de mettre des employés à pied menacent actuellement de détruire les moyens de subsistance de plusieurs centaines de travailleurs. Si l'on considère qu'environ 70 p. 100 de ces travailleurs sont des femmes, dont beaucoup font partie des minorités visibles et qui touchent actuellement des salaires équitables, comment la ministre prévoit-elle que ces femmes pourront se nourrir et nourrir leur famille maintenant que son gouvernement, à cause des mesures qu'il a prises, a détruit ces emplois?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'accepte pas l'affirmation selon laquelle le gouvernement a détruit ces emplois. Il y a manifestement un problème dans le secteur de la pêche. Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, en est bien conscient. Nous savons bien que le problème existe sur la côte est et sur la côte ouest. Mon ministère collabore avec les collectivités par l'entremise du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et d'autres programmes à notre disposition, car nous reconnaissons d'emblée la gravité de la situation pour les travailleurs en question. Et nous continuerons à collaborer avec elles.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA PÉRIODE DONNANT DROIT AUX PRESTATIONS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le gouvernement a détruit le secteur de la transformation du poisson en Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

Mme Black: Nous voyons maintenant les entreprises faire la même chose sur la côte est. La ministre sait que beaucoup de femmes qui travaillent dans le secteur de la pêche ont du mal à trouver même dix semaines de travail pour avoir droit à l'assurance-chômage. Il leur sera encore beaucoup plus difficile d'en trouver seize. La ministre reviendra-t-elle sur ses propositions en matière d'assurance-chômage et arrêtera-t-elle de pénaliser ces femmes qui n'ont pas d'autres solutions de rechange?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, premièrement, le programme actuel d'assurance-chômage demeure en vigueur. Deuxièmement, le nouveau programme sera avantageux pour les femmes dans un sens où l'assurance-chômage ne l'était pas auparavant, car beaucoup de ces femmes ont besoin de formation. Certaines d'entre elles ont besoin de cours de langue, et le gouvernement a résolu de mettre sur pied des cours de langue pour les femmes qui font partie de la population active. A l'automne, nous avons injecté 25 millions de dollars supplémentaires dans la formation linguistique. Nous avons pour les femmes des programmes de redressement de l'industrie de la pêche du poisson de fond et des programmes de formation qui n'existaient pas auparavant et qui leur assureront un avenir plus stable. De cette façon, elles n'auront pas à compter sur un emploi cyclique se situant au bas de l'échelle.

* * *

LES INCENDIES DE FORÊT

LA SITUATION AU MANITOBA

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre associée de la Défense nationale. La ministre sait sans aucun doute qu'au Manitoba, des incendies de forêt ont causé d'énormes dommages à nos ressources naturelles et à des propriétés. La fin de semaine dernière, l'état d'urgence a été déclaré dans les régions de Minitonas et de Mountain, dans ma circonscription. La ministre peut-elle expliquer aux Manitobains le rôle que peut jouer le gouvernement du Canada dans de telles situations?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, tous les députés sont affligés, j'en suis certaine, par la dévastation qu'a causée les incendies de forêts faisant rage au Manitoba. Comme le sait peut-être le député, le gouvernement provincial est le premier responsable de la lutte contre les incendies de forêt, mais Protection civile Canada est prêt à intervenir avec toutes les ressources nécessaires. Jusqu'à maintenant, la province ne nous a demandé que des hélicoptères de la Défense pour évacuer des personnes menacées et 60 maisons appartenant à la SCHL pour loger les évacués. Je sais également que mon collègue des Affaires indiennes et du Nord travaille de concert avec les responsables des réserves indiennes touchées par ces incendies. J'ajoute que si le gouvernement fédéral peut être utile d'autres manières, le gouvernement du Manitoba et le député n'hésiteront pas à nous le faire savoir.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE DU DISQUE

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du premier ministre. Avant et pendant la campagne électorale, le premier ministre et bon nombre de ses ministres ont assuré je ne sais combien de fois que rien dans l'accord de libre-échange n'aurait le moindre effet sur les industries culturelles du Canada. Nous avons maintenant un rapport, préparé par les propres fonctionnaires du gouvernement au ministère de l'Industrie et du Commerce, qui établit clairement que l'accord de libre-échange va saper l'industrie du disque au Canada et donc nuire considérablement à la carrière, à l'avenir et aux chances d'innombrables musiciens et artistes de la scène au Canada.

Ma question au premier ministre est simple. Monsieur, pourquoi avez-vous renié votre promesse? Allez-vous prendre ce rapport au sérieux et faire quelque chose pour aider l'industrie du disque? Allez-vous faire quelque chose pour les artistes au Canada?

M. le Président: Le député le sait, il devrait adresser sa question au ministre par l'intermédiaire de la présidence. Je lui demanderais de faire preuve de coopération.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'honorable représentant tire son information d'une dépêche de la PC publiée aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal. Sans les journaux, il n'y aurait bien sûr pas de questions à la Chambre.

En fait, monsieur le Président, l'information contenue dans l'article du journal provient d'un profil d'industrie du ministère de l'Industrie qui a été publié il y a plus de cinq mois, et ce n'est que maintenant que le député en prend connaissance. Je me permettrai de lui lire le commentaire de Brian Robertson, président de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement: «La dépêche ne vaut pas le papier sur lequel elle est imprimée.»

LES RAPPORTS DU MINISTÈRE SUR L'ACCORD

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je sais que le ministre avait de la difficulté à trouver le temps de lire pendant la négociation de l'accord de libre–échange. C'est absolument tragique qu'il ne se soit même pas donné la peine de lire les rapports rédigés par les fonctionnaires de son propre ministère. J'ai ici, monsieur le Président, 14 rapports sur les principaux secteurs de l'économie canadienne qui disent tous que l'accord de libre–échange a eu un effet néfaste sur ces secteurs. Il nous fera perdre des emplois et des possibilités, et ralentira notre croissance économique.

Quand le ministre commencera–t–il à lire ces rapports? Quand commencera–t–il à y donner suite? Quand le gouvernement prendra–t–il ses responsabilités et commencera–t–il à agir en tenant compte du fait que l'accord de libre–échange mine les industries et la culture canadiennes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est ce même député qui, il y a plusieurs mois, disait que nous devions oublier toutes ces histoires concernant l'accord de libre–échange et continuer à vivre. Maintenant, c'est lui qui ramène toutes ces histoires sur le tapis. Permettez–moi de signaler au député que le président de la société Chrysler, M. Lee Iacocca, a dit que l'industrie américaine ne pouvait pas être aussi compétitive à moins qu'on ne fasse quelque chose à propos du grand déséquilibre entre le coût des soins de santé aux États–Unis et les systèmes nationaux de soins de santé qui existent dans presque tous les autres pays. Les Américains dépensent presque 50 p. 100 de plus par habitant au titre des soins de santé que le Canada, et c'est pour cela qu'ils réclament maintenant à cor et à cri une harmonisation de leurs politiques avec les nôtres.

* * *

LE LOGEMENT

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation) qui semble avoir invité les Canadiens à l'attaquer lui et le gouvernement. C'est ce que je vais faire.

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

M. Fontana: Il y a deux semaines, le ministre a assuré à la Chambre que le gouvernement s'engageait à assurer des logements à un prix raisonnable et que le grand rêve canadien de posséder une maison n'était pas mort.

Deux jours plus tard quand le budget a été déposé, il a tenu un langage différent. En fait, il a déclaré exactement le contraire. On a maintenant augmenté les taxes sur les matériaux de construction, créé une nouvelle taxe sur les logements, supprimé le programme, diminué le financement et la générosité et on maintient des taux d'intérêt élevés.

Où aide–t–on les Canadiens moyens dans le budget? Où les sans–logis peuvent–ils trouver de l'aide dans le budget? Où aide–t–on ceux qui rêvent de posséder une maison? Où peuvent trouver de l'aide dans ce budget ceux qui cherchent des logements à un prix raisonnable? M. le ministre, où est cette aide?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, si le député avait été présent à la Chambre la semaine dernière, ou la semaine d'avant, et s'il avait lu les documents budgétaires dans le budget des dépenses, il aurait constaté qu'en fait on a augmenté cette année le budget du logement de 100 millions de dollars. Ce seul fait va aider les Canadiens.

Il y a aussi d'autres questions que nous étudions actuellement. Dans peu de temps, je suis certain que le député va applaudir le gouvernement pour avoir fait du logement une priorité dans notre pays.

L'UTILISATION DES TERRES DE DOWNSVIEW – L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, après une telle réponse, il n'est pas étonnant que les Canadiens critiquent vertement le ministre et le gouvernement.

La semaine dernière, le ministre disait à Toronto: «J'aimerais que nous dirigions l'offensive, mais je ne pense pas que ce soit le cas pour l'instant.» A mon avis, il tire plutôt de l'arrière, tout comme le gouvernement.

Avant d'être au Cabinet, le ministre réclamait que toutes les terres de Downsview soient utilisées pour des logements abordables. Aujourd'hui, 25 p. 100 de ces terres sont réservés à ce type de logement. C'est un quart seulement du total. De toute évidence, le ministre n'a pas résisté aux pressions et il a bradé ses convictions.

Le ministre ne pourrait–il pas renégocier et revoir les plans, pour que la totalité des terres soit utilisée pour des

logements abordables, afin que les gens de Toronto puissent acheter une maison?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, une fois de plus, le député sait que, en septembre, le gouvernement s'est départi de 135 acres de la base aérienne de Downsview pour permettre la construction de logements dans la région de Toronto. A l'époque on a annoncé que, conformément aux directives provinciales, 25 p. 100 au moins du terrain seront consacrés aux logements abordables, c'est-à-dire aux logements sociaux dont le loyer serait lié au revenu.

En ce qui concerne le reste du terrain, j'ai certainement l'intention, tout comme le gouvernement, de faire en sorte que les logements soient, si possible, offerts à des gens qui achètent leur première maison, et qu'ils soient abordables.

Naturellement, nous aurions besoin de la collaboration de la municipalité qui contrôle le zonage et nous espérons l'avoir pour que des logements abordables puissent être offerts aux Canadiens.

* * *

LES GARDERIES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU PROJET DE LOI

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Les provinces se plaignent de ne pas pouvoir créer les milliers de places dont elles ont désespérément besoin dans les garderies parce que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses à ce sujet dans le budget. Le ministre aurait pourtant déclaré que le retrait de ce projet de loi n'avait pas d'importance.

Peut-il expliquer aux familles canadiennes ce que signifie cette déclaration et dire s'il a l'intention de présenter un projet de loi sur les garderies qui reflète mieux les besoins des familles canadiennes et de leurs enfants?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux, en tout cas, corriger le préambule de la question. D'abord, je n'ai pas dit que le retrait de ce projet de loi n'avait pas d'importance. J'ai dit que les députés d'en face se sont opposés au projet de loi depuis le début, mais qu'ils ont prétendu hypocritement y être favorables quand le gouvernement a décidé qu'il ne pouvait pas l'adopter.

Après s'y être systématiquement opposés, il est étonnant que les députés de l'opposition lui trouvent maintenant des charmes qu'ils ne voyaient pas auparavant.

Ce que j'ai dit, c'est que les fonds fédéraux pour les garderies transférés aux provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada augmenteront de 20 p. 100 cette année et ce, sans limite précisée. Le gouvernement fédéral paiera 50 p. 100 des dépenses admissibles des provinces. Ce régime s'adresse particulièrement aux gens dans le besoin dont les députés d'en face devraient se préoccuper.

LA POSITION DU MINISTRE SUR LES GARDERIES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont jamais dit qu'ils étaient en faveur du projet de loi sur les garderies qui n'a pas été adopté. Au contraire, nous demandons continuellement au gouvernement quand il présentera un projet de loi sur les garderies qui reflétera clairement les besoins des femmes qui travaillent et ont des enfants.

Si sa réponse était sincère, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas rencontré, ce matin, le Comité d'action sur le statut de la femme pour expliquer sa position sur les garderies?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les députés remercient leur collègue d'avoir affirmé qu'elle n'a pas brusquement changé d'idée au sujet de ce projet de loi. Les députés de l'opposition s'y sont opposés si longtemps et d'une manière si systématique; ils l'ont jugé pire que le statu quo et ils prétendent maintenant s'inquiéter de son retrait.

Ma collègue, la ministre responsable de la situation de la femme, a clairement expliqué à la Chambre que les députés de ce côté-ci étaient prêts à rencontrer les membres du Comité et qu'ils le feraient avec plaisir. Nous leur avons cependant proposé que cette rencontre se tienne dans une atmosphère qui nous permette de discuter de leurs préoccupations avec elles.

Notre engagement au sujet des garderies tient toujours. Nous promettons encore d'augmenter les fonds consacrés aux garderies cette année et de réaliser nos autres engagements durant notre mandat actuel.

* * *

[*Français*]

LES MATIÈRES DANGEREUSES

LE TRANSPORT INTERNATIONAL DE BPC—LES INSPECTIONS—ON DEMANDE PLUS DE DÉTAILS AU SUJET DU PLAN FÉDÉRAL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. On sait que vendredi dernier, il a sorti un plan d'action en ce qui concerne la fermeture de certains postes frontières par lesquels il peut peut-être y avoir du transport de BPC par camion. J'aimerais lui demander, plus précisément, quel est son plan d'action au sujet du transport international de BPC, par air, par eau et par rails.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en effet, mon collègue, le ministre du Revenu, a annoncé ce matin que nous avions réduit à 31 seulement les portes d'entrée routières à l'importation de pétrole américain. Je peux vous dire aussi que nous avons reçu jusqu'à maintenant 91 résultats de tests de laboratoire, et que dans ces 91 cas, aucun BPC n'a été détecté.

Mon collègue du Revenu national et moi-même avons également donné instruction à nos fonctionnaires de préparer et de nous soumettre d'ici quelques heures un autre plan d'action, cette fois-ci pour les entrées par train et par bateau.

[*Traduction*]

LE TRANSPORT DE COMBUSTIBLES CONTAMINÉS—LES ACCUSATIONS DE DÉLITS CRIMINELS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, si j'en juge par ce que le ministre a dit jusqu'ici, il n'a rien fait en ce qui concerne les chemins de fer. Il affirme qu'il va annoncer des mesures cet après-midi.

Je demande au ministre si son gouvernement sait que le sergent Gregory Eagle de la Division de l'application des lois de l'État du Michigan a dévoilé que des mandats d'infractions majeures et d'infractions graves ont été émis contre deux sociétés canadiennes, dont la direction de Canflo Services.

D'après une lettre que nous avons reçue et les renseignements qu'il a fournis à l'Agence américaine de protection de l'environnement—pour que celle-ci les transmette au Canada, je présume—cette société canadienne a transporté des carburants contaminés entre le Canada et les États-Unis. Quand le camionnage est devenu risqué, elle a expédié le carburant par voie ferrée.

Le ministre sait-il que deux sociétés canadiennes sont accusées de délits criminels? Sinon, pourquoi pas? Dans l'affirmative, a-t-il établi un plan pour empêcher les expéditions internationales de BPC par voie ferrée?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons élaboré un plan visant à augmenter le nombre d'inspections de cargo expédié par bateau et par chemin de fer. Le ministère des Transports forme du personnel afin de mettre ce plan en oeuvre.

• (1500)

M. le Président: Je signale à la Chambre que je donne la parole aux députés de Willowdale et de Skeena pour que chacun pose une seule question.

* * *

L'INDUSTRIE

L'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ LUMONICS

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Vendredi dernier, le ministre a annoncé fièrement qu'il se réjouissait de l'acquisition de la société Lumonics par la société japonaise Sumitomo. La société canadienne Lumonics est le troisième plus grand fabricant de lasers au monde. Elle vend chaque année pour un milliard de dollars environ de lasers dans le monde entier.

Ma question est très précise: Le gouvernement japonais aurait-il permis qu'une entreprise étrangère acquière une société similaire au Japon?

M. Beatty: Naturellement, la question est absolument antiréglementaire. Pourquoi ne téléphonez-vous pas au ministre japonais compétent pour le lui demander?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme le fait remarquer mon collègue, cette question est antiréglementaire. Mais je dirai quand même au député que, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Canada, cette acquisition satisfait aux intérêts supérieurs de notre pays.

En vertu de l'accord intervenu, il y aura un accroissement marqué des activités de recherche et de développement. La société Lumonics aura le mandat international des lasers au sein de la société Sumitomo, ce qui lui assurera un accès privilégié au marché japonais des lasers, celui dont la croissance est la plus rapide au monde. Il va en résulter une stimulation de l'emploi et des activités de recherche et de développement et, en général, un net avantage pour le Canada.

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LES TESTS EFFECTUÉS AUX POSTES FRONTIÈRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il n'est pas sans savoir qu'il y a un an, le FBI a fait part à son cabinet de l'existence de combustibles contaminés.

Peut-il expliquer à la Chambre comment il se fait que ses collaborateurs ne lui en ont jamais parlé? Pourrait-il également préciser aux consommateurs canadiens dans quelle mesure ils sont protégés par les tests qui sont effectués aux 31 postes frontières, alors qu'il faut compter presque un mois avant que les résultats d'avril ne soient rendus publics, et que les camions qui font à l'heure actuelle l'objet de tests poursuivent leur chemin sans que personne ne sache s'ils transportent ou non des combustibles contaminés?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais corriger le préambule de la question dans lequel le député prétend que mon ministère avait reçu des renseignements de la part du FBI sur le commerce illicite de produits pétroliers frelatés. J'ai demandé, comme je l'ai dit l'autre jour, à mes fonctionnaires de faire une étude approfondie de tous leurs dossiers pour vérifier quelles sont les informations qui ont pu nous être données, et il appert jusqu'à maintenant, d'après tous les rapports qui me sont faits, qu'aucune information du genre n'a été transmise à mon ministère.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, c'est la première occasion que j'ai d'invoquer le Règlement, depuis que j'ai pris connaissance du compte rendu de la période des questions de jeudi. J'étais absent vendredi.

En réponse à une question que je lui ai posée au cours de la période des questions, le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie) a déclaré notamment ce qui suit, comme en témoigne la page 1 600 du hansard; voici:

> La National Sea a mis le député au courant de la situation, il y a quelques jours, et il s'est précipité à VOCM pour divulguer des renseignements privés et confidentiels.

C'est tout à fait faux. Je veux profiter de l'occasion pour mettre les choses au point. Je traite avec la National Sea et d'autres conserveries de poisson régulièrement, et je ne voudrais surtout pas qu'on croie que je ne respecte pas le caractère confidentiel de certains renseignements qui me sont transmis. Je ne les divulgue pas et l'affirmation du ministre était fausse.

Je ne veux pas en faire toute une histoire. Le député de St. John's-Ouest n'est pas une mauvaise langue, mais de temps à autre, il commet une gaffe.

M. le Président: J'ai permis au député d'invoquer le Règlement. Normalement, lorsqu'un député obtient la permission en question, afin d'apporter une correction au compte rendu, il doit corriger ce qu'il a lui-même déclaré.

Le député a posé le problème, et je crois qu'il doit s'arrêter là s'il ne veut pas se lancer dans un débat. Selon moi, si je lui permettais de poursuivre, il y aurait certaines objections de la part de ses collègues d'en face. Cela étant dit, je vais donner la parole au député.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'étais sur le point de conclure en demandant au député de St. John's-Ouest de retirer ses observations. Il sait que c'est tout à fait faux. J'espère qu'il acceptera de retirer ses paroles.

M. le Président: Eh bien, je ne suis pas certain qu'il s'agisse là d'un rappel au Règlement. Cependant, le ministre se lève et je vais donc lui donner la parole.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je ne voulais pas vous offenser en me levant. Le député prétend qu'il n'en est rien et naturellement, je le crois sur parole.

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Oh, John. Au moins dites que vous êtes désolé.

M. Crosbie: Dois-je dire que je suis désolé, monsieur le Président?

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous vous améliorez tous les jours. Votre cas n'est pas désespéré.

M. le Président: J'espère que tout cet échange va figurer au compte rendu.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE CRÉDITS N^{0} 1, 1989-1990

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude d'un amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-14, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

M. le Président: Lorsque la Chambre a suspendu la séance à 13 heures, il restait trois minutes à la période des questions et des observations consécutive au discours du député de Yorkton—Melville. Je suis disposé à accorder la parole aux députés qui veulent poursuivre la période des questions et des observations.

Le débat reprend. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir à nouveau parler d'une question que j'ai portée à l'attention de la Chambre il y a quelque temps. Le jeudi 6 avril 1989, en effet, mon collègue, le député de Kingston et les Îles (M. Milliken), et moi-même avons fait part à la Chambre de nos préoccupations concernant le recours à un mandat spécial du gouverneur général.

Lorsqu'il s'agit des mandats spéciaux du gouverneur général, il ne faut pas les confondre avec les mandats du gouverneur général auxquels le gouvernement recourt assez régulièrement afin d'administrer les affaires du pays. Aujourd'hui nous parlons d'un instrument que la

Loi sur la gestion des finances publiques accorde au gouvernement aux termes d'un article qu'on a invoqué mal à propos. Nous avons fait valoir notre point de vue le 6 avril, et le projet de loi en question a été adopté peu après.

Le gouvernement a déposé le budget des dépenses le 28 avril. La Chambre a approuvé, bien qu'à contrecoeur, les crédits provisoires que demandait le gouvernement, puis le projet de loi est allé au Sénat. Plusieurs des arguments que mon collègue de Kingston et les Îles a fait valoir lorsque nous nous sommes plaints du recours que fait le gouvernement à ces prétendus mandats spéciaux ont été repris par le Comité sénatorial des banques.

Lorsque j'y suis allé la semaine dernière, j'ai entendu des témoins comme M. Eugene Forsey affirmer que le recours à ces mandats spéciaux était tout à fait inopportun et sans précédent. De toute évidence, le gouvernement s'est mis dans une position très difficile. A mon avis, il a dérogé non seulement du Règlement de la Chambre, mais à l'esprit sinon à la lettre de notre Constitution. Le gouvernement a fait une entorse grave à la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Sénat l'a reconnu dans ses délibérations.

Nous devons tôt ou tard accorder au gouvernement les crédits dont il a besoin. Par ailleurs, je ne peux pas, en tant que membre du Parlement, accepté ce que le gouvernement a fait, puisqu'il a violé les privilèges que j'estime être les miens au sens large, tout en reconnaissant le fait que de l'avis de la présidence aux termes du Règlement de la Chambre, il n'y avait pas de présomptions suffisantes pour justifier la question de privilège.

• (1510)

Je signalerai encore une fois à la présidence que si nous définissions le terme privilège au sens large et si, en particulier, nous prenions en considération le fait que nos privilèges et la procédure parlementaire appliquée à la Chambre sont précisés dans un article de notre Constitution, article selon lequel nous devons fonctionner comme le fait le modèle des Parlements, alors, j'estime que nos privilèges ont bel et bien été violés.

Même si les privilèges, au sens large ou étroit, d'aucun député n'ont été violés, la présidence a quand même précisé, dans la décision qu'elle a rendue au sujet des questions de privilège, qu'elle ne se prononçait pas sur la légalité du projet de loi. Je voudrais faire référence à la décision rendue par la présidence et publiée à la page 1178 du hansard du 2 mai 1989:

Les crédits

Dans les arguments invoqués le 6 avril on n'a pas soulevé la question de savoir si les conditions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* avaient été respectées; en fait, ce n'est pas une question que la présidence pourrait trancher.

La présidence a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de déterminer si, dans le cas qui nous intéresse, la *Loi sur la gestion des finances publiques* a été appliquée de façon légale.

La présidence poursuit en ces termes:

La présidence n'a pas le pouvoir de déborder le domaine de la pratique et de la procédure parlementaire pour aborder les questions de droit.

Un peu plus loin dans la décision qu'il a rendue ce jour-là, le président ajoute, je crois, qu'il n'a en fait pas le pouvoir de déterminer si les dispositions de notre Constitution ont été respectées. Alors, que fait-on maintenant? En tant que député de l'opposition, et comme tous les députés, je reconnais que le gouvernement a besoin de fonds pour fonctionner. Mais nous ne pouvons accepter ce qui s'est passé, ni que cela crée un précédent valable. Je vais vous dire pourquoi dans un instant. Mais auparavant, je veux exposer la solution que nous a offerte le Sénat.

Le Sénat nous a envoyé un message dans lequel il recommande le changement suivant: «Les paiements faits par mandats spéciaux signés de la main du gouverneur général le 19 janvier, le 16 février, le 23 mars et le 1er avril sont réputés légaux.» Personnellement, j'ajouterais un membre de phrase. Je dirais: «. . .sont réputés légaux, mais ne constituent pas un précédent qui puisse s'appliquer de nouveau.» J'ajouterais cela pour m'assurer que le gouvernement ne pense pas qu'il a dorénavant le droit de faire ce qu'il a fait.

Mes collègues à ma gauche ont proposé un amendement à la motion du gouvernement. Tout d'abord, le gouvernement a répondu à l'amendement du Sénat en disant qu'il estime que le projet de loi est déjà légal. A cela, certains de mes collègues ont proposé un amendement selon lequel «le projet de loi respecte peut-être la lettre de la loi mais non les conventions et il crée un dangereux précédent.» Évidemment, c'est tout à fait juste. L'amendement est aisément soutenable. Je serais heureux de l'appuyer. Il va encore plus loin que celui des néo-démocrates.

Il y a un instant, je vous expliquais, monsieur le Président, pourquoi c'est un précédent dangereux et pourquoi ne ne pouvons juger acceptable ce qui s'est produit.

[*Français*]

Premièrement, monsieur le Président, ces mandats spéciaux du gouverneur général sont normalement accordés par Son Excellence lorsque le gouvernement en fait la demande, dans des périodes où il est impossible pour le Parlement de décider si, oui ou non, on accordera des crédits au gouvernement.

Monsieur le Président, naturellement, la seule période où c'est impossible pour le Parlement d'approuver les crédits, c'est en période électorale. Bien sûr qu'avant le tournant du siècle, il y a peut-être eu des périodes où une session durait deux mois par année et, six ou sept mois plus tard, le gouvernement ayant besoin de fonds pour réparer le toit du Parlement, on ne rappelerait pas la Chambre pour un incident semblable. Et, à ce moment-là, le gouvernement pouvait demander ce crédit au gouverneur général, quitte à le faire approuver par la Chambre, rétroactivement, plus tard. C'est là où la Chambre s'est dotée de cet article de la Loi sur l'administration financière pour des usages exceptionnels.

En résumé, le Parlement, monsieur le Président, doit «ne pas être en session», d'une part, et, deuxièmement, cela doit être une «situation particulière», «une situation spéciale»; d'ailleurs, le titre des mandats le dit bien: «un mandat spécial du gouverneur général», et, bien sûr, il «ne doit y avoir aucun autre moyen pour obtenir les fonds». En fait, «ne pas avoir d'autre moyen», le gouvernement s'était organisé de façon à ce qu'il n'y en ait pas d'autre moyen. Le gouvernement avait intentionnellement ajourné la Chambre, sans attendre que le Parlement ne lui offre des crédits.

Pourquoi le gouvernement a-t-il agi ainsi? J'espère qu'ils seront en mesure d'y répondre plus tard parce que, jusqu'à ce jour, monsieur le Président, leurs réponses ne sont pas tellement convaincantes.

Alors, dans un premier temps, le gouvernement était peut-être dans une impossibilité, mais une impossibilité qu'il avait créée lui-même.

Dans un deuxième temps, le gouvernement nous dit qu'il y avait un soi-disant «besoin urgent et que la Chambre n'était pas en session». Mais je vous rappelle encore une fois que la raison pour laquelle vous n'étiez pas en session, c'était un acte délibéré, un acte intentionnel de la part du gouvernement d'en face.

[*Traduction*]

Pour juger si l'article de la Loi sur la gestion des finances publiques s'applique ou non, il est important de signaler quelques faits. Premièrement, le Parlement a été convoqué le 12 décembre, l'année dernière. Il est évident à mes yeux que si le gouvernement avait demandé des crédits pour couvrir la période pré-électorale, la période normale avant la convocation du Parlement et peut-être les premiers jours de la session, la Chambre n'y aurait rien trouvé d'anormal et se serait même sentie obligée d'accorder ces fonds au gouvernement. La question n'est pas là cependant.

Le Parlement a été convoqué. Il a siégé. Il a entendu le discours du Trône. Il a ensuite voté sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Il s'est prononcé sur un projet de loi concernant le libre-échange. Après l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement n'a pas demandé de crédits. Il a ajourné les travaux. Il a fait ajourner le Parlement. Le congé s'est étendu sur plusieurs semaines.

Après que le gouvernement eut épuisé tous les fonds du crédit 5 du Conseil du Trésor auquel il peut recourir quand la Chambre ne siège pas, il a décidé de demander un mandat spécial du gouverneur général. La situation est sans précédent parce que le Parlement s'était réuni.

Ce n'est pas tout. Après avoir obtenu un mandat du gouverneur général ou deux en attendant la reprise de la session, car nous n'avions pas prorogé mais ajourné, qu'a fait le gouvernement? Il n'a pas rappelé le Parlement comme prévu, il l'a prorogé en avril, se privant lui-même de ressources, monsieur le Président, se plaçant dans une situation telle qu'il manquerait de fonds, non pas temporairement, mais jusqu'à la fin de l'exercice et pendant une partie du nouveau.

• (1520)

Puis, pour se sortir du pétrin dans lequel il s'est mis, le gouvernement présente à la Chambre le projet de loi C-14 qui sera par-dessus le marché le seul projet de loi de crédits adopté par le Parlemment en un an et demi.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a eu des paroles très éloquentes, lors du débat sur la fuite du budget, pour expliquer à quel point il est important pour la Chambre des communes de pouvoir décider quels griefs elle voulait exposer dans les délibérations parlementaires et quelles questions elle voulait soulever avant d'accorder des crédits au gouvernement. Ce n'est pas une simple tradition archaïque, monsieur le Président. Ce n'est sûrement pas une simple tradition que cette Chambre, dont les membres sont élus par les Canadiens, ait le droit de décider quelles questions elle veut signaler à l'attention du gouvernement, puis de décider si elle veut accorder ou refuser des crédits à ce gouvernement.

La démocratie n'est pas une simple doctrine dont on se souvient avec affection. Il faut l'appliquer. C'est le rôle du gouvernement de s'assurer que les privilèges des députés et notre régime démocratique sont respectés, de faire en sorte que nous, en tant que députés, puissions décider quels crédits le gouvernement peut dépenser.

Le gouvernement ne devrait pas se mettre ainsi en situation de demander des mandats spéciaux du gouverneur général, de rappeler le Parlement sans demander de crédits, d'imposer un congé, de proroger le Parlement, puis de rappeler le Parlement plus tard et de lui dire: «Imaginez-vous, messieurs les députés, que nous avons oublié de vous demander le l'argent il y a un an. Nous avons été à sec pendant tout ce temps. Entre temps, nous avons demandé au gouverneur général de nous donner de l'argent, et nous voulons maintenant que vous ratifiiez ces mesures sans protester.»

Voilà les propos que tient le gouvernement à la Chambre. C'est inacceptable. Le moins que nous puissions faire pour réparer le tort fait au pays et au Parlement par le gouvernement actuel, c'est d'adopter la motion qui nous a été présentée par l'autre endroit. Si nous ne le faisons pas, il faudrait appuyer l'amendement proposé à la Chambre aujourd'hui et au moins ne pas considérer que le gouvernement a bien agi. Nous n'avons peut-être pas le choix; il faut donner de l'argent au gouvernement pour administrer les affaires du pays. Nous devons, toutefois, au moins signaler dans ce projet de loi ou dans une motion que le gouvernement n'a pas bien agi envers le pays. Le manque de respect dont il fait preuve à l'égard de la Chambre, quelques années à peine après avoir été élu, est encore pire. Ce n'est pas bien. Nous ne devrions pas le supporter.

Je signale aux députés d'en face que ce qui est en jeu, ce sont leurs privilèges et les miens et surtout, les privilèges dont nos électeurs, les gens qui nous ont envoyés ici, nous ont investi.

Les crédits

M. Nystrom: Je voudrais poser une question à mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell. Je crois qu'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a adopté la solution des mandats du gouverneur général, c'est parce qu'il craignait d'affronter le Parlement en février et en mars. Je vous rappelle qu'en janvier, février et mars, c'était la folie des fusions dans le pays: Consolidated Bathurst, PWA, la brasserie Labatt et Carling O'Keefe; il y a eu toutes sortes de fusions. Le gouvernement était du mauvais côté. Les Canadiens étaient très inquiets et ils voulaient poser des questions sur ce genre d'activités à la Chambre. Par ailleurs, les taux d'intérêt augmentaient. Le gouvernement parlait du déficit.

Je me demande si le député libéral pense comme moi qu'une des raisons qui expliquent que le Parlement n'a pas été rappelé, c'est que le gouvernement avait peur de l'affronter, qu'il avait peur d'affronter les Canadiens. La rentrée parlementaire devait normalement avoir lieu le 6 mars. Le gouvernement l'a retardée jusqu'au 1er avril. Et puis, le jour du poisson d'avril, nous recevons un mandat du gouverneur général demandant 6 milliards de dollars. A mon avis, une des raisons du rappel du Parlement à une date ultérieure, c'est que le gouvernement avait peur de faire face aux représentants de la population canadienne. D'où cette façon très peu conventionnelle, très peu constitutionnelle de demander des mandats du gouverneur général. J'estime que c'est réellement passer outre aux traditions du Parlement. Si John Diefenbaker était à la Chambre aujourd'hui, il réprimanderait les conservateurs du jour.

Mon collègue du Parti libéral est-il d'accord pour dire qu'une des raisons était non seulement un manque de respect envers le Parlement, non seulement une violation des conventions et des règles de la Chambre que nous appliquons depuis de nombreuses années, mais la peur du gouvernement de rappeler le Parlement, car les questions de l'heure étaient impopulaires aux yeux du Parti conservateur?

M. Boudria: Monsieur le Président, il est bien évident que le gouvernement avait une raison de procéder ainsi. De toute évidence, il avait quelque chose en tête.

Le Parlement s'est ajourné le 30 décembre, après cette première période où il n'a pas demandé les crédits. Il ne fait aucun doute qu'il s'agissait là d'un acte de négligence et il est probable que quelqu'un a fait une gaffe au sujet de cette période. Bien entendu, nous devrions être préoccupés par cette gaffe qui a été faite pendant la première période. Le gouvernement est même allé jusqu'à ne pas demander de crédits dans le discours du Trône. La situation était grave à ce point, mais pire encore, pour cette première période allant jusqu'au 30 décembre, il n'a pas demandé d'argent. C'est assez grave. Puis, il a ajourné sans en demander. C'est encore pire. Il regardait le calendrier et un jour de février, le président du caucus du Parti conservateur a annoncé brillamment en sortant d'une réunion du caucus, monsieur le Président, que le gouvernement avait besoin de plus de congé parlementaire pour préparer un discours du Trône. Évidemment, le Parti conservateur avait été porté au pouvoir le 21 novembre de l'année précédente, mais il lui fallait plus de temps pour rédiger un discours du Trône. Le premier ministre (M. Mulroney) a dû rédiger le brouillon de ce discours à l'endos d'une enveloppe en revenant de sa circonscription et, à bien regarder ce que nous avons obtenu en fait de discours du Trône, c'est probablement ce qu'il a fait.

Quoi qu'il en soit, en février, le gouvernement s'est vu tout absorbé par une bien délicate affaire. En effet, l'Accord de libre-échange venait d'être adopté et nous assistions à une suite de fusions, de fermetures d'usines et de prises de contrôle d'entreprises canadiennes. Bref, le gouvernement était dans l'eau chaude.

Il a examiné la situation et a dit: «Si nous convoquons le Parlement, nous allons passer un mauvais moment. L'opposition ne nous laissera aucun répit. Les médias nous harcèleront. Faisons-nous petits pendant un moment et peut-être les problèmes disparaîtront-ils.»

Des députés conservateurs l'ont déjà dit: «Si un problème vous rebute, attendez, il disparaîtra». C'est ce qu'ils ont essayé, mais un nouveau problème a surgi puisque, si le Parlement était convoqué le 6 mars, non seulement le gouvernement aurait-il eu à faire face à un barrage de questions de députés lui demandant à bon droit des comptes, mais il serait dans une situation encore pire puisqu'il ne resterait que peu de temps avant l'expiration de la période d'octroi des crédits. Je crois qu'il restait 12 jours de séance à cette période qui se terminait le 28 mars.

Selon le Règlement de la Chambre, il fallait consacrer neuf de ces 12 jours à l'examen des crédits. Ces journées d'examen des crédits sont ce que l'on appelle plaisamment des journées de l'opposition. Peut-on imaginer comment toutes ces questions seraient tombées sur la tête du gouvernement? Malgré tout, le gouvernement devait obtenir de l'argent. Il lui fallait reconvoquer les Chambres parce qu'il n'avait pas de fonds pour fonctionner.

Les ministériels se dirent: «Lorsque nous avons oublié de demander à la Chambre des communes d'approuver des crédits pendant la période des Fêtes, nous avons eu recours aux mandats spéciaux du gouverneur général, et ça a marché à ce moment-là. Pourquoi ne pas demander d'autres mandats sans nous préoccuper de rappeler le Parlement?» C'est ce qu'ils firent. Ils ont attendu jusqu'au début de la nouvelle année financière afin d'éviter la période de débat sur les crédits et le débat dont ils auraient fait les frais à la Chambre des communes. Voilà ce qui s'est vraiment passé.

• (1530)

M. Harvard: Monsieur le Président, je dois dire que je suis un peu étonné par l'initiative ou le manque d'initiative de la part du gouvernement, car, comme mon collègue de Kingston et les Îles l'a dit ce matin, cet amendement ne vise vraiment pas à condamner le gouvernement. Nous ne voulons pas l'exposer à la vindicte populaire sur ce point. Nous disons simplement qu'on a peut-être mal procédé en l'occurrence, qu'il y a des doutes à cet égard et que nous pouvons dissiper ces doutes par ce que nous faisons à la Chambre cet après-midi.

Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) parle du regretté John Diefenbaker. Je suis persuadé que l'ancien premier ministre cracherait le feu s'il était vivant et entendait aujourd'hui les députés d'en face. S'il y eut jamais un Canadien qui croyait à la suprématie du Parlement, c'est certainement feu le très honorable John Diefenbaker.

J'ai une question à poser au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Pense-t-il que nous cherchons à condamner le gouvernement ou simplement à obtenir de lui qu'il lève le doute qui plane sur la procédure qu'il a utilisée? Nous disons que le gouvernement a peut-être fait une erreur, qu'il a peut-être utilisé un mauvais moyen. Si le gouvernement n'était pas aussi intransigeant et borné, il pourrait le reconnaître et lever le doute.

M. Boudria: Monsieur le Président, tout ce que je veux du gouvernement d'en face pour le moment—et je l'ai déjà dit en ce qui concerne les crédits, j'ai déjà fait valoir que le gouvernement avait eu tort, etc.—c'est qu'il reconnaisse que la façon dont il a procédé ne constituera pas un précédent pour l'avenir. C'est tout ce que je veux du gouvernement.

Il y a pour cela deux moyens. L'un est d'accepter l'amendement proposé par l'autre endroit. C'est certainement la meilleure façon. Mais si le gouvernement ne veut pas de cela, il devrait au moins reconnaître, dans une motion ou un amendement à la motion, que sa façon de procéder ne constituera pas un précédent. Je ne dirais même pas que ce qu'a fait le gouvernement est illégal, même si je le pense. Je ne tiens même pas à ce que l'on mette dans la motion que ce que le gouvernement a fait pourrait être inconstitutionnel. Nous parlerons de cela plus tard.

Le gouvernement a besoin de son projet de loi et je le reconnais. Tout ce que je demande, c'est qu'il dise, purement et simplement, que ce qu'il a fait ne pourra pas être utilisé comme précédent. Si le gouvernement est prêt à admettre cela, nous pourrions laisser le projet de loi être adopté et le gouvernement aurait les crédits dont il a besoin pour administrer les affaires de l'État. C'est tout ce que j'attends, une mention que ce ne sera pas considéré comme un précédent.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est vraiment plutôt une triste journée de participer à ce genre de débat.

M. Oberle: Alors pourquoi y participez-vous?

M. Riis: Mon ami demande pourquoi j'y participe. Je pense que c'est justement ce dont il s'agit. Le gouvernement préférerait qu'on fasse le silence sur cette affaire. Il préférerait que les Canadiens ne comprennent pas ce qu'il a fait. Je ne sais pas s'il a agi par sournoiserie, méchanceté et cruauté ou si c'est seulement de l'incompétence ou une combinaison des deux, monsieur le Président, mais, à mon avis, les personnes qui regardent et écoutent aujourd'hui les délibérations de la Chambre se rendront compte d'une chose, à savoir que quelque chose s'est produit récemment qui ne s'était jamais produit auparavant dans notre histoire. Il est arrivé quelque chose ces dernières semaines qui n'était jamais arrivé dans une vraie démocratie parlementaire nulle part dans le monde. Le gouvernement a décidé qu'il était le meilleur juge en la matière et non pas le Parlement du Canada, que celui-ci est un vrai fléau, qu'il est horripilant de devoir compter avec l'opposition et qu'il allait donc essayer de faire adopter quelque chose en douce. Il allait essayer de faire quelque chose de très déshonorant—presque illégal—assurément inconstitutionnel, immoral et inacceptable.

Qu'a vraiment fait le gouvernement? Il a décidé de dépenser beaucoup d'argent. En fait, cela revient à 295$ pour chaque Canadien. Il a décidé qu'il dépenserait 295$ pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant de notre pays, en secret, sans jamais le dire au Parlement. A mon avis, c'est la raison pour laquelle les Canadiens font preuve d'un cynisme croissant à son égard. Le désenchantement, la déception, l'exaspération ont atteint un tel niveau, je pense, qu'ils ne sont maintenant presque plus mesurables.

Voici un gouvernement qui a décidé de ne pas respecter la tradition parlementaire, d'abandonner la procédure parlementaire, de jeter par la fenêtre les traditions et l'expérience de la démocratie parlementaire pour arriver sournoisement à ses propres fins politiques. Ce n'est naturellement pas nouveau, comme vous le savez, étant vous-même parlementaire. Le gouvernement a acquis la réputation d'abuser du Parlement, de profiter des diverses interprétations des divers règlements ou, simplement par son nombre, de changer les règles pour les tourner à son avantage. Le gouvernement a un certain programme politique et lorsqu'il craint que la Chambre des communes ne l'empêche de l'exécuter, il dit: «Ne nous embarrassons pas de tradition, de coutume ni du Règlement, mais profitons de ce que nous sommes majoritaires pour modifier unilatéralement le Règlement de façon à pouvoir agir à notre guise.»

Il n'y a pas si longtemps, comme le Règlement de la Chambre des communes ne lui permettait pas d'abuser de ses pouvoirs, le gouvernement ne s'en est pas fait pour si peu et a tout simplement décidé de modifier le Règlement. Au cours des cent et quelques dernières années, le Règlement de la Chambre des communes n'a jamais été modifié sans que tous les intéressés soient consultés. Autrement dit, cette Chambre est à nous, parlementaires, et non un simple instrument du gouvernement. Il a parfois fallu des semaines, voire des mois de séance pour convenir d'une nouvelle règle qui permette de mieux gérer les affaires du pays. Mais il n'en a pas été ainsi cette fois-ci. Cela aurait pris trop de temps; le gouvernemenrt a donc décidé de modifier le Règlement de toute manière, que l'opposition soit ou non d'accord.

Souvenons-nous de l'Accord de libre-échange! Lorsque nous sommes revenus à la Chambre, après les élections, le gouvernement a pris une mesure sans précédent dans toute l'histoire du Canada: il a invoqué la clôture à chaque étape du débat de l'Accord de libre-échange. Cela ne s'était encore jamais vu au Canada, car les gouvernements encouragent en général volontiers la discussion. Ils reconnaissent que le régime parlementaire prévoit la tenue d'un débat à toutes les étapes d'un projet de loi. Mais ce n'est pas le cas du gouvernement actuel. Il n'a pas voulu procéder de cette manière. Il a décidé de recourir à la clôture à qui mieux mieux de façon à museler le Parlement, à le neutraliser et à l'empêcher d'assumer les devoirs et les obligations que le peuple attend de lui. Je pourrais vous énumérer de nombreux autres cas où le gouvernement a abusé des règles du Parlement, mais je crois que j'ai bien fait valoir mon point.

Cela fait partie de la nouvelle vogue, de la nouvelle façon de procéder. C'est une technique parlementaire brutale en vertu de laquelle si vous n'aimez pas la façon dont les choses se passent, vous foncez dans le tas et passez outre aux traditions de la Chambre.

Les députés ont relevé certains aspects de cette situation qui les choquent particulièrement. Ainsi, quand le Parlement a été convoqué au mois de décembre pour étudier l'Accord de libre-échange, est-ce que le gouvernement a proposé une loi de crédits pour obtenir la permission du Parlement afin de pouvoir poursuivre ses diverses activités? Non. Il a simplement prorogé le Parlement et les députés ont pris congé pendant la période des Fêtes. Ensuite, le gouvernement a décidé, au mois de janvier, qu'il avait besoin d'argent. Selon les règles parlementaires et la tradition qui ont toujours été respectées au fil des ans, il aurait fallu convoquer le Parlement pour adopter une loi de crédits. On procède comme cela afin que la population du Canada, par l'entremise de ses représentants élus, puisse exprimer son point de vue sur la façon dont les affaires du pays sont dirigées. Mais il n'en a pas été ainsi. Le gouvernement a préféré présenter, en secret, en catimini, un mandat spécial du gouverneur général pour un montant de 80 millions de dollars, de façon à ce que les Canadiens ne soient pas au courant de ses activités. Ensuite, le 16 février, il a demandé un autre mandat spécial pour un montant de 500 millions de dollars. Au lieu de respecter la tradition et de présenter un projet de loi à la Chambre, le gouvernement a employé une tactique déguisée et secrète pour ne pas dire sournoise et malhonnête.

• (1540)

Pourquoi procédait-il ainsi? Je me rappelle que les députés de l'opposition demandaient au président de reconvoquer la Chambre. Le pays avait des questions importantes à régler. On commençait à sentir les effets de l'Accord de libre-échange. Des centaines d'emplois commençaient à disparaître parce que des entreprises profitaient des dispositions de l'Accord de libre-échange. Nous avons assisté à toute une série de fusions, de prises de contrôle et d'acquisitions très improductives. Nous avons demandé qu'un débat spécial ait lieu pour faire le point sur la situation et pour savoir si les lois existantes suffisaient pendant cette période de fusions à grande échelle. Mais là encore, monsieur le Président, on ne voulait pas reconvoquer le Parlement. Souvenez-vous que les taux d'intérêt commençaient à augmenter considérablement.

Puis il y a eu toute l'affaire de l'American Express qui s'est vu accorder instantanément la permission d'établir une banque parce que le ministre des Finances croyait que c'était une bonne façon de récompenser les gens de cette entreprise qui avaient appuyé l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Et j'en passe, monsieur le Président. Le pays était aux prises avec toutes sortes de questions critiques très importantes à résoudre, et nous avons demandé que le Parlement soit reconvoqué pour débattre de ces questions et pour permettre au gouvernement de présenter sa motion de crédits, parce que nous savions qu'il fallait dépenser de l'argent. On ne l'a pas reconvoqué. Alors, au lieu de faire ce qui était honorable, le gouvernement a émis un autre mandat spécial de 891 millions de dollars le 23 mars.

Avant de parler du gros mandat spécial de 6 milliards de dollars, je dois signaler quelque chose de très sinistre. J'en appelle à mon associé et ami, le leader du gouvernement à la Chambre. Les leaders parlementaires se sont réunis à plusieurs reprises pour accepter en principe le calendrier des débats sur les crédits. Nous nous sommes entendus sur une date. Il a été convenu d'un ordre spécial pour que le gouvernement sache à quelle date ses crédits seraient adoptés. Après cela, le gouvernement est quand même allé de l'avant avec les décrets spéciaux: 891 millions de dollars, puis, le 1er avril, 6 milliards de dollars—6 milliards de dollars de dépenses sans qu'un seul mot à ce sujet soit prononcé au Parlement du Canada.

Où cela va-t-il s'arrêter. Nous savons donc maintenant que c'est ainsi que le gouvernement entend administrer le pays. Il n'est plus nécessaire de rappeler le Parlement pour la majeure partie de l'année. Plutôt que de faire adopter des lois portant affectation de crédits, le gouvernement n'a qu'à se servir des mandats du gouverneur général.

La question est très grave. Les deux derniers mandats spéciaux ont été obtenus alors qu'une date de reprise des travaux du Parlement avait été fixée. Nous avions convenu de revenir siéger le 6 mars, mais même après cette date, le gouvernement a eu recours à des mandats spéciaux du gouverneur général.

Les droits du Parlement ont été bafoués, il n'y a pas d'autres manières de décrire ces gestes. C'est évident. Il y a un principe de notre système parlementaire auquel nous sommes particulièrement attachés et c'est celui de la suprématie du Parlement. Il s'agit d'une tradition qui a été renforcée pendant des centaines d'années. Nous ne vivons pas en république. Ici, la tradition nous guide. La pratique nous guide. Au fil des ans, certains principes sont apparus dans la manière d'administrer les affaires de la population du Canada. Nous respectons nos traditions. Nous savons d'année en année, de décennie en décennie, à quoi nous attendre sur le plan des pratiques et de la procédure. Ainsi, le principe de la suprématie du Parlement existe depuis des centaines d'années. La levée des taxes et la dépense des recettes générées par ces taxes sont du ressort du Parlement, non pas du Cabinet ni de l'exécutif, et cela ne doit pas se faire au moyen des mandats spéciaux du gouverneur général.

Pour conclure, je crois que le gouvernement a abusé de la Loi sur la gestion des finances publiques qui, dans un sens, lui donnait le droit de procéder de cette façon. Il y a des moments, nous en convenons, où il est nécessaire d'avoir recours à un mandat du gouverneur général. Il faut que nous soyons bien clairs sur ce point. Nous ne prétendons pas qu'il n'y a jamais eu un moment où ce genre d'initiative s'imposait. Cela se produit habituellement pendant une campagne électorale où il est impossible de rappeler la Chambre des communes pour régler ce genre de question financière.

Mais en dehors de cela, monsieur le Président, nous étions prêts à siéger au Parlement en janvier, février et mars, nous en avions la possibilité et cela nous intéressait. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas alors procédé comme il était traditionnel et honorable de le faire? C'est la question que nous soulevons aujourd'hui.

Je crains un peu, comme mes collègues, que le Sénat ne soit pas l'institution qui puisse vraiment changer le projet de loi. Cependant, en l'occurrence, le Sénat l'a renvoyé pour être réétudié. A l'époque, je m'en souviens, j'avais déclaré avec d'autres députés que ce processus utilisé par le gouvernement était inacceptable et inapproprié, que le Parlement avait été dupé et qu'on avait tourné le système parlementaire.

Comme le savent les députés, nous nous étions mis d'accord. Nous avions adopté un ordre spécial. Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que nous avons demandé à la présidence de voir si les circonstances avaient changé depuis le moment où nous avions accepté cet ordre spécial. Nous avons mis en doute le bien-fondé de cette initiative étant donné les circonstances dans lesquelles étaient délivrés ces mandats du gouverneur général. Le Président, avec tout le respect que je lui dois, a déclaré que c'était de mise et nous avons laissé faire. Nous avons maintenant l'occasion de dire très clairement au gouvernement que ce qu'il a fait est inacceptable, qu'il a établi un dangereux précédent, que c'est contraire à la coutume et que ce devrait être inadmissible pour tout parlementaire sérieux.

Nous sommes encore ici pour un petit moment, et j'espère que les ministériels vont nous expliquer pourquoi ils appuient cette idée, maintenant que nous avons violé des siècles de tradition parlementaire. Nous leur avons offert une porte de sortie que j'estime honorable. Nous avons présenté un amendement à la motion du gouvernement que j'estime convenable pour tous les députés. Ce qu'on a fait est peut-être conforme à la lettre de la loi, mais ce n'est pas ce qui est en discussion ici. Juridiquement parlant, on pourrait peut-être soutenir que le gouvernement n'a pas violé la loi, mais en tout cas il a violé toutes les traditions défendues par notre Chambre. Pour cette raison, nous disons dans notre amendement que la voie suivie par le gouvernement ne viole peut-être pas la lettre de la loi, mais qu'elle sort des usages et pose un très dangereux précédent. Comme tout parlementaire pondéré ne peut qu'être d'accord là-dessus, peut-être espérons-nous que l'amendement sera adopté à l'unanimité tantôt.

M. Oberle: Monsieur le Président, je n'interviens que pour permettre au député de Kamloops de rectifier certaines affirmations qu'il vient de faire. Il a dit aux pays que le gouvernement du Canada s'est lancé dans une entreprise arbitraire, sinistre, criminelle. . .

M. Boudria: Pas criminelle. Il n'a pas employé ce mot-là.

M. Oberle: Je m'excuse. Il n'a pas employé le terme criminel, mais il a parlé d'entreprise sinistre et détournée ayant pour but de priver les Canadiens de milliards en ressources publiques sans passer par les représentants du peuple. Pourtant la population du pays doit savoir que le gouvernement n'a rien fait d'autre que de régler ses factures et honorer les obligations que la Chambre a contractées à l'intention des Canadiens et avec l'encouragement de certains députés de l'opposition. Je ne me souviens pas que nous ayons présenté depuis deux ans un seul projet de loi effectuant une dépense quelconque sans que l'opposition ne nous reproche de ne pas dépenser assez. Ils veulent 4 milliards de plus pour les garderies.

M. Boudria: Cet argent n'est pas à vous.

M. Oberle: On ne peut pas défendre le pour et le contre en même temps. Nous réglons nos factures, si douloureux cela soit-il, avec cette dette de 320 milliards de dollars. Mais ensuite ils viennent nous accuser de dépenser trop. Il faut régler les factures comme si c'était des factures à nous. Pas un seul sou des mandats spéciaux du gouverneur général n'est allé à des dépenses discrétionnaires.

Quand les chèques d'assurance-chômage ou les chèques de pension seront déclarés sans provision, les Canadiens verront si cette mesure était tellement sinistre. C'est bien le comble du ridicule.

Je demande au député d'agir honnêtement et équitablement. Ce que nous avons fait est légal, c'est prévu par les textes pour nous procurer des ressources permettant d'accomplir ce que le Parlement et le pays nous ont fait obligation de faire. C'est tout ce que nous sommes en train de faire. Le député a eu le mot juste quand il a dit que tout ce que nous faisons est conforme à la loi. Il a ajouté que nous ne créons pas de précédent. Cela s'est fait à maintes reprises. Et c'est pour cette raison que le mandat du gouverneur général existe. Pourquoi le député ne peut-il être honnête ou s'abstenir au moins d'utiliser des mots comme «sinistre» et «malhonnête». Il n'y a rien de malhonnête dans cette mesure. Pas un cent n'a été affecté à des programmes discrétionnaires. Tout l'argent demandé doit être dépensé conformément à l'ordre qui a déjà été débattu et voté à la Chambre. Nous ne faisons que payer les factures que l'opposition nous a aidés à imposer aux Canadiens.

• (1550)

M. Riis: Je remercie mon collègue de son intervention. Il dit que j'ai employé les termes «sinistre, sournoise, déguisée, secrète et malhonnête».Si j'ai utilisé ces termes, c'est simplement parce qu'aucun autre semblable ne m'est venu à l'esprit.

Par exemple, à quoi une partie de cet argent a-t-elle été affectée? La plupart des Canadiens ont été choqués dernièrement de voir à la télé l'annonce par laquelle à l'aide d'une pièce de monnaie le gouvernement blâme les Canadiens d'avoir fait preuve d'irresponsabilité pendant de nombreuses années. Nous savons qui décide de l'affectation des fonds: c'est le gouvernement.

Par exemple, le ministre de l'Environnement a jugé bon d'investir dans la décoration de son bureau. Mon collègue me dit qu'il y a dépensé 40 000 dollars. Le premier ministre a jugé bon de faire évaluer et réaménager l'extérieur du 24, promenade Sussex. Évidemment, il y a eu aussi la campagne de publicité, qui a coûté 2,7 millions de dollars. Ce sont probablement les dépenses que le ministre jugeait importantes.

Je tiens aussi à rappeler au ministre que dans la plupart des pays, les gouvernements votent les crédits avant l'ajournement de la Chambre. Ils savent faire les choses.

Je rappelle aussi au ministre que, après le début de l'exercice en cours, avant que nous ayons pu examiner les prévisions budgétaires, le gouvernement a décidé de faire établir un mandat spécial de 6 milliards de dollars. Il avait donc arrêté sa décision avant même que la Chambre examine ses prévisions de dépense, ce qui est très grave quand on songe à la destination des crédits en question.

M. Eugene Forsey passe aux yeux de tous pour un expert de la procédure parlementaire et du droit constitutionnel. Il a déclaré sans ambages que cette façon de procéder était contraire aux usages, inhabituelle et inacceptable. Il a également déclaré qu'il pourrait sans doute démontrer avec de solides arguments à l'appui qu'elle était inconstitutionnelle. Quoi qu'il en soit, disons qu'on pourrait démontrer en droit que le gouvernement a invoqué mal à propos la Loi sur la gestion des finances publiques.

Je rappelle au ministre que, par le passé, le gouvernement a recouru aux mandats spéciaux lorsque le Parlement ne siégait pas ou n'était pas en mesure de siéger. On peut comprendre, en effet, que, pendant des élections ou tout de suite après, le gouvernement ne soit pas en mesure de présenter un plan financier. Mais en l'occurrence, il a eu recours aux mandats spéciaux plusieurs mois après les élections et après que le Parlement eut siégé en décembre. Le Parlement aurait pu siéger en janvier, en février ou en mars.

Toutefois, plutôt que de rappeler le Parlement pour délibérer des impôts et des dépenses, ce qui est après tout sa raison d'être, le gouvernement a décidé qu'il détenait la meilleure solution. Il n'allait pas se plier au processus parlementaire ou à la tradition qui s'est établie au fil des siècles, car il avait une meilleure façon de procéder.

C'est pourquoi je dis que c'est sinistre, scandaleux, contraire aux coutumes, inacceptable et inapproprié. Je pourrais allonger encore la liste pour décrire ce que ressentent les parlementaires devant pareil procédé, et comment les Canadiens le qualifient, dès qu'ils sont mis au courant de ce que fait le gouvernement.

M. le vice-président: Le député de Halifax—Ouest a la parole pour une question ou un commentaire.

M. Crosby: Je voudrais commenter les propos du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Il a expliqué avec force et insistance comment, à son avis, il s'agit d'une question sans précédent dans l'histoire parlementaire canadienne.

M. Boudria: En effet.

M. Crosby: Il nous incomberait à nous tous d'examiner la question sous cet angle. Avec calme et pondération, je puis peut-être rétablir un certain équilibre dans cette discussion. Ce que le député de Kamloops et d'autres députés de l'opposition ne semblent pas comprendre, c'est que ce n'est pas le geste des Communes qui était sans précédent, mais l'enchaînement des faits qui nous ont mis dans cette situation.

Comme les députés s'en souviendront, il y a eu des élections le 21 novembre 1988. Nous nous sommes réunis le plus tôt possible après coup pour nous attaquer à ce qui avait fait l'enjeu des élections, l'Accord de libre-échange. Nous nous sommes réunis ici et avons étudié rapidement l'Accord de libre-échange, pour boucler le tout la veille de Noël. Nous n'avons entendu aucun député de la Chambre se lever et dire: «Je ne veux pas aller chez moi pour Noël. Je ne veux pas passer quelque temps dans ma circonscription.» Nous avons traité de l'affaire qui nous avait été soumise puis tous les députés sont partis. J'ai ici un exemplaire du hansard de l'époque. Aucun député de l'opposition ne s'est levé la veille de Noël pour proposer que la Chambre passe alors à des questions financières ou au budget. Pas un mot là-dessus.

Le 16 décembre, au cours de cette même session, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déposé le budget supplémentaire B et tout s'est passé normalement. Lorsque la Chambre ne siégeait pas, au cours de ce qu'on peut considérer comme une période normale de congé, le gouvernement a pu obtenir un mandat du gouverneur général conformément à la loi adoptée par le Parlement du Canada et la Loi sur la gestion des finances publiques. Le gouvernement a signalé le fait dans la *Gazette du Canada*. Le mandat a été accordé le 16 janvier 1989, et cette information a été publiée dans la *Gazette du Canada* douze jours plus tard. Quelqu'un a-t-il entendu le député de Kamloops se lever et dire: «Qu'est-ce donc que ce mandat dont fait état la *Gazette du Canada*? Je veux l'examiner.» Les libéraux se sont-ils plaints alors? Ont-ils exigé plus de renseignements? C'était de notoriété publique. Non, ils estimaient que la loi avait été

respectée. S'ils pensaient le contraire, ils ne l'ont certainement pas dit.

M. Boudria: J'ai pris la parole à la Chambre le 6 avril.

M. Crosby: Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du président du Conseil du Trésor, a respecté la lettre de la loi.

M. Boudria: C'est faux.

M. Crosby: Ce point a été établi et le Président de la Chambre s'est prononcé. Il a affirmé que le gouvernement et le président du Conseil du Trésor avaient respecté la lettre de la loi. Ils ont agi dans la légalité. C'est quelqu'un de l'autre endroit qui a voulu soulever un point connexe. Il faudrait peut-être une autre loi. La loi devrait peut-être être modifiée.

M. le vice-président: Le député de Glengarry-Prescott—Russell invoque le Règlement.

M. Boudria: Aucun député ne devrait insinuer que le Président a rendu une décision sur une question, lorsque ce n'est pas le cas. Vous savez fort bien, monsieur le Président, que la présidence n'a pas rendu de décision sur la légalité de l'affaire. La présidence a même soutenu qu'elle ne pouvait pas rendre pareille décision.

M. le vice-président: Je demande au député de Halifax-Ouest de conclure, étant donné que la période des questions et des commentaires est presque terminée.

M. Crosby: J'espère que vous tiendrez compte, monsieur le Président, du fait que cette interruption m'a fait perdre le fil de mes idées. Il va falloir que je reprenne du début afin que les députés d'en face comprennent bien la situation, ce qui n'est pas encore évident.

La loi a été observée. Il n'y a pas d'autre loi. Il pourrait y en avoir d'autres. Un autre jour ou à une autre époque, une question constitutionnelle pourrait être soulevée et prendre de l'importance. Toutefois, c'est à la Cour suprême du Canada qu'il appartient de décider. Chaque député libéral doit se souvenir de 1981. Cette année-là, ils ont affirmé qu'il n'y avait pas de convention constitutionnelle et la Cour suprême du Canada a décidé du contraire. Comment en est-on arrivé à cette décision? Parce que l'affaire a été portée devant la Cour suprême du Canada. Si les députés d'en face n'aiment pas la loi, ils peuvent porter l'affaire devant la Cour suprême du Canada.

J'espère que le député de Kamloops se rend compte de la pagaïe qu'il peut semer dans tout le Canada, si lui et ses collègues persistaient à jouer leur petit jeu de juristes. Qu'arrivera-t-il aux chèques de pension, aux chèques des anciens combattants, aux paiements que doit effectuer le gouvernement du Canada et aux intérêts qui s'accumulent?

Si le député s'oppose maintenant au processus qui a été suivi, où était-il en janvier lorsque ces mandats ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et portés à la connaissance de tous les Canadiens?

• (1600)

Pourquoi n'a-t-il pas protesté à ce moment-là? Pourquoi n'a-t-il pas exigé qu'on rappelle le Parlement pour régler la question? Que faisait-il à ce moment-là? Il parle beaucoup, mais il est peut-être trop tard.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais répondre à mon honorable ami le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) que la plupart d'entre nous ne demandaient pas mieux que de soulever cette question au Parlement quand nous en avons pris connaissance dans la *Gazette*, en janvier, mais voilà, nous ne siégions pas!

Des protestations ont été exprimées publiquement à ce moment-là. Nous avons prié le Président de la Chambre de rappeler le Parlement pour diverses raisons que nous avons exposées dans nos lettres. . .

M. Crosby (Halifax-Ouest): Celle-ci?

M. Riis: Oui. Je veux dire enfin à mon honorable ami de Halifax-Ouest que nous ne mettons pas en cause la légalité de cette procédure. Nous disons qu'elle est contraire aux conventions et qu'elle établit un dangereux précédent.

Mon ami a dit au début de son discours que cette procédure ne dérogeait pas à la tradition, mais il n'a pas mentionné un seul autre précédent.

M. Boudria: Il n'y en a pas.

M. Riis: Je le sais.

Nous avons tous intérêt à voter unanimement en faveur de cet amendement qui reconnaît que la lettre de la loi est respectée. D'ailleurs, nous ne contestons pas la légalité de cette initiative, nous disons qu'elle est contraire aux conventions et qu'elle crée un dangereux précédent. Tout parlementaire sérieux ne peut que reconnaître que le précédent est dangereux aux mains de ce gouvernement ou de tout autre gouvernement.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je serai bref. Je n'avais pas l'intention de participer au débat aujourd'hui, parce que j'ai cru le leader de l'opposition officielle à la Chambre et le whip du Nouveau Parti démocratique lorsqu'ils ont dit que l'affaire serait réglée de façon expéditive. Nous avons demandé à nos députés de ne pas intervenir afin que la question soit rapidement renvoyée au Sénat, qui pourrait examiner. . .

M. Riis: J'invoque le Règlement.

M. Lewis: Je ne crois pas vous avoir interrompu, monsieur, mais allez-y.

M. Riis: Je n'interromps pas mon collègue. J'attends ses observations avec impatience. Je sais qu'elles seront judicieuses comme d'habitude.

Il sait que le Sénat s'est ajourné à 14 heures demain. Peu importe que nous votions maintenant, dans une heure ou demain matin, puisque le Sénat ne pourra répondre avant 14 heures demain.

M. Lewis: J'y arrive, monsieur le Président. Je vais traiter de ce point dans une minute.

Nous espérions que nous pourrions régler la question et la renvoyer au Sénat dans les meilleurs délais, afin que les personnes qui dépendent des chèques discrétionnaires du gouvernement puissent les recevoir demain. Cela n'est malheureusement pas possible à cause des actions de l'opposition et de l'autre endroit, auxquelles je reviendrai dans une minute.

Je tiens à réfuter toutes les allégations d'illégalité et à faire remarquer aux Canadiens tout le temps que mes collègues d'en face ont passé à parler d'une question qui n'existe pas. Il y a d'abord eu le rappel au Règlement que la présidence a pris en considération le 6 avril. Nous en avons discuté pendant plus d'une heure, ce à quoi nous ne nous opposons pas.

Le mardi 2 mai, le Président a conclu qu'il n'appartenait pas à la Chambre de juger des questions d'illégalité et que, si mes collègues voulaient poursuivre l'affaire, ils devaient s'adresser ailleurs.

Le jeudi 4 mai, au milieu d'un vote, alors que les députés de tous les partis s'efforçaient de ne pas rater leur avion, car ces votes ont lieu rapidement en temps normal, on a encore invoqué le Règlement et le président a également jugé ce rappel irrecevable.

Nous sommes d'avis que le recours à des mandats spéciaux en période d'ajournement est autorisé par la loi. De peur que quelqu'un ne laisse entendre qu'il y a une convention qui ne le permet pas, permettez-moi de souligner à la Chambre qu'en 1951, lors de l'adoption de la Loi sur la gestion des finances publiques qui s'intitulait alors Loi sur l'administration financière, on y a apporté une modification prévoyant expressément le recours à des mandats spéciaux en période d'ajournement.

J'estime que les observations du sous-ministre des Finances de l'époque illustrent la raison pour laquelle ce recours est maintenant légal et pourquoi ce changement a été apporté à la Loi sur la gestion des finances publiques. Le sous-ministre des Finances a dit:

> Cette disposition est rendue nécessaire en raison de la pratique des longs ajournements qui s'est développée ces dernières années.

Le lendemain, au cours d'une étude article par article, on a peu débattu cet article. Aucune préoccupation n'a été soulevée à la Chambre à ce sujet. Il est apparent, d'après ce débat, que le Parlement était parfaitement au courant de la nouvelle disposition, ce qui signifiait que des mandats spéciaux seraient utilisés dans des occasions autres qu'immédiatement avant ou après des élections.

Des fonctionnaires du ministère de la Justice ont examiné cette question et conclu que, dans le cas qui nous occupe, les mandats ont été utilisés correctement. Mon collègue, le député de Kingston et les Îles (M. Milliken), a fait beaucoup de cas des commentaires qu'a faits M. Forsey lors de son témoignage devant le Comité sénatorial des finances. Je l'ai prévenu en toute équité lorsqu'il s'adressait au comité. J'ai levé ce morceau de papier dans l'espoir que mon collègue citerait le passage noté ici et qu'il donnerait une bonne idée de l'ensemble des remarques de M. Forsey. Il ne l'a malheureusement pas fait.

Voici ce que M. Forsey a dit au juste:

> Si l'on suppose que ce procédé est parfaitement légal et, à mon avis, il l'est, nous ne pouvons mettre cette légalité en doute. Il est par contre absolument essentiel d'établir une distinction entre légalité et constitutionnalité. J'ai dit qu'elle était légale, sous réserve de la mise en garde faite par le sénateur Frith, et j'ai également déclaré, à ma manière qui n'est pas celle d'un expert, que j'étais d'accord pour dire qu'elle était probablement légale.

Il a ajouté encore ceci:

> C'est l'argument du sénateur Frith, et j'ai dit que j'étais enclin à penser qu'il subsistait des doutes sur la légalité. Cependant, il me semble que la question cruciale n'est pas celle de la stricte légalité.

Mon collègue n'a malheureusement pas fait allusion à ces commentaires.

M. Boudria: Lisez la phrase suivante. J'étais là.

M. Lewis: Si mon collègue désire avoir un droit de réponse, qu'il parle quand on débattra la motion initiale.

Le légiste du Sénat a dit ceci à propos de l'amendement qui nous a été envoyé par le Sénat:

> En tant que légiste du Sénat, cet amendement me pose un problème. Je trouve qu'il ne sied pas de laisser entendre dans un amendement que des initiatives autorisées par le Parlement par une loi seraient illégales. Le libellé me pose donc un problème. Le comité a fait les trois tests prévus à l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il n'y a pas eu de problème avec le premier test. . .

M. du Plessis a ajouté ceci: «La loi a été respectée, d'après ses propres dispositions.»

De crainte que l'on dise que, lorsque les fonctionnaires du ministère de la Justice ont examiné la question, le gouvernement portait un jugement sur lui-même, nous avons pris la précaution de consulter un expert de l'extérieur. Nous avons un avis écrit d'un éminent expert en matière constitutionnelle, le professeur Peter Hogg, de la faculté de droit d'Osgoode Hall, disant que les mandats spéciaux étaient légaux.

Tout cela a été très intéressant. En terminant, je voudrais simplement demander quelle est la force légale et l'effet des tactiques dilatoires de l'opposition? Quelle est la force légale et l'effet des tactiques dilatoires du Sénat?

Le Sénat a eu une dure journée. Il a siégé de 14 heures à 14 h 15. Ce sont les gens que l'opposition officielle s'empresse d'appuyer. Ce sont les gens que le NPD, qui refuse d'avoir quoi que ce soit à voir avec le Sénat, s'empresse d'appuyer. Ils ont eu une dure journée de travail de quinze minutes.

Le reste d'entre nous et les gens de l'extérieur qui comptent sur ces paiements qui ne seront pas faits demain à cause de vos actions travaillent un peu plus longtemps que quinze minutes par jour. Il se trouve que les sénateurs libéraux non élus, nommés par le Parti libéral, ont retardé la mise en oeuvre du projet de loi en lui ajoutant cet amendement. Ils ont été épaulés dans cette entreprise par l'opposition.

S'ils avaient siégé un peu plus longtemps aujourd'hui et si mes collègues d'en face ne s'étaient pas livrés à de l'opposition systématique à ce sujet, le Sénat aurait pu être saisi du projet de loi aujourd'hui.

• (1610)

En outre, ces paiements discrétionnaires qui cesseront à minuit ce soir pourraient être faits.

Je soutiens, monsieur le Président, que tout cela a été une affaire grotesque montée par l'autre endroit, appuyé joyeusement par mes colllègues d'en face, sans songer à ses répercussions concrètes sur les gens qu'ils ont été élus pour servir. Je ne peux pas en dire autant à propos du Sénat, car les sénateurs ne sont pas nommés pour servir qui que ce soit sauf le Parti libéral. Je suis étonné que les néo-démocrates se soient empressés de se joindre aux libéraux dans cette entreprise. Cependant, ils sont maintenant unis dans une cause commune: l'appui au Sénat libéral.

Je suggère aux députés de l'opposition de téléphoner dans leurs circonscriptions ce soir pour expliquer cela aux gens qui devraient recevoir ces chèques. Et s'ils continuent ce petit jeu mardi, mercredi et jeudi, ils devront l'expliquer aux anciens combattants et aux membres de la GRC. Comme le Parlement a déjà approuvé par un vote l'octroi de ces fonds et comme tous les juristes que nous avons consultés disent que ce que nous avons fait est légal, mes collègues de l'opposition veulent simplement faire de l'obstruction en disant que c'est illégal. A mon avis, ils auront de la difficulté à expliquer cela à leurs électeurs.

Ils s'amusent beaucoup ici. Nous avons débattu la question. Mes collègues se réuniront mercredi dans la salle du caucus libéral. Malheureusement, le député de Kamloops ne sera pas avec eux. Dieu sait qu'il devrait y être après sa performance d'aujourd'hui. Ils seront là à écouter les MacEachen et les Frith de ce monde dire: «Quel tour nous avons joué aux Canadiens cette semaine! Ils ne seront pas payés.» Allez leur dire pourquoi ils ne seront pas payés. Dites-leur qui est responsable. Ce sont les sénateurs nommés, qui ont fait une petite journée de travail de 15 minutes, aidés de l'opposition libérale à la Chambre et du NPD.

Je soutiens que tout ce que nous avons fait est légal, car c'est justement là notre travail. Je propose que nous nous occupions maintenant des affaires du pays.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux poser quelques questions à mon collègue du parti ministériel qui vient de finir de nous dire à quel point, selon lui, le gouvernement fait du bon travail en faisant fi des règles du Parlement. Je tiens à lui signaler ceci.

D'abord, les conservateurs ont négligé de mentionner en accusant l'opposition de faire de l'obstruction que, plus tôt dans la journée, nous avons dit au gouvernement que nous aurions seulement deux orateurs. En fait, je crois que mon collègue à ma gauche confirmera que, il y a quelques instants, nous avons tous deux demandé que la question soit mise aux voix. Pourtant, le ministre a décidé qu'il allait faire un discours et donc faire lui-même de l'obstruction, pour reprendre ses paroles.

En fait, les deux orateurs de notre parti, en l'occurrence le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) et moi-même, ont fait leurs discours plus tôt dans la journée comme convenu.

Le discours additionnel qui a été fait, contrairement à ce qui avait été entendu, a été celui du ministre de la Justice (M. Lewis). J'attire l'attention des députés là-dessus.

Le gouvernement a dit que l'opposition aurait dû soulever cette question plus tôt. Je vois que le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) fait un signe qui signifie «exactement» ou quelque chose comme cela.

Tout de suite après la rentrée du Parlement, j'ai avisé la présidence de mes objections à ce sujet. J'ai pris la parole le 6 avril, tout comme mon collègue de Kingston et les Îles. Nous avons soulevé cette question à la Chambre à la première occasion possible. Le gouvernement n'a pas cru bon de rectifier ou de faire quoi que ce soit. En réalité, j'ai même quelques pages avec toute une gamme d'insultes du ministre de la Justice, comme on peut le lire dans le hansard du 6 avril, qui jugeait que la question était sans importance.

Qu'est-il arrivé? Comment se fait-il qu'il semble trouver la question importante cet après-midi. Il va même jusqu'à nous dire aujourd'hui que le monde entier va s'écrouler. Il y a quelque temps, le ministre de la Justice prétendait, tout comme son collègue, que c'était parfaitement légal et que tout le monde était d'accord là-dessus. Ce n'est pas tout à fait le cas.

M. Lewis: C'est comme si vous prétendiez être député.

M. Boudria: Mon collègue dit que je prétends être député. Je peux lui dire que j'ai une majorité qui prouve que je suis dûment élu.

M. Cadieux: Mon voisin.

M. Boudria: Mon collègue dit que je suis son voisin. Il connaît ma majorité.

Je voudrais demander au ministre de la Justice quels sont les instruments qui ont été utilisés pour emprunter ces fonds. Se rappelle-t-il qu'il y a quelques années le Sénat avait refusé d'avaliser les crédits parce que le budget des dépenses n'avait pas été déposé à la Chambre et qu'à cette époque le gouvernement avait dû utiliser des instruments d'emprunt à court terme, à des taux plus élevés? Il s'est plaint du fait que d'autres, les sénateurs, l'avaient forcé à recourir à des actes à court terme.

Le ministre va-t-il confirmer à la Chambre qu'il a eu recours aux mêmes actes pendant cette période où le gouvernement s'est lui-même mis dans cette impasse financière? Ces faits m'ont été confirmés par des fonctionnaires du Conseil du Trésor. Le gouvernement va-t-il admettre qu'il tient des propos trompeurs et que les actes qu'il a utilisés il y a deux ans et qu'il avait alors jugés inappropriés parce qu'il s'en était servi involontairement ont été utilisés volontairement cette fois-ci pour engager le même genre de dépenses?

M. Lewis: Monsieur le Président, je suis heureux de la présence du député de Kingston et les Îles à la Chambre, car son collègue a vraiment besoin de son aide pour comprendre ce que sont les mandats spéciaux: ils autorisent à dépenser, pas à emprunter.

M. Boudria: Je ne parle pas de cela. Je parle des actes que vous avez utilisés.

M. Lewis: Mon ami, récent expert dans ce domaine, pourrait peut-être éclairer notre lanterne? Ce serait très utile.

Je signale à mon ami que j'ai participé au débat seulement pour rétablir les faits, expliquer, sans tambour ni trompette, en vertu de quoi nous étions autorisés à faire ce que nous avons fait et réfuter les suppositions avancées par les députés de l'opposition dans leurs discours.

Mon collègue a eu l'amabilité de nous rappeler une autre occasion où l'autre Chambre, sacrée et nommée, a bloqué les travaux des parlementaires élus. Elle avait entraîné des dépenses additionnelles pour les contribuables canadiens, les mêmes contribuables qui ne seront pas payés demain parce que les sénateurs libéraux ont travaillé 15 minutes aujourd'hui. Je signale que j'ai répondu à la question. Nous avons utilisé les mandats spéciaux conformément aux autorités et à la Loi sur la gestion des finances publiques. A mon sens, cela a tiré l'affaire au clair. J'aimerais que la question soit mise aux voix.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations de mon collègue. Il craignait que la majorité libérale au Sénat lui cause des ennuis. J'ai constaté l'empressement avec lequel notre premier ministre s'efforce de changer la balance du pouvoir au Sénat. Dans quelques jours, quelques semaines, voire quelques mois, les Tories vont dominer le Sénat. Tout va alors rentrer dans l'ordre, je présume. Voilà ce que donnent les nominations sénatoriales. Chose certaine, il n'y a pas de sénateurs néo-démocrates et il n'y en aura jamais.

M. Lewis: Même le Sénat exige une certaine compétence.

M. Riis: Passons à autre chose, mais auparavant, je devrais clarifier ce que je viens de dire. Il n'y aura pas de. . . Non, je préfère passer à autre chose.

M. Milliken: Cela vaut mieux, en effet.

M. Riis: Le ministre de la Justice demande pourquoi certains groupes de contribuables qu'il a mentionnés ne seront pas payés et devront attendre leurs chèques. Il pose cette question pour la forme car, d'après lui, c'est parce que nous paralysons la Chambre qu'il pourrait y avoir des problèmes.

S'il y a des problèmes, si des gens ne reçoivent pas leurs chèques à temps, c'est parce que le gouvernement gère mal le Canada. S'il avait suivi les règles, s'il avait respecté la tradition et les précédents établis depuis des années. . .

M. de Cotret: Nous avons observé la loi.

M. Riis: Le président du Conseil du Trésor dit qu'il a observé la loi. D'accord, mais si les ministériels avaient respecté la tradition, la situation serait différente et nous n'aurions pas ce débat aujourd'hui. La Chambre des communes aurait voté les crédits appropriés comme les démocraties parlementaires le font depuis des centaines d'années.

Les ministériels ont cependant décidé de prendre un raccourci. Ils ont décidé d'éviter le Parlement et d'agir d'une manière détournée.

• (1620)

S'il avait eu le courage, l'honnêteté et le sens de l'honneur nécessaires pour agir selon les formes, comme le veulent les Canadiens, le gouvernement ne se trouverait pas dans une impasse. Le ministre de la Justice devrait avoir l'honnêteté d'admettre que le gouvernement a commis une erreur de jugement, qu'il a bafoué les règles parlementaires de façon ignoble et qu'il n'aurait pas dû agir ainsi. Il aura bientôt l'occasion de voter sur un amendement très raisonné qui permettra au gouvernement de reconnaître que même s'il a respecté la lettre de la loi, il est allé à l'encontre des conventions et a créé un dangereux précédent.

Je sais que le ministre de la Justice et le président du Conseil du Trésor seront assez honnêtes pour l'avouer. Cet aveu s'impose. Je compte sur leur appui quand nous voterons sur l'amendement.

M. Lewis: Monsieur le Président, je dois avouer, en effet, que j'ai commis une erreur. Il y a un représentant du NPD au Sénat. Le sénateur Lawson défend à l'autre endroit les valeurs que les Canadiens associent au NPD. Il est très respecté. Je tenais à corriger ce que j'ai dit.

Nous avons respecté à la lettre la Loi sur la gestion des finances publiques. Nous avons scrupuleusement suivi l'ordre de la Chambre. En ce qui concerne les paiements à la GRC, aux anciens combattants et à nos fournisseurs, que nous ne pourrons pas verser à compter de minuit, ce soir, nous allons dire aux intéressés que nous avons respecté la lettre de la loi. Nous allons leur dire que le retard est entièrement imputable au Sénat libéral, aux libéraux de la Chambre des communes et aux néo-démocrates.

M. le vice-président: La période des questions et des observations est expirée.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

M. le vice-président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*), le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote.

En conséquence, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 17 h 30, aujourd'hui. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

* * *

LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT, 1989-1990

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 2 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, avant de parler du projet de loi portant pouvoir d'emprunt, autre élément essentiel du processus budgétaire, je tiens à souligner l'importance de ce budget pour l'avenir du Canada. Il marque le moment où le Canada s'est rendu compte de la menace qui pèse sur le mode de vie de ses citoyens. Il marque le moment où nous avons commencé à contrer cette menace. Il marque le moment où nous avons pris, comme gouvernement et comme peuple, les mesures nécesaires pour maintenir notre niveau de vie et nos programmes sociaux non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour nos enfants.

Le gouvernement progressiste conservateur travaille depuis 1984 à contenir la dette. Il lui a fallu pour cela prendre des mesures vigoureuses, gérer l'économie avec compétence et maîtriser les dépenses publiques. Nous sommes parvenus à réduire le déficit de 9,5 milliards de dollars et à faire passer le taux de croissance de la dette de 24 p. 100 à moins de 10 p. 100 l'an passé. En dépit de ces progrès, toutefois, la dette publique ne cesse de croître plus rapidement que notre aptitude à la soutenir. C'est pourquoi ce budget comporte de rigoureuses mesures pour en venir à bout.

Il reste que nous avons encore beaucoup de chemin à faire. Aujourd'hui nous débattons d'un projet de loi qui permet au gouvernement d'emprunter 25,55 milliards de dollars afin d'obtenir les crédits dont il a besoin et de conduire des opérations de change.

Je pourrais peut-être vous donner quelques détails utiles. En général, le gouvernement a besoin de l'autorisation du Parlement pour emprunter de l'argent, sauf s'il s'agit d'emprunts temporaires, dont l'échéance est inférieure à six mois; ces emprunts sont nécessaires parce qu'il manque d'argent pour faire face aux dépenses; ce sont les fameux emprunts prévus à l'article 47 de la Loi sur la gestion des dépenses publiques. Sauf pour les emprunts spéciaux visés à l'article 47, il n'est pas nécessaire d'obtenir à nouveau l'autorisation du Parlement pour reconduire une dette.

Le déficit devrait se situer à 30,5 milliards en 1989-1990, alors qu'il atteignait 38,3 milliards en 1984-1985. Mais ce n'est pas à cela que correspondent les besoins d'emprunt du gouvernement, pour trois raisons.

Premièrement, le gouvernement a accès à 10,4 milliards de dollars provenant de sources de financement non budgétaires comme les contributions aux caisses de retraite de la Fonction publique. Compte tenu des postes non budgétaires, les besoins financiers devraient se chiffrer à 20,5 milliards.

Deuxièmement, les opérations de change influent sur les besoins d'emprunt du gouvernement. Par exemple, quand le gouvernement canadien intervient pour modérer la hausse du dollar canadien, des dollars canadiens doivent être empruntés, tandis que les dollars américains acquis sont ajoutés à nos réserves en devises étrangères.

On demande le pouvoir d'emprunter 3 milliards de dollars pour pouvoir gérer avec plus de souplesse les opérations de change, y compris les recettes de la caisse des changes.

Troisièmement, les recettes de la caisse des changes augmentent le montant à emprunter.

Les gains de la caisse des changes sont constitués de revenus provenant des avoirs du Canada en devises, plus particulièrement en titres libellés en dollars U.S. Comme ces gains sont en devises étrangères, ils augmentent le niveau officiel des avoirs en devises étrangères, mais ils ne diminuent pas les besoins financiers, même s'ils sont comptabilisés comme des recettes dans le budget. Les gains de la caisse des changes devraient atteindre 1,3 milliard de dollars.

Le 31 mars du dernier exercice financier, le gouvernement a utilisé les pouvoirs d'emprunt d'urgence que lui confère l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour emprunter 750 millions de dollars. Ce projet de loi refinancera cette dette temporaire et autorisera l'emprunt d'une autre somme de 24,8 milliards de dollars, ce qui représentera un total de 25,55 milliards de dollars, composé, comme je l'ai mentionné, des besoins financiers de 1989–1990 qui s'élèvent à 20,5 milliards de dollars, des gains du fonds des changes, totalisant 1,3 milliard de dollars, d'une réserve de 3 milliards de dollars et de la reconstitution de prêts conformément à l'article 47, s'élevant à 750 millions de dollars, ce qui fait un total de 25,55 milliards de dollars.

• (1630)

Les besoins financiers du gouvernement représentent la mesure globale de la demande sur les marchés financiers. Ces besoins tomberont de 29,8 milliards de dollars en 1984–1985 à un creux prévu de 20,5 milliards de dollars en 1989–1990. Par rapport à l'importance de l'économie, les besoins financiers ont été ramenés cette année de 6,7 p. 100 du produit intérieur brut à 3,2 p. 100. D'ici 1993–1994, les besoins en financement du gouvernement tomberont à 3 milliards de dollars ou 0,3 p. 100 du produit intérieur brut.

Pour en arriver là, nous devrons comme par le passé continuer à faire des choix difficiles. Nous avons été élus pour cette raison. Nous nous sommes efforcés de veiller à ce que l'ensemble des mesures budgétaires soit bien équilibré et tienne compte des particularités des régions et fasse porter une plus lourde part du fardeau à ceux qui peuvent faire un effort plus grand.

Du côté des dépenses, dans le grand livre, le travail du Comité d'examen des dépenses du Cabinet a entraîné de grandes réductions des dépenses gouvernementales, de l'ordre d'environ 2,5 milliards de dollars par année. Elles s'ajoutent aux efforts que nous avons déployés depuis quatre ans pour réduire les dépenses des programmes, en proportion de l'économie, de 19,5 p. 100 lorsque nous sommes arrivés au pouvoir à 16 p. 100 cette année et à environ 15 p. 100 d'ici 1993–1994.

Depuis 1984, le gouvernement s'efforce de construire des fondements solides à partir desquels les Canadiens pourront exploiter leur potentiel économique. Dans les quatre dernières années, le gouvernement a mis en place des politiques et des réformes structurelles qui améliorent les perspectives de croissance économique et les conditions de vie des Canadiens. Nous avons modernisé la réglementation qui s'applique aux entreprises. Nous avons réformé les régimes d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés pour les rendre plus équitables et accroître les incitations à épargner et à investir. Nous avons négocié l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui garantit l'accès au vaste marché américain et permet de ce fait aux entreprises canadiennes de fonctionner à un niveau beaucoup plus efficace et de chercher de plus grands marchés pour leurs produits.

Nous avons encouragé la recherche et le développement et approuvé des programmes de formation professionnelle. Nous avons remplacé l'Agence d'examen des investissements étrangers par Investissement Canada afin d'attirer les investissements qui sont nettement avantageux pour nous.

Jointes à des mesures fiscales sérieuses, nos mesures économiques ont créé un climat propice pour relever le défi économique d'un monde férocement concurrentiel.

Nous allons poursuivre nos efforts de privatisation, y compris la vente des actions restantes d'Air Canada, la vente de deux anciennes divisions d'Énergie atomique du Canada et une évaluation accélérée d'autres candidats possibles à la privatisation.

Nos premiers efforts de rentabilisation des Postes portent fruit. La Société des postes n'a pas seulement fait des bénéfices l'an dernier, elle va aussi commencer à payer des dividendes au gouvernement.

Ces efforts d'utilisation judicieuse des recettes fiscales ne seraient pas complets sans un examen des transferts aux particuliers. Par exemple, comme le député d'Edmonton-Nord-Ouest (M. Dorin) l'a signalé, les pensions de vieillesse, qui coûtent 15 milliards de dollars chaque année, sont le plus gros poste des dépenses publiques. Ces pensions sont indexées et, chaque année, le montant que nous y affectons augmente en fonction de l'inflation, qui s'élève actuellement à environ 4 p.100. Nous enregistrons donc une augmentation d'environ 4 p.100 pour cette simple raison. Deuxièmement, la population vieillit. Il y a de plus en plus de personnes qui atteignent 65 ans et ont droit à ces pensions. A cause de l'inflation et de l'augmentation du nombre des personnes âgées de 65 ans, le gouvernement devra trouver 1,5 milliard de dollars cette année, simplement pour maintenir, non pour améliorer ou élargir, le programme actuel. Nos aînés recevront ce qui leur est dû. Ils ne seront pas pénalisés

parce qu'ils n'ont pas bénéficié des perspectives d'avenir de la génération actuelle.

Le filet de sécurité sociale du Canada est important pour chacun d'entre nous et il faut en assurer la solidité pour aujourd'hui et pour demain. La priorité de programmes comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales devra donc être de venir en aide aux Canadiens à revenu faible et moyen et non de subventionner inutilement ceux dont les revenus sont élevés. C'est pourquoi il est proposé dans le budget d'utiliser le régime fiscal pour recouvrer ces paiements versés à des contribuables à revenu élevé. Ceux dont le revenu net s'élève à plus de 50 000$ rembourseront ces prestations en entier ou en partie. Toutes les personnes admissibles continueront de recevoir un chèque. Cette mesure de récupération permettra à ceux qui en ont besoin de conserver leurs prestations et à ceux dont les revenus sont élevés de les rembourser en fonction de leur revenu.

Le budget prévoit également des augmentations d'impôt. Ces recettes pallieront le déséquilibre qui existe entre les recettes et les dépenses du gouvernement, de sorte que la génération actuelle paiera pour les programmes d'aujourd'hui et participera à la diminution de la dette. Ainsi, les recettes totales se situeront à des niveaux que nous connaissions au début des années 1970, avant que les déficits n'amorcent une ascension vertigineuse lorsque le chef de l'opposition (M. Turner) était ministre des Finances.

Rappelons-nous que, pendant que le chef de l'opposition était ministre des Finances, le déficit a augmenté de quatre milliards. Le déficit est alors passé de 1,6 à 3,3 p. 100 du produit intérieur brut. Par contraste, le ministre actuel des Finances (M. Wilson) a réduit de 10 milliards le déficit, qui est passé de 8,6 à 4,9 p. 100 du PIB. Lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, les dépenses totales ont grimpé de 107 p. 100 en quatre ans. C'est quatre fois plus vite que les dépenses du gouvernement actuel ont augmenté. Si le ministre actuel des Finances avait accru ses dépenses au même rythme que le ministre des Finances d'alors, il aurait fallu doubler les impôts cette année pour empêcher le déficit de monter.

D'aucuns soutiennent que le gouvernement a pris de rigoureuses mesures pour maîtriser le déficit. Il a aussi allégé le fardeau fiscal de nombreux Canadiens. Il doublera le crédit remboursable pour taxe de vente pour les adultes et les enfants afin de protéger les Canadiens à faible revenu. En outre, le seuil d'admissibilité sera porté à 18 000$. Cela signifie qu'un célibataire qui gagne 18 000$ par année recevra un crédit de 140$ l'an prochain et une famille de quatre personnes, un crédit de 420$. Cette mesure offre une aide importante aux plus démunis.

Un autre volet de notre stratégie de contrôle de la dette concerne le régime d'assurance-chômage. Les changements récemment annoncés, qui visent à améliorer le programme d'assurance-chômage, les dispositions en matière d'équité ainsi que les mesures incitatives et à accroître les fonds destinés à la formation, permettent de réaffecter les ressources dans le programme.

Nous apporterons également des modifications afin que le financement du programme cadre avec nos efforts visant à maîtriser la dette. A compter de 1990, les prestations d'assurance-chômage seront entièrement financées par les cotisations salariales et patronales. Le gouvernement continuera de contribuer au financement du programme en périodes de difficultés économiques.

Un élément-clé de la stratégie est la réforme de la taxe de vente fédérale. Une nouvelle taxe sur les produits et services remplacera le système actuel le 1er janvier 1991. Son assiette sera élargie et son taux sera fixé à 9 p. 100.

Nous travaillons à la réforme de la taxe de vente depuis longtemps. La taxe actuelle est cachée, injuste et préjudiciable à l'économie canadienne. Alors que la réforme du Sénat par les gouvernements fédéral et provinciaux n'est pas possible à l'heure actuelle, l'importance de la réforme a obligé le gouvernement à passer à l'action. La nouvelle taxe sur les produits et services constituera une source de recettes plus stable pour les programmes du gouvernement et le contrôle de la dette.

Le régime fiscal dans son ensemble en ressortira plus équitable. La nouvelle taxe sera plus visible pour les consommateurs que la taxe de vente fédérale actuelle et elle permettra à l'économie de fonctionner plus efficacement. La taxe sur les produits et services sera imposée sur la très grande majorité des produits et services utilisés au Canada. Cependant, les aliments de base, les médicaments d'ordonnance et les appareils médicaux ne seront pas taxés. Les loyers dans les résidences d'habitation, les services de garde d'enfants, les frais d'aide juridique et la plupart des services médicaux, éducatifs et dentaires seront également exemptés. Le fardeau administratif des petites entreprises sera réduit au minimum. Le taux de 9 p. 100 générera suffisamment de recettes pour remplacer la taxe de vente fédérale actuelle, réduire l'impôt sur le revenu des ménages à revenu moyen et accorder un nouveau crédit remboursable pour taxe de vente. Celui-ci sera payé quatre fois par an avant que la nouvelle taxe entre en vigueur et sera conçu de sorte que les familles qui gagnent moins de 30 000$ bénéficient de la réforme de la taxe de vente.

La réduction des dépenses et les augmentations d'impôt qui entrent en vigueur dès maintenant, ainsi que la réforme du régime de la taxe de vente qui entrera en vigueur en 1991 nous permettront d'attaquer la dette de front. Notre défi, c'est de poursuivre la tâche année après année jusqu'à ce que l'objectif soit atteint.

Ce budget nous met sur la bonne voie; grâce à lui, notre pays pourra mieux supporter la dette et sera mieux en mesure de maintenir les programmes sociaux et culturels essentiels et d'autres services publics importants. Si nous réussissons à gérer prudemment les finances et à réduire les dépenses, j'ai bon espoir que d'ici la quatrième année du présent mandat, nous n'aurons plus à emprunter pour payer nos factures. J'aimerais bien que nous ne soyons pas dans l'obligation d'emprunter, mais c'est là la conséquence de notre dette. Voilà pourquoi le budget actuel construit en vue de l'avenir au lieu de l'hypothéquer. Voilà pourquoi le budget actuel s'attaque à notre dette croissante qui constitue le principal obstacle à un avenir meilleur. Le budget actuel vise à vaincre cet obstacle. Il renferme des mesures rigoureuses qui sont nécessaires pour relever les défis que nous devons affronter.

• (1640)

M. Harvard: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mon honorable collègue le député de Calgary et je les ai trouvés intéressants. Cependant, j'y ai décelé une contradiction apparente que j'aimerais signaler. Il a dit que lui-même et les autres députés de son parti défendaient les programmes sociaux de notre pays et qu'ils s'en préoccupaient tout autant que nous de ce côté-ci de la Chambre. Comment peut-il affirmer une chose pareille, étant donné que leur budget renferme une mesure draconienne qui met pratiquement fin au principe de l'universalité en permettant au gouvernement de récupérer ce qu'il a versé?

Si je proposais à mes collègues ministériels de mettre en oeuvre d'un océan à l'autre un régime de pension ou d'allocations familiales à l'intention uniquement des Canadiens qui gagnent 10 000$ ou 15 000$ par année, ils refuseraient, alléguant qu'il s'agirait d'une sorte d'assistance sociale. Pourtant, c'est exactement ce que propose le gouvernement. Il s'attaque en premier lieu aux revenus les plus élevés, quitte à s'attaquer ensuite aux autres.

Des députés ont déjà signalé à maintes reprises à la Chambre que si le gouvernement peut récupérer les pensions et les allocations familiales des Canadiens qui touchent 70 000$ de revenus par année, il pourra très bien récupérer celles des autres Canadiens qui touchent des revenus de 60 000$, 50 000$, 40 000$, voire 20 000$. Il s'est engagé dans cette direction. Qui plus est, s'il peut agir ainsi avec les pensions, il pourra faire de même avec le régime d'assurance maladie.

Dans la mentalité conservatrice, le gouvernement qui songe à réduire le déficit en éliminant les pensions, n'envisagera-t-il pas également d'éliminer les avantages du régime d'assurance maladie? Je trouve cela tout à fait vraisemblable.

Mais ce que je cherche vraiment à démontrer, c'est que l'universalité sert notamment à rassembler les riches et les pauvres dans un ensemble homogène. Si vous avez ainsi recours à une mesure de récupération, les gens à l'aise risquent un jour de reprocher aux économiquement faibles les versements qu'ils touchent. Avant longtemps, certains Canadiens ne seront plus d'accord avec l'idée de verser des pensions et des allocations familiales.

Certes, les Canadiens relativement à l'aise sont plus favorables à l'idée de verser des pensions que des allocations de bien-être. C'est qu'ils n'y voient pour eux aucun avantage. C'est une mesure d'assistance sociale que le gouvernement aura stigmatisée.

Mon collègue de Calgary comprend-il que les nantis vont commencer à trouver à redire aux pensions et aux allocations familiales puisqu'ils n'en verront jamais la couleur? Ils y contribueront, mais n'en toucheront jamais, alors que cela devrait leur être acquis comme citoyens canadiens.

M. Richardson: Je remercie le député de sa question. La direction que nous prenons au gouvernement vise à réduire la dette considérable que nous a laissée le chef du député en 1974, alors qu'il était ministre des Finances. Cette dette est l'obstacle le plus grand que nous ayons à surmonter aujourd'hui.

Au sujet de votre question sur l'imposition des prestations versées aux riches, je me rappelle avoir frappé à 25 000 portes dans ma circonscription et aucune autre question n'est revenue plus souvent que celle du gaspillage du gouvernement, au profit de ceux qui n'ont pas besoin de cet argent ou qui ne le méritent pas.

Nous prenons dans ce budget un certain nombre de mesures difficiles pour réduire la dette nationale, et c'en est une. Je ne pense pas qu'une personne qui gagne plus de 50 000 dollars acceptera à contrecoeur un taux d'imposition de 15 p. 100 en remplacement de la petite gratification qu'elle reçoit, si elle en reçoit une, ou de tout avantage visant les personnes âgées.

M. Marchi: Monsieur le Président, le député conservateur de Calgary qui vient de parler n'a pas répondu pour les Canadiens à un certain nombre de questions importantes. Il s'étend sur la dette nationale, sur le déficit annuel.

Peut-il expliquer au contribuable canadien pourquoi son gouvernement a plus que doublé la dette nationale en quatre ans? Il empruntait pour payer les intérêts, mais pourquoi n'a-t-il pas réduit le déficit au lieu de le doubler pendant la plus grande période de prospérité enregistrée au cours du dernier cycle de cinq à sept ans? Peut-il répondre à cela?

Deuxièmement, en essayant de se faire passer pour un Robin des bois, c'est-à-dire celui qui enlève aux riches les allocations familiales et les pensions, pour donner aux pauvres, il ne dit pas aux Canadiens que c'est là, en somme, seulement de l'argent de poche. Le message le plus net de ce budget, on le trouve dans la répartition de la charge fiscale. Nous n'avons cessé de ce côté-ci de la Chambre, que ce soit au cours de la période des questions ou pendant nos délibérations, de dénoncer l'injustice du régime fiscal. Nous avons parlé de la famille qui gagne 26 000$ et dont les impôts ont augmenté de 60 p. 100 depuis 1984 à cause des cinq budgets fédéraux conservateurs. Par ailleurs, les familles qui gagnent 150 000$ et plus n'auront qu'une augmentation de 8 p. 100. Tel est le véritable message, tel est le véritable problème avec lequel de nombreuses familles canadiennes seront aux prises.

Le député peut peut-être aussi essayer de voir si ce régime est vraiment juste. Personne n'hésite à payer sa quote-part au Canada. Mais nous sommes révoltés quand nous constatons des injustices et quand une catégorie de Canadiens par exemple, se sent plus durement frappé que le voisin; lorsque les pauvres écopent, alors qu'ils ne peuvent payer et que les riches ne paient rien. A ce moment-là, le vaste secteur de la classe moyenne de notre société proteste. Les Canadiens moyens doivent entrer dans une catégorie ou dans l'autre. Le député pourrait-il, au cours des quelques minutes qui restent, nous expliquer pourquoi les conservateurs ont doublé la dette, et deuxièmement, nous expliquer où réside la justice dans le régime fiscal?

M. Richardson: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que le député ait suivi tout mon discours. Il aurait pu y trouver réponse à sa question.

J'ai dit au début que, lorsque le chef du député était ministre des Finances, au cours de ces quatre années, la dette a augmenté de 107 p. 100. Elle a ensuite fait boule de neige quand les libéraux ont commencé à lui faire dévaler la colline et la dette est devenue une grosse montagne alourdie par les programmes en cours. Il faudra un certain temps pour y voir clair. C'est le premier gouvernement et le premier ministre des Finances qui a eu le courage de dire que c'en était assez, que nous ne pourrons continuer sur le même train d'enfer que les libéraux ont maintenu pendant 18 ans et dépenser plus que notre pays ne pouvait se le permettre. Il faut maîtriser cette dette nationale, non seulement pour cette génération, mais aussi pour les futures générations. Nous devons arrêter ce que les libéraux ont commencé, freiner l'accroissement de la dette nationale et enfin améliorer les programmes sociaux comme nous le souhaitons tous.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais soulever une question qui est importante et qui se rapporte au rôle que jouent les simples députés, les députés comme moi, d'arrière-ban, dans cette Chambre.

Je me réfère à la décision qu'a pris le gouvernement, tantôt, de différer le vote sur la considération de l'amendement apporté par le Sénat, au projet de loi C-14.

Monsieur le Président, je m'objecte à ce que le gouvernement utilise une mesure gouvernementale, comme ils ont le droit de le faire, mais qu'ils diffèrent un vote pendant une période de temps indéterminée, réservée aux députés. . . Nous avons une heure par jour, à l'occasion, trois jours par semaine, une heure réservée, entre 17 heures et 18 heures, aux députés.

• (1650)

[*Traduction*]

Aucune disposition du Règlement ne dit que le gouvernement ne peut pas le faire, mais je pense que l'on est moralement obligé de comprendre que les simples députés disposent à l'occasion d'une heure dans le courant de la semaine pour présenter leurs initiatives. En reportant le vote à 17 h 30 cet après-midi, le gouvernement empiète sur l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, alors qu'il devrait le faire pendant le temps qui lui est consacré. Je crois qu'il convient d'y réfléchir sérieusement.

D'après les paragraphes 45(4) et 45(5) du Règlement, les whips du gouvernement et de l'opposition officielle ont le droit de demander qu'un vote soit remis à plus tard dans la journée ou à 18 heures le lendemain. Je ne voudrais pas que nous, les whips, soyons accusés d'abuser de ce droit en remettant tous les votes à 17 heures un jour où nous savons que la Chambre est saisie d'un projet de loi ou d'une motion d'intérêt privé, car cela empêche la tenue du débat. Par simple politesse et pour respecter l'esprit des réformes de la commission McGrath, les députés devraient disposer de cette heure durant la semaine.

Le gouvernement ne peut pas jouer sur tous les tableaux. Le gouvernement a du temps qui lui est réservé et il y a droit, mais c'est durant cette période qu'il devrait faire ce que les gouvernements font bien, à savoir gouverner. Je ne crois pas que le gouvernement veuille priver les députés des deux côtés de la Chambre du droit de présenter des initiatives, des projets de loi et des motions, dans l'intérêt du pays et de leurs électeurs.

Je demande à la Chambre d'y réfléchir et peut-être de soumettre la question à un comité. Le Règlement pourrait peut-être être adapté ou modifié afin d'éviter que le gouvernement ou que l'opposition n'abuse du paragraphe 45(5) qui accorde ce pouvoir aux whips. Cela peut paraître bizarre car je suis whip moi-même, mais je n'aime pas que l'on abuse de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires.

M. Hawkes: Monsieur le Président, en gros, je suis d'accord avec le député d'en face. Nous devrions tous protéger l'heure des initiatives parlementaires et ce système. Aujourd'hui, la Chambre devait examiner une décision prise par un corps non élu portant sur l'examen des questions financières d'une façon pour le moins inhabituelle mais légalement possible. Nous trouvions ce matin que nous pouvions régler la question et la confier à l'autre chambre à temps pour que les anciens combattants et les retraités qui attendent leurs chèques du gouvernement du Canada puissent les recevoir. Nous pensions qu'avec la collaboration des trois partis, nous pourrions le faire assez rapidement. Nous pensions que nous pourrions renvoyer la question au Sénat et régler la situation à temps pour émettre ces chèques. A mesure que la journée s'écoulait, il est devenu évident que ce n'était pas possible. Ces personnes devront faire face à des inconvénients dans la plupart des cas, mais à de réelles épreuves dans d'autres.

La cause de l'empiétement sur l'heure réservée aux affaires émanant des députés a été discutée plus tôt aujourd'hui avec le whip du troisième parti à la Chambre, le député qui est justement l'auteur du projet de loi d'initiative parlementaire. Il y a moins d'une heure, dans un effort pour protéger l'heure réservée aux affaires émanant des députés, l'opposition officielle et le gouvernement ont commencé à étudier la motion du Sénat au moyen d'un vote par oui ou non à la Chambre. Certains députés s'étant levés, la sonnerie s'est fait entendre et les députés ont été convoqués. Or, aucun député de l'opposition officielle ou du gouvernement ne s'est levé. Ceux qui l'ont fait étaient des députés du troisième parti, le parti dont le whip est l'auteur du projet de loi d'initiative parlementaire que la Chambre étudie aujourd'hui. Si l'auteur de la motion subit des préjudices, permettez-moi de dire qu'en ce jour exceptionnel, dans ces circonstances exceptionnelles, c'est le whip du troisième parti qui aura causé son propre malheur.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons eu des discussions qui auraient permis de réserver une heure complète aux affaires émanant des députés. Il aurait été très simple de laisser adopter la motion au moyen d'un vote par oui ou non à 16 h 15 cet après-midi, mais on a décidé de convoquer les députés. Il nous restait encore à présider aux destinées du pays.

La semaine dernière, nous avons adopté une motion prévoyant que nous nous réunirions plus tard aujourd'hui pour finir de voter sur le budget. Nos délibérations seront déjà plus longues que d'habitude. Le troisième parti nous demandait de siéger encore plus longtemps, ce qui aurait contraint un grand nombre de députés à annuler des engagements très importants pour l'administration de la nation.

Le gouvernement que je représente en tant que whip a décidé que, dans l'intérêt de tous les députés, nous nous prononcerions sur l'amendement du Sénat plus tôt, puis sur le budget. Il ne serait pas dans l'intérêt de la société que nous cédions à la tyrannie d'une minorité sur quoi que ce soit et tous nos textes de référence sont très clairs sur ce point aussi.

M. Murphy: Monsieur le Président, ce n'est pas sans plaisir que j'interviens. Je trouve le discours du whip du gouvernement stupéfiant. C'est jeudi dernier que le vote sur le budget a été reporté à 18 heures lundi. Il incombe au whip du gouvernement de s'arranger pour que les députés de son parti soient ici au moment du vote. Il a eu tous les avis nécessaires. Plus tôt, il a suggéré que nous reportions les initiatives parlementaires pour que les députés ministériels n'aient pas à rester ici jusqu'à 18 heures. J'ai été stupéfié et, à sa place, j'aurais eu honte. Évidemment, je n'ai pas accepté.

Le whip du gouvernement tient à sa petite revanche en faisant en sorte que lorsque ma motion sera à l'étude, on nous dira que nous n'avons qu'une demi-heure pour le débat. Les ministériels sont contrariés parce que certains devront rester ici après 18 heures.

Les ministériels ne veulent pas rester ici pour se prononcer sur le budget. Je les comprends. Si vous avez pris connaissance de ce budget, monsieur le Président, vous comprendrez les conséquences de la fermeture des bases militaires de Summerside et de Portage-La-Prairie et vous comprendrez pourquoi les députés du gouvernement ne veulent pas rester ici jusqu'à 18 heures pour voter. Il y a un certain nombre de députés qui préféreraient être ailleurs ce soir et cela, c'est le problème du gouvernement.

Les députés du gouvernement savaient jeudi qu'ils avaient la responsabilité d'être ici à 18 heures aujourd'hui pour voter sur le budget. Je n'ai pas la moindre sympathie pour le whip du gouvernement, mais j'en ai par contre pour les gens de la région atlantique à qui on avait dit qu'à 17 heures, ce soir, une motion relative au développement régional serait discutée à la Chambre. On leur avait dit que la motion à mon nom serait débattue pendant une heure entière. Les stratagèmes du leader du gouvernement à la Chambre montrent le peu d'appui dont dispose le gouvernement dans la région atlantique et expliquent aussi pourquoi.

M. Boudria: Monsieur le Président, je vais être bref. Tout d'abord, le whip du gouvernement a omis de mentionner que le vote en question aurait dû avoir lieu à 16 h 30 cet après-midi après une sonnerie de 15 minutes qui aurait dû commencer à 16 h 15. Autrement dit, nous allons voter sur ce projet de loi à 17 h 30 non pas à cause d'initiatives du NPD, mais en raison de manoeuvres dilatoires, conformes au Règlement je m'empresse de le dire, utilisées par le gouvernement à 16 h 15 aujourd'hui.

Il n'y a qu'une chose raisonnable à faire dans ces circonstances, puisque je pourrais utiliser demain le précédent qui a été créé aujourd'hui et demander qu'un vote soit différé jusqu'à une heure où l'on doit débattre d'une motion d'un député de la majorité. Nous pourrions nous renvoyer la balle ainsi et pratiquement éliminer l'heure réservée aux initiatives parlementaires en vertu du dangereux précédent créé aujourd'hui par le whip du gouvernement.

• (1700)

Je souhaiterais que vous demandiez le consentement unanime, monsieur le Président, pour que, immédiatement après le vote, la dernière demi-heure des initiatives parlementaires soit reprise, pour ne rien enlever au député dont on discute aujourd'hui la motion. Je vous prie, monsieur le Président, de demander le consentement unanime et si le gouvernement n'essaie pas de punir le député néo-démocrate en question, il acceptera certainement cette demi-heure ce qui, de plus, évitera de créer un précédent dangereux.

M. le vice-président: Je dois rappeler à la Chambre que nous devons commencer les initiatives parlementaires à 17 heures. Y a-t-il consentement unanime pour les reprendre après les trois votes que nous aurons ce soir?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il y a consentement unanime.

Je remercie les trois whips des partis, y compris le whip adjoint, des observations qu'ils ont faites. La présidence étudiera la question et fera rapport à la Chambre.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires, conformément à l'ordre du jour.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA PLANIFICATION À LONG TERME POUR LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'assurer une planification régionale à long terme pour la région de l'Atlantique en mettant sur pied de façon définitive un ministère qui serait chargé du développement régional.

Monsieur le Président, c'est une situation inhabituelle dans la mesure où il s'agit d'une motion plutôt que d'un projet de loi. C'est de propos délibéré parce que nous n'avons pas le pouvoir, en tant que députés de l'opposition, de créer des ministères. La motion que nous étudions est très importante. Si on regarde l'histoire du développement économique régional dans notre pays, alors on comprendra pourquoi la question elle-même est importante.

Premièrement, le développement régional figure explicitement dans notre Constitution comme un mandat de la Chambre des communes et du Parlement du Canada.

Deuxièmement, au cours des années de gouvernement libéral et conservateur, on est passé d'un ministère chargé expressément de l'expansion économique régionale à l'actuel ministère de l'Expansion industrielle régionale, et maintenant le gouvernement conservateur va plus avant dans cette direction en établissant un nouveau ministère dont le titre ne comporte aucun mandat particulier relatif au développement régional.

Non seulement nous avons changé le titre du ministère concerné, mais aussi son mandat. Lorsque le gouvernement libéral a supprimé le ministère de l'Expansion économique régionale, il a fait une erreur et cette erreur nuit encore aujourd'hui aux régions. Même si le ministère de l'Expansion industrielle régionale existe encore, nous voyons déjà que le développement régional ne revêt plus la même importance. Il n'y a aucun ministre, au sein du Cabinet, chargé expressément du développement régional. Il n'y a même pas un ministre d'État qui assume cette responsabilité. Pourtant, au cours des années, la taille du Cabinet est passée de 25 à 28, à 30 et maintenant à 40. Au lieu d'avoir un ministre qui soit responsable de ce secteur, il y a une brochette de ministres responsables de divers aspects du développement économique régional.

Cette approche ne fonctionne pas. Elle nuit aux régions sous-développées de notre pays, particulièrement au Canada atlantique. Le député qui prendra la parole au nom du gouvernement après les trois votes fera remarquer que le gouvernement a créé l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et que cet organisme a un mandat semblable à celui du ministère et même, selon le gouvernement, un mandat plus vaste.

Je soutiens que l'APECA n'a pas les mêmes pouvoirs qu'un ministère. Elle n'a pas le personnel d'un ministère. Elle n'a pas la possibilité, la capacité ni le désir de traiter avec les autres ministères comme le faisait l'ancien ministère de l'Expansion industrielle régionale. C'est un problème grave.

Un organisme situé dans la région atlantique n'aura pas le pouvoir, l'argent ni les ressources nécessaires pour rencontrer d'autres organismes ou d'autres ministères. Il n'a pas de sous-ministre qui rencontre d'autres sous-ministres à Ottawa. Il n'a pas de sous-ministres adjoints qui rencontrent d'autres sous-ministres adjoints. Il n'a pas le même rôle que les autres ministères dans le processus budgétaire.

On pourrait dire la même chose du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Il peut être très utile en soi, mais il ne peut pas remplacer un ministère expressément responsable de l'expansion économique et du développement économique dans notre pays.

Si les députés des diverses régions y réfléchissent, il verront que c'est vrai. Ceux d'entre nous qui siègent à Ottawa depuis un certain nombre d'années savent à quel point il est important d'avoir quelqu'un ici qui prend des décisions, qui a voix au chapitre.

J'ai déjà démontré qu'il n'y a plus personne qui a voix au chapitre au Cabinet. J'ai déjà démontré que personne n'a voix au chapitre au niveau des sous-ministres ou des sous-ministres adjoints, ou des autres niveaux qui sont parallèles aux ministères responsables. A cause de ça, nous nous trouvons en réalité dans une situation où, comme l'a démontré il y a quelques instants mon collègue de Prince Albert—Churchill, nous ne savons plus si nous affaire à une caisse électorale ou à une véritable administration publique.

Certes, ceux qui reçoivent de l'argent pour leur projet, leur secteur industriel, leur entreprise ou leur localité en sont très heureux. Ceux qui n'en reçoivent pas n'en sont évidemment pas aussi heureux.

Le problème que nous éprouvons, et le problème qu'éprouvent les députés de la région de l'Atlantique, c'est que nous n'avons pas une idée claire de ce que le gouvernement cherche à faire. Nous ignorons quel sera le mandat de l'APECA dans un an. Nous ignorons ce qu'il adviendra de l'argent qui n'est pas dépensé par l'intermédiaire de l'APECA. Nous savons que certains des projets qui sont financés semblent sortir de nulle part, que l'argent est allé nulle part et que pas un emploi n'a été créé. Nous pourrions évoquer toute une liste de situations embarrassantes.

Un député ministériel va peut-être prendre la parole pour nous décrire les merveilleux résultats qu'on a obtenus dans le cas d'une ou deux subventions. Quand il le fera, j'espère qu'il parlera également d'autres subventions et d'autres programmes qui ne se sont pas révélés aussi fructueux. Il devrait le faire dans l'intérêt d'une description équilibrée de la situation.

Mais mon intention première en présentant cette motion est de faire voir à quel point nous avons eu tort au Parlement de laisser le gouvernement s'orienter en ce sens. Le gouvernement conservateur actuel et le gouvernement libéral qui l'a précédé ont commis une tragique erreur d'appréciation des besoins de nos régions.

Dans un discours précédent, j'ai dit qu'il existait un comité de la Chambre des communes spécialement chargé de l'expansion économique régionale. Ce comité a pu se déplacer. C'est avec grand plaisir que l'ai suivi quand j'y appartenais. Nous sommes allés dans le nord du Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et en d'autres régions du Canada. Moi qui représente l'Ouest, ces voyages m'en ont appris beaucoup sur les raisons qui rendent ces programmes nécessaires, et aussi j'ai appris beaucoup de choses au sujet des endroits que nous avons visités. J'ai pu connaître certains des problèmes éprouvés par le ministère de l'Expansion industrielle régionale, et apprendre quels changements s'imposaient dans telle ou telle loi, tel ou tel programme, tel ou tel règlement. Voilà ce qui nous manque en ce moment. Nous n'avons pas de comité permanent.

• (1710)

Donc, beaucoup de députés ne sont pas en situation de savoir quels changements il faudrait apporter aux programmes du gouvernement. Comme il n'existe pas de ministre chargé directement du développement régional qui puisse rendre compte aux comités de la Chambre des communes, la Chambre des communes ne peut pas examiner dans leur ensemble les programmes de développement régional dans le cadre de ses travaux budgétaires.

Il existe bien des organismes ayant une mission particulière au chapitre du développement régional qui peuvent rendre compte à la Chambre, mais ce n'est pas comme si l'on examinait l'ensemble de la situation, d'un bout à l'autre du pays. Voilà ce qu'il faut.

Les députés nouvellement élus n'étaient pas ici quand existait le ministère de l'Expansion économique régionale. Je puis dire que les choses ont bien changé aux comités permanents par rapport à ce qui se passait il y a huit ou neuf ans quand ce ministère existait. C'est ce qui fait que le Parlement est moins bien placé pour influer sur les programmes gouvernementaux. D'accord, les députés peuvent examiner l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et s'occuper de sa mission, mais cette mission n'a rien de comparable avec celle de l'ex-ministère de l'Expansion économique régionale.

En outre, il n'entre pas dans les attributions du comité d'orienter l'action gouvernementale vers l'atténuation des disparités économiques régionales ou d'influer sur la politique économique régionale globale du gouvernement. On peut en dire autant pour ce qui est du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

Tel est le but de cette motion. J'espère que les députés d'en face ne se contenteront pas de venir vanter les réussites de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ou les merveilleuses réalisations du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, mais qu'ils parleront de ce que le Parlement désire pour le développement régional. J'espère qu'ils diront ce qu'il faut faire en Chambre pour défendre les besoins de ceux qui ont le plus besoin d'aide de l'État dans les régions canadiennes.

Je rappelle aux députés d'en face que cette motion est une initiative parlementaire et qu'ils ne sont pas obligés d'être solidaires du gouvernement. Elle leur fournit l'occasion de parler de leur région et de leur responsabilité de parlementaires. J'espère que les députés d'en face adopteront cette attitude quand ils parleront.

Les politiques du gouvernement signifient que certaines questions ne pourront plus être soulevées dans un comité permanent approprié. Ce problème me préoccupe depuis que je suis devenu notre porte-parole pour le Canada atlantique. Le mandat de l'ancien comité permanent de l'expansion économique régionale nous permettait de couvrir tous les aspects du développement économique dans une région donnée. Alors que le comité permanent des pêches et océans discutait de problèmes concernant exclusivement les pêches, le comité de l'expansion économique régionale pouvait traiter des pêches de l'Atlantique dans le contexte des prévisions budgétaires du ministère de l'Expansion économique régionale. Nous pouvions discuter des problèmes régionaux concernant les forêts, l'enseignement postsecondaire, les transports et les autochtones du Canada atlantique dans le cadre du mandat du comité permanent de l'expansion économique régionale, car ces questions intéressaient le ministère du même nom.

Quand nous visitions le nord du Nouveau-Brunswick ou quand nous allions à Corner Brook et à St. John's-Est, nous étions reçus comme des rois parce que les gens là-bas voulaient communiquer directement avec les députés. Ils savaient que c'était important de parler aux députés. Ils comprenaient aussi l'importance d'un ministère qui pouvait s'occuper des transports, des pêches et du développement économique comme un tout plutôt que comme des éléments isolés. Nous savions que les témoins qui comparaîtraient devant le comité, à Campbellton ou à Corner Brook, aborderaient tous les aspects de l'économie, y compris les programmes sociaux des régions.

Cette perspective globale était beaucoup plus éclairante non seulement pour les députés membres du comité ou pour ceux qui écoutaient les exposés, mais aussi pour le gouvernement qu'elle aidait à formuler ses buts pour cette région. Il était beaucoup plus utile d'avoir un ministère de l'Expansion économique régionale qui pouvait s'occuper de plusieurs questions, comme les pêches, l'enseignement postsecondaire, l'utilité des cours offerts par les collèges communautaires aux habitants de cette région et la capacité pour les infrastructures municipales d'attirer des industries.

Tout cela disparaît. C'est triste. Nous savons que ce changement était au programme des hauts fonctionnaires d'Ottawa au début des années 1980. Ils l'ont dit dans des audiences du comité de l'expansion économique régionale et du comité de l'industrie et du commerce. Ils ne voulaient pas encourager les sociétés à s'établir dans des régions comme Campbellton, Summerside, Halifax ou au Cap-Breton parce qu'il ne leur appartenait pas de se mêler des affaires du secteur privé. Ils préféraient établir le programme et laisser les sociétés décider où s'établir.

Les parlementaires à ces comités n'étaient pas disposés à accepter ce concept. A notre avis, nous fournissions l'argent pour le développement régional et nous devrions avoir notre mot à dire sur la façon d'encourager les sociétés à s'établir dans une région donnée.

Les hauts fonctionnaires à Ottawa étaient en faveur du fusionnement qui a eu lieu quand les Libéraux ont démantelé le ministère de l'Expansion économique régionale. Je soupçonne que quelques-uns des mêmes bureaucrates ont réussi à convaincre le gouvernement conservateur de combiner et de réduire davantage le rôle de l'expansion économique régionale dans le nouveau ministère que crée la loi dont la Chambre est saisie.

Notre Constitution exige que le Parlement prenne le développement régional au sérieux, ce que nous ne pouvons pas faire si nous n'avons plus de comité permanent dans ce domaine. Plus important encore, c'est que nous ne pouvons pas le faire si nous n'avons pas de ministère détenant un tel mandat.

Fait à noter, juste avant que le gouvernement libéral du temps mette la hache dans le ministère de l'Expansion économique régionale, un expert-conseil engagé par le gouvernement avait dit dans son rapport qu'il fallait faire exactement le contraire. J'ai une copie de ce rapport, qui affirme que le ministère de l'Expansion économique régionale avait un bon mandat, mais qu'il y avait lieu de le raffermir. Il devait être plus actif dans la communication et la coordination avec les autres ministères.

• (1720)

Le rapport donnait des exemples expliquant l'importance du ministère. C'était une excellente étude. Je n'ai jamais été un grand admirateur des experts-conseils, comme beaucoup de députés le savent. Je n'ai jamais été très favorablement impressionné par les diverses études des gouvernements, pas plus d'ailleurs que par la façon dont ces gens-là sont embauchés. Quoi qu'il en soit, c'était une excellente étude. Il est venue confirmer, en fait, ce que nous avions entendu au comité permanent de l'expansion industrielle régionale lorsque nous avons tenu des audiences dans la région de l'Atlantique, au Québec et dans l'Ouest.

On nous avait dit alors souhaiter un rôle élargi pour le ministère de l'Expansion économique régionale. On ne voulait plus avoir affaire à deux ministères, mais à un seul qui fasse toutes les démarches et qui ait le pouvoir et l'influence nécessaires pour vraiment assurer le développement régional. On souhaitait en outre qu'il ait suffisamment de poids au Cabinet pour que les autres ministères ne puissent pas contrecarrer un bon projet.

Voilà ce que demandaient les Canadiens de l'Atlantique et des autres régions du pays. Le gouvernement n'a pas voulu. C'est pourquoi je demande avec cette motion que la Chambre fasse savoir que, en tant que Chambre des communes, elle veut voir rétablir cette situation. Nous voulons que les Canadiens de ces régions soient entendus au Cabinet et à la Chambre des communes et que le gouvernement ait la capacité d'agir. Nous voulons ainsi être sûrs que les députés sont en mesure, collectivement et individuellement, de surveiller les activités du gouvernement en matière de développement régional.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je tiens à féliciter et, en tant que Canadien de l'Atlantique, à remercier le député d'en face d'avoir proposé cette motion et partant, d'avoir fourni une occasion de parler ici des besoins de développement de la région de l'Atlantique.

Toutefois, je lui dirai que le gouvernement a déjà prévu un organisme de planification régionale à long terme pour la région de l'Atlantique avec la création, le 7 juin 1987, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. J'ajouterai que cette agence est beaucoup plus qu'un organisme dispensateur de subventions.

Je dirai aussi au député que cette agence est représentée au Cabinet par un ministre de premier plan, un ancien ministre de l'Expansion économique régionale. Il s'agit d'un ministre dont nous avons la plus haute opinion. Nous sommes persuadés que nos intérêts sont fort bien défendus en ce sens que le ministre responsable de l'administration de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est également chargé du développement régional dans la région de l'Atlantique.

En outre, nous sommes très heureux de compter sur cette nouvelle agence qui non seulement fonctionne comme un ministère, mais a son siège dans la région de l'Atlantique où les gens de la région peuvent jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de définir le rôle qu'elle joue et son mode de fonctionnement.

L'agence est un ministère permanent qui, au sein du gouvernement fédéral, est le principal responsable de la planification, de la mise en oeuvre et de la coordination des programmes et activités favorisant le développement régional dans la région de l'Atlantique, notamment l'administration et la répartition d'un budget toujours croissant de 1,05 milliard de dollars. Je voudrais également profiter de tout cet argent dans ma circonscription.

Je tiens à signaler que lorsqu'il a annoncé la création de cette agence, le 6 juin 1987, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré ce qui suit, et je cite en l'occurrence directement ses paroles à cette occasion:

> L'Agence aura un mandat bien précis pour ce qui est de la coordination et de la planification de toutes les activités fédérales contribuant à la croissance économique de la région, notamment les programmes d'achat, la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre, la création d'emplois, la mise en place de l'infrastructure technologique voulue et la promotion des investissements à l'échelle locale. Elle sera également directement responsable de la mise en oeuvre de la politique et des programmes fédéraux destinés au développement industriel et aux petites et moyennes entreprises dans la région, de concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé. On déploiera des efforts spéciaux, afin de s'assurer que les fournisseurs de la région de l'Atlantique reçoivent leur juste part du programme d'achat du gouvernement fédéral.

Le rôle de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a été précisé dans le projet de loi C-103 promulgué l'année dernière. La mission de l'agence, qui figure à l'article 12 du projet de loi, se lit comme suit: «favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique par des mesures—élaboration et mise en oeuvre d'orientations, de programmes et d'opérations—particulières, notamment en faveur des petites et moyennes entreprises, et par la défense des intérêts du Canada atlantique lors de la prise de mesures de ce genre dans le cadre de la politique économique nationale».

À l'article 13 de la Loi, on octroie à l'Agence des pouvoirs importants, notamment celui d'élaborer des projets en vue de favoriser le développement économique dans la région de l'Atlantique, de concert avec d'autres ministères fédéraux, en plus de pouvoirs relatifs à des programmes.

L'Agence est le fruit d'une nouvelle façon décentralisée d'aborder le développement régional.

Elle est servie par un conseil consultatif du secteur privé qui lui fait part des répercussions des programmes et de la politique proposés. Ce conseil tient la direction de l'Agence au courant des préoccupations du secteur privé.

Le siège social de l'Agence est situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Il y a également des bureaux régionaux dans toutes les capitales provinciales ainsi qu'à Ottawa.

Ce qui est fondamental, c'est que cette agence est établie dans la région de l'Atlantique, où elle peut tenir compte des besoins et des aspirations des habitants de l'endroit et profiter, en fait, de leur sagesse.

Avec des ressources limitées, soit 320 années-personnes environ, l'Agence profite des compétences du secteur privé et d'autres niveaux du gouvernement pour mener à bien ses activités.

L'Agence est le symbole d'une association stratégique avec les habitants du Canada atlantique tendant à renouveler l'esprit d'entreprise dans la région. Dans l'accomplissement de cette mission, l'APECA s'est fixé plusieurs objectifs stratégiques à long terme. Ces objectifs consistent à favoriser un milieu d'entreprises capables de s'autofinancer, à multiplier les petites et les moyennes entreprises prospères, à multiplier les emplois durables, à augmenter les revenus d'emploi, à adopter des orientations et des programmes nationaux qui tiennent compte des points forts, des aspirations et des possibilités du Canada atlantique et, enfin, à favoriser l'expansion de l'économie de concurrence.

En vertu du mandat et des pouvoirs que la loi lui confère, l'APECA dispose des outils nécessaires pour accomplir sa mission et atteindre les quatre objectifs suivants.

Premièrement, l'APECA dispose des ressources nécessaires pour partager stratégiquement les risques avec les entrepreneurs. En nouant ce genre de relations avec ses clients, l'agence est à même de percevoir utilement cerner les orientations que prend le développement économique du Canada atlantique.

Deuxièmement, en vertu du volet de coopération de son mandat, l'APECA renouvellera la façon dont les gouvernements fédéral et provinciaux partagent le financement du développement du Canada atlantique.

Troisièmement, l'APECA a pour mandat de coordonner les orientations et les progammes fédéraux conçus pour stimuler le développement économique du Canada atlantique, ce qui augmente la rentabilité des ressources fédérales de développement régional.

Quatrièmement, l'APECA consacre une partie de ses énergies à la défense des intérêts du Canada atlantique dans le cadre des orientations et des programmes nationaux, depuis l'adjudication des marchés fédéraux jusqu'aux lois et aux règlements. Il s'agit par là de changer les stéréotypes qui ont cours depuis longtemps au sujet de l'aptitude de la région à respecter les normes nationales. C'est pourquoi il importe tant qu'elle soit basée dans le Canada atlantique.

Le Programme Action de l'APECA a été merveilleusement bien accueilli par la population, et c'est là certes la plus grande réalisation de l'Agence jusqu'à maintenant. Depuis la mise en oeuvre du programme au mois de février 1988, on a reçu environ dix fois plus de demandes que dans le cas des programmes de développement régional précédents. Ce brusque regain d'activité s'est traduit par l'approbation de plus de 5 000 projets. Le secteur privé investira plus de 2 milliards de dollars dans ces initiatives. Je sais que le bureau de l'APECA traite actuellement 200 demandes reçues de la rive sud seulement. Déjà, plus de cent demandes ont été approuvées. Je vous le dis en toute franchise, pas un jour ne passe sans que des emplois soient créés. Et c'est ce qu'il nous faut à l'heure actuelle, étant donné la baisse d'activité dans l'industrie de la pêche.

Prenons l'exemple de ma circonscription. La firme Harry Freeman and Son, de Greenfield, a créé 19 emplois; la Nova Woodcraft, de Bridgewater, huit; ABCO Plastics, de Mahone Bay, 12; et la Neptune Leather Company, de Clark's Harbour, 25. Voilà ce que donne un programme dirigé à partir de la région et axé sur le potentiel de la région. Grâce aux retombées économiques de cet investissement, on devrait pouvoir injecter au moins entre 2,5 et 3 milliards de dollars dans l'économie de la région atlantique.

• (1730)

Les effets de ce stimulant économique ont déjà commencé à se faire sentir comme le prouvent la baisse du taux de chômage et la création de près de 14 000 emplois dans le Canada atlantique. De décembre 1987 à décembre 1988, le nombre de nouvelles entreprises au Canada atlantique a augmenté de 11,4 p. 100, comparativement à 10 p. 100 dans le reste du Canada. En 1988, dans chacune des provinces de l'Atlantique, les dépenses d'investissements ont accusé une hausse variant entre 8,9 et 15,4 p. 100 par rapport à l'année précédente.

En conclusion, il est évident que le gouvernement a pris certaines mesures tangibles pour garantir la continuité des projets de développement régional dans le Canada atlantique. Jusqu'à maintenant, ces projets vont bien. Au moment où nous nous apprêtons à affronter la crise qui frappe l'industrie de la pêche, je sais que nous pouvons compter sur l'énorme appui du gouvernement pour protéger l'autonomie des Canadiens de la région atlantique, autonomie qui a été la clé de nos succès par le passé et qui sera également la clé de nos prochains succès.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE CRÉDITS N^{0} 1 DE 1989-1990

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-14, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990 ainsi que de la motion de M. de Cotret (p. 1695) et de l'amendement de M. Nystrom (p. 1713).

M. le vice-président: Comme il est 17 h 30, conformément à l'article 45 du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement de M. Nystrom à la motion du Président du Conseil du Trésor relatif à l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-14.

Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Nystrom, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant.)

• (1740)

[*Traduction*]

(Vote No 14)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Black
Boudria
Callbeck
Catterall
Comuzzi
de Jong
Ferguson
Fisher
Fontana
Funk
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Marleau
Anawak
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin
Brewin
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Duhamel
Finestone
Flis
Fulton
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
McCurdy//

Les Crédits

McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Turner (Vancouver Quadra)
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—100

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Desjardins
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McLean
Mitges
Moore
Nicholson
Oberle
Paproski
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
St-Julien
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langlois
Layton
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Monteith
Mulroney
Nowlan
O'Kurley
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider//

Scott (Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vien
Weiner
Wilbee

Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131

Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

• (1800)

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

La Chambre est-elle prête à voter sur la motion présentée au nom du président du Conseil du Trésor?

Des voix: D'accord!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Puis-je me dispenser de la sonnerie?

[*Français*]

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je pense que si vous le demandiez, vous auriez le consentement unanime, à savoir que le vote précédent soit appliqué à celui-ci.

M. le vice-président: A l'inverse.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à appliquer à la motion principale les résultats inverses du vote précédent?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 15*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Desjardins
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Lopez
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McLean
Mitges
Moore
Nicholson
Oberle
Paproski
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vien
Weiner
Wilbee

Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131//

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langlois
Layton
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Monteith
Mulroney
Nowlan
O'Kurley
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Black	Blondin
Boudria	Brewin
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Crawford
de Jong	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gaffney
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor Ouest)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	McCurdy
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nault	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robichaud
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Turner (Vancouver Quadra)	Vanclief
Walker	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—100

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 5 mai 1989, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du ministre des Finances (M. Wilson) relative au Budget.

[*Traduction*]

Le vote porte sur la motion au nom du ministre des Finances. Puis-je m'exempter de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 16*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Domm	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Moore
Mulroney	Nicholson
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plamondon	Plourde
Porter	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	St-Julien
Schneider	Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif//

Développement régional

Tétreault	Thacker
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—130	

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Black	Blondin
Boudria	Brewin
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Crawford
de Jong	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gaffney
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor Ouest)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	McCurdy
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nault	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robichaud
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Turner (Vancouver Quadra)	Vanclief
Walker	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—100

• (1810)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. Holtmann: Monsieur le Président, je voudrais qu'il soit précisé dans le compte rendu que le député de Portage—Interlake (M. Holtmann) s'est abstenu.

M. le vice-président: Conformément à l'entente intervenue cet après-midi, la Chambre revient aux initiatives parlementaires.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA PLANIFICATION RÉGIONALE À LONG TERME POUR LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Murphy:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'assurer une planification régionale à long terme pour la région de l'Atlantique en mettant sur pied de façon définitive un ministère qui serait chargé du développement régional.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole au sujet de la motion présentée par mon honorable ami. Je suis heureux de le voir préconiser pareille mesure pour la région de l'Atlantique.

La planification régionale à long terme pour la région de l'Atlantique est certainement un sujet qui me tient à coeur. Le pilier de ma circonscription, Bonavista—Trinity—Conception, est l'industrie de la pêche. Mais je me dois de signaler à la Chambre que, la dernière fois que j'ai examiné les chiffres, le revenu moyen de mes électeurs s'élevait à environ 22 500$. Selon les dernières statistiques, ce revenu moyen frôle le seuil de la pauvreté.

Une des grandes questions à laquelle j'ai attaché beaucoup d'importance pendant la campagne électorale, est celle des moyens à prendre pour faire démarrer l'économie dans Bonavista—Trinity—Conception. Il n'y a pratiquement pas d'industrie dans cette région. C'est mon désir le plus cher, en tant que député des 91 000 personnes que je représente, non seulement de développer l'industrie de la pêche, mais aussi de permettre à d'autres industries de s'implanter dans notre région.

Je m'intéresse particulièrement au secteur du tourisme à Terre-Neuve. Tous les députés qui ont visité cette province reconnaissent ses énormes possibilités touristi-

ques. Malheureusement, nous n'avons pas pu mettre en oeuvre ces possibilités pour un certain nombre de raisons.

Même si Terre-Neuve est habitée depuis bien avant 1497, ce n'est que depuis deux décennies qu'on reconnaît ce qui peut se faire dans cette province sur le plan touristique. L'an dernier, le tourisme nous a rapporté un peu plus de 300 millions de dollars. Une grande partie de cette somme vient de la circonscription de Bonavista—Trinity—Conception.

Terre-Neuve a besoin de fonds destinés au développement régional pour survivre. J'en ai certainement besoin dans ma circonscription de Bonavista—Trinity—Conception pour mettre au point et réaliser certaines des idées que j'ai soumises à mes électeurs.

J'ai en main quelque 13 présentations à l'APECA. Elles traitent de toutes sortes de sujets, depuis le tourisme jusqu'au traitement secondaire des produits de la pêche en passant par l'industrie minière et la construction d'hôtels et de motels. Ces demandes révèlent tout ce qu'on peut faire dans ma circonscription pour mettre au point des idées susceptibles d'alimenter le moteur de la croissance économique.

J'appuie tout à fait ces initiatives et je travaille en collaboration avec l'APECA afin qu'elles puissent progresser à un rythme raisonnable et que des mesures soient prises dans un avenir prévisible.

• (1820)

Je voudrais dire un mot sur l'APECA. Il ne fait aucun doute que cette agence connaît un grand succès. Je souligne à la Chambre que, durant sa première année d'existence à Terre-Neuve, l'APECA a reçu quelque 1 300 demandes. Cela donnera aux députés une idée de sa popularité.

Il y a également les ententes auxiliaires, dont j'ai parlé dans mon exposé sur le budget. Je pense notamment aux Ententes de développement économique et régional ou EDER, que j'associe au développement régional parce que c'est de cela qu'il s'agit. Leur valeur totale s'élève à six milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent.

Je crois que six EDER ont été approuvées à Terre-Neuve. Je pense qu'on tente de les mettre en oeuvre. Toutefois, en ce qui concerne mes commentaires précédents, je m'intéresse particulièrement à l'entente sur le tourisme qui a expiré le 31 mars dernier. Je sais qu'il y a un ou deux projets importants en cours et quelques autres de moindre envergure qui dépendent beaucoup de ces ententes. En particulier, l'entente sur le tourisme se chiffre aux alentours de 21 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent pour quelques-uns des projets que nous tentons de mettre en oeuvre à Terre-Neuve.

Ces projets vont de l'aménagement d'un foyer d'accueil à la construction d'hôtels et de motels, de même que des attractions touristiques, des tables de pique-nique, des foyers en bordure de la route et ainsi de suite.

Il y a une autre question à laquelle j'ai récemment fait allusion à la Chambre et que j'aborderai maintenant. J'en ai parlé lorsque le ministre des Travaux publics (M. Dick) traitait d'autre chose. J'ai fait remarquer que dans mes séances d'information avec l'APECA, j'étais très impressionné par le dévouement de tous les intervenants, à partir des cadres supérieurs jusqu'aux chargés de budget. J'ai cependant été un peu peiné de constater—et, en fait, je me fais le porte-parole des cadres supérieurs—qu'ils voudraient faire davantage. Or, un manque de personnel les en empêche.

Du point de vue des extrants, on serait en droit de s'attendre à plus. Toutefois, strictement du point de vue des intrants, le chargé de budget s'occuperait de dix à quinze comptes du genre de ceux de l'APECA. Cela lui permettrait d'examiner la soumission, de conseiller les personnes ou la société qui se sont adressées à lui et de discuter de toutes les formalités avec la société. Il pourrait diriger ces personnes vers d'autres organismes. À mon avis, quinze comptes par chargé de budget permettraient de procéder ainsi. Toutefois, dans le cas de l'APECA, on me dit que ce nombre s'élève à environ quarante ou cinquante. Cela ne permet pas de bien conseiller et d'instaurer les mécanismes nécessaires pour obtenir des résultats aussi rapides que prévu.

J'espère que l'étude favorable de la motion proposée par mon collègue permettra d'aider les Terre-Neuviens, dont les gens de Bonavista—Trinity—Conception, qui font des soumissions de ce genre à mieux connaître les programmes de développement régional, l'APECA et les EDER, de même qu'à mieux comprendre les perspectives qui s'offrent à eux, pour qu'ils puissent présenter une

demande et se voir réserver un meilleur traitement à ce moment-là. A long terme, on réussirait mieux et les chances de succès seraient meilleures.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de pouvoir parler dans le cadre de l'étude de cette motion. Je suis particulièrement heureux que mon collègue, le député de Churchill, l'ait présentée. Elle montre que tous les parlementaires admettent que le développement régional, surtout dans la région de l'Atlantique, est indispensable. Je suis également heureux de pouvoir parler après mon ami le député de Bonavista—Trinity—Conception, une circonscription voisine de la mienne. C'est un homme qui comprend certains de nos problèmes.

Tous les députés trouvent, je crois, que le développement régional est important, que la création d'emplois et l'amélioration de notre économie doivent être notre but à tous. Je suppose que la question revient à se demander quelle est la meilleure méthode pour y arriver.

Ce qui me dérange dans cette motion, c'est que l'initiative que mon collègue du Manitoba voudrait que l'on prenne est rétrograde. On revient au point de départ. On revient à l'époque où cela ne marchait pas. La création de l'APECA et son rôle sont le résultat des années où l'on faisait des réflexions comme: «Cela ne marche pas. Le gouvernement ne connaît pas nos problèmes. Il ne nous comprend pas.»

Comme l'a signalé mon ami le député de South Shore, le gouvernement a réagi en disant ceci: «Nous allons instituer une agence dans la région et ce sont des gens de la région qui y prendront les décisions concernant des problèmes qu'ils connaissent. La réaction sera rapide et efficace.» Ce n'est pas rien qu'une tirelire. C'est la dernière chose dont la région de l'Atlantique a besoin. Je ne veux pas dire qu'une tirelire est la dernière chose dont la région de l'Atlantique a besoin.

Il est capital que l'APECA continue de jouer le rôle qui a été défini il y a quelque temps par la création du poste de coordonnateur fédéral du développement économique, le CFDE. Le premier fonctionnaire de la région, principal conseiller économique du gouvernement, jouait alors un grand rôle. Ceux qui voulaient traiter avec le gouvernement devaient d'abord s'adresser au CFDE. En un sens, on peut dire que le CFDE a ouvert la voie aux vice-présidents de l'APECA.

Aujourd'hui, le rôle du CFDE existe encore. C'est encore le fonctionnaire principal de chaque bureau régional de l'APECA, qui est le principal conseiller non seulement du Cabinet fédéral, mais aussi de tous les ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et de ceux qui veulent faire des affaires dans les régions. Les décisions ne sont pas prises à Ottawa; elles le sont au niveau local. Si ce ne sont pas les vice-présidents qui les prennent, c'est le conseil d'administration. C'est ainsi que les choses doivent être. C'est ce qui explique le succès de l'APECA.

Mon collègue de Churchill a fait une déclaration à laquelle je veux répliquer. Je ne veux cependant pas prendre tout mon temps pour lui répondre. Il a parlé des besoins des députés. Je reconnais que les députés ont des besoins, je suis député depuis quelques mois et j'ai de nombreux besoins. Mais ce qui importe ici, ce sont les besoins de la population du Canada atlantique. Ce sont les besoins des gens qui veulent créer des emplois, des personnes qui veulent donner plus de chances à tous. Les gens avec qui j'ai grandi et avec qui j'ai fréquenté l'école dans le Canada atlantique, surtout à Terre-Neuve, ne voulaient qu'une chose: la possibilité de mettre en place ce qui était nécessaire pour assurer le développement futur de leur collectivité, pour eux et leur famille, la possibilité d'accéder à la croissance économique et à l'emploi.

Aujourd'hui, l'APECA est très active. Son mandat comporte deux éléments et, sous ce rapport, l'APECA connaît un immense succès. Elle appuie la création d'emplois et favorise le maintien des emplois existants en stimulant la modernisation et l'expansion des entreprises en place. C'est aussi un organisme qui joue un rôle de premier plan dans le développement de l'économie.

A la fin de l'année, l'APECA a exercé une activité économique à Terre-Neuve et au Labrador dans le cadre du Programme Action. Son activité a décuplé par rapport aux trois initiatives précédentes. Le PDIR et le PEA, le Programme Entreprise Atlantique, ont vu 100 projets en 1987. Depuis que l'APECA a été mise sur pied, elle a reçu 7 000 demandes de renseignements sur ses programmes et elle a enregistré 2 316 demandes d'aide, dont 1 061 ont été approuvées. Plus de 40 p. 100 des approba-

tions concernaient de nouvelles entreprises et 38,4 p. 100 concernaient des projets d'expansion.

• (1830)

On s'attend à ce que les activités de l'APECA à Terre-Neuve et au Labrador permettent de créer 3 200 emplois et contribuent à en conserver plus de 7 000 autres, soit un total de plus de 10 000 emplois créés et conservés dans une région où le chômage est très élevé.

En termes de dollars, 21,7 millions de dollars ont été versés en subventions fédérales en 1987 dans le cadre du PDIR, du PEA et des EDER. L'année dernière, 134,3 millions de dollars ont été dépensés à Terre-Neuve et au Labrador par l'intermédiaire de l'APECA.

Pour le secteur manufacturier, le temps me manque parce qu'il y aurait tant à dire. . . Pour le secteur des services, je voudrais rappeler ce qu'a dit mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception (M. Mifflin), qui fait remarquer très justement que le tourisme est une industrie qui offre à toutes nos régions de grandes possibilités de développement. C'est une industrie qui va de soi dans notre province. C'est un secteur où nous pouvons exceller et qui peut connaître une croissance exponentielle. C'est lui qui emploie le plus grand nombre de personnes dans notre pays et il est tout à fait capable de le faire également à Terre-Neuve et au Labrador.

Nous avons versé 18 millions de dollars dans la seule industrie du tourisme. Elle est manifestement un secteur qui continuera de susciter beaucoup d'intérêt et que l'APECA continue de vouloir financer et faire progresser.

C'est l'APECA qui a fourni en 1988 60 p. 100 de l'investissement total dans le secteur de fabrication, soit 112 millions de dollars, dont 40 millions de dollars ont été consacrés à la modernisation des pêcheries de Terre-Neuve et du Labrador. Il est vital de le faire parce que non seulement nous procédons à des modernisations mais nous augmentons notre capacité de transformer notre matière première dans cette région, en y créant de la richesse et des emplois et en y conservant les profits au lieu de les exporter dans d'autre régions du Canada, ou dans d'autre pays. C'est absolument vital.

C'est là où réside l'avenir de cette région. C'est là où l'APECA entre en jeu. C'est pourquoi cette agence en tant qu'organisme qui fait affaire quotidiennement avec tous les ministères fédéraux, tous les gouvernements provinciaux individuellement et avec leurs ministères ainsi qu'avec des industries et avec ceux qui veulent créer des emplois, peut jouer un rôleaussi important. C'est là où se concentre l'élan qui est si important pour nous au cours des prochaines années.

Une voix: C'est Allan J. MacEachen tout craché.

M. Reid: Monsieur le Président, je sais que mon ami ne voulait pas entendre parler de certaines réalisations financées par l'APECA. Je sais qu'au fil des années certaines de ces entreprises ne seront pas couronnées de succès, qu'elle ne répondront pas toujours aux attentes, mais, à mon avis, ce qui différencie l'APECA de tant d'autres organismes, c'est l'engagement financier que le gouvernement a pris à son égard, ce qui montre qu'au moins nous essayons. Au moins les choses avancent. L'APECA connaît un succès remarquable. Certains programmes que nous avons vus sont si importants: par exemple, l'Atlantic Entrepreneurial Institute et la Tele-Medicine Educational Technology Resource Agency (TETRA), qui offrira des soins médicaux à distance et des renseignements partout au monde à ceux qui en ont besoin. Cette agence sera à l'origine de beaucoup de programmes de communications et de technologie de pointe qui profiteront à tous, dans notre province, dans notre pays et, bien sûr, au tiers monde aussi.

Une chose particulièrement importante, qui, à mon avis, démontre la collaboration, notamment avec le gouvernement provincial, pour permettre au plus grand nombre de personnes qui veulent créer des emplois de le faire, c'est le projet-pilote mis au point par la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador. Le réseau Entreprise sera utile à beaucoup de gens qui veulent créer des possibilités, qui veulent créer des emplois et embellir l'avenir de leur localité, mais qui n'ont pas les ressources nécessaires et qui ne les ont jamais eues. Cependant, ce sera différent avec un ministère, comme disait mon collègue, le député de South Shore, avec un ministre au Cabinet. . .

Une voix: Quel ministère?

M. Reid: . . .un ministère à part entière, en mesure de comprendre les besoins et ayant le pouvoir d'aller de l'avant.

Une voix: Quel ministère?

M. Reid: En mesure de travailler sur le terrain. . .

Une voix: Quel ministère?

M. Reid: . . .capable de dire à. . .

Une voix: Il n'y a pas de ministère.

M. Reid: . . .ses collègues provinciaux, à d'autres ministères: «Voilà les idées auxquelles nous travaillons» à Moncton, à Fredericton. . .

Une voix: Nommez le ministère.

M. Reid: . . .à St John's, à Halifax. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui, au cours des cinq dernières années. . . J'aimerais bien continuer mais je sais que d'autres voudraient prendre la parole à ce sujet. C'est une motion importante, et je vous remercie de votre tolérance.

Une voix: Bravo!

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'ai écouté avec le plus grand intérêt tous ceux qui ont parlé avant moi de ce sujet d'actualité, qui nous tient à coeur à nous de la région de l'Atlantique car, comme vous le savez, les programmes de développement régional sont vitaux pour nous. Ils sont un instrument économique important pour les provinces à court d'argent comme la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Les événements récents prouvent que le gouvernement actuel ne connaît pas les problèmes des Canadiens de la région de l'Atlantique ou qu'il ne s'en soucie pas. Il n'y a pas d'engagement de sa part.

Quand les programmes de développement régional ont été établis en 1969 par le gouvernement libéral de l'époque, ils sont devenus un point central de la politique du gouvernement fédéral. Le MEER a été établi pour s'occuper tout spécialement de développement économique et régional. Il a ensuite constamment perdu du terrain jusqu'au point de disparaître, comme son successeur le MEIR.

Le projet de loi C-3, nous le voyons, abolit le ministère de l'Expansion industrielle régionale et concentre le développement économique dans l'Ontario et le Québec. A mon avis, ces provinces n'ont pas autant besoin d'aide que celles de l'Atlantique.

Entre 1984 et 1988, le gouvernement a réduit de 2 milliards les sommes consacrées au développement régional. Le dernier budget les réduit encore de 2 milliards. Le gouvernement refuse de renégocier les ententes expirées de développement économique et régional. Il diminue les paiements de transfert.

Nous avons là la preuve que le gouvernement est indifférent aux besoins des Canadiens de l'Atlantique. Ma province natale a des ententes de développement économique et régional de millions de dollars à renégocier. Huit de ces ententes d'une valeur totale de 78 millions sont expirées ou expireront au cours du présent exercice. L'Île-du-Prince-Édouard a besoin de ces ententes qui portent sur tous les aspects de son économie, y compris les transports, l'agriculture, les pêches et le tourisme. Les Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard comprennent bien le problème de déficit auquel le Canada est confronté. Nous sommes on ne peut plus disposés à faire notre part, monsieur le Président, mais on exige sans cesse davantage de nous. Le gouvernement doit se rendre compte qu'il touche à l'assise économique de la région de l'Atlantique, laquelle repose uniquement sur les secteurs régionaux que les EDER avaient pour but d'appuyer. Les secteurs des transports et des pêches sont d'une importance capitale pour le Canada atlantique. Du côté des pêches, on supprime des projets de ports pour petits bateaux. On a haussé la taxe sur le carburant. On a modifié le programme de l'assurance-chômage qui est absolument essentiel à cette région du pays.

Le secteur des transports, qui constitue la pierre d'angle de la prospérité économique, est sérieusement touché. On a réduit les services de VIA Rail, menacé de supprimer les subventions au transport des marchandises dans la région, et effectivement supprimé les vols directs d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes vers les grands centres de la région de l'Atlantique. Que dire de la fermeture des bases militaires? Le gouvernement a considérablement réduit le nombre des bases militaires de la région de l'Atlantique. Qu'on le veuille ou non, les bases militaires ont été installées dans la région de l'Atlantique et dans d'autres régions du Canada dans le cadre de programmes de développement régional. Le gouvernement actuel ne propose aucune solution de rechange économiquement sûre.

Mes collègues et moi appuyons cette motion, mais j'ajouterais que non seulement il nous faut un ministère d'État permanent du Développement régional, mais encore un superministère qui ait le pouvoir de bloquer ou de modifier tout projet gouvernemental risquant de nuire au développement économique à long terme et à la prospérité économique du Canada atlantique.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, c'est avec un plaisir certain que j'interviens sur cette motion aujourd'hui. Permettez-moi de la lire pour en préciser le sens. Cette motion a essentiellement pour but d'assurer «une planification régionale à long terme pour la région de l'Atlantique en mettant sur pied de façon définitive un ministère qui serait chargé du développement régional».

Même si je sais gré au député de Churchill (M. Murphy) de l'intérêt qu'il porte au Canada Atlantique, j'estime que ce serait là un important recul et une grave erreur. En fait, l'APECA va même plus loin et fait passer le développement du plan régional à un plan presque local par la voie de l'Agence du développement des entreprises du Cap-Breton, du Programme de développement économique de Pictou, du Programme de développement de Cumberland, et cetera. D'un endroit à l'autre, cela va jusqu'à la base, pour que ceux qui interviennent dans le développement économique au niveau

local aient leur mot à dire dans le développement économique et les résultats de l'APECA.

• (1840)

Notre gouvernement a agi avec énergie, je pense, en définissant une politique de développement régional axée sur une approche décentralisée, approche qui se révèle plus fructueuse en Nouvelle-Écosse que nulle part ailleurs.

L'APECA travaille pour et avec les habitants de la Nouvelle-Écosse, de Sydney à Yarmouth, pour ouvrir la voie à l'esprit d'entreprise.

L'APECA soutient l'activité des entrepreneurs, nouveaux ou expérimentés, en partageant les risques financiers, en appuyant l'action de leurs organismes professionnels, en défendant leurs intérêts à Ottawa et en collaborant avec le gouvernement provincial à de nouvelles mesures favorisant le développement économique.

En l'espace d'un an seulement, de février 1988 à février 1989, le bureau d'Halifax de l'APECA et le bureau de l'Agence de développement des entreprises du Cap-Breton à Sydney ont reçu 3 328 demandes d'assistance provenant de la seule Nouvelle-Écosse au titre du programme d'action. Près de la moitié des dossiers ont été approuvés. Cela a apporté 623 millions destinés à la croissance en Nouvelle-Écosse.

Parmi les secteurs assistés figurent l'industrie, les services, le tourisme et l'hôtellerie ainsi que l'exploitation des ressources naturelles.

En ce qui concerne le partage des risques, l'APECA intervient dans toute la province, compte tenu des besoins spécifiques de certains endroits. C'est ainsi que dans l'île du Cap-Breton, l'APECA exécute son programme par l'intermédiaire de l'Agence de développement des entreprises du Cap-Breton. Comme son siège est à Sydney et qu'elle a un bureau à Port Hawkesbury, elle est toujours à l'écoute de la base. Ce sont les gens du milieu qui dans ces endroits prennent les décisions et se chargent en partie du rôle d'information.

Le Fonds de développement économique de Pictou a été créé en 1988 et il a permis de verser près de 4 millions de dollars sous forme d'aide à des entrepreneurs de cette région.

Le bureau de développement de Cumberland, qui a récemment été créé dans ma propre circonscription, entreprend un certain nombre d'activités tendant à favoriser le développement économique dans le comté et il travaille de concert avec les municipalités et les commissions de développement. Un programme national ne pourrait permettre de réaliser les objectifs en question.

L'Agence de promotion économique du Canada Atlantique offre des programmes et de l'aide répondant aux besoins régionaux et provinciaux et, chose encore plus importante, conformes aux attentes des entrepreneurs de la région et parfaitement adoptés à l'économie locale.

L'Agence reconnaît que la Nouvelle-Écosse a des points forts à partir desquels elle peut bâtir. Elle peut compter sur la population la plus importante des quatres provinces de l'Atlantique, une économie diversifiée et un certain nombre d'indices économiques favorables.

Pour réussir, il est fondamental de profiter des points forts et des débouchés à l'échelle locale. Depuis qu'on a annoncé sa création, l'Agence base sa stratégie tendant à revitaliser l'économie de la région sur les compétences des entrepreneurs, la recherche non-commerciale et l'organisation des entreprises. Cela fonctionne fort bien.

En 1988, l'Agence a contribué directement à la création de 5 752 emplois et au maintien de 1 540 emplois. On a ainsi battu de loin tous les records par rapport aux programmes nationaux en vigueur auparavant. Voici deux exemples. Il y a d'abord celui de la Seagull Pewterer and Silversmith Ltd., dans ma propre circonscription, qui emploie à l'heure actuelle 136 personnes au lieu de deux auparavant. Elle s'attend à créer 50 emplois de plus pour ainsi avoir à son service 186 personnes d'ici à la fin de l'année, à la suite d'une expansion rendue possible par l'aide que lui a apportée l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, notamment sous la forme de réductions de l'intérêt.

La société Seagull Pewterer est établie dans une petite ville, dans une région rurale, et une bonne partie des 186 emplois en question sont ou seront occupés par des jeunes. Seagull Pewterer est la seule source d'emplois pour les jeunes de la localité. Cette entreprise joue un rôle important dans la collectivité et se comporte en honnête personne morale.

Il y a aussi Sarsfield Foods Ltd., à Kentville, en Nouvelle-Écosse. Cette entreprise fabrique des tartes surgelées de haute qualité. Commencée dans la cuisine d'un pomiculteur désireux d'ajouter de la valeur à sa récolte, elle fabrique aujourd'hui 30 000 tartes par jour. Grâce à l'aide de l'APECA, elle emploiera 75 personnes. Comme ses besoins en matières premières augmenteront, elle aura un effet d'entraînement sur la production fruitière locale. Au lieu de vendre les fruits en vrac, nous expédions maintenant des produits finis et conservons ainsi les emplois en Nouvelle-Écosse.

Au Cap-Breton, les travaux de l'APECA sont effectués par l'Agence de développement des entreprises du Cap-Breton. Un nouvel esprit d'entreprise anime les gens de cette région de la province, sans compter que le climat d'investissement s'améliore. Citons, comme exemple, l'ouverture de Cape Breton Wallcoverings. C'est en achetant une réduction d'intérêt et en lui consentant de l'assurance-prêt que l'APECA a appuyé cette firme.

Cape Breton Wallcoverings, division de la St. Clair Paint and Wallpaper Corporation, estime que son chiffre d'affaires atteindra 20 millions de dollars en 1989.

Soixante-cinq employés travaillent déjà à l'usine et ce nombre augmentera à mesure que de nouvelles pièces d'équipement seront installées.

Bref, je ne suis pas d'accord avec la motion dont nous sommes saisis, parce qu'elle vise à centraliser nos programmes de développement régional. Il est très important qu'ils restent au niveau local. On peut ainsi communiquer avec ceux à qui on présente une demande. On peut leur parler. Avec les programmes nationaux, les demandes s'en vont à Ottawa, ou là où se trouvera l'administration centrale. Il n'y a pas de contact, aucun moyen de savoir à quelle étape en est rendue la demande.

• (1845)

Les objectifs de l'APECA ont été fixés, l'engagement pris, et en Nouvelle-Écosse, le processus est en cours et il fonctionne. A mon avis, il fonctionne mieux qu'un ministère situé hors de la région, comme le propose cette motion.

[*Français*]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je voudrais juste ajouter quelques remarques en ce qui concerne l'Agence de développement économique pour les provinces Maritimes de l'Atlantique. Étant député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, je regarde toujours en face de moi mes collègues qui viennent du Nord du Nouveau-Brunswick. Monsieur le Président, je pourrais vous dire qu'avec les changements qu'on a eus, qu'il y a eu des améliorations au point de vue de la création d'emplois depuis que ACOA, comme on l'appelle en anglais, existe. Ces développements sont très importants pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick, mais également pour le Nord du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Si nous tenons compte de l'incidence que l'APECA a eue sur la province du Nouveau-Brunswick, nous constatons que par le passé, elle a reçu plus de 20 000 appels téléphoniques, 4 000 demandes de la part de petites ou moyennes entreprises. Le gouvernement fédéral a dépensé 232 millions de dollars dans le cadre du programme de l'APECA, et on constate que ces 232 millions ont amené l'entreprise privée à investir plus de 800 000 dollars. Plus de 2 000 projets ont été acceptés.

Nos regards sont tournés vers l'avenir et c'est ce que nous faisons avec la décentralisation des programmes de développement régional. Nous en avons besoin, nous voulons garder le contrôle dans les régions et c'est ce que nous continuerons à faire avec l'APECA.

M. le vice-président: L'heure réservée aux initiatives parlementaires est écoulée. Conformément au paragraphe 96 (1) du Règlement, l'ordre est supprimé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 47, la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR LES RÉVISIONS DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE FREDERICTON

M. J. W. Bud Bird (Fredericton) demande à présenter le projet de loi C-241, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Fredericton.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Bird: Monsieur le Président, ma circonscription a reçu le nom de Fredericton au moment de la redistribution. Toutefois, comme ce nom ne reflète pas vraiment la réalité géographique et traditionnelle de la circonscription, nous proposons de la rebaptiser Fredericton—York-Sunbury.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition aux termes de l'article 36 du Règlement, au nom de plusieurs de mes électeurs qui sont inquiets parce que le gouvernement du Canada n'a pas donné les ressources nécessaires pour faire de VIA Rail un service de transport de voyageurs moderne et efficace, comme il l'avait promis. Ils pensent que le gouvernement a manifesté clairement son intention de réduire le service ou de supprimer complètement VIA Rail. Les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail dans les régions du pays où le chemin de fer peut constituer un mode de transport plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, moins polluant et plus économique sur le plan énergétique que les autres.

LE TRAITEMENT HUMANITAIRE DES REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier, portant la signature d'un certain nombre de résidents de ma circonscription qui se préoccupent du traitement humanitaire des revendicateurs du statut de réfugié dont le cas n'a pas encore été étudié. Ils soulignent que beaucoup sont ici principalement à cause de la mauvaise gestion gouvernementale du processus d'immigration des réfugiés. Il demandent à la Chambre de s'assurer que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) fera en sorte que tous les revendicateurs du statut de réfugié soient jugés immédiatement admissibles à un permis de travail. La ministre devra également veiller à ce que leur demande soit examinée individuellement et à ce que cet examen tienne compte des motifs humanitaires invoqués depuis toujours par les autorités canadiennes de l'immigration, y compris la présence de parents au Canada et leur établissement avec succès dans ce pays. En outre, il conviendrait d'accorder une attention particulière aux revendicateurs du statut de réfugié qui fuient des zones de guerre, des gouvernements oppressifs ou des catastrophes naturelles.

L'ENVIRONNEMENT—L'ACTIVITÉ MINIÈRE DANS LE PARC SOUTH MORESBY

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, moi aussi, j'ai une pétition, dûment certifiée par le greffier, de plusieurs citoyens de Spadina qui se préoccupent des problèmes écologiques qui surviendront au parc South Moresby par suite de l'activité minière et du forage et de l'exploration pour hydrocarbures dans des eaux où cela peut être très dangereux. Ils demandent donc à la Chambre de faire en sorte que ces travaux d'exploration cessent.

• (1110)

LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LES DROITS À L'ÉGALITÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): J'ai une troisième pétition, également certifiée par le greffier, des citoyens de Spadina qui se préoccupent de ce qu'en février 1985, le gouvernement a chargé le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de rédiger un rapport sur les droits à l'égalité. La même année, le sous-comité sur

les droits à l'égalité du Comité permanent de la justice et des questions juridiques a présenté un rapport à la Chambre renfermant la recommandation que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée de façon à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Mes électeurs se demandent pourquoi on n'a rien fait jusqu'ici. Par conséquent, les soussignés demandent au Parlement de faire en sorte que le gouvernement et le Parlement apportent un amendement comme celui qui est décrit ci-dessus avec toute la célérité voulue. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai reçu une demande conforme à l'article 52 du Règlement sur la tenue d'un débat d'urgence. J'accorde la parole au député de Dartmouth.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES AUX PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, j'ai demandé de présenter une motion d'ajournement de la Chambre pour la tenue d'un débat d'urgence sur un sujet précis et important, à savoir les compressions budgétaires sans précédent et dévastatrices imposées aux programmes de développement régional dans la Canada atlantique et la manière brutale dont ces compressions ont été annoncées hier soir.

M. le Président: Le député de Dartmouth a respecté les règles et a donné l'avis prescrit. La présidence comprend le but de la demande et la gravité de la question que le député désire discuter. Cependant, tout bien considéré, il ne convient pas, du moins pour l'instant, de tenir un débat d'urgence sur cette question. Nous passons aux articles à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-11 autorisant à emprunter 24,8 milliards de dollars. Étant donné que le gouvernement va sans doute dépenser cet argent en conformité avec le budget que le ministre a présenté, je ne puis être d'accord pour qu'on impose maintenant à notre pays le fardeau d'une dette accrue. Le ministre des Finances (M. Wilson) a proposé un budget pour la grande entreprise. Ce n'est pas un budget réclamé par un grand nombre de Canadiens. C'est un budget qui a été réclamé par un très petit nombre de groupes de pression comme le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, l'Association des manufacturiers canadiens, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Chambre de commerce du Canada. Ils ont entre autres demandé qu'on mette l'accent sur la réduction du déficit, qu'on le réduise de 7 milliards et qu'on exerce les compressions budgétaires surtout dans les dépenses et particulièrement dans les programmes sociaux de l'État.

Ils ont demandé également que les programmes sociaux soient «destinés à ceux qui sont dans le besoin»; autrement dit, qu'on mette fin au principe de l'universalité. Ils ont demandé que les hausses d'impôt ne soient que temporaires et que la taxe sur les ventes des fabricants soit remplacée par une taxe de vente. Ils n'ont bien sûr pas demandé que cette dernière soit temporaire. Ces organismes ont en outre demandé qu'on abandonne ou réduise les subventions aux industries et les subventions au développement régional, et qu'on opte pour garder les taux d'intérêt élevés jusqu'à ce que le déficit ait diminué plutôt que le contraire. Il n'a jamais été suggéré que le déficit pouvait être réduit en obligeant les sociétés à payer les quelque 30 milliards d'impôts différés qu'elles

doivent, ce qui aurait éliminé le déficit d'au moins une année.

D'une façon générale, le budget a suivi de très près les demandes des milieux d'affaires. Dans la circonscription que je représente, Trinity—Spadina, on a fait une étude du budget et on a interrogé des gens dans la rue pour avoir leur opinion. Voici quelques-unes des réflexions que nous avons recueillies: une femme de lettres me déclare que son revenu vient d'être réduit de 10 p. 100, par ordre du Cabinet, puisque les droits de 40$ pour l'utilisation de son livre par les bibliothèques viennent d'être ramenés à 36$.

C'est aussi un problème pour les universités, car maintenant nous pouvons perdre plus facilement nos scientifiques, vu que l'accord de libre-échange rend les États-Unis plus attrayants pour les étudiants de niveau postdoctoral. Le conjoint de ces étudiants peut aussi trouver du travail plus facilement là-bas. Naturellement cela pourrait se révéler très attrayant pour ces deux personnes. Pour le pays, par contre, cela signifie que nous perdrons des scientifiques. De plus, le programme de financement du gouvernement limite les fonds accordés aux universités pour les sciences fondamentales et lie de plus en plus le financement aux intérêts d'entreprises privées particulières; je veux dire par là que l'on accorde une somme égale aux subventions des entreprises. Par conséquent, l'étude des sciences en souffre, ce qui inquiète beaucoup les gens de Trinity—Spadina.

Il y a d'autres sujets d'inquiétude, comme le retrait de 800 millions de dollars des prestations d'assurance-chômage. Les gens de Spadina ne sont pas très heureux lorsqu'ils découvrent que, après la réduction des prestations, une partie de leurs cotisations servira à payer des programmes de formation du gouvernement pour lesquels ils n'ont que peu ou pas de respect. En plus de tout cela, ils font remarquer que le gouvernement se soustrait à sa responsabilité de maintenir l'assurance-chômage viable, en particulier grâce aux suppléments régionaux. Le gouvernement du Canada a violé près d'un demi-siècle de promesses faites aux Canadiens selon lesquelles on protégerait les gens à qui on impose une période de transition.

Mes électeurs s'inquiètent également que la promesse du gouvernement que les programmes sociaux ne seraient pas coupés, et celles peu plausibles des dirigeants d'entreprises avant les élections, n'ont pas été tenues. Certains dirigeants d'entreprises ont depuis clarifié leur position en manquant à leurs promesses et en exigeant ce que nous savions pertinemment qu'ils demandaient en privé, à savoir que les programmes sociaux soient réduits. Par conséquent, le gouvernement a enlevé cette année environ 175 millions de dollars au programme de garderie promis, et il supprime environ 4 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années aux crédits qui auraient permis de créer une partie des 200 000 places de garderie dont on a un besoin urgent. En même temps, il conserve la déduction d'impôt de 4 000 dollars pour la garde des enfants, déduction qui ne peut avantager que les membres les plus riches de notre société.

Ma liste est longue. Je ne peux pas tout énumérer, bien que j'aimerais pouvoir le faire. Ils s'inquiètent particulièrement de l'atteinte portée contre l'universalité en la rebaptisant d'une expression nouvellement forgée «la disposition de récupération». Ceci laisse entendre, s'accordent-ils à penser, que les riches au Canada ne sont pas maintenant imposés par le gouvernement en fonction de leur capacité de payer.

• (1120)

Par suite des mesures prises par le gouvernement, les riches paient beaucoup moins d'impôt qu'avant, et les gens à faible revenu ou à revenu moyen en paient davantage. Et maintenant, pour remplacer le régime fiscal équitable que nous n'avons pas, le gouvernemnt veut reprendre de la main droite ce qu'il donne de la main gauche. Il donne des pensions de vieillesse aux Canadiens pour les reprendre ensuite, non pas en imposant ces gens en fonction de leur capacité de payer, mais en les imposant parce que, en tant que citoyens canadiens, ils ont préparé leur retraite en comptant sur les prestations auxquelles ils croyaient avoir droit puisqu'ils y avaient contribué par leur travail et par leurs impôts. En fait, certaines personnes qui gagnent plus de 50 000$ mais qui ne touchent pas de pensions paieront moins d'impôt que certains pensionnés dont le revenu dépasse 50 000$. Il n'y a aucune raison qui puisse justifier cette différence.

Il y a eu d'autres coupures dans nos industries culturelles, et c'est une question qui préoccupe énormément les habitants de la circonscription de Trinity—Spadina. Beaucoup d'entre eux travaillent dans les industries culturelles ou sont de grands utilisateurs de ces industries. Radio-Canada a été victime de compressions budgétaires pendant quatre années d'affilée, et son budget vient d'être encore réduit de 140 millions de dollars. Après avoir affirmé à maintes reprises que les industries culturelles étaient exclues des négociations avec les États-Unis, le gouvernement fait ce que les Américains voulaient tant qu'il fasse, c'est-à-dire supprimer la subvention postale de 55 millions qui était accordée aux éditeurs de livres et de périodiques. Cette subvention était l'une des façons de rapprocher les Canadiens malgré les vastes distances qui les séparent, et le gouverne-

ment a décidé de la faire disparaître, sans doute à des fins d'harmonisation avec les États-Unis.

À cause de ce budget, les gagne-petit paient 44 p. 100 d'impôt de plus qu'il y a quatre ans lorsque le gouvernement a pris le pouvoir. Les petits salariés paient déjà 44 p. 100 d'impôt de plus et les salariés moyens 10 p. 100, mais l'impôt des familles les plus nanties de la société a été réduit de 6 p. 100. Quoi d'étonnant que la population se plaigne pendant que le gouvernement fait son petit numéro sur la gravité du déficit. Le gouvernement se gardera bien d'imposer ceux qui ont de l'argent. Il ne les forcera pas à rembourser les impôts qu'ils doivent au fisc, surtout s'il s'agit des riches sociétés. Mais c'est une tout autre histoire en ce qui concerne les particuliers: ils devront payer un intérêt sur les impôts en souffrance, un intérêt qui est passé de 1 à 2 p. 100.

Le gouvernement a accentué une tendance regrettable qui a commencé à se dessiner il y a quelques années. Par exemple, lorsqu'on compare le taux d'imposition des particuliers et des sociétés de 1984-1985 et de 1987-1988 en incluant la taxe de vente, on constate que la part des recettes fiscales que représentent les impôts que le gouvernement prélève sur les particuliers a augmenté de 54 p. 100. Entre 1984-1985 et 1987, les impôts des sociétés n'ont augmenté que de 16 p. 100. La taxe de vente a été augmentée de 48 p. 100. Les taxes qui frappent aussi bien les gens à faible revenu et à revenu moyen que les riches ont augmenté. Mais les impôts de ces derniers, une responsabilité morale et sociale particulière que doivent assumer les plus favorisés de la société, sont loin d'avoir augmenté au même rythme.

Nous avons de graves problèmes de logement à Toronto. Ce n'est pas la seule région du pays qui souffre de ce problème, mais il est particulièrement grave à Toronto. Même les sociétés en pâtissent actuellement parce que leurs employés quittent leurs emplois et s'en vont ailleurs à cause de la cherté des logements, et des employés que ces sociétés voudraient embaucher refusent de venir à Toronto à cause de ce problème. A titre d'exemple, un petit pavillon en rez-de-chaussée à Toronto coûte un tiers de plus que l'an dernier selon un article qui est paru dans le *Globe and Mail* hier. Des augmentations importantes du coût des logements ont eu lieu également dans des villes comme Kingston, Kitchener, Calgary, Vancouver-Nord et Victoria.

Toutefois, les prix augmentent deux fois plus vite à Toronto que n'importe où ailleurs. La seule façon de mettre immédiatement un terme à cette escalade serait d'accroître le budget du logement social. Au lieu de cela, le gouvernement a réduit de 2,3 millions de dollars le financement des coopératives et du logement sans but lucratif. Un moyen à plus long terme de freiner l'augmentation déraisonnable du prix des maisons serait d'imposer une taxe à la spéculation. Naturellement, cela prendrait plus de temps parce que cela nécessiterait une mesure législative, mais il faudrait le faire aussi. Toutefois, cela ne semble pas intéresser non plus le gouvernement.

Enfin, le gouvernement nous fait son grand numéro sur la nécessité de réduire le déficit, de ne pas hypothéquer les générations futures, de ne pas même s'occuper des enfants de la présente génération, mais il maintient le cadeau d'un milliard de dollars qu'il a fait l'an dernier pour qu'un futur ministre conservateur remporte l'élection complémentaire dans Lac-Saint-Jean. Les électeurs de la circonscription de Trinity—Spadina ou d'ailleurs au Canada ne croient pas le gouvernement lorsqu'il dit devoir réduire le déficit.

Je tiens à aborder une autre question qui intéresse aussi beaucoup de monde dans la circonscription de Trinity—Spadina et ailleurs au pays. Je veux parler du budget militaire du gouvernement. On le qualifie de budget de la Défense, mais c'est plutôt un budget de la guerre. Il est très heureux qu'on ait abandonné le projet d'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire, du moins pour cette année. La population canadienne avait exercé d'énormes pressions en ce sens et on dit aussi que, pour des raisons qui lui sont propres, le gouvernement américain n'était pas en faveur de nous laisser acquérir la technologie qu'il faut pour les sous-marins à propulsion nucléaire. Toutefois, quelles que soient les raisons qui ont motivé cette décision, les Canadiens s'en réjouissent. Toutefois, on remarque par ailleurs que le gouvernement a sabré aux mauvais endroits.

Il a réduit le nombre de bases canadiennes, y compris celle de Summerside où se trouve un important service de recherche et de sauvetage. Cela touche tant les civils que les militaires. Pourtant, il n'a pas sabré dans les dépenses tout à fait inutiles de 1,2 milliard de dollars pour garder nos troupes en Europe. C'était peut-être justifié il y a 40 ans, mais plus maintenant à cause des changements survenus en Europe orientale et occidentale ainsi que dans le monde entier. Comme le ministre ne cesse de le répéter, nous gaspillons de l'argent et nous endettons nos enfants et nos petits-enfants en dépensant plus d'un milliard de dollars pour y maintenir un semblant de force militaire qui perpétue les craintes engendrées il y a 40 ans. Cela ne contribue pas non plus à promouvoir la paix et à mettre fin à la course aux armements.

Le gouvernement continue de dépenser inutilement des centaines de millions de dollars—pas nécessairement chaque année, mais sur une période de temps—pour aménager sa base de Goose Bay au cas où l'OTAN

voudrait en faire une base d'entraînement. Il fait la sourde oreille aux protestations des Innu et des Québécois qui sont dérangés par les vols d'entraînement en rase-mottes, convaincu que le Canada va faire fortune si jamais l'OTAN choisit Goose Bay comme base. Et il poursuit avec des vols d'entraînement à basse altitude qui abîment l'environnement et empoisonnent la vie des gens qui habitent dans ces régions, certains depuis des générations si ce n'est depuis 8 000 ans.

• (1130)

En outre, le gouvernement continue de subventionner l'exportation de matériels militaires. Qu'on parle d'armes, d'armement ou d'articles militaires, il s'agit des choses utilisées par des gens qui recourent à la force contre un pays étranger ou contre leurs propres concitoyens.

En ce qui concerne les subventions du PPIMD, d'environ 150 millions de dollars, les coupures vont être de l'ordre de 25 millions de dollars par année et débuter peut-être dans deux ans, si le gouvernement n'a pas changé d'avis comme cela lui arrive souvent.

Certaines des sociétés qui reçoivent des subventions pour la fabrication d'armes vont avoir leur stand à l'exposition Armex qui aura lieu dans quelques semaines au parc Landsdowne d'Ottawa. Le gouvernement va envoyer ses représentants militaires accorder leur bénédiction à cette foire aux armements et donner liberté de passage aux représentants du Chili, du Salvador, de la Corée du Sud, de l'Indonésie, de la Turquie et de nombreux États du Moyen-Orient qui se signalent par l'emploi de ces armes contre leur population civile. La justice comme moyen d'assurer la paix, ce n'est pas une chose qui intéresse le gouvernement. Je ne vois que les occasions pour ses amis de gagner du fric.

Il en va de même au niveau du tiers monde, des anciennes colonies de l'Europe auxquelles les pays européens ont pris au cours des siècles pour des milliards et des milliards d'or, d'argent, de bois, de produits agricoles et de main-d'oeuvre forcée. Voilà ce que nos banques considèrent comme des débiteurs, et les gouvernements dont celui du Canada font pression sur la petite Guyane par exemple pour qu'elle adopte des mesures dites d'austérité, qui vont aggraver les privations de sa population, afin que les riches du Canada puissent continuer de s'enrichir.

Le ministre des Finances (M. Wilson) se fait du souci pour nos enfants à venir. Dans les pays en question les enfants meurent comme des mouches. D'après l'UNICEF, et suivant ses calculs près de 40 000 enfants de moins de cinq ans sont morts sans nécessité depuis 24 heures. Et cela pour que les dirigeants des sociétés comme American Barrick Resources, Cineplex Odeon Corporation, Placer Dome, Gulf Canada Resources Limited, Inco Limited puissent recevoir chaque année des indemnisations en espèces. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette que le député ait épuisé son temps de parole, mais je lui accorderai une minute pour terminer.

M. Heap: Monsieur le Président, je termine en disant simplement que ce que nous proposons publiquement pour rendre le régime fiscal plus juste et le budget plus juste, c'est l'impôt sur la richesse. Le gouvernement fait un pas dans ce sens avec son impôt sur les grosses sociétés, mais il laisse indemnes beaucoup de personnes et de sociétés auxquelles devrait s'appliquer un impôt sur la richesse. Le gouvernement devrait envisager le recours à un impôt sur la richesse pour financer le déficit sans ruiner la vie et la capacité de travail de la main-d'oeuvre du Canada.

M. Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les remarques du député. Je veux faire un commentaire et lui poser une question.

Mon commentaire a trait à la défense nationale. Durant la campagne électorale de 1988 et pendant des mois auparavant, des députés néo-démocrates et libéraux prétendaient que le moyen de financer les garderies et divers autres programmes sociaux était de réduire les dépenses consacrées à la défense nationale qui étaient trop élevées, à leur avis. Pour l'année financière 1988-1989, elles s'élevaient, en effet, à plus de 11 milliards de dollars, soit presque 10 p. 100 du budget total, à l'exception du service de la dette. C'est énorme. Les Canadiens étaient quand même prêts à assumer cette dépense dans l'intérêt du Canada et de sa souveraineté internationale.

Sans égard à la volonté des Canadiens, on nous a souvent demandé de réduire les crédits de la défense nationale et de divers programmes. Alors, dans le budget récemment adopté par la Chambre, nous avons réduit l'augmentation prévue des dépenses dans ce domaine.

Comment l'opposition réagit-elle? Par un concert de protestations. Elle prétend que nous n'aurions pas dû réduire telle dépense ou tel programme. Elle se plaint tous les jours de la fermeture de bases comme celle de Summerside. Qu'espérait-elle donc quand elle recommandait de réduire les dépenses? S'attendait-elle à d'autres mesures que celle-ci? Ne voyait-elle pas que nous devrions réduire les effectifs des forces armées, le nombre de bases et le nombre de programmes?

Combien de fois les députés néo-démocrates et libéraux se sont-ils opposés aux sous-marins à propulsion nucléaire? Nous avons annulé ce programme et comment ont-ils réagi? En se plaignant que nous avons réduit le budget de la défense, comme le député néo-démocrate vient de le faire.

Selon lui, si nous imposons les riches et les sociétés, nous pouvons régler nos problèmes financiers. On sait que le revenu des particuliers a considérablement augmenté en pourcentage du produit intérieur brut depuis quelques années. Il s'élève maintenant à 86 p. 100, comparativement à 76 p. 100 il y a à peine quelques années. Il y a une raison pour laquelle l'équilibre entre les revenus des particuliers et ceux des sociétés a changé.

Que se passera-t-il si le gouvernement accable d'impôts les riches, les grandes sociétés et les entreprises rentables? Les riches quitteront le pays et nous n'aurons plus personne à imposer et les sociétés trouveront le moyen de se financer en refilant leurs dépenses aux citoyens canadiens.

Comment un député peut-il suggérer une telle solution sans égard à ses conséquences?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses deux questions, l'implicite et l'explicite.

La question implicite portait sur notre attitude au sujet de la réduction des crédits de la défense. Il a raison de dire que nous voulions qu'ils soient réduits et que le programme des sous-marins à propulsion nucléaire en particulier soit abandonné et nous sommes très heureux que les pressions du public aient fait entendre raison au gouvernement. Cependant, nous voulions aussi que le gouvernement sabre dans ses dépenses inutiles et provocatrices en Europe et il ne l'a pas fait. Il semble, au contraire, avoir joué un petit jeu.

Il y a des années, je siégeais au conseil municipal. Or, lorsqu'il était question de sabrer le budget des travaux publics, notre très intelligent commissaire aux travaux publics proposait chaque fois de s'en prendre aux balayeurs chargés de nettoyer les rues. Bien entendu, un tollé général s'élevait contre la suppression des emplois en question.

En d'autres termes, le gouvernement a choisi de procéder aux compressions les plus mal vues possible, surtout dans les circonscriptions détenues par l'opposition, comme on l'a signalé, afin de détourner l'attention du public du fait qu'il entend encore accroître le budget des armements d'environ 5 p. 100 par an. A l'heure actuelle, ce budget augmente de 6 p. 100 environ par an, ce qui est bien supérieur au taux général de croissance des dépenses du gouvernement. Le gouvernement a l'intention de continuer à gaspiller cet argent en Europe. Nous ne prônons pas une absence totale de défense—aucun d'entre nous ne réclame cela. J'ignore ce qu'il en est des libéraux, mais pour notre part, nous voulons qu'on aborde les dépenses de façon plus réfléchie. C'est ce que le gouvernement se refuse à faire.

• (1140)

Quant à savoir si oui ou non les nantis vont quitter le pays, si on examine l'impôt sur les richesses que je propose, on s'apercevra que nous sommes pratiquement le seul pays industrialisé à ne pas lever un impôt de ce genre. Si nous imposons les nantis du pays, ils ne peuvent se réfugier aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France ou en Allemagne, afin d'éviter de payer ces impôts.

En outre, si nous les imposons maintenant, ils n'auront pas le temps d'emporter avec eux toutes nos ressources pétrolières et gazières, tout notre bois, tous nos minéraux, toute notre eau potable et toute notre énergie électrique. En d'autres termes, s'ils quittent le pays, ils perdront dans une certaine mesure le contrôle sur les ressources qui leur permettent de s'enrichir. Selon moi, ils agiront comme ils le font dans d'autres pays. Ils préféreront rester au Canada et accepter un revenu net plus raisonnable plutôt que les revenus extraordinaires que les nantis accumulent, au Canada, à l'heure actuelle.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques observations sur la question de mon collègue de Halifax-Ouest et l'intervention de mon collègue de Trinity—Spadina.

Je tiens à mettre les choses au point au sujet d'un certain nombre de questions. Pour commencer, depuis que je siège dans cette enceinte, je ne me rappelle pas avoir entendu un seul député libéral parler de réduire le budget de la défense. En fait, je crois que nous connaissons fort bien les sommes consacrées à la défense. Il y a trois ans et demi environ, j'ai procédé à une enquête rapide qui m'a permis de découvrir que les sommes affectées à la défense même par le gouvernement d'en face équivalaient, par habitant, à ce que les Canadiens dépensent au restaurant.

En ce qui a trait aux sous-marins nucléaires, je voudrais préciser deux choses. Notre parti a toujours été vivement en faveur d'une marine puissante, pouvant faire sentir sa présence sur les trois océans.

Or, on a prétendu que les sous-marins nucléaires devaient servir à préserver notre souveraineté, afin de nous les faire accepter. Pourtant, lorsque des pêcheurs français ont pris quatre fois les quotas qui leur étaient alloués au sud de Terre-Neuve, le gouvernment n'a pas fait quoi que ce soit, semble-t-il, afin de protéger notre souveraineté dans ce cas-là. Il était inutile que des sous-marins nucléaires plongent sous les glaces, afin de nous dire ce qui se passe au sud de Terre-Neuve. Si nous avons été dans l'incapacité d'exercer notre souveraineté sur les zones situées au sud de Terre-Neuve, que ferions-nous si nous devions découvrir sous la glace un sous-marin qui ne soit pas canadien? Que ferions-nous, je vous le demande, monsieur le Président? Si vous vous mêlez de faire la chasse aux sous-marins nucléaires et si vous avez besoin de plus que quelques secondes pour décider quoi faire une fois que vous en avez découvert un, croyez-moi sur parole, vous auriez tout avantage à ne pas vous en mêler.

A l'heure actuelle, dans le domaine de la défense, mon principal sujet d'appréhension est tout à fait à l'opposé de celui du député concernant l'OTAN. Ce dont je m'inquiète, c'est que nous ayons pris des engagements. Nous possédons déjà en Europe un contingent de 6 000 militaires et nous nous sommes engagés à le renforcer en le grossissant de 5 000 autres. Nous projetons de livrer en 1992 pour 2,4 milliards de dollars de chars. Qu'est-il advenu de tout cela? Que disent les Européens? Que dira le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il se rendra en Europe à la fin mai? Je souhaite vivement le savoir.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député souhaite répondre, il dispose d'une minute pour le faire.

M. Heap: Pour répondre brièvement au député, monsieur le Président, je lui dirai simplement qu'à ses remarques, je comprends qu'il voudrait que le gouvernement poursuive cette pratique aussi inutile que dangereuse qui consiste à financer des activités militaires en Europe. Je soutiens quant à moi que nous devons nous contenter de défendre le Canada et d'oeuvrer dans cette perspective dans un monde en train de négocier la réduction des armements.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir commenter aujourd'hui le projet de loi du gouvernement portant pouvoir d'emprunt. J'avais grand hâte de le faire au milieu de toutes les machinations dont j'ai été témoin à la Chambre. C'est un sujet qu'un certain nombre de députés ont déjà abordé.

Je prie la Chambre de bien vouloir me pardonner si je semble à l'occasion faire preuve de chauvinisme et parler un peu trop de Terre-Neuve et du Labrador.

M. Boudria: Pourvu que vous ne fassiez pas de sectarisme!

M. Reid: Peut-être suis-je chauvin, mais sectaire, jamais! Cependant, je tiens à dire qu'à l'instar du premier ministre (M. Mulroney) et de son gouvernement, j'ai énormément à coeur les intérêts de ma province.

Le présent budget revêt énormément d'importance pour le Canada et les Canadiens. Il renferme incontestablement certaines mesures très rigoureuses mais qui correspondent uniquement à des temps très difficiles. Le premier ministre et le ministre des Finances (M. Wilson) nous avaient prévenus que ce budget exigerait des sacrifices de tous les Canadiens. Cependant, ils avaient insisté sur le fait qu'il ne demanderait pas aux Canadiens incapables de faire davantage d'assumer une plus grosse part du fardeau.

Si le budget est peut-être rigoureux, il est juste. Il est juste surtout pour cette raison. Il impose un sacrifice minimum aux habitants des régions éloignées. C'est notamment le cas de Terre-Neuve et du Labrador.

Nous ne pouvons pas laisser la dette nationale augmenter de 3 millions de dollars l'heure, de 80 millions par jour et de 1 milliard toutes les deux semaines. Cette année, le service de la dette absorbe 39 milliards de dollars, soit 35 p. 100 de nos recettes. Le service de la dette coûte plus cher que l'assurance-maladie, les allocations familiales, la pension de vieillesse et l'aide sociale réunies.

Les députés d'en face doivent comprendre que le meilleur moyen de protéger nos programmes sociaux, c'est de consacrer le moins possible de nos ressources au service de la dette. Si nous n'agissons pas dès maintenant, le problème ira en s'aggravant. Il n'y a pas de meilleur moyen de protéger nos programmes sociaux que de venir à bout de notre endettement.

M. Milliken: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant les élections?

M. Reid: Il aura fallu au gouvernement deux mandats pour rétablir la situation qu'il a héritée du gouvernement libéral de 1980-1984, pour revenir au point où nous étions lorsque le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie) était ministre des Finances. Le déficit s'élevait alors à 13 milliards de dollars, niveau auquel il se stabilisera en 1993. Nous ployons toujours sous le fardeau que nous ont légué les députés d'en face et je crains qu'il en soit ainsi pour des années encore.

Comme les paiements d'intérêts augmentaient de 6 milliards de dollars cette année, il nous fallait agir. Avec une telle augmentation, il fallait prendre l'argent quelque part. Le dosage des hausses d'impôts et des compressions budgétaires est juste. Il offre une solution au problème. Chose plus importante encore, il nous permet, au cours des années à venir, de réduire le déficit tout en continuant à offrir aux Canadiens les services et les programmes auxquels ils s'attendent.

Je voudrais commenter brièvement les résultats qu'obtient le gouvernement sur le plan économique depuis quelques années grâce à l'appui et à la collaboration des Canadiens, des gouvernements provinciaux, des entreprises, des travailleurs et de tous ceux qui cherchent à créer des emplois et à accroître la richesse afin de pouvoir créer encore plus d'emplois. Tous ensemble, ils ont réussi.

Au cours des quatre dernières années, un million et demi de nouveaux emplois ont été créés au Canada. Il importe que les Canadiens sachent qu'avec l'appui de leur gouvernement, ils peuvent créer des emplois, qu'ensemble, ils peuvent créer de nouveaux débouchés.

Vous m'excuserez encore une fois de faire preuve d'esprit de clocher, mais je crois qu'il importe de rappeler que Terre-Neuve et le Labrador ont connu un essor économique remarquable—10 000 emplois ont été créés en 1988, en un an seulement. En quatre ans, le taux de chômage a baissé de plus de 8 p. 100, ce qui représente la plus forte baisse enregistrée par une province pendant cette période.

• (1150)

Les perspectives économiques sont bonnes, puisqu'on prévoit un taux de croissance de 2 p. 100 pour le reste de l'année et une partie de l'année prochaine et un taux de 3 p. 100 par la suite.

Si vous me le permettez, je traiterai maintenant de développement régional, un sujet que mon collègue d'en face, le député de Burgeo, abordera, j'en suis certain, plus tard au cours de la matinée ou de la journée.

M. Simmons: Burin—Saint-Georges (M. Simmons).

M. Reid: Oui, je m'excuse, c'est le député de Burin—Saint-Georges. Je remonte trop loin dans le temps.

Au cours des cinq dernières années, les dépenses au chapitre du développement régional ont augmenté de près de 50 p. 100, comparativement aux cinq années précédentes. Au cours des cinq prochaines années, ces dépenses s'accroîtront de 35 p. 100, par rapport à la hausse antérieure de 50 p. 100. La moyenne pour les années 1989 à 1994 sera de quelque 425 millions de dollars dans la région de l'Atlantique. Nous allons dépenser en moyenne, par année, 425 millions pour le développement régional, et jamais moins de 400 millions par année.

Au cours des cinq dernières années, la première de nombreuses périodes quinquennales où nous resterons au pouvoir, la moyenne a été de 282 millions. Mais les cinq précédentes, de 1979 à 1984, lorsque mes amis d'en face se préoccupaient tant du développement régional, la moyenne était de 185 millions; même moi, monsieur le Président, je trouve que le saut de 185 millions à 425 millions est considérable et qu'on peut en être fier.

Terre-Neuve et le Labrador, et je prêche encore une fois pour ma paroisse, recevront plus par habitant que les autres provinces Maritimes. Cette année les dépenses pour le développement dans la région de l'Atlantique seront plus élevées que jamais.

À Terre-Neuve et au Labrador seulement, le gouvernement fédéral va dépenser plus de 100 millions pour le développement régional au cours du présent exercice.

Nous connaissons l'impact de l'APECA. J'ai eu l'occasion et le privilège d'en parler à la Chambre hier soir. L'Agence a eu un succès fantastique dans ma province. Pour le moment, on prévoit que son activité créera 3 274

emplois et aidera à en conserver 7 000 autres, pour un total d'emplois créés ou préservés de 10 000.

Les sommes d'argent sont aussi très importantes, monsieur le Président, En 1987, sous le régime des anciens programmes comme PDIR, le Programme Entreprises Atlantique et les ententes de développement économique et régional, elles étaient de 21,7 millions. Elles ont été de 134,3 millions l'année dernière. Je répète qu'elles seront en moyenne de 400 millions au cours des prochaines années. Maintenant, avant de nous lancer dans une polémique au sujet de certaines annonces récentes. . .

Une voix: Encore des compressions.

M. Reid: . . .avant que nos amis d'en face ne dépendent trop des manchettes dans les journaux du matin, nationaux ou non. . .

Une voix: Déposez le communiqué de presse.

M. Reid: . . .à mon avis, il est important de réagir avec réalisme à ce qui est arrivé. Tout d'abord, le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement se sont engagés à dépenser 1,05 milliard de dollars sur une période de cinq ans. Comme mon ami de Bonavista—Trinity—Conception l'a justement reconnu il y a cinq ou six jours—c'était le 11 mai je pense—ces dépenses seront échelonnées sur un ou deux ans de plus, soit sur six ou sept ans.

Une voix: Une autre promesse rompue.

M. Reid: Il n'y a rien de bien étonnant à cela, monsieur le Président.

Une voix: Pas pour vous.

M. Reid: Mon éminent confrère d'en face était au courant, il a reconnu ce fait et il l'a signalé. Nous n'en sommes pas particulièrement embarrassés, surtout que, cette année, nous dépensons 500 millions de dollars au titre du développement régional et que, dans les années à venir, nous continuerons à y consacrer en moyenne plus de 420 millions de dollars.

Les autres changements annoncés ne visent que cette période de difficultés financières aiguës, pendant laquelle nous avons moins d'argent frais à injecter. Beaucoup de Canadiens de l'Atlantique ont accepté de tenter l'expérience. Avec notre aide, ils s'efforceront de créer des emplois. La réaction a été phénoménale dans toute la région et le nombre d'engagements a été extraordinairement élevé cette année. Certains programmes devront donc être rajustés si nous voulons traverser cette période.

Il importe de reconnaître que, même si le financement de certains grands projets est limité à 2 millions, nous n'en sommes qu'à 5 p. 100 des projets approuvés jusqu'ici. Les projets d'envergure moyenne allant de 200 000$ à 2 millions donneront droit à l'achat d'une réduction d'intérêt et à l'assurance-crédit et les programmes d'innovation comporteront une admissibilité à des contributions directes. Aucun changement n'est prévu dans le cas des petites entreprises, qui soumettent 75 p. 100 des projets approuvés par l'APECA. Oui, monsieur le Président, les contributions n'atteindront peut-être pas le maximum, mais l'APECA continue d'offrir son aide.

Je voudrais parler de la question des transferts aux provinces. Oublions les accusations qui donnent à entendre qu'on se moque du secteur des soins de santé, qu'il n'y a plus de fonds pour l'éducation et qu'on fait des coupes partout et examinons les choses avec réalisme. Je reviens à la situation qui existe à Terre-Neuve, ma province, et au Labrador. Pour l'année 1989-1990, les paiements de transfert à ce gouvernement provincial s'élèveront à 1,4 milliard, soit 6 p. 100 de plus que l'an dernier. Sur cette somme, quelque 1,3 milliard vient de trois programmes: les paiements de péréquation, le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et le financement des programmes établis (FPE). Ces fonds représentent presque 45 p. 100 des recettes du gouvernement provincial. C'est un chiffre dont il faut se rappeler: 2 350$ par personne à Terre-Neuve et au Labrador, soit plus que toute autre province canadienne. Voilà qui démontre bien l'engagement de notre gouvernement envers cette province.

Si l'on revient aux réductions, je précise que le programme des soins de santé, le système d'éducation, le Régime d'assistance publique du Canada et le système de péréquation ne seront nullement détruits. Il n'y a aucun changement. Les paiements de transfert fédéraux-provinciaux se chiffreront à près d'un milliard de dollars en 1989-1990, soit 50 millions de plus qu'en 1988-1989.

Le FPE ne change pas pour 1989-1990. La quote-part du gouvernement fédéral à ces programmes, qu'il ne faut pas oublier, monsieur le Président, a été versée. Cet argent peut servir à n'importe quoi; il peut être versé au

Trésor. Cette quote-part représente 45 p. 100 du budget total.

Le temps passe, monsieur le Président. Le temps passe. Le changement de formule pour 1990-1991 se traduira par une réduction de la hausse et non par une réduction absolue; les hausses seront réduites de 1 p. 100. Quelles seront les conséquences de cette réduction? En 1990-1991, le gouvernement provincial recevra 448 millions de dollars dans le cadre de ce programme, soit 19 millions de plus. Cela fait quatre millions de moins que prévu. Cela représente quatre millions sur une somme de 1 400 millions.

Nous sommes dans une ère où les budgets provinciaux sont équilibrés. Alors que 45 p. 100 du budget de Terre-Neuve et de bien d'autres provinces de l'Atlantique est alimenté par le gouvernement fédéral, il est clair et évident que le gouvernement fédéral ne cesse d'aider les provinces qui en ont le plus besoin.

Que faire maintenant? Monsieur le Président, je voudrais faire rapidement des commentaires sur l'assurance-chômage; j'ai entendu mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, en parler brièvement; c'est une question qui préoccupe beaucoup les habitants de ma province et qui revêt une grande importance pour eux.

• (1200)

Nous savons tous que la cotisation de l'employé passera de 1,95$ à 2,25$, ce qui est inférieur au taux que mes collègues d'en face avaient mis en vigueur en 1983 et qui s'est appliqué jusqu'en 1988. Pour leur part, les employeurs continueront de verser 1,4 fois le montant payé par les employés. La question est la réduction de l'assurance-chômage. J'ai eu l'occasion de me rendre à Corner Brook, dans l'ouest de Terre-Neuve. J'ai été invité au réseau de Radio-Canada avec le député du Labrador (M. Rompkey)—trois grandes institutions canadiennes, si je puis dire, monsieur le Président. Nous avons parlé de l'assurance-chômage. Nous nous sommes entretenus avec Doug House, qui a présidé il y a trois ou quatre ans à Terre-Neuve une commission royale d'enquête sur l'emploi et le chômage. Le document rédigé par la commission est une mine de renseignements utilisés par les gouvernements de tout le pays.

Ce que les gens de Corner Brook et de cette région nous ont dit, c'est qu'il fallait modifier l'assurance-chômage. Il fallait qu'elle s'adapte davantage aux besoins. Il fallait qu'elle permette aux gens de faire preuve d'une certaine initiative, d'essayer autre chose.

Monsieur le Président, je n'hésite pas à le dire à la Chambre—j'ai parlé publiquement de la question—je suis personnellement favorable à l'établissement d'un revenu annuel garanti. C'est ce vers quoi le pays se dirigera avec le temps, et je pense que c'est important. Nous avons vu des changements dans le régime d'assurance-chômage. A Terre-Neuve, l'année prochaine, nous obtiendrons 830 millions de dollars pour l'assurance-chômage. Comme mon collègue l'a dit, il y a eu une diminution d'environ 1,3 milliard de dollars. Pour Terre-Neuve, monsieur le Président, cela représente 30 millions de dollars. L'opposition oublie souvent de mentionner, monsieur le Président, que de nouveaux crédits de 45 millions de dollars ont été débloqués pour un programme dont la population de ma province m'avait dit, ainsi qu'à tous les députés, je crois, avoir besoin pour garantir la mobilité et assurer l'avenir des collectivités, à savoir un programme majeur qui permettrait à nos collectivités de régler elles-mêmes leurs problèmes économiques.

Et qu'en est-il de l'enseignement coopératif? Nous disons aussi aux gens que s'ils veulent améliorer leur vie et parfaire leur éducation, nous pourrons les aider davantage. Nous encouragerons les gens à améliorer leur sort, nous ne les découragerons plus. Ce sont là des changements. Oui, la population sentira des effets, la plupart dans ma circonscription, je le reconnais. Il subsiste cependant quelques problèmes que moi-même et d'autres députés, des deux côtés de la Chambre, continuerons d'essayer de régler en collaboration avec les ministres et le gouvernement. Mais il faut admettre que nous avons corrigé certaines déficiences. Les dispositions concernant les réitérants ont été éliminées, de sorte qu'il n'y a plus de périodes d'attente très longues. Le grand écart, de 10 à 16 semaines, n'existe plus. La population peut prévoir comment elle réagira au régime d'assurance-chômage.

Ne nous laissons pas tromper, les gens de ma province qui font appel à l'assurance-chômage le font parce qu'ils sont contraints de le faire et ils sont directs, francs et honnêtes, comme nous le sommes face à d'autres programmes, par exemple, le régime fiscal. Ils prennent des décisions importantes pour eux et leur famille. Ils prennent les décisions les plus avantageuses pour eux. Nous devons modifier progressivement le régime d'assurance-chômage pour qu'il encourage les gens et leur permette de prendre des décisions productives.

Je vais maintenant conclure rapidement. Les députés d'en face oublient le doublement du crédit pour taxe de vente. On ne mentionne pas très souvent cette mesure budgétaire. Et la hausse de 67 p. 100 du budget des programmes pour les personnes âgées et pour les personnes à charge? On n'en parle pas très souvent non plus. Il

est regrettable que l'on ait tendance à ne pas en tenir compte.

Le crédit remboursable pour taxe de vente aidera 145 000 familles dans ma circonscription. Mais les députés d'en face n'en parlent pas. Nous n'entendons pas parler de ces mesures budgétaires. Ils ne parlent pas de la réforme fiscale en cours qui vise à faire en sorte que les familles dont le revenu est inférieur à 30 000$ s'en trouvent mieux après la réforme fiscale grâce au crédit remboursable accru pour taxe de vente qui sera payable à l'avance et qui contribuera à rendre le régime fiscal plus progressif et plus équitable.

Le budget est sévère. Nous avons tous été invités à faire notre part. Nous, de Terre-Neuve et du Labrador et de la région de l'Atlantique, nous ferons notre part. Nous sommes reconnaissants et nous continuerons de veiller à ce que l'État reconnaisse que ceux d'entre nous qui sont le moins en mesure de supporter le fardeau n'auront pas à faire davantage.

Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) nous ont assuré que cela continuera d'être le cas. L'engagement envers le développement régional est aussi solide que jamais. L'engagement envers la région de l'Atlantique ne sera jamais abandonné.

M. Jordan: Monsieur le Président, j'en suis arrivé à la conclusion qu'on peut faire dire au budget à peu près tout ce qu'on veut y trouver, comme l'a montré mon honorable collègue. Je voudrais lui poser deux ou trois questions très simples.

Que voulait dire le ministre des Finances (M. Wilson) quand il répétait pendant toute la campagne électorale du nord au sud et de l'est à l'ouest que le déficit était bien en ordre? Tous les programmes annoncés avaient été incorporés à la politique financière du gouvernement. Que voulait dire le ministre par là?

Deuxièmement, que voulait dire le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'en octobre il a déclaré à Winnipeg pendant la campagne électorale que, si les conservateurs étaient élus, il établirait un programme de garde des enfants qui créerait 200 000 nouvelles places de garderie et qu'il le ferait pendant le premier terme de la nouvelle législature? Que voulait-il dire par là? Que voulait dire hier la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), comme l'a rapporté le *Globe and Mail* du 16 mai, lorqu'elle a déclaré: «Et nous avons convenu qu'avant la fin du mandat. . .»? Auparavant, c'était pendant la première session. Mais la ministre a dit hier: «Nous avons convenu qu'avant la fin du mandat nous aurons atteint tous les objectifs de notre politique sur la garde des enfants.»

L'établissement de la politique sur les garderies continue à être repoussé. Conviendrait-il de penser que ce que le gouvernement veut vraiment dire c'est qu'elle sera mise en place au cours de la prochaine décennie ou peut-être pour l'an 2010? Je me demandais seulement si mon ami relèverait ce genre de déclarations, qui se sont révélées fausses, parce que le gouvernement continue à en repousser la date. Je ne suis qu'un profane pour juger de ces déclarations qui ont été faites pendant toute la campagne électorale. Je voudrais savoir ce que pense le député de ces questions.

M. Reid: Monsieur le Président, ce sera un plaisir pour moi. Comme 194 autres personnes, je ne suis qu'un profane qui a pris la décision de changer sa vie et pendant toute cette période, comme le député d'en face, je rencontrais des milliers de personnes qui posaient les mêmes questions. Je ne prétends pas parler au nom de chaque ministériel, mais je vous dirais ceci. Lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a dit aux Canadiens que les engagements pris et la voie que nous suivions étaient conformes au plan financier, vous pouvez être certain que c'était vrai. Vous pouvez parier votre dernier dollar qu'il était parfaitement honnête. Malheureusement, neuf mois plus tard, nous avons eu à faire face à d'importantes fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change à l'échelle mondiale.

Je suis certain que le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) est beaucoup plus versé que moi en la matière. Cependant, lorsque l'intérêt sur la dette augmente de 6 milliards de dollars et qu'il nous faut payer si nous ne voulons pas que la dette continue de s'accroître, un gouvernement doit prendre des décisions responsables, que ce soit par l'entremise du premier ministre ou du ministre des Finances. Il doit faire preuve du genre de leadership auquel s'attendent les Canadiens qui ont reporté notre premier ministre et son gouvernement au pouvoir en novembre 1988.

Parlons maintenant des services de garde d'enfants. Je cherchais une copie du discours du Trône dans mon bureau. Je suis certain que le député de Kingston et les Îles le sait par coeur.

M. Milliken: Il est dans le hansard.

M. Reid: Même si je ne connais pas aussi bien que mon collègue les règles et la procédure de la Chambre, il est clair que le gouvernement s'occupera de la question des services de garde d'enfants pendant ce mandat. Ce programme aidera 1,4 million de familles canadiennes à payer les frais de garde de leurs enfants. Nous respecterons aussi l'engagement que nous avons pris de dépenser 100 millions de dollars pour des initiatives spéciales destinées à améliorer les soins offerts aux enfants. Nous

continuons à financer le Régime d'assistance publique du Canada dont bénéficient les provinces.
• (1210)

Les engagements sont là. On prend parfois des décisions qui ne font pas l'affaire de tous les Canadiens ou de tous les députés, mais nous faisons preuve du leadership qu'il faut pour prendre ces décisions. Les décisions que le gouvernement a prises sont justes à l'endroit des Canadiens, et le gouvernement n'a pas l'intention de cesser de prendre des décisions dans l'intérêt du pays et de la population.

M. Brewin: Monsieur le Président, ce budget prévoit des coupures pour Radio–Canada.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: J'entends des applaudissements sur les bancs conservateurs. A Victoria, nous n'avons pas d'installations de production, ni pour la radio ni pour la télévision. Nous n'avons que des installations limitées de retransmission. Cette situation n'a pas changé depuis la création de Radio–Canada. Victoria est la seule capitale provinciale sans installations de production. Il serait temps que le gouvernement fournisse suffisamment d'argent à Radio–Canada pour que la société maintienne sa position d'institution d'unification nationale et pour qu'elle construise à Victoria les installations qu'ont toutes les autres capitales provinciales. J'aimerais l'opinion du député là–dessus.

M. Reid: Monsieur le Président, c'est un nouveau sujet. Personnellement, j'ai beaucoup de respect pour Radio–Canada. C'est une institution sur laquelle nous nous sommes beaucoup reposés dans notre province. Je devrais faire remarquer au député que, pendant des années, nous avons eu le même problème. Il n'y avait pas de station Radio–Canada dans la capitale de notre province et je ne dirai pas pourquoi. Je ne parlerai pas des conditions qui ont conduit à cette situation, des conditions qui avaient trait à la politique, peut–être, et aux dirigeants des stations privées. . .

M. Simmons: Vous avez dit que vous n'alliez pas en parler.

M. Reid: Non, je n'en parlerai pas, j'arrête là. Radio–Canada, comme pratiquement toutes les autres sociétés d'État, devra prendre certaines décisions. Je ne suis pas sûr du chiffre, mais je pense que c'est presque 950 millions que l'on lui donne. C'est presque autant que ce que l'on donne à la province de Terre–Neuve.

Tout le monde doit faire un petit effort. Heureusement, Radio–Canada, contrairement a d'autres, a quelques options. Elle peut faire preuve d'imagination pour trouver de l'argent et j'ai confiance que le conseil d'administration et la direction réagiront ainsi.

M. Brewin: J'ai votre appui?

M. Reid: Radio–Canada a mon appui complet.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée. La parole est au député de Burin—Saint–Georges (M. Simmons) pour le débat.

M. Reid: Pourquoi ne vous levez–vous pas, Roger?

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, le député de St. John's–Est (M. Reid) vient peut–être de faire la remarque la plus profonde que nous avons entendue au cours de la présente législature. Je lui rappelle que les capacités d'un homme ne se mesurent pas à sa stature.

Je cherchais le projet de loi d'emprunt, mais je crois que nous le connaissons tous par coeur. Nous l'avons tous sûrement lu avant de nous endormir hier soir.

La surprise est de taille car voilà que les gens d'en face se mettent à vouloir emprunter. N'est–ce pas ces mêmes gens qui prêchaient l'austérité, qui nous disaient que nous étions presqu'en faillite, que c'était les gros méchants libéraux qui étaient responsables de la dette publique? Ce sont ces mêmes gens qui tentent d'obtenir plus d'argent maintenant, quelques milliards de plus, qui ont demandé au public de fermer les yeux, d'oublier que ce sont les mesures d'austérité des conservateurs qui, en quatre ans, ont doublé notre dette publique, que ce sont eux qui ont fait passer notre dette de 177 milliards à 330 milliards de dollars.

Monsieur le Président, permettez–moi de faire une petite digression, de parler de la Confédération de 1867. La Confédération dont on vous a parlé dans vos cours d'histoire, monsieur le Président, est celle de 1867. Mais il y en a une autre après. La vraie Confédération existe depuis 1949 lorsque Terre–Neuve a accepté de faire partie du Canada une fois pour toutes. J'ai cru devoir rappeler aux gens du continent que la Confédération dont je parle en l'occurrence est la première des deux, celle de 1867.

De 1867 à 1984 sans exception, tous les gouvernements, y compris ceux de John Diefenbaker et du secrétaire actuel aux Affaires extérieures (M. Clark), plus les gouvernements dirigés par des premiers ministres libéraux, n'ont accumulé ensemble qu'une dette de 177 milliards de dollars. Mais notre petit gars de Baie–Comeau a

réussi un tour de force qu'aucun premier ministre n'avait réussi avant lui: il a doublé la dette publique en l'espace de quatre ans.

Que les députés me disent si ce n'est pas la même clique, dirigée par le très honorable représentant de Baie-Comeau, qui demande maintenant au public d'oublier qu'elle a doublé la dette du Canada en quatre ans? C'est quoi au juste les restrictions des Tories? Sont-elles différentes des restrictions courantes et ordinaires auxquelles nous nous sommes habitués? Ces restrictions des Tories ont-elles des caractéristiques ou des qualités particulières, ce je ne sais quoi de tout à fait unique? Oui, monsieur le Président, vous pouvez parier votre deuxième Lamborghini!

Et si vous n'êtes pas tory, monsieur le Président, si vous n'appartenez pas à la nouvelle race de ces disciples rêveurs qui préconisent des privations aujourd'hui pour un lendemain meilleur? Qu'arrive-t-il si vous avez l'audace de croire que ce Budget n'est pas la meilleure chose depuis l'invention de la roue ou si vous êtes de ceux qui sont maintenant sans emploi à Summerside ou à Barrington? Mon ami connaît Barrington. Barrington lui donne des cauchemars et lui, il donne des cauchemars à Barrington. Et si vous êtes un de ceux qui sont en chômage, ou un travailleur à bord d'un chalutier à Burgeo, dans ma circonscription de Burin—Saint-Georges, dont le salaire a été soudainement réduit à zéro jeudi dernier parce que le gouvernement n'a pas eu le courage d'imposer des limites aux pêcheurs français?

Le gouvernement se tournait les pouces quand les Espagnols et les Portugais se sont approprié nos stocks de morue aux extrémités des Grands bancs? Le gouvernement se pense fort, mais il n'a ni le courage, ni le cran, ni l'énergie de l'Islande. Il ne peut pas dire aux Espagnols, aux Portugais et aux autres qui viennent faire des ravages économiques en haute mer ce que l'Islande a dit à l'Angleterre il y a quelques années: «C'est à vos risques que vous allez venir épuiser nos stocks de poissons.» Les Islandais n'ont laissé personne leur piler sur les pieds. Le temps est venu de prendre les grands moyens avec ceux qui font fi des lois internationales. Il est temps que le premier ministre (M. Mulroney) inscrive les pêches à son programme national et qu'il envoie un message à tous les intéressés, qu'il s'agisse de la France, de l'Espagne, du Portugal ou de qui l'on voudra, pour faire savoir qu'il défend d'abord les pêcheurs, les chalutiers et les ouvriers des poissonneries de la côte sud et du reste de Terre-Neuve, du Canada atlantique et de tout le Canada.

• (1220)

Si vous êtes un de ces chalutiers qui ont perdu leur gagne-pain la semaine dernière, ou un des millions de Canadiens qui sont anéantis par les mesures cruelles du budget du 27 avril, alors peut-être n'avez-vous pas une deuxième Lamborghini à parier, peut-être même n'en avez-vous pas du tout. Alors il faudra parier quelque chose d'un peu plus modeste, par exemple les quelques sous qui vous restent sur votre chèque d'assurance-chômage. Mais hâtez-vous, parce qu'il ne vous restera pas grand-chose à parier en fait d'argent lorsque la nouvelle taxe de vente nationale des conservateurs entrera en vigueur en 1990.

Quelle différence alors y a-t-il, monsieur le Président, entre la modération conservatrice et la modération budgétaire comme on l'entend habituellement? Quel est son trait particulier? Je vais vous le dire. C'est de vous modérer si vous êtes un bon Tory. Vous empêcher de faire ce que tout gouvernement digne de ce nom doit faire. Vous empêcher de tenir vos promesses électorales de novembre dernier. Examinons un peu certaines de ces promesses. En voici une liste de 12. C'est tout ce que j'ai pu faire tenir sur cette page. Évidemment, il y en a beaucoup d'autres.

En voici une que vous allez reconnaître, monsieur le Président. Vous avez combattu dans les tranchées avec ce papier. Premièrement, conserver le principe sacré de l'universalité—mais le budget supprime l'universalité de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales.

Promesse nº 2: créer un programme national de garderies doté de 200 000 nouvelles places. Même si l'ancien ministre de la Santé avait promis en juillet 1988 un milliard en plus, le programme a été amputé, non pas de 1 milliard, ou comme disait ce légendaire Terre-neuvien qu'était Joey Smallwood, non pas de 1 milliard, non pas de 2 milliards, non pas de 3 milliards, mais de 4 milliards au budget. N'est-ce pas une promesse bien tenue, monsieur le Président?

Troisième promesse, pas de changements au programme d'assurance-chômage—mais le gouvernement l'a réduit de 2,9 milliards de dollars. Il a attaqué ce programme dans son fondement. Il a fait fi du principe même sur lequel repose tout le régime d'a-c. Quatrième promesse, pas de réduction de l'effort gouvernemental au chapitre du développement régional—mais il l'a réduit de 300 millions dans son budget. Il va falloir que je passe sous silence certaines de ces promesses, car le temps me manque pour parler de tous les torts du gouvernement. Ainsi, il avait promis de continuer d'accorder une aide suffisante aux pêcheurs et aux agriculteurs. Vous rendez-vous compte que ce budget, qui a été annoncé il y a déjà

deux ou trois semaines, supprime la remise de la taxe sur le carburant aux pêcheurs et aux agriculteurs et réduit le financement de l'assurance-récolte dont bénéficient les agriculteurs au lieu de soutenir l'infrastructure de soutien des pêcheurs et des agriculteurs? Je pourrais citer encore d'autres exemples. On avait aussi promis d'améliorer les programmes destinés aux femmes et voici que le budget en réduit le financement de 2 millions de dollars.

Certains conservateurs, de fait comme de nom, car il y en a en face qui veulent se faire passer pour des conservateurs, doivent maintenant se demander comment diable ils ont pu se laisser prendre à ce jeu. Ils doivent se demander comment ils ont pu en arriver à défendre et à appuyer un budget qui égorge les électeurs de Barrington et de Lockeport. Le véritable message de ce budget commence à transpirer, même pour les conservateurs. J'admire le député de Portage—Interlake (M. Holtmann) pour la position courageuse qu'il a adoptée hier. C'était très courageux de la part d'un député conservateur.

Je ne sais pas s'il va le demeurer longtemps encore, mais il a fait preuve de courage hier en refusant de voter pour ce budget ignoble. S'il était ici, je lui dirais qu'il aurait aussi bien pu aller jusqu'au bout puisqu'il avait brûlé ses ponts. J'aurais souhaité qu'il fasse preuve d'un petit peu plus de courage et qu'il vote contre le budget. Mais il ne faut pas trop en demander. Il a posé un geste fort courageux. On parcourt parfois son chemin de Damas en plusieurs étapes, monsieur le Président. On commence par adopter quelque chose, puis on le tolère pour finalement l'exécrer et le condamner. Le député en est au point où il va bientôt dénoncer ce budget, et notre assemblée comptera une voix de plus en faveur de la raison.

C'est bien la retenue des conservateurs: ils se retiennent de former un gouvernement digne de ce nom, de tenir toutes leurs promesses et de respecter tous les engagements qu'ils ont pris en novembre dernier pour décrocher des votes. Voilà quelle est la retenue des conservateurs.

Par souci de brièveté, dois-je dire, je ne vais pas me laisser aller à fournir une définition plus précise. J'allais le faire, mais mon cher collègue, le député de St-John's—Est (M. Reid) m'a pris de vitesse. Tout son discours était vraiment un exemple de ce que l'on entend par retenue chez les conservateurs. L'avez-vous entendu? Il a déclaré que l'assurance-chômage était tout à fait à son goût. Au sujet des mesures qui ont été prises relativement à l'assurance-chômage, il a déclaré qu'il s'agissait d'améliorations. La situation n'a jamais été aussi bonne dans le domaine des soins de santé, selon lui. Tout est vraiment merveilleux. Comme on dit chez nous, tout marche comme sur des roulettes. Par la suite il a ajouté, et c'est vraiment là la pièce de résistance et il s'agit bien de ses paroles, sauf erreur, «le premier ministre nous a assuré que.» Or, il est bien placé pour savoir, car il a travaillé au cabinet du premier ministre et pour le député de St. John's Ouest (M. Crosbie). Ainsi, il arrive parmi nous avec une solide expérience. Or, il a déclaré, monsieur le Président, et je le répète, «le premier ministre nous a assuré que». C'est là la seule partie importante de la citation dont je veux parler. Cela devrait avoir beaucoup de valeur, des assurances de la part du premier ministre, mais je n'en mettrais pas ma main au feu.

En effet, c'est le même premier ministre qui, en 1984, a dit aux Canadiens que les pensions de vieillesse étaient un dépôt sacré. Cela ne l'a pas empêché six mois plus tard, dans le budget de 1985, de tenter de façon maladroite de vouloir s'en prendre à la sécurité de la vieillesse que des gouvernements libéraux avaient, au fil de bien des années, mis en oeuvre.

Je sais que le temps me presse, monsieur le Président, mais que disent les gens en général de ce budget? Nous connaissons la position du député de St. John's-Ouest. Mais quelle est celle d'autres personnes? Le député de St. John's-Ouest va vraiment être sidéré d'apprendre que tout le monde n'est pas d'accord avec lui. A-t-il pris le temps de voir ce que l'Association des consommateurs du Canada pense de ce budget? Je vais donc lui dire, au cas où il n'en aurait pas eu le temps. «Le gouvernement part en guerre contre le déficit sur le dos du consommateur. Il s'agit d'une razzia fiscale effarante au niveau de la consommation.» Qu'en dit le Conseil du travail du Canada? Il affirme que c'est un budget cruel et brutal, qui porte un dur coup aux travailleurs, qui va supprimer des emplois et accroître les files d'attente aux banques d'alimentation. Qu'en pense le Conseil canadien de développement social? Il a déclaré qu'un travailleur touchant le salaire minimum et ayant un revenu annuel de 10 000$ paiera 100$ de plus par an en taxes à la consommation, par suite du budget.

• (1230)

L'Association canadienne des professeurs d'université a tenu des propos tout à fait contraires à ceux du député de St. John's-Est (M. Reid) lorsqu'elle a affirmé: «En réduisant le taux de croissance de ses paiements de transfert aux provinces aux fins de l'enseignement post-

secondaire et des soins de santé, le gouvernement fédéral porte un dur coup aux institutions de haut savoir.»

S'il faut en croire le député de St. John's-Est, il n'y a pas de réductions. Or, l'Association canadienne des professeurs d'université affirme qu'il y en a. Un examen du Budget nous permettra de savoir qui a raison et qui a tort.

Le député de St. John's-Est nous a assurément donné sa version des faits. Cependant, qu'accomplira vraiment le Budget? Le député nous a dit ce qu'il pensait qu'il accomplirait pour Terre-Neuve, mais est-ce bien ce qui se passera? J'ai là comme par hasard quelques feuilles d'un document intitulé: «L'incidence du Budget sur Terre-Neuve et le Labrador». Comme je ne dispose plus que de deux ou trois minutes, je me contenterai de mentionner rapidement quelques aspects de nature à mettre le député de St. John'-Est en appétit.

Je mentionnerai tout d'abord que la réduction des programmes établis atteindra 4,6 millions de dollars en 1991 et 9,7 millions de dollars en 1991-1992. Je signale au député que ce sont là les chiffres du gouvernement. Si Terre-Neuve doit toucher 9,7 millions de dollars de moins en 1991-1992, cela signifie-t-il que cette province devra fournir des lits d'hôpitaux et dispenser des cours universitaires à meilleur prix, ou devra-t-elle au contraire fournir moins de lits d'hôpitaux et moins de places dans les facultés que si elle disposait des 9,7 millions de dollars en question? Voilà ce dont il est vraiment question en l'occurrence. Cette province qui manque de ressources financières recevra moins d'argent pour hospitaliser les malades et pour faire instruire les étudiants d'université. A cause de ce Budget, elle disposera de 9,7 millions de dollars de moins. A mon avis, cela signifie 9,7 millions de dollars de moins en 1991-1992.

M. Reid: Pas du tout!

M. Simmons: Le député va maintenant chercher à nous expliquer comment les choses seraient si elles étaient autrement. Je tiens à dire sans ambages au député de St. John's-Est et à la Chambre que la réduction additionnelle de 1 p. 100 des paiements de transfert. . .

M. Reid: Réduction du taux de croissance.

M. Simmons: Sans doute le député préfère-t-il dire les choses à sa façon, mais je préfère les dire à la mienne.

M. Reid: C'est ma façon qui est la bonne.

M. Dick: Si une façon est honnête, l'autre ne l'est pas.

M. Simmons: Vous allez sans doute vouloir retirer ces paroles. Le ministre voudra assurément le faire sans quoi nous le reconnaîtrions pour ce qu'il est.

M. Dick: Quoi au juste? Un homme honnête?

M. Simmons: Un homme trompeur, si vous voulez savoir.

M. Dick: Vous êtes trompeur. Vous voulez être malhonnête.

M. Simmons: Je laisse au président le soin de décider si ces paroles sont parlementaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député. Je n'ai pas entendu ce que le ministre ou quelqu'un d'autre a dit. Je vérifierai les bleus et, si on a tenu des propos antiparlementaires, j'en avertirai l'intéressé.

Il reste 1,5 minute au député de Burin—Saint-Georges.

M. Simmons: Dans sa déclaration, le ministre des Finances—j'espère que le ministre admettra que ce que dit son collègue est juste—a dit très clairement qu'il y aurait une diminution de 1 p. 100 de la croissance.

M. Reid: Merci.

M. Simmons: Je crois que j'y suis.

M. Reid: Je crois bien.

M. Simmons: De la croissance du financement des programmes établis. Si tel est le cas, je dis au député de St. John's-Est que le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador va recevoir 9,7 millions de dollars de moins que prévu en 1991-1992. Et c'est là un résultat direct du budget d'avril. Je vois que le député n'a pas envie de discuter là-dessus.

M. Reid: Pas du tout.

M. Simmons: Je suis ravi que nous nous entendions là-dessus. Il y a tant de choses sur lesquelles nous nous entendons, par exemple, sur l'importance de défendre les intérêts de Terre-Neuve. Nous ne sommes pas du même

bord politiquement, mais c'est là la force et la beauté de notre système. Je remercie les députés de leur attention.

Le président suppléant (M. Paproski): Pour des questions et des commentaires, je donne d'abord la parole au député de St. John's–Est qui pourra poser une question et ensuite au député de Halifax–Ouest (M. Crosby).

M. Reid: J'aurais tort de me lancer dans un long débat. L'occasion m'en a été donnée, et je dois faire des commentaires ou poser des questions. Mais j'ai tellement de choses à dire que je ne sais par où commencer.

Je commenterai d'abord brièvement les ristournes de la taxe sur les carburants consenties aux pêcheurs. Ça ne constitue pas un changement. L'an dernier, ce programme de ristournes a été prolongé d'un an. Il devait expirer à la fin de cette année, conformément à ce qui avait été annoncé et à ce que nous avions prévu. Les ristournes de taxe de vente existent toujours, de même que les ristournes spéciales de 3 p. 100. Elles n'ont pas été modifiées, elles ont été maintenues. Il convient d'admettre que ces programmes n'ont subi aucun changement.

Je joue un peu le rôle de messager à la Chambre. Les commentaires que j'ai faits sur les réductions, les changements ou les engagements envers les provinces, je les ai tirés du budget, des documents budgétaires. L'Association canadienne des professeurs d'université est un organisme remarquable qui a apporté beaucoup à notre pays. Si les députés veulent croire ce qu'elle dit, libre à eux mais je soutiens que ces députés, et par le fait même leurs électeurs, seront hélas induits en erreur s'ils ne se fient pas à ce qui figure dans le budget.

Je voudrais maintenant revenir au commentaire qu'a formulé le député au sujet du premier ministre après que j'ai eu rappelé les promesses du premier ministre. Le premier ministre nous a assuré que les plus démunis n'auraient pas à porter le fardeau. Le ministre des Finances nous l'a aussi promis, et le budget le confirme. Peu importe ce que pense le député d'en face, il reste que 169 localités du pays ont décidé en novembre dernier qu'elles pouvaient se fier à la promesse du premier ministre. C'est pourquoi nous siégons de ce côté–ci de la Chambre et le député de l'autre. Les Canadiens ont compté sur le leadership et l'assurance du premier ministre.

Le député de l'opposition parle de nos mesures de restriction et autres, et du fardeau que représente leur application. J'aimerais savoir ce que le député ferait d'autre. En supposant que toutes les mesures qu'il critique ne se trouvent pas dans le budget, comment règlerait–il le déficit et la dette? Je rappelle au député un fait qu'il est porté à oublier ou à contourner, que le déficit était de 38 milliards de dollars. Il est aujourd'hui de 30 milliards. Dans trois ans, il ne sera plus que de 15 milliards.

M. Fontana: Vous avez dit la même chose il y a cinq ans.

M. Reid: Comment le député équilibrerait–il le budget? Qu'il dise aux Canadiens comment il s'y prendrait.

M. Simmons: Je remercie mon bon ami de St. John's–Est. Je vais répondre d'abord à une ou deux de ses observations moins importantes. Le député est au pouvoir parce que ses amies les entreprises ont acheté les élections pour lui. Il est au pouvoir en dépit du fait que 57 p. 100 des électeurs ont voté contre lui. On le désigne à Terre–Neuve comme un individu d'une espèce rare, un tory au pouvoir.

Le député parle de la dette publique. Il ne m'a pas compris. Je vais donc répéter. Je ne lui ai pas demandé d'oublier. Entre autres questions, j'ai dit: les conservateurs demandent–ils aux Canadiens d'oublier? Implicitement, je l'implore de faire le contraire et de se souvenir que, de la Confédération en 1867 à 1984, la dette totale a été d'environ 177 milliards et qu'elle a doublé sous un seul premier ministre, son chef. C'est ce que je demande au député de ne pas oublier.

• (1240)

Il parle des pêcheurs et des taxes sur l'essence. Ne perdons pas le sens des proportions. Le budget prévoit que la taxe d'accise sur le litre d'essence augmentera de un cent dès maintenant et d'un autre cent en janvier 1990. Le député a esquivé ces deux chiffres, mais il a parlé de la disparition de la ristourne de deux cents le litre sur la taxe d'accise à compter de janvier 1990.

Le fait qu'on leur ait dit que cette augmentation prendrait fin un jour ne les aide pas à acheter leur essence. Le pauvre pêcheur est harcelé de tous côtés: les contingents sont réduits, les étrangers pratiquent la surpêche et le premier ministre (M. Mulroney) fait des courbettes devant les Français. Il trouve juste assez de poisson pour payer l'essence au prix actuel, et il faut encore qu'il paie l'épicerie et rembourse l'hypothèque et l'emprunt sur le bateau. A cause de ce budget, à partir de 1990, il devra payer le litre 4c. de plus, soit 18c. de plus par gallon pour prendre la mer et essayer d'attraper assez de poisson pour payer quelques gallons d'essence. Si le député de St. John's–Est (M. Reid) peut défendre cette thèse, je lui souhaite bonne chance, car moi, je ne peux le faire.

M. Crosby (Halifax–Ouest): Monsieur le Président, le député de Burin—Saint–Georges (M. Simmons) nous a servi une litanie de plaintes sur la réduction des dépenses et l'augmentation des taxes. Nous étudions actuellement le projet de loi C–11, qui porte sur le pouvoir d'emprunt. Je présume, d'après les remarques du député, qu'il appuiera des emprunts visant à financer les biens et les services qu'il réclame au nom des Canadiens, car il nous force ainsi à nous endetter davantage et à en subir les conséquences. Je n'ai rien à ajouter à cet égard.

Il a donné beaucoup de statistiques et fait allusion à des documents statistiques dans son exposé. J'aurais pensé que, étant député de Terre–Neuve, province où le taux de chômage est élevé depuis des années, il aurait attiré notre attention avant tout sur le taux de chômage au Canada, qui a progressivement diminué au cours du mandat du gouvernement progressiste conservateur. En 1988, le taux de chômage se situait en moyenne à 7,8 p. 100, ce qui est inférieur au taux de plus de 10 p. 100 que nous avons connu pendant les années où les libéraux étaient au pouvoir. J'espère qu'il pourrait au moins admettre que le gouvernement est pour quelque chose dans ces résultats.

Je désire interroger le député au sujet des paiements de péréquation dont les provinces de l'Atlantique bénéficient énormément. Récemment, dans le *Globe and Mail*, un article rédigé par Kevin Cox soulignait que les avantages extraordinaires que ces paiements représentent pour les provinces de l'Atlantique se sont chiffrés à 186 millions de dollars pendant le dernier exercice, ce qui a permis à l'Île–du–Prince–Édouard d'équilibrer son budget. En effet, les dépenses de l'Île–du–Prince–Édouard, y compris les frais de la dette, sont maintenant égales à ses recettes.

Pour sa part, la Nouvelle–Écosse a reçu 48 millions de dollars, ce qui lui permettra d'équilibrer son budget au cours des deux prochains exercices financiers. La même chose s'est produite au Nouveau–Brunswick.

Le député peut–il faire des commentaires sur les paiements de péréquation et, peut–être, admettre que le gouvernement a aidé la région de l'Atlantique notamment par ces paiements?

M. Simmons: Monsieur le Président, je dois dire que je me réjouis d'être de retour à la Chambre avec le député de Halifax–Ouest. Premièrement, il a parlé de litanies que j'aurais infligées à la Chambre. Je dois lui avouer qu'il y a de la place même pour des litanies, pourvu qu'elles se fondent sur la réalité. La litanie qu'il m'a entendu réciter n'est en fait qu'une version abrégée. J'aurai pu prendre le temps de la Chambre pour réciter la litanie complète que chantent les gens de Burin—Saint–Georges, ceux de Halifax–Ouest et tous les Canadiens au sujet de ce budget. Je l'ai justement sous les yeux. J'ai mentionné la suppression du principe de l'universalité. J'aurais pu parler aussi de la surtaxe sur l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente, de la taxe d'accise, des coupes pratiquées dans le financement du développement régional. Je conviens avec lui qu'il y a toute une série de récriminations à énumérer.

Le député parle d'avantages extraordinaires et, du même souffle, il me demande d'en attribuer le mérite au gouvernement. Il faudrait qu'il se branche? S'agit–il d'avantages extraordinaires, ce qui suppose que cette situation n'était pas prévue? Dans ce cas, comment peut–il laisser entendre qu'il faudrait remercier le gouvernement même pour les conséquences fortuites du financement des programmes établis? A titre de député de Halifax–Ouest, il n'est certes pas en faveur de compressions dans les soins de santé et dans l'enseignement postsecondaire.

Il réussit à faire bonne figure, mais n'avez–vous pas l'impression que le coeur n'y est pas réellement?

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, j'ai le privilège de parler aujourd'hui de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, ainsi que de la dette et du déficit. Je crois que les futurs historiens considéreront cette période de l'histoire du Canada comme un moment stratégique où le gouvernement se devait d'agir avec décision. C'est exactement ce que notre gouvernement est en train de faire.

Je suis fier de représenter la circonscription de Markham, qui englobe également Whitchurch et Stouffville. Elle compte 160 000 personnes et de nombreuses entreprises, petites et grandes. Mais, ce qui est le plus important, elle comprend beaucoup de gens astucieux.

J'ai été plutôt impressionné par leurs observations générales sur le budget. Les seules plaintes que j'ai entendues jusqu'ici se résument au fait que nous n'avons

pas assez sabré dans les dépenses. J'ai l'intention de m'étendre là-dessus.

Notre gouvernement a chargé le groupe de travail Nielsen de faire une étude approfondie des dépenses. Plus d'un millier de programmes ont été passés en revue et des centaines d'experts du secteur privé ont été mis à contribution. Je veux m'assurer que nous avons tiré le maximum de cette excellente étude approfondie.

En septembre 1984, les Canadiens ont confié au gouvernement le mandat de remettre l'économie sur la bonne voie. En novembre 1988, ce mandat a été renouvelé. En 1984, nous avons entrepris une étude approfondie des problèmes économiques de la nation et nous en avons tiré de graves conclusions. Non seulement les problèmes étaient-ils profondément enracinés, mais ils avaient été aggravés au fil des ans par les vains efforts du gouvernement pour les régler.

En fait, les gouvernements antérieurs avaient essayé de traiter les symptômes et non les causes des faiblesses de l'économie. Nous avons jugé qu'il était temps de revenir aux sources et de s'attaquer aux causes de nos difficultés. C'est pourquoi nous avons lancé un vaste programme de renouveau économique à l'automne de 1984. Ce programme avait pour but de rebâtir les fondations de l'économie afin de favoriser une croissance soutenue. Il devait susciter un climat de confiance.

Nous avons notamment modifié l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Non seulement avons-nous remplacé cette appellation par Investissement Canada, mais nous avons aussi modifié son mandat pour ouvrir nos portes aux investisseurs.

Nous avons, par ailleurs, privatisé plusieurs sociétés d'État. Une société qui ne joue pas de rôle politique ne devrait pas être dirigée par le gouvernement.

De Havilland a été privatisée et tout le monde est au courant de la brillante réussite de cette société. Air Canada est devenue privée dans une proportion de 45 p. 100 et les 55 p. 100 qui restent seront bientôt privatisés, si je ne m'abuse.

Bon nombre de ces mesures ont inspiré confiance aux investisseurs et aux gens d'affaires du pays. Le nombre d'emplois a littéralement explosé depuis que nous avons commencé à intervenir, soit depuis 1984; nous parlons de plus de 1,5 million d'emplois. Le taux de chômage a considérablement baissé.

Entre 1984 et 1988, le Canada a créé des emplois à un rythme plus rapide que les autres grands pays de l'OCDE. D'après son rapport, c'est le Canada, parmi les sept de l'OCDE, qui a connu la croissance économique la plus rapide en 1988, exception faite du Japon, le taux réel de croissance économique ayant atteint 4,3 p. 100, soit plus que les prévisions faites en juin 1988 par l'OCDE qui étaient de 4 p. 100.

L'OCDE prévoit une croissance économique de 3,1 p. 100 pour le Canada cette année; le Canada suit le Japon et l'Italie; les prévisions sont de 2,9 p. 100 pour 1990, année où le Canada viendra juste derrière le Japon. D'après ce rapport, le Canada se situe en tête des sept grands pour ce qui est de l'augmentation du nombre d'emplois en 1988 et il gardera sa place cette année et en 1990, car le taux de chômage diminuera de nouveau.

• (1250)

Ces résultats sont la preuve tangible que le programme du Parti conservateur porte ses fruits et que les Canadiens saisissent les occasions qui s'offrent à eux grâce à nos initiatives. Cela ne signifie pas qu'il faut se reposer sur ses lauriers. Les Canadiens doivent faire leur chemin dans une économie mondiale où la concurrence est de plus en plus acharnée. Pour réussir sur les marchés mondiaux, il faut continuer à enregistrer des progrès comme nous l'avons fait en réalisant notre programme. La réduction du déficit est une des clés de la réussite.

Nous ne pouvons pas léguer une dette débilitante à nos enfants et à nos petits-enfants. Nous avons déjà réalisé de gros progrès au niveau de la responsabilité financière, mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le déficit était de plus de 38 milliards de dollars, comme le mentionnait tout à l'heure mon collègue dans une question. La dette nationale a doublé en seulement trois ans. Le secteur privé était étouffé par la réglementation et l'intervention néfaste du gouvernement dans ses affaires.

Nous avons réagi rapidement. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons réduit le déficit de près du quart en dollars réels et de près de la moitié par rapport au rendement économique général. Cependant, il reste beaucoup à faire.

À 30 milliards de dollars, le déficit actuel du Canada exprime simplement la différence entre les dépenses et les recettes du gouvernement. Actuellement, le gouvernement emprunte 1$ lorsqu'il dépense 3$. La situation est à ce point critique.

Pour nous situer un peu dans le contexte, je dirai qu'au cours de la deuxième moitié des années 70, la croissance réelle a accusé un ralentissement marqué alors que le taux d'inflation était élevé. Conjuguée à l'indexation des taux d'impôt sur le revenu en 1974 et à l'indexation des transferts aux provinces, cette situation s'est traduite par une chute importante du taux de croissance des recettes à une époque où les dépenses augmentaient rapidement. Devant la faible croissance économique, des mesures ont été prises pour stimuler la croissance de l'emploi pendant la deuxième moitié des années 70, notamment l'abaissement des taux d'imposition, l'exemption des revenus en

intérêts et en dividendes, ainsi que les exemptions sélectives de la taxe de vente. Ces mesures ont aggravé le problème du déficit.

Au début des années 80, il y a eu une flambée des taux d'intérêt réels et l'économie est entrée dans une grave période de récession. Les dépenses visant à amoindrir les effets de cette récession se sont multipliées. La croissance des recettes a cédé brusquement à cause de la performance chancelante de l'économie. Les taux d'intérêt ont atteint des sommets records pendant que le déficit augmentait, d'où une hausse sans précédent des frais de service de la dette. Ces faits ont provoqué une augmentation rapide de la dette publique qui s'élève maintenant à 325 milliards de dollars.

La dette nationale a donc augmenté rapidement et continuera de le faire. À la fin des années Trudeau, la dette avait dépassé les 200 milliards. Elle a depuis continué de croître, en grande partie à cause des frais d'intérêt qui se sont accumulés.

Vous trouverez peut-être intéressant d'apprendre, monsieur le Président, si vous remontez à 1958, il n'y a pas si longtemps, que les dépenses totales de l'État s'élevaient à 5,8 milliards de dollars. Le budget actuel se chiffre à 142 milliards. Il faut s'attaquer à la taille de l'État, et c'est ce que fait notre gouvernement.

Pour voir de quand date le dernier excédent budgétaire, il faut remonter à l'année 1969–1970 lorsque le budget affichait un excédent de 332 millions de dollars. A la fin des cinq années se terminant en 1974–1975, nous avons vu le déficit augmenter à 2 milliards seulement. Au cours des cinq années se terminant en 1979–1980, le déficit a quintuplé pour passer à 11 milliards. Au cours des cinq années suivantes sous les libéraux, le déficit s'est accru pour atteindre le chiffre stupéfiant de plus de 38 milliards. C'est à ce moment-là que nous avons pris les rênes du pouvoir et que nous avons commencé à remettre le pays dans la bonne voie, dans une voie plus saine.

A propos du budget actuel, je voudrais citer les paroles d'une de mes électrices, Rhoda Spencer, qui m'a téléphoné le 28 avril. Elle appuie le budget. Elle dit qu'il était grand temps que quelqu'un ait le courage de faire ce qui s'imposait. Elle a appelé le NPD et le Parti libéral pour leur dire qu'ils auraient dû coopérer avec le gouvernement.

Je voudrais citer un autre article publié le 8 avril 1989 dans le *Star* de Toronto. Il s'agit d'un éditorial consacré au déficit où l'on peut lire ceci:

> En d'autres termes, les paiements d'intérêt de plus en plus élevés d'Ottawa limitent les dépenses consacrées aux précieux programmes qu'offre le gouvernement fédéral.

> La seule façon pour Wilson d'enrayer cette érosion de programmes essentiels est de réduire la croissance de la dette publique et des paiements d'intérêt sur la dette.

> Des taux d'intérêt moins élevés aideraient certainement, mais Wilson doit également ralentir la croissance de la dette fédérale. Et la seule façon d'y parvenir consiste à faire baisser le déficit.

> Ou bien Wilson réduit le déficit dans son budget du 28 avril, ou bien les programmes dont les Canadiens ont besoin et qui leur tiennent à coeur connaîtront une mort lente mais certaine provoquée par des milliers de compressions budgétaires.

Je veux lire un extrait d'un article paru dans le *Globe and Mail* le 2 mai 1989. L'auteur, Jeffrey Simpson, y disait ceci:

> Lorsque l'histoire de notre époque sera écrite par la prochaine génération, on se souviendra de la période 1973–1983 comme étant à l'origine de la jungle financière dans laquelle le Canada se trouve maintenant.

> Pendant cette période, les libéraux ont eu à faire face à deux récessions et, dans les deux cas, ils ont augmenté les dépenses gouvernementales pour régler le problème. Pendant les années de vaches grasses, ils ont également dépensé sans compter, soit directement, soit indirectement au moyen d'un vaste éventail d'échappatoires fiscales, d'encouragements fiscaux et d'autres dépenses fiscales.

> John Turner comprenait la gravité de la situation et savait qui en était responsable lorsqu'il a pris la tête du Parti libéral.

> Le déficit était tellement élevé que M. Turner a juré de le réduire de moitié en sept ans si son parti était porté au pouvoir en 1984. M. Turner savait alors ce qu'il fallait faire, même s'il l'a oublié par la suite.

Maintenant, je veux lire un extrait d'un autre éditorial paru dans le *Globe and Mail* le 2 mai 1989. On y lisait ceci:

> Nous devrions maintenant entendre le débat le plus important, celui sur la façon d'administrer les finances du pays.

Au sujet du budget du ministre des Finances, on y lisait ceci:

> C'est un budget qui demande des critiques raisonnées. Au lieu de cela, nous n'avons entendu qu'une cacophonie de cris.

Maureen Farrow, présidente de l'Institut de recherches C.D. Howe, a dit ceci: «. . .le déficit reflète davantage l'énorme augmentation de l'intérêt sur la dette nationale, augmentation causée par la montée en flèche des taux d'intérêt, qu'un défaut quelconque dans le budget de M. Wilson.» Elle est encouragée par le fait que le ministre des Finances s'est engagé à réduire le déficit de moitié, c'est-à-dire le ramener à 15 milliards, d'ici cinq ans.

Douglas Peters, économiste en chef à la Banque Toronto Dominion, a dit que les groupes de pression représentant les entreprises n'avaient pas été réalistes en espérant d'importantes coupures dans les dépenses. La taille du déficit se rapproche de ce qu'il avait prévu.

La firme comptable Clarkson Gordon a dit ceci:

Article 31 du Règlement

M. Wilson vise un déficit d'environ 15 milliards de dollars d'ici l'exercice 1993–1994, niveau qui, selon nous, peut se justifier par le niveau à peu près équivalent des dépenses gouvernementales au titre des actifs à long terme. Cet objectif pourra être atteint si les taux d'intérêt baissent de façon à empêcher toute augmentation du coût du financement du déficit et si le taux de croissance des dépenses reste inférieur au taux de croissance de l'économie.

Dans un éditorial du *Financial Post* du 27 avril 1989, on disait:

Le budget contient une part de surprises, en particulier l'élimination du programme des sous-marins. En soi, c'est un bon signe que le gouvernement est sérieux. Les autres réductions, moins surprenantes, sont un pas dans la bonne direction, notamment celle des subventions à VIA Rail.

Les augmentations d'impôts qui ont été annoncées répartissent assez bien la charge sur l'ensemble de la population. Pour ceux qui voient ce budget comme étant «pro-affaires», l'augmentation de 1 milliard des impôts sur les sociétés est une preuve que le monde des affaires n'a pas été épargné.

On disait dans le *Ottawa Citizen* du 27 avril: «Dans l'ensemble, le budget Wilson fait ce que l'on pouvait attendre d'un budget conservateur: il construit pour l'avenir plutôt que de l'hypothéquer.»

Roger Hamel, président de la Chambre de commerce du Canada, disait ceci: «Le pays a besoin d'un plan financier et Michael Wilson est toujours perçu par le monde des affaires comme l'homme susceptible de produire ce plan. . ., nous (la Chambre de commerce) avons toujours foi en lui.»

J'ai beaucoup d'autres renseignements que j'aurais aimé communiquer aux députés et à mes électeurs de Markham. Je tiens à dire que je pense que notre premier ministre est l'un des meilleurs que nous ayons eu depuis des décennies. Je suis à 100 p. 100 derrière lui, comme la majorité des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est 13 heures, je voudrais dire au député que s'il désire poursuivre son discours il lui restera cinq minutes après 15 heures, plus 10 minutes pour les questions et les observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE TOURISME

HOMMAGE À CEUX QUI OEUVRENT DANS LE DOMAINE DU TOURISME

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, du 15 au 21 mai, c'est la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme.

L'industrie touristique est primordiale à l'économie nationale. Elle génère des revenus atteignant quelque 21 milliards de dollars, procure de l'emploi à près de 600 000 Canadiens et se classe au troisième rang parmi les différents secteurs de l'économie pour ses exportations. C'est donc un atout important pour le Canada, car il favorise sa croissance et sa prospérité.

Monsieur le Président, j'aimerais féliciter et remercier tous ceux qui, par leur travail, contribuent à l'essor du secteur touristique au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE AU ZIMBABWE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour dire à la Chambre que je suis profondément inquiet des violations des droits de la personne qui ont cours actuellement au Zimbabwe. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sait fort bien que bon nombre de gens, qui croupissent dans les prisons du Zimbabwe depuis 18 mois sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre eux, ne disposent d'aucune voie de recours pour obtenir leur libération.

Depuis lontemps, le Parti libéral du Canada et les gouvernements libéraux se sont donné comme politique de promouvoir le respect des droits de la personne dans le monde. N'oublions pas que les habitants du Zimbabwe font partie de la communauté internationale et qu'à ce titre, leurs droits invividuels sont aussi sacrés que les nôtres au Canada. Le principe de l'égalité des droits ne prête à aucune équivoque: il n'a rien à voir avec la géographie ou la race. Le Canada doit promouvoir l'égalité des droits individuels partout dans le monde.

Je demande instamment au gouvernement d'intervenir dans tous les cas connus de violation des droits de la personne au Zimbabwe.

LES INCENDIES DE FORÊT

ON DEMANDE LE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES FÉDÉRALES–PROVINCIALES SUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, en dépit de tous les efforts de 1 400 pompiers auxquels se sont adjoints des centaines de bénévoles, 150 000 acres de forêts précieuses ont brûlé dans ma circonscription. Les incendies du Manitoba ont même été pires.

Malheureusement, l'aide qu'on attendait du gouvernement n'a pas été fournie. C'est parce que les ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier qui prévoient une augmentation sensible de notre capacité de lutte contre les incendies n'ont pas été renouvelées. Ce pourrait bien être la pire période d'incendies que nous ayons jamais connue.

Par conséquent, je demande au ministre d'État (Forêts) (M. Oberle) de réunir d'urgence les ministres provinciaux des forêts afin de renouveler ces ententes et de mettre en place les ressources nécessaires.

Je demande aussi au gouvernement d'instituer un programme de défense communautaire visant à embaucher les jeunes de nos régions forestières et à les entraîner à empêcher et à combattre ces incendies désastreux.

Ces mesures doivent être prises immédiatement, parce que les Canadiens ne vont pas supporter que des agents de change de Toronto leur disent qu'il faut laisser brûler nos forêts afin de lutter contre le déficit.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TOURISME

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU TOURISME—DU 15 AU 21 MAI

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Du 15 au 21 mai, monsieur le Président, les Canadiens célèbrent la semaine nationale de sensibilisation au tourisme. L'industrie touristique joue un rôle socio-économioque de premier plan dans notre pays, y compris dans ma circonscription de Bruce—Grey où le tourisme et les retombées qu'il engendre constituent un des piliers de l'économie.

Le tourisme est une industrie de 21 milliards de dollars qui, chaque année, injecte au Canada environ 6 milliards en devises étrangères. Il nous aide à payer pour des centres d'amusement et de loisirs et permet aux Canadiens de diverses régions de mieux se connaître. Le tourisme est un facteur primordial de promotion de la paix dans le monde entier.

Chaque année, les touristes dépensent le double des 900 milliards de dollars que les gouvernements allouent pour les armes et l'équipement militaires. Le tourisme est une industrie majeure qui prend de l'expansion à tous les ans.

Pour que notre industrie touristique reste florissante, il faut rechercher l'excellence afin que le Canada continue d'être une des principales destinations des visiteurs du monde entier.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE—ON PROTESTE CONTRE LE PLAFONNEMENT DU PRIX DU LAIT

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, l'industrie laitière canadienne fait face à une situation très critique. Même s'il prétend défendre nos systèmes de commercialisation contrôlés par les producteurs, qui sont entièrement permis par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le gouvernement a décidé de plafonner le prix du lait industriel jusqu'en décembre 1990 et même de le réduire par étapes; en outre, si le coût de production des laits spéciaux diminue, il a convenu de demander aux provinces de plafonner aussi le prix du lait liquide.

Ces décisions ont été prises par suite des négociations du GATT d'avril 1989 et elles sont contraires à la recommandation des producteurs de lait du Canada. Pire encore, le budget Wilson réduit les programmes laitiers de 14 millions de dollars.

Monsieur le Président, nos systèmes de commercialisation sont parfaitement conformes à l'article 11 du GATT, mais le gouvernement n'en tient pas compte. Il agit comme s'il fermait les portes de la grange une fois que les vaches sont sorties.

La décision de plafonner le prix du lait est insensée dans ce cas-ci. Le prix du lait varie selon le coût de production et la production est contrôlée par le système des contingents. Si les producteurs les dépassent, ils doivent éliminer les excédents à leurs frais. Les producteurs et le marché canadiens ne faussent pas les marchés d'exportation.

Une voix: Votre temps.

Article 31 du Règlement

M. Ferguson: Monsieur le Président, le gouvernement ne connaît l'industrie laitière que par une chose: il sait traire les contribuables canadiens.

M. le Président: Le temps du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

LA SEMAINE NATIONALE DU TOURISME

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, cette semaine, nous célébrons la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme. L'industrie touristique est primordiale à l'économie nationale, puisqu'elle génère des revenus annuels de 21 milliards de dollars et procure de l'emploi à près de 600 000 Canadiens. Cette industrie est la troisième en importance au Canada. La Semaine nationale du tourisme a été instituée pour sensibiliser les Canadiens des quatre coins du pays au fait que «le tourisme est un atout pour le Canada». Nous avons beaucoup à offrir: notre culture distincte, notre patrimoine unique et, évidemment, notre magnifique pays.

La circonscription de Drummond est une région touristique privilégiée par ses nombreux sites à visiter, et nous sommes prêts à recevoir les touristes, que ce soit dans le cadre du Festival mondial de folklore, qui se déroulerera du 7 au 16 juillet, ou au Parc des Voltigeurs, au Manoir Trent, au Village québécois d'antan ou au Moulin Blanchette, pour n'en nommer que quelques-uns. Chaque municipalité de la circonscription organise de nombreuses festivités populaires à toutes les fins de semaine pendant la période estivale. Je vous convie tous à venir visiter la belle circonscription de Drummond qui regorge de citoyens affables.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES À LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, si le gouvernement fédéral avait vraiment voulu réaliser des économies avec le budget de la Défense nationale, il aurait pu faire preuve d'un peu d'imagination et lier le retrait des troupes canadiennes stationnées en Europe centrale aux pourparlers sur la réduction des forces conventionnelles qui sont en cours en Europe à l'heure actuelle. Non, il préfère trahir des localités comme Portage-la-Prairie, ruiner des économies régionales et affaiblir encore davantage les capacités de défense du Canada en sabrant dans les dépenses militaires engagées ici même au pays.

Nous savons qu'une délégation de Portage-la-Prairie est ici aujourd'hui, une délégation représentative et multipartite composée du président du conseil municipal et du maire de Portage-la-Prairie, de même que des chefs de tous les partis politiques du Manitoba.

Au nom du caucus du NPD, j'exhorte le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) et le premier ministre (M. Mulroney) à prendre au sérieux les instances formulées par ces gens-là, à reconsidérer les compressions budgétaires et à se servir de leur imagination pour trouver le moyen d'épargner de l'argent en Europe au lieu de détruire des localités canadiennes et de supprimer des programmes ici même, au pays.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TOURISME

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU TOURISME—LA CROISSANCE AVEC LE TOURISME

M. Walter Van de Walle (St-Albert): Monsieur le Président, nous célébrons du 15 au 19 mai la troisième semaine nationale annuelle de sensibilisation au tourisme. Elle a cette année un thème bien choisi, qui porte sur la croissance avec le tourisme. Le tourisme a l'un des plus forts taux de croissance de notre économie, englobant des secteurs comme l'hébergement, les transports, l'alimentation, le spectacle et les services de voyages.

Dans ma province d'Alberta, l'industrie touristique fournit 2,3 milliards de recettes et 83 000 emplois directs et indirects en tout.

Pendant les journées du Klondike à Edmonton et le Stampede de Calgary, les touristes du Japon, de l'Europe et du reste du monde deviennent des Albertains bon teint. L'industrie touristique canadienne vient au troisième rang avec un volume d'affaires annuel de près de 20 milliards.

Monsieur le Président, je pense cependant que ce qui compte dans le tourisme au Canada, c'est de partager notre culture et notre patrimoine avec des gens venus d'ailleurs.

* * *

LA SANTÉ

LA CAMPAGNE NATIONALE D'ACTION ANTI-TABAGISME

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il faut que le gouvernement du Canada se décide à «traiter l'épidémie tabagique en véritable épidémie». Tel

est le thème de la campagne nationale d'action anti-tabagisme qui débute aujourd'hui.

L'an dernier, plus de 35 000 Canadiens sont morts de maladies liées au tabac. C'est plus de morts que n'en ont entraînées les accidents, les suicides, les homidices, le SIDA, l'alcool et son cortège de décès réunis.

En fait, le gouvernement a reconnu que la cigarette est un problème national de santé vraiment préoccupant qui prend les proportions d'une épidémie.

Il faut donc déplorer que la Loi sur la santé des non-fumeurs, qui a été adoptée par le Parlement en juin 1988 avec l'appui des trois partis politiques, n'ait pas encore été proclamée près d'un an après par le gouvernement actuel.

J'estime que le moment serait bien choisi pour agir, que le gouvernement du Canada devrait proclamer cette loi pour qu'elle se fasse sentir comme l'a voulu le Parlement.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

HOMMAGE AUX INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES DU CANADA

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je veux offrir mon encouragement aux infirmiers et infirmières de la Beauce, du Québec, et du pays, qui honorent cette profession. Ces gens-là accomplissent une lourde besogne pour soulager et réconforter les malades en milieu hospitalier. Je leur rends hommage parce qu'ils font plus que leur travail de professionnel: ils humanisent les soins.

Ça prend plus que des connaissances pour exercer ce travail, monsieur le Président! Il leur faut faire preuve de dévouement inlassable envers leurs semblables et de respect envers chaque être humain. Jadis, on appelait cela «avoir la vocation», et même dans notre société moderne, il y a toujours place pour tous ces infirmiers et infirmières qui apportent consolation et redonnent espoir aux malades. En plus du travail normal de ces gens, il y a toujours de leur part un don de soi inconditionnel.

Je forme le souhait, monsieur le Président, que les responsables des soins de santé apportent toute la considération que méritent ces protecteurs et protectrices de citoyens beaucerons, québécois et canadiens. Par contre, ces gens-là gagneraient davantage en demeurant au travail et en s'appuyant sur l'opinion publique qui les comprend et les encourage.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU D'ANTIGONISH

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, Santé et Bien-être social Canada compte actuellement, à Antigonish, en Nouvelle-Écosse, un bureau de district chargé des programmes de sécurité du revenu. Ce bureau examine les demandes qui proviennent des bureaux locaux d'Amherst, de Truro et de New Glasgow au titre du Régime de pensions du Canada, des allocations familiales et de la pension de vieillesse. Il reçoit directement, en outre, les demandes provenant des comtés d'Antigonish et de Guysborough.

Ce bureau offre un bon service depuis 1966. Ses installations sont parfaitement adaptées aux besoins du public. Le personnel y est compétent et dévoué. Or, j'ai appris récemment qu'on envisage de déménager le bureau de district à New Glasgow. Ce serait une grave erreur, à mon avis. Le service aux personnes âgées s'en trouverait perturbé et, selon toute probabilité, il faudrait construire des locaux. Cette mesure ne me paraît ni opérationnellement ni financièrement justifiable.

Je demande au gouvernement de tenir compte des besoins du nombre croissant de personnes âgées dans l'est de la Nouvelle-Écosse et de renoncer à ce déménagement.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

ON EN RECONNAÎT LES AVANTAGES

M. Girve Fretz (Erié): Monsieur le Président, je remarque avec beaucoup d'intérêt que le premier ministre Peterson a changé de refrain au sujet de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous savons tous que M. Peterson s'opposait vivement à l'accord avant sa signature. Pourtant, alors qu'il se trouvait en France récemment, il a vanté les vertus de cet accord. Il invite maintenant les chefs d'entreprise français à profiter de l'accord et de la décision de la Communauté européenne de ne former qu'un seul marché à partir de 1992, en accroissant et en libéralisant les échanges commerciaux entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

Article 31 du Règlement

Notre ministre fédéral du Commerce extérieur (M. Crosbie) est maintenant appuyé par le ministre ontarien du Commerce qui a déclaré à des investisseurs français que l'accord leur offrait une excellente occasion de pénétrer sur le marché américain, en passant par le Canada.

Il fait bon de savoir que les adversaires de l'Accord de libre-échange reconnaissent enfin ses avantages.

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

ON DEMANDE D'EXEMPTER LES HANDICAPÉS

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, la législation sur le droit d'auteur protège les handicapés depuis de nombreuses années. Dans le passé, on s'est mis en rapport avec les créateurs et on est parvenu à certains arrangements.

En 1988, le projet de loi C-60 a modifié la Loi sur le droit d'auteur, afin qu'elle tienne compte de la réalité actuelle, alors que nous vivons à l'ère de la télévision, des photocopieurs et des satellites. Les handicapés ne cessent de réclamer qu'une nouvelle exception soit prévue dans la loi pour la production des documents en braille et de livres enregistrés notamment. Une exemption de ce genre permettrait d'éliminer la nécessité d'obtenir la permission du détenteur du copyright.

Tant que les modifications en question n'auront pas été apportées, monsieur le Président, les handicapés visuels et les institutions qui les servent, notamment l'Institut national canadien pour les aveugles, le MAB et l'Institut Nazareth Louise Braille pourraient faire face à des accusations susceptibles de compromettre sérieusesment leurs activités. Notre gouvernement doit agir, afin de continuer à offrir des services essentiels aux handicapés visuels.

* * *

LE BUDGET

ON PROTESTE CONTRE LA RÉCUPÉRATION DES PENSIONS DE VIEILLESSE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances (M. Wilson) a refusé de commenter l'affirmation selon laquelle la ministre responsable des personnes âgées aurait dit que neuf des dix groupes de pension avec lesquels elle s'était entretenue étaient en faveur de la récupération des pensions de vieillesse par l'entremise du régime fiscal. Hier soir, le bureau du ministre a refusé de fournir la liste de ces groupes, en fait il a même refusé de nommer une seule des organisations qui appuieraient le gouvernement.

Je voudrais nommer certains organismes de personnes âgées qui nous ont écrit ou télégraphié pour signaler qu'ils désapprouvaient cette attaque contre les pensions. Ce sont: *One Voice*, la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, Action Now, le Canadian Council of Retirees, la Nova Scotia Federation of Senior Citizens, le Cape Breton Council of Senior Citizens and Pensioners, United Senior Citizens of Ontario, le Club de l'âge d'or de Montréal, les Retraités fédéraux, l'Association of Jewish Seniors, l'Ontario Seniors Coalition et SOAR, la Steelworkers Organization of Active Retirees. Le ministre se doit soit de nommer les groupes de personnes âgées qui approuvent les mesures que le gouvernement entend appliquer aux pensions, soit de s'excuser auprès de toutes les personnes âgées membres de ces organismes pour leur avoir fait dire ce qu'elles n'ont pas dit et pour avoir parlé en leur nom.

* * *

POSTES CANADA

LES ACTIVITÉS INTERNES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le monde étrange et fascinant de Postes Canada compte désormais un laboratoire secret où il n'est plus question que de la ville imaginaire de Paraville, Alberta, d'adresses fantaisistes et de clients bidon.

Paraville est une localité albertaine qui n'a ni population ni clientèle et qui est située dans un hangar au 1257, chemin Algoma à Ottawa. Alors que dans la vie réelle Postes Canada ferme ses bureaux dans les régions rurales et impose des superboîtes aux résidents des régions urbaines, ses gens qui se promènent avec des airs de médecins en blouse blanche font semblant de livrer du courrier à des clients qui n'existent pas.

L'initiative du projet modèle mystérieux dont il a été question un peu plus tôt revient aux mêmes personnages volubiles et empotés qui le mois dernier ont distribué à quelque 65 000 employés des vidéocassettes louant les vertus des gestionnaires de Postes Canada.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRANSPORTS

LE REMPLACEMENT DU VIADUC DE SALMON RIVER PRÈS DE TRURO

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le viaduc de la localité de Salmon River près de Truro, en Nouvelle-Écosse, est un ouvrage du CN qui enjambe six voies ferrées doubles. Or, ce viaduc est dans un tel état de détérioration que sa cote baisse cons-

tamment à tel point qu'il ne peut supporter légalement aucun véhicule de plus d'une demi-tonne.

Or, l'Office national des transports, le CN, le ministère de la Voierie, les sociétés d'ingénieurs-conseils et quiconque est doué de bon sens conviennent qu'il faut remplacer ce viaduc sur-le-champ. Les voies ferrées en question séparent en plein milieu la localité de Salmon River et constituent un obstacle à franchir pour les autobus scolaires, les ambulances, les camions à incendie. Le viaduc constitue une voie principale absolument essentielle.

Le 27 janvier dernier, l'Agence nationale des transports a mis le CN en demeure de lui fournir les plans d'un nouveau viaduc dans les 90 jours. Ce délai est maintenant écoulé. En toute déférence, je prie le ministre des Transports (M. Bouchard) d'user de son influence et d'accélérer les travaux en vue de remplacer ce viaduc du CN qui met en danger la vie de tous les habitants de Salmon River.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CANADA ATLANTIQUE

LES COMPRESSIONS DANS LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Travaux publics. En un mois, dans la région de l'Atlantique, le gouvernement conservateur a abandonné les pêcheurs à des intérêts étrangers, coupé radicalement les programmes d'assurance-chômage, réduit sa contribution à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé, omis de renouveler les ententes de développement régional, fermé les bases militaires, laissé toutes les plates-formes pétrolières devenir inactives et refusé de s'engager dans le projet Hibernia.

Donnant suite à une initiative lâche du gouvernement, le ministre a amputé les programmes de développement de la région de l'Atlantique de 25 p. 100 de leurs ressources. C'est un ministre de la région de l'Atlantique qui a asséné le coup. Comment le ministre peut-il accepter cette offensive brutale contre des programmes destinés aux provinces de l'Atlantique?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je m'étonne de trouver le chef de l'opposition aussi larmoyant quand il parle de ce que le gouvernement fait pour la région de l'Atlantique.

Mme Finestone: Larmoyant?

M. MacKay: Le très honorable représentant devrait savoir, s'il a pris le temps d'examiner la situation, que le gouvernement a maintenu l'aide au développement économique et régional à un niveau sans précédent comparativement aux cinq dernières années et même aux cinq années avant cela.

Voici, pour simplement renforcer la perspective nationale. . .

M. McCurdy: Allez-vous lire cela?

M. MacKay: Oui. Mon collègue du NPD n'a pas voulu que je le mentionne hier soir. Le journal national du Canada, le *Globe and Mail*, à la veille du budget qu'il ne juge pas assez rigoureux, a qualifié de prodigue la façon dont le gouvernement au pouvoir, notre gouvernement, s'occupe du développement régional dans la région de l'Atlantique. Le *Globe and Mail* pose la question suivante: «Que voyons-nous? Les dépenses annuelles de développement régional qui ont été en moyenne de 597 millions de 1979-1980 à 1983-1984 et qui ont atteint une moyenne de 823 millions pendant le premier mandat des conservateurs vont monter en flèche à une moyenne de 1,8 milliard dans les cinq prochaines années.»

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA RÉDUCTION DU BUDGET DE L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a grandi dans le Canada atlantique, mais il semble penser que les gens de cette région et des Maritimes sont stupides, même ceux qui lisent le *Globe and Mail* à l'occasion. Le gouvernement réduit le budget de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique de 25 p. 100. Il ne renouvelle pas les programmes de développement économique régional du Canada atlantique, qui représentent 700 millions de dollars. Le ministre a eu le front de dire hier soir au comité et de répéter à la Chambre que les dépenses faites au chapitre du développement régional dans le Canada atlantique augmentent.

• (1420)

Je demande au premier ministre d'admettre devant les députés que si son gouvernement s'en prend au Canada atlantique, c'est en fait parce que ses habitants ont voté contre lui et pour le Parti libéral aux dernières élections.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette question est d'autant plus étonnante qu'elle est posée par le chef d'un parti qui a voté contre l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ce qui est une forme tout à fait nouvelle d'hypocrisie. Non seulement les libéraux sont contre le Canada atlantique, mais ils ont aussi voté contre la création de l'organisme le plus important qui puisse venir en aide à cette région. Voilà ce qu'a fait le Parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Mon très honorable ami me demande de lui fournir certains renseignements. De 1979 à 1984, on a consacré 185 millions de dollars par année en moyenne au développement régional dans le Canada atlantique. De 1984 à 1989, ces dépenses se sont élevées à 182 millions de dollars par année et, au cours des cinq prochaines années, nous dépenserons en moyenne 425 millions de dollars dans cette région, ce qui représente une augmentation de 51 p. 100.

LA RÉDUCTION ANNUELLE DE 25 P. 100 IMPOSÉE AUX PROGRAMMES DU CANADA ATLANTIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en prolongeant la durée de ces programmes, le premier ministre et le ministre des Travaux publics les ont réduits de 25 p. 100 par année. Comme le premier ministre est intervenu, je voudrais lui citer, par votre entremise, monsieur le Président, une déclaration qu'il a faite aux gens de Saint John, au Nouveau-Brunswick, le 13 octobre dernier durant la dernière campagne électorale. Voici ce qu'il a dit:

> Étant donné que j'ai étudié à l'école secondaire de Chatham et au collège d'Antigonish, je connais bien les Maritimes. Comme ma première circonscription était Central Nova, je ressens quelque chose de spécial envers le Canada atlantique et ses besoins.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Soit dit en passant, il a emprunté cette circonscription à l'actuel ministre des Travaux publics.

Quel est ce sentiment spécial envers le Canada atlantique qui permet au premier ministre de réduire les programmes destinés à cette région de 25 p. 100?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue a cité une déclaration que j'ai faite à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Cela tombe bien, puisque c'est dans cette ville que le gouvernement fait construire des frégates qui représentent la plus importante dépense de fonds publics jamais engagée dans l'histoire du Canada atlantique.

M. Gauthier: C'était un programme libéral.

M. Mulroney: Un programme libéral? Mon ami parle du développement du Canada atlantique auquel nous attachons une si grande importante. Nous avons créé l'APECA, et il est maintenant temps de déterminer si elle a porté ses fruits. Mon ami a tort: les dépenses engagées au Canada atlantique depuis septembre 1984, loin de diminuer, ont augmenté considérablement. Par ailleurs, nous avons créé 34 000 emplois additionnels à Terre-Neuve, 90 000 à l'Île-du-Prince-Édouard, 43 000 en Nouvelle-Écosse et 39 000 au Nouveau-Brunswick. C'est ce que j'appelle du développement régional.

* * *

LE BUDGET

L'AUGMENTATION DES TAXES ET LES COUPES DANS LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le budget n'a pas été bon pour les habitants de la région de l'Atlantique. La taxe sur les appels interurbains a augmenté. L'impôt sur le revenu a augmenté. Une nouvelle taxe de vente va être instaurée à la fin de l'année prochaine. Il y a eu des réductions dans les soins de santé, dans l'enseignement. Le gouvernement fait maintenant des coupes dans les ententes de développement régional avec les provinces de l'Atlantique. Chaque fois que le premier ministre dit qu'un voleur a volé le budget, les habitants de cette région regrettent qu'il ne l'ait pas gardé.

Je voudrais que le ministre responsable des ententes de développement régional me dise ce que le ministre voulait dire au juste hier soir. Il a en effet déclaré ceci:

> On demandera aux provinces de supporter la plus grande partie du fardeau. Nous n'allons pas nécessairement continuer comme avant.

Quelle est la nouvelle formule? Est-ce 70-30, comme toujours? Est-ce 60-40? Est-ce 50-50? Les provinces paient la totalité depuis le 31 mars, en attendant une

signature du gouvernement. Pourquoi le gouvernement traite-t-il les habitants de Terre-Neuve et des Maritimes comme des parents pauvres qui doivent attendre la charité de l'oncle d'Ottawa?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, avec mes excuses à Ogden Nash, je dirais que les questions du député seraient bien meilleures s'il ne se répétait pas autant et s'il faisait moins de métaphores.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackay: Vous pouvez conserver votre hyperbole. Je n'ai pas besoin de crier, monsieur le Président. Les faits sont de mon côté.

Il y a une chose qui a été réduite à Terre-Neuve, c'est le taux de chômage, et mon collègue sait qu'il y a toujours 26 EDER en vigueur pour une valeur totale de 260 millions de dollars dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement continuera à négocier avec les provinces après que nous aurons décidé quelle proportion des fonds nous donnerons directement quand nous aurons parlé à nos collègues des provinces, quand nous connaîtrons leurs priorités. Comme je l'ai dit et comme l'a dit le gouvernement, nous tenons beaucoup à continuer à aider les provinces de l'Atlantique.

LA VIOLATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, dans ces compressions budgétaires, le gouvernement a violé un protocole d'entente, qui a été signé avec chacune des quatre provinces de l'Atlantique en 1984 et qui devait durer dix ans. Le protocole dit ceci:

> Cet accord demeure en vigueur à compter de sa mise en oeuvre jusqu'au 31 mars 1994. . . cet accord peut être résilié. . . par l'une ou l'autre partie sur préavis d'au moins deux exercices financiers complets.

Comment le gouvernement peut-il violer un accord signé pour dix ans, un protocole d'entente? Ce protocole est devenu une véritable reconnaissance de dette et les Canadiens des provinces de l'Atlantique vous le reprochent amèrement.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, sous le règne du Parti libéral, c'était un paiement sur livraison.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Monsieur le Président, je tiens à préciser encore une fois à mon collègue qu'il n'y a eu violation d'aucun protocole d'entente ni de quelque autre accord. Nous sommes toujours disposés à nous entendre et à traiter avec nos homologues provinciaux sur la même base qu'avant, mais nous demandons leur collaboration et leur contribution. Ils verront, comme ils l'ont vu dans le passé, que le gouvernement a à coeur l'intérêt bien compris des provinces de l'Atlantique.

* * *

• (1430)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES EDER—L'APECA—LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une grave question à poser au ministre responsable de l'APECA. Le mois passé, lorsque nous lui avons posé des questions à la Chambre au sujet des compressions budgétaires dans les programmes de développement régional, il a déclaré, et je cite:

> C'est un affreux mensonge et les faits ont été rétablis.

Hier soir, le ministre a déclaré devant le comité que le budget des EDER pour les provinces atlantiques était amputé de 80 millions de dollars. Il a aussi déclaré qu'il devait étendre sur six ans et demi plutôt que sur cinq ans son plan d'action concernant l'APECA. Incontestablement, il s'agit d'une réduction du budget. Nous avons donc vu un affreux mensonge devenir pure vérité dans ce premier budget présenté après l'adoption de l'Accord de libre-échange. Le ministre est-il prêt à s'excuser publiquement pour avoir induit en erreur le Canada atlantique et tous les Canadiens?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Le fait que le député appelle l'APECA, en anglais ACOA, l'ICAO démontre bien l'état de ses connaissances sur le Canada atlantique. Je croyais qu'il voulait parler de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Par ailleurs, le député saura qu'il n'y a eu aucun mensonge. J'ignore de quoi il parle et s'il avait été attentif pendant mon témoignage devant le comité, il saurait que nous avons dû réordonner nos dépenses, mais à un niveau beaucoup plus élevé que jamais auparavant parce que, comme le faisait remarquer le ministre des Finances, il incombe au gouvernement d'agir de façon responsable pour régler le grave problème de la dette.

Quant à notre engagement en faveur du développement régional dans les provinces atlantiques, je rappelle au député, comme le premier ministre l'a rappelé à ses collègues, que le gouvernement conservateur leur accor-

de beaucoup plus d'aide que tout autre gouvernement du Canada l'a fait jusqu'à maintenant.

LES RÉDUCTIONS DE PROGRAMMES DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, comment le ministre qui est manifestement responsable de la novlangue dans ce gouvernement, celui qui est chargé de nous dire que remodelage n'est pas synonyme de réduction, peut-il encore essayer de persuader les Canadiens que ce qu'il fait n'est pas une attaque féroce contre le Canada atlantique et ses habitants?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, seul un socialiste peut interpréter comme une réduction ce qui, en réalité, représente une augmentation de plusieurs millions de dollars au cours des cinq prochaines années comparativement aux niveaux de dépense des années précédentes. Je ne sais pas comment il peut faire cela. Je serai peut-être en mesure de lui donner d'autres renseignements une fois qu'il me l'aura expliqué.

M. Langdon: En fait, c'est ce même ministre qui nous a dit hier soir que son Agence de promotion économique du Canada atlantique allait devoir réduire l'aide qu'elle a apportée jusqu'à maintenant à tous les secteurs de l'économie.

[*Français*]

L'EFFET DES COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au premier ministre. On a entendu que beaucoup de réductions existent pour les provinces Atlantiques. Je voudrais savoir ceci: Est-ce que la même chose existe pour les autres parties du Canada? Quelles sont les réductions pour les autres parties du Canada dans le développement régional, comme résultat de ces réductions qu'on a vues dans les provinces Atlantiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre vient tout juste d'expliquer qu'il n'y a pas eu de compressions dans ce domaine-là. Au contraire, en ce qui concerne la région de l'Atlantique, il y a eu une majoration importante en faveur du développement économique. C'est également le même phénomène que l'on retrouve dans l'Ouest du Canada en vertu de la Diversification de l'économie de l'Ouest, qui est une autre initiative valable du gouvernement fédéral. Mais le résultat de tout cela doit intéresser, je pense, le député qui nous interroge au sujet de la région de l'Atlantique: de 1984 à 1989, le taux de chômage en Nouvelle-Écosse a chuté de 13,8 à 10,4 p. 100; au Nouveau-Brunswick, le taux de chômage a chuté de 16,3 à 12,1 p. 100 et—attention!—à Terre-Neuve, le taux de chômage a chuté de 23,5 à 14,5 p. 100. Voilà!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Et une raison importante pour cette expansion économique, ce sont des programmes comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ces programmes ont été subventionnés de plus en plus par le gouvernement du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES PLANS D'URGENCE POUR LE CANADA ATLANTIQUE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, 1989 pourrait très bien passer à l'histoire comme l'année où l'industrie de la pêche est morte au Canada. En février, le ministre des Pêches, que je suis heureux de voir de retour à sa place. . .

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Le ministre des Pêches a réduit de 40 p. 100 en mars les contingents de morue du nord. Il a malheureusement cédé au premier ministre qui voulait se plier aux exigences françaises et qui l'a fait. En avril, le ministre des Finances a haussé de 18c. le gallon le coût de l'essence pour les pêcheurs. La semaine dernière, la société National Sea a appuyé les réductions, et le comité d'évaluation des stocks de morue recommande maintenant d'autres réductions. Monsieur le Président, étant donné les terribles conséquences qu'auront toutes ces mesures et tous ces faits, le ministre des Pêches pourrait-il maintenant dire à la Chambre quels plans d'urgence bien précis il a pour veiller à ce que l'industrie de la pêche ne s'effondre pas complètement dans la région de l'Atlantique?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Merci, monsieur le Président, et je remercie le député de ses aimables paroles. Je m'engage à comparaître la semaine prochaine devant le comité permanent pour décrire en détail les plans qu'il m'a demandé d'énumérer aujourd'hui. Dans le peu de temps que nous donne la période des questions, je ne puis que lui dire que le gouvernement se préoccupe énormément de la tendance à la baisse du contingentement, particulièrement dans la zone de la baie de Fundy et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que de la situation qui se présente concernant les stocks de morue du nord. Je ferai une réponse plus complète la semaine prochaine sur les mesures améliorées de mise en application des contingents et d'évaluation scientifique des stocks de poisson, mais je tiens à dire en même temps que le gouvernement et plusieurs ministres sont en train de mettre au point un programme global visant à remédier aux véritables difficultés qui guettent les travailleurs

du secteur des pêches dans les mois à venir si nous ne nous attaquons pas à ce problème en lui accordant une grande priorité.

ON ACCUSE LE GOUVERNEMENT DE MAUVAISE GESTION

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, qu'est-ce que vous dites aux milliers de pêcheurs et d'employés des conserveries dont les emplois ont été abolis par la mauvaise gestion du gouvernement et son absence de politique face à la surpêche des étrangers? Si le gouvernement est aussi démuni d'idées et de plans que la réponse du ministre le laisse entendre, peut-être accepterait-il une ou deux suggestions. Que dirait-il de faire face à la réalité avant que les pêcheurs ne deviennent une espèce éteinte dans ce pays? Pourquoi ne pas étendre la compétence canadienne aux extrémités des Grands Bancs? Que pense-t-il de cette idée?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire à la Chambre que la situation est loin d'être aussi désespérée que le député le dit. Deuxièmement, je tiens à signaler que le gouvernement a éliminé toute la pêche étrangère de stocks non excédentaires dans les eaux canadiennes, à l'exception d'une petite quantité à la France qui représente moins de 40 p. 100 de la quantité de poisson attribuée à la France par le gouvernement auquel a appartenu le député pendant de nombreuses années.

Des voix: Honteux!

M. Siddon: De plus, monsieur le Président, c'est ce même gouvernement qui avait conclu un accord avec la France lui concédant des droits de pêche indéfinis et perpétuels dans les eaux canadiennes. Il a eu l'occasion, en 1976, lors de la proclamation de la limite des 200 milles, de considérer la question de l'extension de la compétence, mais il n'en a rien fait à cette époque.

• (1440)

[*Français*]

LA SURPÊCHE PAR DES NAVIRES ÉTRANGERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Pêches et Océans. Je suis bien content de le voir en bonne santé.

Les pêcheurs et les travailleurs d'usines de poisson, les travailleuses aussi, font face à une situation qui est catastrophique. On n'a jamais vu pareille situation. Il n'y a plus de poisson à pêcher.

Le ministre sait que les flottes étrangères surpêchent à dix fois leur quota, à la limite de la zone des 200 milles. Ces bateaux sont en train de piller nos stocks.

Ma question au ministre est celle-ci: Quelles mesures extraordinaires et immédiates le gouvernement entend-il prendre pour arrêter ce pillage de cette ressource, qui appartient aux pêcheurs, aux travailleurs et aux travailleuses d'usines de l'Atlantique? Quelles mesures immédiates entend-il prendre?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question. Il n'est pas juste d'imputer aux navires étrangers, qui pêchent en dehors de la limite de 200 milles établie par le Canada, les problèmes de la baisse des stocks de poisson et de la surcapacité de nos usines de transformation du poisson.

Le gouvernement prend ces problèmes très au sérieux comme en fait foi l'engagement qu'il a pris dans le dernier discours du Trône. Les ministres, dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre du Commerce extérieur et celui qui vous parle, sont en train de mettre au point une meilleure stratégie pour régler le problème de la surpêche.

Je répète que la baisse des contingents n'est pas aussi grave que le député le prétend. D'ailleurs, les contingents sont relativement stables dans sa région, la région du Golfe. La baisse des contingents est concentrée dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, surtout à cause de la surpêche par des navires canadiens, et en ce qui concerne la morue du Nord, la baisse des stocks est attribuable à des raisons biologiques que j'expliquerai davantage la semaine prochaine.

[*Français*]

LES PERTES D'EMPLOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je suis très déçu. Le ministre ne semble pas comprendre la gravité de la situation.

Comment expliquer cela aux travailleurs qui sont en train de perdre leurs emplois, aux pêcheurs qui n'ont plus de poisson à pêcher?

[*Traduction*]

Le ministre sait que les flottes étrangères qui pratiquent la surpêche sont responsables de cette situation.

Le ministre et le gouvernement envisagent-ils d'imposer des sanctions aux pays qui pratiquent la surpêche? Ces pays se conduisent comme des pirates et nous ne pouvons pas les laisser continuer d'agir ainsi. Le ministre

envisage-t-il de prendre des sanctions commerciales contre eux?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne suis pas le seul habilité à prendre des sanctions commerciales. Il n'est pas juste de laisser entendre que la baisse des stocks de poisson dans la région de l'Atlantique est uniquement attribuable à la surpêche que pratiquent les flottes étrangères.

C'est le gouvernement actuel qui a interdit aux navires étrangers de pêcher les stocks non excédentaires dans les eaux canadiennes, une pratique que le gouvernement libéral précédent a tolérée pendant des années, mais à laquelle notre gouvernement a mis un terme.

Quant aux sanctions, je demande aux députés de songer aux répercussions qu'aurait une telle décision sur nos exportations de homard et de morue salée sur le marché européen si nous faisions ce qu'il nous recommande de faire maintenant.

LES CONTINGENTS—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES AUTORITÉS FRANÇAISES

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue au ministre des Pêches qui était absent de la Chambre à cause d'une maladie. J'espère qu'il est revenu en bonne santé pour reprendre ses fonctions à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Je voulais adresser ma question au ministre du Commerce extérieur, mais je suis maintenant obligé de l'adresser au ministre des Pêches.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si, oui ou non, pendant les négociations avec les autorités françaises au sujet de contingents supplémentaires ou d'un règlement par arbitrage de cette question, des démarches ont été faites auprès du gouvernement canadien avant et pendant ces négociations par des porte-parole de l'industrie, ou par des personnes en général, et par la société National Seafood en particulier? Ont-ils indiqué au gouvernement avant ou pendant ces négociations quelle position, à leur avis, celui-ci devait prendre à l'égard de leur industrie?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la réponse à cette question est très simple. Depuis le début de 1987, lorsque le Canada a paraphé un accord en vue de négocier le renvoi de la question de la frontière de Saint-Pierre-et-Miquelon à une cour internationale d'arbitrage, on a entretenu un dialogue constant avec l'industrie des pêches dans le Canada atlantique et avec les gouvernements provinciaux concernés.

M. Yves Fortier a fait preuve de beaucoup de compétence et de dextérité pour conclure un accord historique avec la France sur cette question. Il a pris toutes les mesures nécessaires pour consulter l'industrie et la faire participer pendant toute cette période.

L'ACQUISITION D'USINES FRANÇAISES DE CONDITIONNEMENT DU POISSON

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Si j'ai bien compris la réponse du ministre, monsieur le Président, il confirme que la National Seafood et d'autres sociétés ont été consultées avant la conclusion d'une entente.

J'ai une autre question pour le ministre. J'aimerais qu'il l'écoute attentivement et qu'il pèse ses mots quand il répondra.

Au cours des négociations, le ministre savait-il que, en août 1988, la National Seafood Products a fait des offres à deux pêcheries de France, dont Bretagne Exporters, société de commercialisation établie dans ce pays? Dans un instant, je vais dire pourquoi c'est important. L'autre était La Surgelation Lorientaise, usine française de conditionnement de poisson. L'offre a été faite en août 1988, la vente conclue le 3 janvier dernier.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la direction de la National Seafood Products, forte des renseignements qu'elle a glanés au cours des négociations et une fois devenue propriétaire de ces deux sociétés, n'est pas maintenant en mesure d'acheter du poisson des Canadiens et de le traiter dans ses usines? Le ministre peut-il nous assurer que l'achat de ces usines françaises n'entraînera pas la perte d'emplois due au fait que le poisson canadien y sera exporté?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Le député a pris beaucoup de temps pour en venir à sa question, monsieur le Président. Si j'ai bien compris, il laisse entendre que le gouvernement n'aurait pas dû consulter les représentants de l'industrie canadienne de la pêche. Je m'empresse de dire que le gouvernement n'a pas dévoilé sa stratégie à l'industrie, mais il l'a consultée.

La National Seafood Products est une société de pêche internationale qui vend notre poisson dans le monde entier. Nous ne permettons pas que le poisson cru soit exporté en Europe à de telles fins. Si l'achat a bel et bien eu lieu, c'était pour vendre plus de poisson sur le marché

européen, pour le traiter au Canada atlantique et pour procurer des emplois rémunérés aux Canadiens qui travaillent dans nos usines de poisson.

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'INCIDENCE SUR LES HANDICAPÉS VISUELS

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. La Loi sur le droit d'auteur, projet de loi C-60, adoptée par le Parlement l'été dernier, risque de nuire aux handicapés visuels et à leurs institutions, par exemple à l'Institut canadien pour les aveugles, l'Association montréalaise des aveugles et l'Institut de Nazareth/Louis Braille.

Le ministre peut-il donner à la Chambre et à tous les Canadiens l'assurance qu'une exception en faveur des handicapés sera insérée à la deuxième étape des modifications à la législation sur le droit d'auteur?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est là une excellente question et c'est une matière fort importante pour les personnes en cause, qui fait actuellement l'objet de rencontres et de négociations entre les parties. Et il y a tout lieu de croire qu'une exception à l'intention des personnes handicapées, y compris entre autres l'Institut national canadien pour les aveugles, fera partie de la seconde série de modifications législatives qui seront, selon toute probabilité, déposées en cette Chambre l'automne prochain.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE RENOUVELLEMENT DES EDER

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre qui est censé être chargé du développement atlantique. Depuis 24 heures, nous voyons apparaître le véritable plan conservateur de développement du Canada atlantique. Nous avons vu comment le ministre chargé du développement atlantique a cherché à nous cacher les chiffres exacts de l'APECA jusqu'au moment où il a dû reconnaître, en pleine nuit, une coupure féroce de 25 p. 100.

Étant donné que le gouvernement a laissé expirer le 31 mars des ententes de développement régional du Canada atlantique d'une valeur d'environ 720 millions de dollars, est-ce que le ministre veut bien intervenir aujourd'hui et donner à la Chambre les vrais chiffres que son gouvernement a prévus pour le renouvellement des EDER pour cette année et pour les quatre ans qui viennent, ou va-t-on continuer de jouer ce jeu cruel avec l'avenir du Canada atlantique?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aurais cru que le député aurait signalé à nouveau, puisqu'en ce moment l'industrie de la pêche éprouve certains problèmes, que notre gouvernement a affecté un demi-milliard de dollars au Canada atlantique par le biais de l'APECA au moment où il en a un besoin pressant.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Dans la circonscription du député par exemple, 536 emplois ont été créés au coût estimatif admissible total de 52 millions et 179. . .

Des voix: Règlement.

Des voix: Continuez!

M. le Président: Le député demande l'application du Règlement. La question était aussi polémique et je pense que le ministre a le droit d'y répliquer avec certains chiffres.

M. MacKay: Monsieur le Président, je ne veux pas polémiquer avec mon collègue. Je sais qu'il s'intéresse comme nous tous au développement économique régional. Je veux simplement lui signaler que notre gouvernement s'acquitte très bien de la promotion du développement économique du Canada atlantique.

Permettez-moi également de signaler que le premier ministre de Nouvelle-Écosse a été critiqué par les partis d'opposition provinciaux quand il a presque réussi à équilibrer son budget. Ils ont dit qu'il n'aurait pas pu le faire sans les paiements de transfert d'Ottawa. Alors qu'ils accordent leurs violons.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Dartmouth): C'est un peu bizarre comme maths. Ce doit être le langage conservateur, réduction augmentation quand il s'agit du Canada atlantique. Les Canadiens de l'Atlantique savent additionner, ils savent aussi qu'hier soir, il y a eu des soustractions.

Questions orales

LES DÉPENSES DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il sait qu'il est supposé être la voix du Canada atlantique dans son gouvernement. Il est plutôt devenu le porte-parole d'un gouvernement résolu à détruire l'économie de cette région.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Nous devrions mieux gérer notre temps. Comme il y a encore beaucoup de députés qui veulent prendre la parole, il n'est peut-être pas nécessaire que les préambules soient aussi longs à la fin qu'au début de la période des questions. La parole est au député.

M. MacDonald (Dartmouth): Le ministre maintient-il ce qu'il a dit au comité, hier soir, soit que son gouvernement a peut-être trop dépensé pour le Canada atlantique? Peut-il nous dire dans quelle région du Canada atlantique son gouvernement a trop dépensé, à son avis? Est-ce à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Lockeport, en Nouvelle-Écosse ou à Gander, à Terre-Neuve? Le ministre peut-il clarifier sa déclaration d'hier soir.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aimerais, moi aussi, que le député clarifie ce qu'il vient de dire. Il le sait et le ministre des Finances a dit que notre gouvernement ne peut pas se permettre de dépenser un demi-milliard de dollars par année pour le développement régional. Ce serait une somme sans précédent. Par contre, il se permettra des dépenses de plus de 400 millions, soit plus que le Canada atlantique n'a reçu au cours des dix dernières années.

* * *

LA JUSTICE

LES AMENDEMENTS PROPOSÉS À LA LOI CANADIENNE SUR L'EXTRADITION

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Charles Ng, qui risque d'être inculpé de meurtre et d'enlèvement en Californie pour une série de douze assassinats odieux, est au Canada depuis 1985. Quand le ministre va-t-il proposer des modifications à la Loi canadienne sur l'extradition pour permettre d'expulser rapidement des personnes inculpées de meurtre comme Ng?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'affaire en question est toujours devant les tribunaux. La Chambre est au courant de cette affaire d'extradition et n'ignore pas que nous respectons à cet égard nos obligations dans le cadre des traités, de la Loi sur l'extradition et de l'application régulière de la loi. Le gouvernement va continuer de respecter ses obligations dans cette affaire.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BFC DE PORTAGE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. La fermeture de la BFC de Portage va avoir une incidence catastrophique sur la localité de Portage-la-Prairie. En fait, une délégation manitobaine est à Ottawa aujourd'hui pour contester cette fermeture auprès du gouvernement.

Le ministre va-t-il dire à cette délégation qu'il reconnaît aujourd'hui que sa décision risque d'avoir des conséquences dévastatrices et qu'il va effectivement l'annuler?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme d'autres députés et moi-même l'avons déjà dit à la Chambre, lorsque le gouvernement a établi son budget en tenant compte de la nécessité de réduire un déficit écrasant pour le Canada, tous les ministères ont dû contribuer à l'effort collectif, y compris le ministère de la Défense nationale.

On a décidé de fermer ou de rationaliser des stations et des bases militaires parce qu'il nous fallait ajouter à l'efficacité de nos opérations. Le député croit peut-être que nous devrions garder des bases qui sont militairement inutiles et coûteuses, mais ce n'est pas l'avis du gouvernement.

LA DÉLÉGATION DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'en conclus que le ministre ne reviendra pas sur sa décision. Je tiens seulement à signaler que la délégation manitobaine se devait de venir à Ottawa parce qu'il n'a pas le courage d'aller à Portage-la-Prairie faire face à ses troupes et aux citoyens. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député de Trinity—Spadina.

L'EMPLOI

LA COMMUNICATION DES ÉTUDES D'IMPACT

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Aujourd'hui, mes collègues et moi-même avons participé à la manifestation de quelque 150 travailleurs qui ont été mis à pied ou le seront incessamment par suite de la fermeture d'usines annoncée depuis les élections ou depuis la mise en application de l'Accord de libre-échange.

En outre, ces travailleurs et leurs syndicats s'inquiètent des coupes que le gouvernement entend effectuer dans le régime d'assurance-chômage. Ils sont nombreux à soupçonner que les études d'impact du gouvernement révèlent déjà que les femmes et les immigrants seront tout particulièrement touchés.

La ministre pourrait-elle dire à la Chambre pourquoi elle refuse tout net de communiquer aux députés ces études d'impact qu'elle leur a promises au début d'avril? Que cherche-t-elle à cacher et pendant combien de temps?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai effectivement promis de communiquer ces études. Nous le ferons, vraisemblablement au cours de l'étape de l'étude du projet de loi, une fois que celui-ci aura été déposé; nous aurons l'occasion d'en discuter au comité et à l'étape de la deuxième lecture. Le député sera sûrement heureux de ce qu'il y trouvera, car nous envisageons de meilleurs programmes de formation à l'intention des travailleurs immigrants et des travailleurs âgés, ainsi que de meilleurs programmes de formation à l'intention des travailleurs mis à pied; ce sont exactement les mesures dont ont besoin les personnes dont il parle.

LE CENTRE D'APPRENTISSAGE DU GRAND TORONTO

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis que la ministre ait parlé de programmes de recyclage, car ma question supplémentaire porte sur le Centre d'apprentissage du Grand Toronto qui depuis deux ans, grâce en partie à l'aide financière du gouvernement fédéral, est parvenu dans 86 p. 100 des cas à aider des travailleurs mis à pied à améliorer leur connaissance de la langue et des mathématiques de façon à pouvoir suivre les programmes modernes de recyclage. Un grand nombre de travailleurs qui s'intéressent à cette formation sont là aujourd'ui.

Lorsque l'ensemble des travailleurs s'efforcent de résoudre les problèmes que posent les mises à pied, pourquoi la ministre paralyse-t-elle leurs efforts en les privant de ressources financières?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à apporter deux précisions. Tout d'abord, mon ministère et mes collaborateurs sont toujours disposés à examiner de nouvelles façons de financer des projets qui ne sont plus admissibles à une forme d'aide particulière.

Je tiens également à préciser que le projet en question était financé dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation, programme qui n'assure le financement des projets qu'à titre temporaire. Les gens qui ont élaboré un projet et qui sollicitent une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'innovation sont prévenus dès le début qu'à l'expiration du délai, le projet devra de nouveau être réévalué en vue de trouver un autre mode de financement. Dans le cas qui nous occupe, nous n'avons reçu aucune demande officielle sous la forme d'une proposition en vue d'un autre mode de financement.

Cela dit, j'ajouterai que mes fonctionnaires et le personnel de mon cabinet doivent rencontrer cet après-midi les représentants du Conseil des travailleurs du Grand Toronto. Nous reconnaissons qu'ils ont accompli de l'excellente besogne. Cependant, d'autres organismes accomplissent également de l'excellente besogne. Dès le début, les gens qui ont participé à ce projet savaient qu'une fois le délai écoulé, ils risquaient d'être privés de ressources financières.

* * *

• (1500)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU MANITOBA

M. le Président: Je voudrais signaler au député la présence à la tribune de M. Gary Doer, chef du Nouveau Parti démocratique du Manitoba.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je vais permettre au député de Cape Breton—The Sydneys de poser une seule question et je vais ensuite donner la parole au député de Churchill pour une seule question également.

* * *

LE BUDGET

LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La Small Explorers and Producers Association of Canada a écrit au ministre pour lui reprocher, notamment, de s'en être durement pris aux membres de son association dans son budget. Cette lettre est datée du 9 mai.

La décision arbitraire du ministre d'annuler le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur entraînera une réduction de 250 millions de dollars dans les sommes prévues pour le développement l'année prochaine. L'impôt sur les grandes sociétés touchera durement ces petites sociétés, car il est levé sur l'actif.

Lorsque ces sociétés se sont adressées au ministre afin d'obtenir son aide, pourquoi a-t-il pensé qu'il pourrait les aider en confisquant leur actif?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député se reporte aux règlements du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur et à la législation pertinente qui renfermait l'article portant sur la période de six mois. Dans le passé, le gouvernement a respecté cette clause.

Il y a deux choses dont le député devrait se rappeler. Il y a d'abord les circonstances extraordinaires entourant le budget et le déficit auquel nous avons dû faire face.

Ensuite, si on examine les dépenses prévues pour le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, qui étaient bien connues de l'industrie, on s'aperçoit que les dépenses déjà effectuées sont bien supérieures à un milliard de dollars. S'il se penche sérieusement sur la situation au moment où le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur a été mis en oeuvre et s'il compare le prix du pétrole à ce moment-là au cours actuel, le député s'apercevra que les mesures prises par le ministre des Finances sont non seulement équitables, mais également tout à fait sensées.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AVENIR DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hier soir, lors d'une réunion à huis clos du comité tripartite de l'Assemblée législative du Manitoba chargé de s'occuper du port de Churchill, son homologue provincial a déclaré que le ministre fédéral n'entendait pas assurer l'avenir à long terme du port de Churchill.

En outre, on me dit que la Société canadienne des ports n'a pas rappelé les travailleurs pour cette saison, chose qui est normalement faite à ce moment-ci, et que pour la première fois de l'histoire, il se peut qu'aucune céréale ne transite par le port. Le ministre pourrait-il nous dire si c'est bel et bien le cas?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, en fait, j'ai rencontré la semaine dernière le ministre des Transports du Manitoba, M. Driedger. Nous avons convenu qu'il est improbable que des céréales transitent cet été par le port de Churchill, mais nous nous sommes dits prêts à envisager l'avenir du port. Les fonctionnaires de mon ministère et du ministère des Transports du Manitoba se chargeront de la tâche en question l'automne prochain.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT, 1989-1990

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Lorsque la Chambre a suspendu la séance à 13 heures, le député de Markham (M. Attewell) avait la parole.

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, j'avais, vous vous en souvenez, à peu près terminé mes observations avant 13 heures. Lorsqu'il y aura un peu de silence, je répondrai aux questions des députés.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon honorable ami. Dans son discours, il a dit à maintes reprises que le gouvernement se préoccupait du déficit. Je me demande s'il est disposé à nous faire part de ses vues sur l'opportunité d'un impôt minimum sur les sociétés semblable à celui qu'ont adopté les Américains en 1986. Ce serait un moyen de recueillir des fonds supplémentaires qui pourraient servir à réduire le déficit.

M. Attewell: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Ayant siégé avec lui au Comité des Finances pendant des années, je respecte son opinion.

En cette matière, comme il le sait, il est très difficile de répartir comme on le voudrait l'effort fiscal entre les divers secteurs. Le dernier budget prévoit, entre autres, un impôt sur les grandes sociétés qui ne peut être ni reporté ni modifié. Cet impôt rapportera près de 1 milliard de dollars durant la deuxième année. Cette mesure montre que nous voulons faire supporter aux sociétés

leur juste part du fardeau fiscal. D'ailleurs, dans certains secteurs, beaucoup de sociétés sont d'accord avec nous là-dessus.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser à mon collègue de Markham. Mon observation porte sur la composition du déficit annuel. Il est intéressant de suivre l'évolution de la situation depuis cinq ans.

En 1984-1985, dernière année du mandat du gouvernement précédent, le déficit a atteint le niveau sans précédent de 38 milliards de dollars, dont 16 milliards en dépassements de crédits et 22 milliards en intérêts sur la dette nationale qui atteignait alors 200 milliards de dollars.

Depuis cette année-là, les dépassements de crédits qui contribuaient au déficit ont été réduits de 9 milliards de dollars la première année, soit en 1985-1986, de 4 milliards l'année suivante, et depuis, on enregistre un excédent.

En d'autres mots, le gouvernement recueille aujourd'hui des recettes supérieures aux dépenses nécessaires à ces programmes. Les fonds excédentaires sont consacrés au service de la dette, c'est-à-dire qu'ils servent à payer les intérêts sur la dette nationale. Malheureusement, ce chiffre continue à gonfler à cause de l'héritage que nous ont laissé nos prédécesseurs, soit une dette de 200 milliards de dollars.

Tout au long de ce débat, le député a-t-il entendu un seul membre de l'opposition faire une suggestion constructive qui nous aiderait à résoudre ce problème? Les taux d'intérêt montent à n'en plus finir. Il nous faut absolument augmenter nos recettes et réduire nos dépenses. Il n'y a pas d'autre solution.

Le député a-t-il retenu quelque chose de constructif dans les discours des députés de l'opposition? Je me rappelle en particulier certains commentaires qu'a faits le député d'Etobicoke-Nord. Il préconisait exactement ce que le ministre des Finances a fait. En fait, je crois que le critique des libéraux en matière de finances a suggéré de réduire les programmes et d'augmenter les impôts et a affirmé qu'il ne voyait pas d'autre solution. Il semble toutefois que les participants à ce débat ne cessent de le contredire.

Le député de Markham est-il déçu des solutions et des suggestions qu'ont proposées les députés d'en face, exception faite des recommandations du député d'Etobicoke-Nord?

M. Attewell: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour m'avoir posé cette question. En bref, la réponse est non, je n'ai reçu que très peu d'idées constructives. Le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren), je pense, a exprimé l'avis soit dans un livre, soit dans un article, que ceux qui ont un revenu élevé n'ont vraiment pas besoin des allocations familiales ni même de la sécurité de la vieillesse.

• (1510)

Je voudrais citer un extrait d'un article publié dans le *Globe and Mail* le 16 mai 1989:

> . . . En réalité, la récupération permet de réduire les dépenses du gouvernement en isolant les Canadiens qui ont les moyens de payer. Les contribuables dont le revenu net (déduction faite de l'impôt à payer) s'élève à au moins 50 000$ rembourseront une partie de leurs prestations; ceux qui gagnent plus en rendront une plus grande partie.

Voilà, en gros, l'idée à laquelle songeait le député.

J'ai un autre article, monsieur le Président, en date du 28 avril. Il a pour titre: «Modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu—les familles aisées sont les plus durement touchées.» Avant le déjeuner, j'ai parlé de certains objectifs dont le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a fait état avant son retour dans la vie parlementaire. Il suivait la voie du bon sens, du sens des affaires: lorsque les dépenses dépassent les rentrées, on doit prendre des mesures raisonnables pour réduire les dépenses. En bref, voilà la situation dans laquelle se trouve le gouvernement.

Je ne suis pas d'accord avec certaines des solutions simplistes proposées par les députés d'en face. Elles ont parfois à voir avec la croissance de la dette. L'opposition n'est pas entièrement responsable de chaque dollar de la dette accumulée.

Une voix: Mais presque.

M. Attewell: Quiconque s'y connaît en affaires sait fort bien que si les choses vont mal, les mesures qu'on prend n'agissent pas du jour au lendemain. De fait, l'augmentation de la dette a pris de telles proportions et le déficit a été si mal géré, c'est pratiquement devenu comme un incendie de forêt, et l'on sait que ces incendies ne s'éteignent pas en quelques jours ou quelques semaines. Aussi, les Canadiens paient pour 20 ans de mauvaise gestion. Les femmes et les hommes de notre gouvernement y font face en tant que gouvernement responsable. Je suis fier de la façon dont le ministre des Finances aborde ce

problème, mais je suis un peu agacé, monsieur le Président, par ces notions simplistes.

Les députés d'en face ont de longues années d'expérience derrière eux et ils savent pertinemment que leurs propos sur le budget et sur le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt sont trompeurs.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Débat. Le député de Kenora—Rainy River.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le gouvernement demande aujourd'hui aux députés d'adopter le projet de loi C-11, de l'autoriser à emprunter 24,8 milliards. Les députés de notre côté de la Chambre ne peuvent approuver cette mesure législative, monsieur le Président, et je vais vous dire pourquoi.

Depuis le dépôt le mois dernier du budget qui fuyait de partout, les gens de Kenora—Rainy River ont submergé mon bureau d'appels téléphoniques pour demander comment le gouvernement pouvait être aussi dur.

Beaucoup de gens de ma circonscription savent qu'il faut réduire le déficit, mais à leur avis le gouvernement commet une erreur de jugement en le faisant sur le dos des moins fortunés. Les gens de ma circonscription pensent aussi que le gouvernement aurait pu restreindre les dépenses publiques. Le gouvernement demande au lieu de cela d'emprunter des milliards et des milliards de dollars.

Jamais je n'aurais cru possible qu'un gouvernement taxe les rêves, mais apparemment je manquais d'imagination. Le gouvernement a rompu tant de promesses qu'il ne faut pas s'étonner que les Canadiens n'aient plus confiance dans le processus politique. Le gouvernement met fin à nos programmes sociaux uniques. Il compromet l'unité canadienne en réduisant radicalement le financement de VIA Rail. Il menace les programmes de développement régional. Je pourrais énumérer encore bien d'autres choses. Les promesses non tenues rendent un grand nombre de Canadiens méfiants envers les représentants élus.

Si le ministre des Finances (M. Wilson) avait bien géré l'économie canadienne, il aurait su avant les dernières élections que le déficit et la dette publique échappaient à tout contrôle. Il aurait pu user de son influence pour empêcher le premier ministre de faire des promesses qu'il ne pouvait pas tenir. Il ne demanderait pas à la Chambre un pouvoir d'emprunt de quelque 24,8 milliards.

Monsieur le Président, la menace contre nos programmes sociaux est réelle. Le gouvernement a promis de tenir l'universalité pour sacrée. Le ministre des Finances décide plutôt, une fois de plus, que les personnes âgées sont des citoyens de deuxième ordre. Le gouvernement profite de la vulnérabilité des personnes âgées en assujettissant les pensions de vieillesse à l'impôt. Les Canadiens qui préparent leurs vieux jours le font en sachant que leur retraite ne sera pas aussi dorée qu'ils l'auraient cru.

Il y a aujourd'hui au Canada de nombreux parents seuls qui doivent faire vivre un, deux ou trois enfants avec un salaire de 50 000$ par an. Ma circonscription compte 2 100 parents seuls, dont plus de 76,7 p. 100 travaillent. Cinquante mille dollars n'est pas beaucoup d'argent lorsqu'on doit élever des enfants. La récupération fiscale des allocations familiales de ces familles est non seulement injuste mais criminelle.

Le gouvernement parle de restrictions et de la nécessité de réduire le déficit. Il aurait intérêt à prêcher par l'exemple.

Des voix: Bravo!

M. Nault: Le gouvernement vient de dépenser quelque 2,7 millions de l'argent durement gagné des contribuables pour promouvoir son budget. Comment peut-il parler de restrictions, alors qu'il ne cesse de dépenser? C'est à ce genre de dépenses gouvernementales que mes électeurs s'opposent. On gaspille de l'argent pour promouvoir un budget qui porte un dur coup aux Canadiens.

Durant la campagne électorale de novembre dernier, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a fait une promesse au nom du gouvernement. Il a dit qu'aucun changement ne serait apporté au programme d'assurance-chômage. Eh bien, monsieur le Président, le gouvernement a manqué à une autre promesse. Non content de resserrer les critères d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, il s'est totalement retiré du programme. Son engagement à l'égard des programmes sociaux est honteux. Monsieur le Président, on ne peut pas faire confiance au gouvernement.

Les changements apportés au programme d'assurance-chômage causeront des difficultés énormes à beaucoup de mes électeurs. Étant donné que les statistiques pour Thunder Bay comprennent les chiffres pour ma circonscription de Kenora—Rainy River, le taux de chômage de 7,3 p. 100 ne donne pas une idée précise de la situation. D'après les chiffres du recensement de 1986, le taux de chômage est de 9,9 p. 100. Chez les personnes

âgées de 15 à 24 ans, il est de 14,8 p. 100. Ce sont les jeunes qui pâtiront beaucoup des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage.

Lorsque le gouvernement parle d'assurer l'avenir de la prochaine génération, il devrait songer à ce qu'il fait aux générations futures en adoptant ces mesures.

On ne peut pas se fier au gouvernement, on ne peut pas être sûr qu'il va essayer de réduire le déficit de façon juste et équitable pour tous. Les impôts ont augmenté plus rapidement pour les petits salariés et la classe moyenne que pour les nantis. Les impôts payés par la famille traditionnelle, qui a un seul revenu et deux enfants et dont le revenu se situe au seuil de la pauvreté, ont augmenté de 61 p. 100, alors qu'ils n'ont augmenté que de 8 p. 100 pour les familles ayant un revenu de 100 000$. Peut-on appeler cela un régime fiscal juste?

Ce budget conservateur n'est rien d'autre qu'une ponction fiscale. Une fois de plus, les grandes sociétés s'en tirent sans devoir payer d'impôts et ce sont les citoyens qui supportent le fardeau. Lorsqu'on additionne les hausses d'impôts et de taxes annoncées dans ce budget, on constate que les particuliers paient six fois plus que les sociétés. Les augmentations fiscales s'élèvent au total à 2,6 milliards de dollars pour les particuliers, alors qu'elles n'atteignent que 410 millions de dollars pour les sociétés; je n'appelle pas cela une juste répartition du fardeau fiscal, ni une réforme fiscale.

Les taxes d'accise annoncées dans le présent budget et, surtout, l'augmentation de deux cents de la taxe sur l'essence contribueront à enfoncer encore davantage une région déjà mal en point de ma circonscription.

Les gens du nord-ouest de l'Ontario paient des sommes astronomiques pour l'essence. A Pickle Lake, par exemple, un litre d'essence sans plomb se vend 61,9c. Dans deux villes frontières de ma circonscription, Rainy River et Fort Frances, les Canadiens vont aux États-Unis pour acheter de l'essence à un prix beaucoup moins élevé. Beaucoup de stations-service situées dans ces deux localités sont au bord de la faillite à cause de cette situation.

Les habitants du nord-ouest de l'Ontario en ont assez des politiques fiscales du gouvernement. Ils veulent un régime fiscal juste et équitable. Ils sont prêts à partager le fardeau, monsieur le Président, mais pas à le supporter seuls. Mes électeurs m'ont dit que la réduction du déficit revêtait une très grande importance à leurs yeux. Mais ils m'ont dit également que le gouvernement dépensait de façon effrénée et qu'ils attendaient de lui des mesures pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Je crains, monsieur le Président, que mes électeurs n'aient été profondément déçus.

Le gouvernement a également déclaré qu'il s'engageait à poursuivre les efforts de développement régional. Le premier ministre (M. Mulroney) a montré pour la première fois ce que valait cet engagement en négligeant de nommer au Cabinet un ministériel venant du nord de l'Ontario. Les gens du nord de l'Ontario ne sont pas représentés au Cabinet et ils ne croient pas que le gouvernement prenne le développement régional au sérieux. Dans le budget, il promet d'accorder un intérêt particulier au nord de l'Ontario. Le gouvernement a renié tellement de promesses que le nord de l'Ontario n'est pas à la veille de croire ce qu'il dit.

• (1520)

Les programmes offerts par FEDNOR défavorisent l'industrie du bois d'oeuvre dans le nord de l'Ontario. Cette industrie se trouve dans de graves difficultés financières. Les entreprises doivent payer une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur leurs produits. L'industrie a grandement besoin d'être modernisée pour livrer concurrence sur les marchés mondiaux et, pourtant, elle ne peut pas bénéficier de programmes de développement régional.

Plus de 900 emplois ont été perdus dans l'industrie du bois de construction depuis l'imposition de cette taxe. Beaucoup d'autres emplois sont menacés. Pourquoi, entre toutes les industries, le gouvernement s'en est-il pris à celle du bois de construction? Cette industrie devrait être la première sur la liste de priorités des programmes de développement régional du gouvernement.

Avant d'entrer en politique, je travaillais dans les chemins de fer. J'ai assisté à la dégradation du transport ferroviaire des passagers au Canada. La réduction des subventions à VIA Rail au cours des quatre prochaines années continue ce mouvement de destruction et, en fin de compte, le gouvernement sapera complètement VIA Rail. Le gouvernement a congédié le président de cette société parce qu'il avait osé dénoncer ses intentions envers ce mode de transport vital.

Beaucoup de Canadiens vivant dans les régions rurales, dont ceux de ma circonscription, craignent que VIA Rail soit contrainte d'abandonner le service dans leur collectivité. Pour beaucoup, le train est le seul lien avec le reste du monde. Beaucoup d'usagers des chemins de fer sont des personnes âgées et des étudiants. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, les gens prennent le train. Un électeur de ma circonscription a téléphoné à mon bureau hier pour dire qu'il lui avait été impossible de

faire une réservation pour aller vers le nord. Pourquoi? Parce que toutes les places étaient déjà réservées.

La réduction des subventions à VIA Rail se traduira par une hausse des tarifs, une diminution accrue du service dans les régions rurales et l'abaissement des normes d'entretien. Au Canada, le train est un symbole important de l'unité nationale. L'abandon des trains de passagers au Canada ne fera qu'affaiblir l'unité nationale et dressera les régions les unes contre les autres. VIA Rail a besoin de remplacer son matériel désuet par du matériel moderne. Cela lui permettrait de rester concurrentielle. Il faut que VIA Rail puisse maintenir des tarifs compétitifs. Il faut qu'elle puisse étendre son réseau pour respecter son mandat. Le gouvernement n'entend rien à l'industrie ferroviaire et, pour tout dire, je crois qu'il s'en bat l'oeil.

Dans ma circonscription, beaucoup de collectivités du nord ou isolées essaient d'obtenir les services de Radio-Canada depuis plusieurs années. Les collectivités indiennes dont le seul lien avec le monde extérieur pourrait être les services de la Société Radio-Canada ont dit à maintes reprises à M. Juneau qu'en raison des compressions budgétaires, Radio-Canada ne pouvait pas leur offrir ses services. Combien de temps encore ces collectivités devront-elles attendre les services de Radio-Canada?

Le gouvernement a déclaré qu'il s'était engagé à assurer la croissance et le développement de la vie culturelle de notre pays. Dans un questionnaire qu'a fait circuler l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, les conservateurs ont répondu en promettant d'augmenter le financement de Radio-Canada afin d'aider cette société à jouer son rôle de chef de file. L'ACTRA estime qu'en 1993-1994, le déficit de Radio-Canada en chiffres réels s'élèvera aux alentours de 300 millions de dollars. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que cette société n'aura pas d'autre choix que de réduire les services et la programmation canadienne et se verra obligée de fermer des stations dans tout le pays et de licencier un nombre considérable de personnes.

Encore une fois, les Canadiens habitant les zones rurales seront les victimes de ces coupures. Encore une fois, le gouvernement n'a pas tenu sa promesse. Il prétend qu'il s'est engagé à l'égard du secteur agricole de notre pays et pourtant les mesures budgétaires annoncées vont couper plus de 324 millions de dollars aux programmes agricoles au cours des deux prochaines années. La plus importante de ces coupures concerne le Programme d'assurance-récolte. Le gouvernement fédéral essaye une fois de plus de transférer le fardeau aux provinces.

Ce qui est le plus inquiétant pour le secteur agricole canadien, c'est la révision complète de tous les programmes agricoles fédéraux. Alors qu'une révision des programmes peut permettre à un gouvernement de les rendre plus efficaces et plus rentables, la révision en question est inquiétante étant donné les antécédents du gouvernement. Le gouvernement est prêt, semble-t-il, à remanier tout le système agricole au Canada. Son principal but est d'arrêter de subventionner les agriculteurs afin de réduire davantage le déficit.

Je n'ai abordé que quelques-unes des questions fondamentales qui concernent ma circonscription. Je n'ai fait que gratter la surface. Il y a tant à dire à propos de ce budget. Ce projet de loi, une fois adopté, approuvera un pouvoir d'emprunt de 24,8 milliards de dollars. Connaissant les antécédents du gouvernement en matière de gestion, je suis certain qu'il en demandera davantage.

Dans les prévisions économiques du Conference Board, on peut lire en réponse au budget:

> On ne prévoit pratiquement aucune croissance pour la deuxième moitié de cette année et il y a un risque net de récession.

Le Conference Board ajoute que les milieux des affaires et des finances ont été déçus par le budget fédéral. Ils s'attendaient à de plus grandes coupures dans les dépenses et à moins d'augmentations d'impôt pour les consommateurs.

M. Bosley: Êtes-vous en faveur de cela?

M. Nault: Je suis certain que nous connaîtrons la récession que prédit le Conference Board. Les consommateurs recommenceront à déposer leur argent dans des comptes d'épargne afin de profiter des taux d'intérêt élevés au lieu de le dépenser pour acheter des biens et services. L'économie canadienne deviendra stagnante.

Le gouvernement conservateur a détruit les rêves de beaucoup de Canadiens avec ce budget et avec sa politique monétaire. Il dit qu'il ne veut pas laisser ce déficit à la prochaine génération. Je sais que beaucoup de mes électeurs et beaucoup d'autres Canadiens refusent de croire tout ce que dit le gouvernement parce qu'il y a eu trop de promesses non tenues.

M. Parent: Monsieur le Président, je félicite le député de Kenora—Rainy River (M. Nault) de son discours et des recherches approfondies qu'il a faites pour le préparer.

Le député a parlé des nombreuses hausses d'impôt qui, selon lui, sont injustes.

Je crois qu'il a dit que, dans ce budget, les riches sociétés paient beaucoup moins que leur juste part et ce sont les particuliers qui portent tout le fardeau. Ma question comporte deux volets. D'abord, peut-être que le député pourrait m'expliquer pourquoi les grandes sociétés réussissent à ne pas payer leur juste part alors que les Canadiens à revenu moyen subissent constamment des hausses d'impôt.

Le député a mentionné quelque chose au sujet du prix de l'essence dans le nord de l'Ontario. Je suis scandalisé de penser que l'essence peut coûter 61 cents le litre dans la circonscription du député. Selon lui, comment pourrait-on s'y prendre pour baisser ces prix élevés de façon à ce qu'ils soient partagés plus équitablement entre tous les Canadiens? J'aimerais que le député réponde à ces deux questions.

M. Nault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses questions.

Contrairement à ce que pensent les ministériels, nous, les députés de l'opposition, croyons que le déficit doit être réduit. Nous croyons que cela peut se faire, mais il faut le faire de façon juste et équitable. L'un des problèmes que pose ce budget selon nous, c'est que, encore une fois, ce sont les Canadiens à revenu faible ou moyen qui portent tout le fardeau.

Si les députés veulent des statistiques, je peux leur en donner: 1,3 million de ceux qui gagnent moins de 25 000$ ont été imposés dans le dernier budget. Sur un total de 8,3 millions de ménages, seulement 600 000 gagnaient plus de 100 000$ par année. Cela montre bien que le gouvernement conservateur a atteint son objectif. Il a laissé les riches s'en tirer indemnes et a passé le fardeau du déficit aux Canadiens à revenu faible ou moyen.

Je crois très fermement qu'il faut réduire le déficit. Mes électeurs n'ont pas arrêté de me dire depuis six mois que s'il est quelque chose que nous devons faire durant les quatre prochaines années, c'est bien réduire ce déficit, mais il faut que cela se fasse d'une façon juste et équitable. Je ne vois rien de tel avec ce budget.

A propos de la taxe sur l'essence, j'ai écrit il y a quelques mois au ministre des Finances (M. Wilson) pour lui expliquer en détail les problèmes que nous éprouvons dans la région de Kenora—Rainy River. Différentes stations-service fermaient leurs portes dans les localités situées près de la frontière parce que les consommateurs—nous ne pouvons les en blâmer—allaient acheter de l'essence meilleur marché du côté américain. Il est bien connu que les consommateurs économisent ainsi 10$ sur un plein d'essence. En homme d'esprit impartial, je puis comprendre que des consommateurs aillent aux États-Unis pour acheter de l'essence. Mais les Canadiens qui vivent le long de la frontière se trouvent essentiellement à subventionner la construction des routes américaines.

• (1530)

J'ai dit au ministre qu'il serait sage de réduire le montant de la taxe sur l'essence dans les régions qui connaissent des problèmes de développement régional, au nombre desquelles se range évidemment celle de Kenora—Rainy River. Les habitants de Toronto crieraient sûrement au meurtre s'ils avaient à payer 61c. le litre. Nous protestons depuis longtemps au sujet du problème légitime des taxes sur l'essence, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse du ministre. Au cas où ses collaborateurs ne le lui auraient pas dit, je dirais maintenant au ministre qu'il vaudrait mieux réduire les taxes dans les régions limitrophes des États-Unis de sorte que les entreprises ne fassent pas faillite et continuent de payer des impôts au lieu de les laisser fermer et ne plus payer du tout d'impôt.

M. Fee: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son discours. Il ne le croira peut-être pas, mais il y a certains éléments de son discours avec lesquels j'étais d'accord. J'ai entendu assez récemment mes électeurs exprimer eux aussi bon nombre des arguments qu'il a exposés. Ils reprochaient au gouvernement de ne pas avoir suffisamment réduit les dépenses ou de ne pas s'être suffisamment attaqué au déficit, et le député n'a pas cessé de le dire dans son discours. En même temps, il n'a pas cessé de reprocher au gouvernement les réductions des dépenses qu'il a décrétées. Il ne peut avoir raison sur les deux tableaux.

Où le député voudrait-il que nous pratiquions des compressions dont nous convenons tous deux qu'elles sont nécessaires puisque que nous devons vivre dans les limites de nos moyens? On ne saurait se contenter de dire

que ces compressions doivent être justes et équitables. Nous savons tous cela. Ce que je voudrais que le député me dise, c'est dans quel domaine il réduirait nos dépenses.

M. Nault: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre à la question du député parce que nous avons entendu bien des belles paroles dernièrement et que nous y gagnerions tous à répondre aux questions rapidement et le plus clairement possible.

D'une part, le gouvernement informe les Canadiens qu'il doit réduire le déficit, mais cela ne l'empêche pas de dépenser 90 millions de dollars à faire la publicité du budget et d'autres programmes. Je voudrais bien pouvoir obtenir ces 90 millions de dollars pour assurer le développement régional de Kenora—Rainy River plutôt que de les dépenser en annonces publicitaires qui ne me disent rien sauf que nous avons un problème de déficit. J'aurais pu dire la même chose au gouvernement il y a des années d'après les résultats d'une enquête que j'ai déjà effectuée dans ma circonscription. On ne cesse de me dire que le déficit est notre plus grave problème actuellement.

On peut réduire rapidement les dépenses dont je viens de parler sans nuire à personne. Le député m'a critiqué parce que j'ai dit que nous devions réduire le déficit, mais sans toucher à certains programmes. C'est vrai que nous ne devrions pas toucher à ces programmes. Je suis fermement convaincu que nous ne devrions pratiquer des compressions ni à Radio-Canada, ni à VIA Rail ni dans le régime de l'assurance-chômage pour réduire notre déficit. Ce sont des secteurs importants qui font partie de notre rêve national en admettant qu'un tel rêve subsiste encore au Canada actuellement. Mais je siège aux Communes parce que je crois en ce rêve. Nous devons maintenir ces programmes.

A mon avis, le gouvernement devrait commencer par imposer les gens qui ne paient aucun impôt, ceux qui s'en tirent à bon compte. Il est grand temps qu'ils assument une part du fardeau fiscal. Je n'ai pas d'objection à assumer la mienne en ce qui me concerne.

M. Malone: Nommez-les.

M. Nault: Oh, nommons-les. Les grandes industries sont loin de payer autant que le député. Elles paient 6 p. 100 alors que nous avons payé 60 p. 100 au cours des quatre dernières années. Est-ce juste et équitable? Le député de Red Deer me disait de ne pas parler de juste et d'équitable. Je n'ai rien contre le fait de payer ma juste part, mais je dis que le gouvernement devrait regarder ce qu'il coupe et qui sera touché avant de décider.

M. Loiselle: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son intervention. Je voudrais lui rappeler que dans ce budget nous visons les sociétés qu'il nous accuse de ne pas imposer suffisamment. Il y aura une nouvelle taxe sur les grandes sociétés qui rapportera 1 milliard. C'est certainement un pas dans la bonne direction.

Deuxièmement, je voudrais dire au député, qui parle des riches qui ne paient pas d'impôt, qu'il devrait leur demander ce qu'ils pensent de la surtaxe de 2 p. 100 et de 3 p. 100 applicable aux hauts revenus. Il me semble que c'est aussi un pas dans la bonne direction. Nous avons pris soin de faire en sorte que ceux qui en ont les moyens fassent une contribution additionnelle à l'effort de réduction de la dette.

Le député a mentionné la publicité. Il est facile de lancer un gros chiffre comme 90 millions, mais cela comprend toute la publicité faite par les agences et les ministères du gouvernement, et l'essentiel est de la publicité pour des services. Il a peut-être son opinion sur la publicité au sujet du budget, et je la respecte, mais les services du gouvernement, de Radio-Canada et des sociétés d'État doivent faire l'objet de publicité afin que les gens les connaissent. Nous vivons au XX^{e} siècle et peu d'organisations peuvent n'en pas tenir compte. Cette somme de 90 millions est ce que nous payons en intérêt chaque jour. Elle n'épongerait pas le déficit. A mon sens, le député aurait à imposer de plus fortes restrictions et c'est pourquoi je lui demande où il couperait dans les dépenses.

M. Nault: Monsieur le Président, je comprends la question du ministre. Je vais essayer de répondre brièvement, mais il a posé trois ou quatre questions. J'aimerais surtout répondre à sa question sur le déficit, car cela me pose un gros problème, comme à tous les Canadiens d'ailleurs. Un de mes bons amis qui est juif dit toujours que mieux vaut poser une question que donner une réponse. Je vais donc poser une question au ministre, après quoi je répondrai à la sienne.

Si le budget est si bien structuré et atteint le but visé, pourquoi le déficit a-t-il augmenté au lieu de diminuer? Je ne suis pas sûr que les restrictions dans l'immédiat vont porter fruit dans le futur. L'économie canadienne est florissante depuis quatre ou cinq ans, pourtant le déficit n'a pas diminué. Qu'est-ce qui va arriver si l'économie ralentit? Que va faire le gouvernement?

Le ministre doit se rendre compte que, si je reste député assez longtemps, et je l'espère, je finirai par siéger sur les banquettes ministérielles. Je pourrai alors lui dire ce que je pense et ce sera à lui de me critiquer. Le gouvernement a mal administré la chose publique depuis cinq ans, autrement le déficit ne serait pas aussi élevé,

compte tenu surtout de la bonne conjoncture que nous avons eue.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de signaler que la période de questions et de commentaires est expirée. Le député a eu une période de questions et de commentaires de 13 minutes.

Conformément à l'article 74, le prochain orateur a 20 minutes, plus 10 minutes de questions et de commentaires. Après cela, toutes les interventions seront limitées à 10 minutes.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à nouveau en cette Chambre, afin de participer à ce débat sur le projet de loi C-11 ayant comme titre abrégé Loi de 1989-1990 sur le pouvoir d'emprunt.

• (1540)

Monsieur le Président, je crois qu'il est très important de bien situer le contexte budgétaire actuel afin de bien comprendre l'importance du Budget du ministre des Finances (M. Wilson). Les Canadiens ont un problème grave: une dette publique importante et croissante. D'ici une heure, cette dette augmentera de trois millions de dollars. Dans deux semaines, elle se sera accrue de plus d'un milliard de dollars. Le coût du financement de la dette publique, lui aussi, augmente à un rythme rapide. Il y a seulement 20 ans, les intérêts ne représentaient que 12c. de chaque dollar versé par les contribuables à Ottawa. Quand le gouvernement progressiste conservateur a accédé au pouvoir en septembre 1984, ce chiffre était déjà passé à 32c. Cette année, de chaque dollar d'impôt payé, 35c. serviront aux frais de la dette. La hausse récente des taux d'intérêt illustre bien la vulnérabilité dans laquelle nous place cette dette énorme. En un an seulement, les coûts prévus d'intérêts sur la dette ont augmenté de plus de six milliards de dollars. Rien que cette année, nous paierons 39 milliards de dollars en intérêts, et une montée soudaine des taux d'intérêt aurait des effets dévastateurs.

Monsieur le Président, comment nous sommes-nous retrouvés avec cette dette énorme? Tout simplement, le Canada a vécu au-dessus de ses moyens. La dette nous met dans une position intenable et le gouvernement actuel est déterminé à prendre les mesures qui s'imposent. Ce Budget reconnaît que le maintien des programmes sociaux et du niveau de vie élevé auquel les canadiens tiennent pour eux-mêmes et pour leurs enfants passe par un vigoureux programme de réduction de la dette. Le gouvernement progressiste conservateur a déjà fait des progrès marqués en ce sens. Nous avons réussi à ramener le taux de croissance de la dette de près de 24 p. 100, en 1984, à moins de 10 p. 100 l'an dernier. Malgré ces progrès, la dette continue d'augmenter plus vite que notre revenu national. C'est pourquoi, face à l'urgence de la situation, le ministre des Finances a entrepris cette série de restrictions budgétaires. Nous procéderons à une réduction des dépenses qui touche une vaste gamme de programmes fédéraux.

Le Budget propose également, monsieur le Président, des hausses de recettes concernant l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, de la taxe de vente et le financement du Régime d'assurance-chômage. L'effet de l'ensemble des mesures de ce Budget s'élèvera à plus de cinq milliards de dollars cette année et à neuf milliards l'an prochain. Grâce à ces mesures, le déficit annuel sera réduit de moitié, à 15 milliards de dollars, d'ici 1993-1994. Les besoins financiers, c'est-à-dire l'argent que le gouvernement doit emprunter, seront ramenés de 20 milliards de dollars, cette année, à trois milliards. A mesure que le déficit diminuera, la dette baissera en proportion de notre revenu national.

Monsieur le Président, il n'est pas facile de réduire le déficit, mais le Budget veille à ce que l'ensemble des mesures soit équilibré, tienne compte des situations régionales et impose également le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter.

Voilà pourquoi ce Budget parle de construire pour l'avenir et non d'hypothéquer celui-ci. C'est la raison pour laquelle ce Budget s'attaque fermement aux principaux obstacles qui nous séparent de cet avenir, les problèmes d'une dette croissante. Réussir à réduire la dette semble coûter très cher, mais ce n'est rien en comparaison du prix que nous aurons à payer si nous échouons. Une des mesures de ce Budget, monsieur le Président, qui démontre très bien l'équilibre et l'esprit d'équité de ce Budget et de ce gouvernement, est celle relative au remboursement des allocations familiales, des pensions de sécurité de la vieillesse par les contribuables à revenu élevé. Le gouvernement consacre davantage, 30 millions de dollars en 1988-1989, au soutien direct du revenu des Canadiens et Canadiennes qu'à tout autre programme, et on ne peut réaliser de progrès budgétaires appréciables en laissant de côté ce secteur des dépenses.

Les citoyens canadiens de 65 ans et plus ont le droit à la pension de sécurité de la vieillesse, et les familles ayant des enfants à charge de moins de 18 ans, à des paiements d'allocation familiale. Peu importe l'aide dont ils ont

réellement besoin, ces prestations sont assujetties à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Monsieur le Président, il est proposé dans ce Budget de récupérer les paiements en question, lorsqu'ils bénéficient à des Canadiens à revenu élevé. Ces derniers rembourseront les prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocation familiale, à raison de 15 p. 100 du revenu individuel net, dépassant 5 000$. Les remboursements seront calculés sur la déclaration d'impôt sur le revenu et déductibles dans la détermination du reste de l'impôt à payer.

Le seuil de 50 000$ permet de n'assujettir au remboursement que les prestations reçues par les citoyens canadiens à revenu élevé. Les contribuables à faible et moyen revenus ne seront donc pas touchés.

Cette mesure sera mise en application progressivement sur trois ans. En 1989, les remboursements effectifs ne représenteront que le tiers des sommes remboursables. En 1990, ils représenteront les deux tiers. Les remboursements complets ne seront exigés qu'à partir de 1991.

Une fois le régime en place, 54 000 bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, ayant un revenu élevé, rembourseront la totalité des prestations reçues, et 74 000 en rembourseraient une partie. Dans l'ensemble, monsieur le Président, cela représente 4,3 p. 100 seulement de tous les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse qui seraient touchés, avec 1,8 p. 100 remboursant la totalité des pensions de sécurité de la vieillesse reçues.

Pour ce qui est des allocations familiales, on prévoit que 368 000 familles à revenu élevé rembourseront la totalité des allocations reçues, et que 167 000 en rembourseront une partie. Dans l'ensemble, les allocations familiales d'environ 14 p. 100 des bénéficiaires seront touchées.

Cette mesure respecte le caractère universel de ces programmes de transfert. Toute personne admissible continuera de bénéficier des prestations, peu importe son revenu. Les personnes qui ont le plus besoin d'aide, monsieur le Président, continueront de conserver la totalité de leurs prestations. On préserve ainsi les filets de sécurité sociale, tout en contribuant à donner aux programmes sociaux une assise financière saine pour l'avenir.

Monsieur le Président, nous avons vu en cette Chambre, tout dernièrement, l'ardent défenseur de la veuve et de l'orphelin, le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), se lever pour défendre les riches et ainsi abandonner ceux qu'il prétendait depuis longtemps défendre.

Nous avons vu, monsieur le Président, les mêmes réactions de députés libéraux et néo-démocrates, ces Robin des Bois, monsieur le Président, se lever à la Chambre et protéger et défendre ce qu'ils ont l'habitude de considérer comme étant des riches. Monsieur le Président, des hypocrites! Et la population canadienne, monsieur le Président, a été témoin de cette hypocrisie.

Et que dire—je ne pourrais le passer sous silence aujourd'hui—de la dernière tentative, une fois de plus, du Sénat libéral, de vouloir se soustraire à la volonté du peuple, exprimée démocratiquement, le 21 novembre dernier, en répétant des gestes qui pourtant, monsieur le Président, sont inacceptables par la population. Ceci nous démontre bien la rage et la frustration de gens d'une époque qui n'est pas si lointaine, qui ont été les artisans de la situation financière actuelle du Canada, qui croient que le pouvoir leur appartient de droit divin, se servant du prétexte de la tradition pour fouler aux pieds l'expression démocratique de tout un peuple.

Ceci nous démontre également, monsieur le Président, la nécessité de faire le ménage là-dedans. Lorsque l'on entend, comme ce matin à la radio, le sénateur Gigantès, faire des déclarations, et je reprends ses termes: «Nous voulons donner une leçon au gouvernement, lui faire savoir que c'est vilain.»

• (1550)

Monsieur le Président, ce n'est pas vilain de servir le peuple et de prendre ses responsabilités en tant que gouvernement, et nous n'avons surtout pas de leçon à prendre de ces gens-là. C'est une prise d'otage et les otages, encore une fois, c'est la population canadienne.

Il ne fait jamais plaisir à personne, à aucun Canadien, à aucune Canadienne de se faire prendre de l'argent dans leurs poches pour payer des dettes. Cela ne me fait pas plaisir non plus et on ne doit surtout pas s'attendre à ce qu'on crie de joie et qu'on s'exclame de joie devant cette situation. Cependant, monsieur le Président, je mise sur la maturité de la population canadienne et des gens de ma circonscription qui comprennent très bien la situation, qui en connaissent très bien les causes et qui sont satisfaits des performances du gouvernement et de son ministre des Finances qui, au lieu de prendre des mesures ponctuelles et de cacher la vérité, comme l'ont fait nos prédécesseurs, propose des solutions qui feront en sorte de protéger et de garantir notre avenir à nous tous, et d'atteindre ce haut niveau d'excellence comme nous sommes capables de le faire.

L'excellence, monsieur le Président, n'est jamais donnée. Elle est la récompense de durs labeurs. Seule une grande force de caractère permet de persévérer, de déployer des efforts dont on ne perçoit pas les effets, lesquels semblables au mouvement d'une aiguille d'une montre progressent inlassablement mais imperceptiblement.

Atteindre un haut niveau d'excellence est chose malaisée et de le maintenir est encore plus ardu, car la recherche de l'excellence implique l'idée de dépassement continuel.

Voilà, monsieur le Président, la vraie tradition à laquelle les Canadiens et les Canadiennes sont attachés, des valeurs d'excellence, des valeurs de démocratie et ce désir de pouvoir concevoir un avenir meilleur et prospère. Et ce Budget permettra à ce pays de se redonner cette marge de manoeuvre nécessaire au maintien des programmes sociaux et de notre qualité de vie.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Pour la période des questions et des observations, la parole est au député de London-Est.

M. Fontana: J'ai écouté avec intérêt les commentaires du député sur le budget, et surtout sur la façon dont le gouvernement juge la situation.

Le député peut-il préciser pourquoi on ne peut pas blâmer le gouvernement actuel pour tout le déficit et le doublement de la dette survenus au cours des cinq dernières années.

Comme mon collègue l'a mentionné, la dette de notre pays est passée de 140 à 370 milliards de dollars au cours des six années d'expansion économique exceptionnelle que la majorité des régions et des habitants du Canada viennent de connaître. Au lieu de les assumer lui-même, le gouvernement veut maintenant faire supporter les conséquences de sa mauvaise administration des ressources aux contribuables et en particulier à ceux dont les revenus sont moyens et dont le fardeau fiscal a déjà augmenté d'environ 2 000 dollars au cours des cinq dernières années.

Comment le député peut-il oser dire que le problème vient du fait que les Canadiens sont insatiables et vivent au-dessus de leurs moyens et que tout le monde doit se serrer la ceinture, alors que le gouvernement a réussi à doubler la dette du Canada en cinq ans? Si le député peut répondre à cette question, j'en aurai une autre à lui poser.

[*Français*]

M. Robitaille: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de ses commentaires, de sa question. Ce que je lui dirai, c'est que le dernier gouvernement libéral a fait augmenter les dépenses au titre des programmes d'en moyenne 15,1 p. 100 par année. Nous avons ramené, à titre de gouvernement, ce taux de croissance à 5 p. 100 au cours de notre premier mandat. De 1988 à 1993, les dépenses n'augmenteront que de 3,9 p. 100 par année.

Lorsque l'honorable député—ce n'est pas la première fois que cela arrive, monsieur le Président, lors de mon dernier discours en cette Chambre, on m'avait posé la même question et je vais lui redonner la même réponse—semble dire que la dette a augmenté de près de 100 milliards, je lui rappellerai que malgré le fait que nous avons réduit le déficit de 10 milliards, monsieur le Président, il en reste toujours bien 28 milliards qui s'accumulent et qui vont se greffer à la dette nationale.

Le taux de croissance, monsieur le Président, de la dette publique a été ramené de 24 p. 100 qu'il était en 1984 à moins de 10 p. 100 l'an dernier. Pour la première fois en quinze ans le taux de croissance de la dette n'a pas dépassé 10 p. 100. Je crois que c'est une réponse très valable. De plus, je m'amuse beaucoup, monsieur le Président! Je m'amuse beaucoup parce que l'honorable député semble me dire que nous faisons porter le fardeau de la dette sur le dos des gens à revenus moyens. Ça me fait rire un petit peu, monsieur le Président, parce que j'ai en main un article de l'ex-candidate libérale de ma circonscription. Je pense qu'il va être en mesure d'expliquer clairement ce que l'honorable député veut me dire. J'en lirai juste un petit bout. M^me^ Brouillette, qui était candidate libérale, a dit: «Je ne suis pas fiscaliste, mais je suis entièrement contre la politique conservatrice qui s'installe entre les riches et les pauvres, en faisant profiter ces derniers.» Imaginez-vous, monsieur le Président! Je pense que c'est éloquent. On nous accuse continuellement de faire porter le fardeau de la dette au détriment des pauvres. L'honorable député se lève en cette Chambre, et il dit: On le fait porter par les gens à moyen revenu. Une ex-candidate libérale, mais une bonne amie du député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), déclare dans les journaux que le gouvernement conservateur est un Robin des Bois, et que c'est inacceptable. Il n'y a plus rien à comprendre, monsieur le Président. Je terminerai tout simplement là-dessus.

[*Traduction*]

M. Fontana: Je ne suis pas sûr que le député a répondu à ma question. Je devrais peut-être laisser d'autres députés la lui poser de nouveau.

A la réunion du comité des finances, hier soir, M. Peters, vice-président principal de la Banque Toronto-Dominion, a déclaré que les pratiques monétaires et les emprunts du gouvernement avaient ajouté 5 milliards de dollars au déficit en 1988. En maintenant les taux d'intérêt à 2 ou 3 p. 100 au-dessus de ceux des États-Unis, le gouvernement a payé plus cher ses emprunts sur les marchés monétaires, c'est pourquoi le déficit a augmenté de 5 milliards de dollars. C'est de la mauvaise gestion.

Le compte rendu prouvera que cette augmentation du déficit est attribuable à la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement selon cet expert, et le gouvernement ose maintenant demander aux Canadiens à revenus moyens et faibles de payer pour ses erreurs. S'il revient à la charge en 1989 avec une nouvelle loi portant pouvoir

d'emprunt, le gouvernement pénalisera encore les gens à revenus moyens.

Selon le député, quel effet la politique des taux d'intérêt élevés de son gouvernement a-t-elle eu sur le déficit?

[*Français*]

M. Robitaille: Monsieur le Président, je rappellerais, en débutant, à l'honorable député qu'en 1982, le taux d'inflation était de 11 à 12 p. 100.

L'honorable député fait allusion à la question des taux d'intérêt; il se rappellera que dans mon exposé j'ai bien dit que dans la situation budgétaire actuelle nous sommes très sensibles et très à la merci des taux d'intérêt. Je pense que je l'ai déjà mentionné de façon très claire. La question des taux d'intérêt fait en sorte. . . et c'est là, je pense, monsieur le Président, que l'on voit la vulnérabilité, le danger que causent le déficit actuel et notre dette nationale, avec la question des taux d'intérêt. Monsieur le Président, en ce qui a trait à la dette nationale, nous n'avons plus de marge de manoeuvre, et les mesures qui sont prises dans ce Budget-là ont pour objet de nous redonner cette marge de manoeuvre nécessaire à vouloir faire en sorte de se protéger contre des hausses soudaines des taux d'intérêt.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Avant de donner la parole à l'honorable député de Prince-Albert (M. Funk), je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois donc faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Cape Breton Highlands—Canso (M. LeBlanc)—L'Accord de libre-échange—L'interprétation des subventions injustes—La participation des provinces aux négociations—La position du gouvernement; l'honorable député de Egmont (M. McGuire)—Le Budget—Les conséquences de la fermeture de la base des FC à Summerside (Î-P-É); l'honorable député de Halifax (M^me^ Clancy)—La condition féminine—Le financement de l'organisme «REAL Women».

• (1600)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT, 1989-1990

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme je l'ai précisé avant l'intervention du député de Terrebonne (M. Robitaille), les discours seront maintenant de dix minutes.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui devrait permettre au gouvernement de mettre en oeuvre son plan budgétaire, mais je suis moins heureux d'avoir à parler du budget même.

Ce budget nous a été présenté par la rangée des millionnaires au milieu de la nuit. Le gouvernement nous initie au monde merveilleux du libre-échange où les Canadiens ordinaires paieront 1 700$ de plus en impôts et où les grosses entreprises dirigent tout. Même les amis du gouvernement qui s'occupent de prévisions économiques affirment que ce budget provoquera une récession qui frappera tous les Canadiens.

Les députés d'en face savent que ma circonscription était autrefois représentée par feu John Diefenbaker. Il est évident que le gouvernement a renoncé à la philosophie de John Diefenbaker pour s'inspirer de celle de Margaret Thatcher. Lors des prochaines élections, les paroles célèbres de John Diefenbaker qui disait que les conservateurs n'étaient pas protégés par les lois électorales, mais par les lois sur les espèces en voie de disparition, seront plus vraies que jamais.

Dans l'Ouest, tous ceux qui ne peuvent pas voter néo-démocrate voteront pour le Reform Party ou pour le Parti libéral. Il y aura très peu de conservateurs. Je suis profondément irrité et dégoûté de voir l'orientation que prend le gouvernement. On a nettement l'impression que le Parti conservateur, que les gens de l'Ouest ont choyé quand il était dans l'opposition, leur a tourné le dos depuis qu'il est au pouvoir.

Ce que je reproche au budget, c'est qu'il est le fruit d'une démarche économique idiote. Tous les Canadiens admettent que l'ampleur de la dette pose un problème et que nous ne pouvons pas indéfiniment dépenser de l'argent qui ne rentre pas. Nous voulons tous avoir les moyens de financer les futurs programmes.

Je crois toutefois que pour résoudre un problème de ce genre, il faut offrir des possibilités à ceux qui n'en ont pas et qui ne paient pas d'impôts. Le gouvernement devrait offrir des possibilités à ceux qui sont incapables de lancer des entreprises ou de créer des emplois, pour leur permettre d'avoir l'avenir qu'ils désirent.

Il y a bien des gens de ma circonscription qui voudraient faire davantage, mais le gouvernement les en a empêchés.

Ainsi, le secteur coopératif peut faire beaucoup. Une proportion de 43 p. 100 des Canadiens font partie d'une coopérative et 70 000 personnes travaillent pour des coopératives. Les coopératives financières ont des avoirs de 60 milliards de dollars, alors que les coopératives de détail ont des ventes de 16 milliards. Il s'agit d'un secteur important de l'économie qui pourrait contribuer largement à veiller à ce que le développement soit soutenu dans les agglomérations et les régions touchées par l'Accord de libre-échange.

Le secteur coopératif cherchait de l'aide au niveau des dividendes. Pour le moment, les gens n'ont pas intérêt à investir dans des coopératives, par rapport à d'autres entreprises.

Le secteur des coopératives d'habitation s'est senti trahi lorsque les 5 000 logements promis ont été réduits à 1 800. Le secteur coopératif a été déçu par l'inaction du gouvernement après que les ministres responsables de ce secteur ont déclaré que les coopératives de santé et de travailleurs pouvaient permettre d'économiser de l'argent et de sauver des emplois au pays.

On a sabré dans l'aide officielle au développement, alors que le secteur coopératif a joué un rôle-clé dans la prestation de l'aide internationale et l'établissement de liens entre les Canadiens et les habitants d'autres pays. Ce secteur a voulu s'assurer que le Canada apporterait sa contribution à la collectivité mondiale. Nous ne pouvons pas continuer à prospérer en tant que nation si nous réduisons nos voisins à la pauvreté.

Le secteur du développement communautaire souhaiterait apporter sa contribution lui aussi. L'on pourrait penser qu'un gouvernement conservateur qui croit en l'autonomie et en l'initiative chercherait à encourager les groupes qui aident les gens à se tirer eux-mêmes d'affaire. Or, le gouvernement a sabré dans les programmes du Secrétariat d'État qui permettent à ces groupes de s'organiser.

Le gouvernement a aussi réduit les EDER. Le président du Comité des finances a déclaré que, d'après le livre bleu, le développement régional n'avait pas fait l'objet de compressions. Or, en consultant le livre bleu, j'ai découvert que le budget du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie avait été amputé de 150 millions. Les fonds destinés aux EDER ont été réduits de 50 millions. Les subventions et les contributions au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest ont diminué de 40 millions. Je comprends que les conservateurs font des économies pour financer leur prochaine campagne électorale, mais ce n'est pas cela qui va aider les collectivités.

Les ententes antérieures ont beaucoup aidé à développer certains secteurs dans ma circonscription, dont la foresterie, la pêche de l'intérieur et le tourisme. Elles ont aidé les collectivités à tirer parti des possibilités.

Enfin, je veux parler de ma circonscription de Prince Albert—Churchill River. Nous voulons certes contribuer davantage, car c'est l'une des plus belles régions du pays et elle peut produire beaucoup de richesses. Ma circonscription englobe la moitié de la superficie de la province.

Mais qu'a fait le gouvernement pour Prince-Albert—Churchill River? Il ne s'est pas attaqué aux taux d'intérêt qui détruisent les petites entreprises. Or, comment peuvent-elles créer des emplois si les taux d'intérêt continuent d'augmenter? Comment les agriculteurs peuvent-ils emprunter de l'argent pour produire des récoltes, financer leur nouveau matériel et améliorer leurs exploitations agricoles si le gouvernement continue de hausser les taux d'intérêt?

La semaine dernière, je me trouvais dans ma circonscription. J'y ai vu non seulement des incendies de forêt, mais aussi des vents de poussière comme je n'en avais pas vu depuis quarante ans. Même les aînés ont dit qu'ils n'avaient pas vu autant de poussière pendant les dures années trente.

Non seulement le gouvernement n'a pas décidé comment il réagirait face à cette sécheresse éventuelle, mais il n'a même pas fini de régler les indemnités qu'il devait verser aux victimes de la dernière sécheresse. Il n'a pu remettre que 425$ sur les 850$ promis. Pour le reste, il tente de l'arracher aux trésors provinciaux, qui sont à sec.

Au moment où les agriculteurs de ma circonscription, en Saskatchewan, demandent une aide financière au gouvernement, celui-ci est encore en train de nettoyer le gâchis qu'il a causé l'année dernière.

Je me trouvais à Rosthern, la ville natale du député de Surrey—White Rock (M. Friesen). C'est là que j'ai fait mes études secondaires. . .

M. Friesen: Difficile à imaginer.

M. Funk: J'ai entendu le premier ministre (M. Mulroney) dire qu'on pourrait toujours compter sur le Parti conservateur pour appuyer les agriculteurs du Canada, car il l'a toujours fait et il le fera toujours. Il a ajouté que les conservateurs fourniraient deux fois plus d'argent que n'importe quel gouvernement néo-démocrate.

Les néo-démocrates ne resteraient pas ici, avec la menace d'une nouvelle sécheresse, à essayer encore de régler la pagaille créée par le dernier paiement aux producteurs victimes de la sécheresse.

Une autre coupure qui concerne ma circonscription est celle qui frappe la remise en état des embranchements ferroviaires. On a procédé à une coupure de 48 millions de dollars dans ce domaine. Pendant les élections, les candidats conservateurs de ma circonscription ont promis que la subdivision ferroviaire allant à Paddockwood et la ligne de Holbein à Shellbrook seraient modernisées si un gouvernement conservateur était réélu. Les plates-formes existent déjà mais elles ont besoin d'être renforcées avec de l'acier résistant. Cela a été supprimé du budget. C'est une autre promesse aux agriculteurs de ma circonscription qui n'a pas été tenue.

Ensuite, il y a les modifications apportées au programme de l'assurance-chômage. Il y a beaucoup de chômage saisonnier dans ma circonscription et les coupures annoncées récemment par le gouvernement se traduiront par une perte de 3,5 millions de dollars pour ces chômeurs.

La taxe sur les produits et services aura de graves conséquences sur une circonscription comme la mienne. Les produits et les services coûtent déjà deux fois plus cher dans les localités isolées. Le gouvernement va ajouter ces frais pour ces gens qui n'en ont pas les moyens et qui payent déjà plus que les autres Canadiens.

Le secteur coopératif veut apporter son aide ainsi que le secteur du développement communautaire. Les habitants de Prince-Albert—Churchill River veulent aider à maîtriser le déficit. Mais nous ne pouvons pas le faire si le gouvernement continue à nous couper l'herbe sous le pied.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de dire quelques mots dans ce débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

J'ai écouté avec intérêt ce que les députés d'en face ont dit à propos de la responsabilité financière. Ils peuvent peut-être parler à leurs amis à l'autre endroit et leur inculquer quelques principes de responsabilité financière. Chaque minute où ils empêchent l'adoption de ces mandats est autant de temps où ils privent de leur argent les personnes âgées et ceux qui travaillent pour le gouvernement et dépendent des chèques de celui-ci. Voilà comment ils peuvent promouvoir la responsabilité financière dans notre pays. Ce qui est en discussion, c'est une autorisation d'emprunt pour le gouvernement du Canada. Les députés de l'opposition nous ont pas mal critiqués en demandant comment nous nous sommes trouvés dans cette situation. Ce qu'il faut signaler, c'est que le gouvernement du Canada doit emprunter pour faire face à ses obligations.

• (1610)

Comme il était dit dans l'exposé budgétaire, le déficit de l'exercice en cours va atteindre 30,5 milliards de dollars. Je trouve cela tout à fait remarquable, étant donné la poussée à la hausse des taux d'intérêt et les obligations énormes de l'État fédéral. Ce chiffre est à rapprocher des 38 milliards de déficit annuel dont nous avons hérité en 1984.

Il importe donc de prendre quelques instants pour voir comment nous nous sommes trouvés dans cette situation. Comment se fait-il que nous empruntions 30 milliards cette année? Comment se fait-il qu'il ait fallu emprunter 38 milliards en 1984-1985?

M. Malone: C'était à cause des libéraux.

M. Nicholson: Le député de mon parti dit que c'est à cause des libéraux. Bien sûr, ce sont les membres de ce parti qui en sont responsables.

Le calcul des députés d'en face est fort clair. Ils espèrent qu'après quatre ans de gouvernement conservateur, les Canadiens auront oublié. Je vais leur faire un tableau.

M. Duhamel: Assez de prétextes.

M. Nicholson: Le fait est que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en septembre 1984, le déficit se situait à 200 milliards. C'est un fait et non une remarque partisane.

M. Duhamel: Vérifiez vos chiffres.

M. Nicholson: Les Canadiens ne se laissent pas leurrer. Ils sont trop malins. Ils savent que sur 200 milliards, les seuls intérêts représentent 20 milliards la première année, et 25 milliards la deuxième. La dette a aujourd'hui dépassé les 300 milliards. Tout cela à cause du gouvernement précédent.

M. Duhamel: Vous l'avez doublée en quatre ans.

M. Nicholson: Je vais exposer un autre fait, monsieur le Président. En ce moment, chaque cent dépensé en programmes par le gouvernement est couvert pendant l'exercice par la population. Tous les emprunts contractés vont au service de l'héritage libéral que nous avons trouvé en 1984—chaque cent y est consacré.

Passons aux néo-démocrates. Pendant toutes ces années, ils ont applaudi à tout rompre les libéraux pendant qu'ils accumulaient cette dette. Les libéraux ont été acclamés par les néo-démocrates.

M. Duhamel: Les gens l'ont oublié la dernière fois, mais ils ne l'oublieront pas cette fois-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Niagara Falls.

M. Nault: Il devrait sauter les chutes en baril.

M. Nicholson: Je parlais seulement du jeu des députés d'en face. Je considère de mon devoir en tant que député responsable de la circonscription de Niagara Falls de rappeler sans cesse aux Canadiens comment nous en sommes arrivés là. J'ai le devoir de leur rappeler que nous sommes dans un tel pétrin financier parce que le gouvernement précédent s'est chargé de sociétés d'État. Le principe était alors que le gouvernement fédéral se devait d'acquérir toute société déficitaire.

M. McCurdy: Et de vendre toute société prospère.

M. Nicholson: Nous avons vu des sociétés d'État perdre des milliards de dollars. Il y a eu des questions comme les crédits d'impôt à la recherche scientifique que les hauts fonctionnaires du ministère des Finances disaient faire problème. Le gouvernement a perdu des millions de dollars, mais il n'a pas voulu reconnaître son erreur.

Nous avions jusqu'en 1984 un gouvernement qui ne pouvait pas administrer une loterie sans perdre des millions de dollars. C'est probablement un fait unique dans toute l'histoire du monde civilisé. Toutefois, c'est ce que nous a laissé le gouvernement précédent. Je suis ravi de rappeler aux députés comment nous sommes arrivés là où nous sommes aujourd'hui.

Les Canadiens et les députés d'en face se rendent compte, je crois, que les seules personnes à avoir une attitude responsable à l'égard des finances de notre pays sont des gens comme le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson).

Je peux vous expliquer, monsieur le Président, pourquoi je crois que les députés d'en face sont de cet avis. Il y a environ deux semaines, vous vous en souvenez sans doute monsieur le Président, ils réclamaient à tue-tête la démission du ministre des Finances. Ils ne voulaient pas parler du budget, ils s'entêtaient à exiger la démission du ministre des Finances. Je sais ce qui s'est passé. Ils sont retournés chez eux en fin de semaine et leurs électeurs leur ont dit qu'ils faisaient fausse route. Ces députés se sont aperçu que les Canadiens ne voulaient pas perdre le ministre des Finances.

M. McCurdy: Vous avez raison. Ils voulaient que tout le gouvernement démissionne.

M. Nicholson: Les Canadiens voulaient garder le ministre des Finances. Ils ne voulaient pas se retrouver dans la même situation qu'avant 1984. Il n'en était pas question. Depuis, nous n'avons pas entendu un seul mot à ce sujet de la part des députés de l'opposition. C'est qu'ils savent, comme tous les Canadiens je crois, que le ministre des Finances est le seul homme capable, avec l'appui du premier ministre et de notre parti, de remettre les finances du pays sur la bonne voie, comme cela aurait dû être fait pendant les années 1970.

M. McCurdy: C'est quand même drôle que vous parliez de voie.

M. Nicholson: Je ne voudrais pas donner l'impression que je rejette tout le blâme sur le Parti libéral. Je voudrais faire quelques commentaires sur mes collègues du Nouveau Parti démocratique. Je suis sûr qu'à leur congrès d'investiture, comme à tous les congrès que le NPD a tenus par le passé, on trouvera à l'ordre du jour la question suivante: «Pourquoi perdons-nous tout le temps?» Je suis convaincu que les membres du NPD étudient cette question à tous les colloques et ateliers auxquels ils assistent. Je vais leur donner quelques conseils. Je n'hésite jamais à donner des conseils aux membres du NPD parce que je sais qu'ils ne les écouteront pas. Les néo-démocrates pourraient réfléchir à ceci. Les Canadiens sont trop intelligents pour croire qu'un gouvernement peut continuer à consacrer de plus en plus d'argent même à des projets utiles sans jamais accroître les recettes de l'État. La plupart des Canadiens savent que cela ne marchera pas.

Je me souviens que, pendant la campagne électorale, le NPD a cessé de parler de l'Accord de libre-échange. Pour expliquer ce fait, un journal rapportait que le siège social du NPD s'était rendu compte que les Canadiens estimaient que le NPD ne s'y connaissait pas tellement en économie, de sorte qu'il était préférable de ne pas parler de libre-échange. Cela m'a fait chaud au coeur, parce que je savais que, si je vivais assez vieux, j'entendrais bien une déclaration du siège social du NPD avec laquelle je serais d'accord. Ils ne s'y connaissent pas tellement en économie. Le député assis au bout de la Chambre formule toutes sortes de prédictions sur la disparition du Parti conservateur. Il n'a qu'à se regarder dans une glace pour découvrir ce qui les attend lui et son parti. Tant que la Chambre existera, ils sont voués à camper à l'autre extrémité, car ils n'ont pas encore compris que la responsabilité financière est un facteur de réussite en politique. C'est parce que notre parti l'a compris qu'il va continuer d'occuper les banquettes ministérielles.

C'est au gouvernement et à notre parti qu'il incombe de s'attaquer au problème de la dette. Nos honorables vis-à-vis n'ont par exemple pas encore compris que dès l'instant où ils naissent, les petits Canadiens contractent une dette de 12 000$. Au lieu de proposer des solutions constructives quant à la façon de régler ce problème, ou encore d'appuyer le ministre des Finances qui s'efforce de remettre le pays dans la bonne voie, ils font tout pour empêcher le gouvernement de réduire ses dépenses. Ils font tout également pour l'empêcher d'augmenter ses revenus. Ce qu'ils voudraient, au contraire, c'est qu'ils hypothèquent l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Ils devraient avoir honte. Je ne crois pas que les Canadiens le supportent encore bien longtemps.

A mon avis, le gouvernement a été élu pour prendre des décisions difficiles. Nous avons été élus pour prendre des décisions justes. Je sais qu'il n'est pas facile pour qui que ce soit de ce côté-ci de la Chambre de ne pas accroître les dépenses dans certains domaines que nous croyons tous utiles. Nous nous faisons difficilement à l'idée de hausser les impôts des Canadiens, mais je crois que ceux-ci nous ont élus pour cela. Nous avons obtenu un mandat qui est à la fois difficile et juste. Nous sommes chargés de mettre de l'ordre dans les affaires fiscales de notre pays. C'est exactement ce qu'a fait le ministre des Finances.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis enchanté de participer aujourd'hui à l'examen du projet de loi C-11. Je me propose en l'occurrence de partager avec tous les députés certaines observations que m'ont transmises mes électeurs depuis quelques mois, notamment au sujet du Budget.

Au cours de la campagne électorale, la principale question qui revenait sans cesse sur le tapis était celle de l'honnêteté et de l'intégrité du gouvernement. Alors que je faisais du porte à porte, c'était là le sujet que mes électeurs abordaient de loin le plus fréquemment. Franchement, et je dis cela en toute sincérité, les Canadiens commencent à perdre confiance dans les partis politiques et les hommes politiques en général.

• (1620)

Ils m'ont également parlé du discours du Trône. Ils trouvent, sans être pour autant d'allégeance libérale, que le discours du Trône renferme des tas de vieilles idées ressassées, qu'il contient maints énoncés présentés de façon à faire voir le gouvernement sous un jour meilleur.

Ainsi, avant les élections, nous avions entendu parler du Centre de développement durable. Nous l'avons de nouveau entendu mentionner dans le discours du Trône. Or, nous avons eu beau scruter le Budget, nous n'en avons encore trouvé trace nulle part. Ces derniers temps, nous n'avons pas entendu parler non plus du Centre national pour le contrôle des maladies que le gouvernement avait promis au Manitoba, ni du centre de recherche en gérontologie, ni du centre en recherche diagnostique à l'hôpital Saint-Boniface. Nous nous demandons ce qui a bien pu advenir de tous ces magnifiques projets, car à dire le vrai, de nombreux Manitobains avaient espéré que le gouvernement les réaliserait.

En quoi consiste le budget? Des habitants de ma circonscription et des gens avec lesquels je me suis entretenu dans tout le pays ont dit qu'il s'agissait de la pire razzia fiscale à laquelle on ait jamais procédé au Canada. C'est là un budget de promesses violées et de déclarations trompeuses. Quelle vision y a-t-il dans le discours du Trône ou dans le budget? Quelles consolations y a-t-il pour les Canadiens, les pauvres, la classe moyenne, les travailleurs âgés, les personnes âgées, les étudiants, les femmes et les chefs de famille monoparentale? Quelles raisons ont-ils d'espérer, d'avoir confiance dans un avenir meilleur? Manifestement, mesdames et messieurs, ce n'est pas le gouvernement qui va les aider à cet égard.

Dans ce budget, le gouvernement viole des promesses et induit les Canadiens en erreur. Il est d'ailleurs passé maître dans cet art. Permettez-moi de vous faire part de certains cas qui sont de notoriété publique. Le Parti conservateur affirme que le déficit était supérieur à 38 milliards de dollars en 1984. Il oublie de rappeler aux Canadiens, cependant, qu'il a été au pouvoir pendant plus de la moitié de l'année. Bien entendu, il prétendra que sans cela, ce déficit aurait été encore plus important. Avant les élections, le premier ministre (M. Mulroney) a prétendu qu'on avait jugulé le déficit. Eh bien, il a oublié de préciser que les conservateurs avaient doublé la dette. Ils auront doublé cette dette en cinq ans. Le déficit est

supérieur à l'heure actuelle à ce qu'il était l'année dernière et il équivaut pratiquement à celui de l'année précédente.

Les députés conservateurs aiment s'enorgueillir de la création de 1,5 million d'emplois mais ils refusent de nous préciser dans quels secteurs ces emplois se trouvent et dans quelle proportion il s'agit d'emplois à temps partiel. Ils ne nous disent pas combien d'emplois ont été supprimés durant la même période et de quel type d'emplois il s'agissait. Vous savez, monsieur le Président, ils adorent blâmer les libéraux. Ils l'ont encore fait tout à l'heure. Je connais un jeune homme qui éprouve certains problèmes à l'heure actuelle et qui aime à dire que ce n'est pas vraiment de sa faute, mais bien celle de ses parents qui l'ont élevé d'une certaine façon. Eh bien, mesdames et messieurs, si les ministériels ne pouvaient blâmer les libéraux, je crois que la plupart d'entre eux pourraient réduire leur discours de moitié, et en toute franchise, la moitié d'entre eux n'auraient rien à dire.

Des voix: Bravo!

M. Duhamel: C'est le même gouvernement qui a tenté de désindexer les pensions de vieillesse. Il n'a pu y parvenir, car les intéressés s'y sont opposés. Je suis fier que les personnes âgées y soient parvenues. Or, voilà que le gouvernement propose un programme plus astucieux grâce auquel il récupère sous forme d'impôts certaines prestations. Qu'en pensent les gens? A première vue, on se réjouit de cette mesure, mais, à bien y penser, on se rend compte que, si le gouvernement changeait un tant soit peu ce chiffre, l'inflation réduirait en gros de moitié l'impact de cette mesure.

Nous savons que le gouvernement peut changer ce chiffre n'importe quand et, bien entendu, les Canadiens s'y attendent. Ils se rappellent que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a dit qu'on ne toucherait pas à l'assurance-chômage. Voilà ce que j'appelle une déclaration trompeuse. On n'a pas touché à l'assurance-chômage, on l'a dénaturée, on l'a démolie. Ce sont maintenant les travailleurs et les chômeurs qui doivent en faire les frais.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a reçu beaucoup de félicitations de ses collègues et je comprends qu'ils l'aient en si haute estime. Mais ce ministre, en qui certains voient l'honnêteté faite homme, a déclaré pendant la campagne électorale que les promesses des conservateurs n'étaient pas des promesses, mais des engagements. Ces engagements étaient prévus dans le cadre financier du gouvernement. J'invite le ministre et ses collègues à aller le dire aux femmes à propos des services de garderies. Allez donc le dire aux Canadiens. Demandez-leur s'ils croient qu'il s'agissait de promesses ou d'engagements. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a déclaré que VIA Rail serait amélioré, que VIA Rail avait un avenir prometteur. On sait ce qui s'est passé. C'était une autre déclaration trompeuse, une autre déclaration sans lendemain. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'Air Canada n'était pas à vendre. Or, les conservateurs en ont vendu la moitié et ils s'apprêtent à vendre l'autre.

Le premier ministre a dit que son gouvernement augmenterait l'aide extérieure et il l'a réduite. Nombre de ministres ont dit que le développement régional ne subirait pas de compressions. Si vous le croyez, vous n'étiez pas à la période des questions aujourd'hui et vous ne portez pas attention à ce qui se passe dans l'Ouest.

Le gouvernement a dit qu'il serait juste. Nous venons de l'entendre dire par un député ministériel. Allez demander aux gens de Summerside si le gouvernement est juste. Demandez-le aux gens de Portage-la-Prairie, aux gens de toutes les collectivités du Canada.

Qu'a fait le gouvernement pour respecter son engagement dans le domaine de l'habitation? Rien. Qu'a-t-il fait à Radio-Canada? Des restrictions jusqu'à ne lui laisser que la peau et les os. Qu'a-t-il fait aux Postes? Réduit le service. Ses privatisations et déréglementations massives vont nous causer toutes sortes de difficultés.

Voyez dans le domaine de la santé et de l'éducation, les réductions dans les paiements de transfert, les réductions dans la formation et le recyclage, les réductions ou blocages dans l'aide aux étudiants. Le gouvernement n'a rien fait qui vaille dans le domaine de l'éducation. Je me demande quelles raisons un député ministériel peut bien avoir de se vanter. Je n'oserais pas. J'aurais honte de le faire.

Les Canadiens commencent à réagir au budget. Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que la réaction sera forte quand ils verront plus clairement l'incidence massive du budget pour eux. Ils se feront entendre. Certains d'entre nous pensent que c'est délibérément qu'il leur a été distribué un flot d'information, pour les embrouiller. Nous citons des chiffres énormes qui ne leur disent pas grand-chose. Quand les Canadiens

verront clair dans tout cela, prenez-en ma parole, leur réaction dépassera tout ce que vous pouvez imaginer.

Le gouvernement a le front de qualifier sa campagne publicitaire d'éducative. Nous savons tous que ce n'est pas une campagne éducative. Disons-le, c'est de la propagande.

C'est de la propagande de nous faire sentir coupables d'avoir le niveau de vie que nous avons gagné et tous ces programmes sociaux. Les députés ministériels ne disent pas qu'un certain nombre de pays investissent une plus grande partie de leur richesse dans les programmes sociaux. Ils essaient de nous dresser les uns contre les autres pour en sortir vainqueurs.

La razzia fiscale est massive et injuste; le 1 p. 100 des catégories supérieures gagnent 3 570$, les 10 p. 100 des catégories inférieures, 90$. Le revenu disponible moyen a baissé de 1,4 p. 100 depuis 1984. Des contribuables ont subi des hausses d'impôt de plus de 60 p. 100. Les conservateurs qui prétendent que l'éducation est la pierre angulaire de la société de concurrence ont effectué des compressions radicales dans ce domaine. Ils l'ont fait sauvagement.

[*Français*]

Monsieur le Président, si on regarde, par exemple, le domaine de l'éducation, surtout le transfert des fonds, on note qu'en 1985, il y a eu une coupure qui dépassait les huit milliards de dollars qui affectait les domaines de la santé et de l'éducation. Une autre coupure, récemment, nous amènera sans doute à quatre milliards de dollars. Dans le domaine de la formation et du recyclage, on note que l'on a redirigé au-delà de 200 millions de dollars qui étaient destinés à des collèges communautaires. Dans le domaine de la recherche et du développement, même s'il y a eu des augmentations, récemment, on ne dépense que la moitié de ce que font les États-Unis, la Suède et le Japon. Dans le domaine de l'aide aux étudiants, écoutez, on a gelé l'aide aux étudiants, et on n'a pas changé les critères, depuis 1984. Dans le domaine de l'alphabétisation, par exemple, on annonce une subvention de 110 millions de dollars, mais on oublie de nous dire que ce sera dépensé pendant quatre à cinq ans, pour cinq millions de Canadiens.

Donc, cela représente quelques dollars par individu qui ont besoin de tout cela. On parle de plafonner les octrois pour nos peuples autochtones pour l'éducation postsecondaire. On vient d'éliminer l'instruction que l'on donnait aux nouveaux Canadiens et l'apprentissage des langues que ceux-ci recevaient. Et puis il y a des réductions et des coupures, je dois ajouter, dans le domaine du multiculturalisme, des groupes qui représentent les femmes, des langues officielles et encore, une autre fois, pour nos peuples autochtones. Et il y a des éléments très importants dans le domaine de l'éducation.

• (1630)

Je termine donc, monsieur le Président, en vous disant que l'honnêteté, l'intégrité de ce gouvernement est en question. Il y a un cynisme croissant qui se répand à travers le Canada et, je vous le dis avec toute sincérité, ce qui est arrivé, c'est un déplacement: les coupures déplaceront les taxes sur le dos des citoyens, dans les provinces et dans les territoires, et on verra que les individus auront plus à payer, beaucoup plus à payer!

Et je vous jure, et je le sais, que ces Canadiens et Canadiennes se lèveront et s'opposeront.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C-11 sur le pouvoir d'emprunt, grâce auquel le gouvernement espère emprunter au moins 25 milliards de dollars. Il faut bien le dire, le gouvernement, à cause de son incapacité de gérer les affaires du pays ces quatre dernières années, est en train d'hypothéquer l'avenir de notre jeunesse, peut-être même à un point tel que les jeunes Canadiens et Canadiennes ne perdront pas seulement leurs belles ambitions, mais aussi leur foi dans notre pays.

Les jeunes font des rêves, et il serait très cruel de les en priver d'un seul coup, mais c'est ce qui se produit avec ce satané budget. Voilà précisément ce que fait le gouvernement lorsqu'il réduit les crédits à l'éducation, à la formation et à la recherche. Ces coupes mènent directement à l'anéantissement des perspectives d'avenir et des rêves de la jeunesse. Il y a tant d'espoir chez nos jeunes. Pourquoi ne peuvent-ils pas entretenir les mêmes rêves que nous avions en grandissant? Non, le gouvernement actuel choisit d'effectuer des réductions, de faire disparaître les instruments dont ils auront besoin pour combler leurs aspirations.

Monsieur le Président, est-ce que vous savez que, après les accidents, le suicide est la plus grande cause de décès chez les adolescents d'aujourd'hui? Voilà une effroyable condamnation qui pèse sur le Canada et, me semble-t-il, sur le gouvernement actuel. L'éducation est plus qu'un droit, c'est un investissement.

Le gouvernement actuel veut parler de libre-échange. J'ai l'impression que le ministre, qui préconise le libre-échange et adore le tout-puissant dollar, considère qu'un investissement dans l'éducation n'est qu'une dépense. L'éducation doit concorder avec les autres aspects du libre-échange parce que nos jeunes devront rivaliser tôt ou tard avec leurs homologues américains et japonais dans les affaires.

Une expo-sciences a été organisée récemment dans ma ville de Welland, et voici ce que la *Tribune* de Welland avait à dire à ce sujet le 3 avril 1989:

> Les questions écologiques semblent avoir de l'importance pour beaucoup des élèves d'aujourd'hui des niveaux primaire et secondaire. Cela est manifeste dans les sujets traités cette année à l'exposition scientifique et technique de la région de Niagara qui se tient actuellement au Collège de Niagara. Qu'il s'agisse de recyclage, des pluies acides, de l'effet de serre, du nettoyage des déversements de pétrole. . .

Dont nous venons de faire l'expérience sur la côte ouest.

> . . .ou de la propreté de notre air et de nos eaux, chacun de ces sujets fait l'objet de projets de recherche ou d'expériences.

L'intérêt que suscite cette expo-sciences est si grand que les organisateurs ont dû limiter à 300 le nombre des exposants pour la simple raison que l'espace manque pour présenter d'autres expériences.

J'ai dit que le gouvernement hypothéquait l'avenir de nos jeunes. Le moins qu'il puisse faire serait de donner à nos jeunes les outils avec lesquels travailler. Il s'agit de l'éducation. En imposant des compressions budgétaires, le gouvernement prive nos enfants de leurs outils.

Malgré ce tour de passe-passe comptable dans le budget, il est évident que le financement de l'enseignement postsecondaire a diminué à en juger par les termes du budget actuel. En fait, nous avons affaire ici en Ontario à une diminution de 70 à 75 millions de dollars pour l'année 1990-1991 et d'environ 200 millions d'un bout à l'autre du pays. Si ce n'est pas là enlever l'argent des mains de nos jeunes, je me demande bien ce que c'est. Je soutiens que le gouvernement actuel est en train d'escroquer notre jeunesse, nos dirigeants de demain, notre ressource la plus précieuse.

Je vois qu'il y a à la Chambre deux députés qui, comme moi, viennent de la péninsule de Niagara. Je suis sûr que tous les députés savent que 75 p. 100 des fruits tendres du Canada viennent de cette région. Pourquoi est-ce que je mentionne cela maintenant? Parce que je veux souligner quelque chose qui s'est passé récemment et qui concerne le retrait de la vente des raisins chiliens. Deux grains de raisin, dans un envoi de 200 000 caisses, contenaient trois dixièmes de milligramme de cyanure. Le gouvernement a immédiatement retiré de la vente non seulement les raisins, mais tous les fruits et légumes en provenance du Chili. En quoi cela nous concerne-t-il? Ce n'est ni plus ni moins que du terrorisme agricole.

Pouvez-vous imaginer ce qui arriverait si quelque esprit malfaisant versait du cyanure dans un wagon de blé? Nos agriculteurs des Prairies seraient catastrophés. Qu'arriverait-il si, à Noël, quelqu'un trouvait une pomme de Colombie-Britannique contaminée? Retirerait-on toutes les pommes du marché? J'espère bien que non. Qu'arriverait-il dans la péninsule de Niagara si, cette année, quelqu'un trouvait du cyanure dans quelques-unes de nos succulentes pêches, cerises, framboises ou fraises? Annulerait-on toute la récolte pour deux fruits contaminés? Je prétends que la réaction radicale et exagérée du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) a placé le Canada dans une situation où il est vulnérable à toutes sortes de scénarios bizarres et au terrorisme agricole.

L'image de partenaire fiable du Canada en a pris un sérieux coup. Certains pays demande maintenant à être payés comptant pour leurs produits, alors qu'auparavant notre crédit était bon.

Pour les consommateurs, les conséquences du retrait des raisins chiliens ont été immédiates. Ils ont dû payer 4 à 6$ pour une livre de raisin, alors que les raisins chiliens se seraient vendus 2$ la livre. Je me demande qui a empoché tout ce supplément d'argent. Pour les importateurs de fruits les effets ont été dévastateurs et ils en ressentiront les conséquences longtemps.

Nous avons appris qu'un importateur payait chaque semaine 70 000$ en salaires et que 40 p. 100 de ses affaires portaient sur les raisins du Chili. Il a envoyé des demandes urgentes d'aide au gouvernement, mais elles sont restées sans réponse. Les importateurs ont demandé des inspections au gouvernement pour ne pas être obligés de jeter des fruits parfaitement comestibles. Dans le cas d'une société, cela représentait une perte d'un million. Une simple inspection aurait pu éviter des mesures extrêmes et la perte inutile d'argent et de nourriture. L'industrie a même offert de payer les inspections, mais le gouvernement a fait la sourde oreille à tous ces appels urgents lancés pour sauver des entreprises.

J'ai fait des recherches sur cette affaire, monsieur le Président. Le 4 avril, M. Art Fisher de la société Fisher Brothers, de Montréal, a envoyé une lettre à un docteur Liston de Santé et Bien-être social Canada. Il disait ceci:

> ... les ordonnances de rétention, qui ont été émises seulement pour les vieux fruits par les inspecteurs d'Agriculture Canada, disent qu'on soupçonne maintenant tous les fruits de n'être pas conformes aux règlements. Auriez-vous l'obligeance de me dire quels tests ou quels efforts Agriculture Canada et Santé et Bien-être social Canada ont fait pour confirmer ces soupçons? Les nouveaux fruits font-ils aussi l'objet des mêmes soupçons? Dans l'affirmative, sur quoi ces soupçons sont-ils fondés?
>
> Je voudrais savoir quelle loi aurait été enfreinte. Y a-t-il eu infraction à un règlement ou non? Dans l'affirmative, lequel?

Ne sont-ce pas là des questions légitimes, monsieur le Président? L'auteur de la lettre poursuit en disant:

> Je crois que j'ai le droit de savoir en vertu de quelle loi ou de quel règlement vous prétendez avoir le droit de saisir nos produits.

Je crois que tous les députés ont le droit de savoir sur quoi le gouvernement a fondé cette décision.

M. Fisher et tous les autres importateurs et producteurs de fruits se sentent spoliés et abandonnés par le gouvernement, avec raison. Les Américains ont vendu les mêmes fruits et semblent avoir fait de l'argent. Il convient de signaler qu'il n'y a pas eu un seul incident fâcheux lié à la consommation de ces fruits.

• (1640)

J'exhorte la Chambre et les ministres responsables à ne pas réagir si promptement dans de tels cas. Tôt ou tard, ce terrorisme agricole aura des conséquences néfastes pour le Canada.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à propos du projet de loi d'emprunt qui intéresse tous les Canadiens. Ce projet de loi inquiète beaucoup les habitants de ma circonscription. Il inquiète aussi beaucoup les petites entreprises, les personnes âgées et les producteurs agricoles.

Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi élevés. Des taux d'intérêt très élevés sont préjuciables aux petites entreprises. La politique de l'argent cher est peut-être favorable aux gens de Toronto parce qu'elle réduit la surchauffe de l'économie de cette ville, mais il en va autrement des habitants et des petites entreprises de Moose Jaw. C'est la Saskatchewan qui compte le plus grand nombre de petites entreprises au Canada. Et les taux d'intérêt élevés nuisent terriblement aux petites entreprises.

Les petites entreprises ont souffert des compressions de 2,6 milliards de dollars que le gouvernement a pratiquées dernièrement dans le régime de l'assurance-chômage. Ces compressions ont exercé des pressions non seulement sur les travailleurs mais aussi sur les petites entreprises. Les travailleurs et les employeurs devront dorénavant financer seuls le régime de l'assurance-chômage. Cela veut dire que les cotisations vont augmenter. C'est malheureux de financer ainsi le régime de l'assurance-chômage aux dépens des petites entreprises.

La taxe de vente fédérale, qui entrera en vigueur incessamment, va perturber énormément les petites entreprises. Cette taxe représente certes une diminution de plusieurs millions de dollars dans le pouvoir d'achat des consommateurs. La taxe de vente fédérale est une taxe régressive en ce sens qu'elle frappe les revenus moyens beaucoup plus durement que les revenus élevés. Quand on pressure les gens à revenu moyen, ils dépensent moins. Ils consacrent à l'achat de produits de consommation une plus forte proportion de leur revenu que les gens à revenu élevé, et parce qu'ils seront plus lourdement mis à contribution par le fisc, ce sont les petites entreprises de ma localité et du Canada qui en souffriront au bout du compte.

Le gouvernement s'est attaqué au Régime de pensions du Canada en appliquant des mesures de récupération à un certain niveau de revenu. Ces récupérations s'appliqueront à la pension des gens qui gagnent 50 000$ et plus par année. Le plus malheureux, c'est qu'elles sonnent le glas du principe de l'universalité. Aujourd'hui, le gouvernement fixe la limite de ces récupérations aux revenus de 50 000$ et plus, mais il pourrait très facilement abaisser cette limite demain. Même si ces récupérations ne s'appliquaient qu'aux revenus de 50 000$ et plus, à cause du taux de l'inflation, elles finiront par toucher un nombre de plus en plus grand de retraités au fil des ans. Personne de ce côté-ci de la Chambre ne s'oppose à ce que les gens bien rémunérés payent leur part d'impôt, mais l'impôt devrait frapper le traitement élevé plutôt que la pension.

La taxe de vente fédérale va aussi faire mal aux personnes âgées. Je le répète, c'est une taxe régressive qui va gruger les revenus fixes des retraités. Le Canadien retraité vit d'un revenu fixe et, en règle générale, il a déjà de la difficulté à subsister. La taxe fédérale de vente de 9 p. 100—portée éventuellement à 10 ou 11 p. 100—ne va pas l'aider.

Les retraités ne devraient pas s'étonner du fait que le gouvernement les a complètement oubliés dans la préparation du budget. Les députés se souviennent que c'est le même gouvernement qui, en 1985, a essayé de désindexer la pension de vieillesse. La seule chose qui l'a fait reculer, c'est que, d'un commun accord, les retraités s'y sont carrément opposés. Dans ce cas-ci, le gouvernement a

adopté une stratégie plus subtile: il élimine indirectement l'universialité. C'est le même gouvernement qui n'a pas tenu compte des Canadiens âgés quand il a fait adopter son projet de loi sur les brevets au cours de la législature précédente. Malheureusement pour eux, cette loi fait que les médicaments coûtent plus cher. Tous les Canadiens en souffrent, pas seulement les personnes âgées.

L'agriculture est très importante dans la circonscription de Moose Jaw—Lake Centre. Parlant de son budget, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que la situation de l'agriculteur s'améliore. Manifestement, le ministre n'a pas visité l'ouest du Canada dernièrement. Il ne s'est pas rendu en Saskatchewan la semaine dernière: presque la moitié de la province semblait être emportée par les rafales. L'agriculteur de l'ouest du Canada a encore de gros problèmes, et tout le secteur agricole est dans une situation précaire.

Le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) a recommandé aux agriculteurs d'acheter de l'assurance-récolte. C'est bien beau, mais la lecture du budget révèle que l'assurance-récolte va diminuer de 90 millions cette années, de 110 millions l'an prochain. Cette mesure forcera les provinces à augmenter considérablement leur participation, si elles veulent conserver ce programme.

Le gouvernement est en train de démanteler toute l'infrastructure de l'ouest du Canada. En Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, il existe une infrastructure qui soutient de nombreuses petites collectivités et exploitations agricoles familiales. Elle découle du mode de vie qui s'est développé depuis 1905, quand les trois provinces ont été créées et le Manitoba agrandi, et on la démantèle actuellement.

Le Programme de remise en état des embranchements ferroviaires a été supprimé, ce qui causera de graves difficultés aux localités parce que le grain deviendra beaucoup plus difficile et coûteux à transporter. Les paiements anticipés ont été supprimés aussi. Auparavant, les agriculteurs pouvaient obtenir des prêts sans intérêt pour leur grain. Ils devront maintenant emprunter au taux du marché, ce qui augmentera de beaucoup leurs coûts de production.

Ce n'est pas ce que le gouvernement promettait avant les élections. Il a annonçé un dédommagement de 850 millions de dollars aux producteurs canadiens victimes de la sécheresse. Il a fait cette promesse dans un ultime effort pour sauver des sièges dans l'Ouest. Dans le budget, il ne reste plus que 425 millions de dollars, la moitié de la somme promise. Voilà une autre promesse qui n'est rien de plus que de l'opportunisme électoral.

J'ai parlé brièvement des mesures qui touchent les personnes âgées, les producteurs agricoles et les petites entreprises. Mais ce budget nuit à tous les Canadiens et il est malheureux que la famille moyenne paie maintenant 710 dollars de plus par année—augmentation qui s'élèvera à 1 700 dollars lorsque la taxe de vente fédérale entrera en vigueur. Ce budget est de très mauvais augure pour les gens de ma circonscription et pour tous les Canadiens.

• (1650)

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt. Ce projet de loi témoigne de l'incompétence du gouvernement en matière de politique monétaire et financière.

A cause de sa politique de taux d'intérêt élevés et de ses emprunts au cours de l'année financière 1988-1989, le déficit s'est accru de 5 millions de dollars avec des taux d'intérêt supérieurs de deux à trois points aux taux américains. Le gouvernement s'est lui-même mis dans le pétrin et voici qu'il s'en prend aux contribuables canadiens. Il veut maintenant leur faire payer ses erreurs. J'espère que le gouvernement va réduire cette année les taux d'intérêt et, partant, le coût du crédit et donc le déficit budgétaire sans infliger un fardeau aussi terrible aux Canadiens à revenu moyen et faible.

Il y a à peine plus de deux semaines, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a prononcé ici un discours éloquent sur le budget principal et, indirectement, sur le budget comme tel. Le ministre nous a fait partager sa vision du Canada et j'admets qu'elle était effectivement séduisante: un pays compétitif, une société pleine de bienveillance et de compassion, un pays fort composé de régions prospères. Je m'y suis presque laissé prendre moi-même sur le coup. J'ai passé le reste de l'après-midi à chercher ces objectifs dans le budget. Laissez-moi vous dire qu'ils n'y sont pas. Lorsque le couperet du budget est tombé, ces objectifs ont été les premières victimes.

Je veux aborder chacun de ces objectifs et signaler l'incompétence totale du gouvernement à les réaliser. D'abord, le gouvernement veut un pays compétitif. Il faudra qu'il le soit pour survivre à l'Accord de libre-échange. Pour devenir compétitif, le Canada devra se décider à vraiment encourager les activités de recherche et de développement. Le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, créé par le premier ministre lui-même, dit qu'il faut à tout le moins 500 millions pour

assurer notre compétitivité future. Mais les conservateurs n'en ont même pas prévu la moitié.

Notre pays ne s'oriente pas vers l'autosuffisance en matière de recherche et de développement, bien au contraire. En fait, les chiffres démontrent que c'est nous qui faisons le moins au chapitre de la R-D parmi les pays du Groupe des 7.

Où sont ces programmes de réadaptation de la main-d'oeuvre qu'on avait promis? Où sont les programmes de formation et de recyclage qu'on avait également promis? Où est l'aide aux petites entreprises qu'on avait promise? Voilà pour notre compétitivité internationale.

Une société généreuse? Avant l'arrivée au pouvoir des ministériels c'est ce que nous avions, une société généreuse. Aujourd'hui la générosité a perdu sa signification. Les ministériels la mentionnent, mais je ne pense pas qu'ils y croient vraiment. Après tout, nous avons vu saccager les programmes sociaux la semaine dernière. Les programmes sociaux universels sont maintenant un souvenir du passé. Le gouvernement ne cotise plus à l'a-c, et de plus en plus les programmes qui restent sont mis à la charge des plus démunis. Du même coup, le gouvernement conservateur a torpillé l'universalité de la générosité.

Tout cela est censé nous donner un Canada plus fort doté de régions florissantes. Il y a une faute de raisonnement quelque part.

Pendant les premiers mois de mandat du gouvernement, nous avons été témoins de la plus grande braderie de programmes de développement régional que le pays ait jamais connue. Dans quelques années, le budget actuel sera considéré comme la mesure qui a mis fin une fois pour toutes à l'équilibre économique de nos régions. Aux yeux du gouvernement conservateur, c'est peut-être un rêve, mais pour le reste du pays, c'est un sacré cauchemar.

Les ministériels voudraient nous faire croire que les Canadiens célèbrent le budget en dansant dans les rues. C'est plutôt le contraire. Les Canadiens, et surtout les habitants de London, sont vraiment désireux d'aider le pays à sortir de la crise actuelle créée par le déficit et la dette. Mais ils veulent également que le gouvernement mette de l'ordre dans ses finances. N'oublions pas que pendant les cinq dernières années, qui ont été les meilleures du pays, il n'a cessé de taxer. Mais cela ne l'a pas empêché de doubler la dette. Essayez de comprendre. Les Canadiens, eux, ont compris.

Deuxièmement, les Canadiens veulent que la charge soit répartie équitablement, spécialement sur les catégories des revenus supérieurs et les grosses sociétés plutôt que sur la classe moyenne. Je félicite les petites entreprises, les syndicats, les consommateurs, les groupes féministes, les personnes âgées et autres qui crient maintenant ras-le-bol.

Passons maintenant aux effets que ce Budget va avoir sur ma ville de London. Pour le ménage moyen, qui a un revenu modeste et deux enfants, ce budget, c'est le plus grand arnaque fiscal de l'histoire canadienne. Nous n'avions jamais demandé aux particuliers de subir une si forte augmentation de taxes que l'an dernier.

Nous avons une tendance bien naturelle à examiner ce budget selon l'effet qu'il aura une année à la fois. Si nous remontons à l'arrivée au pouvoir des Conservateurs en 1984, nous constatons non seulement que ce budget s'inscrit dans une longue série de razzias fiscales, mais que le tableau que brosse le ministre des Finances dans son dernier budget est encore plus sombre qu'on pouvait croire. Cette année, après cinq budgets conservateurs, la famille ordinaire de London, qui gagnait en 1984 32 000$, voit ses impôts augmenter de 680$. Depuis 1984, ses impôts ont augmenté de plus de 2 000 $. Autrement dit, la plupart des habitants de London doivent aujourd'hui verser au fisc neuf jours de salaire de plus qu'à l'arrivée au pouvoir des Conservateurs.

Si seulement les choses en restaient là. Si seulement le gouvernement pouvait se contenter de ces neuf jours de salaire de plus. Hélas! les Canadiens n'ont pas cette chance. La vérité est que le ministre des Finances n'a fait que commencer à faire nos poches. Au début de 1991, nous allons tous devoir payer une taxe de 9 p. 100 sur tout ce que nous achetons, biens et services. Le gouvernement assure que cette taxe n'augmentera pas les recettes de l'État.

Une voix: Quelle blague!

M. Fontana: Quelle blague, en effet! Nous savons maintenant que cette taxe sera pour le gouvernement un pactole de plus de 10 milliards de dollars, soit 400$ par année par Canadien, homme, femme ou enfant, ou 1 600$ pour une famille de quatre. Le gouvernement dit que les Canadiens récupéreront une partie de cet argent

par le régime fiscal, mais le fait demeure que la taxe sur les biens et les services nous appauvrit.

London est aussi très durement frappé par la réduction sauvage des paiements de transfert aux provinces. Ces paiements servent à financer les hôpitaux et les établissements d'enseignement postsecondaire. Or, il se trouve que London est l'un des centres hospitaliers et éducationnels les plus importants de l'Ontario. C'est un des principaux centres médicaux de la province. On y trouve quelques-uns des meilleurs hôpitaux et centres de recherches médicales au monde. La suppression de crédits va entraîner tout d'abord des compressions dans les services et, du même coup, le licenciement de professionnels de la santé, la fermeture d'établissements réputés et le départ forcé vers les États-Unis d'un plus grand nombre de nos meilleurs employés. En outre, au fil des ans, la qualité des soins de santé que les habitants de London méritent se détériorera, ce qui causera peut-être la perte de vies innocentes.

En ce qui a trait à l'enseignement postsecondaire, je voudrais signaler que l'Université de Western Ontario est l'une des meilleures au Canada. Cependant, elle reçoit déjà des crédits inférieurs à ses besoins, et d'autres compressions nuiront sérieusement à son fonctionnement. Il faut des décennies pour bâtir une bonne université, mais quelques années suffisent pour réduire tout cela à néant. Les torts causés par le gouvernement à l'Université de Western Ontario toucheront la génération actuelle et probablement quelques générations à venir.

Jusqu'à maintenant, je donne des exemples, afin de prouver que le budget du ministre des Finances est mal inspiré et néfaste à la ville de London et à ses habitants. Cependant, j'ai gardé les observations les plus dures pour la fin. C'est, par-dessus tout, la fermeture de la base militaire de London qui rend ce budget tout à fait inacceptable pour les habitants de cette ville. Il est pratiquement impossible de s'arrêter sur une raison en particulier pour laquelle cette base devrait être conservée, mais elle constitue le coeur et l'âme de la ville de London depuis plus d'un siècle. Les liens entre le Royal Canadian Regiment et la ville de London sont forts et profonds. Beaucoup de mes électeurs sont fort attachés au régiment et au casernement Wolsley. Il faudra plus qu'un budget qui a fait l'objet d'une fuite pour nous convaincre qu'ils n'ont plus leur place dans notre ville.

La perte de la base aura également des répercussions économiques pour London. On ne s'entend pas exactement sur la contribution de la base à l'économie de la ville, mais elle s'établit au moins, semble-t-il, à 65 millions de dollars par année. C'est là un dur coup pour l'économie de n'importe quelle ville, peu importe sa taille. La fermeture de la base représente une suppression importante d'emplois pour la ville.

La base emploie 1 100 personnes environ, soit un peu plus de 700 militaires et près de 400 civils. Les intéressés font face à un choix difficile. Ils peuvent soit déménager à Petawawa où le Royal Canadian Regiment va être transféré, soit venir grossir les rangs des chômeurs. De toute façon, il s'agit d'une expérience traumatisante et tragique qui aurait pu être évitée. Pourtant, il est clair à la lecture des documents fournis par le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) que les économies annuelles réalisées par le gouvernement fédéral au titre de la rémunération et de l'exploitation de la base seront pratiquement nulles.

En terminant, je tiens à dire que les Canadiens sont disposés à contribuer à la réduction du déficit et de la dette, mais qu'il faut procéder de façon équitable. Nous pouvons bâtir un pays fort et compatissant si, en fait, nous commençons à croire dans les gens, à investir dans ces derniers et dans nos institutions, afin de devenir plus compétitifs dans le monde de demain.

• (1700)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ON PROPOSE AU GOUVERNEMENT D'INSTITUER DES SANCTIONS PÉNALES – LES CONTREVENANTS

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait instituer des sanctions pénales contre les dirigeants de société qui laissent sciemment leur société contrevenir aux règlements gouvernementaux relatifs à l'environnement ou compromettre de quelque autre façon la santé et la sécurité des Canadiens.

L'environnement

—Monsieur le Président, je suis tout à fait certain que la plupart des députés et sûrement la plupart des Canadiens souhaitent que le gouvernement du Canada aborde l'examen de la motion M–100 et que la Chambre adopte promptement les nouvelles dispositions pertinentes du Code pénal.

En premier lieu, je désire citer divers documents reproduits en partie dans la révision du droit pénal du ministère de la Justice en date du 27 avril 1987. Tout d'abord, je désire faire état du document de travail nº 44 que la Commission de la réforme du droit du Canada a consacré en novembre 1985 au crime contre l'environnement. Dans ce document de travail, la Commission recommande de modifier le Code criminel de façon que dorénavant commettraient un crime tous ceux qui par action ou omission causeraient la mort ou des blessures graves en enfreignant gravement les lois visant la protection de l'environnement. Elle recommande également de considérer comme criminels tous ceux qui causent ou risquent de causer des catastrophes environnementales, même lorsque celles–ci ne mettent pas sérieusement en danger la santé des hommes.

Récemment, nous en avons eu de nombreux cas comme les carburants contaminés, la marée noire de Valdez, d'autres déversements de pétrole, les problèmes associés aux déchets toxiques et dangereux, et les problèmes atmosphériques. Ces nombreux problèmes nécessitent l'insertion de nouvelles dispositions dans le Code criminel.

Tout récemment encore, soit le 11 mai 1989, la *Gazette* publiait un article portant que la plupart des Canadiens favorisaient une action énergique dans le cas des marées noires. Cet article se lit en partie comme il suit:

> Les Canadiens sont de plus en plus d'accord pour que le gouvernement impose de fortes amendes et pour qu'il poursuive au criminel les administrateurs des grandes sociétés pétrolières, pour qu'il adopte une réglementation encore plus rigoureuse et pour qu'il crée un fonds de nettoyage à même une taxe spéciale sur les expéditions de pétrole.
>
> Neuf personnes sur dix ont répondu que l'accident de Valdez devait obliger le gouvernement à reconsidérer toute la question du transport du pétrole et à envisager l'application d'une réglementation plus rigoureuse. Moins d'une personne sur dix était satisfaite de la réglementation actuelle.
>
> Près de neuf Canadiens sur dix, dont 94 p. 100 des Québécois, étaient d'accord pour que le gouvernement impose de fortes amendes aux entreprises de transport de pétrole qui sont responsables de marées noires. Qui plus est, 84 p. 100 étaient d'accord pour qu'ils traduisent devant les tribunaux les administrateurs des grandes sociétés pétrolières qui auraient été jugés coupables d'avoir sciemment fait fi de la réglementation sécuritaire.

Au sujet des dispositions actuelles du Code pénal, le document du ministère de la Justice précise:

> Un certain nombre de provinces ont signalé qu'il serait superflu de prévoir un nouveau crime si les articles actuels portant sur la négligence et les méfaits publics étaient utilisés avec plus d'imagination ou modifiés pour permettre une application plus efficace.
>
> Elles ont signalé les lacunes suivantes: *a*) mettre en péril la santé et la sécurité des hommes; *b*) transporter des substances polluantes, et *c*) protéger l'environnement en tant que tel.

Récemment, le docteur Murray Rankin, de la faculté de droit de l'Université Victoria, a témoigné devant notre équipe de travail qui s'était rendue en Colombie–Britannique. Ayant entrepris une évaluation des permis de gestion des déchets en Colombie–Britannique, il a constaté avec effarement que les détenteurs des trois quarts de ces permis dans les régions étudiées manquaient gravement à leurs obligations depuis plus d'un an.

Nous savons maintenant que non seulement les entreprises en question ne respectent pas le règlement actuel en ce qui concerne la lutte contre la pollution, mais que souvent le gouvernement n'intervient pas.

Des pays du monde entier ont récemment apporté des modifications à leur code pénal pour tenir compte de la gravité de cet acte criminel. En Australie, on a modifié le code pénal en 1975 pour y ajouter des articles visant à punir tous ceux qui polluent de façon délibérée ou par négligence. Le code pénal du Portugal établit un nouveau crime dont sont coupables ceux qui mettent en danger la propriété publique ou menacent de façon générale la vie et la santé humaines ou encore les biens de valeur. Au code pénal du Japon, on a ajouté un crime contre la pollution ou le déversement de substances toxiques dans l'eau potable ou dans les réseaux de distribution d'eau. Certains États américains, comme le New Jersey, New York et la Pennsylvanie, qui respectent le code pénal modèle ont ajouté des sanctions pour tous ceux trouvés coupables d'un acte dangereux portant atteinte à la sécurité des citoyens ou d'actes entraînant ou susceptibles d'entraîner des catastrophes.

Au Canada, nous devons imiter ce genre d'initiatives.

Je voudrais maintenant citer certains extraits d'un document d'étude publié dans la *Série Droit administratif* de la Commission de réforme du droit du Canada. À la page 31, on y dit:

> De plus en plus, on modifie la législation pour offrir aux tribunaux des solutions plus novatrices que l'amende ou l'emprisonnement en matière de détermination de la peine, notamment le pouvoir de suspendre un permis si l'amende imposée n'est pas payée, d'ordonner des mesures correctrices et préventives ainsi que l'indemnisation des victimes de la pollution, d'exiger des contrevenants qu'ils confessent publiquement leurs infractions et assument les frais d'enquête supportés par les organismes.

Il est plus que temps que nous agissions en ce sens. Au lieu de laisser l'environnement subir tous ces dommages et d'obliger les contribuables à en payer la note, il est temps que nous appliquions le genre de sanctions novatrices que je propose ici à ceux qui détruisent sciemment et sans raison notre environnement et qui mettent en danger la santé de la population.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Toujours dans le même document d'étude, sous «La caractérisation du délit de pollution», on dit:

> Avant les années soixante-dix, on remarque chez les tribunaux et les législateurs canadiens une tendance à ranger les infractions, pour l'essentiel, dans deux catégories: les infractions de responsabilité absolue et les infractions criminelles. Dans le premier cas, il suffit de prouver l'accomplissement de l'acte incriminé pour que la condamnation soit prononcée. Les intentions de l'accusé importent peu, qu'il s'agisse d'un acte prémédité, d'un acte téméraire ou négligent, ou même d'un acte innocent sur le plan moral. En revanche, l'élément moral (l'intention coupable) doit être établi pour que le prévenu soit déclaré coupable d'une infraction criminelle.

Au moins en ce qui concerne le récent complot criminel lié aux combustibles contaminés, vous conviendrez, monsieur le Président, qu'il y a élément moral.

On peut lire ce qui suit à la même rubrique:

> Or, la caractérisation d'un délit de pollution soit comme infraction criminelle, soit comme infraction de responsabilité absolue, détermine souvent le sort de l'accusé. Si le tribunal décide que le délit de pollution est criminel, et donc que la preuve de l'élément moral est nécessaire, il peut s'avérer très difficile de condamner l'accusé car bon nombre des faits de pollution ne sont pas délibérés (par exemple, une fuite) et sont accomplis par des entreprises (prouver l'intention d'une personne morale peut être une tâche extrêmement ardue). Par contre, si le tribunal range le délit de pollution parmi les infractions de responsabilité absolue, le pollueur peut être déclaré coupable même s'il a fait l'impossible pour éviter le rejet.
>
> Avant l'arrêt *Sault-Ste-Marie*, rendu en 1978 par la Cour suprême du Canada, les décisions des tribunaux canadiens manquaient d'uniformité: l'élément moral était jugé tantôt nécessaire, tantôt non nécessaire, un moyen de défense était tantôt admis, tantôt jugé irrecevable.

C'est pourquoi je propose les sanctions les plus générales prévues dans le Code criminel que j'ai mentionnées tout à l'heure.

A la rubrique intitulée «La tendance du gouvernement à favoriser le développement», que nous devons examiner de très près, il est dit ceci:

> En dépit de toute l'attention que lui donnent les médias, la protection de l'environnement figure souvent à un rang relativement peu élevé parmi les priorités du gouvernement. Cela s'explique en partie par le fait que contrairement aux autres activités réglementées, la pollution est d'ordinaire le sous-produit d'une activité par ailleurs encouragée par l'État et la société. L'extraction et le raffinage de matières premières, la fabrication de nouveaux produits chimiques et commerciaux sont des activités qui visent à améliorer la qualité de la vie et qui sont généralement accueillies favorablement à ce titre. Outre les avantages qu'en retire la société en général, ces activités profitent à de nombreux égards à l'État: impôt sur le revenu des particuliers et des personnes morales, et retombées politiques pour les gouvernements qui s'attribuent le mérite de la prospérité économique et du plein emploi.

L'environnement

> Au Canada, l'administration et l'industrie ont souvent des rapports extrêmement étroits, cimentés par des objectifs et des attitudes communs, et par des liens plus concrets encore comme des prêts et des subventions. Les gouvernements sont avides de revenus et de projets susceptibles de créer des emplois. Dans ce contexte plus large de la collaboration entre l'État et l'industrie, la protection de l'environnement peut ne pas recevoir toute l'attention qu'elle mérite. Le ministère de l'Environnement est considéré d'ordinaire comme un portefeuille de rang inférieur, moins prestigieux et moins puissant, au sein de l'exécutif. . .
>
> Le fonctionnaire peut décider de se servir ou de ne pas se servir d'un instrument juridique mis à sa disposition pour des motifs qui n'ont rien à voir avec les problèmes relatifs à la législation, aux tribunaux ou aux choix politiques de ses supérieurs. Il peut s'abstenir de faire entrer en jeu les sanctions officielles parce que cela reviendrait à abdiquer l'autorité qu'il exerce sur le pollueur au profit des «avocats», et à reconnaître l'échec des techniques de négociation administratives. Gênés par le jargon juridique qu'ils connaissent mal, les fonctionnaires, dont bon nombre sont ingénieurs ou scientifiques, peuvent préférer restreindre les communications aux aspects techniques.
>
> Certains d'entre eux peuvent craindre que les pratiques administratives, tout comme celles du pollueur, feront l'objet d'un examen si des sanctions juridiques officielles sont imposées, ce qui pourrait attirer l'attention non désirée des médias. . . Il se peut aussi que des fonctionnaires soient peu enclins à adopter une attitude antagoniste à l'égard d'administrés avec lesquels ils ont eu pendant longtemps des rapports harmonieux.

Voilà le deuxième point important, monsieur le Président; bien souvent, les bureaucrates ne font pas respecter les lois adoptées par la Chambre ou par d'autres chambres, comme le voudrait le Parlement ou le ministre, et ils créent certains problèmes en omettant de porter plainte et d'aller devant les tribunaux, comme ils le devraient. Je voudrais citer le rapport sur l'amélioration de l'application des programmes et sur la révision stratégique des qualités environnementales. C'est le suivi du rapport du groupe de travail sur la révision des programmes du 21 février 1986. C'est le suivi des fameux rapports du groupe de travail Nielsen. Je cite la page 12 où il est question du troisième problème que pose l'absence de sanctions que je propose:

> que les méthodes environnementales qu'appliquent le Canada et les États-Unis soient analysées de manière approfondie pour voir si elles s'harmonisent tant dans leur conception que dans leur application et que tout écart majeur soit pris en considération dans les négociations en cours sur le libre-échange entre les deux pays; que les nouvelles mesures relatives à l'environnement soient conçues de manière à réduire au minimum la possibilité de mesures compensatrices.

Nous voyons quelle direction prend le gouvernement. Il espère minimiser et harmoniser en nous ramenant, dans la surveillance de l'environnement, au plus petit commun dénominateur au lieu du plus grand.

L'environnement

• (1710)

Je continue de citer le rapport, car même ceux qui l'étudiaient savaient quels seraient les problèmes:

La réglementation est l'approche dominante aux États-Unis et, à un degré moindre, au Canada.

La réglementation pose de graves difficultés. La première est que les sanctions sont souvent imposées par voie de recours aux tribunaux, et chaque infraction aux règlements doit faire l'objet de nouvelles poursuites en justice. Comme les procédures dans chaque action en justice sont longues et difficiles, les sanctions ou amendes imposées peuvent s'avérer des peines minimes. Même en incluant les frais juridiques, le coût total pour le pollueur peut représenter un droit modeste de pollution. Plus une accusation prend de temps à être acheminée dans le système judiciaire, moins souvent le droit est à payer, de sorte que l'approche de la réglementaition revient fréquemment à une bataille entre les avocats pour retarder et réduit au minimum le paiement des frais de pollution. Ces poursuites en justice coûtent en outre très cher à l'organisme de réglementation.

Une fois encore, c'est le contribuable qui paie la note et c'est l'environnement qui en souffre. Ce n'est sûrement pas une façon d'assurer le développement durable dont le gouvernement continue à se gargariser.

Remontons un peu en arrière. Je cite un extrait de la page 110 du rapport:

Lorsque les Pères de la Confédération ont rédigé la Loi constitutionnelle de 1867, ils n'ont conféré de pouvoirs législatifs en matière environnementale ni au Parlement fédéral ni aux assemblées législatives des provinces. En l'absence de responsabilités précises ou d'orientation particulière en matière d'environnement, les deux paliers de gouvernement ont revendiqué, au cours des années, la compétence en ce domaine en soutenant que différents aspects de ces questions relèvent de leurs champs de compétence respectifs.

Il est généralement reconnu que l'argument du gouvernement fédéral en faveur de son rôle en matière de protection de l'environnement repose principalement sur la disposition de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867 sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Parmi les autres sources de pouvoir qui ont été invoquées à l'appui de la loi fédérale sur l'environnement, il convient de citer la réglementation des échanges et du commerce, paragraphe 91(2), le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation, paragraphe 91(3), la navigation et les expéditions par eau, paragraphe 91(10), les pêcheries, paragraphe 91(12), le droit criminel, paragraphe 91(27), et la réglementation des ouvrages ou entreprises de nature interprovinciale ou internationale, alinéa 92(10)*a*), ou ceux qui sont déclarés à l'avantage général du Canada, alinéa 92(10)*c*). En général, ces pouvoirs ont été exercés au nom de l'intérêt national, d'impératifs internationaux ou pour assurer la santé, le bien-être et la prospérité des Canadiens.

A mon avis, tous ces pouvoirs étayent l'argumentation que je présente aujourd'hui afin de faire modifier le Code criminel.

Je poursuis:

La législation canadienne sur l'environnement remonte à 1873 avec l'adoption de la Loi sur la protection des eaux navigables.

Le ministre de l'Environnement a la responsabilité générale des ressources détenues en commun, par exemple, l'air (Loi sur la lutte contre la pollution almosphérique), l'eau (Loi sur les ressources en eau du Canada), et de plusieurs questions multisectorielles touchant l'environnement (Loi sur l'immersion de déchets en mer, Loi sur les contaminants de l'environnement).

Tout d'abord, les chevauchements et la confusion qui en résulte. Il faut signaler que, en ce qui concerne uniquement la protection environnementale des ressources en eau, il existe onze lois importantes:

la Loi sur les pêcheries, la Loi sur les ressources en eau du Canada, la Loi sur la protection des eaux navigables, la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, la Loi du Traité des eaux limitrophes internationales, la Loi sur les eaux intérieures du Nord, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur l'immersion de déchets en mer, la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada et la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

Nous pourrions bien sûr y ajouter la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je cite:

A cause du grand nombre de lois, il est difficile de déterminer dans quelles circonstances il convient d'avoir recours à l'une ou l'autre loi.

La deuxième catégorie de difficultés à résoudre a trait à la conformité. Celle-ci peut être encouragée par divers moyens comme les mesures incitatives (licences, permis, dépenses fiscales, subventions, publicité sur les actions des sociétés) et la dissuasion (persuasion, suspension de permis, décrets ministériels, poursuites civiles ou criminelles). Lorsque les législateurs fédéraux appliquent une loi comme la Loi sur les pêcheries, ils ont tendance à adopter une approche fondée sur les moyens de dissuasion plutôt que sur les mesures incitatives, qui constituent une stratégie moins hostile mais plus difficile.

D'autres intéressés qui comptent davantage sur la conformité volontaire, comme le ministère de l'Environnement, ne semblent pas faire appel à toutes les mesures incitatives à leur disposition. Ce problème est notamment attribuable aux dispositions administratives inadéquates des lois qu'ils administrent.

C'est un problème que nous avons créé.

De toute évidence, les poursuites civiles et criminelles devraient être considérées comme un dernier recours, après qu'on aura épuisé toutes les autres mesures visant à encourager le respect de l'environnement.

Nous avons atteint ce stade-là. Bien des sociétés ne respectent purement et simplement pas les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Il faut donc prévoir une sanction très générale permettant de mettre ce genre de pollueurs et de personnes délibérément négligentes sous les verrous, parfois à vie, dans les cas où ils le méritent vraiment. Je reviens au rapport:

La répartition de l'application des lois sur l'environnement entre les différents secteurs de compétence entraîne malheureusement un certain manque d'organisation et de coordination à l'échelon fédéral. Ainsi, il arrive que des gens coupables d'un délit mineur contre l'envi-

ronnement reçoivent des peines plus sévères en vertu d'une loi fédérale que celles qui sont imposées à d'autres contrevenants aux termes d'une autre loi, pour un délit environnemental plus grave de nature analogue.

Il y a pire encore, certains contrevenants reçoivent souvent aux termes d'une loi, comme l'article 33 de la Loi sur les pêcheries, une peine insignifiante dans une certaine région comparativement aux peines imposées pour un délit très semblable dans une autre région.

Comme nous l'avons déjà dit, le groupe d'étude a accès à peu d'informations sur la façon dont les règlements fédéraux autres que l'article 33 de la Loi sur les pêcheries sont suivis et mis en application. Il a toutefois examiné un secteur: l'industrie des pâtes et papiers. Au début des années 70, ce secteur a été reconnu comme source importante de pollution et il est le premier à avoir été assujetti à des normes globales sur les effluents promulguées en 1971, et découlant de l'article 33 de la Loi sur les pêcheries.

Peu de mesures ont été prises jusqu'en 1979, année où les gouvernement fédéral et provinciaux ont uni leurs efforts par le biais de l'Entente-cadre de développement de 1974-1984. Les ententes auxiliaires sur le Programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, mises en oeuvre par l'intermédiaire du MEIR, prévoyaient des fonds fédéraux-provinciaux de quelque 544 millions de dollars (276 millions du gouvernement fédéral) étalés sur une période de cinq ans et devaient faciliter la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers pour qu'elle puisse livrer concurrence à l'échelle internationale, tout en respectant les objectifs établis au préalable en matière de lutte contre la pollution.

De récents comptes rendus journalistiques et des documents publics publiés par le ministère de l'Environnement donnent à entendre que, dans l'ensemble, les normes négociées par ce secteur industriel ne sont pas respectées aussi bien partout et qu'elles sont moins bien respectées que ce qui avait été prévu, compte tenu de l'ampleur du capital investi.

Deux des paramètres de mesure énoncés ne sont respectés, semble-t-il, que dans 60 p. 100 et 70 p. 100 des cas, et un troisième (toxicité) ne l'est que dans environ 40 p. 100 des cas.

C'est tout simplement inacceptable. C'est abuser de la confiance et des fonds publics.

Je conclus avec cette citation:

> Le recours aux sanctions pénales constitue le quatrième domaine à aborder. La plupart des lois fédérales portant sur l'environnement renferment des dispositions à caractère pénal. Par exemble, la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, prescrit une amende d'au plus 200 000$ pour chaque infraction liée à toute émission dans l'air ambiant qui contrevient à une norme établie conformément à cette loi.
>
> La Loi sur les contaminants de l'environnement prévoit une amende n'excédant pas 100 000$ ou une peine d'emprisonnement n'excédant pas un an pour tout rejet délibéré dans l'environnement d'une substance inscrite à l'annexe A de la loi dans une quantité ou une concentration excédant le maximum fixé par règlement. La Loi sur les ressources en eau du Canada prévoit une amende n'excédant pas 5 000$ par jour pour le dépôt de déchets de toute nature dans des eaux comprenant une zone de gestion qualitative des eaux ou pour la fabrication ou l'importation au Canada d'un agent de nettoyage qui contient une substance nutritive désignée par règlement en une concentration supérieure à la concentration maximale fixée. Il a été souligné plus tôt dans le rapport que très peu de poursuites ont été intentées en vertu de ces lois: deux en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et aucune en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada et de la Loi sur les contaminants de l'environnement.

Ces lois ne protègent donc pas notre environnement.

> En plus des offenses prévues dans les différentes lois sur l'environnement, certains articles du Code criminel pourraient être invoqués pour «dénoncer, condamner et pénaliser» des actions qui résultent en dommages à l'environnement. Les principaux articles portent sur la négligence criminelle, la nuisance publique, le méfait, le tapage, les substances volatiles malfaisantes, les substances explosives et les délits contre les animaux. Cependant, comme le soulignait la Commission de réforme du droit, les offenses prévues au Code criminel servent rarement de fondement à des poursuites dans des cas où de graves dommages sont causés à l'environnement ou des cas où une grave menace pèse sur l'environnement. Il est encore plus rare que de telles poursuites réussissent».
>
> La Commission attribue cette faiblesse à l'arrangement et au libellé des dispositions du Code criminel relatives à la protection de l'environnement qui en limitent leur application.
>
> A l'heure actuelle, le Code distingue les crimes contre les personnes des crimes contre les biens. La Commission de réforme du droit propose d'y ajouter une nouvelle catégorie de crimes contre l'environnement, dont le principal élément serait un simple «crime contre l'environnement», conceptuellement unifié. Il aurait pour rôle et justification de dénoncer et de prévenir des actes qui compromettraient gravement le précieux droit fondamental de la société à un environnement sans danger.
>
> La définition du nouveau crime pourrait être formulée de manière suffisamment générale pour qu'elle puisse s'appliquer à un vaste éventail d'activités et surtout de manière à ne pas faire de distinctions entre le dommage causé à l'air, à l'eau, au sol ou à n'importe quelle combinaison de ces éléments. Elle pourrait s'appliquer à une «activité qui cause de graves dommages à l'environnement ou qui le met gravement en danger par des actes physiques directs ou au cours de la fabrication, du transport, de l'utilisation, de l'entreposage ou de la destruction de produits, déchets ou autres contaminants dangereux ou potentiellement dangereux».
>
> Le groupe d'étude n'a pas examiné à fond les ramifications juridiques de la proposition de la CRD, mais la juge conceptuellement compatible avec l'approche «du berceau au tombeau» adoptée par le ministre de l'Environnement. . .

J'espère que tous les députés appuieront la motion, monsieur le Président.

• (1720)

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Skeena (M. Fulton) de sa motion. C'est toujours avec originalité, imagination et enthousiasme qu'il parle de l'environnement.

Sa proposition de prévoir des délits contre l'environnement dans le Code criminel semble assurément intéressante. Pourtant, la meilleure façon de lutter contre la pollution est de s'efforcer d'améliorer et d'appliquer le droit civil et, plus particulièrement, d'améliorer, d'appliquer et d'élargir la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Par exemple, il conviendrait de préciser clairement dans cette loi que les chefs d'entreprise sont personnellement responsables de la pollution causée par

leur entreprise. Il faut établir cette responsabilité personnelle.

Au cours des quelques dernières minutes de son survol extrêmement rapide, le député a fait allusion au rapport de la Commission de réforme du droit. Il est nécessaire de le faire, car du même souffle la Commission a souligné que le Code criminel proprement dit ne peut permettre de protéger l'environnement comme tel que si une menace plane sur un bien, une personne ou la vie humaine en général.

Par ailleurs, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pourrait viser à protéger l'environnement comme tel. Je suis certain que c'est l'objet principal de la motion du député de Skeena. Par conséquent, le champ d'application du droit pénal en matière d'environnement est très étroit.

Outre cela, nous devons surveiller l'application et le respect des lois existantes, un aspect qui revêt énormément d'importance. Pourtant, monsieur le Président, je dois vous signaler ici que malheureusement, aujourd'hui, au Canada, les lois fédérales ne sont pas appliquées rigoureusement. Les lois sont peu respectées. Pourquoi? Parce qu'il manque de fonds en raison des compressions budgétaires imposées par le gouvernement en novembre 1984 et les années subséquentes. Parce que pendant des années, on n'a même pas accordé des augmentations de crédits équivalentes au taux d'inflation à Environnement Canada. Essentiellement, c'est parce que, dans une situation critique, le gouvernement ne fait pas ce qu'il prêche.

Il faut également préciser que l'an dernier, lorsque le comité a étudié la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, le gouvernement a refusé d'agir sur certains points très importants qui auraient énormément aidé à atteindre l'objectif principal de la motion proposée aujourd'hui par le député de Skeena. Par exemple, en raison des principes énoncés dans l'Accord du lac Meech, le ministre de l'Environnement de l'époque a dû se présenter devant le comité pour demander de modifier son propre projet de loi en renonçant au pouvoir de fixer des normes nationales. Imaginez un peu, monsieur le Président. Le ministre responsable de la loi lui-même a demandé au comité d'édulcorer son projet de loi. Le débat a été épique. Lorsque le projet de loi a été étudié à la Chambre à l'étape du rapport, le Président a même permis de présenter un amendement concernant l'établissement des normes nationales qui avait été rejeté en comité en raison de l'importance du principe en jeu.

Il y a tout juste quelques jours, le *Globe and Mail* révélait que toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, avaient été exemptées des programmes fédéraux d'entreposage des BPC. Un tel scénario avait été prévu par ceux d'entre nous qui préconisaient l'établissement de normes nationales. Cependant, le gouvernement a soutenu que cela n'arriverait jamais. Nous savions à ce moment-là qu'aucune province ne peut imposer une amende d'un million de dollars, par exemple, comme le prévoit la Loi sur la protection de l'environnement. Actuellement, le ministre fédéral ne peut faire respecter sa loi que dans une province et dans les territoires pour ce qui est des normes d'entreposage des BPC.

Il est important de signaler aussi, monsieur le Président, qu'un citoyen ne peut pas demander une injonction aux termes de la Loi sur la protection de l'environnement parce que le gouvernement s'y est opposé lorsque nous l'avons proposé pendant le débat sur le projet de loi. Sous sa forme actuelle, la loi précise que le ministre de l'Environnement est la seule personne au Canada qui puisse demander une injonction pour arrêter la pollution.

A cause du négativisme du gouvernement au moment de l'étude en comité, nous n'avons pas réussi à interdire l'émission de toute substance toxique aux termes de la loi en y ajoutant une disposition d'interdiction générale. Cela aurait permis au ministre d'arrêter toute pollution et non seulement l'émission des neuf substances énumérées dans les annexes de la loi.

Le gouvernement a refusé de supprimer la consultation obligatoire avec les provinces pour ce qui est de la rédaction des règlements. Les nouvelles normes relatives aux BPC sont la preuve de l'incapacité du gouvernement fédéral actuel d'assurer une forte présence fédérale dans le domaine de la protection de l'environnement.

Finalement, le gouvernement a encore refusé l'an dernier que le ministre de l'Environnement soit chargé de faire respecter la loi aux autres ministères et organismes fédéraux. Selon la version définitive de la loi, que le gouvernement a imposée en se servant de sa majorité, et je dirais même de sa force brutale, le ministre de l'Environnement doit obtenir la permission du ministre responsable de la pollution créée par un autre ministère ou organisme fédéral avant qu'un règlement puisse être pris

ou que la Loi sur la protection de l'environnement puisse être appliquée.

Vous pouvez voir émerger en l'occurrence, monsieur le Président, la nécessité d'une large approche intégrée, surtout en matière de législation civile, surtout pour donner de la force à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement si nous voulons vraiment faire en sorte que nous ayons un développement écologiquement durable.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Je vous remercie de votre patience.

• (1730)

[*Français*]

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'adresserai mes commentaires relativement à cette motion. J'appuie le député de Skeena (M. Fulton) en ce qui a trait à sa suggestion que toute personne qui contamine l'environnement devrait être pénalisée. Cette suggestion est compatible avec le principe selon lequel les pollueurs doivent payer. C'est un excellent moyen de dissuasion. De cette façon, nous accorderions une valeur économique à nos ressources naturelles, ces ressources qui supportent la vie elle-même, l'air que l'on respire, l'eau que l'on boit et le sol qui produit notre nourriture.

La suggestion du député, bien qu'elle soit bonne, manque toutefois d'originalité. En juin 1988, le gouvernement se donnait les outils nécessaires pour poursuivre en justice les pollueurs, en proclamant la Loi sur la protection de l'environnement. Cette loi vise à protéger la santé et l'environnement des Canadiens grâce à la gestion des substances toxiques qui polluent l'environnement.

[*Traduction*]

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement s'attaque aux problèmes de pollution pour le sol, pour la vie animale et végétale, pour les lacs, les fleuves et les océans, et pour l'atmosphère. Elle fournit la base législative pour faire échec à la dégradation internationale de l'environnement au moyen de restrictions imposées à l'importation et à l'exportation de substances toxiques et dangereuses et au moyen de la réglementation des sources canadiennes de pollution atmosphérique transfrontalière.

L'environnement

La loi traite des substances organiques et inorganiques, des produits de la biotechnologie, des émissions, des effluents et des déchets. Elle établit également un plan global pour la gestion des substances toxiques. C'est cependant lorsqu'il s'agit de la faire respecter que nous trouvons une coïncidence avec la motion présentée par le député de Skeena (M. Fulton).

Le respect de la loi est un aspect essentiel. Un programme d'inspections, complété par des vérifications de sondage, est mis en place pour vérifier si l'on observe la nouvelle loi et le règlement qui en découle. La fréquence des inspections sera déterminée par le risque qu'une substance ou une activité présente pour l'environnement ou la santé humaine, et par les antécédents d'un individu, d'une société ou d'un ministère ou organisme de l'État en matière d'observation de la loi.

Les contrevenants peuvent faire l'objet d'avertissements, d'ordonnances, de contraventions, de poursuites et de recouvrement des frais. On déterminera l'action à entreprendre selon la nature de l'infraction, l'efficacité à faire observer la loi dans le plus court délai possible, et la probabilité que l'infraction ne se reproduise plus. La loi prévoit des sanctions importantes, allant d'amendes de 200 000$ par jour et une peine de six mois de prison à des amendes d'un million de dollars par jour et une peine de trois à cinq ans de prison. Les infractions accompagnées de négligence criminelle peuvent même entraîner la prison à perpétuité.

Les peines de prison sont un moyen important de faire respecter la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Mais cette loi prévoit d'autres pénalités aussi efficaces. Certains députés de l'opposition ont parlé de sanctions. Je trouve important de leur en signaler quelques-unes que prévoit cette loi comme la saisie et la rétention, la confiscation, les poursuites en vertu du Code criminel pour des infractions graves entraînant la mort ou des blessures, les ordonnances judiciaires, la publication, par le ministre, des faits liés à une infraction, les amendes supplémentaires pour neutraliser les avantages pécuniaires résultant de l'infraction, les dommages-intérêts, les contraventions, l'injonction judiciaire d'initiative ministérielle, les injonctions judiciaires et les recours civils prévus pour les victimes des dégâts causés par le pollueur.

Je crois qu'un exemple s'impose dans le cadre de ces options et des mesures qu'elles permettent d'envisager. On dit bien, dans les ordonnances judiciaires mentionnées à l'article 130 de cette loi, que non seulement un individu et une société peuvent être trouvés coupables d'avoir contrevenu à un règlement d'application de cette loi, mais que le tribunal peut rendre une ordonnance obligeant les contrevenants à bien se conduire pour empêcher toute récidive et qu'il peut également les remettre à la surveillance d'un agent de probation auquel ils

devront faire rapport, les obliger à prendre des mesures pour réparer ou éviter les dommages à l'environnement, publier les faits liés à une déclaration de culpabilité et avertir toute victime des faits reprochés aux contrevenants. Le tribunal peut aussi les obliger à déposer une somme d'argent en garantie de l'observation d'une ordonnance, à présenter des renseignements sur leurs activités subséquentes, à payer le coût de toute mesure corrective ou préventive, à exécuter des travaux d'intérêt collectif et à verser une somme d'argent destinée à permettre des recherches sur l'utilisation et l'élimination écologiques des substances qui ont donné lieu à l'infraction. L'idée maîtresse de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est clairement d'encourager le respect de ses dispositions grâce à une série de mesures dissuasives très vigoureuses.

Aux termes de l'article 122 de la loi, les administrateurs et les dirigeants d'une société peuvent être tenus personnellement responsables des infractions commises par celle-ci. On a déclaré de l'autre côté de la Chambre que toute la loi était trop laxiste, qu'on n'exigeait pas qu'elle soit respectée et qu'aucune mesure n'était prise contre les gros pollueurs. Eh bien, voici manifestement matière à rendre une ordonnance judiciaire contre des sociétés. Alors que le gouvernement n'a pas l'intention d'entreprendre une chasse aux sorcières ni de prendre individuellement des boucs émissaires parmi les employés, nous allons sévir contre les pollueurs. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement spécifie à l'article 115 que les personnes ou sociétés qui sciemment ne tiennent aucun compte des règlements seront poursuivies en application du code criminel. Ce sont ces articles de la loi qui rendent superflue la motion du député.

Je voudrais qu'il soit bien clair que notre objectif est de protéger l'environnement. Nous avons l'intention de réaliser cet objectif. Les poursuites contre des dirigeants ou d'autres personnes au sein d'une société ne constituent que l'un des moyens à notre disposition aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Une voix: Alors utilisez-les.

M. Clifford: Manifestement, nous sommes témoins tous les jours de telles mesures. Nous voyons les mesures prises par le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) qui collabore activement avec ses homologues provinciaux pour faire en sorte que nous ayons des lois et des règlements qui aideront les Canadiens à réaliser un de leurs rêves les plus chers, qui est d'avoir un environnement intact à transmettre aux générations futures.

Une voix: Il est trop tard.

M. Clifford: Tout ce que nous voyons est réellement en train de se produire. Nous n'agissons pas seulement à l'intérieur de notre pays, à l'intérieur de nos provinces, monsieur le Président, grâce à notre Loi sur la protection de l'environnement nous nous révélons un leader. Nous montrons au reste du monde que nous sommes sérieux, que l'environnement est au sommet de notre programme. Nous sommes très sérieux à ce sujet. Notre gouvernement a pris des initiatives, sur la scène internationale, pour montrer que le Canada désire un air pur et veut une loi internationale de l'atmosphère; il veut montrer la voie et il a mis au défi tous les pays du monde de répondre aux attentes d'ici 1992.

En fait, avoir une telle loi signifierait un meilleur environnement, de plus grandes possibilités d'amélioration de l'environnement pour l'avenir. Notre objectif à tous est un bon environnement, un environnement que nous pourrons transmettre à nos enfants qui, à leur tour, le passeront aux leurs.

Il est très important que le gouvernement persiste dans la voie qu'il a tracée avec la Loi sur la protection de l'environnement, qu'il adopte des lois et des règlements qui feront que les Canadiens, et en fait tous les citoyens du monde, travailleront ensemble à une politique environnementale qui améliorera l'avenir dont j'ai parlé.

Nous pensons être sur la bonne voie. Nous y travaillons quotidiennement. Le ministre a très bien dit qu'il travaillait au niveau national et au niveau international. Nous serions bien avisés, dans cette Chambre, de travailler de concert à ces questions pour réaliser les objectifs qu'on nous a fixés. Le Canada montrera la voie au monde. Nous avons l'occasion, le créneau, pour faire preuve de leadership international. Nous sommes là, nous sommes à la porte, nous sommes prêts à la franchir et je demande aux députés d'en face de se joindre à nous pour des choses comme la Loi sur la protection de l'environnement et les autres lois et règlements à venir. Ensemble, en tant que Canadiens, nous ferons du monde un meilleur endroit pour les jeunes de l'avenir.

Des voix: Bravo!

• (1740)

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui à la discussion sur la protection de l'environnement. Je trou-

ve louables l'intérêt et l'initiative du député de Skeena (M. Fulton), mais j'ai des doutes sur l'efficacité, cependant, de l'approche qu'il suggère.

Pour les Canadiens et les Canadiennes, les questions d'ordre environnemental sont des plus importantes. Notre gouvernement partage ce point de vue et il a fait de la protection de l'environnement une priorité, tant sur le plan national que sur le plan international. Nous sommes conscients des coûts véritables de la dégradation de l'environnement et nous avons mis en batterie un puissant dispositif de lois de lutte contre la pollution incarné dans, par exemple, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

En matière de gestion de l'environnement, nous avons déployé une offensive sur deux fronts. Premièrement, nous cherchons essentiellement à anticiper et à prévenir les dommages à l'environnement avant qu'ils ne surviennent. Nous avons également constitué la base de lois qui permet d'atteindre cet objectif. Deuxièmement, le gouvernement est conscient de la nécessité de s'attaquer aux problèmes de pollution qui ont leur origine dans le passé. De concert avec diverses sociétés et avec les administrations provinciales et municipales, nous avons entrepris un certain nombre de projets destinés à apporter une solution aux problèmes tels qu'ils se posent actuellement. Permettez–moi de revenir sur ces approches à tour de rôle.

D'abord, anticipation et prévention. Le 30 juin 1988, après une année d'étude dans cette Chambre, a été promulguée la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Celle–ci a pour objectif de prévenir toute forme de contamination toxique qui menace la santé de l'homme et l'environnement. Elle nous permet de nous attaquer à des questions aussi complexes que la pollution de l'air et de l'eau, la gestion des substances toxiques, l'élimination des déchets, les pluies acides et le réchauffement du climat. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement fait fond sur des instruments législatifs de protection de l'environnement antérieurs, dont l'ancienne Loi sur les contaminants de l'environnement et aussi la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

Invoquant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, notre gouvernement a mis en place un certain nombre de normes réglementaires nationales qui ont pour but d'enrayer ou d'atténuer la menace qui pèse sur l'environnement. Nous avons adopté aussi un règlement prévoyant la réduction dans une proportion de 50 p. 100 des substances qui s'attaquent à l'ozone, et nous envisageons également d'adopter des mesures de contrôle supplémentaires qui en provoqueront l'élimination virtuelle.

Nous exigeons que les additifs au plomb soient virtuellement exclus de la fabrication de l'essence, et ce à partir du 1er décembre 1990. Nous avons émis des normes nationales d'entreposage des BPC. Désireux, monsieur le Président, de prendre des mesures à l'égard de la contribution du Canada au problème des pluies acides, nous avons établi des normes de réduction des émissions d'anhydride sulfureux. Leur application relève actuellement des législations provinciales, mais elle pourrait prendre la forme de règlements adoptés en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

La Loi canadienne de la protection de l'environnement est l'outil royal de la protection de l'environnement du Canada, la pièce maîtresse des efforts que déploie le gouvernement en matière de protection de l'environnement. Autour d'elles s'articulent d'autres lois efficaces telles que la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, instrument qui prescrit des normes d'emballage et d'étiquetage en matière de transport des substances toxiques et des déchets au Canada. La Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, autre loi fédérale, permet également au gouvernement de limiter les émissions de gaz d'échappement des automobiles, des camions et des autobus pour épargner au Canada les problèmes causés par le *smog*, la stagnation de l'ozone au niveau du sol. Comme nous l'avons annoncé le 21 avril, notre gouvernement renforcera ses actuelles normes de classe internationale en matière d'émissions de gaz d'échappement.

La Loi sur les produits antiparasitaires fait également partie de l'arsenal. Elle vise ainsi à opérer un tri parmi les pesticides et les herbicides avant leur utilisation au Canada. Afin de faire en sorte que les préoccupations d'ordre environnemental soient bien prises en ligne de compte, nous avons entrepris un réexamen de la Loi sur les produits antiparasitaires.

Autre signe de notre engagement envers la protection de l'environnement, nous prévoyons ajouter, aux moyens dont je viens de parler, une législation portant sur l'évaluation de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Outre ces initiatives d'ordre légal, notre gouvernement a mis sur pied des tables rondes autour desquelles se réunissent des représentants de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du gouvernement, pour opérer la jonction entre les préoccupations d'ordre environnemental et les décisions ressortissant au développement économique.

En ce qui touche l'assainissement, monsieur le Président, parallèlement, notre gouvernement s'efforce d'enrayer la pollution attribuable à l'inaction ou à l'inattention passées. Le 19 avril, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a inauguré une ère nouvelle dans le traitement réservé aux déchets et aux problèmes de pollution qu'ils causent. Avec les provinces, nous consacrerons 250 millions de dollars à l'assainissement des dépotoirs abandonnés. Tout sera mis en oeuvre pour trouver les responsables et pour leur faire payer la note du nettoyage. C'est là une tâche importante qui sera

accomplie dans de nombreux dépotoirs dans chacune des provinces et dans les territoires.

Dans tout cela, notre mot d'ordre sera de veiller à faire en sorte que celui qui pollue paie la note des mesures correctives. Mais s'il n'est pas possible de trouver de coupable, notre gouvernement est prêt à entrer en scène, à prendre les mesures correctives nécessaires et à le faire promptement.

Nous cherchons également, monsieur le Président, à accroître la qualité de l'eau des Grands Lacs. Plus de 125 millions de dollars ont été consacrés à cette tâche. Nous poursuivons actuellement des travaux dans la rivière Niagara et dans le port de Hamilton. Nous avons en outre engagé une somme de 110 millions de dollars pour l'assainissement des eaux en aval dans le fleuve Saint–Laurent. Cette entreprise sera pour une bonne part assortie d'initiatives de la part de l'industrie et, de fonds supplémentaires.

En 1988, nous avons commencé à assainir les étangs à goudron de Sydney, en Nouvelle–Écosse. La Sysco, le pollueur dans ce cas, participe activement au processus. Toujours en Nouvelle–Écosse, nous nous penchons sur le problème de la pollution du port de Halifax.

La motion, monsieur le Président, discutée aujourd'hui est extrêmement intéressante, mais elle propose, comme on le voit, une disposition de loi déjà prévue dans la Loi canadienne de la protection de l'environnement, la pièce maîtresse de cette loi du gouvernement fédéral en matière d'environnement. La meilleure façon d'utiliser le temps et les ressources de notre gouvernement est de prendre des mesures efficaces contre les pollueurs à l'aide des outils que procure la Loi, pas de débattre des propositions de mesures de lois qui existent déjà dans notre loi fédérale.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, la motion à l'étude dit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait instituer des sanctions pénales contre les dirigeants de société qui laissent sciemment leur société contrevenir aux règlements gouvernementaux relatifs à l'environnement ou compromettre de quelque autre façon la santé et la sécurité des Canadiens.

Je suis heureux d'appuyer la motion présentée par le député de Skeena (M. Fulton). Elle met en évidence le fait que les crimes contre l'environnement sont des crimes contre la population du Canada. La mesure présentée dans cette motion, qui peut s'insérer dans la législation, lancerait un message très clair à l'industrie de tous les coins du Canada, message qui amènerait le gouvernement du Canada à prendre très au sérieux le problème de la pollution de l'environnement.

L'environnement est un mot qui était encore très mal compris il y a quelques années à peine, jusqu'à ce que l'ouvrage *Printemps silencieux* de Rachel Carson nous ait fait comprendre qu'il y avait des nuages à l'horizon. Puis sont venus les travaux du Club de Rome et le rapport de la Commission Brundtland. Ces documents ont mis en évidence le caractère mondial du très grave problème qui se pose dans notre pays. En adoptant un texte en ce sens, le Canada ouvrirait la voie en démontrant aux autres pays du monde qu'il est temps de prendre des mesures décisives contre les entreprises qui continuent de dégrader notre environnement au détriment de l'humanité. Ce serait une occasion sans pareille pour le Canada de devenir un leader au plan de la défense législative de l'environnement.

• (1750)

La motion en discussion offre un moyen législatif de contraindre les grands pollueurs à reconnaître l'énorme gravité du problème. Je sais que je dispose de très peu de temps, mais je tiens à signaler que la pollution aquatique au Canada provient pour 50 p. 100 d'une seule source industrielle, les papeteries, et que les polluants en cause sont extrêmement toxiques. Des hydrocarbures chlorurés, des dioxinnes, des organophosphates et des composés dangereux très toxiques remontent la chaîne alimentaire et s'accumulent dans des organismes jusqu'à ce qu'ils deviennent mortels. C'est par l'intermédiaire de cette bioconcentration que les problèmes de la pollution commencent à se manifester. Nous nous sommes fiés trop longtemps à l'argument fallacieux que la dilution était la solution parce que ce n'est plus vrai.

Les côtes ouest et est du Canada s'étendent sur des milliers de milles. Ce sont les zones intertidales qui fixent le plus de carbone sur la planète, par la photosynthèse donnant l'oxygène qui se dégage des océans dans l'air que nous respirons. Or, les 100 premiers pieds de l'océan sont l'endroit le plus touché par la pollution. La vie intertidale y est menacée par la pollution continue associée aux papeteries et à d'autres industries. Mais nous ne réagissons pas parce que nous ne voyons pas ce qui se passe au

bord de la mer et nous ne croyons pas à l'existence de ce que nous ne voyons pas. Mais nous avons tort.

Si nous détruisons notre vie marine, et c'est ce que nous faisons, nous supprimerons un élément essentiel à la vie. Il est temps que nous sévissions sévèrement contre les industries qui ne tiennent toujours pas compte de ce très grave danger qui nous menace. Et il ne s'agit pas seulement d'industries, mais de villes et de municipalités qui continuent de déverser des eaux-vannes non traitées dans les eaux intérieures, les lacs et les océans. Vancouver, par exemple, en déverse 2 000 gallons par jour, ce qui a des effets catastrophiques sur l'environnement de la côte ouest. Et d'autres villes en font autant dans les eaux intérieures et les océans. Cet abus doit cesser. Les villes et les municipalités du Canada sont coupables, au même titre que les grandes sociétés, de participer au processus permanent de la pollution et de la concentration de toxines dans l'environnement.

Ces sociétés et ces municipalités ne changeront pas leur façon d'agir tant que nous ne cesserons pas de nous leurrer. Il faut donner du mordant à la législation environnementale. Une façon de le faire serait d'adopter la motion que mon collègue propose à la Chambre aujourd'hui. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de parler de cette motion.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, comme toujours, c'est un honneur et un privilège de prendre ici la parole au sujet d'une question aussi importante.

La motion du député montre bien que le peuple canadien en a assez des pratiques corporatives qui causent des dommages à l'environnement ou qui menacent la vie ou la santé humaine. Le dégoût de la société pour ce genre de conduite s'exprime dans diverses lois fédérales et notamment dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette loi prévoit tout un éventail de sanctions dont des peines d'emprisonnement et des amendes qui, le député en conviendra, sont habituellement associées à des actes criminels. Toute infraction à la loi est punissable à tout le moins d'une amende de 200 000$ et de six mois d'emprisonnement.

Un délit fait présentement l'objet de poursuites en vertu du Code criminel et la sentence peut aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité et une amende illimitée. On s'expose à pareille sentence lorsqu'on fait preuve d'imprudence ou d'insouciance graves à l'endroit de la vie ou de la sécurité d'autrui, causant ainsi la mort ou des blessures.

Dans certains cas, la peine est une amende d'un million de dollars et cinq années d'emprisonnement. L'article 115 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement trouve son pendant dans le document de travail de la Commission de réforme du droit sur les crimes contre l'environnement qui propose deux nouveaux délits. Le paragraphe 115(1) fait un criminel de quiconque soit provoque, intentionnellement ou par imprudence grave, une catastrophe qui prive de la jouissance de l'environnement, soit, par imprudence ou insouciance graves à l'endroit de la vie ou de la sécurité d'autrui, risque de causer la mort ou des blessures. Ces délits sont punissables par la loi d'une amende illimitée et de cinq années d'emprisonnement. En cas de délits plus graves contre la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, c'est-à-dire lorsque le contrevenant a fait preuve d'imprudence ou d'insouciance graves pour la vie ou la sécurité d'une autre personne, entraînant ainsi sa mort ou lui causant des blessures, la Loi prévoit qu'il peut être poursuivi au criminel et, en cas de condamnation, qu'il peut être passible d'emprisonnement à perpétuité, en plus d'une amende illimitée.

Les infractions qui portent sur plus d'une journée sont sujettes à des poursuites pour infraction distincte à chaque jour, et des amendes ou des peines d'emprisonnement peuvent être imposées pour chaque condamnation. Les cadres, directeurs ou représentants d'une société qui, directement ou indirectement, ont participé à une infraction ou en ont été informés mais n'ont rien fait pour empêcher la société de la commettre, constituent un cas spécial: ils sont considérés comme ayant commis l'infraction et sont sujets à la sanction prévue, que la société soit ou non poursuivie et condamnée.

Aux termes de la Loi, il est aussi plus facile de prouver que la société a commis une infraction. Il suffit de montrer que l'infraction a été commise par un employé ou un représentant de la société, peu importe que ce dernier soit ou ne soit pas identifié ou poursuivi relativement à l'infraction.

La Loi tient compte de la position de la Commission de réforme du droit, en ce sens que certains délits contre l'environnement sont considérés comme des actes criminels. En fait, certains cas sont sujets à des poursuites et des condamnations en vertu du Code criminel.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore pris une décision finale au sujet des crimes contre l'environnement, mais diverses options sont à l'étude: modifications du Code criminel, modifications aux règlements émis en vertu de lois fédérales comme la Loi sur les pêches, la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, la Loi sur la rationalisaiton de l'exploitation du pétrole et du gaz, la Loi sur les produits antiparasites et diverses lois générales visant à modifier toutes les lois fédérales dont le but

est de protéger la santé humaine et l'environnement. Étant donné que le gouvernement fédéral étudie actuellement cette question, je pense que la motion du député est inutile et je ne peux pas recommander à la Chambre de ne pas l'adopter.

• (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé et appuyé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement. Il est donc proposé: Que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—L'INTERPRÉTATION DES SUBVENTIONS INJUSTES—LA PARTICIPATION DES PROVINCES AUX NÉGOCIATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Francis G. Leblanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le 18 avril, par suite de ses déclarations relatives à la participation des provinces aux négociations avec le gouvernement américain au sujet des subventions, j'ai demandé au ministre du Commerce extérieur deux choses.

D'abord, quelle était la définition canadienne d'une subvention étant donné que les Américains ne font nullement mystère de la leur et l'invoquent lorsqu'ils prennent des mesures de représailles contre les programmes provinciaux; ensuite, pourquoi alors le gouvernement ne ferait pas participer les provinces aux négociations sur les subventions.

J'ai trois raisons de poser ces questions.

D'abord, contrairement à la déclaration du ministre suivant laquelle ces négociations relèvent uniquement du gouvernement fédéral, les provinces ont un rôle constitutionnel bien établi en matière de traités internationaux; ensuite, les consultations fédérales-provinciales qui ont eu lieu pendant les négociations de l'Accord de libre-échange ont été clairement insuffisantes; enfin, à en juger par ce que le gouvernement a fait jusqu'ici, nous avons tout lieu de douter de sa capacité et de sa détermination à défendre seul les intérêts du Canada.

Le 18 avril, le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre qu'il n'avait pas l'intention de laisser les provinces participer aux négociations sur les subventions. Il a dit:

> Nous croyons fermement que le commerce extérieur est du ressort du gouvernement fédéral.

Si c'est la position du ministre, il oublie un élément fondamental du droit constitutionnel canadien.

[*Français*]

Je rappelle au ministre le fait suivant: La mise en oeuvre d'un accord international, signé par le gouvernement fédéral, nécessite la participation volontaire des provinces. La situation aux États-Unis est évidemment bien différente. Chez nos voisins du Sud, le Président Bush doit faire ratifier tout accord international par le Sénat américain. Par la suite, ce traité modifie automatiquement les lois américaines pertinentes, en vertu de l'article 6 de leur Constitution.

En d'autres mots, le gouvernement fédéral américain a le pouvoir de lier les États individuels. Au Canada, la situation est tout autre. Un accord qui requiert une transformation des lois du pays ne peut être mis en oeuvre que par la promulgation de lois qui effectuent ces changements. Ce n'est pas un processus automatique.

Le Parlement fédéral a-t-il l'autorité de promulguer de telles lois si elles portent atteinte aux pouvoirs des provinces? Certainement pas. Cela est clair depuis la décision du Conseil privé dans la cause *Labour Conventions* de 1937. Dans cet arrêt, le Conseil privé statua sur ce qui suit: Si une loi nécessaire pour la mise en oeuvre d'un traité tombe sous une catégorie de sujets énumérés à l'article 92 de notre Constitution, seule une province peut adopter cette loi. Cela apporte des conséquences importantes pour les négociations sur les subventions, car si on décidait que certaines subventions provinciales étaient injustes, le gouvernement fédéral ne pourrait pas légiférer de façon à les supprimer. Le gouvernement fédéral ne pourrait pas non plus forcer les provinces à le faire. Il faudrait que les provinces y consentent, mais les provinces auraient certainement le choix de ne pas se plier aux exigences du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Par conséquent, les provinces ont nettement le droit, constitutionnellement parlant, de participer à ces négociations. En outre, si tant il est vrai que le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle de protéger les intérêts canadiens, les provinces pourraient lui servir de sentinelles

fort utiles. Il aurait bien besoin de leur aide quand on voit ce qu'il a fait jusqu'ici.

Le gouvernement est loin d'avoir consulté suffisamment les provinces pendant les deux années qu'ont duré les négociations sur l'Accord de libre-échange. Un exemple flagrant de ce manque de consultation nous a été fourni pendant les 24 à 48 heures qui ont précédé la signature de cet accord lorsque le gouvernement a dit aux représentants commerciaux des provinces que les dispositions sur l'énergie ne seraient pas incluses dans l'accord de libre-échange. Les représentants provinciaux se sont fait dire que ces dispositions étaient beaucoup trop compliquées. Imaginez leur surprise lorsqu'en consultant l'Accord de libre-échange, ils se sont apercus que le gouvernement avait fait volte-face en incluant un chapitre sur la question de l'énergie.

Le ministre du Commerce extérieur a déclaré dernièrement que les négociations sur la définition d'une subvention se pousuivraient de la même manière que celles qui ont abouti à l'Accord de libre-échange. L'exemple que je viens de donner devrait démontrer que la façon de procéder du gouvernement est loin de donner satisfaction.

• (1805)

Sans compter que si nous nous donnons la peine de consulter les dispositions de l'Accord de libre-échange qui traitent des subventions dans le domaine énergétique, nous trouvons une autre bonne raison de laisser les provinces participer à ces négociations. Autoriser des subventions dans le domaine énergétique était clairement à l'avantage des États-Unis. Dans la plupart des domaines, le commerce des produits énergétiques entre le Canada et les États-Unis se fait en direction nord-sud. Cela revient à dire que nous avons intérêt à subventionner l'exploitation de nos ressources énergétiques avec l'argent des contribuables canadiens.

Mais l'alinéa 904(b) de l'Accord de libre-échange nous interdit de demander aux Américains un prix plus élevé pour l'énergie que nous leur vendons que celui que nous payons nous-mêmes au Canada. Autrement dit, les Canadiens paient leur énergie deux fois. Leurs impôts servent à financer l'exploitation des ressources, et ils doivent payer encore pour acheter cette énergie. Les Américains ne paient qu'une fois.

Si le gouvernement veut vraiment défendre les programmes sociaux et les programmes de développement régional du Canada au cours des futures négociations avec les États-Unis au sujet des subventions, les provinces pourraient jouer un rôle utile. Elles pourraient aider les négociateurs canadiens simplement en les empêchant de sacrifier involontairement les intérêts du Canada. Cela aiderait à rassurer les Canadiens qui verraient alors que nos intérêts sont bien défendus.

M. Robert Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je voudrais soulever deux ou trois points concernant les inquiétudes du député à l'égard de l'accord de libre-échange. Comme les députés le savent, le Canada et les États-Unis ont été incapables, pendant les négociations qui ont mené à la signature de l'accord de libre-échange, de s'entendre sur les changements à apporter à nos pratiques respectives relatives aux subventions et aux sanctions commerciales. L'article 1907 de l'accord de libre-échange oblige les deux parties à créer un groupe de travail chargé d'élaborer une discipline et des règles plus efficaces concernant l'utilisation des subventions gouvernementales, ainsi qu'un nouvel ensemble de règles concernant la fixation de prix équitables et les subventions gouvernementales.

Comme le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) l'a signalé, bien que ce soit là des questions très importantes dont il faut discuter, nous n'avons pas l'intention de nous faire bousculer. Les négociations n'ont pas été entreprises, et aucune demande n'a été faite par l'une ou l'autre des parties.

Un service chargé d'appuyer les représentants canadiens au sein de ce groupe de travail a été établi à la direction des opérations du ministère des Affaires extérieures. Le ministre a dit que le président canadien du groupe de travail sera nommé sous peu.

La question de fixer des sanctions internationales appropriées pour les subventions et les mesures compensatrices est complexe. Le code sur les subventions et les mesures compensatrices convenu lors de la ronde de négociations commerciales multilatérales de Tokyo ne progressait que d'une façon limitée vers l'objectif de sanctions internationales. La question fait à nouveau l'objet d'un examen approfondi à Genève dans le cadre de la ronde actuelle de négotiations commerciales multilatérales d'Uruguay. Une grande partie du travail préparatoire effectué à ce propos nous servira dans le contexte bilatéral, ainsi que notre expérience de ces négociations à mesure qu'elles progressent.

En ce qui concerne les définitions, au Canada comme aux États-Unis les personnes chargées de l'application de nos lois respectives sur les droits compensateurs ont déterminé en quoi constitue une subvention dans des cas précis. Aux termes du GATT, nous avons le droit de contester la compatibilité des lois américaines avec les engagements internationaux des États-Unis.

Enfin, les décisions rendues au sujet des subventions peuvent maintenant être revues par une commission binationale aux termes de l'Accord de libre-échange, ce qui assurera, nous le pensons, une plus grande équité dans l'application des lois existantes sur les sanctions commerciales.

À mon avis, il est prématuré d'essayer de prévoir la position que le Canada ou les États-Unis adopteront

dans d'éventuelles négociations, ou de savoir si ce processus permettra d'établir une définition des subventions passibles ou non de poursuites acceptée par les deux parties.

Comme le ministre du Revenu national l'a fait remarquer, si on en juge par les négociations sur l'Accord de libre-échange, il semble que notre position et celle des Américains à propos de ces questions soient largement divergentes. Cela ne nous permet pas d'espérer trouver une solution très rapidement.

Néanmoins, au cours de la période de sept ans envisagée par l'Accord de libre-échange, le gouvernement est prêt à faire diligence pour trouver une meilleure formule. J'invite les députés d'en face à se joindre à nous pour chercher une solution constructive à ces questions importantes. Nous consulterons activement et largement le secteur privé et les provinces pendant tout ce processus.

En ce qui concerne la question de savoir s'il devrait y avoir une participation directe des provinces dans ces négociations, je voudrais rappeler aux députés que, comme l'a indiqué à la Chambre le ministre du Commerce extérieur le 18 avril, le commerce extérieur relève de la compétence fédérale. En assumant cette responsabilité, le gouvernement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Egmont.

• (1810)

LE BUDGET – LES CONSÉQUENCES DE LA FERMETURE DE LA BFC DE SUMMERSIDE (Î-P-É)

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, comme tous les Canadiens, savaient avant la «grande fuite» budgétaire qu'ils devraient faire des sacrifices pour aider à réduire la dette nationale. Ils étaient prêts à payer leur juste part. Ils savaient que le moment était venu de payer l'orchestre et ils étaient prêts à se joindre aux autres Canadiens et à se contenter de moins pour aider le gouvernement à se sortir de la triste situation financière dont il ne s'était pas soucié pendant quatre ans.

Toutefois, ils n'étaient pas prêts, et ils ne le sont toujours pas, à payer cinq fois plus que ce que l'on demande aux autres Canadiens. Ils n'étaient pas prêts, et ne le sont toujours pas, à accepter un coup sévère à l'économie de la province et un coup fatal à celle de l'ouest de la province.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard n'étaient pas, n'ont jamais été et ne sont toujours pas prêts à accepter la fermeture de la base des Forces canadiennes de Summerside. Selon les mots d'un ancien sous-ministre des Finances: «La base de Summerside est aussi importante pour l'Île-du-Prince-Édouard que l'industrie automobile pour l'Ontario.»

Par conséquent, j'en conclus que le gouvernement ne savait pas vraiment ce qu'il faisait lorsqu'il a pris la décision de fermer la base de Summerside.

La base des Forces canadiennes de Summerside, dans le village de St. Eleanors, et la base aérienne de Mount Pleasant ont été établies pendant la Deuxième Guerre mondiale pour former le personnel volant pour le service outre-mer.

Ces bases ont été établies par le ministre de la Guerre, le colonel James Ralston, le député de Prince qui est maintenant Egmont, un fils de Nouvelle-Écosse. Elles ont joué un rôle crucial dans la formation de nos pilotes de chasse qui étaient désespérément attendus en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Après la guerre, les installations de Mount Pleasant furent abandonnées, ce qui ne laissait que la base de St. Eleanors à l'Île-du-Prince-Édouard.

En 1980, le ministre de la Défense nationale, l'honorable Gilles Lamontagne, s'engageait au nom du gouvernement à ce que chaque province ait au moins une base des forces armées.

Qu'est-il advenu de cet engagement? Le gouvernement l'a abandonné sous couvert de compression budgétaire.

Que dire des déclarations du député de Calgary-Centre (M. Andre) selon lequel «il n'y a aucun doute, la défense est un outil économique important» et «il n'y a aucun doute, on tiendra compte du développement régional»? Que dire de ce passage tiré du Livre blanc sur la défense, à la page 85:

> De plus, les programmes de défense aident considérablement à atténuer les disparités économiques régionales. Au fil des ans, il a souvent été possible d'utiliser les fonds limités alloués à la défense de façon à renforcer l'économie des localités et des régions, tout en répondant à nos besoins militaires.

Voici une autre déclaration extraite du Livre blanc sur la défense, à la page 84:

> Les dépenses militaires au Canada entraînent des retombées économiques dans tous les secteurs de la société canadienne.

Au cours de l'année financière 1985-1986, les dépenses militaires se sont élevées à environ 12 milliards de dollars du produit intérieur brut, elles ont rapporté 1,6 milliard en taxes et elles ont créé à peu près 294 000 emplois, dont 178 000 dans le secteur privé. L'Île-du-Prince-Édouard

n'a-t-elle pas droit à une partie de ces dépenses et de ces nouveaux emplois?

Laissez-moi vous donner un aperçu des conséquences économiques pour Summerside et l'Île-du-Prine-Édouard: 1 304 emplois perdus directement et 1 730 emplois perdus dans le secteur privé, soit 3 034 emplois en tout, 5,39 p. 100 du nombre total d'emplois dans la province.

De plus, 5 500 personnes dépendent directement d'emplois sur la base, soit 34 p. 100 de toute la population de la région de Summerside. Des salaires et des dépenses de plus de 50 millions de dollars disparaîtront. La fermeture de la base réduira d'au moins 33 p. 100 le revenu total de la région de Summerside. Autrement dit, un dollar sur trois s'envolera.

St. Eleanors perdra 40 p. 100 de ses recettes fiscales et la province, 20 millions de dollars sur un budget de 167 millions, soit un huitième de son budget total. Voilà pour les répercussions économiques. Les conséquences sociales seraient aussi catastrophiques.

Bien des questions restent sans réponse. Qui surveillera les pêches? Où iront la recherche et le sauvetage? L'Île-du-Prince-Édouard perdra-t-elle le service d'évacuations sanitaires? L'Île a-t-elle un droit constitutionnel à une base militaire? Qu'arrivera-t-il en cas d'urgence environnementale et qui surveillera les trafiquants de drogue sur la côte est?

La province ne peut certainement pas se permettre de perdre sa base des Forces canadiennes. Vous conviendrez sans doute que le prix qu'on nous demande de payer est trop élevé.

On oublie souvent que l'Île-du-Prince-Édouard est une très petite province où les plus petites modifications en matière de politiques gouvernementales ont d'énormes répercussions.

Prenons, par exemple, les changements apportés au système de l'assurance-chômage. Nos principales industries, l'agriculture, la pêche et le tourisme, qui emploient la majorité de notre population, sont des activités saisonnières. Il est impossible de pêcher le homard de décembre à avril parce que le golfe est plein de glace. Les pêcheurs sont donc sans travail pour les mois d'hiver. Ils vivent de l'assurance-chômage.

Et pourtant, avec les changements apportés au système actuel, les répercussions négatives seront de l'ordre de 10,3 p. 100 sur l'île, soit le double de la moyenne nationale de 5,6 p. 100, et plus du double de celle des provinces de l'Atlantique établi à 4,7 p. 100.

La fermeture de la base de Summerside est inadmissible.

• (1815)

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, aujourd'hui, on demande à tous les Canadiens de faire des sacrifices pour lutter contre notre dette énorme qui ne cesse de croître. Le ministère de la Défense nationale n'a pas été épargné; en fait, on lui a demandé de réduire ses dépenses.

Je voudrais rappeler au député que l'objectif premier des dépenses au chapitre de la défense est de veiller à la sécurité nationale et de protéger la souveraineté du pays. Pour atteindre cet objectif en période de compressions budgétaires, il nous a fallu prendre des décisions très difficiles. Nous fermerons sept bases et postes militaires et réduirons la taille de sept autres. Personne n'aime fermer des bases militaires. Je peux garantir au député que la décision de fermer la base militaire de Summerside n'a pas été prise à la légère.

La plupart des avions de repérage du Canada, ainsi qu'un escadron de recherches et de sauvetage, se trouvent à la base des forces canadiennes de Summerside. Ces avions de repérage ont maintenant 30 ans. Leur entretien est devenu extrêmement coûteux et difficile.

D'ici 1992, dans seulement trois ans, il faudra remotoriser ces appareils si nous voulons qu'ils continuent de voler. De plus, il sera de plus en plus difficile de se procurer le carburant qu'ils consomment. En d'autres mots, les appareils seront devenus désuets.

Pour toutes ces raisons, et à cause des compressions budgétaires, nous avons décidé de mettre les avions de repérage au rancart, ce qui fait que la base de Summerside ne servant plus à rien, il a bien fallu la fermer.

Grâce à notre programme d'adaptation de la main-d'oeuvre, les employés civils qui travaillent actuellement à la base de Summerside obtiendront de l'aide pour se trouver un nouvel emploi. Que le député soit assuré que nous accorderons à ces employés des avantages extrêmement généreux.

Hier, à la Chambre, la ministre associée de la Défense nationale (M^me^ Collins) a déclaré que le militaire n'est

pas la seule possibilité pour l'Île-du-Prince-Édouard. Elle a demandé aux députés de se joindre au groupe d'étude pour trouver des initiatives de développement économique pour l'Île.

Je suis convaincu que, grâce aux efforts combinés des membres de ce groupe d'étude, nous trouverons d'autres possibilités que la base, des activités qui pourront offrir une certaine stabilité économique aux habitants de la région de Summerside.

LA CONDITION FÉMININE—LE FINANCEMENT DE L'ORGANISME «REAL WOMEN»

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le 17 avril dernier, Jour de l'égalité, j'ai soulevé une question très importante et même cruciale qui se pose à toutes les femmes du Canada. Il s'agit bien sûr de la question de l'équité en matière d'emploi, ou peut-être vaudrait-il mieux dire, dans la triste situation actuelle, de l'inéquité en matière d'emploi.

A l'époque, la réponse désinvolte de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration m'a préoccupée. Tout ce qu'elle a trouvé à dire, c'est que c'était son parti et non le mien qui avait déposé le projet de loi d'équité en matière d'emploi. Comme si les dispositions actuelles adoptées avec le projet de loi C-62 avaient entièrement résolu ce terrible problème! Rien n'est plus faux. Non seulement cette loi est-elle pleine de lacunes, mais elle n'institue aucun mécanisme d'application susceptible de protéger efficacement les Canadiennes.

J'aimerais dans les quelques minutes qui vont suivre examiner l'affirmation de la ministre voulant que le gouvernement ait présenté un projet de loi qui instaure l'équité au travail. L'équité en matière d'emploi, c'est la base de l'équité entre les sexes. Malheureusement, et malgré quelques progrès réalisés par les femmes, notamment dans les domaines de l'emploi non traditionnel, l'égalité de salaire à travail égal reste un rêve lointain pour la majorité des travailleuses du Canada.

• (1820)

Et pour aggraver les choses, il y a des groupes comme «REAL Women» qui continuent de lutter contre l'égalité en affirmant que la femme n'est pas égale à l'homme en certains domaines. Rien ne saurait trahir plus gravement les intérêts de la femme, et en finançant ce groupe, le gouvernement reconnaît ne pas croire à l'égalité des femmes.

À la lecture du dossier par lequel REAL Women présentait ses conceptions dinosauriennes, je m'étonne vraiment que le secrétaire d'État ait songé à subventionner un tel groupe, dont les conceptions sont aux antipodes de tout ce que les femmes continuent de réclamer. Je puis vous donner l'assurance que l'équité en matière d'emploi n'est pas le seul domaine dans lequel le groupe tREAL soit en opposition de phase avec le gros des femmes au Canada. Il retarde en matière de garde d'enfants, de participation féminine aux missions de combat et sur le marché du travail, etc.

L'équité en matière d'emploi a fait l'objet d'une étude approfondie et significative de la part de divers comités dont le Sous-comité parlementaire sur les droits à l'égalité du Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Dans son rapport fouillé et de grande portée, ce sous-comité a très scrupuleusement fait état de l'évolution du dossier sur cette question au Canada.

L'équité en matière d'emploi bénéficie d'un fondement solide dans la Loi constitutionnelle du Canada, qui oriente sans cesse les législateurs canadiens vers la création de systèmes juridiques complets et de grande portée qui consacrent l'égalité en milieu de travail. La Charte des droits et libertés désigne plus particulièrement un certain nombre de groupes dont les personnes handicapées, les autochtones, les minorités visibles et, bien sûr, les femmes.

Tous les groupes qui se sont penchés sur la question et qui ont comparu devant les divers comités examinant l'équité en matière d'emploi s'entendent pour parler d'une inégalité terrible en milieu de travail.

Le tableau n'est pas entièrement sombre, mais il mérite néanmoins l'attention et l'intervention du ministre et de son gouvernement.

L'article 15 de la Loi canadienne sur les droits de la personne précise que les programmes de promotion sociale visant à assurer l'équité en matière d'emploi ne constituent pas une pratique discriminatoire. Conformément à l'article 15, la Commission des droits de la personne peut être appelée à aider les employeurs qui veulent mettre en place des programmes spéciaux en vue de promouvoir l'équité en matière d'emploi.

La Commission des droits de la personne a publié de bonnes lignes directrices sur les programmes d'emploi spéciaux, mais peu d'employeurs s'en sont servis de manière vraiment efficace. Ce qui manque, ce sont des mesures de coercition et d'exécution des contrats, deux éléments qui font cruellement défaut dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

La question est simple: Comment peut-on protéger les femmes contre la discrimination sur le marché du travail lorsqu'il n'y a pas moyen de faire respecter la loi?

Bon nombre des personnes qui ont témoigné devant les comités parlementaires chargés d'étudier les droits à l'égalité ont durement critiqué ces lacunes de la loi. L'une d'entre elles, M^me^ Shari Stein de la Coalition pour l'équité en matière d'emploi a déclaré: «L'une des choses qui nous préoccupent le plus, c'est que les propositions ne prévoient pas de mécanisme de coercition. . . Il s'agit essentiellement d'un programme volontaire. Il s'ensuit que les employeurs sont encouragés, non pas obligés par la loi, à mettre en place des programmes d'emploi. Le seul élément obligatoire de la proposition, c'est la déclaration que doivent faire certains types d'employeurs. Sans un organisme d'exécution, la proposition ne donnera pas de résultats et il me déplairait de revenir ici dans cinq ans pour dire que la proposition (. . .) n'a tout simplement rien changé.»

Malheureusement, monsieur le Président, près de cinq ans se sont écoulés depuis, et je suis certaine que M^me^ Stein est aujourd'hui aussi déçue qu'elle l'était lorsqu'elle a témoigné devant le comité parlementaire.

Je demande à nouveau à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) de se pencher sur ces problèmes et de présenter des mesures de mise à exécution de la loi de manière que les Canadiennes jouissent vraiment de l'égalité sur le marché du travail.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, dans sa question, la députée de Halifax (M^me^ Clancy) signalait que, en 1984, le gouvernement a promis aux Canadiennes l'équité en matière d'emploi, une loi à ce sujet ainsi que des dispositions visant l'exécution des contrats dans les domaines du secteur privé où le fédéral exerce une très grande influence. La députée demandait: «Pourquoi attend-on depuis si longtemps et quand se terminera cette attente?»

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Programme des contrats fédéraux s'applique à toutes les entreprises qui font affaire avec le gouvernement fédéral mais qui ne sont pas visées par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Ce sont en fait les sociétés qui ne sont pas régies par les règlements fédéraux. Le programme a été lancé en 1986 et il exige que les fournisseurs de biens et de services, ayant plus de 100 employés et présentant une offre afin d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur supérieure à 200 000 dollars, s'engagent à mettre sur pied un plan d'équité en matière d'emploi, plan qui fait partie des conditions de leur offre. Les fournisseurs qui prennent cet engagement et qui obtiennent des contrats devront se soumettre à des vérifications sur place. Depuis 1986, plus de 175 vérifications en matière d'application de la loi ont été entreprises et 30 sont maintenant terminées.

• (1825)

La ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ Vézina) m'a informé qu'environ 1 173 employeurs représentant 897 359 employés avaient signé un document par lequel ils s'engageaient à favoriser l'équité professionnelle dans le cadre du Programme des contrats fédéraux. De ce nombre, 582 employeurs représentant en tout une population active de 693 283 employés pourront faire l'objet d'un examen du fait qu'ils ont obtenu des contrats du gouvernement. De plus en plus d'entreprises s'inscrivent à ce programme chaque jour au fur et à mesure que le gouvernement adjuge de nouveaux contrats. Certaines d'entre elles peuvent être privées de la possibilité de formuler des offres concernant de futurs contrats du gouvernement tant qu'elles n'auront pas mis en oeuvre le plan d'équité professionnelle.

Toutes les entreprises inscrites au Programme de contrats fédéraux sont tenues de mettre en oeuvre des projets complets d'équité professionnelle afin de favoriser la présence des femmes ainsi que de représentants des populations autochtones, des minorités visibles et des handicapés au sein de la population active.

La démarche de l'équité professionnelle est bien engagée. Déjà, nous constatons des changements d'attitude concernant l'embauche et l'avancement de représentants des groupes désignés. Les quelque 150 examens maintenant entrepris et les 30 déjà parachevés ont confirmé ces changements d'attitude. Cependant, on ne saurait du jour au lendemain modifier la représentation relative des différents groupes désignés au sein de l'effectif d'une entreprise.

La Loi sur l'équité professionnelle est une mesure qui fait date. Pour la première fois, nous possédons des données qui permettent aux Canadiens de juger l'évolution d'une entreprise au niveau de l'équité professionnelle. Grâce au Programme des contrats fédéraux, nous pouvons identifier les entreprises qui font preuve de discrimination. Nous pouvons entreprendre des enquêtes en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne en nous appuyant non pas sur des allégations, mais sur des données fondamentales précises. Nous sommes intervenus dans le domaine de l'équité professionnelle, nous réalisons des progrès, au point que notre population active sera dorénavant plus représentative des Canadiens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 mai 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, le dimanche 14 mai, près de 10 000 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont participé à une marche de protestation contre la décision du gouvernement de fermer la base militaire de Summerside. Jamais auparavant dans l'histoire récente de notre province un si grand nombre de personnes n'avaient manifesté aussi énergiquement pour quelque chose d'aussi important pour l'Île-du-Prince-Édouard. Je demande au gouvernement de reconsidérer sa décision de fermer la base militaire de Summerside et de songer au grand nombre de gens qui souffriront de cette fermeture. Les répercussions économiques, comme chacun le sait maintenant, en seraient dévastatrices, mais les répercussions sociales en seraient aussi tragiques. Elles se traduiront par une perte du sentiment de communauté, une perte de confiance en Summerside et ses environs. Bien que nous ne puissions pas évaluer ces pertes en dollars, monsieur le Président, ces répercussions sont très réelles, et le gouvernement actuel n'a pas songé aux gens qui souffriront de la fermeture de cette base.

M. le Président: Le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI POUR LES FEMMES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais renvoyer la Chambre à un article du *Globe and Mail* qui titrait en manchette «D'après deux députés, c'est la faute des femmes si l'équité en matière d'emploi laisse à désirer.» Je suis l'un de ces députés. Je veux déclarer que j'ai participé à cette discussion dans le but de déterminer ce qui empêche l'équité en matière d'emploi pour les femmes. Je faisais allusion à ma propre expérience en tant qu'employeur, mais je n'ai en aucun cas voulu laisser entendre ce que prétend ce gros titre. Je pensais simplement que pour réaliser une vraie équité en matière d'emploi pour les femmes, il fallait changer d'attitude. Les employeurs doivent offrir aux femmes des emplois qui offrent des perspectives d'avenir, et ces dernières doivent être prêtes à les accepter.

Certaines femmes pour lesquelles j'éprouve le plus grand respect ont été offensées par ces articles. Je présente des excuses sincères à toutes les personnes qui ont été offensées par ces remarques. Encore une fois, je suis allé à cette réunion dans le but de réaliser l'équité en matière d'emploi, et je continuerai à travailler dans ce sens afin que toutes les minorités en bénéficient, mais je choisirai peut-être mes mots un peu plus soigneusement à l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Casey: Comme disait Charlotte Whitton, «Pour une femme. . .»

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES PROMOTIONS AU COURS DE LA CARRIÈRE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, une importante découverte archéologique a été faite hier sur la colline du Parlement. On a découvert deux dinosaures déguisés en députés conservateurs de l'arrière-ban au Comité permanent de l'emploi et de l'immigration. Ces évadés du Musée des dinosaures de Drumheller ont fait des commentaires remarquables sur la capacité des femmes de réussir sur le marché du travail. Le député de Red Deer a dit que «les femmes suivraient leurs maris ou auraient des enfants» au lieu d'accepter des promotions. Pour sa part, le député de Cumberland—Colchester a dit que «les femmes n'acceptent pas de responsabilités supplémentaires parce qu'elles ont une façon de penser différente et ne veulent pas avancer.»

Ces deux remarques scandaleuses faites par deux députés conservateurs de l'arrière-ban montrent bien la parfaite ignorance de ces derniers en ce qui concerne les obstacles auxquels les femmes se heurtent sur le marché du travail. Même si 75 p. 100 des femmes travaillent, elles ne gagnent encore en moyenne que les deux tiers de ce

Article 31 du Règlement

que gagnent les hommes. Pourtant, le brontosaure de Cumberland—Colchester dit que c'est seulement parce que leur façon de penser est différente.

Ces remarques traduisent-elles fidèlement la pensée du gouvernement conservateur? Il est grand temps de rendre obligatoire l'équité en matière d'emploi et de prendre des mesures de contrôle sévères et efficaces à cet égard.

* * *

LA COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LA SITUATION DE LA FEMME

LA RÉUNION AVEC LES REPRÉSENTANTS ÉLUS TENUE AU COURS DE LA FIN DE SEMAINE

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, il y a presque deux ans, j'avais l'honneur de déposer un rapport multipartite sur les subventions que le gouvernement accorde aux regroupements féminins. A titre de président chargé du rapport, j'ai écrit à l'époque que les femmes vivaient des situations très différentes au Canada et qu'aucun regroupement ne pouvait se dire le porte-parole de la majorité des Canadiennes. Je n'en tiens pas moins à féliciter, à titre de député du gouvernement au Parlement du Canada, les quelque 200 représentantes de regroupements féminins du Comité national d'action sur la situation de la femme qui ont parcouru de très grandes distances la semaine dernière pour venir défendre la cause des femmes devant leurs représentants élus. Je veux toutefois que les membres de ce comité sachent bien que croiser le fer avec le gouvernement devant les caméras de la télévision n'est pas le meilleur moyen d'atteindre, au nom des femmes, des objectifs qui en valent la peine.

Des voix: Oh, oh!

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Certaines représentantes du Comité national d'action sur la situation de la femme m'ont déclaré que les consultations privées étaient beaucoup plus fructueuses lorsqu'on ne les entourait pas d'une publicité tapageuse. Je sais que les ministres des Finances, de la Justice, de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que le secrétaire d'État, et surtout la ministre chargée de la Condition féminine peuvent le confirmer.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

L'INSENSIBILITÉ À L'ÉGARD DES FEMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce que viennent de dire les députés de Hamilton—Wentworth (M. Scott) et Cumberland—Colchester (M. Casey), me conduit à prendre la parole. Hier, les députés conservateurs de Cumberland—Colchester et de Red Deer (M. Fee) ont dit des choses assez curieuses au sujet des femmes qui travaillent. En fait, les observations de M. Casey, même s'il s'est excusé aujourd'hui, sont probablement les plus stupides que j'aie entendues depuis fort longtemps.

L'un des conservateurs a dit: «Je n'ai jamais connu un homme qui ait refusé une promotion.» L'autre a dit: «Les femmes préfèrent suivre leur mari ou avoir un enfant» plutôt que d'accepter une promotion. Une telle insensibilité et une telle attitude, dignes du XIX^{e} siècle, sont une insulte aux millions de Canadiennes qui se battent depuis des années pour surmonter les discriminations qui continuent d'exister et qui existeront tant que des dinosaures conservateurs comme ceux-là seront autorisés à siéger à un comité qui est censé promouvoir l'égalité. Ces députés conservateurs disaient que, et je cite le député de Hamilton-Wentworth, «Les femmes ne sont pas ambitieuses». Je leur dis: essayez donc de vous intégrer à la réalité d'aujourd'hui.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LA CÉLÉBRATION DANS LES 166 ÉTATS MEMBRES DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je veux attirer l'attention de la Chambre sur un événement important qui est souligné dans le monde entier. La Journée mondiale des télécommunications est célébrée au Canada et dans les 166 États membres de l'Union internationale des télécommunications ou UIT.

[*Français*]

Le thème de cette année est la coopération de tous les peuples pour le développement et l'harmonisation des télécommunications. Par cet événement, la communauté internationale affirme l'importance de cette technologie dans le monde moderne. Depuis sa création, il y a 124 ans, l'UIT a fait une contribution d'une valeur inestimable à notre qualité de vie.

[*Traduction*]

Les télécommunications sont la force motrice de la croissance économique, le moteur qui pousse l'économie vers une plus grande prospérité et un niveau de vie plus élevé. En tant que fier citoyen de l'ouest du Canada, je comprends que les communications sont essentielles au

plan socio-économique et politique pour garder les Canadiens de toutes les régions du pays en contact constant.

* * *

• (1410)

LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

LA RETENUE DE LA LOI DE CRÉDITS PAR LE SÉNAT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Rendons-nous à l'évidence, monsieur le Président, la démocratie est bafouée au cours de la présente session parlementaire.

D'abord, à l'insu des députés et sans leur consentement, le gouvernement a eu recours à des mandats du gouverneur général pour dépenser 300 $ au nom de chaque citoyen canadien. C'est un peu comme du vol, un mépris de la Constitution et de centaines d'années de traditions parlementaires et de principes démocratiques fondamentaux.

Quand le gouvernement, enfin résolu de suivre la procédure appropriée, a demandé aux députés élus de voter les crédits, le processus démocratique a encore été écorché. Mais cette fois-là, par les sénateurs non élus qui ne rendent de comptes à personne et qui ont bloqué le projet de loi de crédits, entravant ainsi l'émission de chèques destinés aux anciens combattants et aux agents de la GRC. Bien entendu, les sénateurs n'ont pas eu à se demander s'ils toucheraient leur paye.

Le Sénat est-il habilité à présenter des mesures financières? Non. Devrait-il avoir le droit de retarder, d'amender ou d'entraver d'une façon quelconque des mesures financières? Bien sûr que non.

Il est grand temps que cette clique antidémocratique et non élue de sénateurs fainéants, publicistes et petits escrocs démissionne. Mieux encore, nous devrions tout simplement abolir cette institution désuète appelée Sénat.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LA LIBERTÉ DE CHOIX

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je veux parler brièvement de la question de l'équité en matière d'emploi. Si notre nation doit réaliser son plein potentiel, nous devons offrir les mêmes chances de succès à tous.

Article 31 du Règlement

De même, nous devons respecter les droits des individus. Les gens doivent pouvoir prendre leurs propres décisions qu'il s'agisse de la carrière, de la famille, ou des deux.

Par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le gouvernement fédéral donne plus de possibilités à ceux qui choisissent de travailler et qui, traditionnellement, étaient défavorisés.

Tous les Canadiens méritent d'avoir la possibilité de choisir ce qu'ils veulent faire de leur vie. Chacun, homme ou femme, doit pouvoir exercer son choix concernant la carrière et la famille.

En tant que parlementaires, nous devons, au moyen de la loi et par l'exemple, nous assurer que tous les Canadiens ont des chances égales de succès.

* * *

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE LA MISE AU POINT D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est la Journée mondiale des télécommunications. Cent soixante-cinq pays célèbrent la collaboration dont ils ont fait preuve pour établir un réseau mondial de télécommunications qui comprend entre autres les réseaux téléphoniques locaux et interurbains ainsi que les relations téléphoniques internationales. Par ailleurs, le ministère des Communications célèbre 20 ans de travail qui ont marqué les communications canadiennes et les initiatives culturelles du pays.

L'Europe est en train de mettre sur pied un réseau encore plus unifié pour 1992, et le Japon et les États-Unis ont également de grands projets en vue. Il est temps de mettre au point une politique canadienne moderne en matière de télécommunications, une politique essentielle à toutes les régions de notre vaste pays. J'invite le ministre des Communications (M. Masse) à appuyer l'élaboration de cette politique et à y contribuer, puisque les télécommunications touchent toutes les entreprises, tous les ménages et tous les particuliers qui utilisent le téléphone ou reçoivent de l'information numérique.

Tournons-nous vers l'avenir et relevons les défis; nous pourrons ainsi exploiter au maximum les avantages que nous offre l'ère de l'information. Écoutons ce que les Canadiens ont à nous dire au sujet de la concurrence à laquelle se livrent les services de communications interurbaines, de l'usage qu'ils voudraient faire de leurs appareils téléphoniques et des services de transmission de

données ainsi que des règlements que nous devrions adopter en cette période de révolution technologique.

Pour assurer l'avenir de notre vibrante nation au cours du XXIe siècle, il nous faut, en matière de communications, une politique raisonnable, souple et moderne qui puisse bénéficier à tous les Canadiens de toutes les régions du pays.

* * *

LA PROCÉDURE CRIMINELLE

ON EXHORTE LE GOUVERNEMENT À MODIFIER LA LOI SUR L'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, l'exaspération que cause aux Canadiens l'affaire Charles Ng n'est rien à côté de la douleur qu'endurent les familles de ses prétendues victimes, forcées qu'elles sont de revivre sans cesse le cauchemar de la mort d'êtres chers. Quelques-unes de ces familles américaines sont parmi nous aujourd'hui.

Comme le fugitif pourrait comparaître encore sept fois devant les tribunaux, il devient de plus en plus difficile aux autorités étrangères de bien rendre la justice. Lorsqu'on permet à des fugitifs comme Charles Ng de rester au Canada, le temps passe et les témoins meurent ou déménagent, ce qui rend les condamnations de plus en plus difficiles à obtenir. Le Canada veut-il vraiment se rendre complice d'un éventuel déni de justice? Sommes-nous en train de faire du Canada un refuge pour les meurtriers américains qui essaient d'échapper à la justice de leur pays?

J'exhorte le gouvernement du Canada à modifier le plus tôt possible la Loi sur l'extradition et à appuyer, s'il le juge à propos, mon projet de loi privé C-209.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS SUR L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Les conservateurs commencent à bloquer les régions de notre pays.

Au cours des dernières vingt-quatre heures, nous avons appris que le gouvernement, non satisfait de ravager l'économie des provinces de l'Atlantique, se met maintenant à ravager celle des provinces de l'Ouest. Nous avons appris que le gouvernement fédéral avait décidé de ne pas utiliser le port de Churchill, au Manitoba, pour acheminer les grains. Nous avons appris en outre qu'il est en train de sabrer les accords de développement forestier d'une valeur de 420 millions de dollars. Ce matin, nous avons appris qu'il réduisait de 55 millions de dollars par an les crédits affectés au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Comment le premier ministre pourrait-il justifier ces initiatives qui risquent toutes de ruiner les provinces de l'Ouest?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Au cours de la période de cinq années entre 1979 et 1984, monsieur le Président, le gouvernement précédent avait investi en moyenne 160 millions de dollars par an dans le développement régional des provinces de l'Ouest. Au cours de la période de cinq années depuis 1984, le gouvernement actuel a porté la moyenne de ses investissements en ce domaine à 196 millions de dollars par an. Au cours des cinq prochaines années, il portera cette moyenne à 363 millions de dollars par an, soit une augmentation de 85 p. 100. Voilà pourquoi le développement régional dans les provinces de l'Ouest est si fort.

LES COUPES SOMBRES IMPOSÉES À L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, coupe dans les crédits affectés au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Coupe dans les accords de développement régional. Coupe dans les accords d'exploitation forestière. Fermeture de ports. Fermeture de bases militaires. Coupe dans les crédits de VIA Rail. Augmentation du tarif-marchandises. Coupe dans l'assurance-récolte. Retard à payer l'allocation-sécheresse. Coupe dans les crédits à la modernisation des tronçons ferroviaires secondaires. Imposition d'une nouvelle taxe à la valeur ajoutée sur les produits entrant dans la production des denrées agricoles. Coupe dans les programmes céréaliers spéciaux. Coupe dans les paiements anticipés pour l'entreposage des grains. Fermeture des bureaux de poste ruraux. Baisse du prix initial des récoltes.

Les Conservateurs ont adopté une politique de la terre brûlée à l'égard des provinces de l'Ouest.

Le premier ministre pourrait-il me dire pourquoi, en agissant ainsi, il force les jeunes Canadiens à quitter les terres de l'Ouest du Canada? Pourquoi les force-t-il ainsi à abandonner les localités de l'Ouest?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Ouest qui ont eu à subir le parti libéral et sa politique énergétique nationale qui ont ruiné l'économie de l'Ouest du Canada seront renversés d'entendre de telles questions.

J'ai écouté la longue liste de doléances de mon très honorable collègue. Sans doute conviendra-t-il que le meilleur critère pour évaluer les résultats des programmes économiques est le niveau du chômage et de l'em-

bauche. Entre 1984 et 1989—ces chiffres intéresseront sûrement les Canadiens de l'Ouest s'ils n'intéressent pas mon honorable collègue—nous avons créé en quatre ans et demi 42 000 nouveaux emplois au Manitoba, 39 000 en Saskatchewan, 97 000 en Alberta, et 147 000 en Colombie-Britannique.

Ce sont les politiques du gouvernement actuel à l'oeuvre dans les provinces de l'Ouest qui sont à l'origine de cette prospérité incroyable.

LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la Chambre et les Canadiens vont remarquer qu'une fois de plus, le premier ministre choisit de ne pas répondre à la question.

Dans ma propre province, la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral contribue 295 millions de dollars à des ententes de développement régional qui expirent l'année prochaine.

J'invite le premier ministre à faire preuve d'un peu d'honnêteté. Dans quelle mesure, au juste, va-t-on sabrer ces crédits de 295 millions de dollars affectés à des ententes qui expirent l'année prochaine? Va-t-on réduire ces crédits de 50 millions, 100 millions ou 200 millions de dollars ou va-t-on les supprimer complètement? Le premier ministre va-t-il donner une réponse claire aux habitants de la Colombie-Britannique?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, l'honorable chef de l'opposition devrait savoir que j'ai eu un entretien lundi avec l'un des ministres de la Colombie-Britannique, afin d'entreprendre les pourparlers sur les ententes à frais partagés. Le très honorable député devrait savoir que les discussions en question ont lieu.

S'il lit les documents budgétaires, il s'apercevra que les crédits destinés à l'ouest du pays vont augmenter de près de 100 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Depuis cinq ans, la moyenne est de 196 millions de dollars et au cours des cinq prochaines années, elle s'établira à 1,8 milliard de dollars, ce qui représente 363 millions de dollars par année. C'est dans ce contexte que nous tenons des pourparlers avec les provinces, afin d'en arriver à des programmes utiles aux provinces et, par-dessus tout, dans l'intérêt des habitants de l'Ouest.

• (1420)

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

LA RÉDUCTION DU FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Le gouvernement restreint fortement le financement des ententes de développement économique et régional, ce qui va déstabiliser la foresterie, l'agriculture, le tourisme et le développement urbain partout dans l'Ouest. Nous avons vu le gouvernement essayer dernièrement de fermer deux villes, Churchill et Portage-la-Prairie. Il enlève par ailleurs 55 millions de dollars par année au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Le ministre voudrait-il nous expliquer comment son ministère, avec d'autres, a pu dépenser 400 millions de dollars en huit mois avant les élections, soit neuf fois plus que dans les huit mois précédents, pour comprimer ensuite les dépenses dans les mois qui ont suivi les élections?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, que le député vérifie les chiffres dans les *Documents budgétaires* et il verra que les dépenses régionales vont augmenter dans l'Ouest. C'est un fait.

Il parle de fortes coupes dans les dépenses. C'est intéressant car, lorsque nous avons annoncé il y a trois semaines environ l'expansion majeure en aéronautique que nous réalisons conjointement avec le Manitoba pour créer des emplois dans cette industrie, le député a déclaré publiquement qu'il était contre. Qu'il se fasse une idée. Son parti est pour les dépenses dans les régions et la création d'emplois au Manitoba, ou il est contre. Le député a qualifié publiquement de mauvais précédent le prêt recouvrable à une entreprise comme Boeing qui va créer presque 300 emplois dans la ville qu'il représente.

M. Walker: Je m'y suis opposé. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Walker: . . .parce que, monsieur le Président, en période de déficit, cette société a fait 1 milliard de dollars de bénéfices. Nous n'avons pas à donner de l'argent à une entreprise qui fait autant de bénéfices. J'ai donc protesté.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA LIMITATION DE LA DURÉE DU FINANCEMENT

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, en établissant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le gouvernement a assuré le financement permanent du développement régional dans le nord de l'Ontario et au Québec. Pourquoi le gouvernement a–t–il alors limité à cinq, six ou sept ans la durée du financement assuré au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et à l'APECA?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je félicite le député pour son honnêteté à l'égard de la Chambre et de ne pas revenir sur les déclarations qu'il a faites aux journalistes. Je voudrais qu'il fasse de même lorsqu'il se penche sur les chiffres fournis dans les *Documents budgétaires.* Les dépenses relatives au développement régional dans l'Ouest augmenteront considérablement.

Depuis la présentation du budget, nous avons dit que la diversification de l'économie de l'Ouest se prolongera sur une période supplémentaire de cinq ans. Nous avons d'autres crédits disponibles pour cette fin et nous sommes en train de voir comment nous dépenserons cet argent, et cela, de concert avec les provinces et dans un esprit conciliant. Nous sommes convaincus que nous pouvons faire davantage pour les gens de l'Ouest si nous travaillons en accord avec les provinces. C'est ce que nous avons l'intention de faire.

* * *

LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES COMPRESSIONS POUR DES RÉGIONS L'AN PROCHAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, celui–ci a essayé de donner aux députés l'impression que les Canadiens n'avaient pas lieu de s'inquiéter au sujet du financement du développement régional. Le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest a renchéri en disant que dans l'Ouest, les affaires continuaient comme d'habitude. Le ministre des Communications a pour sa part affirmé qu'au Québec il n'y avait pas de changement.

Le premier ministre conviendra–t–il qu'il y aura des compressions pour chacune de ces régions l'an prochain? Au Québec, par exemple, n'y aura–t–il pas une coupe de 109 millions de dollars l'an prochain; dans le Canada atlantique, de 90 millions de dollars; et dans l'Ouest, de 66 millions de dollars? Pourquoi ne parlent–ils pas franchement aux habitants de ces régions et ne leur disent–ils pas que l'an prochain la situation, loin de s'améliorer s'aggravera? Pourquoi ne cessez–vous pas de tromper la population du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au cours des cinq dernières années, 282 millions de dollars en moyenne ont été consacrés au Canada atlantique, et d'ici les cinq prochaines années, la moyenne sera de 425 millions de dollars. Au Québec, le financement passera de 246 millions de dollars à une moyenne de 282 millions de dollars, et dans l'Ouest, de 196 millions de dollars à une moyenne de 363 millions de dollars. Chaque fois que nous dépensons pour le développement régional, nous nous efforçons d'en faire bénéficier au maximum les régions. Nous procédons de la façon décrite par le ministre qui vient de répondre, c'est–à–dire en collaboration avec les provinces.

Si mon ami examine les dossiers, il découvrira que, par rapport aux cinq années précédentes, l'augmentation a été de 50 p. 100 au cours des cinq dernières années. Pour les cinq années qui viennent, la hausse prévue est de quelque 35 p. 100. Le député ne pourra s'empêcher de reconnaître que c'est une contribution de taille au développement régional.

LA JUSTESSE DES PRÉVISIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les Canadiens savent, comme tous les hommes politiques, qu'on peut prédire pratiquement n'importe quoi pour les dix ou vingt prochaines années.

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: C'est ce que vous avez fait?

M. Friesen: Vous le faites constamment, Ed.

M. Broadbent: Je veux que le premier ministre réponde à la question. Les Canadiens savent que le budget de l'an prochain prévoit des réductions dans l'ouest du Canada, au Québec, dans la région de l'Atlantique et dans le nord de l'Ontario.

Le premier ministre est–il prêt à admettre que les programmes de développement régional seront amputés de 293 millions l'an prochain, juste au moment où les régions auront besoin de ces fonds?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue parle de prévisions. Je lui rappelle que, lorsque le ministre des Finances a présenté son premier exposé économique en novembre 1984, le chef du Nouveau Parti démocratique avait prédit la perte de 200 000 emplois, alors que nous en avons créé 1,4 million depuis ce temps–là.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, dans tous les cas et dans toutes les régions, le taux de chômage a beaucoup

baissé à la suite de certaines initiatives, dont les programmes d'expansion économique régionale.

Nous espérons continuer de maintenir un taux de chômage peu élevé en collaborant avec les provinces et, au cours des cinq prochaines années, injecter plus d'argent au Canada atlantique, au Québec et dans l'Ouest, régions qui en ont besoin pour créer davantage d'emplois. Je ne sais pas pourquoi mon collègue ne veut pas examiner les documents budgétaires pertinents.

M. Broadbent: Ce que les Canadiens savent, c'est que les chiffres de l'année prochaine indiquent des compressions dans tout le pays.

LE CANADA ATLANTIQUE—L'INCIDENCE DE LA RÉDUCTION DES CONTINGENTS DE MORUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question porte sur la région de l'Atlantique. Je suis sûr que le premier ministre admettra qu'à cause des changements que l'on apporte aux quotas de morue, pour ne mentionner que ce poisson, il n'est pas exagéré de dire que la situation des pêcheurs de la région de l'Atlantique risque d'être catastrophique. La réduction des quotas de morue entraînera une perte d'environ 6 500 emplois à plein temps et à temps partiel à Terre-Neuve et d'environ 2 500 emplois en Nouvelle-Écosse. Alors, que raconte le gouvernement aux Néo-Écossais et aux Terre-Neuviens que l'assurance-chômage ou la charité n'intéressent pas, mais qui veulent que le secteur de la pêche et leurs emplois soient préservés? Que compte faire le gouvernement à ce sujet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si mon collègue parle du problème très grave qui se pose au niveau des stocks de poisson, j'ose espérer qu'il n'en rejette pas la responsabilité sur le gouvernement fédéral ni sur aucun autre gouvernement. Il comprendra certainement que ce problème nécessite beaucoup de solidarité, de compréhension et de coopération entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada.

Je remercie mon collègue pour cette question très importante. Je tiens à lui garantir que le gouvernemernt du Canada coopère et coopérera étroitement avec les provinces et avec les personnes de la région de l'Atlantique qui sont concernées, pour faire tout ce qui est humainement possible afin d'amortir au maximum les conséquences de cette situation très malencontreuse et de pouvoir traiter les habitants de la région de la façon la plus équitable et la plus juste possible.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE WAN LI, PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

M. le Président: Je voudrais signaler aux dépputés la présence à la tribune de Son Excellence Wan Li, président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1430)

[*Français*]

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES DES COUPURES POUR LE QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Hier, le ministre des Finances du Québec, lors de la présentation de son Budget, a affirmé que suite aux coupures du Budget du gouvernement conservateur, le Québec subit une perte de 1,3 milliard de dollars pour les trois prochaines années. Les conséquences de ces coupures, cela veut dire 2 400 places de moins dans le réseau de garderies, un manque de 150 millions de dollars dans le système de santé, d'hospitalisation et d'enseignement postsecondaire, et un manque de 23 millions de dollars dans le Programme de rénovation des logements.

Est-ce que le premier ministre est conscient des conséquences graves pour tous les citoyens et citoyennes du Québec suite à son dernier Budget?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant du budget du ministre des Finances du Québec. La position financière du Québec et la différence entre la position financière de cette province et celle du gouvernement fédéral m'intriguent également. A titre d'exemple, cette province dépense 9,8c. de chaque dollar d'impôt en frais d'intérêt et, comme je l'ai déclaré à la Chambre à maintes reprises, cette année le gouvernement fédéral dépense 35c. à ce chapitre. La position de la province est donc passablement différente de la nôtre, mais en dépit de cela, nous continuons d'augmenter les transferts destinés au Québec. Pendant l'année en cours, ces transferts augmenteront de 412 millions de dollars, ce qui représente une hausse d'environ 4,5 p. 100. L'année prochaine, ils augmenteront de 517 millions, une hausse de plus de 5 p. 100. De toute évidence, malgré la position financière difficile et plus grave du gouvernement fédéral, nous

continuons d'assumer nos responsabilités envers les provinces.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVENIR SUR SES POSITIONS

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est simple! La raison pour laquelle le Québec est dans une meilleure situation financière, c'est parce qu'il a un ministre des Finances compétent, un ministre des Finances libéral, tandis qu'à Ottawa, nous avons un ministre conservateur et incompétent.

Des voix: Bravo!

M. Malépart: Ma question au ministre des Finances est la suivante: Pour quelle raison veut-il transmettre son incompétence sur le dos des gouvernements provinciaux, des provinces de l'Ouest, des provinces Atlantiques, des malades?

Le premier ministre serait-il prêt à faire comme en 1985, soit demander à son ministre des Finances de reculer dans le dossier des paiements de transferts dans le domaine de la santé, comme il l'a fait dans le dossier de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse? Le premier ministre est-il prêt à demander au ministre des Finances de rétablir la pleine indexation du financement de l'enseignement postsecondaire et des programmes de santé?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir dire que nous transmettons notre très grande confiance dans la gestion de l'économie dont a bénéficié le Québec et qui lui a permis d'accroître ses recettes, comme il l'a fait ces dernières années grâce aux politiques économiques couronnées de succès.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai parlé très clairement de l'augmentation considérable des transferts, des grosses sommes d'argent que remet le gouvernement du Canada au gouvernement provincial. Comme je l'ai indiqué, ces transferts se poursuivront au cours des années à venir. Dans l'ensemble, le gouvernement dépensera 25 milliards de plus pour les transferts au Québec et à toutes les autres provinces au cours des cinq prochaines années, comparativement aux cinq dernières. De toute évidence, en dépit de notre position financière plus difficile, nous assumons nos responsabilités.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES PRATIQUES D'EMBAUCHAGE—DEMANDE DE CONVOCATION D'UNE COMMISSION ROYALE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Hier, des députés ont participé aux audiences tenues dans le cadre d'une enquête sur les pratiques d'embauchage dans les installations postales de Toronto. Nous avons entendu beaucoup d'employés des postes faire état d'incidents qui font ressembler davantage les installations postales à des ateliers surveillés du XIX^{e} siècle qu'à un établissement industriel moderne. Ma question. . .

M. Beatty: Qu'a fait Ouellet à ce sujet?

Mme Guarnieri: Perrin, votre tour viendra, je vous le promets. Ma question. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: C'est à moi qu'il incombe de dire à qui le tour de parler. La députée voudra bien poser sa question.

Mme Guarnieri: Compte tenu des révélations d'hier, le gouvernement convoquera-t-il une commission royale pour enquêter sur les pratiques odieuses qui ont cours à la Société canadienne des postes?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le document du Syndicat des postiers du Canada que j'ai ici, et qui s'intitule «Campagne pour la dignité», énumère les mesures que le syndicat devrait prendre pour donner une impression de harcèlement, pour paralyser le processus de règlement des griefs et pour présenter des plaintes contre la direction. Il y est également dit qu'il devrait faire du lobbying auprès des partis d'opposition pour que ceux-ci se fassent ses porte-parole. La députée a démontré que la stratégie du syndicat est efficace. Elle s'est laissée manipuler.

LA COMPARUTION D'EMPLOYÉS DEVANT LE COMITÉ

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, le ministre n'a peut-être pas entendu ma question. Ma question portait sur les employés et non le syndicat. Peut-être que le mot dignité est étranger à son vocabulaire.

Ce que dit le ministre c'est: «Laissons les gens souffrir.» Hier soir, Ida Irwin, la porte-parole de Postes Canada, disait que la société ne savait absolument pas quand se terminerait l'enquête interne. Le ministre ne fait qu'entériner une politique de poursuite indéfinie des souffrances des victimes. Puisque le ministre n'est pas prêt à agir, pourrait-il au moins garantir à la Chambre que les travailleurs qui ont été assez courageux pour témoigner hier ne seront pas punis par la société ou ses hommes de main?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le 23 janvier, le député de Mississauga-Sud informait mon cabinet qu'il y avait des accusations de vente d'emplois à Postes Canada. La société a procédé à une enquête et, il y a deux semaines je pense, elle a suspendu une personne et remis le fruit de ses recherches à la police de Peel qui, je pense, termine l'enquête et pourrait porter des inculpations. De toute façon, j'espère que la députée ne suggère pas que nous fassions cesser cette enquête pour intervenir directement. L'enquête s'est déroulée normalement et les présumés coupables seront inculpés.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE DÉFICIT—LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je suis certain que le ministre sait que la plupart des députés ont reçu des plaintes au sujet de la campagne publicitaire de 2,7 millions lancée par le gouvernement fédéral au sujet de la dette. Il sait aussi que la plupart des gens trouvent cette publicité très choquante. J'aimerais savoir si le ministre se souvient ou non de la campagne publicitaire lancée par le Parti libéral en 1980 sur la Constitution, la campagne des bernaches du Canada comme l'avait baptisée Walter Baker, et s'il est d'accord ou non avec son collègue, le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social, qui, le 3 mai 1982, a présenté la motion suivante:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de dépenser de plus en plus d'argent du trésor public en publicité et en sondages d'opinion destinés à servir ses propres fins et, plus particulièrement, d'avoir dépensé des millions de dollars des contribuables en publicité inutile au moment où il exige des sacrifices financiers des Canadiens ordinaires.

Le ministre est-il d'accord avec son collègue à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois qu'il est très clair que la plupart des Canadiens qui voient cette publicité la trouvent très instructive. Ils trouvent qu'on y explique clairement. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de rappeler au député le contenu de ces messages publicitaires.

• (1440)

On y dit que notre dette est très élevée et que le service de la dette coûte 35c. sur chaque dollar d'impôt. Nous devons réduire ce chiffre afin de pouvoir maintenir de bons programmes sociaux, les programmes sur lesquels comptent les Canadiens. C'est ce qu'on dit dans ces messages, et c'est clairement ce que les Canadiens veulent entendre parce qu'ils veulent comprendre les mesures que nous avons prises. . .

Une voix: C'est honteux!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .dans le dernier budget.

OPPOSITION À LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, peut-être avons-nous finalement découvert celui qui est vraiment cinglé à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question.

M. Nystrom: Je ne parlais pas de vous, Monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Voici ma question. En 1982, l'opposition conservatrice a fait la nette distinction entre, d'une part, la publicité qui explique objectivement des programmes déjà adoptés au Parlement comme les programmes de création d'emplois et de lutte contre l'abus des stupéfiants, et d'autre part, la publicité qui défend un point de vue politique à forte connotation partisane.

J'aimerais que le Parti conservateur et le ministre des Finances me disent comment il se fait que ce qui était de la publicité partisane en 1982 ne l'est plus en 1989? Si

cette publicité est déplacée aujourd'hui, pourquoi le Parti conservateur du Canada ne rembourse-t-il pas ces 2,7 millions de dollars aux contribuables canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me demande où le député était passé ces quatre dernières années et demie. En novembre 1984, en mai 1985 et en février 1986, 1987, 1988 et aujourd'hui en 1989, le message a toujours été le même. Nous devons maîtriser la dette publique. Nous devons réduire notre déficit. C'est une politique gouvernementale qui a été mise aux voix à maintes reprises à la Chambre des communes. Et chaque fois que les députés se sont prononcés sur cette politique, le député et son parti ont voté contre parce qu'il leur importe peu que la dette devienne un gouffre sans fond. . .

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COUPURES BUDGÉTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. En tant qu'ancien journaliste au réseau français de Radio-Canada, je demeure très attaché à cette institution qui a tant fait pour la promotion et la défense de la culture française au Canada.

Le ministre a déclaré récemment qu'il n'avait pas le droit de s'ingérer dans l'administration de la Société Radio-Canada, qui a toute liberté de couper ses dépenses là où elle l'entend.

Doit-on comprendre que le ministre ne dispose d'aucun moyen pour s'assurer que le réseau français ne sera pas davantage pénalisé que le réseau anglais qui, lui, bénéficie d'un marché beaucoup plus étendu en matière de recettes publicitaires et de frais beaucoup moins considérables, notamment au chapitre de la traduction d'oeuvres culturelles?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux vous assurer que j'ai la même sensibilité à ces questions que notre député, que tous les membres de cette Chambre, d'ailleurs! Mais la loi implique une distance de relation entre les responsabilités corporatives de la Société Radio-Canada et le ministre des Communications.

A plusieurs reprises, j'ai expliqué les orientations que le gouvernement donne au secteur culturel, et la Société Radio-Canada assume ses responsabilités dans le cadre de sa loi.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL—LA PRÉSUMÉE VENTE D'EMPLOIS

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, on accuse la Société canadienne des postes d'avoir des méthodes déplorables en matière de recrutement. Un travailleur à temps partiel à l'aérogare postale de Toronto a accusé un cadre d'avoir exigé un pot-de-vin de 4 000$ et des privautés d'ordre sexuel pour promouvoir une femme d'un emploi temporaire à un poste à plein temps. Celle-ci ayant refusé, elle a été licenciée.

Que va faire le ministre face à ces accusations et à bien d'autres qui indiquent le recours à des méthodes déloyales à la Société canadienne des postes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, cette accusation et d'autres ont été portées à mon attention le 23 janvier par le député de Mississauga-Centre. Je les ai renvoyées à la Société canadienne des postes qui a conduit une enquête interne. L'employé accusé a été suspendu. La police de Peel est intervenue et on lui a fourni les renseignements obtenus par la Société canadienne des postes. Je crois comprendre que l'enquête policière se poursuit et que des inculpations seraient portées, mais il faudra attendre les résultats de cette enquête.

LES GRIEFS DES EMPLOYÉS

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le 19 avril, ce dernier a déclaré que la direction de la Société canadienne des postes avait pris des mesures importantes pour améliorer l'exploitation de cette société.

Aujourd'hui, il y a 52 000 griefs non réglés contre cette société. Les employés travaillant dans ces conditions craignent continuellement un traitement injuste et ont un faible rendement au travail. Les Canadiens qui ont un mauvais service sont les vrais perdants dans cette affaire.

Comment le ministre peut-il prétendre que des mesures ont été prises pour améliorer le service postal? Que va-t-il faire pour remédier à ces problèmes et assurer aux Canadiens un service postal de qualité?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, une vérification indépendante effectuée par le cabinet comptable Clarkson Gordon indique que le service postal s'est amélioré. Quant à la question des griefs, c'est le syndicat des

postiers du Canada qui demande à ses membres de harceler la direction et de déposer des griefs. Ils en ont fait 52 000. Il semble peu équitable de se plaindre maintenant de tous ces griefs qui ont été déposés.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT DE DÉCHETS AMÉRICAINS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le 14 décembre dernier, en cette Chambre, le ministre prenait un engagement concernant l'importation des déchets américains dans l'Estrie. Le ministre disait, et je cite: «Nous sommes en train d'explorer, au gouvernement fédéral, les moyens d'arrêter les mesures législatives ou autres pour empêcher le transport de ces matières américaines». Monsieur le Président, à cette époque-là, le ministre nous avait même assurés que l'Estrie ne deviendrait pas le dépotoir des Américains, et pourtant, quelques mois plus tard, le transport de déchets américains se poursuit, et au cours des derniers jours, on a découvert encore tout un dépotoir dans la région de South Stukely. Je demande donc au ministre: Est-ce qu'il a fait ses devoirs, après le 14 décembre dernier? Quel geste a-t-il posé pour empêcher que l'on devienne le dépotoir des Américains?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il faut d'abord noter que le député parle de déchets secs et non pas de déchets toxiques. Les déchets secs sont de responsabilité provinciale. Cependant, nous avons convenu à Montréal, il y a deux semaines, avec tous les ministres de l'Environnement du Canada, d'établir une politique nationale de gestion des déchets. Nous avons une autre réunion en juin et nous allons pouvoir émettre une réglementation nationale.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je ferai remarquer au ministre que dans ces déchets, il y a des réfrigérateurs remplis de fréon et des choses semblables qui sont des déchets toxiques, et j'inviterais le ministre à envoyer ses inspecteurs au plus coupant.

L'INTERDICTION DU TRANSPORT DE DÉCHETS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. En décembre dernier, le ministre de l'Environnement du Québec lui envoyait un télégramme lui enjoignant de fermer les frontières aux déchets américains pour que l'on ne devienne pas la poubelle des États-Unis. Est-ce que le ministre a posé des gestes concrets pour empêcher que les poubelles américaines entrent à pleins camions dans les Cantons de l'Est?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je puis confirmer au député et à la Chambre que tout chargement de déchets entrant au Canada est transporté en conformité avec les ententes conclues entre les provinces et les ministères de l'Environnement et les États-Unis, et que rien de fâcheux, à ma connaissance et à celle de mes collègues, ne s'est produit au Québec ni nulle part ailleurs au Canada.

Une voix: Vous n'avez rien fait.

* * *

LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

OPPOSITION À LA RÉCUPÉRATION

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée du Troisième âge. Le *Journal* d'Edmonton rapporte qu'elle aurait affirmé que les représentants de neuf organismes nationaux du troisième âge sur dix qu'elle a rencontrés appuyaient la récupération fiscale des pensions de vieillesse par le gouvernement. En fait, aucun de ces dix organismes n'a appuyé la récupération fiscale.

Je voudrais que la ministre me dise pourquoi elle a dit ça alors que ces organismes n'appuient clairement pas cette mesure et s'opposent en fait avec véhémence à la récupération des pensions de vieillesse?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, j'avais donné instruction à mon personnel politique de ne pas distribuer la liste des organismes qui participaient à cette réunion du 28 avril dernier, parce que je ne voulais tout simplement pas que l'on fasse de la politique partisane sur le dos des aînés canadiens.

La rencontre du 28 avril dernier s'inscrit à l'intérieur de plusieurs rencontres qui se sont tenues depuis les trois derniers mois de par le Canada. Il s'agit d'une rencontre informelle où jamais un vote n'a été pris, où nous discutions ensemble à partir des préoccupations que les aînés canadiens doivent transmettre à leur ministre. Les deux objectifs principaux sont les suivants: l'accessiblité aux programmes sociaux, et une économie saine afin que les enfants puissent profiter d'une qualité de vie prometteuse.

• (1450)

[*Traduction*]

M. Whittaker: Monsieur le Président, dans un communiqué de presse publié aujourd'hui par Jean Woodsworth, présidente de /One Voice/ d'un de ces organismes, dit ceci:

> La ministre d'État chargée du Troisième âge a affiché une attitude condescendante envers les gens mêmes qu'elle est censée représenter. Elle devra redoubler d'effort pour gagner notre confiance en son aptitude à faire comprendre nos intérêts au gouvernement.

ON DEMANDE DES EXCUSES À LA MINISTRE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. La ministre fera-t-elle ce qui s'impose en présentant ses excuses aux représentants de ces organismes? Si elle ne veut pas faire d'excuses, nommera-t-elle un organisme national du troisième âge qui est en faveur de cette récupération fiscale? Qu'elle en nomme un si elle ne veut pas présenter d'excuses.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je n'en crois pas mes oreilles. Depuis quand un parti social démocrate se préoccupe-t-il des mieux nantis d'une société? J'ai appris la démission de votre chef dernièrement. Est-ce que cette philosophie, cette prise de position face aux mieux nantis de la société serait un transfert de philosophie? Rappelons juste les critères.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE PORC DU QUÉBEC—LES EFFETS DU BUDGET SUR LA RENTABILITÉ DE LA PRODUCTION

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture). Elle concerne la déclaration du président de l'Union des producteurs agricoles, M. Jacques Proulx, qui affirme que, suite au Budget fédéral, les producteurs de porc perdront 15 000$ par année. Est-ce que le ministre est en mesure de répondre à ces insinuations? Et peut-il rassurer les producteurs de porc quant aux effets du Budget sur la rentabilité de la production?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Effectivement, le Canada est un exportateur de porc, particulièrement le Québec, pour à peu près 200 millions de dollars, ce qui est très important. Nous avons été très déçus de cette décision américaine. D'ailleurs, mon collègue du Commerce extérieur a demandé une rencontre avec le gouvernement américain pour en discuter. Nous croyons que cette décision américaine va à l'encontre des règles du GATT. Nous allons tout faire pour défendre les producteurs de porc québécois et canadiens contre cette décision, monsieur le Président, parce que nous avons maintenant un nouveau mécanisme. C'est une question très importante, et je crois qu'elle mérite une réponse. Étant donné les circonstances, nous allons pouvoir bénéficier du nouveau recours qui est prévu à l'entente canado-américaine, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES COMMENTAIRES SUR LES FEMMES AU TRAVAIL

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Deux députés conservateurs ont dit hier que les femmes n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes si elles souffrent d'injustice au travail. Ces propos odieux insultent toutes les femmes.

Des voix: Bravo!

Mme Catterall: Est-ce que le premier ministre va répudier ces déclarations? Va-t-il déclarer sans équivoque que les politiques de son gouvernement ne sont pas déterminées par des attitudes de ce genre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu ces remarques dans leur contexte, mais des propos du genre de ceux rapportés partiellement par la députée sont bien sûr inadmissibles et contraires aux règles communes à tous les députés en ce qui concerne l'égalité complète des femmes au Canada.

L'ÉGALITÉ DES FEMMES

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, si le premier ministre est convaincu de ce qu'il dit, pourquoi laisse–t–il s'élargir encore plus l'écart salarial qui sépare les hommes des femmes dans la fonction publique, et qui atteint presque 10 000 $? Pense–t–il vraiment qu'un homme qui travaille à la fonction publique vaut 10 000 $ de plus qu'une femme? Dans la négative, qu'est–ce qu'il va faire à ce sujet, et quand?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, sur ce sujet très important de l'égalité, ma collègue apprendra sûrement avec plaisir que sur les 789 000 femmes de plus qui travaillent aujourd'hui, par rapport à septembre 1984. . .

Des voix: Combien?

M. Mulroney: . . .s'il y a eu des disparités salariales dans le passé et s'il en existe encore malheureusement, nous avons augmenté de 100 p. 100 durant notre premier mandat le nombre de femmes qui siègent aux organismes, offices et commissions. Nous avons augmenté de 60 p. 100 le nombre de femmes exerçant des fonctions judiciaires supérieures. Il y a maintenant six femmes et non deux au Cabinet canadien. Nous avons nommé deux femmes de plus à la Cour suprême du Canada. Nous nous employons au moyen du programme d'équité en matière d'emploi et diverses autres initiatives, menées en collaboration avec les gouvernements provinciaux et au niveau fédéral, de faire en sorte que les Canadiens s'occupent de faire disparaître enfin la tragique disparité salariale qui s'est installée au Canada au cours des 25 dernières années.

* * *

L'EMPLOI

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Selon les documents budgétaires, le gouvernement:

> . . . continuera de contribuer au financement du programme d'assurance–chômage en périodes de difficultés économiques, lorsqu'il sera inopportun d'augmenter les cotisations.

Compte tenu de la grave crise économique qui sévit dans les villages de pêche de la région de l'Atlantique ainsi que de la réduction et de la fermeture de bases des Forces canadiennes dans les Maritimes, la ministre va–t–elle tenir sa promesse puisqu'il est manifestement inopportun d'augmenter les cotisations dans la région en question?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la caisse de l'assurance–chômage commencera à être financée par le secteur privé, patronat comme syndicat, par suite de ce projet de loi, mais le fardeau sera distribué entre tous les Canadiens. Cela va nous permettre de venir en aide aux localités en difficulté comme nous le faisons déjà au moyen des subventions du programme Développement des collectivités, et les régions désignées du Canada atlantique—qui sont les principales cibles de ce programme—vont disposer de plus de fonds, tout comme les travailleurs âgés. Nous envisageons dans le cadre de ce programme de payer les travailleurs âgés pour aller chercher un diplôme du secondaire ou l'équivalent. Nous collaborons très étroitement avec les gouvernements provinciaux à cet égard. Je travaille avec le ministre des Pêches à établir des programmes destinés spécifiquement à ce secteur.

L'ASSURANCE–CHÔMAGE—LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la ministre. Les provinces de l'Atlantique sont au nombre de celles qui reçoivent le plus grand nombre de travailleurs saisonniers au Canada. En période de croissance économique, par exemple, l'Île–du–Prince–Édouard compte 4 000 emplois de plus, dont 95 p. 100 sont saisonniers, durant dix à douze semaines par année.

La ministre peut–elle assurer à la Chambre que les conditions d'admissibilité seront ramenées aux dix meilleures semaines pour les travailleurs saisonniers du Canada Atlantique afin qu'ils ne soient pas obligés de s'inscrire à l'assistance sociale?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le programme ne va pas forcer les gens à s'inscrire à l'assistance sociale. Je me permets de dire que le nombre de semaines donnant droit aux prestations de l'assurance–chômage est fonction du taux de chômage dans la région en question, comme le sait d'ailleurs le député. C'est ainsi que si le taux de chômage est élevé, les prestations sont versées plus tôt.

J'ajouterai que l'un des avantages du nouveau programme pour les travailleurs saisonniers en particulier est que nous avons supprimé la pénalité pour les gens qui demandent des prestations plusieurs fois dans la même année.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PRIVATISATION—LES PRÉTENDUS SECRETS

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada. Le plus grand secret entoure

les Postes et les rumeurs vont bon train. Les Canadiens sont de plus en plus confus à la suite de contradictions venant. . .

M. le Président: Le temps fuit, le député devrait poser sa question.

M. Taylor: Vu qu'il est question de privatisation, que Postes Canada a des emplacements privés et des lieux secrets. . .

Des voix: La question!

M. Taylor: Le ministre pourrait-il dissiper la confusion et les contradictions? Comment peut-il justifier tous ces secrets aux Postes? Qu'est-ce que Postes Canada cherche à cacher?

• (1500)

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je présume que le député parle du grand secret qui entoure le projet Paradigm dont il a été question à la page 24 du rapport annuel de Postes Canada l'an dernier.

Des voix: Quel secret!

M. Andre: L'an dernier, pour la première fois en 30 ans, la Société canadienne des postes a été rentable et, comme l'ont confirmé des vérificateurs indépendants, le service est meilleur. Nous devrions féliciter la direction de Postes Canada.

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, compte tenu des renseignements que j'ai communiqués à la Chambre aujourd'hui, comme l'ont fait d'autres députés, pourquoi le ministre responsable de Postes Canada dit-il que la loi suit son cours et que la Société canadienne des postes a été chargée d'enquêter sur les allégations? Pourquoi pas une enquête publique pour tirer l'affaire au clair? Pourquoi faut-il que la Société fasse enquête sur ses propres activités?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je sais qu'on a accusé un employé de demander de l'argent à des postulants, ce qui va certainement à l'encontre de la politique de Postes Canada et qui est peut-être une infraction à la loi. Quoi qu'il en soit, on a fait enquête, l'employé a été suspendu et la police de Peel a été saisie du dossier.

D'après le député, nous devrions faire la chasse ouverte aux sorcières pendant l'enquête. Laissons la police enquêter et porter des accusations. Si la personne en cause est déclarée coupable, que la loi suive son cours.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA 21E RÉUNION ANNUELLE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle qui a représenté le Canada à la 21e réunion annuelle de l'Association interparlementaire Canada-France, qui s'est tenue à Ottawa, Vancouver et Victoria, du 16 au 23 avril 1989.

Dans le cadre de cette 21e réunion annuelle de l'Association interparlementaire Canada-France, nous avons reçu 12 parlementaires français. Deux thèmes étaient à l'ordre du jour: la coopération économique interrégionale entre le Canada et la France et le Parlement et le processus de révision constitutionnelle. Il me fait plaisir de pouvoir vous mentionner que ces assises ont eu un grand succès.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

PRÉSENTATION DES DEUXIÈME ET TROISIÈME RAPPORTS

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, j'ai oublié mes lunettes aujourd'hui, mais je pense que ce que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, dans les deux langues officielles, ce sont les deuxième et troisième rapports de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN. Merci.

LOI SUR L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie) demande l'autorisation de présenter le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et prévoyant d'autres dispositions concernant l'espace.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ DES VICTIMES DE LA VIOLENCE—LA REVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, des organisations parrainées par la Société des victimes de la violence et 23 députés fédéraux de tout le Canada recueillent actuellement des signatures sur une pétition nationale qui sera présentée à la Chambre au cours des six prochaines semaines. On compte recueillir des dizaines de milliers de signatures, voire des centaines de milliers.

J'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre la première pétition du genre portant 2 300 signatures et par laquelle on demande au gouvernement du Canada de réviser sa législation en matière d'extradition de manière à empêcher que le Canada ne devienne un refuge pour les criminels qui fuient les États-Unis.

LES VICTIMES DE LA VIOLENCE—DEUXIÈME PÉTITION DE QUELQUE 1 500 SIGNATAIRES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'être aujourd'hui le deuxième député à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition en faveur des victimes de la violence.

La pétition est signée par quelque 1 500 personnes d'un peu partout en Alberta, de Kelowna, en Colombie-Britannique, de Winnipeg et de bien d'autres régions du pays.

Selon les signataires, il semble que ceux qui sont accusés de crimes contre l'humanité dans d'autres pays parviennent à trouver asile au Canada. Ils demandent au gouvernement du Canada de réviser la Loi sur l'extradition de manière à permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition de fugitifs, soit immédiaement, soit après que le système pénal canadien en a terminé avec eux. Merci, monsieur le Président.

LA REVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions que le greffier a certifiées conformément à l'article 36 du Règlement. Les 1 150 signataires demandent au gouvernement du Canada de réviser la Loi sur l'extradition de manière à permettre au ministre de la Justice (M. Lewis) d'ordonner l'extradition de fugitifs, soit immédiatement, soit après que le système pénal canadien en a terminé avec eux. Je me joins aux pétitionnaires pour demander au gouvernement de rendre plus sévère notre système de justice pénale.

OPPOSITION À L'EXPOSITION ARMX-89

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter à la Chambre une pétition, pour le compte de 89 signataires qui s'opposent à la participation du gouvernement à l'exposition ARMX-1989, qui demandent au gouvernement de lui retirer son appui, de veiller à ce que les pays qui violent les droits de la personne ne puissent se procurer des armes au Canada et d'interdire aux criminels et aux terroristes l'entrée au Canada.

OPPOSITION À LA TAXE SUR LES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des étudiants en musique, des professeurs et des artistes professionnels du spectacle qui s'opposent à la taxe de vente fédérale que le ministre des Finances envisage d'imposer aux leçons de musique et aux autres leçons privées qui se donnent dans ce domaine. Comme la majorité des artistes professionnels ou débutants touchent un revenu inférieur au revenu moyen et doivent s'accomoder d'un budget restreint dans une société déjà surimposée, si cette taxe de vente devait être appliquée, nos artistes ne pourraient plus se payer de leçons.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'exclure toutes les leçons privées de

musique et autres cours ayant trait aux arts d'éxecution du projet de loi concernant la nouvelle taxe de vente.
• (1510)

LE MAINTIEN DU SERVICE VOYAGEURS DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 5 098 citoyens du Canada, des États-Unis et de l'Angleterre. Les pétitionnaires sont d'avis que le service-voyageurs ne doit pas être aboli au Canada. Quatre cent vingt-cinq des signatures ont été recueillies à Thunder Bay et dans le nord-ouest de l'Ontario. Les pétitionnaires sont surtout des passagers du train transcontinental qui arrivaient à la gare de Thunder Bay ou en partaient. Je dépose ces pétitions, car le greffier des pétitions les a jugées conformes à l'article 36 du Règlement. Les autres pétitions, que la famille Larson de Medicine Hat m'a fait parvenir, ne peuvent malheureusement pas être présentées, mais je voudrais en faire mention. Merci, monsieur le Président.

L'AMÉLIORATION DU SERVICE VOYAGEURS DE VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition en conformité de l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires sont des gens de l'Ouest qui signalent que le gouvernement du Canada n'a pas fourni les ressources nécessaires pour effectuer les améliorations qui auraient permis à VIA Rail de soutenir la concurrence. Ils sont d'avis que les compressions sont beaucoup trop radicales dans le cas de VIA Rail. Ils demandent au Parlement de moderniser le service-voyageurs dans les régions où ce mode de transport est plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, plus respectueux de l'environnement et plus efficace du point de vue énergétique que d'autres modes.

LA FERMETURE DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre des Transports ayant annoncé qu'on n'expédierait pas de grain à Churchill cet été, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 375 Canadiens du Manitoba et des villes suivantes: Prince-Albert en Saskatchewan, Gimli au Manitoba, Kelowna en Colombie-Britannique, Fredericton au Nouveau-Brunswick, Bracebridge en Ontario, Windsor en Ontario, Edmonton en Alberta, St. John's à Terre-Neuve, Niagara Falls, Hamilton, Kitchener, Newmarket, Toronto, Labrador City, Regina, Winnipeg, Brandon, Stratford, Kingston, Victoria, London en Ontario et Lorrette au Manitoba. Ces pétitionnaires d'un peu partout au Canada sont d'avis que le gouvernement fédéral a la responsabilité de développer le potentiel évident du seul port de mer intérieur du Canada et de veiller à ce que 3 p. 100 des expéditions annuelles de grain passent par le port de Churchill, et ils demandent que le gouvernement cherche activement les moyens d'utiliser ce port de mer important pour expédier d'autres marchandises que le grain à l'étranger.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du Leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Des voix: D'accord.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Doug Lewis, au nom du ministre des Finances, propose: Que la motion des voies et moyens tendant à modifier le Tarif des douanes, qui a été déposée à la Chambre le jeudi 27 avril, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-17, intitulé Loi modifiant le Tarif des douanes, soit maintenant lu une 1re fois et imprimé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

—Monsieur le Président, je désire vous remercier ainsi que tous les députés de la Chambre de m'avoir donné l'occasion de vous soumettre une brève modification de la Loi sur le ministère du Travail.

Cette modification est requise afin de permettre à mon ministère de continuer à accorder de l'aide aux travailleurs et aux travailleuses âgés, victimes d'un licenciement majeur permanent et qui, ayant tout essayé pour trouver un autre emploi et ayant épuisé leur droit aux prestations de chômage, n'ont toujours aucune perspective de réintégration au marché du travail.

L'adaptation continue des travailleurs et des travailleuses est un élément fondamental du processus d'adaptation économique du Canada. Par exemple, depuis le tournant du siècle, nous avons connu un déplacement important de l'emploi dans les secteurs primaire et manufacturier vers les industries de service. Ces dernières regroupent maintenant 71 p. 100 des employés, comparativement à 32 p. 100 dans les années 1900.

Dans les industries elles-mêmes, les changements ont été aussi très importants. Pour chaque dix entreprises manufacturières en opération en 1971, il n'en restait plus que six encore opérationnelles en 1980. Quatre d'entre elles avaient fermé leurs portes, par contre, cinq nouvelles entreprises étaient nées durant la même période, toujours sur une moyenne de 10.

Monsieur le Président, chaque année, quatre millions de travailleurs et de travailleuses, soit presque le tiers de la population active, changent d'emploi au Canada.

Monsieur le Président, ces changements sont à la fois sains et nécessaires au maintien d'une économie forte et viable. Ces changements sont aussi indicatifs de la flexibilité, de l'ouverture d'esprit et de l'adaptabilité de la population active canadienne.

Cependant, un groupe précis de travailleurs et de travailleuses font face à des difficultés particulières d'adaptation. Ce sont ceux et celles qui sont soudainement privés de leur travail après avoir atteint l'âge de 55 ans. Leurs difficultés sont aggravées entre autres par la concurrence accrue que leur fait la génération du *baby-boom*, instruite et compétente, qui envahit le marché du travail.

Beaucoup de ces Canadiens et Canadiennes, à qui notre pays doit tellement, sont ainsi brutalement extirpés du milieu de travail auquel ils et elles ont souvent consacré toute leur vie active. Ces gens se retrouvent ainsi sur le pavé, parce que les nouvelles technologies ont rendu leur habileté et leurs compétences non utilisables.

La présence accrue, sur le marché du travail, de personnes accablées de la même façon rend d'autant plus difficile leur réinsertion individuelle dans un emploi similaire.

[*Traduction*]

La réadaptation au marché du travail des travailleurs âgés qui ont été mis à pied est extrêmement importante puisque nous avons affaire aux employés les plus loyaux et qui ont le plus d'expérience. Voyons un peu quelques problèmes auxquels se heurtent ces travailleurs.

Le taux de chômage est l'indice le plus révélateur des résultats obtenus par l'adaptation. Le taux de chômage de ce groupe de travailleurs a toujours été le plus faible. C'est encore vrai aujourd'hui, mais l'écart s'est rétréci depuis que l'emploi a atteint un sommet, en 1981. A cette époque, les travailleurs âgés de 55 à 64 ans connaissaient un taux de chômage de 4,4 p. 100 seulement, ou juste au-dessus de la moitié du taux national, tandis qu'aujourd'hui ce taux est passé à 6,2 p. 100, soit juste au-dessus des trois quarts du taux national.

[*Français*]

Une étude récente de Statistique Canada sur les travailleurs licenciés a mis en lumière certains problèmes particuliers que doivent vivre un nombre croissant de travailleurs et de travailleuses âgés en chômage. Une des constatations veut que les travailleurs et les travailleuses âgés mis à pied doivent traverser de longues périodes de chômage, comparativement aux travailleurs plus jeunes. L'étude a révélé que 40 p. 100 de ces gens âgés licenciés

sont restés sans emploi pendant plus de six mois, comparativement à 25 p. 100 dans le groupe des 25 à 44 ans.

On a trouvé aussi, monsieur le Président, que les travailleurs et travailleuses âgés sont plus portés à se décourager après avoir cherché longtemps un emploi et à se retirer du marché du travail. Quarante-deux p. 100 de ces travailleurs et travailleuses mis à pied de façon permanente ne trouvent pas d'emploi et décrochent tout simplement.

La tendance des travailleurs et des travailleuses âgés à se décourager et à se retirer du marché du travail contribue à faire baisser le taux de participation chez les gens de ce groupe d'âge. Seulement la moitié des personnes âgées de 55 à 64 ans sont sur le marché du travail, comparativement à environ 80 p. 100 dans le groupe d'âge des 25 à 54 ans.

Quant aux travailleurs et travailleuses âgés licenciés définitivement qui trouvent un autre emploi, ils acceptent en moyenne une baisse de salaire d'environ 12 p. 100.

Il s'agit-là, monsieur le Président, de la baisse la plus forte observée pour tous les groupes d'âge.

Le recyclage inadéquat et le manque de mobilité des travailleurs et des travailleuses âgés accentuent leurs difficultés. En effet, l'étude de Statistique Canada a démontré que le recyclage est trois fois moins utilisé par les travailleurs et travailleuses licenciés plus âgés. Seulement 6 p. 100 des personnes victimes d'un licenciement après avoir atteint 55 ans s'inscrivent à un cours de formation quelconque, alors que 18 p. 100 le font parmi ceux de moins de 55 ans.

• (1520)

L'étude a également révélé que parmi les travailleurs et les travailleuses qui ont été licenciés de façon permanente au cours de la récession de 1981-1982, la tendance de se retrouver un nouvel emploi a été deux fois plus élevé parmi les victimes âgées de moins de 55 ans à l'époque de leur licenciement. Dix-huit p. 100 parmi les personnes de moins de 55 ans se sont par la suite recyclées sur le marché du travail, contre 6 p. 100 pour les personnes de 55 ans et plus. Nous comprenons tous, j'en suis sûr, combien il doit être difficile pour ces travailleurs et ces travailleuses de rompre subitement des liens tissés pendant toute leur vie avec des compagnons de route qui ont partagé leurs joies, leur bonheur, leurs peines et leur dévouement.

Comme le savent les députés de tous les partis, pendant bien des années, Travail Canada s'est activement occupé d'aider certains membres de ce groupe de travailleurs et travailleuses âgés, victimes de licenciement. De fait, à l'heure actuelle, presque 8 000 de ces travailleurs et travailleuses reçoivent une aide en vertu de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, communément connu sous le nom de Programme PAT.

Je veux immédiatement rassurer la Chambre, monsieur le Président, que le bref amendement que nous examinons aujourd'hui ne nuira en rien à ces bénéficiaires. Ils continueront de recevoir le montant total de leurs prestations actuelles en vertu de la Loi PAT jusqu'à ce qu'ils atteignent 65 ans.

[*Traduction*]

Le programme PAT comporte toutefois un certain nombre de graves lacunes. Premièrement, les seuls secteurs qui ont été désignés à l'échelle nationale pour recevoir l'aide en question se retrouvent dans le groupe très étroit des industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage. Deuxièmement, le programme n'incite guère les prestataires à retourner au travail, car non seulement ils doivent payer de l'impôt sur leurs revenus, mais leurs prestations sont aussi réduites de 60c. pour chaque dollar gagné. Troisièmement, ce programme décourage la participation du secteur privé, car tous les avantages offerts par les employeurs sont déduits des prestations d'adaptation. Quatrièmement, les provinces n'ont aucune possibilité de participer à l'adaptation des travailleurs âgés.

C'est pourquoi, en 1985 et en 1986, nous avons entamé un processus complet de consultations avec les provinces, le monde des affaires et les syndicats, pour voir s'il y avait lieu d'améliorer l'aide offerte aux travailleurs âgés mis à pied. Tous les secteurs consultés nous ont encouragés à trouver une meilleure façon d'aider ces travailleurs.

C'est ce qui a amené le gouvernement fédéral, dans son budget de 1986, à manifester son intention de travailler avec les provinces pour élaborer un nouveau programme d'adaptation des travailleurs âgés, et d'y engager 125 millions de dollars.

Deux ans et demi de discussions très constructives avec les provinces, et plus de 35 réunions fédérales-provinciales au niveau ministériel, ont conduit à l'élaboration conjointe d'un nouveau programme d'adaptation des travailleurs âgés, mieux connu sous le sigle de PATA.

Le 6 octobre 1988 on a annoncé certaines modalités d'un plan de mise en oeuvre du PATA. Huit provinces, soit Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, ont déjà accepté de participer au PATA. Au départ, c'est une excellente participation des provinces pour un nouveau programme fédéral-provincial à frais partagés, ainsi qu'une importante réalisation.

Par exemple, le régime d'assurance-hospitalisation a été lancé en 1958 avec la participation de cinq provinces. Ce n'est qu'en 1961 qu'il a été étendu à toutes les provinces et à tous les territoires. Bien que le programme d'assurance-maladie ait été établi en 1966, seulement deux provinces y adhéraient en 1968. Ce n'est que six ans plus tard, en 1972, qu'il est entré en vigueur dans toutes les provinces et tous les territoires.

En ce qui concerne l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui n'ont pas encore accepté de participer au PATA, nos discussions soutenues à ce sujet sont encourageantes.

[*Français*]

Les principes de base du PATA, qui sont incorporés dans la modification législative déposée devant cette Chambre, sont comme il suit: premièrement, le PATA s'applique à tous les secteurs et à toutes les régions; deuxièmement, il est fondé sur un partenariat complet avec les provinces; troisièmement, il offre à l'employeur la possibilité de participer; quatrièmement, il prévoit de meilleures incitations à retourner au travail.

Mes honorables collègues de cette Chambre voudront sans doute noter que les principes de base du PATA sont plus équitables que ceux du PAT précédent. Cette modification législative, monsieur le Président, inclut aussi des mesures transitoires appropriées pour les travailleurs âgés de secteurs auparavant visés par le PAT.

Dans le cas des industries visées par le PAT au cours du mois d'août 1986, où la plupart des désignations sont échues, la modification législative garantit que les licenciements ayant eu lieu entre la date d'expiration de ces désignations et le premier janvier 1988, date d'entrée en vigueur du PATA, pourront être examinés dans le cadre du nouveau programme. Pour tous ces cas de licenciement examinés en vertu du PATA qui se sont produits entre août 1986 et le 6 octobre 1988, date d'annonce du PATA, la modification législative permettrait d'accepter l'examen dans le cadre du PATA du cas des travailleurs de moins de 55 ans dont la somme de l'âge et du nombre d'années de service égale 80 ou plus, parce que la situation de ces travailleurs aurait normalement été examinée en vertu du PAT. Ces mesures transitoires sont nécessaires pour assurer une continuité raisonnable entre le PAT et le PATA en ce qui concerne les travailleurs et travailleuses des industries anciennement désignées en vertu du PAT.

Depuis l'annonce du plan de mise en oeuvre du PATA, le 6 octobre 1988, nos partenaires provinciaux et nous avons reçu des requêtes pour étudier des centaines de licenciements.

[*Traduction*]

L'adoption rapide de cet amendement nous permettrait d'aider rapidement certains des travailleurs âgés licenciés qui ont déjà épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. Ces travailleurs ont des besoins pressants. Des organismes comme le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, le Conseil consultatif de l'adaptation, le Conseil économique du Canada et le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration se sont tous prononcés publiquement en faveur de la mise en oeuvre du PATA dans les meilleurs délais.

[*Français*]

Les députés des deux côtés de la Chambre ont déjà également pressé le gouvernement de procéder rapidement à la mise en oeuvre du PATA.

Par conséquent, monsieur le Président, je vous le demande, je demande à tous et à toutes, d'appuyer cette brève modification de la Loi sur le ministère du Travail, qui permettra aux travailleurs et travailleuses âgés qui sont licenciés à la suite d'une réduction permanente d'emplois d'obtenir rapidement l'aide dont ils ont désespérément besoin.

[*Traduction*]

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui dans le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail. C'est un soulagement pour moi et, en fait, pour tous les Canadiens qui pourront en bénéficier, de voir enfin ce projet de loi que nous attendions depuis près de trois ans. Nous attendions que le gouvernement tienne sa promesse et mette sur pied un programme de soutien du revenu et de recyclage pour les travailleurs plus âgés.

Certains travailleurs âgés éprouvent de la difficulté à trouver un emploi après avoir été mis à pied. Ces difficultés ont été analysées à fond. Dans le rapport sur les droits de la personne et le vieillissement au Canada déposé à la Chambre des communes le 16 août 1986, le comité soulignait l'accroissement rapide du nombre de Canadiens âgés de 45 à 65 ans. Les travailleurs plus âgés ont énormément de difficulté à trouver un emploi et ils sont exposés à de longues périodes de chômage.

Le comité recommandait notamment que le gouvernement désigne les travailleurs âgés comme groupe cible de la planification de l'emploi et qu'il examine les répercussions de la rationalisation des entreprises, des fermetures d'usines et des prises de contrôle sur ces travailleurs. Nous étions alors en août 1986. Depuis, divers groupes d'intérêt ont fait des déclarations au sujet des menaces qui pèsent sur les travailleurs âgés au Canada. Plus récemment, dans le rapport de Grandpré, commandé par le gouvernement, on recommandait que les territoires et toutes les provinces participent au Programme d'adaptation des travailleurs âgés, le PATA. C'est exactement le principe qui sous-tend le projet de loi, mais dans le rapport, on recommandait aussi que le programme n'accorde une aide qu'aux travailleurs victimes de mises à

pied massives. Il n'y a pas d'aide comparable pour les autres travailleurs âgés.

• (1530)

Il incombe au ministre du Travail (M. Corbeil), à son ministère et à l'ensemble du gouvernement de trouver d'autres moyens pour aider les travailleurs âgés. C'est particulièrement important pour les travailleurs âgés qui ne sont pas admissibles au PATA et pour ceux qui travaillent dans de petites entreprises.

Le 22 novembre 1984, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a demandé que le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration entreprenne une étude des problèmes des travailleurs âgés qui sont au chômage à cause de l'évolution économique et technologique.

Le mandat consistait notamment à examiner l'opportunité des mesures d'aide aux travailleurs âgés et, au besoin, à faire des recommandations pour essayer de résoudre le problème.

Le conseil a signalé que la population active et que la population en général vieillissaient. La proportion de personnes de 45 à 64 ans augmentait également à un rythme effarant.

Le conseil a estimé qu'il y avait 4,9 millions de personnes dans ce groupe d'âge, dont 2,4 millions d'hommes et 2,5 millions de femmes. D'après lui, il devrait y en avoir 6,7 millions dans ce groupe d'âge en l'an 2001, dont 3,3 millions d'hommes et 3,4 millions de femmes. Cette date, qui semblait tellement lointaine alors, est maintenant toute proche.

Signalons que les travailleurs âgés ont une caractéristique importante. Ils restent au chômage plus longtemps que ceux des autres groupes d'âge. Ce qui est encore plus surprenant, c'est que depuis 10 ou 15 ans, la participation des travailleurs âgés au sein de la population active, surtout des hommes de 55 à 64 ans, diminue.

Au cours de l'étude spéciale menée par Statistique Canada en janvier 1968 pour recueillir des informations sur les expériences d'adaptation au marché du travail, des différences marquées entre les travailleurs âgés et les travailleurs de 25 à 54 ans sont apparues.

L'étude faisait remarquer que les travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi avaient beaucoup plus de difficulté que les plus jeunes à s'adapter au marché du travail. Depuis janvier 1986, seulement 39 p. 100 des travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi entre 1981 et 1984 en ont trouvé un autre, comparativement à 65 p. 100 des personnes faisant partie du groupe des 25 à 54 ans. En outre, environ 41 p. 100 des travailleurs âgés avaient quitté les rangs de la population active, par comparaison à 14 p. 100 chez les travailleurs plus jeunes. Même les travailleurs âgés qui ont trouvé un emploi ont dû mettre 37 semaines à le trouver, c'est-à-dire 10 semaines de plus que les travailleurs plus jeunes.

Ces statistiques sont effarantes. Mais il y en a d'autres. Les travailleurs âgés qui ont réussi à trouver un nouvel emploi ont subi une plus grosse perte de rémunération que les autres. En substance, leur rémunération était inférieure de 12 p. 100 et celle des plus jeunes, de 2 p. 100.

Lorsqu'on compare la participation de la population active dans les provinces, on remarque avec intérêt qu'en Ontario, dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique, la participation des Canadiens de 55 à 65 ans a été élevée à partir de 1986. En effet, plus de la moitié faisait partie de la population active. Au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, le taux correspondant était d'environ 40 p. 100.

Lorsque des travailleurs âgés doivent quitter des secteurs industriels traditionnels, rien ne garantit qu'ils trouveront facilement un emploi convenable. C'est que la plupart des nouveaux emplois actuels se trouvent dans le secteur tertiaire et que ces emplois ne sont pas comparables sur le plan salarial. Comme je l'ai mentionné plus tôt, les travailleurs âgés qui se retrouvent au chômage et qui réussissent à trouver un emploi doivent accepter une baisse de salaire considérable.

L'instruction constitue également un facteur qui peut être préjudiciable aux travailleurs âgés. En effet, ceux-ci comptent en moyenne moins d'années d'études que les autres. Étant donné cette réalité, ils sont désavantagés par rapport aux travailleurs plus jeunes. Et le plus souvent, l'employeur ne tient pas compte de qualités comme la loyauté, la conscience professionnelle et les taux de roulement moins élevés chez les plus âgés.

Un autre mythe, c'est que les travailleurs âgés sont réfractaires au changement. Or, selon l'étude menée par le Conseil du travail de la région métropolitaine de Toronto:

Les travailleurs âgés sont extrêmement désireux de connaître la nouvelle technologie et son application à leur emploi, et le succès ou l'échec de la formation ou du recyclage de ces travailleurs est intimement lié aux méthodes de formation utilisées.

J'aimerais maintenant examiner certains autres aspects de ce projet de loi. Il faut se rappeler que ce n'est pas le gouvernement actuel qui a mis au point l'idée des programmes d'assistance aux travailleurs âgés. Il ne faut donc pas que les Canadiens accueillent avec un plaisir béat le dépôt d'un projet de loi près de trois ans après que le gouvernement l'ait promis. D'ailleurs, il s'agit d'un ensemble de mesures d'aide qui a beaucoup de défauts, tellement, que si on n'y fait gare, il risque de causer plus de tort que de bien.

En ce moment les travailleurs âgés sont évincés de leur emploi et de leur place dans la société. En fait d'aide financière, ce programme n'apporte rien de plus à ces Canadiens que ce que donnait le Programme des prestations d'adaptation pour les travailleurs, qui leur a consacré 125,6 millions de dollars entre 1983–1984 et 1985–1986. Il faut se rappeler que ce programme a été fondé par le gouvernement libéral au cours des années 1970.

Il faut également se rappeler que dans son budget de février 1986, le gouvernement a supprimé le programme PAT et que c'est aujourd'hui seulement qu'arrive un nouveau programme destiné à aider ces travailleurs âgés.

En ce moment, il n'y a pas au niveau fédéral de programmes d'adaptation du marché du travail ciblés sur les travailleurs âgés. Ce programme d'adaptation des travailleurs âgés actuellement en discussion en est un de soutien du revenu.

L'idée du soutien du revenu pour les travailleurs âgés licenciés n'est pas nouvelle. Le gouvernement libéral avait adopté le Programme des prestations d'adaptation en 1972. Travail Canada l'avait mis au point pour faciliter les choses aux travailleurs âgés licenciés par suite de l'élargissement des quotas d'importation de produits textiles et de vêtements. Ce programme tenait compte également de l'adoption de programmes de modernisation devant permettre à ces secteurs de mieux soutenir la concurrence des produits étrangers.

Le Programme des prestations d'adaptation a de nouveau été élargi en 1978 du fait de la restructuration des secteurs de la chaussure et de la tannerie, dans le cadre de la stratégie adoptée par le gouvernement à l'égard de ce secteur.

Ces programmes comportaient des prestations aux personnes admissibles âgées de 54 ans et plus qui avaient travaillé dans le secteur au niveau de la fabrication pendant au moins dix des 15 années précédant le licenciement.

Plus tard au cours de la décennie, toutes les mesures d'adaptation offertes à l'industrie et à la main-d'oeuvre ont été réexaminées, et des initiatives spéciales d'adaptation ont été adoptées pour tenir compte de la compétitivité accrue de ces secteurs au Canada. C'est ainsi qu'a été crée le Programme des prestations d'adaptation pour travailleurs. En 1982, la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs est venue regrouper ces programmes de prestations d'adaptation. Comme je l'ai dit tantôt, le gouvernement a supprimé ces programmes en février 1986 et depuis, les travailleurs âgés du Canada n'ont plus de programmes d'assistance.

Je suis heureux de voir que ce projet de loi permettra de régler le cas des travailleurs qui sont victimes des lacunes de la loi depuis le 12 août 1986. Ils ont dû attendre presque trois ans, mais c'est tout à fait typique du gouvernement. Il a pour habitude de ne jamais tenir ses promesses ou alors il faut généralement attendre fort longtemps avant qu'elles ne soient respectées.

• (1540)

Je sais pertinemment que les ministériels vont prétendre que le projet de loi C-8, le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, n'est pas limité aux secteurs d'activité désignés contrairement au Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs. Ils vont affirmer que le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés couvrira les licenciements effectués par toutes les entreprises privées et sociétés d'État commerciales. Ils vont déclarer que ce programme va aider des intéressés sans emploi à la suite du licenciement permanent d'un grand nombre et qu'on va évaluer ces licenciements en tenant compte dans chaque cas de tout un éventail de considérations pertinentes.

Ces considérations comprendront notamment de graves problèmes économiques dans la région, de multiples suppressions d'emplois dans le secteur d'activité visé, des licenciements très importants par rapport à la taille de la localité, le fait qu'une grande proportion de travailleurs âgés seront touchés, des suppressions permanentes d'emplois, l'absence d'autres débouchés économiques, l'impossibilité pour les travailleurs âgés licenciés de trouver un nouvel emploi et l'improbabilité de pouvoir offrir des débouchés aux intéressés grâce à la formation ou la mobilité.

Cela ne tient pas compte des travailleurs âgés qui ne sont pas visés par le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés. Il peut s'agir des gens qui ne sont pas

admissibles pour tout un éventail de raisons. Ce peut être également le cas de travailleurs âgés qui ne sont pas victimes de licenciements permanents importants. Qu'entend-on par licenciements importants? Tient-on compte du nombre d'employés touchés dans une région donnée ou se base-t-on plutôt sur les circonstances dans chaque cas?

Sous l'ancien Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs, et il faut se rappeler que ce dernier visait des secteurs d'activité désignés, le critère d'admissibilité était le suivant:

> Le nombre d'employés dans l'établissement doit avoir été réduit à la suite de licenciements, durant n'importe quelle période de 12 mois comprenant la date de licenciement de l'employé visé, d'au moins 10 p. 100 ou de 50 employés, à savoir le plus petit des deux chiffres.

Là encore, en quoi consistera, dans l'esprit des gouvernements fédéral et provinciaux, un licenciement permanent important? Prenez, par exemple, un coordonnier qui travaille pour la même entreprise depuis 35 ans. Tout à coup, cette entreprise fait faillite, ferme ses portes et il se retrouve au chômage. C'est là un licenciement important pour l'intéressé. Cependant, s'agira-t-il d'un licenciement important en vertu du Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés?

Lorsqu'ils ont participé le 7 février 1989 au forum public organisé par l'équipe de travail libérale qui a étudié les mesures d'ajustement dans le cadre du libre-échange, les représentants du Congrès du travail du Canada ont signalé que le chômage ne devrait être accepté qu'en dernier ressort. Dans cette perspective, ils ont formulé plusieurs recommandations, y compris l'annulation du programme à l'intention des travailleurs âgés et son remplacement par un autre programme associé de crédits, l'engagement du gouvernement de favoriser le plein emploi, l'obligation pour l'employeur ayant plus de 15 travailleurs à son service de les prévenir au moins une année à l'avance de son intention de fermer son usine, et celle pour l'employeur ayant moins de 15 travailleurs à son service de les en prévenir au moins six mois à l'avance.

Par ailleurs, dans le cadre de ces audiences, les représentants du Centre canadien du marché du travail et de la productivité ont formulé diverses recommandations, y compris la création d'un programme à l'échelle nationale pour le recyclage des travailleurs âgés. Par ailleurs, ceux de la CSN ont soutenu que les programmes à l'intention des travailleurs âgés étaient inefficaces et avaient grand besoin d'être restructurés. Ils ont cependant réclamé une meilleure collaboration fédérale-provinciale dans la mise en application des programmes d'adaptation afin d'éviter certains conflits de juridiction.

Pour résumer les conclusions de ces audiences concernant les travailleurs âgés, un consensus s'est établi portant que les programmes gouvernementaux actuels, notamment le Programme de la planification de l'emploi et le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, étaient insuffisants au regard des difficultés énormes qu'éprouvent les Canadiens confrontés au chômage.

J'estime que nous devons considérer un autre aspect, étant donné l'adoption récente du projet de loi sur l'Accord de libre-échange ainsi que les nombreuses fusions et acquisitions survenues récemment. Ce projet de loi renferme-t-il une disposition quelconque qui interdise aux hommes d'affaires et aux entrepreneurs de réduire intentionnellement la taille de leur entreprise pour éliminer non seulement les travailleurs âgés, mais également leurs pensions et leurs prestations? Qu'est-ce qui empêche une entreprise de mettre à pied ces employés dont l'âge se situe entre 50 et 54 ans, quitte à embaucher après un bref délai des travailleurs plus jeunes et mieux instruits à un salaire moindre?

Les députés ministériels répondront vraisemblablement en disant que ce projet de loi concerne les mises à pied massives consécutives à une réduction permanente. Cela signifie que l'entreprise n'aurait plus jamais le même nombre d'employés qu'auparavant. À mon avis, les hommes d'affaires risquent d'abuser de ce programme. C'est certes une possibilité, vu les changements économiques auxquels le Canada devra faire face par suite du projet de loi sur le libre-échange. Même avant le libre-échange, il était de notoriété publique que certaines entreprises avaient l'habitude d'embaucher des spécialistes de la gestion pour procéder à une réévaluation de leurs employés, de façon à pouvoir se débarrasser des travailleurs ordinaires peu de temps avant que ceux-ci aient accès à des prestations ou à des pensions.

Quant à la participation fédérale-provinciale à ce nouveau programme, je m'inquiète vivement de ce que huit provinces sur dix, à ce qu'on dit, aient apparemment convenu d'y participer. Les deux provinces dissidentes sont l'Ontario et la Colombie-Britannique. Ma province de l'Île-du-Prince-Édouard compte parmi les huit qui participent au programme, mais je ne connais pas au juste l'ampleur de sa participation. On m'informe qu'elle a accepté d'y participer dans le cadre des projets de son choix.

Je crois fermement qu'il faut examiner plus à fond ces prétendus degrés de participation. À l'heure actuelle, nous ignorons ce à quoi chaque province s'est engagée. Nous savons seulement que le gouvernement fédéral supporte 70 p. 100 des coûts, le reste étant à la charge des provinces.

Une autre question se pose au sujet de cette collaboration fédérale-provinciale. Pourquoi le gouvernement fédéral refile-t-il aux provinces la responsabilité des programmes destinés aux travailleurs âgés? Il me semble

que, ces derniers temps, le chômage résulte en grande partie d'initiatives fédérales. Pourquoi alors obliger les provinces à payer? Peut-être est-ce la raison pour laquelle certaines ont refusé ou limité leur participation. Ce sont des questions auxquelles il faut obtenir une réponse.

Ce programme crée aussi un dangereux précédent. Une fois établis les programmes d'adaptation des travailleurs prévus par les ententes fédérales-provinciales, les provinces pourront difficilement refuser de contribuer financièrement à d'autres programmes semblables.

Quelles provinces au juste bénéficieront le plus d'un programme de ce genre compte tenu des critères d'admissibilité? Le programme s'applique, je le répète, aux mises à pied permanentes d'un grand nombre de travailleurs qui touchent des industries du secteur privé ou des société d'État commerciales et qui causent de sérieux ennuis à un nombre considérable de travailleurs âgés.

Cela étant, on peut supposer que le gros des 125 millions de dollars du gouvernement fédéral ira aux régions densément peuplées aux dépens des régions pauvres qui peuvent en avoir davantage besoin. À combien s'élèvera la contribution du gouvernement fédéral dans une région comme Port Hood, en Nouvelle-Écosse?

Ce programme n'apportera pas grand-chose, car il ne prévoit à peu près pas le recyclage des travailleurs à la veille de la retraite qui peuvent vouloir continuer à travailler dans des domaines de leur choix.

En conclusion, mes collègues du Parti libéral et moi-même appuyons en principe un projet de loi en faveur des travailleurs d'un certain âge, mais seulement s'il fournit plus d'aide que le défunt Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs âgés. Ce projet de loi comporte plusieurs lacunes et, s'il ne les comble pas, le gouvernement fera une fois de plus la preuve qu'il ne se soucie guère des problèmes des Canadiens d'un certain âge qui cherchent un emploi. Il faut faire davantage pour aider les travailleurs et, en particulier, les travailleurs âgés qui sont déplacés par suite de l'adaptation au milieu économique. Le gouvernement doit aller au-devant des problèmes, et le Parti libéral suivra les progrès qu'il accomplit à cet égard.

• (1550)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir au nom de mon parti lancer cet après-midi le débat sur le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail.

Je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-8, mais ce n'est pas avec joie, contrairement à ce qu'il en serait s'il s'agissait d'une toute nouvelle initiative gouvernementale, ce qui n'est certes pas le cas. Par cette modification du Code du travail, le gouvernement se trouve à avouer que le chômage attribuable à sa mauvaise gestion va désormais faire partie de la structure de notre société.

Le projet de loi C-8 vise à aider les travailleurs de 55 à 64 ans qui sont mis à pied parce que leur employeur, ces remarquables et toutes puissantes sociétés responsables qui reçoivent des milliards de dollars du contribuable, quitte le pays ou réorganise ses opérations de manière à fonctionner plus chichement ou mesquinement dans le cadre du libre-échange.

Le libre-échange empoisonne la vie des travailleurs canadiens. Son incidence sur l'emploi est catastrophique pour les citoyens. Nous devons présenter un projet de loi pour protéger les travailleurs âgés. J'estime que la meilleure façon de les protéger est de leur assurer un emploi. Qu'est-il advenu de la promesse pas si lointaine de créer une multitude d'emplois?

Nous avons entendu parler des millions d'emplois que le gouvernement prétend avoir créés. Nous en reparlerons un autre jour. Disons simplement que le gouvernement n'a guère de quoi se vanter quand il parle de tous ces emplois créés. Je me demande toujours comment le nombre d'emplois peut augmenter ou diminuer de 100 000 en une fin de semaine. D'après une analyse du dossier, le lieu et la qualité des emplois traduisent bien hélas l'opinion du gouvernement sur l'état notre société.

Mais il y a un autre indice, monsieur le Président, qui illustre l'état de santé de notre économie canadienne. Il n'y a pas si longtemps, dans un autre contexte, le ministre des Finances (M. Wilson) déclarait, en réponse à une question, que la seule façon d'avoir des taux d'intérêt moins élevés, c'était d'avoir une économie saine. Si, comme il en est convaincu, son hypothèse est juste, alors il est en train de nous dire de toute évidence que, étant donné la hausse des taux d'intérêt, l'économie qu'il est chargé de surveiller ne se porte pas très bien. Il ne fait aucun doute que nous serions tous heureux de vivre dans un climat économique sain. J'irais même jusqu'à prétendre que les changements récemment apportés aux prestations d'assurance-chômage versées aux Canadiens traduisent bien l'opinion du gouvernement qui semble

persuadé que le chômage ne nous quittera pour un certain temps. Cela nous montre que notre économie est dans un état pitoyable, et que même le gouvernement l'admet.

Il nous paraît manifeste que le gouvernement considère maintenant qu'un taux de chômage de 6 p. 100 et plus constitue le plein emploi au Canada. Auparavant, on parlait d'un taux de 4 p. 100. Même ce taux de 4 p. 100 est une concession faite par les libéraux, avant l'époque des conservateurs, zéro étant devenu un taux inacceptable et 4 p. 100 leur paraissant plus raisonnable.

C'est un peu la même chose qui se produit avec les lignes directrices E-12 que nous venons de traiter pendant le débat sur l'enseignement postsecondaire pour les autochtones. Les lignes directrices E-12 régissant l'enseignement postsecondaire n'étaient même pas considérées comme un politique acceptable et le gouvernement voulait imposer des conditions encore plus rigoureuses.

Pour les travailleurs âgés, le calvaire que représente le chômage est encore plus douloureux que pour les plus jeunes. Mis à pied pendant les années où ils gagnent le plus, ils font face à de plus longues périodes d'inactivité, soit en moyenne 33 semaines comparativement à 23 semaines pour les travailleurs plus jeunes. De plus, ils sont moins mobiles. Neuf pour cent des travailleurs âgés sont en mesure de se chercher un emploi un peu partout au pays ou d'accepter un poste ailleurs, par rapport à 18 p. 100 des travailleurs âgés de moins de 54 ans. Le recyclage des travailleurs âgés se révèle beaucoup plus difficile. Chez les plus jeunes, on a constaté que 18 p. 100 parvenaient à profiter d'une période de recyclage, contre seulement 6 p. 100 chez les travailleurs âgés.

Plusieurs années après leur mise à pied. 42 p. 100 des travailleurs âgés entre 55 et 64 ans ne sont pas encore revenus sur le marché du travail. Vingt pour cent sont encore en chômage et font partie de ce que les statistiques appellent les chômeurs. Sept pour cent d'entre eux travaillent à temps partiel. Parmi ces 42 p. 100 de travailleurs, nous en avons découvert qui, selon l'expression à la mode de nos jours, ont glissé entre les mailles du filet de sécurité.

Je suis particulièrement agacé par l'expression «filet de sécurité», comme si la vie était un cirque et que les travailleurs se balançaient sur un trapèze en toute quiétude, sûrs que leur chute serait amortie. Pour la majorité de ces travailleurs âgés, il n'y a même pas de filet de sécurité.

Dans le groupe des 55 à 64 ans, ceux qui ne trouvent pas un nouvel emploi, subissent une perte de gains de 12 p. 100 en moyenne. Ce groupe représentait 7 p. 100 de la population en 1976; il en est à 20 p. 100 aujourd'hui et, au tournant du siècle, il pourrait atteindre 25 p. 100. La participation de ces travailleurs à la population active est passée de 10 p. 100 il y a quelques années à 9 p. 100 à l'heure actuelle, et ce en dépit d'une lente croissance, croissance qu'il faut l'admettre—et je l'admets à regret parce qu'elle est si infime. La tendance est donc opposée à celle de la croissance économique.

Ces travailleurs âgés sont mes amis. Il y aura un an lundi prochain, le 22 mai 1988, 75 p. 100 des travailleurs de l'usine où j'ai moi-même travaillé ont été congédiés. On a dit à 170 personnes sur 230 qu'elles n'avaient plus d'emploi à la mine de potasse où j'ai travaillé. Dans bien des cas, il s'agissait de travailleurs âgés. Il y avait entre autres Georges,—ce n'est pas son vrai nom—un des hommes les plus brillants que j'aie jamais rencontrés. C'était la deuxième fois qu'il était mis à pied. J'espère que lui et d'autres travailleurs de l'usine pourront continuer à bénéficier du programme PATA, pourvu que les responsables les jugent admissibles. C'était donc la deuxième fois qu'il était mis à pied, après avoir, heureusement, travaillé au moins 15 ans à l'usine. À trois ou quatre ans de la retraite, au moment où il touchait le maximum, il a été mis à pied. C'est une des tragédies de tout ce malaise économique dont je puis témoigner en pleine connaissance de cause.

• (1600)

Il y a Pierre, dont ce n'est pas non plus le vrai nom, qui ne s'est jamais remis d'un accident de travail d'il y a dix ans. Son employeur et la Commission d'assurance-chômage en Saskatchewan l'ont harcelé. Après son congédiement, il n'avait aucun espoir de se faire recycler ou employer ailleurs.

Voilà qui sont les travailleurs âgés. Voilà le visage du chômage dans notre pays. C'est la partie inacceptable de nos problèmes économiques. Il faut l'attaquer par un moyen beaucoup plus efficace que le programme qu'on établit en ce moment, tout utile qu'il soit pour certains.

J'ai rencontré Guillaume hier. Il travaillait dans une usine qui était en réalité une division de la société Chrysler. Il est aujourd'hui au chômage parce que l'usine où il fabriquait des pièces d'automobiles a déménagé, à deux endroits et non un seul. À cause, évidemment, du libre-échange, l'assemblage qui se faisait à son usine, se fait

maintenant au Mexique et aux États-Unis. Ces travailleurs sont indéniablement des victimes du libre-échange.

Une voix: Cela ne fait que commencer.

M. Fisher: Je n'ai pas très bien saisi pourquoi il dit cela, mais Guillaume a l'impression qu'il devrait faire de l'anglais sa langue seconde. Je ne sais pas du tout pourquoi il dit cela. Sa langue maternelle n'est de toute évidence ni l'anglais ni le français. Je n'ai rien perdu de ce qu'il me disait. S'il peut s'exprimer en français, je ne peux pas en juger. Il avait honte de ne pas parler parfaitement l'anglais ou l'une de nos deux langues officielles. C'est l'effet insidieux de l'action du gouvernement sur les gens. Cela me dépasse qu'une personne dans cette situation se sente coupable de ne pas parler parfaitement l'anglais. Les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage ont le même effet. Cette idée aussi et les gens comencent à se sentir. . .

Mme McDougall: Allons donc!

M. Fisher: . . .coupables parce qu'ils ne maîtrisent pas à la perfection tel ou tel aspect.

M. Allmand: Traitez l'opposition comme les groupements féminins.

Une voix: Le ministre s'en va.

M. Fisher: Ce n'est pas tout, monsieur le Président. Hier, j'ai rencontré Miriam et devinez pourquoi elle se sentait coupable. Elle n'a pas d'emploi, mais devinez pourquoi elle se sentait coupable. Je suis heureux de voir que le ministre ne part pas. Elle se sentait coupable de la dette. Le message du gouvernement fait son effet: «Sentez-vous coupables de la dette. Le pays est endetté et nous devons faire quelque chose pour pour que la dette diminue.» Le gouvernement est allé jusqu'à convaincre les gens qui n'ont pas d'emploi qu'ils sont responsables de la dette.

Je voudrai dire au gouvernement et au peuple canadien que mon parti et moi ne tenons pas les chômeurs pour responsables de la dette nationale. Les députés d'en face, notamment les membres du Cabinet, sont ceux qui en sont responsables. Le gouvernement actuel a doublé en quatre ans à peine la dette nationale totale qui s'était accumulée depuis le début de la confédération. C'est une abomination que de répandre des idées semblables, mais à force de les répéter, il finit par les faire passer. Il est temps que les Canadiens se disent et répètent qu'ils ne sont pas responsables de la dette nationale.

C'est la faute de ce gouvernement qui ne veut pas imposer les sociétés. Les sociétés paient presque 5 p. 100 de moins d'impôts en 1989 qu'elles en payaient en 1984, alors que le contribuable canadien moyen en paie presque 10 p. 100 de plus. J'estime que, si c'était l'inverse, l'économie nationale s'en porterait beaucoup mieux.

Que fait le gouvernement pour venir en aide aux travailleurs âgés qui se retrouvent au chômage à cause de sa politique? Tout d'abord, pour pouvoir bénéficier des avantages prévus dans le projet de loi C-8, il faut avoir perdu son emploi dans le cadre d'une mise à pied massive. Qui déterminera ce qui constitue une mise à pied massive? Deux membres du ministère fédéral du Travail et deux de leurs homologues provinciaux. Il faut avoir travaillé 750 heures durant 15 des 20 dernières années pour être admissible en vertu du projet de loi C-8.

Je soupçonne que certaines personnes, particulièrement dans le secteur de la construction, ne seront pas admissibles même si elles ont travaillé pendant 15 de ces 20 années à cause des 750 heures exigées. Ceux qui se voient offrir un autre emploi, qui peuvent se réinstaller ailleurs pour trouver du travail et qui n'ont pas encore épuisé leurs prestations d'assurance-chômage ne sont pas admissibles.

Le projet de loi a toutefois une certaine valeur. Je ne veux pas qu'on pense que, malgré le peu de gens qui pourront en bénéficier, le Nouveau Parti démocratique veut les empêcher de se prévaloir des dispositions du projet de loi. L'ennui, c'est que tous ne pourront pas s'en prévaloir. Nous reviendrons là-dessus tout à l'heure.

M. Belsher: Vous voulez le beurre et l'argent du beurre.

M. Fisher: Et le financement? Il paraît que l'on débloquera dans un premier temps 125 millions de dollars pour ce programme. A titre de comparaison, signalons que le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs auquel ce programme-ci succède avait un budget de 50 millions de dollars. A première vue, on fait une assez bonne affaire. Le seul problème, c'est que ces 125 millions de dollars seront versés sur une période de trois ans. Chaque fois que le gouvernement fait une déclaration, surtout quand il s'agit d'argent, et parfois de temps, il faut diviser par trois ou cinq pour connaître la somme disponi-

ble dans l'immédiat, parce qu'il a des programmes triennaux et quinquennaux.

• (1610)

On constate un fait très intéressant au sujet de ces 125 milions. Avec le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, on ne disposera en 1989 que de 42 millions de dollars, alors qu'on disposait de 50 millions en 1985 avec le Programme des prestations d'adaptation pour les travailleurs, et cette initiative vient d'un gouvernement qui prétend tous les jours consacrer de plus en plus d'argent aux programmes destinés à aider les Canadiens. On est passé de 50 millions en 1984 à 42 millions en 1989.

Le maximum disponible dans le cadre de ce programme est de 1 102 $. Je félicite le gouvernement de permettre à ces travailleurs de gagner jusqu'à 302$ par mois, sans être pénalisés. C'est précisément le genre de philosophie qui devrait inspirer une foule de programmes qui existent au Canada, notamment dans certaines des provinces. Comme je viens de la Saskatchewan, je soutiens que c'est le cas dans cette province où une femme touchant de l'aide sociale et ayant trois ou quatre enfants perd un dollar de prestation pour tout dollar qu'elle gagne. Je félicite le gouvernement de faire en sorte que ces personnes puissent gagner de l'argent qui ira s'ajouter aux allocations qu'elles toucheront.

Il y a cependant de mauvaises nouvelles. Je devrais dire qu'il y a d'autres mauvaises nouvelles. La mesure du gouvernement comprend une aide à ses amies les sociétés. N'est-ce pas merveilleux! Contrairement au Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs que le PATA remplace, celui-ci sera géré par des sociétés financières et des sociétés de fiducie.

Je n'y suis peut-être pas du tout, mais je ne crois pas faire erreur. Je soupçonne que les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurances réalisent des bénéfices sur les services qu'elles rendent. J'estime déraisonnable que le gouvernement prenne une partie de l'argent destinée à aider les travailleurs âgés et le remette à des sociétés qui réaliseront des bénéfices sur cet argent. J'espère donc que le gouvernement modifiera cette politique. Au ministère du Travail et au sein du gouvernement, nous sommes des gens compétents qui avons autant de savoir-faire que quiconque dans le secteur privé et qui sommes extrêmement aptes à gérer ce programme aussi bien que le ministère du Travail a pu gérer antérieurement le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs.

Nous devons parler du nombre de personnes qui se prévaudront de ce programme, parce que, comme il est mentionné, il faut être de ceux qui ont perdu leur emploi dans le cadre d'une mise à pied massive pour y avoir droit. Si les fonds sont très fractionnés, j'ai l'impression que les 42 millions de dollars prévus pour une année particulière ne seront pas tous utilisés après que la liste d'admissibilité aura été dressée.

Selon le meilleur scénario possible, nous divisons les 42 millions de dollars par 1 102 $, soit les prestations maximales, qui font que le bénéficiaire est laissé sous le seuil de la pauvreté, même s'il vit seul. Il y aurait donc de 38 000 à 40 000 personnes qui pourraient bénéficier de l'aide aux travailleurs âgés.

Monsieur le Président, il y a 415 000 Canadiens entre 55 et 65 ans sans emploi. Trois cent mille d'entre eux ont abandonné et ne sont même plus comptés dans les statistiques. Cent mille d'entre eux ne sont pas considérés sans emploi. Beaucoup travaillent à temps partiel. Beaucoup d'autres ont dû opter pour une retraite anticipée, ce qui est la chose la plus dégradante qui puisse arriver aujourd'hui dans notre société aux personnes de leur groupe d'âge qui est si durement frappé par les mises à pied.

Je sais qu'un certain pourcentage de ces travailleurs touchent une pension de retraite de leur employeur, mais selon la plupart des régimes de pension, un travailleur de 55 ans qui prend une retraite anticipée voit sa pension diminuée d'environ un demi pour cent par mois. Sur dix ans, cela représente une diminution de 60 p. 100 des prestations de pension. Pour le travailleur qui n'a pas la chance d'être admissible au PATA, ses ressources financières sont presque anéanties. Il s'agit de la perte de 60 p. 100 de ce qu'il espérait recevoir à 65 ans. Les travailleurs de ce groupe d'âge ont été les plus productifs pendant les années 70, ils ont payé des impôts pendant les années 70 et ils ont édifié la riche société dans laquelle nous vivons et dont ils comptaient profiter des avantages comme il

leur avait été promis au moment de l'avènement des progrès technologiques.

La pension qui leur restera, une fois amputée de ces 60 p. 100, ne représente plus que 40 p. 100 de celle qu'ils comptaient recevoir. Cela ne constitue guère une récompense adéquate pour une vie de travail laborieux et honnête, investie dans notre pays.

Monsieur le Président, il est évident que le PATA ne suffit pas à répondre au défi à relever pour fournir aux travailleurs âgés les ressources financières dont ils ont besoin pour se préparer à la retraite, et une retraite bien méritée, comme je viens de le dire.

Mon parti et moi pressons le gouvernement de financer le programme pour les travailleurs âgés dans la mesure nécessaire pour venir en aide à tous ceux qui ont souffert de la mauvaise gestion du gouvernement actuel. Pour l'avenir et à partir de maintenant, nous exigeons que le gouvernement mette en oeuvre des politiques dont nous nous faisons depuis longtemps les champions à la Chambre et qui produisent des emplois, lesquels constituent une bien meilleure solution au problème dont souffrent ces travailleurs âgés et permettraient évidemment de parer à la nécessité d'un programme comme le PATA.

Ces politiques sont déjà profondément enracinées dans la société de beaucoup de nos concurrents les plus progressistes. Je sais ce que vont dire les députés d'en face et le monde des affaires. Ils vont dire qu'il faut pratiquer l'austérité pour pouvoir soutenir la concurrence, pour être rentable, pour être efficace. Or, bon nombre de nos principaux concurrents font déjà ce que mon parti et moi préconisons.

Lorsque le gouvernement parle de la nécessité de devenir aussi compétitif et aussi efficace que nos concurrents, il ne parle pas en réalité de concurrents progressistes, mais de ces pays où l'on paie de faibles salaires. Il parle de pays où les travailleurs sont souvent à toutes fins pratiques tenus captifs de leur propre gouvernement, où il leur est impossible de se syndicaliser et où ils sont concentrés dans des zones de libre-échange comme on en voit au Mexique où les salaires sont bas. Je ferais remarquer que dans ce contexte il s'agit vraiment d'esclaves. Assurément à notre époque, c'est tout ce qu'ils sont. Je ferais aussi remarquer que lorsqu'on concurrence des esclaves, ce que, à mon avis, le gouvernement pense que nous devrions faire, c'est précisément ce que l'on devient.

• (1620)

Je suggère, ainsi que le Nouveau Parti démocratique, de mettre en place des politiques comme notamment une réforme des pensions qui permettrait dorénavant aux travailleurs de garder leur pension après des périodes d'acquisition des droits plus courte, quel que soit leur employeur. Alors quand ils atteindront peut-être 55 ou 60 ans, ou autre, et qu'il leur arrive d'être au chômage, ils n'auront pas à faire face aux terribles pénalités que les gens subissent actuellement.

Nous proposons depuis lontemps l'exigence d'un préavis de licenciement. Les préavis de licenciement et de fermeture donnent aux gens la possibilité de prendre des mesures avant que cela ne se produise. Les statistiques montrent que lorsque les gens reçoivent un préavis de licenciement, ils sont plus en mesure de se familiariser à l'éventualité qu'ils ne pourront plus travailler.

Nous proposons depuis longtemps qu'on mette en place des indemnités pour les collectivités, payées par les employeurs, et non pas, comme le gouvernement l'a proposé dans le cadre de ses programmes de Développement des collectivités, par les gens qui perdent leur emploi. Nous avons dit que les licenciements et les fermetures doivent être justifiées. Il faut mettre en place un système de subventions par prélèvement pour faire en sorte que tous les employeurs contribuent aux frais de recyclage. Je rappelle encore une fois que c'est l'employeur qui doit assumer le coût de la formation et du recyclage. Mais c'est à croire que ce sont les plus à plaindre de notre société, les personnes mises à pied, qui devraient financer ce régime d'après les changements que l'on se propose d'apporter au régime de l'assurance-chômage.

Comble de l'ironie, les changements que le gouvernement a apportés à la pension et à l'indemnité de cessation d'emploi ont coûté plus cher aux salariés canadiens que ce que le gouvernement dépensera en un an pour financer le programme PATA. Je parle des changements qui pénalisent ceux qui recoivent une indemnité de cessation d'emploi lorsqu'ils sont mis à pied ou mis à la retraite avec pension. Ces gens n'ont plus droit dorénavant aux prestations de chômage.

Je voudrais, en terminant, Monsieur le Président, lire une note que j'ai relevée dans une publication gouvernementale à propos des travailleurs âgés. Voici ce que dit cette note: «Le groupe des travailleurs âgés est celui qui éprouve le plus de mal à s'adapter au déplacement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'adaptation de ces travailleurs est extrêmement pénible sinon pratiquement

impossible.» J'ai dit, au départ, que mon parti et moi étions en faveur des changements proposés, mais la loi comporte tant de lacunes que nous supplions le gouvernement de l'améliorer.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous avons enfin une mesure législative visant à aider les travailleurs âgés qui perdent leurs emplois. Malheureusement, elle est loin d'être adéquate, et j'expliquerai pourquoi dans quelques minutes.

Je disais donc que nous avons enfin une mesure législative pour aider les travailleurs âgés parce qu'il y a déjà trois ans que le gouvernement a annoncé ce programme. Dans le discours du budget de février 1986, le ministre des Finances a annoncé que le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs allait être aboli et remplacé par un merveilleux nouveau programme appellé Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Les mois ont passé, et nous n'avons pas vu ce merveilleux nouveau programme. Les députés de l'opposition ont commencé à poser des questions à la Chambre, à demander où était ce programme. Nous n'avons reçu aucune réponse satisfaisante. Les retards se succédaient. L'année 1986 s'est écoulée, puis 1987 et une bonne partie de 1988; finalement, le 6 octobre 1988, après que les élections ont été déclenchées, le gouvernement a annoncé de nouveau ce programme en donnant un peu plus de détails. Nous n'avions cependant toujours pas de mesure législative puisque nous étions en pleine campagne électorale.

Si le nouveau Programme d'adaptation des travailleurs âgés n'était pas prêt à l'époque, le gouvernement aurait dû garder le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs jusqu'à ce qu'il le soit. Il ne l'a pas fait. Il a aboli l'ancien programme immédiatement après la présentation du budget de février 1986. Trois ans et demi se sont écoulés, et nous n'avons toujours pas de programme, mais au moins nous venons d'entreprendre l'étude du projet de loi présenté par le gouvernement. Nous sommes donc sans programme depuis février 1986.

Tout gouvernement raisonnable aurait gardé l'ancien programme, qui aidait quand même les travailleurs âgés mis à pied de façon permanente. Il n'était pas aussi complet ni parfait qu'il aurait dû l'être, mais au moins il aidait les travailleurs âgés mis à pied de façon permanente. Mais le gouvernement a annulé ce programme et en a promis un nouveau. En fait, il avait même donné l'impression, dans le budget, que ce nouveau programme allait être annoncé dans les semaines à venir. Mais il a fallu attendre 1989 avant que l'on en discute enfin.

On a laissé cette situation persister et pendant plus de trois ans et nous n'avons pas eu de programme pour aider les travailleurs âgés en dépit de plusieurs rapports faisant ressortir que la situation était sérieuse.

Je voudrais parler d'abord d'un rapport préparé par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, un conseil nommé par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Son rapport s'intitule «Les travailleurs âgés: crise imminente sur le marché du travail». Il a été publié en août 1985. On dit dans ce rapport:

> Il y a maintenant plus de 300 000 travailleurs entre 45 et 64 ans qui sont officiellement ou officieusement en chômage. Le taux de chômage dans ce groupe d'âge a augmenté de façon importante après 1981, puis il a fait un bond en 1985, à une époque ou le chômage dans les autres groupes d'âge diminuait ou restait stationnaire. De plus, les travailleurs âgés restent en chômage plus longtemps que les travailleurs plus jeunes.

Ce rapport du conseil consultatif du ministre de l'Emploi et de l'Immigration contient 10 recommandations sur ce qui devrait être fait pour les travailleurs âgés de ce pays. Le gouvernement n'en a appliqué aucune.

Nous avons eu également un rapport de Statistique Canada publié en novembre 1987 et intitulé «Les travailleurs âgés sur le marché du travail au Canada». Suite à une étude statistique spéciale, le rapport faisait remarquer: «Les résultats du recensement de 1986 font ressortir un vieillissement rapide de la population canadienne. Cette tendance résulte de l'augmentation de l'espérance de vie, de la faiblesse du taux des naissances et du vieillissement de la génération nombreuse d'après-guerre. En 1976, les Canadiens de 55 ans et plus représentaient 17 p. 100 de la population totale. En 1986, soit 10 ans plus tard, cette proportion est d'environ 20 p. 100 et, à la fin du siècle, ce groupe d'âge pourrait contenir un Canadien sur quatre.» Ce serait donc 25 p. 100.

• (1630)

Le rapport disait encore que, en 1986, quatre ans après la récession, le chômage parmi les travailleurs âgés était pire qu'au plus profond de la récession en 1982. Le taux de chômage pour ces travailleurs d'âge mûr était passé de 6,9 p. 100 en 1982 à 7,3 p. 100 en 1986.

Il y a un moment, j'ai parlé du rapport publié par le Conseil consultatif. Dans son rapport subséquent, daté du 22 juin dernier, il y a un an, il dit ceci au sujet des travailleurs d'âge mûr: «Manifestement, la situation des travailleurs d'âge mûr ne s'est pas améliorée depuis 1985 quand le Conseil consultatif a publié son rapport à ce sujet; en fait, elle s'est détériorée». Entre la publication du rapport en 1985 et juin de l'an dernier, la situation des

travailleurs d'âge mûr ne s'est pas améliorée, au contraire.

Il y a eu d'autres rapports qui auraient dû attirer l'attention du gouvernement, mais non. Gladys Dunn, mandatée par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, a écrit un rapport complet sur ce groupe de travailleurs. Le ministère lui avait demandé d'étudier la question et son rapport a paru en 1985.

Entre autres choses, elle a démoli le mythe selon lequel les travailleurs d'âge mûr—45 ans ou plus et, dans certains cas, 55 ans ou plus—ne peuvent pas ou peuvent difficilement apprendre quoi que ce soit ou suivre des cours de formation. Elle a prouvé que ce n'est pas vrai, comme elle a prouvé que les ressources mentales et physiques ne diminuent pas avec le temps. Elle a prouvé que des travailleurs de ce groupe d'âge sont capables de faire bien des choses mieux que des collègues plus jeunes.

Le troisième mythe, c'est que les travailleurs âgés produisent moins. C'est faux, ce n'est pas le cas. Elle a signalé un quatrième mythe: les travailleurs âgés subissent plus d'accidents au travail. Non, ils ne subissent pas plus d'accidents au travail. Le cinquième mythe était que les travailleurs âgés s'absentent plus souvent. Encore là, elle montre dans son rapport que ce n'est pas vrai.

Au cours de la dernière législature, en 1987-1988, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, dont j'ai fait partie et qui compte des députés de tous les partis représentés à la Chambre, s'est penché sur la Planification de l'emploi. Il a signalé le problème des travailleurs d'âge mûr. A la recommandation 2.7.8, le comité dit que les travailleurs d'âge mûr devraient constituer un groupe cible de la Planification de l'emploi. En dépit du fait que c'était là une recommandation unanime du comité permanent, on n'y a pas donné suite.

Un autre comité permanent de la Chambre, celui des droits de la personne, qui est aussi multipartite, a présenté un rapport unanime sur les droits de la personne et le vieillissement au Canada. Il recommande notamment qu'Emploi et Immigration Canada fasse des travailleurs d'âge mûr et surtout de ceux qui sont longtemps en chômage un groupe cible aux fins de la Planification de l'emploi. Cela n'a pas été fait non plus.

Beaucoup de rapports et d'études ont signalé qu'il fallait absolument agir, mais rien n'a été fait en plus de trois ans, à l'exception d'une annonce au milieu de la dernière campagne électorale.

J'ai ici un rapport du Conseil économique du Canada intitulé: «Sous les feux de la concurrence,» dans lequel on recommande aussi que des programmes spéciaux soient établis pour les travailleurs âgés.

Je peux vous citer des cas qui se sont produits dans tous le pays et qui ont été rapportés par la presse. En août 1988, le *Hamilton Spectator* publiait un article sous l'entête: «Les travailleurs âgés au chômage. Ils ont le malheur de perdre un emploi qu'ils ont occupé pendant des années, et les gouvernements ne font pas grand-chose pour les aider.» Dans le numéro d'août 1988 du *Winnipeg Free Press* figurait un article intitulé: «Les travailleurs âgés sont les principales victimes de la réorganisation industrielle». Dans le numéro du 30 août 1988 du *Toronto Star*, on a publié un éditorial intitulé: «Traitez les travailleurs âgés avec plus de respect», dans lequel on aborde les problèmes dont je viens de parler.

C'est la situation à laquelle on a assisté au cours des dernières années, alors que le gouvernement n'a rien fait. L'économie évolue rapidement et on est témoin de nombreuses modifications structurales et de changements technologiques qui forcent les entreprises à se moderniser et à procéder à une restructuration. C'est parfois fort difficile pour les travailleurs âgés. Lorsque des usines sont fermées à cause de fusions, d'une restructuration ou de la réorganisation des opérations et lorsqu'une bonne partie des effectifs sont licenciés, on s'aperçoit que les travailleurs âgés sont plus touchés que les jeunes travailleurs. Pour certains travailleurs âgés, il est difficile de s'adapter et de se recycler.

Selon certains des rapports pertinents, les travailleurs âgés se situent entre 45 et 65 ans. Pour d'autres, ils ont plus de 50 ans ou encore plus de 55 ans. Soyons francs; les gens de cet âge, que ce soit 45 ou 50 ans, ont encore de lourdes responsabilités. Beaucoup d'entre eux ont des enfants qui fréquentent l'université et qui exigent ainsi de déboursés importants. Une bonne partie rembourse encore une hypothèque. Ils ne peuvent se permettre d'être sans revenu. La plupart d'entre eux préféreraient

continuer à travailler. Ils jugent qu'ils doivent le faire et ils souhaitent travailler, mais ils ne peuvent trouver du travail. D'autres sont au bout du rouleau. Ils ont besoin d'une aide suffisante pour leur permettre d'attendre jusqu'à 65 ans pour toucher une retraite et les prestations de la sécurité de la vieillesse.

La situation des personnes âgées est très grave. Malgré de nombreux rapports, rien n'a été fait pendant plus de trois ans. Cependant, chose encore pire, alors que cette situation existait et que rien n'était fait pour y remédier, le gouvernement prenait des mesures qui ne faisaient qu'aggraver les choses pour les travailleurs en question. Ainsi on sabre dans l'assurance-chômage. Lors de la dernière législature, nous avons passé la moitié de notre temps à reprocher au gouvernement de retirer l'assurance-chômage aux gens qui prenaient leur retraite avant l'âge. Il s'agissait de membres des forces armées, de la GRC et de nombreux secteurs de la société canadienne qui étaient licenciés, la plupart du temps contre leur volonté, et qui, bien qu'ils aient versé des cotisations au régime d'assurance-chômage, ne pouvaient toucher des prestations, car le gouvernement avait modifié les règles du jeu en cours de route.

L'initiative en question de la part du gouvernement a causé la défaite de plusieurs ministériels lors des dernières élections. C'est la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque, l'ancienne députée de Kingston, qui a réduit les prestations d'assurance-chômage des travailleurs âgés et de ceux qui doivent prendre leur retraite prématurément. Kingston est une ville où habitent beaucoup d'anciens militaires, d'anciens employés du Service correctionnel et d'autres personnes qui, pour toutes sortes de raisons, ont pris leur retraite prématurément.

En dépit des rapports faisant état d'une crise et de la nécessité d'agir, le gouvernement a choisi de réduire les prestations d'assurance-chômage. De 1984 à 1988, il a comprimé les programmes de formation et de recyclage de 32 p. 100, leur budget passant de 2,2 à 1,5 milliards de dollars. Il a augmenté les impôts. Dans le dernier budget, il récupère tout ou partie de la pension de vieillesse, resserre les critères d'admissibilité à l'assurance-chômage et réduit les programmes de développement régional et d'autres programmes susceptibles d'aider les travailleurs qui cherchent de l'emploi. Le gouvernement décide enfin d'agir, mais le programme qu'il met en place ne fait pas le poids.

• (1640)

Ce projet de loi accorde une aide spéciale aux travailleurs âgés de 55 à 65 ans. A la lumière des rapports que j'ai lus, j'aimerais entendre, au Comité législatif, des témoignages sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'abaisser le seuil d'admissibilité à 50 ans ou même à 45 ans. Il convient de se demander, en effet, comme le donnent à penser certains rapports, si les problèmes des travailleurs âgés ne commencent pas avant l'âge de 55 ans.

Le paragraphe 5(1) stipule que, sous réserve de l'agrément du gouverneur en conseil, le ministre peut conclure des accords prévoyant le versement périodique d'une allocation aux travailleurs qui sont mis à pied définitivement.

Les programmes d'aide prévus dans cette mesure législative ne sont pas obligatoires et ne seront pas automatiquement offerts aux travailleurs âgés qui perdront leur emploi de façon définitive. Ces programmes ne sont appliqués qu'à la discrétion du ministre qui peut conclure des accords.

J'ai, comme bien d'autres, proposé que, lorsque le marché d'une localité est soumis à certaines conditions et que les travailleurs se retrouvent en chômage de façon définitive, on devrait pouvoir compter sur un programme d'aide qui ne soit pas laissé à la discrétion du ministre. L'assurance-chômage ne doit pas être laissée à la discrétion du ministre. Si un travailleur est mis à pied dans des circonstances indépendantes de sa volonté, il devrait avoir droit d'office aux prestations d'assurance-chômage.

Aux termes du projet de loi, le ministre peut conclure des accords pour offrir ce genre d'aide. On parle, dans cette mesure législative, d'accords prévoyant le versement périodique d'une allocation de complément de ressources aux employés âgés qui perdent définitivement leur emploi. Mais on ne définit pas ce qu'on entend par «versement périodique d'une allocation de complément de ressources». On veut nous faire croire que cette allocation pourrait s'élever jusqu'à 1 100 dollars par mois, mais rien d'officiel n'a été annoncé à ce sujet. Comme il incombe au ministre et au gouvernement d'établir ce montant, nous ne savons pas quel genre d'aide sera offerte aux travailleurs.

On précise également dans le projet de loi que seuls les travailleurs qui perdront leur emploi au moment d'une réduction définitive du personnel auront droit à cette allocation. Encore une fois, qui décide qu'il s'agit d'une réduction définitive du personnel? Il est parfois très

difficile de déterminer si les mises à pied ou les réductions sont définitives. Elles peuvent durer des mois et même des années sans qu'on ne les considère comme des mesures définitives. Il faut éclaircir ce point. Il faut obtenir une définition qui obligera le gouvernement à mettre sur pied des programmes d'aide dans certaines circonstances.

Ce projet de loi est un pas dans la bonne voie. Bien qu'il apporte très peu et vienne très tardivement, nous avons l'intention de l'appuyer à cette étape-ci de façon à pouvoir l'envoyer ensuite pour étude soit au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, soit au comité législatif. Nous tenons à ce que des spécialistes qui connaissent à fond la question nous disent ce qu'ils pensent de ce projet de loi.

Nous estimons que le gouvernement aurait dû adopter une approche plus globale des difficultés des travailleurs âgés, comme l'ont suggéré les nombreux rapports dont j'ai fait état.

Les travailleurs de plus de 50 ans ont beaucoup à offrir. Ils possèdent beaucoup de connaissances et beaucoup d'expérience. Ils sont stables. Ils sont nombreux à vouloir continuer de travailler, mais une fois qu'ils sont licenciés de l'emploi qu'ils ont occupé pendant 20 ou 30 ans, ils ont besoin d'orientation, de recyclage et d'aide pour se placer. Ils souhaitent très souvent renoncer à un emploi à plein temps au profit d'un emploi à temps partiel. Ce projet de loi ne prévoit rien à ce sujet.

Bien que le projet de loi réponde en quelque sorte aux besoins de ceux qui doivent prendre leur retraite ou qui souhaitent la prendre parce qu'ils sont au bout du rouleau, à notre avis, il ne fait pas assez.

En terminant, c'est là un autre exemple de l'approche du gouvernement à l'égard de ces questions et des promesses qu'il n'a pas tenues. Il lui aura fallu plus de trois ans, plus précisément de février 1986 à mai 1989, pour présenter ce projet de loi. Voilà qui montre encore une fois son attitude de laissez-faire à l'égard d'un problème qui aurait besoin d'un examen attentif et d'une solution globale. Nous entendons étudier ce projet de loi de très près lorsque le comité en sera saisi.

M. Speller: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, car il a parfaitement su évaluer le projet de loi.

J'aimerais lui signaler le cas d'un de mes électeurs mis à pied à l'usine Lundy Steel, dans la ville de Dunnville.

J'ai reçu des lettres de travailleurs âgés, et j'aimerais citer en partie une lettre d'un travailleur de 58 ans. Ce travailleur avait été à l'emploi de cette usine pendant 31 ans. Il écrit: «Après avoir contribué à l'essor de ma localité pendant toutes ces années, payé des taxes, cotisé au régime d'assurance-chômage et à la caisse syndicale, je constate maintenant que je ne puis obtenir d'aide de personne. Nous avons toujours éprouvé de la difficulté à négocier avec cette entreprise et nous nous retrouvons par conséquent avec une pension de 480$ par mois».

Il ajoute ensuite qu'il comprend que certaines provinces ont des programmes d'adaptation pour les travailleurs âgés et qu'il ne cesse d'entendre parler d'autres programmes, mais ceux-ci s'adressent aux jeunes.

Il demande quels sont les programmes auxquels les travailleurs âgés peuvent avoir accès en Ontario, notamment dans la région de Dunnville. J'ai rencontré des gens de l'usine Lundy Steel. A vrai dire, j'ai été incapable de trouver un seul programme auquel ils puissent maintenant avoir accès. En fait, quand je lis ce projet de loi, je n'y vois rien qui indique qu'il s'appliquera aux gens de Dunnville en Ontario.

Il prévoit notamment que le ministre peut conclure des accords avec les provinces. A mon avis, si le ministre voulait vraiment mettre sur pied un programme à l'intention des travailleurs âgés, ce programme serait d'application obligatoire à l'échelle nationale.

Pourquoi le député s'imagine-t-il que le gouvernement recourt à ce subterfuge? Pourquoi croit-il qu'il lance un programme qui n'aidera en rien les gens de la Lundy Steel, à Dunnville, étant donné qu'aucun programme n'a encore été négocié avec les autorités ontariennes?

M. Allmand: Monsieur le Président, mon collègue a parfaitement raison. Rien ne garantit que le projet de loi viendra en aide à la collectivité dont il a parlé. Aux termes du projet de loi, le ministre peut conclure des accords avec les gouvernements provinciaux, les organisations d'employeurs ou d'employés ou les institutions financières de tout le pays, mais ce sont des pouvoirs très discrétionnaires. Rien ne garantit que les gens les plus démunis recevront de l'aide et, s'ils en reçoivent, nous ne savons pas combien. Un grand nombre de points restent vagues.

Jusqu'ici, le budget annoncé pour le programme s'élève à 125 millions de dollars sur une période d'environ cinq ans, soit environ 25 millions de dollars par an à répartir entre dix provinces et deux territoires.

En outre, si huit provinces ont manifesté leur intention de participer au programme, trois seulement ont signé des accords. Jusqu'ici, la province du député n'aurait rien fait à ce sujet.

Ce sont là des questions qui nous préoccupent beaucoup. De prime abord, ce programme semble sérieux, mais la lecture du projet de loi ne nous éclaire pas davantage. Nous appuyons le projet de loi à cette étape-ci, afin qu'il soit renvoyé au comité où nous entendrons des spécialistes et même des gens de localités comme

Dunnville, qui pourront nous parler en connaissance de cause du chômage chez les travailleurs âgés et nous faire des suggestions sur la façon d'améliorer le projet de loi.

J'espère que le comité chargé d'étudier le projet de loi l'amendera pour le bonifier, de sorte que nous pourrons l'appuyer avec un plus grand enthousiasme lorsque la Chambre en sera saisie de nouveau.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir dans le débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail. Essentiellement, le projet de loi prévoit une aide d'adaptation pour les travailleurs âgés.

J'interviens à titre de représentant de citoyens qui auraient dû bénéficier de ces programmes et au nom d'autres qui pourraient s'en prévaloir à l'avenir, si ma province, l'Ontario, signe un accord avec le gouvernement fédéral. Je pense aux gens d'Atikokan, un ancien centre minier d'environ 6 000 âmes. En 1979, toute l'industrie d'Atikokan a été fermée, et les 1 100 hommes qui ont été mis au chômage ne trouvaient pas d'autres débouchés dans leur ville, dans leur domaine de compétence. Beaucoup d'entre eux, particulièrement du groupe d'âge 45-65 ans, n'ont pas pu se faire engager ailleurs pour diverses raisons.

• (1650)

Ces hommes travaillaient dans des mines à ciel ouvert. Beaucoup d'entre eux étaient physiquement ravagés par l'activité qu'ils exerçaient et l'équipement qu'ils utilisaient. Ils pouvaient continuer de travailler pour Steep Rock ou Caland, mais leur compétence ne leur donnait guère d'avantage sur le marché du travail. Personne ne voulait sciemment hériter du cauchemar lié aux accidents du travail des employeurs précédents. A choisir, les employeurs préféraient un homme de 25 ans à un autre de 50 ans.

Deuxièmement, ces hommes habitaient la même localité depuis 25 ans ou plus. Ils y avaient élevé leurs enfants et y étaient propriétaires de leur maison. Il leur aurait été très coûteux de déménager s'ils s'étaient trouvés un emploi ailleurs. Ils n'avaient aucune aide du gouvernement fédéral à l'époque.

Un comité de coordination a été mis sur pied et des fonctionnaires sont venus les rencontrer. Des études ont été menées, mais, au bout du compte, ils n'ont reçu aucune aide.

Même aujourd'hui, il y a encore des hommes qui ont moins de 65 ans et qui n'ont pas d'emploi rémunéré. La localité dans laquelle ils vivent n'avait aucun débouché à leur offrir. Ils ne pouvaient aller dans les mines souterraines du nord-ouest parce qu'il y fallait des compétences spéciales. On a essayé de les recycler, mais en fait cela n'a été que pour leur couper l'herbe sous le pied par la suite.

Ces gens vivent dans une localité où le taux de chômage est de 25 p. 100. Une étude sur le chômage a été effectuée sur la moitié de la collectivité il y a deux ans. Chose curieuse, ce n'est que dans les petites localités qu'il est possible de prélever un bon échantillonnage et de bien savoir quel est le niveau de chômage. Cette étude a montré qu'un habitant d'Atikokan sur deux qui pouvait ou voulait travailler, occupait un emploi cette année-là. La vaste majorité des chômeurs se situait dans la catégorie des travailleurs âgés.

Ces personnes pourraient recevoir de l'aide grâce à ce projet de loi si c'était aujourd'hui qu'elles étaient congédiées. Mais c'est beaucoup trop tard. Nous devons tirer parti de cette expérience.

Tous ceux d'entre nous qui viennent de localités qui vivent de l'exploitation des ressources, savent qu'une mine commence à s'épuiser dès qu'on en entame l'exploitation. Les ressources ne sont pas illimitées, contrairement au secteur forestier où, en théorie du moins, les ressources sont renouvelables, même si le gouvernement fédéral et bien les gouvernements provinciaux n'ont pas fait ce qu'ils auraient dû faire pour protéger ces ressources.

Dans les localités qui vivent de la forêt, nous assisterons aussi à des mises à pied massives parce qu'il faut aller abattre les arbres de plus en plus loin des usines de pâtes et papiers ou des scieries. Inévitablement, il y aura des mises à pied, et c'est ce qui se passe dans le nord-ouest de l'Ontario ces temps-ci, partiellement en raison, comme je viens de le dire, de distances de plus en plus grandes qui séparent l'usine et la zone de coupe. Par conséquent, le coût de production grimpe. En outre, c'est aussi le résultat des politiques du gouvernement qui a cédé devant les États-Unis dans le conflit sur le bois d'oeuvre. Nous en sommes les victimes, car les emplois disparaissent. La population de ces localités devra se contenter de la prestation de 1 100$ par mois au maximum versée par ce programme pour remplacer une rémunération négociée convenable de 15$ à 20$ l'heure, rémunération qui pouvait suffire à un homme et à une

femme pour faire vivre une famille dans une localité du Nord. Malheureusement, nous aurons une foule de personnes à faire inscrire à ce programme.

J'ai lu dans quelques-uns des documents que j'ai en main qu'au plus 5 000 personnes bénéficieront de ce programme. Je pourrais trouver sans grande difficulté 5 000 hommes et femmes du nord-ouest de l'Ontario qui auraient besoin de ce programme. Ils vont perdre leur emploi à cause de la conjoncture économique, du dollar élevé et de leur incapacité de concurrencer les Américains ou le marché mondial. Ils perdront leur emploi à cause de la politique du gouvernement, d'une pénurie de fibre de bois ou de l'épuisement des gisements de minerai. Cela ne se produira peut-être pas demain, ni dans dix, quinze ou vingt ans, mais la grande mine de Hemlo disparaîtra et, avec elle, la prospérité de Marathon et des localités avoisinantes. Les habitants de ces régions auront eux aussi besoin d'un programme. Lorsque les gisements de minerai seront épuisés, ces personnes auront droit au Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Je peux trouver ces 5 000 travailleurs aujourd'hui, juste dans le nord-ouest de l'Ontario. Je peux me rendre dans ma propre région de Thunder Bay et regarder ceux qui travaillent dans l'industrie céréalière, où plus de 1 200 hommes et femmes ont été mis à pied. Ajoutez à cela les gens qui travaillent sur les navires dans les Grands Lacs et ceux qui travaillent dans les ports en aval de Thunder Bay. Beaucoup d'entre eux font partie de ce groupe d'âge en particulier. Ce programme les aidera-t-il? Je n'en suis pas certain. En effet, il ne tient pas compte des mises à pied cycliques. Il fait abstraction du fait que ces deux ou trois dernières années, un certain nombre de manutentionnaires de céréales de Thunder Bay n'ont pas travaillé pendant suffisamment de semaines pour pouvoir continuer de toucher des prestations d'assurance-chômage. Les bureaucrates diront qu'ils ne peuvent pas avoir droit à ce programme parce qu'ils n'ont pas été mis à pied en permanence. La réalité, c'est qu'à partir de maintenant, il y aura de moins en moins d'employés permanents qui travailleront dans les élévateurs à grain.

Il existe effectivement une disposition relative à l'ancienneté qui garantit que les employés de longue date garderont leur emploi, même s'il arrive que l'on voie des travailleurs comptant 15 et 20 ans d'ancienneté se faire licencier. Oui, ils seront rappelés, mais il y en a d'autres dans la collectivité qui ne le seront pas, et c'est quelque chose dont nous devons nous occuper.

• (1700)

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada connaît les besoins des travailleurs âgés depuis plusieurs années. Je suis sûr que, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs demandaient des programmes aux libéraux pour protéger les travailleurs âgés. C'est ce que nous avons fait parce que notre population vieillit et que nous reconnaissons avec tristesse que les employeurs considèrent les travailleurs plus jeunes comme un meilleur investissement. Nous reconnaissons que les employeurs ne se rendent pas compte de l'importante contribution que peuvent apporter de nombreux travailleurs âgés, étant donné leurs connaissances et leur expérience.

Autrefois, on appréciait les travailleurs âgés, pas seulement ceux de moins de 65 ans mais aussi les travailleurs bien plus âgés, pour leur expérience; nous devrions nous tourner vers eux pour ce qu'ils ont à nous apprendre. A l'heure actuelle, on a tendance à les mettre au rancart et à les laisser moisir.

En plus d'essayer de régler le problème des mises à pied, notre société devrait permettre à tous d'avoir les moyens de vivre dans la société actuelle et veiller à ce que de plus en plus de gens aient les moyens de prendre leur retraite plus tôt qu'à l'heure actuelle. Nous avons effectivement fait un tout petit pas en avant avec les modifications apportées au Régime de pensions du Canada pour permettre la retraite anticipée. Certains en profitent. Je sais qu'entre 1984 et 1988, plusieurs personnes de ma circonscription, celle de Thunder Bay—Atikokan, et du nord-ouest de l'Ontario, en ont profité. C'était intéressant. C'était une forme d'adaptation des travailleurs âgés.

Les gens d'Atikokan en ont profité. Ceux qui avaient été mis à pied et qui n'arrivaient pas à trouver un autre emploi ont pu obtenir un certain revenu. Nous devons essayer d'en arriver à donner aux gens les moyens de se retirer de la vie active à 55 ou à 60 ans pour faire place aux jeunes. Il faut toutefois leur procurer un revenu répondant à leurs besoins et leur permettre de participer activement à la vie sociale, en faisant du bénévolat ou autre chose à leur choix.

Je ne veux pas aller beaucoup plus loin. Je sais que mes autres collègues veulent participer au débat aujourd'hui. Je crois qu'il importe d'offrir ces services. Il importe par ailleurs d'aller encore plus loin que nous ne le faisons avec ce projet de loi. J'encouragerais la province de l'Ontario et le gouvernement du Canada, pour ne pas dire que je les obligerais, à en finir très rapidement avec

leurs négociations pour permettre aux travailleurs âgés de l'Ontario de recevoir ces prestations, aussi maigres soient-elles.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président. J'attends avec impatience les observations de mes collègues et l'adoption de ce projet de loi.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. Le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Allmand: Monsieur le Président, je félicite le député pour son discours, mais j'ai une question à lui poser. Comme il le sait, ce projet de loi arrive à un moment où le taux de chômage est à nouveau à la hausse. Selon les statistiques sur le mois dernier, le taux de chômage est passé de 7,5 à 7,8 p. 100, ce qui laisse un million de Canadiens sans emploi. Dans les quatre provinces atlantiques, le taux de chômage dépasse les 10 p. 100. En Ontario, le taux de chômage est bas, mais dans l'est et le nord de la province, il reste relativement élevé. En Colombie-Britannique, il est très élevé. Et cela à un moment où nous assistons à des compressions dans le programme d'assurance-chômage et dans les programmes de développement régional.

Le projet de loi est formulé de sorte à laisser toute liberté au ministre de conclure des accords pour aider les travailleurs âgées et il ne renferme pas de définition de l'expression réduction définitive de personnel. Il est dit qu'une allocation périodique sera versée, mais on ne précise pas le montant de cette allocation.

Vu que la situation semble s'aggraver et, d'ailleurs, le Conference Board of Canada a déclaré que le budget avait tout pour provoquer une récession et qu'il ferait augmenter le taux de chômage, le député croit-il qu'un tel projet de loi qui laisse au ministre toute la liberté pour agir ou ne rien faire et où des expressions—clés ne sont pas définies pourra convaincre les travailleurs du Canada confrontés à un taux de chômage en hausse, à des rationalisations, à des fusions, et le reste, qu'ils seront aidés? En lisant ce projet de loi, ces travailleurs seront-ils rassurés?

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions. Le gouvernement actuel nous a fait connaître la signification du terme discrétionnaire, non pas parce qu'il pèche par excès de prudence, mais plutôt à cause du mal qu'il semble se donner pour nuire aux travailleurs. J'aurais préféré que ce projet de loi emploie un terme plus spécifique, qu'il utilise l'expression «doit».

Le député parle du taux de chômage. En Ontario, ma région natale n'est pas aussi prospère que celle du sud. Je crois qu'il en va de même de la plupart des régions du nord de l'Ontario d'ailleurs. Ces régions sont victimes de mises à pied massives et ce n'est pas fini. Nous allons ressentir tout le poids de la récession beaucoup plus rapidement qu'ailleurs en Ontario.

Certes, le gouvernement aurait pu faire beaucoup plus pour revitaliser le régime de l'assurance-chômage au lieu de faire des coupures pour l'aligner sur le système qui existe aux États-Unis. Par exemple, il aurait pu changer la structure de l'assurance-chômage. Dans le nord-ouest de l'Ontario, nous sommes tous mis sur le même pied; partout, de White River jusqu'à la frontière du Manitoba, le taux de chômage retenu est le même. Par conséquent, à cause de la norme variable d'admissibilité, tout le monde doit avoir le même nombre de semaines travaillées pour être admissible ou réadmissible aux prestations de chômage.

Nous aurons donc un régime d'assurance-chômage qui fonctionnera bien à Dryden et à Thunder Bay, mais non pas aussi bien à Atikokan où le taux de chômage est de 25 p. 100. Pourtant, les travailleurs de cette région seront pénalisés parce qu'ils sont regroupés avec ceux du nord-ouest de l'Ontario. Il est temps, à mon avis, que le gouvernement prenne conscience de ses responsabilités, qu'il utilise un taux de chômage local de préférence à un taux de chômage régional. Le moins que le gouvernement puisse faire, c'est de s'engager dans cette voie en faisant en sorte que les services fournis dans le cadre du régime de l'assurance-chômage soient plus équitables.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le sort des travailleurs âgés est unique en son genre. Bien que ce soit le groupe qui connaisse peut-être le taux de chômage le plus faible, il a beaucoup plus de mal que n'importe quel autre à s'adapter au chômage.

Les travailleurs âgés ont eu beaucoup plus de mal que n'importe quel autre groupe de travailleurs à se remettre de la perte d'emplois qui s'est produite pendant la récession du début des années 80. En fait, ils ne sont pas

encore complètement adaptés au marasme économique que tous les Canadiens ont connu à cette époque-là.

Dans une étude de novembre 1987, Statistique Canada a rapporté que le taux de chômage chez les Canadiens de plus de 55 ans continue à augmenter. Ils renoncent complètement à chercher du travail, par exemple, entre 55 et 64 ans. Le taux d'activité a très très légèrement baissé, alors qu'avec l'ensemble de la population, il a sensiblement augmenté.

La durée moyenne du chômage des travailleurs âgés nous révèle leurs difficultés. La durée de leur chômage est 66 p. 100 plus longue que celle des chômeurs âgés de 15 à 54 ans. Ce groupe de 15 à 54 ans comprend les jeunes chômeurs qui constituent, comme nous le savons tous, le double du taux national.

Il a fallu au gouvernement deux ans et demi pour établir le programme d'adaptation des travailleurs âgés. Il est censé remplacer le programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs, créé par le gouvernement libéral au début des années 80. Le gouvernement a jugé bon de laisser venir à expiration ce programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs âgés, de laisser ceux-ci au chômage dans cette économie, sans programme qui leur apporte de l'aide, pendant deux ans et demi.

• (1710)

Le Parti libéral appuie certes le principe du projet de loi, particulièrement à cause du vide qui existe maintenant parce que le programme en est venu à expiration. Les libéraux se préoccupent du fait que le programme n'est pas assez large pour répondre aux besoins d'adaptation des travailleurs âgés, compte tenu surtout de l'accord de libre-échange. Son champ d'application est trop limité. Seul un petit nombre de travailleurs âgés en bénéficieront. C'est le seul programme conçu spécialement pour les travailleurs âgés alors qu'il faudrait toute une gamme de programmes. Les travailleurs âgés comptant moins d'années d'expérience de travail sont exclus.

Les travailleurs auraient à épuiser leur indemnité de cessation d'emploi et leurs prestations d'assurance-chômage sans trouver un emploi avant d'être admissibles. Nous devrions nous rappeler que cela survient à une période de leur vie où de nombreux travailleurs ont encore à rembourser une hypothèque, à subvenir aux besoins de leur famille ou essaient peut-être d'envoyer un ou deux enfants à l'université. Ce n'est pas seulement le travailleur âgé qui est touché, mais toute sa famille et l'avenir de sa famille.

Nous trouvons à redire aux critères d'évaluation plutôt arbitraires pour déterminer cas par cas qui bénéficiera des prestations. Ces critères englobent, par exemple, les possibilités de nouvelles perspectives économiques, des perspectives de réemploi, de formation et de mobilité. Comment les appliquera-t-on au juste, et qui sera exclu? Les prestations maximales sont insuffisantes pour de nombreux travailleurs selon la période de leur vie ou de leur vie familiale dans laquelle ils se trouvent.

Il n'y a encore rien de conclu avec les provinces. Celles-ci ont encore certaines inquiétudes à l'égard du programme. L'Ontario s'inquiète de l'épuisement des fonds. Elle veut une approche plus globale. Elle croit que le programme peut faire l'affaire dans une économie forte comme maintenant, mais nous avons tous entendu les prédictions qui ont été faites à la suite de l'annonce du budget au sujet d'une récession. Qu'arrivera-t-il alors aux travailleurs âgés?

Il y a d'autre chose d'inquiétant depuis le budget. Même si huit des provinces ont signé un accord, nous sommes maintenant dans une situation où les paiements de transfert versés à ces provinces par le gouvernement fédéral au titre des programmes à frais partagés ne seront pas aussi élevés que prévu, ce qui fait que nous devons nous demander si elles seront en mesure de respecter les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de ce programme. On craint aussi que les entreprises ne se servent de ce programme comme coussin pour effectuer des réductions d'effectifs au lieu d'assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs employés.

Lors du forum public sur l'adaptation des travailleurs touchés par le libre-échange organisé par le groupe de travail libéral, les divers participants représentant les entreprises, les travailleurs et les organismes sociaux ont tous dit qu'il nous fallait absolument de meilleurs programmes d'adaptation des travailleurs âgés, particulièrement en raison des nombreuses mises à pied qu'entraînera l'accord de libre-échange et qui touchent surtout les travailleurs âgés vulnérables. Il ne fait pas de doute que la situation ne fera qu'empirer pour les travailleurs âgés à l'approche du XXI^{e} siècle.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dit que la population active canadienne vieillit rapidement et prédit que le nombre de travailleurs âgés de 45 à 64 ans s'accroîtra de presque deux millions pour atteindre 6,7 millions avant l'an 2001. Selon le rapport du Conseil consultatif sur l'adaptation, le rapport de Grandpré, les travailleurs âgés en chômage prennent plus de temps à se trouver un autre emploi. Il est intéressant de noter que le rapport de Grandpré lui-même reconnaît les limites du programme présenté à la Chambre aujourd'hui. Il dit que c'est le seul programme qui s'adresse spécialement aux travailleurs

âgés et qu'il n'y a rien d'autre pour les travailleurs qui entrent dans la catégorie des licenciés permanents et qui n'ont pas nécessairement travaillé 15 des 20 années précédentes.

Le rapport de Grandpré recommande que le gouvernement examine les besoins spéciaux des travailleurs âgés et détermine les mesures dont ils ont besoin pour revenir sur le marché du travail. Même si elle ne suffit pas, une étude de ce genre serait un premier pas vers une planification à long terme de solutions durables pour le recyclage des travailleurs âgés.

Le rapport du conseil était une évaluation aseptisée des problèmes que connaîtront les Canadiens dans les années à venir en raison de l'accord de libre-échange.

Toutefois, la partie du rapport concernant les travailleurs âgés n'a que deux pages, alors que le document en a 171. On ne recommande rien en dehors de l'étude que j'ai mentionnée plus tôt et encore ce n'est pas une recommandation bien forte. J'invite le gouvernement à voir là une première étape, insuffisante, dans la recherche d'une solution aux problèmes des travailleurs âgés dans les années à venir. Le processus doit être développé. Une aide est nécessaire immédiatement.

Le régime mis sur pied avec les provinces doit être clairement défini et les directives, actuellement très vagues, doivent être précisées. Il sera ainsi plus facile aux provinces de participer aux mesures d'adaptation pour les travailleurs âgés et d'en partager les responsabilités. Il appartient au gouvernement fédéral de prendre l'initiative. Il lui appartient aussi de suivre ses propres directives sur les mesures en faveur de certains groupes d'âge. Les prestations en vertu de ce programme se terminent à 65 ans.

Le deuxième rapport du Comité permanent des droits de la personne et du vieillissement s'est rangé à l'avis des témoins qui avaient comparu devant lui. Ce comité a condamné la retraite obligatoire, jugée comme un cas flagrant de discrimination en raison d'âge, un gaspillage de main-d'oeuvre pouvait être productive et surtout comme un gaspillage de potentiel de jugement constitué au fil d'une longue expérience du travail. Il l'a également jugée nocive psychologiquement et dans certains cas financièrement, à l'égard de personnes qui ont la capacité, le désir et le besoin de continuer de travailler.

Comme le comité a recommandé que les gouvernements fédéral et provinciaux commencent de supprimer entièrement la retraite obligatoire, à l'exception d'une catégorie restreinte de professions mettant directement en cause la sécurité du public, le fait que les prestations de ce programme ne soient plus accessibles aux plus de 65 ans n'est pas conforme aux politiques d'équité et d'humanité recommandées par le comité à l'égard des travailleurs âgés.

Dans son numéro de ce matin, le *Star* signalait que l'unique centre de recyclage des travailleurs âgés et immigrants de l'agglomération torontoise perd sa subvention annuelle de 600 000$ du fédéral. C'est effarant car ce centre était utilisé par le service d'adaptation du gouvernement fédéral pour aider les travailleurs qui perdent leur emploi à la suite d'une fermeture d'usine.

Est-ce un signe annonciateur? En tout cas cela montre l'intérêt que le gouvernement porte aux programmes d'adaptation pour travailleurs âgés et immigrants. Alors que la Chambre est saisie d'un programme insuffisant, le temps est mal choisi pour décourager l'échelon local de s'occuper des problèmes des travailleurs âgés. Le personnel du centre pouvait à juste titre s'ennorgueillir de son taux de réussite. Il a aidé 511 travailleurs depuis son ouverture en 1987, et les statistiques font voir que 14 p. 100 d'entre eux seulement cherchent encore du travail. Le gouvernement reconnaît qu'il n'y a pas d'autres programmes du genre ciblés sur les travailleurs âgés et immigrants de la région torontoise.

Comment les ministériels peuvent-ils accepter sereinement que des programmes précieux comme ceux-là soient sabrés de manière si brutale et irréfléchie. L'insensibilité que traduit cette mesure n'est que l'annonce de ce qui s'en vient.

Je veux parler pendant quelques minutes de la responsabilité du gouvernement fédéral en tant qu'employeur principal du pays, notamment envers les traveilleurs âgés. Ces dernières années, le gouvernement persuade ou oblige pratiquement des travailleurs à prendre leur retraite au moins dix ans avant que cela ne soit à leur avantage dans bien des cas, ce qui le prive ainsi que la population de travailleurs qui ont acquis une expérience précieuse pendant de nombreuses années passées au service du public canadien.

Le programme d'aide à l'adaptation des travailleurs que le gouvernement a mis de l'avant pour ses propres employés n'est pas un modèle que le secteur privé devrait être encouragé à adopter. Mais nous avons la chance unique en tant que le plus important employeur du Canada, d'élaborer des modèles au travail qui favorisent l'adaptation continuelle des travailleurs.

• (1720)

Nous sommes enfin saisis du projet de loi. C'est un soulagement après deux ans et demi d'avoir enfin une mesure concernant les travailleurs âgés et les problèmes graves auxquels ils se heurtent quand ils sont mis à pied ou obligés de quitter leur emploi à un stade avancé de la vie.

Je souhaiterais pouvoir dire que le projet de loi à l'étude traduit vraiment tous les beaux principes du budget au sujet du développement des ressources au pays, mais ce n'est pas le cas. Nous avons encore une fois affaire à des discours creux. Quand il s'agit d'aider le vrai monde qui a vraiment besoin d'aide pour se recycler afin de pouvoir participer à la vie de la population active, il n'y a rien ou il y a trop peu. Merci.

Des voix: Bravo!

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, peut-être était-ce une coïncidence divine, mais je suis allé à mon bureau il y a environ 15 minutes et j'ai trouvé un communiqué sur Phil Latulippe, un homme de 70 ans qui se propose de courir d'un bout à l'autre du Canada. Les gens âgés ne sont pas nécessairement invalides. Il a 70 ans. C'est à se demander ce que les personnes âgées de 55 à 64 ans sont capables de faire.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de l'antithèse des travailleurs âgés. Nous examinons souvent les deux extrêmes de la société: le sort des jeunes et celui des vieux. Ma ville, Sault Ste. Marie, a perdu 2 000 jeunes de 18 à 21 ans au cours des quatre dernières années. Les gens âgés ont le même problème, mais ils ne peuvent pas aller chercher du travail ailleurs aussi facilement que les jeunes. Dans les deux cas, la situation est déplorabale.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont remarqué que seul le ministre a pris la parole à ce sujet. Nous avons l'impression que le gouvernement est extrêmement fier de son projet de loi et qu'il va faire de la publicité à la télévision pour l'expliquer et nous convaincre que cette mesure est dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Les jeunes sont trop jeunes ou n'ont pas assez d'expérience, les vieux sont trop vieux ou trop ancrés dans leurs habitudes, ils ne peuvent pas être recyclés ou ils ont peut-être trop d'expérience.

On parle beaucoup de l'Accord de libre-échange. Nous entendons des mots comme «rationalisation.» Hier, on a parlé de «reprofiler», un néologisme, sans doute. Il est aussi question de «déréglementation.» Tous ces mots n'ont rien de rassurant, car on les emploie dans le contexte de fermetures d'usines établies de longue date et de renvois d'employés qui font du travail spécialisé depuis des années.

On ne veut plus d'eux. En fait, ils finissent presque par se prendre pour des parias, ils deviennent des intouchables aux yeux de la nouvelle industrie qui est forcée de s'activer et de se débattre à cause de l'Accord de libre-échange mis en place par le gouvernement. La situation est exacerbée par l'Accord, même le gouvernement l'a admis. Il a laissé entendre que le libre-échange engendrerait du remue-ménage. Le projet de loi va peut-être contribuer à améliorer la situation, mais ce n'est vraiment pas suffisant pour s'attaquer au problème.

Notre société vieillit. A mesure que nous prenons de l'âge, la joie de vivre nous rend plus tolérants, plus énergiques, plus exubérants. Les gens âgés ne veulent pas être mis de côté, ils tiennent à continuer à travailler. Ils détestent se faire traiter comme des personnes sans importance. Ils veulent faire leur contribution à la société et rester membres de la population active.

Dans le projet de loi, il est question de congédiements massifs. C'est à se demander ce qui va arriver dans le cas de deux, cinq ou dix employés qui sont renvoyés de l'usine. Ces personnes vont subir les mêmes conséquences exactement que ceux qui se trouvent licenciés par groupes de 500 individus. Elles vont en subir les mêmes conséquences exactement, mais à ce qu'il semble ce projet de loi ne répond pas à leurs préoccupations.

On parle de proportion des effectifs comme critère d'admissibilité aux termes de la loi. Quelle va être cette proportion? Deux sur 100? Cinquante p. 100? Je suis certain qu'il faudra des pourcentages élevés pour que ces gens soient admissibles.

Y a-t-il universalité? Y a-t-il dépôt sacré? L'universalité n'est certainement pas assurée. Ce sera universel comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, mais au moins ces deux régimes sont démentelés graduellement. Ce n'est pas le cas de ce programme, qui devrait être universel mais ne l'est pas. Au moins, il ne prétend pas l'être.

Il faut vraiment s'interroger sur le processus de consultation. Si on met sur la table un montant de 125 millions,

ce montant est fixé et ensuite on négocie le programme en fonction de ce chiffre. A mon avis, c'est une approche rétrograde. Il faudrait mettre le programme en place pour cerner le problème, et ensuite lui attribuer un chiffre.

Je suppose que le nombre des demandes de recours à ce programme devra être divisé par trois, sans égard aux besoins.

Ce qui m'a vraiment surpris, quand j'ai demandé qui était le ministre en face qui présenterait ce projet de loi, ce fut d'apprendre qu'il vient d'un homme qui s'est fait une réputation bien méritée quand il était président de la Fédération des municipalités canadiennes. Le ministre était fier de son rôle et combattait avec acharnement pour n^{os} 1 200 municipalités et plus, afin que le gouvernement présente le grand remède comme on l'appelle, qu'il crée 60 000 emplois en cinq ans à l'intention des jeunes, des personnes d'âge mur et des vieux, et remette en état l'infrastructure du pays.

Il a dû certainement éprouver une certaine tristesse aujourd'hui en présentant ce projet de loi. Il a certainement dû être attristé en pensant à ce qu'il réclamait et ce qu'il défendait antérieurement.

En 1984, l'affectation à ce chapitre était de 50 millions de dollars. En 1989, elle est de 42 millions. C'est évidemment l'opposé de ce qu'il faudrait. Il y a aujourd'hui moins d'argent alors que la population vieillit très vite. En fait, le montant devrait être beaucoup plus élevé.

Dans mon parti, le Parti néo-démocrate, nous sommes d'accord sur le principe du projet de loi. Nous favorisons son adoption rapide. Ce que nous craignons fort, c'est que s'il n'est pas adopté rapidement le gouvernement va le retirer, ce qui cadrerait bien avec ses agissements récents.

Il est malheureux que la population âgée du pays soit obligée de quémander chaque miette, chaque aumône, qu'elle soit obligée de faire un lobbying très actif. D'ailleurs elle est devenue un groupe de pression très énergique et très efficace auprès du gouvernement. Alors, allons-y! Ce n'est peut-être pas exemplaire ni acceptable, mais c'est une nette amélioration sur ce qui existe déjà.

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, il y a une quarantaine d'années, un important secteur industriel fermait boutique dans le nord de ma circonscription. Toutes les mines de charbon étaient abandonnées l'une après l'autre et les gens du coin ont commencé à s'inquiéter vivement pour l'avenir économique du secteur Nanaïmo-Ladysmith-Chemainus de la circonscription. Par chance plus que grâce à une planification, je crois, on a commencé à développer une autre de nos ressources, les forêts, car une grande usine de pâte à papier a ouvert ses portes juste comme les dernières mines fermaient. Les travailleurs ne disposaient pas d'un programme comme celui-ci à l'époque, mais le nouveau secteur industriel a heureusement employé tous les travailleurs disponibles, jeunes et vieux. On n'avait pas de difficulté à décrocher un emploi lorsque l'usine de pâte à papier a ouvert ses portes. Avec le temps, elle a pris tellement d'expansion qu'elle a fini par employer plus de 2 000 personnes. Et c'est là seulement une des usines de pâte à papier de la circonscription que je représente. En effet, il s'y trouve une autre usine de pâtes et papiers, d'innombrables scieries et bien des entreprises de coupe, relevant toutes du secteur de l'exploitation forestière et fournissant toutes de l'emploi, ce qui était bien.

• (1730)

Toutefois, même si la production a augmenté au cours des dix dernières années—celle des billes, celle du bois et celle des pâtes et papiers—les mises à pied se font de plus en plus nombreuses à tous les niveaux du secteur de l'exploitation forestière.

J'ai signalé, par exemple, l'usine de pâte Harmac, à Nanaïmo, qui, avec l'usine de sel, a déjà employé plus de 2 100 personnes. Elle fonctionne maintenant avec la moitié de ce nombre environ et produit pourtant davantage. Cela s'est toutefois fait graduellement au cours des dix dernières années au moins.

Par exemple, à Uboe, une scierie qui employait déjà environ un millier de personnes compte aujourd'hui moins de 20 p. 100 de ce nombre. Et pourtant, la production de bois a augmenté. C'est comme cela dans toute la circonscription qui n'a pourtant pas connu d'énormes mises à pied, du moins pas comme le reste du pays. Lorsqu'une scierie ferme ses portes dans une localité, cela a des répercussions importantes pour la localité. Même s'il s'agit d'un licenciement partiel, il est certes important pour les familles touchées.

Ainsi, ce projet de loi, même si nous l'accueillons avec plaisir, ne permet pas de résoudre le type de problèmes auxquels nous devons faire face depuis dix ans, surtout à Nanaïmo-Cowichan. Il aurait permis de remédier à la situation il y a 40 ans, lorsque les mines de charbon ont fermé leurs portes, mais il ne fait pas le poids en ce qui a trait à la perte graduelle d'emplois. Ce n'est pas une chose importante en ce qui a trait à ce qui se passe au

Canada, mais elle l'est certes, je le répète, dans certaines localités et pour certaines familles.

Une société forestière avait pour habitude au cours des dix dernières années de me téléphoner tous les deux ans environ, afin de m'inviter à déjeuner avec certains des administrateurs. Après que cela se fut produit à deux ou trois reprises, j'ai su que c'était mauvais signe. Les intéressés voulaient m'inviter à déjeuner, afin de me dire combien de personnes allaient être licenciées dans la localité. Ainsi, ils souhaitaient me l'apprendre en premier, afin que je sois prêt à faire face aux répercussions pour la localité et les travailleurs. Je n'ai reçu aucune invitation à déjeuner où il était question d'offrir davantage d'emplois. Il s'agissait toujours de me faire part de licenciements. C'était chose courante, surtout depuis dix ans.

Ce qui m'inquiète dans ce projet de loi, c'est qu'il n'aide pas les gens lorsqu'une usine ferme complètement ses portes. Il est peut-être utile lorsqu'il s'agit d'une fermeture partielle, d'une assez grosse usine peut-être, mais pas dans le cas d'une fermeture complète. Cependant, c'est important pour les habitants et la localité touchés. C'est là le point faible de ce projet de loi. Comme d'autres députés l'ont signalé avant moi, il faut aborder de façon plus large et plus universelle les besoins des travailleurs âgés. Certaines des entreprises concernées sont de bons citoyens. Elles tentent de faire ce qu'elles peuvent en l'occurrence. Elles essaient de trouver d'autres emplois aux intéressés ou d'inviter les travailleurs à déménager dans d'autres régions. Cependant, il est beaucoup plus facile pour un jeune travailleur de déménager dans une nouvelle localité sachant qu'il va encore travailler un certain nombre d'années que pour un travailleur âgé. Les travailleurs plus âgés sont invités à prendre une pré-retraite, et parfois, on leur offre des conditions avantageuses qu'ils acceptent, mais ce sont ceux pris entre deux chaises, qui ne sont pas assez vieux pour prendre une pré-retraite et qui sont quand même trop âgés pour être prêts à déménager aussi facilement que les jeunes travailleurs, qu'il faut aider.

Il ne suffit pas de parler de recyclage dans leur cas. Dans quoi vont-ils se recycler dans les localités en question? Ce n'est pas tout le monde qui peut quitter l'Île Vancouver à la recherche de travail et venir s'établir dans la région de Toronto en Ontario. Cela se produit dans bien des cas. Beaucoup d'hommes de métier et de travailleurs de toutes sortes quittent l'île Vancouver depuis dix ans, afin de venir en Ontario où l'activité économique est très forte. Ce n'est cependant pas une solution pour les travailleurs plus âgés. Se recycler pour des emplois qui n'existent pas, ce n'est pas tellement intéressant. Il existe sûrement une solution plus globale, une façon de trouver de nouvelles possibilités d'emploi, des possibilités qui pourraient être créées dans ces localités avec un peu de planification. Nous avons par conséquent besoin d'un programme plus vaste et plus universel.

Il faut revenir à la formule des prestation définies selon le revenu qu'utilisait le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs, où on versait aux particuliers les deux tiers de leur revenu, ce qui n'est même pas suffisant. De toute évidence, ils n'encaissaient pas plus qu'ils ne dépensaient quand ils touchaient leur plein revenu. Mais réduire leurs prestations et leur accorder moins que les deux tiers de leur revenu précédent, c'est tout à fait inacceptable. Il faut obtenir des garanties législatives ainsi que la collaboration des provinces et des employeurs. Je vous ai déjà raconté l'histoire de l'employeur qui était disposé à participer au programme, même si cela n'en tenait qu'à sa bonne volonté. Vous pouvez peut-être compter sur la collaboration des patrons quand les affaires vont bien. Mais quand elles vont mal, les employeurs ne sont pas empressés de participer volontairement à ce genre de programmes.

Il faut créer un conseil de protection des emplois qui serait chargé d'examiner les mises à pied, de donner des avis adéquats et de veiller à ce que les conditions du PATA soient négociées avant les mises en disponibilité.

En règle générale, les travailleurs sont avisés d'avance et ont le temps de se préparer, mais il faut obtenir cette garantie pour qu'il en soit toujours ainsi. Je le répète, nous ne pouvons pas toujours nous fier à la bonne volonté de l'employeur.

Nous devons appliquer un système de subventions par prélèvement par lequel les employeurs contribueront aux programmes de recyclage. Actuellement, certains employeurs le font, d'autres pas. Mais nous voulons que la loi protège les travailleurs âgés qui ont donné à leur employeur la meilleure partie de leur vie active et qui sont trop jeunes pour prendre une retraite anticipée, si cette possibilité leur est offerte, ou encore trop vieux pour tout abandonner et déménager dans une nouvelle localité afin de se trouver un emploi.

Nous appuyons cette mesure législative bien que nous maintenions qu'elle ne s'attaque pas suffisamment aux problèmes que connaissent de nos jours les travailleurs âgés, du moins ceux de ma circonscription.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, les représentants des trois partis ont eu des entretiens. Je crois savoir que le parti libéral qui constitue l'opposition officielle aurait

encore un député qui voudrait prendre la parole, alors que le NPD, pour sa part, en aurait deux.

Nous avons discuté de la chose avec les leaders parlementaires et des députés des différents partis à la Chambre et je crois que, monsieur le Président, vous constaterez que la motion suivante obtient le consentement unanime.

Que la Chambre siège au-delà de 18 heures aux fins de parachever l'examen à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-8, quitte à suspendre ses travaux jusqu'à la convocation de la présidence afin d'attendre certains messages du Sénat concernant la Sanction royale à donner au projet de loi C-14.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je puis confirmer que cette motion est le fruit des consultations entre les différents partis. Je suis d'accord pour que la Chambre entende la motion et l'accepte. Quant au nombre des orateurs, pour autant que je sache, nous n'en avons plus qu'un. Or, le député en question participe aux travaux du comité et pourrait ne pas pouvoir se présenter à temps. Dans ce cas, il tiendrait évidemment à prendre la parole à une étape ultérieure du débat.

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Thunder Bay—Atikokan à propos du même rappel au Règlement.

M. Angus: Monsieur le Président, je tiens simplement à confirmer qu'il y a eu bel et bien consultations et que nous acceptons cette démarche. J'ignore si nous avons bien le nombre d'orateurs supplémentaires, mais nous savons certes gré au gouvernement d'autoriser la poursuite du débat. Nous avons hâte d'en voir la fin.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre connaît la teneur de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Le député de Sault Ste. Marie (M. Butland) invoque le Règlement.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je pense que certains des commentaires et des critiques que j'ai formulés au cours de mon exposé étaient injustifiés. Les députés ministériels ont accepté de nous laisser parler, quitte à se taire eux-mêmes. Je prie donc la Chambre de m'excuser.

M. James: Voici qui règle ce problème.

M. le vice-président: Reprise du débat. Je donne la parole au député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, pendant la dernière législature, j'ai reçu la visite de groupes de travailleurs d'une vieille usine de notre ville, celle de Champion Spark Plug. Ce qu'ils avaient à me dire était très pénible à entendre. Au creux de la récession du début des années 1980, ils pouvaient avoir recours au Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs, mais, en 1983, ils l'ont perdu. Par conséquent, lors de la vague suivante de mises à pied chez Champion Spark Plug, beaucoup de travailleurs âgés qui se trouvaient dans la même situation que leurs confrères mis à pied deux ans, voire un an et demi auparavant, n'étaient pas admissibles aux prestations que ces derniers avaient déjà commencé à toucher.

• (1740)

Je me suis alors rendu compte de deux choses, monsieur le Président. D'abord, qu'il fallait à tout prix remplacer le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs âgés par un programme à l'intention de tous les travailleurs pouvant être touchés par des mises à pied généralisées. Ensuite, qu'il fallait absolument que le nouveau programme soit plus souple que l'ancien.

Je me suis donc réjoui quand, en 1986, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé dans son budget qu'on allait établir un programme à l'intention des travailleurs âgés. Ce n'était pas trop tôt. Ce programme pourrait, nous en étions sûrs, régler les problèmes de travailleurs comme ceux de Champion Spark Plug et d'autres secteurs de l'industrie automobile de ma circonscription et des autres circonscriptions de la région de Windsor.

C'est avec un sentiment croissant de colère et d'impatience que j'ai attendu la présentation de ce projet de loi. Maintes et maintes fois, notre critique d'alors en matière d'emploi et moi-même avons demandé au gouvernement quand il présenterait la mesure législative qui traduirait la promesse qu'il avait faite, le ferme engagement qu'il avait pris.

Maintes et maintes fois il nous a répondu qu'il était sur le point de conclure une entente avec les provinces. Il était sur le point de le faire en 1986. Il était toujours sur le point de le faire en 1987. Et à la fin de 1987, c'était encore la même chose.

En 1988, nos questions sont devenues plus acerbes, un peu plus émotives. À cette époque, le programme PAT lui-même avait disparu et il était impossible aux travailleurs du pays, quel que fût leur secteur d'activité, d'obtenir des prestations d'adaptation. Bien que le programme PAT ait disparu, la même réponse nous était donnée.

Je suis heureux de dire au député que nous arrivons à la fin des négociations. Enfin, nous sommes saisis du projet de loi, mais le gouvernement n'a toujours pas conclu d'entente avec deux des provinces. Ce qui me prouve qu'on n'éprouvait pas un sentiment d'urgence à l'égard de ce problème, un vif intérêt pour autrui.

Bon nombre d'entre nous représentent des collectivités pour qui ce problème était non pas une abstraction, mais une cruelle réalité. Des personnes sont venues à nos bureaux, se sont entretenues avec nous au cours de grandes réunions, et dans bien des cas, elles ont également rencontré des représentants du ministère du Travail. Elles ont exercé beaucoup de pressions pour qu'on présente une mesure législative. Chaque fois, il a fallu leur dire que nous avions tout fait pour que la Chambre soit saisie de ce projet de loi, mais que ce n'était pas encore le cas.

En fait, il a fallu que les élections soient imminentes pour que le gouvernement en vienne à un accord avec le Québec, et s'appuyant sur cet accord, il a annoncé que ce programme allait finalement entrer en vigueur. L'entrée en vigueur ne se fera toutefois pas à l'échelle du pays puisque aucun accord n'est encore intervenu avec l'Ontario ou la Colombie-Britannique. J'imagine pourtant que ces deux provinces, ainsi que le Québec, connaîtront le gros de ces mises à pied.

Je ne voudrais pas accuser le gouvernement de négligence, puisqu'il nous a enfin présenté un projet de loi. Toutefois, il s'avère que ce projet de loi dont nous venons d'être saisis, alors que les négociations ne sont pas encore achevées, aurait pu nous être présenté il y a deux ans puisque la situation était analogue. À ce moment-là, le projet de loi aurait eu deux résultats.

Premièrement, il aurait exercé des pressions sur les provinces pour qu'elles s'entendent avec le gouvernement fédéral. Deuxièmement, tous les travailleurs du pays auraient eu l'impression qu'on agirait très rapidement. Il ne fait aucun doute, quand nous nous entretenons avec les travailleurs âgés de ma circonscription et, j'en suis sûr de toutes les autres circonscriptions, qu'il s'agit là d'un problème structurel très grave qui nécessite une intervention des plus urgentes de la part du gouvernement. Il est simplement plus difficile pour les travailleurs âgés de se réadapter à un nouvel emploi. Il leur est aussi beaucoup plus difficile de persuader une société de les laisser participer à son régime de pension lorsque ce dernier est fondé sur une ancienneté de 30 ans. Il est beaucoup plus difficile de persuader une société qu'il vaut mieux former ou recycler un travailleur âgé pour qu'il ait une vie productive pendant cinq ou six ans avant sa retraite, plutôt que de recruter un jeune de 20 ou 25 ans qui a tout à apprendre mais qui pourrait encore travailler 30 à 35 ans.

• (1750)

Quand je pense à ce que le gouvernement n'a cessé de nous dire au cours de la dernière législature, il y a deux points qui me préoccupent vivement à propos de ce projet de loi. Le gouvernement avait dit d'abord qu'il était absolument essentiel qu'un programme aide tous les travailleurs âgés et non seulement ceux d'industries particulières, comme c'est le cas avec les prestations d'adaptation pour les travailleurs. C'est la raison qu'il a donnée pour opérer ce changement. Pourtant, le projet de loi établit des critères tout à fait arbitraires. Nous ne connaissons pas encore les règlements qui définiront ces critères, mais ils poseront comme conditions que la mise à pied qui frappe le travailleur âgé soit majeure, qu'elle se produise dans une région de chômage aigu et dans un centre où il est difficile de changer de travail. Cela ne correspond en rien à l'engagement que le gouvernement a pris de veiller à ce que tous les travailleurs âgés aient accès au programme.

Peu importe au travailleur âgé aux prises avec des problèmes passagers qu'il soit l'un de 150 travailleurs de l'usine Champion Spark Plug ou l'un de trois d'une petite usine d'Essex, dans ma circonscription. Ses difficultés, ses problèmes seront exactement les mêmes. Je ne comprends absolument pas qu'on fasse, dans le projet de loi,

cette distinction qui met l'aide du gouvernement à la portée de certains travailleurs âgés et la refuse à d'autres. J'espère que les témoignages que des travailleurs âgés viendront donner au comité sur ce qu'ils vivent persuaderont le gouvernement d'apporter des amendements et de procéder différemment.

Je voudrais enfin traiter d'une partie du projet de loi qui me tracasse énormément. Par ce projet de loi, le gouvernement établit un programme économique qui ne sera pas réalisé par lui ni par les autorités publiques qui en seront responsables, mais par l'entreprise privée. En ma qualité de critique des questions de privatisation, je dois dire c'est la pire démission qui soit de la part d'une autorité publique. Ce programme présente de graves lacunes et pourtant, le gouvernement s'est déchargé de son application. Si jamais quelqu'un se plaint auprès de l'institution de dépôt qui gère le programme de ne pas avoir reçu son chèque du mois, l'institution ne s'estimera pas responsable. Elle rejettera le blâme sur le gouvernement. Si cette personne communique alors avec son député pour réclamer son chèque, le ministère du Travail rejettera le blâme sur l'institution de dépôt.

Un programme dont le gouvernement est responsable ne sera pas appliqué par le gouvernement, ni par des fonctionnaires, ni par des personnes dont la mission est de servir les travailleurs, mais par des personnes dont le but principal consiste à faire de l'argent, à raison, il va sans dire, en tant qu'institution à but lucratif. À mon avis, c'est un précédent extrêmement dangereux. C'est un procédé extrêmement dangereux pour les travailleurs âgés.

J'espère que le gouvernement prêtera l'oreille aux gens qui comparaîtront devant le comité législatif chargé de ce projet de loi et qu'il examinera sérieusement les plaintes que j'ai déjà reçues à propos de cette décision qui confie la gestion d'un programme public à des institutions privées à but lucratif.

Au nom de centaines et probablement de milliers de travailleurs âgés dans ma circonscription et dans tout le pays, tâchons de faire que cette mesure, qui est bonne en principe, le soit aussi dans tous ses détails. Assurons-nous que les points que j'ai signalés aujourd'hui et ceux qu'a soulevés mon collègue seront pris en considération par le comité législatif avant que le projet de loi ne nous revienne pour adoption finale.

• (1800)

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis bien placé pour faire quelques observations à la Chambre sur le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail.

J'ai travaillé pendant 15 ans pour une usine désignée dans le cadre du PAAIM, qui est ensuite devenu le PMAAIM, le Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre, qui s'appliquait aux travailleurs de ma circonscription. Cela s'est produit après les élections générales de 1984.

J'ai été député de Kootenay-Ouest de 1980 à 1984, et une de mes dernières réalisations à ce titre, avant d'obtenir quatre ans de congé pour bonne conduite, a été de faire désigner le district régional de Kootenay-Centre comme admissible au PAAIM à peu près en même temps que la circonscription de Nanaïmo—Alberni. Ce furent les deux premières circonscriptions de la Colombie-Britannique, voire de l'Ouest, désignées dans le cadre de ce programme.

J'étais encore à l'emploi de la scierie de Kootenay Forest Products à Nelson durant mon premier mandat comme député et jusqu'à environ trois semaines après les élections de septembre 1984. Deux semaines après ces élections, je suis retourné au travail et, deux semaines plus tard, l'usine a été fermée pour de bon et est devenue la première exploitation industrielle de la Colombie-Britannique dont les employés de longue date pouvaient se prévaloir du programme d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre.

À cause des mesures qu'a prises le gouvernement élu en septembre 1984, nous avons également été la dernière entreprise de la Colombie-Britannique, voire de l'Ouest, à bénéficier de ce programme. Je suppose que c'est une nouvelle version du proverbe «les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers.» C'est exactement ce qui s'est produit dans notre cas.

Il y a une dizaine d'années, j'étais trop jeune pour pouvoir bénéficier directement de ce programme, mais j'étais heureux de savoir que grâce à quelques-unes de mes initiatives et à celles de l'ancien député de Nanaïmo—Alberni, Ted Miller, qui a lutté pendant plusieurs années à mes côtés pour que les secteurs tertiaires de l'Ouest puissent bénéficier des dispositions du PAAIM, et elles y sont finalement parvenues, que quelques-uns

des collègues avec qui j'ai travaillé pendant longtemps se prévalaient de ce programme. J'ai été heureux de savoir qu'ils en bénéficiaient, mais j'ai été très étonné d'apprendre qu'ils seraient les derniers dans l'Ouest à en bénéficier.

Lorsque je lis ce projet de loi, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, je me rends compte qu'il y a trois ans que le gouvernement a pris l'engagement de déposer cette mesure législative. J'ai fini par comprendre ce que signifie réellement l'expression «progressiste conservateur», surtout si l'on considère que l'ancien Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs coûtait quelque 50 millions de dollars par année, alors que cinq ans plus tard, ce programme-ci ne coûtera que 42 millions par année. C'est un progrès en sens inverse. Je présume que c'est un progrès conservateur ou pire que conservateur. Après tout, il y a peut-être une logique dans la façon de fonctionner du gouvernement.

Si je comprends bien, les réponses que mes collègues ont obtenues entre 1984 et 1988, c'est que le programme était à l'étude, qu'il était activement à l'étude ou qu'il serait bientôt mis sur pied. Je n'ai pas pu m'empêcher de penser à une expression qu'on utilisait au cours d'une émission télévisée en provenance de Grande-Bretagne qui s'intitulait: *Yes, Minister*. Certains députés qui ont eu la chance de regarder cette émission à l'occasion se souviendront de certaines définitions qu'on y donnait. «À l'étude» signifie qu'on a perdu le dossier, tandis que «Activement à l'étude» veut dire qu'on l'a perdu, mais qu'on le cherche. Les conservateurs l'ont perdu et ils l'ont cherché, et il leur a fallu trois ans pour élaborer ce projet de loi.

Nous sommes heureux d'apprendre que nous recevrons des prestations rétroactivement, même si elles ne sont pas aussi intéressantes que prévu et qu'elles s'adressent à un nombre restreint de personnes. C'est du moins un progrès par rapport au vide que nous avons connu pendant trois ou quatre ans. Mais qu'est-ce que le gouvernement a mis trois ans à faire? Je voudrais lire le projet de loi pour que les lecteurs du hansard sachent exactement de quoi il s'agit. Voici ce que dit la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte:

Ministère du Travail—Loi

1. La *Loi sur le ministère du Travail* est modifiée par adjonction de ce qui suit:

«5. (1) Sous réserve de l'agrément du gouverneur en conseil, le ministre peut conclure, avec des gouvernements provinciaux, des employeurs ou des salariés, des organisations patronales ou syndicales, des institutions financières ou toute autre personne ou collectivité de son choix, des accords prévoyant le versement périodique d'une allocation de complément de ressources aux anciens employés âgés d'au moins cinquante-cinq ans mais de moins de soixante-cinq ans au moment d'une réduction définitive du personnel affecté dans leur établissement à une activité économique déterminée et dont la cessation d'emploi résultant de cette réduction survient:

a) soit après le 31 décembre 1987;

b) soit, si l'établissement faisait partie d'un secteur qui, le 12 août 1986, constituait un secteur d'activité désigné, après la fin de la période de validité de la désignation, le seuil d'admissibilité à l'allocation pouvant toutefois être abaissé à moins de cinquante-cinq ans dans le cas où la réduction a lieu avant le 6 octobre 1988, pourvu que le total de l'âge et de l'ancienneté dans les secteurs d'activité désignés soit au moins égal à quatre-vingts ans.

(2) Pour l'application de l'alinéa (1)b), «secteur d'activité désigné» s'entend de tout secteur d'activité désigné aux termes de l'article 3 de la *Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs*.»

C'est tout. Et il a fallu trois ans d'étude et d'étude active pour pondre cela. De plus, il n'y a eu qu'un accord de principe, rien de détaillé, avec huit des dix provinces, les deux plus riches, l'Ontario et la Colombie-Britannique, n'ayant pas encore donné leur accord de principe à ce petit projet de loi.

Rien d'étonnant à ce que le gouvernement éprouve de la difficulté à mesurer la productivité. C'est la montagne qui accouche d'une souris et qui plus est, après une période de gestation éléphantesque. Je me demande vraiment ce qu'a bien pu faire le ministère du Travail ces trois ou quatre dernières années. Est-ce là le genre d'interprétation des priorités auquel les Canadiens doivent s'attendre de la part d'un gouvernement progressiste conservateur? Est-ce à cela qu'aboutit la définition que le gouvernement donne au terme urgence? Est-ce tout ce que peuvent espérer du gouvernement les travailleurs canadiens âgés? C'est un véritable défi pour l'intelligence.

Il a été admis que le précédent programme d'adaptation des travailleurs ne s'appliquait qu'à certains secteurs, nommément le textile, la chaussure, le cuir et le vêtement. Certaines circonscriptions de la Colombie-Britannique et aussi du centre et de l'est du Canada ont réussi à obtenir une désignation spéciale, ce qui permettait aux travailleurs âgés de profiter du programme. Il

n'est pas tout à fait juste de dire que seuls les travailleurs des secteurs visés ont pu bénéficier du programme.

Une autre lacune du projet de loi, c'est qu'il ne contient rien pour aider le travailleur âgé qui ne perd pas son emploi dans le cadre d'une mise à pied massive. Il faudra s'en remettre à un comité composé de deux représentants des ministères provinciaux du Travail et de deux représentants du ministère fédéral du Travail qui décidera quand il y a mise à pied massive. Il n'existe aucune mesure, aucune définition pour les guider dans leur prise de décision. Ceux d'entre nous qui avons eu à traiter pendant un certain temps avec divers niveaux de bureaucratie gouvernementale ne peuvent que ressentir une certaine inquiétude en voyant qu'on laisse subsister une très vague définition d'après laquelle quelques fonctionnaires prendront une décision aussi lourde de conséquences.

• (1810)

Le programme présente un autre problème: à en juger d'après la moyenne à laquelle on a évalué la prestation offerte aux employés qui répondront aux critères d'admissibilité, soit environ 10 000$, le financement ne permettra d'offrir des prestations qu'à environ 5 000 travailleurs. Étant donné les bouleversements anticipés, et même le gouvernement qui a fait accepter l'accord dit de libre-échange admet qu'il se produira de grands bouleversements industriels partout au Canada, le chiffre de 5 000 travailleurs ne représente qu'une goutte d'eau dans la mer. Le gouvernement fixe ce genre de limite à un programme destiné à bénéficier aux travailleurs âgés du Canada qui n'ont vraiment pas d'autre choix que de trouver une autre source de revenu qu'un travail salarié ou rémunéré. Nombre d'entre eux viendront du secteur des cols bleus dont les effectifs diminuent très rapidement depuis quelques années, comme bon nombre de députés le savent sûrement.

Uniquement en Colombie-Britannique, de 1982 à 1986 environ, je sais que le nombre des membres de mon syndicat, le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, est passé de 50 000 environ à 25 000 ou 30 000 environ. Ce genre de diminution dans le secteur des cols bleus se poursuit toujours.

Dans ce genre d'industrie, ou dans l'industrie minière et celle de la fonte, la nature du travail, la nature des risques professionnels et le milieu de travail sont tels qu'une fois qu'ils ont atteint l'âge de 45 ou 50 ans, les travailleurs déplacés n'ont que très peu de chances de trouver un autre emploi surtout auprès d'autres entreprises qui connaissent pareil genre de réduction d'effectifs ou de rationalisation. Lorsque les sociétés embauchent, elles veulent les plus productifs et les mieux portants, et s'ils ont été blessés, et presque tous ceux qui ont travaillé dans l'industrie forestière ou minière ou dans le secteur des fonderies pendant 20 ou 25 ans ont été blessés plusieurs fois, ils ne sont pas dans la meilleure forme pour pouvoir commencer dans une nouvelle industrie ou une nouvelle société.

Je me rappelle l'exemple d'un homme qui était seulement à quelques mois d'avoir droit au programme dans ma ville de Nelson. Il était d'origine italienne. Il n'avait été que jusqu'à la troisième année d'études en Italie avant de venir au Canada. Il avait travaillé plus de 20 ans dans cette société et dans l'industrie forestière. Même à cette époque-là pour y avoir droit, il devait reprendre ses études et on voulait lui apprendre l'anglais. Certes, pour son type de travail il avait une bonne maîtrise de la langue, mais seulement orale. Il ne lisait ni écrivait l'anglais. Il allait avoir beaucoup de difficultés. A cette période de sa vie, ayant quitté l'école depuis la troisième année, y retourner pour commencer à apprendre l'anglais lui semblait être une perte de temps complète et l'environnement lui était absolument étranger. Il est venu me voir presque en larmes, non seulement à ce sujet mais pour d'autres problèmes qu'il avait à cause de grosses diminutions de revenu et m'a expliqué qu'il avait l'impression d'être un pauvre imbécile. C'est une personne qui aurait été normalement pleine de fierté et de vigueur et qui aurait certainement été capable de faire le genre de travail dont il avait l'habitude, mais il n'y avait plus de travail de ce genre.

J'ai entendu au moins un député d'en face, et je pense que c'était le ministre, dire que: «Eh bien, la situation de l'emploi est bien meilleure maintenant. Nous n'aurons pas le même genre de problèmes que nous avons connu au début des années 80.»

Je rappelle que dans les deux régions qui forment ma propre circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke, depuis quatre ou cinq mois, le taux chômage est passé de 10 ou 12 p. 100 à 16 ou 17, voire peut-être à 19 p. 100. Ma région de la Colombie-Britannique est à la veille de revivre la récession ou la dépression qu'elle a connue dans les années 80.

Il est probable que nous connaîtrons encore plus souvent le genre de bouleversements économiques qu'une personne ne s'attend à connaître qu'une seule fois dans sa vie professionnelle. Ce n'est pas un scénario très réjouissant pour personne d'entre nous.

Même s'il a fallu bien du temps pour obtenir peu de choses, je suis content quand même que le gouvernement ait accouché de cette modification et nous veillerons à ce qu'au moins 5 000 travailleurs âgés parmi ceux âgés des différentes régions et des différentes industries obtiennent une certaine aide. J'espère que cette modification annonce, de la part du gouvernement, un engagement plus ferme et plus général, et que nous, qui formons le Parlement et qui représentons tous les partis, commencerons à donner davantage la priorité à ceux qui ont produit la richesse de notre pays, surtout ceux qui ont travaillé dans les industries présentant les plus grands risques de bouleversements ou de chômage.

Dans les années 30, monsieur le Président, on a composé une chanson pour les travailleurs âgés qui avaient été mis au rancart. Permettez-moi de la lire pour qu'elle soit consignée au compte rendu:

On met les chevaux fatigués au pâturage On les libère de leur attelage Même les machines usées ont leur place. Leur temps venu, les patrons ont des pensions bien grasses Mais il n'y aura rien pour toi, mon frère, rien pour te soutenir Quand tu seras trop vieux pour travailler et trop jeune Pour mourir, qui t'offrira le gîte et le couvert?

Cette chanson a été écrite il y a 50 ans. Mais elle décrit bien une perspective qui est malheusement encore trop familière pour beaucoup de travailleurs, surtout dans l'industrie lourde et dans les régions du Canada où le taux de chômage élevé a tendance à prendre des proportions encore plus graves.

Il est plus que temps de mettre de l'ordre dans nos priorités en prévoyant des revenus de retraite convenables à un âge approprié. Même l'Italie nous a rattrapés et même surpassés de beaucoup au cours des dernières années dans l'industrie lourde et dans l'industrie à risque élevé, parce que les travailleurs de ces secteurs peuvent automatiquement prendre leur retraite à 55 ans. Ils n'ont pas à attendre une fermeture ou une mise à pied. Leur société a reconnu que l'industrie lourde est très exigeante, et nous devrions commencer à nous en rendre compte aussi.

C'est avec une certaine satisfaction que je vois un plus grand nombre de mes collègues à la Chambre des communes qui ont passé une bonne partie de leur vie dans l'industrie lourde. Quand j'étais ici auparavant, je crois que nous n'étions que deux. Maintenant, nous sommes au moins trois ou quatre fois plus nombreux, mais nous ne sommes même pas encore une douzaine.

Peut-être que, au cours des prochains mois, nous serons capables de montrer le caractère urgent et prioritaire de la situation de ces gens qui passent une si grande partie de leur vie active derrière des barrières ou des barbelés, qui ne sont pas vus par le public et dont les problèmes ne sont pas connus du public à cause de cela.

Si vous êtes vendeur, employé de banque ou enseignant, les gens vous voient au travail. Ils peuvent comprendre un peu mieux vos problèmes. Pour les travailleurs industriels, ce n'est pas la même chose. Ce sont eux qui sont victimes de mises à pied de plus en plus nombreuses et qui sont abandonnés à cause des divers changements que subit actuellement notre économie.

Je suis heureux que le gouvernement ait pris des mesures, aussi minimes soient-elles. Nous les accueillons favorablement et les appuyons.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je prends la parole, sur le tard, pour parler de la mesure à l'étude, c'est-à-dire du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, qui vise à créer un programme en faveur des travailleurs âgés.

De ce côté de la Chambre, nous attendons ce projet de loi depuis fort longtemps. Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a annoncé en février 1986. Il a fallu au gouvernement plus de trois ans pour soumettre cette mesure législative à la Chambre. Au début des années 1970, le gouvernement libéral avait reconnu le besoin de politiques pour protéger les travailleurs âgés victimes de mise à pied dans des secteurs d'activité désignés. En 1982, toutes les politiques touchant les travailleurs âgés ont été amalgamées et l'on a adopté la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs.

• (1820)

Lorsque le gouvernement conservateur a annoncé son intention de créer un nouveau programme pour les travailleurs âgés, en février 1986, il a aboli l'ancien programme de prestations d'adaptation. Les travailleurs âgés de ce pays attendent ce nouveau programme depuis plus de trois ans et beaucoup ont connu une situation très difficile en raison du temps qu'il a fallu pour présenter cette mesure à la Chambre.

Le gouvernement fédéral compte de plus en plus sur les provinces. Il a refilé programme sur programme aux gouvernements provinciaux. Le programme d'adaptation de la main-d'oeuvre âgée ne fait pas exception. En fait, ce programme exige la participation des provinces. Cela m'inquiète beaucoup parce qu'on n'a pas encore conclu d'accord avec l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Plusieurs questions demeurent sans réponse. Où en sont les négociations avec ces deux provinces? Hésitent-elles à participer au programme et, dans l'affirmative, pourquoi? Qu'adviendra-t-il des travailleurs âgés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique si les gouvernements de ces provinces refusent de participer au programme? Les travailleurs âgés seront-ils abandonnés à leur sort? Est-ce que cela signifie que les travailleurs

âgés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ne recevront aucune aide?

Des travailleurs de tous âges ont perdu leur emploi au cours de la récession du début des années 1980. Cependant, les travailleurs âgés ne profitent pas de la relance. Une étude effectuée en novembre 1987 par Statistique Canada montre que même si des jeunes travailleurs sont retournés sur le marché du travail en 1986, le taux de chômage chez les Canadiens de plus de 55 ans a continué d'augmenter. Les travailleurs âgés ont plus de difficulté à revenir sur le marché du travail et ils touchent des prestations d'assurance-chômage pour une plus longue période que tout autre groupe.

En 1988, les personnes âgées de 45 ans et plus restaient en moyenne 26 semaines en chômage, comparativement à douze semaines pour les jeunes travailleurs. Je suis très heureux de voir que le gouvernement a jugé bon d'inclure dans ce projet de loi une clause avec effet rétroactif, afin d'aider les travailleurs âgés qui étaient victimes du système après l'annulation par le gouvernement du Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs. Ce projet de loi se fait attendre depuis longtemps, mais cette clause est vraiment la bienvenue.

Penchons-nous brièvement sur le budget affecté à ce nouveau programme. Un ancien gouvernement libéral a mis en oeuvre le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs au début des années 1980 et il y a consacré un budget de 125,6 millions de dollars sur trois ans. Ce nouveau programme se verra affecter un budget de 125 millions de dollars sur cinq ans, partagé avec les provinces. Le gouvernement ne tient compte ni du taux annuel d'inflation, ni de l'augmentation du coût de la vie, ni du grand nombre de travailleurs âgés qui seront admissibles en vertu de ce programme.

Le principe dont s'inspire ce projet de loi est louable. Cependant, le programme lui-même a besoin d'être amélioré, et j'espère qu'à l'étape du comité, les députés recommanderont certaines modifications tendant à rendre ce programme juste et équitable pour tous les travailleurs âgés.

En l'état actuel des choses, les licenciements permanents d'un grand nombre de travailleurs seront évalués cas par cas. Bien qu'il y ait de vagues critères dans l'aperçu du programme fourni par le ministère concernant la perturbation d'une région, l'importance des congédiements et le nombre d'employés touchés, rien ne précise ce qu'est un licenciement massif. Rien ne précise quelle sorte de perturbation une région doit subir, ni combien de travailleurs âgés doivent être touchés avant qu'intervienne l'admissibilité aux prestations prévues par le programme.

Ces questions devront être examinées à l'étape du comité. L'imposition de la taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur les produits de bois résineux a occasionné d'importantes mises à pied dans le nord de l'Ontario. Pour l'instant, le secteur du bois résineux du nord de l'Ontario ne peut pas profiter des programmes de développement régional offerts dans le cadre de l'IFDENO. J'espère de tout coeur que les travailleurs âgés de l'industrie du bois d'oeuvre qui ont été congédiés pourront bénéficier de l'aide fournie par ce programme conçu justement pour aider les travailleurs âgés à s'adapter. J'espère que, en frappant à cette porte, ils ne subiront pas le même traitement que celui que leur employeur leur a réservé.

Le projet de loi dit clairement que le gouvernement fédéral contribuera dans la mesure où le feront les provinces. Les membres de mon parti et moi-même sommes plutôt inquiets, car aucun accord n'a encore été conclu avec l'Ontario et la Colombie-Britannique. Le programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs vise les travailleurs qui ont été congédiés et les employeurs participants. Une fois de plus, nous ne savons pas clairement si un employeur qui congédie des travailleurs en raison d'une fermeture d'usine réunira toutes les conditions pour participer à ce programme.

Les notes d'information du ministère sur le financement du programme disent notamment: «Nous demanderons la participation financière la plus grande possible à l'employeur.» Je ne vois pas comment des employeurs peuvent être priés d'apporter la plus grande contribution financière possible alors que le gouvernement a déjà forcé les employeurs et les employés de porter le poids des primes d'assurance-chômage. Le gouvernement continue à faire assumer une partie de sa responsabilité financière aux provinces et aux employeurs. Nous ne savons pas si les travailleurs âgés touchés par les fusions et les mainmises pourront avoir droit aux prestations d'adaptation. Nous ne savons pas si les travailleurs âgés mis à pied par suite des profondes entailles aux subventions de VIA Rail auront droit à ces prestations. Et les travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi à cause de l'Accord du libre-échange?

Ce sont là des questions qu'il faudra examiner à l'étape de l'étude du projet de loi en comité. Les ambiguïtés sont nombreuses dans le projet. Les travailleurs âgés qui reçoivent des prestations en vertu de ce programme et qui trouvent ensuite du travail devront-ils effectuer 750 heures de travail par année pour être de nouveau admissibles s'ils étaient congédiés après deux ou trois ans? Ou

auront-ils encore droit à des paiements lorsqu'ils auront épuisé leurs prestations d'assurance-chômage? Ce sont des questions auxquelles il faut répondre.

Enfin, les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient les principes de base du programme d'aide à l'adaptation des travailleurs âgés. Nous voulons toutefois nous assurer que ce nouveau programme répond davantage aux besoins des travailleurs âgés que l'ancien Programme des prestations d'adaptation pour les travailleurs. Le projet de loi laisse de nombreuses questions sans réponse et nous, du Parti libéral, voulons qu'on y réponde. Le gouvernement doit comprendre les problèmes des travailleurs âgés canadiens et les aider à surmonter leurs difficultés.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

[*Français*]

M. le vice-président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la séance est suspendue jusqu'à l'appel de la Présidence.

(La séance est suspendue à 18 h 27.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 heures 18.

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat a transmis un message informant cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur l'amendement, que la Chambre des communes n'a pas agréé, relatif au projet de loi C-14, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat informant cette Chambre des recommandations du Comité sénatorial permanent des finances nationales, relatif au projet de loi C-14, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

Pour la gouverne des députés, ces messages seront imprimés dans les procès-verbaux d'aujourd'hui et des copies seront disponibles sur le Bureau, dans les deux langues officielles.

• (1920)

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

Le 17 mai 1989

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 17 mai 1989, à 18 h 50, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rendre immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-14, Loi de crédits nº 1 de 1989-1990—Chapitre 1.

Sanction royale

Comme il est 19 heures 32, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE MINISTÈRE DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)) (au nom de M. Mulroney) demande à présenter le projet de loi C-18 , Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Weiner: Monsieur le Président, à titre de secrétaire d'État du Canada et de ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, j'ai l'honneur de présenter le projet de loi concernant l'établissement du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

[*Français*]

Monsieur le Président, je demeure confiant de pouvoir compter sur la collaboration de tous les députés dans le processus d'approbation rapide de ce projet de loi.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: La députée de Vancouver-Est invoque le Règlement.

Mme Mitchell: Comme nous appuyons ce projet de loi pour établir un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté distinct, le moment est tout indiqué de demander au leader du gouvernement à la Chambre, le ministre de la Justice (M. Lewis), si le gouvernement ne pourrait pas réexaminer la requête faite par plusieurs groupes ethno-culturels—c'était un engagement, comme la création du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté—en vue de la formation d'un comité permanent distinct du multiculturalisme.

M. le Président: La députée de Vancouver-Est soulève un point sur lequel elle pourrait revenir à une autre occasion.

* * *

LOI SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada)(pour M. Epp) demande à présenter le projet de loi C-19, loi modifiant la Loi sur le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

PÉTITIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCORDER SON SOUTIEN AU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je relève tout d'abord que dans les pétitions d'hier le sténographe du hansard a cru entendre qu'il y avait en Saskatchewan une localité nommée Bornéo. Je tiens à préciser qu'il n'y a pas de Bornéo en Saskatchewan: c'est le nom d'un pays qui se trouve dans une autre partie du monde. Quand j'ai dit qu'il y avait diverses collectivités de l'extérieur de la circonscription de Churchill, qui défendaient le port de Churchill, je n'ai pas parlé de l'État de Bornéo.

Mais aujourd'hui j'ai 500 nouveaux partisans du port de Churchill. Ils habitent Churchill, The Pas, Flin Flon, Cumberland House en Saskatchewan, Rose Valley, en Saskatchewan, Wanless, Norway House, Cross Lake, McDowell, Prince Albert, et White Fox en Saskatche-

wan. Il y en a également de Thompson, Lynn Lake, Swan River, Waterhen, Meadow Portage, Creighton, en Saskatchewan, Veregin, en Saskatchewan, Pelly, en Saskatchewan; Moose Lake, Cormorant, Pukatawagan, Grand Rapids, Dauphin, Garland et Winnipeg. Je n'ai pas de signatures de Bornéo.

Les gens de tous ces endroits, qui ont signé la pétition, demandent à l'État fédéral de développer le potentiel évident du seul port maritime intérieur du Canada. Ils demandent à la Chambre des communes de donner instructions au ministre chargé de la Commission du blé de faire en sorte qu'à tout le moins 3 p. 100 des exportations annuelles de grains du Canada passent par le port de Churchill, et que le gouvernement lance une action énergique en faveur de l'acheminement par ce port maritime important d'exportations autres que les grains.

ON DEMANDE LA RÉVISION DE LA LOI SUR L'EXTRADITION

M. Chuck Cook (Vancouver-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée par le greffier, conformément à l'article 36 du Règlement. Les 1 150 pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de réviser la Loi sur l'extradition pour permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition des fugitifs soit immédiatement, soit après que le système pénal canadien en aura terminé avec eux. C'est une des centaines, voire des milliers de pétitions sur le sujet qui seront présentées à la Chambre le mois prochain.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée par le greffier, conformément à l'article 36 du Règlement. Elle s'ajoute à celles déjà soumises par mon collègue, le député de Vancouver-Nord (M. Cook).

Elle compte 1 150 signatures, elle aussi, et les signataires demandent au gouvernement de réviser la Loi sur l'extradition pour permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition des fugitifs soit immédiatement, soit après que le système pénal canadien en aura terminé avec eux.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de reconnaître que le Canada ne doit pas être considéré comme un refuge par des meurtriers étrangers qui cherchent à échapper aux lois de leur pays.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est aujourd'hui la dernière journée dont dispose le gouvernement pour répondre aux questions pour lesquelles nous avons demandé une réponse dans les 45 jours.

Nous avons présenté un certain nombre de questions à la Chambre le 3 avril. Beaucoup sont inscrites au nom de néo-démocrates et deux ou trois, au nom de libéraux. Dans le cadre de la réforme parlementaire, le gouvernement était tenu de répondre à ces questions dans les 45 jours. Il ne l'a pas fait.

La réforme parlementaire avait justement pour but de permettre aux députés d'exiger des réponses à des questions précises. Le premier jour de séance, après quatre longs mois d'intersession, nous en avons présenté un certain nombre, très importantes pour les députés de notre parti et pour tous les Canadiens. Et voici que, 45 jours plus tard, le secrétaire parlementaire a l'audace de ne répondre à aucune.

J'estime, monsieur le Président, que nous avons donné un préavis suffisant. Maintes fois, j'ai réclamé au secrétaire parlementaire les réponses à ces questions.

Le secrétaire parlementaire a un rôle à jouer dans la réforme parlementaire. En dépit de toutes les compressions budgétaires annoncées, le gouvernement dispose encore dans les divers ministères d'un personnel suffisant pour répondre à des questions précises.

La question nº 1 du député de Mackenzie (M. Althouse) traite des projets afférents à la diversification de l'économie de l'Ouest annoncés dans la province de la Saskatchewan. Le gouvernement devrait être capable de nous renseigner là-dessus. La question nº 3, aussi inscrite

au nom du député de Mackenzie, porte sur les versements au titre de l'aide destinée aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Encore là, le gouvernement devrait être capable de nous renseigner là-desssus. Il ne s'agit pas d'une question qui demande beaucoup de recherche, ni d'un sujet nouveau· Le gouvernement a l'information.

Si les questions étaient compliquées et demandaient beaucoup de recherche, je comprendrais que le gouvernement ait du mal à y répondre en 45 jours. Toutefois, comme nous avons demandé le 3 avril des réponses à ces questions dans les 45 jours, je crois que, dans l'intérêt de la réforme parlementaire, le secrétaire parlementaire et la quarantaine de ministres auraient pu fournir l'information demandée à la Chambre.

Je suis presque tenté de passer en revue toutes les questions à ce stade-ci et de préciser que nous devrions recevoir les renseignements en question, puisque nous les avons réclamés. La question nº 8 du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) porte sur les sociétés appartenant à des étrangers et les déductions fiscales. Là encore, ce sont-là des renseignements que le gouvernement a déjà en sa possession.

M. le Président: Je ne voudrais pas m'ingérer dans la démarche du député, mais j'aimerais savoir quelque chose. Le paragraphe 39(5) du Règlement se lit comme suit:

> Un député peut demander au gouvernement de répondre à une question en particulier dans les quarante-cinq jours, en l'indiquant au moment où il dépose l'avis de sa question.

Je vais maintenant demander au député si dans le cas de la question dont il parle, il a, en fait, demandé au ministre de lui répondre dans les 45 jours.

M. Murphy: Oui, monsieur le Président. C'est exactement la raison de mon intervention. Suivant en cela les règles pertinentes et les précisions que vous avez apportées au sujet du Règlement, lorsque nous avons soumis ces questions, le 3 avril, à la suite de la reprise des travaux de la Chambre des communes, nous avons signalé que nous souhaitions obtenir une réponse à toutes les questions dont j'ai parlé jusqu'à maintenant et à celles auxquelles je vais me reporter dans un instant.

Le fait est que nous avons agi comme nous étions censés le faire. Nous étions prêts lorsque la Chambre a, enfin, siégé. Nous avons posé un certain nombre de questions que nous croyions importantes pour nos électeurs et pour les Canadiens en général.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement n'a répondu qu'à quelques-unes d'entre elles jusqu'à maintenant. Qu'il s'agisse de Mme Black, de M. Kristiansen, de M. Gardiner, de M. Young, de M. Nystrom, de M. Taylor, de M. Whittaker, de MM. Skelly, de M. Riis, de M. Angus, de M. Fulton, de M. Funk, de M. Butland, de M. Axworthy, de M. Fisher, de M. Karpoff, de M. de Jong, de M. Fulton, de M. Taylor. . .

Une voix: Et qui d'autre?

M. Murphy: Il y a en a d'autres. Il y a un certain nombre de questions de M. Rodriguez, de M. Gardiner—tous les intéressés ont demandé qu'on réponde à ces questions dans les 45 jours. Monsieur le Président, selon moi, ce n'est pas simplement une question de demander. En vertu du Règlement, le gouvernement est tenu de donner une réponse à la Chambre des communes. Nos vis-à-vis connaissent les règles. Le secrétaire parlementaire qui est intervenu tout à l'heure les connaît parfaitement, car il fait partie de ceux qui ont réclamé une réforme parlementaire. J'exige qu'on réponde à ces questions. Les conservateurs ont déjà violé tant de règles dans cette enceinte. C'est là une règle qui ne leur cause pas tant de problèmes, mais nous voulons les renseignements en question. Nous, de l'opposition, avons le droit de les obtenir. Sauf erreur, les conservateurs font outrage au Parlement en ne fournissant pas ces renseignements.

• (1120)

Des voix: C'est une honte.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux remercier le député de son intervention et lui assurer que de ce côté-ci, nous nous préoccupons beaucoup de la réforme parlementaire et nous participons activement aux changements qui ont une telle incidence sur la Chambre.

Je tiens à m'excuser auprès du député d'avoir tardé à fournir certaines réponses. Comme il le sait, nous en avons fournies au début de la semaine et nous continuerons. Nous ferons tout pour répondre à ces questions le plus rapidement possible.

M. Murphy: À propos du même recours au Règlement, monsieur le Président, je ne veux pas trop insister, car nous devons traiter du pouvoir d'emprunt, mais c'est important. J'éprouve une certaine difficulté avec la réponse que le secrétaire parlementaire a donnée à la Chambre car il serait facile de répondre aux questions. Nous ne demandons pas de renseignements compliqués,mais des données que possèdent déjà les divers ministères. Pourquoi dire que ces renseignements seront fournis quand ce sera possible? Ils existent. L'attitude du gouvernement, dans les divers ministères, consiste à ne pas tenir compte du Parlement et des députés. Les ministères possèdent ces renseignements. Nous avons le droit de les obtenir, que nous fassions partie du gouvernement ou de l'opposition. Nous les avons demandés. Nous som-

mes en droit de les obtenir dans un délai de 45 jours. Absolument rien ne justifie le fait qu'on ne nous les ait pas fournis.

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je voudrais insister sur l'objection qu'on a soulevé. Il est essentiel que le gouvernement réponde dans les quarante–cinq jours à une question inscrite au *Feuilleton*.

Des voix: Bravo!

M. Kindy: Si nous avons procédé à la réforme parlementaire, c'est justement pour que les députés puissent vraiment contribuer au processus. Merci.

Mme Campbell (South West Nova): Nous payons les fonctionnaires pour obtenir ces réponses.

M. le Président: Ce n'est pas la première fois que cette question est signalée à l'attention de la présidence. Je citerai le Règlement dans un instant. J'ai affirmé, il y a déjà quelque temps, que, peu importe son libellé, le Règlement ne confère pas à la présidence le pouvoir d'ordonner au gouvernement de fournir une réponse dans les quarante–cinq jours. Je veux que tous les députés et tous ceux qui observent le débat comprennent bien cela.

Deuxièmement, si on lit attentivement l'article 39 du Règlement, intitulé «Questions par écrit», on en arrive au paragraphe 5 qui précise ce qui suit:

> Un député peut demander au gouvernement de répondre à une question en particulier dans les quarante–cinq jours, en l'indiquant au moment où il dépose l'avis de sa question.

Je voudrais attirer l'attention des députés et de tous les intéressés aux premiers mots du paragraphe, soit «Un député peut demander.» À mon avis, cela ne constitue pas un droit. C'est une simple requête. Il faut faire la distinction.

Cela étant dit, je suis convaincu que le comité de la réforme, en adoptant ce règlement sur les questions par écrit, voulait que le gouvernement fasse un effort pour fournir, dans les quarante–cinq jours, une réponse au député qui en fait la demande.

Un des députés parlait de ceux qui préparent les documents. Dans notre régime, naturellement, le ministre est l'ultime responsable, mais j'espère que quelqu'un s'apercevra que la présidence a déclaré que les employés de la fonction publique chargés de préparer ces réponses devraient consulter cet article du Règlement et se rendre compte qu'il a été adopté dans un but précis.

Quant à moi, je ne crois pas que les députés devraient monopoliser le temps de la Chambre pour demander pourquoi on ne leur a pas encore fourni de réponses.

Le député de Churchill (M. Murphy) l'a très bien dit. Dans le cas d'une affaire compliquée à tel point que le gouvernement se trouve dans l'impossibilité de répondre dans les 45 jours réglementaires, je pense que les députés sauraient se montrer patients et compréhensifs si le secrétaire parlementaire, ou le ministre, déclarait qu'il se trouve devant un véritable dilemme.

Dans la majorité des cas, il n'y a vraiment aucune raison de ne pas nous fournir ces réponses. Je le répète, je ne puis lui intimer l'ordre de s'exécuter car je n'en ai pas le pouvoir. Pourtant, j'exhorte fortement ceux qui sont chargés de préparer ces réponses à réfléchir à cet article du Règlement et à se rendre compte que lorsqu'ils tardent trop à fournir la réponse à leur ministre, ils nous placent tous dans une situation extrêmement difficile et font perdre le temps des députés qui se voient forcer d'invoquer le Règlement à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. le Président: N'ayant pas le pouvoir d'ordonner à qui que ce soit de faire quoi que ce soit, je ne saurais exprimer plus clairement mon sentiment à ce sujet.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je sollicite votre indulgence. J'accepte volontiers la très sage décision que Votre Honneur vient de rendre, mais le nouveau Règlement qui comprend l'article dont vous venez de parler impose aux députés des restrictions du fait que chacun d'eux ne peut faire inscrire à son nom au *Feuilleton* à un moment donné qu'un nombre limité de questions. En effet, nous ne pouvons en avoir que quatre.

Pour faciliter la tâche aux députés, peut–être Votre Honneur pourrait–il fermer les yeux sur cette partie du Règlement si l'on permet au gouvernement de ne pas tenir compte, lorsqu'il répond aux questions, du délai de 45 jours, comme le demandent les députés. Votre Honneur accepterait–il d'envisager cette possibilité?

M. le Président: Le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) se plaint de ce que le Règlement interdit aux députés de faire inscrire plus de quatre questions en leur nom au *Feuilleton* et invite la Présidence à fermer les yeux là-dessus. Je ne puis fermer les yeux sur quelque article que ce soit, car je suis tenu d'interpréter le Règlement ainsi que tous les autres députés me l'ont demandé.

J'ai précisé il y a quelques minutes que je ne saurais ordonner au gouvernement de fournir ces documents ou de répondre aux questions dans les 45 jours; cependant, je tiens à dire au député de Kingston et les Îles que je ne saurais non plus fermer les yeux sur les règlements que la Chambre m'a chargé de faire respecter.

Si le député trouve à redire à cet article du Règlement, il dispose de toutes sortes de moyens pour en discuter avec ses collègues et les convaincre de le modifier. Une fois que l'article aura été modifié, évidemment, je serai tenu de l'accepter et de le faire respecter. Après tout, si nous avons le Règlement, c'est en général parce que la majorité des députés de tous les partis l'acceptent. C'est nous tous qui sommes responsables de l'élaboration du Règlement qui règle notre conduite, de sorte que nous pouvons le modifier de temps à autre.

Le député a proposé d'apporter un changement. Je l'exhorte à en parler avec quelques-uns de ses collègues tant ministériels que néo-démocrates, de façon que nous puissions apporter le changement qu'il souhaite. Évidemment, s'il était apporté, je serais tenu de faire respecter ce nouvel article tout comme je suis tenu de faire respecter les articles en vigueur actuellement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ÉTUDE D'UNE MODIFICATION RELATIVE AU COMITÉ DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE, DE LA CITOYENNETÉ ET DU MULTICULTURALISME

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est à propos d'un autre rappel au Règlement, si vous le permettez. Pendant que le ministre d'État chargé du Multiculturalisme présentait un projet de loi, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a fait une suggestion relative au Comité des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme.

J'aurais quelques observations à faire à ce sujet. De janvier à mars, nous avons eu d'excellents entretiens avec des députés de l'opposition au sujet de l'opportunité de simplifier la structure des comités dans l'intérêt de l'efficacité et de l'économie.

Nous l'avons fait, puis, après discussion au sein des caucus, la Chambre a approuvé à l'unanimité la nouvelle liste des comités.

Nous avons reçu depuis des propositions de modification au sujet d'un seul comité. Elles ont pour objet de retirer les domaines de la citoyenneté et du multiculturalisme au Comité des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme. Je tiens simplement à dire, étant donné la suggestion de la députée, que nous examinons sérieusement cette possibilité et que nous espérons pouvoir très bientôt nous prononcer là-dessus.

• (1130)

M. le Président: J'ai probablement été trop indulgent en permettant à la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) un rappel au Règlement, mais la question me semblait légitime. Je remercie le ministre de la Justice (M. Lewis) de sa réponse.

Par ailleurs, j'ai négligé tout à l'heure de dire au député de Peace River (M. Cooper) combien la présidence lui sait gré de l'amabilité avec laquelle il a répondu aux propos du député de Churchill (M. Murphy) sur l'épineuse question du délai de réponse de 45 jours.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Churchill. Reprise du débat.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, la journée a été belle pour l'opposition jusqu'à maintenant, et je crois savoir que le gouvernement va appuyer tout à l'heure la motion d'initiative parlementaire inscrite au nom du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Whittaker).

Une voix: N'abusez pas de votre chance.

M. Murphy: Étant donné l'humeur qui règne à la Chambre et que l'opposition semble pouvoir imposer ses vues sur à peu près tout, je me demandais s'il ne serait pas possible, pendant qu'on y est, de rejeter le pouvoir d'emprunt.

Une voix: Pour changer, vous pourriez peut-être faire preuve de générosité, de votre côté.

M. Murphy: Oui, et malheureusement je n'ai que dix minutes pour parler de cette très importante question. En outre, si nous brusquons le vote, la mise aux voix par appel nominal ne pourra pas avoir lieu avant mardi, et j'imagine qu'alors le gouvernement aura repris son attitude habituelle.

Une voix: Quelle honte.

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais profiter de mon intervention sur le pouvoir d'emprunt pour traiter de l'orientation générale de ce gouvernement et du programme qu'il a proposé dans le Budget, car toute cette question du pouvoir d'emprunt a pour but de lui fournir l'argent dont il a besoin pour financer ses programmes.

Je viens de l'Alberta, comme vous le savez, monsieur le Président. Hier, nous avons accueilli ici une délégation de Portage-la-Prairie. Ces gens sont bouleversés par la fermeture de leur base. Celle-ci servait à former des pilotes. C'est donc une base d'accueil où se donne la formation initiale des pilotes d'avion, et on y forme également des pilotes d'hélicoptères. Si j'ai bien compris les représentants de la localité de Portage-la-Prairie, lorsqu'ils se sont entretenus avec le ministre et les membres du caucus conservateur, ces derniers leur ont annoncé qu'il était possible de privatiser la formation des pilotes militaires. Quelle ironie, me suis-je dit.

Le gouvernement du Canada se dit déterminé à assurer la défense, à respecter ses engagements à l'égard de l'OTAN et à élargir notre rôle, mais, pour une raison qu'on ignore, il est d'avis que la formation des pilotes militaires peut être confiée au secteur privé. Le gouvernement croit qu'il peut faire disparaître la collectivité de Portage-la-Prairie, car c'est bien ce qui arrivera à cause de cette mesure et de ce budget. Il n'a aucune idée des effets que ces mesures auront sur cette collectivité, sur la division scolaire et la région rurale, où vit et travaille une partie de la population. Il ne sait absolument rien des répercussions qu'aura son budget dans cette région.

Je n'ai jamais fait la promotion de l'OTAN par le passé et je ne le ferai sûrement pas aujourd'hui, mais le Nouveau Parti démocratique a toujours reconnu le rôle important de la défense. Les néo-démocrates ont souligné le rôle important que peut jouer le Canada à l'intérieur du pays en matière de défense, mais le gouvernement a adopté une attitude tout à fait contraire. Il ferme des bases dans tout le pays et il ne se préoccupe pas des collectivités touchées. Nous savons que ces mesures ne sont pas dans l'intérêt des Canadiens en général. C'est pourquoi, en tant que Manitobain, je prends la parole à propos du pouvoir d'emprunt.

Je me préoccupe particulièrement du port de Churchill, dont j'ai parlé ici trois jours de suite. J'ai déclaré aujourd'hui, à l'appel des pétitions, que nous sommes appuyés à ce sujet par toutes les collectivités du nord du Manitoba. Hier, dans ma pétition à la Chambre des communes, j'ai affirmé que nous avions l'appui de tous les Canadiens et que nous avions reçu des pétitions depuis St. John's jusqu'à Victoria préconisant l'utilisation du port de Churchill.

Pourtant, le ministre des Transports (M. Bouchard) nous a dit lundi qu'il n'y avait aucune garantie que des céréales passeraient par le port de Churchill cette année.

Chose curieuse, le ministre des Transports du Manitoba l'a su il y a une semaine. Il n'a pas rendu publique cette information qu'il tenait du ministre fédéral des Transports. Il n'a pas prévenu les gens de Churchill, ni ceux du Pas, qui travaillent sur les chemins de fer. Il n'a annoncé à

personne du Manitoba que notre seul port de l'Arctique ne recevrait probablement pas de céréales cette année.

Le gouvernement provincial m'a semblé ne pas se soucier le moindrement de ce qui se passait dans notre province. Le fait qu'il était minoritaire le préoccupait tellement qu'il n'osait pas dire aux Manitobains ce que faisaient ses homologues conservateurs fédéraux. Le ministre des Transports n'est pas le seul en cause, monsieur le Président, il y a aussi le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer), qui représente le Manitoba au Cabinet. C'est lui qui, en définitive, est responsable des expéditions de céréales. Ce représentant d'une circonscription du Manitoba n'a pas annoncé à la Chambre ce qui se passe. Il n'est pas allé dans sa province. Il n'est pas allé mettre les agriculteurs de sa province au courant de la situation. Ce qui prouve encore une fois le manque de responsabilité ministérielle. Voici le ministre chargé de la question. Ce ministre du Manitoba n'a pas dit aux Manitobains ce que deviendrait un port de mer établi par nos pionniers il y a de nombreuses années.

Ce port de mer a toujours reçu des céréales du centre de la Saskatchewan. C'est de là qu'elles lui viennent.

Monsieur le Président, le député néo-démocrate de Prince-Albert—Churchill River (M. Funk), les trois députés de Saskatoon et ceux de MacKenzie reconnaissent tous la valeur du port de Churchill. Je m'étonne que les députés conservateurs de la Saskatchewan ne sont pas intervenus eux aussi en faveur du port de Churchill.

Nous sommes là en train de parler de la nécessité d'accroître le commerce et les exportations de céréales et nous assistons à la fermeture d'un de nos rares ports sans que le gouvernement ne se sente concerné, sans que le gouvernement du Manitoba daigne avertir les gens de cette province de ce qui se passe et sans que le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) en parle à la Chambre.

Nous n'allons pas rester là sans rien dire et nous continuerons d'insister comme nous l'avons fait tous les jours jusqu'ici. Nous allons envoyer une délégation régionale rencontrer le ministre des Transports et le ministre chargé des Céréales le 8 juin. Je le répète, monsieur le Président, l'affaire n'en restera pas là. Cette question est très importante pour toutes les provinces des Prairies. Elle est capitale pour l'avenir de notre pays. Je trouve ironique, encore une fois, qu'au moment où les Soviétiques, en particulier, utilisent davantage les ports maritimes de l'Arctique, le gouvernement ne fait absolument rien pour promouvoir le Nord. Le gouvernement a abandonné le projet du brise-glace Polar 8 parce que, dit-il, il n'arrive pas à différencier la proue de la poupe. Il a renoncé à la souveraineté de l'Arctique. Il est maintenant disposé à ne pas envoyer de céréales cette année à notre seul port maritime dans l'Arctique. C'est tout à fait inacceptable, à mon avis.

• (1140)

Vous m'avez dit qu'il ne me restait plus que deux minutes, monsieur le Président. Je dois cependant vous dire que les Manitobains ont d'autres sujets de préoccupation que la fermeture de la base de Portage-la-Prairie et que le refus du gouvernement de prendre un engagement envers le port de Churchill. Nous sommes également préoccupés par d'autres aspects du budget. Par exemple, ce budget limite le financement des programmes établis. Or, c'est la quatrième fois qu'un gouvernement, que ce soit le gouvernement libéral précédent ou le gouvernement conservateur actuel, limite le financement des études postsecondaires et de la santé. En effet, au cours des sept dernières années, la Chambre des communes a déposé quatre projets de loi distincts visant à restreindre les fonds. De toute évidence, le gouvernement fédéral freine chaque fois davantage le financement de ces secteurs importants; or la situation est totalement inacceptable.

Que ce soit en Ontario, au Québec, au Manitoba ou ailleurs au Canada, nous savons que les services de santé présentent un problème. Chaque fois qu'un gouvernement dépose une nouvelle mesure législative qui restreint les contributions fédérales, tous les Canadiens qui ont besoin de soins de santé en souffrent. Chaque fois que le gouvernement retrécit davantage le rôle qu'il joue dans l'enseignement postsecondaire, un autre enfant canadien sera privé de l'instruction qu'il souhaite. Ce sont les conséquences nettes des restrictions imposées sur le financement des programmes établis.

Le gouvernement invoque l'argument que ce financement ne peut pas être illimité. Or, il ne l'a jamais été. Je le répète, le gouvernement de l'heure a déposé à la Chambre des communes, au cours des sept dernières années, quatre projets de loi visant à restreindre le financement des programmes établis. Chaque fois qu'un gou-

vernement a procédé ainsi, il a empêché nos jeunes de recevoir la formation dont ils avaient besoin.

Venant de la ville d'Edmonton, monsieur le Président, je sais que vous devez savoir que de temps en temps, la demande est telle dans le secteur industriel qu'il faut faire venir des hommes de métier d'Angleterre, de France ou d'autres pays parce que nous n'en n'avons pas. Quand on voit, comme dans ce budget, une autre mesure qui limitera le financement de nos universités et collèges communautaires on comprend vite que, d'ici deux ou trois ans, nous aurons un problème. Nous n'aurons pas les hommes de métier dont nous avons besoin, nous n'aurons pas les gens instruits dont nous avons besoin ni les scientifiques nécessaires pour créer des emplois et développer la technologie pour les Canadiens.

Je me rends compte que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président, mais je voudrais que la Chambre ait l'indulgence de m'écouter une minute encore. Plusieurs questions concernant le développement régional préoccupent les Manitobains: la réduction du budget de VIA, la taxe sur le combustible, les réductions dans la commercialisation touristique et le fait que le gouvernement n'a pas augmenté les impôts des grandes sociétés pour recueillir les fonds nécessaires. Les Manitobains n'aiment pas le budget. On peut voir ce qui se passe à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Le gouvernement provincial du Manitoba a peur de déclencher des élections parce que sa contrepartie fédérale est très impopulaire vu la nature de ce budget et les mesures qu'il contient.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-14, en jargon, le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Le gouvernement conservateur en est à son deuxième mandat.

Vous adressez-vous à moi, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, je ne m'adressais pas à la députée. Il n'y a pas de questions ni de commentaires. En vertu de l'article 74 du Règlement, nous sommes maintenant arrivés aux discours de 10 minutes. Le député de Brant (M. Blackburn) me faisait signe qu'il voulait poser une question ou faire un commentaire, et je voulais simplement lui faire savoir que cela n'était plus possible parce que nous en sommes aux discours de 10 minutes.

La députée de Mount Royal a la parole.

Mme Finestone: Je présume que votre intervention ne réduira pas la période qui m'est allouée, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Pas du tout.

Mme Finestone: Monsieur le Président, le gouvernement conservateur en est à son deuxième mandat consécutif. Dans le domaine culturel, il a pu bénificier des conseils de nombreux groupes de travail qui ont coûté aux contribuables près de neuf millions de dollars. Avec toute l'expérience qu'il a accumulée, après tout le temps et les efforts qu'il a investis, après toutes ses prétendues consultations et après le travail de son présumé comité permanent qu'il s'était engagé à écouter, je crois que le gouvernement n'est nullement justifié de tant tarder à s'acquitter pleinement de ses responsabilités dans le domaine des communications et de la culture, domaine si important pour notre identité nationale. Le gouvernement aurait dû comprendre que l'argent seul ne peut pas remplacer des programmes publics efficaces et sensés. Cependant, un programme, même présenté sous un bel emballage, demeure une boîte vide si tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés ne sont pas utilisés. Inutile d'ajouter que le financement fait partie de ces moyens.

La communauté culturelle du Canada est démoralisée et, dans bien des secteurs, elle sera décimée. Elle ne pourra certainement pas remplir sa mission avec le budget dévoilé par le gouvernement et les crédits annoncés. Notre communauté culturelle mérite davantage. Non seulement elle contribue à faire sentir aux Canadiens qu'ils ont une identité nationale unique, mais elle aide le Canada à se distinguer des autres pays sur la scène mondiale. La communauté culturelle du Canada est à l'avant-garde de notre épanouissement en tant que nation. Comme force économique, sa contribution se compare à celle de l'enseignement ou de la recherche scientifique. C'est un secteur d'innovation et de créativité, valeurs essentielles si le Canada veut maintenir sa croissance économique, sa position commerciale et sa qualité de vie.

En 1985, la Conférence canadienne des arts a évalué la contribution annuelle du secteur culturel à l'économie canadienne à quelque 10 milliards de dollars. Ce secteur employait 300 000 personnes directement et 200 000 autres indirectement. Une analyse informelle des premières conclusions tirées des données du recensement de 1986 révèle que le nombre de personnes employées directement ou indirectement dans le secteur culturel a augmenté plus rapidement que le nombre de personnes employées dans beaucoup d'autres secteurs économiques et que les industries artistiques et culturelles contribuent à l'économie locale, provinciale et nationale, sans parler de la qualité de vie dans les villes touchées.

La contribution du secteur culturel à l'emploi, à la formation et à la création d'emplois est impressionnante. C'est un secteur à forte intensité de main-d'oeuvre qui compte des gens très instruits et mobiles. Il contribue beaucoup au tourisme et au développement économique, grâce à l'appui des politiques et programmes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Malheureusement, le gouvernement laisse tomber cet appui dans son dernier budget. À une époque où la force de notre vie culturelle devient de plus en plus importante pour notre identité nationale indépendante, je trouve que le semblant d'appui du gouvernement n'est qu'un masque honteux.

Le ministre des Communications parle éloquemment. Il prétend que le budget global de la culture augmente de 7 p. 100, mais en fait, l'augmentation est inférieure au taux d'inflation. En réalité, on consacre moins aux arts qu'en 1988-1989. Étant donné l'augmentation minimale de 3 p. 100 l'année dernière, il s'est produit une diminution des dépenses en chiffres réels dans le portefeuille des communications. La manière dont le ministre se bat pour imposer des augmentations budgétaires est peut-être une bénédiction pour les banquiers, mais cela n'en fait pas un héros dans notre collectivité culturelle, monsieur le Président.

Il est très intéressant de constater que le budget du ministère des Consommateurs et des Sociétés a été augmenté de 26,4 p. 100, celui du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de 22,7 p. 100 et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, de 11,6 p. 100. Que faisait le ministre des Communications (M. Masse) lorsque ses collègues ont pris la défense de leurs ministères et ont obtenu des augmentations? À quoi rêvait ce ministre? À son voyage à Cannes? Je lui dis que ce n'était pas le moment de se taire parce que la politique culturelle canadienne ne peut pas se le permettre et, à ce stade, ne peut pas se permettre de l'avoir, lui et sa défense.

• (1150)

Le gouvernement a répété à maintes reprises aux Canadiens qu'aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis notre capacité de protéger notre souveraineté culturelle et d'exprimer notre canadianité a été préservée et peut être améliorée. Combien de fois avons-nous entendu pendant les mois d'été et au cours de tous les mois de négociations que la culture ne faisait pas l'objet de discussions? Pour montrer et promettre aux électeurs canadiens que notre culture serait préservée, le gouvernement a fait, entre autres, deux promessses très solennelles: premièrerment, que les subventions postales qui permettent à de nombreuses publications d'atteindre un large public seraient conservées pendant au moins 5 ans, et deuxièmement, que Radio-Canada serait consolidée, qu'il pourrait y avoir autant de programmes en anglais qu'en français et qu'une fois pour toutes, nous pourrions voir des actualités canadiennes, nationales et internationales, dans une perspective canadienne. Une fois réélu, le gouvernement n'a évidemment pas tenu ces deux promesses, et cela vient s'ajouter aux autres mesures qu'il a prises pour affaiblir la politique culturelle canadienne.

Permettez-moi de donner aux députés quelques exemples du genre de mesures auxquelles je fais allusion. La réduction de la déduction pour amortissement de la production télévisuelle et cinématographique canadienne nous a fait perdre des millions de dollars d'investissements du secteur privé dans le domaine de la création. La révision de la Loi sur l'importation des produits cinématographiques a ridiculisé le renforcement de notre industrie cinématographique. Les lignes directrices d'Investissements Canada sur la distribution des films, proposées en 1985 par le groupe de travail sur l'industrie cinématographique dans le rapport Raymond-Roth, ont été rejetées. Le gouvernement n'a pas non plus respecté la politique énoncée en 1985 à Baie-Comeau sur la propriété canadienne dans l'édition et la distribution du livre.

Je rappelle aux députés la tactique de la terre brûlée suivie dans les discussions entreprises avec le président du Conseil des arts du Canada, qui était alors ambassadeur du Canada à Washington, au sujet du renforcement du contenu culturel canadien. Avec le genre d'appui que nous avons obtenu, je crois que nous avons raison de nous inquiéter. Dans la politique sur l'édition du livre, nous nous retrouvons avec un semblant de contrôle. Regardez ce que la société Gulf and Western a offert pour la vente de ses maisons d'édition. Elle a vendu au gouvernement, à gros prix, un contrôle à 51 p. 100 dans ses maisons d'édition, mais a gardé un droit de veto sur les décisions.

En ce qui concerne la politique de 1988 sur la radiodiffusion et le projet de loi s'y rapportant, le gouvernement a rejeté les principales recommandations du Comité permanent des communications et de la culture, qui auraient limité l'américanisation du système canadien de radiodiffusion. Ce sont des préoccupations très graves dont le gouvernement n'a pas tenu compte au sujet du contenu canadien.

Prenons la question des subventions postales, une promesse que le gouvernement avait faite à l'industrie canadienne du livre et du périodique, mais qu'il n'a pas tenue. L'an dernier, le gouvernement a promis aux éditeurs que, durant les cinq prochaines années au moins, la subvention accordée dans le cadre du programme resterait à peu près au même niveau, soit 220 millions de dollars par année. Qu'est-il advenu de ces promesses? Est-ce à cause des pressions des Américains qui considèrent les subventions postales comme déloyales? Regardez ce que les États-Unis ont fait avec leur budget il y a tout juste un mois.

La subvention postale doit être réduite de 10 millions en 1989-1990, puis de 35 millions de plus en 1990-1991. Le gouvernement ramène donc la subvention postale de 220 millions à 175 millions en 1990-1991. Il n'a pas expliqué très clairement quelles étaient ses intentions à propos de ces compressions et il est difficile de démêler ce que disent le budget, le plan fiscal et les contradictions officielles.

Pour le secteur des magazines au Canada, qui ne fait que 2 p. 100 de bénéfices avant impôts, les conséquences de ces réductions sont très graves. C'est un exemple de l'opinion du gouvernement qui veut que la politique culturelle a si peu d'importance que si la hache budgétaire la touche, personne au Cabinet ne s'en préoccupe. Pour le gouvernement, c'est simplement une question de sous.

Je pense que ces compressions dans le secteur culturel montrent un gouvernement prêt à s'attaquer aux programmes destinés à appuyer et à promouvoir notre canadianité. Sans les arts, sans la distribution, sans l'accès équitable, sans le traitement égal partout dans ce vaste pays, qu'est-ce qui va nous aider à avoir une idée de ce que nous sommes et de ce que nous représentons?

En une décennie, le gouvernement aura réduit les crédits de Radio-Canada, en dollars constants, de près de 400 millions. En face, je vois un gouvernement qui a réussi ce qu'il n'avait pas pu faire par le biais du budget. Ce n'est pas une chose dont il devrait être fier.

Le Conseil des arts du Canada a fait un lobbying intense et a presque obtenu 47 millions de crédits supplémentaires. En fin de compte, il n'a eu que 1,7 million, ce qui ne compense même pas l'inflation. La directrice du Conseil des arts du Canada, Joyce Zeamans, disait que l'absence d'augmentation fera qu'une nouvelle génération d'artistes sera laissée pour compte. C'est l'héritage que nous laissera le gouvernement dans le secteur culturel.

Je n'ai pas d'autres observations à faire au sujet du Centre national des arts et de son avenir. Depuis 1984, le gouvernement l'affame. En fait, en dollars d'aujourd'hui il a probablement coupé environ 10 millions, sans compter ce qu'ont perdu les artistes qui n'ont pas été traités équitablement et n'ont pas reçu la protection nécessaire. Si j'avais le temps, j'ajouterais une autre liste à cette litanie. Toutefois, je vois que mon temps est terminé.

Je terminerais en disant que c'est le 20e anniversaire du ministère des Communications et de la Culture. Le gouvernement devrait avoir honte de ce qu'il lui donne en cadeau.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat du projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, par lequel le gouvernement cherche à obtenir l'autorisation d'emprunter 25,5 milliards de dollars. Le projet de loi constitue bien sûr un élément intégral de la politique budgétaire dont le budget sabre dans les programmes sociaux et le développement régional, annonce la disparition à plus ou moins brève échéance de VIA Rail et néglige de s'attaquer à beaucoup des problèmes auxquels les Canadiens sont aujourd'hui confrontés.

Au cours de l'année dernière, nous avons beaucoup entendu parler du principal problème dont se préoccupent les Canadiens individuellement et dans les médias, c'est-à-dire celui de la difficulté croissante de trouver un logement convenable à prix abordable. Il s'est produit depuis deux ou trois ans un certain nombre d'événements qui ont fait du problème du logement ce qu'il est devenu aujourd'hui.

Tout d'abord, il y a eu une augmentation spectaculaire du prix des maisons surtout à Toronto et à Vancouver. À Toronto, les prix ont augmenté de 154 p. 100 depuis 1984, à Vancouver de 88 p. 100. En même temps, le taux d'inoccupation des logements locatifs a diminué considérablement. D'après les chiffres les plus récents, Toronto a un taux d'inoccupation de moins de 0,2 p. 100, tandis qu'il est de moins de 0,1 p. 100 à Vancouver.

D'autres problèmes importants alimentent la crise du logement. Le revenu familial réel a baissé depuis 1980. Le pouvoir d'achat des familles actives moyennes a en effet diminué de 725$ depuis cette année-là tandis que l'État haussait taxes et impôts. Cela veut dire que les familles ont moins d'argent à consacrer au logement. De même, 60 p. 100 de toutes les familles monoparentales dont le chef est une femme ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. Au moins 70 p. 100 des personnes âgées qui sont pauvres sont des femmes, ce qui montre

bien que les programmes de pension sont inadéquats. Ces gens n'ont pas les moyens de payer un logement convenable.

Quarante pour cent de tous les locataires au Canada commencent avec un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. Il leur est impossible de trouver un logement convenable, étant donné surtout l'escalade des prix des maisons et des loyers. La pauvreté au Canada ne se limite plus aux personnnes dont le revenu est fixe et qui ne travaillent pas. À l'heure actuelle, dans l'agglomération torontoise, 18 p. 100 des familles dépendent des banques alimentaires, 18 p. 100 des familles qui travaillent dans un pays aussi riche que le Canada. Nous devrions tous avoir honte. La politique de l'argent cher du gouvernement actuel a terriblement nui aux gens qui économisent pour s'acheter une maison. Les commissions immobilières estiment qu'une hausse de 1 p. 100 des taux d'intérêt met 200 000 Canadiens de plus dans l'impossibilité de s'acheter une maison. Or, nos taux d'intérêt ont augmenté de 2, 3 et 4 p. 100 depuis deux ans. On comprend très bien que ces Canadiens ne peuvent plus se payer une maison maintenant comme il y deux ou trois ans, quand on sait que, pour chaque augmentation de 1 p. 100 des taux d'intérêt, l'hypothèque coûte en moyenne 100$ de plus.

• (1200)

Que répond le gouvernement devant ce problème? Le ministre chargé de l'Habitation déclare que nous devons apprendre à faire davantage avec moins. Que si le gouvernement ne fait pas du bon travail, il faut le lui dire carrément. Le ministre a donné ordre à la SCHL de ne plus faire allusion à la règle du 30 p. 100. Auparavant, on partait du principe qu'une personne qui consacrait plus de 30 p. 100 de son revenu total aux frais de logement, payait trop cher. Avant, cette proportion était de 25 p. 100. La règle est maintenant de 30 p. 100. Le ministre a donné ordre à la SCHL de ne pas en parler parce beaucoup de Canadiens consacrent 40, 50, voire 70 p. 100 de leur revenu brut au logement.

Après toutes ces belles paroles, voilà qu'arrive le budget suivi de ce projet de loi d'emprunt. Un budget, c'est une sorte de plan cadre dont s'inspire un gouvernement. Il indique comment celui-ci compte régler certains problèmes, dans quelle voie il entend s'engager et ce qu'il se propose d'accomplir. Mais qu'avons-nous dans ce budget? Une offensive impitoyable contre les logements à prix abordable. Si le gouvernement avait fait exprès d'empêcher les Canadiens de s'acheter une maison, il n'aurait pas pu faire mieux. Ils ont transformé une crise du logement en un problème social institutionnalisé: des Canadiens se retrouvent sur le pavé faute de ne pouvoir se payer un logement.

En quoi le budget est-il responsable de cette situation? Voyons voir. Premièrement, le budget confirme la politique de l'argent cher, une politique qui maintient forcément le déficit à un niveau élevé à cause du service de la dette.

Deuxièmement, ils ont augmenté dès maintenant la taxe au niveau de la fabrication. C'est cette même taxe dont le ministre a dit un jour qu'elle serait nuisible, mais cela n'a pas empêché le gouvernement de la relever à 13,5 p. 100, ajoutant ainsi de 500$ à 700$ au prix d'une maison. Le gouvernement a introduit une taxe de vente qu'il appelle maintenant la taxe sur les produits et services, une taxe qui ajoute de 10 000$ à 20 000$ au prix d'une maison.

On sait que la plupart des pays occidentaux se sont dotés de programmes de construction de logements sociaux qui représentent de 25 à 30 p. 100 de tous les logements. Cette proportion est de 4 p. 100 au Canada. Même à Hong-Kong, les logements sociaux représentent 40 p. 100 de tous les logements. Qu'a donc fait le gouvernement? Premièrement, il sonne la retraite dans le domaine du logement coopératif: après s'être fermement engagé à construire à peine 5 000 logements en 1986, il n'en construira que 1 700 cette année. La Colombie-Britannique, entre autres, n'aura que 158 nouveaux logements. Le gouvernement a abandonné le Programme d'aide à la remise en état des logements qui a permis à des municipalités comme Montréal de réparer des maisons pour éviter qu'elles ne soient démolies ou transformées en luxueux logements en copropriété. Le gouvernement s'est vanté de vouloir dépenser 100 millions de dollars de plus pour le logement cette année. Mais cette augmentation est due aux taux d'intérêt élevés et au coût sans cesse croissant des programmes de subventions hypothécaires.

Enfin, le gouvernement n'a pas réglé le problème des infrastructures municipales. Dans ma circonscription de Surrey-Nord, nous avons dû assumer le coût de 60 p. 100 des nouvelles constructions depuis cinq ans et nous n'avons plus d'argent. Ce n'est pas d'hier que les municipalités et les maires demandent au gouvernement de les aider à financer les infrastructures municipales pour les écoles, les égouts et les trottoirs. Nous avons 7 000 enfants dans des écoles temporaires. Le gouvernement ne veut pas coopérer avec les deux autres parties afin d'allouer des fonds pour construire des logements à prix abordables et permettre aux municipalités de fournir les services nécessaires.

En guise de conclusion, le gouvernement s'est dit préoccupé du sort des enfants et des générations futures, à qui il veut léguer un beau patrimoine, mais j'ai bien peur que nous leur laissions un Canada où seuls les gens très riches ont le moyen de se loger convenablement.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, c'est un honneur que d'intervenir dans ce débat. En écoutant le chef de l'opposition officielle présenter la réplique au Budget du 2 mai, je n'ai jamais été si fière et si persuadée que dans notre pays, être libéral, c'est proclamer que chaque Canadien est important, dans chaque ferme, chaque ville, grande et petite, dans chaque région du pays, d'un océan à l'autre. J'aimerais parler d'un troisième océan, l'océan Arctique, car le gouvernement fédéral a tourné le dos à toute la région de l'Arctique dans son budget. Les habitants du Nord veulent bien fournir leur juste part à la politique budgétaire du pays, mais le budget les frappe beaucoup plus durement que les habitants du reste du pays, et ce n'est pas juste.

Dans l'Arctique occidental, le coût de la vie est le plus élevé au pays. Notre développement socio-politique dépend de la croissance économique. Ce sont l'élargissement de notre économie et la mise en valeur de nos points forts qui vont nous aider à résoudre les problèmes de notre société. Le règlement des revendications territoriales va instaurer la stabilité nécessaire au développement et apporter aux autochtones les ressources qu'il leur faut pour devenir partenaires à part entière dans l'économie. Tous les habitants du Nord vont profiter de l'autosuffisance économique et sociale que nous allons édifier ensemble.

Voilà une chose dont le gouvernement n'a pas tenu compte dans son budget. Les conservateurs ont préféré mettre en péril l'accession des habitants du Nord à l'égalité, compte tenu des taux de chômage déjà élevés, de la forte natalité, de l'étroitesse des perspectives économiques dans beaucoup de petites collectivités de l'Arctique occidental, et spécialement dans les collectivités autochtones du Nord. Il reste un énorme effort de rattrapage à accomplir avant que les habitants du Grand Nord puissent atteindre la parité économique avec les Canadiens habitant au sud du 60^{e} parallèle.

Le chef de l'opposition officielle l'a dit le 2 mai, comme le gouverneur de l'État de New York l'avait dit durant la campagne électorale américaine de 1984: on peut voir ce qui distingue les libéraux des conservateurs—ces derniers sont persuadés que le train ne parviendra à destination que si on laisse une partie des passagers sur le quai de la gare—une partie de nos vieillards, une partie de nos jeunes, une partie de nos économiquement faibles. Heureux les économiquement forts car le pays leur appartiendra. Quant à nous, libéraux, nous sommes persuadés de pouvoir nous rendre à destination en embarquant toute la famille. Donc l'effet du budget est parfaitement limpide. Il érode, détruit, abandonne, refuse, coupe, divise les régions et les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il ne fait rien d'autre. Il n'y a pas d'initiatives nouvelles. Il n'y a pas de programmes originaux. Il n'y a pas d'améliorations. Pas de lumière au bout du tunnel. J'ai ri en entendant le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) dire au monde entier que la souveraineté de l'Arctique canadien va devoir être défendue par nos alliés.

• (1210)

En 1987, le gouvernement publiait un Livre blanc sur la défense, où il était annoncé que le ministère avait dans ses priorités celle de faire flotter le pavillon de notre marine sur les trois océans qui nous bordent, en raison des menaces qui pèsent sur nos revendications dans l'Arctique. L'ex-ministre de la Défense nationale a cru que la meilleure façon d'affirmer notre souveraineté était de consacrer 8 milliards de dollars à l'achat de sous-marins nucléaires. Naturellement, les Canadiens n'ont pas partagé la soif de pouvoir du ministre et il n'a pas réussi à les convaincre que la guerre froide se poursuivait et que le Canada était menacé. Quand le gouvernement a prétendu que nous avions besoin de sous-marins pour protéger l'Arctique, les Canadiens du Nord et du Sud se sont demandé qui était l'ennemi.

Les réductions effectuées dans le budget de la défense montrent plus que toutes autres que le gouvernement n'a pas d'objectif clair. Il ne sait pas ce qu'il veut. Il est incapable de faire du Canada un pays fort et indépendant.

L'équipée des sous-marins symbolise le manque de stratégie cohérente du gouvernement en matière de sécurité nationale. Il a fallu quatre ans aux conservateurs pour se donner des politiques comme le Livre blanc sur la défense et pour annoncer leurs intentions aux Canadiens.

Et maintenant, sans prévenir, sans consulter personne, ils présentent un budget qui va à l'encontre de ces mêmes politiques. L'universalité est détruite, les programmes sociaux sont réduits, l'infrastructure nationale est démantelée, les grandes entreprises passent avant les gens ordinaires et deux Canada sont créés: le riche et le pauvre.

La défense, qui était une priorité du gouvernement, est maintenant soumise à des restrictions économiques. Res-

trictions toutes relatives d'ailleurs: ce ne sont pas les dépenses, mais leur croissance, qui est réduite.

Le ministre de la défense a déclaré que ce sont nos alliés qui se chargeraient de maintenir notre souveraineté dans l'Arctique. Or, quand il était responsable du développement du Nord, il a présenté une politique dont je voudrais vous parler, monsieur le Président. Dans une de ces brochures glacées pour lesquelles le gouvernement dépense sans scrupule—intitulée *Un cadre politique et économique pour le Nord*—le ministre s'engageait, en 1988, à assurer l'évolution politique du Nord et à poursuivre, entre autres, l'«objectif essentiel» suivant: examiner le rôle et les activités du gouvernement fédéral dans le Nord, ayant trait à la dimension nordique de la politique extérieure canadienne et au renforcement de la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

Quand ils ont reçu ce message, les Canadiens du Nord ont cru que le gouvernement s'intéressait enfin à leur région et au rôle vital qu'elle joue dans la sécurité du Canada. On essaie des missiles de croisière chez nous depuis des années, mais, grâce au gouvernement, nous avons aussi connu la fermeture de la base des Forces canadiennes d'Inuvik, ce qui nous permet de comprendre la situation de l'Île-du-Prince-Édouard, du Manitoba et des autres régions qui connaissent actuellement le même sort. Ce problème n'est pas nouveau pour nous.

Lorsque le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a parlé du Nord en rapport avec la politique étrangère du Canada, nous avons cru que le gouvernement allait produire un Livre vert sur la sécurité.

Le Canada a besoin d'une politique de défense qui ne se limite pas aux essais de missiles de croisière, mais qui constitue une stratégie globale accentuant les aspects économique, écologique et non militaire de la sécurité. Toutefois, le ministère des Affaires extérieures n'a fait preuve d'aucune initiative à cet égard.

En février, j'ai écrit au ministre de la Défense nationale et lui ai envoyé ces recommandations constructives. Je n'ai pas encore reçu de réponse. C'est typique du gouvernement d'éviter tout débat ou examen public d'un projet de politique.

Les Canadiens du Nord savent ce que c'est que la souveraineté. Après tout, ils peuvent dire qu'ils utilisent et occupent depuis toujours l'Arctique et les eaux arctiques. Nous n'avons pas besoin de sous-marins à propulsion nucléaire pour faire comprendre cela aux Américains et aux Soviétiques. Le gouvernement fédéral n'a tenu aucun compte du Nord et du rôle qu'il joue dans la mise en valeur de la politique étrangère du Canada.

Les Territoires du Nord-Ouest participent pleinement au monde circumpolaire. Nos gens et notre gouvernement sont à l'avant-garde des événements et des questions qui façonnent les activités internationales dans le cercle polaire.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest participe au Programme canado-soviétique de recherche dans l'Arctique. Ce programme a montré que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est bien plus avancé que celui de l'URSS dans la mise au point de méthodes de construction et d'enseignement dans le Nord.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest joue aussi un rôle important dans le domaine de la protection de l'environnement. Il fait partie de la délégation canadienne à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et il est membre à part entière de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Nous participons activement aux efforts internationaux tendant à élaborer une stratégie circumpolaire de conservation. Lors d'une récente conférence sur le développement durable tenue au Zimbabwe, le Programme canadien de gestion de l'ours polaire, qui a été élaboré en grande partie, par notre gouvernement, a été qualifié d'excellent exemple de conservation de la faune sur le plan international.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest joue un rôle de premier plan pour ce qui est de régler les questions de justice et d'enseignement auxquelles on doit faire face dans le Nord. Nous sommes et continuerons d'être les hôtes de conférences sur ces questions qui rassemblent les représentants des gouvernements de l'Alaska, du Yukon, du Groenland et des nations polaires du monde.

Les habitants du Nord ont beaucoup à gagner dans ces échanges, et les Territoires du Nord-Ouest demeureront un membre de premier plan du monde circumpolaire. Notre gouvernement continuera d'aider les groupes autochtones, comme l'Indigenous Survival International, qui joue un rôle de premier plan pour ce qui est de promouvoir les intérêts des autochtones dans le monde.

J'ai eu l'occasion et le privilège de participer à l'exposition sur les modes de vie traditionnels et modernes des habitants du Nord au British Museum, de Londres. Je félicite les habitants du Nord pour leur participation remarquable à un événement international aussi prestigieux.

Des liens internationaux sont également établis par le secteur privé. Le gouvernement territorial aide les entreprises du Nord à trouver des débouchés et des marchés outre-mer pour nos produits. Nous cherchons également de nouvelles façons de mieux faire connaître les Territoires du Nord-Ouest sur la scène internationale à titre de destination touristique extrêmement intéressante et d'attirer des investisseurs internationaux pour qu'ils collaborent avec les habitants du Nord à l'essor de notre économie.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à signaler à la députée qu'elle a déjà pris une minute de plus que les dix minutes qui lui étaient imparties, et je la prie donc de conclure.

Mme Blondin: Je suis persuadée que vous savez, monsieur le Président, que nous avons de nombreuses réserves au sujet de l'économie et du Budget dont nous avons été saisis. Selon nous, il n'y a pas de solution magique en ce qui a trait à ce budget. Cependant, la volonté de s'occuper des besoins des jeunes Canadiens et de leur avenir, et des gens qui ont beaucoup investi dans notre pays, les personnes âgées, est extrêmement importante.

Le gouvernement crée dans le Nord un climat fort sombre. Il ne faudrait pas penser que le Budget ne restreint la mise en valeur que des ressources économiques du Nord. Il nous empêche également d'utiliser au mieux notre ressource la plus précieuse, nos gens.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je n'ai que quelques observations à faire au sujet du projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt. Le gouvernement demande à la Chambre de lui accorder le pouvoir d'emprunter quelque 25 milliards de dollars sur ses comptes courants.

Hier après-midi, je suis revenu d'un séjour de trois jours à Summerside, Île-du-Prince-Édouard. Je m'y suis rendu en qualité de porte-parole de mon parti chargé de la défense pour entendre les réactions des gens à la décision cruelle et impitoyable du gouvernement de fermer la base de Summerside. Les origines de cette base militaire et aérienne remontent au Programme d'entraînement aérien du Commonwealth de 1941-1942.

J'estime que les mandarins d'Ottawa qui ont conseillé au ministre de la Défense nationale (M. McKnight) de fermer cette base sous prétexte qu'elle n'était plus rentable n'ont tenu aucun compte des facteurs humains. Ils ne se sont pas rendu compte de l'impact économique dévastateur de cette fermeture non seulement sur les quelque 8 000 habitants de la ville de Summerside, mais sur toute la population de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette province ne mérite pas d'être traitée de la sorte par le gouvernement. Avec la fermeture de cette base, ce sont 950 emplois militaires et 250 emplois civils directs qui disparaissent sans compter quelque 1 700 emplois indirects.

• (1220)

En outre, Summerside et l'Île-du-Prince-Édouard perdront des revenus de 50 millions de dollars par année. Par suite de cette décision, le deuxième employeur de la province ferme ses portes, ce qui aura pour effet de réduire de 2,2 p. 100 la masse salariale de la province. C'est dire que des emplois rémunérés en moyenne à raison de 34 000$ ou 35 000$ par an vont disparaître de la base pour être, paraît-il, remplacés par des emplois provinciaux rémunérés en moyenne à raison de 17 000$ par an. Ce n'est pas ce qui va se produire à l'Île-du-Prince-Édouard.

La situation économique y est extrêmement précaire. Certains habitants y pratiquent l'agriculture pendant deux ou trois mois par an. D'autres s'adonnent au tourisme, et d'autres enfin à la pêche. Même à l'heure actuelle, dans les meilleures conditions, les gens ont bien du mal à y travailler pendant 10 semaines et à y accumuler suffisamment de crédits d'assurance-chômage pour assurer leur subsistance jusqu'à ce qu'ils trouvent un autre emploi saisonnier, si jamais ils en trouvent un.

Non satisfait de fermer la base de Summerside, le gouvernement a modifié le règlement de l'assurance-chômage de sorte que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard devront dorénavant travailler au moins 15 ou 16 semaines pour devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Je déclare tout net à la Chambre que cela est absolument impossible pour de nombreux travailleurs de cette partie de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je ne suis pas rentré de l'Île-du-Prince-Édouard seulement avec une attitude négative. Si je suis là aujourd'hui, ce n'est pas pour déclarer que le gouvernement devrait maintenir cette base militaire en activité coûte que coûte sous prétexte que l'Île-du-Prince-Édouard en tant que province mérite de posséder au moins une base militaire, étant donné que toutes les autres provinces en ont au moins une et quelques-unes en ont plusieurs. Je suis rentré à Ottawa avec d'excellentes solutions de remplacement à proposer.

Il est grand temps que le gouvernement conservateur renonce à sa mentalité du XIX^{e} siècle en ce qui concerne la défense et réfléchisse aux idées des penseurs modernes en ce domaine. Jusqu'à maintenant, qui disait défense entendait armements et munitions, mais une attitude tend à s'imposer concernant la défense douce, soit l'utilisation de la défense à des fins para-militaires. C'est un

domaine où Summerside a beaucoup à offrir. Le gouvernement devrait maintenir les activités à la base de Summerside non pas en tant que base militaire, mais parce qu'elle pourrait servir de base d'opération pour d'autres activités connexes, notamment celles de patrouiller les zones de pêche et d'assurer l'application de la réglementation. Les Forces Armées pourraient assurer avec une extrême compétence ces activités, bien que celles-ci n'aient pas à proprement parler un caractère militaire.

La base de Summerside est un emplacement admirable pour se livrer à des activités de ce genre. La plupart des pays ignorent même que nous avons une zone économique exclusive. Ceux qui le savent ne s'en soucient guère. Dans quelques années, nous aurons besoin de beaucoup mieux patrouiller et surveiller cette zone économique exclusive. Au Canada, nous avons conçu et construit les excellents avions de Havilland-8 à vocation maritime, qui pourraient remplacer avantageusement nos avions de repérage démodés quand le moment sera enfin venu de leur accorder un repos bien mérité. Des avions de ce genre chargés de la surveillance pourraient être affectés à la base de Summerside.

En troisième lieu, nous savons qu'il faudra patrouiller d'avantage nos côtes pour empêcher de prétendus réfugiés d'entrer illégalement au Canada.

Il nous faudra accroître nos opérations de recherche et de sauvetage, une autre activité paramilitaire à laquelle la base de Summerside convient parfaitement.

Une autre fonction de cette base devrait être la protection de l'environnement. S'il y a jamais eu un domaine dans lequel l'activité doit être accentuée, c'est bien celui de la protection de l'environnement. La Chambre sait qu'en Europe de l'Ouest, en Scandinavie et en Amérique du Nord, il y a de plus en plus de déversements clandestins de déchets toxiques dans la mer. Cela doit cesser. Le territoire à patrouiller est tellement vaste qu'il nous faut un plus grand nombre de navires de surface et certainement plus d'avions patrouilleurs.

Voilà donc six options combinées qui conviendraient à la base de Summerside. Pourtant, dans son aveuglement, le gouvernement conservateur veut la fermer; il ne planifie pas et ne se rend pas compte que, à coup sûr, un ministre prendra la parole dans sept ans pour annoncer l'expansion d'une certaine base ou la création d'une nouvelle base qu'il chargera de s'acquitter de l'une ou de l'ensemble de ces responsabilités complémentaires, alors que les coûts seront bien plus élevés. Nous avons déjà à la base de Summerside les moyens de remplir ces fonctions.

Le gouvernement doit avoir envers les gens de Summerside, envers les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, la courtoisie de placer au moins la base de Summerside en attente jusqu'à ce qu'il y ait de l'argent pour prendre les mesures d'expansion que j'ai signalées. Si le gouvernement ferme cette base, je peux garantir à la Chambre que ce sera la fin de la ville de Summerside. Je n'essaie pas d'exagérer ou de pousser les choses à l'extrême, mais il n'y a pas d'autres solutions, car on ne peut pas compter sur le secteur privé.

L'Île-du-Prince-Édouard ne se trouve pas exactement sur l'axe Windsor-Québec, ni à proximité du Golden Horseshoe, ou encore près de Montréal, Toronto ou Vancouver. L'île ne peut attirer les entreprises privées qui pourraient se permettre de verser de tels salaires, même si elles déménageaient dans cette région de la province.

Au moment où l'APÉCA subit des compressions budgétaires, où les subventions au chapitre du développement régional sont réduites et où les règlements concernant l'assurance-chômage sont renforcés à tel point où très peu de travailleurs auront droit aux prestations, le gouvernement, en fermant la base militaire de Summerside, veut essentiellement faire comprendre aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qu'il se moque du fait que tous les habitants de l'île pourraient devenir des assistés sociaux. C'est inadmissible.

J'implore le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) et les autres ministres responsables des organismes et des activités que j'ai mentionnées et qui prendront, j'en suis sûr, de plus en plus d'importance, de se réunir et de trouver des solutions à ces problèmes afin que la base reste ouverte et que les habitants de cette région de l'Île-du-Prince-Édouard, de cette région du Canada, puissent continuer à vivre dans le milieu qu'ils affectionnent à titre de Canadiens et d'insulaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député de Halifax-Ouest (M. Crosby) après avoir entendu le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Walker).

• (1230)

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est toujours un moment privilégié pour les députés que les débats sur des questions comme la loi portant pouvoir d'emprunt et les résolutions sur les emprunts, car c'est l'occasion d'examiner les objectifs du gouvernement. Bien sûr, chaque fois que nous demandons des fonds ou que nous établissons un budget, nous dépensons en fait des montants considérables. Je ne puis

alors m'empêcher de me demander comment cet argent sera dépensé, qui en bénéficiera et qui écopera.

En effet, que signifiera pour le Manitoba et plus particulièrement pour Winnipeg le mécanisme enclenché depuis le discours du Trône, sinon des pertes phénoménales au chapitre des revenus, de l'emploi et des régimes sociaux?

Monsieur le Président, à mon avis, si vous voulez vraiment connaître les conséquences de ce budget, vous n'avez qu'à voir ce qui se passe dans les villes de Portage-la-Prairie et de Churchill.

Voyons d'abord Churchill. Cette localité est située dans une région isolée du Canada, dans le nord du Manitoba. Les habitants de cette ville luttent depuis plusieurs décennies contre toutes sortes d'obstacles pour y établir de bonnes assises financières. Mais le gouvernement du Canada y supprime les activités économiques les unes après les autres. Les militaires se sont retirés, le programme de satellite vient d'être enlevé à la ville, qui sera bientôt privée des services de VIA Rail comme vous le savez. Ces gens viennent tout juste d'apprendre qu'aucune expédition de blé ne passera par leur port cet été. Ce sont là des coups de massue qui passent souvent inaperçus dans les grands plans d'ensemble. Il est à peu près temps que les députés se soucient de localités comme Churchill.

En deuxième lieu et pour donner suite aux propos de celui qui m'a précédé, mon collègue de la Colombie-Britannique, et qui a évoqué le sort de l'Île-du-Prince-Édouard, je ne puis qu'ajouter que l'histoire s'est répétée à Portage-la-Prairie.

Cette localité s'enorgueillissait de sa base militaire. Le rôle de cette base avait été nettement tracé dans le cadre de la politique militaire traditionnelle du Canada. C'était une base de formation. Le gouvernement a réinvesti dans cette base au cours des cinq dernières années pour améliorer les installations de santé, les pistes d'atterrissage et tous les aspects liés à l'entretien. La base jouait un rôle-clé dans l'économie de Portage. Et voilà qu'on nous l'enlève. C'est justement ce genre d'intervention qui démoralise la population et la rend très soupçonneuse à l'égard de la gestion financière du gouvernement. Ces contribuables se demandent alors pourquoi ils versent de l'argent au fisc.

Permettez-moi de dire quelques mots sur la charge fiscale des particuliers. Depuis 1984, le gouvernement Mulroney a augmenté l'impôt des familles et des particuliers de façon radicale.

Avec le récent budget, les familles dont le revenu correspond au seuil de la pauvreté ou y est inférieur devront payer des impôts, alors que l'impôt des Canadiens bien nantis n'augmentera que très peu. Personne n'aime payer des impôts, mais la plupart des gens sont en faveur d'un régime juste et équitable. Malheureusement, le gouvernement actuel tient à répartir le fardeau fiscal de façon inéquitable.

Je voudrais parler de ce qui est arrivé dans ma propre circonscription, Winnipeg-Nord-Centre. Vous voudrais citer comme exemple une famille vivant dans un quartier ouvrier, rue Lipton. Les deux parents travaillent, ont deux enfants à charge et gagnent un total de 23 639$ cette année. Ils devront payer 341$ de plus en impôt. Depuis 1984, les impôts de cette famille ont augmenté de 1 153$, soit une augmentation totale de 176,3 p. 100. Tout cela s'est produit depuis que M. Mulroney est devenu premier ministre. Une autre famille dont les revenus s'élèvent à 100 000$, ne paiera que 10,9 p. 100 de plus d'impôt. Ce type d'incohérence dans notre régime fiscal fait naître de grandes inquiétudes chez les Canadiens et leur donne à penser que le gouvernement ne sert pas leurs intérêts.

Il y a aussi beaucoup de familles monoparentales dans Winnipeg-Nord-Centre qui paieront des impôts pour la première fois. Un parent seul avec deux enfants, vivant dans un appartement de l'avenue Westminster et dont le revenu est sous le seuil de la pauvreté, paiera 147$ en impôt, alors qu'il n'avait rien à payer auparavant. À cause de ce budget, l'augmentation de l'impôt des particuliers est six fois plus élevée que celle des impôts des sociétés. Il se fait actuellement un déplacement massif de la charge fiscale vers les familles de travailleurs, à l'avantage des sociétés.

Nous nous plaisons à dire que les sociétés sont imposées, ce qui me paraît tout à fait correct. Elles sont lourdement imposées. Nous négligeons en fait notre plus grande exportation: les bénéfices, qui deviennent ceux d'autres pays. Ces capitaux quittent le pays avec notre bénédiction parce que le gouvernement n'a pas le bon sens, l'énergie et la détermination de les imposer. Il ne lui reste donc plus qu'à imposer ceux qui peuvent le moins payer.

Monsieur le Président, l'une des plus grandes difficultés que nous ayons eues à subir dans toute notre histoire, peut-être, au Manitoba, est notre absence de représentation au sein du gouvernement. C'est la première fois de l'histoire récente que Winnipeg n'est pas représentée au Cabinet fédéral. Les députés de cette province, qui sont censés nous représenter, laissent passer une occasion après l'autre de prendre position. Nous ne sommes guère favorables au projet de loi d'emprunt simplement parce qu'il n'apporte rien au Manitoba. Les médias locaux parlent, en fait, dans leurs reportages, de la «politique punitive» et de la «tactique de la terre brûlée» du gouvernement Mulroney. Je n'oserais pas emprunter ce

langage très dur à la Chambre, mais je crois que le gouvernement doit tenir compte de la désaffectation de plus en plus grande des Canadiens de l'Ouest pour ses initiatives.

Je termine en réaffirmant que notre parti réprouve fortement le traitement qu'on réserve au Manitoba dans le processus budgétaire et dans le discours du Trône et qu'il s'oppose, par conséquent, à cette demande de pouvoir d'emprunt.

L'Ouest est devenu territoire conservateur sous la direction de Diefenbaker. Il était très fier de sa façon de défendre les intérêts de l'Ouest à la Chambre. Beaucoup de députés, de l'arrière-ban ou des premières banquettes, lui seraient très reconnaissants de son effort qui leur vaut d'être ici. Ils sont les héritiers de la tradition de Diefenbaker.

Je me demande ce que Diefenbaker penserait de la fermeture du port de Churchill qui dessert sa région de la Saskatchewan. Je me demande ce qu'il penserait de la femeture de Portage, une collectivité qu'il a défendue. Et VIA Rail?

Fait des plus ironiques, John Diefenbaker a fait campagne partout dans le pays en s'adressant aux foules de l'arrière d'un train de voyageurs. Il ne pourrait pas faire campagne ainsi aujourd'hui parce que les amis mêmes qu'il a aidés à se faire élire et à se donner une base suppriment les trains. Il ne pourrait même pas se présenter dans Portage. Ce centre aura disparu dans quelques années. Il se présenterait quelque part dans l'Ouest et il se demanderait ce que sont devenues la tradition qu'il a établie et sa vision du Canada.

Une voix: Il doit se retourner dans sa tombe.

M. Walker: Sûrement. Le gouvernement abandonne cette tradition. C'est infiniment triste, mais les députés qui ont un peu de conscience ne peuvent absolument pas approuver les initiatives du gouvernement actuel. Merci, monsieur le Président.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous sommes en train d'étudier le projet de loi C-11 donnant pouvoir d'emprunt au gouvernement du Canada. De nombreux députés qui ont participé au débat ont abordé beaucoup d'autres sujets, dont certains n'ont pas grand-chose à voir avec le pouvoir d'emprunt. C'est pourquoi je veux répondre à des observations que j'ai entendues. Je tiens particulièrement à répondre aux propos du député de Brant (M. Blackburn) qui, je crois comprendre, est le critique néo-démocrate en matière de défense nationale.

Monsieur le Président, pendant la campagne électorale et bien avant, les membres du Nouveau Parti démocratique répétaient qu'il fallait réduire les dépenses relatives à la défense nationale afin de pouvoir financer les services de garde d'enfants, les hôpitaux et divers autres programmes sociaux. C'était le sermon que le NPD a prêché dans tout le pays pendant des années. La réduction des dépenses au titre de la défense nationale fait partie de leur orientation politique.

Une voix: Vous avez fait des réductions au mauvais endroit.

M. Crosby: Pour l'exercice 1989-1990, on prévoit une réduction plutôt minime, en pourcentage, des dépenses dans ce secteur. Les compressions s'élèvent à 2,7 milliards sur une période prolongée.

Une voix: Nous vous avons demandé d'utiliser un scalpel, pas une hache.

M. Crosby: Qui d'autre que les députés néo-démocrates interviennent maintenant à la Chambre pour accuser le gouvernement d'avoir sabré dans les dépenses associées à la défense nationale et d'avoir miné, voire anéanti, nos forces armées? Cela n'a aucun sens, monsieur le Président. Y a-t-il un seul Canadien qui écoute cette diatribe des néo-démocrates qui prennent maintenant la défense de nos forces armées après avoir convaincu les Canadiens, avec l'aide des libéraux, que nous n'avons pas besoin de concentrer nos efforts sur la défense nationale, que nous n'avons pas besoin de consacrer une proportion aussi élevée que 10 p. 100 des fonds publics à la défense nationale? Il est trop tard pour venir pleurer à la Chambre et nous dire de ne pas réduire les dépenses dans ce

domaine, de laisser nos bases militaires intactes, de continuer avec les armes et ainsi de suite.

Monsieur le Président, je voudrais parler un peu de cela, car c'est le critique en matière de défense du Nouveau Parti démocratique qui a fait ces observations à propos du projet de fermeture de la base de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1240)

Je voudrais signaler quelques faits. En premier lieu, il y a une dizaine d'années que l'on menace de fermer la base de Summerside, si je ne m'abuse. On a fait déménager certaines unités d'autres bases, de celle de Shearwater, dans la circonscription de Dartmouth, et de celle de Greenwood, dans la circonscription d'Annapolis Valley, pour maintenir la viabilité de la base de Summerside.

Comme le sait très bien le critique en matière de défense, l'avion utilisé à la base de Summerside est devenu pratiquement désuet. Il faudrait 300 millions de dollars pour moderniser la flotte d'appareils. Certains de ces avions qui, d'après lui, sont utiles pour assurer la surveillance, ont une capacité de vol de deux heures seulement. Il faut plus que cela pour aller de Halifax à Ottawa, dans des conditions normales, par avion commercial. Très peu de ces appareils peuvent rester suffisamment longtemps en l'air pour assurer une surveillance. Je suis convaincu que le critique en matière de défense du Nouveau Parti démocratique le sait, mais vient-il à la Chambre demander de consacrer 300 millions de dollars à la modernisation d'un avion de repérage désuet? Non, monsieur le Président, il ne se présente à la Chambre que pour critiquer le gouvernement qui prend des mesures de toute évidence essentielles pour assurer la viabilité de nos forces armées.

Je m'arrête un instant au cas de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne doute pas un instant que tous les députés éprouvent la plus vive sympathie pour les dirigeants de cette ville et la population de la région, mais il faut nous demander si nous pouvons vraiment nous servir de nos installations militaires pour assurer la prospérité économique d'une région du pays. Je crois que tout le monde doit répondre très clairement non. Nos forces militaires n'ont pas pour raison d'être de stimuler l'économie d'une région ou d'une autre du Canada.

La solution au problème de Summerside réside dans d'autres programmes susceptibles de bénéficier à sa population et de stimuler le développement économique de la région, ce qui aidera la population à surmonter l'épreuve que représente pour elle la fermeture de la BFC Summerside. Je sais que nous devons témoigner de la sympathie pour la population de la région, mais il faut tenir compte de certains facteurs.

Par exemple, un article récent du *Globe and Mail* faisait état des 186 millions de dollars que les provinces atlantiques ont reçu en vertu du programme de péréquation, c'est-à-dire, reçu du gouvernement fédéral. Savez-vous ce que ces paiements signifient dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard? Dans son budget, la province avait prévu un déficit de 13,2 millions de dollars. À la suite d'augmentations faites dans les paiements de péréquation, l'Île-du-Prince-Édouard a reçu 14 millions de dollars, ce qui lui a permis d'enrayer son déficit budgétaire. Cette province a pu équilibrer son budget.

Le gouvernement que je représente à la Chambre des communes a un déficit budgétaire de 30 milliards de dollars et 34c. de chaque dollar que nous percevons doivent servir à payer ce déficit. On pourrait se demander qui est en meilleure position financière pour réagir face à une situation difficile. Le fait est que, grâce aux paiements de péréquation, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas sans moyens financiers.

Je pense que nous devrions également réfléchir à quelques-unes des décisions que le gouvernement a prises au cours de la dernière décennie et, notamment, à celles que le premier ministre actuel de la province a prises personnellement.

Premièrement, l'Île-du-Prince-Édouard a refusé d'accepter de l'électricité peu coûteuse du Nouveau-Brunswick et a décidé plutôt d'utiliser de l'électricité produite par des combustibles fossiles. L'Île-du-Prince-Édouard a pris cette décision au détriment, devrais-je dire, des autorités publiques du Nouveau-Brunswick. Elle avait le droit et le privilège de prendre cette décision, mais celle-ci a été très lourde de conséquences sur le plan économique. L'Île-du-Prince-Édouard a refusé que la société Litton Industries mette sur pied une entreprise dans cette province qui aurait probablement donné du travail à 400 ou 500 personnes. Je suis fier de dire que Litton Industries est maintenant installée dans la circonscription fédérale de Halifax-Ouest et que nous tirons profit des emplois créés grâce à cette société.

L'Île-du-Prince-Édouard, dans l'intérêt de sa population, ce que je ne conteste pas, s'est engagée dans une voie qui rend le développement économique plus difficile.

Pendant la dernière minute qui me reste, monsieur le Président, permettez-moi de dire simplement ceci, particulièrement à l'intention des députés néo-démocrates qui se sont battus contre les sous-marins nucléaires et qui

ont demandé la réduction des dépenses militaires, avec l'aide et l'appui du Parti libéral. C'est exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Évidemment, toute compression budgétaire du gouvernement aura des conséquences fâcheuses. Le gouvernement collaborera très étroitement avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et les citoyens de Summerside pour résoudre les problèmes, mais nous devons agir dans l'intérêt de nos forces militaires. On ne peut se laisser guider par les difficultés occasionnées dans une région du pays ou une autre.

Par ailleurs, monsieur le Président, il faut signaler que l'Île-du-Prince-Édouard a adopté au fil des ans une ligne de conduite qui a entraîné des pertes d'emplois et des dépenses plus considérables pour maintenir ses industries actuelles et futures. C'est la décision que la population de l'Île-du-Prince-Édouard a prise et, à mon avis, tout le monde doit accepter cette réalité économique.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir et une certaine nervosité que je prends aujourd'hui la parole pour participer au débat du projet de loi dont nous sommes saisis.

Avec plaisir, parce que c'est toujours un plaisir de sermonner le gouvernement sur ses mauvaises actions.

Avec nervosité, parce que j'ai pris connaissance du budget que le gouvernement actuel prévoit appliquer et qu'il a présenté, et j'ai vu le montant qu'il prévoit dépenser, et cela me rend nerveux.

Cela a également de quoi rendre nerveux tout contribuable sensé au Canada, sans exception. Les emprunts du gouvernement ont atteint des sommets sans précédent. Qu'on joigne à cela le taux d'imposition exorbitant frappant la petite entreprise et le contribuable canadien moyen, et tout est en place pour un désastre.

Le gouvernement supplie maintenant les Canadiens de se serrer la ceinture. Il fait même un grand tapage publicitaire à ce sujet. Il n'est cependant pas prêt à serrer sa propre ceinture. Il fait la publicité de ses réductions budgétaires aux nouvelles nationales de 23 heures. Le gouvernement nous montre une pièce de un dollar et quelle proportion de cette pièce est consacrée au service de la dette. Cependant, le gouvernement se sent obligé d'en faire la publicité comme si les Canadiens ne le savaient pas.

On dit, monsieur le Président, que le Canadien moyen ne peut imaginer ce qu'est un milliard de dollars. Cela présente un problème, car au rythme où va la mauvaise gestion du gouvernement, il lui faudra bientôt imaginer ce qu'est un billion.

Le ministre des Communications (M. Masse) a en effet dépensé 190 000$ pour produire un beau livre grand format, et 9 500$ pour une table dans son bureau. Le nouveau ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a récemment dépensé 40 000$ pour faire rénover son bureau. On a rapporté la semaine dernière que le très honorable premier ministre (M. Mulroney) avait dépensé plus de 150 000$ pour sa résidence officielle, et on a découvert que ce montant n'avait servi qu'à des études.

Le gouvernement veut que les plus défavorisés fassent les frais de ses excès en alourdissant leurs impôts pour tenter ainsi de réduire un déficit qui a pris des proportions monstrueuses en grande partie parce que ce même gouvernement n'a pas voulu obliger les grandes sociétés rentables à assumer leur juste part du fardeau fiscal et également parce que le premier ministre entend se servir de l'argent de tous les Canadiens pour inciter les gens à voter pour son parti.

Je pense notamment à ce pénitencier construit dans sa circonscription uniquement pour améliorer ses chances de se faire réélire. Or, le projet de construction d'un pénitencier à Terre-Neuve est annulé. Les Terre-Neuviens ont très clairement fait savoir aux Communes ce qu'ils en pensaient.

Nos concitoyens sont fatigués d'entendre parler du gaspillage du gouvernement dans les journaux et de se faire dire ensuite de se serrer la ceinture.

Le gouvernement continue de négliger les petites entreprises peut-être parce qu'elles ont moins d'argent à dépenser pour faire la publicité de l'Accord de libre-échange que ses amis dans les conseils d'administration des grandes sociétés. Le gouvernement semble vouloir les punir sur plusieurs fronts.

Songeons notamment au projet du gouvernement de se retirer du programme de l'assurance chômage, une décision lourde de conséquences pour les petites entreprises. Cette politique sera leur ruine. Mais le gouvernement leur fait savoir que leur sort lui importe peu. Mais ce n'est que le début, monsieur le Président, il y a plus, beaucoup plus.

• (1250)

Il suffit de regarder la nouvelle taxe de vente nationale que l'on se propose de mettre en oeuvre pour s'apercevoir que le gouvernement étouffe la petite entreprise. Son intention de mettre cette taxe en place sans l'assentiment des provinces conduit le pays tout droit à la ruine. Il n'est toujours pas clair pour quelle raison le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas pu obtenir l'accord des provinces pour la création d'une taxe de vente intégrée.

Peut-être le gouvernement a-t-il déjà tout bradé pour obtenir la signature de l'accord du lac Meech et ne lui reste-t-il plus rien à donner en échange pour obtenir un accord sur une taxe nationale de vente intégrée.

Cette taxe de vente va imposer un fardeau considérable à la petite entreprise. Le plus évident est l'augmentation considérable de paperasse que va occasionner l'administration de cette taxe. Actuellement, les entreprises doivent remplir des formules pour la taxe provinciale seulement. Avec cette nouvelle taxe de vente, le gouvernement fait cadeau à la petite entreprise d'une nouvelle formule à remplir pour le prélèvement de cette taxe. Pour une entreprise de moins de 5 employés, ce sera une tâche considérable. Sans le personnel pour faire ce travail, le propriétaire aura le choix entre embaucher une autre personne pour le calcul de cette taxe ou retenir les services d'un comptable. Les deux solutions exigeront qu'il dépense de l'argent qu'il n'a peut-être pas.

Cela se traduit, monsieur le Président, par rien de moins qu'une diminution spectaculaire des profits des petites entreprises canadiennes, ainsi que par une augmentation du chômage. Comme si cela n'était déjà pas suffisant pour les petites entreprises, le gouvernement a vraiment dépassé la mesure en réduisant radicalement les crédits à la disposition de la Banque fédérale de développement. J'en ai parlé au ministre d'État (Petites entreprises) (M. Hockin). Il m'a répondu que nous n'avons pas à le faire parce que nos amis y consentent. M. Bulloch n'était pas d'accord avec lui lorsque le budget a été proposé.

Les réductions vont compromettre la capacité de la banque de venir en aide aux petites entreprises qui en ont le plus besoin. Assurément le gouvernement doit savoir que les réductions apportées aux programmes doivent être faites de façon progressive. Ceux qui ont le moins d'argent souffriront davantage des augmentations d'impôt et des réductions de programmes que les riches. Le gouvernement demande au secteur de la petite entreprise plus de sacrifices qu'il ne peut en faire.

Encore pire, en dehors de son échec retentissant à réduire le déficit et de son imposition maximale de tous les Canadiens, le gouvernement ne s'est absolument pas soucié des jeunes, des personnes âgées, des sans-abri et des pauvres.

En ma qualité de député, je ne peux pas accepter des propositions conçues pour favoriser les privilégiés et les riches, alors que les pauvres et les indigents de notre pays doivent en pâtir.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, je veux prendre la parole à la Chambre cet après-midi après ce discours du député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis). Le projet de loi C-11 nous autorise à emprunter quelque 25 milliards de dollars. Avec tout ce que j'ai entendu à la Chambre au sujet des emprunts et des dépenses depuis les dernières élections et depuis notre accession au pouvoir en 1984, je tiens à ce que les députés des deux partis de l'opposition sachent que le montant que nous empruntons aujourd'hui aurait probablement dû être de 100 milliards si on leur avait donné tout ce qu'ils réclament. Autrement dit, les deux partis de l'opposition feraient beaucoup plus de dépenses que nous. Pour eux, ce qui compte c'est dépenser, peu importe comment. Le député de Brant (M. Blackburn) a pris la parole plus tôt. On l'a entendu dire soudainement: «Gardez toutes les bases ouvertes.»

Des voix: Oh, oh!

M. Karygiannis: Quelle honte! Vous avez voté contre la fermeture des bases.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis) vient de finir son discours. Je lui saurais gré de bien vouloir écouter le député de Portage—Interlake (M. Holtmann).

M. Holtmann: Je veux attirer l'attention de la Chambre sur un article paru le 23 avril 1989 dans la *Gazette* de Montréal. Je parie, monsieur le Président, qu'aucun député des partis de l'opposition n'aime cet article qui s'intitule «Comment en sommes-nous arrivés là». On y explique de façon très claire comment les problèmes ont commencé sous le régime libéral en 1968. Il discute de la façon dont chacun des budgets des libéraux devait réduire le déficit et créer la prospérité dans toutes les régions du Canada. L'article examine les faits saillants de chacun des budgets présentés par les divers ministres des Finances libéraux. Que s'est-il produit? Ces budgets ont grossi d'une façon considérable notre dette nationale. C'est dans cette voie que les députés de l'opposition voudraient

s'engager aujourd'hui et demain, soit emprunter, emprunter encore et emprunter toujours d'une façon irresponsable cinq fois plus que ne le fait le gouvernement actuel.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Taxez donc les riches!

M. Holtmann: Au moyen de chacun des budgets qu'il a présentés, notre ministre des Finances s'est appliqué à réduire le déficit et il y est en fait parvenu.

M. Milliken: Il a échoué. C'est un raté.

M. Holtmann: L'histoire dira qu'il a réussi là où tous les autres ont échoué. Depuis M. Benson. . .

M. Milliken: Il n'a eu besoin que de quatre ans pour doubler notre dette nationale.

M. Holmann: . . .jusqu'au très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner).

Des voix: Oh, oh!

M. Holtmann: J'aimerais rappeler aux députés libéraux que c'est leur chef qui au cours de la dernière campagne électorale a déclaré: «Si nous sommes élus, nous allons vraiment faire un effort extraordinaire pour réduire notre dette nationale.» Mais nous savons que jamais le chef du Parti libéral ne réduirait la dette. Il retrouverait sa bonne vieille habitude de dépenser sans cesse plus d'argent.

Nous demandons effectivement le pouvoir d'emprunter 30 millions de dollars, et non pas les 100 millions de dollars dont nous aurions besoin si nous devions mettre en oeuvre tous les programmes que les députés de l'opposition réclament à cor et à cri. Nous effectuons des coupes partout où ils s'y refusent.

Des voix: Oh, oh!

M. Holtmann: Les députés de l'opposition veulent dépenser davantage. Nous sommes certes en droit de nous interroger sur les domaines où le chef du parti libéral et ses députés d'arrière-ban effectueraient des coupes. Jamais ils n'ont discuté à la Chambre de la façon dont ils réduiraient le déficit. Chaque fois que notre ministre des Finances a présenté un budget, il a créé des emplois véritables, et non pas des emplois factices.

De cela, de toute évidence, les députés de l'opposition ne veulent pas discuter. Certains me regardent de travers parce que le gouvernement n'y est pas allé de main morte dans ma circonscription. Il menace en effet de fermer une base militaire. Cependant, je tiens à ce que tous les députés, et particulièrement ceux de l'opposition, sachent que d'ici quatre ans, votre serviteur fera en sorte que les gens de sa circonscription et ceux de Portage-La-Prairie qui travaillent soient plus nombreux que maintenant. Nous n'allons pas nous lamenter en nous croisant les bras. Collectivement, nous allons faire en sorte de consolider l'économie. Nous n'allons pas geindre comme nos vis-à-vis qui n'ont pas la moindre idée de la façon dont ils gouverneraient le pays et réduiraient le déficit. Les députés de l'opposition dépenseraient le moindre cent sur lequel ils pourraient mettre la main. Ils ne parlent que de dépenser.

L'autre jour, j'entendais les propos d'un député libéral de l'Île-du-Prince-Édouard qui se plaignait à la Chambre de ce que l'Île-du-Prince-Édouard allait perdre 260 000$ du fait de la réduction des subventions à l'industrie laitière. Les producteurs laitiers devront faire leur part pour nous aider à réduire le déficit. Le seul d'entre eux qui soit pauvre est celui qui néglige de se lever pour traire ses vaches. Ils s'en tirent tous très bien. J'ai travaillé dans ce secteur. Déclarer que le Budget traite injustement les producteurs laitiers est ridicule.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est treize heures, je tiens à faire savoir à la Chambre que le député qui a la parole disposera encore de quatre minutes lorsque le débat reprendra après quinze heures.

Comme il est treize heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à quatorze heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. DOBROSLAV PARAGA—DÉFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME EN YOUGOSLAVIE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, nous avons l'honneur d'avoir aujourd'hui à la Chambre des communes M. Dobroslav Paraga, défenseur des droits de l'homme dans l'État de Croatie, en Yougoslavie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est intervenue de façon toute particulière en faveur de M. Paraga quand il était détenu par le gouvernement de la Yougoslavie sous des accusations spécieuses, et M. Paraga a adressé ses remerciements à notre gouvernement.

Article 31 du Règlement

M. Paraga représente des artistes, des intellectuels et des écrivains en Yougoslavie, pas seulement des Croates mais d'autres Yougoslaves d'origine slovène et albanaise, dans la défense de leurs droits démocratiques. Il a réussi à obtenir du Parlement de l'Europe une résolution demandant la fin de toute forme d'oppression et de discrimination en Yougoslavie.

Au nom de mes électeurs de Mississauga-Sud et des Canadiens en général, permettez-moi de dire que nous accueillons à bras ouverts M. Dobroslav Paraga à la Chambre des communes.

LES RÉFUGIÉS LIBANAIS—LE BESOIN D'AIDE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, au moment où je vous parle, il y a des obus qui explosent et des gens qui meurent au Liban. L'occupation de ce magnifique pays par des puissances étrangères et leurs affidés, la mort, la destruction et la terreur qui marquent quotidiennement la vie de son peuple constituent une tragédie nécessitant l'attention du monde civilisé.

Il faut que le Canada fasse plus. Les deux agents d'immigration qui se trouvent à Chypre ne peuvent satisfaire aux besoins des réfugiés libanais. D'ailleurs, ils n'ont pas le pouvoir de régler de la situation de crise qui est en train de s'instaurer dans la communauté des réfugiés libanais à Chypre, où le coût de l'alimentation et du logement vient aggraver les malheurs de ces personnes.

J'invite le gouvernement à faire entendre la voix du Canada, car il faut une action internationale auprès des puissances qui fournissent des armes aux protagonistes libanais. J'invite le gouvernement à prendre des mesures d'extrême urgence pour venir en aide à ces populations désespérées qui risquent la mort dans leur pays.

Les Canadiens d'origine libanaise constituent un apport énorme pour notre pays. Ce sont des gens industrieux et d'un grand esprit d'entreprise. Tous les Canadiens partagent l'angoisse et la tristesse de nos amis et voisins libano-canadiens.

J'implore le gouvernement de faire en sorte que le Canada. . .

M. le Président: Je regrette, le député a épuisé son temps de parole.

[*Français*]

LES MUNICIPALITÉS

LE QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE FERMONT

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, les citoyens de la ville de Fermont, dans la circonscription de Manicouagan, célèbrent cette année le 15e anniversaire de fondation de leur ville.

Fermont, une ville minière du Nord du Québec, fondée en 1974, est le lieu de résidence des travailleurs et des travailleuses de la compagnie minière Québec Cartier qui exploite un gisement de minerai de fer au Mont Wright.

Les résidants de Fermont contribuent, depuis 15 ans, par leur travail, à la mise en valeur de nos richesses naturelles et à l'enrichissement du Canada.

Ils ont participé activement au développement et à la mise sur pied de nombreuses organisations civiques, culturelles et économiques, qui rendent la vie communautaire de Fermont active et intéressante.

Monsieur le Président, je me joindrai en fin de semaine aux organisateurs des festivités et au Conseil municipal, et je voudrais transmettre ici à tous les membres du Conseil municipal et au maire, M. Maurice Bérubé, les salutations de cette Chambre et nos félicitations chaleureuses.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR L'INDUSTRIE DU TOURISME

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, nous célébrons depuis quelques jours la semaine nationale de sensibilisation au tourisme. Comme nous le savons tous, le tourisme est l'industrie qui connaît la croissance la plus rapide du Canada. Elle est déjà notre plus gros employeur et, en l'an 2 000, elle deviendra sans doute, notre principale industrie.

En raison de son taux de croissance, on la considère comme l'industrie de l'avenir pour le Canada. Cependant, les tendances touristiques mondiales montrent que nous devons lutter plus énergiquement pour conquérir le marché touristique étranger. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de réduire les dépenses fédérales consacrées à la publicité sur le marché étranger comme le propose le récent budget.

Le gouvernement doit tenir compte des effets que le budget aura sur l'industrie touristique. L'augmentation

des contributions des employeurs à la caisse de l'assurance-chômage, et de la taxe sur l'alcool, l'essence, le carburant pour avion et les télécommunications et surtout sur les biens et services augmentera le coût des produits touristiques et rendra le Canada moins compétitif sur le marché international du tourisme. Voilà qui augure mal. . .

M. le Président: Je regrette, mais le temps du député est écoulé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET D'ÉTABLIR UN DÉPOTOIR SUR DES TERRES FACILEMENT CONTAMINABLES—ON CRITIQUE LE GOUVERNEMENT ONTARIEN

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, les électeurs de la circonscription d'Ontario et, surtout, ceux de la ville de Pickering savent jusqu'à quel point le gouvernement libéral de David Peterson les a trompés. Les libéraux affirment aux médias qu'ils se préoccupent de l'environnement, mais leurs gestes démentissent leurs belles paroles. Les libéraux ont affirmé aux médias que les terres provinciales sont réservées avant tout à la construction domiciliaire, mais leurs gestes révèlent la vérité.

David Peterson a promis que des terres provinciales à Pickering serviront pour ce qui deviendra le plus gros dépotoir du Canada. Ces terres comprennent les eaux d'amont de trois ruisseaux facilement contaminables. Contrevenant aux dispositions de la loi qui régit l'environnement, les libéraux ne tiendront pas de séances publiques où mes électeurs pourraient avoir leur mot à dire.

Voilà ce qui arrive quand les libéraux font des promesses au sujet de l'environnement. Voilà ce qui arrive quand les libéraux font des promesses aux électeurs. Aux prochaines élections, ces derniers vont pouvoir dire ce qu'ils pensent du gouvernement libéral en Ontario.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BASE DE ROCKLIFFE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le gouvernement montre ses vraies couleurs. Le député conservateur de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) avait prédit que la région de la Capitale nationale serait pénalisée d'avoir voté libéral, lors de la dernière campagne électorale. Je ne sais pas si la vengeance politique est douce au coeur des conservateurs, mais leur rêve s'est réalisé.

En effet, le gouvernement vient de fermer 14 bases militaires, dont 9 dans des circonscriptions libérales. Ottawa—Vanier n'a pas été épargnée. La base militaire de Rockliffe sera fermée. Cette fermeture n'aura pas, probablement, des effets aussi néfastes que la fermeture de la base de Summerside à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle a toutefois des conséquences terribles pour les 650 civils et les 1 073 militaires qui sont affectés à la base ou qui en dépendent. De plus, elle occasionnera des pertes annuelles de 2 millions de dollars en traitements et salaires et de 1 million de dollars sous forme de dépenses locales en biens et services.

Les fonctionnaires fédéraux, incluant les forces armées, font maintenant les frais d'un budget régressif, présenté par un gouvernement qui a une soif maladive de vengeance. Il est temps que le gouvernement conservateur cesse de faire du patronage politique sur le dos des citoyens et citoyennes canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET DE L'ONTARIO

FÉLICITATIONS AU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aux termes de l'article 31 du Règlement pour féliciter un ami et un collègue de l'Assemblée législative d'Ontario. Hier, le ministre ontarien des Finances, Robert Nixon, a déposé un budget qui n'avait pas été dévoilé d'avance et qui se traduira par le déficit le moins élevé que la province d'Ontario aura eu depuis 15 ans. Il a réduit le déficit de l'an dernier de 911 millions de dollars et, bien sûr, un déficit moins élevé fera baisser le taux d'inflation.

Ce budget reflète fidèlement le souci et la compassion qui caractérisent la philosophie libérale. Contrairement à son homologue fédéral, le ministre a alloué 13,9 milliards de plus pour les soins de santé et 6 milliards de plus pour les hôpitaux. L'aide sociale est plus élevée de 92 p. 100 par rapport à 1984-1985, dernière année de la dynastie tory en Ontario.

Comparativement à 1988-1989, les dépenses pour l'éducation et le logement sont plus élevées de 6,1 p. 100 et de 28 p. 100 respectivement, ces dernières ayant été majorées de 172 p. 100 depuis le dernier régime tory. Je suggère respectueusement au ministre des Finances (M. Wilson) de communiquer avec son homologue ontarien, Robert Nixon, et de lui demander humblement ses conseils avant de présenter un autre budget fédéral.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES FÊTES DU CANADA

HOMMAGE AU PRÉSIDENT QUÉBÉCOIS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le secrétaire d'État du Canada (M. Weiner) a fait connaître le nom du président provincial pour les Fêtes du Canada au Québec.

J'ai le plaisir d'annoncer, au nom du ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), et député de la circonscription de Sherbrooke (M. Charest), que M. André Viger, de Fleurimont, champion du monde de compétitions en fauteuil roulant, sera notre président.

Par son dévouement au service de la collectivité, cet homme a été honoré par l'Association internationale des jeunes chambres de commerce comme l'un des sept jeunes gens les plus remarquables au monde.

Monsieur le Président, les Canadiens sont fiers de leur champion qui est pour eux un exemple de courage et de détermination. Bravo, et félicitations, André Viger!

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

ON DEMANDE L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES PERSONNES DE TOUTES LES NATIONALITÉS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, on a signalé hier que le député libéral de York-Sud—Weston (M. Nunziata) aurait dit vouloir amener son parti à revoir sa position en matière de multiculturalisme. Il aurait dit que notre politique actuelle en la matière encourage en fait le racisme au Canada en insistant sur les différences ethniques.

Le Canada est né de la reconnaissance et de la mise en valeur d'une vaste diversité culturelle, allant des nations autochtones au riche influx d'immigrants de maintes origines ethniques en passant par les colons français et britanniques. Malheureusement, certains Canadiens bénéficient de plus de possibilités que d'autres. Au lieu de supprimer le multiculturalisme, nous devons renforcer les mesures de lutte contre le racisme et nous assurer que tous les Canadiens ont les mêmes possibilités. La discrimination systémique contre les gens de couleur doit cesser. Il faut établir l'équité obligatoire en matière d'emploi dans les secteurs public et privé. Nous devons combattre le racisme sous toutes ses formes. J'exhorte le gouvernement à créer comme promis un comité permanent qui s'occupe exclusivement du multiculturalisme, de sorte que les parlementaires puissent veiller à ce que soit appliquée la politique en matière de multiculturalisme.

• (1410)

LES SPORTS

HOMMAGE À L'ASSOCIATION DE HOCKEY AMATEUR

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, au nom du gouvernement fédéral, je tiens à féliciter l'Association de hockey amateur pour son leadership et sa persévérance à offir possibilités, défis et joies aux jeunes Canadiens depuis 75 ans. Le programme mis au point par l'association et dirigé par les Murray Costello et Ed O' Doherty et ses ramifications dans tout le pays ont fait que quelque 550 000 joueurs de tous les niveaux ont pu s'adonner au hockey, l'un des passe-temps les plus populaires au Canada. Je souhaite longue vie et prospérité à l'association et à ses bénévoles dévoués.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE EN ROUMANIE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens, pour signaler à la Chambre et aux Canadiens les graves violations des droits de la personne dont est victime à l'heure actuelle la minorité hongroise de Transylvanie, en Roumanie. L'Assemblée générale des Nations Unies a jugé récemment ces atteintes aux droits de la personne tellement terribles, qu'elle a adopté une résolution tendant à s'attaquer au problème.

Des milliers de gens fuient la Roumanie pour se réfugier dans leur pays ancestral, la Hongrie. Cependant, ce petit pays ne peut tout simplement pas faire face à cet énorme afflux de réfugiés. J'exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre un plan d'action, afin d'aider ces réfugiés qui souhaitent s'établir au Canada à le faire. L'initiative en question permettra de préserver notre réputation internationale d'un pays qui accueille les opprimés et notre tradition bien connue d'accepter chez nous des Hongrois comme immigrants.

LE SÉNAT

LE BLOCAGE DE CHÈQUES DE PAYE ET DE PENSION

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, hier, de nombreux réfugiés fuyant les pays où ils font face à des problèmes politiques et économiques ont découvert avec consternation que notre Sénat à majorité libérale avait choisi de bloquer le projet de loi qui aurait donné au gouvernement les moyens de leur verser des chèques leur permettant de se nourrir et de se loger. De nombreux réfugiés parrainés par le gouvernement dépendent totalement de l'argent en question, car ils n'ont aucune autre source de revenu tant qu'ils ne sont pas établis au Canada. Or, au lieu de toucher leur chèque, ils ont reçu une leçon sommaire de politique canadienne. Lorsque le Parti libéral est rejeté par le peuple, il se tourne vers le Sénat non élu, afin de faire sentir sa présence sur le plan politique.

Que fait donc le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) depuis quelques jours alors que ses amis du Sénat menacent d'empêcher le versement des pensions aux anciens combattants et des chèques de paye des membres de la GRC? Face aux difficultés de ces gens, le silence de nos collègues libéraux à la Chambre est tout à fait significatif.

Des voix: Bravo!

M. Wilbee: Ils se rappellent peut-être ce qui s'est passé la dernière fois qu'ils ont demandé aux Canadiens de choisir entre le Sénat et le gouvernement élu démocratiquement, ou peut-être nous confirment-ils ce que beaucoup d'entre nous soupçonnent depuis quelque temps déjà, à savoir qu'au Parti libéral, le pouvoir est détenu, en fait, par un sénateur de la Nouvelle-Écosse.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PORT DE CHURCHILL—LA SUSPENSION DES EXPÉDITIONS DE CÉRÉALES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le 16 mai, les Canadiens ont appris du ministre des Transports (M. Bouchard) qu'il était peu probable qu'on expédie des céréales par le port de Churchill cette année. Cette grossière négligence de l'un des ports d'expédition du Canada est absolument inexcusable. En partant du port de Churchill, qui donne sur la baie d'Hudson, les navires ont 2 000 kilomètres de moins à parcourir pour

Article 31 du Règlement

atteindre l'Europe qu'en passant par la voie maritime du Saint-Laurent.

Dans le *Winnipeg Free Press* du 17 mai, le ministre des Transports a dit du port de Churchill que son exploitation était «très difficile et coûteuse». Le ministre des Transports a mal fait ses recherches. Sinon, il saurait que, en dépit de la brièveté de sa saison de navigation, le port de Churchill est reconnu comme le plus économique au Canada pour le transport des céréales vers l'Europe. Le groupe de travail fédéral-provincial sur les coûts comparatifs du transport des céréales a fourni d'excellentes statistiques qui montrent que, en 1985, il en coûtait 21,06$ de moins pour expédier une tonne de céréales par Churchill que par la voie maritime du Saint-Laurent. A bien des égards, le port de Churchill est l'épine dorsale de l'économie de l'Ouest. Sans ce port, la ville de Churchill serait paralysée et il y aurait des pertes d'emplois non seulement au port, mais dans les chemins de fer du nord du Manitoba et de l'Ouest canadien. En outre, les agriculteurs de l'Ouest perdraient la route maritime la moins chère et la plus courte vers les marchés de l'Europe du Nord.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LES INITIATIVES DE L'INDUSTRIE EN MATIÈRE DE DÉPOLLUTION

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, quand l'industrie pollue, il faut la dénoncer, mais quand cette même industrie prend des initiatives pour protéger l'environnement, il nous faut le souligner. La Société Minéraux Noranda, pour rencontrer les objectifs de diminution de 50 p. 100 des émanations d'anhydride sulfureux, fixés par le gouvernement fédéral pour 1994, a investi récemment des dizaines de millions de dollars dans la création d'une usine de dépollution à Rouyn-Noranda. Cette même société annonçait hier, en conférence de presse, des investissements supplémentaires de l'ordre de 16 millions de dollars, afin que cette nouvelle usine atteigne l'objectif de 70 p. 100 de dépollution d'ici 1995, ce qui représente 20 p. 100 de plus que l'objectif visé par le gouvernement fédéral.

Il s'agit là, monsieur le Président, d'une excellente nouvelle pour la population de Rouyn-Noranda et de l'Abitibi-Témiscamingue tout entière. Voilà concrètement les fruits du leadership et de la détermination du gouvernement fédéral, qui font en sorte que l'industrie participe de plain-pied aux objectifs du gouvernement en matière environnementale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LE REPORTAGE TÉLÉVISÉ DE RADIO-CANADA SUR LA CONNAISSANCE ILLICITE DU CONTENU DU BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vu l'absence du ministre des Finances et du premier ministre, je poserai une question ou deux au vice-premier ministre. Le reportage télévisé de Radio-Canada selon lequel un groupe de personnes de Toronto connaissait le contenu du budget deux jours ouvrables complets avant les millions d'autres contribuables canadiens soulève de nouveau de graves questions de sécurité, d'honnêteté, de justice et de compétence concernant le ministre des Finances. Quand le ministre a annoncé son budget au cours d'une conférence de presse d'urgence, il a dit qu'il se devait d'agir rapidement pour empêcher que des gens ne profitent de leur connaissance illicite du contenu de ce budget. Le reportage de Radio-Canada établit clairement que certaines personnes ont eu deux jours ouvrables complets pour tirer profit de leur connaissance illicite du budget, au détriment des autres contribuables canadiens.

Le vice-premier ministre et, par son entremise, le ministre des finances prétendent-ils toujours que le gouvernement a été victime d'un sabotage ou d'un crime? Quand le ministre des Finances a-t-il appris les allégations concernant cette seconde fuite encore plus grave? En l'absence du ministre des Finances, quelles observations le vice-premier ministre peut-il formuler au sujet de ce reportage de Radio-Canada?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme vous le savez, la GRC enquête sur cette grave affaire. Le commissaire de la GRC m'informe que depuis le début, l'enquête porte aussi sur la situation dont il est question dans ce reportage. Il me dit également que jusqu'à maintenant, rien n'établit qu'on ait tiré profit de la connaissance anticipée du budget. L'enquête se poursuit et il ne conviendrait pas que j'en dise davantage sur cette affaire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, cette affaire concerne non pas la police, mais le Parlement, et je veux que le vice-premier ministre réponde à cette question.

ON DEMANDE QUAND LE RAPPORT DE LA GRC SERA DISPONIBLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): À propos du rapport de la GRC, l'enquête dure maintenant depuis trois semaines. Quand allons-nous avoir ce rapport? Quand connaîtrons-nous enfin les faits et la GRC possède-t-elle les compétences nécessaires pour déterminer si certains ont pu tirer profit des renseignements qui ont été divulgués?

Si je pose des questions au vice-premier ministre, le premier dignitaire de la Chambre aujourd'hui, je m'attends à ce qu'il me réponde. Je suis très sérieux, et il le sait.

M. Clark (Yellowhead): Est-ce que c'est la cause de votre vie?

M. Turner (Vancouver Quadra): Si les mesures de sécurité étaient si strictes, s'il n'y a pas eu négligence, alors pourquoi l'enquête dure-t-elle depuis plus de trois semaines? Pourquoi a-t-il fallu attendre trois semaines avant de porter des accusations? Exactement combien d'exemplaires du budget ont été diffusés afin que le gouvernement et ses amis puissent profiter d'avance. . .

M. Clark (Yellowhead): Vous n'avez pas honte!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que c'est une question très importante qui est devant nous, et je crois qu'il faut regarder les faits tels qu'ils sont et ne pas porter d'accusations. Je pense que la GRC est un corps policier honorable, et lorsque j'ai avisé le très honorable chef de l'opposition qu'il y avait enquête et que, depuis le début, l'enquête incluait les faits auxquels la nouvelle référait hier, monsieur le Président. . . Le Commissaire m'informe, et je crois que c'est une information importante, monsieur le Président, le Commissaire de la GRC m'informe qu'à ce jour, il n'y a pas d'indications que la connaissance prématurée du Budget ait pu apporter quelque avantage que ce soit et entraîner des profits.

• (1420)

[*Traduction*]

ON DEMANDE À QUELLE DATE LE MINISTRE DES FINANCES A APPRIS LES NOUVELLES ALLÉGATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Si c'est le cas, pourquoi n'a-t-on pas informé le Parlement de cette deuxième série d'allégations? Pourquoi la Chambre des communes n'a-t-elle pas été mise au courant de ces nouvelles données?

M. Valcourt: Qu'est-ce que vous feriez sans télévision, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est vous, le gouvernement. Quand est-ce que le ministre des Finances a été avisé de cette deuxième série d'allégations? S'il en a été informé, pourquoi la Chambre, elle, n'a-t-elle pas été mise au courant?

Je voudrais signaler encore une fois au vice-premier ministre qu'il s'agit d'une question parlementaire. Je connais le vice-premier ministre depuis longtemps. Je le vois qui sourit. Il devrait pourtant se rendre compte que la question est très importante et qu'il devrait avoir des réponses à donner.

Je veux que le ministre des Finances revienne à la Chambre pour nous expliquer ce qui se passe.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'aimerais répéter à mon très honorable collègue qu'on n'a pas de leçon à recevoir. On a un corps de police qui existe, qui fait des enquêtes, et le très honorable chef de l'opposition l'a lui-même répété plusieurs fois dans le passé: Il est tout à fait inapproprié de commenter ou d'intervenir de quelque façon que ce soit dans une enquête menée par la GRC.

LA DIVULGATION DES FAITS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre et concerne la fuite des documents budgétaires. J'aimerais demander au vice-premier ministre, compte tenu du fait que le solliciteur général vient d'admettre dans cette Chambre que le gouvernement était au courant de la deuxième fuite du Budget dès le début, comment il peut expliquer aux parlementaires et au peuple canadien qu'ils ont refusé, dans le passé, de dire la vérité et toute la vérité au peuple de notre pays. Pourquoi avoir caché ces faits?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, au cas où mon collègue n'aurait pas bien compris, je vais le répéter encore une fois. Le Commissaire de la GRC m'a informé que dès le début, l'enquête qui est faite par la GRC incluait la situation dont nous faisait part la nouvelle d'hier. Je pense que c'est assez précis.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député peut poser une question supplémentaire.

ON DEMANDE QUAND LE GROUPE DE TORONTO EST ENTRÉ EN POSSESSION DES RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il est clair que le gouvernement ne donne que des réponses évasives. Il a pourtant l'obligation d'être franc et honnête avec le Parlement et avec les Canadiens.

Je pose précisément la question suivante au vice-premier ministre, qui doit être honnête envers la Chambre et les Canadiens.

Quand le gouvernement a-t-il été averti de la seconde fuite, en particulier? Quand le gouvernement a-t-il su qu'un groupe de gens à Toronto avait des renseignements sur le budget?

Le vice-premier ministre pourrait-il aussi dire à la Chambre s'il croit que le gouvernement avait l'obligation d'informer la Chambre dès la découverte de cette seconde fuite?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, nous n'avons à recevoir de leçon d'honnêté d'aucun député ici.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Je répète, car c'est important, que ce ne sont que des allégations. Le commissaire nous a dit que, jusqu'ici, rien ne permet de croire que des gens ont tiré avantage d'informations obtenues à l'avance. C'est clair.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA DEUXIÈME FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Compte tenu des dernières révélations et des réponses que le gouvernement donne aujourd'hui, il y a non seulement outrage au Parlement, mais aussi outrage à la population du Canada.

D'après Radio-Canada, c'est le gouvernement du Canada, et non la GRC, qui a été informé dès que le ministre des Finances a eu vent de la fuite du côté de la chaîne Global. Les 27 et 28 avril, et après la fin de semaine, le gouvernement a toujours laissé entendre qu'il n'y avait eu qu'une seule fuite. Je voudrais maintenant que le vice-premier ministre dise à la population du Canada quand le gouvernement a pris connaissance de la deuxième fuite, et pourquoi il ne lui dit pas la vérité maintenant.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense qu'il faut répéter, et je peux le répéter cent fois s'il le faut, que lorsque des allégations ont été faites, la position du gouvernement a été constante tout le temps!

Des allégations ont été faites. Nous avons déclenché... nous avons demandé à la GRC d'entreprendre des enquêtes immédiates sur toutes les circonstances de cette affaire.

Si, au cours de cette enquête d'autres faits sont allégués quelque part, sont référés à la GRC, qui mène son enquête... et, lorsque l'enquête sera terminée, si jamais des accusations sont portées ou quoi que ce soit d'autre, les faits seront connus publiquement, et nous n'avons rien à cacher, monsieur le Président, absolument pas!

[*Traduction*]

ON DEMANDE POURQUOI LES RENSEIGNEMENTS N'ONT PAS ÉTÉ COMMUNIQUÉS AU PARLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, quelle prouesse de la part du gouvernement. Le premier ministre n'est pas ici. Le ministre des Finances non plus. Celui qui devrait répondre à ces questions et qui en a la responsabilité est le vice-premier ministre du Canada, et il ne bouge pas. Au lieu de sourire au sujet de cette question fondamentale de l'intégrité, le vice-premier ministre devrait nous dire quand le gouvernement a été informé. Était-ce dans la soirée de la fuite rapportée par Global? Si oui, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait ce qu'il aurait dû faire lorsqu'il a parlé de la première fuite au Parlement? Pourquoi n'a-t-il pas dit toute la vérité et ne nous en a-t-il pas informés? Pourquoi s'en est-il abstenu?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, nous avons encore devant nous un beau cas d'hypocrisie. Si le gouvernement voulait intervenir dans une enquête menée par la GRC, on nous accuserait d'intervenir. Parce que là, nous faisons ce que nous devons faire comme gouvernement, soit laisser un corps policier honorable faire son enquête et attendre les résultats, et on voudrait que le gouvernement intervienne. Je n'en n'ai pas l'intention, monsieur le Président, je vais laisser la GRC faire son travail.

[*Traduction*]

ON ALLÈGUE QUE LE PARLEMENT A ÉTÉ INDUIT EN ERREUR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il y a des limites à ce qu'on peut se permettre au Parlement. Le gouvernement est en train de tromper délibérément la Chambre et la population du Canada.

Des voix: Règlement.

Des voix: Dehors!

M. le Président: Je cède la parole au député de Cape Breton—Richmond-Est.

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS AU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre, qui s'est démené pour tenter d'expliquer au Parlement et aux Canadiens ce qui s'est produit après la présumée fuite concernant le budget.

Je voudrais demander au ministre de la Justice d'expliquer à la Chambre pourquoi lui et le ministre des Finances sont venus à la Chambre et ont déclaré que si le document avait été rendu public à la télévision au cours d'une conférence de presse, c'était du fait que le réseau de télévision Global en avait pris connaissance avant tout le monde. Pourquoi le ministre de la Justice ne saisit-il pas maintenant l'occasion pour informer la Chambre qu'il y a eu en fait une deuxième fuite?

Le ministre aura-t-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre qu'il y a effectivement eu une deuxième fuite, que le gouvernement en était au courant et qu'il a délibérément induit la Chambre des communes en erreur?

Des voix: Règlement!

• (1430)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me demande si mon collègue d'en face aurait le culot de nommer une personne qui aurait délibérément induit la Chambre en erreur.

M. Nunziata: Doug Lewis.

M. Turner (Vancouver Quadra): Tout le gouvernement en entier.

M. Lewis: Au lieu d'être imprécis en disant: «le gouvernement».

M. Nunziata: Doug Lewis.

M. le Président: Si les députés veulent discuter de cette affaire, ils pourront le faire plus tard. Le ministre répondra à la question.

M. Lewis: Monsieur le Président, immédiatement après la découverte d'une fuite au sujet du budget, on a demandé à la GRC de mener une enquête criminelle. C'est elle qui a été chargée de toute l'enquête, quel que soit le nombre de fuites.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: L'intrigue se complique. Il est évident pour tous les Canadiens que le gouvernement était parfaitement au courant d'un certain nombre de fuites, mais qu'il a refusé d'en informer le Parlement.

LA DEUXIÈME FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES—LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que le ministre des Finances a répété plusieurs fois à la Chambre que le réseau Global était à l'origine de la fuite, pourquoi a-t-il refusé de dire au Parlement qu'il y avait une deuxième fuite? Pourquoi continuez-vous d'induire la Chambre en erreur?

Des voix: Règlement!

M. Dingwall: Pourquoi?

M. le Président: Le ministre.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que lorsque ces incidents malheureux sont arrivés, il y a quelques semaines, le gouvernement a agi de façon responsable. Nous avons appris, tout comme vous, les faits tels qu'ils sont arrivés, et nous avons demandé à ce moment-là une enquête complète, entière, de la part de la GRC, et pour toute allégation sur d'autres faits—même si vous étiez au courant—vous devez faire comme tout Canadien: vous rendre à la GRC et l'en informer.

Je crois qu'il est de la responsabilité d'un membre du Parlement de respecter le travail qui est fait par le corps policier. La GRC nous dira les conclusions de leur enquête.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT DE LA GRC SOIT RENDU PUBLIC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Depuis les fuites, certaines allusions ont été faites à un rapport et à une enquête de la GRC. Il est évident que dans cette affaire, le gouvernement est en situation de conflit d'intérêts car il a sa propre version des faits et veut la faire corroborer par le rapport de la GRC.

Par conséquent, je demande au solliciteur général de clarifier la situation en acceptant finalement que ce rapport, qui a été cité sélectivement par des ministériels, soit rendu public aujourd'hui, ce qui nous aiderait à nous faire une idée juste de son contenu et des responsables.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la question de mon collègue, considérant qu'il est un ancien solliciteur général et qu'il connaît la responsabilité rattachée à cette fonction, et le devoir, et du solliciteur général et des membres de cette Chambre, de respecter les enquêtes qui sont faites indépendamment par la GRC, et tous les solliciteurs généraux, je crois, qui se sont succédé dans ce travail, doivent respecter cette consigne, laisser la GRC faire son travail.

[*Traduction*]

M. Kaplan: Monsieur le Président, loin de moi l'idée de laisser entendre que la GRC était partiale ou. . .

M. Hawkes: Vous l'avez fait. C'est ce que vous avez dit.

M. Kaplan: . . .avait un parti pris avant de mener son enquête. Je crois que la GRC a produit un rapport impartial.

Questions orales

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT DE LA GRC SOIT RENDU PUBLIC AUJOURD'HUI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): La gendarmerie a fait un rapport au gouvernement, dont nous avons reçu quelques détails. Ce que je demande maintenant, c'est que le rapport, dans son entier, soit rendu public et que ce soit rendu public aujourd'hui.

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je le répète encore une fois. Mon collègue, qui est un ancien solliciteur général, doit savoir que lorsqu'un corps policier fait une enquête, il ne dépose pas des rapports où que ce soit pendant que l'enquête se poursuit. Un avocat, un solliciteur général, doit savoir cela. C'est tellement simple! Tout le monde sait cela. On n'intervient pas à l'intérieur d'une enquête. Voyons, cela n'a pas de sens!

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT A APPRIS LA DEUXIÈME FUITE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'adresse moi aussi ma question au vice-premier ministre. Compte tenu du fait que la fuite concernant le budget constitue une affaire grave, en ce sens que quelques privilégiés ont eu accès à des renseignements avant la population du Canada, je voudrais simplement savoir ceci: quand le gouvernement a-t-il été mis au courant de la deuxième fuite et pourquoi n'en a-t-il pas immédiatement informé le Parlement?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, peut-être que mon collègue était absent tout à l'heure au moment où j'ai répondu à cette question. Le Commissaire, monsieur le Président. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Blais: Cette question-là, on y a répondu, monsieur le Président, et je peux le répéter encore une fois: Le Commissaire de la GRC m'a informé que dès le début, l'enquête incluait la situation à laquelle on a référé hier dans la nouvelle, et nous devons laisser la GRC faire son travail. Et vous devriez écouter, vous devriez respecter le travail qui est fait par la GRC!

[*Traduction*]

LA RÉALISATION DE PROFITS INDUS—LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le solliciteur général se cache derrière la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Il soutient qu'il ne peut pas dire le quand et le pourquoi parce que la GRC fait une enquête, mais il a déjà déclaré à la Chambre que la GRC avait déterminé que personne n'avait réalisé de profits indus. Comment peut-il, d'une part, déclarer que personne n'a réalisé de profits indus et, d'autre part, soutenir qu'il ne peut pas dire à la Chambre quand la GRC a découvert la deuxième fuite et pourquoi elle ne veut pas nous le dire?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que le point soulevé par mon collègue est important. Et c'est d'ailleurs pourquoi le Commissaire m'a informé, justement, qu'il est important de rassurer les Canadiens sur le fait qu'aucun profit n'avait découlé de la fuite du Budget. Et je pense que c'est important qu'à ce jour on n'ait identifié aucun profit qui a été fait. C'est pour cela que le Commissaire de la GRC m'en a informé.

[*Traduction*]

LA CONNAISSANCE QU'AVAIT LE MINISTRE DES FINANCES DES FUITES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, mes questions s'adressent au vice-premier ministre. Le gouvernement se sert de la GRC pour dissimuler un problème parlementaire. Ce que le solliciteur général et le ministre de la Justice nous ont donné sont des passages choisis du rapport d'enquête de la GRC. Dans le cas qui nous intéresse, nous voulons que le rapport intégral de cette enquête soit publié dès maintenant. Étant donné que le ministre de la Justice a admis à la Chambre qu'il aurait pu y avoir d'autres fuites, nous voulons savoir quand il en a eu vent, quand il en a informé le premier ministre et pourquoi le Parlement n'en a pas été avisé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, d'après la question de mon collègue, je présume qu'il ne s'oppose pas à la tenue d'une enquête par la GRC. Si c'est bien le cas, il devrait laisser la GRC faire son travail. Il serait inopportun de tirer des conclusions ou de communiquer des informations choisies. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est ce que vous avez fait.

M. Mazankowski: . . .relatives à l'enquête en cours.

M. Tobin: Qui fait enquête sur le ministre des Finances?

M. Mazankowski: Je rappelle au très honorable chef de l'opposition qu'il serait inopportun pour lui ou pour n'importe qui d'autre de tirer des conclusions avant que l'enquête ne soit terminée.

ON DEMANDE QUE LE VICE-PREMIER MINISTRE FASSE RAPPORT AU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je signale au vice-premier ministre, avec tout le respect dû à son rang, que nous tirons des conclusions parce qu'il refuse de parler franchement à la Chambre des communes. Je lui répète que cette question ne relève pas uniquement de la police, mais aussi du Parlement, en raison des conséquences budgétaires, des risques d'injustice et de la possibilité de profits indus par suite des fuites; je voudrais que le vice-premier ministre fasse un rapport au premier ministre et qu'il en parle à la Chambre des communes. Voilà ce que je voudrais.

Des voix: Bravo!

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les commentaires du député sont très injustes. Le solliciteur général a donné les informations demandées à la Chambre. Il a expliqué que la GRC l'avait tenu au courant et il a révélé ces informations. Il n'est pas du tout acceptable de tirer des conclusions avant que l'enquête ne soit terminée. Laissez la GRC faire son travail.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES TRANSPORTS

LE SERVICE FERROVIAIRE—LA VALLÉE DU FLEUVE SAINT-JEAN

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre des Transports au sujet du transport ferroviaire des marchandises au Nouveau-Brunswick. Nous croyons comprendre que l'Office national des transports a approuvé l'abandon des embranchements du Canadien Pacifique dans la vallée du fleuve Saint-Jean par suite de l'endommagement de ponts ces dernières années à Woodstock et Perth-Andover. Le fait est que le seul embranchement restant passe par la ville de Fredericton et emprunte le pont du Canadien National à Fredericton.

Voici ma question: Le ministre des Transports va-t-il demander à l'Office national des transports d'effectuer une étude de l'avenir du service ferroviaire dans la vallée du fleuve Saint-Jean, et reconsidérer notamment l'approbation de l'abandon des embranchements du CP, et, dans le contexte également, de toute demande d'abandon de la desserte de Fredericton que déposera le CN à l'avenir?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'ONT a approuvé l'abandon de l'embranchement du CP dans la vallée du fleuve Saint-Jean. Mon honorable collègue devrait savoir que les gens qui s'y opposent peuvent en appeler de la décision de l'ONT. Nous devons simplement nous en remettre à cette décision. À ce propos, le CN n'a nullement l'intention d'abandonner le pont utilisé par le CP à Fredericton. Il pourrait servir au transport ferroviaire.

[*Français*]

LA FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT DE LA GRC SOIT RENDU PUBLIC AUJOURD'HUI

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui vient de nous dire, en réponse au chef de l'opposition, si j'ai bien compris, qu'il était inapproprié de conclure quoi que ce soit avant que l'enquête de la GRC ne soit terminée. Or, monsieur le Président, le solliciteur général vient de nous dire que, de l'avis du Commissaire de la GRC, personne n'a profité d'informations privilégiées obtenues avant la présentation du Budget. Or, si le solliciteur général peut se permettre de faire

une telle conclusion en cette Chambre, est-ce que cela veut dire que l'enquête du Commissaire est terminée? Et si l'enquête est terminée, pourquoi n'avons-nous pas un rapport aujourd'hui en cette Chambre?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Je pense, monsieur le Président, que le député de Papineau—Saint-Michel a relativement bien compris ce qu'on lui a dit. Effectivement, les faits qui ont été rapportés sont relativement exacts, sauf qu'effectivement c'est encore sous enquête et que c'est entre les mains de la GRC. A cet effet, monsieur le Président, on a parlé de certaines citations tout à l'heure, et j'aimerais peut-être citer le très honorable chef de l'opposition lui-même qui disait, et c'est rapporté ici dans le *Toronto Star* du 22 février 1987, qu'il imposait des règles de conduite à ses propres députés à ce moment-là, monsieur le Président. . .

ON INSISTE AUPRÈS DU MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. S'il admet que l'enquête n'est pas complétée, comment peut-il, en cette Chambre, nous dire que personne n'a profité d'informations privilégiées du Budget? Le solliciteur général ne peut pas, sélectivement, prendre une partie seulement de ce que lui dit le Commissaire de la Gendarmerie Royale du Canada, et s'il veut être juste et honnête envers cette Chambre, est-ce que le ministre aura le courage de déposer immédiatement à la Chambre le rapport complet qu'il a reçu, à ce jour, de la Gendarmerie royale?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je n'ai pas de leçon de courage à recevoir du député non plus. Notre gouvernement a agi de façon correcte dans toute cette affaire, et je n'ai pas de leçon à recevoir. Ce que j'ai mentionné, c'est très important que je le rappelle au député, c'est qu'à ce jour, le Commissaire a jugé bon de m'informer qu'à ce jour, il n'y a pas d'indication que la connaissance prématurée du Budget aurait entraîné des profits. C'était une attitude responsable de la part du Commissaire de la GRC de m'en informer et j'en informe immédiatement la Chambre.

[*Traduction*]

LA CONNAISSANCE QU'AVAIT LE GOUVERNEMENT DE LA DEUXIÈME FUITE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, maintenant que le vice-premier ministre a décidé de répondre aux questions, je voudrais dire que la GRC va faire face à ses responsabilités, nous n'en doutons pas. Nous voulons que le gouvernement du Canada fasse de même. C'est cela qui importe!

Je voudrais poser la question suivante au vice-premier ministre: étant donné que le ministre des Finances, le ministre de la Justice et le premier ministre lui-même n'ont fait allusion qu'à une seule fuite concernant le budget et qu'on a révélé maintenant, sans que le gouvernemnt ne le démente, qu'il y a eu une autre fuite, le vice-premier ministre va-t-il finalement dire à la Chambre la vérité sur cette question et nous indiquer quand il en a eu connaissance?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le chef du NPD veut que la GRC fasse son travail, il ne devrait pas essayer de s'immiscer dans cette affaire et il ne devrait pas nous le demander non plus.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je dis encore une fois que le gouvernement du Canada utilise le Règlement du Parlement pour déguiser la vérité au lieu de la révéler et il essaye délibérément d'induire en erreur les Canadiens minute après minute, ici à la Chambre des communes.

LA CONNAISSANCE QUE LE MINISTRE DES FINANCES AVAIT DE LA DEUXIÈME FUITE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je veux poser la question suivante au vice-premier ministre: si, comme on l'a prétendu récemment, le gouvernement veut être honnête et loyal envers les Canadiens et puisque nous remarquons maintenant que d'après une dépêche une fuite existait 48 heures avant que le budget ne soit présenté au Parlement du Canada, quand le gouvernement et en particulier le ministre des Finances ont-ils eu connaissance de cette fuite et pourquoi n'en ont-ils pas parlé aux Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je trouve un peu regrettable que le chef du Nouveau parti démocratique tente de faire de la petite politique avec une chose aussi importante. Lorsque le gouvernement a confié, dès le début, une enquête importante sur ce qui est arrivé au Budget, à la fin du mois d'avril, on a demandé à la GRC de faire enquête, et nous devons la laisser faire son enquête, et je pense que si on a été informé par la GRC qu'il n'y avait personne, à ce jour, qui n'avait profité. . . C'est ce qui a été mentionné. On n'a aucune information à l'effet que personne n'en avait profité. Et je pense que c'est important de rassurer les Canadiens.

[*Traduction*]

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le solliciteur général voudrait laisser croire aux Canadiens que ce débat porte sur la confiance ou la non-confiance de l'opposition dans la GRC. Ce n'est pas le jugement de la GRC que nous mettons en doute aujourd'hui. Le fait est que, le 26 avril, le ministre des Finances du Canada a pris une mesure extraordinaire en diffusant son budget lors d'une conférence de presse dans la soirée.

Le 27 avril, le ministre est venu expliquer cette mesure à la Chambre en disant qu'il y a avait eu une seule fuite au réseau de télévision Global.

Monsieur le Président, nous savons aujourd'hui qu'il n'y a pas eu seulement une fuite. Ma question au leader du gouvernement à la Chambre et ministre de la Justice, qui a déjà été posée aujourd'hui mais qui est restée sans réponse, est la suivante: quand le ministre des Finances a-t-il appris qu'il y avait eu d'autres fuites? Le savait-il quand il a expliqué à la Chambre qu'il a pris cette mesure à cause d'une seule fuite au réseau Global? Le ministre des Finances a-t-il trompé la Chambre des communes?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, lorsque le réseau de télévision Global a annoncé qu'il y avait eu une fuite concernant le budget, nous avons demandé à la GRC de faire enquête. Cette enquête est en cours.

ON ALLÈGUE QUE LA CHAMBRE DES COMMUNES A ÉTÉ INDUITE EN ERREUR

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre de la Justice n'a pas répondu à la question, qui est pourtant très simple. Ce que les Canadiens et nous voulons savoir, c'est si le ministre des Finances, qui, le 27 avril et les jours suivants, a répété à maintes reprises au Parlement qu'il s'agissait d'une seule fuite au réseau Global, était à ce moment-là au courant d'une deuxième fuite à Toronto et d'autres fuites ailleurs. Pourquoi le ministre des Finances du Canada, le premier ministre et même le ministre de la Justice ont-ils trompé délibérément la Chambre des communes et les Canadiens?

• (1450)

M. le Président: À l'ordre. Le député sait qu'il est interdit de porter ce genre d'accusation.

Des voix: Est-ce vrai ou non?

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai essayé, je crois, de faire mon possible pour qu'il y ait une série de questions efficaces et scrutatrices. Le gouvernement a donné des réponses à ces questions. Il ne m'appartient pas de les juger. Le député sait certainement qu'il est interdit de dire que quelqu'un à la Chambre trompe délibérément la Chambre. C'est une accusation très grave, et j'espère que le député se rétractera. Le député a la parole.

M. Tobin: Monsieur le Président, je ne peux pas me rétracter.

M. le Président: À l'ordre. Peut-être que nous pourrions donner la parole à un autre député, du moins pour l'instant. Le député de Mississauga-Est.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PRIVATISATION—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de Postes Canada, je pose ma question au vice-premier ministre.

Lors d'audiences tenues mardi, les députés ont appris que des travailleurs de Postes Canada étaient systématiquement harcelés par leurs supérieurs. On a parlé d'abus contre des travailleurs blessés, des femmes enceintes ou des handicapés.

On a dit à beaucoup que ces mesures punitives étaient le résultat de directives de la haute administration visant à préparer la société pour la privatisation.

Voici ma question, monsieur le Président: quelle est exactement la politique du gouvernement en ce qui concerne Postes Canada et est-ce qu'il encourage et approuve ces tactiques pour améliorer les possibilités de privatisation de la société?

Des voix: Bravo!

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, le ministre responsable de Postes Canada est en voyage officiel aujourd'hui. Je vais prendre note de la question et je m'assurerai qu'il est mis au courant.

Mme Copps: Eh, soyez sérieux!

M. le Président: Question supplémentaire.

Questions orales

LE HARCÈLEMENT DES EMPLOYÉS

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Je félicite les députés d'en face, ils sont d'habiles manoeuvriers.

Ma question supplémentaire. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Guarnieri: . . .hier, le ministre. . .

M. le Président: Je sais que le bagage littéraire des députés est impressionnant mais. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: . . .la députée pourrait peut-être finir sa question.

Mme Guarnieri: Je retire ce que j'ai dit, ils ne sont pas habiles.

Des voix: Bravo!

Mme Guarnieri: Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Hier, le ministre responsable de Postes Canada disait qu'il y avait une enquête au centre principal d'acheminement postal et il a refusé de s'engager à protéger les travailleurs qui viendraient témoigner aux audiences du groupe de travail.

Des témoins se sont déjà plaints de manoeuvres d'intimidation en raison de leur rôle aux audiences. Le gouvernement est-il prêt à déclarer qu'il ne tolérera pas ce harcèlement et à garantir que le ministre interviendra personnellement au nom des victimes?

Des voix: Bravo!

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, puis-je dire que si j'avais été averti de la question j'aurais été heureux de fournir une réponse. Je n'ai pas été prévenu.

Une voix: Envoyez la réponse par le courrier.

M. le Président: Le député de Nickel Belt.

Une voix: On vous enverra un avis écrit demain.

M. le Président: Je suis sûr que les députés voudront bien montrer suffisamment de courtoisie pour entendre le député de Nickel Belt.

LE BUDGET

LA CONNAISSANCE QU'AVAIT LE GOUVERNEMENT DE LA DEUXIÈME FUITE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je veux reparler de ce qui ressemble à une scène sortie d'un roman d'Orwell, l'affaire de la fuite budgétaire.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je tiens à lui dire, Monsieur le Président, que nous n'avions pas vu pareil comportement de la part du gouvernement depuis l'affaire Sinclair Stevens. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Rodriguez: Je veux poser la question suivante au vice-premier ministre. Je voudrais savoir si le gouvernement était au courant que d'autres fuites avaient eu lieu avant celle dont le réseau Global a parlé quand le ministre des Finances est intervenu à la Chambre, à 17 h 40 le 27 avril 1989, pour prononcer son exposé budgétaire?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que la réponse a déjà été donnée au préalable et je suis même un peu surpris de savoir qu'il puisse se rappeler le moment où cela a été fait parce que je pense qu'il n'y a aucun député de son parti qui a daigné rester à la Chambre pour l'écouter à ce moment-là.

Monsieur le Président, je pense que nous avons à ce moment-là agi de façon responsable et que nous devons laisser la GRC, qui enquête depuis lors sur cet événement, faire son travail.

[*Traduction*]

LE REFUS DU MINISTRE DE RÉPONDRE À UNE QUESTION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, les Canadiens savent maintenant que le ministre refuse de répondre à une question directe et simple.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Mais je vais lui donner encore une chance de jouer franc jeu avec les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: D'après les documents datant du moment où l'exposé budgétaire a été lu à la Chambre, le gouvernement savait-il qu'il y avait eu une autre fuite? Oui ou non?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, même si le député monte le ton avec moi, cela ne changera pas la réponse. Elle a déjà été donnée, claire, nette et précise. La GRC enquête là-dessus. Nous l'avons demandé, et nous devons la laisser travailler, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE UNE COMMISSION ROYALE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a deux jours, mes collègues et moi écoutions avec horreur des témoins se plaindre, dans une audience chargée d'émotions, les yeux baignés de larmes et la voix étreinte par l'émotion, du harcèlement sexuel, de la corruption et du népotisme qui sévissent à la Société des postes. Ils avaient profondément souffert dans leur dignité. Les gens de l'autre côté de la Chambre doivent se rendre compte que ce sont des Canadiens qui sont ainsi traités. Ce sont des membres de notre société. Comment le gouvernement peut-il tolérer une telle situation sans convoquer une commission royale d'enquête?

Des voix: Bravo!

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, cette question a déjà été posée hier et le ministre y a répondu. Je lui dirai qu'elle a encore été posée aujourd'hui.

LA SITUATION DES EMPLOYÉS—L'ENQUÊTE INTERNE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Je me rends compte que le ministre est absent, c'est pourquoi j'ai posé ma question au vice-premier ministre.

Une voix: Il ne répond pas aujourd'hui.

M. Pickard: Laisser les Canadiens souffrir n'est pas une réponse raisonnable pour la Chambre. Dire qu'on ne peut pas intervenir dans les affaires d'une société d'État qui maltraite les gens n'en est pas une non plus.

• (1500)

Des voix: Bravo!

M. Pickard: L'enquête en cours. . .

M. le Président: Le député voudrait-il poser sa question?

M. Clark (Yellowhead): Accouchez!

M. Pickard: L'enquête interne en cours équivaut à demander à une personne accusée de vol. . .

Une voix: Posez votre question.

Des voix: La question.

M. le Président: Je demanderais au député de bien vouloir poser sa question.

M. Pickard: Le ministre doit instituer une enquête royale. Quand le gouvernement l'ordonnera-t-il?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, le ministre responsable de la Société des postes a déclaré, hier, qu'on faisait enquête sur cette question.

Mme Copps: Encore une enquête de la GRC.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à propos de réponses qu'ont fournies ici aujourd'hui des ministres et plus particulièrement le solliciteur général.

M. Clark (Yellowhead): Où voulez-vous en venir?

M. Broadbent: On se pose de sérieuses questions de ce côté-ci de la Chambre sur la date et l'heure et surtout sur la connaissance que le gouvernement fédéral avait d'une autre fuite budgétaire dont on a parlé hier soir au journal télévisé du réseau anglais de Radio-Canada.

À notre avis, les réponses qu'on nous a fournies ici ont induit la Chambre en erreur à l'égard de ce que le gouvernement savait au juste de cette importante affaire. En effet, le solliciteur général a dit tout d'abord qu'il ne pouvait pas parler d'une enquête que mène la GRC à l'heure actuelle. Puis, il a fait très clairement allusion à une autre partie de l'enquête lorsqu'il a dit que d'après l'information qu'il avait reçue de la GRC, il n'y avait pas eu dans cette affaire de recherche du profit.

Premièrement, le gouvernement fédéral a le devoir de répondre franchement aux questions concernant le moment où on l'a informé des fuites du budget. Lors de la présentation du budget, il a parlé d'une seule fuite.

Deuxièmement, le solliciteur général manque à son devoir et porte atteinte à nos droits de députés lorsqu'il prétend ne pas pouvoir parler du rapport de la GRC tout en en citant des passages.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'appuie la question de privilège. .

M. Clark (Yellowhead): Quelle est la question de privilège?

M. Turner (Vancouver Quadra): . . .soulevée par le député d'Oshawa. Si vous arrivez à la conclusion qu'elle est fondée, je serai tout disposé à en parler plus amplement.

Cette question intéresse le Parlement et ne doit pas faire l'objet d'une opération de camouflage de la GRC pour le compte du gouvernement. En outre, les réponses fournies aujourd'hui sont tellement contradictoires qu'elles reviennent à un mépris de l'autorité du Parlement. Si vous jugez que la question est fondée, c'est avec plaisir que j'appuierai cette démarche, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, plaçons les choses dans leur contexte.

Des voix: En effet.

M. Mazankowski: Le fait est que l'opposition fonde ses questions sur des renseignements contenus dans un reportage de Radio-Canada selon lequel des employés d'une société canadienne non identifiée connaissaient des détails du Budget. Toute la période des questions a été basée sur cette allégation.

La GRC enquête sur cette allégation et sur d'autres.

Mme Copps: Il y en a d'autres?

M. Mazankowski: Pourquoi le chef de l'opposition tente-t-il d'intervenir dans l'enquête? Il doit savoir que ce n'est pas correct.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai écouté attentivement les remarques du chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent) que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a fait siennes. Elles sont à l'origine de la question de privilège.

La période des questions s'est déroulée à un rythme endiablé et les députés ont posé beaucoup de questions. Manifestement, il y en a qui ne sont pas satisfaits des réponses. Cela arrive souvent à la Chambre. L'affaire soulevée est sérieuse et je n'ai pas l'intention de la commenter. Le grief et la plainte sont peut-être fondés, mais je dois dire que, strictement parlant, ce n'est pas une question de privilège. C'est ma décision.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, si les réponses que le solliciteur général (M. Blais) a données aujourd'hui. . .

M. Clark (Yellowhead): Pas vrai.

M. Murphy: Il a cité sans arrêt les documents de la GRC. . .

M. Clark (Yellowhead): Pas vrai.

M. Murphy: Et d'après l'alinéa 2 du commentaire 327 de Beauchesne,

> Il est admis que le document cité doit être déposé sur le Bureau s'il peut l'être sans préjudice de l'intérêt public.

M. Lapierre: C'était dans un dossier rouge.

M. Murphy: Et ensuite à l'alinéa 5. . .

M. Clark (Yellowhead): Il n'a pas été cité de document.

Mme Copps: Comment le savez-vous? L'Avez-vous vu?

M. Murphy: C'est Beauchesne si vous voulez le savoir. Il y en a parmi vous qui ne connaissent pas la matière des rappels au Règlement.

M. le Président: Je signale aux députés que le député de Churchill (M. Murphy), le whip du Nouveau Parti démocratique, fait un exposé parfaitement valable et cite des textes pour assister la présidence. J'espère que les députés voudront bien entendre son exposé.

M. Murphy: L'alinéa 5 dit:

> L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat. Admettre son existence ou donner lecture de l'adresse ou de la formule de salutation ce n'est pas le citer.

Mais le solliciteur général a mentionné expressément et utilisé ce document. . .

M. Clark (Yellowhead): Pas vrai. Vous avez mal compris.

M. Murphy: . . .pour essayer d'influencer le débat de la Chambre des communes. Il n'est pas nécessaire qu'il en lise des passages, mais il faut qu'il le cite et s'en serve pour influencer le débat. Ce qui est certain, c'est qu'il utilisait le rapport de la GRC pour faire voir un certain point de vue et j'estime que suivant nos règles, il est tenu de déposer ce document.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je n'ai jamais vu pire exemple d'irresponsabilité que cet après-midi. Je n'ai pas l'expérience de plusieurs députés dans cette Chambre, mais j'ai une expérience de respect pour la Chambre et de responsabilité envers. . . Oui! Justement, c'est un exemple de responsabilité que tous les membres de cette Chambre devraient avoir, monsieur le Président, envers le mandat qu'on a, lorsqu'on est ministre de la Couronne.

Je n'ai jamais cité que je me référais «spécifiquement» à un document. J'avais une note pour m'aider à répondre à la question et j'ai cité simplement que j'avais été informé par la GRC. Je n'ai pas référé à un document «spécifique».

Je trouve que. . . Je ne sais pas à quoi il fait allusion. On pourra regarder les bleus, monsieur le Président, de ce qui a été «spécifiquement» dit. Je n'ai absolument rien à cacher. J'ai simplement référé et transmis ce qui m'avait été informé par le Commissaire de la GRC.

[*Traduction*]

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, dans le feu du débat qui a eu lieu pendant la période des questions, le chef du NPD a accusé le vice-premier ministre (M. Mazankowski) d'induire délibérément la Chambre en erreur, et je sais qu'il tiendra à retirer ses paroles.

M. le Président: Cela pourrait constituer un rappel distinct, mais je m'occupe en ce moment du rappel au Règlement du député de Churchill (M. Murphy).

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, il a été établi que le ministre concerné a dit en Chambre que selon le rapport de la GRC, personne n'aurait profité financièrement des renseignements qui avaient fait l'objet de fuite. Le ministre s'est inspiré des renseignements qu'il a reçus pour informer la Chambre.

Or ce qui a été soutenu par mon collègue et plus tôt durant la période des questions, c'est qu'une fois que le ministre a mentionné ce rapport en Chambre, que dès lors qu'il a dit qu'on lui a affirmé que personne n'avait profité de la fuite, selon l'interprétation que donne Beauchesne du Règlement, il a révélé qu'il avait des renseignements et nous voulons que ces renseignements soient déposés en Chambre.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, encore une fois durant la période des questions, le solliciteur général (M. Blais) a tiré une conclusion. Il a conclu que personne n'en avait profité. Il doit être parvenu à cette conclusion grâce à des renseignements que la Gendarmerie royale du Canada lui a communiqués personnellement. S'il a été franc avec la Chambre au cours de la période des questions, c'est qu'il possède des renseignements qui l'ont amené à conclure que personne n'en avait profité. Alors, comment le solliciteur général (M. Blais) peut-il dire à la Chambre que l'enquête se poursuit tout en lui déclarant sans équivoque et catégoriquement que personne n'en a profité? Ou bien la GRC l'en a informé par écrit ou verbalement, ou bien le ministre induit sciemment la Chambre en erreur.

• (1510)

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le ministre, si j'ai bien compris ce qu'il a dit, a déclaré sans équivoque qu'il ne citait pas un document, qu'il ne faisait allusion à aucun document. Nous avons déjà eu des cas semblables, et je l'ai signalé au député. J'examinerai soigneusement les échanges qui ont eu lieu et j'en ferai rapport à la Chambre. À moins que le ministre ne juge nécessaire de discuter encore de l'affaire. . .

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'on dise que j'avais induit la Chambre en erreur. Je ne peux pas tolérer qu'on dise de moi que j'ai induit la Chambre en erreur. Jamais, monsieur le Président! J'avais voulu. . .

[*Traduction*]

M. Nunziata: Vous êtes en conflit d'intérêts. Vous êtes fonctionnaire de l'ordre judiciaire et vous devriez oublier

que vous êtes conservateur et vous conduire en solliciteur général.

M. Clark (Yellowhead): Sortez du ruisseau!

M. Nunziata: Retourne à la faculté de droit, Joe. Fais des études de droit potables et tu pourras parler de principes juridiques.

M. le Président: Je pense qu'il est temps de passer à une autre question.

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI—LES PROPOS NÉGATIFS À L'ENDROIT DES FEMMES

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'interviens à la première occasion pour invoquer le Règlement à la suite des délibération d'hier aux termes de l'article 31 du Règlement. À la page 1840 du hansard, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), peut-être sans le vouloir mais quand même de façon injuste, a déformé mon opinion sur l'égalité des femmes. Le très honorable député a déclaré, et je cite ses paroles publiées à la page 1840 du hansard:

> Ces députés conservateurs disaient que, et je cite le député de Hamilton—Wentworth, «Les femmes ne sont pas ambitieuses».

Je voudrais rétablir les faits. Le très honorable député sait fort bien que je ne dirais jamais de telles choses, qu'elles ne m'effleureraient jamais l'esprit. Il sait que j'ai lutté pendant des années pour l'égalité des femmes. D'ailleurs un député dont la circonscription électorale est contigüe à celles de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), de la députée de Hamilton Mountain (M^me^ Phinney), de la députée de Lincoln (M^me^ Martin) et du comté de la députée provinciale de Wentworth-Est, M^me^ Shirley Collins, sans parler de la municipalité du maire de Glanford, Helen Bell, devrait savoir que les femmes sont ambitieuses et réussissent bien.

M. le Président: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. Le député a clairement fait valoir son point.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vous signalerai que le député a parfaitement raison de protester. Hier, juste avant la déclaration que j'ai faite aux termes de l'article 31 du Règlement, le député est intervenu sur un autre sujet. Par mégarde, j'ai fait allusion à sa personne au moment où je voulais citer deux autres députés, et je lui présente mes excuses. Je ne voulais pas lui faire du tort.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le très honorable député.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, vous serez heureux d'apprendre que je vais changer le sujet. Je voudrais demander, étant donné que c'est jeudi et que c'est le temps de savoir ce que le gouvernement nous réserve pour la semaine à venir, au leader de la Chambre de nous donner le menu quotidien et celui de la prochaine semaine. . .

Mme Copps: . . .et des digestifs!

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous poursuivrons le débat sur le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt. Il se pourrait que nous accusions un certain retard, mais tout porte à croire que la Chambre mettra fin à ce débat aujourd'hui-même. À la fin du débat, quand le vote sur appel nominal sera demandé, il a été convenu de reporter le vote à 18 heures, mardi prochain, et de procéder immédiatement aux affaires émanant des députés, si les partis intéressés sont d'accord et si le débat se termine avant 17 heures. Ainsi, l'heure réservée aux affaires émanant des députés commencerait plus tôt, comme ce serait le cas pour un débat d'ajournment tenu après les affaires émanant des députés. Par la suite, la séance serait immédiatement levée.

Exception faite du projet de loi C-11, le gouvernement n'a prévu aucune autre mesure d'initiative parlementaire au programme d'aujourd'hui. La journée de vendredi sera réservée à l'opposition, tout comme mardi prochain. Aux termes du Règlement, il ne peut y avoir de vote le vendredi, mais si un vote était demandé vendredi, il serait aussi reporté à mardi.

Voilà pour les travaux de la Chambre jusqu'à mardi. Nous communiquerons avec les cabinets des partis de l'opposition pour les informer de l'ordre du jour de mercredi prochain.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT, 1989-1990

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, pendant la période de questions, j'ai cité l'article intitulé «Comment s'est-on fourré dans un tel pétrin?» Je parlais du projet de loi C-11, qui permettrait au gouvernement d'emprunter 25 milliards de dollars. Je disais que c'est à partir de 1968, année où les Libéraux ont pris le pouvoir, que nous avons commencé à accumuler cet affreux déficit. Ce déficit n'a pas cessé de s'accroître jusqu'en 1984, année où, en prenant le pouvoir, nous avons hérité d'un trou de 38 milliards de dollars. Un député du Nouveau Parti démocratique me regarde dans le blanc des yeux en ce moment. Il s'en souvient mieux que quiconque.

Dès son premier budget, notre ministre des Finances (M. Wilson), a renversé la vapeur et réduit le déficit et, en 1985, selon cet article, il l'avait abaissé à 34 milliards de dollars, soit 4 milliards de moins. Ce n'est pas rien. C'est ce que les députés libéraux affirmaient vouloir faire pendant la dernière campagne électorale. Ils disaient qu'ils voulaient commencer à réduire le déficit.

L'année suivante, en 1986, toujours selon cet article, le déficit fédéral a encore diminué de 4 milliards de dollars. Comment les députés d'en face peuvent-ils nous reprocher si vertement de vouloir rétablir l'économie, réduire le déficit? Ils ne cessent pas de nous pousser à la dépense. Que les Canadiens et les Canadiennes sachent que, depuis notre réélection en 1988, les députés de l'opposition n'ont pas cessé de nous demander de dépenser toujours davantage. En fait, ils vont probablement se prononcer contre ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, car il ne prévoit pas des crédits suffisants. Ils voudraient accroître encore davantage notre déficit.

M. Murphy: Parlez-nous de la base de Portage.

M. Holtmann: Je l'ai fait. Le député m'invite à parler de la base de Portage. S'il avait été parmi nous plus tôt, il m'aurait entendu aborder cette question et préciser comment nous allons résoudre le problème. Nous allons créer davantage d'emplois avant que notre mandat ne se termine. Le député devrait se pencher sur l'avenir de Churchill et ses projets de création d'emplois à cet endroit. C'est ce dont il devrait s'occuper, mais je suis persuadé qu'il n'en fera rien. Il n'offrira jamais une solution permettant d'apporter la prospérité au nord du Manitoba. Il vit à Winnipeg, il n'est même pas établi dans sa circonscription et ne la représente pas comme il le devrait.

Pour poursuivre, en 1988, le déficit était encore trop élevé, et je suis persuadé que les néo-démocrates voudraient également trouver des façons de le réduire.

• (1520)

Cependant, leur représentant a déclaré que nous devrions consacrer davantage à la défense. Il devra s'entendre là-dessus avec ses collègues dans le coin. Je rappelle qu'au cours de la campagne électorale, les néo-démocrates ont déclaré qu'ils allaient retirer toutes nos troupes d'Europe et revenir sur nos engagements envers l'OTAN. C'est ce qu'ils étaient censés faire. Ils devaient prendre l'argent en question pour le consacrer à l'assistance sociale plutôt. Ils ont trouvé alors tout l'argent voulu, et aujourd'hui, le député de Brant (M. Blackburn) affirme qu'on aurait dû procéder différemment. Il dépense maintenant l'argent que vous, députés de l'arrière-ban, mettiez de côté. La logique de mes collègues néo-démocrates est vraiment remarquable. Ont-ils vraiment une solution à proposer pour réduire le déficit? Intervenez et dites-nous comment vous cesseriez d'imposer ce terrible déficit à vos enfants. Quelles mesures allez-vous prendre à cet effet? Monsieur le Président, ils n'ont absolument aucun plan d'action.

En terminant, je voudrais inviter tous les Canadiens à voir s'ils peuvent obtenir de leur député une copie de cet article paru dans le numéro du dimanche 23 avril 1989 de la *Gazette* de Montréal, dans lequel on explique à quoi sont attribuables nos problèmes actuels. Ils s'apercevront que c'est le gouvernement conservateur qui va nous sortir de la situation précaire où nous sommes.

M. le vice-président: Reprenons le débat avec le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett).

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, par ce projet de loi, Sa Majesté, au nom du gouvernement du Canada, demande à emprunter 25 milliards de dollars, soit sur les marchés monétaires internationaux soit à l'intérieur du Canada.

Ce projet de loi, compte tenu de son contexte et des garanties gouvernementales, s'inscrit dans une solide tradition d'interventions dans l'économie pour les fins recherchées par le gouvernement en place. Lorsque je parle de solide intervention, je veux dire que cette intervention s'appuie purement et simplement sur la confiance. La confiance ne peut régner que s'il y a cohérence. Ironie du sort, au moment où nous débattons de ce projet de loi qui découle du budget lui-même et est nécessaire à son application, nous apprenons qu'on ne nous a pas dit toute la vérité sur ceux qui ont obtenu certaines informations à l'avance et à quel moment ils les ont obtenues. On nous demande maintenant de débattre un projet de loi autorisant des emprunts de 25 milliards de dollars sous forme d'emprunt. Et voici qu'un ministre choisit avec soin les passages d'un rapport de la GRC qu'il nous lit dans cette enceinte afin de montrer à la population canadienne et aux députés qu'il n'y a eu aucune activité criminelle vérifiée et que personne n'a tiré profit non pas d'une seule, mais de deux fuites.

Je vous le demande, monsieur le Président et je le demande à tous les députés: comment pouvons-nous continuer à débattre de ce projet de loi qui représente un emprunt d'une valeur de 25 milliards de dollars, quand la Chambre ne connaît même pas la vérité sur ceux qui ont obtenu l'information ni sur le moment où ils ont eu cette information sur un budget dont ce projet de loi découle?

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Monsieur le Président, nous allons demander aux Canadiens et aux financiers internationaux d'investir de l'argent, comme ils l'ont fait dans le passé, sur la foi du comportement toujours exemplaire du gouvernement canadien, quel que soit le parti politique au pouvoir, mais, dans ce cas-ci, ce projet de loi est entaché. Il est entaché parce qu'il a eu confusion, mauvaise information et même de mensonge au sujet de la fuite? Comment pouvons-nous adopter un projet de loi dans un tel contexte? Le gouvernement devrait en fait modifier l'ordre de ses travaux, en retirer ce projet de loi et s'assurer que tous ceux qui peuvent emprunter de l'argent de ce gouvernement savent que leur taux d'intérêt, leurs avoirs sont garantis et que personne n'est injustement avantagé.

Pour gagner la confiance, le ministre a choisi de citer un extrait du rapport de la GRC de façon à donner l'impression que personne n'avait été financièrement avantagé. Comment le savons-nous, monsieur le Président? Nous n'avons pas vu le rapport. Nous n'avons pas obtenu de réponses quand nous voulions savoir si le gouvernement était au courant de la fuite et nous n'avons rien vu de ce rapport.

En toute conscience, je ne puis, monsieur le Président, participer à un débat qui est devenu une imposture et une tentative de dissimulation de la part d'un gouvernement qui ne dit pas la vérité à la population canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Monsieur le Président, j'ai suivi un débat semblable à la Chambre durant l'affaire Sinclair Steven. Je pensais que le gouvernement avait appris sa leçon, mais non. Personnellement, je ne laisserai pas étouffer une autre affaire sans rien dire. Je ne vois pas comment, avant qu'on nous dise toute la vérité, nous pourrions poursuivre l'étude de ce projet de loi.

Appuyé par le député de Brant (M. Blackburn), je propose donc:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Barrett, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 17)

POUR

Députés

Anawak	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Broadbent	Butland
Caccia	Campbell (South West Nova)
Catterall	Comuzzi
Copps	Crawford
de Jong	Ferguson
Fisher	Flis
Fulton	Funk

Gaffney
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hovdebo
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Milliken
Mitchell
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Rodriguez
Speller
Tobin
Wappel
Wood

Gauthier
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Laporte
Lee
MacLellan
Maheu
Marleau
McLaughlin
Mills
Nault
Nystrom
Parent
Phinney
Prud'homme
Simmons
Stewart
Vanclief
Whittaker
Young (Gloucester)—72

CONTRE

Députés

Atkinson
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Collins
Corbeil
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Greene
Hawkes
Horner
Hudon
Johnson
Kempling
Koury
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Oberle
Porter
Reimer
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Wilbee
niboia)

Bertrand
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Cole
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Gibeau
Halliday
Holtmann
Horning
Hughes
Joncas
Kindy
Langlois
Lewis
Lopez
MacKay
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nowlan
O'Kurley
Redway
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Worthy—99

• (1600)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Les finances—La hausse des taux d'intérêt—La position du gouvernement—Les taux d'intérêt sur les hypothèques et les cartes de crédit; la députée de Northumberland (M^me^ Stewart)—L'aide extérieure—On demande la tenue d'un sommet mondial au bénéfice des enfants; la députée d'Ottawa-Ouest (M^me^ Catterall)—La fonction publique—Les minorités visibles—L'embauche—La position du gouvernement—Les autochtones et les minorités visibles.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, plus tôt ce matin, j'ai invoqué le Règlement pour demander que le chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent) retire les remarques qu'il avait faites à l'endroit du vice-premier ministre (M. Mazankowski) selon lesquelles celui-ci induisait la Chambre en erreur de façon délibérée. Je voudrais qu'il fasse amende honorable et retire ces remarques.

M. le vice-président: Si je ne me trompe, le Président a dit qu'il étudierait la question et ferait rapport à la Chambre.

* * *

• (1610)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président, précisément sur le même sujet.

Plus tôt aujourd'hui, les députés des deux partis d'opposition ont demandé à des ministres de dire exactement quand ils ont appris qu'une seconde fuite se serait produite. Maintes et maintes fois, cela pendant 45 minutes à la

Chambre, les ministres ont refusé de répondre. Immédiatement après la période des questions, le ministre de la Justice (M. Lewis) a quitté la Chambre et il a répondu à la question en s'entretenant avec des journalistes.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Oh, oh!

Monsieur le Président, le peuple canadien et ses représentants élus à la Chambre, de quelque côté qu'ils soient, ont le droit de voir les ministres assumer leurs responsabilités. Lorsqu'on leur pose des questions à la Chambre, ils doivent répondre à la Chambre et non à l'extérieur, devant les caméras de télévision.

M. Clark (Yellowhead): Retirez vos paroles. Montrez que vous avez un peu le sens de l'honneur.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je demande à Votre Honneur si le ministre de la Justice prendra la parole à propos de cette question de privilège et dira à la Chambre ce qu'il a dit à l'extérieur.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je ne crois pas que le ministre de la Justice doive répondre. Je sais que c'est une question importante, mais je n'estime pas que la question de privilège soit en cause.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, durant le débat d'aujourd'hui, j'ai l'intention d'axer mes remarques sur deux ou trois questions d'intérêt.

Il y a beaucoup de sujets dont j'aimerais discuter comme les impôts des pauvres, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, les EDER et les bases militaires. Je vais toutefois essayer de limiter mes remarques à trois questions très difficiles à accepter en ce qui concerne les gens de la Nouvelle-Écosse.

Le récent budget renferme deux dispositions qui, à mon avis, auront des conséquences désastreuses pour l'universalité des programmes du gouvernement. Il s'agit d'abord des paiements de transfert aux provinces. Ces paiements seront réduits dans le cadre du financement des programmes établis. Cela signifie que les sommes reçues dans deux secteurs très importants, c'est-à-dire les services de santé et l'enseignement postsecondaire, seront moins élevées que les provinces ne l'avaient prévu.

Les provinces de l'Atlantique perdront 779 millions de 1986-1987 à 1991-1992. La Nouvelle-Écosse perdra 301,45 millions. J'estime qu'aucun habitant de la Nouvelle-Écosse ne peut accepter une pareille réduction des fonds affectés aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire dans le cadre du financement des programmes établis.

Le gouvernement fédéral s'en est pris à la sécurité de la vieillesse et aux allocations familiales. Il est capable de faire avaler l'érosion des programmes universels en disant qu'il ne réduira que les prestations des bénéficiaires qui ont un revenu de plus de 50 000$ par année. Implicitement, donc, le gouvernement dit que les riches peuvent encaisser ces réductions.

Le gouvernement fédéral s'en prend à des programmes destinés à aider tous les Canadiens. C'est ce que nous appelons l'universalité. Tous les Canadiens sont égaux par rapport aux programmes gouvernementaux. Il suffit que nous permettions une fois au gouvernement de toucher aux programmes universels pour les voir se détériorer.

À mon avis, le gouvernement fédéral aurait pu sabrer dans d'autres programmes. Le ministre des Finances (M. Wilson) aurait pu suivre les conseils du groupe de réflexion du Parlement, le Conseil économique du Canada, qui a préparé un rapport en février dernier sur l'imposition des revenus au titre du capital au Canada. Mais non, il n'a pas suivi ces conseils. Dans quels domaines le Conseil avait-il proposé de sabrer? Nous ne les trouvons pas dans le budget. Le Conseil avait proposé quelques mesures pour la réforme fiscale.

Elles sont énumérées dans le sommaire du rapport. Ce sont : des déductions pour amortissement qui refléteraient le plus fidèlement possible la véritable dépréciation économique en tenant compte des coûts de remplacement actuels, la comptabilité des frais de stockage indexée, l'imposition de tous les revenus au titre du capital, y compris les gains en capital, et la pleine indexation des exemptions, des déductions et des tranches d'imposition des particuliers.

Il y avait d'autres recommandations, mais le gouvernement n'en a pas tenu compte. Il a pratiqué la pire ponction fiscale jamais vue contre les plus démunis du Canada et a réduit les fonds accordés à l'Est d'un grand coup de couperet. Je mentionne ce dernier point parce que le budget frappera durement les habitants de l'Est et parce que cela me rappelle les paroles de mes grands-parents qui disaient que les règnes des conservateurs sont durs, ce que l'on peut vérifier une fois de plus.

Je veux parler maintenant du régime d'assurance-chômage. Je me réjouis de voir la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) présente à la Chambre. Elle pourra peut-être apprendre quelque chose d'une représentante de l'Est. Le gouvernement actuel a décidé de privatiser l'assurance-chômage, de le faire sans donner de choix à ceux qui ne peuvent se permettre cette privatisation.

Que veut dire la privatisation? Pour la ministre de l'Emploi, cela veut dire que les employeurs et les employés seront la seule source de financement de ce programme. Cela veut dire que maintenant que la caisse a une nouvelle direction, le secteur privé ne se préoccupera pas de certains des problèmes auxquels le régime d'assurance-chômage répondait dans le passé. Qu'est-ce que cela veut-dire? Cela veut dire que nous avons affaire à un nouveau régime. Il sera rationalisé en passant de trois phases à une seule. Cela veut dire qu'il n'y a plus de phase initiale qui donne une semaine de gains assurables pour une semaine de travail jusqu'à un maximum de 25 semaines. Il n'y aura plus de période de prolongation des prestations qui donne une semaine de prestations pour deux semaines de travail jusqu'à un maximum de 13 semaines additionnelles de prestations, ni de prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Au contraire, il n'y aura plus qu'un ensemble de prestations payées selon le taux de chômage régional et une période d'attente.

Dans bien des cas, on a augmenté le nombre de semaines nécessaires pour être admissible et réduit la durée de la période de prestations. Qu'est-ce que cela veut dire pour une région comme celle de South West Nova? Dans la zone de Yarmouth, l'une des zones économiques de la Nouvelle-Écosse, le taux de chômage fluctue entre 6,5 et 9,6 p. 100. Je vais prendre une moyenne et montrer ce que cela voudra dire l'an prochain à compter du 1^er^ janvier.

Si le taux de chômage oscille entre 7 et 8 p. 100, cela voudra dire 18 semaines de travail comme condition d'admissibilité et 21 semaines de prestations. En vertu du nouveau régime, cela veut dire que les habitants de Yarmouth perdront de cinq à sept semaines de prestations.

Par exemple, à Yarmouth où le taux de chômage s'établissait à 9,3 p. 100 en octobre 1988, le prestataire avait besoin de dix semaines de travail seulement pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage et avait droit à 32 semaines de prestations, dont dix semaines de prestations initiales et 22 autres semaines de prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional.

En vertu du nouveau régime, le prestataire doit maintenant accumuler 16 semaines de travail et ne touchera des prestations que durant 27 semaines. Je cite cet exemple simplement parce que la plupart des habitants de South West Nova devaient accumuler l'an dernier de 16 à 20 semaines de gains assurables à cause de la disposition concernant les réitérants. La ministre dit que cette disposition sera supprimée, mais cela reste quand même un problème.

Selon le nouveau régime, le prestataire doit maintenant travailler 16 semaines pour avoir droit à seulement 27 semaines de prestations. Autrement dit, il y a une perte de sept semaines. Dans les régions où le taux de chômage s'élève à 6,6 p. 100, ce sera encore pire puisque le prestataire perdra six semaines de prestations mais devra travailler six semaines de plus pour être admissible. Selon Statistique Canada, la prestation hebdomadaire moyenne en Nouvelle-Écosse s'élevait à 182,23$ en 1987. J'espère que la ministre écoute parce que, à mon avis, c'est cette région qui sera le plus touchée par ces changements. Dans la région de Yarmouth, où le taux de chômage atteint 9,3 p. 100, un prestataire perdra cinq semaines de prestations, soit 911,15$. Une réduction de six semaines de prestations représente une perte de 1 093,38$. Si le taux de chômage en Nouvelle-Écosse était de 9,3 p. 100 et si la population active était de 400 000 en 1987—je n'ai pas pu obtenir le chiffre exact, alors j'ai fait une estimation fondée sur l'ensemble de la population—la perte totaliserait environ 40,6 millions de dollars d'après le taux de 1987.

• (1620)

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a déclaré à la Chambre qu'elle se servirait des sommes épargnées pour recycler les travailleurs. Le gouvernement ne réalisera pas d'économies en Nouvelle-Écosse. Il abandonne la prolongation des prestations et la prolongation par région, sauf dans les quatre régions sur 48 où le taux de chômage dépasse 15 p. 100. La ministre ne comprend pas le caractère saisonnier de l'emploi au Canada. Elle vient de Bay Street, tout comme le ministre des Finances.

Nous faisons le bonheur des entreprises de Toronto, comme nous l'avons entendu plus tôt pendant le débat. Qu'est-ce que la ministre compte faire? Prévoit-elle faire déménager à Toronto les gens des régions touchées par ce problème en Nouvelle-Écosse? Nous avons déjà vu que cela ne fonctionnait pas. Le gouvernement doit

trouver des emplois aux gens dans les industries qui sont là, soit le tourisme, la pêche, l'industrie forestière et l'agriculture.

Je veux parler de la pêche, une ressource naturelle que nous avons toujours tenue pour acquise et qui est importante pour la Nouvelle-Écosse, ses habitants et ses entreprises. La pêche en Nouvelle-Écosse est la ressource la plus riche au monde. Contrairement au pétrole et à la plupart des autres ressources, elle est renouvelable et riche en protéines. Les gouvernements fédéral et provincial devront tous deux se pencher sur cette grave question très bientôt.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) peut vouloir invoquer le manque de poisson, le trop grand nombre de pêcheurs et d'usines de transformation du poisson, la pêche excessive et les étrangers, et je commence à être fatiguée d'entendre toutes les excuses auxquelles il a recours. Le gouvernement doit accepter la responsabilité de la pagaille actuelle. Il ne peut plus trouver de boucs émissaires. La société National Sea Products est en difficulté, mais la pêche côtière l'est également depuis plus d'un an ainsi que les localités qui en dépendent. Il suffit de regarder les résultats des dernières élections fédérales. Cela aurait dû servir de leçon au premier ministre et il aurait dû nommer un autre ministre qui prendrait des mesures et comprendrait les problèmes.

Le gouvernement est au pouvoir depuis presque cinq ans et nous savons maintenant, comme nos grands-parents avant nous, combien les temps sont durs sous un régime conservateur. Attendons que les habitants de la région atlantique pâtissent des réductions de l'assurance-chômage. Attendons que les gens pâtissent des réductions effectuées dans les services essentiels et dans l'EDER et l'APECA. Ces mesures seront bientôt ressenties par tous les habitants de la Nouvelle-Écosse, par tous les Canadiens de l'Atlantique et par tous les habitants de notre pays, en particulier par ceux qui vivent dans les régions rurales. Le gouvernement ne semble pas comprendre la nature du Canada rural.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt répond directement au budget qui vient d'être déposé, et qui soulève de graves problèmes pour un grand nombre de mes électeurs de Northumberland.

Cette circonscription, située sur les rives du lac Ontario, est à la fois rurale et urbaine et compte une population d'environ 80 000 personnes, dont 17 p. 100 sont des personnes âgées. Le revenu moyen à Northumberland se situe dans la tranche inférieure des revenus intermédiaires et les femmes ne gagnent qu'un peu plus de la moitié du salaire à plein temps des hommes, ce qui me cause de vives inquiétudes. Le femmes ont surtout des emplois de bureau ou travaillent dans le secteur des services alors qu'en comparaison les hommes sont surtout employés dans le secteur de la fabrication ou de la construction.

Le budget soulève des problèmes très graves pour mes électeurs de Northumberland. Ils s'inquiètent vivement non seulement de la réduction des dépenses et des conséquences des augmentations d'impôt, mais aussi de l'argent emprunté pour certaines des dépenses prévues dans le budget.

Je ne dis pas que mes électeurs ne sont pas d'accord pour réduire la dette nationale ou freiner la croissance continuelle du déficit. Mais ils n'ignorent pas que le gouvernement a plus que doublé cette dette depuis 1984 et qu'il ne trouvait pas que le déficit et la dette constituaient un si grave problème que cela quand il distribuait ses largesses pour recueillir des appuis et des votes avant les élections, à l'automne de 1988. Le gouvernement sous-estime l'intelligence des électeurs de ma circonscription s'il pense que ces derniers ne se sont pas rendu compte de sa duplicité. Mes électeurs se demandent, comme moi, pourquoi le gouvernement n'a pas abaissé les taux d'intérêt pour maîtriser le déficit et la dette croissante.

Nous savons que la politique de l'argent cher du gouvernement ces derniers mois, les lourdes augmentations d'impôt qu'il a décrétées, dont la plupart sont assumées par les gagne-petit et les familles à revenu moyen, et les compressions de courte vue qu'il a pratiquées dans les dépenses, se conjuguent toutes pour amener notre pays au bord d'une récession. Le gouvernement ne semble pas vouloir comprendre que les compressions dans les dépenses ne constituent pas forcément des économies.

J'ai dit, au début, que ma circonscription comprend surtout des familles à faible et à moyen revenu. C'est ce groupe qui subira la plupart des augmentations fiscales que le gouvernement a décrétées. La logique et la moralité du gouvernement dépassent l'entendement quand on sait qu'il a déjà augmenté sensiblement les impôts de ces gens et diminué ceux à revenu élevé depuis son accession au pouvoir.

Il existe aussi d'autres compressions dans les dépenses budgétaires qui ne laissent pas d'inquiéter les habitants de Northumberland. Le 8 avril 1989, j'ai organisé une recontre à Cobourg avec un groupe nombreux de citoyens

qui étaient alarmés à l'époque par les rumeurs de compressions possibles dans le budget de VIA Rail. Nous avons maintenant le budget et on nous demande, par le projet de loi C-11, de l'appuyer; d'appuyer un budget qui coupe sauvagement 100 millions en frais d'exploitation et d'immobilisations à VIA Rail.

Des centaines d'électeurs de Northumberland se sont plaints à moi de la réduction par le gouvernement conservateur du service voyageurs de VIA Rail. Ils m'ont présenté une pétition et des mémoires détaillant de quelle façon la collectivité serait touchée par cette décision. L'existence de logements abordables et la qualité de la vie dépendent de la croissance des zones extérieures aux grands centres et VIA Rail est indispensable à la croissance et au développement de Northumberland. Le gouvernement semble nous retirer cette possibilité.

En 1988, plus de 160 000 voyageurs ont utilisé le train aux trois stations de Port Hope, Cobourg et Trenton Junction qui desservent notre région. Le réseau canadien de transport est une nécessité dans ma circonscription et dans tout le pays. Pourquoi le gouvernement décide-t-il de restreindre les crédits à VIA Rail au moment où le service s'améliore, où les recettes du service voyageurs ont augmenté notablement et où le taux moyen d'occupation est en hausse? Il n'y a aucune justification pour ces réductions alors que les Canadiens dépendent de ce service essentiel et que les services de VIA s'améliorent.

Les agriculteurs de ma circoncription de Northumberland s'inquiètent aussi, pas simplement de ce que le budget enlève à l'agriculture, mais aussi de l'apparent manque de soutien pour les programmes relatifs à la gestion de l'offre et aux offices de commercialisation. Les producteurs laitiers de ma circonscription, par exemple, sont menacés par le fait que le budget fédéral réduit les programmes laitiers d'environ 14 millions. Ces mesures sont contraires à la politique laitière à long terme du gouvernement, qui prévoit l'adhésion totale au principe de la gestion de l'offre. En plus de ces réductions, le gouvernement a décidé de plafonner le prix du lait industriel jusqu'en décembre 1990, de mettre en oeuvre des réductions du prix du lait industriel si la formule du coût de production diminue et de demander aux provinces d'étendre le plafonnement au prix du lait vendu au détail.

• (1630)

Les producteurs laitiers auront compris que le gouvernement a été contraint de prendre ces décisions par suite des négociations du GATT d'avril 1989, négociations qui ont eu lieu contre l'avis manifeste de nos producteurs laitiers. La décision de plafonner le prix du lait est absurde. Les prix de soutien réflètent les changements dans les coûts de production, et la production est contrôlée au moyen de contingents qui obligent le producteur à payer ce qu'il en coûte pour se débarrasser des excédents.

Les producteurs laitiers de ma circonscription demandent à quel autre groupe de Canadiens le gouvernement interdit ainsi d'une façon arbitraire d'augmenter leur revenu. Le gouvernement est en train de commettre une injustice grave à l'endroit des producteurs laitiers de Northumberland et du reste du Canada. Les producteurs laitiers de ma circonscription seront édifiés d'apprendre que l'un de mes honorables vis-à-vis a déclaré à la Chambre aujourd'hui que le seul producteur laitier qui soit pauvre est celui qui refuse de se lever le matin.

Ce Budget va nuire à mes électeurs de nombreuses autres façons. Le gouvernement a manqué à l'engagement qu'il a pris de favoriser la création de garderies au Canada. Il a tellement sabré dans le Régime d'assurance-chômage que celui-ci est menacé d'extinction en tant que programme public national. Il a mis en péril le caractère universel des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales.

Cependant, je tiens à consacrer le temps qui me reste à traiter de la disposition absolument intolérable que le gouvernement conservateur a fait figurer dans son Budget de façon à pouvoir récupérer une partie de l'aide qu'il accorde au développement. De tout temps, le gouvernement du Canada a toujours consacré 3 p. 100 de toutes ses dépenses à l'aide au développement. Sans se soucier de l'avis déterminant de plus de 70 p. 100 des Canadiens qui appuient les engagements antérieurs de notre pays au niveau de l'aide au développement, le gouvernement a ordonnées à ce chapitre des coupes qui représentent 29 p. 100 de toutes les coupes budgétaires. Aucun autre programme n'a eu à subir à ce point les foudres conservatrices.

Ces dernières coupes budgétaires représentent la troisième fois depuis 1984 que le gouvernement a manqué à l'engagement qu'il a pris envers la communauté internationale de consacrer 0,7 p. 100 de son produit national brut à l'aide au développement des pays étrangers. Le fait est que le gouvernement actuel ne parle même plus de cet objectif. Il a réduit ses engagements de dépenses pour

l'année 1989-1990 à cet égard de 360 millions de dollars, soit 12 p. 100. Au lieu de consacrer à l'aide au développement les 3,1 milliards de dollars prévus pour cette année financière, il ne dépensera plus que 0,43 p. 100 du produit national brut, soit 2,44 milliards de dollars, alors qu'il avait dépensé près de 0,5 p. 100 l'année dernière. La formule que le gouvernement applique lui permettra d'épargner 1,8 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

À cause du gouvernement, le Canada est en train de perdre toute crédibilité aussi bien parmi les pays donnateurs que des pays bénéficiaires. Nous faisons bande à part avec les États-Unis qui sont le seul autre pays industrialisé à réduire la part de son produit national brut qu'il consacre à l'aide au développement. Nous figurons maintenant au tout dernier rang, derrière certains pays comme les quatre pays nordiques, les Pays-Bas, la France et la Belgique pour ce qui est de la part de notre produit national brut que nous consacrons à l'aide au développement. Le Canada a toujours passé pour un pays généreux et imbu de préoccupations humanitaires, un chef de file dans le domaine de l'assistance publique au développement. Avec ce Budget, nous avons sacrifié notre réputation nationale. Nous disons aux pauvres que nous sommes endettés et que nous avons été victimes de la sécheresse. Nous ne nous soucions guère qu'ils aient des dettes et qu'ils aient connu la sécheresse. Comme disait le ministre, c'est une toute petite coupe et nous la regrettons, mais le fait est que des milliers de pauvres et d'affamés vont mourir de faim à cause des coupes budgétaires dans le domaine de l'assistance publique au développement.

Il y a lieu d'examiner de près dans quels programmes le gouvernement va effectuer ses coupes. Aides alimentaires bilatérale et multilatérale, 65 millions de dollars cette année. Programmes internationaux d'aide humanitaire, programmes bilatéraux de coopération technique, programmes bilatéraux de développement régional, programmes internationaux d'organismes non-gouvernementaux, 112 millions de dollars. Pourtant, monsieur le Président, le gouvernement augmente les crédits alloués à certains programmes. Ainsi, il augmente de 10 millions de dollars les crédits alloués à la coopération industrielle. Il augmente de 3 millions de dollars les traitements des employés de l'ACDI et consacre 13 millions de dollars de plus à promouvoir nos programmes d'aide au développement.

Qu'advient-il de notre crédibilité? Quels sont les risques pour le Canada? Le gouvernement actuel ne comprend pas que nos coupes dans le domaine de l'aide au développement mettent en péril de fragiles démocraties, la sécurité mondiale, le développement et le commerce extérieur durable au point de vue de l'environnement. Nous sommes les gros perdants. Ainsi que je le disais au début, le gouvernement actuel ne comprend pas qu'il ne réalise pas nécessairement d'économie en coupant dans ses dépenses. Ses politiques budgétaires démontrent qu'il ne voit pas plus loin que son nez, non seulement pour ce qui est du bien-être futur de notre pays, mais aussi pour ce qui est de notre bien-être relativement aux pays du tiers monde. Pour ce motif, monsieur le Président, je ne puis appuyer le projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt, car il sert de cadre financier au Budget du parti conservateur.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, les partis à la Chambre ont discuté entre eux et ont décidé en substance qu'un autre député du NPD prendra probablement la parole, que le Parti libéral bénéficiera du temps qui nous reste et que le gouvernement n'aura plus d'autres intervenants à proposer cet après-midi en ce qui concerne ce débat.

En outre, il n'y aura donc plus de manoeuvres dilatoires ou de votes et, juste avant dix-sept heures, nous terminerons le débat, ce qui nous permettra de passer aux questions et de différer les votes jusqu'à la semaine prochaine.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la proposition du secrétaire parlementaire, êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-11, bien que ce que j'ai à dire sera très déprimant, j'en suis sûr.

Je souhaite vous entretenir du projet de loi portant pouvoir d'emprunt et de la somme de 25 milliards de dollars que le gouvernement demande pour pouvoir diriger le pays. Nous sommes d'accord avec cela, mais nous réprouvons certes la méthode utilisée pour obtenir cette somme et la façon dont elle est dépensée.

Très souvent, on accuse les députés du Nouveau Parti démocratique d'être très négatifs. Nous acceptons cette critique simplement parce que le gouvernement nous donne peu de raisons d'être positifs ou optimistes. Le budget est tout à fait négatif, et je vous énumérerai dans quelques instants une série de points négatifs qu'on y trouve. Nous, les hommes politiques, sommes tous coupables de temps à autre de faire de la rhétorique, mais lorsqu'on commence à croire sa propre rhétorique, cela devient dangereux. Or, ce que je crains réellement, c'est que le gouvernement croit ce qu'il dit. À mon avis, si l'on répète une chose assez souvent et assez fort, même si ce n'est pas tout à fait la vérité, on finit par y croire. Je crois sincèrement que le gouvernement a mis des oeillères et

qu'il refuse de voir ce que devient ce pays, en dépit du fait que tous les autres Canadiens peuvent le voir.

Ce budget est en complète contradiction avec ce que le gouvernement a dit au pays en octobre et en novembre 1988. Il était en période électorale. Ce ne sont certainement pas les mêmes personnes qui parlaient alors. Ou alors ces personnes doivent avoir une double personnalité. Le Dr. Jekyll est devenu M. Hyde.

En ce qui concerne le budget proprement dit, j'ai entendu un ministre conservateur dire que tout le monde était contre, que personne ne l'aimait et que ce devait être un bon budget. Quel raisonnement bizarre est-ce là? Les conservateurs sont les seuls à y trouver une logique. Ils ont raison de croire que tout le monde proteste. Nous avons un allié inattendu en la personne du directeur de la Chambre de commerce, M. Roger Hamel, qui trouve que ce budget est la plus grosse ponction fiscale de l'histoire du Canada. Il est donc contre, tout comme la Chambre de commerce du Canada, les écologistes, les forestiers, les groupes féminins, les militaires, les gens du secteur des transports, les chômeurs sans aucun doute, les gouvernements provinciaux, les néo-démocrates, les libéraux. Les libéraux de l'Ontario ont pourtant mis de l'huile sur le feu hier. Ils sont contre le budget fédéral, mais ils font aux Ontariens ce que le gouvernement conservateur a fait à l'échelon fédéral.

Je pourrais citer toute une série de groupes qui sont contre ce budget, mais tout cela revient à dire que les Canadiens ne l'apprécient pas du tout. Si vous me permettez de prêcher un instant pour ma paroisse, nous allons nous demander ce que fait ce budget pour l'Ontario. Tout le monde devra payer plus d'impôts, mais surtout la classe moyenne et les économiquement faibles. Un des députés d'en face a dit que nous avions supprimé une bonne partie des échappatoires fiscales. On peut alors se demander pourquoi on ne les supprime pas toutes immédiatement.

• (1640)

Les ententes liant le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario dans le domaine de l'exploitation forestière vont disparaître. On les supprime. Je remercie le ministre d'État aux Forêts pour ses efforts. Selon moi, c'est un homme convaincu, mais il est incapable de faire ce qu'il voudrait pour les forêts du pays.

L'insidieuse lamproie de mer va proliférer à moins qu'on ne reçoive immédiatement 2 millions de dollars, afin de régler la question. Un poisson sur trois pris à l'heure actuelle est déjà victime de ce parasite. Je me demande combien en meurent. Le problème est aggravé ou compliqué du fait qu'on dépense des millions, afin de reconstituer les stocks dans les eaux en question.

L'universalité est remise en question, alors qu'on fait rembourser à certains leur pension de sécurité de la vieillesse et leurs allocations familiales, malgré les assurances du premier ministre qui avait affirmé que les programmes sociaux ne pourraient être qu'améliorés par l'Accord de libre-échange, cette entente mal conçue et mal négociée. Ce n'était tout simplement pas vrai.

Sault Sainte-Marie est une ville frontalière. Beaucoup de gens pensaient qu'ils allaient profiter immédiatement de l'Accord de libre-échange, qu'ils pourraient se rendre au Michigan et acheter de nombreux produits à un prix inférieur. Manifestement, cela se révèle tout à fait faux. Chaque famille devait économiser 200$ par année en produits d'épicerie et denrées alimentaires. Ce n'est pas du tout le cas. Un des principaux partisans de l'Accord, Galen Weston, a déclaré qu'en fait, les prix alimentaires doivent augmenter. Une autre contradiction! Je ferais mieux de ne pas me lancer dans ma harangue contre le libre-échange. On sait déjà ce qu'il vaut.

Le Budget nous frappe de tous les côtés. Il renferme bien des points négatifs et toutes sortes de compressions, mais aucune mesure positive. Au moins le gouvernement aurait pu déclarer qu'il se devait de nous imposer des compressions, mais qu'il allait en retour prendre certaines initiatives. Or, il ne propose absolument rien de nouveau. En tant que critique dans le domaine des affaires municipales, je me demande toujours pourquoi le gouvernement ne se sert pas de l'augmentation de 1c. de la taxe sur l'essence et du cent. supplémentaire qu'il percevra en 1990, afin d'aider les municipalités dont l'infrastructure est dans un triste état. Ces municipalités peuvent difficilement alourdir encore davantage le fardeau fiscal de leurs citoyens. Le Budget ne prévoyait aucune mesure positive.

Les habitants du nord de l'Ontario n'ont pas besoin d'impôt régressif. En fait, personne n'en a besoin au Canada. Ce qu'il nous fait, c'est de l'aide, mais surtout de l'aide directe que pourrait nous offrir le gouvernement sans condition, en nous lâchant la bride. Mais voilà, le gouvernement, loin de lâcher la bride, la tient encore plus haute. Je parle ici des semblants de programmes qui ont été annoncés un peu partout au pays.

Prenons l'exemple du Programme Développement des collectivités qu'on a tant vanté. Il y a dans ma collectivité un conseil d'administration qui approuve ou rejette les initiatives. Si l'une des initiatives est sélectionnée, le dossier est renvoyé à un autre conseil d'administration, cette fois-ci de Thunder Bay. Si ce conseil approuve l'initiative, il la renvoie au conseil d'administration de Sudbury. Si le projet est approuvé à ce stade-là, il est soumis aux conseils d'administration de Toronto, puis du sud-est de l'Ontario pour finalement aboutir à Ottawa.

M. Lapierre: Après être passé entre les mains de combien de conservateurs?

M. Butland: Tous les membres de ces conseils sont nommés par les conservateurs. C'est scandaleux. Mais ce n'est pas tout, même si le projet reçoit l'approbation de tous ces conseils d'administration, il peut encore être rejeté. Le ministre peut dire: «Je m'excuse.» Même si tous ces conservateurs sont d'accord pour dire que l'idée est bonne, l'initiative peut brusquement être rejetée.

Je pourrais continuer comme cela pendant des heures, monsieur le Président, si j'en avais l'occasion. C'est déprimant de parler comme cela, mais le gouvernement ne nous laisse pas de choix. Son budget est déprimant. Lui-même, le gouvernement, est déprimant. Ses annonces sont déprimantes. Le ministre des Finances est déprimant. Son message est déprimant. Même l'économie est déprimée. Les Canadiens sont déprimés et très bientôt toute notre économie sera en crise.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, malheureusement, le budget qui a été présenté aux Canadiens le 26 avril 1989 restera célèbre dans les annales de la procédure parlementaire. On s'en souviendra, hélas, non seulement à cause des circonstances qui en ont entouré la présentation, mais aussi en raison des conséquences dévastatrices pour toutes les régions du Canada des compressions de dépenses et des hausses d'impôt qu'il prévoit.

Le gouvernement vient de déposer le Budget des dépenses. Les députés d'en face voudraient faire croire à la population du Canada que c'est à cause de la situation qu'ils ont hérité des libéraux qu'ils imposent des mesures aussi sévères. Mais je tiens à prévenir le gouvernement que les Canadiens n'accepteront plus cet argument. Ils en ont assez de se faire tromper et de voir tant de promesses et d'engagements reniés. La population du Canada veut que le gouvernement, au lieu de revenir sur le passé, lui dise où nous sommes maintenant. Elle veut un gouvernement direct, qui traitera tous les Canadiens équitablement.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour examiner les aspects du budget que les Canadiens trouvent inacceptables et choquants. Les Canadiens se demandent ce qu'ils vont devenir à cause de toutes ces mesures: réductions de l'assurance-chômage, des services de VIA Rail, des programmes de développement régional, des transferts aux provinces, des programmes de défense, des programmes de stabilisation agricole, des services postaux du Canada, suppression de l'universalité des programmes sociaux, engagements non tenus dans le domaine des services de garde. Cette liste est loin d'être exhaustive.

Toutefois, les Canadiens n'ont pas besoin de se demander ce qui se passera du côté de l'imposition. La réponse est d'une cruelle évidence. Même si le gouvernement a mis la hache dans tant de nos programmes, cela ne l'a pas empêché de puiser encore plus dans les poches des contribuables en augmentant les taxes sur l'essence, les surtaxes à l'impôt sur le revenu, les taxes de vente, les taxes d'accise, et les primes d'assurance-chômage, et de proposer la privatisation de sociétés d'État.

Mes collègues et moi, ainsi que les députés d'en face savons tous très bien que le gouvernement n'a pas hérité du désastre financier qui l'a obligé à déposer un tel budget. La population du Canada mérite un gouvernement qui fait face à ses responsabilités. C'est lui qui a doublé la dette au cours des quatre dernières années et qui a haussé les frais de services de la dette annuelle à 30 p. 100 des dépenses gouvernementales. Les Canadiens méritent un gouvernement qui les rend fiers d'être Canadiens au lieu de les pénaliser parce qu'ils sont Canadiens.

À l'automne de 1988, le premier ministre (M. Mulroney) a promis aux Canadiens que les prestations et les programmes sociaux, en particulier ceux destinés aux personnes âgées, seraient améliorés tant qu'il resterait premier ministre. Son engagement envers les personnes âgées a ajourd'hui pour résultat que certaines d'entre elles doivent sacrifier leur pension de vieillesse.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a dit aux Canadiens que rien n'empêcherait le gouvernement de maintenir tous les programmes sociaux et de développement économique et régional. Son engagement à l'égard des programmes sociaux va mener à un remaniement complet à la Commission de l'assurance-chômage. Les cotisations des employeurs et des employés sont majorées, les périodes d'admissibilité allongées, tandis que les prestations diminuent. L'engagement du gouvernement à l'égard du développement économique régional est tel que les investissements dans toutes les régions du Canada diminueront. Là encore, les engagements électoraux sont dans la réalité un sujet de déception.

Le premier ministre a déclaré que le gouvernement présenterait de nouveau la mesure législative sur la garde d'enfants. Les fonds nécessaires pour réaliser cet engagement sont aujourd'hui éliminés. Dans ma circonscription comme dans de nombreuses parties de Canada, la population active est composée de femmes dans une proportion de plus de 40 p. 100. De bons services de garderie ne sont pas la préoccupation exclusive des femmes. Tous les parents méritent de compter sur de bons services de garderie pour leurs enfants. L'annulation du reste de ce

programme confirme que le gouvernement se soustrait à ses engagements et à ses responsabilités envers les Canadiens.

J'ai du mal à comprendre pourquoi le gouvernement a décidé de traiter les préoccupations sociales de notre société avec tant de mépris. Il me sera aussi difficile d'expliquer au parent de Leamington ou de Tilbury qui élève seul ses enfants, au retraité de Blenheim ou aux démunis de ma circonscription pourquoi le gouvernement n'a pas cherché de solution aux problèmes des programmes sociaux mais en a fait plutôt les causes de son déficit.

• (1650)

Ma circonscription, Essex—Kent, à caractère tant rural qu'urbain, est une magnifique partie de la très belle région de l'ouest de l'Ontario qui s'étend sur le bord du lac Érié. C'est une circonscription où le Budget des dépenses proposé aura des effets désastreux. Les coupes sombres effectuées dans les programmes agricoles imposeront un fardeau encore plus lourd aux agriculteurs déjà si éprouvés.

Le ministre de l'Agriculture pourrait-il expliquer aux agriculteurs du canton de Gosfield-Sud que la ristourne sur la taxe d'accise sur l'essence diminuera de moitié cette année, pour disparaître complètement l'an prochain? Ou pourrait-il expliquer aux agriculteurs du canton de Harwich qu'ils devront payer davantage pour une assurance-récolte à ce point dépassée qu'ils ont dû réclamer une aide à cause de la sécheresse, aide qui, d'ailleurs, ne leur a pas encore été versée?

Comment pouvons-nous annoncer à l'agriculteur du canton de Mersea que tout a monté, ses frais de financement, ses impôts, ses frais de fonctionnement, son assurance-récolte, alors que toute sa méthode de production a changé et qu'on lui a imposé le contexte d'un accord de libre-échange? Comment le gouvernement peut-il retirer ces programmes agricoles et ne rien offrir en retour?

Les compressions effectuées représentent quelque 332 millions de dollars sur les deux prochaines années. Les agriculteurs d'Essex—Kent et de partout au Canada méritent un meilleur sort que celui qui leur est réservé par le gouvernement. Une réduction de 332 millions de dollars, c'est toute une somme.

Comment le gouvernement a-t-il l'intention de résoudre son problème de déficit? À la suggestion que les taux d'intérêt élevés découragent les investissements du secteur privé et augmentent considérablement le coût du service de la dette du gouvernement, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Crow, a répondu que la Banque du Canada n'établirait pas son taux d'intérêt dans le but d'aider le gouvernement à financer sa dette. Pourtant, le taux actuel de 12 p. 100 coûte au gouvernement 5 milliards de plus en frais d'intérêt.

La dette publique continuera de croître. Malgré les réductions draconiennes dans les programmes et les augmentations d'impôts, la dette, qui est de 321 milliards aujourd'hui, atteindra 352 milliards l'an prochain et 380 milliards dans deux ans.

Le déficit annuel est toujours aussi important et la dette continue de croître. Le déficit est actuellement évalué à 28,9 milliards et il atteindra 30,5 milliards durant l'exercice en cours.

Dans mon entrée en matière, j'ai indiqué que le Budget des dépenses minait notre économie et qu'il ne répondait pas à nos problèmes financiers et sociaux. Je dis cela en songeant à l'effet qu'aura le Budget des dépenses sur tous les Canadiens.

La tentative du gouvernement de réduire le déficit de cette façon compromet l'universalité de nos programmes sociaux. En essayant de corriger ses erreurs de gestion financière, le gouvernement s'en est pris à ces programmes et n'a rien fait pour élaborer une politique financière et régler le véritable problème.

En quatre ans de gouvernement conservateur, les familles canadiennes ordinaires ont vu leurs impôts augmenter de plus de 2 000$ par année, alors que les services ont diminué. Durant la même période, la dette publique a grimpé à 321 milliards et croîtra encore de 31 milliards cette année. À la fin de la présente année financière, après seulement cinq ans d'administration conservatrice, la dette publique aura accompli un bond de 153 milliards de dollars.

Les députés d'en face n'oseront plus, c'est certain, blâmer les gouvernements qui les ont précédés pour cela. La population canadienne n'accepterait plus une telle justification.

Depuis 1984, le gouvernement a imposé à chaque homme, femme et enfant de la circonscription d'Essex—Kent et du reste du Canada une dette publique de 6 000$. La famille moyenne de quatre personnes a donc vu augmenter sa part de la dette publique de 24 000$ depuis 1984. La famille canadienne moyenne de quatre doit consacrer un dollar de son salaire horaire au paiement des nouvelles taxes. Cela représente 2 000$ de plus en taxe chaque année pour la famille de quatre.

Au lieu de réformer sa propre politique financière, le gouvernement a choisi de s'en prendre aux programmes sociaux, à l'agriculture et au programme de péréquation.

En ramenant les taux d'intérêt à leurs niveaux de l'an dernier seulement, il serait possible de réduire le déficit de 5 milliards de dollars par année. Cette simple mesure rendrait inutile l'attaque fiscale lancée contre les Canadiens moyens.

La politique monétaire actuelle et les taux d'intérêt courants coûtent aux Canadiens 63 000$ de plus sur un emprunt hypothécaire de 75 000$ étalé sur 25 ans. C'est 210$ de plus par mois ou 2 520$ par année, chaque année qu'il faut pour rembourser cet emprunt.

M. le vice-président: Je prie le député de conclure.

M. Pickard: En terminant, je demande au gouvernement de repenser son budget des dépenses. Je demande au nom de la population canadienne de ne pas aller chercher tant d'argent dans les poches des contribuables et de penser aux régions qui ont besoin d'aide.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-11 et de faire des commentaires sur la façon dont le gouvernement se propose de dépenser la somme demandée.

En termes très simples, le budget du mois dernier est une mauvaise nouvelle pour les habitants du Nord. En effet, ils ne tirent pas beaucoup d'avantages des documents budgétaires.

Un programme qui prévoit de rembourser la taxe d'accise sur l'essence et le gas-oil aux producteurs primaires, y compris aux chasseurs et aux trappeurs, arrivera à échéance le 31 décembre 1989 et ne sera pas renouvelé. Le montant du remboursement est actuellement de 5c. le litre. À cause de la suppression de ce remboursement et de l'augmentation du coût de l'essence d'un cent le litre, le 28 avril 1989, et d'un cent supplémentaire, le 1er janvier 1990, les chasseurs et les trappeurs payeront sept cents de plus pour un litre d'essence à compter du 1er janvier 1990. Ces augmentations constituent un fardeau supplémentaire inacceptable pour mes électeurs. Beaucoup d'entre eux pratiquent la chasse, la pêche et le piégeage pour nourrir leur famille et paient déjà un prix extrêmement élevé pour l'essence. À Rankin Inlet et à Whale Cove, l'essence se vend actuellement 66c. le litre, à Pelly Bay, 84c. le litre et à Cambridge Bay, 87c. le litre.

La chasse et le piégeage sont les plus importantes activités d'exploitation des ressources renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette industrie a permis d'injecter 6,1 millions de dollars dans l'économie des territoires en 1987-1988. Dans le Nord, nous luttons contre les défenseurs des droits des animaux pour assurer la survie de ce moyen de subsistance traditionnel. En accroissant le coût des déplacements, le gouvernement fédéral rend notre lutte encore plus difficile.

Les emplois sont rares dans ma circonscription. La plupart sont saisonniers et, dans les petites localités, les chômeurs représentent bien plus de 40 p. 100 de la population. Les gens qui trouvent du travail touchent en général des salaires plus élevés que ceux dans le Sud, mais ces salaires supérieurs visent à compenser le coût de la vie beaucoup plus élevé dans le Nord. Ainsi, à Whale Cove, localité située dans ma circonscription, le lait coûte 3,50$ le litre; un pain coûte 3,25$; une douzaine d'oeufs moyens coûte 3,50$.

À Rankin Inlet, un sac de dix livres de pommes de terre coûte 10,98$. À Pelly Bay, une douzaine d'oeufs coûte 4,80$.

Étant donné ces prix, je suis sûr que les députés comprendront pourquoi la chasse et le piégeage, ainsi que les produits sauvages ou les produits locaux constituent la base de l'alimentation quotidienne dans le Nord. La plupart de mes électeurs n'auraient pas les moyens de nourrir leur famille uniquement à base de denrées importées du sud du Canada.

Le Nord est extrêmement déçu de voir que le gouvernement n'a pas tenu sa promesse et qu'il ne créera pas de nouvelles places de garderies. Au lieu du programme étalé sur sept ans, avec un budget de 4 milliards de dollars que le gouvernement avait promis aux Canadiens avant les élections, nous avons appris dans le budget qu'il n'est pas en mesure de donner suite à ce projet pour le moment.

Par conséquent, les gens du Nord se demandent pourquoi on leur fait supporter une bonne partie du fardeau du programme fédéral de réduction du déficit, alors que les résultats sont très minces. La dette nationale est plus forte cette année que l'année dernière et elle continuera à augmenter l'année prochaine. Pour les gens du Nord, ce budget est une source de longues souffrances vaines.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Sauf erreur, il a été convenu au préalable que le vote inscrit se tiendra mardi prochain, à 18 heures.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

• (1700)

[*Traduction*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LES PETITES ENTREPRISES — LA PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de développer un robuste secteur des petites entreprises au Canada en faisant des petites entreprises la priorité absolue de la Banque fédérale de développement.

—Monsieur le Président, je suis vraiment heureux que le gouvernement ait décidé que cette motion méritait son appui, car nous savons tous l'importance pour l'économie canadienne du secteur des petites entreprises.

Je dirais que dans toute notre histoire la petite entreprise a été la base de l'économie canadienne et c'est elle qui, en fait, a créé la majorité des emplois; des emplois qui sont tellement essentiels à notre économie aujourd'hui.

En reconnaissance de cela, la motion vise à améliorer notre secteur de la petite entreprise en en faisant la priorité absolue de la Banque fédérale de développement. C'est un intrument que l'on peut et que l'on devrait utiliser au Canada pour aider les chefs de petites entreprises, hommes ou femmes, à créer plus d'emplois pendant cette période difficile que nous traversons, période difficile qui a déjà existée et qui existera encore, à

moins que nous n'encouragions ces hommes et ces femmes à créer les emplois nécessaires.

Monsieur le Président, je voudrais considérer la mesure législative actuellement en vigueur. L'article 4, sous le titre «Constitution et mission», de la Loi sur la Banque fédérale de développement dit:

La Banque a pour mission de promouvoir et de faciliter la création et l'expansion d'entreprises au Canada en fournissant, de la manière et dans la mesure prévues par la présente loi, un concours financier, des conseils de gestion, des programmes de formation des cadres, des services d'information et de consultation et les services accessoires à ces diverses fonctions.

Au deuxième paragraphe de l'article on peut lire:

Dans la poursuite de sa mission, la Banque attache une importance particulière aux besoins des petites entreprises.

Monsieur le Président, à mon avis, ce que nous avons vu depuis la création de la Banque fédérale de développement est un retour à une situation où, de plus en plus, on accorde les prêts et les garanties à de grandes compagnies plutôt qu'à de petites entreprises.

Lorsque je parle de petite entreprise, même si ce n'est pas une limite absolue, j'entends surtout celles qui ont moins de cinq employés. La raison pour laquelle je mentionne cela, c'est que ce semble être la voie de l'avenir. Il faudrait encourager la petite entreprise. C'est un secteur que la Banque fédérale de développement a négligé et auquel elle devra être plus attentive à l'avenir.

Il semble se produire depuis deux ans une baisse du nombre réel d'emprunteurs nouveaux et existants. Le nombre des clients de la Banque fédérale de développement diminue dans toutes les provinces depuis 1985. En 1988, plus de 80 p. 100—82,9 p. 100 en fait—de tous les fonds accordés en prêts et en garanties par la Banque fédérale de développement se rangeaient dans la catégorie des plus de 100 000$. Trois mille trois cent six entreprises ou particuliers ont reçu des fonds en prêts et en garanties dans la catégorie des moins de 100 000$, pour un total de 147 millions de dollars. Par ailleurs, les grandes entreprises qui empruntent plus de 100 000$ ont reçu 714 millions, soit plus de 80 p. 100 des 862 millions de dollars en fonds autorisés par la Banque fédérale de développement.

Il est clair que, dans l'exercice de son mandat, la Banque fédérale de développement s'est davantage souciée du paragraphe (1) de l'article 4 de la Loi sur la Banque fédérale de développement que du paragraphe

(2) qui l'enjoint d'attacher une importance particulière aux besoins des petites entreprises.

Grâce à ses services de conseils de gestion, la Banque fédérale de développement a pu aider les petites entreprises à s'organiser et à acquérir de la formation. Or nous avons vu que le nouveau budget a malheureusement amputé ces fonds de 13 millions. De tous les services que la Banque fédérale de développement a rendus aux petites entreprises, c'est celui dont je me suis vraiment beaucoup prévalu, tout comme d'autres personnes de la localité que je représente dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, de même que dans la circonscription voisine, pour établir une petite entreprise.

À titre d'avocat, j'ai envoyé des gens à la Banque fédérale de développement parce que ces services étaient, à mon avis, avantageux pour les localités. Je crois qu'on devrait plutôt augmenter et non réduire ces services de gestion parce que, dans les petites localités, les gens comptent sur cette aide pour fonder une entreprise. Si on regarde les petites entreprises dans les petites localités au Canada, on se rend compte qu'il s'agit souvent d'entreprises familiales de moins de cinq personnes. Ce ne sont souvent que deux ou trois personnes.

Ces gens, hommes ou femmes, commencent par vouloir s'établir à leur compte. Ils essaient donc de fonder une entreprise. Dans une petite localité, ils doivent souvent demander conseil à des amis, à des voisins ou à un avocat pour savoir comment faire.

Avec la Banque fédérale de développement, nous avions un exemple d'organisme vers lequel les petites localités pouvaient se tourner. Nous ne pouvons plus le faire autant depuis le dernier budget. Des coupes importantes ont été faites. J'ai appris que dans certains bureaux de la Banque fédérale de développement comme celui d'Ottawa, des employés ayant deux ou trois années d'ancienneté ont déjà été mis à pied. C'est le genre de choses que je veux porter à l'attention de la Chambre en présentant cette motion. Nous devons préparer notre avenir. Nous devons tenir compte des besoins des petites entreprises. Nous ne devons pas regarder seulement ce qui se passe dans les grands centres parce que, après tout, la population active canadienne est très variée et elle est répartie dans toutes les régions. Elle n'est pas seulement dans les grands centres, mais aussi dans les petites localités. Et c'est justement les intérêts des petites localités que je défends.

J'essaie, au moyen de cette motion, de montrer l'importance du secteur des petites entreprises et l'importance des services de gestion offerts par le Banque fédérale de développement. Ce ne sont là que certaines des choses dont nous devrons tenir compte à l'avenir.

Examinons un instant le secteur des petites entreprises et ses relations avec le milieu bancaire en général.

• (1710)

Ce que nous voyons maintenant, monsieur le Président, c'est que 85 p. 100 des petites entreprises s'adressent aux banques privées parce que, telle qu'elle est organisée maintenant, la Banque fédérale de développement constitue un dernier recours. C'est inadmissible. Le secteur de la petite entreprise est constitué d'hommes et de femmes qui créent les emplois au Canada. Les statistiques nous montrent qu'au cours des huit dernières années 70 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada ont été créés par la petite entreprise. Il faut que nous ayons un endroit où le chef d'une petite entreprise peut s'adresser, non pas chapeau bas aux grandes banques d'affaires où il est à la merci des conditions de garantie exorbitantes et des taux d'intérêt élevés et de toutes les autres discriminations dont nous sommes victimes avec les grandes banques, mais à une banque qui satisfera ses besoins d'emprunt. Je dirais, pas seulement ses besoins d'emprunt mais tous ses besoins bancaires.

Nous devrions envisager l'expansion de la Banque fédérale de développement pour aider les gens d'affaires non seulement à emprunter de l'argent et à obtenir des services de gestion mais pour les aider dans tous leurs besoins bancaires, qu'il s'agisse notamment de l'ouverture d'un compte chèques ou de l'établissement d'un budget. Cela devrait être offert au petit entrepreneur au Canada.

Je peux vous dire en me fondant sur ma propre expérience avec plusieurs clients que le petit entrepreneur doit fournir beaucoup plus de garanties subsidiaires, personnelles ou commerciales, que nos grandes sociétés pour pouvoir obtenir un emprunt. C'est un problème qu'il faudrait examiner.

On considère que les garanties exigées par les milieux d'affaires sont beaucoup trop élevées. Le ratio de la garantie sur un emprunt est incroyablement élevé, 2,79 contre 1. Autrement dit, pour chaque dollar qu'il veut emprunter, le propriétaire d'une petite entreprise doit justifier d'une garantie de 2,79$. Voilà le genre de choses que je trouve très injuste à l'endroit des propriétaires d'une petite entreprise au Canada.

Saviez-vous, monsieur le Présdient, que plus d'une entreprise sur cinq doivent justifier d'une garantie valant trois fois plus et même davantage que le montant de l'emprunt. Les prêteurs exigent souvent une garantie personnelle, surtout de la part des nouvelles entreprises qui sont plus petites. Comme je l'ai déjà dit, la garantie exigée dans le cas de ces entreprises est beaucoup plus élevée que celle exigée des grandes sociétés. Au demeurant, les chiffres démontrent que 85 p. 100 des petites entreprises doivent justifier d'une garantie subsidiaire pour pouvoir contracter un emprunt, et la moitié d'entre elles doivent accepter également le nantissement de biens meubles.

Il n'est pas rare de voir des propriétaires de petite entreprise ou d'entreprise familiale, comprenant le mari, sa femme et un ou deux employés, emprunter d'une banque pour pouvoir exploiter leur commerce. Je répète que 85 p. 100 s'adressent à des banques à charte et qu'ils doivent mettre tout ce qu'il possède d'essentiel en garantie. Les banques ne se contentent pas de regarder l'état des liquidités de la petite entreprise concernée. Elles veulent savoir ce que son propriétaire peut offrir en sûreté.

Les banques exigent des garanties supplémentaires, et elles ne se contentent pas de la preuve que les liquidités de la petite entreprises sont bonnes. Les banques veulent pratiquement un ratio de garantie de 3 contre 1. Cette exigence cause bien des problèmes aux chefs de petites entreprises car si jamais ils ont besoin d'emprunter pour des imprévus d'ordre personnel, leur maison, leur voiture, tout ce qu'ils possèdent est engagé. Ils n'ont rien d'autre à offrir en garantie à leur prêteur.

Fait à noter, les données révèlent également que les banques à charte rejetent les demandes d'emprunt d'une petite entreprise sur cinq. C'est renversant. Il faut faire quelque chose pour aider ces entreprises-là à être rentables.

Bien sûr, les taux d'intérêt causent des problèmes aux petites entreprises. Il suffit d'aller à la banque pour constater que les taux sont automatiquement d'au moins 3 p. 100 plus élevés que le taux préférentiel. Les petites entreprises négocient avec les banques pour obtenir le meilleur taux possible. Comme nous le savons, le taux préférentiel monte ou baisse un peu comme des montagnes russes. Les petites entreprises n'ont aucune sécurité parce que, d'un jour à l'autre ou d'une année à l'autre, elles ne savent pas si elles vont pouvoir subsister tant leur dette est lourde au départ.

D'après les données, 20 p. 100 des petites entreprises payent le taux préférentiel, plus 2 p. 100. En moyenne, elles doivent payer le taux préférentiel majoré de 1,23 p. 100. Les nouvelles entreprises et les plus petites sont celles qui ont le plus de difficulté à obtenir des prêts. Monsieur le Président, il faut savoir que les banques pratiquent la discrimination contre les femmes. De toute évidence, une femme d'affaires a moins de chance que son homologue masculin d'obtenir un prêt d'une banque à charte.

Une voix: C'est de la discrimination.

M. Whittaker: La discrimination flagrante existe depuis des années. La Banque fédérale de développement serait en bonne position pour traiter clients et clientes sur le même pied. Homme ou femme, toute personne capable de démontrer que la petite entreprise qu'elle veut établir sera rentable devrait pouvoir obtenir un emprunt. Avant d'aller plus loin, on devrait l'aider à s'assurer que son entreprise sera rentable.

Étant avocat, je peux vous dire que le chef d'une petite entreprise doit faire face à plus de chinoiseries administratives que n'importe qui d'autre quand il s'agit d'obtenir un prêt. À cause de toutes les garanties exigées, il doit hypothéquer ses propriétés et signer une cession de ses comptes de créditeur. La paperasserie est énorme. J'ai vu un tel chef de petite entreprise qui voulait obtenir un prêt de 60 000$ aux prises avec une pile de documents d'à peu près six pouces. Il fallait qu'il les signe, mais pas avant d'avoir consulté un avocat pour les interpréter et un comptable pour vérifier les chiffres. Les frais encourus par quelqu'un qui veut ouvrir une petite entreprise sont énormes, et ce sont tous des frais inutiles. La Banque fédérale de développement exige souvent des honoraires allant jusqu'à 2,5 p. 100 avant d'accorder un prêt. C'est absurde. La banque devrait aider les petites entreprises et non les exploiter. Il est inconcevable qu'elle fasse payer ceux qui n'ont rien. Elle devrait les aider et non les saigner à blanc.

Je pourrais parler de l'autre facteur en cause, mais je ne le ferai pas à cette étape-ci. Je propose que la Banque fédérale de développement encourage la petite entreprise en offrant des taux d'intérêt bas et stables pour l'aider à créer des emplois et favoriser la croissance économique de toutes les régions du Canada. Nous devrions réduire

les formulaires et la paperasserie inutiles qui font perdre tant de temps aux petites entreprises. Nous devrions leur offrir plus de marchés fédéraux et mettre sur pied un programme dynamique d'achat au Canada.

Cette motion vise à faire de la Banque fédérale de développement une banque à laquelle les petites entreprises pourront s'adresser parce qu'elle s'intéressera à elles et non aux grandes entreprises du Canada.

• (1720)

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): J'aimerais participer à ce débat très important, monsieur le Président, sur une motion qui demande au gouvernement d'avoir une politique de développement des petites entreprises, et que cette politique soit administrée par la Banque fédérale de développement. Je remercie mon collègue de nous permettre d'avoir ce débat, car depuis 1984 le gouvernement conservateur avait promis d'étudier le mandat de la Banque fédérale de développement et de lui donner un nouveau mandat. Étant donné que mon temps de parole est limité, monsieur le Président, j'aurais aimé lire toutes les questions que j'ai déjà posées aux différents ministres d'État (Petites entreprises) sur cette question, mais je n'ai vraiment pas le temps de le faire cet après-midi, préférant dédier les 10 minutes qui me sont allouées à cette question très importante, monsieur le Président.

Je voudrais seulement spécifier que si on dit souvent que ce gouvernement a une politique de laisser-faire, on pourrait prendre ce secteur de la petite entreprise et vraiment prouver que ce gouvernement l'a laissée complètement tomber dès le début, et je pense que le dernier Budget en est un témoignage flagrant, monsieur le Président.

Mais je voudrais parler un peu de la Banque fédérale de développement. Nous, de l'Opposition officielle, avons pris cette question de façon sérieuse après l'élection de 1984, et nous avons aussi, par le biais d'un groupe de travail qui a traversé le pays, parlé du mandat de la Banque fédérale de développement et des services qu'elle devait donner. En mai 1987, nous avons produit un rapport qui, justement, donne amplement d'importance à cette institution, et dans trois recommandations, nous avons défini justement ce que l'avis de motion propose: Que la Banque fédérale de développement soit un centre de développement pour les petites entreprises au Canada.

Monsieur le Président, la Banque fédérale de développement offre actuellement trois types de services. Premièrement, un service de prêts, et, sans vouloir me répéter, je crois que mon collègue a bien décrit que ce sont justement des prêts qui s'adressent surtout à la moyenne entreprise, car la moyenne des prêts, le montant des prêts individuels que la BFD accorde, c'est environ 84 000$, tandis que la moyenne des prêts des banques commerciales sous le programme de la Loi des prêts aux petites entreprises est, en moyenne, entre 20 000$ et 25 000$. Donc, d'un côté, ce n'est pas la petite entreprise qui bénéficie le plus des prêts de la Banque fédérale de développement, mais plutôt la moyenne entreprise.

Le deuxième service offert par la Banque fédérale de développement, c'est le service de placements. Et, monsieur le Président, là aussi, certains chiffres nous démontrent justement que, par exemple, lors de l'année financière 1985-1986, même dans ces secteurs-là, la Banque ne met pas beaucoup de fonds, mais malgré ce fait, en 1985-1986, 30 demandes furent autorisées, pour une valeur de 12,5 millions de dollars et, en moyenne, cela représentait 417 000$ de placements par cas. Donc, comme vous pouvez le constater, il ne s'agit pas là de la petite entreprise. Donc, même en ce qui touche ce deuxième service, c'est surtout la moyenne entreprise qui en bénéficie.

Le troisième service, monsieur le Président, c'est la gestion-conseil, l'information, la formation. C'était le service que la petite entreprise recevait vraiment de cette institution qui, originalement, devait aider la petite et moyenne entreprises.

Dans le Budget qui a été présenté à la fin d'avril, le gouvernement juge à propos de couper ce service qui, actuellement, avant le Budget, totalisait 27 millions de dollars. Il coupe 13 millions de dollars, donc 50 p. 100. Le gouvernement qui prétend être le parti politique qui défend la petite entreprise coupe 50 p. 100 des services que la Banque fédérale de développement offrait.

Je suis certain, monsieur le Président, comme vous l'êtes, que dans votre circonscription il y a eu des séminaires. Justement, la Banque fédérale de développement a organisé des séminaires d'affaires avec le gérant de banque, le président de la Chambre de commerce, et des gens d'affaires des petites entreprises. Des commerçants de la région allaient rencontrer des avocats, des comptables, des fiscalistes, des financiers afin d'apprendre comment on devait gérer les petites entreprises. Il y avait aussi un autre programme où on envoyait des experts, des gens à la retraite, donc cela ne coûtait pas beaucoup à la Banque pour aider les gens à apprendre comment tenir les livres et donner des conseils de gestion. Monsieur le Président, avec une coupure de 50 p. 100 dans de tels services, la Banque fédérale de développement ne pourra pas continuer à donner ces services, et bientôt nous allons

voir ces services coupés, nous allons voir les résultats, et c'est encore la petite entreprise qui va payer les frais.

[*Traduction*]

En politique, on dit que sans argent, un programme n'est qu'un voeu pieux. Dans leurs discours, les hommes politiques prennent toujours la précaution de consacrer un paragraphe à la petite entreprise, mais ce n'est qu'un rituel vide de sens. Si nous voulons vraiment l'aider, il est temps que nous prenions les moyens nécessaires. Le gouvernement a, au contraire, réduit de 13 millions de dollars un service vraiment conçu pour elle. Au lieu de se vanter d'être le défenseur de la petite entreprise, le gouvernement devrait plutôt joindre le geste à la parole parce qu'il ne l'aide pas du tout.

[*Français*]

Monsieur le Président, bien sûr que l'on pourrait discuter un peu de ce que l'on ferait avec la Banque fédérale de développement. Et, comme je le disais dans mon rapport, j'avais l'honneur de présider le groupe de travail du Parti libéral du Canada, en mai 1987, et nous avions proposé des choses. Dans le domaine de la capitalisation, on sait, et tout le monde est d'accord que s'il existe un secteur où la petite entreprise a des problèmes sérieux, des difficultés sérieuses, c'est dans le manque de capitalisation. Il ne faut pas seulement emprunter, parce que si on fonde un commerce seulement avec des dettes, et si on arrive à des hausses de taux d'intérêt comme on l'a vu dans le passé, et encore actuellement, cette entreprise ne pourra définitivement pas survivre. C'est une des raisons pourquoi 80 p. 100 des entreprises ne survivent pas plus de cinq ans.

Nous recommandons dans notre rapport que, justement, à la Banque fédérale de développement, il y ait un service de capital-actions, de capital propre à la petite entreprise, où la Banque pourrait acheter du capital-actions, dans des projets, des nouveaux commerces très intéressants de développement, et se retirer au moment opportun, quand l'entreprise serait capable de rembourser les prêts. Et cela aurait permis à un certain nombre de projets d'être créés, au lieu de rester sur les tablettes de différentes institutions financières. La même chose avec les prêts, et bien sûr avec la gestion-conseil, l'information et la formation, où on aurait pu développer.

• (1730)

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, mais je voulais seulement dire qu'il y a deux ou trois ans, la Banque fédérale de développement avait proposé et adopté le Programme AIM, comme on l'appelle, en anglais, ou AIDE, en français. C'était un programme informatif qui regroupait tous les services et les programmes d'aide aux entreprises fédérales et provinciales et, dans certains cas, même municipales. Au lieu d'extensionner ces programmes à toutes les régions, ils l'ont lancé, en attendant que le gouvernement aille les encourager. Mais au contraire, aujourd'hui, monsieur le Président, s'ils coupent une somme de 13 millions de dollars, le Programme AIDE sera définitivement condamné à mort.

Les Programmes CASE, d'ici six ou sept mois, ou un an, seront probablement discontinués aussi. Et tout le programme de formation, selon mes renseignements, sera aussi mis de côté.

Donc, la Banque fédérale de développement, si elle reste telle qu'elle, à moins que le gouvernement ne lui donne un autre mandat, servira seulement une petite clientèle qui s'appelle, la moyenne entreprise.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur la motion présentée par le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt (Whittaker), et spécialement après le discours qu'a prononcé mon ami le député de Saint-Léonard (M. Gagliano).

Il est tout à fait opportun que nous discutions ici, à la Chambre, de la petite entreprise et de son expansion en tant qu'élément vigoureux et dynamique de chaque localité du pays.

[*Traduction*]

Cette année, la Banque fédérale de développement organise, en coopération avec les membres de la chambre de commerce locale, la dixième semaine annuelle de la petite entreprise. Cette semaine fournit une occasion de rendre hommage aux hommes et aux femmes infatigables qui gérent les petites entreprises du Canada.

[*Français*]

Il existe beaucoup d'autres programmes auxquels participe la Banque. Citons, notamment: Le Programme des prêts aux étudiants entrepreneurs, en vertu duquel des prêts sont offerts aux jeunes entrepreneurs qui lancent des entreprises pendant les mois d'été; Un Programme spécial d'assistance sous forme de prêt à l'intention des éleveurs de mollusques des provinces de l'Atlantique et du Québec; le Programme de financement des comptes clients à l'exportation qui s'adresse aux petits exportateurs.

Les preuves ne manquent pas, monsieur le Président, de la vitalité de la petite entreprise au Canada.

[*Traduction*]

La petite entreprise est vraiment la première priorité de la Banque fédérale de développement. Nous, les ministériels, sommes d'accord, en principe, avec la mo-

tion nº 126 du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Whittaker). Nous n'approuvons pas nécessairement tout ce que les deux députés nous ont dit, mais leurs suggestions figurent au compte rendu et nous y réfléchirons. Quant à la motion nº 126, nous ne voudrions pas imposer des délais excessifs aux petites entreprises.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'intervenir dans ce débat. Il est extrêmement important et exige beaucoup de travail parce que la petite entreprise, c'est l'âme de l'économie nationale. Les statistiques le prouvent. Les petites entreprises constituent 98 p. 100 de la totalité des entreprises canadiennes, 812 000 sociétés sur 822 000. Sont considérées comme petites entreprises celles qui ont un chiffre d'affaires annuel d'au plus deux millions de dollars.

Il faut qu'il soit bien compris que ce sont les trois premières années d'exploitation qui constituent la période la plus critique dans la vie d'une entreprise. A plus forte raison dans le cas des petites entreprises, qui ont moins de ressources à leur disposition. Donc, si l'on veut que la petite entreprise prospère au Canada, il faut qu'elle puisse compter sur l'appui soutenu de tous les pouvoirs publics.

Plusieurs études montrent que le taux de survie à cinq ans des petites entreprises nouvelles au Canada est de 20 p. 100 seulement en l'absence d'aide gouvernementale. Mais dans les pays où le gouvernement vient à leur aide, le taux de survie se situe autour de 80 p. 100. Il est donc évident que l'aide de l'État est indispensable si l'on veut que les petites entreprises continuent de croître.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement n'a pas accordé aux petites entreprises la priorité qu'elles méritent. La Banque fédérale de développement doit jouer un rôle-clé dans l'assistance aux petites entreprises pendant leur période de démarrage. La BFD doit réexaminer sa mission pour pouvoir continuer de faire passer les besoins des petites entreprises avant tout.

Il y a une autre mesure propre à aider les petites entreprises canadiennes: c'est la création de centres d'information complets où les petites entreprises pourront obtenir tous les renseignements dont elles ont besoin sans avoir à courir d'un bureau à l'autre pour se faire aider. On se rend compte facilement des difficultés auxquelles une nouvelle entreprise doit faire face quand on sait qu'il y a plus de 560 programmes d'aide distincts pour les petites entreprises, au seul niveau fédéral. La complexité de ces programmes est un véritable casse-tête pour les entrepreneurs qui veulent savoir quel programme est susceptible de les aider.

C'est notamment pour résoudre ce problème qu'en 1984 la Banque fédérale de développement lançait un nouveau programme appelé Aide informatisée pour le développement des entreprises, dans le but de regrouper tous les renseignements concernant les programmes à l'intention des petites entreprises.

Vu l'étroitesse de ses ressources, ce système n'a pu être amélioré rapidement et la Banque fédérale de développement n'a pu pousser jusqu'à son complet achèvement ce catalogue d'information. D'autre part, ce programme n'est toujours pas accessible à un nombre suffisant d'organismes extérieurs au réseau de la BFD. Du fait qu'il est à l'étape du projet pilote depuis si longtemps, le programme d'Aide informatisée pour le développement des entreprises commence à se dégrader.

Le gouvernement doit être déterminé à mettre au point un réseau d'information centralisé pour les petites entreprises. Pour ce faire, il doit s'engager à financer suffisamment le programme d'Aide informatisée pour le développement des entreprises de la Banque fédérale de développement par l'entremise d'organisations industrielles et commerciales locales comme les Chambres de commerce et les diverses associations professionnelles. Ces organisations ont pignon sur rue dans toutes les régions du pays et sont dirigées par des gens d'affaires qui connaissent bien les petites entreprises et leur région.

En plus de renseignements sur les programmes gouvernementaux, le programme d'Aide informatisée pour le développement des entreprises pourrait aussi fournir aux petites entreprises des informations les intéressant tout particulièrement. Ces informations ont déjà été compilées par Statistique Canada, mais les petites entreprises n'y ont pas accès. Ce programme pourrait aussi renseigner sur les contrats d'acquisition du gouvernement.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous inquiétons aussi des compressions budgétaires draconiennes imposées au programme de développement des entreprises de la Banque fédérale de développement. Dans le cadre de ce programme, la Banque fédérale de développement a fourni à des petites entreprises des méthodes de gestion et des conseils juridiques de même que des ateliers d'information. Il vaut la peine de signaler que ce programme a remporté beaucoup de succès. Toutefois, le gouvernement a l'intention de le supprimer, témoignant

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de développer un robuste secteur des petites entreprises au Canada en réduisant le nombre de formulaires administratifs et la paperasserie auxquels ce groupe doit faire face.

ainsi à nouveau de son manque d'intérêt pour le secteur de la petite entreprise.

Afin de vraiment satisfaire les besoins de la petite entreprise, le gouvernement doit aussi accroître les fonds de la Banque fédérale de développement au chapitre du capital de risque. Des centaines de petites entreprises canadiennes font de nouvelles percées technologiques, mais sont incapables de prendre de l'expansion faute de capitaux. La Banque fédérale de développement pourrait fournir du capital de risque aux petites entreprises pour leur permettre de commercialiser leurs nouveaux produits.

Plutôt que de faire concurrence aux établissements de crédit privés, la Banque fédérale de développement devrait répondre aux besoins de toutes les petites entreprises du Canada, où qu'elles soient situées. Comme nous le savons tous, certaines régions du pays sont plus prospères que d'autres, mais cela n'est pas une raison pour rejeter une demande de prêt raisonnable de la part d'une petite entreprise du simple fait qu'elle est établie dans une région défavorisée. Ainsi, la Banque fédérale de développement a un rôle unique à jouer dans le secteur de la petite entreprise et c'est pourquoi on devrait lui donner plus d'importance au lieu de la réduire à néant, comme le gouvernement est en train de le faire.

L'importance accrue accordée à la petite entreprise se refléterait dans la taille des prêts accordés aux petites entreprises. Depuis quelques années, le montant des prêts est de plus en plus élevé. Cela montre que la Banque fédérale de développement cesse progressivement, semble-t-il, de s'occuper des besoins de la petite entreprise pour répondre plutôt à ceux de la moyenne entreprise. Il faut renverser la vapeur à cet égard, afin de mettre la Banque à la disposition de la petite entreprise.

Les programmes en question sont essentiels à la croissance continue de la petite entreprise. La Banque doit réexaminer son mandat, afin de s'assurer qu'elle continue de donner la priorité aux besoins de la petite entreprise. Les petites entreprises ont besoin d'être représentées au niveau national. La Banque peut et doit être leur principal porte-parole. Pour ce faire, il faut que le gouvernement réaffirme ses engagements à l'égard de la Banque qui doit s'occuper avant tout de la petite entreprise.

• (1740)

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je souscris à la motion d'initiative parlementaire nº 126 datée du 3 avril, qui se lit comme suit:

En plus des arguments et observations formulés par les députés qui m'ont précédé et auxquels je souscris, je voudrais ajouter qu'il serait très utile aux Néo-Canadiens que les petites entreprises soient la priorité de la Banque.

À cet égard, je souhaiterais que la Banque joue un rôle utile pour ce qui est d'accorder des prêts aux petites entreprises de Néo-Canadiens également, et que l'examen des demandes se fasse de façon très rapide. Je souhaite qu'on favorise les études de faisabilité nécessaires et qu'on supprime la nécessité de détenir des biens personnels, notamment une maison, comme garantie. Toute réduction du budget de la Banque fédérale de développement nuira aux intérêts de nombreux Néo-Canadiens et immigrants. Je félicite donc le député d'avoir présenté son projet de loi auquel je souscris pleinement.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Le vice-président: Les députés ont entendu la motion du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Y a-t-il consentement unanime pour déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AIDE EXTÉRIEURE—ON DEMANDE LA TENUE D'UN SOMMET MONDIAL AU BÉNÉFICE DES ENFANTS

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le 18 avril, j'ai posé une question au ministre des Relations extérieures pour lui demander de parrainer un sommet international pour l'enfance. L'année 1989, qui marque le 10e anniversaire de l'Année internationale de l'enfance, convient bien pour mettre en relief la détérioration des conditions que connaissent les enfants d'aujourd'hui partout dans le monde. Un sommet international permettrait d'analyser la situation non seule-

ment des enfants du tiers monde, mais aussi du million de petits Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Grâce aux améliorations dans le domaine des soins de santé et de l'alimentation survenues à l'échelle mondiale entre 1950 et 1988, la mortalité infantile était passée de 25 à 14 millions d'enfants, soit presque moitié moins. Des mesures peu coûteuses comme l'immunisation et la réhydratation par voie orale ont sauvé des millions de vies. Évidemment, il est bien connu que la meilleure façon de contrôler la croissance démographique est d'assurer aux parents que leurs enfants survivront.

En l'absence de programmes d'assistance sociale, les pays du tiers monde dépendent de leurs enfants pour leur sécurité économique et sociale quand ils tombent malades, ou une fois devenus vieux. Au début du siècle, alors que notre économie était principalement rurale et que nous n'avions pas de programme d'aide sociale, le Canada n'était guère différent.

Le fait est que la survie des enfants conduit à une baisse de la croissance démographique. Malgré tous les progrès réalisés en 40 ans, soudain, la tendance relative à la survie des enfants est inversée. La mortalité infantile augmente. L'UNICEF considère que les problèmes de la dette internationale sont la principale cause de cette situation affligeante. Du fait des dettes du tiers monde et de la baisse des prix à l'exportation, les gouvernements des divers pays du tiers monde ont dû réduire leurs dépenses au chapitre de la santé de 50 p. 100, et leurs dépenses en matière d'éducation de 25 p. 100. A cause de la dette du tiers monde, les pays développés, les pays industrialisés d'Occident, le Nord, enfin de compte sont bénéficiaires des recettes monétaires nettes à l'échelle internationale, soit entre 20 et 30 milliards de dollars américains par an.

Pour toute l'assistance publique au développement que le Canada et les autres pays développés offrent au tiers monde, nous recevons en retour davantage que nous ne donnons. Il n'est pas surprenant que le processus de développement mondial connaisse un revirement. De plus, le gouvernement canadien réduit dans son budget les dépenses d'assistance publique au développement plus que toutes autres et il a l'audace de dire aux affamés et aux démunis du tiers monde de se serrer la ceinture parce que nous avons une sécheresse, et un problème de dette.

Vous pouvez vous imaginer, monsieur le Président, les images déchirantes de la misère, de la famine, de la maladie, de la saleté. Ces images déchirantes, d'enfants le plus souvent, poussent les Canadiens à faire preuve d'une belle générosité. Les compressions du budget d'APD causeront directement la mort de milliers d'êtres humains, pour la plupart des enfants. En réduisant le budget d'APD, le gouvernement canadien ne tient pas compte des préoccupations et des voeux du peuple canadien.

La corde de sécurité du gouvernement conservateur ne mesure plus que 20 pieds, pour reprendre la métaphore qu'un collègue d'en face a employée dans un discours qu'il a prononcé il y a quelques semaines. Or, les pauvres du tiers monde que les flots menacent d'engloutir sont à 30 pieds de distance, et ils doivent nager ou couler. Une telle insensibilité est honteuse et indigne de notre pays.

Voici ce qu'on peut lire dans le rapport de l'UNICEF intitulé «L'État des enfants dans le monde 1989»:

> Ce sont les enfants qui souffrent le plus de l'endettement et de la récession des années 1980 et, pour faire un résumé tragique de la situation, au moins un demi-million d'enfants de 1 à 5 ans seraient morts dans les 12 derniers mois par suite du ralentissement ou du renversement du progrès dans le monde en développement.

Ce sont les enfants qui souffrent le plus des compressions du budget d'APD.

Mais ce n'est pas seulement la mort de ces enfants qui est tragique. C'est la misère inutile que causeront aux enfants qui survivent les privations, lesquelles, même lorsqu'elles sont temporaires, causent des dommages permanents aux esprits et aux corps en croissance.

Les déficiences que nous causons à ces enfants aujourd'hui nous coûteront cher demain. N'apprendrons-nous jamais que l'investissement d'aujourd'hui, c'est l'épargne de demain? Les dépenses au titre de la santé et de l'éducation ne doivent pas être limitées aux périodes d'abondance. Elles constituent un investissement dans le développement social et économique de tous les pays, y compris le nôtre, investissement qui permet d'assurer l'avenir.

L'endettement du tiers monde et la diminution des prix à l'exportation sont la cause principale de la réduction des normes mondiales relatives au bien-être des enfants. Les gouvernements, les institutions financières internationales, les banques privées et les agences de développement sont tous confrontés aux problèmes.

Mais à l'heure actuelle, les programmes d'ajustement accablent les plus faibles, les pauvres du tiers monde, ceux qui n'ont pas de quoi amortir les chocs économiques. Ces programmes les obligent à se priver même des nécessités de la vie. Ils privent les enfants de nourriture, de logement, d'eau, de soins de santé, d'éducation, de chances de s'épanouir. Ils entraînent la mort de 40 000 jeunes enfants par jour. Et malgré tout, les programmes d'ajustement n'atteignent même pas leur objectif premier: la relance et la croissance économiques.

Il faut repenser le principe de l'ajustement. Les gouvernements de tous les pays du monde doivent s'attaquer de façon rationnelle et humaine au problème de la dette. Notre gouvernement présente des projets de loi visant à remettre la dette de certains pays, mais il ne fait rien pour lutter contre les causes fondamentales de la pauvreté et de l'endettement. Les remises de dettes n'ont jamais empêché les pays de contracter de nouvelles dettes impossibles. Pour citer de nouveau l'UNICEF:

> À elle seule, la diminution de dette ne permettra pas aux pays pauvres de connaître un certain essor économique et de résoudre définitivement la crise du développement.

À mesure que les pauvres du monde s'appauvrissent, les injustices deviennent plus évidentes. La frustration se fait inévitablement sentir. La pauvreté entraîne des tensions et la violence; l'appauvrissement et l'inégalité deviennent des questions de sécurité. Notre soif insatiable pour les ressources naturelles de notre planète aura des répercussions environnementales irréversibles. Nous sommes tous perdants.

Les participants à un sommet mondial pour l'enfance devraient analyser tous les problèmes graves afin de trouver un moyen d'inverser cette tendance et de venir en aide aux plus pauvres du monde, nos enfants. La ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) estimait qu'un sommet mondial coûterait entre 20 et 40 millions de dollars. L'UNICEF estime qu'on pourrait le faire avec moins de 10 millions de dollars.

• (1750)

Le Canada pourrait regagner la confiance des pays qui accordent ou qui reçoivent de l'aide au développement s'il décidait aujourd'hui de parrainer un sommet mondial pour l'enfance. Comme on le dit si bien dans «L'État des enfants dans le monde 1989»: «Il est temps de s'occuper des besoins et des droits des enfants, en les considérant non pas comme des sous-produits du progrès, mais plutôt comme des éléments clés du progrès lui-même. On juge les civilisations à la façon dont elles savent protéger les vulnérables et sauvegarder leur avenir; les enfants représentent à la fois leur vulnérabilité et leur avenir.»

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en réponse aux commentaires de la députée de Northumberland (M^me^ Stewart), je voudrais d'abord rappeler la déclaration de la ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) au sujet du récent rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde. Ce rapport est paru en 1989 et propose un sommet international des chefs d'État pour étudier le sort des enfants du tiers monde; ce serait en fait un sommet mondial au bénéfice des enfants.

Le Canada a toujours répondu positivement aux initiatives et aux propositions de l'UNICEF. Il figurait en 1988 au quatrième rang des donateurs de l'UNICEF. Il a beaucoup travaillé comme membre du bureau de direction de l'UNICEF, et ce presque sans interruption depuis 1946. En 1987-1988, le Canada a versé une contribution d'environ 73 millions de dollars, ce qui représentait une hausse de 43 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le Canada appuie vigoureusement l'objectif d'immunisation universelle des enfants d'ici 1990, et il a engagé 43 millions de dollars de plus pour l'immunisation des enfants des pays en développement. Ces fonds ont été acheminés à l'UNICEF par l'Association canadienne de santé publique. En tout, le Canada a consacré plus de 120 millions de dollars aux efforts d'immunisation universelle des enfants depuis 1984.

Un sommet international serait une façon de catalyser l'action internationale à cet égard. Cet objectif cadre bien avec ceux du soulagement de la pauvreté et du développement des ressources humaines, décrits dans la nouvelle politique canadienne en matière d'aide: «Partageons notre avenir».

Le Canada aimerait connaître plus de détails sur l'ordre du jour proposé pour cette réunion et il aimerait surtout savoir dans quelle mesure on pourrait éviter qu'elle ne fasse double emploi avec les discussions que permettent d'autres tribunes internationales, avant de décider d'un endroit.

Examinons certains faits. Le coût, qui, selon les estimations, devrait se situer entre 20 et 40 millions de dollars, doit être comparé aux dépenses directes effectuées pour les enfants du tiers monde. L'UNICEF a présenté deux formules pour la participation au sommet mondial et le déroulement de celui-ci.

Si je comprends bien, la première option consisterait en une réunion d'un jour et demi dans un endroit relativement isolé et propice à la détente. Cette rencontre serait limitée à environ 40 pays représentant le tiers monde et le monde industrialisé.

La deuxième option, d'après ce que nous avons compris, propose que le sommet soit une rencontre générale qui prendrait la forme d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, rencontre en marge de l'Assemblée générale. Le sommet aurait une plus vaste représentation parmi les pays membres des Nations Unies et, il se tiendrait au moment des séances de l'As-

semblée générale des Nations Unies qui se dérouleront au cours de la session de l'automne. Les dispositions logistiques seraient plus simples, puisque il se tiendrait dans des installations des Nations Unies, à New York, Genève ou Vienne. On utiliserait le cadre actuel pour les chefs d'État et de gouvernement, et on pourrait établir un rapprochement entre l'ordre du jour du sommet et celui de l'Assemblée générale.

De toute façon, l'engagement du Canada face à l'UNICEF demeure plus fort que jamais. Une rencontre au sommet pourrait avoir un grand retentissement. On pourrait ainsi réussir à faire inscrire les questions touchant les enfants en tête des priorités du programme de la communauté internationale. Toutefois, soyez-en sûrs, le Canada accorde à cette question tout le sérieux qu'elle mérite, et nous répondrons aux initiatives positives.

[*Français*]

LES FINANCES—LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES HYPOTHÈQUES ET LES CARTES DE CRÉDIT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, suite à l'annonce de la Banque du Canada, à l'effet qu'elle majorait son taux d'escompte à 12,61 p. 100, je demandais au vice-premier ministre (M. Mazankowski), le 21 avril dernier, pourquoi le gouvernement conservateur s'en prenait aux consommateurs canadiens avec cette politique d'intérêt élevé.

Je lui rappelais alors que le taux d'intérêt réel au Canada était de plus de 8 p. 100, le taux réel étant établi par le taux d'intérêt moins l'inflation, et soit le niveau le plus élevé depuis 20 ans, et que l'écart entre les taux d'intérêt canadien et américain est de plus de 2 p. 100, comparativement aux écarts historiques de 1 p. 100.

Je rappelais au ministre et à la Chambre que l'on pouvait financer une hypothèque de 85 000$ à 9,75 p. 100 il y a un an, alors qu'à l'heure actuelle, la même hypothèque se renouvelle à 13 p. 100, soit 2 000$ de plus par an pour la même hypothèque. Je rappelais aussi que le taux d'intérêt élevé avait forcé ou forcerait les compagnies de cartes de crédit à augmenter le taux à plus de 20 p. 100, le 1er juin de cette année.

J'ai donc demandé au vice-premier ministre pourquoi le gouvernement maintenait cette politique de taux élevés qui est pénible et catastrophique pour les familles canadiennes.

Fidèle aux lignes directrices de son gouvernement, le ministre d'État (Finances) (M. Loiselle) m'a répondu que les taux d'intérêt actuels font partie de la politique générale de la Banque du Canada. Il disait également, et je le cite:

«Nous allons continuer d'appuyer la Banque du Canada dans un effort pour assurer que les taux d'intérêt descendent à terme, mais descendent de façon durable pour la meilleure protection des consommateurs».

Lors de son Budget, présenté à la Chambre l'an dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit aux Canadiens que les taux d'intérêt allaient être de 7,8 p. 100 en 1989. Les prévisions du ministre sont loin d'être réalistes quand on considère que les taux d'intérêt sont maintenant rendus, en 1989, l'année prévue, à 13 p. 100. Pour ajouter l'insulte à l'injure, dans son nouveau Budget, déposé en avril dernier, cette année, le ministre des Finances prévoit que les taux d'intérêt seront en moyenne de 12 p. 100 au cours de l'année qui suit. Mais le taux réel a déjà dépassé cette nouvelle production.

The Conference Board of Canada affirme même que les politiques de la Banque du Canada, ajoutées au Budget Wilson, feront hausser encore plus les taux d'intérêt au cours de la période 1989-1990. Le gouvernement conservateur joue au marchand d'illusions, mais il ne doit quand même pas prendre les Canadiens pour des idiots.

Alors que le gouvernement reconnaît lui-même les effets néfastes qu'ont les taux d'intérêt élevés sur notre économie, il persiste dans ses mesures régressives, nous menant ainsi vers une récession qui est nuisible aux consommateurs, nuisible aux investisseurs, nuisible aux travailleurs et nuisible à tous les Canadiens et Canadiennes, en général. Les taux d'intérêt élevés sont comme une sorte de taxe cachée. Pour ceux qui doivent renouveler leur hypothèque, les paiements additionnels d'intérêt sont souvent supérieurs même aux augmentations d'impôt personnel et de taxes de vente qu'ils ont subies depuis 1984 et celles qu'ils devront subir à nouveau avec le nouveau Budget Wilson.

En août 1988, les premiers ministres provinciaux ont demandé au gouvernement fédéral de reconsidérer sa politique de taux d'intérêt élevés. Lors de leur récente rencontre, les premiers ministres ont réitéré leur demande, suivis des ministres des Finances provinciaux qui évoluaient dans le même sens. Le gouvernement n'a rien fait en ce sens.

En 1986, l'Opposition officielle demandait au gouvernement de plafonner les taux d'intérêt élevés, chargés par les banques et les grands magasins sur les cartes de crédit. Le gouvernement n'a rien fait à ce temps-là, et

rien depuis. Les mieux nantis qui utilisent les cartes de crédit sont à même, eux, de payer leurs factures avant qu'elles encourent des taux d'intérêt faramineux. Ce n'est pas le cas pour le plus pénalisé, c'est-à-dire le consommateur canadien moyen, pour qui la carte de crédit est souvent la seule façon de payer et qui doit, lui, subir des taux d'intérêt très élevés sur les paiements à effectuer.

Une jeune femme de ma circonscription, monsieur le Président, monoparentale—j'en ai 20 p. 100, dans ma circonscription, des familles monoparentales—avec deux enfants, vit au salaire minimum. Le loyer payé, le reste de son salaire sert exclusivement à payer l'autobus, la nourriture et le service de garde. Il est impossible, avec son budget, de faire place aux vêtements et aux loisirs, et encore bien moins aux imprévus. Elle ne peut donc pas se payer le luxe des médicaments. Si les enfants sont malades, la pharmacie acceptera certainement la carte de crédit pour payer les médicaments. Si les enfants n'ont pas de vêtement pour se vêtir, elle se fiera à la grâce de Dieu pour qu'on lui en donne. En dernier ressort, elle achètera avec la carte de crédit un manteau, des bottes d'hiver et Dieu sait qu'elle en a besoin, des fois, pour habiller ses enfants.

Ces femmes, monsieur le Président, sont nombreuses dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier. Elles ne sont pas les seules à vivre des problèmes causés par des taux d'intérêt élevés, tant sur les cartes de crédit que sur les autres transactions.

Monsieur le Président, on n'a qu'à penser aux taux d'intérêt élevés que paiera celui dont l'auto est tombée en panne et qui a dû faire l'usage de la carte de crédit. On a qu'à penser à tous ceux qui ont cru le ministre des Finances, l'an dernier, quand il prévoyait que les taux d'intérêt ne dépasseraient pas les 8 p. 100. Si le ministre des Finances du Canada ne peut pas prévoir une augmentation exceptionnelle des taux d'intérêt, comment demander aux familles canadiennes de le faire? Si le ministre des Finances ne peut pas contrôler ses taux d'intérêt, comment demander aux familles canadiennes de mieux contrôler leur propre budget, alors que l'argentier du pays, le ministre des Finances lui-même, le soi-disant expert en la matière, n'est même pas capable de contrôler le sien!

• (1800)

Les mesures de ce gouvernement vont plonger de nombreuses familles canadiennes dans la misère. Les mesures de ce gouvernement vont ruiner les familles canadiennes.

Monsieur le Président, je demande encore une fois au gouvernement: Pourquoi ce gouvernement pénalise-t-il les familles canadiennes en maintenant cette politique désastreuse de conserver les taux d'intérêt élevés?

Enfin, monsieur le Président, pourquoi les familles canadiennes doivent-elles encore payer pour les erreurs d'un gouvernement conservateur?

[*Traduction*]

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pour avoir pris le temps de se préoccuper du sort des Canadiens aux prises avec des taux d'intérêt, car il doit passer beaucoup de temps à tempérer les affrontements dans son parti pendant cette difficile période de campagne à la direction.

Je vais essayer d'expliquer certains des facteurs qui contribuent à la hausse des taux d'intérêt, qui, de toute évidence, ont un effet regrettable pour certains Canadiens. Je sais gré au député de son intérêt en la matière.

La demande est tellement forte depuis un an à la suite du rendement économique exceptionnel des cinq années antérieures, qu'elle a exercé des pressions sur la capacité de production et qu'elle a fait monter les prix et les frais, ainsi que les taux d'intérêt. On retrouve toutefois une situation analogue dans l'économie d'autres pays importants, et les taux d'intérêt ont monté dans le monde entier. Ainsi, les taux ont augmenté beaucoup moins au Canada qu'au Royaume-Uni, mais un peu plus qu'aux États-Unis et qu'en Allemagne.

Au Canada, les intérêts à court terme ont augmenté en raison des pressions exercées par l'accroissement de la demande, comme le prouvent la sous-capacité de production, l'effervescence des investissements et les dépenses de consommation, ainsi que l'accroissement rapide de la masse monétaire et du crédit. À cause de cela et de l'accroissement de la demande mondiale ainsi que d'une reprise dans les prix des denrées, qui est avantageuse pour certaines entreprises du secteur extractif, les pressions sur les salaires et les prix se sont accrues dans toutes les régions du Canada. J'espère que le député écoute ces renseignements hautement instructifs.

Ces pressions ont été senties en dépit de la forte appréciation de notre dollar l'an dernier, ce qui aurait normalement dû avoir un effet modérateur sur l'inflation. En excluant les aliments et l'énergie dont les prix fluctuent beaucoup, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4 p. 100 à la fin de 1987. Ces derniers mois, l'indice global a atteint un taux un peu plus élevé.

À la fin de 1988, les taux d'intérêt à court terme au Canada étaient plus élevés et, dans les premiers mois de 1989, ils ont approché les 12,5 p. 100, niveaux où ils se situent en ce moment. Ils sont donc à environ 8 points de pourcentage au-dessus du taux d'inflation. Mais, même élevés, ils demeurent bien inférieurs aux sommets historiques enregistrés en 1981. Je suis convaincu que le député se souvient bien de cette période où nous avons connu les 5 et 6 p. 100 et une grande confusion. Si l'on

compare aux taux à court terme sur le marché américain, l'indice différentiel était lui aussi supérieur aux moyennes historiques et a récemment atteint les 2,5 p. 100, ce qui reflète le renforcement de notre économie et les craintes concomitantes de poussée inflationniste.

Malgré l'augmentation sensible des taux à court terme, les taux à long terme ont été relativement stables, ce qui conduit au renversement à la fin de l'année dernière de l'écart normalement positif entre les taux d'intérêt à court et à long terme. À l'heure actuelle, les taux à long terme des obligations d'État sont presque à 2,5 points en-dessous des taux consentis pour les bons du Trésor, et la différence des taux des obligations canadiennes avec ceux des obligation américaines est inférieure à la moyenne historique des écarts des taux à plus long terme. On peut l'interpréter comme un signe de confiance chez les épargnants et les investisseurs, nombreux dans le riche secteur d'Ottawa qui est la circonscription du député, et en conclure que l'inflation sera ralentie et notre expansion durable.

La réduction des taux d'intérêt est liée à une demande croissante de produits et de services. Une gestion financière et monétaire raisonnable peut diminuer les pressions exercées sur la capacité, et ainsi réduire le déficit, l'inflation et les taux d'intérêt de manière à soutenir la croissance économique. Ce sont les politiques qui seront finalement les plus bénéfiques aux consommateurs canadiens. Je suis certain que le député en conviendra.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES MINORITÉS VISIBLES—L'EMBAUCHE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LES AUTOCHTONES ET LES MINORITÉS VISIBLES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir revenir sur l'importante question que j'ai soulevée il y a quelques semaines pendant la période des questions au sujet de l'application du principe du mérite par rapport aux autres normes d'embauche dans la fonction publique.

Lorsque la Commission de la fonction publique a été créée il y a plusieurs décennies, c'était dans un but particulier: assurer l'application du principe du mérite dans l'embauche des personnes qui travailleraient pour le gouvernement du Canada et au service des Canadiens. Monsieur le Président, le principe du mérite signifiait une chose à l'époque. Il signifiait qu'une personne était embauchée, non pas pour ses compétences, mais à cause de ses relations.

• (1805)

Mais ce principe signifie tout autre chose dans les années 80. Il signifie que nous voulons en élargir la notion pour pouvoir abattre des obstacles souvent invisibles et inconscients, qui nuisent à l'embauche des membres de certains groupes de la société, afin que seul le critère du mérite, et rien d'autre, soit retenu.

Nous connaissons tous ces groupes. Nous savons que ce sont les handicaps que l'on regarde d'abord chez les handicapés et non pas leurs aptitudes. Nous savons qu'on considère les femmes comme ayant des capacités limitées d'après les rôles traditionnels au lieu de les juger d'après ce dont elles sont vraiment capables. Nous savons que les personnes appartenant aux minorités visibles sont embauchées non pas pour leur mérite, leurs compétences ou leur capacité d'apporter quelque chose à la fonction publique, mais bien pour ce dont elles sont capables d'après nos idées préconçues. Nous savons que les autochtones du Canada se heurtent aux même obstacles.

Nous cherchons maintenant non pas à embaucher selon le mérite et à nous débarrasser du favoritisme politique, mais bien à embaucher selon le mérite réel et à nous débarrasser des préjugés et des caractéristiques du système qui empêchent automatiquement certaines personnes d'avoir accès à l'emploi.

Je crois que nous avons dû faire face pour la première fois à cette définition différente du principe du mérite dans les années 1960, lorsque le bilinguisme est devenu soudainement très important pour le pays et pour la fonction publique. On a souvent demandé à John Carson, qui était alors président de la Commission de la fonction publique, si cela voulait dire qu'on abandonnait le principe du mérite. Il a pu assez facilement répondre par la négative, précisant toutefois que certains postes étaient désormais assortis de nouvelles exigences. Il a ajouté que l'on se débarrassait d'obstacles qui avaient empêché jusqu'alors les francophones de travailler à plein temps pour leur gouvernement fédéral.

C'était fort bien dit, mais la personne la plus haut placée après M. Carson, une femme à qui on posait la même question, à savoir si le bilinguisme ou la nécessité d'être bilingue allait entraîner l'abandon du principe du mérite, a tout simplement répondu: «Non pas. Je peux vous dire que si Archie Bunker et moi appliquions le principe du mérite au même groupe de candidats, notre choix se porterait sans aucun doute sur des candidats différents.» Voilà le genre d'obstacles et de préjugés dont elle parlait.

Ces obstacles et préjugés empêchent encore aujourd'hui les femmes, les personnes handicapées, les

minorités visibles et les autochtones d'être traités de la même façon que les autres.

Ce dont il s'agit lorsqu'on parle d'un programme d'équité en matière d'emploi, d'une politique en la matière, ce n'est pas d'accorder un traitement spécial à certains groupes, mais bien de prendre certaines mesures, afin de s'assurer qu'ils sont traités comme les autres. C'est là la politique que nous défendons depuis de nombreuses années et pourtant, nous nous apercevons que tous les groupes mentionnés ne sont pas traités sur le même pied que les autres au sein de la fonction publique, lorsqu'il s'agit de les embaucher.

Lorsque j'ai soulevé pour la première fois cette question à la Chambre, je m'intéressais plus particulièrement à l'embauchage de membres des minorités visibles. Il est vrai que nous réalisons certains progrès et que nous engageons davantage de membres de ce groupe. Cependant, les chiffres sont encore inadmissibles et ils démontrent un préjugé très marqué contre l'embauchage de membres des minorités visibles.

En 1988, la dernière année pour laquelle des chiffres ont été publiés, près de 12 p. 100 des demandeurs d'emplois à la fonction publique faisaient partie de ce groupe. Étant donné ce nombre important de demandes, il est bien difficile d'expliquer, si ce n'est pas un préjugé inné, inconscient peut-être, qu'à peine 3,3 p. 100 des gens embauchés faisaient partie des minorités visibles.

• (1810)

On ne peut comprendre qu'une personne ait quatre fois moins de chances que les autres d'être engagée du fait de la couleur de sa peau. La même chose s'applique aux femmes. La situation s'aggrave plutôt que de s'améliorer. En 1987, les femmes gagnaient en moyenne 75 p. 100 du salaire des hommes, dans la fonction publique. L'année dernière, la proportion est tombée à 74 p. 100. Les femmes sont encore reléguées dans les emplois les moins rémunérateurs.

Pour ce qui est des autochtones dans la fonction publique, leur nombre est encore inférieur à ce qu'il devrait être compte tenu de la proportion qu'ils représentent dans la population. Si, en fait, on ne tient pas compte de ceux qui sont à l'emploi du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, on s'aperçoit que leur nombre représente bien moins que 1 p. 100 des effectifs de la fonction publique.

Ce ne sont pas des chiffres et un dossier dont le Parlement et la population canadienne ont de quoi être fiers.

Le gouvernement du Canada est le plus important employeur du pays. C'est fini le temps où on étudiait le comportement des entreprises, où on demandait des rapports sans vraiment exiger d'améliorations, où on s'auto-examinait, où on évaluait son propre rendement, le rôle qu'on jouait et l'exemple qu'on donnait dans le domaine de l'équité en matière d'emploi.

Il ne suffit plus d'admettre que les minorités visibles, les handicapés, les autochtones et les femmes qui veulent travailler pour leur pays et pour leur gouvernement seront toujours désavantagés. Nous devons montrer que nous nous attaquons sérieusement au problème. Il faut mettre sur pied des programmes qui comportent des sanctions et blâmer nos fonctionnaires si, contrairement aux objectifs fixés, ils ne font pas preuve d'équité et de justice et ne tiennent pas compte du critère du mérite, et du mérite seulement, lorsqu'ils embauchent des fonctionnaires.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord d'assurer à la députée d'Ottawa-Ouest (M^me^ Catterall) que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) s'est engagé à traiter équitablement tous les Canadiens dans la fonction publique et il reconnaît, comme tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, que cela veut dire accorder un traitement vraiment spécial à ceux qui ont été négligés jusqu'ici.

Permettez-moi de vous expliquer pour commencer le programme d'équité en matière d'emploi du gouvernement du Canada tel qu'il s'applique notamment aux autochtones et aux minorités visibles. J'ajoute que ce programme vient aussi en aide aux femmes et aux handicapés.

Notre gouvernement reconnaît que certains groupes font l'objet de pratiques injustes dans le domaine de l'emploi et sont défavorisés sur le marché du travail. Les mesures d'équité en matière d'emploi visent à corriger ce déséquilibre. Le but ultime est de s'assurer que personne ne se voit refuser la chance de rivaliser avec les autres concurrents pour obtenir un poste.

Cet objectif a conduit à la mise au point de plans d'action d'équité en matière d'emploi dans tous les sociétés d'État et ministères fédéraux. Ces plans prévoient des mesures visant à supprimer les obstacles à la participation égale des autochtones et de ceux qui appartiennent à des minorités visibles. Nos objectifs numériques précis sont un moyen d'assurer qu'un plus grand nombre de candidats des groupes désignés sont nommés à des postes de la fonction publique.

Pour réaliser notre engagement d'équité en matière d'emploi, les objectifs numériques soumis par les ministères doivent être révisés par le Conseil du Trésor. Ce processus comprend une analyse approfondie par le personnel et une révision minutieuse par les ministres du Conseil du Trésor.

En 1988, des fonds de 90 millions de dollars et plus de 2 000 années-personnes seront employés pour soutenir les programmes d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique. Plus de 44 millions de dollars et 1 100 années-personnes ont été consacrés précisément à l'aug-

mentation du recrutement, de la formation et de la promotion des peuples autochtones et des membres de minorités visibles.

Le Programme des carrières du Grand Nord, le Programme national de perfectionnement des autochtones et le Programme de recrutement des membres des minorités visibles ont été prolongés jusqu'en 1993. Ces programmes sont une preuve tangible de l'appui du gouvernement.

L'établissement d'objectifs et la création de programmes spéciaux de ce genre prouvent bien que le meilleur moyen d'assurer l'équité en matière d'emploi est une approche globale, axée sur les résultats. Le nombre de membres des minorités visibles employés dans l'administration fédérale a augmenté sensiblement, car il est passé de 4 159 ou 1,7 p. 100 au 31 mars 1985 à 6 308, ou 2,8 p. 100 au 31 décembre 1988. Le nombre d'employés autochtones est passé de 4 127, ou 1,5 p. 100, à 3 951, ou 1,7 p. 100 au cours de la même période malgré les changements survenus dans les services fournis dans les réserves.

Les objectifs qui avaient été fixés pour 1989–1991 à l'égard des peuples autochtones et des membres des minorités visibles seront relevés. Surtout, nous réussissons à offrir de meilleurs avantages et de meilleures perspectives d'emploi aux autochtones et aux minorités visibles, ce qui prouve de façon évidente la volonté de progrès du gouvernement.

Les députés et les Canadiens doivent continuer à lutter pour assurer à tous une participation égale dans la fonction publique du Canada.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à 10 heures.

(La séance est levée à 18 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 mai 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RESPECT DÛ AU PRÉSIDENT

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je souhaite faire remarquer que si un député peut parfois vouloir contester bien des choses à la Chambre, il ne saurait être question de contester l'objectivité de la présidence, le mandat que le Président est habilité à exécuter et à vrai dire l'institution qu'il a le pouvoir et le mandat de protéger.

Conformément à la demande d'hier, et avec tout le respect que je dois au Président, je retire les paroles que le Président a jugées inconvenantes et antiparlementaires hier, au cours de la période des questions.

M. le Président: Je remercie le député et je dois dire que sa rétractation est conforme aux meilleures traditions de la Chambre et que depuis les nombreuses années que je le connais, il est dévoué envers la Chambre et il m'a toujours bien appuyé en ma qualité de Président, ce dont je le remercie.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILEGE

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le mardi 4 avril 1989, le député d'Edmonton-Sud-Est (M. Kilgour) a soulevé la question de privilège et il a en outre fait parvenir à la présidence certains documents pertinents à ce sujet.

Voici les faits:

[*Français*]

Le 14 mars 1989, une assignation à témoigner signée par un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a été signifiée au député d'Edmonton-Sud-Est (M. Kilgour) à son bureau de l'Édifice du Centre. On n'a pas obtenu, ni même sollicité, pour cette signification, la permission de votre Président. Peu après cette signification, le député a communiqué avec le légiste et conseiller parlementaire de cette Chambre, M. Marcel Pelletier, qui a écrit à l'avocat des demandeurs dans cette action au civil pour lui expliquer que le député qui siège jouit du privilège de l'exemption de l'obligation de comparaître comme témoin devant une cour de justice, soulignant pour conclure que: «Ce privilège est fondé sur le droit prioritaire du Parlement de bénéficier de la présence et des services de ses membres.»

[*Traduction*]

Bien que le Parlement ait été prorogé du 28 février au 3 avril, il n'y a pas de doute que le député continuait de bénéficier de l'immunité pendant toute cette période. Sur ce point, les députés voudront bien se reporter à la page 107 de la 20e édition de l'ouvrage de May et à la 4e édition du Bourinot, pages 45 et 46.

[*Français*]

Dans la correspondance échangée par la suite, entre lui et l'avocat du demandeur, par télécopieur, le député d'Edmonto-Sud-Est écrivit qu'en tant qu'ancien membre du Barreau de la Colombie-Britannique, il était disposé à comparaître si le juge insistait pour qu'il le fasse. L'avocat du demandeur lui répondit que le juge, s'appuyant sur la déclaration antérieure du député, insistait en effet et lui ordonnait de comparaître le 31 mars, ou de faire en sorte que son avocat le représente au tribunal le 30 mars. Le député donna suite à cette dernière missive en comparaissant devant la cour, le 31 mars.

[*Traduction*]

Ainsi qu'il a expliqué à la Chambre, le 4 avril, ce qui s'était alors passé—on trouvera sa déclaration à la page 39 des *Débats*:

> «Je me suis donc présenté et tel que prévu, j'ai tenté de convaincre Son Honneur le juge qu'une force irrésistible se heurtait à une décision inébranlable. La cour m'a finalement enjoint de prêter serment, et m'a bel et bien ensuite intimé l'ordre de répondre à une question visant à identifier un certain nombre de personnes qui s'étaient présentées à mon bureau de circonscription en avril 1986.

> Le tribunal a fait une pause pour le déjeuner après que j'eus refusé d'identifier ces personnes. A la reprise de la séance, Son Honneur le juge m'a répété que je devais identifier mes visiteurs, mais l'avocat des plaignants a retiré l'assignation, ce dont je lui suis évidemment reconnaissant, et ce juste avant que le tribunal ne m'inculpe d'outrage au tribunal. Le juge a déclaré plus tard qu'elle avait eu l'intention de m'inculper pour outrage au tribunal.»

Ce sont les arguments que le député m'a présentés.

[*Français*]

Selon le député, il résulte de cette série d'événements qu'on a porté atteinte à ses privilèges.

Il y a deux points que je veux aborder avant de passer à la question que soulève le député.

[*Traduction*]

En premier lieu, j'estime qu'il était abusif de signifier une assignation à témoigner, dans l'enceinte de la Chambre des communes, sans autorisation du Président.

Des voix: Bravo!

• (1010)

M. le Président: Les précédents dans ce sens sont fort nombreux; il est inutile que je les cite. Les députés ne devraient pas accepter de leur plein gré qu'on leur signifie des documents dans l'enceinte de la Chambre. S'ils veulent renoncer à leur immunité parlementaire, ils ont le loisir de le faire en quittant l'enceinte de la Chambre pour recevoir la signification ailleurs. Toute autre façon d'agir compromettrait nos privilèges de longue date; ceux-ci sont plus qu'une tradition, ils font partie des lois canadiennes.

La présidence craint que l'érosion à long terme de ces privilèges ne desserve les intérêts de cette institution. Nos privilèges ont pour raison d'être de permettre aux députés de s'acquitter de leurs fonctions sans empêchement ni entrave et, par extension, de protéger les droits du public qu'ils servent et représentent.

[*Français*]

En second lieu, je dois prévenir ceux qui tentent de procéder irrégulièrement à la signification d'une assignation à témoigner qu'il se peut qu'ils agissent de façon à commettre un outrage à la Chambre. Les députés voudront bien se reporter, sur ce point, au fascicule nº 1 des *Procès-verbaux du Comité spécial des droits et immumités des députés*, présenté à cette Chambre le 12 juillet 1976, où ils verront, à la page 1:19, qu'un comité de la Chambre britannique a déjà conclu que le fait de faire quelque chose qui vise «. . .à intenter des poursuites judiciaires. . .» au départ irrégulières constituait un outrage au Parlement.

[*Traduction*]

Le député appuie son argumentation sur le postulat qu'en matière d'actions au civil les Canadiens devraient savoir qu'ils peuvent parler aux députés en toute confidence sans craindre que leurs propos soient divulgués plus tard devant les tribunaux. Quoique je fasse grand cas du point soulevé par le député, j'ai eu peine à trouver un précédent à l'appui de son opinion que les communications entre un député et ses commettants, voire le public en général, bénéficient d'un privilège au même titre que celles qui interviennent entre un avocat et son client.

Dans une décision rendue le 29 avril 1971, le président Lamoureux disait ceci:

> Le privilège est la disposition qui distingue les députés d'autres citoyens, leur conférant des droits dont ne jouissent pas les autres. A mon avis, nous devrions exercer une grande prudence lorsque nous tendons, dans des circonstances données, à ajouter des privilèges à ceux qui sont reconnus depuis des années, des siècles peut-être, comme propres aux députés. A mon avis, le privilège parlementaire ne va pas beaucoup au-delà du droit de libre parole à la Chambre et du droit d'un député de s'acquitter de ses fonctions à la Chambre en tant que représentant aux Communes.

Le président Jerome a renforcé cette assertion le 20 février 1975 par l'observation suivante:

> En étendant la définition (du privilège parlementaire) aux domaines innombrables auxquels un député peut être appelé à s'intéresser activement, et surtout au grand nombre de griefs auxquels il risque d'être exposé dans ce travail, et vu la définition même, on irait à l'encontre du concept fondamental du privilège.

[*Français*]

Sur ce dernier point, je renvoie aussi les députés à ma décision du 17 novembre 1987, dans laquelle j'ai expliqué qu'en fait la Chambre ne pouvait créer de nouveaux privilèges.

[*Traduction*]

On pourrait peut-être argumenter que le fait de contraindre à témoigner devant une cour de justice au sujet de communications confidentielles avec des électeurs équivaut à l'exercice d'une influence indue, empêchant le député de bien s'acquitter de ses fonctions. Il serait plus aisé d'admettre cet argument si le député s'était lui-même prévalu du recours qui s'offrait à lui. Il aurait pu refuser de comparaître comme témoin, ainsi que le lui permettait son privilège de député. Il appert qu'en renonçant à ce privilège, en comparaissant, en prêtant serment et en répondant à certaines questions, il s'est

volontairement soumis à la juridiction de la cour. Une fois qu'il a renoncé à ce privilège, le député abdique la protection que celui-ci implique.

[*Français*]

Il n'est donc pas impossible de trouver dans les déclarations précitées ou dans les faits exposés dans la présente affaire quoi que ce soit qui autorise l'extension du privilège parlementaire aux communications entre les députés et les citoyens.

[*Traduction*]

Il y a un autre aspect de cette affaire qui me dérange beaucoup. Il est clair, d'après la documentation que le député m'a fournie, que l'avocat des demandeurs dans la cause en question mettait en doute le droit du député d'invoquer l'immunité parlementaire, alléguant qu'il appartenait à la cour d'en décider. Cette prétention ne tient aucun compte des dispositions bien établies et aisément vérifiables du droit parlementaire, qui ont été expliquées précisément et clairement dans la lettre du Légiste et conseiller parlementaire en date du 15 mars.

Je tiens à préciser, pour mémoire, que le droit d'un député de refuser de comparaître comme témoin devant un tribunal au cours d'une session du Parlement et dans les quarante jours qui précèdent ou suivent une telle session est un droit indiscuté et inaliénable appuyé par une foule de précédents.

[*Français*]

Le député n'a pas fondé son grief sur la teneur de la lettre de l'avocat des demandeurs dans la cause dont il s'agit. S'il l'avait fait, j'aurais certainement eu à décider si nous avions affaire à première vue à un cas d'outrage au Parlement, à un cas d'exercice de pressions indues sur le député dans le but de mettre en cause son droit d'invoquer l'immunité parlementaire. Heureusement, l'avocat des demandeurs a retiré son assignation à comparaître, et les choses se sont arrêtées là.

[*Traduction*]

En résumé, il m'est impossible de conclure, sur la base de ces faits, que la protection du privilège parlementaire s'étend aux communications entre les députés et le public. Je dois aussi prévenir les députés que la renonciation à un privilège les prive totalement, et non seulement en partie, de la protection dont ils bénéficieraient autrement. Le fait que l'assignation à comparaître pour témoigner ait été signifiée à un député de cette Chambre dans l'enceinte du Parlement me préoccupe gravement. Je demande à mes collègues de refuser à l'avenir d'accepter une assignation dans l'enceinte du Parlement et de signaler au Président toute tentative en ce sens.

Enfin, je considère comme une chose grave le fait qu'un membre du Barreau mette en doute le droit d'un député d'invoquer l'immunité de comparution comme témoin et allègue que ce sont les tribunaux, et non le Parlement qui ont le pouvoir de statuer dans un tel cas.

Je tiens à remercier le député d'Edmonton-Sud-Est (M. Kilgour) de la patience dont il a fait preuve en permettant à la présidence de s'attacher longuement aux importantes questions qu'il a soulevées dans cette Chambre.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—CONDAMNATION DE LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À LA FOIRE AUX ARMES ARMX'89

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle) propose:

Que la Chambre condamne l'implication du gouvernement dans la foire aux armes ARMX'89 et exige du gouvernement:

(1) qu'il cesse toute participation à l'expansion du marché international de matériels militaires et répressifs; et

(2) qu'il prenne des mesures pour qu'il soit interdit aux pays qui violent les droits de la personne de procéder directement à des achats de matériels militaires et répressifs au Canada.—M. de Jong.

—Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole ce matin pour présenter cette motion au nom du Nouveau Parti démocratique et d'être le premier orateur à traiter de cette question fort urgente et fort importante.

La semaine prochaine, au parc Lansdowne ici même à Ottawa, aura lieu une exposition de matériel militaire provenant de fabricants d'armes du monde entier et surtout du Canada. Entre 200 et 300 exposants seront là pour accueillir entre 10 000 et 15 000 clients soucieux de se procurer du matériel et des biens pour participer à la course aux armements. Il y aura là des ressortissant de

nombreux pays. En fait, tous les pays à l'exception de la Libye et des pays situés derrière le rideau de fer ont reçu des invitations. Cela signifie qu'il y aura là des représentants de certains pays d'Amérique latine, d'Amérique centrale, d'Afrique et d'Asie qui ont un dossier fort chargé pour ce qui est des atteintes aux droits de la personne. Cela signifie également qu'il y aura là des gens qui à l'heure actuelle participent activement à des guerres régionales. Ainsi, nous allons permettre par le biais de cette exposition à certains pays dont la politique nationale et étrangère est contraire à celle du gouvernement du Canada, de voir et de commander du matériel militaire. Ce matériel servira ensuite à maintenir leur propre peuple dans un état de sujétion ou poursuivre leur effort de guerre.

• (1020)

Cette foire aux armes ARMX que les libéraux ont organisée pour la première fois en 1983 est devenue un événement biennal. C'est la deuxième fois qu'elle est organisée en sous-traitance. Le contrat a été adjugé à la division des publications Baxter de Toronto qui publie le journal spécialisé des forces armées, le *Canadian Defence Quarterly, Defence Publications Limited*.

Prétendre comme l'a fait le gouvernement, et tout particulièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dans une lettre à mon collègue le député de Brant (M. Blackburn) que le gouvernement du Canada n'est pas directement impliqué dans la foire aux armes ARMX n'est qu'une dérobade. N'allons pas nous leurrer: Si les Forces armées du Canada n'étaient pas là aussi bien en qualité de participants que d'acheteurs, la foire aux armes ARMX '89 n'aurait pas lieu. En fait, il n'y aurait jamais eu de foire aux armes ARMX. Sans l'appui des Forces armées du Canada, cette foire aux armes. . . foirerait.

A l'instar des gouvernements libéraux avant lui, le gouvernement actuel appuie le secteur de la fabrication des armes dans le cadre du PPIMD, soit le programme de production de l'industrie du matériel de défense. Dans le cadre dudit programme, il verse certaines subventions aux producteurs et aux fabricants d'armements. Ce sont ces mêmes fabricants qui paient maintenant aux publications Baxter le droit de présenter leur matériel.

Le gouvernement du Canada participe véritablement à cette foire aux armes ARMX puisqu'il aide à la financer par le biais de la participation du ministère de la Défense nationale, et aux moyens des subventions et contributions qu'il verse au secteur de la défense dans le cadre de son PPIMD.

Nous avons constaté que le gouvernement actuel accorde une attention toute particulière au secteur de la défense dans le cadre de sa stratégie industrielle. J'aimerais traiter pendant quelques minutes de la folie de cette stratégie.

Plusieurs pays, séduits par la perspective de réaliser des gains faciles et d'accélérer leur développement industriel, cherchent à accaparer une plus large part des dépenses militaires mondiales.

Nous savons qu'il est dangereux pour une puissance moyenne comme le Canada de dépendre de l'industrie militaire. Nous ne fabriquerons que pour le marché américain. Nos voisins du Sud seront et sont nos principaux clients. Ainsi, nous devenons dépendants des Américains, ce qui nous empêche dans une certaine mesure d'élaborer une politique étrangère indépendante. Du fait de notre dépendance à l'égard d'un seul marché, il nous est plus difficile d'adopter une position indépendante. Nous perdons notre souveraineté.

En outre, on est en droit de se demander s'il est moral d'encourager la création d'emplois dans un secteur qui produit des biens destinés au fond à tuer des gens. Manifestement, il y a quelque chose d'immoral à baser une stratégie économique sur des engins de mort. Je maintiens qu'il est immoral pour le gouvernement, comme il le fait depuis un certain nombre d'années, d'encourager ce secteur de l'économie, alors qu'il y a un besoin si urgent de biens et de services qui aideraient les gens au lieu de les tuer.

Ainsi, cette année, des subventions de quelque 250 millions de dollars seront versées au titre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. Or, lorsque le gouvernement a été élu pour la première fois, dans le budget de 1984-1985, il était question de crédits de 153 millions de dollars. Dans un bref laps de temps, ce budget a augmenté de plus de 100 millions de dollars par année. Pendant ce temps, on procède à des compressions dans les programmes de développement régional, dans le financement des programmes de santé, d'enseignement et d'assistance sociale et le reste. On sabre les programmes à caractère social au nom de la lutte contre le déficit, alors que les programmes qui tendent à créer des instruments de mort et les crédits affectés à ces programmes, sont accrus. Nous trouvons cela immoral, monsieur le Président, et nous le condamnons.

Je voudrais également parler de notre passé en ce qui a trait à la vente d'armes à des pays qui violent les droits de la personne. Le ministre des Affaires extérieures

(M. Clark) nous a garanti qu'aucune arme fabriquée au Canada n'aboutit en Afrique du Sud, au Salvador ou dans les pays qui sont bien connus pour violer les droits de la personne.

Mais nous savons tous que l'industrie mondiale des armements n'est pas aussi bien intentionnée que cela. Les produits canadiens peuvent être vendus à la Grande-Bretagne qui, à son tour, les vend à un commerçant en armes de l'Allemagne de l'Ouest qui, lui, les vend aux Saoudiens qui, eux, les acheminent vers les Sud-Africains. Nous insistons sur ce fait pour convaincre le gouvernement de renforcer les règlements et d'exiger que la destination finale soit déclarée avant de permettre aux armes fabriquées chez nous de quitter notre territoire. Malheureusement, le gouvernement n'a pas encore adopté cette position.

Je voudrais maintenant aborder la question plus globale de la course aux armements et des coûts économiques de cette course. De nos jours, au-delà d'un billion de dollars est consacré à la fabrication des armes. Naturellement, ce sont les deux superpuissances, l'Union soviétique et les États-Unis, qui dépensent le plus à cette fin. Elles sont suivies, j'en suis sûr, par l'Europe. la Chine, l'Inde et le Canada qui figure quelque part sur la liste.

Si on s'arrête à réfléchir au fait qu'un billion de dollars est dépensé chaque année, on est forcé de conclure qu'on ne peut pas retirer un billion de dollars de l'économie mondiale sans abaisser le niveau de vie des habitants du monde entier. Nous payons tous ces dépenses. Vous et moi, monsieur le Président, en payons la note.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Étant donné l'énorme déficit des États-Unis, certains économistes prétendent que le pays a besoin de près de 90 p. 100 des épargnes de tous les particuliers et des entreprises des États-Unis simplement pour payer l'intérêt sur la dette. Les Américains doivent emprunter de l'étranger des sommes astronomiques pour payer l'intérêt sur leur dette. Et la seule façon d'y arriver, c'est en offrant des taux d'intérêt élevés.

Comme notre économie est si intimement liée à l'économie américaine, nous devons forcément hausser nos taux d'intérêt. N'oublions pas que les taux d'intérêt ont tendance à dépasser l'inflation de 2 ou 3 p. 100. Ils devraient donc se situer autour de 6 ou 7 p. 100. Si tel était le cas, le déficit du gouvernement n'aurait rien de tragique. Si tel était le cas, les jeunes familles n'auraient aucun mal à rembourser leur hypothèque ni les agriculteurs de ma circonscription leur dette d'exploitation. Or, les taux d'intérêt s'élèvent à 12 ou 13 p. 100, et c'est en grande partie à cause de la course aux armements, qui est à l'origine des déficits et de la rareté du capital à l'échelle mondiale. Nous payons tous la course aux armements.

Nous vivons à une époque à nous devrions jouir d'une abondance de ressources et de services. Nous vivons à une époque privilégiée où notre capacité de produire pour répondre aux besoins de l'humanité devrait être sans limite. Et pourtant, notre époque connaît la rareté. Nous n'avons pas assez d'argent pour nos hôpitaux, nos routes et nos écoles. Nous manquons de logements convenables.

• (1030)

Force nous est de conclure que, si nous n'avions pas à tant dépenser pour les armements, nous aurions les ressources nécessaires pour construire des logements et pour maintenir en bon état nos rues, nos ponts et nos égouts. Nous pourrions répondre à tous ces besoins si seulement nous ne dépensions pas le gros de l'argent à construire des engins de mort et de destruction.

S'il y a une lueur d'espoir, c'est que les États-Unis et l'Union soviétique ont atteint les limites financières de la course aux armements, les États-Unis étant aux prises avec d'énormes déficits qui sont peut-être encore pires en Union soviétique. Ces superpuissances commencent à comprendre qu'elles n'ont plus les moyens de poursuivre l'escalade de la course aux armements. Elles doivent arriver à s'entendre et entamer un processus de désarmement réciproque pour commencer à contrôler les dépenses. En fait, au lieu d'envoyer des ambassadeurs et des généraux aux conférences sur le désarmement, nous devrions y déléguer des gens du Conseil du Trésor et du ministère des Finances, les seuls qui aient une vue réaliste de la course aux armements.

Quand, comme pays, nous commençons à participer à des programmes comme ARMX et à les parrainer, nous aggravons le problème mondial. Nous n'empirons pas seulement le problème économique mondial, celui des dépenses excessives pour la production inutile d'engins

de mort, nous aggravons aussi le problème moral. Les sommes considérables qui servent à la production d'armes devraient plutôt servir à la production de services aux personnes. Les pays qui ont une longue histoire de violations des droits de la personne sont très souvent les principaux acheteurs des armes que nous fabriquons en tout ou en partie. Cela signifie que nous commettons nous-mêmes un acte immoral. En participant à cette odieuse foire internationale aux armes, nous agissons nous-mêmes de manière immorale.

Les Canadiens en général voient le Canada comme un pays respectueux des droits de la personne, solidaire des autres pays qui respectent aussi ces droits et critique des autres qui ne les respectent pas. Ils sont étonnés quand ils découvrent à quel point le Canada est mêlé à la production d'armes, à leur expédition et à leur exportation. Ils n'ont pas de leur pays l'image d'un grand producteur et exportateur d'armes. C'est pourquoi le Nouveau Parti démocratique tient à soulever cette question à l'occasion d'un jour réservé à l'opposition. Il veut renseigner les Canadiens sur les faits et gestes du gouvernement et à sa participation à la course aux armements à titre de fournisseur.

Nous espérons que, une fois sensibilisés, les Canadiens suivront l'exemple de ceux qui protesteront contre la politique du gouvernement au parc Lansdowne la semaine prochaine, et qu'ils feront connaître leur désaccord par des marches de protestation et des manifestations silencieuses.

Il y a encore de l'espoir, même si nous vivons dans un monde exposé à de très grands dangers à cause, bien sûr, de la prolifération d'armements des plus destructeurs tels que les armes nucléaires, biochimiques et biologiques. Au début de l'année, mes collègues et moi avons rendu visite à certains des Canadiens qui ont participé aux discussions de Vienne. Ils sont optimistes et nous ont dit que, pour la première fois depuis qu'ils négocient dans le domaine des armements, les gens semblent réceptifs et ouverts aux idées nouvelles. L'autre jour, le ministre de la Défense de l'Allemagne de l'Ouest a proclamé que la guerre froide était terminée. Nous avons entendu d'autres gouvernements, de l'Ouest comme de l'Est, proclamer ou donner à entendre que la course aux armements doit prendre fin et que nous devons amorcer la désescalade, en partie à cause des problèmes économiques. Il y a maintenant beaucoup d'espoir pour l'humanité.

Aujourd'hui, il est possible d'échapper à l'extermination totale du genre humain et d'entrevoir un avenir où prédominerait la raison. Nous ne faisons pas qu'éviter une destruction totale, nous nous acheminons vers un avenir prometteur. Si nous mettons la main sur ces billions de dollars que représentent les dépenses mondiales en armements chaque année et les consacrons à la construction d'hôpitaux, à la prestation de services de base à l'échelle mondiale, nous pourrons oser rêver à un monde meilleur où les besoins fondamentaux deviendront prioritaires et seront satisfaits, de sorte que la faim, la maladie, la pauvreté et l'ignorance disparaîtront enfin de la face du globe. Voilà les perspectives merveilleuses qui s'offrent maintenant à l'humanité.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, exhortons ce gouvernement à prendre concience de notre potentiel. Nous exhortons ce gouvernement à renverser la vapeur car, depuis 1984, sa stratégie consiste à intensifier la guerre froide et à y prendre part. Nous exhortons ce gouvernement à se rendre compte que le monde a changé et qu'en fait le monde essaie d'éviter l'escalade. Nous l'exhortons à revenir au rôle que le Canada a toujours joué, et à continuer de montrer la voie vers une entente mutuelle.

Même des gouvernements conservateurs comme celui de John Diefenbaker ou d'anciens gouvernements libéraux avaient la même ligne de conduite. Ils étaient capables de suivre une politique étrangère plus indépendante pour le Canada. M. Diefenbaker n'a pas approuvé le blocus de la Havane par les Américains. Les libéraux de Pierre Trudeau, Lester Pearson et Louis Saint-Laurent ont eux aussi pris des décisions indépendantes en matière de politique étrangère. Mais ce gouvernement a fait des pieds et des mains pour plaire aux Américains. En fait, il est devenu plus américain que les Américains eux-mêmes et, ce faisant, il sert mal les Américains.

Nous sommes des amis très proches des Américains et à ce titre nous devons être honnêtes envers eux, autrement, nous cesserions d'être des amis intimes. Les Américains ont besoin d'amis qui soient honnêtes avec eux. Il est à peu près temps que le gouvernement soit honnête avec les Américains et qu'il les incite au désarmement, à la création d'un nouvel ordre mondial fondé sur la confiance mutuelle. Nous pouvons ensemble explorer ces nouvelles voies. Le gouvernement canadien devrait montrer la voie plutôt que tirer de l'arrière.

C'est avec un très grand plaisir que je propose aujourd'hui cette motion. Je suis certain qu'un grand nombre de députés voudront ensuite prendre la parole et que nous aurons un débat des plus éclairés et des plus intéressants.

• (1040)

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir un peu aborder brièvement, malheureusement en ce qui me concerne, cette question, et je dois dire que je félicite finalement le député du Nouveau parti démocratique de son brillant exposé. Je lui dirai simplement qu'en principe je suis en accord avec ce genre de position dans la mesure où il faut tout investir, tout faire évidemment pour faire en sorte que cette planète n'ait plus d'endroit chaud au niveau de la guerre.

Pour moi-même, monsieur le Président, qui suis membre du Comité des droits de la personne, il est évident, et tout le monde sera d'accord avec moi, que nous devons tout investir, tout faire pour conserver cette paix, et que personnellement, je regarde un peu la politique gouvernementale très bien établie par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), tout en admettant qu'elle n'est peut-être pas parfaite, et je considère qu'elle est passablement acceptable, parce que—et j'aimerais entendre éventuellement le commentaire du député—comme question de fait le Canada est encore membre de l'OTAN et de NORAD. Et on sait fort bien que le Nouveau parti démocratique, il y a quelques mois, était évidemment pour le retrait du Canada de l'OTAN, mais que lors de la campagne électorale, vu les sondages, vu l'opinion publique, le Nouveau parti démocratique a modifié sa position, laissant supposer qu'il allait demeurer au sein de l'OTAN encore plusieurs années.

Dans ces conditions et devant ces faits, lorsque le député lance des chiffres où le Canada, où le gouvernement investirait de façon massive dans l'industrie militaire, est-il prêt à admettre ou ne sait-il pas que l'essentiel des activités militaires industrielles au Canada n'est pas dans la fabrication d'armes offensives, mais strictement d'avions de transport et de matériel de communication? C'est cela, je pense, l'essentiel des activités militaires industrielles au Canada. Et, encore une fois, compte tenu du fait que le Canada est membre de l'OTAN, de NORAD, il doit faire en sorte de se pourvoir efficacement de ce matériel. Et, encore une fois, il est terrible de laisser supposer que le Canada produit essentiellement des armes offensives et pour la guerre, alors que les faits sont totalement au contraire: nous produisons essentiellement des avions de transport et du matériel de communication pour alimenter nos troupes, ainsi que celles de nos alliés.

Alors, j'aimerais peut-être avoir, monsieur le Président, des commentaires sur ces investissements produits par le Canada.

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, je crois comprendre que le député m'a posé deux questions. La première a trait à nos investissements en matière de défense. Le député soutient qu'ils revêtent essentiellement un caractère défensif plutôt qu'offensif. Il s'intéresse également à notre position en ce qui concerne l'OTAN. Je vais d'abord aborder la question relative à la nature des armes.

De nos jours, il est très difficile, si cela a déjà été possible, de différencier les armes offensives des armes défensives. Il y a quelques années, j'ai exprimé à la Chambre mes préoccupations concernant la participation du Canada à la production d'armes biochimiques. Le ministre de la Défense libéral d'alors m'a assuré que toutes les armes étaient défensives. On pourrait répliquer que ces armes peuvent être à la fois défensives et offensives. Il en va de même d'un fusil. On ne peut pas dire, à mon avis, que ces armes ne servent qu'à la défense. Elles peuvent aussi servir à des fins offensives. Il est prouvé que certains des pays à qui nous les vendons peuvent les utiliser dans un but offensif et qu'ils l'ont fait.

Je voudrais maintenant revenir à la question concernant l'OTAN. La position du NPD, c'est que le Canada devrait se retirer de l'OTAN. Nous n'avons pas changé d'avis, et je n'ai pas d'excuses à faire là-dessus.

Les membres du Nouveau Parti démocratique préconisent le démantèlement non seulement de l'OTAN mais aussi du Pacte de Varsovie. C'est notre but. Nous reconnaissons que la planification d'un tel retrait exige une certaine souplesse et, pour poursuivre notre objectif à long terme, soit le démantèlement de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, nous devons veiller à nous retirer de l'OTAN au moment le plus opportun.

Par exemple, s'il est possible de négocier un retrait graduel, le Canada pourrait se retirer de l'OTAN en même temps que la Pologne se retire du Pacte de Varsovie. En cas de désescalade graduelle, nous agirions comme si nous étions en train de jouer une partie de bridge. Nous jouerions notre atout au moment opportun. Nous ne commencerions pas la partie en mettant tout de suite cartes sur table. Nous attendrions le moment propice.

C'est le changement que nous avons apporté à notre politique. Au lieu de nous retirer immédiatement de l'OTAN, nous attendrions le bon moment. Notre but reste toutefois le même: nous retirer de l'OTAN au moment le plus opportun.

[*Français*]

M. Desjardins: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours du député, ainsi que les remarques du député de Lotbinière (M. Tremblay), et je pense que les députés ici sont très heureux d'entendre un député du NPD nous exposer une position claire de son parti sur l'OTAN. Cela fait longtemps que nous désirions connaître la position. Je tiens à dire au député qu'il y a deux ans, j'étais à Bruxelles et je rencontrais, avec des députés, lord Carrington. J'ai posé la question à lord Carrington, à l'époque, à savoir quelles seraient les conséquences pour l'Europe et pour le Canada d'un retrait du Canada de l'OTAN, et lord Carrington m'a répondu: Ce serait une catastrophe, autant pour l'Europe que pour votre pays.

Alors, je demande ceci au député. Ne conçoit-il pas ou n'est-il pas d'accord pour dire qu'un retrait éventuel du Canada des forces de l'OTAN serait un repli sur soi inacceptable, et que ce serait pour le Canada se réfugier dans une position intenable, où nous serions très exposés sur le plan économique, et géographique éventuellement, à une position de solitude, et que l'on pourrait payer très cher ce repli sur soi?

Ma deuxième question porte sur la politique de son parti sur la défense nationale. Son propre chef a déjà dit qu'un gouvernement futur, hypothétique, et je souhaite que jamais ce pays ne le connaisse, qu'un gouvernement du NPD maintiendrait les mêmes sommes allouées à la défense nationale, qu'il ne ferait pas de coupures au budget, mais qu'on utiliserait ces sommes d'argent de façon différente. J'aimerais connaître du député, d'abord sa position concernant le budget que le pays devra accorder à la défense nationale; deuxièmement, sa position vis-à-vis de la situation délicate dans laquelle pourrait se retrouver le Canada comme pays si ce dernier se retirait de l'OTAN.

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Tout d'abord, au sujet de l'OTAN, n'oublions pas que c'est un ministre de la Défense conservateur, l'honorable Eric Nielsen, qui est allé à Washington et en Europe lancer l'idée que peut-être les troupes canadiennes devraient être rapatriées. C'était une idée conservatrice. Le représentant américain de l'époque, M. Weinberger, a dit: «Oui, c'est une proposition intéressante. Je crois que nous serions de votre côté dans cette affaire. Pourquoi n'allez-vous pas voir ce que les Européens en pensent?»

Évidemment, M. Nielsen est allé chez les Européens qui se sont écrié: «Horreur sans nom, vous ne pouvez pas nous faire cela.»

Nous dépensons environ un milliard de dollars pour le maintien de nos troupes en Europe, mais du point de vue stratégique, elles sont une quantité négligeable. Que ce soit bien clair. Les troupes canadiennes stationnées en Europe n'ont absolument aucune importance stratégique. Lorsque M. Nielsen était ministre de la Défense, il l'a admis. Tout le monde l'admet. Il s'agit d'une question politique. Pourquoi les Européens veulent-ils des troupes canadiennes en Europe? C'est parce que si les troupes canadiennes sont rapatriées, les Américains pourraient décider de faire de même. Les Européens veulent les troupes américaines chez eux parce que, si un conflit éclate, les États-Unis seront automatiquement partie dans ce conflit. Si les Américains n'ont pas de troupes en Europe, il est concevable qu'ils ne prennent pas automatiquement part aux hostilités. C'est la raison politique qui justifie la présence de troupes canadiennes en Europe. C'est une affaire politique.

• (1050)

Mais nous voyons le gouvernement conservateur réduire les troupes canadiennes au Canada en fermant des bases d'où les troupes conduisent des opérations aériennes et maritimes de sauvetage. Il réduit sa présence militaire au Canada même, mais il maintient les troupes stationnées en Europe. Si le gouvernement entend maintenir nos troupes en Europe, il devrait au moins exiger quelque chose comme un milliard de dollars des Européens. Ceux-ci ont les moyens de payer pour leur propre défense. Si nous devons nous faire mercenaires en Euro-

pe, au moins, exigeons des Européens quelques milliards de dollars par année pour nos services.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Je suis très heureuse de participer à ce débat. La motion proposée par le NPD en cette journée réservée à l'opposition m'a un peu surprise, mais j'en suis heureuse. Elle me donne l'occasion d'exposer les faits et de dissiper les erreurs que l'on répand au sujet de ARMX, l'Exposition de matériel militaire d'entraînement, qui aura lieu à Ottawa la semaine prochaine. Les néo-démocrates répandent toutes sortes de rumeurs au sujet de cette exposition.

J'ai écouté le député d'en face nous parler de toutes sortes d'autres questions ayant trait à la défense; je me ferais un plaisir de discuter de certaines de ces questions avec lui. Fait intéressant, si le NPD maintient sa position au sujet de l'OTAN, à savoir le retrait pur et simple, il veut toutefois attendre le moment propice. En toute honnêteté, ce genre de politique extérieure et de politique de défense ne serait pas acceptée par nos alliés, ce que même les libéraux reconnaîtraient, j'en suis sûre.

J'ai suivi le député avec intérêt lorsqu'il a parlé de limitation des armements. J'ai représenté notre gouvernement à Vienne, il y a deux mois, à l'ouverture des pourparlers constructifs sur les armes classiques. Nos alliés de l'OTAN et les pays signataires du Pacte de Varsovie ont trouvé que c'était peut-être le moment de s'engager résolument vers une réduction des armements classiques. Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à la force que nous formons, avec nos alliés, au sein de l'OTAN. Nous faisons preuve d'une grande fermeté depuis 40 ans et ces pays sont maintenant disposés à négocier. Sans cette force, et sans l'OTAN, nous ne serions jamais en mesure d'envisager sérieusement une réduction des armements classiques et nucléaires en Europe et dans le monde entier.

Je voudrais revenir au sujet du débat d'aujourd'hui: ARMX. Pour commencer par un bref historique, signalons que ARMX, l'Exposition de matériel militaire d'entraînement, a commencé en 1983 par une foire au Quartier général de la Force mobile à Saint-Hubert, au Québec. Cette foire était et est toujours axée sur le matériel d'entraînement, notamment sur l'utilisation de simulateurs. Cette foire avait pour but de permettre aux membres des Forces canadiennes d'entrer en contact avec l'industrie de la fabrication de matériel militaire d'entraînement afin de voir ce que celle-ci avait à offrir et de donner à l'industrie la possibilité de connaître les besoins des Forces canadiennes. ARMX a pris de l'expansion et a évolué au fil des années, mais son objectif fondamental n'a pas changé. Cet objectif a trois volets: d'abord expliquer le fonctionnement de techniques modernes, notamment du matériel militaire d'entraînement, à un aussi grand nombre que possible de commandants supérieurs et d'usagers de l'état-major, ensuite familiariser l'industrie canadienne et internationale avec les besoins en matérial d'entraînement des Forces canadiennes et finalement encourager l'industrie à établir des rapports avec les sources canadiennes et internationales de technologie et servir de tribune d'investissements éventuels et de coopération avec l'industrie.

Qu'y a-t-il de si menaçant dans tout cela? ARMX ne fait que réunir des gens à peu de frais pour permettre au ministère d'accroître son efficacité et de se tenir à jour sur les progrès réalisés dans le domaine du matériel militaire d'entraînement.

Je voudrais également clarifier le rôle du ministère de la Défense nationale dans ARMX et la raison pour laquelle son succès continue de nous intéresser. La mission du ministère de la Défense nationale—je voudrais que ceci soit très clair, car j'ai entendu des propos déroutants au sujet de son rôle ces quelques dernières semaines—consiste à sauvegarder la souveraineté et la sécurité de notre pays. Cette mission englobe une vaste gamme d'engagements nationaux et internationaux, dont nos engagements envers la sécurité collective par l'entremise du NORAD et de l'OTAN, de même qu'envers nos opérations internationales de maintien de la paix. Pour remplir les engagements des Forces canadiennes, des hommes et des femmes qui servent au Canada et dans le monde entier, au sein de l'OTAN et dans le cadre des opérations de maintien de la paix, nous avons besoin des méthodes et du matériel d'entraînement les plus efficaces que nous pouvons acquérir. Nous savons tous que notre budget est limité et nous respectons les contraintes de nos crédits et de nos ressources. Nous avons néanmoins besoin de l'aide de l'industrie pour mieux équiper nos forces militaires. Nous avons besoin d'idées neuves pour améliorer notre formation.

Permettez-moi d'expliquer, par exemple, pourquoi les appareils modernes de simulation sont économiques et efficaces et jouent un rôle très important dans les activités de formation des Forces canadiennes. Il coûte beaucoup moins cher de former le personnel militaire à l'aide de simulateurs au lieu d'utiliser du précieux matériel. Il coûte habituellement cher de faire fonctionner ce matériel et cela peut être risqué quand il est laissé entre les mains de personnes non expérimentées. Les modules de formation permettent d'économiser temps et argent dans presque tous les centres de formation militaires. La gamme de ces appareils de formation va des avions sans pilote et des simulateurs de vol aux champs de tir électroniques et aux simulateurs sophistiqués de tactique navale. Il est évident que si l'on a passé des heures à s'exercer avec le simulateur, comme dans l'entraînement de vol, quand vient le moment de prendre l'air, on aura beaucoup plus de confiance et de savoir-faire. Voilà vraiment

Article 31 du Règlement

une façon économique et efficace de former nos militaires.

Ces appareils de formation présentent également un apport positif pour le Canada; on n'y pense peut-être pas habituellement, mais l'utilisation de simulateurs et d'appareils de formation par simulation contribue à protéger l'environnnement. Nous savons tous que les Canadiens se préoccupent de nos jours de la protection de l'environnement. Les simulateurs constituent l'un des moyens les plus écologiquement sûrs et les plus économes d'énergie pour offrir une formation militaire et maintenir les habiletés nécessaires. Par exemple, un avion de combat n'aura à voler qu'une fraction du temps si son équipage est formé de façon également satisfaisante à l'aide d'un simulateur de vol. Cela permet d'économiser non seulement du temps, mais aussi de l'argent et des efforts.

Voilà pourquoi le salon ARMX joue un rôle aussi utile. ARMX est beaucoup plus qu'une foire commerciale de l'armement. C'est un lieu de rencontre où le gouvernement et l'industrie peuvent échanger de l'information et unir leurs efforts pour améliorer la formation des membres de nos forces armées et notre efficacité opérationnelle. Voilà pourquoi nous appuyons cette exposition de moyens technologiques de formation.

Notre participation y est cependant relativement limitée. Tout d'abord, absolument aucun denier public n'est dépensé aux fins de l'ARMX. Cette foire est parrainée, organisée et dirigée par des périodiques de l'industrie de défense appartenant à la société Baxter Publishing. Autrement dit, il s'agit d'une exposition privée dirigée par l'entreprise privée à l'avantage de l'État et de l'industrie. Bien que nous fournissions un certain soutien direct sous forme de matériel et de personnel, le coût de ces services est récupéré en conformité avec la réglementation.

Je vois, monsieur le Président, que mon temps de parole est limité pour le moment. Je me ferai un plaisir de participer à nouveau au débat après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, en dépit des craintes dont les partis d'opposition nous a rebattu les oreilles pendant le débat sur le libre-échange, le secteur agricole et l'industrie alimentaire au Canada sont en pleine croissance et ne sont pas condamnés à mort.

• (1100)

Les énormes réinvestissements effectués actuellement dans ces secteurs laissent présager de nouveaux marchés et la création d'emplois.

Comme ses ventes de son d'avoine ont quadruplé, la société Quaker Oats a annoncé qu'elle allait dépenser 13 millions de dollars pour agrandir et moderniser son usine de Peterborough en Ontario. Cette expansion fournira un marché encore plus grand pour l'avoine ontarienne et canadienne. Cela veut dire qu'il y aura davantage d'emplois pour les travailleurs dans cette industrie.

Plus important encore, ces nouvelles installations de Peterborough produiront un genre de céréales qui est actuellement importé des États-Unis. En tant qu'agriculteur, je suis heureux de dire que l'industrie alimentaire canadienne reste saine et prospère.

* * *

LE TOURISME

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS SUR L'INDUSTRIE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, nous approchons de la fin de la semaine de sensibilisation au tourisme et les Canadiens s'aperçoivent que le gouvernement a fait de l'occasion une veillée funèbre plutôt qu'une célébration.

C'est particulièrement évident dans la région de la capitale nationale, où nos efforts pour promouvoir la capitale du pays comme destination touristique sont doublement contrariés. Non seulement nous nous trouvons devant une réduction de 20 millions du budget canadien du tourisme, mais nous avons aussi une coupe immédiate de 5 millions dans le budget de la Commission de la capitale nationale.

Récemment, le gouvernement a modifié le mandat de la CCN pour lui donner plus de responsabilités en matière de promotion touristique, mais parallèlement, il réduit les ressources disponibles pour faire le travail.

Quand le gouvernement commencera-t-il à se rendre compte que les investissements dans des secteurs comme le tourisme sont plus que remboursés par la stimulation de l'économie locale? Quand le gouvernement annulera-t-il ces compressions?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LOI DE L'IMMIGRATION CHINOISE ET LA TAXE DE CAPITATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je veux informer la Chambre que M. Mark Aik-Liang, premier Canadien d'origine chinoise à apporter son certificat de taxe de capitation à mon bureau en 1983, est décédé le 12 septembre dernier, laissant dans le deuil son épouse esseulée qui a tellement pleuré depuis la mort de son mari qu'elle en a presque perdu entièrement la vue. Elle ne peut plus lire le journal chinois pour savoir où en est la situation en ce qui concerne la taxe de capitation. Aucun membre de sa famille n'est avec elle. Elle vit seule. Son fils unique est resté à Hong Kong, ce qui ne serait peut-être pas arrivé s'il n'y avait pas eu la Loi de l'immigration chinoise et la taxe de capitation. Son plus ardent désir, c'est qu'on règle une fois pour toutes la question de la taxe de capitation qui a fait souffrir indûment sa famille.

Il y a des milliers d'autres familles qui ont souffert de la même façon à cause de cette mesure raciste et injuste. Je prie instamment le gouvernement, au nom de tous les partis, de négocier sans tarder avec le Conseil national des Canadiens chinois une indemnisation juste relativement à la taxe de capitation. C'est seulement après avoir fait cette démarche que le Canada pourra se vanter d'être un pays qui prône l'égalité et qui ne tolère pas la discrimination.

* * *

LA JUSTICE

ON DEMANDE DES MESURES CONTRE LES FORMES VIOLENTES DE LA PORNOGRAPHIE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, dans le discours du Trône d'octobre 1986, le gouvernement a pris l'engagement de protéger et de renforcer une institution canadienne, la famille, notamment contre les formes violentes de la pornographie mettant en scène des femmes et des enfants.

A mon avis, la très grande majorité des Canadiens croient qu'aucun document pornographique ne devrait être mis à la vue des enfants et des jeunes et que les descriptions de violence et de dégradation sexuelles, et toutes les formes de pornographie mettant en scène des enfants, devraient être interdites par la loi.

Le ministre de la Justice (M. Lewis) a déclaré dernièrement que ses collaborateurs et lui étudiaient des mesures pour combattre l'exploitation pornographique des enfants et la pornographie comportant des scènes de violence.

Article 31 du Règlement

La plupart des Canadiens croient que la pornographie violente et dégradante est préjudiciable à la vie familiale au Canada. Ils espèrent que le ministre de la Justice fera diligence et que son étude donnera lieu à des mesures vigoureuses qui mettront au ban les formes pernicieuses de la pornographie. Ce faisant, le ministre reconnaîtra l'importance de la famille et la dignité inhérente de chaque Canadien.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'EMPLOIS POUR ÉTUDIANTS

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, la semaine dernière, l'honorable ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) lançait à Ottawa, à la Place du Canada, la campagne nationale: Embauchez un étudiant.

J'ai eu le plaisir de participer à ce lancement en compagnie du ministre et de nombreux députés de cette Chambre, ce qui nous a permis de rencontrer des centaines de jeunes qui ont participé également à cet événement qui se répétera à travers le Canada.

L'an dernier, monsieur le Président, plusieurs milliers d'emplois ont été créés grâce à cette campagne.

Les jeunes étudiants et étudiantes du Canada apprécient grandement les excellentes occasions d'emploi que leur procure ce programme, et j'encourage l'entreprise privée à participer activement à cette stratégie de l'emploi pour les étudiants. Ils sont intelligents, dynamiques, ils représentent la relève de demain et ils méritent notre appui à tous.

De plus, monsieur le Président, le 26 mai prochain, je participerai à l'ouverture officielle des centres d'emploi d'été pour étudiants de ma circonscription, à Repentigny et à Terrebonne.

J'encourage donc tous les députés de cette Chambre à appuyer les jeunes Canadiens et de faire en sorte que ce programme soit de nouveau un excellent succès pour les jeunes Canadiens et tous les étudiants.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA NÉCESSITÉ D'AGIR POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DE L'EAU POTABLE

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, l'eau est une ressource précieuse. Je n'ai pas peur de boire celle qui se trouve dans ce verre, mais, il peut être éprouvant de vivre sans savoir si l'eau qu'on boit est sûre. Il suffit de le demander aux gens qui vivent en aval de la «vallée des produits chimiques», sur la rivière St. Clair.

Article 31 du Règlement

Ils vivent sous la menace constante qu'un déversement de produits toxiques ne mette leur santé en danger. Ils en ont subi 300 en trois ans—300, monsieur le Président.

Le gouvernement a refusé d'aider les collectivités en aval à se donner un approvisionnement en eau propre. Les conservateurs ont prétendu que ce n'était pas leur problème.

Ils n'ont pas voulu financer les infrastructures municipales même si tous les gouvernements des municipalités, des provinces et des territoires le leur demandaient, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou néo-démocates. Ces gouvernements ont absolument besoin de fonds fédéraux pour assurer un environnement propre et sûr. L'approvisionnement en eau est un problème national qui exige une solution nationale.

Les conservateurs sont les seuls à ne pas le savoir. Ils se dérobent à leurs responsabilités. Les Canadiens de Kent, de Toronto, de Newcastle, au Nouveau-Brunswick ne devraient pas être forcés de boire de l'eau en bouteille.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MISSILES DE PORTÉE INTERMÉDIAIRE EN EUROPE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le Canada s'est engagé à accorder un appui conditionnel à la décision américaine de moderniser les armes nucléaires déployées en Europe. Hier, dans l'éditorial du *New York Times*, Anthony Lewis faisait entendre la voix du bon sens:

> L'an dernier, le traité sur les armes nucléaires de portée intermédiaire exigeait de l'Union soviétique qu'elle retire les 239 missiles SS-23 qu'elle avait en Europe. Les autorités soviétiques avaient soutenu que les SS-23 avaient une portée légèrement inférieure à la limite de 300 milles fixée dans le traité, mais ont quand même consenti à les retirer pour satisfaire aux exigences des Américains.

Les Américains proposent de pousser la portée des Lance jusqu'à 280 milles, ce qui revient presque à la portée qu'ils ont refusée aux Soviétiques. Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Chevardnadze, s'est montré irréductible à cet égard, ce qui n'est peut-être pas ce que l'on attend des négociations avec M. Gorbatchev. Comme l'a signalé M. Lewis, les Américains demandent aux Soviétiques de détruire leurs armes pour ensuite déployer eux-mêmes des armes de portée à peu près équivalente.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'user de son influence pour convaincre la Maison-Blanche d'abandonner son projet de modernisation.

* * *

LES TRANSPORTS

ON PROTESTE CONTRE L'ABANDON DE LIAISONS FERROVIAIRES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, dans nos efforts pour contenir la dette nationale, aucune région du pays ne se sacrifie autant que le Canada atlantique. Nous l'avons fait et nous continuerons à le faire.

Je tiens à souligner, toutefois, qu'il faut absolument qu'on cesse d'abandonner à tout bout de champ nos liaisons ferroviaires, notamment dans ma province du Nouveau-Brunswick.

Je demande au ministre des Transports (M. Bouchard) de prendre en considération le développement régional, d'étudier sérieusement les besoins du Nouveau-Brunswick et de songer à mettre fin à la fermeture inconsidérée de nos liaisons ferroviaires.

Je lui demande également de repenser son attitude envers VIA Rail et de maintenir en service cette entreprise. Nous en avons besoin, nous nous en servons et nous ne voulons pas la perdre.

* * *

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOMMAGE AU PERSONNEL

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour féliciter le personnel de la Bibliothèque du Parlement de l'excellent travail qu'il effectue pour le compte de tous les parlementaires. La Direction de l'information et des services techniques de même que le Service de recherche offrent toujours un service prompt et professionnel.

L'efficacité de la Bibliothèque traduit naturellement la haute compétence des gens qui y travaillent. Pour parvenir à fournir, dans de brefs délais, des renseignements et des analyses sur des sujets complexes, il faut sûrement posséder de grandes compétences et travailler d'arrache-pied. Sans le professionnalisme soutenu de ces employés, la Chambre ne fonctionnerait pas aussi bien.

Par ailleurs, nos bibliothèques publiques et scolaires jouent un rôle tout aussi important auprès de la population. Elles renferment des mines d'information et de

connaissances qu'elles mettent à la disposition de tous les Canadiens. Elles nous aident à rester au courant des nombreux développements qui surviennent dans notre société en constante évolution.

• (1110)

Je crois que tous les parlementaires devraient être reconnaissants envers le personnel de la Bibliothèque du Parlement ainsi que tous les bibliothécaires du pays pour les services de recherche, d'information et d'éducation qu'ils offrent aux Canadiens.

* * *

LE BUDGET

CE QUE COÛTERA AUX AGRICULTEURS CANADIENS LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, à cause du budget du gouvernement, les agriculteurs verront le prix de l'essence monter de 7 c. le litre, et le prix du gazole de 4 c. le litre d'ici la fin de 1989. Cette décision du ministre des Finances (M. Wilson) coûtera aux agriculteurs canadiens plus de 120 millions de dollars par an.

L'Association des producteurs de maïs de l'Ontario estime à 2 dollars l'acre ce qu'il en coûtera aux agriculteurs chaque année. Aucun autre secteur commercial n'est visé par les compressions budgétaires comme celui de l'agriculture.

Je demande au ministre des Finances et au gouvernement si oui ou non ils connaissent l'importance de l'agriculture pour les Canadiens et pour l'économie canadienne. Ne se rendent-ils pas compte que nos agriculteurs connaissent des temps durs? Pourquoi le ministre des Finances n'intervient-il pas en présentant de bons programmes? J'exhorte le gouvernement à nommer un ministre de l'agriculture à plein temps qui connaisse l'industrie, qui la comprenne et qui soit disposé à intervenir en faveur des agriculteurs du pays.

* * *

LA MONARCHIE

LA VISITE ROYALE AU CANADA EN 1939

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, il y a cinquante ans, avec un éclat, une passion et un apparat sans précédent dans notre histoire, notre sentiment national a été extraordinairement renforcé.

La présence en sol canadien du roi George VI et de la reine Elizabeth, du 17 mai au 15 juin 1939, a actualisé le statut de Westminster de 1931. On perd souvent de vue cette dimension de leur visite dans les souvenirs vifs et agréables de cette époque excitante.

Avec le statut de 1931, le Canada a cessé d'être essentiellement une colonie pour devenir une nation souveraine indépendante à l'intérieur du Comonwealth britannique.

La visite de 1939 a créé un précédent parce qu'elle a été la première d'un monarque régnant non seulement au Canada, mais aussi dans tous ses dominions. Le roi George VI est venu à titre de roi du Canada et non à titre de roi du Royaume-Uni visitant l'une de ses colonies.

Dans la capitale nationale, le 19 mai, trois événements, l'acceptation de lettres de créance d'un envoyé, la sanction royale de projets de loi et la ratification de deux traités, ont mis en relief notre statut de monarchie constitutionnelle souveraine de manière éclatante et solennelle.

* * *

LA FISCALITÉ

LES DÉDUCTIONS POUR FRAIS DE PUBLICITÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, des articles parus aujourd'hui dans les journaux montrent clairement le profond mépris que les grandes sociétés du Canada éprouvent pour notre système politique canadien, pour notre régime fiscal et pour la population canadienne.

Les sociétés qui ont aidé à acheter les dernières élections pour le parti conservateur réclament maintenant leur récompense. Elles veulent pouvoir déduire de leurs bénéfices l'argent qu'elles ont dépensé en publicité pour appuyer le libre-échange.

Il ne s'agit pas ici de petites sommes d'argent. La *Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities* a dépensé près de 6 millions de dollars en deux ans pour promouvoir son genre particulier de débouchés en Georgie.

Le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national a dépensé près de 1 million de dollars et 75 grosses sociétés telle Alcan ont versé en moyenne 50 000$ chacune.

En fait, nous ne connaissons même pas le nombre total des sociétés en cause. Noranda a donné à la *Canadian Alliance for Trade and Job Opportunities* jusqu'à 250 000$. Mais cet organisme a refusé de fournir la liste des sociétés qui l'appuient. Comme les insectes qui se cachent sous les pierres, ces sociétés et leurs dirigeants n'ont pas le courage de sortir dans la lumière et de s'exposer au jugement de l'opinion publique. Les grosses entreprises peuvent agir à leur guise au Canada.

M. le vice-président: Le député d'Edmonton Sud-Ouest (M. Edwards).

Questions orales

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MUSÉES

L'IMPORTANCE DES MUSÉES

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée internationale des musées.

Les musées canadiens accueillent chaque année plus de 20 millions de visiteurs. Ces chiffres démontrent la popularité de ces institutions, à la fois comme lieux de divertissement et comme source d'éducation.

Les Canadiens n'aident pas ces centres de patrimoine et de la culture uniquement par les impôts qu'ils paient et les frais d'entrée qu'ils déboursent. Il ne faut pas oublier de plus les 20 000 bénévoles, qui donnent leur temps et leur énergie en vue d'assurer un large éventail d'activités qui mettent en valeur la richesse de nos collections.

[*Traduction*]

Les «amis» des musées aident leurs musées de bien des façons. Ils peuvent offrir des visites guidées pour les enfants d'âge scolaire, travailler dans les boutiques et les bibliothèques, ou organiser des manifestations spéciales.

Les «amis» siègent au sein de comités et de conseils. Ils donnent leur avis, leur encouragement et prodiguent tout leur enthousiasme pour faciliter le fonctionnement quotidienne de leur établissement.

La contribution des amis des musées a été une source d'enrichissement pour tous les Canadiens dans leur vie de tous les jours. J'estime vraiment que leur générosité mérite d'être soulignée aujourd'hui à l'occasion de la Journée internationale des musées.

* * *

LES TRANSPORTS

LA SUPPRESSION DU SERVICE DE VIA RAIL

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, la décision d'immoler VIA Rail est une honte. Depuis 1984, les conservateurs ont comploté pour éliminer le service-voyageurs au Canada. Le gouvernement a dupé les Canadiens de l'Atlantique.

Le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de Bay Street, lève des impôts, puis il s'en prend à VIA. Aucune société ne peut survivre si son budget est amputé de 1,3 milliard de dollars sur une période de cinq ans. Les pertes d'emploi seront atterrantes, surtout dans la région de Dartmouth-Halifax où quelque 322 personnes pourraient être licenciées si le service VIA est supprimé.

Il est honteux que, tout en mettant la dernière main à ces compressions, les conservateurs aient envoyé l'Office national des transports du Canada, dirigé par un certain Erik Nielsen, dans tout le pays pour tenir des audiences publiques sur l'avenir de VIA. Quelle supercherie! Quelle comédie! Pendant que le ministre des Finances s'acharnait sur VIA, le ministre des Transports (M. B. Bouchard) est resté silencieux et l'ONT a continué à se prêter à ce manège hypocrite. Les députés conservateurs qui ont juré de défendre VIA sont maintenant réduits au silence. Je demande au gouvernement de mettre un frein dès maintenant aux compressions chez VIA, de protéger les emplois de ces travailleurs et de tenir parole.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA DATE À LAQUELLE LE PREMIER MINISTRE ET LE MINISTRE DES FINANCES ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA DEUXIÈME FUITE BUDGÉTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Étant donné que le premier ministre et le ministre des Finances sont tous les deux absents, monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse.

Le jeudi 27 avril dernier, comme en fait foi le hansard à la page 1036, le premier ministre du Canada, interrogé au sujet de l'enquête portant sur l'exposé budgétaire, a déclaré ce qui suit:

> Le solliciteur général a dit qu'il informerait immédiatement la Chambre de tout fait nouveau.

Hier, le solliciteur général a déclaré que la GRC était au courant depuis le début de son enquête de rumeurs selon lesquelles il y aurait eu une deuxième fuite. Autrement dit, depuis plus de trois semaines.

Or, le premier ministre a déclaré que le solliciteur général informerait immédiatement la Chambre de tout fait nouveau. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas respecté l'engagement qu'il a pris envers la Chambre? Je trouve incroyable que si la GRC était au courant de cette rumeur, le solliciteur général ait pu l'ignorer ou n'en ait pas parlé au premier ministre ni au ministre des Finances. Quand le premier ministre en a-t-il été informé pour la première fois, et quand le ministre des Finances en a-t-il lui-même été informé pour la première fois?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que la question qui est soulevée par le très honorable chef de l'opposition. . . Je veux revenir à ce que j'ai mentionné hier, monsieur le Président. Dès qu'un journaliste est apparu à la télévision, avec un document qui manifestement était un document budgétaire, la GRC a immédiatement entrepris une enquête sur toutes les circonstances de ce qui était arrivé.

Et j'ai demandé particulièrement, monsieur le Président, à ce moment-là. . . parce qu'évidemment, la parution d'un document budgétaire, une journée avant. . . j'ai demandé immédiatement qu'on regarde spécialement si des gens pouvaient avoir profité de ce qu'un document budgétaire ait circulé avant sa date de diffusion.

Et c'est justement pour cela. Nous avons demandé que l'on enquête là-dessus dès le départ, monsieur le Président. Et hier, le Commissaire de la GRC m'a informé qu'à ce jour, selon son investigation, pour rassurer les Canadiens, il n'y avait aucune évidence relativement à ce que des gens aient pu profiter du Budget.

Je pense, monsieur le Président, que le gouvernement a agi de façon responsable.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, hier, le solliciteur général a déclaré que depuis le commencement, c'est-à-dire il y a trois semaines, la Gendarmerie royale était au courant d'une deuxième fuite.

Malgré la déclaration ici, à la Chambre, du premier ministre, que le solliciteur général rapporterait immédiatement des informations à la Chambre, il ne l'a pas fait.

[*Traduction*]

LA POSSIBILITÉ D'AUTRES FUITES BUDGÉTAIRES – LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est encore une fois au vice-premier ministre que je m'adresse. Nous tenons effectivement à savoir s'il y a bel et bien eu une deuxième, voire une troisième fuite. Le ministre de la Justice a déclaré qu'il a pu y en avoir d'autres. C'est exactement ce qu'il a dit hier à la Chambre.

Nous tenons à le savoir, car ce n'est pas une question qui intéresse la police. C'est une question de responsabilité ministérielle, soit celle du ministre des Finances à l'égard de la Chambre. C'est une question de responsabilité non pas envers la police, mais envers le Parlement.

Par conséquent, je repose ma question au vice-premier ministre. A quel jour, à quel moment les ministres du gouvernement, et tout particulièrement le premier ministre, le ministre des Finances, le ministre de la Justice et le solliciteur général ont-ils appris que les renseignements contenus dans l'exposé budgétaire avaient pu faire l'objet d'une deuxième, d'une troisième ou d'une quatrième fuite? Pourquoi la Chambre des communes n'en a-t-elle pas été avisée sur-le-champ?

• (1120)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): En toute déférence pour le très honorable député, monsieur le Président, je dirai qu'il s'agit bel et bien d'une affaire intéressant la police. S'il lit les journaux, et je sais qu'il les lit, sans doute sait-il que le *Globe and Mail* du 28 avril dernier faisait état de nombreuses fuites qui auraient été rapportées à l'unité spéciale de la GRC. L'article précise:

> Hier, la GRC a étendu la portée de son enquête au sujet de la fuite de renseignements concernant l'exposé budgétaire de mercredi dernier de façon à comprendre un certain nombre d'autres fuites dont elle aurait été instruite avant que le ministre des Finances Michael Wilson n'ait fait l'aveu embarassant que quelqu'un avait révélé la teneur de son budget.

L'article rapporte ensuite les propos d'un représentant de la GRC. Voici:

> «Chaque rapport fera l'objet d'une enquête», déclare Denis Deveau, porte-parole de la GRC. «Dans ce cas-ci, nous ne nous contentons pas de laisser aller les choses. Nous procédons à une enquête serrée et nous avons mis bien du monde à travailler sur ce dossier.»

Je pourrais faire état de toute une série d'autres incidents.

M. Kevin Newman, du réseau CTV, a reconnu que sa station d'Ottawa avait pu bénéficier d'une fuite.

Nous connaissons un député qui a admis avoir été instruit avant le temps de la teneur du budget.

M. Tobin: Répondez à la question!

M. Mazankowski: Ce sont là de nombreuses allégations. La GRC enquête activement sur toutes ces allégations.

Pourquoi le très honorable député persiste-t-il à vouloir entraver l'enquête de la GRC?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA RESPONSABILITÉ ENVERS LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je signale au vice–premier ministre que si j'insiste aussi lourdement, c'est. . .

M. Mazankowski: C'est la lutte la plus bidon de votre vie.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . .parce que cette affaire ne relève pas de la police, mais du Parlement. Il s'agit de la responsabilité du ministre des Finances et du premier ministre envers la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice–premier ministre devenait un peu personnel. Je tiens à lui dire ceci. Je sais qu'il est en mauvaise posture. Il protège le ministre des Finances. Il protège le premier ministre.

Je tiens à lui rappeler qu'il se trouve dans une position analogue à celle dans laquelle se trouvait le député du Yukon, qui protégeait le premier ministre dans l'affaire Sinclair Stevens.

Une bonne partie des discussions sont inutiles. Mon intuition me dit que le vice–premier ministre en sait plus qu'il n'en dit à la Chambre des communes. Je l'exhorte à dire la vérité à la Chambre avant que le château de cartes ne s'écroule.

M. Clark (Yellowhead): Votre intuition vous joue de mauvais tours.

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef libéral devient puéril et grotesque quand il renifle l'odeur du scandale. C'est le cas pour le moment.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Son propre député. . .

Mme Gaffney: Vous êtes en pleine forme!

M. Mazankowski: Plus en forme que vous.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: C'est du maquillage.

M. Mazankowski: Ma parole contre la vôtre quand vous voulez.

M. Tobin: Nous verrons bien.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, un de ses députés, le député de Winnipeg–Sud–Centre, a dit ceci, comme en témoigne la page 1032 du hansard: «Les éléments de preuve permettent maintenant de croire que cette fuite portait sur la presque totalité du budget et qu'elle provenait d'un certain nombre de sources». Je présume. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): L'admettez–vous?

M. Mazankowski: Non. Je présume que si le député avait des éléments de preuve, il les a fournis à la GRC. Sinon, il aurait dû le faire. S'il ne l'a pas fait, le chef de l'opposition devrait insister pour que son collègue les donne à la GRC.

[*Français*]

L'ANNONCE DE FAITS NOUVEAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice–premier ministre et concerne la fuite du Budget. J'ai en mains le texte du compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre des communes, en date du 18 mai, dans lequel le solliciteur général nous dit, et je cite, parlant toujours de la deuxième fuite du Budget: «Depuis le début, l'enquête incluait les faits auxquels référait hier, monsieur le Président.», à la page 1912 du hansard. Comment donc le vice–premier ministre peut–il réconcilier l'admission d'hier du solliciteur général à l'effet que la GRC connaissait tous ces faits–là depuis le début, lorsque le premier ministre nous a dit à la Chambre, et je cite la page 1036 du hansard:

> . . . le solliciteur général a dit qu'il informerait immédiatement la Chambre de tout fait nouveau. . .

Pourquoi le solliciteur général ne nous a–t–il pas informés de ce fait nouveau dont il admet lui–même qu'il existe, et qu'il a admis hier à la Chambre des communes? Pourquoi avoir caché ce fait–là à la Chambre des communes?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, nous n'avons rien à cacher. Dès le lendemain où ces événements sont arrivés, j'ai indiqué à la Chambre que dès ce moment–là, nous avions une enquête complète sur tous les événements qui a été entreprise, dès le moment où le document en question a été exhibé à la télévision. Et j'ai de plus demandé, et c'est à cela que je référais. . . je veux bien le signaler à mon honorable ami, ce que j'ai dit hier référait justement à ce que dès le début de l'enquête, nous avons demandé de regarder toutes les possibilités que des gens aient pu profiter de la circulation d'un document budgétaire avant la production du Budget. C'est justement à cela que je faisais référence hier, et je crois que c'est agir de façon très responsable. Et j'ai

répété également, je l'ai mentionné hier, je le répète aujourd'hui: Que le Commissaire de la GRC, suivant cette demande que j'avais faite expressément, et je pense au nom des Canadiens, est revenu à moi hier et m'a dit qu'effectivement il n'y avait aucune évidence jusqu'à ce jour que des gens aient pu en profiter. Et je pense que c'était responsable d'en informer la Chambre hier, monsieur le Président. C'est ce que j'ai fait.

[*Traduction*]

LA CONFIDENTIALITÉ DU BUDGET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le 27 avril dernier, le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré à la Chambre que toutes les précautions avaient été prises pour protéger la confidentialité du budget. Le même jour, le premier ministre qualifiait la fuite budgétaire de vol et de crime.

N'est-il pas maintenant évident que le seul à avoir commis un crime, c'est le gouvernement qui a fait preuve de négligence criminelle?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que je peux répéter ce que j'ai mentionné tout à l'heure. Dès le début, nous avons agi de façon responsable. La GRC, qui est un corps policier honorable, on lui a demandé d'enquêter sur toutes les circonstances entourant cette affaire. Nous n'avons rien à cacher. Je pense, monsieur le Président, et cela, nous le devons à un corps policier, lorsqu'un corps policier enquête, et je pense que, depuis des années, la Chambre des communes a toujours agi de la même façon, il est de notre devoir de laisser ce corps policier faire son enquête, son travail. C'est ce que nous devons faire!

ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ DE LA SECONDE FUITE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 27 avril, à 11 heures du matin, le ministre des Finances a informé la Chambre des communes concernant une fuite budgétaire la veille. Il a mentionné seulement une fuite. Pendant la période des questions, le même jour, à 14 heures, j'ai posé deux questions concernant la possibilité d'une autre fuite budgétaire, et le ministre des Finances n'a pas répondu. Au lieu de répondre, il a suggéré que ma question était simplement une question politique. Nous savons maintenant que le sous-ministre des Finances a été informé le même matin d'une autre fuite budgétaire. Ma question est très directe. Quand le ministre des Finances a-t-il été informé au sujet de cette deuxième fuite, et pourquoi ne pas en avoir informé la Chambre des communes immédiatement?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocrate se réfère à des informations, des allégations qui sont faites par la presse. J'ai mentionné tout à l'heure, et hier de façon consistante, que toutes les allégations qui sont faites, et nommément par un honorable député de l'opposition quelques jours après, que toutes ces allégations concernant des possibilités ou quoi que ce soit d'autre ont été référées à la GRC. C'est notre devoir comme membres du Parlement, comme citoyens canadiens, lorsqu'il y a des allégations, de les référer à la GRC. C'est ce qui a été fait. Et la GRC, je l'ai mentionné hier, et je le répète aujourd'hui, enquête sur toutes les circonstances entourant cette affaire. C'est ce que j'ai mentionné, et je crois que c'est agir de façon responsable, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'OBLIGATION D'INFORMER LE PUBLIC AU SUJET DES NOUVELLES FUITES DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cette réponse est inacceptable. Je m'adresse à nouveau au vice-premier ministre.

Le ministre des Finances a jugé la fuite révélée au public si sérieuse qu'il s'est présenté à la Chambre des communes le lendemain en soulevant la question de privilège à ce sujet. Nous savons maintenant que son sous-ministre avait été informé le matin de la même journée d'une autre fuite qui avait eu lieu trois jours auparavant.

Ma question est simple. Si le gouvernement a appris ce jour-là, que ce soit le matin ou plus tard, au moment de la période des questions, qu'il n'y avait pas eu seulement une fuite, mais deux, pourquoi la population du Canada n'en a-t-elle pas été informée? Pourquoi la Chambre des communes n'en a-t-elle pas été informée? Quand le gouvernement nous dira-t-il honnêtement à quel moment il a été mis au courant de la deuxième fuite? C'est ce que nous voulons savoir.

• (1130)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, replaçons les faits dans leur contexte. Même M. Newman de la SRC a déclaré clairement que ce n'est pas avant que Michael Wilson ait été con-

traint de rendre son budget public que l'entreprise a dit à des fonctionnaires d'Ottawa qu'elle avait plus de détails.

Une voix: C'était le mercredi soir.

Une voix: Pourquoi ne pas avoir dit la vérité le jeudi?

M. Mazankowski: Selon le *Globe and Mail*, le président d'une société financière de Toronto a appris le lendemain que son personnel était en possession du budget. Dès le moment où ce dossier a été mis entre les mains de la GRC, tous les renseignements s'y rapportant, comme l'a précisé le solliciteur général, ont été remis à la GRC pour qu'elle puisse mener une enquête approfondie.

Le chef du Nouveau Parti démocratique siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'il serait tout à fait irresponsable et inacceptable de s'immiscer dans une enquête de la GRC. Il demande pourtant à des membres du Cabinet d'intervenir dans l'enquête de la GRC, ce n'est pas digne de lui.

Des voix: Bravo!

LE MINISTRE DES FINANCES—LA QUESTION DE PRIVILÈGE—LA DEUXIÈME FUITE

Hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir si un ministre d'État induit délibérément la Chambre en erreur, et je viens d'en avoir la preuve à l'instant même.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je voudrais demander. . .

M. le vice-président: Le député d'Oshawa devrait savoir qu'il n'est pas censé utiliser un langage de la sorte à la Chambre. . .

Des voix: Retirez vos paroles. Retirez vos paroles.

M. Broadbent: Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Je suis sûr que le député d'Oshawa retirera ses paroles et posera sa question.

M. Broadbent: Je respecterai les règles de la Chambre et retirerai le commentaire que j'ai fait. Je demande maintenant au vice-premier ministre de respecter la vérité et de répondre à la question. C'est ce que je veux qu'il fasse. Je veux demander au ministre, étant donné qu'aujourd'hui et hier, plusieurs ministres d'État ont éludé la question, de nous dire si le ministre des Finances et le gouvernement du Canada ont été mis au courant de la deuxième fuite le jour où le ministre des Finances a pris la parole au sujet de la question de privilège et n'a mentionné que la fuite que nous savons? Dans l'affirmative, pourquoi n'ont-ils pas tout dit à la population du Canada? Quand vont-ils assumer leurs responsabilités et être honnêtes à la Chambre des communes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis certain que le ministre des Finances maintient la déclaration qu'il a faite à la Chambre à 11 heures au sujet de la question de privilège à laquelle le député à fait allusion. Le député parle de respect des traditions de la Chambre et des traditions du Parlement. Il devrait apprendre, et il siège à la Chambre depuis assez longtemps, qu'il est tout à fait incorrect pour des députés de s'ingérer dans une enquête en cours de la GRC.

Une voix: Vous êtes un charlatan.

M. Mazankowski: Les réponses qu'obtient le chef du Nouveau Parti démocratique ne lui plaisent peut-être pas.

M. Broadbent: Vous avez raison.

Une voix: Elles ne nous plaisent pas non plus.

Une voix: Elles ne plaisent pas aux Canadiens.

M. Mazankowski: Qu'il soit patient et qu'il laisse l'affaire suivre son cours.

[*Français*]

L'ANNONCE DE DEUX FUITES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, en cette Chambre, à quatre reprises, le solliciteur général nous a dit que depuis le début, la GRC enquêtait sur deux fuites. Donc, le début de l'enquête de la GRC, c'était tôt dans la soirée du mercredi; les paroles du solliciteur général, le jeudi 27 avril. Si tôt dans la soirée du mercredi, la GRC a commencé son enquête et qu'elle savait à cette époque-là qu'il y avait eu deux fuites, pourquoi le jeudi matin, cela n'a-t-il pas été avoué ici à la Chambre des communes et devant la population canadienne?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que nous avons été consistants. Le lendemain de ces événements, le 27, je crois, lorsque j'ai parlé ici, à la Chambre, j'ai mentionné que dès le début, dès le soir même où un document budgétaire est apparu à la télévision, nous avons demandé immédiatement à la GRC de faire enquête. Nous ne savions à ce moment-là rien de cette enquête ni des événements, nous avions simplement un document budgétaire qui était exhibé à la télévision. Nous avons demandé à la GRC de faire des enquêtes complètes sur tous les événements. Et à cause de la particularité justement d'un document budgétaire, j'ai

demandé à la GRC, à ce moment-là, de regarder spécialement l'éventualité ou la possibilité que des gens aient pu profiter de la diffusion de ce document budgétaire. C'était responsable de le faire, et ce que j'ai mentionné hier, c'est exactement cela, je n'ai fait que répéter que depuis le début, nous avions demandé à la GRC de revoir tous les aspects de cette affaire, et particulièrement la possibilité que des gens aient pu en profiter. Et nous avons donné une réponse qui était complète, claire et précise, et qui m'avait été transmise par le Commissaire de la GRC, hier. Alors, cela m'apparaît très clair.

LES DEUX FUITES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le solliciteur général essaie de se «ravaler». Hier, il nous a dit que dès le début la Gendarmerie royale du Canada enquêtait sur deux fuites. La première, celle qui a été vue au réseau Global, et la deuxième, qui a rapport avec la compagnie de Toronto.

Je veux savoir si, dès le début de l'enquête, le mercredi soir, tôt en soirée, comme vous nous l'avez dit, la GRC connaissait ces deux fuites-là. Je veux savoir du solliciteur général pourquoi le jeudi, le ministre des Finances, le premier ministre et le solliciteur général eux-mêmes, n'ont fait référence qu'à une fuite, celle de Global? Pourquoi ont-ils menti effrontément à la Chambre ce soir-là?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je trouve le commentaire de mon collègue inapproprié. Je vais simplement me référer au compte rendu officiel des *Débats* d'hier, à la page 1912, et mon honorable collègue en a fait la lecture. Et je cite:

> Monsieur le Président, comme vous le savez, la GRC enquête sur cette grave affaire. Le Commissaire de la GRC m'informe que depuis le début, l'enquête porte aussi sur la situation dont il est question dans ce reportage. Il me dit également que jusqu'à maintenant, rien n'établit qu'on ait tiré profit de la connaissance anticipée du Budget. L'enquête se poursuit et il ne conviendrait pas que l'on en dise davantage sur cette affaire.

C'est très clair, et je pense qu'il y a une nuance importante en ce qui a trait à la référence que l'honorable député a faite, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LES DÉCLARATIONS DES MINISTRES—LA DIVERGENCE D'OPINIONS

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, le ministre de la Justice a admis qu'il y a eu peut-être des fuites nombreuses. La citation exacte est la suivante: «. . . Quel que soit le nombre de fuites.»

Une voix: Qui a dit cela?

M. Martin: Le 27 avril, le ministre des Finances a déclaré:

> . . . la fuite en question n'est attribuable ni à de la négligence ni à des mesures de sécurité insuffisantes. . .

Étant donné que le ministre de la Justice estime manifestement qu'il y a eu négligence dans cette affaire, autrement comment saurait-il qu'il y a eu de nombreuses fuites, je demanderais au solliciteur général lequel des deux ministres a raison?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne peux pas répéter ce que j'ai dit hier et, si vous avez écouté ce que j'ai déclaré il y a quelques minutes, comme vous le savez, monsieur le Président, la GRC enquête sur cette affaire.

Une voix: On essaye d'étouffer l'affaire.

M. Blais: C'est une affaire grave. Le commissaire de la GRC m'a informé que l'enquête a englobé dès le début le reportage auquel on a fait allusion. Il m'a également informé que jusqu'à présent rien n'indique que quelqu'un ait tiré profit de la fuite du budget. C'est très clair en français et en anglais.

LA PRÉSUMÉE DISSIMULATION

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je n'ai pas demandé si on en avait tiré profit. J'ai demandé pourquoi il y avait une divergence d'opinions manifeste entre le ministre des Finances et le ministre de la Justice. Lequel des deux va-t-il désavouer? Autrement dit pourquoi essaye-t-on de cacher la vérité? Le vice-premier ministre sait qu'il n'a aucune raison de ne pas répondre à cette question. Elle ne nuit en aucune façon à l'enquête de la GRC. Il a demandé hier une enquête sélective de la GRC. Il n'y a qu'une question soulevée devant la Chambre. Vous discréditez la Chambre. Pourquoi essayez-vous d'étouffer l'affaire?

• (1140)

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Vous prenez modèle sur Tobin.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je comprends que mon collègue n'a pas une longue expérience de la Chambre, et je n'ai pas une longue expérience, non plus.

Il faut quand même reconnaître, monsieur le Président, et je pense que mon collègue le vice-premier ministre l'a dit tout à l'heure de façon très claire, que lorsqu'une enquête de la GRC est en cours, je pense que le minimum que l'on doit faire, que ce soit le ministre des Finances, que ce soit le solliciteur général, que ce soit le vice-premier ministre, ou qui que ce soit, nous devons laisser la GRC poursuivre ses enquêtes. Je crois que c'est le minimum que l'on doit faire, et je suis persuadé que mon collègue le comprend et est d'accord sur cette procédure.

[*Traduction*]

L'ACTE CRIMINEL—LES DÉCLARATIONS DES MINISTRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Ma question s'adresse au vice-premier ministre, monsieur le Président. Il a dit il y a quelques minutes à la Chambre que le ministre des Finances avait soulevé la question de privilège à la Chambre le 27 avril et parlé d'une fuite de documents budgétaires.

Ce jour-là, le premier ministre, le ministre des Finances et d'autres ministres ont parlé à 18 reprises différentes d'un acte criminel au singulier. Invité à l'émission de Mike Duffy le dimanche 30 avril, le ministre des Finances a encore parlé au singulier d'un acte criminel.

Je demanderais au vice-premier ministre de répondre à ma question avec circonspection. Hier, en réponse à une question que je lui ai adressée, le solliciteur général a déclaré ceci:

> . . . je peux le répéter encore une fois: Le commissaire de la GRC m'a informé que dès le début, l'enquête incluait la situation à laquelle on a référé hier dans la nouvelle. . .

Le solliciteur général affirme donc que, dès le début, il était au courant d'une deuxième fuite, et pourtant le ministre des Finances et le premier ministre ont dit à maintes reprises à la Chambre qu'il y avait une fuite et un acte criminel. Je voudrais que le vice-premier ministre explique maintenant à la Chambre lequel des ministres dit la vérité à la Chambre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question au début de la période des Questions orales. C'est peut-être nécessaire d'y revenir et de répondre encore là-dessus. Ce que j'ai mentionné hier, et ce qui a aussi été mentionné par mon collègue, tout à l'heure, c'est qu'il y a eu toutes sortes d'allégations qui ont circulé, depuis le 27. Nous avons demandé—et je crois que la GRC a fait son travail, elle le fait actuellement—de faire enquête sur toutes les allégations, incluant une allégation d'un député de cette Chambre, à l'effet qu'il avait eu des informations avant. Je crois que c'est le devoir de la GRC d'enquêter là-dessus.

Ce que j'ai dit hier, et je veux le répéter à mon honorable collègue, ce à quoi je me référais, et cela m'apparaît très clair, c'est que la possibilité. . . Parce que je pense que le sens de l'émission de télévision, la nouvelle d'avant-hier, était à l'effet que des gens aient pu profiter de la diffusion de ce document. C'est justement sur cet aspect que nous avons demandé, dès le début, d'enquêter de façon particulière, sur la possibilité que des gens aient pu profiter de la diffusion de ce document, et le commissaire de la GRC, monsieur le Président, nous a répondu, hier, qu'il n'y avait aucune évidence que des gens aient pu en profiter. Cela m'apparaît très clair.

[*Traduction*]

LE MINISTRE DES FINANCES—LA QUESTION DE PRIVILÈGE—LA DEUXIÈME FUITE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je vais poser ma question au vice-premier ministre autrement. Aurait-il l'obligeance de répondre en l'absence du premier ministre?

Le président de cette compagnie de Toronto a déclaré avoir téléphoné au sous-ministre des Finances, M. Fred Gorbet, le 27 avril, le jour prévu pour le dépôt du budget à la Chambre. Je voudrais savoir quand exactement le ministre des Finances a été informé de la deuxième fuite. Si je pose cette question, c'est parce que lorsque le gouvernement a entendu parler de la première fuite, c'est-à-dire lorsqu'il s'est fait prendre, le ministre est intervenu alors pour soulever la question de privilège.

M. Clark (Yellowhead): C'est absurde.

M. Nystrom: Mais quand on a signalé l'existence d'une deuxième fuite au ministre, il n'est pas intervenu cette fois pour soulever la question de privilège. Quand le gouvernement a-t-il découvert la deuxième fuite et pourquoi le ministre n'a-t-il pas soulevé la question de privilège pour nous en informer?

M. Clark (Yellowhead): C'est une question bidon.

M. Nystrom: Lorsque le gouvernement s'est fait prendre la première fois, le ministre est intervenu.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, au moment même de l'ouverture de l'enquête, il y a eu toute une série d'allégations sur des fuites possibles. Comme je l'ai déjà dit, le *Globe and Mail* rapportait le 28 avril que de nombreuses fuites avaient été signalées à la section spéciale de la GRC.

J'ai en main une dépêche de l'agence Presse canadienne qui a été envoyée, sauf erreur, à 13 h 07, le 27 avril 1989. Selon cette dépêche, un fonctionnaire aurait déclaré s'être fait lire au téléphone les détails du budget fédéral le mardi soir et il se serait dit étonné de voir que ces renseignements n'aient pas transpiré plus tôt dans la presse. C'est ce que l'*Ottawa Citizen* rapporte.

M. Lapierre: Permettre autant de fuites, quelle incompétence de la part du gouvernement.

M. Mazankowski: Il y a eu ensuite l'incident de CJOH. Le député de Hull—Aylmer a fait une suggestion. Toutes ces allégations étaient du domaine public et elles font toutes l'objet d'une enquête de la part de la GRC. Pourquoi le député veut-il intervenir maintenant dans le déroulement de cette enquête?

LA DÉFENSE DU MINISTRE DES FINANCES—ON ALLÈGUE QUE LE MINISTRE A TROMPÉ LA CHAMBRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je veux donner suite à cette excellente question qui vient d'être posée au vice-premier ministre.

M. Crosbie: Par le NPD.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le 27 avril, lorsque le ministre des Finances a défendu la question de privilège à la Chambre, il a affirmé qu'il avait le droit de présenter ce budget parce que les dommages avaient été limités. On nous a dit qu'il y avait eu une seule fuite et qu'elle n'avait profité à personne d'autre que les contribuables en général. Le ministre a donc fondé sa défense sur le fait que les privilèges de la Chambre n'avaient pas souffert et a soutenu qu'il devrait pouvoir présenter son budget.

M. Clark (Yellowhead): Où étiez-vous la veille?

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous apprenons maintenant que, au moment où le ministre s'expliquait devant la Chambre, le gouvernement et lui savaient peut-être qu'il y avait eu d'autres fuites.

M. Dick: Peut-être.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le solliciteur général a dit que la GRC le savait depuis le début. Le vice-premier ministre dit qu'il y avait d'autres fuites connues et pourtant, la défense du ministre des Finances était fondée sur le fait qu'il n'y avait eu qu'une seule fuite. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Cela ne vient-il pas détruire tout le fondement des arguments que le ministre des Finances a présentés à la Chambre dans le cadre de la question de privilège? N'a-t-il pas trompé la Chambre des communes, sachant à ce moment-là qu'il y avait eu d'autres fuites?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le ministre des Finances a pris les mesures et les précautions nécessaires d'après les renseignements dont il disposait. Il a fait ce qu'il fallait pour présenter le budget à la Chambre le plus tôt possible. Il a soulevé la question de privilège et a donné des explications à la Chambre. Le député fait toutes sortes d'allégations très inexactes, et je crois que, en tant qu'avocat et parlementaire distingué, il ne devrait pas agir ainsi. Je tiens à lui dire que le ministre des Finances s'en tient à sa déclaration.

M. Tobin: Erik junior.

ON ALLÈGUE QUE LE MINISTRE N'A PAS DIVULGUÉ CERTAINS RENSEIGNEMENTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pose la question à un autre parlementaire distingué qui devrait savoir que les ministres ne sont pas responsables devant la police, mais devant la Chambre des communes. C'est de cela que nous parlons.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): La raison pour laquelle on ne nous a pas parlé d'une deuxième ou d'autres fuites, n'est-ce pas parce que le ministre des Finances voulait déposer son budget et que s'il avait dû admettre ces autres fuites il n'aurait pas pu, il aurait dû retirer son budget et peut-être démissionner? N'est-ce pas la vraie raison?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette conclusion est absolument fausse. . .

M. Simmons: C'est la vérité.

M. Mazankowski: . . .et le chef de l'opposition n'a absolument pas le droit de tirer cette conclusion.

LA FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES—L'OBTENTION DE PROFITS INDUS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. A maintes reprises et tout à l'heure encore, à la Chambre, le solliciteur général a prétendu que personne n'avait profité des fuites.

Comment le solliciteur général peut-il prétendre une chose pareille alors que, ce matin même, mon bureau a appris de l'enquêteur en chef de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qu'il n'avait été contacté ni par le solliciteur général, ni par la GRC, ni par le ministre des Finances, ni par aucun des ministères fédéraux au sujet d'une enquête sur les fuites du budget?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, dès le 27 avril, j'ai informé la Chambre, ici, que j'avais demandé à la GRC d'enquêter sur toutes les circonstances de cette affaire et particulièrement sur la possibilité que des gens aient pu profiter de la diffusion, avant le temps, d'un document budgétaire. Et hier, c'est le Commissaire qui m'a informé qu'à ce jour, suivant l'enquête qui est présentement en cours, c'est présentement encore sous enquête, il n'y avait aucune information à l'effet que des gens aient pu en profiter. Et vous savez que je n'ai pas à interférer dans l'enquête qui est menée par la GRC, mais la GRC m'a informé qu'elle avait tous les moyens à sa disposition pour s'assurer que partout au Canada on pouvait vérifier si les gens avaient pu en profiter.

Alors, j'ai simplement transmis ce que le Commissaire de la GRC m'avait mentionné hier, monsieur le Président, dans l'intérêt de la Chambre et dans l'intérêt des Canadiens.

• (1150)

LA FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES—L'ENQUÊTE MENÉE PAR LA GRC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Aujourd'hui, le ministre dit que l'enquête est en cours, mais ce matin même, il nous a assurés à plusieurs reprises qu'aucun Canadien ou Canadienne n'aurait pu en profiter. J'aimerais donc lui demander—et ce n'est pas la GRC qui est ici au Parlement, c'est le solliciteur général qui a dévoilé ces faits à la Chambre—de quelle façon il peut assurer les Canadiens que personne n'en a profité quand on sait que même l'enquêteur principal de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario n'a même pas été contacté, ni par lui, ni par la GRC, ni par le ministre des Finances, ni par le premier ministre, par aucun ministère du gouvernement. Donc, comment peut-il donner cette assurance aux Canadiens et aux Canadiennes?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je n'ai fait que répéter ce matin ce que j'avais dit hier, et c'est le Commissaire de la GRC qui m'informe. Ce n'est pas à moi, ça ne revient pas au ministre d'aller lui-même faire les vérifications et faire l'enquête. Je laisse le corps policier faire son travail. J'ai simplement voulu transmettre une information qui m'apparaissait importante, parce que les Canadiens peuvent, et effectivement, cela a été mentionné par plusieurs députés en cette Chambre, s'inquiéter que des gens aient pu en profiter, alors que la GRC m'a donné cette information, hier, à l'effet qu'à ce jour, selon les informations qu'elle a, elle n'a aucune évidence à l'effet que des gens aient pu en profiter. Je crois que c'est une information qui devrait rassurer les Canadiens, et vous devriez très bien écouter ce qui a été mentionné, et le comprendre.

[*Traduction*]

LE REFUS DE COMMUNIQUER LES RENSEIGNEMENTS—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, il s'agit d'une question d'ordre parlementaire et non d'enquête policière interne. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. On nous a dit, après la première fuite, qu'une enquête criminelle serait immédiatement ordonnée. C'est la ligne de défense derrière laquelle le gouvernement s'est retranché pour que les

députés cessent de poser des questions sur les traditions parlementaires. Nous l'avons acceptée.

Nous avons appris, ces derniers jours, que le gouvernement était au courant de deux autres fuites, une que le ministre a admise hier à la Chambre quand il a dit qu'elle faisait l'objet d'une enquête depuis le début et l'autre que le vice-premier ministre connaissait aussi. Quand il s'est rendu compte qu'il ne pourrait pas se défendre en prétendant que les deux autres fuites étaient des actes criminels comme la première, pourquoi le gouvernement ne les a-t-il pas divulguées à la Chambre et pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas démissionné, comme le veut la tradition?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il ne faut pas oublier la différence entre une fuite réelle et une fuite possible. La première était évidente: tout le monde l'a vue à la télévision. Les autres ne sont pas encore prouvées. Les accusations qui ont été lancées à la Chambre et dans les journaux font l'objet d'une vaste enquête par la GRC.

Lopposition fait de l'esbroufe. La semaine dernière, elle a demandé la démission du ministre de l'Environnement, du ministre du Revenu national, de la ministre d'État aux Transports et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être national. Aujourd'hui, c'est le tour du ministre des Finances. Eh bien, elle ne l'obtiendra pas.

M. Barrett: Monsieur le Président, nous pouvons toujours demander la démission du ministre des Finances, mais, connaissant le gouvernement, nous savons que nous ne l'obtiendrons pas. Il ne comprend même pas qu'il doit rendre des comptes à la Chambre.

LA DEUXIÈME FUITE—LA CONNAISSANCE QU'EN AVAIT LE MINISTRE DES FINANCES

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le sous-ministre des Finances était au courant d'une seconde fuite. S'il n'en avait pas informé le ministre, pourquoi a-t-il été congédié? C'est bien évident. Si ce n'est pas exact, qu'on fasse comparaître le sous-ministre devant la Chambre pour que nous sachions enfin le fin fond de cette affaire. Qu'on le convoque devant le tribunal de cette assemblée. Je demande au ministre de nier catégoriquement que le gouvernement, le ministre et le solliciteur général n'étaient pas au courant d'une seconde fuite avant hier.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Je conseille au député de consulter le chef de son parti à cet égard.

* * *

LES TRANSPORTS

VIA RAIL—L'EFFET DES COMPRESSIONS SUR LE CANADA ATLANTIQUE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne VIA Rail. Il est entendu que certaines régions rurales et isolées du pays seront épargnées si VIA Rail est obligé de réduire ses services. Ma question concerne la région de l'Atlantique et plus particulièrement la province du Nouveau-Brunswick qui, étant une région très isolée et aux prises avec des problèmes de développement, a besoin des services de VIA Rail. Je veux que le ministre me donne l'assurance qu'on va maintenir les services de VIA Rail dans cette région.

L'hon. Benoît Bouchard (minister des Transports): Monsieur le Président, je ne veux pas présumer de l'abandon d'itinéraires de VIA Rail. Nous allons voir ce qui sera proposé. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Roberval): Du calme! Nous allons attendre le rapport de VIA Rail. En outre, je ne peux pas donner l'assurance que tel ou tel itinéraire ne sera pas abandonné. J'attendrai la décision, mais mon collègue sait pertinemment que nous n'avons ni les moyens ni l'intention d'investir 650 millions de dollars chaque année dans cette entreprise. Compte tenu des paramètres que nous avons fournis à VIA Rail, des décisions seront prises et appliquées.

* * *

LE BUDGET

L'ENQUÊTE DE LA GRC—LA CONNAISSANCE QU'AVAIT LE MINISTRE DES FINANCES DE LA FUITE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre dit à la Chambre que personne n'a profité de cette prétendue seconde fuite. Pourtant, cela semble s'opposer directement aux propos tenus hier par la GRC. D'après le *Citizen* d'Ottawa, le porte-parole de la GRC aurait dit:

Tout ce que je peux confirmer pour l'instant, c'est que nous enquêtons sur une fuite, celle qui a permis à Doug Small d'obtenir un exemplaire de cette publication.

Qui dit la vérité? La GRC enquête-t-elle sur une ou deux fuites? Si elle enquête sur une seconde fuite, pourquoi le ministre ne nous dit-il pas quand le ministre des Finances a été mis au courant de cette seconde fuite? Il devrait pouvoir nous dire qui en a profité et qui n'en a pas profité. Pourquoi ne peut-il nous dire quand le ministre des Finances a été mis au fait?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai dit hier. Il y a une différence entre des fuites et des allégations de fuite, une grande différence. J'ai dit hier que le commissaire de la GRC m'a informé que jusqu'à maintenant, rien ne prouve que quelqu'un ait profité de la fuite du budget. J'ai dit que le commissaire m'en a informé et il n'y a rien que je puisse ajouter à cela.

LES PROPOS CONTRADICTOIRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, il y a une terrible contradiction ici. On nous dit que nous ne pouvons avoir de renseignements liés à une enquête de la GRC. On nous dit pourtant que personne n'a profité de cette fuite, ce qui doit faire partie de l'enquête de la GRC, mais nous ne pouvons obtenir de réponse à la simple question de savoir quand le ministre des Finances a appris cette fuite. C'est un manque de respect flagrant pour les règles du Parlement.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que c'était agir de façon responsable que d'informer cette Chambre lorsque le Commissaire de la GRC m'a informé lui-même qu'à ce jour nous n'avions aucune information ou aucune preuve que des gens aient pu en profiter. Je pourrais peut-être demander au député, par exemple, que si lui ou quelque autre député dans cette Chambre a des informations à l'effet que des gens auraient pu en profiter, vous devriez vous rendre à la GRC et lui transmettre les informations. Mais je pense que les Canadiens doivent être rassurés et savoir exactement ce qu'il en est. Et c'est ce que j'ai fait, j'en ai informé cette Chambre.

[*Traduction*]

LA CONNAISSANCE QU'AVAIT LE SOUS-MINISTRE DES FINANCES DE LA FUITE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui vient juste de parler de la distinction entre des fuites réelles et des allégations de fuite. Tout le monde est d'accord là-dessus, mais nous voulons que le gouvernement comprenne qu'il y a également une distinction entre la vérité et le fait d'induire les Canadiens en erreur.

Dans la presse de ce matin, on affirmait que le ministre adjoint des Finances avait été mis au courant d'une fuite budgétaire qui s'était produite précédemment. Mon bureau s'est mis en rapport avec le cabinet du ministre adjoint ce matin et ce dernier a refusé de commenter la nouvelle. Je voudrais que le vice-premier ministre nous fasse part de son opinion à ce sujet. Va-t-il nous confirmer qu'il y a eu une seconde fuite et va-t-il nous préciser au moins quand le ministre des Finances a été mis au courant de cette dernière?

• (1200)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux vous garantir, ainsi qu'au député, que je n'ai pas l'intention de me faire jouer des leçons sur la vérité par le député. Je peux faire cette affirmation, car il a. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . .il est manifeste qu'il est bien connu pour exagérer beaucoup de temps à autre. Monsieur le Président, je ne peux que supposer que cela fait partie de l'enquête en cours. Manifestement, le député ne souhaite pas que l'enquête de la GRC se déroule dans cette enceinte. Il sait pourtant à quoi s'en tenir à ce sujet. Il siège à la Chambre depuis 21 ans. N'a-t-il rien appris encore?

L'HONNÊTETÉ ET L'INTÉGRITÉ SUR LE PLAN POLITIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce n'est pas une enquête criminelle à laquelle nous participons au Parlement. Il s'agit d'une question d'honnêteté et d'intégrité sur le plan politique, et c'est ce qui manque au gouvernement. Je voudrais demander au vice-premier ministre pourquoi il ne répond pas à la question. S'il veut prétendre, à juste titre, qu'il existe une distinction entre les allégations de fuite et une fuite réelle, va-t-il nous dire quand le gouvernement a entendu parler pour la première fois de l'existence possible d'une seconde fuite?

On nous dit que le ministre adjoint des Finances a été informé le matin même ou le ministre des Finances a fait

sa déclaration. Pourquoi le vice-premier ministre refuse-t-il de répondre à la question? Le premier ministre et le ministre des Finances ont-ils été mis au courant cette journée-là? Dans le cas contraire, pour quelles raisons le vice-premier ministre ne fait-il pas preuve de franchise en répondant carrément à la question? C'est là la question.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député prêche l'honnêteté et l'intégrité. Il devrait pratiquer ce qu'il prêche de temps à autre.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Je répète à nouveau et je tiens à dire carrément au député que le ministre des Finances s'en tient à la déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes, le 27 avril, à 11 heures..

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

LE CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. Bob Layton, député de la circonscription électorale de Lachine—Lac-Saint-Louis, a été nommé au Bureau de régie interne en remplacement de M. Bill Kempling, député de la circonscription électorale de Burlington, aux termes du chapitre 42, Lois révisées du Canada (1985), Premier supplément, Loi modifiant le Parlement du Canada.

[*Français*]

Je désire aviser la Chambre que les membres du comité de présidents des comités législatifs, ainsi que le vice-président et président des comités pléniers (M. Marcel Danis), le vice-président des comités pléniers, l'honorable Steven Paproski, et la vice-présidente adjointe des comités pléniers, l'honorable Andrée Champagne, ont été désignés aux termes de l'article 112 du Règlement. Il s'agit de MM. Girve Fretz, Nic Leblanc, Russell MacLellan, M^me^ Margaret Mitchell, MM. Gus Mitges, Gilbert Parent, Marcel Prud'homme, Guy Ricard, Gilles Rocheleau et Neil Young.

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DE GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^os^ 1 et 21.

[*Texte*]

LES PROJETS DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

*Question n^o^ 1—**M. Althouse:**

1. En ce qui concerne chacun des 72 projets afférents à la diversification de l'économie de l'Ouest annoncés dans la province de la Saskatchewan entre le 4 août 1987 et le 31 décembre 1988, quels sont a) la date de l'annonce du projet, b) le nom du projet, c) la somme d'argent déboursée?

2. En ce qui concerne chacun des projets afférents à la diversification de l'économie de l'Ouest annoncés pour la circonscription de MacKenzie entre le 4 août 1987 et le 28 février 1989, quels sont a) la date de l'annonce du projet, b) les (i) nom, (ii) lieu d'exécution du projet, c) la contribution prévue, d) la somme d'argent déboursée?

3. Pour chacun des projets visés aux paragraphes 1 et 2, pour lesquels il n'a pas été déboursé d'argent, où en est la mise en oeuvre du projet?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (céréales)): 1. Entre le 4 août 1987 et le 31 décembre 1988, les 69 projets suivants afférents à la diversification de l'économie de l'Ouest ont été annoncés dans la province de la Saskatchewan:

	Date	Projet*	Montant offert**
1.	Mars 08/88	E-Z Truss Systems Inc.	$15 423
2.	Mars 28/88	International Road Dynamics Inc.	$102 141

Questions au Feuilleton

3.	Juin 01/88	Canadian Lightwave Technologies Ltd.	$37 795
4.	Juin 17/88	Everest Technologies Ltd.	$652 347
5.	Août 29/88	Develcon Electronics Ltd.	$4,702 719
6.	Août 31/88	B.P. Kent Flour Mills Ltd.	$52 500
7.	Janv 14/88	Potash & Phosphate Institute of Canada	$5,028 000
8.	Janv 29/88	Huff & Puff Stitchery Ltd.	$10 662
9.	Fév. 27/88	Prairie Implements Manufacturers Assoc.	$487 466
10.	Avr. 29/88	Threadfast Manufacturing Ltd.	$256 225
11.	Mai 05/88	Tarrill Envelopes Limited	$36 925
12.	Mai 05/88	Clorox Company of Canada Ltd.	$25 025
13.	Mai 25/88	Jean Paul Caskets Inc.	$47 000
14.	Mai 26/88	High-Line Manufacturing Inc.	$142 500
15.	Mai 30/88	Vita Quill Resources Ltd.	$18 390
16.	Juin 06/88	Prairie Stair Products Inc.	$141 250
17.	Juin 09/88	Nu-Fab Building Products Limited	$35 917
18.	Juin 10/88	DM Enterprises Inc.	$425 200
19.	Juin 15/88	Talon Tool Corporation Ltd.	$95 909
20.	Juin 16/88	NorSask Forest Products Inc.	$800 000
21.	Juin 24/88	Midwest Store Fixtures Ltd. and Cleary Glass (Sask.) Ltd.	$200 000
22.	Juil 29/88	Innovator Enterprises Inc.	$53 793
23.	Juil 29/88	Precision Metal Fabricating Ltd.	$100 000
24.	Juil 29/88	Hanwood Woodworks	$73 564
25.	Juil 29/88	Nickell Holdings Ltd.	$111 000
26.	Juil 29/88	Saskatoon Pop House Ltd.	$73 950
27.	Août 03/88	Philom Bios Inc.	$640 998
28.	Août 04/88	CanMar Grain Inc.	$137 000
29.	Août 15/88	Sorenson Manufacturing Ltd.	$100 000
30.	Août 25/88	Ekaton Industries Inc.	$350 000
31.	Août 26/88	Degelman Industries Ltd.	$22 644
32.	Sept 09/88	CAPA Software Corporation	$264 719
33.	Sept 12/88	Leon-Ram Enterprises Inc.	$250 745
34.	Sept 12/88	Leon-Ram Enterprises Inc.	$166 426
35.	Sept 28/88	Univision Industries Limited	$941 047
36.	Sept 30/88	Ivan's Custom Auto Centre Ltd.	$54 250
37.	Sept 30/88	Saskatchewan Birch Supply	$368 393
38.	Sept 30/88	Bacon Apiaries Ltd.	$66 500
39.	Oct. 11/88	S.S.F. Industries Inc.	$59 000
40.	Oct. 12/88	RhizoGen Corp.	$251 500
41.	Oct. 13/88	Global Agricultural Technology Exposition	$170 000
42.	Oct. 14/88	Rogers Engineering Inc.	$86 064
43.	Oct. 19/88	Western Canada Pulse Growers Association	$87 165
44.	Oct. 20/88	Northern Lights Big Game Corporation	$465 718
45.	Oct. 24/88	Meewasin Valley Authority	$1 000 000
46.	Oct. 27/88	Prairie Systems & Equipment Ltd.	$149 010
47.	Oct. 27/88	Prairie Fibre Inc.	$370 500
48.	Oct. 28/88	Dillen Enterprises Ltd.	$24 000
49.	Nov. 01/88	Heathern Feeds (Sask.) Inc.	$541 225
50.	Nov. 01/88	Heathern Distilleries (Sask.) Inc.	$1 107 500
51.	Nov. 02/88	Container Port of Saskatchewan Corp.	$2 000 000
52.	Nov. 02/88	WestCan Alfalfa Inc.	$229 400
53.	Nov. 03/88	S & S Lashta Manufacturers Inc.	$50 000
54.	Nov. 04/88	Saskatchewan Sheep & Wool Marketing Commission	$39 600
55.	Nov. 16/88	McNabb Trout Hatchery	$32 578
56.	Déc. 02/88	CANRON Inc.	$1 046 000
57.	Déc. 09/88	Hara Products Ltd.	$60 400
58.	Déc. 09/88	CSP Foods Ltd.	$435 627
59.	Mars 01/88	Comco Manufacturing Ltd.	$14 875
60.	Mars 04/88	Venables Machine Works Ltd.	$21 875
61.	Mars 10/88	Heartwood Industries Ltd.	$10 007
62.	Mars 15/88	Del-Air Systems Limited	$34 562
63.	Mars 22/88	Geco Steel Inc.	$395 430
64.	Mars 30/88	Superior Millworks Ltd.	$25 375
65.	Mars 31/88	Burton Doors & Custom Millwork Ltd.	$45 150
66.	Déc. 08/88	Custom Built Ag. Industries	$28 560
67.	Déc. 13/88	Agtech Processors Inc.	$652 225
68.	Déc. 21/88	T.S. Metals Ltd.	$18 375
69.	Déc. 30/88	Copeland Seeds Ltd.	$62 506

*Les projets 1-6 ont été annoncés sous l'égide du Programme de développement industriel et régional; les projets 7-58 ont été annoncés sous l'égide du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest; les projets de 59-69 ont été annoncés sous l'égide du Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest.

**Le montant déboursé constitue une information commerciale confidentielle et ne peut être divulgué.

2. Voici la distribution des projets afférents à la diversification de l'économie de l'Ouest annoncés dans la circonscription de Mackenzie entre le 4 août 1987 et le 28 février 1989:

	Date	Nom/Lieu du projet	Montant offert*
1.	Mai 30/88	Vita Quill Resources Ltd./Wynyard	$18 390
2.	Août 15/88	Sorenson Manufacturing Ltd./Melfort	$100 000
3.	Sept 30/88	Saskatchewan Birch Supply/ Nipawin	$368 393
4.	Oct. 27/88	Prairie Fibre Inc./Tisdale	$370 500
5.	Déc. 09/88	CSP Foods Ltd./Nipawin	$435 627
6.	Fév. 08/89	White Fox Forages Ltd./White Fox	$176 880

*Le montant déboursé constitue une information commerciale confidentielle et ne peut être divulgué.)

3. Cette information est confidentielle et ne peut être divulguée.

LES EMPLOYÉS AUTOCHTONES AU MAINC

*Question nº 21—**M. Skelly (Comox—Alberni) :**

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien emploie-t-il des autochtones a) directement, b) au sein de la Direction de l'emploi des autochtones et de l'action positive et, dans l'affirmative, (i) combien, (ii) quel pourcentage de l'effectif total du ministère représentent-ils?

L'hon. Pierre M. Cadieux (ministre des affaires indiennes et du Nord canadien): Au 1er mai 1989:

a) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Total 4 652 (i) 837* (ii) 18 p. 100

b) Direction de l'emploi des autochtones et de l'égalité d'emploi Total 10 (i) 6* (ii) 60 p. 100

* S'identifier comme «personne autochtone» est laissé à la discrétion de l'employé.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 9, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 24, 25, 27 et 31 marquées d'un astérisque.

M. le Président: C'est fait.

M. Cooper: Monsieur le Président, à cause du nombre des questions et de la longueur de quelques-unes des réponses, je demande qu'elles soient imprimées dans le hansard comme ayant été lues ce qui m'évitera de faire lecture de 12 pages de texte.

M. le Président: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Les questions ci-dessus sont les suivantes*]

[*Texte*]

LES DÉDUCTIONS FISCALES

*Question nº 9—**M. Barrett:**

1. Pour chaque année depuis 1984, le gouvernement a-t-il évalué le coût annuel net en revenu des déductions fiscales pour a) les repas d'entreprise b) les frais de représentation (i) des sociétés (ii) des particuliers et, dans l'affirmative, quel est-il?

2. Le gouvernement a-t-il évalué le coût annuel net en revenu, pour les années suivant la pleine mise en oeuvre de la réforme fiscale de 1987, des déductions fiscales pour a) les repas d'entreprise b) les frais de représentation (i) des sociétés (ii) des particuliers et, dans l'affirmative, quel est-il?

Questions au Feuilleton

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Le gouvernement ne peut préciser le coût annuel net des recettes lié aux déductions d'impôt réclamées par les sociétés et les particuliers pour les repas d'affaires ou les frais de représentation parce que les données fiscales ne sont pas ventilées de cette façon.

Par conte, une estimation des gains annuels nets provenant de la compression des déductions pour repas d'affaires et frais de représentation est disponible. Ces gains nets sont évalués à environ 140 millions de dollars en 1988 et devraient atteindre près de 220 millions en 1992. Les particuliers interviennent pour quelque 30 p. 100 des recettes fédérales nettes à ce chapitre, le reste provenant des sociétés.

L'IMPACT NET SUR LES RECETTES DE L'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE DE 1985

*Question nº 10—**M. Laporte:**

Pour a) 1986, b) 1987, et c) 1988, le gouvernement a-t-il estimé l'impact net sur les recettes du Trésor de l'ajustement budgétaire de 1985 et de la désindexation partielle des exemptions personnelles aux fins de l'impôt sur le revenu, et, dans l'affirmative, quel est-il?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): La limitation de l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers instaurée dans le cadre du budget de mai 1985 a ajouté 0,6 milliard, 1,4 milliard et 2,3 milliards de dollars aux recettes fédérales en 1986, 1987 et 1988 respectivement.

LA PERTE NETTE DE REVENU

*Question nº 15—**M. Gardiner:**

Le gouvernement a-t-il évalué, pour chaque année depuis 1984, la perte nette de revenu que représente la franchise d'impôt applicable au transfert des biens des particuliers, telle la succession au moment d'un décès, et le cas échéant: a) à combien se chiffre-t-elle? b) quelle a été l'économie d'impôt moyenne pour un particulier dont le revenu total se situait (i) au-dessous de 10 000$; (ii) entre 10 001$ et 15 000$; (iii) entre 15 001$ et 20 000$; (iv) entre 20 001$ et 25 000$; (v) entre 25 001$ et 30 000$; (vi) entre 30 001$ et 40 000$; (vii) entre 40 001$ et 50 000$; (viii) entre 50 001$ et 70 000$; (ix) au-dessus de 70 001$?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non. L'impôt fédéral sur les successions a été aboli en 1972. Les données requises pour évaluer les recettes annuelles nettes qui auraient été perçues si cet impôt avait été maintenu ne sont pas disponibles depuis lors.

LE MONTANT NET DU MANQUE À PERCEVOIR ATTRIBUABLE AUX FRAIS FINANCIERS

*Question nº 16—**M. Young (Beaches—Woodbine):**

Pour chaque année écoulée depuis 1984, le gouvernement a-t-il évalué le montant net du manque à percevoir attribuable aux déductions fiscales autorisées aux particuliers pour les frais financiers qui excédaient leurs revenus de placements et, le cas échéant a) à combien s'élève-t-il? b) quelle a été l'épargne fiscale moyenne pour les particuliers avant un revenu total (i) inférieur à 10 000$; (ii) de 10 001$ à 15 000$; (iii) de 15 001$ à 20 000$; (iv) de 20 001$ à 25 000$; (v) de 25 001$ à 30 000$; (vi) de 30 001$ à 40 000$; (vii) de 40 001$ à 50 000$; (viii) de 50 001$ à 70 000$; (ix) de 70 001$ et plus?

Questions au Feuilleton

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non. Le gouvernement n'a pas évalué le coût net des déductions fiscales liées à l'excédent des frais financiers sur le revenu de placements pour chaque année depuis 1984. L'établissement de ces estimations ferait appel à ces hypothèses sur la composition des placements et des frais financiers. Par exemple, le revenu de placements pourrait être réputé comprendre à la fois les gains en capital nominaux ou imposables et les dividendes payés en espèces ou majorés. De même, les frais financiers peuvent englober tous les types de frais d'intérêt ou exclure certaines dépenses, y compris l'intérêt sur les biens locatifs.

Qui plus est, ces estimations doivent être calculées cas par cas, et non à partir de données globales.

LE MONTANT DU MANQUE À PERCEVOIR ATTRIBUABLE AUX RÉGIMES DE RETRAITE

*Question nº 17—**M. Nystrom:**

Pour chaque année écoulée depuis 1984, le gouvernement a-t-il évalué le montant net du manque à percevoir attribuable aux déductions fiscales autorisées pour les contributions à des régimes enregistrés de pensions et à des régimes enregistrés d'épargne-retraite, et, le cas échéant, a) à combien s'élève-t-il? b) quelle a été l'épargne fiscale moyenne pour les particuliers ayant un revenu total (i) inférieur à 10 000$; (ii) de 10 001$ à 15 000$; (iii) de 15 001$ à 20 000$; (iv) de 20 001 à 25 000$; (v) de 25 001$ à 30 000$; (vi) de 30 001$ à 40 000$; (vii) de 40 001$ à 50 000$; (viii) de 50 001$ à 70 000$; (ix) de 70 001$ et plus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Aucune estimation n'a été établie des coûts en recettes nettes des déductions fiscales au titre des cotisations à des REER et des cotisations des employés à des REP, soit globalement ou pour les déclarants situés dans des groupes différents de revenu, étant donné que de telles estimations pourraient donner une image assez trompeuse du niveau et de la répartition de l'aide fiscale à l'épargne-retraite. Deux raisons principales expliquent l'absence de telles estimations.

Premièrement, les renseignements sur les cotisations de retraite effectuées par les déclarants ne tiennent pas compte de la valeur des cotisations versées par l'employeur à des régimes de pensions. Les renseignements signalés dans la publication de Statistique Canada intitulée *Régimes de pensions au Canada* (no de catalogue 74-401) indiquent qu'en 1985 les cotisations des employeurs à des REP ont totalisé 8,2 milliards de dollars, soit près du double des cotisations totales de 4,4 milliards de dollars versées par les employés. En outre, près de 30 p. 100 des adhérents à des régimes de pensions (1,4 million sur 4,7 millions) appartiennent à des régimes qui n'exigent pas de cotisations des employés. Donc, les renseignements sur la répartition des cotisations des employés ne peuvent remplacer adéquatement les renseignements sur la répartition des cotisations des employeurs. Aucune source de données n'existe actuellement montrant la répartition des cotisations des employeurs (ou bien la répartition des prestations de retraite accumulées dans l'année) pour l'ensemble des déclarants.

Deuxièmement, une estimation de l'épargne fiscale immédiate associée à la déductibilité des cotisations de retraite ou à des REER ne tiendrait pas compte de l'obligation fiscale future associée à l'assujettissement complet à l'impôt des paiements ou des retraits de REP et de REER. Donc, elle aurait tendance à exagérer l'avantage qu'accorde le régime fiscal à l'épargne-retraite (particulièrement pour les déclarants plus âgés) en traitant les reports d'impôts comme s'il s'agissait d'exemptions intégrales.

Pour ces motifs, la répartition des avantages fiscaux associé à l'épargne par le biais de REP et de REER ne peut être convenablement évaluée qu'en utilisant un modèle qui tienne compte à la fois du rôle des cotisations des employeurs aux régimes de pensions et des pleines conséquences fiscales d'une cotisation. Le ministère des Finances a commencé à travailler pour établir un tel modèle. Le coût annuel global pour le gouvernement fédéral de l'aide fiscale à l'épargne-retraite, tenant compte des contributions des employeurs et employés, a été évalué à quelque 5 à 6 milliards de dollars.

LES RECETTES PROVENANT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

*Question nº 18—**M. Taylor:**

Le gouvernement a-t-il préparé un état estimatif ou pourcentage de ses recettes que représentera l'impôt sur les sociétés en a) 1989, b) 1990, c) 1991, d) 1992, e) 1993, f) 1994 et g) 1995 et dans l'affirmative, quel sera ce pourcentage pour les années données?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Conformément aux projections fiscales sous-jacentes au budget déposé le 27 avril 1989, le pourcentage des recettes budgétaires totales provenant des impôts sur le revenu et le capital des sociétés est le suivant:

1989-90	12.2 pour cent
1990-91	12.1 pour cent
1991-92	12.7 pour cent
1992-93	13.1 pour cent
1993-94	13.4 pour cent

Aucun état estimatif n'a été préparé plus tard que pour l'exercice financier 1993-1994.

LE BARÈME D'IMPOSITION

*Question nº 19—**M. Whittaker:**

Le gouvernement a-t-il établi le montant des recettes nettes qu'il obtiendrait en ajoutant au barème d'imposition actuel un quatrième taux marginal d'impôt de 32 p. 100 qui s'appliquerait aux personnes dont le revenu imposable est de 60 001$ et plus, et dans l'affirmative, quel est ce montant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si les habitudes des contribuables demeuraient d'environ 300 millions de dollars chaque fois que le taux d'imposition maximal de 29 p. 100, auquel seront assujettis les contribuables dont le revenu imposable dépassera 56 217$ en 1990, grimperait d'un point.

L'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'IMMIGRATION

*Question nº 22—**M. Riis:**

Le gouvernement offre-t-il des services consulaires qui acceptent ou traitent les demandes d'immigration a) au Royaume-Uni, b) en France, c) en Italie, d) en Allemagne, e) au Pakistan, f) au Bangladesh, g) en Inde, h) en Amérique centrale ou i) en Amérique du Sud et, dans l'affirmative, à quels endroits trouve-t-on ces services?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le gouvernement offre des services consulaires incluant l'approbation ou le traitement des demandes d'immigration dans les endroits suivants:

(a)	Royaume-Uni	Bureaux d'immigration à Londres et Dublin
(b)	France	Bureau d'immigration à Paris
(c)	Italie	Bureau d'immigration à Rome
(d)	Allemagne	Bureau d'immigration à Bonn
(e)	Pakistan	Bureau d'immigration à Islamabad
(f)	Bangladesh	Services offerts au consulat canadien à Dacca, sur demande, par un agent itinérant posté à New Delhi, en Inde
(g)	Inde	Bureau d'immigration à New Delhi
(h)	Amérique centrale	
	Belize	Services offerts dans la ville de Belize, sur demande, par un agent itinérant posté à Kingston, en Jamaique
	Costa Rica	Bureau d'immigration à San José
	Salvador	Services offerts aux bureaux du Comité international des migrations à San Salvador, sur demande, par un agent itinérant posté à San José, au Costa Rica
	Guatemala	Bureau d'immigration à Guatemala Ciudad
	Honduras	Services offerts à Tegucigalpa, sur demande, par un agent itinérant posté à San José, au Costa Rica
	Nicaragua	Services offerts à Managua, sur demande, par un agent itinérant posté à San José, au Costa Rica
	Panama	Services offerts dans la ville de Panama, sur demande, par un agent itinérant posté à San José, au Costa Rica
(i)	Amérique du Sud	
	Argentine	Bureau d'immigration à Buenos Aires
	Bolivie	Services offerts à La Paz, sur demande, par un agent itinérant posté à Lima, au Pérou
	Brézil	Bureau d'immigration à Sao Paulo
	Chili	Bureau d'immigration à Santiago
	Colombie	Bureau d'immigration à Bogota
	Équateur	Services offerts à Quito et à Guayaquil, sur demande, par un agent itinérant posté à Bogota, en Colombie
	Guyane française	Services offerts à Cayun, sur demande, par un agent itinérant posté à Port-au-Prince, en Haiti
	Guyana	Bureau d'immigration à Georgetown
	Paraguay	Services offerts à Asuncion, sur demande, par un agent itinérant posté à Santiago, au Chili
	Pérou	Bureau d'immigration à Lima
	Suriname	Services offerts à Paramaribo, sur demande, par un agent itinérant posté à Georgetown, en Guyana
	Uruguay	Services offerts à Montevideo, sur demande, par un agent itinérant posté à Buenos Aires, en Argentine
	Venezuela	Bureau d'immigration à Caracas

Les crédits

LES COÛTS LIÉS À L'ACHAT DE SOUS-MARINS À PROPULSIONS NUCLÉAIRE

*Question nº 24—**M. Fulton:**

Le gouvernement a-t-il évalué les coûts liés à l'achat de sous-marins à propulsion nucléaire et, dans l'affirmative, combien a-t-on calculé qu'il en coûterait pour a) les désarmer et b) pour se défaire des déchets nucléaires ainsi produits?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): L'achat de sous-marins à propulsion nucléaire a été annulé.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME FISCAL

*Question nº 25—**M. Funk:**

1. Le gouvernement a-t-il estimé le nombre de Canadiens qui cesseront de payer l'impôt fédéral sur le revenu par suite des modifications apportées au régime fiscal en 1987 et, dans l'affirmative, quel est ce nombre?

2. Pour chacune des dix années à venir, le gouvernement a-t-il estimé le nombre de Canadiens qui recommenceront à payer des impôts par suite de la désindexation partielle des déductions fiscales, des crédits et des tranches d'imposition et, dans l'affirmative, quel est ce nombre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): La réforme fiscale de 1987 a permis à 850 000 Canadiens de ne payer aucun impôt fédéral en 1988.

Il est difficile d'évaluer précisément l'augmentation ou la baisse du nombre de contribuables en raison des modifications apportées au régime fiscal, car d'autres facteurs, notamment la croissance économique et le taux de participation de la population active, doivent également être pris en compte.

LE COÛT DE LA RÉFORME FISCALE DE 1987

*Question nº 27—**M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):**

Dans les années qui ont suivi la mise en oeuvre complète des réformes fiscales de 1987, le gouvernement a-t-il estimé la perte de recettes annuelles nettes qu'il subirait s'il permettait que l'amortissement aux fins de l'impôt dépasse l'amortissement comptable des sociétés et, dans l'affirmative, à combien s'élève-t-elle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, le gouvernement n'a pas calculé la perte de recettes annuelles nettes qu'il subirait s'il permettait que l'amortissement aux fins de l'impôt dépasse l'amortissement comptable des sociétés dans les années qui ont suivi la mise en oeuvre complète de la réforme fiscale. Cependant, des estimations des recettes supplémentaires découlant des modifications apportées au régime de la déduction pour amortissement (DPA) dans le cadre de la réforme fiscale ont été publiées en même temps que le document de la réforme, en juin 1987.

Incidence sur les recettes fédérales
Années d'imposition

	1988	1989	1990	1991	1992
	(millions $)				
Réduction du taux de la DPA sur l'équipement de fabrication et de transformation	40	290	540	670	670
Réduction des taux de déduction pour amortissement sur d'autres biens	30	80	120	160	210

LES PRÉVISIONS QUANT AU DÉFICIT

*Question nº 31—**M. de Jong:**

Pour a) 1988, b) 1989, le gouvernement a-t-il révisé ses prévisions quant au déficit, par rapport à celles qu'il a présentées dans le budget de 1988, pour tenir compte du fait que les taux d'intérêt sont plus élevés que ceux qui étaient prévus dans ce budget, et, dans l'affirmative, quelles sont ses prévisions révisées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Dans le budget de février 1988, on prévoyait que le difécit fédéral atteindrait 28.9 milliard de dollars en 1988-1989. Les résultats des onze premiers mois sont conformes à la prévision de février 1988. Le budget d'avril 1989 prévoit que le déficit fédéral atteindra 30.5 milliard de dollars en 1989-1990. Ce chiffre reflète l'évolution récente des taux d'intérêt.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—CONDAMNATION DE LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À LA FOIRE AUX ARMES ARMX '89

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. de Jong (Regina—Qu'Appelle):

Que la Chambre condamne l'implication du gouvernement dans la foire aux armes ARMX '89 et exige du gouvernement:

(1) qu'il cesse toute participation à l'expansion du marché international de matériels militaires et répressifs; et

(2) qu'il prenne des mesures pour qu'il soit interdit aux pays qui violent les droit de la personne de procéder directement ou indirectement à des achats de matériels militaires et répressifs au Canada.

Mme Collins: Monsieur le Président, avant la période des questions, je parlais du rôle que joue le ministère de la Défense nationale dans l'exposition ARMX. Aujourd'hui, nous sommes saisis d'une motion d'opposition condamnant cette foire aux armes. Je le répète, cela me

surprend puisque le but premier de l'exposition est d'offrir une tribune où le ministère de la Défense nationale a l'occasion de faire connaître ses besoins en matière de formation et de technologie et où les représentants du secteur privé et du gouvernement peuvent avoir des discussions enrichissantes et profitables pour les deux parties. En fait, de cette foire permet au gouvernement d'économiser temps et argent.

Comme l'an dernier, nous participerons la semaine prochaine à une série de séminaires pendant l'exposition. Nous encourageons tous les commandements des Forces armées canadiennes à envoyer des représentants à l'exposition et aux séminaires afin de profiter de l'échange de renseignements qui a lieu pendant la foire aux armes. Le ministère de la Défense nationale aura un kiosque à l'ARMX. On y mettra l'accent sur les besoins de notre ministère en matière de formation et de simulation. Des civils et militaires représentant les trois commandements, ainsi que des membres de la direction générale de la recherche et du développement seront sur place tout au long de la semaine. Un officier chargé de l'information sera là pour répondre aux questions. Des membres des forces de réserve seront là également pour aider les gestionnaires de la foire pendant toute la semaine. Je participerai moi-même à la cérémonie d'ouverture et à quelques autres manifestations.

En outre, nous entendons contribuer à la tenue des séminaires. Chaque jour, des séminaires porteront sur l'un des trois environnements où oeuvrent les Forces canadiennes, soit sur mer, sur terre et dans les airs. Chaque jour, le programme débutera par l'exposé d'un officier supérieur de nos Forces armées, et le reste de la journée sera consacré à des exposés de représentants du secteur privé.

Les députés apprendront sans doute avec intérêt la teneur de certains de ces séminaires, car le thème durant toute la semaine sera la formation et le rôle des simulateurs dans la formation. Ils ne porteront pas du tout sur le commerce international et les armes offensives. Ainsi, la journée d'ouverture étant consacrée tout particulièrement à la formation des marins, les séminaires porteront sur l'apprentissage à l'aide d'ordinateurs, ainsi que sur l'utilisation des frégates à des fins de patrouille, la formation aux tactiques navales, l'enseignement des méthodes d'achat du gouvernement du Canada, la formation à bord et la formation en tant que caractéristique essentielle des programmes modernes d'acquisition des fournitures navales. Il y aura un séminaire tous les jours et peut-être que certains députés auraient-ils profit à y assister.

De toute évidence, le ministère de la Défense nationale est parfaitement justifié de s'intéresser et de participer à la foire aux armes ARMX '89. Cependant, je le répète, il s'agit d'une foire privée à laquelle le ministère ne fait que participer. Nous ne l'organisons pas et nous n'en assurons pas le financement. Notre participation est quelque peu limitée.

Quant aux matériels présentés, à en juger par le propos des députés de l'opposition et certain articles que j'ai lus dans les journaux, il s'agirait de systèmes d'armements nucléaires et toutes sortes d'armes mortelles—un peu à la «Rambo» Il n'en est absolument rien. La plupart des fabricants montrent en quoi les techniques de formation s'appliquent à leurs produits. Par exemple, des lunettes d'approche, des véhicules, de l'équipement d'urgence, des simulateurs électroniques pour s'entraîner au tir à la carabine. J'insiste tout particulièrement sur le fait que moins de 10 p. 100 des kiosques montrent des armes ou des systèmes d'armements, le plus souvent dans le cadre d'appareils d'entraînement. Comme disait quelqu'un, il y aura probablement moins d'armes qu'on serait en droit d'en trouver à une bonne foire sportive.

• (1210)

Nombre des exposants à cette foire vont montrer des produits ayant une application aussi bien civile que militaire. Il y aura notamment des camions, des ordinateurs, des tireuses optiques, des téléphones, des sacs de voyage, des radeaux gonflables, des dispensaires de campagne, de l'équipement d'urgence, des manuels de formation, etc. C'est là le rôle réel et les objectifs de cette foire internationale d'armements.

Je voudrais maintenant formuler quelques observations sur les raisons pour lesquelles quelque 400 fabricants de 15 pays viennent exposer leur équipement et leur technologie à cette foire. Le gouvernement fédéral a établi ses besoins d'équipement, à partir des camions jusqu'au matériel de communication, et cet événement permet aux diverses entreprises concernées d'exposer leurs produits et de partager leurs idées. De nombreuses sociétés ont élaboré une nouvelle technologie notamment dans le domaine de l'informatique. Elles veulent la présenter au ministère de la Défense nationale et à d'autres ministères du gouvernement fédéral. Cette exposition donne aux entreprises canadiennes du pays la possibilité de montrer ce qu'elles ont à offrir aux exposants et au gouvernement canadien. Il leur est ainsi possible de démontrer qu'on peut répondre au Canada à bon nombre de nos besoins en matière d'équipement.

Le gouvernement de ma province, la Colombie-Britannique, est représenté à cette exposition par notre ministère de l'Industrie et du Commerce qui a un kiosque. Les intéressés ont récemment publié un opuscule dans lequel on donne la liste de toutes les entreprises de la Colombie-Britannique qui exposeront à cette foire. Il s'agit de sociétés comme Microtel, une société de communications de premier plan. Il y a également une entreprise de confection de vêtements spéciaux, la Mustang Industries, établie à Richmond depuis de nombreuses années. La société White Diving Equipment sera également représentée. La société Mesotech Systems fabri-

que des senseurs sous-marins et acoustiques extrêmement importants pour nous. L'Edco Industries, société d'envergure qui prend beaucoup d'expansion dans la région de Vancouver, offre de nombreux types de technologies sous-marines et de systèmes de radar. Les intéressés ont joué un grand rôle dans le projet Cyclotron à l'Université de la Colombie-Britannique.

C'est là une occasion en or pour les entreprises de la Colombie-Britannique. Il est coûteux de venir à Ottawa exposer ses produits. Voilà une occasion à ne pas rater. Elles seront ici pendant les quatre jours de la foire, afin d'offrir leurs produits, avec l'appui du gouvernement et des députés de la Colombie-Britannique. Elles organiseront des séminaires et des réceptions auxquels je vais participer. Elles auront la possibilité de vendre leurs biens et services au gouvernement fédéral.

Cela me surprend toujours d'entendre les députés de l'opposition et les néo-démocrates prétendre sans cesse que la Colombie-Britannique ne reçoit pas sa juste part. Voilà une chance pour les entreprises de cette province de vendre leurs biens et leurs services et de se faire connaître. Je peux vous dire, monsieur le Président, qu'elles n'ont rien à envier à personne pour ce qui est de leurs compétences. Je sais qu'elles réussiront très bien quand elles seront ici.

Les fournisseurs canadiens profitent aussi à leur manière de leur participation à l'ARMX. Des visiteurs des pays de l'OTAN sont encouragés à examiner les possibilité de production du Canada pour les aider à honorer leurs engagements envers l'OTAN. Par exemple, le secrétaire à la Défense de Grande-Bretagne s'en vient, et le secrétaire d'État à la Défense des Pays-Bas viendra la semaine prochaine. Eux aussi auront la chance d'examiner les ressources du Canada. Ils peuvent découvrir qu'ils peuvent faire affaire avec des fournisseurs canadiens parce que les produits sont de meilleure qualité ou coûtent moins cher. Cela peut vouloir dire des investissements supplémentaires au Canada sous forme de coentreprises et de projets de mise en valeur de ressources manufacturières.

Nous savons tous que l'industrie de la défense représente une part relativement petite de notre économie nationale, soit environ 1 p. 100. Toutefois, elle est certainement l'une de nos industries les plus avancées technologiquement. Le secteur de la haute technologie est l'un des moyens dont le Canada dispose pour maintenir une position concurrentielle sur la scène internationale et qui lui assure une excellente qualité de vie sur la scène nationale. Tous les députés en conviendront. Le secteur de la défense est important pour la viabilité économique de bon nombre de nos localités axées sur la haute technologie.

Les besoins d'équipement des forces armées, si nous avions des ressources illimitées, ne suffiraient pas pour maintenir une base industrielle ici, au Canada. Les exportations sont capitales. Ainsi, nous veillons à ce que les exportations de matériels de défense ne soient pas utilisées de façons contraires à nos valeurs et à notre culture. Pour s'en assurer, le ministère des Affaires extérieures a adopté en 1986 une très bonne politique de contrôle des exportations. En vendant nos produits de défense—et j'utilise cette expression de propos délibéré, car le Canada vend rarement des systèmes complets d'armes de combat—à nos amis et alliés qui partagent nos valeurs, nous aidons à sauvegarder ces valeurs tout en stimulant nos réseaux de haute technologie.

Certains ont craint que l'exposition ARMX ne serve à approvisionner en armes les pays du tiers monde. C'est absolument et totalement faux. Le rôle de l'exposition est de répondre aux besoins en équipement de formation des Forces canadiennes. Certains visiteurs des pays de l'OTAN ont été invités à voir l'exposition. Nous avons aussi invité des attachés militaires et des diplomates en poste à Ottawa. C'est l'hôte et non le ministère qui les a invités à l'exposition. Toutefois, ils ne sont pas là pour acheter des armes. Ils ne vont donc pas voir cette exposition pour acheter d'autant plus que ce n'est pas là le but principal de l'exposition. Certaines allégations qui ont été faites sont totalement fausses. Il est malheureux que ARMX ait été mal compris.

Je trouve étonnant que le conseil municipal d'Ottawa ait dit que, à son avis, nous ne devrions pas tenir ces genres de foire commerciale. Je pourrais rétorquer en lui demandant s'il préférerait que les industries de la défense ne soient pas ici à Ottawa. Ces industries sont indispensables à la viabilité économique de la région d'Ottawa et de sa Silicon Valley.

M. Thacker: Nous les accueillerons volontiers à Lethbridge.

Mme Collins: Il y a certainement quelques autres localités qui aimeraient aussi les accueillir. Je pense que cette position est totalement incohérente.

En conclusion, je désire vous répéter la raison d'être d'ARMX 89. Cette exposition permet aux sociétés de montrer leurs plus récents progrès en technologie de la formation et sur le plan de la fabrication. Elle permet à ces sociétés de prendre contact avec des fonctionnaires gouvernementaux et d'élargir leur clientèle. Elle offre une occasion d'apprendre. C'est une exposition très spécialisée, une exposition d'équipement utile et parfois vital pour le fonctionnement quotidien des forces armées du Canada. Nos effectifs qui ont des engagements à remplir vis-à-vis de l'OTAN et sur le plan de la défense continentale, ont besoin de matériel et de moyens technologiques modernes pour remplir leur rôle. Je suis étonnée que les députés néo-démocrates ne semblent pas vouloir que nos troupes soient équipées convenablement. Nos soldats qui assurent le maintien de la paix dans des points chauds du globe méritent ce qu'il y a de meilleur.

J'invite tous les députés car, à titre de députés, ils peuvent visiter ARMX, à venir se rendre compte par eux-mêmes. Je pense que les députés verront les possibilités immenses qu'offrira ARMX 89 à notre ministère, aux forces armées canadiennes en général et à nos industries de défense.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, c'est avec un certain étonnement que j'ai entendu la ministre dire que nous ne vendrons ni ne chercherons à faire le commerce des armements, que ce ne sont que de petits dispositifs de formation exposés comme dans une salle de classe. C'est comme jouer avec des machines à sous pour devenir plus habile.

Je ne sais si la ministre a vu la publication sur *ARMX 89* qui contient la liste des exposants et certains renseignements sur quelques-uns d'entre eux. Bofors exposera le système antiblindés à moyenne portée BILL. Je ne peux entrer dans le détail, mais je voudrais en mentionner quelques autres. Bell Helicopter sera présente. Nous savons que des hélicoptères sont utilisés dans des pays comme le Salvador. On les utilise pour attaquer. Il y a aussi le consortium canadien des sous-marins. Rien n'indique qu'il se limitera à montrer des films sur des gens qui font de la plongée sous-marine autour de sous-marins. On dit qu'il fait partie d'un consortium de cinq groupes qui souhaitent construire des sous-marins qui sont des armes offensives. Puis, il y a FMC Defence Systems International, qui a fourni au gouvernement canadien des véhicules à chenilles pendant plus de 20 ans ainsi que des véhicules blindés de transport de troupes. Ces véhicules sont des engins de guerre. On ne les utilise pas pour aller camper dans les parcs provinciaux.

• (1220)

Puis, il y a la société Garrett Canada, qui a été choisie comme l'entrepreneur canadien le plus important pour certains sous-systèmes du missile air-air perfectionné à courte portée de l'OTAN. Cette société fait également partie d'une équipe multinationale qui est en train de mettre au point les munitions autonomes à guidage de précision 155-M de l'OTAN. Ce ne sont pas des films de formation, ce sont des armes qui tuent. C'est leur seule fin.

La ministre veut nous faire croire qu'on n'y fera pas de commerce d'armes. Elle veut aussi nous faire croire que les pays du tiers monde en dehors de l'OTAN ne feront pas d'achats ni ne prendront de dispositions en ce sens. Dans ce cas-là, je voudrais qu'elle explique pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déclaré que l'Afrique du Sud était la bienvenue, un pays que nous sommes censés essayer de dissuader d'assassiner ses propres habitants. Pourtant nous voulons que ses représentants viennent voir les armes avec lesquelles ils peuvent tuer leurs concitoyens ou peut-être les Namibiens.

Mme Collins: Monsieur le Président, il est difficle de savoir par quoi commencer avec tout cela. Je parlerai d'abord des hélicoptères. Nous utilisons des hélicoptères au ministère de la Défense. Nous nous en servons pour diverses raisons, notamment pour les opérations de recherche et de sauvetage, qui constituent une partie très importante de nos activités.

Le ministère de la Défense a des armes. Il faut des canons si on doit être en première ligne. Nous avons des chars en Europe, qui sont plutôt vieux, je dois l'admettre. Nous achetons effectivement ce genre de matériel.

Moins de 10 p. 100 des objets exposés à ARMX concernent des armes ou des systèmes connexes. C'est une très petite proportion. Les 90 p. 100 restants sont des produits et des services destinés à toute une gamme d'activités qui comprennent, entre autres, des canots pneumatiques et des systèmes informatiques, pour rassembler les acheteurs et les vendeurs.

Je ne comprends pas pourquoi le député s'oppose à une foire commerciale qui rassemble les acheteurs et les vendeurs. Il existe toutes sortes de foires commerciales, comme les salons de l'informatique et des arts ménagers, où les acheteurs et les vendeurs se rencontrent pour avoir l'occasion de voir le matériel dernier cri.

Les crédits

Je voudrais parler pour terminer des pays du tiers monde. La déclaration du député est absolument absurde. L'Afrique du Sud n'a pas été invitée à assister à ARMX.

M. Heap: Le ministre a dit que le pays était bienvenu.

Mme Collins: Ce n'est pas vrai. C'est sur invitation seulement. Le ministre m'a dit que les organisateurs lui avaient affirmé ne pas avoir invité l'Afrique du Sud à ARMX, pas plus que les diplomates de ce pays en poste au Canada. Le pays ne sera pas présent.

M. Heap: Il a dit qu'il avait le droit d'être présent.

Mme Collins: Les seuls étrangers invités par l'organisateur de la conférence sont les diplomates des pays autres que ceux du Pacte de Varsovie. Ils ne seront là que pour regarder, pas pour acheter. Je dois dire qu'aucune vente n'est faite à cette exposition, c'est seulement un endroit pour voir ce qui est disponible.

Son allégation selon laquelle ce serait une occasion de vendre des armes au tiers monde est absolument sans fondement. C'est une situation tout à fait regrettable, car je crois que dans les églises ou d'autres endroits d'Ottawa on essaie de monter cet aspect en épingle, alors que c'est tout à fait faux. Il est regrettable que les députés du parti néo-démocrate se fassent l'écho de ce genre de mythe.

Nous voulons tous travailler à la paix dans le monde, mais je prétends que les membres de nos Forces armées sont les plus grands pacificateurs de ce pays. Ce sont eux qui assurent la paix nationale. Je veux faire en sorte qu'ils aient l'équipement et les possibilités pour être les membres les mieux formés et les plus efficaces de n'importe quelle armée au monde.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter madame la ministre pour son discours et la façon élégante dont elle nous a parlé sur cette importante motion.

J'aimerais aussi avoir son commentaire parce que, sauf erreur, je crois qu'avant l'interruption pour la période des Questions orales, elle a parlé de l'importance de l'unité des alliés au sein de l'OTAN.

J'aimerais qu'elle fasse ses commentaires dans le contexte suivant: Le député néo-démocrate qui a présenté la motion, aujourd'hui, et auquel d'ailleurs je posais des questions concernant la position du parti néo-démocrate sur l'OTAN, savoir, que l'on se rappellera, dans un premier temps, que le Nouveau parti démocratique a dit qu'il devrait se retirer de l'OTAN s'il était au pouvoir. Pendant la campagne électorale, vu les sondages et l'opinion publique, il a nuancé sa position, en disant qu'il resterait pendant quelque temps au sein de l'OTAN, et le député de Regina—Qu'Appelle (M. de Jong), celui qui a présenté la motion, a dit que son parti resterait au sein de l'OTAN, mais se retirerait à un moment approprié.

J'aimerais donc avoir les commentaires de la ministre. Que pense-t-elle d'une telle position de la part d'un parti qui se dit national, face à l'efficacité des alliés au sein de l'OTAN?

[*Traduction*]

Mme Collins: Monsieur le Président, le député du NPD n'a rien dit de nouveau. Nous savons, depuis des années, que son parti préconise le retrait de l'OTAN. Par contre, je trouve étrange que nous n'arrivions pas à leur faire dire quand ce retrait se ferait. Qu'ils se branchent. On est avec ses amis ou on est contre.

En ce qui concerne le gouvernement, il est avec ses amis de l'OTAN et cette fidélité est très importante à ses yeux.

Le NPD n'est évidemment pas du même avis que le parti travailliste de Grande-Bretagne. J'ai lu dans le journal, ce matin, que le chef de l'opposition, Neil Kinnock, reconnaît que le désarmement unilatéral est impossible. Il doit se faire en coopération avec les autres membres de l'OTAN dont le rÔle est si important.

C'est à la force que l'Organisation nous a donnée et à la coopération qu'elle a rendue possible que nous devons la paix qui règne depuis 40 ans en Europe. La tâche de l'Organisation n'est pas facile parce qu'elle regroupe des nations souveraines aux opinions différentes.

J'ai lu sur les difficultés qui ont entouré la tenue du premier sommet de l'OTAN auquel M. Diefenbaker a participé en 1958. Il y a encore des problèmes, mais l'alliance tient bon grâce à la fermeté des engagements pris à ce moment-là. Elle fonctionne aujourd'hui et elle fonctionnera encore demain.

M. Barrett: Monsieur le Président, nous parlons d'une exposition d'armes. Je me sens obligé d'intervenir parce qu'on prétend que les Églises auraient tort de critiquer le rôle du Canada et des autres pays dans la production des armes. La ministre croit-elle que les Églises trompent leurs ouailles quand elles soulèvent de telles questions? C'est avec des interventions stupides de ce genre qu'on se donne une économie basée exclusivement sur les armes et les expositions d'armes. J'ai une question à poser à la ministre au sujet de l'exposition d'armes.

Elle a parlé des pays du tiers monde qui n'achètent pas d'armes. Ne se rend-elle pas compte que le gros de leur dette vient des achats d'armes qu'ils contractent dans les pays de l'Ouest et du Bloc soviétique? Ne sait-elle pas que c'est la lutte entre Américains et Soviétiques à qui vendrait le plus d'armes dans le monde, et qu'elle ne fait rien d'autre que de perpétuer la foire aux armements? S'en prendre aux convictions des Églises, c'est absurde et indigne du gouvernement.

M. le vice-président: Je demanderai à la ministre une réponse brève, puisque la période des questions et observations est terminée.

Mme Collins: Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une foire aux armements. C'est justement ce que j'essaie de faire comprendre. C'est une exposition commerciale des biens et services et du matériel que nous utilisons dans les forces armées. Voilà ce que je veux faire comprendre aux gens.

Quand les gens comprendront de quoi il s'agit, ils reconnaîtront qu'il s'agit là d'une excellente occasion à Ottawa, où se trouve le siège du MDN—peut-être ne veut-on pas du ministère à Ottawa; nous pouvons toujours l'envoyer ailleurs—en tout cas il est important d'avoir des manifestations de ce genre. Je m'étonne que le député, un collègue de Colombie-Britannique, affirme des choses qui ne sont pas conformes à la réalité.

M. Barrett: Vous avez mentionné l'Église. Vous avez mentionné les Églises.

Mme Collins: C'est exact, parce que je ne pense pas qu'elles aient été correctement informées.

M. Barrett: Ce n'est pas ce que vous avez dit.

Mme Collins: Il importe qu'elles soient correctement informées.

M. le vice-président: A l'ordre. Le débat doit se dérouler par l'intermédiaire de la présidence.

• (1230)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur cette motion dont la Chambre est saisie, puisque cela nous permet, l'Opposition officielle, de commenter certains des événements récents qui arrivent sur la scène canadienne, et en particulier sur ce qui se passe au sujet du Livre blanc du gouvernement canadien sur la défense. On s'est rendu compte qu'en prévision des dernières élections, le gouvernement avait fait une série de promesses plus importantes les unes que les autres aux Forces armées canadiennes, et que maintenant c'est une tout autre histoire.

J'ai écouté aussi les propos de la ministre qui nous décrivait une espèce de *Disneyland*. Le genre de description qu'elle donne de cette foire d'armes à Ottawa est tout autre que la réalité. On penserait, à l'écouter, que cela fait partie du programme du Festival des tulipes d'Ottawa. En réalité, beaucoup d'organisations au Canada s'objectent à la tenue de cette foire d'armes. Il y a en effet une coalition de mouvements pacifistes, tant du Québec que de l'Ontario, qui manifesteront à l'entrée de cette grande foire internationale d'armements qui se tiendra au parc Landsdowne d'Ottawa. Pourquoi manifesteront-ils? C'est qu'il est devenu évident qu'avec la complicité du gouvernement canadien, cette exposition n'est plus seulement ce que décrivait la ministre, l'occasion pour des compagnies canadiennes de mieux connaître les besoins du ministère de la Défense nationale et l'occasion pour le ministère de la Défense du Canada de faire connaître ses besoins aux compagnies canadiennes. C'est devenu une grande foire internationale où des représentants de plusieurs pays se retrouvent pour parler d'armements et surtout pour passer des commandes d'armements les plus sophistiqués.

Or, cette rencontre nous trouble, nous de l'Opposition officielle, quand on sait que des représentants de pays, que ce soit le Salvador, le Chili ou l'Afrique du Sud, sont susceptibles de participer à cette rencontre.

Ces jours derniers, nous avions l'occasion d'interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui comparaissait devant le Comité permanent de la Chambre des communes des affaires étrangères et du commerce extérieur. Et sur la question de la participation d'individus venant d'Afrique du Sud à cette rencontre, il nous a dit ceci, et je cite:

[*Traduction*]

«. . . votre question portait précisément sur la participation de l'Afrique du Sud à cette initiative du secteur privé. Si ce pays y participe, c'est son droit le plus strict.» Voilà ce qu'a dit notre ministre des Affaires extérieures après avoir affirmé à d'autres occasions qu'il voulait continuer la lutte contre l'apartheid au nom du Canada.

Je tiens à dire au ministre que lorsqu'au nom de tous les Canadiens le premier ministre du Canada a condamné l'apartheid aux Nations Unies et en Afrique, il a reçu l'appui de tous les députés de tous les partis représentés à la Chambre. Au Parti libéral, nous sommes d'accord avec la condamnation énergique de l'apartheid que le premier ministre a faite aux Nations Unies. Malheureusement, on entend beaucoup de mots mais on voit très peu de gestes concrets.

Si nous voulons que le Canada rétablisse son autorité dans ce domaine, nous devons agir en conséquence. Il nous faut donner du mordant à notre engagement. Il faut que notre gouvernement soit prêt à user de toutes les sanctions obligatoires au plan économique. Il devrait aussi reconnaître vraiment l'ANC, son travail du point de vue humanitaire et le fait qu'il assure un contrepoids au genre de propagande que nous recevons au Canada de l'ambassade de l'Afrique du Sud.

Le ministre et le premier ministre n'ont manifestement pas respecté leur engagement en ce qui concerne le régime de l'Afrique du Sud. Lorsqu'on voit que nos exportations vers l'Afrique du Sud augmentent et qu'on trouve toutes sortes d'excuses pour justifier cela, on se rend compte que notre gouvernement justifie l'accroissement de nos exportations de soufre vers l'Afrique du Sud en disant que si nous ne le faisons pas, d'autres le feront. On peut voir aussi que nos importations en provenance d'Afrique du Sud ont triplé au cours de la dernière année. Et le gouvernement de prétendre que notre secteur sidérurgique a besoin de ces produits alors que nous savons qu'il accumule autant de réserves qu'il le peut.

Le ministère des Affaires extérieures a bien malheureusement refusé d'aider l'African National Congress à établir un bureau au Canada. Un certain nombre d'événements nous poussent à croire que le gouvernement parle effectivement beaucoup, mais agit peu en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Quand on songe que des particuliers et des entreprises d'Afrique du Sud ont été invités à participer à cette foire commerciale, c'est absolument inacceptable.

M. McDermid: Ce n'est pas vrai.

M. Ouellet: Le ministre dit que ce n'est pas vrai. J'ai cité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a déclaré devant le comité permanent que ces personnes et sociétés ont le droit d'être là puisqu'elles sont participantes.

En réalité, les autres pays qui veulent acheter des armes ne devraient pas non plus être représentés. Nous voyons le gouvernement favoriser l'accroissement des armements dans le monde au moment où nous espérons que les superpuissances s'efforceront sincèrement de les réduire.

Des députés de notre caucus ont eu la chance de rencontrer cette semaine les organisateurs d'une campagne pour le désarmement qui sont venus discuter avec nous de leurs projets. Mon collègue le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) et mon collègue le député. . .

M. McDermid: Votre bon ami.

M. Ouellet: Je pourrais le nommer, mais la tradition parlementaire m'oblige à le désigner par le nom de sa circonscription. Mon collègue le député du Labrador (M. Rompkey) était aussi présent avec moi pour entendre ces personnes. Nous avons reçu Lois Wilson qui représente le Conseil oecuménique des Églises, de même que M. Simon Rosenblum, coordonnateur du projet Plowshares, M. Dave Jenson, représentant le Mennonite Central Committee et M. Alex Bryans représentant les Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire. Ils ont dit qu'ils voulaient promouvoir une campagne contre le désarmement et de nouvelles générations d'armes nucléaires.

• (1240)

Les militants veulent créer un nouvel environnement où l'on pourra espérer réduire graduellement les armes et ils s'opposent catégoriquement à la course de la téchnologie des armements.

Ces personnes sont venues nous voir à Ottawa pour discuter de désarmements. Une autre organisation très importante, les Anciens combattants contre les armes nucléaires, est arrivée à Ottawa, cette semaine, pour rencontrer les représentants du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique. Ils ont aussi cherché à rencontrer des représentants du gouvernement, mais en vain. Ils n'ont pu voir personne.

Des voix: C'est une honte.

M. Ouellet: Savez-vous, monsieur le Président, ce que ces gens cherchaient à nous dire? J'ai le document qu'ils nous ont remis. Je les ai rencontrés parce que, à mon avis, ils représentent une organisation très importante. Voici ce qu'ils nous ont dit:

> En tant qu'anciens militaire qui ont risqué leur vie pour la démocratie, les soussignés s'inquiètent que l'ordre du jour du Canada pour la réunion de l'OTAN, les 29 et 30 mai, n'ait pas encore été discuté au Parlement. La question est beaucoup trop importante pour être tranchée en secret.

Je suis d'accord avec eux. C'est pourquoi je leur ai dit que je soulèverais la question aujourd'hui. Ils ont poursuivi ainsi:

> La décision que prendra l'OTAN au sujet de la «modernisation» des armes nucléaires à courte portée révèlera si elle a l'intention de diminuer les risques de guerre ou de prolonger les risques d'une course aux armements.

Il faut proposer au Pacte de Varsovie des réductions d'armes réciproques dans tous les aspects des affrontements militaires. C'est ce que veulent la Norvège, l'Allemagne de l'Ouest et les autres alliés européens.

En même temps, des éléments puissants veulent que l'OTAN perfectionne ses missiles Lance et son arsenal nucléaire, surtout pour encourager le Congrès américain à financer de nouvelles armes nucléaires. Ces gens veulent que la course aux armements se poursuive.

La décision que prendra l'OTAN les 29 et 30 mai peut être le prélude d'une nouvelle ère de coopération internationale et l'élimination de la guerre, ou une rebuffade décourageante pour M. Gorbatchev, qui multiplie les propositions constructives.

Il y a 40 ans, c'est le Canada qui a insisté (dans l'article 2 du Traité) pour que l'OTAN soit plus qu'une alliance militaire. Aujourd'hui, le Canada a l'occasion de poursuivre dans cette voie en insistant pour que l'OTAN entame des pourparlers avec le Pacte de Varsovie afin de résoudre les problèmes environnementaux et économiques à l'échelle mondiale. Il ne faut pas qu'un militarisme négatif et dépassé prime.

[*Français*]

Voilà les propos que l'Association des vétérans contre les armes nucléaires sont venus nous dire cette semaine. Et nous, du parti libéral, les avons reçus, les avons écoutés avec attention et c'est pourquoi j'en parle à la première occasion en cette Chambre. Et je trouve absolument regrettable, voire inacceptable que personne, ni le ministre, ni la ministre associée, ni aucun député, membre du gouvernement conservateur, ne leur aient donné obédience et n'aient entendu leur point de vue. Il est évident que la réunion de l'OTAN, à la fin de mai, sera une réunion importante et historique.

Madame la ministre disait tout à l'heure qu'elle veut être solidaire de ses amis membres de l'OTAN. Lesquels? Puisque nous le savons, il y a une division profonde, à l'heure actuelle, entre certains des membres de l'OTAN. Et nous pensons que le Canada, qui a joué un rôle très important au moment de la création de l'OTAN et qui a justement insisté pour que l'article 2 de la Charte de l'OTAN, doit parler d'autre chose que du caractère exclusivement militaire de cette organisation, mais doit aussi parler de responsabilité économique et politique. Nous pensons, nous, que l'OTAN est un instrument important. Nous ne sommes pas comme le Nouveau parti démocratique qui veut se retirer de l'OTAN. Nous croyons que nous devons rester dans l'OTAN.

L'Opposition officielle, le parti libéral, veut rester dans l'OTAN, mais nous voulons amener l'OTAN à jouer un rôle non seulement militaire, mais aussi un rôle politique et économique, comme à l'origine on avait pensé qu'il pouvait en jouer un. Et nous pensons que les récentes initiatives du Secrétaire général Gorbatchev sont l'occasion rêvée pour peut-être amener un rapprochement entre les pays membres de l'OTAN et les pays membres du Pacte de Varsovie.

Au moment où beaucoup de gens nous parlent de paix, au moment où des organismes comme ceux que je viens de mentionner veulent un développement beaucoup plus harmonieux, des relations entre les peuples, la ministre vient défendre une foire de vente d'armements, comme si c'était une grande et belle chose. Je lui dis qu'elle est complètement déphasée par rapport à la réalité actuelle.

Les gens ont soif de paix, les gens sont complètement renversés par les armes nucléaires qui nous menacent jour et nuit, et la population du monde entier, pas les gouvernements, la population, le peuple, les hommes et les femmes du monde, ne veulent pas de discours comme celui que la ministre associée de la Défense nationale (M^me^ Collins) vient de nous faire pour vanter la vente d'armements, de nouvelles technologies militaires. Ce n'est pas de cela qu'on veut. C'est la paix! C'est une prise de conscience! Il faut absolument mettre fin à cette course effrénée à de nouvelles techniques d'armements, à de nouvelles forces d'armements. Ce n'est pas ce que l'on veut, ce n'est surtout pas ce dont on veut entendre parler!

Et nous regrettons que le gouvernement qui, supposément, vit une crise budgétaire sérieuse. . . Si on écoute à la semaine longue les ministres du gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson) en particulier, nous dire qu'il y a un déficit majeur au Canada et que ce déficit, c'est la première priorité, la priorité la plus importante, et qu'il faut couper les dépenses du gouvernement, je me demande pourquoi le gouvernement n'a tout simplement pas coupé dans ces dépenses pour cette foire d'armements. Cela aurait pu être un bon exemple et une bonne occasion pour dépenser moins d'argent, plutôt que d'avoir des kiosques, des représentants qui vont passer la semaine à distribuer des brochures et à s'occuper de cette foire d'armements, alors qu'il y aurait d'autre chose de beaucoup plus important à faire!

En terminant, je voudrais dire qu'il est évident que le Canada, directement ou indirectement, voit une partie de ces armements dirigée vers les pays en voie de développement, des pays du Tiers monde.

[*Traduction*]

Le commerce extrêmement lucratif des armes sophistiquées entre le Nord et le Sud a toujours été justifié par des motifs idéologiques, légitimes ou feints et a permis la transformation de douzaines d'États en véritables arsenaux. Nous savons que les Soviétiques déploient énormément d'efforts pour vendre certaines de leurs armes aux pays du tiers monde. Nous croyons que c'est inacceptable. Au moment où l'Europe réduit ses arsenaux conventionnels, la planète court le risque de voir des milliers d'armes meurtrières, allant du char d'assaut aux pièces d'artillerie lourde, aboutir dans les pays du tiers monde où elles seront revendues à rabais. De nombreux pays en voie de développement ont dénoncé les profits que réalisent les fabricants d'armes de l'hémisphère occidental, mais nous constatons parallèlement que de nombreuses industries s'orientent vers la production de matériel militaire.

Les crédits

• (1250)

Nous n'aimons pas cette évolution des choses et nous espérons que le gouvernement du Canada ne suivra pas le mouvement. En fait, ce n'est pas le ministre de la Défense nationale qui devrait être ici, mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il devrait être ici pour nous dire que les ministres de la Défense du gouvernement ne sont pas partisans de la guerre, mais c'est le ministre des Affaires extérieures qui devrait être ici pour nous parler de paix.

Mme Collins: Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour poser quelques questions au député. Cependant, je voudrais auparavant préciser un point parce qu'il a mentionné les Anciens combattants contre les armes nucléaires. Je dois rencontrer bientôt les représentants de cet organisme. Au début de juin, les Anciens combattants contre les armes nucléaires se réuniront avec des personnes d'autres pays, et je voulais le mentionner.

Je tiens également à rappeler à nouveau au député—peut-être n'était-il pas ici lorsque j'ai prononcé mon discours—que le ministère de la Défense nationale n'accorde pas un sou à la foire ARMX. Cela relève du secteur privé, aussi cela ne coûte rien aux contribuables.

Le député parle-t-il au nom du Parti libéral? Est-ce que celui-ci, qui a fondé ARMX en 1983, prétend maintenant que les libéraux y sont opposés? Quelle est la solution de remplacement? La seule que je puisse imaginer serait, je pense, que nos fonctionnaire du MDN se déplacent dans tout le Canada, dans le monde entier, pour trouver du matériel et des services. A mon avis, ce serait beaucoup plus coûteux et beaucoup moins rentable que de rassembler toutes les sociétés qui souhaitent vendre à notre ministère, en même temps, au même endroit, pour que nous puissions tous regarder le matériel et voir si nous sommes intéressés par ce service informatique ou cet hélicoptère. Comme je l'ai indiqué, certaines sociétés de Colombie-Britannique sont représentées. Qu'envisagerait-il comme solution de remplacement? Le ministère de la Défense continue de faire les achats pour nos forces armées. Nous avons dépensé deux ou trois milliards de dollars par an. . .

M. McDermid: Les libéraux ne le comprennent pas.

Mme Collins: . . .pour équiper les hommes et les femmes qui sont détachés à l'OTAN. Il est absurde de dire que l'on va en faire partie si on n'a pas des hommes et des femmes qui participent aux forces de cette organisation, et ils doivent être bien équipés. Nous voudrions qu'ils le soient davantage. Nous ne pouvons pas tout faire pour eux mais il faut qu'ils aient le matériel le plus moderne, le plus rentable possible.

Le Parti libéral est-il opposé à ARMX et quelle solution de rechange proposerait-il qui nous permettrait de faire nos achats de la manière la plus rentable?

[*Français*]

M. Ouellet: Je regrette que l'honorable ministre n'ait pas écouté plus attentivement mon discours, puisque je lui ai dit, dès le début, que cette foire d'armes est devenue, avec les années, une entreprise beaucoup plus grande que ce qu'elle avait été au moment de la conception.

Que ce soit l'occasion pour réunir un certain nombre de compagnies canadiennes qui prennent connaissance des besoins du ministère de la Défense nationale, et qui répondent aux besoins du ministère de la Défense nationale, c'est une chose. Mais que de réunir et que d'encourager des compagnies étrangères et des représentants de pays à venir ici pour être au fait des nouvelles technologies et des armes les plus sophistiquées, c'est un encouragement à la prolifération des armements.

Si c'est la priorité du gouvernement conservateur, d'encourager la prolifération des armements et la vente d'armements, non seulement à des pays membres de l'OTAN mais aussi à des pays du Tiers monde, c'est la responsabilité du gouvernement conservateur que nous ne pouvons partager et accepter. Et nous faisons une distinction bien nette entre les besoins et les obligations de nos forces armées, à l'intérieur des organisations comme l'OTAN et le NORAD, et ce marché à la fois aussi lucratif que scandaleux de vente d'armements dans les pays du Tiers monde. Et par conséquent, je ne peux pas accepter l'évolution de cette foire d'armes qui est devenue une affaire privée, et une très grosse affaire, pour la promotion de ceux qui veulent faire de gros sous avec la vente d'équipements militaires.

Quant à ses remarques au sujet d'une rencontre qu'elle est prête à avoir avec les vétérans contre les armes nucléaires, je suis très heureux qu'elle ait enfin reconnu l'importance de rencontrer ce groupe de vétérans qui étaient ici hier et avant-hier, qui ont eu très facilement la possibilité de rencontrer des députés libéraux et des représentants du Nouveau parti démocratique, mais qui jusqu'à aujourd'hui n'avaient pas encore réussi à voir personne du gouvernement conservateur.

Si elle accepte de les rencontrer, j'en suis fort aise, et j'espère que non seulement elle va les rencontrer, mais qu'elle va écouter très attentivement les recommandations qu'ils vont lui faire.

[*Traduction*]

M. Heap: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du député siégeant au premier rang des banquettes libérales, car je me rappelle qu'il faisait partie du Cabinet il y a plusieurs années à l'époque du dernier gouvernement libéral, et c'est, sauf erreur, ce dernier gouvernement libéral qui a approuvé la vente de pièces de rechange pour char d'assaut au gouvernement chilien dirigé par le dictateur Pinochet.

Le Chili n'utilise pas ses chars d'assaut pour faire la guerre à la Bolivie, au Pérou ou à l'Argentine ou pour se

défendre contre eux. Cela fait des décennies que la région n'a pas connu de problème du genre. Le Chili se sert occasionnellement de ses chars pour intimider les habitants des *poblaciones*, des bidonvilles de Santiago qui renferment la moitié de la population de la ville. J'aimerais savoir si le député juge qu'il était bien de la part du gouvernement du Canada de vendre des pièces de char à un gouvernement comme celui du Chili qui s'en sert contre ses citadins.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose cette question, car elle est très sérieuse. Je serais plus impressionné si le gouvernement conservateur actuel manifestait autant d'agressivité à l'égard du régime chilien qu'à l'égard du Parti libéral. Cela voudrait dire que le gouvernement est hostile à une dictature qui maltraite sa population.

Je ne me rappelle pas les détails de l'affaire à laquelle le député fait allusion. La vente de pareil matériel devait clairement respecter la réglementation. Je ne puis ni confirmer ni démentir que de telles transactions aient eu lieu. Je n'en étais pas le ministre responsable. Je ne suis pas au courant, de sorte que je ne puis dire si elles ont eu lieu ou non. Connaissant ce que nous connaissons maintenant au sujet du régime Pinochet, si nous formions le gouvernement aujourd'hui, je doute que nous vendrions des armes à ce régime.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'avais hâte de participer à ce débat. Avant de commencer le discours que j'ai préparé, je voudrais tout d'abord rétablir quelques remarques vraiment inexactes que le député de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet) a faites. Il est nécessaire de rétablir les faits, à mon avis, pour que les gens sachent à quoi s'en tenir.

Rappelons que la foire aux armes ARMX a eu lieu la première fois en 1983. Le gouvernement précédent a eu raison d'approuver ce genre d'exposition en 1983. Je ne lui en fais pas reproche. C'est une exposition tout à fait légitime que présente le secteur privé. Elle a eu lieu en 1985, en 1987 et on la représente de nouveau en 1989, ce qui veut dire qu'elle existe depuis un bon bout de temps. Cette exposition a été fort utile aux forces armées canadiennes. Elle leur a permis de faire deux choses. D'une part, les forces armées canadiennes ont été mieux en mesure de faire connaître leurs besoins à l'industrie pour que nous puissions leur fournir ensuite le meilleur matériel disponible. D'autre part, ARMX permet aux fabricants canadiens de vêtements, de programmes informatiques, etc., d'exposer leurs produits.

• (1300)

Le député de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet) nous a dit combien il réprouvait ARMX et il nous a rappelé que les députés libéraux s'opposent maintenant à cette exposition. C'est tout un volte-face de leur part. Je ne peux lui poser directement ma question puisqu'il n'est plus avec nous maintenant, mais je voudrais savoir s'il est contre le projet d'Oerlikon d'établir une grande usine au Québec, un projet qui créera des centaines d'emplois dans la production de matériel de défense qui servira non seulement à nos forces armées, mais qui sera aussi exporté aux États-Unis et possiblement vers d'autres pays qui acceptent les restrictions sévères du Canada sur les envois de matériel militaire dans le monde?

Le député de Papineau—Saint-Michel a parlé de la participation de l'Afrique du Sud à cette exposition. Je veux qu'il sache que le rapport entre la situation en Afrique du Sud et l'exposition en question ne prête à aucune confusion possible. Les organisateurs d'ARMX nous ont assuré qu'ils n'avaient invité personne de l'Afrique du Sud, même pas les diplomates de ce pays en poste au Canada. La coopération militaire avec l'Afrique du Sud est frappée d'interdition et une politique de visites strictement officielles est de rigueur actuellement et cette politique est respectée. Pourquoi le député a-t-il soulevé cette histoire saugrenue de participation de l'Afrique du Sud à cette exposition?

Je pense que la vérité, c'est qu'il se fait beaucoup de désinformation sur ce sujet. Les alarmistes exagèrent ce qui se passe réellement à cette exposition. A cause de cela, tout le monde prend panique et les groupes d'intérêts se lancent dans la surenchère. La désinformation ne fait que s'amplifier. Le député de Papineau—Saint-Michel a déclaré ici qu'il était scandaleux que l'Afrique du Sud participe à cette exposition. Je peux lui dire qu'elle n'y participe pas et je voudrais que ce soit bien clair pour tout le monde. Voilà le genre de désinformation que l'on propage pour discréditer cette exposition.

Ensuite le député de Papineau—Saint-Michel a dit que le gouvernement ne s'intéressait pas au désarmement et à la paix. Rien n'est plus loin de la vérité. Laissez-moi donner au député un exemple de la dernière initiative de paix du gouvernement. La dernière chose dont nous ayons parlé avec les États-Unis est d'un accord d'ouverture des espaces aériens qui permettrait le survol du territoire canadien par des avions non armés avec un préavis très court. Le premier ministre (M. Mulroney) disait que ce principe symbolisait la volonté de transparence des pays occidentaux—il faisait allusion, bien sûr, aux réductions d'armements—et rappelait notre intérêt, c'est-à-dire l'intérêt du Canada, pour le contrôle des armements et la collaboration pacifique avec l'Est. Le premier ministre faisait remarquer qu'un accord d'ouverture des espaces aériens faciliterait grandement la vérification des accords de limitation des armements, notamment pour les pays qui ne disposent pas de systèmes d'observation par satellite. De plus, un tel accord d'ouverture des espaces aériens aurait des avantages pour les grandes puissances, du fait que le survol par des avions est moins prévisible que le survol par des satellites.

Voilà de la part de l'Ouest une initiative majeur que propose le président Bush. Le Canada est d'accord à son sujet. Le député dit que nous ne jouons pas un rôle éminent dans la réduction des armements dans le monde. C'est tout à fait inexact.

Les députés néo-démocrates voudraient que nous nous retirions de l'OTAN. Ils voudraient que nous quittions l'OTAN où nous siégeons, où nous faisons entendre une voix énergique et où nous pouvons favoriser la réduction des armements.

M. Heap: Vous ne faites qu'encourager la Maison-Blanche.

M. McDermid: Le député dit que nous ne faisons qu'encourager la Maison-Blanche. Nous encourageons la Maison-Blanche et nous encourageons Moscou à réduire les armements. Les membres de mon parti, le premier ministre et moi nous intéressons beaucoup à la paix, mais le premier ministre comprend également que ce n'est pas la faiblesse qui favorise la paix. Il comprend que si les deux super puissances parlent de réduire les armements et que si un grand débat se déroule à l'OTAN, c'est parce que nous négocions en position de force et non de faiblesse. Y a-t-il un député qui croie sincèrement qu'il y aurait des réductions unilatérales ou bilatérales des armements si nous n'étions pas en position de force, si nous étions des enfants de choeur, si nous n'avions pas l'alliance atlantique qui, soit dit en passant, donne des résultats?

Mon collègue socialiste d'Edmonton, le socialiste symbolique d'Alberta, gesticule. Nous comprenons pourquoi. Il ne comprend rien au processus de pacification ni à sa réussite. Il ne comprend pas ce qui se passe dans le monde aujourd'hui.

Voilà les choses que je tenais à affirmer très, très clairement. Nous appuyons les initiatives comme celle à laquelle participe le premier ministre quand il autorise le survol des avions de l'Est et de l'Ouest, et nous encourageons nos alliés de l'OTAN à y consentir. Nous encourageons également les membres du Pacte de Varsovie à faire de même. Je pense que cela fera beaucoup dans la voie de la vérification du désarmement et d'une stabilisation de la paix dans le monde.

Je ne pense pas que la nécessité d'un potentiel efficace de défense soit en cause aujourd'hui, mais après avoir entendu les discours qui viennent d'être faits je commence à me demander si je ne rêve pas.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Les députés néo-démocrates ne veulent pas que le Canada ait des moyens de défense efficaces. Voilà ce qu'on vient d'applaudir. Nous savons maintenant où ils se situent. Nous savons maintenant qu'ils ne veulent pas que le Canada ait des moyens de défense efficaces.

Ce qui est en discussion aujourd'hui, c'est un juste équilibre entre d'une part la capacité industrielle pour le Canada de livrer les biens et services nécessaires aux forces de défense et d'autre part les exportations nécessaires à la rentabilité d'une industrie de défense.

M. Harvey (Edmonton-Est): Oh.

M. McDermid: Oh, oh, tant que vous voudrez. Après tout, ARMX, c'est une vitrine des biens de la défense face aux besoins de défense du Canada. Voilà de quoi il s'agit.

Le député de Brant (M. Blackburn) est le critique du NPD pour les questions de défense. Je remarque qu'il brille par son absence aujourd'hui, et ne participe pas au débat. Au cas où vous ne le sauriez pas, des visiteurs d'autres pays peuvent aussi s'intéresser à nos produits défensifs. Personne ne devrait se surprendre de cela.

• (1310)

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'interviens parce que je suis sûr que le ministre ne voulait pas attirer indûment l'attention sur les gens qui sont absents. Sinon, nous devrons signaler que beaucoup de gens qui devraient être ici n'y sont pas. Je suis sûr que le ministre a agi par inadvertance, mais il sait que ce n'est pas permis.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'accepte la remarque de mon collègue et je m'excuse. Je lui suggérerais, cependant, de glisser un mot à ce sujet au chef de son parti qui a fait la même chose durant toute la période des questions. Quant à prêcher, faites-le aussi de votre côté.

M. Prud'homme: C'est juste. Ce que j'ai dit s'applique à tout le monde.

M. McDermid: J'espère que le chef de l'opposition nous regarde.

Le Canada produit du matériel militaire pour répondre à ses besoins de défense et à ses obligations dans le cadre de l'OTAN et de NORAD. Importer cette marchandise de l'étranger, comme semble le suggérer l'opposition, serait financièrement onéreux et réduirait notre capacité d'équiper les Forces canadiennes. Nous priverions aussi l'industrie canadienne des avantages techniques et industriels associés à la production de la défense et les travailleurs canadiens des emplois qui sont ainsi créés.

Les acquisitions de la défense se font dans un environnement très contrôlé afin que les besoins opérationnels des forces armées soient satisfaits le mieux possible et que les contribuables canadiens en aient le plus possible pour leur argent. Ces dernières années, dans toutes les acquisitions importantes du ministère de la Défense, on a tenu compte des avantages industriels, comme les transferts technologiques, les nouveaux investissements et les emplois créés dans tout le Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Le Livre blanc sur la défense prévoit clairement la création d'une assise industrielle de défense comme l'un des fondements d'une défense efficace.

Il y a aujourd'hui au Canada 540 entreprises d'équipement militaire et civil qui emploient près de 40 000 Canadiens. Beaucoup de ces entreprises qui ont évolué au Canada ont mis au point des techniques ayant des applications civiles, notamment en électronique et en avionique. Relativement peu de produits fabriqués au Canada peuvent être classés comme de l'équipement militaire offensif.

Les systèmes militaires modernes étant de plus en plus complexes et coûteux à produire, il est impossible pour le Canada de réaliser tout seul la plupart des grands projets de développement. La vocation du secteur industriel canadien est donc de fournir des systèmes accessoires et des composantes, et de collaborer avec les Alliés dans la mise au point de programmes d'ensemble sans toutefois aller jusqu'à fournir des systèmes d'armement en tant que tels. Au fil des années, les entreprises canadiennes ont développé un savoir-faire qui est reconnu dans le monde entier. Les pays avec lesquels nous sommes liés par traités leur commandent volontiers des systèmes. Je n'ai pas à dire à la Chambre que nous vendons la plupart de nos équipements de défense à nos alliés de l'OTAN et à d'autres pays amis. En 1988, 97 p. 100 environ de nos exportations militaires sont allées à des pays de l'OCDE.

Comme le Canada, ces pays doivent contribuer à la défense des pays membres de l'Alliance et se préparer à assurer leur propre défense. Non seulement ces exportations réduisent le fardeau des contribuables et du gouvernement canadiens en permettant de produire davantage à meilleur prix, mais elles sont conformes à nos objectifs de défense en contribuant à la normalisation et à l'interopérabilité des armements. Elles permettent aussi d'assurer que les forces de l'OTAN disposent d'un équipement sûr et ultra moderne. Il s'ensuit que si nous produisons cet équipement et voulons le faire au meilleur prix possible afin d'assurer la survie du secteur industriel, nous allons encourager d'autres pays à acquérir notre équipement.

Les exposants canadiens à la foire ARMX '89 ont le droit de montrer à un client éventuel ce qu'ils sont capables de faire. Nous les encourageons et nous leur facilitons la commercialisation de leurs produits, mais nous exerçons un contrôle sur eux et sur leurs clients. Je vais revenir sur ce point dans quelques minutes.

Un examen attentif de l'industrie de défense canadienne révèle qu'elle ne produit pas beaucoup d'armes offensives, mais celles que nous produisons et qui peuvent avoir une vocation pacifique nous ont permis d'acquérir une réputation internationale enviable. Je mentionne en passant la technologie des simulateurs, les avions à décollage et atterrissage courts, les systèmes de navigation et la technologie des communications.

Dans des articles de journaux et des déclarations sur la foire—j'y ai fait allusion tantôt—on prétend que des sociétés canadiennes vendent des gaz vomitifs. C'est une des allégations que nous avons entendues, un autre cas d'abus des droits civils. Le député de Spadina (M. Heap) est probablement du nombre de ceux qui aiment colporter des demi-vérités. Il a un penchant pour les sujets qui ne lui sont pas familiers et il lui arrive de perdre la réalité de vue. Je suis certain qu'il va prendre la parole plus tard aujourd'hui. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Quiconque a consciencieusement étudié la question sait que le Canada ne produit pas ces gaz, ni aucune autre sorte de gaz conçu pour mater les foules. Nous exerçons un contrôle strict sur l'exportation d'équipement militaire et paramilitaire.

Tous les députés devraient connaître les politiques canadiennes sur le contrôle des exportations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncées en 1986. Ces contrôles sont parmi les plus sévères au monde et donnent des résultats positifs. La semaine dernière, s'adressant au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a encouragé les membres à étudier notre politique sur l'exportation d'armes. Le comité pourrait profiter de cette occasion pour examiner les commentaires exagérés qu'on entend à ce sujet et aider les Canadiens à comprendre que nous suivons une politique responsable dans ce domaine complexe et à reconnaître que notre politique donne de bons résultats.

Je répète cette invitation aujourd'hui au nom de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais que le comité apporte son concours.

Dans les quelques minutes qui me restent, monsieur le Président, je voudrais parler de notre politique de contrôle des exportations dans le cas du matériel militaire, politique qui reflète les vues et les objectifs des Canadiens.

Ces derniers reconnaissent que nous devons respecter nos obligations en matière de défense. Ils savent que nous souhaitons parvenir à une certaine stabilité internationale et ils s'opposent farouchement aux violations des droits de la personne. En fait, notre politique tend à empêcher l'exportation de matériel militaire à, premièrement, des pays qui constituent une menace pour le Canada et ses alliés; deuxièmement, des pays engagés dans des hostilités ou sur le point de l'être; troisièmement, des pays assujettis à des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies; et quatrièmement, des pays dont le gouvernement ne cesse de violer les droits de la personne, à moins qu'on ne puisse démontrer qu'il n'y a normalement aucun danger que le matériel en question puisse être utilisé contre la population civile.

Ce sont là les faits. Cependant, en réalité, notre vigilance ne s'arrête pas là. Nous examinons tous les contrats d'exportation de matériel militaire. Dans le cadre de cet examen, nous nous penchons sur le bilan du pays destinataire en ce qui a trait aux droits de la personne. Nous procédons à toutes les vérifications voulues relativement aux questions de sécurité, et nous examinons les répercussions des transactions en question sur la stabilité régionale. Dans un grand nombre de cas, le permis d'exportation doit être réexaminé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui-même.

Lorsqu'un permis est délivré, des fonctionnaires formés à cette fin cherchent à s'assurer que le matériel en question est destiné à de véritables usines et à vérifier s'il n'y a rien de louche dans les transactions concernées. L'examen des contrats d'exportation ne se limite pas aux armes, mais il couvre tous les produits pouvant servir à des fins militaires. Cela peut inclure des produits qui sont spécialement conçus ou adoptés à des fins militaires comme des véhicules militaires ou des produits fabriqués selon certaines spécifications et des pièces. Mon collègue a parlé d'hélicoptères tout à l'heure. Il s'agit de matériels qui figurent sur la liste des marchandises d'exportation contrôlée qui a été élaborée de concert avec nos partenaires au sein du COCOM.

A l'heure actuelle, le COCOM est le comité de coordination chargé de la surveillance des exportations multilatérales de produits stratégiques. Il regroupe nos alliés de l'OTAN et le Japon.

Je sais, monsieur le Président, que mon temps de parole touche à sa fin. Je voudrais ajouter ceci: Ce que je viens de signaler devrait garantir aux députés et aux Canadiens que le Canada n'est pas et ne deviendra pas la source d'approvisionnement en armes de pays qui violent les droits de la personne. ARMX est une foire où on expose du matériel de simulation et de formation. Ce sont deux domaines dans lesquels le Canada possède des compétences particulières; il s'agit de haute technologie mise au point et fabriquée au Canada; alors pourquoi ne pas en profiter?

• (1320)

Les exposants cherchent à répondre aux besoins des Forces armées canadiennes. Alors que les représentants d'autres pays sont invités à examiner ce que le Canada a à offrir, l'industrie canadienne connaît fort bien les restrictions auxquelles elle est soumise du fait de notre politique de contrôle des exportations.

Nous sommes persuadés que cette exposition est extrêmement importante pour le Canada, pour les Canadiens, pour nos forces armées, pour l'industrie et pour les travailleurs concernés et nous n'avons aucune objection à ce qu'elle soit organisée par le secteur privé.

M. le vice-président: Le député de Trinity—Spadina, question ou observation.

M. Heap: J'ai écouté attentivement le ministre. J'ai pris particulièrement intérêt à ses dernières observations sur les mesures de contrôle des exportations. Je ne l'ai pas entendu dire que nous imposions comme les États-Unis une exigence aux termes de laquelle le pays acheteur doit légalement certifier quelle sera l'utilisation finale des produits.

Autrement dit, quand nous vendons des biens aux États-Unis, par exemple, des hélicoptères ou des pièces d'hélicoptère, nous ne savons pas si les États-Unis les vendront ou les donneront aux Contras du Nicaragua, ou à l'armée salvadorienne, qui s'en serviront pour mitrailler et bombarder des civils.

De même en est-il quand nous vendons des moteurs d'avion à l'Israël ou au Brésil: nous apprenons plus tard qu'ils ont été vendus à des gouvernements comme ceux du Honduras ou du Salvador, ou encore aux Contras. Il semble tout à fait légal que ces pays agissent ainsi, car nous n'exigeons d'eux aucune garantie quant à l'utilisation finale du produit.

Lorsque le ministre a parlé de la limitation qu'on impose aux exportations destinées à certains pays de certaines catégories et des pays qui persistent à user de violence envers leurs citoyens, à moins de pouvoir établir qu'il n'y a aucun danger que les biens soient utilisés de cette manière, il n'a pas signalé que le gouvernement a refusé de préciser quels pays tombent actuellement sous le coup de cette limitation. Il nous est donc impossible de déterminer si le jugement du gouvernement est subjectif ou juste. Cette liste comprend-elle le Salvador? Nous l'ignorons.

Enfin, le ministre n'a pas expliqué pourquoi le gouvernement a modifié ses usages concernant l'accès à l'information. Quand on demande des renseignements sur les exportations destinées à certains pays, on se fait répondre que telle donnée a été supprimée, telle autre aussi, etc. S'il agit ainsi, c'est qu'il ne tient pas du tout à se placer dans une situation embarrassante comme le précédent gouvernement qui avait vendu des pièces de chars d'assaut au Chili.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement est si discret à propos de cette politique dont il est pourtant si fier, et pourquoi le Canada, contrairement à son allié les États-Unis, néglige-t-il de vérifier l'utilisation dernière qui sera faite de ses produits?

M. McDermid: Je pensais m'être bien fait comprendre du député. Peut-être a-t-il manqué cette partie de mes remarques, ce qui serait compréhensible. Nous avons mis en oeuvre des méthodes de vérification, et j'aimerais en faire consigner encore une fois la teneur au compte rendu. Elle précise que dans un très grand nombre de cas, le permis d'exportation doit faire l'objet d'un examen de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) lui-même. Une fois le permis délivré, des fonctionnaires habilités demandent des garanties que les marchandises sont destinées à de véritables clients et vérifient la véracité de ces transactions. Il y a un suivi, et nous surveillons ces choses de près.

Nous n'avons pas l'intention de publier la liste des pays que touche cette politique. Il s'agit d'une liste secrète du Cabinet. Sauf erreur, l'identité de certains de ces pays est évidente. Du fait de leur situation un peu délicate, d'autres doivent demeurer secrets. Si le député ne cherchait pas à faire de l'effet, sans doute le comprendrait-il parfaitement.

Le gouvernement passe beaucoup de temps à consulter les organismes non gouvernementaux qui rendent service à de nombreux pays du monde, qui sont généralement sur place et qui savent ce qui se passe. Ils fournissent des quantités énormes de renseignements au gouvernement. Ils nous informent de la situation pour ce qui est du respect ou de la violation des droits de la personne dans les différents pays. Nous leur sommes très reconnaissants de leur appui.

La Chambre se souvient sans doute que peu avant de s'ajourner l'automne dernier, elle a adopté un projet de loi constituant le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Nous ne faisons pas fi de ces principes lorsque nous songeons à exporter du matériel militaire. Si mon honorable collègue réfléchissait à la chose et examinait de près ce que nous faisons, je suis sûr qu'il conviendrait que nous faisons preuve au Canada d'une extrême rigueur en ce qui concerne ces exportations.

Je suis sûr que le député appuiera l'offre que le ministre a faite au Comité des affaires extérieures d'examiner notre politique d'exportation en matière de matériels de défense et de disséminer l'information pertinente. Je suis persuadé que le député acceptera cette invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. le vice-président: J'autorise le député d'Edmonton-Est à poser une question ou à formuler un commentaire.

M. Harvey (Edmonton-Est): Un peu des deux, monsieur le Président. C'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre déclarer que l'Afrique du Sud ne participerait pas à cette foire et que nous ne livrons à ce pays absolument rien qui ait une valeur militaire. Cette déclaration surprendra un peu la société Spar Aerospace dont on a découvert qu'elle livrait à l'Afrique du Sud des fusées de proximité pour obus d'artillerie de 155 millimètres. Elle laissera sans doute perplexes ceux qui considèrent que le soufre constitue, dans une certaine mesure du moins, un élément stratégique, parce que nous continuons d'en exporter d'énormes quantités, provenant surtout de l'Alberta, à l'Afrique du Sud.

M. McDermid: Êtes-vous contre ou en faveur de cela?

M. Harvey (Edmonton-Est): Je suis contre, absolument contre.

M. Schneider: Qu'ils crèvent tous de faim.

M. Harvey (Edmonton-Est): La plupart des gens n'ont pas besoin de soufre pour survivre.

M. Thacker: Il veut faire perdre leur emploi à des Albertains et mettre toute la province au chômage.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je suis certain qu'il y a moyen d'employer les Albertains dans des industries qui ne fabriquent pas des produits qui peuvent servir à tuer des gens ailleurs.

M. McDermid: Vous parlez du soufre?

Les crédits

M. Harvey (Edmonton-Est): Nous savons que l'Afrique du Sud ne participera pas à cette foire. Toutefois, le ministre peut-il nous dire si y participeront d'autres pays qui maltraitent régulièrement leurs populations civiles ou celles qui relèvent d'eux, comme le Salvador, le Chili, l'Indonésie, l'Ouganda, Sri Lanka, le Panama, le Maroc, Israël et l'Iran?

M. McDermid: En réponse à une question que m'avait posée le député de Trinity—Spadina (M. Heap), j'ai déjà précisé que je ne divulguerai aucune liste de ce genre. Ces documents sont confidentiels et ne sont remis qu'aux membres du Cabinet. Je ne peux pas être plus clair. J'ai lu notre politique concernant les ventes et, si le député y tient, je peux la relire.

Je pense que le député se rend compte que le soufre entre dans la fabrication de certains engrais.

• (1330)

Ces engrais sont utilisés pour produire des aliments qui nourrissent des millions de Sud-Africains, des Noirs pour la plupart. Le député est-il en train de proposer que nous cessions de leur vendre ce produit, cela fait-il partie de la politique du NPD? Si c'est le cas, qu'il se lève et qu'il l'admette.

M. Harvey (Edmonton-Est): Notre politique est de cesser de vendre du soufre à l'Afrique du Sud.

M. McDermid: Ils veulent maintenant utiliser la nourriture comme arme. C'est bien le NPD. . .

M. Harvey (Edmonton-Est): Le soufre, ce n'est pas de la nourriture.

M. McDermid: Ça sert à produire des aliments. Ça aide à cultiver les terres. C'est à cette fin qu'ils l'utilisent. Ils ne veulent pas s'en servir à des fins militaires. Quand allez-vous finir par le comprendre?

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, l'un des avantages d'être membre du Parti libéral, c'est que le parti incarne l'intelligence et la raison même. C'est amusant de voir aujourd'hui à la Chambre d'une part le gouvernement qui se retrouve dans une situation fort gênante à cause de cette foire d'armes la semaine prochaine et, d'autre part le Nouveau Parti démocratique qui tente par tous les moyens de renoncer à ses prises de position inédites.

Nous avons vu les deux partis faire marche arrière et tenter d'escamoter et de camoufler les faits. Je suis très heureux que le ministre d'État chargé de la Privatisation (M. McDermid) soit présent. J'ai bien aimé entendre le discours qu'il a prononcé aujourd'hui, et je ferai sûrement allusion à certaines de ses observations.

Je voudrais d'abord parler de mes amis à gauche puisque nous débattons aujourd'hui une motion qu'ils proposent. C'est certainement l'une des motions les plus rétrogrades que j'aie vue depuis longtemps. Elle n'explique pas la position de leur parti. Nous entendons des versions contradictoires.

Ce matin, le prétendant au titre de chef de parti, le député de Regina—Qu'Appelle (M. De Jong), a fait son entrée dans la course. Il a parlé avec beaucoup d'éloquence mais, bien sûr, il a exposé un point de vue différent de celui du député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), qui a commenté ses observations à la ministre associée de la Défense nationale (M^me^ Collins). Maintenant, nous entendons un autre son de cloche venant de Edmonton-Est. Ils ont toutes les opinions imaginables.

Lorsque le député de Trinité—Spadina (M. Heap) prendra la parole plus tard, j'imagine qu'il donnera sa propre vision des choses lui aussi. Autrement dit, il n'y a aucune cohérence dans la politique de ce parti.

Je suis sûr que c'est pour cette raison que la résolution que nous étudions aujourd'hui est si vague. Je veux vous en lire un extrait:

[*Français*]

> Que la Chambre condamne l'implication du gouvernement dans la foire aux armes ARMX '89 et exige du gouvernement:
>
> (1) qu'il cesse toute participation à l'expansion du marché international de matériels militaires et répressifs; et
>
> (2) qu'il prenne des mesures pour qu'il soit interdit aux pays qui violent les droits de la personne de procéder directement ou indirectement à des achats de matériels militaires et répressifs au Canada.

[*Traduction*]

Qu'est-ce que tout cela signifie? Que faut-il comprendre? Sont-ils en faveur de l'exposition ARMX ou contre?

Ils se disent opposés à la participation du gouvernement, mais ils ne se prononcent pas sur l'exposition même. Ils ne savent pas trop. Certains sont contre et d'autres ne le sont pas.

Le député de Regina—Qu'Appelle n'a certainement pas condamné l'exposition ce matin. Il a fait des phrases magnifiques pour dire que c'était une honte d'autoriser la tenue d'une telle exposition, mais il n'a pas dit qu'il voulait qu'on y mette fin. Il n'a pas exhorté le gouvernement à l'annuler. Il a plutôt pressé le gouvernement de retirer son appui, et il n'est pas allé plus loin. Les opinions varient énormément.

J'avais un adversaire du Nouveau Parti démocratique dont les opinions, j'en suis sûr, sont bien connues des députés. Le major général Johnson a été le principal critique néo-démocrate en matière de défense pendant la dernière campagne électorale. Nous avons beaucoup discuté à Kingston de questions de défense, et pour cause. Kingston a une grande base des Forces canadiennes, qui heureusement n'a pas été fermée à la suite des récentes compressions du gouvernement; cette ville abrite aussi le Collège militaire royal, un des meilleurs établissements d'enseignement du Canada. Je suis honoré de représenter ces deux entités dans cette enceinte.

C'est d'autant plus facile de les représenter que notre parti a une position bien précise sur ces questions, et j'y reviendrai dans un moment.

Il est important que nous nous penchions sur les vues que le Nouveau Parti démocratique a essayé d'exprimer.

Le député de Regina—Qu'Appelle ne tarissait pas ce matin sur les maux de la course aux armements et sur les vertus de la paix. Tout le monde est d'accord là-dessus. Il n'a vraiment pas dit grand-chose de la résolution ou de la politique du Nouveau Parti démocratique. La raison saute aux yeux. J'espère que les discours qui vont suivre jetteront un peu de lumière sur ce que sera ou ne sera pas la politique néo-démocrate.

La position du gouvernement en la matière est également ambiguë. Je voudrais signaler les difficultés qui découlent de ce qui s'est dit cet après-midi et qui sont reliées à cette exposition. En quoi consiste cette exposition ou ce bazar? La ministre associée de la Défense nationale a dit plus tôt que c'était un bazar pour la technologie de formation et de simulation et pour la technologie de défense du XXI^{e} siècle. C'est ce que dit la brochure publicitaire.

Cette exposition aurait d'abord été organisée par le gouvernement. Le ministre d'État à la Privatisation pourrait peut-être nous expliquer le changement, lui qui veut tout privatiser en revendant aux Canadiens les biens qui leur appartiennent.

Le gouvernement a décidé que ARMX ne serait plus une activité gouvernementale et qu'il laisserait le secteur privé la diriger. Je comprends la réticence du gouvernement. Il est visiblement embarrassé par les questions qu'on lui pose, en particulier par celles des députés néo-démocrates pendant la période des questions d'aujourd'hui. Il a décidé que le mieux était de laisser l'initiative entre les mains du secteur privé pour détourner les critiques sur d'autres et ne pas avoir à répondre des erreurs qui pourraient être commises. Cette attitude est typique du Parti progressiste conservateur. Au lieu d'admettre qu'il a eu tort ou que les choses ne sont pas ce qu'elles devraient être, il cherche à se dérober à ses responsabilités. C'est ce qui se passe à la Chambre depuis plusieurs semaines.

Mes électeurs ont écrit de nombreuses lettres à beaucoup de ministères fédéraux pour chercher à savoir ce qui se passe à ARMX. Dans beaucoup de cas, on a pris de quatre à six semaines pour répondre, et dans d'autres, on n'a pas répondu du tout. En dernier ressort, mes électeurs m'ont demandé de communiquer moi-même avec les ministères.

Ils m'ont présenté une pétition contenant plus de 200 signatures. Malheureusement, je ne pourrai la déposer à la Chambre, car elle n'est pas sous la forme prescrite, mais les pétitionnaires s'opposent à cette exposition et ils sont mécontents des réponses qu'on leur a données à ce sujet.

Ils m'ont demandé, entre autres, d'écrire aux différents ministères fédéraux pour savoir ce qui se passe.

J'ai une lettre du ministre de la Défense nationale (M. McKnight), qui confirme essentiellement la position adoptée à la Chambre aujourd'hui par la ministre associée de la Défense nationale. Je vais la lire pour la gouverne des députés. Le ministre écrit ceci:

> Je vous envoie la présente en réponse à votre lettre du 6 mars 1989 portant sur ARMX 89.

Je devrais préciser que cette lettre porte la date du 27 avril, pour vous donner une idée du temps qu'il faut pour réunir des informations sur ARMX. C'est certainement un problème. Voici la suite de la lettre:

> Il convient d'abord de savoir que ARMX 89 est une exposition privée parrainée par les publications Baxter. Elle est axée sur le matériel d'entraînement, les simulateurs ainsi que les méthodes d'applications militaires. Des entreprises canadiennes et étrangères font donc des démonstrations de matériel militaire d'entraînement et de simulateurs. L'intérêt du ministère de la Défense nationale dans ARMX 89 se limite exclusivement à obtenir autant d'informations que possible sur le matériel d'entraînement pour pouvoir donner un entraînement meilleur et plus rentable à son personnel. La participation du MDN consiste uniquement à parler des exigences futures dans le domaine de l'entraînement en faisant des exposés dans le cadre d'un colloque et à avoir un stand à la foire.

Puisque l'organisation et l'administration de ARMX 89 relève exclusivement du commanditaire, les publications Baxter, toute demande de renseignements supplémentaires sur ARMX 89 doit être adressée. . .

Il y a une adresse et un numéro de téléphone.

J'espère que vous reconnaîtrez que le gouvernement du Canada n'approuve pas et n'encourage pas l'organisation d'expositions d'armements qui risquent d'attirer des acheteurs représentant des pays n'ayant pas la réputation de faire grand cas des droits de l'homme. Il serait préférable d'adresser votre question sur l'exportation d'armes au ministère des Affaires extérieures.

Voilà la réponse du ministre. Tout cela est bien beau. Ce matin, la ministre associée a toutefois fait un gros lapsus, à mon sens. Elle a dit ceci: «parmi les personnes que nous avons invitées.» Elle a dit ensuite ceci: «Je ne voulais pas vraiment dire que nous avons invité des gens parce que ce n'est pas notre exposition, bien sûr; elle est organisée par quelqu'un d'autre.»

• (1340)

A mon avis le gouvernement a largement contribué à dresser la liste des invités. Il n'y a peut-être pas lieu de le critiquer pour cela, mais il doit admettre sa responsabilité et cesser d'avoir peur de se mouiller en donnant à penser qu'il n'a rien à voir avec l'établissement de la liste d'invités ou quelque autre aspect de la foire ARMX. Il doit assumer pleinement le poids de ses responsabilités.

Une autre lettre que j'ai jugée du plus haut intérêt a été reçue par une électrice de Kingston, dans ma circonscription. Cette femme a pris le taureau par les cornes et a écrit directement à Baxter Publications, du moins je présume que c'est à eux. C'est en tout cas le nom et l'adresse que m'avait donnés le ministre de la Défense nationale. Elle leur a donc écrit en février et a reçu le petit bijou de lettre que je vais vous lire. Elle porte la date du 20 du même mois. Voici:

Nous avons bien reçu votre lettre du 16 février dernier et vous remercions de l'intérêt que vous portez à la foire ARMX.

Comme vous le savez, la foire ARMX est une exposition canadienne de matériel de défense où une grande place est faite aux techniques de simulation et d'entraînement. Elle n'est ouverte qu'aux militaires, aux gouvernements, aux corps policiers et aux représentants des industries de défense. La foire n'est pas ouverte au public. Nous ne fournissons la liste de nos exposants qu'à nos sous-traitants. Quant à la participation de pays étrangers, cet aspect est contrôlé par le ministère des Affaires extérieures. Des invitations ont été envoyées à un certain nombre de pays, mais là encore, la liste de ces pays est confidentielle. Si vous êtes une visiteuse admissible, n'hésitez pas à nous le faire savoir et nous vous enverrons une formule d'inscription.

Si vous comptez parmi les quelques personnes qui s'opposent à la foire ARMX, soyez assurée que cet événement ne favorise en rien la «course aux armements». Il s'agit d'une initiative du secteur privé, nous ne recevons aucune aide financière du gouvernement et le matériel exposé n'est pas vendu (interdit par la loi) et les pays du «tiers monde» ne participent qu'à titre de spectateurs. Si vous craignez de ne pas être représentée à la foire ARMX, sachez que tous les députés y seront invités.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués,
Stuart P. Northrup (Lcol à la retraite)
Coordonnateur ARMX

C'est une lettre extraordinaire. Si elle est tellement extraordinaire, c'est que lorsque nous nous reportons à la brochure de ARMX qui annonce l'exposition, nous voyons que le deuxième paragraphe dit ceci:

Votre société peut être au beau milieu d'activités intenses d'achat. Étant donné que le grand public n'a pas accès à l'exposition, chaque délégué est un acheteur éventuel ou un usager de bonne foi. Le temps que vous passez à l'exposition sera le plus productif de toute l'année.

M. Harvey (Edmonton-Est): Ce doit être une erreur typographique.

M. Milliken: En effet. La ministre elle-même nous a assuré dans son allocution—du moins je crois l'avoir bien entendu—qu'il n'y aura pas de ventes à cette exposition. C'est uniquement une foire commerciale où aucune vente ne se fera.

Le lieutenant-colonel Northrup a dit qu'il n'y a pas de ventes qui ne sont pas autorisées par la loi. Et pourtant, dans la brochure annonçant l'exposition, on dit: vous pouvez être au milieu d'activités intenses d'achat. Que vendent-ils? Du coca-cola?

M. McDermid: Bien entendu qu'il n'y aura pas de ventes.

M. Milliken: Le ministre d'État à la Privatisation peut peut-être nous éclairer. Peut-être vendent-ils des sociétés d'État? J'ignore de quelle vente on parle. Ou il y a des ventes ou il n'y en a pas. Je pense que le gouvernement devrait tout nous dire à ce sujet.

M. Boudria: N'y comptez pas.

M. Milliken: Cessez de tergiverser et de dissimuler l'affaire en laissant entendre qu'il s'agit simplement d'une foire commerciale. On parle d'une vente. Ces gens sont là pour montrer ces systèmes d'armement et non pour les exposer. Ils veulent les vendre. Soyez honnêtes et dites-nous la vérité. Au lieu de cela, le ministre déclare: «Oh, non, c'est simplement une foire commerciale. Il n'y aura pas de ventes.» Du moins, le Nouveau Parti démocratique reconnaît qu'il y aura une vente. Toutefois, les députés de ce parti ne disent pas qu'ils la désapprouvent. À mon avis, certains d'entre eux pensent qu'ils la désapprouvent, mais ils n'en sont pas certains. Ils ne veulent pas dire qu'ils désapprouvent parce qu'ils craignent d'avoir des ennuis avec leurs électeurs. Le gouvernement ne veut pas dire ce qui se passe parce qu'il craint d'avoir des ennuis avec un autre groupe. Je suis heureux d'être membre du Parti libéral. Nous n'avons pas de problèmes de ce genre.

M. McDermid: Quelle est votre politique?

M. Milliken: Notre politique est très claire. Toutefois, avant de m'étendre là-dessus, je voudrais poser quelques questions au gouvernement.

Ces arrangements sont entourés d'un secret extrême. C'est une des causes du problème et du désaccord à la Chambre. Le gouvernement a donné des réponses évasives à mes électeurs qui veulent connaître la vérité. Il leur dit que tout ce qui concerne Baxter Publications est secret. Ce n'est pas juste. Il s'agit d'une foire commerciale. J'ai reçu une invitation parce que je suis député. Mes électeurs m'exhortent à aller voir ce qui se passe. Je suis bien d'accord.

Je reconnais l'importance de la foire en ce qui concerne les forces armées canadiennes et les personnes qui veillent à la défense nationale. À cet égard, je suis donc d'accord avec ce que le ministre a dit à propos de la foire ARMX, mais seulement à cet égard.

Cela dit, il me semble que le gouvernement a d'autres responsabilités. Il est dit dans la lettre d'ARMX que les Affaires extérieures contrôlent la liste des invités. Ce ministère détermine quels pays étrangers seront invités à la foire. Est-ce bien le cas? Pourquoi le secrétaire d'État n'est-il pas ici pour nous dire si son ministère contrôle la liste des invités? Je crois que c'est très important. Le public a le droit de savoir qui sera là.

Le gouvernement dit: «Nous ne pouvons rien vous dire parce que ce n'est pas notre foire. C'est une foire privée.» M. Baxter dit: «Ce sont des renseignements réservés. Il ne nous appartient pas de les divulguer.» Tout le monde fait ce qu'il peut pour tout cacher.

En tant que député, et particulièrement en tant que nouveau venu à la Chambre, je suis incapable de reconnaître les militaires des quatre coins du monde qui seront à cette foire. Je n'ai jamais été dans l'armée. Je ne sais pas qui sera là. Je ne reconnaîtrais pas le chef d'état-major de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, du Nicaragua, du Chili ni de n'importe quel autre pays. Je ne sais pas de quoi ils ont l'air. Comment suis-je censé savoir qui sera là? Je ne peux pas le savoir, et c'est justement là la question en cause ici. Il y a une véritable opération de dissimulation concernant cette exposition. Si le gouvernement n'a pas la liste, même si je pense qu'il l'a et qu'il a même contribué à la dresser, il me semble qu'il est dans l'obligation de l'obtenir et de la présenter à la Chambre en disant: «Voici la liste des invités.» Il ne devrait pas y avoir de secret. Pourquoi ne rendons-nous pas cette liste publique? Pourquoi les Canadiens ne sont-ils pas tenus au courant de ce qui se passe dans la capitale de leur pays? À mon avis, dans ce cas, il n'y a pas lieu de cacher ce genre d'information.

En ce qui concerne la liste des exposants, on nous a dit qu'elle n'avait pas été rendue publique non plus. J'ai vu une liste des sociétés canadiennes qui présenteront leurs produits à l'exposition, mais y aura-t-il d'autres exposants? Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet.

M. Boudria: Pourquoi ces renseignements doivent-ils être gardés secrets?

M. Milliken: Pourquoi devrait-on cacher ces renseignements? Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a parfaitement raison de soulever la question. Il n'y a pas de raison de garder le secret.

Nous avons dit, et je crois que c'est une critique légitime, que la foire peut servir à vendre des armes à des pays du tiers monde ou à des pays qui maltraitent leurs nationaux. Il me semble que le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires nous a dit que le gouvernement a une liste des pays où il est interdit d'exporter.

Il ne veut cependant pas nous dire quels pays figurent sur cette liste. C'est là la politique que le gouvernement a adoptée il y a déjà un certain temps, et je ne comprends pas pourquoi. Pourquoi cette liste ne serait-elle pas rendue publique? Si le gouvernement a déterminé que le gouvernement «A», «B» ou «X» ne devrait pas recevoir d'armes du Canada, pourquoi ne le dirait-il pas publiquement? Pourquoi ces renseignements sont-ils secrets? C'est pourtant là la position du gouvernement.

Je vois que mon temps est presque écoulé, monsieur le Président. Notre parti voudrait qu'il y ait de la publicité au sujet de cet événement. Nous croyons qu'il est temps de lever le voile du secret et d'informer les Canadiens de ce qui se passe.

Deuxièment, nous sommes en faveur de cette foire dans la mesure où elle répond vraiment aux besoins de la défense de notre pays.

Nous ne le sommes pas si on se sert de cette exposition, comme nous le soupçonnons, comme un moyen de vendre des systèmes de défense ou des système d'arme de toutes sortes, offensifs ou non, à des pays qui les utilisent contre leurs nationaux, ou à des pays qui, aux termes des directives des Nations Unies, ne devraient pas avoir la possibilité de les acheter. Nous craignons que ces gens soient présents.

M. McDermid: Nous l'avons dit, ils sont exclus.

M. Milliken: Le ministre d'État (Privatisation) dit que ces gens sont tous exclus. Donnez-nous leur liste. Dites-nous qui y figure et alors nous pourrons savoir, d'abord, s'ils sont exclus. Deuxièmement, donnez-nous la liste des invités et nous pourrons voir qui a été invité.

M. McDermid: J'ai dit qu'on ne leur vendrait rien.

M. Milliken: Le ministre dit que nous ne leur vendrons rien. On les a invités à venir voir tout ce matériel mais on ne leur vendra rien. Pourquoi ont-ils été même invités? Il n'est pas nécessaire que ces gens viennent voir ce matériel. Ils l'achèteront par l'intermédiaire d'un tiers. Le ministre le sait et il s'en moque. Ces gens s'en moquent. A mon avis, il est très important que ces fait soient révélés et que le gouvernement dise toute la vérité aux Canadiens. C'est la position de mon parti.

• (1350)

M. le vice-président: La parole est au ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) (M. McDermid), suivi par le député de Trinity—Spadina (M. Heap) pour des questions et des commentaires.

M. McDermid: C'est vraiment intéressant. Le député de Papineau—Saint-Michel, un ancien ministre du gouvernement libéral, s'oppose à cette exposition à Ottawa. Maintenant, nous avons le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) qui, je crois, est en faveur de l'exposition. Evidemment, il représente Kingston et les Îles, un grand centre militaire traditionnel, stratégiquement important pour le Canada. C'est là que se trouve le Collège militaire. Je comprends pour quelle raison il appuie cette exposition. Je l'en félicite.

Quelle est la politique du parti? Je veux dire, soyons sérieux, qui est le critique en matière de défense nationale? Je n'en suis pas sûr?

Une voix: Ils le sont tous.

M. McDermid: Tous. Je sais que le député de Papineau—Saint-Michel est le critique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a dit clairement, aujourd'hui, qu'il était opposé à cette exposition. Je trouve plutôt drôle que le député de Kingston et les Îles, la nouvelle génération de libéraux, soit en faveur, avec certaines réserves. Il estime que c'est une bonne idée. Il aime bien la publicité. Il a dit qu'il pensait que c'était bien. Quelle est la politique du parti? Quelle est votre politique là-bas?

Une voix: Pourquoi ne répondez-vous pas à sa question?

M. McDermid: Voilà ce que les Canadiens aimeraient bien savoir.

M. Milliken: Je regrette que le ministre d'État chargé de la Privatisation et des Affaires réglementaires (M. McDermid) ait tant de mal à comprendre. J'ai donné la politique du parti en trois phrases très brèves. Je pensais que c'était clair.

Une voix: Oui ou non.

M. Milliken: Je pense que le ministre devrait faire plus attention, il semble avoir de la difficulté à ordonner les faits dans sa tête. Je sais bien qu'il ne cherche pas à créer la zizanie. Ce qu'il veut c'est détourner l'attention du fait que le gouvernement et le ministre de la Défense nationale n'ont pas publié de renseignements sur les invités à cette exposition et ne veulent pas nous dire ce qui s'y passe vraiment.

Il a dit que j'étais en faveur de l'exposition. J'ai dit clairement que j'étais en faveur de l'exposition si son but était de montrer les systèmes d'armement au personnel militaire canadien, un point c'est tout. Je n'ai pas dit que j'étais en faveur d'une exposition d'armes internationale. J'ai dit que j'étais très inquiet. La ministre me fait signe de la tête qu'il n'y a pas de quoi s'inquéter. C'est vrai que c'est une exposition sur le matériel militaire du Canada, mais des gens venant de tous les coins du monde sont invités. Cela est dit noir sur blanc dans le texte. La ministre doit choisir. Ou bien la foire aux armes ARMX est une exposition internationale ou bien elle ne l'est pas. On dit ici «pour s'inscrire à l'avance ou pour commander un espace d'exposition, contacter. . .» et trois listes suivent. La première est destinée au Canada et aux États-Unis. Une autre liste concerne la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Turquie et les Pays-Bas. Et il en existe une troisième pour la Suisse et l'Europe. C'est dire que tout le monde est invité.

Une voix: Les exposants.

M. Milliken: En effet. Je demande qu'on me remette la liste des exposants, mais on refuse.

Des voix: La voici.

M. Milliken: Les listes internationales aussi? Merveilleux! Pourquoi la ministre ne les dépose-t-elle pas. La seule liste qui figure au verso est celle des sociétés canadiennes. J'invite la ministre a déposer cette liste. Je n'ai pas vu le programme.

Des voix: Oh. Oh!

M. Milliken: Si les ministres pouvaient se calmer un peu. Je comprends leur énervement. Je ne vois pas pourquoi ils refuseraient de déposer ces documents pendant leurs interventions à la Chambre pour nous faire profiter des renseignements qu'ils détiennent. J'en ai fait la demande. D'ailleurs, nous le leur demandons depuis 11 heures ce matin, depuis l'ouverture de ce débat, mais nous n'avons rien obtenu jusqu'ici.

J'aurais été enchanté d'avoir la liste des exposants et la liste des invités parce que je soupçonne très fortement le ministre de la Défense nationale ou la ministre associée de la Défense nationale (M^me^ Collins) d'avoir aidé les organisateurs à établir cette liste. Pourquoi ne pas l'avoir apportée à la Chambre pour que nous puissions la consulter? Elle a dit dans son intervention: «Certains des gens que nous avons invités». Je ne pense pas que c'était un simple lapsus. Cela se pourrait, mais je pense que la ministre a eu quelque chose à voir avec cette foire et elle le sait. Je pense que le ministre chargé de la Privatisation a peut-être établi un premier contact lui aussi. Nous voudrions tout savoir à ce sujet. J'aimerais que la ministre réponde.

M. le vice-président: Il y aura une brève réponse de la part de la ministre associée de la Défense nationale, après quoi ce sera au tour du NPD de poser une question ou de faire des observations.

Mme Collins: Monsieur le Président, je ne sais pas encore quelle est exactement la position du député. Je pense qu'il l'appuie. Nous allons être ensemble demain, je crois, à Kingston, pour la cérémonie de la remise des diplômes au Collège militaire royal, et je suis persuadée que nous aurons là une bonne ocasion de discuter de ce qu'il pense avec les militaires.

Je voudrais simplement tirer une chose au clair. La liste des exposants est publiée dans le programme. Vous ne l'avez peut-être pas reçu. On y trouve la liste de tous les exposants. Les pays représentés, dont le Canada, les États-Unis, la Suède, l'Allemagne, sont tous des pays membres de l'OTAN, sauf qu'il y en a un d'Israël, je crois, d'après ce que j'ai entendu dire. Je ne suis pas certaine qu'il figure ou non sur la liste définitive. Ce sont les gens qui viennent de l'étranger participer à cette exposition.

Deuxièmement, nous n'achetons rien à l'exposition. Nous allons la visiter. Les députés comprennent sans doute comment le gouvernement fait ses achats. Nous n'allons pas simplement à l'ARMX signer un chèque ou y remplir un formulaire de commande. Nous allons voir ce qui y est exposé et, ensuite, les responsables des achats du ministère ou les agents de projet font démarrer le processus à un moment donné s'ils veulent acheter plus de tentes ou de systèmes informatiques ou quoi que ce soit, après les avoir vus.

Quant aux autres invités, j'ai personnellement invité—c'est en réalité mon prédécesseur qui l'a fait—le seccrétaire d'État à la Défense des Pays-Bas. Il vient la semaine prochaine au Canada sur mon invitation pour une visite officielle, et il assistera au salon de l'ARMX.

Je crois savoir que le ministère des Affaires extérieures a invité le secrétaire d'État à la Défense du Royaume-Uni. Ce sont les seules invitations à laquelle j'aie eu quelque chose à voir. Je crois savoir que les responsables du salon ont invité tous les diplomates en poste ici à Ottawa. Ce ne sont pas des acheteurs. C'est par courtoisie que les diplomates sont invités, ceux des pays qui n'appartiennent pas au Pacte de Varsovie.

M. le vice-président: Le député de Saint-Denis invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Premièrement est-ce que la ministre serait disposée à déposer le document. Je n'y vois pas d'objection. Deuxièmement, serait-elle disposée à examiner également l'opportunité de déposer aussi la liste des invités, du corps diplomatique. Cela nous intéresse beaucoup. Oui ou non.

Mme Collins: Sur la question du rappel au Règlement, je suis certaine que si les députés veulent avoir cette liste, ils peuvent consulter le programme publié qui donne la liste de tous les exposants. Ceci n'en est qu'une photocopie. Je n'ai pas la liste des personnes que les organisateurs ont invitées. Je vais me renseigner pour voir si je puis me procurer cette liste.

M. Prud'homme: Merci.

Les crédits

M. le vice-président: Passons à la question du député de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen), et ensuite le député de Kingston et les Îles pourra clore la période des questions et observations.

M. Kristiansen: Merci, monsieur le Président. J'ai entendu avec plaisir la question demandant la position du Parti libéral. En écoutant le député de Kingston-et-les-Îles (M. Milliken), ce qui m'a frappé c'est d'entendre dire que, conformément à la grande tradition libérale, on veut bien une exposition militaire si c'est nécessaire mais pas nécessairement ARMX, suivant les circonstances. Cela n'a rien pour embrouiller un libéral bien sûr.

Il y a deux autres règles qu'on peut en déduire, qu'on a légèrement modifiées, l'une de l'autre, et la première dit: «En cas de doute, marmonnez, en cas de conflit embrouillez». Je ne vois rien d'étonnant quant à moi à ce qu'il y ait conflit au sein du Parti libéral sur cette question.

Je voudrais signaler au député qu'un des avantages que nous avons au Canada c'est que tout est consigné; non seulement les dépenses de l'État, les subventions de l'État aux diverses sociétés de l'industrie de défense, spécialement les subventions à la production de défense et à l'approvisionnement, mais également des dons aux partis politiques.

Fait intéressant à signaler, entre 1969 et 1985, Spar Aerospace a touché environ 25 millions en subventions PPIMD. En 1986, Spar Aerospace a versé 22 629$ au Parti conservateur et 21 780$ au Parti libéral. En 1987, c'est 15 710$ qui sont allés au Parti conservateur et 22 700$ au Parti libéral. Pratt and Whitney a reçu environ 333 millions en subventions PPIMD de 1969 à 1985.

En 1986 et 1987, le Parti libéral a reçu 5 800$ et 5 500$, tandis que le Parti conservateur recevait d'une part 5 000$ et 846$. Je crois savoir d'où vient la confusion du parti libéral qui ne sait plus trop sur quel pied danser. Je me demande pourquoi, après avoir prononcé son premier discours en anglais seulement, le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) a décidé de parler en français quand il a voulu prétendre que la motion du NPD n'était pas claire. A qui va-t-il envoyer son discours? S'il l'envoie à ses électeurs anglais de Kingston et les Îles et leur dit, en français, que la déclaration du NPD engendre la confusion, il va avoir un problème. J'ai l'impression que les gens de Kingston et les Îles vont recevoir des copies du discours en anglais, y compris quelques paragraphes en français.

• (1400)

Le député de Kingston et les Îles devrait lire la motion en anglais afin que tous ses électeurs comprennent facilement la position adoptée par le NPD au cours du débat.

M. Milliken: Premièrement, monsieur le Président, je n'ai pas d'excuses à présenter pour avoir utilisé l'une ou l'autre des langues officielles.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Deuxièmement, comme le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen) le sait, les débats de la Chambre des communes sont imprimés et traduits dans les deux langues. Si j'avais l'impression que la motion à l'étude reflète la position du Nouveau Parti démocratique, je ne serais pas particulièrement pressé de la publier parce que je ne pense pas que ce soit le cas. A mon sens, c'est un ramassis de positions diverses. Franchement, je pense que le Nouveau Parti démocratique n'a pas de position sur la question à l'étude.

M. Boudria: Il en a plusieurs.

M. Milliken: Ou il en a plusieurs. Le député a énuméré une liste de sociétés qui font des dons aux partis politiques et qui comptent parmi les fabricants d'armes représentés à cette exposition ARMX. Il devrait être très prudent parce qu'il sait qu'une bonne partie de son argent vient des syndicats. Je parle des déductions obligatoires imposées aux travailleurs de diverses régions du Canada, dont beaucoup habitent ma circonscription, qui travaillent dans des établissements de la Défense nationale et comptent sur la défense pour leur salaire et leur emploi. Ils travaillent sur les bases à Kingston. Ils sont syndiqués et ils fournissent une contribution substantielle au parti du député qui est supposé les représenter à la Chambre.

Si le député commence à lancer des chiffres et à prétendre que certains à la Chambre sont influencés par des dons, il ferait mieux. . .

M. Kristiansen: Vous confondez tout.

M. Milliken: Il parle de confusion parce que notre parti a apparemment déjà reçu de l'argent de certaines sociétés qui exposent à ARMX. Il ferait mieux d'être prudent parce que son parti reçoit aussi de l'argent de gens qui tirent profit de cette exposition. Comme le député le sait, si le ministère de la Défense n'achetait pas certains de ces produits, des gens qui travaillent dans les bases n'auraient pas d'emplois. Ces gens versent des contributions au parti du député pour l'aider à rester à la Chambre et ils le font souvent contre leur gré. S'ils savaient le manque d'unanimité—le mot est peut-être trop fort dans les circonstances—et la dissension totale qui règnent dans le parti du député sur cette question, ils trouveraient probablement qu'ils n'en obtiennent pas assez pour leur argent.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le député de Kingston et les Îles n'était peut-être pas présent tout à l'heure ou bien il ne s'est pas donné la peine de bien lire notre motion. Je crois que cette motion est très claire et je vais la lire ici pour la gouverne du député et de quiconque ne la connaît pas encore.

Nous proposons:

Que la Chambre condamne l'implication du gouvernement dans la foire aux armes ARMX '89 et exige du gouvernement:

(1) qu'il cesse toute participation à l'expansion du marché international de matériels militaires et répressifs; et

(2) qu'il prenne des mesures pour qu'il soit interdit aux pays qui violent les droits de la personne de procéder directement ou indirectement à des achats de matériels militaires et répressifs au Canada.

Cela ne fait problème que pour les personnes qui veulent taxer le NPD de pacifisme total et absolu pour ensuite avoir l'air étonné de découvrir que même si le parti compte des pacifistes, sa politique n'est pas pacifiste mais qu'il préconise en fait de promouvoir la paix et de maintenir la militarisation au minimum nécessaire pour la défense, et de ne pas voir dans la militarisation un moyen de s'enrichir. Le député n'a peut-être pas saisi cela, mais c'est pourtant très clair dans notre motion.

Je tiens à décrire un peu cette exposition d'armes, puis expliquer pourquoi elle n'a aucune raison d'être et ce qui constituerait, à mon avis, une meilleure façon de voir les choses et une solution de rechange.

Comme description, je crois pouvoir dire à juste titre que l'empire du mal sera représenté à Ottawa la semaine prochaine. Le président Reagan a déjà qualifié l'Union soviétique d'empire du mal. Il a plus tard changé d'avis à ce sujet. Le chef d'État iranien a dit que les États-Unis étaient l'empire du mal, mais certains de ses partisans n'en sont pas si sûrs. Je ne veux pas dire ici que tel ou tel gouvernement constitue l'empire du mal. Je prétends que la course aux armements elle-même et les grandes puissances qui la favorisent, celles que le président Eisenhower, au moment de sa retraite, a qualifiées de complexe militaire industriel, constituent l'empire du mal.

Les gouvernements prônent à l'heure actuelle de consacrer 1,2 billion aux armements, alors que près de la moitié de la population mondiale souffre de la faim. Tous les affamés pourraient être très facilement nourris, et il y en aurait de l'argent de reste, si seulement une partie de cette somme était utilisée à des fins plus constructives.

Comme on l'a signalé, le gouvernement se tient, chose curieuse, sur la défensive. Il veut prétendre qu'il n'a rien à voir avec la vente d'armes. Je tiens à féliciter le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) pour avoir clairement expliqué à partir du document du gouvernement qu'en fait, il se peut que les entreprises concernées soient au centre d'importantes transactions et le reste.

Il y a également la lettre du chef d'état-major des Forces armées canadiennes, le général P.D. Manson, qui figure dans le livret et dans laquelle il signale que comme par les années passées, la foire ARMX a une importance spéciale pour les Forces armées canadiennes à la suite de la publication par le gouvernement fédéral, en 1987, du Livre blanc sur la défense intitulé «Défis et engagements», car nos forces armées sont maintenant entrées dans une période de revitalisation, de restructuration et de modernisation. Il ajoute que les progrès en question permettront de parvenir à des systèmes de formation uniques et de répondre aux besoins en matériel qui seront établis aux kiosques et aux séminaires des Forces armées canadiennes durant cette foire.

En d'autres termes, contrairement à ce que le ministre voudrait nous faire croire, il ne s'agit pas simplement de formation. Il est question également d'équipement. Bien entendu, le matériel moderne demande une formation moderne. Aucun doute là-dessus.

Pour la gouverne du ministre, j'ai énuméré tout à l'heure quelques-uns des exposants dont il est question dans le livret et qui participent à tout, sauf à des activités pacifiques. Ils fabriquent des armes qui tuent. Je n'ai pas eu le temps de poursuivre, mais je vais en nommer quelques autres.

La société General Dynamics des États-Unis fabrique le Stinger, un missile autoguidé tiré à l'épaulé. Cette compagnie sera présente, selon la déclaration du gouvernement, du moins.

La société Invar Manufacturing exposera une tourelle de lancement blindée pour missiles tactiques. Eh bien, une tourelle de lancement ne ressemble pas a un système de formation ou de simulation; cela va plutôt servir à lancer des projectiles qui vont tuer des gens. Il suffira de bien viser.

Il y aura également la société Junghans Feinwerktechnik, de l'Allemagne de l'Ouest, fabricant d'amorces mécaniques et électroniques pour les munitions utilisées dans les canons automatiques, et les mortiers, et par l'artillerie, et d'amorces pour les fusées, les missiles, les mines et le reste. Il y a bien d'autres exposants qui fabriquent des armes. Les démentis répétés du gouvernement ne contribuent pas peu à inciter les Canadiens à se demander ce qui se passe.

• (1410)

En fait, il s'agit bel et bien de négociations préalables à la vente—nous ne nous attendons certes pas à ce que les clients rentrent chez eux avec des chars dans leur havresac—de matériel et de systèmes d'entraînement dont certains régimes pourront se servir pour maintenir leur population civile dans un état de sujétion. Le gouvernement du Canada va leur enseigner des méthodes éprouvées pour tuer, supprimer et contrôler les populations. Certaines de ces méthodes ont été déjà mises à l'épreuve dans des pays comme le Chili.

Le gouvernement prétend que grâce à son suivi, il pourra s'assurer que l'équipement vendu n'aboutira pas dans l'un de ces pays mais en fait, le projet *Ploughshares*, un organisme national de recherches—le ministre va se plaindre qu'il est financé par l'Église ou les Églises et donc qu'elles y ont un intérêt; j'ignore s'il pense qu'elles cherchent ainsi à s'enrichir—mais le projet *Ploughshares*, disais-je, s'est acquis depuis de nombreuses années une réputation bien méritée de gardien de la paix. Il estime que des pièces d'armements en provenance du Canada pour une valeur se situant en 150 millions et 250 millions de dollars par année aboutissent dans des pays du tiers monde via d'autres pays. C'est le *Citizen* d'Ottawa qui l'a révélé en janvier dernier. Des armes canadiennes exportées aux États-Unis ont abouti en Iran, en Corée du Sud, aux Honduras et au Paraguay, tous des pays dont les dirigeants, selon Amnistie internationale, violent sans vergogne les droits de la personne.

Le gouvernement a un suivi qui n'est guère efficace et il est certes bien avisé de garder secrète sa liste des pays interdits, car il n'arrive pas à bien faire son travail sans l'aide de citoyens canadiens qui appuient l'interdiction que le gouvernement prétend avoir décrétée.

Cette foire d'armements est évidemment sanctionnée implicitement par l'Accord de libre-échange, qui n'exempte que deux types de subventions du gouvernement canadien. L'une vise l'énergie, l'autre les armements. L'article 2003 de l'Accord de libre-échange encourage clairement le gouvernement—il lui donne le feu vert—à utiliser la production d'armes dans les secteurs en difficulté, où cette activité devient la seule source d'emplois pour les habitants. Cela, évidemment, ainsi que les 250 millions de dollars de subventions annuelles aux producteurs d'armes, constitue la raison principale de l'ARMX. D'accord, ils peuvent acheminer les bénéfices vers la *Baxter Publishing*, mais cela n'arriverait pas sans l'encouragement du gouvernement, sans cette brochure à laquelle il participe, et sans la présence de militaires appartenant aux trois armes. L'ARMX n'aurait pas lieu sans la participation du gouvernement, et c'est pourquoi notre motion blâme le gouvernement de promouvoir ce type d'activité.

Je ne dresserai pas la liste des sociétés qui reçoivent des subventions dans le cadre du programme PPIMD et qui exposent ici. Le nom de certaines d'entre elles a déjà été mentionné. Je préfère passer à autre chose, soit à la liste des pays à qui des permis d'exportation d'armes sont accordés conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Il y a l'Inde, pour près de 83 millions de dollars l'an dernier seulement; la Corée du Sud, pour près de 162 millions l'an dernier seulement; le Pakistan, pour 1 million; le Pérou, pour 3 millions; la Turquie, pour 17 millions et le Zaïre, pour 7,5 millions. Notre pays exporte dans ces pays, qui ont tous de graves antécédents en matière de violation des droits de la personne. Pourtant. . .

M. McDermid: En exportant quoi?

M. Heap: D'après la liste, c'est-à-dire la liste de contrôle des exportations d'armes, et ce sont les pays à qui ces millions de dollars de marchandises ont été envoyés.

M. McDermid: Quels étaient les produits?

M. Heap: Comment le savoir? Le ministre demande à tue-tête de quels produits il s'agissait. Il est très difficile de le savoir parce que les documents que nous obtenons après avoir dûment payé les frais, sont caviardés. Le gouvernement ne veut pas que nous sachions ce qu'on envoie à ces pays.

Je vous donnerai seulement quelques exemples fournis par Amnistie internationale. Comme il a déjà été question du Chili, prenons le cas du Salvador. Dans ce pays, de prétendus adversaires du gouvernement sont arrêtés, certains sont sans doute torturés, soumis à de rudes pressions psychologiques ou exécutés sans autre forme de procès, d'autres disparaissent pendant qu'ils sont en détention. On nous dit que n'importe quel diplomate accrédité auprès du gouvernement canadien est invité à cette foire. Autant dire que tous les pays coupables de violations des droits de la personne y sont invités. Bien entendu, ils ne peuvent pas en ressortir avec un char d'assaut dans leur sac à dos, pour reprendre les mots du colonel North, mais ils peuvent établir des contacts et passer des commandes. Il en va de même du Guatemala.

Israël aurait une filiale canadienne qui participe à cette foire. En décembre, des soldats ont abattu au moins 23 Palestiniens au cours des nombreuses manifestations violentes contre l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza. On a également battu sauvagement et sans discernement des manifestants et on en a jugé sommairement et emprisonné des centaines. Des membres des forces armées et de la police secrète israéliennes auraient maltraité et torturé des détenus. Et pourtant, Israël peut assister à la foire et y organiser des achats.

En fait, il ne semble pas que l'objectif premier de cette foire d'armements soit d'équiper l'armée canadienne. Le gouvernement dit qu'on attend 13 000 visiteurs, ce qui est beaucoup plus qu'il n'en faut pour équiper l'armée canadienne. En fait, je crois que l'objectif est clair et se résume à accroître les profits des entreprises productrices d'armes, y compris les entreprises canadiennes, sans tenir compte de l'usage qu'on fera de ces armes. Et c'est ce que je désapprouve, c'est ce que notre parti désapprouve comme nous l'avons clairement fait savoir dans le document intitulé «Canada's Stake in Common Security» que nous avons diffusé le printemps dernier. Nous nous opposons à la fabrication d'armes essentiellement ou uniquement dans un but lucratif ou encore uniquement dans un but lucratif à moins qu'elle ne respecte les lignes directrices générales de l'OTAN. Je dis bien les lignes directrices générales parce que de toute évidence les armes sont acheminées vers des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN, par l'intermédiaire de partenaires de l'OTAN par exemple. Autrement, ce n'est qu'une question de profits.

C'est aussi indirectement une question de progrès technologiques puisqu'ils permettent, à leur tour, d'accroître le pouvoir de faire des profits, mais l'élément clé reste toujours les profits. Je voudrais vous faire remarquer que de plus en plus d'économistes relèvent les incohérences de la théorie selon laquelle l'accumulation des armements renforce l'économie générale et le secteur industriel de notre pays. Dans certaines études récemment effectuées soit à la demande des Nations Unies, soit aux États-Unis, on mentionne que les industries des pays, comme le Japon et l'Allemagne, qui investissent moins dans la fabrication des armes, c'est-à-dire dans la production militaire, obtiennent des meilleurs résultats, des résultats plus efficients, que les industries américaines. Dans le cas du Canada, bien sûr, étant donné l'accord sur le partage de la production de défense conclu avec les États-Unis, tous les emplois que peut procurer la vente des armes aux États-Unis sont compensés par les emplois qui vont aux États-Unis quand nous leur achetons des armes. Nous ne sommes pas censés vendre plus que nous achetons. En fait, nous vendons moins que nous achetons. Donc, cet accord ne fait rien pour accroître le nombre d'emplois au Canada. Au mieux, nous ne faisons qu'échanger des emplois avec les États-Unis.

• (1420)

Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, ce que l'expérience nous a appris, c'est-à-dire que les retombées technologiques de la production militaire ne sont pas aussi importantes, ni aussi utiles, que nous l'avions cru. En fait, c'est une des raisons pour lesquelles l'économie du Japon et de l'Allemange a pu progresser plus rapidement que celle des États-Unis et du Canada.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps est presque écoulé. En terminant, je tiens à signaler qu'il est possible de planifier une transition entre une production de guerre inutile à une production de paix, une production dans le sens large du terme. Il est évident que le gouvernement n'y a pas pensé lorsqu'il a annoncé qu'il fermerait certaines bases. Il ne semble pas avoir prévu d'autres débouchés économiques ni d'autres sources d'emplois. C'est pourtant possible. Les États-Unis et le Canada y sont parvenus très bien après la Seconde Guerre mondiale. Si ce ne sont pas les gros bénéfices qui passent en premier, c'est cette transition que nous devrions faire. Au lieu de promouvoir, comme le fait cette exposition d'armes, une augmentation insensée dans les ventes d'armes, nous devrions choisir après en avoir discuté publiquement, le genre d'armes dont nous avons besoin pour défendre notre pays et celles qui sont le moins susceptibles d'être utilisées pour menacer d'autres pays.

Nous devrions ensuite réserver ce qu'il nous faut pour produire ces armes et prendre le reste de nos ressources pour répondre aux besoins du sixième de la population de notre pays qui vit sous le seuil de la pauvreté et aux besoins également des autochtones de notre pays. Nous nous apercevrions ensuite qu'il nous en resterait encore un peu pour les pays qui, hier encore, étaient des colonies de l'Europe, et qui ont été pillées et qui ont besoin d'aide pour s'épanouir comme pays autonomes.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, ce débat a notamment contribué à mieux me renseigner sur ARMX. Je suis reconnaissante à tous ceux qui ont pris la parole, mon collègue qui est ici et également les députés d'en face et mes collègues néo-démocrates. Ce ne sont pas les points de vue divergents qui ont manqué cet après-midi. Toute l'indécision et la confusion qui semblaient entourer la foire ARMX qui aura lieu sous peu à Ottawa, ont été dissipées. Si vous me permettez cette digression, j'aimerais parler brièvement de notre position, comme nation, dans les dépenses militaires mondiales. Nous savons tous que nous dépensons à ce chapitre plus de 25 fois ce que nous consacrons à l'aide aux pays en développement, et que les importations d'armes représentent maintenant 25 p. 100 de la dette totale de ces pays.

Je crois qu'il nous incombe de veiller à ce que le Canada ait une approche multilatérale de la paix dans le monde et à ce qu'il travaille de concert avec d'autres pays et d'autres peuples pour maintenir la paix et assurer la prospérité de tous. Nous devrions nous demander comment le Canada peut contribuer le plus efficacement possible à la recherche menée pour instaurer la paix sur la planète. Le grand obstacle, c'est qu'il existe des armes et un arsenal nucléaires. Nous devrions tous viser la réduction de cet arsenal et trouver des moyens pour que jamais n'éclate un conflit entre l'Est et l'Ouest.

Des voix: Bravo!

Mme Gaffney: Il n'y a aucun doute que le Canada ne doit pas s'engager dans le jeu de la production massive d'armes militaires pour l'exportation. L'Accord de libre-échange a, entre autres conséquences, celle de compromettre notre capacité de poursuivre une politique étrangère indépendante. Je pose à mon collègue la question suivante. Compte tenu de la politique néo-démocrate sur la course aux armements et la paix dans le monde, je me demande si, comme néo-démocrate, il rejette toujours l'idée de la neutralité du Canada à l'intérieur de l'OTAN. Ne croit-il pas que, en tant que Canadiens, nous devons être fidèles à notre engagement envers nos amis de l'OTAN à l'étranger?

M. Heap: Monsieur le Président, comme nous l'exposons dans la déclaration que nous avons publiée il y a eu un an le mois passé, nous croyons que l'OTAN ne sert plus la cause de la paix et que l'Organisation est aujourd'hui l'incarnation d'une espèce de mouvement irréfléchi vers la course aux armements. Selon notre politique, dans notre première année au pouvoir, nous retirerions nos troupes d'Europe. Nous maintiendrions peut-être notre participation au côté politique de l'OTAN jusqu'au deuxième mandat. Les décisions pourraient se prendre au fur et à mesure, mais la déclaration disait clairement et sans ambiguïté qu'un gouvernement néo-démocrate retirerait nos troupes à son arrivée au pouvoir.

Ce message est important. Quand nous avons commencé à débattre la question publiquement, ou plutôt quand certains journalistes ont fait semblant de découvrir subitement une politique néo-démocrate qui existait depuis 1969, nous avons vu qu'elle suscitait beaucoup de discussion non seulement chez les Canadiens de la gauche, mais aussi dans des milieux qui n'étaient pas considérés de gauche, et nous constatons que la question de l'utilité de l'OTAN fait l'objet d'une vive controverse aux États-Unis et en Europe. Certaines alliances ne sont pas éternelles, et il est évident que l'OTAN ne l'est pas. Nous proposons donc que le Canada impose pour commencer certaines restrictions, comme interdire nos ports aux navires nucléaires, les essais de missiles à capacité nucléaire et le cantonnement de troupes en Europe centrale. Ces mesures sont tout à fait inutiles pour la défense de l'Europe et inefficaces pour la défense du Canada, mais elles constituent des provocations qui permettent à d'autres pays de justifier l'acquisition ou l'entretien d'armements. À l'heure actuelle, il est possible que nous puissions réduire les armements, et c'est le genre d'action que le Canada devrait entreprendre.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, si j'ai bien compris le député de Spadina, Israël serait l'un des participants ou, du moins, l'un des observateurs à cet événement?

M. Heap: Une entreprise israélienne exposera.

M. Harvey (Edmonton-Est): Une entreprise israélienne exposera? Il ne serait donc pas déraisonnable de conclure que des agents officiels d'Israël seront là?

M. Heap: C'est exact.

M. Harvey (Edmonton-Est): Peut-être pour se faire une idée de leurs concurrents? Bien que ce soit s'aventurer dans des questions de morale, le député, compte tenu de ses antécédents, pourrait-il nous dire s'il existe une justification morale quelconque pour une vente, à la faveur de cette exposition, des produits au gouvernement d'Israël qui les utiliserait ensuite pour tuer des Palestiniens en Cisjordanie occupée?

M. Heap: Monsieur le Président, j'ai deux choses à dire. Je crois qu'Israël est déjà suffisamment armé et qu'il n'a pas besoin de nous acheter d'armes pour des fins justifiables ou autres. S'ils sont ici pour exposer des armes, je voudrais savoir de quelles sortes d'armes il s'agit.

• (1430)

M. McDermid: Allez-y voir. Vous êtes invité.

M. Heap: Oui, j'ai l'intention d'y aller la semaine prochaine. Le ministre craint que je n'aille pas voir son exposition d'armes. Je serai là.

Je voudrais savoir quelle sorte d'armes on vend. S'ils les vendent ailleurs au monde, je voudrais savoir leur politique. Cela m'amène au deuxième point.

Lorsque j'ai appris l'année dernière qu'Israël vendait 12 avions de guerre au Cameroun, en Afrique, j'ai trouvé que c'était un peu exagéré. Pourquoi le Cameroun a-t-il besoin de 12 avions de guerre? Je comprends qu'Israël ait besoin d'en vendre, mais l'Afrique du Sud est un client beaucoup plus important pour Israël. Je voudrais vraiment savoir ce qu'Israël vend à l'Afrique du Sud et s'il vend de la technologie nucléaire à l'Afrique du Sud pour la production d'armes nucléaires. Si j'en ai l'occasion la semaine prochaine, je poserai des questions au représentant de cette entreprise canado-israélienne.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, le sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui concerne une foire d'armes, et le débat là-dessus devient de plus en plus bizarre cet après-midi. J'imagine que la prochaine fois qu'on voudra utiliser un CF-18 pour patrouiller l'espace aérien du Canada pour les besoins de la défense, à moins de tenir un référendum national pour révéler publiquement les raisons de sa mission, l'avion ne pourra pas décoller.

Aujourd'hui, c'est une journée de l'opposition. Le sujet que l'opposition a choisi de nous présenter me laisse certainement indifférent, comme beaucoup de députés d'ailleurs, dont les auteurs de la motion. On doit conclure que l'opposition a raté l'occasion qu'elle avait aujourd'hui en présentant une telle motion. Quelle journée perdue!

La dette nationale consomme 35c. de chaque dollar gagné par le gouvernement canadien. Voilà l'occasion rêvée pour l'opposition de proposer des solutions à la Chambre. Qu'entendons-nous? Rien. Voilà l'occasion rêvée pour les députés néo-démocrates d'exposer à la Chambre leurs plans liés aux droits de la femme ou à l'équité au travail. Qu'entendons-nous? Rien.

Les députés du NPD ont dit que notre programme concernant les services de garde d'enfants n'allait pas assez loin et qu'il n'était pas assez détaillé. Voilà l'occasion rêvée de nous proposer des solutions. Qu'entendons-nous? Rien. Les députés néo-démocrates ont déclaré par le passé qu'il faudrait peut-être élaborer une politique agricole à long terme. Voilà l'occasion rêvée de faire des propositions à la Chambre. Or, tout ce que nous entendons, ce sont des paroles en l'air. L'ennui, c'est que les députés néo-démocrates sont dans l'opposition depuis si longtemps qu'ils ne peuvent pas penser de façon constructive.

Je suis heureux de discuter de la foire ARMX comme mes collègues l'ont fait avec tant d'éloquence. Cette foire a beaucoup attiré l'attention des médias cette semaine. J'ai entendu dire que ARMX est une exposition commanditée par le ministère de la Défense nationale qui encourage le recours à la violence militaire. Rien n'est plus loin de la vérité. ARMX n'a rien à voir avec la violence. En fait, c'est tout à fait le contraire. Il s'agit d'une foire commerciale privée. J'ai participé à de nombreuses foires commerciales privées, et celle-ci n'a rien d'extraordinaire. Elle a pour objet de mettre l'industrie et le gouvernement en contact dans le domaine de la formation et de la technologie de simulation.

Étant donné toutes les sottises que nous avons entendues, il faut mettre les choses au point sans tarder. C'est ce que je vais essayer de faire. Je voudrais faire un autre historique de ARMX pour expliquer comment et pourquoi cette foire a été créée et quelle est son importance pour l'industrie canadienne.

ARMX, ou l'Exposition de matériel militaire d'entraînement, est exactement ce que dit cette appellation; c'est une exposition biennale de matériel militaire d'entraînement et de simulation. Elle a été créée en 1983 et a eu lieu tous les deux ans depuis lors. Je tiens à signaler à mes collègues qu'il y a sept ans à peine, il n'existait même pas de foire commerciale militaire. On peut décider de s'opposer à ce que l'on procure à l'armée le matériel nécessaire pour contribuer à défendre la démocratie. On ne peut pas nier que si nous voulons avoir des forces de maintien de la paix et contribuer à la force de dissuasion, nous aurons besoin d'armes. Si nous avons besoin d'armes, pourquoi faudrait-il toujours être obligé d'aller les acheter à l'étranger?

C'est l'intérêt croissant manifesté par les forces terrestres pour des simulateurs d'entraînement rentables qui a été à la base de la première foire. Les simulateurs ne consomment pas de carburant ni de munitions et ils nécessitent moins d'entretien que les tanks, l'artillerie et le reste du matériel.

C'est le lieutenant-colonel Stuart Northrup qui a été chargé d'organiser la première exposition ARMX; c'était une tâche gigantesque. A son avis, et je demande aux députés de ne pas oublier qu'il avait beaucoup d'expérience, la foire commerciale était la formule la plus efficace pour montrer le matériel existant aux personnes qui en ont besoin. Ayant opté pour cette solution, il lui restait à convaincre les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale d'appuyer et de financer le projet. C'est le commandant de la Force mobile qui a été le premier à accepter de commanditer cette foire mémorable.

La première exposition de matériel militaire d'entraînement a eu lieu en 1983 à Saint-Hubert, au Québec. Elle portait et porte toujours sur le matériel d'entraînement et de simulation. Même si, au début, ARMX présentait du matériel de simulation uniquement pour l'armée, quelque 65 exposants de huit pays y ont participé. Ils ont contribué à attirer plus de 3 000 visiteurs militaires et civils.

L'exposition a été mise sur pied pour une seule raison: permettre aux membres des Forces canadiennes d'entrer en contact avec l'industrie et de discuter des nouvelles techniques d'entraînement et, bien entendu, offrir à l'industrie la possibilité de connaître les besoins des usagers. Par la même occasion, l'industrie a pu rencontrer des représentants du gouvernement de divers niveaux et les informer des techniques de pointe.

Je suis certain, monsieur le Président, que vous avez déploré, tout comme moi, le manque de contact entre l'industrie et le gouvernement, les deux autres solitudes. Or, vous conviendrez d'emblée, j'en suis certain, que toute initiative contribuant à rapprocher ces deux solitudes est positive.

En effet, à son tour, ARMX a permis au gouvernement de comparer en un seul endroit toutes les dernières techniques de toutes les entreprises. L'exposition a donné l'occasion tant à l'industrie qu'au gouvernement de connaître le cheminement de chacun. Ainsi, ils ont pu échanger officiellement des idées, et les entreprises ont pu faire des comparaisons non seulement entre elles, mais également entre leurs pays. Naturellement, cette rencontre a fait réaliser des économies de part et d'autre. Comme nous le savons tous, le Canada a avantage à faire beaucoup d'économies.

Deux ans après, ARMX'85 a eu lieu à la BFC d'Ottawa au printemps 1985. En raison du succès qu'elle avait remporté deux ans plus tôt, elle a pris de l'expansion pour englober les trois services des Forces canadiennes: l'armée, l'aviation et la marine. Aujourd'hui, ARMX regroupe 251 exposants de 20 pays. Les sociétés étrangères y voient l'occasion de vendre au Canada et les entreprises canadiennes, l'occasion de faire la promotion de leur capacité d'exportation et de leurs produits auprès du gouvernement du Canada.

Lorsque je parle d'exportations, je tiens à rappeler aux députés que le Canada possède l'une des politiques les plus restrictives du monde pour ce qui est de l'exportation d'armes, non seulement vers les pays en guerre ou susceptibles d'entrer en guerre, mais vers tous les États qui ne respectent pas les droits de la personne. Dans un communiqué de presse du 10 septembre 1986, le ministère des Affaires extérieures déclarait:

> Le ministre est catégorique. Il ne permettra pas que le Canada exporte du matériel militaire dans des pays dont les gouvernements sont connus pour commettre régulièrement de graves violations des droits de la personne, à moins qu'il ne soit démontré qu'il n'existe aucun risque raisonnable que ce matériel soit utilisé contre des civils: «Dans la nouvelle politique face aux pays qui éprouvent de graves problèmes de droits de la personne, il incombe à l'exportateur de prouver qu'il n'existe «aucun risque raisonnable».»

Il faut insister sur ce point parce que certaines personnes voudraient faire croire aux Canadiens que nous exportons aveuglément ou que l'exportation de casques équivaut à vendre des armes. Malheureusement, il est de notoriété que certains députés de l'opposition n'ont pas rétabli les faits lorsqu'ils en avaient l'occasion.

De toute évidence, les autres pays participants à ARMX '85 ont vu les avantages de ce genre de foire. Ils ont pu y obtenir des renseignements utiles sur les besoins du Canada en fait de sécurité et ils ont pu établir des contacts, non seulement avec des industriels canadiens, mais aussi avec des fonctionnaires fédéraux.

C'est à peu près à cette époque que le ministère de la Défense nationale a décidé que ARMX répondait vraiment à un besoin, mais qu'il y avait de bonnes raisons de céder la place au secteur privé. Je tiens à répéter quelques-unes de ces raisons.

Tout d'abord, à mesure que l'exposition prenait de l'ampleur, elle occupait de plus en plus d'employés du ministère de la Défense. Ce n'était pas la meilleure utilisation possible des ressources déjà limitées du ministère. Cela semblait, par contre, faire un excellent usage des ressources de l'industrie. Deuxièmement, puisque c'était devenu une tribune dirigée par l'industrie, il semblait juste que l'industrie en devienne le principal organisateur.

Enfin, il était manifeste à ce stade que si nous continuions à parrainer ARMX, cela pourrait être mal interprété par le public. Apparemment, c'est le cas. Assurément, nous avons vu ces dernières années comment les prétendus groupes pour la paix, bien que minuscules, ont réussi à attirer l'attention du public simplement en faisant beaucoup de bruit et en cachant le fait que les Forces canadiennes sont le plus grand des vrais groupes pour la paix dans notre pays. Demandez simplement aux Nations-Unies. Demandez au comité d'attribution du prix Nobel de la paix.

• (1440)

L'exemple le plus récent qui vienne à l'esprit est la décision très étrange et, je dois dire, peut-être quelque peu honteuse du conseil municipal d'Ottawa de refuser des locaux appartenant à la ville pour la tenue des futures foires ARMX. N'est-ce pas une honte de penser qu'on peut nous refuser cette bonne occasion d'avoir des rapport officieux avec l'industrie, uniquement parce que le rôle d'ARMX est méconnu?

Remarquez, si le conseil municipal d'Ottawa estime qu'ARMX ne doit pas avoir lieu dans cette ville, je suis certain que ma circonscription pourrait offrir un aussi bon sinon meilleur endroit pour ARMX 91. La base des Forces canadiennes de Moose Jaw pourrait être intéressée. Le gouvernement devrait peut-être envisager de retirer d'Ottawa tout ce qui a trait au militaire. Pourquoi pas? Cette ville le demande apparemment.

A ce stade en 1985, un accord a été conclu entre le ministre de la Défense nationale et Defence Publications Limited, un des groupes de sociétés dirigés par Baxter Publications de Toronto. Cette société, une des trois qui a soumissionné pour obtenir le droit de prendre le nom d'ARMX et d'organiser l'exposition, nous est bien connue par la publication du magazine *Defence Quaterly Défense*. Nous devrions tous connaître l'importante contribution que fait Baxter Publications par l'intermédiaire de ce magazine *Défense*.

Il y a peu de gens s'intéressant à la défense qui ne le lisent pas régulièrement. J'encourage vivement tous les député d'en face à faire de même. Ils n'aimeront peut-être pas tous les articles, mais ils apprendront certaines choses grâce à la façon donc cette excellente revue traite les questions relatives à la défense canadienne.

En juin 1986, l'accord a transféré à la firme Defence Publications Limited le droit d'utiliser l'appellation et la clientèle d'ARMX et d'organiser et de diriger une exposition qui devait avoir pour thème la formation et la simulation de formation.

Étant donné l'importance de cet accord et de l'attention dont ARMX a récemment fait l'objet dans les médias, je veux profiter de l'occasion pour lire certaines des dispositions les plus importantes:

> Il est convenu par les deux parties que le ministre de la Défense nationale n'est nullement responsable de la promotion, de l'exploitation ni de la gestion d'ARMX.
>
> Il est convenu par les deux parties que le ministère de la Défense nationale n'a aucune obligation de fournir quelque soutien que ce soit en matière de finance, de logistique ou de personnel, et le ministre n'est pas obligé de fournir des installations matérielles et/ou du matériel pour l'exploitation de l'ARMX.
>
> La firme Defence Publications Limited accepte d'assumer l'entière responsabilité pour la promotion, l'exploitation et la gestion de l'ARMX, et de continuer à l'exploiter dans l'avenir prévisible.

En résumé, l'accord décharge purement et simplement le ministère de la Défense nationale de toute responsabilité pour l'exploitation de l'exposition. Je ne le dis pas pour l'excuser. L'accord établit de façon parfaitement claire que le ministère n'a aucune responsabilité quant aux dépenses, à la main-d'oeuvre ou au matériel à moins que Defence Publications Limited n'en fasse la demande par écrit et ne le négocie avec le ministère.

La première exposition ARMX organisée par le secteur privé a eu lieu ici même à Ottawa, en juin 1987, au parc Lansdowne. Je ne sais pas très bien pourquoi elle n'a pas attiré à ce moment-là l'attention du conseil municipal toujours aussi vigilant, mais elle a certes répondu aux objectifs des organisateurs. À en juger d'après la participation de l'industrie, cette exposition répond aussi aux besoins des créateurs de la technologie.

En présentant la motion, le motionnaire a fait allusion aux instruments de la mort dans cette industrie de la mort. La question que nous devons nous poser, et que je me pose en tant que Canadien de la Saskatchewan, est la suivante: Qui sont certains de ces fabricants d'instruments de la mort dans cette industrie de la mort? Parmi les entreprises de la Saskatchewan qui participeront à ARMX, mentionnons la société SBC Case Ltd., qui fabrique des caisses et des conteneurs. Ce sont là des engins terribles. Il y a aussi la société Sci Tech, qui fait de l'analyse scientifique. Ne devrions-nous pas avoir le droit de faire de l'analyse scientifique dans notre pays?

Il y a la société SED Systems, qui conçoit des systèmes informatiques de haute technologie, une entreprise purement destructrice.

Et que dire de la société International Road Dynamics, qui produit des panneaux de signalisation routière? Quelle horreur! Comment allons-nous pouvoir faire la guerre si nous ne savons pas quelle route prendre?

Il y a aussi le ministère du Commerce et des Investissements de la Saskatchewan, qui aide à obtenir des contrats de défense pour la Saskatchewan et à attirer des industries de haute technologie et d'autres industries dans cette province. Voilà les instruments de la mort auquels le député faisait allusion.

Je ne voudrais pas que quelqu'un aille penser que le ministère a cessé de s'intéresser à cette exposition après qu'il l'a cédée au secteur privé. Il ne s'occupe plus de la gestion d'ARMX, mais il aide la société Baxter Publications de certaines façons. Par exemple, il encourage le personnel militaire à y assister. Il aura un stand, comme la ministre l'a dit plus tôt, et je crois comprendre que ce stand est fourni gratuitement. Entre autres choses, les hommes d'affaires peuvent apprendre comment présenter des soumissions pour obtenir des contrats du gouvernement.

Il contribuera au choix des sujets de séminaires et fera le principal exposé chaque jour dans le cadre de ces séminaires.

Le ministère de la Défense nationale n'a jamais été aussi convaincu de l'utilité d'ARMX car cette exposition l'aide à acquérir la technologie la plus appropriée et la plus économique dont nos forces armées ont besoin pour améliorer l'entraînement et en optimiser les coûts. Pour un ministère qui vient tout juste de contribuer pour 2,74 milliards de dollars sur les cinq prochaines années à la réduction du déficit, tout ce qui peut rentabiliser ses opérations est un véritable don du Ciel. Il faut reconnaître qu'avant ces compressions, le ministère de la Défense nationale a parrainé bien des événements comme ARMX pour s'assurer que les contribuables en aient pour leur argent.

Comment ARMX contribue-t-elle à nous faire obtenir un meilleur rapport qualité-prix? En exposant les matériels militaires et les appareils modernes d'entraînement, en donnant aux industries canadiennes et internationales l'occasion de discuter ensemble des besoins en matériels et en entraînement pendant des rencontres à caractère non officiel, en favorisant les contacts entre les producteurs canadiens et internationaux de dispositifs et de matériels d'entraînement, ce qui fait de cette exposition une tribune propre à attirer des investissements éventuels au Canada et à favoriser la coopération avec les producteurs canadiens.

Mais je trouve plus important encore de rappeler qu'en optimisant les coûts de l'entraînement, des expositions comme ARMX nous permettent de développer notre infrastructure industrielle militaire. Je n'ai pas à vous expliquer, Monsieur le Président, combien notre infrastructure industrielle militaire est importante pour nous, pour toutes les démocraties occidentales et pour le reste du monde. Que ferions-nous en cas d'agression si nous n'avions pas une industrie capable de s'adapter aux besoins opérationnels de notre défense?

Nous ne sommes plus en 1939 ou en 1940. En 1989, comme le disent les militaires, si la guerre éclate, on y va comme on est. Il n'est plus temps de créer une industrie. Plus précisément, notre préparation industrielle nous fournit une source assurée de matériel de défense, de services et de capacités techniques essentiels pour répondre à nos besoins de défense en temps de paix, de crises et de mobilisation.

Je pourrais poursuivre indéfiniment, mais je dois conclure. Si possible, je voudrais répéter, parce qu'on ne le dira jamais assez, que sans ARMX, l'industrie et le gouvernement n'auraient pas cette occasion unique de se rencontrer en toute liberté pour discuter l'une des plus importantes priorités de tous les pays, c'est-à-dire de découvrir les technologies les plus avancées dont l'homme dispose pour maintenir non seulement la souveraineté canadienne, mais la paix et la sécurité.

M. McDermid: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de son discours, c'était réfléchi et informatif.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les députés du Parti libéral et du Parti néo-démocrate. A mon avis, ni l'un ni l'autre des partis n'a une politique cohérente lui permettant de décider s'il est en faveur ou non de cette exposition. Nous avons entendu le député de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet) et le député de Kingston et les îles (M. Milliken). L'un était contre, l'autre était pour si on lui montrait la liste des exposants et des invités.

Le NPD utilise cette motion pour parler de sa philosophie en matière de défense, une philosophie plutôt tortueuse dans ses meilleurs moments.

Ma collègue, la ministre associée de la Défense nationale (M^me^ Collins), m'a remis une brochure sur un salon aérien à Abbotsford, en Colombie-Britannique. Ce salon vise à faire connaître les avions du monde entier et leur équipement.

Est-ce que le député pense que la tenue de ce salon, à Abbotsford, serait contraire à la politique du Parti néo-démocrate telle qu'elle a été présentée à la Chambre aujourd'hui, à propos de l'exposition ARMX?

M. Schneider: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me donner l'occasion de reprendre la parole. C'est un sujet qui m'intéresse et je pourrais même dire que c'est un intérêt réaliste.

• (1450)

J'ai cru sentir ici cet après-midi un fort syndrome du «d'accord, mais pas dans ma cour». On n'est pas entièrement sûr de ce qui se passe, mais au risque de commettre une erreur, on veut condamner ARMX pour ce qu'elle risque d'être. Il s'ensuit que nous tenons ce débat alors que nous avons tellement d'autres affaires beaucoup plus importantes à régler.

En songeant au spectacle aérien qui a lieu à Abbotsford, je ne peux m'empêcher de penser que si les néo-démocrates sanctionnaient cet événement, ils feraient pratiquement preuve d'hypocrisie. En effet, un spectacle aérien a pour but de montrer les moyens de défense dont dispose notre pays, mais il fait par la même occasion la promotion d'un équipement offensif. Il est extrêmement difficile de mettre au point un bien d'équipement qui permette de neutraliser l'action d'un agresseur sans provoquer du même coup une certaine offensive. J'ignore comment on peut sanctionner cette exposition publique et les coûts qu'elle comporte, car les matériels militaires assurent notre défense, tout en nous permettant aussi de prendre l'offensive.

Ils ne savent pas ce qu'ils disent ceux qui prétendent que le NDP sont les champions de la paix alors qu'ils assurent la promotion du spectacle aérien d'Abbotsford d'une part tout en s'opposant d'autre part à l'ARMX, qui offre une occasion rêvée de faire connaître la haute technologie moderne.

M. Volpe: Monsieur le Président, je suis tout aussi confus que les députés d'en face au sujet de l'ARMX. Ma confusion vient des réponses que le gouvernement nous a données. J'admets, comme l'a toujours fait mon parti, que le gouvernement doit assumer ses responsabilités en matière de défense. Il n'y a pas de doute que nous devons protéger notre population et nos frontières ainsi que nos intérêts de par le monde.

Là où nous sommes moins d'accord, c'est sur le terrain idéologique où nous a menés le débat d'aujourd'hui. Nous sommes moins d'accord parce que, au cours du débat, le gouvernement a fait savoir par l'entremise de ses ministres qu'il contribue par tous les moyens au succès de la foire ARMX. Les ministres et les députés ministériels se sont contredits au sujet de la liste des invités d'abord, puis de la confidentialité de cette liste. Il y a même eu des contradictions au sujet des moyens de promotion que doit employer le gouvernement pour assurer le succès de ce que le ministre d'État chargé de la Privatisation (M. McDermid) a appelé une entreprise commerciale qui rapporterait beaucoup au Canada sur le plan économique.

Il n'y a rien de mal à une entreprise stimulant l'économie canadienne. Nous voulons cependant qu'on fasse preuve du même enthousiasme lorsqu'il s'agit de régler des conflits découlant de motifs idéologiques, ce qui est précisément la cause d'un grand nombre de conflits dans le monde.

Je voudrais poser une question à mon honorable collègue. Il pourrait peut-être obtenir l'aide du ministre d'État à la Privatisation pour y répondre. Le ministre base toute son argumentation sur le fait que cette foire, et quelle foire, va servir à stimuler nos échanges commerciaux et l'économie canadienne. J'ai jugé bon de savoir quelles entreprises canadiennes recevront de l'aide. J'ai pris quelques notes, afin de poser ma question. Je vais aller lentement pour le bénéfice de mon collègue.

M. le vice-président: Puis-je demander au député de conclure, alors que le temps nous presse.

Les crédits

M. Volpe: Monsieur le Président, je serai très bref.

Quelles entreprises canadiennes reçoivent, à l'heure actuelle, des paiements au titre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense? Y a-t-il d'autres formes de subventions ou de paiments offerts dans le cadre de ce programme? Accorde-t-on des avantages fiscaux précis aux fabricants d'armes qui participent à cette foire?

M. Schneider: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé cette question lentement, afin que je puisse la comprendre. Il a tout simplement gaspillé le temps des autres députés qui souhaitent faire des déclarations et poser des questions.

Le député sait fort bien que l'on doit suivre une procédure parlementaire bien définie, afin d'obtenir une réponse précise aux questions précises qu'il a posées. S'il veut tout simplement une réponse désinvolte et impromptue, c'est ce qu'il va obtenir en l'occurrence. S'il croit vraiment avoir une question qui mérite une réponse, il n'a qu'à suivre la procédure voulue, afin d'obtenir une réponse.

M. Funk: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue de Regina—Wascana, un collègue de la Saskatchewan, s'il partage au moins la préoccupation générale qui n'a pas été portée tout d'abord à l'attention des Nords-Américains par un socialiste enragé, mais bien par Dwight Eisenhower, lorsqu'il nous a mis en garde contre l'émergence du complexe militaro-industriel.

Nous connaissons les dangers qui ont été signalés à propos de la militarisation de l'économie mondiale, un billion de dollars par an. Il suffirait de 27 jours de ces dépenses pour nourrir, vêtir et loger tous les habitants de la planète qui ne peuvent pas encore satisfaire ces besoins de base. Le député a mentionné le nom de quelques sociétés de la Saskatchewan. Il semble paradoxal que, au moment où nous réduisons les programmes de développement régional qui aideraient ces sociétés à adopter un type de production canadien, nous les encouragions à se lancer dans des types de production militaires.

Est-ce que le député s'est fixé une limite au-delà de laquelle une économie va trop loin dans la voie de la militarisation? Ne croit-il pas qu'un tel danger existe?

M. Schneider: Monsieur le Président, comme l'heure avance, je vais essayer d'être le plus bref possible.

Il serait certes ridicule pour tout bon Canadien, pour tout Canadien épris de liberté, de présumer qu'on peut obtenir la paix simplement en faisant l'autruche ou encore en dépensant des millions, des milliards et des billions de dollars. Or, il y a une voie, un enchaînement logique qui semble se dessiner à l'heure actuelle. À mon avis, nous ne pouvons pas faire abstraction de la réalité.

Je voudrais faire une déclaration au sujet d'un commentaire du député de Trinity—Spadina (M. Heap) qui est faux. Le député dit que du matériel militaire a été envoyé au Chili et que, par conséquent, nous avons permis l'exportation d'armes qui pourront être utilisées dans un pays où les forces militaires répriment la population civile. C'est faux. Des permis ont été approuvés pour le Chili mais ils concernent du matériel militaire comme des combinaisons d'artificier ou du matériel de communications. Je le mentionne parce que je ne peux pas le laisser figurer au compte rendu sans protester.

On a dit que nous devrions tous rêver d'un monde meilleur. En effet, je suis certain que lorsque nous allons nous coucher le soir nous voulons rêver d'un monde meilleur. Cependant, ce n'est pas en rêvant que nous le réaliserons. Nous n'avons qu'à demander aux Mères de la croix d'argent le jour de l'armistice le prix qu'elles ont payé pour la paix. Demandez à ceux qui se sont battus dans des guerres quel prix ils ont payé pour la paix. Il n'était pas question de rêver. On ne peut pas obtenir la paix en rêvant. On l'obtient par une intervention logique. Nous l'obtenons en montrant notre capacité à nous défendre et peut-être en affirmant notre souveraineté, tout cela grâce à notre capacité de nous équiper de manière à ce qu'on nous respecte.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je sais, comme d'habitude, que je n'aurai pas tellement le temps de pouvoir parler. Alors comme je n'aurai le temps d'inscrire au compte rendu que quelques pensées, j'aimerais conclure en disant cette phrase qui m'a frappé et qui me rappelle tout le débat.

[*Traduction*]

Je voudrais citer les paroles d'un homme célèbre: «Tous les fusils qui sont fabirqués, toutes les attaques qui sont menées, toutes les roquettes qui sont lancées constituent un vol dont les victimes sont ceux qui ont faim et ne reçoivent pas à manger, ceux qui ont froid et à qui on ne donne pas de vêtements». Ces propos sont du général Dwight Eisenhower, ancien président des États-Unis. Il faut rêver de la paix pour qu'un jour elle règne.

Je pense que nous ferons régner la paix si nous tirons profit au maximum des deux grandes institutions que nous avons. Nous devons croire au désarmement. Nous

devons maintenir l'unité de l'OTAN pour parvenir au désarmement. Nous devons être très actifs au sein de l'OTAN. Sinon, nous ne réaliserons jamais un véritable désarmement. Nous ne devons pas nous retirer de l'OTAN. C'est ce que quelqu'un a dit plus tôt. Dans une telle éventualité, si nous laissions faire l'OTAN à sa façon et adoptions notre propre politique de désarmement, nous arriverions à rien.

En terminant, je crois qu'il est très important que nous militions pour un désarmement mondial dans le cadre de l'organisation à laquelle nous appartenons.

Nous devons commencer à penser à la façon de restructurer l'économie des pays de l'Ouest, en surveillant évidemment celle des pays de l'Est. Nous devons modifier ce qui est depuis tant d'années une structure de type militaire afin de créer des emplois qui mèneront à une restructuration de l'économie des pays du monde. C'est un débat qui pourrait se poursuivre longtemps.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 15 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81 (17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Traduction*]

La Chambre s'ajourne au mardi 23 mai à 11 heures, conformément à l'article 28 du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 mai 1989

La scéance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT D'ISRAËL—LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, des discussions se sont déroulées entre les trois partis concernant la visite du président d'Israël. Je présente la motion suivante à la Chambre afin d'obtenir son assentiment:

> Que, nonobstant les dispositions du Règlement, la Chambre siège à 14 heures le mardi 27 juin 1989, afin que le président de l'État d'Israël, Chaim Herzog, puisse s'adresser aux deux chambres du Parlement dans l'enceinte de la Chambre des communes;
>
> Que, lorsque la Chambre se réunira à 14 heures, les délibérations se déroulent conformément aux dispositions du Règlement, sauf que l'étude des affaires courantes suivra la période des questions, et que, d'autre part, tout ordre spécial relatif aux délibérations du même jour s'appliquera également et
>
> Que le discours du président de l'État d'Israël et les remarques d'usage faites à cette occasion par le premier ministre et par les présidents des deux chambres soient imprimés en appendice aux *Débats de la Chambre des communes* du même jour et fassent partie des archives de la Chambre, et qu'ils soient télévisés conformément aux directives de la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais des précisions sur un point. Le secrétaire parlementaire a dit: «. . .d'autre part, tout ordre spécial relatif aux délibérations du même jour s'appliquera également.»

Est-ce une indication qu'on projette déjà de faire adopter un ordre spécial ou se laisse-t-on simplement une marge de manoeuvre au cas où quelque chose surviendrait entre-temps?

M. Cooper: Monsieur le Président, on se laisse une marge de manoeuvre, évidemment, puisque nous serons aux derniers jours de juin.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la motion a fait l'objet de négociations entre les partis. Nous consentons à sa présentation et à son adoption.

M. le Président: Le député de Kamloops est-il satisfait pour le moment?

M. Riis: Oui, monsieur le Président, plus que satisfait, et même tout disposé à appuyer la motion.

M. le Président: Permet-on à l'unanimité au député de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1110)

PÉTITIONS

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 279 électeurs de Kingston et les Îles pour protester contre la fermeture de la société VIA Rail qui faisait partie des compressions annoncées dans le récent budget du gouvernement.

Les pétitionnaires soutiennent que le réseau ferroviaire national établi au siècle dernier a joué un rôle important dans la croissance du Canada. Les réductions envisagées se traduiront par la perte de nombreux emplois dans tout le pays et se feront particulièrement sentir dans bien des collectivités où le train est le principal moyen de transport.

Par conséquent, les signataires exhortent le gouvernement à ne pas annuler le service voyageurs de VIA Rail, que ce soit en totalité ou en partie.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition concernant l'intention du gouvernement de fermer la totalité ou une partie de la société VIA Rail.

Les pétitionnaires de l'Ouest du Canada soulignent le rôle d'importance capitale que joue VIA dans le développement de l'économie et, plus particulièrement, dans celui de l'industrie touristique des régions éloignées de l'Ouest du Canada.

Ils demandent au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail, plutôt que de les réduire, et donnent toute une gamme de raisons pour justifier que ce serait dans l'intérêt du pays.

LA FOIRE AUX ARMES ARMX 89

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai une autre pétition sur un autre sujet, certifiée correcte conformément à l'article 36 du Règlement. Elle porte sur la participation du gouvernement à l'exposition ARMX 89.

La foire aux armements qui a lieu en ce moment dans la capitale nationale démontre que le gouvernement appuie la militarisation croissante de l'économie canadienne.

Les pétitionnaires soulignent également que parmi les clients éventuels, c'est-à-dire les visiteurs qui ont reçu une invitation spéciale, figurent des représentants de pays qui violent régulièrement les droits de la personne. Les pétitionnaires ajoutent que les activités militaires absorbent des ressources matérielles et humaines qui devraient évidemment être consacrées à des activités économiques et des programmes sociaux plus importants.

Ils exhortent le Parlement à convaincre le gouvernement de ne plus contribuer à l'expansion du marché international des armements, particulièrement en appuyant la foire ARMX 89.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter qui sont signées par des citoyens de ma circonscription. La première pétition cite le Parti progressiste conservateur du Canada qui affirme que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'assurer le maintien, la modernisation et l'expansion des services ferroviaires voyageurs au Canada, parce qu'ils constituent une partie importante de notre réseau national des transports.

Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite au départ d'appuyer VIA Rail et lui demandent d'abandonner son projet de réduire le budget de VIA et de lui accorder les ressources nécessaires pour qu'elle fonctionne comme une société de transport moderne et efficace, pas comme un musée.

LA COMMERCIALISATION DE L'AVOINE ET DE L'ORGE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Ma deuxième pétition demande qu'il plaise au gouvernement de ne pas signer le décret du conseil qui retirerait l'avoine du domaine de compétence de la Commission canadienne du blé et de faire régir la commercialisation de l'avoine et de l'orge par la Loi sur la Commission canadienne du blé de façon à ce qu'il faille dorénavant consulter les associations agricoles et le Parlement du Canada avant d'apporter des changements à la commercialisation de ces produits.

L'AGITATION AU GUATEMALA

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter plusieurs pétitions qui ont été certifiées conformes par le greffier.

La première est une pétition de plusieurs résidents de Terre-Neuve qui signalent une recrudescence des bombardements, de la torture, des disparitions et des meurtres de civils au Guatemala.

Ils demandent qu'il plaise au Parlement d'ordonner au gouvernement de suspendre l'aide au Guatemala jusqu'à ce que la guerre entre le gouvernement de ce pays et ses citoyens soit réellement terminée.

L'IMMIGRATION—L'ARRIÉRÉ DANS L'EXAMEN DES DEMANDES DE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): J'ai une autre pétition de la part d'environ 300 personnes habitant surtout à Toronto qui s'inquiètent du caractère d'incertitude entourant les programmes que le gouvernement a mis en oeuvre pour venir à bout de l'arriéré accumulé depuis quelques années dans l'examen des demandes de statut de réfugié.

Les pétitionnaires font remarquer qu'un grand nombre de requérants se verront peut-être refuser la possibilité de demeurer au Canada à cause d'un examen inadéquat du bien-fondé de leur demande de statut de réfugié ou de leur appel au nom de considérations humanitaires.

Ils demandent à la Chambre de veiller à ce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration fasse en sorte que tous ceux qui ont prévenu Immigration Canada de leur intention de faire une demande soient considérés immédiatement admissibles à un permis de travail et à un examen individuel de leur demande.

Cet examen devrait tenir compte des motifs humanitaires retenus depuis toujours par les autorités canadiennes de l'immigration, de même que de la présence de parents au Canada et de l'établissement avec succès de ces requérants dans notre pays. Il conviendrait en outre d'accorder une attention particulière à ceux qui fuient des zones de guerre, des gouvernements oppressifs ou des catastrophes naturelles.

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE—ON DEMANDE UNE MODIFICATION VISANT L'INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): J'ai également une pétition d'environ 70 personnes habitant principalement l'agglomération torontoise. Ces pétitionnaires rappellent au gouvernement que cela fait maintenant quatre ans que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques a préparé un rapport sur le droit à l'égalité, lequel recommandait que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée pour interdire la discrimination fondée sur les préférences sexuelles dans tous les secteurs relevant de la compétence fédérale.

Il y a trois ans, le gouvernement a promis de prendre les mesures nécessaires pour modifier la loi. Cela n'a pas été fait.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent que le Parlement veille à ce que des mesures soient prises pour que la modification indiquée précédemment soit adoptée dans les plus brefs délais.

LES ACTIVITÉS DE PROSPECTION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Enfin, j'ai une pétition signée par un certain nombre de gens qui s'inquiètent des risques environnementaux sur la côte de la Colombie-Britannique. Ils signalent que, en 1988, lorsque l'entente concernant le Parc national du sud de l'île Moresby a été signée, le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser 20 millions de dollars ou plus pour la prospection des minerais et des gisements d'hydrocarbures dans ce qu'il appelait un parc national.

Par conséquent, les pétitionnaires prient instamment le Parlement de reconnaître qu'il ne devrait plus y avoir d'activités de prospection des gisements d'hydrocarbures dans les eaux côtières. Ils ne veulent plus que le gouvernement finance de telles activités à partir de maintenant.

LES NAVIRES AMÉRICAINS À PROPULSION NUCLÉAIRE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant plus de 1 400 signatures qui ont été recueillies à Victoria, le 22 avril, au cours de la marche de la paix.

Les pétitionnaires font surtout état, dans cette pétition, des risques d'accident que présentent les navires à armement ou à propulsion nucléaire qui viennent mouiller dans les ports canadiens. Avant le dépôt du budget, ils avaient demandé aux autorités canadiennes de ne pas acheter de sous-marins nucléaires.

On sait maintenant que le Canada n'achètera pas ces sous-marins, mais j'en profite pour rappeler à la Chambre que les 1 400 signatures que comporte cette pétition démontrent jusqu'à quel point les visites régulières des navires à armement ou à propulsion nucléaire de la Marine américaine inquiètent les habitants du sud de l'île.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 2, 3, 50 et 51.

[*Texte*]

LES POSTES D'ENTREPOSAGE DE BPC DANS LA CIRCONSCRIPTION DE KINGSTON ET LES ÎLES

Question no 2—**M. Milliken:**

1. Quel est a) le nombre des postes d'entreposage de BPC dans la circonscription de Kingston et les Îles, b) la fréquence des contrôles effectués pour en vérifier la conformité avec les directives relatives à la santé et à la sécurité?

2. Ces inspections ont-elles révélé le défaut de conformité de certains de ces postes d'entreposage et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) à quelles dates (i) le défaut de conformité y a-t-il été constaté, (ii) des contrôles y seront-ils de nouveau effectués?

3. Les BPC de la circonscription de Kingston et les Îles sont-ils transportés ailleurs pour être détruits et, dans l'affirmative, a) à quel endroit, b) par quels moyens?

4. La section de la chimie organique du Conseil national de recherches reçoit-elle des fonds pour la mise au point de son «procédé de transformation chimique» et, dans l'affirmative, a) à combien s'élèvent-ils, b) quand ce procédé sera-t-il prêt pour une utilisation à grande échelle sur le terrain?

Questions au Feuilleton

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministère de l'Environnement et le Conseil national de recherches du Canada m'informent comme suit:

1. *a*) Il existe 15 lieux d'entreposage (2 au fédéral, 13 au privé).

b) Il appartient aux responsables de chaque lieu d'effectuer une inspection mensuelle des installations. Environnement Canada fait une inspection des lieux fédéraux au moins une fois par année. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario fait une inspection des lieux qui ne sont pas fédéraux au moins une fois par année.

2. *a*) Le pénitencier fédéral (fédéral) Dibblee Construction (privé).

b(i) Environnement Canada a fait une inspection du pénitencier fédéral le 30 mars 1989. Un avis écrit a été envoyé pour aviser les responsables de prendre les mesures correctives en ce qui concerne ce qui suit:

Certains récipients n'étaient pas sur des palettes; la trousse d'urgence n'était pas disponible; et certains récipients étaient dans un état inacceptable.

Le ministère de l'Environnement de l'Ontario a fait une inspection de Dibblee Construction le 30 octobre 1988. Les substances étaient stockées dans un bâtiment en bois. La compagnie a été priée de trouver un entrepôt convenable.

(ii) Environnement Canada fera une inspection du pénitencier fédéral à nouveau en mai 1989. Le ministère de l'Environnement de l'Ontario fera une inspection de Dibblee Construction à nouveau en mai 1989.

3. On n'a fait encore aucune proposition de transporter les BPCs de la circonscription de Kingston et les Îles pour qu'ils soient détruits.

4. *a*) Ce procédé a été mis au point au moyen du budget établi pour la Section de la chimie organique de la Division de chimie du CNRC par suite des crédits parlementaires annuels accordés au CNRC.

b) Les négociations se poursuivent entre le CNRC et le partenaire industriel retenu pour exploiter le procédé. Une fois que les négociations seront achevées, il sera possible de fournir une estimation sur l'utilisation à grande échelle de ce procédé.

LE PAIEMENT POUR LA SÉCHERESSE DE 1988-1989

Question nº 3—**M. Althouse:**

Est-ce qu'il a été demandé à la province a) de l'Alberta, b) de la Saskatchewan, c) du Manitoba, d) de l'Ontario de contribuer financièrement à la tranche de 850 millions de dollars de l'aide prévue pour la sécheresse de 1988-1989 qui se rapporte aux récoltes et, dans l'affirmative, dans chaque cas, (i) une telle contribution a-t-elle été effectuée, (ii) quel en est le montant?

L'hon. Donald Frank Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture): Oui, les provinces ont été priées de contribuer financièrement au paiement pour la sécheresse de 1988-1989. Les négociations continuent, mais aucune entente n'a encore été conclue.

LA TAXE SUR LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION À L'ÉGARD DES APPELS TÉLÉPHONIQUES INTERURBAINS

Question nº 50—**M. Gardiner:**

Depuis le 1er janvier 1989, le gouvernement a-t-il perçu la taxe sur les appels téléphoniques interurbains et, dans l'affirmative, combien a-t-il perçu dans chaque province?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): Oui. La Loi sur la taxe d'accise impose une taxe sur les services de télécommunication à l'égard des appels téléphoniques interurbains et également sur les instruments, dispositifs, équipements ou appareils, fournis par les compagnies de téléphone. Quand elles produisent leur déclaration mensuelle, les compagnies n'isolent pas le montant de la taxe qui s'applique sur les appels téléphoniques interurbains. En conséquence, le montant de taxe perçu sur ces appels n'est pas disponible.

L'ENTENTE CANADA—COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Question nº 51—**M. Gardiner:**

Le gouvernement a-t-il pris des dispositions pour que le virement de fonds entre les sous-programmes relevant du secteur de la «réalisation directe» de l'Entente Canada—Colombie-Britannique sur la mise en valeur des ressources forestières soient soumis à l'approbation ministérielle et, dans l'affirmative, en quoi consistent-elles?

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): En vertu de l'Entente Canada-Colombie-Britannique sur la mise en valeur des ressources forestières, les deux gouvernements ont établi trois comités de gestion, en fonction des modes de réalisation (frais partagés, fédérale directe, provinciale directe), qui sont responsables de l'application de l'entente devant le ministre provincial des Forêts et le ministre fédéral d'État aux Forêts.

La réaffectation de fonds entre programmes nécessite l'approbation du ministre ainsi qu'une modification de l'accord juridique. Toutefois, celui-ci précise en outre que chacun des trois comités de gestion peut déplacer des fonds d'un sous-programme à un autre, à l'intérieur d'un même programme. Dans le cas présent, le Comité de gestion de l'entente a le pouvoir de transférer des fonds entre sous-programmes du secteur de la réalisation directe et n'a pas besoin de l'approbation du ministre. Ainsi puisque ce Comité peut procéder à de tels ajustements, au besoin, l'approbation du ministre n'était pas nécessaire.

L'objet de la disposition est de donner aux comités de gestion assez de latitude pour faire face tant aux contraintes qu'aux possibilités opérationnelles. C'est ce qui contribue à garantir le meilleur usage possible des deniers publics et, parallèlement, le contrôle absolu de la situation par les ministres.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a maintenant répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

• (1120)

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 6, 23 et 26 marquées d'un astérisque?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Madame la Présidente, j'ai les réponses à ces questions, mais plutôt que de les lire, car elles sont assez longues, nous pourrions peut-être les faire imprimer comme si elles avaient été lues.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire; est-elle d'accord?

M. Gauthier: A titre de précision, madame la Présidente, les réponses à ces questions semblent fort longues, le secrétaire parlementaire propose-t-il qu'elles soient imprimées dans le hansard d'aujourd'hui comme si elles avaient été lues? Si c'est bien le cas, je suis d'accord.

M. Cooper: Oui, c'est bien le cas, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Les questions susmentionnées sont les suivantes:*]

Questions marquées d'un astérisque

[*Texte*]

LE RÉACHEMINEMENT DES WAGONS DE MINERAI DU CN

*Question no 6—**M. St-Julien:**

Le 25 novembre 1988, jour des glissements de terrain sur les subdivisions Saint-Maurice et La Tuque, la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada a-t-elle acheminé des wagons de minerai et/ou de marchandises, provenant de la subdivision Chapais et Faribault, via l'Ontario Northland, vers les villes de Rouyn-Noranda, Val d'Or, Senneterre, Barraute, Lebel-sur-Quévillon et Matagami et, dans l'affirmative a) quelle a été la distance parcourue par ces convois? b) combien de convois ont été acheminés en Abitibi-Témiscamingue et La Tuque c) combien de wagons de matières dangereuses comportaient ces convois d) combien de jours a duré le transport de ces convois ferroviaires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Réponse de la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada:

Le 25 novembre 1988, le jour des glissements de terrains, les subdivisions Saint-Maurice et La Tuque étaient impraticables. Le CN n'a pas été capable de déplacer les wagons de minerai et/ou d'autres marchandises provenant de la subdivision Chapais sur ses lignes vers Rouyn-Noranda, Val d'Or, Senneterre, Barraute, Lebel-sur-Quévillon et Matagami via l'ONR.

LE SUBVENTIONNEMENT DU TRANSPORT DES VOYAGEURS

*Question no 23—**M. Angus:**

Le gouvernement a-t-il évalué le montant des subventions qu'il a accordées annuellement depuis 1979 pour le transport des personnes qui voyagent par voie a) aérienne, b) ferroviaire et c) terrestre et, dans l'affirmative, (i) quel est le montant total de ces subventions et (ii) quel est le montant consacré par voyageur-kilomètre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Transports Canada répond comme suit:

a) les dépenses nettes totales et par passager-kilomètre du secteur aérien sont présentées à l'appendice I;

(*b*) pour VIA RAIL, le total des subventions et les subventions par passager-kilomètre sont présentées à l'appendice II; et

c) l'estimation des subventions au transport des passagers par la route n'est pas disponible parce que les trois ordres de gouvernement participent au financement des routes et à la cueillette des revenus auprès des utilisateurs. De plus, aucune méthode n'est reconnue pour répartir équitablement les coûts entre les automobiles, les autobus et les camions.

Dépenses nettes pour les aéroports et l'aviation

1979/1980—1987/1988

	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88
Dépenses nettes par Transports Canada (millions de $)	309,8	328,3	442,2	514,8	647,7	865,2	741,1	666,2	514,1
Subventions directes versées par la Commission canadienne des transports (millions de $)	2,0	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	0,6	1,6	0,0

Questions marquées d'un astérisque

Total des dépenses nettes (millions de $)	311,8	330,0	443,8	516,3	649,2	866,7	741,7	667,8	514,1
Nombre estimé de passagers-kilomètres payants ayant volé au Canada. (Millions)	26 795	28 147	28 124	25 796	25 197	26 738	27 959	29 336	30 500
Dépenses nettes par passager-kilomètre payant (cents)	1,16	1,17	1,58	2,00	2,58	3,24	2,65	2,28	1,69

Note: Les dépenses nettes représentent les dépenses totales (Exploitation, capital, cessions et contributions) diminuées des revenus (coûts aux usagers, concessions, taxe sur le transport aérien). Les dépenses d'exploitation comprennent une contribution aux frais généraux du ministère. Les coûts des installations et des services offerts sans frais par d'autres ministères en sont exclus. Les passagers-kilomètres payants comprennent les services intérieurs et internationaux (la part des vols au-dessus du Canada).

Source: Les dépenses nettes proviennent des Comptes nationaux et ont été corrigées pour tenir compte des frais généraux du ministère. Les passagers-kilomètres payants sont estimés à partir des statistiques recueillies par le Centre des statistiques de l'aviation.

Subventions à VIA RAIL

*1980—1988

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Total des subventions (millions de $)	423,0	524,0	549,8	571,3	619,4	607,1	556,7	533,3	641,7
Passagers-kilomètres (millions)	3 103	3 115	2 538	2 411	2 379	2 482	2 261	2 092	2 298
Subventions par passager-kilomètre (cents)	13,63	16,82	21,66	23,70	26,04	24,46	24,63	25,49	27,92

Note: Les subventions totales comprennent les subventions à l'exploitation, les paiements en capital et ceux faits dans le cadre du Programme d'aide à la main-d'oeuvre. Les passagers-kilomètres incluent les services intérieurs et internationaux (la part transportée au Canada).

Source: Transports Canada, Politique et coordination, Politique de surface et programmes.

*Les renseignements ne sont pas disponibles pour l'année 1979 au complet étant donné que Via Rail n'a pas assumé l'entière responsabilité de tous les trains de voyageurs avant 1980.

LA PERTE DE RECETTES DU GOUVERNEMENT

*Question nº 26—**M. Butland:**

1. Pour *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987 et *e*) 1988, le gouvernement a-t-il calculé la perte annuelle nette des recettes fiscales fédérales au titre de toutes les déductions dont peuvent se prévaloir les sociétés qui produisent une déclaration dans chaque province canadienne et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

2. Pour *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987 et *e*) 1988, le gouvernement a-t-il calculé la perte annuelle nette et les recettes fiscales fédérales au titre de la déduction pour amortissement dont peuvent se prévaloir les sociétés qui prévoient une désindexation et, dans l'affirmative, quelle est-elle pour la société moyenne produisant une déclaration et employant (i) moins de 10 personnes, (ii) entre 10 et 20 personnes, (iii) entre 20 et 40 personnes, (iv) entre 40 et 60 personnes, (v) entre 60 et 100 personnes, (vi) entre 100 et 300 personnes et (vii) plus de 300 personnes?

3. Pour *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987 et *e*) 1988, le gouvernement a-t-il calculé la perte annuelle nette de recettes fiscales fédérales au titre des crédits d'impôt à l'investissement réclamés par les sociétés produisant une déclaration et, dans l'affirmative, quelle est-elle pour la société moyenne produisant une déclaration et employant (i) moins de 10 personnes, (ii) entre 10 et 20 personnes, (iii) entre 20 et 40 personnes, (iv) entre 40 et 60 personnes, (v) entre 60 et 100 personnes, (vi) entre 100 et 300 personnes et (vii) plus de 300 personnes?

4. Pour *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987 et *e*) 1988, le gouvernement a-t-il calculé la perte annuelle nette de recettes fiscales fédérales au titre de la déduction pour amortissement réclamée par les sociétés produisant une déclaration et, dans l'affirmative, quelle est-elle pour la société moyenne produisant une déclaration et employant (i) moins de 10 personnes, (ii) entre 10 et 20 personnes, (iii) entre 20 et 40 personnes, (iv) entre 40 et 60 personnes, (v) entre 60 et 100 personnes, (vi) entre 100 et 300 personnes et (vii) plus de 300 personnes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): 1. a) b) c) d) e) Non. Seuls les revenus imposables sont répartis entre les provinces. Les données sur les postes particuliers de dépense des entreprises ou sur les déductions d'impôt ne sont pas indiquées selon la province.

2. et 4. Le montant annuel de la déduction pour amortissement (DPA) demandé par les sociétés a été publié pour 1984 et 1985. Ces données sont réparties selon que la société est admissible ou non à la déduction accordée aux petites entreprises plutôt qu'en fonction du nombre d'employés au sein d'une société. En 1984 et 1985 respectivement, les sociétés admissibles à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) ont demandé une DPA totale de 5,3 et 7,9 milliards de dollars. Pour leur part, les grandes société ont demandé des déductions respectives de 16,7 et 15 milliards de dollars en 1984 et 1985. La perte nette du gouvernement fédéral dépend du taux d'impostition prévu par la loi à l'égard de la société visée et de son niveau d'imposition.

3. Les données complètes les plus récentes sur le montant total des crédits d'impôt à l'investissement (CII) réclamés remontent à 1984 et 1985. Ces données sont réparties selon que la société est admissible ou non à la déduction accordée aux petites entreprises plutôt qu'en fonction du nombre d'employés au sein d'une société. Le montant des CII demandés par des entreprises admissibles à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) a totalisé 162 millions de dollars en 1984 et 282 millions de dollars en 1985. Pour leur part, les grandes sociétés ont demandé des crédits respectifs de 1 371 et 1 231 million de dollars en 1984 et 1985. Les pertes nettes pour le gouvernement fédéral seraient réduites dans la

mesure où le CII réduit les montants admissibles à la déduction pour amortissement aux fins du calcul du revenu imposable.

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES RÉPERCUSSIONS QU'AURAIENT LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT SUR LES AGRICULTEURS

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) propose:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques destructives touchant les agriculteurs canadiens, qui ont des répercussions particulièrement dévastatrices sur les secteurs de l'industire laitière, de la céréaliculture, de l'horticulture et de la culture du tabac, qui sapent les organismes de gestion de l'offre tels que la Commission canadienne du blé et les offices de commercialisation fédéraux et provinciaux, et qui contreviennent aux promesses du gouvernement concernant les paiements relatifs à la sécheresse de 1988; et
>
> Que la Chambre somme le gouvernement de remplir ses promesses quant aux paiements relatifs à la sécheresse pour la campagne agricole de 1988-1989, de mettre en oeuvre un plan d'urgence pour la campagne agricole en cours, vu que tout porte à croire qu'il y aura une autre sécheresse dans l'Ouest canadien, et de changer radicalement ses politiques qui détruisent le système canadien de gestion de l'offre.

—Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui au sujet du bilan du gouvernement en matière d'agriculture et de l'incertitude qu'elle fait naître, incertitude dont le gouvernement devrait s'occuper immédiatement.

La bilan du gouvernement fait voir qu'il est au service de l'industrie agro-alimentaire, au service des intérêts étrangers, ce qui lui fait souvent négliger les préoccupations de ceux dont il devrait défendre les intérêts. Je veux parler de ceux qui cultivent la terre en ce moment même, les agriculteurs canadiens qui sont en train de faire leurs semis de printemps.

Le producteur est le premier élément de la chaîne alimentaire, mais non le moindre. Il est attristant de constater, madame la Présidente, que dans un monde où des millions de personnes souffrent de la faim, des agriculteurs sont contraints de quitter leur exploitation parce qu'ils n'y gagnent pas assez pour payer leurs factures.

En analysant le bilan du gouvernement au chapitre de l'agriculture, j'ai remarqué qu'on semble se démarquer des régimes de commercialisation traditionnels et éprouvés, régimes qui ne correspondaient peut-être pas à l'idéologie du gouvernement. Il y a eu changement sur le plan des priorités. Pour le gouvernement, l'agriculteur ne vient plus en tête des priorités.

Le gouvernement porte des oeillères, il s'emballe sans s'inquiéter de ceux dont il foule aux pieds les politiques et les préoccupations.

De concert avec mes distingués collègues de ce côté-ci de la Chambre, je vais examiner chaque secteur afin de prouver aux Canadiens ce que trop d'agriculteurs savent déjà: l'Accord de libre-échange passe avant les priorités agricoles.

L'été dernier, l'agriculteur canadien a été victime de la sécheresse; aujourd'hui, c'est le gouvernement tory qui s'en prend à lui.

Nul autre que le ministre d'État chargé des Céréales avait promis aux agriculteurs qu'ils seraient dédommagés pour leurs pertes à raison de 40$ à 50$ l'acre de blé dans l'Ouest du Canada et de 50$ à 57$ l'acre de maïs et de fèves dans l'Est et ce, presqu'à concurrence d'environ 850 millions de dollars. De plus, le ministre leur avait assuré que cette somme était un calcul approximatif, non pas une limite.

Compte tenu des difficultés que nos agriculteurs ont connues ces dernières années, madame la Présidente, on s'attendrait que le gouvernement tienne à limiter les dégâts. Les Canadiens sont fiers de prendre soin des agriculteurs par le truchement d'offices de commercialisation et de programmes de dédommagemernt et de stabilisation.

Le gouvernement ressent-il de la compassion? Où met-il ses priorités? Sûrement pas dans le secteur agricole.

J'ai de bonnes raisons de douter de la sincérité du gouvernement et de ses engagements envers les agriculteurs. Madame la Présidente, jetez un coup d'oeil sur le Budget des dépenses déposé par le ministre des Finances (M. Wilson): il n'est pas question de 850 millions, mais d'environ 378 millions, plus 30 millions sous forme de mandats du gouverneur général pour les dédommager de la sécheresse.

Qu'est-il arrivé depuis les élections? Le gouvernement pense-t-il détenir un mandat l'autorisant à changer les règles du jeu de façon que, tout de suite après les élections, il a pu forcer les provinces à payer 425 millions de plus à cause d'une promesse électorale fédérale? J'ignore comment on peut s'attendre que les provinces fassent les frais de promesses électorales. Que dois-je dire aux agriculteurs de ma circonscription et du Canada qui plantent leurs récoltes, qui ont leurs comptes à payer et qui comptaient sur les chèques du gouvernement destinés aux victimes de la sécheresse?

J'espère, en tout cas, que le gouvernement n'enverra pas en retard les chèques prévus pour juillet. Cet argent a été promis aux agriculteurs. Ils ont des comptes à payer et ils en ont désespérément besoin.

Le ministre a fixé un délai de 13 jours entre l'annonce du programme d'aide aux victimes de la sécheresse et le retour des demandes. Que se passera-t-il si un certain nombre de producteurs attendent toujours leur formulaire à l'expiration de ce délai? Que feront-ils? Cette mesure ne me surprend pas plus, cependant, que les retards continuels dont souffre le programme. Je ne puis exagérer la gravité de la situation. Les agriculteurs durement touchés par la sécheresse se passeraient bien de ces délais et ils ont besoin, dès maintenant, de l'aide qui leur a été promise.

Je voudrais maintenant parler des inquiétudes des producteurs de blé du Canada. Nous savons, à la suite du rapport remis au Congrès par le représentant des États-Unis au commerce, que le gouvernement des États-Unis a l'intention d'éliminer l'octroi de permis par la Commission canadienne du blé. On peut facilement en déduire que la Commission sera supprimée pour apaiser les États-Unis.

J'ai lu, jeudi dernier, que le département de l'Agriculture des États-Unis approuvera le versement de subventions pour 1,5 million de tonnes de blé destinées à l'Union soviétique. Ces subventions s'élevant à 28c. le boisseau, les exportations de grains des États-Unis bénéficieront, en tout, d'un soutien de 13 millions de dollars US, soit 15 millions de dollars canadiens, pour l'information des députés d'en face. Les Américains poursuivent leurs subventions par l'intermédiaire de leur programme de subventions aux exportations.

Étant donné que le président américain a autorisé à nouveau le programme de subventions aux exportations, je demande au gouvernement de nous dire quand les producteurs de notre pays vont avoir accès à l'égalité de traitement tellement annoncée et attendue.

Une voix: Jamais!

M. Ferguson: Selon la Commission ontarienne de commercialisation du blé, lorsqu'un importateur étranger achète du blé américain, le prix final en est réduit de 30$ la tonne. Compte tenu du cours mondial de 180$ la tonne, l'agriculteur ontarien doit vendre son blé 150$ la tonne pour être sur un pied d'égalité avec cet acheteur. Et cela ne tient aucun compte de la perte due à la faible valeur de notre dollar.

Outre cette réduction de 30$ la tonne, un agriculteur du comté St. Clair, au Michigan, peut obtenir jusqu'à trois tonnes gratuites de nitrate d'ammoniaque agricole s'il sème quarante acres de blé. Cela revient à 150 livres gratuites l'acre chez son fournisseur régional. Naturellement, le gouvernement américain ne considère pas cela comme une subvention au producteur. Mais c'est une subvention indirecte au producteur que les agriculteurs canadiens doivent concurrencer. Or, le gouvernement a décidé unilatéralement de désarmer nos producteurs de blé et de les abandonner aux hasards du marché et à la loi de la jungle.

Le secteur du blé est aux prises avec un autre problème que le gouvernement refuse toujours de régler, à savoir la politique des certificats d'utilisation finale. Ces certificats seront nécessaires lorsque le niveau des subventions sera tel dans les deux pays qu'il permettra le libre mouvement des céréales à la frontière. Le problème, que le gouvernement saisit bien, je crois, c'est qu'avec ces certificats, il ne sera pas nécessaire d'annoncer la qualité du blé. Il s'ensuivra l'importation de blé de qualité inférieure à des prix inférieurs à celui du blé canadien. Cela est attribuable aux inégalités dans la qualité des mesures de contrôle qui sont appliquées et qui engendrent une concurrence déloyale. Et croyez-moi, il suffit de quelques camions contenant du blé non classé de piètre qualité pour détruire une structure de prix stables comme celle du Canada.

Je voudrais maintenant laisser de côté le blé canadien pour parler de l'avoine. Encore une fois, les décisions du gouvernement dans ce domaine nous paraissent douteuses. Mercredi dernier, la Commission canadienne du blé a admis ce que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont toujours maintenu, c'est-à-dire que les bas prix initiaux du blé sont attribuables à l'Accord de libre-échange et que le gouvernement a peur d'être inscrit sur la super

liste 310 du délégué commercial des États-Unis, liste dont je vous parlerai plus loin.

Enfin, pour en finir avec ce dossier, mentionnons que le gouvernement a décidé de façon arbitraire de ne plus confier le commerce de l'avoine à la Commission canadienne du blé. Cette décision est contraire au Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation, code que le gouvernement lui-même a adopté. Les députés d'en face ont fait tout un tapage autour de l'établissement de ce code, adopté au mois de mars 1986, et le gouvernement prétend qu'il a consulté les producteurs. Les sondages montrent que 63 p. 100 des producteurs s'opposent à la décision du gouvernement au sujet de l'avoine et que 75 p. 100 sont fâchés de ne pas avoir été consultés. Étant donné le nombre considérable de syndicats et autres organismes qui ont condamné cette décision, je me demande comment le gouvernement s'y est pris pour concevoir un processus de consultation assez sélectif pour lui permettre d'obtenir la réponse qu'il voulait. Il s'est peut-être fié au même système qu'a utilisé le premier ministre (M. Mulroney) pour déterminer que VIA Rail ne fonctionnait qu'à 20 p. 100 de sa capacité.

• (1130)

Comme la Commission canadienne du blé ne s'occupe du commerce que d'environ 1 p. 100 de l'avoine sur le marché, c'est un premier pas dangereux. Je m'explique. L'avoine constitue seulement 1 p. 100 du volume du commerce que traite la Commission canadienne du blé. Étant donné que, cette année, le montant des subventions accordées par le Canada et les États-Unis pour l'avoine devra être égal, le ministre a décidé de ne plus confier le commerce de l'avoine à la Commission canadienne du blé, conformément aux termes de l'Accord de libre-échange. On prévoit que les subventions pour le blé et l'orge seront égales d'ici environ un an. A ce moment-là le gouvernement va-t-il également retirer ces céréales de la compétence de la Commission canadienne du blé?

Je demande au gouvernement de dire aux agriculteurs de notre pays ce qu'il adviendra du rôle de la Commission canadienne du blé et de la Commission ontarienne du blé lorsque l'Accord de libre-échange commencera à s'appliquer l'année prochaine au commerce du blé. Il y a moins d'un mois, un important utilisateur de céréales m'a dit que la Commission canadienne du blé va cesser toute activité d'ici deux ans. Les agriculteurs canadiens jugent cette perspective intolérable et inacceptable.

Il y a quelques semaines à peine, un autre secteur agricole, soit celui de l'élevage des porcs, a été gravement touché. Or, au cours de la campagne électorale de l'automne dernier, le gouvernement a insisté à maintes reprises sur le fait que l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis devait assurer à nos exportateurs l'accès des marchés américains. Nous, députés de l'opposition, soutenions au contraire que cet Accord de libre-échange n'assurait absolument pas à nos producteurs l'accès des marchés américains et que les États-Unis pourraient comme auparavant nous faire un tort considérable en imposant des droits compensateurs chaque fois qu'ils le jugeraient à propos, car leurs lois en matière de sanctions commerciales sont toujours intactes et que les Canadiens n'en sont pas exemptés.

Une annonce payée par le Parti conservateur insistait l'automne dernier sur le fait que l'Accord de libre-échange garantissait à nos éleveurs de bovins et de porcs le libre accès aux marchés américains. Un autre candidat du sud-ouest de l'Ontario prétendait que grâce à l'Accord de libre-échange, nous pourrions dorénavant commercer librement avec les États-Unis sans nous soucier de droits compensateurs que ceux-ci pourraient imposer. Les producteurs canadiens n'auraient plus à craindre des droits compensateurs. Il s'agissait là d'énoncés tout à fait erronés, car on lisait dans un article du *Globe and Mail* du 3 mai 1989 que les États-Unis s'attaquaient à nos subventions et haussaient les droits sur le porc importé. Le 4 mai 1989, dans un autre article on disait que les éleveurs canadiens étaient très ennuyés des droits imposés sur le porc.

Pourquoi les producteurs canadiens sont-ils ainsi ennuyés? Je croyais que le gouvernement, en s'accrochant à l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis, devait calmer une fois pour toutes les appréhensions de nos producteurs à cet égard. Si l'on s'en tient aux faits, on est porté à croire que ce n'est pas le cas. Il n'y avait pas une semaine que l'Accord de libre-échange était entré en vigueur que les éleveurs américains de porcs déposaient une pétition dans laquelle ils soutenaient que selon les États-Unis, les éleveurs de porcs du Canada pourraient bénéficier de plus de 20 programmes de subventions, y compris des garanties de prix du marché et des paiements en cas de sécheresse.

Un droit de 7,7c. le kilo a donc été imposé sur les exportations de porc du Canada. Je sais bien que cet argent est déposé en cautionnement en attendant une décision finale, mais le fait est que les prix des producteurs ont baissé immédiatement après cette annonce et que cet argent sort de la poche des éleveurs de porcs.

Le Département du commerce des États-Unis rendra sa décision finale le 17 juillet, faisant savoir si le droit de 7,7c. le kilo sur le porc canadien sera maintenu. Je presse le gouvernement de défendre les intérêts de nos éleveurs de porcs et de ne pas admettre que le gouvernement américain conteste l'un des aspects les plus essentiels, les plus vitaux de l'agriculture canadienne d'aujourd'hui.

Le gouvernement sabre des programmes à gauche et à droite—surtout à droite—et cède tellement au gouvernement américain que les éleveurs de porcs se font échauder de belle façon.

Évidemment, nous devons examiner ce qui arrive à l'industrie laitière canadienne. La récente réaction du ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) à l'Accord GATT–Dunkel confirme ce que nous de ce côté–ci de la Chambre soupçonnions dès la lecture de l'Accord de libre–échange. Les députés de ce côté–ci savent ce qu'il dit. Nous nous rendons compte que le gouvernement ne reconnaît pas le simple fait qu'une fois le cheval dehors, il est trop tard pour fermer la porte de la grange, qu'il faut toujours négocier en position de force et ne pas pécher par excès de zèle.

Tout d'abord, l'accord provisoire du GATT qui passera à l'histoire comme l'infâme accord Dunkel tendait à limiter et à réduire les encouragements sous forme de subventions qui entraînent une surproduction. En outre, le gouvernement continue de prétendre qu'il défend toujours le principe du contrôle de la commercialisation des produits par les producteurs, en vertu de l'article XI du GATT. Quelle a donc été la réaction du gouvernement à l'accord Dunkel? L'imposition d'un plafond sur le mécanisme même qui, selon le gouvernement, en janvier dernier, devait assurer le salut du secteur du lait industriel.

Comme tout le monde pourra vous le dire, il est manifeste que les prix de soutien des produits canadiens n'ont aucun effet sur les exportations et, chose certaine, aucun sur l'objet de l'accord Dunkel. En fait, les producteurs laitiers paient eux–mêmes pour la destruction de la surproduction. Ces prix de soutien sont tout à fait admissibles en vertu de l'article XI du GATT. Manifestement, on doit en conclure que le gouvernement ignore comment négocier et ne comprend pas l'article XI du GATT ou qu'il se fiche de la commercialisation administrée par les producteurs.

Si le prix du lait augmente, le programme en question entraînera le type de prix visés par le Conseil consultatif du gouvernement sur l'adaptation. En outre, le gouvernement fait, à l'heure actuelle, l'objet de critiques au sein du GATT pour avoir inclus la crème glacée et le yogourt sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. Le gouvernement américain tente de prétendre que la crème glacée et le yogourt ne sont pas des produits comme le lait et qu'il n'est donc pas nécessaire d'imposer des contrôles à la frontière, afin de soutenir un système de commercialisation administré par les producteurs. Sauf erreur, nous avons une chance sur deux de gagner notre cause, mais si nous perdons, ce sera là un précédent qui ouvrira la porte toute grande pour d'autres produits et denrées.

Vous et moi, madame la Présidente, pouvons nous apercevoir que la crème glacée est comme le yogourt et le lait. La seule logique qui puisse venir appuyer cette décision est la même que celle utilisée par le gouvernement pour prétendre durant la campagne électorale que les morceaux de poulet ne sont pas du poulet. J'ai en main une copie d'un article de l'Accord de libre–échange dont je voudrais vous faire lecture. On y dit comment le poulet n'est pas du poulet. Je voudrais vous le lire car sinon, les Canadiens ne pourront le croire, selon moi. A l'annexe 706, on parle de l'accès au marché dans le cas de la volaille en ces termes; voici:

> Sans limiter la portée générale de l'alinéa 1a), poulets et produits du poulet ne comprend pas le poulet cordon bleu, les poitrines de poulet panées cordon bleu, le poulet à la Kiev, les poitrines de poulet panées à la Kiev, le poulet de Cornouailles désossé avec riz, le poulet de Cornouailles farci, le poulet désossé avec pommes et amandes, le poulet Romanov Regell, les poitrines de poulet Neptune, le poulet Panaché désossé, les repas préparés au poulet, les vieux coqs et la «volaille de réforme» communément appelée «poules à bouillir».

On énumère ensuite des produits du dindon qui ne sont pas considérés comme du dindon. Comment peut–on s'en remettre à la logique du gouvernement quand, aux termes de cette clause, il ouvre nos frontières à d'énormes quantités de ces produits?

Je demande au gouvernement d'insister pour que le GATT rejette d'emblée cette logique. Chose plus grave encore, le gouvernement n'a pas contesté avec la rapidité et la fermeté voulues la deuxième assertion des États–Unis. S'il convient avec les États–Unis que les restrictions à l'importation ne font pas partie intégrante d'un système de commercialisation administrée par les producteurs, la raison d'être d'un tel système est remise en question. Comment un pays peut–il lutter contre la surproduction si ses voisins sont libres de lui exporter la leur?

Il faut qu'on reconnaisse que la commercialisation par les producteurs, loin d'aggraver la surproduction mondiale, peut y apporter une solution. Qu'est–ce que le gouvernement a fait pour sauvegarder ce droit, pour assurer l'avenir de notre système de commercialisation par les producteurs qui fait l'envie du monde entier? A–t–il tenu tête aux négociateurs américains en dénonçant la foule de subventions cachées que peuvent toucher les agriculteurs américains par l'entremise de fournisseurs de provendes et d'engrais, d'exploitants de silos à céréales et de la Commodity Credit Corporation? Leur a–t–il fait remarquer qu'un producteur laitier du comté de St. Clair, au Michigan, dont le troupeau compte 44 vaches, reçoit gratuitement environ 10 000$ en provendes, 10 000$ en maïs de la Commodity Credit Corporation? Il s'agit là sûrement d'une subvention.

Je me demande, enfin, pourquoi le gouvernement n'a pas contesté auprès du GATT les pratiques américaines en matière de crème glacée? Depuis 17 ans, les États-Unis omettent de déposer une déclaration sur le contingent qui doit être établi annuellement sur une base proportionnelle. En outre, le gouvernement devrait demander pourquoi ce contingent n'a pas été rempli et pourquoi il n'a pas été, conformément aux règles du GATT, ouvert à d'autres pays comme le Canada. La réponse à toutes ces questions n'est pas très difficile à trouver.

• (1140)

Au cours du débat sur le libre-échange, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont soutenu avec passion, et il semble maintenant qu'ils aient eu raison de le faire, qu'on sacrifiait les intérêts agricoles du Canada en vue de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, que les subventions n'étaient pas autorisées en agriculture alors qu'elles l'étaient dans d'autres secteurs, comme celui de l'énergie. J'ai ici sous les yeux la version finale de l'Accord de libre-échange, dont l'article 906 se lit comme suit:

> Les deux Parties sont convenues d'autoriser les stimulants actuels ou de futurs stimulants pour les activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures et les activités connexes afin de maintenir la base de réserve de ces ressources énergétiques.

Deux poids deux mesures. Le gouvernement a fait des agriculteurs canadiens des citoyens de second ordre, et il a sacrifié dans les négociations leurs systèmes de commercialisation et leurs moyens de subsistance. Le gouvernement américain s'est-il opposé aux subventions? Sinon, pourquoi alors le gouvernement n'a-t-il pas obtenu les mêmes droits pour l'agriculture? Les Américains ont besoin de notre pétrole et de notre gaz. Ils ne vont certainement pas dès lors s'opposer à ce que les contribuables canadiens subventionnent une denrée dont ils ont besoin. Croyez-moi, la population canadienne va payer cher ses propres ressources énergétiques, jusqu'à ce qu'elles s'épuisent.

Récemment, le gouvernement a déposé un budget qui se distingue par de nombreuses innovations. Ce fut en effet le premier budget télévisé. Le premier budget à avoir été diffusé à l'avance. Le premier budget à avoir déclenché une enquête de la GRC. Signalons, que ce budget, si malmené qu'il fût, constituait aussi le premier budget du libre-échange. L'avenir budgétaire conservateur comprend notamment un budget de libre-échange qui prévoit la suppression de ce que notre gouvernement et celui des États-Unis considèrent comme des subventions injustes.

Il y a eu des coupes dans les programmes de stabilisation, dans les programmes de transport touchant les agriculteurs, dans l'assurance-récolte, dans le crédit agricole, dans les ristournes sur le combustible, dans l'aide au titre des intérêts. En outre, on supprime le programme spécial destiné aux céréaliculteurs canadiens et ce, en dépit du fait que ce n'est pas encore la fin des hostilités, mais une simple accalmie. J'allais oublier la perte de 14 millions de dollars pour l'industrie laitière. Ce budget devrait coûter à chaque agriculteur du Canada 1 000$ par année.

Pour tous les points que j'ai soulevés aujourd'hui, le grand coupable n'est pas tant le libre-échange, que le fait que les députés d'en face ont non seulement négocié un libre-échange à n'importe quel coût, mais aussi, maintenant que l'accord est signé, qu'ils feront n'importe quoi pour le garder, n'importe quoi pour pouvoir dire que nous avons accès au marché américain et que le Canada n'est pas traité comme n'importe quel autre partenaire commercial des États-Unis.

Le 30 mai, un représentant américain au commerce présentera au Congrès la liste des pays qui, selon les Américains, dressent des barrières injustes contre les importations américaines. Les pays qui ne feront pas disparaître ces barrières dans moins de 18 mois feront l'objet de représailles de la part des États-Unis, qui établiront des tarifs douaniers et imposeront des sanctions. Jusqu'ici, le représentant au commerce a évoqué les pratiques canadiennes qui sont considérées comme injustes, par exemple, les restrictions sur la publicité, les tarifs postaux discriminatoires, le contre-plaqué, les boissons alcoolisées, l'industrie laitière, la volaille et le blé. Le représentant des États-Unis n'a même pas mentionné l'industrie du porc dont j'ai parlé plus tôt et qui fait actuellement l'objet de mesures de représailles de la part des États-Unis.

Madame la Présidente, nous avons un grand pays que nos ancêtres ont bâti à la sueur de leur front. Ils ont défriché et labouré la terre. Nous, députés, devons nous assurer que ce patrimoine n'est pas dilapidé et que le revenu des agriculteurs canadiens soit comparable à celui du reste de la société.

M. Brightwell: Madame la Présidente, le député a longuement parlé de sujets qui n'ont pas de commun dénominateur. Il a parlé de libre-échange, du GATT, et je me demande vraiment où il veut en venir. Il a parlé de l'article 11 et de la protection des producteurs de lait et de volaille au Canada. Je me demande ce qu'il a contre des négociations qui renforceraient l'article 11. Pourquoi s'oppose-t-il à ce que nous y mettions bon ordre et cherchions à nous entendre dans le cadre du GATT à

propos de l'article 11 et de l'agriculture en général, ce qui n'a jamais été soulevé auparavant?

Le gouvernement a favorisé l'agriculture comme jamais aucun gouvernement ne l'a fait et les revenus des agriculteurs sont plus élevés que jamais. Il a lui-même fait mention des 17 ans de négligence des Américains, 17 ans qui ont englobé la période pendant laquelle son gouvernement était au pouvoir, dont trois mois où il a été ministre de l'Agriculture. Qu'a-t-il fait alors pour pallier les lacunes de la situation américaine?

Le gouvernement, depuis le libre-échange, a établi l'office de commercialisation dans le secteur de l'accouvage des poulets à griller. Nous avons manifestement appuyé la gestion de l'offre. Nous essayons maintenant de la renforcer par les ententes du GATT. Qu'a-t-il contre ces personnes pour ne pas vouloir que nous renforcions l'article 11 du GATT et que nous le précisions?

M. Ferguson: Madame la Présidente, peut-être devrai-je retourner quelques années en arrière au moment où certains de ces offices de commercialisation ont été formés. Ils étaient nécessaires aux producteurs comme force compensatrice sur le marché. Je devrais peut-être mentionner depuis combien de temps je m'occupe de la question. Je n'avais pas vingt ans quand, il y aura quarante ans en décembre prochain, j'ai été invité à siéger comme représentant d'un comité municipal au sein d'un office local de commercialisation.

Je me souviens très bien des problèmes que nous avions avant cela. Différents mécanismes devaient être mis en place pour que l'agriculteur retire suffisamment de son investissement et de son travail pour payer ce qu'il devait. Cette situation ne diffère pas beaucoup de celle d'aujourd'hui, car on semble vouloir démanteler ces organismes. Je signale que je me suis occupé aussi de l'Ontario Pork Producers Marketing Board et des offices de commercialisation du blé, des oeufs, des dindons et des poulets à griller. Nous en sommes venus à penser au fil des années qu'il devait exister une meilleure méthode. Ce n'est qu'avec l'application de la loi nationale qui a créé les offices de commercialisation des produits de ferme, au début de 1972, que ces mécanismes sont passés aux mains des producteurs. Ces derniers pouvaient donc diriger leur propre destinée et adapter leur production pour offrir aux consommateurs, selon la demande, un produit de première qualité à prix raisonnable.

Ces mesures qu'a permis la loi habilitante ont été très fructueuses. La Commission canadienne du blé a été établie bien avant les offices de commercialisation des produits de ferme. Elle a été créée pour assurer aux agriculteurs le meilleur rendement possible sur le marché.

Nous voyons aujourd'hui ces systèmes compromis même si la commercialisation des oeufs a été contestée selon le GATT il y a quelques années, quand le programme national de commercialisation des oeufs a été mis en vigueur. Nous avons eu gain de cause grâce au précédent établi d'après l'article 11. Nous voulons être certains qu'il n'y aura pas d'autre contestation. J'ai peur qu'il n'y en ait. Nous aurons alors 50 p. 100 de chances de réussir. Alors, dans ce contexte, je désire appuyer les systèmes de commercialisation nationaux et provinciaux. Étant donné la concentration du pouvoir sur le marché, les grosses entreprises, les clubs d'achat qui fournissent environ 70 p. 100 des aliments au niveau de la vente au détail, les agriculteurs eux-mêmes doivent pouvoir établir leur prix à la production, un prix qui tienne compte du coût de la production et d'un rendement raisonnable des investissements et de la main-d'oeuvre.

M. Harvard: Monsieur le Président, je voudrais me faire le porte-parole des habitants de l'Ouest dans ce débat. L'agriculture est importante pour l'Ouest du Canada et pour le Canada tout entier. Je désire faire quelques observations au sujet du Programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Je me trouvais à Winnipeg juste avant le long week-end et je suis tombé par hasard sur un reportage diffusé au réseau de télévision de Radio-Canada. . .

M. Blais: Est-ce une question ou une observation?

M. Harvard: J'y arrive dans un instant. Je sais que vous, en face, avez du mal à entendre les observations qui viennent de ce côté-ci. Donnez-moi donc une minute.

Le réseau de télévision de Radio-Canada diffusait un reportage intéressant, qui portait sur le Programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Après l'émission, des agriculteurs des environs de Winnipeg, en fait de tous les coins du Manitoba, ont été invités à téléphoner au réseau et à faire part de leurs réactions sur la façon dont le gouvernement a administré ce programme. Il conviendrait peut-être de citer les commentaires de quelques agriculteurs qui ont téléphoné. L'un d'eux a dit ceci: «J'ai 240 acres de terrain dans le secteur légèrement touché par la sécheresse et 800 acres dans le secteur gravement touché, mais je n'ai encore reçu aucune indemnité; par contre, je paie des intérêts de 14 ou 15 p. 100 sur le montant que je dois emprunter.» Un autre a déclaré: «L'année dernière, nous n'avons récolté ni blé ni graines de colza sur 100 acres de terrain, mais nous n'avons reçu aucune indemnité, car le gouvernement pense que notre secteur ne fait pas partie de la région touchée par la sécheresse. Nous ne sommes vraiment pas satisfaits de

cette réponse. Nous avions extrêmement besoin de cet argent.»

• (1150)

Malgré l'impatience du ministre, je tenais à signaler que les agriculteurs du Manitoba et de l'Ouest en général sont extrêmement mécontents de la façon dont le gouvernement a administré le Programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Non seulement il semble que le gouvernement n'a pas mis suffisamment d'argent de côté pour tenir sa promesse, mais la façon dont il s'y est pris a été une catastrophe.

Le député se rend-il compte que les agriculteurs, surtout ceux de l'Ouest, sont dans tous leurs états?

M. Ferguson: Je me rends bien compte que les agriculteurs de l'Ouest sont dans tous leurs états, et à juste titre. La dernière fois que j'y suis allé, j'ai interrogé beaucoup d'agriculteurs et de membres d'associations agricoles. J'ai également survolé certaines régions des Prairies et j'ai remarqué que les mares étaient vides. Même s'il y avait apparemment une couche de neige suffisante, il n'y avait pas de réserves d'eau dans le sous-sol. C'est le cas, pour le moment, dans bien des régions du sud-ouest de l'Ontario.

Il faut absolument que les agriculteurs reçoivent cet argent sans plus tarder. L'agriculteur est un éternel optimiste. Il prévoit chaque année une bonne récolte malgré les faibles rendements de l'année précédente. Lorsque le gouvernement décide que la pluie s'arrête à la limite d'un comté ou d'un canton et ne va pas au-delà et lorsqu'une personne reçoit de l'aide alors que son voisin est oublié, c'est que cela ne va vraiment pas. Il faut trouver un meilleur système. Si cela se représente, il faut un autre genre ou un autre mode d'administration pour pouvoir avoir des dossiers plus exacts.

J'ai été enchanté de constater, lorsque j'ai communiqué avec bien des agriculteurs de ma circonscription pour voir dans quelle situation ils se trouvaient, qu'ils se sont offerts pour parcourir les concessions et appeler les agriculteurs pour leur demander qui avait les données exactes sur les rendements et sur l'humidité afin de pouvoir délimiter de nouvelles zones qui auraient dû être incluses dans les cartes initiales.

Comme mon collègue du Manitoba, je pense qu'il faut absolument que les producteurs reçoivent cet argent aussi rapidement que possible.

M. Stevenson: Je voudrais faire quelques commentaires sur le libre-échange et poser une question au député.

Pendant la campagne électorale, il a été beaucoup question de l'Accord de libre-échange. Lorsqu'on a demandé aux libéraux de suggérer des moyens pour garantir des marchés aux producteurs et aux transformateurs canadiens, les rares fois où ils ont répondu, ils ont parlé de discussions multipartites ou multinationales. Et voilà que la première fois où les membres du GATT sont sur le point d'accepter de discuter de certains problèmes de l'agriculture, le député donne l'impression d'y être opposé.

Le député a déploré que les lois des États-Unis n'accordent pas au Canada un accès privilégié au marché américain. Aimerait-il que nos lois accordent aux États-Unis un accès privilégié au marché canadien? Il est clair que les producteurs de porc étaient en faveur de l'Accord de libre-échange. Les lois américaines sont là, mais nous avons aussi des lois qui nous permettent d'imposer un droit compensateur sur le maïs américain, ce que nous avons fait. Nous voulons prendre contre les États-Unis des mesures antidumping, ou toute autre mesure déjà prise dans le passé ou susceptible d'être prise dans l'avenir, au sujet des pommes Red Delicious, des oignons et des fleurs coupées. Lorsque le député déclare qu'il voudrait que le Canada ait un accès privilégié au marché américain, je présume qu'il voudrait également que les Américains aient un accès privilégié au marché canadien.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Lambton—Middlesex pourrait-il répondre brièvement?

M. Ferguson: Pour rester simple, je pourrais peut-être répondre au député par une question: si nous avons déjà tous les moyens nécessaires à notre disposition et si les Américains possèdent déjà les lois commerciales nécessaires et que nous n'en sommes pas exemptés, que représente pour nous l'Accord de libre-échange si ce n'est la cession de nos ressources énergétiques, l'obligation de concurrencer les Américains pour l'accès à ces ressources limitées mises en valeur par les contribuables canadiens au moyen de subventions de développement? Certains

ont lancé une mise en garde contre l'épuisement de nos ressources dans un avenir pas trop lointain.

Je ne vois pas quels avantages nous retirons de cet accord parce que les lois de rétorsion américaines continuent d'exister et que les droits compensateurs restent en vigueur. J'aurais nettement préféré que nous examinions la possibilité de conclure une entente multilatérale dans le cadre du GATT.

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, le député de Lambton—Middlesex (M. Ferguson) a la mémoire courte ou sélective. Il a oublié que lorsqu'il était ministre de l'Agriculture en 1984, les producteurs de lait canadiens attendaient depuis quatre ou cinq ans une politique à long terme concernant l'industrie laitière, qui a finalement été établie par le gouvernement conservateur. Le député était alors ministre, mais il a oublié. Il n'a pas de leçon à nous donner en ce qui concerne la sécheresse. Il y a eu une sécheresse au Québec en 1983. En tant que députée de cette région, madame la Présidente, vous savez certainement que les agriculteurs ont connu une période difficile durant la sécheresse de 1983. Les producteurs de lait et tous les agriculteurs canadiens s'en souviennent.

[*Français*]

Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part aujourd'hui au débat sur l'agriculture canadienne. Je suis convaincu qu'à la fin de cette journée on reconnaîtra, encore une fois, que le gouvernement actuel prend à coeur les intérêts du secteur agro-alimentaire. Il m'apparaît, madame la Présidente, que ce gouvernement, plus que tout autre, a prêté main-forte aux agriculteurs au cours du mandat qui est terminé et au cours de celui qui vient de commencer.

Nous reconnaissons l'importance du secteur agro-alimentaire au Canada et son apport à l'économie du pays. Nous avons toujours été prêts à défendre ce secteur dans le passé et nous le sommes toujours. A chaque fois que les agriculteurs ont eu besoin d'un coup de pouce, nous sommes intervenus pour le leur donner. A preuve: au cours des quatre dernières années, madame la Présidente, nous avons investi plus de 17 milliards de dollars dans l'agriculture canadienne et nous avons pris les mesures qui s'imposaient pour protéger les mécanismes fondamentaux de l'agriculture canadienne.

Par exemple, et tout récemment, nous avons ajouté le yogourt et la crème glacée à la liste des marchandises d'importation contrôlée, tout cela dans le but de protéger les mécanismes de gestion des approvisionnements laitiers au Canada.

Madame la Présidente, de même, tout récemment, nous avons instauré des contrôles à l'importation pour les oeufs d'incubation des poulets de chair. Nous n'aurions pas posé ce geste si nous n'avions pas été prêts à renforcer les assises agricoles au pays.

Pourtant, certains semblent en douter. Renforcer les assises agricoles d'un secteur qui traverse souvent des difficultés par son existence même, les fluctuations tant des marchés que des températures... cela n'est pas facile de maintenir une constance dans ce secteur. Cela représente tous les jours un défi tant pour les agriculteurs que pour les gouvernements.

Madame la Présidente, vous savez cependant tout autant que moi que défi ne signifie pas nécessairement difficulté. Pourtant, c'est ce que certains se plaisent à faire croire aux agriculteurs. D'autres vont même plus loin et suggèrent que le gouvernement actuel a pris des mesures destructrices envers l'agriculture, comme en fait foi la motion d'aujourd'hui et certains commentaires entendus au cours des dernières semaines.

• (1200)

D'autres également s'emploient à semer la peur chez les agriculteurs et prétendent même que certains secteurs seront sacrifiés aux prix de la survie et de l'essor d'autres. Il n'y a rien de plus faux, madame la Présidente!

Cette confusion, qui a été alimentée par beaucoup de membres de l'opposition, m'amène, madame la Présidente, à rétablir certains faits, en particulier dans le secteur de la gestion du secteur laitier, puisque c'est un dossier que j'ai à coeur et sur lequel j'ai travaillé depuis plusieurs années.

Le 7 avril dernier, les membres des pays qui négociaient autour de la table du GATT ont convenu d'un cadre de négociation qui doit leur permettre de compléter les pourparlers difficiles, nous en convenons, et ce, d'ici décembre 1990.

Pour empêcher que la situation du commerce international ne se détériore durant les 20 mois qui sont devant nous, tous les pays membres—pas seulement le Canada, mais tous les pays membres—ont ainsi accepté un cessez-le-feu, c'est-à-dire un plafonnement à court terme dans le secteur agricole. Cela revient à dire, madame la Présidente, que les pays se sont entendus pour que les prix de soutien, qui sont fixés au-dessus des prix internationaux, ne dépassent pas les niveaux actuels.

Pour les pays qui, comme le Canada, veulent une réforme du commerce international en agriculture, c'est un point de départ qui se faisait attendre depuis longtemps, étant donné l'urgence de la situation.

La plupart des députés en cette Chambre se rappellent avec quelle ferveur et avec quelle intensité notre premier ministre (M. Mulroney) en tête a défendu, au cours de tous les sommets économiques des dernières années, l'importance de mettre fin à cette guerre sans issue que se livrent les pays dans le commerce international en agriculture. Alors, ce plafonnement dont les pays ont convenu est conforme à l'engagement clair et sans relâche de notre gouvernement de préserver la gestion des approvisionnements, puisque nous croyons qu'une coopération continue avec nos partenaires commerciaux donnera davantage de poids à l'article 11, dont il a été question il y a quelques minutes.

En fait, et je crois que c'est la façon, madame la Présidente, dont on doit regarder cette entente intervenue le 7 avril, c'est un réel progrès pour l'industrie laitière canadienne et pour l'ensemble des agriculteurs du pays. En effet, les accords à court terme qui ont été conclus à Genève ont quelque peu brisé l'embâcle qui bloquait les négociations commerciales multilatérales et qui avait empêché finalement de faire des progrès sensibles lors de la réunion de Montréal, en décembre dernier.

Ce cessez-le-feu constitue un avantage indéniable pour les producteurs de lait canadiens qui veulent que le GATT conserve et renforce l'article 11 du GATT. En pouvant maintenant nous attaquer à la réforme en tant que telle du commerce agricole international, nous pourrons préciser les types de denrées, en vertu de ce fameux article 11, qui peuvent être inscrites sur la liste de marchandises d'importation contrôlée, à l'appui de la gestion des approvisionnements. Par exemple, pour le secteur laitier, nous verrons à établir des règles qui permettront des contrôles à l'importation pour certains produits laitiers. Nous n'avons pas hésité, madame la Présidente, dans le passé, à ajouter des produits à cette liste, dans l'intérêt des producteurs agricoles canadiens, et si cela s'avère nécessaire dans l'avenir, nous n'hésiterons jamais à le faire.

Je crois que nous tenterons également de préciser les exigences minimales auxquelles doit satisfaire un système de gestion des approvisionnements, pour qu'il soit possible d'imposer des contrôles à l'importation de façon claire, en vertu de l'article 11. Les producteurs laitiers canadiens obtiendront ainsi une protection contre l'utilisation, parfois abusive par certains de nos partenaires commerciaux, des dispositions de cet article 11, comme les restrictions aux importations.

Les producteurs laitiers canadiens, madame la Présidente, nous ont aidés à préserver l'article 11 en travaillant avec les agriculteurs d'autres pays et en leur expliquant les avantages d'un tel mécanisme.

J'espère qu'ils poursuivront leurs efforts en ce sens et qu'ils contribueront ainsi à renforcer notre position dans le cadre des pourparlers commerciaux à l'échelle internationale. Je sais d'ailleurs que les producteurs laitiers du pays sont en mesure de comprendre ce processus et cette orientation, et d'en reconnaître les mérites. C'est aussi pourquoi il est important, en raison des tensions internationales et de la guerre de tranchées que se livrent certains pays dans l'arène du commerce agricole international, de mener une campagne d'information, plutôt qu'une campagne de peur où l'étroitesse d'esprit fait rage.

Madame la Présidente, certains font fi de nos efforts et critiquent notre démarche en prétextant que les producteurs laitiers canadiens ne devraient pas être liés à cet accord international, puisqu'ils ne produisent en fait que pour le marché intérieur.

Pourtant, même si notre système de gestion de l'offre a fait en sorte que nos producteurs laitiers ne contribuent que bien peu aux excédents laitiers mondiaux, il n'en reste pas moins, madame la Présidente, qu'une certaine quantité de nos produits laitiers est exportée.

L'an dernier, par exemple, nous avons exporté pour 191 millions de dollars de produits laitiers et la quasi totalité des ventes s'est faite en deça du prix du marché extérieur canadien. Pour la campagne laitière de 1988-1989, la production devrait dépasser le contingent établi de 4 p. 100, excédent qui sera entièrement exporté, en plus de 3 p. 100 de la production intra-quota déjà affectée à l'exportation.

De plus, madame la Présidente, le revenu des producteurs laitiers canadiens est aussi en partie déterminé par les cours mondiaux. Par exemple, le prix mondial de la poudre de lait écrémé a triplé, je dis bien triplé, au cours des cinq dernières années, ce qui a permis de réduire les retenues qui étaient faites à l'intérieur du paiement fait aux producteurs. Les producteurs laitiers canadiens ont ainsi pu absorber plus facilement les coûts de mise en marché à l'exportation de la poudre de lait.

En fait, l'augmentation des cours mondiaux, engendrée par des changements qu'ont apportés certains pays à leurs politiques intérieures, et cela, il faut bien le reconnaître, en raison des pressions exercées en faveur d'une réforme internationale du commerce agricole, notamment par le Canada, a fait économiser, seulement l'an dernier, madame la Présidente, plus de 70 millions de dollars aux producteurs laitiers canadiens, et ce par rapport à 1986. Cela représente à peu près 1,50$... plus que 1,50$ l'hectolitre. C'est un gain pour les producteurs agricoles, les producteurs laitiers canadiens! Et cela démontre que lorsqu'on pose un geste positif, lorsqu'on intervient sur le marché international pour amener une plus grande discipline de la part des intervenants, cela a

un effet direct dans la poche du producteur laitier canadien. Et cette chose-là doit être reconnue par tous les partenaires.

Nos producteurs laitiers, comme tous nos producteurs canadiens, ont tout à gagner de l'établissement de règles commerciales justes qui permettraient une réduction du soutien à l'exportation qu'apportent d'autres pays, et renforceraient du même coup les prix sur les marchés mondiaux.

Par ailleurs, je sais qu'on accuse le gouvernement de ne pas respecter l'engagement qu'il a pris en 1986 à l'égard de la politique laitière à long terme. Pourtant, madame la Présidente, cette politique laitière à long terme, nous l'avons mise en place parce que nos amis, et mon collègue de Lambton—Middlesex (M. Ferguson) qui a parlé tout à l'heure était à ce moment-là ministre de l'Agriculture en 1984. . . Il avait toute l'opportunité. Il faisait partie de ce gouvernement qui aurait pu mettre en place une politique laitière à long terme, qui était restée quelque part dans les limbes pendant plusieurs années. Qu'est-ce qu'il a fait? Rien! Nous, nous l'avons mise en place en 1986, et le montant de 6,03$ l'hectolitre qui est destiné à la consommation intérieure aux producteurs de lait de transformation, ce montant de 6,03$ qui demeure en place représente plus de 275 millions de dollars par année pour les producteurs agricoles canadiens. C'est un montant impressionnant, madame la Présidente.

• (1210)

On nous accuse encore de laisser tomber les producteurs laitiers parce que le plafonnement à court terme du soutien agricole ne nous permettrait pas de respecter la formule de calcul du coût de production. Il faut là, madame la Présidente, regarder les faits bien en face. A l'heure actuelle, il n'est pas possible, qu'on le veuille ou non, de déterminer que seront les coûts de production tels que calculés par la formule la prochaine fois où nous en aurons recours cet été. Nous devons rassembler les informations concernant les coûts de production, l'efficacité des producteurs, et plus tard, cet été, nous aurons les chiffres. Il devient un peu hypothétique d'aborder cette question. Nous ne pouvons donc pas déterminer pour le moment l'incidence du cessez-le-feu sur les revenus cibles pour le lait et la crème de transformation. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture, a mentionné de façon claire que si la situation actuelle venait à changer dramatiquement lors du calcul des coûts de production, le gouvernement, qui a toujours adopté une position responsable, assumera encore une fois ses responsabilités et envisagera à ce moment-là les mesures appropriées, comme nous l'avons toujours fait dans le passé.

Les producteurs de lait canadiens, tout comme nos honorables collègues de l'opposition doivent le reconnaître, savent pertinemment qu'à deux reprises, en août 1988 et en février dernier, le gouvernement fédéral a décidé de ne pas réduire le prix cible du lait de transformation malgré les résultats qu'on aurait appliqués si on avait appliqué la formule. Cela aurait entraîné une diminution de 1,89$ l'hectolitre de lait en août 1988, et de 14 cents, une autre réduction, en février 1989. Le gouvernement avait alors reconnu que la sécheresse de l'an dernier avait eu une incidence assez directe sur l'augmentation du prix des aliments du bétail dans certaines régions du pays. Nous avions donc pris la décision responsable pour laquelle nous attendons encore des félicitations de nos collègues. Nous avons alors pris la décision responsable, madame la Présidente, de maintenir les prix, le prix cible du lait de transformation, aux niveaux où ils étaient à ce moment-là.

Il est donc clair que lorsqu'on tient en ligne de compte l'ensemble des faits et qu'on les analyse objectivement, l'engagement de ce gouvernement envers les producteurs laitiers ne fait aucun doute. Les faits sont indéniables. Ils résistent facilement à toute analyse partielle ou encore biaisée. C'est pour cela que ceux qui croient que les systèmes de gestion de l'offre au Canada et le secteur laitier en particulier sont une monnaie d'échange contre d'autres denrées agricoles canadiennes pour pouvoir accéder plus facilement aux marchés d'exportaiton se trompent royalement. Le cessez-le-feu vise tous les pays, toutes les productions agricoles et toutes les politiques. Et ce n'est certainement pas, madame la Présidente, comme certains osent le prétendre, une intrigue tramée dans le but d'utiliser de nouveaux engagements internationaux comme prétexte pour éliminer le soutien à l'agriculture canadienne. Toutes ces allégations entendues au cours des dernières semaines sont pures spéculations et n'ont aucune commune mesure avec la réalité.

J'aimerais, madame la Présidente, achever mes propos sur la motion à l'étude en discutant du Budget et de son incidence sur l'agriculture. J'ai dit au début de mon intervention que le gouvernement fédéral cherchait à renforcer les assises de l'agriculture canadienne. Le dernier Budget ne va pas à l'encontre de cet objectif. En gros, le Budget réduit les dépenses gouvernementales qui touchent une panoplie de programmes, de la défense nationale aux activités d'exploitation du gouvernement.

Nous avons dû faire des choix difficiles. Nous avons cherché en fait à faire en sorte que l'ensemble des mesures budgétaires soit équilibré, reflète les conditions régionales et transfère une partie du fardeau de la dette sur les épaules de ceux qui étaient en position de l'assumer. Ce sont des choix difficiles, mais que comme gouvernement, comme gestionnaires de l'État, nous devions faire. Bien que des coupures budgétaires modestes n'auront qu'une incidence faible sur le secteur agro-alimentaire, l'engagement du gouvernement fédéral envers l'agriculture canadienne demeure ferme, et la

plupart des programmes et services dans ce secteur demeurent en place.

Il est certain, par exemple, que les éléments essentiels de notre politique laitière à long terme demeurent. Le programme quinquennal que nous avons adopté en 1986, qui représente un budget de 1,5 milliard de dollars, existe toujours et demeure toujours en place, et cela, c'est un engagement permanent de notre gouvernement. Les agriculteurs doivent dorénavant assumer les frais d'administration de la mise en marché de leurs produits, ce qu'assume à l'heure actuelle le gouvernement fédéral. Mais ce n'est pas une demande exceptionnelle. D'autres secteurs, même certains qui sont régis par la gestion de l'offre, assument en entier le coût de fonctionnement et de commercialisation de leurs denrées. Par exemple, les producteurs de blé paient la totalité de leurs coûts de mise en marché par le biais de la Commission canadienne du blé. En outre, le financement fédéral des coûts de commercialisation de la poudre de lait écrémé, ce qui comprend une partie des coûts de fonctionnement de la Commission canadienne du lait, sera éliminé, après avoir discuté avec le secteur. Les subventions accordées en vertu du programme spécial d'exportation prendront aussi fin le 1er août 1989.

Et je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, madame la Présidente, que le fait que certains produits laitiers, notamment la poudre de lait, ont connu une augmentation, le prix au marché international a triplé. . . nous croyons donc maintenant que le secteur laitier est davantage en mesure de faire face à ses obligations. Nous demandons au secteur laitier de faire sa part et non de porter seul le fardeau de la réduction du déficit. Par exemple, les provinces, les producteurs et le gouvernement fédéral, sont en train de renégocier les ententes d'assurance-récolte pour mieux répartir le coût de ces programmes. Au Québec, entre autres, les gouvernements fédéral et provincial paient chacun 25 p. 100 des primes et se partagent plus équitablement les frais d'administration, alors que les producteurs assument le reste des primes.

En terminant, madame la Présidente, je tiens à réitérer le ferme engagement de notre gouvernement envers l'ensemble du secteur agro-alimentaire canadien. Si, même après mes propos, certains doutent encore de cette affirmation, que ce soit à l'égard du secteur laitier ou de l'industrie agricole dans son ensemble, qu'ils se penchent sur les faits et sur les chiffres qui existent. Les données que nous avons déjà fait connaître au cours des dernières semaines sont éloquentes. Le gouvernement progressiste conservateur a toujours été, ici, à la Chambre des communes, en faveur des agriculteurs canadiens, et nous continuerons de le faire, sans équivoque!

[*Traduction*]

M. Foster: Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir faire quelques remarques sur le discours du ministre, car je n'arrive pas à comprendre comment il peut se vanter que son gouvernement a mis en oeuvre la politique à long terme concernant l'industrie laitière en 1986.

Il n'a pas mentionné que, l'an dernier, il a retranché quelques millions de dollars pour l'entreposage des produits laitiers. Il n'a pas mentionné que le budget de la Commission canadienne du lait serait réduit de 10 millions additionnels l'an prochain.

Il a de plus ajouté qu'il attendait les félicitations des députés de l'opposition. Je crois qu'il va attendre longtemps. Cela veut peut-être dire quelque chose. Il a également déclaré que les agriculteurs comprenaient ce que le gouvernement était en train de faire. Eh bien, si c'est le cas, il y a des agriculteurs ontariens qui ne comprennent pas ce que le gouvernement est en train de faire de la politique concernant l'industrie laitière. J'ai en main une lettre du 5 mai dernier de Grant Smith, président de la Commission ontarienne de commercialisation du lait, qui mentionne la très grave crise qui frappe l'industrie laitière canadienne. Il écrit dans la lettre: «Il est urgent que tous les producteurs de lait réagissent.»

• (1220)

Il ajoute: «Il faut préserver le système de gestion de l'offre et ses fondements. Il est évident que le gouvernement fédéral ne comprend pas tous les aspects de la gestion de l'offre malgré ses promesses de soutien répétées.»

Il exhorte tous les producteurs de lait à écrire et à téléphoner au ministre de l'Agriculture et au ministre du Commerce extérieur, afin de ne pas perdre la bataille par défaut. Il leur rappelle que c'est leur gagne-pain qui est en jeu.

De toute évidence, le ministre ne sait pas de quoi il parle. S'il le savait, et s'il avait lu des lettres comme celle du président de la Commission ontarienne de commercialisation du lait, et je suis certain que des lettres similaires ont été envoyées par la commission de commercialisation du lait de la province du Québec, il ne prendrait pas la parole pour dire joyeusement: «Eh bien, les agriculteurs comprennent ce qui se passe maintenant, que leur gagne-pain est anéanti, que tout leur système de gestion de l'offre et des offices de commercialisation est détruit.»

Les agriculteurs comprennent très bien ce qui se passe. A mon avis, ce que M. Smith a écrit dans sa lettre aux producteurs est très intéressant. Il fait remarquer que: «L'augmentation des coûts ne peut pas être compensée par la formule du coût de production. Les prix du lait industriel sur le marché canadien ne faussent pas le marché d'exportation.» C'est exactement le contraire de ce que vient de dire le ministre ce matin. M. Smith déclare aussi dans sa lettre: «La gestion canadienne de l'offre pour le lait n'a pas contribué de façon sensible aux surplus mondiaux de produits laitiers.»

C'est parce que nous avons un système de gestion de l'offre qui ne permet de produire que ce qui peut être vendu dans notre pays. Il ajoute: «Cette mesure est contraire à la propre politique à long terme du gouvernement en matière de produits laitiers, laquelle comprend une fidélité absolue au principe de la gestion de l'offre.»

D'après le ministre, ils sont en faveur de ce principe, mais le président de la Commission ontarienne de commercialisation du lait prétend que cette mesure est absolument contraire à la propre politique à long terme du gouvernement, laquelle comprend une fidélité absolue au principe de la gestion de l'offre.

Il poursuit: «Le prix du lait de consommation n'est pas rattaché au commerce international. Le prix du lait cru vendu aux industries de transformation relève de la compétence provinciale.»

A mon avis, on ressent de vives inquiétudes dans l'industrie laitière. Le ministre n'a vraiment pas fait grand-chose ce matin pour calmer ces craintes.

Le gouvernement fait l'objet de ces instances à cause de ce qu'il a fait, non seulement dans le cadre de l'accord de libre-échange, mais en ce qui concerne aussi les engagements qu'il a pris envers le GATT. J'aimerais savoir, puisque j'ai soulevé la question auprès du ministre de l'Agriculture il y a environ une semaine, ce que fait le gouvernement dans le domaine du crédit agricole. La Banque Royale du Canada a adressé une note de service à ses succursales ontariennes pour leur annoncer que la valeur des quotas laitiers a été diminuée de moitié pour le calcul des ratios de solvabilité. La Banque Royale, laquelle compte beaucoup de bons amis sur les banquettes ministérielles, croit que tout le système de gestion de l'offre et de commercialisation des quotas seront sacrifiés dans les négociations du GATT. Elle laisse également entendre qu'on n'accordera plus de prêts de cinq ans pour l'achat de quotas laitiers. Si la valeur des quotas des producteurs est réduite de moitié pour le calcul du ratio de solvabilité, les taux d'intérêt devront augmenter lorsque leur facteur risque s'accroît. La note de service poursuit en disant que le risque accru est bien réel et qu'un changement de politique s'impose.

Le ministre peut-il nous dire ce que fait le gouvernement pour garder sur leur terre les producteurs dont le ratio de solvabilité se trouve détruit par cette politique de la Banque Royale du Canada? Les producteurs croient que le gouvernement les trahit dans le cadre des négociations du GATT et dans celui de l'accord du libre-échange sur la valeur des quotas. Je me demande si le ministre pourrait nous dire quelle mesure prend le gouvernement pour faire en sorte que les producteurs ne soient pas chassés de leur terre à cause de ce changement de la politique bancaire.

M. Blais: Madame la Présidente, je me contenterai de dire au député que nous n'avons pas besoin de félicitations de sa part. Nous les avons reçues le 21 novembre de la part des Canadiens, et ça nous suffit.

J'ai été un peu étonné d'entendre les députés parler de politique laitière, car ils ne savent pas ce que c'est. Ils l'ont laissée quasi inexistante en 1984. Voilà ce qu'ils ont toujours fait.

Nous, nous avons mis en place une politique laitière à long terme en consultation avec les producteurs. Autrement dit, ils ne la connaissent pas ni ne s'en rappellent. Ils ne savent pas ce que c'est. Nous avons mis cette politique laitière en place.

Une voix: Nous avons lancé le processus.

M. Blais: Vous avez lancé le processus? Mon Dieu! Ils auront plutôt lancé le processus qui a détruit le monde agricole canadien. Nous, nous avons mis une politique laitière en place après un processus de consultation avec les producteurs laitiers du Canada. C'est ce que nous faisons encore aujourd'hui. Nous avons encore un processus de consultation en marche pour régler la question de la formule d'indexation pour le prix cible du lait. C'est un processus permanent.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré en janvier que nous étudions encore la question, car elle est importante pour les producteurs laitiers.

[*Français*]

Je crois, madame la Présidente, que de ce côté-là, nous avons pris les mesures au moment où cela était nécessaire. On a parlé de *underpinning*, tout à l'heure. Nous comprenons que, par exemple, la liste d'importation contrôlée est très importante pour les producteurs agricoles canadiens. Qui est le gouvernement qui s'en est servi? C'est le gouvernement actuel, madame la Présidente! C'est notre gouvernement qui a ajouté la crème glacée et le yogourt à la liste d'importation contrôlée, c'est nous qui venons d'ajouter le contrôle d'importation sur les oeufs d'incubation et c'est nous également qui sommes en consultations pour les restrictions sur la crème glacée. C'est nous qui avons fait cela, madame la Présidente, et nous n'avons pas de leçon à recevoir de l'Opposition officielle là-dessus.

Nous traversons à l'occasion des périodes difficiles. Nous avons fait ce qu'il fallait pour défendre les producteurs laitiers et les producteurs canadiens dans l'arène internationale. Nous croyons que cela va bien actuellement. Il n'y a pas lieu d'affoler ou d'apeurer les producteurs agricoles.

Madame la Présidente, les producteurs agricoles ont le droit de connaître les faits, la réalité, et ils sont assez intelligents pour faire la part des choses eux-mêmes. Et je suis persuadé que, dans l'ensemble. . . et je rencontre moi aussi des producteurs agricoles partout au Canada. A chaque fin de semaine, je me rends dans ma région et dans d'autres régions et je les rencontre. Ce dont ils ont surtout besoin, c'est de décoder les faits et de les différencier des peurs et des épouvantails à moineaux que les gens de l'opposition agitent devant eux avec des chiffres qui n'ont aucune commune mesure avec la réalité, madame la Présidente.

Ce que nous devons aux producteurs agricoles canadiens et québécois, c'est la vérité et les faits. Ils sont assez intelligents pour comprendre.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat. Le député de Mackenzie a la parole.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, j'espérais pouvoir poser une question au ministre d'État chargé de l'Agriculture (M. Friesen), mais je suppose que je devrai attendre une autre occasion, quand il fera son discours.

Je suis heureux de parler d'agriculture aujourd'hui dans le cadre de ce débat sur la motion présentée par le Parti libéral. Je crois que les agriculteurs, le gouvernement et le ministère lui-même se posent beaucoup de questions importantes dans le domaine agricole.

Une des questions que j'allais poser au ministre qui vient de parler concerne une étude faite par un dénommé John Groeonewegan de la firme Deloitte, Haskins et Sells. Si le gouvernement veut tellement tenir les producteurs au courant et leur transmettre les bons signaux, pourquoi son ministère vient-il de faire faire cette étude dans laquelle l'auteur a conclu que le gouvernement a gaspillé son argent en versant 1 milliard de dollars aux céréaliculteurs de l'ouest et de l'est du Canada?

Une voix: C'est ce que vous pensez?

M. Althouse: Non, ce n'est pas ce que je pense. Si le ministère et les trois ministres savaient ce qu'ils faisaient, pourquoi faire faire une telle étude? Pourquoi dépenser l'argent des contribuables pour se faire dire qu'ils n'avaient pas besoin de ce genre de programmes? Pourquoi dépenser de l'argent pour faire faire une étude sur des mesures prises il y a trois ou quatre ans?

Des voix: Oh, oh!

• (1230)

M. Althouse: Je ne peux pas comprendre pourquoi un gouvernement dépenserait l'argent des contribuables pour faire faire, trois ans plus tard, une étude sur des mesures qu'il avait décidé de prendre parce qu'elles étaient nécessaires. Pourquoi dépenser cet argent inutilement? C'est la question que je me pose. J'espère que les députés qui crient après moi auront une réponse lorsque ce sera leur tour. Je ne vois aucune raison pouvant justifier cette dépense. Je ne vois aucune raison pour que le ministère, sous l'égide de trois ministres, envoie aux agriculteurs un signal leur disant que ces programmes étaient inutiles dans les circonstances. Je crois que le gouvernement fait fausse route avec ce genre d'étude et ce genre de signal.

De même, le ministre ne nous a pas dit quel serait l'avenir de la politique laitière. Oui, il existe une politique laitière à long terme et beaucoup pensaient que c'était un droit acquis pour les cinq prochaines années. L'hon. John Wise, qui était ministre de l'Agriculture et qui croyait à une politique laitière à long terme, semblait avoir obtenu de ses collègues du Cabinet un nouvel engagement de cinq ans. Cela se termine en 1991; qu'arrivera-t-il alors? Dans les négociations internationales, le gouvernement donne toutes sortes de signaux qui semblent indiquer que son engagement en faveur d'une politique laitière, comme celle que nous avons, assurant la gestion de l'offre et des garanties de prix basées sur une formule, est plutôt chancelant. Le gouvernement ne s'est pas prononcé clairement à ce sujet.

Les crédits

Pour résumer les observations que je voulais faire, madame la Présidente, je suis heureux que le député de Lambton—Middlesex (M. Ferguson) ait présenté cette motion, car elle nous donne l'occasion de revoir la politique agricole.

J'ai été un peu surpris de ne pas trouver dans le discours du député la moindre solution au problème agricole. Pendant la campagne électorale, je n'ai jamais entendu les candidats libéraux proposer quoi que ce soit pour améliorer la situation. Je dois admettre que pendant cette campagne nous n'avons rien entendu du gouvernement non plus. Leur seule politique était celle-ci: «Si vous en avez besoin, nous le fournirons. Faites-nous confiance.» Faites-nous confiance est devenu le leitmotiv de la politique agricole.

Il y a une quantité d'agriculteurs, dans les régions rurales de ce pays, qui constatent qu'il ne suffit pas de faire confiance. Les agriculteurs veulent savoir dès maintenant quelle direction à long terme les divers intervenants entendent suivre, car ils sont en train de décider s'ils quitteront l'agriculture ou s'ils conserveront leur exploitation.

Nous avons vu 28 000 emplois agricoles disparaître dans ma région des Prairies depuis l'avènement de cette politique du «Faites-nous confiance». Les petites villes-marchés, qui existent dans l'Ouest depuis l'époque de la colonisation, n'arrivent pratiquement plus à se procurer les machines agricoles, les pièces, les services et le nouveau matériel agricole parce qu'elles n'ont plus les moyens de faire vivre un concessionnaire avec une population qui se situe entre 1 500 et 5 000 âmes. La ville de Melville en Saskatchewan, une ville de 5 000 habitants, a perdu son concessionnaire de matériel agricole. Il n'y a plus assez d'argent dans cette ville, semble-t-il, pour rentabiliser une concession de matériel agricole. Cette situation existe sous le gouvernement actuel malgré l'aide qu'il a consentie aux agriculteurs.

Il faut que les agriculteurs, les prêteurs et les localités sachent à quoi s'en tenir maintenant sur la place que le gouvernement leur réserve dans son ordre économique. Nous croyons, au sein du Nouveau Parti démocratique, que le temps est venu de nous doter des programmes que nous voyons en si grand nombre dans certains pays concurrents. Même si la tendance actuelle est à la réduction des subventions dans les pourparlers internationaux, il ne faut pas oublier que nous sommes très vulnérables à toute compression des subventions agricoles au Canada. Nos subventions consistent surtout en un financement initial consenti sous forme de paiements spéciaux qu'on peut laisser facilement tomber. Et nous n'avons pas pris de nombreux engagements à long terme ni prévu des mesures d'encadrement économique comme c'est le cas des pays dont je viens de parler. Autrement dit, si nous ne procédons pas avec prudence en déréglementant l'agriculture et en réduisant nos subventions agricoles en proportion de ce que font nos concurrents sur ce chapitre, nous devrons un beau jour, sans l'aide de personne, soutenir la concurrence de pays comme les États-Unis et les pays de la Communauté économique européenne qui continuent de subventionner largement ce secteur avec les deniers publics pour assurer la survie de leurs agriculteurs et de leurs localités agricoles.

Je sais que certains idéologues du Parti conservateur croient que les agriculteurs des localités rurales n'ont aucune raison d'exister si le marché n'arrive pas à les faire vivre. Les conservateurs ont commencé à réorienter l'agriculture en fonction des marchés en exécutant, pendant tout le dernier mandat du gouvernement actuel, un programme de déréglementation dont ils ont hérité des libéraux. Ainsi, à cause de ce programme, les frais de transport des localités rurales ne seront plus interfinancés avec les frais de transport des régions métropolitaines. Cela veut dire également que dans les régions rurales, ils vont payer plus cher certains services, par exemple la livraison de pièces, le service postal, l'acheminement du grain et du bétail, parce que les tarifs ferroviaires et routiers ont été déréglementés. Cela veut dire que les organismes comme la Commission canadienne du blé et les autres offices de commercialisation sont maintenant remis en question par le gouvernement. Le gouvernement prétend qu'il ne s'agit pas de véritable économie de marché, que les offices ont en quelque sorte un quasi monopole et ne correspondent pas à l'organisation des marchés qu'il a en vue. Donc il déréglemente ces offices de commercialisation.

Les agriculteurs canadiens de l'Ouest vont comprendre, parce qu'à partir du 1er août qui vient, l'avoine sera soustraite au régime de la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs vont obtenir un peu moins pour leur avoine au cours de la campagne qui vient. Cette conclusion n'est pas seulement la mienne, c'est celle des transformateurs canadiens. J'en ai consultés plusieurs. Ils se félicitent de cette décision, car elle va leur permettre, disent-ils, d'acheter l'avoine moins cher. Je leur ai donc demandé si cela veut dire que l'agriculteur va en retirer moins d'argent, ce à quoi ils ont répondu: «Bien sûr, comment pourrions-nous avoir l'avoine moins cher autrement?» Le gouvernement trouve bon que les agriculteurs empochent moins d'argent. Mais pas moi, ni la plupart des Canadiens qui désirent la justice. Mais comme il s'agit d'une sorte de déréglementation qui soumet plus de produits à l'économie de marché, le gouvernement a décidé de s'orienter dans cette voie.

Nous voyons modifier le régime d'imposition dans un sens qu'on dit plus conforme à l'économie de marché. Le dernier budget dont tout le monde a eu vent avant qu'il ne soit présenté au public prévoit que la ristourne de la taxe sur les carburants agricoles va être supprimée à la fin de l'année civile. Cela veut dire que les agriculteurs vont devoir payer beaucoup plus cher pour leur combustible. Les agriculteurs ont de grandes distances à parcourir puisqu'ils sont éloignés des grandes agglomérations, ce qui fait que l'augmentation va faire monter non seulement leurs frais d'exploitation mais aussi les frais de transport des produits. Les familles rurales auront ainsi moins d'argent à dépenser pour vivre et pour agrandir et entretenir leur exploitation.

Cette situation fait ressortir la nécessité de lignes directrices et de règles fixant le montant de l'aide sur laquelle les agriculteurs pourront toujours compter, bon an, mal an, et qui permettront aux régions rurales de savoir à quoi s'en tenir en ce qui concerne leur subsistance et l'aide du gouvernement en la matière.

• (1240)

Durant la campagne électorale, nous avons proposé un prix minimum garanti pour une production donnée afin que les agriculteurs et leurs collectivités puissent compter sur un certain revenu pour leurs premières unités de production. La norme serait fixée à 8 000 unités de production, soit l'équivalent de 8 000 boisseaux de blé ou d'un peu plus de 10 000 boisseaux de maïs. Nous voulions ainsi offrir un revenu garanti d'environ 40 000 dollars aux familles de producteurs agricoles afin qu'elles puissent compter au moins sur cette somme, quelles que soient les conditions du marché, pour leurs premières unités de production. Quand les prix augmenteraient, les contribuables n'auraient rien à payer parce que le marché prendrait la relève.

Nous n'avons plus beaucoup de systèmes de ce genre parce que nous avons opté pour la déréglementation et la commercialistion plus poussée. Pourquoi cette sorte de programme? C'est très simple: ayant comparé les économies rurales de diverses régions du monde, nous avons découvert que l'économie locale est florissante tant que les secteurs actifs de l'économie rurale restent au niveau de la petite famille. Dès que de grosses sociétés s'avisent de s'en mêler, la collectivité s'éteint et le rendement décline. La petite ferme est plus efficace, tant du point de vue économique que du point de vue social.

Une étude approfondie de deux vallées de la Californie étaye cet énoncé. Une vallée a toujours été exploitée par des familles agricoles et elle est toujours prospère. Elle englobe plusieurs petites localités et sa production globale dépasse de beaucoup une autre vallée comparable à quelque 100 milles où l'exploitation est faite par des sociétés. Ces dernières y amènent des travailleurs rémunérés qu'elles renvoient quand elles n'en ont plus besoin. La région n'a que très peu d'infrastructures pour les activités collectives, les soins de santé et les écoles étant à peu près inexistants. Très peu de familles y gagnent leur pain et le rendement économique total ne se compare même pas avec celui de l'autre vallée exploitée par des familles depuis des années.

Dans des provinces comme la mienne, la Saskatchewan, l'avenir dépend du maintien de fermes relativement modestes qui contribuent à la croissance et à la rentabilité économiques des collectivités. À mon avis, le genre de politique que le gouvernement semble décidé à suivre—c'est le marché qui décide, éliminons graduellement les subventions, imitons la stratégie économique de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan—va finir par appauvrir les régions rurales de la Saskatchewan et, avec le temps, la province tout entière. La population de cette province ne cesse de diminuer depuis trois ans. Dès que les programmes des conservateurs commencent à se faire sentir, la population diminue. Les gens quittent la province parce que la politique économique du gouvernement vise à appuyer les très grandes entités économiques qui n'embauchent personne.

Je voudrais aussi faire remarquer que toutes les études prouvent que les exploitations agricoles de taille moyenne sont pratiquement aussi efficaces sur le plan économique que les grandes fermes constituées en société. Les exploitations de taille moyenne comportent un certain avantage puisqu'elles offrent plus d'emplois et d'avantages dérivés dans la région avoisinante et, en règle générale, créent plus d'emplois et d'activités pour toute la région, la province ou le pays. Nous pensons que c'est ce genre de politique économique qu'il aurait fallu proposer pendant la dernière campagne électorale, et c'est ce que nous avons fait.

Il est intéressant de noter que, dans certains coins du pays, dans les régions rurales du moins, on a compris le bien-fondé de cette politique et c'est ce qui explique que nous ayons une plus forte représentation dans les régions rurales de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan et que nous nous soyons maintenus dans les régions rurales de l'Ontario. Petit à petit, la population commence à comprendre le message, et petit à petit, les Canadiens des régions rurales commencent à voir que, s'ils veulent que leurs collectivités restent fonctionnelles et modernes à l'aube du XXI^{e} siècle, ce sont les programmes des néo-démocrates qui appuient le Canada rural et qui les incluent dans l'avenir du pays. Ils ne seront pas laissés pour compte, témoins passifs des avantages associés à la déréglementation, à la baisse du prix des billets d'avion et aux autres services relativement moins chers dont profite la population des régions métropolitaines

tandis qu'ils doivent payer proportionnellement plus cher pour pouvoir continuer de fonctionner dans notre société moderne.

M. Holtmann: Pendant que les gars de l'Ontario mèneront la belle vie?

M. Althouse: Oui, les gars de Toronto, comme les gars de Winnipeg, mèneront la belle vie.

M. Holtmann: Allons donc, pas ceux de Winnipeg. Je savais que je pourrais vous faire sauter.

M. Althouse: Que si, ceux de Winnipeg. Je ne puis laisser passer ce commentaire sans rien dire. A Winnipeg, le député et son gouvernement s'efforcent de ranimer la bourse des grains, une institution qui serait morte de sa belle mort si elle n'avait pas reçu le genre d'appui que ce gouvernement est prêt à lui accorder, une institution dont près d'une douzaine de membres font l'objet d'une enquête serrée sous prétexte qu'ils se seraient livrés à des escroqueries, une institution qui a amené des agriculteurs à vendre des céréales qui ne leur ont pas encore été payées. Voilà le genre d'obstacles que mes grands-parents et mes parents ont tenté de vaincre, et voici que mes enfants et mes petits-enfants vont devoir à leur tour faire face au même problème simplement parce que nous avons eu le malheur de voir une formation conservatrice s'emparer du pouvoir avec simplement 43 p. 100 des votes.

En terminant, je tiens à dire que le Canada a besoin d'une politique rurale et d'une politique agricole propres à assurer des revenus à nos ruraux. Le Canada a besoin d'un programme comme celui que nous avons proposé au cours de la dernière campagne électorale, un programme moderne d'assurance-récolte susceptible de protéger les agriculteurs contre les pertes de récolte.

M. Holtmann: Ce domaine relève des provinces.

M. Althouse: Il ne peut pas relever uniquement des provinces, car l'agriculture constitue un domaine où le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent la compétence. Comme nous ne pouvons accepter qu'une province fournisse un plus haut niveau de protection qu'une autre, le gouvernement fédéral doit intervenir, quitte à partager une partie de la responsabilité avec les provinces, mais le gouvernement actuel voudrait que les gouvernements provinciaux assument de plus en plus de responsabilités. Je prédis que par suite de cette attitude, certaines des provinces qui ont l'argent nécessaire ou qui sont sur le point de participer à des élections où le poids du vote agricole pourrait se faire sentir porteront la protection à un niveau bien supérieur à celui en vigueur dans les provinces environnantes. Nous en avons eu maints exemples. Récemment, l'Alberta a accordé des avantages pour attirer dans cette province des éleveurs qui font de l'engraissement.

• (1250)

Il a commencé par offrir quelque 22$ la tonne et a obtenu un résultat tout à fait prévisible. Les éleveurs qui font de l'engraissement ont quitté la Saskatchewan et le Manitoba en masse pour aller s'établir en Alberta. Quand les céréales fourragères coûtent 22 dollars de moins la tonne que dans les autres provinces, il fallait s'attendre que les éleveurs agissent ainsi. Le gouvernement conservateur de ma propre province a aussi offert des subventions aux engraisseurs pour essayer de garder des bovins d'engraissement en Saskatchewan.

M. Holtmann: Ainsi que le gouvernement néo-démocrate précédent.

M. Althouse: Il n'y avait pas de subventions sous le gouvernement néo-démocrate précédent.

M. Holtmann: Il n'y avait de subventions nulle part?

M. Althouse: Pas pour les bovins. Nous avons eu un programme de garantie du bétail sur pied dans le cadre duquel nous prélevions une prime lorsque les prix étaient élevés tandis que nous en versions une lorsqu'ils étaient bas. L'introduction de primes très basses quelques années plus tard par le nouveau gouvernement a chambardé ce programme. Il est alors devenu déficitaire et l'est demeuré parce qu'on s'est immiscé dans un programme économique qui aurait dû rester autonome. Mais le besoin existe. Ni les ministériels ni les députés de l'opposition officielle n'ont proposé de programmes à long terme.

Ils se sont contentés de se lancer des injures tout au long du débat et depuis quatre ou cinq ans. Il n'y a pas de programme à long terme que le gouvernement soit disposé à mettre carrément de l'avant, mais son ordre du jour caché devient plus clair. Il semble disposé à laisser les forces du marché déterminer ces choses. Il est prêt sans broncher à laisser les agriculteurs faire faillite et les localités rurales disparaître. Il est prêt, pour défendre un vaste besoin international que lui seul perçoit, à retirer toutes les subventions et formes d'aide directe aux agriculteurs et aux localités rurales du Canada.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je voudrais poser une question à mon honorable collègue de MacKenzie qui, comme moi, vient de la Saskatchewan. Je l'ai écouté avec intérêt défendre l'exploitation agricole familiale. La nécessité de défendre l'exploitation agricole familiale est peut-être l'une des rares choses sur lesquelles tous les partis s'entendent. Nous souhaitons tous que les exploitations de ce genre continuent de prospérer au Canada. Cependant, dans ses observations, le député a laissé entendre de façon implicite, semble-t-il, que l'État risquait d'intervenir selon la taille des exploitations agricoles. Je me demande si le député a des observations à formuler à ce sujet ou si son parti a une politique à cet égard. Existe-t-il une taille maximale ou minimale, en fait, pour les exploitations agricoles familiales? Je serais heureux que mon honorable collègue nous fasse part de sa position en ce qui a trait à la taille des exploitations agricoles et son incidence sur la viabilité et la prospérité à long terme de ces exploitations?

M. Althouse: Madame la Présidente, j'ignore quel type d'appareil auditif le député portait, lorsqu'il a décelé des conclusions implicites dans mes observations. Je n'ai absolument pas parlé de la taille des exploitations agricoles. Notre parti n'aborde pas cette question. Nous prétendons qu'on doit apporter de l'aide jusqu'à un certain niveau. Si la théorie économique de l'efficacité s'appliquait en agriculture, alors, vraisemblablement, les exploitations les plus importantes auraient un avantage. Nous prétendons simplement qu'on devrait accorder de l'aide aux exploitations qui ne dépassent pas une certaine taille. Si les intéressés veulent donner à leur exploitation encore plus d'essor, ils pourront alors compter sur tous les avantages de la théorie économique.

J'ai signalé, cependant, dans mon discours, et le député ne l'a peut-être pas remarqué, qu'au-delà des exploitations céréalières, au-delà de 1 200 à 1 400 acres environ, il n'y a pas vraiment d'avantages importants sur le plan des coûts de production. Après cela, les coûts à l'unité ne diminuent pas assez pour justifier vraiment des exploitations plus grosses. En vertu de notre proposition, on aurait cessé d'apporter de l'aide aux exploitations de quatre à cinq quarts de section environ. Si certains veulent donner plus d'importance à leur exploitation, ils peuvent le faire, mais ils n'y arriveront pas sans une aide accrue de la part du gouvernement fédéral. Ils devront le faire en fonction de leur efficacité. Les lois économiques rendent la chose possible aux agriculteurs efficaces. Ils n'ont pas besoin d'un coup de pouce du gouvernement et des contribuables canadiens.

M. Karpoff: Madame la Présidente, j'aimerais que le député de MacKenzie (M. Althouse) nous parle des répercussions sur la ferme familiale de la politique de taux d'intérêts élevés que pratique le gouvernement. Je sais que l'augmentation des taux d'intérêt donne du mal aux petites entreprises des agglomérations urbaines. En va-t-il de même de l'exploitation agricole familiale?

M. Althouse: Madame la Présidente, l'augmentation des taux d'intérêt a un impact dévastateur sur les agriculteurs canadiens. L'endettement agricole se situe entre 22 et 23 milliards de dollars. La valeur de l'actif agricole baisse depuis les quatre ans que l'endettement agricole s'élève à 22 milliards de dollars. C'est pourquoi, pendant cette période, l'endettement a augmenté par rapport à l'actif alors qu'aux États-Unis, il a baissé. Nous sommes donc moins concurrentiels qu'avant.

Si l'on s'en remettait à ce seul critère, force serait de conclure que les paiements du gouvernement ont été insuffisants. Pourtant, selon un document récent du ministère de l'Agriculture, certains de ces programmes seraient inutiles. L'augmentation des taux d'intérêt a aussi des effets sur la valeur des terres. Au cours des quatre dernières années, selon la Société du crédit agricole, société d'État fédérale, le prix des terres dans l'Ouest canadien, notamment en Saskatchewan, a baissé de plus de 38 p. 100 en grande partie par suite de l'augmentation des taux d'intérêt jointe à la baisse des prix des denrées agricoles.

M. Stevenson: J'ai quelques commentaires à faire, madame la Présidente. Le député a répondu à l'avant-dernière question que les forces du marché allaient déterminer la taille des fermes, mais il refuse de les laisser déterminer la valeur des produits de la ferme. Fait intéressant, on a des chiffres sur la production des exploitations familiales. Selon ceux que j'ai vus récemment, 98 p. 100 de la production agricole provient d'exploitations familiales. Je prétends que, contrairement à ce dit le député, un grand nombre des programmes du gouvernement visent tout spécialement l'exploitation familiale. Par exemple, les modifications projetées aux programmes de stabilisation, dont nous avons entendu parler aux audiences sur le programme Grains 2000. Les groupes agricoles ont discuté avec le gouvernement de stabilisation ou de garantie du revenu des agriculteurs. Ces mesures visent indéniablement les entreprises familiales et non les grandes entreprises.

Article 31 du Règlement

Compte tenu de l'aide aux agriculteurs et surtout des prix des produits sur les marchés du monde entier, l'incidence des programmes gouvernementaux sur les valeurs de diverses denrées est un sujet de vive préoccupation. Il suffit de songer à la Politique agricole commune en Europe où le régime d'établissement des prix soutenu par l'État est source de problèmes énormes. Je me demande quel régime le député propose pour le Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député aura quelques minutes pour répondre, après l'ajournement.

[*Français*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, le gouvernement parle beaucoup de déficit budgétaire, mais nous savons tous que le déficit dont il a vraiment honte et qui le préoccupe au plus haut point est son déficit en idées. Il n'a aucune vue d'ensemble. Il n'a aucune solution face aux défis que nous devrons relever dans l'immédiat et à l'avenir.

La réponse du gouvernement aux besoins de notre système d'enseignement postsecondaire est un exemple frappant.

Je partage les inquiétudes exprimées par la Fédération canadienne des étudiants et par l'Association canadienne des professeurs d'université qui ont affirmé que le budget fédéral réduira d'environ 900 millions de dollars sur cinq ans les montants consacrés à l'enseignement postsecondaire.

Comment le gouvernement peut-il ainsi entraver l'une des activités les plus importantes pour l'avenir du Canada? Si l'avenir de notre système d'enseignement postsecondaire ne dépend que de la politique du gouvernement et si notre avenir en tant que nation dépend de l'avenir du même système, le ministre des Finances (M. Wilson) n'a plus qu'à décréter que nous n'avons plus aucun avenir devant nous. Je demande instamment au ministre de réexaminer sa politique économique et de permettre aux jeunes Canadiens. . .

M. le Président: La période réservée au député est terminée.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA JOURNÉE DE L'AHEPA

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, le dimanche 28 mai a été désigné journée de l'AHEPA par l'archevêque Iakavos de l'Église orthodoxe grecque d'Amérique du Nord et du Sud, et par son représentant au Canada, l'évêque Sotirios.

Le sigle AHEPA signifie American Hellenic Educational Progressive Association. Il s'agit d'un organisme qui joue un rôle important dans la vie de tous les Canadiens et Américains d'origine grecque. Il a aussi un rôle actif dans les affaires civiques et philanthropiques du Canada.

L'AHEPA administre des programmes et des activités qui ont aidé à renforcer les liens historiques d'étroite collaboration entre le Canada et la Grèce. Les membres de cet organisme ont réussi à allier les meilleures traditions de nos deux nations qui ont toujours recherché la justice humaine, la liberté et le respect de la démocratie.

Cette journée de l'AHEPA nous donne l'occasion d'exprimer tous nos remerciements à tous les Canadiens d'origine grecque qui nous ont fait l'honneur de devenir citoyens de notre grande communauté canadienne.

* * *

L'IMMIGRATION

LE S.S. KOMAGATA MARU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le 23 mai, il y a 75 ans, le S.S. *Komagata Maru*, avec 375 passagers sikhs à son bord, entrait dans le port de Vancouver. Tous les passagers étaient des sujets britanniques et avaient le droit d'entrer au Canada, mais ils n'ont pas été autorisés à débarquer.

Des agents d'immigration ont prétexté des problèmes de santé fictifs et des retards dans le traitement des dossiers pour refuser aux bateaux le droit d'escale. Les hauts fonctionnaires du gouvernement de la Colombie-Britannique ont interrompu toutes les communications avec la côte et refusé de réapprovisionner le bateau en eau et en nourriture.

Après deux mois de lutte, de crainte, de famine, de soif et de maladie, le navire a reçu l'ordre de partir. Le 23 juillet, le *Komagata Maru* a été escorté à l'extérieur des eaux canadiennes.

Mes collègues néo-démocrates et moi-même considérons que c'est l'un des plus sombres moments de l'histoire du Canada. Le traitement injuste et humiliant infligé à ces Sikhs qui voulaient entrer au Canada ne devrait jamais plus se répéter.

En commémorant un geste du passé empreint d'autant d'intolérance raciale, nous faisons savoir aux Sikhs canadiens que leurs souffrances n'ont pas été oubliées et que nous cherchons à créer un Canada vraiment multiculturel où les incidents de ce genre ne pourront jamais se reproduire, et que ce triste souvenir sert à stimuler les efforts du Canada pour devenir un meilleur hôte pour tous les peuples de la terre.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'OLYMPIADE INDUSTRIELLE DE DRUMMONDVILLE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le Club d'administration industrielle de Drummondville a tenu sa quatorzième soirée de l'Olympiade industrielle, afin de rendre hommage au secteur manufacturier. Cette activité est l'occasion privilégiée de reconnaître la contribution essentielle de nos entreprises à notre vie économique et sociale. Les médailles d'or ont été remportées par les entreprises IBC et Venmar Ltée, celles de bronze, par la compagnie GTE Sylvania et les Produits Multifoam International. Quant aux médailles d'argent, ce sont les firmes Sopréma Etanchéité et Cascades PSH qui ont raflé cet honneur.

Ces résultats sont le fruit de la motivation, de la ténacité, du dynamisme, du savoir-faire des entrepreneurs de la région, de leur goût du risque dans leur recherche pour obtenir l'excellence, ainsi que de leur volonté d'être bien appuyés par des employés compétents. Nous nous devons de souligner leur rôle vital dans la croissance économique de notre communauté.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'EST DE MONTRÉAL—LE RESPECT DES PROMESSES ÉLECTORALES

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais joindre ma voix à celle du ministre Daniel Johnson du gouvernement du Québec qui, vendredi dernier, déclarait que le gouvernement conservateur se traîne les pieds dans les dossiers de la relance de l'économie de l'est de Montréal. Et M. Johnson a identifié certains dossiers, dont le projet de Soligaz pour lequel on attend toujours la réponse aux promesses électorales faites par le gouvernement conservateur durant la dernière campagne. Ce projet aurait pour impact un investissement d'un milliard de dollars dans l'est de Montréal et la création de plusieurs milliers d'emplois. De plus, M. Johnson s'est plaint de la lenteur du gouvernement conservateur à accélérer le processus d'acceptation de dossiers du financement particulier, pour l'est de Montréal, pour moderniser les entreprises et créer de l'emploi. J'ose espérer que le nouveau ministre responsable de la région de Montréal sera plus efficace que l'ancien.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'EXCEPTION POUR LES ENSEIGNANTS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, des milliers d'enseignants canadiens vivent dans la crainte de poursuites judiciaires, parce que le projet de loi sur le droit d'auteur présenté par l'ancien ministre des Communications ne prévoyait aucune exception pour les besoins de l'enseignement.

Les enseignants doivent être autorisés par la loi à utiliser des techniques modernes pour donner aux étudiants des exemples à jour de diverses techniques de communication employées dans les médias. Il est indispensable qu'ils puissent accéder facilement à ce matériel.

A défaut d'exceptions raisonnables, le projet de loi ramènerait les salles de classe du Canada à l'ère de l'ardoise et de la craie et en ferait des lieux déserts dans le «village global.»

Article 31 du Règlement

Je prie donc instamment le ministre de Communications (M. Masse) de prévoir des exceptions raisonnables pour les enseignants et de s'assurer qu'en cherchant à protéger les droits des créateurs, le gouvernement ne supprime pas les droits des étudiants et des enseignants.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOMINATION DE L'AMBASSADEUR DES PHILIPPINES AU CANADA

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, l'année 1986 a marqué la restauration de la démocratie aux Philippines sous la présidente Corazon Aquino, triomphe de l'autorité ultime du peuple philippin. Le gouvernement du Canada et les Canadiens de toutes les cultures ont accueilli cet événement avec joie.

Ce matin, l'ambassadeur des Philippines au Canada, Son Excellence Ramon A. Diaz, a présenté ses lettres de créance à Son Excellence le Gouverneur général du Canada. M. Ramon Diaz est un homme d'une grande intelligence et d'une intégrité impeccable. Il est licencié en droit *summa cum laude* et a été président de la Commission on Good Government établie par M^me^ Aquino. Avec toutes ces réalisations derrière lui, il réussira sans aucun doute à maintenir les relations étroites et cordiales qui existent entre les Philippines et le Canada.

Je le félicite de sa nomination et lui souhaite la bienvenue au Canada au nom de tous les députés.

* * *

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE VIA RAIL—L'ATLANTIQUE LIMITÉE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, l'unité nationale est une priorité du gouvernement conservateur. Reconnaissant que le Canada atlantique constitue un pilier de la fédération canadienne et que son isolement géographique et économique le place dans une situation précaire, j'exhorte le gouvernement à ne pas toucher à VIA Rail Atlantique limitée qui constitue, tant symboliquement que concrètement, un lien vital avec le reste du Canada.

Pour étayer ma déclaration, je ferai parvenir au premier ministre (M. Mulroney) une pétition signée par plus de 1 880 habitants de Sussex et des environs, dans ma circonscription.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES PROGRAMMES D'ENTRAÎNEMENT AU PILOTAGE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, dernièrement, lorsque le gouvernement a annoncé la fermeture des bases de Portage–La–Prairie et de Summerside, les résidents de Moose Jaw ont poussé un soupir de soulagement, croyant que leur base aérienne avait échappé à cette mesure.

Ce n'est toutefois peut–être pas le cas. Le premier niveau d'entraînement au pilotage, qui se fait à la base de Portage, sera privatisé et il se pourrait que le deuxième niveau, qui se fait à la base de Moose Jaw, subisse le même sort.

Le vendredi 18 mai, le bureau du ministre associé de la Défense nationale a admis que le Canada risque de privatiser les premier et deuxième niveaux d'entraînement au pilotage, comme la Grande–Bretagne, s'il reçoit une offre intéressante. Par ailleurs, le gouvernement a admis que la sécurité d'emploi régionale n'entrera pas en ligne de compte et que la formation pourrait très bien se faire ailleurs.

Ce fait et celui que le gouvernement n'a manifesté pratiquement aucune compassion envers les gens de Summerside et de Portage–La–Prairie ne sont pas de nature à rassurer les résidents de Moose Jaw.

J'exhorte le gouvernement à s'intéresser à nouveau au développement économique régional et à garantir aux habitants de Moose Jaw et de Portage–La–Prairie que les programmes d'entraînement au pilotage continueront à se donner aux mêmes endroits, peu importe qui s'en charge.

Que le gouvernement fasse enfin preuve de responsabilité, comme les Canadiens s'y attendent!

* * *

LES PÊCHES

L'AIDE À LA PÊCHE AUX POISSONS DE FOND DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, tous les Canadiens deviennent de plus en plus conscients de la crise économique dont va souffrir la zone côtière de la région de l'Atlantique à cause de la baisse de la pêche aux poissons de fond.

Les mesures énergiques que le ministre des Pêches (M. Siddon) s'emploie actuellement à mettre en oeuvre, ajoutées aux mesures déjà existantes, mèneront, grâce à leur bonne application, à un redressement de notre industrie de la pêche d'ici trois à cinq ans.

Mais entretemps, nous aurons besoin de l'aide du gouvernement du Canada. Étant donné que le gouvernement est venu à la rescousse des localités en proie à des problèmes agricoles ces dernières années, nous, de la région de l'Atlantique, en attendons une aide appropriée pour les familles et les localités dont le gagne–pain repose sur les pêches de l'Atlantique. De telles mesures spéciales s'imposent pour venir en aide non seulement aux pêcheurs, mais aussi aux ouvriers et aux exploitants d'usine, aux constructeurs de bateaux et aux ouvriers de chantier naval.

LES PUBLICATIONS

LA BROCHURE D'INFORMATION JURIDIQUE—ON DEMANDE DES EXCUSES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur une question très urgente qui touche les habitants de Nouvelle–Écosse et du reste du Canada.

Deux brochures d'information juridique ont été distribuée en Nouvelle–Écosse. L'une témoigne de sectarisme et de racisme. La première intitulée *Criminal Law* (droit criminel) montre trois enfants noirs sur la couverture. La deuxième, *The Young Offenders Act and You* (La Loi sur les jeunes contrevenants et vous), a la photo d'un jeune Blanc. Les trois jeunes Noirs qui figurent sur la couverture de la première brochure ne sont pas des criminels et leurs familles n'ont pas donné l'autorisation d'utiliser cette photo.

Je trouve déconcertant que quelqu'un puisse penser à mettre la photo de trois jeunes Noirs sur une brochure intitulée «droit criminel», au lieu d'y mettre un groupe d'enfants d'origines différentes.

Vu que ces brochures ont été publiées avec l'aide financière du solliciteur général du Canada (M. Blais), dans le cadre d'un projet mixte avec les organismes d'information et de vulgarisation juridiques des provinces atlantiques, j'attends des excuses non seulement du directeur de cet organisme, mais aussi du procureur général de la Nouvelle–Écosse et surtout du solliciteur général du Canada. J'espère également que ces brochures vont être retirées immédiatement et qu'une telle situation ne se reproduira pas.

• (1410)

M. le Président: Le temps accordé au député est terminé.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES FORESTIÈRES

ON DEMANDE LE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES FÉDÉRALES–PROVINCIALES

M. Guy St–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les ententes fédérales–provinciales pour le développement

Article 31 du Règlement

des ressources forestières arriveront bientôt à échéance. Ce sont des ententes de collaboration sur cinq ans pour satisfaire aux besoins forestiers de chaque province. Les ententes actuellement en place fournissent un financement total d'environ 1,1 milliard de dollars au cours de leur durée, c'est–à–dire 571 millions de dollars du gouvernement fédéral et 520 millions du provincial.

Monsieur le Président, en tant que député d'une région forestière, je demande au gouvernement canadien de renouveler ces ententes fédérales–provinciales car elles ont eu un impact véritable sur le développement des ressources forestières. Le renouvellement de ces ententes est essentiel au développement continu des forêts canadiennes pour atteindre les objectifs environnementaux appuyés par la population ainsi que pour maintenir leur contribution importante à l'économie régionale et nationale.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LA POLITIQUE PUBLICITAIRE DU GOUVERNEMENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, on a signalé le 20 mai que le gouvernement fédéral a instauré en douce une nouvelle politique permettant à la publicité du gouvernement d'être confiée à des agences qui ne sont pas entièrement canadiennes parce que les agences canadiennes existantes ont été achetées par des Américains.

Le 9 mai, le ministre chargé de la publicité du gouvernement a comparu devant le Comité de la consommation et des corporations et a déclaré que son ministère n'a recours qu'aux services d'agences appartenant à des Canadiens, même si cela signifie l'exclusion de 20 des 25 grandes agences de notre pays parce qu'elles appartiennent à des étrangers.

A ce moment–là, le ministre ne savait–il pas que son ministère était en train de changer ses politiques afin de se conformer à l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis? Dans l'affirmative, pourquoi n'a–t–il pas dit au comité qu'il savait ce qui se passait dans son ministère et qu'on était en train de changer la politique?

Article 31 du Règlement

La publicité du gouvernement qui représente des millions de dollars chaque année est accordée sans appel d'offres. Le ministre doit s'en tenir à ce qu'il a dit au comité et informer ses fonctionnaires que seules les agences canadiennes peuvent faire de la publicité pour le gouvernement canadien.

* * *

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LE QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, la République fédérale d'Allemagne célébrera son 40e anniversaire le 23 mai 1989.

Depuis 1949, ce pays a connu une reconstruction économique incroyable pour devenir l'une des plus grandes nations industrielles du monde.

Les relations cordiales qui existent entre le Canada et l'Allemagne de l'Ouest découlent de notre défense commune, au sein de l'OTAN, des valeurs occidentales que sont la démocratie et la liberté.

Parmi les milliers de loyalistes de l'Empire uni venus au Canada après la révolution américaine, on comptait un nombre important de personnes d'origine allemande. Avec les mennonites de la Pennsylvanie qui se sont A ce installés dans le comté de Waterloo, ces germanophones ont fondé la ville de Berlin, connue maintenant sous le nom de Kitchener. Aujourd'hui, les Canadiens dont la langue maternelle est l'allemand forment le troisième groupe ethnique en importance dans notre pays.

J'invite tous les députés à se joindre à moi et aux électeurs de la circonscription de Kitchener pour offrir à la République fédérale d'Allemagne nos plus sincères félicitations à l'occasion de ce 40e anniversaire et pour exprimer notre désir de voir se perpétuer les bonnes relations entre nos deux pays.

* * *

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE AGRICOLE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le budget du gouvernement est un budget dévastateur pour l'agriculture. Certaines associations agricoles estiment que ce budget coûtera jusqu'à 2 000$ à chaque agriculteur. Même les porte-parole du gouvernement conviennent qu'il coûtera entre 700$ et 1 000$ à chaque agriculteur individuellement. Jamais un secteur de l'économie n'a été aussi durement touché ou aussi lourdement mis à contribution.

Bien des agriculteurs de Haldimand—Norfolk dépendent du prochain paiement de leur lait pour survivre. Il est temps que le gouvernement se réveille, qu'il se rende compte que l'agriculture est le fondement de notre économie. L'agriculture est un secteur très complexe de nos jours. Le gouvernement ne comprend-il pas que la production agricole est une question de planification à long terme? Il a enlevé sans avertissement à nos agriculteurs des programmes sur lesquels ils comptaient pour planifier leurs activités et pour vivre, et il les a laissés s'en aller à la dérive sans rien prévoir comme mesures de remplacement.

Je rappelle au ministre des Finances (M. Wilson) que son budget va causer des dommages irréparables à l'agriculture. Ce budget n'est qu'une autre des nombreuses mesures gouvernementales qui accroîtront inévitablement notre dépendance envers les États-Unis, mais cette fois, ce sont nos approvisionnements agricoles qui sont menacés. C'est irresponsable et inacceptable. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'AGRICULTURE

L'EXEMPTION DE LA TAXE SUR LES GAINS EN CAPITAUX APPLIQUÉE À LA FERME FAMILIALE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, jusqu'à récemment le NPD disait aux agriculteurs que sa politique consistant à imposer à 100 p. 100 tous les gains en capitaux ne s'appliquerait pas à la ferme familiale. On nous apprend maintenant que cette politique a été restreinte.

Voici ce que disait le député de Nanaimo—Cowichan (M. Stupich) le 11 mai:

> La position de mon parti est la suivante: si l'exploitation agricole demeure dans la famille, qu'elle est léguée par voie d'héritage ou de transfert, aucune taxe ne devrait être imposée sur la valeur de cette exploitation, au moins sur le premier demi-million de dollars en tout cas. Mais si une exploitation est vendue à un tiers, pourquoi alors ne pas la traiter comme n'importe quel autre actif d'une industrie ou d'une entreprise?

Il ne faut pas qu'elle soit traitée comme n'importe quel autre actif industriel parce que la ferme c'est la caisse de retraite de l'agriculteur, et parce que l'exemption au titre des gains en capital récompense l'agriculteur de ses années de sacrifices, de risques et de labeur.

Le NPD veut réassujettir l'agriculteur aux règles qui régissaient les gains en capital avant l'adoption de l'exemption de 500 000$ en mai 1985. Voilà une chose que mon parti n'admet pas.

L'ENVIRONNEMENT

LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le Grand conseil des Cris a obtenu en 1975 la reconnaissance de son rôle, de sa situation et de sa culture avec la Convention de Baie James et du Nord québécois.

La mission de l'État fédéral comporte la protection de la santé et de l'environnement des Canadiens. Le gouvernement s'acquitte très mal de ses obligations à ce chapitre. Les lacs dont les eaux sont retenues par ces barrages sont contaminés par le mercure, ce qui prive les Cris du poisson sur lequel ils comptent pour se nourrir.

Dans son rapport annuel de 1988 relatif à l'accord, le ministre compétent ne souffle mot du problème du mercure. On apprend maintenant que l'application de l'accord a été attribuée au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, ce qui ajoute un lourd fardeau à son personnel déjà débordé.

Nous invitons le gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités envers le Grand conseil des Cris en accordant à l'administrateur les crédits nécessaires à cette fin. Le gouvernement ne peut pas et ne doit pas se permettre de traiter à la légère la Convention de la Baie James.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

ARMX 89 – LE RÔLE DES PAYS NON MEMBRES DE L'OTAN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, mes questions sur les droits de la personne s'adressent au premier ministre suppléant.

La foire ARMX, qui visait déjà à satisfaire aux besoins de défense du Canada, assure désormais la promotion du commerce international de matériel militaire. Des représentants d'États qui violent couramment les droits de la personne y rencontrent des fournisseurs internationaux d'armes.

Il ne s'agit pas du festival international des tulipes ni d'un salon international de l'auto, mais d'une foire internationale d'armes.

Si la foire internationale d'armes ARMX est censée fournir du matériel aux militaires canadiens, pourquoi des États qui violent les droits de la personne y sont-ils représentés? Pourquoi s'y trouve-t-il des représentants de pays autres que nos alliés? Quel rôle les pays non membres de l'OTAN jouent-ils à cette exposition?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, le débat sur ARMX a déjà eu lieu vendredi. Je tiens à assurer à nouveau au chef de l'opposition qu'ARMX est une foire commerciale. J'y étais ce matin. Elle fournit aux entreprises l'occasion de promouvoir et de vendre des biens et des services auxquels notre ministère a recours.

Les exposants viennent des pays membres de l'OTAN. Naturellement, il s'y trouve aussi de nombreuses entreprises canadiennes, notamment de Colombie-Britannique. Je suis persuadée que le très honorable chef de l'opposition aimerait y faire une visite.

La foire est organisée par une entreprise privée qui nous a fait savoir qu'elle avait envoyé des invitations aux membres du corps diplomatique, aux attachés militaires et à certains membres de cette collectivité. Elle a aussi adressé une circulaire à diverses ambassades situées à Ottawa.

Mais le but de l'exposition est de renseigner sur les biens et les services qui seront éventuellement fournis aux Forces canadiennes afin que nous soyons en mesure de fonctionner le plus économiquement et le plus efficacement possible.

M. Turner (Vancouver Quadra): La ministre dit que l'événement est parrainé par une entreprise privée, mais elle y est allée ce matin, apparemment au nom du ministère de la Défense nationale, et l'entreprise en question n'existerait pas sans le parrainage de ce ministère.

LA LISTE DES PAYS INVITÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le Canada sert de centre d'achat d'armes aux pays qui violent les droits de la personne.

La semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une déclaration incroyable devant le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes. Il a déclaré qu'en ce qui a

trait à la participation de l'Afrique du Sud à cette foire privée, ce pays avait tout à fait le droit d'y être représenté, s'il l'était.

En fait, l'Afrique du Sud n'est pas présente, semble-t-il, et ce n'est certainement pas grâce au ministre qui était prêt à dérouler le tapis rouge.

• (1420)

Pour sa part, l'Afrique du Sud peut venir au Canada conclure des accords sur l'achat et la vente d'armes. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de dire aux Canadiens qui a été invité et sous les auspices de qui les intéressés sont présents à cette foire internationale?

L'Iran est-il représenté? Qu'en est-il du Panama? Et le Chili? Les représentants du Salvador sont-ils là? Le ministre pourrait-il nous donner une liste des participants?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition n'écoutait peut-être pas lorsque j'ai répondu à la question qui a été posée plus tôt à ce sujet ou durant le débat dans cette enceinte, vendredi. Permettez-moi de répéter une fois de plus pour sa gouverne et celle des députés qu'il s'agit d'une foire privée.

Des voix: Oh, oh!

Mme Collins: L'entreprise concernée s'occupe des invitations pour ce qui est des participants à cette foire. Elle nous a donné la liste de ces derniers. J'ai transmis les renseignements en question à la Chambre des communes. Les organisateurs de la foire nous ont signalé qu'ils avaient invité des attachés militaires de diverses ambassades de pays de l'OTAN à Ottawa, et d'un certain nombre d'autres pays, mais pas l'Afrique du Sud. Ils ont également envoyé à toutes les ambassades et aux diplomates un avis sur la foire ARMX.

Permettez-moi de garantir à mon collègue que ARMX n'est pas une foire d'armement.

Des voix: Oh, oh!

Mme Collins: S'il s'y rendait, il pourrait s'en rendre compte. Il découvrirait alors qu'il s'y trouve des entreprises comme Mesotech, de la Colombie-Britannique. . .

M. le Président: La parole est au très honorable chef de l'opposition.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il faut que la population canadienne se rende compte que madame la ministre n'a pas répondu à la question. De plus, elle a même endossé cette exposition par sa présence ce matin.

LA DÉNONCIATION DE CERTAINS ABUS COMMIS PAR CERTAINS PAYS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur réduit l'aide étrangère, mais favorise les ventes d'armes internationales à des pays qui violent les droits de la personne. Le gouvernement fait semblant de respecter les droits de la personne, tant que ces droits ne remettent pas en cause les intérêts commerciaux du gouvernement ou les relations diplomatiques de ce gouvernement. Je pose donc soit à la ministre, soit au ministre des Affaires extérieures par intérim, la question suivante: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas annoncé d'avance l'intention au Sommet de la Francophonie, qui se tient actuellement au Sénégal, de dénoncer fermement les abus commis à l'encontre des droits de la personne par certains pays membres de la Francophonie?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais dire qu'effectivement le secrétaire d'État a fait inscrire à la Conférence de Dakar une résolution qui sera débattue et qui sera, je le crois et je l'espère, un début dans le sens de l'amélioration qu'il souhaite.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SURPÊCHE PRATIQUÉE PAR LES ÉTRANGERS AU LARGE DE TERRE-NEUVE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait, la surpêche pratiquée par les pêcheurs étrangers au large de la côte de Terre-Neuve a atteint les proportions d'une crise. Ainsi, en 1986, la Communauté européenne, à qui l'OPANO avait accordé un quota de 19 000 tonnes, a en fait pêché 110 000 tonnes de poisson dans ces eaux.

Quand le premier ministre a rencontré François Mitterrand vendredi dernier, a-t-il obtenu l'appui du président de la France pour mettre du plomb dans la tête de la Communauté européenne, y compris de la France, pour leur demander de mettre un terme à la destruction délibérée de nos stocks de poisson avant que les 100 000 pêcheurs et travailleurs d'usine de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ne perdent à jamais leur gagne-pain?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la surpêche pratiquée depuis 1986 près du nez et de la queue des Grands Bancs est

devenue un grave problème que le gouvernement a constamment tenté de résoudre.

Toutefois, si le député tient à poser sa question en ces termes, je lui ferai remarquer que c'est son propre gouvernement qui a accordé un quota annuel de 9 500 tonnes de morue du nord, pendant cinq ans, à la communauté européenne. Il n'était pas obligé de le faire. C'est une décision qu'il a prise en toute liberté. Cela venait s'ajouter aux 45 000 tonnes de morue du nord. Ce poisson pouvait être pêché à l'intérieur de la limite de 200 milles du Canada, et 1 575 tonnes ont été accordées à la France.

Mme Clancy: Quand cela s'est-il produit?

M. Crosbie: Cela se passait, monsieur le Président, de 1983 à 1987, si la députée d'en face veut qu'on lui précise les années.

Mme Clancy: Mais n'êtiez-vous pas au pouvoir, à ce moment-là?

M. Crosbie: Pour en revenir au président Mitterrand, le gouvernement étudie cette question avec tous les pays membres de la Communauté européenne.

Le 2 juin prochain, j'en discuterai avec M. Andriessen, commissaire aux Affaires extérieures de la Communauté européenne. Nous espérons pouvoir sensibiliser la Communauté européenne au besoin de conserver et de bien traiter l'environnement, qu'il s'agisse des stocks de poisson ou de tout autre aspect de l'environnement.

LA MISSION DU COMITÉ DU CABINET

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre parle d'un cadeau. Il sait évidemment qu'il s'agit d'un compromis qui a eu pour effet d'empêcher la surpêche. Pourquoi n'essaie-t-il pas de prendre des moyens qui empêcheraient la surpêche?

L'annonce faite vendredi par le comité du Cabinet chargé des pêcheries tenait davantage compte à mon avis de la présence de Mitterrand à Ottawa que des besoins et intérêts primordiaux de Terre-Neuve en la matière. Ce comité a-t-il pour mission de recommander à la communauté européenne des sanctions contre les bandits internationaux qui se moquent éperdument de l'OPANO et du Canada? Envisage-t-il d'élargir la compétence du Canada en matière de pêcheries à l'ensemble des Grands Bancs, de manière que dans la pratique le Canada exerce un contrôle sur ces stocks transfrontaliers?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les propos que tient le député ne servent guère à régler le problème.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: La communauté européenne et d'autres pays pêchent dans les eaux internationales situées à l'extérieur de la zone économique de 200 milles, zone que reconnaissent la plupart des pays du monde et à l'intérieur de laquelle le Canada a un certain contrôle. Les propos que tient le député pour qualifier ceux qui y pêchent ne facilitent pas les choses.

Le Canada n'est pas le gardien mondial des régions situées à l'extérieur de la limite de 200 milles. Ce que nous cherchons à faire, c'est à convaincre les pays qui pêchent dans le nord-ouest atlantique qu'ils font du tort aux pêcheries et de ce fait à eux-mêmes et à d'autres. Nous allons chercher à faire reconnaître tous les droits que nous avons en tant qu'État côtier à l'égard des stocks de poissons qui se trouvent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la limite de 200 milles.

Nos prédécesseurs n'ont pas essayé d'étendre les frontières unilatéralement. Ils ont simplement donné du poisson à la communauté européenne. Je ne pense pas que nous y gagnerions à essayer de faire à nouveau la même chose.

* * *

[*Français*]

LES ARMES

LA FOIRE AUX ARMES ARMX89—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale.

Un colonel chilien faisait du lèche-vitrine ce matin au marché aux puces militaire ARMX, une séance de magasinage à laquelle l'Afrique du Sud a été invitée également. Le gouvernement nie qu'il y ait des ventes d'armes conclues avec des gouvernements connus pour leur manque de respect des droits de la personne, malgré le fait que ces pays sont représentés.

Si le gouvernement n'a rien à cacher, pouquoi ne rend-t-il pas publique la liste de toutes les transactions d'équipements utiles aux militaires avec ces pays qui ne respectent pas les droits de la personne?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, je le répète encore une fois, ARMX est une occasion pour les sociétés qui fournissent biens et services aux forces armées canadiennes d'unir leurs efforts pour présenter leurs produits. Un grand nombre d'employés de notre ministère, qui sont chargés de l'approvisionnement, se rendront visiter ARMX pour voir ce qui s'est fait de plus moderne dans les domaines de la formation, de la simulation et de l'armement.

ARMX n'a pas pour but la vente d'armes ou la diffusion d'information à ce sujet aux pays du tiers monde.

Comme le député le sait, nous avons pour politique au ministère des Affaires extérieures de limiter la vente d'armes militaires à tout pays qui enfreint les droits de la personne.

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Clair): Monsieur le Président, nous faisons tous du lèche-vitrines pour voir d'autres personnes faire leurs achats.

S'il y a bel et bien une politique interdisant la vente d'armes aux pays qui enfreignent les droits de la personne, le gouvernement devrait pouvoir dire franchement à la population du Canada et au Parlement quelles armes sont vendues aux pays qui sont reconnus pour violer ces droits.

Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas la vérité? C'est pourtant simple. S'il poursuit honnêtement une politique d'interdiction des expéditions d'armes aux pays qui violent les droits de la personne, pourquoi ne nous dit-il pas alors ce qu'on vend et à qui?

• (1430)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Venez à son secours, John.

M. le Président: L'honorable ministre a la parole.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué à bien des reprises la politique canadienne sur les exportations d'armes. Nous surveillons de près l'exportation de produits militaires. Nous n'exportons pas de produits militaires à des pays qui présentent une menace pour le Canada ou ses alliés. Nous n'en exportons pas aux pays qui participent à des hostilités ou qui sont au bord d'un conflit, ni aux pays qui sont sous le coup de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, ni non plus à ceux dont le gouvernement viole gravement et depuis longtemps les droits de la personne. Cette politique est appliquée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il n'y a jamais eu un titulaire de ce poste qui ait été plus scrupuleux et plus attentif que l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous n'avons rien à nous faire pardonner.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE L'ÉTUDE DE LA VENTE DE TOUT CE QUI PEUT SERVIR À DES FINS MILITAIRES

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux affaires extérieures est aussi un grand défenseur de la liberté d'information. Il y a beaucoup de personnes qui, après avoir vu un colonel chilien faire du lèche-vitrine au parc Lansdowne, remettraient sérieusement en question la politique canadienne. Je demande au gouvernement pourquoi, si c'est nécessaire, il ne communiquerait pas la liste à un groupe parlementaire tripartite spécial qui étudierait tous les aspects de la vente de tout ce qui peut servir à des fins militaires? Je demande également au gouvernement d'appuyer l'initiative des Nations Unies en faveur de l'établissement d'un registre sur le commerce des armes. Qu'a-t-il à répondre à cela?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député est victime d'un phénomène d'hystérie provoquée. Le Canada surveille étroitement l'exportation du matériel militaire. L'an dernier, ces exportations ont totalisé 1,8 milliard de dollars. Soixante et onze pour cent du matériel a été exporté aux États-Unis, 19 p. 100 dans des pays de l'OTAN et seulement 10 p. 100 du matériel a été exporté vers des pays qui ne sont pas membres de l'OTAN. Toutes ces exportations ont été très soigneusement contrôlées.

Les députés d'en face sont-ils en train de dire qu'ils ne veulent pas d'une industrie de défense ou d'une industrie militaire au Canada? Veulent-ils renoncer aux dizaines de milliers d'emplois que ce secteur représente?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. JAN VAN HOUWELINGEN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA DÉFENSE DES PAYS-BAS

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Jan Van Houwelingen, secrétaire d'État à la Défense des Pays-Bas.

Des voix: Bravo!

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR ÉTUDIER LES CONSÉQUENCES DU BUDGET SUR LES CANADIENS DE L'ATLANTIQUE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je rappellerais simplement au dernier ministre qui a parlé qu'il n'y a pas seulement des hommes de ce côté-ci, ou à la Chambre. . .

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (South West Nova): Ce n'est pas la question que je veux poser. Je n'ai pas pu résister.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné les mesures radicales prises dans le budget du gouvernement, notamment la réduction des programmes de développement régional, la fermeture de six bases militaires, les coupes prévues de VIA Rail, les modifications apportées au Programme d'assurance-chômage, les diminutions des paiements de transfert du gouvernement fédéral, et maintenant, les réductions draconiennes des contingents de poissons de fond, le premier ministre a-t-il ordonné la semaine dernière qu'un comité spécial du Cabinet soit constitué pour étudier les conséquences du budget du gouvernement sur les Canadiens de l'Atlantique?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous recevons d'en face des messages quelque peu contradictoires. J'en conclus que la députée est en faveur des bases aériennes et de l'acquisition de matériel de défense dans l'industrie de l'armement. Il faudrait peut-être qu'ils se mettent d'accord.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'apprécie la question de la députée. Elle soulève un point très important qui concerne l'économie de la région atlantique, et en particulier les stocks de poissons. C'est une question très importante et très urgente qui doit être réglée. Le Cabinet va naturellement l'étudier et prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que les pêcheurs et l'industrie de la région atlantique puissent en fait s'adapter à cette situation difficile. Nous examinerons diverses options, tout en adoptant une position très ferme à l'échelle internationale en ce qui concerne le règlement de la question de la surpêche, comme y a fait allusion mon collègue, le ministre du Commerce extérieur.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉPONDRE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Je voudrais d'abord dire au vice-premier ministre que je comprends certainement la nécessité de défendre notre côte atlantique, comme nous l'avons toujours fait.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (South West Nova): Vous n'arriverez à dénigrer aucun député de l'opposition au sujet de vos fermetures de bases militaires parce que je crois qu'elles sont ridicules. Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Pendant la fin de semaine, un ministre a dit qu'un comité avait été créé. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, a dit qu'il accueillait favorablement la demande du premier ministre relativement à la création d'un comité pour «étudier en profondeur le problème des Canadiens de la région atlantique dans de nombreux secteurs, notamment en ce qui concerne le budget fédéral».

N'est-il pas ridicule de penser que le gouvernement va créer un comité formé des mêmes personnes qui sont responsables des coupes énormes dont le Canada atlantique est victime? Le premier ministre a-t-il ordonné à un comité restreint composé de membres du Cabinet d'étudier les conséquences de son budget sur les Canadiens de la région atlantique?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, tous les membres du Cabinet, à commencer par le premier ministre, se préoccupent du Canada atlantique.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est difficile à croire.

M. Mazankowski: Comme la députée le sait, si elle regardait les chiffres, elle verrait que l'appui envers les programmes de développement régional ne diminue pas, mais qu'il augmente, comme ce fut le cas au cours des quatre dernières années par rapport aux quatre années précédentes. Évidemment, le Cabinet comprend cette très importante question et examinera un certain nombre de possibilités. S'il y a des annonces à faire, elles se feront de la façon habituelle.

* * *

LES FINANCES

LES FUITES BUDGÉTAIRES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il est maintenant clair que le budget d'avril a fait l'objet de plus d'une fuite. Le ministre sait qu'il a un service de sécurité dans son propre ministère pour l'aider à régler cet important problème.

Je voudrais lui poser les brèves questions suivantes: Quand a-t-il été informé des autres fuites? Qu'a-t-il fait à leur sujet? Pourquoi n'en a-t-il pas parlé à la Chambre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la seule fuite claire est celle qui s'est produite le mercredi soir, 26 avril, au réseau de télévision Global. Il est vrai que d'autres accusations ont été portées le lendemain matin—je rappelle au député que des gens de son côté et du Nouveau Parti démocratique y ont fait allusion, ce jour-là, dans le préambule de leurs questions à la période des questions—mais elles ne sont pas prouvées. Comme la GRC m'a affirmé qu'elles font toutes l'objet d'une enquête, il serait inopportun que je les commente actuellement.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai lu les déclarations consignées dans les hansards de jeudi et vendredi. Je tiens à ce que la Chambre sache que je lis très attentivement tout ce que je dis à ce sujet. Je maintiens ce que j'ai dit. Je n'ai jamais trompé la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, le ministre juge encore inopportun de parler d'une question aussi importante pour la Chambre et pour les Canadiens. Il maintient sa position. Le 27 avril, le solliciteur général annonçait à la Chambre que la GRC enquêtait auprès des commissions des valeurs mobilières des quatre provinces concernées au sujet des gains qui auraient pu être réalisés par suite de ces fuites. Un journal prétendait, en fin de semaine, que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario n'avait pas encore été contactée. Le ministre peut-il dire à la Chambre dans quelles provinces l'enquête se déroule et pourquoi les autorités de la commission de l'Ontario n'étaient pas au courant quand le solliciteur général nous a annoncé, le 27 avril, que la GRC avait communiqué avec ces commissions?

• (1440)

M. Peterson: Elle a certainement été contactée.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, tel que mon collègue l'a mentionné, le Commissaire de la GRC m'a également informé encore aujourd'hui que la GRC poursuit toujours son enquête.

Cependant, contrairement aux allégations faites par la députée d'Hamilton-Est, vendredi, je suis informé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a été contactée le 27 avril, tel qu'on l'a mentionné, comme l'ont été d'ailleurs d'autres organismes dans le cours de l'enquête, comme il se devait.

Comme l'enquête est toujours en cours, monsieur le Président, je crois que nous devrions tous retenir nos commentaires là-dessus.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA DEUXIÈME FUITE DE RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES—ON DEMANDE À QUELLE DATE LE MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Pendant son absence la semaine dernière, nous avons obtenu confirmation que son sous-ministre, M. Fred Gorbet, avait reçu un appel téléphonique le matin ou l'après-midi du 27 avril l'informant qu'une entreprise de Toronto connaissait déjà la teneur de son exposé budgétaire trois jours avant qu'il ne le présente à la Chambre.

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire quand son sous-ministre l'a informé de cette deuxième fuite? Le ministre savait-il que cette entreprise torontoise possédait déjà ces renseignements trois jours avant qu'il ne prenne la parole à 17 h 40, l'après-midi du 27 avril, pour présenter son exposé budgétaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à tous les aspects de cette question il y a une minute ou deux à peine. J'ai dit qu'il s'agissait très manifestement d'allégations. J'ai été informé par la GRC que ces allégations figurent parmi celles sur lesquelles elle fait enquête.

Étant donné ce à quoi veut en venir le député dans la dernière partie de sa question, je répondrai une fois au député que j'ai lu tout ce que j'ai dit à la Chambre à ce sujet. Je maintiens tout ce que j'ai dit jusqu'ici à ce sujet. Je le répète, je n'ai en rien induit la Chambre en erreur.

LES MESURES DE SÉCURITÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le 27 avril dernier, le ministre a soulevé la question de privilège et, comme en fait foi le hansard à la page 1005, a déclaré que ce qui s'était produit était le résultat «d'un crime prémédité». Le ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui s'il persiste à croire que c'était bel et bien là le résultat d'un crime prémédité, ou s'il ne s'agirait pas plutôt de la conséquence de mesures de sécurité insuffisantes de la part du ministre et de son ministère?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a, je le crains, cité mes propos quelque peu hors de leur contexte. Voici ce que j'ai dit: «La divulgation prématurée de détails du budget semble avoir résulté d'un abus de confiance, d'un crime prémédité. . .»

M. Tobin: Vous vous dérobez maintenant.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que je me dérobe maintenant. Or, c'est exactement ce que j'ai dit le 27 avril dernier.

M. Tobin: Le jour même où le cirque était en ville.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député se donnait simplement la peine de consulter le compte rendu, il verrait que c'est ce que j'ai dit le 27 avril dernier.

Je répète exactement ce que je lui ai dit il y a une minute et ce que j'ai dit à son collègue libéral il y a quelques minutes. J'ai lu très attentivement cette déclaration et d'autres que j'ai faites à la Chambre à ce sujet. Je maintiens tout ce que j'ai dit.

* * *

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA CONTAMINATION DES STOCKS DE SANG—ON DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a 2 300 hémophiles au Canada, dont 950 séropositifs au virus du SIDA à cause de la contamination des stocks de sang. Sur ces 950 personnes, 50 sont déjà mortes et environ 50 par an développeront la maladie au cours des dix prochaines années. Il y a déjà plusieurs mois que ces personnes ont demandé au gouvernement de les aider à surmonter leur situation financière catastrophique. Le ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui dans quelle position au juste se trouvent ces personnes et quand elles peuvent s'attendre à recevoir l'aide demandée?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, l'un des premiers groupes avec lesquels je me suis entretenu après être devenu ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est la Société canadienne de l'hémophilie. Je suis très conscient de la tragédie que vivent bon nombre de ces personnes.

Depuis cet entretien, nous avons poursuivi nos discussions avec la Société canadienne de l'hémophilie. Nous mettons au point un programme visant à aider cette société et d'autres groupes qui ont fait appel à la générosité du gouvernement. Les progrès vont bon train à cet égard et dès que nous le pourrons, nous informerons la Chambre de toute nouvelle réalisation.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FOIRE COMMERCIALE ARMX 89

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre associée de la Défense. Tout à l'heure, la ministre a déclaré qu'elle était présente, ce matin, à la foire commerciale ARMX. Peut-elle nous dire qui d'autre s'y trouvait?

Des voix: Oh, oh!

M. Volpe: Ainsi, y a-t-il des représentants de l'Iran? Les attachés militaires du Panama, du Chili et du Salvador étaient-ils là également? La ministre s'attend-elle qu'eux aussi achètent des produits des fabricants d'armes de la Colombie-Britannique et peut-elle nous dire ce que ces pays, qui ont une réputation déplorable pour ce qui est du respect des droits de la personne, font à une foire d'armement au Canada?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'invite mon collègue à visiter la foire ARMX durant la semaine, car je crois qu'il s'apercevra que c'est là une occasion fort intéressante de voir la technologie de pointe et les appareils de formation offerts à nos forces armées.

Cette foire commerciale s'adresse aux Canadiens et à nos alliés de l'OTAN et non aux pays du tiers monde. Les représentants de pays du tiers monde n'ont pas été invités à venir au Canada pour assister à cette foire et ils n'y seraient pas les bienvenus. Je tiens à garantir au député que ce n'est pas là l'objet de cette foire. Elle ne donne lieu à aucune vente d'armes à des pays du tiers monde.

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE RESTRICTIONS

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je peux garantir à la ministre que je n'accepterai pas d'invitation, même si elle me l'envoie.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: On s'en moque!

M. Volpe: En outre, l'hypocrisie du gouvernement est vraiment tout à fait incompréhensible. Les collègues de la ministre et le premier ministre parcourent le monde en disant déplorer les violations des droits de la personne dans plusieurs pays, et pourtant la ministre ne peut nous garantir que ces pays ne seront pas représentés à cette foire. Le gouvernement transforme une tribune. . .

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Volpe: Monsieur le Président, la ministre peut-elle donner certaines garanties quant à l'adoption de règlements tendant à s'assurer que le matériel exposé ne finira pas entre les mains de pays violant les droits de la personne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a témoigné devant le comité intéressé de la Chambre à ce sujet il y a quelques jours. On lui a posé des questions sur notre politique en matière de restrictions à l'exportation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a invité le comité à se pencher sur notre politique à ce chapitre et sur sa mise en oeuvre, s'il prend cette question au sérieux. Au lieu de pousser de grands cris à la Chambre des communes et de tempêter de façon idiote et ennuyeuse comme ils le font aujourd'hui, les collègues du député souhaitent-ils examiner sérieusement notre politique de contrôle? Dans l'affirmative, nous apporterons notre collaboration.

LES FINANCES

ON DEMANDE À QUEL MOMENT LE MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ DE LA DEUXIÈME FUITE DU BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais donner suite à une question posée cet après-midi au ministre des Finances qui s'apparentait aux questions auxquelles a dû répondre le vice-premier ministre jeudi et vendredi derniers.

A quel moment le sous-ministre ou les agents du ministère des Finances ont-ils été informés d'une deuxième fuite du budget, autre que la fuite du réseau Global? En ont-ils avisé le ministre et, dans l'affirmative, à quel moment? Le ministre était-il au courant de la possibilité d'une seconde fuite lorsqu'il est intervenu à la Chambre des communes le matin du 27 avril pour soulever la question de privilège et l'après-midi de ce même jour pour déposer son budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est la troisième fois qu'on me pose la question et je donnerai exactement la même réponse qu'auparavant. Il ne s'agit que d'allégations. Dans quatre ou cinq des questions posées à la Chambre ce jour-là, on ne faisait allusion qu'à des allégations. J'ai déjà précisé que la GRC m'a informé que ces allégations faisaient l'objet d'une enquête. La GRC m'a aussi avisé que, selon les pratiques respectées depuis toujours à la Chambre, il ne conviendrait pas qu'un ministre discute des détails de quelque allégation qui pourrait faire l'objet d'une enquête.

• (1450)

En réponse à la question précise qu'a posée le très honorable député au sujet des déclarations que j'ai faites à la Chambre ce jour-là, j'ajouterai que j'ai attentivement relu mes interventions. Je m'en tiens à ce que j'ai dit. Je n'ai en aucune façon induit la Chambre en erreur.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE ÉTAIT AU COURANT DE LA DEUXIÈME FUITE QUAND IL A PRÉSENTÉ LE BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est une réponse évasive. Lorsque le ministre des Finances a soulevé la question de privilège, il a parlé d'une seule fuite. Il a alors déclaré à la Chambre, en faisant valoir à votre Honneur que le budget devait être présenté, que c'était une fuite unique, qu'elle avait été contenue, qu'il n'y avait pas eu de préjudice et que personne n'avait pu en profiter. Au moment où il a fait cette déclaration, était-il au courant

de la possibilité d'une deuxième fuite? En avait-il été informé par son sous-ministre ou d'autres hauts fonctionnaires? Dans l'affirmative, pourquoi n'en a-t-il pas parlé à la Chambre à ce moment-là?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai donné toutes les précisions possibles.

M. Turner (Vancouver Quadra): Étiez-vous ou non au courant?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai dit avec grande précision que j'ai lu tout ce que j'ai dit à la Chambre ce jour-là. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Étiez-vous au courant de la deuxième fuite?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne m'écoute pas. Je vais lui donner une réponse tout à fait précise.

M. Tobin: Pourquoi cachez-vous quelque chose?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je donnerais volontiers cette réponse pour peu qu'on m'en donne la chance. Je serai très précis. J'ai lu tout ce que j'ai dit à la Chambre ce jour-là, y compris l'allusion que j'ai faite à un événement unique. Je maintiens cette déclaration. Je n'ai nullement induit la Chambre en erreur.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de la Défense nationale. Ses fonctionnaires et lui, de concert avec le ministre des Finances, ont-ils envisagé tous les moyens de garder la base de Summerside ouverte à d'autres fins que celles d'une base purement militaire qui n'est apparemment pas rentable?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux que le député reconnaisse que le but premier du ministère est d'assurer la sécurité militaire. C'est pourquoi on a décidé de fermer la base de Summerside. Je n'ai pas eu d'entretiens avec le ministre des Finances, mais nous avons discuté au Cabinet et entre collègues de l'aide que le gouvernement du Canada pourrait apporter aux gens de Summerside et des autres bases à mesure que nous réduisons et fermons les bases qui n'ont plus d'utilité militaire.

LE RISQUE DE RUINE ÉCONOMIQUE POUR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le ministre et le gouvernement condamnent Summerside et en fait une grande partie de l'Île-du-Prince-Édouard à la ruine économique s'ils ne font rien pour aider les gens de Summerside. Le ministre a-t-il songé à accroître les activités de protection des pêcheries, de surveillance contre le déversement de déchets toxiques, contre l'immigration illégale ou le trafic de stupéfiants, activités qui vont augmenter avec les années au lieu de décroître et qui conviennent parfaitement à la base de Summerside dont l'emplacement est idéal?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce sont des suggestions constructives. Toutes les propositions qui ont été faites concernent évidemment de mes collègues du Cabinet. Je discuterai sûrement avec eux et avec les députés qui s'intéressent à Summerside de ce qui s'y passera pendant la fermeture graduelle.

* * *

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RESTAURER L'ÉQUITÉ DU RÉGIME FISCAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Revenu national, ma question s'adresse au vice-premier ministre. La semaine dernière, le ministre du Revenu national a annoncé qu'il autoriserait des déductions d'impôt pour les sociétés qui ont contribué à la campagne du libre-échange. Par contre, le Revenu national a rejeté des demandes semblables provenant d'entreprises qui avaient contribué à la campagne contre le libre-échange. Il s'agit nettement là d'un cas de favoritisme politique et d'une violation sans précédent de l'équité du régime fiscal. Le vice-premier ministre fera-t-il annuler l'ordonnance émise par le ministre du Revenu national de façon à restaurer l'équité du régime fiscal?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, sans être d'accord avec toutes les conclusions du député, je prends note de la question et j'en discuterai avec le ministre lorsque celui-ci reviendra à la Chambre. Je suis sûr qu'il sera de retour cette semaine. Évidemment, ce sont des affaires officielles qui le retiennent à l'extérieur. J'étudierai cette question de toute urgence et en reparlerai au député.

Questions orales

ON DEMANDE UNE RÉFORME DE LA LOI ÉLECTORALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je remercie le vice–premier ministre de son offre, mais je voudrais lui poser une question supplémentaire. Le vice–premier ministre ne reconnaît–il pas que, si cette ordonnance est maintenue, il y aura intervention massive dans le système démocratique et les fondements mêmes de la Loi électorale seront détruits? Le vice–premier ministre ne devrait–il pas déposer immédiatement une loi pour corriger et réformer la Loi électorale de façon à empêcher que de telles contributions ne se répètent et que la Loi électorale ne puisse être autant déformée qu'au cours des dernières élections?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député soulève un certain nombre de graves allégations, et je préfère m'abstenir de répondre avant d'en avoir vérifié le bien–fondé. Comme on l'a dit dans le discours du Trône, la réforme électorale est une priorité urgente. J'espère que, dans un avenir très rapproché, nous annoncerons un processus qui nous permettra de faire l'évaluation la plus complète possible. Je suis sûr que les points soulevés par le député seront alors examinés.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA DEUXIÈME FUITE—LA CONNAISSANCE QU'EN AVAIT LE MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Tout à l'heure, à la question de mon chef, le ministre des Finances n'a pas répondu. La question est très simple: Au moment où vous vous êtes levé en cette Chambre, le jeudi 27 avril, est–ce que le ministre des Finances était au courant de la possibilité de la deuxième fuite, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu trois fois à cette question. Permettez–moi de rappeler au député une pratique de longue date de la Chambre: les ministres ne font pas de commentaires sur les affaires faisant l'objet d'une enquête de la GRC. Je vais citer les propos que le chef de l'opposition a tenus le 30 novembre 1984. Il a parlé. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi avez–vous alors parlé de la première fuite?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le député pose une question sur la première fuite. La première fuite en était vraiment une. On l'a vu à la télévision, noir sur blanc. Tout le reste n'a été qu'allégations.

Le député posait une question au solliciteur général et a dit: «Pourrait–il remettre à l'étude la pratique de son ministère, et revoir peut–être sa conception personnelle des enquêtes, en rétablissant le principe de la présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire? Il fut un temps où ce principe était mis en pratique à la Chambre, et je pense qu'il devrait être maintenu. Le ministre doit certainement être conscient du tort qu'on risque de causer à la réputation d'un particulier en annonçant qu'il fera l'objet d'une enquête, et qu'il devrait refuser de révéler si la police fait enquête tant que des accusations n'ont pas été portées.» C'est une citation du chef de l'opposition.

[*Français*]

ON INSISTE AUPRÈS DU MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Finances. On dit au ministre des Finances qu'il ne pourra pas se camoufler derrière la procédure. Ce qu'on veut savoir de lui, c'est: Est–ce que oui ou non il était au courant des allégations d'une deuxième fuite quand il s'est levé devant cette Chambre, le jeudi 27 avril dernier? Était–il au courant, oui ou non?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse est la même. J'ai lu toutes les déclarations que j'ai faites sur cette question à la Chambre. Je m'en tiens à chacune de ces déclarations, y compris à celle à laquelle le chef de l'opposition a fait allusion il y a un instant, où j'ai parlé d'une affaire, d'une fuite, d'un incident. Je m'en tiens à cela. Je n'ai trompé la Chambre d'aucune façon.

LES TRANSPORTS

L'ANNULATION DE LA REMISE À NEUF DES WAGONS DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre se souvient sans doute que le gouvernement du Canada a décidé de ne pas donner à VIA Rail l'argent nécessaire pour remplacer son ancien matériel roulant. Au lieu de cela, il lui a donné de l'argent pour remettre à neuf les trains actuels.

Le ministre des Transports écoute, si personne d'autre ne le fait. Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre des Transports s'il est vrai que VIA Rail est sur le point de renoncer à remettre ses wagons à neuf, ce qui compromet 1t950 emplois directs et indirects, à Montréal et dans d'autres régions du Canada? Est-il vrai que VIA Rail est sur le point d'annuler ce projet?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je signale que j'ai déjà dit à ce propos que nous avions fourni les nouveaux niveaux du référence à la société. Nous avons demandé que des propositions ou des recommandations soient faites au ministre dans le plan d'affaires qui sera établi dans le courant du mois de juin. Mon collègue a parlé d'une décision, mais aucune décision ne m'a été communiquée ni par la société ni par le conseil d'administration de VIA Rail, surtout dans ce sens.

L'ARGENT NÉCESSAIRE À VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Si VIA Rail vient dire au gouvernement que pour gagner de l'argent, il lui faut absolument du nouveau matériel, le gouvernement du Canada lui dira-t-il si l'argent nécessaire sera débloqué?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons déjà donné les nouveaux niveaux de référence à VIA Rail. C'est 545 et ainsi de suite pour les cinq prochaines années. Il n'est absolument pas question de les changer. Toute proposition de VIA Rail devra tenir compte de ces nouveaux niveaux de référence qui ont été donnés dans le courant du mois d'avril.

VIA RAIL—LE MAINTIEN DU SERVICE DE L'ATLANTIQUE LIMITÉE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, responsable de VIA Rail. Son ministère a assuré aux Canadiens qui habitent des régions éloignées qu'ils ne perdront pas leurs services ferroviaires. Le ministre peut-il maintenant promettre aux 250 000 Canadiens et plus de la région de l'Atlantique qui utilisent chaque année les services de VIA Rail Atlantique limitée chaque année et qui en dépendent qu'ils ne seront pas coupés du centre du Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons déjà dit que neuf voies ferrées desservant des collectivités éloignées ne seront pas privées des services de VIA Rail. Je ne peux malheureusement pas donner de garanties aux autres Canadiens. Cela dépendra des recommandations du conseil de VIA Rail. Je crois toutefois que ce conseil essaiera d'aider les Canadiens qui ne jouissent pas des meilleurs services à l'heure actuelle. Je ne peux toutefois offrir aucune garantie avant la présentation du rapport de VIA Rail.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA FUITE BUDGÉTAIRE—LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour donner suite à la période de questions où le solliciteur général a laissé entendre, si j'ai bien compris, que j'ai fait à la Chambre une déclaration qui n'était pas vraie, une fausse déclaration. Monsieur le Président, si je soulève la question de privilège, c'est que j'ai déclaré vendredi dernier à la Chambre, et je maintiens ma déclaration, que la GRC n'avait pas communiqué avec le directeur des enquêtes de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au sujet de la fuite concernant le budget. J'ai également appris aujourd'hui de Louise Labelle-Chevalier, secrétaire générale de la Commission des valeurs mobilières du Québec, qu'en fait, la GRC n'a pas communiqué non plus avec cette commission. Louise Labelle-Chevalier est une représentante de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Les renseignements que j'ai transmis vendredi venaient d'un représentant de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Si le ministre insiste pour affirmer à la Chambre que quelqu'un dit une fausseté, je pense qu'il doit, par respect pour la Chambre, tenter de découvrir la vérité. Or, je suis prête n'importe quand à confronter ses propos avec la déclaration de Louise Labelle-Chevalier ou du chef des enquêtes de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

M. le Président: Cela risque de déborder le cadre de la question de privilège, mais j'entendrai toutefois le ministre.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je l'ai mentionné tout à l'heure, et je vais le répéter. Contrairement aux allégations faites par la députée de Hamilton–Est, je suis informé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a été contactée comme ont été contactés d'autres organismes dans le cours de l'enquête par les autorités qui mènent l'enquête actuellement. J'ai répété dans les secondes qui ont suivi qu'il était inapproprié, justement parce que tout cela fait encore l'objet d'une enquête de la GRC, d'entrer plus avant dans ces événements, monsieur le Président, parce que je crois qu'on doit laisser le corps policier faire son travail.

M. le Président: L'honorable députée de Hamilton–Est (M^me^ Copps) a peut–être un grief, mais ce n'est pas une question de privilège. Il s'agit plutôt d'un désaccord entre l'honorable ministre et l'honorable députée de Hamilton–Est concernant précisément la situation résultant d'une conversation entre la députée de Hamilton–Est et peut–être un fonctionnaire ou le ministre. C'est une différence d'opinions que la Présidence n'a pas à résoudre. Il ne s'agit pas ici d'une question de privilège.

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, je vous demanderais d'examiner les «bleus», car je crois que pendant la période de questions, le ministre a déclaré que j'avais fait une fausse déclaration en affirmant que la Commission. .

[*Français*]

M. le Président: Je regrette beaucoup, mais, la Présidence ayant rendu une décision, la situation est maintenant close.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA «CUVÉE DE 79»

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur un sujet moins grave, mais tout de même important. Hier était le 10^e^ anniversaire de la cuvée de 79. En effet, beaucoup d'entre nous ont été élus pour la première fois il y a dix ans. Je voulais simplement souligner cette date marquante pour la Chambre et ajouter que ceux d'entre nous qui ont survécu à ces dix ans, et il y en a beaucoup des deux côtés de la Chambre, seront éternellement reconnaissants. Joyeux dixième anniversaire.

M. le Président: Je ne pense pas qu'il s'agissait là d'un rappel au Règlement, mais c'était certainement une annonce. Je me réjouis que tous ceux qui ont été élus il y a dix ans soient aussi heureux que le député.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES RÉPERCUSSIONS QU'AURAIENT LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT SUR LES AGRICULTEURS

Reprise du débat sur la motion de M. Ferguson (Lambton—Middlesex)

Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques destructrices touchant les agriculteurs canadiens, qui ont des répercussions particulièrement dévastatrices sur les secteurs de l'industrie laitière, de la céréaliculture, de l'horticulture et de la culture du tabac, qui sapent les organismes de gestion de l'offre tels que la Commission canadienne du blé et les offices de commercialisation fédéraux et provinciaux et qui contreviennent aux promesses du gouvernement concernant les paiements relatifs à la sécheresse de 1988; et

Que la Chambre somme le gouvernement de remplir ses promesses quant aux paiements relatifs à la sécheresse pour la campagne agricole de 1988–1989, de mettre en oeuvre un plan d'urgence pour la campagne agricole en cours, vu que tout porte à croire qu'il y aura une autre sécheresse dans l'Ouest canadien et de changer radicalement ses politiques qui détruisent le système canadien de gestion de l'offre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la séance a été suspendue à 13 heures, il restait deux minutes à la période des questions et observations. Je crois que la parole est au député de Mackenzie.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Juste avant la pause–repas, le député de Durham (M. Stevenson) m'a posé deux ou trois questions auxquelles je voudrais répondre rapidement. Tout d'abord, il m'a demandé si le programme d'aide aux agriculteurs que j'ai décrit au nom du Nouveau Parti démocratique était un programme comme la politique agricole commune de la CÉE. Il est différent. Le programme qui lui ressemble le plus est celui des États–Unis. Nous avons divisé la production nationale et déterminé que nous pourrions garantir le prix de la portion consommée au Canada. À l'origine, nous avons dit que nous fixerions le prix garanti au même niveau que le prix garanti au sud de la frontière et que nous pourrions un jour prendre une exploitation de taille moyenne comme référence pour déterminer les coûts de production. Le député de Durham (M. Stevenson) a demandé quel genre d'impact économique notre programme aurait comparativement aux programmes spéciaux mis sur pied par le gouvernement. Il aurait un impact économique moins important dans la mesure où les programmes mis sur pied par le gouvernement visaient des exploitations agricoles plus grandes que celles de la taille médiane. Je tiens à rappeler aux députés que la taille médiane se situe

exactement au milieu, c'est-à-dire que la moitié des exploitations agricoles sont plus grandes et la moitié sont plus petites. Si on visait les exploitations de cette taille, l'impact économique serait presque neutre. Au lieu de donner moins d'argent aux exploitations de taille moyenne ou petite, ce que nous ferions, le gouvernement a choisi d'encourager les exploitations à prendre de l'expansion dans le seul but de maximiser le montant des subventions disponibles. Notre programme ne donnerait pas ce genre de faux encouragement. Il permettrait aux forces économiques de décider si une exploitation doit être plus grande ou non. Cette décision ne serait pas fondée seulement sur la possibilité d'obtenir des subventions plus élevées du gouvernement. Comme je l'ai dit, l'impact économique de notre programme serait presque neutre.

• (1510)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat avec le député d'Algoma.

Le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'aimerais savoir si l'ordre prévoit deux députés de l'opposition, puis un de la majorité, et ainsi de suite. Je ne critique pas Votre Honneur. Je suis simplement curieux de savoir si tel est le cas, car le député de Mackenzie (M. Althouse), un député de l'opposition, vient de terminer et je supposais que le suivant serait un député de la majorité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis heureuse que le député ne me critique pas. Je suppose qu'il comprendra qu'un jour d'opposition il est normal d'entendre d'abord un représentant de chacun des partis, ce que nous avons fait, puis de retourner à l'opposition officielle qui est à l'origine de la motion. Si le député se lève après cela, il aura la parole.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je désire vous féliciter de votre décision au sujet du rappel au Règlement fait par le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson). Votre décision est très sage.

Lorsque le ministre d'État chargé de l'Agriculture (M. Blais) a parlé ce matin, il n'a pas répondu aux questions que je lui adressais au sujet des sérieuses inquiétudes qu'éprouve le secteur laitier dans tout le pays à propos de la décision sur le prix du lait au Canada. C'est regrettable. Je n'ai jamais vu les producteurs laitiers aussi inquiets qu'ils le sont actuellement au sujet de l'avenir du système de gestion de l'offre et des offices de commercialisation. J'ai demandé au ministre ce qui arriverait à la gestion de l'offre, mais il ne nous l'a pas dit. Les craintes sont d'ailleurs confirmées par la décision de la Banque Royale, et d'autres, j'en suis persuadé, de supprimer la moitié de la valeur du contingent pour calculer les avoirs d'un agriculteur qui demande un prêt, c'est-à-dire pour calculer le ratio d'endettement.

Ce sont là des questions extrêmement graves qui ne devraient pas être laissées de côté comme l'a fait le ministre ce matin. Nous savons que le prix des carburants augmente cette année. L'industrie laitière veut savoir ce qui arrivera si le coût des autres intrants, comme les aliments ou les engrais, augmentent également. Empêchera-t-on une augmentation du prix cible du lait industriel ou du prix établi par la formule pour le lait de consommation?

Personne ne met en cause la décision du GATT de geler le prix des denrées au niveau international pendant la période de négociation qui s'étendra sur les 18 prochains mois. Si une trêve est décrétée dans la guerre commerciale qui fait rage actuellement, le cours international du lait sera bloqué. Comme l'a fait remarquer M. Grant Smith, président de la Commission ontarienne de commercialisation du lait, la situation est très préoccupante, car cet office de commercialisation, qui asssure la gestion de l'offre de lait de consommation dans cette province, n'a aucune influence sur le cours international du lait.

Ce matin, j'ai demandé au ministre s'il pouvait intervenir auprès de la Banque Royale du Canada qui a décidé de réduire de moitié la valeur des quotas, de relever les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux producteurs laitiers et de limiter à cinq ans la durée de ces prêts. Il serait intéressant de savoir ce que signifie exactement la note de service du 17 avril qui dit notamment que les risques sont certainement plus grands et qu'un changement de politique s'impose depuis l'annonce qu'a faite le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) le 14 avril dernier au nom du gouvernement.

J'espère que le ministre de l'Agriculture ou le ministre d'État chargé de l'Agriculture jouera franc jeu, qu'il fera le point sur les systèmes de gestion de l'offre au Canada, surtout dans l'intérêt gouverne de l'industrie laitière, mais également dans celui des producteurs de volaille, d'oeufs et de dindons dont la production est régie elle aussi par des offices de commercialisation.

Pendant que nous étions en train de débattre cette motion que l'opposition officielle a présentée aujourd'hui, j'ai eu l'impression que l'avenir de notre agriculture n'avait jamais été autant menacé au cours de notre histoire. Il n'y a pas que l'incertitude que laissent planer les négociations du GATT ou l'accord de libre-échange, mais également l'incertitude qui vient des promesses rompues. Le gouvernement s'était fermement engagé, pendant la campagne électorale, l'automne dernier, à conserver nos offices de commercialisation en nous assurant qu'ils étaient en sécurité et que rien ne pouvait leur arriver. Nous voyons pourtant ce qui s'est passé en réalité. Les banques retirent leur soutien en matière de crédit financier. Au cours des premiers mois de l'année, les offices de commercialisation ont perdu la possibilité de hausser les prix quand augmentent les coûts de production. Ce qui se passe suscite de vives inquiétudes.

Le *Citizen* d'Ottawa publiait en fin de semaine un article au sujet d'un jeune couple d'agriculteurs du Manitoba. L'article rapportait les propos de Nancy Drul:

> Il fait chaud, le temps est sec, il vente, et ils sont sans le sou. La situation est très angoissante.

L'article ajoutait:

> Les agriculteurs comme les Drul ont été stupéfaits ce printemps lorsqu'en l'espace d'une semaine, ils ont vu le gouvernement fédéral sabrer dans les programmes qui en avaient aidé beaucoup à passer à travers la période difficile de la fin des années 80.
>
> Au cours de cette semaine noire de la fin d'avril, le gouvernement a en effet:
>
> —réduit la subvention qu'il verse pour le transport des céréales vers les ports;
>
> —dit qu'il n'y aurait pas de paiement provisoire tiré du Fonds de stabilisation concernant les grains de l'Ouest. (L'année dernière, les agriculteurs ont reçu 695 millions de dollars);
>
> —annoncé que les prix initiaux payés aux agriculteurs pour le blé et l'orge à l'élévateur allaient diminuer;
>
> —et présenté un budget qui supprimera certaines avances de fonds sans intérêts aux agriculteurs et, l'an prochain, une ristourne de taxe sur le carburant dont jouissaient les agriculteurs.

Cette famille fait remarquer qu'elle a enregistré l'année dernière des recettes de 100 000$ et des coûts de production de 68 000$. Elle souligne que le quart des recettes se composait de paiements du gouvernement, dont une grande partie disparaîtra au cours de la présente campagne agricole. Cette famille connaît de grandes épreuves et de grandes inquiétudes.

• (1520)

L'industrie alimentaire de tout le pays déclare que le gouvernement doit se décider d'ici un an au sujet des offices de commercialisation. Si les conservateurs remportaient les élections et mettaient en oeuvre l'accord de libre-échange, avec son engagement envers les Américains qui assimilaient l'activité des offices de commercialisation à des subventions, nous pensions que la suppression des subventions prendraient plusieurs années. Or, nous voyons maintenant les fabricants de produits alimentaires dire que ce sera le chaos dans un an, à moins que le gouvernement ne cède et ne se débarrasse des offices de commercialisation. On s'inquiète vivement de savoir exactement ce qui va se passer et ce que le gouvernemnt compte faire.

Rien n'a autant détruit les rêves que le budget du gouvernement qui supprime le crédit bancaire pour ceux qui dépendent des systèmes de gestion de l'offre et également, qui réduit la bonification d'intérêts.

Je veux parler d'un groupe qui appuie en général le gouvernement. Les représentants de la Western Canadian Wheat Growers Association font remarquer que depuis avril 1988 le taux préférentiel de la Banque du Canada est passé de 9,6 à 12,6 p. 100, ce qui se traduit par une perte potentielle de plus de 350 millions de dollars pour l'économie agricole de l'Ouest. Selon eux, le deuxième coup est asséné aux agriculteurs lorsque ces derniers commercialisent leurs récoltes, parce que les taux d'intérêt élevés gonflent artificiellement la valeur du dollar canadien, entraînant des recettes inférieures pour les céréales sur les marchés internationaux. D'après eux, les agriculteurs canadiens de l'Ouest ne peuvent pas essuyer cette double perte financière.

Si c'est ce qu'en pensent les amis du gouvernement, on peut s'imaginer ce que disent ceux qui sont moins enchantés par les conservateurs. Ils se demandent avec panique comment ils vont s'en tirer.

À mon avis, le Comité de l'agriculture de la Chambre a réalisé un travail monumental l'année dernière lorsqu'il a étudié un des aspects les plus importants de l'agriculture, le coût du financement. Nous avons travaillé plusieurs mois à un rapport intitulé «Le problème des 22 milliards de dollars», qui montrait qu'on ne pouvait pas payer les intérêts sur quelque 6 milliards de dollars de financement. Depuis lors, les taux d'intérêt ont augmenté de façon spectaculaire.

Le député de Swift Current—Mapple Creek—Assiniboia, le député de Mackenzie (M. Althouse) et d'autres députés qui ont siégé à ce comité se sont beaucoup intéressés au discours du Trône.

Trois lignes du discours du Trône parlaient d'agriculture. Dans ces trois lignes on disait que le secteur agricole coûte trop cher à l'économie du pays.

Notre rapport consacré aux façons originales de financer l'agriculture comportait diverses recommandations, notamment pour les nouveaux agriculteurs. Pas une seule de ces recommandations n'a été reprise dans le budget. En fait, le budget devrait ajouter environ 500 millions aux charges des agriculteurs sur une période de deux ans. L'assurance-récolte est réduite de 200 millions de dollars. Le programme d'aide au transport est réduit de 60 millions. Le programme de remise en état des embranchements ferroviaires est réduit de 48 millions. Tous ces programmes avaient été promis par le gouvernement.

Le programme d'exportation de produits laitiers est réduit de 12 millions; la Commission canadienne du lait subit une coupure de 10 millions, le programme de prêts basés sur les prix est réduit de 15 millions.

Le programme de paiements anticipés des grains et récoltes va être réduit de 54 millions en l'espace de deux ans.

Il y a deux principaux programmes d'aide financière sans intérêt. Le premier, c'est le programme de paiements anticipés des récoltes, par lequel le gouvernement fournit une aide financière sans intérêt pour que les agriculteurs ne soient pas obligés de vendre leurs produits dès l'automne, mais qu'ils puissent les stocker en attendant que les prix se raffermissent ou que les conditions de transport et autres conviennent, de façon à en retirer le maximum de bénéfices. Ce programme est réduit, en violation directe d'une promesse électorale faite en 1984.

L'autre programme d'aide sans intérêt concerne les prêts basés sur les prix. Je n'étais pas tout à fait d'accord avec ce programme, mais le gouvernement y était entièrement favorable. Dans certains cas, il a effectivement offert des taux d'intérêt inférieurs, même si l'agriculteur était tenu de payer plus si le prix de son produit augmentait. Ce programme est également coupé.

Compte tenu de ces mesures, on voit que les agriculteurs vont éprouver beaucoup plus de difficultés qu'auparavant, du moins au chapitre des taux d'intérêt.

Ce qu'il y a d'instructif, c'est de voir le nombre de ces réductions annoncées au budget qui frappent des programmes considérés comme des subventions dans l'Accord de libre-échange. Il sera intéressant d'entendre le ministre nous donner les résultats de sa rencontre d'aujourd'hui avec M. Yeutter, pour voir combien de subventions américaines énumérées dans l'accord ont été réduites.

Parmi les réductions annoncées dans le budget, il y a la stabilisation agricole, le programme de subventions au transport vers l'est à partir d'un point intérieur, l'ARDA, le programme de remise en état des embranchements ferroviaires de l'Ouest, et les prêts basés sur les prix de la Société du crédit agricole.

Même si l'on conserve l'écart de prix de la Commission canadienne du blé, le gouvernement laisse clairement entendre qu'il veut se défaire de la Commission. Il a déjà supprimé les subventions sur l'avoine et il sera intéressant de voir si M. Yeutter fera pression sur le ministre aujourd'hui pour qu'il supprime les subventions sur l'orge.

Il est évident que le gouvernement tente de supprimer la plupart de ces subventions, mais je ne comprends pas pourquoi il le fait. J'avais cru comprendre qu'il négocierait, au cours des cinq à sept prochaines années, avec les Américains, un code de subventions qui ne serait pas soumis aux droits compensateurs ni aux droits antidumping, ainsi qu'une procédure d'arbitrage des différends.

Cependant, le prix intérieur du blé a été supprimé et au moins six des subventions mentionnées dans cet accord ont déjà disparu. Toutes les subventions destinées à l'agriculture connaîtront le même sort avant les négociations. J'espère que les Américains font la même chose que le gouvernement conservateur. En tout cas, il n'y aura plus de code des subventions agricoles à négocier parce que la plupart des subventions agricoles auront été supprimées unilatéralement.

Habituellement, pendant des négociations, on fait des concessions pour en obtenir d'autres en retour. Le gouvernement fait le contraire: il annule unilatéralement la plupart des programmes considérés comme des subventions. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le discours que le

ministre a prononcé à Toronto lors de la conférence de la *National Agrimarketing Association*. En voici un extrait:

> L'accord de libre-échange prévoit un mécanisme de règlement des différends qui permettra de régler les points en litige et d'améliorer l'accès aux marchés. Grâce à lui, les mesures antidumping et les droits compensateurs seront appliqués d'une façon juste.

J'ai trouvé cette déclaration très intéressante. Le ministre a ajouté ensuite que le processus commercial serait régi par la loi et non par l'égoïsme politique.

• (1530)

Or, les États-Unis ayant imposé des droits compensateurs à l'importation de notre porc il y a quelques semaines, je ne pouvais pas croire le ministre parce que le prélèvement de ces droits sera un parfait exemple d'égoïsme politique. Cette mesure a été rendue possible par l'adoption du projet de loi d'ensemble sur le commerce par le Sénat des États-Unis, après la conclusion de l'accord de libre-échange, en octobre dernier. Ce projet de loi contenait un amendement du sénateur Bachus portant qu'un droit compensateur applicable à un produit primaire puisse aussi s'appliquer à une phase secondaire du même produit. Vous vous rappelez, madame la Présidente, que les États-Unis ont imposé en 1986 un droit compensateur à l'importation de nos porcs. Aussitôt cet amendement adopté, leurs producteurs de porc ont demandé à la International Trade Commission d'imposer un droit compensateur qui est actuellement appliqué à titre provisoire.

Le ministre ne pensait certainement pas à ce droit quand il brossait un tableau idyllique de la situation à Toronto parce que nos producteurs de porc, qui font déjà face à des prix extrêmement bas, devront maintenant affronter en plus un droit compensateur.

Dans le même discours, le ministre parlait aussi de la qualité des produits du boeuf que nous exportons aux États-Unis. Or, nos normes de qualité dans ce domaine suscitent les plus graves inquiétudes. Au lieu de négocier leur harmonisation avec les leurs, les États-Unis inondent notre marché de boeuf de qualité inférieure. Nos producteurs doivent concurrencer ces produits. On est en train de détruire complètement notre système de classification, qui est l'un des meilleurs au monde. C'est regrettable. Si le boeuf produit au Canada doit être classé pour être commercialisé d'une province à l'autre, le boeuf américain importé au Canada devrait l'être aussi.

J'ai dressé une liste de nos préoccupations. Notre secteur agricole vit des temps extrêmement difficiles et incertains. Il suffit pour s'en convaincre de s'entretenir avec des agriculteurs de l'Ouest qui ne savent toujours pas si le gouvernement va faire ses versements aux agriculteurs victimes de la sécheresse, étant donné que le budget des dépenses ne prévoit que la moitié seulement des fonds nécessaires au financement de ce programme. Nous ne savons pas si la Commission canadienne du blé va disparaître par suite des pressions américaines. Le gouvernement a déjà cédé à certaines de ces pressions en retirant l'avoine de la compétence de la commission.

Je crois que nous allons vivre des temps très difficiles et incertains. Cela n'empêche pas le gouvernement de supprimer, semble-t-il, tous les types de programmes, non seulement pour aider le ministre des Finances (M. Wilson), mais encore pour mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboïa): Madame la Présidente, je voudrais poser une question à mon collègue, le député d'Algoma. Il a fait allusion au problème des 22 milliards de dollars dont faisait état l'an dernier dans son rapport le comité permanent de l'Agriculture. En fait, il a eu l'obligeance de qualifier ce rapport de travail monumental. Peut-être s'est-il laissé aller à trop d'indulgence.

Ce dont je me souviens le plus au sujet des audiences qui ont mené à la rédaction de ce rapport, c'est qu'on ne voyait vraiment pas de solutions faciles. Toutes nécessitaient l'argent des contribuables. Il y avait peut-être un désir universel de voir établir des taux d'intérêt plus faibles à long terme pour la collectivité agricole. Cependant, mon collègue peut-il me dire quels critères il propose pour un tel programme, si toutefois il favorise la création d'un tel programme? Comment serait-il financé?

Au cours de ces audiences sur la dette agricole, divers groupes agricoles responsables nous ont dit que des taux d'intérêt agricoles artificiellement faibles ne rendraient vraiment service à personne puisqu'ils finiraient par se traduire par une hausse de la valeur des biens, de même que du prix des terres et de la machinerie et que, en fait,

ils finiraient par aggraver le problème. Cela n'aiderait pas vraiment le jeune agriculteur. Cela ne lui donnerait rien.

La solution me semble résider non pas dans l'octroi de concessions spéciales à un secteur donné, mais plutôt dans une baisse générale des taux d'intérêt à la grandeur du pays.

Mon collègue est-il d'accord, ou pense-t-il que les agriculteurs devraient être avantagés par des taux d'intérêts spéciaux? Dans ce cas, quelle forme prendraient-ils et qui en ferait les frais?

M. Foster: Madame la Présidente, le député soulève deux points très intéressants. De toute évidence, il a appuyé plusieurs des programmes recommandés par notre comité. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de ce rapport d'un demi-pouce d'épaisseur.

Les taux d'intérêt sont très élevés au Canada. Sauf erreur, ils sont actuellement de 3,5 p. 100 supérieurs à ceux des États-Unis, ce qui coûte très cher aux producteurs canadiens. M. Harvey McEwen, président des Western Canadian Wheat Growers, a fait remarquer que la hausse de presque 3,5 p. 100 des taux d'intérêt l'an dernier coûte environ 350 millions de dollars par année aux agriculteurs de l'Ouest du Canada. Cela coûte énormément cher à nos producteurs. Les taux sont fixés par le gouvernement, et nous ne savons pas si cela découle résultat d'une entente secrète conclue par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Quand les membres du Congrès, les députés et les sénateurs se réunissent, leur principal sujet de conversation est le taux d'échange très bas en vigueur aux États-Unis. Personne ne peut affirmer avec certitude que le gouvernement du Canada et les États-Unis se sont peut-être entendus pour maintenir un écart de 3,5 à 4 p. 100 entre nos taux et ceux des Américains.

Le gouvernement a très peu de programmes. Il n'a pas la sagesse de mettre en oeuvre quelques-uns des programmes—par exemple, le programme hypothécaire d'appréciation partagée, le fonds de stabilisation et d'autres—recommandés par le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson) et ses collègues du comité. À vrai dire, le gouvernement n'a rien fait. Il n'a offert aucune assistance même si, comme Harvey McEwen l'a signalé dans sa lettre aux députés, le coût des intérêts a augmenté de 350 millions de dollars seulement dans l'Ouest du Canada. Je suis certain que, si nous faisions le calcul applicable à tout le pays, nous parlerions d'une somme de 700 ou 800 millions de dollars.

• (1540)

Le gouvernement a institué l'hypothèque basée sur le prix des produits agricoles. Eh bien, le gouvernement a supprimé même ce programme qui, pour autant que je sache, était le seul programme subventionné. Il n'était pas très imposant mais, au dire du député, entre autres, il était très bon. Il prévoyait le versement de quelque 15 millions de dollars sur plusieurs années.

Par ailleurs, il me semble que la suppression du Programme de paiement anticipé des récoltes fait doublement tort aux agriculteurs. En le supprimant, le gouvernement non seulement les prive du soutien dont ils ont besoin pour vendre leur récolte au moment le plus opportun, mais il les pousse tous, même ceux qui éprouvent des difficultés financières, à la vendre aussitôt qu'elle est rentrée, ce qui ne fait qu'aggraver la situation en déprimant encore plus les prix. La valeur nette de ce programme dépasse probablement de beaucoup son coût, qui est, je crois, de 27 millions de dollars par an. Au lieu d'être vendue aussitôt qu'elle est rentrée, la récolte pouvait être écoulée sur une certaine période.

J'espère avoir éclairé le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson) sur ces questions importantes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Reprise du débat. Le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier la présidente d'avoir éclairci certaines questions plus tôt; j'ai certes apprécié ses conseils.

Je voudrais participer à ce débat du point de vue d'un député des Prairies. Ma circonscription de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia englobe quelque 23 000 milles carrés de zones d'exploitation agricole et d'élevage qui s'étendent sur plus de la moitié du sud de la Saskatchewan. Ma circonscription dépend plus ou, du moins, autant que toute autre de la prospérité du secteur agricole, surtout du secteur céréalier.

Cette motion d'opposition tend à critiquer le gouvernement pour les mesures qu'il prend dans le domaine de l'agriculture. Je tiens à dire au départ que je suis plutôt surpris que les députés d'opposition aient choisi un sujet comme celui-ci. Je me rappelle qu'ils l'ont fait il y a deux ans et le débat a alors duré plusieurs jours sans interruption. Les députés de ce côté-ci ont pu souligner et expliquer toutes les initiatives que notre gouvernement prend dans le secteur agricole depuis son arrivée au pouvoir.

Dans le discours du trône de 1986, on a déclaré que le gouvernement ne ménagerait aucun effort afin de protéger les intérêts des agriculteurs canadiens. Selon moi, cela résume, en fait, nos orientations en tant que gouvernement.

Le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) et le ministre d'État (Céréales) (M. Mayer) suivent constamment la politique en question, afin de venir en aide aux producteurs canadiens. Ils le font de deux façons. Ils agissent tout d'abord sur la scène mondiale, au moyen de négociations, afin d'assurer une certaine stabilité dans le secteur agricole. Ils se servent du groupe de Cairns qui regroupe les pays exportateurs de céréales. Ils ont également défendu les intérêts des agriculteurs canadiens lors de la dernière ronde multinationale de négociations du GATT. Ils continueront de chercher à atteindre l'objectif difficile qui consiste à mettre de l'ordre dans le secteur agricole, sur le marché mondial, afin de tenter de réduire et, en définitive, de supprimer les subventions à la production et à l'exportation qui ont des répercussions catastrophiques sur le cours mondial des céréales et qui touchent gravement nos céréaliculteurs.

Ensuite, sur le plan national, la politique en question prend la forme d'un certain nombre de programmes que le député et, chose certaine, les agriculteurs, connaissent fort bien. Le gouvernement vient en aide aux agriculteurs qui sont durement frappés par les problèmes extérieurs dont j'ai parlé, les guerres commerciales que se livrent certains pays, ainsi que par la sécheresse au Canada. On met en oeuvre toute une série de programmes; on apporte des modifications au Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et des améliorations à l'assurance-récolte. En 1985, nous avons mis en oeuvre un programme d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Nous avons également mis en oeuvre les volets 1 et 2 de notre programme céréalier spécial grâce auquel nous avons pu distribuer respectivement 1 milliard de dollars et 1,1 milliard de dollars aux agriculteurs canadiens pour les aider à supporter les conséquences de la guerre céréalière que se livraient la Communauté économique européenne et les États-Unis. L'année dernière, nous avons dû de nouveau faire face au problème de la sécheresse. Cette fois-là, ce n'était pas seulement la Saskatchewan qui était frappée, mais de nombreuses régions du Canada.

Je tiens à dire un mot du secteur céréalier, de l'impact de la sécheresse, et à ajouter peut-être quelques mots au sujet de la Commission canadienne du blé. Ce sont là des sujets qui revêtent énormément d'importance pour les Prairies et pour l'ouest du Canada.

La Saskatchewan, ma province, dépend énormément des revenus provenant de l'exportation des céréales. Quelque résultat que produisent les efforts déployés en Saskatchewan et dans l'ouest du Canada pour favoriser la diversification, il ne fait aucun doute que l'agriculture demeure la force d'impulsion de l'économie des Prairies.

Cette situation résulte en grande partie des prix extrêmement bas payés pour les céréales, consécutifs aux guerres des prix qui sont livrées au-delà de nos frontières. Elle résulte également des rendements médiocres dus à des catastrophes naturelles indépendantes de la volonté du gouvernement. Dans un tel contexte, il est remarquable que la province de la Saskatchewan, si tributaire de l'agriculture et surtout de l'exportation des céréales, ait pu conserver à peu près son niveau de population. Elle est parvenue sans contredit à traverser la période la plus difficile depuis les années 1930. À mon avis, c'est vraisemblablement parce qu'un certain nombre de programmes fédéraux et fédéraux-provinciaux propres à améliorer la situation ont pu la protéger contre les ravages dus aux vils prix et à la sécheresse. Ces programmes sont d'une ampleur sans précédent.

J'aimerais dire un mot au sujet de la sécheresse de 1988. Sauf erreur, c'est sur cette sécheresse que porte la motion qu'a présentée l'opposition aujourd'hui. Depuis qu'il a été élu en 1984, le gouvernement a démontré le vif intérêt qu'il porte au secteur de l'agriculture. Il l'a encore démontré en venant en aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse de 1988.

En mai 1988, le gouvernement a annoncé qu'il mettait en oeuvre un programme d'une valeur de 12 millions de dollars pour aider à des travaux de drainage. C'était en sus des crédits accordés à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies pour accroître les approvisionnements en eau. Ce programme a obtenu un succès considérable. En fait, je crois savoir que le nombre des participants est plus élevé que prévu. En juin, il a annoncé la mise en oeuvre d'un autre programme d'une valeur de 153 millions de dollars pour aider les éleveurs de l'Ouest victimes de la sécheresse. On a versé jusqu'à concurrence de 60 dollars par personne.

En outre, il y a eu le programme de fourrage vert visant à aider à pallier la pénurie de provende qui sévissait à l'époque. Il y a eu pour la première fois un report d'impôt sur le produit de la vente forcée de bétail. L'Association des éleveurs et les producteurs de bétail de l'Ouest en faisaient depuis des générations la demande laquelle semblait éminemment raisonnable; je suis heureux de dire que pour la toute première fois, notre gouvernement a pu accéder à cette demande.

L'automne dernier, nous avons annoncé le programme canadien d'aide aux victimes de la sécheresse. Ce programme devait fournir environ 850 millions de dollars aux producteurs dont les cultures ont été endommagées par la sécheresse. Lorsque celle-ci a commencé à atteindre les cultures de céréales l'été dernier, le gouvernement a concentré ses efforts sur la recherche de solutions. Il s'est entretenu avec des comités fédéraux-provinciaux chargés d'étudier le problème. Des producteurs ont comparu lors de réunions tenues à Guelph et à Saskatoon en août dernier. Ces réunions ont donné des résultats. On a convenu, je crois, que toute aide devait venir compléter les programmes d'assurance-récoltes en place. L'intégrité des programmes d'assurance-récoltes devait être maintenue, elle a été préservée et continuera de se maintenir. Après tout, l'assurance-récoltes est le premier rempart des producteurs contre la catastrophe. Elle marche bien.

Par suite de la sécheresse de 1988, 900 millions de dollars ont été versés. Il est clair qu'on peut améliorer l'assurance-récoltes. À cet égard, des travaux sont en cours entre les gouvernements fédéral et provinciaux et, avec la participation des organisations agricoles, on apportera des modifications importantes et utiles qui rendront l'assurance-récoltes plus conforme aux besoins des producteurs. À l'été et à l'automne 1988, l'étendue des dommages était grande. Elle débordait ce que le filet de sécurité de l'assurance-récoltes et de la stabilisation pouvait prendre. Certains prix d'assurance-récoltes traduisaient la baisse des prix attribuable à la guerre commerciale du marché commun américain; les producteurs avaient donc besoin d'une meilleure protection. C'est avec l'aide des producteurs qu'on a posé les jalons du programme canadien d'aide aux victimes de la sécheresse.

• (1550)

Premièrement, le programme devait être national. Deuxièmement, il devait s'appliquer à tous les produits sans distinction. Troisièmement, il devait être ciblé, car dans certaines parties de cinq provinces, les producteurs subissaient les conséquences de la sécheresse.

Enfin, le programme devrait être appliqué en fonction des récoltes endommagées. Le programme d'aide aux victimes de la sécheresse a été conçu pour offrir le plus d'aide possible aux agriculteurs qui ont été le plus durement touchés par la sécheresse. À cette fin, on a mené des recherches exhaustives et recueilli beaucoup de données.

Le gouvernement a consulté des organisations agricoles qui lui ont signalé que les paiements relatifs à la sécheresse devraient être répartis avec précaution afin d'être acheminés vers les producteurs qui ont le plus souffert de la sécheresse. Pour obtenir des renseignements sur les récoles des diverses régions, et même au niveau des cantons, on a utilisé les statistiques établies par les régies provinciales de l'assurance-récoltes.

Le programme vise cinq provinces, où l'on cultive plus de 100 produits différents allant du blé jusqu'aux pommes. Plus de 4 500 cantons ont été désignés zones de sécheresse. Je voudrais vous expliquer comment fonctionne le programme. On s'est rendu compte que les agriculteurs dans les régions les plus durement touchées par la sécheresse allaient avoir rapidement besoin d'aide pour obtenir une récolte cette année.

Les données fournies par les régies provinciales de l'assurance-récoltes ont servi à établir trois catégories de zones: celles de grande sécheresse, de sécheresse modérée et les moins touchées. Cette division préliminaire ne visait qu'un but: nous signaler où nous devions faire les paiements provisoires. Les agriculteurs des autres régions pourraient être admissibles aux subventions plus tard, une fois que les régies provinciales nous auraient fait parvenir les données définitives. Entre-temps, les paiements à l'acre uniformes et provisoires ont été versés aux agricultures établis dans les régions désignées de grande sécheresse ou de sécheresse modérée. Les paiements définitifs seront versés à tous les producteurs admissibles en fonction des données officielles qui paraîtront au mois de juillet.

Grâce à la formule des paiements, l'aide ira aux régions les plus durement touchées. Ces paiements relatifs à la sécheresse s'ajoutent, bien sûr, à l'assurance-récoltes. Tous les producteurs de céréales, d'oléagineux, de récoltes spéciales, de fruits et de légumes des régions de sécheresse pourront obtenir de l'aide. Dans chacune des provinces, on a mis sur pied des comités de révision des producteurs, chargés de régler les appels qui pourraient être interjetés dans le cadre de ce programme.

Le programme est sur la bonne voie. Jusqu'ici, des paiements provisoires ont été effectués et des chèques représentant plus de 211 millions de dollars ont été adressés à plus de 56 000 producteurs. Plus de 121 000 formulaires de demande ont été postés directement aux producteurs et plus de 114 000 ont été retournés aux responsables du programme.

Un système est en voie d'implantation pour traiter les demandes des producteurs dont les régions n'ont peut-être pas été désignées à l'origine. En ce qui concerne ce programme, le gouvernement respecte ses engagements et remplit ses promesses, comme il l'a fait constamment pendant ces quatre dernières années.

La sécheresse a causé des problèmes aussi divers que les récoltes le sont elles-mêmes. Pour que le programme soit fructueux, il faut tenir compte de ces complexités et accorder de l'aide en conséquence.

Les derniers calculs seront achevés lorsque les provinces nous auront fourni leurs données définitives. Ces données permettront aux responsables du programme d'offrir une couverture plus étendue au titre du rendement et du prix que celle déjà fournie par l'assurance-récoltes.

Le gouvernement fédéral a reconnu qu'il fallait verser le plus d'argent possible sans attendre les dernières données sur le rendement des bureaux de l'assurance-récoltes. C'est pourquoi des formulaires de demande ont été postés aux producteurs en fonction des données fournies aux responsables du programme par les organismes provinciaux d'assurance-récoltes. Des paiements provisoires ont été effectués selon les données reçues vers la fin de janvier. Nous avons fait les paiements les plus élevés possible sans risquer d'exagérer.

Le programme a été établi en fonction des critères suivants: application à l'échelle nationale et à des récoltes particulières, ciblage de l'aide vers ceux qui en ont le plus besoin. Il est très facile de critiquer un programme comme celui-ci, car nous savons tous par expérience que tout programme qui se substitue au marché comporte l'établissement de critères artificiels. Il faut délimiter des zones, et ceux qui se retrouvent en dehors de ces zones s'estiment lésés. Inutile de déplacer les limites, il y aura toujours des gens qui se sentiront désavantagés. Aussi, personne ne prétend que le programme peut remplacer les rouages du marché. Le gouvernement fédéral cherche à résoudre les problèmes qui se sont posés à la suite de cette regrettable sécheresse en 1988.

Si l'on compare ce programme avec les deux versions du Programme spécial canadien pour les grains des deux dernières années, il est facile de comprendre pourquoi cela prend un peu de temps. Les programmes spéciaux pour les grains ont été conçus pour atténuer le manque à gagner occasionné par le déclenchement de la guerre commerciale entre les Européens et les Américains.

Des versements ont été faits à tous les producteurs en fonction des pertes qu'ils avaient subies à la suite de cette guerre commerciale. C'était un programme universel. Tous les producteurs du pays y avaient droit.

Le programme d'aide qui nous intéresse ici est infiniment plus complexe et plus compliqué parce qu'il doit viser les producteurs des zones touchées par la sécheresse. En outre, il doit être finement modulé, et l'aide doit être proportionnelle aux dommages causés aux récoltes. C'est une tâche extrêmement complexe, à tel point qu'elle met en lumière la nécessité de réformer des programmes de base. On veut renforcer les mesures garantissant les revenus agricoles dans l'espoir que, un jour, on puisse se passer de ces programmes que nous avons dû proposer et dont l'application oblige les responsables à délimiter des zones et à établir des critères, avec toutes les difficultés que cela comporte.

Bref, nous espérons supprimer les programmes spéciaux. Dans cette optique, des discussions très importantes se poursuivent. Le groupe Grains 2000 de Winnipeg et le ministère de l'Agriculture ont énoncé des positions pour discussion. Des consultations ont eu lieu entre les provinces et un grand nombre d'organismes agricoles de premier plan et nous avons tout lieu d'espérer que des propositions sérieuses seront déposées cette année dans le but de réformer les programmes de base qui constituent le filet de sécurité, initiative qui, j'en suis sûr, réjouira tous les partis et, à vrai dire, tous les députés qui s'intéressent de près à l'agriculture.

Je voudrais simplement ajouter, au cours des quelques secondes qu'il me reste, un mot au sujet de la Commission canadienne du blé. La commission est une institution digne de confiance et précieuse pour les producteurs de l'Ouest, et son rôle n'est nullement contesté. La Commission canadienne du blé a récemment célébré son 50^{e} anniversaire de services auprès des producteurs qui relèvent de sa compétence, ceux des régions de l'Ouest où l'on pratique la culture du blé. Elle est responsable de la commercialisation du blé et de l'orge sur les marchés d'exportation. Elle continuera de remplir ce rôle. Elle a aidé les producteurs canadiens à se tailler une réputation de producteurs de céréales de qualité sur les marchés mondiaux.

Au beau milieu de la guerre commerciale, à laquelle j'ai fait allusion si souvent, la commission a continué de jouer son rôle avec succès et de maintenir la part du Canada sur le marché mondial. Au cours de la campagne 1987–1988, la commission a exporté un chiffre record de 31,7 millions de tonnes de céréales, d'oléagineux et autres produits. Le record des exportations établi l'année précédente a été battu. Il ne peut donc y avoir de doute que le gouvernement appuie la Commission canadienne du blé.

Le projet de loi C–92 qui a été adopté l'an dernier renforçait la Commission en donnant de plus grands pouvoirs d'emprunt et d'investissement à ses directeurs. Le gouvernement du Canada a été ces dernières années le filet de sécurité de la Commission. Une situation malheureuse s'est produite il y a plusieurs années. La Commission a fixé les prix initiaux environ 16 mois avant la fin de la compagne, le 31 août. Elle s'est fondée sur l'information qu'elle avait à ce moment-là, et qui s'est révélée excessivement optimiste, si bien qu'on a dû lui verser plus de 300 millions de dollars à même l'argent des impôts pour la rembourser de ce qu'elle avait versé en trop aux producteurs.

• (1600)

Il y a aussi la question des prêts à risque souverain que consent la commission aux pays importateurs et que le gouvernement du Canada garantit. Les prêts qui n'ont pas été remboursés dépassent en ce moment 3 milliards de dollars. Évidemment, si cet argent n'est pas remis, la perte ne sera pas assumée par les producteurs, mais par le Trésor.

Il y a en outre la question des prix initiaux qui sont établis par le gouvernement, mais à la recommandation de la Commission canadienne du blé. C'est la commission qui connaît le secteur et qui a des antennes partout dans le monde. Elle recommande la meilleure échelle de prix initiaux. Il s'agit, on le sait, des sommes que reçoivent les agriculteurs pour les céréales qu'ils livrent aux élévateurs des Prairies.

Si les prix se raffermissent, il existe ce qu'on appelle un rajustement de fin de campagne qui représente la différence entre la somme pour laquelle le grain est vendu par la Commission canadienne du blé et l'acompte à la livraison payé à l'agriculteur au silo. On a reproché au gouvernement de verser des acomptes à la livraison trop peu élevés. Je signale que le gouvernement se base sur les recommandations et sur les connaissances de la Commission canadienne du blé pour fixer le montant des acomptes à la livraison.

C'est le rôle de l'opposition de critiquer, mais il faut le faire dans un esprit constructif. Je dois dire que je suis passablement déçu, en ce sens que jusqu'à présent, au cours de cette journée de l'opposition, nous avons entendu une litanie de critiques, dont certaines étaient justifiées et d'autres pas, puisque la perfection n'est pas de ce monde, mais on n'a proposé aucune solution de rechange. Dans le cadre de ce débat, je voudrais qu'on nous propose des solutions susceptibles d'améliorer la situation.

Le gouvernement a collaboré et a consulté les producteurs du Canada plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Nous voudrions que les autres collaborent aussi pour essayer d'aider ensemble les agriculteurs canadiens. J'exhorte les députés d'en face à laisser les beaux discours de côté et à proposer des solutions solides et cohérentes pour pouvoir améliorer ensemble la situation du secteur agricole.

En conclusion, je dirai que le gouvernement a promis il y a plusieurs années de soutenir fermement les agriculteurs, et nous continuerons dans cette voie. Le gouvernement tient à avoir un secteur agricole fort et prospère, et je crois que le premier ministre (M. Mulroney) a toujours fait preuve de l'esprit d'initiative nécessaire pour y arriver. Le gouvernement continuera de se comporter ainsi pour permettre aux agriculteurs canadiens d'atteindre leurs objectifs.

M. Foster: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement mon collègue de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia et j'ai été ravi de l'entendre chanter les vertus de la Commission canadienne du blé. Il a parlé de collaboration et a mentionné les consultations menées par le gouvernement. Il a exhorté les députés d'opposition à collaborer davantage. Il ne fait aucun doute que nous avons collaboré lors de la dernière session où presque tous les projets de loi du gouvernement, en tout cas, tous les bons projets de loi, ont été étudiés en un temps record. Il y a eu un certain nombre de mauvais projets de loi qu'il a fallu plusieurs mois pour étudier, dans certains cas, environ un an. Il a été amplement démontré que nous collaborons, dès qu'une bonne mesure nous est soumise, et nous avons déjà adopté un projet de loi depuis avril.

Je mets cependant en doute toute cette histoire de consultation. Il est clair que les producteurs de lait du Canada n'estiment pas que les consultations qu'ils ont eu sur les accords du GATT leur ont donné satisfaction. S'ils en étaient satisfaits, le président de la Commission ontarienne de commercialisation du lait n'aurait pas envoyé une lettre urgente à tous les producteurs pour leur demander de communiquer immédiatement avec le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) en vue de tenter de parer à la crise qui menace le secteur agricole. Si ces gens avaient été consultés, ils n'auraient pas envoyé ces lettres pour demander aux producteurs d'exercer des pressions auprès du premier ministre, du ministre de l'Agriculture, du ministre du Commerce extérieur et de leurs députés fédéraux et provinciaux. Je ne suis pas convaincu de la qualité de ces consultations. Je doute également de la valeur des consultations qui ont eu lieu avant qu'on soustraie l'avoine à la responsabilité de la Commission canadienne du blé.

De toute évidence, le gouvernement avait ce pouvoir. Je ne dis pas que l'avoine doit toujours être régie par la Commission canadienne du blé, mais personne à qui j'ai parlé—et j'ai rencontré des membres de toutes les coopératives des Prairies—n'estime avoir été consulté. Je ne parle pas seulement du comité consultatif de la Commission canadienne du blé qui aurait davantage tendance à défendre la commission que ceux qui assistent aux réunions communautaires.

Une enquête de Decima Research, organisme de sondage préféré du gouvernement qui lui dit quoi faire, révèle que 63 p. 100 s'opposaient à la décision concernant l'avoine, contre seulement 32 p. 100 qui étaient en désaccord. Par ailleurs, 76 p. 100 estimaient qu'il devrait y avoir plus de consultations. Malgré ce que mon collègue a dit, je crois que les consultations sur ces questions ont beaucoup diminué.

Je voudrais poser une question au député. Le Comité de l'agriculture s'intéresse beaucoup à la production d'éthanol à partir des céréales excédentaires ou endommagées et désire encourager cette initiative, dans l'est comme dans l'ouest du Canada. Le secrétaire exécutif de l'Ontario Corn Producers Association souligne dans un bulletin destiné aux producteurs que, malgré les milliards de dollars affectés aux usines de revalorisation, au prolongement des pipelines de gaz naturel jusqu'à Vancouver, à Hibernia et au projet des sables bitumineux, le budget ne prévoyait rien pour le développement de l'éthanol comme carburant. Cela permettrait pourtant au secteur agricole, dans l'ouest comme dans l'est du Canada, de se diversifier.

Le député est très proche du ministre de l'Agriculture. Ils se consultent périodiquement, et je suis sûr que le député connaît toutes les idées du ministre. Il pourrait peut-être nous dire pourquoi, alors que les programmes seront réduits de 5 milliards cette année et de 9 milliards l'an prochain, les mégaprojets ont survécu mais qu'on ne fait rien pour encourager le développement de l'éthanol comme carburant. Le député peut peut-être expliquer le raisonnement du gouvernement à cet égard.

• (1610)

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir éclaircir davantage les nombreux commentaires qui ont été faits sur le sujet. Tout d'abord, je tiens à dire que oui, je me considère près du vice-premier ministre (M. Mazankowski) et du ministre d'État chargé de l'Agriculture (M. Blais); je présume que je suis plus près d'eux que le député peut l'être de quelques-uns de ses collègues ministériels. Je suis fier d'être associé à un ministre d'État chargé de l'Agriculture qui, je crois, jouit d'une réputation sans tache pour ce qui est de collaborer avec la collectivité agricole et de la consulter. Je suis donc stupéfait que le député puisse mettre en doute l'engagement du gouvernement et le leadership dont il fait preuve à l'égard de ce genre de consultation et de collaboration. Une partie du problème s'explique peut-être dans les termes qu'a utilisés le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren) lorsqu'il a dit dans un moment d'inattention: «Dorénavant, quoi qu'il arrive, ce sera toujours la faute de l'Accord de libre-échange.» Nous voyons de plus en plus de manifestations de ce genre. Quoi qu'il arrive et peu importe la cause, c'est la faute de cet accord.

Je crois que le député a mentionné la décision qu'a prise le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) en ce qui concerne l'avoine. Je ne peux que répéter au député ce que le ministre d'État chargé des Céréales a déclaré, il y a quelques semaines, au Comité de l'agriculture lorsqu'il a dit qu'au cours des quarante dernières années, l'avoine est devenue pour ainsi dire un produit spécialisé. Elle est passée du deuxième ou troisième rang au onzième rang environ sur le plan de l'exportation. Elle est devenue presque une récolte spéciale en raison de la quantité que nous produisons, de la façon dont elle est produite et ainsi de suite.

> Nous croyons fermement que les particuliers, les petites entreprises, les coopératives, les usines de nettoyage des semences, les agriculteurs. . . ont davantage de possibilités de transformer et de vendre eux-mêmes l'avoine aux États-Unis.

On parle ensuite du sondage auquel le député a fait allusion. Je crois qu'il s'agissait d'un sondage de la maison Decima, et il est apparemment dit ceci à la page 12 de ce sondage:

> Que la plus forte proportion, 41 p. 100, estiment que l'établissement du prix de l'avoine par d'autres moyens assurera de meilleurs rendements aux agriculteurs, alors que 37 p. 100 sont d'avis que les rendements seront moins élevés.

C'est un commentaire intéressant. On peut conclure tout ce qu'on veut des résultats d'un tel sondage d'opinion. Mais en fait, il y a un temps pour la consultation et un temps où le ministre doit prendre une décision. Je sais que le ministre chargé des Céréales a traversé l'Ouest canadien à plusieurs reprises. Il est allé d'un bout à l'autre du pays, en consultant les producteurs sans arrêt. Il était d'avis, comme il l'a dit à maintes reprises, que les opinions étaient partagées quant au retranchement de l'avoine. Il a pris sa décision pour les raisons qu'il a expliquées maintes fois, et je crois qu'on finira bien par se rendre compte qu'il a pris la bonne décision.

Enfin, je crois que le député a posé une question au sujet de l'éthanol. C'est le député, d'un parti qui, je crois, a été généreux à l'égard de l'agriculture pendant 18 ou 20 ans. Ce parti a établi un impôt sur les gains en capital pour les agriculteurs canadiens en 1971, tout en leur enlevant la déduction pour amortissement de la Partie 17, et a imposé le programme de réduction des stocks de blé dans l'Ouest canadien. Le chef de ce parti a demandé pourquoi il devait vendre leur blé. Ce même parti, maintenant dans l'opposition, essaie en toute faiblesse de critiquer le dossier impressionnant du gouvernement en matière d'agriculture au cours des quatre dernières années.

J'ai dépassé ma limite de temps, madame la Présidente, et je veux terminer en disant qu'il y a un programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Ce qui est assez intéressant, c'est que c'est le même ministre chargé des Céréales qui le dirige. Je ne connais pas chaque programme et chaque subvention accordée, mais je serais surpris d'apprendre qu'il n'y en a pas, dans le cadre de la diversification de l'économie de l'Ouest, qui concernent l'éthanol.

Je termine, madame la Présidente, en disant qu'à mon avis, le gouvernement n'a pas de leçons à recevoir de personne concernant l'administration de l'agriculture canadienne. Je crois que son dossier des quatre dernières années n'a pas d'égal dans l'histoire du Canada. L'engagement demeure. Ce gouvernement continuera d'appuyer pleinement les agriculteurs et les producteurs de notre pays.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je dois dire que pour un député du Manitoba c'est un grand privilège que de pouvoir parler de la question de l'agriculture, un secteur si cher aux Manitobains et qui, traditionnellement, est la base de l'économie de la province. Chez le député qui m'a précédé, même si je pense qu'il est tombé dans une ornière à la fin lorsqu'il a parlé de la bonne volonté au sujet de la discussion des problèmes de l'agriculture, j'ai noté aussi une certaine impatience à l'égard du gouvernement, lorsqu'il a posé une question il y a quelques semaines au sujet de l'abandon de voies de chemin de fer dans sa circonscription. Par conséquent, l'inquiétude au sujet de la politique du gouvernement n'est pas seulement une question sans parti-pris, c'est une question fondamentale et une question de liberté d'expression.

En tant que représentant de la ville de Winnipeg, je m'inquiète de voir que, d'année en année, l'aptitude du Manitoba rural à survivre, à se renforcer et à contribuer à une économie forte, ne cesse de diminuer. Ce serait négligence que de ne montrer du doigt qu'un seul gouvernement, mais il n'en reste pas moins que ce gouvernement-ci n'a pas répondu aux besoins des agriculteurs et qu'il faut attirer l'attention de la Chambre sur ce fait et en discuter.

Nous avons entendu aujourd'hui beaucoup de chiffres et de données sur la situation de l'économie agricole et l'absence d'initiative de la part du gouvernement. La difficulté, c'est qu'on ne peut résoudre le problème avec des chiffres seulement. Il faut aussi prendre en considération des facteurs humains. Il faut essayer de comprendre ce que signifie rester sur place lorsque les écoles ferment, lorsque la clinique disparaît, lorsqu'un autre médecin ou dentiste ferme son cabinet, lorsque l'autobus ne passe plus et lorsque la construction d'une résidence pour personnes âgées est abandonnée faute d'argent. Toutes ces considérations pèsent lourdement sur les habitants des régions rurales de l'Ouest. Même s'il est difficile de dire qu'un programme en particulier changera tout, il est juste de dire que la politique agricole nationale continue de ne pas tenir compte des besoins de ces gens. C'est l'histoire des gens qui luttent contre une adversité considérable dans une économie où les prix les ont laissés très vulnérables aux pratiques commerciales internationales et qui éprouvent de grandes difficultés. C'est l'histoire des gens qu'on a abandonnés, du Canada rural qu'on laisse mourir.

Plus tôt cette année, le gouvernement a fait attendre 70 000 agriculteurs des Prairies qui comptaient sur l'aide fédérale qui leur avait été promise parce qu'ils n'ont pas pu avoir les formulaires de demande à temps pour pouvoir les remplir et les envoyer avant la date limite prévue à l'origine. Voilà un exemple d'une mesure que ce gouvernement n'a pas prise et qui a beaucoup déçu les habitants de l'ouest du Canada. La complexité de ce programme a entraîné non seulement des retards dans l'expédition des formulaires, mais aussi une augmentation de 9 millions de dollars des frais d'administration par rapport au programme de l'année précédente.

Tout cela a commencé en janvier, lorsque le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État chargé des Céréales a annoncé que les paiements initiaux pour les pertes dues à la sécheresse ne représenteraient que 40 à 50 p. 100 du montant total dû aux agriculteurs, au lieu de 70 p. 100 comme il l'avait promis pendant la campagne électorale l'an dernier. L'une des choses qui rend les Canadiens de l'Ouest si cyniques, c'est de voir que le parti qui a toujours cherché à les flatter et qui a toujours essayé de tirer parti de leurs protestations a réussi d'une façon ou d'une autre à trouver des fonds supplémentaires pendant une année électorale. Par exemple, nous estimons que le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien a trouvé 400 millions de dollars l'an dernier. Pourtant, cette année, les sommes dont il dispose sont beaucoup moindres. Cela rend les gens très cyniques à l'égard de ce qui se passe dans l'ouest du Canada.

Les paiements réduits sont arrivés trois mois plus tard que d'habitude. Dans le discours du Trône, le gouvernement a dit craindre que les agriculteurs n'exercent «une pression indue sur les finances de la nation.» C'est une phrase qui n'a pas cessé de hanter les agriculteurs de l'Ouest depuis qu'ils l'ont entendue. Ils se demandent maintenant ce que signifie exercer une pression indue sur les finances de la nation. Qu'est-ce que le ministre des Finances (M. Wilson) entend par là? Qu'est-ce qu'une pression indue pour le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski)? Année après année, ou semaine après semaine dans ce dossier, et nous aurons davantage l'occasion de le vérifier au cours des cinq prochaines années, nous finissons par comprendre ce que veut dire cette expression pour le gouvernement. Elle veut dire que les agriculteurs de l'Ouest feraient bien de se préparer à souffrir.

Nous avons découvert dans le budget exactement quel genre de mesures le gouvernement prend pour alléger cette pression. Il a supprimé le Programme de prêts sans intérêt basés sur les produits. Il retirera 200 millions de dollars au Programme d'assurance-récoltes au cours des deux prochaines années. Et il a relevé les tarifs marchandises tout en réduisant les subventions destinées au Programme de remise en état des embranchements. Le gouvernement s'est également attaqué à la Commission canadienne du lait. Tout cela après avoir abaissé le prix initial du grain et en maintenant une politique de l'argent cher qui amenuise sans cesse notre part du marché en raison de l'augmentation constante des subventions agricoles qui sont accordées en Europe et aux États-Unis.

Qu'est-ce que l'avenir réserve aux producteurs canadiens? Voilà la question qui est posée à la Chambre aujourd'hui. Le gouvernement a déclaré à la page 66 de ses Documents budgétaires qu'il n'y aurait plus de programmes spéciaux pour aider les agriculteurs victimes d'un désastre même si ces programmes ont plus que tous les autres la souplesse nécessaire qui lui permet d'intervenir immédiatement en cas de crise. S'il n'y a plus de programmes spéciaux, quels autres plans le gouvernement a-t-il prévus en échange? Nous croyons que les agriculteurs canadiens, surtout ceux de l'Ouest, ont le droit de savoir en quoi consistent ces plans.

• (1620)

Non seulement le gouvernement n'a pas maintenu une structure de soutien du revenu des agriculteurs canadiens, mais il n'a pas apporté de solution à la crise d'endettement agricole, qui représente le plus grave danger à long terme pour la production agricole du pays.

Une des données les mieux cachées du pays et que nous aimerions que le gouvernement nous révèle, c'est la superficie que les banques canadiennes détiennent actuellement dans l'Ouest canadien. L'un des changements survenus dont personne ne souhaite parler concerne le nombre de faillites enregistrées et l'incapacité des agriculteurs canadiens de refinancer leur exploitation. Par exemple, la dette d'un agriculteur moyen des Prairies était estimée en 1986 à environ 88 000 dollars. Cela représente une augmentation de 30 000 dollars par rapport à 1981. Le revenu disponible pour rembourser cette dette a diminué. D'après les prévisions, le revenu net réalisable d'un agriculteur du Manitoba baissera de 27,5 p. 100. Étant donné ce facteur et d'autres, une étude du groupe Westarc, issu de l'ouest du Manitoba, prédit qu'à elle seule, la province du Manitoba perdra 4 600 fermes au cours des sept prochaines années.

En Saskatchewan et en Alberta, le revenu net réalisable chutera de 15 p. 100. Le syndicat de la Saskatchewan évalue à 17 p. 100 le nombre de fermes de cette province qui ont des difficultés financières et la moitié d'entre elles seraient irrécupérables.

L'an dernier, la part déboursée par les agriculteurs de l'Ouest pour faire transporter leur produit vers les ports d'exportation s'est élevée à 7,27 dollars la tonne de grain. Cette année, cette part augmentera de 24 p. 100, passant en moyenne à 9 dollars la tonne.

Il y a quelques semaines, grâce à divers reportages télévisés au niveau national, tout le pays a pu voir les nuages de poussière balayant les champs de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta. Ce n'est plus un phénomène isolé dans les Prairies, car il s'étend et sème partout la crainte. Un nuage de poussière visible entraîne la perte de cinq tonnes l'acre de couche arable, à la suite de l'érosion du sol. Il s'agissait auparavant d'un problème limité au sud des Prairies, mais il frappe maintenant tout le monde.

À défaut d'une économie agricole forte, la viabilité de petites villes et même de centres plus grands comme Winnipeg, risque d'être remise en question. Si les agriculteurs quittent leurs terres, les entreprises qu'ils font vivre fermeront leurs portes ou s'établiront ailleurs. Ainsi, à Sainte-Anne, au Manitoba, le taux de chômage est de 29,6 p. 100; à Sainte-Rose-du-Lac, il est de 21,2 p. 100; et à Neepawa, qui est située dans la circonscription du ministre responsable de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, il s'établit à 12,1 p. 100. Ces taux seraient supérieurs, si ce n'était, on le déplore, que de nombreux jeunes qui n'entrevoient aucun avenir dans leur ville natale, quittent celle-ci pour des endroits comme Winnipeg, et vont même jusqu'à Toronto et Vancouver.

Les dirigeants locaux de ces villes tentent d'obtenir de l'aide du gouvernement, afin de créer des emplois, mais en vain. Les intéressés ne veulent pas se lancer dans des mégaprojets, mais ils ont des projets réalistes tendant à donner de l'emploi à plusieurs personnes dans la fabrication de produits spéciaux qui favoriseraient la Diversification de l'économie de l'Ouest, surtout dans les petites villes. Ils se sont adressés au ministère créé spécialement à cette fin, celui du ministre responsable de la Diversification de l'économie de l'Ouest, mais ils reviennent toujours bredouilles. Le gouvernement préfère, semble-t-il, donner des millions de dollars à des multinationales comme Boeing que de verser quelques milliers de dollars à un petit groupe dans une localité comme Roblin.

Le gouvernement ne prend pas les initiatives voulues, pour offrir ces programmes aux habitants des régions rurales du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Une enquête approfondie portant sur les localités et les agriculteurs du Manitoba a démontré que 50 p. 100 des gens ignoraient l'existence d'un programme offrant de l'aide à ceux qui souhaitaient se lancer en affaires. En d'autres termes, les gens mêmes que le gouvernement dit vouloir aider n'ont aucune idée des programmes auxquels ils peuvent avoir recours. En fait, 83 p. 100 des gens interrogés ont déclaré que le gouvernement devait mieux informer les Canadiens des subventions et des programmes gouvernementaux offerts aux particuliers et aux localités.

Lors d'une série de réunions locales organisées par le groupe Westarc dans le cadre de son étude des besoins du marché du travail dans les régions rurales du Manitoba, on s'est rapidement aperçu que les critères d'admissibilité aux programmes qui convenaient peut-être aux demandeurs urbains risquaient de n'avoir absolument rien à voir avec la réalité dans les régions rurales du Canada et d'être ainsi discriminatoires à l'égard de ces régions. C'est là l'opinion d'un groupe qui travaille à Brandon, au Manitoba. Ce n'est pas un groupe de recherche de Winnipeg, de Toronto ou encore d'Ottawa. Ces gens qui se prononcent contre les programmes gouvernementaux sont justement ceux que le gouvernement tente d'aider, s'il faut en croire ses dires.

Le groupe poursuit en ces termes: «Le critère de 42 semaines d'inactivité du Programme de la planification de l'emploi ne peut s'appliquer aux régions rurales. . .les concepts traditionnels de chômage ne s'appliquent pas dans le cas des agriculteurs, ce qui empêche la population rurale du Manitoba d'exploiter les avantages du Programme qui leur seraient si utiles.»

On peut également lire ce qui suit dans le rapport: «Les critères actuels empêchent de nombreuses petites entreprises n'ayant pas le nombre requis d'employés de toucher les subventions liées à la participation et à la formation. La plupart des entreprises rurales se trouvent dans cette situation.»

Étant donné l'absence de programmes associés au secteur des services, il est encore plus compliqué d'appliquer des programmes gouvernementaux dans les régions rurales. Dans les régions urbaines, on n'a pas de mal à soutenir le secteur des services, mais à la campagne, on a vraiment de la difficulté à desservir les producteurs actuels. On dit dans le rapport: «Certains ont affirmé que les programmes actuels visent surtout les secteurs de la fabrication et de la transformation. Comme la majorité des entreprises dans les régions rurales font partie du secteur des services, très peu de programmes gouvernementaux s'adressent aux petites entreprises dans les régions rurales du Canada.»

Comment un agriculteur d'une région rurale de l'Ouest du Canada peut-il survivre s'il n'y a dans les environs aucune entreprise avec qui il peut faire affaire, qui peut l'appuyer et lui offrir les services dont il a besoin pour assurer le succès de son exploitation agricole? Si ces services n'existent pas dans la région, l'agriculteur doit voyager plus loin pour obtenir les produits et les services dont il a besoin. Le beau temps n'attendra pas qu'un distributeur régional éloigné lui ait expédié une pièce essentielle.

L'économie agricole de l'Ouest du Canada se ressent également de la façon dont les marchés internationaux ont évolué depuis dix ans. Les États-Unis ont décidé de poursuivre une stratégie de commercialisation dynamique pour se débarrasser des excédents de denrées agricoles dus à leur politique de subventions. Ainsi, dans le cadre d'un programme d'intensification des exportations, les exportateurs américains reçoivent gratuitement un boisseau de grain chaque fois qu'ils parviennent à en vendre trois. Ils peuvent faire ce que bon leur semble de ce boisseau supplémentaire, mais ils s'en servent d'ordinaire pour réduire leur prix global d'un montant équivalent à une subvention d'office de 25 p. 100. Au plus fort de ce programme, les Américains livraient un boisseau gratuitement chaque fois qu'ils en vendaient deux, ce qui équivalait à une subvention de 33 p. 100.

Qui donc aux États-Unis est chargé de ce système de subventions et de dons? Nul autre que Clayton Yeutter, ce dignitaire américain qui est maintenant secrétaire à l'Agriculture des États-Unis et qui a acquis la célébrité dans son pays en tant qu'architecte «des règles du jeu équitables» et de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Il nous a rendu un beau service.

La Communauté économique européenne participe elle aussi à la guerre des subventions. Ni les États-Unis ni la CEE ne se soucient de gérer la production agricole dans l'intérêt des producteurs. Ils appliquent une politique de «chèque en blanc». Plus un agriculteur produit, plus il obtient de subventions. Cette politique a créé des excédents de denrées alimentaires que ces deux entités économiques sont prêtes à céder à de vils prix.

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis renferme une disposition en vertu de laquelle les deux pays devront discuter ensemble de ce qui constitue une subvention et de ce qui n'en constitue pas. L'Accord de libre-échange mentionne quinze programmes et organismes précis qui devront faire l'objet des discussions. Se comportant davantage comme s'il reconnaissait sa culpabilité au lieu de se préparer à négocier, le gouvernement s'est mis en frais de supprimer neuf de nos programmes.

Outre les coupes dont j'ai parlé, le gouvernement a réduit de plus de 396 millions de dollars les crédits alloués au programme de stabilisation des prix agricoles, au programme céréalier spécial, et au programme des versements anticipés. Même si les parties ne se sont permises d'accord sur ce qui constitue une subvention, le gouvernement se comporte déjà comme s'il avait tort. Ce n'est pas le Canada, mais d'autres pays, qui subventionnent le plus l'exportation des denrées agricoles. Les ministres en face devraient s'en souvenir de temps à autre. Même s'ils ignorent où ils vont, peut-être pourraient-ils se demander d'où ils viennent.

En terminant, je dirai que le gouvernement a manqué à ses engagements envers les agriculteurs de l'Ouest à bien des égards importants. Il n'a pas su édifier l'infrastructure nécessaire pour favoriser la productivité et dispenser les services voulus. Il n'a pas su élaborer des programmes de création d'emplois utiles pour les jeunes Canadiens de l'Ouest. Il n'a pas su maintenir des programmes de stabilisation du revenu dans les provinces de l'Ouest. Il n'a pas su mettre en oeuvre une politique des transports pour venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest. Enfin, il a échoué lamentablement dans ses efforts pour négocier une solution acceptable avec nos concurrents internationaux.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que j'interviens dans le débat. Ce n'est pas que je sois d'accord avec la teneur de la motion, mais il me paraît important de parler d'agriculture, et spécialement d'entendre ce que l'opposition a à dire sur ce sujet très important, car c'est en effet un sujet important et auquel nous avons consacré beaucoup de temps et d'effort pour remédier à certains de ses problèmes les plus graves. Je vais commencer par citer la motion:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques destructrices touchant les agriculteurs canadiens. . .

M. Speller: Bravo!

• (1630)

M. Mazankowski: Le dossier est éloquent. Le jeune député d'en face crie «Bravo!». Je sais qu'il était associé à un ex-ministre. Si ce gouvernement-là avait réussi à fournir à l'agriculture le quart ou le dixième de l'appui que notre gouvernement lui a accordé, il pourrait se lever et applaudir. Mais je puis dire que leur effort en matière

d'appui à l'agriculture a été si lamentable que c'est honteux. C'est abominable.

M. Peterson: Allez parler aux producteurs de fruits et légumes.

M. Mazankowski: J'ai beaucoup de respect pour le député de Willowdale et je lui ai toujours fait des compliments. S'il pouvait se faire moins vague et finir par aborder des points saillants à propos de l'agriculture, j'aurais probablement tendance à l'écouter exposer une pensée rationnelle plutôt qu'à écouter certains des autres soi-disant experts d'en face.

Je vais commencer par parler de l'article que le *Globe and Mail* a publié hier, je crois, et qui laissait entendre que les subventions céréalières d'un milliard n'étaient pas nécessaires. Il doit y avoir un libéral derrière ce genre d'affirmation.

Je ne sais pas si d'autres députés ont abordé cette question, mais elle vaut la peine qu'on en parle.

L'article dit ceci:

> Les subventions fédérales d'un milliard de dollars versées aux agriculteurs canadiens en 1987 ont peut-être été inutiles, laisse entendre un rapport d'Agriculture Canada.

M. Walker: Nous ne les avons pas payés pour effectuer cette étude. C'est votre propre étude.

M. Mazankowski: Cela ne m'empêche pas de la critiquer. Je suis assez franc et je ne mâche pas mes mots. Je tiens à contester cette conclusion, car, bien franchement, on n'a qu'à voir quel était auparavant le revenu moyen dans le secteur des céréales et des oléagineux sur le marché: il se chiffrait à environ 2,4 milliards de dollars entre 1981 et 1984.

En 1985, en raison de la guerre commerciale, les recettes que les producteurs de céréales et d'oléagineux recevaient du marché étaient tombées à 1,2 milliard de dollars, ce qui représentait une baisse d'environ 50 p. 100. En 1986, elles étaient tombées à 945 millions de dollars et à 475 millions de dollars en 1987. Ai-je besoin d'en dire plus? Je suis certain que mes collègues reconnaîtront que c'était une baisse spectaculaire, qui a été déclenchée non pas par le gouvernement mais par les caprices du marché et par la guerre des prix qui faisait rage.

Cela m'amène à la très importante question fondamentale que de nombreux députés et d'autres personnes ont négligée: que notre secteur agricole, dépend du marché des exportations pour sa survie. Le secteur agricole de notre pays dépend des marchés d'exportation pour environ 50 p. 100 de ses ventes. Ce pourcentage est sans doute plus élevé que dans la plupart des autres pays, il n'est que d'environ 20 p. 100 aux États-Unis.

Par exemple, la province de la Saskatchewan tire probablement 85 p. 100 de ses recettes du marché international, le Manitoba 80 p. 100 et l'Alberta de 60 à 70 p. 100.

Ce qui se passe sur le marché international revêt une importance vitale pour l'agriculture canadienne, facteur que nous avons quelquefois tendance à passer sous silence. Chaque fois qu'il y a une guerre des prix, une limitation des exportations, des subventions ou des contingents excessifs, des restrictions ou des modifications apportées au commerce, notre secteur agricole en souffre. Nous devons y remédier.

Aujourd'hui, environ 200 milliards de dollars au total sont versés sous forme de subventions aux agriculteurs. Un pays comme le Canada ne peut pas se permettre de conserver ce niveau d'aide indéfiniment.

Il faut absolument faire tout notre possible pour rétablir l'ordre sur le marché et le stabiliser. C'est pourquoi la vitalité à long terme de l'agriculture canadienne dépend du succès des négociations de l'Uruguay Round à Genève.

Nous devons aborder le problème de la politique agricole de la Communauté européenne et prendre les mesures nécessaires pour réduire les subventions et les programmes d'appui aux exportations. Les députés de l'opposition devraient réfléchir avant de dire que nous nous laissons avoir; nous sommes engagés dans des pourparlers et des discussions qui, nous l'espérons, finiront par rétablir l'ordre. Nous savons qu'il y a des problèmes.

Des députés ont parlé de la sécheresse. Quelque 847 millions de dollars ont été payés en vertu du programme d'assurance-récoltes, dont la moitié des primes, soit environ 200 millions, viennent de la bourse fédérale. Nous sommes en train de négocier avec les provinces afin de trouver une autre formule qui va nous permettre de faire deux choses: mieux équilibrer le partage équitable des frais et améliorer le programme de façon à protéger plus d'agriculteurs au moyen de l'assurance-récoltes.

Nous parlons de la nécessité d'établir des programmes et des politiques à long terme, et c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. Nous voulons tendre des filets de sécurité qui vont nous permettre de supprimer le genre de programmes temporaires comme l'aide au producteur de blé ou de bovins victime de sécheresse.

Ces programmes sont très difficiles à administrer, surtout quand on veut être juste et équitable. Qu'il s'agisse du Programme spécial canadien pour les grains ou de l'aide aux victimes de la sécheresse, nous avons toujours consulté les producteurs pour trouver un moyen d'allouer et de distribuer ces fonds de façon à respecter les objectifs généraux qu'ils préconisaient.

C'est exactement ce que nous avons fait dans le cas du Programme spécial canadien pour les grains. Nous l'avons fait pour les versements qui sont distribués à l'heure actuelle aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Si l'on peut nous reprocher quelque chose, ce n'est certes pas de ne pas avoir essayé d'établir un programme qui satisfasse aux besoins des producteurs et qui soit suffisamment souple pour venir en aide uniquement à ceux qui en ont vraiment besoin. Par le passé, les programmes ont été appliqués de façon générale, de sorte que des agriculteurs qui ont eu de bonnes récoltes recevaient aussi une indemnisation destinée aux victimes de la sécheresse.

Il importe aussi de songer aux agriculteurs qui achètent chaque année de l'assurance-récoltes. Ces personnes qui cherchent à se débrouiller toutes seules ne devraient certes pas être pénalisées.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que nous avons atteint un nombre sans précédent de participants à l'assurance-récoltes. Y contribuent quelque 85 p. 100 des producteurs de la Saskatchewan, 70 p. 100 de ceux du Manitoba et 50 p. 100 de ceux de l'Ontario, ce qui me semble plus élevé que d'habitude. S'y sont inscrits quelque 60 p. 100 des producteurs québécois, 75 p. 100 des producteurs albertains et 65 p. 100 des producteurs britanno-colombiens, pour un grand total de 144 000 producteurs, soit 68 p. 100 en moyenne dans tout le pays. C'est nettement plus que les 132 250 enregistrés en 1988.

Il faut aussi signaler que, selon la station météorologique de Lethbridge, en Alberta, les précipitations ont été nettement moins abondantes de 1979 à 1988 que de 1929 à 1939. En outre, les températures ont été plus élevées en moyenne de 1979 à 1988 que de 1929 à 1938. Cela veut dire que les conditions ont été nettement plus propices à la sécheresse ces dernières années qu'au cours des prétendues terribles années 30.

• (1640)

Je voudrais revenir au versement d'indemnités aux victimes de la sécheresse et citer les statistiques les plus récentes dont nous disposons. On a posté 57 730 chèques pour un total de 214 millions de dollars. Comme l'a signalé mon collègue, le ministre compétent, les versements se font. Nous comptons que les derniers seront postés en juillet.

Quand nous considérons le niveau de l'aide fournie par le gouvernement ainsi que le revenu net réalisé, nous voyons que malgré toutes les difficultés—la sécheresse et l'effondrement du prix des denrées—nous arrivons à des chiffres quand même intéressants. En 1988, le revenu net réalisé par l'ensemble des agriculteurs du Canada a atteint 5,2 milliards de dollars. C'est le chiffre le plus élevé de l'histoire. En 1987, le montant était de 4,7 milliards. En 1986, il était de 4,2 milliards. En 1985, de 3,8 milliards. Il y a eu une progression constante variant de 30 à 35 p. 100.

D'accord, certains milieux peuvent penser que ce n'est pas assez. Mais quand nous considérons que le gouvernement fédéral a fourni à lui seul la somme de 6,1 milliards en soutien du revenu aux agriculteurs en 1988, et quand nous considérons que le revenu net global réalisé par ces derniers a été de 5,2 milliards, il saute aux yeux que l'État fédéral a injecté plus que le revenu net réalisé. Je ne vois pas là la marque d'un gouvernement qui s'en fiche, qui a tourné le dos aux agriculteurs. Nous n'avons pas tourné le dos aux agriculteurs. Quand il s'agit d'aider l'agriculture canadienne, notre gouvernement a fait plus que tout autre depuis que je suis ici. Les chiffres le prouvent.

On peut débattre la question de savoir si nous avons été suffisamment efficaces, si la répartition a été juste et équitable. Chaque fois qu'il s'agit de programmes ponctuels, on a tendance, de temps à autre, du fait que tous les éléments ne sont peut-être pas pondérés, à lancer des accusations de discrimination entre produits. On nous reproche de favoriser une région plus que l'autre. Voilà ce qui se passe quand nous intervenons pour régler tel ou tel problème qui se pose. Voilà une des raisons pour lesquelles nous procédons à l'examen de notre politique.

Nous essayons d'établir un nouveau cadre d'action en tenant compte de la réussite ou de l'échec des politiques existantes. Nous espérons également adopter un régime qui assure une certaine permanence, une certaine confiance, une certaine stabilité et une certaine sécurité, qu'il s'agisse des filets de sécurité, de la stabilisation, de l'assurance-récoltes, du financement agricole, de la recherche et du dévelopment, de la commercialisation, du renforcement et de la modification de nos offices de commercialisation agricole. Ainsi les agriculteurs pourront profiter des occasions qui se présentent. Tout cela est à l'étude, en fonction de l'expérience acquise au cours des quatre ou cinq dernières années. J'estime que c'est éminemment sensé, que cela devrait se faire à l'occasion.

Que nous le voulions ou non, l'environnement commercial mondial est en désarroi. C'est la vie. Mais nous espérons que les choses vont se tasser à un certain moment. Nous devons être en mesure de tirer parti de ces nouveaux débouchés. Nous avons pour but non seulement de maintenir et de renforcer nos marchés étrangers, mais aussi, étant donné l'importance que nous attachons au commerce extérieur et à l'avenir de notre agriculture, d'en conquérir de nouveaux.

On a dit beaucoup de choses au sujet du budget. Nous sommes conscients de toutes les difficultés financières que connaît le pays. On fait souvent remarquer que le service de la dette absorbe 35 p. 100 de toutes recettes de l'État. C'est donc un problème auquel il faut s'attaquer.

Bien qu'elles aient lancé des critiques, certaines organisations agricoles accordent leur appui au budget. La *Canadian Agricultural Policy Alliance*. . ..

M. Milliken: De qui s'agit-il?

M. Mazankowski: Voici quelques précisions. Le jeudi 4 mai, cette association a déclaré qu'elle appuie l'initiative que prend le gouvernement fédéral de réduire le déficit. Elle a ajouté: «Nos membres sont disposés à accepter la compression des budgets agricoles du moment que les autres secteurs de l'économie font leur part». Voilà qui, à mon avis, est très important. Le budget opère des compressions sur toute la ligne. Nous envisageons d'autres secteurs où il faudra peut-être faire des coupes. Je crois que c'est dans l'ordre des choses.

De qui s'agit-il? Je dirai à mon ami de Kingston, que j'invite à venir faire un tour dans l'Ouest, que ce sont des organisations essentiellement de l'Ouest. Si personne n'invite le député, je le ferai.

M. Milliken: Merci. J'accepterais volontiers.

M. Mazankowski: On y retrouve l'Alberta Pork Producers, la Canadian Cattlemen, la Manitoba Farm Business Association, la Manitoba Hog Producers, la Saskatchewan Pork Marketing Board, l'Ontario Pork Producers Marketing Board, l'United Grain Growers, la Western Barley Growers et la Canadian Wheat Growers.

Voici ce qu'a dit la Canadian Cattlemen's Association, que la plupart des députés ici présents connaissent bien, je pense.

> Le gouvernement fédéral, comme les agriculteurs, doit payer ses dettes. Ce n'est pas toujours agréable, mais le jour vient où il faut régler ses comptes. Le budget fédéral est un commencement. L'agriculture jouit d'un potentiel énorme au Canada, mais nous ne pourrons le réaliser si la dette nationale est aussi lourde. Il faut sabrer dans les dépenses du gouvernement. La dette nationale est le problème de tous les Canadiens. Dans notre génération, nous avons commencé à hypothéquer l'avenir de nos enfants, et ce faisant. . . nous avons hypothéqué le nôtre.

Tels ont été les propos du président de la Canadian Cattlemen's Association. Les membres de cet organisme se rendent compte qu'en contrôlant le déficit, nous pouvons compter sur une réduction progressive de nos taux d'intérêt. C'est ce qui se passe depuis le dépôt du budget. Bien que la baisse ait été modeste, nous sommes sur la bonne voie. Espérons que cette tendance se maintiendra.

Comme je l'ai dit, sur le plan de l'appui accordé aux agriculteurs canadiens et à l'industrie agro-alimentaire, notre gouvernement peut se vanter de réalisations sans précédent.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement fédéral a investi quelque 17 milliards de dollars dans l'agriculture. Par rapport aux quatre années précédentes, c'est plus du double.

• (1650)

Nous avons soutenu l'agriculture, les agriculteurs et l'agro-alimentaire parce que c'est un secteur important. C'est un mégaprojet de 22 milliards de dollars en revenus bruts directs pour les agriculteurs du pays. Il s'agit là de grosses sommes qui ont un effet multiplicateur de quatre ou de cinq, selon les auteurs que l'on consulte. Ce secteur produit environ 10 p. 100 de notre PNB. Il nous rapportent des milliards de dollars en exportations. C'est un mode de vie très important.

Nous avons tendu une main secourable à l'agriculture quand il le fallait. Je ne pense pas que les agriculteurs s'attendent à ce que nous leur fassions de cadeaux lorsqu'ils peuvent se débrouiller. Nous recherchons maintenant des programmes et des politiques qui leur permettraient de devenir plus autonomes.

Il s'agit de programmes et de politiques déjà en place, de sorte qu'ils peuvent prendre des décisions en se fondant sur le marché, mais aussi sur un ensemble de politiques et de programmes qui ont été annoncés et clairement établis. À mon avis, il est très difficile pour eux de prendre des décisions, car ils ne savent pas s'il y aura un programme d'aide aux victimes de la sécheresse ou un programme spécial canadien pour les grains ou si le gouvernement pourra fournir l'argent nécessaire pour renflouer le programme de stabilisation quand il sera à sec. Voilà quelques-uns des défis que nous avons dû relever. Ce sont des périodes très difficiles, mais nous avons réagi en même temps que nous tentions de maîtriser le déficit.

Un examen attentif de la situation nous révèle qu'il existe beaucoup de mythes sur l'état de notre agriculture. Je suis loin de sous-estimer les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs. Il est bien évident qu'il y a des problèmes là-bas, mais, de fait, l'entreprise agricole familiale est bien en vie au Canada, contrairement aux opinions exprimées ici à la Chambre. Il n'est pas vrai qu'elle soit avalée par les grandes agro-industries, car elle représente encore environ 99 p. 100 des exploitations agricoles au Canada. Quant à l'aspect financier, l'endettement a augmenté, mais la valeur des actifs agricoles s'est à peu près maintenue. Elle a fléchi, mais elle augmente de nouveau. Le ratio d'endettement n'est que très légèrement supérieur à ce qu'il était il y a 25 ans.

Nos chiffres laissent voir, en fait, que l'avoir propre des agriculteurs dans leurs biens est de 80 p. 100.

Selon une autre allégation, la population agricole veillit. La proportion d'agriculteurs de plus de 35 ans est aujourd'hui un peu plus forte que dans les années 60. Les agriculteurs ne démissionnent pas tous. Il ne le font pas parce qu'ils savent que le gouvernement au pouvoir est là pour les aider quand ils en ont besoin. Ils savent que nous les aiderons pendant la période d'adaptation. Ils savent que nous démêlerons pour eux les questions commerciales avec les États-Unis et le reste du monde. Ils savent que nous finirons par leur donner un tout nouvel ensemble de programmes qui leur inspireront confiance et leur donneront espoir pour l'avenir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et observations. Le député de Willowdale.

M. Peterson: Monsieur le Président, je ne doute pas de la sincérité du vice-premier ministre quand il s'agit d'aider les agriculteurs de sa région. J'aurais toutefois aimé qu'il représente les agriculteurs de ma région, le sud-ouest de l'Ontario, aux négociations avec les États-Unis sur l'accord de libre-échange.

Prenons comme exemple les dispositions sur le retour au droit NPF qui protègent les producteurs canadiens de fruits et légumes contre une chute soudaine des prix des produits en provenance des États-Unis. Comme le ministre le sait, nous avons supprimé un grand nombre de ces protections que procuraient aux agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario les offices de commercialisation et autres programmes semblables. Les dispositions sur le retour au droit NPF ne sont absolument d'aucun secours pour nos producteurs de fruits et de légumes.

Pour commencer, le prix doit tomber à moins de 10 p. 100 de la moyenne quinquennale. Ensuite, le prix doit rester bas au moins cinq jours avant même que la taxe ne s'applique. Troisièmement, la superficie moyenne mise en culture pour les légumes et les fruits tendres au Canada ne doit pas avoir augmenté durant cette période. Et voilà pour le contrôle des terres cultivées canadiennes.

Cette disposition sur le retour au droit NPF ne fait que donner aux agriculteurs du sud de l'Ontario une illusion de sécurité et de protection. Comme les études du gouvernement de l'Ontario le prouvent, si cette disposition avait été appliquée au cours des deux dernières décennies, elle aurait aidé les agriculteurs ontariens dans seulement 1 p. 100 des cas. C'est pourquoi j'aurais voulu que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) soit présent à la table des négociations pour veiller aux intérêts du Canada dans le secteur de l'agriculture.

M. Mazankowski: C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Je voudrais d'abord remercier le député pour ses compliments à mon égard. Je le connais depuis longtemps et il est comme ça. Il commence par des gentillesses avant de passer à l'attaque. Je dis cela avec beaucoup de respect.

Comme dans bien d'autres cas, les détracteurs de l'Accord de libre-échange ont cherché à semer la crainte en invoquant toutes les conséquences néfastes de cet accord. Chose intéressante, même le frère du député prêche les avantages de l'Accord de libre-échange en Ontario, aux États-Unis et dans le monde entier. Ses ministres font la même chose. Le discours de M. Nixon à Londres est un modèle dont je me sers et que je cite tout le temps. Il est excellent. Ce renversement de position est plutôt étonnant. Je suis heureux de voir que ce gouvernement reconnaît maintenant les avantages de l'accord commercial pour toutes les régions du Canada et particulièrement pour l'Ontario.

Il parle de la disposition sur le retour au droit NPF. Il a en partie raison. On peut augmenter la superficie des champs de fruits et de légumes pour compenser les pertes éventuelles dans le secteur des raisins. Je pense que cela devrait être clair. On met actuellement la dernière main à la disposition concernant le retour au droit NPF et le processus de mise en oeuvre de cette disposition avance très bien.

Les commentaires que j'ai reçus sont ceux-ci: ce mécanisme sera beaucoup plus efficace que celui que nous avions auparavant. Ces commentaires viennent des producteurs et de l'industrie. Le député secoue la tête. Je peux cependant lui assurer que les commentaires des personnes qui collaborent avec nos fonctionnaires pour mettre cette disposition en place—et nous collaborons avec l'industrie—sont extrêmement positifs. Ils ont ainsi un inventaire des prix auquel ils n'ont jamais eu accès auparavant. Ces prix sont plus précis, ce qui permet de savoir si, en fait, il y a une réduction injuste qui constituerait du dumping.

En fin de compte, je pense que lorsque le mécanisme sera instauré, le député changera probablement d'idée, tout comme son frère a changé d'idée. J'ai hâte que ce jour arrive.

M. Althouse: Madame la Présidente, dans sa réponse au député de Willowdale (M. Peterson), le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) a parlé de politiciens sur qui on ne peut pas compter. J'ai écouté attentivement ses remarques très prudentes sur les caprices du marché, que tous ceux d'entre nous qui ont pratiqué ou qui ont cessé de pratiquer l'agriculture dans l'Ouest du Canada connaissent parfaitement. Pourtant, il parlait en même temps du besoin d'ordre et de stabilité, deux valeurs qu'il a invoquées, à mon avis, pour justifier les actes de son gouvernement ces dernières années. Il a rencontré ce matin Clayton Yeutter, secrétaire à l'Agriculture des États-Unis. Je présume qu'ils ont eu leur réunion amicale habituelle. Or, les députés de la Chambre et la collectivité agricole se demandent avec une vive inquiétude où le gouvernement veut en venir exactement avec son amitié pour les États-Unis et avec les pourparlers internationaux qui ont eu lieu dans le domaine du commerce et de l'agriculture.

Le gouvernement souscrit-il vraiment à la théorie Bush-Reagan qu'il met de l'avant dans toutes les discussions commerciales internationales sur l'agriculture et selon laquelle l'agriculture ne peut qu'aller mieux si les gouvernements ne lui accordent aucune aide et s'ils se tiennent à l'écart de toute intervention sur les prix et sur les pratiques commerciales? Est-ce vraiment l'orientation qu'entend prendre le gouvernement qui s'efforce de se montrer très amical et coopératif avec les États-Unis sur toutes les tribunes internationales ou est-ce que le ministre a d'autres intentions? Le ministre pourrait-il dire aux agriculteurs du Canada ce qui est sa position parce qu'il leur sera impossible de survivre si le gouvernement ne leur accorde plus aucune aide pendant les périodes difficiles.

Les crédits

• (1700)

M. Mazankowski: Madame la Présidente, voilà encore un exemple des déformations dont je parlais. Personne n'a dit que nous allions supprimer toute forme d'aide au secteur agricole.

M. Althouse: Les États-Unis l'ont fait.

M. Mazankowski: Je viens de rencontrer le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis qui a dit la même chose. Qu'est-ce qui vous permet de faire de telles déclarations à la Chambre? Ce qui m'ennuie vraiment, c'est de voir que les députés d'opposition ont autant de respect pour la vérité qu'un chat de gouttière en a pour une licence de mariage.

Des voix: Oh, oh!

M. Althouse: Le député a de l'expérience. Il devrait savoir qu'il doit s'adresser à la présidence. Il devrait aussi savoir qu'il existe des règles au sujet des députés qui accusent les autres de pervertir la vérité. S'il était un ministre de l'Agriculture consciencieux, il saurait que c'est la politique du président des États-Unis et des deux présidents. . .

M. Mazankowski: Ce n'est pas vrai.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je crois que le député se lance dans un débat. Je suis sûre que le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) voudra s'assurer que ses observations sont réglementaires.

M. Althouse: Et qu'elles concordent avec les faits.

M. Mazankowski: Je le répète, les Américains accordent des subventions. En fait, leur blé que nous. . .

M. Althouse: Ce n'est pas la position qu'ils prennent dans les discussions.

M. Mazankowski: Si vous voulez répondre à votre propre question, pourquoi ne vous levez-vous pas et ne le faites-vous pas?

M. Althouse: Vous vous esquivez.

M. Mazankowski: Non, madame la Présidente, je ne m'esquive pas. Je veux essayer d'exposer les faits au député pour qu'il puisse aller dire la vérité à ses électeurs. Grâce à l'Accord de libre-échange, nous avons librement accès aux chiffres américains sur l'aide accordée aux producteurs de blé, d'avoine et d'orge. Je signale au député que les Américains accordent 93,97$ la tonne aux producteurs de blé alors que nous donnons 67,05$ aux nôtres. Les subventions sur l'orge sont de 80,44$ la tonne aux États-Unis alors qu'elles s'élèvent à 41,69$ la tonne au Canada. En fait, il faut diminuer les subventions et l'aide et gagner plus sur le marché car, d'une façon générale, les pays n'ont plus les moyens de payer cette énorme facture.

Le député n'a aucun respect pour l'argent des contribuables, qu'ils soient canadiens, américains ou que sais-je encore?

M. Epp: On dépense sans cesse.

M. Mazankowski: Je crois que toutes les collectivités agricoles du monde reconnaissent que c'est nécessaire. Mais, madame la Présidente, je peux vous dire très franchement que notre gouvernement ou n'importe quel autre gouvernement aura beaucoup de mal à subventionner l'agriculture au rythme de 6 milliards de dollars par an. Les subventions ont augmenté radicalement au cours des cinq dernières années, et nous ne voulons pas du tout laisser entendre que nous avons l'intention de nous retirer. C'est sur ce chapitre que je conteste les propos du député. Il est plus avisé que cela. Nous voulons y mettre de l'ordre et de la stabilité et faire notre part pour faire avancer la réforme du commerce et la suppression des subventions qui faussent le commerce, afin que nous puissions continuer à profiter de nos marchés importants partout au monde.

Puis-je le dire simplement aux fins du compte rendu, madame la Présidente? Nos cinq principaux clients de produits agricoles sont les États-Unis, puis l'URSS, le Japon, la Communauté européenne et la Chine. Il est important que nous maintenions notre accès à ces marchés-là. C'est ce que nous essayons de faire. Nous essayons de préserver ce que nous avons, d'améliorer notre accès et par conséquent d'accroître nos marchés pour que notre secteur agricole puisse continuer de croître et pour que nous puissions continuer d'augmenter notre part de 50 p. 100, sans quoi notre secteur agricole ne sera pas très fort.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Madame la Présidente, ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion de poser des questions au ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski). Je me demande si nous obtiendrions la permission de lui en poser quelques-unes. Je suis sûr que nous aurions le consentement unanime pour lui poser quelques questions de plus. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il faut le consentement unanime.

Une voix: Non.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, après avoir utilisé quelques jours qui lui sont réservés, l'opposition en est finalement venue à la conclusion que l'agriculture avait une certaine importance. Deux de nos ministres sont intervenus, il y en aura trois autres et j'invite l'opposition à consacrer une autre journée à l'agriculture. Nous serons heureux alors de débattre des questions agricoles.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Notre parti a toujours considéré que l'agriculture était un secteur très important.

Des voix: Oh, oh!

M. Laporte: Cela fait passablement de temps que nous nous intéressons aux questions agricoles et d'ailleurs, nous avons présenté une politique agricole très pratique et très cohérente pendant la dernière campagne électorale.

Comme nous l'a indiqué le ministre, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie de notre pays. Elle représente 10 p. 100 du PNB, elle emploie plus d'un million de personnes au bas mot, et il existe actuellement 300 000 exploitations agricoles familiales au Canada. C'est moins, malheureusement, que le nombre record de 723 000 exploitations agricoles familiales qui existait en 1941.

Je voudrais élargir un peu la portée de ce débat, si c'est possible. Même si l'agriculture est importante, l'infrastructure rurale de notre pays est tout aussi importante. Nous n'avons pas que des exploitations agricoles familliales, mais aussi des petites villes et des localités agricoles qui sont partie intégrante de la grande communauté agricole canadienne. Il existe actuellement au Canada toute une série de petites entreprises commerciales agricoles, du concessionnaire d'instruments aratoires au magasin général. Nous avons aussi des cabinets de médecins dans les campagnes, des hôpitaux et des études d'avocats qui font tous partie de l'infrastructure agricole générale. Il existe également des foyers pour personnes âgées dans les localités agricoles. Ces éléments d'infrastructure sont interdépendants.

Le problème propre à cette infrastructure agricole générale remonte à la Deuxième Guerre mondiale; c'est depuis cette époque qu'elle subit des pressions et des tensions. Certes, la taille de l'exploitation agricole familiale moyenne a beaucoup augmenté. Il existe moitié moins d'exploitations agricoles familiales actuellement qu'au cours des années 40 en partie en raison des progrès technologiques, bien sûr. Certes, l'époque de la ferme de 160 acres est révolue, comme il se doit, ainsi que celle des chevaux de trait et des longues journées de labeur éreintant qui a été remplacée par une ère de grands progrès technologiques. Cependant, il y a un autre aspect associé à cette disparition qui commence à se faire jour en ce qui concerne l'infrastructure rurale du Canada. Les gouvernements qui se sont succédé depuis la Seconde Guerre mondiale n'ont pas fait grand-chose pour encourager la survie des exploitations familiales et de l'infrastructure rurale en général.

• (1710)

Le fait que les gouvernements ont réalisé peu de choses en dit long sur l'attitude générale du gouvernement à l'égard de l'agriculture. Cette indifférence est claire depuis l'élection du gouvernement en 1984. Les ministériels parlent des milliards de dollars que le gouvernemnet a dépensés pour l'agriculture et c'est vrai qu'il l'a fait, mais malheureusement, cet argent est allé surtout financer des programmes improvisés, qui sont mal conçus et ne favorisent ni l'exploitation familiale ni l'infrastructure rurale en général. Ces programmes ont été conçus pour assurer la victoire électorale des gouvernements conservateurs qui se succèdent.

Le meilleur exemple de cette politique gouvernementale visant à gagner des voix est le prétendu programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse, annoncés quelque 11 jours avant les dernières élections fédérales. Dès le mois d'août de l'année dernière, les agriculteurs savaient que la sécheresse était un problème grave pour le Canada rural et le gouvernemnt avait promis un programme d'aide. En fait, en 1985, il a promis un programme permanent d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse, mais il n'a pas encore tenu cette promesse.

Onze jours seulement avant les élections, le gouvernement a annoncé que 850 millions de dollars seraient versés aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Ce programme a été annoncé à des fins politiques. Le gouvernement n'a donné aucun détail concernant les modalités du programme. Il a simplement annoncé que 850 millions de dollars seraient versés, et les ministériels ont déclaré par la suite que les agriculteurs des régions durement touchées recevraient jusqu'à 45$ l'acre. En faisant des calculs, on voit tout de suite que si tous les agriculteurs des régions durement touchées par la séche-

resse recevaient 45$ l'acre, le montant total dépasserait largement 850 millions de dollars.

Mon adversaire conservateur me faisait pitié durant la campagne électorale. Il avait énormément de difficulté, avec raison, à essayer d'expliquer le programme. Il en était incapable parce les détails n'avaient pas été annoncés.

Lorsque la Chambre a été convoquée en décembre, les députés de l'opposition ont demandé au gouvernement quand les paiements seraient effectués. Le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) a affirmé que les formulaires seraient distribués dans les 10 jours. Les ministériels avaient dit plus tôt que les derniers paiements seraient effectués au début de janvier. Le mois de janvier s'est écoulé, et nous n'avons vu ni formulaires, ni paiements.

Les ministériels ont dit ensuite que les derniers paiements seraient effectués avant la période d'ensemencement parce que les agriculteurs avaient besoin de cet argent pour ensemencer leurs terres. La période d'ensemencement est terminée, et les derniers paiements n'ont toujours pas été effectués. Les formulaires de demande sont maintenant prêts et on commence à effectuer les paiements initiaux. Maintenant, les ministériels disent que les derniers paiements seront effectués en juillet parce que les agriculteurs ont besoin de cet argent pour acheter les produits chimiques qu'ils vaporisent.

Lors d'une réunion du Comité de l'agriculture, il n'y a pas bien longtemps, le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) était présent. Un de ses spécialistes disait que, en fait, le paiement final viendrait après le mois de juillet. Je suppose que les députés de la majorité vont nous dire que l'argent est versé pendant la récolte, parce que c'est à ce moment-là que les agriculteurs en ont besoin.

Il est clair que ce programme a été mal conçu. Il n'a été annoncé qu'à des fins politiques. Le malheur avec ce programme, c'est qu'il a été improvisé et mal conçu. Le gouvernement nous promet maintenant un programme permanent. J'espère que cela va se réaliser, mais il ne faut pas oublier qu'il nous l'annonce depuis 1985. L'autre inquiétude des députés de ce côté, c'est que lorsque ce programme sera finalement dévoilé aux Canadiens, nous espérons qu'il visera à conserver les exploitations familiales et les collectivités rurales et qu'il ne sera pas seulement un produit de l'agro-alimentaire qui ne défende que les intérêts de ce secteur.

Le ministre disait plus tôt que les profits avaient augmenté dans le secteur de l'agriculture ces dernières années, et c'est vrai. On ne peut le nier. Par contre, les dettes du secteur agricole sont à un niveau record. Il y a au Canada plus de 24 milliards de dollars de dettes agricoles. Des localités ferment et le gouvernement est sur le point d'infliger une politique néo-conservatrice à la nation.

Même s'il y a eu des bénéfices records, il y a eu aussi un nombre record de faillites. Ce qui se passe est clair. Nous commençons à voir se former une structure de classes économiques en milieu rural. Il y a d'un côté les nouvelles exploitations qui ont du succès et ne cessent de s'agrandir et de l'autre, les exploitations familiales qui luttent pour leur survie. En dépit du montant d'argent investi dans les programmes antérieurs, il n'est pas tombé au bon endroit. Ces programmes n'ont pas été bien pensés.

Il est clair que le ministre va nous proposer un programme pour l'agriculture, mais nous nous inquiétons de ce qu'il sera. Le gouvernement se vante de consulter. Il dit qu'il consulte tous les groupes et les écoute attentivement. Malheureusement, il écoute certains secteurs plus attentivement que d'autres. La Commission canadienne du blé en est le meilleur exemple.

En février, le gouvernement a annoncé que la Commission ne serait plus chargée de l'avoine parce que c'était le voeu des agriculteurs qu'il avait consultés. Le ministre d'État chargé des Céréales a dit qu'il avait reçu des lettres de producteurs de toutes les régions du Canada qui étaient en faveur du retrait de l'avoine de la compétence de la Commission et qu'il avait consulté des groupes d'agriculteurs. En fait, bien des consultations ont eu lieu, mais pas avec tous les intéressés.

La Fédération canadienne de l'agriculture a adopté une résolution unanime pour demander au gouvernement de ne pas soustraire l'avoine de la compétence de la Commission sans d'abord laisser les producteurs de l'Ouest du Canada se prononcer sur la question. Le gouvernement a fait la sourde oreille et n'a pas tenu compte des syndicats du blé des Prairies. Chose certaine, les syndicats du blé de la Saskatchewan et du Manitoba n'ont pas demandé la suppression de l'avoive sans que les producteurs ne soient d'abord consultés.

Le gouvernement n'a pas tenu compte des commentaires et de l'avis du comité consultatif de la Commission, comité dont les membres sont élus par quelque 135 000 détenteurs de livrets de permis de l'Ouest. Les membres sont élus pour conseiller le gouvernement sur toute question relevant de la Commission, mais il ne les écoute même pas.

Qui le gouvernement a-t-il écouté? Il affirme que l'Union des producteurs de grain et l'Association des céréaliers de l'Ouest du Canada appuient sa politique et que c'est juste parce que ces deux groupes englobent des producteurs d'avoine. Toutefois, les ministériels y ajoutent la Commission du mouton et de la laine de l'Alberta, les Producteurs de porc de l'Alberta, l'Office de commercialistion du porc de la Saskatchewan, l'Association des producteurs d'orge de l'Ouest et l'Association des éleveurs de bovins du Canada. J'ignore combien de ces associations sont composées de producteurs, mais elles ne produisent pas d'avoine. Le comité consultatif de la Commission canadienne du blé devrait en avoir plus long à dire sur l'avenir de cet organisme que la Commission du mouton et de la laine de l'Alberta.

• (1720)

Quand l'avoine a été enlevée du champ de compétence de la Commission canadienne du blé, on a déclaré qu'elle ne comptait que pour 1 p. 100 des céréales sous son contrôle. Mais ce 1 p. 100 représente 300 millions de dollars pour l'économie canadienne et surtout pour les producteurs de la Commission. On peut voir que le gouvernement n'a pas beaucoup écouté ni consulté. On a parlé ici, aujourd'hui, du sondage Decima rendu public par les producteurs. En fait, Decima est la maison de sondage à laquelle le gouvernement se fie tout le temps. Soixante-deux pour cent des personnes interrogées souhaitaient que l'avoine reste à la Commission canadienne du blé et 31 p. 100 désiraient le contraire et les deux tiers de ces personnes étaient des producteurs.

Le gouvernement répondra qu'environ 41 p. 100 des producteurs croient que l'avoine produite à l'extérieur de la Commission se vendra plus cher. Or, 37 p. 100 d'entre eux pensent plutôt que c'est l'avoine produite à l'intérieur de la Commission qui bénéficiera d'un meilleur prix. Les avis sont très partagés sur cette question. Mais si les ministériels consultaient le sondage, ils verraient que les agriculteurs des Prairies ne sont pas prêts à se passer de la sécurité que leur donne la commercialisation de l'avoine par la Commission. Bien qu'ils concèdent que d'autres méthodes de commercialisation puissent leur apporter plus d'argent, la Commission semble leur donner un sentiment de sécurité qu'ils perdront par suite de la décision du gouvernement fédéral. Il n'y a pas de changement sans risque et les personnes interrogées ne semblent pas convaincues qu'il vaut la peine de courir ce risque même si leurs revenus pourraient augmenter. La fiabilité de la Commission et le sentiment de sécurité qu'elle apporte sont un facteur important que les agriculteurs doivent considérer avant d'accepter la suppression de certaines céréales.

Il est tout à fait clair, monsieur le Président, que les producteurs de l'Ouest veulent la Commission du blé, mais le gouvernement refuse d'écouter la voix de la majorité d'entre eux. Il y a un autre exemple qui nous permet de juger de l'attitude du gouvernement envers l'agriculture, et c'est le budget. Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a dit tantôt que l'agriculture s'améliore. Peut-être le ministre des Finances devrait-il discuter le coup avec le ministre de l'Agriculture, qui vient de nous dire il y a un instant que la précipitation moyenne est maintenant inférieure à celle des années 30. Peut-être que s'ils échangeaient des renseignements, le ministre des Finances ne parlerait pas de la sorte. Peut-être le ministre des Finances devrait-il aller faire un tour en Saskatchewan. Faire un tour dans la région d'Estevan, qui a récemment eu des vents si violents que les agriculteurs doivent refaire leurs semis, certains pour la deuxième fois. Peut-être devrait-il aller à Rosetown où il y a une dure sécheresse, se promener aux alentours de Davidson ou Watrous où les producteurs sont mal en point.

Le ministre des Finances dit que l'Ouest est en train de se remettre. Pourtant la sécheresse est toujours là. Pourtant les cours mondiaux ne se sont pas redressés. Mais quand le ministre annonce des coupures au chapitre de l'agriculture, il nous dit que l'agriculture est en train de se remettre. Le ministre va nous annoncer, l'été prochain, pensons-nous, des mesures, un plan d'une grande portée pour l'agriculture et pour l'infrastructure du Canada rural tout entier. Il va avoir des incidences sur tout, depuis le transport jusqu'à la production des semences en passant par l'achat des céréales. Ce programme va avoir un effet énorme sur l'avenir du pays.

Le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) dit que le gouvernement ne tourne pas le dos aux fermes familiales. L'agriculture, nous a-t-il dit, c'est plus que la production des céréales et que l'économie agricole. En fait, c'est une profession, et je ne mens pas. J'espère que le ministre va proposer des mesures qui tiennent compte de cette profession. C'est là une chose qui nous préoccupe beaucoup dans mon parti. Ce que nous craignons, c'est que le gouvernement ne soit à l'écoute des sociétés comme Cargill et Canadien Pacifique, sociétés qui se fichent de l'avenir de la ferme familiale, sociétés qui s'occupent uniquement de faire des sous, sociétés qui recherchent le résultat financier. Celui-ci n'est pas compatible avec la profession agricole canadienne. Il y a des facteurs qui ne se mesurent pas, un point c'est tout. Il faut que le gouvernement se demande s'il ne doit tenir compte que du résultat financier ou s'il doit conserver une infrastructure rurale rentable qui englobe non seulement la ferme familiale, mais les entreprises et tous les services qui existent à l'intérieur de cette structure globale.

Quand le programme sortira, et j'espère que ce sera l'été qui vient, nous comptons avoir une véritable occasion de l'examiner, de présenter des observations. Nous espérons que le gouvernement fera montre d'une certaine largeur de vues.

Il ne l'a certes pas encore fait. Le gouvernement parle des nombreux groupes qui favorisent son programme jusqu'à maintenant, groupes qui ont une chose en commun. C'est certes vrai des groupes qui étaient d'accord pour qu'on soustraie l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé. Je le répète, la Commission du mouton et de la laine de l'Alberta n'a pas grand-chose à voir dans la production de l'avoine. Mais cette commission, les producteurs de porc et l'Association des éleveurs approuvent tous la position du gouvernement. Ce sont ces groupes mêmes qui, au cours de la dernière campagne électorale, ont fait publier une annonce publicitaire en faveur de la libéralisation des échanges. Ces groupes partagent tous le même point de vue. Ils voient tous l'avenir de l'agriculture de la même façon. Le gouvernement devrait ouvrir les yeux et les oreilles et faire attention à la position des autres agriculteurs. Il ne devrait certes pas s'en tenir à une vision aussi étroite. Il va sans dire qu'il devrait certes prêter l'oreille aux producteurs. Les résultats du sondage de la maison Decima et la consultation d'autres groupes témoignent manifestement d'une autre opinion.

Nous espérons vivement que lorsque de nouveaux programmes seront mis au point et que nous lancerons un programme permanent d'aide aux victimes de la sécheresse et de nouvelles mesures d'aide au secteur agricole, les producteurs de l'Ouest et de tout le pays, en fait, auront leur mot à dire dans l'orientation que prendra le gouvernement et que celui-ci n'écoutera pas seulement le complexe agro-industriel et les Cargills et Canadien Pacifique de ce monde.

M. Jordan: Monsieur le Président, je me demande seulement ce que mon collègue pense de la position que le ministre d'État chargé de l'Agriculture (M. Blais) a prise à la Chambre et ce qu'il en déduit. Le ministre a déclaré le 12 mai que le gouvernement canadien respecterait son engagement de maintenir les offices de commercialisation. Je suppose qu'il y englobe les offices de commercialisation du lait. Il sait aussi, je présume, que le prix du lait industriel, dont dépend notamment le producteur laitier, est bloqué. Le prix du lait industriel est bloqué au Canada pour les vingt prochains mois, soit jusqu'en décembre 1990.

En fait, quelqu'un dit qu'il est bloqué. Mais ce n'est pas le cas, car il peut baisser dans certaines conditions. Un blocage serait mieux et aurait probablement été accepté par l'agriculteur. Mais dans certaines conditions, le prix du lait industriel pourrait baisser. Contrairement à tout autre individu ou élément de la société, à ma connaissance, l'agriculteur verrait ainsi plafonner son salaire ou chèque de paie par le gouvernement. Mon collègue pourrait-il expliquer cette façon de traiter les gens? Je suis sûr que les députés d'en face diraient, étant donné toutes les paroles onctueuses adressées aujourd'hui au secteur, qu'il n'en est rien et que les agriculteurs ne seront pas lésés. Les agriculteurs sont très inquiets. Ils affronteront une crise, à moins qu'on ne présente à leur intention un programme pour neutraliser cette atteinte à leurs moyens de subsistance.

Des voix: Bravo!

M. Laporte: Le gouvernement ne voit pas d'un bon oeil la gestion de l'offre. Cela ne fait aucun doute. Il ne manquera pas une occasion d'y porter atteinte. Malheureusement, il prendra les négociations commerciales internationales pour prétexte. Chose sûre, le lait industriel n'est qu'un exemple.

• (1730)

Il y a aussi la Commission canadienne du blé. Lorsqu'elle a annoncé récemment les prix initiaux, la plupart des producteurs ont été déçus. Ils sont très bas. Comme le cours mondial des céréales reste bas, les réserves sont à la baisse. Les prix devraient donc monter en flèche. Pourtant, les prix initiaux annoncés par le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) sont très bas. La raison est simple: les Américains n'aiment pas beaucoup la Commission canadienne du blé. Ils n'aiment pas les avantages qu'elle procure aux producteurs canadiens. Ils essaient de neutraliser la Commission canadienne du blé. En abaissant les prix, on appauvrit les producteurs. C'est sous la pression des Américains que la Commission canadienne du blé a réduit les prix initiaux. On pourrait multiplier les exemples de ce genre en matière de gestion de l'offre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture.

M. Cardiff: J'aimerais que le député prenne quelques instants pour parler des réalisations du gouvernement. Il doit admettre que les mesures qu'a prises le gouvernement témoignent bien de son appui à la gestion de l'offre. Je voudrais en particulier qu'il parle du contingentement des oeufs à couver et des poulets.

Je voudrais aussi que le député nous dise ce qu'il pense de l'industrie laitière. À un certain moment, l'an dernier, le prix du lait aurait pu être abaissé. Cela s'est produit de nouveau au mois de février, cette année. Le gouvernement a consulté les producteurs laitiers et a décidé de n'en rien faire. Grâce à la sagesse de la Commission canadienne du lait et du gouvernement, il a été décidé de ne pas baisser les prix. Cela ne veut pas dire que lorsque ces prix seront réévalués, ils devraient augmenter. Et cela ne signifie pas que le gouvernement ne soutient pas les secteurs soumis à la gestion de l'offre. Comme gouvernement, nous avons pris un grand nombre de mesures de soutien durant la première législature et depuis notre réélection. Notre soutien a été généreux, surtout en ce qui concerne l'application des quotas d'importation d'oeufs d'incubation et de poulets.

J'aimerais que le député commente ces deux sujets.

M. Laporte: En ce qui concerne les produits laitiers, le gouvernement a bloqué les prix du lait industriel pendant une vingtaine de mois. Cette mesure, qui s'ajoute à des compressions budgétaires de 14 millions de dollars, nuira aux producteurs laitiers. L'Association nationale des producteurs laitiers du Canada a exprimé ses inquiétudes dans des communiqués et dans des rencontres avec le ministre. Le prix courant d'un hectolitre de lait industriel est de 47$. On dit souvent 47,06$ quand on inclut les frais financiers.

Lorsque le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) a témoigné devant le comité le 10 mai, il a déclaré que, même si la formule aurait dû entraîner deux diminutions l'an dernier, le gouvernement n'a pas baissé le prix du lait industriel. J'ai vu le même argument présenté dans des documents d'information publiés par le gouvernement, mais l'Association nationale des producteurs laitiers du Canada le réfute. Premièrement, le gouvernement affirme que, en août dernier, la formule aurait dû produire une diminution de 1,89$, mais il ne tient pas compte de l'inflation. L'association a affirmé que la position du gouvernement ne tient pas, car les coûts n'ont pas été indexés. S'ils l'avaient été, le prix serait demeuré le même, soit 46,93$ l'hectolitre.

Deuxièmement, le gouvernement a déclaré que la formule aurait dû provoquer une diminution de 14c. Pour en arriver à ce chiffre, le gouvernement utilise la moyenne des quatre derniers trimestres, alors que l'association soutient qu'il devrait utiliser le dernier trimestre seulement. Dans ce cas, la formule aurait provoqué une augmentation de 2,9c. Par ailleurs, tout cela ne veut rien dire pour la bonne raison qu'il faut au moins un changement de 2c. dans la formule pour provoquer une augmentation ou une diminution. Les calculs de la FCPL et du gouvernement sont très clairs. Selon Mark Twain, les chiffres ne mentent pas, mais les menteurs font mentir les chiffres. Il est simple d'arranger les chiffres et les programmes à sa façon. Le gouvernement l'a déjà fait.

Je ne nie pas que le gouvernement ait déjà possédé des programmes utiles aux agriculteurs. Le problème, ce sont dans une large mesure les programmes qu'on a établis non pas en songeant à l'avenir de l'agriculture, mais tout simplement par opportunisme politique. C'est ce que nous essayons de savoir en examinant les programmes gouvernementaux.

M. Stevenson: Je voudrais revenir à la question soulevée par le député de Huron—Bruce (M. Cardiff). À mon avis, le gouvernement a saisi toutes les occasions pour appuyer le système de gestion de l'offre au Canada.

Tout d'abord, si l'on prend l'industrie laitière, en février dernier, le yogourt et la crème glacée ont été inscrits sur la liste de contrôle des importations. C'était manifestement pour appuyer l'industrie laitière canadienne. Comme le député de Huron—Bruce l'a déclaré, plus récemment, l'office de commercialisation des poussins à griller et des oeufs d'incubation a été créé et les frontières ont été fermées à ces produits en particulier. Encore une fois, c'est une démarche importante qui vise à appuyer le principe de la gestion de l'offre au Canada.

Nous sommes maintenant parvenus à une étape des pourparlers du GATT où l'on débat de l'importance de l'article 11 pour appuyer la gestion de l'offre. Je le répète, nous en sommes à une étape très critique. Le gouvernement du Canada et les négociateurs canadiens veulent se présenter aux négociations en ayant la position la plus forte possible. Il est important que le Canada soit sans tache en se présentant à ces discussions.

Que suggère le député? Que ferait son parti pour renforcer la position des négociateurs canadiens dans ces négociations commerciales multilatérales? Certes, une limite a été imposée pour une seule raison: pour renforcer la position du Canada dans les négociations pour l'avenir à long terme de la gestion de l'offre; pour maintenir, préciser et renforcer l'article 11 qui est un des piliers de la gestion de l'offre, ici, au Canada. Si nous ne sommes pas sans tache, que nous suggère le député?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Moose Jaw—Lake Centre, pour une très brève réponse.

M. Laporte: Dans l'ensemble, le député a épousé la position du gouvernement qui appuie la commercialisation des produits agricoles. Si le député veut qu'on fasse une proposition, je suggérerais qu'on se reporte à la Loi nationale sur la commercialisation des produits agricoles. À ce jour, il n'y a pas d'autre office de commercialisation autorisé aux termes de la loi. Si le député est sincère, il consentirait peut-être à appuyer un projet de loi d'initiative parlementaire et nous pourrions peut-être convaincre le ministre de l'Agriculture (M. Mazankozski) de le mettre en place. Ce projet de loi permettrait la création de nouveaux offices de gestion de l'offre chaque fois que la majorité des producteurs en voudrait un. Si le député le désire vraiment, nous pourrions nous engager dans cette voie.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat avec le député d'Elgin.

M. Ken Monteith (Elgin): Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de parler d'un sujet qui me tient à coeur, l'agriculture canadienne. J'apprécie particulièrement la possiblité d'examiner la situation de l'agriculture en Ontario, province qui possède le secteur agricole le plus vaste et le plus diversifié. J'ai grand plaisir à exposer à la Chambre ce que le gouvernement a fait pour appuyer l'agriculture et jeter les fondations de sa prospérité à long terme tant en Ontario que dans le reste du pays.

• (1740)

Trop souvent depuis quelques années, la Chambre a entendu dire que tout allait mal dans le secteur agricole: baisse des prix des céréales, mauvais temps, difficultés financières, sécheresse. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que notre gouvernement a réagi d'une façon sans précédent. Nous avons mis en oeuvre un programme destiné à protéger les producteurs de céréales et d'oléagineux partout au Canada contre les conséquences brutales d'une guerre commerciale internationale insensée.

Nous avons travaillé fort au niveau international pour mettre un frein à ces subventions. Il y a eu des progrès importants, et le Canada n'a pas joué qu'un rôle modeste dans cet effort.

Sur la scène nationale, nous avons aidé les agriculteurs aux prises avec des difficultés financières à en arriver à de nouveaux arrangements avec leurs créanciers. Les bureaux d'examen de l'endettement agricole constituent une formule innovatrice qui a eu un succès retentissant et a aidé de nombreux producteurs et leur famille à rester en agriculture.

Le temps ne coopère malheureusement pas du tout depuis quelques années, mais notre gouvernement a su suppléer pour venir en aide aux agriculteurs canadiens. En 1986, nous avons versé plus de 200 millions de dollars pour aider les agriculteurs de l'Ouest à passer à travers une grave sécheresse. À la fin de 1987, les signes d'une grave sécheresse se manifestaient dans plusieurs parties du pays, y compris l'Ontario.

Au début de 1988, avec la collaboration des provinces, nous avons annoncé un programme d'aide pour le fourrage et le bétail. L'automne dernier, nous avons annoncé la mise sur pied d'un important programme canadien d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse. Les premiers paiements ont été versés, et l'on est en train d'établir les paiements définitifs.

Il est vrai que le secteur agricole traverse une période difficile depuis quelques années, mais le gouvernement fédéral a fait plus que sa juste part pour aider les agriculteurs.

La politique laitière à long terme annoncée en janvier 1986 assurera la stabilité d'un important secteur agricole, secteur qui représente 1 milliard de dollars par année en Ontario seulement. L'engagement du gouvernement à l'égard de l'industrie laitière et du concept de la gestion de l'offre reste aussi ferme que jamais.

L'une des questions qui intéressent particulièrement l'Ontario concerne la façon dont nous avons aidé l'industrie du tabac à s'adapter à une nouvelle époque et au déclin de la demande interne. De concert avec les provinces, nous avons établi plusieurs programmes d'aide. Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 45 millions de dollars dans le cadre du programme d'aide de l'Ontario. Ce programme a deux objectifs: le premier consiste à aider les producteurs qui veulent sortir de l'industrie du tabac, et le second consiste à rationaliser l'industrie de façon à la rendre plus viable pour les autres producteurs.

Il ne faut pas oublier non plus le Programme de reconversion des terres à tabac. C'est un autre programme, de près de 14 millions de dollars, que subventionnent conjointement le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Il a pour but de fournir des fonds de départ aux producteurs de tabac qui veulent se lancer dans une autre culture.

Ce programme est axé sur l'exploitation de marchés de rechange et sur la recherche et le développement dans le domaine des cultures de remplacement.

Des subventions sont consenties pour des projets portant sur différentes cultures, notamment la culture des arachides, du foin destiné à la vente, du ginseng, de l'onagre, des onions, de l'ail, des patates et des fraises.

Somme toute, c'est un excellent exemple de l'habileté du gouvernement à faire un succès de ce qui semble être de mauvaises nouvelles suite au recul du prix d'un produit sur les marchés. Je ne saurais dire combien de fois nous avons réussi ce tour de force en collaborant étroitement avec les provinces et en comptant sur l'initiative et sur l'ambition des producteurs canadiens qui réussissent toujours à s'adapter et à soutenir la concurrence.

C'est cette initiative et cette compétitivité qui nous ont donné une confiance totale dans la possibilité d'un accord commercial avec les États-Unis. La signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis était une bonne nouvelle pour les producteurs canadiens. Je sais que notre secteur agro-alimentaire ne craint pas de s'attaquer aux Américains sur leur propre terrain.

Nous avons donné aux agriculteurs canadiens une occasion extraordinaire, la chance de pénétrer sans entraves sur un marché de plus de 240 millions de consommateurs.

Lors d'un récent colloque commercial tenu à l'Université du Michigan, on disait que le Canada et l'Ontario profiteraient le plus de l'accord. Les agriculteurs ontariens peuvent s'attendre à exporter plus de produits vers le sud, et ils vendront probablement plus de légumes dans les grands centres comme Detroit.

Par exemple, de nouveaux débouchés vont s'ouvrir à la suite de la réduction et de la suppression du tarif de 25 p. 100 applicable au brocoli et aux choux de Bruxelles ainsi que des droits de 12,5 p. 100 sur le chou-fleur exporté aux États-Unis. L'accès plus facile au marché américain va aussi profiter à la floriculture, industrie florissante qui est dans une position enviable pour se lancer sur le nouveau marché. Le secteur agricole ontarien, d'une valeur de 5,5 milliards de dollars, ne peut que grossir et devenir plus fort, près comme il l'est de cette nouvelle clientèle. C'est une des principales raisons du nouvel optimisme qui règne dans les champs et les pâturages, dans les lots d'embouche et les salaisons, dans les serres et les champs de baies. La situation n'est pas tout à fait aussi catastrophique que les manchettes sensationnelles d'hier le laissaient entendre.

Il suffit de lire les derniers résultats du sondage mensuel Reid. En Avril, Reid a demandé aux agriculteurs canadiens de décrire leur situation financière. Le sondeur a constaté qu'il y a une nette amélioration des perspectives agricoles canadiennes depuis le sondage précédent d'il y a deux ans. Les agriculteurs ont confiance et sont optimistes. Reid a relevé que les agriculteurs ontariens sont particulièrement satisfaits des résultats de l'an dernier. Cela en étonnera peut-être certains, surtout ceux qui préfèrent croire que notre agriculture est faible et non compétitive. Moi, cela ne m'étonne pas.

Je suis persuadé que le secteur agro-alimentaire canadien est plus énergique et plus résistant qu'on le donne souvent à croire. En fait, la véritable situation de l'agriculture actuelle diffère beaucoup du tableau brossé par les médias et par ceux qui veulent faire considérer la ferme familiale comme une chose du passé.

Il importe, je pense, que nous nous mettions à faire quelques mises au point au sujet de la situation de l'agriculture canadienne. Il est vrai que notre population agricole a baissé au fil des ans. Si elle représentait 11 p. 100 de la population en 1971, elle n'en comptait plus que 3,5 p. 100 en 1986. Mais le Canada rural est toujours vivant. La population rurale non agricole se maintient à environ 20 p. 100. Le niveau total de l'emploi dans l'agriculture est resté sensiblement constant depuis le début des années 70.

Si le nombre des exploitations a diminué, celles qui ont un chiffre de ventes d'au moins 50 000$ sont en fait plus nombreuses. Depuis 1981, il y a 29 000 fermes de plus ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 000$.

La rentabilité tend à s'accroître avec les dimensions de la ferme. Près des deux tiers des fermes ayant un chiffre de ventes annuel supérieur à 100 000$ ne présentent que peu de risque de faillite.

Les crédits

Malgré la tendance à l'agrandissement des exploitations agricoles, les exploitations familiales restent l'unité de base de la production agricole au Canada. Celles qui appartiennent à des sociétés ne comptent que pour moins de 1/2 de 1 p. 100 du total.

On parle beaucoup de la dette agricole. Son niveau élevé est considéré comme l'un des principaux problèmes auxquels fait face l'agriculture. Elle est passée de 2 milliards en 1961 à 5 milliards en 1971. Au cours des dix années suivantes, elle a grimpé à 18 milliards par suite de l'augmentation des emprunts, consécutive à la hausse des prix des produits agricoles, au milieu des années 1970.

Quand les taux d'intérêt ont atteint des niveaux record en 1981 et y sont restés pendant plusieurs années, bien des agriculteurs surendettés ont connu des difficultés financières. Mais la valeur des exploitations a monté au même rythme que la dette. En 1988, le rapport entre la dette et la valeur des exploitations était à peine plus élevé qu'au début des années 1970.

À en juger par les bas prix de certains produits, les coûts de production élevés et la situation du commerce au plan international, on croirait pour la plupart que les revenus agricoles ont sérieusement baissé.

On en cite pour preuve la chute de l'ensemble du revenu agricole réel, qui se situe bien au-dessous des niveaux des deux dernières décennies. Toutefois, l'ensemble du revenu ne tient pas compte du fait que le nombre des exploitations agricoles diminue et que les agriculteurs touchent de plus en plus de revenus d'appoint. Si l'on compare le revenu familial des agriculteurs à celui des autres Canadiens, madame la Présidente, on se rend compte qu'ils sont à peu près équivalents.

• (1750)

Donc, la situation financière des agriculteurs n'est peut-être pas aussi mauvaise qu'on le croit souvent. Je parle bien sûr de l'ensemble du revenu. Je veux ainsi montrer aux députés que la situation financière globale des agriculteurs canadiens est bonne.

Naturellement, il y a toujours des exceptions. Dans ces cas-là, le gouvernement fédéral va continuer de fournir les outils nécessaires à la survie et à la prospérité des exploitations viables. Le gouvernement fait confiance aux agriculteurs du pays. Il les sait capables d'être compétitifs au Canada, aux États-Unis et à l'étranger également. Il a confiance dans leur esprit d'initiative, leur autosuffisance et leur éternel optimisme. Nous croyons dans leur désir de réussir et de conserver leurs valeurs rurales à mesure qu'ils adoptent la technologie de pointe.

Enfin, nous avons confiance dans les agriculteurs du pays, car ces derniers croient en eux-mêmes. En tant que gouvernement, nous voulons collaborer avec eux, afin d'assurer un meilleur avenir au secteur agricole dans notre merveilleux pays.

M. Ferguson: Madame la Présidente, le député voudrait-il nous faire part de sa position au sujet du mécanisme d'établissement des prix sur les marchés céréaliers mondiaux, étant donné les scandales auxquels on assiste sur les marchés de New York et à la bourse de marchandises de Chicago et étant donné également les enquêtes en cours sur le marché céréalier de Winnipeg, comme l'a signalé le député de Mackenzie (M. Althouse), dans le cadre de ce débat, aujourd'hui.

Que pense le député de l'avenir de la Commission canadienne du blé lorsque les niveaux de subventions offertes au Canada et aux États-Unis seront les mêmes et lorsqu'on assistera à la libre circulation des céréales entre les deux pays?

M. Monteith: Madame la Présidente, le député a parlé de la Commission canadienne du blé. Un mythe veut, semble-t-il, que le gouvernement, sous la direction du ministre de l'Agriculture, tente de s'en prendre à la Commission. Ce n'est absolument pas le cas. Nous essayons, comme dans tous les secteurs agricoles, d'améliorer la situation dans l'agriculture, au Canada, afin de permettre aux agriculteurs canadiens d'être compétitifs partout au Canada, aux États-Unis et dans le monde. Le gouvernement entend protéger nos agriculteurs et les placer dans une meilleure situation.

Le député a parlé du marché de grains à terme de Winnipeg et des cours mondiaux. Lorsqu'on se penche sur ces cours, on se rend compte que c'est là la question que nous tentons, en tant que gouvernement, de régler grâce à la ronde de négociations du GATT. Autrement dit, nous désirons examiner le soutien que d'autres pays accordent à leurs agriculteurs de façon à permettre aux nôtres de leur faire concurrence. Dans le cadre des négociations du GATT, le gouvernement cherche le moyen de s'assurer que dorénavant les subventions qu'il accorde à l'agriculture n'empêchent pas nos agriculteurs de soutenir la concurrence étrangère.

M. Althouse: Madame la Présidente, le député a dit que les pays étrangers ont recours à des subventions. Sans doute sait-il que quelques instants avant de parapher l'Accord commercial Canada-États-Unis, le gouvernement américain de l'époque a reconduit le programme d'intensification des exportations jusque dans les années 1990. Faisant fi des dispositions de l'Accord qui semblent nous protéger et protéger les Américains contre nos programmes respectifs du genre de ce programme tendant à favoriser les exportations, il a prétendu que cette mesure existait déjà depuis un bon moment avant la signature de l'Accord, et qu'elle devait être maintenue encore quelque temps.

Ce matin, le ministre de l'Agriculture a rencontré son homologue américain. Le député d'Elgin (M. Monteith) pourrait-il nous expliquer pourquoi nos ministériels, en la personne du ministre de l'Agriculture, semblent approuver l'usage que les Américains font des subventions

à l'exportation dans des pays qui constituaient de tout temps des marchés traditionnels canadiens, en dépit de ce que nous considérerions comme un accord interdisant aux parties de se nuire réciproquement?

M. Monteith: Madame la Présidente, au Canada, nous reconnaissons que nous devons faire face à la concurrence mondiale dans le domaine de l'agriculture. Nous espérons intensifier nos échanges commerciaux non seulement avec les États-Unis, mais avec de nombreux autres pays du monde. Nous espérons que tous nos exportateurs songent à accroître leurs exportations vers les États-Unis. C'est là ce que tend à favoriser l'Accord bilatéral que nous avons signé avec les États-Unis. La possibilité qu'auront les agriculteurs et les gens d'affaires canadiens de poursuivre leurs échanges commerciaux avec les États-Unis leur permettra d'avoir accès à d'autres marchés étrangers. Ils auront l'appui des gouvernements qui les aideront à commercialiser leurs produits partout aux États-Unis et à l'étranger.

M. Hughes: Madame la Présidente, on constate après avoir écouté le débat d'aujourd'hui que le gouvernement respecte l'engagement qu'il a pris envers les agriculteurs du Canada et use, en fait, de divers moyens à cette fin. Il continue contamment d'appuyer le rôle que jouent les organismes de gestion de l'offre. De plus, notre gouvernement a fait plus pour l'agriculture depuis 1984 que tout autre gouvernement avant lui. C'est ce que j'appelle un appui sincère et déterminé au secteur agricole. Le gouvernement est disposé à accepter toutes les propositions et les observations positives qui pourraient l'aider à développer le secteur agricole du Canada.

En ce qui concerne le programme d'aide à la création d'emplois, aucun programme gouvernemental n'est parfait. Il y a toujours place à l'amélioration. Le gouvernement a réagi de façon rapide, raisonnable et équitable. Il a écouté l'opinion des producteurs avant de concevoir son programme.

À mon avis, s'il y a lieu de condamner quelqu'un aujourd'hui à la Chambre, comme le réclame la motion, ce sont les députés d'en face, qui veulent effrayer les agriculteurs canadiens au sujet de leur propre avenir. Les agriculteurs canadiens ont un avenir magnifique. Le gouvernement continue de leur accorder son appui de bien des façons, par ses programmes d'aide aux victimes de la sécheresse et d'autres programmes. Nous continuons de lutter en leur nom sur les marchés internationaux par le truchement du GATT et d'autres mesures. À mon avis, jamais le gouvernement n'a si généreusement appuyé l'agriculture au Canada.

M. Monteith: Madame la Présidente, le député a dit que les agriculteurs canadiens appuient le gouvernement. Ils nous appuient parce que nous avons nous-mêmes appuyé l'agriculture. Nous appuyons la gestion de l'offre. Nous étions là quand les agriculteurs étaient dans le besoin.

Qu'il y ait une augmentation de 150 p. 100 des diplômés et des inscriptions dans les collèges et facultés d'agriculture dans tout le pays prouve bien qu'on a confiance dans l'agriculture. Cette confiance provient des politiques du gouvernement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

* * *

• (1800)

[*Français*]

LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT, 1989-1990

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 18 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Convoquez les députés.

Pouvoir d'emprunt—Loi

• (1810)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote No 18)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
Della Noce
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Hudon
James
Joncas
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
McLean
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vien
Weiner
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chartrand
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
DeBlois
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
Johnson
Kempling
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vincent
Wenman
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Wilbee
Worthy—129

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Finestone
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Laporte
Lee
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Ouellet
Parent
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Wood
Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hunter
Kaplan
Keyes
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Malépart
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Robinson
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Tobin
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—98

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 30, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 mai 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES VIOLATIONS SURVENUES AU SALVADOR

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le 19 avril 1989, cinq Salvadoriennes membres de l'association des femmes du Salvador et du comité chrétien pour les personnes déplacées ont été capturées par la police du El Salvador et emprisonnées au pénitencier pour femmes de San Salvador.

Ces femmes ont été détenues sans chef d'accusation et elles ont été, paraît-il, brutalisées et torturées. La principale raison de leur détention arbitraire est apparemment le travail communautaire qu'elles font pour le peuple salvadorien.

Je refuse d'accepter les vues traditionnelles selon lesquelles le Canada ne fait rien devant ces atteintes aux droits de la personne. J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à demander au gouvernement du El Salvador de bien vouloir relâcher ces femmes immédiatement.

Je le prie également d'essayer de trouver des moyens de promouvoir les projets de développement dans la région pour assurer un meilleur avenir au peuple salvadorien.

* * *

LE CINÉMA

LE SEPTIÈME SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, le septième symposium international sur l'activité physique adaptée se tiendra à Berlin-Ouest du 21 au 24 juin prochain. Dans le cadre de l'événement, il y aura un concours international de vidéo sur le thème de la conférence.

Je suis heureux de signaler à la Chambre que deux films faits entièrement au Nouveau-Brunswick par des citoyens de cette province ont été sélectionnés pour la finale du concours de ce prestigieux événement.

Le premier, intitulé «Yes, you can: Profiles of Independence», démontre comment trois personnes frappées de handicaps différents ont surmonté la frustration et le désespoir. Chaque personnage, à sa manière, trouve plaisir et satisfaction dans l'activité physique.

Le deuxième film, «*Let's Get Flexible*», présente des personnes âgées s'adonnant à différentes activités physiques. Un gériâtre renommé livre le commentaire qui porte sur les avantages pour les personnes âgées de mener une vie physiquement active. Ces deux vidéos convaincront bien des gens dans notre société d'enrichir leur vie et de participer davantage aux activités de leur collectivité.

Ce sont sans aucun doute des vidéos gagnants. On peut se les procurer sur cassette.

* * *

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS – LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le programme Développement des collectivités de la Planification de l'emploi a été établi pour aider les collectivités à s'adapter aux changements de conjoncture économique et à planifier la diversification de leur économie.

Les modifications proposées à l'assurance-chômage s'accompagnent d'une affectation de 50 millions supplémentaires au budget du Développement des collectivités l'an prochain.

Les comtés de Queens et de Shelburne en Nouvelle-Écosse dépendent beaucoup trop des pêcheries de l'Atlantique. Étant donné la diminution des stocks de poisson de fond de la région Scotia-Fundy, ces collectivités ont grandement besoin de l'aide que peut leur apporter le

Article 31 du Règlement

programme Développement des collectivités pour diversifier leur économie.

C'est pourquoi j'exhorte le gouvernement à reconnaître ce besoin légitime et à désigner sans délai les comtés de Shelburne et de Queens admissibles au programme Développement des collectivités.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, à cette date en 1930, un gouvernement conservateur créait la Société Radio-Canada. Maintenant, en 1989, un gouvernement conservateur l'anéantit. Je devrais peut-être dire qu'il la fait mourir à petit feu.

En effet, à cause de compressions budgétaires de 140 millions de dollars sur cinq ans, les objectifs des programmes de canadianisation seront abandonnés et la production locale, par exemple la radio de Radio-Canada dans les régions, disparaîtra.

De plus, le gouvernement conservateur a sélectionné, pour siéger au conseil d'administration de Radio-Canada, des hommes de main comme le lobbyiste sur le tabac Bill Neville, qui a intimidé la direction de Radio-Canada et qui s'est ingéré politiquement, semble-t-il, dans la gestion de la société. Prenons comme exemple la façon honteuse dont la direction de Radio-Canada a forcé Dale Goldhawk à quitter la présidence d'ACTRA, parce que cette association s'opposait à l'Accord de libre-échange.

Les conservateurs ont parié que la Société Radio-Canada était une institution à laquelle ils pourraient s'en prendre impunément. Or, c'est un pari politique qu'ils risquent de perdre et qu'ils perdront. Entretemps, le président de la société est censé comparaître devant un comité parlementaire cet après-midi même. . .

M. le Président: Le temps du député est écoulé.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE CINÉMA

LE FESTIVAL DE CANNES—HOMMAGE À MM. DENYS ARCAND ET GILLES CARLE

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, je voudrais féliciter, au nom du ministre des Communications (M. Masse), deux Canadiens qui se sont distingués au Festival de Cannes: M. Denys Arcand, réalisateur de *Jésus de Montréal*, pour avoir remporté le prix du jury et le prix oecuménique, et M. Gilles Carle, réalisateur du court métrage sur les 50 ans de l'ONF, pour la Palme d'or, court métrage, décernée à titre honorifique.

Ces prix sont un honneur qui rejaillit sur tous ceux et celles qui oeuvrent dans le domaine cinématographique au pays. L'excellence dont ils ont fait preuve stimulera, à n'en point douter, nos jeunes cinéastes, et leur ouvrira les portes sur la scène internationale.

Je profite de cette occasion pour vous exprimer combien tous les Canadiens et Canadiennes sont fiers de ces succès. Leur créativité nous fait honneur en nous faisant reconnaître comme un pays où la qualité et l'excellence sont un souci majeur.

Encore une fois, toutes mes félicitations à MM. Denys Arcand et Gilles Carle!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES ET LE NORD CANADIEN

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES—L'EMBAUCHE D'UN EXPERT-CONSEIL

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, aujourd'hui le premier ministre (M. Mulroney) est au sommet de Dakar afin de présenter une résolution concernant les droits de la personne. Je voudrais dire à la Chambre comment le gouvernement respecte les droits de la personne ici au Canada. Je veux que les députés sachent comment le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dépense les deniers publics.

Ce ministère paye un expert-conseil 800 $ par jour pour négocier un accord dans le nord du Québec. Cette personne a à son tour engagé une société de relations publiques en lui payant quelque chose comme 246 000 $ pour mettre au point une stratégie qu'elle appliquera aux Cris et aux Inuit. C'est une attitude cynique et un gaspillage des deniers publics.

Nous savons maintenant comment les négociations sont rompues avec des groupes comme la bande du lac Lubicon et comment d'autres revendications n'aboutissent pas. On ne veut pas aboutir.

Le gouvernement se soucie fort peu de régler les questions concernant les autochtones lorsqu'il voit que le public est indifférent. Il est mal placé pour donner des leçons aux autres pays sur les droits de la personne. C'est une honte que la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M^me^ Campbell) présente des propositions au Cabinet à propos des revendications territoriales des autochtones en se fondant sur un sondage de Decima, mais puisque le premier ministre le fait, pourquoi pas?

L'IMMIGRATION

LE S.S. KOMAGATA MARU

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, je prends la parole pour informer la Chambre que c'était hier le 75e anniversaire de l'incident du *Komagata Maru*. En 1914, 376 Indiens d'Asie, des Sikhs pour la plupart, sont venus au Canada sur un cargo qui s'appelait le *Komagata Maru*. À leur arrivée, on ne leur a pas permis de débarquer et, après une attente de deux mois dans le port, ils ont tous été forcés de retourner dans leur pays, sauf 22 d'entre eux. À leur retour en Inde, la police a ouvert le feu sur eux, faisant 18 morts et 25 blessés. Les autres ont été internés au Punjab.

C'est le racisme, l'ignorance et la crainte qui ont poussé le Canada à réagir de cette façon. Aujourd'hui, les Canadiens accordent une grande priorité à la tolérance, à la compassion et à la liberté pour tous les peuples du monde. La diversité culturelle et raciale du Canada est maintenant reconnue dans notre Loi sur le multiculturalisme.

Nous voulons aider à raffermir les liens d'amitié entre la communauté indienne au Canada et tous les secteurs de notre société. De part et d'autre, nous avons beaucoup à apprendre et à donner dans notre effort collectif pour défendre les droits de la personne au Canada et dans le monde entier.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PAKISTAN—LES AHMADIS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, l'élection du gouvernement Bhutto au Pakistan a suscité de grands espoirs au sein de la communauté musulmane Ahmadiyya dont les parents et condisciples au Pakistan ont été victimes naguère de violentes persécutions religieuses sous l'ancien régime.

Or, non seulement ces persécutions vengeresses se poursuivent toujours, mais les Canadiens Ahmadiyya ont appris qu'une nouvelle purge d'envergure serait déclenchée autour du 25 mai.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré hier que le respect des droits de la personne devrait constituer le critère qu'appliquerait le Canada dans ses relations avec d'autres pays. Pourtant, le gouvernement n'a pas condamné la violation des droits de la personne que subissent aujourd'hui des milliers de familles canadiennes dans la personne de leurs condisciples au Pakistan.

Article 31 du Règlement

Je demande instamment au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'entrer directement en contact avec son homologue pakistanais pour lui faire part du déplaisir qu'éprouve le Canada devant le sort fait aux Ahmadis et de veiller à ce que la signature du Pakistan au bas de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies soit dûment honorée afin de prévenir toute autre effusion de sang.

L'influence que le Canada peut exercer à cet égard n'est pas négligeable puisqu'il peut mobiliser l'opinion internationale pour exiger que soit mis fin à ces atrocités. Aussi, je demande à notre gouvernement de tirer pleinement parti de la position que nous occupons au sein de la communauté internationale.

Le gouvernement sait depuis longtemps que les Ahmadis sont victimes de persécutions au Pakistan. Il est grand temps maintenant qu'il laisse de côté les belles paroles pour passer aux actes.

* * *

LE TRÉSOR

LES PROGRAMMES DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, les dépenses consacrées aux programmes fédéraux ont augmenté de plus de 100 p. 100 depuis vingt ans. Le nombre des groupes d'intérêts désireux d'obtenir encore plus d'argent a augmenté proportionnellement. Nous avons créé un système de subventions qui incite les groupes d'intérêts à voir dans l'État une source inépuisable d'argent. Cette perception doit changer.

Les Canadiens en général reconnaissent la nécessité pour le gouvernement de réduire ses dépenses. Ils comprennent que nous ne pouvons pas continuer à consacrer plus de 100 milliards de dollars à des programmes qui satisfont au moindre désir.

Notre pays a été bâti par des gens qui se sont débrouillés dans la vie, et il est temps de ranimer cet esprit et de faire passer l'intérêt national avant les intérêts particuliers.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES CONSÉQUENCES DE L'AFFAIRE GRISÉ

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, c'est un triste jour pour cette Chambre, alors qu'elle apprend qu'un de ses membres est déclaré coupable d'actes criminels. Les Canadiens et les Québécois s'attendent à ce que leurs députés soient justes, honnêtes et ouverts. Ils veulent que nous fassions preuve de lea-

dership. Lorsqu'un d'entre nous, peu importe le parti, est reconnu coupable d'une infraction aussi grave que la fraude et l'abus de confiance, la Chambre doit agir rapidement pour rétablir la confiance du public.

J'espère sincèrement que le député de Chambly (M. Grisé) va faire son devoir et annoncer à vous, monsieur le Président, qu'il ne siégera pas en Chambre et qu'il déclarera le poste de député de Chambly vacant. J'espère qu'ensuite le premier ministre (M. Mulroney) annoncera aussitôt que possible une date pour la tenue d'élections partielles dans Chambly.

Les résidants de Chambly méritent une représentation digne de ce nom. Il incombe à la Chambre de rétablir la confiance du public.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES INCIDENTS ENTOURANT LA FUITE BUDGÉTAIRE—LA POSITION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Depuis quatre semaines, nous sommes témoins, à la Chambre, d'un camouflage de la vérité utilisant la police comme paravent. C'est une conspiration du silence, une tentative de tromperie orchestrée par le premier ministre et quatre des principaux membres de son Cabinet.

Le ministre des Finances a déclaré aux Canadiens, à maintes reprises, qu'il n'y avait eu qu'une seule fuite de son budget. Nous savons maintenant qu'il savait, au moins le 27 avril à 13 h 40, c'est-à-dire avant la période des questions à la Chambre ce jour-là et bien avant son discours du budget, que la compagnie d'assurance-vie La Mutuelle du Canada avait des exemplaires du *Budget en bref* à Ottawa et à son siège social. Un compagnie d'assurance de 11 milliards de dollars avait le budget 48 heures avant l'heure prévue du discours du ministre.

M. Peterson: Honteux!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances n'a rien dit de cela aux Canadiens ou à la Chambre des communes. Il ne s'agissait pas d'une allégation, il s'agissait d'un fait. C'est un fait.

Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas dit la vérité aux Canadiens le 27 avril? Pourquoi, dans les circonstances que nous connaissons maintenant, le ministre des Finances n'a-t-il pas retiré son budget? Pourquoi cet homme réputé intègre a-t-il induit la Chambre des communes en erreur?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens à dire aux députés des deux côtés de la Chambre que c'est une question extrêmement importante. Comme toujours, la présidence veillera à ce que l'opposition ait non seulement le droit d'interpeller, mais aussi qu'elle fasse son devoir, c'est-à-dire qu'elle interpelle réellement. Je voudrais que les députés qui participeront à cet échange et à ceux qui pourraient suivre pendant cette période des questions, soient extrêmement prudents, dans leur choix de mots.

Comme je l'ai dit souvent, je suis ici, pendant la période des questions, pour faire en sorte qu'on soulève les questions importantes et pour m'assurer qu'elles sont convenablement exposées. Je donnerai donc l'occasion de poser des questions et d'entendre les réponses. Néanmoins, je demande aux députés de ne pas franchir ces limites, car nous devons maintenir l'ordre.

M. Turner (Vancouver Quadra): En ce qui me concerne, je resterai dans les limites que vous fixez et je respecterai votre autorité à la Chambre.

Les Canadiens se demandent pourquoi le ministre n'a pas retiré son budget et si l'on pourra jamais faire confiance au ministre des Finances à partir de maintenant? Pourquoi n'a-t-il pas retiré son budget et pourquoi n'a-t-il pas dit la vérité aux Canadiens le 27 avril?

M. Riis: Honteux!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est scandaleux que ce soit le solliciteur général.

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si le très honorable chef de l'opposition suggère que le solliciteur général devrait informer la Chambre de tous les détails d'une enquête qui est menée par la GRC, je dois affirmer que je m'inscris en faux relativement à cette approche. Le gouvernement ne désire en rien entraver la capacité de la GRC, qui est un corps de police honorable, à faire la lumière sur toute cette affaire. Je crois qu'il serait inconséquent d'intervenir dans une enquête policière. Et on peut simplement se poser la question: Comment les Canadiens réagiraient-ils si, lorsqu'ils auraient à témoigner, ce témoignage se retrouvait sur le parquet de la Chambre des communes le lendemain? Ce n'est pas ce que les Canadiens désirent. Nous ne voulons compro-

mettre d'aucune façon toute action en justice qui pourrait découler de cette enquête, monsieur le Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je dois dire au solliciteur général que ce n'est pas une affaire policière, mais une affaire parlementaire. C'est la responsabilité ministérielle du ministre des Finances qui est en jeu ici.

Des voix: Bravo!

LA SUPPOSÉE FAUSSE DÉCLARATION – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les principaux ministres du Cabinet du gouvernement conservateur ont trompé les Canadiens en raison à la fois de ce qu'ils ont dit et de ce qu'ils ont omis de dire. Une heure après que le bureau du ministre des Finances eut été informé par le président de la compagnie d'assurance-vie La Mutuelle du Canada que cette société était en possession de la présentation résumée du Budget depuis plus de deux jours, le premier ministre a déclaré à la Chambre à la période des questions, une heure après, et je cite: Que M. French, de la *Global Television*,

> . . . était la première personne à avoir été appelée par celui qui a pris les documents.

Cette déclaration du premier ministre est de toute évidence fausse. La compagnie d'assurance-vie La Mutuelle du Canada a eu le Budget en mains bien avant la *Global Television*. Je pose alors la question suivante au ministre des Finances: Est-ce que le premier ministre savait qu'il faisait une fausse déclaration? Le ministre des Finances a-t-il dit au premier ministre qu'il faisait une fausse déclaration? Est-ce que le ministre des Finances a essayé de corriger la fausse déclaration du premier ministre? Et pour quelle raison le ministre des Finances est-il resté silencieux et est-il resté muet pendant quatre semaines? Pourquoi a-t-il caché la vérité et toute la vérité aux Canadiens et aux Canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que mon collègue, le solliciteur général, a été parfaitement clair. Tant que des questions ne sont pas dans le domaine public, ce qui est devenu le cas le mercredi soir lorsque le réseau de télévision Global a montré le document, il n'appartient pas aux ministres de faire des observations sur des questions qui pourraient faire l'objet d'une enquête policière.

De telles observations pourraient compromettre l'enquête et le député serait le premier à nous critiquer, comme il l'a fait par le passé, si ce genre d'information était divulgué par les ministres alors qu'une enquête policière est en cours. Le député sait très bien cela en tant qu'ancien solliciteur général et ancien ministre des Finances.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, un solliciteur général a le devoir de protéger un accusé, mais pas de protéger un ministre qui refuse de rendre des comptes à la Chambre des communes.

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS AU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à 14 h 30 le 27 avril, le ministre des Finances a dit: «Le document a été remis à M. Small de la chaîne de télévision Global.» À ce moment-là, il savait déjà que le document avait été remis à la Mutuelle du Canada, une compagnie d'assurances-vie, mais il n'en a pas soufflé un mot à la Chambre des communes, ni aux Canadiens.

Le 18 mai, quand le vice-premier ministre a parlé d'une «société canadienne non identifiée», le gouvernement du Canada connaissait le nom de la société depuis 22 jours. Hier, quand le ministre des Finances a déclaré «j'ai donné toutes les précisions possibles», il savait depuis déjà 27 jours que la Mutuelle avait eu le document, mais il n'a pas voulu admettre la vérité ou tout avouer aux Canadiens.

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il dit à la Chambre des communes hier que «la première fuite en était vraiment une»? Pourquoi dire la première, il avait déjà prétendu qu'il n'y en avait eu qu'une seule? Que voulait-il dire aux Communes hier quand il m'a répondu «une fuite, une question, un événement», alors qu'il savait que les détails du Budget avaient été remis à la chaîne de télévision Global et à la Mutuelle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition me cite hors contexte. Je faisais une allusion directe à ce que j'ai dit quand j'ai soulevé la question de privilège à la Chambre à 11 heures le 27 avril. À ce moment là, j'étais au courant d'une seule affaire, celle de Global qui avait fait l'objet d'un bulletin de nouvelles le soir précédent.

Le chef de l'opposition parle de la différence entre allégation et fait. Nous savions que c'était un fait que Global avait le document. Nous l'avons vu à la télévision.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le président de la société d'assurance vous a dit qu'il avait un document. Ça aussi, c'est un fait.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Jusqu'à ce que le président de la Mutuelle admette publiquement en termes non équivoques. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tant que le président de la Mutuelle n'aura pas dévoilé ces faits en public, en tant que ministre je ne peux pas admettre qu'ils sont fondés parce que l'affaire fait l'objet d'une enquête de la GRC.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la fuite budgétaire. Le 24 avril, un nommé Robert McFarlane a reçu d'une connaissance le texte du budget dans un bar de l'est d'Ottawa. Le 25, le budget a circulé dans les bureaux de la Mutuelle du Canada à Ottawa, où il a été photocopié et envoyé par télécopieur à Kitchener, où il a de nouveau été photocopié et envoyé par télécopieur à Toronto. Le 26, il était photocopié par Robert McFarlane à son travail chez Time Communications d'Ottawa.

Puisque le 26 il n'existait pas moins de cinq copies du budget et que certaines personnes ont eu accès aux documents trois jours avant que le budget ne soit présenté à la Chambre des communes, pourquoi, sachant cela, le ministre a-t-il présenté son budget? Pourquoi a-t-il persisté à dire jusqu'à hier qu'il n'y avait qu'une fuite, alors qu'il savait le contraire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le 26 avril, c'est-à-dire mercredi soir, la chaîne de télévision Global a bel et bien rendu public un document budgétaire.

Nous sommes intervenus dès que nous avons vu ce document et que nous avons su qu'il s'agissait d'un exemplaire du *Budget en bref*. Nous avons informé la GRC, en lui demandant de faire enquête. Nous avons ensuite communiqué avec le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique pour leur demander si nous pouvions revenir à la Chambre des communes afin que je puisse y présenter mon budget. Le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique ont refusé tous les deux.

Des voix: Quelle honte!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comme ces renseignements avaient été divulgués, nous avons jugé indispensable de rendre publics tous les renseignements budgétaires le plus tôt possible. Nous sommes allés à la tribune de la presse et avons donné aux médias toute la documentation pertinente afin de la divulguer.

D'après l'ordre du jour de la Chambre, je devais prendre la parole jeudi à 17 heures pour présenter mon exposé budgétaire. Cet exposé avait déjà été présenté. Il l'avait été la veille à 22 h 30. Le jeudi, j'ai déposé les documents eux-mêmes, en faisant une brève déclaration et j'ai mis en marche la procédure parlementaire pour que nous ayons une motion de voies et moyens et que l'autorisation d'emprunt soit déposée et mise en train à la Chambre des communes.

• (1430)

[*Français*]

LA FUITE BUDGÉTAIRE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le 24 avril, le Budget du ministre se promenait dans un bar de l'est de la ville d'Ottawa. Le ministre savait ces renseignements aussi tôt que le 27 avril au matin. Pourquoi le ministre des Finances insiste-t-il pour dire aujourd'hui que personne n'a bénéficié d'avance d'avoir eu les renseignements budgétaires? Pourquoi le ministre cache-t-il à cette Chambre des informations qui sont fort importantes? Pourquoi a-t-il négligé de nous dire la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député affirme que j'étais au courant de l'incident de la Mutuelle le matin du 27. Ce n'est pas exact. Ce n'est pas du tout exact.

Des voix: Quand alors?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon cabinet en a été informé à 13 h 30—13 h 45 le 27 avril, le jeudi, et je l'ai appris peu de temps après. Dès que nous avons été au courant, mes services en ont informé la GRC afin qu'elle en tienne compte dans l'enquête ouverte sur l'incident de la fuite à la chaîne Global.

ON DEMANDE AU MINISTRE COMBIEN D'INCIDENTS AVAIENT ÉTÉ PORTÉS À SA CONNAISSANCE AVANT L'APRÈS-MIDI DU 27 AVRIL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a fini par reconnaître que, lorsqu'il a pris la parole à la Chambre pour répondre à des questions, le 27, à 14 h 30, soit lorsque je l'ai interrogé au sujet

d'autres fuites budgétaires possibles, il savait déjà qu'il y avait eu une autre fuite, et je tiens à. . .

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Étant donné que je lui avais posé une question précise au sujet d'autres fuites budgétaires et qu'il a répondu comme s'il n'y en avait qu'une, signalant à nouveau qu'il s'agissait d'un acte criminel, pourquoi n'en a-t-il pas profité immédiatement après pour révéler que le président d'une grande compagnie d'assurances l'avait informé de cette seconde fuite et pour dire tout de suite la vérité au peuple canadien?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voici ce que j'ai répondu au député ce jour-là:

> Si le député possède des renseignements au sujet d'une personne qui a tiré des gains personnels de ces renseignements, qu'il en informe la GRC afin qu'elle puisse mener une enquête appropriée.

C'est exactement là ce que mon cabinet a fait lorsqu'il a été informé de la fuite qui a été rendue publique hier. On en a tout de suite informé la GRC pour qu'elle puisse mener une enquête.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est tout bonnement scandaleux.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai posé des questions comme je me dois de le faire en démocratie parlementaire. J'ai interrogé le ministre, car c'est lui et non pas moi qui détenait l'information et qui aurait dû la communiquer à la Chambre des communes.

Le ministre se conduit aujourd'hui comme il l'a fait le 27. Il fait exactement la même chose aujourd'hui qu'alors. Au lieu de répondre à une question précise, il fait un procès d'intentions à une opposition parlementaire démocratiquement élue. Comme il savait alors pour en avoir été informé. . .

M. le Président: Le député d'Oshawa devrait poser sa question.

M. Broadbent: Je voudrais que le ministre réponde à la question au lieu de porter des accusations. Vu qu'il savait la journée du 27 après 13 h 30, soit avant de répondre à ma question à la Chambre, que le directeur de l'une des plus grandes compagnies d'assurance du Canada prétendait détenir un exemplaire du *Budget en bref*, qui avait été divulgué la veille à la télévision, étant donné qu'il en avait été informé—il ne s'agissait plus d'une simple allégation mais bien d'une affirmation solide de la part d'un homme qui jouit d'une bonne réputation—pourquoi le ministre n'a-t-il pas déclaré à la Chambre qu'il avait effectivement reçu d'autres renseignements qu'il allait peut-être demander à la GRC de vérifier, mais, qu'il faisait simplement son devoir en tant que ministre de la Couronne, en déclarant publiquement que ces renseignements avaient été divulgués et qu'il acceptait la responsabilité de cette fuite?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Premièrement, permettez-moi de mettre le député en garde contre des conclusions trop hâtives. Le personnel de mon cabinet m'a en effet avisé de la situation plus tard au cours de cette journée. Mais permettez-moi aussi de le mettre en garde contre un autre aspect de cette affaire. Est-ce que le député prétend que nous devrions dévoiler au public des détails sur une enquête que mène la GRC? Est-ce qu'il insinue que nous devrions nuire à l'enquête actuellement en cours? Est-ce qu'il soutient que nous devrions donner des détails qui entraveraient les discussions de la GRC avec les témoins? Le député devrait sérieusement réfléchir à ces questions avant de prétendre que nous n'avons pas pris la bonne décision en transmettant immédiatement ces renseignements à la GRC, ce qui était à mon avis la bonne chose à faire. Je crois également que nous avons bien fait de ne pas mentionner publiquement ces faits, ce qui aurait pu nuire au travail de la GRC.

L'hon. Edward Broadbent: Monsieur le Président, le ministre n'a toujours pas répondu à ma question. Tout ce que je dis, c'est que le ministre a le devoir de s'acquitter honnêtement des fonctions de sa charge.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT POURRA PARLER DE L'ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le solliciteur général du Canada a déjà fait des observations concernant le progrès de la GRC dans cette situation. Quand sera-t-il convenable pour le gouvernement de mentionner cette enquête? Le gouvernement mentionne l'enquête mais, lorsque ce n'est pas convenable, il veut ignorer la vérité.

[*Traduction*]

Voilà le problème. Le ministre n'a pas répondu à la question. Je lui demande simplement de nous dire au juste quand il a eu vent de la deuxième fuite et pourquoi il n'en a pas tout de suite informé la Chambre et le peuple canadien?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dès que mes collaborateurs en ont eu vent, ils en ont informé la GRC.

Des voix: Quand?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Moins d'une heure après. On m'a mis au courant peu après, je ne saurais dire exactement quand, mais peu après. Ce que le député doit comprendre, c'est que les ministres sont tenus de garder le silence sur les enquêtes en cours. C'est une ancienne tradition de la Chambre dont la raison d'être est évidente puisque ce qui se dit à la Chambre peut compromettre non seulement l'enquête de la GRC, mais aussi l'éventuel procès.

Une voix: Vous vous cachez derrière la GRC.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député prétend que je prends refuge derrière la GRC.

Avant que la Mutuelle du Canada ne me communique ce renseignement hier, rien ne m'empêchait de parler de certains aspects de l'affaire. Maintenant que la GRC a ouvert une enquête, je suis tenu au silence.

Des voix: Bravo!

ON ALLÈGUE QUE LE MINISTRE INDUIT LA CHAMBRE EN ERREUR

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question au ministre des Finances et, ce faisant, je tiens à lui dire que les ministres ont des responsabilités, mais qu'il n'incombe à aucun ministre d'induire la Chambre en erreur.

M. le Président: Le député siège dans cette enceinte depuis plus longtemps que la plupart d'entre nous. Il sait pertinemment que la présidence n'a pas à intervenir à moins qu'il ne soit clair que l'allégation tend à induire intentionnellement la Chambre en erreur. Cependant, le député n'ignore pas non plus que les observations en question peuvent être formulées de façon à devenir pratiquement non parlementaires, et entraîner ainsi un certain désordre. Je demande donc au député de prendre garde à cela.

• (1440)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je prends votre avertissement très au sérieux, et c'est pourquoi, avant de poser ma question, je voudrais tout d'abord préciser qu'aucun ministre ne doit induire la Chambre en erreur, même sans le vouloir.

Je voudrais poser au ministre une question sur ce qu'il a déclaré dans cette enceinte non pas le 27 avril, mais hier. Durant la période des questions, le ministre a alors affirmé:

> J'ai lu toutes les déclarations que j'ai faites sur cette question à la Chambre. Je m'en tiens à chacune de ces déclarations, y compris celle à laquelle le chef de l'opposition a fait allùsion il y a un instant, où j'ai parlé d'une affaire, d'une fuite, d'un incident. Je m'en tiens à cela. Je n'ai trompé la Chambre d'aucune façon.

Je veux donc savoir pourquoi il a fait, hier, à la Chambre, une déclaration qu'il savait être fausse: manifestement, cela ne fait pas partie de ses responsabilités.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a pas précisé dans quel contexte précis j'ai fait cette déclaration.

Sauf erreur, si le député s'en rappelle, c'était dans le cadre de la question de privilège que j'ai soulevée à 11 heures. À ce moment-là, j'étais au courant d'une seule fuite.

Mme Finestone: Hier?

M. Milliken: Nous parlons d'hier.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Lorsque j'ai soulevé la question de privilège à la Chambre des communes le 27 avril, j'étais au courant d'un seul incident, celui mettant en cause le réseau Global; c'est ce dont j'ai parlé dans ma déclaration à la Chambre, à 11 heures. Ce n'est que plus tard dans la journée, que j'ai appris l'existence d'une seconde fuite impliquant la Mutuelle du Canada.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER DES PRÉCISIONS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre au sujet de ce qu'il a dit hier à la Chambre au cours de la période des questions, comme le rapporte le hansard à la page 2050. Je répète ce que le ministre a dit:

> J'ai lu toutes les déclarations que j'ai faites sur cette question à la Chambre. Je m'en tiens à chacune de ces déclarations, y compris celle à laquelle le chef de l'opposition a fait allusion il y a un instant, où j'ai parlé d'une affaire, d'une fuite, d'un incident. Je m'en tiens à cela. Je n'ai trompé la Chambre d'aucune façon.

De toute évidence, le ministre des Finances ne parlait pas seulement de sa question de privilège du 27 avril, mais bien de toutes les déclarations qu'il a faites à la Chambre au cours des trois dernières semaines, y compris les réponses qu'il a données à la Chambre hier.

Je demande encore une fois au ministre pourquoi il n'a pas pris la parole à la Chambre pour nous dire ce qu'il savait. Pourquoi n'a-t-il pas dit à la Chambre et à la population canadienne la vérité sur ce qu'il savait au sujet de la fuite de la Mutuelle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de me reporter à la question originale du député de Shefford. Comme il l'a dit, c'est bien simple. Il a demandé: «Est-ce que oui ou non il», c'est-à-dire moi, «était au courant des allégations d'une deuxième fuite quand il est intervenu à la Chambre, le jeudi 27 avril?»

Lorsque je suis intervenu à la Chambre le 27 avril, il était 11 heures du matin, et la réponse à cette question est très simple et précise: non.

ON PRÉTEND QUE LE GOUVERNEMENT A VOULU TAIRE L'AFFAIRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. La responsabilité ministérielle est l'essence même de notre régime parlementaire. Le ministre des Finances, le vice-premier ministre et le ministre de la Justice ont l'obligation fiduciaire à l'égard des Canadiens et aussi du Parlement de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Je mets le ministre des Finances au défi de nier à la Chambre qu'il a refusé d'informer le Parlement qu'à 13 h 40, l'après-midi du 27 avril 1989, il avait obtenu des renseignements de la Mutuelle du Canada parce que lui-même, le ministre de la Justice et le vice-premier ministre ont voulu de propos délibéré taire l'affaire afin d'induire le Parlement en erreur.

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville.

ON PRÉTEND QUE L'ENGAGEMENT DU PREMIER MINISTRE N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Le Cabinet du ministre a reçu un appel téléphonique de Jack Masterman, président directeur général de la Mutuelle du Canada, l'une des plus grandes compagnies d'assurance-vie de notre pays qui possède un actif de 11 milliards de dollars.

Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre qu'au moment où il a pris la parole pour présenter son exposé budgétaire à 17 h 40 cet après-midi là, il était au courant de l'appel téléphonique de M. Masterman? Puisqu'il était bel et bien au courant de cet appel, et c'est assurément ce que je crois, pourquoi n'en a-t-il pas informé la Chambre, étant donné que le premier ministre avait affirmé au cours de la période de questions que le solliciteur général lui avait dit que s'il apprenait quelque chose, il en informerait la Chambre sur-le-champ. Étant donné que le premier ministre s'était engagé à communiquer à la Chambre tout fait nouveau, pourquoi le ministre des Finances ne nous a-t-il pas dit, au moment où il a présenté son exposé budgétaire à 17 h 40, qu'il avait reçu de nouveaux renseignements?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, l'honorable député fait référence à ce qui a été dit en cette Chambre. Je peux référer l'honorable député à ce que j'ai dit à la Chambre le 27 avril dernier, et je cite le compte rendu officiel des *Débats*, à la page 1032:

> L'enquête est en cours, monsieur le Président, et dès que nous aurons les faits là-dessus, les conclusions, nous pourrons les rendre publics, monsieur le Président.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises en cette Chambre, la GRC poursuit une enquête complète et je crois qu'on se doit d'attendre les conclusions de cette enquête avant d'impliquer quoi que ce soit quant aux conséquences de cette enquête.

[*Traduction*]

LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE DE LA GRC APRÈS L'ACHÈVEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je pose ma question supplémentaire. Au moment où il a présenté son exposé budgétaire à 17 h 40 cet après-midi-là, la compagnie en question possédait toutes les données. Or, quand des données sont connues par une entreprise qui compte 3 000 employés, elles sont bel et bien ébruitées.

Étant donné que le premier ministre—et non pas le solliciteur général—avait promis de communiquer à la Chambre sur-le-champ tout fait nouveau qui pourrait être porté à l'attention du gouvernement, le ministre des Finances pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas informé les Canadiens et les députés que le président de la Mutuelle du Canada avait appelé son bureau pour lui

faire savoir que sa compagnie avait eu accès aux documents budgétaires? Pourquoi ne l'a-t-il pas dit à la Chambre? Si le ministre refuse de dire à la Chambre pourquoi il ne l'a pas fait, il devrait démissionner.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne vais pas répéter la réponse que mon collègue vient de donner. Cependant, ainsi qu'il l'a clairement expliqué, le gouvernement communiquera ces renseignements à la population dès que l'enquête la GRC mène toujours, sera terminé.

Je tiens à rappeler à mon collègue que, dès que nous avons reçu ce renseignement mercredi soir, nous avons pris des mesures sur-le-champ, comme son chef le sait, pour le diffuser le plus rapidement possible. Comme nous nous étions vus refuser l'accès de la Chambre des communes, nous avons eu recours aux médias pour diffuser ce renseignement mercredi soir. Cette démarche n'avait rien à voir avec celle de jeudi. En effet, tout ce que nous avons fait jeudi, c'est déposer à la Chambre un budget que nous avions rendu public 20 heures auparavant. Nous avons estimé important de déposer ce document à la Chambre, simplement afin d'engager la démarche parlementaire.

ON LAISSE ENTENDRE QU'IL CONVIENDRAIT D'ANNULER LE BUDGET

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je s'adresse aussi au ministre des Finances. La Mutuelle du Canada dit clairement dans son communiqué d'hier que, lorsqu'elle a signalé la fuite au cabinet du ministre l'après-midi du 27, elle n'était pas en mesure de dire, au ministre ou à son personnel, que personne n'en avait profité.

Comment le ministre, au courant de la fuite et ne sachant pas si quelqu'un en avait profité, a-t-il pu présenter son budget à la Chambre ce soir-là?

• (1450)

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, l'honorable député vient de toucher un élément très important, et c'est ce qui m'a amené justement la semaine dernière à rappeler à cette Chambre, et parce que le Commissaire de la GRC m'en avait informé, que jusqu'à ce jour nous n'avions aucune évidence, aucune preuve que des gens au Canada aient pu profiter justement d'une information découlant d'un document budgétaire. Et je pense que c'est ce dont les Canadiens ont besoin de savoir. C'est de cette façon que le gouvernement a agi, de façon responsable, en s'assurant et en demandant immédiatement à la GRC de faire enquête sur toutes les circonstances entourant cette affaire, et particulièrement sur les possibilités que des gens aient pu tenter de profiter d'informations privilégiées découlant du Budget, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question ne porte pas sur l'enquête policière ou les résultats qu'elle a donnés, elle porte sur la responsabilité du ministre des Finances qui devait décider cet après-midi-là de présenter ou non son budget aux Communes. Il savait qu'un grand établissement financier en connaissait d'avance le contenu. Il ignorait si quelqu'un avait déjà profité de la fuite. Comment a-t-il pu présenter le budget, sachant qu'une des plus grandes sociétés d'assurance du Canada en connaissait déjà le contenu?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle au député que le budget a été rendu public la veille au soir et que cette information était publique.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): L'information était du domaine public une vingtaine d'heures avant que je ne prenne la parole à 17 h 40 le jeudi après-midi. L'information qui a été divulguée dans l'exposé budgétaire du mercredi soir. . .

M. Kaplan: C'était le mardi.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .a influencé les transactions toute la journée du jeudi. Nous aurions perturbé les marchés financiers si nous avions retiré ce budget.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ACCUSATIONS DE FRAUDE CONTRE CERTAINS IMPORTATEURS DE TEXTILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Dernièrement, Douanes Canada a porté plusieurs accusations de fraude contre des importateurs de textile de notre pays concernant des marchandises fabriquées en Corée, expédiées à des sociétés de façade au Japon, et réexpédiées au Canada en tant que marchandises d'origine japonaise, violant ainsi les ententes bilatérales et l'article 17 de la Loi des importations et des exportations. Est-ce que le ministre peut rassurer les fabricants et les travailleurs canadiens du textile et nous dire que le gouvernement prend les mesu-

res appropriées pour surveiller et déceler des activités frauduleuses de ce genre?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, des agents des Affaires extérieures et du service des douanes à Revenu Canada ont fait enquête sur les allégations selon lesquelles des exportateurs coréens auraient contourné notre entente bilatérale sur les textiles avec la Corée, en faisant passer leurs expéditions de tissu de polyester par le Japon. Les enquêteurs se sont rendus dans les bureaux de certains importateurs de Montréal et de Toronto. Des accusations ont été portées contre deux importateurs de Toronto. On prévoit qu'un grand nombre d'autres sociétés subiront le même sort.

Nous avons demandé aux gouvernements coréen et japonais de collaborer à cette enquête. Nous demandons à tenir des consultations avec la Corée dans le cadre de l'entente sur les textiles conclu entre le Canada et la Corée, en vue d'obtenir réparation.

M. le Président: La députée de Sudbury.

* * *

LE BUDGET

ON PRÉTEND QUE LA DEUXIÈME FUITE A EU LIEU LE 25 AVRIL

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, nous avons été informés que la Mutuelle du Canada avait un exemplaire du *Budget en bref* le 25 avril.

M. Lewis: Qui vous en a informés?

M. Mazankowski: Pourquoi ne nous l'avez-vous pas dit?

M. Lewis: Pourquoi ne pas ne l'avoir dit?

Mme Marleau: Le ministre des Finances connaît fort bien le milieu financier et commercial de Bay Street. Il sait alors avec quelle rapidité un détail peut être utilisé pour faire des profits.

Avec l'avènement des télécopieurs, des photocopies peuvent être envoyées dans le monde entier en une heure.

Des voix: À l'ordre.

Mme Marleau: Ma question s'adresse au ministre des Finances. Croit-il toujours que personne n'a tiré profit de la fuite budgétaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais trop si je comprends bien la question de la députée. Si elle dit qu'elle détenait un renseignement. . .

Des voix: Non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce n'est pas le cas. D'après ce qu'a dit la députée, je crois que ce n'est pas ce qu'elle a voulu dire. Je ne puis lui répondre qu'en rappelant l'enquête menée par la GRC. Mon collègue, le solliciteur général, a déclaré que jusqu'à maintenant rien ne permettait de croire qu'on ait tiré profit de cette fuite. Le même jugement a été porté par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et deux ou trois autres commissions semblables. Mais l'enquête se poursuit et lorsqu'elle sera terminée, je serai plus en mesure de répondre pleinement à la députée.

ON MET EN DOUTE LA CONFIANCE DANS LE BUDGET

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, en toute honnêteté, il serait impensable à ce stade-ci que quiconque puisse faire ce genre de déclaration .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je prierais la députée de poser sa question.

Mme Marleau: Nous sommes ici en présence d'un "Wilsongate". Comment le gouvernement fera-t-il renaître la confiance. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Rassoyez-vous!

M. Dick: C'est raté.

M. Beatty: Envoyez la première équipe la prochaine fois.

Une voix: Encore une autre qui fait partie de la meute.

M. le Président: Peut-être la députée pourrait-elle poser sa question.

Mme Marleau: Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comment le gouvernement s'y prendra-t-il pour rétablir la confiance dans le budget? Exigerez-vous la démission du ministre des Finances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réaction des marchés financiers, ces

trois ou quatre dernières semaines, est un très bon indice de la confiance qu'on accorde à ce budget.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de Lasalle—Émard appuie ce budget de toutes ses forces parce qu'il. . .

M. Martin: Je l'appuie? J'ai dit que c'était un budget horrible.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il est absolument sûr que c'est ce dont le pays avait besoin. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Kamloops.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, la seule chose dont nous sommes sûrs, c'est que le ministre des Finances a tort de répondre de façon évasive à ces demandes de renseignements.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Lorsqu'il a pris la parole le 27 avril, à 11 heures, il a dit ne pas être au courant du fait que la Mutuelle du Canada avait eu des renseignements sur le budget quelques jours à l'avance. Il a dit qu'avant 14 h 30, pendant la période des questions, bien qu'on l'ait informé, il ne s'agissait que d'allégations.

Au moment où il a pris la parole pour lire le budget à 17 h 40, dans l'après-midi du 27 avril, était-il au courant? Avait-il vérifié l'exactitude des allégations pour s'assurer que, de fait, il y avait eu une fuite? Pourquoi n'a-t-il pas fait alors ce qu'il aurait dû faire, c'est-à-dire informer la Chambre de la fuite et annoncer sa démission en même temps?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la question du député. Aurait-il l'obligeance de la répéter?

M. Riis: Je vais essayer encore une fois. À 11 heures, lorsque le ministre des Finances a pris la parole, il a dit qu'il n'était pas au courant d'une deuxième fuite. À 14 h 30, il a aussi dit qu'il était au courant d'allégations selon lesquelles il y avait eu une deuxième fuite. . .

M. Mazankowski: Non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non.

M. Riis: A 17 h 40, lorsque le ministre a pris la parole pour présenter le budget, avait-il cherché à vérifier, sachant que son bureau avait été informé, l'exactitude de ces allégations et s'était-il assuré que, de fait, il y avait eu une fuite et que le budget était dans les mains de la Mutuelle du Canada depuis au moins deux ou trois jours? Pourquoi n'a-t-il pas fait alors ce qu'il aurait dû faire, c'est-à-dire annoncer qu'il y avait eu au moins deux fuites et agir en homme d'honneur et présenter sa démission au premier ministre du Canada?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais répéter mes réponses. À 22 heures ou à 22 h 30, le mercredi soir, le budget a été rendu public. Il a été lu et tous les documents d'information ont été remis aux députés et aux médias. Il a influencé les opérations sur les marchés financiers pendant toute la journée de jeudi.

Permettez-moi de revenir sur les propos du député. Il a dit que nos réponses étaient évasives parce que nous ne faisons pas de commentaires sur les enquêtes menées actuellement par la GRC. Si nous faisions des commentaires, le même député s'empresserait de nous accuser d'entraver le cours de la justice et de l'enquête. Il dirait que nous compromettons l'enquête et même le procès, le cas échéant.

LE MOMENT OÙ LE MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ DE LA FUITE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, maintenant que cette deuxième fuite a été rendue publique, ma question est très simple. Quand le ministre des Finances a-t-il été informé de la deuxième fuite? Pourquoi ne l'a-t-il pas annoncée tout de suite à la Chambre des communes au lieu d'attendre que les médias diffusent cette information?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons déjà répondu à tout cela à la période des questions. J'ai dit que mon cabinet avait été informé de la fuite vers 13 h 30 ou 13 h 45 le jeudi 27 avril. Mes collaborateurs ont immédiatement contacté la GRC qui leur a assuré que ces nouvelles informations faisaient déjà l'objet d'une enquête qui avait débuté la veille vers 19 heures ou 19 h 30. Peu de temps après, j'ai été mis au courant, et le gouvernement aussi.

Nous n'avons pas fait de commentaires à ce sujet parce que. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): On essaie d'étouffer l'affaire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef de l'opposition dit qu'on essaie d'étouffer l'affaire.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est exact.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Lorsqu'il était ministre de la Justice et solliciteur général, il aurait sûrement avisé les membres de son cabinet de ne jamais commenter les détails de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La période des questions est terminée.

Le ministre des Approvisionnements et Services m'a donné préavis d'une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ—LE DÉPUTÉ DE BATTLEFORDS—MEADOWLAKE

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je tiens à vous signaler, à vous et à la Chambre, que les déclarations qu'a faites hier le député de Battlefords—Meadowlake (M. Taylor) et qui sont consignées à la page 2039 du hansard, à la rubrique des déclarations de députés sont inexactes et fausses. S'il voulait se reporter à la déclaration que j'ai faite en comité, selon laquelle nous n'avons recours qu'à des agences appartenant à des Canadiens ou dont le contrôle est canadien et qu'environ 25 des plus grandes agences. . .

M. le Président: J'hésite à interrompre le ministre, mais ceci est une question de débat. Je sais que le ministre essaiera de trouver quelque autre moyen pour donner suite à la déclaration du député de Battlefords—Meadow Lake.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, mon recours au Règlement porte sur une affaire qui relève du vice-premier ministre. Si on pouvait le rappeler à la Chambre, j'attendrais jusqu'à ce qu'il soit là.

M. le Président: J'hésite à interrompre le député. Il pourrait peut-être attendre juste un instant.

M. Robinson: Monsieur le Président, je regrette que le vice-premier ministre ait décidé de sortir de la Chambre malgré que j'aie dit que c'est une affaire qui relève de sa compétence. Le ministre de la Justice (M. Lewis) pourrait peut-être toutefois répondre.

Étant donné ce qui s'est passé hier à propos du député de Chambly, je voudrais demander au ministre de la Justice, dans le cadre d'un rappel au Règlement, s'il a une déclaration à faire à la Chambre au sujet du dépôt d'une motion portant expulsion du député de Chambly (M. Grisé) de la Chambre, étant donné les accusations auxquelles il a plaidé coupable. Le fera-t-il?

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Monsieur le Président, Votre Honneur sait qu'il y a. . .

M. le Président: Je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement. Le député a posé une question au gouvernement. Le gouvernement peut répondre ou omettre de le faire.

M. Lewis: C'est une question à poser pendant la période des questions.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de la même affaire.

M. le Président: Je dois signaler au député de Burnaby que ce n'est pas un recours au Règlement.

Le député de Kamloops a la parole.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de la même affaire, il faudrait peut-être attendre les affaires courantes et les motions, en pensant que le gouvernement pourra au moins nous dire ce qu'il compte faire au sujet de cette affaire très importante.

M. le Président: Le député de Burnaby et le député de Kamloops ont exprimé clairement leur position. Je crois que la Chambre a bien compris ce qui les préoccupe. Il y aura, à mon sens, un moment opportun pour en parler à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière) demande la permission de présenter le projet de loi C-242, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (délimitation des zones téléphoniques)».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je tiens à remercier d'abord ma collègue, la députée de Brome—Missisquoi (M^me^ Bertrand), qui accepte d'appuyer mon projet de loi. Celui-ci est déposé aujourd'hui à la Chambre pour faire en sorte que le gouverneur en conseil puisse donner des instructions au CRTC afin d'harmoniser les frais de service téléphonique dans les limites d'une région socio-économique. . . Il m'apparaît important que le gouvernement puisse se donner les moyens appropriés pour corriger certaines inéquités au regard de municipalités aux prises dans une même région avec des frais interurbains.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je pourrais peut-être demander conseil au leader parlementaire du gouvernement. Il est sans aucun doute au courant de la gravité de l'affaire à laquelle a été mêlé le député de Chambly (M. Grisé). Je crois que nous connaissons tous le cas de Fred Rose qui remonte à 1947. On a alors demandé à la Chambre des communes d'entamer une procédure menant à la présentation d'une motion à la Chambre. La Chambre s'est prononcée sur la motion et M. Fred Rose a été exclu du Parlement.

Je suis convaincu que nous sommes tous consternés par les gestes qu'a posés notre collègue. Je veux simplement demander au leader parlementaire du gouvernement de nous dire quelles mesures il entend prendre. Sommes-nous devant un cas où les leaders parlementaires des trois partis devraient se réunir et rédiger une motion acceptable pour tous? Je veux simplement connaître l'avis du leader parlementaire du gouvernement.

• (1510)

M. le Président: Je fais remarquer encore une fois que la présidence est bien consciente de ce que le député tente de faire par son intervention; il lui a cependant donné la forme d'une demande de réponse de la part du gouvernement. Au sens strict et sur le plan de la procédure, je ne suis pas tellement convaincu qu'il soit nécessaire pour le gouvernement de répondre à ce moment-ci. Quoi qu'il en soit, le ministre de la Justice (M. Lewis) voulait prendre la parole.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que cela pourrait détendre l'atmosphère si je répliquais. J'en conviens avec vous, je ne pense pas que cette mesure soit opportune à ce moment-ci. L'honorable collègue qui a soulevé le premier la question fait lui aussi partie du barreau. Comme il le sait sans doute, bien que la personne en question ait plaidé coupable et qu'une sentence ait été prononcée contre elle, un délai est prévu pour en appeler de la sentence. Je crois qu'il est de 30 jours en l'occurrence. Je crois qu'il ne serait pas opportun pour le gouvernement de songer à agir à la hâte, étant donné que la condamnation a eu lieu hier seulement. Nous devrions laisser la justice suivre son cours.

M. le Président: Je donne la parole au député de Burnaby (M. Robinson) sur le même sujet.

M. Svend J. Robinson (Burnaby-Kingsway): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a laissé entendre, en réponse à ma question initiale à ce sujet, qu'on devrait laisser au député de Chambly (M. Grisé) le temps d'interjeter appel avant de prendre quelque mesure que ce soit. J'ai deux choses à faire remarquer, monsieur le Président.

Tout d'abord, la motion visant à expulser Fred Rose en 1947 avait été présentée à la Chambre au nom du premier ministre de l'époque, Mackenzie King. J'espère que le gouvernement actuel fera preuve du même genre d'initiative dans les circonstances.

Deuxièmement, je veux demander. . .

M. le Président: La difficulté dans laquelle se trouve la présidence, et j'adresse ces réflexions à tous les députés, c'est que la Chambre n'est pas l'endroit où discuter de la question de savoir si le gouvernement devrait ou non faire ce qu'un autre gouvernement a fait dans le passé.

J'ai certainement donné au député de Kamloops toute la latitude nécessaire pour qu'il présente une demande au gouvernement sur cette importante question. Le gouvernement a répondu que, pour l'instant, il ne veut pas faire quoi que ce soit pour certaines raisons. Le ministre de la Justice a parlé d'une période d'appel.

Il ne convient pas, à mon avis, de tenir maintenant un débat à la Chambre pour essayer de déterminer si cette réponse est adéquate ou non compte tenu de certaines autres réponses. Les députés ne seront pas surpris d'apprendre que la présidence et les services du greffier ont examiné attentivement, au cours des dernières 24 heures, cette question qui pourra certainement être débattue en temps opportun. J'espère que la présidence sera en mesure d'aider tous les partis.

Pour l'instant, je ne crois pas que ce soit le moment d'entreprendre un débat sur ce que le gouvernement veut faire à l'heure actuelle. Le ministre de la Justice a répondu. Le gouvernement, l'opposition officielle et le Nouveau Parti démocratique voudront peut-être discuter de la question et revenir à la Chambre ensuite, ce qui pourrait certainement aider la présidence. Pour l'instant, je crois que je dois respecter les règles.

M. Riis: Monsieur le Président, je suis certainement prêt à me joindre à mes collègues, en tant que leaders parlementaires, pour discuter de la question.

Je ne suis pas avocat, monsieur le Président, et j'ai simplement besoin de quelques explications. Si je comprends bien, le député a plaidé coupable et a déjà purgé sa peine. En tant que profane, je me demande pourquoi le gouvernement veut mettre cette affaire en veilleuse au cas où le député irait en appel puisque ce dernier a déjà purgé sa peine. Cela me paraît étrange.

M. le Président: Le député de Kamloops n'est peut-être pas avovat, mais il plaide très efficacement sa cause. Je crois cependant que nous devrions passer à autre chose.

Affaires Courantes

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS – ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, je propose que le premier rapport du Comité permanent des comptes publics, qui a été présenté à la Chambre le jeudi 11 mai, soit agréé.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, puisque cette motion peut être débattue, je tiens à ce qu'elle le soit.

À titre d'ancien président du Comité des comptes publics, je suis bien placé pour savoir que ce comité fait de l'excellent travail. Je sais aussi que mon honorable collègue respectera la tradition comme tous ses prédécesseurs en faisant l'impossible pour que le rapport annuel du vérificateur général soit. . .

M. le Président: J'hésite à interrompre le ministre de la Justice, qui a demandé la tenue d'un débat. La motion qui a été présentée peut être débattue. Si nous nous en tenions strictement aux dispositions du Règlement, le député de Renfrew n'aurait pas le droit d'intervenir puisque c'est lui qui a présenté sa motion. Mais le ministre de la Justice acceptera peut-être de lui céder la parole quelques instants puisqu'il a demandé que la motion du député soit débattue.

M. Hopkins: Monsieur le Président, le ministre de la Justice est intervenu parce qu'il a déjà été président du Comité des comptes publics quand il siégeait dans l'opposition. Je lui reconnaîtrais ce mérite parce que je pense qu'il a fait quelques déplacements et a effectué une enquête avec ce comité pour essayer de révéler au grand jour les dépenses du gouvernement et toutes les injustices, les inexactitudes ou les gaspillages de celui-ci. Naturellement nous ferons de même, en tant que Comité des comptes publics.

Je suis très fier de présider à la chambre le Comité des comptes publics. Cela fait de moi également le critique du gouvernement en matière de gestion financière. Une des raisons pour lesquelles je suis si fier de présider ce comité, et par conséquent, d'être le critique de la gestion financière du gouvernement, est qu'aucun gouvernement dans l'histoire du Canada ne pouvait me donner plus de travail à faire que d'être critique de sa gestion financière.

Je veux dire que, dans notre travail en tant que Comité des comptes publics, ce rapport, s'il est adopté par la Chambre, nous permettra de rencontrer les comités provinciaux des comptes publics de tout le Canada, du 9 au 12 juillet.

Ce sera la dixième réunion annuelle de tous les comités des comptes publics au palier provincial, et du Comité national des comptes publics, qui aura lieu ici à Ottawa. Cela permettra aux députés aux paliers provincial et fédéral de discuter de la manière dont ils tiennent leurs réunions, dont ils obtiennent leurs renseignements, de quels genres de témoins comparaissent devant eux, de quelles méthodes ils adoptent pour régler les problèmes graves, comment nous nous procurons les renseignements dont nous avons besoin, et naturellement, comment nous tenons compte du rapport de notre propre vérificateur général. À mon avis, ce dernier a fait un très bon travail en soulevant des questions très graves auxquelles est confronté le gouvernement aujourd'hui.

La principale question est naturellement celle des gaspillages et des dépenses inconsidérées à la suite de la signature de l'entente sur les ressources extracôtières entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse. Le vérificateur général a signalé que plus de la moitié de cette somme a été affectée à des choses qui n'étaient pas liées à la mise en valeur au large des côtes. Si le ministre fédéral ou le gouvernement fédéral doit signer une entente avec le gouvernement d'une province, il faut que ces choses se sachent.

Je sais que le ministre de la Justice veut maintenant que je m'assoie, car il a en fait compliqué la situation en me permettant de discuter des raisons pour lesquelles il est de la plus haute importance qu'en tant que membres du comité fédéral des comptes publics nous allions nous entretenir avec nos homologues provinciaux pour voir comment aborder tous ces problèmes.

• (1520)

Le ministre de la Justice sait que son gouvernement a signé une entente avec la province de la Nouvelle-Écosse et que cette entente n'a finalement pas été respectée. Le vérificateur général l'a très bien fait ressortir.

Il a aussi révélé que 8,8 milliards de dollars de contrats fédéraux ont été approuvés et octroyés par le ministère des Approvisionnements et Services. D'après le vérificateur général, il n'y a pas de moyen efficace de poursuivre la vérification de ces contrats pour s'assurer que l'argent est bien affecté.

Le vérificateur général soulève une autre question, et cela tombe à point nommé, compte tenu des deux débats qui auront lieu cet après-midi. Il affirme que nous possédons trop peu de données statistiques pour pouvoir prendre de sages décisions en matière d'exploitation forestière. Or, cette industrie revêt une importance extrême pour notre pays, elle devrait être abordée de façon très constructive désormais.

Après que nous aurons mené à terme cette grande discussion cet après-midi, nous nous attaquerons au projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Le Comité des comptes publics peut fort bien s'acquitter de l'examen de l'industrie forestière et s'assurer que les établissements forestiers du Canada font la recherche et le développement qui s'imposent. Il peut tout aussi bien faire des recommandations sur les modalités de notre collaboration avec les divers ministères provinciaux des ressources naturelles.

Le Comité des comptes publics examine tous les problèmes de dépenses inefficaces ou insuffisantes soulevés par le vérificateur général ainsi que la question des accords que le gouvernement signe.

Je tiens à remercier le ministre de la Justice de m'avoir donné l'occasion de vous communiquer brièvement la teneur de mon rapport aujourd'hui.

M. Lewis: Madame la Présidente, je suis reconnaissant à mon collègue du savant exposé qu'il a fait pour expliquer pourquoi le Comité des comptes publics se rend à Edmonton assister à la réunion annuelle des Comités de comptes publics, provinciaux et fédéral, et je lui suis reconnaissant aussi d'avoir su persuader le gouvernement qu'il était inutile de poursuivre la discussion. Nous sommes prêts à nous prononcer sur la motion immédiatement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Adoptée.

(La motion est adoptée.)

PÉTITIONS

LA DÉCISION DE FERMER LA BASE MILITAIRE DE LONDON

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter la première d'une série de pétitions au nom de plusieurs milliers d'habitants des trois circonscriptions fédérales de London. Convaincus de défendre une cause commune qui fait l'unanimité, ces pétitionnaires exigent que le gouvernement revienne sur sa décision de fermer la base des Forces canadiennes de London. Le gouvernement ne saurait faire la sourde oreille à la voix de plusieurs milliers d'habitants de London et des environs.

LA RÉVISION DE LA LOI SUR L'EXTRADITION

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Madame la Présidente, je suis très honoré de présenter la pétition qu'a fait circuler la Société des victimes de la violence avec l'appui de 23 députés fédéraux. Cette pétition, qui porte 2 300 signatures, a été dûment certifiée.

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement de resserrer la Loi sur l'extradition afin de la rendre conforme au Traité d'extradition pour que le Canada ne soit plus le refuge de criminels et de meurtriers qui ont été reconnus coupables.

M. Girve Fretz (Érié): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions réunissant plus de 2 100 signatures qui ont été recueillies par des organismes parrainés par la Société des victimes de la violence et par des députés de partout au Canada.

La pétition nationale sera présentée à la Chambre au cours des prochaines semaines. On prévoit qu'elle réunira des dizaines de milliers voire des centaines de milliers de signatures. Je me fais l'écho des pétitionnaires qui demandent au gouvernement du Canada de réviser la loi en matière d'extradition afin de permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition des fugitifs.

LES MODIFICATIONS DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition de la part d'un certain nombre d'habitants de la région de Toronto au sujet des modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage.

Les pétitionnaires font remarquer que cela privera de nombreuses personnes des prestations auxquelles elles auraient dû avoir droit. On n'a jamais prévenu le public pendant la campagne électorale que le gouvernement avait l'intention de prendre de telles mesures. La législature précédente, par le truchement du Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration, avait recommandé de prendre des mesures en sens contraire.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de faire immédiatement le nécessaire pour adopter les recommandations que le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration lui a soumises dans son premier rapport à la deuxième session de la 33e législature et de rejeter toute proposition visant à financer des programmes de recyclage, dont le besoin se fait beaucoup sentir, avec les fonds destinés aux prestations d'assurance-chômage.

L'IMMIGRATION—L'ARRIÉRÉ DANS L'EXAMEN DES DEMANDES DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai aussi une pétition émanant de 135 habitants de la ville de Toronto et des régions avoisinantes. Elle porte sur la politique du gouvernement au sujet de l'arriéré dans l'examen des demandes de statut de réfugié déposées par ceux qui sont arrivés avant cette année. Les pétitionnaires font remarquer qu'on interdit à un grand nombre d'entre eux de travailler, ce qui grève le système d'aide sociale, et qu'on ignore quelle norme sera appliquée pour décider quels sont ceux qui ne sont pas de vrais réfugiés mais qui peuvent être considérés comme tels pour des raisons humanitaires.

Par conséquent, ils demandent au gouvernement de faire publier une liste de ces raisons humanitaires, notamment la présence au Canada de leurs parents et la bonne insertion dans notre pays des demandeurs du statut de réfugié, en accordant une considération particulière à ceux qui fuient des zones de guerre, des gouvernements tyranniques et des catastrophes naturelles.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter plusieurs pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Ces pétitions ont été signées par plusieurs centaines d'habitants du sud de l'Ontario qui signalent que le gouvernement n'a pas fourni les ressources nécessaires à VIA Rail et que, par conséquent, la société n'a pas été aussi efficace qu'elle aurait pu l'être en tant que mode de transport terrestre. Ils signalent aussi que le gouvernement propose maintenant de couper encore davantage ses subventions à VIA Rail et que de la déréglementation du transport aérien des passagers a de graves conséquences.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de garder, d'améliorer et de moderniser VIA Rail, contrairement à ce que le gouvernement compte faire, dans les régions où ce mode de transport est plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, plus respectueux de l'environnement et plus efficace du point de vue énergétique que d'autres modes.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance de mettre en délibération les questions marquées d'un astérisque nos 4, 8, 11, 12, 13, 14 et 29?

La présidente suppléante (Mme Champagne): D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Les questions mentionnées ci-dessus sont les suivantes:*]

[*Texte*]

LE TRANSPORT DE TRANSFORMATEURS DE L'HYDRO-QUÉBEC

*Question no 4—**M. St-Julien:**

En 1987, la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada a-t-elle transporté des transformateurs de l'Hydro-Québec de Matagami à Varennes, dans la province de Québec, via Faribault, par un train spécial no 581 et, dans l'affirmative a) à combien se sont élevées les dépenses b) quelles subdivisions ce train spécial a-t-il empruntées c) combien d'heures a duré ce voyage spécial?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Réponse de la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada:

Oui, le 23 octobre 1987.

a) Le coût total du transport est de nature privée, et la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada estime qu'il ne doit pas être divulgué pour des raisons de compétitivité.

b) Le train a emprunté la subdivision Chapais entre Franquet et Faribault.

c) Ce voyage a duré environ 13 jours en tout. À cause des grandes dimensions du chargement, la route du train était limitée à la voie ferrée dont l'espace libre était suffisant en largeur et en hauteur.

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT DEMANDÉES PAR DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR DES ÉTRANGERS

*Question no 8—**M. Benjamin:**

En *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987 et *e*) 1988, y a-t-il eu des sociétés contrôlées par des étrangers qui ont réclamé des déductions d'impôt pour l'intérêt payé sur des emprunts effectués au Canada, dont l'objet était de financer des activités étrangères et, dans l'affirmative, (*i*) de combien de sociétés s'agit-il? (*ii*) à combien s'élèvent les pertes de revenus nettes du gouvernement du fait de ces déductions?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Il est impossible de vérifier les données demandées d'après les états financiers et les déclarations de revenus à produire auprès du ministère. Par conséquent, le ministère n'a pas facilement accès à ces données.

Pour obtenir les renseignements voulus, il faudrait que le ministère vérifie les livres et les registres de chaque société d'appartenance étrangère.

LES DÉDUCTIONS FISCALES PAR DES SOCIÉTÉS

*Question no 11—**M. Nystrom:**

1. En *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987 et *e*) 1988, y a-t-il des sociétés qui ont demandé des déductions fiscales pour les intérêts calculés sur les emprunts qu'elles ont contractés et, dans l'affirmative, (*i*) combien y en a-t-il? (*ii*) combien côutent ces déductions à l'État en chiffres nets?

2. En *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987 et *e*) 1988, y a-t-il des sociétés qui ont demandé des déductions fiscales pour les intérêts calculés sur les emprunts qu'elles ont contractés pour financer la réorganisation de leurs opérations, l'achat de sociétés ou la fusion d'entreprises et, dans l'affirmative, (*i*) combien y en a-t-il? (*ii*) combien coûtent ces déductions à l'État en chiffres nets?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): Il est impossible de vérifier les données demandées d'après les états financiers et les déclarations de revenus à produire auprès du ministère. Par conséquent, le ministère n'a pas facilement accès à ces données.

Pour obtenir les renseignements voulus, il faudrait que le ministère vérifie les livres et les registres de chaque société qui a déduit des dépenses de son revenu.

LES RÉCLAMATIONS D'UN CRÉDIT D'IMPÔT PAR UN PARTICULIER

*Question no 12—**M. Harvey (Edmonton-Est):**

En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, *e*) 1984, *f*) 1985, *g*) 1986 et *h*) 1987, des particuliers ont-ils réclamé un crédit d'impôt sur les dividendes produits par des actions d'entreprises ne payant pas d'impôt sur le revenu des sociétés et, dans l'affirmative, (*i*) combien y a-t-il eu de demandes de cette nature et (*ii*) quel a été le coût total net pour l'État?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Les données demandées ne sont pas saisies par le ministère, et les particuliers et les sociétés ne sont pas tenus d'indiquer ces données dans les états financiers et les déclarations de revenus qu'ils doivent produire auprès du ministère.

Pour obtenir les renseignements voulus, il faudrait que le ministère fouille les déclarations de revenus des sociétés pour chaque payeur. Si la fin d'exercice de la société

ne correspondait pas à celle du bénéficiaire, il faudrait communiquer avec le contribuable pour déterminer les années visées par les dividendes.

LES DÉDUCTIONS FISCALES RÉCLAMÉES PAR DES PARTICULIERS OU DES SOCIÉTÉS

*Question nº 13—**Mme Black:**

Depuis 1984, est-il arrivé que des particuliers ou des sociétés réclament des déductions fiscales à l'égard de dépenses publicitaires et, dans l'affirmative, (i) combien y a-t-il eu de demandes de cette nature? (ii) quel en a été le coût total net pour l'État?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Il est impossible de vérifier les données demandées d'après les états financiers et les déclarations de revenus à produire auprès du ministère.

Pour obtenir les renseignements voulus, il faudrait que le ministère vérifie les livres et les registres de chaque contribuable qui a déduit des dépenses de son revenu.

LES RÉCLAMATIONS DE DÉDUCTIONS FISCALES PAR DES INDIVIDUS

*Question nº 14—**M. Kristiansen:**

Depuis 1984, est-il arrivé que des particuliers réclament des déductions fiscales à l'égard de *a*) pots-de-vin *b*) ristournes *c*) amendes pour autres délits et, dans l'affirmative, (*i*) combien y a-t-il eu de demandes de cette nature? (*ii*) quel en a été le coût total net pour l'État?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Il est impossible de vérifier les données demandées d'après les états financiers et les déclarations de revenus à produire auprès du ministère. Par conséquent, le ministère n'a pas facilement accès à ces données.

Pour obtenir les renseignements voulus, il faudrait que le ministère vérifie les livres et les registres de chaque contribuable qui a déduit des dépenses de son revenu.

L'EXAMEN DES LIMITES DES RÉGIONS ÉCONOMIQUES ÉTABLIES AUX FINS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

*Question nº 29—**M. Fisher:**

1. Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a-t-il effectué ou commandé un examen des délimitations régionales retenues pour déterminer l'admissibilité à l'assurance-chômage et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a*) à quelles dates, *b*) a-t-on engagé des experts-conseils et, dans l'affirmative, quel est leur nom, *c*) quel est le coût total de l'examen?

2. Le gouvernement a-t-il analysé les effets potentiels sur *a*) les prestataires, *b*) le Trésor, de la modification des délimitations régionales retenues pour déterminer l'admissibilité à l'assurance-chômage?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. *a*) En septembre 1988, la Commission a approuvé un changement à la limite de la région économique de l'Outaouais au Québec. Cette étude a été effectuée par des employés d'Emploi et Immigration Canada et les dépenses s'inscrivent dans le budget de ce ministère.

La seule étude complète et détaillée des délimitations régionales que le gouvernement ait entamée au cours des quatre dernières années est celle que la ministre d'État (Emploi et Immigration) a annoncée au mois d'août 1988. Cette étude est encore en cours.

b-c) Cette étude est aussi effectuée par des employés d'Emploi et Immigration Canada, et les dépenses s'inscriront dans le budget actuel de ce ministère.

2. *a-b*) À l'heure actuelle, on ne connaît pas l'incidence des modifications éventuelles sur les prestataires d'assurance-chômage, le projet n'ayant pas encore atteint cette étape.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions nºs 4, 8, 11, 12, 13, 14, et 29. Les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1530)

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE MANQUE DE SÉCURITÉ ENTOURANT LE BUDGET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir l'insuffisance de plus en plus évidente de la sécurité ayant entouré la préparation du budget, insuffisance qui a conduit, comme on nous l'a confirmé aujourd'hui, à la fuite de cinq exemplaires d'un document. Un d'entre eux est tombé sous la main d'une institution financière et d'autres personnes susceptibles d'en tirer un avantage personnel. En outre, à propos de

cette affaire, le gouvernement a caché des choses à la Chambre et il a refusé d'assumer ses responsabilités constitutionnelles ou de prendre des mesures efficaces.

À la conférence de presse qui s'est tenue aujourd'hui même dans les bureaux de Soloway Wright, à Ottawa, on a appris que pas moins de cinq exemplaires du document intitulé *Budget en bref* ont circulé sous le manteau. Étant donné, comme en font foi ces révélations, la gravité de toute l'affaire, je demande respectueusement qu'elle fasse l'objet d'un débat d'urgence.

M. le Président: Le député a remis à la présidence l'avis écrit réglementaire. Je dirai d'abord aux députés et au public que l'affaire que la Chambre débat depuis un certain temps, qu'elle a débattue surtout hier et aujourd'hui, est une affaire dont aucun député ne conteste la gravité. Pour grave qu'elle soit, cependant, elle ne cadre pas nécessairement avec les règles qui régissent la tenue d'un débat d'urgence.

Il y a eu aujourd'hui un échange très vif de questions et de réponses et ce n'est sans doute pas le dernier. J'estime, toutefois, qu'un débat d'urgence n'est pas de mise aujourd'hui du moins.

Cela dit, j'assure au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) que la présidence comprend les raisons de sa demande et qu'elle convient avec lui de la gravité de l'affaire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y avait aujourd'hui sept questions marquées d'un astérisque. Chaque député a droit au plus à trois questions marquées d'un astérisque. En marquant une question d'un astérisque, le député exige qu'une réponse orale soit donnée à la Chambre des communes. J'ai remarqué ces derniers jours que le président n'a pas appliqué cette règle et n'a pas demandé au secrétaire parlementaire de lire les réponses. Je me demande si nous ne pourrions pas observer le Règlement de plus près et éviter ainsi ce genre de déviation.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ces deux derniers jours, étant donné la longueur des réponses et le nombre de questions auxquelles nous devions répondre, nous avons demandé à la Chambre la permission de ne pas lire les questions. Aujourd'hui, comme les travaux se sont déroulés très rapidement, nous avons franchi cette étape et nous sommes passés aux motions. Les députés de ce côté-ci de la Chambre connaissent bien le Règlement, et je ferai l'impossible pour plaire à la Chambre en lui lisant les réponses à certaines des questions très importantes qui nous ont été posées.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) surveille de très près la procédure parlementaire. À strictement parler, nous devrions respecter la procédure dont il fait mention à moins que la Chambre n'est convenue de permettre au secrétaire parlementaire de ne pas répondre de vive voix à toutes les questions. Toutefois, la présidence a pris note de l'objection que soulève le député et veillera de plus près à l'application du Règlement à moins, je le répète, que la Chambre ne veuille s'en dispenser.

J'ajouterai par ailleurs que j'ai aussi remarqué que le gouvernement s'appliquait à donner des réponses aux questions.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 avril, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Langdon:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «la Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-3 parce qu'il ne définit pas clairement la responsabilité du gou-

vernement fédéral en matière de développement régional, et plus précisément parce qu'il ne tient pas compte de la disposition de l'article 36(1)b) de la *Loi constitutionnelle de 1982* aux termes de laquelle le Parlement s'engage à «favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances».»

M. Len Hopkins (Renfrew): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-3 qui établit le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, mû par le désir profond de voir le Canada s'engager davantage et plus sérieusement dans la recherche et le développement.

Le gouvernement a montré qu'il voulait mettre fin à la recherche et au développement qui se font dans notre pays en ce moment. Je n'aurais pas pu mieux choisir le moment d'intervenir, car ce matin, à 9 heures, la société Westinghouse a annoncé qu'elle fermerait graduellement son usine de haute technologie de Renfrew qui n'existe que depuis huit ans environ. Cette décision qui émane de la société-mère aux États-Unis touche l'une de nos usines de haute technologie les plus modernes de l'est de l'Ontario.

Les députés n'ont pas oublié le MEER et le MEIR que le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie va remplacer sans toutefois remplir le même rôle. L'objectif principal du projet de loi est la création d'un ministère qui n'aura pas la même efficacité en matière de développement régional. Une fois encore, le gouvernement retire l'appui qui a toujours été accordé aux régions par les gouvernements précédents depuis les premiers jours de la Confédération.

Nous pourrions considérer cette mesure législative comme n'importe quel autre projet de loi, mais nous serions dans l'erreur. De fait, dans un certain sens, c'est un projet de loi de nom seulement. Le gouvernement peut donner le nom d'Industrie, Sciences et Technologie à tous les ministères et organismes qu'il veut bien, mais s'il n'est pas vraiment sérieux, ces ministères et organismes sont des coquilles vides.

Je me rappelle que, après s'être installée à Renfrew, la société Mitel a ensuite entrepris la construction de deux autres usines à Buctouche, au Nouveau-Brunswick. Une usine a été effectivement construite au Nouveau-Brunswick, mais elle n'a jamais été ouverte. Celle de Renfrew a finalement fermé ses portes et la ville a perdu quelque 500 emplois à ce moment-là. De l'autre côté de la rue, il y a une usine Westinghouse et les 150 personnes qui y travaillent ont appris aujourd'hui que le siège social aux États-Unis a décidé lui aussi de fermer cet établissement. L'implantation de cette usine a été annoncée pour la première fois en 1979, je pense, lorsque l'ancien ministère de l'Expansion économique régionale a affecté 6,2 millions de dollars à sa construction. Plus tard, pour aider à payer une partie de l'équipement de pointe de cette usine, le Cabinet a approuvé le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense au début des années 80 et y a affecté la jolie somme de 2,3 millions de dollars, qui n'a permis de payer qu'une pièce et quart ou et demie de l'équipement. Cela donne une idée du perfectionnement de ce matériel de pointe.

• (1540)

Le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie est-il intervenu auprès de la société Westinghouse pour tenter de sauver cette industrie de haute technologie?

Quelles discussions se sont déroulées entre le gouvernement et l'industrie elle-même? Ce sont là des questions très sérieuses. J'estime que l'est de l'Ontario est une région d'une très grande importance pour le Canada. De fait, cette région a de grandes affinités avec les Maritimes et le Canada atlantique en général parce qu'on y mène le même genre de vie.

La vallée de l'Outaouais est à 250 milles à l'est de Toronto, tout comme l'ouest du Québec est situé à des centaines de milles de la ville de Québec. Nous sommes ainsi dans une position particulière où nous devons trouver de puissants porte-parole qui sauront intervenir en faveur des gens et de la région même. Je suis peiné pour les 150 employés qui ont appris ce matin que la société Westinghouse a décidé de fermer graduellement son usine à Renfrew. Je suis peiné pour la localité et pour la mairesse, qui a appuyé très vigoureusement le développement dans sa municipalité.

Nous discutons aujourd'hui d'un projet de loi, d'une part, et de la réalité qui existe dans le pays, d'autre part. Je voudrais que le ministre du nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie nous dise comment ce ministère viendra en aide aux régions du pays. Comment collaborera-t-il avec des industries comme celle qui a fermé ses portes ce matin à Renfrew? Va-t-il engager des négociations avec elles? Va-t-il intervenir et voir ce qu'il peut faire pour les aider?

Il est bien connu que le gouvernement est contre les sociétés d'État. Or, au Canada, leurs travaux comptent parmi les meilleurs qui sont réalisés dans le domaine de la recherche et du développement et dans celui des sciences et de la technologie. Toute entreprise privée qui

n'a pas les moyens d'avoir ses propres laboratoires peut accorder des contrats à ces sociétés pour qu'elles fassent de la recherche pour elle. Les sociétés d'État peuvent accorder des contrats de recherche et de développement. Elles peuvent faire des essais et en communiquer confidentiellement les résultats. Un des grands avantages de recourir à une entreprise publique comme une société d'État de pointe pour faire des travaux de recherche et de développement, c'est que toute nouvelle invention, idée, proposition, initiative qui émane de cette société d'État peut servir à n'importe quelle industrie du pays. Elle n'est pas l'apanage d'une seule personne qui désire des renseignements à titre confidentiel. Cet aspect est très important, car cela permet d'aider toutes les industries, petites et grandes.

La décision de fermer l'usine Westinghouse de Renfrew, prise par la société mère aux États-Unis, est regrettable. Elle montre une fois de plus que les filiales canadiennes d'entreprises américaines sont frappées les premières lorsqu'il y a des programmes de rationalisation ou des compressions budgétaires. Rien n'est plus probant que la vérité comme elle est apparue aujourd'hui.

Beaucoup d'habitants des régions du Canada, de municipalités et de dirigeants locaux travaillent fort pour le bien de leur collectivité. C'est le cas dans le nord du Canada où il est impérieux que la population soit unie et travaille de concert pour sa région. C'est ainsi que s'édifie le Canada. Ce n'est pas la dernière ligne de quelque bilan qui permettra d'édifier la nation. Le bilan ne montre que les profits ou le déficit d'une entreprise privée. Et le gouvernement est si tourné vers les grandes entreprises qu'il ne voit rien au-delà. Il ne voit pas les régions et tout le potentiel qu'elles représentent pour l'avenir du Canada.

Comme je le disais plus tôt, le vérificateur général est tombé en plein dans le mille lorsqu'il a dit que les données statistiques sur les forêts étaient insuffisantes pour qu'on puisse prendre des décisions éclairées sur le reboisement. Bien avant la Confédération, l'agriculture, les forêts et les pêches étaient les trois principaux secteurs d'activité économique du Canada. Dans une grande mesure, ces trois secteurs sont encore très importants pour l'ensemble du pays. Ils sont représentés dans toutes les régions du Canada.

Madame la Présidente, il faut avoir des données sur les superficies de forêt incendiée chaque année et sur les terres où les arbres ont été coupés. Ces terres ne sont d'aucune utilité aux agriculteurs et devraient être reboisées afin que la nature suive son cours normal. Quant aux insectes qui s'attaquent aux arbres—la tordeuse des bourgeons de l'épinette, par exemple—c'est vers ce secteur que le gouvernement et le ministère devraient orienter la recherche et le développement ainsi que la science et le technologie afin de protéger les arbres contre la maladie. Il faut les protéger parce qu'ils ne poussent pas du jour au lendemain, alors que les insectes peuvent les détruire en très peu de temps. Il faut être au courant de toutes les donnés que possèdent les ministères provinciaux des Ressources naturelles ainsi que de celles des Territoires afin d'avoir sous la main tous les renseignements qui nous permettront de porter des jugements éclairés et de planifier.

Les ententes fédérales-provinciales sur les forêts sont essentielles parce qu'elles s'appliquent au reboisement des terres dont j'ai parlé. Quand on abat un arbre, il faut en planter un autre. Bien sûr, beaucoup de sociétés s'occupent de reboisement, mais notre comité du caucus qui a étudié la question du bois d'oeuvre a entendu des témoins dire que, dans leur région, l'homme n'avait reboisé que le huitième des terres où la forêt avait été exploitée. Il faut absolument planter de bons arbres dans ces régions-là, sinon, après la deuxième ou la troisième pousse, le bois est de mauvaise qualité et on doit dépenser plus pour le produire et le scier en madriers, en planches, et ainsi de suite.

• (1550)

Il faudrait mener des activités de recherche et de développement sur la culture des arbres et la production de bonnes espèces. Nous disposons d'excellents projets et installations à cet égard. Le fait est, toutefois, que si le gouvernement ne veut pas investir—on ne peut pas parler ici de dépenses—dans des activités de recherche et développement et dans des recherches poussées en foresterie, ces investissements ne rapporteront rien au bout du compte. Il n'est pas dit qu'on aura jeté cet argent par les fenêtres. Nous allons préparer l'avenir. Nous allons fournir au secteur industriel ce qu'il lui faut pour construire l'avenir. Le secteur industriel va certes faire sa part à cet égard au Canada. Je tiens à insister là-dessus parce que le secteur de l'exploitation forestière emploie, directement et indirectement, environ 11 p. 100 de la population active du Canada. Voilà pourquoi c'est extrêmement important pour nous.

Le Conseil national de recherches me vient aussi à l'esprit à la lecture de ce projet de loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Le gouvernement a fait preuve d'un manque flagrant d'intérêt au cours de la dernière législature en imposant compressions budgétaires sur compressions budgétaires au Conseil national de recherches.

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de me rendre dans le parc Algonquin. Là, en pleine nature et offert à la seule contemplation des animaux sauvages, se trouve un télescope de 50 millions de dollars, confié à la garde de seulement deux personnes. Ce célèbre télescope, qui comptait parmi les trois meilleurs au monde au moment de son installation, a été fermé par le gouvernement au cours de la dernière législature. Les activités de recherche et développement qui s'y déroulaient ont été transférées dans les montagnes de Hawaï, aux États-Unis. Au lieu de faire tout nous-mêmes, comme c'était le cas dans le parc Algonquin et en Colombie-Britannique, le gouvernement a pris une participation de 25 p. 100 dans un télescope d'Hawaï, lequel bien sûr ne relève pas de lui. Mais cela va être bien commode—imaginez combien de personnes dans la Fonction publique, qui ont peut-être recommandé cela comme solution idéale, ou enfin combien de personnes concernées de toute façon, peuvent maintenant partir en vacances à Hawaï pour y utiliser le télescope dans lequel le Canada a une participation de 25 p. 100.

Nous savons que beaucoup de sociétés qui font de la recherche et du développement reçoivent des prêts des gouvernements. Elles ont des marchés approuvés par le ministère des Approvisionnements et Services. Elles font de la recherche et du développement, ou mettent au point de nouveaux produits ou de nouvelles séries de produits. Mais on nous apprend que le ministère des Approvisionnements et Services administre présentement des marchés d'une valeur de 8,8 milliards de dollars qui, selon le vérificateur général du Canada, n'y font pas l'objet d'un contrôle financier efficace et efficient. Il a demandé que les fonctionnaires compétents relèvent leurs manches et se mettent à travailler plus sérieusement. Quand on songe à l'importance des sommes qui, au dire du vérificateur général, ne seraient pas convenablement contrôlées ou suivies, que d'argent gaspillé qui pourrait être consacré à des travaux de recherche et développement dont le gouvernement pourrait tirer profit pour réaliser des choses très utiles!

L'agriculture est un autre domaine qui languit et recule faute de recherche et développement.

Le tourisme est un de nos plus grands secteurs, et à l'horizon 2 000 il va venir au premier rang au Canada et dans la plupart des pays du monde. Il va même dépasser l'industrie alimentaire parmi les premiers secteurs mondiaux. L'an dernier, les touristes ont dépensé 2 billions dans le monde. Beaucoup d'entre eux ont visité des centres scientifiques célèbres et certaines merveilles de la science et de la technologie. À l'horizon 2 000, ce chiffre aura doublé. Les touristes vont dépenser de 2 à 4 billions de dollars dans le monde dans leurs déplacements. Il y a beaucoup à faire à ce chapitre. Le Canada devrait figurer parmi les pays qui ont des choses très importantes à faire voir au monde.

Comme je le disais à la Chambre il y a quelques semaines, l'Énergie atomique du Canada limitée possède un de nos meilleurs établissements de recherche. Or le gouvernement vient de lui donner un délai de 60 à 90 jours pour produire un plan d'équilibre financier, faute de quoi il ne lui prêtera plus un sou.

Aucun autre pays industrialisé du monde ne demande à l'heure actuelle à ses propres installations de recherche de s'autofinancer. Les gouvernements de ces pays progressistes et très avancés sur le plan technologique qui dominent les échanges commerciaux sur la scène mondiale accordent beaucoup d'importance à la recherche et au développement. Ils ne se contentent pas de belles paroles et leur investissement leur rapporte, car ils investissent de façon judicieuse.

Je tiens à dire au gouvernement aujourd'hui que, s'il entend créer un nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, il devrait commencer par accorder beaucoup plus d'importance aux sciences et à la technologie au Canada, et prendre des mesures progressistes, afin d'assurer de meilleures perspectives d'avenir pour ce qui est du développement de notre pays et la mise au point de nouveaux produits. Devenons l'un des joyaux du monde, un exemple à suivre, afin que les gens puissent affirmer que le Canada fait de l'excellent travail pour ce qui est de favoriser la recherche et le développement et les nouvelles inventions scientifiques en vue de maintenir notre excellent niveau de vie. Demeurons à la fine pointe du progrès. Cependant, le Canada ne va pas être un chef de file sous le gouvernement actuel, à moins qu'il ne change radicalement sa façon de voir les choses.

M. Tremblay (Rosemont): Je tiens à dire au député de Renfrew (M. Hopkins) que nous comprenons fort bien ses préoccupations au sujet de la fermeture de l'usine Westinghouse à Renfrew. Les emplois en question seront transférés à Hamilton et non pas aux États-Unis. Il faut se pencher sur l'historique de cette usine. Les installations en question devaient servir à fabriquer les aubes de turbine et des pièces de turbines mécaniques. Le marché qu'on avait prévu pour ces produits ne s'est pas concré-

tisé. Ces dernières années, la société a perdu 30 millions de dollars.

Je tiens à dire au député que le ministère tente de trouver une autre société prête à acheter les installations, afin d'y fabriquer d'autres produits. Nous savons que les employés touchés se verront offrir toute une série d'avantages. Je suis persuadé que le ministère sera en mesure de transmettre au député tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

Je voudrais signaler à la Chambre que, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement a modifié les exemptions fiscales au titre de la recherche et du développement. Le député a laissé entendre que nous affections des fonds à la technologie et à différentes choses en prétendant qu'il s'agissait de recherche et de développement.

• (1600)

Cette remise d'impôt était le meilleur exemple de l'attribution de fonds à des sociétés sans s'assurer au moins qu'elles s'adonnent à la recherche et au développement. Nous savons que la recherche et le développement concernant de nouveaux produits supposent une concurrence à l'échelle mondiale. Nous devons nous lancer dans les coentreprises avec d'autres pays et les sociétés doivent se lier en coentreprises.

Nous devons choisir les secteurs où le Canada peut être concurrentiel. C'est ce que nous essayons de faire et nous avons fait des progrès. Nous sommes de plus en plus concurrentiels sur le marché.

Ce ministère doit aider l'industrie à devenir concurrentielle et innovatrice. Cela signifie que nous devons faire de la recherche et du développement en collaboration avec l'industrie et en concurrence avec le monde entier.

M. Hopkins: Monsieur le Président, le député a soulevé un point valable lorsqu'il a parlé de ce qui se passait dans le cas des sociétés. Je peux dire à la Chambre que les représentants de la société ici à Ottawa ont une vue très humaniste des employés et de la collectivité.

Je n'ai jamais dit que les employés allaient déménager aux États-Unis. J'ai dit que la décision de fermer graduellement l'usine avait été prise par la société Westinghouse aux États-Unis.

Il n'est pas exact que tous les employés devront déménager à Hamilton. Certains iront à Hamilton, et les représentants de Westinghouse au Canada ont déclaré qu'ils travailleront en collaboration avec la collectivité et un comité communautaire, dont je suis censé faire partie, pour inciter une autre société à s'installer dans cette usine.

C'est là où, à mon avis, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie pourrait jouer un rôle. Certains fonctionnaires du MEER et du MEIR sont très dévoués. Ils font maintenant partie du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Tout ce que je demande au ministre, c'est de s'engager aujourd'hui à permettre aux employés de son ministère de travailler en collaboration avec les représentants de la collectivité et de Westinghouse au Canada pour attirer une autre industrie dans cette usine de haute technologie et de tout faire pour faciliter le changement.

J'attribue du mérite à la société Westinghouse, car elle a abordé cette question et a traité la localité d'une façon beaucoup plus humaine et terre-à-terre que ne l'a fait l'entreprise britannique qui a racheté, en face, l'usine de Mitel évaluée à 30 millions de dollars.

Cette entreprise a simplement abandonné l'usine, en amenant quelques employés avec elle et en laissant la municipalité de Renfrew aux prises avec une perte de 500 emplois. En outre, on sait qu'il est toujours difficile de recouvrer des impôts auprès d'industries qui ferment leurs portes.

Si je comprends bien, la division canadienne de la société Westinghouse restera propriétaire de l'usine et est disposée à la louer à un autre client qui désire l'occuper. C'est une proposition idéale pour une société de pointe qui veut se lancer en affaires.

Cela permet également à la localité de se tirer d'un mauvais pas. Comme Westinghouse demeure propriétaire de l'usine, la ville de Renfrew pourra percevoir ses taxes municipales, ce qui lui retirera au moins une épine du pied.

Je tiens à remercier le député de ses observations. Je veux que la localité et les bons fonctionnaires de ce ministère, que je connais personnellement depuis longtemps, collaborent étroitement avec la société Westinghouse pour que cette usine ne ferme pas ses portes.

J'espère qu'en cours de route, lorsque nous nous heurterons à un obstacle et que nous aurons besoin d'aide, le ministère sera là pour nous prêter main-forte par tous les moyens possibles.

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'appuie l'amendement à la motion présenté aujourd'hui à la Chambre par mon collègue, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Voici ce que dit son amendement:

> La Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-3 parce qu'il ne définit pas clairement la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de développement régional, et plus précisément parce qu'il ne tient pas compte de la disposition de l'article 36(1)b) de la *Loi constitutionnelle de 1982* aux termes de laquelle le Parlement s'engage à «favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances.»

J'admets que le projet de loi présente certains aspects constructifs. Tous les Canadiens devraient approuver les efforts supplémentaires en matière de recherche et de développement et l'intégration de la science à la technologie, même si l'on peut faire certaines critiques à cet égard, comme l'a signalé le député qui a parlé avant moi. Je m'oppose au projet de loi et j'appuie l'amendement pour deux raisons. L'une, c'est que le gouvernement fédéral abdique continuellement son rôle historique en matière de développement économique. Ce projet de loi constitue une étape supplémentaire de cette tendance.

L'autre, cette abdication des responsabilités n'est pas une notion abstraite. Elle a bel et bien des répercussions sur les citoyens.

Le rôle du gouvernement fédéral a toujours été de renforcer les liens entre l'est et l'ouest du Canada et de développer une économie nationale forte. La Confédération a vu le jour parce que les différentes colonies du Canada ont pris certains arrangements pour pouvoir toutes profiter de l'union. Les premiers gouvernements ont construit un chemin de fer national pour avoir une infrastructure industrielle, pour avoir une économie indépendante, pour renforcer les liens entre l'est et l'ouest et pour donner ainsi une signification à notre vie et à notre économie nationales. Puis, dans les années 20 et 30, nous avons assisté à la création d'institutions nationales comme la Commission canadienne du blé et la Société Radio-Canada, toutes deux créées par des gouvernements conservateurs. Ces institutions ont servi à raffermir les liens entre l'est et l'ouest et à renforcer le Canada.

Nous devons à l'économie de guerre la majeure partie de l'infrastructure industrielle que nous possédons aujourd'hui. Nous avons pu la mettre en place grâce à la participation directe du gouvernement fédéral au programme dit des collaborateurs bénévoles où des travailleurs du secteur privé ont aidé à mettre en place les infrastructures nécessaires à la production de nombreux biens et services.

Pendant toute la durée des mandats des Diefenbaker, Pearson et Trudeau, les gouvernements favorisaient nettement le développement régional. Nous nous souvenons avec fierté du ministère de l'Expansion économique régionale qui a accompli un excellent travail et a ouvert de nouvelles voies qui nous ont permis de faire entrer notre économie de plain-pied dans l'ère moderne. En 1982, la responsabilité fédérale en matière de développement régional prenait une importance suffisante pour être incluse dans la Constitution canadienne.

Où en sommes-nous maintenant? L'économie s'internationalise. Les biens et services circulent d'un pays à l'autre, des bourses sont ouvertes en tout temps sur la planète, des pays qui n'avaient auparavant qu'une importance économique négligeable sont devenus nos concurrents. Ces faits signifient clairement que les Canadiens doivent changer, que nous devons inventer de nouvelles façon de faire. Nous acceptons cela. En fait, nous nous réjouissons de ce genre de défi. Ce n'est pas une chose à laquelle nous devrions nous dérober.

• (1610)

Le gouvernement canadien avait un choix bien clair à faire quant à la façon dont il devait affronter ces faits nouveaux, cette économie internationale naissante. Il pouvait adopter l'approche des néo-conservateurs qui tenaient la Grande-Bretagne et les États-Unis sous leur emprise, et selon qui le marché détermine la façon dont l'économie doit évoluer et l'État n'a pas de rôle à jouer dans la planification nationale. Ce genre d'approche a connu certains succès. Certaines gens et certaines régions de ces pays sont devenues très riches. Un grand nombre de gens ont cependant été laissés pour compte, comme cela est devenu très évident au fil des années.

Il existe une autre approche, celle qu'ont adoptée l'Allemagne de l'Ouest, le Japon et, de façon collective, les pays du Marché commun européen. C'est celle de l'économie dirigée. Dans le cadre de cette approche, l'État considère avoir un rôle à jouer pour veiller à ce que l'économie ne profite pas seulement à quelques grandes sociétés, à celles qui ont les moyens de participer au

courant dominant de la finance internationale, mais à ce que chaque secteur de l'économie se développe. Il s'agit d'une économie intégrée qui peut satisfaire à bon nombre des besoins nationaux sans être vulnérable aux caprices et aux tendances de la finance internationale. Si l'on regarde ces deux modèles, on peut dire au gouvernement qu'il n'a pas fait le bon choix. Celui qu'il a fait ne tient pas compte des réalités historiques et économiques de notre pays. Cela ne fonctionnera pas.

Nous avions besoin d'une nouvelle approche, mais ce n'est pas ce que nous avons. L'approche du gouvernement comporte un certain nombre de défauts. L'un d'eux est de réagir plutôt que d'anticiper. Ce que nous faisons c'est attendre que les entreprises s'adressent au gouvernement et demandent une subvention, alors le gouvernement répond, au lieu d'analyser l'économie, de voir où sont ses forces et ses faiblesses, puis de prendre des mesures organisées, dans les secteurs public et privé, pour remédier aux défauts de structures. L'approche adoptée par le gouvernement néglige les mouvements de masse tels que le mouvement coopératif, le mouvement de développement économique local et les petites entreprises. Tous ont des problèmes pour organiser leurs ressources et avoir accès à ces monstres que sont le Bureau de la diversification de l'Ouest ou ce nouveau ministère. Ce sont des instruments qui ne sont tout simplement pas disponibles, qui ne jouent aucun rôle d'appui auprès des entreprises qui aident la collectivité et qui, pour une large part, comme on peut le voir d'après les statistiques, créent les nouveaux emplois et les nouvelles possibilités.

Nous n'aurons plus de véhicule de planification intégrée. Nous n'aurons plus de ministère qui regarderait les choses sur le plan national et qui intégrerait un type de développement, dans une partie du pays, à un autre type, ailleurs au Canada. Nous n'aurons plus de comité parlementaire permettant aux députés de tout le pays de se déplacer pour voir par eux-mêmes et prendre des décisions éclairées sur la direction que devrait suivre l'économie nationale.

Dans les régions comme la mienne, nous craignons que l'absence d'une approche intégrée ne nous cause des problèmes, notamment en ce qui concerne toute la question de l'adaptation au libre-échange. le gouvernement a promis les meilleurs mécanismes d'adaptation du monde. Le rapport de Grandpré a tiré une épine du pied au gouvernement en disant que nous avons déjà les meilleurs mécanismes d'adaptation. Je suppose que cette affirmation se rapportait à la Planification de l'emploi. Ce que nous craignons, comme le député de Renfrew l'a signalé, c'est que, à mesure que les usines fermeront ou que les économies des grandes régions urbaines seront touchées par le libre-échange, l'argent qui devrait aller dans des régions comme la mienne, où nous en avons besoin pour créer de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités, ira plutôt dans les régions où les effets du libre-échange se font sentir.

Nous constatons aussi qu'il n'y a aucun mécanisme en place qui permettrait de coordonner le développement de l'infrastructure du pays. Je ne parle pas seulement de l'infrastructure politique, des routes, du transport aérien et ainsi de suite, mais d'autres choses aussi. Par exemple, nous n'avons même pas de système bancaire dans la plupart des régions du nord du pays. Dans la moitié nord de la Saskatchewan, il y a seulement trois banques. Cela veut dire que, sans l'aide d'organismes comme l'ancien MEER, beaucoup de ces régions n'ont pas accès au capital dont elles ont besoin. Nous n'avons pas de mécanisme permettant de coordonner le développement de notre infrastructure. Le gouvernement s'enorgueillit de sa déréglementation. Tout ce que cela veut dire en réalité, c'est que les régions du pays qui n'ont pas d'infrastructure maintenant peuvent être certaines qu'elles n'en auront pas plus tard.

En laissant dans ce ministère les services qui s'occupent du développement régional du Québec et de l'Ontario, nous craignons d'aggraver par la structure du ministère le problème traditionnel des développements n'ayant pas lieu en dehors de ces deux provinces. En fait, si on songe à ce qui devrait être fait par rapport à ce qui est fait, on peut voir que non seulement on devrait prendre de nouvelles orientations, mais qu'on devrait aussi changer en fait la direction où nous sommes engagés actuellement. À cet égard, il suffit de songer à la situation de VIA Rail où le gouvernement abandonne le service-voyageurs à une époque où nous risquons de connaître de graves pénuries d'énergie. Nous assistons dans la province de la Saskatchewan à la suppression d'embranchements ferroviaires qu'on refuse de moderniser. Nous voyons des privatisations et la fermeture de bureaux de postes dans de petites localités. Nous voyons les offices de commercialisation, qui donnent à nos agriculteurs dans tout le pays un accès égal au marché, attaqués sur bien des fronts, certainement par le libre-échange et par le propre budget du gouvernement.

Nous voyons qu'aucune mesure n'est prise dans cette frénésie d'absorptions où les apologistes se terrent ici dans leurs riches résidences et laissent la petite entreprise dans les régions de notre pays se faire librement avaler.

L'Accord de libre-échange a, je pense, changé beaucoup d'autres équations. S'il y a jamais eu une époque où les programmes de développement régional ont été importants, c'est bien maintenant. Ce que signifie l'Accord de libre-échange, c'est que le gouvernement a renoncé à toute vision nationale. Il a cessé de croire au Canada. Il a l'intention d'adopter l'axe économique naturel nord-sud. Il ne croit plus que les gouvernements au Canada et les Canadiens peuvent construire leur propre économie. Autrement dit, il est prêt à laisser les grosses entreprises lui dicter ce qu'il doit faire.

Si nous songeons aux dernières élections que, effectivement, le gouvernement a clairement gagnées, nous voyons que les régions de notre pays n'étaient manifestement pas impressionnées par les promesses du gouvernement d'après lesquelles le développement régional ne serait pas compromis. Si nous comparons la superficie en milles carrés que le gouvernement et l'opposition détiennent respectivement à la Chambre des communes, nous constatons que le gouvernement est représenté sur 919 000 milles carrés de territoire et l'opposition sur 5 188 000 milles carrés. Les sièges, pour environ 85 p. 100 de la superficie du pays, sont occupés par des députés de l'opposition. Voilà un signe évident que les habitants des régions ne croient pas que le libre-échange leur sera profitable. Ils savent que les industries du secteur secondaire de la transformation ne viendront pas s'établir chez eux. Ils savent aussi qu'ils ne peuvent plus compter sur la participation du gouvernement pour leur redistribuer la richesse produite par leur région sous la forme de programmes de développement régional et d'initiatives gouvernementales.

Ma propre région, celle du nord, de la Saskatchewan se ressent déjà des effets du libre-échange. Au cours du premier trimestre cette année, la Saskatchewan a perdu 13 000 habitants, dont 6 000 rien qu'en février. Nous ne tarderons pas à devenir comme le Dakota-Nord qui ne compte que 500 000 habitants et dont plusieurs ne demeuraient pas dans cette région si ce n'était de la militarisation de l'économie de cet État. Nous constatons nous aussi que le gouvernement favorise la militarisation de l'économie canadienne. Nous pouvons nous rendre compte déjà que c'est ce à quoi nous devons nous attendre.

C'est dans les villes de la Saskatchewan que le taux de chômage augmente le plus rapidement. Quand je parle aux gens de chez moi, je constate que l'un des principaux facteurs à l'origine de leur désespoir et de leur manque de confiance dans l'avenir de notre région est le gouvernement lui-même qui leur fait comprendre clairement depuis un an qu'il renonce au développement régional. Il a fermé ses bureaux à Prince-Albert et à La Ronge. Il n'a pas renouvelé les ententes de développement régional, surtout l'Entente auxiliaire de développement économique du Nord qui a donné de bons résultats depuis cinq ans puisqu'elle a permis d'exploiter l'industrie du riz sauvage et de créer une infrastructure touristique et des sociétés de développement communautaire. Les gens avaient vu dans ce genre d'initiatives un tremplin vers l'avenir.

• (1620)

Il y a bien des ententes sur le tourisme, les minéraux et les forêts, mais nous constatons que, contrairement à ce qu'il aurait dû faire, le gouvernement n'a pas alloué les ressources nécessaires pour combattre les incendies de forêt et s'occuper du reboisement dans cette région-là. Le gouvernement va probablement rétorquer: «Eh bien, vous avez le Bureau de la diversification de l'Ouest. Nous mettons de nouvelles choses en place. Vous avez le nouveau ministère.» Toutefois, dans les prévisions budgétaires de cette année, nous constatons qu'on a retranché 50 millions de dollars aux ententes de développement économique et régional. Le budget du Bureau est réduit de 40 millions. Le gouvernement prétend qu'il va dépenser plus d'argent au cours des cinq prochaines années, mais nous voyons clairement que ce ne sera pas le cas. Ce sera la disette au cours des premières années, puis le gouvernement déliera les cordons de la bourse. Ironiquement, et probablement pas par hasard, juste avant les élections le gouvernement va distribuer beaucoup d'argent à ses amis dans les diverses régions. Ce n'est pas la façon de promouvoir l'économie régionale. Peut-être le gouvernement achètera-t-il quelques votes, mais ce n'est certes pas la manière de développer l'économie canadienne.

En terminant, je tiens à dire que je n'appuie pas le projet de loi à l'étude, mais pas parce que j'aimerais revivre les bons vieux temps ou que j'ai l'impression que ce qui est passé est passé. Mon opposition tient au fait qu'il ne tient pas compte de la réalité de l'histoire et de la structure économique du Canada. Il n'aboutira à rien. Je suis contre parce qu'il ne reflète pas la vision d'un Canada qui a sa propre économie indépendante et intégrée.

Voilà pourquoi je demande au gouvernement de faire confiance au pays afin que chaque Canadien et chaque collectivité puissent à l'avenir être assurés de jouer un rôle dans notre développement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et observations. Le député de Trinité—Spadina.

M. Heap: Madame la Présidente, les observations de mon honorable collègue m'ont grandement intéressé, surtout quand il a donné une liste de compressions qui ont nui économiquement à sa région. Il a mentionné le matériel de lutte contre les incendies de forêt. Si j'ai bien compris, les incendies qui se produisent dans le nord de la Saskatchewan pourraient être éteints plus vite s'il n'y avait pas eu de réductions dans les sommes affectées au

matériel de lutte contre ces incendies. J'aimerais bien que le député m'explique cela un peu mieux.

De même, il a dit de façon générale que la richesse qui provient de sa région n'y est pas réinvestie par le biais du développement. Voilà une chose qui m'intéresse, car je pense qu'elle s'applique à beaucoup d'autres parties du Canada. Est-ce que le député pourrait nous montrer par des exemples quel genre de développement ne serait pas un cadeau d'Ottawa—je ne dis pas qu'il s'agit de cadeaux, mais c'est ainsi que le considèrent parfois ceux qui voient cela d'un mauvais oeil—mais un retour de choses produites par la région pour lui permettre de se développer plus fortement.

M. Funk: Je remercie mon collègue de ses questions. Elles me permettent de développer quelques points sur lesquels j'aurais dû me montrer plus explicite dans mon discours.

Tout d'abord, en ce qui concerne la situation des incendies de forêt et le matériel de lutte contre ce genre d'incendies, il s'agit bien sûr d'une attribution provinciale. La Saskatchewan ne s'est pourtant jamais intéressée au secteur forestier comme elle l'aurait dû. Depuis cinq ans il y a un sérieux effort de repeuplement des forêts avec plantation, coupes d'éclaircie et quelques techniques d'aménagement forestier, ainsi que de modernisation de la technologie qui intervient dans la lutte contre les incendies de forêt, étant donné que le danger d'incendie croît en fonction du nombre de personnes qui s'y trouvent. Nous avons certes connu des années très sèches.

Ce qui s'est produit, c'est que les gens ont supposé que ces ententes s'étendraient sur dix ans parce que l'entente-cadre EDER initiale portait sur dix ans et que nous n'en étions qu'à la cinquième année.

Deux choses se sont passées. La première, c'est qu'il y a eu d'importantes initiatives, au plan de la cartographie informatisée des lieux d'incendie possibles, du matériel de détection et de l'organisation de méthodes d'intervention, et que tout cela était en voie d'être réalisé quand l'entente a pris fin.

Ensuite, l'entente a contribué à enrichir considérablement les ressources humaines qualifiées en Saskatchewan. Nous commencions à édifier un secteur professionnel. Il faut un secteur entier pour satisfaire à certains de ces besoins très urgents. Ce qui est arrivé, c'est que le matériel et la technologie que l'on croyait pouvoir mettre au point sur une dizaine d'années ont été supprimés en plein élan. Beaucoup d'experts quittent la province au moment même où nous en avons le plus besoin.

Le député a aussi fait allusion aux genres de développement qui pourraient rapporter un rendement. Il se crée beaucoup de richesses dans ma circonscription. Nous avons, par exemple, un secteur important d'exploitation de l'uranium. Il y a d'autres types d'exploitation de mines métalliques. D'énormes forêts sont exploitées. Ce qui arrive, c'est que ces ressources sont expédiées à l'extérieur de la région pour être transformées, comme cela se fait dans bien des coins du pays. La participation régionale est très faible. J'ajouterai peut-être que l'on ne pourra plus légalement exiger une telle participation dans le cadre de l'Accord de libre-échange comme cela se faisait auparavant. Ce que l'on espérait et ce qui arrivait en fait dans le passé, c'est qu'une partie des bénéfices était réinvestie dans l'établissement d'une infrastructure régionale.

Il n'y a pas d'économie possible sans routes. Il n'y a pas d'économie possible sans banques. Il n'y a pas d'économie possible sans écoles. Il n'y a pas d'économie possible sans accès aux services financiers courants. Notre économie ne sera prospère que si nous transformons nous-mêmes nos ressources naturelles.

Jusqu'à maintenant, des organisations sectorielles se sont occupées du riz sauvage, des pêches, de l'exploitation forestière et du tourisme, tandis que les collectivités de la région rassemblaient leurs ressources matérielles et humaines.

Le rôle du gouvernement s'est limité à organiser ces collectivités de sorte qu'elles puissent exploiter leurs ressources et avoir accès au genre de capitaux qui sont habituellement accessibles à tous les Canadiens.

La structure du Bureau de diversification de l'Ouest que prévoit le projet de loi constituant ce nouveau ministère n'autorise tout simplement plus des organisations locales de ce genre. À mon sens, c'est une véritable tragédie, car ce système donnait de bons résultats.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Des questions? La parole est au député de Moncton.

M. Rideout: Madame la Présidente, j'ai écouté avec plaisir les observations et le discours du député. Au Nouveau-Brunswick, nous avons les mêmes problèmes avec l'APECA. Nous avons connu le MEIR et le MEER. Nous nous préoccupons beaucoup de l'orientation de ce ministère et de l'influence qu'il aura. Nous estimons qu'à long terme, nous nous engageons probablement dans la mauvaise direction et que tous les espoirs qu'on avait fondés sur ce ministère ne se réaliseront sans doute pas.

Quand on ajoute à cela le fait que les EDER sont échues et qu'elles ne sont pas négociées et que l'APECA subit des compressions, je me demande sérieusement où s'en va l'économie et ce qui va arriver. Je crois que le député s'inquiète des mêmes choses au sujet de sa circonscription et peut-être voudrait-il formuler des observations à cet égard.

M. Funk: Je remercie mon collègue de ses observations. Je me suis rendu compte, certes, que l'on constate en lisant les journaux que certaines de ces tendances existent depuis longtemps. À siéger à la Chambre et à entendre directement les députés des diverses régions du pays, on voit très nettement que c'est la tendance qui se dessine. Tout type de développement systématique des économies locales à vrai dire tombe à l'eau. L'approche du gouvernement nuit en réalité aux initiatives locales. Il ne faut pas beaucoup d'argent. Le gouvernement distribue encore des sommes importantes à certains égards, bien qu'il y ait eu des compressions. Cet argent ne va pas là où il est nécessaire. Il ne sert pas à appuyer des initiatives locales.

Il ne sert certes pas à une approche planifiée, ce qui est essentiel pour que l'économie du centre du pays puisse appuyer les économies des régions, et vice-versa. Nous devrions avoir une économie intégrée, afin de ne pas être toujours à la merci des raz-de-marée internationaux qui nous submergent de temps à autre. Il est certain qu'on ne peut s'isoler complètement, mais on peut créer des économies moins spécialisées qu'elles ne le sont actuellement dans les régions. L'approche du gouvernement aggrave le problème au lieu de nous accorder les moyens d'améliorer la situation.

• (1630)

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité d'intervenir au sujet du projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Ce projet de loi abroge également la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifie certaines lois en conséquence.

Je voudrais faire porter mes observations sur le mandat du ministère dans le domaine du développement régional.

En juillet 1987, le gouvernement a chargé la nouvelle Agence de promotion économique du Canada atlantique de s'occuper des initiatives de développement dans la région de l'Atlantique.

En août 1987, les initiatives dans le domaine du développement dans l'ouest du pays ont été confiées au nouveau ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest.

Le gouvernement fédéral a également créé au cours de la dernière législature la FEDNOR, organisme chargé de promouvoir le développement économique dans le nord de l'Ontario.

Les habitants du Nord ont attendu avec espoir une annonce au sujet d'un programme de développement du Nord et la création d'une agence à cet égard, mais en vain. Toutes les régions du pays, à part les territoires du Nord, ont la chance de profiter de leur propre programme de développement régional. Ainsi, la région de l'Atlantique peut compter sur l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique; l'Ouest peut profiter du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest; le nord de l'Ontario a la FEDNOR et l'Ontario et le Québec ont signé des ententes spéciales à cet égard avec le gouvernement fédéral. Quelle est la place du Nord dans les priorités du gouvernement pour ce qui est du développement économique régional? On nous a oubliés, semble-t-il?

La semaine dernière, lors d'une réunion du comité permanent de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, j'ai demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Andre) s'il avait des projets spéciaux pour le développement économique du Nord. Sa réponse m'a sidéré. Il a laissé entendre qu'il n'était pas nécessaire que son ministère mette en oeuvre des programmes spéciaux pour le Nord puisque le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien existait.

Il a déclaré, en fait:

> On peut compter sur tout un ministère, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Il a ajouté:

> Je suppose que, dans un certain sens, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest est à l'Ouest ce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est au Nord, à savoir un ministère chargé du développement économique de cette région.

Si cette observation du ministre de l'Expansion industrielle régionale est typique de l'attitude du gouvernement face au développement du Nord, cette région est alors placée dans une situation précaire.

Pour la gouverne de ceux qui ne le savent pas déjà, je voudrais préciser que le mandat du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est bien loin de s'arrêter au développement économique. Il renferme des responsabilités politiques et sociales. En aucune façon le budget de développement économique de ce ministère ne peut être comparé au programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

En effet, on consacre cette année 287 millions de dollars à la diversification de l'économie de l'Ouest. En comparaison, la portion du programme du Nord canadien consacrée au développement économique s'élève cette année à 73 millions de dollars.

Il est vrai que le gouvernement territorial reçoit des crédits sous la forme de paiements de transfert de la part du gouvernement fédéral. Cette année, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon toucheront 822,2 millions de dollars et 227,1 millions de dollars respectivement sous cette forme. Mais ces paiements de transfert fédéraux sont également destinés à toutes les provinces. Les administrations du Nord ne reçoivent rien de plus que les autres. En fait, je crois savoir qu'elles reçoivent moins qu'elles ne devraient.

J'aimerais que le gouvernement songe sérieusement à créer un bureau de développement du Nord. Les Territoires du Nord-Ouest comprennent une superficie de 3,3 millions de kilomètres carrés et occupent à peu près le tiers de toutes les terres émergées du Canada. Du fait de leur emplacement, ils subissent de graves contraintes économiques, notamment l'éloignement considérable des principaux marchés nord-américains, les hivers prolongés, ainsi que le coût élevé des services publics et des produits. En général, la population, à la fois faible et disséminée, pourrait avoir un niveau d'instruction plus élevé. Cependant, nous possédons des ressources en abondance et des gens pleins d'énergie, d'idées et de détermination. Ce dont nous avons besoin, c'est un encouragement et un appui accrus du gouvernement.

Le règlement des revendications territoriales, outre qu'il favorise la stabilité économique, fournira aux autochtones, aux Inuit et aux Métis du Nord les ressources dont ils ont besoin pour devenir des partenaires à part entière dans les économies du Nord et de l'ensemble du Canada. Édifier l'économie du Nord nécessite des engagements et des investissements. Le Nord doit être en mesure de contrôler ses ressources et l'exploitation de ces ressources. Ce dont nous avons besoin du gouvernement fédéral, ce sont les outils et le pouvoir pour mener cette tâche à bonne fin.

Avant de terminer, je tiens également à dire un mot du développement économique autochtone qui est, selon le gouvernement, un élément important du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Le programme de développement économique des autochtones fut créé en 1981 par le gouvernement libéral précédent. Ce programme, d'une durée de quatre ans, disposait d'un budget de 345 millions de dollars. Au cours de la dernière législature, le gouvernement conservateur a reconduit ce programme d'une autre année. Ce programme a expiré à la fin mars, mais les demandes déjà reçues seront étudies jusqu'à la fin juillet.

Les peuples autochtones se demandent quel programme le gouvernement va mettre en place pour remplacer le programme de développement économique des autochtones. Il semble, à en juger d'après les propos que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Andre) a tenus la semaine dernière, que le gouvernement entend annoncer sous peu un nouveau programme, soit le programme canadien de développement économique des autochtones. Il semble de prime abord que le nouveau programme sera un amalgame des programmes de développement économique des autochtones d'un certain nombre de ministères, notamment celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, de l'Emploi et d'autres programmes comme l'ARDA spécial.

Les peuples autochtones souhaitent ardemment savoir si le nouveau programme sera suffisant pour répondre aux besoins économiques qui existent parmi les peuples et les localités autochtones. Le gouvernement sait que la situation économique des peuples autochtones est la pire de tout le pays. Plus de la moitié des autochtones ont moins de 25 ans. Ces jeunes ont besoin d'emplois et de perspectives économiques.

Tant dans son discours du Trône que dans différents communiqués, le gouvernement a fait savoir qu'il entendait favoriser le développement économique des autochtones et qu'il allait s'efforcer de parvenir à ce but notamment en rassemblant différents programmes qui existent déjà. Cependant, cela ne règle pas le problème du financement dont ont besoin les très nombreux autochtones partout au Canada. L'ennui c'est que le gouvernement

n'entend pas reconduire le programme de développement économique des autochtones ni débloquer de nouveaux crédits pour compenser l'expiration de ce programme. Le gouvernement ne doit pas se contenter de rassembler différents programmes sous un nouveau nom, mais bien augmenter le budget du Programme de développement économique des autochtones de manière à favoriser, comme il affirme vouloir le faire depuis quelques semaines, l'épanouissement des nôtres.

• (1640)

Le nouveau programme doit donner de l'espoir aux autochtones en permettant aux jeunes qui poursuivent leurs études de participer pleinement à la vie nationale. Il y a eu, ces dernières semaines, assez de manifestations pour que le gouvernement revienne sur sa décision de plafonner le financement de l'éducation postsecondaire des autochtones. Les jeunes du Nord doivent pouvoir participer à la vie économique du Canada. Pour cela, il faut enrichir le programme au lieu de tout simplement le remanier.

M. Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, je tiens à assurer au député de Nunatsiaq (M. Anawak) que le gouvernement entend élargir, comme il s'y est engagé dans le discours du Trône, le Programme de développement économique des autochtones. Les propositions relatives au futur programme découleront des consultations qui ont eu lieu entre juillet 1987 et mars 1988 avec des autochtones de toutes les régions du pays. Ces consultations populaires, qui se sont déroulées sous la houlette du groupe de travail, sont les plus poussées que le ministère ait jamais menées.

Le gouvernement a reconduit le programme jusqu'en juillet 1988. Je tiens à assurer au député qu'il respectera l'engagement qu'il a pris dans le discours du Trône qu'il le fera en consultation avec les autochtones.

M. Anawak: Madame la Présidente, si ces consultations ressemblent à celles que le gouvernement dit avoir tenues au sujet de l'éducation postsecondaire, je doute de leur efficacité. Je doute même de leur existence.

Le Programme de développement économique des autochtones a été reconduit jusqu'à la fin de juillet 1989, mais sans augmentation du budget de 345 millions de dollars.

J'ai participé, il y a quelques années, à des consultations au sujet du Programme de développement économique des autochtones. J'espère que celles-ci porteront vraiment sur les besoins des autochtones d'un océan à l'autre. Toutefois, je le répète, la plupart des consultations semblent prendre la forme de rapports qui s'échouent sur les étagères où ils amassent la poussière. J'espère que le député transmettra ce message au gouvernement qui ne cesse de prétendre qu'il porte un très grand intérêt aux autochtones et aux régions défavorisées. J'espère que le gouvernement tiendra compte de ces consultations, si, bien sûr, consultations il y a.

M. MacLellan: Madame la Présidente, je voudrais poser une question à mon collègue qui vient de décrire, avec éloquence et précision, les problèmes que vit la population du nord du Canada de nos jours. Je comprends les arguments qu'il a fait valoir et je partage aussi, en tant que député représentant le Canada atlantique, ses inquiétudes quant aux projets exacts du gouvernement.

Dans notre région, nous avons vu s'amenuiser les fonds accordés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. On vient de nous annoncer que les fonds pour les EDER allaient aussi être réduits. Le député, lui, déclare qu'il n'existe même pas d'entente dans sa région. Le gouvernement a simplement accepté de prolonger jusqu'à la fin de juillet l'entente qui devait prendre fin, sans toutefois accorder de fonds supplémentaires. On lui sert les mêmes platitudes au sujet de l'intérêt que porte le gouvernement au nord du Canada pendant que les subventions accordées à cette région du pays diminuent au lieu d'augmenter.

Le gouvernement non seulement ne s'occupe plus du Programme de développement économique des autochtones, mais il réduit aussi les crédits affectés au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je voudrais demander au député d'élaborer sur les répercussions que va entraîner la réduction de ces subventions. Il pourrait peut-être nous expliquer jusqu'à quel point la situation est urgente.

M. Anawak: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Bien des gens s'imaginent que le Nord est une région désolée, mais nous n'en croyons rien. C'est un territoire magnifique qu'on appelle

d'ailleurs Nunatsiag qui veut dire territoire magnifique en langue Inktitut. Les gens du Nord ont très à coeur de faire partie de la mosaïque canadienne en matière de développement économique et social et de tout ce que les Canadiens d'ici tiennent pour acquis.

On nous dit que des crédits supplémentaires seront affectés au Programme de développement économique des autochtones, mais j'ai dit plus tôt que, à notre connaissance, et le ministre responsable de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a fait cette déclaration par mégarde lors d'une réunion de comité la semaine dernière, le Programme de développement économique des autochtones qui avait été mis sur pied il y a quelques années par le gouvernement libéral est progressivement éliminé. Les propos du ministre donnent à entendre que le gouvernement confiera certains programmes appliqués par les Affaires indiennes à une agence canadienne de développement des autochtones ou quelque chose du genre, et qu'on n'y affectera pas d'argent frais. En regroupant ces programmes, on pourra faire croire à une augmentation des crédits. Si cela n'est pas une réduction dans les programmes de développement économique des autochtones, j'y perds mon latin.

Nos autres programmes font déjà l'objet de réductions. Je ne parle pas des programmes d'ordre économique ni de ceux que je viens de mentionner, mais bien de programmes sociaux comme ceux mis en oeuvre par le secrétaire d'État pour les associations autochtones. Ces programmes font déjà l'objet de compressions. Mais le gouvernement prétendra que le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a déjà été augmenté. De fait, c'est ce que la loi prévoit aux termes de l'entente avec les Inuvialuit et les Cris de la baie James et d'autres règlements territoriaux conclus par le passé. Il n'a pas d'autre choix que d'augmenter les crédits dans ce cas. Mais il réduit par tous les moyens le financement des programmes pour les autochtones, qu'ils soient à caractère économique, social ou autre.

• (1650)

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'interviens dans le débat sur cette importante mesure législative. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pensais que le député voulait poser des questions ou faire des commentaires. Je dois informer la Chambre que les huit premières heures de débat sont terminées. Les interventions seront maintenant limitées à dix minutes.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'interviens dans le débat sur cette mesure législative très importante, le projet de loi C-3, qui fait plus qu'établir le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il abolit le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifie d'autres lois en conséquence.

Cette partie de la mesure, extrêmement révélatrice, est décevante pour les gens de la région de l'Atlantique. Pour comprendre la portée de ce projet de loi, il faut revoir ce qu'a été le développement régional dans les 25 dernières années. Dans les années 60, un gouvernement libéral a mis sur pied un ministère de l'Expansion économique régionale. Il l'a fait à ce moment-là parce qu'il regrettait que 12, 15 ou 20 ministères responsables appliquent leurs programmes dans l'ensemble du pays mais n'aient pas le mandat précis de veiller au développement régional et à la répartition de la richesse. Ce gouvernement a donc décidé dans sa sagesse que ce nouveau ministère était nécessaire. On avait alors besoin presque d'un super-ministère recouvrant tous les programmes gouvernementaux et tous les ministères. Son mandat était très précis. Il devait veiller à ce que la politique et les programmes du gouvernement tiennent compte de la nécessité de répartir la richesse et du besoin réel de programmes de développement économique dans la région de l'Atlantique, le nord de l'Ontario, le Nord et l'Ouest.

Les années suivantes, le même gouvernement libéral a modifié la loi et transformé le ministère en celui de l'Expansion industrielle régionale afin de mieux associer l'industrie au développement économique des régions. Ce changement a été crucial. En 1984, nous avons vu la répartition de la richesse par voie législative perdre du terrain. Nous avons vu arriver un gouvernement qui ne jurait que par le bénéfice net. Ce nouveau gouvernement ne partageait pas la conviction selon laquelle il importait peu qu'un Canadien habite la région de l'Atlantique, l'Ouest, une province libérale ou conservatrice, une circonscription libérale, conservatrice ou néo-démocrate. Selon lui, le résultat net devait toujours être le facteur déterminant. À compter de 1984, sous le couvert de restrictions budgétaires et de mesures d'austérité, il a opéré un important repli sur le front du développement régional.

Pendant la campagne électorale de 1988, le parti ministériel s'est donné beaucoup de mal pour convaincre les Canadiens que les programmes de développement régional resteraient intacts. Les conservateurs ont dit que les

libéraux et les néo-démocrates mentaient quand ils disaient que les programmes de développement régional seraient compromis si le gouvernement était réélu.

Le premier ministre (M. Mulroney) lui-même a dit qu'il s'était engagé à maintenir le développement régional dans tous ses aspects. Et même, en 1987, il a annoncé avec grand éclat un nouveau programme, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. L'annonce en a été faite à St. John's, à Terre-Neuve, où il est passé en se rendant faire un autre petit voyage en Europe. Je ne saurais rapporter ses propos avec exactitude, mais je ne crois pas non plus trahir sa pensée. Il a dit que ce projet représentait 1,05 milliard de dollars en argent frais qui seraient dépensés selon une orientation nouvelle. Ce n'était pas de l'argent recyclé. Il s'agissait bel et bien d'argent frais. Il n'a cessé de le répéter au cours de la campagne électorale l'automne dernier. Il a dit aussi bien d'autres choses sur le développement régional. Son vice-premier ministre, avant la campagne, avait parlé de VIA Rail, d'une infrastructure nationale, d'un système de transport ferroviaire d'un océan à l'autre qui serait élargi de façon que tous les habitants du pays puissent bénéficier d'un réseau de transport ferroviaire efficace, renouvelé.

Après les élections, la déconvenue a été totale. Même dans les plus sombres prédictions que nous aurions pu faire comme membres de l'opposition pendant cette campagne, nous n'aurions jamais pu prévoir que le programme de ce gouvernement en matière de développement régional pouvait être aussi sinistre. Nous n'aurions jamais pu imaginer qu'il s'empresserait, une fois réélu, de mettre systématiquement un frein à la volonté d'expansion des provinces de l'Atlantique. Il est incroyable qu'un gouvernement dont les membres siègent dans ce Parlement ait pu se montrer si impitoyable au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Le premier geste du gouvernement, dans le domaine du développement régional, a été d'enlever son masque de protecteur de la grande ressource naturelle que nous avons sur la côte est et qui s'appelle les pêches. Quelque deux ans, auparavant, les pêcheurs et les gens de cette industrie avaient supplié ce gouvernement, le ministre d'alors et le ministre actuel d'étudier la question des pêches parce que, selon eux, celles de l'Atlantique étaient dans le marasme. Le ministre et le gouvernement ont fait fi de cette requête. Nous avons vu qu'immédiatement avant les élections l'an dernier, le gouvernement a augmenté les contigents de morue du nord alors que les hauts fonctionnaires de ce même gouvernement semblaient dire que les stocks de morue pouvaient être en péril. Après les élections, nous avons vu quel était véritablement le programme du gouvernement. Il a mal géré les pêches.

Il y a quelques semaines, la société Produits de la mer national Ltée a annoncé que plus de 5 000 personnes seraient touchées par des congédiements et par des fermetures d'usines dans le Canada atlantique. En Nouvelle-Écosse, 30 000 personnes dépendent des pêches directement ou indirectement pour leur subsistance. Ce n'est pas une entreprise familiale dont les travailleurs peuvent être facilement replacés dans un magasin de détail ou une autre entreprise familiale. C'est une importante industrie nationale. Elle n'intéresse pas seulement la Nouvelle-Écosse et le Canada atlantique. Or, le gouvernement a choisi de se croiser les bras jusqu'à ce que les pêches soient à la veille de s'écrouler complètement. Pour le Canada atlantique, c'est la première prise.

La ministre de l'Emploi a alors apporté des changements radicaux à la Loi sur l'assurance-chômage, qui ont eu un effet désastreux dans certaines régions du Canada, notamment en Nouvelle-Écosse. On a augmenté le nombre de semaines de travail donnant droit à l'assurance-chômage et réduit la durée et le montant des prestations. Ces changements ont eu des conséquences nettement négatives pour la région de l'Atlantique. Ces modifications régressives et irréfléchies forceront des centaines, voire des milliers de personnes en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, à recourir à l'aide sociale cet hiver. Mais, jusqu'ici, toutes nos supplications sont tombées dans l'oreille d'un sourd.

Il y a ensuite eu le tristement célèbre budget qui allait tout régler. Il a effectivement réglé beaucoup de choses pour les Canadiens de la région de l'Atlantique. Le financement des programmes établis au Canada atlantique a été réduit et cela fait plus mal là que dans la plupart des provinces comme l'Ontario et le Québec. En Nouvelle-Écosse, le financement des programmes établis, qui couvre les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, a été réduit de 16 à 18 millions. Les établissements d'enseignement postsecondaire de la Nouvelle-Écosse sont déjà en état de crise. C'est un dur coup. Étant donné que le trésor provincial ne disposait pas des fonds nécessaires, les hôpitaux de la Nouvelle-Écosse ont dû fermer des ailes entières. Or, nous sommes protégés par le régime national d'assurance-santé. Nous sommes censés avoir accès à des soins de santé de qualité aussi élevés que la norme nationale peu importe où nous

habitons. Toutefois, 15 des 17 ou 18 millions retranchés des paiements de transfert au titre des soins de santé l'ont été en Nouvelle-Écosse. Ces compressions vont toucher de nombreuses régions pauvres de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, de l'Île-du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, entraîner la fermeture de lits d'hôpitaux et compromettre l'accès des Canadiens de la région de l'Atlantique à des soins de santé de qualité.

Puis, nous avons vu le gros tour de passe-passe entre le gouvernement et le ministre responsable de l'APECA. J'ai mentionné plus tôt le programme quinquennal de nouveaux fonds de 1,05 milliard de dollars. Or, nous avons vu ce qui est arrivé à cette promesse dans le budget.

• (1700)

Le budget a été déposé et le premier ministre (M. Mulroney) a fait beaucoup de bruit pour rien, tout comme le ministre responsable de l'APECA. Ils ont dit comment ils avaient raffermi leur engagement. Le temps que les partis d'opposition et les médias puissent y voir clair dans les chiffres réels prévus dans ce Budget des dépenses, ce n'est que la semaine dernière que nous avons découvert que le programme quinquennal de l'APECA allait être étalé sur sept ans. Nul besoin d'être un mathématicien pour savoir que si ces fonds sont étalés sur sept ans au lieu de cinq, le programme subira des réductions de 20 à 25 p. 100 par année. C'est un autre coup dur pour le Canada Atlantique.

J'ai tenté à cinq reprises d'obtenir que le ministre et le gouvernement parlent des EDER, les ententes de développement économique et régional. Le 31 mars, des ententes évaluées à 721 millions de dollars sont arrivées à échéance dans l'Atlantique. Nous avons demandé au gouvernement de s'engager à mettre le processus des EDER en oeuvre. Toutes les provinces de l'Atlantique sont tributaires de ces programmes. Ils ne sont pas superflues, ils constituent un élément indispensable pour les provinces atlantiques.

Pourtant, devant le comité, la semaine dernière, le ministre responsable de l'APECA a refusé catégoriquement d'éclairer les ténèbres dont il entoure les chiffres réels sur l'APECA et les EDER en nous disant ce qu'il en est vraiment. La population des provinces atlantiques, comme la population du reste du Canada, sait que le gouvernement n'est pas partisan du développement régional. D'ici trois à cinq ans, le gouvernement aura démantelé les programmes de développement régional.

Nous avons assisté à la fermeture de bases militaires et nous avons vu des rapports donnant à entendre que l'industrie du charbon de l'île du Cap-Breton est sur le point d'être sacrifiée. La mine Lingan, juste à côté de ma ville, pourrait être fermée par le gouvernement qui a adopté une attitude dure et insensible envers le développement du Canada atlantique.

Le projet de loi à l'étude prouve ce que de nombreux députés et moi-même avons avancé, car il abolit toute responsabilité légale en matière de développement régional dans le Canada atlantique. Je me joins donc à mes collègues pour dire que le projet de loi sur le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ne va pas assez loin, mais il illustre cependant le véritable programme des conservateurs qui consiste à se retirer des programmes de développement régional, particulièrement dans le Canada atlantique, région livrée à elle-même.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi à l'étude et de l'amendement. Je représente une circonscription du nord de l'Ontario et la création de ce ministère, ou son changement d'appellation, ainsi que les changements que le gouvernement impose sont très importants pour nous.

Depuis quatre ans, nous voyons les programmes d'expansion économique régionale se détériorer dans le nord de l'Ontario. Le gouvernement a pris une seule initiative, à ma connaissance, celle de créer le programme FEDNOR. C'est un petit programme dont le budget annuel est de 8 millions de dollars pour une période de cinq ans; il encouragera les petites entreprises à prendre de l'expansion. D'une façon générale, ce programme est une assez bonne réussite, dans certaines localités et régions rurales du moins, même s'il a fallu à peu près deux ans pour le faire fonctionner.

Nous nous intéressons non seulement aux petits programmes comme le FEDNOR qui sont passablement fructueux, surtout dans les localités rurales, mais aussi au plan général et à l'étendue des activités qui permettront à l'industrie de tourner, de se moderniser et de se développer et, cela va de soi, à toute la gamme des activités gouvernementales qui touchent les régions à croissance lente.

Il me suffit de mentionner la décision d'imposer une taxe d'exportation sur le bois d'oeuvre, que le gouvernement a prise en décembre 1986, pour comprendre les problèmes de développement régional qui découlent de toutes les décisions gouvernementales. Lorsqu'un gouvernement prend unilatéralement la décision d'imposer une taxe d'exportation, il met de gros segments de

l'industrie concernée en chute libre. Nous en subissons les contrecoups depuis plusieurs années. Nous avons perdu plus de 1 000 emplois dans le nord de l'Ontario. Au moins une demi-douzaine d'usines ont été fermées. D'autres usines ont été liquidées ou ont réduit leur personnel.

Nous avons supplié le gouvernement d'aller à Washington pour rencontrer le secrétaire américain au Commerce et obtenir la suppression de cette taxe à l'exportation. Aucune décision isolée ne peut améliorer la situation du développement régional dans le nord de l'Ontario. Nous nous inquiétons parce que nous avons très peu de programmes d'encouragement comme le programme FEDNOR alors que nous avons besoin de toute une série de programmes gouvernementaux.

Malheureusement, le gouvernement a refusé de se débarrasser de la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre, bien que tous les groupes importants du nord de l'Ontario, notamment le conseil consultatif du programme FEDNOR, aient fait des démarches dans ce sens. Non seulement, nous devons nous débarrasser de cette taxe, mais il nous faut aussi nous demander ce que l'Accord de libre-échange nous réserve. Il semble laisser présager la disparition d'importants programmes de restructuration du genre de ceux que nous avons connus il y a plusieurs années dans le secteur des pâtes et papiers où les paliers fédéral et provincial de gouvernement ont investi des centaines de millions de dollars pour amener tout ce secteur d'un bout à l'autre du pays à se moderniser et devenir plus rentable afin de pouvoir respecter les nouvelles normes écologiques qui faisaient leur apparition.

Avec l'Accord de libre-échange, nous semblons avoir perdu la possibilité de mettre sur pied des programmes de restructuration aussi massifs que ceux qui ont été mis en oeuvre il y a huit ou dix ans dans le secteur des pâtes et papiers. De temps à autre, surtout dans les régions à croissance lente, tous les secteurs ont besoin d'une telle restructuration. Nous faisons certes face à cette situation dans le nord de l'Ontario si nous voulons que l'industrie du bois d'oeuvre s'y maintienne.

Les ententes dont nous jouissions en vertu du Programme de développement économique et régional en faveur du secteur des pâtes et papiers sont nécessaires dans d'autres secteurs. Nous avons besoin d'un programme semblable dans l'industrie du sciage et du bois d'oeuvre. Nous avons clairement besoin d'une nouvelle entente dans l'industrie forestière. Je ne peux pas croire que le budget ne prévoit pas d'entente dans cette industrie. Celle que nous avions en Ontario était pourtant modeste, mais elle a quand même été supprimée. Ces mesures touchent tout le pays. Les fonds fournis dans le cadre des EDER, qui sont essentielles, ont été réduits.

Beaucoup des moyens pouvant favoriser le développement économique, la restructuration, la réorganisation et la modernisation de l'industrie sont dans des secteurs de compétence provinciale. Seuls le gouvernement fédéral et les EDER peuvent donner à l'industrie l'élan nécessaire. Cependant, le gouvernement s'éloigne de cette voie par son budget et par ses politiques qui consistent à réduire ou à supprimer tous les fonds versés dans le cadre des EDER.

Ces ententes sont importantes non seulement pour l'industrie forestière, mais aussi pour le tourisme. En Ontario, nous avons un accord sur le tourisme. Malheureusement, il n'a pas été utilisé aussi largement qu'il aurait dû l'être. Avec la défaveur des ententes de développement économique et régional et la suppression de leur financement, je vois que nous allons perdre un moyen très utile d'accès aux ressources du gouvernement fédéral, à son savoir-faire et à ses fonds dans les domaines de compétence provinciale ou de collaboration. Non seulement je m'inquiète de ce projet de loi, mais je m'inquiète de l'attitude générale du gouvernement face à la question de l'expansion économique régionale. Les deux dernières années, nous nous sommes battus contre la réforme fiscale parce que le gouvernement supprimait la majorité des mesures en faveur de l'industrie minière comme les déductions pour épuisement et le programme des actions accréditives.

• (1710)

C'est en 1982 et 1983, alors que l'économie sortait de la récession de 1981 et 1982, que nous avons créé les déductions pour épuisement minier et le programme des actions accréditives, des mesures qui ont amené des centaines de millions de dollars à la prospection minière et à la mise en valeur des gisements dans des régions comme le nord de l'Ontario, le nord du Québec, et des parties de l'Ouest et de l'Est. Ce programme a été émasculé par les mesures de réforme fiscale.

Ces mesures d'encouragement stimulent tout un secteur, par exemple l'industrie forestière, touristique ou minière, toutes des industries cruciales pour les régions à croissance lente. Le gouvernement réduit son appui à toutes ces industries.

Que le projet de loi soit bon ou mauvais, si la politique générale du gouvernement, qui est mise en oeuvre par l'entremise de tous ses ministères et des EDER, ne suit pas la bonne voie, on ne peut pas avoir un programme efficace de développement régional au Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

[*Français*]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef de l'opposition m'a demandé de différer le vote à plus tard.

En conséquence, conformément à cet article, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à demain à 15 heures, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, le gouvernement n'a plus de sujets à présenter à l'heure actuelle. On pourrait déclarer qu'il est 18 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

RETRAIT DE PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, hier, au milieu de la période des questions, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Wilson) et, réflexion faite après avoir lu le compte rendu, je ne voulais certes pas tenir des propos antiparlementaires. Toutefois, après avoir lu le compte rendu, je puis comprendre ce qui aurait pu amener la présidence à conclure que ce que j'avais dit était en fait antiparlementaire. Cela étant le cas, et comme je n'avais pas l'intention de tenir de tels propos, je tiens à retirer toute intention en ce sens que les mots que j'ai employés ont pu laisser entendre ou que la présidence a pu interpréter comme non parlementaires.

M. le Président: Je tiens à remercier le député. Je dois dire à la Chambre que le député a eu comme il se doit la courtoisie de m'appeler personnellement pour discuter de la question. Je n'ai pas voulu en faire plus de cas hier. J'apprécie les paroles généreuses que le député a prononcées et qui vont encore une fois dans le droit fil des bonnes traditions de notre assemblée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA CHAMBRE DES COMMUNES—LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je désire soulever une question de privilège dont je vous ai donné avis. Elle découle de la condamnation, mardi dernier, du député de Chambly (M. Grisé) qui avait plaidé coupable.

Avant de rappeler brièvement les circonstances qui ont conduit à cela, je voudrais prendre une ou deux minutes pour rappeler aux députés et à Votre Honneur la gravité avec laquelle la Chambre a toujours considéré les questions de privilège et la nature du privilège.

Erskine May et Beauchesne définissent très clairement la nature du privilège. Les privilèges du Parlement sont les droits absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs, et ils sont étendus à chacune des Chambres en vue de la protection de ses membres et de la proclamation de son autorité et de sa dignité. C'est selon Erskine May.

De même, chaque Chambre revendique le droit de punir les actes qui, même s'ils ne visent pas un privilège précis, portent atteinte à son autorité ou à sa dignité. Ces actes, que l'on appelle fréquemment des atteintes aux privilèges, sont plus couramment qualifiés d'outrage. Les pouvoirs et les procédures relatifs aux affaires d'outrage sont détaillés dans les chapitres subséquents d'Erskine May et également dans Beauchesne; je les citerai en temps utile.

Je veux faire remarquer également que l'on dit clairement dans Erskine May et dans Beauchesne que les prétendues atteintes au privilège ou les prétendus outrages commis à l'extérieur de la Chambre ou de l'enceinte du Parlement peuvent être soumis à la Chambre de diverses façons et notamment par une plainte d'un député. C'est en me basant là-dessus que je soulève ce matin cette question de privilège, relative à des faits qui constituent un outrage à la Chambre.

• (1110)

J'ai soulevé la question de privilège ce matin, monsieur le Président, afin de vous convaincre que nous sommes bien, de prime abord, devant un cas de violation des privilèges ou d'outrage à la Chambre et si vous l'admettez, pour que nous puissions ensuite nous assurer que la Chambre sera saisie d'urgence de l'objet de cette motion. En terminant, je vais vous expliquer pourquoi je trouve si important que vous reconnaissiez qu'il y a bien eu, de prime abord, violation des privilèges. Nous ne voulons pas que vous statuiez sur le fond de la question, monsieur le Président, mais que vous trouviez l'affaire suffisam-

ment grave pour que la Chambre en soit saisie le plus tôt possible.

Les députés connaissent très bien les circonstances qui nous ont incités à soulever la question de privilège aujourd'hui à la Chambre, mais je vais les expliquer brièvement. Cette affaire met en cause le député de Chambly qui était député à la Chambre au cours de la législature précédente. Il a été réélu sous la bannière conservatrice aux élections du 21 novembre dernier avec le soutien, et de son parti et du premier ministre (M. Mulroney).

Je rappelle en passant que le premier ministre, par l'entremise de son premier secrétaire, était au courant avant les élections de certaines allégations à propos d'irrégularités. Au demeurant, son premier secrétaire, qui était Peter White à l'époque, a écrit à l'inspecteur Bérubé de la GRC, au Québec, le 8 novembre dernier pour lui dire qu'il était inquiet parce que le député en question aurait révélé, semble-t-il, qu'il avait été impliqué dans certaines irrégularités en 1985 et en 1986. Tout cela simplement pour montrer que le premier ministre était au courant, ce qui n'a pas empêché ce député de se faire élire au Parlement comme député conservateur.

On a fait certaines allégations concernant les activités de ce député, des allégations graves de corruption, d'abus de confiance et de fraude. En fait, un inspecteur de la GRC a déclaré sous serment que les entrepreneurs interrogés relativement à un cas en particulier ont reconnu qu'on leur avait demandé de faire don d'une certaine somme d'argent à un parti politique fédéral pour montrer leur gratitude. Ces allégations portent sur des infractions graves.

Le 14 avril dernier, le député de Chambly a effectivement été inculpé de plusieurs chefs d'abus de confiance et de fraude par la GRC. Le lendemain, il a démissionné du caucus conservateur et a choisi de siéger à titre d'indépendant.

Les circonstances entourant ces allégations sont très graves. Le député était passible d'une peine maximale de 10 ans pour fraude et de 5 ans pour abus de confiance. Je crois qu'il est important de signaler, en examinant les précédents, qu'un certain nombre des chefs d'accusation concernent des fraudes touchant directement le Parlement et les fonds publics qui lui sont alloués.

Le député a plaidé coupable relativement à ces infractions. Il a avoué, entre autres, avoir embauché un certain nombre d'employés qui étaient censés travailler pour lui ici, à la Chambre des communes. Il a admis que le travail n'a pas été fait et que les fonds versés à ces personnes lui avaient été remis par la suite et avaient été divisés entre lui et le président de son association de circonscription. Les prétendus employés auraient reçu 100$ ou 200$, mais la plus grande partie de l'argent a été divisée. Il l'a admis et a plaidé coupable à cette infraction.

Les autres infractions concernent des pots-de-vin et des abus de confiance. Des entrepreneurs ont payé le député pour pouvoir travailler à la construction d'une centre communautaire dans sa circonscription. Il convient de signaler que le gouvernement fédéral a versé une subvention de quelque 245 000$ pour la construction de ce centre communautaire, subvention que le député s'est vanté d'avoir obtenue pour ses électeurs. Nous venons d'apprendre qu'il a plaidé coupable d'avoir accepté des pots-de-vin d'un certain nombre d'entrepreneurs en ce qui a trait à ces travaux.

Ce sont des allégations très sérieuses, autant d'ailleurs que les circonstances qui entourent les infractions. Plus important encore, en plaidant coupable, le député lui-même a admis ses torts. Il devait comparaître devant la cour le 31 mai mais il s'est présenté mardi de cette semaine, accompagné de son avocat.

A mon avis, il importe de signaler les remarques de son avocat au sujet des circonstances: d'après lui, les infractions sont très sérieuses et très graves. En fait, il a dit que la preuve était tellement accablante qu'il a recommandé à son client de plaider coupable.

Les allégations et les circonstances ont été clairement établies. Le député a été condamné et je doute qu'un collègue à la Chambre aille jusqu'à prétendre que, dans les circonstances, la peine est sévère et excessive. Il a été condamné à un jour d'emprisonnement—il a passé environ quatre heures et demi en prison, y compris le temps de déjeuner—et à une amende de 20 000$ et il a été libéré conditionnellement pour trois ans. Pourtant, son propre avocat, Me Jean-Claude Hébert, avait admis que

la preuve était tellement accablante qu'il avait recommandé à son client de plaider coupable.

J'insiste sur le fait que le député de Chambly a plaidé coupable. C'est important parce que, en loi, c'est admettre ses torts. C'est une admission du fait qu'il a accepté des pots-de-vin. C'est une admission du fait qu'il a trompé la Chambre et abusé de ses privilèges de député. Compte tenu de ces admissions, la suggestion faite hier par le ministre de la Justice (M. Lewis) est tout à fait ridicule.

Bien entendu, ce n'est pas au ministre de la Justice qu'il incombe de décider ce que la Chambre doit faire, et la Présidence le sait très bien. Sauf le respect que je lui dois, le ministre de la Justice se trompe royalement quand il nous recommande d'attendre 30 jours au cas où l'on interjeterait appel. Le seul appel possible serait un appel de la sentence par la personne condamnée ou par la Couronne. Comme la Couronne a annoncé qu'elle n'en appellerait pas de la sentence, la seule personne qui pourrait en appeler de la sentence est le député de Chambly lui-même. Quelle que soit la sentence qui sera éventuellement prononcée, il demeure que le député a reconnu avoir commis les méfaits qui vont justifier cette sentence.

Il pourrait toujours changer d'avis et demander à comparaître devant le tribunal pour dire qu'il n'est pas coupable, en fait, et qu'il a commis une terrible erreur. Le ministre de la Justice n'est pas sans savoir que les circonstances permettant pareille chose empêcheraient tout examen sérieux de cette nouvelle défense dans ce cas.

Le fait est que le député a plaidé coupable par l'entremise de son avocat. Celui-ci a dit que les preuves étaient accablantes et que le député n'avait donc pas d'autre choix. J'estime qu'il est ridicule de demander à la Chambre de ne pas agir avant trente jours, comme l'a proposé le ministre de la Justice. Le gouvernement se trouverait ainsi à abdiquer ses responsabilités.

Il n'existe pas tellement de précédents dans ce domaine. Votre Honneur n'ignore pas qu'en 1947, le premier ministre de l'époque, Mackenzie King, avait proposé une motion visant à expulser Fred Rose de la Chambre pour avoir été reconnu coupable de certains délits punissables par la loi. Il disait que la résolution était suffisamment éloquente qu'il n'y avait rien à ajouter.

• (1120)

Il importe tout particulièrement que Votre Honneur m'autorise à proposer ici la motion dont je vais donner avis, compte tenu du détail des délits en question et, ajouterai-je, de certaines observations qui ont été faites par divers députés conservateurs depuis la condamnation ou depuis l'aveux de culpabilité.

Le message que les Canadiens reçoivent n'est pas clair. Nous, parlementaires, avons tous et chacun le devoir de faire respecter les privilèges de cette Chambre. Les Canadiens surveillent notre comportement à cet égard. Les ministériels, entre autres le député de Beauce, ont affirmé que les délits de fraude et d'abus de confiance étaient des cas isolés qui n'enlevaient à l'intéressé aucune de ses qualités de député. Le député de Montréal—Duvernay a dit que nous sommes trop durs envers le député de Chambly, et que les tribunaux se montrent plus sévères à l'endroit des élus qu'envers les simples citoyens.

Cela dit-il devient très stressant car l'erreur est humaine et le député est exposé à toutes sortes de choses alors que le simple citoyen n'a pas ce problème. Seulement voilà, monsieur le Président: le simple citoyen n'écoperait pas d'une journée de prison pour ce genre de délit. Le simple citoyen, dit-il, n'a pas à faire face à la musique continuellement comme les députés, nous avons toujours les projecteurs braqués sur nous, alors que Monsieur-tout-le-monde passe inaperçu.

Voilà des affirmations bien extraordinaires que nous servent les députés conservateurs pour défendre un des leurs jugé coupable d'abus de confiance, et de fraude, et qui a avoué.

Où allons-nous? Le procureur de la Couronne, à qui on demandait si un jour de prison était une juste punition, a répondu que c'était au Parlement d'en décider. C'est à lui de dire s'il peut rester député.

[*Français*]

Monsieur le Président, le député de Chambly (M. Grisé) était un député important dans le dernier Parlement. Il fut président du Comité du développement régional, il fut secrétaire parlementaire du vice-premier ministre. Il présida le caucus conservateur québécois.

Monsieur le Président, je crois qu'un député qui plaide coupable, qui avoue sa culpabilité à des crimes de fraude et d'abus de confiance, n'a plus le droit de siéger ici, dans ce Parlement.

[*Traduction*]

Le ministre de la Justice soutient que s'il y avait appel, la Chambre serait paralysée, mais voyons l'effet de cette affirmation. Un appel mettrait des années à parcourir la filière judiciaire, de la Cour d'appel jusqu'à la Cour suprême du Canada.

Croit-il vraiment que la Chambre serait paralysée, que nous serions incapables d'agir si l'appel était intenté? En attendant, nous arriverions à septembre 1990, date à laquelle le député deviendra admissible à la pension à vie. Il y a là de quoi discréditer la Chambre.

En terminant, j'aimerais faire valoir à quel point il importe que vous déclariez la motion recevable, en reconnaissant qu'il y a à première vue matière à privilège, que ce sont les privilèges de tous les députés qui sont en cause.

Si une question de ce genre, le fait qu'un député reconnaisse sa culpabilité à des accusations de corruption, n'est pas soulevée de cette façon, quelles autres solutions s'offrent aux députés?

En fait, il y en a deux. On pourrait comme je l'ai fait, donner un avis de motion sous la rubrique «Affaires émanant des députés», mais Votre Honneur connaît fort bien les limites, c'est le moins que l'on puisse dire, de cette façon de procéder. Une motion est inscrite au *Feuilleton*, mais elle ne peut même pas être débattue pendant une heure, à moins d'être tirée au hasard. Si, par bonheur, elle est choisie, elle peut alors être débattue par n'importe quel député. Il ne s'agit pas manifestement du mécanisme voulu pour permettre aux députés de soulever la question de privilège de cette nature ou des questions de corruption.

L'autre possibilité consiste, bien entendu, à présenter une motion dans le cadre des «Affaires courantes». Si cela est acceptable, alors, étant donné l'urgence de la question, elle pourrait être débattue et faire l'objet d'un vote.

Je remercie le greffier de la Chambre pour ses conseils et son aide. J'ai consulté le greffier et le conseiller parlementaire. Sauf erreur, on juge qu'une motion dans le cadre des «Affaire courantes» ne serait pas recevable en l'occurrence.

On a porté à mon attention une décision de la présidence datée de juin 1959. On l'a cité comme précédent. Il est important de faire clairement la distinction entre les circonstances actuelles et celles en cause dans la décision de juin 1959 de la présidence.

Cette décision découlait de certaines observations formulées par le juge Thorson dans le cadre d'un jugement rendu dans une affaire qui ne concernait en rien le député en question. Dans le cadre de sa décision, l'Orateur a signalé alors clairement qu'il pouvait y avoir violation de privilège, lorsqu'un député se servait de ses fonctions à des fins privées, compromettait son indépendence en acceptant de l'argent, ou était reconnu coupable d'un crime scandaleux. Dans le cas particulier dont l'Orateur a été saisi en 1959, il n'en était rien. En fait, l'Orateur a déclaré, et je cite: «Le savant juge, parlant des témoignages, a-t-il dit ou laissé entendre que le député de Peel s'était rendu coupable d'une infraction pénale?»

Certainement pas. «Le député ne tirait lui-même aucun avantage ou bénéfice de ce qu'il a fait. Il n'y a eu aucun versement irrégulier de deniers publics. La conduite de l'honorable député n'était pas de cette nature».

Ce cas est fondamentalement différent. Le député concerné alors n'a pas abusé de sa charge publique. Par contre, en l'occurrence, l'affaire qui nous préoccupe touche tous les députés. Elle nuit aux privilèges de tous les députés et il s'agit d'un outrage à la Chambre.

En tant que députés, nous avons le droit de présenter une motion à la Chambre. Je vous implore, monsieur le Président, de reconnaître le fait que, en pratique, ce droit n'existe pas à moins que, dans à des circonstances très graves comme c'est le cas aujourd'hui, la présidence admette qu'il faut accorder la priorité à cette motion et que le bien-fondé de la question de privilège repose sur une présomption suffisante et qu'il incombe alors à la Chambre de déterminer les mesures à prendre. Cela ne peut pas se faire au moyen d'un avis de motion émanant d'un député. Je pourrais soutenir, mais je ne me lancerai pas dans ce débat aujourd'hui, que l'on pourrait et devrait peut-être donner suite à cette affaire pendant la période réservée aux Affaires courantes, mais on m'a avisé que cette façon de procéder est inacceptable.

Alors, pouvez-vous me dire ce qu'un député peut faire dans ce cas-là? Si l'avis de motion émanant du député représente vraiment la seule solution possible, alors le parti au pouvoir peut, s'il en décide ainsi, facilement empêcher la motion d'être mise aux voix à la Chambre, que ce soit pour des raisons sectaires ou autres. Il ne fait aucun doute que cela nuirait non seulement au droit des députés de saisir la Chambre d'une grave question de ce genre, mais également aux privilèges de chacun des députés. Mais ce qui est encore plus important, c'est de savoir quelle perception les Canadiens auraient de toute cette affaire?

Analysons les faits. Un député admet qu'il est coupable d'un acte répréhensible très grave impliquant notamment l'usage des fonds de la Chambre. A moins que nous, les députés à cette Chambre, ayons au moins la possibilité de présenter une motion à la Chambre qui permette de débattre la question et de porter un jugement sur la conduite du député, je crois que les Canadiens stupéfaits vont se dire que la justice n'existe pas à la Chambre.

• (1130)

Je ne dis pas que le député de Chambly (M. Grisé) ne devrait pas avoir le droit de se présenter à la Chambre pour faire une déclaration. Au contraire, conformément à l'article 20 du Règlement de la Chambre des communes, le député jouit de ce droit si une motion semblable à la nôtre est présentée. Je l'inviterais même à profiter de cette possibilité. L'article 20 précise:

> S'il surgit une question concernant la conduite ou l'élection d'un député, ou encore son droit de faire partie de la Chambre, ce député peut faire une déclaration et doit se retirer durant la discussion de ladite question.

Cet article n'est pas là pour rien. Comme je crois vous avoir démontré, monsieur le Président, qu'il y a une présomption suffisante d'une atteinte aux privilèges des députés, j'ose espérer que vous permettrez à la Chambre de débattre la question et que vous en aviserez, bien entendu, le député de Chambly pour qu'il puisse se prévaloir des droits que lui confère l'article 20 du Règlement.

Dans l'éventualité, monsieur le Président, où vous jugeriez qu'il y a une présomption suffisante d'une atteinte aux privilèges des députés et que les circonstances justifient la présentation d'une motion, je proposerais:

> Que le député de Chambly, Richard Grisé, ayant plaidé coupable à deux chefs d'accusation de fraude et neuf chefs d'accusation d'abus de confiance, infractions qui impliquent un usage abusif de fonds parlementaires et une violation des privilèges parlementaires, soit expulsé de la Chambre des communes, que son siège soit déclaré vacant et que le Président de la Chambre des communes adresse au directeur général des élections, l'ordre officiel d'émettre un nouveau décret de convocation des électeurs pour faire élire un nouveau député de la circonscription de Chambly.

[*Français*]

Monsieur le Président, n'oublions pas les électeurs du député de Chambly. Ils n'ont pas eu un représentant à la Chambre depuis son assermentation, le 5 décembre dernier. Ils sont maintenant représentés par un député qui a avoué qu'il était coupable de fraude, d'abus de confiance, qui n'est plus dans sa circonscription, qui ne peut servir ses électeurs, qui n'a pas le droit, monsieur le Président, de recevoir de l'argent public, qui n'a pas le droit de siéger ici, dans cette Chambre, comme représentant des électeurs de Chambly.

Monsieur le Président, les électeurs de Chambly ont droit à un représentant honnête, ils ont le droit de choisir, d'élire un nouveau représentant.

[*Traduction*]

Quant aux arguments ésotériques et légalistes que voudra peut-être faire valoir le ministre de la Justice (M. Lewis) au sujet d'un délai d'appel de 30 ou de 60 jours, je ferai observer qu'ils n'ont rien à voir avec la question fondamentale dont nous sommes saisis, à savoir les mesures que nous, représentants du peuple canadien, avons le droit de prendre lorsqu'un député admet avoir commis de très graves actes répréhensibles. Voilà la question dont nous sommes saisis. Voilà la question dont la présidence est saisie. J'espère, monsieur le Président, que vous laisserez la Chambre débattre cette question fondamentale.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la Chambre doit trancher aujourd'hui la question extrêmement importante de savoir quelle attitude elle devrait adopter à l'égard du député de Chambly (M. Grisé) qui a reconnu sa culpabilité à certains chefs d'accusation très graves liés directement, selon moi, à ses fonctions et à ses responsabilités de député.

[*Français*]

Il est bien évident, monsieur le Président, que le député de Chambly (M. Grisé) s'est reconnu lui-même coupable de plusieurs accusations d'abus de confiance, de fraude, et de trafic d'influence, et toutes ces accusations relèvent de son travail comme député. Alors, monsieur le Président, je pense que nous devons considérer si cette

situation crée une question de privilège *prima facie* dont la Chambre doit être saisie.

[*Traduction*]

En tout premier lieu, monsieur le Président, vous devez décider si la conduite du député de Chambly qui l'a entraîné à reconnaître sa culpabilité à certaines accusations très graves, qui toutes à mon avis sont directement liées à ses fonctions de député, constitue une présomption suffisante d'une atteinte aux privilèges de la Chambre.

Je n'ai pas eu l'occasion de parachever les recherches que j'avais entreprises en ce domaine, mais je souhaite porter à votre attention le commentaire 16 de Beauchesne qui se lit comme il suit:

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes particuliers. On est donc fondé à affirmer que bien qu'il s'insère dans l'ensemble des lois, le privilège n'en constitue pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit commun.

On pourrait se demander si la Chambre dans son ensemble pourrait bien s'acquitter de son rôle si elle tolérait en son sein un député que les tribunaux ont condamné et qui a lui-même reconnu sa culpabilité à certains chefs d'accusation graves qui, selon moi, sont liés directement à son rôle de député.

On a fait état d'un seul cas à la Chambre, soit celui d'un député du nom de Fred Rose que la Chambre a décidé d'expulser après qu'il eut été reconnu coupable de trahison. Je soutiens que c'est là un précédent dont Votre Honneur doit tenir compte au moment de décider d'une part si la conduite d'un député constitue une présomption suffisante d'une atteinte aux privilèges de la Chambre et d'autre part si la Chambre a le pouvoir d'adopter une résolution en vue d'expulser l'un de ses membres lorsque la conduite de celui-ci a bel et bien donné lieu à une atteinte aux privilèges de la Chambre.

J'aimerais également vous signaler que selon le commentaire d'Erskine May à la page 139, le Parlement du Royaume-Uni jouit du pouvoir d'expulsion. Erskine May précise:

> Des députés ont été expulsés pour avoir été en rebellion ouverte, pour s'être rendus coupables de faux, de parjures, de fraudes et d'abus de confiance, de détournements de deniers publics, de conspiration pour commettre une fraude, de détournements de biens, de corruption dans l'administration de la justice, dans l'exercice d'une fonction publique ou dans celui de leur rôle de députés. . .

Dans la mesure où les procédures et décisions qui en sont résultées à la Chambre des communes de Grande-Bretagne constituent un précédent pour nous, il y a certes des précédents où des députés de la Chambre des communes britannique ont été expulsés après avoir été reconnus coupables de crimes comme la conspiration pour commettre une fraude, le détournement de fonds publics et la corruption dans l'administration de la justice, ou dans l'exercice de charges publiques, ou encore dans l'exercice de leurs fonctions de député.

Je voudrais aussi faire remarquer que Beauchesne établit clairement à la page 27, aux commentaires 90 à 92, que la Chambre a déjà, outre le cas de Fred Rose, pris des mesures, je présume par voie de résolution, en vue d'expulser des députés pour leur conduite.

Je pense que si vous constatez qu'il y a une présomption suffisante de violation de privilège, monsieur le Président, la Chambre a certes le pouvoir d'adopter une résolution permettant que soit expulsé un député reconnu coupable du type d'infractions auxquelles le député de Chambly a plaidé coupable.

Je veux également attirer votre attention sur l'article 20 du Règlement, qui dit:

> S'il surgit une question concernant la conduite ou l'élection d'un député, ou encore son droit de faire partie de la Chambre, ce député peut faire une déclaration et doit se retirer durant la discussion de ladite question.

J'en conclus qu'il vous est certes possible de juger que la conduite d'un député relativement à son droit de siéger à la Chambre, peut être considérée comme une présomption suffisante d'une violation de privilège, ce qui peut faire l'objet d'une motion pouvant être non seulement débattue, mais mise aux voix.

• (1140)

Quoi que ce soit d'autre qui puisse être interprété ou conclu à partir de l'article 20 du Règlement, je pense que d'après ce que j'ai dit de l'effet du Règlement, qui est basé sur la présomption que la conduite d'un député peut être liée à son droit de siéger à la Chambre, cela peut résulter en une motion pouvant être débattue et mise aux voix, et il se peut alors que le député ne soit pas autorisé à siéger à la Chambre en raison du vote sur la motion.

Le texte de la page 149 d'Erskine May, sous le titre «Corruption de députés dans l'exercice de leurs fonctions» ne laisse aucun doute que ce peut être jugé comme de l'inconduite et, à mon avis, comme une atteinte aux privilèges de la Chambre, ce qui pourrait mener à l'expulsion.

Je crois que l'on est justifié de conclure que, à première vue, la conduite du député de Chambly (M. Grisé) constitue une atteinte aux privilèges. Si c'est bien le cas, un député pourrait évidemment proposer une motion qui pourrait être débattue et mise aux voix.

Il faut toutefois être réaliste. C'est-à-dire que la motion, à moins que le gouvernement lui-même ne l'accepte ou ne la propose, ne sera pas adoptée.

Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement a lui-même une responsabilité toute particulière. Il a une responsabilité parce que, premièrement, le député de Chambly a été élu sous la bannière conservatrice et il a siégé comme conservateur jusqu'à ce que des accusations soient portées contre lui. Il semble, du moins selon les articles de journaux, que les incidents qui sont à la base des accusations ont eu lieu pendant que le député de Chambly était membre du caucus ministériel. Je ne dis pas que d'autres membres du caucus étaient au courant, je dis qu'il faisait partie du caucus.

Deuxièmement, le gouvernement, par son leader à la Chambre, est spécialement chargé de protéger l'intégrité et la bonne réputation de la Chambre. Nous partageons évidemment tous cette responsabilité, mais elle incombe plus spécialement au gouvernement et surtout à son leader parlementaire. J'incite donc le gouvernement, représenté par son leader parlementaire, à assumer cette responsabilité et à accepter de débattre immédiatement de la question en proposant la motion appropriée.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons tous une responsabilité comme députés pour la renommée de cette Chambre et pour ses privilèges. Mais je soumets que le gouvernement, par l'entremise de son leader parlementaire, a une responsabilité spéciale pour cette renommée, pour le bon nom de cette Chambre. Monsieur le Président, dans le cas du député de Chambly, c'est une responsabilité très particulière parce que jusqu'à ce que ce député se retire du caucus du gouvernement, il a siégé comme député conservateur et il a été élu comme député du parti conservateur. Les incidents qui ont résulté des accusations dont il s'est reconnu coupable s'étaient produits pendant que le député de Chambly était membre du caucus conservateur, et je dis, monsieur le Président, comme je l'ai dit en anglais il y a quelques moments, je n'insiste pas sur le fait que les membres du caucus conservateurs ont été conscients de ces faits, mais c'est vrai que le député, dans cette période importante, était membre du caucus conservateur. Et ensuite, comme je viens de le dire, le gouvernement, par l'entremise de son leader parlementaire, a une responsabilité très particulière pour la renommée de cette Chambre. Alors, monsieur le Président, je demande au leader parlementaire du gouvernement d'assumer cette responsabilité et de présenter à cette Chambre la motion nécessaire aussitôt que possible.

[*Traduction*]

C'est l'initiative qui s'impose pour sauver la bonne réputation de la Chambre et de notre régime parlementaire.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est avec regret que je participe à un débat tant à cause de son objet qu'à cause de la hâte avec laquelle mes collègues d'en face ont présenté leurs propositions.

Mon argument s'appuiera sur les aspects juridiques et les coutumes de la Chambre. Tout d'abord, il n'existe pas beaucoup de précédents en la matière, mais l'un d'eux suppose que toutes les étapes d'appel doivent être franchies.

La condamnation a été prononcée, que je sache, le matin du mardi 23 mai 1989. C'est maintenant le matin du jeudi 25 mai 1989. Je crois savoir que le député a passé un court laps de temps en prison pour purger la sentence d'un jour et qu'il peut encore appeler des conditions de la libertée surveillée et de l'amende, comme le peut d'ailleurs la Couronne. Deux appels peuvent donc être interjetés.

Mon collègue prétend, et je n'ai aucune raison de croire qu'il tromperait la Chambre, que la Couronne s'est dite satisfaite de la sentence, mais je n'en ai pas été mis au courant personnellement.

La personne en cause a la possibilité d'interjeter appel. Toutes nos lois prévoient des périodes d'appel pour une très bonne raison, c'est-à-dire protéger les droits de la Couronne et du prévenu. Quoi que nous pensions de la sentence, du délit ou de la personne en cause, à mon avis, nous avons le devoir de respecter cette période d'appel. C'est l'application régulière de la loi, qui n'est pas toujours facile à défendre, mais je suis d'avis que nous

devons à l'administration de la justice de laisser la loi suivre son cours.

Cela dit, je voudrais parler de la personne elle-même. Le député est passé par une période très difficile, qui serait tout aussi difficile pour n'importe qui d'autre, quelle que soit sa position sociale, son allégeance politique ou sa province.

Je suis peut-être vieux jeu, mais je suis impartial, et je pense qu'on devrait lui offrir l'occasion de songer au parti qu'il doit prendre. Mardi, il a plaidé coupable, ce qui n'est pas facile. Il n'a pas siégé à la Chambre. Il n'a pas eu l'occasion de prendre lui-même ses décisions, ce qu'on devrait lui permettre de faire.

• (1150)

Je sais que le leader de l'opposition officielle à la Chambre n'a pas entamé ce débat. Toutefois, mon collègue de Burnaby—Kingsway (M. Robinson) a peut-être réagi trop rapidement, sans tenir compte des droits d'une personne qui vient de passer un moment difficile. A mon avis, nous devons donner à cette personne l'occasion de répondre.

J'ai un autre point à soulever. Cette affaire nous concerne tous, en tant que députés, et transcende les allégeances politiques.

Troisièmement, nous ne devrions pas aller plus loin parce que l'usage veut que la Chambre soit informée de l'arrestation des députés contre lesquels des accusations pénales ont été portées, et des peines d'emprisonnement auxquelles ils sont condamnés pour infraction criminelle, comme en fait foi *Le privilège parlementaire au Canada* de Joseph Maingot, à la page 161. Je ne dis pas que nous n'avons pas tous lu les journaux. Je crois toutefois que nous devrions attendre—j'imagine que le tribunal sait que nous discutons de l'affaire aujourd'hui—une lettre ou un avis officiel du tribunal qui pourrait nous éclairer sur les mesures à prendre.

Je souligne également que, dans le même ouvrage à la page 217, M. Maingot précise que la Chambre des communes ne doit agir qu'après avoir obtenu tous les éléments de preuve contre un député et avoir attendu que toutes les voies de recours soient épuisées.

Je cite l'extrait de la page 217 de cet ouvrage:

> Dans tous les cas, tant au Canada qu'au Royaume-Uni, la Chambre met tout en oeuvre pour obtenir tous les éléments de l'affaire, notamment les jugements condamnant le député et les arrêts d'appel confirmant la condamnation, avant d'engager une procédure d'expulsion contre l'un de ses membres. Dans le cas de Fred Rose, la Chambre a attendu que toutes les voies de recours aient été épuisées et qu'il soit manifeste que la peine d'emprisonnement empêcherait le député de remplir ses devoirs parlementaires.

Pour cette troisième raison, il serait prématuré d'agir.

Mon collègue le député de Burnaby—Kingsway a établi plusieurs rapports entre la Parti conservateur et la personne en question. Personne ne nie un seul instant que ce député s'était présenté comme candidat conservateur aux dernières élections. C'est connu. Il y a toutefois deux autres faits dont il faut s'assurer.

Premièrement, tout de suite après que le Conseil privé eut découvert le pot aux roses, la GRC a été chargée de faire enquête. Le cabinet du premier ministre a agi aussitôt. L'enquête a été effectuée. La Chambre sait que le premier ministre (M. Mulroney) veut que justice soit faite. C'est pourquoi nous avons agi. C'est pourquoi le premier ministre et son cabinet ont agi. Nous voulons aussi que justice soit faite maintenant, qu'il s'agisse d'une question d'ordre technique ou non, parce que nous ne voulons pas interrompre la période d'appel et créer un précédent. Nous voulons que justice soit rendue à ce député. Sans même avoir parlé au premier ministre, je sais qu'il voudrait que justice soit faite.

En toute franchise, je crois que mon collègue a agi à la hâte et avec parti pris. Je trouve dommage qu'il ait agi ainsi.

Divers commentaires ont été faits au sujet de mes doubles fonctions de leader du gouvernement à la Chambre et de ministre de la Justice. Je tiens à signaler que chaque fois que mon rôle de ministre de la Justice entre en jeu, peu importe la nature de l'affaire, de l'incident, peu importe qui est impliqué, peu importe le caractère odieux du crime, je veille à ce que la loi suive son cours. Notre système judiciaire doit cet égard à tous les Canadiens, à toutes les gens qui sont au Canada en fait. Nous n'abandonnerons absolument pas ce principe. Je tiens à ce que la loi suive son cours normal dans le cas du député de Chambly (M. Grisé).

Le serment d'office que j'ai prêté me le rappelle tous les jours. Il y a des choses que j'aimerais faire, mais qui

me sont interdites, et je ne briserai jamais ce serment. Je crois que l'usage veut, et je voudrais y revenir, que nous accordions au député la possibilité de prendre des mesures s'il le veut.

Je désire terminer sur ce point avant de récapituler. On s'est demandé ce que le gouvernement devrait ou ne devrait pas faire et on a laissé entendre qu'il empêchait la Chambre de prendre des mesures. À mon avis, il est évident que cette affaire doit être tranchée par la Chambre, par ses députés. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement prendra le temps d'examiner l'affaire, qu'il acceptera sa responsabilité et la prendra au sérieux. Néanmoins, nous le ferons aussi en tenant compte de la loi qui existe, c'est-à-dire celle qui prévoit, par exemple, des périodes d'appel. Le gouvernement recourra toujours à cette loi pour protéger les droits d'un député de la Chambre.

En terminant, permettez-moi de dire que je ne crois pas que la question de privilège soit fondée à première vue. Même si elle l'était, je dirais, sauf le respect de la Chambre, qu'il est prématuré de la soulever, car les périodes d'appel ne sont pas encore expirées et que la présidence n'a pas été avisée officiellement de la situation par les tribunaux.

Mes collègues traitent peut-être cette question à la légère. Ils tournent peut-être en ridicule ces périodes d'appel, mais je pense qu'elles sont importantes. Il importe que nous suivions toutes les étapes lorsque nous examinons une question aussi grave que celle-ci.

Je termine par l'observation suivante: le député doit avoir l'obligation, le droit ou le privilège de décider par lui-même des mesures qu'il prendra. Je défends cette position de tout mon coeur, tout comme je défends son droit à ce que la loi suive son cours à l'extérieur de la Chambre.

M. le Président: Le député de Burnaby—Kingsway a la parole pour répondre aux observations.

M. Robinson: Monsieur le Président, pour répondre très brièvement, je pense qu'aucun député ne conteste l'idée que le député de Chambly (M. Grisé) doive faire ce qui est juste et honorable, c'est-à-dire présenter sa démission. Il ne l'a pas fait. Voilà la question. J'espérais qu'il serait là à 11 heures. Le député de Beauce (M. Bernier) a laissé entendre qu'il viendrait à la Chambre aujourd'hui, mais il n'est pas ici. Il n'a pas agi en tout honneur. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de proposer la motion.

Le ministre de la Justice (M. Lewis) prétend qu'il est trop tôt pour soulever cette question de privilège. Votre Honneur sait très bien qu'un député qui veut soulever une question de privilège doit le faire à la première occasion, comme en témoignent les précédents et les traditions de la Chambre. En effet, le commentaire nº 82 de Beauchesne indique clairement que c'est une obligation des députés.

• (1200)

Si j'avais tardé à soulever la question de privilège, en attendant que le député de Chambly fasse ce qu'il devait faire, je suppose que le ministre de la Justice se serait écrié: «Non, non, non, ce n'est pas recevable parce qu'il ne l'a pas fait à la première occasion.» Dans une situation grave de ce genre, on ne peut que soulever la question de privilège à la première occasion qui se présente. C'est pourquoi j'ai fait savoir à Votre Honneur hier que j'avais l'intention de soulever la question au moment où je l'ai fait.

Je mentionnerai au passage que le député de Chambly a été secrétaire parlementaire du ministre de la Justice pendant quelque deux ans, période où il a accepté des pots-de-vin, selon son propre aveu. Je pense que c'est plutôt triste à dire.

Le ministre de la Justice a déclaré au sujet de la période d'appel que, selon les précédents, toutes les voies de recours devaient être épuisées avant d'agir. Mais quels sont ces précédents, monsieur le Président? Le ministre de la Justice, leader parlementaire du gouvernement, n'en a pas cité un seul. La raison? Il ne le peut pas. Il n'y a aucun précédent. Rien n'oblige la Chambre des communes à attendre que toutes les voies de recours aient été épuisées avant d'agir. Les pouvoirs de la Chambre seraient-ils tournés en dérision si celle-ci prenait les mesures qui s'imposent dans les cas de corruption avoués?

Le ministre de la Justice donne à entendre qu'un député n'a qu'à interjeter appel après avoir plaidé coupable pour paralyser la Chambre des communes et nous empêcher de faire quoi que ce soit. Nous devrions attendre la décision du tribunal d'appel, puis celle de la Cour suprême. Ce serait là une grave injustice, non seulement envers les députés, mais envers les électeurs de la circonscription de Chambly qui, aux dires du ministre, devraient continuer d'être représentés par un escroc, un

individu qui a admis avoir commis des méfaits. Ce serait une grave injustice contre tous les Canadiens.

A mon avis, l'argument voulant que l'on attende que toutes les voies de recours aient été utilisées est sans fondement. Le ministre de la Justice n'a aucun précédent pour justifier sa position. A cet égard, j'attire votre attention, monsieur le Président, sur le commentaire 39 du Beauchesne. Je vous le lis:

> La décision des tribunaux n'a pas à intervenir avant celle de la Chambre. En 1891, certaines préventions avaient été retenues à la Chambre contre Thomas McGreevy au sujet de scandales au ministère des Travaux publics. Saisi de la question, le Comité des privilèges et élections, sur la foi de témoignages entendus par lui, jugeait ces accusations parfaitement fondées.

Un comité parlementaire, monsieur le Président. Aucun tribunal ne s'était prononcé, et le député lui-même n'avait même pas plaidé coupable. Je poursuis:

> Dans l'intervalle, McGreevy avait présenté sa démission [. . .]La Chambre, tenant McGreevy pour coupable à la fois d'outrage à son endroit et de certaines charges pesant sur lui, ordonna son exclusion.

S'il y a des précédents, ils démontrent que la Chambre est maîtresse de ses propres délibérations et, dans certains cas, qu'elle peut même agir avant qu'un tribunal rende son verdict. Je ne veux pas dire ici que c'est une manière acceptable de faire, mais cela contredit toute affirmation selon laquelle la Chambre est impuissante et paralysée tant que le député n'a pas épuisé tous les recours possibles.

Je n'ai rien à redire contre la suggestion qui a été faite d'attendre que la Chambre soit informée, sur la nécessité d'attendre que le juge informe la Chambre de la culpabilité du député. Le député a la possibilité aux termes du Règlement de comparaître devant la Chambre pour présenter ses arguments. S'il veut laisser entendre que tous les chefs d'accusation auxquels il a plaidé coupable sont imaginaires pour une raison ou pour une autre, il pourra le faire à ce moment-là. S'il veut laisser entendre qu'il ne s'est pas reconnu coupable de fraude et d'abus de confiance, il pourra le faire lorsqu'il comparaîtra devant la Chambre. Ce petit détail ne devrait manifestement pas vous empêcher de statuer sur le point fondamental de savoir si la question de privilège paraît fondée à première vue.

Pour conclure, je dirai qu'effectivement j'aurais préféré, comme d'ailleurs tous mes collègues, que le député de Chambly choisisse l'issue honorable. Il ne l'a pas fait.

Faute de mieux, nous préférerions, et je suis d'acccord sur ce point avec le leader de l'opposition officielle à la Chambre, que le gouvernement, c'est-à-dire le premier ministre, fasse preuve d'autorité, qu'il saisisse la Chambre d'une motion demandant l'expulsion du député.

Nous nous trouvons dans une situation où le député a jusqu'à présent refusé de démissionner, où le gouvernement n'assume pas sa responsabilité dans ce domaine parce qu'il s'agit d'un ancien collègue conservateur. Dans ces circonstances, monsieur le Président, à moins que Votre Honneur juge que la question de privilège est fondée à première vue, la Chambre ne peut pas être saisie d'une affaire de corruption avouée. Si c'est ainsi, cela la discréditera. Cela la déshonorera, et assurément les Canadiens ne l'accepteront pas.

M. Lewis: Je n'ai pas l'intention de répéter mon argumentation, mais seulement de commenter ma citation, si mon collègue le désire. Quand j'ai cité *Le privilège parlementaire au Canada* de Joseph Maingot à la page 217, je pensais que ce serait suffisant pour lui, mais il peut bien en citer d'autres passages, s'il le veut.

Le cas le plus pertinent que nous ayons connu à la Chambre des communes est celui de Fred Rose dans lequel le Président a déposé les jugements des tribunaux condamnant ce député à la prison pour conspiration. Toutes les possibilités d'appel avaient été épuisées. C'est le précédent auquel je faisais allusion en citant Maingot.

M. le Président: Le député de Burnaby—Kingsway a soulevé la question de privilège pour proposer à la Chambre d'expulser le député de Chambly.

Ensuite, le député de Windsor-Ouest est intervenu pour aider la présidence. Puis, le ministre de la Justice lui a répondu. Je remercie les députés des références qu'ils m'ont données. Ils ne seront pas surpris d'apprendre que j'ai déjà consulté beaucoup de sources à ce sujet. Leurs arguments m'ont quand même été utiles. Je les en remercie.

Étant donné la gravité de la question, les députés comprendront que la présidence réserve sa décision. Je ferai rapport à la Chambre aussitôt que possible.

Je remercie encore une fois les députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Chuck Cook (Vancouver–Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Le mandat en avait été donné au comité le 5 avril par la Chambre des communes, et consistait à étudier l'entreprise en coparticipation de CPaC et de la Société Radio–Canada portant sur la radiodiffusion des délibérations parlementaires.

Je tiens à souligner qu'il s'agit ici d'un comité sans aucun esprit de parti, formé de représentants de tous les partis et que les conclusions présentées dans le rapport ont été adoptées à l'unanimité.

Bref, le rapport déclare que la proposition de la CPaC et de la Société Radio–Canada ne doit pas—je répète—, ne doit pas être mise en oeuvre pour l'instant. Les raisons en sont clairement expliquées dans le rapport succinct que je dépose dès maintenant à la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1210)

PÉTITIONS

LA RÉVISION DE LA LOI SUR L'EXTRADITION

M. Bill Attewell (Markham): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition organisée par la *Victims of Violence Society*. Cette pétition contient 1 150 noms. Les signataires pressent le ministre de la Justice et ce gouvernement de modifier les lois sur l'extradition de façon que des criminels tel Charles Ng ne puissent trouver asile au Canada. Après avoir commis plusieurs meurtres en Californie, cet homme est venu au Canada où il a été condamné pour vol à main armée. J'estime qu'il devrait être renvoyé en Californie pour affronter la justice dans cet État.

Il est l'un des huit criminels du genre, je pense,—du moins y en a–t–il huit qui sont venus se réfugier au Canada—et je suis très heureux d'être de ceux qui exhortent le gouvernement à modifier les lois pour que des personnes comme Charles Ng soient remises entre les mains de la justice de leur propre pays.

M. Bob Porter (Medicine Hat): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été certifiée par le greffier comme conforme à l'article 36 du Règlement. Cette pétition renferme les signatures de plus de 1 000 Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à réviser les lois d'extradition de façon que le ministre de la Justice puisse ordonner l'extradition de fugitifs soit immédiatement, soit après qu'ils ont purgé leur peine au Canada. Je me joins à ces pétitionnaires pour presser le gouvernement du Canada d'apporter les révisions nécessaires pour que le Canada ne devienne un asile pour les personnes qui fuient la justice d'autres pays.

LA REFONTE DU RÉGIME PUBLIC DES PENSIONS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, j'invoque l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom de certains concitoyens qui font partie du demi–million de personnes âgées vivant en deçà du seuil de la pauvreté au Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de refondre le régime public des pensions du Canada et d'assurer aux personnes âgées un revenu au moins égal au seuil de la pauvreté en relevant les prestations de la sécurité de la vieillesse et du supplément du revenu garanti.

Cette pétition a été dûment certifiée.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean J. Charest (au nom du ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C–6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme Finestone: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voudrais que vous me donniez quelques éclaircissements. Ce projet de loi sur la radio, dont vous venez de dire qu'il était inscrit au *Feuilleton*, est une mesure importante dans l'histoire et dans l'évolution de la radiocommunication au Canada. Je me suis peut–être trompée, mais j'ai cru que le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Edwards) voulait faire certaines observations et je m'étais préparée, et mon collègue du Nouveau Parti démocratique également, je crois, à intervenir sur cette mesure.

Auriez–vous l'amabilité de nous dire ce qui s'est passé au juste pour que la Chambre passe directement au prochain projet de loi?

La présidente suppléante (Mme Chamnpagne): J'ai posé la question à la Chambre, j'ai lu la motion et personne n'est intervenu. Le secrétaire parlementaire a pris la parole par la suite. Je ne demande pas mieux que de revenir au projet de loi C–6 si la Chambre me donne son consentement unanime. Je n'avais pas du tout l'intention de laisser ce projet de loi franchir toutes les étapes à la Chambre sans que personne n'en parle. J'ai posé la question, mais personne n'a pris la parole. Je devais donc poursuivre, forcément.

M. Charest: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. D'après ce que je comprends de la façon de procéder pour ce débat, le gouvernement était prêt à parler du projet de loi C–6. Si je ne m'abuse, l'opposition officielle présentera un intervenant. Le Nouveau Parti démocratique doit en présenter un lui aussi. Nous n'avons aucune objection à ce que la Chambre revienne au projet de loi C–6, c'est–à–dire à l'instant où la présidence a posé la question à la Chambre, et si la Chambre accepte à l'unanimité, vous verrez, madame la Présidente, que le secrétaire parlementaire est tout à fait prêt à parler de cette mesure.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, j'apprécie ce que vient de dire le ministre. Notre critique discutait des événements de ce matin. La députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) me parlait juste derrière les rideaux. Je suis prêt à reconnaître que je suis au moins à moitié responsable si la députée n'a pas couru assez vite pour participer au débat. Il existe déjà une entente et j'espère que vous le reconnaîtrez.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'apprécie les remarques du député de Saint–Denis. J'ai bien vu la députée de Mount Royal à sa place à la Chambre, mais elle n'a pas demandé la parole à ce moment–là.

Il semble y avoir consentement unanime. Nous revenons au projet de loi C–6 et je donnerai la parole à qui la demandera.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, je crois avoir contribué au problème car, lorsque je me lève, j'ai beaucoup de chemin à faire!

Des voix: Oh, oh!

M. Edwards: Le 12 avril, le ministre des Communications (M. Masse) a déposé à la Chambre des communes un projet de loi visant à modifier la Loi sur la Radio. Cette initiative est nécessaire pour assurer la gestion responsable du spectre des fréquences radio. Le spectre est une ressource internationale importante mais limitée. Elle n'appartient à aucun pays, mais elle est indispensable au bien–être économique de chacun.

Les fréquences radio permettent de communiquer au moyen d'ondes électromagnétiques. Elles constituent le point de départ naturel pour l'élaboration de dispositifs, de systèmes et de réseaux de communication.

C'est en 1899 que Marconi mit au point le système de transmission sans fil en utilisant des ondes électromagnétiques. En 1905, une réglementation internationale devenait nécessaire afin de permettre le développement ordonné des radiocommunications. Désormais, tout navire devait obligatoirement être équipé d'appareils radiophoniques conformes aux normes ainsi établies, lui permettant de participer au sauvetage de passagers en haute mer. C'est l'Union Internationale des Télécommunications qui établit les normes internationales telles les fréquences de détresse et le célèbre signal «S–O–S».

En 1957 les Russes lancèrent leur premier Sputnik. Ce fut une grande réalisation à l'époque. Depuis lors, plusieurs centaines de satellites de communication ont été mis en orbite par plusieurs pays, accroissant ainsi l'étendue des services de communication et de diffusion. Le 29 septembre 1962, le Canada lançait Alouette 1, nous devenions alors le premier pays industrialisé à mettre en orbite un satellite destiné aux communications intérieures.

• (1220)

En 1976, nous avons lancé Hermès, un satellite expérimental, pour faire des démonstrations de nouvelles techniques de radiodiffusion. Nos prouesses techniques furent reconnues lorsque le Canada reçut un prix Emmy.

[*Français*]

Les règlements de l'UIT régissant l'usage international des radiocommunications ont été modifiés une vingtaine de fois depuis 1938, afin de tenir compte de l'évolution technologique et de la demande internationale de fréquences radio.

Tout pays industrialisé possède un système de gestion de spectres contrôlé par l'État. Ce seul fait témoigne de la valeur considérable du spectre. De nombreux pays d'Europe sont encore propriétaires des entreprises qui fournissent les services de télécommunication. Le gestionnaire du spectre et son utilisateur sont donc tous les deux des organismes gouvernementaux.

Au Canada, on a toujours trouvé avantageux de séparer la gestion du spectre proprement dite des intérêts commerciaux et ses principaux utilisateurs, afin de stimuler la créativité des intervenants sur le marché.

Dans l'intérêt de tous les Canadiens et dans celui du pays tout entier, la gestion du spectre des fréquences radio a été confiée au ministère des Communications.

Les applications de la technologie des radiocommunications qui se font concurrence ne peuvent contribuer à une économie saine, à moins que le spectre ne soit géré de manière adéquate.

Dans le cas des téléphones cellulaires ou de l'industrie de la radiodiffusion, par exemple, une industrie solide et saine, capable d'offrir un bon service au public canadien, repose sur une bonne gestion du spectre des fréquences radio par le ministère des communications.

Une gestion efficace du spectre des fréquences radio est indispensable: elle permet l'élaboration de mesures incitatives, sous forme de règlements qui protègent les intérêts des Canadiens et des entreprises canadiennes.

[*Traduction*]

Il fut un temps où les télécommunications désignaient uniquement les communications par fil, c'est-à-dire par téléphone et par télégraphie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Toute l'infrastructure canadienne des télécommunications, dont nous avons raison d'être très fiers, repose sur une saine gestion du spectre des fréquences radio. De fait, sans les liaisons radioélectriques par micro-ondes et par satellite, les possibilités de communication seraient partout au Canada beaucoup moins grandes et beaucoup moins variées.

Les télécommunicatons, la radiodiffusion, les systèmes de communication à hyperfréquences, les services téléphoniques interurbains, les services d'urgence comme la police et les pompiers, les communications aéronautiques et maritimes, les machines industrielles, les appareils courants doivent tous avoir accès, sans brouillage, aux fréquences radio pour fonctionner efficacement. On ne peut sous-estimer l'importance du spectre des radiofréquences pour le rayonnement de la culture, l'affirmation de la souveraineté et les activités commerciales. Il est donc important de s'assurer que le spectre des fréquences radio est libre de tout brouillage.

Les fréquences radio sont un bien public et une ressource limitée. Pour que leur application et leur utilisation soient vraiment utiles, elles doivent être gérées judicieusement. Cette tâche revient au gouvernement canadien, et plus précisément au ministre des communications (M. Masse).

Deux objectifs me semblent particulièrement importants: d'abord, faire en sorte que le spectre soit disponible pour répondre aux besoins de tous les Canadiens, que ces besoins soient d'ordre social, économique, industriel, culturel ou technique; ensuite, s'assurer que toute l'utilisation des radiocommunications cause le moins de brouillage possible aux autres utilisateurs des radiocommunications et à l'ensemble du public. Pour gérer cette ressource fragile et précieuse, nous comptons à la fois sur des moyens techniques et sur des outils de réglementation.

Les radiocommunications ont été réglementées pour la première fois au Canada par la Loi sur la télégraphie sans fil, adoptée en 1905. Cette loi a servi de cadre législatif jusqu'en 1938, année où a été proclamée la Loi

sur la radio, qui portait précisément sur la réglementation du spectre des fréquences radio.

[*Français*]

Depuis cette époque, le monde des radiocommunications a grandement évolué. La nature et le rythme des changements ont été surprenants. La Loi sur la radio n'avait pas suivi cette évolution. Il est donc devenu nécessaire de modifier la loi afin d'en arriver à une gestion du spectre qui tienne compte de la réalité actuelle des radiocommunications au Canada.

Depuis le colloque «Spectrum 20/20», tenu à Montréal en 1987, nous avons consacré beaucoup d'efforts à la consultation des membres de l'industrie des radiocommunications. Nous avons travaillé avec eux à la conception et à la rédaction d'ébauches de modifications qui tiendront compte de la réalité et des besoins liés à la gestion du spectre jusqu'au XXI^{e} siècle et même au–delà.

Les dispositions du projet de loi déposé le 12 avril visent les objectifs suivants: abroger ou modifier les dispositions et les définitions désuètes; laisser plus de souplesse dans l'application de la loi.

Les modifications qui suivent revêtent une importance particulière pour la gestion du spectre: tenir compte de facteurs non techniques, comme les conséquences éventuelles de la présence d'un pylône radio dans une localité, avant d'autoriser l'utilisation de radiocommunications au Canada; autoriser l'établissement, lorsque nécessaire, de normes techniques minimales pour les appareils de radiocommunications, pour les appareils non radiophoniques susceptibles de causer des interférences et pour les appareils sensibles aux ondes radioélectriques, afin d'empêcher que les uns nuisent au bon fonctionnement des autres; exiger le respect des normes techniques, non pas d'abord des consommateurs qui peuvent acheter à leur insu des articles non conformes, mais plutôt des fabricants, des importateurs ou des détaillants; faire respecter la réglementation avec plus de rigueur en prévoyant des amendes plus élevées et des recours d'ordre administratif plutôt qu'en faisant appel aux tribunaux.

[*Traduction*]

Une grande partie de ce travail semble banale pour beaucoup. Pourtant, gérer le spectre des fréquences radio en protégeant les intérêts des Canadiens exige beaucoup de travail de routine et d'entretien. Garder les ondes libres afin qu'elles puissent servir à la croissance économique, au progrès technologique, aux loisirs, à la sécurité du pays et des personnes est pourtant une tâche exigeante et souvent ingrate. La vigueur et la croissance de l'industrie des radiocommunications sont indispensables à la prospérité économique du Canada et à sa capacité de concurrencer efficacement les autres pays industrialisés. L'adoption de ce projet de loi par le parlement garantira un environnement où les communications seront véritablement profitables à tous les Canadiens, dans toutes les régions du pays.

Comme le ministre l'a laissé entendre, je sais qu'on appuie les objectifs de ce projet de loi dans une certaine mesure, puisqu'il est très technique et non sujet à controverse. J'ai hâte qu'il soit renvoyé à un comité législatif.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, l'attente a été longue, mais je suis heureuse que le secrétaire parlementaire, le député d'Edmonton–Sud–Ouest (M. Edwards) ait pu prendre la parole à propos de la mesure à l'étude. Le secrétaire parlementaire a fait à mon avis un exposé soigneusement élaboré et bien conçu sur ce qui constitue essentiellement un sujet aride et technique pour le public en général. J'espère que les gens intéressés auront écouté ce qu'a dit le député, sinon, qu'ils en liront la transcription et en apprendront ainsi davantage sur ce que nous tenons tous tellement pour acquis. Nous disposons de téléviseurs, d'appareils radio, d'autotéléphones, de télécommandes pour ouvrir la porte de garage, de fours à micro–ondes, toutes choses qui rendent la vie plus facile.

• (1230)

Il existe de nos jours une nouvelle façon de vendre dans l'immobilier. Dans certaines grandes villes, on n'a qu'à se promener en voiture, et une bande de basses fréquences permet, rien qu'en appuyant sur un bouton, d'entendre un boniment décrivant la disposition des pièces de la maison à vendre, son prix, et le reste. Cela ne se produit pas par magie, mais grâce à une très précieuse ressource, soigneusement contrôlée et gérée, qui est exploitée presque au maximum. En fait, si je me rappelle bien, lorsque nous avons examiné toute cette question la première fois, nous avions certaines préoccupations sérieuses à propos des postes de radio BP utilisés par les agriculteurs et les camionneurs. L'utilisation de tous ces appareils relèvera de la mesure à l'étude, et même celle d'appareils que la technologie médicale a mis au point, comme les stimulateurs cardiaques. Voilà pourquoi la gestion efficace du spectre radio est si précieuse et si essentielle.

C'est en bonne mesure grâce au ministère des Communications et à son personnel très compétent que je comprends ce que signifie la terminologie complexe de ce projet de loi très technique de 18 pages. J'ai été très heureuse qu'on me l'explique à moi et à mes collaborateurs. Nous, de ce côté–ci de la Chambre, sommes très en faveur du contenu du projet de loi. Il a été conçu très soigneusement. Il a une portée aussi bien internationale que nationale. Il comporte des considérations financières

très importantes et je sais que nous tiendrons tous à ce qu'on s'en occupe de la meilleure façon possible.

Beaucoup des députés à la Chambre et des téléspectateurs ont sûrement entendu parler de la télévision haute définition, un nouveau système de télévision qui fera bientôt son apparition. Ce téléviseur utilise un plus grand nombre de lignes. C'est un procédé très complexe dans le domaine des communications. Même si nous ne comprenons pas ce procédé, je peux vous assurer qu'il dépend de ce spectre radio. Et même si nous ne savons pas comment fonctionne ce téléviseur, nous allons tous aller en acheter un dès qu'il sera sur le marché. Il est important que ce spectre fonctionne bien. Il est aussi important que nous rattrapions notre retard dans cette technologie. Le Japon est beaucoup plus avancé que nous. Les Américains se traînent les pieds, mais les Allemands veulent entrer dans le bal et je crois que le Canada devrait en faire autant.

Je suis très heureuse d'avoir pu dire quelques mots sur cette technologie de pointe qui, sur le plan pratique, est très importante.

Il y a un point cependant que mon collègue n'a pas abordé, et c'est l'incidence importante de cette technologie sur la qualité de vie dans nos petites villes et dans nos villages. Pour la première fois, le rôle du ministre relativement aux installations nécessaires pour l'utilisation de ce genre d'équipement précieux et mystérieux est assez clairement défini. Je veux parler des tours et des antennes que vous voyez dans les marais, dans les champs et parfois même dans nos villes. Les municipalités ont essayé de régler cette question, mais en vain. Les habitants se plaignent qu'une tour ou une antenne vient enlaidir le paysage dans leur parc favori. Personne n'a vraiment le genre de contrôle nécessaire. Il était précisé dans la loi rédigée il y a plus de cinquante ans que «le ministre exerce son pouvoir de réglementation et son autorité sur toutes les questions techniques touchant à la planification, la construction et l'exploitation d'installations de radiodiffusion et, notamment: On énumérait ensuite en détail tout ce que le ministre pouvait faire.»

Ce projet de loi dit clairement que si vous n'aimez pas ce que votre municipalité laisse construire, si vous vous estimez impuissant par qu'il n'y a personne à qui s'adresser, vous pouvez maintenant aller devant le génial ministre des Communications, détenteur d'un Oscar, et, par l'intermédiaire de son ministère, obtenir quelque exemption ou quelque protection contre les choses que vous n'aimez pas voir dans votre milieu. Si cela répond à certaines normes techniques, ça va, mais si cela défigure l'environnement—le ministre de l'Environnement aura aussi quelque chose à dire—le ministre des Communication peut décréter, en vertu de l'article 5, qu'il peut tenir compte des questions qu'il juge pertinentes afin d'assurer la constitution ou les modifications ordonnées de stations de radiocommunication ainsi que le développement ordonné et l'exploitation efficace de la radiocommunication. Il peut tenir compte de tout sauf des questions techniques.

C'est un progrès remarquable pour notre environnement. Nous pouvons nous promener, les oiseaux peuvent chanter et nous pouvons vivre en paix sans la laideur que nous voyons aujourd'hui. Cela dit, madame la Présidente, je serai heureuse d'entendre ce que l'on aura à dire au sujet des questions techniques au comité législatif. Nous attendons avec impatience les discussions avec nos collègues sur ce projet de loi C–6.

[*Français*]

. . .le projet de loi C–6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence, et le nouveau nom de cette loi est la Loi sur la radiocommunication.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis le porte–parole du Nouveau parti démocratique pour la culture et les communications, et je suis en faveur de ce projet de loi. Comme ma collègue, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) l'a dit, c'est un projet de loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence. Et j'ai quelques mots à dire concernant le projet de loi. Je dois dire au secrétaire parlementaire qui a parlé en français et en anglais, dans un très bon français aussi, que. . .

[*Traduction*]

Vu mon intention de discuter de certains détails, je vais parler en anglais. Mes remarques seront plutôt brèves, car le secrétaire parlementaire a très bien expliqué ce projet de loi qui, comme mes collègues l'ont dit, modifie la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence. On l'a signalé, la Loi sur la radio régit l'utilisation des fréquences au Canada. Si je comprends bien, le projet de loi nous donne toute la flexibilité voulue pour rattrapper enfin l'évolution technologique—entre autres choses, les portes de garage télécommandées, les communications par satellites, le mauvais fonctionnement d'équipement électronique autre que les appareils radio—et il précise

le droit du gouvernement d'administrer l'industrie des communications par radio.

Le projet de loi me semble être technique. Je sais que la Loi sur la radio n'a pas été modifiée depuis 1938 et que le temps est venu de la mettre à jour. Le projet de loi n'a rien à voir avec les aspects culturels, sociaux et politiques de la politique des communications, mais j'aurai quand même quelques mots à dire au sujet de cette politique dans quelques instants. Cette mesure est une amélioration pour le consommateur, en ce sens que, dorénavant, c'est le fabricant et l'importateur plutôt que le consommateur qui devront s'assurer que certaines normes techniques applicables aux appareils de radio sont respectées. C'est un pas dans la bonne direction.

Le projet de loi a été présenté pour la première fois l'été dernier et, si je me souviens bien, il n'avait pas soulevé de critique publique. Les gens dans l'industrie nous ont assuré que le projet de loi est tout à fait acceptable.

Au nom du NPD, je peux dire que nous appuyons cette mesure en deuxième lecture. Elle met à jour une loi qui est presque désuète. Comme je l'ai dit, la Loi sur la radio a été adoptée en 1938 et, exception faite de modifications mineures, elle est demeurée inchangée. Même si les personnes qui ont rédigé le texte original de la Loi sur la radio avaient eu l'imagination très fertile, elles n'auraient pas pu prévoir toutes les activités auxquelles elle s'applique actuellement. La mesure est très technique et ne prête pas à la controverse, mais n'empêche qu'elle aura de lourdes conséquences sur divers modes de communications au Canada. Elle régit les communications avancées par satellites et l'attribution des fréquences radio au Canada et en collaboration avec les pays membres de l'Union internationale des télécommunications. Elle porte aussi sur des activités quotidiennes plutôt banales. Par exemple, si vous avez un appareil pour ouvrir la porte de votre garage, madame la Présidente, il sera régi par cette loi.

• (1240)

Comme je le disais, le secrétaire parlementaire a parlé des effets de la loi en général. Quant à moi, je voudrais m'arrêter sur deux points en particulier. Premièrement, cette loi améliore la situation des consommateurs. Elle transfère la responsabilité du contrôle des appareils défectueux du consommateur au fabricant ou à l'importateur. Actuellement, si un appareil servant à ouvrir la porte d'un garage brouille les ondes d'une station radiophonique locale, c'est son propriétaire qui est responsable, fait que beaucoup de gens ignorent peut-être. Au contraire, ce projet de loi attribue la responsabilité aux entreprises qui vendent ces produits. Après tout, ce sont elles qui ont des ingénieurs et qui sont les premières responsables du bon fonctionnement de ces appareils dans un monde saturé d'ondes électromagnétiques.

Le ministère des Communications pourra établir et appliquer des normes pour ces produits. Toutes ces précisions peuvent paraître un peu mystérieuses, mais quand on pense que des signaux radio peuvent brouiller des appareils comme des stimulateurs cardiaques et des barrières de passages à niveau, leur importance ne fait plus de doute.

Je voudrais aussi parler de la possibilité que ce projet de loi offre au gouvernement, selon les documents d'information qui l'accompagnent, d'augmenter le contrôle du Canada sur ses industries des radiocommunications. Le gouvernement aura vraiment ce pouvoir, et je m'en réjouis, mais je ne crois pas qu'il s'en servira.

Le Nouveau Parti démocratique a toujours lutté pour que les moyens de communications du Canada restent aux mains des Canadiens, mais le gouvernement a échoué dans ce domaine jusqu'à maintenant. Il est vrai que l'industrie des radiocommunications est actuellement contrôlée en majorité par des Canadiens, mais le restera-t-elle? Du côté des autres instruments de transmission de notre culture, la situation est tout autre. En tant qu'ancienne vedette de la télévision, madame la Présidente, vous n'ignorez sans doute pas que notre industrie cinématographique est étrangère à 97 p. 100. Permettez-moi de citer ici un exemple de la conduite du gouvernement à cet égard jusqu'à maintenant.

Le gouvernement a mené et commandé des études et a aussi reçu des rapports du comité permanent de la culture sur la situation de l'industrie cinématographique. Le gouvernement a rédigé un projet de loi dans lequel il prévoyait accaparer une partie du marché pour les distributeurs canadiens de films. Qu'est-il arrivé? Les négociations sur le libre-échange ont débuté. M. Jack Valenti,

de la *Motion Pictures Association* américaine, qui était un ami intime de l'ancien président Ronald Reagan, a dit que les Canadiens ne pouvaient pas faire cela. Puis, des gens comme l'ancien ambassadeur du Canada aux États–Unis et actuel président du Conseil des arts du Canada, M. Gotlieb, ont envoyé des télégrammes au gouvernement canadien le priant de ne pas faire cela, de ne pas nous aliéner ainsi l'amitié des Américains, de tout faire pour favoriser la conclusion de l'Accord de libre–échange. Qu'a fait le gouvernement? A la première véritable épreuve de force entre la culture et l'Accord de libre–échange, le gouvernement s'est empressé de retirer son projet de loi. En fait, il en a déposé un autre qui prévoyait l'octroi de subventions à quelques sociétés cinématographiques canadiennes, ce qui n'inquiétait pas outre mesure les Américains.

J'ai réussi à obtenir un exemplaire du projet de loi gouvernemental et j'en ai repris le contenu dans un projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai déposé. Celui–ci est exactement identique au projet de loi gouvernemental et, grâce à lui, tous les Canadiens ont pu voir ce que le gouvernement se préparait à faire avant les négociations sur le libre–échange et comment il a reculé à cause de cet accord et en dépit du fait que le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré que la culture n'était pas au nombre des points visés dans le cadre des négociations sur l'Accord de libre–échange. Je le signale pour faire voir à quel point le gouvernement est capable de reculer quand il est sous le feu des Américains ou de ses amis du monde des affaires.

Donc, je le répète, l'industrie cinématographique est contrôlée à 97 p. 100 par l'étranger; seulement 3 p. 100 des vidéo–cassettes neuves vendues au pays sont canadiennes. Les éditeurs canadiens n'ont que 30 p. 100 du marché intérieur; 77 p. 100 des revues vendues au Canada sont étrangères. Le gouvernement vient de sabrer dans la subvention postale qui permettait à beaucoup de sociétés canadiennes de survivre sur un marché difficile. Par ailleurs, 85 p. 100 des disques et bandes magnétiques vendus au pays sont d'origine étrangère. Comme le reconnaît le gouvernement lui–même dans une étude du ministère de l'Industrie, l'industrie canadienne du disque a été bradée à l'occasion du libre–échange.

Je ne demande pas de nous isoler de l'étranger. Nous vivons dans un monde international et il nous faut communiquer à l'échelle internationale. Il n'y a pas un pays au monde qui ne se considère pas comme la colonie d'un autre. Aucun autre pays industrialisé n'a permis à l'étranger de contrôler une part si grande du secteur vital des communications et de la culture. On ne peut pas conserver une culture si on laisse les forces étrangères la gober. Il y a là un grand enjeu pour le Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le secrétaire parlementaire du ministre des Communications invoque le Règlement.

M. Edwards: Le député a peut–être reçu mon signal. J'allais demander qu'il revienne au sujet en discussion. Il fait valoir des points très intéressants qui pourraient être discutés en Chambre à un autre moment peut–être.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Port Moody—Coquitlam.

M. Waddell: Je réponds au secrétaire parlementaire que c'est tout à fait dans le sujet. Il y a même dans le projet de loi un article qui permet au gouvernement de conserver le contrôle et de maintenir le caractère canadien du secteur. Le secteur a toujours son cachet canadien. Si on examine le comportement antérieur du gouvernement, on voit qu'il a pour habitude de reculer, de ne pas invoquer les articles de ce genre. Il n'intervient pas, et quand ses amis américains menacent il fait marche arrière.

Je dis qu'il faut agir pour que notre secteur des radiocommunications ne soit pas la prochaine victime des prises de contrôle américaines. Je tiens à dire au secrétaire parlementaire qu'au NPD nous allons rester vigilants, pour empêcher le gouvernement de rester sans agir devant une nouvelle braderie causée par ce désastreux accord de libre–échange. Après tout, comme le dit Karl Deutsch, un des critères essentiels de l'existence d'un pays c'est qu'il a plus de communications à l'intérieur de son territoire qu'avec l'étranger.

Pour les raisons que j'ai indiquées, nous allons laisser passer le projet de loi aujourd'hui. Je pense que mon collègue le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) désirait ajouter quelques mots sur ce projet de loi, après quoi nous sommes disposés à ce qu'il soit renvoyé immédiatement au comité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai deux petites choses à dire au sujet du projet de loi C–6. Je note qu'il modifie les qualifications exigées des radioamateurs. Dans certaines catégories, la connaissance du code morse n'est plus obligatoire. J'ai été président d'un club de radioamateurs de ma circonscription. N'ayant jamais reçu ma carte de compétence parce que je ne comprenais rien au code morse, c'est un changement dont je me félicite.

Je tiens surtout à profiter de l'occasion pour féliciter les radioamateurs des services de communication qu'ils

assurent dans les situations d'urgence. La Chambre se doit de prendre acte du fier service qu'ils rendent ainsi à leur pays.

Merci, madame la Présidente.

• (1250)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LOI CONCERNANT LES MUSÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)) (pour le ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-12, Loi concernant les musées, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends à nouveau la parole aujourd'hui, cette fois à l'appui du projet de loi C-12. Avec la permission de la Chambre, je laisserais la parole à ma voisine qui, j'en suis sûr, a beaucoup à dire à ce sujet. Y a-t-il consentement, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, les musées occupent une place importante au sein de notre réalité culturelle, composée d'un système de radiodiffusion, d'industries culturelles, d'une infrastructure technologique incluant les télécommunications, et surtout, d'artistes et de créateurs.

Ces derniers, en compagnie de chercheurs et de scientifiques, contribuent à la mémoire collective des Canadiens et Canadiennes en exposant leurs oeuvres dans ces institutions qui assument à elles seules un rôle de référence, de promotion et d'entérinement de nos valeurs pour le plus grand bénéfice des générations présentes et futures.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette d'interrompre la députée. Pendant que je donne des explications au public, peut-être pourrait-elle reculer d'une rangée. La parole ne peut pas être accordée à un député lorsqu'il ne se trouve pas à son siège. Malheureusement, la présidence ne s'est pas tout de suite aperçue de l'erreur. Si la Chambre veut bien faire preuve d'un peu de patience, je vais redonner la parole à la députée de Bourassa (M^me^ Gibeau).

[*Français*]

Mme Gibeau: Merci, madame la Présidente, et merci de m'excuser cette erreur technique.

A l'heure des technologies médiatiques, les musées se sont transformés en institutions culturelles chargées de conserver et de mettre à la disposition du public des objets qui ont marqué une époque, un milieu, et l'esprit d'une société. Ce faisant, ils reflètent un mode de vie et véhiculent des valeurs qui nous rapprochent du passé de l'humanité et nous font mieux comprendre le présent.

Cette fonction de conservation cumulative des témoignages et des signes d'une relation de l'être humain à son environnement, articulée dans le prolongement de l'idée encyclopédique du savoir, est devenue un système de communication populaire lorsque l'institution muséale s'est ouverte à tous au XVIIIe siècle, en Europe.

Au Canada, elle s'est développée au siècle dernier à partir de la conception du musée public selon laquelle on se doit d'intéresser tous les groupes et toutes les couches de la société aux activités muséales.

S'il n'est plus structuré en regard de la circonscription du savoir, comme c'était le cas à ses débuts, le musée est devenu de nos jours un instrument de communication par lequel une référence à des savoirs, à des artefacts, aux caractères du *modus vivendi* d'une civilisation comme celles des Amérindiens, est assurée grâce à des signes et des symboles indexés selon des procédés scientifiques. Cette garantie du témoignage authentique est l'assurance de la perpétuité de l'identité de notre culture et de sa diffusion, ainsi que du maintien de nos connaissances.

Cette importance du spécimen dans la conscience historique est d'ailleurs révélée par l'ampleur et la croissance des collections canadiennes. En 1985, le réseau canadien d'information sur le patrimoine et le programme d'appui aux musées ont effectué auprès de la communauté muséale une enquête qui dénombrait 37 millions d'artefacts de nature différente, depuis l'archéologie en pas-

sant par l'histoire, et les beaux-arts jusqu'à la zoologie. Qui plus est, 74 p. 100 d'entre eux étaient documentés, ce qui témoigne du haut degré de professionnalisme de nos conservateurs.

Depuis une vingtaine d'années, l'architecture de nos musées a évoluée, comme dans bien d'autres pays. Nous l'adaptons pour qu'elle tienne compte de nos nouveaux besoins, du climat d'effervescence et de polyvalence culturelle, de connivence avec l'éclatement des formes d'expressivité. Centre d'affranchissement du temps et de l'espace, le musée favorise la compréhension des témoignages de l'origine d'un peuple, comme il permet la communication avec les signes d'autres cultures. Son apport à la société est fort apprécié si l'on se fie au nombre de visiteurs: vingt millions de personnes par année, soit beaucoup plus que le nombre de spectateurs qui assistent à des événements sportifs payants.

Pour l'État, il est un élément indispensable à toute société qui voit le besoin culturel comme une nécessité équivalente au droit à la santé. Cette notion est apparue dans les sociétés occidentales des années 1950, et depuis, le Canada est toujours resté au diapason avec elles, accordant une place de choix à la culture.

En France, par exemple, on compte trois établissements publics et 32 musées gérés par l'État qui assure, à la majorité d'entre eux, un rôle de conseil scientifique; le gouvernement britannique, quant à lui, est responsable de 19 musées d'État, d'un bout à l'autre du pays; et même les États-Unis, qui bénéficient par tradition d'un secteur privé fort, ont confié à leur État fédéral le soin de maintenir le *Smithsonian Institute*.

En consacrant de 5$ à 6$ per capita pour appuyer nos institutions muséales, et en suivant le mouvement actuel qui est de préciser le rôle de l'État par rapport à leur organisation, gestion et soutien financier, nous jouons un rôle qui se compare à celui d'autres pays occidentaux.

En 1968, Gérard Pelletier, alors secrétaire d'État, traitait d'une politique culturelle qui devait avoir des objectifs clairs, les moyens nécessaires de les atteindre et un calendrier de réalisation. Pour Gérard Pelletier, la culture n'était pas réservée à l'élite. Elle devait être à la portée de tous les Canadiens, tant dans les régions économiquement choyées que dans les régions désavantagées. Cette même année, il nous donnait la Loi sur les musées nationaux, qui avait pour but de présenter les produits de la nature, de la femme et de l'homme, en mettant l'accent sur le Canada, sans toutefois exclure les autres sociétés, de façon à promouvoir l'intérêt de tous et de diffuser la connaissance.

Article 31 du Règlement

Depuis la Loi sur les musées nationaux de 1968, jusqu'à la politique nationale de 1972 en la matière, nous avons franchi plusieurs étapes nous conduisant à cette prise de conscience du rôle de l'État. Après 21 ans d'existence, la loi avait besoin d'être ajustée afin de nous permettre de mieux relever les défis que lui lance la réalité contemporaine.

C'est d'ailleurs à cause de l'importance de cette institution dans notre société que nous avons créé, au mois de janvier 1986, le groupe de travail Richard Withrow, dont le mandat était d'examiner notre politique muséologique. C'est donc après une large consultation auprès des milieux spécialisés et des agences gouvernementales concernées, et après examen des recommandations par le Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme, que le projet de loi sur les musées a été élaboré.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable députée de Bourassa (M^me^ Gibeau) pourra reprendre son intervention dès que la Chambre reprendra ses travaux un peu plus tard cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'IMPACT DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR LE CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, en 1984, le premier ministre a déclaré qu'il n'avait pas peur d'infliger la prospérité à Terre-Neuve et aux autres provinces de l'Atlantique.

Au cours des dernières semaines, le gouvernement s'est attaqué à la population du Canada atlantique comme jamais auparavant.

A Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, les conservateurs ont fermé la base des Forces armées canadiennes.

A Terre-Neuve, ils ont donné notre morue du nord aux Français et ont réduit les quotas de nos propres pêcheurs.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement McKenna s'est vu obligé d'assumer à lui seul les programmes de développement régional.

Article 31 du Règlement

Sous l'apparence de négociations, les conservateurs sont en train de démanteler les programmes de développement régional qui sont si importants pour les localités de notre région. Toutefois, les conservateurs sont loin d'avoir terminé leur oeuvre.

Dans la région de Dartmouth–Halifax, l'annulation des subventions au transport du grain vers l'est pourrait entraîner la perte de 295 emplois. L'élimination du service de VIA Rail coûtera 322 autres emplois. Le CN lui aussi met au chômage plus de préposés à l'entretien.

Le gouvernement s'en est déjà trop pris au Canada atlantique. Je l'exhorte à mettre fin immédiatement à l'attaque en règle qu'il lui livre depuis plus de trois semaines.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, aucun programme de développement régional n'a jamais connu, et de loin la réussite que connaît jusqu'à maintenant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. De plus, le type d'aide offerte par l'APECA est exactement le type de stimulant dont l'économie de l'Atlantique a besoin à une époque où le secteur des pêcheries est en perte de vitesse.

Au cours de la présente année financière, le gouvernement du Canada dépensera près de 500 millions de dollars par l'intermédiaire de l'APECA. Cette aide profitera grandement à l'économie de l'Atlantique. Toutefois, avec les difficultés que connaît actuellement la pêche au poisson de fond, nous avons grand besoin des possibilités de diversification et de création d'emplois que peut offrir l'APECA.

Le gouvernement a respecté la promesse de financement qu'il avait prise envers l'APECA et on devrait l'en féliciter. Mais actuellement, ce n'est pas assez. J'exhorte le gouvernement à envisager d'accorder de 300 à 400 millions de dollars de plus à l'APECA pour aider le Canada atlantique à surmonter la crise économique qu'il connaît présentement.

* * *

LES TRANSPORTS

LE NETTOYAGE DE LA MARÉE NOIRE—L'INDEMNISATION DES BÉNÉVOLES

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je souhaite signaler à la Chambre et tout particulièrement au ministre des Transports (M. Bouchard) que les bénévoles qui ont participé au nettoyage de la marée noire sur la côte du Pacifique n'ont toujours pas été indemnisés de leurs menus frais, de leur manque à gagner, de leurs bris d'équipement, et des effets personnels qu'ils ont dû acheter pour participer à ce nettoyage.

Le ministre des Transports et le gouvernement ont le devoir de les indemniser de leurs menues dépenses. Le gouvernement, par l'entremise du ministre des Transports, devrait leur rembourser ces frais, quitte ensuite à poursuivre les frères Sous en leur nom à tous pour le déversement de pétrole survenu sur la côte du Pacifique.

Tout comme d'autres, j'exhorte vivement le ministre des Transports et le gouvernement à mener une enquête publique sur les moyens à mettre en oeuvre pour faire face plus efficacement aux marées noires. Au nom de tous ceux qui y sont allés de leur poche, il devrait intenter une action au civil. Il devrait dédommager ces bénévoles et intenter une action au civil pour les dédommager des efforts qu'ils ont déployés au nom de tous les Canadiens pour nettoyer les plages polluées.

M. Lindsay Armstrong est venu à Ottawa pour soumettre au ministre des Transports la facture des dépenses qu'il a encourues pour participer à ce nettoyage. Puisse-t-il rentrer chez lui satisfait!

* * *

LES NATIONS UNIES

LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT—LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, les Nations Unies sont sur le point de ratifier leur nouvelle convention sur les droits des enfants. Cette nouvelle convention doit remplacer la déclaration de 1959. Elles ont malheureusement retiré du préambule toute mention de protection juridique accordée aux enfants avant leur naissance, préférant ne leur accorder cette protection qu'après leur naissance.

Aide à l'Enfance-Canada participe à une campagne d'envoi de cartes postales pour obtenir que le Canada ratifie cette convention.

J'exhorte tous mes collègues de la Chambre et tous les Canadiens à faire tout en leur pouvoir pour s'assurer que le Canada refuse de ratifier ce document qui manifestement refuse la protection juridique aux enfants avant leur naissance.

Sans le droit de naître, les enfants n'ont que faire des autres droits prévus dans la convention.

[*Français*]

LES PÊCHES

LA SITUATION DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, l'industrie de la pêche est en pleine crise dans l'Atlantique. Les stocks de morue, de crabe et les emplois disparaissent comme neige au soleil. Et, on s'attend à des coupures de quotas beaucoup plus sévères pour 1990.

Qu'est-ce que ce gouvernement fait face à ce drame? Il crée un comité du Cabinet pour savoir si les programmes déjà existants sont adéquats. Les membres de ce comité sont les mêmes qui ont vendu nos pêcheurs dans le différend Canada-France, coupé les ententes fédérales-provinciales dans les pêcheries, coupé les bénéfices du Programme d'assurance-chômage, coupé VIA Rail, coupé les bases militaires, et j'en passe! Tout cela au nom de la réduction du déficit! Ce comité ne vaut pas un sou.

Les communautés sont en plein naufrage et le gouvernement, en guise de sauvetage, leur envoie l'équipe qui a mis la hache dans les canots de sauvetage.

Monsieur le Président, il faut abolument que le comité réalise qu'il doit faire un choix: réduire le déficit ou venir en aide aux pêcheurs, aux travailleurs, aux travailleuses et aux communautés aux prises avec les conséquences catastrophiques de cette crise.

* * *

LE LOGEMENT

L'OUVERTURE OFFICIELLE DE DEUX RÉSIDENCES – ON FÉLICITE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'ai eu l'insigne honneur de représenter le gouvernement du Canada à l'ouverture officielle de deux résidences, dont la réalisation a été permise grâce à des actions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de son ministre (M. Redway).

Il me fait plaisir de les identifier: la première porte le nom de *La Colombe*, et la seconde, celui de *La Voie Lactée*.

Monsieur le Président, je veux en profiter pour féliciter les membres de ces coopératives d'habitations et leurs conseils d'administration respectifs.

Comme le domaine de l'habitation revêt une grande importance pour le gouvernement du Canada et que tous les Canadiens ont droit à un logement convenable, nous sommes fiers de participer à la réalisation de ces projets.

Ces ensembles d'habitations sont de bons exemples de ce qu'il est possible d'accomplir lorsque les gens et les gouvernements travaillent ensemble à produire des logements convenables et à des prix abordables.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE – LES CONSÉQUENCES DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé dans son budget des compressions brutales dans les projets de dépenses du ministère de la Défense nationale au cours des cinq prochaines années.

A la suite de ces compressions, le ministère et nos forces armées auront de la difficulté à répondre aux nombreuses attentes des Canadiens et à s'acquitter des tâches qui leur incombent. C'est vraiment regrettable, mais la première priorité du gouvernement consiste à assurer le bien-être économique du pays. Nos dévoués membres des Forces armées canadiennes reconnaissent l'importance d'une économie saine et en plein essor pour la sécurité de notre pays et ils sont disposés à supporter leur part du fardeau.

Les fermetures de bases et les réductions annoncées se feront durement sentir dans les localités en cause. Quoi qu'il en soit, les Forces armées canadiennes doivent réduire leurs frais d'exploitation et de personnel, afin d'être en mesure d'acheter l'équipement nécessaire pour bien s'acquitter du travail qui leur incombera dans les années 1990. Les fermetures des bases de Portage et Summerside sont malheureusement dues au fait que celles-ci n'étaient plus utiles à des fins militaires.

En comparaison, la base de Moose Jaw, où les pilotes reçoivent leur entraînement de base au pilotage d'avions à réaction, n'est pas l'une des 14 bases qui vont être fermées ou faire l'objet de compressions. La base de Moose Jaw se porte bien et elle demeurera ouverte. J'ai demandé, ce matin, aux représentants du ministère de la Défense nationale s'ils envisageaient de privatiser certaines phases de l'entraînement, et ils m'ont répondu carrément «non».

Je rappelle à la Chambre que les décisions en question n'ont pas été motivées par des raisons politiques. La base militaire concernée est située dans une circonscription qui n'est pas représentée par un ministériel.

Article 31 du Règlement

LES JEUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'ÉTUDIANTS UKRAINIENS PARTICIPANT À UN ÉCHANGE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Merci, monsieur le Président, de me donner la parole. Nous savons que les jeunes d'un pays en sont très souvent les meilleurs ambassadeurs.

J'attire l'attention de tous les députés sur la présence à la tribune, aujourd'hui, d'un groupe spécial de jeunes étudiants de la ville de Donetsk, en Ukraine, au Canada dans le cadre d'un échange.

C'est la première fois, à ce qu'on me dit, que se réalise pareil échange avec des étudiants canadiens. Nos visiteurs et quelques-uns de leurs professeurs sont au Canada pour deux semaines grâce à une initiative du conseil scolaire de Leeds et Grenville, dans ma circonscription. Ils sont accompagnés aujourd'hui de M. Ken Robinson, directeur de l'école secondaire du district Rideau, à Elgin, en Ontario.

Les députés voudront sûrement se joindre à moi pour souhaiter à ce groupe de jeunes la bienvenue au Canada, à Ottawa et à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SPORTS

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE BOXE AMATEUR—LA BLESSURE SUBIE PAR KEN CASOLA

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour vous parler d'un de mes électeurs, M. Ken Casola, qui a subi une très grave blessure pendant qu'il s'entraînait pour l'équipe de boxe nationale du Canada en 1982.

Quand on fait de la boxe, on peut s'attendre à avoir un oeil au beurre noir de temps à autre, mais de là à perdre un oeil, il y a une énorme différence. L'Association canadienne de boxe amateur n'avait pas souscrit d'assurance-responsabilité pour les participants et elle a offert à M. Casola la somme de 5 000$ à titre d'indemnisation. La décision de ce dernier d'intenter des poursuites judiciaires contre l'ACBA a suscité une réaction inacceptable. S'il obtenait gain de cause devant les tribunaux, l'ACBA se déclarerait en faillite et il ne recevrait rien.

Voilà une réaction et une pratique tout-à-fait inacceptables de la part d'une organisation sportive financée par l'État. On a pris des mesures, malheureusement fort tardives. Depuis le 1er avril 1989, les boxeurs sont maintenant protégés par une assurance-responsabilité.

C'est une mesure positive, mais, malheureusement, elle ne laisse aucun recours à ce jeune homme amer et frustré. Le gouvernement doit s'assurer que toutes les associations sportives financées par l'État souscrivent désormais une assurance-responsabilité pour tous les athlètes canadiens.

Ken Casola a gagné la guerre pour les boxeurs, mais il a perdu un grand combat personnel.

* * *

• (1410)

LES PÊCHES

LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES SALMONIDÉS—L'ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE DE SCOTT COVE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je prends la parole pour évoquer une question qui préoccupe énormément tous les habitants de la Colombie-Britannique, soit celle de la mise en valeur des salmonidés. L'établissement de pisciculture de Scott Cove a été mis sur pied en 1983. Son capital initial provenait d'un don privé s'élevant à 50 000$. Au début, cet établissement était exploité par un groupe connu sous le nom de *Mainland Enhancement of Salmonoid Species, et, plus tard, des habitants de l'endroit ont pris la relève en consacrant bénévolement de leur temps pour en assurer le succès.*

Bill Proctor et sa fille, Jan Hoddinott, ont consacré ainsi un nombre incalculable d'heures à cette installation qui a permis de repeupler dix cours d'eau et ruisseaux dont les populations de poisson avaient été décimées à cause de méthodes d'exploitation forestière déplorables.

Cette année, l'établissement de pisciculture produira 250 000 alevins qui augmenteront les stocks de saumon, cette précieuse ressource. Or, Scott Cove n'a reçu que 5 000$ l'an dernier du ministère des Pêches et des Océans et n'a encore rien reçu cette année.

La mise en valeur des salmonidés revêt une importance cruciale pour tous les habitants de la Colombie-Britannique, et une plus grande aide financière devrait être fournie à cet important projet. L'avenir de Scott Cove et de nos pêches en dépendent. J'estime que nous devrions appuyer les efforts de ces bénévoles au maximum.

* * *

LA SANTÉ

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL—LES RÉPERCUSSIONS DE LA POLITIQUE DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a été créé en 1978 afin de fournir de l'information accessible

sur l'hygiène et la sécurité au travail. Depuis 1978, il est devenu un trésor national, en quelque sorte, car il peut effectuer des recherches et fournir des renseignements d'importance cruciale qu'on ne peut obtenir nulle part ailleurs.

Toutefois, le gouvernement a annoncé qu'il ne voulait plus appuyer le droit des travailleurs et des employés à l'information sur l'hygiène et la sécurité. Le Conseil du Trésor exige que le Centre s'arrange pour s'autofinancer complètement d'ici à deux ans. C'est inacceptable.

Premièrement, le Conseil du Trésor n'a absolument pas le droit de dicter la politique du centre. Deuxièmement, l'autofinancement va directement à l'encontre des principes fondamentaux du centre. En effet, les travailleurs n'auraient plus l'information dont ils ont besoin pour assurer la sécurité au travail.

En imposant unilatéralement l'autofinancement intégral, le Conseil du Trésor a en fait sonné le glas du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. C'est compromettre gravement la santé et la sécurité des travailleurs.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES RÉPERCUSSIONS DES MISES À PIED DANS L'OUEST

M. John Harvard (Winnipeg—St-James): Monsieur le Président, le Canadien national compte supprimer environ deux cents postes d'entretien dans ma province. La plupart de ces emplois se trouvent dans de petites localités rurales qui sont déjà la proie des ravages de la sécheresse, du faible prix des denrées et des taux d'intérêt élevés.

Les mises à pied proposées pour la ligne de la Baie d'Hudson auront de graves répercussions sur le nord du Manitoba. La région est déjà durement touchée par les coupes sombres effectuées dans différents programmes de développement économique.

Sur une plus grande échelle, il y aura également un nombre disproportionné de mises à pied au Manitoba, en Saskatchewan et dans le nord-ouest de l'Ontario. C'est une preuve supplémentaire que le gouvernement se désintéresse du sort des habitants de l'ouest du Canada.

Les mises à pied auront des répercussions néfastes sur les familles et sur l'économie de l'ouest. On craint qu'à la longue, la réduction du service sur les lignes d'embranchement ne se traduise par l'abandon pur et simple de ces lignes; c'est alors souvent le chant du cygne des petites villes des Prairies.

Les Manitobains se demandent s'ils peuvent en supporter encore davantage.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES HANDICAPÉS

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTRÉGATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la deuxième Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées aura lieu du 4 au 10 juin.

Cette semaine se veut une invitation à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes à prendre le temps de manifester leur appui aux personnes handicapées et d'encourager leurs efforts à s'intégrer pleinement à la vie de la société canadienne.

Rick Hansen nous a donné l'exemple de sa détermination lors de son tour du monde et c'est lui qui est à l'origine de cette activité annuelle. A travers le pays, il y a lieu d'être fiers de ce que nous avons fait pour augmenter l'accessibilité pour les personnes vivant avec des incapacités. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire.

Monsieur le Président, cette semaine pour l'intégration est une excellente occasion de faire le point sur nos réalisations et sur les défis qui nous attendent. Soyons présents avec nos bénévoles, du 4 au 10 juin prochain.

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION PHYSIQUE

LA JOURNÉE DE L'ESPADRILLE—LA CÉLÉBRATION DE CANADA EN FORME

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, demain, le vendredi 26 mai, c'est la Journée de l'espadrille, le jour où tous les Canadiens, y compris les députés de la Chambre, sont invités à porter leurs espadrilles afin de promouvoir un mode de vie sain et actif. La Journée de l'espadrille marque le lancement de Canada en forme, une semaine d'activités allant du 26 mai au 4 juin.

Le pays peut s'enorgueillir de savoir que Canada en forme constitue la plus grande célébration de l'activité physique au monde. Cette année, les organisateurs prévoient que huit millions de Canadiens participeront à plus de 17 000 activités d'un bout à l'autre du pays.

Canada en forme est coordonnée conjointement par le gouvernement du Canada, par l'entremise de Condition physique Canada, par les gouvernements provinciaux et territoriaux et par vingt organismes nationaux.

Sur le plan communautaire, des centaines de milliers de bénévoles consacrent leur temps et leur énergie à cette célébration annuelle. Par leur généreuse contribu-

tion, ils représentent l'élément-clé du succès de Canada en forme, dont l'expansion ne peut être qualifiée que de phénoménale.

Canada en forme est un excellent exemple de la collaboration entre le gouvernement et les entreprises pour promouvoir un mode de vie actif chez les Canadiens et pour continuer le mouvement en faveur d'une bonne condition physique. Au cours des dix prochains jours, j'invite tous les députés à se joindre aux Canadiens des quatre coins du pays pour promouvoir les nombreuses activités prévues dans leur circonscription, dans le cadre de Canada en forme, et pour y participer.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

ON DEMANDE À QUEL MOMENT LE PREMIER MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ DE LA DEUXIÈME FUITE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a conspiré pour cacher la vérité au peuple canadien et il s'est fait prendre.

A 13 h 30 le 27 avril, le président de la Mutuelle du Canada a informé le cabinet du ministre des Finances de la deuxième fuite concernant le budget. A 15 h 3 le 27 avril, une heure et demie plus tard ici même à la Chambre des communes, le premier ministre déclarait que la Chambre serait immédiatement informée de tout fait nouveau.

Lorsque le premier ministre a fait cette déclaration, était-il déjà au courant de ce fait nouveau? Le cas échéant, pourquoi n'en a-t-il pas informé les Canadiens? Sinon, pourquoi n'a-t-il pas été mis au courant par le ministre des Finances?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question parce qu'elle nécessite des explications.

Je crois que le chef de l'opposition et d'autres personnes ont mal interprété les propos du premier ministre. Celui-ci résumait la réponse donnée par le solliciteur général à un député qui lui demandait si certaines personnes avaient effectivement bénéficié de la fuite, comme en fait foi le hansard du 27 avril à la page 1031, et je cite:

> . . .et par mon collègue, effectivement, dès que la GRC a été mise au courant de ces événements, tôt hier soir, une enquête approfondie sur les allégations a déjà été entreprise, et les commissions des valeurs mobilières des provinces en cause ont été contactées. Une enquête sur chacune des commissions des valeurs mobilières dans quatre provinces, je crois, est actuellement en cours, parce que nous croyons que c'est très sérieux, et lorsque des allégations semblables sont faites, on doit, je crois, apporter devant la Chambre ici, ou ailleurs, des preuves des faits qui sont allégués, ou on va trouver la Commission des valeurs mobilières, ou encore la GRC, pour prouver les allégations qu'on fait.

Et voici la partie importante de la réponse du solliciteur général:

> Mais cela deviendrait irresponsable si on laissait planer des doutes quant à des faits qui n'ont pas été prouvés. L'enquête est en cours, monsieur le Président, et dès que nous aurons les faits là-dessus. . .

Il a parlé en français de conclusions.

> . . . dès que nous aurons les faits là-dessus, les conclusions, nous pourrons les rendre publics. . .

C'est-à-dire les communiquer à la Chambre. Voici le passage auquel le premier ministre s'est référé à la page 1036 du hansard:

> La GRC mène une enquête approfondie touchant aux faits et gestes de tous les intéressés, ainsi qu'aux activités boursières de façon à vérifier si quelqu'un a profité de quelque façon de ce genre d'information. Rien ne le laisse croire jusqu'à maintenant. Toutefois, le solliciteur général a dit qu'il informerait immédiatement la Chambre de tout fait nouveau, et je sais que mon collègue communiquera à la GRC toute accusation ou toute information qui lui semblent opportunes.

C'est dans ce contexte que le premier ministre a répondu. Le chef de l'opposition devrait tenir compte de l'esprit dans lequel la réponse a été donnée à la Chambre.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le 27 avril, le premier ministre s'est engagé à deux choses devant la Chambre. Le vice-premier ministre vient de citer l'engagement que le solliciteur général porterait tout fait nouveau à l'attention de la Chambre, ce qu'il n'a pas fait.

M. Mazankowski: C'était au sujet des profits indus.

M. Turner (Vancouver Quadra): La portée de cet engagement n'avait été limitée en aucune manière.

• (1420)

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): A 15 h 3, soit une heure et demie après que le cabinet du ministre ait été informé de la fuite par le président de la Mutuelle, le ministre s'est engagé personnellement à faire part à la Chambre de tout fait nouveau.

Hier, le ministre a déclaré:

> Mon cabinet en a été informé à 13 h 30–13 h 45 le 27 avril, le jeudi, et je l'ai appris peu de temps après.

Ce sont les paroles qu'il a prononcées à la Chambre. Plus tard, au cours de la période des questions, le ministre des Finances a dit avoir été informé de cette deuxième fuite:

> Moins d'une heure après.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Ce n'est pas tout à fait exact.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce sont ses paroles exactes. Puis, il a commencé à s'embrouiller. Il a dit: «Nous savions, mon cabinet savait, nous l'avons dit à la GRC, je l'ai appris après la GRC.»

Monsieur le Président, la question est cruciale. Quand le ministre l'a–t–il appris? Quand a–t–il dit au premier ministre qu'il y avait eu une deuxième fuite?

M. Andre: Le budget avait été rendu public la veille.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a vu le premier ministre se lever à la Chambre—il occupe le fauteuil juste à côté de lui— et il l'a entendu dire que tout nouveau renseignement serait présenté à la Chambre.

M. Mazankowski: C'est faux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand le ministre a–t–il informé le premier ministre? Le ministre des Finances savait–il déjà, lorsque le premier ministre a pris la parole? Le ministre a–t–il été négligent en ne disant pas au premier ministre qu'il avait de nouveaux renseignements ou s'est–il contenté de se tenir coi pendant que le premier ministre faisait une fausse déclaration à la Chambre des communes?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, laissez–moi répéter ce que vient de dire le vice–premier ministre. Le vice–premier ministre. .

Des voix: Oh, oh!

M. Shields: Ils n'aiment pas la réponse.

Des voix: Nous voulons la vérité.

M. le Président: Je suis sûr que tous les députés désirent que le ministre réponde à la question.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le vice–premier ministre a cité le premier ministre, alors que celui–ci se référait à ce qu'avait dit le solliciteur général. Ce dernier avait dit clairement que des renseignements seraient communiqués à la Chambre lorsque l'enquête serait terminée. Je cite le solliciteur général:

> L'enquête est en cours, monsieur le Président, et dès que nous aurons les faits là–dessus, les conclusions, nous pourrons les rendre publics. . .

C'est exactement ce qu'a dit le solliciteur général et ce qu'a repris le premier ministre.

J'ai dit à la Chambre, hier, que je l'avais appris après que mon cabinet ait informé la GRC. C'était plus tard dans l'après–midi.

Mme Copps: Quelle heure cette fois–ci?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): C'était après la période des questions, plus tard dans l'après–midi. Je ne peux fournir l'heure exacte à la députée.

Mme Copps: Pourquoi pas?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): J'ai dit hier que je ne pouvais fixer l'heure avec précision.

M. Mazankowski: Le budget avait déjà été déposé.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): C'était avant 17 h 40, lorsque je me suis levé pour parler du budget qui avait été présenté la veille.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est incroyable, dirais–je à la Chambre, que le ministre des Finances n'ait pas été averti immédiatemnt par son cabinet de la seconde fuite concernant le budget.

M. Andre: Il ne savait pas qu'il y avait une deuxième fuite.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE A INFORMÉ LE PREMIER MINISTRE DE LA DEUXIÈME FUITE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): De toute façon, le ministre n'a pas répondu à ma question. Alors, il nous a dit que son bureau a appris la deuxième fuite à 13 h 30, le 27 avril. Une heure et demie plus tard, ici à la Chambre, le premier ministre a dit, juste à côté du ministre des Finances, que s'il obtenait de nouveaux renseignements, il en informerait la Chambre. Quand le premier ministre a fait cette déclaration, à 15 heures, savait–il qu'il y avait de nouvelles informations? Le ministre des Finances peut–il nous dire, ainsi qu'à la population canadienne, quand est–ce qu'il avait informé le

premier ministre du Canada de la deuxième fuite, information reçue de son bureau, une heure et demie avant la déclaration du premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai indiqué très clairement que mon cabinet l'a su à 13 h 30. Je l'ai appris plus tard dans l'après-midi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le gouvernement le savait.

M. Mazankowski: Eh bien, il vient de vous le dire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai répondu à cette question il y a deux minutes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand l'avez-vous appris?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai dit que je ne pouvais pas donner une heure précise.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est incroyable.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'était après la période des questions ce jour-là. Le gouvernement était au courant. Au sens le plus large, il le savait avant que je prenne la parole pour présenter mon budget plus tard cet après-midi-là.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait elle aussi au budget passoire et plus spécialement à la seconde fuite.

A propos de cette seconde fuite, voici ce que le vice-premier ministre a dit le 18 mai à la Chambre des communes:

> Le fait est que l'opposition fonde ses questions sur des renseignements contenus dans un reportage de Radio-Canada selon lequel des employés d'une société canadienne non identifiée connaissaient des détails du budget.

Étant donné que le ministre des Finances et la GRC savaient depuis le 27 avril que la société non identifiée en question était une institution financière avec un actif de 11 milliards de dollars, que cinq exemplaires du document budgétaire étaient déjà en circulation avant que le budget ne soit présenté à la Chambre des communes et que le ministre des Finances le savait au moment où il a présenté son budget à la Chambre des communes, pourquoi le vice-premier ministre n'était-il pas au courant de ces faits, ou l'était-il sans le dire à la Chambre des communes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement n'était au courant que d'une fuite seulement qui a entraîné la divulgation prématurée du budget le mercredi soir 26 avril. C'est sur cette base que le ministre des Finances a pris les mesures qui s'imposaient. La GRC a été saisie du dossier. Nous sommes entrés en contact avec les leaders parlementaires de l'opposition pour leur demander s'ils étaient d'accord pour convoquer la Chambre d'urgence afin que le budget puisse être présenté.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous êtes pris en flagrant délit.

M. Mazankowski: Le budget a été présenté le mercredi 26 avril. Il a été communiqué aux Canadiens. . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Répondez à la question.

M. Mazankowski: . . .dans tous ses détails, et cela en raison de la divulgation du document que tout le monde a vu exhibé à la télévision.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai demandé au vice-premier ministre ce qu'il savait le 18 mai, pas le 26 avril.

[*Français*]

LA DEUXIÈME FUITE BUDGÉTAIRE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le 23 mai, le ministre des Finances disait à la Chambre, et je cite:

> La première fuite en était vraiment une. On l'a vu à la télévision, noir sur blanc. Tout le reste n'est qu'allégations.

Compte tenu du fait que le ministre connaissait tous les détails de la deuxième fuite 26 jours plus tôt, pourquoi n'a-t-il pas dit la vérité à cette Chambre, le 23 mai ou avant?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai été très clair à ce sujet. A la Chambre, en public, je ne peux parler que des choses qui sont manifestement publiques.

Mme Copps: Des choses dont on a parlé à la télévision.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Autrement dit, je pouvais parler de l'affaire du réseau Global.

Mme Copps: Si on n'en parle pas à la télévision, ce n'est pas réel.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Jusqu'à ce que la Mutuelle rende publics les renseignements qu'elle avait, je ne pouvais pas en parler, conformément à une pratique de longue date.

Mme Copps: C'est Global qui gouverne.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de citer le hansard du 24 septembre 1968, à l'époque où le chef de l'opposition était ministre de la Justice.

> Je dirai que la Gendarmerie royale et d'autres organismes enquêtent continuellement sur de prétendues activités illégales, mais quand aucune accusation n'est portée, il serait déplacé et contraire à l'intérêt public de publier les résultats de ces enquêtes.

Ce principe existait en 1968 et a été invoqué à maintes reprises depuis ce temps. C'est exactement le même principe que nous appliquons et qui m'a empêché de parler de l'affaire de la Mutuelle à la Chambre jusqu'à ce que la compagnie d'assurance la rende elle-même publique.

Des voix: Bravo!

• (1430)

ON DEMANDE POURQUOI LES DEUX FUITES ONT DONNÉ LIEU À DES RÉACTIONS DIFFÉRENTES—L'EXPLICATION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et, en guise d'introduction, je tiens simplement à lui rappeler que le premier ministre a commenté, non pas une fois, mais plusieurs fois l'affaire Sinclair Stevens pendant qu'elle faisait l'objet d'une enquête de la GRC, ce qui était tout à fait approprié de sa part.

Après avoir découvert qu'une fuite budgétaire avait eu lieu le 26 avril, le ministre des Finances a jugé cette fuite si importante et si grave qu'il était intervenu, à juste titre, pour poser la question de privilège à la Chambre le 27 avril, même si la GRC avait ouvert une enquête le jour précédent. Il est intervenu au sujet de cette fuite. Il savait, l'après-midi du 27 avril, qu'il y avait eu une autre fuite, ce qu'il a d'ailleurs répété aujourd'hui. Même s'il y avait eu double enquête de la part de la GRC dans cette affaire, pourquoi n'a-t-il pas signalé immédiatement cette nouvelle fuite à la Chambre, au moins à 17 heures lorsqu'il a fait son exposé budgétaire de la même façon qu'il avait jugé bon de le faire le matin de ce même jour à propos de la fuite qui avait eu lieu le soir précédent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le public était au courant que le réseau de télévision Global avait rapporté la nouvelle d'une fuite ce soir-là. Le reporter de ce réseau tenait en main un exemplaire du *Budget en bref* dont il a lu des extraits. Ce fait était largement connu du grand public. Je peux commenter les aspects publics de cet incident. Je ne peux pas en faire autant des autres aspects qui ont été portés à notre attention plus tard et qui ne sont pas du domaine public tant que les intéressés n'en feront pas état publiquement. Et même dans ce cas, je dois, comme les autres ministres, bien soupeser mes paroles lorsque nous commentons de tels incidents tant que l'enquête policière est en cours.

LE DEGRÉ DE NOTORIÉTÉ PUBLIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait que dans la tradition parlementaire d'ici et d'ailleurs, l'argument qu'il vient d'évoquer est absolument bidon, et je répète absolument. Le ministre vient de dire pour ce qui concerne la fuite du soir que c'était largement connu. Il ne s'agit pas d'une question de degré, largement ou pas, il s'agit de savoir s'il y a eu divulgation ou pas, et dans les deux cas il y avait eu divulgation.

Je veux que le ministre réponde encore une fois sans recourir à cet argument bidon. Le chef d'une société d'assurances de bonne réputation a téléphoné à son bureau pour dire que la GRC avait été informée. Il a dit qu'il s'agissait du même résumé du budget que celui qui avait été montré à la télévision. Bref, le gouvernement savait qu'il avait ces renseignements en main. Il ne s'agit pas d'une prétendue fuite, il s'agit d'une fuite en bonne et due forme. Pourquoi le ministre des Finances, dont l'intégrité doit être au-dessus de tout soupçon, cherche-t-il à camoufler cela au lieu de parler franchement à la population canadienne et au Parlement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de dire les choses très, très clairement. Ce qui est passé au réseau de télévision Global le soir précédent était largement connu, c'est évident. Par contre, il n'était pas largement connu, en fait il n'était connu que d'un très petit nombre de gens qu'il y avait eu fuite à la Mutuelle du Canada. Quand nous avons eu vent de cette fuite, nous avons fait ce qu'il fallait à mon avis. Nous avons fait le nécessaire pour que la GRC en soit informée et qu'elle y fasse porter son enquête, mais comme il n'était pas de notoriété publique que la Mutuelle était en possession du document, nous ne pouvions pas en parler publiquement. Peut-être pourrais-je citer à nouveau le député de York-Centre qui disait le 28 avril 1983, en réponse à une question concernant une enquête:

> Je suis surpris de voir que le député pose des questions et fait des allégations qui risquent d'empêcher la tenue d'un procès juste au cas où des accusations seraient portées par la GRC. Je lui demande donc de respecter la tradition établie qui veut que l'on laisse l'enquête suivre son cours sans lancer d'allégations ni s'en mêler de quelque façon que ce soit.

Voilà justement le principe qui doit nous guider au gouvernement, et si le député veut bien y réfléchir sérieusement, il comprendra pourquoi il faut qu'il en soit ainsi.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, voilà des applaudissements qui ont de quoi rassurer le ministre parce que ce sont les mêmes députés de son caucus qui ont fait exactement la même chose pour Sinclair Stevens il y a quelques années.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je prie le député d'Oshawa de poser sa question.

M. Andre: Tenez-vous-en à la vérité pendant une seule question, Ed. Essayez une question qui contienne la vérité, juste une.

Une voix: Qu'en sauriez-vous? Bouclez-la et laissez-le poser sa question.

M. le Président: Le député d'Oshawa.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE N'A PAS DÉMISSIONNÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question pour le ministre est la suivante: Nous savons maintenant que le ministre, pendant la journée du 27 avril, alors qu'il prononçait son discours sur le Budget, était au courant d'une deuxième fuite. Mais, pendant ce discours, il a suggéré au peuple canadien qu'il y avait seulement une fuite... c'est-à-dire, qu'il a trompé la Chambre! C'est là un principe complètement inacceptable!

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas démissionné? C'est là la question.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique parle du moment où je me suis levé pour faire mon exposé budgétaire. Je lui rappellerai que mon exposé budgétaire avait été présenté le soir précédent. Le budget a été rendu public le soir précédent. La chose était déjà divulguée à ce moment-là. Je lui rappelle que lorsque j'ai pris la parole en Chambre, à 17 h 40 le jeudi soir je pense, j'ai fait des observations sommaires sur les divers éléments du budget lui-même, mais ce n'était que pour entamer le processus parlementaire. L'exposé budgétaire avait été présenté le soir précédent. Quand il dit que j'ai induit la Chambre en erreur par une déclaration du jeudi 27 avril, j'aimerais qu'il me fasse voir en quoi j'ai induit la Chambre en erreur parce que mon discours portait uniquement sur le budget lui-même.

ON DEMANDE QUAND LES AUTRES MINISTRES ONT ÉTÉ INFORMÉS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme en fait foi la page 1034 du hansard du 27 avril, le ministre des Finances, répondant à une question au sujet de la fuite annoncée au réseau de télévision Global, a dit ceci:

> Quand j'ai appris la nouvelle, j'ai communiqué avec le premier ministre, puis avec le leader du gouvernement à la Chambre et avec le vice-premier ministre pour leur en faire part.

Il faisait allusion à la fuite annoncée au réseau de télévision Global. Le ministre des Finances va-t-il maintenant dire à la Chambre des communes s'il a immédiatement informé le premier ministre, le vice-premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre de la deuxième fuite à la compagnie d'assurance-vie La Mutuelle, institution financière de 11 milliards de dollars? Autrement dit, quand le ministre a décidé de ne pas en aviser le Parlement et la population du Canada, était-ce sa propre décision ou le premier ministre, le vice-premier ministre et le ministre de la Justice lui avaient-ils conseillé d'agir ainsi?

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question, à la suite d'une autre question du chef de l'opposition...

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous n'avez pas répondu.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .que le gouvernement était au courant de cette information. Le gouvernement, dans l'acceptation la plus vaste du terme, a été mis au courant de cette information entre la période des questions et 17 h 40 ce jour–là.

ON MET EN DOUTE LE MAINTIEN DE LA CONFIANCE DONT DOIT JOUIR LE MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte–Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre des Finances refuse de répondre à la question. Il ne comprend pas ou il ne veut pas comprendre que ce qui est en jeu, aujourd'hui, ce n'est ni le contenu du budget, ni la fuite, ni même l'enquête sur cette fuite. Certes, ces questions sont importantes, mais ce qui est en jeu, c'est la confiance que le Parlement et les Canadiens peuvent accorder au ministre des Finances. Un président américain a été forcé de démissionner, non pas en raison d'un cambriolage raté, mais parce qu'il n'a pas dit toute la vérité.

Le ministre n'admettra–t–il pas que la seule façon de rétablir la confiance dont doit jouir le titulaire de ce poste, c'est qu'il se démette immédiatement de ses fonctions?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous passons du sublime au ridicule. Qu'ils se décident. Quand le ministre des Finances a déposé les documents budgétaires, les partis d'opposition sont sortis comme s'ils considéraient que le budget avait été présenté le soir précédent et que son discours de ce soir–là portait sur un autre sujet. On ne peut pas tenir deux positions contraires. Il faut choisir.

ON ALLÈGUE QUE LES RENSEIGNEMENTS SONT FOURNIS D'UNE MANIÈRE SÉLECTIVE

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. On a cité tout à l'heure des propos que j'ai tenus en 1983 sur ce qu'un ministre devrait ou ne devrait pas dire au sujet d'une enquête policière en cours, et sur une tradition qui vise à protéger la vie privée d'une personne dont la culpabilité n'est pas encore établie. Ce n'est pas le cas dans cette affaire. Je veux interroger le solliciteur général à ce sujet. Dans le cas qui nous occupe, on ne refuse pas de fournir des renseignements. On fournit seulement les renseignements qu'on veut bien fournir en vue de protéger le gouvernement. Le gouvernement nous donne les renseignements qu'il veut de façon à nous laisser entendre que la fuite est vraiment minime, que personne n'en a profité financièrement. . .

M. le Président: Le député aurait–il l'obligeance de poser sa question?

M. Kaplan: Voici, monsieur le Président. La GRC a été informée de la fuite à 13 h 30 par le président de La Mutuelle du Canada. Quand le solliciteur général en a–t–il été informé et a–t–il alors dit au ministre des Finances qu'il fallait rendre cette information publique?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député n'accepte pas les déclarations qu'il a lui–même faites à la Chambre en ce qui concerne ce genre de situation, je vais citer ici les propos que M. Jean–Jacques Blais a tenus lorsqu'il était solliciteur général. Voici ce qu'il disait à ce sujet le 2 février 1979:

> Monsieur l'Orateur, le député sait sans aucun doute pourquoi les réponses que je lui ai données sont plutôt évasives; c'est que les enquêtes se poursuivent. Le député n'ignore pas que tout commentaire qui risquerait d'influencer le résultat de ces enquêtes, peu importe dans quel contexte nous le ferions, lui ou moi, soulèverait de vives critiques.

Telle est aussi notre position.

LA DISSIMULATION DES FAITS CONCERNANT LA FUITE BUDGÉTAIRE

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice–premier ministre. N'est–il pas évident que dans l'après–midi, pendant qu'il se préparait à présenter le budget à la Chambre le 27, le gouvernement a pris la décision réfléchie de dissimuler au peuple canadien l'ampleur de la fuite budgétaire et des profits qu'on avait pu en tirer mais dont le gouvernement n'était absolument pas sûr à ce moment–là?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis moi–même surpris de voir qu'un ancien solliciteur général pose ce type de question. Il doit lui–même savoir que, justement, pour protéger et les témoins et la réputation de toutes les personnes qui sont impliquées dans le cadre d'une enquête, monsieur le Président, tout le monde le sait, on ne doit pas révéler au grand jour les rapports qui nous viennent de temps à autre là–dessus. Cela n'aurait pas de sens que la GRC rende public le court et le long de ses investigations. Et mon honorable collègue, qui a été solliciteur général assez longtemps, le sait très

bien, monsieur le Président. C'est une tradition qui est dans cette Chambre depuis très longtemps.

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE ENVERS LE PARLEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vu que le gouvernement s'abrite derrière le rampart de l'enquête policière en cours au sujet de la deuxième fuite du budget, ma question n'a rien à voir avec l'enquête de la police, à laquelle je ne m'intéresse pas. Ce qui nous intéresse ici, c'est le comportement du ministre du point de vue de sa responsabilité envers le Parlement en sa qualité de ministre.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Et vu cette responsabilité envers le Parlement et la population canadienne, pourquoi le ministre n'a-t-il pas été franc avec le Parlement et ne nous a-t-il pas dit qu'en fait, 20 personnes de trois villes du Canada possédaient les renseignements plusieurs jours avant que le budget ne soit remis clandestinement à Doug Small?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député formule des observations sur des choses au sujet desquelles je ne pense pas qu'il connaisse grand chose. C'est précisément. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est précisément à cause de ce type d'allégation qu'il ne convient nullement que des députés formulent ces observations à la Chambre tant que l'enquête ne sera pas terminée et que ces allégations n'auront pas été confirmées ou infirmées. C'est une vieille tradition à la Chambre et c'est celle que nous devons suivre.

ON DEMANDE QUE LES RENSEIGNEMENTS SOIENT COMMUNIQUÉS AU PARLEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, si le ministre nous avait mis dans le secret, nous saurions ce qu'il en est et nous ne lui poserions pas de questions au sujet desquelles il estime que nous ne connaissons rien.

A l'époque où nous avons posé des questions à la Chambre au sujet de Sinclair Stevens, une enquête de la GRC était en cours, mais le premier ministre y a répondu. En quoi la situation est-elle si différente aujourd'hui? Pourquoi le ministre des Finances ne prend-il pas la parole pour nous faire part des renseignements? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait quand il a eu les renseignements et que le Parlement était disposé à écouter ce qu'il avait à dire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, contrairement à ce que vient de dire le député ou à ce que son chef a dit il y a quelques minutes, à savoir que le commissaire de la GRC aurait dit qu'il y a eu une enquête publique, on m'informe qu'il n'y a pas eu d'enquête de la GRC dans l'affaire de Sinclair Stevens. Le député a tout à fait tort à ce sujet et je pense qu'il devrait corriger le compte rendu.

* * *

LE SECRET BUDGÉTAIRE

ON PRÉTEND QU'IL Y A DEUX POIDS DEUX MESURES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 27 avril, à 11 heures, il a déclaré que le budget était entouré de tout ce secret pour deux raisons essentielles, à savoir et je cite là ses propres paroles:

> Il s'agit d'une part, de s'assurer que personne ne puisse connaître à l'avance le contenu du budget et en profiter d'une façon ou d'une autre. . .

Plus tard le même jour, monsieur le Président, le ministre a reçu des renseignements lui confirmant qu'une entreprise ayant un actif de 11 milliards de dollars avait pris connaissance du contenu du budget deux jours avant qu'il ne soit présenté au Parlement. Je voudrais demander au ministre des Finances pourquoi il y a deux poids deux mesures. A 11 heures, le secret budgétaire était essentiel, mais dans l'après-midi, lorsque le ministre a été saisi de la question et de ses conséquences, ce n'était plus le cas. A quoi attribuer ce revirement? Pour quelles raisons le ministre induit-il la Chambre en erreur?

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, le député a déclaré que j'ai voulu de propos délibéré taire l'affaire, afin d'induire le Parlement en erreur. Tant qu'il ne reviendra pas sur ses paroles, je ne répondrai à aucune question de sa part.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE POURQUOI ON UTILISE DEUX POIDS DEUX MESURES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il n'est pas sans savoir. . .

M. Andre: Voyons, monsieur le Président, qui dirige ici?

M. le Président: Je crois devoir signaler à la Chambre qu'à 11 heures, ce matin, le député de Cape Breton—Richmond–Est a retiré les observations qu'il a formulées hier.

M. Dingwall: Le ministre des Finances va–t–il maintenant intervenir et expliquer aux Canadiens et au Parlement pourquoi il y a deux poids deux mesures, alors que les règles qui s'appliquent à tout le monde, ne s'appliquent pas à lui?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais présenter mes excuses. Je n'étais pas au courant des observations faites plus tôt aujourd'hui par le député, et j'accepte sa rétractation.

En ce qui a trait à la question de savoir s'il y a deux poids deux mesures, permettez–moi de répéter qu'à 11 heures, nous n'étions au courant que d'une fuite qui avait été rendue publique sur les ondes du réseau de télévision Global le soir précédent, un point c'est tout.

Plus tard au cours de la même journée, comme je l'ai signalé, nous avons appris que la Mutuelle du Canada s'était mise en rapport avec mon cabinet. Cependant, il s'agissait là d'une question devant faire l'objet d'une enquête de la GRC, et tant que cette enquête n'est pas terminée, il m'est impossible d'en dire plus, sans nuire à cette dernière ou à la tenue possible d'un procès équitable, si on en arrive là. C'est la raison précise pour laquelle nous ne pouvons en dire plus pour le moment.

ON ALLÈGUE QUE LE MINISTRE A PRÉSENTÉ AU PARLEMENT UN BUDGET TARÉ

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, le ministre a reçu le jeudi la preuve qu'une société ayant un actif de 11 milliards de dollars avait mis la main sur le budget un jour avant la chaîne Global. Pourquoi alors ne l'a–t–il pas retiré, conformément à la règle qu'il s'est lui–même fixée le 27 avril à 11 heures, de manière qu'aucune personne physique ou morale ne profite indûment de la situation?

Pourquoi le ministre des Finances a–t–il en toute connaissance de cause présenté au Parlement un budget taré?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le budget avait été rendu public vers 22 ou 23 heures la veille. Tout au long de la journée du jeudi 27 avril, les milieux d'affaires avaient pris des décisions en en tenant compte.

Il ne convenait pas du tout, à mon sens, de le retirer parce que nous aurions ainsi désavantagé tous ceux qui s'en étaient inspiré dans leur prise de décisions. Comme cette mesure aurait semé la confusion, nous ne pouvions pas nous la permettre.

* * *

LE LOGEMENT

LA CESSION DE TERRAINS AUX FINS DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, même si cela ne paraît pas à la Chambre aujourd'hui, il y a des millions de Canadiens qui se moquent éperdument de la fuite du budget.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Halton—Peel): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation.

Comme le ministre le sait, dans bien des villes du pays il existe une pénurie de logements à prix abordables. Il y a déjà quelques mois, le gouvernement a annoncé qu'il céderait une partie des terrains de Downsview. Depuis, je n'ai guère entendu parler de la mise en valeur de ces terres.

Le ministre d'État chargé de l'Habitation pourrait–il nous dire exactement quand la construction de logements devrait commencer?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, si nous demandions aux Canadiens quels sujets nous devrions débattre à la Chambre, je suis persuadé que le logement serait mentionné beaucoup plus souvent que la plupart des questions qui ont été soulevées aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Redway: L'automne dernier, une portion de 135 acres du terrain de Downsview a été cédée à la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans le but de construire des logements à prix abordables pour les Canadiens. L'affaire progresse. Nous avons nommé un di-

recteur des travaux et, à l'heure actuelle, nous choisissons un planificateur et soumettons un projet à la ville de North York.

Dès que la ville de North York aura approuvé notre projet, qui comprend non seulement des logements sociaux à prix abordables mais également des logements pour les accédants à la propriété, la construction de logements démarrera sans tarder.

* * *

LE BUDGET

LA PRODUCTION DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LA PROMESSE DU PREMIER MINISTRE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. Le 27 avril dernier, suite à la diffusion au réseau Global de la teneur des documents budgétaires, le premier ministre a promis à la Chambre que le solliciteur général lui communiquerait sur-le-champ tout fait nouveau concernant les fuites de ce genre.

Vingt-huit jours se sont écoulés depuis lors, et le solliciteur général ne nous a fourni absolument aucun renseignement, alors que nous continuons d'en recevoir de temps à autre des médias, des journaux, de la radio, et de la télévision. Nous continuons de recevoir les renseignements dont nous avons besoin de ces sources, et non pas du solliciteur général.

La seule conclusion que je puisse tirer. . .

M. le Président: Je prie le député de bien vouloir poser sa question maintenant.

M. Lee: Quand le solliciteur général va-t-il fournir ces renseignements à la Chambre, où est-ce qu'il entend laisser les représentants de la tribune des journalistes faire son travail pour lui?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne sais pas si mon collègue était présent à la Chambre, hier. J'ai clairement exposé la position de notre gouvernement. Ce que j'ai dit le 27 avril, et je «recite» exactement les paroles que j'ai alors dites:

> L'enquête est en cours, monsieur le Président, et dès que nous aurons les faits là-dessus, les conclusions, nous pourrons les rendre publics, monsieur le Président.

C'est au hansard, à la page 1032. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises en cette Chambre, la GRC poursuit son enquête et il est tout à fait inapproprié de mettre ces faits sur le parquet de la Chambre à ce moment-ci.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER À FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS AVANT SEPTEMBRE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, c'est au solliciteur général que je pose ma question supplémentaire. Les fuites des documents budgétaires ont eu lieu il y a quatre semaines, et dans quatre semaines ou moins, la Chambre va vraisemblablement s'ajourner pour les vacances d'été.

Le solliciteur général pourrait-il s'engager à fournir maintenant à la Chambre les renseignements concernant ces fuites au lieu d'attendre à septembre? Si le ministre des Finances et lui-même refusent de nous répondre avant septembre, le solliciteur général. . .

M. le Président: Le député, je pense, a posé sa question. Le ministre a la parole.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne crois pas. Je peux aviser immédiatement l'honorable député que la GRC n'interrompra pas son enquête pour les vacances d'été du député.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMMUNES

LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Comme le premier ministre est absent de la Chambre, monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. C'est également au sujet de l'honnêteté et de l'intégrité au sein du gouvernement. Je voudrais l'interroger au sujet de la réaction du gouvernement conservateur actuel à la nouvelle que le député de Chambly a admis sa culpabilité mardi dernier à des accusations de fraude et de corruption.

Le vice-premier ministre partage-t-il l'avis de ses collègues conservateurs qui ont cherché à excuser ce criminel. . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je tiens à mettre le député en garde, car le collègue auquel il songe siège présentement à titre d'indépendant, et à moins que sa question ne mette en évidence la responsabilité du gouvernement, je pourrais la juger irrecevable. Cependant, j'accepte de lui laisser poser sa question jusqu'au bout.

M. Robinson: Je sais que ce député siège en qualité d'indépendant. Si j'ai posé ma question au vice-premier ministre, Monsieur le Président, c'est pour savoir si le gouvernement fait sienne l'attitude qu'ont adoptée certains députés, y compris le député de Beauce qui a déclaré qu'il s'agissait d'anomalies. . .

• (1500)

M. le Président: Je crains que le député ne s'écarte un peu trop. Peut-être le gouvernement souhaite-t-il répondre?

Par ailleurs, je suis prêt à entendre de nouveau le député de Burnaby—Kingsway s'il accepte de poser sa question sous une autre forme.

M. Robinson: Je regrette que je ne puisse pas poser de question au gouvernement au sujet de l'honnêteté et de l'intégrité.

Des voix: Règlement.

M. Andre: Allons donc!

M. le Président: Le député.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE POURQUOI LE VICE-PREMIER MINISTRE N'A PAS DEMANDÉ LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il est maintenant évident et clair que le ministre des Finances savait très bien, lorsqu'il a livré son discours à 5 heures le 27 avril, que son Budget avait fait l'objet de plus d'une fuite. En vertu de la tradition parlementaire, il ne devait pas livrer ce Budget. Il devait, à ce moment-là, donner sa démission. Je voudrais demander au vice-premier ministre, qui a une longue expérience du Parlement et qui connaît tous les us et coutumes de ce Parlement, pourquoi, réalisant ceci, il n'a pas demandé à son collègue des Finances de donner sa démission?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme on l'a dit plus tôt, le député le comprend sûrement, le budget a été dévoilé le soir du 26 avril. Quand le ministre s'est présenté à la Chambre le jeudi 27 avril, à 17 h 40, il n'a fait que déposer les documents pour amorcer le processus législatif. Il a donné un résumé de ce que contenait le budget.

Les partis d'opposition ont quitté la Chambre sous prétexte que c'était un faux budget, que ce n'était pas un budget. Le discours a été prononcé la veille au soir. Pourquoi n'acceptent-ils plus ce qu'ils ont accepté alors?

J'estime que, dans les circonstances, le ministre des Finances s'est acquitté de son devoir correctement et honorablement. Il a fait ce qu'il devait faire. Il a demandé aux partis d'opposition de permettre le rappel de la Chambre pour qu'il lui présente son budget le mercredi soir. On lui a opposé un fin de non-recevoir. Il a donc opté pour l'unique solution honorable. Il a rendu le budget public le mercredi soir; tout le monde au Canada a su quel en était le contenu. Le jeudi, il n'a fait que remplir les formalités nécessaires pour déclencher le processus législatif.

[*Français*]

LA POSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, le vice-premier ministre vient d'admettre en cette Chambre que non seulement le ministre des Finances savait qu'il y avait plus d'une fuite à son Budget, mais que le gouvernement en entier, le conseil des ministres en entier, était solidaire de cette action antiparlementaire et absolument sans aucun précédent, c'est-à-dire livrer un Budget qui était déjà dans le domaine public, et peut-être accepter que des individus qui avaient obtenu des informations privilégiées et antérieures à sa livraison puissent en bénéficier. Est-ce que le vice-premier ministre est prêt à courir le risque et à dire en cette Chambre que son conseil des ministres au complet préférait sauver la tête du ministre des Finances que de respecter l'intégrité et la tradition parlementaires?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est essentiellement une répétition de la même question. Quand la nouvelle d'une fuite au réseau de télévision Global a été confirmée, le ministre des Finances a pris les mesures qui s'imposaient; il a d'abord veillé à ce que la GRC enquête sur toute cette affaire; il a ensuite demandé aux partis d'opposition de

consentir au rappel de la Chambre pour la présentation du budget.

Seuls les partis d'opposition savent pourquoi ils ont refusé de coopérer. Le ministre n'avait pas le choix. Il a rendu le budget public le mercredi soir. Il existe des précédents. A l'époque, le ministre des Finances Abbott avait fait son exposé budgétaire à la radio avant de venir en proposer les mesures législatives à la Chambre. Le cas n'est pas exceptionnel.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre ce que le gouvernement nous réserve pour la semaine à venir.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous traiterons demain du projet de loi C–10, portant remise de dettes, et du projet de loi S–2, permettant d'éviter la double imposition, qui en sont tous deux à l'étape de la deuxième lecture. Si le temps le permet, nous étudierons ensuite le projet de loi C–9, qui modifie la Loi sur les banques.

Le lundi 29 mai sera un jour désigné et le mardi 30 mai, nous poursuivrons la deuxième lecture du projet de loi C–9.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 mai, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C–3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Langdon:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«La Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–3 parce qu'il ne définit pas clairement la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de développement régional, et plus précisément parce qu'il ne tient pas compte de la disposition de l'article 36(1)b) de la *Loi constitutionnelle de 1982* aux termes de laquelle le Parlement s'engage à «favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances».»

M. le Président: Comme il est 15 heures, en conformité de l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote différé sur l'amendement à la motion tendant à la deuxième lecture et au renvoi à un comité législatif du projet de loi C–3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Convoquez les députés.

(La motion de M. Langdon, mise aux voix, est rejetée.)

• (1510)

(Vote No 19)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Assad
Barrett
Benjamin
Bevilacqua
Blaikie
Brewin
Butland
Campbell (South Ouest Nova)
Comuzzi
Dionne
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Maheu
Marchi
McCurdy
Milliken
Mitchell
Nault
Phinney
Prud'homme
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Volpe
Walker
Wood—77

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blondin
Broadbent
Caccia
Catterall
Crawford
Finestone
Foster
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mills
Murphy
Parent
Pickard
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Waddell
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Boyer
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins

Cook	Cooper
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Gibeau
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jelinek	Johnson
Joncas	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—126	

• (1530)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare l'amendement rejeté.

La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion suivante?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent. La parole est au député d'Ottawa—Vanier pour un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Madame la Présidente, pour gagner du temps, vous trouverez, je pense, qu'il y a consentement unanime pour inverser le résultat du vote précédent en ajoutant les voix de plusieurs députés, notamment celle du président du Comité des finances.

M. Blenkarn: Le côté du gouvernement.

M. Ouellet: Le côté de l'opposition.

M. Tobin: Je prends le parti de mon whip, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à inverser le résultat du dernier vote pour la motion de deuxième lecture du projet de loi C-3?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adopté.)

(Vote No 20)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Côté
Couture	Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Ferland

Fontaine
Gibeau
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Monteith
Nowlan
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

Fretz
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jelinek
Joncas
Kindy
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Mitges
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—127

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Assad
Barrett
Benjamin
Bevilacqua
Blaikie
Brewin
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dionne
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Maheu
Marchi
McCurdy
Milliken
Mitchell
Nault
Parent

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blondin
Broadbent
Caccia
Catterall
Crawford
Finestone
Foster
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mills
Murphy
Ouellet
Phinney

Pickard
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Tobin
Volpe
Walker
Wood—79

Prud'homme
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Vanclief
Waddell
Whittaker

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

[*Français*]

LOI CONCERNANT LES MUSÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-12, intitulé Loi concernant les musées, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Présidence attend seulement un peu plus de silence avant de redonner la parole à la députée de Bourassa (Mme Gibeau), qui avait la parole lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures.

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, je continue donc en disant: Depuis la Loi sur les musées nationaux de 1968 jusqu'à la politique nationale de 1972 en la matière, nous avons franchi plusieurs étapes nous conduisant à cette prise de conscience du rôle de l'État.

Après 21 ans d'existence, la loi avait besoin d'être ajustée afin de nous permettre de mieux relever les défis que lui lance la réalité contemporaine. C'est d'ailleurs à cause de l'importance de cette institution dans notre société que nous avons créé, au mois de janvier 1986, le groupe de travail Richard-Withrow dont le mandat était d'examiner notre politique muséologique. C'est donc après une large consultation auprès des milieux spécialisés et des agences gouvernementales concernées, et après examen des recommandations par le Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme, que le projet de loi sur les musées a été élaboré.

Cette loi offre d'abord un cadre politique d'opération plus global et, en second lieu, propose une plus grande autonomie pour les quatre musées relevant du gouvernement canadien. Ainsi qu'il avait été recommandé au mois de septembre 1986 par le groupe de travail, la loi accorde un nouveau statut de société d'État pour les institutions suivantes: le Musée des beaux-arts du Canada, qui

com7zprend le Musée canadien de la photographie contemporaine; le Musée canadien des civilisations, qui comprend le Musée canadien de la guerre; le Musée canadien de la nature; le Musée national des sciences et de la technologie, qui comprend le Musée national de l'aviation.

L'adoption du nouveau statut de société d'État accorde une souplesse administrative accrue à chacun d'entre eux, en plus de tenir compte de l'histoire particulière de chacune de ces institutions et de la spécificité de leurs collections.

Conformément aux recommandations du groupe d'étude et du Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme, la loi clarifie pour chacun de ces musées son statut de société d'État, ce qui confirme leur responsabilité publique en matière culturelle, tout en leur accordant une indépendance de fonctionnement en vue de leur plein développement. De cette manière, chaque organisme pourra affirmer avec plus d'efficacité son rôle muséographique et muséologique. Ils auront également des énoncés de missions différents qui refléteront leur caractère individuel.

Madame la Présidente, l'élaboration de cette nouvelle loi qui vise à créer des musées qui seront mieux en mesure de servir tous les Canadiens et les Canadiennes établit la structure organisationnelle suivante:

• (1540)

Premièrement, un cadre hiérarchique précisé quant aux niveaux de responsabilités de chacun des paliers décisionnels. En ce sens, chaque musée assume ses responsabilités, mais relève d'un conseil d'administration qui lui-même se rapporte au ministre responsable devant le Parlement.

Deuxièmement, la désignation de membres de conseil actifs qui établiront un lien crédible entre le cadre hiérarchique de responsabilité de chaque organisme et du gouvernement.

Enfin, le conseil d'administration de chacun des musées a le pouvoir de déterminer une orientation pertinente à sa spécificité, en référence à une politique culturelle globale du gouvernement. Cette orientation se transformera en activité conforme aux règlements et aux procédures d'une agence culturelle, sans toutefois subir d'ingérence du gouvernement dans ses opérations quotidiennes.

La nouvelle loi prévoit aussi qu'ils ne limiteront pas leurs activités à la région de la Capitale nationale. Ils seront encouragés à développer leur programme d'expositions itinérantes, de prêts d'artefacts et d'échanges de services professionnels avec l'ensemble de la communauté muséale. Cet aspect deviendra primordial dans l'appréciation du plan annuel de l'entreprise.

Ce changement structurel est notable, puisque les quatre nouvelles sociétés d'État seront soumises à la partie 10 de la Loi sur la gestion des finances publiques, alors que jusqu'à maintenant, elles étaient soumises au même régime financier que les ministères. Cependant, pour respecter le principe d'autonomie administrative qui convient aux sociétés d'État à vocation culturelle, la Loi crée une relation spéciale entre elles et le gouvernement, en prévoyant que la tutelle ministérielle ne s'applique pas aux activités culturelles, notamment à l'inquisition, la disposition, la conservation et l'utilisation du matériel de musée. Elle ne s'applique pas non plus aux activités et aux programmes destinés au public, ce qui inclut les expositions et les publications.

Chaque musée sera responsable de son personnel. Selon la troisième partie de la Loi et après consultation auprès des syndicats et des organismes concernés, des mesures de transition assurent aux employés un passage du régime actuel d'emploi à celui du Code canadien du travail, tout en demeurant assujettis à la Loi sur la pension de la Fonction publique.

Cette loi reconnaît et favorise le rôle essentiel assumé par les quatre nouvelles sociétés d'État en matière culturelle. Nous sommes désireux de faire ressortir davantage la vocation sociale des musées au Canada en regard d'un avenir préfiguré par leurs récents développements, d'autant plus qu'ils jouent au pays un rôle social important et qu'ils sont devenus une source de fierté pour l'ensemble de la collectivité.

Depuis la fondation d'une commission géologique au Canada, en 1842, qui devait donner lieu à la création du Musée national du Canada, jusqu'à l'édification de la nouvelle architecture du Musée des beaux-arts du Canada et de celle du Musée canadien des civilisations et du Musée national de l'aviation, un long cheminement

scientifique et technique a pourvu nos institutions de riches collections et assuré une professionnalisation des services rendus à la collectivité.

A ce titre, ils demeurent les gardiens du patrimoine et ont pour fonction de rassembler et de classer des collections d'oeuvres d'art, d'objets patrimoniaux et techniques et des spécimens de nature scientifique. Nombre d'entre eux sont des établissements de recherche qui contribuent à un élargissement des connaissances dans divers domaines scientifiques. Mais c'est par la diffusion de ce savoir que les musées sont des instruments essentiels à la structuration de l'identité canadienne. Aussi, de par les collections et le savoir dont ils sont les dépositaires, ils constituent à maints égards de nouveaux lieux d'enseignement, ce qui les place d'emblée parmi les institutions sociales de l'avenir. Car sans être assujettis à un programme particulier, ils ont la latitude de rejoindre plus d'un public sous différents modes de communication et d'apprentissage et aussi de toucher des groupes de tout âge dans notre société.

Aptes à conjuguer loisirs et culture, les musées sont des centres de divertissement qui peuvent favoriser une dimension ludique, sans pour autant échapper à une fonction éducative auprès de la société canadienne. Nous savons qu'ils rivalisent sur le plan économique maintenant avec d'autres lieux de loisirs et qu'ils peuvent être des pôles d'attraction intéressants. Un équilibre est donc à rechercher entre le fait d'élargir leur auditoire sans négliger leur rôle essentiel tel que nous venons de le décrire.

C'est pourquoi, madame la Présidente, le gouvernement et les musées doivent assurer ensemble un cadre adéquat pour que les collections représentatives du patrimoine canadien et mondial soient rassemblées, conservées, interprétées et mises en valeur au profit des générations présentes et futures.

Par le dépôt de cette loi, nous dotons le gouvernement et tous les Canadiens et Canadiennes d'un appareil culturel efficace, mieux adapté à la réalité contemporaine et susceptible de jouer le rôle essentiel que notre société attend de lui. Ces musées entreront donc dans une nouvelle phase de développement où ils seront en mesure de poursuivre leurs objectifs de conservation, de recherche, de diffusion et d'éducation en fonction de la nature de leur spécificité et en regard des responsabilités publiques maintenant stipulées par cette loi.

Nous sommes conscients d'assumer ainsi notre rôle de défenseur du patrimoine canadien et d'offrir à la société canadienne les instruments nécessaires à la connaissance de sa culture et de celle des autres civilisations du monde. Ces quatre nouvelles sociétés d'État seront des partenaires essentiels pour articuler avec le milieu muséal les politiques culturelles de l'avenir.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir vous entretenir du projet de loi C–12, Loi concernant les musées. Ce projet de loi vise à démanteler les Musées nationaux du Canada. Permettez–moi d'assurer aux députés que cette décision n'a pas été prise à la légère.

En vertu de ce projet de loi, les responsabilités de chaque conseil d'administration seront clairement exposées et sa mission clairement définie. Les sept musées nationaux répondront beaucoup plus efficacement à leurs objectifs et ce, dans l'intérêt de tous. Les changements visent à permettre aux musées nationaux de mieux servir tous les Canadiens. La responsabilité, le pouvoir et l'obligation de rendre compte des administrateurs du Musée des beaux–arts du Canada, du Musée national des sciences et de la technologie, du Musée canadien des civilisations, du Musée canadien de la nature, de même que des trois musées qui relèvent de leur mandat, en seront accrus.

À mon avis, le projet de loi C–12 est un exemple vivant de l'esprit de la réforme parlementaire. L'étude d'un groupe de travail, suivie de l'examen du Comité permanent des communications et de la culture qui est parvenu à un consensus, a été à l'origine de très judicieux conseils prodigués au gouvernement. Je voudrais à ce moment–ci rendre hommage au secrétaire parlementaire qui siège actuellement à la Chambre. C'est lui qui a présidé le Comité permanent des communications et de la culture et qui a travaillé avec acharnement pour que se dégagent un sentiment d'engagement et de cohésion. À mon sens, ce travail a favorisé une collaboration qui est dans l'intérêt des collectivités culturelles du Canada. Je félicite le député et je souhaite que le nouveau comité permanent profite de cette expérience.

Grâce à la consultation et au consensus qui en a résulté, nous avons devant nous un projet de loi soigneusement élaboré. J'espère qu'il s'avérera utile pour les musées nationaux et qu'il servira d'exemple important au processus solide et précieux qui se poursuivra au sein du Parlement. Du point de vue de la gestion, je pense que c'est une amélioration. Certainement du point de vue architectural, c'est une amélioration. Nous avons été enrichis. Notre patrimoine culturel collectif sera mieux abrité, mieux protégé et mieux exposé dans le magnifique Musée des beaux–arts, le passionnant et immense Musée canadien des civilisations qui n'est pas encore inauguré, le dynamique Musée des sciences et de la technologie ainsi que de la nature qui élargit notre horizon, l'avant–gardiste Musée de la photographie contemporaine ainsi que le nouvel immeuble moderne qui abrite le Musée national de l'aviation. On a négligé le Musée canadien de

la guerre. et j'espère qu'on s'en occupera dans un proche avenir.

• (1550)

[*Français*]

Madame la Présidente, un peuple ignorant de son histoire, de son patrimoine, ne peut pas, à mon humble avis, assumer totalement son identité nationale. Bien sûr, en ce siècle de communications instantanées où les événements du jour, qu'ils se déroulent à Pékin, à Moscou ou à Montréal, se retrouvent tous, souvent en direct, sur nos écrans de télévision, nous avons souvent l'impression que la technologie a désormais remplacé la mémoire. Mais ce n'est certes pas la situation pour tout le monde. Beaucoup de gens, et je dirais de plus en plus de gens, effectuent dans ce domaine de la mémoire collective, comme dans bien d'autres, une sorte de retour aux sources. C'est ainsi que l'année dernière plus de 20 millions de personnes ont visité l'un ou l'autre des 846 musées répartis sur le territoire canadien. C'est vraiment quelque chose! Immédiatement, on pense à l'immense succès que connaît depuis son inauguration le génial Musée des beaux-arts, un authentique joyau du patrimoine culturel canadien.

Il ne fait pas de doute non plus que l'ouverture prochaine du Musée canadien des civilisations ajoutera encore une autre dimension à notre réseau de diffusion culturelle. Plusieurs générations de Canadiens et de Canadiennes seront longtemps reconnaissantes envers le premier ministre Trudeau d'avoir eu la vision et la détermination nécessaires pour doter le pays des deux pièces de résistances que sont le Musée des baux-arts et le Musée canadien des civilisations.

Mais ce qui m'impressionne autant, c'est le fait que 60 p. 100 des musées canadiens sont de petite taille et sont répartis sur l'ensemble de l'immense territoire canadien. Je tiens à mentionner cette dimension, madame la Présidente, car elle m'apparaît essentielle pour assurer l'accessibilité à notre patrimoine naturel et culturel à tous les Canadiens et Canadiennes et aussi pour représenter adéquatement nos nombreuses diversités régionales et culturelles.

Dans le projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre, nous traitons essentiellement de sept grands musées qui forment en quelque sorte la colonne vertébrale de notre muséologie canadienne. A eux seuls, le Musée des beaux-arts, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Musée national des sciences et de la technologie, le Musée canadien de la photographie contemporaine, le Musée national de l'aviation et le Musée canadien de la guerre forment une chaîne de données qui nous permettent de comprendre le développement de l'univers et de ses habitants, de la préhistoire au monde de l'espace.

Je n'ai donc pas de doute qu'en plus de préserver et de conserver notre patrimoine naturel et culturel, les musées demeurent un lien important entre les générations car ils expliquent le passé et projettent l'avenir de ce tissu multiculturel qui est notre Canada.

[*Traduction*]

Je voudrais rappeler certaines données de base, madame la Présidente. Quels étaient les problèmes qui ont conduit à ce projet de loi sur les musées nationaux du Canada? Il est important de le déterminer. La question que nous devons comprendre, c'est comment il est devenu utile de fusionner ces musées autonomes et par ce fusionnement de mettre en commun leurs services administratifs et financiers. Il est courant aujourd'hui de préférer ce qui est grand plutôt que de trouver beau ce qui est petit. Ce fusionnement permet de mettre en commun des ressources peu abondantes et d'éviter le double emploi. Ces services centralisés devaient réduire le fardeau des frais de fonctionnement des quatre musées et fournir des services plus rentables.

En outre, les parrains de ce projet de loi considéraient comme plus souhaitable la fusion de quatre institutions distinctes et de leurs trois annexes puisque la personne morale unique qui en résulte allait probablement avoir plus de poids dans ses rapports avec le gouvernement. Alors que théoriquement cela semblait une structure plus efficace dans la pratique, le système était trop pesant, trop inefficace, trop coûteux et certains diraient trop bureaucratisé.

Bien que les musées nationaux soient similaires dans la mesure où ils rassemblent, étudient et exposent des objets et appartiennent au gouvernement fédéral, là s'arrêtent les similarités. Les musées en fait rassemblent et exposent des objets très différents relevant de disciplines diverses. Ils doivent agir avec plus de méthode et leurs efforts doivent être mieux dirigés afin d'obtenir les meilleurs résultats pour tous les Canadiens. Ce qui, au départ, paraissait devoir servir les intérêts supérieurs du public a occasionné une perte d'autonomie et des conflits de priorités. Comme subsistait une telle ambiguïté dans

les relations hiérarchiques, la situation est devenue pour ainsi dire intolérable.

En janvier 1986, le gouvernement a nommé un groupe de travail et l'a chargé d'examiner la politique fédérale sur les musées. Ce groupe a présenté son rapport en septembre 1986. Sa principale recommandation était d'abroger la Loi de 1968 sur les musées nationaux et de dissoudre la société. Ensuite, une nouvelle loi est venue constituer chacun des quatre grands musées fédéraux en établissements administrativement autonomes.

Le groupe de travail a aussi recommandé une restructuration des programmes d'appui aux musées, qui constituent la principale façon d'accorder des subventions aux musées à l'extérieur d'Ottawa. Car le Canada ne se limite pas à la région de la capitale nationale, comme nous le savons.

Les programmes d'appui devaient relever directement du ministère des Communications et de son ministre et devaient être appliqués par un sous-ministre adjoint avec l'aide d'un comité consultatif.

Le Comité permanent des communications et de la culture a entrepris d'examiner les recommandations du groupe de travail. Il a tenu des audiences extrêmement intéressantes à l'automne 1986. Notre comité a pu entendre diverses opinions d'établissements et de particuliers qui appuyaient un grand nombre des recommandations du groupe de travail. Nous avons donc pu, dans le rapport que nous avons présenté en janvier 1987 à la Chambre des communes, être justes et faire front commun sur tous les points.

Le 21 mai 1987, le ministre des Communications a déclaré au Parlement que le gouvernement allait établir des musées nationaux distincts, abolir l'organisation de la société et confier les programmes de subvention et des musées des beaux-arts et autres musées de tout le Canada au ministère des Communications. Le groupe de travail a fort bien résumé les problèmes des sociétés en ces termes:

> En centralisant les fonctions, la société, au lieu de favoriser la mise en oeuvre des programmes des musées, les a noyés dans les complexités bureaucratiques au point d'absorber toute l'énergie du personnel et de reléguer la créativité au second rang.

J'ai été heureuse que nous options pour cette débarche. Bien que, dans l'ensemble, je trouve que le projet de loi C-12 est vraiment un bon texte de loi, j'aimerais faire les observations suivantes. Attaquons-nous aux menus détails, à cette étape de la deuxième lecture, car nous assumons une très sérieuse responsabilité à titre de fiduciaires de la population du Canada.

M. Boyer: Bravo!

Mme Finestone: À mon collègue qui a écrit tous ces merveilleux livres sur le fonctionnement de la Chambre des communes et qui est un véritable spécialiste de notre institution, je dirai que nous aurions pu faire appel à vos lumières dans le débat qui a eu lieu récemment. Quoi qu'il en soit, je respecte votre opinion sur la question. J'ai oublié de mentionner que le député représente la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore. Nous avons tous deux travaillé au rapport du groupe d'étude sur l'égalité. Il s'agit d'un rapport repère que j'aimerais voir respecté dans son ensemble. La semaine des personnes handicapées approche et tout le rapport nous sera remis en mémoire lorsque nous suivrons Rick Hansen une fois encore.

• (1600)

L'article 23 prévoit que le conseil de chaque musée, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, nommera un directeur. J'aurais préféré que les directeurs soient nommés selon la formule déjà utilisée pour le Centre national des arts. Dans ce cas, le directeur est nommé par le conseil sans que le gouverneur en conseil ait à approuver sa nomination.

L'autre jour, en témoignant devant le comité permanent au sujet de son budget, le secrétaire général de la société a déclaré que le mode de nomination proposé dans le projet de loi C-12 n'était pas celui qu'il préférait. Il a dit: «Cette formule n'aurait pas été notre premier choix. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais il y a lieu de se demander si nous allons assez loin.» Je crois personnellement qu'en fin de compte, il est satisfait du compromis. Mais les pouvoirs et les responsabilités du conseil ne sont-ils pas diminués? Pouvons-nous nous attendre à ce que les membres du conseil agissent de manière responsable s'ils n'assument justement pas la responsabilité ultime? Les directeurs n'auront-ils pas l'impression de devoir servir deux maîtres? Enfin, pourquoi soumettre les nominations à l'approbation du Cabinet?

Je m'inquiète également pour les rapports entre le gouvernement et les musées. Pour que les musées fonc-

tionnent efficacement, ils doivent jouir de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'égard du gouvernement. La meilleure formule est celle que le rapport Applebaum–Hébert recommandait en ces termes: «Les grandes décisions subjectives de caractère esthétique, artistique, professionnel ou concernant les subventions sont le mieux prises collégialement par un conseil d'administration agissant indépendemment du gouvernement en exercice.»

Je note au paragraphe 27(1) que le gouvernement ne peut donner d'instructions aux musées en ce qui concerne:

> *a*) l'acquisition, la disposition, la conservation ou l'utilisation d'éléments de matériel de musée relatifs à leurs activités;
>
> *b*) leurs activités et programmes à l'intention du public, notamment les expositions et les publications;
>
> *c*) la recherche portant sur les points mentionnés aux alinéas *a*) et *b*).

Cependant, le paragraphe 27(2) interdit toute ingérence en ce qui concerne la teneur des règlements administratifs d'un musée à l'égard de ses activités culturelles. La question à laquelle il faudra répondre lorsque le comité législatif sera saisi du projet de loi sera celle de savoir ce qui constitue une matière non culturelle. Je demande aux musées et au public en général, si ça les intéresse, de répondre à cette question, si cela les préoccupe.

Le projet de loi C–12 ne devrait pas accorder aux musées moins d'indépendance à l'égard du gouvernement que ce qui a été reconnu au Conseil des arts du Canada, à la Société Radio–Canada, à Téléfilm Canada et au Centre national des arts.

Les variations dans les énoncés relatifs à la mission, à la capacité et aux pouvoirs des quatre musées sont très intéressantes. Chaque musée a contribué de façon importante à son propre énoncé de mission. Les pouvoirs sont généralement similaires, sauf pour le Musée canadien de la nature, l'ancien Musée canadien des sciences naturelles, dont le mandat de recherche est bien énoncé.

Par exemple, le Musée canadien de la nature peut étendre le champ de la connaissance dans le domaine des sciences naturelles et synthétiser celle dont on dispose actuellement en de nouveaux types ou modèles; fournir des installations permettant aux personnes qualifiées d'utiliser et d'étudier sa collection; favoriser la coordination des travaux de recherche se fondant sur les collections au Canada; et promouvoir la culture scientifique et une meilleure compréhension de la nature par la démonstration des relations entre tous les organismes, y compris l'être humain, et leur environnement. Je trouve que c'est une nouvelle approche très créatrice qui nous permet de définir où nous nous situons par rapport à l'évolution technologique, que ce soit dans le domaine de la muséologie ou dans tout autre aspect de notre vie, comme on l'a signalé ce matin pendant le débat sur la nouvelle Loi sur la radiocommunication.

D'après ces dispositions, il semble que la recherche occupe une plus grande place dans le mandat du Musée canadien de la nature que dans ceux des autres musées. Lorsque j'ai posé une question relative à l'enseignement et à la formation de conférenciers, on m'a répondu que l'alinéa 6(1)*e*) faisait partie du mandat de tous les musées et que sa portée était assez vaste pour englober les activités d'enseignement et de formation de conférenciers aussi bien au musée même qu'au Canada et à l'étranger. J'espère que les musées sont satisfaits de l'alinéa 6(1)*e*), qui dit ceci:

> faire connaître les oeuvres d'art et les autres éléments de matériel du musée provenant de sa collection ainsi que l'art en général, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger. . .

Il n'est pas précisé que ces activités doivent avoir lieu dans une ville ou au musée même. J'espère que cette disposition est assez claire pour donner aux musées le mandat que je sais qu'ils croient avoir et qu'ils doivent certainement avoir. Je veux porter cela à l'attention du ministre, et il sera peut–être possible d'en discuter.

Au cours d'une séance d'information avec des représentants des musées, j'ai soulevé une autre question concernant le projet de loi, soit celle du droit d'auteur. Je suis heureuse de voir que beaucoup des personnes qui ont participé à la rédaction de ce projet de loi et aux consultations qui ont eu lieu à ce sujet sont présentes à la tribune. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre travail.

Des voix: Bravo!

M. Finestone: Le projet de loi C–12 permet à chacun des musées, dans leur mandat respectif, de «se départir, notamment par [. . .]destruction, d'oeuvres d'art et autres éléments de matériel de musée provenant de sa collection». En discutant avec les représentants des musées, je leur ai parlé des problèmes auxquels ils pourraient se heurter relativement à la Loi sur le droit d'auteur. Je leur ai demandé si cette disposition n'entrait pas en conflit avec les droits intellectuels dont fait état la nouvelle loi sur le droit d'auteur actuellement en vigueur. Mais les représentants des musées nous ont rassurés, et je cite à ce propos les paroles du directeur général qui a dit que «les musées seront assujettis à la Loi sur le droit d'auteur et ils devraient donc être régis par cette loi en ce qui concerne la destruction d'objets». Les artistes n'ont donc rien à craindre pour leurs oeuvres.

Le Musée canadien de la guerre devient en quelque sorte un musée secondaire puisqu'il relèvera du Musée canadien des civilisations même s'il devrait être un musée à part entière. On craint qu'en le plaçant sous l'administration du Musée canadien des civilisations et en le

privant de son conseil d'administration, il ne soit oublié dans cette réorganisation.

Sans compter que les militaires s'inquiètent, surtout les anciens combattants qui craignent que le Musée canadien de la guerre sorte amoindri de cette mesure puisqu'il perd une surface de 6 000 pieds carrés au profit du Musée des beaux-arts du Canada et que son budget annuel pour les acquisitions n'est que de 65 000 $. C'est à peine suffisant pour le maintenir en activité. Ce musée possède pourtant une collection valant plus de 500 millions de dollars. Il renferme également des oeuvres de plusieurs artistes canadiens qui ont fait partie du Groupe des Sept. Le Musée canadien de la guerre fait partie de notre patrimoine, et sa contribution au Canada, aux Canadiens et à la paix dans le monde est méconnue du public. Une bonne partie de sa collection est rarement vue, mais elle en vaut pourtant la peine. J'espère qu'on fera quelque chose pour ce musée. J'espère aussi que l'on comblera les aspirations des anciens combattants qui souhaitent que l'on fasse une plus grande place à l'histoire militaire du Canada et que l'on donne à ce musée plus d'espace pour exposer les oeuvres d'art dont j'ai parlé. C'est un objectif louable qui mérite qu'on le considère.

Lorsque les représentants des Musées nationaux du Canada ont comparu devant nous, j'ai été très intéressée par toute la question du multiculturalisme. Je suis heureuse que le ministre soit présent. J'espère qu'il lira le compte rendu. Je pense qu'il sera très heureux de voir que son mandat se remplit et se définit lorsque l'on étudie l'évolution du rôle de la politique canadienne et de celle des musées. Il disait que même si les musées sont maintenant très sensibles à l'art autochtone et à l'histoire de nos nations, et si la référence première dans la loi est à la culture canadienne, celle-ci comprend tout le spectre multiculturel que l'on trouve au Canada. J'aime cette réponse. Le secrétaire général a dit ensuite: «Je pense que l'on cherche assidûment à exposer en profondeur la richesse multiculturelle de ce pays». Nous avons été heureux de voir cela confirmé par le directeur du Musée canadien des civilisations, M. George Macdonald, qui nous a exposé des plans très élaborés.

Je pense qu'il est important que la collectivité multiculturelle soit au courant de ces plans, je suis donc heureuse que la députée de Saint-Laurent (M^me^ Maheu) ait reçu pour nous des réponses très explicites qu'elle pourra faire partager à la Chambre, alors que nous voyons la réalisation des nouveaux mandats des musées. Les musées seront maintenant responsables de montrer toutes les cultures de ce pays, dans leur richesse et leur variété, et dans toute leur diversité et leurs dimensions. Nous avons été très satisfaits du programme en cinq points du Musée des civilisations.

• (1610)

La création de cinq sections différentes, depuis le musée pour enfants jusqu'à l'exposition électronique, est une idée emballante. J'espère que cet engagement ne sera pas gêné par les tentatives d'économie du gouvernement. Il se préoccupe tellement du déficit qu'il oublie que la culture fait partie de la vie. Il ne peut pas tout gérer en fonction du déficit. J'espère que cet engagement nous aidera à mieux comprendre le patrimoine multiculturel en constante évolution du Canada. M. Macdonald a dit ceci:

> Nous aurons d'abord une exposition spéciale sur les Chinois au Canada, la première qui portera sur un groupe de l'extérieur du Canada qui nous a apporté un riche patrimoine culturel. Elle s'ouvrira le 29 juin. Nous y faisons participer les Chinois de tout le pays.

L'exposition leur appartient à eux comme à nous et tout le monde peut la partager. Il a ajouté que les Chinois viendront à Ottawa ou qu'ils enverront leurs représentants. Le musée se préparera aussi à faire voyager l'exposition dans tout le pays pour que les Chinois de toutes les régions puissent la voir. Ils pourront la montrer à leurs compatriotes et s'en servir pour faire communiquer leur communauté avec le reste du pays en utilisant l'exposition comme un lien entre leur culture et la culture canadienne en général.

J'espère que ce genre d'activité sera repris par beaucoup d'autres communautés culturelles qui sont venues enrichir le Canada et contribuer à la richesse et à la beauté de la mosaïque canadienne.

Nous produisons pour les réseaux et les programmes de télévision du matériel que diffusent de plus en plus les réseaux de câbles desservant les différents groupes linguistiques du Canada. Le fait que plus de 200 heures d'interviews ont été filmées avec la communauté chinoise témoigne d'une approche très intéressante et créatrice qui nous aidera, je l'espère, à mieux comprendre notre communauté. Ils ont en outre autant de matériel sur la danse dans les différents groupes ethniques.

Ils sont aussi en train de mettre au point des musées pour enfants où des enfants s'adresseront à d'autres enfants. Si les enfants peuvent détruire les stéréotypes qui sont souvent transmis inconsciemment dans le milieu où ils vivent, la société canadienne n'en sera que plus saine.

Ils ont aussi réalisé le premier d'une série de films sur les civilisations de l'humanité. Il s'intitule «Le premier empereur de Chine». C'est une coproduction de l'Office national du film à l'occasion de son 50e anniversaire. Ce film a beaucoup de potentiel économique et technologique et il sera vendu partout dans le monde. Nous pouvons être fiers de ce que les musées réalisent avec leurs personnels très compétents.

Lorsque nous commencerons à emprunter les voies électroniques de cette manière créatrice, nous pourrons beaucoup plus facilement faire le tour du monde et franchir les frontières du Canada afin de faire connaître notre foyer ancestral et le foyer de notre choix. Cette nouvelle approche créatrice est très excitante et très dynamique.

J'aimerais dire un mot des acquisitions. Les racines de notre réseau de musées nationaux ne sont pas très profondes. Nous n'avons jamais eu les grandes collections ni les grosses fortunes privées qui sont à l'origine des musées européens et américains. Nous n'avons pas commencé dans la deuxième moitié du XIXe siècle quand les musées ont connu leur essor dans ces pays-là.

Les oeuvres d'art coûtent tellement cher de nos jours que nous n'aurions pas les moyens d'acquérir quelque chose qui en vaudrait la peine. Heureusement, ce n'est pas toujours le cas, mais nous devons remercier de généreux donateurs. En effet, nous avons réussi à obtenir de très belles collections grâce à des mécènes canadiens, mais nous devons faire de notre mieux avec les ressources publiques très limitées qui, malheureusement, n'ont pas augmenté depuis des années.

Au moyen de dégrèvements fiscaux, la mesure législative sur les biens culturels a fourni aux musées nationaux ainsi qu'aux musées et galeries du pays une excellente méthode d'acquérir des oeuvres d'art. Toutefois, le coût des oeuvres d'art a augmenté si rapidement que nous en avons beaucoup au Canada dont la valeur marchande actuelle est telle que le propriétaire qui voudrait en faire don aurait droit à beaucoup plus d'avantages fiscaux qu'il ne saurait utiliser, même compte tenu de l'étalement sur cinq ans.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a beau vouloir réduire la dette, il devrait planifier son budget de façon à nous permettre de promouvoir la culture en faisant un compromis entre l'opportunité d'enrichir le patrimoine collectif des Canadiens et l'urgence de réduire la dette publique. A mon avis, cet héritage va durer plus longtemps que le ministre des Finances.

Aucune institution publique ne sera en mesure d'acquérir les oeuvres d'art de qualité que nous n'avons pas tant que ce ne sera pas plus facile pour les propriétaires et les Canadiens de faire des dons au Canada.

Je rappelle à la Chambre que le gouvernement était au pouvoir il y a deux ans quand le Canada a raté l'occasion d'acquérir un chef-d'oeuvre de Gustav Klint parce qu'aucun musée n'a pu trouver les 2 millions de dollars nécessaires pour égaler l'offre généreuse de la Commission d'examen des biens culturels. Nous aurions pu éviter cette situation. Le manque de prévoyance a privé le Canada de quelques oeuvres d'art importantes qui auraient enrichi notre patrimoine.

On s'inquiète de l'avenir du Programme d'appui aux musées, de l'Institut canadien de conservation et du programme du Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Lorsqu'il a été question de supprimer la société des Musées nationaux du Canada, le ministre de l'époque a annoncé que ces programmes seraient décentralisés et qu'ils relèveraient désormais du ministère des Communications. Le gouvernement a aussi mis un terme au programme des muséobus. Les deux millions de dollars qui étaient destinés à ce programme devaient aller au Programme d'appui aux musées. Cela ne s'est pas concrétisé en dépit des instances répétées des divers musées canadiens.

Le programme a été créé en 1972 afin d'aider les musées et les galeries d'art de tout le pays à améliorer leurs normes de façon à recevoir des expositions plus intéressantes et de meilleure qualité. Les fonds accordés dans le cadre de ce programme ont servi à améliorer les surfaces d'exposition, les mécanismes de contrôle de l'humidité et de la température, la sécurité, les secteurs de chargement et de déchargement, les ateliers, les systèmes de prévention des incendies, les fournitures et le matériel. Ce programme a beaucoup aidé les quelque 2 000 musées canadiens, mais les fonds alloués dans le cadre de ce programme sont toujours de 8 millions de dollars, comme il y a 17 ans, en 1972. Nous sommes tous responsables d'une pareille négligence.

L'Institut canadien de conservation administre des programmes permanents. Avec un peu de planification et d'argent, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine pourrait devenir un véhicule de financement très important, étant donné qu'il peut s'autofinancer et vendre des services dans le monde entier. L'idée d'un inventaire de tous les objets d'art patrimoniaux des divers musées est emballante.

• (1620)

J'estime qu'il reste beaucoup à faire. Il y a un projet très dynamique et stimulant concernant les musées à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Nous avons un document dont il faut s'occuper. J'espère qu'il se concrétisera sous peu. Nous devons assurer à tous les Canadiens que nous sommes conscients de leur existence.

Je trouve assez paradoxal, au moment de conclure mes observations, que nous nous penchions sur l'avenir de nos musées nationaux et de leurs collections étant donné que jusqu'ici nous n'avons pas accorder l'attention voulue au groupe grâce auquel cela est possible en grande partie. Je veux parler des artistes.

D'après le recensement de 1981, il y a au Canada environ 135 000 artistes professionnels, à qui nous devons les pièces de théâtre, livres, peintures, sculptures, pièces de musique, films, recueils de poésie, bandes dessinées, annonces publicitaires et images qui imprègnent nos vies quotidiennes; non seulement ils contribuent à notre culture et à notre patrimoine, mais ils en font partie intégrante. Cela ne se traduit pourtant pas dans leur niveau de revenu, ni dans la manière dont le gouvernement les traite concernant les lois et la politique fiscales, la législature ouvrière, conditions de travail, règlements de santé et d'hygiène, avantages sociaux, aide au développement d'entreprises, et cetera. Le gouvernement n'a pas fait beaucoup non plus avec les modifications à la fiscalité pour améliorer leur situation. Il est à espérer que nous rendrons bientôt justice à ce segment de notre société.

Les musées nationaux sont l'une des sources de notre patrimoine et de notre culture, ainsi que de notre fierté, et un enchantement qui enrichit tous les visiteurs. Les paramètres de la mission ont été fixés. Le secrétaire général John Edwards de la Société des musées nationaux a mené à bien la dévolution de la société. Il est sans emploi et en mérite un nouveau.

Espérons que les paramètres de la mission seront assortis d'une volonté financière du public, à laquelle s'ajoutera la générosité du secteur privé, appuyé par des bénévoles dévoués, de telle sorte que la vie et le but des musées se réalisent pleinement. La vie des musées ne se limite pas à de simples changements structuraux.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria)—La Société canadienne des postes—Le courrier de première classe—Les rumeurs de privatisation / L'invitation faite au ministre par l'Institut Fraser—La position du gouvernement; l'honorable député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson)—Revenu Canada—La vérification spéciale concernant les excédents de valeur de reprise pour le matériel agricole; l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus)—VIA Rail—Le rapport du groupe d'étude du PC / On demande l'engagement du ministre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LES MUSÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-12, Loi concernant les musées, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat après avoir écouté les porte-parole du gouvernemenmt et la critique du parti libéral, ma collègue de Mount Royal. Elle a parlé des droits des nombreux artistes talentueux de notre pays. Je l'invite à appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire que je présenterai à la Chambre. Il porte sur les droits des artistes. Je crois qu'elle le trouvera intéressant et je lui serais reconnaissant de son appui.

À propos du projet de loi C-12, je voudrais faire valoir cinq points. Premièrement, les travaux qui ont abouti à ce projet de loi ont été utiles. Je voudrais décrire la nature de ces travaux et vous expliquer en quoi ils ont été utiles.

Deuxièmement, au nom du Nouveau Parti démocratique, dont je suis le critique en matière de culture et de communications, je voudrais déclarer que nous appuyons en principe ce projet de loi.

Troisièmement, je voudrais traiter brièvement des procédures d'adaptation de la main-d'oeuvre prévues dans le projet de loi. Nous voulons obtenir l'assurance que tous les employés qui travaillent actuellement d'arrache-pied pour ces musées, ceux-là même qui veillent de près à leur bon fonctionnement, seront bien traités.

Quatrièmement, je me sens obligé de parler des nominations aux divers conseils d'administration, puisque la mesure législative appelle la création de nouveaux conseils d'administration. Vous savez comment les choses se passent, madame la Présidente, quand le premier ministre (M. Mulroney) a l'occasion de nommer certaines gens à des conseils d'administration. Il ne peut tout simplement pas résister à la tentation. Et je voudrais justement dire quelques mots au sujet de la tentation qu'offre le projet de loi.

Cinquièmement, je voudrais formuler une critique constructive, le projet de loi ne représentant qu'une demi-politique, puisque la politique des conservateurs concernant les musées nationaux qu'on attend depuis si longtemps se fait encore attendre. Il est temps que le gouvernement tienne la promesse qu'il a faite aux musées du Canada. Malheureusement, rien n'a été annoncé à ce sujet et je voudrais en parler.

En règle générale, les travaux qui ont abouti à ce projet de loi, et qui ont duré quatre ans, se sont avérés positifs et utiles. Cela déroge quelque peu à ce à quoi on nous a habitués ici, mais c'est peut-être une exception heureuse.

Tout d'abord, il y a eu le groupe de travail Richard Withrow qui a recommandé, en septembre 1986, la dissolution des Musées nationaux du Canada. Par la suite, le Comité permanent des communications et de la culture, dont le secrétaire parlementaire siégeant en face était un président remarquable, a souscrit à l'unanimité à la recommandation concernant l'établissement de quatre principaux musées fédéraux en tant qu'établissements autonomes ayant chacun un mandat législatif bien précis et son propre conseil d'administration.

Je veux également souligner l'apport de l'ancienne députée de Broadview—Greenwood, la députée néo-démocrate Lynn McDonald, qui était la critique culturelle de notre parti et qui a déployé bien des efforts dans ce domaine.

Le gouvernement a généralement bien accueilli les recommandations de mai 1987 du Comité. Après consultation avec les syndicats et les musées, on a élaboré un projet de loi qui, en général, tient compte du travail des dernières années. Il s'agissait, selon moi, d'une excellente façon de procéder.

J'ai déclaré que nous souscrivions à ce projet de loi. Il tend à faire disparaître la société actuelle du ministère des Communications, les Musées nationaux du Canada, et à la remplacer par quatre sociétés d'État de l'Annexe 1. Il s'agit du Musée des beaux-arts du Canada, englobant le Musée canadien de la photographie contemporaine; du Musée canadien des civilisations, englobant le Musée canadien de la guerre; du Musée canadien d'histoire naturelle; et du Musée national des sciences et de la technologie, englobant le Musée de l'aviation.

Comme le groupe de travail l'a laissé entendre, et le comité permanent s'est dit d'accord là-dessus, les nouvelles dispositions en question devraient permettre à chaque musée et à son conseil d'être plus indépendents et d'avoir davantage la haute main sur leurs orientations futures. D'après la structure actuelle, ces musées fédéraux doivent consacrer une plus grande partie de leurs ressources à l'administration et à d'autres activités connexes. En vertu des dispositions actuelles, les Musées nationaux du Canada sont considérés comme une société d'État dont le conseil d'administration a une indépendance bien limitée. A titre de sociétés d'État de l'Annexe 1, ses pouvoirs seront élargis, le Conseil pourra jouer un rôle plus actif.

En outre, on interdit formellement au gouvernement de donner des directives aux musées sur des questions culturelles. En d'autres termes, du fait qu'il s'agira de sociétés d'État de l'Annexe 1, elles seront indépendantes du gouvernement.

Il y a quelques années, la Chambre réformait les sociétés d'État. Nous les avons réparties selon certaines annexes en vertu desquelles elles devaient fonctionner de telle ou telle façon et réaliser des mandats bien précis et distincts. Le gouvernement doit laisser le plus possible les coudées franches aux administrateurs qui gèrent les sociétés visées à l'Annexe 1. Les précédents ministres conservateurs des Communications n'ont pas toujours respecté le principe de l'indépendance des sociétés d'État. J'espère que le ministre actuel, lui, respectera ce principe. Certes, il appartiendra aux musées eux-mêmes et à leurs administrateurs de s'assurer, en mettant à profit leur nouvelle autonomie, qu'il respecte leur mandat en tant qu'établissements adaptés au désir des Cana-

diens. Ils ne devraient pas demeurer à l'écart des Canadiens.

Cela va donner lieu à un problème, à mon avis. Voici que le ministre des Communications (M. Masse) devra dorénavant doter quatre conseils d'administration au lieu d'un seul. Nous nous retrouvons donc devant le même problème.

J'aimerais en donner un exemple à la Chambre. Je le lui ai déjà signalé. Il met en cause un ancien ministre des Communications qui est redevenu ministre des Communications. C'était avant qu'il ne devienne ministre de l'Énergie. Il est de nouveau ministre des Communications. Je veux parler du seul et unique Oscar Masse, comme nous le désignons parfois de ce côté-ci en raison des récompenses qu'il a récoltées. J'aimerais examiner quelques-unes des nominations précédentes.

• (1630)

Il y a eu par exemple Denyse Patry, secrétaire du premier ministre à l'époque où il était à l'emploi de l'Iron Ore à Sept-Îles. Elle a été nommée administratrice du Conseil des arts du Canada. Il y a eu également Louise Dionne, une modiste de Sept-Îles qui a travaillé à la campagne électorale du premier ministre à Manicouagan. Elle a également été nommée au Conseil des arts du Canada. Il y a eu Rodrigue Trembley, le dernier du trio de Sept-Îles comme je l'appelle, qui a dirigé la campagne électorale du premier ministre dans sa circonscription. Où l'a t'on nommé? Au Conseil d'administration des musées nationaux. Où Jean Lougheed, la femme de Peter, a-t-elle abouti? Au Conseil des arts du Canada. Où a abouti Thomas Assaly, célèbre bailleur de fonds conservateur et lotisseur d'Ottawa? Au conseil d'administration du Centre national des arts. Lorsqu'il a été nommé à ce conseil d'administration, il a piqué une crise parce qu'il s'était imaginé qu'il pourrait stationner là gratuitement. Lorsqu'il a constaté qu'il devrait payer, il a exercé des pressions. Il pensait qu'il pourrait stationner là gratuitement, car il s'était imaginé que c'était son dû. Enfin, il a cherché à obliger le centre à régler ses propres contraventions.

Puis, évidemment, il y a eu le notoire Jean Sirois qui avait dirigé la campagne électorale de Michel Côté, naguère député et ministre. Les habitudes dépensières de M. Sirois étaient légendaires. L'autre nomination a été celle de Pierre Boutin, un parent de Jean Sirois. Il est devenu président. . .

M. Edwards: J'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le secrétaire parlementaire du ministre des Communications invoque le Règlement.

M. Edwards: Madame la Présidente, je comprends que le député s'efforce de marquer des points, et c'est de bonne guerre à la Chambre.

Cependant, je tiens à lui rappeler que les députés ont d'autres recours pour examiner les titres et qualités des administrateurs. . .

M. Waddell: Cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

M. Edwards: . . .et que, en tant que membre du Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme, il est parfaitement en mesure d'examiner les titres et qualités de tous les gens dont il parle.

M. Waddell: Cela ne constitue pas un rappel au Règlement. Si le secrétaire parlementaire tient à participer au débat, qu'il le fasse ou qu'il demande à quelqu'un d'autre de le faire à sa place.

Le fait est que ces nominations sont l'oeuvre du précédent ministre de la Culture qui est maintenant ministre de la Culture et des Communications. Ce sont là des nominations au sein d'institutions culturelles de notre pays. Le ministre a maintenant le pouvoir en vertu de ce projet de loi de nommer non pas un seul, mais quatre conseils d'administration. Non seulement ces nominations étaient moralement répréhensibles, mais elles ont aussi causé un grand tort aux établissements culturels en cause.

Le séjour de Jean Sirois à Téléfilm Canada a été un cauchemar d'incompétence, d'ingérence politique et de gaspillage des deniers publics à des fins personnelles. Pierre Boutin a présidé à la débâcle du Centre national des Arts dans le choix d'un nouveau directeur. Le Comité des communications a dû tenir une réunion spéciale parce qu'il avait fallu au conseil d'administration deux ans pour choisir un directeur. La raison de cette incompétence, c'est que les conseils d'administration comptaient trop de nominations politiques.

Une voix: Des agents conservateurs.

M. Waddell: Il y avait des agents conservateurs dans les conseils d'administration. Voilà le problème. Lorsqu'elle est devenue ministre, Flora McDonald a commencé à changer les choses. C'est tout à son honneur. Maintenant qu'Oscar Masse est de retour, il se peut que les nominations de conservateurs reprennent de plus belle.

Le président de Radio-Canada, Pierre Juneau, a comparu hier devant le Comité des communications. C'est un homme d'une discrétion et d'une distinction remarquables. L'un des membres du comité lui a demandé si, après 20 ou 25 ans de vie publique, il avait des suggestions à faire. Il a répondu plutôt gentiment en disant qu'il conseillait au gouvernement de ne pas faire tant de nomina-

tions politiques aux conseils d'administration des établissements culturels.

Une voix: Que dire de la nomination de Juneau?

M. Waddell: Le député s'interroge sur la nomination de Trudeau.

Une voix: La nomination de Juneau.

M. Waddell: Celle de Juneau. Juneau, Trudeau, c'est la même chose, n'est-ce pas? Ou presque. Le fait est que les nominations de ce genre nuisent aux conseils d'administration. Je n'ai pas besoin d'insister. J'ai dit ce que j'avais à dire. Dirigés par des personnes de talent, ces établissements croîtront et s'épanouiront, ce que souhaitent les députés de tous les partis.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de. . .

[*Français*]

Mme Duplessis: Quand c'est un de vos collègues qui est nommé à l'ONU, comme Stephen Lewis, c'est correct!

M. Waddell: Oui, mes collègues connaissent cela. Mes collègues de l'Ouest aussi.

[*Traduction*]

Je parlais des dispositions provisoires parce qu'elles constituent un élément important du projet de loi. Il faut surtout que les dispositions provisoires relatives aux musées soient acceptables pour les employés qui y travaillent. J'ai consulté les syndicats touchés et certains employés, et il semble que, en général, la loi leur semble acceptable. Il pourrait se poser un ou deux problèmes—j'espère que mon amie, la critique du Parti libéral, m'accordera toute son attention, car elle devra traiter cette question au comité.

Ces problèmes devront être étudiés par le comité législatif chargé du projet de loi et nous devrons suivre cela de très près. Il faudra peut-être faire témoigner des employés ou des représentants syndicaux.

Par exemple, l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada m'a fait part de certaines de ses préoccupations à cet égard. Ce serait un bon témoin. En général, il faut remarquer que le projet de loi modifie les relations de travail dans les musées. À l'heure actuelle, les musées sont assujettis à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique ou à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Aux termes du projet de loi, les musées indépendants tomberont sous le coup du Code canadien du travail. En général, j'estime que cette mesure est positive, compte tenu du grand nombre de problèmes qui seront résolus par la voie de la négociation collective prévue au Code canadien du travail. Le projet de loi est probablement positif, mais les syndicats et les employés qui témoigneront devant le comité nous donneront une idée des amendements qu'il faut y apporter.

Enfin, j'ai dit que cela n'était que la moitié du travail à accomplir. Il faut se rappeler que si nous, néo-démocrates, appuyons ce projet de loi en principe, cela ne veut pas dire que nous sommes satisfaits de la politique du gouvernement.

En fait, comme M. John MacAvity de l'Association des musées canadiens l'a si bien dit, le projet de loi n'est qu'un début. En réponse au comité permanent, le gouvernement a promis d'élaborer une politique nationale des musées qui s'appliquerait non seulement aux musées d'Ottawa, mais aussi aux musées des beaux-arts et autres musées de tout le pays. C'est un point très important. Tous les députés vous diront, notamment mes collègues de la Colombie-Britannique, de Penticton et de Prince George, qu'il existe beaucoup de musées et que les amis de l'art sont légion. Je connais beaucoup de retraités dans certaines villes qui auraient beaucoup de temps à consacrer aux musées. Il y a des musées dans tout le Canada. Le comité permanent a conclu, et les Canadiens partagent cette opinion, qu'une politique nationale devrait s'appliquer aux musées à l'extérieur d'Ottawa. Depuis la recommandation, le gouvernement a publié un document de travail intitulé «Des enjeux et des choix», et il a réitéré ses promesses d'agir.

Les musées des régions ne peuvent simplement pas vivre de ces promesses. Ces établissements jouent un rôle déterminant, car ils collectionnent, préservent, étudient et interprètent le patrimoine culturel du Canada. Je pense que des gouvernements fédéraux successifs, y compris des gouvernements libéraux, les ont laissés tomber. Le Programme d'appui aux musées a été créé au début des années 1970. Son budget n'a jamais été augmenté, fût-ce pour tenir compte de l'inflation. Pas même 1 p. 100 d'augmentation en 16 ans. On dirait que les gouvernements ne croyaient pas que l'inflation pouvait toucher les musées à l'extérieur d'Ottawa. Ces musées n'ont pourtant pas la formule magique qui leur permettrait d'échap-

per à l'inflation. Ils ont besoin de plus d'argent. Ils sont aux abois.

On promet depuis longtemps d'établir une politique sur les musées. Je rappelle au secrétaire parlementaire qu'on nous a dit en janvier que cette politique était toute prête. Il y a eu des signes troublants dernièrement, toutefois. Rien de tel n'a été mentionné, à moins que je n'aie été distrait, dans les prévisions de dépenses du ministre. Il n'en a pas été question non plus dans le discours du Trône.

La semaine dernière, au cours de la Journée internationale des musées, le secrétaire parlementaire a fait une déclaration pour féliciter les musées du Canada et plus particulièrement pour souligner la contribution des bénévoles. Je suis d'accord avec lui. C'était une bonne déclaration. Le gouvernement aurait dû marquer la Journée internationale des musées, non seulement par cette déclaration du secrétaire parlementaire, mais plutôt par des mesures concrètes qu'aurait prises le ministre des Communications. Une politique sur les musées, par exemple.

• (1640)

Résumons la position du Nouveau Parti démocratique sur ce projet de loi.

Premièrement, la démarche a été excellente. Le projet fait suite aux travaux d'une commission et à un rapport de comité. C'est parfaitement normal.

Deuxièmement, le principe du projet de loi est bon, principalement lorsqu'il s'agit de transformer ces musées en quatre sociétés d'État. L'annexe 1, sur les sociétés d'État, leur donne une plus grande marge de manoeuvre, si vous voulez, pour être encore de meilleurs musées.

Troisièmement, nous devrons, à l'étape du comité législatif, examiner les dispositions transitoires pour nous assurer que les employés soient bien traités.

Quatrièmement, comme je l'ai signalé, il faut redouter que le gouvernement ne fasse des nominations politiques en faveur de ses amis. Le gouvernement devrait plutôt nommer des personnes compétentes. Ces personnes pourraient avoir des antécédents politiques mais non pas nécessairement et ce ne devrait pas être le seul critère. Il faudrait plutôt essayer de trouver le plus de gens compétents possible, qui peuvent défendre les organismes culturels. Ces personnes devraient défendre leur propre organisme auprès du gouvernement. C'est le secret de la réussite pour tout bon organisme culturel.

Enfin, ce n'est là que le premier volet d'une politique. En deuxième lieu, il faudra élaborer une politique nationale des musées, politique qui se fait attendre depuis longtemps et qui s'appliquera non seulement aux magnifiques musées d'Ottawa, mais aussi aux musées de l'extérieur de la capitale.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, je serai bref, car je sais que plusieurs de mes collègues de l'opposition veulent prendre part à ce débat capital.

Je suis content de pouvoir parler de cette mesure législative, car les musées sont un élément essentiel de notre histoire culturelle. Ils nous rappellent notre passé et le chemin que notre société a parcouru pour arriver à la qualité et au niveau de vie dont nous bénéficions aujourd'hui.

Nos musées demeurent les gardiens du patrimoine. Ils ont pour fonction de rassembler et de classer des collections d'oeuvres d'art et d'objets patrimoniaux.

Permettez que je remercie la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), si elle écoute, d'avoir insisté sur une question que j'ai soulevée il y a deux jours au Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme, pendant le témoignage du conseil d'administration des Musées nationaux du Canada. Je tiens à exprimer ma consternation que ce que l'on connaît comme le Musée canadien de la guerre soit chapeauté par le Musée canadien des civilisations. Je sais qu'il ne nous est pas permis de montrer des objets à la Chambre des communes. Je ne vais pas montrer l'affiche qui annonce la grande ouverture du Musée canadien des civilisations le 29 juin 1989. Le slogan au bas de l'affiche annonce une expérience nouvelle, un plaisir nouveau de fréquenter les musées.

Le Musée canadien des civilisations, l'établissement-mère du musée annexe appelé le Musée canadien de la guerre, est présenté dans la loi comme la célébration des réalisations culturelles de l'humanité. J'ai l'impression que des centaines de milliers de Canadiens ne priseraient pas tellement que l'on parle, à propos des victimes des Première et Seconde Guerres mondiales, de célébration des réalisations culturelles de l'humanité, et encore moins de plaisir nouveau de fréquenter les musées. J'exhorte la Chambre à soustraire le Musée canadien de la guerre de la tutelle du Musée canadien des civilisations parce que le merveilleux patrimoine canadien en ques-

tion est quelque chose à commémorer plutôt qu'à célébrer.

Mme Finestone: C'est une bonne chose!

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je voudrais qu'on prenne les mesures nécessaires—et je crois pouvoir compter sur mes amis d'en face. . .

M. Mills: Vous avez notre appui.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): . . .pour constituer un cinquième musée honorant la mémoire des 150 000 hommes et femmes qui ont combattu et sont morts durant les deux guerres mondiales, des milliers d'autres qui ont participé à la guerre de Corée et de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient.

Il n'y a à mon avis, aucune raison empêchant le gouvernement d'établir un musée commémoratif canadien. Je n'aime pas employer le mot «guerre», mais j'ai l'intention de proposer à la première occasion au comité législatif un amendement prévoyant l'autonomie totale d'un musée commémoratif canadien qui reflète les vues des Canadiens qui ont perdu des êtres chers entre 1914 et 1918, 1939 et 1945, 1950 et 1953 et au-delà. Je crois qu'ils méritent leur propre musée bien à eux.

C'est pour cela que le Monument commémoratif de guerre du Canada a été érigé, mais ce n'est pas tout à fait la même chose que préserver le patrimoine et le souvenir des Canadiens qui ont perdu la vie au service de leur pays.

Le roi et la reine ont inauguré le Monument commémoratif de guerre du Canada il y a 50 ans. Je suis intervenu aujourd'hui parce que ce sera bientôt le cinquantième anniversaire de la déclaration de la Seconde Guerre mondiale. C'est le 9 septembre 1939 que le Canada est entré dans cette guerre. Nous parlons d'un témoignage discret ou d'un mémorial en l'honneur des hommes et des femmes qui ont donné leur vie, non seulement lors de cette guerre, mais dans tous les horribles conflits qui sont survenus auparavant ou après sur la planète.

Ne pourrait-on pas avoir un musée commémoratif plus autonome pour illustrer le sacrifice que les Canadiens morts à la guerre et les autres héros et héroïnes du pays ont enduré au nom de notre pays? Ce pourrait être fait très simplement. Je termine en présentant une recommandation que nous pouvons soumettre à un comité législatif.

George C. Bell, président de l'Institut canadien des études stratégiques, affirme que nous pouvons le faire simplement ainsi:

> En rendant en 1988 le musée entièrement autonome, en lui donnant un nouveau nom, un mandat clair, son propre conseil d'administration ainsi que des comités consultatifs et un budget, et en annonçant parallèlement l'élaboration immédiate d'un plan de développement pour le musée et de programmes de soutien nationaux.
>
> Le nouveau musée pourrait être appelé musée canadien du patrimoine militaire ou musée national du patrimoine militaire.

Je suggère de créer un musée commémoratif canadien pour honorer la mémoire de tous ces hommes et de toutes ces femmes d'envergure qui ont donné leur vie pour le pays. J'espère qu'au cours des prochaines minutes, nous pourrons renvoyer le projet de loi C-12 au comité législatif compétent et voir si nous pouvons faire justice en rendant le musée commémoratif canadien indépendant du Musée des civilisations.

M. Mills: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Hamilton—Wentworth (M. Scott). A-t-il pu vérifier combien cela coûterait en plus de prendre ces souvenirs importants, ces peintures et autres objets évalués à 500 millions de dollars, et de les emballer convenablement, de les traiter avec respect et de les placer dans un environnement propice. De même que pour réaliser le projet dont il parle, et que j'approuve, soit dit en passant.

• (1650)

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, non je ne sais pas combien cela coûterait exactement, mais je peux dire au député de Broadview—Greenwood (M. Mills) qu'il existe partout au Canada, dans les des locaux du ministère des Affaires des anciens combattants et ailleurs, des musées régionaux, des endroits où l'on pourrait rassembler les souvenirs dans le cadre d'un musée national auquel on pourrait facilement affecter ou réaffecter de l'espace, puisque cet espace lui a déjà été enlevé il y a quelques années. Je crois qu'il est possible de trouver un endroit et des installations appropriés, mais pour le moment, ce qui importe, c'est que le gouvernement signale l'importance symbolique d'une telle initiative et qu'il veille à réserver à cette fin, pour les générations actuelles et futures, un endroit où l'on se souvienne des Canadiens et des Canadiennes qui ont perdu la vie dans les diverses guerres.

M. Mills: Madame la Présidente, comme le sait le député, la Légion royale canadienne compte 700 000 membres. Que dirait le député si l'on organisait collectivement, puisque nous sommes tous d'accord sur le principe, les forces de cette institution pour promouvoir cette cause? Je suis sûr que nous aurions leur appui.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, c'est une question très intéressante. C'est le rôle du comité législatif. C'est pour cela que les comités législatifs sont là, pour examiner un projet aussi important que celui-ci après l'étape de la deuxième lecture. Avec l'assentiment de tous les députés, ce que nous avons, à mon avis, nous pouvons mettre l'affaire en branle et créer ce musée en l'honneur de ceux qui ont péri au cours des guerres mondiales.

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Madame la Présidente, j'espère en avoir terminé de mes observations avant cinq heures. Comme d'habitude, ma collègue la députée de Mount Royal a parfaitement bien défini la position de notre parti à cet égard.

Je me réjouis que ce projet de loi permettre à nos quatre musées nationaux de devenir des entités indépendantes. Cela constitue un pas en avant et une magnifique évolution pour ces remarquables établissements. Ce projet de loi se fonde sur les recommandations de l'équipe de travail Richard-Withrow qui, après avoir étudié la politique applicable aux musées fédéraux, a élaboré une politique cohérente pour les musées du Canada.

Dorénavant, les quatre nouveaux musées nationaux, soit le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, et le Musée national des sciences et de la technologie seront des institutions culturelles sans aucun lien de dépendance dans la tradition du Centre national des Arts, du Conseil des Arts du Canada et de la Société Radio-Canada. Les musées et ces établissements deviendront des éléments importants de la mosaïque culturelle canadienne.

Dans la tradition de nos établissements culturels sans aucun lien de dépendance, nous devons nous assurer que les musées sont entièrement autonomes dans tout ce qui concerne leurs collections et leurs activités. A mon avis, il importe au plus haut point que nous examinions de près au comité la disposition que renferme le projet de loi créant des rapports sans aucun lien de dépendance entre les musées et le gouvernement. Il est primordial que ces dispositions accordent aux musées l'autonomie voulue.

Ces quatre musées autonomes et les musées qui en dépendent contribuent d'une façon majeure à l'identité du Canada. Ils reflètent notre histoire, notre progrès, notre art et notre avenir. Comme les députés le savent, le Canada est riche d'histoire, une histoire exaltante dont chacun peut s'enorgueillir.

Depuis les oeuvres canadiennes que présente le Musée des beaux-arts du Canada jusqu'au théâtre Imax/Omnimax du nouveau Musée canadien des civilisations, ces musées sont à l'image des Canadiens. Ils représentent une richesse incalculable pour notre pays.

Il y a lieu de signaler que le projet de loi mentionne pour la première fois le Musée canadien de la photographie contemporaine et le Musée canadien de la guerre. Ainsi, ces musées annexes ne sont pas intégrés aux grands musées et jouissent ainsi d'une certaine autonomie. Je suis sûr que cela sera de nature à rassurer bien des admirateurs du Musée de la guerre. J'espère seulement que le gouvernement saura aussi accroître le financement de cette importante partie de notre patrimoine.

Le Musée de la guerre est particulièrement important comme moyen de préserver notre patrimoine. A l'instar du député de Hamilton—Wentworth, je tiens moi aussi à signaler qu'il n'est pas question ici de célébrer la guerre, mais de rappeler le souvenir des Canadiens et des Canadiennes qui sont tombés(es) au champ d'honneur pour la défense de notre pays. Bien sûr, le Musée de la guerre constitue une façon de rendre hommage aux Canadiens qui ont servi le Canada pendant les deux guerres mondiales et un moyen de préserver l'histoire militaire du Canada.

Beaucoup de mes électeurs s'inquiètent à ce sujet. Ils veulent être certains que le Musée de la guerre n'y perdra pas au profit du Musée des civilisations. Ce serait une grande perte si cela arrivait. Ce serait une grande perte également si nous n'agrandissions pas les installations du Musée de la guerre. De précieuses oeuvres d'art militaire et d'autres objets appartenant au Musée de la guerre sont en entreposage faute de place pour les exposer. Ces objets devraient être exposés. Comme l'a fait remarquer un de mes collègues, il s'agit d'une collection valant 500 millions de dollars. Ces objets devraient être exposés dans la Région de la capitale nationale et dans des musées de régiment d'un bout à l'autre de notre grand pays.

Il vaut la peine de noter que le projet de loi fait entrer un aspect régional dans le mandat des quatre musées. Cela permettra aux Canadiens vivant à l'extérieur de la Région de la capitale nationale de partager cette importante richesse nationale. Il est indispensable que les Canadiens puissent apprécier l'art et la culture du Canada peu importe qu'ils vivent à Fredericton, à Vancouver ou à Flin-Flon, au Manitoba.

Mon honorable collègue de Burnaby—Coquitlam a exprimé certaines inquiétudes au sujet des employés des musées. Ce sont des questions dont nous devrons nous occuper au comité, et j'espère que nous pourrons les régler de façon satisfaisante lorsque le comité sera saisi du projet de loi.

Je tiens à répéter en terminant à quel point je me réjouis de constater les progrès qu'ont accomplis les musées nationaux du Canada. Nous avons maintenant quatre musées indépendants, et cela constitue à mon avis un progrès. Tous les Canadiens bénéficient de la croissance de ces institutions, et nous sommes tous fiers de les voir devenir des vitrines de classe mondiale pour les sciences, les arts et les civilisations du Canada.

Un de mes honorables collègues du Nouveau Parti démocratique a soulevé la question des nominations aux quatre conseils d'administration distincts, des nominations que fera le ministre des Communications (M. Masse). J'espère que lorsqu'on fera des nominations dans l'avenir, on se fondera sur le critère de la compétence et de la capacité et non pas sur des critèrees politiques. On a fait remarquer à juste titre qu'on a procédé dans le passé à des nominations que l'on peut qualifier de politiques. En fait, la politique était la seule raison de ces nominations. J'espère que les futures nominations refléteront la compétence.

M. Mills: Madame la Présidente, je voudrais poser à mon collègue une question concernant les répercussions sur les régions du programme national des musées. Lorsque nous avons discuté ce programme et l'avons étudié, j'ai eu l'impression qu'on a insisté énormément sur les musées situés autour d'Ottawa, mais le fait est qu'il y a des musées dans tout le pays. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis vraiment navrée. Je dois interrompre le député.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) propose: Que le projet de loi C-206, Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

—Madame la Présidente, il me fait plaisir cet après-midi de présenter à la Chambre le projet de loi C-206, Loi voulant modifier les frontières de la région de la Capitale nationale. Ce projet de loi est une suggestion, et je dois donner tout le crédit qui s'impose au maire de la ville de Rockland, Son Honneur le maire Jean-Marc Lalonde, qui, en 1986, a eu cette brillante idée d'étendre les frontières de la région de la Capitale nationale. Son Honneur m'a rejoint par la suite, me demandant s'il était possible d'entreprendre des mesures semblables. Ce que j'ai fait, madame la Présidente, ce sont les initiatives suivantes: Tout d'abord, j'ai rejoint la Commission de la capitale nationale pour avoir la réaction de la CCN à cette initiative.

[*Traduction*]

Le 27 juin 1988, au Comité de l'administration gouvernementale, le président de la Commission de la capitale nationale a répondu ce qui suit en réponse à une question que j'avais posée:

> Ce serait formidable si vous aviez peut-être un projet de loi d'initiative parlementaire dans lequel vous proposeriez l'extension des limites de la région de la capitale nationale, en particulier le long de la rivière des Outaouais. Cela nous réjouirait, je pense, parce que nous estimons que la protection des rives de cette rivière est peut-être l'une des questions les plus importantes auxquelles nous sommes confrontés.

C'est la position qui a été exprimée au comité parlementaire à cette époque-là à propos de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Après cette déclaration du président de la Commission de la capitale nationale, j'ai rencontré, à l'automne 1988, des représentants des municipalités intéressées. La réunion a eu lieu à l'hôtel de ville de Clarence, et huit municipalités qui seraient touchées par ce projet y étaient représentées. Ces municipalités sont Clarence, Rock-

land, Cambridge, Casselman, Plantagenet-Nord et Plantagenet-Sud, et Plantagenet lui-même.

Quel est le but de ce projet de loi d'initiative parlementaire et qu'en coûtera-t-il aux contribuables canadiens? Ce projet de loi ajouterait huit municipalités aux quelque 50 municipalités qui forment déjà la région de la capitale nationale. Qu'en coûterait-il aux contribuables canadiens? Rien. Élargir les limites de la région de la capitale nationale ne coûtera rien en soi, sauf ce qu'il en coûtera pour refaire la carte de la région et imprimer ce projet de loi d'initiative parlementaire dans les Lois du Canada après sa promulgation.

Quels sont les avantages d'une telle mesure? Il y a des avantages à court et à long terme. A court terme, il est évident que les électeurs que je représente retireraient un avantage du fait que leurs municipalités feraient désormais partie de la région de la capitale nationale. Autrement dit, l'industriel qui arrive à l'aéroport international d'Ottawa et qui se procure une carte touristique de la région de la capitale nationale trouverait sur cette carte des municipalités comme Rockland, Plantagenet ou Casselman qui sont très près de la région de la capitale nationale et de la colline du Parlement. Cela montrerait que ces municipalités sont effectivement près de la région de la capitale nationale.

Cette nouvelle désignation aurait, sur le plan touristique, des retombées profitables pour mes électeurs. Et elle ne coûterait rien ou pratiquement rien aux contribuables canadiens. Certains demanderont alors comment il se fait que la CCN coûte si cher actuellement? Je leur répondrai tout simplement que c'est parce qu'elle n'a jamais dépensé un sou dans une certaine municipalité de ma circonscription; je parle de Russell. Mon collègue de Gatineau—La Lièvre (M. Assad) me dit qu'il en va de même des municipalités qu'il représente si bien à la Chambre des communes.

Je disais donc que la Commission de la capitale nationale ne dépense pas d'argent dans toutes les municipalités situées à l'intérieur de son territoire. Nous voudrions évidemment qu'elle aide ces municipalités d'une façon ou d'une autre. Cependant, en soi, l'adoption de ce projet de loi ne signifierait pas qu'elle devrait dépenser de l'argent automatiquement.

Quels avantages offre-t-il alors? J'ai déjà parlé des possibilités touristiques que présentait ce projet de loi pour la région. Mais certains députés en face se demandent sans doute quel avantage le pays en retirerait généralement parlant? Je leur répondrai tout simplement que nous avons reconnu naguère, à titre de parlementaires, que la Loi sur la capitale nationale était une mesure nécessaire. Nous avons jugé bon de nous doter d'une telle loi pour protéger la région qui entoure la capitale nationale. C'est dire que la nécessité de cette loi est fondée et historiquement reconnue par le Parlement de notre pays. Pourquoi étendre alors cette région à l'est et quel avantage le Canada en retirerait-il?

La rivière des Outaouais est l'une des rivières les plus importantes de notre histoire car c'est elle que Samuel de Champlain a empruntée dans les années 1600, et il se trouve que cette rivière traverse la circonscription que je représente. C'est une rivière très historique. Il reste actuellement quelques îles dans la rivière. Elles sont importantes du point de vue écologique. Les berges de la rivière des Outaouais devraient effectivement être protégées et conservées. Actuellement, on ne fait rien pour cela dans cette région. On ne cherche pas à protéger ces îles et à les conserver dans le domaine public pour les générations futures. J'estime pourtant qu'elles méritent qu'on les protège. M^me^ Jean Pigott le reconnaissait dans une déclaration en date du 27 juin 1988, que j'ai lue à Votre Honneur il y a un petit moment.

Il y a un autre point que je voudrais porter à l'attention de la Chambre. C'est celui-ci: Si l'on quittait le Parlement maintenant et que l'on se dirigeait vers la limite ouest de la région de la capitale nationale, on l'atteindrait après environ 45 kilomètres. Si l'on se dirigeait vers l'est, par contre, on atteindrait les limites de la région de la capitale nationale après seulement 20 à 25 kilomètres. Ce que je propose dans ce projet de loi, comme cela a été proposé par le maire de Rockland, M. Jean-Marc Lalonde, c'est de repousser les limites vers l'est jusqu'à une distance équivalente à celle des limites ouest.

[*Français*]

En d'autres termes, ce que nous voulons tout simplement par ce projet de loi, c'est d'étendre le territoire de la Capitale nationale, non pas à une distance excessive, mais à une distance identique dans l'est de la ville d'Ottawa ou à l'est de la ville d'Ottawa, que la distance à l'ouest de la région de la Capitale nationale.

[*Traduction*]

Au cas où certains penseraient que cette initiative n'a pas l'appui des municipalités locales, j'ai ici, et j'en ai fourni copie au ministre des Travaux publics (M. MacKay) et à d'autres députés, notamment le député néo-démocrate qui désire prendre la parole à ce sujet, des copies de toutes les résolutions des conseils municipaux touchés qui ont endossé cette initiative.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'initiative en question jouit de l'appui unanime des huit municipalités en question. J'ai en main une résolution adoptée par le conseil du canton de Clarence; j'ai une résolution de la Corporation de la ville de Rockland; j'ai ici une résolution de la Corporation de la municipalité de Plantagenet-Sud, de Plantagenet-Nord, du village de Casselman, de la municipalité de Cambridge et du village de Plantagenet. Alors il est clair, qu'à l'unanimité, toutes les municipalités en question se sont avérées favorables à cette initiative.

J'aimerais également porter à l'attention de la Chambre un rapport publié en mai 1988, rapport pour le conseil des Comtés unis de Prescott-Russell, fait par l'étude de spécialistes Leroux et associés qui, justement, recommandaient que la région que je viens de décrire à la Chambre soit annexée au territoire de la Capitale nationale. Ce rapport est intitulé: *A un pas de la région de la Capitale nationale*.

Monsieur le Président, en terminant, j'aimerais souligner quelques autres faits importants. Je pourrais décrire la région que je représente, et je pourrais, pour un bon moment encore, exprimer à la Chambre toutes les bonnes raisons pour lesquelles il faut adopter ce projet de loi.

• (1710)

[*Traduction*]

Cependant, il importe que la Chambre évite de donner à certains députés la tentation d'étouffer ce projet de loi. Pour l'information de nos auditeurs et des lecteurs du hansard qui ne connaissent peut-être pas la procédure de la Chambre, il existe un moyen rapide et facile que le gouvernement peut utiliser pour faire battre un projet de loi sans voter contre lui: il n'a qu'à l'étouffer. Il suffit, pour cela, qu'un ministériel parle encore à 18 heures. Des députés et des partis politiques qui ne voulaient pas voter contre une mesure législative l'ont déjà fait.

Je demande à la Chambre de ne pas agir ainsi et de permettre que nous votions aujourd'hui sur ce projet de loi et que nous l'adoptions.

Un projet semblable concernant le pont Blue Water proposé l'an dernier par le député conservateur de la région où se trouve ce pont a été adopté en un jour par les députés. Nous en avons discuté brièvement et nous avons tous coopéré pour éviter qu'il ne soit étouffé.

Je demande aujourd'hui qu'on fasse preuve à l'égard de ce projet de loi de la même courtoisie qu'on a manifestée à l'égard de cette mesure non tendancieuse dont les municipalités locales ont bénéficié et qui n'avait presque rien coûté aux contribuables.

Ce projet de loi a beaucoup de points communs avec celui sur le pont Blue Water adopté il y a environ un an. J'espère que les députés permettront que cette question soit mise aux voix pour que les maires de Rockland et des autres municipalités et le conseil des comtés unis de Prescott—Russell puissent bénéficier de cette mesure que le Parlement peut leur donner.

On dit souvent que le gouvernement fédéral est très loin des collectivités locales, qu'il ne fait pas grand chose de tangible pour elles et que l'immensité de notre pays le rend insensible aux besoins quotidiens des Canadiens. Nous avons maintenant l'occasion de prouver que nous pouvons penser aux petites municipalités et aux gens ordinaires et nous pouvons aider la circonscription que je représente. J'invite mes collègues de la Chambre à appuyer cette mesure.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à faire quelques observations au sujet de ce projet de loi. Je comprends le point de vue du député et aussi qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une question partisane. Toutefois, c'est une affaire dans

laquelle il faut tenir compte du point de vue des autres régions du pays face à un tel projet.

Je tiens à réagir à l'appel du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) en faveur de l'expansion de la région de la capitale nationale à 400 autres milles carrés de sa circonscription.

M. Boudria: Quatre cents milles carrés?

M. Dorin: Combien de milles carrés croyez-vous que cela fait? Près de 400.

En examinant ce projet de loi, nous devons nous demander quelle image nous souhaitons qu'Ottawa projette en tant que capitale nationale, puis peser le pour et le contre du projet.

La Commission de la capitale nationale, soit la société qui administre ce nouveau secteur, voit notre capitale comme un lieu de rencontre, un moyen de faire connaître notre pays pays aux Canadiens comme aux étrangers et un endroit où conserver les trésors nationaux.

Qu'est-ce que la capitale pour les Canadiens? Que s'attendent-ils de voir lorsqu'ils vont à Ottawa ou en entendent parler par la télévision? Qu'est-ce que les visiteurs étrangers apprennent à notre sujet lorsqu'ils viennent à Ottawa?

Nous voulons pouvoir être fiers de notre capitale. Ottawa devrait être un endroit où tous les Canadiens puissent se sentir chez eux, une capitale où le gouvernement les écoute et leur permet de réaliser leurs rêves où qu'ils habitent au Canada. Voilà le visage que nous voulons montrer au monde: non pas quelque magnifique siège de l'Empire, mais le centre de la véritable démocratie.

Il faut pour cela que la ville demeure respectable. En toute franchise, lorsque Ottawa est devenue la capitale, il s'agissait d'une ville infestée de moustiques et marécageuse qui ne méritait pas d'être la capitale d'un pays comme le nôtre. Cependant, les Canadiens qui visitent Ottawa de nos jours savent que ce n'est plus le cas. Au fil des ans, Ottawa est devenue une capitale confortable, propre et belle, qui mérite d'être visitée si on a les moyens d'y venir.

La Commission de la Capitale nationale a une grande part là-dedans. Les dirigeants nationaux comme John Diefenbaker ont permis la transformation de cette ville grâce à la Commission. Des gens comme le député de Glengarry—Prescott—Russell ont fait en sorte d'honorer nos anciens chefs nationaux près de la colline du Parlement.

Cependant, les gens de ma circonscription seraient probablement surpris de quelques autres changements autour d'Ottawa. La Commission de la Capitale nationale fait l'objet de quelques critiques. D'aucuns, notamment le groupe de travail Nielsen sur l'examen des programmes, ont émis des réserves sur lesquelles la Chambre devrait se pencher, alors que nous discutons du projet de loi C-206.

Lorsque je suis allé à l'école, à Bruce, en Alberta, on nous enseignait que la reine Victoria avait fait de la ville d'Ottawa la capitale du pays dans les années 1850. Il ne s'agissait pas de Hull, la grande ville de l'autre côté de la rivière, ni d'Arnprior, en Ontario, ni du canton de Buckingham, au Québec.

En 1969, les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé d'un commun accord que la région de la Capitale nationale devait inclure tous ces endroits, et que ces derniers devaient profiter des services de la Commission de la Capitale nationale. En tout, 26 municipalités de l'Ontario et du Québec font maintenant partie de la région. Certaines comme Nepean, par exemple, sont devenues, en fait, des quartiers d'Ottawa. D'autres, comme Arnprior, sont des villes ou des villages tout à fait distincts. Elles se considèrent différentes d'Ottawa et n'apprécient pas cette dernière ville. Toutes les régions que le projet de loi C-206 tend à inclure dans la région de la capitale nationale sont très belles, mais n'ont rien à voir avec la capitale nationale.

Les terres fédérales, les espaces verts et les immeubles que la Commission de la Capitale nationale possède, équivalent à l'heure actuelle à quatre fois la taille de la ville d'Ottawa. La Commission est le principal propriétaire foncier de la région.

Cet organisme fédéral n'est pas un gouvernement municipal. Il ne s'occupe ni du ramassage des ordures ni de transport en commun. Aucun représentant local ne siège à son conseil. Cependant, son budget équivaut à près de la moitié de celui de la Ville d'Ottawa. Il s'établissait à 92 261 000 $ dans le Budget principal des dépenses de 1988-1989.

La Commission emploie plus de 900 personnes. Elle parraine des événements culturels et des festivals. Elle plante plus de 500 000 tulipes réparties sur cinq hectares de parterres. Elle administre 300 kilomètres de sentiers, 668 hectares de parcs, 2 230 hectares de gazon et de nombreux musées et autres immeubles.

Pas surprenant que cette commission coûte tant. Il n'est pas étonnant que des villes comme Rockland, Plan-

tagenet, St-Isidore-de-Prescott veuillent profiter de la manne en question.

M. Boudria: Saint-Isidore n'en fait pas partie.

M. Dorin: D'accord. Je connais bien des villes, même en Alberta, qui voudraient sans doute en faire partie. Il y en a peut-être, de l'autre côté de la rivière, qui ne demanderaient pas mieux. Le député a beaucoup parlé en faveur de cette expansion. Lui et ceux qui l'appuient affirment que la CCN entretiendrait les parcs qui longent l'Outaouais et la South Nation, ce qui préviendrait l'érosion des berges.

• (1720)

La CCN mentionnerait ces villes dans ses brochures de promotion commerciale, industrielle et touristique. Peut-être y construirait-on des immeubles fédéraux, ce qui, dans cette circonscription surtout rurale, réduirait le chômage et élargirait l'assiette fiscale.

Ce sont là des aspirations compréhensibles dans une circonscription économiquement faible. Les électeurs du député voient les avantages dont bénéficient leurs voisins et ils voudraient en bénéficier eux aussi.

Ce que je trouve à redire à ce projet de loi, c'est qu'il vise à étendre ces avantages aux frais du gouvernement fédéral alors que nous venons d'opérer des compressions budgétaires de plus de 5 milliards de dollars pour simplement rester à flot. Lorsqu'il n'y a pas d'argent pour 14 bases militaires, il n'y en a pas non plus pour les tulipes.

Comme l'a dit le groupe de travail Nielsen au sujet de la CCN, la propriété foncière engendre la propriété foncière, ce qui fait augmenter sans cesse les frais d'aménagement et de fonctionnement. N'est-ce pas ce dont il s'agit dans ce projet de loi?

Ce qui s'est dit jusqu'à présent n'a pas grand-chose à voir avec la façon dont la CCN ou les Canadiens perçoivent la capitale nationale. Combien de Canadiens connaissent la région autour d'Ottawa? Combien d'entre eux diraient qu'en venant dans la région, ils ont le sentiment de prendre part aux affaires nationales?

A l'époque des Romains, il y avait deux types de lois. Il y avait d'abord les *leges*, qui devaient profiter à Rome et à l'ensemble de ses citoyens. Ensuite, il y avait les *privi-leges*, d'où le mot «privilège» tire son origine. Ces lois conféraient à quelques personnes seulement des droits spéciaux. J'estime que le projet de loi C-206 n'est que cela, un privilège, pas guère plus sans doute.

M. Boudria: Comme le programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

M. Dorin: Tout le monde n'a pas le privilège de demeurer près d'Ottawa.

Nous pourrions élargir sans cesse la CCN, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, et il y aurait toujours un laissé pour compte, par exemple le *West Edmonton Mall*. Pour cette raison, je ne saurais appuyer ce projet de loi ou son étude à la Chambre.

Je ne veux nullement donner à entendre que je tiens des propos négatifs envers les habitants de sa circonscription ou de ceux qui vivent dans ces villes et localités. Cependant, je ne crois pas que le moment soit venu d'envisager d'élargir une exploitation gouvernementale très coûteuse alors que nous demandons à mes mandants et à ceux d'autres parties du pays de faire des sacrifices.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je veux d'abord rendre hommage à mon collègue. C'est une idée louable et j'applaudis à son initiative. Si j'étais dans sa circonscription, je ferais probablement la même chose, sinon on pourrait à juste titre me le reprocher.

On a beaucoup travaillé à ce projet de loi et il intéresse diverses municipalités. Je connais parfaitement bien les contrariétés d'un édile municipal, ayant passé dix ans dans ce secteur d'activité. Je sais que les municipalités appuient ce projet.

Les avantages sont évidents. La région d'Ottawa est très belle à voir. C'est une vitrine pour le Canada. Il fait bon vivre ici. En fait, c'est la deuxième ville où j'aimerais demeurer, après Sault Ste. Marie.

Les Canadiens doivent être fiers de visiter leur capitale, et la CCN a beaucoup fait pour rendre la région plus que vivable, avec un mode de vie exemplaire. D'autres villes canadiennes peuvent effectivement être jalouses des sommes dépensées, mais leur nationalisme l'emporte et elles se disent que c'est probablement de l'argent bien dépensé.

Cela dit, je me dois de critiquer non pas le projet, le concept ou l'initiative, mais certains des changements apportés à l'orientation et à la façon dont la CCN voit les choses. J'ai parcouru le plan général de la CCN et les termes que j'y ai relevés ainsi que certaines des répercussions probables de ces changements m'inquiètent beaucoup.

En lisant le plan général, j'ai remarqué des expressions comme accès au marché, axé sur le marché, initiatives produisant des recettes, frais d'utilisation, sous-traitance. Cela ressemble beaucoup à un autre plan dont nous avons beaucoup entendu parler au cours de cette 34e législature. J'ai bien peur que les deux plans seront combinés et je ne crois pas que je veuille appuyer le plan général de la CCN, parce que cela signifierait que j'appuie le plan du gouvernement.

Nos préoccupations sont liées aux changements apparents et à la nouvelle façon de procéder, pas tout à fait subtile, de la CCN.

La CCN devrait manifestement devenir un organisme indépendant du gouvernement, et nous avons peur que le cordon ombilical qui relie les deux organismes raccourcisse petit à petit, si cela est possible.

Il faut se demander si le temps est bien choisi pour lancer cette initiative, bien qu'elle soit des plus louables, étant donné que les fonds seront réduits de 5 millions de dollars. Nous ne savons pas encore quelle forme prendront ces compressions. Pas plus tard qu'hier après-midi, Mme Pigott avouait qu'elle ne pouvait encore préciser comment elle allait procéder aux réductions.

Cette demande d'agrandir le territoire coïncide avec les restrictions budgétaires. Mon collègue prétend que le changement proposé ne coûtera rien. Je veux bien croire qu'il n'en coûtera probablement rien immédiatement, mais il faut être réaliste et s'attendre à voir les coûts grimper dans un proche avenir.

Ce projet d'agrandissement en période de restrictions, c'est un peu comme l'inventaire des arbrisseaux qui a coûté 27 000 dollars, le sondage de 48 000 dollars devant servir à déterminer ce que les Canadiens pensent de la CCN, ou encore la somme de 1,6 million de dollars consacrée à des études au moment où le gouvernement prétend que nous devons réduire les dépenses. Le premier ministre (M. Mulroney) a avoué que l'inventaire des arbrisseaux constituait une dépense bête, mais nous savons tous que cela s'inscrivait dans l'ordre prévu des travaux. L'inventaire a eu lieu.

Nous savons que les études entraînent d'autres études, pour paraphraser le plan général. Les études se retrouvent souvent sur des tablettes où elles ramassent la poussière. Si on ne leur donne pas immédiatement suite, il faut ordonner une nouvelle étude cinq ans plus tard quand vient le temps de rationaliser les dépenses. On ne peut pas en même temps se serrer la ceinture, rentrer le ventre et élargir ses pantalons. A un moment donné, quelque chose va céder. Je ne pousserai pas davantage cette analogie, mais on peut s'imaginer les résultats.

Nous sommes en faveur de la décentralisation. Notre parti appuie avec force ce principe. J'espère qu'un immeuble fédéral sera construit à Plantagenet, à Casselman et à Prescott. . .

M. Boudria: Prescott n'est pas dans la circonscription.

M. Butland: Je ne connais pas très bien la circonscription du député, tout comme il ne connaît peut-être pas tellement Sault-Sainte-Marie. J'espère qu'un immeuble fédéral sera construit à Plantagenet et à Casselman, tout comme je souhaite qu'il en soit construit un à Sault-Sainte-Marie. Quelle bénédiction pour n'importe quelle localité.

J'estime qu'il faudrait que ce soit l'initiative du gouvernement et de la CCN. Nous devrions peut-être repousser les frontières de la CCN à 500 milles au nord-ouest de façon à ce que Sault-Sainte-Marie en profite également.

J'applaudis à l'initiative du député et des fonctionnaires municipaux. Nous sommes en faveur de cette idée et nous aimerions nous associer à ce genre d'initiative. Auparavant, toutefois, il nous faut nous demander si c'est réaliste. Ce n'est pas parce que nous sommes en faveur que c'est nécessairement réaliste, et je pense que le gouvernement a déjà laissé entrevoir son opinion. Dans les circonstances, le député n'aura pas la tâche facile. Nous appuyons l'initiative. Bonne chance.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, le député a proposé à la Chambre le projet de loi C-206. Très souvent, il nous arrive de parler de délimitation des circonscriptions et de redécoupage. Nous avons récemment tenu un pébliscite dans les Territoires du Nord-Ouest sur la modification de la limite territoriale. Parfois, aussi nous nous demandons si des régions comme les Îles Turks et Caicos devraient faire partie du Canada. Aujourd'hui, un député, connu pour son audace, nous présente un projet de loi qui propose de changer la délimitation de la Commission de la capitale nationale.

• (1730)

M. Boudria: Pardon, de la région de la capitale nationale.

M. Boyer: Je devrais dire la région de la capitale nationale. Au cours du débat précédent, on s'est demandé quelles municipalités n'étaient pas comprises dans les limites dont la description forme toute la teneur de ce projet de loi. Nous aimerions tous bien sûr que le député

nous assure que, s'il obtient gain de cause, ses ambitions territoriales s'arrêteront là.

Les propos du député de Sault Ste. Marie (M. Butland) ont apporté au débat une note de réalisme très salutaire. On comprend fort bien que le député ait présenté à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire, compte tenu des efforts qui ont été faits dans les municipalités directement touchées.

Quand j'ai appris que le débat sur ce projet de loi devait avoir lieu aujourd'hui, je me suis procuré un exemplaire de la publication intitulée *A un pas de la région de la capitale nationale*.

M. Boudria: Je l'ai remise à votre ministre.

M. Boyer: Le député dit qu'il l'a remise à mon ministre. Voilà un fort beau geste. Je dis que j'en ai un exemplaire, moi aussi. J'espère qu'il transmettra aussi le rapport à tous ceux qui s'intéressent à la question.

Le document est le fruit du travail des autorités municipales qui souhaitent obtenir certains avantages en faisant englober leur municipalité dans la région de la capitale nationale. Les auteurs du rapport signalent que la circonscription de Prescott—Russell comporte au moins cinq caractéristiques importantes qui lui permettraient de faire partie de la région de la capitale nationale.

La première caractéristique est d'ordre démographique: la population est à majorité francophone. Toutefois, à mon avis, étant donné qu'environ la moitié de la région de la capitale nationale se trouve déjà en territoire québécois, où la population est à majorité francophone, le rapport ne précise pas si le rattachement de Prescott—Russell aurait une incidence importante sur l'équilibre au sein de la région de la capitale nationale. Ici, nous avons mieux à faire que de jouer avec des chiffres et des statistiques. C'est un fait que la région de la capitale nationale reflète déjà la dualité du Canada et nos deux cultures fondatrices. L'idée que ce caractère serait modifié par cette extension vers l'est, comme on le suggère dans le rapport, même si elle est intéressante, ne devrait pas peser lourd dans notre décision.

Le rapport parle ensuite des bords de la rivière des Outaouais, des circuits touristiques, des points d'intérêt, des festivals et des organisations. Ce sont les cinq principales caractéristiques que l'on cite pour appuyer le projet d'extension vers l'est. Aucun de ces points n'est discutable. Par exemple, la capitale nationale est aujourd'hui renommée comme ville active et dynamique dans l'organisation d'une variété de festivals et d'événements spéciaux qui se tiennent tout au long de l'année. Les Canadiens des autres régions et les étrangers ont grand plaisir à participer à ces festivals saisonniers de la région de la capitale nationale.

Selon le rapport de Prescott—Russell que j'ai déjà mentionné, étendre la région augmenterait le nombre de partenaires dans les festivals et événements spéciaux. A l'heure actuelle, la CCN compte sur un réseau étendu de partenaires des secteurs public et privé dans l'organisation de plusieurs grands festivals. D'autres organismes tiennent des festivals de caractère local pour un public local. Il n'est pas certain que la venue de nouveaux partenaires ait un si grand effet positif. Elle pourrait même avoir l'effet contraire et surcharger les structures administratives existantes.

M. Boudria: Avez-vous seulement entendu parler des Franco-Ontariens?

[*Français*]

M. Boyer: Bien sûr, madame la Présidente.

M. Boudria: On ne le dirait pas!

M. Boyer: Madame la Présidente, je veux tout simplement dire que les réalités mentionnées par l'honorable député, comme par exemple, les Franco-Ontariens, sont des réalités qui existent à l'heure actuelle dans cette région, mais il n'est pas nécessaire de changer les limites de cette région pour avoir une plus grande participation de ce groupe dans les activités de notre région de la Capitale nationale.

[*Traduction*]

Cette question semble troubler le député. Je crois comprendre qu'il entend présenter à la Chambre des communes un projet de loi d'initiative parlementaire que les municipalités de sa circonscription attendent avec impatience et qu'il a investi beaucoup d'émotivité et

d'efforts intellectuels dans ce projet. Je pense que tous les députés peuvent comprendre cela.

J'ai essayé d'étudier les cinq principales recommandations du rapport et d'en déceler les désavantages en tenant compte des bonnes intentions sous-jacentes et de l'esprit dans lequel elles ont été formulées. Je veux rassurer la Chambre et le député qui parraine le projet de loi parce que je n'ai rien contre la proposition. J'estime toutefois que, comme la planification a été entreprise il y a déjà trois décennies, il est grand temps de réexaminer le futur rôle de la Commission et de la région de la Capitale nationale. La présidente de la CCN, M^me^ Pigott, a soumis un plan de travail pour 1989-1990 qui offre une vue d'ensemble de toutes ces questions, y compris les limites, les niveaux de participation, l'avenir et les projets à réaliser.

Je suis sûr que le député de Glengarry—Prescott—Russell ne s'opposerait pas à ce que j'ajoute ceci pour le compte rendu. J'ai demandé à des fonctionnaires une copie de la lettre de M^me^ Pigott dans laquelle elle précise la stratégie générale de la CCN à ce sujet.

M. Boudria: Quelle lettre?

M. Boyer: C'est une lettre du 28 février.

M. Boudria: Adressée à qui?

M. Boyer: Elle est adressée au député. Avec sa permission, je voudrais citer un extrait de cette lettre. Si le député y voit un inconvénient, je ne le ferai pas.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je n'ai aucune idée de la lettre dont parle le député. S'il a en main une lettre que m'a adressée un fonctionnaire du gouvernement, à mon avis, il me paraît fondé à première vue de soulever la question de privilège. Ce n'était pas une lettre ouverte. Le député dit qu'il l'a en main. Il me demande maintenant la permission de la lire. Or, je ne sais même pas de quelle lettre il s'agit. Je suis curieux et j'attends avec impatience ce que le député a à dire. Je ne crois pas que nous ayons entendu le fin mot de l'affaire. Je lui donne certes la permission de la lire. Le tort est déjà fait.

M. Boyer: Dans ce cas, madame la Présidente, je remercie le député de m'en avoir donné la permission. Je lui ferai remarquer encore une fois, ainsi qu'à vous, madame la Présidente, qu'avant de mentionner quoi que ce soit au sujet de cette lettre, j'y ai fait allusion et j'ai demandé si le député. . .

• (1740)

M. Boudria: Là n'est pas la question.

M. Boyer: . . .s'opposait à ce qu'elle soit consignée dans le compte rendu de ce débat, puisqu'elle se rapporte directement à la question qui nous occupe. Je n'ai encore rien mentionné au sujet de cette lettre adressée par la CCN au député. Avant de le faire et de mettre fin à cette affaire, je vous préciserai que la raison que j'avais de demander cette permission, c'est que je désirais savoir si le député m'autoriserait à utiliser cette lettre, qui permettrait le mieux d'expliquer la politique qui a été officiellement soumise au comité auquel le député de Sault Ste. Marie (M. Butland) a fait allusion, qui permettrait le mieux d'éclaircir la question. Je peux aussi certainement m'y prendre autrement. A défaut de l'autorisation préalable du député, je n'ai rien mentionné au sujet de cette lettre, ici à la Chambre. C'est là mon observation sur le rappel au Règlement qu'il a fait.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole sur le rappel au Règlement.

M. Boudria: Madame la Présidente, bien entendu, le député a la permission de lire cette lettre. Mon objection, et la raison pour laquelle je vous ai avisée que je soulèverais peut-être plus tard la question de privilège, ne porte pas sur la teneur de la lettre. Elle porte sur le fait que le député semble à première vue avoir en main une lettre d'un fonctionnaire du gouvernement qui m'est destinée, et il dit qu'il l'a bel et bien en main. Je ne m'oppose pas à ce qu'il la lise pour le compte rendu. Je lui en donne la permission.

Je veux cependant que la présidence sache que lorsque ce débat sera terminé, je soulèverai probablement à la première occasion ce qui me paraît être une question de privilège.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les rappels au Règlement ont pris un certain temps. Il reste

encore une minute au député s'il souhaite conclure. Le député d'Etobicoke—Lakeshore.

M. Boyer: Madame la Présidente, je m'en voudrais de ne pas profiter des secondes qui me restent pour aborder cette question parce que je crois que le député. . .

M. Boudria: Qu'est-ce qui lui prend?

M. Boyer: . . .doit comprendre—je vous l'ai déjà dit, madame la Présidente, j'ai précisé au député que la lettre portait la date du 28 février 1989. La question de la propriété d'une lettre se pose. L'auteur d'une lettre est libre d'envoyer des doubles de sa lettre à qui il veut. Je serai heureux que le député soulève cette question à une date ultérieure, parce que s'il. . .

M. Boudria: Qui est l'auteur?

M. Boyer: Madame la Présidente, pour la quatrième fois peut-être, je précise qu'il s'agit d'une lettre de la présidente de la CCN, M^me^ Pigott, où est expliquée la position de la CCN face à la nécessité, après 30 ans d'existence, d'envisager globalement la modification des limites de la région de la capitale nationale.

En terminant, je veux dire qu'en s'efforçant de comprendre les détails sans laisser le débat porter sur le bien-fondé de la mesure, le député m'a empêché d'expliquer clairement que la CCN a une approche beaucoup plus globale à l'égard de toute la question des limites. Je crois que le député. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps accordé au député est terminé. Reprise du débat. Le député d'Ottawa-Centre.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je tiens d'abord à féliciter le député pour son projet de loi. Cela représente une grosse somme de recherches. J'en ai entendu parler pour la première fois dans le courant de l'automne 1988. J'étais passablement emballé par cette idée. Ce n'est pas parce que je sais que ce changement sera avantageux pour sa circonscription, ainsi que pour certaines circonscriptions situées entre la sienne et la mienne, mais parce que je suis fermement convaincu que la CCN fait un travail fantastique dans la région de la Capitale nationale, non seulement pour la capitale du Canada mais aussi pour les Canadiens en général.

La Commission de la capitale nationale attire directement et indirectement plus d'un million de touristes par an dans la région. Bon nombre de festivals parrainés par la CCN sont devenus autonomes. Ils rapportent de l'argent, comme le Festival du printemps cette année.

La CCN a fait du bien à l'économie, en organisant des festivités ou en encourageant les touristes canadiens et américains à venir.

Comme l'a dit le député néo-démocrate, cela favorise le développement économique de la circonscription du député. Tant mieux, si c'est vrai! J'espère que les députés de tous les côtés de la Chambre proposeront des initiatives susceptibles de profiter à leur circonscription et aux Canadiens en général. Si c'est ce qu'il faut pour que l'économie prospère, allons-y!

Sur le plan du chômage dans l'est de l'Ontario, le taux de chômage est de 5,4 p. 100 pour l'ensemble de la région d'Ottawa—Carleton, d'après Statistique Canada. Ce n'était pas le cas pour la circonscription du député où il était d'environ 12 p. 100.

On dirait que le gouvernement présente les chiffres d'une certaine façon lorsque ses intérêts sont en jeu, mais lorsque le député essaie de prendre une initiative susceptible de profiter à sa région, ces chiffres changent complètement.

Je suis convaincu que l'agrandissement de la région de la capitale nationale de 25 kilomètres vers l'est n'aura pas de répercussions néfastes sur le mandat de la Commission de la capitale nationale. Ses frais n'augmenteront pas. Les recettes risquent d'augmenter non seulement pour la région de la capitale nationale mais aussi pour la circonscription du député.

Je suis entièrement en faveur de son initiative. Si la question est mise aux voix, comme je l'espère, je voterai pour son projet.

Cela dit, si ce projet de loi doit être renvoyé au comité, je proposerai alors qu'une étude soit effectuée pour en connaître les coûts. Nous pourrons toujours nous prononcer contre s'il coûte cher. En attendant, je rappelle que j'ai parlé au maire de Rockland et à de nombreux

représentants de la circonscription du député qui sont tous très enthousiasmés par cette idée.

C'est une intervention inoffensive de la part du gouvernement fédéral à l'intérieur de la Région de la capitale nationale, et je trouve que c'est une bonne façon de faire les choses, non pas uniquement dans cette région, mais partout ailleurs au pays.

Je crois que des initiatives semblables ailleurs au Canada favoriseraient l'essor et la prospérité des municipalités. Je n'ai absolument rien contre la tenue de festivals dans toutes les municipalités du Canada s'ils signifient une injection supplémentaire de capitaux dans l'économie locale. C'est donc sur cette note, madame la Présidente. . .

[*Français*]

Madame la Présidente, je veux féliciter l'honorable député pour son projet de loi, et je vais voter en faveur, si nous en avons la chance.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat. La parole est au député de Fredericton.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à propos de la mesure à l'étude. Je tiens tout d'abord à féliciter moi aussi le député de son initiative. Je comprends son intention et je comprends les aspirations des localités qu'il représente de faire partie de la région de la capitale nationale.

Malheureusement, je crois que la région de la capitale nationale appartient au Canada. Ce n'est pas une région pour laquelle on peut planifier ou qu'on peut aborder sur une base ponctuelle. Elle est administrée par une commission où chaque province du Canada est représentée par un commissaire. Elle a vraiment été conçue pour refléter les deux langues officielles de notre pays et les nombreuses communautés culturelles que l'on y rencontre. Je crois qu'il faudrait examiner son initiative dans le cadre d'autres propositions globales d'expansion ou peut-être même de contraction de la Région de la capitale nationale. Comme mon collègue l'a dit plus tôt, on serait peut-être justifié en cette période d'austérité de jeter un autre coup d'oeil à la taille de la région de la capitale nationale. Elle est peut-être trop grande, pas aussi efficacement ou économiquement conçue qu'elle pourrait l'être, bien qu'elle existe sous sa forme actuelle depuis 1958.

• (1750)

Je voudrais profiter également de l'occasion pour dire que ce concept de commission de la capitale nationale est. . . Je crois que le député intervient dans le débat de ce côté-ci et n'écoute pas.

M. Boudria: Laissez-moi voir.

Une voix: Oh, oh!

M. Bird: Il veut être du bon côté. Est-ce cela que vous appelez une défection? De toutes façons, la Commission de la capitale nationale est un concept qui, à mon avis, devrait être examiné sérieusement par chacune des capitales provinciales de notre pays.

J'ai eu l'honneur d'être maire de Fredericton, la capitale du Nouveau-Brunswick, et j'ai l'honneur de représenter la circonscription de Fredericton à la Chambre des communes. Je suis fier de Fredericton et de la façon dont nous avons travaillé au Nouveau-Brunswick et à Fredericton pour rendre cette ville le plus représentative possible des deux langues et des diverses cultures de notre pays. Il s'est passé beaucoup de choses à Fredericton depuis 1971. Je me souviens d'avoir écrit au ministre des Travaux publics à l'époque pour demander au gouvernement provincial de déclarer zone touristique une zone d'extension urbaine. Un camp militaire très prestigieux a été restauré. L'ancien gouvernement avait entrepris des négociations avec le gouvernement fédéral au sujet de la cession de l'ancienne résidence du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, une résidence magnifique à laquelle les habitants tiennent beaucoup et qui deviendra un jour un site historique très important dans notre ville. C'est une question très actuelle, et j'espère que notre ministre fédéral des Travaux publics (M. MacKay) et nos collègues provinciaux l'étudieront à fond prochainement.

En dernier lieu mais non par ordre d'importance, je tiens à souligner que, au cours des années, nous avons travaillé fort pour appuyer la population francophone qui représente presque 40 p. 100 de la population totale du Nouveau-Brunswick Fredericton, je pense, est fière de la façon dont elle s'est appliquée à devenir une capitale représentative de tous les habitants du Nouveau-Brunswick. La création du centre communautaire Sainte-Anne est un exemple frappant des efforts déployés à Fredericton pour représenter tous les habitants du Nouveau-Brunswick.

Le but de cette motion est admirable. Son seul défaut, à mon avis, est de proposer des mesures d'expédient, ce qui n'est pas la façon d'aborder la question de notre

Commission de la capitale nationale. Il y a beaucoup d'autres choses que je voudrais dire. J'ai fait un peu de recherche sur l'histoire d'Ottawa mais je pense que je n'en parlerai pas. Il y a peut-être d'autre députés qui s'y connaissent mieux que moi en histoire.

Je voudrais donner à mon collègue l'occasion de parler à ce sujet. Je félicite le député pour son initiative. Je regrette pour les raisons que j'ai déjà indiquées de ne pas pouvoir l'appuyer. J'espère que son objectif et son intention se retrouveront dans une vision plus large et plus globale de notre capitale du Canada dans un avenir prévisible.

[*Français*]

M. Gilles Bernier (Beauce): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-206, Loi modifiant la Capitale nationale, ou ses délimitations. Je comprends très bien notre collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) d'introduire ce projet de loi privé. Je comprends son intérêt. Je sais que, pour un député, cela est politiquement très rentable, mais je crois que la délimitation actuelle des frontières de la Commission de la capitale nationale semble raisonnable et acceptable.

L'aspect le plus important des initiatives parlementaires réside, bien entendu, dans le fait que nous les députés, de toutes les allégeances, avons l'occasion d'analyser les projets ensemble, ainsi que d'élaborer et de promouvoir de nouvelles lois. Et individuellement, nous sommes tous libres de nous prononcer pour ou contre ces projets de loi, peu importe de quel côté de la Chambre on est situé.

Justement, en ce qui concerne le projet de loi C-206, je me dois d'exprimer de sérieuses réserves sur le bien-fondé du projet de loi visant à élargir ou agrandir, si l'on veut, la région de la Capitale nationale.

Le genre de principe qui sous-tend cette idée expansionniste est de nos jours désuet, alors que nous devons constamment faire plus avec moins. Qui plus est, madame la Présidente, l'hypothèse selon laquelle les municipalités concernées profiteront de toute une gamme d'avantages payés par le gouvernement fédéral, est, à mon sens, douteuse et non vérifiée.

Quelles sont nos priorités comme gouvernement à cette période, à cette époque de restriction et de restructuration? Je crois que la plupart des Canadiens conviennent que nous devons adopter des politiques moins expansionnistes, moins coûteuses, et non pas le contraire. Je crois aussi que, d'une façon générale, les Canadiens favorisent l'administration et un développement davantage axés sur les régions, comme mon préopinant en faisait mention.

Il va sans dire que la région de la Capitale nationale est un dossier spécial, parce que le siège du gouvernement fédéral en fait partie. C'est la seule région au pays dans laquelle tous les Canadiens ont des intérêts communs. C'est pourquoi le gouvernement fédéral lui-même s'y intéresse de façon soutenue afin d'en protéger, ce qu'on appelle, le symbolisme.

En gros, la région de la Capitale nationale a la forme d'un carré, et les villes d'Ottawa et de Hull sont situées près du centre, vers l'Est. On y retrouve le parc de la Gatineau et la vallée de la rivière du Lièvre, du côté du Québec, ainsi que les vallées des rivières Mississipi et Rideau, du côté de l'Ontario.

Le projet de loi dont nous sommes saisis ferait en sorte d'annexer environ 400 milles carrés de territoire ontarien à la frontière est de la région. Le résultat serait véritablement assez bizarre. Si nos calculs sont exacts, cette protubérance augmenterait la superficie de la région de 22 p. 100.

Il ne faut pas perdre de vue aussi que cet autre important point est à souligner: la région de la Capitale nationale est déjà plus étendue de 40 p. 100 en Ontario. Le projet de loi ne fait qu'accroître le déséquilibre que je mentionnais.

Je ne cherche pas à tracer une ligne claire et nette sur une carte, remarquez bien. C'est une question beaucoup plus fondamentale. La région de la Capitale nationale est un lien symbolique, unissant les deux principaux groupes culturels et linguistiques du pays. Elle est l'expression vivante de ce lien, et les deux groupes doivent y être représentés de façon juste et égale en toute chose. Le projet de loi va donc à l'encontre de l'objectif en question.

Je terminerai, madame la Présidente, en soulignant qu'il faut tenir compte du point de vue touristique. Vous savez que beaucoup de Canadiens viennent dans notre capitale et ceux-ci viennent de toutes les circonscriptions électorales. Ils viennent avec leur famille, en petits groupes ou en voyages organisés. En notre qualité de député, nous avons le privilège d'accueillir ces gens-là ici. De nombreux touristes viennent pour admirer nos trésors et nos monuments nationaux, et aussi bien pour se familiariser avec le gouvernement, la culture et le patrimoine canadien. Ils viennent prendre part également souvent aux grandes fêtes nationales et beaucoup ne séjournent dans la région que quelques jours. Bref, un nombre relativement peu élevé de visiteurs se hasardent plus loin que la région métropolitaine d'Ottawa, à moins qu'ils ne séjournent chez des parents et des amis qui vivent dans les régions rurales ou semi-rurales, ou qu'ils ne visitent le parc de la Gatineau, par exemple, ou encore qu'ils ne suivent des itinéraires spécialement aménagés pour eux, amateurs de la nature dans une ceinture de verdure que l'on connaît bien.

Pourquoi agrandir la région de la Capitale nationale, madame la Présidente? Certains suggéreraient plus tôt d'en diminuer la superficie, bien que je n'appuierais pas cette idée. Je suis persuadé que les tenants de cette proposition pourraient avancer un ou deux arguments qui pourraient être valables. Premièrement, le gouvernement est en train de se départir lui-même des biens et des responsabilités qui relèvent davantage d'autres ordres de gouvernement ou du secteur privé. Étendre la région de la Capitale nationale va à l'encontre de l'objectif que le gouvernement s'est fixé. L'idée d'accroître la sphère d'influence fédérale dans une région que l'on considère déjà comme privilégiée est indéfendable. Aujourd'hui...

• (1800)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette, mais je me dois d'interrompre l'honorable député.

La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LE COURRIER DE PREMIÈRE CLASSE—LES RUMEURS DE PRIVATISATION—L'INVITATION FAITE AU MINISTRE PAR L'INSTITUT FRASER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir, ce soir, de participer à ce débat d'ajournement.

Madame la Présidente, vous vous souviendrez sans doute que le 18 avril 1989, je posais une question, à la Chambre, au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Je demandais au ministre pourquoi il allait participer à un colloque convoqué par l'Institut Fraser, institut d'extrême droite, qui voulait privatiser la livraison du courrier de première classe?

Le ministre responsable pour la Société canadienne des postes me disait, et je cite sa réponse:

> Je me rends compte que les députés libéraux sont prompts à condamner, mais je crois que, pour bien s'acquitter de ses responsabilités, il faut être ouvert aux nouvelles idées. Qu'un service ait été efficace au XIX[e] siècle ne signifie pas qu'il doit demeurer inchangé aujourd'hui.

Alors, madame la Présidente, la position que le gouvernement conservateur d'en face prend vis-à-vis du courrier de première classe de la Société canadienne des postes, c'est en fait que c'est un système désuet, que c'est un système qui doit être aboli.

Mais je vous dis, madame la Présidente, que de vouloir conserver le courrier de première classe dans le domaine public au Canada n'est pas un principe désuet.

[*Traduction*]

L'Institut Fraser parraine ce callogue qui doit avoir lieu le 23 janvier à l'hôtel Royal York à Toronto. Les principaux conférenciers ne sont autres que M. Don Lander, président de la Société canadienne des postes, et le ministre chargé des Postes.

Le service postal universel du Canada qui a permis d'unifier le pays est en place depuis que celui-ci existe. Il était même en place après l'Acte d'Union de 1840 qui a réuni les colonies du Haut et du Bas-Canada. Le gouvernement a parrainé un service postal universel pour que les itinéraires lucratifs dans les grandes villes ou reliant ces grandes villes subventionnent le service postal dans les petites localités isolées dans tout le pays.

Les Canadiens savent bien que la Société canadienne des postes ne fait aucun profit lorsque des gens envoient des mandats postaux de Trois Pistoles à Wetaskiwin ou de St-Isidore de Prescott à une localité située à l'est de Montréal. Ce n'est pas cela qui rapporte à Postes Canada.

En réalité, environ 50 p. 100 des recettes, ou pas loin, viennent du courrier de première classe. Par conséquent, c'est le courrier de première classe qui subventionne et maintient le reste du système postal.

Que se passe-t-il actuellement? Le ministre responsable de Postes Canada et la Société ont privatisé le service rural. Le gouvernement a réduit le service dans les zones urbaines, remplaçant la livraison à domicile par les superboîtes que personne n'aime.

Des comptoirs postaux remplacent les bureaux de poste qui existaient autrefois dans les municipalités rurales. En plus, le gouvernement est maintenant en train de nous dire qu'il assistera sans idées préconçues à une conférence dont l'objectif est de privatiser le courrier de première classe, c'est-à-dire la partie qui maintient le reste à flot.

Je prétends que si le courrier de première classe est privatisé il n'y aura plus de service postal, car ce sont les recettes du courrier de première classe qui soutiennent le reste. Je prie le gouvernement de nous garantir aujourd'hui, par le truchement du porte-parole désigné, que le courrier de première classe ne sera pas privatisé. Aucun pays occidental n'a été aussi loin, même pas celui de cette championne de la privatisation, Margaret That-

cher. Même M^me^ Thatcher, en dépit de ses opinions sur la privatisation, n'a pas essayé de privatiser le courrier de première classe. Elle sait ce qu'elle fait. Je demande maintenant: «Est-ce que le gouvernement d'en face sait ce qu'il fait?»

• (1805)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) voudrait que tout le monde pense que notre gouvernement s'apprête à apporter des modifications fondamentales à la structure et au mandat de Postes Canada et que ces modifications vont laisser aux Canadiens un service postal ni fiable ni efficace.

Je profite de l'occasion pour garantir au député que, pour l'instant, le gouvernement n'a pas l'intention d'altérer de façon substantielle la structure et le mandat de la Société canadienne des postes. Le ministre reponsable disait dans une récente entrevue qu'il ne travaillait pas à une proposition visant à enlever à la société son monopole sur le courrier de première classe. J'ajouterais que notre gouvernement a toujours été prêt à écouter les opinions des Canadiens. Ce sont les Canadiens eux-mêmes qui ne cessent de soulever la question du mandat d'exclusivité de la société. Comme le disait le ministre, les gens le proposent, il serait donc ridicule de ne pas l'examiner.

Les postes ne sont pas quelque chose d'immuable, une institution attachée aux vieilles idées. C'est au contraire une institution en pleine évolution, tout comme le pays et les gens qu'elle est censée servir. Voyons ensemble ces changements. Il y a vingt ans, les postes évoluaient dans une milieu très protégé. Aujourd'hui, la Société est concurrencée sur tous les fronts. Elle répond coup pour coup à cette concurrence en fournissant aux Canadiens un service efficace, rapide et abordable.

En 1981, les trois partis politiques ont admis que les Postes canadiennes devaient devenir une société d'État. A cette époque, leur déficit s'élevait à 600 millions de dollars et il augmentait chaque année. Cette année, la Société fera des bénéfices, c'est-à-dire que pour la première fois depuis des années, les Canadiens ne paieront pas deux fois leur service postal: la première fois, quand ils achètent leurs timbres et la deuxième, quand ils paient leurs impôts.

La Société sait que son existence dépend de la qualité de ses services. Or, cette qualité s'améliore. Elle est le seul service postal dans le monde dont la qualité est évaluée par des vérificateurs indépendants. Les vérifications publiées tous les trois mois montrent que le courrier est livré beaucoup plus à temps qu'autrefois. Dans le dernier rapport de Clarkson Gordon, par exemple, on voit que le courrier de première classe correctement adressé se rend à destination dans 94 p. 100 des cas si la destination se trouve à l'intérieur de la même province et dans 96 p. 100 des cas si elle est située dans une autre province. Ces progrès sont remarquables et ils sont dûs à la Société des postes. Et il y en aura d'autres encore.

REVENU CANADA—LA VÉRIFICATION SPÉCIALE CONCERNANT LES EXCÉDENTS DE VALEUR DE REPRISE POUR LE MATÉRIEL AGRICOLE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir reprendre une question que j'ai adressée au ministre du Revenu national (M. Jelinek) le 25 avril de cette année au sujet de ce qu'on appelle la vérification spéciale concernant le crédit d'impôt pour les investissements dans des entreprises et des excédents de valeur de reprise pour le matériel lourd. Cela a l'air compliqué et ce l'est en réalité. Il s'agit d'un problème qui est né du programme de crédit d'impôt à l'investissement créé en 1976. Il prévoyait en Saskatchewan un crédit de 10 p. 100 du prix d'achat de matériel agricole neuf, crédit que l'agriculteur pouvait déduire de l'impôt fédéral à payer.

Ce crédit a stimulé considérablement les ventes de machines, et inutile de dire qu'il a été bien accueilli par les agriculteurs. En fait, certains se sont constitué une telle réserve de crédits qu'en 1983, si je ne m'abuse, le gouvernement de l'époque a apporté au programme un nouveau raffinement permettant de ristourner en espèces à l'agriculteur 40 p. 100 du montant des crédits inutilisés. Mais cela n'a fait que rendre plus aigu le problème que je vais exposer.

La difficulté venait de la façon dont le programme avait été conçu. Ce programme avait pour but, comme, cela est apparu plus tard, non pas de stimuler la construction ou la fabrication de matériel agricole, mais plutôt de stimuler l'emploi dans les Prairies, dans l'hypothèse que l'agriculteur ayant dépensé 150 000 $ pour un nouveau tracteur à quatre roues irait embaucher un étranger à la

bourse de l'emploi pour qu'il le conduise à sa place dans les champs. Voilà un bel exemple de raisonnement de fonctionnaires trônant du haut du 23e étage d'une tour d'ivoire.

• (1810)

Quelle qu'ait été l'intention de ce programme libéral mal conçu, et que grâce à Dieu notre gouvernement a supprimé graduellement en 1986, 1987 et 1988, nous sommes aux prises avec le problème que les agriculteurs ont bien sûr profité du programme en échangeant leur vieux matériel contre du neuf. Ce qui s'est produit c'est que les constructeurs et vendeurs de matériel agricole ont pris l'habitude de gonfler la valeur du matériel qu'ils acceptaient en reprise. Le prix d'un tracteur tout neuf peut atteindre 100 000$.

Si un agriculteur donnait en échange une machine aratoire valant 10 000$, le marchand recevait la différence de 90 000$ en argent. Toutefois, le marchand était aussi libre de hausser le prix de catalogue de ce tracteur à 150 000$ et de porter la valeur de la machine donnée en échange à 60 000$. L'agriculteur n'y voyait pas d'objection. En fait, l'agriculteur n'en savait rien dans bien des cas puisqu'il déboursait de toute façon le même comptant. Le fait est que, en ce qui concerne le Trésor fédéral, la remise de 10 p. 100 n'était plus calculée sur 100 000$, comme il se devait, mais sur 150 000$. Nous parlons ici de sommes considérables. J'estime que ce programme de dépenses fiscales a coûté des centaines de millions de dollars au Trésor fédéral, programme qui était en fin de compte un mini-programme de crédits d'impôt à la recherche scientifique. L'argent aurait été mieux dépensé, comme c'est le cas à l'heure actuelle, s'il avait servi à des programmes universels pour les agriculteurs canadiens.

Quoi qu'il en soit, le problème réside dans le fait qu'à un moment donné, le ministère du Revenu a décidé de s'en prendre à l'agriculteur de l'Ouest et d'affirmer qu'il abusait du programme en question en augmentant artificiellement la valeur des machines et des pièces d'équipement données en échange.

Le producteur de l'Ouest du pays est innocent dans toute cette affaire. S'il y a eu des abus, il faut tout d'abord dire que c'est parce que le programme était mal conçu et ne pouvait que conduire à des difficultés. C'est là le principal problème. C'était la politique du gouvernement d'alors qui était en cause manifestement. En outre, ce sont les fabricants d'équipement et les vendeurs au détail qui, selon moi, ont, en fait, grossi artificiellement la valeur de reprise en question.

L'agriculteur moyen ne diffère pas d'un citadin. Lorsqu'il veut changer un véhicule, il va chez différents marchands et demande combien il devra payer pour en obtenir un neuf. C'est là la seule chose qui préoccupe un agriculteur dans ce cas-là.

Or voilà maintenant qu'après des années, le ministère du Revenu dit à certains agriculteurs qu'on va leur fixer une nouvelle cotisation, car ils ont abusé du programme en question. Il les accuse d'avoir arbitrairement accru la valeur des reprise des pièces d'équipement et il leur précise qu'il va établir une nouvelle cotisation, réduire la valeur des reprises et les punir avec toute la rigueur que la loi prévoit. Si on laissait le ministère du Revenu donner suite à cette idée folle, il prendrait au piège pratiquement tous les producteurs et agriculteurs de l'ouest du pays. C'est tout à l'honneur de l'ancien ministre du Revenu national que d'avoir mis un terme à cette vérification spéciale quand il a eu vent de l'intention de Revenu Canada. Cependant, il y a eu environ 600 cas où le ministère du Revenu national a déclaré qu'il pensait qu'il y avait des abus et qu'il devait intenter des poursuites contre ces agriculteurs.

Je suis d'avis, tout comme de nombreux groupes d'agriculteurs et de producteurs de l'Ouest canadien, que cela est très injuste. Encore une fois, l'ancien ministre a déclaré qu'il y aurait un précédent. La question est de savoir si Revenu Canada peut intervenir et faire primer sa propre idée de la juste valeur marchande d'un bien d'équipement ou d'une machine, au lieu de la valeur sur laquelle s'entendent librement un vendeur et un acheteur qui traitent sans lien de dépendance. Voilà la question de droit qui se pose. Je soutiens qu'il n'appartient pas à Revenu Canada de s'ingérer dans ce genre de décision. Il prétend toutefois le contraire. L'ancien ministre a dit qu'on allait trancher la question au moyen d'une cause type. Malheureusement, la cause type est tombée à l'eau.

o (1815)

Le 25 avril 1989, j'ai interrogé le ministre du Revenu national (M. Jelinek) sur ses intentions. Il m'a répondu qu'il travaillait avec les intéressés, qu'il attendait qu'une autre cause se présente. Cette réponse m'a satisfait.

Ce qui m'inquiète et ce qui m'a poussé à demander un débat sur la question, c'est ce que les responsables du bureau de Revenu Canada Impôt de Regina ont affirmé le 26 avril 1989, le lendemain de la réponse du ministre. Ils disent avoir l'intention de poursuivre le contribuable dans les meilleurs délais parce que la cause type en question leur avait échappé.

Je crois que le ministère n'a plus la situation en main. Étant donné les antécédents et les circonstances de l'affaire, étant donné que ce programme dure depuis des années et que ces gens attendent depuis si longtemps, il était foncièrement injuste d'intenter cette poursuite à l'origine et il est injuste de continuer dans cette voie. Je demande au ministre ou bien de trouver une autre cause type assortie d'un bon exposé conjoint des faits ou bien de laisser tomber l'affaire. Qui dit justice différée dit justice refusée.

En conclusion, je me réjouis que le ministre soit parmi nous pour répondre à nos questions. Sa seule présence me donne à penser qu'il va prendre l'affaire en main.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, il s'agit effectivement d'un question très importante et c'est pourquoi j'ai tenu à être présent pour répondre à l'argument solide qu'a présenté mon collègue, le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson):

Permettez-moi tout d'abord de réaffirmer mon intention, en tant que ministre du Revenu national, de continuer à consulter les contribuables, à communiquer avec eux et à écouter leurs doléances, ce que j'ai certainement l'intention de faire dans ce cas-ci. Si le député ou encore les contribuables ou les organismes qui font face à cette situation désirent me rencontrer pour m'expliquer leur point de vue, que le député a si bien exposé à la Chambre aujourd'hui et en d'autres occasions, je serais très heureux de les recevoir afin de pouvoir recueillir les deux versions des faits.

Permettez-moi de placer cette question dans son contexte. Il y a quelque temps, le ministère a commencé à examiner et à vérifier les déclarations d'impôt sur le revenu de contribuables qui avaient demandé des crédits d'impôt à l'investissement pour l'achat de machinerie lourde et d'équipement. Il a signalé à maintes reprises que le programme de vérification ne se limitait pas aux agriculteurs de l'ouest du Canada, et je tiens à le préciser, mais visait aussi d'autres secteurs industriels, tels l'exploitation forestière, les transports, la fabrication et les pêches, et ce, dans toutes les régions du Canada.

Cette étape de la vérification s'est terminée en avril 1987, après qu'on eut réussi à identifier les contribuables qui avaient demandé des crédits excessifs, compte tenu de la valeur de reprise importante qu'ils avaient obtenue.

Pour l'instant, le ministère continue d'appliquer le programme normal de vérification pour dépister les cas importants d'excédent de valeur de reprise. Mais le ministère a toujours été d'avis que les demandes de crédit d'impôt à l'investissement doivent être fondées sur le coût réel du bien acquis, calculé en conformité avec la réalité économique de la transaction. Cette position s'appuie sur la jurisprudence et sur des principes comptables, et elle est énoncée dans la circulaire de 1987 qui réitère les positions qu'a toujours adoptées le ministère, et qui sont énoncées dans des bulletins précédents.

Toutefois, pour dissiper tout doute quant à l'établissement des coûts d'immobilisation par le ministère dans ces circonstances, et pour plus de justice envers le contribuable, le ministère était disposé à ce que les cas litigieux soient réglés devant les tribunaux, au cas où le contribuable contesterait l'interprétation de la loi donnée par le ministère. Un contribuable s'est prévalu de cette possibilité, mais il s'est désisté et a décidé d'accepter la position du ministère.

J'espère qu'une autre cause type permettra aux tribunaux de trancher cette question avec justice et équité et à la satisfaction de tous. Je demande instamment au député ainsi qu'au groupe et aux personnes touchées d'entamer des procédures. Nous n'avons aucun pouvoir sur une cause type. Nous voulons que le groupe prenne l'initiation d'une cause type afin que le contribuable soit traité avec justice et respect. J'ai pour principe de faire en sorte que justice soit rendue à tous les intéressés, c'est-à-dire le contribuable, le ministère et le gouvernement. Comme je l'ai dit au début dans ma réponse au député, je suis impatient de rencontrer, au besoin, l'organisation, les

groupements, les particuliers ou tout autre député, afin de résoudre la question à la satisfaction de toutes les personnes concernées.

• (1820)

VIA RAIL—LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE DU PC—ON DEMANDE L'ENGAGEMENT DU MINISTRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je n'étais pas content de la réponse que le ministre des Transports m'a donnée à la Chambre, le 5 avril dernier, au sujet de VIA Rail. La date est importante, parce que c'était avant l'odieux budget qui visait très nettement à détruire inexorablement le service voyageurs de VIA Rail.

Je voudrais d'abord rappeler la question que j'ai posée au ministre et sa réponse. J'ai demandé au ministre des Transports:

> Lorsque les libéraux ont voulu réduire le déficit en démantelant VIA Rail, tout comme le présent gouvernement semble vouloir le faire, l'actuel vice-premier ministre a parcouru le pays avec un groupe d'étude du PC pour défendre VIA Rail. Son rapport concluait que le gouvernement fédéral devait assurer le maintien, la modernisation et l'expansion du service voyageurs au Canada parce que celui-ci constituait une partie importante de notre réseau national de transport.

Si ma mémoire est bonne, le Parti conservateur en a fait une partie de sa plate-forme électorale en 1984. Je dois reconnaître que, au lendemain de son élection, le parti a rétabli les services que le gouvernement libéral précédent avait supprimés. Les choses en sont cependant restées là.

J'ai demandé au ministre le 5 avril si le gouvernement appliquerait les recommandations de son rapport et tiendrait ses promesses électorales de 1984 en faisant en sorte que VIA obtienne les fonds nécessaires non seulement pour maintenir mais aussi moderniser ses services.

Le ministre a répondu:

> J'ai donné la réponse suivante, savoir que toute décision concernant VIA Rail, comme n'importe quelle autre société d'État, sera prise en temps et lieu.

La décision n'a pas tardé avec le budget. Le budget prévoit une réduction des subventions accordées à VIA Rail. En fait, cette réduction représente à peu près une somme de 1,2 milliard de dollars sur les cinq prochaines années. Selon la personne à qui on en parle, cette réduction risque d'avoir toute une série de conséquences.

D'après le scénario le plus sombre, étant donné la diminution constante des sommes offertes par le Trésor fédéral, il ne faudra pas cinq ans au service voyageurs de VIA pour disparaître; cela pourrait même très bien arriver cet automne. Je sais que le 15 juin, VIA Rail augmentera ses tarifs voyageurs de 10 p. 100, aussi bien pour les voitures-fauteuils que pour les wagons-lits. La dernière fois que les prix ont augmenté de 10 p. 100, VIA Rail a perdu plus de 700 000 voyageurs. La société le sait. Le gouvernement le sait. Je suis sûr que cela fait partie du projet de destruction de VIA Rail.

Le gouvernement a promis de protéger neuf lignes le long desquelles il n'existe pas d'autre mode de transport. Les gens y sont esclaves des chemins de fer. Par contre, pour cette année, nous sommes nombreux à penser que tout ce que la société pourra se permettre de maintenir, ce sont ces neuf lignes. Cela veut dire qu'il n'y aura pas de service atlantique ni transcontinental et que la ligne de Jasper à Vancouver aura disparu.

• (1825)

Cela signifie peut-être que la ligne Windsor-Toronto-Ottawa-Montréal-Québec disparaîtra également. A cela s'ajoutent les conventions collectives entre VIA Rail et certains de ses employés. La fermeture du réseau est un prix extrêmement élevé à payer pour protéger les employés, qui se sentiront un peu comme des employés du CN, puisqu'ils ont été mutés du CN à VIA ou du CP à VIA, et qui constatent maintenant, après quelques années à peine, que leur emploi disparaît ou a été mis sur une voie de garage.

Le gouvernement a pris sciemment la décision de supprimer le réseau national des services ferroviaires voyageurs. Il parle de provincialisation. J'espère qu'aucune province n'est d'accord avec cette idée.

Tout juste après la décision énoncée dans le budget, j'ai écrit ce qui suit aux premiers ministres: «Si vous acceptez la provincialisation, vous tomberez encore une fois dans le piège, c'est-à-dire que vous permettrez au gouvernement fédéral de se décharger des programmes nationaux et de les remettre aux provinces, où ce sont les contribuables provinciaux qui doivent payer la note.»

Je vous dis, madame la Présidente, ainsi qu'au gouvernement du Canada, que la société VIA Rail est extrêmement importante. Elle constitue l'unique moyen de transport pour des centaines de milliers de Canadiens et elle offre d'excellentes perspectives sur le plan touristique. Le gouvernement a tort de procéder comme il le fait. Il donne le coup de grâce à VIA Rail. Non seulement devrait-il avoir honte, mais il devrait revenir sur sa décision, respecter les promesses qu'il a faites aux Canadiens et assurer la survie de VIA Rail.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes: Madame la Présidente, le gouvernement remercie tous ceux qui lui ont fait part de leur appui pour le service ferroviaire de transport de passagers. Cependant, il serait juste de dire que le gouvernement est arrivé à la conclusion que les contribuables canadiens ne peuvent plus se payer le luxe d'accorder des subventions toujours plus élevées aux trains de passagers.

Depuis 1984, le gouvernement a versé 600 millions de dollars pour la modernisation du matériel de VIA Rail. Cependant, les subventions de fonctionnement n'ont pas cessé d'augmenter. Entre 1985 et 1988, les subventions fédérales à VIA sont passées de 607 millions à 641 millions de dollars.

Le 9 mai 1989, le gouvernement a annoncé qu'il avait demandé à VIA de préparer pour le 30 juin un plan d'entreprise tenant compte des nouveaux niveaux de référence. Ces niveaux de référence sont les suivants: 541 millions de dollars pour 1989–1990, 435 millions de dollars pour 1990–1991, 394 millions de dollars pour 1991–1992, 275 millions de dollars pour 1992–1993, et 250 millions de dollars pour 1993–1994.

Les nouveaux niveaux de référence illustrent la volonté du gouvernement de réduire les dépenses.

Le gouvernement espère que la société tiendra compte de toutes les options en élaborant son plan d'entreprise, y compris l'accroissement de la productivité, les hausses de tarifs, la cession de certains services à d'autres parties intéressées, la réduction des services et l'abandon de certaines liaisons.

La nouvelle politique du gouvernement face à VIA Rail garantit le maintien du transport ferroviaire de passagers dans les localités éloignées qui n'ont pas d'autres modes de transport utilisables toute l'année. Le service sera maintenu dans les collectivités vraiment isolées, notamment les liaisons suivantes: Jasper à Prince-Rupert, Le Pas à Lynn Lake, Wabowden à Churchill, Winnipeg à Churchill, Winnipeg à Capreol, Sudbury à White River, Senneterre à Cochrane, Montréal à Senneterre et Montréal à Jonquière.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion d'ajournement est maintenant réputée avoir été adoptée. Par conséquent, la Chambre s'ajourne à demain 10 h conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 mai 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

CORRECTION DE PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Pendant la période des questions d'hier, sur la foi de renseignements qui m'avaient été communiqués, j'ai mentionné en Chambre que le premier ministre (M. Mulroney) avait déjà fait des commentaires au sujet d'une enquête de la GRC sur M. Sinclair Stevens.

Dans la suite de la période des questions, le ministre des Finances (M. Wilson) m'a signalé qu'il n'y avait pas eu d'enquête de la GRC sur les agissements de M. Stevens. Le ministre des Finances a tout à fait raison bien sûr. Il n'y a eu évidemment que la Commission Parker.

Je m'incline devant la mise au point et je tiens à ce que le compte rendu soit rectifié immédiatement, car je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA REMISE DE DETTES (AFRIQUE SUBSAHARIENNE)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures) propose: Que le projet de loi C-10, Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

—Monsieur le Président, je souhaiterais faire une brève intervention aujourd'hui sur le projet de loi déposé à la Chambre en vue de la remise de la dette contractée au titre de l'aide publique au développement par un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne.

Mes observations porteront principalement sur les trois points suivants: D'abord, la décision d'approbation du projet de loi par le Parlement s'inscrit dans le cadre de la politique canadienne face au problème de l'endettement du Tiers monde; deuxièmement, ce projet de loi permet au Canada d'honorer ses engagements pris il y a quelque temps; et, enfin, cette mesure s'inscrit et n'a pratiquement aucune incidence sur le Budget de notre pays.

Monsieur le Président, tous les parlementaires, et j'en suis convaincue, sont conscients des graves problèmes auxquels sont confrontés les pays endettés du Tiers monde.

Je ne vais pas ici faire une analyse approfondie des causes de ce phénomène et je me contenterai d'en énumérer quelques-unes: les chocs pétroliers des quinze dernières années, la baisse des cours des matières premières, les problèmes d'accès de leurs exportations aux marchés des pays industrialisés, la majoration des taux d'intérêt, et ainsi de suite.

Il est important de comprendre que ce sont là des facteurs sur lesquels les pays endettés n'ont que très peu de prise. Par contre, cet endettement constitue un fardeau énorme pour les pays africains en cause, qui sont déjà confrontés à de formidables difficultés: la fragilité des écosystèmes, l'avancée du désert, la précarité de la production alimentaire, pour n'en nommer que quelques-unes.

En chiffres absolus, la dette des pays d'Afrique subsaharienne est moins lourde que celle des pays latino-américains.

Toutefois, compte tenu de leur degré de développement économique et de la faiblesse de leurs ressources, elle a des répercussions beaucoup plus écrasantes.

• (1010)

[*Traduction*]

Le Canada a déjà pris plusieurs initiatives en faveur des pays écrasés par leur dette. Les mesures proposées s'inscrivent donc dans une démarche que notre pays a mise en branle au cours de la dernière décennie.

En 1977, nous avons accordé des remises de dettes au titre de l'aide publique au développement à 12 pays figurant sur la liste des pays les moins développés. Depuis avril 1986, toutes les mesures nouvelles d'aide bilatérale au titre du développement sont accordées à tous les pays prenant la forme de subventions plutôt que de prêts qui alourdiraient encore l'endettement des pays du tiers monde.

En 1986, le Canada a annoncé un moratoire sur le remboursement des dettes au titre de l'aide publique au développement au profit des pays africains qui appliquent un programme de réaménagement structurel.

En 1987, le Parlement a également accordé des remises de dettes au titre de l'aide au développement étranger au Togo, à la Mauritanie et à l'ex-communauté d'Afrique orientale. La collectivité internationale, spécialement les pays d'Afrique, ont chaleureusement accueilli ces initiatives. Ils y ont vu la preuve de la détermination de notre pays à aider les pays en détresse.

Au sommet de Venise de 1987, le Canada a annoncé qu'il aiderait les pays les plus pauvres, et au sommet de Toronto l'an dernier, le Canada a continué de jouer un rôle de chef de file dans la recherche de solutions au problème de l'endettement.

Sous l'égide des instances internationales compétentes, nous recommandons une approche souple permettant notamment le rééchelonnement des remboursements et faisant appel à des taux d'intérêt de faveur sur prêts à court terme aux pays peu nantis.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai déposé la Stratégie d'aide publique au développement ici même, en mars 1988. Ce document, intitulé *Partageons notre avenir*, comprend, pour la première fois, une charte de l'aide publique au Canada, où le Canada s'engage à venir en aide aux pays et aux populations les plus pauvres du monde, et cela, en priorité.

Il ne fait pas de doute que notre projet de loi est tout à fait conforme à cet objectif.

De plus, le Canada est résolu à faciliter, dans les pays endettés, la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel. Ces programmes leur permettent de redresser leur situation économique et financière tout en demeurant sensible aux besoins des groupes les plus vulnérables.

De plus, le projet de loi donne suite aux engagements que nous avons pris devant deux instances internationales. En effet, vous vous souviendrez, monsieur le Président, que c'est lors du Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en septembre 1987, que le Canada a annoncé son intention de remettre la dette à un certain nombre de pays subsahariens, membres de cette organisation.

Nous avons annoncé une mesure similaire en faveur des pays africains membres du Commonwealth, à l'occasion de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement du Commonwealth que nous avons accueillie peu de temps après, à Vancouver.

Il importe donc, pour répondre à ces besoins pressants dans ces pays, que le Canada honore sans plus tarder les engagements qu'il a pris.

Les pays visés par le projet de loi sont les suivants: le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Gabon, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Nigéria, le Sénégal, le Swaziland, le Zaïre, la Zambie et le Zimbabwe.

De toute évidence, ces pays ont tenu compte dans leur planification financière des mesures annoncées par le Canada et ils comprendraient très mal, comme d'ailleurs le reste de la communauté internationale, que ces engagements ne se concrétisent pas.

[*Traduction*]

J'en viens au troisième point dont je parlais tantôt, le projet de loi n'a pour ainsi dire pas d'effet tangible sur la situation budgétaire du Canada. Cela n'est pas sans importance dans la situation actuelle. Il faut comprendre que les prêts que nous accordons au titre l'aide publique au développement se font à des conditions hautement favorables. En fait, la fraction subvention représente plus de 90 p. 100 de ces prêts. Ils sont considérés comme des postes budgétaires, ce qui veut dire que le Parlement a déjà affecté les ressources nécessaires dans le budget, et que la remise de ces prêts ne nécessite pas de crédits nouveaux et n'aura pas d'effet sur le déficit accumulé.

Je voudrais ajouter, ce qu'il importe également de souligner, c'est que si les montants en question étaient remboursés, les dépenses canadiennes au titre de l'aide publique au développement seraient augmentées d'autant. En effet au Canada, l'aide publique au développement se calcule, en fonction du produit national brut, sur les décaissements nets, c'est-à-dire sur la différence

entre les décaissements et les remboursements d'aide publique au développement.

[*Français*]

En guise de conclusion, monsieur le Président, je souhaiterais insister à nouveau sur le fait que ce projet de loi se situe dans le prolongement d'une politique suivie par le Canada depuis longtemps. Nous sommes persuadés que les pays africains concernés ne peuvent retrouver la voie d'un véritable développement si le fardeau de leur dette n'est pas allégé. Un consensus s'est d'ailleurs dégagé à ce sujet tout récemment, lors d'une réunion conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Certes, le montant des dettes dues au Canada ne représente qu'une partie de l'endettement total des pays du Tiers monde. Nous sommes persuadés toutefois que notre pays, en honorant les engagements qu'il a pris, incitera aussi d'autres pays créanciers à faire leur part. C'est d'ailleurs ce qui vient de se produire au Sommet francophone à Dakar, lorsque le Président français François Mitterrand a annoncé que son pays allait annuler les dettes d'aide publique au développement contractées par un ensemble de pays pauvres d'Afrique. Nous nous réjouissons de cette décision qui va dans le même sens que les initiatives annoncées par le Canada en 1987 aux Sommets de la Francophonie à Québec et du Commonwealth à Vancouver.

Nous constatons donc avec satisfaction que le mouvement en faveur d'une action concrète dans ce domaine crucial s'amplifie. Nous exprimons à nouveau le voeu que d'autres pays prennent des mesures dans le même sens. Le Canada, de son côté, continue d'étudier d'autres moyens d'agir et de contribuer à la solution de ce problème pressant.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je vous sais gré de me donner l'occasion de commenter le projet de loi C-10 sur la remise des dettes de 13 pays africains.

Je dois dire dès le début que c'est difficile d'être contre une telle mesure. Quiconque a regardé l'émission *The Journal* où il était question de la misère au Soudan—la suite sera télédiffusée ce soir—a pu constater que des centaines de milliers d'Africains et d'habitants des pays en développement du tiers monde vivent dans la pauvreté abjecte.

Les Canadiens ont toujours réagi positivement et généreusement devant le triste sort des populations du tiers monde. D'après les sondages, plus de 70 p. 100 de nos concitoyens appuient la politique généreuse que le gouvernement canadien a suivie jusqu'ici afin de venir en aide aux pays en développement. Ils sont scandalisés de constater que le gouvernement vient de réduire les fonds d'aide au développement étranger.

J'aimerais parler des deux problèmes que me pose ce projet de loi. D'abord, j'appuie le projet de loi C-10, mais cela ne signifie pas du tout que je suis d'accord avec le gouvernement qui tente désespérément de redorer son blason après avoir pratiquement abandonné les pays du tiers monde à leur sort. En fait, le projet de loi C-10 ne vaut même pas le papier sur lequel il est imprimé. Il ne nous apprend rien de nouveau: il en a été question en mai 1986 quand le Canada a décrété un moratoire sur la dette des pays africains. Depuis ce temps-là et conformément à notre politique datant de 1977, tout prêt accordé ou tout payment versé aux pays du tiers monde est accepté seulement à titre de subvention et ils ne sont pas tenus de nous rembourser. Voilà pourquoi la mesure à l'étude, qui vise à remettre ces dettes, ne vaut absolument rien. Monsieur le Président, zéro moins zéro égale zéro, et c'est la valeur exacte du projet de loi.

• (1020)

Le gouvernement a fait preuve d'une irresponsabilité extrême dans le dossier des dettes du tiers monde. C'est un des plus graves problèmes avec lesquels le monde est aux prises actuellement, pourtant le gouvernement n'a même pas de politique à ce sujet. Il se défile et laisse les institutions financières internationales s'arranger avec le problème. C'est tout à fait inacceptable.

Le projet de loi C-10 ne veut rien dire. On n'a pas beaucoup parlé de la réduction de l'aide au développement étranger effectuée par le gouvernement, mais la question reviendra sur le tapis parce que 70 p. 100 des Canadiens n'oublieront pas ce que la ministre a fait aux signes extérieurs de notre compassion et de notre générosité à l'égard du tiers monde.

Comme elle l'a dit, le projet de loi n'a aucun effet sur le budget de notre pays. Il ne s'agit nullement d'un nouveau geste de générosité de la part du gouvernement, comme l'indiquent ses documents à ce sujet: «Les coûts financiers du projet de loi sont pratiquement nuls. Étant donné leurs conditions favorables, les prêts consentis au titre de l'aide publique au développement sont considérés comme budgétaires, ce qui signifie que le gouvernement a prévu les ressources nécessaires dans le budget

des dépenses. La suppression de ces prêts dans les comptes du Canada ne nécessitera pas l'adoption de nouveaux crédits et n'aura pas pas d'effet sur le déficit.»

La remise de dettes proposée dans ce projet de loi s'élève à environ 672 millions de dollars. Si ce montant avait été remboursé, il aurait été automatiquement ajouté au budget de l'ACDI pour éviter que l'aide publique au développement ne diminue par suite du remboursement de la dette. Je le répète, cependant, zéro moins zéro égale toujours zéro.

En étudiant ce projet de loi de remise de dettes de 672 millions de dollars, il est intéressant de comparer ce chiffre à la dette totale de seulement trois des 13 pays africains visés dans ce projet de loi.

En 1986, la dette du Nigeria seulement s'élevait à 16,6 milliards, celle de la Côte d'Ivoire à 7,4 milliards et celle du Zaïre à 4,6 milliards. La prétendue remise de 672 millions a donc très peu d'importance. C'est la dette globale qui est le vrai fardeau de ces pays et le gouvernement refuse d'y faire face et d'agir en conséquence.

A propos de l'indifférence du gouvernement à l'égard des pays du tiers monde et de leur dette, il est intéressant d'examiner son budget actuel. L'aide publique au développement s'élève habituellement à environ 3 p. 100 des dépenses du gouvernement. Or, dans ce budget, elle a absorbé 29 p. 100 de toutes ses réductions de dépenses. Où sont les réductions?

Si nous avons l'intention de montrer que nous nous préoccupons des pays d'Afrique, il vaut la peine d'examiner les réductions prévues dans le budget. Ainsi, en dépit de la famine qui sévit en Afrique, le gouvernement a trouvé le moyen de réduire de 65 millions de dollars cette année l'aide alimentaire qu'il accorde dans le cadre de programmes bilatéraux et multilatéraux. Le gouvernement n'a-t-il donc aucune conscience?

Il a en outre réduit de 25 millions de dollars l'aide qu'il accorde aux causes humanitaires internationales. Il a réduit également de 3 millions de dollars les crédits qu'il alloue aux organismes internationaux non gouvernementaux qui se portent à l'aide des plus déshérités dans leur propre pays. Il a réduit de 87 millions de dollars l'aide qu'il accorde aux organismes bénévoles. Il a réduit de 33 millions de dollars les crédits qu'il accorde à l'Afrique aussi bien anglophone que francophone. Ce projet de loi est un néant complet.

En réduisant ainsi les crédits qu'il consacre aux programmes officiels d'aide au développement, il a réduit directement et indirectement de 203 millions de dollars l'aide destinée à l'Afrique. En tout, il a réduit cette année les crédits destinés à l'aide publique au développement de 360 millions de dollars. Ce sont 360 millions de dollars de moins que l'année dernière.

Si nous avions maintenu notre taux de croissance, nous pouvions nous attendre à ce que l'aide publique au développement atteigne cette année 3,1 milliards de dollars. Au lieu de cela, cette aide atteint 2,44 milliards de dollars, soit l'équivalent de 0,43 p. 100 de notre produit national brut.

Il y a des années, à l'époque où M. Pearson était premier ministre, il avait réfléchi à la proportion de son produit national brut que le Canada devait consacrer à l'aide aux pays en voie de développement. Il avait conclu que nous devions tous nous efforcer d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut. Par suite du Budget, nous assistons pour la troisième fois à un recul par rapport à l'objectif fixé par le gouvernement. En fait, le gouvernement ne dit même plus que 0,7 p. 100 est l'objectif à atteindre. D'après nos calculs, nous devrions pouvoir atteindre cet objectif d'ici l'année 2040. Au sein du comité, cependant, les ministériels déclarent que ce serait manquer de réalisme que d'espérer consacrer 0,7 p. 100 de notre produit national brut à l'aide au développement. Les Canadiens ont bel et bien entendu leurs propos insensés et ils ne les oublieront pas.

Le Canada figure maintenant au tout dernier rang des pays industrialisés de moyen revenu pour ce qui est de l'aide qu'il accorde au développement. Nous nous situons derrière d'autres pays comme les quatre pays scandinaves, la Belgique, la France et les Pays-Bas. Mis à part les États-Unis, le Canada est le seul pays industrialisé qui réduise la part de son produit national brut qu'il consacre à l'aide au développement. Peut-être est-ce là la nouvelle norme et le nouvel exemple que notre pays veut offrir aux pays en voie de développement.

Le problème de l'endettement n'existe pas seulement dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Il existe à l'échelle mondiale. A l'heure actuelle, l'endettement mondial atteint plus de 1 billion de dollars américains. Les pays industrialisés du monde ont eu l'impression de venir en aide aux pays du tiers monde, de les aider à

devenir des égaux et à atteindre la justice économique et sociale. Nous nous sommes efforcés d'atteindre ces objectifs pendant des années.

Cependant, à l'heure actuelle, nous devons constater notre échec, car si nous considérons le mouvement des capitaux à l'échelle mondiale, il ne va pas dans le sens des pays industrialisés vers les pays en voie de développement, mais dans le sens contraire. Chaque année, les pays en voie de développement versent 30 milliards de dollars aux pays développés. Comme le dit la ministre, les pays débiteurs ne contrôlent pas les taux d'intérêt, un facteur qui contribue énormément à la réorientation des flux nets de trésorerie dans le monde. Les pays du tiers monde ne peuvent rien contre la hausse des taux d'intérêt. Ce sont les pays développés qui exercent un certain contrôle sur ces taux.

• (1030)

Je le répète, le gouvernement fédéral refuse de prendre la responsabilité de ces problèmes qui touchent les pays du tiers monde.

Dans les années 1980, les pays en voie de développement ont vu leur revenu réel par tête d'habitant chuter de 30 p. 100. Cette baisse correspond à ce que les Canadiens et les autres nations développées ont peut-être connu au cours des années trente pendant la crise. Cependant, lorsque nous avons traversé la période la plus creuse de cette crise, nous n'avions pas aussi à faire face à la sécheresse, à une pénurie de denrées alimentaires et à la hausse de notre dette. Nous n'avons pas subi en même temps la détérioration de nos institutions comme le vivent aujourd'hui les pays du tiers monde.

Cette année, 40 000 enfants de par le monde meurent chaque jour de sous-alimentation ou de maladies. Le Canada refuse d'assumer ses responsabilités et de s'occuper des problèmes que pose la dette internationale. Il s'est déchargé de cette responsabilité sur les institutions financières internationales qui reçoivent environ 18 p. 100 de notre aide publique au développement.

Les institutions financières internationales ont mis sur pied certains programmes, comme les programmes d'ajustement structurel et de rétablissement économique. Ces programmes nous rendent malades; ils ne font rien pour aider les pays du tiers monde. Ils sont tout à fait inappropriés. Ils n'ont rien donné, si ce n'est la dégradation du niveau de vie, et n'ont fait qu'accroître les inégalités et les injustices dans le tiers monde.

Voyons un peu l'historique de ce projet de loi C-10. Au mois de juin 1986, j'ai eu l'honneur et le privilège d'assister à une session spéciale des Nations Unies où l'on discutait de la crise économique en Afrique. J'y participais en tant que membre du groupe d'organismes non gouvernementaux du Canada. En nous rendant à cette session des Nations Unies, nous voulions donner aux organismes non gouvernementaux de l'Afrique l'occasion d'assister à ce colloque où l'on discutait de la crise qui sévissait dans leurs pays, afin qu'ils puissent exposer leur point de vue.

Nous sommes conscients du fait que les Africains ont très peu à dire dans les mesures et les décisions prises par leurs gouvernements et la politique adoptée par ces derniers. Ainsi, nous souhaitions en tant que Canadiens, en tant qu'organisations non gouvernementales d'un pays développé, permettre aux organisations non gouvernementales de l'Afrique de se faire entendre.

C'est avec fierté, à l'époque, que j'ai entendu notre ancienne ministre des Relations extérieures intervenir et prononcer son discours sur le programme Afrique 2000 tendant à imposer un moratoire sur le remboursement de la dette des pays visés. Quelque chose me dit que notre ambassadeur aux Nations Unies à ce moment-là avait dû influencer son discours.

On assistait à l'époque à un débat sur la question aux Nations Unies; les dirigeants des grands pays industrialisés comme la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Allemagne prétendaient que les questions d'endettement et les questions financières devaient, alors qu'il était question d'une crise économique en Afrique, être laissées aux institutions financières internationales et ne pas être débattues aux Nations Unies. Or, en faisant cette déclaration, notre gouvernement a dit carrément qu'en fait, l'endettement des pays africains devait être abordé aux Nations Unies.

La ministre avait fait la déclaration suivante:

> J'annonce aujourd'hui que le Canada offre aux pays subsahariens un moratoire sur le remboursement des prêts en question pour une période initiale de cinq ans. Nous sommes disposés à prolonger cette mesure tous les cinq ans, jusqu'à l'an 2000. Nous souhaitons ainsi donner à tous les pays subsahariens qui éprouvent de graves problèmes financiers, mais qui ont démontré qu'ils sont disposés à procéder aux ajustements économiques nécessaires, la marge de manoeuvre voulue pour bien remettre leur économie sur ses rails.
>
> Nous sommes prêts à entreprendre immédiatement des pourparlers avec chaque pays sur l'application de cette mesure dans le cadre des groupes consultatifs de la Banque mondiale ou à d'autres tribunes.

Je tiens à signaler à la Chambre que la ministre avait bien parlé d'un moratoire sur le remboursement des

prêts dans le cas des pays africains qui se montraient disposés à procéder aux ajustements économiques nécessaires.

Les choses changent. Lors du sommet de Venise, en juin 1987, on a à nouveau parlé de ce moratoire. Le gouvernement a proposé de discuter d'un document portant sur l'allègement de la dette de certain pays. Voici ce qu'on y disait:

> La mesure la plus intéressante et la plus utile consisterait à transformer en subventions tous les prêts actuels au titre de l'aide publique au développement. On pourrait également prolonger le moratoire sur les remboursements pour un certain nombre d'années ou jusqu'à ce qu'un pays donné parvienne à un certain niveau de développement établi en fonction des indicateurs de réalisation des objectifs décrits plus loin dans ce document. . . l'aide en question serait offerte aux pays répondant à certains critères déterminés et déployant de véritables efforts d'ajustement sous les auspices du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale.

La ministre actuelle a donné plus de précisions à ce sujet le 30 juin, lorsqu'elle a abordé le projet de loi C-62. Elle a déclaré alors:

> La période de non-remboursement pouvait être prorogée d'une autre période de cinq ans, si l'économie de ces pays ne montrait aucun signe de rétablissement. . .

Entre les deux déclarations, il y a une nette différence de ton. Parler des pays qui se montrent disposés à procéder aux ajustements économiques nécessaires et dire que le gouvernement allégera la dette des pays qui ne donnent aucun signe de rétablissement, ce n'est pas du tout la même chose.

Il faut absolument que les pays qui bénéficient de mesures d'allégement de leur dette cherchent à modifier leur politique économique. Quand on nous a dit que le moratoire était assujetti à cette condition, nous l'avons appuyé.

Bien des pays africains ne se soucient pas d'égalité et de justice. Quand y on voit les hauts dignitaires passer en trombe par les rues encombrées dans leurs opulentes limousines, on a peine à croire que la justice sociale y règne. Malheureusement, bon nombre de ces pays montrent, non seulement par leur politique économique, mais par leur attitude envers la justice et les droits de la personne, qu'ils ne se préoccupent guère du sort de leurs habitants.

Lorsque le Canada fait des concessions, il devrait se montrer plus réfléchi et plus responsable. J'ai tenté de m'informer des conditions que le Canada imposait aux divers pays de l'Afrique subsaharienne dont le projet de loi C-10 remet la dette. Je n'y suis pas arrivée. Il ne semble pas qu'on impose de conditions, quoi qu'en ait dit la ministre à l'origine.

• (1040)

J'ai fait des recherches et j'ai demandé à la bibliothèque du Parlement de m'aider à cet égard. Je n'ai rien trouvé. Mais je vous renvoie à un rapport du Sénat intitulé *Le Canada, les institutions financières internationales et le problème de l'endettement du tiers monde*. Voici un passage tiré de ce document:

> Le gouvernement canadien a pris des mesures pour alléger le fardeau des créances au titre de l'APD qu'il détient sur un certain nombre de pays à faible revenu. Au cours de la Conférence de 1977 sur la coopération économique internationale, le Canada a radié l'équivalent de 310 millions de dollars canadiens de prêts en souffrance accordés à des pays comptant parmi les moins développés, dont huit pays africains. Depuis cette date, tous les projets de l'ACDI dans les pays les moins avancés de l'Afrique subsaharienne ont été financés par des subventions uniquement. Par ailleurs, le Canada a offert en 1986 un moratoire de 15 ans sur le remboursement du principal et des intérêts de l'APD à plusieurs autres pays subsahariens à faible revenu auxquels il avait continué d'accorder des prêts à des taux de faveur, et non des subventions. La dette de ces pays totalise 700 millions de dollars, le Canada a donc renoncé à la somme de 250 millions de dollars sous forme de remboursements. En somme, le geste du Canada équivalait à effacer complètement la dette de ces pays africains.
>
> Le gouvernement avait d'abord proposé un moratoire de cinq ans, mais a déclaré par la suite qu'il était prêt à renouveler son offre par tranches de cinq ans, jusqu'en l'an 2000. La seule exigence posée a été que les pays concernés s'engagent à opérer des réformes économiques.

Il semble qu'aucun d'eux ne se soit volontairement engagé à le faire. Les institutions financières internationales leur ont imposé des programmes d'ajustement structurel qui ont été un échec total dans ces pays. Le gouvernement n'a nullement essayé d'aider les pays de l'Afrique subsaharienne à introduire leurs propres réformes pour qu'il règne chez eux plus de justice et d'égalité.

Avant de venir aux Nations Unies, en juin 1986, les pays africains avaient préparé ensemble une déclaration dite Programme prioritaire pour la relance économique de l'Afrique. Ils y tracaient les grandes lignes de l'action qu'ils voulaient entreprendre pour stabiliser chacun de leur pays. A la réunion des Nations Unies de juin 1986, les pays développés du monde ont été impressionnés. Nous approuvions les déclarations des pays africains. Le programme prioritaire précise: «L'application réussie du programme prioritaire servira de base à des changements structurels durables, améliorera les niveaux de producti-

vité et garantira la relance rapide des économies africaines.»

On y proposait des mesures immédiates à prendre pour combattre les crises alimentaires, comme la création et le maintien d'un programme national d'intervention en cas d'urgence, l'implantation de systèmes préventifs d'alerte précoce, des réseaux souples et efficaces de protection des récoltes et des dispositions nationales pour la sécurité des approvisionnements en aliments. Leur programme proposait des mesures à moyen terme: la hausse des investissements dans l'agriculture, l'accroissement de la production vivrière, la délimitation et la protection de terres arables et leur amélioration.

Ces pays voulaient s'occuper eux-mêmes de leurs programmes et de leurs problèmes tels qu'ils les voyaient. Ils voulaient consacrer du temps et des ressources au développement des ressources humaines. Ils voulaient transformer radicalement le système d'éducation à tous les niveaux pour y cultiver les compétences, les connaissances et les attitudes adaptées aux besoins de l'Afrique en matière de développement. Ils voulaient redoubler d'efforts dans l'alphabétisation des masses et les programmes d'éducation des adultes. Ces pays ont voulu utiliser efficacement leurs ressources en main-d'oeuvre, et ils ont même recouru à des mesures propres à lutter contre l'exode des cerveaux, etc. Ils ont voulu faire participer leurs concitoyens au développement. Ils avaient eux-mêmes prévus de mettre l'accent sur la participation des femmes au développement.

Pour réaliser tous ces programmes, ils avaient besoin de l'aide des pays industrialisés. La communauté internationale a répondu en ces termes:

> La communauté internationale est consciente que le processus de développement entamé par les pays africains, comme en fait foi le programme des priorités, doit être soutenu par des actions complémentaires de la part de la communauté internationale, c'est-à-dire par une intensification de la coopération et un accroissement sensible de l'aide. . .
>
> La communauté internationale reconnaît l'ampleur de la dette de l'Afrique et elle sait que cette dette est un fardeau très lourd qui paralyse de nombreux pays africains. Elle se rend compte qu'il faut prendre des mesures pour alléger ce fardeau et pour permettre à ces pays de se concentrer sur la pleine réalisation de leurs priorités. Face aux problèmes soulevés par une telle dette, les mécanismes en place doivent faire preuve de souplesse et être améliorés au besoin.

Le gouvernement a diminué dans son budget le niveau de l'aide publique au développement accordée aux pays de l'Afrique subsaharienne. Il n'a pas réagi comme il l'avait promis initialement c'est-à-dire en procédant cas par cas pour aider les pays africains à atteindre leurs propres objectifs. Il ne s'est pas attaqué aux problèmes d'endettement de ces pays.

Le Sénat du Canada, en 1987, s'est penché sur le problème de la dette. Le gouvernement n'a pas réagi, il n'a donné aucune suite au rapport du Sénat. Il convient toutefois de mentionner certaines observations qui y étaient contenues. Comme je l'ai déjà dit, le rapport du Sénat de 1987 s'intitule: *Le* Canada, les institutions financières internationales et le problème de l'endettement du tiers monde. *Il est dit dans le rapport sénatorial qu'il devrait y avoir un dialogue entre les pays créanciers et les pays débiteurs. Voici quelques extraits:*

> Le Comité considère qu'il est temps maintenant que les pays créanciers cessent de refuser le dialogue direct avec les gouvernements des pays débiteurs.
>
> Le Comité recommande que le gouvernement canadien endosse et préconise publiquement l'idée d'un dialogue organisé sous l'égide du Comité intérimaire du FMI entre gouvernements créanciers et débiteurs.
>
> . . . il recommande le création d'un petit groupe d'experts éminents, originaires de pays du Nord comme du Sud, qui pourrait être désigné sous le nom de Groupe consultatif sur l'endettement international. . .
>
> Ils auraient pour mandat de surveiller l'évolution des problèmes d'endettement, d'étudier leur incidence sur les autres secteurs de l'économie mondiale, d'évaluer les succès et les échecs du FMI et de la Banque mondiale, de veiller à ce que les gouvernements des pays débiteurs respectent leur engagement de mieux gérer leurs économies et d'effectuer des ajustements structurels, de sensibiliser l'opinion aux problèmes de l'endettement, particulièrement dans les pays les plus pauvres, et enfin, d'essayer d'amener les pays créanciers à rechercher eux-mêmes des mesures correctrices.

Le rapport sénatorial propose de nombreux moyens que notre pays pourrait utiliser avantageusement pour s'attaquer aux problèmes d'endettement à l'échelle internationale et mondiale.

D'autres groupes internationaux se sont penchés sur le problème et ont présenté leurs propres recommandations. J'aimerais citer les propos d'un groupe appelé CIDSE qui représente 14 organismes de développement catholique situés en Europe et en Amérique du Nord. Le groupe déclare:

> On estime qu'on peut faire crédit à un pays débiteur s'il accepte les recommandations du FMI sur l'ajustement dans une lettre d'intention.
>
> Les mesures d'ajustement du FMI comprennent normalement la limitation du déficit budgétaire national par des mesures visant à freiner la croissance des dépenses publiques, par exemple, la réduction des subventions, l'augmentation du prix des services publics, des réductions de personnel, la réduction de la masse monétaire, la déréglemen-

tation des taux d'intérêt et le plafonnement des augmentations de salaire.

L'expérience a montré que les politiques d'ajustement fondées sur les critères du FMI n'ont eu qu'un succès mitigé, alors que leur coûts sociaux ont été très élevés.

Je voudrais dire quelques mots sur l'irresponsabilité du gouvernement qui a simplement abdiqué, laissant au FMI et à d'autres institutions financières internationales le soin de s'occuper des problèmes d'endettement. L'ajustement structurel ne doit pas négliger l'aspect humain. Malheureusement, il entraîne des effets désastreux sur les pays du tiers monde.

Le coût des soins de santé dans les pays en développement a dû être réduit de 50 p. 100 à l'échelle mondiale et il a fallu réduire les dépenses au titre de l'enseignement de 25 p. 100. J'ai déjà dit que les transferts nets des pays en développement vers les pays développés s'élèvent maintenant à 30 milliards de dollars par an. Au lieu d'aider les pays du tiers monde, les pays développés sont en train de s'enrichir à leurs dépens. C'est le monde à l'envers. Il faut absolument réviser notre façon de voir les choses et réexaminer les principes de l'ajustement structurel.

• (1050)

La dégradation de l'environnement se poursuit à un rythme accéléré. La population du globe augmente. Lorsque les gens ne savent pas si leurs enfants vont survivre, la population augmente. Lorsqu'ils sont assurés d'une certaine sécurité et qu'ils savent qu'ils peuvent nourrir leurs enfants et que ceux-ci vivront en santé, prospéreront et leur survivront, les taux de croissance démographique diminuent immédiatement. Le tiers monde souffre actuellement d'une terrible disette qui menace l'avenir de l'ensemble du globe, à cause des séquelles de la faim.

Les relations actuelles entre les pays développés et les pays en développement ont engendré de terribles maux, par exemple, des pénuries de vivres, des crises du logement, la pollution des eaux, la détérioraton des soins de santé et des services d'enseignement. L'analphabétisme augmente. Pour les pauvres de ces pays, les possibilités s'amenuisent rapidement. Nous avons ajusté les structures, mais nous n'avons eu ni revitalisation, ni croissance. Il faut repenser aux ajustements. Le problème mondial de l'endettement doit être examiné rationnellement et humainement.

Le gouvernement a présenté des projets de loi de remise de dettes, mais ne se soucie pas de trouver une solution originale aux causes premières de la pauvreté et de la mortalité. Les remises de dettes n'empêcheront pas les pays qui en bénéficient de s'endetter à nouveau autant. A mesure que les pauvres du monde deviennent encore plus pauvres, les injustices deviennent de plus en plus flagrantes. Le sentiment de frustration s'aggrave inévitablement. La pauvreté suscite des tensions et de la violence. L'appauvrissement et l'accentuation des inégalités deviennent une question de sécurité. La volonté désespérée d'avoir accès aux ressources naturelles de la planète aura des conséquences irréversibles sur l'environnement. En bout de ligne, nous serons tous perdants.

Ma conclusion, c'est que le projet de loi C-10 n'est qu'une mesure mise de l'avant pour faire bonne impression. Il illustre l'attitude irresponsable du gouvernement devant un grave problème mondial. J'appuie le projet de loi, mais j'exhorte le gouvernement à aborder le problème de l'endettement mondial et à élaborer la politique de la dette qui nous fait sérieusement défaut.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-10, bien que, à mon avis, il soit un peu ironique que nous remettions une dette que nous avons déjà reconnue impayable. Il n'y a aucun moyen de la rembourser. Comme on dit, quand le citron est pressé, il n'y a plus rien à en tirer.

Pour commencer, comme je n'ai que peu de temps, je voudrais juste exposer l'orientation que j'entends donner à ma réaction à ce projet de loi.

Tout d'abord, je veux vous dire comment l'Afrique subsaharienne a contracté une telle dette, comment elle s'est retrouvée dans la situation difficile où elle est actuellement et comment nous avons contribué à la mettre dans cette situation. Je veux ensuite parler de la complexité de la question, de la définition d'expressions comme «ajustement structurel», les «IFI», les institutions financières internationales et le FMI. Pour la plupart des Canadiens, ces expressions sont tellement obscures qu'à mon avis, elles doivent être définies. J'estime également qu'il faudrait expliquer notre complicité dans les activités de ces institutions financières.

Je voudrais parler ensuite du rôle du Canada dans la remise de la dette. Il faudrait féliciter le gouvernement et les Canadiens en général de cette remise de dette, mais nous ne devrions pas considérer qu'il s'agit d'un cas isolé. Nous devons l'examiner dans le contexte des récentes compressions en matière d'aide étrangère, d'aide publique au développement. Il est paradoxal de remettre la dette et de ne pas accroître l'aide étrangère.

Je vais parler un peu de l'histoire de l'Afrique. Je connais personnellement les effets du problème de la dette en Afrique, car j'ai voyagé au Soudan et en Érythrée. En sortant de mon hôtel, à Khartoum, il m'a été donné de voir un des exemples les plus frappants de la polarisation qui existe dans un pays où les politiques internes sont placées sous la surveillance du FMI. Dans la rue, il y avait un jeune mendiant handicapé—nous ignorons s'il s'agissait d'un handicap volontaire. Il se tenait à côté d'un âne très décharné et à côté de l'âne se trouvait une énorme limousine Mercedes Benz. C'est le genre de chose que l'on voit lorsque le FMI prend la direction des affaires en Afrique. On ne comprend pas les résultats de ses politiques. On ne comprend pas que ses politiques portent atteinte à l'humanité.

Julius Nyerere, l'ancien président de la Tanzanie, a dit qu'il existait un moyen d'examiner les véritables raisons de l'accumulation de cette dette. On reproche sa pauvreté au tiers monde. L'énorme dette du tiers monde découle de petites ambitions en matière de développement et d'événements extérieurs indépendants de la volonté des pays en développement.

Ce qui s'est passé après le premier choc pétrolier de 1973, c'est que bien des pays du tiers monde ont emprunté de l'argent pour s'adapter plus facilement aux nouveaux prix pétroliers. Il était facile d'obtenir du crédit car les banques occidentales essayaient d'écouler de façon rentable les excédents de l'OPEP qui leur avaient été confiés. Je connais ce genre de raisonnement parce que j'étais banquière avant de travailler pour un organisme non gouvernemental. Je sais comment fonctionnent les banques. Lorsqu'elles ont trop d'argent, elles veulent le placer dans ces pays pour le faire fructifier. C'est ce qui s'est passé. Le tiers monde n'a fait que profiter de l'occasion.

Nyerere a dit ceci: «Les dettes faramineuses qui en résultent sont un problème national, et pas seulement pour les pays débiteurs.» Nous nous sommes mis à rembourser et à honorer les demandes de remboursement, mais nous sommes de moins en moins en mesure de le faire à cause de l'évolution de la situation mondiale depuis que les dettes ont été contractées. C'est pourquoi les dettes posent un problème aux pays en développement.

C'est ce que va être mon principal argument au sujet de ce projet de loi.

Nous sommes embarqués dans la même galère. Nous ne pouvons envisager de remettre la dette de l'Afrique subsaharienne sans songer à ce qui se passe chez nous. Nous devons être au courant de l'existence de ce lien avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Dans le monde d'interdépendance qui est le nôtre, nous pouvons très bien suivre la même voie que ces pays.

Durant le temps qu'il me reste avant la période des questions, je tiens tout simplement à attirer l'attention de la Chambre sur ces liens d'interdépendance. Notre propre déficit budgétaire présente des parallèles avec la dette du tiers monde. Un organisme, OXFAM Canada, a comparé notre budget à un ajustement structurel du FMI que nous nous sommes imposé nous-mêmes. Sur ce, j'en resterai là en espérant que nous pourrons continuer plus tard.

M. le vice-président: Nous passerons aux déclarations des députés, en commençant par le député de South Shore.

• (1100)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ÉTAT DES STOCKS DE MORUE DU NORD

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, voici ce qu'on peut lire à la page 21 du rapport du Groupe de travail Harris rendu public aujourd'hui:

> L'état actuel des stocks de morue du nord ne permet pas de conclure que ceux-ci sont menacés.

Cependant, pour que les stocks recommencent à s'accroître, il faudra prendre des mesures, y compris, semblerait-il, une réduction du TPA pour l'an prochain.

Je m'attends à ce que diverses propositions soient présentées au cours des prochains mois en ce qui concerne les mesures qui devraient être prises pour régler le problème. On a déjà proposé une mesure qui serait totalement et absolument inacceptable pour tous les Néo-Écossais. Il s'agit d'une diminution de la participation des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, participation qui remonte à plus de deux siècles, à cette activité vitale que les Néo-Écossais eux-mêmes ont contribué à développer et qui profite tant aux usines de conditionnement du poisson de la Nouvelle-Écosse et aux travailleurs de ces usines, ainsi qu'à l'économie de la province.

Article 31 du Règlement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES TROUBLES AU LIBAN—LA PARTICIPATION DU CANADA AU CESSEZ-LE-FEU

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, après 15 années de conflit, le Liban porte les stigmates douloureux de l'agression et de la destruction dont il a été victime. Ce pays a perdu plus que son statut de perle du Moyen-Orient. Il a perdu un grand nombre d'hommes et de femmes ainsi que de nombreux membres de sa précieuse jeunesse. Ce conflit est un sujet de grande tension pour les Canadiens d'origine libanaise et leurs familles qui s'affligent des attaques et des bombardements dévastateurs dont ont fait l'objet le Liban et ses habitants.

Les troubles continuent étant donné que les diverses tentatives pour aboutir à un cessez-le-feu ont échoué. Les familles libanaises souhaiteraient ardemment que la paix soit rétablie dans leur patrie. Nous partageons leurs espoirs de paix tout en compatissant à leurs souffrances et à leur traumatisme.

Les Canadiens estiment que leur pays a toujours eu une attitude compatissante et constructive dans des situations comme celle où se trouve le Liban. Étant donné que notre pays joue judicieusement le rôle de gardien de la paix dans le monde et pour faire en sorte que sa position aille dans le même sens que l'opinion mondiale, j'exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour participer à la négociation d'un cessez-le-feu dans cette région du monde lasse de la guerre.

* * *

LA COUPE STANLEY

FÉLICITATIONS AUX FLAMES DE CALGARY

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, ma circonscription est située exactement à mi-chemin entre Calgary et Edmonton. Les amateurs de hockey y abondent, et vous pouvez comprendre que durant la saison régulière de la LNH les faveurs de mes électeurs sont partagées assez également.

Aujourd'hui, la longue saison du hockey est terminée. Hier soir, sans doute les deux meilleures équipes de la LNH ont achevé une excellente série finale. Les Canadiens de Montréal ont déployé d'énormes efforts, mais l'équipe de Calgary aspirait davantage à la victoire. Aucun véritable amateur de hockey au Canada ne pouvait s'empêcher de frissonner d'émotion en voyant Lanny McDonald brandir la coupe Stanley hier soir.

Nous voulons nous joindre à tous les Canadiens et à tous les amateurs de hockey partout dans le monde pour féliciter la meilleure équipe de hockey professionnelle, les champions de la coupe Stanley de 1989, les Flames de Calgary.

Des voix: Bravo!

* * *

LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les initiatives que le gouvernement a prises pour combattre la violence au sein des familles représentent une dépense de 10$ par année par femme battue. C'est loin de suffire pour expliquer à une société combien une attaque contre l'épouse est une chose grave.

Dernièrement, un homme a été condamné à 90 jours de prison, à purger les fins de semaine, pour avoir assailli sa femme à coup de bâton de baseball. Cette dernière a passé un mois dans le coma.

Les juges s'imaginent parfois protéger la cellule familiale en imposant des peines légères pour ce genre de crime. Mais il oublie que la violence a déjà détruit la cellule familiale. Il n'y a pas suffisamment de programmes pour traiter les batteurs de femmes.

Les juges pensent aussi parfois devoir faire preuve de clémence parce que le batteur est le pourvoyeur de la famille. Mais c'est dangereux pour une femme et ses enfants de dépendre d'un batteur pour vivre. On sait que 40 p. 100 de tous les homicides au Canada surviennent à la suite de querelles de ménage. C'est de l'égalité dont les femmes ont besoin et non pas de vivre dans la dépendance de leur agresseur.

Le gouvernement a démontré qu'il n'avait pas la compétence nécessaire pour régler les problèmes de violence au sein de la famille. Combien faudrait-il encore de femmes gisant dans le coma ou à la morgue pour que le gouvernement agisse?

* * *

[*Français*]

LE HOCKEY

HOMMAGE AUX FLAMES DE CALGARY

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, en tant que représentant d'une circonscription du Québec, il me fait plaisir de féliciter chaleureusement les *Flames* de Calgary, leurs «supporteurs» et les députés de l'Alberta qui siègent à la Chambre des communes et

qui ont montré une confiance à toute épreuve envers leur équipe.

Monsieur le Président, nos *Canadiens* de Montréal méritent eux aussi toute notre admiration pour la détermination dont ils ont fait preuve tout au long de la saison durant les séries et durant les séries finales.

Les Québécois et les Montréalais ont manifesté hier soir à leurs champions une confiance sans borne et aussi félicité chaleureusement les *Flames* de Calgary.

[*Traduction*]

Nous disons au revoir à la Coupe Stanley, et je tiens à ce que mes amis de l'Alberta et de Calgary sachent bien que nous serons encore de la partie l'an prochain.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BRIGADIERS SCOLAIRES

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU JAMBOREE NATIONAL

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le trentième anniversaire du Jamboree national des brigades scolaires et il y a plus de 40 ans qu'existe la Patrouille de sécurité scolaire au Canada. Deux milles brigadiers scolaires de tout le Canada sont ici pour célébrer des décennies au service des enfants dans toutes les collectivités de ce pays. Demain, 4000 autres de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec se joindront à eux.

Trois méritent particulièrement notre reconnaissance, ayant fait preuve d'une extrême bravoure dans l'exercice de leurs fonctions. Ce matin, Elizabeth Jordan, Sébastien Thibault et David Tonn ont reçu un drapeau canadien et la médaille d'or des sauveteurs de l'Association canadienne des automobilistes, pour avoir sauvé la vie d'une autre personne en grave danger.

Je suis particulièrement fière de partager avec Elizabeth, Sébastien et David le privilège d'avoir été l'une de ces millions de jeunes enfants qui bravent le froid, la chaleur et le danger pour protéger leurs camarades.

Je suis heureuse de signaler que l'agent responsable de la création de la première école de brigadiers à Ottawa est toujours vivant et habite dans Ottawa–Ouest.

Aucun autre programme, même beaucoup plus coûteux, n'a pu atteindre le degré de sécurité atteint par ces jeunes volontaires. Il n'y a jamais eu d'accident mortel à un passage pour piétons gardé par un brigadier scolaire.

Article 31 du Règlement

LA COUPE STANLEY

FÉLICITATIONS AUX FLAMES DE CALGARY

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, Calgary a prouvé encore une fois qu'elle est une ville de champions.

Les Flames de Calgary ont démontré clairement que non seulement ils ont gagné le championnat au cours de la saison régulière, mais aussi qu'ils ont mérité la coupe Stanley hier soir en remportant une victoire de 4 à 2 sur les Canadiens de Montréal. Ils ont gagné la série éliminatoire en six parties. La coupe Stanley est maintenant à Calgary et c'est la première fois dans toute l'histoire du Canada qu'une équipe de l'extérieur remporte la coupe au Forum de Montréal.

Les joueurs des Flames de Calgary ont joué une partie superbe et ils ont prouvé que leur technique est sans égale. Félicitations à l'équipe pour son beau travail, félicitations aux propriétaires pour leur apport à l'esprit communautaire qui anime Calgary, et félicitations aux amateurs de hockey pour leur appui loyal à une équipe championne. Merci aux joueurs des Flames de Calgary.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

LE RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le samedi 3 juin, une émission de cinq heures sur notre avenir à tous sera télédiffusée dans le monde entier. On y abordera des questions d'intérêt planétaire comme la famine, le déboisement, l'épuisement de l'ozone, le réchauffement de la planète, les inondations et la sécheresse. Cette émission aura pour thème le rapport final de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

Hier, le Comité permanent de l'environnement a adopté à l'unanimité, ma motion enjoignant au ministre des Communications (M. Masse) de faire le nécessaire pour que Radio–Canada retransmette l'émission à l'échelle nationale. Parmi les dignitaires participants, il y a les premiers ministres de Norvège, du Canada, de la France, de l'Inde, de l'Italie et de la Chine, le secrétaire général des Nations Unies, le président de la Banque mondiale, le directeur général de l'Organisation internationale du travail, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, et j'en passe.

Article 31 du Règlement

Au nombre des artistes, il y a Bon Jovi, James Taylor, David Bowie, John Denver, Diana Ross, Fleetwood Mac, Cher, Placido Domingo, Stephan Grapelli, Ravi Shankar, Sting et Herbie Hancock, et j'en passe.

Radio-Canada a donné comme piètre excuse que City TV de Toronto détient les droits de télédiffusion. Les Canadiens du reste du pays ont le droit de se renseigner sur l'avenir de l'humanité. Aussi le gouvernement doit-il ordonner à Radio-Canada de retransmettre l'émission, faute de quoi sa duplicité ne fera plus de doute. Le public canadien a le droit de savoir ce qu'il faut faire pour sauver notre planète.

* * *

LES BRIGADIERS SCOLAIRES

FÉLICITATIONS À UN BRIGADIER AYANT REÇU UNE MÉDAILLE EN RÉCOMPENSE D'UN SAUVETAGE

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, dans le cadre du Jamboree national des brigades scolaires, j'ai eu le privilège de remettre un drapeau à David Tonn, le fils de Richard et Hildy Tonn de Winnipeg, pour le féliciter, lui qui compte parmi les trois brigadiers scolaires qui ont reçu une médaille en récompense d'un sauvetage.

L'après-midi du 30 novembre 1988, par une terne journée de neige, David était à son poste de brigadier. Il a fait traverser un élève de quatre ans, inscrit à la maternelle, à l'endroit où sa mère venait généralement le prendre. David a accompagné le garçonnet et a attendu l'arrivée de la mère. Comme celle-ci était en retard, elle ne s'est pas arrêtée à l'endroit habituel, mais plutôt de l'autre côté de la rue. En voyant sa mère, l'enfant a voulu traverser la rue et s'est lancé juste devant une automobile. David a rapidement réagi et a ramené l'enfant sur le trottoir, lui évitant ainsi de graves blessures.

Je voudrais aujourd'hui féliciter publiquement David Tonn à la Chambre des communes pour son geste héroïque en sauvant la vie d'un jeune enfant.

* * *

LA COUPE STANLEY

FÉLICITATIONS AUX FLAMES DE CALGARY

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, il convient maintenant que nous, les Montréalais, fassions publiquement acte d'humilité. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Allmand: . . .et que nous admettions que les Flames de Calgary forment la meilleure équipe de hockey professionnel. Quoique les deux équipes aient bien joué, nous devons reconnaître que les Flames ont été supérieurs à mes bien-aimés Canadiens sur le plan du patinage, du lancer, des passes, des mises en échec, du jeu et du pointage.

Une voix: Scandaleux!

• (1110)

M. Allmand: Les Flames ont fait preuve d'un esprit d'équipe et d'une discipline hors pair. Aux joueurs et aux gérants des Flames de Calgary, aux admirateurs de la grande équipe de Calgary et aux députés de Calgary ici présents, et notamment à la charmante députée de Calgary-Sud-Ouest (M^me^ Sparrow), de Montréal à Calgary, mes sincères félicitations pour cette belle victoire et cette belle saison.

* * *

LES FINANCES

L'EFFET DE LA RUMEUR DE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, la rumeur a couru cette semaine dans les milieux financiers internationaux que le ministre des Finances (M. Wilson) avait démissionné ou était sur le point de le faire.

La réaction a été spectaculaire. Il y a eu liquidation massive de dollars canadiens sur le marché monétaire international au Chicago Mercantile Exchange. La valeur de notre dollar a perdu presque deux tiers de cent et n'était pas tombée aussi bas depuis cinq mois. La masse monétaire canadienne a été dévaluée de 20 milliards de dollars en un seul jour, ce qui a forcé la Banque du Canada à hausser le taux d'intérêt à 12,4 p. 100 pour soutenir le dollar.

C'est la preuve très nette que les milieux financiers tiennent le ministre en haute estime. Le Canada a de la chance de l'avoir comme ministre des Finances. Quand la simple rumeur de la démission d'un homme peut avoir des répercussions de l'ordre de 20 milliards de dollars, le Canada ne peut se permettre même de mentionner qu'il résignera ses fonctions.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, maintes fois, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) ont déclaré à la Chambre que l'Accord de libre-échange créerait des dizaines de milliers d'emplois

pour les Canadiens. Pour la première fois hier, le comité avait l'occasion d'accueillir le ministre du Commerce extérieur. Il était accompagné de deux sous-ministres et de douze fonctionnaires.

Un député du gouvernement lui a posé la question suivante: le ministre pourrait-il dire au comité combien de nouveaux emplois ont été créés grâce à l'Accord de libre-échange? Le ministre n'a pu faire miroiter ni emploi ni investissement aux yeux de son propre député. Un peu plus tard, j'ai posé la même question au ministre: combien d'emplois ont été créés en vertu de l'Accord de libre-échange? Il n'a pu m'annoncer ni emploi ni investissement.

Je voudrais que tout le monde sache que le gouvernement a admis que, alors que des dizaines de milliers d'emplois ont été perdus à cause de l'accord, rien n'indique qu'un seul emploi a été créé à la faveur de l'Accord de libre-échange.

* * *

LE CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉCHECS

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il y a plusieurs mois, plus de 8 000 élèves d'un peu partout au Canada ont participé à une compétition nationale d'échecs afin d'aider à recueillir des fonds pour le lancement de projets dans le tiers monde. Chaque participant a fait un don de 5$ pour l'aménagement d'un système d'égouts au Liberia, aidant ainsi les enfants de ce pays à combattre la maladie.

Le week-end dernier, à Ottawa, on a dévoilé le nom des gagnants de chaque province où se tenait la finale et celui des champions nationaux: 1ère année: Lefong Hua de Saint-Laurent (Québec); 2e année: Victor Chernoff de Montréal (Québec); 3e année: Laurent Gascon de Montréal (Québec); 4e année: Anthony Castillo de Longueuil (Québec); 5e année: Daniel Williams de Burlington (Ontario); 6e année: Nicholas Soudre de Montréal (Québec); 7e année: Alexandre Marcil de Longueuil (Québec); 8e année: Martin Glass de Montréal (Québec); 9e année: Adam Littke de Toronto (Ontario); 10e année: Leonard Morrissey de St. Lawrence (Terre-Neuve); 11e année: Nicolas Arsenault de Montréal (Québec); 12e année: Jonathan MacDonald de Saint-John (Nouveau-Brunswick).

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Les *Flames* de Calgary ont gagné le match de Hockey, mais l'équipe du Québec . . .sont les champions du jeu d'échec.

* * *

[*Traduction*]

L'OTAN

LES MISSILES NUCLÉAIRES—LA PROMOTION DE SOLUTIONS DE RECHANGE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, l'OTAN connaît en ce moment un sérieux débat interne au sujet de la volonté du gouvernement des États-Unis d'installer une nouvelle génération de missiles nucléaires tactiques en Allemagne fédérale. L'appartenance du Canada à l'OTAN se justifie si le Canada peut en profiter pour faire avancer la cause du contrôle des armes et du désarmement.

Le gouvernement conservateur devrait donc jouer un rôle plus actif dans ce débat en mettant de l'avant de nouvelles solutions qui pourraient être: 1) jumeler la modernisation des missiles nucléaires aux discussions sur la réduction du nombre de missiles nucléaires soviétiques à courte portée ou à la réduction des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie, ou aux deux; 2) adopter une stratégie de délestage, ou «build-down», en remplaçant progressivement d'autres armes nucléaires tactiques par les missiles nucléaires modernisés; 3) renoncer à moderniser ces missiles pour plutôt mettre en place des armes non nucléaires intelligentes.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) devrait mettre ces solutions de l'avant lors de la prochaine réunion de l'OTAN, puis informer la Chambre des communes des résultats de l'initiative canadienne.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE SOIXANTE ET ONZIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE L'ARMÉNIE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, le 28 mai marquera le 71e anniversaire de l'indépendance de l'Arménie, déclarée en 1918.

Au cours de son histoire, l'Arménie a été victime de génocide, de trahison, de persécution et de terrorisme à cause de problèmes raciaux. Par contre, tous ces malheurs n'ont pas réussi à détruire le rêve du peuple arménien, qui poursuit sa lutte pour l'indépendance.

Les idéaux des Arméniens—liberté, démocratie et indépendance—continuent d'être défendus par leurs descendants au Canada et partout dans le monde.

Le 28 mai est un jour important pour cette nation qui a extrêmement souffert, mais qui a quand même réussi à survivre. Je veux profiter de cette occasion pour rendre hommage aux Arméniens de la circonscription de Don Valley-Nord et de partout dans le monde pour leur détermination à surmonter les nombreux obstacles, à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration d'indépendance.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LE MOMENT OÙ LE MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ DE LA FUITE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je veux interroger le ministre à propos de la conspiration à laquelle le gouvernement s'est livrée pour cacher la vérité aux Canadiens quant à la façon dont il s'est occupé des fuites budgétaires, une conspiration que l'on vient de découvrir.

Hier, le ministre des Finances a affirmé qu'on ne l'avait informé de la deuxième fuite, celle de la Mutuelle du Canada, qu'après la période des questions du 27 avril. Ce jour-là, le ministre faisait face à la pire crise de sa carrière. Il allait affronter la période des questions où il serait mis sur la sellette pour répondre de la façon dont il s'était occupé de la fuite budgétaire.

A 13 h 30 ou 13 h 40 avant cette période des questions, un fonctionnaire de son ministère ou de son cabinet a reçu du président de la Mutuelle du Canada un appel l'informant que cette société possédait un exemplaire du *Budget en bref* et qu'il y avait donc une deuxième, et plus grave, fuite budgétaire.

Je veux poser au ministre la question suivante: Pense-t-il que les Canadiens vont croire que ses collaborateurs ne l'en ont pas informé pendant les 20 minutes qui ont suivi l'appel du président de la Mutuelle du Canada avant 14 heures ni pendant les 15 minutes consacrées aux déclarations de députés entre 14 heures et 14 h 15, et qu'on ne l'en a pas informé par note pendant les 45 minutes de la période des questions ce jour-là au sujet de cette deuxième fuite budgétaire? Pense-t-il que les Canadiens vont croire que ses collaborateurs sont aussi incompétents? Pourquoi ne nous dit-il pas ce qui s'est vraiment passé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je trouve très étrange que le député nous accuse de nous être livrés à une conspiration alors que l'une des premières choses que nous avons faites fut de transmettre cette information à la GRC. Comment pourrait-il s'agir de conspiration?

Le député demande si j'ai été informé avant la période des questions. J'ai affirmé très catégoriquement à la Chambre que je ne l'ai pas été. Il existe à la Chambre une tradition très nette selon laquelle nous acceptons la parole des députés.

J'ai beaucoup de respect pour notre assemblée, tout comme, je le sais, le leader parlementaire du Parti libéral.

Je n'ai jamais induit la Chambre en erreur. J'ai toujours traité la Chambre avec beaucoup de respect. Je continue de le faire. Ma réponse à sa question est très clairement non, je n'ai pas été informé.

LE MOMENT OÙ LES RENSEIGNEMENTS ONT ÉTÉ REÇUS

L'hon. Herb Gray (windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre prétend qu'il n'était pas au courant. Alors je veux lui poser la question suivante: Qui au juste a reçu l'appel du président de la Mutuelle du Canada et qu'ont fait de cette information cette personne et d'autres fonctionnaires des Finances pendant les 90 minutes qui se sont écoulées entre la réception de l'appel et le moment où le ministre a été informé?

Est-ce que ce fonctionnaire et les autres employés des Finances ont informé le premier secrétaire du premier ministre? Ont-ils informé le premier ministre lui-même, le vice-premier ministre ou bien le ministre de la Justice?

Je demande au ministre des Finances de dire la vérité aux Canadiens et de nous révéler exactement ce qui s'est passé pendant cet intervalle de 90 minutes. Les Canadiens s'attendent et ont droit à ce qu'on leur dise tout ce qui s'est passé pendant cet intervalle de 90 minutes.

• (1120)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, après cette conversation téléphonique avec M. Masterman, les membres de mon cabinet ainsi que les fonctionnaires du ministère ont eu, je crois, comme première initiative d'informer la GRC qui effectuait l'enquête lancée la veille, le mercredi soir, pour que celle-ci soit au courant, parce que cela faisait partie de la même enquête. Après quoi, je ne peux pas donner d'heu-

re précise. Effectivement, ils ont prévenu le greffier du Conseil privé, puis, le premier ministre a été averti.

LA POSITION DES COLLABORATEURS DU MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Le ministre pourrait–il nous dire à quelle heure exactement le premier ministre a été averti?

S'imagine–t–il que les Canadiens croiront que le ministre administre le ministère des Finances de telle sorte que son personnel n'accorde pas la plus haute priorité aux obligations qui incombent aux collaborateurs d'un ministre, notamment à celle de l'informer, avant et pendant la période des questions, des questions qui pourraient lui être posées? S'il s'imagine que les Canadiens croient cela, je peux certes demander au ministre s'il ne trouve pas qu'une telle incompétence dans l'administration de son ministère est la preuve qu'il n'est plus apte à continuer d'en assumer la charge?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me permets de rappeler au député que ce jour–là n'était pas un jour normal. Tôt le matin, il y a eu des allégations sur d'autres renseignements budgétaires qui auraient transpiré, des allégations qui ont été ensuite reprises par les députés de l'opposition. C'était typique du monde dans lequel nous vivons.

Mais je rappelle au député que les démarches que nous avons faites la veille au soir étaient très claires. Quand nous avons su que le réseau de télévision Global avait en main le *Budget en bref*, nous avons contacté la GRC et les chefs des partis de l'opposition, et nous avons fait ensuite ce que nous croyons être dans l'intérêt public en nous assurant que les renseignements budgétaires étaient bel et bien divulgués publiquement. Nous avons fait aussi vite que nous avons pu. Il était 22 heures ou 22 h 30 ce soir–là.

M. Gray (Windsor–Ouest): Et le 27 alors?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le lendemain, le matin du 27, lorsque je suis intervenu à la Chambre à 11 heures, nous étions au courant de ces allégations tout comme les députés d'en face, mais nous devions considérer alors que d'autres renseignements auraient pu avoir été divulgués, que des informations avaient peut–être été communiquées à quelqu'un.

Mais comme nous avions amorcé nos démarches le mercredi soir précédent, nous avons jugé bon de continuer comme nous l'avons fait dans l'intérêt public. Cette affaire était du domaine public depuis 22 heures ou 22 h 30 la veille. Bien des décisions avaient déjà été prises sur les marchés financiers le matin et pendant toute la journée. Nous avons cru essentiel d'éviter les perturbations et le chaos que le retrait du budget aurait pu provoquer sur les marchés financiers et nous avons donc considéré que nous devions continuer le processus que nous avions amorcé le mercredi soir.

LA DEUXIÈME FUITE–LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry–Prescott–Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice–premier ministre. Il s'agit du même sujet, la deuxième fuite du budget.

Les Canadiens savent maintenant que le gouvernement, et en particulier le ministre des Finances, ont caché des choses au Parlement pendant plus d'un mois. Le ministre des Finances vient de dire à la Chambre que le premier ministre avait été mis au courant de la deuxième fuite avant lui.

Le vice–premier ministre pourrait–il dire à la Chambre quel ministre a pris la décision de cacher cette fuite à la Chambre des communes? Etait–ce le ministre des Finances? Etait–ce le vice–premier ministre ou était–ce le premier ministre lui–même qui a pris la décision de ne pas informer le Parlement? Qui est à l'origine de cela?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances l'a dit hier, avant–hier et aujourd'hui, je pense que c'était un peu après la période des questions que le gouvernement a été avisé de la communication téléphonique et de ses conséquences.

Le processus budgétaire a été mis en branle le mercredi soir, 26 avril, et les dés étaient jetés. Lorsque le député dit qu'en informant la GRC on essaie de camoufler les choses, il n'a pas la même définition que moi du camouflage. Si l'on charge la GRC de faire enquête, tôt ou tard, les renseignements seront connus. Même le chef de l'opposition, dans le cours du débat, a dit à la Chambre: «Nous allons attendre. . .»

M. Boudria: Attention.

M. Mazankowski: «. . .de voir ce que révélera l'enquête de la GRC et ensuite nous discuterons des faits.» C'est ce que l'opposition devrait faire.

[*Français*]

ON DEMANDE QUI A DÉCIDÉ DE NE PAS INFORMER LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai posé une question supplémentaire au vice-premier ministre. Le vice-premier ministre vient encore une fois de refuser à la Chambre des communes. . . il vient de refuser de répondre.

On lui a demandé, et je le répète une autre fois: Qui, dans le gouvernement, quel ministre a pris la décision, le 27 avril, de ne pas informer la Chambre au sujet de ce dossier? Est-ce le ministre des Finances? Est-ce le vice-premier ministre? Est-ce le solliciteur général? Est-ce le premier ministre? Ou est-ce qu'ils sont tous «de complot»?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est la même décision que celle qui a lancé le processus du mercredi 26 avril. C'était une décision du gouvernement et il est clair que la substance est celle-ci: l'affaire a été confiée à la GRC. On a demandé à la GRC de trouver qui avait pris les documents, comment ils avaient été pris, ce que l'on en avait fait et pourquoi.

Ce fut fait pour que l'on puisse obtenir les renseignements appropriés. Nous répétons que, au cours des années, les solliciteurs généraux ont toujours adopté cette même position; lorsqu'il y a une enquête de la GRC en cours on ne fait pas de commentaires, du fait que cela pourrait nuire à l'enquête. L'opposition devrait reconnaître cela.

LES QUESTIONS POSÉES AUX FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait que la GRC s'occupe des questions qui mettent en cause la responsabilité pour ce qui est d'activités criminelles mais qu'en matière de responsabilité politique c'est à la chambre que les ministres doivent des comptes. Voilà où nous essayons d'en venir.

Je voudrais demander au ministre des Finances ce qui suit: il a bien dit qu'il ne sait pas lui-même à quel moment au juste de l'après-midi du 27 il a appris la deuxième fuite, mais il a confirmé que ses services, notamment le sous-ministre des Finances, étaient informés de cette deuxième fuite bien avant la période des questions.

Je voudrais demander au ministre des Finances, après la période des questions ou enfin quand il a appris la fuite, s'il a demandé aux cadres supérieurs de ses services et/ou au sous-ministre des Finances pour quelle raison lui, le ministre, n'en avait pas été informé immédiatement? Deuxièmement, a-t-il demandé expressément si le cabinet du premier ministre en avait été informé? Dans l'affirmative, ce dernier a-t-il joué un rôle dans la décision prise de tenir le ministre dans l'ignorance pendant la période des questions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle de responsabilité politique. La responsabilité politique a été mise en cause la soirée précédente quand nous avons appris la chose par le réseau de télévision Global. Le député connaît bien la voie que nous avons empruntée à ce moment-là, celle que nous jugions conforme à l'intérêt public et celle justement qu'il fallait suivre en tant que ministres.

Les questions que le député pose maintenant sont accessoires. Ce qui compte c'est que le gouvernement a pris des décisions en conséquence. Mon sous-ministre s'est adressé immédiatement à un des agents de mon ministère pour qu'il prenne contact avec la GRC et l'en informe. Par la suite, le gouvernement a été mis au courant, et par la suite le gouvernement a pris des décisions.

LE MOMENT OÙ LE MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre des Finances essaie encore de nous tromper en ne disant pas toute la vérité. Il n'a pas répondu à la question.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il savait déjà les renseignements demandés quand il a parlé à la Chambre l'après-midi du 27. Il ne nous a rien dit à ce moment-là, ni au cours des deux derniers jours, ni ce matin. Quand va-t-il dire la vérité aux Canadiens, ici, à la Chambre?

Des voix: Rétractez-vous.

• (1130)

M. le Président: Je tiens à rappeler aux députés que lorsqu'une question difficile est soulevée, l'intérêt public exige qu'il y ait de l'ordre à la Chambre. C'est pourquoi certaines choses ne peuvent être dites ici parce qu'elles sont causes de désordre et entravent la liberté de parole.

La présidence a fait preuve d'une très grande prudence au cours des derniers jours pour que l'opposition officielle et le Nouveau Parti démocratique puissent exercer leur droit et de poser des questions, car comme je l'ai déjà dit,

c'est leur devoir de le faire. Ils doivent, cependant, les poser en respectant le Règlement.

Je demanderais au chef du Nouveau Parti démocratique, un parlementaire distingué qui a beaucoup de respect pour cet endroit, de dire clairement qu'il ne traite pas le ministre des Finances de menteur et de poser ses prochaines questions avec beaucoup de prudence.

M. Broadbent: J'éprouve certes le plus grand respect pour le Règlement, monsieur le Président. Je n'ai pas traité le ministre des Finances de menteur. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je prie les députés ministériels de collaborer avec la présidence et de la laisser régler cette situation difficile.

M. Broadbent: J'ai dit, et je répète, que conformément au Règlement de la Chambre que je respecte au plus haut point, il a le devoir de dire la vérité. J'espère que le ministre en conviendra.

J'aimerais bien que le ministre des Finances réponde à la question que je lui ai posée. Pourrait-il dire à la Chambre si, de retour à son cabinet à l'issue de la période des questions, et informé au cours de l'après-midi qu'une compagnie d'assurance parmi les plus importantes institutions financières de notre pays avait eu vent de la teneur des documents budgétaires, il a exigé que ses collaborateurs lui disent pourquoi il n'avait pas été prévenu plus tôt? Leur a-t-il demandé si les collaborateurs du premier ministre en avaient été informés? Le bureau du premier ministre a-t-il participé à la décision de ne pas informer le ministre des Finances au cours de la période des questions?

Ce sont là des questions simples et directes. La Chambre et les Canadiens seraient satisfaits s'ils pouvaient obtenir de lui des réponses simples et directes.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député que mon sous-ministre et mes collaborateurs avaient reçu ce renseignement au début de l'après-midi. L'heure figure au compte rendu de la Chambre. Par la suite, ils ont estimé qu'ils devaient d'abord et avant tout transmettre ce renseignement à la GRC, ce qu'ils ont fait. Par la suite, ils ont fait savoir au premier ministre, sauf erreur. . .

M. Broadbent: A quelle heure?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député demande à quelle heure. Je ne saurais préciser l'heure, car je l'ignore. Cependant, je puis lui dire qu'ils m'en ont également informé, à la suite de quoi le gouvernement a pris les décisions que chacun sait.

Le député a dit qu'il éprouvait du respect pour la Chambre; moi aussi. Depuis dix ans que je suis député, je crois avoir démontré en tout temps que j'ai à coeur de dire toute la vérité et j'entends continuer de le faire.

[*Français*]

LA DEUXIÈME FUITE BUDGÉTAIRE—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'a pas répondu à ma question. J'ai posé une question concernant l'heure précise où ses fonctionnaires ou l'équipe de son bureau ont informé le Bureau du premier ministre ou le premier ministre lui-même concernant la deuxième fuite. C'est un point très important pour le public, et le ministre a suggéré qu'il n'a pas cette information. C'est la réalité? Ne peut-il pas dire aujourd'hui l'heure exacte où les fonctionnaires ont informé le premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais déclarer tout net au député qu'il devrait remonter dans le temps jusqu'à 11 heures du matin le jeudi en question. En guise d'introduction à sa première question, il a déclaré qu'il en avait parlé à au moins 20 de ses amis et de ses proches.

Nous, députés ministériels, sommes parfaitement au courant de ces allégations. Cependant, suite à la fuite dont le réseau Global avait fait état, nous avons déclenché une démarche dès mercredi soir, ainsi que je l'ai confirmé dans la déclaration que j'ai faite à 11 heures le jeudi matin.

Nous savions à ce moment-là que certaines de ces allégations pourraient être fondées, mais cela n'a modifié en rien la démarche que nous avions amorcée la veille. Nous avons confirmé que nous avions amorcé une démarche à 11 heures le mercredi matin, et tout ce qui s'est produit par la suite s'inscrit dans la démarche amorcée le mercredi soir précédent.

LE TEMPS MIS À INFORMER LE MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je veux traiter de la même question que celle que le chef du NPD vient d'aborder.

Hier, il s'est produit un événement dont je veux parler. Le chef du NPD, dans la question qu'il a posée vers le milieu de la période des questions orales, a laissé entendre que la GRC avait enquêté sur l'affaire de Sinclair Stevens, et un autre député du NPD a posé une question semblable.

Le ministre des Finances est intervenu à 12 h 50, soit 20 minutes plus tard, et il a déclaré:

> Monsieur le Président, contrairement à ce que vient de dire le député ou à ce que son chef a dit il y a quelques minutes, à savoir que le commissaire de la GRC aurait dit qu'il y a eu une enquête publique, on m'informe qu'il n'y a pas eu d'enquête de la GRC. . .

En vingt minutes, le ministre des Finances a pu corriger le compte rendu au sujet d'une déclaration faite ici, à la Chambre des communes. C'est le temps qu'il a fallu à ses fonctionnaires pour lui donner leur appui et lui fournir des renseignements.

Juge-t-il acceptable, et jugeons-nous acceptable que dans une affaire comme la fuite à la Mutuelle, bien plus importante que la question de savoir si la GRC a enquêté sur l'affaire de Sinclair Stevens, sur laquelle nous avons passé 90 minutes, on ne lui ait pas fourni de renseignements à ce sujet?

Voilà pourquoi le ministre devrait démissionnner. Son personnel est incompétent et il lui trouve des excuses.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue m'a remis une note sur les renseignements que j'ai fournis en réponse, je crois, au député de Nickel Belt. Quelqu'un qui était dans l'antichambre a entendu le chef du Nouveau Parti démocratique faire cette déclaration. Il ou elle a appelé pour en obtenir confirmation à la GRC et a envoyé une note pour dire que cette déclaration était inexacte. En conséquence, je suis intervenu et j'ai rectifié les choses à ce moment-là.

ON DEMANDE COMMENT LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, cela ne justifie pas un silence de 90 minutes.

Je demande également au ministre des Finances pourquoi il n'a pas révélé la deuxième fuite dès qu'il en a été informé.

Je le fais dans le contexte de ce que son collègue, le ministre de la Justice, a dit le soir de la première fuite: «Eh bien, Barbara, dès que nous avons su qu'il y avait eu une fuite, nous avons décidé que le mieux était de jouer franc jeu avec le public». Je ne demanderai pas quelles options ils ont envisagées et rejetées.

Il a dit également: «Dans une crise pareille, il faut s'interroger sur la conduite à tenir. Faut-il jouer cartes sur table? A cette question, nous avons répondu oui sans hésitation.»

Quand le ministre des Finances a appris le lendemain la deuxième fuite, pourquoi n'en a-t-il pas parlé au public? A-t-il consulté le ministre de la Justice? Quels autres ministres a-t-il consultés avant de donner à la règle relative aux enquêtes policières une interprétation que personne au pays ne partage?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne s'attend pas à ce que je révèle le processus décisionnel du Cabinet comme je ne m'attendrais pas à ce qu'il le fasse s'il était au gouvernement. Le Cabinet prend des décisions et le gouvernement agit en conséquence.

ON DEMANDE S'IL Y A EU D'AUTRES FUITES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, les Canadiens savent maintenant que le gouvernement leur a dissimulé la vérité sur les fuites du budget pour se justifier. Un mois avant que les Canadiens n'apprennent la seconde fuite du budget, le gouvernement était au courant des renseignements que détenait la Mutuelle et a décidé à dessein de ne pas révéler ces faits. Aujourd'hui, le 26 mai, le gouvernement peut-il affirmer aux Canadiens qu'il n'est au courant d'aucune autre fuite, ou prétendue fuite? Est-ce que le gouvernement tait d'autres fuites, comme il l'a fait dans le cas de la Mutuelle du Canada?

• (1140)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député affirme que nous avons délibérément dissimulé ces renseignements. Il comprend sûrement les raisons qui nous ont poussés à agir ainsi. Il est parfois pénible pour les ministres de se savoir en possession de renseignements qui, s'ils étaient divulgués, pourraient entraver le cours de la justice et nuire au bon déroulement d'une enquête. C'est précisément pourquoi nous avons décidé d'agir comme nous l'avons fait.

Le député m'a posé une question précise. En tant que ministre des Finances, je ne possède aucun renseignement autre que ceux déjà rendus publics.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai demandé si le gouvernement était au courant d'une autre fuite, pas le ministre lui-même parce que je n'ai plus confiance en lui. Il a perdu toute crédibilité.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, la crédibilité du ministre dans cette affaire a disparu, elle a fondu un peu comme la neige au soleil. Le ministre avait deux responsabilités: premièrement, protéger le secret du Budget et, deuxièmement, dire la vérité aux Canadiens. Il a failli honteusement dans les deux cas. Monsieur le Président, je demande au ministre: Démissionnez donc aujourd'hui!

[*Traduction*]

M. le Président: Le député n'écoutait peut-être pas attentivement quand je suis intervenu tantôt.

M. Valcourt: Il se moque de ce que vous dites.

M. le Président: J'ai demandé aux députés de laisser à la présidence le soin de régler cette affaire. Le député de Nickel Belt.

ON INTERROGE LE MINISTRE SUR LA CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. D'après des réponses qu'il nous donne aujourd'hui je suppose qu'il s'attend à ce que la Chambre et les Canadiens croient qu'il a été traité sans égards.

Je voudrais lui demander précisément si, en fait, un cabinet a appris avant la période des questions que le président d'une très importante compagnie d'assurances avait appelé, afin de signaler que sa société avait obtenu une copie du Budget avant qu'il ne soit rendu public. Le ministre n'a pas été informé. Imaginez un peu. Le ministre des Finances, le ministre le plus puissant du pays, n'a même pas été avisé par ses collaborateurs. Ainsi, il est venu à la période des questions, il est retourné à son cabinet et il a alors appris la nouvelle.

M. Andre: Quelqu'un connaît-il Beauchesne?

M. Rodriguez: Le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre, car il n'a pas répondu à la question de mon chef, s'il a demandé à ses collaborateurs pourquoi il n'avait pas été mis au courant de tout ceci, avant de se rendre à la période des questions? Deuxièmement s'est-il assuré que les membres de son personnel avaient informé le premier ministre, le chef du pays? A-t-il téléphoné au premier ministre, afin de lui transmettre les renseignements en question? Nous ne parlons pas d'allégations, mais bien de faits. Le ministre des Finances a-t-il pris les mesures en question?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne vais pas discuter à la Chambre de mes rapports avec mes collaborateurs. Cela ne regarde que nous.

En ce qui a trait à un avis possible adressé au Bureau du Conseil privé, j'ai précisé très clairement dans ma réponse à son chef tout à l'heure que oui, le Bureau du Conseil privé a été avisé peu après la GRC, et que les intéressés ont ensuite informé le premier ministre.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, nos questions ne portent pas en l'occurrence sur une enquête de la GRC. Il s'agit du comportement politique et éthique d'un ministre à la Chambre des communes.

LE COMPORTEMENT DES COLLABORATEURS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit d'être mis au courant. Lorsqu'il est retourné à son cabinet, après la période des questions, le ministre des Finances a-t-il demandé à ses collaborateurs pourquoi il n'avait pas été informé? Il voudrait que les Canadiens croient qu'il a été traité sans le moindre égard. A-t-il demandé pourquoi il n'avait pas été informé et pourquoi on n'avait pas avisé le premier ministre, le chef du pays, au sujet du Budget, le document le plus important de l'histoire du Parlement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai précisé très clairement que mes collaborateurs avaient avisé la GRC. C'était là leur première responsabilité et ils l'ont assumée dès qu'ils ont reçu les renseignements en question de la Mutuelle du Canada. Par la suite, ils m'ont mis au courant.

ON DEMANDE DE PRÉCISER LE SENS DE CERTAINS PROPOS

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le hansard d'hier, à la page 2147, rapporte les propos du ministre:

> . . . le gouvernement était au courant de cette information.

Il faisait allusion à la fuite de la Mutuelle:

> Le gouvernement, dans l'acception la plus vaste du terme, a été mis au courant de cette information entre la période des questions et 17 h 40 ce jour-là.»

Pourtant le ministre de la Justice affirme que le ministre des Finances ne lui a jamais parlé de la fuite de la Mutuelle.

Le ministre de la Justice fait-il partie du gouvernement dans le sens le plus large? Que comprend le gouvernement dans son acception la plus vaste? Comment le gouvernement, dans son acception la plus vaste, a-t-il pris la décision de ne pas révéler la fuite de la Mutuelle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, rien ne sert de s'interroger sur les circonstances. Il faut s'arrêter plutôt à la décision qui a été prise et j'ai fort bien précisé pourquoi nous n'avions pas révélé cette information au public. Nous avions décidé des mesures à prendre le mercredi soir. L'information contenue dans le *Budget en bref* avait été divulguée par le réseau de télévision Global. Nous avions jugé essentiel que l'information soit officiellement rendue publique. Le processus était ainsi enclenché.

La suite est venue jeudi. A ll heures, j'ai pris la parole à la Chambre pour expliquer le plus tôt possible pourquoi nous avions pris ces mesures. Nous ne dérogions pas à notre ligne de conduite.

Les décisions qui ont été prises s'inscrivaient dans ce cadre. Nous avons jugé qu'il était dans l'intérêt public de révéler cette information. Un grand nombre de décisions ont été prises ce jour-là. J'estime que nous aurions fait preuve d'irresponsabilité si nous avions changé de ligne de conduite, et pris ces décisions à la lumière d'informations qui se révéleraient ensuite sans fondement. Nous avons donc continué dans la même voie. Nous avions d'ailleurs décidé de ne pas rendre publique l'information sur la fuite de la Mutuelle du Canada, parce que nous avions demandé à la GRC de faire enquête. Nous ne voulions pas compromettre cette enquête en divulguant l'information.

C'est ce que j'ai précisé et c'est tout à fait conforme à une pratique de longue date que nous avons rappelée à la Chambre hier, en nous appuyant sur les déclarations de députés du gouvernement que mon interlocuteur a appuyé pendant des années.

ON DEMANDE QUI A PRIS LA DÉCISION

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, c'est aussi une pratique de longue date que de jouer franc jeu avec les Canadiens. Le ministre dit que c'est sans conséquence. Ce gouvernement est le seul qu'aient les Canadiens, Dieu leur vienne en aide. Je demande encore une fois au ministre ce que c'est que le gouvernement dans son sens le plus large. Comment le gouvernement a-t-il pris sa décision, cet après-midi-là? Qui a pris la décision de ne pas révéler cette information au peuple canadien, ou le ministre a-t-il pris la décision lui-même?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les gouvernements prennent des décisions, parfois de concert avec tous les membres du Cabinet, parfois avec le Comité des priorités et de la planification, parfois avec les comités spéciaux.

M. Rompkey: Qui a pris la décision?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Parfois de concert avec les comités permanents du Cabinet, parfois avec des petits groupes de ministres. Le fait est que la façon dont la décision a été prise importe peu. Le fait est que la décision a été prise et que le gouvernement en répond.

[*Français*]

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui, hier, a tenté de changer la portée de l'engagement que le premier ministre avait pris à la Chambre le 27 avril dernier, à savoir que «. . .le solliciteur général informerait immédiatement la Chambre de tout fait nouveau.»

Pourquoi? Pourquoi le vice-premier ministre a-t-il fait cette tentative hier? Essaye-t-il de couvrir le premier ministre qui, lui même, connaissait, à ce moment-là, cette deuxième fuite et qu'il n'a pas jugé cela assez important pour en informer immédiatement la Chambre le 27?

• (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je n'essayais pas de changer le sens de ce qui a été dit ici. Sauf le respect que je dois au député, il déforme les propos du premier ministre.

Voici ce que ce dernier a dit, à propos des profits qui ont pu se faire ou non à la bourse et sur le marché, comme on peut le lire à page 1036 du hansard:

> Rien ne le laisse croire jusqu'à maintenant. Toutefois, le solliciteur général a dit qu'il informerait immédiatement la Chambre de tout

fait nouveau, et je sais que mon collègue communiquera à la GRC toute accusation ou toute information qui lui semblent opportunes.

C'est dans ce contexte que le premier ministre a parlé de la déclaration antérieure du solliciteur général. Le député est ici depuis assez longtemps pour comprendre parfaitement les implications de cette réponse.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je suis aussi capable que le ministre de lire le compte rendu officiel des *Débats*. Les propos du. . .

M. Valcourt: Lis-le!

M. Ouellet: . . .premier ministre sont très clairs.

M. Tremblay (Rosemont): Il faut comprendre!

M. Ouellet: Il dit: «La GRC mène une enquête approfondie touchant les faits et gestes de tous les intéressés». Il dit plus loin que «. . .le solliciteur général informera immédiatement la Chambre de tout fait nouveau.»

C'est le vice-premier ministre qui essaie de restreindre la portée de cet engagement du premier ministre. C'est évident que le vice-premier ministre le fait avec une intention bien précise.

Est-ce qu'il peut, en cette Chambre, nous assurer aujourd'hui qu'au moment où le premier ministre parlait, il savait très bien qu'il y avait eu une deuxième fuite? Est-ce que le vice-premier ministre peut dire à cette Chambre si le premier ministre le savait, ou s'il ne le savait pas? Est-ce que le premier ministre parlait en toute connaissance de cause ou est-ce que lui aussi n'avait pas encore été informé de cette deuxième fuite, comme semble le prétendre d'une façon absolument incompréhensible le ministre des Finances?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, à ce point de la période des questions, évidemment, le premier ministre n'était pas au courant.

Pour mieux replacer la question dans le contexte, et je suis content de voir sur le visage du député un sourire qui en dit long, voici ce que le solliciteur général a déclaré dans la réponse qui figure à la page 1031 du hansard:

. . . dès que la GRC a été mise au courant de ces événements, tôt hier soir, une enquête approfondie sur les allégations a déjà été entreprise, et les commissions des valeurs mobilières des provinces en cause ont été contactées. Une enquête par chacune des commissions des valeurs mobilières dans quatre provinces, je crois, est actuellement en cours, parce que nous croyons que c'est très sérieux, et lorsque des allégations semblables sont faites, on doit, je crois, apporter devant la Chambre ici, ou ailleurs des preuves des faits qui sont allégués, ou on va trouver la commission des valeurs mobilières, ou encore la GRC, pour prouver les allégations qu'on fait.

Il a terminé ainsi: «Mais cela deviendrait irresponsable si on laissait planer des doutes quant à des faits qui n'ont pas été prouvés. L'enquête est en cours, monsieur le Président, et dès que nous aurons les faits là-dessus—il a employé alors le terme «conclusions»—nous pourrons les rendre publics.» Il s'agissait encore là de profits et d'avantages personnels dans les transactions à la bourse. L'enquête a été lancée.

ON DEMANDE UN COMPTE RENDU PRÉCIS

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous avons vu que même aujourd'hui, le ministre refuse de dire à la Chambre ce qui s'est effectivement passé l'après-midi du 27 avril. On lui a demandé à quelques reprises quand il a été informé par ses collaborateurs de la deuxième fuite, la plus grave, concernant son budget. Il s'est retranché derrière des déclarations du genre «je ne suis pas certain; peu de temps après». Il n'a pas voulu être précis.

Je crois que le cabinet du ministre doit tenir un registre précis des appels téléphoniques et des renseignements qui lui sont communiqués. Je demande au ministre comment il peut clamer sa crédibilité lorsqu'encore aujourd'hui, il refuse de dire à la Chambre la vérité sur ce qui s'est passé ce fameux après-midi?

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député de Broadview—Greenwood.

LA POSSIBILITÉ DE PROFITS FINANCIERS

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre est un ancien vice-président de Dominion Securities. Il comprend bien les systèmes financiers. Il comprend les nouvelles techniques qui permettent de conclure des transactions financières partout dans le monde en quelques secondes.

Maintenant qu'il sait que des renseignements sur le budget étaient connus du public non pas deux heures, mais 72 heures, avant qu'il prononce son discours du budget, est-il certain que personne n'a profité de ces renseignements?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question mercredi, je crois. J'ai alors dit qu'une enquête était en cours. D'après ce que j'ai compris hier d'une déclaration d'un représentant de la GRC, l'enquête sur la possibilité de profits indus se poursuit. Je ne peux pas en dire plus.

La GRC a dit que jusqu'à maintenant, rien ne permettait de conclure qu'il y avait eu des profits indus.

Je tiens à ajouter que d'autres membres du monde des affaires estiment que le contenu du *Budget en bref* n'était pas assez détaillé pour permettre à qui que ce soit de s'en servir pour réaliser des profits.

C'est la réponse que je peux pour l'instant donner au député. S'il y a d'autres renseignements à communiquer à l'issue de l'enquête, le solliciteur général a dit qu'il les rendrait publics.

ON ALLÈGUE QUE LE GOUVERNEMENT EST EN TRAIN DE MODIFIER LES RÈGLES QUI ENTOURENT LE SECRET DU BUDGET

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. J'ai toujours tenu le ministre des Finances en haute estime. Je constate que nous sommes en train de modifier les principes traditionnels du secret qui entoure le budget.

Je voudrais tout simplement qu'il dise aux Canadiens quelles sont les nouvelles normes en la matière.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que nous avons prouvé très clairement que nous tenions à respecter le secret du budget le mercredi 26 avril au soir. Lorsque nous avons appris que le document intitulé *Budget en bref* se trouvait en possession de la chaîne de télévision Global, nous sommes allés trouver immédiatement la GRC et nous avons lancé l'enquête.

Nous sommes également allés trouver immédiatement le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique et nous avons dit ceci: «Dans l'intérêt du secret du budget, et pour veiller à ce que cette information soit communiquée à tous les Canadiens le plus tôt possible, pouvons-nous retourner à la Chambre des communes pour que le ministre des Finances puisse faire son discours du budget?»

Voilà ce que nous avons fait. Nous pensons avoir assumé nos responsabilités rapidement.

L'opposition a décliné notre requête. Tout de suite après cela, nous avons donné l'information aux Canadiens par les médias en tenant une conférence de presse et en diffusant tous les documents budgétaires qui avaient été remis aux députés par le greffier.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE PERSONNE N'A RÉALISÉ DES PROFITS INDUS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, la réponse que nous venons d'entendre est quelque peu ahurissante. Quoi qu'il en soit, je ne m'y attarderai pas et passerai plutôt à celle du solliciteur général, qui a déclaré que la GRC était convaincue qu'aucun profit n'avait été réalisé par des spéculateurs à la suite de la fuite concernant le budget. Il a fait cette déclaration il y a quelques semaines.

M. McDermid: Aujourd'hui!

M. Milliken: Nous apprenons maintenant que cette réponse a changé aujourd'hui, car la GRC approfondit son enquête et pense qu'il pourrait y avoir une possibilité de profits indus. Nous ignorons encore la vérité.

M. Epp: Il n'a pas dit cela.

M. Milliken: Quoi qu'il en soit, en se fiant aveuglément à cette assurance plutôt ridicule, le ministre des Finances soutient que sa démission n'est pas nécessaire dans les circonstances.

Si le gouvernement ne connaît même pas toute l'ampleur des fuites concernant le budget, comment peut-il se fier aux déclarations de la GRC, que le solliciteur général a en fait divulguées après avoir examiné le dossier de la GRC?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que là-dessus nous avons été consistants et très clairs, et ce, dès le début. Je crois qu'il faut revenir à ce qu'ont dit les représentants de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, également ceux de Vancouver et ceux de Montréal qui ont eux-mêmes affirmé, dès le 27 avril, et ils l'ont réaffirmé le 23 mai, tel que cela a été rapporté dans la presse, qu'il n'y avait eu aucun mouvement, et qu'à ce jour, eux aussi, ils n'avaient pas envisagé que qui que ce soit ait pu profiter du dévoilement du secret budgétaire. La position que nous avons prise, et ce qui était le plus important, c'est que lorsque le Commis-

saire m'a informé qu'à ce jour personne n'avait profité du dévoilement. . .

Une voix: Voilà!

M. Blais: . . .du secret budgétaire, j'ai cru qu'il était responsable comme ministre d'en informer immédiatement cette Chambre, monsieur le Président.

Une voix: C'est cela!

Une voix: Bravo!

• (1200)

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dans ce cas, le ministre des Finances n'a pas réussi à protéger le secret budgétaire. Il n'a pas été honnête avec la Chambre au sujet de ce qui s'est passé depuis ce temps. Il n'a pas protégé les Canadiens contre les profits illicites réalisés par des personnes qui ont pu prendre connaissance du budget avant les autres. Ne devrait-il pas maintenant démissionner honorablement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Compte tenu des circonstances, le ministre des Finances a agi de façon correcte et responsable.

Le député est un parlementaire distingué, même s'il ne siège pas à la Chambre depuis très longtemps. Il apprend très vite. Il sait fort bien que, dans chaque cas où un ministre des Finances a démissionné, il l'a fait parce qu'il était directement responsable de la fuite. Dans ces cas, il a démissionné. Les partis de l'opposition essaient de rejeter tout le blâme sur le ministre des Finances. Dès qu'il a su. . .

Une voix: Il a essayé d'étouffer l'affaire.

M. Mazankowski: Dès qu'il a su qu'il y avait eu une fuite. . .

Une voix: Pas la première fuite. Il a essayé d'étouffer l'affaire. La deuxième fuite.

M. Mazankowski: . . .le mercredi soir, il a pris des mesures immédiatement. . .

Une voix: Et la deuxième fuite?

M. Mazankowski: . . .et il a mis en oeuvre un plan d'action. Même s'il n'a pas réussi à obtenir l'appui et la collaboration des partis de l'opposition, il a présenté son budget le mercredi 26 avril, et celui-ci est entré en vigueur ce jour-là même. Monsieur le Président, nous allons appuyer le ministre des Finances parce qu'il est le meilleur ministre des Finances qui nous ayons eu. C'est un homme honorable.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Traduction*]

LOI RELATIVE À L'IMPORTATION AU CANADA DE FILMS ET DE PRODUITS ASSIMILÉS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) demande à présenter un projet de loi relatif à l'importation au Canada de films et de produits assimilés.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Présentation de projets de loi

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion mise aux voix, est adoptée.)

• (1210)

(*Vote No 21*)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Assad	Barrett
Bellemare	Benjamin
Black	Blondin
Boudria	Brewin
Campbell (South Ouest Nova)	Catterall
Finestone	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor Ouest)	Guarnieri
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hunter	Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	Manley
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Ouellet
Phinney	Pickard
Prud'homme	Rodriguez
Stewart	Taylor
Vanclief	Volpe
Waddell—45	

CONTRE

Députés

Aucun *evid

• (1240)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée. La parole est au député de Windsor-Ouest pour un rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je voudrais que les représentants du gouvernement confirment qu'ils ont été battus dans ce vote de confiance et qu'ils sont prêts à en assumer les conséquences.

M. le vice-président: La parole est au leader adjoint du gouvernement pour un rappel au Règlement.

M. Charest: Je voudrais féliciter le député de Windsor-Ouest (M.Gray) pour son sens de l'humour.

Cela intéressera peut-être la Chambre et les Canadiens de savoir que, lorsqu'on a présenté ce projet de loi, les ministériels n'y étaient pas opposés. C'étaient les députés du Nouveau Parti démocratique qui s'opposaient à la présentation de ce projet de loi et qui ont exigé un vote. Ils ont alors voté en faveur de leur propre projet de loi.

Je suppose que lorsqu'ils auront éclairci la confusion qui règne de leur côté, les Canadiens et la Chambre des communes pourront reprendre leurs travaux.

[*Français*]

M. le vice-président: Je donne la parole à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme), sur un rappel au Règlement.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je voudrais quand même, et on dit en anglais, *to have consistency*.

Je dois dire que je regrette ce genre de motion. Je l'ai toujours dit et je veux le répéter: dans le système britannique, on doit toujours permettre à un député de présenter un projet de loi et, forcer un vote, c'est un dangereux. . .

Une voix: On ne l'a pas forcé.

M. Prud'homme: C'est évident. . .

[*Traduction*]

M. Charest: Nous le savons, Marcel.

M. Prud'homme: Le député pense peut-être que je m'adresse à lui. Mais je m'adresse à ceux qui devraient écouter.

Je dis que c'est un dangereux précédent et je l'ai toujours dit publiquement. Je l'ai appris des grands parlementaires, notamment du très honorable John Diefenbaker. En régime parlementaire britannique, c'est une grave erreur, à mon avis, de demander à la Chambre la permission de présenter une mesure d'initiative parlementaire. Pourquoi? Parce que si nous voulions au moins pouvoir discuter d'une question quelconque un jour, nous pourrions en être empêchés parce que la Chambre nous a refusé, à la majorité des voix, la permission de le faire.

Je demande donc à ceux qui affectionnent cette procédure, et je n'ai rien contre mes collègues qui ont peut-être déjà tracé leur programme de la journée, d'utiliser les autres recours qu'offre le Règlement pour demander un vote, mais de s'abstenir de le faire lorsqu'il s'agit d'une mesure d'initiative parlementaire parce que ce serait créer un dangereux précédent à la Chambre des communes.

Quoi qu'ait fait mon parti à ce sujet il y a quelques années, je continuerai toujours de penser que c'est une grave erreur. Je regrette que ayions dû voter pour ou contre ou nous abstenir de voter comme ce fut le cas aujourd'hui.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Je rappelle à mon collègue, pour qui j'éprouve beaucoup d'amitié, que je sais qu'il respecte le Parlement autant que moi, sinon plus. Dans la mesure où le principe de la responsabilité ministérielle et les questions qui en découlent sont en jeu au Parlement canadien ou ailleurs, l'opposition a le devoir d'user de tous les moyens légitimes prévus dans le Règlement pour obliger les ministres à rendre des comptes.

Nous n'avons pas d'excuses à présenter parce que nous empêchons l'un de nos députés ou tout autre député de présenter un projet de loi. On peut le faire en vertu du Règlement et c'est ce que nous avons fait.

M. Waddell propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

—Monsieur le Président, je ne pensais pas que c'était un dangereux précédent. Je pensais que c'était un bon coup d'envoi pour ma campagne pour la direction du parti: 45 à zéro, c'est pas mal.

Le projet de loi vise à remédier au problème que pose le fait que 97 p. 100 des films distribués au Canada le sont par des entreprises étrangères, principalement américaines. Il fait suite à une étude spéciale effectuée par un comité du gouvernement et par le Comité des communications de la Chambre qui ont recommandé que l'État intervienne. Le gouvernement a effectivement élaboré un projet de loi visant à intervenir et à tailler une part du marché pour les Canadiens. Cependant, à cause des négociations entourant l'accord commercial, le gouvernement ne l'a jamais présenté.

J'ai réussi à obtenir une copie de l'avant-projet de loi du gouvernement. J'ai présenté exactement le même sous forme de projet de loi d'initiative parlementaire afin que le pays puisse se rendre compte de ce que le gouvernement s'apprêtait à faire mais a renoncé à faire à cause de l'accord commercial. Comme nous nous en rappelons tous, cet accord n'était pas censé avoir d'incidence sur la culture. Bien sûr qu'il en a. A l'heure actuelle, nous n'avons que 3 p. 100 du marché. Mon projet de loi demande qu'une part du marché soit attribuée aux Canadiens. Je crois que la plupart des Canadiens y sont favorables. C'est un bon projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPLOITATION ET D'IMPORTATION (INDUSTRIE DU VÊTEMENT)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina) demande à présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Présentation de projets de loi

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Les oui l'emportent de justesse.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.

• (1250)

(*Vote No 22*)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Assad	Barrett
Bellemare	Black
Blondin	Brewin
Finestone	Fulton
Gardiner	Gauthier
Harvard	Heap
Hopkins	Hunter
Langan (Mission—Coquitlam)	Manley
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Ouellet
Phinney	Pickard
Rodriguez	Stewart
Taylor	Vanclief
Volpe	Waddell—32

CONTRE

Députés

Aucun *evid

• (1320)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux expliquer à la Chambre la raison pour laquelle je n'ai pas voté. C'est simplement pour les mêmes raisons que j'ai mentionnées plus tôt.

Présentation de projets de loi

[*Traduction*]

M. Barrett: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je dois dire à mes collègues qui ont exprimé toute l'inquiétude que leur cause le recours à cette procédure que ce n'est pas la procédure qui est en danger mais bien la Chambre même. Si la Chambre avait été traitée convenablement, et si le gouvernement nous avait relaté la suite des événements dans cette affaire. . .

Des voix: Asseyez-vous

Des voix: Règlement!

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Heap propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

—Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi pour modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation en ce qui concerne l'industrie du vêtement. Il s'agit de réglementer les importations, pour que le droit d'importer appartienne aux fabricants qui seraient limités à une proportion de ce qu'ils fabriquent. Par conséquent, si un fabricant augmente sa production au Canada et donc l'emploi, il pourra augmenter ses importations de la même sorte de produits.

L'autre point, monsieur le Président, c'est que je ne suis pas—avec tout le respect que je dois à mon collègue dans l'autre coin—candidat à la direction du parti.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: De justesse.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 23*)

POUR

Députés

Althouse	Assad
Bellemare	Black
Blondin	Brewin
Fulton	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Harvard	Heap
Mifflin	Mills
Mitchell	Phinney
Rodriguez	Taylor—18

CONTRE

Députés

Aucun *evid

• (1350)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour un rappel au Règlement.

M. Cooper: Je pense qu'il est important de s'arrêter pour parler de ce que nous voyons cet après-midi. La Chambre est un endroit où l'on débat des questions du jour. Ce qui se passe aujourd'hui est une véritable perte de temps. Des députés du Nouveau Parti démocratique, qui sont censés défendre une question de principe, viennent à la Chambre. . .

• (1400)

M. Le vice-président: Je regrette, mais le Règlement n'est pas en cause.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il importe que les gens qui nous regardent se rendent compte que nous avons agi ainsi aujourd'hui pour protester contre la façon dont le gouvernement. . .

M. le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites à l'ordre du jour.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS GÉNÉRATRICES DE PLUIES ACIDES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'édifier une industrie forestière plus stable et à développement plus soutenable en prenant toutes les mesures utiles pour réduire les émissions génératrices de pluies acides en provenance du Canada ainsi que celles qui proviennent d'autres pays.

—Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que d'intervenir aujourd'hui sur cette motion qui, en fait de travail direct à la Chambre, est la première motion substantielle dont nous ayons eu à nous occuper je pense pour ce qui est des effets des pluies acides sur nos forêts.

Je suis heureux de voir aujourd'hui en Chambre certains de mes collègues du Comité des pêches et des forêts. J'espère que nous aurons l'occasion de les entendre sur cette question.

Je tiens à lire la motion parce qu'il importe à mon avis de bien situer le sujet en discussion cet après-midi dans son contexte. Elle dit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'édifier une industrie forestière plus stable et à développement plus soutenable en prenant toutes les mesures utiles pour réduire les émissions génératrices de pluies acides en provenance du Canada ainsi que celles qui proviennent d'autres pays.

Cette motion est importante parce tous les députés je pense, spécialement ceux du centre et de l'est du Canada, ne sont que trop au courant de l'urgence de la question. Pour ce qui est de l'ouest du Canada et en particulier ma province de Colombie-Britannique, beaucoup d'entre nous commençons à nous rendre compte de l'impact des pluies acides sur nos forêts.

Dans mes observations de cet après-midi je voudrais évoquer divers documents qui font voir, je pense, pourquoi il est important que la Chambre et le gouvernement s'occupent des pluies acides et de ses effets sur nos forêts.

Je voudrais citer quelques observations de nature à nous rafraîchir la mémoire au sujet des pluies acides, de leur origine, de leur mesure et de leur effet véritable, spécialement sur nos forêts.

Les pluies acides, ou plus exactement les précipitations acides, font les manchettes au pays depuis six à dix ans, car c'est depuis lors, je pense, que nous sommes plus sensibilisés à l'environnement.

Quand l'effet des pluies acides a été noté pour la première fois dans divers lacs de l'Ontario, on a cru qu'il s'agissait d'un phénomène local. Comme c'est peut-être le cas de nombreux problèmes environnementaux de nos jours, nous en entendons d'abord parler et ce n'est que plus tard que nous en apprenons les conséquences nationales et internationales. C'est arrivé en Ontario, dans l'Est et dans le centre du Canada et, en fait, aux États-Unis.

Le rapport de la Bibliothèque du Parlement dit que les précipitations acides proviennent principalement d'émissions d'oxydes de soufre et d'azote qui se dégagent dans l'atmosphère pendant la combustion de combustibles fossiles et dans la fonte de minerais sulfureux.

Alors que les polluants se déplacent dans l'atmosphère sur des centaines ou peut-être des milliers de kilomètres, les oxydes subissent une série complexe de réactions chimiques qui donnent des acides. Les acides sulfuriques et nitriques sont les deux types que l'on trouve le plus souvent.

La mention des distances en cause se rapporte aux centrales électriques alimentées au charbon des États-Unis et d'ailleurs. La tragédie des pluies acides tient au fait qu'elles se transportent sur de grandes distances et tombent au Canada et partout en Amérique du Nord. C'est l'un des problèmes les plus complexes lorsque le Canada tente de conclure une entente avec les États-Unis.

La nature internationale du problème est une question importante que nous devons aborder dans ces discussions.

Je veux aussi fournir des données scientifiques sur la façon de mesurer les pluies acides. Encore une fois, le rapport de la Bibliothèque du Parlement dit que l'acidité est une mesure de la concentration d'ions d'hydrogène en solution. A mesure que la concentration d'ions d'hydrogène augmente, la solution, l'eau, devient plus acide, et inversement, à mesure que la concentration d'ions d'hydrogène diminue, la solution devient moins acide, ou plus alcaline. Les acides sont des composés qui dégagent des ions d'hydrogène quand ils se dissocient, d'où l'acidifica-

tion de l'eau. Je ne suis pas un scientifique, mais manifestement, le grand public qui s'inquiète de nos forêts, connaît fort bien les répercussions des pluies acides sur nos forêts et nos lacs. Selon moi, il ne faut pas nécessairement être un scientifique pour comprendre les effets des pluies acides au Canada. Les Canadiens en général sont tout à fait au courant, et ils sont souvent les premiers à l'être, des problèmes en question.

Quelles en sont les répercussions sur nos forêts? Je voudrais me reporter à une déclaration de l'Institut forestier du Canada, à un tout récent rapport de la Bibliothèque du Parlement et un récent rapport commandé par le gouvernement fédéral par l'entremise du Service canadien des forêts.

La déclaration de l'Institut forestier du Canada résume le mieux la situation, ce qui est peut être normal, étant donné que les intéressés sont directement concernés. Ils affirment que dans l'est du pays, surtout dans le cas des érables à sucre, les arbres souffrent énormément des pluies acides. Je vais me reporter à un rapport fédéral sur cette question dans un instant. L'Institut affirme qu'en 1995 nos forêts feront face à de très graves problèmes causés par les pluies acides. Cependant, selon moi, nous avons de plus en plus de preuves qui montrent que nos forêts sont sans aucun doute déjà menacées à l'heure actuelle par les pluies acides.

Le problème le plus important qui se pose peut-être dans le cas des pluies acides réside dans le fait que les écosystèmes de nos forêts sont extrêmement complexes. Il y a bien des organismes, des plantes, et des types d'arbres, et ainsi, si on règle le problème des pluies acides dans le cas de certains arbres, on risque d'en causer d'autres ailleurs, sans le savoir bien souvent.

Les intéressés ajoutent que bien des autorités en la matière croient que le principal effet des pluies acides sur la végétation des forêts réside dans le dérèglement du cycle de nutrition des arbres. On reconnaît que les pluies acides ont certaines répercusions positives. En effet, étant donné que divers produits chimiques réagissent de différentes façons, il pourrait fort bien y avoir, en un certain sens, une réaction positive. Cependant, la principale difficulté provient de ce que nous sommes aux prises avec les conséquences d'une réaction négative. En fait, le document ajoute que la plupart des effets devraient être négatifs et comprendre des dommages à la structure du feuillage et l'appauvrissement accéléré des arbres en matières nutritives et en humidité.

Certains des effets négatifs indirects comprennent l'acidité accrue des sols, l'interférence dans le cycle de l'azote, la lixiviation accéléré des matières nutritives présentes dans le sol et la libération d'éléments toxiques comme l'aluminium qui sont normalement liés chimiquement au sol mais qui, une fois libérés, peuvent réduire la capacité d'absorption des matières nutritives des racines.

• (1410)

L'un des effets secondaires les plus néfastes est l'affaiblissement des arbres. Quand un arbre est affaibli, les parasites éprouvent moins de difficulté à l'envahir et à s'y loger, quitte à poursuivre la destruction de la forêt avec l'aide des pluies acides.

Le Service canadien des forêts, qui a publié en mars 1986 le rapport du gouvernement fédéral dont j'ai parlé et que j'ai en ma possession, a effectué certains prélèvements dans l'Est québécois et a dressé une carte qui y figure. Il signale notamment que le taux de croissance de l'érable, de l'épinette blanche et de l'épinette rouge a beaucoup ralenti depuis 1950. C'est là une conséquence directe des pluies acides et des nombreuses difficultés que nous éprouvons.

J'aimerais mentionner également un rapport beaucoup plus récent que la Bibliothèque du Parlement a publié au début de l'année. Il fait état des dommages très considérables que subissent nos forêts partout au Canada et notamment les érablières de l'est du Canada. Le rapport précise que la pollution atmosphérique affecte grandement quelque 40 millions d'hectares de forêts dans l'est du Canada et sept autre millions dans l'ouest du Canada.

C'est dire l'impact extraordinaire que les pluies acides peuvent avoir sur nos forêts. En fait, certains estiment que les pluies acides sont comme le SIDA de nos forêts. Loin de vouloir faire rire, cet énoncé souligne l'extrême gravité du problème.

Pour faire ressortir l'ampleur du fléau, l'article du *Vancouver Sun* qui traite du rapport fait état de certaines manifestations du problème dans l'ouest du Canada.

Suivant ce rapport, la moitié des érables à sucre sont atteints et 15 p. 100 d'entre eux sont morts à cause des pluies acides. Le rapport ajoute: «A ce train, il ne restera plus au Québec qu'une poignée d'érables à la fin du siècle.»

Les membres du Comité des pêches et des forêts discutent non seulement du problème des pluies acides, mais plus généralement de l'importance des forêts pour les Canadiens. Dans nos délibérations, nous avons parlé de la mission qui nous incombe d'attirer l'attention de la Chambre et de tous les Canadiens sur l'importance des forêts. La forêt assure le gagne-pain de beaucoup de Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Notre comité n'a certainement pas fini de discuter de ce problème.

Le problème ne se pose pas seulement dans le centre et l'est du Canada. On soupçonne maintenant qu'il y a des pluies acides en Colombie-Britannique. Un article récent du *Vancouver Sun*, par exemple, fait état des effets des pluies acides sur les arbousiers. Je crois comprendre qu'on ne sait pas encore si le problème est attribuable aux pluies acides. Néanmoins, on a des indices que le problème se pose dans le sud-est de la Colombie-Britannique, ce dont le ministre provincial de l'environnement a finalement convenu. Les choses vont continuer à s'aggraver si nous ne nous attaquons pas au problème des pluies acides et aux nombreux autres problèmes liés à nos forêts.

Quelles mesures a-t-on prises jusqu'ici et lesquelles se propose-t-on de prendre? C'est là l'objet de ma motion où j'implore le gouvernement, comme je le dis dans la motion, d'édifier une industrie forestière à développement soutenable en prenant des mesures pour réduire les pluies acides et leurs répercussions sur nos forêts.

Les députés savent qu'il existe au Canada un certain nombre d'ententes fédérales-provinciales dans le domaine forestier. La Chambre et notre comité des forêts ont souvent discuté de ces accords et de leur importance, ainsi que de l'importance que peuvent revêtir ces accords pour les provinces, l'industrie, la main-d'oeuvre et tous ceux qui travaillent dans ce domaine. Je veux parler en particulier d'une entente que le gouvernement fédéral a conclue dans l'est du Canada, plus précisément avec le Québec, où des fonds seront consacrés à un programme de recherche accélérée—je tire ces renseignements du Budget des dépenses—qui comprendra notamment l'étude de la fertilisation comme moyen de traiter les zones touchées.

Je crois que le sujet de ma motion est directement lié aux débats qu'ont tenus dernièrement la Chambre et le comité au sujet de l'importance des ententes dans le domaine forestier.

Dans les quelques minutes qui me restent, je voudrais établir un lien entre d'une part nos grandes préoccupations concernant les pluies acides et leurs répercussions sur nos forêts et d'autre part certaines des méthodes que nous pouvons utiliser pour essayer de régler ce problème. Je parle ici de l'entente visant le domaine forestier qu'envisagent de conclure les gouvernements fédéral et provinciaux, plus précisément le Québec dans le cas qui nous intéresse.

Je vous ferais remarquer, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés, que ces accords ont déjà permis à divers paliers de gouvernement d'atteindre plusieurs buts, ce qui est notamment le cas de l'industrie forestière. Ces ententes sur la mise en valeur des ressources forestières, comme on les appelle, et particulièrement l'entente fédérale-québécoise, servent à garantir le développement durable de notre industrie forestière et une certaine planification dans ce secteur.

En Ontario, nous avons un accord forestier qui est plutôt en suspens en ce moment. Le ministre a laissé entendre au comité l'autre jour qu'il ne révélerait pas les critères qu'il entend utiliser pour négocier un nouvel accord avec l'Ontario et les autres provinces. Je prétends que ce comité et la Chambre doivent savoir exactement quels critères les autorités fédérales peuvent utiliser en collaboration avec la province pour essayer de résoudre les problèmes que posent les pluies acides en Ontario et dans d'autres provinces.

Comme vous le savez probablement, monsieur le Président, le ministre a beaucoup discouru au sujet de la planification à long terme de l'industrie forestière. Les membres du comité ont abordé la question avec le ministre pour obtenir plus de précisions. Les premières ententes de mise en valeur des forêts prévoyaient que les provinces devaient présenter des plans de 20 ans. Le ministre a-t-il ces plans?

Nous l'espérons, tout comme nous espérons que le ministre est en pourparlers avec les six provinces dont la situation n'est pas encore réglée. Nous savons qu'il a convoqué une réunion toute prochaine des ministres des Forêts de tout le pays pour juin. A mon sens, il serait temps en juin de passer à l'action et de régler ce problème. Si j'ai parlé des accords forestiers, c'est que c'est par ce truchement surtout que le gouvernement et nos gouvernements provinciaux pourront tenter de mettre en oeuvre certaines des politiques et d'effectuer les recherches qui sont nécessaires pour combattre les effets des pluies acides sur nos forêts.

En terminant, je dois dire qu'il est regrettable que nous devions finir sur une note négative à ce propos alors que nous avons entendu maintes fois le premier ministre (M. Mulroney) nous vanter sa relation privilégiée avec le président des États-Unis et prétendre qu'il allait résoudre le problème des pluies acides.

Rien ne s'est produit à ce niveau, toute privilégiée qu'ait été cette relation. J'ai demandé à un de mes collègues, le député de Skeena (M. Fulton) qui est notre distingué critique en matière d'environnement, ce qui était arrivé à Bill Davis. Qu'est-il devenu? Qu'a-t-il fait pour atténuer l'incidence des pluies acides au Canada et sur nos forêts? Le gouvernement lui-même ne pourrait s'empêcher d'admettre que Bill Davis et ce qu'il a pu faire—et je n'étais pas député à l'époque—n'ont été qu'un échec monumental.

Il reste encore beaucoup à faire. Il est important de signer un accord canado-américain pour résoudre le grand problème des pluies acides et lutter contre leurs effets sur notre environnement, d'autant plus qu'une foule de collectivités tirent leur subsistance de la forêt, et qu'une multitude de gens commencent à comprendre l'importance de cette industrie pour nos écosystèmes et nos modes de vie au Canada.

• (1420)

M. J.W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion que le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner) a présentée à la Chambre.

J'insiste sur le fait qu'il n'y a rien de nouveau dans cette motion et qu'elle vient bien longtemps après les orientations du gouvernement à cet égard. La motion préconise une industrie forestière plus stable et plus durable et la réduction des émissions qui sont à l'origine des pluies acides.

Le discours du Trône a été très clair sur certains points. Par exemple, on a souligné l'importance de l'environnement et de la question des pluies acides. Pendant les débats qui ont suivi, nous avons insisté sur la nécessité d'un accord sur les pluies acides avec les États-Unis.

Pendant la présente session, au cours du débat sur le budget et ailleurs, on a fait mention du nouveau ministère des Forêts créé par le gouvernement qui, je l'espère, mettra l'accent sur les forêts et sur toutes les ressources connexes dans les mois et les années à venir.

J'ai l'honneur d'être membre de deux comités permanents de la Chambre, soit le Comité des pêches et des forêts et le Comité de l'environnement. Des initiatives sont en bonne voie dans les deux secteurs.

Parmi les autres sujets qui seront traités par le comité des forêts, il convient de mentionner le mandat du nouveau ministère des Forêts. Nous chercherons ainsi à bâtir dans le secteur forestier une économie, une industrie, une écologie et un environnement stables et durables. Nous accorderons aux forêts canadiennes l'importance qu'elles méritent. J'espère que nous aiderons le ministre et les autres ministères fédéraux à concilier les nombreux secteurs qui se chevauchent et à résoudre les conflits qui surgissent parfois. L'aménagement forestier polyvalent exige une collaboration très étroite, voire certains transferts de mandats d'un ministère à l'autre.

Quant à l'environnement, le Comité de l'environnement a déjà discuté des notions de développement durable si bien énoncées dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dit rapport Brundtland. J'ai déjà recommandé à ce comité de cultiver dorénavant la notion de développement durable par l'intermédiaire des forêts notamment. Les forêts constituent un très bon sujet dans ce contexte.

Je sais que le député de Prince George vient d'une région où les forêts sont précieuses sur les plans de l'emploi, de l'économie, de l'écologie, des loisirs et de l'esthétique. Je le comprends bien car je viens du Nouveau-Brunswick où les forêts sont aussi extrêmement importantes. Plus d'un tiers de l'économie de notre province est rattaché aux forêts. Nous savons tous que les forêts n'ont pas seulement une valeur économique, loin de là. Le ministre d'État aux Forêts (M. Oberle) a dit plus d'une fois qu'il faisait une analogie entre les forêts du Canada et le corps humain. Il dit qu'elles constituent les poumons et les reins de l'écosystème. Les forêts contribuent à la régulation de l'atmosphère en emprisonnant l'énergie solaire et en la convertissant en oxygène. Elles jouent également un rôle important dans la régulation des précipitations en général et de l'échange d'eau entre le sol et l'atmosphère. C'est pourquoi il faut absolument

veiller à ce que les forêts canadiennes, qui font partie du milieu vital, restent en bonne santé et prospèrent.

Nous devons nous efforcer de faire mieux que nous n'avons fait jusqu'à présent. Je ne veux pas dire que nous n'avons pas fait grand-chose, que nous n'avons pas commencé sérieusement à gérer nos forêts de façon plus globale et plus intense qu'avant que l'on ne s'intéresse aux notions de développement durable et à l'influence de l'environnement et qu'avant d'améliorer nos connaissances sur des sujets comme les pluies acides. Nous devons faire beaucoup plus. Le développement durable et les autres notions nous ouvriront de nouveaux horizons et nous lanceront de nouveaux défis.

Je voudrais répéter, et je m'excuse d'avoir un esprit de clocher, que le Nouveau-Brunswick a indiqué la voie à suivre en matière de législation sur la gestion forestière au Canada. A mon avis, ceux qui veulent améliorer la gestion forestière dans ce pays devraient se reporter à la Loi sur les terres et forêts de la Couronne du Nouveau-Brunswick. Ils devraient également prendre bonne note des mesures qui ont été prises ces cinq dernières années par des fonctionnaires, des scientifiques et des gestionnaires des forêts du Nouveau-Brunswick, qui ont appliqué les conditions de la nouvelle mesure législative à l'aménagement forestier polyvalent et à la gestion plus intensive des terres de la Couronne et des terres privées.

[*Français*]

Monsieur le Président, la gestion des forêts au Canada est une préoccupation majeure de notre gouvernement. Les gestionnaires de Forêts Canada décriront pour les députés le travail accompli par le gouvernement fédéral concernant la santé des forêts liée à l'industrie forestière. Nous sommes tous au courant du fait que parmi les problèmes de gestion se trouvent le climat, les insectes, les maladies, les pratiques de gestion et la pollution atmosphérique. En outre, comme l'a indiqué l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner), les faits semblent désigner de plus en plus les pluies acides comme l'un des traumatismes provoquant le dépérissement forestier.

Je voudrais souligner toutefois que ce gouvernement reconnaît qu'il ne peut plus attendre d'avoir toutes les données scientifiques en mains avant de procéder. Lorsque les arbres auront disparu, il ne sera plus très utile de comprendre à fond la cause de cette catastrophe, il sera trop tard.

[*Traduction*]

Pour vous prouver à quel point le gouvernement conservateur prend au sérieux la quête d'une solution à long terme aux problèmes des pluies acides, je voudrais passer en revue le programme de lutte contre les pluies acides qui a été établi au Canada pour mettre fin aux dégâts causés à l'environnement, à l'économie et à la santé.

Le député a déjà décrit bon nombre des causes, des résultats et des graves conséquences des pluies acides. Je ne les répéterai pas, mais je parlerai un peu de ce que le gouvernement a fait dans ce domaine.

Je suis fier de rappeler à la Chambre que le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé en mars 1985 que le Canada mettrait en oeuvre un programme exhaustif de lutte contre les pluies acides d'une durée de dix ans et dont on prévoit qu'il coûtera 500 millions de dollars par année lorsqu'il sera pleinement en vigueur en 1994. Le gouvernement fédéral, avec la collaboration des sept gouvernements provinciaux de l'Est et des industries touchées, a établi un objectif clair d'ordre scientifique, pour régler le problème des pluies acides au Canada. Des scientifiques canadiens ont déterminé que pour prévenir les dégâts causés par les pluies acides, il faut réduire les précipitations acides à moins de 20 kilogrammes l'hectare par année dans toutes les régions vulnérables. Pour atteindre cet objectif environnemental, il faut réunir deux conditions.

Tout d'abord, les émissions totales canadiennes de dioxyde de soufre provenant de la frontière entre la Saskatchewan et la Manitoba et se déplaçant vers l'est doivent être réduites à 2,3 millions de tonnes par année. Cela représente une réduction de 50 p. 100 par rapport aux niveaux d'émissions autorisés en 1980.

Je vois que mon temps est presque écoulé, monsieur le Président; j'irai donc plus rapidement et dirai que le programme canadien de lutte contre les pluies acides donne les résultats voulus. Les niveaux d'émissions se situent actuellement au-dessous de 2,8 millions de tonnes par année dans l'est du Canada, c'est-à-dire à près de 40 p. 100 au-dessous des niveaux autorisés en 1980. Il est clair que notre objectif, qui est de réduire de 50 p. 100 les émissions canadiennes, sera atteint d'ici 1994.

• (1430)

Je signale aussi que nous exigeons un accord officiel sur les pluies acides entre les États-Unis et le Canada. Nous avons eu lors de la visite récente du président Bush des indications claires que cet accord est réalisable et que

les négociations et les échanges entre nos deux pays en vue de sa réalisation sont en cours.

La motion part d'une bonne intention et les termes en sont étendus, mais elle n'en est pas moins à la traîne de la politique et de l'action du gouvernement sur ces deux fronts, les forêts et l'environnement. Le Canada a agi contre les pluies acides et continue de le faire.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, la question à l'étude est très importante.

Les pluies acides constituent un problème bilatéral qui doit être réglé dans des discussions bilatérales. J'y reviendrai tout à l'heure. Je tiens également à m'arrêter au phénomène du transport sur longue distance des polluants atmosphériques parce qu'il peut avoir un effet cumulatif sur l'environnement de ma circonscription.

Le Nord est confronté à une longue liste de problèmes environnementaux. Les pires sont la pollution de l'Arctique par des produits toxiques, la destruction de la couche d'ozone et l'effet de serre. Les Canadiens ont clairement fait savoir qu'ils veulent que leur pays prenne des mesures pour régler ces nombreux problèmes environnementaux qui sont communs à l'ensemble de la planète. La protection de l'environnement n'est pas seulement un impératif politique, c'est aussi une nécessité indéniable.

Notre planète est malade parce que l'humanité néglige l'environnement. Les êtres humains, et en fait tous les êtres vivants, souffrent des effets secondaires de cette négligence. Dans le Nord canadien, des Inuit absorbent des quantités inacceptables de BPC.

La plupart des dommages causés à l'environnement sont irréversibles et l'effet cumulatif accélère la détérioration de l'environnement qui se fait maintenant à un rythme effarant. Depuis une centaine d'années, l'être humain a fait beaucoup plus de dommages à la planète que pendant les millions d'années qui ont précédé.

Aujourd'hui, nous sommes à une période de transition historique. Nous avons profondément modifié les fonctions vitales de la biosphère dont nous avons hérité.

Voulons-nous laisser aux générations futures une planète stérile où la vie sera presque impossible ou voulons-nous laisser en héritage une planète saine où la vie est harmonieuse, une société dont les valeurs sont garantes du respect de l'environnement? Nous voulons bien sûr la seconde proposition.

Les humains peuvent adopter cette valeur pour vivre en harmonie avec l'environnement. Il faudra pour cela reconsidérer notre matérialisme et notre développement moderne, mais rien ne permet de croire que le défi ne peut être relevé.

En traitant bien notre environnement, nous nous traiterons bien. C'est ce qui fera de nos pays des endroits où il fait bon vivre.

Le Canada doit donner l'exemple au monde en pratiquant un art de gouverner qui soit écologiquement responsable. Cela veut dire élaborer et mettre en oeuvre un concept strict de développement durable, obtenir la coopération mondiale pour éliminer immédiatement les problèmes critiques, et encourager le souci de l'environnement dans la population par l'éducation et la participation du public.

Couvrant environ 30 p. 100 de la superficie terrestre de la planète, les forêts ont été décrites comme «l'apogée des écosystèmes d'un monde vert et florissant... l'expression la plus exubérante de la nature». Les forêts remplissent des fonctions protectrices, productrices et régulatrices. Elles jouent un rôle écologique vital dans le recyclage planétaire de l'oxygène, de l'azote et du carbone. Elles influent sur la température et les chutes de pluie. Elles agissent à la façon d'énormes éponges, ramassant et distribuant l'eau. Elles protègent le sol de l'érosion par l'eau et le vent. Elles maintiennent la diversité biologique. Elles contribuent activement au développement économique.

Mais récemment, de nouveaux problèmes ont surgi, comme les pluies acides et d'autres polluants atmosphériques, qui risquent d'affaiblir les forêts au-delà de leurs capacités régénératrices.

La gestion des forêts est la clé de voûte d'une stratégie de conservation des ressources naturelles.

Le Canada est au premier plan à l'échelle mondiale dans le secteur forestier. Aucun autre pays n'exporte autant de produits forestiers, qui représentent de 15 à 20 p. 100 de la valeur totale de nos exportations. Au fil des années, les Canadiens ont mis au point diverses techniques forestières modernes, et une grande partie de ces techniques sont adaptables aux forêts tropicales.

Les pluies acides peuvent avoir des effets néfastes sur tous les secteurs de l'environnement, y compris sur la santé de l'homme. Les preuves les plus convaincantes qui ont été recueillies concernent les systèmes aquatiques. On sait maintenant que les plans d'eau douce commencent à subir des dommages biologiques à un niveau très modéré d'acidité. On craint que les pluies acides et d'autres polluants connexes comme l'ozone ne soient en train de détruire les forêts. On sait aussi que les matières synthétiques peuvent être endommagés par les pluies acides et par des polluants atmosphériques connexes.

Non seulement les dommages que les pluies acides causent aux immeubles et aux autres constructions coûtent très cher, mais cette pollution menace aussi de détruire des choses précieuses comme des sculptures et des sites historiques.

Lorsque j'ai prononcé mon discours en réponse au budget le 18 mai, j'ai dit que le Canada devait élaborer une politique extérieure, et pas seulement une politique de défense pour les essais de missiles de croisière et les sous-marins nucléaires, et que cette politique extérieure globale devrait être fondée sur la protection de l'environnement à l'échelle mondiale. Nous devons faire des efforts en vue d'accélérer la signature du protocole sur l'ozone, de faire adopter un traité international sur le droit de l'atmosphère, d'obtenir des mesures visant à assurer la réduction rapide du niveau de CO_2 et de préserver la forêt tropicale.

Il s'agit là d'une approche globale et cohérente dans le domaine environnemental, qui comprend des mesures préventives, punitives et correctrices et qui touche aux aspects nationaux et internationaux de la question. Ces mesures sont caractéristiques de la manière libérale et constructive d'aborder cette question cruciale et reposent sur le principe fondamental que la pollution nous concerne tous, que nous devons tous nous efforcer ensemble de créer un environnement sain et sans danger pour les générations à venir. Le développement durable pour l'industrie forestière doit être défini et nous devons le compléter par des objectifs nationaux globaux et approfondis en matière d'environnement.

Mes électeurs de Western Arctic craignent que l'exploitation massive des forêts dans l'Alberta risque de nuire à l'un des plus grands et des plus propres réseaux hydrographiques canadiens et aux immenses étendues de forêts dans le Nord. On prévoit d'implanter sept usines de pâte à papier dans le réseau hydrographique de la Peace et de l'Athabasca qui est la source principale d'eau dans le sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest et du nord de l'Alberta. Il faut appliquer le principe du développement durable à ce projet. Il faut reconnaître les avantage économiques de celui-ci mais il faut réduire au minimum ses conséquences fâcheuses. Il faut que le gouvernement se charge de mettre en place de bonne foi un régime strict de développement durable.

Le 11 mai, le député de Davenport a demandé au leader du gouvernement à la Chambre quand il présenterait une motion pour reformer le Comité permanent des pluies acides qui existait jusqu'à ce qu'on annonce les élections. Le gouvernement n'a rien fait.

Comme d'habitude, il n'interviendra pas assez rapidement. Les règlements constituent une partie indispensable de la gestion de l'environnement. En tant qu'administrateurs de l'environnement, les gouvernements doivent prendre des mesures énergiques pour le protéger. Ils doivent montrer l'exemple en offrant un appui total et en favorisant un développement économique durable.

Le gouvernement doit changer sa façon d'aborder les questions relatives à l'environnement et à l'économie. Il doit tenir compte des données concernant l'environnement dans son processus de prise de décision au niveau le plus élevé. Tous les ministères fédéraux doivent donner la priorité à l'environnement.

Mon parti recommande de nommer un vérificateur général chargé de l'environnement. Les considérations écologiques ne doivent pas être des considérations de second ordre ou dont on tient compte après coup. Nous devons les intégrer à la prise de décision et à la planification économiques, et en faire une condition essentielle de tout projet de développement économique.

Je répète encore, en terminant, que les plus acides sont un problème transfrontalier. Que les pluies, la neige et le brouillard acides tuent le poisson, et d'autres formes de vie aquatique et qu'ils endommagent les forêts du Canada, des États-Unis et de l'ouest et du centre de l'Europe. On a estimé à 200 000 milles carrés la superficie des forêts des pays industrialisés qui sont endommagées par les pluies acides ou par d'autres formes de pollution atmosphérique. Une telle situation exige des solutions à l'échelle internationale. On ne saurait, non plus, restreindre les discussions sur le transport des polluants atmosphériques uniquement au transport des oxydes de souffre et d'azote. Au contact de ces gaz dans la basse atmosphère, les hydrocarbures réagissent et produisent de l'ozone nuisible. Des polluants toxiques comme les pesticides, les métaux et les BCP sont rejetés dans l'atmosphère ou proviennent des pulvérisations aériennes ou de l'évaporation au-dessus des plans d'eau et sont ainsi transportés sur de grandes distances. En général, on comprend que les pluies acides causent des dégâts écologiques, mais on ne comprend ni le rapport qu'elles ont avec la morbidité humaine ni ses effets possibles à long terme sur la santé.

• (1440)

Les polluants peuvent avoir des répercussions imprévisibles sur l'environnement. Ils peuvent notamment provoquer le réchauffement de la planète dont les températures moyennes pourraient atteindre des niveaux que l'homme n'a jamais connus. L'hiver nucléaire qu'entraînerait une guerre planétaire pourrait signifier la fin de la plupart des formes de vie sur la Terre. Pourtant, malgré les risques d'autodestruction qu'elle comporte, l'évolution de la technologie a légué des instruments de connaissance absolument inédits. Qu'est-ce que le gouvernement attend pour s'en servir alors?

Industrie forestière

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je félicite ma collègue de son excellent discours sur le problème des pluies acides et des ravages qu'elles causent aux forêts. Je suis d'autant plus intéressé à cette question qu'un grand nombre de mes électeurs gagnent leur vie dans le secteur forestier.

En 1982, avec le concours de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, j'avais organisé et parrainé un colloque sur le problème qui menace nos forêts, c'est-à-dire les pluies acides. Nous avons démontré que l'industrie des pâtes et papiers est extrêmement importante dans notre pays, fait que la plupart des Canadiens n'ignorent pas. On ne saurait trop insister sur son importance. Des séries d'études ont démontré que les pluies acides sont un phénomène visible et concret et, qu'elles causent un problème auquel nous devons nous attaquer.

L'inquiétude engendrée par les pluies acides est commune à tous les partis à la Chambre. Je n'ai aucun doute à ce sujet. Nous devons contrôler nos propres émissions sulfureuses, et j'ai la conviction que nous allons nous employer résolument à régler ce problème. Mais nous éprouvons des difficultés avec nos voisins du sud. Apparemment, les nombreuses études ne suffisent pas à les convaincre de la nécessité de nous engager fermement à diminuer les émissions sulfureuses qui sont à l'origine des pluies acides. D'après les études approfondies de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, cette industrie canadienne est appelée à disparaître d'ici 25 ans si on ne remédie pas à cette situation. C'est tout à fait incroyable dans un pays qui possède d'immenses réserves de forêts. Nous sommes littéralement entourés de forêts. A trente minutes de la ville où je demeure, je peux me perdre dans la forêt. Le danger croît d'une semaine à l'autre, au point que l'industrie forestière tout entière est menacée.

Inutile de dire que nous ne voulons pas passer pour alarmistes, mais le fait est que les pluies acides sont probablement la plaie la plus grave qui menace l'industrie forestière. Pis encore, cette industrie n'est pas la seule dont l'existence soit mise en cause. La chaîne anglaise de Radio-Canada a diffusé, il y a un an et demi ou deux, une série d'émissions intéressantes sur le danger qui menace notre industrie forestière. Ces émissions montraient aussi que si ces dommages continuent, il y aura des troubles sociaux au Canada parce que l'industrie risquera de disparaître. Nous ne pouvons pas exagérer l'importance de ce problème.

Les députés veulent certainement que le gouvernement insiste et ne se contente pas d'un non ou d'un peut-être comme réponse. Nous devons dire à nos industries—nous le faisons déjà—et aussi à nos voisins du sud que leurs États du nord-est sont touchés. Mais ils ne le sont pas autant que nous. J'ai rencontré les producteurs de sucre d'érable de ma région et ils se plaignent que les dommages s'aggravent chaque année.

Comme tous les députés, nous insisterons le plus possible auprès de nos voisins du sud pour qu'ils concluent un accord. Nous sommes prêts à faire énormément de concessions s'il le faut, mais ils doivent nous promettre de réduire leurs émissions, sinon notre industrie forestière subira des dommages irréparables si la situation n'est pas corrigée. Tel est le sort qui guette l'une de nos principales industries. Ce serait probablement la plus grande catastrophe de notre époque.

Il importe que nous protestions et que nous fassions savoir non seulement au sud, mais partout que le Canada est décidé à résoudre son problème de pluies acides même s'il doit prendre des mesures radicales. Nous demanderons à nos voisins des États du nord-est de se joindre à nous pour amener nos deux gouvernements à comprendre que le temps est venu de régler le problème. Nous ne voulons pas nous retrouver avec un désastre sur les bras. Monsieur le Président, je vous remercie du temps que vous m'avez alloué.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'opportunité de participer à ce débat sur la motion qui a été présentée par le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner), collègue au Comité des forêts et des pêches. Le député représente une circonscription comme la mienne où l'industrie forestière a créé de nombreux emplois depuis plusieurs années, et ces emplois ont profité à plusieurs générations. Nos mandants savent très bien aussi que l'exploitation forestière est d'une importance primordiale pour l'économie de nos circonscriptions et aussi pour l'économie du pays.

Monsieur le Président, les forêts constituent l'une de nos plus grandes ressources. Elles couvrent près de la moitié de la superficie totale du Canada, et au sud du 60^{e} parallèle, elles s'étendent sur presque les deux tiers de nos terres. L'exploitation forestière a stimulé la croissance économique du Canada depuis l'époque où des immenses trains de bois descendaient les rivières canadiennes à chaque année. A l'heure actuelle, le secteur forestier comprend quelque 7 000 entreprises dont la majorité appartiennent à des Canadiens. Ces entreprises

fournissent environ 4 p. 100 du Produit intérieur brut du Canada. Le chiffre d'affaires de l'industrie forestière canadienne s'élève à 30 milliards de dollars par an. En 1987, nos exploitations de produits forerstiers ont représenté plus de 21 milliards de dollars. Voilà une industrie qui est d'une extrême importance pour le Canada, une industrie qui crée de nombreux emplois, une industrie qui contribue à la stabilité et à la santé économique de plusieurs régions du pays.

Le problème qui nous concerne aujourd'hui, soit celui de la détérioration de nos forêts, est un problème majeur, et je voudrais mentionner à cette Chambre que le gouvernement actuel a traité ce problème de front et a pris des mesures, a mis en place des mécanismes pour répondre à ce défi. Le défi que nous avons, c'est de conserver nos forêts en santé afin de permettre évidemment à cette industrie, à cette ressource naturelle de continuer à contribuer au bien-être des Canadiens.

Je pense que le gouvernement dont je fais partie a reconnu l'importance de l'industrie forestière en nommant au Cabinet un ministre de plein titre, responsable de la forêt et de la politique forestière au Canada.

Il faut reconnaître aussi, monsieur le Président, que le premier ministre vient d'une région qui a pris naissance et qui s'est développée avec l'exploitation forestière, laquelle existe toujours dans la ville de Baie-Comeau, sur la Côte-Nord et aussi dans ma circonscription où depuis le début du siècle des opérations forestières sont effectuées.

Alors il faut dire que le problème dont nous discutons aujourd'hui est un problème important mais il faut aussi reconnaître que les pluies acides ne sont pas le seul problème qui affecte la viabilité ou la santé de nos forêts. Il y a de nombreux autres items comme les insectes, l'exploitation forestière, évidemment, et les causes naturelles qui chaque année contribuent à détruire des centaines de milliers d'hectares de nos forêts au Canada. Il y a aussi les incendies qui en prennent une bonne partie. Donc, c'est un problème global qu'il faut envisager, et ce sont des solutions globales que nous devons trouver comme gouvernement responsable pour que nous puissions appliquer une politique saine, une politique cohérente qui, tout en continuant à assurer la viabilité économique de notre industrie forestière, contribuera à maintenir la qualité de notre environnement, contribuera à assainir nos climats et permettra à nous tous de continuer à vivre de cette ressource naturelle importante, mais aussi à en profiter pleinement pour nos moments de récréation, pour nos moments de loisirs.

• (1450)

Je voudrais assurer mon honorable collègue que sa participation et la mienne au Comité permanent des forêts et des pêches devraient contribuer à assurer une politique équitable, politique qui est mise de l'avant par notre gouvernement, politique qui se poursuivra au cours des quatre prochaines années, une politique cohérente, une politique intelligente, une politique de gros bon sens, une politique qui contribuera à fournir des emplois et à assurer un environnement profitable au Canada et un environnement de qualité.

[*Traduction*]

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner), soulève une question extrêmement importante. Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir sur ce sujet qui intéresse tous les Canadiens.

Le député a décidé de faire porter sa motion sur un seul des facteurs en cause en l'occurrence, à savoir les pluies acides. Personne ne doute que le gouvernement s'inquiète des problèmes de pollution, des pluies acides et des émissions transnationales qui nous touchent tous. Personne ne prétendra que les États-Unis partagent les préoccupations en question. Dans le discours du Trône prononcé plus tôt au cours de cette session, nous avons déclaré que nous allions nous pencher sur la question et tenter d'en venir à un accord avec les États-Unis, afin de résoudre ce problème international.

Depuis 1984, le gouvernement ne cesse de prôner, comme tous les Canadiens le réclament, une solution à ces problèmes et il affirme qu'il faut s'attaquer de front à la question. Le protocole sur la couche d'ozone signé en 1987, à Montréal, est un autre exemple qui montre que le gouvernement s'intéresse vraiment à la question, qu'il prend des mesures à ce sujet et qu'il continuera d'agir sur la scène internationale.

La protection de l'environnement constituera l'un des principaux objectifs du gouvernement au cours de son deuxième mandat. Pour assurer au Canada un développement économique durable dont pourront profiter nos enfants après nous, il faut se pencher sur ces problèmes bien réels. C'est là une préoccupation que partagent tous les Canadiens et qui est certes apparue clairement tout au cours de la dernière campagne électorale, à l'automne. Les Canadiens de tous âges, des jeunes et des moins jeunes, et bien des Canadiens qui étaient loin d'avoir l'âge de voter et fréquentaient l'école secondaire ou l'université, ont déclaré très clairement que le gouverne-

ment élu, quel qu'il soit, devait s'occuper de cette question. C'est ce que nous avons décidé de faire.

Ceux qui sont allés à des endroits comme Trail, en Colombie-Britannique, ou Sudbury, en Ontario, n'ont aucune difficulté à faire le lien entre la pollution de l'air et le dépérissement de nos forêts. On peut constater les effets en regardant par la fenêtre d'une automobile ou d'un avion. Le problème est extrêmement complexe. Je doute que la cause soit unique. Est-ce uniquement à cause des pluies acides que nos forêts meurent? Je prétends que non, qu'il y a d'autres facteurs.

On peut voir sur le milieu environnant de certaines régions les effets de l'industrialisation intense, et les substances organiques volatiles, d'autres oxydants et des métaux lourds qui sont présents dans le sol laissent aussi leurs traces. Il faut tenir compte de nombreux facteurs quand on étudie le problème des forêts qui agonisent et de toutes les régions menacées. Les pluies acides sont une cause facilement identifiable qui retient l'attention, mais elles ne sont pas la seule.

Il est difficile de faire la distinction entre le problème de pluies acides et d'autres problèmes écologiques. Il y a des experts très en vue qui ont du mal à dire si ce sont les pluies acides qui sont en cause ou si c'est autre chose. La matière est très vaste. Le gouvernement s'en préoccupe, et nous n'allons pas ménager nos efforts à ce sujet. Nous nous y sommes engagés, et nous allons tenir parole.

Le Canada n'agit pas seul. Les États-Unis sont très préoccupés, et les pays européens aussi. C'est à l'époque turbulente des années 60 et du début des années 70 que les pluies acides ont commencé de faire les manchettes. Au début des années 70 les pays européens ont constaté le problème et ils l'ont posé à l'échelle internationale. Peu de temps après nous nous sommes trouvés aux prises avec le même problème au Canada.

Le secteur forestier est vraiment très important pour l'économie dans ma circonscription de Carleton—Charlotte. Nous avons le même problème. Notre zone écologique y paraît plus vulnérable à ce problème que d'autres régions du Canada. Nous allons continuer de suivre la situation de près. Nous allons continuer de travailler au mieux de nos moyens, compte tenu des compressions budgétaires, pour chercher une solution à ce problème.

En définitive, cela va finir par coûter des emplois au Canada. Ainsi, dans l'est du pays, environ 10 000 producteurs de sirop d'érable et beaucoup de propriétaires de parcelles boisées sont touchés par ce problème. Il suffit de constater les effets de ce problèmes sur les forêts du Québec pour se rendre compte de sa grande complexité. Personne ici ne tient à ce que notre emblème national, la feuille d'érable, vire au brun. Mais dans certaines régions comme l'est du Québec et dans ma province du Nouveau-Brunswick, les problèmes débordent largement celui des pluies acides. Il y a des questions complexes qui plongent les scientifiques dans la perplexité et auxquelles on ne connaît pas de réponse. Sur plus de 100 études effectuées, deux seulement mettent directement en cause les pluies acides. Beaucoup d'autres variables restent inexpliqués. Le problème est grave et nous nous en occupons. Il faut examiner tous les polluants pas seulement les sulfites d'hydrogène et autres gaz qui alimentent directement les pluies acides.

Dans beaucoup de forêts il y a des infestations d'insectes ou des maladies dont les scientifiques ignorent l'origine, qu'ils ne connaissent pas bien, et pour lesquelles ils ne savent pas si elles dureront longtemps et si l'on pourra les éradiquer. Il y a aussi un problème de gestion. Le gouvernement s'attaque sérieusement à ce problème-là. Une partie de la gestion de nos forêts vient d'exemples pris dans ma province du Nouveau-Brunswick.

Le député de Fredericton (M. Bird) a été ministre des forêts au Nouveau-Brunswick. Il est responsable de cette législation très progressiste. En tant que nation nous allons suivre l'exemple du Nouveau-Brunswick, car il a été couronné de succès. On a pu prouver qu'une petite province, avec des moyens limités, pouvait s'attaquer au problème.

En conclusion, notre problème est complexe. La motion du député d'en face est de portée très étroite. Nous devons aller plus loin qu'elle ne le propose. En tant que gouvernement, nous sommes prêts à aller plus loin que les limites étroites de cette motion et à reconnaître que c'est un problème qui mérite beaucoup d'énergie et beaucoup de ressources de la part de nous tous. Je suis fier de dire que le ministre d'État chargé des Forêts (M. Oberle) travaille à ce problème, qu'il connaît et qui finira par être résolu de la façon que les Canadiens souhaitent.

M. le vice-président: Le temps réservé aux initiatives parlementaires est terminé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est retiré du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens qui sont inquiets à cause des intentions du gouvernement concernant VIA Rail. Ils font valoir le succès retentissant remporté par VIA Rail, qui a su offrir un service voyageurs efficace. Ils demandent instamment au Parlement de faire en sorte que soit maintenu, amélioré et modernisé le service de VIA Rail dans les régions du pays où il assure un service de transport plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, peu polluant et plus économique du point de vue énergétique que les autres modes de transport.

ARMX 89—LA MILITARISATION DE L'ÉCONOMIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de citoyens de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui sont inquiets parce que le gouvernement militarise l'économie, comme en fait foi la récente exposition ARMX 89.

Ils craignent que le Canada n'envoie du matériel militaire ou paramilitaire et du matériel de police à des pays connus pour leurs atteintes aux droits de la personne. Ils demandent au Parlement de prendre des mesures pour empêcher le gouvernement de poursuivre sur cette lancée.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition que le greffier a jugé correcte quant à la forme et au contenu.

La pétition, qui vise la continuation des services de VIA Rail, porte la signature de nombreux Canadiens de toutes conditions sociales venant d'un bout à l'autre du pays. Les signatures ont été recueillies le 10 mai dernier, à la gare de Thunder Bay, et expriment le sentiment des passagers du Transcontinental qui tiennent désespérément à ce que ce service soit maintenu.

LA RÉVISION DES LOIS SUR L'EXTRADITION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une série de 22 pétitions que le greffier a jugé correctes quant à la forme et au contenu conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à réviser les lois d'extradition de façon que le ministre de la Justice puisse ordonner l'extradition de fugitifs et empêcher ainsi ces individus de trouver refuge dans notre système pénal. Je me joins à ces pétitionnaires pour presser le gouvernement d'apporter les révisions nécessaires pour empêcher que le Canada ne devienne un asile pour les personnes qui fuient la justice d'autres pays.

LES SERVICE DE VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition d'électeurs de Kingston et les Îles qui protestent contre les réductions que le gouvernement propose d'effectuer dans le service de VIA Rail.

Les signataires demandent au gouvernement de ne pas annuler en tout ou en partie le service passagers de VIA Rail qui, d'après eux, joue un rôle essentiel dans le développement économique du Canada.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 47 et 58.

[*Texte*]

EMPLOIS CRÉÉS DEPUIS 1984

Question no 47—**M. Rodriguez:**

Pour chaque année depuis 1984, quel a été le revenu annuel moyen des emplois créés pour *a*) les hommes, *b*) les femmes, *c*) chacune des catégories professionnelles pour lesquelles on possède des chiffres?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le tableau ci-joint présente les estimations de la rémunération moyenne au Canada selon la profession et le sexe pour les années 1984, 1985, 1986 et 1987. Les chiffres indiqués représentent la rémunération moyenne des personnes exerçant une certaine profession au cours d'une année donnée. On ne dispose pas de données sur les revenus annuels moyens relatifs aux nouveaux emplois créés au cours d'une année particulière.

Sur le tableau 2 également ci-joint figurent des données ayant trait aux emplois créés entre 1984 et 1988, selon la profession et le sexe.

Tableau 1. Estimations des gains selon la profession et le sexe, Canada, 1984-1987

	1984		1985		1986		1987	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
				(dollars)				
Direction et professions libérales	31 854	19 176	33 856	19 681	35 275	21 004	36 955	22 248
Travail administratif	20 098	13 001	20 735	13 647	21 545	14 606	22 160	14 993
Commerce	19 386	9 584	21 796	10 509	22 732	10 455	24 208	12 154
Services	15 364	7 725	15 852	7 838	16 717	8 545	18 093	8 895
Professions du secteur primaire	15 090	8 474	15 324	7 810	16 230	8 030	18 698	11 692
Traitement des matières premières	21 139	11 043	22 649	12 624	24 009	12 635	25 024	13 405
Construction	19 754	11 430	20 290	15 563	21 455	13 458	23 280	15 073
Transports	20 613	10 368	21 425	11 004	22 928	11 939	24 695	15 355
Manutention	20 535	10 658	19 227	11 800	21 892	12 624	21891	12 445

SOURCE: Statistique Canada

Tableau 2. Estimations de la croissance de l'emploi selon la profession et le sexe, Canada, moyennes annuelles de 1984 à 1988 (en milliers)

	1984 à 1985		1985 à 1986		1986 à 1987		1987 à 1988	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
				(dollars)				
Direction et professions libérales	99	98	37	88	50	96	73	80
Travail administratif	-4	36	-2	17	18	48	12	67
Commerce	-5	15	38	21	-19	34	20	21
Services	11	42	7	6	-8	19	15	20
Professions du secteur primaire	-15	-1	-21	-2	0	-4	-5	0
Traitement des matières premières	2	-15	17	17	17	-7	33	23
Construction	23	0	37	1	47	1	24	3
Transports	17	1	10	2	24	3	-1	2

Manutention	-6	-8	16	20	12	-2	-4	0
TOUTES LES PROFESSIONS*	120	170	139	170	141	188	168	216

SOURCE: Données de Statistique Canada

*Le total peut différer de la somme des chiffres donnés parce que ceux-ci ont été arrondis.

POSTES D'ENTREPOSAGE DE BPC DANS LA CIRCONSCRIPTION DE NORTHUMBERLAND

Question nº 58—**Mme Stewart:**

1. Quel est *a*) le nombre des postes d'entreposage de BPC dans la circonscription de Northumberland *b*) la fréquence des contrôles effectués pour en vérifier la conformité avec les directives relatives à la santé et à la sécurité?

2. Ces inspections ont-elles révélé le défaut de conformité de certains de ces postes d'entreposage et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) à quelles dates (*i*) le défaut de conformité y a-t-il été constaté, (*ii*) des contrôles y seront-ils de nouveau effectués?

3. Les BPC de la circonscription de Northumberland sont-ils transportés ailleurs pour être détruits et, dans l'affirmative, *a*) à quel endroit, *b*) par quels moyens?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): 1. *a*) Il y a 20 dépôts: 2 fédéraux et 18 privés. *b*) Le propriétaire de chaque dépôt doit faire chaque mois une inspection des lieux. Environnement Canada fait une inspection des dépôts fédéraux et le ministère de l'Environnement de l'Ontario fait une inspection des dépôts non fédéraux au moins une fois par année.

2. *a*) Les deux dépôts fédéraux. *b*) (*i*) Base principale des Forces canadiennes Trenton, le 31 mars 1989. Cameco (Eldorado Nuclear), le 30 mars 1989. (*ii*) La base de Trenton doit être réinspectée en mai 1989. Cameco doit également être réinspecté en mai 1989.

3. Aucun déplacement prochain de BPC dans la circonscription de Northumberland n'est prévu.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 5 et 32 marquées d'un astérisque?

M. le Président: Les questions nºs 5 et 32 marquées d'un astérisque sont appelées.

M. Cooper: Monsieur le Président, à cause de sa longueur, je demande que la réponse à la question n° 5 soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

M. le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

DÉRAILLEMENTS AU QUÉBEC

*Question nº 5—**M. St-Julien:**

1. Depuis le 1er janvier 1987, y-a-t-il eu des déraillements de wagons, de locomotives et/ou wagons de queue de la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada dans la province de Québec sur les subdivisions *a*) Chapais *b*) Cran *c*) Roberval *d*) Lac St-Jean *e*) La Tuque *f*) St-Maurice *g*) Matagami *h*) Taschereau et, dans l'affirmative, dans chaque cas *i*) quel en a été le nombre *ii*) quels en ont été les coûts *iii*) quelle en a été la durée en heures de l'interruption du service ferroviaire?

2. Le CN a-t-il emprunté d'autres réseaux ferroviaires à l'extérieur de la province de Québec pour acheminer ses convois vers *a*) Noranda *b*) Senneterre *c*) Matagami *d*) Lebel-sur-Quévillon?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Réponse de la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada: 1. (*a* à *h*)—Oui, il y en a eu 25 en tout depuis le 1er janvier 1987. (*i*), (*ii*) et (*iii*)—Voir pièce jointe.

2. A la suite d'un déraillement sur la subdivision St-Maurice, deux (2) trains ont dû emprunter les lignes d'Ontario Northland entre North Bay et Noranda les 20 et 21 février 1988.

A la suite du tremblement de terre du 25 novembre 1988, quatre (4) trains ont dû emprunter les lignes d'Ontario Northland entre North Bay et Noranda les 28, 29 et 30 novembre 1988 et le 1er décembre 1988.

DÉRAILLEMENTS

Subdivisions	Nombre	Coûts	Délais
		1987	
Lac St-Jean	5	197 587 $	81 heures 10 minutes
Roberval	1	63 701 $	4 heures 0 minutes
Chapais	2	81 681 $	9 heures 0 minutes
St-Maurice	2	831 179 $	83 heures 30 minutes
La Tuque	1	1 008 $	2 heures 5 minutes
		1988	
Lac St-Jean	6	1 726 903 $	185 heures 27 minutes
Roberval	1	1 745 $	Aucun
Chapais	1	107 319 $	11 heures 35 minutes
La Tuque	1	70 842 $	18 heures 30 minutes
St-Maurice	3	593 621 $	161 heures 30 minutes
		1989	
Lac St-Jean	1	76 285 $	Aucun
La Tuque	1	109 442 $	21 heures 30 minutes

[*Traduction*]

M. Cooper: Quant à la question nº 32, à cause de sa longueur, encore une fois, si elle pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE DÉFENSE

*Question nº 32—**M. Fulton:**

En ce qui concerne chacune des années 1979 à 1988, des entreprises exploitées *a)* en Colombie-Britannique, *b)* en Alberta, *c)* en Saskatchewan, *d)* au Manitoba, *e)* en Ontario, *f)* au Québec, *g)* au Nouveau-Brunswick, *h)* en Nouvelle-Écosse, *i)* à l'Île-du-Prince-Edouard, *j)* à Terre-Neuve, *k)* au Yukon, *l)* dans les Territoires du Nord-Ouest ont-elles sollicité des fonds au titre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense et, dans l'affirmative, (i) quelles entreprises ont reçu des subventions dans le cadre du programme, (ii) à combien s'élevait la subvention, et (iii) quels étaient les objectifs généraux des opérations subventionnées?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

• (1110)

M. Cooper: Monsieur le Président, j'aimerais vous demander de bien vouloir examiner les questions nos 45, 52, 53, 62, 64, 83 et 88 au regard du paragraphe 39(6) du Règlement.

Je demande en outre que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Je tiens à faire savoir à la Chambre que le député de Peace River m'a fait savoir avant que la Chambre ne siège qu'il prendrait la parole pour demander l'examen de ces questions au regard du paragraphe 39(6) du Règlement. Je crois savoir que jamais depuis un bon nombre d'années la présidence n'a été saisie d'une telle demande. Pour ce motif, le député comprendra, j'en suis certain, que la présidence estime utile de réfléchir très attentivement à cette démarche. Par ailleurs, d'autres députés peuvent souhaiter dire ce qu'ils en pensent.

Je n'ai pas l'intention de statuer immédiatement à cet égard. Si d'autres députés souhaitent aborder cette question ou faire bénéficier la présidence de leurs lumières, peut-être pourraient-ils communiquer avec mon bureau et prendre au besoin des dispositions pour discuter la chose davantage.

Je ne souhaite pas prendre les députés au dépourvu.

[*Français*]

Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'EXPOSÉ D'UN DÉPUTÉ—CORRECTION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours d'un exposé que je faisais la semaine dernière à la Chambre, j'ai fourni à mon insu des renseignements erronés.

En effet, alors que je parlais du 75e anniversaire de l'incident mettant en cause le *Komagata Maru*, j'ai donné à entendre qu'il n'y avait à bord que des Sikhs.

Or, vous le savez, monsieur le Président, il y avait à bord des ressortissants de l'Inde représentant diverses confessions religieuses. Même si la majorité des passagers était constituée de Sikhs, il y avait également des Musulmans, des Indous, des Chrétiens, des Bengalis et d'autres. Je tenais simplement à faire cette mise au point.

M. le Président: J'en sais gré au député.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES RAVAGES ÉCONOMIQUES QUI SERAIENT CAUSÉS AU CANADA ATLANTIQUE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir établi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique.

—Monsieur le Président, la raison qui nous incite à présenter cette motion est bien connue. C'est qu'une série de politiques adoptées par le gouvernement du Canada ont un effet dévastateur sur le Canada atlantique.

Je laisserai mes collègues exposer les ravages de ces politiques dans le domaine de l'impôt et des compressions budgétaires, et je m'en tiendrai aujourd'hui aux résultats des mesures gouvernementales qui détruisent littéralement les pêcheries de la côte est du Canada.

Ce matin, nous avons entendu aux informations que le premier ministre (M. Mulroney) avait demandé au gouvernement espagnol de limiter ses activités de pêche à l'extérieur de la zone de 200 milles au large de la côte est.

Je ne veux pas parler de ce qui se passe à l'extérieur, mais bien à l'intérieur de cette zone, et ce, grâce à des permis délivrés par le gouvernement.

Aujourd'hui, à l'heure qu'il est, à l'est de Halifax, il n'y a pas moins de 35 chalutiers-usines congélateurs soviétiques, des usines flottantes de traitement du poisson, pas au-delà de 200 milles de la côte, pas à l'extérieur de la zone de 200 milles, mais bien à moins de 12 milles du port de Halifax. Le gouvernement les autorise à pêcher à moins de 12 milles de la côte de la Nouvelle-Écosse.

Qui pis est, au large de ce même port, il y a neuf chalutiers-usines congélateurs en provenance de Cuba, autorisés par le gouvernement dans les six derniers mois, et ce n'est qu'un début.

Les gens entrent dans le port de Halifax en remorqueur, se présentent au bureau des pêcheries et obtiennent un permis du ministère des Affaires extérieures. Il y a des usines flottantes de traitement du poisson tout près du port de Halifax, aujourd'hui même. Chacun de ces navires équivaut à une usine à terre. Il y a 35 chalutiers-usines congélateurs soviétiques et neuf chalutiers-usines congélateurs cubains à l'est de Halifax.

A l'heure où je vous parle, il y a sept chalutiers-usines russes à l'est de St-John's, à Terre-Neuve. Ils ne sont pas au-delà de la limite de 200 milles, mais en deçà, à 30 et 40 milles au large des côtes. Il y en a sept.

Que font là ces gigantesques conserveries flottantes? Ces navires sont autorisés par le gouvernement du Canada, par un gouvernement qui affirme que nos pêches sont en situation de crise. Par un gouvernement qui réduit nos quotas et ferme nos conserveries. Par un gouvernement qui a nommé un comité du Cabinet pour fixer le montant des prestations qui seront versées aux personnes vivant d'aide sociale. Ce comité est présidé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Vous vous souvenez de lui, monsieur le Président, c'est lui qui a écrit aux représentants de la France en ces termes: «Nous n'abandonnerons jamais la population de Saint-Malo. Jamais, au grand jamais.» C'est lui aussi qui a promis de donner à la France tout le poisson canadien qu'elle voulait. C'est cette même personne qui préside un comité du Cabinet chargé d'examiner les moyens de réparer les dégâts causés par la réduction des quotas sur toute la côte est du Canada.

Ce ministre et ce gouvernement ont autorisé ces navires russes à pêcher au large de la Nouvelle-Écosse et au large de Terre-Neuve.

Qu'est-ce qu'ils pêchent? Eh bien, je vais vous le dire. Le gouvernement du Canada affirme qu'ils pêchent des espèces sous-utilisées. Aucune espèce n'est sous-exploitée au large de la côte est du Canada aujourd'hui. Les seules espèces sous-utilisées au large de la côte est du Canada sont les pêcheurs et les travailleurs des conserveries. Avec le gouvernement que nous avons, ils sont non seulement des espèces sous-utilisées, mais également des espèces menacées.

Ces 35 chalutiers-usines qui voguent au large de Halifax se sont vu accorder un quota de 58 000 tonnes de ce qu'on appelle le merlu argenté. Ils sont aussi autorisés à prendre, sous forme de prises fortuites, 3 000 tonnes de morue, 3 000 tonnes de goberge et 1 000 tonnes de hareng, ce qui suffirait à occuper n'importe quelle conserverie du Canada atlantique pendant toute une année.

• (1120)

M. Reid: Allons donc. Une petite conserverie de poisson peut-être.

M. Baker: Le député parle d'une petite conserverie de poisson. Une conserverie moyenne conditionne 10 millions de livres de poisson par an et emploie 450 personnes, et un ministre ose minimiser son importance. Il vient peut-être du centre du Canada. . .

M. Reid: Attendez une minute.

M. Baker: . . .mais il ne vient sûrement pas de la région de l'Atlantique.

M. Tobin: Il s'agit du député de St. John's-Est (M. Reid).

M. Baker: La conserverie moyenne de la région de l'Atlantique achète 10 millions de livres de poisson.

C'est ce que les Russes et les Cubains sont autorisés à pêcher dans ce que nous appelons la réserve de merlu argenté à l'est du port de Halifax.

Qu'est-ce que les Russes font avec leurs chalutiers-usines juste à l'est de St. John's? Ils pêchent le capelan, qui constitue la principale nourriture de la morue. Cette année, des permis de pêche au capelan ont été refusés à plus de 400 Terre-Neuviens. Or, sept chalutiers-usines soviétiques se trouvent aujourd'hui dans la zone canadienne de 200 milles, juste à l'est de St. John's, où ils

pêchent le poisson que le gouvernement interdit aux Terre-Neuviens cette année parce que les stocks sont limités.

Qu'en est-il de l'égalité des droits? Ces propriétaires de bateaux de Terre-Neuve n'ont pas les mêmes droits que les Russes dans notre propre zone de 200 milles.

Pis encore, le gouvernement du Canada délivre des permis à des pays étrangers exemptés des lois canadiennes sur les pêcheries, mais de temps à autre, des gens de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve sont traînés devant les tribunaux et accusés d'avoir gardé une prise accidentelle. Des accusations sont portées contre eux parce qu'ils n'ont pas de permis pour pêcher le saumon, la sole ou un autre poisson. Ces causes sont fréquentes devant les tribunaux de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Les étrangers qui pêchent aujourd'hui au large de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve échappent à ce règlement. Ils peuvent garder les prises fortuites.

Quand l'observateur à bord des navires étrangers voit qu'ils prennent trop de poisson qu'ils ne sont pas censés prendre, le gouvernement fait tout simplement déplacer les navires deux milles au nord, à l'est ou à l'ouest. Les étrangers peuvent toutefois garder ces prises pour lesquelles ils n'ont pas de permis, tandis que les Terre-Neuviens et les Néo-Écossais sont traînés devant les tribunaux et jetés en prison.

Le gouvernement n'émet de permis pour la pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles que depuis huit semaines. Autrement dit, les Japonais, les Allemands de l'Est, les Polonais, les Russes, les Cubains et les pêcheurs des îles Faeroe n'ont reçu ces quotas du gouvernement du Canada qu'il y a huit ou neuf semaines. Beaucoup d'entre eux ne sont même pas encore allés chercher leur permis. Le gouvernement du Canada dit qu'il leur donne ce poisson parce que nous ne l'utilisons pas beaucoup au Canada.

Je voudrais qu'il explique pourquoi le gouvernement de Pologne pêche la plie grise le long des côtes de l'est du Canada. La plie grise est un poisson de choix. Pourquoi le gouvernement du Canada autorise-t-il la Pologne à pêcher la plie grise alors qu'il l'interdit aux Canadiens?

Pendant la conférence de presse de vendredi après-midi à laquelle assistaient les ministres du Cabinet dans les bureaux des Pêches situés sur les collines blanches qui surplombent St-John's, à Terre-Neuve, dans le même immeuble, le gouvernement négociait avec le Danemark un accord bilatéral autorisant 15 gros navires des îles Faeroe à venir pêcher le turbot dans la zone nord de pêche à la morue, celle-là même où il annonce aux Canadiens qu'il devra restreindre radicalement les prises. Cette entente autorise quinze bateaux des îles Faeroe à pêcher.

Nous ne voyons peut-être pas d'inconvénient à ce qu'un bateau des îles Faeroe vienne pêcher la maraiche sur le plateau continental au large de la Nouvelle-Écosse, car c'est ce qu'on utilise là-bas pour faire la soupe d'ailerons de requins. Un chalutier-usine s'y rend chaque année pour pêcher la maraiche. Par contre, une entente bilatérale avec le Canada permet à 15 de ces grands navires d'aller pêcher le turbot dans la zone de la morue du Nord. Où se trouve le stock de morue du Nord? Il n'est pas loin dans l'Atlantique nord. Il se trouve autour de toutes les circonscriptions de Terre-Neuve, sauf sur la côte sud. Voilà où se trouve le stock de morue du Nord.

Le Danemark recevra des permis de pêche au turbot d'après l'entente conclue vendredi, alors que le palangrier de Shelbourne doit parcourir 800 milles pour aller pêcher le turbot au large de Terre-Neuve. Ce n'est pas le pire. Tout cela se passe dans la zone canadienne de 200 milles et ces permis sont distribués par le gouvernement du Canada qui prétend que la pêche dans la région de l'Atlantique traverse une mauvaise passe. Le gouvernement a donné aux Russes des permis que les Terre-Neuviens et les Néo-Écossais n'arrivent pas à obtenir. On donne aux Russes des permis de pêche au capelan, alors qu'on les refuse aux Canadiens. C'est absolument révoltant. Le gouvernement leur permet de pêcher et de conserver les prises accidentelles pour lesquelles on met les Canadiens en prison.

Les relations avec l'Union Soviétique, l'Allemagne de l'Est, la Pologne, Cuba, les îles Faeroe et le Japon sont bonnes. Cette année, le gouvernement du Canada délivrera des permis à plus de 200 usines flottantes étrangères pour pêcher dans une zone située à douze milles de la côte est du Canada. Il doit accorder 250 permis à des chalutiers-usines, à des usines flottantes étrangères, pour pêcher à douze milles de la côte de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Et pourtant, au Canada, on ferme les usines de transformation du poisson. Celle de Lockeport est fermée. On est sur le point d'annoncer une nouvelle réduction des contingents.

Des milliers de Canadiens des provinces atlantiques seront mis à pied et ce, pendant que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures, accorde en catimini des permis aux Soviétiques, aux Cubains, aux Japonais, aux Allemands de l'Est et aux Danois qui peuvent venir pêcher à moins de douze milles des côtes des provinces atlantiques. Aujourd'hui même, debout sur un promontoire de l'île du Cap-Breton, on pourrait voir un chalutier-usine français en train de prendre de la morue. Dans un mois d'ici, sur un promon-

toire du nord-est de Terre-Neuve, on pourra voir trois ou quatre chalutiers-usines de trois ou quatre pays en train de prendre du poisson à moins de douze milles de nos côtes.

• (1130)

Cette année, c'est encore pire que l'an dernier. Pourquoi? Parce que le gouvernement du Canada a déclaré qu'il avait un différend frontalier avec la France et veut être gentil avec les Français. Vous savez, monsieur le Président, les chalutiers-usines français qui effectuent cette année la traversée de l'Atlantique viendront pêcher la morue dans le nord du Nouveau-Brunswick. Il doit y avoir beaucoup de morue dans ce secteur pour y laisser pêcher les chalutiers-usines battant pavillon français. Au large de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec, ils prendront 4 000 tonnes de morue. Cela signifie qu'une autre usine de transformation du poisson fermera ses portes. Au large de la Nouvelle-Écosse, ils prendront 4 000 tonnes de merlu argenté et auront le droit de prendre de la morue, de la goberge, de l'aiglefin, du sébaste et du calmar. Dans la zone de la morue du Nord, de nouveaux permis seront délivrés cette année pour la première fois. Cela ne s'était encore jamais vu.

Quelque 2 000 tonnes de flétan seront capturées dans la zone de la morue du Nord, tandis que 4 500 tonnes de morue, 3 000 tonnes de flétan, 4 000 tonnes de flet et 2 000 tonnes de sébaste y seront pêchées.

Monsieur le Président, vous dites qu'il ne me reste que deux minutes, et je ne suis même pas encore arrivé au point principal de mon intervention.

Le point principal est celui-ci. Le gouvernement du Canada traite les Canadiens comme des citoyens de deuxième ordre, des citoyens qui viennent après les Russes, les Cubains, les Japonais, les Allemands de l'Est et les habitants des îles Faeroe. D'une part, les ministériels disent qu'il y a un problème dans le secteur de la pêche et, d'autre part, ils distribuent quotidiennement ces permis à des pays étrangers pour qu'ils pêchent, à douze milles de la côte du Canada, de la morue, du flétan, du sébaste, du calmar et du capelan. En effet, des permis qui ont été refusés aux Terre-Neuviens et aux Néo-Écossais sont délivrés à ces pays étrangers. Or, ces permis les dispensent du règlement de pêche du Canada adopté par le Parlement.

Une voix: Lisez-le.

M. Baker: Que je le lise? Rejet à la mer de poisson capturé accidentellement—on doit aussitôt rejeter ce poisson dans les eaux où il a été capturé. C'est la raison pour laquelle un Canadien est jeté en prison. C'est la raison pour laquelle deux causes sont devant les tribunaux de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Mais non, monsieur le Président, ce règlement ne s'applique pas aux Russes. Ils peuvent actuellement se rendre à douze milles de nos côtes, comme ils le font effectivement, et pêcher tout leur soûl grâce à des permis délivrés par le gouvernement du Canada.

C'est pourquoi cette motion est proposée aujourd'hui. Nous voulons savoir pourquoi ces gens ne sont pas assujettis au même règlement que les pêcheurs canadiens. Nous voulons savoir pourquoi ils obtiennent des permis de pêche au capelan, alors que ces permis ont été refusés à 440 Terre-Neuviens cette année. Nous voulons savoir pourquoi ils peuvent faire des prises fortuites de morue et tout le reste. Et pour commencer, pourquoi pêchent-ils au large de nos côtes? Nous ne le faisons pas, nous. Monsieur le Président, voyez-vous des navires canadiens pêcher au large de l'Union soviétique, de l'Angleterre, de la France ou de l'Espagne? Non.

Pour conclure, nous ne nous opposons pas à ce que le Canada se réunisse avec l'Espagne et le Portugal pour discuter de ce qui se passe à l'extérieur de la zone de 200 milles, mais il n'y a que 160 navires à l'extérieur de cette zone, dont 80 chalutiers-usines. Il y a cependant 250 chalutiers-usines étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles où le gouvernement les a autorisés à pêcher. Le gouvernement devrait avoir honte. C'est de la folie furieuse.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Monsieur le Président, le député de Gander—Grand Falls (M. Baker) a fait un discours très intéressant. Il nous a brossé un tableau saisissant de ce qui se passe à l'heure actuelle. Cependant, vers la fin de son intervention, il a paru désireux de faire d'autres observations qu'il n'a pas eu le temps de faire. Je voudrais lui demander de nous donner un bref aperçu des autres observations qu'il voulait faire.

M. Baker: Monsieur le Président, je veux vous dire à quel point cette question est importante. Nous avons des travailleurs d'usine de transformation du poisson et des pêcheurs qui sont sans travail. Ils regardent pêcher au large de leurs côtes des navires étrangers autorisés à le faire par le gouvernement. Depuis six semaines, le gouvernement du Canada a en effet accordé à plus de 60 chalutiers-usines l'autorisation de pêcher à l'intérieur de notre zone de 12 milles. C'est la zone où pêchent nos pêcheurs côtiers. Ils ne pêchent pas en haute mer, mais à l'intérieur de la zone où pêchent nos pêcheurs côtiers,

avec des navires longs de 300 et même 400 pieds dans certains cas. Il s'agit là de gigantesques usines flottantes de transformation du poisson. À 12 milles au large de nos côtes, on compte 250 de ces usines de transformation du poisson dont les activités sont autorisées par le gouvernement du Canada, alors que ce dernier essaie de déterminer quelle aide économique donner aux Néo-Écossais et aux Terre-Neuviens mis à pied. L'aide étrangère a-t-elle été remplacée par l'aide aux pêcheurs étrangers? Est-ce là ce qui s'est produit? Les travailleurs des usines de transformation du poisson qui sont en chômage et les pêcheurs veulent que la zone de 200 milles soit réservée aux Canadiens afin que ceux-ci puissent exploiter cette ressource.

Le gouvernement du Canada peut dire ce qu'il veut et essayer de convaincre les pays étrangers de faire ceci ou cela à plus de 200 milles au large de la côte canadienne, mais nous avons une simple question à poser. Pourquoi donner au gouvernement polonais des permis de pêche à la plie grise? Pourquoi, vendredi dernier, le gouvernement a-t-il donné aux îles Faeroe 15 permis de pêche au turbot? C'est ce même turbot que nous pêchons aussi. Pourquoi le gouvernement va-t-il accorder 20 ou 30 permis de plus à des chalutiers-usines de l'Allemagne de l'Est pour qu'ils viennent pêcher les mêmes poissons que nous?

Écoutez la liste de poissons qu'ils pourront pêcher, monsieur le Président: la morue, le sébaste, l'aiglefin, le merlu argenté, la plie grise, le calmar, le capelan et le grenadier. Nous n'avons peut-être pas besoin du grenadier. Nous ne le pêchons pas. C'est un petit poisson à grosse tête, comme certains politiques que nous connaissons, qui vit en eau profonde. Nous n'avons pas besoin de ce poisson. La liste comprend également la maraiche, comme je l'ai déjà mentionné. Pourquoi accorder des permis de pêche à d'autres pays? S'ils ont besoin de ce poisson, pourquoi ne le pêcherions-nous pas nous-mêmes pour le leur vendre? Que le gouvernement cesse d'accorder à des bateaux étrangers des permis qu'il a refusés à des bateaux canadiens. Tous les députés de la côte est ont des électeurs qui veulent des permis de pêche au capelan cette année.

• (1140)

Il y a des centaines et des centaines de propriétaires de bateau qui ne peuvent pas obtenir de permis de pêche au capelan et qui voient maintenant les Russes pêcher le capelan à 12 milles au large de la côte de Terre-Neuve. Le problème est là, juste à côté de chez eux. Nous ne voulons pas que l'avenir de l'est du Canada et nos pêches soient administrés comme un club social aux Affaires extérieures. Nous voulons la justice. Nous voulons que ces permis soient révoqués. La première chose que le gouvernement du Canada doit faire, c'est mettre de l'ordre dans ses propres affaires.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Reprenons le débat. Le ministre des Travaux publics a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, tous les partis ont discuté de la longueur qu'auront les discours aujourd'hui. Je voudrais faire une proposition qui pourrait permettre à davantage de députés de participer au débat. Pour aujourd'hui, les partis d'opposition proposeraient qu'après que les trois premiers orateurs auront terminé leurs remarques, on leur permette de partager le temps qui leur est imparti en deux périodes de dix minutes chacune, suivies de cinq minutes pour les questions et les commentaires. Autrement dit, les partis d'opposition choisissent aujourd'hui de partager leurs 20 minutes plus 10 minutes en deux périodes de 10 minutes plus 5 minutes. Le gouvernement y consentira peut-être mais on me dit qu'aujourd'hui le préavis est trop court pour que cela soit possible de le faire. Si on pouvait faire de cette question un ordre de la Chambre, je vous en serais très reconnaissant.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous du côté du gouvernement n'y voyons aucun inconvénient. C'est à notre avis une bonne idée qui pourra peut-être à l'avenir être appliquée à tous les partis. La seule chose dont nous voudrions nous assurer c'est que nous, en tant que ministériels, nous gardions les temps de parole qui nous sont réservés aujourd'hui à cause de la nature du sujet abordé et des arguments que nous voulons invoquer dans le débat en question. Nous n'y voyons donc pas d'inconvénient. Nous sommes très heureux d'autoriser les députés de l'opposition à diviser en deux leur temps de parole.

M. Murphy: Monsieur le Président, nous sommes également d'accord. Cela a été proposé à une réunion des whips la semaine dernière. Pour que le public comprenne ce dont il s'agit, nous permettons à davantage de députés de parler de la question du Canada atlantique aujourd'hui. Nous estimons que cela ne crée pas forcément un précédent, mais nous procéderons ainsi avec toutes les motions de l'opposition dont nous serons saisis. Le gouvernement voudra peut-être procéder de la même manière pour certains de ses projets de loi. Nous ne pensons pas que l'on puisse généraliser cet usage. On doit vrai-

ment en décider une fois que l'on connaît le sujet dont on est saisi.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est bien. La présidence le prendra en considération.

Une voix: Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): Vous voulez obtenir aujourd'hui un ordre de la Chambre.

M. Gauthier: Je ne demande pas que la présidence prenne cette question en considération, mais que la Chambre consente à ce que les partis d'opposition puissent aujourd'hui exceptionnellement partager leur temps de parole, leurs 20 minutes plus 10 minutes en deux périodes de 10 minutes plus 5 minutes. Je voudrais que cela devienne un ordre de la Chambre ou que nous fassions tous l'unanimité là-dessus.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que tout le monde est d'accord. Reprenons le débat. La parole est au ministre des Travaux publics.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue de son habituelle éloquence et, si je puis me le permettre, de sa rhétorique quelque peu exagérée. Je sais que mon collègue de St. John's-Est fera quelques observations pour contredire certaines de ses allégations.

Je voudrais donc me contenter de lui faire remarquer que certaines des choses qu'il a dites sont loin d'être nouvelles. Au début des années 1970, les flottes étrangères étaient encore plus près de nos côtes. Certaines des difficultés que le député mentionne au sujet de nos amis français sont le résultat de traités conclus par son gouvernement et dont nous avons maintenant beaucoup de mal à nous sortir. Cela dit, j'espérais un peu que mon collègue d'en face, un député très savant, nous ferait des observations constructives sur les choses possibles pour s'attaquer aux problèmes qu'il mentionne. Mais non, nous n'avons eu que le grand discours habituel, lugubre et exagéré, qui me fait parfois penser que le vaudeville revient.

J'aimerais dire ce matin qu'il serait peut-être plus approprié, du moins en ce qui me concerne, de parler brièvement des autres questions qui sont sans doute de rigueur pour répondre à la motion de mon collègue. Notre gouvernement, comme la Chambre le sait à la réflexion, est très conscient de la nécessité de fournir une aide économique accrue à la région atlantique, ainsi que le leadership nécessaire. Nous avons fait plus que n'importe quel autre gouvernement. Les faits parlent d'ailleurs d'eux-mêmes.

Pour mettre les choses en perspective, je dirais que le montant des intérêts sur la dette accumulée sont d'environ 39 milliards, ce qui est à peu près le niveau de déficit que nous a laissé l'ancien gouvernement, lorsqu'il a été rejeté par les Canadiens aux élections d'il y a cinq ans.

Une voix: Un déficit que vouz avez doublé.

M. MacKay: Nous traversions une période critique à l'époque dans le Canada atlantique mais le gouvernement libéral ne lui avait accordé en moyenne que 185 millions de dollars au titre du développement régional alors que le gouvernement actuel lui en accorde un demi-milliard rien que pour l'exercice en cours. Je ne parle pas des autres tranferts de fonds vers la région de l'Atlantique comme l'augmentation des paiements de péréquation et de l'aide accordée en vertu du RAPC et d'autres programmes. On doit en tenir compte également. Je vous rappelle, monsieur le Président, et je rappelle aux députés, qu'à mi-chemin du dernier mandat du gouvernement libéral, au plus fort du marasme économique alors que la hausse des taux d'intérêt, l'inflation et le chômage faisaient des ravages dans la région de l'Atlantique, nous n'avons reçu que 150 millions de dollars au titre du développement régional. Comme aurait dit Casey Stengel: «Vous pouvez le vérifier.» Le gouvernement met trois fois plus d'argent que naguère à la disposition de la région de l'Atlantique alors que les pêches éprouvent quelques difficultés aux dires de mon collègue. Une certaine aide s'impose. Nous disposons d'un demi-milliard de dollars prêts à être investis dans cette région cette année.

Quand on songe à ce montant d'argent, on ne peut s'empêcher de remarquer que les taux d'intérêt sur le service de la dette représentent 20 fois plus que ce que nous consacrons au développpement régional à cause du fardeau de cette dette dont nous avons hérité du gouvernement précédent. Je crois que les habitants de cette région nous seraient reconnaissants s'ils savaient qu'en dépit des pressions que subit actuellement le gouvernement à cause de cette dette, nous consacrons trois plus d'argent pour assurer le développement de la région de l'Atlantique qu'en 1982 et en 1983.

C'est grâce au gouvernement fédéral que les gouvernements, les trésoriers et les premiers ministres provinciaux peuvent annoncer fièrement à la population, et j'en suis heureux pour eux, qu'ils sont en train de venir à bout de leurs problèmes économiques, qu'ils ont fait des progrès remarquables et que certains réussissent même à équilibrer leurs budgets. Reconnaît-on la générosité du gouvernement fédéral? Sûrement pas quand on écoute les prophètes de malheur de l'autre côté de la Chambre. Monsieur le Président, les Canadiens sont justes, ils

savent que leur pays éprouve des difficultés économiques, dont la moindre n'est pas la dette. Ils se rendent compte du fait que le gouvernement aide le Canada atlantique comme jamais auparavant. Les libéraux ont une perspective politique unique et étrange.

Une voix: Et comment!

M. MacKay: Eux seuls savent bien faire. Mon ami de Nickel Belt dit que les conservateurs aussi savent bien faire. C'est également vrai du NPD. Je peux lui dire que j'admire certaines des perspectives uniques qu'il applique à son travail.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Je ne pense pas que la motion reflète la réalité, surtout quand l'opposition dit que nos politiques causent des ravages au Canada atlantique. De tels commentaires d'un parti qui a voté contre l'APECA révèlent son cynisme.

• (1150)

L'opposition libérale a voté contre l'établissement d'une agence unique et très utile chargée de prendre des décisions et de promouvoir le Canada atlantique. Quand l'APECA est devenue une réussite, l'opposition a dit: «Vous dépensez l'argent trop vite. Vous dépensez trop d'argent.» Quand nous essayons de changer le programme et certaines politiques, que disent-ils? «Oh, c'est terrible, vous réduisez les fonds»! L'opposition ne sait pas ce qu'elle veut.

La seule chose que l'opposition veut vraiment, c'est le pouvoir. Le pouvoir pour les libéraux, c'est comme le sexe pour les puritains. Ils prétendent le haïr, mais ils le désirent et ils supportent difficilement que d'autres qu'eux en jouissent.

Pour nous aider à étudier objectivement les politiques de développement économique, il vaut la peine de s'arrêter brièvement à un extrait d'un excellent traité du professeur Donald Savoie sur le développement économique. Je m'y suis intéressé parce que je suis les avatars de ces politiques depuis des années, comme certains de mes collègues de la Chambre. L'une des priorités du ministère de l'Expansion économique régionale était la promotion des pôles de croissance.

M. Tobin: Vous l'appeliez le ministère de l'Expansion industrielle régionale.

M. MacKay: Le ministère de l'Expansion économique régionale est devenu le ministère de l'Expansion industrielle régionale et les libéraux en ont fait le ministère de la Régression économique régionale.

Voici l'extrait du professeur Savoie:

> Mais nous avons aussi appris des sociologues canadiens et étrangers que la notion des pôles de croissance n'était qu'une mode passagère parmi d'autres qu'on a abandonnée aussitôt qu'on s'est aperçu qu'elle n'était pas une solution unique et complète.
>
> Les pôles de croissance ont cédé la place à l'approche «plus complète» des ententes-cadre de développement qui a été remplacée, elle aussi, par l'approche tout aussi «complète» des ententes de développement économique régional. A part leur viabilité politique, ces ententes n'ont rien apporté de nouveau, jusqu'ici, aux programmes de développement régional.

Les spécialistes des sciences sociales prétendent maintenant que c'est peut-être la première fois dans l'histoire de la pensée économique que les gouvernements consacrent autant d'énergies et d'investissements à la mise en oeuvre d'une notion aussi confuse que les pôles de croissance de la fin des années 1960 et du début des années 1970. Je tenais à lire ce passage pour montrer qu'il n'y a pas de solution unique et parfaite en matière de développement économique régional. C'est une science qui progresse.

Mme Clancy: Il n'y a certainement pas de progrès dans ce cas-ci.

M. MacKay: Ma collègue d'Halifax dit qu'il n'y a pas de progrès dans ce cas-ci. On doit admettre, à mon avis, que l'Agence des perspectives économiques du Canada atlantique a beaucoup fait pour cette région.

Des voix: Non.

M. MacKay: Dans ce cas, voyons les faits.

En 1984, quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir, le taux de chômage s'établissait à 15 p. 100 dans le Canada atlantique et aujourd'hui, il est inférieur à 12 p. 100. En 1984, 805 000 personnes possédaient un emploi dans la région. Aujourd'hui, il y en a presque 100 000 de plus. En 1984, les investissements s'élevaient à 6,1 milliards. Cette année, ils monteront à 8,6 milliards. En

1984, on dénombrait 10 800 mises en chantier. Cette année, il y en aura environ 13 000. Si vous le permettez, j'aurais encore d'autres exemples. Je sais que mes collègues d'en face veulent les entendre parce que la question les intéresse.

M. Tobin: Il y a un gouvernement libéral au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve et il y en aura un autre en Nouvelle-Écosse.

M. MacKay: En somme, contrairement au programme spécial d'aide à la récupération des immobilisations proposé par mes collègues d'en face avant les élections et qui répondait surtout à des besoins politiques, l'Agence est un programme sérieux qui montre que le gouvernement fédéral veut aider le Canada atlantique.

M. Tobin: Quel culot!

M. MacKay: Je peux étayer ces statistiques. Le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. LeBlanc) est un homme juste et il sait que 12 millions de dollars ont été consacrés à l'aménagement d'un quai à Mulgrave dans le cadre du programme SCRAP. Je m'en réjouis, mais je dois dire une chose: le programme portait bien son nom, car il n'a offert que des miettes à de nombreuses circonscriptions. La mienne n'a pas touché un sou. La population canadienne n'a pas été très impressionnée par ce programme puisqu'elle a mis au rancart le gouvernement qui l'avait lancé. Ce n'était pas un idée particulièrement brillante.

Cette année, plus de 120 000 entreprises seront créées, contre 85 000 en 1984. En 1984, le produit intérieur brut de la région canadienne de l'Atlantique, qui est le critère fondamental de son rendement économique, était de 23,7 milliards de dollars. Cette année, il atteindra 33,7 milliards, ce qui représente une hausse de 50 p. 100 en cinq ans. Si l'on examine la situation en toute impartialité, on se rend compte que l'économie de la région de l'Atlantique est de plus en plus forte grâce à la politique du présent gouvernement.

M. Tobin: Quand êtes-vous allé chez vous la dernière fois?

M. MacKay: Comme on l'a clairement affirmé dans le discours du Trône, les Canadiens de l'Atlantique peuvent être sûrs que notre gouvernement est fermement déterminé à soutenir le développement régional.

Mes collègues n'ignorent pas que le gouvernement fédéral va investir cette année le montant record de 500 millions de dollars dans le développement régional du Canada atlantique. Il en sera de même au cours des cinq prochaines années, les investissements se situant en moyenne à 425 millions de dollars par année. Juste à titre de comparaison, sachez que les investissements fédéraux dans le développement régional de l'Atlantique se situaient à 282 millions de dollars par année au cours des cinq dernières années. Ce sont là les faits. Notre gouvernement est manifestement déterminé à adopter un programme très sain de dépenses comme partie intégrante d'une politique efficace de développement régional.

Mme Clancy: Les dépenses de l'assistance sociale vont grimper en flèche.

M. MacKay: Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à coup d'argent seulement qu'on règle les problèmes, comme les gouvernements précédents l'ont constaté. Cette formule aboutit rarement aux solutions qui conviennent, et c'est cela qui aujourd'hui constitue le vrai défi de l'APECA: comment assurer un développement maximal à l'économie atlantique? Voilà pourquoi le gouvernement a recouru à cette mesure extraordinaire qu'a été la création d'un nouvel organisme consacré exclusivement au Canada atlantique.

Après avoir écouté attentivement les habitants du Canada atlantique, le premier ministre (M. Mulroney) annonçait en juin 1987 la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Et c'est à Saint-Jean de Terre-Neuve qu'il l'a fait, endroit tout à fait indiqué. Il ne s'agit pas d'un organisme gouvernemental au sens traditionnel. C'est une formule audacieuse, originale et nouvelle qui fait très secteur privé. Cette agence est implantée dans le Canada atlantique et non à Ottawa. Son président, et par son intermédiaire le ministre, sont guidés par un conseil consultatif du secteur privé. Les programmes et politiques de l'agence sont réalisés dans le Canada atlantique par des Canadiens de la région. On est loin de l'approche centralisatrice qui caractérisait autrefois le développement économique régional.

Pour la première fois le Canada atlantique a la possibilité de choisir lui-même sa voie et de façonner lui-même ses destinées. L'agence a reçu une mission complète et possède les pouvoirs qu'il lui faut pour la mettre en oeuvre. Le projet de loi qui a créé l'APECA, malgré l'opposition des collègues d'en face, a doté l'agence de quatre grands pouvoirs. Le plan d'action autorise la création de programmes d'assistance directe aux organismes, la défense des intérêts du Canada atlantique lors de l'adoption des politiques et programmes nationaux, la collaboration qui est le droit de conclure avec les provinces des accords d'action et de coordination commune, et la mission de coordonner tous les programmes fédéraux ayant des incidences sur le développement régional du Canada atlantique.

C'est surtout par le Programme Action que l'APECA rayonne auprès des entreprises du Canada atlantique et des organismes qui défendent leurs intérêts. Dans le cadre de ce programme, elle a versé plus d'un demi-milliard de dollars à de solides projets de développement économique. Depuis sa création en février 1988, ce programme connaît un énorme succès. Il a reçu un accueil enthousiaste des entrepreneurs de la région, ceux-ci lui ayant fait parvenir jusqu'à présent plus de 60 000 demandes de renseignements et plus de 12 000 demandes d'aide. Il reçoit dix fois plus de demandes que les program-

mes précédents. L'intérêt ne donne aucun signe d'essoufflement. En fait, en avril, l'APECA a connu les deux semaines les plus occupées de son existence, ce qui montre qu'elle fait de réels progrès dans l'accomplissement de sa mission, à savoir stimuler l'esprit d'entreprise au Canada atlantique.

Lors de mon passage à Terre-Neuve la semaine dernière, j'ai pu me rendre compte que ce programme avait beaucoup fait pour le secteur des pêches, ce dont mon collègue conviendra à la lecture des chiffres. Je sais bien que le financement des programmes régionaux n'est jamais suffisant. Mais mon collègue aura l'honnêteté d'admettre que l'APECA fait beaucoup de bien au Canada atlantique.

Mon collègue dit de ne rien supposer quant à l'honnêteté. Ce n'est pas mon avis. Je crois que, tout esprit de parti mis de côté, il reconnaît qu'il s'agit d'un bon organisme pour sa province comme pour les autres provinces de la région.

M. Tobin: Vous construisez des entrepôts frigorifiques et il n'y a pas de poisson à mettre dedans.

M. MacKay: Le programme a des répercussions économiques très importantes. C'est indubitable. On a approuvé quelque 5 100 demandes, soit des engagements financiers d'environ 600 millions de dollars en tout, auxquels s'ajoutera au cours des prochains mois 1,4 milliard d'investissement direct du secteur privé. Cela se répercute évidemment sur l'emploi.

• (1200)

L'effet multiplicateur se traduit aussi par des avantages économiques indirects d'importance similaire. Ces projets devraient créer directement 13 000 emplois, impulsion économique qui se fera sentir dans les années à venir, lorsque les projets atteindront le stade de la production commerciale. Ce stimulant arrive à point nommé pour la région de l'Atlantique.

Ce programme reste essentiel pour l'APECA, mais il ne saurait suffire à lui seul, malgré les engagements permanents dont il bénéficie. Le rôle de conseiller est aussi très important. La loi portant création de l'APECA en fait expressément mention, pour que l'APECA puisse exercer une influence légitime sur les grandes décisions du gouvernement fédéral concernant la politique et les programmes.

Depuis deux ans qu'elle existe, l'APECA a joué son rôle de conseiller principalement dans le domaine des marchés de l'État. La région de l'Atlantique a besoin de contrats d'achat qui peuvent aider ses industries à acquérir de nouvelles technologies et compétences. Trop peu de ces contrats d'achat sont adjugés à l'extérieur des provinces du centre. L'APECA s'est fixé comme objectif un certain nombre de décisions clés en matière d'achat et essaie d'aider aussi bien les ministères clients que les entreprises de l'Atlantique à conclure le meilleur marché possible.

Cet objectif de coopération et de coordination vise à conjuguer les efforts de développement régional des gouvernements fédéral et provinciaux. Bien que dans ce domaine, les réalisations soient limitées par les mandats que tous les intervenants exercent indépendamment, l'APECA a les pouvoirs financiers et juridiques nécessaires pour accomplir la tâche. La nature de son rôle est claire dans la loi, qui dit que le ministre coordonne les activités de tous les ministères et organismes fédéraux influant sur le développement économique de l'Atlantique. Naturellement, cela comprend quelques-unes des mesures visant à appuyer la pêche que mentionnait mon collègue.

On accorde également au ministre le droit de conclure des accords avec les gouvernements provinciaux. D'ailleurs, c'est peut-être dans les documents budgétaires qui accompagnaient le budget de 1989 qu'on voit le plus clairement l'étendue des pouvoirs conférés à l'APECA. On y décrit une affectation de crédits pour fins de développement régional dans le Canada atlantique qui dépasse de beaucoup le niveau de référence de l'APECA. Cette affectation comprend, en plus du budget total de l'APECA, les fonds que d'autres ministères fédéraux consacreront à des programmes dont une partie des frais est assumée par les provinces ou encore à des initiatives spéciales de développement régional que lancera le gouvernement fédéral. On précise bien dans les documents budgétaires que l'utilisation de ces crédits sera déterminée par le ministre responsable de l'APECA.

Ces travaux de coordination se concentrent essentiellement sur un aspect des plus importants: les ententes fédérales-provinciales qui permettent aux provinces d'entreprendre des projets dont elles ne pourraient, à elles seules, assumer les frais. Ces ententes servent également à combiner les programmes fédéraux avec ceux

des provinces. Comme ces ententes placent l'APECA dans une situation stratégique où elle peut exercer une certaine influence sur la portée et le contenu des ententes, elles permettent au gouvernement fédéral de beaucoup mieux utiliser cette influence pour favoriser le développement régional, et ce dans l'intérêt du pays.

Dans l'exercice de son mandat, l'APECA a établi, de concert avec les autres ministères fédéraux, une liste de priorités qui la guidera dans la répartition des crédits. Ces priorités correspondent aux facteurs clés du développement, soit l'esprit d'entreprise, la technologie, le commerce, la mise en valeur des ressources humaines et l'environnement. Ces priorités serviront à évaluer les divers programmes que proposeront les ministères fédéraux et les provinces et joueront un rôle important dans l'établissement du programme fédéral.

Je crois comprendre que mon temps de parole est presque terminé. En conclusion, je pourrais peut-être simplement dire que c'est la première fois que la région du Canada atlantique a un organisme doté d'un vaste mandat d'action et de coordination, et qui soit essentiellement attaché aux besoins et aux possibilités de développement du Canada atlantique. Le succès de cet organisme réside dans l'influence qu'il peut exercer au-delà de la zone où s'appliquent ses propres programmes.

Aucun programme de développement régional ne peut en lui-même se comparer à l'incidence d'une action globale de la part du gouvernement fédéral. L'APECA doit réussir à influer sur ces vastes politiques fédérales de façon à promouvoir les possibilités de développement de la région. L'APECA a les outils nécessaires et elle a pris déjà les premières décisions qui la conduiront au succès. L'effort soutenu et l'appui de tous les habitants du Canada atlantique, y compris mes amis d'en face, assureront le succès de l'opération.

M. Tobin: Monsieur le Président, permettez-moi de dire pour commencer que j'éprouve beaucoup de compassion pour le ministre qui vient de parler. Il est affreux qu'un député du Canada atlantique, un député de la circonscription de Central Nova, soit forcé de prendre la parole pour défendre les réalisations du gouvernement au cours des quelques dernières années.

Pour les habitants du Canada atlantique, rien ne pouvait illustrer plus péniblement les difficultés et les problèmes que nous avons que de comparer le discours prononcé par le député de Gander—Grand Falls (M. Baker) avec celui du député de Central Nova (M. MacKay). Le député de Gander—Grand Falls a parlé avec son coeur et avec passion. Le député de Central Nova a lu un texte. Le député de Gander—Grand Falls s'est fait le porte-parole de la population du Canada atlantique à la Chambre des communes. Le député de Central Nova n'était pour sa part que le porte-parole officiel d'Ottawa, l'apologiste du gouvernement du Canada.

Le ministre s'étonne de ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, soyons cyniques au sujet du discours que nous venons d'entendre à propos de l'APECA, que nous parlions de crise dans notre région.

Le gouvernement nous avait donné l'assurance au cours de la dernière campagne électorale que l'assurance-chômage ne serait jamais touchée. Le gouvernement a annoncé le lendemain des élections qu'il se retirait de l'assurance-chômage pour épargner des milliards de dollars. Le gouvernement nous avait donné l'assurance au cours de la dernière campagne électorale que l'APECA ne serait jamais touchée. Le budget a été déposé et l'organisme n'échappe pas à des coupes sombres. On nous avait assuré l'été dernier que Hibernia irait de l'avant et que le contrat serait signé en mars 1989. Je vois sur le calendrier qui est en face de moi que nous sommes maintenant rendus au 29 mai et que, jusqu'à maintenant, aucun contrat n'a été signé au sujet de Hibernia et aucun autre indice prometteur n'a été donné. Tout semble porter à croire que ce contrat a été aspiré dans les sables mouvants des promesses conservatrices. Un certain scepticisme n'a pas tardé à naître chez les Canadiens de l'Atlantique et les députés de ce côté-ci de la Chambre à propos de la valeur des engagements pris par les députés d'en face.

C'est au député de Central Nova, en sa qualité de Canadien de l'Atlantique, qu'incombe l'énorme fardeau de défendre les mesures du gouvernement. Il le fait avec toute la passion d'un télécopieur, en débitant les élucubrations des bureaucrates d'Ottawa. Il dit que nous n'avons rien entendu de constructif de la part du député de Gander—Grand Falls. Pourtant, ce dernier a d'abord soutenu que le gouvernement devrait supprimer les contingents accordés aux pays étrangers qui pêchent dans les eaux canadiennes pendant que les pêcheurs canadiens se voient dans l'obligation de tirer leurs bateaux au sec et de rester chez eux. Il dit qu'il est temps de prendre fait et cause pour les 100 000 personnes du Canada atlantique qui dépendent de la pêche et que, s'il n'y a pas assez de poisson pour nos propres pêcheurs et travailleurs en usine, il est temps de dire non aux chalutiers-usines

étrangers qui font main basse sur nos ressources. C'est une suggestion très judicieuse.

Je veux poser une question au ministre du Canada atlantique, le député de Central Nova, celui qui était encore animé par un certain enthousiasme il y a environ douze ans. Je me rappelle que, en tant que nouveau député, il avait l'habitude de défendre les intérêts du Canada atlantique. Je demande au ministre indifférent d'en face de retrouver sa passion et sa raison d'être ici, son attachement à sa région, et de déclarer qu'il réduira ces contingents et permettra aux gens des Maritimes de retrouver leur dignité et de se trouver un emploi, car ils ne veulent pas d'aide sociale. Le ministre d'en face ne s'en rend-il pas compte?

M. Mackay: Monsieur le Président, la passion mise à part, je n'ai jamais pensé que l'éloquence pouvait se substituer à la raison. En droit, on dit que si vous avez la loi pour vous, vous insistez sur la loi, si les faits sont en votre faveur, vous insistez sur les faits, mais si vous ne pouvez vous appuyer sur rien, frappez du poing sur la table. Les gens d'en face frappent du poing sur la table.

Pour revenir aux commentaires de mon honorable ami sur les pêches, dans sa passion simpliste, comme il dit, il voudrait nous faire croire que, en vertu de quelque politique xénophobe, nous pourrions allègrement nous dérober à certaines des obligations que des gouvernements antérieurs, le sien surtout, ont contractées envers certains de nos amis, notamment les nations de NAFO qui soutiennent et renforcent les pêches canadiennes. C'est la réaction habituelle de l'opposition: beaucoup de passion, beaucoup de feu, mais une absence totale de raison.

• (1210)

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre au sujet de sa propre province, la Nouvelle-Écosse. Il a parlé des ententes fédérales-provinciales avec toute la passion que nous pouvions attendre. Il en a vanté la valeur pour la région.

Voudrait-il expliquer combien de ces ententes de développement régional conclues entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de sa province sont expirées? Combien seront renouvelées?

M. MacKay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question très constructive. Comme il le sait probablement, à peu près la moitié des EDER ou ententes de coopération économique intervenues entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse sont encore en vigueur. En ce qui concerne la moitié des ententes récemment venues à expiration, nous allons demander au gouvernement provincial d'établir ses priorités et de décider s'il veut renouveler certaines ententes ou négocier d'autres accords.

Mme Clancy: Monsieur le Président, avec les méthodes généralement employées en Nouvelle-Écosse, où l'on est tout aussi passionné mais légèrement plus posé qu'à Terre-Neuve, je veux poser une question au ministre.

Après avoir dit à de nombreuses reprises aux députés de ce côté-ci en comité et à la Chambre que l'économie de la région de l'Atlantique est vigoureuse et après avoir parlé des ententes de développement économique et régional à mon collègue, peut-il nous donner une idée des sommes d'argent liées à ces EDER? Peut-il nous dire combien d'argent ira aux provinces qui auront déterminé leurs priorités, afin qu'elles puissent savoir où elles en sont? Le ministre va-t-il nous donner une réponse?

M. MacKay: Je suis heureux de voir que ma collègue d'en face reconnaît l'économie vigoureuse de la Nouvelle-Écosse. Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a indiqué, il y a aujourd'hui en Nouvelle-Écosse 43 000 travailleurs de plus qu'en 1984. Je comprends qu'elle s'intéresse sincèrement aux sommes dont nous disposons pour entamer des négociations avec les provinces. Comme j'ai essayé de le dire en comité, je ne peux pas lui donner ce chiffre aujourd'hui et je ne pourrai sans doute pas lui donner avant un certain temps.

Mme Clancy: Pourquoi?

M. MacKay: Parce qu'une partie des fonds va être attribuée par le truchement du programme d'action mis en oeuvre par le gouvernement fédéral. Une autre partie sera affectée aux ententes de développement économique. Je ne peux pas négocier en public en disant globalement ce que nous allons faire, tant que je ne me serai pas entretenu avec les premiers ministres et les ministres.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le ministre a continuellement répété que la somme de 500 millions de dollars sera consacrée cette année au développement dans la région de l'Atlantique. Pourrait-il expliquer à la Chambre ce que comprend cette somme de 500 millions de dollars? En outre, que prévoit-on faire pendant les années ultérieures, étant donné que le budget de l'APECA évalué à un milliard de dollars a été étalé sur deux années de plus et

que 60 p. 100 de ce budget a été engagé pendant la période se terminant à la fin de novembre?

M. MacKay: Monsieur le Président, cette question comporte plusieurs éléments. La somme qui a été engagée plus tôt au cours de notre mandat a permis à la région de l'Atlantique d'établir les bases d'une aide au développement économique futur. Cette aide est considérablement plus élevée que dans le passé et, incidemment, elle est plus élevée que pour la DEO (Diversification de l'économie de l'Ouest).

J'estime donc que les fonds ont été engagés d'une manière constructive et opportune. Je suis le premier à admettre, comme je l'ai fait en comité, que nous n'avons pas encore vu l'aboutissement de toutes ces demandes. Il y aura peut-être certains échecs. En fait, je serais étonné s'il n'y en avait pas. Par contre, beaucoup de fonds ont été engagés sur une courte période. A en juger par les statistiques, je pense que les résultats sont très bons.

Pour ce qui est du demi-milliard de dollars, je cite de mémoire, mais je pense que mon collègue constatera en examinant les livres bleus du comité qu'environ 380 millions de dollars figuraient dans le Budget des dépenses. Les autres 120 millions viennent des ministères hiérarchiques qui dépensent également pour le développement économique. Il reste des sommes provenant de l'ancien PDIR et de l'ancien programme du MEIR, dont les sommes du PDIR, je crois, sont les plus élevées.

Quant aux fonds qui seront destinés à l'aide au développement économique pendant les années ultérieures, comme je l'ai mentionné à son collègue de Halifax, à la réflexion, il se rendra peut-être compte que si je pouvais lui donner un chiffre exact, il ne serait pas sage de ma part de le faire publiquement avant d'avoir eu la possibilité d'entamer des négociations sérieuses avec les provinces.

Tout ce que je peux lui dire, c'est que nous avons beaucoup à coeur de poursuivre cette forme d'aide au développement économique régional. Au risque de pa raître partial, nous avons fait plus, de ce côté-ci de la Chambre, particulièrement cette année, alors que les pêches et d'autres secteurs ont besoin d'une aide spéciale, pour débloquer des fonds d'une valeur inégalée à la région de l'Atlantique et lui donner l'impulsion dont elle a besoin.

Les crédits

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, la motion à l'étude aujourd'hui veut que le gouvernement soit blâmé pour avoir pris une série de décisions qui causent des ravages économiques sans précédent dans la région de l'Atlantique. Si le temps me le permet, j'aborderai quatre aspects de la question: le développement régional, l'assurance-chômage, le financement des programmes établis et, enfin, les pêcheries dans l'Atlantique.

La question que j'ai posée au ministre il y a tout juste quelques minutes avait trait au développement régional. Il a déclaré dans son discours qu'il était partisan d'ententes fédérales-provinciales. Nous savons que le 31 mars dernier, 26 des 44 ententes de développement économique et régional du Canada atlantique sont arrivées à échéance. En posant ma question, j'ai demandé au ministre ce qu'il pensait de la fin des ententes concernant sa propre province, la Nouvelle-Écosse, et s'il croyait qu'elles seraient renouvelées, car pour l'instant, tout porte à croire que certaines ne le seront pas.

En répondant, le ministre a dit que le gouvernement fédéral devait communiquer avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Après cela, les représentants des deux gouvernements pourraient se rencontrer et discuter des EDER.

Le gouvernement de cette province est conservateur. Il est en place depuis de très nombreuses années. Le gouvernement fédéral est conservateur. Il est en place depuis bien des années. Ce n'est pas comme si à la fin de mars 1989, ces deux gouvernements s'étaient soudainement rendu compte que ces ententes étaient arrivées à échéance. Tous les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral savaient que ces ententes prenaient fin le 31 mars 1989.

En fait, certaines ententes étaient même arrivées à échéance avant cette date. D'autres avaient été prolongées d'un ou deux ans pour prendre fin le 31 mars. A cette date, le gouvernement fédéral devait être en position de savoir ce qu'il ferait au sujet de ces ententes.

Aussi, le ministre ne veut pas répondre ou le gouvernement et lui ne veulent pas s'engager. Ils ont le ministère, les fonctionnaires et les ressources nécessaires et il faut que ces ententes soient renouvelées. La date d'échéance du 31 mars est passée depuis deux mois, et le ministre dit qu'il devra mettre la main sur le gouvernement Bucha-

nan de la Nouvelle-Écosse pour voir lesquelles de ces ententes ils voudraient renouveler.

Arrivez-vous à concevoir que des gens qui s'intéressent à la pêche, aux forêts, au tourisme n'aient pas eu d'idées depuis le 31 mars 1989? Pouvez-vous croire, monsieur le Président, que des gens qui s'intéressent au développement économique, à DEVCO, à toutes ces choses importantes pour la région de l'Atlantique n'aient pas bougé, n'aient jamais parlé à leur premier ministre, n'aient jamais parlé aux ministres fédéraux ni aux fonctionnaires du ministère fédéral? Ce n'est manifestement pas vrai.

Aussi, le dénominateur commun est que le gouvernement fédéral ne s'est toujours pas décidé en matière de développement régional et qu'il ne veut pas prendre les engagements nécessaires. Dans une interview qu'il a donnée immédiatement après les élections de novembre 1988, Mickey Cohen, ancien sous-ministre des Finances, qui était un défenseur et un adepte de la doctrine du gouvernement fédéral, a parlé d'une des orientations que le gouvernement devrait prendre à cause de l'Accord de libre-échange; il a dit ceci: «Je suppose que je chercherais du côté du développement régional et de l'universalité. Je réduirais la plupart des programmes industriels, surtout ceux qui ont une orientation régionale. Si on veut réduire les dépenses, il faut sabrer dans les programmes. Il faut annoncer à la région de l'Atlantique qu'elle n'a qu'à se tirer d'affaire toute seule.»

• (1220)

Comme je l'ai dit, Mickey Cohen est un ancien sous-ministre des Finances et il a défendu et proposé une bonne partie des programmes du gouvernement. Je crois que le gouvernement suit les conseils qu'il lui a donnés après les élections de novembre 1988. Il ne l'admettra pas, parce que cela lui nuirait beaucoup sur le plan politique, mais c'est manifestement la voie dans laquelle il s'est engagé.

En parlant de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministre a dit que c'est un organisme important et utile dont la région avait vraiment besoin, et que les décisions sont enfin prises au Canada atlantique. Il y a à peine deux semaines, il a annoncé une réduction des fonds dont disposera l'Agence. Selon le ministre, c'est un organisme important et utile, et les décisions sont prises dans la région. Il a dit que toutes les petites entreprises comprennent l'importance du programme et savent que le programme existe. Le programme existe, c'est vrai, mais il n'y a pas d'argent. Encore une fois, c'est le Canada atlantique qui est la victime.

Le but visé par le gouvernement est évident. Ce n'est pas seulement quelque chose qui se passe ici un jour et ailleurs un autre jour. Lorsque nous avons vu le budget passoire du ministre des Finances, nous avons constaté que, cette année, le gouvernement dépenserait 1,4 milliard de dollars pour le développement régional au Canada, mais qu'il ne dépenserait que 1 milliard l'an prochain. Il y a donc 1,4 milliard cette année, mais il y aura seulement 1 milliard l'année prochaine, et tout porte à croire qu'il pourrait avoir d'autres réductions par la suite.

Nous savons que le développement régional est l'une des principales cibles des Américains depuis la signature de l'Accord de libre-échange. Nous savons que les Américains ont obtenu à peu près tout ce qu'ils voulaient pendant les négociations, mais le développement régional est l'un des points qui n'a pas été une réussite totale pour eux. Le gouvernement, par ses actes, que ce soit réduire le programme de développement régional de 0,4 milliard chaque année, diminuer le budget annuel de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ou amputer les ententes de développement économique et régional qui existaient entre le gouvernement fédéral et les provinces, est en train de remplir le mandat américain. Ce n'est pas du tout un mandat canadien. Il ne respecte pas les obligations de la Constitution canadienne en ce qui concerne le développement régional, mais il respecte les objectifs des négociateurs américains. Voilà exactement ce que fait le gouvernement.

Quand le ministre prétend qu'il ne fait pas ce que veut le gouvernement de Nouvelle-Écosse au sujet des ententes de développement économique et régional, il nous raconte des histoires. Il nous démontre ce que le gouvernement fédéral essaie de faire. Il essaie de réduire son rôle en matière de développement régional. Il va porter atteinte au pays et garantir que les inégalités qui existent actuellement s'accentueront avec le temps. Voilà l'objectif du gouvernement, il veut être sûr que, dans la bataille pour le contrôle du continent, la position des négociateurs américains sorte gagnante.

Je voudrais parler plus longuement de cet aspect, mais il y a bien d'autres choses qui nuisent à la région atlanti-

que. Je n'ai que 20 minutes pour tout couvrir, je vais donc passer à l'autre question d'importance, celle de l'assurance-chômage.

Comme le mentionnait un des députés qui m'ont précédé, le député de St. John's-Est disait pendant la campagne électorale: «Personne ne planifie le moindre changement au programme d'assurance-chômage. Il n'y a pas eu de changements de proposés.» C'était peut-être vrai à ce moment-là. Le gouvernement avait pareillement déclaré qu'il ne réduirait pas les fonds consacrés au développement régional ou qu'il allait maintenir le plein financement pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Tout cela a été vrai à un moment donné. C'est comme l'affirmation de Richard Nixon lorsqu'il était président: «C'est caduc.» Ça a peut-être été vrai le mercredi, pas vrai le jeudi et ça ne sera peut-être pas vrai le vendredi. Voilà le problème.

Le gouvernement a mené sa campagne électorale en déclarant qu'il allait prendre certaines mesures pour venir en aide à la région de l'Atlantique, et il a pareillement déclaré les mêmes choses aux autres régions du pays. Or, tout de suite après les élections, dans son premier budget, ces programmes disparaissent, ou le financement est considérablement réduit, ou le gouvernement refuse de renégocier des ententes fédérales-provinciales.

C'est exactement la même situation en ce qui concerne l'assurance-chômage. On nous a déclaré que notre Régime d'assurance-chômage n'allait pas être touché par l'accord de libre-échange. On nous a dit qu'on allait venir en aide aux chômeurs, et c'est particulièrement important dans la région de l'Atlantique. Or, que fait le gouvernement du Canada? Même avant le budget, il devient évident que le gouvernement effectue une importante restructuration du Régime d'assurance-chômage pour refuser des prestations à beaucoup de Canadiens. Maintenant, à la suite du budget, l'État fédéral perd tout rôle de financement de la caisse de l'assurance-chômage. Or, ce rôle existait depuis de nombreuses années.

Le gouvernement dit que les employeurs et les employés doivent payer pour un programme qui ne répondra pas à leurs besoins. L'État fédéral veut cependant continuer à pouvoir contrôler le financement et empêcher de nombreux Canadiens de bénéficier du programme, mais, contrairement au proverbe, il veut choisir la musique sans payer les violons. Le gouvernement veut prendre la direction des opérations, refuser les programmes aux gens et désavantager certaines régions de notre pays, mais il ne veut pas contribuer financièrement au programme. Encore une fois, dans le Canada atlantique, comme l'a déclaré le premier ministre de Nouvelle-Écosse, cela pourrait vraiment constituer une sérieuse menace pour le budget de la sécurité sociale des provinces. C'est ce qu'il a dit lorsqu'il a parlé de ce programme.

Une autre question qui m'inquiète à propos du budget est la réduction supplémentaire de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du financement des programmes établis. Ce n'est pas la première fois que le gouvernemnt conservateur diminue le financement des universités, des collèges communautaires et des hôpitaux. Cela s'est déjà produit. Le gouvernement suit un précédent qui a été établi par le gouvernement libéral précédent lorsque les budgets de MacEachen et de Lalonde ont réduit le niveau de financement.

Bien que le gouvernement fédéral parle de réduire sa participation, de lutter contre le déficit ou déclare que sa contribution est quand même plus importante que l'année dernière, il sait pertinemment qu'en fait il diminue sa participation aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire. Chaque fois qu'il fait cela, cela signifie qu'il y aura moins de jeunes gens qui pourront aller dans les universités ou les collèges communautaires, que des lits d'hôpitaux seront supprimés dans plusieurs provinces, qu'une autre opération sera reportée. Très probablement, cela voudra dire qu'il y aura davantage de décès parce qu'on manquera de lits d'hôpitaux, qu'on ne pourra pas faire les opérations, que les infirmières et les médecins n'auront pas été formés et que les hôpitaux seront peut-être en fait fermés, même si dans certains cas ils sont déjà construits.

L'autre jour, j'ai parlé à Kathleen Connors, la présidente de la Fédération nationale des syndicats d'infirmières et d'infirmiers. Elle a fait remarquer qu'en général, les gens ont tendance à croire que la crise des soins hospitaliers est strictement une crise provinciale. Au Manitoba, les gens disent que si le gouvernement provincial faisait davantage, il ne serait pas nécessaire de fermer des lits d'hôpitaux. En Nouvelle-Écosse, ils prétendent que les effectifs infirmiers seraient plus nombreux si le gouvernement de cette province finançait davantage le régime des soins médicaux. On entendrait sûrement des commentaires analogues dans l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1230)

Ce n'est fondamentalement pas la faute des gouvernements provinciaux si cette situation existe. C'est parce que depuis quinze ans, les différents gouvernements fédéraux n'ont pas cessé d'abaisser le niveau de leur

contribution aux programmes d'enseignement postsecondaire et aux programmes de soins médicaux.

Nous savons pourtant que nous aurons besoin de plus de lits à l'avenir car la population vieillit. L'évolution de la technologie nous permet de faire davantage pour nos concitoyens. Mais la technologie coûte cher. Nous savons que les frais médicaux augmentent plus rapidement que le coût de la vie. Cela n'empêche pourtant pas le gouvernement fédéral de continuer de dire qu'il ne peut pas contribuer autant qu'il avait promis de le faire naguère au financement des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire.

J'ai remarqué dernièrement que le chantier naval de Saint John, au Nouveau-Brunswick, faisait du recrutement à l'étranger. C'est une industrie à fort taux de chômage au Nouveau-Brusnwick, une industrie locale dans laquelle les jeunes voudraient bien pouvoir faire carrière. Mais à cause des compressions que le gouvernement a pratiquées dans l'enseignement postsecondaire, il n'y a pas de jeunes suffisamment qualifiés au Canada pour construire nos propres navires. Nous savons que des contrats seront adjugés incessamment à ce chantier naval, mais quel engagement le gouvernement fédéral a-t-il pris en matière de formation postsecondaire? Or, c'est pourtant lui le principal client du chantier naval de Saint John, et ce chantier naval manque de personnes qualifiées pour combler les postes offerts.

Les pêcheries de l'Atlantique sont le dernier sujet dont je veux parler aujourd'hui. C'est la question qu'a soulevée le parrain de la motion. La situation est critique et le gouvernement fédéral ne peut pas s'en laver les mains. A ce sujet, il a dit une chose il y a quelques mois, mais maintenant il fait autre chose.

Nous savions que les pêcheries étaient en difficulté, bien sûr, mais nous n'avions pas toutes les données que nous fournissent les études scientifiques. Nous savions que les stocks de poissons au Canada atlantique n'étaient pas énormes et qu'il faudrait prendre des mesures correctives. Voyons la suite des événements. Les bateaux canadiens restent au port parce que le gouvernement fédéral ne leur confie pas la mission de vérifier les stocks de poissons. Les navires fédéraux, dont la tâche principale consiste à faire des recherches scientifiques afin d'établir ce qui se passe dans notre région, mouillent l'ancre à cause des réductions passées. Le gouvernement fédéral serait moins étonné d'apprendre que les stocks de poissons ne sont pas aussi considérables qu'il l'avait cru s'il avait envoyé ces bateaux faire la recherche pour laquelle ils sont conçus.

C'est la même chose dans le cas des étrangers qui pêchent à l'excès. Le député de St. John's-Est (M. Reid) a dit à la Chambre que le gouvernement ne sait pas vraiment ce qui se passe là-bas. Il devrait le savoir. Au lieu de chercher à savoir ce qui se passe là-bas, comme le député dit, le gouvernement fait exactement le contraire. Il donne aux Français la permission de pêcher à volonté.

Le premier ministre (M. Mulroney) est en Espagne aujourd'hui et il a exprimé son inquiétude au sujet des pêches excessives des Espagnols. Il est premier ministre depuis plus de cinq ans et les pêches excessives des Espagnols causent un problème depuis cinq ans. Un verre de sangria ou une tasse de thé en compagnie de M. Gonzalez ne réglera pas le problème des pêcheries atlantiques. Personne n'a essayé de protéger les stocks à l'extérieur de la limite de 200 milles. D'autres pays ayant aussi des stocks au-delà de la limite internationale des 200 milles ont pris des mesures pour en assurer le maintien. Ils essaient d'y appliquer des contingents. Le Canada n'a pas fait cela.

Nous avons vu les stocks se dégrader d'année en année et, par conséquent, des emplois disparaître au Canada, des conserveries canadiennes fermer leurs portes et des localités canadiennes en pâtir.

M. Crosby: Monsieur le Président, en tant que représentant du Canada atlantique, je tiens à dire au député néo-démocrate que nous nous réjouissons de l'intérêt qu'il manifeste pour cette région, mais lorsqu'on examine la situation de cette région à partir du Manitoba, on éprouve probablement un peu de mal à s'en faire une idée exacte et à comprendre la situation économique de la Nouvelle-Écosse, par exemple. Je me demande si le député sait que la situation économique de la Nouvelle-Écosse s'est considérablement améliorée au cours des cinq dernières années.

J'ai en main un graphique publié par un journal de Halifax, une source neutre, qui montre très clairement que les transferts de paiements fédéraux ont tellement grimpé que le déficit provincial a baissé au point de disparaître complètement d'ici à 1991. Le journal n'hésite pas à attribuer cela à la hausse des transferts de paiements.

Le député néo-démocate sera peut-être heureux d'apprendre aussi que, ce mois-ci, le gouvernement néo-écossais a pu annoncer dans son discours budgétaire que le déficit pour l'année financière en cours était de 47 millions de dollars de moins que prévu. Il était de 70 millions de dollars mais a pu être réduit grâce à la hausse des transferts de paiements du gouvernement fédéral. Le

gouvernement néo-écossais a pu ainsi réduire son déficit budgétaire à près de 48 millions de dollars.

Bien sûr le gouvernement de la Nouvelle-Écosse attribue ce résultat à une saine gestion financière, mais le chef du Nouveau Parti démocratique a soutenu que c'était faux, que c'était grâce à l'action fédérale que la province de Nouvelle-Écosse pouvait se vanter d'un retournement aussi sensationnel de sa situation financière. Elle a dit que c'était l'effet de la manne fédérale tombée sur la Nouvelle-Écosse.

Le député est-il d'accord avec sa collègue néo-démocrate de Nouvelle-Écosse sur les avantages de l'augmentation des crédits fédéraux à la Nouvelle-Écosse, et ne veut-il pas reconnaître que cela va améliorer la situation économique de cette province et lui permettre de mieux s'attaquer aux problèmes qui pourront surgir plus tard?

M. Murphy: Monsieur le Président, il est amusant de voir le député conservateur de la région de Halifax hésiter entre l'avis du premier ministre conservateur de sa province et celui du premier ministre conservateur du pays (M. Mulroney). Je pense que cela explique en partie le problème.

En examinant le taux de chômage qui règne dans sa province, il verrait que le gouvernement provincial pourrait faire plus. En examinant les crédits consacrés aux très nombreux campus de Nouvelle-Écosse, il verrait que du côté fédéral comme du côté provincial, on pourrait faire plus.

Que le déficit de Nouvelle-Écosse augmente ou diminue ne concerne pas directement la Chambre. Ce qui nous concerne directement, c'est de savoir si ces programmes que nous estimons importants pour les régions peuvent être financés. S'il se trouve que le gouvernement de Nouvelle-Écosse ne veut pas s'occuper de ces choses-là, comme le soutient le député d'Halifax, alors il faudrait peut-être attacher des conditions à certains de ces crédits, comme le demande le NPD depuis nombre d'années. Il faudrait faire ce qu'il faut pour que cet argent soit consacré à l'assurance santé et à l'enseignement postsecondaire. Il faudrait faire ce qu'il faut pour que, lorsqu'il y a des EDER, des considérations d'opportunisme n'envoient pas directement l'argent dans des coins où il va y avoir une élection partielle, un ministre fédéral ou une nouvelle route à construire afin d'aller décrocher quelques votes qu'on n'a pas encore réussi à obtenir.

• (1240)

Ce n'est pas moi qui vais reprocher au député de Halifax de venir dire que son premier ministre provincial ne fait pas assez. Il est bien placé pour le savoir. J'ai parcouru sa circonscription. Grâce à ses efforts il a maintenant une représentation néo-démocrate. Je ne m'étonne pas que la population de Nouvelle-Écosse estime. . .

M. Blenkarn: Combien avez-vous de sièges néo-démocrates en Nouvelle-Écosse?

M. Murphy: Après avoir fait du bon travail pour les libéraux à Ottawa, le député veut maintenant en faire autant pour les néo-démocrates dans l'Est.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse savent que le gouvernement provincial ne déploie pas d'efforts suffisants dans ces régions. Il suffit de longer les diverses côtes et de se rendre à l'intérieur des terres de la Nouvelle-Écosse et à l'île du Cap-Breton pour voir que le gouvernement provincial pourrait faire davantage, et le gouvernement fédéral beaucoup plus. Je remercie le député de sa question.

M. Reid: Monsieur le Président, on m'a abondamment cité ce matin. J'imagine qu'il faut y voir un compliment. J'aimerais que le député me dise d'où est tiré cet extrait pour que je puisse y donner suite.

Assurément, je voudrais donner mon avis sur une chose et demander au député de plus amples explications. D'une part, il dit que le gouvernement fédéral n'a rien fait au sujet de la surpêche étrangère. D'autre part, il parle de l'initiative du premier ministre à l'égard du gouvernement de l'Espagne. C'est une situation au sujet de laquelle les députés d'en face ont demandé bien des fois au gouvernement d'intervenir. Nous avons vu hier que le premier ministre (M. Mulroney) a été énergique avec le gouvernement de l'Espagne. Il a fait savoir clairement au gouvernement espagnol que cette sorte d'activité fait grand tort aux pêcheurs canadiens et aux pêcheries canadiennes, ce qui influerait sur les rapports entre le Canada et l'Espagne et entre le Canada et la Communauté européenne.

Nous avons eu l'occasion d'en entendre beaucoup sur ce que le gouvernement est censé ne pas avoir fait. Nous avons fermé nos ports aux pays qui ne respectaient pas l'entente de pêche conclue avec la NAFO. Nous leur avons dit qu'ils ne pouvaient venir au Canada, transborder leurs prises et changer d'équipage. Ils ne peuvent

s'approvisioner au Canada en eau et en vivres. S'ils s'entêtent à pratiquer une surpêche, nous poursuivrons notre action. Quelle que soit la pêcherie où ils exercent leur activité et quelle que soit leur activité, ils ne peuvent pénétrer dans nos ports.

Nous avons accrû la surveillance. Le contrôle des chalutiers étrangers est absolu.

Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) s'entretiendra avec ses homologues européens. Il fera valoir les mêmes objections. On continue à le dire aux plus hauts niveaux. Le pays est mécontent. Nous ne tolérerons plus la surpêche. Elle est contraire aux intérêts du monde. Le député peut-il nous expliquer où est l'incohérence dans tout cela?

M. Murphy: Tout d'abord, monsieur le Président, je prie le député de bien vouloir me pardonner de lui avoir attribué ces propos. Je voulais dire son collègue du Cabinet qui représente la circonscription de St. John's. Si je me suis trompé de circonscription, les sténographes du hansard s'empresseront, j'en suis sûr, d'apporter la rectification voulue.

Je ne pense pas qu'il suffise de prendre le thé ou le café avec le premier ministre d'Espagne. Nous connaissons depuis maintes années la situation concernant l'Espagne. Le fait que le premier ministre qui se trouve en Europe cette semaine prenne une journée de congé et décide comme par hasard de faire un saut en Espagne ne manifeste pas de sa part la volonté d'adopter une position ferme. C'est la vérité.

Je tiens à ce que le député sache que je comprends son désir de défendre le gouvernement. Le jour où j'ai saisi la Chambre de ma motion d'initiative parlementaire concernant les provinces de l'Atlantique, il a traité avec une certaine éloquence, je dois le reconnaître, de la nécessité de doter cette région d'un organisme propre à la représenter. Sauf erreur, il a pris la parole à 17 h 55 ou 17 h 50. A peine une demi-heure plus tard, son ministre se présentait devant le comité pour annoncer que le gouvernement réduisait les crédits affectés à cet organisme.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué pour les questions et les commentaires est maintenant terminé. Nous allons maintenant donner suite à la suggestion du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Puisque la Chambre est d'accord, les exposés dureront dix minutes et les questions et commentaires, cinq.

Je donne la parole au député de Moncton.

M. George S. Rideout (Moncton): En tant que Canadiens et députés des provinces de l'Atlantique, nous sommes bel et bien appelés aujourd'hui à traiter d'une question d'équité. Nous estimons que le gouvernement ne traite pas les Canadiens des provinces de l'Atlantique d'une façon équitable. Est-il juste que le gouvernement élimine 1 200 emplois des ateliers du CN à Moncton, au Nouveau-Brunswick, mettant ainsi 1 200 travailleurs en chômage? Est-il juste également que le gouvernement parle maintenant d'effectuer des coupes dans les emplois à VIA Rail et de contraindre 200 autres travailleurs au chômage? Est-il juste que le gouvernement parle de fermer la base militaire de Moncton et de mettre 215 autres travailleurs au chômage? Est-ce juste? Est-ce juste à l'égard de Moncton? Est-ce juste à l'égard des Canadiens des provinces de l'Atlantique?

D'ordinaire, les députés ministériels nous rebattent les oreilles de tous les emplois qu'ils ont créés. Cependant, ils ne se sont pas donné la peine de visiter les ateliers du CN et de lire l'inquiétude et le désespoir dans les yeux des travailleurs qui se demandent ce qu'il va advenir de leur famille, de leur carrière, s'ils feraient bien de déménager et si leur famille sera contrainte de s'inscrire à la sécurité sociale. Voilà ce qui les inquiète.

Le gouvernement a le souci de ne pas trop dépenser et de bien gérer l'économie. Les Canadiens de l'Atlantique disent: «Nous sommes prêts à collaborer et à travailler, mais il n'y a pas de raison pour que nous souffrions de la sorte.» Quand j'examine l'infrastructure de notre pays, je me rappelle qu'après la Confédération, le Canada devait être doté d'un réseau ferroviaire de l'Atlantique au Pacifique. Nous constatons maintenant que le gouvernement entend réduire les crédits affectés à VIA Rail. Il n'entend protéger que neuf tronçons de ce réseau. Est-il juste qu'il ne protège aucun des tronçons situés dans les provinces de l'Atlantique? Je réponds que c'est injuste.

Le gouvernement a annoncé récemment que le CN et le CP avaient demandé l'autorisation d'abandonner un certain nombre de liaisons qui ne sont pas rentables. Le gouvernement entend protéger les tronçons ferroviaires de l'Ouest jusqu'à l'an 2000, mais pas ceux de l'Est. Est-ce juste pour les Canadiens de l'Atlantique? Je réponds encore une fois que c'est injuste.

Quand on analyse la façon de procéder du gouvernement, on voit bien qu'il essaie de régler le problème du

déficit et les problèmes des riches sur le dos des Canadiens de l'Atlantique. Nous ne croyons pas que ce soit juste.

Le ministre a parlé de l'APECA, de tout le bien qu'elle fait et de tout l'argent qu'elle injecte dans l'économie du Canada atlantique. Il nous dira que l'APECA est conçue pour venir en aide aux petits entrepreneurs, ceux justement qui pâtissent le plus des récentes décisions budgétaires. Il n'en est rien. Ce sont les gros entrepreneurs, pas les petits, qui reçoivent les fonds de l'APECA. Nous disons que ce n'est pas juste pour les Canadiens de l'Atlantique.

Quand on songe aux réductions au titre des EDER, aux montants qui ne sont pas annoncés ou qui sont réexaminés, on ne peut que conclure à l'injustice. Les EDER en matière d'agriculture et d'exploitation forestière n'ont pas encore été signées. Ces retards créent beaucoup d'incertitude chez les agriculteurs et les travailleurs forestiers du Canada atlantique. Ils ne savent pas ce qui leur pend au bout du nez.

Quant aux universités, qui nous offrent un moyen de nous tirer du chômage chronique, elles subissent des compressions. C'est une injustice.

Les hôpitaux du Canada atlantique ont les lits nécessaires, mais ils n'ont pas d'argent pour ouvrir des salles. Ils logent les malades dans les couloirs. Par suite des compressions annoncées, il y aura plus de malades dans les couloirs. Est-ce juste envers les Canadiens de l'Atlantique? Je dis que non.

• (1250)

En matière de transports, le gouvernement agit comme s'il n'y avait que l'avion, comme si le train et l'automobile n'existaient pas. Il n'y aura plus de service ferroviaire au Canada atlantique à l'exception d'une liaison entre Halifax et Montréal. C'est tout à fait inacceptable, pour le transport tant des passagers que des marchandises. Est-ce juste à l'égard des Canadiens de l'Atlantique?

La Confédération devait, entre autres choses, relier les diverses régions du pays. Est-ce que nous voulons, en supprimant le service ferroviaire, obliger les gens à emprunter notre déplorable transcanadienne sans la remettre en état? C'est mettre la vie de tous les automobilistes en danger. Si on décide d'encourager les gens et les entreprises à avoir recours au transport routier, on va créer une forte pression sur la route transcanadienne qui est déjà absolument inadéquate.

Comme je le dis depuis le début, c'est une question d'équité. Nous, les Canadiens de l'Atlantique, sommes prêts à faire notre part. Nous estimons cependant que le fardeau du déficit est mal réparti. Je crois que les données et les chiffres que nous avons mentionnés et que nous rappellerons au cours de la journée prouvent bien que les Canadiens de l'Atlantique assument une part injuste du déficit, étant donné la conjoncture actuelle.

Je vous le dis en toute sincérité, nous, les Canadiens de l'Atlantique, en avons assez de mendier. Nous en avons marre d'implorer les gens d'Ottawa ou du Haut-Canada de nous accorder de l'aide. Nous attendons impatiemment de pouvoir nous déclarer des partenaires égaux au sein de notre Confédération, et au sein d'une province nantie ou d'une région riche, et non pas démunie. Mais étant donné les mesures injustes qu'applique le gouvernement envers les Canadiens de l'Atlantique, nous n'aurons jamais cette chance.

Je voudrais terminer en citant les paroles de Rod Archibald, président de la Fédération de l'agriculture du Nouveau-Brunswick. A mon avis, ses propos illustrent exactement les sentiments qu'éprouvent les Canadiens de l'Atlantique, ceux du Nouveau-Brunswick en particulier. M. Archibald a déclaré: «Je sais que les habitants du Nouveau-Brunswick ne représentent que 3 p. 100 de la population canadienne, et c'est peut-être là le problème. Peut-être qu'aux yeux du gouvernement fédéral nous sommes trop insignifiants pour mériter qu'on s'occupe de nous. Mais je crois que le fait d'être Canadien me donne le droit d'être traité équitablement, comme tous les autres Canadiens. Il y a de bons agriculteurs au Nouveau-Brunswick, et nous sommes convaincus que nous pouvons affronter la concurrence pourvu que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les agriculteurs canadiens.» Je crois moi aussi que les règles du jeu doivent être les mêmes pour tous les Canadiens de l'Atlantique et pour tous les Canadiens en général, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui.

En conclusion, et étant donné l'importance de ce débat ainsi que le vif intérêt manifesté de tous les côtés de la Chambre, je proposerais, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, appuyé par mon collègue, le député de Cape Breton—Highlands—Canso (M. LeBlanc),

> Que la Chambre continue à siéger pendant l'heure du déjeuner aujourd'hui afin de poursuivre l'étude de la motion proposée par mon collègue de Gander—Grand Falls (M. Baker).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Que ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Article 31 du Règlement

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est rejetée. Reprise du débat. Le député de Bonavista—Trinity—Conception a la parole.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je tiens à témoigner ma sympathie à mon collègue de Moncton, qui s'inquiète de la disparition de 1 200 emplois à Moncton, ville que je connais pour l'avoir visitée. Il a dit craindre qu'on ne remplisse pas la promesse de construire le dépôt dont ont si grandement besoin les Forces canadiennes. Nous parlons ici d'une usine et d'une infrastructure qui existent depuis la Seconde Guerre mondiale. Quant à VIA Rail et aux transports dans l'est du Canada, les Terre-Neuviens sont conscients de s'être fait rouler par le gouvernement, qui a condamné en septembre dernier le chemin de fer de Terre-Neuve, accordant en guise de compensation un montant qui à première vue paraît considérable, 800 millions de dollars.

Les pertes enregistrées par le chemin de fer chaque année s'élevaient à quelque 50 millions de dollars. Si nous multiplions ce chiffre par 15 ans, nous arrivons à une perte totale de 750 millions de dollars en dollars actuels. C'est 750 millions de dollars à ce chapitre seulement. Si nous y ajoutons les 100 millions de dollars qu'il a fallu débourser pour les localités de Bishop Falls et de Port-aux-Basques, qui ont subi les contrecoups, et aussi pour indemniser les pauvres gens qui ont perdu leur emploi, 800 millions de dollars, c'est peu.

Nous n'avons aucun réseau routier. Nous n'avons aucun réseau ferroviaire. Il faudra prévoir 2,25 milliards de dollars pour asphalter l'autoroute à quatre voies qui traverse Terre-Neuve. Nous en sommes maintenant au point où les obstacles aux transports sont considérables. Il est bien évident que nous n'avons aucun service-voyageurs. Il est disparu en 1967 ou en 1968. C'est le marasme dans le domaine des transports. Le député de Moncton, je crois, nous donne un avertissement et il nous prévient de tous les malheurs qui vont pleuvoir sur l'est du Canada. A titre de Terre-Neuvien et de député de l'est du Canada, je vous dis que ce qui nous attend n'est guère réjouissant. Nous devrions nous battre jusqu'à notre dernier souffle.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est tout près de 13 heures, je déclare qu'il est 13 heures. La Chambre reprendra ses travaux à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 12 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SOMMET ARABE DE CASABLANCA—L'AVENIR DU LIBAN

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, le Sommet arabe de Casablanca a appelé vendredi à un règlement politique de la crise libanaise basé sur une réforme du système, suivi de l'élection d'un président de la république.

Nous souhaitons de tout coeur que les souverains marocain et saoudien ainsi que le chef de l'État algérien chargés de ce dossier délicat réussissent cette mission dans les plus brefs délais.

Nous regrettons vivement, cependant, que le Sommet arabe n'ait pas reconnu qu'il sera quasi impossible de tenir des élections présidentielles libres, de former un nouveau gouvernement ou de faire évoluer la constitution tant que des forces armées non libanaises ne seront pas sorties du pays.

Je demande au gouvernement canadien d'utiliser toutes les ressources à sa disposition, y compris et surtout son siège au Conseil de sécurité des Nations Unies, pour aider les Libanais à déterminer leur propre avenir et leur propre gouvernement et surtout à pouvoir enfin vivre en liberté et en paix.

* * *

[*Traduction*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LA CANDIDATURE À LA CHEFFERIE DU DÉPUTÉ DE PORT MOODY—COQUITLAM

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le 26 mai, le député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) a prétendu que le fait de contourner les règles de procédure de la Chambre ne constituait pas un dangereux précédent, mais plutôt un bon coup d'envoi pour sa campagne à la direction.

Le mardi 9 mai, il a annoncé son intention de briguer la direction du Nouveau Parti démocratique du Canada. Au

cours de sa conférence de presse, lorsqu'on lui a demandé comment il ferait gagner plus de sièges à son parti en Ontario, il a répondu qu'il venait de la région de Toronto, mais qu'il ne l'admettrait jamais publiquement.

Je prends la parole aujourd'hui pour lui souhaiter bonne chance dans sa campagne à la direction.

M. le Président: La députée de Halifax.

* * *

LE DÉCÈS DE WILLIAM P. OLIVER

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui au révérend William P. Oliver, de l'Ordre du Canada, qui est mort à Halifax vendredi dernier. Le révérend Oliver a été pendant 53 ans un chef spirituel et un défenseur des droits de la personne dans toute la Nouvelle-Écosse. L'un des premiers diplômés universitaires noirs de notre province, il a rempli son ministère pendant 53 ans dans la vallée d'Annapolis, à Halifax et à Beechville. Il a fondé le NSAACP, le Black United Front et le Black Cultural Centre.

Un gentleman dans tous les sens du terme, le révérend Oliver a défendu la cause de l'égalité et de la dignité humaine avec un dévouement inlassable et un enthousiasme à toute épreuve. Ces buts ne sont pas encore atteints, mais la conscience qu'on a aujourd'hui en Nouvelle-Écosse des droits de la personne est due principalement à M. Oliver.

Nous offrons nos condoléances à sa femme Pearleen, à ses fils et à sa famille, de même qu'à la communauté noire et à la grande collectivité néo-écossaise. Jamais nous ne reverrons son pareil.

Des voix: Bravo!

* * *

LES HANDICAPÉS

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, nous célébrerons du 4 au 10 juin la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Cette semaine a pour but de sensibiliser la population à la nécessité d'intégrer les personnes handicapées dans la société.

La campagne sera axée sur cinq grands thèmes: les transports, le logement, l'emploi, les loisirs et l'éducation. Les collectivités seront invitées à examiner l'accessibilité de leurs services et de leurs installations, à établir des objectifs pour l'avenir, à apporter des améliorations pratiques et à célébrer les réalisations. Nous voulons faire du Canada le meilleur endroit au monde pour les personnes handicapées.

Article 31 du Règlement

Un comité de ma circonscription a organisé des activités publiques pour promouvoir le thème de l'intégration. Ces activités comprennent des expositions de maquettes, des opérations portes ouvertes, un festival du film, des exposés dans des écoles, un déjeuner d'ouverture, une partie de baseball et des concours d'affiches.

Je profite de l'occasion pour souhaiter une semaine très réussie au comité pour l'intégration des personnes handicapées de Grande Prairie.

* * *

LE BUDGET

LES ÉDITORIAUX DES JOURNAUX SUR LE MINISTRE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, quand le ministre des Finances (M. Wilson) a perdu le contrôle du Budget le 26 avril, il s'est empressé de citer des éditoriaux qui le défendaient. Il n'a pas parlé de ce que les journaux ont dit cette semaine. Voici pourquoi.

Vendredi, le *Winnipeg Free Press* a publié un éditorial intitulé «M. Wilson devrait démissionner». D'après cet éditorial, si un nouveau ministre pouvait acquérir de la crédibilité dans les milieux d'affaires, nous avons maintenant besoin d'un ministre que les Canadiens peuvent croire. Dans le *Citizen* d'Ottawa de vendredi, on dit que M. Wilson devrait présenter sa démission, alors que le *Sun* d'Ottawa du même jour a dit que le premier ministre (M. Mulroney) devrait accepter sa démission.

Une voix: Bonne idée!

M. Hovdebo: Même le *Globe and Mail*, qui est conservateur, a dit que la tactique employée par M. Wilson pour se défendre revenait à redéfinir d'une manière étrange mais politiquement rentable la responsabilité ministérielle.

Le *Star* de Toronto a dit ceci: «Michael Wilson doit démissionner.» La *Gazette* de Montréal a dit: «M. Wilson doit s'en aller.»

Les médias savent ce qu'il faut faire. Les gens savent ce qu'il faut faire. Il est temps que le ministre des Finances et le premier ministre se mettent au diapason.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE CINÉMA

ON DEMANDE AU CINÉASTE DENYS ARCAND DE RETIRER CERTAINS PROPOS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la renommée et la célébrité ne vont pas nécessairement de pair avec un bon jugement. La population d'Abitibi-Témiscamingue et de Rouyn—Noranda se souviendra longtemps des propos tenus par le cinéaste Denys Arcand à l'émission *Clap* diffusée à Radio-Québec le samedi 27 mai dernier, et qui affirmait: «. . .qu'un prix remporté à Cannes valait mieux qu'un prix remporté à Rouyn—Noranda».

Monsieur le Président, il s'agit là non seulement d'une insulte envers mes concitoyens, mais surtout envers toute l'équipe du Festival du cinéma international en Abitibi—Témiscamingue qui, d'année en année, se dépense sans compter pour donner à cet événement ses titres de noblesse.

Heureusement que des vedettes aussi prestigieuses que Claude Lelouch, Margot Kidder et Philippe de Broca ont une tout autre impression et tiennent en haute estime le Festival du cinéma international à Rouyn—Noranda.

Je demande donc à M. Denys Arcand de s'excuser publiquement pour ses commentaires déplacés vis-à-vis de ma région, et surtout vis-à-vis de l'excellente équipe qui a su rehausser cet événement pour en faire un événement à renommée internationale et de qualité indiscutable.

* * *

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LE QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Le Canada peut s'enorgueillir du rôle qu'il joue au sein de cette organisation depuis ses tout débuts.

En fait, l'article 2 est désigné Article canadien. A la fin de quarante années, au moment où l'OTAN jette un regard sur le passé et aussi sur l'avenir, il est très important pour nous, Canadiens, et pour nos partenaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord de songer à des moyens d'améliorer l'efficacité de cette organisation dans l'avenir.

Il est vrai qu'en utilisant avec créativité l'article 2, qui souligne les aspects économiques et culturels que nous avons en commun avec nos partenaires, nous pouvons contribuer dans une très grande mesure à la paix mondiale.

Le temps est maintenant venu d'assurer la sécurité, mais il est également temps de chercher des moyens permettant réellement d'instaurer la paix mondiale par l'entremise de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, que nous saluons aujourd'hui.

* * *

LE BUDGET

LE TEMPS CONSACRÉ À LA FUITE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, jour après jour, l'opposition nous rebat les oreilles avec la grande fuite budgétaire. En tant que nouveau député, je suis consterné par tout le temps consacré à cette question alors que d'autres sujets sont tellement plus importants. Il est malheureux qu'il y ait eu une fuite, mais ce n'est pas une raison pour paralyser le gouvernement. L'opposition a eu amplement le temps de faire connaître sa position. Passons maintenant aux questions pressantes et attaquons-nous à la tâche que nos électeurs nous ont confiée.

La population de ma circonscription, en Nouvelle-Écosse, communique avec moi chaque jour sur des sujets importants touchant les pêches, les forêts, l'agriculture, le développement régional, l'assurance-chômage et le reste. Pas un électeur n'a communiqué avec moi pour discuter de la fuite. Je demande respectueusement aux députés de se remettre à la tâche, c'est-à-dire d'administrer le pays et de servir la population.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES TROUBLES AU LIBAN

M. Mac Harb (Ottawa Centre): Monsieur le Président, la situation au Liban s'est récemment détériorée. Il y a quelques jours, la Syrie a levé un blocus autour de Beyrouth pour empêcher toutes les marchandises d'arriver à la capitale. Cette mesure a beaucoup contribué à réduire les approvisionnements de carburant, de nourriture fraîche, d'eau et d'électricité, des produits qui manquaient déjà dans cette ville déchirée par la guerre.

[*Français*]

Je voudrais demander au gouvernement qu'il exerce des pressions par le truchement de la Ligue arabe, par l'intermédiaire des Nations Unies, en vue de faire lever le blocus syrien.

[*Traduction*]

Je voudrais aussi proposer que, si ces mesures destinées à mettre fin au blocus ne réussissent pas, le Canada rappelle son ambassadeur de Syrie pour tenir des consultations avec lui, en signe de désapprobation de la décision de la Syrie contre le peuple libanais.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LE QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE

M. Alex Kindy (Calgrary-Nord-Est): Monsieur le Président, alors qu'elle célèbre aujourd'hui son quarantième anniversaire, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord fait face à une nouvelle réalité, à savoir les changements que la *glasnost* et le mouvement en faveur d'une libéralisation et d'une démocratisation accrues ont provoqués en Union soviétique.

L'OTAN a fonctionné avec beaucoup de succès depuis sa création il y a 40 ans et peut s'attribuer le mérite de ce que l'Europe n'a pas connu de guerre depuis 45 ans. Elle est cependant confrontée aujourd'hui à un nouveau défi à cause de ces réalités nouvelles. On note dans le monde d'aujourd'hui le désir d'en faire un endroit plus sûr et en même temps la nécessité de rester vigilants et militairement forts de manière à empêcher une autre guerre mondiale.

Comme le premier ministre du Canada (M. Mulroney) l'a dit de façon si éloquente: «L'OTAN défend la liberté. Nous n'avons d'excuse à faire à personne.»

Les chefs de gouvernement réunis à Bruxelles devraient en tenir compte pendant leurs délibérations sur la réduction des forces de l'OTAN en Europe.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LE BUDGET

LES FUITES BUDGÉTAIRES—LA POSITION DES MÉDIAS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le 27 avril, le premier ministre (M. Mulroney) pouvait se vanter d'avoir la sympathie du public et des médias. Les médias s'étaient portés à la défense du ministre des Finances (M. Wilson). Le gouvernement, disaient-ils, n'était pas directement responsable de la fuite du réseau Global et Michael Wilson avait agi rapidement et correctement. Je sais que le premier ministre, le ministre des Finances ou leur personnel sont d'avides lecteurs, et je vais vous dire ce qu'ils ont lu:

Le 26 mai, M. Raymond Giroux disait dans *Le Soleil*: «En tombant à son tour dans le panneau de la duplicité, M. Wilson a poussé le dollar canadien à la baisse. Les spéculateurs internationaux sentent le ministre ébranlé.» Le 27 mai, M. Alain Dubuc disait dans *La Presse*: «Cette aventure est lourde de conséquences. D'abord, M. Wilson a l'air ridicule. Ensuite, dans ses va-et-vient avec les faits, il a manifesté un grave manque de jugement. Enfin, il perd sa crédibilité. Un ministre des Finances doit être crédible, franc et limpide. M. Wilson ne l'est pas.» Le 27 mai, M. Paul-André Comeau disait dans *Le Devoir*: «Quant à M. Wilson, il doit avoir l'élégance de présenter sa démission et de. . .»

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE

LA SEMAINE CANADA EN FORME—LA TRAVERSÉE DU CANADA À PIED

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine «Canada en forme», j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur l'exploit qu'est en train de réaliser le marathonien Phil Latulippe, de Loretteville, dans la belle circonscription de Charlesbourg. Le 16 mars dernier, le jour de son 70e anniversaire de naissance, M. Latulippe annonçait le départ de sa deuxième traversée du Canada à pied, en compagnie d'un autre marathonien, André Jean.

Partis de Vancouver le 1er avril pour cette balade de 6 754 kilomètres, M. Latulippe prévoit réaliser cet exploit en 150 jours. Déjà, après 59 jours, la Colombie-Britannique, l'Alberta et une bonne partie du Manitoba sont derrière eux et nous les attendons à Ottawa vers le 27 juillet. Pourquoi se lancer dans une telle entreprise au lieu de prendre du repos? La réponse est simple: pour le plaisir, pour amasser des fonds pour sa Fondation dans le but d'aider les handicapés soucieux d'améliorer leur condition et pour promouvoir l'activité physique chez les gens de tout âge.

La semaine «Canada en forme» est l'occasion de la plus grande célébration de l'activité physique dans le monde. Phil Latulippe, par son courage et sa détermination, est le plus bel exemple à. . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

[*Traduction*]

LA SANTÉ NATIONALE

LA FERMETURE DU CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je veux profiter de cette occasion pour informer la Chambre que le gouvernement est en train de compromettre la viabilité future de la recherche dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail au Canada. Le gouvernement est en train de fermer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail situé à Hamilton en le privant progressivement, d'ici 1991, des 10 millions de dollars qu'il lui accordait chaque année.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est une source précieuse de renseignements pour les syndicats, le patronat, le gouvernement, les organismes qui s'occupent d'hygiène et de sécurité au travail, les médias et les établissements d'enseignement. Le gouvernement a totalement perdu son sens de la responsabilité collective. Il croit que le Centre pourrait devenir un établissement indépendant avec ou sans but lucratif. Le gouvernement pense-t-il vraiment que les entreprises vont faire des dons au Centre pour que celui-ci fasse enquête sur leurs propres défauts?

Nous sommes à une époque où la plupart des Canadiens ont besoin du plus de renseignements possible sur la sécurité dans leur milieu de travail. En démantelant ou en privatisant le Centre, le gouvernement ferait preuve d'irresponsabilité et d'insensibilité. Je prie instamment le ministre du Travail (M. Cadieux) de voir la réalité en face.. .

M. le Président: Le temps du député est écoulé.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LES BARRIÈRES COMMERCIALES—ON DEMANDE UN EXAMEN

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, maintenant que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis est en vigueur, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent faire une étude complète de toutes les barrières commerciales qui nuisent au libre-échange à l'intérieur du Canada.

L'industrie houillère du Canada s'inquiète surtout de ce que les taxes fédérales et provinciales sur le carburant utilisé dans l'extraction et le transport du charbon à faible teneur en soufre de l'Ouest vers l'Ontario peuvent représenter jusqu'à 2,50$ la tonne. Ces taxes désavantagent le charbon propre de l'Ouest comparativement au charbon américain qui est importé actuellement dans le sud de cette province et qui n'est pas assujetti à des taxes aussi élevées. Je prie instamment le gouvernement d'étudier ce dossier le plus tôt possible et de prendre les mesures nécessaires pour abattre toutes les barrières commerciales de ce genre qui existent à l'intérieur du Canada.

QUESTIONS ORALES

LE BUDGET

LE MOMENT OÙ LE VICE-PREMIER MINISTRE A APPRIS LA FUITE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, voilà 33 jours que le gouvernement induit le Parlement en erreur. Le président de la Mutuelle du Canada a informé le Cabinet du ministre des Finances le 27 avril à 13 h 30 que sa société était en possession de la plaquette *Budget en bref* depuis trois jours. Nous savons tous les deux, le vice-premier ministre qui est ici et moi, comment fonctionne le système.

M. Fred Gorbet, sous-ministre des Finances, a été informé de la deuxième fuite. M. Gorbet a dû certainement en informer immédiatement son ministre, le ministre des Finances. Il est inconcevable qu'il ne l'ait pas fait.

Paul Tellier, greffier du Conseil privé, et Stanley Hartt, chef de cabinet du premier ministre, ont dû certainement en être informés presque immédiatement eux aussi. Normalement ils ont dû en informer le premier ministre et le chef des opérations, c'est-à-dire le vice-premier ministre du Canada, mais le ministre des Finances dit qu'il n'en a été informé que plus tard dans l'après-midi, après la période des questions.

Si tel est le cas, qui aurait décidé de ne pas informer le ministre des Finances? Les hauts fonctionnaires n'ont certainement pas dû en assumer la responsabilité. Quand au juste le vice-premier ministre lui-même a-t-il été mis au courant de la deuxième fuite, et a-t-il donné instructions aux fonctionnaires de ne pas en informer le ministre des Finances?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les affirmations du très honorable chef de l'opposition au sujet de la Chambre qui aurait été induite en erreur sont totalement et absolument inexac-

tes, comme il le sait, et il devrait s'abstenir de faire de pareilles déclarations.

Simplement, la façon dont il fallait s'occuper du budget dans les circonstances extraordinaires qui régnaient le mercredi 26 avril, c'était d'abord de demander la collaboration du chef de l'opposition et du chef du Nouveau parti démocratique pour que la Chambre puisse être rappelée afin que la présentation et l'exposé puisse avoir lieu dans les formes. Cela ne s'est pas trouvé.

La question de la fuite de Doug Small était de notoriété à ce moment-là. La GRC a alors été saisie du dossier et a amorcé une enquête. Le lendemain il y a eu toute une série d'allégations et d'affirmations concernant de nouvelles fuites. En fait, selon l'article du *Globe and Mail*, plusieurs fuites auraient été signalées à l'unité spéciale de la GRC. La GRC parle d'une même personne soupçonnée d'être liée aux deux fuites du budget, et l'enquête policière fait état de fuites importantes.

Ce que je dis c'est qu'à ce moment-là, la présentation du budget qui a eu lieu le mercredi 26 avril vers 22 heures ou 22 h 30 a constitué en fait la présentation informelle du budget à la population canadienne. Tout le reste, toutes les affirmations, toutes les allégations de fuites éventuelles étaient sans rapport parce que les dés étaient jetés, et il n'y avait plus qu'à laisser les organismes policiers poursuivre leur enquête. C'est exactement ce que nous avons fait.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la Chambre et les Canadiens savent que le vice-premier ministre n'a pas répondu quand je lui ai demandé quand il avait été mis au courant de la fuite à la Mutuelle, et il n'a pas répondu quand je lui ai demandé s'il avait donné ordre aux fonctionnaires de ne pas en aviser le ministre des Finances.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE PREMIER MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ DE LA DEUXIÈME FUITE BUDGÉTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement ne cherche pas simplement à étouffer l'affaire; en plus, il se moque du monde.

Je pose alors la question suivante au vice-premier ministre: Pour quelles raisons le premier ministre a-t-il refusé de dire précisément quand, lui, il a été informé de la deuxième fuite, celle de la Mutuelle du Canada? Serait-ce parce que le premier ministre voulait éviter d'avoir à expliquer à la Chambre des communes pour quelles raisons il l'avait induite en erreur au cours de la période des questions, le 27 avril?

Quand le premier ministre a-t-il été informé? Serait-ce le premier ministre qui a décidé de ne pas aviser immédiatement le ministre des Finances?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je prie le très honorable chef de l'opposition de m'excuser de n'avoir pas répondu à un point de sa question à plusieurs volets. Quand je suis retourné à mon bureau après la période des questions le 27, j'avais eu un appel du greffier du Conseil privé. Je l'ai rappelé, vers 15 h 30 ou 16 heures, j'imagine. On m'a dit qu'il avait eu des renseignements additionnels. Je peux supposer qu'il a communiqué avec le premier ministre vers la même heure. Cependant, monsieur le Président, ces renseignements n'ont rien à voir avec l'affaire parce qu'ils faisaient partie. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: M. Max Keeping avait laissé entendre qu'il était au courant d'une autre fuite. Faut-il traiter différemment M. Max Keeping et d'autres allégations ou des fuites possibles?

Le fait est que le budget a été dévoilé aux Canadiens la veille, le mercredi 26 avril, et tout événement subséquent n'a rien à voir avec l'affaire. La police en a été saisie, et il connaît les conséquences de commentaires sur le sujet d'une enquête de la GRC, à moins que mon distingué collègue veuille mener l'enquête de la GRC sur le parquet des Communes. Il sait que ce n'est pas la procédure recommandée.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de procéder à une enquête genre GRC à la Chambre, mais j'ai par contre l'intention de procéder à une enquête parlementaire.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA COMPARUTION DE HAUTS FONCTIONNAIRES À LA BARRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je peux dire au vice-premier ministre que si les ministres n'ont rien à cacher ils ne devraient pas avoir peur de la vérité. Tous les députés conservateurs des bancs d'en avant semblent souffrir d'une attaque d'amnésie collective qui leur a fait oublier ce qui s'est passé après ce coup de téléphone.

Il me semble inconcevable, monsieur le Président, que la décision de ne pas informer le ministre des Finances ait été prise seulement par de hauts fonctionnaires. Le vice-premier ministre ou le premier ministre ont sûrement quelque chose à voir là-dedans si l'on accepte l'hypothèse que le ministre des Finances ne savait rien, comme il l'a affirmé à la Chambre.

Le vice-premier ministre est-il prêt à accepter une procédure que nous n'avons pas utilisée depuis quelque temps, mais qui est dans le Règlement de la Chambre des communes, qui permettrait aux Canadiens de savoir ce qui s'est passé réellement après cet appel téléphonique et de décider par eux-mêmes si le gouvernement a agi convenablement ou non? Le gouvernement est-il prêt à accepter que M. Paul Tellier, greffier du Conseil privé, M. Stanley Hartt, chef de cabinet du premier ministre du Canada, M. Fred Gorbet, sous-ministre des Finances, viennent à la barre de la Chambre des communes répondre aux questions concernant le moment où ils ont averti le premier ministre, le vice-premier ministre et le ministre des Finances de cette deuxième fuite, et les circonstances dans laquelles ils ont averti ces personnes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition n'était pas ici vendredi, mais avant d'intervenir il aurait dû prendre le temps de lire le compte rendu de ce qui s'est passé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Soit dit en passant, où est le ministre des Finances?

M. Mazankowski: Le ministre des Finances s'occupe d'importantes questions financières. **Une voix:** Il devrait être ici.

M. Mazankowski: Pour répondre à la charade du chef de l'opposition, je lui dis, ridicule. Il a des choses plus importantes à faire, comme défendre les intérêts du Canada, l'économie canadienne et notre dollar.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: C'est ce genre d'information trompeuse, lancée à la Chambre des communes, qui complique la résolution de cette question.

Le ministre des Finances a dit clairement qu'il avait été informé un peu après la période des questions, le 27. Il l'a dit clairement. Le chef de l'opposition nous dit maintenant, pour une raison ou pour une autre, que je lui ai caché quelque chose. Si vous en avez la preuve, Monsieur, sortez-la et arrêtez ce petit jeu politique.

LA COMPARUTION DE HAUTS FONCTIONNAIRES À LA BARRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je trouve désolant de l'entendre dire qu'il a mieux à faire que de rendre des comptes au peuple canadien.

D'abord, les Canadiens ont entendu parler de la fuite budgétaire par un journaliste de la télévision qui s'est vu remettre le budget dans une station-service. Puis, on apprend qu'une autre copie du budget a circulé dans un bar de l'est de la ville, pour se retrouver plus tard à une piste de courses puis dans une institution financière de 11 milliards de dollars.

Les dernières nouvelles voulant que le budget ait été trouvé dans un autobus de la ville d'Ottawa ne sont-elles pas la preuve de l'incompétence du gouvernement actuel? Cela ne prouve-t-il pas au vice-premier ministre que le ministre des Finances devrait être rappelé immédiatement et que les hauts fonctionnaires visés devraient être appelés à comparaître devant la Chambre des communes afin de rendre des comptes au peuple canadien?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a l'air de dire qu'il s'excuse auprès de moi du fait que je ne rends pas de comptes au peuple canadien.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, c'est ce qu'il a dit. Cela fait 21 ans et sept élections que je rends ici des comptes au peuple canadien au sujet de toutes les décisions du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le député et ses collègues ont beau désapprouver la décision du gouvernement et notre façon de faire après les événements extraordinaires de la soirée du mercredi 26 avril. Ils en ont parfaitement le droit. Ils le font manifestement puisqu'ils refusent depuis le début de collaborer avec le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Des députés d'en face crient à la dissimulation. C'est absolument ridicule, monsieur le Président. Comment peut-on parler de camouflage alors que le gouvernement a mis tout ce qu'il savait dans les mains de la GRC? Celle-ci va sûrement régler convenablement cette affaire en temps opportun.

Je demanderai au très honorable chef de l'opposition de se reporter aux propos qu'il a lui-même tenus le 2 mai dernier, à savoir: «Nous allons attendre de savoir ce qu'il va advenir de cette enquête. Nous allons voir ce que révélera l'enquête de la GRC.» Pourquoi ne s'en tient-il pas à ses propres paroles, monsieur le Président?

M. Boudria: Je remercie le vice-premier ministre, le lieutenant-colonel Oliver Maz, et je voudrais lui poser la question supplémentaire suivante.

[*Français*]

LA DEUXIÈME FUITE BUDGÉTAIRE—LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre des Finances a admis à cette Chambre que le Cabinet, dans le sens large du mot, avait été informé et avait pris la décision collective de cacher la vérité à la Chambre des communes parce qu'il y avait une enquête de la GRC. J'aimerais savoir. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je n'ai peut-être pas entendu tout ce que le député a dit, mais il me semble qu'il prétend qu'un ministre a délibérément caché la vérité à la Chambre.

M. Boudria: Non.

M. le Président: Le député pourrait-il poser de nouveau sa question?

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais savoir du vice-premier ministre: Qui, au Conseil des ministres, précisément, a pris la décision de ne pas informer la Chambre au sujet de la deuxième fuite du Budget? Est-ce le ministre des Finances, est-ce le vice-premier ministre lui-même, ou est-ce le premier ministre? Est-ce que l'on peut savoir la vérité tout de suite?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, on a déjà répondu à cette question. La décision concernant la présentation du budget a été prise le mercredi soir. Le budget a été rendu public ce soir-là. Le public en a pris connaissance.

L'opposition prétendait qu'il y avait plus d'une fuite et nous avons répondu: «Si vous avez des renseignements à ce sujet, transmettez-les à la GRC». A partir de jeudi, l'affaire concernait les forces policières et n'avait plus rien à voir avec le budget. Elle est entre les mains de la GRC. Laissons-la faire son travail. Nous assistons encore une fois. . .

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville.

• (1430)

LE RETARD MIS À INFORMER LE MINISTRE DES FINANCES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je me souviens très bien de la déclaration qu'a faite le ministre de la Justice, le soir de la fuite, soit le 26 avril; il a affirmé que le gouvernement serait franc et qu'il mettrait cartes sur table.

Étant donné cette déclaration, étant donné que le ministre des Finances a refusé de nous dire pourquoi son personnel ne l'a pas informé de la fuite de la Mutuelle avant ou pendant la période des questions, étant donné que le ministre n'a pas voulu divulguer qui, à son bureau, a appelé le cabinet du premier ministre pour informer le premier ministre, ni qui a répondu à l'appel de M. Masterman vers 13 h 30 ce jour-là, et en admettant que le ministre des Finances n'ait été avisé de la situation qu'après la période des questions, je voudrais savoir, à l'instar de la population canadienne, qui a pris la décision de laisser le ministre des Finances dans l'ignorance pendant au moins 90 minutes? Qui a pris cette décision? Après

presque une semaine le vice-premier ministre doit assurément le savoir.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre des Finances a répondu à cette question à la Chambre. Je le répète, la décision concernant la façon de traiter le budget a été prise le mercredi soir.

Si les députés possédaient des renseignements sur d'autres fuites, ils avaient le devoir d'en informer la GRC, et non de soulever l'affaire à la Chambre des communes. C'est ce qui a été fait. C'était la bonne façon de procéder.

Une fois que le budget a été dévoilé aux Canadiens, l'enquête sur la possession non autorisée du document était entre les mains des forces policières, qui poursuivent toujours leurs travaux.

LE DEVOIR DES COLLABORATEURS DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'estime que les collaborateurs du ministre étaient tenus de dire au ministre lui-même qu'ils avaient reçu un appel téléphonique vers 13 h 30 de M. Masterman, président d'une compagnie d'assurance-vie dont l'actif atteint près de 11 milliards de dollars.

Pourrait-il nous dire qui a décidé de son propre chef de tenir le ministre des Finances dans l'ignorance pendant au moins 90 minutes?

Je me souviens de Rosemary Woods. Je me souviens également de Richard Nixon. Ce que je voudrais connaître, c'est l'identité de celui. . .

M. le Président: Je donne la parole au ministre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est exactement la même question, et j'y ai répondu, tout comme d'ailleurs le ministre des Finances.

LA COMPÉTENCE DES COLLABORATEURS DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je vais poser ma question autrement.

Tous les Canadiens se posent la même question: Les collaborateurs du ministre ont-ils été pris de panique, ont-ils fait preuve d'incompétence, ou bien au contraire ont-ils reçu d'en haut l'ordre de tenir le ministre dans l'ignorance?

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si c'est l'un ou si c'est l'autre? Par incompétence, les collaborateurs pris de panique se sont-ils abstenus de prévenir le ministre des Finances, ou ont-ils au contraire reçu d'en haut l'ordre de le tenir dans l'ignorance pendant toute la durée de la période des questions?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Ce que se demandent les Canadiens, monsieur le Président, c'est pourquoi diable nous jouons cette comédie qui contribue à la dévaluation de notre dollar et fait perdre confiance dans notre économie. Voilà ce que les Canadiens se demandent.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il est grand temps que les partis d'opposition fassent preuve d'un peu de sérieux et jouent un peu plus franc jeu. Ils peuvent être profondément en désaccord avec la voie que le gouvernement a adoptée mercredi soir dernier lorsqu'il a constaté que la teneur des documents budgétaires avait fait l'objet d'une fuite.

Ayant saisi la GRC de cette affaire, le gouvernement a vainement tenté de rappeler la Chambre, de façon que le ministre des Finances puisse comme de coutume présenter son exposé budgétaire à la Chambre des communes. Comme il n'est pas parvenu à obtenir l'appui et la collaboration des partis d'opposition, il a tout simplement déposé le Budget.

C'est la GRC qui s'occupe dorénavant de tout ce qui concerne cette fuite ou d'autres fuites connexes ou possibles. Par conséquent, le député devrait comprendre que, dans ces conditions, cette affaire concerne la police.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU TRÈS HONORABLE MALCOLM FRASER, ANCIEN PREMIER MINISTRE DE L'AUSTRALIE

M. le Président: Je désire signaler aux députés la présence à la tribune du très honorable Malcolm Fraser, ancien premier ministre de l'Australie et président du groupe d'experts des Nations Unies chargé d'examiner les problèmes des produits commerciaux africains.

Des voix: Bravo!

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES CONSÉQUENCES DE L'AFFAIRE GRISÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement s'inquiète autant que l'opposition officielle de ce qu'un député conservateur élu deux fois continue de siéger à la Chambre bien qu'il ait été reconnu coupable de fraude et d'abus de confiance?

Si le gouvernement s'en inquiète, je voudrais que le ministre me dise ce qu'il entend faire à ce sujet.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la réponse est oui, et dans une large mesure, c'est une question qu'il incombe à la Chambre autant qu'aux ministériels de régler.

Cette question a été soulevée à la Chambre. Le premier ministre en a été saisi. Il rentrera au Canada dans le courant de la semaine, et je m'attends qu'il veuille en traiter.

Dans l'intervalle, M. Grisé pourrait très bien décider de prendre la décision qui s'impose, et les députés peuvent vouloir considérer la chose aussi.

Pour l'instant, monsieur le Président, on vous a saisi de la question. Elle ne relève pas que du gouvernement. Elle relève aussi de la Chambre. Il va sans dire que la situation nous tracasse beaucoup.

LES DÉCLARATIONS DE MINISTRES DU CABINET

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, étant donné cette réponse, je demande au vice-premier ministre si le gouvernement se désolidarise du ministre des Transports et du ministre d'État aux Finances quand ils affirment que c'est au député de décider de son avenir, du président du caucus quand il dit que ce n'est pas à lui de le juger, du ministre de la Justice quand il déclare qu'il faut lui donner une chance. . .

M. le Président: Comme toutes ces questions ont été posées il y a quelques jours, la présidence se voit dans l'obligation de déclarer irrecevable toute question qui ne porte pas sur l'administration du gouvernement. J'estime donc que le député a tort de continuer dans cette voie.

Le ministre veut peut-être répondre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je croyais avoir répondu à la question, mais peut-être pas à la satisfaction du député.

Quoi qu'il en soit, je tiens à lui rappeler que le député en question ne fait pas partie du groupe parlementaire du Parti progressiste conservateur. Il siège en qualité d'indépendant. Cette affaire me préoccupe autant que lui et les autres députés.

Nous voulons tous, que ce soit par une mesure individuelle ou collective, régler cette affaire sans compromettre l'intégrité de la Chambre des communes et de tous les députés.

Je dirai enfin au député que, même si cette affaire ne concerne pas uniquement le gouvernement, nous espérons la régler comme il convient.

* * *

LE BUDGET

LA DÉCISION AU SUJET DE LA DEUXIÈME FUITE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je repose au vice-premier ministre une question qu'il n'a pas comprise ou, ce qu'il me déplairait de supposer, à laquelle il refuse de répondre. La question est toute simple.

On nous demande de croire que, lorsque le gouvernement a été mis au courant de la seconde fuite qui mettait en cause un établissement financier de 11 milliards de dollars, aucun ministre de la Couronne, ni le vice-premier ministre, ni le premier ministre, ni le ministre des Finances, ni le ministre de la Justice ne l'a su pendant près de deux heures.

Je demande au vice-premier ministre qui, des ministres que je viens de nommer, après qu'ils eurent été mis au courant de la seconde fuite, a décidé de ne pas en informer le Parlement ce jour-là, ni le lendemain ni n'importe quel autre des 27 jours suivants? Qui l'a décidé? Le premier ministre? Le vice-premier ministre? Le ministre des Finances? Qui?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député parle du moment où «le gouvernement a été mis au courant de la seconde fuite». Le député était peut-être au courant de la seconde fuite. Il devrait alors le dire clairement.

Une manchette du 25 mai se lisait ainsi: «Les agents de la GRC relient un même suspect aux deux fuites.» Comme je l'ai déjà dit, et je m'étonne que le député ne comprenne pas une réponse très simple, il n'est peut-être pas d'accord avec la façon dont le gouvernement a réagi aux révélations du mercredi 26 avril.

• (1440)

Des voix: Qui?

M. Mazankowski: Le gouvernement a pris la décision.

M. Harvard: Qui?

M. Mazankowski: Le gouvernement a pris la décision.

Des voix: Qui?

M. Mazankowski: Le gouvernement a décidé de rendre le budget public le mercredi 26 avril, et tout ce qui a suivi concernait les autorités policières, et nous nous en sommes tenus à cette décision.

M. Tobin: Monsieur le Président, nous en parlons encore pendant la période des questions parce que le gouvernement a caché des renseignements aux Canadiens et au Parlement du Canada. Il n'y a pas que les partis d'opposition qui soient indignés. Le *Sun* exige la démission du ministre, tout comme le *Winnipeg Free Press*, le *Citizen*, la *Gazette*, la *Presse*, le *Devoir*, le *Toronto Star*...

M. Valcourt: Demandez aux gens.

M. Tobin: . . .exigent tous la démission du ministre.

LA CONFIANCE AU MINISTRE DES FINANCES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Ne se rend-il pas compte que la question transcende le sectarisme politique. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Les Canadiens ne peuvent faire confiance à un ministre qui a perdu le droit à leur confiance. Est-ce qu'il démissionnera?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas caché de renseignements. Il a fait la seule chose qu'il pouvait faire.

Mme Copps: Camouflage.

M. Mazankowski: Dès qu'il on été annoncé à la télévision que le *Budget en bref* se retrouvait entre les mains de personnes non autorisées, nous avons décidé immédiatement de présenter le budget ce soir-là. Et les décisions qui ont été prises le jeudi l'ont été à la lumière du budget qui avait été présenté.

Mme Copps: Pour dissimuler la deuxième fuite.

M. Mazankowski: Il n'y a pas eu de camouflage.

M. Tobin: Tout le pays réclame le départ du ministre. Réveillez-vous. Mettez le ministre à la porte.

M. Mazankowski: Comment aurait-il pu y avoir camouflage, puisque tous ces renseignements ont été transmis à la GRC dans le cadre de l'enquête en cours? Si nous avions voulu dissimuler les faits, le ministre des Finances et d'autres n'auraient certainement pas transmis ces renseignements. . .

M. Tobin: Si vous aviez la moindre fierté, vous sortiriez d'ici en vous traînant sur les genoux.

M. Mazankowski: Les députés d'en face peuvent désapprouver la décision prise. . .

M. Tobin: Le pays entier n'est pas d'accord. Réveillez-vous.

M. Mazankowski: . . .mais je leur demande d'examiner sérieusement le processus point par point. S'ils le font de manière objective et rationnelle, ils seront d'accord avec la position du gouvernement, position que le ministre des Finances a exposée vendredi.

LA DÉCISION DE GARDER LE MINISTRE ET LE PARLEMENT DANS L'IGNORANCE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je voudrais l'interroger au sujet du processus point par point. Il sait qu'il a maintenant eu un mois pour vérifier tous les détails. Lorsque le bureau du ministre des Finances a été informé d'une deuxième fuite, il y a eu un délai d'au

moins une demi-heure. Un membre de ce bureau, un fonctionnaire, a décidé qu'il n'était pas dans l'intérêt du ministre des Finances d'en être informé, et plus tard bien sûr, comme celui qui a posé la question précédente l'a signalé, les ministres étaient au courant de la seconde fuite et ont choisi de ne pas en informer la Chambre des Communes et la population du Canada.

M. Andre: Ils ont informé la GRC.

M. Riis: Le vice-premier ministre peut-il trouver qui, au bureau du ministre des Finances, a décidé de cacher l'information et de ne pas la communiquer au ministre des Finances pendant la période des questions? Deuxièmement, quel ministre a décidé de garder le Parlement dans l'ignorance ainsi que la population du Canada, sur cette même question?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le 27 avril, la députée de Hamilton-Est a laissé entendre qu'il y aurait eu d'autres fuites. Le député d'Oshawa a fait des allégations semblables, de même que le député de York-Sud—Weston, le député de Winnipeg-Sud-Centre et le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Le député de Kamloops a lui aussi prétendu que d'autres fuites s'étaient produites. Il y en avait toute une série dans les journaux, à la télévision. L'enquête de la GRC porte sur toutes ces sources d'information. Si le député avait disposé de quelques informations, comme il l'a laissé entendre, s'est-il adressé à la GRC pour communiquer cette information ou l'a-t-il cachée à la GRC? Était-il au courant?

Des voix: Bravo!

LE MOMENT OÙ LE VICE-PREMIER MINISTRE A ÉTÉ MIS AU COURANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, durant la période des questions, le vice-premier ministre a dit qu'il avait été mis au courant de la deuxième fuite en fin de journée.

M. McDermid: Qu'avez-vous fait de vos informations?

M. Riis: Il y a eu plusieurs discussions entre les députés de l'opposition, de l'opposition officielle comme du Nouveau Parti démocratique, qui se souviennent très clairement de ceci: à la fin de la période des questions, le 27 avril, un page est venu chercher le vice-premier ministre. Celui-ci est sorti, il est allé derrière les rideaux et lorsqu'il est revenu prévenir le ministre des Finances, il avait le visage décomposé. Ils sont allés tous les deux dans les coulisses avec le ministre de la Justice. N'est-ce pas alors que le vice-premier ministre a été mis au courant de la deuxième fuite?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a mis en doute mon intégrité personnelle ou presque. Je veux qu'il revienne sur ce qu'il a dit.

J'ai été mis au courant après la période des questions grâce à un appel qui avait été fait probablement pendant la période des questions.

M. Gauthier: De quelle fuite s'agit-il?

M. Mazankowski: Nous parlons de l'affaire de la Mutuelle du Canada. J'ai reçu un appel du Conseil privé. J'ai rappelé après la période des questions. Je vous assure que cette information m'a été donnée à ce moment-là; je garantis à la Chambre et à tous les députés que cela confirme purement et simplement que la solution que nous avons adoptée mercredi soir était la bonne, qu'elle était logique et que c'était la seule solution possible.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION EN CHINE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ma question s'adresse au ministre suppléant. Elle concerne la situation en Chine, où des centaines de milliers d'étudiants et de travailleurs manifestent pour la liberté et la démocratie.

Comme nous le savons, le gouvernement chinois lui-même est divisé sur la question, et certains membres du gouvernement favorisent la démocratie et la réforme. Le ministre suppléant peut-il informer la Chambre de la position du gouvernement canadien sur cette importante question? Appuie-t-il la glasnost en Chine?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous suivons la situation en Chine de près, comme on peut s'y attendre. Nous sommes heureux de voir que les autorités comme les étudiants à Beijing ont fait preuve de retenue et que, en

général, les manifestations et la réaction du gouvernement n'ont pas été marquées par la violence.

Je crois comprendre que les manifestations sont en perte de vitesse et que le premier ministre et Deng Xiaoping exercent un certain contrôle sur le parti, l'État et les forces armées. Je suis heureux de signaler que, à notre connaissance, aucun Canadien n'est en danger là-bas et que la situation semble se calmer. Si l'affaire n'intéresse pas les députés d'en face, ils devraient au moins avoir la décence d'écouter, car cela pourrait en intéresser d'autres.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES FUITES BUDGÉTAIRES – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pendant que la population exige des réponses claires et honnêtes sur les fuites, le ministre des Finances fuit lui-même, honteusement, le Parlement.

Pourquoi, monsieur le premier ministre, aussi importante que puisse être la réunion annuelle de l'OCDE. . .

[*Traduction*]

M. le Président: L'absence du ministre a déjà été expliquée à la Chambre. Par sa question, le député vient très près de critiquer les motifs du ministre, et je sais que ce n'est pas son intention. Veuillez compléter votre question.

[*Français*]

M. Martin (LaSalle—Émard): Pourquoi, monsieur le Président, aussi importante que soit la réunion annuelle de l'OCDE, le premier ministre n'a-t-il pas fixé les priorités et exigé que le ministre des Finances assume ses responsabilités et fasse face ici, à la Chambre, à la crise de confiance qu'il a lui-même causée?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le ministre des Finances a des devoirs et des obligations, au Canada comme à l'échelle internationale. Il a la situation bien en main. Je suis heureux d'annoncer au député que les affaires continuent comme d'habitude.

ON MET EN DOUTE LA CRÉDIBILITÉ DU MINISTRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre qui n'a pas la confiance de la Chambre ni de la population du Canada ne peut pas bien représenter son pays à l'étranger.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député peut peut-être poser sa question.

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre est un canard boiteux. Selon le gouvernement, ses propres collaborateurs ne peuvent même pas lui dire la vérité.

Des voix: Asseyez-vous!

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député doit poser sa question maintenant.

[*Traduction*]

M. Martin (Lasalle—Émard): Monsieur le Président, étant donné la situation de crise et la responsabilité du ministre dans cette situation, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas envoyé un autre ministre dont la crédibilité ne serait pas mise en doute?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député semble dire que le ministre des Finances n'a pas la confiance de la Chambre. S'il en est si certain, laissons-le présenter à la Chambre une motion de confiance dans notre ministre des Finances, puis nous verrons ce qui se produira.

Des voix: Bravo!

LA POSSIBILITÉ DE TIRER PROFIT DES FUITES BUDGÉTAIRES

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le 26 mai, le ministre des Finances a déclaré que le monde des affaires était d'avis que le document le *Budget en bref* ne contenait rien permettant de réaliser des profits.

Cependant, en fin de semaine dernière, des représentants du monde des affaires ont confirmé, avec de nombreux exemples à l'appui, que certaines personnes pouvaient utiliser à leur avantage les renseignements sur le budget qui avaient été divulgués.

Le vice-premier ministre reconnaîtra-t-il maintenant qu'en décidant de présenter quand même son budget le 27 avril, le gouvernement savait pertinemment que certaines personnes étaient susceptibles d'utiliser les renseignements qu'elles avaient obtenus avant les autres pour réaliser des profits, ce que le principe de la confidentialité des documents budgétaires est justement censé empêcher?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cela aussi fait partie de l'enquête en cours. Comme l'a laissé entendre le solliciteur général, dès qu'il lui a été possible de communiquer des renseignements à la Chambre, il l'a fait. Les députés d'en face veulent. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Les députés d'en face n'aiment pas entendre ce que j'ai à dire. Ils veulent entendre leurs propres réponses à leurs petites questions.

Mme Clancy: Nous voulons la vérité.

M. Mazankowski: Tout ce qu'ils veulent, c'est se faire du capital politique. Les faits ne les intéressent pas.

Le très honorable chef de l'opposition essaie de régler de vieux comptes. Le ministre des Finances a dénoncé son bluff pendant la campagne électorale et il ne l'a pas digéré. Il ne peut toujours pas l'accepter.

Des voix: Bravo!

L'ALLÉGATION VOULANT QU'ON N'AIT PAS PROFITÉ DE L'OCCASION DE RÉALISER DES PROFITS

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, durant l'après-midi du 27 avril, le premier ministre, le vice-premier ministre et le ministre des Finances ont décidé de présenter le budget même s'ils savaient que des sociétés et des particuliers. . .

M. Lewis: Il a été présenté la veille.

M. MacLaren: . . .avaient en leur possession depuis deux jours ou plus le document intitulé *Budget en bref*. Cela n'avait rien à voir avec une enquête de la GRC. C'était une décision prise par les ministres concernés.

Sur quoi ces ministres se sont-ils basés pour décider que les nombreux risques qu'il y aurait des profiteurs n'étaient pas assez importants pour empêcher la présentation du budget?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait que le budget a été dévoilé aux Canadiens dans la soirée du 26 avril. C'est à ce moment-là que le budget a été présenté en réalité. Tout le monde le savait. En fait, l'opposition a même qualifié de pseudo-événement la présentation officielle du budget à la Chambre des communes, à laquelle elle n'a même pas voulu assister. Elle ne trouvait pas cela pertinent.

Ce qui était pertinent, c'est la présentation du budget le 26 avril à 10 heures ou 10 h 30. C'est à ce moment-là que le budget est entré en vigueur.

L'ENQUÊTE DE LA GRC SUR LA MUTUELLE DU CANADA

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le 27 avril à 13 h 30, M. Masterson de la Mutuelle du Canada a téléphoné à la GRC et a déclaré que des renseignements concernant le budget avaient été divulgués à son bureau. Il a également téléphoné au gouvernement pour l'avertir d'une fuite concernant le budget. Ce n'était pas une allégation, mais un fait.

Pourquoi n'a-t-on pas rapporté à la Chambre des Communes l'appel téléphonique de M. Masterson au lieu de le tenir caché sous prétexte qu'il va faire l'objet d'une enquête de la GRC?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député est dur d'oreille, mais on a déjà répondu maintes fois à cette question.

LA DÉCLARATION DE M. MASTERSON

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, cette question a déjà été posée, mais on n'y a pas répondu. M. Masterson n'a pas fait d'allégation. Il a déclaré qu'il y avait eu une fuite. Il l'a dit au gouvernement. C'est écrit noir sur blanc dans sa déclaration. Accusez-vous M. Masterson de mentir?

Recours au Règlement

M. le Président: Le député sait que cette question doit être posée au Président. Le ministre voudrait peut-être répondre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, on a pu laisser le député faire le pitre à l'assemblée législative de Colombie-Britannique. Ici, il n'en est pas question.

ON PRÉTEND QUE LE GOUVERNEMENT PRATIQUE DEUX POIDS DEUX MESURES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, lorsque Ben Johnson n'a pas joué suivant les règles, le gouvernement l'a exclu pour la vie de la compétition. Lorsqu'un député conservateur se reconnaît coupable d'un acte criminel, ou qu'un ministre des Finances n'est pas franc avec les Canadiens. . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je ne sais pas à quoi la députée veut en venir avec sa question, mais elle pourrait peut-être la poser.

Mme Marleau: Le gouvernement croit-il vraiment que les Canadiens trouvent acceptable qu'on pratique deux poids deux mesures?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il n'y a pas deux poids deux mesures. Je le répète, la députée n'est peut-être pas d'accord avec la position que le gouvernement a prise le mercredi 26 avril quant à la façon de s'y prendre avec le budget. Elle a le droit de critiquer. Les députés d'en face ne devraient cependant pas, à cause de cette divergence d'opinions, s'engager dans le genre de diffamation qui a cours actuellement.

M. le Président: La députée de Sudbury.

ON CITE DES PRINCIPES DE JUSTICE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, un principe fondamental de justice veut qu'il faut non seulement que justice soit faite mais qu'elle paraisse être faite. Le gouvernement ne se rend-il pas compte que les Canadiens voient dans le parti au pouvoir un gouvernement prêt à sacrifier la confiance publique pour des considérations partisanes?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demanderais à la députée de poser sa question.

Mme Marleau: Les Canadiens ne méritent-ils pas mieux?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée quand elle dit qu'il faut non seulement que justice soit faite mais qu'elle paraisse être faite. Il s'agit à mon avis d'un axiome très valable qui guide ceux d'entre nous qui sont en quête de justice.

Nous nous trouvons dans une situation où l'opposition n'est pas du tout d'accord avec la position du gouvernement à propos du budget.

M. Barrett: Vous n'avez pas dit la vérité.

M. Tobin: Pas le budget, la fuite—comment vous vous êtes comportés à propos de la fuite budgétaire.

M. Mazankowski: Le 28 avril, un éditorial du *Citizen* d'Ottawa donnait un conseil très judicieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: «Laissez la fuite budgétaire à la GRC». C'est ce que nous avons fait. Les députés d'en face devraient s'engager. . .

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition soulève un rappel au Règlement.

* * *

• (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA POSSESSION NON AUTORISÉE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Si je ne m'abuse, monsieur le Président, la période des questions est terminée maintenant. J'invoque le Règlement pour faire une suggestion au vice-premier ministre. Pendant la période des questions, je lui ai suggéré une ligne de conduite dont j'ai fait une motion que je voudrais lui lire, et lire à la Chambre, par votre entremise, monsieur le Président.

Que Paul Tellier, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, Fred Gorbet, sous-ministre des Finances, et Stanley Hartt, chef du cabinet du premier ministre, se présentent à la barre de la Chambre à l'heure de l'examen des ordres du jour, le lendemain du dépôt de la présente motion, dans le but de renseigner la Chambre au sujet des informations qui ont été communiquées concernant la possession et la

diffusion illégitimes de documents budgétaires ainsi que de l'heure et de la façon dont les membres du Cabinet ont été mis au courant;

Que les personnes susmentionnées apportent tous les documents et tous les dossiers pouvant être utiles à cette fin;

Que le greffier et le sergent d'armes de la Chambre prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer cette motion.

Voilà le libellé de la motion, monsieur le Président. Le gouvernement serait-il d'accord pour que la Chambre en fasse un ordre maintenant ou préférerait-il choisir une période quelconque pour fixer la date la plus propice à la présentation et au débat de cette motion?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, voilà une bien étrange façon de diriger les travaux de la Chambre.

Une voix: Aujourd'hui est une journée réservée à l'opposition.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition sait que normalement les leaders parlementaires doivent être consultés avant que la Chambre soit saisie d'une question. Je ne sais pas si son leader à la Chambre connaissait déjà la teneur de cette motion ni quel est au juste le programme de l'honorable député. Certains jours sont réservés à l'opposition. Aujourd'hui est un jour qui lui est réservé. Et il y en aura d'autres à l'avenir. Des budgets sont à l'étude aux comités permanents compétents. L'opposition a d'autres recours pour donner suite à cette affaire.

Une voix: Qu'avez-vous à cacher?

M. Mazankowski: Si le député voulait en parler à son leader à la Chambre, je suis sûr que les autres leaders parlementaires accepteraient d'en discuter.

M. le Président: Nous passons à l'ordre du jour. On invoque le Règlement pour la même raison. Je donne donc la parole au député de Kamloops.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux seulement dire que la suggestion mérite d'être discutée, mais pour couper au plus court, étant donné que la situation est extraordinaire et que la question que nous débattons est importante, les leaders parlementaires pourraient peut-être se réunir pour décider si nous devons prendre le reste de la journée pour en discuter et la mettre aux voix.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je doute du sérieux de cette motion, étant donné que je viens juste d'en recevoir une copie. Le chef de l'opposition et le député ne sont pas sérieux, ni l'un ni l'autre. S'ils l'étaient, ils auraient suivi le processus normal et ils auraient passé par les leaders parlementaires.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, normalement, les leaders parlementaires ne devraient pas se réunir avant demain. Pour montrer que nous sommes sincères, nous sommes prêts à renoncer au reste de notre jour désigné pour débattre de cette question. Je mets le gouvernement au défi. Acceptera-t-il de modifier l'ordre du jour pour que nous puissions commencer à débattre la motion du chef de l'opposition, oui ou non?

Des voix: Bravo!

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, je voudrais demander à la Chambre s'il y a consentement unanime. . .

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Une voix: Suivez la voix normale. Vous êtes ici depuis assez longtemps.

M. McDermid: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au ministre pour un rappel au Règlement.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. McDermid: Monsieur le Président, je demanderais à la présidence de vérifier les bleus. Durant la période des questions, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) a utilisé un langage non parlementaire à l'endroit du vice-premier ministre. Ce langage n'est pas digne du député.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Si un député a employé un langage non parlementaire, j'espère qu'il se lèvera et. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): . . .qu'il s'excusera, sinon nous vérifierons les bleus demain. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

M. Barrett: Si un député a des accusations à porter contre moi, qu'il les fasse inscrire au *Feuilleton* et qu'il présente une motion à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Sur la question à l'ordre du jour, la parole est au député de Bonavista—Trinity—Conception.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES RAVAGES ÉCONOMIQUES QUI SERAIENT CAUSÉS AU CANADA ATLANTIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Baker:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir établi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Merci beaucoup, monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Bonavista—Trinity—Conception a dix minutes pour prononcer son discours, puis cinq minutes. . .

M. Mifflin: Dix minutes, monsieur le Président. Je suis très heureux d'avoir enfin l'occasion d'intervenir aujourd'hui pour vous parler du Canada atlantique. Je suis toujours très heureux de parler du Canada atlantique, puisque c'est pour cela que j'ai été élu à la Chambre, avec 19 autres députés libéraux du Canada atlantique, qui, soit dit en passant, forment le quart du caucus libéral.

Je regrette toutefois de ne pas pouvoir me montrer plus positif dans mon exposé. Mais que voulez-vous, étant donné tous les coups durs qu'encaisse le Canada atlantique depuis le début de l'année 1989, il y a de quoi s'inquiéter. Le moment est venu pour l'opposition loyale de se faire entendre et pour le gouvernement d'écouter et de prêter attention à la motion proposée. Je vais vous la lire, la motion, monsieur le Président:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir établi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique.

La population du Canada atlantique souffre. On ne peut pas fermer les yeux sur ce problème en espérant bêtement qu'il va disparaître. On ne peut pas le camoufler, parce qu'il est si énorme qu'à un moment donné il va sûrement éclater au grand jour. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne laisseront pas le gouvernement passer ce problème sous silence. Nous ne le permettrons pas. Pourquoi les Canadiens de l'Atlantique souffrent-ils? Si un député doit poser cette question, c'est qu'il est dépassé par les événements. Il ne sait pas ce qui se passe depuis quelque temps, et je dirais même depuis quelques mois. Poser cette question, c'est un peu comme demander à Hitler pourquoi les Alliés envahissaient l'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale.

Dans l'est, on n'a pas besoin de faire partie de la communauté technique ou de la fraternité bureaucratique pour savoir qu'on est en difficulté. Si quelqu'un en doute, il n'a qu'à se rendre dans l'est du pays et poser quelques questions. Adressez-vous au maire de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Parlez-en aux travailleurs de l'usine National Sea Plant à Lockeport, en Nouvelle-Écosse. Discutez avec un des 1 200 ouvriers de l'usine de traitement du poisson FPI de Port Union, située sur la péninsule Bonavista, qui fermera pendant 19 semaines en 1989. A cause des mauvaises nouvelles qui ont été annoncées dernièrement et de la réduction du contingentement, l'usine fera face à des compressions encore plus graves en 1990.

Le budget Wilson aura à lui seul un effet désastreux. C'est une caricature de gestion socio-économique. Il ne favorise pas la création d'emplois et ne réserve pas de lendemains qui chantent. Il fait donc beaucoup de tort aux Canadiens de l'Atlantique.

Demandez-le aux 65 000 pêcheurs commerciaux du Canada atlantique. Demandez-le aux 30 000 employés des 900 conserveries de poisson établies dans 1 300 agglomérations du Canada atlantique. L'avenir de l'industrie de la pêche est sombre. Par suite de la réduction des quotas, de la surpêche par les Français et autres Européens et de la diminution des stocks de morue, le pire est à venir. Les spécialistes fédéraux ont récemment recommandé de réduire les prises totales à 125 000 tonnes en 1990 comparativement à 266 000 tonnes en 1988. Monsieur le Président, ne n'ai pas besoin de vous dire que cette mesure aura des conséquences néfastes pour les pêcheurs et les employés des conserveries de poisson de ma circonscription.

Une voix: A cause de l'incompétence des conservateurs.

M. Mifflin: Ce matin, nous avons appris que le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie) aurait déclaré que nous ne savons pas ce qui se passe là-bas. Il parlait de la surveillance des pêcheries. Cette déclaration a été attri-

buée au député de St. John's-Est (M. Reid), mais j'ai peine à croire qu'il dirait une chose pareille.
• (1510)

Au moment où il faut augmenter la surveillance pour faire respecter les quotas de pêche, par suite du Budget le gouvernement entend démanteler la flotte de 29 avions Tracker basée à Summerside, qui assure plus de la moitié des heures de surveillance. Voilà qui est difficile à comprendre. S'il vous reste des doutes, renseignez-vous auprès des bénéficiaires de l'assurance-chômage. Au cours des derniers mois, le gouvernement a réduit le financement de l'assurance-chômage de 4,2 milliards de dollars, ce qui revient à 1 400$ par chômeur.

Demandez à un entrepreneur qui a fait affaire avec l'APECA. Le budget de cette agence a été réduit de 60 millions de dollars par année pendant sept ans, et les pirouettes du gouvernement et les statistiques remaniées qu'il nous a présentées ne changent rien à la chose. Interrogez n'importe quel homme d'affaires au sujet de la nouvelle règle du jeu et des limites posées à l'expansion des entreprises existantes et à l'implantation de nouvelles. Interrogez-le également au sujet des délais administratifs qui vont encore être prolongés.

Interrogez le gouvernement terre-neuvien au sujet des ententes de développement régional dans les secteurs critiques d'une valeur de 100 milliards de dollars qu'il n'est pas encore parvenu à renégocier. Interrogez le travailleur canadien moyen. Il aura bien du mal à supporter la hausse fiscale moyenne de 700$ que le gouvernement du Canada a imposée à toutes les familles, et s'il habite à Terre-Neuve, il sera confronté à compter de 1991 à une taxe fédérale et provinciale de 21 p. 100 au point d'achat sur tous les biens et services. Ce n'est pas là une perspective agréable.

Interrogez n'importe qui à l'usine de phosphore Albright-Wilson à Long Harbour, localité située dans la circonscription du député de St. John's-Ouest (M. Crosbie). Cette usine doit fermer ses portes en août prochain, entraînant le licenciement de 345 travailleurs dont un grand nombre vivent dans ma circonscription, soit dans l'Isthme soit la région de la baie de la Trinité. Ces nouveaux chômeurs seront dans l'impossibilité de toucher des prestations d'assurance-chômage à cause d'une décision que le gouvernement actuel a prise il y a trois ans qui consiste à exclure tous ceux qui touchent la moindre indemnité de départ. Le gouvernement est injuste et sans pitié.

Interrogez les résidents de Cape Freels, dans la baie de Bonavista, qui à notre époque sont encore obligés, même en plein hiver, d'aller puiser de l'eau dans un étang. Interrogez n'importe quel habitant des villes et villages de ma circonscription qui n'ont pas encore de services d'aqueduc et d'égout. Interrogez le maire de Clarenville, localité de 2 967 habitants, qui persiste à espérer que le projet Hibernia va enfin débloquer.

Interrogez les habitants de Grace Harbour et de Conception Bay North à qui le gouvernement fédéral avait promis un pénitencier. D'un seul trait de plume, le gouvernement a rayé les crédits pertinents de son Budget. Interrogez les gens qui s'efforcent désespérément d'obtenir de l'aide pour faire du tourisme à Terre-Neuve un secteur rentable. Interrogez-les au sujet de certaines des difficultés qu'ils éprouvent.

L'espoir est notre seconde nature. Nous ne serions pas Terre-Neuviens si nous n'étions pas armés contre les coups du sort. Nous ne nous croyons pas victimes d'un complot et nous ne nous apitoyons pas sur notre propre sort. Nous savons que tout se paie, mais l'histoire, la sagesse rétrospective, et les expériences amères ont doté les Terre-Neuviens de solides moyens de défense pour affronter la dure réalité en toute lucidité. Cet espoir est notre arme de défense et nous aide à la longue à résoudre nos problèmes.

Les Terre-Neuviens sont épris de musique, et je me souviens des paroles de certaines de nos chansons folkloriques favorites qui insistent sur notre capacité d'envisager avec humour les perspectives les plus décourageantes. Je songe notamment à *Hard, Hard Times*. Cette chanson raconte à quel point la vie portuaire est passionnante même au beau milieu d'une famine. *A Great Big Sea Howe in Long Beach* se moque du raz-de-marée de 1929 et parle de la plage à deux pas de Bonavista, où j'habite. *Tickle Cove Pond* relate l'histoire captivante d'un cheval qui tirait un chargement de billes de bois trop lourd pour l'épaisseur de la glace d'un étang.

Il faut prendre des mesures positives, et le faire bientôt. J'en ai assez de rester là à écouter des questions adressées à un gouvernement qui n'est pas à mon avis aussi sensible à la situation qu'il devrait l'être. Le gouvernement n'a même pas accepté de siéger pendant la pause-repas d'aujourd'hui pour savoir de quoi l'Atlanti-

que s'inquiète. Comment pourrait-il intervenir pour régler la situation s'il en est responsable?

Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) dit de ne pas s'inquiéter, que tout va rentrer dans l'ordre comme d'habitude. J'ai fait valoir que nous savions que tout se paie. Nous nous attendons à un juste dédommagement. Nous voulons que cesse la dégringolade de notre économie et l'accroissement du chômage. Nous voulons que cesse l'exode vers d'autres parties du pays; nous voulons garder nos jeunes avec leurs talents, leur potentiel, leurs idées et leur énergie pour bâtir notre avenir.

En échange, nous avons des idées à proposer, et certaines ont été émises ici aujourd'hui. Ce sont des idées susceptibles d'être mises en oeuvre, par exemple des suppléments de revenu pour aider les plus démunis, de meilleures perspectives d'emploi grâce à des programmes comme Développement des collectivités et d'autres mesures de diversification, une initiative internationale permettant de réunir autour d'une table les pays qui pratiquent la surpêche, en vue de déterminer des contingents qu'on puisse faire respecter. L'Islande l'a fait, pourquoi pas le Canada?

En conclusion, le Canada atlantique ne veut pas qu'Ottawa agisse à sa place. Nous nous respectons. Nous voulons agir nous-mêmes, mais il faut nous donner une juste chance, comme le disait ce matin le député de Moncton (M. Rideout). Nous voulons une juste chance et une part équitable du gâteau, une part attribuée sagement pour soutenir la croissance de notre économie, de manière que nos espoirs et ceux de nos enfants se concrétisent.

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, tout d'abord il me fait plaisir de participer à ce débat qui a été mis de l'avant sur une motion du député de Gander—Grand Falls (M. Baker), concernant son allégation à l'effet que le gouvernement devrait être condamné pour avoir asséné de pareilles mesures sur la région Atlantique du Canada.

[*Traduction*]

Depuis ce matin, j'écoute attentivement les discours prononcés par les députés d'en face sur le Canada atlantique. J'espère que les Canadiens de cette région regardent ce débat, car je n'ai entendu qu'une bande de libéraux mécontents et quelques néo-démocrates parler de cette région comme l'ont toujours fait les libéraux, comme si les gens de là-bas étaient incompétents et ne pouvaient rien faire sans l'aide d'Ottawa.

J'ai écouté attentivement ce qu'a dit le député de Gander—Grand Falls (M. Baker) sur les pêcheries. Un peu plus tard, un de mes collègues fera une mise au point sur cette question. Les libéraux n'ont pas changé. Ils pensent avoir le monopole sur tout.

M. Rompkey: Et sur la zone de 200 milles que nous avons établie.

M. Valcourt: Oui, sur la zone de 200 milles. Pourtant, ce sont eux qui critiquent maintenant le gouvernement pour avoir imposé ces mesures au Canada atlantique. Le député était ministre de l'ancien gouvernement libéral. J'ai aussi écouté le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte ce matin. Il a fait partie du gouvernement libéral de 1980 à 1984. Les libéraux ont été au pouvoir pendant longtemps, mais les Canadiens les ont finalement placés là où ils le méritent, dans l'opposition. Les libéraux ont été longs à apprendre quelque chose au sujet du Canada atlantique. Aujourd'hui, ils critiquent le gouvernement pour les mesures prises envers cette région. J'invite les députés libéraux à examiner froidement leurs propos, à faire travailler leurs méninges et à se souvenir de ce qu'ils ont fait au Canada atlantique.

En 1984, une des raisons qui m'ont incité à monter dans l'arène politique fédérale était précisément l'héritage laissé par les libéraux qui avaient été au pouvoir pendant 16 ans et avaient créé dans le Canada atlantique les problèmes que nous éprouvions alors. Voilà pourquoi j'ai décidé de faire de la politique en tant que Canadien de l'Atlantique. Je suis du Canada atlantique et je les ai bien écoutés ce matin. Ce sont les mêmes personnes qui, en 1984, quelques semaines seulement après que la population du Canada eut décidé qu'elle en avait assez de cette bande-là, ont contesté le plan de relance économique du ministre des Finances (M. Wilson), prétendant qu'il anéantirait l'économie du Canada atlantique. La politique de relance économique du gouvernement pour la région du Canada atlantique faisait place à l'esprit d'entreprise. Elle consistait à inciter les gens à retrousser leurs manches et à se mettre à l'oeuvre. Nous leur disions que nous étions prêts à les appuyer, mais que nous ne ferions pas la besogne pour eux.

• (1520)

Les libéraux ont une recette pour chacun. Ils ont eu une recette pour le Canada atlantique pendant 20 ans, mais qu'en est-il ressorti? Peu après 1984, lorsque nous avons déposé notre politique de relance économique pour l'ensemble du Canada atlantique, les libéraux se

sont fait prophètes de malheur et se sont acharnés contre ce plan.

Lorsque j'entends un libéral parler de développement régional au niveau fédéral, j'ai l'impression—je préfère ne pas vous dire quelle impression j'ai. C'est affreux d'entendre ainsi s'exprimer des gens qui ont conçu une politique de développement économique régional qui a réservé 90 p. 100 de tous les fonds fédéraux affectés au développement régional à l'Ontario et au Québec, au Canada central.

Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin), que j'appelle «la tête à Papineau de Terre-Neuve», sait tout et il a toutes les solutions. D'après ce qu'il dit, il peut refaire les stocks de poisson. Il faisait partie de ce gouvernement de 1980 à 1984. Si l'appui accordé à au Canada atlantique peut se mesurer en dollars, j'invite alors des députés à voir ces chiffres. Si l'appui et le générosité à l'égard du Canada atlantique peut se mesurer en dollars, alors les députés libéraux n'ont pas fait grand-chose. Dans tous les coins du Canada, ils jetaient l'argent par les fenêtres, au point que, vers 1984, le déficit budgétaire était de 40 milliards de dollars. Sur le plan du développement régional, tout ce qu'ils ont pu dépenser dans le Canada atlantique a été environ 182 millions de dollars par année en moyenne. Aujourd'hui, les libéraux ont l'audace de critiquer le gouvernement d'avoir doublé ces dépenses dans le Canada atlantique dans les quatre premières années et de proposer pour les cinq prochaines années une augmentation de 35 p. 100.

Si la générosité envers le Canada atlantique se mesure en dollars, nous marquons beaucoup plus de points qu'eux. Les libéraux avait l'habitude de concevoir des politiques qui étaient axées sur le Canada central. Je n'ai rien contre le bien-être de la population du Canada central, et en fait je suis tout à fait en faveur. Toutefois, nous devrions, dans les régions, avoir notre part du gâteau et obtenir des emplois et des débouchés qui feront que, dans nos localités du Canada atlantique, nos enfants pourront grandir et y passer toute leur vie et y mourir, après avoir gagné un peu d'argent.

Ce que j'entends dire m'attriste, parce que les députés n'ont pas changé. Les gens de la région de l'Atlantique constatent que les libéraux n'ont pas changé. C'est toujours la même vieille. . .

M. Rompkey: C'est pourquoi nous détenons 20 sièges.

M. Valcourt: Je sais pourquoi nous en avons 12. Parce que pendant la dernière campagne électorale, partout dans la région de l'Atlantique, des députés comme lui ont fichu une sacrée peur aux pauvres et aux personnes âgées. Il allait raconter des mensonges aux personnes âgées dans les foyers, il leur faisait croire qu'elles ne recevraient plus leurs chèques. La prochaine fois, les libéraux devront parler franchement aux Canadiens de cette région et s'excuser auprès des personnes âgées de les avoir terrorisées.

Ceux qui proposent la motion aujourd'hui sont ceux-là même qui veulent priver cette région des bienfaits de l'Accord de libre-échange. Au lieu de chercher positivement les moyens d'améliorer la situation dans la région, ils sont contre tout, mais le Canada atlantique va bénéficier de l'Accord de libre-échange. On ne demande plus aujourd'hui si le libre-échange se fera ou non, on demande comment en profiter. La réponse ne viendra pas d'Ottawa, elle viendra de la région de l'Atlantique.

Mme Clancy: Vous avez coulé les Maritimes.

M. Valcourt: Vraiment? La députée qui est tellement fière d'être une grosse recrue libérale à Halifax devrait se rappeler que, en 1981, 1982, 1983 et 1984, sous le régime libéral précédent, les familles étaient dépouillées de leur maison, les gens d'affaires perdaient leur entreprise, le nombre de faillites était un record de tous les temps.

Mme Clancy: Nous sommes en 1989.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y aura plus tard une période de questions et d'observations.

[*Français*]

M. Valcourt: En français, on dit que la vérité choque.

Mme Maheu: La vérité choque.

M. Valcourt: C'est ça qui arrive. La vérité choque, parce que la vérité c'est que le parti libéral a ignoré l'Atlantique pendant 20 ans, et du seul moment que l'on a essayé de faire quelque chose pour changer la situation, ils s'y sont opposés. Ils se sont opposés à l'Accord de libre-échange, monsieur le Président. Ils se sont opposés à notre politique de renouveau économique.

[*Traduction*]

Tous les fonds affectés au développement régional allaient au Canada central. Nous avons peu d'argent pour réduire ces disparités. Ces fonds devraient sûrement aller là où le besoin se fait le plus sentir, c'est-à-dire dans la région de l'Atlantique. Nous avons conçu l'Agence de

promotion économique du Canada atlantique, juste pour montrer aux gens. . .

Mme Maheu: Vous l'avez réduite de 20 p. 100.

M. Valcourt: La députée dit que l'APECA a été réduite. Elle ne sait pas de quoi elle parle. L'APECA n'a pas été réduite. Le gouvernement s'est engagé à dépenser un milliard de dollars dans la région de l'Atlantique sur une période de cinq ans. Ce plan quinquennal a débuté il y a deux ans et demi. Notre gouvernement a constaté qu'il s'agissait d'un programme très avantageux pour le Canada atlantique; nous avons donc prolongé le mandat de l'agence d'au moins cinq ans et nous nous sommes engagés à dépenser dans cette région une moyenne de 425 millions par an au cours des quatre prochaines années.

Mme Clancy: Cela représente une réduction de 20 p. 100.

M. Valcourt: Seul un libéral peut dire une chose pareille. Il y a cinq ans, c'était 282 millions par an. Seul un libéral peut dire, en gardant son sérieux, que 425 millions est moins que 282 millions.

Chez nous, les gens comprennent. Nous dépensons plus que les libéraux ont jamais envisagé de dépenser dans la région de l'Atlantique, mais ce n'est pas ce qui compte. Ce qui compte, ce n'est pas le total des dépenses, c'est la nécessité de changer d'attitude si nous, de la région de l'Atlantique, voulons nous sortir du bourbier dans lequel ce parti nous a plongés pendant 20 ans. Je les écoutais parler de la réforme de l'assurance-chômage. Tous les députés de Terre-Neuve adorent poser pour la galerie. J'invite les libéraux, en particulier le député de Terre-Neuve, à lire ceci.

• (1530)

M. Rompkey: C'est le Labrador.

M. Valcourt: Il devrait lire *Building on our Strengths*. Ce rapport d'une commission royale de Terre-Neuve traite du Labrador. J'en recommande la lecture aux membres du Parti libéral du Canada, particulièrement ceux de la région de l'Atlantique. Vous remarquerez que ce rapport renferme beaucoup de recommandations qui cadrent avec ce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration essaie de faire pour aider la région de l'Atlantique.

Le député qui a pris la parole avant moi a parlé de supplément du revenu et de dépendance: prenez soin de nous car nous sommes pauvres et faibles. C'était le thème de leur campagne. Malheureusement, il y a dans ce thème une culture qu'appuient les libéraux et qui favorise la dépendance envers l'État, et nous allons changer cela. Les gens de la région de l'Atlantique sont capables de relever ces défis à l'avenir, mais pas de la façon préconisée par les libéraux.

Ceux-ci critiquent le gouvernement parce qu'il n'y a plus de poisson dans la mer. Si le Parti libéral connaît une recette pour mettre du poisson dans la mer, qu'il nous la vende. Vous pourrez peut-être du même coup régler la dette du Parti libéral du Canada. Nous voulons cette recette. Si les libéraux savent comment mettre du poisson dans la mer, qu'ils nous le disent. Nous avons besoin de cette solution. Les puissants libéraux vont remplir la mer de poisson.

J'ai écouté les députés d'en face avec une vive attention. J'espère seulement que les habitants de la région de l'Atlantique en font autant. Par exemple, ils critiquent la réforme de l'assurance-chômage. Je viens de la région de l'Atlantique. Ce que je vois dans ma circonscription et dans ma province, ce sont des enfants qui grandissent—ils sont maintenant âgés de 10, 12 ou 14 ans—et le seul exemple d'éthique professionnelle qu'ils ont vu pendant toute leur vie sont des parents qui travaillent dix semaines par année. C'est le legs que nous ont fait les libéraux.

Or, nous voulons apporter de profonds changements dans le développement de notre région. Nous pouvons y parvenir. Nous avons des ressources. Elles ne sont pas toutes renouvelables, nous le savons, mais nous en avons. La meilleure ressource que nous avons sont nos gens. Lorsque nous avons créé l'agence, nous avons dit qu'elle devrait être située dans la région de l'Atlantique et dotée dans toute la mesure du possible d'un personnel composé de gens de la région, pour qu'ils puissent travailler avec les collivités de cette même région afin de se bâtir un meilleur avenir. Cependant, pour des raisons purement politiques et partisanes, les libéraux ont voté contre l'agence à la Chambre. Ils se sont plaints pendant des semaines que nous financions cette agence plus que pendant les quatre années précédentes. Pourtant, ils ont voté contre.

Aujourd'hui, nous allons entendre les députés d'en face faire beaucoup de rhétorique. Mais je suis confiant que les Canadiens de l'Atlantique ne regarderont que les réalisations et tous le mécanismes que nous avons instaurés. Ces prophètes de malheur, en face, devraient écouter les gens d'affaires de la région de l'Atlantique.

Mme Clancy: C'est ce que nous faisons.

M. Valcourt: J'ai rencontré plusieurs dirigeants d'entreprise. Très peu sont contre le libre-échange. La députée parlait contre le libre-échange dans toute la circonscription de Halifax.

Mme Clancy: Et j'ai été élue.

M. Valcourt: Oh oui, mais vous voyez qu'elle est libérale—elle ne cesse pas de se contredire, mais cela ne marche pas. Les gens ne se laisseront pas duper. Le gouvernement a accordé plus d'attention à la région de l'Atlantique, qui n'a pas eu à se contenter des belles paroles des libéraux auxquelles elle était habituée. Nous lui avons fourni des outils qui l'aideront, à condition que les Canadiens de l'Atlantique veulent coopérer. Au lieu de jouer les pessimistes et les prophètes de malheur, ils devraient faire des recommandations intéressantes et jouer un rôle constructif au sein de leur collectivité. Nous nous en porterions tous mieux.

M. Harb: Monsieur le Président, en buvant un café, je regardais la télévision. J'ai été estomaqué de constater le niveau extrêmement bas des discussions. Ce n'est pas une question d'opposition entre les libéraux et les conservateurs ou les néo-démocrates et les conservateurs. Ce n'est pas une question d'opposition entre le passé, le présent et l'avenir. C'est une question qui concerne les citoyens, dont certains souffrent à cause de cette disparité; certains attendent un geste quelconque du gouvernement.

Je tiens à féliciter le ministre pour son initiative et pour l'intérêt soutenu qu'il porte à la région de l'Atlantique. Je déplore toutefois que le député ait rejeté la responsabilité sur ce que le Parti libéral du Canada a fait en 1980, 1981, 1982 et 1983. Il ne s'agit pas d'une discussion entre les partisans et les adversaires du libre-échange. C'est une question très importante. Cette motion a été présentée à la Chambre pour être débattue en faisant abstraction de tout esprit de parti. Ce qui est regrettable, c'est que certains ne ratent pas la moindre occasion de marquer des points en rejetant la responsabilité sur les libéraux ou le gouvernement précédent. Je n'approuve pas cette attitude. Je ne crois pas que ce soit une façon d'essayer de résoudre le problème.

J'aurais voulu que le député passe cinq minutes à s'en prendre au gouvernement précédent et quinze à parler du sujet et à essayer de voir comment on peut résoudre la recrudescence du chômage à Terre-Neuve et dans d'autres régions du pays ou de voir comment on peut favoriser le développement économique dans ces régions du pays et comment on peut procurer un emploi aux gens, au lieu de se renvoyer la balle. C'est très regrettable, monsieur le Président, et j'espère que lorsque je me serai assis, le ton de la discussion changera et que l'on proposera d'autres solutions, que l'on s'en tiendra aux faits.

Nous ne faisons pas assez pour le gouvernement? D'accord. Mais si la population du Canada atlantique dit que nous ne faisons pas assez, alors nous ferons davantage. Admettons les faits. Si la population du Canada atlantique était satisfaite de ce qui se passe, pourquoi les députés de ce côté-ci demanderaient-ils au gouvernement de faire davantage? Pourquoi un député d'une région prospère du Canada ne présenterait-il pas une motion à la Chambre?

Indéniablement, nous de l'opposition avons un rôle à jouer. Chaque fois que nous constatons qu'une région du Canada ne prospère pas ou traverse une période difficile, c'est notre devoir de porter la question à l'attention de la Chambre. Il incombe au ministre responsable de dire à la Chambre ce qu'il prévoit faire. Les députés de tous les partis devraient se prononcer impartialement pour défendre les mesures gouvernementales ou, à tout le moins, pour faire une déclaration indiquant qu'ils savent ce qui se passe.

Il faut arrêter de chercher des boucs émissaires. Il nous faut commencer à vivre dans le présent en pensant à l'avenir plutôt qu'au passé. Si nous nous arrêtons aux gestes posés par le gouvernement conservateur au début du siècle ou par le gouvernement libéral dans les années 30 et après, nous pouvons passer des jours et des années à parler du passé. En tant que députés, nous avons la responsabilité et le devoir de vivre dans le présent et de préparer l'avenir. Lorsque nous constatons qu'une région du pays traverse une période difficile, nous devons le dire et prendre position, que nous soyons conservateurs, libéraux ou néo-démocrates.

J'ai été profondément attristé, monsieur le Président, lorsque j'ai lu dans le journal que le nombre de pêcheurs serait maintenant limité. J'ai été profondément attristé parce que je me suis rendu compte que cette mesure frappe une région dont la survie dépend d'une seule industrie. Nous, les parlementaires, avons la responsabilité d'offrir à ces gens des solutions, de lancer de nouvelles industries, d'encourager la croissance économique. Ainsi, lorsqu'un secteur connaîtra des difficultés, les travailleurs touchés pourront se tourner vers d'autres industries.

Les crédits

• (1540)

M. Valcourt: Je veux remercier le député pour la leçon qu'il nous a donnée sur la façon de traiter la question contenue dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous ne devrions pas politiser la chose. Je l'invite à parler à ses collègues de caucus. S'il avait écouté ce que ses collègues ont dit ce matin à la Chambre, il réagirait peut-être un peu différemment.

Il se trouve que je suis d'accord avec lui. Nous devrions nous montrer justes et raisonnables et nous devrions nous pencher sur les problèmes du Canada atlantique, au lieu de condamner le gouvernement pour ce qu'il fait maintenant, ce qui est, dirai-je au député, beaucoup plus que ce qui a jamais été fait dans l'histoire du Canada. Les députés prennent la parole et rendent responsables le gouvernement et mon collègue, le ministre des Travaux publics (M. MacKay). La seule chose dont nous sommes coupables, en tant que gouvernement, c'est d'avoir porté les dépenses dans le Canada atlantique au niveau record de 425 millions de dollars par an.

Mme Clancy: Enlevez vos oeillères.

M. Valcourt: Le député devrait parler à ses collègues et leur dire de ne pas faire preuve d'esprit partisan. Nous avons mis en place, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, des moyens grâce auxquels nous pouvons régler ces questions.

Lorsque le député déclare qu'il est navrant de voir une région dépendre seulement d'une marchandise, comme la morue, je lui souhaite la bienvenue au Canada. Considérons les agriculteurs dans l'ouest du Canada qui sont victimes de la sécheresse. Quelle a été la response du gouvernement? Aujourd'hui, des membres de son parti ont laissé entendre qu'il ne s'agissait que d'une manoeuvre politique pour gagner des votes dans l'ouest du Canada. Je suggère au député d'aller voir les agriculteurs dans leurs fermes. Ils connaissent la question.

Dans le Canada atlantique, nous connaissons une crise parce que les stocks de poissons s'épuisent. Les collègues du député rendent le gouvernement responsable de la disparition du poisson.

Mme Clancy: Par magie, ou à cause d'une pêche excessive?

M. Valcourt: Nous laisserons les Canadiens en décider. Il faut se demander comment on va faire face à cette situation. C'est pourquoi, bien avant que cette question ne soit soulevée à la Chambre, le premier ministre (M. Mulroney) a nommé un sous-comité spécial du Cabinet pour étudier la situation dans le Canada atlantique. A mon avis, c'est une façon constructive d'aborder le problème de cette région. Il y a d'autres problèmes. Je suis absolument d'accord avec le député. Nous en discuterons ensemble un jour, parce que j'aime son attitude. Cependant, il devrait parler à ses collègues du Canada atlantique. Je sais qu'ils sont plus nombreux que leurs collègues des autres régions du Canada.

Mme Clancy: Il y a aussi une raison à cela.

M. Valcourt: A condition qu'on fasse preuve de bonne volonté dans cette région, nous pouvons faire beaucoup pour améliorer la situation dans le Canada atlantique.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Nous reprenons le débat, la parole est au député de Restigouche.

M. Guy H. Arsenault (Restigouche): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre pour appuyer la motion du député de Gander—Grand Falls (M. Baker).

Nous débattons aujourd'hui les mauvais traitements que le gouvernement fédéral fait subir au Canada atlantique. Depuis les dernières élections fédérales, pour une raison ou une autre, la région atlantique semble être la cible favorite du gouvernement conservateur. Celui-ci a réellement établi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique.

Le gouvernement conservateur a déclaré à maintes reprises son appui à l'égard des choses qu'il qualifiait de «dépôts sacrés», comme l'universalité des programmes sociaux, le transport ferroviaire et le développement régional, mais il n'a pas tenu ses promesses.

Par exemple, il y a quelques semaines, le gouvernement a tenté de convaincre les Canadiens que les dépenses au titre du développement régional n'étaient pas réduites, mais qu'elles augmentaient en réalité. Je ne comprends absolument pas comment le gouvernement peut prétendre qu'il ne fait pas de compressions budgétaires en étirant un programme quinquennal de dépenses sur sept ans. Les faits confirment que le budget de 1,05 milliard de dollars de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique sera étiré sur six ou sept ans. Cela représente une réduction pouvant aller jusqu'à 29 p. 100 des dépenses annuelles moyennes. Si ce n'est pas là ce qu'on appelle des compressions budgétaires, je ne sais pas ce que c'est.

En vérité, les provinces atlantiques sont déjà dans une situation presque désastreuse, à cause du démantèlement de VIA Rail et de la réduction des quotas de pêche. Si on ajoute à cela des coupes dans les dépenses de l'APECA, on se retrouve en effet dans une situation très précaire.

Il y a aussi un gros point d'interrogation qui entoure l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du développement régional dans le reste du Canada. Le dernier budget indiquait clairement que les dépenses fédérales au titre du développement régional tomberaient à 1 milliard de dollars par année au cours des cinq prochaines années, après avoir atteint un sommet de 1,4 milliard cette année, qui se trouvait par hasard être une année d'élections.

Le programme des conservateurs est clair. Le ministre des Finances (M. Wilson) joue avec le développement régional comme avec un yo-yo; on ne sait jamais à combien les dépenses s'élèveront exactement. Toute cette incertitude est très troublante et aura probablement des conséquences graves pour le Canada atlantique.

Le gouvernement comprime les dépenses au titre du développement économique au Canada atlantique, la région la plus pauvre du pays, pour essayer de réduire son déficit budgétaire. La région de l'Atlantique ne devrait pas subir le plus gros des compressions que le gouvernement a pratiquées.

En avril dernier, le Conseil des premiers ministres des Maritimes s'est réuni pour discuter des ententes fédérales-provinciales sur l'exploitation des ressources. Le premier ministre de ma province du Nouveau-Brunswick, l'honorable Frank McKenna, a déclaré à cette occasion que si la source de fonds que constituent ces ententes devaient se tarir un jour, les employés dont le gagne-pain en dépend directement se retrouveraient sur le pavé. La province n'a pas les moyens de financer seule sa part des subventions prévues dans le cadre de ces ententes et celle du gouvernement fédéral.

Ce sont indirectement des centaines, voire peut-être des milliers de personnes qui s'occupent des projets de reboisement, de construction de bateaux de pêche, de prospection minière dans le cadre de ces ententes sur l'exploitation des ressources, qui perdront leur emploi si le gouvernement ne s'engage pas à mettre sur pied un programme de développement sensé.

Les ententes de développement régional ont été des outils précieux car elles ont soutenu les secteurs-clés de l'économie de la région de l'Atlantique les plus susceptibles de sortir cette région de son état d'infériorité économique. Le gouvernement doit cesser de lui imposer des mesures draconiennes et lui donner les ressources dont elle a besoin pour réaliser toutes ses possibilités.

Le service ferroviaire de voyageurs est un autre secteur de l'économie de la région de l'Atlantique qui a été mis à mal par le gouvernement conservateur. Les coupes sombres qu'il a pratiquées dans les subventions de VIA Rail montrent clairement qu'il a abandonné à leur sort les habitants de cette région.

Sir John A. Macdonald avait un rêve. S'il pouvait voir ce que le parti qu'il a déjà dirigé a fait de son rêve, il se retournerait dans sa tombe.

La fermeture progressive de l'infrastructure de transport dans la région atlantique est clairement une tentative pour isoler la région, ce qui aura pour effet de maintenir une fois pour toutes les disparités économiques.

Le rêve d'avoir un service ferroviaire moderne et efficace entre les différentes villes de l'est du Canada est terminé, sans doute à jamais, en raison de l'insouciance du gouvernement. Si VIA Rail disparaît, les conservateurs seront responsables de cette mesure précipitée. Les gens de l'Est souhaitent que VIA Rail continue d'exister et même que son réseau s'élargisse. L'an dernier, dans cette région, il a transporté 230 000 voyageurs et, dans les trois premiers mois de cette année, le nombre de voyageurs a augmenté de 10 p. 100.

Sans VIA Rail, la région atlantique sera encore plus isolée, des emplois vont disparaître et un réseau routier déjà inadéquat se détériorera plus vite encore. Le Parti conservateur restera dans les mémoires comme le parti qui a fermé la région atlantique.

Les pêcheries sont en sérieuse difficulté en raison de l'incompétence du gouvernement. Des navires étrangers pillent les stocks de poisson canadiens avec la bénédiction du gouvernement fédéral. La vérité, c'est que notre gouvernement n'a pas de politique en ce qui concerne la surpêche étrangère. Des gens ont perdu leur emploi et d'autres le perdront en raison des difficultés que connaît le secteur des pêches.

La diminution des stocks de morue au large de la côte atlantique, confirmée par une récente étude scientifique, a conduit à la réduction des contingents. Le résultat, c'est la fermeture des usines de transformation du poisson à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

Hier, le premier ministre (M. Mulroney) demandait au premier ministre espagnol, Felipe Gonzalez, de diminuer la surpêche, par la flotte de son pays, des stocks de morue à l'extérieur de la limite de 320 kilomètres du Canada. Il est grand temps que le premier ministre (M. Mulroney) dise au premier ministre espagnol et aux autres dirigeants de la Communauté européenne de mettre un terme à la surpêche dans nos eaux. Depuis 1986, le gouvernement fédéral a permis aux pays de la Communauté économique européenne de faire de la surpêche dans les eaux canadiennes. Lorsque l'Espagne et le Portugal sont entrés dans la Communauté, le conseil des ministres des pêches de cet organisme a fixé, unilatéralement, des contingents bien supérieurs à ceux fixés par l'Organisation des pêcheries de l'Atlantique Nord. Le gouverne-

ment n'a pas réagi. Il doit maintenant assumer la responsabilité de la catastrophe devant laquelle se trouve le secteur canadien des pêches.

• (1550)

L'attaque massive du gouvernement contre la région atlantique comprend aussi la réduction des paiements de transfert, ce qui menace sérieusement la santé et l'enseignement postsecondaire, et le retrait du gouvernement de l'assurance-chômage, qui signifie irrémédiablement que les gens de cette région devront avoir recours à l'assistance sociale pour joindre les deux bouts. Il y a enfin la fermeture des bureaux de poste ruraux et tout un tas d'autres mesures mesquines.

En conclusion, la région atlantique ne devrait pas être la cible des réductions massives du gouvernement conservateur. La région s'est jointe à la Confédération pour des raisons bien précises et l'actuel gouvernement n'a pas mandat pour miner une nation qui existe depuis plus de 100 ans.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Halifax (M^me^ Clancy)—La condition féminine—Le refus de rencontrer le porte-parole du Comité d'action nationale—La réduction du financement des groupes de femmes / La démission de la présidente de l'Association des dames progressistes-conservatrices; l'honorable député de Nanaimo—Cowichan (M. Stupich)—Les affaires extérieures—La pêche aux filets dérivants—L'entente avec le Japon / Les observateurs sur les bateaux de pêche; l'honorable députée de South West Nova (M^me^ Campbell)—Les pêches—La fermeture d'usines de conditionnement du poisson—Les contingentements / Le navire-usine Cape North.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES RAVAGES ÉCONOMIQUES QU'AURAIENT LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT SUR LE CANADA ATLANTIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Baker:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir établi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir dans le débat sur le développement de la région de l'Atlantique. Je tiens à dire dès le départ que nous ne discutons pas simplement d'une question régionale touchant le Canada atlantique, mais d'une question nationale concernant le caractère fondamental du pays. C'est une question qui a trait à l'un des défis auxquels le Canada est confronté depuis la Confédération, à savoir le partage équitable des chances entre toutes les régions du pays, les chances que devrait donner le fait d'être Canadien.

Je me rends chaque fin de semaine dans ma circonscription. En route entre Ottawa et ma circonscription de Cape Breton Highlands—Canso, je vois des manifestations concrètes du défi auquel nous faisons face dans la promotion du développement régional au Canada atlantique.

Je vais vous citer trois exemples. La localité de Whycocomagh est située dans la partie centrale du Cap-Breton le long des lacs Bras d'Or. C'est un village pittoresque qui offre un grand potentiel pour le tourisme et l'aquaculture. Elle est cependant laissée en plan parce qu'elle ne dispose pas de services de base de distribution d'eau et d'égouts. Elle se trouve prise dans une situation dont il n'y a pas moyen de sortir. Faute d'une subvention fédérale d'environ un million de dollars, elle est privée de tels services depuis de nombreuses années. Et sans services de distribution d'eau et d'égouts, il n'y a pas de développement commercial et donc pas d'expansion de l'assiette fiscale pour payer pour l'installation de ces services.

Autre exemple: le détroit de Canso, un des plus beaux ports en eaux profondes du monde entier. On n'a pas encore exploité le potentiel du port et des industries qui pourraient s'y implanter. Il reste beaucoup à faire pour que le port devienne un source d'emplois dans notre région.

Le troisième exemple, c'est Antigonish où se trouve l'Université Saint-François-Xavier, une des meilleures

institutions d'enseignement universitaire de premier cycle en Amérique du Nord. Quand j'ai assisté à la collation des grades il y a environ deux semaines, je me suis aperçu que la plupart des étudiants qui passaient devant moi pour aller chercher leur diplôme étaient de la région, mais ils devront aller ailleurs pour dénicher des emplois. Ces jeunes, une ressource dans notre région, y obtiennent leur diplôme, mais ils sont forcés de partir pour gagner leur vie. Voilà la réalité telle que nous la connaissons au Canada atlantique, surtout dans les régions rurales comme ma circonscription.

Je passe par Central Nova quand je vais à Halifax prendre l'avion pour Ottawa. Je dois traverser la circonscription du ministre responsable du développement dans l'Atlantique et que le gouvernement a chargé de reléguer aux oubliettes les politiques d'expansion régionale. A toutes fins utiles, le gouvernement a laissé le Canada atlantique pour compte en mettant en vigueur une série de mesures comme l'abandon de VIA Rail, la fermeture de bases militaires et les réductions budgétaires à l'APECA, sans parler du fait qu'il n'a pas renouvelé certaines ententes de développement économique et régional qui nous sont absolument nécessaires. On a renoncé à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir le développement du Canada atlantique. Le ministre vient du Canada atlantique et je sais qu'il veut le bien de cette région du pays. Je me demande comment il peut être membre du Cabinet et voir le gouvernement renier ses promesses au Canada atlantique.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai lu dernièrement le rapport de Donald Savoie sur les politiques de développement régional pour l'Atlantique. Je dois dire que c'est un excellent rapport qui résume très bien notre histoire, l'histoire des politiques que nous avons eues dans la région de l'Atlantique et aussi, en même temps, ça résume les succès et les échecs de l'histoire de nos politiques.

Une chose qui se dégage de ce document, c'est l'importance d'un engagement ferme envers la région de l'Atlantique dans les politiques du gouvernement fédéral et la capacité de travailler avec les gouvernements provinciaux et les différents secteurs de l'économie de l'Atlantique, afin de promouvoir une politique cohérente pour le développement Atlantique. En même temps, il faut promouvoir des politiques pour le transport, pour l'accès aux marchés et pour les resssources humaines. Ce sont là les thèmes qui se dégagent dans son rapport et ceux qui manquent dans l'ensemble des politiques de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Au cours des quelques minutes qui me restent, je tiens à mentionner un terme qui n'est pas commode: infrastructure. C'est quoi l'infrastructure, et qu'est-ce que cela veut dire dans le contexte du développement? Une bonne illustration, c'est d'emprunter l'autoroute 401 en direction de Toronto. La première chose qu'on remarque, c'est la qualité et la largeur de la route. A mesure qu'on approche de Toronto, on voit beaucoup de béton, d'asphalte et d'autoponts dans le réseau routier qui mène à la ville. Plus près, l'automobiliste remarque le système de métro, les parcs, les hôpitaux, les installations portuaires, les écoles et le réseau d'institutions publiques. Tout cela est payé par le gouvernement—fédéral, provincial ou municipal—, une infrastructure de milliards de dollars, financée par le trésor public dans cette seule ville.

On remarque la même chose quand on visite d'autres centres comme Montréal, Vancouver et, à un moindre degré peut-être, Halifax et d'autres villes du Canada.

Ce que je veux dire, c'est que l'infrastructure, cet ensemble de services financés par les fonds publics au cours d'une longue période de temps, qui forme la trame des villes, agit comme un aimant qui attire les industries, les investissements et les emplois. L'infrastructure des villes attire des gens de tout le pays.

Même si on ne lui donne pas un cent pour qu'elle s'installe dans une ville comme Toronto ou Montréal, une entreprise bénéficie déjà d'infrastructures valant des centaines de milliers de dollars payées par le gouvernement.

Le Canada atlantique, et surtout les régions rurales, ne peuvent absolument pas concurrencer ces villes à moins que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ne s'engagent fermement à travailler ensemble pour améliorer nos réseaux de transport routiers et ferroviaires, nos égouts, nos aqueducs, nos écoles et nos hôpitaux pour développer l'infrastructure qui permet aux entreprises de s'installer. Voilà ce qui manque dans les politiques du gouvernement.

Il ne tient pas cet engagement à long terme. Il ne remplit pas sa promesse d'aider l'économie du Canada atlantique à soutenir la compétition avec les autres régions en ce qui concerne les équipements indispensables pour attirer et conserver des emplois et pour permettre à son économie de fonctionner. C'est pourquoi, de ce côté-ci de la Chambre, nous considérons qu'il est si important de renouveler les ententes de développement

économique régional à leur niveau actuel. Elles sont le principal levier par lequel le gouvernement fédéral contribue avec les gouvernements provinciaux au financement de nos infrastructures. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin que l'aide aux transports se poursuive et nous défendons le réseau VIA Rail et notre infrastructure des transports, en général, contre les réductions prévues par le gouvernement. C'est de l'économie à courte vue que de penser qu'on peut corriger le déficit en laissant tomber cette infrastructure. C'est justement ce qu'il faudra plus tard pour pouvoir concurrencer le reste du pays au niveau de l'emploi.

• (1600)

Pour terminer, si dans 20 ans le Canada atlantique est dépeuplé parce que nos jeunes seront partis chercher du travail au Canada central car c'est là que l'économie les absorbera, que va-t-il falloir pour sauvegarder et édifier le Canada atlantique? Voilà l'héritage que nous laissera le gouvernement. Il faut remettre dans le bons sens cette politique économique à courte vue que nous prêche le gouvernement.

M. Milliken: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de son excellent discours. À titre d'observateur regardant les choses de l'extérieur puisque je ne représente pas le Canada atlantique, j'aimerais également faire une observation au sujet de ce que j'ai pu observer là-bas récemment. Pendant la campagne électorale terre-neuvienne, le premier ministre de l'époque, le regretté premier ministre conservateur si l'on peut dire, a pu déclarer qu'il était parvenu à un arrangement avec Ottawa au sujet des EDER. Dans son discours le député a parlé des EDER comme d'une chose qui risque d'être en danger. Le gouvernement ne nous a pas donné de détails à ce sujet.

L'ex-premier ministre de Terre-Neuve avait déclaré pendant toute la campagne qu'il avait négocié avec Ottawa un accord comportant plusieurs millions d'aide en EDER. Le gouvernement d'Ottawa n'a pas contredit ces déclarations. Une fois les élections terminées et l'ex-premier ministre solidement défait aux voix, sort qu'il avait certainement mérité des bonnes gens de Terre-Neuve, le gouvernement a annoncé qu'en fait la question des EDER était en négociation et n'avait pas été réglée.

Est-ce que le député ne veut pas reconnaître avec moi qu'en gardant le silence pendant la campagne terre-neuvienne, le gouvernement a trompé carrément la population de Terre-Neuve puisqu'il savait à quoi s'en tenir au sujet de ces ententes? Est-ce que le député a quelque chose à dire à ce sujet?

M. Leblanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Oui, je conviens que c'était hypocrite. Et en plus malheureusement, c'est typique de l'attitude à laquelle le gouvernement commence à nous habituer.

J'ai donné d'autres exemples. Avant les élections le gouvernement a dit qu'il n'y aurait pas de réductions au chapitre du développement régional, que c'était une chose assurée, qu'il n'y aurait pas de réductions non plus dans les programmes financiers. Depuis que l'Accord de libre-échange a été signé, tout le programme politique du gouvernement est chambardé. Ceux qui ont fait les frais de cette volte-face, ce sont les gens du Canada atlantique qui voté contre le gouvernement.

Je pourrais ajouter que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui était censée avoir 1 milliard en cinq ans, a engagé 60 p. 100 de son budget pendant la période électorale. Après les élections, constatant qu'il n'avait pas l'appui du Canada atlantique, le gouvernement a décidé d'étaler les 40 p. 100 restants sur une période étendue, non content de sabrer dans les EDER et de refuser de les reconduire lorsqu'ils arrivent à échéance. Le gouvernement a versé l'entente de développement portant sur la reconstitution forestière dans le budget global de l'APECA, lequel a d'ailleurs été réduit.

Depuis le début le gouvernemnt ne cesse de faire le contraire de ce qu'il a dit.

M. Crosby: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les observations de mon collègue, le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. LeBlanc). J'en ai pris bonne note, d'ailleurs. Les gens ont la mémoire courte, et les hommes politiques plus que les autres. Je suppose que le député ne se souvient pas de l'inflation de plus de 10 p. 100 du début des années 80, ni du taux de chômage national de 11,8 p. 100, ni des taux d'intérêt de 19 et 20 p. 100. Qu'est-ce qui avait provoqué un tel chaos économique au début des années 80? Les folles dépenses du gouvernement fédéral de l'époque, un gouvernement qui ne voyait pas la nécessité d'équilibrer son budget. Le gouvernement actuel s'efforce de se montrer responsable dans la gestion des finances nationales et de veiller à renforcer l'économie canadienne. Rien plus qu'un Trésor en faillite ne risque de compromettre le développement régional et les programmes

sociaux et tous les programmes qui sont tellement essentiels à la région canadienne de l'Atlantique.

En dépit de nos efforts pour assainir l'économie, nous sommes en mesure d'accroître considérablement les paiements à la région de l'Atlantique. Au cours de la présente année financière, on va faire des paiements de transfert additionnels de 186 millions de dollars, ce qui a déjà permis au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard d'équilibrer son budget et à celui de la Nouvelle-Écosse de réduire son déficit budgétaire.

Le député croit-il que nous pouvons tout simplement continuer à dépenser au profit de la région de l'Atlantique sans nous préoccuper de la situation économique nationale? Veut-il que nous faisions fi d'une dette nationale de 320 milliards de dollars et que nous continuions à dépenser au risque de ramener les taux d'intérêt hypothécaire à 20 p. 100, le taux d'inflation à 12 p. 100 et le taux de chômage au-dessus des 10 p. 100? Est-ce là sa conception d'une politique nationale?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a la parole pour répondre à la question.

M. Leblanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, premièrement, la relance a commencé avant que le gouvernement actuel ne prenne le pouvoir. Deuxièmement, la récession a été un phénomène mondial. Troisièmement, la dette a en grande partie été accumulée par les députés d'en face. Quatrièmement, ceux-ci n'ont rien fait pendant quatre ans pour empêcher le déficit et la dette de croître. Cinquièmement, leur intérêt soudain pour le déficit est un phénomène postélectoral, qui va complètement à l'encontre des promesses de dépenses qu'ils ont faites avant les élections. La relance en est maintenant au point où l'économie devrait être stimulée plutôt que ralentie, car, comme le disent les économistes, une récession va bientôt s'abattre sur nous et la région de l'Atlantique sera la première touchée.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'éprouve un vif plaisir à participer au débat d'aujourd'hui. J'ai eu encore la bonne fortune d'entendre mon collègue le député de Gander—Grand Falls. C'est que j'ai déjà eu cette bonne fortune de l'entendre depuis une dizaine de jours, aussi bien à la radio qu'à la télévision. Les journaux de St. John's et des autres localités de Terre-Neuve et du Labrador ont donné une large diffusion à ses propos. Je suis bien aise de pouvoir aujourd'hui mettre un peu d'ordre et de raison dans les propos enflammés qu'il a tenus, mû vraisemblablement par un souci réel de compassion et de sollicitude mais qui malheureusement estompe la réalité et les faits.

• (1610)

Nous examinons aujourd'hui la motion dont il a saisi la Chambre et qui blâme le gouvernement d'avoir établi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique. Je soutiens pour ma part que les politiques qu'a mises en oeuvre le gouvernement, surtout depuis cinq ans, ont eu le résultat contraire. Dans ma province, elles ont réduit le chômage de 8 p. 100 environ, soit la plus forte réduction enregistrée dans n'importe quelle province. Seulement l'année dernière, le gouvernement a créé 10 000 emplois à Terre-Neuve et au Labrador. Jamais nous n'avions été témoins d'une telle réussite, aussi bien depuis les 40 ans que nous faisons partie de ce magnifique pays que pendant les 400 ans auparavant.

Mes collègues ont parlé d'abondance de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et d'autres sujets. Si vous le permettez, j'aimerais mettre l'accent sur les pêches. Les pêches ont toujours assuré par le passé la subsistance des habitants de Terre-Neuve et du Labrador et, selon moi, elles continueront à le faire. Elles nous ont permis d'accéder au statut de province. Elles nous ont permis de le conserver. Elles ont connu à tour de rôle des périodes d'abondance et de disette.

À l'instar vraisemblablement de tous les députés, je reconnais indubitablement que le secteur des pêches de l'est du Canada va éprouver d'extrêmes difficultés au cours des prochaines années. Nous aurons bien du mal à y faire face, que nous oeuvrions dans ce secteur ou dans n'importe quel autre secteur de l'économie. Le problème est grave. C'est un problème auquel tous ensemble nous devons nous efforcer de trouver une solution.

Le rapport intérimaire Harris rendu public vendredi dernier nous a appris que les réserves de morue dans le Nord pourraient avoir beaucoup diminué. Il a insisté sur le fait que nous devions nous assurer autant que possible de l'importance de ces réserves. Il a insisté également sur le fait que nous devrons mettre beaucoup de temps à nous assurer que ces réserves existent. À mon avis, tous les députés, quelle que soit leur orientation politique, conviendront que nous devons nous préoccuper au plus haut point de conserver nos réserves de poisson, car la durabilité des pêches est essentielle à des milliers de nos gens, comme mon collègue le député de Bonavista—Tri-

nity—Conception l'a si bien dit. Ces milliers de gens dépendent des pêches.

Nous n'allons pas découvrir du jour au lendemain la solution à ce problème. Le règlement de ce problème passe par la concertation et la collaboration avec tous les intéressés: les pêcheurs et leur syndicat, les travailleurs des conserveries et des chalutiers, les entreprises et les autorités provinciales et fédérales. Seule la collaboration nous permettra de trouver des solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés et de maintenir le filet de sécurité sociale nécessaire pour que le maximum d'habitants du Canada atlantique puissent vivre de la pêche. C'est par sa politique que le gouvernement assurera la viabilité et le dynamisme de l'industrie de la pêche.

Parlons maintenant de l'évolution de la situation depuis quelques années. De 1984 à 1987, la valeur des prises au débarquement a augmenté de 88 p. 100 par suite des mesures prises par les conservateurs. La valeur au débarquement du poisson de fond a augmenté de 93 p. 100. Dans le cas des fruits de mer, la valeur au débarquement a augmenté de 81 p. 100. La valeur de la production s'est élevée à 2,4 milliards de dollars, soit une hausse de 75 p. 100. En 1987, la valeur de la production de la région de l'Atlantique est passée à 2,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 15,6 p. 100 par rapport à 1986. La valeur au débarquement a augmenté de 27 p. 100 par rapport à l'année précédente et, dans le cas du poisson de fond, de 41 p. 100. Je vous fais grâce des autres espèces.

Ce matin, mon ami de Gander—Grand Falls a dit deux ou trois choses que je ne saurais passer sous silence. Parlons d'abord du problème de la surpêche. Il ne fait aucun doute que, par leur pêche et leur surpêche, les Européens prennent du poisson dans nos eaux. Mettons cela en perspective. Premièrement, si nous croyons que c'est le seul problème auquel fait face notre industrie de la pêche, que c'est la seule raison pour laquelle le volume total de nos prises permissibles diminuera l'an prochain et l'année suivante, nous nous faisons malheureusement des illusions et nous induisons également en erreur ceux qui nous ont élus pour les représenter.

Nous avons affaire à une série de problèmes, à laquelle correspond une série de solutions. Nous devons faire preuve de réalisme et reconnaître l'existence de ces problèmes afin de trouver des solutions réalistes. Le député d'Ottawa-Centre (M. Harb) a déclaré qu'il nous fallait de la collaboration. Ce qu'il nous faut acquérir, c'est le sens de la réalité et le sens des proportions. Je crois que chacun d'entre nous aimerait bien avoir trouvé tout cela d'ici la fin de la journée.

Au cours des deux dernières années, la surpêche et la pêche pratiquée par les pays étrangers ont beaucoup diminué. Les prises sont passées de 171 000 tonnes en 1986 à 66 000 tonnes en 1988. La surpêche accuse une baisse semblable.

Notre gouvernement a pris toute une série de mesures pour s'attaquer au problème de la surpêche. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un problème qui existe depuis des années. Nous avons par le passé conclu des ententes et d'autres accords qui ont été renouvelés pendant un certain temps. Il y a un précédent que nous ne pouvons oublier. La limite de 200 milles qui est respectée conformément aux lois et à des précédents internationaux nous impose certaines obligations. Il nous faut, par exemple, mettre nos stocks excédentaires, c'est-à-dire le poisson que nous ne pêchons pas, à la disposition des pêcheurs étrangers et des autres pays. Nous respectons ces obligations. J'y reviendrai plus tard.

En ce qui concerne la surpêche, nous avons fermé nos ports aux navires des pays qui continuent de la pratiquer malgré les obligations auxquelles ils sont censés satisfaire. Nous refusons d'attribuer quoi que ce soit à ces pays à l'intérieur de notre zone. Nous avons amélioré les mesures de surveillance et d'application des règlements le long de la limite de 200 milles afin d'empêcher toute incursion illégale. On a rendu les sanctions sensiblement plus sévères pour dissuader les capitaines, les pays et les sociétés de pêche en haute mer qui veulent pénétrer dans la zone et qui pensent pouvoir épuiser nos stocks de poisson.

Le gouvernement continuera ses efforts pour faire reconnaître à l'échelle internationale les droits préférentiels accrus d'un État côtier concernant la gestion et la conservation des stocks à cheval sur la limite de 200 milles. Il est certes possible de le faire et nous le faisons et continuerons à le faire. Le premier discours du Trône du nouveau gouvernement établit clairement que ce dernier s'inquiète et s'occupera de la surpêche.

Une voix: Le deuxième.

M. Reid: Effectivement, monsieur le Président, le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) a parfaitement raison, comme d'habitude. Certes, d'après mon expérience, monsieur le Président, je. . .

Une voix: Il a du mal à compter au-dessus de deux.

M. Reid: Encore, encore. Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a porté cette question à l'attention du président de la France. Il l'a aussi portée à l'attention du premier ministre de l'Espagne—il ne l'a pas simplement mentionnée en prenant le thé ou la sangria, comme on l'a laissé entendre; il a bel et bien fait savoir que nos rapports seraient modifiés si la question ne se réglait pas. L'affaire est assez sérieuse pour causer des problèmes concrets dans les relations entre nos deux pays. Le gouvernement portera la question aux plus hautes instances.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) s'entretiendront tous deux avec leurs homologues européens au cours des prochaines semaines et les deux feront savoir clairement que cette pratique doit cesser, non seulement dans l'intérêt des pêcheurs canadiens, mais aussi dans l'intérêt de tous, en cette époque où l'on reconnaît sur la scène internationale l'importance d'une gestion responsable de l'environnement, d'un développement durable, selon le mot à la mode. La gestion est un élément essentiel de ce type de développement.

• (1620)

Si vous le permettez, brièvement je reprendrai certaines observations faites par mon ami de Gander—Grand Falls. Ses électeurs l'ont accueilli à bras ouverts dans cette grande ville du papier. Je suis sûr qu'il les amuse autant qu'il a su amuser la population de Gander et celle d'autres parties du nord-est de la côte de Terre-Neuve, mais malheureusement nous ne sommes pas ici pour parler d'amusement. En fait, c'est loin d'être amusant. Le problème est très grave et cela ne saurait servir les intérêts de quiconque si nous continuons à user de tactiques d'épouvante, à exagérer la situation et à répandre sans raison un sentiment d'insécurité. Si nous continuons dans cette voie, nous n'arriverons nulle part.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Harb), mon ami, le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Mifflin), et certains autres veulent tous que nous admettions la gravité de la situation.

Nous avons parlé des 35 chalutiers-usines soviétiques et des neuf chalutiers-usines cubains à l'est de St. John's qui ont été autorisés à pêcher au large de Halifax le merlu argenté et qui peuvent conserver des prises fortuites de 3 000 tonnes de morue, 3 000 tonnes de goberge et 1 000 tonnes de hareng. Qu'on me corrige si je fais erreur. Ces chiffres ne sont pas réalistes. Il s'agit peut-être là des contingents qu'on tolère pour des prises fortuites. Nous ne pouvons nous permettre ces prises fortuites. Si nous permettons à ces pays de prendre les espèces pour lesquelles nous n'avons pas l'équipement voulu ou que nous ne voulons pas prendre, il y aura nécessairement des prises fortuites. Il faut qu'on sache à combien se sont élevées les prises fortuites en 1988. Les prises fortuites des Soviétiques ont été, pour les trois espèces, de 1 500 tonnes, et non de 7 000 tonnes comme l'a dit le député. Elles ont représenté 1 500 tonnes pour l'ensemble des espèces, c'est-à-dire moins de 0,3 p. 100 des pêches totales. Le député dit qu'il y a là-bas 250 chalutiers-usines. C'est simplement faux.

Le député parle du capelan et dit que les pêcheurs de Terre-Neuve ne sont pas autorisés à pêcher ce poisson alors que d'autres peuvent le faire. Voyons un peu comment la pêche du capelan est autorisée à Terre-Neuve et au Labrador. Les permis et les contingents sont fondés sur le marché. C'est le marché qui dicte ce qui peut être pris et quelle quantité sera achetée. Nous prenons donc ce que nous savons pouvoir vendre, pour ce qui est des oeufs du capelan. C'est ainsi que nous limitons les prises. Mais les capelans se pêchent pour leur chair. On ne compare pas des pommes et des oranges. Si l'on refuse un permis à un Terre-Neuvien pour que les prises ne dépassent pas la capacité du marché, peu importe si d'autres pêcheurs au large prennent ce poisson. S'il n'y avait personne, il n'en serait pas autrement.

Les Terre-Neuviens font l'objet d'accusations et se voient imposer une amende pour les prises fortuites, mais les navires étrangers y échapperaient. Or, des pêcheurs étrangers ont été condamnés à une amende cette année. Des Soviétiques ont été accusés d'avoir jeté du poisson, et un bateau a été contraint de sortir de la zone parce qu'on n'avait pas fait rapport de prises fortuites.

Les Soviétiques et les Cubains ne s'approchent même pas des niveaux permis de prises fortuites. En 1988, la limite fixée pour l'aiglefin était de 1 p. 100 et ils n'ont pris que 0,59 p. 100. Dans la zone 4W où la limite pour la morue s'élève à 5 p. 100, les prises des Soviétiques n'ont atteint que 0,16 p. 100. Bien sûr, on ne porte pas d'accusations contre eux, car ils sont bien en deçà des limites. Si les prises sont de l'ordre de 1 500 tonnes de poisson alors que le total, on nous l'a dit ici, est de 7 000 tonnes, on ne porte pas d'accusations. Comment peut-on dire qu'il y a 250 chalutiers-usines congélateurs à l'intérieur de la zone de 200 milles?

Nous avons délivré 61 permis de pêche. Ces permis sont délivrés pour un certain nombre de raisons, par exemple, la recherche et peut-être les ventes bord-à-bord. Il faut un permis pour chaque type de pêche. Les quotas ne sont pas établis selon la quantité de poisson pris par un navire donné. Le quota des flottes est fixé en fonction de nos obligations et entièrement en bloc. Il pourrait y avoir 15 000 navires là-bas et ça ne changerait rien au volume des prises. Un observateur canadien est posté en permanence sur chaque navire voguant à l'intérieur de la zone de 200 milles. Cet observateur fait rapport au ministère des Pêches, qui est ainsi tenu au courant du volume des prises.

La politique sur les droits de pêche dans nos eaux est très claire. Les lois internationales obligent le Canada à mettre les stocks excédentaires à la disposition d'autres pays avec lesquels il a conclu des ententes de pêche bilatérales. Les exemples connus sont le merlu argenté, le capelan, les argentines et les grenadiers. Quand, et ceci est très important, ces pêches seront exploitées par les Canadiens, les prises par les étrangers seront diminuées d'autant.

Le ministère des Pêches et des Océans a lancé une série de programmes pour faire découvrir les possibilités des espèces sous-exploitées. Nous avons entendu parler des permis de pêche exploratrice du crabe, des palourdes et des pétoncles. Nous sommes au courant du déplacement de la pêche exploratrice des crevettes vers le nord. Nous connaissons les expériences qui se font en aquiculture. Nous connaissons les pêches du pétoncle d'Islande, la pêche hauturière de palourdes, les efforts que nous faisons pour y intéresser les pêcheurs autochtones.

Les opérations de pêche et la valeur des prises ont triplé au cours des trois dernières années. Les contingents changent de façon à passer à quelqu'un d'autre les poissons qu'on ne peut prendre. Par exemple, nous avons échangé avec les Soviétiques un contingent de poisson qu'ils ne pouvaient pas pêcher contre un autre d'un poisson que les Canadiens ne pêchaient pas. Dans ce cas, nous avons repris un contingent de morue. C'est grâce à ce genre d'innovation, de créativité et de coopération que nous pouvons continuer de faire croître la valeur de nos pêches, que nos pêcheurs continuent de prospérer, qu'ils veulent poursuivre leur activité et que nous abordons confiants un problème que nous savons grave. La base est là. La bonne politique que condamne le député est là. Elle ouvre la voie au développement et à l'adaptation.

Le premier ministre (M. Mulroney) a chargé un comité ministériel d'étudier ces possibilités et ces problèmes pour s'assurer que nous exploitons la pêche au maximum et que nous utilisons tous les outils à notre disposition pour permettre au plus grand nombre possible de Canadiens de travailler dans ce secteur dans la région de l'Atlantique, de pouvoir compter sur un revenu stable et de se bâtir un avenir solide pour eux-mêmes et leurs collectivités. Or, l'opposition veut condamner cette politique qui a pour objectif d'établir une industrie de la pêche solide et viable, peu importe ce que l'avenir nous réserve.

M. Mifflin: Je remercie le député de St. John's-Est (M. Reid) de son discours. J'ai trouvé certains de ses chiffres très intéressants, tout comme certaines de ses descriptions qualitatives.

• (1630)

Je voudrais formuler quelques commentaires. Tout d'abord, je rappelle à la Chambre que c'est un gouvernement libéral qui a chargé la Commission Kirby d'améliorer la situation de la pêche dans l'Atlantique. C'est aussi un gouvernement libéral qui a amorcé les changements apportés à la zone économique de 200 milles en 1977 et organisé les opérations de surveillance. En fait, c'est un gouvernement libéral qui a établi la politique à laquelle nous devons notre excellente situation.

Je voudrais parler de certaines choses qui se passent à l'heure actuelle. Il ne fait aucun doute que les contingents qui nous sont imposés depuis quatre ou cinq ans pour une raison ou pour une autre—et je ne suis pas en mesure de porter un jugement là-dessus—ne sont pas ce qu'ils devraient être. La surpêche pratiquée par la Communauté européenne a posé un problème environnemental plus grave. Je n'en parlerai pas maintenant parce que je crois que le député de Gander—Grand Falls (M. Baxter) en a parlé ce matin.

Je voudrais parler de la pêche en dehors de la zone économique des 200 milles. Je voudrais citer quelques chiffres. L'année dernière, le contingent de la Communauté économique européenne dans les eaux internationales au large de Terre-Neuve était de 19 000 tonnes métriques, mais les navires de la Communauté ont pris 80 000 tonnes métriques, soit quatre fois plus. Dans cette zone, les contingents sont fixés volontairement, d'après des informations et des données scientifiques compilées par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-

ouest, l'OPAN, organisme spontané dont le Canada et la Communauté européenne font partie.

Cette année, en 1989, cet organisme a fixé un contingent de 13 000 tonnes pour la Communauté économique européenne, mais les ministres des pêches des pays de la Communauté ont porté le contingent de 13 000 à 160 000 tonnes métriques en décembre, à l'instigation du Portugal et de l'Espagne, sans doute. Et pendant ce temps-là, nous parlons de préservation.

Je suis sûr que le député et les autres députés diraient que le premier ministre est en train d'en parler sur place et qu'il fera quelque chose à ce sujet. Cela dure depuis pas mal de temps. Si nous voulons faire quelque chose et si nous n'arrivons pas bientôt à nous entendre au sujet de la surpêche, il faudra songer à prendre des sanctions commerciales envers les principaux responsables de la Commmunauté européenne.

Je vais dire aux députés ce que nous pourrions faire. Je ne sais pas si ce sera très facile dans le cas du Portugal. Le Portugal a fait des échanges commerciaux bilatéraux pour 286 millions de dollars avec le Canada l'année dernière. Il y avait un déficit de 48 millions, mais l'Espagne, dont on a parlé ce matin, qui est certainement le plus vulnérable des deux, a eu un excédent commercial de 485 millions de dollars dans des échanges bilatéraux d'une valeur de 945 millions de dollars. Je crois que nous pouvons profiter de cette situation d'une façon ou d'une autre.

L'autre remarque que je veux faire, c'est qu'au cours des trois ou quatre dernières années, les Français se sont vu attribuer environ 6 400 tonnes de morue du nord dans la zone 3PS, c'est-à-dire dans le sud de Terre-Neuve. Nous avons beaucoup entendu parler de la zone 3PS. Or, les Français capturent quatre fois plus que ce contingent, c'est-à-dire 26 000 tonnes. Nous avons négocié avec eux une entente pour pouvoir revenir à la table des négociations dans deux ou trois ans et leur attribuer un contingent qui est presque le même, non pas 6 400 tonnes, mais quelque 25 000 tonnes.

Si la préservation de la morue nous préoccupe, je ne sais pas comment nous pouvons permettre une telle situation sans recourir aux sanctions commerciales en faveur de cette préservation. Je me demande si mon collègue de St. John's-Est voudrait faire des commentaires à ce sujet.

M. Reid: Monsieur le Président, j'en serais très heureux. Il ne fait aucun doute que lorsque les députés d'en face formaient le gouvernement et que nous étions le parti de l'opposition officielle, ils ont accompli un certain nombre de choses et le sénateur Kirby a travaillé avec acharnement et a fait du très bon travail. Je ne peux pas dire que c'était toujours du travail fantastique, mais il ne fait aucun doute qu'il a fait beaucoup pour accroître la surveillance des eaux et pour établir la limite des 200 milles. Le député reconnaîtra qu'à un moment donné, l'actuel ministre des Pêches de Terre-Neuve était conservateur, mais il est maintenant dans le clan libéral sans avoir pour autant changé d'optique. Il a grandement contribué à ces réalisations en 1977, lorsqu'il était député progressiste conservateur de St. John's-Ouest.

Je pourrais parler d'ententes qui ont été signées en 1972, mais je ne le ferai pas, car cela ne servirait à rien. Nous nous attaquons au problème que nous avons aujourd'hui. Je trouve intriguant, comme mon collègue l'a mentionné, que la Communauté européenne ait porté son contingent de l'OPANO de 13 000 tonnes à 160 000 tonnes. A mon avis, cela indique surtout que la Communauté européenne reconnaît qu'elle subira beaucoup de pressions pour le réduire à nouveau. Il est peut-être noble, comme seuls les Européens peuvent être nobles, de parler de la grande quantité de poisson qu'elle abandonne en réduisant ce contingent de 160 000 tonnes. La Communauté européenne n'a pas la moindre chance de prendre autant de poisson. Personne ne pense qu'elle en prendra autant.

Je ne veux pas entrer dans une discussion sur les 80 000 tonnes par rapport aux prises de l'année antérieure. Les pays de la CEE et d'autres aussi pratiquent de moins en moins la surpêche. Le point capital, et je sais que nous sommes tous d'accord, c'est que les 80 000 tonnes, quoique je dirais qu'il s'agit plutôt d'environ 65 000, devraient être ramenées à zéro, mais nous ne pouvons pas le faire automatiquement.

J'aimerais parler brièvement des sanctions commerciales, solution en apparence facile, mais en apparence seulement. Si j'étais responsable commercial de la CEE et que le Canada décidait de prendre des sanctions économiques, la première chose que je ferais serait d'importer chaque année pour 450 millions de dollars de poisson

du Canada et rien de plus, de sorte que le Canada serait pris avec des stocks de homard et de saumon. Que ferions-nous? Nous changerions notre tactique. . .

M. Mifflin: Nous vendrions ailleurs.

M. Reid: Le député sait probablement mieux que moi que ce n'est pas aussi facile. Il faut du temps pour s'assurer des marchés où nos produits sont connus. Vendre du poisson est une question de confiance, mais aussi une question de contacts. Si le député peut vraiment vendre pour 450 millions de dollars de poisson par année à d'autres clients que la CEE, nous devrions vendre tout le poisson qui est entreposé partout dans le monde.

J'estime qu'il serait insensé de nous lancer dans une guerre commerciale. Ce serait tout à fait contraire à ce que nous faisons. Ce serait contraire à ce que font la majorité des autres pays. Si nous commençons une escalade, nous y perdrons, c'est assuré.

Je crois même que nous, du Canada atlantique, serions les premières victimes de mesures commerciales. Ce ne serait pas dans notre intérêt. Il y a d'autres voies qui pourraient nous assurer des rapports stables fondés sur le principe selon lequel personne ne bénéficie de la surpêche.

Nous avons évité la question canado-française, pour plusieurs raisons à mon avis. On commence à se rendre compte que c'était le meilleur marché possible dans les circonstances—en fait, mieux que je n'aurais jamais cru possible. Imputer les derniers événements à une entente conclue il y a deux mois est ridicule. Je ne prétends pas que mon collègue le fait, parce qu'il ne le fait pas, évidemment. Néanmoins, le gouvernement a pu obtenir un engagement du gouvernement français de réduire sa surpêche dans la zone 3PS, dont nous contestons la juridiction. Nos revendications concernant cette zone sont en conflit. Nous leur avons accordé une prise de morue dans la zone 2J3KL qui est de moins de 2 p. 100 de la prise totale et qui est fonction du contingent qui diminue progressivement. Selon l'entente, s'ils prennent trop de poisson à l'extérieur de la zone, ils ne peuvent rien prendre à l'intérieur.

Parallèlement, nous continuerons à soumettre le différend entre les deux pays à l'arbitrage—c'est essentiel. C'est l'objectif ultime de tout gouvernement de régler le différend concernant les limites de la zone de Saint-Pierre-et-Miquelon afin qu'on sache qui contrôle la pêche et qu'on puisse imposer un plan de gestion. Comme tant de nos politiques, celle-ci est bien conçue, prévoyante et responsable.

• (1640)

M. John R. Rodriguez (Nicket Belt): Monsieur le Président, je n'ai pas pu m'empêcher d'écouter le député de St. John's-Est (M. Reid) lorsqu'il répondait à une question de l'opposition. Perdant son calme, il a dit que l'opposition inquiétait les gens et que nous ne devrions pas inquiéter les habitants de la région atlantique. Je vais vous dire, monsieur le Président, ce qui devrait beaucoup inquiéter les gens, et pas seulement les habitants du Canada atlantique, mais tous les Canadiens. Ce sont les derniers chiffres d'avril 1989 sur le taux de chômage dans les diverses provinces atlantiques. Ce chiffre est de 17,8 p. 100 pour l'Île-du-Prince-Édouard, de 17,2 p. 100 pour Terre-Neuve, de 12,2 p. 100 pour la Nouvelle-Écosse et de 14,4 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick.

Ces chiffres inquiéteraient n'importe qui. Nous devrions avoir honte. Le taux de chômage pour les hommes de 15 à 24 ans est de 30,5 p. 100 à Terre-Neuve, de 18,4 p. 100 en Nouvelle-Écosse et de 28,8 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Pour les femmes de 15 à 24 ans à Terre-Neuve, il est de 20,7 p. 100, en Nouvelle-Écosse, de 15,6 p. 100 et au Nouveau-Brunswick, de 14,6 p. 100. Pour l'Île-du-Prince-Édouard, les chiffres sont trop petits pour être significatifs.

Ce n'est pas ce que l'opposition fait ou dit à la Chambre qui suscite de l'inquiétude dans le Canada atlantique. Ce sont les réalités du chômage. Pourtant le taux de plein emploi du gouvernement pour l'ensemble du Canada se situe entre 7,5 et 8 p. 100. Ce sont les projets de plein emploi du gouvernement pour notre pays. Ces chiffres sont les mêmes qu'en 1972. Il n'y a pas grand-chose de changé. Nous avons eu des libéraux et des conservateurs au gouvernement. Lorsque nous n'aimons pas les libéraux, nous mettons les conservateurs au pouvoir. Lorsque nous n'aimons pas les conservateurs dans la région atlantique, nous élisons des libéraux. C'est la vieille histoire de bonnet blanc et de blanc bonnet. Les habitants de l'Atlantique font confiance à ceux qu'ils élisent. Ils croient que quelque chose pourrait changer, mais rien ne change. C'est un abus flagrant de la confiance des Canadiens de l'Atlantique.

Avant les dernières élections fédérales, le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement ont fait une promesse au sujet d'Hibernia. C'était une promesse de financement. Ce n'était pas comme ce que disaient les néo-démocrates ni les libéraux. Les conservateurs faisaient des promesses électorales. Ils ont dit qu'il fallait les croire et ils avaient le nez qui s'allongeait, s'allongeait, jusqu'à ce que, comme Pinocchio, il atteigne leur menton. Puis le ministre de Terre-Neuve, le porte-

parole de l'est du Canada qui est ministre du Commerce extérieur, le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie) a déclaré en octobre 1988 que l'opposition était remplie d'alarmistes, que le gouvernement n'avait pas l'intention d'apporter de modifications, que le régime d'assurance-chômage ne changerait pas d'un iota.

Qu'est-il arrivé après les élections? Nous avons vu la ministre qui connaît tout du chômage dans Rosedale, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), prendre la parole à la Chambre pour annoncer que le gouvernement avait élaboré un nouveau plan. Le régime de l'assurance-chômage allait subir des compressions budgétaires. Lorsque nous, de l'opposition, disions pendant la campagne électorale que l'accord de libre-échange menaçait les programmes de développement régional et les programmes sociaux, on entendait des gens comme le député de St. John's-Ouest nous accuser de faire peur aux Canadiens, de tenir des propos dénués de fondement, de créer un sentiment d'insécurité.

Les conservateurs ont fait dépenser 5 millions de dollars à leurs amis des grandes entreprises pour convaincre les Canadiens que l'accord de libre-échange était formidable. N'est-ce pas cocasse? Après avoir persuadé les Canadiens de voter conservateur parce que l'accord de libre-échange ne menacerait pas les programmes sociaux ni le développement régional, le gouvernement se retourne et demande aux Canadiens de payer plus d'impôt et de taxes pour payer les dépenses gouvernementales. On fait payer les victimes pour le pétrin dans lequel on les a mis. N'est-ce pas quelque chose? N'est-ce pas extraordinaire?

On nous avait pourtant dit que tout ce que nous disions n'était que des rumeurs. Que tout cela n'était pas vrai. Voyons le cas d'un certain Mickey Cohen qui a été sous-ministre des Finances sous le gouvernement libéral précédent et qui a conservé son poste un certain temps sous les conservateurs jusqu'à ce qu'il passe au service de Molson. Voici ce qu'il avait à dire, monsieur le Président; il a dit après les élections, après et non avant, qu'il s'attaquerait au développement régional et à l'universalité, qu'il démantèlerait la plupart des programmes de développement industriel surtout ceux qui sont destinés aux régions, car si l'on veut réduire les dépenses, il faut s'attaquer aux programmes, qu'il faut dire au Canada atlantique de se débrouiller seul.

Imaginez-vous cela? Après les élections la vérité sort et c'est comme si Mickey Cohen ne nous avait pas dit toute la vérité. Le gouvernement arrive et attaque de front la région atlantique, une région très similaire au nord de l'Ontario que je représente. Il attaque en réduisant les dépenses consacrées au développement régional, alors que l'on devrait y consacrer plus d'argent plutôt que moins. Comme les chiffres l'indiquent, les problèmes sont beaucoup plus sérieux qu'à Toronto ou que dans la plupart des autres régions du pays.

Alors, qu'avons-nous? Réduction des programmes de développement régional. Réduction de l'assurance-chômage. Celle-ci était probablement tout ce qui rattachait les chômeurs de la région atlantique à un semblant de dignité. Au moins on payait des primes. Il y a une certaine dignité à recevoir de l'argent dont le montant dépend des primes que vous avez versées pendant que vous travailliez. On élimine cela en augmentant le nombre de semaines pendant lesquelles il faut travailler et en réduisant le nombre de semaines pendant lesquelles on peut toucher des prestations. Pas étonnant que la commission mise sur pied pour étudier l'ajustement au libre-échange ait déclaré que l'on n'avait pas besoin d'un filet de sécurité, mais d'une catapulte. Les Canadiens de l'est vont être catapultés jusqu'à Toronto où ils pourront travailler à vendre les costumes de John Bulloch ou les chaussures de Mary Dosie pour 9$ ou 6$ l'heure, ce qui leur fera un grand total de 15 000 ou 16 000 dollars par année. Ils vivront à 60 dans un appartement. Ils sont au seuil de la pauvreté chez eux, ils seront dans la misère à Toronto. C'est déjà une punition que de vivre à Toronto, mais s'il faut se contenter d'un salaire de ce genre, c'est une punition que seuls les conservateurs méritent.

Il n'y a pas de doute que le gouvernement a réduit les programmes destinés à la région atlantique.

• (1650)

J'étais à l'Île-du-Prince-Édouard la semaine dernière lorsque le gouvernement a annoncé qu'il fermait une base à Summerside. Seul un courtier en valeurs insensible de Bay Street pourrait comprendre qu'on ferme la seule industrie dont dépend 90 p. 100 de la population. Le gouvernement a non seulement enlevé d'un seul coup cette activité économique aux habitants de Summerside, mais il ferme la base qui servait de station de repérage pour la surveillance de notre zone de 200 milles. Je ne suis pas le seul à dire cela; les gens qui occupent des postes de direction à l'Île-du-Prince-Édouard demandent aussi au gouvernement pourquoi il leur fait cela. C'est cruel.

Nous n'avons jamais entendu parler de déficit ni de dette durant la campagne électorale. Soudain, après les élections, on me dit que mes fils et mes filles, leurs enfants, leurs petits-enfants et les générations suivantes devront vivre dans un pays hypothéqué. Je préfère qu'ils vivent dans un pays hypothéqué plutôt que dans un pays

où les hôpitaux en mauvais état ne peuvent plus offrir les services nécessaires. Je préfère qu'ils vivent dans un pays hypothéqué plutôt que dans un pays où les écoles ne peuvent pas leur donner la possibilité de gagner leur vie et de vivre dignement dans leurs localités. C'est le choix qu'on nous a donné. Réduire les dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. C'est tout.

Par ailleurs, le gouvernement dépense l'argent des contribuables pour leur raconter des mensonges à la télévision, pour leur dire qu'un tiers de chaque dollar sert à payer l'intérêt sur la dette. Le gouvernement prend un tiers de chaque dollar pour payer la dette, monsieur le Président. Je crois que nous devrions faire un vrai ménage au sein du gouvernement pour remettre le pays sur la bonne voie.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Halton—Peel a la parole pour des questions ou des observations.

M. Turner (Halton—Peel): J'ai trouvé les remarques du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) fort intéressantes, et il convient à mon avis de faire quelques observations sur certains des points qu'il a soulevés.

Le député a raison en quelque sorte de dire que la question de la dette et du déficit n'a pas été abordée de façon adéquate durant la campagne électorale. Il faut cependant dire que beaucoup de candidats voulaient parler de cette situation pendant la campagne. Je voulais en parler, et je sais qu'il en était de même pour beaucoup de mes collègues.

La dette et le déficit ne se sont pas matérialisés du jour au lendemain. Ils ne sont pas tombés du ciel. Le député siège aux Communes depuis assez longtemps pour savoir que nous avons fonctionné à coup de déficits au cours des 20 dernières années comme si c'était une chose toute naturelle. Les déficits ne se sont pas matérialisés du jour au lendemain.

Il se trouve que pendant les dernières élections, les partis de l'opposition, surtout le Parti libéral, ont fait du libre-échange la seule question qui valait la peine d'être débattue.

Le député préférerait vivre dans un pays hypothéqué plutôt que de réduire les services du gouvernement. Ne croit-il pas que l'hypothèque d'un pays devient tellement lourde un jour qu'on ne peut pas la rembourser et financer en même temps les services sociaux dont il parle. Je conviens avec le député que nous avons besoin de bonnes écoles, de bonnes routes et de bons hôpitaux. Nous devons également aider les régions qui le méritent ou qui ne sont pas favorisées pour une raison ou pour une autre. Le député ne craint-il pas que nous ne soyions plus capables un jour de financer ces programmes parce que nous croulerons sous le poids des intérêts à payer? Comment peut-il nier cette réalité économique? Que faudrait-il faire pour régler ce problème, selon lui?

M. Rodriguez: Je sais gré au député de m'avoir posé cette question. Je ne sais pas si tous ceux qui sont ici se souviennent encore de la période pré-électorale et de la période électorale proprement dite. Au cours de la période pré-électorale, quiconque posait une question sur l'état de l'économie se faisait dire par les ministériels fiers d'eux-mêmes que tout était sous contrôle, que le déficit était tel que le ministre des Finances (M. Wilson) l'avait prédit. Tout est sous contrôle, ne craignez rien, Mike est là. C'était leur slogan.

Je suis d'accord avec le député, le libre-échange a été le sujet principal de la campagne électorale, mais le fait est que jamais le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances ne nous ont dit que nous avions un problème. Tout était sous contrôle. Mike est sur la passerelle de commandement. J'avais nettement l'impression que le *Titanic* naviguait alors dans la bonne direction. Quelqu'un a placé un énorme iceberg devant le *Titanic* après le 21 novembre et, aujourd'hui, ils s'affairent tous à déplacer les chaises sur le pont du *Titanic*.

Le député a parlé du déficit. Je veux bien, seulement le gouvernement devrait au moins nous dire la vérité. Il y a deux semaines, j'ai lu un article intéressant dans un journal, soit une déclaration publique de 21 économistes canadiens, dont quelques-uns sont très bien connus. Ils ont adressé des reproches au gouvernement. Comme le député est président du Comité de la consommation et des corporations, je lui suggère de songer sérieusement à demander au ministre des Consommateurs et des Sociétés (M. Valcourt) d'enquêter sur la publicité fausse et trompeuse.

Dans cet article, on reprochait au gouvernement de ne pas dire la vérité aux Canadiens au sujet du déficit. En fait, les demandes de crédit de la Couronne ne s'élèveront qu'à 20 milliards de dollars, plus 3 milliards d'emprunts pour les réserves de devises. Donc le gouvernement n'aura pas à emprunter 28 ou 29 milliards de dollars. Les économistes ont dépeint une situation tout à fait différente: il n'y a pas lieu de s'alarmer à cause du déficit.

Compte tenu de mes observations préliminaires, je dis à mon ami que ce qui est important, c'est de s'assurer que tout Canadien qui veut travailler trouve un emploi. Les gens se sentent plus dignes quand ils travaillent, gagnent leur vie, produisent, achètent des biens et des services et payent leurs taxes municipales, provinciales et fédérales. Voilà le genre d'attitude positive qu'il faut avoir. Au lieu d'accepter un taux de chômage de 7,5 p. 100, nous devrions chercher à le réduire à zéro si c'est possible. Toute autre option est régressive. C'est pourquoi nous disons que le gouvernement est dirigé par les conservateurs «régressifs.»

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Pour la suite du débat, la parole est au député de Windsor—Lac Sainte-Claire. Le député sait certainement qu'il aura dix minutes, plus cinq pour les questions et les commentaires.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, vous vous rendez certainement compte que je me trouve dans la position difficile de parler après mon cher collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) qui nous inspire tous avec son analyse de la situation économique dans laquelle le gouvernement nous plonge. Ceci dit, je me lance quand même.

Nous discutons aujourd'hui de la motion libérale portant:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir établi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique.

Je n'aurais qu'un changement à apporter à la motion pour qu'elle se lise ainsi: «Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir poursuivi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique». En effet, les politiques actuelles ne sont que la suite de la même vieille chanson qu'on nous chante pour obtenir des votes, mais non pour apporter à la situation du Canada atlantique des changements suffisants pour lui permettre de se suffire à lui-même et d'être égal au sein de la Confédération à la région centrale qui semble si avantagée.

J'ai été abasourdi, il y a deux semaines, quand le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a annoncé, sans prévenir, à notre comité, que les fonds de l'Agence devraient être dépensés sur une période de sept ans et non de cinq ans, ce qui réduit de 28 p. 100 les dépenses annuelles effectuées dans le cadre de ce programme. C'est un coup terrible, la violation de la promesse solennelle faite au Canada atlantique comme à d'autres régions du pays de chercher sincèrement à maintenir le développement économique régional. En fait, le développement économique régional a été réduit d'un bout à l'autre du pays, mais le Canada atlantique en souffre beaucoup.

• (1700)

En admettant un instant la nécessité de compressions budgétaires et de certains sacrifices—même les députés de l'autre côté doivent quand même comprendre que le Canada atlantique est dans une situation tout à fait particulière. En ce moment même il voit apparaître la perspective de perdre 9 000 emplois du fait des réductions du quota de morue. Ces réductions d'ailleurs sont en grande partie l'effet des politiques du gouvernement. Prenons un cas bien simple: les réductions de quota s'expliquent par la diminution du stock de morue, due à l'activité des flottes de pêche étrangères mais en partie peut-être à la surpêche de nos propres pêcheurs. Mais 1 200 autres emplois vont être supprimés à Summerside qui déjà était en faute sur un plan essentiel, celui de la surveillance qu'il aurait pu exercer sur la pêche à la morue pour éviter la surpêche.

Avant le budget on a annoncé des modifications à l'A-C qui vont toucher le Canada atlantique plus que n'importe quelle autre région du pays. Il y a eu des réductions au financement des programmes établis. Quelque 1 000 emplois vont peut-être disparaître comme conséquence de ce qui se produit depuis deux mois, et le ministre a le culot, le gouvernement a l'hypocrisie de faire irruption dans une séance de comité pour essayer d'annoncer en catimini qu'il allait faire des compressions radicales. Comment un gouvernement peut-il être si insensible à la douleur d'autrui? Comment un gouvernement peut-il se montrer si brutal à l'égard d'une partie importante et historique du Canada? Serait-ce que le gouvernement est mesquin? Serait-ce qu'il est si indifférent à la douleur d'autrui? Non, il faut chercher ailleurs. L'autre motif, il faut fatalement que ce soit comme nous l'avons compris dès le début, que ces programmes de

développement régional comme l'APECA et l'A-C sont des choses que les Américains n'aiment pas.

J'entends rigoler la députée conservatrice. Il est certain qu'elle ne lit pas les décisions qui ont déjà été rendues du côté américain à propos de ce qui va être considéré comme des subventions. Les programmes comme l'APECA, le MEER, le MEIR, la CAC ont déjà été attaqués et traités de subventions par les Américains dans des conflits commerciaux. Elle peut toujours rigoler.

D'ailleurs certains ont prétendu que beaucoup de ces programmes n'ont pas vraiment pour but d'influer sérieusement sur la situation économique des régions dans lesquelles ils s'appliquent. J'ai dit que le ministre était effectivement venu annoncer au comité il y a deux semaines une réduction de 28 p. 100 des fonds de l'APECA. Mais ce n'est pas toute l'histoire. Le 21 mars, 26 des 44 programmes EDER sont venus à expiration et d'après le gouvernement néo-écossais, il est probable que le cinquième seulement seront renégociés.

Je ne veux pas entrer dans le jeu du ministre en ce qui concerne ce qui peut être négocié entre l'APECA et l'EDER et les modifications des contributions fédérales à ces deux programmes, mais je veux parler de quelque chose de très surprenant. Mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a dit qu'on n'avait pas parlé de déficit avant les élections. Cela bougeait beaucoup avant les élections. Le gouvernement avait déjà consacré 500 millions de dollars à un programme quinquennal. Jusqu'à maintenant, il a dépensé 580 millions de dollars.

Autrement dit, sur les 1,05 milliard de dollars prétendument réservés à l'APECA, 500 millions avaient déjà été versés. Lorsqu'on songe que le programme coûte 35 millions de dollars par année à administrer, il ne reste que 200 millions de dollars à verser d'ici à la fin du programme. C'est à croire qu'il s'agissait plus d'une stratégie électorale que d'une véritable politique économique.

La Chambre se rappellera peut-être que c'est M. Savoie qui a signalé que le MEER, le MEIR et les programmes de développement du Canada atlantique ont tous échoué. Il a fait remarquer qu'il fallait trouver des mécanismes de développement économique régional qui assure une véritable croissance économique dans les provinces de l'Atlantique.

Toutefois, les provinces de l'Atlantique se sont vu accorder la même chose qu'avant. Je m'explique. Le gouvernement a certes été rapide à dépenser. Il a investi 90 000$ dans une entreprise qui n'existait pas, 54 000$ dans une étude de faisabilité pour un hôtel qui avait déjà été faite trois fois, 100 000$ dans des études de marché pour quatre développements touristiques situés à quelques milles les uns des autres et des dizaines de milliers de dollars dans une petite entreprise J. C. Irving en difficulté. Entre-temps, l'auteur nous dit que si l'on n'améliore pas l'enseignement, la formation et l'infrastructure et qu'on ne fait pas davantage d'activités de recherche et de développement et de planification à long terme en laissant un plus grand droit de regard aux régions, cela ne fonctionnera pas. C'est ce que dit l'auteur même du rapport qui a justifié la création de l'APECA.

Les députés d'en face devraient avoir honte d'avoir presque délibérément causé l'échec d'un programme qui aurait pu être fort utile à une région de notre pays qui a besoin de l'aide de tous les Canadiens et qui ne devrait plus subir la domination du centre du Canada qui, aujourd'hui encore, rend les choses plus difficiles. Les taux d'intérêt grimpent en réaction aux besoins non pas du Canada atlantique mais de Toronto. Il faut mettre un terme à cela, comme vous en conviendrez sans doute.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion qui condamne le gouvernement pour avoir:

> . . . établi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique.

J'ai en main le rapport d'avril du Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Selon ce rapport, l'économie de Terre-Neuve n'a jamais été aussi forte depuis le début de la décennie. Peut-on parler de ravages?

Selon ce rapport, l'Île-du-Prince-Édouard a surpris tout le monde en 1988 et a commencé 1989 sur un bon pied. Peut-on parler de ravages économiques?

Selon ce rapport, la Nouvelle-Écosse est une des provinces où il se crée le plus d'emplois et son taux de chômage a beaucoup baissé. Peut-on parler de ravages économiques?

Selon ce rapport, le Nouveau-Brunswick sort de plusieurs bonnes années grâce à son industrie à base de ressources naturelles. Bien que la situation se soit stabilisée, la diversification de la production forestière, le programme de construction des frégates et l'exploitation de nouvelles mines laissent présager des progrès ultérieurs. Peut-on parler de ravages économiques?

Dans son huitième sondage des grands projets en cours, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a dénombré 220 projets d'une valeur totale de 49 milliards de dollars, soit une augmentation de 25 p. 100

par rapport à 1988. Peut-on parler de ravages économiques?
• (1710)

Toujours selon le rapport, le gouvernement joue un rôle de premier plan dans les perspectives d'investissement du Canada atlantique puisqu'il intervient pour 66 p. 100 de la valeur de tous les projets. Peut-on parler de ravages économiques?

Comme l'ont fait remarquer beaucoup de mes collègues aujourd'hui, l'industrie de la pêche du Canada atlantique connaît un sérieux problème du fait de la raréfaction de la ressource. C'est une évolution qui consterne et inquiète tout le monde, pas seulement au Canada atlantique, mais d'un océan à l'autre.

Dans sa volonté de gérer la ressource, le gouvernement a dû prendre de difficiles décisions en matière de quotas. La ressource sera gérée, et elle sera épargnée.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre mon collègue. Toutefois, je me demande s'il s'agit ici d'un débat ou d'une question ou observation.

Le président suppléant (M.Paproski): Le député participe au débat.

M. McCurdy: Merci beaucoup, monsieur le Président.

M. Bird: En ce qui concerne la pêche, les décisions qu'il a fallu prendre sont difficiles, certes, mais ce ne sont pas des décisions gouvernementales relevant de la politique économique. Elles visent à sauvegarder nos ressources. Ce sont des décisions de gestion que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a prises pour réduire les contingentements. Ce sont des décisions politiques qu'on a prises en concluant une entente avec la France au sujet de Saint-Pierre-et-Miquelon, comme l'a expliqué mon collègue de St. John's-Est. Je crois que nous devons féliciter le gouvernement et le ministre des pêches d'avoir su rendre des décisions aussi difficiles.

Il y a aussi de difficiles compressions et de difficiles réductions des effectifs des Forces armées canadiennes dans le Canada atlantique. Ces tragédies et difficultés seront examinées. Les pêcheurs et le personnel des bases militaires recevront une aide pour procéder aux adaptations économiques et sociales nécessaires. J'aimerais y revenir un peu plus tard.

Pour l'instant, je voudrais parler brièvement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, créée par le gouvernement il y a deux ans. Cette démarche était basée sur le principe voulant qu'un développement économique durable vienne en grande partie des régions elles-mêmes, des idées et initiatives d'entrepreneurs et de gens d'affaires.

De toute évidence, le gouvernement devait apporter des modifications majeures à la structure et à l'organisation de son programme d'encouragement des entreprises s'il voulait vraiment aider utilement les hommes d'affaires à réaliser des progrès susceptibles d'accroître la richesse de la région.

Des critères d'admissibilité rigides, des dispositions complexes au niveau de la demande, et le fait qu'Ottawa devait approuver les crédits pour tout projet dont la valeur dépassait 100 000$ entravaient les programmes que le précédent gouvernement avait créés au début des années 1980.

Il y a à peine plus d'un an, plus précisément le 15 février 1988, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique mettait en oeuvre son programme d'action. Ce programme répondait à maints égards aux besoins des petites et moyennes entreprises de la région, puisqu'il comportait un formulaire de demande simplifié, l'utilisation de paiements intérimaires pour aider les entrepreneurs à faire le pont, et l'application étendue à d'importantes parties du secteur des services. C'est dans le secteur des services que se créent la grande majorité des nouvelles entreprises et qu'augmente le nombre des emplois.

Le programme apporte un appui accru à la création de nouvelles entreprises où le coefficient de risque est le plus élevé. Il apporte un appui accru aux études visant à aider les hommes d'affaires à préciser leurs idées et à découvrir des moyens de rendre leur entreprise plus concurrentielle. Il apporte un appui accru aux domaines aléatoires et coûteux des projets novateurs visant à créer de nouveaux produits et à offrir de nouveaux services. Il apporte un appui accru aux efforts déployés pour élaborer une infrastructure propre à favoriser les entreprises en fournissant de l'aide par exemple aux universités et aux associations de développement industriel orientées vers le service aux petites entreprises. En outre, le centre des prises de décisions ne se situe plus à Ottawa mais dans la région de l'Atlantique, de sorte que c'est dorénavant dans cette région que se prennent plus de 90 p. 100

de toutes les décisions concernant les investissements et les demandes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Comme son nom l'indique, le Programme d'action vise à réduire les tracasseries administratives qui entravaient cette démarche. Sur les quelque 12 000 demandes qu'elle a reçues en tout, l'agence en a déjà approuvé plus de 5 200. Elle a donc reçu plus de dix fois plus de demandes qu'en vertu des anciens programmes, et elle en a approuvé près de 15 fois plus. Ce bilan est impressionnant, c'est le moins que l'on puisse dire.

L'agence s'est engagée à contribuer près de 600 millions de dollars à des projets d'investissement. A votre avis, monsieur le Président, a-t-on raison de parler de ravages économiques?

L'agence entend débloquer ces crédits au cours des deux ou trois prochaines années, au fur et à mesure que les projets d'investissement se précisent et que le gouvernement définit son appui. Au cours de la seule année financière qui vient de s'écouler, les encouragements ont atteint quelque 160 millions de dollars. Le Budget principal de l'agence prévoit pour la prochaine année quelque 280 millions de dollars d'aide financière alors que la majorité des entreprises bénéficiaires jusqu'à maintenant mettent la dernière main à leurs projets d'investissement.

Qu'est-ce qu'on découvre quand on compare ces résultats aux mesures gouvernementales précédentes? De 1982 à 1987, avant la création de l'APECA, le gouvernement fédéral a consacré entre 30 et 35 millions de dollars par an pour stimuler le secteur privé. Selon les prévisions pour 1989-1990, cette somme passerait à 280 millions, soit huit fois plus que la moyenne historique. Naturellement, les répercussions sur l'économie de l'Atlantique ne sont pas uniquement attribuables aux subventions gouvernementales. A chaque dollar que dépense le gouvernement viennent s'ajouter environ deux dollars investis par le secteur privé.

Le programme d'action a contribué à promouvoir et à stimuler les investissements privés dans la région atlantique. Mentionnons par exemple que les dépenses en immobilisations ont augmenté de 13 p. 100 en 1988. Cette année, les dépenses en immobilisations dans cette région devraient dépasser celles observées pour l'ensemble du pays. Je dis au député de Gander—Grand Falls (M. Baker) qui propose cette motion que rien dans tout cela ne laisse entrevoir un désastre économique.

L'un des objectifs du programme d'action est de faciliter la mise sur pied de nouvelles entreprises. Je le répète, le programme a été conçu pour répondre aux besoins spéciaux des entreprises.

J'ai déjà participé à la mise sur pied de nouvelles entreprises dans les provinces atlantiques. Je peux vous dire, avec une certaine fierté, que l'une d'entre elles a survécu, parfois difficilement, pendant trente ans; elle a connu des hauts et des bas, mais elle existe toujours.

Même si l'aide financière qu'a fournie le programme de l'APECA l'an dernier a permis à plus de 400 personnes de se lancer en affaires dans le Canada atlantique pour la première fois de leur vie, on peut mieux apprécier l'effet du programme en constatant que la création de petites entreprises, c'est-à-dire des entreprises de moins de 50 employés, a augmenté de 12 p. 100 dans le Canada atlantique en 1988, comparativement à 10 p. 100 pour l'ensemble du Canada.

Le programme d'action nous a également fait découvrir un programme exhaustif et souple servant à appuyer l'étude de la planification des affaires et des idées innovatrices pour le secteur privé. Comme le savent tous ceux qui s'y connaissent en affaires, une bonne planification est la clé du succès.

Près de 1 000 études ont été financées dans le cadre du programme d'action. Environ les deux tiers de ces études ont porté sur la faisabilité d'une nouvelle entreprise.

On conçoit communément l'innovation comme le développement de nouveaux produits dans les technologies dites de croissance, comme la micro-électronique, les logiciels, la bio-technologie et les matières industrielles avancées. Je pourrais énumérer une série de cas où, avec l'aide de l'APECA, des produits d'avenir qui s'imposent rapidement se développent déjà dans la région de l'Atlantique.

L'APECA a aussi engagé plus de 100 millions de dollars pour appuyer les organisations non commerciales comme les universités et les associations d'entreprises. Je signale avec plaisir que dans la région de la capitale, Fredericton, près de 25 millions de dollars—je n'ai pas le chiffre exact—ont été versés au Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick et à l'Université du Nouveau-Brunswick pour le développement d'un appui innovateur à l'entreprise et à l'industrie fondé sur la science et la technologie, non seulement au Nouveau-Brunswick, mais aussi dans toute la région de l'Atlantique.

A titre d'exemple de l'appui innovateur de l'APECA, l'Association des pêches de Terre-Neuve et du Labrador a reçu près d'un million de dollars, 945 000$ pour être exact, afin de mettre sur pied un programme de trois ans de promotion des ventes d'oeufs de capelan sur le marché japonais.

• (1720)

[*Français*]

Monsieur le Président, les changements annoncés récemment aux programmes d'action aideront en majeure partie les petites et moyennes entreprises. Parce que la grande majorité des projets sont petits, 85 p. 100 des applications vont continuer à être favorablement reçues. Les projets de moins de 200 000$ continueront à se qualifier sous l'APECA. Je crois que j'ai démontré que les politiques du gouvernement dans le domaine du développement régional sont une réussite sans parallèle. La valeur de cette réussite est reconnue dans les provinces atlantiques malgré la rhétorique venant de l'autre côté de cette Chambre.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit plus tôt, il n'y a aucun doute que nous sommes en butte à de graves difficultés dans la région de l'Atlantique. Ces difficultés, dans une certaine mesure, relèvent du concept du développement durable dont nous avons tant entendu parler par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Nous nous trouvons devant une réalité: les pêches n'offrent pas une ressource aussi abondante que nous le croyions. Elles ne peuvent soutenir l'infrastructure industrielle que nous avons édifiée. Nous en arrivons à des décisions difficiles qui nous font réduire notre exploitation de cette ressource pour ne pas l'épuiser. Les personnes et les établissements qui sont économiquement et socialement touchés par ce problème grandissant ont désespérément besoin d'aide. Je suis convaincu que le gouvernement actuel assurera cette aide en ces périodes d'adaptation.

Il en va de même pour les décisions que dictent les restrictions économiques, la responsabilité financière dont nous devons faire preuve et le développement durable que nous devons poursuivre. Les fermetures de bases et les réductions imposées aux Forces canadiennes exigeront une aide importante à l'adaptation de la part du gouvernement actuel et je suis convaincu qu'il ne faillira pas à sa tâche.

Pour ce qui est du développement régional, les statistiques, bien loin d'évoquer un désastre économique dans la région de l'Atlantique, révèlent un appui économique sans précédent. Cinq cent millions de dollars seront dépensés en 1989, contre 285 millions de dollars en moyenne pendant les cinq années précédentes et 185 millions de dollars en moyenne pendant les cinq autres années auparavant. Si ces dépenses sont peut-être ramenées de 500 à 400 millions de dollars dans un an pour ensuite s'élever graduellement, la moyenne sur les cinq prochaines années sera de 425 millions de dollars. Nous voilà bien loin d'un désastre économique. Au contraire, le gouvernement est déterminé à assurer la prospérité et le développement économique de la région de l'Atlantique.

Il est insensé de prétendre, comme l'a fait un député, que le budget du gouvernement est une offensive lancée contre le Canada atlantique. Ce n'est pas selement insensé, c'est agir de façon irresponsable. Le fait est que le gouvernement actuel s'est attaqué de plein front au développement économique de cette région comme aucun autre gouvernement ne l'a fait auparavant. Si nous devons nous astreindre à freiner l'élan de ce développement, nous sommes loin de revenir à la situation d'autrefois.

Quant à la détermination du gouvernement à assumer ses responsabilités financières, un chiffre m'a frappé, et on me pose souvent la question suivante: «Pourquoi le gouvernement ne réduit-il pas ses propres services administratifs? Pourquoi ne donne-t-il pas l'exemple?» Chose intéressante, depuis que ce gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984, la fonction publique a été réduite de 11 000 années-personnes, et elle a aujourd'hui la taille qu'elle avait en 1973. Je me demande combien d'entreprises au Canada peuvent se vanter d'avoir aussi bien réussi à mettre de l'ordre chez elles.

Il y a quatre choses que, très brièvement, nous devrions faire dans le Canada atlantique, et en fait dans tout le Canada. Premièrement, tous les Canadiens, y compris les Canadiens de la région atlantique doivent se rendre compte dans quel dilemme notre pays se trouve à cause de son endettement. A moins que nous ne fassions preuve de responsabilité financière, de force et de courage pour régler ce problème, faire diminuer la dette, freiner la croissance constante des taux d'intérêt et réduire la part que les frais d'intérêt représente dans nos dépenses, nous ne pourrons jamais nous attaquer à des problèmes spéciaux, encore moins nous intéresser au développement de régions comme celle de l'Atlantique. Deuxièmement, nous devons accepter et appuyer les mesures de restriction. J'estime que les Canadiens acceptent et appuient les mesures d'austérité que ce gouvernement pratique. Je sais qu'il est difficile de voir un service comme VIA Rail être amputé, comme cela risque d'arriver. J'espère que les dirigeants de VIA Rail trouveront le moyen de maintenir la majeure partie de ce service et

parviendront, par des moyens innovateurs et originaux, à servir leur clientèle.

Les chiffres sont absolument atterrants. VIA Rail est un service et un programme si coûteux qu'il est impossible d'envisager d'importants projets d'infrastructure si essentiels au développement du Canada atlantique. Par exemple, la Transcanadienne traverse le Nouveau-Brunswick. Par conséquent, ce n'est que faire preuve de responsabilité financière que de s'arrêter aux coûts de VIA Rail, au fait qu'il ne dessert que 5 p. 100 ou moins du marché des transports, qu'il a reçu 3 milliards de dollars de subventions au cours des huit dernières années alors même que sa clientèle diminuait.

Troisièmement, nous devons souligner les priorités pour lesquelles les Canadiens de l'Atlantique sont bien connus. Il faut que les priorités portent sur l'esprit d'entreprise, ce que l'APECA favorise, sur l'exportation, dans un cadre de libre-échange, de nos services, tels le génie, sur le développement de notre industrie forestière, sur l'aquaculture, sur les mines et sur l'implantation de nouvelles industries viables. Le Canada atlantique est un endroit où il fait si bon vivre, travailler et faire carrière.

Quatrièmement, nous devons, et je crois que ce gouvernement l'a fait, établir les programmes de soutien, offrir une aide pour l'adaptation dans les situations difficiles que je viens de décrire, dans les pêches, par exemple, ou dans le cas de fermeture de bases militaires.

J'aimerais dire à la population du Canada atlantique qu'elle est bien représentée au sein du gouvernement. Nous sommes douze en force de ce côté-ci de la Chambre, qui venons du Canada atlantique et qui véhiculons son message. La réponse ne saurait tarder. Le discours du Trône énonçait une mission pour tout le Canada. Divisé en quatre parties, il parle de croissance économique, de l'urgence d'agir dans le dossier de l'environnement, d'une société généreuse et d'une identité canadienne distincte. À de nombreux égards, la région de l'Atlantique peut être citée en exemple pour sa façon de relever le défi du discours du Trône.

En conclusion, je voudrais soulever un dernier point concernant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et réfuter la motion qui parle de ravages économiques. Donald Savoie, le promoteur, ou tout au moins celui qui a élaboré bon nombre des principes régissant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, a été cité à plusieurs reprises aujourd'hui autant dans le contexte que hors contexte.

Il se réjouit que l'APECA ait évité les écueils des programmes économiques régionaux précédents qui prévoyaient l'affectation de centaines et de millions de dollars dans des projets mal conçus, comme des usines d'eau lourde et des industries importées qui se sont effondrées lorsque les subventions ont cessé. Il a dit que 75 p. 100 des fonds de l'APECA sont allés à des entreprises locales évaluées à moins de 200 000 $ et que 90 p. 100 ont été attribués à des projets d'aide de moins de 1 million. Il a déclaré que le gouvernement avait mérité la confiance des entrepreneurs locaux et qu'il s'agit de savoir, non pas si l'APECA va dépenser le demi-milliard qui reste en trois ou en cinq ans, mais comment elle va le dépenser. Monsieur le Président, l'argent qui reste va servir à aider les entrepreneurs et à assurer la prospérité économique de la région de l'Atlantique. Comme notre gouvernement et mes collègues du Canada atlantique, j'ai pris un engagement en ce sens.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations. Le député de Moncton a la parole.

• (1730)

M. Rideout: Monsieur le Président, à en juger par les commentaires du député, la région de l'Atlantique a tellement bien été représentée qu'il estime équitable que VIA ait neuf parcours protégés et aucun dans l'Atlantique. Pense-t-il qu'il est équitable que le CNCP soit autorisé à abandonner immédiatement des parcours dans l'Atlantique, alors que des parcours de l'Ouest sont protégés jusqu'en l'an 2 000? Est-il juste que le budget de l'APECA soit réduit et étalé sur une plus longue période, juste au moment où nous en avons le plus besoin? Est-il juste que des gens soient installés dans des corridors d'hôpital plutôt que dans des lits qui ne servent à rien, en attendant qu'on trouve du personnel infirmier? Est-il juste que le gouvernement fasse des réductions dans nos établissements d'enseignement qui ont besoin d'aide financière pour que nous, dans l'Atlantique, puissions faire instruire nos enfants et en faire des membres productifs de la région de l'Atlantique? Sommes-nous bien représentés par un gouvernement qui agit de la sorte envers les gens de l'Atlantique? À mon avis, nous ne le sommes pas, mais je présume que les députés de l'Atlantique pensent que tout cela est dans les règles.

M. Bird: Monsieur le Président, si toutes ces analogies qui soulèvent les passions étaient parfaitement exactes, ce ne serait pas juste. Il est déplorable que le gouvernement ait dû prendre des mesures financièrement raisonnables pour s'attaquer au déficit et aux problèmes des intérêts et qu'il ait dû ralentir ses activités à de nombreux égards. Il est également déplorable que nous ne puissions pas continuer à tout faire pour tout le monde, comme dans le cas du maintien du réseau de VIA Rail, que moins de 5 p. 100 de la population canadienne utilise. Si j'ai bien compris le ministre des Transports (M. Bouchard), les

neuf parcours protégés desservent des localités isolées qui n'ont pas d'autres moyens de transport. Est-il juste que 95 ou 98 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick qui utilise la route transcanadienne ne puisse pas la reconstruire ou doive l'utiliser à ses risques et périls pendant des années, parce que nous dépensons chaque année un demi-milliard de dollars en subventions pour maintenir des services ferroviaires voyageurs que moins de 5 p. 100 de la population utilise. À mon avis, ce n'est pas juste.

En ce qui concerne les taux de transport de marchandises, j'ai parlé à la Chambre ces deux dernières semaines du maintien du service marchandises dans la vallée de la rivière Saint John. Si une analyse permet de déterminer qu'il est viable, je lutterai certainement pour qu'il soit maintenu. J'ai longuement parlé des répercussions de l'APECA cet après-midi. L'APECA a créé dans la région de l'Atlantique une énorme activité économique qui se manifestera au cours des deux ou trois prochaines années, lorsque les fonds actuellement engagés diminueront et que les projets commenceront à se concrétiser.

J'estime que c'est juste et je pense que si vous voulez parler de justice, sachez qu'un gouvernement qui accordera une moyenne de 425 millions de dollars en aide au développement économique régional au cours des cinq prochaines années, plutôt que 285 millions comme c'était le cas les cinq dernières années, est assez juste. Les chiffres sur l'augmentation réelle entre ces deux périodes de cinq ans varient, mais elle se situera entre 35 et 50 p. 100. En outre, ces cinq dernières années, le montant de l'aide était de 50 p. 100 supérieure à ce qu'elle a été au plus beau de l'époque des libéraux. Si le député veut parler de justice, qu'il sache que nous ne sommes pas seulement justes, mais que nous sommes énormément plus productifs et efficaces dans le Canada atlantique que tout gouvernement libéral élu avant nous.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a plus de questions ou de commentaires. Débat. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le gouvernement a demandé à la présidence de transformer les questions nos 45, 52, 53, 62, 64, 83 et 88 en ordres de dépôt de documents conformément au paragraphe 39(6) du Règlement.

Le Président avait alors demandé des commentaires des députés intéressés. Je donne avis que dès que la présidence jugera le moment opportun, je suis prêt à commenter cette demande au nom de mon parti.

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat reprend avec la députée de Halifax (M^me^ Clancy).

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais intervenir dans ce débat qui revêt une grande importance et un intérêt capital pour ma région, celle de l'Atlantique, qui est la victime d'un gouvernement insensible et cruel. La liste des doléances est longue et pénible. La procrastination et l'imprévoyance ont ravagé les pêches de l'Atlantique. Les réductions imposées à VIA Rail menacent le mode de vie et la mobilité de milliers de citoyens de cette région, y compris des sénateurs et des étudiants. Les coupes sombres faites dans le programme d'assurance-chômage feront des travailleurs des assistés sociaux et, pourtant, la force meurtrière du gouvernement continue à faire des ravages.

La réduction du budget de l'APECA sonne le glas du développement régional viable. L'incertitude et le refus du gouvernement de nous donner des assurances au sujet des EDER nuit au secteur extractif, surtout au secteur forestier, ainsi qu'aux routes, au tourisme et à l'environnement. Les coupes faites dans le financement des programmes établis ont des répercussions sur les soins de santé et l'enseignement postsecondaire.

Ma circonscription, celle de Halifax, qui est le centre commercial de la région de l'Atlantique, ploiera sous le coup des vagues créées par le ministre des Finances (M. Wilson). Elle souffrira également directement de la tornade provoquée par le budget. Les subventions à l'Atlantique ont été instaurées pour favoriser l'usage constant des ports de l'est pour l'exportation de grain et de farine et pour veiller à ce que les tarifs incitent les expéditeurs à se servir des installations portuaires de l'Atlantique.

Le Conseil canadien des grains a dit qu'il faudrait considérer le tarif du Nid-de-Corbeau et celui de l'Atlantique-est comme des tarifs complémentaires et que c'est à ces subventions que l'on doit les investissements et la commercialisation. Les milieux d'affaires qui s'attendaient à une suppression progressive des subventions pensaient que le gouvernement prévoierait une période d'adaptation raisonnable de façon à ne pas perturber les échanges est-ouest. Ce n'est pas le cas. Le gouvernement, comme un voleur dans la nuit, a coupé les subventions à l'est du Canada tout en maintenant des subventions de 680 000$ pour l'Ouest. De plus, Trans-

ports Canada a dit aux expéditeurs de grains de ne pas compter sur une aide de transition. En même temps, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Transports, continue d'assurer des services gratuits de brise-glace dans la Voie maritime du Saint-Laurent au coût de 60 millions de dollars pour les contribuables.

Ce changement radical de politique renverse complètement l'ancien objectif de décentralisation et, partant, de promotion du développement régional. Le ministre des Finances a ordonné arbitrairement une réorganisation de l'exportation des grains et de la farine, concentrant ainsi cette industrie sur la côte ouest et dans les ports du Québec, en en privant par conséquent la région de l'Atlantique. Le fait qu'on l'ait fait sans avertissement et qu'on l'ait, semble-t-il, décidé sans appel écarte toute négociation et prive le port de Halifax de toute possibilité de traitement équitable.

Le gouvernement actuel a-t-il examiné les répercussions que cette décision aurait sur l'économie avant de porter encore une fois un coup aussi brutal à la région de l'Atlantique? S'il l'a fait, je le mets au défi d'expliquer aux habitants de Halifax et de la région de l'Atlantique pourquoi on a choisi leur ville, leur province, leur région pour les écraser sous la lourde botte du gouvernement. À cause du déficit, répond-on de plus en plus faiblement.

Je le demande au gouvernement, croit-il réellement qu'abandonner l'Est va contribuer à réduire le déficit ou si cela ne va pas plutôt contribuer à l'accroître? Croit-il que paralyser la région canadienne qui dépend le plus de l'État va vraiment ajouter au bien-être financier du pays? Quelle est vraiment la politique du gouvernement à l'égard de la région de l'Atlantique? Est-ce la conviction littéralement conservatrice qu'un retrait total des subventions fédérales va soudainement y attirer les entrepreneurs et les investisseurs? Sûrement pas. Ou est-ce un nouveau plan pour le Canada qui concentre tous les efforts sur les grands centres au détriment des régions et des petites localités canadiennes? Devons-nous nous attendre à devenir un jour un vaste parc national dans la région de l'Atlantique?

Les universités de cette région, qui figurent parmi les meilleurs établissements de haut savoir, non seulement au Canada, mais dans le monde entier, ploient sous le fardeau de leurs charges financières. Non seulement ce budget n'a rien fait pour atténuer leurs problèmes financiers, mais il a annoncé une réduction du financement des programmes établis de 1 p. 100 par année au cours des cinq prochaines années.

L'Université de Dalhousie fournit au Canada et au monde entier, depuis plus d'un siècle, des juristes, des médecins, des enseignants, des scientifiques et des gens d'affaires. Ses installations vieillissent et ses frais de scolarité sont parmi les plus élevés du pays. Les salaires et les avantages sociaux qu'elle offre sont à peine concurrentiels, et une fière tradition d'excellence en matière d'enseignement est menacée. Des universités plus petites de cette même région craignent de disparaître complètement.

• (1740)

Je songe au sort qui est fait actuellement à une circonscription guère éloignée de la mienne, la belle circonscription de South Shore en Nouvelle-Écosse. A l'exception peut-être d'Egmont, dans l'Île-du-Prince-Édouard, qui comprend la ville de Summerside, la circonscription de South Shore, en Nouvelle-Écosse, a subi les pires aspects des mesures bizarres et mal administrées du gouvernement. Avec la fermeture de la station radar de Barrington, une perte de 12 millions de dollars, et celle de l'usine de transformation du poisson de Lockport, les compressions pratiquées dans le régime de l'assurance-chômage forceront bien des travailleurs saisonniers à vivre de l'assistance sociale.

Que deviendront alors des jolis petits centres comme Bridgewater, Lunenburg, Liverpool et Lockport? Pire, que deviendront tous nos petits centres lorsque le gouvernement en aura terminé avec la destruction systémique de l'infrastructure de notre pays telle que nous la connaissons et telle que nous voulons tous qu'elle demeure?

M. Reid: Destruction systémique?

Mme Clancy: Systémique, en effet, voilà un nouveau mot que vous pourrez apprendre. Je vous montrerai comment l'épeler plus tard.

Voyons quelle est la situation à Sydney, une zone durement touchée dans une région tout aussi durement touchée. La fermeture de sa station radar représente une perte de 179 emplois. Les dernières compressions à la DEVCO signifieront une autre perte de 150 emplois. Le gouvernement s'imagine sans doute que les habitants du Cap-Breton sont tellement habitués à la misère qu'ils peuvent endurer n'importe quoi. Ils peuvent endurer beaucoup, mais ils ne méritent pas d'être trahis par ce sépulcre blanchi qu'est le gouvernement actuel car c'est injuste et inacceptable.

Des voix: C'est une honte!

Mme Clancy: Parfaitement, c'est une honte. Les Canadiens méritent d'être traités avec justice quelle que soit la région où ils vivent. La survie de notre pays était improbable lorsqu'il a vu le jour il y a près de 122 ans. Le mélange de diverses cultures sur un vaste espace géographique, les différences régionales, les allégeances incompatibles ont créé de graves problèmes, mais grâce à des gouvernements centraux forts et conscients de toutes nos diversités, nous avons survécu et effectivement, dans une certaine mesure, même au Canada atlantique, nous avons réussi jusqu'à présent à prospérer. Les Canadiens savent cependant qu'il faut payer le prix de cette survie. Cela revient plus cher d'être Canadien. Qu'on habite

dans l'Est, l'Ouest ou le Nord, savoir qu'il faut payer pour mener le genre de vie que veulent les Canadiens constitue une partie de notre conscience nationale.

Les Canadiens de l'Atlantique en sont doublement conscients. Lorsque nous sommes entrés dans la Confédération il y a 122 ans, nous avons renoncé à une partie de la prospérité que nous avions connue en tant que région maritime commerçant davantage dans l'axe nord-sud que est-ouest. Notre riche mélange culturel, notre mode de vie paisible et la sécurité de nos services sociaux ont été quelques-uns des avantages que nous avons obtenus en échange.

Nous savons que notre pays unique en son genre coûte cher, mais nous ne trouvons rien à redire à ces frais à cause de notre attachement à notre pays. Nous ne rechignons pas à payer si nous voyons une politique qui profite à notre pays et à notre région. Mais il n'y a pas de logique dans cette folie. Cette absurdité n'a aucun sens.

Les Canadiens de l'Atlantique, saignés à blanc par les coups brutaux que leur a portés ce budget, regardent par-delà les milles leurs concitoyens comme je regarde mes collègues de l'Atlantique à la Chambre, et je me demande si c'est vraiment ce que nous voulons, si c'est le genre de traitement équitable auquel nous pouvons nous attendre, si c'est ce que cela veut dire maintenant d'être un Canadien en 1989.

M. Reid: Monsieur le Président, ma collègue d'Halifax m'a donné l'occasion de faire des commentaires sur un point que nous n'avons pas abordé aujourd'hui, mais comme l'attestera mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, nous en avons discuté il y a environ deux semaines, à savoir de la question des paiements de transfert. Si je puis renvoyer la députée à ce qu'elle disait elle-même: cette absurdité n'a aucun sens.

La députée parle de tornades de budgets et de destruction systémique de l'infrastructure. . .

Mme Clancy: Vous oubliez la force meurtrière, Ross. Je vais enrichir votre vocabulaire.

M. Reid: J'avais totalement oublié la force meurtrière et le sépulcre.

Mme Clancy: Sépulcre blanchi. Vous pouvez vous documenter.

M. Reid: D'accord. Si c'est comme cela que la députée parle à ses électeurs, la communication ne doit pas être fameuse.

Parlons des paiements de transfert. La députée m'excusera, mais je vais prendre l'exemple de Terre-Neuve que je connais bien. Le gouvernement du Canada soutient les provinces les plus pauvres, avec l'aide des provinces les plus riches, par un certain nombre de moyens, notamment de l'argent comptant et des transferts fiscaux. Tout cela selon une formule établie et les provinces, notamment les provinces comme la mienne, en dépendent largement.

Avec un budget qui approche les 2,5 milliards dans le cas de Terre-Neuve et du Labrador, la province attend du Canada et des contribuables qui versent à Ottawa 1 400 milliards, environ 45 p. 100 de son budget. C'est versé de trois façons. D'abord sous forme de paiements de transfert en vertu de la péréquation. Ensuite dans le cadre du RAPC et du financement des programmes établis. Les deux premières façons. . .

M. Gauthier: C'est un discours.

M. Reid: Ce sont des observations, monsieur le Président. Les deux premières ne sont pas touchées et la troisième ne l'est pas non plus cette année. Dans le cas de Terre-Neuve, ces réductions dont on ne cesse de nous parler ne représentent qu'une réduction de 1 p. 100 de la croissance et ne se montent qu'à 4 millions sur 1,4 milliard. C'est cela qui va détruire les universités.

Cette absurdité n'a aucun sens. Si la députée veut faire une observation à ce sujet, je me ferai un plaisir de l'écouter. Elle pourrait peut-être parler du fait que, au cours des cinq prochaines années, les dépenses au titre du développement régional auront augmenté de 35 p. 100 par rapport aux cinq dernières années, période durant laquelle elles avaient déjà augmenté de 50 p. 100 par rapport aux cinq années précédentes. Je ne comprends pas les réductions qui entraînent des augmentations. Cette absurdité n'a aucun sens.

Mme Clancy: Nous comprenons très bien que le député ne comprenne pas. Le financement des programmes établis subira une réduction de 1 p. 100 par année au cours des cinq prochaines années. C'est un coup dur pour les universités du Canada atlantique. Si le député de St. John's-Est (M. Reid) avait fréquenté la même université que moi, il comprendrait peut-être des expressions comme «sépulcre blanchi». Je sais que le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a fréquenté la même université que moi, mais cela ne lui a manifestement pas été très utile.

Les fonds versés aux universités en difficulté du Canada atlantique diminuent. Ils sont insuffisants pour leur permettre de maintenir des normes élevées dans le domaine de l'enseignement et de la recherche et pour perpétuer le service que le Canada atlantique a toujours fourni au reste du pays en donnant au Canada des gens qui savent bien parler au nom de leur région et de leur pays. Si le gouvernement continue ce qu'il a commencé à

faire au Canada atlantique, faites attention parce que c'est vous qui en subirez les conséquences.

M. Bird: Monsieur le Président, en nous donnant sa leçon de littérature, la députée intellectuelle de Halifax n'a pas mentionné que le budget fédéral du 27 avril 1989 ne. . .

Mme Maheu: Ou du 26.

M. Bird: Vous l'avez eu les deux jours, sauf que vous avez décidé que vous ne vouliez pas entendre les bonnes nouvelles et avez quitté la Chambre.

La députée n'a pas dit que le budget ne comprenait aucune réduction du Programme de subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique, qui est un des fondements du développement économique dans cette région depuis de nombreuses décennies. Il demeure sacro-saint. N'est-ce pas un beau mot?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie le député de Fredericton (M. Bird) de son commentaire et je le remercie aussi de son compliment. Encore une fois, je suis un peu peinée que mes collègues de la région de l'Atlantique n'aient pas jugé bon de laisser tomber aujourd'hui leur pause-déjeuner pour discuter des problèmes qui touchent notre région. Ces compressions qui n'ont pas encore été infligées à la région de l'Atlantique le seront malheureusement, étant donné la façon dont le gouvernement agit. On dit en latin: *operatio sequitur esse*, ce qui signifie que votre comportement en dit long sur ce que vous êtes. Je disais que dans la région de l'Atlantique, il faudra attendre la prochaine avalanche de mauvaises nouvelles.

• (1750)

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—St. Georges): Monsieur le Président, je vous assure que, par mon intervention, je vais vraiment participer au débat. Les gens d'en face pourront fort bien juger à propos de discuter d'une foule des choses que je dirai, à en juger par ce que j'ai entendu cet après-midi et au cours de la journée.

Mon ami de Gander—Grand Falls a certainement mis le doigt sur le problème. Quant à ceux d'en face qui viennent tout juste d'entrer pour quelques minutes, et à qui je souhaite la bienvenue, j'aimerais leur préciser que ce député a proposé ce matin que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir établi une série de politiques qui causent des ravages économiques sans précédent au Canada atlantique. J'ai toujours écouté avec énormément d'admiration le député de Gander—Grand Falls au cours des années. Il a dit des choses étonnantes, il a fait des révélations mais il a toujours dit la vérité. J'aimerais préciser qu'il n'a jamais été si près de la vérité aujourd'hui que dans le libellé de sa résolution. Les «ravages économiques sans précédent» commis dans le Canada atlantique par ce gouvernement font parler tout le monde. Les députés conservateurs ont parlé avec éloquence ou plutôt ont lu des textes bien éloquents. Je suis sûr qu'ils ne croient pas ce qu'ils ont lu aujourd'hui.

Ils portent certainement leurs oeillères. Ils n'ont certainement pas lu l'article principal de la section canadienne du *Maclean's* de la semaine dernière qui confirme les propos du député de Gander—Grand Falls et nos affirmations. On pense aux parents dont le fils ne pouvait marcher au pas. Comme tous les autres obéissaient au commandement du tambour, la mère a décrété que seul son fils marchait au pas. Est-ce la même chose ici? Il n'y a qu'eux qui ont raison? Tous les journaux ont tort? Tous les habitants du Canada atlantique qui sont sans emploi se trompent eux aussi? Tout va-t-il vraiment aussi bien que le prétendait le député de St. John's-Est (M. Reid)? Je l'ai écouté aujourd'hui et je me suis vraiment demandé pendant une fraction de seconde, tant il était convaincant, si j'avais peut-être mal lu. Aussi je me suis précipité à nouveau sur l'article de la revue *Maclean's* pour voir si un verbe ou un autre mot m'avait échappé.

Je me suis reporté au fameux *Toronto Star*, après tout, de quelle preuve a-t-on besoin? J'ai lu dans un article du *Toronto Star* datant de pas plus tard que le 27 mai, il y a seulement deux ou trois jours: «Il est clair qu'on a réduit notamment les gros crédits de développement du Canada atlantique. Il est clair également»—lit-on dans le *Toronto Star*—cela ne les intéressent pas. Avez-vous quelque chose contre le *Toronto Star*? «Il est clair également que sont menacées des douzaines d'ententes conclues avec les provinces concernant le développement régional qui totalisent plus de 1 milliard de dollars et qui englobent tout, du poisson au tourisme en passant par les forêts.» C'est ce que nous essayons de dire aujourd'hui.

Une voix: Vous prenez vos désirs pour des réalités.

Une voix: Pourquoi ne faites-vous pas vos propres recherches?

M. Simmons: C'est cela. Défoulez-vous. Ils sont tellement frustrés qu'ils doivent prendre la parole et lire des textes auxquels ils ne croient pas. Doit-on se demander pourquoi ils veulent continuer à bredouiller. . .

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Monsieur le Président, je crois que nous avons eu le signe le plus révélateur il y a un moment lorsque ma bonne collègue, la députée de Halifax, a fait ce que d'autres députés auraient dû faire toute la journée. Au lieu de chanter les louanges de ce gouvernement, les députés de Nouvelle-Écosse, South Shore et Cumberland auraient dû dire ce qu'elle a dit. Qu'est-ce que la députée de Halifax a dit aujourd'hui? South Shore est la région la plus durement touchée, et pourtant il a fallu qu'un député libéral intervienne pour la défendre parce que les députés qu'elle a envoyés aux Communes sont tellement occupés à chanter les louanges du gouvernement qu'ils n'ont ni le temps ni. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Fredericton invoque le Règlement.

M. Bird: Il se trouve que le député de South Shore (M. McCreath) est parti dans sa circonscription aujourd'hui pour servir ses électeurs, pour leur parler et bien les représenter.

M. Simmons: Monsieur le Président, au nom des électeurs de South Shore, je tiens à remercier publiquement le député de Halifax qui a bien du mérite d'être intervenu aujourd'hui pour défendre les habitants de cette circonscription et ceux d'autres régions de la Nouvelle-Écosse, voire ceux de Fredericton car lorsqu'il a parlé, il n'a rien dit des souffrances que son gouvernement inflige à ses propres électeurs. Il était tellement occupé à nous parler de la grande utopie à laquelle nous sommes parvenus depuis que ce gouvernement est au pouvoir. Eh bien, moi et beaucoup de ses électeurs, nous avons des nouvelles pour lui. Ce n'est pas tout à fait aussi rose qu'il le décrit. J'irais jusqu'à dire qu'il a donné une image très déformée de la réalité. En temps et lieu il devra en répondre devant ses électeurs.

Le ministre de Central Nova appelle cela du reprofilage. Ce ne sont pas des réductions, dit le ministre. Ce n'est pas une réduction que de prendre X dollars qui devaient être dépensés sur cinq ans et de les répartir sur sept ans. Selon les mathématiques très spéciales du ministre on obtient le même résultat en divisant X par cinq ou par sept. Par conséquent, où sont les réductions? De toute évidence, c'est du reprofilage. Je me porte à la défense du ministre de Central Nova qui vient de proposer un tout nouvel ensemble de principes mathématiques. Je lui dis qu'il est un grand homme, un génie, mais malheureusement il s'est terriblement empêtré. Il essaie de défendre ce qui est indéfendable.

Je pourrais le renvoyer à deux requérants de ma circonscription. Je ne mentionnerai pas les localités parce qu'elles sont suffisamment petites pour que les intéressés soient immédiatement reconnus. Je dirai simplement de façon générale que les deux requérants en question m'ont dit au cours de la fin de semaine en question que son personnel de l'APECA leur avait fait savoir que leurs requêtes étaient approuvées. Ensuite les règles ont changé. On les a rappelés pour leur dire qu'elles n'étaient pas approuvées.

N'essayez pas d'expliquer à ces gens, je le dis au ministre, qu'il n'y a pas eu de compressions N'essayez pas de dire à ces gens que tout est comme avant ou même mieux. Ces cas sont typiques de douzaines d'autres requérants du Canada atlantique qui se sont fait dire et qui ont cru en toute bonne foi que leur requête était approuvée et qu'ils pouvaient compter sur le déblocage de crédits. Ils ont contracté des dépenses et fait des projets. Je suis prêt à donner au ministre le nom de ces deux requérants. Les deux sociétés concernées ont été traitées injustement par les changements, les compressions, par ce que le ministre appelle le réaménagement des crédits de l'APECA. Ces deux requérants éprouvent de réelles difficultés. Ils doivent éponger des dépenses inutiles, des manques à recevoir en subventions dont ils n'auraient pas dû écoper si les règles n'avaient pas été changées au beau milieu de la partie.

Il y a tant d'autres choses à dire, et il est près de 18 heures. Je suppose que tout s'arrête à 18 heures, n'est-ce pas?

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 81(17) du Règlement, la discussion de la motion est terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ajournement

LA CONDITION FÉMININE—LE REFUS DE RENCONTRER LE PORTE-PAROLE DU COMITÉ D'ACTION NATIONALE—LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES/LA DÉMISSION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES DAMES PROGRESSISTES-CONSERVATRICES.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'une question que j'ai soulevée le 15 mai dernier sur le Comité d'action nationale sur le statut de la femme et la décision du gouvernement de ne pas participer à cette rencontre. Quand la ministre a rompu avec la tradition vieille de 15 ans selon laquelle le gouvernement recevait les porte-parole du Comité d'action nationale, elle a enlevé à un groupe imposant de Canadiennes l'occasion de questionner ses collègues du Cabinet en présence des médias. Elle a nié le droit de ce groupe, qui représente des femmes de milieux divers, d'entendre ce que le gouvernement projette de faire pour respecter ses promesses aux Canadiennes.

• (1800)

Ces femmes avaient le droit de se faire expliquer par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) pourquoi il n'y a pas de programme de garderies en dépit de toutes les promesses à ce sujet. Elles avaient le droit de se faire dire par la ministre responsable de la situation de la femme pourquoi le respect des contrats dans le domaine du traitement égal est une fumisterie. Elles avaient le droit de demander à la même ministre, en sa qualité de ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), pourquoi les femmes, dernières embauchées et premières renvoyées, vont éprouver de plus en plus de difficultés à devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Je comprends pourquoi le gouvernement a annulé la rencontre: ce n'est ni facile, ni agréable pour nos ministériels de passer une heure avec ces femmes-là. Toutefois, je peux assurer au gouvernement que, dans le cas de la majorité des Canadiennes, la vie n'est ni facile, ni agréable. Les femmes actives sont de plus en plus frustrées à cause des années de promesses en l'air, de programmes inadéquats et de l'attitude patriarcale et condescendante du gouvernement. Toutes les Canadiennes sont frustrées, car elles se demandent quand le gouvernement va commencer à prendre ces problèmes au sérieux.

La ministre et son gouvernement ont profité des difficultés que le Comité national d'action a éprouvées depuis un an. Comme dans toute organisation qui regroupe des gens de divers milieux, les opinions sur plusieurs questions sont aussi fermes que différentes. Il y a aussi différentes façon de faire du lobbying, certaines plus abrasives que d'autres. Le désespoir muet dans lequel vivent des Canadiennes contribue à leur donner cette attitude.

Je comprends pourquoi le gouvernement hésitait à participer à cette rencontre, mais j'ai de la difficulté à croire que la peur d'être insulté l'ait justifié de rompre avec cette longue tradition. Non, la véritable raison de cette abdication, c'est que le gouvernement ne s'est pas engagé dans les domaines de l'égalité des sexes, de la garde d'enfants et du respect des contrats en ce qui concerne la parité salariale. Bref, il ne s'est pas engagé envers les millions de Canadiennes qui endurent les inéquités de la discrimination systématique dans notre société.

Le Comité national d'action n'est pas une organisation parfaite. Une telle organisation est difficile à trouver. Le gouvernement n'est pas parfait non plus, loin de là, et il ne l'est certainement pas pour les femmes canadiennes. Il est injuste aussi. Il est même trop sans coeur pour consacrer une heure au Comité national d'action sur la situation de la femme, trop indifférent pour fournir des places en garderie à un million d'enfants à clés, trop insouciant face à sa responsabilité d'assurer l'égalité pour financer convenablement un groupe cadre national qui lutte pour atteindre des buts dont rêvent la majorité des femmes canadiennes.

Si le gouvernement attaque le Comité national d'action, je lui rappelle qu'il peut l'affaiblir, mais qu'il n'arrêtera pas les millions de femmes canadiennes qui continueront à exiger du gouvernement l'égalité et la justice. Que les ministériels s'en rappellent et qu'ils réparent au plus tôt les injustices. Sinon les protestations des femmes inonderont la colline et surtout la pièce 200 de l'édifice de l'ouest et les ministres et le gouvernement ne pourront se cacher nulle part.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la députée de Halifax (M^me^ Clancy) au sujet de la question qu'elle posait à la ministre responsable de la Condition féminine, le 15 mai 1989.

Monsieur le Président, elle a dit dans son préambule que la ministre avait refusé de rencontrer le Comité national d'action sur le statut de la femme. Ce n'est peut-être pas tout à fait la vérité. La ministre a rencontré, à titre privé, à plusieurs reprises, le Comité, de même que le premier ministre. Il faut dire, monsieur le Prési-

dent, que le premier ministre lui-même a rencontré le lobby du *NAC*.

Il est facile, monsieur le Président, et la députée de Halifax est bien aise, aujourd'hui, de crier à l'injustice, mais le record du gouvernement conservateur est là pour prouver que si un gouvernement a agi au sujet de la question de la condition des femmes, c'est bien le gouvernement conservateur. Elle sait très bien que son parti, qui a été au pouvoir pendant un quart de siècle, n'a rien fait. C'est un parti d'inaction sur la question féminine.

Monsieur le Président, je ne veux pas commencer à faire une litanie de toutes les questions que l'on a réglées depuis que nous sommes au pouvoir. Je voudrais rappeler à la députée, qui est si proche du *NAC*, que le 13 juillet 1988, j'ai, en tant que députée, écrit une lettre à la présidente du *NAC*, et celle-ci ne m'a pas encore répondu. D'ailleurs, monsieur le Président, il me fait plaisir d'envoyer à la députée une copie de cette lettre qui, je pense—non parce que c'est moi qui l'ai écrite—mais je pense que c'est une lettre qui est bien faite et qui méritait une réponse. Monsieur le Président, je n'ai pas encore reçu de réponse à cette lettre. J'aimerais, si elle a des contacts privilégiés auprès de la présidente du *NAC*, qu'elle lui demande pourquoi elle n'a pas daigné répondre à ma lettre.

Je voudrais dire aussi que la députée sait très bien que le *NAC* n'a pas l'apanage. . . que le *NAC* représente le point de vue de toutes les Canadiennes. C'est un groupement très important. Le gouvernement a pris en considération les recommandations, plusieurs recommandations qui ont été faites, d'ailleurs, par ce groupe d'action. Mais le gouvernement écoute ce groupe-là comme d'autres groupes et le gouvernement prend sa décision en fonction de tous les éléments qui sont présentés dans différents dossiers.

Je voudrais dire aussi que nous sommes des êtres humains et que, évidemment, le *NAC* a choisi une sorte de confrontation. C'est leur droit, c'est normal de critiquer le gouvernement, on le conçoit très bien, sauf que ce n'est pas facile de se faire huer dans un *meeting*, et l'approche constructive, à mon avis, comme elle le verra dans ma lettre, est beaucoup plus positive.

Alors, monsieur le Président, encore une fois, je voudrais terminer en disant que le gouvernement conservateur a agi. Si la députée veut prendre connaissance de tous les dossiers qu'on a réglés en ce qui concerne les femmes, il me fera plaisir de lui en faire parvenir une copie.

• (1805)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS—L'ENTENTE AVEC LE JAPON—LES OBSERVATEURS SUR LES BATEAUX DE PÊCHE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question concerne la pêche aux filets dérivants et le fait que le gouvernement canadien ne se montre pas suffisamment ferme sur l'extension de la limite nord, entre autres choses.

J'ai été choisi par mon parti comme critique en matière de pêche à la mi-janvier, il y a à peine quatre mois et demi. Jusque-là je n'avais pour ainsi dire jamais entendu parler de pêche aux filets dérivants et je ne connaissais même pas le terme.

D'après ce que j'ai entendu dire, ce que j'ai lu et ce que j'ai vu à ce sujet depuis lors, je pense que si je ne parviens qu'à sensibiliser les Canadiens, spécialement ceux de la côte ouest, à la terrible situation qui règne dans le Pacifique, mon séjour ici aura été utile.

D'après les renseignements les plus récents que je possède, environ 50 000 milles de ces filets invisibles couvriraient une superficie d'un peu moins de trois millions de milles carrés. Ces filets dérivent à l'intérieur d'un périmètre ayant en gros 400 milles de côté suivant l'axe nord-sud et 7 000 milles suivant l'axe est-ouest. Il y a suffisamment de filets dérivants pour recouvrir plusieurs fois cette surface. Ils peuvent être suspendus à n'importe quelle profondeur de façon à capturer tout ce qui vient à leur contact.

J'ai une lettre du 16 mai 1989 par laquelle un électeur m'informe de ce qui suit:

> Pêcheur professionnel depuis 15 ans, je suis persuadé que la pêche aux filets dérivants en haute mer, qui se répand de plus en plus dans le Pacifique, marque le commencement de la fin de nos stocks de saumon.

Celui qui parle est un pêcheur qui observe la situation:

> Au cours de mes déplacements j'ai trouvé sept filets dérivants en monofilament sur les plages, entre Cape Cook et Masset, à l'extrémité nord des îles de la Reine-Charlotte, un filet d'un mille à la dérive au large de la baie San Josef; un filet en perruque sur l'hélice du bateau d'un ami à 70 milles au nord-ouest de Bull Harbour, et des milliers de bouchons provenant de ces filets sur les plages et à la dérive. Il faut dire que j'ai très peu d'occasions d'aller à terre dans ma profession.

Ce qui ne l'empêche pas de trouver toutes ces preuves de l'étendue de ce genre de pêche. Il ajoute: «Je vous en prie, faites tout ce que vous pouvez pour stopper l'interception de nos stocks de saumon par les flottes étrangè-

res.» Son inquiétude paraît très étroite en comparaison de ce que j'ai à l'esprit en ce moment.
• (1810)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) par une lettre adressée à mon collègue le député de Skeena (M. Fulton) déclarait que le Canada s'oppose à l'idée lancée par le Japon d'une alternance des zones de pêche et de la modification de la limite nord de sa zone de pêche de calmar dans le Pacifique nord, ce qui aurait pour effet d'accroître la prise des salmonidés d'origine canadienne. Pourtant le Canada a acquiescé à la demande japonaise de déplacer cette limite d'environ deux degrés vers le nord, c'est-à-dire de 120 milles. Les Japonais ont annoncé unilatéralement qu'ils vont déplacer de deux degrés vers le nord la limite nord de leur zone de pêche de calmar. Tout montre au contraire que cette démarcation doit être déplacée vers le sud, pour empêcher la prise de saumon et de truites de mer. Les Japonais soutiennent qu'ils ne prennent ni saumons ni truites de mer nord-américains. Et pourtant, les preuves ne manquent pas du piratage de ce saumon non pas par les Japonais en particulier mais par les pêcheurs aux filets dérivants qui le vendent sur les marchés mondiaux.

Que fait le Canada à cet égard? Il estime avoir accepté les exigences des Japonais. Si nous ne sommes qu'un simple pion dans ce jeu de pouvoirs international, pourquoi nous donner seulement la peine d'y participer? Si nous n'allons pas là avec notre propre programme et déterminés à mettre un terme à ces abus, à circonscrire au moins la situation et à y mettre éventuellement fin, alors pourquoi feindre? Le Canada a les moyens d'agir, à mon avis, et il pourrait faire quelque chose. Toutefois, il préfère y aller mollo et ne froisser personne.

On a rapporté que des accusations avaient été portées, pas par les Canadiens cependant mais bien par les Américains. Je pourrais vous citer des noms et vous donner le détail de ces affaires.

Un accord a été conclu entre le Japon, les États-Unis et le Canada. Le Canada a convenu des deux degrés nord et de placer cinq observateurs sur quelque 500 embarcations—soit un pour cent embarcations. C'est une victoire importante. Je suppose que cela vaut mieux que rien.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, de la volonté de réduire l'armement nucléaire et de la nécessité de mener des inspections. Les Américains auraient-ils accepté que les Russes leur disent: «Nous aurons nos propres observateurs ici et nous vous dirons ce qu'ils auront vu. Vous pouvez nous en envoyer un, deux ou trois si vous voulez, et nous allons nous occuper d'eux.» Cela aurait-il été satisfaisant? Pas pour les Américains ni pour les Russes. Et pourtant, nous avons convenu d'une formule comme celle-là. Nous avons dit: «Oui, nous allons prendre cinq observateurs. Vous les placez où vous voulez et vous vous en occupez.» Nous allons compter sur les observateurs japonais pour observer les faits et gestes de la flotte japonaise.

Les Coréens sont aussi venus dire dernièrement: «Oui, nous allons faire cela aussi.» Toutefois, ils n'ont pas dit combien d'observateurs ils enverraient s'il y a lieu, mais seulement qu'ils se conformeraient au règlement.

Cette question est importante. Pouvons-nous faire confiance à des gens que nous croyons en faute pour se surveiller eux-mêmes? Je ne le crois pas.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question et aux observations du député de Nanaimo—Cowichan (M. Stupich).

Le Canada s'oppose à l'utilisation des filets dérivants qui se pratique actuellement dans l'océan Pacifique parce que ceux du Japon, de la Corée et de Taiwan interceptent les stocks nord-américains de salmonidés et tuent de grandes quantités d'autres poissons ainsi que des oiseaux marins.

Depuis 1982, le Canada joue un rôle de premier plan dans les efforts internationaux pour réglementer cette pêche. Les mesures qu'il a prises récemment à l'égard de la pêche au calmar que pratique le Japon à l'aide de filets dérivants dans le nord du Pacifique a débloqué la situation. En 1989, cette pêche sera pour la première fois contrôlée par un groupe d'observateurs canadiens, japonais et américains.

Il faut comprendre que le Canada n'a pas de pouvoir législatif sur cette pêche parce qu'elle se pratique exclusivement dans les eaux internationales. Aucun traité ou accord internationaux avec le Japon ou un autre pays ne régit la pêche du calmar à l'aide de filets dérivants.

Contrairement à ce qu'on pense parfois, la pêche au calmar ne relève pas de l'autorité de la Commission internationale de pêches du Pacifique Nord.

La flotte japonaise de bateaux qui servent à la pêche du calmar à l'aide de filets dérivants est assujettie à des restrictions conformément à des ententes conclues entre le Canada, les États-Unis et le Japon. Ils ne peuvent

pêcher directement du saumon, ni conserver les prises accidentelles de saumon.

Le Japon a fait valoir avec force au cours de réunions internationales qu'il a établi la limite nord du secteur d'activité de cette flotte en conformité avec les avis scientifiques selon lesquels les prises accidentelles de saumon seront minimes au sud de cette limite. En 1981, le Japon a adopté un règlement qui fixe à 46o de latitude la limite septentrionale extrême pour la pêche du calmar aux filets dérivants. A l'intérieur de cette limite, le règlement japonais permet de modifier les zones de pêche d'un mois à l'autre. Jusqu'à cet été-ci, et en l'absence de toute donnée scientifique solide sur l'abondance des réserves de saumon et de calmar sous les latitudes septentrionales, le Japon avait établi la limite chaque année à 42o/44o respectivement pour les mois de juillet et d'août. Le Japon nous a maintenant fait savoir que l'expérience et les croisières scientifiques dans les zones septentrionales ont démontré qu'ils fixaient la limite trop au sud et que le fait de la déplacer davantage vers le nord se traduirait par d'excellentes prises de calmar sans interception accrue du saumon. Par conséquent, le Japon a annoncé son intention de repousser la zone de pêche de calmar aux filets dérivants pour juillet et août à 44o et 46o respectivement, ce qui respecte la limite septentrionale ultime fixée en 1981.

• (1815)

Il y a lieu de signaler qu'il s'agit là d'une décision unilatérale de la part du Japon. Ni le Canada ni les États-Unis n'ont accepté cette décision. En fait, le Canada et les États-Unis s'y sont tous les deux opposés, alléguant l'absence de toute preuve scientifique qui satisfasse les hommes de science nord-américains justifiant l'expansion d'une mesure qui ne devrait pas aboutir à une interception accrue du saumon. Quoi qu'il en soit, et en dépit de la vive opposition du Canada et des États-Unis, les Japonais sont demeurés inébranlables et ont mis en oeuvre leur décision unilatérale.

Êtes-vous sur le point de m'interrompre, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps accordé à l'honorable secrétaire parlementaire est maintenant écoulé. La députée de South West Nova.

LES PÊCHES – LA FERMETURE D'USINES DE CONDITIONNEMENT DU POISSON – LES CONTINGENTEMENTS/LE NAVIRE-USINE CAPE NORTH

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je suis intervenue le 12 mai dernier pour suggérer au gouvernement et au ministre des Pêches et des Océans qui était alors absent quelques solutions qui me semblaient toutes indiquées pour la côte atlantique. Un vent de panique souffle de nos jours sur la pêche dans le Canada atlantique. Certains comparent même la situation à la sécheresse qui a frappé les provinces des Prairies en 1988.

J'ai proposé mes deux solutions simplement pour obliger le gouvernement à se pencher sur ces problèmes. Je suis heureuse de voir mon collègue de la côte ouest soulever une autre question qui prouve encore une fois que le gouvernement ne s'intéresse pas aux besoins et aux préoccupations de notre secteur de la pêche. Je veux faire remarquer au ministre des Pêches et des Océans qu'on ne peut pas continuellement invoquer comme excuse l'absence d'une étude sans tenir compte du contingentement. Nous avons besoin d'une étude sur les contingentements dans l'eau. Il ne veut pas envisager les quotas dans la région de Scotia—Fundy, la surpêche par les étrangers, les pêcheurs côtiers ou hauturiers; nous ne pouvons non plus avoir une politique qui oblige les pêcheurs à rejeter de bons poissons à la mer. C'est ce que fait le gouvernement. Des millions, non j'exagère, des milliers de tonnes de poisson sont rejetées à la mer à cause de la surpêche.

Le secrétaire parlementaire rit, mais ce n'est pas drôle. Il blâme la surcapacité. Et les trois navires-usines congélateurs que le gouvernement a autorisés à pêcher des espèces que nos flottes exploitent depuis toujours?

Une crise est une menace. Toute crise offre aussi des occasions d'agir. Elle est une menace, car nous pourrions encore diriger toute notre attention sur le sauvetage des géants, une approche qui est la source d'une grande partie de nos problèmes actuels. Le caractère urgent de ce problème permettra au gouvernement de réexaminer la structure du Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique qui est loin d'être parfait. Voilà la chance pour le gouvernement actuel de réformer l'industrie dans son ensemble.

Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Mes solutions portaient sur la pêche et la surpêche pratiquées par les bateaux étrangers. La surpêche fait problème. Quand je parle de «surpêche», j'entends par là que le gouvernement actuel devrait avoir le courage politique de s'affirmer et de faire valoir nos droits naturels à l'égard de ce qui se trouve à l'intérieur de la zone de 200 milles. Notre gouvernement s'est montré faible à l'égard de la surpêche pratiquée par les bateaux étrangers. Le 10 décembre 1988, le Conseil européen des ministres a annoncé l'établissement unilatéral de quotas 12 fois supérieurs à ceux

qui sont permis par l'OPAN. Le ministre a répondu par la voie d'un communiqué en dénonçant le plan et en demandant à ses homologues européens de faire preuve d'un peu plus de clairvoyance. Depuis ce temps, combien de chalutiers-usines ont pris les conseils du ministre au sérieux? Le contrôle de la surpêche exige des activités de surveillance et de mise en application des lois. L'absence de telles activités a d'ailleurs entraîné l'effondrement de l'ICNAF et provoquera probablement aussi la fin de NAFO.

• (1820)

Soit dit en passant, le gouvernement ne sait même pas si cette surpêche par des étrangers est préjudiciable aux espèces sous-utilisées et à la chaîne alimentaire du poisson pêché près de la côte. Après des décennies d'efforts poliment rejetés pour renforcer les institutions internationales, nous savons maintenant que nous devons compter sur nos propres moyens pour protéger nos réserves de poisson. La limite de 200 milles sera respectée seulement s'il y a une raison de la respecter. Il est inacceptable que le gouvernement ne fasse rien pendant qu'on bafoue les ententes internationales négociées en bonne et due forme et que nos pêcheurs se disputent ce qui reste d'une ressource en constante diminution.

Je voudrais parler de surpêche, monsieur le Président. La prise moyenne des 170 navires qui se trouvaient à l'extérieur de la limite de 200 milles il y a deux semaines était probablement de 40 à 80 tonnes. La production de 17 jours d'un de ces navires est égale à la production totale d'une seule usine de South West Nova qui emploie jusqu'à 30 personnes. Cette usine est moderne, mais, faute d'accès au poisson, elle ne peut poursuivre ses activités. Dans la limite de 200 milles, de 40 à 60 navires étrangers infligent des dommages équivalents. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de la région de l'Atlantique doivent faire preuve de courage politique. Ce sont des décisions difficiles à prendre. Ces décisions signifient que s'il y a capacité excédentaire, National Sea et Fisheries Products devraient demander de repousser la limite à 200 milles. Ne niez pas le principe d'équité de la politique du ministère des Pêches lui-même. Ce sont les collectivités côtières qui ont besoin des ressources situées à proximité de chez elles.

La crise actuelle est sérieuse, mais nous ne devons pas nous laisser tromper au sujet de l'excellente santé générale de la pêche aux poissons de fond. Nous avons besoin de mesures plus rigoureuses contre la surpêche pour mieux protéger les stocks de poisson. Nous devons réformer le système d'attribution des contingents aux entreprises pour mieux défendre les intérêts d'une région côtière autrefois prospère. Sans quoi, le mode de vie de milliers de petites villes ne sera plus qu'un souvenir du passé.

Mais avons-nous la volonté politique? Personnellement, je ne l'ai pas constatée chez le gouvernement ni chez le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon). Il est irresponsable de ne pas avoir étendu nos limites à 200 milles. Le poisson du littoral se vend plus cher que le poisson de haute mer. Il en faut donc moins pour créer un emploi à terre. Et les contingents? Entre 1984 et 1989, les contingents de pêche du poisson du littoral ont été réduits de 44 p. 100, tandis que les quotas de pêche du poisson de haute mer l'étaient de 3,2 p. 100.

Le gouvernement semble déterminé à continuer de protéger les géants de la pêche, mais je crois qu'il fait fausse route et qu'il devrait plutôt sauver les centaines de collectivités situées le long de la côte est des provinces atlantiques.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir à donner la réplique à la députée de South West Nova (M^me^ Campbell). Je promets d'être plus bref que je ne l'ai peut-être été la dernière fois, mais cela m'empêchera de répliquer avec toute la vigueur que je voudrais, étant donné certaines de ses observations.

Il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, dans le cadre du Plan de gestion du poisson de fond du ministère des Pêches et des Océans, de «contingent d'usine» ni de «contingent local» ni dans le secteur de la pêche hauturière ni dans celui de la pêche côtière. Les permis et les contingents sont accordés individuellement aux pêcheurs ou aux sociétés qui sont libres de débarquer et de transformer le poisson à l'endroit de leur choix. C'est là un principe depuis longtemps établi de la gestion du poisson de fond de l'Atlantique qui est accepté par toutes les composantes de l'industrie de la pêche. Cela permet aux sociétés et aux pêcheurs d'améliorer leur flexibilité d'exploitation et d'intégrer pêche, transformation et mise en marché.

Le fait de réaffecter une partie des contingents de pêche accordés aux sociétés ne ferait que déplacer le problème vers d'autres collectivités. Le problème résulte des réductions considérables des contingents de poissons de fond survenues au cours des dernières années. Dans un tel contexte, on doit laisser les entreprises prendre les décisions qui assureront leur viabilité à long terme.

• (1825)

Dans le cadre du plan de gestion du poisson de fond pour 1989, un transfert permanent de 12 000 tonnes de morue, d'aiglefin, de goberge, de sébaste et de poisson plat a déjà été fait du secteur hauturier au secteur côtier et presque tout le contingent transféré est venu de la *National Sea Products*.

Le navire-usine *Cape North* fonctionne avec un permis expérimental de cinq ans qui expire à la fin de 1990 et dont les conditions seront réexaminées à ce moment-là. La principale restriction concernant l'exploitation de ce navire prévoit qu'au moins 50 p. 100 de la prise doit être constituée d'espèces sous-utilisées et que pas plus de 6 000 tonnes de morues du secteur 2J3KL ne soient pêchées chaque année.

Le *Cape North* pêche des poissons qui autrement ne seraient pas pêchés ni traités par la flotte ordinaire de la *National Sea Products*. Par exemple, il pêche actuellement le sébaste dans 4VWX près du Cap-Breton. Pour ce stock, le contingent canadien est de 28 000 tonnes, mais la récolte annuelle maximum a été de 21 000 tonnes en 1987. En 1989, le *Cape North* va essayer d'exploiter davantage des stocks qui ne sont pas utilisés à fond pour compenser un peu la réduction des stocks traditionnels.

La technique du chalutier-usine est peut-être la meilleure pour le Canada s'il veut récolter une partie des stocks qui ne sont pas exploités à fond pour le moment et qui ne sont pas à la portée des flottilles de pêche côtière; je songe notamment au stock de poisson de fonds qui se trouve au large de la partie nord du Labrador. L'entente de cinq ans permettra à la société National Sea Products de voir si cette technique est utilisable et rentable.

S'il me reste du temps, monsieur le Président, je suis tout disposé à le donner à la députée de South West Nova (M^me^ Campbell).

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais beaucoup encore écouter le secrétaire parlementaire, mais je regrette, son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS

DÉPÔT ET RENVOI D'UNE NOMINATION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un décret annonçant une nomination qui a été faite par le gouvernement. Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, le décret est renvoyé d'office au comité permanent compétent.

* * *

LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE RENFREW

M. Len Hopkins (Renfrew) demande à présenter le projet de loi C-245, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Renfrew.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je remercie la Chambre de sa coopération. Avant le dernier remaniement de la carte électorale, le nom de la circonscription que je représentais était Renfrew—Nipissing—Pembroke. Pembroke est la plus grande ville entre Ottawa et North Bay, et ma circonscription comprend aussi une grande partie du district de Nipissing. La Commission de délimitation a laissé tomber les noms de ces deux régions.

J'ai parcouru 205 milles, aller, de chez moi à Petawawa jusqu'à Sudbury pour y présenter mes instances à la commission, et j'ai aussi témoigné devant la commission à Nepean. Celle-ci n'a pas jugé bon de simplement conserver l'ancien nom de la circonscription.

Le secrétaire de la commission a discuté avec moi. Cela me paraissait une décision simple et facile à prendre. Dans son rapport, la commission n'en a pas moins adopté le nom simple de Renfrew qui relègue dans l'obscurité des secteurs majeurs de la circonscription.

Je recommande tout simplement que, à l'avenir, pour nous éviter les ennuis d'avoir à présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales se montre plus réceptive aux recommandations des députés et d'autres personnes des circonscriptions afin que les noms choisis correspondent mieux aux régions.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI CONCERNANT LA COMMERCIALISATION MÉTHODIQUE DES POMMES DE TERRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Vic Althouse (Mackenzie) demande à présenter le projet de loi C-246, Loi concernant la commercialisation méthodique des pommes de terre.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Althouse: Monsieur le Président, ce projet de loi est inspiré par l'impatience. En 1973, le Conseil canadien de l'horticulture a adopté une résolution visant à mettre sur pied un organisme de commercialisation des pommes de terre. En 1974, le Comité de la pomme de terre, composé de représentants des producteurs et du gouvernement, a recommandé la création d'un organisme qui ne serait pas chargé de la gestion de l'offre. Il y a eu neuf projets de plan. Je voudrais vous faire remarquer qu'un plan vient à la suite d'une proposition législative. Il n'a pas donné suite à ces projets parce que nous n'avons pas assez insisté.

En 1984, les bas prix ont incité les producteurs de pommes de terre de l'Ouest à demander la réactualisation du plan. En 1985, un autre désastre à entraîné de lourdes pertes chez les producteurs de pommes de terre du reste du Canada.

Un groupe de travail a été créé en 1986. A l'automne 1987, on a tenu des audiences publiques et on a recommandé la mise sur pied d'un organisme. Certains producteurs ont eu recours aux tribunaux pour contrer cette initiative. Il y a eu vote en juillet 1988 et 75 p. 100 des producteurs ont répondu «oui». La question est encore devant les tribunaux. Il faut tout recommencer. Ce projet de loi permettrait à cet organisme de voir enfin le jour.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

PÉTITIONS

L'UTILISATION DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 100 personnes des localités suivantes, situées dans le nord du Manitoba: Le Pas, Cranberry, Portage, Churchill, Moose Lake, Flin Flon et Snow Lake.

Les habitants de cette région demandent au gouvernement fédéral d'exploiter le potentiel indéniable du seul port intérieur du Canada, celui de Churchill. Les pétitionnaires prient humblement et exhortent le Parlement à enjoindre au ministre responsable de la Commission canadienne du blé de faire en sorte qu'au moins 3 p. 100 des expéditions annuelles de grains du Canada partent du port de Churchill et ils prient le gouvernement de chercher d'autres façons d'utiliser cet important port de mer pour expédier d'autres produits d'exportation que les céréales.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition au nom des habitants de Penticton, Summerland et Naramata dans ma circonscription qui s'inquiètent des compressions imposées à VIA Rail.

Ils exhortent le gouvernement à appuyer VIA Rail comme il l'avait promis, à renoncer au projet visant à imposer d'autres coupes dans le budget de VIA Rail, et à fournir à VIA Rail les ressources nécessaires pour exploiter une compagnie de transport moderne et efficace, et non un musée.

LA PRÉSERVATION DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre aujourd'hui, conformément à l'article 37 du Règlement, une pétition dans le but de sauver la vallée de la Rouge. Cette vallée, qui est située à Scarborough, dans le Grand Toronto, est une zone naturelle précieuse et unique. Il y va de l'intérêt national de protéger les espèces menacées et les zones naturelles.

Cette vallée est menacée, car il est possible que le Conseil métropolitain en fasse une décharge. Deuxièmement, elle est menacée par le gouvernement ontarien qui déclare qu'il y aménagera peut-être une autoroute comme celle de Don Valley. Ces deux projets sont absolument incompatibles avec la préservation de cette vallée dans son état naturel.

La semaine dernière seulement, un déversement s'est produit dans la rivière Rouge. La population de Scarborough, plus particulièrement, en a été inquiétée parce que les marécages de la Rouge sont propices à la nidification. Il faut que nous soyons constamment vigilants.

Aux pétitionnaires se joignent le maire de Scarborough, le ministre fédéral de l'Environnement (M. Bouchard), le Save the Rouge Valley System et la coalition des associations communautaires de Scarborough qui représente des milliers de personnes. Ils exhortent le Parlement à travailler de concert avec le gouvernement de l'Ontario pour faire de la vallée de la Rouge une terre patrimoniale canadienne ou un parc provincial.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai le plaisir de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement, au nom de plusieurs de mes électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui sont inquiets de voir que le gouvernement du Canada n'a apparemment pas fourni les ressources nécessaires pour améliorer le service voyageurs, comme il l'avait promis.

Maintenant que le gouvernement a décidé de supprimer en totalité ou en partie les subventions à VIA Rail, les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement d'améliorer et de moderniser VIA Rail au lieu de sabrer dans son budget, pour lui permettre de desservir les régions du pays où elle peut offrir un service plus rapide, plus sûr, plus économique, plus commode, plus sain sur le plan écologique et plus efficace sur le plan énergétique

que d'autres modes de transport, surtout dans le corridor Vancouver–Edmonton–Calgary.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 55 et 56.

[*Texte*]

L'AUTORISATION DE RÉCLAMER DES SOMMES AU TITRE DES COÛTS CONSTANTS

Question no 55—**M. Angus:**

En ce qui concerne la dernière année pour laquelle on dispose de données, quelles sommes les compagnies de chemins de fer Canadien National et Canadien Pacifique ont-elles été autorisées à réclamer au titre des coûts constants sous le régime de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): En vertu du paragraphe 34(1) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO), le niveau de la contribution aux coûts fixés est établi à 20 p. 100 des coûts variables afférents au volume.

Pour le calcul du barème annuel pour 1988/1989, on s'est servi d'un montant de 740,4 millions $ pour les coûts variables afférents au volume et, ainsi, d'un montant de 148,1 millions $ pour les coûts fixés. Cependant, on s'est servi de ces chiffres seulement dans le calcul du barème annuel. Le montant autorisé du paiement par rapport aux coûts fixés est une fonction dans la quantité de grain transportée. Pour la campagne agricole de 1987/1988, la plus récente pour laquelle des données sont disponibles sur la quantité du grain transportée, la contribution aux coûts fixés s'établit à 163,3 millions $.

Toutefois, il faut noter qu'un montant spécifique n'est jamais payé par rapport aux coûts fixés. Plus exactement, les coûts fixés sont inclus dans le calcul du barème annuel applicable aux deux compagnies de chemin de fer.

LE CALCUL DES COÛTS CONSTANTS

Question no 56—**M. Angus:**

L'Office national des transports a-t-il fait connaître ses opinions au gouvernement relativement au calcul des coûts constants sous le régime de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): La Commission canadienne des Transports (CCT), prédécesseur de l'Office national des transports, a exprimé au gouvernement son opinion au sujet des calculs des coûts constants régis par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest par le biais de son «rapport au Ministre» de mars 1986. La CCT a alors recommandé 17.5 p. 100 des coûts variables relatifs au volume comme contribution adéquate aux coûts constants.

Actuellement, l'Office effectue une révision des coûts, tel que requis par ses obligations statutaires. En entreprenant cette révision, l'Office est tenu d'évaluer les niveaux de contributions des coûts constants (fixés présentement en vertu de la Loi à 20 p. 100). Cette évaluation est en cours et les résultats seront transmis au Ministre au plus tard le 31 mars 1990.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, hier, le secrétaire parlementaire vous a demandé de transférer les questions écrites nos 45, 52, 53, 62, 64, 83 et 88 aux avis de motions portant production de documents, conformément au paragraphe 39(6) du Règlement. Vous avez alors dit que vous voudriez entendre des commentaires à ce sujet. Pourriez-vous dire à quel moment vous comptez entendre ces commentaires, car je voudrais en faire.

M. Lewis: La prochaine journée de l'opposition.

M. Gauthier: J'entends le ministre dire: «La prochaine journée de l'opposition». J'espère que le Président est un peu plus généreux que cela.

M. Riis: Monsieur le Président, les initiatives que le gouvernement a prises hier exigent un examen complet et beaucoup de réflexion.

J'ai cru comprendre hier que vous étiez prêt à entendre certains commentaires en privé, avant qu'ils ne soient soulevés à la Chambre. Si tel est le cas, je suis tout à fait disposé à vous rencontrer pour vous faire part de certaines observations de notre parti.

M. le Président: Je remercie les députés de leur intervention. Je ne songeais pas particulièrement à des entre-

tiens privés. Je pensais que les députés pourraient communiquer avec mon bureau pour choisir un moment propice à l'étude de la question à la Chambre.

Je demande aux députés de m'accorder une journée de plus. Comme je l'ai dit hier, cette procédure n'a pas été invoquée depuis de nombreuses années, et je ne veux pas prendre la Chambre par surprise. Cela ne veut pas dire que nous allons procéder d'une façon ou d'une autre, mais le point soulevé est intéressant.

C'est une question importante pour la Chambre, et je crois que mon bureau et les députés pourront s'entendre plus tard au cours de la journée sur un bon moment pour entendre les commentaires. D'ici là, les députés auront le temps d'examiner certaines données de base.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je demande l'autorisation de proposer une motion d'ajournement pour étudier une question très importante qui mérite un examen d'urgence, car les droits fondamentaux et les libertés des Canadiens, notamment la liberté de la presse, sont menacés par les accusations portées devant les tribunaux contre un membre de la tribune parlementaire des journalistes pour des gestes posés légitimement dans l'exercice de sa profession.

M. le Président: Tout d'abord, je précise que le député de Winnipeg—St. James a présenté sa demande de débat d'urgence selon les formalités prescrites. J'espère que les autres députés prendront exemple sur sa concision et sa précision.

J'ajoute que le député a donné préavis suffisant de sa demande. La présidence saisit très bien toute l'importance de la question et reconnaît évidemment que la liberté de la presse et la capacité des journalistes d'informer le public font partie des fondements de notre système démocratique.

Cependant, après avoir examiné la demande et tenu compte de l'importance de la question, non seulement pour le député, mais pour l'ensemble des députés et, je crois, les populations des pays libres, la présidence est arrivée à la conclusion qu'il n'y a pas matière à tenir un débat d'urgence.

Je souligne à l'intention des députés que cette question peut cependant être examinée par d'autres voies. Le refus d'accéder à la demande de débat d'urgence ne diminue en rien l'importance de la question pour notre démocratie. Je remercie encore le député de Winnipeg—St. James d'avoir présenté sa demande de manière si concise.

• (1120)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture) a proposé que le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir soumettre à l'étude de la Chambre une motion portant deuxième lecture du projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales au Canada.

Cette mesure législative est attendue depuis longtemps et bénéficie d'un large appui. Je crois qu'elle est indispensable si nous voulons demeurer concurrentiels dans le domaine de la production végétale. Par conséquent, et surtout parce que ce projet de loi a été débattu à la Chambre et dans tout le pays, il est à mon avis opportun qu'il soit ratifié.

Les tenants de ce projet de loi, qui s'occupent de la production de semences, en comprennent bien les avantages. Les organismes dont je parle ont pris part au processus. Il ne s'agit pas d'une mesure unilatérale qu'a prise le gouvernement fédéral. Il y a eu et il y a toujours des discussions et des consultations avec ces organismes. Eux aussi estiment que l'adoption de ce projet de loi est impérieuse.

La protection des obtentions végétales permettra aux obtenteurs de recueillir des redevances raisonnables sur leurs variétés végétales, ce qui favorisera des investissements plus considérables dans les obtentions végétales, tant dans le secteur privé que public. Cette mesure législative offrira aux obtenteurs canadiens la possibilité de recueillir des redevances dans d'autres pays où les obtentions végétales sont déjà protégées. Le projet de loi ouvrira des portes aux producteurs canadiens pour qu'ils obtiennent les meilleures variétés végétales possibles, que ces variétés proviennent du Canada ou de l'étranger. C'est essentiellement pour cela que le Canada a besoin d'une loi concernant la protection des obtentions végétales.

En renforçant et en élargissant la base de la protection des obtentions végétales, comme le fait cette mesure législative, nous renforçons l'ensemble du secteur agricole. Il y a longtemps que la plupart des pays développés ont reconnu l'importance de la protection des obtentions végétales. Le Royaume-Uni a agi en 1964. Les États-Unis ont suivi en 1970. En fait, bien des pays accordaient déjà une protection des obtentions avant la dernière guerre mondiale.

Une convention internationale sur la protection des obtentions végétales établissait une union internationale en 1961. Dix-huit pays appartiennent maintenant à cette organisation, l'Australie étant le plus nouveau des membres. Le projet de loi est conforme à la convention. Notre intention est d'adhérer également à cette organisation lorsque le projet de loi aura été adopté.

Au Canada, dès 1973, le Conseil canadien de l'horticulture recommandait que le Parlement adopte des lois pour protéger les obtenteurs de nouvelles variétés. Depuis, les organismes agricoles et horticoles ne cessent de recommander que l'on protège les obtentions végétales.

En 1980, un projet de loi était présenté à la Chambre par le gouvernement libéral de l'époque. Toutefois, il n'a jamais été débattu et il est resté en plan.

Un autre projet de loi fut présenté en janvier 1988, mais lui aussi est resté en plan lorsque les élections ont été déclenchées, l'automne dernier.

Je pense qu'il n'est pas faux de dire que le secteur agricole attend depuis longtemps et a fait preuve de beaucoup de patience, face aux retards pour toutes sortes de raisons. J'estime que cette mesure législative a beaucoup trop tardé et je veux qu'elle soit débattue et adoptée.

Le projet de loi sur la protection des obtentions végétales ne sera pas l'unique mesure de protection qui existe dans ce domaine. En effet, nous avons déjà présenté un projet de loi pour renforcer la Loi relative aux semences au cours d'une session parlementaire antérieure. Les modifications prévues dans le projet de loi en question ont reçu la sanction royale en décembre 1985. Le projet de loi que nous étudions maintenant complètera les dispositions régissant les droits en matière d'obtentions végétales dont il est fait état dans la Loi relative aux semences. C'est dire que ces deux mesures législatives sont très étroitement reliées.

Les modifications apportées à la Loi relative aux semences nous protègent contre l'introduction de variétés agricoles de qualité inférieure. Elles nous assurent également que la présentation des semences vendues sur le marché comporte tous les renseignements requis et que le système d'enregistrement génétique des semences n'a pas été trafiqué.

Le projet de loi sur la protection des obtentions végétales se fonde sur la Loi relative aux semences. C'est dire que le terrain a été préparé. Aussi, j'ai bon espoir que cette nouvelle mesure sera généralement bien accueillie car elle fera partie d'un ensemble législatif qui permettra à l'agriculture canadienne de tirer parti des plus récentes découvertes en matière de variétés agricoles pour pouvoir ainsi mieux soutenir la concurrence.

Figurent parmi les organismes qui défendent les droits des obtenteurs de variétés végétales, la Fédération canadienne de l'Agriculture, l'Institut agricole du Canada, le Conseil canadien de l'horticulture, l'Association Secan, l'Association canadienne des producteurs de semences, l'Asssociation canadienne du commerce des semences et la *Western Canadian Wheat Growers' Association*.

Je vais maintenant passer brièvement en revue les principales dispositions de ce projet de loi. Nous pourrons évidemment l'étudier plus en détail au comité.

Les variétés déjà commercialisées ne seront pas régies par les dispositions de ce projet de loi. Toutes les espèces végétales sont admissibles. Autrement dit, le créateur d'une nouvelle variété distincte, uniforme et stable obtiendra le droit exclusif de produire cette variété et d'en vendre le matériel de multiplication sur une période maximale de 18 ans.

Les obtenteurs ont le droit de fixer les conditions de la vente d'une variété végétale et de percevoir des redevances auprès de ceux qui en font la reproduction à des fins commerciales. N'importe qui peut utiliser une variété protégée pour poursuivre le travail d'amélioration des plantes. Les obtenteurs peuvent faire respecter leurs droits en recourant aux tribunaux civils.

Les droits des obtenteurs seront restreints dans l'intérêt public. Par exemple, l'obtenteur ne peut exiger une redevance déraisonnablement élevée ni limiter l'offre d'une variété dans le but de faire grimper les prix. Un certificat temporaire peut être accordé concernant les demandes de certificat qui sont en instance afin de protéger le droit du requérant d'intenter des poursuites contre toutes violations durant cette période. Il existe

donc des garanties de protection durant le processus d'examen des demandes.

Une réglementation sera présentée pour chaque espèce prise individuellement et la priorité sera accordée aux espèces de grande importance pour les producteurs canadiens. Il faudra plusieurs années pour achever la réglementation concernant toutes les principales cultures. Un comité consultatif représentant toutes les parties intéressées sera établi pour conseiller sur l'application de la loi.

Voilà en général les principales dispositions du projet de loi C–15. Je suis persuadé qu'il traite équitablement et directement des principales questions entourant les droits des obtenteurs.

Je voudrais aborder également certaines des inquiétudes qu'on a exprimées. Je les comprends. On les a soulevées. Je voudrais y répondre d'une façon qui, je l'espère, rétablira la perspective. Mais j'espère également que le comité en discutera lui aussi pleinement, car c'est nettement l'endroit où l'on pourra tirer tout cela au clair.

On craint notamment que l'État ne réduise ses programmes d'obtentions végétales à cause de la protection des droits des obtenteurs. Telle n'est tout simplement pas notre intention et tel ne sera pas le cas. Nous estimons essentiel de maintenir un vigoureux programme d'obtentions végétales. Le projet de loi a pour but d'accroître et non de réduire la recherche en phytogénétique, en stimulant tout particulièrement les efforts du secteur privé. Nous croyons que les redevances contribueront à la poursuite de ces activités. Cette augmentation des travaux de phytogénétique dans le secteur privé viendra compléter les activités du gouvernement fédéral et ne diminuera en rien notre engagement à l'égard de l'amélioration des plantes, de la recherche et de la création de nouvelles variétés.

La recherche sur les cultures est le pilier de la recherche agricole effectuée par le gouvernement. En fait, plus de la moitié des fonds qu'Agriculture Canada consacre à la recherche vont à la recherche sur les cultures, et 23 p. 100 de ce montant va directement à la phytogénétique. Le gouvernement fédéral a dépensé près de 200 millions de dollars pour la recherche sur l'amélioration des plantes au cours des 10 dernières années. Cette année seulement, le gouvernement consacrera 23 millions de dollars à cette activité. Au début, Agriculture Canada sera le principal bénéficiaire d'une mesure législative sur la protection des obtentions végétales pour la plupart des récoltes, ce qui n'est pas surprenant. Par exemple, dans le cas des céréales et des oléagineux, les variétés d'Agriculture Canada représentaient 84 p. 100 de la superficie cultivée dans les Prairies en 1988. Le ministère est très actif dans ce secteur et continuera de l'être. Dans quelques années, les redevances pourraient atteindre les 4 millions de dollars.

• (1130)

Je suis heureux d'informer la Chambre que le Conseil du Trésor a approuvé un plan selon lequel 60 p. 100 des redevances touchées par le gouvernement fédéral seront réinvesties dans des programmes d'amélioration des plantes, ce qui devrait éliminer tout doute concernant l'engagement du gouvernement à l'égard de cette activité dans le secteur public au Canada. Je crois que, pour la première fois, nous avons un exemple clair d'un cas où nous pouvons renouveler systématiquement les fonds affectés à la recherche sur les plantes.

Certaines personnes ont dit craindre que le marché ne soit inondé de variétés de qualité inférieure. Cela ne se produira pas. Comme je l'ai dit plus tôt, la Loi sur les semences, qui a été renforcée, exige que des essais adéquats soient pratiqués sur toutes les obtentions végétales, et celles–ci doivent être de qualité égale ou supérieure à celle des variétés inscrites existantes.

Quant aux craintes concernant l'uniformité génétique, cette mesure législative assure une certaine protection à cet égard. En encourageant les investissements dans les programmes d'amélioration des plantes, le projet de loi contribuera à accroître les possibilités de diversité génétique. Les obtentions végétales ne seront protégées que si elles sont différentes des variétés existantes.

Il a également été question de la possibilité que l'industrie des semences soit dominée par des multinationales. Cette crainte a été exagérée encore plus que toute autre.

Regardons les faits. La grande majorité des phytogénéticiens au Canada se trouvent à Agriculture Canada et dans nos universités. Il faut aussi tenir compte des nombreuses petites entreprises appartenant souvent à des particuliers qui se consacrent à l'industrie des semences. La plupart des semences sélectionnées sont vendues par les agriculteurs canadiens qui sont des multiplicateurs de semences ou par des coopératives agricoles. Les sociétés multinationales jouent un rôle relativement peu important. Je ne pense pas que cette situation dans l'industrie changera radicalement après l'adoption du projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

On craint également, comme cela a déjà été mentionné, que les redevances deviennent excessives et que le prix des semences augmente énormément à la suite de ce projet de loi. Il est honnête de reconnaître que le prix moyen des semences peut augmenter lorsque les chercheurs récupèrent une partie de leurs investissements. A mon avis, ce n'est que justice. Nous pensons qu'il n'y aura

que de légères augmentations. Assurément les avantages qui en découleront seront multipliés au centuple si l'on pense aux effets à long terme de ce projet de loi en ce qui concerne le maintien de notre compétitivité et notre rôle de chef de file dans la recherche et le développement phytotechniques. Il faut se souvenir que la concurrence sur le marché permettra également d'empêcher les prix de monter. Le projet de loi contient également des garanties pour éviter des redevances excessives et des limitations exagérées de l'offre d'une variété.

Les variétés existantes, comme je l'ai déjà dit, ne sont pas régies par ce projet de loi qui n'influera pas sur leur prix. Les producteurs de céréales auront la possibilité d'utiliser des grains de leurs propres silos s'ils estiment que c'est plus économique que d'acheter de nouvelles semences.

Enfin, on a dit bien des choses au sujet de la protection et de l'échange de germoplasme. Tout d'abord, je ferais remarquer que dans des pays où la protection des obtentions végétales existe déjà, les phytogénéticiens ont continué les échanges de germoplasme.

Deuxièmement, lorsqu'une obtention végétale n'est plus exclusive, l'obtenteur ne peut pas empêcher quelqu'un d'autre de l'utiliser dans son programme d'obtention. Comme d'habitude, les obtenteurs travaillant pour des organismes fédéraux vont donner libre accès aux fruits de leurs recherches par les voies usuelles.

Troisièmement, les scientifiques canadiens participent aux échanges mondiaux de germoplasme de la collection nationale de chaque pays.

Enfin, Agriculture Canada s'est fermement engagé à obtenir et à préserver le germoplasme de différentes variétés de récoltes. Le ministère administre le programme des Ressources phytogénétiques du Canada et, depuis deux ans, y a alloué de nouveaux crédits.

De plus, nous modifierons la Loi sur les stations agronomiques pour assurer la conservation de germoplasme végétal, animal et microbien.

Je suis heureux d'annoncer que la ferme expérimentale Smithfield, en Ontario, sera le principal centre de germoplasme obtenu par clonage pour les récoltes horticoles.

Également, le Comité international des ressources génétiques végétales coordonne les collections mondiales de germoplasme et le Canada participe activement à ce programme.

En résumé, le germoplasme doit être préservé et tous les mécanismes nécessaires à cette fin sont en place. Ce sont là les principaux points. Nous les avons étudiés attentivement et nous en avons traité avec justice. J'espère que les membres du comité eux aussi vont les examiner ouvertement et objectivement.

Voyons maintenant les avantages qui découlent de cette loi. Comme la loi n'existe pas, les obtenteurs n'ont aucune protection pour leurs nouvelles obtentions végétales. Une fois la loi en place, les obtenteurs du secteur privé vont bénéficier du fruit de leurs investissements et de leurs efforts. De ce point de vue, la protection des obtentions végétales est tout simplement une question de justice.

Sans cette loi, le secteur privé n'a pas créé beaucoup de nouvelles variétés végétales. Ce travail exige du temps, de la patience et de l'argent, il comporte des risques élevés et il ne rapporte pas beaucoup de bénéfices aux obtenteurs privés. Ce projet de loi leur permettra de percevoir des redevances qui les inciteront à produire davantage. Par conséquent, les producteurs canadiens disposeront d'un plus grand nombre de variétés améliorées.

Faute d'une telle loi, certains obtenteurs étrangers ne permettent pas la vente de leurs créations au Canada parce qu'elles ne bénéficient pas d'une protection légale. Avec cette loi, nos producteurs auront accès à des variétés de céréales, de pommes de terre, de pois, de fruits et de plantes ornementales qui, actuellement, ne peuvent pas entrer au Canada.

En l'absence d'une telle loi, la plupart des pays qui protègent les obtentions végétales ne reconnaissent pas les droits associés aux variétés mises au point par des producteurs canadiens. Avec cette loi, ils seront étendus et nos obtenteurs pourront percevoir des redevances sur leurs variétés vendues à l'étranger.

Monsieur le Président, nous connaissons tous d'ailleurs, les efforts visant à augmenter l'autosuffisance de la région de l'Atlantique en ce qui concerne la production des céréales. Bien des variétés que cette région pourrait produire ont été créées en Europe, mais sans ce projet de loi, nous n'y avons pas accès. Ce n'est qu'un exemple de la façon dont ce projet de loi peut aider une région du Canada qui essaie d'améliorer la productivité et la viabili-

té de son agriculture. Lorsqu'il sera adopté, le Canada atlantique pourra avoir accès à des variétés qu'il pourra tester et qui l'aideront, espérons-le, à augmenter son autosuffisance en ce qui concerne la production des céréales.

Pour ces raisons et pour bien d'autres que je n'ai pas mentionnées, nous croyons que le projet de loi C-15 stimulera et encouragera la création de nouvelles variétés végétales dans les secteurs public et privé du Canada, ce qui est conforme, selon nous, à l'intérêt bien compris de l'agriculture canadienne.

J'invite donc la Chambre à appuyer ce projet de loi juste et progressif qui se fait attendre depuis longtemps. J'espère qu'il sera étudié en profondeur au comité. Je sais qu'il y a eu des discussions préliminaires pour décider s'il devrait retourner au comité de l'Agriculture. Si la Chambre en décidait ainsi, je n'y verrais certainement pas d'objections, mais je laisse aux députés des trois partis le soin d'en discuter. En somme, nous pensons que le temps est venu d'adopter ce projet de loi et c'est avec un grand plaisir que je le soumets à la Chambre.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter ce matin quelques observations au sujet du projet de loi C-15 concernant la protection des obtentions végétales que le ministre de l'Agriculture vient de présenter. Le ministre a signalé que la Chambre est saisie depuis plusieurs années déjà de ce texte de loi sous une forme ou sous une autre. Celui-ci est le troisième du genre, quoique à mon avis, ce soit la première fois que le projet de loi soit discuté à la Chambre.

• (1140)

Le ministre a signalé tous les avantages du projet de loi qu'il a pu, et il est indéniable que celui-ci a pour but de fournir aux obtenteurs des redevances non seulement pour les semences qu'ils mettent au point et qu'ils vendent au Canada mais pour celles qu'ils vendent dans d'autres pays membres de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales. Le Canada a adhéré en 1978 à cette convention qui compte beaucoup de pays industrialisés occidentaux parmi ses membres.

L'autre avantage signalé par le ministre, c'est que ce projet de loi va permettre la vente au Canada, moyennant redevances, de semences mises au point par d'autres États membres de l'Union. C'est là un avantage dont les obtenteurs ne disposaient pas jusqu'ici.

Ce qui nous préoccupe, c'est que la durée de la protection prévue par le projet de loi puisse n'être que de huit ans au lieu de 18. Le projet prévoit également que les obtenteurs devront faire respecter leurs droits au moyen de poursuites intentées devant les tribunaux civils.

Je crois savoir que l'Union compte maintenant 18 États membres. Son influence et son importance ne cessent de s'étendre.

Comme le ministre l'a signalé, une variété classée comme obtention pour ce qui est des droits et redevances ne sera pas nécessairement acceptable au titre de la Loi sur les semences. Cela est très important, car seules les graines qui sont nouvelles et importantes et qui sont vraiment avantageuses pour le pays seraient acceptées. Je crois comprendre que, conformément à cette loi, les chercheurs devraient mettre au point une nouvelle variété de graine, caractéristique, uniforme et stable pour avoir droit aux redevances et que celles-ci vaudraient pour l'utilisation des graines comme semences ou à des fins de reproduction, mais non comme provendes ou à des fins de recherche. Il importe de faire la distinction.

Ce projet de loi nous inspire un certain nombre de réserves. Il prévoit un permis obligatoire valable jusqu'à 18 ans, ce qui semble très long. Il serait possible de garantir jusqu'à 18 ans d'exclusivité à une société qui aurait mis au point une nouvelle graine. Je trouve intéressant que le gouvernement prévoie une telle période pour la production de graines, qui coûtent cher aux agriculteurs, alors que le projet de loi sur les produits pharmaceutiques adopté au cours de la dernière législature prévoyait une période d'exclusivité de 7 à 10 ans seulement. Il me semble que 18 ans, c'est très long.

Je ferai remarquer que l'octroi de brevets ou, dans ce cas-ci, de certificats d'obtention, ne va pas garantir que beaucoup de recherches seront menées au Canada. En ce qui concerne les produits chimiques utilisés en agriculture, par exemple, qui constituent un coût de production très important pour les agriculteurs et qui ont été entièrement protégés par des brevets au fil des années, un seul a été mis au point au Canada.

L'octroi de certificats d'obtention ne va pas nécessairement susciter une manne incroyable de nouvelles recherches au Canada. Ce serait une grave erreur que d'accorder l'exclusivité pendant 18 ans sans prévoir un permis obligatoire de sorte que d'autres puissent produire la graine. Cela ne va pas garantir qu'il y aura des recherches. Si cela était, on aurait produit régulièrement au Canada une foule de nouveaux produits chimiques destinés à l'agriculture, ce qui n'est pas le cas.

Pendant ce temps-là, nous importons des produits chimiques de toutes sortes sur lesquels nous payons les pleins droits d'exploitation.

Un produit chimique à usage agricole qui est tombé dans le domaine public après 18 ans d'exclusivité a vu son prix passer de 25$ le demiard à 6$ à 10$. C'est un stimulant pour la recherche, mais celle-ci ne se fera pas nécessairement.

Un rapport produit en 1984 par le gouvernement fédéral montre que de petites sociétés canadiennes de semences passent constamment aux mains de grandes multinationales de graines ou de produits chimiques et, dans bien des cas, de produits pharmaceutiques. Il y a concentration des sociétés, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Ma deuxième réserve ne concerne pas le projet de loi en tant que tel, mais la politique d'ensemble du gouvernement en matière de recherches publiques. Le gouvernement a plutôt tendance à réduire le financement des recherches publiques, ce que nous désapprouvons totalement. Au Canada, les travaux de recherche sont, de façon disproportionnée, effectués par le gouvernement, mais par ailleurs, le Canada est un pays relativement petit pour ce qui est de sa population et de son pouvoir économique par rapport à l'importance de son industrie agricole. Je parle en particulier de l'agriculture dans l'Ouest et de la part énorme de nos exportations.

Pour ma part, je ne voudrais pas laisser le soin au secteur privé d'effectuer les travaux de recherche nécessaires sur la rouille de la feuille de blé et le reste. Des laboratoires entiers consacrent tous leurs efforts à mettre au point des variétés de semences résistantes que l'on ne pourra utiliser avant 10 ou 15 ans. Dans les établissements de recherche du gouvernement fédéral un personnel dévoué travaille en vue de l'avenir à recueillir du plasma germinatif dans le monde entier, qu'on ajoutera aux semences afin de protéger le secteur agricole essentiel de l'Ouest.

• (1150)

Je ne m'oppose pas à un accroissement de la recherche publique ou privée. J'estime que c'est sage. Ce projet de loi présente certains avantages à cet égard, mais je pense qu'il est essentiel de protéger la recherche effectuée au Canada par le secteur public. On doit avoir davantage de garanties à ce sujet que n'en donnent les observations faites en passant par le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) ce matin. Ses paroles exactes n'ont pas été particulièrement encourageantes. Dans le dernier budget, on a réduit de 500 millions de dollars sur deux ans les crédits consacrés aux programmes gouvernementaux destinés à l'agriculture. En novembre dernier, il n'était pas question que le gouvernement sabre dans tout, de l'assurance-récolte aux subventions au transport en passant par l'aide à l'industrie laitière.

Lorsque ce projet de loi sera étudié par le comité, nous voudrons certes obtenir une promesse plus catégorique de la part du gouvernement en ce qui a trait au maintien des programmes gouvernementaux de recherche. Je doute qu'une société privée de recherche, surtout une multinationale qui se préoccupe d'abord et avant tout du résultat financier de ses activités dans le monde, consacre le temps, l'effort de recherche, le talent et l'argent—n'oublions pas cela—nécessaires, afin de s'assurer d'obtenir des semences spéciales résistant aux maladies dont nous aurons besoin d'ici 10 ou 15 ans. Des sociétés de ce genre doivent d'abord et avant tout rendre des comptes à leurs actionnaires et afficher des bénéfices. Il ne leur incombe pas d'assurer la viabilité, la vigueur et la survie de l'agriculture canadienne. Nous nous inquiétons certes vivement de cet aspect de la question dans le projet de loi sur la protection des obtentions végétales dont nous sommes saisis aujourd'hui.

En outre, ces dernières années, le gouvernement a réduit d'au plus 60 millions de dollars les crédits consacrés à ses programmes de recherche. Le ministre a déclaré qu'Agriculture Canada réinvestit dans les programmes gouvernementaux de recherche 60 p.100 des redevances qu'il touche pour toutes les semences qu'il crée. J'ai l'impression que le gouvernement admet qu'il n'est pas tellement sérieux dans cette affaire. À mon avis, il devrait réinvestir 100 p. 100 de ses redevances, somme qui s'ajouterait aux subventions fédérales accordées aux laboratoires gouvernementaux pour leurs recherches. Le ministre n'a pas précisé s'il réinvestirait 60 p. 100 de ces redevances tout en maintenant le niveau actuel des travaux de recherche et si ce pourcentage des redevances s'ajoute-

rait aux subventions qu'accorde le gouvernement du Canada au secteur de l'agriculture et à la recherche sur les cultures.

Le gouvernement est tellement en faveur de la privatisation qu'on ne saurait dire s'il ne privatisera pas ses propres laboratoires. On sait que le premier ministre (M. Mulroney) admire beaucoup M^me^ Thatcher de la Grande-Bretagne. Ce pays a privatisé les laboratoires gouvernementaux. On peut lire dans les journaux d'aujourd'hui que le gouvernement songe à privatiser Petro-Can. Monsieur le Président, vous étiez comme moi à la Chambre en 1979 quand l'ancien gouvernement conservateur était au pouvoir et que nous débattions la privatisation de Petro-Canada. C'est du déjà vu pour nous, puisque nous revenons à un débat auquel nous avons participé il y a dix ans. Il faut nous assurer que ce projet de loi ne pousse pas le gouvernement à privatiser les grands laboratoires gouvernementaux qui ont tant fait pour l'agriculture au Canada.

Le ministre a parlé ce matin des projets visant la mise sur pied de nouvelles banques de semences à Smithfield dans le but de préserver le plasma germinatif. Cette nouvelle me réjouit. Nous avons clairement besoin d'une banque nationale de semences pour la préservation du matériel génétique, mais il nous faut aussi des banques régionales de semences. J'espère que le ministre a prévu dans les projets qu'il nous a annoncés aujourd'hui non seulement une banque nationale de semences pour la préservation du plasma germinatif, mais également des banques régionales de semences. Il importe de procéder à l'échelle régionale. Le Canada n'a pas vraiment une seule économie agricole mais plusieurs. Elles sont très diverses. Celles du Canada Atlantique, de l'Ontario ou du Québec ne ressemblent en rien à celles des Prairies et de la Colombie-Britannique. Nous voulons que l'économie de toutes ces régions reste saine et que chacune d'elles ait sa banque de semences et ses mécanismes de germination et qu'il n'y en ait pas simplement une à l'échelle nationale.

J'ai parlé plus tôt de la Loi sur les brevets et de l'industrie chimique et j'ai dit à quel point il n'est certes pas garanti que des travaux intensifs de recherche soient effectuées dans notre pays. Divers groupes, dont la Fédération canadienne de l'agriculture, ont dit être surtout inquiets du prix des semences et du problème des monopoles. Ils craignent sans cesse que les travaux de recherche ne se fassent pas au Canada mais ailleurs, que des super-variétés nous arrivent et qu'il en résulte une situation de monopole. C'est très inquiétant. Le vice-premier ministre n'a pas exposé en détail aujourd'hui comment on parviendrait à éviter tout le problème des monopoles. La Fédération canadienne de l'agriculture a rédigé à ce sujet un mémoire où elle dit qu'il faut prévoir des dispositions pour protéger les producteurs contre une tarification monopolistique excessive de variétés mises au point dans le secteur privé. Il serait peut-être utile que le comité consultatif prévoie dans la loi une sorte de mécanisme à cet égard. Notre législation pour lutter contre les coalitions n'est pas très sévère. Le problème du contrôle exercé par les monopoles est bien réel.

• (1200)

De 1975 à 1982, selon Agriculture Canada, une quinzaine d'entreprises de semences canadiennes ont changé de main. Toutes ne font pas de la recherche et du développement, mais elles ont été achetées par des sociétés multinationales bien connues comme Ciba-Geigy Canada Ltée, Pfizer Chemicals, Northrup King and Co., Ciba-Geigy Seeds Ltd., Dekalb Agriculture Research Inc., Canadian Industries Ltd., Cargill Grain Co. Ltd. et Continental Grain Co. La concentration horizontale menace donc de toute évidence cette industrie.

Il faudrait mettre cette liste à jour pour voir si l'industrie est bel et bien en train de passer dans les mains d'une poignée de sociétés, dont beaucoup feront probablement le gros de leurs travaux de recherche aux États-Unis. Si tel est le cas, nous ne sommes pas sûrs d'y trouver notre compte, surtout si ces sociétés bénéficient de l'exclusivité pendant 18 ans.

Certains groupes que ce projet de loi préoccupe craignent que l'industrie des semences ne soit menacée non seulement par la concentration horizontale, mais par la concentration verticale. En effet, les sociétés multinationales en question vont élaborer des semences de première qualité qui sont compatibles avec les engrais et les autres produits chimiques qu'elles fabriquent. Il s'agit donc non seulement de concentration horizontale, mais de concentration verticale ou d'intégration.

J'ignore si cela se produit souvent, mais ceux qui dans d'autres pays ont examiné cette mesure législative éprouvent de vives appréhensions. De toute évidence, le comité voudra en prendre connaissance, l'examiner, voir dans quelle mesure elle constitue un danger et quelles dispositions elle renferme pour prévenir ce genre de concentration.

Ce sont là certaines des inquiétudes que nous éprouvons à l'égard de ce projet de loi. Sans doute offre-t-il quelques avantages. Cependant, nous tenons à nous assurer que tous nos agriculteurs pourront s'en prévaloir. Nous tenons à nous assurer que ce projet de loi ne met pas en péril la recherche effectuée par le secteur public. Nous tenons à nous assurer que les redevances gouvernementales que touchent nos laboratoires seront réinvesties dans la recherche et s'ajouteront aux crédits que le gouvernement du Canada accorde déjà aux établissements de recherche de notre pays.

Si le prix des semences augmente, nous tenons à nous assurer que cela constituera un avantage supplémentaire et ne représentera pas simplement un fardeau de plus pour les agriculteurs. Nous avons vu ce qui s'est produit dans le cas des produits chimiques utilisés en agriculture. Nous avons payé le prix fort au Canada sans être témoin d'aucune recherche véritable en vertu de la Loi sur les brevets. Peut-être le projet de loi est-il différent, mais le principe est analogue.

J'ai déjà fait état des risques que présente la concentration verticale au niveau des semences, des produits chimiques et des engrais. Ce sont là les d'inquiétudes que suscite en nous ce projet de loi. Nous sommes favorables à l'idée que le secteur privé intensifie ses travaux de recherche au Canada. Nous jugeons la chose souhaitable. À l'heure actuelle, ce sont les gouvernements fédéral et provinciaux—mais surtout le gouvernement fédéral—et les laboratoires des universités qui effectuent des travaux de recherche.

Il faut absolument que le secteur privé intensifie ses travaux de recherche. Cependant, nous ne voudrions pas que ce projet de loi freine en quelque sorte les efforts que déploie le gouvernement fédéral en ce domaine. Nous ne pensons pas que les travaux effectués par le secteur privé puissent faire double emploi. Nous ne voulons pas que les travaux de recherche du gouvernement fédéral servent à solutionner des problèmes mineurs ou régionaux. Nous tenons à ce que ce dernier poursuive dans la voie actuelle. Nous ne voulons pas que le secteur privé se mette à embaucher les scientifiques les plus marquants qu'emploie actuellement le gouvernement fédéral.

En maintenant la capacité de recherche du gouvernement fédéral, nous ferons en sorte de maintenir au travail le nombre de scientifiques nécessaires pour mettre au point des variétés de semences nouvelles et améliorées. Je citerai l'exemple de Saskatoon qui emploie des scientifiques recrutés dans de nombreuses disciplines de la recherche agricole qui obtiennent d'excellents résultats. Nous ne voulons pas voir de ce projet de loi baisser la qualité de la recherche effectuée dans les établissements de l'État ou la voir passer aux mains du secteurs privé par la suite de l'adoption de ce projet de loi.

Nous nous faisons également bien du souci au sujet des droits d'exclusivité sur les redevances—une durée de 18-ans—ainsi que de la possibilité que certaines entreprises, notamment les sociétés multinationales qui apportent au Canada des semences en provenance d'autres pays puissent jouir de ces droits pendant aussi longtemps sans que nous n'en retirions aucun avantage réel. C'est ce qui s'est produit dans le cas des produits chimiques.

Le vice-premier ministre n'a guère parlé ce matin de la concentration des entreprises et du monopole en ce qui concerne les prix et la production des semences. Nous nous en inquiétons et nous verrons quelles dispositions ce projet de loi renferme pour faire face à ce problème lorsque le comité en sera saisi. Nous ne voulons pas assister à une baisse de la qualité de la recherche effectuée dans les laboratoires et les installations du gouvernement.

Ce sont-là nos sujets d'inquiétude à propos de ce projet de loi. Nous tenons à ce que les membres du comité les examinent lorsqu'ils seront saisis du projet de loi.

• (1210)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat de deuxième lecture de ce projet de loi dont l'objet est de protéger les obtentions végétales. Cette idée, qui était à la base de projets de loi de diverses formes qui été ont déposés à la Chambre au cours des neuf dernières années, n'a jamais été débattue avant aujourd'hui. L'étape de la deuxième lecture est celle où nous débattons du principe d'un projet de loi. Pour me conformer à la tradition parlementaire, je traiterai aujourd'hui des principes que le gouvernement propose dans la mesure législative.

C'est un projet de loi d'une très grande portée pour la population du Canada et pour le monde entier. Il influe sur le développement du tiers monde d'où provient une grande partie du matériel phytogénétique que nous utilisons dans le monde développé. Il y a lieu de soulever les questions du développement Nord-Sud, y compris l'échange de propriété technologique, mais aussi le financement entre le Nord et le Sud. La mesure législative aborde la vaste question du contrôle de la biotechnologie et des modalités de ce contrôle.

Le coût au niveau de l'exploitation agricole et à celui de la recherche est une autre question à débattre. Est-ce pour les producteurs un moyen efficace d'obtenir du nouveau matériel génétique? Est-ce pour les chercheurs un moyen efficace de le produire?

Enfin, je crois que le projet le loi nous fournit l'occasion de discuter du brevetage de formes de vie et de ses répercussions sur notre avenir et celui de notre civilisation.

On a souvent répété au cours des dernières décennies que nous sommes à l'ère de la technologie et de l'information. Nous avons vu se développer d'immenses banques de données. L'observation et les services d'information nous le révèlent, les données contenues dans ces banques sont de plus en plus contrôlées par les propriétaires de cette information, qui découvrent des façons nouvelles et différentes d'en contrôler l'accès. Ils en tirent de l'argent et peuvent réserver l'accès à l'information à certaines personnes. Dans une certaine mesure, ce projet de loi s'attaque à ce problème.

Il ne s'agit pas de simples renseignements sur une microplaquette, mais de renseignements sur des gênes et des génomes. Il s'agit de dispositions sur la façon dont ces informations seront entreposées et utilisées par certaines personnes afin de faire de l'argent et d'en conserver le monopole.

Compte tenu des vastes répercussions de cette mesure législative, n'est-il pas paradoxal qu'elle soit présentée au Canada en 1989, pendant que l'information devient plus accessible dans les pays de l'Est et en Chine?

On reconnaît enfin que ces populations ont le droit d'être informées et d'avoir accès à une information qui ne devrait pas être l'apanage de l'État. Au même moment, le Canada et d'autres pays de l'Ouest s'orientent manifestement vers un contrôle d'une information qui était totalement accessible auparavant. Le gouvernement ne restreint pas seulement l'information pour percevoir des recettes, il veut aussi restreindre la diffusion de l'information afin d'exercer un véritable monopole.

En expliquant comment nous en sommes venus là, je ne puis m'empêcher de faire certains parallèles peu rassurants entre ce processus et celui qui s'est déroulé en Europe pendant le moyen- âge. Entre le Ve et le VIIIe siècle, les églises ont commencé à restreindre l'accès à l'information qu'elles possédaient dans leurs bibliothèques. Pendant cette période, elles ont conservé cette information qui était sous forme de livres et de manuscrits ou préservée par les maisons d'enseignement, et elles ont graduellement établi des règles restreignant l'accès à cette information et à ces bibliothèques à ceux qui, selon elles, le méritaient. Les Églises décidaient donc qui était digne de consulter ces documents anciens.

Peu à peu, elles sont devenues si paranoïaques à ce sujet que certains de ces volumes se sont tout simplement détériorés, certaines bibliothèques ont brûlé et d'autres ont été saccagées. Ainsi a disparu lentement une grande partie des précieuses connaissances qui auraient pu profiter au commun des mortels tout comme aux classes dirigeantes. C'est ainsi que se sont répandus les ténèbres du moyen-âge.

Si nous suivons la voie que certains propriétaires d'entreprises de technologies et d'ordinateurs nous indiquent, le même sort nous sera réservé. Il y aura deux classes dans notre société. Il y aura ceux qui peuvent se permettre d'avoir accès à l'information et répondre au deuxième critère d'admissibilité de ceux qui détiennent l'information. Progressivement, cette information, instrument de pouvoir, deviendra de plus en plus confidentielle, comme se fut le cas lorsque les Églises et certaines autorités civiles ont commencé à confiner l'information aux bibliothèques et à la réserver aux services d'information et d'enseignement qui existaient il y a des centaines d'années.

Par ce projet de loi, le gouvernement tente de franchir une première étape modeste vers la protection de brevets portant sur des formes de vie. Ce texte législatif ne garantit des droits que pour des obtentions végétales, mais je vous affirme que, une fois lancés dans cette voie, comme d'autres pays qui vont déjà plus loin que nous dans l'octroi de monopoles à des détenteurs de brevets qui ont ainsi le droit de tirer profit d'une information, qui à mon avis devrait être rapidement rendue publique, nous verrons se multiplier les genres d'innovations qui peuvent être brevetées.

Par exemple, entre 1790 et 1930, comme dans d'autres pays, les lois américaines sur les brevets interdisaient la monopolisation des produits et procédés biologiques, des inventions mettant en cause la sécurité nationale et des inventions touchant les aliments et les médicaments. Tous ces produits ne devaient pas faire l'objet de brevets aux termes du droit mondial des brevets et aux termes de la loi américaine sur les brevets.

• (1220)

En 1930, le Congrès américain a adopté une Loi unique sur les brevets concernant des plantes, loi qui autorisait la monopolisation des fruits,des arbres et des plantes d'ornements produits asexuellement. Les pommes de terre et autres légumes multipliés asexuellement y ont été inclus en 1930.

En 1970, le système de brevets ayant été expérimenté pour ces variétés, le Congrès a adopté à l'époque de Noël, alors qu'il en était à ses derniers jours, la loi sur la protection des variétés végétales. Cette Chambre procède souvent de cette manière pour les projets de lois. Ceux-ci ne sont pas autant discutés qu'ils le devraient. Pour la première fois aux États-Unis, les céréales et les légumes pouvaient désormais faire l'objet de brevets. Les principaux légumes industriels ne pouvaient toutefois pas être brevetés en vertu de la loi de 1970.

En 1980, le Cour suprême des États-Unis décida à cinq voix contre quatre de permettre à la société General Electric d'obtenir un brevet sur un micro-organisme, en vertu de la loi normale sur les brevets industriels. C'était la première fois que les tribunaux interprétaient cette loi dans ce sens.

Par ailleurs, au cours d'une autre lutte menée à Noël, le Congrès modifia la *Plant Variety Protection Act* de 1970 pour y inclure six légumes importants.

En 1986, Molecular Genetics, une société américaine, reçut le premier brevet industriel pour une variété végétale, ce qui donnait aux sociétés le choix entre l'obtention d'un brevet aux termes de la *Plant Variety Protection Act* de 1970 ou d'un brevet industriel normal. Pour la première fois, des formes de vie furent brevetées en vertu de la loi sur les brevets courants aux États-Unis.

Une société s'appelant Sungene a obtenu un brevet pour une qualité supérieure d'huile de tournesol et elle a immédiatement averti les autres sociétés de ne pas faire d'huiles de tournesol de qualité supérieure, sinon elles empiéteraient sur les droits qui lui sont conférés par le brevet. La recherche sur la mise au point d'une meilleure huile de tournesol fut bloquée par la remise d'un brevet à la société Sungene Incorporated.

En 1987, le bureau américain des brevets a annoncé qu'il permettrait l'octroi de brevets industriels pour des formes de vie supérieures, notamment pour des animaux familiers et pour du bétail. Tout commença par l'octroi de brevets pour des plantes quelques années auparavant.

La société Genome Inc. annonça qu'elle essayerait d'obtenir un droit d'auteur pour les paires de base de génomes humains en 1987.

En 1988, le commissaire américain des brevets fut forcé de révéler une nouvelle politique qui permettrait aux titulaires de brevets sur le bétail de faire payer des redevances sur la descendance pendant toute la durée du brevet, soit 18 ans aux États-Unis. Pour tout rejeton provenant d'une vache, d'un animal familier ou d'un porc qui a fait l'objet d'une manipulation génétique, il faut présenter des taxes de brevets au concepteur de cette caractéristique génétique, qui peut avoir été conçue il y a de cela 18 ans environ. Ce qui est plus important à mon sens, c'est qu'on a également le droit, semble-t-il, d'empêcher d'autres chercheurs de concevoir des produits et d'effectuer des travaux dans ce même domaine, comme ce fut le cas pour la société Sungene dont j'ai parlé, qui a mis au point l'huile de tournesol et empêché toutes les autres sociétés de faire des recherches analogues pour améliorer cette huile.

Je soutiens que cette idée de brevets, de protection des obtentions végétales—et j'aime bien la notion de protection—masque l'orientation que d'autres pays ont été amenés à prendre. D'accord, ils ont commencé par un concept qui s'est appelé la protection des obtentions végétales et ils ont soutenu que ce concept s'apparentait au droit d'auteur, donc qu'ils pouvaient simplement procéder comme avec l'écriture et le design. Pourtant, lorsque le processus est enclenché, il n'y a aucun moyen légal d'empêcher que d'autres formes de vie ne soient brevetées.

Aux États-Unis, on assiste actuellement à un débat intéressant sur la question de savoir si des cellules et des gènes humains peuvent être brevetés. Pour l'instant, ce n'est pas possible à moins d'amender la Constitution qui ne permet pas la propriété des personnes, c'est-à-dire la loi américaine contre l'esclavage. Je soutiens que sans cette disposition dans leur Constitution, les Américains se dirigeraient dès maintenant dans cette voie.

Pourquoi est-ce important pour le Canada? C'est important pour le Canada parce que nous sommes entrés dans une série de négociations internationales liées au GATT et que beaucoup des principaux pays du GATT ont commencé à renforcer la protection des brevets. Ils soutiennent que les droits devraient être protégés partout à l'intérieur d'un pays, dans tous les pays de la terre et que tout pays qui ne restreint pas l'utilisation des renseignements monopolisés par un brevet devrait rendre ce brevet

transférable à d'autres pays—en d'autres mots, adopter ce qui constitue normalement une restriction commerciale.

Si tous les pays n'adoptent pas le même genre de restrictions commerciales, les États-Unis et le Japon se retireront des négociations. C'était leur position lors des négociations préliminaires. Je pense qu'ils l'assoupliront un peu. Cependant, ils ont accompli de grands progrès sur la voie de la capitalisation et de la privatisation des renseignements qui, à mon avis, devraient être accessibles à tous les membres de la collectivité intellectuelle de la terre. Ces renseignements devraient être accessibles à tous pour des utilisations techniques. J'estime que ce genre de limites à la circulation des renseignements aura des répercussions négatives sur l'avenir de notre civilisation et de la planète.

Je tiens à faire un bref historique des différentes étapes sur la voie de l'institutionnalisation, ou de la privatisation, de la propriété intellectuelle depuis une centaine d'années. Je pense que cet historique démontre que la société comprend très bien les dangers qui nous menacent ici. Je crois que les députés qui représentent la population du Canada devraient réfléchir sérieusement à ces dangers pendant que nous examinons la mesure législative du gouvernement.

Le débat sur l'utilisation des brevets comme garantie de monopole sur les innovations et les idées débute probablement en Angleterre en 1623 pour prendre fin plus de 200 ans plus tard, au moment de la Foire mondiale de Vienne, en 1873. En fait, c'est à Paris, en 1883, qu'un certain nombre de pays ont officiellement accepté le monopole de la propriété intellectuelle et des idées nouvelles en signant une convention sur la classification internationale des brevets.

Cette bataille qui a duré 250 ans a été très complexe. Durant le demi-siècle qui a précédé la foire de Vienne, les adversaires du monopole des idées et des brevets venaient de la Grande-Bretagne, de la Hollande, de la Suisse, de l'Italie et de l'Allemagne, pays qui ont tous combattu le concept du monopole et révoqué ou empêché l'adoption de lois et de règlements sur les brevets. À cette époque de libre-échange, les brevets étaient considérés comme des barrières au commerce, au même titre que les tarifs. En fait, si nous faisions une analyse économique, nous constaterions que cela n'a pas changé.

Le mouvement anti-brevets s'est effondré en 1873 lorsqu'a été présentée une contre-proposition déclarant que les pays avaient le droit de délivrer des licences obligatoires et d'entériner ce droit dans leurs lois en matière de brevets.

Nous savons comment fonctionnent les licences obligatoires. Nous avions prévu cette forme de protection pour les consommateurs et les promoteurs dans nos lois sur les brevets pharmaceutiques avant que le gouvernement conservateur ne les modifie à la dernière session de la Chambre. Ainsi, les fabricants de médicaments génériques n'avaient qu'à payer certains frais au titulaire du brevet original pour obtenir le droit de se servir du brevet et de fabriquer le médicament en question. Cela se traduisait généralement par des prix beaucoup plus bas pour les consommateurs, des médicaments beaucoup plus accessibles et une circulation accrue des informations secrètes relatives à ce composé particulier.

• (1230)

Nous avons essayé de faire comprendre à ce gouvernement et à ceux qui l'ont précédé que cette partie de la loi sur la protection des obtentions végétales devrait comprendre l'option et le droit d'obtenir des licences obligatoires, afin que les phytogénéticiens ou les utilisateurs puissent demander des informations moyennant certains frais. Ils auraient alors le droit de recevoir les données et le matériel génétique après avoir payé les frais demandés.

Le gouvernement a choisi de contourner la question. Il n'est pas allé jusqu'au bout. Il a prétendu qu'une telle situation était possible, que le responsable des brevets pouvait le faire mais qu'il n'était pas obligé selon la loi. À notre avis, c'est une grave lacune. Nous soutenons que le responsable doit délivrer ces brevets sans poser de questions afin qu'il y ait effectivement une licence obligatoire. L'usager devra payer certains frais au concepteur, mais celui-ci n'aura pas le droit de garder les renseignements pour lui-même.

Les États-Unis, le Japon et d'autres pays considèrent que le Canada tire de l'arrière par rapport à eux dans ses démarches concernant les brevets internationaux. Nous avons cédé aux États-Unis sur la question des médicaments génériques. Nous délivrons des brevets depuis un peu moins de 18 ans, mais ce sont des brevets en bonne et

due forme pour les producteurs et concepteurs de médicaments au pays. Nous avons cédé aux pressions exercées par d'autres pays.

Dans son discours liminaire, le ministre a signalé aujourd'hui que quelques pays ayant conclu une entente internationale concernant la délivrance de brevets pour la production de nouvelles obtentions ou formes de vie exercent énormément de pression sur le Canada. Ces pays essaient en fait de nous forcer à adopter une loi conforme à la leur. Les lobbyistes américains et certains lobbyistes européens obligent leur gouvernement à parler pour eux et à contraindre le Canada et d'autres pays comme le nôtre qui n'accordent pas encore de brevets pour les formes végétales et autres formes de vie à adopter des lois semblables aux leurs pour qu'ils jouissent d'un monopole, sans quoi ils refuseront de fournir tout renseignement et tout matériel aux usagers de notre pays.

C'est le genre de chantage auquel nous refusons de céder lorsque des pirates en sont les auteurs. Nous avons refusé d'y céder à la Chambre, pendant la présente session. Un des ministres a refusé de céder à ce genre de chantage de la part de certains grévistes de la faim. Le gouvernement a dit qu'il ne céderait pas à la pression. Pourtant, nous cédons à la pression exercée par le milieu international des affaires par l'intermédiaire de divers gouvernements pour que nous adoptions le même genre de mesure législative qui n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie dans d'autres pays. La dernière fois que nous avons fait une étude approfondie sur la question des brevets pour déterminer si les formes biologiques et les végétaux devraient ou non être brevetés remonte à la fin des années 1950, soit il y a presque 40 ans. À ce moment-là, nous avions créé une commission royale chargée d'étudier la question.

Le gouvernement se rend compte que beaucoup de questions restent sans réponse dans le domaine de l'amélioration génétique et de la biotechnologie. Dans le discours du Trône, le gouvernement nous a informés qu'il songeait à créer une commission royale pour examiner les problèmes éthiques, juridiques et autres entourant la question de la fécondité chez les êtres humains. Cependant, il ne semble pas vouloir étudier la question de façon plus globale afin de déterminer qui a le droit de breveter une forme biologique. Appartient-elle au chercheur et pourquoi? Pourquoi un chercheur qui prend deux ou trois variétés végétales qu'on trouve dans des pays du tiers monde, quelque part en Amérique du Sud, et qui fait des croisements devient-il soudainement propriétaire de la vie qui émerge de ces manipulations génétiques?

L'homme a-t-il le droit de posséder la vie, même sous une forme végétale? Est-ce pratique économiquement parlant? Une fois qu'on commence à intervenir dans la génétique végétale, on ne tarde pas à passer ensuite à d'autres formes de vie comme je l'ai déjà expliqué à propos de ce qui se passe aux États-Unis. Notre système juridique, élaboré dans le monde occidental, et je crains qu'il en soit de même dans les pays de l'Est, ne nous permet pas de décider. Une fois qu'un monopole ou un brevet a été accordé pour la production d'une forme de vie quelconque, il n'est plus possible de faire la distinction entre le micro-organisme le plus élémentaire et un gène humain. C'est aux parlements et aux gouvernements, par l'entremise des législateurs, de savoir à quoi s'en tenir et de se renseigner sur ce qui se fait dans ce domaine. Je doute que notre gouvernement se soit donné la peine d'examiner ces questions.

Il faudrait peut-être demander à une commission royale d'effectuer une étude de longue haleine sur toute la question de la biotechnologie. Nous pourrions ainsi profiter des lumières des moralistes, des juristes et des scientifiques, qui examineraient ces questions en profondeur et feraient aux législateurs des recommandations sur la meilleure voie à suivre. Selon moi, le projet de loi à l'étude maintenant est non seulement prématuré, mais il nous engage sur une mauvaise voie au Canada. Et ce n'est pas seulement la civilisation de notre pays qui est en cause, mais celle de toute la planète.

Le Canada devrait se joindre à toute une pléthore de pays qui ont exprimé des doutes sur la direction dans laquelle nous nous engageons maintenant. Je fais remarquer que même s'il y a un groupe qui a avalisé plusieurs conventions dont le ministre a parlé, notamment la Convention de l'union pour la protection des nouvelles variétés végétales qui a été conclue en 1961, bien des renseignements publiés à l'époque sont maintenant complètement dépassés. Ces conventions traitent de ce qui n'était que les premiers balbutiements de la technologie moderne actuelle.

• (1240)

Elles n'ont pas réussi à régler toutes les préoccupations existant à cet égard. Par exemple, il n'y a pas de façon convenable de régler la question de la rémunération si l'on décide de rémunérer ceux qui mettent au point de nouvelles variétés végétales. Une telle rémunération ne devrait-elle pas être offerte également à ceux qui ont entretenu les ressources génétiques dans le tiers monde? L'Amérique du Sud, l'Afrique et le Moyen-Orient sont le

lieu d'origine de la plupart des variétés végétales dans le monde. Comment rémunère-t-on ces pays dans le cadre de ce genre de système? Lorsque du matériel est prélevé en Amérique du Sud, manipulé en Amérique du Nord et ramené en Amérique du Sud, il ne semble guère juste de faire payer aux pays d'origine un prix très élevé pour utiliser leur propre matériel génétique. Ils pourraient soutenir à juste titre qu'ils ont conservé et manipulé ce matériel génétique pendant des siècles et demander pourquoi nous ne les avons pas payés quand nous l'avons prélevé initialement. On n'a pas répondu à cette question.

Pour une raison ou une autre, nos dirigeants dans les secteurs privé comme public estiment que le matériel génomique devrait être gratuit et accessible à tous jusqu'à ce qu'ils s'en emparent, après quoi un prix devrait être exigé pour s'en servir.

Le ministre dit que nous ne devrions pas nous faire de souci à ce sujet parce qu'il y aura des banques génomiques dans le monde et que le Canada est responsable d'une partie de la banque génomique globale. L'idée de banque génomique me paraît excellente. Nous, au Canada, sommes responsables de la plupart des variétés d'orge. Je constate cependant avec une certaine alarme que certaines des plus anciennes banques génomiques sont maintenant en voie de privatisation. Comment pouvons-nous garantir le plein accès quand une entreprise privée achète une banque génomique dans le but, présume-t-on, de faire un profit? Je ne vois aucune autre raison pour qu'une entreprise privée achète, par exemple, la banque génomique de Cambridge qui a été constituée au long de plusieurs siècles.

Tous les explorateurs, y compris Charles Darwin, ont emmené dans leurs expéditions des botanistes ou des savants pour rapporter de nouvelles variétés végétales et de nouvelles formes de vie qui étaient déposées dans des endroits comme la banque génomique de Cambridge. M^me^ Thatcher, dans sa grande sagesse, a décidé qu'elle devait être privatisée, et une société privée l'a achetée pour plus de 160 millions de dollars canadiens. Personne ne me fera croire qu'une société ferait preuve de tant de générosité et d'altruisme en investissant 160 millions de dollars canadiens de l'argent des actionnaires dans une entreprise qui ne serait pas rentable. On ne peut que conclure que ces ressources génétiques deviendront précieuses à un certain moment dans l'avenir.

La voie sur laquelle nous nous engageons avec ce projet de loi présente bien des dangers. Il y a beaucoup de questions qui sont restées sans réponse. Le gouvernement semble prendre cette orientation parce que d'autres pays le font, aussi cela doit être bien. Certaines sociétés ont interdit l'accès des bibliothèques avant l'âge des ténèbres, je l'admets, et cela a eu des conséquences très néfastes pour nos ancêtres. Cette période d'ignorance a duré plusieurs centaines d'années pendant lesquelles on ne pouvait pas avoir accès à l'information et où les connaissances technologiques ont souffert en conséquence. Je détesterais voir le Canada adopter ce genre d'attitude au moment où le reste du monde reconnait presque unanimement qu'il faut une transparence, ou *glasnost*, l'accès à l'information, que ce soit de la part des fonctionnaires du gouvernement ou des milieux scientifiques et technologiques.

Notre société ne peut pas prospérer et croître si on limite l'accès à l'information. Le gouvernement devrait y penser à deux fois avant de proposer ce genre de projet de loi qui, à mon avis, va complètement à l'encontre de cette tendance à la transparence. Ce projet de loi propose d'établir un monopole qui limiterait l'accès à l'information et aux données génétiques, et, à mon avis, notre société ne doit pas s'engager dans cette voie. C'est à l'opposé de la direction prise par la plupart des pays dans le monde à l'exception de quelques pays très développés qui ont essayé de privatiser et de tirer profit des renseignements qui sont enfermés dans le matériel génétique qui n'a pas été créé par la main de l'homme. Celui-ci peut le manipuler, mais il ne l'a pas créé et il ne devrait pas être récompensé pour quelque chose où il n'a joué qu'un petit rôle accessoire de manipulateur.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais porter à l'attention des députés le fait que les trois premiers orateurs ont eu droit à un temps de parole de 40 minutes sans période de questions et de commentaires, aux termes de l'article 74 du Règlement. Nous entrons maintenant dans la période de huit heures où les discours durent 20 minutes et sont suivis de 10 minutes de questions et de commentaires.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat sur le projet de loi C-15 concernant les obtentions végétales. Lorsque l'on examine la situation entourant la création de nouvelles variétés de graines au Canada, on doit se demander si nos agriculteurs et leurs familles ont accès aux meilleures ressources disponibles pour concurrencer les producteurs du monde entier. Il me semble que tous les députés doivent souhaiter que les producteurs de denrées alimentaires aient accès aux meilleurs variétés de cultivars qui

existent. Pourtant, aujourd'hui, on peut se demander s'ils ont réellement cet accès.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas bien de quoi il est question, je voudrais faire une comparaison avec le droit d'auteur. Le député qui m'a précédé l'a mentionné en passant. Il y a, véritablement, un certain nombre de similarités avec le droit d'auteur.

Le droit d'auteur donne au créateur d'une oeuvre littéraire, musicale ou artistique, le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction. Il comprend le droit exclusif de publier, de produire, de reproduire et de montrer une oeuvre en public. L'objectif, bien entendu, est de reconnaître légalement l'oeuvre créée et de permettre à la personne de profiter de ses efforts. Cela encourage la créativité et l'individualité, pour le plus grand bien de la société. Le principe du droit d'auteur est reconnu au Canada depuis au moins 65 ans.

La création de nouvelles variétés de graines exige de la créativité dans les principes et les méthodes de sélection. Les variétés créées sont des oeuvres originales et, à bien des égards, la protection des obtentions végétales ressemble à la protection des oeuvres littéraires et artistiques. La principale raison pour laquelle les obtentions végétales ne peuvent être protégées par le droit d'auteur, c'est qu'elles se reproduisent d'elles-mêmes.

Si je poursuis l'analogie, je dirais que la loi sur la protection des obtentions végétales vise à donner aux obtenteurs la même protection juridique que celle que donne le droit d'auteur aux écrivains, musiciens et artistes. Voilà qui donne au grand public une idée du sujet. D'ailleurs, les Canadiens en savent quelque chose, car le projet de loi sur la protection des obtentions végétales n'est ni une idée ni une politique nouvelle ou différente. Il en est souvent question au Canada et ailleurs depuis des années. Plusieurs pays agricoles protègent leurs obtenteurs depuis longtemps. En fait, ce genre de loi existe dans 18 pays, et j'en mentionnerai quelques-uns un peu plus loin dans mon discours. Certains pays du bloc communiste ont une forme de contrôle gouvernemental qui ressemble un peu à ce qu'on propose dans cette mesure législative.

• (1250)

Nous sommes convaincus que le temps est venu de reconnaître les efforts progressifs et personnels des obtenteurs canadiens et de leur permettre de tirer profit de leur originalité et de leur initiative. Les avantages qui découlent de cette mesure n'ont rien d'extraordinaire. Elle comprend divers mécanismes pour nous assurer que les obtenteurs de sociétés commerciales ne tirent pas profit de ses dispositions.

Examinons brièvement la mesure à l'étude afin d'en établir l'évolution au fil des ans. En 1923, le Conseil canadien de l'horticulture a suggéré qu'on adopte une loi pour protéger les droits relatifs aux plantes, mais l'affaire n'est pas allée plus loin. En 1961, plusieurs pays européens ont rédigé la convention internationale sur la protection de nouvelles variétés de plantes, qui est entrée en vigueur en 1968. D'ailleurs, elle est à l'origine d'une nouvelle organisation coopérative de pays, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales. En 1970, les États-Unis ont présenté une mesure visant à protéger les variétés de plantes reproduites sexuellement, c'est-à-dire les plantes issues de semences.

En 1971, l'Université de Guelph a parrainé un colloque sur la protection des obtentions végétales au Canada, colloque auquel ont participé un grand nombre d'organisations. Comme j'enseignais à l'université de Guelph, cette année-là, j'ai assisté à une partie de cette conférence et je me suis rendu compte à quel point il importait que le Canada adopte une loi sur la protection des obtentions végétales. En 1972, le Comité de coordination des services agricoles du Canada a admis qu'il serait utile que les lois canadiennes protègent les obtentions végétales au Canada. Il a donc demandé à Agriculture Canada de préparer un projet de loi en ce sens. Ce projet de loi a déjà été présenté à la Chambre, comme les orateurs précédents l'ont mentionné, mais il a expiré chaque fois au *Feuilleton*.

Bien des pays ont fait ce que le Canada est sur le point de faire. Les Pays-Bas possèdent une telle loi depuis 1941, l'Allemagne de l'Ouest depuis 1953, le Danemark depuis 1962, le Royaume-Uni depuis 1964 et l'Australie depuis 1987. Ces pays sont membres de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales qui regroupe 18 pays dont le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Hongrie. Ces pays ont tous des systèmes de production

Article 31 du Règlement

alimentaire très avancés comme le nôtre. L'Union internationale favorise la coopération internationale dans le domaine de la protection des obtentions végétales et cherche à harmoniser, si possible, les législations des États membres.

Voici, brièvement, quelques-unes des préoccupations soulevées par les gens qui se sont opposés à ce projet de loi par le passé. Comme nous l'avons entendu ici aujourd'hui, certains craignent que les multinationales n'en retirent un avantage indu et que les petites sociétés ne disparaissent. J'aimerais attirer l'attention de ces critiques sur des statistiques provenant d'autres pays. Si cette crainte était justifiée, cette tendance se serait manifestée aux Pays-Bas où les obtentions végétales sont protégées depuis 1941. Mais d'après les chiffres de 1988, on y trouve 983 grainetiers. Ce petit pays protège les droits d'obtention depuis 1941 sans qu'il y ait eu concentration de pouvoir. Franchement c'est exactement le contraire.

Il y a des obtenteurs qui sont de simples particuliers, par exemple des gens qui cultivent des roses dans leur jardin ici au Canada et qui prétendent avoir des variétés prêtes à lancer dans le commerce, mais qui refusent de le faire parce qu'ils ne retireront aucun avantage des nombreuses années de labeur et d'inventivité qu'ils ont consacrées à la mise au point de ces nouvelles variétés. Maintenant ils vont pouvoir les lancer dans le commerce et retirer une modeste rétribution de leur talent et de leur initiative.

C'est ce qui se produit aux Pays-Bas, qui comptent 983 adhérents divers faisant le commerce des semences. Je pense que c'est assez éloquent. Il y a d'autres pays que je vais passer brièvement en revue. Le Danemark, qui n'est pas un grand pays, compte 30 adhérents, la France 469, les États-Unis 786, l'Italie 887, je pense que le chiffre est là. Donc dans les pays qui disposent de ce genre de législation depuis des années, le nombre se maintient, et il n'y a vraiment pas lieu de redouter une concentration des entreprises dans le secteur des semences.

Le gouvernement s'est engagé à continuer de pratiquer au Canada la mise au point de variétés, à continuer de pratiquer l'obtention végétale. Il faut que les gens comprennent que l'obtention végétale est une activité multiforme. Il y a un domaine très important pour les obtenteurs, c'est la mise au point de nouvelles méthodes d'obtention. Ce genre de recherche fondamentale très coûteux est surtout susceptible d'être pratiqué dans le secteur public. Dans cette profession, la plupart des entreprises du secteur privé n'ont pas les moyens d'effectuer d'importants travaux de recherche fondamentale et de mise au point de nouvelles méthodes d'obtention. C'est une chose que le secteur public doit continuer d'assurer. Également, le stockage et la conservation des diverses semences, germoplasme et diverses autres formes de matériel végétal devraient être assurés par des organismes publics ou des fondations internationales quelconques. C'est ce qui se passe actuellement. Le gouvernement actuel et les intéressés du monde entier ont parfaitement compris qu'il fallait que cela continue et c'est ce qui a été décidé.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je ne dise qu'il est 13 heures, je précise que le député disposera après 15 heures des sept minutes qu'il lui reste plus dix minutes de questions et observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE PARLEMENTAIRE À L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en 1986, la Nouvelle-Zélande a nommé un commissaire parlementaire à l'Environnement. Celui-ci a le pouvoir de défendre les valeurs des écosystèmes, toutes les valeurs que les particuliers et les groupes donnent à la qualité de l'environnement, la survie des ressources naturelles et physiques; et les besoins des générations futures sont pris en compte dans la gestion de ces ressources naturelles et physiques.

Comme notre vérificateur général, le commissaire a le pouvoir de surveiller et d'examiner les décisions du gouvernement en ce qui concerne l'environnement et fait rapport au Parlement. Le premier commissaire néo-zélandais, M^me^ Helen Hughes, a déclaré: «Je crois que la population est en droit de s'attendre à ce que le système gouvernemental soit en mesure de prendre des décisions justes, équitables et écologiquement sûres. Je suis la gardienne de ce droit.»

Les Canadiens ne demanderaient pas mieux que l'on nomme ici un commissaire parlementaire à l'Environnement, et nous sollicitons vos conseils et votre appui, monsieur le Président, dans la poursuite de cet objectif.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE QUE CESSENT LES ATTAQUES CONTRE LE MINISTRE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la région de l'Atlantique éprouve des difficultés bien réelles qui ne peuvent être réglées qu'au niveau national par le biais d'un débat, d'une discussion intelligente et d'un dialogue.

Depuis plus d'un mois, les partis d'opposition s'en prennent sans ménagement au ministre des Finances (M. Wilson). Leur attaque n'a rien à voir avec une question de principes ni avec les faits. Nos vis-à-vis veulent tout simplement obtenir la tête du ministre pour des motifs purement politiques.

Les députés de l'opposition ont été élus, afin de représenter les Canadiens, de servir la Chambre et de travailler au bien commun. Ainsi, lorsqu'ils n'en font rien, ils gaspillent le temps de la Chambre et les deniers publics. J'exhorte nos vis-à-vis à cesser de faire de la politique partisane et à se pencher sur les véritables questions auxquelles notre pays doit faire face.

* * *

LE BUDGET

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE—LES POURSUITES JUDICIAIRES AU CRIMINEL CONTRE UN JOURNALISTE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais donner mon opinion sur les accusations criminelles portées contre le journaliste Doug Small, à la suite de la fuite budgétaire. En tant qu'ancien procureur de la Couronne, je serai circonspect dans mes observations.

Ces accusations ont été portées par le procureur de la Couronne de l'Ontario qui a la réputation d'être indépendant et juste. Cette affaire est cependant unique en son genre. En effet, tous les Canadiens sont égaux devant la loi et visés de la même façon par le droit criminel, mais la Charte canadienne des droits et libertés garantit la liberté de la presse. Dans d'autres pays, les poursuites judiciaires criminelles contre des journalistes conduisent progressivement à une réduction des libertés de tous les citoyens et, en définitive, à la tyrannie.

Je prie le ministre de la Justice (M. Lewis) et le solliciteur général du Canada (M. Blais) de révéler si

Article 31 du Règlement

leurs ministères ont eu des discussions avec le procureur de la Couronne et si, comme c'est là leur responsabilité, à mon avis, ils ont soulevé la question des répercussions de cette poursuite sur la liberté de la presse.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LA RÉDUCTION DES ARMES NUCLÉAIRES DE COURTE PORTÉE

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, grâce aux sérieuses propositions formulées par les États-Unis, et appuyées par les pays membres de l'OTAN, nous entrevoyons désormais le désarmement avec plus d'optimisme. Les États-Unis et leurs partenaires de l'OTAN ont réagi de façon positive et se sont montrés favorables au projet des Soviétiques visant la réduction des troupes et du matériel classique en Europe. De plus, le fait que les membres de l'OTAN ont pu en arriver à un compromis au sujet de la réduction des armes nucléaires de courte portée constitue en soi un exploit remarquable.

Notre premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont joué un rôle clé dans les négociations qui ont abouti à ce compromis. En cette période de réduction des armements, les mesures de vérification et de restauration de la confiance deviennent de plus en plus importantes. Le Canada a joué un rôle essentiel dans la recherche et le développement de diverses mesures de vérification. La paix fondée sur la confiance, et non sur les méthodes de dissuasion nucléaire, c'est le voeu que formulent tous les Canadiens.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral n'a pas à s'interroger sur le sens de la victoire écrasante qu'ont remportée hier le premier ministre Joe Ghiz et le Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard, surtout après l'élection, en novembre dernier, de quatre députés libéraux.

Depuis six mois, j'écoute les médias de l'île et les candidats conservateurs défaits qui semblent croire que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard se sont trompés en n'élisant pas un seul député conservateur au fédéral.

Les habitants de l'île ne sont manifestement pas de cet avis puisqu'ils ont élu hier 30 Libéraux à leur assemblée de 32 sièges, manifestant ainsi leur entière confiance au premier ministre Ghiz et à ses collègues. Ils ont fait savoir

Article 31 du Règlement

sans équivoque qu'ils estiment être injustement traités par le gouvernement conservateur.

Ils se trouvent lésés par la fermeture de la base de Summerside et par les compressions du budget de développement régional. Ils ne laisseront pas le gouvernement fédéral réduire à l'impuissance leur région du pays. L'Île-du-Prince-Édouard fait partie du Canada et ses habitants exigent d'être traités comme des citoyens canadiens à part entière.

* * *

[*Français*]

LES LIEUX HISTORIQUES

LE VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je voudrais inviter tous mes collègues et tous les Canadiens et Canadiennes à venir visiter le Village Québécois d'Antan, lieu historique situé à Drummondville, qui ouvrira ses portes le 1er juin prochain, jusqu'à la Fête du travail.

[*Traduction*]

Ce centre éducatif et culturel a pour objet de montrer aux visiteurs, dans le cadre d'un village d'antan, comment nos ancêtres s'habillaient, vivaient et travaillaient dans les Cantons de l'Est entre 1840 et 1910.

[*Français*]

L'an dernier, plus de 175 000 personnes ont visité ce village ancestral. La plupart des chaînes de télévision canadienne et américaine ont tourné des séquences de films, des séries télévisées et de longs métrages, tels *Entre Chien et Loup*, *Les Tisserands du Pouvoir*, *Sir Wilfrid Laurier*, *Henry Ford*, de même que *Barnum and Bailey* avec Burt Lancaster. La France et la Belgique ont également profité de ce décor pour tourner des scènes pittoresques: Un Village pour se souvenir. Son hospitalité et son charme sont sans contredit indiscutables. Vous vous laisserez emporter par le plaisir et l'enchantement de cet endroit unique au Québec, où l'on vous transportera vers les habitudes de vie du siècle dernier.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, les Canadiens sont très inquiets au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils ne voient pas comment la justice peut-être faite lorsqu'on condamne à trois ans de prison un jeune de 16 ans qui a tué trois personnes.

Ils s'interrogent sur l'exemple donné aux jeunes, qui savent qu'ils peuvent commettre des crimes graves sans même avoir un long casier judiciaire .Les Canadiens craignent que la Loi sur les jeunes contrevenants n'incite des adultes à se servir de jeunes pour commettre des crimes.

Je prie instamment le ministre de la Justice (M. Lewis) de poursuivre ses efforts en vue de modifier la Loi avec ses homologues provinciaux. La sécurité publique et la justice n'exigent rien de moins.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, nous avons plus de 5 000 bureaux de poste ruraux, et ils font plus qu'assurer le service du courrier dans nos régions isolées et peu peuplées. Les maîtres de poste et le personnel compétents offrent davantage à leur clientèle. Les bureaux ruraux de Nipigon, Red Rock, Armstrong, Dorion, Hurkett et Murillo sont des endroits où les gens se rencontrent. On y aide les gens à remplir les formules du gouvernement, on y suit de près les personnes qui vivent seules et on fournit d'autres services essentiels aux petites collectivités.

Ce qui est le plus important de tout, le bureau de poste rural, comme VIA Rail, est parfois la seule manifestation de la présence fédérale dans ces régions.

Je demande au gouvernement de reconsidérer sa politique en la matière. Au lieu de fermer les bureaux de poste ruraux, la Société canadienne des postes devrait leur faire assumer un plus grand nombre de services utiles auprès des Canadiens qui vivent dans les régions rurales et les petites villes.

* * *

LES PENSIONS

LA CONFÉRENCE CANADIENNE ANNUELLE DE L'INSTITUT CANADIEN DE LA RETRAITE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aux Canadiens qui assistent actuellement à la conférence canadienne annuelle de l'Institut canadien de la retraite à Ottawa. C'est un événement digne d'attention, car les employés et les représentants élus qui y sont réunis s'emploient à améliorer l'un de nos plus importants programmes d'auto-assistance à long terme, soit le Régime de pensions du Canada.

Les régimes de retraite ne font pas que nous venir en aide à la fin de notre vie professionnelle, mais ils constituent aussi une importante source de capital qui fait de plus en plus sentir ses effets dans tout le Canada.

C'est avec une grande fierté que je signale la présence à Ottawa de citoyens de ma ville, Regina, membres des caisses de retraite de la Regina Transit, de la police municipale, du centre hospitalier, de la commission scolaire, des pompiers, des employés et gestionnaires de plusieurs syndicats municipaux et notamment du maire de Regina et de trois conseillers municipaux. Cette réunion sera sans doute bénéfique pour tous ceux que ces personnes représentent.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE QUE SOIT DIFFUSÉE L'ÉMISSION INTITULÉE «NOTRE AVENIR À TOUS»

M. Fim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il y a trois semaines, la chaîne anglaise de Radio-Canada a refusé de radiodiffuser en direct l'émission à caractère mondial, d'une durée de cinq heures intitulée «Notre avenir à tous».

Le samedi 3 juin, l'émission sera diffusée au Canada uniquement par l'entremise de City TV de Toronto sur la chaîne «Much Music». Des millions de Canadiens n'auront pas la chance d'écouter les dirigeants mondiaux, les hommes de science et les artistes du monde entier réunis dans la poursuite collective de solutions aux problèmes que sont l'effet de serre, l'amenuisement de la couche d'ozone, la sécheresse, la famine, les inondations et la pollution.

Article 31 du Règlement

Non seulement Radio-Canada anglais, mais tous les réseaux devraient diffuser ce message. La planète ne peut être sauvée que par ceux qui comprennent qu'il faut agir de toute urgence. Si les plus conscients d'entre nous n'alertent pas les bonnes personnes, au moyen de productions éducatives comme l'émission de samedi «Notre avenir à tous», nous contribuons alors au problème et il n'y aura pour toute solution que l'extinction des espèces vivantes, peut-être même de la nôtre.

Le dimanche 4 juin, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) devrait lancer la Semaine canadienne de l'environnement. Je presse le ministre de convoquer les réseaux et de consacrer les crédits prévus pour la cérémonie à l'information du public.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DE L'OUEST DU QUÉBEC

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'Ouest du Québec recevra du gouvernement fédéral la somme de 4,5 millions de dollars dans le cadre du nouveau programme concerté d'essais et expérimentation en agro-alimentaire. C'est le solliciteur général du Canada et ministre d'État(Agriculture) (M. Blais) qui en a fait l'annonce vendredi dernier, en après-midi, en Abitibi-Témiscamingue, au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Andre).

Par la même occasion, le ministre, M. Blais, a rencontré la CRAAT et l'UPA avec les producteurs laitiers.

Monsieur le Président, voilà un ministre disponible, contrairement à ce que certains membres de l'exécutif provincial de l'UPA Québec disent à son sujet, en parlant de ministre à temps partiel. Ils peuvent être assurés qu'il est à l'écoute de leurs revendications, et j'espère que demain ils ne m'accuseront pas d'être un député à temps partiel parce que j'ai une famille, que je suis chevalier de Colomb, 4e degré, membre du Club Kiwanis de Val d'Or, membre du Comité permanent des transports, vice-président du caucus conservateur du Québec, etc.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES GRANDS LACS—LA LUTTE CONTRE LA LAMPROIE MARINE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur un grave problème qui menace l'avenir à long terme de la pêche commerciale et touristique dans les Grands Lacs. Le gouvernement, en omettant d'accroître les fonds affectés

Article 31 du Règlement

à la lutte contre la lamproie marine dans les Grands Lacs, met en danger la viabilité de ces industries qui génèrent des milliards de dollars.

Les fonds alloués à la lutte contre la lamproie marine seront totalement supprimés pour le lac Érié et réduits de moitié pour les lacs Michigan, Huron et Ontario. Comme les recherches seront réduites de 50 p. 100, le nombre de lamproies doublera d'ici l'an 2000, les réserves de truite et de saumon diminueront de moitié, les stocks de corégone et de cyprin baisseront, les dépenses du secteur de la pêche sportive décroîtront de 1 à 2 milliards par an, il y aura des pertes d'emplois et les collectivités qui dépendent de ces pêcheries verront leur économie se détériorer et l'infrastructure touristique sera menacée.

J'exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour rétablir le financement intégral de la lutte contre la lamproie marine dans les Grands Lacs.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PROGRAMMES SOCIAUX DU CANADA

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, pendant le débat sur le libre-échange, les partis de l'opposition se sont montrés très pessimistes et ils ont dit que l'accord risquait d'avoir des répercussions néfastes sur les programmes sociaux.

C'est avec grand plaisir que je vous fournis aujourd'hui une preuve récente du contraire. Le régime canadien des soins de santé attire davantage l'attention aux États-Unis. Dernièrement, le président de la société Chrysler, Lee Iacocca a dit ceci:

> L'industrie américaine ne peut pas être concurrentielle à l'échelle mondiale si l'on ne fait pas quelque chose pour réduire l'écart qui existe entre le coût des soins de santé aux États-Unis et les régimes nationaux de soins de santé de presque tous les autres pays.

Le fait que notre système coûte moins que le système américain a suscité un intérêt très vif. Le Canada favorise sans aucun doute le progrès social dans le monde.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LA SEMAINE INTERNATIONALE DU DÉSARMEMENT EN MER

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour attirer l'attention de la Chambre sur le fait que cette semaine est la semaine internationale du désarmement en mer. Bien que des progrès aient été réalisés à l'étranger dans le domaine du désarmement, le Canada et ses voisins n'ont pas abordé le problème de la prolifération des activités militaires dans leurs océans. Or, ces activités surabondent dangereusement, à mesure que le nombre et l'ampleur des exercices militaires augmentent et que l'accumulation de missiles lancés par sous-marin se poursuit sans surveillance. Ces activités devraient inquiéter particulièrement le Canada, car l'instabilité s'accroît et le risque d'une catastrophe est énorme.

Le gouvernement canadien a pratiquement fait abstraction du Pacifique à cet égard. Les Français continuent de faire des essais nucléaires dans le Pacifique Sud, des exercices maritimes comme Pacex, dirigés par les États-Unis, se multiplient dans le Pacifique Nord et le nombre et la durée des visites de navires de guerre américains dans les ports de la Colombie-Britannique augmentent.

En tant que pays pacifique, le Canada doit commencer à se pencher sur les dangers posés par la militarisation du Pacifique et favoriser la collaboration régionale dans le domaine du désarmement.

En effet, nous devons prendre de toute urgence des mesures de désarmement en mer, afin de préserver l'intégrité de l'environnement et de sauvegarder la paix pour le bien des générations futures.

* * *

LES SPORTS

FÉLICITATIONS AU JOUEUR DE LA LIGUE NATIONALE LE PLUS UTILE À SON ÉQUIPE, AL MCINNIS

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage à Al McInnis, défense vedette des Flames de Calgary et gagnant du trophée Connie Smythe attribué au joueur le plus utile à son équipe pendant les séries éliminatoires de la LNH en 1989.

La plupart des amateurs de hockey connaissent maintenant les performances de Al MacInnis sur la patinoire. Ils savent, par exemple, qu'il est le premier joueur de défense à se classer premier au rang des marqueurs lors de séries éliminatoires. A cet égard, il dépasse même le grand Bobby Orr.

En conduisant les Flames à leur première coupe Stanley, Al MacInnis a battu le record d'assistances dans des séries éliminatoires avec 24 assistances en 22 parties.

Ce que moins d'amateurs de hockey savent, c'est que Al MacInnis est né sur une ferme à Port Hood, au Cap-Breton, et qu'il a cinq frères et deux soeurs. Son père, M. Alex MacInnis, est originaire de Judique, à quelques milles, sur la côte, et que son grand-père, M. Duncan MacInnis, était chef cantonnier du légendaire *Judique Flyer*.

La mère de Al, Annie Mac Gillis, est cousine germaine de l'honorable Allan J. MacEachen qui, s'il n'est pas joueur de hockey, est bien connu des députés d'en face pour la puissance de ses attaques.

Tous les habitants de Port Hood et, en fait, de tout le Cap-Breton, sont fiers de leur compatriote. En leur nom, je félicite Al MacInnis.

Des voix: Bravo!

* * *

LES HANDICAPÉS

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, la semaine du 4 au 10 juin a été décrétée Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées au Canada, une semaine au cours de laquelle nous nous concentrons sur les moyens d'améliorer l'intégration des personnes handicapées dans tous les secteurs de notre société.

Intégrer veut dire supprimer les obstacles matériels qui empêchent les Canadiens handicapés de participer entièrement à la vie de tous les jours. Cela veut dire également changer d'attitude, car nos attitudes sont souvent les obstacles les plus difficiles auxquels se heurtent les personnes handicapées dans la réalisation de l'objectif de l'intégration dans les secteurs du logement, de l'éducation, de l'emploi, des transports et des loisirs.

Cette semaine permet de conjuguer les efforts de nombreux organismes aux niveaux national, provincial et local de même que ceux du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Je voudrais féliciter tous ceux qui contribuent aux efforts visant à assurer l'intégration de tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

CHAMBLY—DÉMISSION DE RICHARD GRISÉ

M. le Président: Il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu une communication m'informant que la vacance suivante est survenue dans la députation: M. Richard Grisé, député de la circonscription électorale de Chambly, par voie de démission. En conséquence, j'ai transmis mon mandat au Directeur général des élections, lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour ladite circonscription électorale.

J'ai aussi une lettre, qui est la suivante:

Monsieur le Président,

Compte tenu de la situation qui prévaut dans le comté de Chambly depuis la dernière élection fédérale de novembre 1988 et suite à mon plaidoyer de culpabilité à diverses accusations, lors de mon procès du 23 mai dernier, je veux par votre assistance offrir mes humbles excuses à vous premièrement qui présidez à cette noble Chambre, au Très Honorable Premier Ministre, aux membres du Cabinet ainsi qu'aux membres de tous les partis politiques et particulièrement à mes ex-collègues du Parti progressiste-conservateur.

Les fautes pour lesquelles j'ai été condamné et surtout sévèrement jugé méritent réprimandes et sont inacceptables de la part d'un élu du Parlement canadien. Je veux également adresser des excuses à la population du comté de Chambly qui m'a confié de les représenter en 1984 et qui m'a offert un second mandat en novembre 1988.

Mes regrets les plus profonds vont à ma famille, à mes proches, à mes amis, à toute mon organisation politique qui m'ont si bien appuyé et soutenu au cours de ma trop brève carrière politique et dans ma vie en général.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous offrir, ainsi qu'à tout le personnel de la Chambre des communes, mes sincères remerciements pour votre collaboration de tous les instants. J'ai été honoré de servir la population de Chambly, à titre de membre du gouvernement du Canada.

Malgré mes graves erreurs de jugement, j'ai toujours donné le maximum de moi-même en servant comme membre et président de différents comités, à titre de président de l'aile parlementaire québécoise du Parti progressiste-conservateur et particulièrement à titre de secrétaire parlementaire du vice-premier ministre pour lequel j'ai la plus haute estime et le plus grand respect.

Je veux par la présente et par votre intercession offrir mes excuses profondes à toute la population canadienne et je vous prie, monsieur le Président, d'accepter ma démission sur le champ, afin de permettre à cette noble institution d'être protégée d'une telle situation.

Je vous remercie et vous offre avec mille regrets mon humble salutation.

Richard Grisé,
Député de Chambly

• (1420)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

ON DEMANDE AU VICE-PREMIER MINISTRE DE COMMUNIQUER LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE LA GRC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je sais, tout comme vous, que des accusations ont été portées contre cinq Canadiens. Cependant, il faut faire la distinction entre deux choses, soit l'examen de cette affaire devant les tribunaux et l'examen de cette affaire au Parlement.

Les ministres doivent répondre des actes qu'ils ont faits ou qu'ils ont omis de faire. Ils doivent en répondre devant la plus haute instance du pays, c'est-à-dire la Chambre des communes et le Parlement du Canada.

C'est le premier ministre, le vice-premier ministre, le ministre des Finances et d'autres membres du Cabinet qui doivent répondre aux questions qui leur sont posées ici, à la Chambre, au sujet de leur incompétence, de leur négligence, de leur stupidité, de leurs tactiques d'obstruction, de leur déformation des faits, de leurs manipulations politiques et de leur dissimulation de la vérité.

Des voix: Bravo!

M. Charest: Nous ne parlons pas autant des libéraux.

M. le Président: Je comprends que cette affaire préoccupe le député, mais il est venu bien près d'identifier certaines personnes et de les injurier. Je crois qu'il devrait faire attention à cela.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de les identifier. Les Canadiens se feront les juges, par l'intermédiaire des représentants du peuple à la Chambre, du premier ministre, du ministre des Finances et du vice-premier ministre.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Selon le communiqué publié hier par le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, l'enquête de la GRC sur les fuites concernant le *Budget en bref* est terminée.

Le vice-premier ministre respectera-t-il maintenant l'engagement pris par le premier ministre le 27 avril dernier ici, à la Chambre des communes, et communiquera-t-il au Parlement tous les résultats de l'enquête de la GRC pour que nous sachions enfin qui a su quoi et à quel moment?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense qu'il y a deux éléments qui ressortent de la question de mon très honorable collègue. Actuellement, nous nous retrouvons avec des accusations qui sont portées devant le tribunal, et je crois que mon honorable collègue reconnaît que, pour permettre aux individus qui sont l'objet de poursuites devant les tribunaux, de façon à ce qu'ils puissent avoir un procès juste et équitable, il est nécessaire de ne pas commenter là-dessus.

Quant à l'autre aspect de la question de mon collègue, de mon honorable ami, je crois que nous devons nous référer à ce qui a été dit à la Chambre à de nombreuses reprises au cours des dernières semaines. Les enquêtes continuent quant à l'aspect de gens qui auraient pu profiter de la connaissance de ce Budget avant le temps. Et dès que ces informations-là. . . et j'ai déjà mentionné que le Commissaire de la GRC m'a informé que, jusqu'à ce jour, personne n'avait profité de la diffusion avant le temps des informations, quant au Budget. De ce côté-là, les enquêtes continuent, monsieur le Président.

ON DEMANDE QUE CERTAINES PERSONNES SOIENT APPELÉES À LA BARRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai cité un engagement pris ici, à la Chambre, par le premier ministre du Canada pour révéler tout ce qu'il faut, après que l'enquête de la Gendarmerie royale sera complétée. Je ne suis pas pour intervenir dans le procès, bien que le premier ministre ait déjà qualifié quelques personnes de criminels.

Je sais bien que des accusations sont sur le point d'être portées. Mais il y a aussi des questions fondamentales qui se posent sur le plan de la démocatie parlementaire, sur le plan de la responsabilité ministérielle et sur le plan de l'honnêteté gouvernementale.

Le premier ministre et le ministre des Finances ne peuvent prendre comme excuse l'éventualité d'un procès en matière criminelle pour refuser de nous dire ce qu'ils savaient et quand ils l'ont su, et pour quelle raison ils ont décidé de cacher la vérité au Parlement.

Je pose donc la question suivante au vice-premier ministre: Il a déjà eu 24 heures pour réfléchir. Est-ce que le Greffier du Conseil privé, le sous-ministre des Finances, le chef du Cabinet du premier ministre seront appelés à la barre de la Chambre des communes pour nous dire ce qui s'est passé l'après-midi du 27 avril, lorsque l'on a caché la vérité au Parlement? Ma question, monsieur le Président, n'a rien à voir avec les accusations portées en matière pénale, il s'agit plutôt de la question de responsabilité ministérielle, ici, devant le Parlement.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, on demande encore quand le ministre des Finances a été mis au courant de l'incident de la Mutuelle du Canada alors qu'il a déjà répondu maintes fois à cette question. Comme on peut le voir dans le hansard, il l'a fait notamment le mercredi 24 mai, pages 2088, 2089, 2090 et 2094, le jeudi 25 mai, pages 2143 et 2144 et le vendredi 26 mai, pages 2200 et 2203. Nous avons passé toute la période des questions hier à expliquer par le menu détail la chronologie des événements.

Ce n'est pas parce que les ministres ne donnent pas au chef de l'opposition des réponses qui lui conviennent qu'ils ne rendent pas de comptes à la Chambre pour autant. Nous nous sommes présentés à la Chambre pour répondre aux questions qui nous ont été posées. Je regrette que le très honorable chef de l'opposition n'aime pas nos réponses. Pourtant, il devrait être le premier à savoir que les réponses à ces questions ne peuvent dépas-

ser certaines limites. Je crois que les preuves nous ont bien servis. Des accusations sont portées maintenant.

Monsieur le Président, le député serait le premier à nous condamner si nous nous rendions coupables même d'un semblant d'ingérence politique dans une enquête de la GRC.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a dit qu'il y avait des limites aux choses auxquelles on pouvait répondre. Nous n'en voyons pas s'il s'agit de dire la vérité, et c'est cela que nous voudrions avoir à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

LA SITUATION D'UN MINISTRE ET CELLE D'UN JOURNALISTE—ON PRÉTEND QU'IL Y A CONTRADICTION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le journaliste qui a révélé l'existence de la fuite budgétaire a été inculpé. Le ministre des Finances qui n'a pas su protéger le secret du budget et qui a caché au Parlement l'existence d'une deuxième fuite, continue à exercer ses fonctions. Qui plus est, il assiste à une conférence internationale en Europe.

Nous sommes donc devant une situation où un journaliste fait l'objet d'une inculpation criminelle pour avoir exercé son droit constitutionnel à la liberté d'expression, alors que le ministre des Finances nous est présenté comme un héro par le premier ministre et le vice-premier ministre. Comment le gouvernement peut-il justifier cette extraordinaire contradiction? Quand va-t-il enfin être franc avec les Canadiens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux voir avec précision où le chef de l'opposition veut réellement en venir lorsqu'il pose cette question.

Mme Copps: La vérité!

M. Mazankowski: Est-il en train de blâmer le ministre des Finances parce que des individus ont fait des choses pour lesquelles ils sont maintenant inculpés de vol et de recel?

M. Gauthier: Essayez de répondre aux questions au lieu d'en poser.

M. Mazankowski: Est-ce cela que le chef de l'opposition est en train de nous dire? Je ne vois pas comment le ministre des Finances pourrait être responsable de cela. Il devrait le savoir.

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle concerne un communiqué de presse publié hier soir à 19 heures sur le papier à en-tête du commissaire de la Gendarmerie royale canadienne.

D'après ce communiqué de presse, cinq personnes ont été officiellement inculpées, et on donne leurs noms. J'ai vérifié moi-même et à 13 h 55, d'après le numéro indiqué dans ce communiqué de presse, la GRC est toujours au palais de justice en train de procéder aux inculpations. On ne donnera pas de renseignements supplémentaires sur ces personnes avant qu'elles ne soient officiellement inculpées.

Je voudrais demander au solliciteur général pourquoi ce communiqué de presse est paru hier soir, des heures avant qu'on ne procède officiellement à des inculpations.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, en fait, je suis informé par le Commissaire de la GRC qu'à la suite des enquêtes et après consultation avec la Couronne du chef de la province d'Ontario, sur les investigations, et après consultation, la GRC a décidé de porter des accusations contre cinq individus et le tout est actuellement devant le tribunal. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire pour le moment. J'ai été informé comme l'honorable député de ces informations qui ont été divulguées hier soir.

• (1430)

[*Traduction*]

LE MOMENT DE LA PUBLICATION DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je voudrais demander au même ministre, en question supplémentaire, si la publication de ce communiqué de presse avant les faits, qui n'ont peut-être pas encore eu lieu, n'a rien à voir avec le fait que le premier ministre revient à la Chambre demain. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: . . .et que le gouvernement veut préparer une bonne raison, d'après lui, de refuser de répondre à d'autres questions?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense avoir fait mon devoir en répondant à la question de mon honorable collègue tout à l'heure. Il n'est pas dans l'habitude. . . et mon honorable collègue qui est un ancien solliciteur général sait très bien que le solliciteur général n'a pas à être consulté ou à prendre de décisions lui-même concernant l'enquête qui est menée par le corps policier comme la GRC. La GRC a mené son enquête. Elle a consulté les procureurs de la Couronne du chef de la province d'Ontario. Elle en est venue à la conclusion de porter des accusations. Elle a pris la décision elle-même d'émettre un communiqué de presse hier soir. J'en ai pris. . .

Une voix: Elle a pris elle-même cette décisions-là!

M. Blais: Exactement, elle a pris elle-même cette décision-là. Je n'ai absolument rien à voir avec cette décision-là. C'est une décision qui relève d'un corps de police et je vois que mon honorable collègue connaît très bien la situation. Et nous devons tous, monsieur le Président, par une prudence tout à fait normale en pareille circonstance afin de permettre que ces individus puissent obtenir un procès juste et équitable, ne pas le commenter sur la place publique.

Une voix: Bravo!

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. J'ai ici copie des documents de mandats de perquisition délivrés à la GRC. La page 3 d'un de ces documents confirme que la première fuite à la Mutuelle du Canada a eu lieu, ou que quelqu'un a donné les documents à la Mutuelle du Canada le lundi 24 avril, trois jours francs avant la date prévue de la présentation du budget. C'est ce que confirme la GRC dans les mandats de perquisition.

Je voudrais maintenant passer à la question de la responsabilité parlementaire. Puisque le vice-premier ministre a déclaré hier qu'il n'a été informé de la fuite de la Mutuelle que vers 15 h 30 ou 16 heures le jeudi 27 avril, ne pourrait-il pas dire maintenant de façon catégorique si un ministre était au courant de la fuite à la Mutelle du Canada avant ou pendant la période des questions du jeudi 27 avril. . .

Une voix: Bonne question.

M. Nystrom: . . .et dans la négative, quels sont les membres du personnel parlementaire du gouvernement qui ont décidé de cacher ce renseignement à nos ministres?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, j'ai répondu à cette question hier en Chambre.

Une voix: Non.

M. Mazankowski: Le ministre. . .

Une voix: Vous n'avez jamais répondu à la question jusqu'ici.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, sauf le respect, j'ai répondu à la question pour ce qui est du moment où j'ai été informé.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quand le ministre des Finances le savait-il?

M. Mazankowski: Un instant, j'y viens. Le ministre des Finances a répondu à la question quant à l'instant où il a été informé. On me dit que le Cabinet du premier ministre a été informé par le greffier du Conseil privé à peu près au même instant où je l'ai été. A ma connaissance, aucun autre ministre n'a eu l'information dont parle le député. Monsieur le Président. . .

Une voix: Allez donc!

M. Mazankowski: Bon, ce qu'il demandait, monsieur le Président, c'était si quelqu'un savait. . .

Une voix: Durant la période des questions.

M. Mazankowski: . . .si l'incident de la Mutuelle avait été signalé à un ministre avant la période des questions. A ma connaissance, non. Puis-je simplement. . .

Une voix: C'est incroyable. Vraiment.

M. Mazankowski: C'est tout simplement ce que je n'ai cessé de dire. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est incroyable.

M. Mazankowski: Puis-je signaler simplement. . . Monsieur le Président, je voudrais me montrer aussi ouvert que possible. Je signale à la Chambre et au député. . . Monsieur le Président, si on me le permet, je voudrais rappeler au député et aux autres que la question est devant les tribunaux. Je ne cherche pas à m'abriter derrière cet écran, mais le commentaire 505 de Beauchesne, sixième édition, est tout à fait clair. Il dit:

> On attend des députés qu'ils évitent d'évoquer des questions en instances devant les tribunaux ou les cours dites «d'archives». Cette convention a pour but de protéger à la fois les parties aux affaires en instance d'introduction ou de jugement et toutes les personnes qui risquent d'être touchées par la conclusion d'une action en justice. Il s'agit là d'une contrainte à laquelle la Chambre s'assujettit elle-même dans l'intérêt de la justice et de l'équité.

ON DEMANDE LES NOMS DES FONCTIONNAIRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre: quels fonctionnaires ont décidé de cacher l'information aux ministres du Cabinet?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, aucun fonctionnaire n'a caché de l'information au Cabinet.

Une voix: Allons donc!

M. Mazankowski: Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je rappelle aux députés que, lorsqu'un ministre se lève pour répondre à une question, ils devraient avoir la courtoisie de le laisser parler. Le ministre a la parole.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, on a pris la décision sur la façon de présenter le budget à la suite de la fuite dont tout le monde était conscient le mercredi 26 avril. Toute autre fuite supposée, présumée, connexe ou potentielle devenait un sujet d'enquête de la GRC, une question relevant des autorités policières. Tout renseignement signalé aux ministres ou aux fonctionnaires du gouvernement a été transmis à la GRC, seule manière convenable de procéder.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUI A DÉCIDÉ DE TAIRE LA NOUVELLE AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, M. Masterman, président de La Mutuelle du Canada, a dit qu'il avait téléphoné au cabinet du ministre des Finances un peu après 13 h 30, fait que des ministres ont déjà confirmé à la Chambre. Voici ce que je veux savoir pour tirer l'affaire au clair: quel fonctionnaire ou quels fonctionnaires a ou ont décidé de taire la nouvelle au gouvernement entre 13 h 30 et environ 15 h 30 après la période des questions? Soyez franc et dites-nous qui a pris cette décision et pourquoi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, contrairement à ce que les députés laissent entendre, il n'a pas été nécessaire de prendre une décision. Les mesures décrites ont été prises le mercredi et il n'y avait pas lieu de prendre d'autres décisions. Le budget a été présenté le mercredi soir 26 avril. Toute fuite supposée ou connexe devenait alors le sujet d'enquête de la GRC.

Des voix: Bravo!

LES IMPLICATIONS POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. En tant qu'ancien journaliste, je suis profondément dégoûté par les événements des 24 dernières heures. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Harvard: Le fait de porter des accusations contre un membre de la tribune de la presse. . .

M. le Président: La parole est au député de Winnipeg—St. James.

M. Harvard: Monsieur le Président, le fait de porter des accusations contre un membre de la tribune de la presse parce qu'il a fait son travail comme il croyait devoir le faire a de sérieuses implications pour la liberté de la presse.

Ma question au vice-premier ministre est la suivante: Le gouvernement reconnaît-il les sérieuses implications de cette affaire pour la liberté de la presse et pour le droit de la population d'être informée? Le gouvernement se rend-il compte qu'en harcelant la presse, il s'en prend au droit de tous les Canadiens d'être informés?

Une voix: Silence!

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a manifestement exprimé son opinion.

Je me permets de dire qu'en ce qui concerne le gouvernement fédéral, la liberté de la presse est un droit absolument fondamental de tous les Canadiens. Notre gouvernement et notre parti ont toujours appuyé et appuieront toujours la liberté de la presse qui fait clairement partie de la Charte canadienne des droits, et est visée par la Déclaration canadienne des droits. Nous respectons certes cette liberté et si le député veut laisser entendre que le gouvernement n'appuie pas ce principe et ce droit fondamentaux, je tiens à lui assurer que ce n'est tout simplement pas le cas. J'espère que l'opposition ne se laissera plus aller à prononcer des paroles creuses et des insinuations malveillantes et à aller un peu trop loin comme elle l'a fait au cours de la dernière semaine ou à peu près.

M. Harvard: Monsieur le Président, Je tiens seulement à rappeler à la Chambre que Woodward et Bernstein n'ont pas été accusés dans le scandale du Watergate, pas plus que les journalistes qui ont rapporté les fuites des budgets provinciaux en Ontario et au Québec.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre. Est-ce que Big Brother va emprisonner les journalistes pour avoir fait leur travail? Est-ce là la politique du gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député avait écouté ma réponse à sa première question, il n'aurait pas eu à poser sa question supplémentaire.

LES ACCUSATIONS PORTÉES PAR LA GRC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, en novembre dernier, j'ai été élu dans cette enceinte, mais auparavant, pendant 16 ans, j'ai été journaliste à la télévision.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Keyes: Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que les journalistes entrent fréquemment en possession de documents gouvernementaux soi-disant secrets et étant donné que jamais auparavant leur droit de publier cette information n'a été remis en question par la décision de porter des accusations criminelles. . .

M. Beatty: Dîtes-le au *Star* de Toronto.

M. Keyes: Les médias doivent-ils maintenant obtenir l'approbation officielle du gouvernement avant de pouvoir communiquer les nouvelles?

M. Beatty: Votre chef poursuit-il toujours le *Sun* de Toronto?

M. Turner (Vancouver Quadra): Oui, en diffamation.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai tenté de préciser très clairement la position du gouvernement. Il revient aux tribunaux de trancher la question. Je voudrais rappeler au député qu'en l'occurrence, c'est la GRC qui a porté des accusations après avoir consulté les légistes du bureau du Procureur général de l'Ontario. Je suppose que cette question sera réglée par les voies normales et en suivant la procédure judiciaire établie, et je n'ai absolument pas l'intention de m'en mêler.

M. Keyes: Monsieur le Président, il n'a pas l'intention de s'en mêler.

Une voix: Très juste!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est là la première chose réfléchie que nos vis-à-vis aient dite aujourd'hui.

M. Keyes: Ce n'est pas là une question qui doit être tranchée comme le prétend le vice-premier ministre, alors qu'il affirme vouloir attendre. Il s'agit d'une question essentielle, monsieur le Président.

LA LIBERTÉ DES MOYENS DE COMMUNICATION—LA RESPONSABILITÉ DU TRIBUNAL

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, étant donné que la liberté de la presse est garantie dans la Constitution et étant donné que les démocraties naissantes du monde sont en train de lutter pour obtenir ce droit important, le gouvernement juge–t–il que les journalistes ne vont dorénavant pouvoir rapporter que les renseignements que le gouvernement voudra bien rendre publics?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la Charte est très claire. Tous les Canadiens ont les libertés fondamentales suivantes: la liberté de conscience et de religion; la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication.

La Déclaration canadienne des droits dont nos vis–à–vis ont fait fi à de nombreuses reprises reconnaît également la liberté fondamentale de la presse. Les droits en question sont très clairement définis. La loi est claire et je suis persuadé que les tribunaux trancheront la question d'une façon. . .

M. Keyes: Quelle est votre politique?

M. Mazankowski: Le député me demande de préciser ma politique. J'ai simplement souligné que le gouvernement souscrivait aux droits fondamentaux de liberté d'expression et de liberté de la presse, et, monsieur le Président, les tribunaux tiendront compte de tout cela.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DIRE TOUTE LA VÉRITÉ

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je puis dire au vice–premier ministre que les Canadiens souhaitent vivement que le gouvernement dise toute la vérité sur ces évènements, sans invoquer comme prétexte que la GRC enquête ou que les tribunaux sont chargés de l'affaire.

Comme je sais le ministre un homme sérieux, je l'interrogerai d'une façon sérieuse. Il vient de dire que le processus de justice et la Charte des droits sont clairs. Le sont–ils vraiment? Est–il si facile de savoir si un journaliste fait son travail ou s'il commet un délit? La démarcation est–elle si nette?

L'autre jour, j'ai signalé à la Chambre que j'étais entré en possession de façon détournée du projet de loi prévoyant l'octroi de subventions à certaines sociétés cinématographiques canadiennes. Cela signifie–t–il que je risque un de ces jours d'être traduit devant les tribunaux et que les journalistes qui utilisent des documents clandestins risquent eux aussi d'être accusés d'un délit?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Je crois savoir que le député est avocat. De toute évidence, c'est aux tribunaux qu'il appartient de trancher. Je n'ai pas l'intention de statuer à la Chambre des communes ni d'exprimer d'opinion là–dessus.

La position du gouvernement est limpide. Nous appuyons les droits fondamentaux qui figurent dans la Charte mais nous sommes par ailleurs déterminés à faire respecter la loi; après en avoir délibéré, les tribunaux rendront leur verdict.

M. Waddell: Monsieur le Président, je ne crois pas que cela soit si facile. A l'heure actuelle, tous les députés ont entre les mains le projet de loi du gouvernement concernant le cinéma. Sont–ils pour autant coupables? A mon avis, le sous–ministre doit répondre à cette question; il ne saurait invoquer comme prétexte que les tribunaux sont chargés de l'affaire.

M. le Président: La chose n'est peut–être pas facile à trancher. Cependant, il est manifeste que le gouvernement du Canada n'est pas chargé de l'application de la justice qui est du ressort provincial.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député, nous le savons, est un avocat très compétent, et je le prie d'en tenir compte lorsqu'il pose sa question.

M. Waddell: Je comprends, monsieur le Président.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DES JOURNALISTES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Dans un plus large contexte, et sans se soucier du détail de la poursuite, monsieur le Président, le gouvernement a–t–il songé aux conséquences en ce qui concerne la liberté d'expression des journalistes? Ainsi, le gouvernement est–il prêt à présenter un projet de loi concernant ceux qui dévoilent les secrets ou qui communiquent des renseignements aux journalistes ou aux députés, renseignements qui d'après eux et à la longue s'avéreront d'utilité publique? Le gouvernement a–t–il envisagé cette perspective?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens simplement à rappeler au député qu'il s'agit là d'accusations portées par la GRC en vertu du Code criminel après consultation et sur avis du Procureur général de l'Ontario. Ce sont là les faits. En l'occurrence, le député voudrait que je me prononce. Il sait que je ne saurais formuler une opinion juridique à la

Chambre, même si je possédais les connaissances juridiques voulues pour le faire, monsieur le Président.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. TIMOTHY YAEGER, MINISTRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME-UNI

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Timothy Yaeger, ministre chargé de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud au ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA DEMANDE D'AIDE D'UNE SOCIÉTÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le 4 mai 1988, la compagnie Les machines Roger internationales Inc. a déposé une demande d'aide dans le cadre du PDIR pour l'étude d'une machine de minage en continu. Selon les fonctionnaires, le projet est recommandable, mais il n'y a plus d'argent dans ce programme.

Ma question est la suivante: Étant donné qu'il n'y a plus de fonds disponibles dans ce programme, est-ce que le ministre peut me confirmer aujourd'hui dans cette Chambre s'il peut transférer cette demande à l'entente auxiliaire Canada-Québec minérale et que des fonds seront débloqués immédiatement dans un autre programme pour réaliser ce projet de recherche dans la région minière de Val d'Or, en Abitibi?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je ne peux pas entrer dans le détail de ce projet tant que mon ministère n'aura pas informé le demandeur de sa décision. Toutefois, l'entente auxiliaire Canada-Québec de développement économique régional comporte, en matière de recherche et de développement, un cadre dans lequel doit s'insérer un programme d'innovation. Bien que le gouvernement fédéral ait arrêté sa position depuis quelque temps à ce sujet, le gouvernement du Québec n'a pas encore fait connaître la sienne. Lorsque sa position sera connue, je ferai sûrement analyser les mérites du projet dans le cadre de cette entente auxiliaire.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE AU VICE-PREMIER MINISTRE DE RASSURER LES CANADIENS QUANT À LA PRISE DE BÉNÉFICES

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, la GRC a annoncé hier qu'elle avait terminé son enquête sur les fuites du budget, mais la population canadienne n'a pas encore de garantie que personne n'a profité de la connaissance anticipée du contenu du budget. Le vice-premier ministre peut-il maintenant assurer à tous les Canadiens qu'une enquête complète sur la prise possible de bénéfices est en cours, et peut-il préciser quelles mesures on prend actuellement?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je veux répéter ce que j'ai mentionné à plusieurs reprises. C'est vraiment une question très importante que pose le député, parce que dès le départ nous avons justement mentionné que cet aspect de la possibilité que des gens aient pu profiter de la diffusion à l'avance de certains détails budgétaires ait pu amener des gens à en profiter. J'ai demandé personnellement au Commissaire de la GRC d'avoir une revue complète et une enquête complète sur cet aspect et, à ce jour, nous avons reçu. . . parce que de façon assez spéciale le Commissaire m'a avisé, il y a de cela quelques jours, je ne sais pas si l'honorable député était à la Chambre à ce moment-là, mais il m'a avisé qu'à ce jour nous n'avions aucune information à l'effet que des gens aient pu en profiter.

J'ai informé la Chambre tout à l'heure que cette enquête continue et que nous serons informés en temps et lieu si jamais d'autres informations étaient portées à notre connaissance.

[*Traduction*]

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES PRISES DE BÉNÉFICES

M. MacLaren: Monsieur le Président, des spécialistes du monde de la finance ont exposé les diverses manières dont on aurait pu tirer profit de la connaissance anticipée du budget, et le gouverneur de la Banque du Canada a confirmé hier qu'il pourrait y avoir prise de bénéfices par suite de spéculation sur le dollar canadien. Le ministre dit-il que la GRC n'a pas en fait terminé son enquête,

malgré ce qu'en dit son propre communiqué, et qu'une enquête se poursuit sur les prises possibles de bénéfices?

Ensuite, peut-il confirmer que l'enquête fait appel à la participation pleine et entière des commissions provinciales des opérations boursières et autres autorités en mesure de fournir un compte rendu exhaustif de ce qui s'est produit? Dans l'affirmative, peut-il dire à la Chambre quand il présentera les résultats de cette enquête?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné à cette Chambre à quelques reprises, et je peux le répéter, que dès le lendemain, en fait, le 27 avril, déjà des représentants de divers parquets de bourse à travers le Canada avaient mentionné qu'ils n'avaient eu connaissance de quoi que ce soit qui ait pu permettre à des gens de profiter de la diffusion à l'avance du document budgétaire. Cependant, monsieur le Président, et cela m'apparaît important de le rappeler, j'ai déjà mentionné à cette Chambre que la Gendarmerie royale du Canada poursuit elle-même son enquête à tous les endroits au Canada, y compris les cinq parquets boursiers, et également les représentants des commissions des valeurs mobilières ont été rencontrés dans chacun de ces endroits-là pour justement s'assurer que tous les secteurs pouvaient être couverts au niveau de l'enquête.

[*Traduction*]

LES MESURES PRISES POUR ÉLIMINER LES EXEMPLAIRES REJETÉS DU BUDGET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre et se rapporte à la fuite du budget. Les années précédentes, quand il fallait se débarrasser d'exemplaires rejetés du budget, on les déchiquetait avant même qu'ils sortent de l'imprimerie, ou on les transportait ailleurs, par camion escorté par la GRC, pour les déchiqueter. Est-ce que le ministre des Finances et le ministre des Approvisionnements et Services savaient que cette procédure n'avait pas été respectée cette année quand ils ont déclaré à la Chambre des communes, le 27 avril, qu'ils avaient pris cette année les mêmes mesures de sécurité que les années précédentes? Le gouvernement savait-il que les renseignements fournis à la Chambre ce jour-là étaient incorrects ou s'agit-il encore d'une simple coïncidence?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'aviserai la Chambre que le député qui vient de poser une question a tort encore une fois. La procédure utilisée cette année et depuis de nombreuses années est la suivante. Les documents excédentaires dont il faut se défaire sont rassemblés en paquets bien serrés et conservés à l'imprimerie, dans un endroit sûr, jusqu'à ce que le budget soit annoncé publiquement.

M. Boudria: Monsieur le Président, on sait à quel point cet endroit était sûr; ça, on le sait.

[*Français*]

LA DEUXIÈME FUITE BUDGÉTAIRE—ON DEMANDE QUI A PRIS LA DÉCISION DE TAIRE L'INFORMATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre, cette fois-ci.

Le vice-premier ministre a dit, dans une réponse à une question tantôt, que malgré le fait que les ministres, plusieurs d'entre eux, leurs bureaux avaient été avertis de la deuxième fuite du Budget le 27 avril, avant la période de questions, qu'aucun ministre n'avait été averti avant ou pendant la période de questions.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire maintenant le nom de la personne qui a pris la décision de cacher cette information-là, non pas à un ministre, mais, si on croit le vice-premier ministre, au Cabinet tout entier? Quel est l'individu qui a pris cette décision, et pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'aimerais que le député soit un peu plus attentif. J'ai déjà déclaré aujourd'hui, pendant la période des questions, qu'il n'avait pas été nécessaire de prendre une décision à ce sujet. La décision a été prise le mercredi soir et nous avons déterminé à ce moment-là comment nous allions procéder avec le budget. Le budget a été annoncé vers 10 ou 10 h 30. C'est à cette date-là que le budget est entré en vigueur et tout renseignement concernant une quelconque allégation de fuite, réelle ou autre, présumée ou potentielle, devait être transmis aux forces policières qui allaient mener une enquête. C'est ce qui s'est produit. Nous parlons d'incertitude. Ce qui sème

l'incertitude et la crainte, ce sont les insinuations malveillantes, les attaques pour ruiner la réputation du ministre des Finances, l'atteinte à son honneur, tout cela fait dégringoler le dollar et grimper les taux d'intérêt.

* * *

LA CATASTROPHE D'AIR INDIA

LA RENONCIATION AU PROJET DE VÉRIFIER LES MÉTHODES DU SCRS

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je suis content d'avoir la parole aujourd'hui, car juin marque le quatrième anniversaire de la catastrophe d'Air India dans laquelle ont péri 300 personnes, dont 270 environ étaient canadiennes. J'ai appris avec tristesse aujourd'hui que l'enquête qu'a menée le SCRS a été stoppée au moment où elle devait être revue par le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité. Le solliciteur général sait-il que le sous-solliciteur général, le sous-ministre de la Justice, le sous-procureur général du Canada et le commissaire de la GRC ont demandé que cette enquête ne se tienne pas à ce moment-là et que le comité a renoncé à regret à son projet de vérifier les méthodes du SCRS?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme l'honorable député l'a mentionné, une enquête criminelle est toujours en train de se faire concernant ce malheureux événement qui est arrivé, il y a quelques années.

Effectivement, le CSARS, le comité qui doit revoir les décisions du SCRS, a pris sa décision lui-même de ne pas poursuivre pour le moment son enquête, après consultation avec les autorités appropriées, qui viennent du ministère de la Justice, du ministère du solliciteur général, du Procureur général et du Commissaire de la GRC. Il y a eu des consultations, et la décision a été prise volontairement par le Comité de ne pas, pour le moment, poursuivre son enquête afin de permettre justement que l'enquête criminelle actuellement en cours ne subisse aucune interférence, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA PROMOTION DE VIA RAIL DANS LA PUBLICITÉ DE TOURISME CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Transports. Le 20 mars dernier, Tourisme Canada a lancé une campagne de publicité télévisée de 11 millions de dollars ayant pour cible 26 marchés primaires des États-Unis. Les annonces louent le Canada comme le monde voisin et représentent VIA Rail comme le symbole de tout ce que le Canada peut offrir. En même temps, le gouvernement ampute le financement de VIA Rail et compromet son avenir. Comment le ministre peut-il justifier que le gouvernement démolisse VIA Rail tout en dépensant l'argent des impôts pour le promouvoir comme produit touristique?

• (1500)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai souvent cité, concernant la situation de VIA Rail, les niveaux de référence que nous avons donnés à la société. VIA Rail n'a pas encore pris de décision. Le gouvernement ne peut évidemment pas verser plus d'argent qu'il n'en a. Nous avons dit, et nous le répétons aujourd'hui, qu'une décision sera prise au sujet des nouveaux niveaux de référence. Personne n'a encore annoncé que le triangle dont parle le député sera fermé. Je prie mon ami d'attendre la décision de VIA Rail.

L'AUGMENTATION DES TARIFS DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans sa réponse, le ministre a dit qu'aucune décision n'a été prise. Pourtant, le 15 juin, les tarifs de VIA Rail seront augmentés systématiquement de 10 p. 100. La dernière fois que le gouvernement a pris pareille mesure, 700 000 voyageurs de moins ont eu recours à ce service, ce qui fait évidemment partie du plan du gouvernement. Le ministre assumera-t-il ses responsabilités et ordonnera-t-il à VIA de suspendre ces augmentations jusqu'à ce que le plan soit présenté et étudié comme il convient? Suspendra-t-il ces augmentations?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je confirme que VIA Rail m'a informé que les tarifs augmenteraient le 15 juin. Ce n'est pas la première fois, c'est arrivé l'an dernier, il y a deux ans. VIA Rail peut décider de majorer ou de diminuer ses tarifs. C'est une société d'État et il n'est pas du tout question que j'intervienne.

M. le Président: Compte tenu de ce qui s'est passé au début de la période des questions, nous entendrons une autre question. Le très honorable chef de l'opposition.

* * *

LE BUDGET

LA COMPARUTION DE HAUTS FONCTIONNAIRES À LA BARRE DE LA CHAMBRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. C'est un fait admis que à 13 h 30 ou 13 h 40, dans l'après-midi du 27 avril, un appel a été reçu du président de la Mutuelle du Canada. Il s'agissait là d'un fait nouveau, car des renseignements très importantes se retrouvaient dans une importante institution financière. Or, le vice-premier ministre nous a dit aujourd'hui que, à sa connaissance, aucun ministre n'a appris cette fuite avant la fin de l'après-midi du 27 avril, c'est-à-dire après la période des questions.

Ma question est celle-ci: quel haut fonctionnaire a assumé la responsabilité de ne pas communiquer la nouvelle aux ministres? Le vice-premier ministre veut-il dire que ce sont les fonctionnaires qui décident du moment d'informer le Parlement ou des informations qu'il faut lui transmettre? Si tel est le cas, n'appuiera-t-il pas notre motion visant à faire convoquer à la Chambre les trois sous-ministres pour qu'ils énoncent tous les faits aux députés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition se veut un vaillant défenseur du Parlement et des droits et libertés de la personne. Non seulement il s'efforce de salir et de détruire le ministre des Finances, mais il veut maintenant prendre les fonctionnaires pour cible. Son député, en face, a laissé entendre que l'intégrité de la GRC était mise en cause. . .

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 heures, il restait au député 7 minutes pour conclure son discours et 10 minutes pour les questions et observations. J'ai hâte de l'entendre. Le député de Durham (M. Stevenson) a la parole.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, avant la pause, je discutais de trois aspects des principaux programmes d'amélioration de la betterave au Canada. J'ai parlé brièvement de la mise au point de nouvelles techniques d'amélioration des plantes. J'ai dit que cela dépendait surtout du secteur public parce que la plupart des sociétés, particulièrement les petites entreprises, n'ont pas les moyens d'effectuer ces recherches coûteuses. Le secteur public devrait aussi financer l'entretien des semences et de diverses formes de matériel génétique. Le gouvernement du Canada et de nombreuses fondations internationales qui s'occupent de l'amélioration des récoltes en sont très conscients et se sont engagés à accomplir ces deux fonctions.

Vient ensuite la tâche de produire les variétés ou cultivars. Il s'agit dans une grande mesure d'un travail répétitif impliquant beaucoup de croisements et d'essais. Plus on crée de variétés, plus on a de chances de réussir. C'est un domaine où le secteur privé excelle. Je n'insinue pas que le gouvernement ne devrait pas y être. Il y a été et il continuera d'y être avec les universités. Il s'agit toutefois d'un domaine où la participation du secteur privé a été et devrait être plus forte. Le Canada n'a pas récolté comme il l'aurait dû les fruits de la participation du secteur privé à l'obtention de nouvelles espèces végétales destinées à la culture.

Je voudrais attirer l'attention du député sur le fait qu'il existe partout au Canada une production de grains très importante. La plupart des variétés produites pour ce secteur énorme l'ont été par le secteur public. Si les droits des obtenteurs d'espèces végétales avaient été protégés, il ne fait pratiquement aucun doute dans mon esprit que le secteur privé aurait participé bien plus activement et le secteur agricole en aurait profité. En fait, les deux seuls domaines où le secteur privé est engagé fortement dans la recherche et le développement sont ceux du maïs et du colza canola hybride. Le fait que les plantes soient des hybrides et ne se reproduisent pas vraiment à partir de la semence hybride produite assure aux sociétés concernées une certaine protection, donc le secteur privé s'est lancé dans ces domaines. Il ne faut pas aller plus loin que cela pour se rendre compte que si le secteur privé était un tant soit peu encouragé à le faire, il essayerait beaucoup d'obtenir de nouvelles espèces végétales. Il ne fait aucun doute que nous en profiterions.

Le projet de loi à l'étude est très semblable à la loi actuellement en vigueur au Royaume-Uni qui a fait ses preuves depuis 1964. Toutes les dispositions de notre projet de loi sont compatibles avec les exigences de la convention internationale sur la protection des nouvelles variétés de plantes.

• (1510)

Déjà en 1979, le Canada a fait état de son intention de signer la convention internationale. Cependant, nous ne pouvons pas nous joindre aux pays signataires tant que notre propre loi n'est pas en vigueur. Nous attendons impatiemment le jour où elle le sera. Cela facilitera l'entrée au Canada de variétés végétales d'autres pays. Il existe des exemples de variétés remarquables d'autres régions du monde qui n'ont pas été introduites au Canada parce que l'entreprise propriétaire ou l'obtenteur ne voulait pas que sa variété soit distribuée en masse au Canada.

Dans le Canada atlantique, le climat est semblable à celui de certaines régions d'Europe. Lorsque la convention aura été signée, il sera facile de choisir certaines variétés végétales d'autres régions du monde, surtout d'Europe, pour les mettre à l'essai et peut-être les cultiver au Canada.

Beaucoup de Canadiens appuient le projet de loi sur la protection des obtentions végétales. Il est populaire auprès de nombreux organismes du domaine agro-alimentaire et il est important pour la santé économique du Canada.

Des groupes aussi en vue que l'Institut agricole du Canada, la Fédération canadienne de l'Agriculture, le Conseil canadien de l'horticulture, l'Association canadienne des producteurs de semences, sans oublier l'Association canadienne du commerce des semences ont déclaré approuver les fondements du projet de loi.

Je suis heureux de pouvoir moi-même exprimer mon appui à cette mesure. C'est une excellente occasion pour des Canadiens, qu'ils s'intéressent à l'obtention de nouvelles espèces végétales ou aux cultures horticoles, ou à n'importe quelles espèces de roses ou d'autres fleurs et de plantes au Canada, de recevoir une modeste récompense pour leur ingéniosité dans la conception de nouvelles variétés pour la société canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles peut poser une question ou faire un commentaire.

M. Milliken: Le député pourrait-il commenter la disposition du projet de loi qui prévoit la protection des obtenteurs pendant une période aussi longue? Je ne prétends pas être expert dans ce domaine, mais je crois savoir que la vie utile des semences est d'environ six ou sept ans. Or, il semble que le projet de loi protège les obtenteurs pendant 18 ans. Le député a-t-il des réserves à exprimer à ce sujet et aurait-il l'obligeance de nous en faire part maintenant?

M. Stevenson: Il y a un certain nombre de raisons qui justifient cette longue période, dont le fait, et non le moindre, que cette disposition est compatible avec d'autres lois en vigueur de par le monde et avec les propositions faites par divers organismes internationaux. Cette période couvre beaucoup plus que les semences. Certains fruits de verger ou de vigne et certains de ces cultivars ne produisent pas avant deux ans, voire parfois avant six ans suivant l'ensemencement. Par conséquent, le producteur a besoin de cette période prolongée pour produire cette espèce particulière de plantes et fournir un certain bénéfice au planteur et au concepteur de ce cultivar en particulier.

On peut peut-être faire preuve d'une certaine souplesse. Quoi qu'il en soit, la raison principale qui justifie cette longue période, c'est que la protection est basée sur la

convention internationale. Nous connaissons certes au Canada des exemples de variétés qui sont utilisées pendant beaucoup plus longtemps que six ou huit ans, notamment dans l'Ouest.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Avant que je ne donne la parole au député de Prince Edward—Hastings, la présidence désire entendre les arguments.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. le Président: La Chambre se souvient sans doute qu'il y a quelques jours, le député de Peace River (M. Cooper) a invoqué le Règlement à propos de certaines questions inscrites au *Feuilleton*. Je lui avais répondu alors que dès que les trois partis auraient convenu d'une date appropriée, je permettrais aux intéressés d'en discuter. Nous pourrions peut-être commencer maintenant en donnant la parole au député d'Ottawa—Vanier.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je vous remercie. Je voudrais rappeler à la Chambre qu'hier, le 29 mai, M. Cooper, secrétaire parlementaire, et à la page 2228, on rapporte:

> Monsieur le Président, j'aimerais vous demander de bien vouloir examiner les questions n^os^ 45, 52, 53, 62, 64, 83 et 88 au regard du paragraphe 39(6) du Règlement.

Or, l'article 39(6) du Règlement se lit comme il suit:

> (6) Quand l'Orateur estime qu'une question inscrite au *Feuilleton* à l'adresse d'un ministre de la Couronne est de nature à nécessiter une longue réponse, l'Orateur peut, sur demande faite par le gouvernement, ordonner qu'elle soit portée comme avis de motion et transférée à ce titre au *Feuilleton*, avec le rang qui lui appartient. Le Greffier de la Chambre est autorisé à y apporter des modifications de forme.

Monsieur le Président, la portée de cet article du Règlement est archaïque dans le sens qu'on ne s'en est pas servi depuis 1910, à ce que je sache, du moins selon la recherche que j'ai faite des documents, et cela aurait un effet néfaste sur le droit des députés à poser des questions en cette Chambre, et je pense aux députés du gouvernement, les députés ministériels en particulier, qui utilisent le processus de faire inscrire des questions au *Feuilleton* afin d'obtenir des réponses détaillées, je dis bien «des réponses détaillées» à leurs préoccupations, aux questions de leurs commettants et aux différentes questions qui peuvent avoir un impact sur l'administration générale du pays.

Or, si le gouvernement dans sa requête obtenait que le Président de la Chambre transfère cette question aux motions, elle aurait pour effet de tomber sous la gouverne des bonnes intentions du gouvernement et serait appelée seulement lorsque le gouvernement le jugerait à propos.

Or, voici que la difficulté est que le gouvernement trouve que les réponses aux questions sont longues, parfois dispendieuses, et peuvent peut-être entraîner non seulement beaucoup de temps et beaucoup d'argent, mais peut-être aussi beaucoup d'énergie de la part de certains ministères pour trouver les réponses appropriées.

Je reconnais que le gouvernement à l'occasion peut honnêtement dire: Cette question qui est numérotée *x* est trop compliquée et ne justifie pas la dépense de fonds publics pour y répondre. Et cela, c'est une réponse en elle-même. Et cela, je le reconnais. Mais que le gouvernement essaie par le truchement du Président de lui demander de considérer de transférer cette question aux motions, je pense que c'est une façon détournée, une tentative de bafouer ou de museler les députés de la Chambre sous prétexte que des questions vont prendre trop de temps à être lues en Chambre, ou bien que les réponses sont tellement compliquées, tellement techniques qu'on ne peut pas facilement faire justice oralement à la question.

Cela n'a pas de bon sens, monsieur le Président, que le gouvernement décide de l'ordre dans lequel la Chambre fera l'étude des choses devant nous, c'est-à-dire que c'est le gouvernement qui décide quand les motions seront devant la Chambre, que c'est le gouvernement qui décide quelle chose sera discutée, quel projet de loi, quel jour sera un jour d'opposition. . . en fait, l'agenda de la Chambre, c'est le gouvernement qui le détermine.

Or, si on donne au gouvernement la chance ou l'occasion de se débarrasser de questions qui pourraient l'embarrasser en les transférant aux motions, alors qu'on sait très bien qu'il ne les relèvera jamais, c'est tout simplement, comme je l'ai dit tantôt, une façon de museler les députés, tant de l'Opposition officielle que de l'opposition du NPD, que les députés du gouvernement.

[*Traduction*]

Comme je viens de le dire en français, quand j'ai fait des recherches sur les avis de motions portant production de documents, j'ai constaté que la disposition du Règlement traitant de ces avis était archaïque puisqu'elle date d'avant 1910, et qu'elle avait été ajoutée au Règlement pour faciliter les réponses aux questions. Nous savons que depuis 1910, la pratique courante veut que ces questions soient transformées en demandes de documents. Au lieu de présenter les motions, nous acceptons que les questions posées soient transformées en demandes de documents et le tour est joué.

Recours au Règlement—M. Cooper

• (1520)

Si nous permettons maintenant au gouvernement de transformer ces questions en motions portant production de documents, je crois, à mon humble avis, que nous le libérons de la nécessité de répondre aux demandes de renseignements légitimes qu'elles renferment. Les avis de motions sont laissés à la discrétion du gouvernement qui n'a pas, et de loin, à répondre aussi rapidement qu'aux questions inscrites au *Feuilleton*. Nous devons évidemment tenir compte des contraintes de temps auxquelles il est assujetti. Nous le savons tous, quand un député pose une question et veut obtenir une réponse dans un délai de 45 jours, le gouvernement doit tout faire en son pouvoir pour essayer d'y répondre.

L'expérience à la Chambre a montré que souvent le gouvernement ne répond pas dans les 45 jours. C'est un autre problème auquel vous voudrez peut-être vous attaquer à une autre occasion. Je crois qu'il y a des solutions à ce problème, et j'en ai mentionné quelques-unes. Par exemple, quand une question n'a pas trouvé de réponse après 45 jours, elle devrait être considérée comme une question orale qui, n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante est transférée à un débat d'ajournement. On pourrait mettre en oeuvre un système en vertu duquel les questions qui viennent à expiration après 45 jours pourraient être inscrites au débat d'ajournement de 18 heures dans l'ordre dans lequel elles sont reçues. Voilà un sujet qui pourrait faire l'objet de plus ample discussion au comité si le Président juge approprié de l'en saisir.

J'en reviens au paragraphe 39(6) du Règlement. C'est une règle devenue archaïque, car ça fait environ 80 ans qu'on ne l'a pas utilisée. Le gouvernement tente simplement de trouver encore un autre moyen de priver le Parlement d'une information légitime. Il est en effet parfois très difficile et parfois ennuyeux pour le gouvernement de rassembler les réponses à ces questions. Je ne vais pas ennuyer la Chambre en passant en revue toutes les questions qui ont été posées, mais on peut effectivement répondre à la plupart de celles que j'ai examinées. Il se peut que la réponse nécessite une information détaillée dont le secrétaire parlementaire ne veut peut-être pas faire lecture pour la faire consigner au compte rendu, mais la coutume à la Chambre veut qu'on fasse imprimer la réponse comme si on l'avait lue. Je ne vois aucun problème à conserver cette procédure.

La requête que le secrétaire parlementaire vous a présentée aujourd'hui me paraît injustifiée. A mon avis, le rôle du Président dans l'esprit de la réforme parlementaire consiste à protéger les droits de l'individu et ceux de la minorité. En ce qui me concerne, le Président devrait rejeter cette demande de transformer les questions écrites n^{os} 45, 52, 53, 62, 64, 83 et 88 en avis de motion pour les raisons que j'ai indiquées.

Toutes les questions concernées sont courtes et pertinentes. Elles demandent des renseignements simples. Le gouvernement devrait y répondre rapidement. Si elles demandent de longues réponses, ces réponses devraient être transformées en ordres de dépôt de documents, comme je l'ai déjà proposé et comme on le fait pratiquement sans aucune difficulté depuis de nombreuses années. Cet usage qui a été adopté au fil des années est acceptable.

A mon avis et à celui de mon caucus, transformer ces questions en motions serait régresser.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt, l'autre jour, quand le député de Peace River (M. Cooper) a demandé:

> Monsieur le Président, pourriez-vous appliquer le paragraphe 39(6) du Règlement aux questions n^{os} 45, 52, 53, 62, 64, 83 et 88.

Il a ajouté:

> Je demande que toutes les autres questions soient réservées.

A première vue, cette demande paraissait raisonnable jusqu'à ce que nous l'examinions de plus près.

Je ne veux pas faire un procès d'intention à mon collègue à ce sujet. Je veux faire des commentaires critiques et offrir ensuite une solution au problème qu'il a porté à l'attention de la Chambre.

Je parle au nom du caucus des députés du NPD. Nous avons eu la chance d'étudier cette demande et nous avons décidé que nous ne devrions pas l'appuyer. Voici pourquoi.

Le gouvernement vous a demandé de transférer les sept questions au Feuilleton comme avis de motions portant production de documents. Il se sert de vous pour ne pas répondre aux questions des députés. La tradition veut que les députés, y compris les ministériels, aient l'occasion de poser des questions légitimes au gouvernement pour qu'il y réponde. Ce processus fonctionne bien en général. Les réponses sont parfois inacceptables, mais le processus fonctionne bien.

Le gouvernement exploite un point archaïque du Règlement, le paragraphe 39(6) que la Chambre a adopté pour régler un problème qui n'existe plus aujourd'hui. Elle l'a adopté en 1906 parce que la lecture à haute voix des réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* prenait trop de temps. Le Président a demandé que le Règlement annoté de la Chambre des communes ne devienne pas matière à discussions de procédure, mais l'histoire de ce paragraphe et des paragraphes connexes vaut la peine d'être racontée.

C'est dans le but d'épargner le temps de la Chambre et non de protéger le gouvernement contre des questions embarrassantes que cette disposition a été adoptée. Les députés ont jugé que c'était une façon appropriée de mettre fin à un processus long et pénible et d'accélérer les travaux de la Chambre tout en permettant aux réponses de leur parvenir.

Aujourd'hui, la Chambre consacre très peu de temps aux questions inscrites au *Feuilleton*. Quiconque lirait le *Hansard* et essaierait de le comparer à ce qu'il voit au réseau parlementaire n'y comprendrait rien. Par exemple, le *Hansard* d'hier rapporte que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougal), le ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard) et le ministre des Transports (M. B. Bouchard) ont fourni à la Chambre de longues réponses détaillées à des questions écrites. En fait, comme le savent ceux qui ont regardé les délibérations, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a fourni en l'espace de quelques secondes plusieurs pages de «réponses orales». On n'a presque pas consacré de temps durant la journée aux questions inscrites au *Feuilleton*.

Il est également à noter que cet article du Règlement n'a été invoqué qu'une fois, soit en 1923, alors que le gouvernement de l'époque avait effectivement refusé de répondre à une question concernant des voyages des ministres à l'étranger et le coût de ces voyages pour le contribuable, en demandant au Président de transformer la question en avis de motion.

Pourquoi le gouvernement fait-il revivre cette règle archaïque que la Chambre n'applique plus depuis 65 ans? Je prétends que c'est parce qu'il ne veut pas répondre à certaines questions. En faisant transférer des questions en avis de motions portant production de documents, il sait, comme nous tous, qu'elles sont vouées à l'oubli.

Si le gouvernement voulait répondre aux questions, il le ferait directement, ou en transformant les questions en ordres de dépôt de documents et en déposant les documents, comme nous l'avons vu hier sous forme de réponses très détaillées.

Le Président sait pertinemment qu'il n'est pas nécessaire que le gouvernement aille jusqu'à utiliser cet article désuet pour éluder des questions. Au tiers des quelque 30 questions auxquelles il est censé avoir répondu durant la session, le gouvernement a répondu qu'il ne savait pas ou qu'il ne voulait pas le savoir.

Le 3 avril, par exemple, mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), a essayé de savoir dans quelle mesure les contribuables canadiens subventionnent les fusionnements d'entreprises en autorisant des déductions fiscales pour le coût du crédit. Le gouvernement a répondu que l'information demandée était impossible à obtenir à partir des énoncés financiers et des déclarations d'impôt qui doivent être envoyés au ministère et qu'elle n'est donc pas accessible au ministère. Autrement dit, il ne pouvait pas trouver la réponse et ne savait pas ce qu'elle serait. Puis, il a dit que pour obtenir cette information, le ministère devrait vérifier les livres et les dossiers de chaque société déduisant des dépenses de ses revenus. Autrement dit, il est pratiquement impossible de trouver réponse à cette question sans un engagement majeur et de grands frais.

• (1530)

Le 3 avril, un autre collègue, le député d'Edmonton-Est (M. Harvey) a demandé par le biais de la question n^o^ 12 combien de Canadiens ont réclamé un crédit d'impôt sur les dividendes produits par des actions d'entreprises ne payant pas d'impôt sur le revenu des sociétés. C'est là une question importante pour la population et très conforme à mon avis à l'intérêt public.

Le gouvernement a accordé ce crédit d'impôt de 1 000$ à de riches Canadiens à cause de la possibilité de la double imposition. La réponse a été la même qu'à la question n^o^ 11. Il ne savait pas et ne voulait pas s'enquérir.

Monsieur le Président, si vous examinez les réponses fournies au printemps par le gouvernement aux questions n^os^ 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et d'autres, vous allez constater qu'il n'a pas peur de ne pas répondre à nos questions.

Quelles sont les questions que le gouvernement a demandé de transformer en avis de motion et partant de reléguer aux oubliettes? J'ajouterai que les questions viennent de tous les partis politiques et portent sur des sujets comme l'aide gouvernementale aux sociétés pétrolières, le transport des déchets dangereux, le financement gouvernemental de la Planification de l'emploi, l'origine des fruits achetés par le gouvernement fédéral, les allégements fiscaux accordés aux entreprises, et les exonérations fiscales consenties aux entreprises qui contribuent à la publicité sur la libéralisation des échanges qui paraît dans les journaux.

Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas nous dire combien d'argent il a consacré à l'exploration pétrolière? Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas nous dire combien de demandes il a reçues et approuvées pour les programmes de planification de l'emploi en Ontario? Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas nous dire où il achète ses fruits? Pourquoi ne veut-il pas nous dire à combien se sont élevées les dépenses fiscales au titre de la promotion commerciale de l'Accord de libre-échange?

J'invite Votre Honneur à repousser très rapidement, très énergiquement et de façon catégorique cette demande du gouvernement. La présidence a déjà reconnu l'importance de ces questions.

Le 18 mai dernier, vous avez affirmé, monsieur le Président, que ceux qui au service du public sont chargés de préparer des réponses aux questions doivent se rendre compte que le délai de 45 jours a été adopté dans un but précis. Le fait de transformer les questions en avis de motion va entraîner des retards littéralement interminables.

Monsieur le Président, vous avez également déclaré:

> Dans la majorité des cas, il n'y a vraiment aucune raison de ne pas nous fournir ces réponses. Je le répète, je ne puis lui intimer l'ordre de s'exécuter car je n'en ai pas le pouvoir.

Ce que je voudrais ajouter c'est que Votre Honneur a le pouvoir de refuser la demande déraisonnable du gouvernement qui veut transformer ces questions parfaitement légitimes en avis de motion, ce qui les relègue aux oubliettes. Si la présidence autorise le transfert de ces questions aux avis de motion portant production de documents, elle se trouvera à créer un très déplorable et très dangereux précédent. Acquiescer à la demande du gouvernement, ce serait anéantir beaucoup de progrès réalisés grâce à la réforme parlementaire. Cela nous ramènerait au bon vieux temps où les questions traînaient au *Feuilleton*, privant les députés d'une façon efficace d'obtenir des renseignements pertinents importants.

J'estime que les questions que le député de Peace River vous a signalées et vous a demandé d'examiner sont importantes. Ce sont des questions valables. Elles demandent des renseignements très importants. J'ai confiance, monsieur le Président, que vous respecterez l'intention qui animait le Parlement quand il a adopté la réforme parlementaire, laquelle invitait évidemment le gouvernement à répondre effectivement aux questions inscrites au *Feuilleton*.

J'ai confiance que Votre Honneur va refuser cette demande. Je reconnais qu'il se peut qu'à l'occasion le gouvernement reçoive une question qui exige une réponse extrêmement détaillée, ou qui ferait peut-être mieux l'objet d'un débat. Dans ces quelques occasions, plutôt que de demander à la présidence de trancher et de se faire le complice de sa décision, ce qui entraînerait une foule de problèmes, il pourrait soumettre les questions aux leaders parlementaires. Ceux-ci, étant des hommes et des femmes honorables, verraient rapidement s'il est légitime de les transférer et de les débattre à la Chambre.

Il existe une formule que l'on peut utiliser dans les rares occasions où un tel transfert serait requis. Les leaders parlementaires pourraient s'entendre sur un ordre de la Chambre portant transfert de ces questions. Jusqu'à ce que ce mécanisme soit mis en place, je pense que nous créons un dangereux précédent si nous permettons que ce processus soit accepté.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement à ce sujet, afin de prêter main forte à mes collègues qui s'opposent à la tentative du gouvernement de s'en prendre au véhicule tout à fait pertinent que constituent les questions au *Feuilleton*.

Ceux d'entre nous qui siègent dans l'opposition comprennent qu'il y a très peu de façons d'obtenir des renseignements des gouvernements. Je crois qu'il serait juste de dire que la période des questions constitue le véhicule privilégié pour soulever des questions. Si nous voulons obtenir des renseignements précis, alors, les questions au *Feuilleton* constituent la seule façon d'y parvenir.

Ainsi, j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, le 20 avril, une question qui porte sur l'importation de matières dangereuses au Canada. Je voulais obtenir des chiffres précis sur le nombre de tonnes de déchets dangereux, car je me doutais, avant qu'aucun article sur la question ne soit publié dans les journaux, que des problèmes se posaient dans ce domaine. Selon moi, ces renseignements ne prêtent ni au sectarisme ni à la controverse et ils m'aideraient à m'acquitter de mes responsabilités en tant que

députée d'opposition et en particulier, à titre de critique en matière d'environnement.

Certains d'entre nous se rappellent qu'à l'époque où les conservateurs étaient dans l'opposition, l'ancien député de Leeds—Grenville, qui est maintenant décédé, s'est taillé une excellente réputation dans le pays, pas nécessairement à la suite des questions qu'il a posées à la Chambre des communes, mais plutôt du fait des renseignements qu'il a été en mesure d'obtenir par des questions au *Feuilleton* très astucieuses. Il s'agissait de Tom Cossitt. Je sais que nous ne sommes pas censés donner des noms à la Chambre des communes, mais j'ose dire que si M. Cossitt nous regarde aujourd'hui, il doit être vraiment tout à fait consterné par ce que son propre gouvernement essaie d'imposer aux Canadiens.

Nous, de l'opposition, acceptons un certain nombre de restrictions quant à notre liberté d'expression dans cette enceinte. Une de ces restrictions concerne notamment le temps limité prévu pour l'appel du timbre. On s'est entendu là-dessus, car tous les députés voulaient faire avancer les travaux de la Chambre et ne pas paralyser le Parlement.

Certains d'entre nous, à titre personnel, se sont inscrits en faux contre cette opinion parce que nous estimions que nous renoncions à un droit de longue date sans compensation aucune. Il n'en reste pas moins qu'on a restreint notre droit de faire sonner le timbre, de présenter des pétitions.

Ces restrictions avaient sans doute pour objet d'accélérer les choses et d'empêcher les pétitions bidon, mais il est arrivé que des pétitions légitimes ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas rédigées comme il faut, parce qu'elles ne répondaient pas à des critères de pure forme.

Ces prétendues réformes avaient pour objet de faciliter l'accès des députés à l'information au même titre que les questions inscrites au *Feuilleton*. Nous ne faisons pas inscrire des questions au *Feuilleton* dans le but de paralyser la Chambre. Nous ne faisons que nous servir à bon droit d'un moyen d'obtenir des renseignements. On a limité un par un les moyens dont les députés de l'opposition disposent pour se renseigner. L'un de ces moyens était la pétition. Un autre consistait à exercer des pressions en faisant, par exemple, sonner le timbre.

Si le gouvernement est déterminé à restreindre la liberté de parole des députés au point de tenter de limiter leur droit de faire inscrire des questions au *Feuilleton*, c'est un triste jour pour le Parlement. Les ministériels ne cessent pas de déclarer qu'ils veulent agir sans esprit de parti. Qu'y a-t-il de moins partisan que d'essayer de savoir combien de tonnes de déchets dangereux on importe au Canada. Cet élément d'information n'intéresse aucun parti en particulier. Il intéresse l'ensemble du pays. En proposant de transformer ces questions en avis de motions destinés ni plus ni moins à rester lettre morte, le gouvernement tente de porter un autre coup à la liberté de parole des parlementaires.

Je soutiens qu'il faut contrer cette tentative du gouvernement et que vous devriez, monsieur le Président, permettre à l'ancien député de Leeds—Grenville de reposer en paix sachant que le seul moyen qui nous restait n'a pas été supprimé par un gouvernement conservateur qui semble plus désireux de réprimer les libertés de la Chambre que de nous permettre de nous renseigner par des moyens légitimes.

• (1540)

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, nous discutons ici d'une question importante. Je veux que tout le monde reconnaisse l'attitude du gouvernement et certains des problèmes qui nous préoccupent. Je voudrais d'abord déclarer que nous croyons que l'inscription de questions au *Feuilleton* est un processus très important et fondamental de notre institution et qu'il fait partie essentiellement des devoirs et des droits de tous les députés.

Deuxièmement, je voudrais signaler que ce droit s'étend non seulement aux députés de l'opposition, mais aussi aux députés ministériels. Nous ne voulons pas que cette discussion dégénère en débat où s'affrontent le gouvernement et l'opposition, nous voulons plutôt discuter de la façon de traiter les questions qui sont posées à la Chambre et auxquelles nous devons répondre. Nous n'avons aucune objection au processus. Il nous plaît.

Nous le jugeons important. Mais nous voulons l'améliorer. Nous voulons qu'il fonctionne. Nous n'avons nullement l'intention de nuire à son applicatoin. Nous voulons que le processus soit juste et équitable envers tous les députés de ce Parlement. Nous visons l'utilisation juste et efficace des ressources, et par ressources, nous entendons les députés eux-mêmes, les crédits et le personnel des divers ministères ainsi que les membres du Cabinet qui fournissent les réponses exigées. Nous voulons veiller à l'utilisation juste de ces ressources.

Au fil des ans, nous avons pris une habitude qui comporte de sérieuses répercussions. Il semble qu'on ne se préoccupe plus de la complexité des réponses exigées. On ne se préoccupe plus du fait qu'il pourrait être impossible de répondre aux questions.

Mon collègue, le leader parlementaire du NPD, a fait allusion à une couple de réponses qui ont été fournies. Qu'il sache bien que ces réponses ne me satisfont pas. Je n'aime pas les réponses où on dit: «Nous n'avons pu trouver les renseignements demandés. Nous ne savons pas ce qui se passe. Nous ne pouvons trouver de réponse sans faire ceci, ceci, ceci et celà.» Je ne crois pas que ce soit le genre de réponses que veulent obtenir les députés.

Essentiellement, ce que nous voulons, c'est la possibilité d'examiner les questions et de dire: «Pouvons-nous répondre équitablement à ces questions ou devrions-nous les débattre à un autre moment? Y a-t-il moyen de les étudier ailleurs et à un autre moment?» Mes collègues de l'autre côté de la Chambre ont prétendu que nous avions affaire à un règlement archaïque, que la Chambre n'a pas utilisé depuis 1910 et qui, parce qu'il est si vieux, devrait. . .

Une voix: 1923.

M. Cooper: 1923, c'est exact. Inutile de dire qu'il n'a pas été utilisée depuis. Il est archaïque.

Je pense qu'à ce sujet, il convient de faire valoir un autre point. Depuis 1923, le Règlement de la Chambre a subi un grand nombre de réformes. Je le sais, car j'ai pris part à cet exercice. L'article 39(6), soit celui dont nous discutons aujourd'hui, a survécu à toutes ces réformes. Je crois qu'il y a une raison à cela. Il représentait un élément important du Règlement. Sinon, ceux d'entre nous qui ont participé aux réformes auraient senti le besoin de le modifier ou de le supprimer. On l'a conservé dans un but précis qui est très légitime, à mon avis.

Depuis quelque temps on pose des questions très complexes. L'une d'elles exigerait la concertation de 60 ministères et organismes en vue d'obtenir une seule réponse. En outre, on demande au gouvernement de fournir cette réponse dans un délai de 45 jours. Je ferai remarquer à la Chambre que c'est à toutes fins utiles impossible.

Nous ne trouvons rien à redire au principe des questions. Ce principe est important et nous l'appuyons. Mais nous soutenons que l'exercice doit être équitable.

L'article 39(6) comporte deux éléments qu'il convient d'examiner, je pense. Premièrement, il est dit que nous avons le droit comme gouvernement de demander au Président d'étudier la question pour juger si elle nécessite une réponse trop longue ou si elle est compliquée à tel point qu'il serait impossible au gouvernement d'y répondre dans des délais précis.

Qu'advient-il dans ce cas, monsieur le Président? Contrairement à ce qu'a allégué mon honorable vis-à-vis, la question alors n'est pas transférée à un domaine qui relève du gouvernement. Sauf erreur, elle est portée comme avis de motion et transférée au domaine des initiatives parlementaires, de sorte que les droits des simples députés sont protégés, car la motion peut alors faire l'objet d'un débat. Elle peut également faire l'objet d'un vote et d'un amendement. Dans ces conditions, les droits des simples députés, loin d'être entravés, sont protégés.

Je pense qu'en saisissant la présidence de ces questions, nous avons remis à l'honneur à la Chambre une disposition ayant une fin et un rôle importants.

Monsieur le Président, j'aimerais expliquer pourquoi nous avons choisi ces questions dont nous vous avons saisi. Nous avions une raison précise. Tout d'abord, elles sont de nature non partisanes. Elles provenaient de députés de tous les partis.

Ensuite, si certaines questions étaient marquées d'un astérisque, d'autres ne l'étaient pas. L'important, ce n'est pas de savoir si le gouvernement doit répondre à une question particulière à la Chambre dans un délai de 45 jours. L'important, c'est le principe, et non pas simplement les contraintes qui nous sont imposées au niveau du temps nécessaire pour répondre à une question à un moment donné.

Certains points ont besoin d'être précisés. Tout d'abord, le gouvernement est-il tenu de répondre à toutes et chacune et des questions dans un délai de 45 jours, quelle que soit leur complexité? Mon collègue secoue la tête en signe d'approbation. Je pense comme lui. Cependant, j'estime pourtant que nous devrions profiter de la première occasion pour examiner ce sujet d'une façon qui corresponde aux besoins et aux voeux véritables des députés qui posent des questions, quel que soit le côté de la Chambre où ils prennent place.

Deuxièmement, nous devons savoir ce qu'on entend par long. Nous devons en avoir une certaine définition. Qu'entend-on par long? Le paragraphe 39(2) du Règlement fait allusion à des questions cohérentes et concises. Il nous faut revoir tout cet aspect de la cohérence et de la concision, dans le cas des questions.

En fin de compte, ce que nous voulons souligner, en demandant que tout cela soit étudié, c'est qu'il s'agit là d'une question importante pour la Chambre. Deuxièmement, à propos des questions qui sont inscrites au *Feuilleton*, nous confirmons la validité et l'importance du processus. Si nous laissons s'implanter des pratiques qui sèment le chaos et empêchent le processus de jouer son rôle, ce sont tous les députés qui en souffriront. C'est pourquoi j'estime qu'il est important d'étudier toute la question.

J'ai siégé du côté de l'opposition. J'étais député de l'arrière-ban. Aujourd'hui, je suis secrétaire parlementaire. Je sais donc de quoi je parle. Je ne m'élève pas contre le droit des députés à poser des questions. Je dis même que c'est un élément très important. Il nous faut l'examiner. Le recours au paragraphe 39(6) du Règlement, comme je l'ai dit il y a quelques jours dans cette enceinte, est une question importante qui, à mon sens, devrait être examinée par le Président. J'estime que nous tous à la Chambre ne devrions jamais avoir peur de ce processus.

M. le Président: Je remercie le député. La parole est au député de Calgary-Ouest.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, en venant ici aujourd'hui, je voulais entendre les arguments qui seraient avancés. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole mais, j'ai changé d'avis étant donné mes fonctions officielles à la Chambre et puisque j'ai déjà rempli le rôle qu'assume le député de Peace River, je dois le faire profiter de mon expérience.

Je prends la parole en raison des arguments avancés par les deux premiers députés, représentant l'opposition officielle et le troisième parti à la Chambre. Je pense que ce qu'ils vous invitent à faire, monsieur le Président, et c'est une voie dangereuse à suivre, consiste à ne pas tenir compte du Règlement et à réécrire les règles de la Chambre. Il se peut fort bien que les députés de l'opposition souhaitent que le Règlement soit modifié, mais, à mon avis, il ne vous appartient pas de le faire, monsieur le Président. Quand une règle existe, il incombe à la présidence de se conformer au Règlement de la Chambre et de remplir les obligations de sa charge.

• (1550)

Le député de Peace River (M. Cooper) a demandé, conformément au Règlement, que cette règle entre en vigueur lorsque le gouvernement en fait la demande. Vous êtes donc obligé d'étudier la question et vous avez le pouvoir d'inscrire une question figurant au *Feuilleton* dans les avis de motions.

On a expliqué en long et en large que c'était là une atteinte à la liberté de parole. Il est important de reconnaître qu'une question figurant au *Feuilleton* n'est pas discutée à la Chambre. Il s'agit d'une question et d'une réponse écrites qui figurent dans nos délibérations, mais aucun discours n'est prévu à ce sujet.

M. Milliken: Elle peut être orale.

M. Hawkes: Si la question est orale, la réponse le sera également. Il n'y a pas de débat.

Le gouvernement demande à la présidence de donner à certaines questions figurant au *Feuilleton* une forme qui nous permettra de les débattre et de ne pas porter atteinte à la liberté de parole. Les députés devraient lire l'article 97 du Règlement. Ensuite, la question sera débattue pendant une heure et demie. C'est une motion pouvant faire l'objet d'un débat qui nous permettra d'élargir, de cerner et de préciser la question. Voilà de quoi il retourne. La question elle-même pourrait être modifiée. Qui plus est, la Chambre est obligée de se prononcer. La question doit être mise aux voix après un débat de 90 minutes. La Chambre peut donc décider si l'information doit être divulguée.

Le Règlement donne l'occasion de débattre une question à la Chambre et de la faire amender, au besoin, par les députés. L'autre solution consiste à la laisser au *Feuilleton*.

Dans beaucoup de cas, par exemple, le genre de questions soulevées hier par le député, le gouvernement est incité à déclarer qu'il ne peut ni ne doit répondre à ces questions, quelles que soient ses raisons. Les réponses sont très brèves et très brusques, par exemple: «L'information n'est pas accessible.» Je les ai examinées pendant plus d'un an. Si les questions avaient été rédigées autrement et avec un peu plus de précision, on aurait pu y répondre. La forme sous laquelle certains présentent leurs questions au gouvernement constitue une sorte de camisole de force. Les questions formulées par écrit nécessitent une réponse écrite ou verbale, comme l'a dit le député d'en face, mais il faut que ce soit une question précise, une véritable question, et c'est là le problème.

Tous les députés ont appris en comité et à la Chambre que mieux on connaît un sujet, plus les questions peuvent être précises. On commence par se faire une idée générale, puis à mesure que l'on recueille des informations, on peut modifier ses questions, les rendre plus précises pour en arriver à l'essentiel. Si ces questions étaient transférées au *Feuilleton* et débattues à la Chambre avec éventuellement toute la sagesse des 295 députés à sa disposition pour le débat, pour le processus de modification et pour le processus décisionnel, il est possible qu'au lieu de se voir refuser des informations—ce qui arrive—on pourrait les obtenir sous une forme plus utilisable pour tous les députés.

Je ne pouvais pas rester muet devant les accusations d'atteinte à la liberté de parole et les commentaires sur les raisons pour lesquelles nous sommes là. En fait, notre responsabilité à l'égard des électeurs s'en trouve accrue. Ce transfert vers une situation où le débat, les modifications et les décisions sont permis rehausse le rôle et la responsabilité de tous les députés et accroît leur liberté de parole.

On peut répondre à la plupart des questions dans le délai de 45 jours. C'est ce qui arrive le plus clair de l'année. Il est manifestement impossible de répondre à certaines questions. Les informations n'ont jamais été recueillies, par conséquent la question n'en est pas une et on ne peut pas y répondre. On peut l'examiner sous tous les angles, elle manque de précision. Les informations peuvent être obtenues mais pas facilement. Elles ne se trouvent pas dans un ordinateur où il suffit de presser un bouton pour les obtenir. Elles sont stockées sous une forme différente, d'une façon différente. Le gouvernement n'a pas raison de dire que ces informations ne sont pas accessibles, mais il n'en reste pas moins qu'il faudrait énormément de temps pour les extraire toutes, étant donné la forme dans laquelle elles sont stockées. Les 45 jours constituent un délai totalement irréaliste dans bien des cas. On ne pourrait tout simplement pas répondre aux demandes dans ce délai, peu importe la quantité de ressources que nous y consacrerions.

Je rappelle aux députés le problème qu'a posé la présentation des préoccupations de Project Ploughshares aux parlementaires. Deux millions et demi de petits morceaux de carton ont été envoyés par cet organisme et ont paralysé tout notre réseau de distribution du courrier. Il faudra des mois pour les trier afin de les remettre aux 295 députés. Cette tâche nécessite de l'argent, du temps et de l'énergie et 45 jours ne suffisent pas pour l'accomplir. Nous ne pouvons pas distribuer le courrier à la Chambre des communes en 45 jours, peu importe les efforts que nous faisons en ce sens. Nous recevons l'aide de trois différentes entreprises de l'extérieur et nous devons payer pour ces services.

Certaines questions inscrites au *Feuilleton* sont de cette nature et, à mon avis, les questions qui nous ont été signalées hier sont différentes, mais elles comportent quelques-unes des mêmes caractéristiques. Le temps qu'il faudrait pour fournir les informations préoccupe vivement le gouvernement. Il faudrait demander à des gens de délaisser leurs tâches pour fournir ces informations. En tant que parlementaires, croyons-nous que c'est une priorité? Le gouvernement peut conclure et conclut que par rapport à l'ensemble des exigences parlementaires, ce n'est pas une priorité.

Le gouvernement dit donc aux députés que cette question n'est pas prioritaire. On peut utiliser un langage recherché pour donner toutes sortes d'excuses, mais en fin de compte, il n'est pas logique d'accorder la priorité à cette question.

Les députés devraient avoir la possibilité de dire au gouvernement qu'il a tort. C'est prioritaire. Nous avons ici le moyen de le faire. Le gouvernement fait part de sa décision à la Chambre plutôt que de renvoyer la question au député. Je crois que la Chambre a subi des réformes successives qui visaient à améliorer la possibilité pour

tous les députés, et non seulement les ministériels ou les membres du Cabinet, de participer aux débats, de présenter des amendements et de prendre part aux décisions.

Le *Feuilleton* a été prévu pour que les députés puissent poser des questions et que le gouvernement puisse fournir des renseignements sans abuser du temps de la Chambre. C'est ainsi que le système devrait fonctionner. Au cours de la dernière législature, nous avons réussi à répondre à 90 ou 93 p. 100 des questions en respectant le délai de 45 jours, à la grande satisfaction des députés. Quant au reste, c'est-à-dire 7 à 10 p. 100 de questions, soit qu'il était impossible d'y répondre, soit qu'il était impossible d'y répondre dans le délai de 45 jours. Il faut énormément de ressources humaines pour trouver les informations nécessaires, et ces ressources pourraient peut-être être plus utiles à la population canadienne que les informations demandées. Toute la question se ramène à savoir si c'est le Parlement ou le gouvernement qui doit décider si une réponse est essentielle. Le gouvernement a choisi, dans les cas limites, de demander au Parlement de prendre cette décision.

• (1600)

M. le Président: Je dois dire au député que j'ai saisi ses explications. J'entendrai plusieurs autres députés, mais je leur demande d'être brefs et, s'il vous plaît, d'éviter les redites.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen-Merritt): Monsieur le Président, j'ai cru que vous trouveriez profitable d'entendre le point de vue d'un nouveau venu qui siège dans cette partie éloignée de la Chambre des communes. Quand un nouveau député arrive aux Communes, il se demande de quels moyens disposent les députés de l'opposition pour obtenir certains renseignements qu'ils ne pourraient pas obtenir ailleurs qu'au Parlement. Il va de soi qu'ils consultent d'emblée le Règlement, plus précisément le paragraphe 39(1), qui leur indique notamment comment procéder pour faire inscrire une question au *Feuilleton*. C'est effectivement ce que j'ai fait à propos de la question 64 qui intéresse la région que je représente. Cette question intéresse également la région d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, et la péninsule du Niagara, en Ontario. J'ai demandé au gouvernement de me donner la ventilation de la consommation des produits fruitiers répartie selon les hôpitaux pour anciens combattants, les pénitenciers fédéraux et les bases des forces armées, ainsi que l'endroit où ces produits fruitiers sont achetés.

Or, le gouvernement invoque le paragraphe 39(6) du Règlement pour vous demander, monsieur le Président, de contourner une procédure que j'ai utilisée afin d'obtenir des renseignements que je n'aurais pas pu obtenir autrement. Si vous décidez que ma question relève effectivement de ce paragraphe du Règlement, elle sera alors soumise au tirage des motions, et comme il y en presque 500 inscrites actuellement au *Feuilleton*, il y a fort peu de chances que la mienne soit choisie. En fait, j'ai fort peu de chances d'obtenir la réponse à la question que j'ai posée au nom de mes électeurs et des représentants de l'industrie fruitière compte tenu qu'il faudra cinq heures pour débattre cette motion si jamais elle est choisie comme une motion donnant lieu à une mise aux voix. C'est pourtant une question très importante pour les gens qui recherchent sans cesse de nouveaux débouchés pour écouler leurs fruits et également à cause des occasions d'emplois que l'industrie fruitière offre dans des régions durement touchées par le chômage.

Je tiens donc à ajouter ma voix à celle des députés de l'opposition qui se sont opposés à cette requête du gouvernement.

Quand je consulte les dispositions du paragraphe 36(1) du Règlement, je me demande s'il faut absolument que cette question soit simple et que la réponse soit brève. En lisant le paragraphe 39(1) ou les commentaires qui figurent au-dessous, je ne vois rien qui dise que cette réponse doit être courte ou que la réponse doit être brève. Doit-elle être simple? Et jusqu'à quel point? Si la réponse est simple, nous pouvons l'obtenir nous-mêmes à la Bibliothèque du Parlement ou en nous adressant à un membre de notre personnel, mais ce n'est pas toujours possible. En ce qui concerne ma question, je ne peux obtenir ces renseignements ailleurs. Je dois m'adresser au Parlement et je vous demande d'en tenir compte, monsieur le Présient, en acceptant les arguments que les députés de l'opposition ont avancés.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Il y a quelques années, monsieur le Président, j'ai eu l'honneur, comme le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, de faire partie du comité McGrath, et c'est de ce comité que nous vient cette procédure. Comme on l'a déjà dit, il y avait autrefois un genre différent de question écrite.

Les vétérans à la Chambre se rappelleront Tom Cossitt, le représentant de Leeds—Grenville, qui se servait beaucoup de ce processus. Il faisait inscrire au *Feuilleton* plusieurs centaines de questions à caractère politique. Il encombrait le *Feuilleton* de questions à caractère très politique, et le comité a jugé que c'était là pour les députés, surtout ceux d'arrière-ban, une occasion de donner libre cours à leur rage envers le gouvernement,

mais pas un moyen très utile d'obtenir des réponses aux questions. Le comité McGrath a donc recommandé de limiter à quatre le nombre des questions que chaque député pouvait faire inscrire au *Feuilleton* et qu'en contrepartie de ce nombre limité de questions, le gouvernement devrait être tenu d'y répondre dans un délai de 45 jours. Les questions devaient être courtes, pertinentes, formulées directement d'une façon impartiale et avec aussi peu de connotations politiques que possible de manière à obtenir de l'information directe. Il arrivera sûrement à l'occasion, comme on l'a déjà vu, que le gouvernement ne réussisse pas à trouver des réponses de façon efficace ou efficiente, et il n'y a rien de mal à cela. Quand les citoyens constateront que le gouvernement ne fournit pas certaines réponses, ils jugeront si le gouvernement a des raisons légitimes ou non de ne pas les fournir.

Ayant participé aux travaux du comité McGrath qui a cherché à renforcer le rôle du simple député, je m'offusque beaucoup de ce que les ministériels me traitent avec condescendance et me disent qu'ils savent mieux que moi comment je devrais m'occuper de mes affaires, qu'ils savent mieux que moi si une question devrait être conçue comme une motion à mettre dans l'urne d'où on la tirera au sort ou bien comme une question inscrite au *Feuilleton*. Je soutiens que ce devrait être à moi d'en décider.

Si le gouvernement est incapable de répondre à une question dans un délai de 45 jours et doit me dire que, pour des raisons légitimes ou non, il ne peut pas me donner de réponse, ce devrait être à moi de décider de transformer ma question en motion d'initiative parlementaire et de la mettre dans l'urne. Qu'on me laisse décider si je veux tenter la chance que ma motion soit tirée au sort et débattue un jour.

Je sais par expérience, étant ici depuis plus de neuf ans et ayant mis beaucoup de motions et de projets de loi dans cette urne, que mes chances ne sont pas très bonnes. Il semble que je sois particulièrement malchanceux. Après neuf ans, une seule de mes motions a été tirée au sort.

Je ne trouve pas utile que le gouvernement dise qu'il ne répondra pas aux questions et qu'il les mettra dans l'urne pour nous. Merci beaucoup, mais ce n'est pas ce que voulait la commission McGrath. Ce n'est pas non plus ce que voulaient les députés de l'arrière-ban, tant du côté ministériel que du côté de l'opposition.

Les recommandations de la commission McGrath devaient donner plus de liberté au député dans son rôle à la Chambre. Pour nous, la liberté veut dire la possibilité de faire des choix. Je crois qu'on devrait nous laisser faire nous-mêmes nos choix au lieu qu'un ou deux ministériels décident que nos motions devraient être mises dans l'urne pour peut-être disparaître à jamais. Nous devrions recevoir des réponses, conformément aux recommandations du comité McGrath, même si ces réponses sont insatisfaisantes. Il reviendrait ensuite aux députés de tous les partis représentés à la Chambre de décider s'ils veulent mettre ces questions dans l'urne.

M. le Président: Avant de donner la parole au député de Kingston et les Îles (M. Milliken), je reviendrai au député de Mackenzie (M. Althouse). La commission McGrath a-t-elle examiné le cas des questions que le gouvernement juge trop vagues? Il a été question de cela. Je suis ici depuis un certain temps moi aussi et je sais que, parfois, les députés posent délibérément des questions vagues. Dans de tels cas, le gouvernement pourrait répondre au député et lui demander des détails. La commission a-t-elle examiné cette possibilité?

M. Althouse: Monsieur le Président, si je me souviens bien des discussions qui ont eu lieu, une question semblable a été soulevée, et il a été conclu que si un député choisissait d'être vague, il risquait d'avoir une réponse vague. Nous sommes partiellement maîtres de notre destinée à la Chambre, monsieur le Président. J'espère fermement et ardemment que nous continuerons de l'être et que nous ne permettrons pas au leader adjoint à la Chambre de prendre ce genre de décisions.

• (1610)

M. le Président: Je vois ce que vous voulez dire. La parole est au député de Kingston et les Îles (M. Milliken). Je pense que cela pourrait clore le débat.

M. Milliken: Monsieur le Président, la plupart des arguments que je voulais invoquer ont déjà été avancés. Ce qui m'inquiète et ce que j'ai trouvé le plus intéressant, c'est d'entendre le député de Peace River (M. Cooper) et le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) parce que je suis sûr qu'ils ont entendu les mêmes arguments de l'autre côté de la Chambre, bien que peut-être pas sous la même forme parce que naturellement l'article du Règlement en question n'a pas été utilisé depuis longtemps. Mais il est intéressant de voir la responsibilité du gouvernement tomber si lourdement sur leurs épaules, d'entendre ces arguments en faveur de la raison et de la retenue lorsqu'on pose des questions au gouvernement et combien cette tâche est lourde pour les membres du

parti au pouvoir. Je suis ravi de les voir endosser cette responsabilité. Je suis désolé de les voir perdre courage dans cette épreuve, mais ceci dit, monsieur le Président, je voudrais proposer un moyen de résoudre cette difficulté.

Il se pose ici un certain problème, je pense, comme Votre Honneur et les députés le savent. Si ces questions sont transformées, elles seront inscrites au *Feuilleton* comme avis de motion portant production de documents. Toutes les semaines, le gouvernement demandera qu'ils restent au *Feuilleton* ou bien il demandera qu'ils soient reportés à l'ordre du jour. Ensuite, ces avis de motion vont dans l'urne, comme les députés l'ont fait remarquer et les chances qu'ils soient tirés sont très faibles. Le débat sur les motions tirées de l'urne dure une heure et demie. Puis il y aura un vote, comme le savent les députés, et nous sommes conscients que cela implique une courte procédure.

Si ma mémoire est fidèle—la Présidence me rappellera à l'ordre si je suis dans l'erreur—avant la modification du Règlement, ces motions étaient débattues automatiquement au moins une fois par semaine aux heures réservées aux initiatives parlementaires. Autrement dit, ces motions n'étaient pas choisies au sort. Rien ne l'était, mais une bonne partie du temps des mesures d'initiative parlementaire était allouée aux avis de motions pour la production de documents, ce qui n'est plus le cas.

La façon de régler le problème serait peut-être de renvoyer l'affaire au Comité des élections, privilèges, procédures et affaires émanant des députés. Membre du comité, je suggère au whip en chef du gouvernement de considérer l'opportunité de saisir le comité de la proposition du secrétaire parlementaire selon laquelle ces questions seraient traitées comme des motions pour la production de documents. De toute façon, nous savons qu'on ne répondra pas aux questions dans des délais raisonnables. Si le comité en est saisi, il pourrait en même temps étudier l'opportunité de modifier le Règlement afin de trouver un moyen plus rapide de répondre aux questions quand le gouvernement ne veut pas ou ne peut pas le faire. Le gouvernement pourrait revenir à la Chambre et dire qu'il est incapable de traiter la question comme telle ou qu'il n'est pas disposé à le faire. Nous ne répondrons pas. Nous pensons que la question n'est pas raisonnable parce que la réponse va couter 25 000$. La Chambre pourrait alors trancher la question rapidement. Nous pouvons sûrement trouver un moyen de laisser le gouvernement le faire par la voie d'une recommandation.

Maintenant que le gouvernement est à l'écoute—je ne voudrais pas trop insister—je précise qu'il y a au *Feuilleton* un avis de motion en mon nom dans laquelle je propose une modification au même article du Règlement qui traite des questions. La motion sera mise dans le tas pour l'urne, mais elle pourrait être adoptée à l'unanimité aujourd'hui et l'amendement au paragraphe qui porte sur le nombre de questions permis au *Feuilleton* pourrait être envoyé au même comité qui l'étudierait et ferait rapport à la Chambre. Ma suggestion peut vous aider puisque Votre Honneur ne serait pas obligé de prendre une décision aujourd'hui et que la question serait renvoyée à un comité qui ferait des recommandations.

M. le Président: Je tiens d'abord à remercier les députés des deux côtés pour leurs interventions qui m'ont été très utiles. Je les étudierai et je verrai s'il y a un moyen de résoudre le problème. Pour que les députés et le public comprennent la difficulté de cette question, voici les problèmes qu'elle comporte.

J'ai été des deux côtés de la Chambre, comme les députés le savent et je pense que tous ceux d'entre nous qui ont passé un certain temps ici admettront que certaines questions sont, délibérément ou non, vagues et difficiles à répondre. D'autres, au contraire, ne sont pas vagues, mais elles sont tellement sérieuses qu'il est très difficile d'y répondre.

Prenons, par exemple, la question que le député de Mackenzie (M. Althouse) vient de poser. Avec la meilleure volonté du monde, il peut être très difficile de dresser rapidement et efficacement la liste de tous les fruits et légumes achetés par les prisons, les hôpitaux et les autres organismes. Je vois que le député de Mackenzie fait signe que oui. Le problème est évident.

Selon le Règlement annoté dont nous sommes fiers à juste titre, ce paragraphe n'a peut-être pas été utilisé depuis 1923. Il place néanmoins le Président dans une

position très délicate. Quand le secrétaire parlementaire lui demande de décider si une question doit être transférée aux motions, conformément au paragraphe 39(6) du Règlement, le Président doit alors prendre une décision que le secrétaire parlementaire a déjà eu probablement beaucoup de mal à prendre lui-même, après que des gens lui ont dit que malgré tous leurs efforts, ils n'arrivaient pas à obtenir ce qu'ils voulaient.

D'un autre côté, les doléances de l'opposition n'ont rien d'inattendu. Une fois transformée en motion, il est évident que la question n'a pas beaucoup de chances d'être débattue à la Chambre, même si ce n'est pas impossible. Nous avons une procédure établie. Je suis conscient, comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, du fait que ce paragraphe a survécu à de nombreuses réformes. Je suis conscient aussi que le député de Mackenzie a fait savoir que la Commission McGrath, dont il a fait partie, avait une très bonne idée de ce qu'elle voulait faire et des changements qu'elle allait apporter et qu'elle a bel et bien apportés. Le député de Kamloops (M. Riis) a fait quelques propositions à l'égard d'un système qui, lorsque le gouvernement est en difficulté, permettrait aux députés de régler l'affaire et d'en libérer la présidence. Les propos du député de Kingston et les Îles m'ont aussi intrigué.

Le problème fondamental a été entièrement et extrêmement bien exposé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et le député de Kamloops, notamment. Je vais m'efforcer de revenir au plus tôt, sachant que plus je mettrai de temps, plus les députés devront attendre la réponse à une question, que cette question ait été vague ou précise, délibérément ou simplement par inadvertance. Je vais faire de mon mieux.

Cette discussion prouve à mon avis que la Chambre devrait vraiment examiner plus à fond toute cette affaire. Je tiens à dire aussi au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), qui a beaucoup d'expérience en la matière, que je lui suis obligé pour certaines des statistiques qu'il a présentées. Si je ne m'abuse, il a dit qu'au cours de sa longue carrière, le gouvernement avait pu répondre à quelque 92 p. 100 des questions en moins de 45 minutes.

Des voix: Quarante-cinq jours.

M. le Président: Quarante-cinq minutes, ce serait vraiment tout à fait extraordinaire. De toute manière, je suppose que les députés de l'opposition voudront savoir quel genre de questions formaient les 8 autres points de pourcentage. La présidence est parfaitement au courant de cela aussi. Je vais faire de mon mieux et faire rapport à la Chambre dès que possible.

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement. Le député de Fundy—Royal (M. Corbett)—Revenu Canada— L'utilisation des numéros d'assurance sociale; le député de Erie (M. Fretz)—La Loi électorale du Canada—Demande d'examen.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, c'est un plaisir que d'intervenir en Chambre pour dire quelques mots au sujet du projet de loi C-15, qui concerne la protection des obtentions végétales. J'aimerais dire tout de suite que je suis tout à fait favorable à ce qu'un projet de loi permette d'avoir plus de recherches privées dans le domaine de l'obtention végétale. Toutefois, ce projet de loi devrait être un peu raffiné. J'ai hâte de le voir arriver au comité où, ensemble, nous pourrons lui apporter quelques améliorations. Je vais prendre quelques instants pour parler de certaines améliorations possibles.

• (1620)

Tout d'abord, je ne pense pas que nous ayons suffisamment d'assurances dans le projet de loi que le gouvernement continuera d'effectuer des recherches dans les établissements publics. Il y a une forte possibilité de privatisation dans ce domaine. Beaucoup de gens du secteur agricole s'inquiètent des décisions du gouvernement relativement à ce genre de questions. Le ministre a fait une déclaration ce matin. L'hon. John Wise, ex-ministre de l'Agriculture, avait fait une déclaration publique il y a un an à propos de ce projet de loi. Il nous faut des assurances que le gouvernement ne va pas continuer de réduire les fonds de recherche comme il le fait depuis quelques années.

Une autre de mes préoccupations a déjà été exprimée aujourd'hui. Ce projet de loi protège les droits d'obtention pendant une durée de 18 ans. C'est trop à mon avis, compte tenu de la durée utile de la majorité des plantes et des semences. Cela peut s'appliquer à certaines plantes horticoles, mais je pense qu'après 7 à 10 ans au plus,—je préférerais quant à moi sept ans—la perception des droits et des redevances devrait disparaître.

Beaucoup de produits chimiques bénéficient d'une longue période de redevances et de protection. Il y a une bonne raison à cela. On encourage ainsi les longues heures et les millions de dollars qui sont parfois consacrés à la recherche et à la mise au point de produits chimiques. Cependant, lorsque les redevances sont supprimées sur certains produits chimiques utilisés par les agriculteurs, le coût de ce produit chimique pour le producteur de produits primaires tombe à un peu près un quart de ce qu'il était. Ainsi, lorsque les redevances s'appliquaient, on peut se demander si les intéressés ne se faisaient pas escroquer—faute de meilleur terme pour qualifier la situation—ou ne payaient pas un peu trop.

On a également certaines réserves au sujet de la rénumération «juste» prévue sous forme de redevances notamment. Pour la protection des acheteurs des produits en question—et je parlerai de produits en l'occurrence—qui seraient visés par une loi concernant la protection des obtentions végétales, on devrait définir dans les règlements le terme «juste». On sait ce qui se passe lorsqu'on s'en remet à une ou deux personnes.

Les agriculteurs n'ont rien contre le fait de payer pour obtenir quelque chose. En toute franchise, je crois que les agriculteurs sont disposés à payer pour un produit pourvu qu'il se révèle rentable. Ils ne se feront pas avoir plus d'une fois. S'ils s'aperçoivent qu'ils paient pour un produit qui n'offre aucun rendement, ils ne l'achèteront tout simplement plus. Je crois qu'une période de 18 ans est excessive pour le paiement des redevances.

La Fédération canadienne de l'agriculture souscrit au projet de loi. Cependant, je crois que nous reconnaissons également que la Fédération a émis certaines réserves. J'attends avec impatience de m'entretenir avec ses représentants lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

L'une des préoccupations tout à fait légitimes de la Fédération porte sur l'affirmation selon laquelle 60 p. 100 à peine des redevances perçues par des établissements ou des organismes gouvernementaux qui effectuent des travaux de recherche et créent de nouvelles variétés, seraient laissées à l'organisme, à l'établissement ou au ministère concerné. J'ignore les raisons qui justifient cela, alors qu'une société privée toucherait 100 p. 100 des redevances. Si c'est le cas pour un organisme privé, il devrait en aller de même pour un organisme public.

Je m'inquiète également de la constitution d'un comité consultatif. Je souscris à cela, mais je ne suis pas d'accord avec l'explication des fonctions de ce comité et la haute main que le directeur a sur ces dernières. A mon avis, le comité consultatif, compte tenu des fonctions et de la fin que lui confère le projet de loi, ne jouit pas de pouvoirs suffisants.

Outre l'examen du projet de loi, mieux vaudrait peut-être que nous examinions la politique d'Investissement Canada, quitte à la renforcer de façon à nous assurer que la propriété et la maîtrise des réserves de semences ne soient pas indûment concentrées entre les mains d'un petit nombre. La tâche peut peut-être s'avérer difficile, mais il s'agit d'une question qui inquiète beaucoup les producteurs primaires et les acheteurs de produits faisant l'objet d'une licence, outre le fait que la mise en application du projet de loi risque d'entraîner une hausse des coûts.

Nous devrions envisager la possibilité de fournir au commissaire, ainsi qu'au conseil consultatif, la possibilité d'obliger l'attributaire à accorder des licences, lorsque ce dernier abuse de ce privilège.

La Fédération canadienne de l'agriculture a manifesté ouvertement le voeu de conserver les banques de plasma germinal et de porte-greffes. Je me suis réjoui ce matin lorsque le ministre a déclaré qu'une bonne partie de cette activité aurait lieu à Smithfield, localité située à proximité de chez moi. Par ailleurs, je comprends que nous ne pouvons pas conserver tout ce dont nous avons besoin dans la situation climatique de Smithfield, et que le projet de loi doit nous assurer que nous allons les conserver, compte tenu du climat du Canada. Une fois que les obtentions végétales sont perdues, les obtenteurs ne

sauraient les reprendre et les réutiliser dans la création de nouvelles variétés supérieures qui soient utiles à la collectivité agricole.

C'est peut-être dû à de l'ignorance de ma part, mais nous devrions vérifier encore une fois la Loi relative aux semences. L'Association canadienne des producteurs de semences qui appuie également le projet de loi s'en inquiète. Elle a deux raisons principales de s'en inquiéter. Elle voudrait obtenir du gouvernement l'assurance qu'il ne va pas mettre un terme graduellement à l'aide qu'il accorde présentement à la recherche. Le gouvernement pourrait très facilement y voir une façon d'épargner et de réduire ses dépenses. Dans ces conditions, il trahirait l'objet de son projet de loi. En agissant ainsi, sans le vouloir nécessairement, nous céderions graduellement aux sociétés multinationales le contrôle pour ce qui est de la création de ces plantes et de ces semences. A mon avis, nous devrions nous y opposer avec une extrême vigueur.

L'Association canadienne des producteurs de semences tient à s'assurer que l'enregistrement de ces semences et des nouvelles cultures s'effectue au moins aussi bien qu'avec l'excellente méthode utilisée à l'heure actuelle au Canada. Elles doivent faire la preuve de leur utilité. Les Canadiens sont souvent induits en erreur par de nombreux produits sans la moindre valeur qu'ils trouvent sur le marché. Avant qu'un organisme public ou privé tente de rentrer dans ses frais dans les conditions que prévoit le projet de loi, nous devons nous assurer que ses produits sont utiles.

• (1630)

J'ai hâte d'approfondir l'examen de ce projet de loi dans le cadre du comité.

M. Ken G. Hughes (Macleod): Monsieur le Président, à en juger par le débat qui s'est déroulé jusqu'à maintenant, il est indéniable que la question de l'avenir des droits des obtenteurs de nouvelles variétés végétales attire l'attention. Je ne veux pas minimiser l'importance du projet de loi C-15. Moi aussi je suis impatient de discuter de ce sujet en comité.

En principe, il est question de faire appel à l'initiative privée et personnelle pour que toute la société en profite. J'estime que cette mesure législative sur la protection des obtentions végétales rapportera beaucoup à notre pays. Une fois adoptée, elle incitera les obtenteurs à créer des variétés améliorées.

Les variétés seront plus nombreuses et meilleures, ce qui améliorera la situation économique de notre secteur agro-alimentaire. Une grande partie de notre secteur agricole depuis quelques années est aux prises avec de mauvaises conditions de croissance, des prix peu élevés et des marchés instables. En conséquence, nous devons tout faire pour améliorer le sort de l'ensemble du secteur agro-alimentaire.

Au Canada, on appuie fermement les droits des obtenteurs chez les botanistes qui font de la recherche dans les universités et pour le compte du gouvernement fédéral, ainsi que dans d'autres centres de recherche. L'appui provient aussi des exploitants d'entreprises privées qui produisent du blé, du soya, des céréales et du fourrage, par exemple, ainsi que des coopératives d'agriculteurs qui effectuent des travaux de reproduction et de diverses organisations agricoles. Ce sont des établissements et des gens qui s'intéressent directement à l'agriculture comme secteur d'activité commerciale, comme mode de vie et comme source d'emploi.

Des inquiétudes ont été exprimées dans certains cercles, et nous en avons entendues certaines aujourd'hui. Je suis sûr que nous en entendrons d'autres au cours des séances du comité. D'aucuns peuvent priser les principales idées de la mesure législative, mais vouloir veiller à conserver le système public qui permet de faire enregistrer les nouvelles variétés agricoles avant de les vendre. Ce système assure la valeur de toutes les variétés qui sont mises sur le marché.

Sous ce rapport, il convient de rappeler les modifications apportées en 1985 à la Loi sur les semences dans le but de renforcer le système d'enregistrement. D'autres veulent une garantie que les programmes d'obtention publics continueront.

A Agriculture Canada, centre fédéral des activités commerciales d'obtention, les programmes relatifs à toutes les grandes cultures se poursuivront. Les recherches d'Agriculture Canada aboutissent tous les ans à de nouvelles variétés. Il s'agit d'un grand secteur de recherche qui profitera, nous l'espérons, des mesures de protection des obtentions végétales. D'autres veulent que les redevances qu'Agriculture Canada tire des variétés qu'il met au point soient réinvesties dans ses programmes d'obtention.

Bien qu'il n'en soit pas question dans le projet de loi C-15, le Conseil du Trésor a convenu de reverser 60 p. 100 des redevances au budget de recherche d'Agriculture Canada. Il convient de noter que le projet de loi permettra amplement aux obtenteurs de récupérer leur investis-

sement au moyen du système de collecte des redevances. Il leur permettra également d'empêcher les concurrents d'imiter leurs variétés. J'espère qu'il poussera les petites entreprises de semences qui ne l'ont pas encore fait à mettre sur pied un programme.

Le projet de loi permettra également aux petites entreprises de mieux faire concurrence aux grandes lorsqu'elles mettent au point des variétés intéressantes. Enfin, à cause de la possibilité de toucher des redevances, il va favoriser la diversification des variétés mises à la disposition des agriculteurs.

Je rappelle à la Chambre les dangers bien connus qui guettent une agriculture qui repose sur un trop petit nombre de variétés. Si tous les agriculteurs cultivent les mêmes variétés, leur récolte est évidemment vulnérable aux catastrophes écologiques du fait d'un manque de résistance commun aux maladies, aux insectes ou aux intempéries.

Il est important que les agriculteurs cultivent des variétés différentes sur le plan génétique. Cela réduit la possibilité que toutes les récoles soient détruites.

Dans le cadre du présent débat sur la protection des obtentions végétales, je veux rappeler à tous les députés que le Canada possède un bon système stable pour la création de nouvelles variétés végétales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Un élément de ce système sert à protéger et à conserver les composantes génétiques des végétaux sous la forme de semences et de plants en croissance. Cette très importante responsabilité incombe en partie au ministère fédéral de l'Agriculture qui possède une banque de ressources génétiques, qu'on appelle le Service de ressources phytogénétiques, à la Ferme expérimentale centrale à Ottawa. Cette banque contient quelque 90 000 espèces de semences. Les échantillons de semences proviennent non seulement du Canada, mais de toutes les régions du monde.

Ce service de ressources coordonne au Canada la collecte, la classification et la conservation du matériel phytogénétique. Il conserve du matériel provenant de l'étranger, mais aussi d'anciennes variétés qui ne sont plus cultivées au Canada. Toutes ces espèces sont conservées avec soin. En procédant ainsi, nous ne perdons pas des ressources génétiques qui pourraient s'avérer très utiles plus tard. Elles pourront peut-être servir à améliorer les diverses variétés végétales, ce qui serait très avantageux pour notre industrie agro-alimentaire, nos producteurs et l'ensemble du pays.

La Ferme expérimentale d'Agriculture Canada située à Smithfield, en Ontario, effectue des travaux parallèles. A Smithfield, pour préserver les variétés génétiques, on cultive une très grande variété de pommiers et d'autres arbres ainsi que des arbrisseaux. Agriculture Canada tente actuellement d'améliorer sa banque de ressources génétiques, notamment en embauchant de nouveaux employés. Son principal but est d'offrir en tout temps au Canada la plus vaste gamme possible de composantes génétiques des végétaux. En renforçant les opérations de la banque de gènes, nous pourrions davantage assumer nos responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale sur le plan du prélèvement et de la préservation des ressources phytogénétiques.

Je veux rappeler un commentaire fait plus tôt par le député d'Algoma (M. Foster) sur la question du prélèvement régional du matériel génétique au Canada. J'ai appris que la direction de la recherche d'Agriculture Canada n'a pas moins de 24 établissements dans tout le Canada qui s'occupent d'obtentions végétales. Quelque 129 spécialistes s'intéressent de près aux obtentions végétales ou à des programmes connexes. Les établissements et les obtenteurs ont des collections de matériel génétique dont ils se servent comme outils pour créer de nouvelles lignées ou variétés. Ces vastes ressources génétiques sont continuellement alimentées en matériel végétal amélioré qui est confié au centre phytogénétique approprié à Ottawa. S'il s'agit d'un clone, il est conservé à Smithfield.

La Loi sur les stations agronomiques sera modifiée sous peu pour assurer la conservation au Canada de tout le germoplasme y compris le germoplasme végétal, animal et microbien.

Je veux prendre un moment pour répondre à certains points soulevés plus tôt au cours du débat par le député de Mackenzie (M. Althouse). Il a parlé de l'obscurantisme du moyen-âge et exprimé quelques craintes au sujet de cette façon de traiter la propriété intellectuelle. Il a même laissé entendre que toute cette approche était erronée pour tout le monde civilisé. Je me demande dans quelle période d'obscurantisme le député passe son temps. Dans quelle décennie prend-t-il son déjeuner? Dans quelle époque se livre-t-il à ses réflexions?

• (1640)

Je veux simplement lui suggérer tout doucement et avec tout le respect que j'ai pour un collègue chevronné, qu'il devrait songer entrer dans l'ère moderne, en amenant son parti à sa suite. Je veux dire le monde de la recherche moderne, avancée, le monde de la concurrence internationale, auquel aucun de nous ne peut se soustraire. C'est un monde pour les Canadiens progressistes, tournés vers l'avenir, qui désirent être maîtres de leur propre destinée, pour les chercheurs qui veulent

apporter une vraie contribution à la société canadienne et même au monde entier. C'est un monde de chercheurs qui devraient être encouragés et d'investisseurs privés qui financeront le renforcement et l'approfondissement de la recherche et du développement chez nous. C'est le monde moderne des producteurs dont la compétitivité et donc la survie économique dépendent des moyens techniques et scientifiques les plus récents.

J'encourage les députés d'en face à se départir de leur vision vétuste de ce monde et à se joindre à nous pour bâtir un Canada moderne qui aura accès à toutes les capacités de pointe et à tous les moyens scientifiques lui permettant d'être concurrentiel sur le plan de la production.

Ce projet de loi aidera le Canada à entrer dans le monde moderne de l'agriculture, qui est d'une redoutable complexité. Il aidera les chercheurs et les producteurs. Il aidera les Canadiens à rester concurrentiels, à la fine pointe de l'agriculture internationale. A long terme, il aidera tout le Canada et tous les Canadiens.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Macleod (M. Hughes) de son discours. Il est évident qu'il connaît son sujet. Je sais qu'il vient d'une circonscription où l'agriculture joue un rôle très important. Peut-être dans la réponse qu'il donnera à mon commentaire pourra-t-il nous dire combien de certificats d'obtention végétale importent vraiment à sa circonscription. Je crois que c'est une région où l'élevage domine. Les obtentions végétales n'y sont peut-être pas aussi importantes que dans une région d'agriculture mixte.

M. Mazankowski: Qu'avez-vous contre l'élevage?

M. Milliken: Je trouve que c'est une profession formidable. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) sait que je ne dirais de personne qui se consacre à une forme ou l'autre d'agriculture qu'il ne poursuit pas une activité très méritoire. J'ai même entendu dire que des députés du parti ministériel y retourneraient après les prochaines élections. On souhaitait de tout coeur que cela se produise après les dernières élections. Mais l'avenir le dira.

Quoi qu'il en soit, le député de Macleod pourrait peut-être commenter la question que j'ai posée à l'un de ses collègues tout à l'heure. Il s'agit de la durée de la protection des obtentions végétales que le gouvernement a prévue dans la mesure législative. La période qui est proposée est excessivement longue. J'ai demandé entre autres questions pourquoi le gouvernement n'avait pas choisi une période plus courte, peut-être de sept ans au lieu de 18. J'invite le député, qui a de toute évidence beaucoup d'influence au sein du gouvernement ou qui devrait du moins en avoir après un discours comme celui qu'il vient de prononcer, à partager avec la Chambre ses vues sur le sujet et à nous dire s'il ne préfère pas une période de sept ans à celle de 18.

M. Hughes: Monsieur le Président, je suis ravi de communiquer à mon collègue ce qui manque à ses connaissances.

Le Canada souhaite se joindre à l'union internationale des pays qui acceptent les mêmes conditions de propriété intellectuelle concernant les obtentions végétales. La plupart des pays dont l'agriculture est développée appartiennent à l'union internationale. Dix-huit pays en sont membres. Ce sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Hongrie, l'Irlande—je signale à mon ami que je suis l'ordre alphabétique— Israël, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Le Canada voudrait se joindre à eux afin de respecter les droits de propriété intellectuelle des chercheurs qui oeuvrent dans ce domaine.

Mon ami apprendra peut-être avec intérêt que l'une des raisons pour lesquelles il est important de protéger les obtentions végétales pendant une période de 18 ans, c'est qu'il faut beaucoup de temps pour retirer du marché ce qu'on a investi dans la création de nouvelles sortes, souches ou variétés de plantes. Le but de cette proposition est de permettre que les variétés qui sont un succès compensent pour les nombreux échecs qu'essuient les chercheurs dans ce domaine.

Mon collègue a toujours tenu à faire des recherches. Il a probablement été témoin d'autant d'échecs que de réussites. Il reconnaîtra sûrement qu'il ne suffit pas d'un seul essai ou d'une seule plante pour réussir. Il faut faire plusieurs essais avant de réussir. C'est pourquoi le Canada devrait se joindre aux 18 pays que je viens d'énumérer pour reconnaître les droits des phytogénéticiens.

M. Milliken: Je parlais de 18 ans et non de 18 pays.

M. McDermid: Monsieur le Président, je n'ai qu'une observation à formuler après avoir entendu mon collègue de Kingston et les Îles. Je veux qu'il sache que j'ai fait affaire avec deux ou trois entreprises de semences. Dominion Seed House du Canada se trouvait dans ma circonscription. J'ai confié ce dossier à mon collègue de Halton—Peel. Oseco Seeds, qui est établie dans ma ville, milite depuis longtemps pour ce projet de loi.

Le député devrait savoir qu'une grande partie des semences utilisées à Oseco Seeds à Brampton vient de l'Ouest. En fait, l'Ouest est un important fournisseur de semences et stimule ainsi l'économie d'un bout à l'autre du pays.

Ce projet de loi est très important non seulement pour nos collectivités rurales, mais aussi pour les phytogénéticiens, qui créent de nouvelles variétés de plantes servant non seulement à nourrir, mais aussi à embellir le pays. J'appuie le projet de loi et je félicite mon collègue de ses brillantes observations.

M. Althouse: Monsieur le Président, en terminant ses remarques, le député de Macleod (M. Hughes) a dit que nous devions protéger les obtentions végétales parce que nous accélérerions ainsi la création de variétés végétales et l'évolution dans ce domaine. Pourtant, il y a quelques instants à peine, il se déclarait en faveur d'un monopole d'une durée de 18 ans accordé à l'obtenteur en vertu de la même loi.

Au Canada, nous avons une certaine expérience du manque de protection des obtentions végétales. Une variété de blé n'a jamais duré 18 ans, ni une variété d'avoine, d'ailleurs.

Pourquoi proposer une mesure législative qui, de prime abord, semble retarder la progression d'une variété à l'autre en imposant ce monopole de 18 ans?

Dans le régime actuel, des variétés se sont démodées et ont été supplantées par de meilleures en moins de quatre ou cinq ans.

M. Hughes: Monsieur le Président, le député a soulevé un ou deux points. Il a d'abord affirmé que je préconisais ce genre de changement parce qu'il accélérerait la création de variétés végétales. Je pense qu'il a déformé mes paroles. J'ai dit que ce projet de loi favoriserait l'expansion et le renforcement de la R–D au Canada, pas nécessairement son accélération. Nous savons tous qu'un programme de recherche s'étend toujours sur une très longue période. Pour durer 18 ans, une variété doit être excellente. Il y a des variétés qui existent depuis 1935, par exemple, la variété thatcher. D'autres ont duré pendant très longtemps. Ce programme n'empêche pas les gens de créer ni d'utiliser d'autres variétés. Il prévoit simplement que des redevances seront perçues pendant 18 ans au maximum, ce qui permettra aux chercheurs de récupérer leur investissement de départ.

• (1650)

Je crois que c'est là le fond du débat d'aujourd'hui. Le fond de la question est que la R–D dans ce domaine coûte extrêmement cher au départ. Il faut beaucoup de temps pour concevoir une variété végétale. Il faut beaucoup d'argent, d'énergie et de détermination. Il n'est que juste de s'assurer que ces personnes ont une possibilité de récupérer une partie de cet investissement avec le temps.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Mackenzie peut poser une question supplémentaire.

M. Althouse: Monsieur le Président, si, comme le député l'a dit, ce projet de loi visait à permettre à d'autres obtenteurs d'utiliser la variété végétale brevetée, pourquoi ne prévoit-il pas une disposition complète portant sur l'octroi d'office d'une licence, au lieu d'une licence accordée à la discrétion du responsable? Je serais beaucoup plus porté à croire la description que donne le député du projet de loi si celui-ci n'accordait pas au responsable le pouvoir discrétionnaire de déterminer ceux qui peuvent obtenir la nouvelle variété végétale même si le requérant est disposé à payer la taxe réglementaire.

M. Hughes: Je voudrais répondre brièvement à cela, monsieur le Président. De toute évidence, le directeur se chargerait de toutes sortes de questions de ce genre. Je suis certain que mon collègue voudra soulever ce genre

de questions en comité et que nous aurons alors l'occasion d'en discuter plus longuement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Leeds—Grenville peut poser une question ou faire un commentaire.

M. Jordan: Monsieur le Président, personne ne nierait la nécessité d'une protection semblable pour ceux qui choisissent d'investir temps et savoir. Cette protection pourrait se comparer à celle dont un artiste ou un auteur auraient besoin pour leurs oeuvres.

Je me demande si la comparaison ne s'arrête pas là? La situation est très différente lorsque nous avons affaire à quelque chose qui pourrait devenir une denrée de base. Nous parlons de qualité, peut-être de quantité, et de l'amélioration future des produits alimentaires. Je ne crois pas que ce soit la même chose. La recherche du gain risque d'influer sur ce que nous permettrons. Par ailleurs, quelqu'un pourrait contrôler l'amélioration de certains aliments, fruits et céréales susceptibles d'accroître notre qualité de vie.

Personne ne peut nier la nécessité d'une certaine protection. Sans protection, qui va investir? Ce qui arrive souvent, comme en font foi les dossiers, c'est que les prétendus inventeurs et investisseurs ont reçu un appui financier important du gouvernement pour obtenir leurs résultats. Or, lorsqu'ils sont sur le point de produire une nouvelle variété, ils la réclament en leur nom. Je veux être assuré que ceux qui soutiennent avoir créé une nouvelle variété ne l'ont pas fait avec une aide financière considérable du gouvernement. Bien sûr, les fonds gouvernementaux viennent d'une seule source, la population et celle-ci mérite que cela soit pris en considération.

Qu'est-ce qui empêcherait les créateurs de variétés végétales de les céder à des multinationales qui décideraient de bloquer tout progrès en essayant de ne faire profiter que ce qu'elles estiment être leur territoire quand beaucoup de gens ont investi énormément? Ce risque existe. Je ne veux pas dire que nous pourrions nous passer de loi, mais je crois qu'il faudrait y inclure certaines dispositions protégeant l'économie, la qualité des aliments et notre niveau de vie à tous.

M. Hughes: Monsieur le Président, il importe de ne pas perdre de vue que dans ce domaine, la majeure partie des travaux de recherche et de développement financés par le Trésor public sont effectués par Agriculture Canada. Le ministère conserve les droits d'auteur et retire les profits de son investissement pendant toute la période de validité du certificat d'obtention. Mais rien n'est parfait. Nous examinerons attentivement toutes les interrogations soulevées. Le député a émis un ou deux commentaires hautement hypothétiques auxquels je ne tiens pas à consacrer beaucoup de temps. Nous y reviendrons à l'étape de l'examen en comité.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Northumberland pour une question ou un commentaire.

Mme Stewart: Un commentaire, monsieur le Président. J'ai été étonnée d'entendre mon vis-à-vis parler du monde moderne et de notre place dans ce monde comme si 17 pays et le Canada constituaient le monde à eux seuls. Mon intervention au sujet du projet de loi C-15 se rapporte au tiers monde. Nous pouvons tous concevoir que des droits soient accordés à ceux qui créent des variétés végétales. J'estime que la vie végétale et le germoplasme sont des ressources naturelles qui appartiennent à l'ensemble de l'humanité et non pas uniquement aux créateurs de variétés végétales du Canada et des 17 pays de l'union.

Aucune disposition de ce projet de loi ne protège les pays du tiers monde. Je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on protège les droits des obtenteurs d'espèces végétales au Canada, mais je crois qu'il faut protéger en contrepartie les peuples d'autres pays du monde qui représentent les quatre cinquièmes de la population mondiale et qui ont les plus grands besoins et les plus gros problèmes alimentaires.

Lorsque j'ai travaillé pour le tiers monde, j'étais très inquiète de voir les multinationales prendre à leur compte la production de semences et leur commercialisation à l'échelle mondiale. L'introduction de semences dans des pays du tiers monde et dans des pays en développement a eu des répercussions très néfastes. J'ai vu des agriculteurs pauvres de ces pays recevoir en cadeau des semences de ces multinationales, mais ils étaient totalement incapables de produire une culture parce qu'ils n'avaient pas les

moyens d'acheter les produits chimiques ni les engrais nécessaires.

Lorsque je faisais partie d'un comité qui sélectionnait des projets pour l'Afrique, pour essayer d'enrayer la situation catastrophique sur ce continent, nous avons dû veiller soigneusement à empêcher l'introduction de semences de pays occidentaux, car elles mettaient les pays concernés dans une situation vulnérable.

Je voudrais savoir si le député ne pense pas qu'il faut concilier les droits des obtenteurs d'espèces végétales du Canada avec les besoins des pays du tiers monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de MacLeod. Il a 30 secondes.

M. Hugues: Monsieur le Président, je serais très heureux de clôturer en 30 secondes. La députée dit qu'aucune disposition de ce projet de loi ne protège les pays du tiers monde. Il ne renferme pas de disposition susceptible de leur nuire non plus. On n'a aucune raison de croire qu'une initiative législative de la Chambre puisse résoudre tous les problèmes des pays du tiers monde et d'autres pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt) propose que le projet de loi C-229, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants (meurtre), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis content que le gouvernement ait trouvé cette question suffisamment importante pour l'étudier à la Chambre. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens demandent que des changements soient apportés à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Au cours des derniers mois, il a beaucoup été question de cette loi dans les médias et dans le grand public. En règle générale, elle fonctionne bien en ce qui concerne les très jeunes contrevenants. Tout le mérite en revient certes au député de York-Centre (M. Kaplan) qui s'est chargé de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants lorsqu'il dirigeait le ministère de la Justice. Pour ce qui est des infractions mineures, la façon dont cette loi est appliquée est acceptable pour les jeunes et la société en général.

Fait intéressant, plus de jeunes sont envoyés maintenant dans des établissements correctionnels en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants qu'il y en avait naguère dans le cadre de la Loi sur les jeunes délinquants que cette loi a remplacée. Mais des problèmes surgissent dès que le système judiciaire est obligé de s'occuper des jeunes contrevenants qui ont commis des crimes graves ou violents.

Un des problèmes que nous avons constatés récemment, c'est celui des adultes qui emploient des mineurs pour commettre des crimes en leur nom. Comme les peines pour les jeunes sont considérablement moins sévères que pour les adultes, des jeunes sont utilisés pour toutes sortes de choses, depuis la livraison des stupéfiants jusqu'au vol à l'étalage et au cambriolage. Pour l'adulte, les avantages sont doubles.

Tout d'abord, il sait que même si l'enfant est pris par la police, sa peine sera suffisamment courte qu'il suffira juste d'attendre un peu avant qu'il ne soit de retour au service de l'adulte.

Deuxièmement, en utilisant un enfant pour faire ses basses besognes, l'adulte évite de courir le risque de se faire prendre. C'est naturellement une solution que notre société ne saurait tolérer. Non seulement cela contribue à une augmentation de la criminalité, mais encore cela expose des jeunes au monde du crime, ce qui n'est certainement dans l'intérêt de personne.

Les dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants concernant les peines sont la cause de la situation actuelle. Les peines minimes que peuvent infliger les tribunaux discréditent le système judiciaire. Les jeunes contrevenants n'ont certainement pas beaucoup de respect pour ce système qui se contente de les rabrouer un peu. En fait, la légèreté des peines ne fait qu'encourager les jeunes à enfreindre la loi, puisqu'ils sont tout juste réprimandés.

A une époque où les bandes de jeunes sont de plus en plus visibles et de plus en plus portées à la violence, la société à besoin de moyens pour lutter contre la tendance croissante chez les jeunes à commettre des actes criminels. En ce qui concerne les crimes les plus graves, la Loi sur les jeunes contrevenants est encore moins en mesure de dispenser une justice correcte contre ceux accusés de choses aussi terribles que le meurtre. Dans l'état actuel de la loi, les juges ne peuvent imposer qu'une peine

maximale de trois ans aux adolescents reconnus coupables de meurtre. On peut à ce point-ci se demander comment il se fait qu'un adulte reconnu coupable de meurtre peut s'attendre à passer 25 ans en prison sans être admissible à la libération conditionnelle, alors que le jeune contrevenant reconnu coupable du même crime pourra être remis en liberté après avoir purgé une peine de trois ans seulement. Il y a là de toute évidence un écart énorme entre les deux peines, mais telle est malheureusement la façon dont fonctionne le système.

Les dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants relatives aux peines à purger sont déjà très contestables, mais le comble, c'est que la loi permet aux jeunes de décider eux-mêmes s'ils désirent ou non recevoir un traitement psychiatrique.

Arrêtons-nous un instant pour nous rappeler à qui nous avons affaire. Nous avons affaire à des enfants dont on ne peut évidemment pas s'attendre qu'ils prennent tout seuls des décisions importantes. Or, la Loi sur les jeunes contrevenants voudrait nous faire croire qu'un jeune de 14 ans est assez mûr pour décider si un traitement psychiatrique est dans son meilleur intérêt. La réalité est bien simple. C'est souvent le jeune contrevenant qui a le plus besoin de traitement qui le refuse. On devrait donc tout faire pour veiller à ce que les jeunes contrevenants soient encouragés à suivre un tel traitement quand les autorités le jugent souhaitable.

La Loi sur les jeunes contrevenants tente de régler le problème des jeunes qui sont accusés d'un crime aussi grave que le meurtre grâce à une disposition permettant au juge d'un tribunal pour adolescents de déférer une affaire de meurtre à un tribunal pour adultes où les peines en cas de meurtre sont beaucoup plus sévères. Malheureusement, c'est une bonne idée qui s'est révélée un cauchemar administratif.

Premièrement, nous sommes confrontés au fait que les juges disposent d'immenses pouvoirs discrétionnaires pour décider quels jeunes doivent être déférés à un tribunal pour adultes et quels autres doivent être jugés par un tribunal pour jeunes. Alors que manifestement ce n'est pas une tâche facile pour un juge, celle-ci est rendue encore plus difficile par le fait qu'il n'existe aucun critère sur lesquels les juges peuvent se fonder pour prendre leur décision. Par conséquent, on leur permet d'utiliser les critères qu'ils veulent. Cela a entraîné une situation où, une fois, à la cour provinciale de l'Ontario un juge a rejeté une demande visant à déférer un jeune contrevenant inculpé de meurtre à un tribunal pour adultes sous prétexte que ce jeune était «un élève moyen et un bon athlète». Quel genre de critères est-ce là? De telles décisions ne font que tourner en dérision la Loi sur les jeunes contrevenants et discréditer le système judiciaire.

Deuxièmement, nous nous trouvons au Canada dans une situation où chaque province décide elle-même s'il convient ou non de déférer les jeunes contrevenants à un tribunal pour adultes.

Des provinces comme l'Ontario et le Québec ont répugné à exercer ce pouvoir de renvoi sous prétexte que le système carcéral pour adultes est trop sévère pour les jeunes et n'offre pas de possibilité de réinsertion sociale pour le jeune contrevenant de sorte qu'il sortira de prison dans de pires dispositions qu'il n'y était entré.

Par contre, des provinces comme le Manitoba et l'Alberta n'hésitent pas à déférer les jeunes à un tribunal pour adultes en prétendant que la nécessité de protéger la société est le facteur le plus important à prendre en considération.

La loi semble dire à nos jeunes que, s'ils veulent commettre un meurtre, ils feront mieux de le faire en Ontario ou au Québec où ils s'en tireront avec seulement une peine de prison de trois ans. Il est vraiment urgent de rendre le système plus uniforme et plus juste lorsque la loi est la même, peu importe dans quelle région du pays on se trouve.

Après avoir examiné les défauts que présente la Loi sur les jeunes contrevenants, j'ai décidé de proposer des modifications qui, je crois, contribueront largement à protéger la société et à traiter de façon plus juste les jeunes contrevenants d'aujourd'hui. Je vais maintenant parler de chacun de ces changements.

Premièrement, la peine maximale de trois ans doit être modifiée pour refléter la gravité des crimes commis par les jeunes. Par conséquent, je crois qu'une peine maximale de cinq ans moins un jour traduit plus fidèlement le désir de la société d'être mieux protégée contre les crimes de violence commis par les jeunes.

Deuxièmement, je propose que tous les jeunes de 14 ans et plus accusés de meurtre soient déférés d'office au tribunal pour adultes. Non seulement cela rendra le système actuel plus juste, mais aussi cela reflétera le dégoût de la société pour ce crime des plus ignobles.

En étant déférés d'office, les jeunes seront traités de la même façon que les adultes. Par conséquent, les dispositions actuelles de la Loi sur les jeunes contrevenants concernant la non-divulgation de l'identité d'un jeune

contrevenant ne s'appliqueront plus. La société a le droit de connaître l'identité d'un jeune contrevenant.

Lorsque les jeunes contrevenants sont déférés d'office, les juges n'ont plus la tâche difficile de décider s'il convient ou non de déférer un jeune contrevenant au tribunal pour adultes. Cela créera aussi un système uniforme dans lequel un jeune accusé de meurtre sera passible de la même peine à Vancouver et à St. John's. Afin de bien protéger le jeune contrevenant, je stipule que tout jeune condamné pour meurtre dans une cour adulte ne soit pas incarcéré dans une prison pour adultes avant l'âge de 18 ans, moment où il devient légalement adulte. En attendant, le jeune purge sa sentence dans une institution où les jeunes sont gardés actuellement afin d'assurer leur protection.

• (1710)

Voici ce que j'ai à dire à ceux qui prétendent que les jeunes accusés de meurtre sont si peu nombreux qu'il n'y a pas lieu de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants: demandez aux proches de la victime ce qu'ils pensent d'une sentence de trois ans imposée au meurtrier d'une personne chère. Je peux assurer à la Chambre qu'ils n'ont pas l'impression que justice a été faite.

De plus, les modifications que je propose sont nécessaires si nous voulons que le public retrouve confiance dans notre système judiciaire. Les jeunes qui seraient tentés de commettre des délits graves doivent savoir que la société n'approuve pas les activités illégales. Les jeunes doivent respecter notre système de justice criminelle, mais ils vont continuer à s'en moquer si nous ne modifions pas la Loi sur les jeunes contrevenants.

Et à ceux qui affirment qu'on ne peut rien faire pour la victime du jeune contrevenant, je dis ceci: au contraire, nous pouvons leur montrer que nous avons appris qu'un jeune qui commet un meurtre peut s'attendre à être puni très sévèrement. Combien d'autres meurtres stupides faut-il avant que le gouvernement ne se rende compte du fait qu'il faut modifier la Loi sur les jeunes contrevenants? Il y en a eu trop déjà. C'est pourquoi je demande que le projet de loi C-229 visant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants soit mis aux voix sans plus tarder. Il faut faire ces changements afin que les Canadiens sachent qu'ils peuvent continuer à vivre dans une société où règnent la compassion et la sécurité.

En terminant, je vous remercie de m'avoir écouté, monsieur le Président. Je demande à mes collègues de ne pas étouffer cette mesure, mais d'en saisir un comité législatif. La société juge que nous avons besoin de changements. Nous en avons besoin maintenant, pas dans quelques années.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-229 présenté par le député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis). Il n'y a aucun doute que nous devons prendre très au sérieux le problème sur lequel il porte. Je me suis donc réjoui que le gouvernement du Canada s'engage, dans le discours du Trône, à examiner en profondeur la Loi sur les jeunes contrevenants et à la modifier au besoin.

Au risque d'être mal interprété, je me sens obligé de dire que le problème des jeunes meurtriers est complexe et qu'il n'a pas de solutions simples, c'est pourquoi je crains que l'attention que quelques cas très sensationnels ont attirée ne nous pousse à le régler avec quelques modifications rapides et mal conçues comme le projet de loi C-229.

Avant de modifier la loi, il peut être utile de réfléchir brièvement au processus de réforme qui a mené à l'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je me rappelle que l'étude et la révision de l'ancienne Loi sur les jeunes délinquants a commencé au début des années 1960 et qu'elle s'est poursuivie activement au cours des années 1970 avec la présentation d'un projet de loi, de plusieurs rapports importants et de vastes consultations. Je me rappelle surtout que la Loi C-61 sur les jeunes contrevenants a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes à l'automne 1981.

Je ne veux pas insister là-dessus, mais l'approche générale du projet de loi a été approuvée avec raison par le Parlement et par un groupe très représentatif d'associations professionnelles, de groupes de pression et de personnes associées à la justice pour les jeunes. Si ces dispositions concernant les jeunes impliqués dans des affaires de meurtre peuvent s'être révélées problématiques en certaines provinces, les modifications que nous pourrions envisager ici devraient tenir compte de l'approche globale et des considérations philosophiques qui sous-tendent la loi.

C'est de ce point de vue qu'un élément important du projet de loi du député m'afflige. Si je comprends bien, le projet de loi offre deux solutions pour l'établissement de la peine des jeunes trouvés coupables de meurtre. La première serait d'allonger la peine de prison que peuvent prononcer les tribunaux pour adolescents à cinq ans

moins un jour, comprenne qui pourra, mais cette décision ne pourrait être rendue que dans les cas des jeunes de 12 et 13 ans. Tous les autres jeunes accusés de meurtre seraient automatiquement déférés aux tribunaux pour adultes. Cela aurait pour conséquence que les jeunes qui seraient reconnus coupables seraient justiciables des mêmes peines que les adultes, emprisonnement à vie avec impossibilité de libération conditionnelle pendant 25 ans dans le cas du meurtre au premier degré, et de dix ans dans le cas du meurtre au second degré.

Sans vouloir atténuer en quoi que ce soit la gravité du crime de meurtre et de la perte irréparable infligée aux familles et amis des victimes, je ne puis m'empêcher de croire que ce sort imposé à tous les jeunes, sans considération des circonstances du délit et de son auteur, est injustifié. Je n'arrive pas à voir à quoi pourrait servir une pareille mesure. Je veux bien admettre qu'une pareille sentence protégerait le public pendant la brève période de temps pendant laquelle le jeune serait détenu, cinq ans moins un jour. Elle manifesterait également je suppose la répugnance de la société à l'égard du crime de meurtre. Mais je ne comprends pas pourquoi le député a jugé nécessaire de soumettre tous les jeunes aux peines réservées aux adultes, sans laisser la moindre possibilité de distinction. J'admets qu'il peut y avoir des jeunes endurcis, des irrécupérables dont les antécédents de violence et la férocité peuvent nécessiter qu'on les retire de la circulation pour longtemps, n'y eût-il d'autre raison que la nécessité de protéger nos collectivités.

Toutefois, je ne peux pas croire que le député estime que tous les jeunes impliqués dans des affaires de meurtre méritent l'emprisonnement à perpétuité.

A l'occasion, on entend parler, par exemple, d'un jeune qui est accusé de meurtre pour avoir tué un parent dans ce qui semble être une tentative désespérée de mettre fin à une longue histoire d'abus physiques ou sexuels de l'accusé ou d'un autre membre de sa famille par la victime. C'est évidemment fort différent du cas du multirécidiviste qui commet depuis longtemps des actes de violence.

Je ne préconise certes pas qu'on se fasse justice soi-même, mais je doute qu'il soit juste de condamner un jeune qui est déjà lui-même une véritable victime à une peine d'emprisonnement à perpétuité avec possibilité d'une libération conditionnelle au bout de 25 ans seulement. Je crois qu'il faudrait étudier davantage la question, et je sais que le ministre de la Justice (M. Lewis) est impatient de s'entretenir avec tous ses homologues provinciaux sur la possibilité d'examiner cette affaire plus à fond.

Qu'est-ce que 25 années de pénitentier en compagnie d'adultes reconnus coupables de crimes assez graves pour mériter pareil châtiment dans un pénitencier plutôt que dans un établissement correctionnel provincial apporteront à un jeune de 14 ou 15 ans ou, même, de 16 ou 17 ans? A mon avis, et je ne me prends certes pas pour un spécialiste, on pourrait conclure à juste titre que la sécurité de nos collectivités serait beaucoup plus menacée par un adulte dans la quarantaine qui serait libéré après avoir passé toute son adolescence et une bonne partie de son âge adulte dans un pénitencier que par un jeune qui serait placé dans le cadre d'un programme soigneusement conçu en fonction des adolescents.

Je crois qu'il nous faut déterminer ce que nous, parlementaires, devrions viser avec la réforme des dispositions actuelles. Certaines dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants ont été sévèrement critiquées, mais il me semble que l'on sanctionne le principe fondamental de la Loi. Si je ne me trompe pas en l'occurrence, il semble alors que les principes de protection du public et de réinsertion sociale si possible des jeunes concernés doivent guider toute réforme nécessaire.

Or, le projet de loi du député assurerait la protection du public pendant la courte période où le jeune concerné est incarcéré, mais la semble faire fi du principe de la réinsertion sociale. Je fais cette affirmation sachant que l'une des propositions permettrait au tribunal pour adultes d'ordonner qu'un jeune qui purge la première partie de sa sentence dans une prison pour adolescents fasse l'objet d'un examen. En toute déférence, cela me semble mal placé, en ce sens que la question de savoir si l'individu peut être traité ou non devrait être essentielle, lorsqu'il s'agit de savoir si un jeune devrait demeurer dans le système pour jeunes ou être transféré devant un tribunal pour adultes.

• (1720)

Cette proposition est liée à celle qui rendrait un traitement obligatoire lorsqu'on le recommande, après examen. Cette proposition peut sembler de prime abord vouloir répondre aux besoins d'un jeune et tendre à réaliser un objectif de réinsertion sociale, mais les avantages à long terme d'un traitement suivi par quelque 20 années d'incarcération sont, semble-t-il, douteux. En bref, je crois que le projet de loi du député doit être réexaminé. Sans avoir davantage de renseignements venant appuyer ce qui semble être un écart radical par

rapport aux principes de la loi, j'hésiterai vivement à suivre la voie que le député propose.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je voudrais répondre au projet de loi présenté par l'honorable député de Scarborough-Agincourt (M. Karygiannis) concernant la possibilité de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

Il est bien évident que tous les citoyens de notre pays, notamment les bonnes gens de Québec-Est, comprennent l'importance de la Loi sur les jeunes contrevenants et de ses conséquences sur les jeunes qui ont des démêlés avec la justice.

Cette loi crée un régime particulier pour les jeunes. Elle prévoit que même si les jeunes sont responsables de leurs actes, ils ne peuvent être assimilés aux adultes quant à leur degré de responsabilité. A cause de leur état de dépendance, de leur degré de développement et de maturité, ils ont des besoins spéciaux qui exigent des conseils et du soutien, mais aussi de la surveillance, de la discipline et de l'encadrement.

La société a peur de la délinquance, elle a peur aussi de la violence; mais elle a compris la nécessité de la rééducation. Le traitement des jeunes en difficultés, au sein des institutions prévues à cet effet, est une mesure que l'on ne doit pas simplement tolérer, mais que l'on doit rechercher, approuver et soutenir.

Il n'est cependant pas facile de résoudre le problème de la rééducation de ces jeunes. Cette rééducation doit devenir de plus en plus la responsabilité de tous. Je suis persuadé que, par sa proposition législative, l'honorable député de Scarborough-Agincourt veut améliorer la situation et encourager l'adoption de mesures plus efficaces, plus promptes à venir en aide aux jeunes contrevenants, tout en assurant la protection du public.

Depuis très longtemps, les Canadiens ont reconnu la nécessité d'avoir des règles de justice criminelle propres aux jeunes, différentes de celles des adultes. C'est pourquoi nous avons notre Loi sur les jeunes contrevenants, et j'ai le plaisir et la satisfaction de savoir qu'au niveau international, c'est l'une des plus avant-gardistes en la matière.

Avant-gardiste, c'est vrai, mais aussi imparfaite. De malheureux incidents, récemment, ont démontré que notre loi doit être améliorée. Mais pas à la sauvette, ni à l'aveuglette!

La proposition législative de l'honorable député de Scarborough-Agincourt n'est pas réaliste et ne tient pas compte de plusieurs facteurs très importants.

Il suggère, d'abord, que tous les jeunes accusés de meurtre, âgés de 14 ans et plus, soient entendus par la cour normale des adultes. Cela signifierait que l'on ne tiendrait plus compte de la différence d'âge, des circonstances de l'infraction, etc. Cela signifierait aussi le rejet de principes pourtant bien établis dans la Loi, tels que le principe qui veut que les jeunes soient responsables de leurs actes, mais pas comme les adultes; plutôt comme des jeunes dont le développement et la maturité sont en pleine évolution.

Ce serait aussi le rejet du principe qui veut que les jeunes ne soient pas punis de la même manière que les adultes; on ne pourrait plus prendre en considération le niveau de maturité du jeune.

Ce serait aussi l'élimination, monsieur le Président, du principe qui établit que les jeunes contrevenants ont non seulement besoin de supervision, de discipline et de contrôle, mais aussi de soutien, d'appui et de conseils, à cause de leur état de dépendance et de leur degré de développement et de maturité. La Loi sur les jeunes contrevenants établit clairement que ces besoins, et spécialement ceux qui sont reliés au comportement délinquant, déterminent la nature des conseils et du soutien que le jeune doit recevoir. Toute cette aide serait dès lors retirée au jeune.

Le projet de loi de l'honorable député soulève aussi le problème de la mise en accusation «à la hausse»—plus grave est l'infraction, plus sévère est la peine prévue au Code criminel— et de la mise en accusation «à la baisse»—pour éviter, au contraire, les peines sévères prévues au Code criminel. Aucune de ces façons de faire n'est souhaitable ni acceptable. De plus, si le jeune est trouvé coupable d'une infraction autre et moins grave que le meurtre, il aura perdu le bénéfice du système juvénile, et aura été traité différemment des autres. Et on peut penser que cette situation entraînerait probablement des contestations en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

L'honorable député de Scarborough-Agincourt suggère également que dans le cas de meurtre, la peine maximale que l'on puisse imposer à un jeune âgé de 12 ou 13 ans soit portée à 5 ans moins 1 jour.

Cette journée soustraite aux cinq années, monsieur le Président, permet d'éviter un procès devant jury. Il serait en effet très difficile d'admettre qu'un enfant de 12 ou 13 ans se retrouve dans une salle d'audience où il serait confronté à un juge, à deux avocats et à douze jurés, sans parler du public. Je suis persuadé que le peuple canadien ne trouverait pas que la sentence est appropriée au crime commis, en termes de proportionnalité. De plus, cela signifierait une augmentation dans l'échelle des peines pour toutes les infractions, amplifiant encore le problème actuel du nombre trop élevé de jeunes qui reçoivent des peines de détention. Enfin, le fait de limiter cette proposition aux jeunes de 12 et 13 ans pourrait certainement soulever des objections en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Je ne crois pas, monsieur le Président, que la proposition législative de l'honorable député reflète la complexité de la situation des jeunes contrevenants, notamment en ce qui concerne l'application des peines et les objectifs de réhabilitation.

On peut penser que la sécurité du public est davantage assurée par des peines d'emprisonnement plus longues, mais il ne faut pas perdre de vue la réelle possibilité que les longues peines carcérales aient des effets néfastes sur les jeunes et constituent dans les faits une criminalisation de plus en plus grande et une aggravation de leur situation morale, affective, psychologique, sociale, voire même financière. Ce serait là un résultat contraire à celui que recherche la Loi sur les jeunes contrevenants.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à rappeler que plusieurs dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants font actuellement l'objet d'une étude exhaustive supervisée par le ministère de la Justice et à laquelle collaborent les provinces et les territoires. Je pense qu'il est essentiel de connaître les résultats de cette importante étude avant de procéder à toute modification de la Loi sur les jeunes contrevenants.

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir afin de participer, cet après-midi, à ce débat sur l'importante question de savoir comment, en tant que société, nous nous occupons des jeunes qui ont commis des délits criminels parfois très graves pouvant aller jusqu'au meurtre, le pire de tous.

En tant que porte-parole en matière de justice de mon parti, j'ai eu l'honneur de participer aux débats sur cette loi, à la Chambre, au début des années 80 et à tous les travaux du comité qui ont conduit à un projet de loi adopté à l'unanimité par tous les députés. Mon collègue, le député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis) propose le projet de loi C-229, comme il en a parfaitement le droit à titre de député. C'est un élément très important des délibérations de la Chambre et je le prends en grande considération. Cependant, je crois qu'il faut souligner clairement que ce projet de loi proposé par le député libéral de Scarborough—Agincourt n'a pas, en fait, l'appui de son collègue, l'ancien solliciteur général libéral et porte-parole actuel en matière de justice du caucus libéral. Le député de York-Centre (M. Kaplan) est fondamentalement en désaccord avec son collègue, le député de Scarborough—Agincourt dans le cas de ce projet de loi et il en a le droit. Il est important, selon moi, de noter que le député propose ce projet de loi à titre personnel plutôt qu'au nom de son caucus. En fait, son collègue qui fait office de porte-parole de son parti en matière de justice, est en désaccord avec la solution proposée en l'occurrence.

Par ailleurs, il importe de situer ce projet de loi dans son contexte historique. Le député lui-même a reconnu qu'il a rédigé ce projet de loi à la suite d'un meurtre révoltant survenu dans sa circonscription en avril 1985. Les trois membres d'une famille soit le père, la mère, et leur petite fille de sept ans, avaient été sauvagement assassinés. Déclaré coupable en février 1986, le meurtrier, un jeune délinquant d'une quinzaine d'années de Scarborough, fut condamné à la peine maximale de trois ans de prison et il a récemment retrouvé sa liberté

• (1730)

Nous pouvons tous comprendre l'horreur ressentie non seulement par la famille, mais par tous les membres de la localité devant une peine aussi légère. Cependant, nous devons prendre garde de ne pas utiliser cet exemple comme argument pour justifier des changements en profondeur comme ceux que préconise le député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis). Voyons un peu les faits.

Dans cette affaire, s'il n'y a pas eu de demande de transfert, c'est que la Couronne n'en a pas formulé. Celle-ci était persuadée que le juge présidant le tribunal de la jeunesse accepterait un plaidoyer de non culpabilité pour cause de démence, car la Couronne et la défense étaient toutes les deux favorables à un tel plaidoyer. Si le président du tribunal avait accepté ce plaidoyer, cet adolescent aurait été incarcéré dans un hôpital psychiatrique pour une période indéterminée. Ce ne fut pas le cas. En

fait, la décision de la Couronne de ne pas demander de transfert fut fatale.

En fait, le juge du nom de Cecil Ball qui présidait le tribunal pour jeunes a stupéfié non seulement la Couronne, mais toutes les personnes présentes lorsqu'il a statué que l'adolescent, un adorateur de satan qui s'était gravé lui-même le symbole diabolique 666 sur la poitrine avec un couteau, était sain d'esprit lorsqu'il a fait feu sur ses trois victimes. De toute évidence, cette décision qui a stupéfié toutes les personnes présentes est à l'origine de la peine imposée. En l'occurrence, je suis moi-même stupéfait de cette peine.

Cependant, nous devons faire preuve de prudence. A mon avis, il serait prématuré d'apporter les changements en profondeur que préconise le député de Scarborough—Agincourt et auxquels s'oppose son collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan).

Le député a fait allusion à la question des bandes de jeunes. Cette question est une source de préoccupation dans pas mal de provinces au Canada. Mais on peut y faire face avec fermeté et efficacité grâce aux dispositions actuelles de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le public pense que cette loi a donné lieu à l'imposition de peines moins sévères, alors que c'est l'inverse. En effet, les études révèlent qu'aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants, les peines d'emprisonnement sont plus nombreuses et plus longues. Par exemple, d'après des données recueillies en Ontario, les jeunes de 16 et 17 ans qui étaient auparavant jugés selon le Code criminel au lieu de la Loi sur les jeunes délinquants écopent maintenant de sentences plus sévères en application de la Loi sur les jeunes contrevenants. On a même dit que les jeunes contrevenants sont punis plus sévèrement en vertu de la nouvelle loi que ne le sont les adultes reconnus coupables de crimes comparables. Voilà les faits. Nous devons prendre bien soin de consider des faits et non des mythes.

L'un des problèmes graves que pose la proposition du député tient au fait qu'elle enlèverait tout pouvoir discrétionnaire aux tribunaux devant juger des jeunes de 14 ans et plus accusés de meurtre. Par exemple, le projet de loi du député traiterait de la même manière un jeune de 17 ans qui a tué une personne parce qu'elle ne lui avait pas remboursé une dette de drogue et une jeune fille de 14 ans qui, dans un accès de colère, de rage et de désespoir, a tué son père parce qu'il abusait d'elle. Le projet de loi du député enlèverait tout pouvoir discrétionnaire aux tribunaux, qui seraient obligés d'imposer à cette jeune fille de 14 ans un peine d'emprisonnement à vie, avec 10 années fermes à purger avant d'avoir droit à une libération sous condition. Voilà l'effet qu'aurait le projet de loi du député. Chose sûre, nous nous opposons fermement à cette suppression de la discrétion judiciaire.

La Cour suprême du Canada doit se prononcer sur la question des renvois aux termes de l'article 16 de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il est prématuré de prendre une mesure aussi radicale avant qu'elle n'ait clarifié les dispositions de cette loi.

Assurément, il y a des problèmes. L'application des dispositions de renvoi varie énormément d'une région à l'autre. Un adolescent accusé de meurtre a beaucoup plus de chances d'être renvoyé à un tribunal ordinaire au Manitoba qu'en Ontario ou au Québec. Un tiers de tous les renvois ont lieu au Manitoba et il y en a beaucoup en Colombie-Britannique et en Alberta. Ils sont rares au Québec et en Ontario. Il faut examiner cet aspect de la question.

Il faut également se pencher sur l'accessibilité des ressources de traitement qu'il s'agit de rendre égale d'un océan à l'autre. Si nous nous préoccupons vraiment de la délinquance juvénile, il faut que les autorités fédérales et provinciales cessent de faire preuve d'hypocrisie en refusant les crédits nécessaires pour en éliminer les causes.

Je note que ma province, la Colombie-Britannique, menace de fermer le seul centre résidentiel de traitement des jeunes toxicomanes et alcooliques. C'est honteux. Alors que nous devrions faire davantage pour venir en aide à ces jeunes, nous supprimons les programmes, ce qui nous coûtera cher en tant que société.

J'ai en main un article de l'*Ottawa Citizen* qui s'intitule «Les adolescents en difficulté passent après les autres». L'article signale que les enfants maltraités par leurs parents doivent dans certains cas attendre des mois à cause

de la pénurie chronique des ressources nécessaires pour aider les victimes d'agressions sexuelles ou de sévices.

Dans une société civilisée comme la nôtre, il n'y a aucune excuse pour ne pas répondre aux cris de détresse de nos jeunes qui sont maltraités ou même pour les jeter en prison avec des délinquants adultes quand, poussés au désespoir, ils se révoltent et commettent des actes criminels, comme le dit le député de Scarborough—Agincourt. Nous savons tous ce que cela pourrait entraîner.

Au fond, la solution proposée par le député est fort peu judicieuse. Nous devrions consacrer plus de ressources aux programmes de prévention criminelle à l'intention des jeunes. Nous devrions reconnaître les problèmes associés aux disparités régionales. S'il y a lieu, nous devrions reconnaître que le choix qui s'offre actuellement aux juges, appelés à trancher entre une peine maximale d'emprisonnement de trois ans pour meurtre et une peine maximale d'emprisonnement à vie sans libération conditionnelle pendant 25 ans, est en réalité trop difficile. La loi devrait peut-être contenir des dispositions, comme le propose le professeur Bala de l'université Queen's, qui donneraient plus de latitude aux juges.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est bientôt écoulé. Je supplie le député de reconsidérer son projet de loi, de consulter ses collègues ainsi que les spécialistes dans ce domaine et d'admettre qu'il est trop tôt pour adopter ce genre de loi.

Dans notre société, nous devons aux jeunes de ne pas les condamner au système pénal des adultes, de leur offrir, tant qu'il est encore temps, la possibilité de se réadapter, nous devons faire l'impossible pour qu'ils deviennent des citoyens productifs au sein de notre société. La prévention est l'élément clé; il faut reconnaître que nous devons opter pour une solution différente. Malheureusement, ce n'est pas ce que nous propose le député de Scarborough—Agincourt. C'est pourquoi je m'élève contre le projet de loi.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, comme j'étais à la Chambre aujourd'hui, on m'a demandé d'appuyer cet après-midi la motion de deuxième lecture du projet de loi de mon collègue. Souscrivant à ce qu'a dit mon collègue le député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson), j'ai cru de mon devoir de le faire car je reconnais à tous à la Chambre le droit d'exprimer leur opinion sur divers sujets. Cela ne veut pas dire que j'approuve le projet de loi de mon collègue.

De nombreux amis et collèges, dans ma circonscription et ailleurs, s'intéressent à la Loi sur les jeunes contrevenants. Beaucoup sont déçus de certains de ses aspects. A mon avis, il faut dans l'examen qui va se faire de cette loi en réviser certains aspects et ne pas se contenter de transférer les jeunes contrevants. Des personnes m'ont dit désapprouver fortement l'anonymat que préserve la loi et le fait que les jeunes contrevenants puissent refuser les soins psychiatriques. Les familles des victimes sont profondément déçues que la Loi sur les jeunes contrevenants et les systèmes judiciaires soient impuissants à aider les jeunes et à protéger les victimes et leur famille.

• (1740)

En présentant son projet de loi, mon collègue a lui-même à sa façon expliqué pourquoi sa proposition n'était pas valable. Il est vrai que des jeunes sont exploités par des criminels endurcis. C'est un fait et nous ne pouvons pas charger les jeunes de cette injustice.

Nous devons revoir la Loi sur les jeunes contrevenants. Je n'approuve pas la méthode que propose mon collègue, mais je demande instamment à la Chambre de réexaminer la loi.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, le projet de loi déposé par le député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis) modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants en matière de meurtre porte sur un sujet très difficile.

A elles seules, nos lois pénales ne peuvent nous aider à trancher. Cette question semble plutôt exiger que nous assumions nos responsabilités en tant que députés fédéraux et que nous nous assurions du bien-fondé du droit pénal. Mais nos collègues provinciaux et territoriaux doivent également assumer leurs responsabilités et appliquer judicieusement la Loi sur les jeunes contrevenants.

Je m'exprime ainsi parce que, à mon avis, il est évident depuis quelques mois que, si l'on se fie à la couverture de cette question par les médias, on ne sait pas trop quel palier de gouvernement est responsable de quoi. Il semble que c'est à nous, en tant que législateurs, que revient la tâche de résoudre le problème des jeunes impliqués dans des crimes avec violence.

Je ne veux d'aucune façon que mes remarques soient interprétées comme si nous voulions faire fi de nos responsabilités. Je crois cependant que nous ne ferons qu'exacerber le problème à moins d'adopter une approche plus globale qu'un simple changement au niveau de la sentence.

Le public a tout à fait le droit de se voir assurer la meilleure protection possible contre le crime, notamment le crime avec violence, mais j'ai l'impression que certains événements récents se rapportent autant sinon plus à des questions d'administration de programmes, d'accès à un traitement et de sécurité dans les établissements où sont actuellement logés les jeunes contrevenants, qu'au bien-fondé de la loi. Ces questions relèvent des provinces.

On doit également s'attaquer à ces questions. J'ai été très étonné des vues très différentes exprimées par les provinces et par les territoires quant à la pertinence de la loi actuelle envers les jeunes accusés de meurtre. Il faut se demander comment les autorités s'y prennent à certains endroits pour avoir confiance que leurs communautés sont bien protégées.

Quant à la façon dont le ministre de la Justice s'occupe de cette question, il mérite des félicitations. A mon avis, il a su résister à la tentation de proposer des modifications rapides et a bien précisé qu'il attendrait les résultats d'une vaste étude qui sera entreprise par les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Je crois savoir que cette étude a l'appui de toutes les provinces et qu'elle sera effectuée dans les plus brefs délais.

Il semble éminemment raisonnable de conclure que ce serait prématuré si les députés adoptaient des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants sans que se fasse une telle étude. C'est une des raisons qui m'inspirent des réticences aujourd'hui à propos du projet de loi d'initiative parlementaire dont nous avons été saisis.

Il y a d'autres points, toutefois, qui font également problème. Quant aux propositions concernant les peines, j'aimerais d'abord m'arrêter à celle selon laquelle la peine devrait être plus sévère pour les jeunes de 12 et 13 ans. Il semblerait que cette approche permettrait plus facilement de prolonger le programme de traitement pour les jeunes gravement perturbés, si cela était nécessaire.

Je demande donc au député pourquoi un tel programme ne devrait pas être considéré pour les adolescents plus âgés. Il ne serait bien sûr pas approprié pour certains jeunes qui, en raison de leurs antécédents, de leur âge et des circonstances de leur délit, devraient subir une réclusion plus longue pour assurer la protection du public. Mais cette option est valable pour certains jeunes qui peuvent avoir dépassé 12 ou 13 ans.

L'autre proposition, prévoyant que tous les jeunes de 14 ans et plus soient automatiquement transférés dans des tribunaux pour adultes, semble inutilement rigide. Je reconnais que les atouts de cette proposition sont qu'elle réflète le rejet total du meurtre par la société et qu'elle assure la protection du public pendant la période où l'adolescent est incarcéré, mais de mon point de vue, plus de problèmes seront créés qu'éliminés. Je ne me pose pas en spécialiste de la question, mais j'ai toujours pensé que nous avions une loi différente pour les adolescents parce qu'en général, les adolescents ne doivent pas être tenus responsables de leurs gestes au même titre que les adultes. Il me paraît évident que des parents n'attendent pas la même chose d'enfants d'âges différents et que, par conséquent, ils ne les soumettent pas à la même discipline.

J'espère que rien de ce que je dis aujourd'hui ne sera mal interprété, parce que le meurtre est le pire des crimes, mais je ne crois pas qu'il devrait être nécessaire d'imposer des peines d'emprisonnement à vie aux adolescents reconnus coupables de meurtre. Dans le cas des personnes reconnues coupables pour la première fois de meurtre au premier ou au deuxième degré, les tribunaux d'adultes n'ont pas le choix, ils doivent imposer une peine d'emprisonnement à vie. En outre, le Code criminel fixe la période minimale de peine à purger avant qu'un condamné soit admissible à une libération conditionnelle. Selon le projet présenté, un adolescent de 14 ans comdamné pour meurtre au premier degré devrait passer un minimum de 25 ans dans un pénitencier fédéral. Je ne connais pas de cas précis, mais j'imagine qu'il doit exister des cas d'adolescents de 14 ou 15 ans où il n'y a apparemment pas d'autre solution que l'imposition d'une telle peine. C'est triste à dire, mais je reconnais que nos règles de droit pénal doivent être suffisamment souples pour que nous puissions réagir devant un tel cas où il importe au premier chef de protéger nos collectivités.

J'hésiterais toutefois à dire que c'est le cas pour tous les adolescents qui ont été déclarés coupables de meurtre. A cet égard, je demanderais au député de Scarborough—Agincourt s'il dispose de renseignements permettant de croire que la position qu'il a adoptée est nécessaire pour protéger nos collectivités. Dans l'affirmative, je ne peux pas comprendre pourquoi certaines provinces se sont dites d'avis que la loi actuelle était

satisfaisante. Il est à espérer que l'étude actuellement menée à ce sujet permettra de jeter un peu de lumière sur cette question très importante.

Le projet de loi du député exigerait que les adolescents qui ont été transférés à un tribunal pour adultes et qui ont par la suite été déclarés coupables de meurtre purgent la première partie de leur peine d'emprisonnement à vie dans des établissements pour adolescents. Vraisemblablement, cette mesure vise à permettre à l'adolescent de rester parmi ses pairs et d'être protégé contre la sous-culture des détenus adultes qui rend les jeunes contrevenants vulnérables à des actes d'homosexualité et ainsi de suite. Encore une fois, la position recommandée par le député semble inutilement rigoureuse. Si l'adolescent est dangereux à un point tel qu'il est nécessaire de lui imposer une peine d'emprisonnement à vie, on doit alors se demander s'il convient de le loger avec d'autres adolescents qui purgent peut-être des peines d'emprisonnement allant de trois mois à quelques années seulement.

Je présume qu'il y a peut-être des candidats qui s'adapteraient bien à des établissements pour adolescents et qui seraient mieux protégés contre des détenus plus âgés et endurcis, mais la proposition du député ferait en sorte que tous les adolescents transférés à un tribunal pour adultes purgent la première partie de leur peine dans un établissement pour adolescents. Je remarque également que cette proposition ne prévoit pas de tenir compte de l'opinion des autorités correctionnelles dans des questions comme la sécurité physique.

Pour conclure, je dois adopter le point de vue de mon distingué collègue de ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire que le projet de loi aurait avantage à être étudié plus longuement. Pour parler honnêtement, la question est manifestement complexe. Il semble également manifeste qu'en tant que députés, nous aurons besoin d'obtenir beaucoup d'information pour régler équitablement cette question très importante.

• (1750)

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui prendre la parole afin de commenter le projet de loi C-229, présenté par l'honorable député de Scarborough-Agincourt (M. Karygiannis). Ce projet de loi vise à changer plusieurs dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Je tiens à préciser dès maintenant que le gouvernement actuel a déjà entrepris une étude exhaustive de cette loi, supervisée par le ministère de la Justice et réalisée avec la collaboration des provinces et des territoires. Cette étude fournira de précieuses données sur les particularités propres à chaque région du Canada, et mettra en relief les problèmes à résoudre. Il sera alors opportun de penser à changer la loi pour la rendre plus efficace et mieux adaptée à la réalité.

La loi doit protéger le public, et la protection passe par la réhabilitation des jeunes en difficultés. Les Canadiens ont depuis longtemps accepté cette idée. C'est la raison de l'existence même de la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est une loi d'exception, parce qu'elle n'est pas générale et ne s'applique pas à tout le monde. C'est une loi d'exception, parce qu'elle crée des régimes différents pour les jeunes. C'est aussi une loi d'exception, parce qu'elle a un esprit et une philosophie uniques. Et c'est aussi une loi exceptionnelle, parce qu'elle tient compte des besoins particuliers de nos jeunes.

La Loi sur les jeunes contrevenants a prévu les éléments qu'il faut considérer afin de conserver un équilibre entre l'intérêt et la protection de la société et les besoins de l'adolescent.

Une fois ces éléments mis en perspective, il faut se rappeler que l'intérêt de la société, c'est autant la réhabilitation que sa propre protection.

L'intérêt de la société, c'est aussi permettre à un jeune d'atteindre la maturité nécessaire pour faire face à la vie et à la réalité. La protection de la société, quant à elle, peut signifier deux choses: l'obligation d'empêcher l'adolescent de commettre des infractions criminelles, et l'obligation de subvenir à ses besoins d'aide.

La Loi sur les jeunes contrevenants offre un certain nombre de moyens pour rencontrer ces deux obligations, mais ils ne font plus, désormais, l'unanimité. C'est pourquoi la Loi est présentement sous étude, tel que mentionné précédemment.

Toutefois, l'honorable député a décidé de présenter un projet de loi dans lequel il suggère un certain nombre de changements qui, à son avis, rendraient plus efficace la Loi sur les jeunes contrevenants.

Avec tout le respect que je lui dois, je pense que le projet de loi tel que présenté ne résiste pas à une analyse détaillée.

Je voudrais, monsieur le Président, vous faire part de mes commentaires. En premier lieu, l'honorable député aborde un aspect pratique de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il suggère que le jeune, renvoyé à la cour adulte et trouvé coupable de meurtre, purge une partie de sa peine d'emprisonnement à perpétuité en milieu juvénile, soit jusqu'à l'âge de 18 ans. Cette suggestion ne tient pas compte du fait qu'il peut être tout à fait

inapproprié, vu son degré de «dangerosité», de loger un jeune en milieu juvénile.

En obligeant la cour à confier un jeune à une institution pour jeunes, elle ne tient pas non plus compte de l'importance de l'aspect correctionnel: contrôlabilité, facteurs de contamination, danger pour les autres jeunes, etc.

Plus important encore, cette proposition oublie la réalité selon laquelle un jeune condamné à l'emprisonnement à perpétuité aura des besoins totalement différents de ceux qu'auront des jeunes condamnés à des peines de trois ans: soutien psychologique pour l'aider à combattre le désespoir, l'anéantissement et la colère provoqués par le concept de perpétuité, soutien thérapeutique pour comprendre les causes et les effets de sa situation, support occupationnel, etc.

L'honorable député soumet aussi que la cour devrait ordonner à un jeune, renvoyé à la cour des adultes mais confié en milieu juvénile, de subir une évaluation. Avec toute déférence pour l'opinion contraire, cette proposition m'apparaît peu réaliste. Elle ignore complètement les besoins du jeune.

Il est nettement préférable que le Tribunal de la jeunesse, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement, demande une évaluation avant, afin de décider si le jeune accusé de meurtre doit être renvoyé à la juridiction normalement compétente.

L'honorable député oublie que l'évaluation permet à la cour d'identifier la raison et les causes du comportement déviant et la capacité du système judiciaire juvénile de traiter et de répondre à ces causes chez le jeune accusé. Si le renvoi est déjà ordonné, l'évaluation devient inutile.

L'honorable député propose que le traitement d'un jeune devienne obligatoire. Cette idée m'apparaît contraire à nos lois civiles et criminelles et aux lois provinciales sur la santé mentale, puisqu'elle fait fi de la notion de consentement. Une telle obligation attirerait inévitablement des protestations en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

L'honorable député de Scarborough–Agincourt propose aussi que les antécédents des jeunes trouvés coupables de meurtre, mais non renvoyés à la juridiction normalement compétente, soient conservés. Je crois que cette idée mérite d'être étudiée plus en profondeur.

[*Traduction*]

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai moi aussi étudié avec attention et intérêt le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis).

Tout d'abord, je partage les préoccupations exprimées avec éloquence par le député de Mississauga–Ouest (M. Horner), président du Comité permanent de la justice. Comme lui, je veux souligner à la Chambre certaines lacunes des changements proposés à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le député a notamment suggéré un échéancier irréaliste pour apporter des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, particulièrement à l'heure actuelle.

Je voudrais dire quelque chose à propos de mon collègue, le ministre de la Justice (M. Lewis), à ce sujet. J'estime qu'il devrait être loué pour, entre autres choses, sa position très courageuse en ce qui concerne la Loi sur les jeunes contrevenants, malgré les très fortes pressions qu'il a dû subir dès sa nomination à son nouveau poste, y compris le meurtre d'une jeune femme de sa circonscription dont une jeune personne a été accusée.

Le ministre a déclaré en public son intention d'examiner la question le plus rapidement possible, tout en soulignant la nécessité d'assurer un certain consensus entre les provinces et les territoires. Si ce consensus est atteint, le ministre tentera de proposer des modifications à l'automne. C'est quelque chose que le parrain du projet de loi devrait envisager sérieusement.

A l'instar d'autres députés, et de nos électeurs en fait, cette question nous préoccupe beaucoup. Le député sait toutefois, j'en suis sûr, que lorsque nous voulons apporter des modifications au Code criminel ou à une loi comme celle-ci, nous comptons sur les provinces et les territoires pour se charger de l'appliquer en notre nom. Il y a un principe que le gouvernement actuel prône et applique depuis quatre ans, c'est que lorsqu'on s'attend à ce que les provinces se chargent de l'application d'une loi, comme dans le cas qui nous occupe, il n'est que raisonnable de les consulter.

A cet égard, il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que l'on fait actuellement une étude approuvée par toutes les provinces. Celles-ci essaient d'en arriver à un consensus, entre elles d'abord, sur la nature des problèmes et de voir ensuite quelle serait la meilleure façon d'essayer de les résoudre.

Je suis sûr que cela intéresserait le député de savoir qu'on en discutera à la prochaine rencontre que le ministre fédéral de la Justice aura avec ses homologues des provinces. C'est raisonnable.

Le député est peut-être impatient et il a des préoccupations très légitimes, mais je crois qu'il devrait attendre au moins l'issue de cette réunion. Je le répète, le ministre a déclaré publiquement que l'on examine la question de très près et qu'il ferait quelque chose sans tarder.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

REVENU CANADA—L'UTILISATION DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, en 1964, le gouvernement de l'époque s'est doté d'un système pour idenfier les demandeurs de pension et de prestations d'assurance-chômage appelé le numéro d'assurance sociale. Il ne s'est servi des numéros d'assurance sociale que dans ces deux cas uniquement entre 1964 et 1967. Puis en 1967, il a décidé d'en étendre l'utilisation aux déclarations d'impôt sur le revenu.

De 1967 à 1988, on a utilisé le numéro d'assurance sociale pour toute une kyrielle de raisons. On s'en est servi à toutes les sauces, pour identifier ceux qui demandent une licence de pêche ou de l'aide financière ou qui voyagent à l'étranger et ainsi de suite. L'utilisation de ce numéro a fini par prendre une ampleur démesurée. D'ailleurs, l'inquiétude était si grande que le gouvernement a décidé, en juin dernier, de faire quelque chose. Je vais en parler dans un moment.

A mon avis, je crois que cette question devrait intéresser ceux qui tiennent à protéger leur vie privée. En juin 1988, le gouvernement fédéral a décidé d'utiliser le numéro d'assurance pour identifier certaines opérations financières, notamment les achats de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'actions et d'obligations, et les transactions à la bourse dans le secteur des minéraux et des métaux précieux et autres opérations de cette nature.

A cette époque-là, il avait également été décidé que le gouvernement allait prendre des mesures pour interdire l'utilisation des numéros d'assurance sociale dans une quantité d'autres domaines. Je voudrais seulement citer un communiqué de presse du 8 juin émanant du Conseil du Trésor du Canada. La présidente du Conseil du Trésor d'alors, Pat Carney, disait: «De nombreux Canadiens se sentent menacés par le fait qu'on utilise les numéros d'assurance sociale comme moyen d'identification universel. Face au développement rapide de la technologie informatique, on craint de plus en plus qu'on puisse utiliser le N.A.S pour avoir accès à des renseignements personnels d'une manière qui pourrait porter atteinte à la vie privée.»

C'est exactement ce que j'essayais d'expliquer au ministre. Je ne crois pas que le gouvernement est allé assez loin lorsqu'il a pris l'initiative d'interdire l'utilisation des numéros d'assurance sociale pour toutes sortes de choses, dont je viens de citer quelques exemples.

La difficulté, d'après moi, réside dans le fait qu'il n'est pas nécessaire que le gouvernement utilise les numéros d'assurance sociale lorsque des particuliers en font la demande par écrit principalement par l'intermédiaire d'entreprises privées. Je dis cela parce que Revenu Canada dispose d'autres méthodes. En fait, ce ministère a des méthodes primaires pour pouvoir identifer les milliards de dollars provenant des revenus d'investissement dans notre pays. Ce moyen est seulement utilisé maintenant par le gouvernement pour renforcer les systèmes déjà en place.

Le plus triste de l'histoire c'est que maintenant les gens vont se voir infliger une amende par le gouvernement. Au moins, cette disposition a été adoptée et on peut faire payer une amende de 100$ aux gens qui refuseront de communiquer ce renseignement.

Chose intéressante, les personnes âgées qui estiment qu'elles devraient maintenant avoir une place sûre dans notre société sont celles-là surtout qui s'inquiètent du risque qu'un criminel ou un individu peu scrupuleux utilise leur numéro d'assurance sociale. Dans notre société liée à l'ordinateur et dans le monde technologiquement avancé dans lequel nous vivons, il est possible à certains d'avoir accès à de l'information à laquelle ils ne pourraient avoir accès autrement, surtout dans le secteur privé. Les institutions fédérales sont protégées par les

lois du Parlement. D'autres institutions, comme les banques, sont régies elles aussi par la loi fédérale. Mais les entreprises privées ne font pas l'objet d'autant de restrictions que d'autres organismes quant à l'utilisation qu'elles font des numéros d'assurance sociale. Comme beaucoup d'autres gens, j'ai beaucoup de mal à accepter qu'on relie les numéros d'assurance sociale à de l'information financière de caractère privé. Un numéro d'assurance sociale peut permettre de retracer toutes sortes de choses, comme les casiers judiciaires, les dossiers scolaires et tous genres d'information financière.

• (1805)

Je voudrais simplement lire un passage d'une lettre que j'ai reçue d'une personne âgée qui habite dans ma circonscription, M^me^ Lydia Scott. Elle habite dans le village de Gagetown. Voici ce qu'elle écrit dans une lettre adressée au ministre des Finances (M. Wilson) dont je ne cite qu'un extrait:

> Je n'approuve pas que mon numéro soit connu partout au Canada, et je tiens à ce que mon gouvernement sache que nous, les personnes âgées, ne trouvons pas très rassurant que notre NAS soit étalé dans tout le pays.

Voilà qui résume bien les inquiétudes exprimées par les personnes âgées. Je vous assure, monsieur le Président, qu'un ancien et très respecté premier ministre de notre pays, feu le très honorable John G. Diefenbaker, doit se retourner dans sa tombe quand il est question de ce genre de chose.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, mon honorable collègue soulève la question de la sécurité des renseignements personnels et des informations confidentielles fournies par les particuliers au gouvernement. Je désire rassurer mon honorable ami et dire, à l'instar du ministre du Revenu national, tel qu'il l'a déclaré à la Chambre le 18 avril dernier, qu'aucun contribuable ne doit s'inquiéter ni se croire vulnérable parce qu'il a fourni son numéro d'assurance sociale dans sa déclaration de revenus. De plus, monsieur le Président, je peux vous assurer que Revenu Canada (Impôt) se sert du numéro d'assurance sociale seulement de la façon permise par la Loi, et uniquement lorsqu'il est essentiel pour l'administration équitable et uniforme de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Monsieur le Président, l'honorable député déclare, correctement, qu'en juin de l'an dernier, le gouvernement a commencé à donner suite à son engagement de réduire l'usage du numéro d'assurance sociale comme identificateur universel. Le gouvernement a annoncé son intention de restreindre l'utilisation du numéro d'assurance sociale par les institutions fédérales à l'administration de l'impôt, aux programmes de pensions, aux programmes et avantages sociaux et à des lois fédérales précises. Cette décision a fait suite à une étude effectuée, à l'échelle gouvernementale, de l'usage du numéro d'assurance sociale. Monsieur le Président, le gouvernement, reconnaissant que le numéro d'assurance sociale sert couramment à des fins autres que celles pour lesquelles il avait été conçu, a demandé que l'on mette fin à son usage dans bon nombre d'activités fédérales, par exemple, les demandes de citoyenneté, les vérifications de crédit pour les programmes fédéraux et les systèmes de permis commerciaux.

Depuis 1967, les particuliers sont légalement tenus d'inscrire leur numéro d'assurance sociale sur leur déclaration de revenus, ce qui facilite le traitement des déclarations, les rajustements demandés et les demandes de renseignements. Il est juste, monsieur le Président, comme l'a souligné mon honorable collègue, que la réforme fiscale a fait augmenter le nombre de cas où un particulier est tenu de fournir son NAS aux fins de l'impôt. Entre autres, les institutions financières doivent inscrire le NAS sur la déclaration de renseignements qu'elles produisent pour déclarer le revenu de placement des particuliers. Des pénalités ont été prévues pour les cas d'inobservation.

• (1810)

Cette législation a pour but, monsieur le Président, de rendre efficace l'administration du régime fiscal en améliorant le traitement des déclarations et l'observation des obligations, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, car, aux termes de cette dernière, toutes les formes de revenu doivent être déclarées. Cette application équitable et uniforme des dispositions de la loi à tous les contribuables encourage l'observation volontaire, fondement du système d'autocotisation.

Monsieur le Président, je veux assurer les Canadiens que cette nécessité d'obtenir des renseignements nous permettant de fournir des services aux contribuables est assortie de dispositions appropriées de confidentialité. Cette confidentialité est obtenue par l'application, le contrôle et le respect rigoureux des procédures d'accès à

l'information. Les Canadiens ne doivent pas avoir la moindre inquiétude quant à la protection de la confidentialité des renseignements personnels.

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA—DEMANDE D'EXAMEN

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, le 3 mai, j'ai posé au ministre de la Justice (M. Lewis) une question sur la réforme de la Loi électorale. Je crois qu'il faut modifier cette loi pour que tous les Canadiens admissibles aient le droit de voter.

Le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) a déjà présenté le projet de loi C-204, qui vise à garantir que les électeurs des régions urbaines, comme ceux des régions rurales, ont le droit de voter le jour du scrutin. Dans une récente déclaration aux termes de l'article 31 du Règlement, le député de Welland—St. Catharines—Thorold (M. Parent) a exprimé son inquiétude à l'égard du fait que beaucoup de ses électeurs avaient perdu leur droit de vote parce qu'il n'avaient pas été inscrits sur la liste électorale. Beaucoup d'entre nous ont eu le même problème lors des dernières élections.

Un grand nombre de ces problèmes auraient été réglés si les modifications à la Loi électorale de 1987 avaient été adoptées à la Chambre des communes. J'ai interrogé le ministre à ce sujet en mai. Il m'a répondu que le gouvernement étudiait sérieusement la question pour voir s'il pouvait présenter une mesure d'urgence pour régler ce problème et qu'il examinait aussi attentivement le mandat de la commission ainsi que les noms des gens qui en feraient partie.

Le droit de vote, le droit d'élire les candidats et les partis politiques de leur choix, est l'un des droits démocratiques fondamentaux auxquels les Canadiens tiennent le plus. Beaucoup d'électeurs admissibles se sont vu refuser ce droit. Au moment de voter, ces Canadiens fâchés et frustrés ont découvert, à leur grande consternation, qu'ils n'étaient pas inscrits sur la liste électorale.

Presque trois Canadiens sur quatre ont voté lors des dernières élections fédérales, mais on me dit que des milliers n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer. Non seulement certaines maisons n'ont pas été recensées, mais des immeubles entiers, voire des rues entières, ont été oubliés. Par exemple, à London, en Ontario, un immeuble a été oublié, et environ 65 personnes âgées d'un foyer de Regina n'ont pas pu voter parce qu'elles ont constaté trop tard qu'elles n'étaient pas sur les listes électorales.

Un bénévole expérimenté, qui a travaillé à plusieurs de mes campagnes électorales, me disait qu'il avait l'impression qu'il y avait une augmentation des plaintes de 300 à 500 p. 100, de la part d'électeurs admissibles incapables de voter parce qu'ils n'avaient pas été recensés. S'il appartient à l'individu de s'assurer qu'il peut exercer son droit de vote, comment se fait-il qu'il y ait eu autant de mécontentement?

M. Jean-Marc Hamel, directeur général des Élections, disait:

> Les électeurs sont maintenant beaucoup plus conscients de leurs droits et, de fait, les particuliers sont plus portés à défendre ces droits qu'ils ne l'étaient auparavant et ils sont même prêts à aller devant les tribunaux.

Cette détermination nous montre une fois de plus l'importance du droit de vote. Est-ce que ce mécontentement découle de l'ignorance? Etait-ce de la négligence de la part des recenseurs ou bien bâclaient-ils leur travail? Peut-être, dans certains cas. Toutefois, on a dit que le système actuel de recensement des électeurs n'a pas suivi la dynamique de notre société. On a relevé des défauts qui ont pu empêcher les recenseurs de faire leur travail correctement. Par exemple, dans les régions urbaines où la communauté ethnique est considérable, les communications ne sont peut-être pas très bonnes parce que l'énumérateur et l'électeur ne parlent pas la même langue. Un autre facteur important est la croissance extrêmement rapide de nouveaux quartiers résidentiels que l'énumérateur ne connaît peut-être pas. Il se peut que personne ne soit à la maison parce que les deux conjoints travaillent, cas de plus en plus fréquent. Malheureusement, les élections provinciales—et parfois les élections municipales—ont eu lieu si peu de temps avant que beaucoup d'électeurs avaient l'impression, fautive, que leur énumération au palier municipal ou provincial valait au palier fédéral.

• (1815)

Bien que la Charte canadienne des droits et libertés garantisse le droit de vote à tout citoyen canadien, rien dans la loi ne permet aux Canadiens à l'étranger d'exercer ce droit. Bien sûr, il y a des exceptions pour les membres des Forces armées, les fonctionnaires et les membres de leur famille, les enseignants ainsi que le personnel administratif des Forces armées. Ces gens-là sont régis par des règlements spéciaux sur le scrutin, mais dans le cas d'un de mes anciens électeurs qui vit maintenant en Angleterre, rien ne lui permet de voter. Le projet de loi C-79 contient des dispositions en vertu desquelles les Canadiens qualifiés qui habitent à l'étranger peuvent voter aux élection fédérales. Le projet de loi comprend des dispositions visant les Canadiens qui ne peuvent pas voter, comme c'est le cas de mon électeur que je viens de mentionner.

Les Canadiens ont payé 37 millions de dollars pour un service qui n'a pas répondu à leurs attentes. Ils ont

confiance dans notre régime démocratique et nous ne devons pas l'entraver par un système d'énumération désuet. Il est sûrement possible d'établir des listes permanentes d'électeurs qu'on pourrait mettre à jour aussi régulièrement que possible de façon qu'il n'y ait plus d'oublis, de surprises, voire de consternation quand les Canadiens admissibles au vote veulent se prévaloir de leur droit.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît depuis longtemps la nécessité de réviser les lois électorales du Canada. En juin 1987, le gouvernement a présenté le projet de loi C-79, «Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois à cet égard».

Dans le rapport que le directeur général des élections a remis en 1989, il déclarait que les changements prévus dans le projet de loi C-79 auraient grandement contribué à aligner la Loi électorale du Canada sur la Charte des droits et libertés. De plus, ces changements auraient assoupli les procédures de révision des listes provisoires des électeurs et auraient étendu les règles concernant les votes par procuration. Si ces changements avaient été adoptés, un grand nombre de citoyens privés de leur droit de vote aux dernières élections auraient pu voter.

Malheureusement, ces amendements et d'autres importants amendements contenus dans le projet de loi C-79 n'ont pas été adoptés avant les dernières élections. C'est sans doute grave lorsqu'un électeur est incapable d'exercer son droit démocratique parce qu'il n'a pas été recensé. Signalons toutefois que selon Élections Canada, approximativement 99,39 p. 100 des électeurs admissibles avaient été enregistrés et pouvaient voter au cours des dernières élections générales.

Le gouvernement tient toujours à réformer nos lois électorales et à rendre le vote plus facile et plus accessible pour les Canadiens, conformément aux dispositions de la Charte. Afin de faciliter l'élaboration d'amendements qui pourront être appuyés par les députés des deux côtés de la Chambre, le gouvernement a annoncé dans le discours du Trône qu'une commission d'enquête serait chargée de recommander des changements aux lois électorales. La création de cette commission a été recommandée par le directeur général des élections dans son rapport de 1989. Comme le vice-premier ministre (M. Mazankowski) l'a dit le 3 mai 1989, le gouvernement étudie actuellement le mandat et la composition de la commission.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 31 mai 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE COMMISSION ROYALE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, le défilé se poursuit à la Société canadienne des Postes. Le défilé des accusations de mauvaise gestion, de harcèlement sexuel, de corruption, de recours à des tactiques fascistes, d'avilissement de la personne, de renvois injustes et de représailles contre le personnel. Ce défilé d'accusations a débuté à Toronto et il se poursuit maintenant à Ottawa.

Hier j'ai entendu une personne qui a travaillé à la sécurité de Postes Canada. Il a déclaré que les porte-billets déposés à la poste pour qu'on les renvoie à leur propriétaire étaient dépouillés de leur argent puis jetés sur instructions des cadres. Ces porte-billets contiennent souvent des permis de conduire et d'autres pièces d'identité mais ne sont quand même pas retournés par Postes Canada. Il affirme également que les porte-clés munis de plaques distribuées par les Amputés de guerre du Canada sont souvent envoyés à la ferraille.

Dans ces luttes internes malheureuses qui se livrent à Postes Canada, ce sont les Canadiens qui sont les perdants. Les Canadiens méritent un service postal qui fonctionne convenablement. J'exige que le ministre procède à une enquête impartiale sur Postes Canada. Il faut que le ministre confie l'enquête sur ces accusations à une Commission royale.

[*Français*]

LES SPORTS

LA LIGUE DE HOCKEY JUNIOR MAJEUR DU QUÉBEC À BEAUPORT

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, la belle ville de Beauport, dans ma circonscription, s'est vu confirmer en fin de semaine son droit d'entrée dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec, pour la saison 1990-1991. Cette décision fait suite à de nombreuses démarches entreprises par le promoteur suisse Jurg Staubli, épaulé par des citoyens de Beauport, dont le maire M. Jacques Langlois et l'avocat François-Xavier Simard.

M. Staubli et son équipe caressent également le projet de doter Beauport d'un centre de commerce international, un *World Trade Center*, un projet de plus de 25 millions de dollars.

Félicitations et meilleurs voeux de succès à tous ces artisans qui oeuvrent à l'essor économique et sportif, non seulement de Beauport mais de l'ensemble de la belle grande région de Québec!

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE COMPORTEMENT DES DÉPUTÉS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, la façon dont se comportent certains députés des deux côtés de la Chambre pendant la période des questions est indigne de la population du Canada. Non contents de nous attirer le mépris de tous les Canadiens justement déçus, nous risquons de discréditer la Chambre et nos institutions.

Je vous offre donc mon entier appui et vous demande respectueusement d'appliquer toutes les règles et tous les recours dont vous disposez pour mettre fin à ces préambules d'une longueur outrancière, pour déclarer inadmissibles les insinuations et les outrages à la réputa-

Article 31 du Règlement

tion, pour exiger que questions et réponses soient précises, directes et énoncées courtoisement.

J'invite tous les députés à se rappeler qui nous sommes, où nous sommes et pourquoi nous sommes ici. Nous avons le devoir collectif de veiller à ce que tous les Canadiens puissent être fiers de leurs institutions démocratiques, sinon de leurs élus.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

L'ÉLIMINATION DES ARMES NUCLÉAIRES À COURTE PORTÉE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, l'accord tant vanté conclu hier aux réunions de l'OTAN, à la suite de négociations entre Américains, Allemands et autres États de l'OTAN, est entaché d'un vice fatal à notre avis, puisqu'il repose sur la garantie que les armes nucléaires à courte portée ne seront pas éliminées.

Il me semble qu'il ne saurait y avoir de négociations et d'accords dignes de la planète s'ils ne visent pas à l'élimination de ces armes. Je pense que le gouvernement du Canada, le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ne se font pas honneur quand ils se vantent d'être parties à un accord ayant essentiellement pour but de maintenir les armes nucléaires à courte portée.

Les armes nucléaires à courte portée sont les plus dangereuses de toutes les armes nucléaires, parce qu'elles doivent être lancées dans les quelques minutes qui suivent un incident quelconque. C'est justement ce genre d'armes que le gouvernement devrait chercher à supprimer, plutôt que de les réduire partiellement donc de les conserver.

* * *

• (1410)

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

ON DEMANDE LA LEVÉE DE LA LOI MARTIALE EN CHINE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour exprimer le point de vue de la plupart des Canadiens, qui appuient et encouragent la retenue et la tolérance dont on a fait preuve jusqu'ici en Chine.

Je suis particulièrement impressionné par l'esprit de démocratie de Son Excellence Wan Li, président du Congrès populaire national, qui s'est engagé, durant son récent séjour au Canada, à protéger avec fermeté l'enthousiasme patriotique des jeunes Chinois, et j'appuie son engagement.

Je me réjouis également de la tolérance de l'armée de libération populaire, dont un capitaine a dit en pesant ses mots: «Nous ne tirerons pas sur les gens, car nous sommes très tolérants.»

Je demande au gouvernement du Canada d'encourager les autorités chinoises à mettre un terme à la loi martiale le plus tôt possible afin de faire avancer la cause de la démocratie et de la tolérance en Chine.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'INSCRIPTION DES GÉOLOGUES

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je désire vous faire part de mes préoccupations au sujet d'un problème très grave qui découle de certaines définitions données dans l'Accord de libre-échange.

L'Annexe 1502.1 de l'Appendice 2 de l'accord énumère les géophysiciens, mais non les géologues, dans la liste des personnes qui peuvent échanger librement leurs services des deux côtés de la frontière. Cette question préoccupe particulièrement les géologues de l'Alberta, car c'est la seule province qui délivre expressément des permis de géologues professionnels et qui réglemente cette profession. Dans d'autres provinces, les géologues sont libres de se classer dans la catégorie des géophysiciens ou ils peuvent exercer leur profession à titre d'ingénieurs géologues. La profession d'ingénieur figure également sur la liste approuvée.

J'en appelle au ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) pour qu'il cherche un moyen d'obtenir une décision administrative qui permettra aux géologues professionnels de l'Alberta d'être reconnus comme un groupe équivalent à celui des ingénieurs géologues dans les autres provinces, en attendant l'aboutissement des négociations pour faire inscrire la profession de géologue dans la liste des professions approuvées qui figure à l'Appendice 2 de l'accord.

* * *

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LA CRISE LIBANAISE—ON DEMANDE DES PROGRAMMES D'IMMIGRATION SPÉCIAUX

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la crise au Liban ne date pas d'hier. En fait, les combats dans cette région font rage depuis plus de 15 ans. Le plus déplorable, c'est que, loin de diminuer, les affrontements s'intensifient. Les porte-parole du ministère des Affaires extérieures nous disent que depuis l'au-

tomne de l'an dernier, la crise a atteint une ampleur encore inégalée.

En 1976, pendant la dernière période d'escalade des troubles au Liban, le gouvernement libéral avait mis sur pied des programmes spéciaux d'immigration pour étudier le cas des nombreux Libanais qui voulaient quitter leur pays déchiré pour venir vivre au Canada. Grâce à ces programmes, 12 000 immigrants libanais sont arrivés au Canada.

Jusqu'à maintenant, la seule mesure qui a été prise a été l'ouverture d'un bureau à Nicosie, à Chypre, un pays où le Canada n'a même pas de statut diplomatique officiel. Cela ne suffit pas, car ce petit bureau ne compte qu'un fonctionnaire pour examiner les demandes de 200 à 300 Libanais par jour.

J'exhorte le ministre à consacrer plus de ressources à ce bureau pour que les Libanais qui veulent immigrer au Canada aient la possibilité de le faire rapidement et en toute légalité.

* * *

LES HANDICAPÉS

LE VIDÉO POUR LE SERVICE DE PLANIFICATION FAMILIALE DU COMTÉ DE CUMBERLAND

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'attirer l'attention de la Chambre sur un projet remarquable lancé par le service de planification familiale du comté de Cumberland, qui se trouve à Amherst, en Nouvelle-Écosse. Sous la direction de Ruthie Patriquin, la directrice des services communautaires, ce service s'est intéressé à un secteur de l'éducation que l'on tient pour acquis dans les écoles publiques, mais qui n'existe pas pour les malentendants—l'éducation sexuelle des jeunes.

Après avoir cerné le problème, ce service a demandé des subventions au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour réaliser et produire un vidéo de qualité professionnelle ainsi qu'un guide pour les utilisateurs.

Le service de planification familiale du comté de Cumberland mérite des félicitations pour ce projet innovateur et nécessaire pour les malentendants. Je suis heureux d'annoncer que ces subventions ont été approuvées. Le projet est en voie de réalisation sous la direction de Linda Franchi, coordonnatrice du projet. On engagera des malentendants comme réalisateurs, comme acteurs et aussi pour l'équipe de production.

L'intérêt porté à ce vidéo prouve qu'il répondra à un besoin sur le plan national, voire à l'échelle internationale.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples informations est priée de s'adresser à mon bureau.

Article 31 du Règlement

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES SERVICES DE RADIO ET DE TÉLÉDIFFUSION RÉGIONAUX

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est encore reparti. A cause du budget des conservateurs, la société Radio-Canada songe encore à réduire, sinon à supprimer, ses services de radio et de télédiffusion régionaux. Radio-Canada a déjà tenté de faire de telles réductions naguère, mais en vain. Cette fois, les réductions pourraient être encore plus désastreuses pour les Canadiens.

La rumeur court qu'il ne restera plus qu'une seule station de Radio-Canada par province. Si c'est vrai, ces réductions pourraient abaisser les stations de Thunder Bay, de Windsor, de Sudbury et d'Ottawa au rang de petites agences de nouvelles qui seront branchées à la station mère en des occasions rarissimes.

Quelle station la Société Radio-Canada fermera-t-elle en Alberta? Celle d'Edmonton ou celle de Calgary? La bataille qui s'engagerait alors entre ces deux villes pour conserver leur station de télévision ferait paraître bien anodine la rivalité entre les Flames et les Oilers.

Qu'en est-il de la Colombie-Britannique? Cette rumeur sonne-t-elle le glas des services de télédiffusion régionaux dans toute la province?

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, vous pouvez pariez que le caucus de notre parti et les Canadiens empêcheront encore une fois le gouvernement de saper nos services de radio et de télédiffusion régionaux.

* * *

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

HOMMAGE À DEUX NOUVEAUX LEADERS AUTOCHTONES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, lors d'une émission de Radio-Nord à Val d'Or, le journaliste André Lavoie a fait le portrait de deux nouveaux leaders autochtones au Canada, Me Roméo Saganash et Tracy Michel. Roméo Saganash vient de compléter ses études en droit à l'Université du Québec à Montréal. C'est le premier avocat cri au Québec et il travaille déjà à mettre sur pied un système juridique entièrement cri. Tracy Michel est originaire de la Colombie-Britannique. C'est la première femme autochtone au Canada à piloter un avion commercial. Elle travaille pour Air Creebec de Val d'Or en Abitibi.

Monsieur le Président, voilà deux exemples de la nouvelle génération d'autochtones, dont la nation cri, tout comme nous-mêmes, avons lieu d'être fiers.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LE MOMENT OÙ LE PREMIER MINISTRE A ÉTÉ MIS AU COURANT DE LA FUITE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Ou bien le gouvernement conservateur joue un jeu très dangereux, essayer de cacher la vérité d'une part et effrayer tous ceux qui révèlent la vérité d'autre part, ou bien il a perdu le contrôle, pendant une crise, au profit d'un groupe de bureaucrates. Dans un cas comme dans l'autre, le résultat est plutôt inquiétant pour les Canadiens et fondamentalement inacceptable.

Il a fallu 28 jours au ministre des Finances pour dire à la Chambre qu'il n'était pas au courant de la fuite de la Mutuelle du Canada au moment de la période des questions, le 27 avril.

Le vice-premier ministre, lui, a pris trois jours avant de nous raconter la même histoire.

Nous sommes maintenant au jour 35 du scandale et les Canadiens n'ont toujours pas entendu, de la bouche du premier ministre, ce qu'il a réellement entendu au sujet de la fuite au profit de la Mutuelle du Canada.

Pendant son voyage outre-mer. . .

Des voix: Question!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question au premier ministre est celle-ci. Quand et comment a-t-il appris la fuite à la Mutuelle du Canada? Après l'avoir apprise, pourquoi n'a-t-il pas informé le Parlement immédiatement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai été informé par le greffier du Conseil privé, de la communication téléphonique en provenance de la Mutuelle du Canada, entre 15 h 30 et 16 heures le 27 avril.

J'ai également été informé par M. Tellier, le greffier du Conseil, que des mesures appropriées avaient été prises, c'est-à-dire que la GRC, qui enquêtait déjà sur la question, avait été avertie. J'espère que cela satisfait mon collègue.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Non, monsieur le Président, cela ne nous satisfait pas.

LA DEUXIÈME FUITE BUDGÉTAIRE—ON DEMANDE POURQUOI L'INFORMATION N'A PAS ÉTÉ COMMUNIQUÉE IMMÉDIATEMENT AU PARLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Nous avons un système de gouvernement de type parlementaire. Nous n'avons que ce Parlement, qui représente le peuple canadien. Et lorsque les ministres du Cabinet trompent le Parlement pendant 35 jours, ils se moquent de notre système parlementaire, et le peuple est trompé.

Des voix: A l'ordre!

M. le Président: Le très honorable leader de l'opposition pourrait-il poser sa question, s'il vous plaît?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, si le premier ministre était déjà informé vers trois heures et demi de l'après-midi, pourquoi n'a-t-il pas révélé immédiatement au Parlement la deuxième fuite budgétaire, celle de la Mutuelle du Canada, puisqu'il avait promis devant cette Chambre, la même journée, le 27 avril, à trois heures, une demi-heure plus tard, que n'importe quelle nouvelle information serait immédiatement rapportée au Parlement du Canada? Pourquoi a-t-il caché la vérité pendant 35 jours?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout d'abord, il faut repousser avec vigueur l'allégation du chef de l'opposition contre le ministre des Finances qu'il accuse d'avoir trompé le Parlement, alors que le ministre des Finances a livré des réponses complètes et entières. Il parle d'une obligation pour le premier ministre de faire rapport à la Chambre. Effectivement, c'est rapporté à la page 1035 du hansard du 27 avril, à la suite d'une question du député de Burnaby-Kingsway, et je cite:

[*Traduction*]

> Toutefois, le solliciteur général a dit qu'il informerait immédiatement la Chambre de tout fait nouveau, . . .

Le solliciteur général disait précisément, à la page 1032, et je le cite exactement:

[*Français*]

> L'enquête est en cours, monsieur le Président, et dès que nous aurons les faits là-dessus, les conclusions, nous pourrons les rendre publics, monsieur le Président.

Alors, effectivement, monsieur le Président, l'engagement que j'ai donné à la Chambre a été suivi à la lettre. Les renseignements avaient déjà été étalés par le solliciteur général, et ma réponse, tout comme celle du sollici-

teur général, était complète. Si le chef de l'opposition désire d'autres renseignements, il me fera plaisir de les lui fournir.

• (1420)

[*Traduction*]

LA COMPARUTION DE HAUTS FONCTIONNAIRES À LA BARRE DE LA CHAMBRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'invite le premier ministre à ne pas jouer au plus malin avec la Chambre des communes et les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Turner: Je l'exhorte également à ne pas jouer sur les mots et à ne pas cacher la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition voudrait-il poser sa question?

M. Turner: Monsieur le Président, depuis 35 jours, le premier ministre et ses principaux ministres cachent la vérité aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Turner: Dans sa réponse, aujourd'hui, il corrobore ce que le vice-premier ministre et le ministre des Finances nous ont déjà dit, à savoir que pendant deux heures, les trois principaux ministres du gouvernement étaient dans l'ignorance totale.

Je dois donc poser la question suivante au premier ministre. Dans ces circonstances, étant donné que des bureaucrates contrôlaient ce que les ministres et le premier ministre savaient d'un fait essentiel, pourquoi ne souscrit-il pas à ma motion tendant à inviter les trois hauts fonctionnaires en question à se présenter devant la Chambre des communes, afin que nous puissions savoir pourquoi on a caché la vérité aux Canadiens.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons tous l'habitude de voir le chef de l'opposition dénigrer ministres et ministériels. Cependant, c'est la première fois qu'il tente de ternir la réputation d'éminents fonctionnaires. En tant qu'ancien premier ministre, le chef de l'opposition devrait savoir que cela est tout à fait inadmissible.

Les décisions prises le soir précédent ont été le fait du premier ministre et de ses collègues du Cabinet. . .

Une voix: De quoi avez-vous peur?

Une voix: Pas de vous, chose certaine.

M. Mulroney: Je tente de répondre au chef de l'opposition.

Une voix: Répondez à la question.

M. Mulroney: Le soir où les renseignements budgétaires ont été rendus publics par un journaliste, j'ai tout d'abord invité le ministre des Finances à demander au chef de l'opposition s'il était prêt à accepter que le Budget soit présenté à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Devant le refus d'approbation du chef de l'opposition, j'ai demandé au ministre des Finances de rendre les mesures budgétaires publiques immédiatement. J'ai également réclamé une enquête immédiate de la part de la GRC. Cela a été fait. L'enquête de la GRC a été entreprise le soir précédent.

Les renseignements qui m'ont été transmis par le greffier du Conseil privé après la période des questions, le lendemain, allaient tout à fait dans le sens de cette enquête. La GRC a entrepris son enquête le soir précédent. Il s'agissait d'une enquête extrêmement approfondie qui a conduit à des accusations. Toute autre mesure de notre part aurait nui à l'indépendance. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . .de la GRC, dans son enquête, et aurait porté préjudice aux droits des accusés, et c'est ce que nous avons voulu éviter.

Des voix: Bravo!

LES DIRECTIVES DONNÉES AUX FONCTIONNAIRES

L'honorable Bob Kaplan (York Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre et porte sur l'explication que le gouvernement persiste à nous donner pour justifier son ignorance de la fuite pendant une période de deux heures.

Le gouvernement veut nous faire croire que si les fonctionnaires n'ont pas signalé immédiatement aux ministres la fuite concernant la Mutuelle, c'est parce qu'il avait été décidé la veille de dévoiler le budget aux médias et que tout le reste n'avait pas d'importance.

Autrement dit, le premier ministre n'est-il pas en train de nous dire et le vice-premier ministre ne nous a-t-il pas dit l'autre jour qu'ils avaient enjoint les fonctionnaires de ne pas leur donner d'autres informations concer-

nant des fuites et des allégations, de les laisser dans l'ignorance. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: . . .afin qu'ils puissent nier qu'ils étaient au courant? Maintenant qu'il est de retour, le premier ministre trouve-t-il acceptable, après réflexion, que des ministres demandent à leurs fonctionnaires de les laisser dans l'ignorance?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que la question contient des insinuations qui ternissent la réputation du député en tant qu'ancien solliciteur général.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il est très offensant pour les hauts fonctionnaires canadiens d'insinuer qu'ils pourraient acquiescer à une telle demande, quel qu'en soit l'auteur. Le député devrait s'excuser dès maintenant auprès du greffier du Conseil privé, du sous-ministre des Finances et de tous les fonctionnaires du Canada, qui méritent un meilleur traitement de la part du député.

Des voix: Bravo!

LES NOUVELLES DIRECTIVES DONNÉES AUX FONCTIONNAIRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, si le premier ministre ou ses collègues du Cabinet n'ont pas ordonné aux fonctionnaires de ne pas leur donner de plus amples renseignements, pourquoi ces derniers ne l'ont-ils pas fait?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que M. Tellier, greffier du Conseil, a communiqué avec moi, comme il convenait. . .

M. Tobin: Deux heures plus tard.

M. Mulroney: . . .lorsqu'on lui a signalé l'affaire. Quand le sous-ministre des Finances a été mis au courant par téléphone le lendemain du budget. . .

Une voix: Deux heures plus tard.

M. Mulroney: Si le député s'intéresse à la réponse, je vais essayer de la lui donner.

Quand M. Gorbet, sous-ministre des Finances, a reçu l'appel, il a pris les mesures. . .

Une voix: A quelle heure?

M. Mulroney: . . .nécessaires et appropriées.

Une voix: Comme quoi?

M. Mulroney: Il a vérifié les renseignements. Il a immédiatement consulté la Gendarmerie royale du Canada. Il a transmis les renseignements à la GRC qui avait déjà commencé à enquêter. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . .sur cette affaire, conformément à la demande faite la veille. L'enquête était en cours. Ce sont des fonctionnaires qui ont transmis les renseignements à la Gendarmerie. . .

Une voix: Ce qui a pris deux heures.

M. Mulroney: . . .royale du Canada. Le greffier du Conseil m'a transmis tous les renseignements, comme il les a transmis au vice-premier ministre, quand il a appris. . .

Une voix: Et au ministre des Finances.

M. Mulroney: Quand M. Tellier a appris. . .

Une voix: Deux heures plus tard.

M. Mulroney: Ces renseignements viennent directement de M. Paul Tellier, greffier du Conseil, et de M. Fred Gorbet. Ils ont fourni les explications requises que je transmets à la Chambre. Je sais que mon collègue les accepte parce qu'elles viennent de distingués fonctionnaires apolitiques.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES FUITES BUDGÉTAIRES—ON DEMANDE QUI A ÉTÉ LE PREMIER À ÊTRE INFORMÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, mon autre question s'adresse au premier ministre. Il vient de dire à la Chambre que lui, comme premier ministre, il n'a pas été informé avant 3 h 30 de l'appel téléphonique de M. Masterman. Mais est-ce que le premier ministre peut répondre à cette question: Qui était le ministre qui a été informé le premier de l'appel de M. Masterman, et quand ce ministre en a-t-il été informé? Était-ce avant, pendant, ou après la période des questions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. J'ai été informé comme premier ministre, entre 3 h 30 et 4 heures. Donc, c'était après la période des questions. J'ai été informé par le greffier du Conseil privé, le secrétaire du Cabinet, M. Paul Tellier, ayant lui-même été mis au courant par M. Fred Gorbet, sous-ministre des Finances. Les renseignements m'ont été transmis de façon rapide par M. Tellier, et j'ai déjà donné cette réponse au chef de l'opposition.

• (1430)

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'EXPLIQUER QU'ON AIE ATTENDU 90 MINUTES AVANT DE L'INFORMER

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai posé la question parce qu'hier à la Chambre, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a dit qu'à sa connaissance, aucun ministre n'en avait été informé avant la période des questions. Je veux m'assurer qu'aucun ministre, y compris le ministre de la Justice (ou le solliciteur général) n'en a été informé pendant la période des questions, et si un ministre en a été informé, le premier ministre devrait maintenant nous le dire. Il devrait nous dire également pourquoi il y a eu un intervalle de 90 minutes entre l'appel téléphonique de M. Masterman et le moment où le premier ministre du Canada en a été informé. C'est extrêmement irresponsable.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu que le sous-ministre des Finances a reçu l'information par téléphone vers 13 h 30, d'après ce qu'on m'a dit, et l'a immédiatement communiquée à la Gendarmerie royale du Canada. Il s'est occupé, comme un fonctionnaire responsable se doit de le faire, de transmettre cette information à la GRC par l'intermédiaire de son propre personnel de sécurité. Il a fait vérifier l'information. Il s'est ensuite rendu immédiatement auprès du greffier du Conseil privé pour l'informer et le consulter et ce dernier, après avoir été informé, m'a appelé à mon retour au bureau après la période des questions.

Mme Copps: Deux heures plus tard.

M. Mulroney: J'ai été informé entre 15 h 30 et 16 heures à la suite des initiatives prises par le sous-ministre des Finances et le greffier du Conseil privé, qui ont tous deux agi de façon appropriée et opportune. Je transmets cette information à mon honorable collègue comme je l'ai transmise au chef de l'opposition.

ON DEMANDE POURQUOI LE RETARD DE 90 MINUTES N'A PAS FAIT L'OBJET DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le premier ministre ne trouve-t-il pas bizarre que ces hauts fonctionnaires du gouvernement aient attendu 90 minutes pour le mettre au courant? N'est-il pas étrange que ni le ministre des Finances ni le solliciteur général n'aient été informés? N'est-il pas surprenant que les plus hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada n'en aient pas parlé au ministre de la Justice? Et enfin, monsieur le Président, quand le premier ministre l'a effectivement appris, et après qu'une réunion a été tenue à ce sujet après 15 heures dans l'un des bureaux du premier ministre, pourquoi ce dernier n'est-il pas venu à la Chambre? Ou pourquoi le ministre des Finances n'est-il pas venu à la Chambre pour soulever la question de privilège puisque de toute façon c'était justement l'objet de notre débat cet après-midi-là, et pour aviser la Chambre de cette fuite très grave?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député demande s'il y a eu une réunion à ce sujet après 15 heures et je répondrai par la négative. Il demande pourquoi je ne suis pas venu à la Chambre. J'avais déjà chargé la veille le ministre des Finances de divulguer le budget, ayant demandé que la Gendarmerie royale canadienne commence immédiatement. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Cette information faisait partie intégrante d'une enquête menée par la Gendarmerie royale canadienne qui en avait été saisie la veille. Si on avait entravé cette enquête en quoi que ce soit, on aurait fait obstruction à la justice et on aurait porté atteinte aux droits de ceux qui peuvent ou non avoir été inculpés à la suite de cette enquête.

LA FUITE BUDGÉTAIRE DE LA MUTUELLE DU CANADA—LA DÉCISION DE NE PAS INFORMER LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la deuxième fuite budgétaire, celle dite de la Mutuelle du Canada. Le ministre des Finances a reconnu en Chambre ces derniers jours que le 27 avril, entre 3 heures et 5 heures de l'après-midi, le gouvernement selon le sens large du terme, c'est-à-dire

le Cabinet, a pris la décision de cacher la deuxième fuite budgétaire au Parlement et aux Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Or, puisqu'il est incroyable que ni le premier ministre ni aucun autre ministre n'ait été mis au courant de la fuite budgétaire avant un délai de deux heures, je voudrais demander de façon très précise au premier ministre, qui est le premier mandataire du gouvernement d'en face, pourquoi il a pris la décision de ne pas en informer la Chambre des communes et la population canadienne? Pourquoi a-t-il caché la vérité?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dire que le gouvernement a pris la décision de cacher des renseignements à la population canadienne c'est évidemment une invention, une falsification pure et simple du député.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je vais mettre mon honorable ami au courant encore une fois, et peut-être que s'il écoute attentivement il réfléchira avant de lancer de nouvelles accusations contre des fonctionnaires ou des membres de la Chambre.

Le renseignement a été communiqué au sous-ministre des Finances, M. Fred Gorbet. Dès 13 h 30, il a entrepris de communiquer avec la GRC pour lui demander de vérifier les renseignements auprès de sa source. Il a consulté et informé le secrétaire du Cabinet et greffier du Conseil privé. Voilà ce qui a été fait: le renseignement m'a été communiqué par M. Tellier entre 15 h 30 et 16 heures. Ces renseignements étaient absolument conformes avec ceux que la police cherchait dans le cadre de l'enquête ouverte le soir précédent, et dont la Chambre avait été informée. La Gendarmerie royale du Canada, était en train de recueillir ces renseignements comme il se doit; elle a toujours servi le pays de façon indépendante et correcte. . .

M. Boudria: Monsieur le Président, à la page 2147 du hansard, et en divers autres endroits, il est dit que le gouvernement au sens le plus large en a été informé entre la période des questions et 17 h 40 ce soir-là.

Je tiens à dire au premier ministre que ce qu'il a dit au sujet de son ministre des Finances n'est pas flatteur pour ce dernier.

[*Français*]

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser la question supplémentaire suivante au premier ministre concernant le comportement de son ministre des Finances.

Le 27 avril, à la page 1032 du journal des *Débats*, le premier ministre disait, à propos du ministre en question, et je cite:

> . . .le ministre s'est toujours acquitté de ses responsabilités et, cette fois-ci encore, il a été à la hauteur de sa tâche.

Compte tenu du fait que le ministre, en complicité avec les autres membres du Cabinet, a choisi de cacher cette information à la Chambre des communes pendant un mois, le premier ministre prétend-il toujours que le ministre est à la hauteur de la situation? Ne devrait-il pas être appelé au Parlement aujourd'hui pour démissionner?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances sert le Canada et la Chambre de façon très distinguée, et peut-être qu'un jour le député s'il change ses façons de faire pourra aspirer lui-même à autant de distinction que le ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Or je l'admets il faudrait presque un miracle pour cela parce que le ministre des Finances n'a pas de leçons à recevoir du député en fait de correction et de distinction.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Mulroney: On me demande si le gouvernement a été informé, et le député utilisait l'anglais, «*in the broad sense*». Mais oui, le gouvernement, «*in the broad sense*», avait été informé! Quand le sous-ministre des Finances a été avisé, il a avisé le secrétaire du Cabinet, le greffier du Conseil privé. Effectivement, comme le ministre des Finances l'a dit, le gouvernement, «*in the broad sense*», a été avisé, et tous les gestes posés par le gouvernement, et par le ministre des Finances, ont été absolument logiques avec la déclaration de la veille, savoir qu'une enquête policière était déjà en cours et que nous allions laisser la police mener son enquête jusqu'à la fin.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE NOM DU FONCTIONNAIRE QUI A REÇU L'APPEL TÉLÉPHONIQUE DE LA MUTUELLE DU CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la Chambre et les Canadiens savent que, le 27 avril, le directeur général de la Mutuelle du Canada, M. Jack Masterman, a informé un collaborateur du ministre des Finances que la Mutuelle était en possession du *Budget en bref* depuis le 25 avril.

• (1440)

Avec qui exactement a-t-il communiqué au cabinet du ministre des Finances? Qui cette personne a-t-elle contacté à son tour et quand? Quelqu'un d'autre a-t-il appelé le président de la Mutuelle? Qui? Qui, au gouvernement, a contacté M. Masterman à la Mutuelle? Quels conseils, instructions ou. . .

M. le Président: Si le député a plusieurs questions à poser, quelqu'un voudra peut-être commencer à y répondre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à ma connaissance, le premier appel a été effectué au cabinet du ministre des Finances. En l'absence de celui-ci, l'appel a été immédiatement transféré au sous-ministre des Finances. Ce dernier a procédé à des vérifications, a consulté la Gendarmerie royale du Canada, a conseillé les forces policières et a conseillé le secrétaire du Cabinet. Voilà ce qui s'est passé à ma connaissance. Si mon collègue a une autre version des faits, je me ferai un plaisir de l'examiner.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND M. HARTT A OBTENU L'INFORMATION ET À QUI IL L'A TRANSMISE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, on a appris que pour deux heures le premier ministre n'était pas au courant de la fuite. On a appris aussi que pendant 28 jours le gouvernement a caché cette deuxième fuite au peuple canadien. Je voudrais savoir à quelle heure de la journée et à quel jour M. Hartt, du Bureau du premier ministre, a obtenu l'information et à qui il a communiqué cette information-là?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je peux vous dire, monsieur le Président, que mes renseignements sont venus entre 3 h 30 et 4 heures de la part de M. Tellier, tel que j'ai avisé la Chambre. C'était entre 3 h 30 et 4 heures.

M. Gauthier: M. Hartt!

M. Mulroney: Pardon?

M. Gauthier: M. Hartt.

M. Mulroney: Non, c'est M. Tellier qui m'a fourni ces renseignements, M. Tellier les ayant appris quelques minutes avant de la part de M. Gorbet, le sous-ministre des Finances. Alors, je trouve que le processus a été tout à fait normal et logique. Maintenant, si le député est en train de me demander si j'ai été avisé par qui que ce soit, à part M. Tellier, la réponse est non! J'ai été avisé dans les circonstances par cet individu, tel que je l'ai mentionné de façon précise.

LES DIRECTIVES AU PERSONNEL AU SUJET DES FUITES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Nous avons vu avec quelle rapidité le premier ministre, le ministre des Finances, le ministre de la Justice et le solliciteur général informent la Chambre. Il y avait certaines allégations au sujet d'autres fuites la nuit du 26 avril et le 27 avril. Quelles directives ont été données au personnel des bureaux du premier ministre et du ministre des Finances au sujet des procédures à suivre s'ils étaient informés d'une deuxième fuite?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une suggestion tout à fait dérisoire que la veille on aurait prévenu les individus du Conseil privé ou de mon Cabinet sur la façon d'agir s'il y avait une deuxième fuite, une troisième fuite ou une quatrième fuite. Lorsqu'on a appris qu'il y a eu une fuite, immédiatement après qu'on l'eut appris, on a demandé la permission de venir devant la Chambre avec le Budget. La réponse de la part des partis de l'opposition était négative. Donc, j'ai donné instruction que le ministre des Finances le rende public immédiatement, et j'ai donné instruction qu'une enquête de la GRC soit déclenchée. Cette enquête a commencé la veille et fonctionnera tout au long, jusqu'à ce qu'elle se termine et que des accusations soient portées.

Alors, tout ce qui a été fait la nuit avant et la journée subséquente a été consistant avec une enquête indépendante de la part de la GRC du Canada.

[*Traduction*]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, les députés en ont assez d'entendre le refrain de ce Cabinet: «Tire la chevillette, c'est ta grand-mère qui parle.»

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, et c'est une question dont la réponse intéresse vivement non seulement la Chambre, mais le pays tout entier. Qui était à la barre du Canada Valdez le 27 avril entre 13 h 30 et 15 h?

M. Ouellet: Personne.

M. Rodriguez: Où se trouvait le capitaine? Dans sa cabine? Qui était aux commandes? Les trois bureaucrates?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Excusez-moi, monsieur le Président, mais j'espère que le député ne me tient pas responsable de l'accident du *Valdez*. Le fait est que ces renseignements. . .

Une voix: C'était le pilote automatique.

M. Mulroney: Veuillez m'accorder un instant. La veille du jour où le budget devait être rendu public, nous avons appris en même temps que tout le monde qu'un document budgétaire circulait clandestinement et peut-être illégalement.

J'ai immédiatement convoqué mes ministres de premier plan. Nous avons demandé aux chefs de l'opposition la permission de déposer sans tarder le budget à la Chambre. Cette permission nous a été refusée. C'est pourquoi j'ai alors demandé au ministre des Finances de le rendre public immédiatement par la voie des médias. J'ai en outre ordonné que la Gendarmerie royale du Canada ouvre sans tarder une enquête complète. Ce qui a été fait.

A partir de ce moment-là, c'est à la GRC, comme il se doit, que le sous-ministre des Finances, le greffier du Conseil privé ou d'autres ont communiqué tous les renseignements, pour que la GRC puisse conduire une enquête vraiment indépendante et impartiale.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada et elle concerne le Rapport annuel national sur les drogues publié par la Gendarmerie royale du Canada, qui démontre que la lutte antidrogue a été fructueuse puisque les saisies ont plus que doublé. Par contre, l'on mentionne que ce commerce génère des recettes de 5 à 15 milliards de dollars par année et que les adeptes ont triplé au cours des deux dernières années.

Est-ce que le ministre peut dire à cette Chambre et rassurer les Canadiens quant aux mesures qui seront mises en oeuvre afin d'affermir la volonté collective et de contrer ce problème qui est un fléau? D'autant plus que dans un récent rapport publié par la Bibliothèque du Parlement, les coûts liés à l'abus des drogues au Canada s'élevaient à 11,5 milliards de dollars en 1984.

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le député touche une question très importante. Les chiffres qui ont été rendus publics cette semaine inquiètent effectivement notre gouvernement. Nous tentons, avec l'aide des corps de police, tant aux niveaux municipaux que provinciaux, de continuer une lutte sans merci aux trafiquants de drogues. Et, en même temps, monsieur le Président, nous avons mis en place une stratégie antidrogue de plus de 200 millions de dollars avec l'aide de mes collègues de Douanes et Accise, Santé et Bien-être social et d'autres ministères, de façon à permettre d'informer davantage la population pour empêcher nos jeunes de 10, 12 et 13 ans de tomber dans ce fléau de la drogue, sous la coupe des trafiquants. J'invite tous les Canadiens à nous aider à faire cette lutte.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, on me dit que le premier ministre, quand il est dans le pays, aime lire tous les journaux à chaque jour. J'ai un message pour le premier ministre. Pendant son absence. .

M. le Président: L'honorable députée a peut-être un message, mais le premier ministre attend la question, s'il vous plaît.

Mme Marleau: Tous les éditoriaux à travers le pays ont demandé la démission du ministre des Finances. Le premier ministre doit faire face à un manque de confiance envers son ministre des Finances.

M. le Président: Peut-être que l'honorable députée pourrait en venir directement à sa question, maintenant!

Mme Marleau: Est-ce que le premier ministre va demander la démission de son ministre des Finances, parce que celui-ci ne peut plus accomplir sa tâche?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non!

Des voix: Bravo!

• (1450)

[*Traduction*]

Mme Marleau: Monsieur le Président, c'est aussi ce qu'ils ont dit à propos de Sinclair Stevens.

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je demande encore une fois au premier ministre s'il se rend compte qu'en approuvant les actions de son ministre des Finances il montre qu'il ne comprend vraiment rien au rôle que doit jouer le premier ministre de notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est clair que ma collègue ne partage pas l'estime que j'ai pour le ministre des Finances. Si elle s'en tient à l'opinion qu'elle vient d'exprimer, pourquoi ne présente-t-elle pas une motion de non-confiance envers le ministre? Les résultats pourraient être intéressants.

LA MISE EN ACCUSATION D'UN JOURNALISTE DU RÉSEAU DE TÉLÉVISION GLOBAL

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Justice que je m'adresse. Le 27 avril 1989, comme en fait foi le hansard à la page 1012, le ministre de la Justice qui décrivait les évènements survenus la veille au cours de la soirée, soit plus précisément la nouvelle diffusée sur le réseau de télévision *Global* selon laquelle les documents budgétaires auraient fait l'objet d'une fuite, a déclaré ce qui suit:

> Ce journaliste a agi avec responsabilité en ne diffusant pas l'affaire avant qu'elle ne soit confirmée.

Le ministre de la Justice pourrait-il nous expliquer pourquoi ce journaliste qui, à l'en croire, a agi avec responsabilité, a été accusé d'un acte criminel?

M. le Président: Hier, j'ai signalé la distinction très importante du point de vue de l'application du droit pénal au Canada et j'ai fait remarquer que cette affaire qui est de notoriété publique relève de l'Ontario et que ce sont ses légistes qui l'instruisent. Le député a posé sa question et le ministre de la Justice peut y répondre s'il le souhaite.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Comme les tribunaux ont été saisis de cette affaire, monsieur le Président, je n'entends formuler aucun commentaire.

LA POSSIBILITÉ D'UN PROCÈS JUSTE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre de la Justice réponde à une question. Le premier ministre du Canada a décrit l'évènement survenu il y a un mois comme un acte criminel qui pourrait aboutir à l'incarcération de certains individus. A l'instar du vice-premier ministre et, sauf erreur, du ministre de la Justice—le compte rendu en est la preuve—le ministre des Finances a décrit toute cette affaire comme un méfait criminel délibéré.

Étant donné son refus de répondre à ma question précédente, le ministre de la Justice pourrait-il nous dire s'il croit que les individus mis en cause peuvent espérer un procès juste, alors que le premier ministre les a déjà qualifiés de criminels passibles d'emprisonnement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je refuse de commenter l'hypocrisie de cette question.

M. Tobin: Répondez. Hypocrite!

M. Mulroney: A la Chambre des communes le 27 avril 1989, en réponse à une question de mon très honorable collègue, j'ai dit que nous avions vu les commentaires d'un certain M. French, un journaliste à l'emploi du réseau de télévision *Global* qui fut la première personne à recevoir l'appel. . .

M. Tobin: Il a dit bien plus que cela, premier ministre!

M. Mulroney: Si le député veut bien me laisser finir, je dirai que M. French, journaliste à l'emploi du réseau de télévision *Global* a été interviewé le même soir à la télévision. M. French a été la première personne qui a reçu l'appel d'un individu qui apparemment s'était emparé des documents. Voici un extrait de la transcription. Le journaliste, M. French, du réseau de télévision *Global* a déclaré à propos de l'individu en question: «J'imagine que le criminel se plaît à retourner sur les lieux de son crime.»

Ce soir-là, M. French, parlait de l'individu qui avait transmis les renseignements à M. Small. A notre avis, tous les individus qui ont été mis en accusation ont droit à une présomption d'innocence. . .

M. Allmand: Vous les avez traités de criminels.

M. Mulroney: . . .et nous ne devrions rien dire ni faire à la Chambre qui puisse porter atteinte à leur droit à un procès juste et à leur présomption d'innocence.

M. le Président: Je donne la parole au député de Burnaby—Kingsway.

M. Nowlan: N'allez-vous pas donner la parole à certains de nos députés? Je vous ai communiqué une note et. . .

M. le Président: Le député de Burnaby—Kingsway a la parole.

M. Nowlan: C'est merveilleux!

M. Robinson: Monsieur le Président, laissez-le poser ma deuxième question supplémentaire.

M. le Président: C'est la présidence qui décide qui peut utiliser votre deuxième question supplémentaire. Que le député pose sa question.

[*Français*]

LA POSITION D'UN SOUS-MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte aussi sur les allégations criminelles contre Doug Small. Ce ministre a admis aujourd'hui que son sous-ministre délégué a participé aux discussions sur les accusations graves contre M. Small. Monsieur le Président, quelle position son sous-ministre a-t-il prise sur cette accusation contre Small? Est-ce qu'il a averti la GRC que cette accusation sans précédent d'un journaliste constituerait une attaque profonde à la liberté de presse au Canada? Quelle position son sous-ministre délégué a-t-il prise sur ces accusations?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai sous les yeux la transcription des questions qu'on m'a posées hier pour savoir s'il y avait eu des discussions avec les fonctionnaires. J'ai dit que des délibérations ou consultations avaient pu se tenir normalement entre fonctionnaires.

Mon honorable ami n'ignore pas que la GRC a été chargée d'enquêter, qu'elle a terminé son enquête, qu'elle a discuté avec les autorités ontariennes, à qui il incombe d'intenter des poursuites devant les tribunaux. La GRC a ensuite porté les accusations. On m'informe que les fonctionnaires de la justice des deux niveaux de gouvernement discutent habituellement entre eux des questions qui peuvent concerner le gouvernement fédéral, le budget en l'occurrence. L'affaire met en jeu des questions de droit, des questions de preuve et des faits. Rien d'anormal dans tout cela.

LA POSITION ADOPTÉE SUR LA CONSTITUTIONNALITÉ DES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE UN JOURNALISTE

M. Svend J. Robinson (Burbaby—Kingsway): Monsieur le Président, c'est justement de cela qu'il s'agit. Je demande au ministre de la Justice, étant donné que la GRC a consulté son sous-ministre délégué, Doug Rutherford—on me l'a confirmé ce matin—quelle position Doug Rutherford a prise sur la constitutionnalité de ces accusations sans précédent contre un journaliste. Vu la gravité. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: Vu la gravité. . .

M. le Président: La question était directe. Il s'agit de savoir ce qu'une personne a dit à une autre personne. Le député peut poser la question. Libre au ministre d'y répondre.

M. Robinson: C'est une question sérieuse qui porte sur la position adoptée par le gouvernement. Comme ces accusations contre un journaliste sont sans précédent, le ministre de la Justice fera-t-il preuve d'honnêteté et demandera-t-il à intervenir dans ces procédures judiciaires, comme porte-parole du gouvernement du Canada pour s'opposer, non seulement au nom des journalistes, mais aussi au nom de tous les Canadiens, à cette attaque en règle contre la liberté de la presse au Canada?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il ne pourrait y avoir pire ingérence dans le cours de la justice que de répondre à cette question.

LE GESTE POSÉ PAR LES FONCTIONNAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le sous-ministre des Finances ainsi que le greffier du Conseil Privé et secrétaire du Cabinet, en apprenant l'existence d'une fuite de l'ampleur de celle de la Mutuelle, auraient dû savoir, après toutes leurs années de service dans la fonction publique, qu'il fallait immédiatement en aviser le ministre des Finances et le premier ministre du Canada suffisamment à temps pour la période des questions ce jour-là.

• (1500)

Qui a donné l'instruction de ne pas informer le premier ministre ou le ministre des Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ils n'ont évidemment jamais reçu d'instruction de ce genre. Une telle supposition qui laisse planer des doutes sur l'intégrité de hauts fonctionnaires, n'est pas digne d'un ancien premier ministre du Canada.

ON DEMANDE POURQUOI ON A CACHÉ LA FUITE DE LA MUTUELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est pour dissiper ces doutes que nous voulons que ces hauts fonctionnaires comparaissent à la barre de la Chambre des communes.

Dès que le premier ministre et le ministre des Finances ont appris la nouvelle vers 15 h 30 ou 16 heures, en même temps que le vice-premier ministre. . .

M. Crawford: Ou plus tôt.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ou plus tôt, pourquoi le premier ministre ou le ministre des Finances n'ont-ils rien dit à la Chambre des communes, lors de la présentation du budget à la Chambre? Pourquoi et sur les ordres de qui a-t-on caché aux Canadiens l'information sur la fuite de la Mutuelle pendant les 28 jours suivants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question, et le vice-premier ministre y a répondu maintes fois.

La veille, il y avait eu évidemment diffusion illégale d'un très important document fédéral. La Gendarmerie royale du Canada a commencé à faire enquête le soir même. A partir de là, toute information devait par la suite être acheminée par M. Gorbet, M. Tellier et d'autres à la Gendarmerie royale du Canada, comme le veut l'usage, car il faut permettre à ce groupe indépendant d'enquêteurs de faire son travail et de porter des accusations s'il y a lieu.

Autrement, nous n'aurions pas respecté notre obligation qui consiste à donner carte blanche à la Gendarmerie royale du Canada. C'est donc ce que nous avons fait. C'est d'ailleurs ce que la Chambre a toujours demandé au gouvernement de faire.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON SE PLAINT QUE DES DÉPUTÉS SINGENT LE TON DE LA VOIX DE DÉPUTÉES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, et ce n'est pas la première fois que cela arrive, alors que la députée de Sudbury (M^me^ Marleau) cherchait à poser une question légitime, des députés conservateurs de l'autre côté de la Chambre n'ont cessé de singer le ton de sa voix.

Elle n'a pas une voix basse; elle n'a pas le timbre d'un ténor. Elle a une voix de femme. Je soulève la question, car ce n'est pas la première fois à la Chambre que des femmes de ce côté-ci qui posent des questions sont ridiculisées continuellement parce qu'elles ont une voix de femme.

J'aimerais demander au Président de revoir les «bleus» et d'examiner les observations concernant directement la voix de la députée de Sudbury, et d'aviser tous les députés que le timbre et le ton de la voix d'une personne sont fonction de sa physiologie, et que nous les femmes députées en avons plein le dos de nous faire ridiculiser par le Parti conservateur.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre de la Justice.

ON DEMANDE LA RÉTRACTATION DE PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin), et je sais que c'était au coeur de la période des questions, a délibérément qualifié d'hypocrite le premier ministre (M. Mulroney). J'invite simplement mon collègue à se rétracter.

M. Ouellet: Commencez par vous excuser de ce qui s'est passé. Excusez-vous pour vos vieux copains.

M. le Président: Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

M. Tobin: Monsieur le Président, le fait est, et j'invite la présidence et à vrai dire le ministre de la Justice (M. Lewis) à vérifier les «bleus», que le premier ministre (M.

Mulroney) est intervenu et a commencé à répondre à ma question en parlant de l'hypocrisie du député d'en face.

Vous feriez mieux de ne pas trop y compter si vous attendez que je retire mon observation au sujet du premier ministre. . .

M. le Président: Le député de Hamilton-Est a soulevé une question. Je consulterai évidemment les «bleus» et au besoin, je ferai rapport à la Chambre.

Le ministre de la Justice soulève une question de règlement bien différente. Je l'écouterai plus tard.

M. Lewis: Nous acceptons le conseil du député d'en face. Nous vérifierons les «bleus». Je crois que le premier ministre (M. Mulroney) parlait de la question et pas du député qui l'a posée.

Je demande encore une fois si l'on accepte que mon collègue, qui a traité le premier ministre d'hypocrite, se rétracte.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest a la parole.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur la liste d'expressions antiréglementaires qui se trouve dans la dernière édition du Beauchesne. Vous constaterez que l'on a parfois jugé le terme «hypocrite» antiréglementaire mais parfois pas. Vous devriez examiner ces décisions également, monsieur le Président, pour juger les commentaires très à propos du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin).

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest pourrait peut-être aider le Président. Comment dois-je interpréter la décision du Beauchesne?

Le député de Humber—Sainte—Barbe—Baie Verte a la parole.

M. Tobin: Je voudrais aider la présidence en raison du profond respect que j'éprouve à son égard. C'est pour elle que j'éprouve le plus de respect, exception faite de ma mère.

Le Président sait que je respecte beaucoup la présidence. Lorsque le premier ministre (M. Mulroney), tout comme moi, examinera les «bleus» et viendra à la Chambre après la période des questions, et lorsqu'il sera prêt à se lever et à expliquer ce qu'il entendait par le terme «hypocrisie», je serai tout disposé à voir ce que j'ai dit.

Il n'appartient pas à un agent du premier ministre de nous expliquer ce que celui-ci voulait dire. Il faut que le premier ministre vienne s'expliquer en personne.

M. le Président: Le député et le ministre de la Justice ont dit ce qu'ils avaient à dire à ce sujet à la présidence. J'examinerai le compte rendu.

LA LIBERTÉ DE PRESSE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, n'exagérons rien, car la période des questions est terminée. J'ai autant de respect pour la présidence que mon collègue de Terre-Neuve, mais je ne veux pas mêler ma mère ou mon père au débat. Naturellement, si l'on veut faire intervenir le reste de la famille, la situation peut devenir assez cocasse. Quoi qu'il en soit, il est rare que les ministériels et les députés de l'opposition entendent clairement les questions supplémentaires. Nous savons que nous pourrions poser indéfiniment des questions au sujet des fuites concernant le budget. C'est une question d'ordre politique. Mais quand la liberté de presse est en jeu, si la loyale opposition ou mon collègue le député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson) n'avaient pas soulevé de questions au sujet d'accusations portées contre un journaliste, j'aurais certainement pris la parole et dans un geste provocateur, j'aurais soulevé la question de privilège.

• (1510)

Ma question n'aurait pas été aussi politique que certaines autres qui ont été posées, mais elle aurait été adressée au solliciteur général (M. Blais) et aurait porté sur une situation des plus inhabituelles, c'est-à-dire le cas d'un journaliste accusé de possession d'objets volés. Cette situation vaut bien qu'on pose une question inhabituelle. J'espérais pouvoir la poser dans les règles et publiquement, sans être gêné par toutes les rumeurs et les soupçons d'une intrigue. Comme vous vous êtes levé, monsieur le Président, je dois donc m'asseoir, mais. . .

M. le Président: Si je comprends bien, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) soulève la question de privilège. J'ai écouté ce que le député avait à dire. Il a une quelconque plainte à formuler et il y a probablement d'autres endroits où il peut le faire. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

NOMINATIONS PAR DÉCRET EN CONSEIL

DÉPÔT DES DOCUMENTS DE NOMINATION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nominations faites par le gouvernement.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.]

* * *

LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) demande à présenter le projet de loi C-247, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment d'allégeance).

M. le vice-président: Le député est-il autorisé à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Monsieur le Président, en vertu de la Loi sur la citoyenneté actuelle, il faut, pour devenir citoyen canadien, prêter serment d'allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, à ses héritiers et à ses successeurs. Le projet de loi remplacerait ce serment par un serment d'allégeance envers le Canada et la Constitution canadienne.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES À VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en conformité avec l'article 36 du Règlement, une pétition signée par certains électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui sont consternés d'apprendre que le gouvernement se propose de réduire ou de supprimer la plupart des services de VIA Rail. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer toute la question des compressions. Ces pétitionnaires font remarquer que la société VIA Rail nous assure un bon service-voyageurs depuis quelques années et qu'elle pourrait se surpasser si le gouvernement lui accordait suffisamment de subventions.

Ils demandent donc au gouvernement de reconsidérer sa décision de réduire le service-voyageurs ferroviaire en général au Canada et les subventions qui sont mises à la disposition de VIA Rail.

LA RÉVISION DES DISPOSITIONS LÉGALES SUR L'EXTRADITION

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition jugée correcte aux termes de l'article 36 du Règlement, priant le gouvernement de réviser les dispositions légales sur l'extradition pour permettre d'extrader les criminels immédiatement ou après qu'ils ont purgé leur peine au Canada.

La pétition porte la signature de 2 145 citoyens concernés de partout au Canada. Ces Canadiens croient, tout comme moi, que notre loi actuelle sur l'extradition fait du Canada un asile pour les criminels les plus dangereux.

L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT—LA RETRAITE VOLONTAIRE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition qui a été dûment certifiée conformément à l'article 36 du Règlement.

Les 45 signataires, qui sont des habitants de la région de Sarnia—Lambton travaillant dans l'industrie du bâtiment, demandent au gouvernement de proposer un projet de loi qui leur permettrait de prendre leur retraite à 55 ans, sans la pénalité de retraite anticipée et en bénéficiant des pensions provinciales et fédérales complètes.

Les signataires estiment qu'un tel projet de loi reconnaîtrait mieux les réalités du travail dans le bâtiment et faciliterait l'embauche et la formation futures des jeunes travailleurs dans cette industrie.

LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition signée par une centaine d'habitants de Calgary et d'Edmonton. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire adopter des mesures législatives qui interdiraient la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LA RÉVISION DES DISPOSITIONS LÉGALES SUR L'EXTRADICTION

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au fond. Elle est signée par 2 300 Canadiens qui demandent au gouvernement de réviser les dispositions légales actuelles sur l'extradition afin de permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition de fugitifs et d'empêcher ainsi que le Canada ne devienne un asile pour les personnes qui fuient la justice d'autres pays.

[*Français*]

LA SITUATION AU LIBAN—LE RÈGLEMENT DU CONFLIT

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom de plus de 12 000 citoyens sur le fait que le génocide du peuple libanais nécessite une action d'extrême urgence; que l'Armée syrienne occupe les trois quarts du territoire libanais et terrorise sa population; que seul le retrait des Forces syriennes et non libanaises du Liban permettrait le rétablissement de la paix dans ce pays meurtri.

Ils demandent instamment que le Parlement mette tout en oeuvre pour obtenir une réunion urgente du Conseil de Sécurité de l'ONU afin d'exiger pour le Liban: l'arrêt immédiat des bombardements; le retrait des Forces syriennes, israéliennes et des autres forces non libanaises; l'envoi d'une Force de paix des Nations-Unies; des sanctions politiques et économiques pour les parties qui ne respecteraient pas les décisions du Conseil de Sécurité.

[*Traduction*]

OPPOSITION À LA FERMETURE DE LA BASE MILITAIRE DE SUMMERSIDE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition signée par des habitants de la région de Summerside. Cette pétition a circulé sous la direction de M. Jim Aikinson, de la Downtown Business Association de Summerside, et a été signée par 12 000 habitants de l'île. Elle a été certifiée conforme par le greffier des pétitions.

Le but de la pétition est de montrer le degré d'opposition à la fermeture de la base des Forces canadiennes de Summerside qui, si elle se produit, conduira la ville de Summerside à la ruine, tout comme le village de St. Eleanor's et plusieurs autres localités plus petites du Comté Prince, et touchera gravement la trésorerie du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je présente cette pétition au Parlement confiant que le gouvernement comprendra le degré d'inquiétude qui existe et qu'il reviendra sur sa décision avant les 45 jours requis.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES À VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de déposer des pétitions qui ont été jugées conformes au Règlement par le greffier des pétitions. Ces cinq pétitions ont été signées par 225 Canadiens de 35 localités différentes s'échelonnant de Vancouver à Saint-Jean, Terre-Neuve, et de Churchill à London. Ces signatures ont été recueillies dans la gare de VIA Rail à Thunder Bay.

Les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de respecter l'engagement qu'il a déjà pris d'appuyer VIA Rail, d'abandonner son projet de réduire le budget de VIA, et de fournir à cette entreprise les ressources dont elle a besoin pour être une société de transport moderne et efficace plutôt qu'un musée. Il y aurait beaucoup plus de pétitions portant davantage de signatures s'il y avait plus de wagons pour accommoder les gens qui veulent prendre le train.

• (1520)

LA COMMERCIALISATION INTERNATIONALE DE MATÉRIEL MILITAIRE ET POLICIER

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Essentiellement, les signataires condamnent la participation du gouvernement à la foire ARMX 89. Ils demandent au gouvernement de cesser de contribuer à l'expansion du marché international de matériel militaire et policier.

On a fait circuler ces pétitions à la marche annuelle de la paix qui a eu lieu à Victoria, le 22 avril, et à laquelle ont participé 10 000 personnes. C'est une manifestation annuelle et la plus importante de ce genre au Canada.

Les habitants de ma circonscription s'inquiètent beaucoup de voir le gouvernement favoriser l'expansion du marché international d'armements et de matériel policier.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si la question nº 46 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre que la question no 46 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS

Question nº 46—**M. Rodriguez:**

Pour chaque année, depuis 1986, le Directeur des enquêtes et recherches (Loi sur la concurrence) a-t-il retenu les services d'experts-conseils de l'extérieur et, dans l'affirmative, *a*) quel est leur nom, *b*) quelles fusions ont-ils examinées, *c*) quelles sommes leur a-t-on versées, *d*) quel a été le coût total de leurs services?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

Voies et moyens

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. le vice-président: Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, déposée à la Chambre le jeudi 27 avril, soit adoptée.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), mise aux voix, est adoptée.)

• (1530)

(*Vote No 24*)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Attewell	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn

Voies et moyens

Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Couture
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Fretz
Gérin
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nowlan
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
White
Worthy—122

Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clifford
Cook
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Holtmann
Hudon
James
Joncas
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacKay
Marin
Mayer
McDermid
McKnight
Mitges
Nicholson
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Allmand
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
de Jong
Duhamel
Finestone
Flis
Fulton
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb

Althouse
Arseneault
Barrett
Bellemare
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Ferguson
Fisher
Foster
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvard

Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marleau
Milliken
Mitchell
Ouellet
Parent
Peterson
Proud
Rideout
Robichaud
Rompkey
Stewart
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood

Hovdebo
Jordan
Karpoff
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
McGuire
Mills
Nault
Pagtakhan
Parker
Phinney
Prud'homme
Riis
Robinson
Simmons
Stupich
Tobin
Volpe
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—92

• (1600)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LOI SUR L'ACCISE

L'hon. Don Mazankowski (au nom de M. Wilson (Etobicoke-Centre)), appuyé par M. Lewis, propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur l'accise, déposée à la Chambre le jeudi 27 avril 1989, soit adoptée.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent. Puis-je me dispenser de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 25)

POUR

Députés

Anderson	Atkinson
Attewell	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Corbeil
Corbett	Couture
Crosby (Halifax Ouest)	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Fee	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Mitges
Monteith	Nicholson
Nowlan	Plourde
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—121

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Arseneault	Assad
Barrett	Bélair
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Black
Blondin	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McGuire	Mills
Mitchell	Nault
Nystrom	Ouellet
Parker	Peterson
Phinney	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Rompkey
Simmons	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Beaches—Woodbine)—87	

• (1640)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Les nouveaux députés sont nombreux, et nous n'avons pas voté souvent. La règle veut que les députés qui arrivent en retard à la Chambre ne votent pas. Je crois qu'il y a eu quelques arrivées tardives, une de chaque côté de la Chambre. Je ne veux pas attirer l'attention sur des personnes en particulier, mais l'occasion me paraissait bien choisie pour rappeler aux députés qu'ils doivent être à leur place avant que le vote commence. Cela pourrait un jour faire une grosse différence.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, j'étais à une réunion

qui s'est prolongée plus que prévu. J'ai dû y rester. Je n'ai pas voté parce que, lorsque je suis arrivé à la Chambre, les députés étaient déjà tous à leur place. Je veux vous dire, monsieur le Président, à vous et à tous les députés, que si j'avais pu, j'aurais voté comme l'ont fait les ministériels.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'étais à la même réunion que d'autres députés. Pour me conformer à la règle, je suis resté à l'extérieur et je n'ai pas voté. J'ai vu des personnes qui étaient à la réunion entrer et voter.

J'espère que, la prochaine fois, on se souviendra de la remontrance du whip en chef du gouvernement.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, tout simplement un rappel au Règlement. Peut-être que l'on pourrait, à l'avenir, éviter toutes ces difficultés si l'on comprenait que, lorsque nous sommes appelés pour voter à la Chambre,—et c'est là le premier de tous nos devoirs—les comités parlementaires ne doivent pas nécessairement siéger. J'en avais un cet après-midi et, à l'appel de la sonnerie, je l'ai annulé comme le Règlement nous l'autorise. Et pour éviter toutes ces difficultés qui pourraient être plus grandes à l'avenir, les présidents de comités, et législatifs et parlementaires, devraient comprendre, qu'en général, on ne siège pas lorsque nous sommes appelés pour voter.

* * *

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-20, intitulé Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 1re fois et que l'impression en soit ordonnée.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Puis-je me dispenser de faire retentir le timbre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Loiselle, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 26*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Champagne (Champlain)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cook
Corbeil	Corbett
Couture	Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	James
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McDermid
McKnight	Merrithew
Mitges	Monteith
Nicholson	Nowlan
Plourde	Porter
Pronovost	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	St-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon
Sobeski	Soetens

Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Venne
Vézina	Vien
Vincent	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—121

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Assad
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blaikie
Blondin	Boudria
Brewin	Butland
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Copps
Crawford	de Jong
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Foster
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hovdebo	Jordan
Kaplan	Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Laporte	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacWilliam	Maheu
Manley	Marleau
McGuire	Mitchell
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Rompkey
Simmons	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—76

• (1730)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.

* * *

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) propose que le projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour lancer le débat sur le projet de loi C-13, qui autorise l'aliénation de deux sociétés d'État, soit Nordion International Inc. et Theratronics. J'entends déjà les hurlements, grognements et plaintes des néo-démocrates, qui ont paralysé les travaux de la Chambre pendant deux heures cet après-midi sans raison apparente. Ils essaient maintenant de faire taire l'intervenant alors que nous débattons d'un projet de loi.

M. le vice-président: Nous allons laisser partir ceux qui doivent quitter la Chambre pour vaquer à d'autres affaires et le ministre pourra ensuite commencer.

M. McDermid: Monsieur le Président, avant de faire une revue de ce projet de loi article par article, je voudrais dire quelques mots sur notre programme de privatisation en général. C'est une politique gouvernementale très importante, qui joue un rôle crucial dans notre stratégie économique globale.

Lorsque nous avons été élus en 1984, nous nous sommes engagés à revitaliser l'économie dans le but de renforcer la croissance économique et de créer des emplois productifs pour les Canadiens. Comme vous le savez, nous avons créé plus de 1,5 million d'emplois au Canada depuis notre prise du pouvoir en 1984.

A cette fin, nous avons notamment procédé à un examen complet des sociétés d'État. Nous avons envisagé de privatiser celles que nous avons jugées rentables et qui ne servaient plus les objectifs des politiques publiques.

Des progrès importants ont été enregistrés depuis que le programme a été annoncé en 1984. La totalité ou une portion des parts du gouvernement dans 16 entreprises ont été vendues au secteur privé, deux sociétés d'État ont été confiées à des gouvernements territoriaux et huit autres ont été dissoutes. Par ces transactions, 5 milliards de dollars d'actifs ont été transférés au secteur privé et le rôle du gouvernement fédéral dans l'économie canadienne a été réduit considérablement.

En faisant cela, le Canada s'est placé dans une position plus concurrentielle. Le fonctionnement et le rendement financier de nombreuses sociétés d'État ont été améliorés par leur passage au secteur privé. J'entends rire les néo-démocrates. Ils pensent que c'est une farce, mais beaucoup de ces sociétés comptent maintenant plus d'employés, y compris de Havilland où il y a aujourd'hui

Nordion et Theratronics

1 500 emplois de plus que lorsqu'elle appartenait au gouvernement. Je pourrais donner d'autres exemples.

La gestion des ressources fédérales a aussi été améliorée et on a réduit les demandes potentielles de fonds publics. Ce qui compte, c'est qu'on a atteint ces objectifs sans diminuer la qualité des services aux Canadiens.

Dans son discours du trône du 3 avril et dans son budget déposé quelques semaines plus tard, le gouvernement, encouragé par les perspectives d'avenir, a réaffirmé son engagement de bâtir une économie forte.

Il faut que notre économie soit robuste et capable de soutenir la concurrence internationale si nous voulons conserver les programmes sociaux dont les Canadiens sont si fiers et maintenir le niveau de vie auquel nous sommes habitués.

Au début de notre histoire, l'État était parfois justifié de devenir propriétaire, autrement il n'aurait pas été en mesure de donner un service que le secteur privé était incapable d'offrir, ou même dont il ne voulait pas prendre la responsabilité. Dans certains cas, il fallait protéger la technologie ou l'industrie naissante au Canada. Parfois, c'était pour poursuivre l'édification du pays qui était tellement essentielle à notre avenir.

Aujourd'hui, la propriété gouvernementale n'est plus justifée dans bien des cas. Notre infrastructure socio-économique est relativement établie. Des services pour lesquels nous dépendions naguère du gouvernement peuvent être mieux assurés par le secteur privé.

L'économie canadienne a la capacité de croître et de prospérer sans des mesures importunes comme la propriété gouvernementale. Notre programme de privatisation a prouvé que les sociétés d'État sont mieux en mesure d'être concurrentielles sur le marché lorsqu'elles cessent de dépendre du gouvernement. La plupart des sociétés d'État actuelles ont été acquises ou créées pour des raisons qui se justifiaient à l'époque.

• (1740)

J'oserais dire, au sujet des motivations des gouvernements passés, que c'était plus pour des raisons précises que par idéologie qu'ils ont créé ces sociétés. On peut en dire autant aujourd'hui.

Le gouvernement du Canada se défait de ses sociétés d'État quand il a de bonnes raisons de le faire. Contrairement à ce que les députés d'en face prétendent à tort et à travers, le succès de ces privatisations peut être parfaitement démontré. A en juger d'après le nombre de Canadiens qui se sont disputé les actions d'Air Canada lorsqu'elles ont été lancées sur le marché, force nous est de dire que la population canadienne a foi en l'avenir de son porte-étendard national et désire miser ses propres dollars dans cet avenir. La première émission d'actions a attiré approximativement 130 000 acheteurs d'un bout à l'autre du pays.

Les employés, eux aussi, ont reconnu les bienfaits de ces privatisations et les perspectives qu'elles peuvent ouvrir. Chez Air Canada, un grand nombre d'employés ont oeuvré au sein d'associations professionnelles pour réclamer la privatisation de cette société. Même si trois des quatre syndicats leur avaient conseillé de ne pas acheter d'actions de cette société, plus de 80 p. 100 des employé d'Air Canada ont manifesté leur foi dans la nouvelle société en achetant des actions.

Le gouvernement reconnaît que les employés sont tout aussi importants pour le succès à venir de leur société qu'ils l'étaient auparavant. Il travaille en étroite collaboration avec les représentants des employés pour veiller à ce que les préoccupations de ces derniers restent au premier plan pendant tout le processus de privatisation, et pour s'assurer aussi que le transfert au secteur privé est équitable pour tous les intéressés.

Dans plusieurs cas de privatisation, d'intéressants régimes d'actionnariat ont été offerts aux employés. Dans le cas de Téléglobe par exemple, on a offert aux employés des actions de Memotec à des prix réduits, ainsi que des prêts sans intérêt pour les aider à financer leur achat. Lors de la privatisation de la société Les Fruits de mer FPI Limitée, les employés ont reçu environ 4 p. 100 des actions de la société.

Le bien-être des employés est un élément-clé du programme de privatisation du gouvernement parce que, même si nous voulons bâtir une économie plus concurrentielle qui soit axée sur le marché, nous voulons le faire en tenant compte du bien des gens. En travaillant ensemble, le gouvernement, la direction et les employés peuvent se préparer aux défis des années 90.

Voyons un peu ce qui s'est passé dans le cas de deux sociétés depuis leur privatisation. Canadair Limitée a été vendue à Bombardier en décembre 1986. La vente a amélioré les possibilités commerciales de Canadair et elle a accru sa capacité de concurrence sur les marchés

étrangers. Grâce à la solidité financière de Bombardier, la société a également eu accès aux ressources nécessaires pour financer sa croissance. Un autre avantage de la privatisation, c'est que la société est davantage disposée à se lancer dans de nouveaux projets grâce auxquels elle sera mieux en mesure de répondre aux besoins du marché aérospatial.

La Société des transports du Nord Limitée donne à ses nouveaux propriétaires un intérêt commercial dans l'avenir des Territoires du Nord-Ouest et un moyen de participer à la diversification économique. Monsieur le Président, la liste des sociétés qui ont connu succès après succès est interminable. Le temps est maintenant venu d'offrir à deux autres entreprises la possibilité de prendre de l'expansion et de connaître la prospérité.

Permettez-moi maintenant de parler de l'avenir des deux sociétés d'État qui sont l'objet de ce projet de loi, Nordion et Theratronics.

Nordion est un des plus grands fournisseurs au monde de systèmes de stérilisation industriels et de produits de diagnostic médical pour les marchés du traitement radiothérapique et de la médecine nucléaire. Cette société exporte ces produits vers plus de cent pays de par le monde. En fait, l'année dernière, plus de 90 p. 100 de ses ventes ont été faites sur les marchés d'exportation. Nordion existe depuis 1946. Elle constituait une division d'Énergie atomique du Canada Limitée appelée Société radiochimique jusqu'à l'automne dernier, lorsqu'elle a été transférée à la Corporation de développement des investissements du Canada en prévision de sa privatisation. C'est une société de réputation mondiale.

Nordion fournit plus de la moitié de l'équipement de traitement aux rayons gamma à l'échelle mondiale et 70 p. 100 du cobalt 60. Cet équipement sert principalement à la stérilisation des produits médicaux et des produits de consommation, des seringues, des bandages, des matières de suture et des gants de caoutchouc. Nordion produit également une gamme de petits irradiateurs pour des applications de recherche ou des applications cliniques, notamment l'irradiation du sang, le durcissement des composants électroniques et la recherche médicale.

Outre ces produits, Nordion fabrique environ les deux tiers de l'approvisionnement mondial d'isotopes produits dans des réacteurs ou des cyclotrons pour des applications en médecine nucléaire. Sa découverte la plus récente est celle de l'iode 123 ultrapure qui crée de nouveaux marchés partout dans le monde en raison de sa grande pureté.

Nordion et Theratronics

La force de cette société sur le plan de la technologie et de la commercialisation a été reconnue en 1987, année où Nordion a remporté le Prix d'excellence en affaires du Canada pour l'innovation et le Prix d'excellence à l'exportation canadienne.

La plupart des employés de Nordion travaillent à Kanata, exception faite du petit groupe d'employés des installations TRIUMF en Colombie-Britannique et de l'autre groupe du Centre d'irradiation du Canada de Ville de Laval, au Québec.

Theratronics est également une ancienne division de l'EACL, la Division des produits médicaux. Elle est devenue une société indépendante l'automne dernier puis elle a été transférée à la CDIC en même temps que Nordion.

Theratronics fabrique et vend deux principaux groupes de produits utilisés en radiothérapie: les machines de cobaltothérapie et les systèmes de planification informatisés dont on se sert en radiothérapie. Ces deux produits représentent des achats d'immobilisations importants pour les cliniques et les hôpitaux qui les utilisent respectivement pour planifier les opérations médicales et pour traiter les tumeurs malignes.

Comme Nordion, Theratronics est surtout une entreprise d'exportation dont 90 p. 100 des 41 millions de dollars du chiffre d'affaires annuel proviennent des ventes aux États-Unis et outre-mer. Mais il faut dire que cette compagnie exploite des marchés beaucoup mieux établis que ceux de Nordion quoique les pays en développement représentent pour cette dernière des débouchés fort prometteurs.

Actuellement, la société emploie plus de 329 personnes. . .

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a une longue pratique, confirmée par le Règlement, qui veut que nous ne lisions pas nos interventions. Le député qui a la parole est ministre et expérimenté. Il est certain que parfois on laisse les nouveaux députés lire leur texte, mais si un député aussi expérimenté a un document, pourquoi ne le dépose-t-il, cela nous éviterait de devoir l'écouter?

M. le vice-président: Le ministre peut continuer.

M. McDermid: Monsieur le Président, je remercie la députée de son intervention, j'avais besoin de me désaltérer.

Comme je le disais, Theratronics, tout comme Nordion, est très orientée vers l'exportation et plus de 90 p. 100 de ses 41 millions de chiffre d'affaires viennent de ventes aux États-Unis et outre-mer.

Nordion et Theratronics

Selon moi, les raisons pour lesquelles le gouvernement veut privatiser ces entreprises peuvent probablement être résumées par l'énoncé de politique de la société Nordion qui se lit en partie ainsi:

> 1. Nous entendons fournir à tous nos clients les meilleurs produits, la meilleure technologie et le meilleur service.
>
> 2. Nous sommes bien décidés à conserver notre principale part des marchés actuels et à devenir des chefs de file dans de nouveaux domaines.
>
> 3. Nous nous penchons constamment sur l'évolution du marché et nous y répondons, car nous croyons qu'une gestion dynamique et souple permet de rendre notre société encore plus compétitive.
>
> 4. Nous encourageons la croissance et la diversification, et nous recherchons les possibilités d'expansion et d'acquisition dans des domaines compatibles avec les points forts de la société sur le plan de la technologie et de la gestion.
>
> 5. Nous reconnaissons que notre succès dépend des efforts et de l'ingéniosité de tous nos employés.

Manifestement, une société aussi dynamique et tributaire du marché doit pouvoir jouir de la liberté dont profitent les sociétés privées, afin d'avoir les coudées franches. La privatisation donnera aux deux sociétés concernées un nouvel élan en matière de croissance et de développement, ce qui leur permettra d'obtenir de nouveaux succès à l'avenir.

Dans le cas de Nordion, la société sera mieux placée pour trouver de nouveaux débouchés et accroître sa domination des marchés mondiaux dans son domaine de haute technologie.

Pour sa part, la société Theratronics sera également libre de se lancer avec d'autres sociétés dans des entreprises conjointes dans des domaines industriels connexes, ce qui pourrait permettre à la nouvelle société de s'établir sur de nouveaux marchés et de lancer de nouvelles gammes de produits.

Dans les deux cas, Nordion et Theratronics profiteront d'une souplesse accrue, d'un meilleur accès aux marchés des capitaux et d'une plus grande viabilité en tant qu'entreprises commerciales indépendantes.

Les possibilités de croissance et d'expansion dans le secteur privé seront également avantageuses pour les employés.

Comme on l'a répété à de nombreuses reprises dans cette enceinte, une société dynamique et en pleine croissance est le meilleur gage pour ce qui est du maintien des emplois et de l'avenir des employés concernés. Le renforcement de ces deux sociétés profitera aussi à l'ensemble du pays, car le fait qu'elles soient axées sur les exportations est important pour le développement de notre économie.

• (1750)

Avant d'entrer dans les détails de la mesure législative, j'aimerais exposer brièvement comment le gouvernement procédera à la vente de ces deux sociétés. Nous avons adopté une approche différente dans chaque cas, car nous voulons tirer profit des points forts de chacune.

Dans le cas de Nordion, nous avons l'intention de la vendre à un tiers, comme l'ont recommandé nos conseillers financiers. Cette approche. . .

Mme Copps: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Au moment où nous avons été convoqués pour voter à la Chambre à 17 h 5, le Comité de l'environnement a commencé à siéger, ce qui est contraire à la politique de la Chambre et nous place dans une position très difficile.

Quand un comité de la Chambre se met ainsi à siéger au moment où nous sommes convoqués pour voter au nom de nos électeurs, il porte atteinte à une tradition séculaire de la Chambre. Qui plus est, certains députés du caucus libéral, y compris la députée d'Ottawa–Ouest (M^me^ Catterall), le député de Kent (M. Crawford) et moi–même, étaient absents du comité parce que nous devions remplir notre devoir ici–même à la Chambre. Cela constitue un très mauvais précédent pour cette session. Mieux vaut tuer ce mal dans l'oeuf.

En particulier, je suis très déçue que les députés du Nouveau Parti démocratique, qui insistaient tant sur la tenue d'un troisième vote, ainsi qu'ils en avaient pleinement le droit démocratique, ont choisi de faire fi de cette tradition séculaire de la Chambre et se sont rendus à la séance du comité en même temps qu'ils insistaient sur la tenue d'un troisième vote qui a retenu l'attention de tous les députés. Entre–temps, ils s'attendaient à ce que nous nous rendions en comité en faisant fi de notre devoir de voter. C'était porter atteinte à nos privilèges de député. Si la présidence en convient, je suis prête à proposer la motion appropriée.

M. le vice–président: Il s'agit vraisemblablement d'une affaire que le comité de la procédure devrait examiner. Le Règlement reconnaît aux comités le droit de siéger en même temps que la Chambre.

Une voix: Même pendant un vote?

M. le vice-président: Les comités peuvent faire ce que bon leur semble. La plupart du temps, ils ne sont pas tenus de suspendre leurs travaux pour un vote. Aux termes de l'article 108 du Règlement, ils peuvent faire ce que bon leur semble.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je soulève la même question. Il est vrai qu'il n'y a pas de règles concernant la question de savoir si les députés doivent se rendre à la Chambre lorsque sonne le timbre. La tradition veut, toutefois, qu'ils s'y rendent pour exercer leur droit de vote et s'acquitter ainsi de leur premier devoir en tant que députés.

Cela dit, je connais les difficultés que nous rencontrons lorsque nous voulons faire siéger les comités pendant que sonne le timbre. Tous les whips se tiennent au courant du nombre des députés qui sont au comité et du nombre de ceux qui sont à la Chambre. Les gens qui suivent nos délibérations doivent se demander parfois où sont les députés. Ils sont aux comités.

Il vous faut comprendre, monsieur le Président, qu'en vous demandant de décider de ce qui doit se passer lorsque le timbre sonne, c'est le bon fonctionnement du comité que nous avons en vue. Notre participation aux comités est importante. Le droit que nous avons de nous y faire entendre est important. Comme les comités sont des créatures de la Chambre, ils devraient comprendre que la Chambre passe avant tout. Lorsque les députés sont convoqués à la Chambre pour un vote, ils devraient s'y rendre. Je ne comprends pas pourquoi nous n'appliquons pas l'article du Règlement qui stipule que les votes passent avant tout, ce qui est normal dans une assemblée comme la nôtre.

Je ne veux pas trop insister, mais je crois que, à première vue, nous avons de bonnes raisons de faire étudier par le comité quelle sera la procédure au cours de la présente législature où le partage des députés est à peu près égal. Quand sonne le timbre, un comité doit-il continuer de siéger ou avoir pour règle d'ajourner ses travaux afin que les députés puissent venir voter à la Chambre? Il faut trancher, car autrement des comités vont pressé les députés de rester et d'autres les laisseront aller. Les whips auront du mal à décider quel comité siège ou quel autre ne siège pas. Que la règle soit de venir voter ou qu'elle soit de rester au comité, elle doit être la même pour tous. Je veux savoir quelle sera la réponse à la question.

Nordion et Theratronics

M. Beatty: Monsieur le Président, je voudrais faire un simple rappel au Règlement. La députée a pris la parole en soulevant la question de privilège et elle a interrompu une deuxième fois le ministre d'État chargé de la Privatisation pendant son discours de l'étape de la deuxième lecture. Que je sache, le Règlement exige que le député qui souhaite soulever la question de privilège le fasse le plus tôt possible.

Mme Copps: C'est ce que j'ai fait.

M. Beatty: Si la députée a des griefs concernant un incident antérieur dont elle aurait pu s'occuper à ce moment-là, rien au monde ne l'empêchait de saisir immédiatement la Chambre de cette question.

Mme Copps: J'étais en train de voter.

M. Beatty: Monsieur le Président, la députée hurle maintenant de son siège. Que les députés se rendent bien compte qu'elle a déjà pris la parole sur un rappel frivole au Règlement pour interrompre le ministre d'État chargé de la Privatisation. Elle n'avait pas l'air de penser, lorsqu'elle avait la parole précédemment, que cela avait de l'importance. Le Règlement est très clair. Les députés doivent soulever les questions de privilège aussitôt que possible. La députée qui a eu la parole à la Chambre a décidé de n'en rien faire. . .

Mme Copps: Je n'étais pas au courant.

M. Beatty: . . .et au lieu de cela a préféré soulever une question de privilège oiseuse à un moment où le Règlement ne le permet pas, en interrompant l'importante contribution que faisait le ministre d'État à la deuxième lecture.

A mon avis, monsieur le Président, vous avez déjà donné votre avis à la Chambre et c'est à vous de statuer si cette question doit être encore discutée.

M. Riis: Monsieur le Président, il y a deux observations qu'il faut faire à propos de la toute dernière intervention.

La députée de Hamilton-Est expliquait que sa question de privilège était fondée à première vue à cause d'une information portée à son attention. Je peux confirmer que la même situation nous est arrivée. Un certain nombre de députés du Nouveau Parti démocratique se trouvaient dans la même situation et m'ont signalé qu'ils ne pouvaient être à deux endroits en même temps. Ils se demandaient ce qui avait la priorité, entre un appel à la Chambre pour la tenue d'un vote important—après tout, monsieur le Président, nous avions à nous prononcer, en fait, sur la mise en oeuvre du budget, ou d'un certain nombre de mesures fiscales prévues au budget. Tous les trois votes étaient des affaires sérieuses. Il était impor-

tant que les députés soient ici pour faire enregistrer leur vote, pour se lever de leur siège, soit pour le budget soit contre.

Comme les députés sont placés dans une situation telle qu'ils doivent participer aux délibérations des comités où ils représentent leur caucus et que le timbre sonne pour les appeler à la Chambre des communes pour voter—toujours un vote important à la Chambre des communes, dois-je ajouter—je pense que la députée de Hamilton-Est a raison de dire qu'il s'agit là d'une véritable question de privilège. Je vous exhorte à lui donner toute l'attention qu'elle mérite, monsieur le Président.

M. Prud'homme: Quand je me suis levé ce matin, monsieur le Président, je ne savais pas que ce que j'ai prédit qui arriverait arriverait si tôt. Apparemment, des députés n'écoutaient pas l'interprétation. D'après un article de *La Presse*, des gens pensent que je parle trop souvent en anglais. Même à cela, j'aime mieux faire cette intervention en anglais parce que, plus tôt aujourd'hui, en français, j'ai dit que c'était un mauvais précédent que nous devrions examiner soigneusement.

Lorsque le timbre retentit, c'est notre premier devoir entre tous. J'ai dit que nous devrions peut-être examiner cela éventuellement, avant d'entamer un long débat. Je ne savais pas que l'occasion se présenterait aujourd'hui.

J'ai apprécié tout à l'heure l'exposé de l'ancien ministre de la Défense nationale. A mon avis, il a tout à fait tort. Je crois que ma collègue a profité de ce qu'on appelle la première occasion. Quelle est la première occasion? La semaine prochaine n'aurait pas été la première occasion. A mon avis, demain ne l'aurait peut-être pas été non plus. Je crois qu'elle a eu raison de soulever la question dès aujourd'hui.

Si la question de la discipline intéresse quelqu'un, c'est bien le whip en chef du gouvernement, de même que celui de mon parti et celui de l'autre parti. Je crois qu'il faut examiner cette affaire de façon à obtenir une certaine cohérence.

Je soumets cette question à votre attention. Un président de comité dit: «Au diable la sonnerie, continuons notre séance.» Il y a aussi ceux qui disent: «La sonnerie nous appelle. Je regrette, nous interrompons immédiatement la séance.» «A quelle heure est le vote? Nous arrêterons plus tard.»

J'estime que nous devrions examiner cette question parce que la confusion régnera à la Chambre si certains présidents font siéger les comités pendant que la sonnerie d'appel retentit pour un vote, tandis que d'autres font montre de plus de respect pour la Chambre. La Chambre doit passer en premier. Je suis prêt à examiner la question avec les autres députés intéressés.

Je demande à notre Président de se pencher sur la question. Il n'est pas nécessaire qu'il rende une décision aujourd'hui, mais il reste que la question est importante.

M. le vice-président: Je remercie les députés de leurs interventions. De toute évidence, il faudra que cette question soit tranchée soit par les whips, soit par les leaders parlementaires, soit par le Comité de liaison ou encore par un comité des présidents, je l'ignore. Quand j'aurai résolu cette question, j'en aviserai les députés.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Je crois qu'il s'agit d'une question importante qui mérite d'être examinée. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) l'a soulevée plus tôt au cours de la journée et la présidence étudiera l'affaire et fera rapport à la Chambre.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU SIXIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère sur la Commission de l'emploi et de l'immigration.

M. le Président: La Chambre permet-elle à la ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Environnement) demande à présenter le projet de loi C-22, intitulé Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

M. Lorne Nystrome (Yorkton—Melville) demande à présenter le projet de loi C-248, Loi modifiant la Loi sur les brevets (produits chimiques agricoles génériques).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nystrom: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but d'encourager la vente des pesticides génériques, y compris les herbicides et insecticides, aux agriculteurs du Canada aux plus bas prix possibles, tout en permettant un profit équitable à ceux qui ont conçu le produit.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES PRIX PARITAIRES DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) demande la permission de présenter le projet de loi C-249, intitulé Loi concernant les prix paritaires des produits agricoles.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nystrom: Monsieur le Président, ce projet de loi prévoit pour les agriculteurs canadiens des prix paritaires fondés sur une formule de prix de revient pour le blé, l'avoine et l'orge destinés à la consommation humaine au Canada et aussi la création de Bureaux de commercialisation facultative pour le porc et le boeuf. Il vise à préparer le terrain pour l'établissement de prix paritaires pour les producteurs canadiens.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) demande à présenter le projet de loi C-250, Loi modifiant le Code canadien du travail (manutention du grain).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, la sécheresse et les guerres de subventions entre pays producteurs causent suffisamment de soucis aux céréaliers sans qu'ils aient à souffrir des problèmes séculaires des ralentissements et des paralysies du système de manutention et de transport.

Le projet de loi écourterait les arrêts de travail par les manutentionnaires de céréales et par les travailleurs chargés de transporter les céréales depuis l'exploitation agricole jusqu'au port. Les débrayages prolongés et les lockouts seraient au contraire interdits. Le système de règlement des conflits serait mis en oeuvre immédiatement, permettant ainsi d'éviter ces arrêts de travail qui causent tant de tort au producteur canadien.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION—ON DEMANDE DE FACILITER DAVANTAGE L'IMMIGRATION DES LIBANAIS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plus de 200 Canadiens d'origine libanaise. Les pétitionnaires sont directement touchés par l'agression syrienne au Liban.

Ils sont très inquiets de la sécurité et du bien-être de leurs parents et amis. En tant que Canadiens d'origine libanaise, ils savent que la Ligue arabe a tenté en vain à quatre reprises de garantir le cessez-le-feu dans ce pays.

Ils savent également que leurs compatriotes doivent se rendre en Syrie et en Israël pour se faire accepter comme réfugiés au Canada, et que notre consulat à Chypre ne s'occupe que des demandes d'immigration.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de presser le gouvernement de prendre des mesures pour faciliter l'immigration des Libanais qui sont forcés de fuir leur pays et pour accroître l'aide aux Libanais qui sont forcés de rester derrière.

Ils demandent en outre au gouvernement du Canada de réclamer la tenue d'un débat d'urgence au Conseil de sécurité afin que les Nations Unies interviennent immédiatement et énergiquement pour faire sortir toutes les forces non libanaises du territoire libanais.

J'exhorte le gouvernement à agir pour appuyer la souveraineté et l'indépendance du Liban.

LA RÉVISION DES DISPOSITIONS LÉGALES CONCERNANT L'EXTRADITION

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions qui ont été dûment certifiées par le greffier conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires, au nombre de 1 572, demandent au gouvernement du Canada de revoir les dispositions légales concernant l'extradition et de permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition de fugitifs soit immédiatement, soit après qu'ils ont purgé la peine prévue par le système pénal canadien.

Je me joins aux pétitionnaires pour exhorter le gouvernement à rendre plus sévère cet aspect de notre justice pénale et de nos dispositions légales sur l'extradition.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée conformément à l'article 36 du Règlement. Elle porte sur toute la question de l'assurance-chômage.

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement d'adopter immédiatement les recommandations faites par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration dans son 1er rapport à la 33e législature et de ne pas mettre en application les changements proposés concernant la caisse d'assurance-chômage, changements qui priveront jusqu'à un million de Canadiens de prestations d'assurance-chômage.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi pour la même raison. J'ai en main une pétition dûment certifiée par le greffier conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires rappellent qu'un million de Canadiens perdraient leur droit aux prestations de chômage à cause des changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage.

Ils demandent que les recommandations du rapport que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a déposé au cours de le deuxième session de la trente-troisième législature soient adoptées.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je souhaite déposer, à la Chambre, une pétition signée par plusieurs citoyens et contribuables canadiens exceptionnels que le projet de loi sur l'assurance-chômage inquiètent profondément.

Ces citoyens ne veulent pas que la Chambre modifie le régime de l'assurance-chômage en fonction de l'Accord de libre-échange qui mettra fin au rôle que ce régime a joué dans l'histoire de notre pays.

Ces gens ont pris le temps de signer cette pétition et de venir la porter au Parlement dans l'espoir que chacun à la Chambre prendra la peine de les écouter très attentivement car ils souhaitent avec moi que cette question devienne hautement prioritaire au sein du gouvernement.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, moi aussi je voudrais essayer de faire entendre raison aux députés d'en face, si c'est possible. Je n'en suis pas sûr. J'ai une pétition signée par un certain nombre de Canadiens inquiets des changements à la Loi sur l'assurance-chômage, qui feront qu'environ un million de Canadiens cesseront d'avoir droit aux prestations.

Ils mentionnent également que lors de la campagne électorale de novembre 1988, il n'a jamais été question de l'assurance-chômage. Il y a beaucoup de Canadiens préoccupés par ces changements et par l'honnêteté et l'intégrité du gouvernement. Ils espèrent que le gouvernement va se ressaisir et écouter ce qu'on lui dit.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma pétition s'adresse également aux esprits torturés de l'autre côté et elle a trait à la Loi sur l'assurance-chômage.

Les pétitionnaires sont déçus de constater que, au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement fédéral n'a pas fait allusion aux changements au régime d'assurance-chômage. Ils signalent que la seule position gouvernementale annoncée publiquement reflète la recommandation du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration—les trois partis y sont représentés—visant l'amélioration des avantages, les réductions et les délais de carence.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement adopte immédiatement les recommandations du premier rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration à la deuxième session de la 33e Législature, et qu'il rejette toute proposition d'utiliser la caisse d'assurance-chômage pour financer les programmes essentiels de recyclage.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom d'un certain nombre de personnes de Kamloops, en Colombie-Britannique, des Canadiens éminents, qui craignent que les changements que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage empêchent jusqu'à un million de Canadiens par année de recevoir des prestations d'assurance-chômage. La liste de leurs griefs est longue et je ne les mentionnerai pas tous aujourd'hui. Je prendrai quelques jours pour le faire, un petit peu à la fois.

Ils demandent essentiellement au gouvernement d'adopter immédiatement les recommandations que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration lui a présentées dans son premier rapport de la deuxième session de la 33e législature et de rejeter toute proposition visant à financer les programmes de recycla-

ge si nécessaires à même les cotisations d'assurance-chômage.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans un autre domaine et sur une autre question, j'ai une pétition signée par un grand nombre de pétitionnaires de Kamloops en Colombie-Britannique, préoccupés du fait que le gouvernement du Canada en dépit de sa promesse d'améliorer le service ferroviaire, n'a pas fourni à VIA Rail les ressources nécessaires. VIA Rail a le potentiel voulu mais n'a jamais reçu du gouvernement les ressources qu'il lui fallait pour s'acquitter convenablement de sa mission.

• (1120)

Les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail, surtout dans les régions du pays où cette société est en mesure d'offrir une solution de rechange aux autres modes de transport qui soit plus rapide, économique, sûre, commode, écologiquement correcte et rentable.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Steve Butland (Sault-Ste. Marie): Monsieur le Président, j'interviens dans l'espoir d'attendrir les ministériels au coeur endurci. J'ai le plaisir de déposer au titre de l'article 36 du Règlement une pétition émanant de nombreux Canadiens de l'Ontario. Eux aussi protestent contre les modifications envisagées à la Loi sur l'assurance-chômage qui vont frapper un million de Canadiens.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des Canadiens de diverses régions au sujet des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Ils s'opposent à ce que des fonds soient pris aux chômeurs pour être affectés au recyclage, plutôt que de trouver d'autres sources de fonds pour le recyclage.

Ils se plaignent parce que le gouvernement n'en a pas parlé dans son programme électoral et s'inquiètent de ce qu'un million de Canadiens n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage, se retrouvant ainsi à la merci des provinces.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de mettre en discussion la question marquée d'un astérisque nº 30 pour qu'on y réponde aujourd'hui.

Vu la longueur de la réponse, qui couvre 27 pages, je demande que la queston soit transformée en ordre de dépôt de document et que ce document soit déposé immédiatement.

M. le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

[*Texte*]

LA LOCATION OU LA VENTE DE TERRAINS DU GOUVERNEMENT

*Question nº 30—**M. Karpoff:**

1. En ce qui concerne chacune des années postérieures à 1984, le gouvernement a-t-il vendu ou loué des terrains et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) lequel, b) le terrain a-t-il été converti, (i) en terrain à usage d'habitation, (ii) en terrain à usage autre que d'habitation?

2. Le gouvernement détient-il actuellement un titre de propriété sur du terrain situé dans les régions métropolitaines a) réservé par zonage au logement domiciliaire, b) utilisé pour le logement domiciliaire, et, dans l'affirmative, où est situé le terrain?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord!

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être aider la présidence. Le député de Kamloops a invoqué le Règlement. Je lui donne la parole, après quoi je reviendrai immédiatement au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE CLASSEMENT D'UNE MOTION AU FEUILLETON

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Pour rassurer le ministre sur le point de prendre la parole pour traiter du centre

spatial, monsieur le Président, je lui dirai que je serai bref et n'entends pas le retarder indûment.

J'ai tout d'abord demandé à soulever la question de privilège. Cependant, après y avoir réfléchi, j'invoque le Règlement. Je n'aurai besoin que de quelques instants pour m'expliquer.

Apparemment, l'avis de motion que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* semble figurer au mauvais endroit. Ma motion se lit comme il suit:

> Qu'un ordre de la Chambre soit donné à Les McIlroy, chef de cabinet du ministre des Finances, à Bill Pristanski, chef du cabinet du Solliciteur général et à Phil Evershed, chef du cabinet du Vice-premier ministre, de se présenter à la barre de la Chambre à l'heure de l'examen des ordres du jour, le lendemain de l'adoption du présent ordre, dans le but de renseigner la Chambre au sujet des informations qui ont été communiquées concernant la possession et la diffusion illégitime de documents budgétaires ainsi que de l'heure et de la façon dont les membres du Cabinet ont été mis au courant;
>
> Que les personnes susmentionnées apportent tous les documents et tous les dossiers pouvant être utiles à cette fin; et
>
> Que le greffier et le sergent d'armes de la Chambre prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer cet ordre.

Je reconnais que le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a lui aussi présenté une motion semblable pour forcer d'autres fonctionnaires à se présenter à la barre.

Lorsque j'ai communiqué hier avec la Direction des journaux, j'ai bel et bien précisé que je donnais cet avis de motion en vertu de l'alinéa 67(1)*p*) du Règlement qui se lit comme il suit:

> 67.(1) Peuvent faire l'objet d'un débat:
>
> *p*) toutes autres motions, présentées au cours des Affaires courantes ordinaires, nécessaires à l'observation du décorum, au maintien de l'autorité de la Chambre, à la nomination ou à la conduite de ses fonctionnaires, à l'administration de ses affaires, à l'agencement de ses travaux, à l'exactitude de ses archives et à la fixation des jours où elle tient ses séances, ainsi que des heures où elle les ouvre ou les ajourne.

A mon avis, il n'existe aucune motion plus importante concernant la maintien de l'autorité de la Chambre qu'une motion visant à déterminer si le pouvoir de décision du gouvernement appartient aux députés et aux ministres de la Couronne ou aux fonctionnaires.

On a établi que seul le gouvernement a le privilège de présenter des motions se rapportant à certaines de ces catégories, et particulièrement aux travaux de la Chambre. Pourtant, aucun des documents que j'ai consultés ne précisent que seul le gouvernement a le privilège de présenter une motion pour convoquer des témoins à la barre. Si vous vous reportez, monsieur le Président, aux occasions où la Chambre a été saisie de motions visant à convoquer des témoins à la barre, vous verrez que ce privilège n'est pas limité exclusivement aux ministres de la Couronne. D'ailleurs, les quelques fois où la Chambre a cité des témoins, elle l'a fait au moyen d'une motion présentée par un député de l'opposition.

En 1873, par exemple, plusieurs motions de ce genre ont été présentées; certaines par les libéraux, d'autres par les conservateurs et même une par le premier ministre Macdonald.

Prenons un autre exemple, le 7 juin 1894, sous un régime conservateur, le whip en chef de l'opposition, M. Edgar, a présenté, sans avis, une motion citant des témoins, et la Chambre l'a adoptée.

Dix ans plus tard, à l'époque où le libéral sir Wilfrid Laurier était premier ministre, c'est un député conservateur important qui a soulevé une question de privilège et proposé qu'un journaliste qu'il jugeait diffamateur soit assigné à comparaître à la barre des témoins. Même s'il a soulevé une question de privilège au lieu d'intervenir pendant les affaires courantes, il est intéressant de signaler le commentaire qu'a fait alors sir Wilfrid Laurier. Il a déclaré: «Monsieur le Président, la motion du député est indubitablement conforme aux règles de la Chambre; il est en droit de présenter cette motion au Parlement et de la faire adopter.»

Or, les députés de l'opposition n'ont pas le droit, semble-t-il, de proposer et de faire adopter des motions du même genre pendant les heures de séance normales. Je ne me souviens pas d'un seul cas où on ait rejeté une motion sérieuse portant assignation de témoin en la reléguant aux affaires émanant des députés, période qui n'est plus qu'une heure de débat sans grand effet en fin de journée.

Il est dommage que les précédents dont nous disposons soient si anciens. Je comprends que la Chambre n'ait pas été obligée d'envisager des mesures aussi extraordinaires pour découvrir la vérité. Certains soutiennent que les précédents des premières années de la Chambre des communes ne s'appliquent pas nécessairement à la réalité d'aujourd'hui. Selon eux, nous vivons dans un autre monde, où les relations entre les partis ont changé, où le Parlement lui-même et ses règles de fonctionnement ont changé.

J'espère néanmoins, monsieur le Président, que vous jugerez que la question de fond n'a pas changé. Les droits

de la Chambre des communes n'ont pas changé ni les droits des députés de s'informer et de découvrir la vérité.

M. Crosby: Si, les choses ont changé. Nous avons maintenant la Charte canadienne des droits et des libertés.

M. Riis: Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, en 1989, on refuserait aux députés les droits dont jouissaient les députés qui représentaient nos grands-parents.

J'ose donc espérer, monsieur le Président, qu'après avoir constaté qu'on a commis une erreur en plaçant ma motion 490 dans les affaires émanant des députés, vous ordonnerez qu'elle figure parmi les avis de motion.

• (1130)

Je voudrais me pencher brièvement sur les réserves que vous-même et d'autres députés avez exprimées sur les risques qu'il y a à permettre qu'une motion venant de ce côté-ci de la Chambre soit débattue durant la période réservée aux Affaires courantes. On craint peut-être vraiment qu'on ne veuille au moyen des motions en question présentées par l'opposition tenir la Chambre en otage. Cet argument est manifestement faux et banalise les questions importantes auxquelles un certain nombre de députés, notamment le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) tentent d'obtenir une réponse dans cette enceinte. Si cette motion et celle du très honorable chef de l'opposition étaient inscrites parmi les motions, sous la rubrique des Affaires courantes, on y consacrerait trois heures au plus et plus probablement, deux heures. Par la suite, cette motion serait transférée sous la rubrique des Initiatives ministérielles et il incomberait au gouvernement de décider s'il veut en débattre. En d'autres termes, tout comme le gouvernement peut étouffer des mesures d'initiative parlementaire, il peut faire de même dans le cas de toute motion présentée dans le cadre des Affaires courantes. Cependant, cela ne diminue en rien l'importance de discuter d'une motion de ce genre.

Il s'agit d'une question grave, monsieur le Président, et nous devrions avoir le droit de la faire inscrire à l'endroit voulu dans le cadre des Affaires courantes, afin qu'un député de l'opposition puisse, parfois, faire débattre une motion de ce genre.

M. Lewis: Monsieur le Président, ma réponse sera très brève. Sauf erreur, sous les Initiatives ministérielles, nous devons procéder à l'étude de la motion qui a été mise en discussion et proposée par l'honorable ministre.

On apporte de temps à autre de nombreuses modifications au Règlement. Si la présidence se penchait sur les rubriques que l'on retrouve sous les affaires courantes, elle constaterait qu'il y a les Initiatives parlementaires, les Affaires émanant du gouvernement et les motions. En pratique, la plupart des questions qui sont traitées sous la rubrique des motions sont des affaires courantes et des questions que les partis ont décidé, d'un commun accord, de régler rapidement. Les députés ont bien des occasions de proposer des mesures d'initiative parlementaire.

A une date ultérieure, monsieur le Président, je me pencherai sur la question de savoir s'il convient ou non d'inonder la Chambre, si on peut dire, de motions au titre des Initiatives parlementaires et je m'arrêterai sur le texte des motions en question. Nous sommes sur le point d'analyser ces dernières. Selon moi, ce n'était pas là l'objet de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Selon nous, et cela a très bien fonctionné, semble-t-il, au cours de notre premier mandat, il s'agissait de permettre aux députés de présenter des questions auxquelles le Comité permanent des affaires émanant des députés envisagerait de consacrer tout un débat. Cela a très bien fonctionné dans le passé. Des projets de loi d'initiative parlementaire ont été adoptés à toutes les étapes, car ils n'ont pas été «étouffés».

Le gouvernement appuie ce principe, mais je crois que des changements y seront apportés. En passant, le gouvernement est d'avis que les services du greffier ont toujours correctement classé les motions jusqu'à maintenant. Leur jugement est très sûr. Nous estimons que la motion présentée par le député de Vancouver Quadra figure à l'endroit où elle doit figurer et que lorsqu'elle sera transférée de la rubrique des avis de motion, celle de mon ami de Kamloops sera elle aussi insérée à l'endroit qui convient. Selon moi, que ces questions devraient être traitées comme des motions d'initiative parlementaire.

M. Crosby: J'aimerais faire une brève intervention, monsieur le Président, à la lumière de ce qu'a dit le député de la Colombie-Britannique au sujet des travaux de la Chambre des communes. Je tiens à rappeler au Président et à tous les députés que, en 1981 et 1982, nous avons changé radicalement les lois du Canada. Nous avons adopté des dispositions constitutionnelles comprenant la Charte canadienne des droits et libertés. La Charte renferme des dispositions qui influent profondément sur la façon dont la loi est appliquée au Canada et sur les pouvoirs du Parlement. Nous avons voté en faveur d'une Charte des droits et libertés qui limite grandement les pouvoirs de la Chambre des communes. Lorsque nous essayons d'invoquer d'anciens précédents et d'anciennes traditions selon lesquels les gens devaient comparaître à la barre de la Chambre des communes. Nous oublions que nous avons adopté une loi qui donne à ces mêmes personnes des droits et la protection de la Loi. Je vous prierais, monsieur le Président, lorsque vous songerez à invoquer ces précédents parlementaires, de tenir compte

du fait que les personnes convoquées sont protégées par la Charte canadienne des droits et libertés.

Le député de la Colombie-Britannique demande qu'une personne soit appelée à comparaître devant la Chambre pour être interrogée par les députés, alors que la Charte des droits et libertés protège cette personne contre une telle interrogation et stipule qu'il faut lui accorder la protection de la loi.

M. Milliken: Ces personnes peuvent se faire accompagner d'un avocat.

M. Crosby: Le Parlement a adopté une loi. . . Si vous n'êtes pas encore convaincu, écoutez ceci: le Parlement a adopté une loi qui a été interprétée, dans le cas de la province de l'Ontario, comme interdisant la récitation de prières dans les écoles publiques de cette province. Pourtant, nous en récitons tous les jours à la Chambre. Nous privons les enfants ontariens de ce droit, mais nous le préservons pour nous-mêmes.

Le Parlement ne respecte pas assez ce que nous avons fait en 1982. Nous avons alors radicalement changé les lois du Canada en adoptant la Charte canadienne des droits et libertés. Nous ne pouvons brandir notre Règlement et dire qu'il s'applique à tout. Ce qui prime au Canada, c'est la Constitution; c'est la suprématie du droit. Nous ne pouvons édicter ces lois au jour le jour et les changer comme bon nous semble.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, vous n'êtes pas appelé à décider si l'option de convoquer des témoins à comparaître à la barre de la Chambre est toujours ouverte, mais plutôt si la motion du chef de l'opposition, ou toute autre semblable que pourrait proposer le leader de la Chambre ou quelqu'un du NPD, tombe sous la rubrique des initiatives parlementaires ou des motions comme telles.

La question, parce qu'elle touche le fonctionnement de la Chambre et son rôle en général, revêt une telle importance qu'on ne doit pas la faire relever des initiatives parlementaires mais des motions.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder à passer en revue les précédents pertinents. Un article du Règlement vous justifierait de considérer la proposition comme une motion. Si le gouvernement tient à faire toute la lumière sur cette affaire de dissimulation, de fuites sur le budget et autres points semblables, il sera ravi de faire inscrire la proposition sous la rubrique des motions et de la faire étudier le plus tôt possible.

A propos des instances que vient de vous adresser le député conservateur, l'ordre que donnerait la Chambre de faire comparaître des personnes à sa barre n'enfreindrait pas du tout la Charte des droits et libertés.

M. Crosby: Elles ne pourraient se faire conseiller par un avocat.

M. Gray (Windsor-Ouest): Cela ne veut pas dire qu'une personne ne pourrait se faire conseiller par un avocat et qu'elle ne bénéficierait pas des dispositions de la Charte des droits concernant les individus et les libertés. En réalité, une personne invitée à se présenter à la barre des Communes jouirait d'une protection qu'elle n'aurait à sa disposition dans aucun autre procès ou enquête. En effet, il ne pourrait lui être posé de questions qui n'auraient pas d'abord fait l'objet d'une motion. La motion serait débattue et votée par l'ensemble des députés. Monsieur le Président, c'est un privilège qui n'est pas consenti aux témoins comparaissant devant des enquêtes judiciaires ordinaires ou des tribunaux.

Par conséquent, je sais gré au député de se préoccuper des droits individuels et d'être en faveur de l'application de la Charte des droits et libertés. Mais s'il est vraiment sérieux, il devrait en parler au premier ministre et au ministre de la Justice afin de les faire réfléchir sur le sort que l'on inflige à M. Doug Small. Je le mets au défi de leur faire connaître ses vues sur ce sujet. Donc, en conclusion, monsieur le Président. . .

M. le Président: Le député de Halifax-Ouest.

M. Crosby: Monsieur le Président, je ne voudrais pas prolonger cette discussion, mais je veux souligner l'absurdité de cette dernière remarque. Au Canada, l'application du droit pénal relève des provinces. Chaque province est responsable de l'application du droit pénal dans cette province. Si le ministre n'est pas au courant, il fait mieux de retourner à l'école. Le premier ministre n'a absolument rien à faire dans l'application du droit pénal au Canada. L'affaire dont parle le député a été amorcée en Ontario. Elle est de la compétence du procureur général de l'Ontario et elle n'a rien à voir avec le ministre de la

Justice ni avec le premier ministre du Canada. Le député devrait le savoir.

• (1140)

M. Barrett: Monsieur le Président, je vais m'efforcer d'agir selon les règles à propos du rappel au Règlement de mon collègue et de parler du rôle du Règlement de la Chambre et d'autres endroits semblables.

Après une recherche approfondie, mon collègue a présenté à la Chambre tout un exposé sur l'utilisation des motions de ce genre. Même si la perspective d'un débat sur l'interprétation de la Charte des droits me réjouit. C'est le Règlement qui régit notre conduite à la Chambre et il n'a rien à voir avec les autres lois. Il sert à assurer le bon fonctionnement de la Chambre, et de la Chambre seulement.

Sans Règlement, nous serions tous assujettis à l'interprétation des diverses lois du pays. La Chambre serait plongée dans le chaos comme cela arrive parfois lorsque des députés parlent sans tenir compte du Règlement et sans faire preuve de jugement.

Le député a soulevé une importante question. Aucun précédent ne permet de convertir la motion en mesure d'initiative parlementaire. En fait, tous les précédents invoqués à l'appui d'une décision sur cette question vont dans le sens qu'a indiqué mon collègue, le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre.

Si, à cause du recours peu fréquent à cette article du Règlement, on rejette la motion en prétendant qu'il s'agit d'une simple mesure émanant d'un député plutôt que d'une affaire qui concerne toute la Chambre, nous perdons toute la pratique traditionnelle de convoquer quelqu'un à la barre. Cette demande extrêmement rare n'a pas été présentée à la légère. Elle devrait être dûment étudiée à la lumière de la tradition, des pratiques et du Règlement de la Chambre.

Je fais appel à vous, monsieur le Président. C'est une importante décision, et non seulement à cause de la motion même. Même si j'ai envie d'en parler, cela ne servirait à rien. Nous avons tous notre opinion sur la question, mais il ne faut pas la confondre avec une décision qui doit être conforme au Règlement.

Pour être valable, le Règlement doit être cohérent et conforme à la tradition et à l'interprétation par l'exemple.

Le député a fait du très beau travail pour la Chambre dans son exposé, le sujet mis à part. A cet égard, il n'y a pas d'alternative à mon sens: il faut suivre l'interprétation traditionnelle du Règlement et les précédents. Je sais que vous en tiendrez compte. Je sais que la présidence tient beaucoup à appliquer le Règlement de façon cohérente.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire un petit commentaire. Le député conservateur qui vient de parler vous demande apparemment de juger antiréglementaire le rappel au Règlement dont nous discutons sous prétexte que la question de comparution à la barre de la Chambre va à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Je sais que ni le leader du gouvernement à la Chambre ni le député auquel je fais allusion n'ont essayé d'invoquer cet argument au sujet de l'avis de motion inscrit dans les affaires émanant des députés.

Si le député qui vient de parler a raison, quelqu'un aurait dû protester, au nom du gouvernement, contre le fait que cet avis de motion est inscrit sous la rubrique «affaires émanant des députés». Ce n'est pas le cas.

La conclusion à en tirer, c'est que la Charte des droits et libertés n'a pas à décider si cette motion doit être examinée dans le cadre des affaires émanant des députés ou des affaires émamant du gouvernement. Si l'on veut invoquer la Charte, il faut attendre que la motion soit adoptée par la Chambre, que la personne nommée dans la motion comparaisse devant la barre de la Chambre et qu'elle ait l'impression d'être traitée d'une façon qui va à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

Je dois le préciser dans la mesure où vous désirez tenir compte du problème soulevé par le député conservateur et du fait qu'il n'a pas été soulevé, au nom du gouvernement, par son leader.

Je termine en vous invitant à nouveau à examiner les précédents ainsi que l'article pertinent du Règlement qui, à mon avis, nous permet, voire nous impose, d'examiner la motion pendant les affaires courantes.

M. Milliken: Monsieur le Président, je ne veux pas simplement répéter l'argument, mais il me semble que l'alinéa 67(1)*p*) du Règlement est clair sur la question. Voici:

> Peuvent faire l'objet d'un débat: *p*) toutes autres motions, présentées au cours des Affaires courantes ordinaires, nécessaires à l'observation du décorum, au maintien de l'autorité de la Chambre, à la nomination ou à la conduite de ses fonctionnaires, à l'administration de ses affaires, à l'agencement de ses travaux, à l'exactitude de ses archives et à la fixation des jours où elle tient ses séances. . .

Il se peut que la pratique ait évoluée de sorte que seul le leader parlementaire du gouvernement présente des motions pendant des affaires courantes sur ces sujets, mais il me semble que d'autres sujets aussi peuvent faire l'objet de motions. Il est évident que les précédents cités par le député de Kamloops (M. Riis) au sujet du droit de la Chambre d'appeler des personnes à la barre pour répondre à des questions ne font pas nécessairement intervenir une motion du gouvernement. Étant donné que les deux avis de motion présentés—le premier par le leader de l'opposition et l'autre par le député de Kamloops—portent sur des sujets visés à l'alinéa *p*), ce sont indéniablement des motions recevables qui pourraient être examinées pendant les affaires courantes.

Je tiens à appuyer la suggestion du député de Kamloops et à insister sur le fait que, en vertu de l'alinéa 67(1)*p*) du Règlement, il serait possible de présenter ces motions pendant les affaires courantes, et non en tant que motions émanant des députés, et de les débattre comme il convient à ce moment-là.

Elles portent effectivement sur l'agencement des travaux de la Chambre, l'administration de ses affaires, la conduite de ses fonctionnaires, le maintien de son autorité et ainsi de suite. Ce sont tous des points qui sont traités dans les deux avis de motion qui nous ont été présentés. Monsieur le Président, je vous demande de les étudier pendant les affaires courantes.

M. le Président: Le député de Kamloops a soulevé une question fascinante, vivement appuyée par le député d'Esquimalt et Juan de Fuca et d'autres députés.

Le député de Halifax-Ouest a soulevé une question qui est également intéressante et qui mérite probablement d'être soigneusement examinée. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure la Charte des droits, qui n'existait pas au moment où le Règlement de la Chambre a été établi et modifié à l'occasion par la suite, a une incidence sur ce Règlement.

Je crois saisir la question du député que je devrai examiner. J'essaierai de faire rapport à la Chambre aussi rapidement que possible. Je comprends parfaitement que le député de Kamloops veuille que la décision soit rendue aussi vite que possible. Je remercie les députés de leur courtoisie et de leur aide.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)) propose: Que le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, aujourd'hui la Chambre des communes a une fois de plus rendez-vous avec l'histoire. En effet, ce débat sur la création de l'Agence spatiale canadienne constitue un jalon historique du développement du programme spatial canadien.

Grâce aux efforts conjugués de l'industrie, du gouvernement et du milieu universitaire, l'Agence spatiale canadienne contribuera de façon notable à notre essor économique. La naissance de notre Agence nationale marque également la participation du Canada aux conquêtes de l'ère spatiale.

Depuis qu'à l'aube des civilisations l'homme a pris conscience de l'existence des corps célestes, il a voulu approfondir sa connaissance de l'univers. L'espace a toujours exercé un attrait sur l'homme, qui a de tous temps rêvé d'explorer la lune et les autres planètes.

Au fil du temps, nous sommes parvenus à mieux comprendre les phénomènes célestres, grâce notamment à des grands scientifiques comme Copernic, Galilée, Kepler, Newton, Einstein, et bien d'autres.

• (1150)

Mais il a fallu attendre la deuxième moitié du présent siècle pour envoyer des objets et des hommes dans l'espace. On s'est rendu rapidement compte que pour explorer et comprendre l'univers, il était nécessaire de mettre en commun toutes les connaissances scientifiques, tout le génie et toutes les connaissances et compétences techniques de l'humanité.

On a compris rapidement que la réalisation du rêve séculaire de l'homme de voyager dans l'espace était une entreprise trop considérable pour un seul pays et que la coopération internationale était tout aussi primordiale que les connaissances scientifiques.

[*Français*]

Il se peut que parmi ceux qui écoutent nos délibérations d'aujourd'hui, certains pensent que l'établissement de l'Agence spatiale canadienne représente le premier pas du Canada dans l'exploration de l'espace. Ce n'est aucunement la situation, c'est un pas, oui, un pas important, bien sûr, mais qui est loin d'être le premier dans la longue et prestigieuse histoire de notre présence dans l'espace!

[*Traduction*]

Le Canada a fait son entrée sur la scène de l'exploration spatiale le 29 septembre 1962, à l'occasion du lancement d'Alouette I. Le Canada est alors devenu le troisième pays du monde, après les États-Unis et l'Union Soviétique, à posséder un satellite sur orbite. Cette réalisation remarquable s'appuyait sur les études effectuées par des scientifiques canadiens depuis le début des années 30 et sur la technologie de pointe élaborée au Canada pendant et après la Seconde guerre mondiale.

Depuis 1962, le Canada est devenu un leader mondial dans plusieurs domaines reliés à l'espace: les communications, la télédétection et la technologie spatiale, par exemple celle du télémanipulateur canadarm. Les 60 ans d'activités du Canada dans l'espace ont été marqués au coin de la coopération nationale, c'est-à-dire entre les gouvernements, l'industrie et le milieu universitaire, et de la coopération internationale, c'est-à-dire avec les États-Unis, l'Agence spatiale européenne, le Japon, la Suède et l'Union Soviétique.

Aujourd'hui, 27 ans après le lancement du satellite Alouette I, le Canada et les canadiens peuvent se vanter d'avoir une réputation enviable à l'échelle internationale dans le domaine de la recherche scientifique et spatiale. Le Canada s'est en outre distingué rapidement comme partisan de la coopération internationale pacifique vouée au bien-être de l'humanité tout entière.

Les activités gouvernementales dans le domaine de l'espace sont actuellement exécutées par plusieurs ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le programme spatial canadien à long terme mis en oeuvre par le gouvernement fédéral représente un investissement total d'environ 3 milliards de dollars sur la période de 15 ans allant de 1986 à l'an 2000.

L'Agence spatiale canadienne regroupe au sein d'un nouveau ministère unique la plupart des activités du programme spatial du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, du ministère des Communications et du ministère de l'Énergie, des mines et des ressources. L'Agence spatiale canadienne accueillera également la division de l'espace du Conseil national de recherches.

L'Agence administrera une partie équivalente à quelque 2 milliards du budget affecté au programme spatial canadien. Les ministères qui répondent aux besoins d'utilisateurs ou de clients particuliers au moyen de la technologie spatiale continueront de le faire. Par exemple, le ministère des Communications demeurera responsable des télécommunications au Canada; le Centre canadien de télédétection continuera de fournir à sa clientèle les données provenant de l'observation de la terre depuis l'espace; le ministère de la Défense nationale continuera de mener ses programmes spatiaux. L'Agence spatiale canadienne assistera cependant le ministre concerné dans la coordination de ces programmes. Ces différents volets du programme spatial canadien représentent des dépenses d'environ 1 milliard de dollars.

L'Agence spatiale canadienne aura comme objectif l'utilisation et le développement de l'espace à des fins pacifiques de manière à s'assurer que les sciences et la technologie spatiales procurent des retombées sociales et économiques aux Canadiens.

J'insiste particulièrement sur la notion d'exploitation de l'espace à des fins pacifiques. L'Agence spatiale canadienne n'entreprendra en effet que les activités visées dans les traités internationaux sur l'espace dont le Canada est signataire. L'agence assurera le développement, le transfert, la diffusion et l'intégration de la technologie spatiale dans l'industrie canadienne en faisant appel à la participation du secteur privé, du milieu universitaire et des organismes de recherche et de développement.

[*Français*]

Le programme spatial visera aussi à répartir équitablement ses retombées dans tout le Canada. La politique de ce gouvernement est bien claire dans ce domaine. Nous veillerons, dans la mesure du possible, au respect de nos objectifs de développement régional. Cet objectif fait maintenant partie intégrante du processus de planification de l'Agence.

L'Agence veillera notamment au développement continu des compétences en automatisation et en robotique, en communications et télédétection par satellite et en technique au sol. En réception et traitement des données de télédétection, elle favorisera aussi le développement des compétences en matière de contrôle au sol et de fuséologie et l'avancement des sciences spatiales dans toutes les régions du pays.

Plus précisément, des efforts seront déployés pour élaborer une base de haute technologie liée à l'espace dans le Canada atlantique.

L'Agence spatiale aura son siège à Saint-Hubert sur la Rive-Sud du Saint-Laurent. Montréal est avant tout une ville de calibre international et un centre important des activités aéronautiques et spatiales du Canada.

[*Traduction*]

Les retombées économiques du programme spatial canadien ont déjà commencé à rejaillir sur les canadiens. En effet, l'amélioration de nos réseaux de communication et de notre compétence en gestion des ressources ainsi que le fort volume d'exportation de produits de haute technologie se sont traduits par l'érection de nouvelles installations et la création d'emplois directs. Le programme spatial canadien continuera sur cette lancée. Le programme spatial canadien sera le canal par lequel se concrétiseront les efforts du gouvernement pour créer une infrastructure de haute technologie durable au Canada.

• (1200)

La technologie mise au point par l'Agence spatiale canadienne dans le cadre du programme spatial sera transmise aux différents secteurs industriels canadiens. L'avenir de la haute technologie semble très prometteur. Par exemple, les systèmes robotiques mis au point pour le télémanipulateur canadarm trouvent des applications terrestres, et notamment dans les régions inhospitalières. La télédétection, domaine où le Canada fait figure de chef de file, et que l'Agence spatiale canadienne continuera de développer, nous permettra de mieux gérer nos précieuses ressources naturelles.

La loi donne pour objectif à l'Agence spatiale canadienne de continuer sur cette lancée et, en plus, elle lui donne les outils pour le faire.

L'Agence relèvera du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ce dernier assurera, par l'entremise de l'Agence, la coordination des politiques et des programmes du gouvernement canadien en ce qui concerne l'espace.

L'Agence dirigera les grands projets spatiaux de coopération internationale auxquels participe le Canada. Par exemple, l'Agence dirigera la participation du Canada à la construction de la station spatiale, participation qui portera sur le développement du système de maintenance mobile, et la préparation minutieuse des missions au cours desquelles les astronautes canadiens mèneront des expériences en microgravité, en technologie spatiale et en biologie, notamment en médecine spatiale.

L'Agence dirigera également le programme Radarsat, auquel le Canada participe avec les États-Unis, neuf gouvernements provinciaux et le secteur privé. De par sa nature et son ampleur, Radarsat est un projet de coopération unique en son genre. L'Agence dirigera et exploitera aussi des installations spatiales de calibre international comme le laboratoire David Florida, situé à Ottawa. Elle aura également pour mission de favoriser la commercialisation, au Canada, au profit des consommateurs canadiens, de la technologie reliée à l'espace.

L'Agence suivra le chemin tracé par le Canada en matière de coopération internationale dans le domaine de l'exploitation spatiale, en menant avec d'autres pays des programmes spatiaux et des programmes reliés à l'espace et en mettant notre technologie à la disposition du monde entier.

M. Larkin Kerwin, qui a mené une longue et brillante carrière d'universitaire et d'administrateur, a été nommé président de l'Agence. M. Kerwin est un ancien recteur de l'Université Laval, poste qu'il occupait pendant que j'étais moi-même recteur de l'Université de Guelph. Je l'ai alors bien connu. Fort de cette expérience et de l'expérience acquise plus récemment comme président du Centre national de recherches, M. Kerwin est prêt à assumer ses fonctions de président-directeur général.

La nouvelle Agence travaillera en étroite collaboration avec les autres ministères oeuvrant dans le domaine spatial. Il sera essentiel que l'Agence reste en contact étroit avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Communications, le Conseil national de recherches et le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada. La priorité de notre gouvernement est d'amener le Canada à jouer un rôle de premier plan dans une économie mondiale

bouleversée par les changements technologiques et scientifiques.

[*Français*]

Pour y arriver, nous devons forger et entretenir de nouvelles alliances avec les provinces, avec les ingénieurs, les entreprises et les syndicats, pour atteindre de nouveaux sommets dans les domaines de l'éducation, de la technologie, du développement et de l'innovation.

[*Traduction*]

Je suis certain que la création de l'Agence spatiale canadienne s'inscrira dans la lignée des réalisations remarquables accomplies dans le passé. L'Agence canadienne fera du Canada un intervenant de premier plan dans une économie mondiale reposant essentiellement sur les sciences et la technologie.

Tout est en place pour que le Canada, grâce à ses efforts, à son dynamisme et à ses ressources intellectuelles, contribue à une meilleure compréhension de l'univers. Avec l'Agence spatiale canadienne, le Canada s'engage résolument vers un avenir rempli de promesses qui, je l'espère, intéresseront beaucoup de jeunes hommes et de jeunes femmes du Canada à orienter leur carrière vers les sciences et la technologie et à participer, non seulement au programme spatial, mais aussi à tous les programmes scientifiques et technologiques généraux du Canada. Un avenir prometteur nous attend. L'Agence spatiale canadienne y sera pour quelque chose.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir ce matin de me lever pour discuter de la création de l'Agence spatiale du Canada et aussi pour discuter des programmes et des projets du Canada dans l'espace.

[*Traduction*]

Nous avons tous connu dans notre jeunesse cette fascination pour l'espace. Je me souviens combien je me passionnais dans ma jeunesse pour tout ce que je pouvais trouver et lire à ce sujet, depuis ce jour d'octobre 1957 où nous avons appris que l'Union soviétique avait mis un satellite sur orbite. Ce fut un de ces jours mémorables, comme celui il y a presque 20 ans où l'homme a marché sur la Lune pour la première fois, où nous nous rappelons tous où nous étions et ce que nous faisions quand nous avons appris la nouvelle.

Le Canada, en tant que pays, a fait preuve d'une capacité exceptionnelle dans le domaine spatial. J'ai eu très récemment le plaisir de visiter l'Observatoire fédéral de Victoria, qui lorsqu'il a été construit en 1916 a fait du Canada le pays qui possédait le plus grand télescope au monde à cette époque-là. Quand on y pense, c'était une chose étonnante.

En 1916, le Canada existait depuis à peine 50 ans. Alors, au point le plus éloigné de notre pays, à Victoria, en utilisant des moyens qui étaient très loin de la technologie de pointe—en fait, en utilisant des mules pour tirer ces lourds instruments au sommet d'une colline—le Canada est devenu l'heureux propriétaire de cette superbe installation qui fonctionne toujours de nos jours et où on peut toujours observer l'univers.

Le ministre, dans son discours, a parlé du lancement d'Alouette I en 1962. En effet, le Canada, à cause de sa position géographique et de sa démographie, est un pays qui doit pouvoir compter sur la technologie spatiale. Les communications par satellite constituent une partie essentielle de notre infrastructure nationale. La télédétection est cruciale pour la gestion de nos ressources naturelles. Les satellites météorologiques nous sont devenus indispensables.

En effet, les avantages apportés par le programme spatial canadien dans le domaine industriel ont été remarquables, constituant en fait un exemple pour les autres domaines où notre pays est en retard en ce qui concerne la technologie de pointe.

Le secteur spatial au Canada emploie maintenant environ 3 500 personnes. En 1986, nos ventes ont atteint 350 millions de dollars, dont quelque 70 p. 100 étaient sur le marché de l'exportation. Ce sont des industries qui, en général, appartiennent à des Canadiens et qui ajoutent une valeur importante à la production de biens destinés à l'exportation. C'est un excellent modèle de ce que nous devrions faire dans beaucoup d'autres secteurs au Canada.

• (1210)

Même si la situation est plutôt sombre au Canada en ce qui concerne les sciences et la technologie, nous pouvons au moins être fiers de notre secteur spatial. J'ai déjà exprimé à la Chambre mes préoccupations au sujet de la performance du Canada dans le domaine des sciences, du

génie et de la technologie, et je pourrais les répéter encore souvent sans exagérer.

[*Français*]

Il est essentiel que le Canada reconnaisse l'importance des sciences de l'ingénierie et de la technologie si nous voulons être concurrentiels sur le marché mondial.

[*Traduction*]

Le Canada doit faire face à la réalité: nous ne pouvons pas continuer à compter uniquement sur l'exploitation de nos ressources naturelles si nous voulons maintenir notre niveau de vie. Dans un monde où le développement durable est devenu une priorité à l'échelle internationale, où les combustibles fossiles menacent notre santé et notre bien-être, nous devons changer notre façon de penser et notre perception du développement économique pour tenir compte d'une crise environnementale imminente.

Nous avons toujours cru que nos ressources naturelles étaient illimitées, que notre richesse et notre niveau de vie étaient assurés. Ce n'est tout simplement pas vrai. Nos ressources naturelles sont limitées, et la demande mondiale dans ce secteur change puisque, pour de plus en plus de gens, un environnement propre et sain est la ressource naturelle la plus importante de toutes.

Nous devons maintenant nous poser la question suivante. Sommes-nous prêts à investir dans notre ressource la plus importante et la plus prometteuse, le peuple canadien? Nos richesses naturelles nous ont empêchés de nous rendre compte jusqu'ici que nous devions investir dans l'enseignement et dans la formation aux technologies innovatrices. Qu'il s'agisse des ordinateurs personnels d'usage courant, de la production des technologies de l'information ou encore de la fusion des atomes comme source d'énergie, un simple coup d'oeil autour de soi suffit pour comprendre l'importance que revêtent actuellement les sciences, les techniques et l'enseignement supérieur.

Bon gré mal gré, le Canada s'engage dans le XXIe siècle. Et que cela nous plaise ou non, nous sommes dans la course pour la suprématie technologique, une course de plus en plus âprement disputée tous les jours sous la pression de la concurrence commerciale internationale que caractérisent, vues dans une perspective historique, la rapidité et la facilité relative des échanges de marchandises et de services. A cause de l'explosion des technologies de l'information, la richesse n'est plus une simple question de mainmise sur les biens durables. Tout comme l'intelligence l'a emporté sur la force au cours de l'évolution de l'humanité, l'utilisation novatrice des connaissances l'emportera sur l'exploitation des ressources et la production des biens au cours du siècle prochain.

Les activités des sociétés transnationales, des sociétés commerciales multinationales et des institutions financières internationales, des personnes morales ayant la possibilité de déplacer rapidement des capitaux d'un pays à un autre, limitent singulièrement l'aptitude des États-nations à contrôler les questions de leur ressort.

En ce qui concerne la participation des gouvernements aux entreprises technologiques, les États-Unis, par l'intermédiaire des marchés de défense, ont créé le plus grand jeu industriel dans l'histoire du monde. Au Canada, nous avons l'exemple récent de l'acquisition projetée des laboratoires Connaught par l'Institut Mérieux, une société contrôlée par le gouvernement français.

Si l'on veut que le Canada soit une nation du XXIe siècle, il nous faut comprendre ces phénomènes.

En examinant ce projet de loi, j'en suis venu à la conclusion, comme la plupart des Canadiens, que la force principale du gouvernement c'est son aptitude à réciter les mêmes discours creux. Comme nous le savons ces discours ne signifient pas que l'on fera ce que l'on dit. Le premier ministre a été un étudiant modèle, peut-être même un maître. Après tout, c'est lui qui disait:

> Le point de départ, pour moi, c'est de nature technologique. Si nous ne devenons pas des joueurs importants dans cette ligue majeure, nous allons devenir un peuple qui jouera dans le circuit junior B toute sa vie durant.
>
> La recherche et le développement, avec les innovations qui en découlent, sont le pivot de notre réussite économique et nationale.

Je rappelle aussi à la Chambre que le premier ministre s'était donné pour but de consacrer 2,5 p. 100 du produit intérieur brut à la recherche et au développement. Au contraire, les dépenses du gouvernement ont diminué dans ce domaine au cours de son mandat. Elles sont passées de 37 p. 100 du montant total consacré à la recherche en 1984, à 30 p. 100, en 1988.

Le gouvernement a éviscéré le Conseil national de recherches et mis fin au projet d'expérimentation des fusées Black Brant, au Manitoba. Il a fermé l'un de ses observatoires dans le parc Algonquin et il a aussi supprimé la division de l'énergie du Conseil national de recherches en 1984.

Dans le Bulletin de 1987 de l'Association canadienne des professeurs d'université, le premier ministre écrivait ceci:

> Notre gouvernement est prêt à coopérer avec les provinces et les autres intervenants du secteur de l'enseignement postsecondaire pour créer et maintenir un système d'enseignement supérieur capable de relever les défis auxquels le Canada fait face.

Comment peut-il s'attendre à ce que les Canadiens le croient, alors qu'un an plus tôt seulement, son gouvernement a plafonné la croissance du financement des programmes établis et réduit du même coup le financement de l'enseignement postsecondaire? Le récent budget a encore ôté des plumes au réseau des universités et des collèges qui était déjà mal en point.

Je partage la frustration et le cynisme que l'attitude du gouvernement dans ce domaine essentiel inspire à beaucoup de Canadiens. Le gouvernement va dépenser des sommes considérables pour créer l'Agence spatiale canadienne, une institution dont le succès dépendra de la convergence stimulante des idées de ses employés, comme dans le cas du lancement du satellite Anik A1 en 1972 qui a fait du Canada le premier pays à exploiter un réseau de communications intérieur à l'aide d'un satellite en orbite géostationnaire.

Notre frustration vient du fait que nous perdons la capacité de maintenir et d'accroître nos connaissances scientifiques chaque fois que nos universités et nos collèges sont compromis par des coupes budgétaires et des conflits fédéraux-provinciaux dont l'enseignement est l'enjeu.

Même si on considère la recherche fondamentale en sciences de l'espace, les réalisations du gouvernement ruinent la crédibilité qu'il espère obtenir grâce à ce projet de loi. Le pourcentage des dépenses du programme spatial fédéral consacré aux sciences de l'espace a baissé de 14,2 p. 100 en 1981-1982 à 9,6 p. 100 pour la période actuelle. C'est grâce justement à ce genre de recherche fondamentale dans les sciences de l'espace que nous avons obtenu les nombreuses réussites dont nous sommes si fiers.

Il y a lieu de noter que le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, qui relève du premier ministre lui-même, a fait des recommandations au sujet des crédits à la recherche universitaire. Plus précisément, ce conseil a demandé le doublement des budgets de base des conseils accordant des subventions à la recherche, puis l'indexation de ces budgets au coefficient de 1,5 du taux de croissance du produit national brut au Canada. Mais le gouvernement n'en a pas tenu compte.

C'est ainsi qu'on constate avec tristesse et peut-être avec fureur, mais sans grand étonnement que d'éminents Canadiens comme John Polyani déclarent: «Dites-leur d'aller aux États-Unis» quand on leur demande des conseils à l'intention des jeunes scientifiques canadiens.

C'est dans le contexte de cette situation lamentable des performances et des investissements du Canada dans les sciences, l'ingénierie et la technologie qu'il faut examiner le projet de loi C-16. Il faut l'examiner dans le contexte de l'affligeante situation de notre R-D, du déficit énorme de nos échanges de biens de technologie moyenne et élevée, de la dégradation qu'on laisse faire de nos établissements d'enseignement supérieur, de l'absence de toute stratégie visible de l'État fédéral pour ce qui est de faire de notre industrie un secteur à haute valeur ajoutée et résolument tourné vers l'exportation.

Dans une telle conjoncture, le projet de loi C-16 représente une réponse minable et navrante de la part du gouvernement. Pour parler net, la façon dont le gouvernement procède à la création de l'agence spatiale canadienne n'est rien de moins qu'embarrassante et irresponsable.

• (1220)

C'est en 1986 que le gouvernement a décidé qu'il voulait créer une agence spatiale. Il l'a annoncé en grande pompe dans le discours du Trône de 1986. Voici un extrait de ce discours du Trône:

> Vu l'importance de la haute technologie dans le développement économique du Canada, mon gouvernement déposera un projet de loi créant une agence spatiale canadienne, qui opérera dans un contexte de coopération internationale, car c'est le plus sûr moyen de réaliser des percées technologiques dans l'exploitation pacifique de l'espace. La nouvelle agence travaillera de concert avec les provinces, l'industrie et les universités, de sorte que les avantages de la participation du Canada à l'aventure spatiale rejailliront sur l'ensemble des Canadiens.

Près de trois ans plus tard, nous débattons en deuxième lecture un projet de loi portant création de l'agence.

Quand il faut près de trois ans au gouvernement pour reconnaître l'importance de la haute technologie dans le développement économique du Canada, les Canadiens ont tout lieu de douter de la capacité des conservateurs de bien piloter notre pays vers le XXIe siècle.

Malheureusement, l'indécision du Cabinet nuit encore à cette tentative pitoyable pour redorer le blason du gouvernement, comme en font foi les délarations du ministre des Approvisionnements et Services que le *Sun*

d'Ottawa rapportait dans son numéro du 15 février 1989, et je cite:

> Comme nous exerçons ces fonctions à Ottawa depuis 26 ans, c'est peut-être une dépense dont nous n'avons pas besoin.

C'est ce qu'il a dit. L'issue ne se ramène pas à une question essentielle. L'ancien ministre des sciences et de la technologie a passé ces deux ans d'inaction à nous dire à quoi ressemblerait l'agence spatiale quand le gouvernement se déciderait à la créer.

Le 20 mars 1987, en réponse à une question, le ministre a déclaré ce qui suit, comme en témoigne la page 4390 du hansard; voici:

> Monsieur le Président, le programme spatial global est un programme national. Plusieurs régions du pays se livrent une concurrence intense, afin d'obtenir le siège de l'agence, ce qui, en soi, ne créera pas d'emplois. L'agence emploiera de 40 à 50 personnes. . .

Il a également fait la déclaration suivante devant le Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, et là encore, je cite ses paroles exactes; voici:

> L'administration centrale sera en fait un service très petit et compact ayant un effectif de 40 ou 50 personnes. Il se peut que les divers éléments et centres de recherche restent au départ où ils se trouvent actuellement, quitte, dans l'avenir, à être réinstallés dans d'autres régions ou centres du pays, ou peut-être même à rester où ils sont. Mais il n'est pas prévu d'établir une agence spatiale dont tous les éléments et installations se trouveront en un seul et même lieu.

Ainsi, l'expérience nous apprend, semble-t-il, que le gouvernement change de position lorsqu'il change de ministre. L'actuel ministre d'État aux Sciences et à la Technologie et non le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, qui est une personne différente, a annoncé une agence spatiale dont l'administration centrale est censée employer plus de 200 personnes.

Le même ministre, également ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a montré à quel point le gouvernement était arrogant lorsqu'il a refusé de préciser exactement combien il en coûterait pour établir l'administration centrale de l'Agence.

Tout ce cinéma donne l'impression que l'importance que le gouvernement attache à la technologie spatiale équivaut à l'intérêt que porte un enfant à un nouveau jouet.

Il n'est pas question de *Patrouille du cosmos* en l'occurrence. Les Canadiens s'offusquent de voir le programme spatial traité comme une scène de la comédie intitulée *Space Balls*. Je suis sûr que vous l'avez vu le film, monsieur le Président. Il met en vedette le comédien John Candy traversant l'univers avec son Winnebago spatial. C'est là la façon dont le gouvernement se comporte avec cette agence spatiale. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie joue le rôle du conducteur qui parfois dirait-on cherche à prendre la fuite. Il conduit le Winnebago spatial placardé d'une grande affiche qui proclame: «Votez conservateur» et laisse le chaos dans son sillage.

Cette comédie a suscité des aspirations contestables de même que des questions restées sans réponse. Toute cette affaire de l'établissement de l'Agence spatiale canadienne a mis en évidence à la fois l'arrogance, l'incompétence, l'indécision et l'ineptie politique du gouvernement.

Par suite de manipulations politiques et d'indécision, ce qui aurait dû être une affaire assez simple s'est transformée en une tragi-comédie nationale.

Au lieu d'une étoile brillante dans notre univers de haute technologie, d'un point de mire de la fierté que tire de ses réalisations un pays petit mais capable, le gouvernement a créé un symbole de désunion, dressant les régions et les provinces les unes contre les autres. Il n'a pas écouté notre petite, mais excellente équipe de scientifiques de l'espace qui craignent que la controverse qui a entouré l'établissement de l'agence ne compromette leur travail.

Je presse le gouvernement et le ministre, je les supplie de faire aujourd'hui même des ouvertures de paix aux scientifiques et aux techniciens dont dépend le succès de notre programme spatial. Ces gens ont de bonnes raisons de croire que le cafouillage des trois dernières années augure très mal de l'avenir du programme spatial. Ils ne veulent pas être associés à cet échec et n'ont pas besoin de l'être.

Le succès du programme spatial canadien ne dépend, sauf respect, ni du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ni du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il repose sur les hommes et les femmes qui ont les connaissances, l'expérience et la détermination nécessaires. C'est pourquoi il faut tenir compte de leurs opinions.

Je voudrais traiter de certains problèmes associés au Programme spatial du Canada que nous ne pouvons taire, comme celui du niveau des dépenses consacrées à la science spatiale. Le Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie abordait cette question dans l'excellent rapport qu'il a déposé à la Chambre, au cours de la dernière législature. Un grand nombre des questions soulevées dans ce rapport sont toujours d'ac-

tualité et restent sans réponse. Le comité parlait entre autres des dépenses au chapitre de la science spatiale.

Il faisait observer dans son rapport que les subventions ont diminué, passant d'environ 15 p. 100 du budget du Programme spatial à moins de 10 p. 100. Ce niveau de financement est considérablement inférieur à celui prévu dans les budgets des programmes spatiaux des autres pays occidentaux. Aux États-Unis, par exemple, la NASA consacre 20 p. 100 de son budget total à la science spatiale. Il est essentiel, pour nous, comme pour l'avenir et la réussite de nos programmes spatiaux, que nous fournissions l'effort nécessaire pour aller chercher dans la recherche fondamentale en science spatiale toute l'expérience et les compétences dont nous avons besoin.

Il y a bien sûr notre participation au projet de station spatiale des États-Unis autour de laquelle on a fait beaucoup de tapage. Ce projet a, lui aussi, suscité des inquiétudes au sein du Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, comité qui n'existe plus, au grand regret de bien des députés.

Le comité s'inquiétait entre autres de l'utilisation possible de la station spatiale des États-Unis à des fins militaires, du fait que les coûts supplémentaires que doit assumer le Canada dans le cadre de ce projet pourraient entraîner la réduction de certaines autres parties du budget du Programme spatial, du fait que le Canada ne possède peut-être pas la capacité d'exploiter au maximum le milieu expérimental qu'offrira la station spatiale, même si nous payons pour y avoir accès. De l'avis du comité on avait peut-être aussi exagéré l'importance des retombées industrielles qui découleront de notre participation à ce projet. On s'inquiète également des incidences de ce programme sur le développement régional.

Le ministre y a fait allusion au cours de son exposé. L'objectif est de répartir les crédits alloués aux programmes de recherche et de développement dans les proportions suivantes: Les provinces d'Ontario et de Québec, 35 p. 100 chacune; la province de Colombie-Britannique, 10 p. 100; les provinces des Prairies, 10 p. 100; et les provinces de l'Atlantique, 10 p. 100. Il y a lieu de signaler que cette répartition diffère considérablement de celle en vigueur entre avril 1984 et mars 1988. En effet, au cours de cette période, le Québec a obtenu 40 p. 100 des crédits, l'Ontario, 31 p. 100, la Colombie-Britannique, 11 p. 100, les provinces des Prairies, 14 p. 100, et les provinces de l'Atlantique, 0.1 p. 100. Autrement dit, bien du chemin reste à parcourir avant d'atteindre les objectifs de développement régional que le gouvernement s'est fixés.

Le comité a exprimé son appréhension à ce sujet. Il se demande s'il y aurait quelque avantage, du moins à court terme, à tenter d'attribuer une partie des crédits limités dont dispose notre programme spatial à des régions qui n'ont pas l'infrastructure industrielle nécessaire. Il poursuit ainsi: «les projets de recherche à long terme qui sont souvent de caractère international doivent respecter les plus hautes normes de qualité. Les projets de recherche à court terme doivent répondre aux exigences particulières du client.» Nous n'avons pas encore entendu le gouvernement nous expliquer comment il entendait atteindre les objectifs fixés.

• (1230)

Viennent ensuite les craintes à propos des gens par suite des crédits insuffisants alloués au Canada à l'enseignement postsecondaire et au programme de science spatiale et par suite aussi du fait que nous ne prenons pas les moyens de former les spécialistes et les techniciens capables de mener ces projets à bonne fin. Ainsi, nous savons que la concurrence est très vive parmi les hommes de science où les agences spatiales recrutent leurs effectifs. Même des organismes comme la NASA ont bien du mal à combler leurs effectifs. Nous manquons désespérément de personnel.

L'objectif global d'une politique scientifique doit être de promouvoir la capacité de notre pays de participer avec succès à une économie internationale de plus en plus à la remorque de nouveautés technologiques.

Tout d'abord, j'estime que l'objectif devrait être de créer au Canada un climat propice au progrès technologique. Les gouvernements devraient s'efforcer de stimuler les projets novateurs et les récompenser, quitte même à assumer une partie des frais.

Ensuite, je crois que l'objectif devrait être d'assurer la formation et le perfectionnement des travailleurs qui sont à l'aise avec la technologie. Nous avons besoin d'une nouvelle génération de cols bleus et de cols roses particulièrement capables d'utiliser les nouvelles techniques dans les emplois actuels et même dans des emplois encore insoupçonnés. Les technologies de pointe ont besoin de techniciens spécialisés et de machines de précision. Dans une grande mesure, nous en manquons au Canada. Nous devons avoir une stratégie visant à augmenter, en termes absolus et relatifs, notre investissement en R-D. Nous devons utiliser notre taille relativement petite à notre avantage en favorisant la collaboration entre les protagonistes clés. Je crois que le Programme des centres d'excellence, dont nous attendons impatiemment les résultats, jouera un rôle à cet égard. Je crains que le programme ne soit doté de fonds suffisants et qu'il n'ait

créé et ne continue de créer dans la collectivité scientifique des tensions et des rivalités qui n'existaient pas auparavant et dont on pourrait se passer.

Nous devons améliorer les mesures incitatives dans le domaine de la recherche industrielle. Nous devons réformer le régime fiscal imposé aux consortiums industriels et venir à bout des problèmes jusqu'ici insolubles que pose la définition de la recherche scientifique et le développement expérimental dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous devons utiliser les marchés de l'État de façon stratégique pour créer un secteur de technologie de pointe viable, et je dois ajouter que l'annulation du programme des propositions spontanées, à l'égard des approvisionnements de l'État, n'est pas sans décevoir le secteur privé.

Nous devons appliquer des stratégies visant à accélérer la commercialisation des technologies canadiennes et étrangères. La recherche, y compris la recherche appliquée, et la commercialisation à l'échelle internationale coûtent cher et exigent l'appui du gouvernement, direct ou indirect. Le Canada doit appuyer son secteur de technologie de pointe à l'instar des autres pays, sinon il ne pourra jamais faire son entrée sur le marché mondial.

Inutile d'utiliser nos faibles ressources pour réinventer la roue. Notre recherche fondamentale doit plutôt s'efforcer d'atteindre un niveau international et faire preuve d'esprit d'innovation. La recherche fondamentale joue un rôle clé dans le développement d'une communauté scientifique et dans la définition d'une norme pour que la culture des sciences se développe dans notre pays. Il nous fait innover et besogner, mais dans notre hâte de trouver des applications, nous ne devons pas abandonner la poursuite de l'excellence dans le domaine des sciences.

Outre la culture des sciences au Canada, nous devons faire naître une génération d'entrepreneurs. Nous devons reconnaître que l'entrepreneuriat est un processus culturel et qu'il a une valeur sociale. Les hommes et les femmes entrepreneurs prennent des risques et, ce faisant, en rémunèrent d'autres. Ils méritent d'être reconnus comme les héros de l'économie.

Ces dernières années, presque tous les nouveaux emplois ont été créés dans le secteur de la petite entreprise. Le travail dans une petite entreprise, l'autonomie, l'entrepreneuriat, la possession et la création d'une entreprise à soi doivent devenir des options valables pour nos jeunes. On ne naît pas entrepreneur, on le devient.

Comme dernier point, peut-être le plus important, monsieur le Président, il faut résister à la tentation de mêler la technologie de pointe au favoritisme politique. Le domaine est trop important, les sommes en cause sont trop considérables et il s'en faut de trop peu que la méfiance du public devienne irréversible. Il faut considérer les ressources affectées à la science, au génie et à la technologie plus comme un investissement que comme une dépense. Il faut les placer sagement et prudemment.

Ce projet de loi soulève l'enthousiasme. Il marque un développement passionnant de la participation du Canada dans l'espace. Nous, de notre parti, sommes en faveur de la création de l'Agence spatiale canadienne et sommes impatients de la voir jouer son rôle et continuer le succès que le Canada remporte relativement au reste du monde dans ce domaine essentiel. Ce n'est qu'un petit pas dans l'avancement de la science, du génie et de la technologie. Nous attendons du gouvernement le saut de géant qui propulsera le Canada dans le XXIe siècle.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de féliciter mon ancien collègue dans le domaine de l'enseignement de sa nomination au poste de ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Winegard). L'expérience de ce dernier dans le milieu de l'enseignement et sa compréhension des sciences sont incontestées. Je suis certain qu'il s'imposera au Cabinet comme défenseur de la science, tant fondamentale qu'appliquée.

Permettez-moi aussi de féliciter le ministre du dépôt de ce projet de loi. Nous n'avions pas l'intention de prolonger indûment le débat parce que nous estimons que, dans l'ensemble, c'est un bon projet de loi.

Je tiens aussi à féliciter le ministre pour son discours. A vrai dire, je pensais qu'une fois de plus nous allions entendre parler des milliers de points de lumière mais, je dois l'admettre, j'ai été étonné de par ses propos sur les vols spatiaux et nous de ce côté-ci nous encourageons tous les députés d'en face à se faire astronautes et à partir, peut-être pour ne plus revenir.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: J'ai été intéressé également par les propos de mon collègue d'Ottawa-Sud. Si je me souviens bien, il a parlé du lancement de Sputnik I. Je ne sais trop si c'est un souvenir qui remonte de mes entrailles ou non, mais je puis vous dire, monsieur le Président, que je me revois debout près de mon banc de laboratoire au moment où j'ai appris le lancement du Spoutnik, et je me souviens d'avoir éprouvé un sentiment de panique, comme tous les Américains sans doute—car c'est dans leur pays que j'ai fait mes études—en pensant qu'un pays arriéré, étranger et pour ainsi dire ennemi venait de

damer le pion aux Américains et au reste du monde dans la conquête de l'espace.

Je me rappelle aussi que les États-Unis ont dû, en catastrophe, améliorer l'enseignement et la recherche postsecondaires. Et même, comme d'habitude, à la suite du chef, on a considérablement augmenté l'investissement dans les universités et on a cherché à en faciliter l'accès. Cela, bien sûr, doit être porté essentiellement au crédit des gouvernements libéraux de l'époque. Si, au lieu de discuter de ce simple projet de loi, nous débattions de l'échec de la politique scientifique canadienne, le député d'Ottawa-Sud (M. Manley) serait forcé de reconnaître que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Canada est imputable, en partie du moins, aux années du règne libéral pendant lesquelles on ne s'est guère soucié de la science.

• (1240)

J'ai un exemple qui le démontre, monsieur le Président. Et je parle en connaissance de cause. J'étais alors à l'université et je m'efforçais de mener des travaux de recherche avec les maigres subventions versées et chaque année, nous nous interrogions sur le montant des fonds que les conseils subventionnaires accorderaient aux universités pour leurs travaux de recherche. Chaque année, j'attendais jusqu'en février de connaître le budget. C'était en 1979. Ce n'est pas un esprit de parti irrationnel qui me dicte mes paroles. Je parle en chercheur scientifique préoccupé de recherche et de développement au Canada qui pointe du doigt les véritables responsables de la situation.

En 1979, les conservateurs ont remporté les élections et ont immédiatement créé un programme quinquennal de financement des conseils subventionnaires. Ce programme a été aboli par les libéraux dès qu'ils ont remporté les élections suivantes.

Lorsque le député parle de la nécessité de promouvoir la culture scientifique au Canada, qu'il soit bien clair que cette culture doit être répandue aussi bien au sein de notre institution que dans l'ensemble du pays. Nous devons tous nous dévouer pour la culture scientifique.

Je n'ai pas pris la parole pour créditer le gouvernement conservateur d'une influence révolutionnaire grâce à la promesse faite par le premier ministre, mentionnée aussi par le député d'Ottawa-Centre (M. Manly), de doubler en un an le pourcentage du PNB représenté par les dépenses au titre de la recherche et du développement. Monsieur le Président, le député l'a dit, ce pourcentage n'a pas été doublé. Dans de nombreux secteurs, il est possible de constater que le gouvernement n'a pas été, et de loin, à la hauteur de son engagement en faveur de la recherche et du développement et de cela, le pays s'en ressent.

Nous ne parlons pas de politique scientifique en général. Vous reconnaîtriez vous-même, je le sais, que votre serviteur s'est levé souvent pour s'efforcer de convaincre le gouvernement et en fait les députés de tous les côtés de la Chambre que les propositions du député d'Ottawa-Sud doivent servir de point de départ à un véritable engagement en matière de recherche et de développement dans ce pays, car il ne faut laisser planer aucun doute à cet égard. Le manque d'indépendance économique de notre pays et sa faible capacité de concurrence à l'échelle mondiale sont dus au fait que nous nous occupons surtout de vendre nos ressources naturelles aux autres pays du monde qui créent des emplois en nous revendant des produits finis. C'est indubitable.

Il ne fait aucun doute non plus que l'on a beau parler de la nécessité d'enrayer le déficit, le gouvernement n'a pas à se servir de cette excuse pour justifier ses échecs. Même si le gouvernement dit qu'il ne faut pas hypothéquer l'avenir de la jeunesse, il dit en fait qu'il vaut mieux qu'elle n'ait pas d'avenir. Si nous ne renversons pas la vapeur, notre pays va se trouver dans un sacré pétrin. En dépit de tous les beaux raisonnements qui ont été tenus il n'y a pas eu de résultats. Le ministre vous en a donné des échantillons. Le gouvernement a beau nous dorer la pilule, il a beau nous faire de belles promesses, si nous ne faisons pas face à nos responsabilités en matière de recherche et de développement, dans tous les domaines, notre pays va avoir des problèmes.

Il y a des problèmes que le gouvernement n'a pas abordés. Il en a bien parlé, mais il n'est pas passé à l'action. Parlons aussi de la proportion de notre PNB consacrée à la recherche et au développement; c'est la plus faible de tous les pays industrialisés qui sont nos concurrents. Nous devons aussi, pour renverser la situation, reconnaître la cause du problème. Nous avons beaucoup entendu parler des dépenses excessives du gouvernement dans le domaine des sciences. En moyenne, les fonds publics que nous affectons à la recherche sont aussi élevés que n'importe où ailleurs. C'est l'industrie qui est

à blâmer. Pourquoi l'industrie ne fait-elle pas sa part? Le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, cet aréopage de scientifiques et d'autres spécialistes, attribue le problème en grande partie au fait que notre industrie appartient à des étrangers. Plus que dans n'importe quelle autre nation industrialisée, la propriété étrangère est chose courante au Canada. D'après les statistiques, les entreprises canadiennes établies au Canada ne se laissent pas surpasser en ce qui concerne le pourcentage de leur chiffre de ventes affecté à la recherche et au développement.

Est-il possible de renverser la situation? Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange compromet notre capacité d'utiliser les moyens dont toutes les autres nations se servent, c'est-à-dire les subventions directes, l'approvisionnement, les remises de dette et ainsi de suite. Ces moyens aideraient nos entreprises à stimuler la R-D.

Il a aussi été mentionné que notre main-d'oeuvre doit avoir la formation nécessaire pour que nous puissions soutenir une politique d'encouragement de la R-D et, par conséquent, stimuler la croissance économique. Au moment où je vous parle, les paiements aux universités ont été réduits.

Encore une fois, si on veut examiner la cause des compressions et l'omission du gouvernement d'assumer ses responsabilités en finançant de façon adéquate l'enseignement postsecondaire, il faut remonter à 1977, au moment où les libéraux étaient au pouvoir. Rappelons-nous des cinq et six pour cent. Encore une fois, nous jetons le blâme, qui doit être partagé entre les deux partis qui ont gouverné le Canada.

Une voix: Que dire des gouvernements néo-démocrates dans les provinces? Parlez-nous en. On ne parle pas de leurs compressions.

Une voix: Vous aurez votre tour.

M. McCurdy: J'ai irrité mes collègues. Je commence sûrement à me faire comprendre. Je vais répéter, monsieur le Président. Monsieur le Président, je parle au nom de ceux d'entre nous qui ont travaillé dans les laboratoires du pays sous deux régimes et qui ont vu ces deux régimes échouer lamentablement.

Le député d'Ottawa-Sud a également parlé de la nécessité d'avoir sur place des personnes qui ont reçu une formation dans les techniques en question, afin d'assurer le transfert des techniques au secteur industriel, car c'est ce dont le pays a besoin. Je suis d'accord avec lui. Encore une fois, le gouvernement nous a laissé tomber et a laissé tomber nos jeunes. En fin de compte, il aura laissé tomber le pays.

Monsieur le Président, tous ces propos ne sont que la genèse de la question. Nous sommes ici pour accorder au gouvernement le mérite d'au moins une mesure positive. Pour passer au projet de loi précis que nous étudions, le projet de loi C-16. . .

[*Français*]

J'aimerais débuter, monsieur le Président, en indiquant que mon parti est en faveur du projet de loi C-16 portant sur la création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace. Ce projet de loi précise également l'endroit où l'Agence spatiale sera située, soit la région du Grand Montréal. Sur ce point, je tiens à mentionner que nous sommes en accord avec cette décision bien que nous puissions exprimer certaines réserves quant au lieu précis qui a été choisi ainsi que sur la manière dont cette décision a été prise.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le projet de loi C-16 a bien entendu pour objet de créer l'Agence spatiale canadienne et de traiter d'autres questions décrites dans son titre. Il vise à créer une agence chargée de coordonner certains travaux de recherche du gouvernement. Cette coordination se fera essentiellement dans divers autres ministères du gouvernement et dans le secteur privé. Tout cela est certes nécessaire. Il est évident que la dispersion des diverses fonctions ayant trait à l'espace dans un si grand nombre de ministères nécessite une certaine coordination. Nous souscrivons donc à cet aspect du projet de loi.

• (1250)

Comme le ministre et mon collègue d'Ottawa-Sud l'ont déclaré, le Canada a un bilan dont il peut être fier dans le domaine spatial. Après tout, le Canada a été le troisième pays à mettre un satellite en orbite, Alouette I. Celui-ci a été suivi des satellites Annex, ce qui a finalement abouti à notre participation au programme de la navette spatiale américaine par la construction du bras canadien, qui affichait notre drapeau lors de son orbite autour de la terre. Les Canadiens ont le droit d'être fiers. C'était tout un accomplissement pour notre pays. Nous sommes toutefois reconnus pour concentrer nos efforts sur certains domaines en particulier. Ainsi, dans la conception de satellites, nous nous sommes surtout préoccupés de la nécessité d'établir des communications efficaces dans un vaste pays où la population est très dispersée. Nous avons continué jusqu'ici d'insister sur cet aspect, et le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie

témoigne de la nouvelle orientation qui est donnée à ces efforts.

L'agence spatiale aura la principale direction de notre participation à la station spatiale américaine qui se traduira par le développement du système de maintenance mobile. Elle aura également un rôle à jouer dans l'administration du développement du RADARSAT. Le projet RADARSAT illustre bien le savoir-faire extraordinaire que notre pays a acquis en matière de télédétection. Par sa contribution à la prévision météorologique, à l'environnement et à la localisation des ressources, les services qu'il a rendus au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont été et continueront d'être uniques. Nous regrettons qu'il ait fallu réduire certaines de ses fonctions parce que certains pays n'ont pas adhéré à l'entente, mais néanmoins, même compte tenu des réductions, c'est un projet que nous sommes certes fiers d'appuyer.

Si l'on se reporte en effet au rapport de l'ancien Comité permanent des sciences, de la recherche et de la technologie, on verra que le comité estimait que le RADARSAT était si remarquablement adapté aux besoins primordiaux de notre pays, et présentait tellement plus de chances d'avoir de précieuses retombées économiques dans notre pays qu'il devrait avoir la priorité sur notre participation à la station spatiale américaine.

Quant à notre participation au projet américain, elle a bien sûr été considérée comme un genre particulier de mission spatiale. Par sa nature même, elle attire beaucoup l'attention. Elle a donc reçu beaucoup d'attention, mais cela peut s'expliquer du fait qu'il s'agit d'un projet particulièrement séduisant. L'une des choses qu'il faut faire remarquer à ce sujet, c'est que cela fait partie d'une mission américaine, que ce n'est pas une mission canadienne. Je rappelle à la Chambre que lorsque ce projet a été annoncé, un certain nombre d'entre nous, dont certains membres du conseil d'administration du Conseil national de recherches et moi-même, avons prévenu que les prévisions de dépenses de 800 millions de dollars pour ce projet seraient incontestablement dépassées. Depuis lors, les dépenses prévues entre le commencement du projet et l'an 2001 ont maintenant été augmentées et portées à 1,2 milliard. On nous avertit qu'il faudra peut-être 200 millions supplémentaires pour faire en sorte que ce projet ait des retombées à long terme, comme il serait souhaitable étant donné la grande priorité qui lui a été accordée en ce qui concerne les applications industrielles. On a dit que, si ces dépenses dépassaient de beaucoup les prévisions initiales de 800 millions de dollars, on craindrait que ce projet prive du financement approprié d'autres projets de l'enveloppe spatiale présentant peut-être une priorité plus pressante. Le comité nous en a avertis et s'en est inquiété. En effet, c'est la considération des avantages relatifs des retombées industrielles éventuelles qui a conduit ce comité à préférer le programme RADARSAT.

En outre, de nombreux savants pensent que, comme les dépenses globales du gouvernement pour les sciences ne vont probablement pas augmenter, ce dépassement des prévisions, ces erreurs dans les estimations du coût du projet priveraient à coup sûr non seulement les sciences spatiales, mais toutes les sciences, du financement nécessaire. Cela nuira peut-être à toutes sortes de projets de recherche et de développement qui ont le plus de chance de faire une contribution importante et d'engendrer des avantages sur lesquels nous espérions pouvoir compter.

Un des avantages déjà mentionnés à propos de ce projet et d'autres serait la quantité de retombées qui en découleraient, quels genres de techniques seraient élaborées par l'entreprise privée et quels genres d'emplois techniques et autres seraient créés en conséquence de notre programme spatial. C'est là où l'on verra le vrai mérite des efforts déployés dans le domaine spatial. Il est important de comprendre la signification des marchés publics à cet égard. C'est l'une des raisons pour lesquelles tant d'entre nous parlent de la nécessité d'établir une mission scientifique typiquement canadienne. Nous répétons que cette mission n'est pas une mission canadienne. C'est une mission américaine qui n'a pas été définie en termes d'avantages pour le Canada, mais de participation à un projet américain, et cela pour des raisons évidentes.

J'en profite pour rappeler que si le Canada veut poursuivre une mission nationale, il doit en faire un projet typiquement canadien et rechercher la participation d'autres pays. RADARSAT répond en partie à ce critère, mais il n'est pas nécessaire que cette mission soit spatiale. Nous devrions commencer par faire le tour des missions nationales en termes d'entreprises scientifiques qui soient davantage axées sur nos besoins au sol. Mon collègue a parlé de donner la priorité à l'environnement. Notre conseil consultatif spécial recommande que le Canada poursuive une mission proprement canadienne en technologie de l'hydrogène. C'est un domaine très prometteur qui, à beaucoup moins de frais, nous serait bien plus profitable grâce au processus des marchés pu-

blics, que le sera ce projet de station spatiale, voire RADARSAT. Nous devrions rechercher le genre de missions scientifiques nationales qui respectent la notion de développement durable et qui permettraient de trouver des combustibles renouvelables peu coûteux et respectueux de l'environnement, afin que le Canada puisse contribuer à satisfaire aux besoins du monde et à ses propres besoins ainsi qu'à reconstruire l'industrie sur des bases scientifiques.

Pour revenir à la question des marchés publics, nous reconnaissons la grande valeur des marchés publics concernant les projets dans le domaine spatial. Ce matin, au comité, j'ai eu beaucoup de difficulté à comprendre quelles sont les limites pour ce qui est de la passation des marchés compte tenu de l'accord de libre-échange. Les Américains et les Canadiens seront sur un pied d'égalité pour l'obtention des marchés. Quels mécanismes utiliserons-nous pour nous assurer que le Canada et les entreprises canadiennes auront leur part du gâteau, que le Canada pourra garder les technologies qu'il a lui-même mises au point?

Je vois, monsieur le Président, que vous êtes sur le point de quitter le fauteuil. Je devrai donc m'interrompre ici pour l'instant. Je sais que vous êtes déçu, mais vous n'avez qu'à revenir plus tard pour connaître la suite.

Le président suppléant (M. Cook): Le député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy) disposera de 17 minutes pour terminer ses remarques, s'il le veut, à la reprise du débat.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA COMMERCIALISATION DE L'AVOINE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour manifester le désarroi que me cause le décret gouvernemental

adopté il y a quelques jours qui soustrait l'avoine à la compétence de la Commission canadienne du blé, bien que 63 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest se soient prononcés contre cette décision lors d'un sondage effectué pour les coopératives des Prairies, 32 p. 100 seulement l'ayant appuyé.

Dans une majorité écrasante de 76 p. 100, ils ont jugé que les agriculteurs avaient été insuffisamment consultés par le gouvernement, 18 p. 100 seulement disant que la consultation avait été suffisante. A presque deux contre un, ils se sont dits favorables à ce que le gouvernement revienne sur sa décision concernant la commercialisation de l'avoine. La Commission canadienne du blé a la confiance de 80 p. 100 des agriculteurs interrogés.

Je suis outré que le gouvernement tourne le dos aux désirs des producteurs et laisse ce secteur à la loi de la jungle, surtout à un moment où certains producteurs américains ont été autorisés à semer de l'avoine sans payer d'amende sur des surfaces réservées.

* * *

LES JEUNES

LE PROGRAMME D'EMPLOI POUR ÉTUDIANTS DÉFI 89

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, les étudiants des universités ont terminé leurs cours depuis près d'un mois, et dans quelques semaines les élèves du secondaire vont faire de même.

Il est temps que les employeurs du Canada qui n'ont pas encore embauché un étudiant pour l'été se mettent à y songer sérieusement. Ces jeunes ont besoin d'acquérir une expérience précieuse pour préparer leur entrée sur le marché du travail. Le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest) et le gouvernement ont cette année encore montré la voie avec le programme d'emploi pour étudiants Défi 89. Le thème de cette année porte sur l'acquisition d'expérience axée sur la profession future pour les élèves du postsecondaire, et d'expérience pratique du travail pour les élèves du secondaire.

Dans ma circonscription de Regina—Wascana, le projet de développement d'expérience dans le cadre d'emplois d'été fournit des subventions salariales qui ont permis de créer 194 emplois d'été chez 162 employeurs. Ces projets vont permettre 2 254 semaines d'emploi.

J'invite tous les employeurs éventuels, notamment les députés ici-même, à participer à cet effort en embauchant un étudiant.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA NON-INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LES ENQUÊTES POLICIÈRES

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, il n'est pas d'usage à la Chambre de remettre en question les enquêtes de la Gendarmerie royale du Canada.

Aussi, monsieur le Président, j'étais tout simplement renversé d'entendre le député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson) déclarer que le gouvernement aurait dû intervenir auprès de la GRC ou encore du Procureur général, pour qu'il n'y ait pas d'accusation portée contre le journaliste Small, à la suite de la fuite du Budget.

Monsieur le Président, depuis quand le gouvernement va-t-il dire à la GRC ou au Procureur général: Ne portez pas d'accusation contre une certaine personne, mais faites-le, par contre, pour les autres? Est-ce là le vrai visage du NPD? Faudrait-il créer au pays deux classes de citoyens, en dictant au pouvoir judiciaire quoi faire pour certains et ne pas faire pour d'autres?

Monsieur le Président, je m'inscris en faux contre cette façon de procéder.

Un gouvernement responsable ne peut pas et ne doit pas intervenir dans le processus judiciaire.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION AU SALVADOR—ON DEMANDE DE METTRE FIN À L'AIDE BILATÉRALE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'est la première journée du régime du président Alfredo Christiani et du parti Arena au Salvador, source de profonde inquiétude pour les défenseurs des droits de la personne.

Nos inquiétudes sont fondées. En avril, des incursions forces militaires et sécuritaires contre plus de 30 organisations populaires et communautaires ont entraîné l'arrestation et la détention d'une centaine de personnes. Encore la semaine passée, après avoir encerclé l'université nationale, des soldats armés de mitraillettes ont envahi l'institution pour assaillir et arrêter des innocents.

Les Salvadoriens ne sont pas les seules victimes de la violence: en janvier, après des mois d'intimidation et de menaces de la part des soldats, Evan Fox-Decent, aide social canadien, a lui aussi été victime de la guerre au Salvador quand, au beau milieu de la nuit, quelqu'un a lancé dans sa demeure une grenade dont les éclats lui ont infligé des blessures aux bras et aux jambes.

Aujourd'hui, des groupes religieux, des travailleurs sociaux et plusieurs organisations non gouvernementales expriment leur opposition aux tactiques des autorités salvadoriennes.

J'exhorte le gouvernement du Canada à prêter l'oreille à ces suppliants, à cesser d'aider le Salvador et à s'assurer que les travailleurs sociaux canadiens sont protégés.

* * *

[*Français*]

LA PÊCHE

LA SITUATION DANS L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, le 16 mai dernier, en réponse au député de Burin—Saint-George (M. Simmons) qui lui demandait quels plans d'urgence il avait face à la crise des pêches de l'Atlantique, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a déclaré qu'il s'engageait à comparaître la semaine suivante devant le Comité des forêts et des pêches pour décrire le programme spécial du gouvernement.

Mardi dernier, le ministre se présentait enfin au Comité, mais il n'avait aucun plan pour faire face à la crise qui sévit dans la pêche à la morue et la pêche au crabe autre que les programmes déjà existants que son propre gouvernement a coupés.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement fédéral tarde à dépenser sa part du programme conjoint de 5 millions de dollars créé par Ottawa et Fredericton pour venir en aide aux travailleurs d'usine de la région.

Le gouvernement conservateur a provoqué une récession dans l'Atlantique qui était déjà aux prises avec des réductions dramatiques des stocks de morue et de crabe, et il se demande si les programmes déjà existants, qu'il a lui-même ravagés, sont adéquats.

Les pêcheurs de l'Atlantique disaient au gouvernement qu'il n'y avait plus de poisson; le gouvernement n'a pas écouté! Ils disent maintenant qu'ils ont besoin d'aide, et le gouvernement ne veut rien savoir.

Je demande que le gouvernement arrête de faire la sourde oreille, reconnaisse les problèmes de tous les intervenants dans la pêche à la morue et au crabe et qu'il agisse tout de suite.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES SERVICES DE VIA RAIL DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Atlantique attendent anxieusement le verdict sur l'avenir du service ferroviaire voyageurs dans la région.

Le Canada atlantique est une région essentiellement rurale et ses habitants comptent sur VIA Rail comme leur principal mode de transport pour se rendre dans les autres régions du pays.

En 1985, le gouvernement a rétabli la ligne Atlantique de VIA tout en précisant cependant que faute d'utilisateurs, elle disparaîtrait. Les Canadiens de l'Atlantique l'utilisent. Plus de 240 000 personnes l'ont utilisée en 1988, soit davantage que par le passé.

Les Canadiens de l'Atlantique ont fait leur part et s'attendent maintenant que le gouvernement honore les engagements pris en 1985 et maintienne en service la ligne Atlantique de VIA.

* * *

[*Français*]

LES MUNICIPALITÉS

LE SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE VILLE DE LÉRY

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais par la présente me joindre au très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney) pour souhaiter un heureux anniversaire à toute la population de Ville de Léry à l'occasion de son 75e anniversaire de fondation.

Ville de Léry est une municipalité de la circonscription de Beauharnois—Salaberry, située sur les rives du lac Saint-Louis. Ville de Léry est fière de ses origines et fière de ses résidants et résidantes. Par une gestion équilibrée et prudente, cette ville a su se développer harmonieusement et ce, monsieur le Président, sans aucune dette, ce qui est un fait rare dans les annales municipales du Québec et du Canada.

Je veux donc souhaiter à tous les citoyens et citoyennes de Ville de Léry de joyeuses réjouissances, et plus particulièrement à son honneur le maire, M. Jack Goodfellow, à Mmes les conseillères Danielle Beauchamp et Arlette Vincter et à MM. Jean-Pierre Pilon, Jean-Louis Faubert, Richard Plamondon, tous conseillers municipaux, et à M. Yvon Gendron junior, également conseiller municipal et président des festivités.

Soyez assurés que votre député est fier de vous et qu'il participe aux festivités!

* * *

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE DE DESBARATS

M. Maurice Foster (Algoma): Au cours de la fin de semaine, monsieur le Président, la localité de Desbarats, ainsi que les cantons de Johnson et Tarbutt vont célébrer leur centenaire.

La localité doit son nom à George Pascal Desbarats, homme d'affaires distingué de Montréal et imprimeur de la Reine dans les années 1800, qui possédait des droits miniers dans cette région.

Son arrière-petit-fils, l'auteur Peter Desbarats, célèbre radiodiffuseur et l'actuel doyen de l'École de journalisme à l'Université Western Ontario, viendra officiellement inaugurer les cérémonies du centenaire à titre d'invité d'honneur.

Depuis l'époque des pionniers, la localité de Desbarats a eu une histoire longue et colorée. Centre agricole important du district d'Algoma, cette localité passe de l'avis de l'hebdomadaire *Time* pour l'une des localités de l'Amérique du Nord qui attirent le plus les touristes.

De nos jours, nombreux sont ses résidents qui doivent se rendre à Sault-Sainte-Marie pour y travailler. Ces dernières années, la localité de Desbarats est devenue un centre intellectuel depuis la construction de l'École secondaire Central Algoma.

Les résidents du canton de Johnson, qui ont toujours su travailler en collaboration pour améliorer les services communautaires, ont construit l'un des plus beaux arènas du district où ils se livrent à leurs loisirs et participent à des évènements sociaux.

Mais ils se distinguent par-dessus tout par leur esprit communautaire, et je suis fier de pouvoir dire que j'habite parmi eux depuis 30 ans.

* * *

LE BUDGET

LE TEMPS CONSACRÉ À LA FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Il y a quelques jours, monsieur le Président, j'ai exhorté les députés de l'opposition à oublier la fuite des documents budgétai-

Article 31 du Règlement

res et à s'occuper d'autres affaires. Ils ne m'ont pas écouté.

Chaque jour, les députés de l'opposition passent toute la période des questions à interroger le gouvernement au sujet de ces fuites.

Pourtant, les députés de l'Île-du-Prince-Édouard devraient lui poser une ou deux questions au sujet de Summerside. Ils le devraient indubitablement. Les députés de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve devraient l'interroger au sujet des pêches. Ceux du Nouveau-Brunswick devraient faire de même au sujet des forêts. Les députés du Québec pourraient l'interroger au sujet de la langue, tout comme ceux du Manitoba pourraient l'interroger au sujet de la défense. Je suis sûr qu'il y a au Canada moins un député qui pourrait lui poser au moins une question au sujet de VIA Rail, des taux d'intérêt ou du budget. Mais il se tait.

Tandis que nous passons des semaines à discuter qui sait quoi au cours d'une période de deux heures, nous restons indifférents à des questions qui intéressent des localités entières.

Les députés devraient indéniablement interroger le gouvernement au sujet des fuites, mais ils devraient l'interroger également au sujet de questions qui intéressent les Canadiens, et non pas simplement les hommes politiques et les journalistes.

* * *

LE NORD CANADIEN

LE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'ÉTUDIER L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, cette semaine, le ministre des Finances (M. Wilson) a modifié le mandat du groupe de travail chargé d'étudier l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Par suite de cette modification, le groupe de travail ne doit plus se borner, dans son rapport prévu pour l'automne, à faire des recommandations qui n'ont pas d'incidences financières, c'est-à-dire qui n'ont pour effet ni d'augmenter ni de diminuer les recettes du gouvernement.

Au cours de sa tournée nationale, le groupe de travail a entendu les témoignages de particuliers et de groupes qui souhaitent un régime fiscal juste et équitable pour les habitants des régions nordiques ou isolées. Le groupe de travail est maintenant prié de tenir compte du nouveau programme d'austérité budgétaire du gouvernement, ce qui ne fera que le gêner dans la formulation de ses recommandations.

• (1410)

Je souhaite que le groupe de travail reste fidèle à son mandat d'origine en préparant un rapport qui soit juste et équitable envers les habitants des régions nordiques ou isolées et en cherchant à améliorer, non pas à supprimer le programme d'avantages.

* * *

[*Français*]

LE CINÉMA

LE FESTIVAL DU FILM DE CANNES—HOMMAGE À DENYS ARCAND ET GILLES CARLE

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, deux Canadiens se sont distingués au Festival du film de Cannes. Avec son film *Jésus de Montréal*, Denys Arcand a remporté le plus prestigieux prix jamais obtenu par un Canadien.

Une fois de plus, Denys Arcand revient au pays, fort de l'estime bien méritée de ses pairs, des éloges—plutôt rares— et des critiques qui ont jugé son film comme le meilleur des 22 films en compétition.

Et ce n'est pas tout! De son côté, Gilles Carle a raflé le prix de la compétition pour courts métrages avec son film *50 ans de l'ONF*. En deux minutes et quarante seulement, ce cinéaste a su célébrer avec émotion et créativité cet anniversaire de l'Office national du film.

Certains députés peuvent penser que Denys Arcand doit s'excuser, mais nous, nous félicitons ces Canadiens de grand talent pour leur contribution à la vie culturelle de notre pays et pour la fierté qu'ils nous apportent.

Nous leur souhaitons un franc succès et invitons les propriétaires de cinémas, partout au Canada, à présenter ces films, ainsi que les Canadiens à aller en grand nombre voir *50 ans de l'ONF* et *Jésus de Montréal*.

* * *

L'ORDRE DU CANADA

HOMMAGE À JEAN VANIER

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, à notre époque que plusieurs considèrent trop matérialiste, il est réconfortant de côtoyer des hommes comme Jean Vanier à qui l'on s'apprête à décerner la plus haute décoration, celle de Compagnon de l'Ordre du Canada.

Fondateur de l'Arche, une oeuvre qui intègre merveilleusement les handicapés mentaux à la société, Jean Vanier s'est mérité l'admiration et le respect partout dans le monde où il a implanté ses 90 maisons. Ces handicapés mentaux, ces femmes, ces hommes, ces enfants qu'un écrivain célèbre a surnommés avec amour «les bouffons de Dieu», Jean Vanier en a fait ses fils et ses filles. Et l'Arche, dont il faudrait parler au pluriel tant elle est

aujourd'hui répandue, s'avère chaque jour un havre de bonheur et de sérénité, une oasis de paix et de bien-être dans un monde trop souvent indifférent au sort de ses défavorisés.

Je suis fière, monsieur le Président, d'être Canadienne. Je me glorifie d'appartenir à la même nation que cet homme de coeur qu'est Jean Vanier, un grand Canadien. En cette année du 25e anniversaire de la fondation de son oeuvre, je souhaite que cet homme, d'une grande modestie, continue longtemps encore à nous démontrer l'incroyable puissance de l'amour.

* * *

[*Traduction*]

LES HANDICAPÉS

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Chuck Cook (Vancouver-Nord): Monsieur le Président, cette année, la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées aura lieu du 4 au 10 juin. Cette semaine spéciale nous donne l'occasion de réfléchir à la vie que mènent 3,4 millions de Canadiens, soit un citoyen sur sept, atteints d'incapacité.

Les personnes handicapées veulent avant tout avoir l'occasion de participer à la vie communautaire au même titre que tous les autres Canadiens. Elles recherchent l'égalité et demandent l'accès raisonnable aux installations et aux services.

Des milliers de Canadiens ont décidé de conjuguer leurs efforts pour améliorer les conditions de vie des personnes atteintes d'incapacité. Leur objectif est de supprimer les obstacles qui empêchent les Canadiens handicapés d'être pleinement indépendants et qui limitent leurs chances de mener une vie communautaire active. Le travail effectué par les divers comités aux niveaux provincial et communautaire est exceptionnel. Les nombreuses activités qu'ils ont planifiées ne se limitent pas à l'organisation de cette semaine particulière.

Rick Hansen n'est qu'un des milliers de Canadiens qui s'efforcent d'aider les personnes handicapées. Grâce au tour du monde qu'il a effectué et au travail qu'il accomplit auprès de la communauté, Rick Hansen, à la fois distingué Canadien et athlète remarquablement doué, est un modèle pour nous tous. Il est venu à Ottawa, cette semaine, pour sensibiliser tous les Canadiens non seulement à la Semaine pour l'intégration des personnes handicapées, mais aussi au potentiel de tous les Canadiens handicapés.

Article 31 du Règlement

Je demande à tous les députés présents à la Chambre de saluer le travail de Rick Hansen et de tous les autres Canadiens qui contribueront au succès de la semaine prochaine. M. Hansen et sa charmante épouse nous font l'honneur d'être à la tribune aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

L'IMPORTANCE DE LA PROMOTION DES DEUX LANGUES OFFICIELLES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un mois maintenant que le Commissaire aux langues officielles déposait son rapport annuel devant cette Chambre. Certaines des conclusions de ce rapport, je l'espère, ont fait réfléchir les députés et les citoyens et citoyennes qu'ils représentent sur l'état de nos langues officielles.

Il est de notre responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir afin que ces deux langues puissent s'épanouir et que les citoyens et citoyennes puissent s'en servir autant qu'ils le désirent.

Pour emprunter les mots de M. Fortier, et je cite: «Chacun a le droit de demeurer unilingue s'il le désire. Mais je crois que nous devrions léguer à nos enfants un pays où une meilleure connaissance de nos deux langues nationales sera un atout qui nous permettra de mieux communiquer et qui nous aidera à vaincre nos deux solitudes».

Monsieur le Président, ces mots de sagesse semblent avoir été oubliés par certains de nos gouvernements provinciaux. Selon les conclusions de ce même rapport, il faut habituellement une décision judiciaire ou une aide fédérale substantielle pour que ceux-ci fassent quelque chose pour l'épanouir.

* * *

[*Traduction*]

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

LES POURSUITES INTENTÉES CONTRE UN JOURNALISTE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, le mois dernier, la Chambre a assisté non seulement à des fuites du budget, mais aussi à un manque de jugement et de crédibilité du gouvernement.

Avec la déclaration d'hier du député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), qui a dit que la GRC faisait erreur en poursuivant le journaliste de télévision Doug Small, nous assistons également à un manque de solidarité chez les ministériels. Mais le député d'Annapolis Valley n'est pas le seul à ne pas priser que l'on harcèle la presse; tous les membres du Cabinet du premier ministre ne sont pas d'accord non plus avec cela. En 1983, celui qui est actuellement ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a formulé les observations suivantes à la défense de la liberté de la presse, après que la GRC eut intenté des poursuites contre le *Sun* de Toronto en application de la Loi sur les secrets officiels:

> Le gouvernenemt s'en est pris aux libertés fondamentales des Canadiens. . . C'est particulièrement frappant dans le cas de la liberté de la presse au Canada. . . On fait mine de reconnaître la liberté de parole de même que la liberté de la presse. Pourtant, les deux vont de pair. De bien des façons, par sa décision le gouvernement s'en prend à l'un des droits fondamentaux des Canadiens dans notre démocratie, soit le droit de survivre et de s'épanouir.

Étant donné ces observations, je demande au gouvernement d'éclaircir sa position concernant la liberté de la presse au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA POSITION DU COMMISSAIRE DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dès que les accusations ont été portées relativement aux fuites budgétaires, le gouvernement s'est dégagé de toute responsabilité politique pour ces accusations en prétendant que l'avis juridique donné à la GRC provenait du ministère du procureur général de l'Ontario.

Or, ce matin, nous avons appris du commissaire de la GRC lui-même que l'avis est venu aussi de Doug Rutherford, haut fonctionnaire du ministère fédéral de la Justice. Pourquoi le premier ministre et le solliciteur général ne nous répondent-ils que par des demi-vérités?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à informer le député que toutes les discussions tenues entre la GRC et les hauts fonctionnaires de mon ministère ont suivi leur cours normal pendant l'enquête normale qui a été effectuée sur cette affaire.

LA POSITION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, nous avons également appris du nouveau ce matin sur un point important que le gouvernement a invoqué pour s'excuser d'avoir caché aux Canadiens, pendant 28 jours, la fuite de la Mutuelle du Canada. Le solliciteur général lui-même a confirmé que la GRC n'avait jamais demandé au gouvernement de garder le secret au sujet de la seconde fuite, qui est de loin la plus grave.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. N'est-il pas vrai que, si l'on a tenu cette information secrète, c'est parce que, si elle avait été rendue publique, le budget du ministre des Finances aurait été anéanti?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je dois, malheureusement, corriger un peu l'information qui est transmise par mon honorable collègue parce que j'étais présent ce matin, je comparaissais devant le Comité de la justice. J'ai clairement mentionné que si cet avis-là n'était pas venu de la GRC. . . je n'ai pas demandé d'avis parce que cela allait de soi que lorsqu'une enquête policière est entreprise par la GRC la veille du moment où les événements sont arrivés devant la télévision, une enquête policière, une enquête criminelle était déjà instaurée, et nous n'avions pas besoin, personne, de recevoir un avis de qui que ce soit pour savoir que toutes les informations obtenues devaient être remises à la GRC pour qu'elle puisse faire une enquête totale et complète sur les événements.

LES MISES EN ACCUSATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, quand même, la réponse du Commissaire de la Gendarmerie royale était non. Il n'a pas demandé cela au gouvernement.

J'aimerais donc poser la question suivante au premier ministre: La Gendarmerie royale du Canada a été en mesure d'accuser Doug Small, même si tous les Canadiens savaient que c'était lui qui a révélé le Budget à la télévision.

Comment le gouvernement peut-il nous faire croire que si le grand public était aussi au courant du fait de la *Mutual Life*, cela aurait nui à la possibilité d'accuser d'autres personnes?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député fait allusion à une cause dont les tribunaux sont saisis. Nous ne pouvons nullement, soit dans nos préambules, soit

dans nos réponses aux questions, faire quoi que ce soit qui puisse compromettre un procès équitable.

M. le Président: J'estime qu'il pourrait être utile pour les députés et également pour le public que le Président rappelle une convention bien établie à la Chambre. Il ne s'agit pas d'une règle, mais d'une convention, c'est-à-dire une obligation que nous nous sommes imposés à nous-mêmes. Dans une affaire criminelle, aucune allusion à la cause qui pourrait entraîner une injustice ou la poursuite ne doit être acceptée à la Chambre.

J'ai écouté très attentivement les questions. Évidemment, c'est au procureur général du Canada de décider de ce qu'il doit faire lorsqu'une question lui est posée. Le procureur général du Canada saura mieux ce qu'il convient de faire ici que le Président. Pour ma part, je dois écouter la question.

Toutefois, je prie les députés de tenir compte de ce que je viens de dire. Je le répète, cette convention existe pour préserver l'équité de la procédure judiciaire.

Je sais que les députés collaboreront. Je leur demande de ne pas perdre cette convention de vue pendant le reste de la période des questions.

LES DIRECTIVES DONNÉES À UN HAUT FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Nous savons que Doug Rutherford a eu des conversations avec des avocats de la Couronne et avec le bureau du procureur général de l'Ontario, et qu'il a présenté un exposé au procureur général.

Le vice-premier ministre et le solliciteur général ont dit que la décision de porter des accusations appartenait uniquement à la GRC et au procureur général de l'Ontario. Dans ce cas, le ministre de la Justice a-t-il donné des instructions à Doug Rutherford de faire des consultations? Dans l'affirmative, que lui a-t-il demandé de faire?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mes collaborateurs n'ont reçu aucune instruction sur les consultations à mener.

Je cite un extrait d'un article de la Presse canadienne sur l'entrevue avec le fonctionnaire provincial qui a déclaré que la conversation n'était rien de plus qu'une consultation ordinaire: «C'est une consultation normale pour savoir ce qu'ils en pensent.» Il a ajouté que, en fin de compte, c'est à la police de décider s'il y a lieu de porter des accusations.

LA POSITION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DES FINANCES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je crois qu'il n'y a absolument rien de normal dans cette situation.

Des voix: Bravo!

M. Rideout: À mon avis, lorsque ces discussions se sont déroulées, aucune des parties n'a estimé que ces propos n'étaient que de simples questions ou demandes de renseignements de routine portant sur des affaires criminelles.

Il semble que M. Rutherford agisse seul. A-t-il demandé à la GRC ou au procureur général de porter des accusations?

L' hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me reporte encore une fois à la transcription de l'entrevue avec la personne qui en a parlé comme de consultations normales.

M. Tobin: Il travaille pour vous.

M. Lewis: Il a ajouté que, en fin de compte, c'est à la police de décider s'il y a lieu de porter des accusations. En fin de compte, c'est à la police de décider.

[*Français*]

LES FUITES BUDGÉTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, sur le même sujet. Depuis la fuite budgétaire originale, le gouvernement a refusé d'accepter sa responsabilité et tenter de se cacher derrière la GRC. Encore une fois, hier et aujourd'hui, le gouvernement a répété cette approche.

[*Traduction*]

Pour continuer dans la même veine, je reviens sur ce qu'a dit le ministre, soit que quelqu'un a parlé de conversations de routine. Ce n'est pas ce que le fonctionnaire de l'Ontario a dit. Il a dit que l'appel était venu d'une personne haut placée au cabinet du ministre de la Justice qui a dit agir au nom du ministre des Finances. L'Ontario n'a pas dit que c'était affaire de routine.

Ma question au ministre est très directe. Voudrait-il dire à la Chambre sur quoi a porté la conversation? Le fonctionnaire fédéral a-t-il demandé, par exemple, que

son homologue provincial fasse porter des accusations? C'est tout à fait pertinent.

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme j'en ai informé la Chambre, les consultations s'inséraient dans le cours normal des choses. D'après ce que je crois comprendre du moins, l'appel au fonctionnaire fédéral est venu de l'Ontario. Je veux toutefois que mon honorable ami sache que les consultations entre les deux fonctionnaires étaient tout à fait normales.

LA POSITION D'UN FONCTIONNAIRE DU GOUVERNEMENT ONTARIEN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la question est extrêmement importante. Le ministre de la Justice, que nous devons croire sur parole à la Chambre, devrait vérifier les faits. Son fonctionnaire supérieur ou quelqu'un d'autre dit le contraire de ce que dit le porte-parole de l'Ontario.

Le principal représentant du gouvernement de l'Ontario dans cette affaire, M. Hunt, prétend que l'appel est venu d'Ottawa et non de la province, et que la personne du bureau du ministre de la Justice a dit appeler au nom du ministre des Finances.

Le ministre voudrait-il confirmer ce qu'il vient de dire, que l'appel ne venait pas d'Ottawa? Persiste-t-il à le dire? S'il n'est pas certain, voudrait-il vérifier et faire savoir à la Chambre, si l'appel venait d'Ottawa, sur quoi a porté la conversation?

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vais vérifier qui a fait le premier appel. Je m'y engage.

Je ne peux que me reporter à la transcription de l'entrevue de la Presse canadienne dont j'ai parlé tout à l'heure, au cours de laquelle le fonctionnaire provincial a dit que l'appel n'était rien de plus qu'une consultation normale. Il a ajouté qu'il s'agissait d'une consultation normale pour faire part à la province de certaines considérations, que c'est la police qui décide en définitive de porter ou non des accusations.

LA COPIE DE L'ARTICLE DE LA PRESSE CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une copie du document en question. Ce que le ministre a omis de lire, c'est ce que le fonctionnaire provincial a répondu lorsqu'on lui a demandé s'il s'agissait de la procédure habituelle, et je cite: «Vous devriez demander à M. Rutherford», c'est-à-dire le fonctionnaire fédéral, «si c'est la procédure habituelle.»

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: En fait, il a dit que c'était le fonctionnaire fédéral qui a fait l'appel et il a laissé entendre qu'il ne s'agissait pas d'un appel ordinaire.

Étant donné que le gouvernement a manqué de franchise dès le début, pourquoi nous retrouvons-nous ici à 14 h 30, alors que le ministre ne semble pas encore connaître les faits dans cet important dossier?

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois mon collègue sur parole lorsqu'il dit avoir une transcription indiquant que l'appel a été fait au nom du ministère des Finances. Je le crois sur parole.

Je répète, comme le laisse croire le rapport du service de dépêches dont j'ai lu un extrait, que les consultations tenues étaient normales. Une fois les consultations terminées—et c'est là l'important—, c'est la GRC qui a décidé en fin de compte de porter l'accusation.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Il vient de dire au député de York-Centre qu'il ne pouvait pas lui répondre, car il risquerait alors d'influencer le procès.

Si c'est le cas, pourquoi le premier ministre a-t-il dit hier, pendant la période des questions, à propos de la remise du document à Doug Small, que la veille au soir, un document fédéral très important avait été diffusé illégalement?

Je demande au ministre comment une telle réflexion peut favoriser la justice au procès de M. Doug Small ou de n'importe quelle autre personne?

Des voix: Bravo!

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme pourra le constater mon collè-

gue s'il consulte le hansard, et pas la première page d'un journal d'Ottawa, je n'ai pas fait allusion à un réseau ni à une personne en particulier.

M. Tobin: Quel autre représentant des médias a été accusé? Une seule personne a été accusée.

M. Mulroney: Non, mon collègue se trompe. Il dit qu'une seule personne a été accusée.

M. Tobin: Un seul journaliste.

M. Mulroney: Plusieurs personnes ont été accusées. C'est exactement ce que je voulais dire. Tout ce que j'ai dit concorde parfaitement avec les faits, et mon collègue le sait.

LE PRÉSUMÉ MÉPRIS MANIFESTÉ POUR LA JUSTICE—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander de nouveau au ministre de la Justice, le juriste en chef de la Couronne, comment M. Small ou n'importe quelle autre personne peut subir un procès juste compte tenu de la nature des réflexions faites par le premier ministre et du contexte dans lequel elles ont été faites. Je cite le hansard. Il ne peut s'agir que d'une seule personne. Pourquoi le ministre de la Justice et le premier ministre manifestent-ils un tel mépris pour la justice?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous commençons à être habitués à ce petit manège. Le député pose d'abord une question basée sur des prémisses absolument fausses. Lorsqu'on le signale, au lieu de se rétracter et de s'excuser, il pose une autre question. Ce que j'ai dit hier est consigné au hansard. Contrairement à ce que le député insinue, je n'ai pas fait allusion à une personne en particulier. J'ai répondu à une question posée par le chef de l'opposition en respectant les meilleures traditions du Parlement du Canada.

LA FUITE AU PROFIT DE LA MUTUELLE DU CANADA—L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Elle porte sur des déclarations qu'il a faites hier à propos de la deuxième fuite concernant le budget ou de la fuite au profit de la Mutuelle du Canada. Hier, à la Chambre des communes, le premier ministre a déclaré à propos de sa propre réaction à la première fuite, et je cite:

> . . . j'ai ordonné au ministre des Finances de rendre immédiatement publiques les mesures budgétaires.

Étant donné la vive réaction du premier ministre à la première fuite concernant le budget, qu'espère-t-il encore nous faire croire alors que pour la deuxième fuite, qui est beaucoup plus grave, il n'a rien fait pendant deux heures et, une fois qu'il en a été mis au courant, il n'a pas pris la peine de communiquer avec ses collègues du Cabinet ce jour-là? Est-ce qu'il maintient toujours cela? Ne fait-il pas trop appel à notre crédulité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est probablement la dizième ou la douzième fois qu'on pose cette question. Mon collègue. . .

M. Tobin: Et nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

M. Mulroney: Je répondrai encore une fois et donnerai une réponse qui satisfera peut-être les députés de l'opposition qui posent des questions. J'ai dit que j'ai ordonné au ministre de rendre le budget public. C'est tout à fait exact. J'ai également déclaré hier, en réponse à la question du chef de l'opposition, qu'en plus de donner cette directive, j'ai demandé immédiatement ce soir-là la tenue d'une enquête complète de la Gendarmerie royale du Canada. Une fois cette enquête lancée, personne n'aurait dû s'immiscer dans la conduite en bonne et due forme de l'enquête de la Gendarmerie royale du Canada. Tout ce qui a été fait à partir de ce moment-là et jusqu'ici est conforme à cette tradition.

M. Boudria: Monsieur le Président, le premier ministre semble avoir une mémoire sélective de ce qu'il a dit et de ce qu'il n'a pas dit.

[*Français*]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'aimerais lui poser une deuxième question supplémentaire. Le ministre des Finances, le 23 mai, justifiait son silence à propos de la deuxième fuite du Budget pendant 28 jours en disant que la deuxième fuite n'était qu'une allégation. Or, hier, le premier ministre disait à la Chambre que M. Gorbet, le sous-ministre des Finances, a reçu l'appel le 27 avril et a vérifié les renseignements. J'aimerais demander au premier ministre quelle vérité est la bonne? Est-ce que c'étaient des renseignements vérifiés, ou une allégation? Laquelle des deux?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je fais remarquer à la Chambre et aux Canadiens qui prennent la peine de nous observer que le député et d'autres aussi utilisent de toute évidence deux poids et deux mesures. Lorsque la GRC mène des enquêtes fondées sur des critères objectifs qui débouchent sur des accusations contre des membres de notre gouvernement, le député se réjouit. Cependant, lorsque la GRC mène d'autres enquêtes selon les mêmes critères et porte

des accusations contre quelqu'un d'autre, le député crie à l'ingérence politique du gouvernement. Il faudrait qu'il se fasse une idée. Le soir de la fuite, la Gendarmerie royale du Canada a reçu des instructions. Dès lors, tous les aspects de l'incident ont été englobés dans l'enquête de la GRC et les fonctionnaires et toutes les autres personnes en cause ont communiqué tous les renseignements à ce corps policier pour que justice soit faite.

Des voix: Bravo!

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et procureur général du Canada. Nous avons appris ce matin que le sous-ministre délégué de la Justice avait pris l'initiative d'appeler ses homologues du ministère public à Ottawa et à Toronto. Nous avons appris également, au comité de la Justice, que le sous-ministre délégué de la Justice avait assisté à une réunion avec le commissaire de la GRC.

Je voudrais que le ministre nous dise comment il peut défendre une intervention aussi directe dans l'administration de la justice par son sous-ministre délégué? Au nom de qui agissait ce sous-ministre délégué? Agissait-il au nom du ministre des Finances? Pourquoi, selon le commissaire de la GRC, n'a-t-il pas fait remarquer à la GRC que le fait d'inculper Doug Small constituerait une grave atteinte à la liberté de la presse au Canada? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis bien prêt à répondre à la première partie de la question. Cependant, j'attire l'attention de la présidence et de la Chambre sur le fait que l'affaire est devant les tribunaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: Monsieur le Président, il semble y avoir une règle pour le gouvernement et une autre pour le reste des Canadiens, puisque le premier ministre, par son accusation d'acte criminel, a préjugé dès le départ du résultat de l'enquête.

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS—MISE EN GARDE DE LA PRÉSIDENCE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Justice. Il est extraordinaire que le ministre ne sache toujours pas, à 14 h 30 aujourd'hui, si son fonctionnaire a pris l'initiative d'appeler ou s'il a été appelé. Ou bien le ministre est totalement incompétent ou bien il essaie de camoufler ce qui s'est...

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question.

M. Robinson: Monsieur le Président, je veux demander ceci au ministre: Pourrait-il nous dire, vu que son sous-ministre délégué semblait agir au nom du ministre des Finances, quel conseil son sous-ministre délégué a donné à la GRC? A-t-il dit que ce serait une grave erreur que d'inculper Doug Small, que ce serait une atteinte contre la liberté de la presse au Canada? Qu'a-t-il fait...

M. le Président: J'essaie de faire bien attention de distinguer deux choses. Il y a des questions sur ce qui s'est produit avant les inculpations. Les députés se sont sagement abstenus de poser des questions sur ce qui s'est passé après les inculpations. Le député entre dans une zone difficile, car sa question semble conduire au fait de savoir si une inculpation aurait dû être portée ou non. Il me semble que c'est peut-être une question à laquelle les tribunaux devront répondre. Par conséquent, je pense que je vais devoir refuser la question.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INCLURE LES GÉOLOGUES DANS L'ANNEXE II

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, je vais adresser ma question au ministre chargé de la Privatisation. Les géologues du Canada comptent parmi les meilleurs au monde. Leur dévouement et leur compétence leur ont acquis le respect à l'étranger et ont créé une

demande de leurs services de consultation. La demande de géologues canadiens est particulièrement forte dans le secteur énergétique des États-Unis.

Une voix: La question.

M. Johnson: L'accord de libre-échange a cependant laissé de côté ces professionnels canadiens très qualifiés. L'annexe II de l'accord de libre-échange donne une liste de. . .

M. le Président: Je comprends l'importance de la question. Je demanderais au député de la poser.

M. Johnson: Je voudrais demander au ministre quand les géologues seront ajoutés à la liste figurant à l'annexe II de l'accord de libre-échange.

• (1440)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, l'intérêt que le député porte à cette question est très apprécié. Je sais en effet que les géologues, particulièrement en Alberta, souhaitent être inclus dans la liste figurant au chapitre 15 de l'accord de libre-échange. Le Canada soulèvera la question de leur inclusion lors d'une séance de consultation qui se tiendra plus tard cette année comme le prévoit l'article 1503 de l'accord de libre-échange.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. KAJ EGEDE, MINISTRE DES PÊCHES DU GROENLAND

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Kaj Egede, ministre des Pêches du Groenland.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES DE LA MALAYSIA, DES PHILIPPINES, DE SINGAPOUR ET DU BRUNEI

M. le Président: Je voudrais signaler également aux députés la présence à notre tribune des délégations parlementaires de la Malaysia, des Philippines, de Singapour et du Brunei, qui font partie de l'Organisation interparlementaires des pays membres de l'ASEAN.

Des voix: Bravo!

LE CODE CRIMINEL

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Je veux lui parler du Code criminel qui est indiscutablement un domaine de compétence fédérale. Hier, pas moins de cinq députés du caucus du premier ministre ont déploré l'inculpation portée contre un journaliste parlementaire. Le député d'Annapolis Valley—Hants a déclaré que c'était tout à fait une erreur de jugement. En fait, un membre du cabinet du premier ministre, un ex-journaliste, a dit avoir déjà utilisé des fuites «comme tout journaliste l'aurait fait».

Depuis quand le fait d'utiliser des fuites «comme le ferait tout journaliste» constitue-t-il un acte criminel au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir posé cette question car elle est au coeur même du principe de la liberté de la presse à laquelle tous les députés à la Chambre croient profondément, quelle que soit leur allégeance politique. La liberté de la presse est, sous bien des rapports, un trait distinctif de notre société et nous en sommes très fiers. Elle figure dans notre Constitution comme elle figurait naguère dans la Déclaration des droits de M. Diefenbaker, et nous sommes tous en faveur d'un tel principe.

Mme Campbell (South West Nova): Un principe qu'on a foulé au pied.

M. Mulroney: J'essaie de répondre à une question sérieuse que votre collègue a posée.

Compte tenu de l'attachement profond que nous éprouvons tous pour la liberté de la presse, ce sera aux tribunaux à étudier cette affaire sous tous ses rapports et à rendre des décisions qui respecteront les lois, les coutumes et les valeurs auxquelles nous tenons tous.

LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE UN JOURNALISTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, le premier ministre tient peut-être beaucoup à la liberté de la presse, mais nous ne saurions fermer les yeux sur ce qui se passe depuis quelque jours dans notre pays.

Maintenant qu'il est devenu possible de porter des accusations contre les journalistes qui mettent le gouvernement dans l'embarras, où toute cette affaire nous mène-t-elle? Le Canada deviendra-t-il un jour un pays

où les journalistes seront jetés en prison pour avoir fait leur travail?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est évident que cette affaire est maintenant devant les tribunaux et qu'elle doit y rester.

LES CONSULTATIONS MENÉES PAR LA GRC AVANT QUE LES ACCUSATIONS SOIENT PORTÉES

Mme Catherine Callbeck (Malpeque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Les Canadiens ont du mal à accepter l'idée qu'on poursuive en justice un journaliste qui faisait simplement son travail. Le solliciteur général, qui est chargé de la GRC, dira-t-il à la Chambre s'il a été consulté par celle-ci avant qu'on porte les accusations?

M. le Président: Je vais autoriser cette question, mais je vais rappeler aux députés et au public, comme je l'ai fait l'autre jour, qu'il existe une distinction pour l'administration de la justice entre le palier fédéral et le palier provincial. Je voudrais qu'on ne l'oublie pas lorsqu'on fait des questions et des réponses à ce sujet.

La parole est au ministre de la Justice.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, toute discussion des accusations elles-mêmes ou de leur bien-fondé, que ce soit à la Chambre ou ailleurs, est contraire à nos traditions et puisque les tribunaux sont saisis de l'affaire, je ne suis pas disposé à faire des commentaires.

ON DOUTE QUE LE GOUVERNEMENT N'AIT PAS ENCOURAGÉ LA GRC À PORTER DES ACCUSATIONS

Mme Catherine Callbeck (Malpeque): Monsieur le Président, le ministre nous dit-il que le gouvernement n'a pas encouragé la GRC à porter des accusations après que le ministre a déclaré à la Chambre le 27 avril que ce journaliste avait bien agi.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répète la réponse que j'ai donnée hier. On a demandé immédiatement à la GRC d'enquêter sur cette affaire, et c'est ce qu'elle a fait. Ses représentants ont discuté de leurs conclusions avec les fonctionnaires de la province de l'Ontario.

M. Tobin: Et?

M. Lewis: Ils sont revenus et la GRC a porté des accusations.

M. Gray (Windsor-Ouest): Et?

LE BUDGET

ON DEMANDE SI C'EST LE SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉ QUI A FAIT LES APPELS TÉLÉPHONIQUES AUX FONCTIONNAIRES DE TORONTO

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Justice. J'ai remarqué que le ministre a parlé il y a quelques minutes, pendant la période des questions, de la transcription d'une interview de la Presse canadienne et d'un article concernant d'un sous-ministre délégué, M. Rutherford. Plusieurs heures se sont écoulées évidemment depuis la parution de ce journal. Le ministre de la Justice a-t-il eu l'occasion, depuis ce matin, de parler directement avec son sous-ministre délégué? Lui a-t-il demandé directement s'il a fait ou non cet appel téléphonique à des fonctionnaires à Toronto? Lui a-t-il demandé s'il téléphonait ou non au nom du ministre des Finances?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Si je donne une réponse à la Chambre, je veux qu'elle soit fondée sur des faits, et c'est pourquoi, lorsque le chef du Nouveau Parti démocratique m'a posé cette question, je me suis renseigné pour savoir qui a fait l'appel. Je n'ai pas encore de réponse à ce sujet. Ce que j'ai devant moi, c'est la transcription d'une interview de la Presse canadienne. . .

M. Tobin: Quel conseil a-t-on donné?

M. Lewis: . . .dans laquelle il est très clair, d'après les remarques du fonctionnaire provincial, qu'il s'agissait de consultations normales entre les parties.

M. Barrett: Ne savez-vous pas ce qui s'est passé aujourd'hui? Que faisiez-vous ce matin? C'est incroyable.

Une voix: Cela fait partie des tactiques de dissimulation du gouvernement.

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE N'A PAS VÉRIFIÉ L'EXISTENCE DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Le ministre de la Justice a eu plusieurs heures pour vérifier les faits auprès de son sous-ministre délégué. Je veux savoir pourquoi le ministre n'a pas parlé à M. Rutherford. Il a eu suffisamment de temps pour le faire. Il sait que cette question est importante aujourd'hui à la Chambre. Il sait que c'est une question importante dans tout le pays. Pourquoi n'a-t-il pas téléphoné au sous-ministre délégué pour le faire venir dans son bureau et lui demander: «Avez-vous appelé les fonctionnaires à Toronto et au nom de qui agissiez-vous?» Pourquoi n'a-t-il pas fait cela?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est parce que, depuis le tout début, je me suis rendu compte qu'il était risqué de prendre part activement à ces discussions et. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Et. . .

M. Simmons: Encore! Encore!

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Lewis: Depuis le tout début, les consultations qui ont eu lieu entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux n'ont été rien de plus que des discussions normales.

Une voix: Comment le savez-vous?

M. Lewis: Je le sais parce que j'ai enjoint à mes fonctionnaires de ne rien faire d'anormal, de s'en tenir à des consultations normales.

* * *

LE BUDGET

L'AUGMENTATION DES TAXES—LES RÉPERCUSSIONS DE L'USAGE DE PRODUITS DU TABAC SUR LA SANTÉ DES CANADIENS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question porte sur le budget et elle s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il sait que la taxe sur une cartouche de cigarettes a augmenté de 4$ dans le budget. Pourrait-il nous expliquer les répercussions que cette mesure budgétaire aura sur la santé des Canadiens et les réseaux de soins médicaux?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Avec plaisir, monsieur le Président, parce que cette mesure que le ministre des Finances a prise est très importante. Le tabac reste la principale cause de maladies évitables au Canada où il coûte la vie à quelque 30 000 à 35 000 Canadiens par année. L'Organisation mondiale de la santé calculait hier qu'on lui doit la mort d'une personne toutes les 13 secondes.

Les députés d'en face ne trouvent peut-être pas cette constatation importante, mais les Canadiens ne sont pas du même avis. Les études montrent que l'usage du tabac est extrêmement sensible aux prix, particulièrement chez les jeunes Canadiens. La mesure prise par le ministre des Finances devrait aider à sauver des vies au Canada, considération importante pour nous, mais non pour les députés d'en face.

• (1450)

[*Français*]

L'ATTITUDE DU MINISTRE DE LA JUSTICE À L'ÉGARD DE LA CHAMBRE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, Frédéric Wagnière, dans *La Presse*, ce matin, parle d'un gouvernement dont l'incurie dans cette affaire ne cesse d'étonner. Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Nous savons maintenant que M. Small a téléphoné à 5 h 30, le 26 avril dernier, au bureau du ministre des Finances au sujet d'une fuite du Budget. Nous savons aussi que le ministre de la Justice, leader du gouvernement à la Chambre, a tenté sans succès de prolonger les travaux parlementaires en présentant, sans aucune explication, une motion à cet effet vers 5 h 50 cet après-midi-là. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas été franc avec la Chambre? Pourquoi n'a-t-il pas dit à la Chambre à ce moment-là qu'il avait des raisons de croire qu'il y avait une fuite du Budget? Depuis le début on écoute les réponses du ministre qui semble vouloir cacher quelque chose. Pourquoi n'a-t-il pas été direct avec la Chambre, à 5 h 50, le 26 avril?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne saurais accepter cette affirmation selon laquelle le ministre cherche à cacher quelque chose. Je l'ai dit clairement à son leader à la Chambre. Sauf erreur, j'en ai parlé avec le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique. Quand je suis arrivé à la Chambre vers 17 h 30 ou 17 h 40 ce jour-là, le mercredi 26 avril, le ministre des Finances m'avait déjà prévenu qu'il y avait peut-être eu une fuite budgétaire.

J'ai essayé de prolonger la séance de la Chambre afin de relater la suite des événements aux députés et aux Canadiens. Malheureusement, la Chambre n'a pas donné son consentement et, plus tard, les deux partis d'opposition nous ont refusé la permission de revenir dévoiler les faits.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): De toute évidence, monsieur le Président, le ministre de la Justice a fait preuve de mesquinerie ce jour-là afin de se protéger.

M. le Président: Le député pourrait peut-être trouver une autre façon d'exprimer son point de vue.

M. Ouellet: Oui, monsieur le Président, je me reprends pour dire. . .

Questions orales

[*Français*]

ON INSISTE AUPRÈS DU MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a lui-même avoué, peut-être par accident, qu'il en savait plus qu'il n'a voulu le prétendre, et je lui demande de se référer au hansard du jeudi 27 avril, à la page 1012, au bas de la page, où il dit, et c'est lui qui parle:

Nous étions au courant de cette affaire à la télévision.

Si le ministre, monsieur le Président, était au courant de cette affaire, pourquoi ne l'a-t-il pas dit clairement et franchement à la Chambre des communes, à 5 h 50, le 26 avril?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): En réponse à cette question, monsieur le Président, c'est à mon tour d'être un peu phraseur et de demander pourquoi les députés de l'opposition, après avoir vu cela à la télévision, ont refusé de revenir afin que le budget soit rendu public à la Chambre des communes?

LA RAISON DU RETARD—LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le ministre des Finances prétend qu'il a été prévenu dans l'heure qui a suivi l'appel du président de la Mutuelle du Canada à son cabinet. Le premier ministre, qui ajoute foi à sa version, déclare qu'il a fallu plus de deux heures et demie pour le prévenir d'une deuxième fuite, beaucoup plus grave celle-là.

Nous nous demandons parfois qui dirige ici. Voici ma question: Le ministre des Finances ou le premier ministre s'est-il jamais donné la peine de demander aux fonctionnaires qui sont à son emploi la raison du retard? Pourquoi ne l'ont-ils pas prévenu dès qu'ils eurent été informés de cette deuxième fuite fort grave?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avoir donné à mon honorable collègue et aux autres députés un compte rendu complet et exact des évènements, y compris l'intervention du sous-ministre des Finances, M. Gorbet, celle du greffier du Conseil privé, ainsi que l'avis que j'ai reçu à l'issue de la période des questions. Tout cela figure au compte rendu.

J'ai également déclaré qu'à la réflexion, le sous-ministre des Finances et le greffier du Conseil privé avaient agi à la fois d'une façon opportune et appropriée. Cette façon de procéder est tout à fait compatible avec l'enquête indépendante qui avait débuté la veille.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Que le ciel nous préserve, monsieur le Président, si jamais un pays étranger devait déclarer la guerre au nôtre.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL ÉTAIT AU COURANT DE LA DEUXIÈME FUITE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, si on doit croire la thèse du gouvernement, le fait d'avoir divulgué toute information concernant l'enquête de la GRC aurait été une ingérence ou aurait porté préjudice à l'enquête en cours.

Or, le 17 mai dernier, la CBC, le réseau anglais de Radio-Canada, rapportait qu'une compagnie de Toronto avait le *Budget en bref* et, le lendemain, le 18 mai, le solliciteur général se levait à la Chambre, s'empressait d'assurer la Chambre que, pourtant, le chef de la GRC, Norman Inkster, lui avait fait savoir que même si l'enquête n'était pas terminée, tout indiquait qu'à cette date, personne n'avait tiré profit des fuites.

Est-ce que le solliciteur général lui aussi avait été tenu à l'écart de l'information? Etait-il au courant du fait qu'il y avait une deuxième fuite de ce Budget, le 18 mai 1989?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a parlé de guerre. La dernière fois qu'il en fut question, c'est lorsque le précédent gouvernement a eu recours à la Loi sur les mesures de guerre pour emprisonner 419 Québécois, y compris un certain nombre de journalistes, sans se donner la peine de formuler aucune accusation ou de les traduire devant les tribunaux. . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Tous les députés, y compris mon honorable collègue de Winnipeg qui vient de poser une très importante question. Ils seront sans doute heureux d'apprendre que le 16 octobre 1970, pressé de questions, le chef de l'opposition, le ministre de la Justice de l'époque qui a autorisé le recours à la Loi sur les mesures de guerre s'est exprimé en ces termes. Je prie tous les députés d'écouter attentivement. M. Turner a dit: «J'espère qu'un jour tous les détails des renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour agir seront révélés au public, parce que jusqu'à ce jour le peuple du Canada ne pourra pas évaluer pleinement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement.» Vous avez jeté

des journalistes en prison sans vous soucier de leur présomption d'innocence ou de leur intenter un procès. . .

Des voix: Bravo!

• (1500)

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je ne puis m'empêcher de dire que mon père, quand il était député a été l'un des 16 qui ont eu ici le courage de s'opposer à l'application de la Loi sur les mesures de guerre.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Et ce sont les conservateurs qui n'ont pas eu le courage politique de joindre leurs voix à celles des néo-démocrates en cette occasion, de voter contre la Loi sur les mesures de guerre.

Permettez-moi d'en venir à la question qui nous intéresse. Nous avons entendu aujourd'hui le ministre de la Justice, à qui ma question s'adressait, faire un aveu étonnant. Le ministre de la Justice a dit en Chambre cet après-midi que malgré une affirmation des plus graves en provenance de Toronto au sujet d'une intervention de son principal second dans cette affaire sans précédent, il a refusé tout simplement de chercher à savoir sur quoi portait cette conversation, qui a dit quoi à qui et ce qui s'est fait. Faut-il en conclure, monsieur le Président, que le gouvernement a pour principe de ne vouloir rien entendre, rien voir et rien dire?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement a pour politique de ne pas intervenir dans des enquêtes policières.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE—LES INSTRUCTIONS DONNÉES À LA GRC

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, était-ce la politique du gouvernement avant que cette enquête ne débute? Revenons-en à la soirée du mercredi 26 avril. Vous y étiez. Nous y étions tous. La GRC a ouvert une enquête. J'aimerais demander si, au départ, le gouvernement a donné instructions à la GRC de ne pas empiéter sur la liberté de la presse et la liberté des Canadiens, quoi qu'il puisse arriver par ailleurs dans cette enquête?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'estime que tout commentaire portant sur l'affaire en question constituerait une ingérence dans une affaire en instance devant les tribunaux.

* * *

LE RÈGLEMENT ANNOTÉ

LE RECOURS AUX ANNOTATIONS DANS LES DÉBATS SUR LA PROCÉDURE

M. le Président: Je veux porter l'attention de la Chambre sur de récentes interventions faites à la Chambre par le député de Windsor-Ouest (M. Gray), le 27 avril, et le 30 mai, par le député de Kamloops (M. Riis). Elles peuvent avoir créé quelque confusion quant à la question de savoir si l'on peut invoquer les annotations du *Règlement annoté* dans les débats sur la procédure. Certains députés ont également communiqué avec moi à ce sujet.

Je n'ai jamais voulu laisser entendre, même dans les discussions privées, que le texte du *Règlement annoté* ne pouvait pas être cité ou ne devait pas l'être. Des députés peuvent considérer qu'une annotation appuie leur interprétation d'un article du Règlement et décider de la citer dans leur argumentation. Par contre, le député qui voudrait soutenir une position différente de celle énoncée dans le *Règlement annoté* a toute liberté de le faire.

Bref, de même que les autres autorités en matière parlementaire (par exemple, Beauchesne, Bourinot ou May) peuvent être invoquées par les députés dans leur argumentation, le *Règlement annoté* offre aux députés une nouvelle et riche source d'information sur les usages parlementaires canadiens à laquelle il leur est loisible de puiser.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) ce que le gouvernement nous réserve pour la semaine à venir.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a eu des entretiens entre les partis. Ainsi, nos projets sont les suivants: demain, le vendredi 2 juin, nous étudierons le projet de loi C-13 en deuxième lecture. Il s'agit du projet de loi portant sur la société Nordion. Cela sera suivi par la deuxième lecture du projet de loi C-16 concernant l'Agence spatiale. Lundi le 5 juin, nous étudierons un projet de loi inscrit au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le projet de loi C-19. Je pourrais ajouter qu'il s'agit de la deuxième lecture également. Nous passerons ensuite à la deuxième lecture du projet

de loi C-21, tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Le mardi, nous étudierons en deuxième lecture le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et cela sera suivi par l'étude en deuxième lecture également du projet de loi C-5, modifiant la Loi sur les chemins de fer. Mercredi, je suppose que nous poursuivrons, même si cela pourrait se passer très bien, le débat sur le projet de loi C-21, tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Gray (Windsor-Ouest): En ce qui a trait à la déclaration du ministre, je voudrais lui demander de bien vouloir me consulter sur le moment où nous allons entreprendre le débat en deuxième lecture du projet de loi sur l'assurance-chômage. Nous voulons que nos principaux porte-parole soient présents à ce moment-là. Il se peut qu'ils soient déjà retenus ailleurs par certains engagements qu'ils ne peuvent annuler. Je voudrais lui demander si nous pourrions nous rencontrer et discuter de cet aspect de son rapport.

M. Lewis: Sans aucun doute.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre aurait la bonté de nous préciser les intentions du gouvernement au sujet du projet de loi sur le droit d'auteur. La présente session tire à sa fin. Le gouvernement entend-il aller de l'avant avec cette mesure ou envisage-t-on de faire circuler une version provisoire de ce projet de loi, afin que les gens aient la possibilité de l'examiner avant qu'il ne soit présenté à la Chambre?

M. Lewis: Monsieur le Président, sauf erreur, ce projet de loi n'est pas encore inscrit au *Feuilleton*. Ai-je raison? Nous ne parlons pas d'un projet de loi déjà inscrit au *Feuilleton*. Très bien. Je m'entretiendrai de la question avec le ministre compétent et je ferai rapport à mon collègue.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: Lorsque la séance a été suspendue à 13 heures le député de Windsor—Lac Sainte-Claire avait la parole.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, simplement pour vous rappeler où nous étions rendus, nous discutions de la création de l'Agence spatiale prévue dans le projet de loi C-16. J'ai déclaré que mon parti appuyait cette mesure législative. Nous approuvons la création de ce genre d'agence qui sera chargée de coordonner le Programme spatial du Canada. Nous savons qu'elle sera appelée à coordonner d'importants secteurs de compétence, au sein du programme spatial, qui sont répartis entre divers ministères, notamment le ministère des Communications, le Conseil national de recherches et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous comprenons le rôle important qu'elle aura à jouer, elle qui devra représenter le Canada et coordonner les activités de notre pays dans le cadre de divers programmes spatiaux internationaux, comme la NASA et l'Agence spatiale européenne.

Quand j'ai dû interrompre mon exposé un peu plus tôt, je traitais de l'importance des aspects du programme spatial concernant les approvisionnements dans le développement de la technologie canadienne, l'une des fonctions très importantes de toute mission qui se veut d'envergure nationale. Mentionnons par exemple la participation du Canada au projet de station spatiale qui prend la forme de la conception du système d'entretien et de réparation mobile. Pour illustrer l'importance de tout cela, permettez-moi de vous parler du programme RADARSAT qui connaît certains problèmes depuis que la Grande-Bretagne s'est retirée du projet. Les travaux ont ralenti. On m'a informé cependant qu'on pouvait utiliser de la technologie déjà disponible sur le marché pour remplacer la station que devait construire la Grande-Bretagne ce qui réduira de 50 millions de dollars le coût total du programme. Ce n'est pas tout, voilà qu'on se bute à un autre obstacle, l'Ontario remettant en question sa participation au projet RADARSAT, parce qu'elle est convaincue que le Québec jouit d'un certain favoritisme.

• (1510)

Il était prévu à l'origine que l'Ontario et le Québec auraient chacun 35 p. 100 des contrats du projet RADARSAT. Peu importe ce que l'on pense du rôle de la technologie de l'espace dans le développement régional ou de l'opportunité de faire bénéficier des résultats de la recherche tout le secteur scientifique au lieu du seul secteur spatial, il n'en reste pas moins que la part du Québec s'élève à 40 p. 100. Je n'en dirai pas plus sinon que c'est cela qui, joint à la décision d'établir l'agence à Montréal,

rend assez malaisée la tâche d'obtenir l'engagement de l'Ontario. L'Ontario a fait passer sa contribution prévue de 29 à 22 millions de dollars parce que, dans le cadre du projet RADARSAT, le Québec obtient des contrats d'une valeur approximative de 140 millions de dollars alors qu'il doit se contenter de 60 millions de dollars.

Voyons les effets de ce problème sur une des sociétés qui sont censées bénéficier du projet Radarsat. Spar Aerospace éprouve, dit-on, d'assez graves difficultés financières. En fait, par suite du retard du projet RADARSAT, ses bénéfices ont diminué au cours de l'année écoulée. Il importe au plus haut point que le projet Radarsat se déroule dans des délais raisonnables. Le ministre m'assure que le satellite sera mis en orbite en 1993, mais on a récemment entendu dire que ce pourrait être en 1994.

Nombre des responsables de la recherche spatiale s'inquiètent des récentes difficultés, y compris les querelles entre paliers de gouvernement. En outre, le désistement de la Grande-Bretagne a retardé le projet.

Je parle du projet RADARSAT parce que bon nombre d'entre nous ainsi que le Comité de la recherche, de la science et de la technologie considèrent qu'il doit jouir de la plus haute priorité non seulement parce qu'il répond aux besoins particuliers du Canada, mais parce qu'il aura sans doute plus de retombées industrielles et technologiques que la participation du Canada à la station spatiale.

A cet égard, il est intéressant de signaler que le comité a retenu la proposition du ministère des Affaires extérieures de créer Paxsat, le satellite de paix. Le comité avait notamment recommandé que la technologie propre à RADARSAT soit enrichie de façon à pouvoir être utilisée pour la surveillance et la vérification du contrôle des armements. C'est là une très importante recommandation que la plupart des Canadiens appuieraient sans doute et qui est conforme à ce que la plupart d'entre eux estiment être la principale priorité du Canada dans son engagement international, et c'est aussi une recommandation qui contribue à l'avancement de la paix. Elle tranche nettement avec l'idée que se font les militaires des activités dans l'espace, car ceux-ci seraient peut-être disposés à nous associer à des utilisations malencontreuses que les Américains entendent faire de l'espace.

C'est un autre domaine qui inquiète non seulement le Canada, mais aussi le monde entier, et je note que le comité a su voir loin, car il en a porté avant même que ne soient reconnus internationalement les dangers de l'effet de serre. Le comité a également recommandé, moyennant un autre enrichissement mineur de la technologie, que RADARSAT soit utilisé pour le projet d'étude des changements planétaires, qui portera plus précisément sur les processus physiques, chimiques et biologiques qui influent sur toute la planète. Maintenant que les gens sont plus au courant de cette question, cette expression pourrait servir d'euphémisme pour décrire l'étude de l'effet de serre. J'espère que les priorités les plus élevées, qui seraient accordées au programme spatial par l'Agence spatiale, seraient ces deux fonctions. Nous de ce côté-ci de la Chambre accordons une si haute priorité à cet engagement spatial, et nous y voyons une si grande importance pour le Canada et pour le monde qu'il conviendrait peut-être de l'appuyer de préférence à d'autres aspects du programme spatial.

Plus tôt ce matin, nous parlions des grandes questions qui entourent la politique scientifique. J'aimerais attirer votre attention, monsieur le Président, sur la recommandation 17, qui se lit come suit: «Le Comité recommande que l'Agence spatiale canadienne, en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) effectue une vaste étude sur la formation et le recrutement de scientifiques et d'ingénieurs spécialisés dans le domaine spatial, et qu'ils trouvent des moyens d'assurer un recrutement approprié de personnel qualifié pour les années à venir.»

On pourrait assurer en partie le recrutement du personnel compétent en accroissant le financement des sciences spatiales, comme l'a recommandé le comité. Il est évident que le nombre d'ingénieurs, de scientifiques et de technologues sera insuffisant. Les coupes effectuées dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et de la recherche universitaire en général ne nous rassurent certainement pas quant à la compétence du personnel de l'agence qui devra en assurer le succès. Nous devons faire quelque chose pour remonter le moral des

scientifiques, notamment dans les laboratoires du gouvernement.

Je ne veux pas m'étendre sur le bien-fondé des décisions prises quant au siège de l'agence spatiale, car, vous le savez, monsieur le Président, mon parti a appuyé le choix de la région de Montréal. Je voudrais quand même ajouter que le nombre d'emplois créés par l'emplacement lui-même a été tellement gonflé que presque tout le monde a cru qu'un nombre presque illimité d'emplois seraient créés dans tout lieu où l'agence serait située. Il faut oublier cela.

Maintes fois, nous avons tenté d'établir quelles avaient été les considérations qui avaient amené la décision d'établir l'agence spatiale à l'endroit choisi par le gouvernement. Nous avons posé des questions comme celles-ci: quels sont les coûts entraînés par le choix de cet endroit par rapport à d'autres endroits? Quels seront les frais de fonctionnement supplémentaires dans un endroit comparativement à un autre? Combien de scientifiques ne participeront plus au projet parce qu'ils ne déménageront pas?

Si nous voulons nous assurer que nos scientifiques se consacrent totalement au programme spatial ou à n'importe quel autre programme, nous devons reconnaître la nécessité de tenir des consultations raisonnables. Malheureusement, une enquête menée auprès des scientifiques associés au programme spatial révèle que certains de nos scientifiques les plus éminents refusent de déménager pour diverses raisons. Mentionnons par exemple l'impossibilité de faire la navette à partir d'Ottawa, le fait qu'ils sont établis ici depuis longtemps et les conditions de travail incommodes. Cinquante pour cent des scientifiques associés au programme spatial disent qu'ils refuseront de déménager. Je ne suis pas ici pour discuter de la valeur de leur point de vue. Mais cela nous rappelle que le gouvernement n'a pu prouver qu'il avait pris une décision raisonnable et qu'il avait eu des consultations acceptables avec les scientifiques pour s'assurer la bonne marche du programme.

Le programme ne donnera pas les résultats escomptés si nos scientifiques s'en vont aux États-Unis. Ils disent que, dans les circonstances, ils quitteraient le pays pour de bon. Cela ne nous aiderait certainement pas à promouvoir la recherche et la technologie spatiales ainsi que les sciences en général.

• (1520)

Nous appuyons le projet de loi et nous n'avons pas l'intention d'en retarder l'adoption. C'est en soi un bon projet de loi et nous espérons qu'il incitera les laboratoires, les universités et les entreprises canadiennes à réussir.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais conclure en formulant un souhait pour mon honorable collègue, je dis bien un souhait, car je ne voudrais pas lui arracher une promesse, car parfois les promesses. . . De fait, mon souhait est sûrement le souhait d'une grande partie de la communauté scientifique canadienne. Il est que ce gouvernement cesse de tourner son regard vers l'espace et revienne sur terre assez longtemps pour s'apercevoir que nous avons un besoin urgent au Canada, celui d'investir davantage dans l'avenir en permettant aux chercheurs ainsi qu'aux futures générations de chercheurs de poursuivre leurs efforts. Ce n'est certainement pas, par exemple, en coupant dans les transferts aux provinces dans le domaine de l'éducation postsecondaire, ni en forçant le Conseil national de recherches à faire plus avec moins, que nous pourrons y arriver.

[*Traduction*]

Il importe d'examiner le programme spatial dans le contexte de la politique globale en matière de recherche et de développement scientifique au Canada. Nous espérons que le gouvernement s'engagera bientôt à régler tous les problèmes qui empêchent le Canada d'accéder à une position plus élevée dans le monde de la recherche et du développement et, par conséquent, à devenir plus concurrentiel sur le plan économique à l'échelle mondiale.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de prendre la parole dans ce débat sur le projet de loi C-16 portant sur la création de l'Agence spatiale canadienne.

Comme il est stipulé à l'article 4, et je cite:

> L'Agence a pour mission de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifique de l'espace et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique.

A l'article 5, on définit plus spécifiquement le rôle qu'aura l'Agence spatiale canadienne, mais au-delà de cette définition, je crois important d'élaborer davantage l'importance des retombées qu'entraînera la création de l'Agence et surtout son importance pour le développement technologique futur du Canada.

Le Programme spatial canadien a derrière lui de nombreuses et glorieuses réalisations. Ses succès dans le secteur des sciences de l'espace ont commencé dès les premiers balbutiements de la recherche spatiale avec les ballons et les fusées-sondes. Le lancement d'Alouette I, en 1962, a marqué les débuts du Canada dans l'ère spatiale. A la suite de cette première réussite scientifique, on s'est concentré sur l'application de la technologie spatiale pour répondre à des besoins précis du Canada, dont la transmission de signaux téléphoniques et télévisuels d'une extrémité à l'autre du pays et jusqu'au Grand Nord, et l'utilisation de données de télédétection pour la gestion des ressources ne constituent que deux exemples. La création de l'Agence spatiale canadienne permettra à ces avantages, et à bien d'autres, de se poursuivre.

La naissance de l'Agence spatiale propulse le Canada dans une nouvelle ère stimulante d'exploration et de développement de l'espace. Grâce à l'unification des principaux éléments de son programme spatial, le Canada pourra en effet tirer pleinement profit des retombées économiques, scientifiques et technologiques des activités spatiales.

Comme je le disais tout à l'heure, le Canada possède une réputation d'excellence, bien établie dans le domaine des sciences et de la technologie spatiales. Et l'Agence aura précisément pour mission de faire en sorte, de concert avec l'industrie spatiale, les universités et les gouvernements provinciaux, que le Canada continue sur sa lancée. Les compagnies canadiennes rivalisent déjà sans peine avec les leaders mondiaux de la télédétection, des systèmes de satellites de communications et de la robotique spatiale.

Monsieur le Président, la création de l'Agence spatiale témoigne éloquemment, une fois de plus, de l'engagement du gouvernement à stimuler l'essor de la haute technologie au Canada. Elle est le gage que nos activités spatiales demeureront, dans les prochaines décennies, une source appréciable de retombées économiques pour le Canada.

A cet effet, j'aimerais citer en exemple le Dr Larkin Kerwin qui, hier, lorsqu'il participait à la cérémonie de signature d'un accord de coopération de 10 ans avec l'Agence spatiale européenne, déclarait ce qui suit:

> L'industrie aérospatiale canadienne pourrait décrocher jusqu'à 500 millions de dollars en contrat de l'Agence spatiale européenne au cours des 10 prochaines années, ce qui entraînerait des retombées globables, au Canada, d'environ 2 milliards de dollars.

Cet important accord, signé hier, renouvelle deux accords préalables d'une durée respective de cinq ans qui avaient permis au Canada de participer à certains programmes de l'Agence spatiale européenne.

Au cours des 10 dernières années, une quinzaine de compagnies canadiennes ont décroché des contrats d'une valeur d'environ 100 millions de dollars avec l'Agence européenne. Mais comme le prévoit le Dr Kerwin qui est président de l'Agence spatiale, pour la prochaine décennie, les contrats devraient se multiplier pour atteindre la somme de 500 millions de dollars pour l'industrie canadienne. Et une étude menée en Europe a démontré que les retombées globales dans le domaine de l'aérospatiale sont estimées à 3,7 et 4,5 fois la valeur des contrats, ce qui fait dire au Dr Kerwin que les retombées seraient de l'ordre de 2 milliards de dollars.

Voilà, monsieur le Président, déjà un bel exemple que la création de cette agence entraînera des retombées considérables au Québec et au Canada, tout en assurant au pays de demeurer à la fine pointe de cet important secteur d'avenir.

Nous avions besoin d'une agence spatiale, monsieur le Président, car elle sera la plaque tournante essentielle à la croissance future du programme spatial canadien. Elle servira à coordonner les nombreuses activités qui sont actuellement menées dans plusieurs ministères fédéraux. C'est d'ailleurs ce qu'avait recommandé le Comité permanent de la recherche en sciences et technologie, dont je faisais partie, et qui a recommandé dans son rapport déposé en juin 1987 et intitulé *L'espace, promesse d'avenir pour le Canada*.

L'Agence nous permettra de gérer plus efficacement nos ressources dans le domaine de l'espace, d'améliorer le profil technologique canadien sur la scène internationale, permettra à l'industrie d'améliorer sa compétitivité internationale et aussi de donner aux jeunes Canadiens le goût d'entreprendre une carrière dans le domaine des sciences et de la technologie. L'Agence sera chargée des programmes suivants: les programmes de la station spatiale, RADARSAT, les sciences de l'espace, les astronautes canadiens, la coopération avec l'Agence spatiale européenne—dont déjà les premiers résultats se sont fait sentir hier—les laboratoires David Florida, la recherche et le développement de la technologie de l'espace, la

coordination des activités spatiales civiles confiées à d'autres ministères, par exemple, les services de météorologie, de télédétection et des communications, et les relations avec les agences étrangères.

J'aimerais bien, monsieur le Président, discuter de l'ensemble du programme spatial canadien, mais le temps étant limité, je me contenterai d'aborder certains volets de cette importante stratégie.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'en mai 1986, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un nouveau plan spatial canadien, mettant l'accent sur les retombées économiques de la recherche spatiale sous forme de la création d'emplois et de recettes supplémentaires pour le secteur industriel. Le nouveau plan répondait aux besoins du Canada en permettant de gérer les ressources naturelles, d'améliorer les communications dans l'ensemble du pays, d'exercer notre souveraineté nationale et de mettre à profit les ressources industrielles dans toutes les régions.

Le principal élément du plan est la mise au point d'un système de service mobile, le SSM, pour la station spatiale américaine et la création du programme de développement axé sur les utilisateurs potentiels de l'espace. Parmi les autres éléments, il faut citer l'entretien du satellite MSAT de Télésat Canada, qui dessert un nouveau réseau de communications par satellite destiné à des utilisateurs mobiles; la conception théorique et pratique de moyens techniques avancés de télédétection, notamment la suite des travaux de planification concernant le satellite RADARSAT de télédétection, le renforcement de la coopération avec l'Europe, grâce à notre participation à l'ASE et aux projets spatiaux européens; la poursuite du programme de formation d'astronautes canadiens et, enfin, l'augmentation du financement du programme des sciences de l'espace.

• (1530)

La station spatiale américaine représente l'une des entreprises technologiques les plus complexes et les plus ambitieuses qui ait jamais été conçue. Cette installation, placée en orbite et habitée en permanence, aura une durée de vie de 25 ans et servira de base à un grand nombre d'activités.

Le Canada a été invité, avec d'autres pays, à participer à cette gigantesque entreprise et nous y contribuons dans le cadre de ce qu'on appelle le système de service mobile, le SSM. L'élément spatial du système, appelé Centre de service mobile, le CSM, doit intervenir dans la construction de la station spatiale, ce qui donnera un rôle de premier plan dans les premières étapes du programme.

Le satellite pour le service mobile est particulièrement important dans la vie de tous les jours des Canadiens. En effet, la plupart de nos concitoyens auraient de la difficulté à s'imaginer comment leur vie, s'ils n'avaient plus la possibilité de soulever le récepteur téléphonique pour téléphoner à à peu près n'importe quel endroit de la planète. Toutefois, c'est précisément la situation vécue par plus de 100 000 foyers dans les régions éloignées et nordiques du Canada.

Leurs distances, le relief accidenté et les particularités atmosphériques surtout dans le Grand Nord rendent les communications classiques par radio non fiables et parfois impossibles. Pour la police, les préposés aux luttes contre les incendies de forêts et les services médicaux, la portée limitée des systèmes de communications mobiles, même des plus modernes, pose de graves difficultés. Il en est de même pour les entreprises qui exploitent des tours de forage pétrolier, des flottes de cargos et des parcs de camions de fret.

Le satellite pour service mobile, premier satellite au monde de communications intérieures pour usagers itinérants, offre la solution à ce problème. Donc inutile d'ajouter sur la pertinence et l'importance du développement d'un tel outil!

L'Agence sera également responsable de l'important programme de la station spatiale. En effet, on se souviendra qu'il y a environ un an, le gouvernement fédéral a approuvé la participation du Canada au projet international de la station spatiale dirigé par les États-Unis, principal élément de l'important programme spatial canadien. Le Canada fournira le système d'entretien et de réparation mobile auquel on a intégré la technologie découlant du télémanipulateur CANADARM. Ce système jouera un rôle essentiel dans le montage et l'entretien de la station spatiale et de ses instruments. En outre, il manipulera des charges utiles comme des satellites et des véhicules spatiaux et amarrera, déchargera et chargera les navettes venues ravitailler la station spatiale.

Dans les années 1990, lorsque la station spatiale sera en opération, l'industrie, le gouvernement et les universités du pays pourront se servir de ces installations pour poursuivre leurs intérêts scientifiques, technologiques et commericaux. Ils pourront mener des recherches dans des domaines comme l'astrophysique, les sciences de la terre, les sciences de la vie et le traitement des matériaux dans les conditions de quasi-apesanteur que seuls les laboratoires spatiaux peuvent offrir. La station spatiale servira aussi à assembler et à entretenir d'autres plates-formes et véhicules rattachés, et à explorer le système solaire.

En participant au projet de la station spatiale, le Canada pourra exploiter son savoir-faire en matière de robotique et d'intelligence artificielle. Nous retirerons des avantages importants de ce projet, dont nous partagerons les coûts avec nos partenaires qui sont les États-Unis, l'Agence spatiale européenne qui représente 13 pays européens, et le Japon.

Toutes les régions du Canada profiteront du projet. Le maître d'oeuvre canadien pour la station spatiale, la compagnie SPAR aérospatiale Limitée, a constitué un groupe de compagnies canadiennes, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, qui fournira le matériel et les services. La contribution du Canada au projet de la station spatiale procurera au Canada des retombées de plus de 5 milliards de dollars ainsi que 80 000 années-personnes au cours des 15 prochaines années. La conception et la construction du système d'entretien et de réparation mobile permettra à l'industrie canadienne de mettre au point de nombreuses technologies de pointe qui seront appliquées et adaptées aux activités industrielles terrestres traditionnelles.

En 1982, le Canada a entrepris des études préliminaires sur les retombées de sa participation à la station spatiale et à la construction d'un ingénieur cybernétique spatial, dont je viens de parler, et réalisées par le Conseil national de recherches, ces études concluaient que l'industrie, les universités et le gouvernement canadien allaient tirer de cette entreprise, de grands avantages scientifiques, technologiques, économiques et sociaux.

Je puis vous assurer qu'aujourd'hui encore et peut-être plus que jamais, à l'aube du XXIe siècle, cette conclusion est vraie.

De par une autre composante de son imposant programme spatial, le gouvernement canadien s'ouvre une vue sur le monde, par son volet RADARSAT.

Le Canada est maître d'oeuvre dans la mise au point de RADARSAT, un satellite sophistiqueé dont le lancement est prévu pour 1994 et qui pourra recueillir, à l'aide d'un radar, des images précises de la surface de la terre, même dans l'obscurité et à travers les nuages. Il fournira des données fiables et à jour sur les glaces, de la navigation dans l'Arctique et sur les côtes, et sa sensibilité à l'humidité du sol et dégagée par la végétation pourrait ouvrir de nouvelles avenues pour le contrôle de l'agriculture et de l'exploitation forestière. RADARSAT est un projet canadien, auquel participent les États-Unis, plusieurs provinces et le secteur privé.

RADARSAT sera le plus perfectionné en son genre. Sa particularité: le radar a ouverture synthétique, un puissant instrument à hyperfréquences en mesure de transmettre et de recevoir des signaux qui voient à travers les nuages et dans l'obscurité. Grâce à RADARSAT, le Canada confirmera sa position comme chef de file dans le domaine de la télédétection et de ses applications.

A près de 800 kilomètres au-dessus de la surface de la terre, le satellite décrira une rotation d'un pôle à l'autre, scrutant toute la planète selon des bandes de 500 kilomètres, et produisant des images à haute résolution des terrains et des océans.

Les retombées se feront sentir à l'échelle mondiale. Par exemple, ROS est particulièrement utile pour la levée de la carte géographique des régions couvertes d'une dense végétation et de nuages épais. Ainsi RADARSAT sera un outil inestimable pour les pays tropicaux où il est très difficile, en raison de la jungle et du brouillard persistant, de recueillir des données en ayant recours aux méthodes conventionnelles.

Encore une fois, dans ce projet, les retombées économiques seront fort importantes. La mise au point de ce système devrait permettre la création de 10 000 années-personnes au Canada et amener des retombées de plus de 1 milliard de dollars pour les secteurs privé et public.

L'industrie canadienne deviendra donc un chef de file sur le marché mondial des données et services radar au XXIe siècle. Une réalisation dont on doit se féliciter, car on prévoit que ce marché représentara d'ici à l'an 2000, 30 p. 100 du commerce mondial de l'espace.

Monsieur le Président, malgré que je n'aie abordé que quelques volets de cet ambitieux programme spatial, vous pouvez déjà vous rendre compte de l'importance de ce dernier dans le développement et dans l'avenir au Canada.

De plus, la création de l'Agence spatiale qui vient assurer une coordination efficace et solide de tous ces programmes, permettra au Canada de bénéficier de retombées encore inestimables à ce jour.

Le 1er mars, date où le gouvernement canadien a annoncé que l'Agence spatiale canadienne serait implantée au Québec, dans la région du Montréal métropolitain, doit rester gravée dans notre mémoire comme une journée fort importante pour le Québec et le Canada, car ainsi, on s'assure que le Canada atteindra de nouveaux sommets d'excellence dans les domaines de l'espace et de la technologie. L'Agence deviendra, avec un budget de 3 milliards de dollars pour la prochaine décennie et un effectif de 300 personnes, le point convergent dans le développement de technologies de pointe qui permettront à l'industrie canadienne de franchir de plain-pied le cap du XXIe siècle.

• (1540)

Avant de terminer, je tiens à féliciter M. Larkin Kerwin pour sa nomination à la présidence de l'Agence spatiale canadienne. C'est un excellent choix et l'on ne peut qu'applaudir cette décision, car on profitera ainsi des talents d'un homme de science réputé, respecté et expérimenté. Et sous sa direction, avec un homme de cette trempe, il est d'ores et déjà assuré que l'Agence spatiale canadienne apportera des retombées bénéfiques au Québec et au Canada, au-delà de ce que nous espérons à ce jour.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je donne la parole à la députée d'Ottawa-Ouest pour poser une question ou faire une observation.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, la députée a parlé assez longtemps et à propos de bien des choses. Elle a cependant peu parlé des gens, des idées, et de l'origine du programme spatial au Canada. Je ne puis m'empêcher de me demander si elle et son gouvernement savent que le programme spatial ne se résume pas qu'à du matériel informatique et qu'à des plaquettes de circuits imprimés. Ce sont les gens, les idées et l'intelligence qui en sont la composante fondamentale.

Je voudrais surtout demander à la députée quelles études, quels documents de référence et quelles analyses ont été préparés pour donner aux scientifiques une explication de la décision que l'on applique maintenant et de ses détails. Peut-elle dire à la Chambre et aux Canadiens combien coûtera l'établissement de l'Agence et où ces coûts sont-ils prévus dans les prévisions budgétaires?

[*Français*]

Mme Duplessis: Pour commencer, si mon honorable collègue avait bien écouté avec attention mon discours, elle se serait rendu compte de ce qui a été à l'origine, si vous voulez, de la création, à un certain moment, de l'Agence; c'est une étude qui a été menée par le Conseil national de recherches en 1982 et qui est arrivée à la conclusion que c'était important.

Quant aux coûts de l'Agence, c'est le président, M. Kerwin, qui nous fera sûrement connaître le montant qu'il entend mettre pour la construction de l'édifice et de l'implantation de l'Agence. Il a un budget global et lui, il doit s'arranger et ce n'est pas à nous à lui imposer quel montant il doit mettre à cet endroit. Et quand madame parle des cerveaux, je ne sais pas exactement à quoi elle veut faire allusion, mais j'attendrai une prochaine question parce que sa question n'était pas très claire.

M. Harb: Monsieur le Président, premièrement, je veux féliciter la députée pour sa présentation. Certainement, j'ai pu apprendre qu'elle est un «supporteur» du rôle du Canada au point de vue de la recherche et du développement. Alors, félicitations pour cela!

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire et j'ai également une question à poser à la députée. A propos de l'aspect fabrication, l'un des éléments les plus importants est celui de la recherche et du développement, et notamment la recherche axée sur le développement de produits.

Dans la Région de la capitale nationale, nous avons plus de 500 entreprises qui s'occupent chacune de certains aspects de l'élément recherche. Certaines d'entre elles s'occupent de l'aspect fabrication. Nous avons le Conseil national de recherches et d'autres organismes. Nous avons également la présence de la communauté internationale qui est représentée par les ambassades, dont celle des États-Unis, et c'est parrticulièrement important puisque les États-Unis sont l'un de nos principaux partenaires dans ce secteur.

Voici ma question à la députée: Peut-elle énumérer cinq entreprises que l'on pourrait considérer comme un élément de soutien là où l'Agence spatiale sera implantée? Ce faisant, peut-elle me dire quel raisonnement a amené le gouvernement à établir l'Agence spatiale là où il a décidé de l'implanter?

J'ai beaucoup entendu parler du malaise qui règne dans le personnel qui va constituer la matière grise de l'Agence spatiale. Pourrait-elle nous en parler un peu?

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup les félicitations de mon collègue. Tout à l'heure, j'aurais pu ajouter aussi pour madame la députée, avant de répondre à mon honorable collègue, que c'est toute l'expérience que j'ai vécue lors de ma participation au Comité de la science et de la technologie, qui a parcouru le Canada et qui a présenté aussi des recommandations face à la science et à la technologie.

Sur le choix de l'implantation de l'Agence spatiale à Montréal, j'aimerais rappeler à mon honorable collègue que ce choix-là a été, bien avant que le gouvernement ne décide de l'endroit où il établirait l'Agence spatiale, approuvé par son chef, le très honorable M. Turner, ainsi que par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Dans les compagnies que le député voudrait me voir citer, je voudrais lui mentionner la CAE, à Montréal; on a aussi Mitel, on a Oelirkon, on a aussi Aerospace, on a Pratt & Whitney, et plusieurs autres compagnies sont aussi situées à Montréal. Il y a aussi

SPAR qui est une des compagnies les plus importantes aussi qui aura affaire avec l'Agence spatiale.

M. Harb: Quelles relations ont-elles avec la recherche et le développement?

Mme Duplessis: Monsieur le Président, est-ce que c'est possible que le député se lève quand il veut demander à nouveau, ou préciser quelque chose dans sa question, parce que crier des choses comme cela d'un côté à l'autre de la Chambre, je pense que ça fait un petit peu bizarre, vous ne trouvez-pas?

M. Rocheleau: Monsieur le Président, disons que je pense que personne ne conteste le fait que nous ayons besoin d'un organisme de recherche et de développement. Personnellement, je suis très heureux que le gouvernement ait finalement pris une décision. Mais dans les propos tenus par la députée de Louis-Hébert (Mme Duplessis), quelque chose me préoccupe beaucoup, monsieur le Président, quand elle mentionne que le gouvernement n'a pas à imposer d'enveloppe budgétaire au président, c'est-à-dire à M. Kerwin, au sujet de la construction de l'édifice, d'une part, et des coûts de gestion et d'opération, d'autre part. Je trouve que c'est trop facilement laisser la gestion gouvernementale à une entreprise ou à une société, et j'aimerais que madame la députée puisse préciser là-dessus. Est-ce qu'il y a une enveloppe budgétaire indiquée par le gouvernement à cette société-là? Quel en est le montant? Et quelles sont les prévisions?

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je voudrais répondre à l'honorable député que le coût total de l'Agence est de trois milliards de dollars sur 10 ans, mais c'est quand même M. Kerwin, avec son conseil d'administration, qui va décider exactement comment il va attribuer cette enveloppe-là. Ce n'est pas à nous à aller le lui dicter. De toute façon, pour notre participation à la construction du CANADARM, pour notre participation à la construction de l'ingénieur cybernétique canadien pour participer à la construction de la plate-forme spatiale, les coûts sont déjà connus exactement. Alors, c'est M. Kerwin, avec son conseil d'administration, qui établissent de quelle façon ils vont le faire. Ce n'est pas à moi à aller le lui dicter, ni au gouvernement.

M. Rocheleau: Mon inquiétude, monsieur le Président, c'est que, il y a quelques années, on a confié justement à un organisme la construction du Musée des Civilisations à Hull, qui devait coûter 80 millions de dollars. Aujourd'hui, on parle de coûts de 250 millions. Alors, j'aimerais qu'on soit plus précis, et j'aimerais que le gouvernement soit plus précis dans les indications qu'il donne soit au conseil d'administration, soit au président, M. Kerwin, sur l'enveloppe de trois milliards, qui est apparemment fixée. J'aimerais qu'on puisse le détailler davantage afin de connaître les coûts réels de construction de cet édifice-là.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je veux rappeler à mon honorable collègue que M. Kerwin et le conseil d'administration ont un mandat très précis pour l'implantation de l'Agence spatiale dans la région de Montréal, et cela, monsieur le Président, c'est ce qu'on doit retenir de plus important. De plus, ses allégations, la façon dont il a posé sa question, mettent en doute la compétence de M. Kerwin qui a su administrer le Conseil national de recherches et qui l'a présidé d'une façon extrêmement digne et extrêmement efficace au cours des années passées. Et cela, la façon dont il a posé sa question, laisse un doute, et c'est vraiment dommage qu'un député puisse laisser supposer de telles choses telles que M. Kerwin pourrait se ramasser à un certain moment donné ayant dépensé beaucoup plus qu'il ne lui était permis pour l'établissement et la construction de sa bâtisse.

Alors, monsieur le Président, je répète encore à mon honorable collègue d'en face qu'un mandat précis a été confié à M. Kerwin d'établir cette agence-là sur 10 ans, et moi, je suis certaine qu'avec sa compétence et parce que c'est un homme de haut savoir, M. Kerwin sera capable de remplir le mandat qui lui a été confié.

• (1550)

M. Rocheleau: Je désire poser la question de privilège, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Hull—Aylmer (M. Rocheleau) pose la question de privilège.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je n'ai jamais traiter de la compétence de M. Kerwin. J'ai plutôt indiqué et souhaité que le gouvernement m'indique au point de vue de la gestion des coûts, les prévisions qu'il avait faites et de quelle façon il entendait dépenser. Je pense que la députée de Louis-Hébert (Mme Duplessis) erre considérablement quand elle traite des propos concernant. . .

M. le vice-président: Je pense que le député a rectifié les faits concernant M. Kerwin.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de York-Centre (M. Kaplan)—Le Budget—On laisse entendre qu'il conviendrait d'annuler le budget / La responsabilité du ministre des Finances; la députée de Mission—Coquitlam (Mme Langan)—Les garderies—Les intentions du gouvernement au sujet du projet de loi / La position du ministère sur les garderies; et la députée de New Westminster—Burnaby (Mme Black)—L'emploi—Les fermetures d'usines de transformation / L'assurance-chômage—La période donnant droit aux prestations.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, soit maintenant lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui le projet de loi visant à créer l'Agence spatiale canadienne promise dans le discours du Trône de 1986. Presque trois ans plus tard, le Parlement va finalement créer cette fameuse agence. Entre-temps, il y a eu le conflit entre Ottawa et Montréal, et ensuite, comble du ridicule, le conflit entre Montréal et la Rive-Sud. L'intérêt des députés, l'intérêt des médias, l'intérêt du public s'est porté surtout sur le lieu de l'Agence. Et cela a une certaine importance. Oui, monsieur le Président, mais certainement pas l'importance démesurée portée à cette question!

La localisation de l'Agence comme telle amènera relativement peu d'emplois. Je m'explique. C'est certain que cela implique quelque 100 emplois pour la ville même où cette agence va être située. C'est certainement important pour cette ville, mais il ne va pas de soi que l'obtention du siège sociàl de l'Agence amènerait des contrats de sous-traitance. L'obtention du siège social ne crée pas automatiquement la capacité industrielle nécessaire afin de chercher des contrats. De plus, l'attention démesurée portée à la question du lieu de l'Agence nous empêche d'étudier ce qu'il y a à faire afin de créer une industrie qui est concurrentielle sur les marchés internationaux, ce qui amènerait des milliers d'emplois à toutes les régions et à toutes les provinces du pays.

Quels sont les avantages ou bénéfices qui devraient découler du programme spatial? On n'en parle presque pas. Quelle est l'importance de l'industrie canadienne? Quelles sont ses forces et ses faiblesses? Quelles sont les politiques qui ont favorisé la création de cette industrie? Quels appuis le gouvernement fournit-il actuellement à cette industrie? Sont-ils suffisants? Sont-ils bien répartis? Est-ce que notre participation à la station spatiale américaine satisfait à nos propres besoins canadiens? Ne risquons-nous pas de mettre tous nos oeufs dans le même panier? Et, de telle sorte, ne risquons-nous pas de négliger d'autres besoins?

Combien d'emplois proviendraient du Programme spatial? Les estimations mises de l'avant par le gouvernement sont-elles valables? Il n'y a presque pas de débat sur ces questions essentielles pour le pays.

Monsieur le Président, trop souvent les débats politiques passent à côté de la «*track*», comme on dit, et on oublie les vraies questions.

Si j'avais un seul souhait à former aujourd'hui, ce serait d'inviter les députés qui ont l'intention de participer à ce débat de lire l'étude sur le Programme spatial canadien, préparée en 1987 par le Comité de la Chambre sur la recherche, la science et la technologie. On y apprend les véritables enjeux du Programme spatial canadien.

[*Traduction*]

Par exemple, une des question dont on avait parlé au comité qui étudiait le programme spatial canadien, en 1987, était les sciences de l'espace. Le Comité de la recherche, de la science et de la technologie a entendu énormément de témoignages sur la nécessité d'appuyer les sciences de l'espace qui, il y a environ 15 ans, représentaient 15 p. 100 du budget du programme spatial, alors qu'en 1987 ce chiffre est descendu à moins de 10 p. 100.

Les sciences de l'espace sont la base sur laquelle se construit toute l'activité industrielle. Si vous n'avez pas de sciences de l'espace vous n'aurez pas d'activité industrielle et il n'y aura pas d'emplois sur lesquels Ottawa et Montréal ou Montréal et la rive sud puissent se chamailler. Il est absolument indispensable de conserver une

base solide en matière de sciences de l'espace pour que notre activité spatiale puisse se développer.

Au début des années 1970, il y avait, dans les laboratoires gouvernementaux et les universités, environ 100 chercheurs dans le domaine de l'espace. Mais depuis 20 ans, on n'embauche plus et l'infrastructure soutenant cette activité n'a pas cessé de se détériorer. Depuis 1971, on n'a pas lancé un seul satellite canadien de recherche. La baisse de l'appui aux sciences spatiales a découragé de nombreux diplômés de grande valeur de chercher une carrière dans ce domaine. De ce fait, le Canada se trouve aujourd'hui devant une pénurie critique de scientifiques et d'ingénieurs spécialisés en sciences spatiales. Le comité a recommandé que le budget pour ces sciences revienne à 15 p. 100 du budget spatial total, au lieu de rester à moins de 10 p. 100 comme c'est le cas actuellement. Cela le mettrait au même niveau que dans d'autres pays.

En fait, je crois qu'aux États-Unis environ 20 p. 100 du budget de la NASA va aux sciences spatiales. Nous avons recommandé que le budget soit augmenté et passe de moins de 9 p. 100 à 15 p. 100. Pourtant les chiffres récents que j'ai vus montrent que les recommandations du comité n'ont pas été suivies, que le financement des sciences spatiales représentera moins de 10 p. 100 du budget total du programme spatial au cours des cinq prochaines années.

Quel genre de programme ou d'activité industrielle sera créé si nous n'encourageons pas les jeunes à poursuivre une carrière dans les sciences spatiales?

Je ne peux pas participer à ce débat sur ce projet de loi sans dire quelques mots sur les sciences et la technologie au Canada en général. Nous ne faisons tout simplement pas asez de recherche et de développement dans notre pays.

Larkin Kervin, chef de la nouvelle Agence spatiale et ancien président du Conseil national de recherches, parle souvent de ce terrible facteur de deux. Il fait allusion au fait qu'en moyenne nous faisons au Canada moitié moins de R-D que nos principaux concurrents, notamment les États-Unis, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la France et la Suède. Plusieurs autres pays industrialisés entrent également dans cette moyenne.

En outre, nous avons moitié moins de savants et d'ingénieurs dans notre main-d'oeuvre que la moyenne des pays industrialisés. Alors cela devrait vous indiquer que la situation est grave, monsieur le Président, lorsque nous ne faisons que la moitié de ce que font nos principaux concurrents. Mais dire que nous ne dépensons que la moitié et citer ces moyennes réduit vraiment la gravité du problème, parce que les moyennes cachent souvent la réalité et dans le cas présent elles cachent la dure réalité.

• (1600)

Bien qu'il y ait dans l'industrie canadienne quelques entreprises qui font beaucoup de R-D et qu'il y en a un grand nombre en fait dans l'industrie spatiale dont nous parlons aujourd'hui, généralement parlant il y a des industries entières dans notre pays et des secteurs entiers de l'industrie qui ne font absolument pas de R-D.

Les chiffres du Conseil national de recherches nous révèlent que seulement environ 2 à 3 p. 100 des sociétés canadiennes qui dépendent de la technologie pour assurer leur avenir et pour pouvoir être concurrentielles font vraiment de la R-D.

La plupart des industries canadiennes ne sont pas en mesure de faire de la recherche et du développement. Elles n'emploient ni scientifiques ni ingénieurs. Leurs cadres et leurs gestionnaires n'ont aucune formation scientifique. Ils ne sont pas suffisamment au fait de ce que la science et la technologie peut leur apporter et apporter à leur compagnie.

Dans mes commentaires, j'ai parlé de Larkin Kerwin, l'ex-président du CNR qui accepte de devenir le premier président de l'Agence spatiale canadienne. Qu'avait-il à dire tout dernièrement sur la performance du Canada en recherche et en développement, monsieur le Président? Je vais citer un article qui est paru la première fois dans le *Globe and Mail*, en mars cette année, et qui a été repris dernièrement dans *Canadian Chemical News*. Voici les propos de M. Kerwin:

> Les Canadiens doivent entendre certaines vérités fort déplaisantes: nous faisons figure d'analphabètes de la technologie parmi les pays industrialisés du monde; nous sommes devenus incompétents dans une civilisation scientifique en plein devenir actuellement.
>
> Nous abattons plus d'arbres que n'importe quel pays du monde et nous importons pourtant nos scies mécaniques. Nous avons un régime de soins médicaux complexe et nous importons pourtant des civières. Nous importons 76 p. 100 de nos machines, 40 p. 100 de nos produits électriques et 80 p. 100 de notre matériel médical.
>
> Pour tenter d'équilibrer ces déficits. . .

Il a parlé auparavant de nos déficits commerciaux dans le domaine des produits manufacturés. Il a ajouté ce qui suit. . .

> . . . nous continuons d'exporter des matières premières plus ou moins à l'état brut alors qu'il y a des excédents dans pratiquement tous les produits y compris les denrées alimentaires.

> En termes plus simples, nous ne sommes pas capables de soutenir la concurrence parce nous n'avons pas les connaissances nécessaires pour le faire avec succès.

Voilà comment M. Kerwin, le nouveau dirigeant de l'Agence spatiale canadienne, évalue la situation au Canada.

Monsieur le Président, bien des raisons expliquent cette situation déplorable, mais il est généralement admis que nous n'avons pas développé une économie fondée sur la connaissance pour une raison surtout. C'est justement parce que nous sommes riches en ressources naturelles. Parce que nous avons des ressources naturelles en abondance, nous n'avons pas été obligés de compter sur notre intellect pour nous développer. D'autres pays comme le Japon, qui n'ont pratiquement pas de ressources naturelles, n'ont pas eu le choix. Ils ont dû développer leurs ressources intellectuelles, leurs ressources humaines.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'abondance des ressources naturelles perd beaucoup de son importance: c'est le savoir qui est devenu le facteur primordial de création des richesses. Ce qu'il faut au Canada c'est une stratégie ou un plan qui renforce notre potentiel de recherche et développement.

Le gouvernement conservateur nous dit qu'il existe une pareille politique visant à accroître notre potentiel de recherche et développement. Il fait état de l'accord fédéral-provincial signé en 1987, mais je soutiens que cet accord n'est qu'un exposé d'objectifs. Ces objectifs sont bons, mais pour avoir une politique adéquate il faut plus qu'une déclaration d'objectifs. Il faut des buts bien définis, assortis d'un calendrier de réalisation. Il faut un plan de mise en oeuvre.

Ce n'est pas tout de dire qu'on va faire quelque chose. Ce n'est pas tout de dire que nous allons accroître le potentiel de recherche et développement du pays. Encore faut-il présenter une méthode et un plan pour y arriver, et ensuite faire ce qu'on a dit. En réalité, monsieur le Président, le gouvernement prend ses voeux pour des réalités. Essayez d'encaisser cela à la banque.

Les conservateurs sont au pouvoir depuis environ cinq ans, et depuis lors les dépenses globales de recherche et développement au Canada ont en fait baissé, malgré les promesses du premier ministre (M. Mulroney) de doubler la mise nationale en recherche et développement pendant son premier mandat.

Je reconnais qu'il est très difficile aux auditeurs ou aux Canadiens de se retrouver dans ce débat, parce que le gouvernement va mentionner toutes les politiques qu'il a adoptées depuis quelques années. Il va parler de son fonds de 1,3 milliard. Il va parler de la création de cette nouvelle agence spatiale. Il va parler du programme des centres d'excellence. Il va parler des crédits qu'il a accordés aux conseils qui accordent les subventions, par exemple le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherche médicale du Canada, et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Mais l'opposition et même les grands de l'industrie vous diront que tout cela ne fait pas le poids. Ce n'est en réalité qu'un tour de passe-passe, parce que les augmentations ne compensent même pas la hausse du coût de la vie. Ils peuvent toujours parler de dépenser 1,3 milliard. Cela a l'air imposant, mais il n'y a qu'à faire le rapport avec la production nationale ou les pourcentages qui existaient auparavant pour replacer les choses dans leur cadre et comprendre ce que cela signifie vraiment. Je le répète, le public a du mal à se retrouver dans ces arguments contradictoires.

Monsieur le Président, il y a une façon de tirer les choses au clair. C'est de regarder le résultat net qui dans le monde des affaires sert habituellement à mesurer le degré de réussite d'une entreprise. Et qu'est-ce que le résultat net nous apprend? Si l'on additionne tout ce que le gouvernement prétend avoir fait, le résultat net c'est que les dépenses de recherche et développement ont diminué depuis son arrivée au pouvoir. Le résultat net, c'est zéro.

Je me rappelle une phrase qu'une de mes collègues a utilisée, l'autre jour, dans un débat sur les dépenses consacrées à l'aide étrangère. Elle nous a fait une démonstration arithmétique. Elle a dit que zéro plus zéro égale zéro. On peut dire la même chose à propos des dépenses en matière de recherche et développement. Quand on additionne tout ce que le gouvernement a fait, on se rend compte qu'elles ont diminué en pourcentage du produit national brut, indicateur reconnu dans le monde, depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. Voilà le résultat net de ses grandes déclarations et des belles brochures illustrées qu'il a publiées depuis quatre ans.

Les récentes déclarations du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (M. Andre) illustrent bien la faillite de la politique conservatrice qui reproche maintenant à l'industrie de ne pas faire suffisamment d'efforts. Elle n'en fait pas assez, c'est évident. J'en ai parlé dans mes commentaires. J'ai donné les raisons profondes pour lesquelles nous n'avons pas développé une industrie basée sur les connaissances au Canada.

Ce qu'il faut demander au gouvernement et au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, c'est quelles solutions et quelle stratégie ils ont prévues pour augmenter la capacité de notre industrie en matière de recherche et développement.

Quand je dis que nous voulons une stratégie, il ne s'agit pas seulement d'objectifs généraux et de déclarations pompeuses, mais d'un plan de mise en oeuvre comportant des objectifs et des échéances précis. Quand le ministre se met à critiquer l'industrie, il prouve, selon moi, que son gouvernement et lui sont à court d'idées. Cela montre une fois de plus que le gouvernement n'entend prendre aucune mesure, afin de remédier à la situation. Ainsi, même si je suis heureux de participer à ce débat et même si j'accueille avec plaisir la création, enfin, d'une Agence spatiale canadienne, je tiens à dire aux Canadiens et à mes collègues dans cette enceinte qu'il faut voir tous les tenants et aboutissants de cette initiative et des autres initiatives du gouvernement. Ce n'est que de cette façon que les Canadiens pourront faire le point sur la situation actuelle et, en définitive, mettre à la porte un gouvernement qui ne fait absolument rien pour améliorer cette situation.

• (1610)

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, pour commencer je voudrais féliciter le député de Saint-Henri—Westmount (M. Berger) pour son discours cet après-midi, mais il y a une chose que je voudrais lui rappeler, parce que j'ai écouté tout l'ensemble de son discours et cela revient à dire que le gouvernement ne fait rien en recherche et en développement.

Pour commencer, j'aimerais lui rappeler que ce que notre gouvernement veut pour les Canadiens c'est un pays prospère, un pays où il fait bon vivre, un pays où la qualité de la vie est excellente, et nous pensons que la science et la technologie est peut-être aussi un moyen d'y arriver.

Monsieur le Président, cela n'a pas toujours été facile, vous savez. Pour commencer, il fallait sensibiliser toutes les provinces. Il fallait mettre tous les gens dans le pays sur le même diapason, ce qui a fait qu'on a mis en place une politique en sciences et technologie qui a été entérinée et qui a été préparée par les ministres des Sciences et de la Technologie à la grandeur du pays.

Alors, là il n'y avait plus maintenant une province ou l'autre qui était en arrière de toutes les autres. Là maintenant, tout le monde est sur le même pied. En plus, c'était tellement important dans l'esprit du premier ministre (M. Mulroney) et du gouvernement, qu'il a été décidé de créer un Conseil consultatif en sciences et technologie. Celui-ci fait des recommandations extrêmement importantes, qui sont absolument essentielles pour l'avenir du pays, monsieur le Président.

De plus, nous avons tenu, à Toronto, une conférence pour les industries, où il y avait à peu près 200 décideurs qui étaient là, des chefs d'industrie. Il y avait aussi des représentants syndicaux. Il y avait des représentants d'un petit peu partout dans le pays, et on les a sensibilisés à savoir de quelle façon les industries au Canada pourraient augmenter, si l'on veut, leur rentabilité. On leur a aussi demandé de donner une plus-value à leur produit, comment l'améliorer. On leur a aussi demandé comment faire pour susciter de plus en plus l'implantation d'industries de haute technologie.

Et on a repris cet exercice un peu partout à travers le pays, en tenant cinq autres conférences. Donc, on peut maintenant dire que l'on a placé des jalons de base, et les Canadiens sont au courant. Il n'était pas facile, vous savez, de changer la mentalité des Canadiens et de leur faire prendre conscience qu'il est important que la qualité de la vie de tous les Canadiens dépend du résultat de ce qui est fait dans la recherche et la haute technologie dans le développement.

Alors, monsieur le Président, on a aussi identifié des stratégies, des champs d'action où le Canada pourrait être un des chefs de file. On a identifié, entre autres, l'intelligence artificielle, les biomatériaux. Alors, on a transmis aux compagnies, aux industries, aux Canadiens quels seraient les champs, qu'il serait peut-être mieux d'avoir des champs précis où le Canada ira se chercher vraiment de la compétence, pour pouvoir ensuite faire face à toute la concurrence mondiale.

Monsieur le Président, il ne faut pas oublier que le Canada n'est pas seul, et qu'il faut faire face à la concurrence mondiale. Nous sommes tellement sensibles à l'importance de développer l'industrie et d'augmenter la recherche au Canada, qu'au lieu de garder le ministère de l'Expansion industrielle régionale, on a changé sa vocation. On a même créé un ministère qui s'appelle maintenant Industrie, Sciences et Technologie.

Alors, monsieur le Président, c'est bien sûr qu'on n'est pas capable de voir en l'espace d'un an le résultat de tout cela. Monsieur le Président, on a semé, et on va voir à long terme combien cela va être important pour le pays tout entier. Quand le député dit qu'on n'a absolument rien fait et que ce n'est qu'un petit pas, l'Agence spatiale, c'en est un grand pas, monsieur le Président, c'en est un

que de donner une nouvelle orientation aux Canadiens. Là on est capable, au moins, d'aller chercher des compétences qui sont absolument extraordinaires. Quand aussi le député dit: Ah, c'est certain, le gouvernement dit que le secteur privé ne fait pas son effort. C'est vrai, monsieur le Président, que le secteur privé ne fait pas son effort. Et quand il compare aux autres pays le Produit national brut, bien, à ce moment-là, c'est le secteur privé aux États-Unis, au Japon, en Allemagne et en France qui met beaucoup plus d'argent que le secteur privé ici au Canada ne le fait. Alors, monsieur le Président, lui, s'il est si fin que cela, qu'il nous dise donc les idées nouvelles que le Parti libéral a pour promouvoir justement une politique en sciences et technologie qui soit vraiment solide. J'aimerais ça, moi, l'entendre élaborer sur la politique de son parti.

M. Berger: Je voudrais remercier la députée de Louis-Hébert d'avoir confirmé tout ce que je venais de dire dans mon discours, monsieur le Président. Justement, elle parle de ce que ce gouvernement a fait. Il fallait sensibiliser les provinces. Elle dit qu'un conseil consultatif a été mis sur pied, qu'une conférence nationale a été convoquée, qu'il y a eu cinq conférences à travers le pays. Elle a parlé de l'intelligence artificielle et des nouveaux matériaux. Mais, en bout de ligne, qu'est-ce que cela a donné? Comme je le disais dans mon discours, quand on regarde les dépenses de ce pays en matière de recherche et développement, elles ont baissé depuis que ce gouvernement est au pouvoir. La seule façon de mesurer la totalité des démarches de ce gouvernement, ce sont les dépenses totales en termes de leur pourcentage du Produit national brut. Encore une fois, je remercie la députée d'avoir fait l'éventail de toutes ces démarches de son gouvernement, mais elle reconnaît qu'en bout de ligne il n'y a rien qui s'est produit.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon collègue et je crois qu'il a mis en plein dans le mille. Je veux demander à mon collègue si oui ou non, en matière de recherche et de développement, il trouve discriminatoire que le gouvernement consacre davantage d'attention à la recherche et au développement dans le secteur privé ou qu'il ait de plus grandes attentes à l'égard du secteur privé dans ce domaine, alors que dans certaines régions du pays, les travaux de recherche et de développement ne se font pas au même rythme que dans d'autres régions et les chances de succès ne sont pas les mêmes que dans ces dernières? Il s'agit en particulier du nord, de l'ouest et de l'est du pays. Lorsque le gouvernement affirme que nous allons maintenant compter plus que jamais sur le secteur privé pour donner le ton dans le domaine de la recherche, il dit en réalité que nous allons chercher plus que jamais à établir une économie basée sur les connaissances dans le centre du pays, une fois de plus aux dépens des régions du pays.

M. Berger: Je remercie le député de Kamloops (M. Riis) pour ses observations sur l'industrie, mais comme je l'ai précisé, il s'agit, en fait, d'une industrie qui a d'incroyables points faibles au Canada et à laquelle on doit accorder plus d'importance. Cela ne signifie pas que le gouvernement doit en être soulagé et qu'il peut s'en remettre à l'industrie. Il a un énorme rôle de chef de file à jouer et il doit exercer une grande influence pour ce qui est de donner à l'industrie les moyens de mener à bien la tâche en question. J'ai fait le tour d'entreprises de Terre-Neuve, de la Saskatchewan, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, établies dans de petites et grandes villes. Cela ne se limitait pas à des entreprises de haute technologie. Il s'agit notamment d'entreprises agricoles de Winnipeg ou de Saskatoon.

• (1620)

De remarquables instituts de recherche dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture sont établis à St. John's. Les possibilités sont énormes. Si le gouvernement adopte la politique et les encouragements voulus, bien des choses peuvent être faites. J'ai déjà parlé dans cette enceinte du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches. Il permet à de nombreuses petites et moyennes entreprises du pays d'effectuer des travaux de recherche et de développement avec une contribution minimale du gouvernement.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. La parole est au député de Edmonton-Sud-Ouest.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, en ce qui concerne la conscience des Nord-Américains, c'est en 1957 que nous avons été sensibilisés à l'espace, avec le lancement du premier spoutnik. Le citoyen ordinaire n'en a pris vraiment conscience que lorsque nous avons vu les images fantastiques de la terre prises par Apollo 8 en orbite autour de la lune lors de la mission de Noël 68. Notre imagination a été frappée, et les Canadiens, ainsi que tous leurs voisins du village global, ont commencé à penser aux possibilités de l'espace et à la manière dont

l'utilisation pacifique de l'espace pourrait changer nos vies et élargir notre avenir.

Nous nous sommes rendu compte au Canada que nous devions développer nos points forts, comme nous le faisons souvent, et nous avons commencé à faire preuve d'ingéniosité dans deux domaines, le principal étant celui de la communication spatiale, et le second, celui du fameux bras canadien.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi qui porte création de l'Agence spatiale canadienne et offrira aux Canadiens de tous les coins de notre pays l'occasion de participer. L'Agence sera située à Saint-Hubert. Comme Albertain, je me réjouis de cette annonce et des possibilités d'expansion de l'industrie aérospatiale de l'Alberta qui en découlent.

Historiquement, l'Alberta, ainsi que la région du Grand Montréal, a été le berceau de l'activité aérospatiale, aussi bien pendant la Deuxième Guerre mondiale que dans les années qui l'ont immédiatement suivie. A vrai dire, depuis quelques années, un certain nombre d'industries du Canada central ont déménagé dans notre province pour tirer profit des avantages de la diversification économique régionale.

Dans la création de l'Agence spatiale canadienne, le gouvernement du Canada s'engage fermement à demeurer à la hauteur de notre réputation internationale dans le domaine de la technologie spatiale.

Cette agence permettra au Canada d'atteindre de nouveaux niveaux d'excellence au chapitre des réalisations spatiales et scientifiques. Elle servira de phare à la mise au point de nouvelles techniques importantes susceptibles d'applications dans nos industries et nous permettra d'entrer avec fierté et confiance dans le XXIe siècle.

Le bilan fort long et impressionnant de notre pays dans le domaine spatial reflète dans une large mesure l'efficacité de son programme spatial. J'aimerais m'arrêter à ce programme dans le contexte du projet de loi.

Notre programme spatial national, tel que le définit le projet à long terme que le gouvernement a présenté en 1986, a été conçu pour répondre aux besoins spéciaux de notre pays. Le Canada est un pays dont la population fort restreinte est disséminée sur un très vaste territoire, et la distance, le terrain accidenté, et les conditions atmosphériques sont autant de facteurs qui entravent au niveau du sol les méthodes normales de communication et de surveillance des ressources.

Notre projet actuel fait fond sur les premières tentatives du programme spatial qui mettaient l'accent sur les communications et les applications de la télesthésie et qui ont favorisé chez nous la croissance d'entreprises de classe mondiale dans ces domaines. Il continue d'appuyer nos secteurs de technologie de pointe afin de satisfaire les besoins futurs de notre pays en ces domaines. J'aimerais mentionner que la société Amtek Testware Limited, un chef de file en ce domaine, s'est implantée récemment en Alberta.

Ces dernières années, l'expérience que notre pays a acquise en mettant au point son bras spatial a favorisé la création de nouvelles entreprises qui oeuvrent dans les domaines de l'automation, de la robotique et de l'intelligence artificielle. Ce sont là d'importants secteurs technologiques qui joueront un rôle déterminant à l'avenir.

Grâce à ses divers éléments, le programme spatial permet au Canada de participer aux efforts de la communauté internationale pour approfondir nos connaissances sur notre planète et la situation qu'elle occupe au sein du système solaire.

Grâce à une planification attentive, le programme spatial maintient le bon équilibre entre les différents éléments nécessaires pour satisfaire nos besoins nationaux et accroître la force de nos différents secteurs. L'attention voulue est accordée aux différents secteurs du programme, aux dépenses engagées aux différentes étapes de chacun des projets, et au rapport entre la recherche fondamentale et les projets opérationnels d'envergure.

Notre programme spatial à long terme, qui comprend le système satellite radar, le système mobile de communication par satellite et notre participation à la station spatiale, tient compte de la nécessité pour le Canada de maintenir sa participation au secteur spatial en pleine évolution. Il y a cinq ans, le Canada consacrait environ 100 millions de dollars aux projets spatiaux; aujourd'hui, il lui en consacre 150 millions. D'ici l'année 1992, il devrait lui en consacrer deux fois plus. A tout prendre, notre programme spatial a donné des résultats étonnants. Au cours des 25 dernières années, nous avons créé des entreprises qui servent en quelque sorte de normes mondiales dans les domaines des communications, de la télesthésie, et de la robotique.

Les Canadiens figurent parmi les plus grands utilisateurs de la technologie spatiale. Nos scientifiques et nos ingénieurs de l'espace, naguère peu nombreux, représentent maintenant une ressource nationale considérable et riche de connaissances techniques. Notre secteur spatial a très bien tiré son épingle du jeu dans un domaine extrêmement concurrentiel. Le Canada figure parmi les quelques pays du monde où le secteur spatial vend davan-

tage que le gouvernement ne consacre au domaine de l'espace. Ce secteur bien de chez nous représente à plus de 90 p. 100 des intérêts canadiens. Plus de 70 p. 100 de nos produits et de nos services sont vendus à l'étranger, et le secteur a un taux de croissance de 20 p. 100 en moyenne par année depuis dix ans.

L'expérience de notre programme spatial confirme celle d'autres pays comme le Japon, la communauté européenne et les États-Unis: Tout programme spécial bien intégré et bien équilibré attire une bonne partie des meilleurs cerveaux du pays. Monsieur le Président, c'est l'imagination qui s'est d'abord enflammmée à la vue de la minuscule planète Terre, ce globe bleu sur fond noir.

Notre industrie spatiale ouvre des horizons aux Canadiens et leur offre des emplois à la mesure de leur ingéniosité et de leur imagination. L'industrie spatiale canadienne doit découvrir de nouvelles façons d'associer la recherche spatiale et le développement technologique aux autres secteurs de l'économie pour le plus grand bien du pays.

Le Programme spatial canadien comporte de nombreux éléments importants, des projets de recherche scientifique et technologique à l'échelle mondiale qui font du Canada un chef de file dans bien des domaines.

Par exemple, nous sommes à l'avant-garde dans le développement de Radarsat, satellite très perfectionné dont le lancement est prévu pour 1994 et qui prendra des images détaillées de la terre, même dans le noir et à travers les nuages. Le développement de ce système devrait nécessiter 10 000 années-personnes et rapporter plus de un milliard de dollars aux secteurs public et privé.

Le Canada participe à la construction de la station spatiale, le projet de développement international le plus important jamais entrepris. Nous fournirons le système de maintenance mobile, qui jouera un rôle important dans le montage et l'entretien de la station, en déplaçant le matériel et les fournitures autour de la station, en larguant et en captant les satellites, en venant en aide aux astronautes travaillant dans l'espace et en assurant l'entretien des instruments. Encore une fois, les avantages qu'en retirera le Canada sont importants, plus de 5 milliards de dollars et 80 000 années-personnes.

Et ce n'est pas tout. L'élément sciences spatiales du programme fait naître de nouvelles idées, il incite les étudiants à faire carrière dans le domaine de la technique et il fournit un milieu stimulant pour la formation des scientifiques et des ingénieurs spatiaux hautement qualifiésde demain. Il y a aussi divers autres éléments, tels le programme des astronautes canadiens, le centre canadien de télédétection, le MSAT qui est le premier satellite de communication du monde pour les services mobiles, et une vaste gamme d'activités de la technologie spatiale.

• (1630)

Je pourrais continuer à décrire les divers éléments du programme spatial canadien ainsi que toutes ses retombées pour les Canadiens d'un océan à l'autre. Néanmoins, j'estime avoir donné à la Chambre un aperçu assez juste de nos opérations.

Comme je l'ai dit en commençant, la création de l'Agence spatiale canadienne nous permettra de tirer profit du degré d'excellence auquel nous sommes parvenus en technologie spatiale. C'est un gage de l'efficacité du programme spatial canadien de bien des façons.

Premièrement, les différents éléments du programme spatial ont relevé jusqu'à maintenant de ministères distincts. Par exemple, le ministère des Communications était responsable des communications par satellite, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de la télédétection, et le Conseil national de la recherche du Canada, de technologie spatiale telle Canadarm.

Un comité interministériel, spécialisé dans les questions spatiales, assure depuis 1969 la coordination de ces activités hétérogènes. Il s'est fort bien acquitté de sa tâche, surtout si l'on considère les difficultés inhérentes à la gestion par comité. Quoi qu'il en soit, le comité n'avait aucun pouvoir de gestion pour l'ensemble du programme ni de budget.

Les choses ont changé depuis. Aujourd'hui les protagonistes sont plus nombreux. Les projets nécessitant la coopération internationale, la pierre angulaire du programme spatial canadien, se font plus complexes. La concurrence internationale prend des proportions de plus en plus redoutables. Il faudra reviser nos positions pour assurer au Canada une place dans le domaine spatial à mesure que nous avançons en toute confiance vers le XXI siècle.

Nous avons maintenant l'occasion de créer une agence unique, l'Agence spatiale canadienne, qui regroupera tout. Relevant d'un ministre, elle coordonnera tout le programme spatial civil du Canada. Les avantages seront nombreux et ce sont les Canadiens, les universités canadiennes et l'industrie spatiale canadienne de tout le pays qui en profiteront.

L'agence permettra de mieux gérer notre investissement dans le domaine spatial, et également de centraliser la planification et le contrôle. Nous serons dès lors en mesure de mieux utiliser les ressources, de mieux les répartir entre les régions. Nous aurons les moyens d'appuyer les tentatives visant à promouvoir la commercialisation de l'espace et les retombées des nouvelles techniques dans les industries au sol.

En conclusion, les Canadiens obtiendront un meilleur rendement sur chaque dollar investi dans notre programme spatial. Je peux ajouter que le Programme spatial canadien fait partie intégrante de l'engagement de notre gouvernement à accroître le potentiel du Canada en matière de sciences et de technologie et à bâtir un Canada concurrentiel et prospère dans l'intérêt des générations futures.

Mme Hunter: Monsieur le Président, le député d'en face a parlé en termes élogieux du soutien qu'apporte le gouvernement aux industries de la technologie de pointe. Je voudrais bien que ce soit le cas.

Dans ma circonscription de Saanich—les Îles-du-Golfe, il y a beaucoup d'industries de pointe. Ce sont de petites entreprises que le gouvernement met en péril en coupant le Programme des propositions spontanées.

Comme le député l'a souligné, les travaux de soutien des sciences et de la technologie demandent des efforts d'imagination. En effet, les travaux effectués par une petite entreprise contribuent à ceux d'une autre petite entreprise, comme c'est actuellement le cas pour les petites entreprises de la péninsule de Saanich. En s'entraidant, ces sociétés favorisent l'avancement des sciences et de la technologie.

Or, ces travaux sont gravement mis en péril à cause de la suppression par le gouvernement du Programme des propositions spontanées. Beaucoup de recherches effectuées par ces entreprises dans la péninsule de Saanich peuvent trouver des applications dans le Programme spatial canadien. Bien que ces sociétés s'intéressent particulièrement aux travaux liés à l'Institut des sciences de la mer, le député se rendra sans doute compte que la recherche en eau profonde peut trouver des applications dans la recherche spatiale.

Je demande au député de m'emboîter le pas et d'implorer le ministre responsable de rétablir le Programme des propositions spontanées, qui est d'une importance capitale pour les travaux de recherche et de développement au Canada.

M. Edwards: Monsieur le Président, je suis heureux que la députée pose cette question. A mon avis, c'est une question importante qui mérite une réponse convenable. J'essaierai de la lui donner.

La députée a mentionné le Programme des propositions spontanées. Je lui conseille de recommander aux entreprises intéressées ou, si vous préférez, aux pépinières d'entreprises de recherche de la péninsule de Saanich de faire ce qui se fait dans ma province, l'Alberta, c'est-à-dire d'établir des réseaux. La députée connaît peut-être des réseaux dans d'autres domaines. Je crois qu'il serait bon qu'elle prenne l'initiative et amène ces entreprises à établir le genre de collaboration qui existe en Alberta avec l'Alberta Aerospace Council. Cette initiative permettrait de faire face au problème de financement découlant de l'inaccessibilité du Programme des propositions spontanées.

Elle pourrait chercher à trouver quels sont les intérêts communs des entreprises de la péninsule de Saanich et aussi d'entreprises d'autres régions du Canada. A cet égard, tous les députés pourraient, chacun à leur manière, jouer un rôle d'initiateur. Je suis certain que les électeurs de la circonscription de la députée seraient heureux qu'elle prenne une telle initiative.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat d'aujourd'hui.

L'établissement de liens est un thème qui revient tout au long de l'histoire du Canada, à commencer par les voyageurs qui bravaient les rivières, puis le chemin de fer qui a traversé la nation, les communications radio, l'avion, la télévision et tous les autres moyens techniques qui ont rapproché les Canadiens les uns des autres.

En développant les techniques qui nous ont permis d'édifier un pays, en dépit des obstacles géographiques et des forces naturelles, nous avons apporté une grande contribution à l'élargissement des connaissances humaines et à la mise au point de techniques importantes non seulement pour le Canada, mais pour la planète.

Le Canada a commencé à contribuer à l'enrichissement de la technologie de l'espace bien avant le lancement d'Alouette I à la base des forces aériennes de Vandenberg et avant que nos chercheurs étudient la ionosphère pendant la Seconde Guerre mondiale. Le Canada s'est lancé dans les sciences de l'espace dans les années trente, lorsque nous avons commencé à étudier la haute atmosphère au moyen d'instruments au sol.

En raison de tout ce contexte historique, le Canada était bien préparé à contribuer à l'exploration des corps célestes avec d'autres pionniers de l'espace du monde

entier. Le Canada s'est taillé une réputation si enviable qu'il est le seul pays non européen à collaborer avec l'Agence spatiale européenne.

Ce bagage nous a aussi montré l'orientation qu'il fallait prendre. Les frontières ne sont plus géographiques, ce ne sont plus des rivières ou des montagnes ni des prairies à franchir, ce sont maintenant les frontières de l'esprit humain. Le Canada est mieux placé que tout autre pays du monde pour contribuer d'une façon unique à la survie et à la prospérité de la race humaine sur cette planète.

Je voudrais parler maintenant du rapport du Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie sur le programme spatial canadien. Il est intitulé «Promesses d'avenir pour le Canada».

On a très peu parlé aujourd'hui de l'avenir de ce programme. Nous avons beaucoup entendu parler de bureaucraties, de budgets et d'administration, mais pas de vision pour l'avenir. Je voudrais expliquer comment notre passé peut indiquer l'orientation qu'il faut prendre.

Le comité a dit dans son rapport que le programme spatial lancerait des défis intéressants à nos spatiologues tout en maintenant la conception que se fait le Canada de sa place dans la collectivité mondiale.

• (1640)

Ce commentaire est fait dans le contexte d'une invitation au Canada à participer à la mise au point de systèmes de télédétection de pointe pour la vérification du désarmement multilatéral. Je n'ai rien entendu, cet après-midi, au sujet de notre capacité de participer au maintien de la paix et de réorienter nos ressources vers des usages productifs plutôt que vers la production d'armement.

Je passe à la page suivante du même rapport et à l'option offerte au Canada de participer au Programme international sur la géosphère et la biosphère: Etude sur la transformation du globe. Nous avons beaucoup entendu parler de l'environnement, mais rien au sujet de cette occasion unique et de ce qu'elle signifie pour nous tous. Le rapport dit que l'objectif du programme est de:

> Décrire et comprendre les phénomènes interactifs physiques, chimiques et biologiques qui régissent l'ensemble du système terrestre, l'environnement exceptionnel qu'il offre au monde vivant, les changementsqui surviennent dans ce système et la façon dont ils évoluent en fonction de l'intervention de l'homme.

> Parmi les éléments technologiques indispensables à cette entreprise complexe de compréhension figure la possibilité d'observer la terre en tant que planète à partir de l'espace.

> Dans ce contexte, le programme RADARSAT a été cité comme élément technologique de première valeur pour fournir les données indispensables. . .

Nous parlons ici de données indispensables pour sauver le monde.

Ce devrait être un jour de fierté pour le Canada. Ce devrait être un jour d'engagement et de vision pour l'avenir, non seulement de notre pays et de nos scientifiques, mais de la planète et de l'univers. J'ai très peu entendu parler à ce sujet. J'ai davantage entendu parler d'entreprises commerciales, une chose qui m'inquiète énormément. Si c'est là le motif, la force agissante derrière ce qui se fera au cours des cinq prochaines années pour établir l'Agence, je crains pour son avenir.

Ce qui est fondamental pour le programme, c'est que les laboratoires ne fonctionnent pas d'eux-mêmes, les idées ne se réalisent pas dans le vide et les miracles technologiques ne se produisent pas sans l'élément vital d'un programme, à savoir le dévouement et l'engagement de personnes de talent.

Dans son propre manuel de gestion du personnel, le Conseil du Trésor déclare que dans le développement des politiques et des programmes, les ressources humaines ne sont pas moins importantes que les ressources financières et matérielles. Je soutiens, monsieur le Président, que dans ce programme, elles sont plus importantes.

Le projet d'Agence spatiale a vu le jour en 1986 comme moyen de développer les science spatiales au Canada en coordonnant et en gérant le programme et l'industrie spatiales. Or, depuis, nous avons assisté à trois années de nombreux retards. Il y a deux ans et demi, les communiqués de presse étaient déjà prêts pour annoncer la création de l'Agence spatiale.

Pendant ces deux années et demie, il n'y a pas que les scientifiques participant au programme et les programmes eux-mêmes qui étaient dans les limbes, mais l'industrie elle-même. Cette dernière a remis à plus tard ses investissements à long terme. Des initiatives ont été mises en suspens.

En novembre 1987, un professeur de physique et directeur intérimaire de l'*Institute for Space and Terrestrial*

Science de l'Université York a qualifié ce retard de catastrophique d'un point de vue scientifique et technologique.

La capacité du Canada d'être concurrentiel dans le monde des sciences spatiales hautement perfectionnées dépend d'une planification, d'un financement et d'une exécution soigneux, opportuns et à long terme. Les retards menacent la compétitivité parce qu'ils attirent constamment l'attention sur le présent et empêchent de se concentrer sur les objectifs futurs.

L'Agence spatiale canadienne devait être un organisme de coordination comptant 50 personnes. Elle va maintenant comprendre des laboratoires et des bureaux qui abriteront jusqu'à 300 travailleurs. Le gouvernement n'a pas donné la raison d'un changement de plan aussi radical par rapport à ce qui avait initialement été annoncé aux Canadiens.

En décembre 1988, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a dit à la Chambre que les programmes ne seraient pas déplacés. Selon lui, il n'était pas question de déplacer aucune installation, et que ce n'était pas dans les projets du gouvernement, que ce n'avait même pas été étudié. Il n'est pas étonnant que les gens qui travaillent au programme spatial canadien depuis ces 30 dernières années se demandent ce qu'ils représentent pour ce gouvernement.

Nous avons demandé aujourd'hui quels seraient les coûts. La réponse confirme, je pense, les pires craintes de nos savants qui se demandent maintenant s'ils ont un avenir avec le programme spatial canadien. Le député a dit qu'il y a un budget global, qu'il n'a pas été élargi et que l'argent consacré à la science, la recherche et la technologie spatiales ne devra pas être utilisé maintenant pour construire une nouvelle agence spatiale ni pour régler aucun des autres frais associés à la création d'une nouvelle agence.

Un ancien député a fait allusion à la réduction du financement des sciences spatiales à laquelle on assiste dans notre pays. Je veux faire remarquer que d'après le même rapport le financement des sciences spatiales est tombé de 14 à 9 p. 100 du budget spatial. Ce n'est pas un financement suffisant pour ce genre de sciences ni pour les savants qui ont mis sur pied ce programme et ont rendu le Canada célèbre dans le monde entier.

Il est troublant de constater que le ministre responsable du programme refuse de dire aux Canadiens ce que ce programme leur coûte. Le ministre refuse de préciser l'engagement du gouvernement à long terme et de justifier les décisions relatives au projet de loi à l'étude aujourd'hui et à ce qui se passera au cours des quelques prochaines années.

Je veux maintenant parler des gens, parce que les ministériels n'ont presque rien dit à ce sujet à la Chambre aujourd'hui. Le programme spatial n'est pas une technologie. Ce n'est pas du matériel. Ce n'est même pas des laboratoires ni des satellites. Le programme spatial, c'est le génie, le talent, le dévouement et la détermination des scientifiques et des gens qui travaillent avec eux.

Trois mois jour pour jour se sont écoulés depuis l'annonce de la création de l'Agence spatiale le 1er mars dernier. Ces gens attendent encore de comprendre ce que cela signifie pour eux en ce qui concerne leur carrière et leur avenir. Ils n'ont pas encore les réponses dont ils ont besoin pour prendre des décisions.

Je suppose que tous les députés ont lu ce qui a été dit dans les journaux à propos de qui ira travailler pour l'Agence et qui n'ira pas. Ces décisions ne sont pas fondées uniquement sur des considérations personnelles, mais aussi sur des considérations relatives au programme. Les décisions concernant ces deux aspects sont prises de façon parallèle.

Je suis convaincue que certains ministériels croient qu'on peut disposer comme on veut des scientifiques qui font partie de ce programme et de leurs familles, ainsi que des techniciens, des technologistes et du personnel de soutien qui travaillent avec eux. Je vais laisser une de ces personnes parler au nom de toutes les autres de l'angoisse que leur a causée le manque d'information, le manque de clarté et l'absence d'un engagement ferme de la part du gouvernement au cours des trois derniers mois et des trois dernières années.

«On nous a dit que l'Agence spatiale nous rendrait plus efficaces. Est-ce que le fait de déménager la moitié des effectifs du programme et de laisser sur place l'autre moitié nous rend plus efficaces? Est-ce que le fait de perdre la moitié des effectifs de la Direction de la mécanique spatiale, dont certains ont 28 ans d'expérience, nous rend plus efficaces? Est-ce que perdre quatre employés du programme avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration nous rend plus efficaces? Est-ce que le fait de perdre Roy Vankoughnett, directeur des Opérations de la recherche spatiale, probablement le meilleur gestionnaire de la fonction publique, nous rend plus efficaces? Nos gens adorent leur travail. Nous formons une équipe efficace qui se rend de bonne heure au travail et qui part tard le soir sans se faire payer des heures supplémentaires. Tout cela est chose du passé maintenant.» Quoi d'étonnant de lire dans une lettre du ministre chargé du programme que les groupes qui suivent l'Agence font partie du personnel administratif et des cadres du projet. Je me demande si le ministre

lui-même sait qui ils sont et combien ils rendent de précieux services. Il pense peut-être qu'ils sont remplaçables.

• (1650)

Permettez-moi alors de citer quelques chiffres qui démontrent que nous ne pouvons pas nous passer d'eux. Quand le CNR a essayé de recruter du personnel pour son programme de station spatiale, il lui a fallu une année bien comptée rien que pour combler 15 postes. Ces mêmes gens dont nous sous-estimons la valeur aujourd'hui sont en demande partout dans le monde entier. La NASA cherche 1 500 personnes. Un mot de leur part et ils peuvent profiter des emplois et des occasions de carrière qu'elle leur offre. Or, notre gouvernement a réduit de 18 personnes, l'an dernier, le personnel du ministère de l'Environnement affecté à la recherche atmosphérique relative au programme spatial.

Je veux revenir au rapport du comité parce qu'il est si bon et si exhaustif. Voici ce qu'il dit à propos du personnel:

> . . .je parle ici d'un groupe de chercheurs vieillissants et extrêmement consciencieux, qui ont, dans le passé, bien servi le Canada et leur science. On leur demande toutefois de faire ce qu'ils faisaient autrefois tout en assumant de nombreuses autres tâches, sans pour autant leur fournir l'infrastructure ou le soutien indispensable qui leur permettrait de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. . . le manque de débouchés professionnels dans le domaine spatial a entraîné une chute vertigineuse du nombre de jeunes qui sont prêts à poursuivre une carrière de chercheur. . .

Il jugeait aussi sévérement notre capacité de former et d'attirer de nouveaux chercheurs. Le Canada fera face à une grave pénurie de chercheurs et d'ingénieurs spécialistes de l'espace dans les années à venir. Nous ne pouvons pas négliger les signaux d'avertissement. Sans nos scientifiques, nous n'aurons pas de programme spatial, et nous n'aurons pas non plus leurs techniciens et leur personnel de soutien.

Nous voulons quand même leur imposer ce projet de loi et, en créant cette agence, enlever à beaucoup d'entre eux le statut professionnel dont ils jouissent au Conseil national de recherches et la liberté de progresser selon leurs capacités dans leur carrière pour les inclure dans un système de classification de la fonction publique qui n'est ni adapté ni adaptable à leur formation, à leurs titres et qualités et à leur expérience.

Depuis trois mois, ils n'ont même pas pu apprendre comment ces problèmes seront réglés. Le projet de loi nous dit qu'ils ne seront pas réglés. Les astronautes obtiendront un statut spécial, mais non les autres scientifiques.

L'un d'eux m'a dit qu'il ne voulait pas passer les deux prochaines années de sa vie à déménager au lieu de faire de la recherche. Ils veulent savoir pourquoi ils doivent déménager dans des locaux temporaires, désorganiser leur travail pendant deux ans et déménager de nouveau. Depuis trois mois, ils n'ont droit qu'à des réponses obscures ou incomplètes qui ne leur permettent pas de prendre des décisions. Il n'est pas étonnant qu'ils remettent en question une carrière à laquelle ils ont consacré toute leur vie.

Quoi qu'il advienne de ce projet de loi, le gouvernement doit se réveiller et traiter ces gens avec le respect et la reconnaissance qu'ils méritent. Il doit le faire au plus tôt sinon nous n'aurons pas de programme spatial. Ils traversent une grave crise de confiance. Ils ne sont qu'une poignée, mais c'est sur eux que repose le programme spatial du Canada. Sans les intéressés, il n'y a ni technologie, ni bureaucratie, ni industrie. Il n'est pas question que le Canada protège l'environnement de la terre au XXIe siècle. Or, nous sommes les mieux placés pour le faire.

C'est plus qu'une carrière pour eux; il s'agit du travail de toute une vie. Pour beaucoup d'entre eux, et pour leurs familles, cela représente les efforts de toute une vie. C'est là une façon tout à fait inacceptable de traiter les employés que le gouvernement espère mettre au service de l'Agence spatiale. Il est urgent de régler les problèmes en question ou nous laisserons passer la chance de contribuer au développement de la connaissance humaine comme nous nous y préparons depuis plus de 50 ans.

Des décisions quant au personnel sont prises, et de ces décisions dépendront le maintien ou la disparition de programmes. Il faut conserver les programmes intacts. Il faut s'assurer le respect et la confiance de nos hommes de science et des gens qui travaillent avec eux à l'égard des engagements du gouvernement quant à notre avenir, notamment dans l'espace. Il faut agir rapidement ou il sera trop tard.

M. le vice-président: Des questions ou des observations? Le débat. La parole est au député de Winnipeg-Nord pour une question.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais discuter de ce projet de loi, mais à ce stade-ci, étant donné le peu de temps qu'il nous reste, il convient peut-être mieux de poser une question.

En octobre 1986, le premier ministre a déclaré qu'il entendait créer l'Agence spatiale canadienne, qui devait travailler de concert avec l'industrie, les universités et les provinces; elle était censée nous permettre de nous assurer de faire partager à tous les Canadiens les avantages découlant du rôle joué par le Canada dans l'espace. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il a parlé alors de tous les Canadiens. Or, dans le projet de loi on a modifié la façon dont les employés seront régis par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique par rapport à ce qui se fait d'habitude et ainsi, les immigrants admis risquent de ne pas profiter des débouchés qui s'offrent. Selon la députée, laisse-t-on entendre dans le projet de loi que le premier ministre va, en fait, consulter les universités?

Mme Catterall: Je ne vais certes pas parler au nom du premier ministre. Je crois que cette question pourrait être posée au gouvernement. Il y a, selon moi, un semblant de consultations si on se fie à la création d'un comité consultatif. Cependant, ce qui se passe depuis trois ans donne une bien meilleure idée de la consultation à laquelle on entend procéder. Bien des consultations ont eu lieu avant la présentation de ce rapport sur le programme spatial canadien intitulé «L'espace: promesses d'avenir pour le Canada». Nous savions à l'époque que l'industrie spatiale souhaitait voir, de même que les universités, la création rapide d'une agence spatiale. Il s'agissait d'un engagement à long terme sur le plan des finances et des programmes. C'était là un engagement à l'égard des sciences dans l'espace. En fait, dans les trois années qui se sont écoulées entre-temps, on a fait fi de ces consultations. On a retardé la création de l'agence spatiale. On a réduit de plus d'un tiers les crédits consacrés à la science spatiale. Je ne crois pas que. . .

M. le vice-président: Je suis désolé d'interrompre la députée.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS DES CENTRALES NUCLÉAIRES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait ordonner à la Commission de contrôle de l'énergie atomique de procéder à une enquête publique sur la sécurité des employés de centrales nucléaires qui travaillent par relevés de douze heures.

—Monsieur le Président, l'objet de cette motion est clair et si je la présente, c'est que dans les centrales nucléaires de notre pays, et plus précisément en Ontario et au Nouveau-Brunswick, les équipes de travail composées d'ouvriers, d'ingénieurs et d'opérateurs se relèvent toutes les douze heures. Les syndicats appuient sans réserves le régime actuel de douze heures à cause des avantages sociaux qu'il offre aux employés, c'est-à-dire qu'il permet une meilleure organisation du temps libre et des heures passées en famille. Le fait qu'on appuie ce régime est indéniable et compréhensible.

Jusqu'à maintenant, comme nous le savons tous, aucun problème grave ne peut être attribué à la longueur des journées de travail, soit douze heures d'affilée. Toutefois, dans son manuel sur l'énergie nucléaire, l'Agence internationale de l'énergie atomique dit au sujet du personnel des centrales que la plupart des équipes dans les centrales nucléaires du monde se relèvent toutes les huit heures.

Il est à noter qu'au septième symposium sur la formation du personnel des centrales nucléaires tenu en avril 1987, Dolores S. Morriseau, Paul M. Lewis et J. J. Perensky ont présenté un document de leur crû sur l'amélioration du rendement par l'établissement de bons horaires de travail, document qui dit, et je cite:

D'après de nombreux rapports sur les industries non nucléaires, la fatigue augmente après huit heures et s'accroît rapidement après douze heures.

Les auteurs disent ensuite que la vitesse de lecture diminue après quatre heures et qu'après huit heures, le rendement d'un pilote en simulation de vol décline. En situation réelle, après huit heures, les accidents d'avion et les blessures professionnelles augmentent et les conducteurs courent un plus grand risque.

Les auteurs parlent également d'une centrale nucléaire américaine sans la nommer où l'on a abandonné la journée de travail de 12 heures parce que les travailleurs devenaient trop fatigués. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, que les centrales nucléaires sont des établissements fort complexes. Les incidents survenus à Three-Mile Island en mars 1979 et à Tchernobyl en avril 1986 ont considérablement modifié l'attitude du public, notamment en ce qui concerne les risques d'accidents nucléaires. Ces deux accidents sont encore vivants dans l'esprit du public et ils soulèvent bien des questions, particulièrement en matière de sécurité de fonctionnement. Voilà l'objet de la motion d'aujourd'hui.

C'est une question qui oblige le gouvernement, par l'intermédiaire de la CCEA, à effectuer un examen public et à se pencher sur la sécurité des employés dont le poste de travail est de 12 heures, comme c'est actuellement le cas.

L'inquiétude du public ne fait pas que motiver cette motion, mais elle soulève aussi la question de notre avenir dans le domaine de l'énergie. Cette question est pertinente dans le cadre du débat sur cette motion, car nous n'en savons vraiment rien. Il semble que nous n'ayons aucune politique à cet égard. On n'a proposé aucun plan à long terme ni consultation préparatoire d'initiative parlementaire, si vous voulez, auprès du public et des secteurs intéressés.

Nous savons toutefois que, récemment, en raison de l'effet de serre et de la pollution causée par le bioxyde de carbone, l'Association nucléaire canadienne a suggéré que nous combattions l'effet de serre en construisant d'autres centrales nucléaires.

Voilà pourquoi il est extrêmement important en ce moment d'aborder la question de l'énergie dans son ensemble. Je me sers de cette motion pour exposer à la Chambre une idée plus importante, soit de faire appel au gouvernement pour qu'il propose le plan très clair dont nous avons besoin de toute urgence et qui nous permettra de définir l'avenir énergétique de notre pays. L'énergie est une question extrêmement importante qu'il ne faut pas négliger. Non seulement elle a des ramifications écologiques, mais elle a aussi une portée économique très importante.

J'estime qu'il est aussi dangereux de rester sans politique aucune à l'heure actuelle et de laisser croire que l'énergie nucléaire sera la solution. Ce n'est pas la solution rêvée et ce, pour bien des raisons.

Premièrement, il y a la question du coût. Une centrale nucléaire coûte extrêmement cher. La centrale de Darlington qui sera terminé l'automne prochain, commencera avec un seul réacteur nucléaire et progressivement, on y en installera quatre, au coût prévu de quelque 11,6 milliards de dollars. Et ce n'est que pour une centrale, monsieur le Président. Le coût, par conséquent, d'un avenir nucléaire pour le Canada est faramineux.

Deuxièmement, les experts qui ont étudié cette question estiment que si nous voulons lutter contre la pollution au gaz carbonique afin de ralentir le réchauffement de la terre, nous devons prendre en considération que pour chaque dollar que nous investissons dans la recherche de l'efficacité énergétique, notamment, dans les façons d'utiliser l'énergie que nous avons déjà et d'en produire de façon plus efficace, nous pouvons éliminer sept fois plus de gaz carbonique qu'avec chaque dollar investi dans l'énergie nucléaire. Les auteurs du document qui traite de la question, Bill Keepin et Gregory Kats, calculent que, même si des centrales nucléaires de 1 000 mégawatts pouvaient être construites tous les trois jours au cours des 37 prochaines années, les émissions de gaz carbonique continueraient à augmenter.

• (1710)

Je vous ai parlé de coûts et d'efficacité. Permettez-moi maintenant d'aborder la question des déchets. Un comité parlementaire s'est penché sur la question des déchets nucléaires au cours de la dernière législature. Il a proposé un moratoire sur la construction de nouvelles centrales nucléaires. Pourquoi? Parce qu'il a jugé qu'il valait mieux avoir un moratoire jusqu'à ce que la question de l'entreposage sécuritaire des barres nucléaires soit réglée. A l'heure actuelle, lorsqu'il faut se débarrasser de celles-ci, on les place provisoirement dans de l'eau. Ce n'est toutefois pas leur destination finale. Évidemment, une fois qu'on saura comment éliminer de façon définitive les barres usées, il faudra dépenser des sommes considérables. Comme nous le savons, des études sont en cours dans le bouclier canadien pour déterminer à quelle profondeur et avec quel degré de sécurité ces barres usées peuvent être enfouies. On n'a pas encore décidé quel serait le procédé d'élimination finale. On doit le déterminer. Le coût n'en est pas encore connu. C'est une indication que cette source d'énergie dépend d'un cycle qui n'a pas encore été complété. Nous ne connaissons donc pas encore le coût définitif de la dernière phase, celle de l'élimination des déchets.

Ce qui m'amène, monsieur le Président, au déclassement. Quand une installation se retire de la production, pour ainsi dire, il faut la déclasser. Nous ne savons pas exactement ce que le processus comporte, ni ce qu'il coûte. Nous savons seulement que c'est une autre autre

forte dépense. Si l'on ajoute la question des déchets à celle du déclassement, on se rend compte à quel point l'avenir nucléaire est incertain et coûteux quand on tient compte de tout le cycle d'utilisation de l'énergie nucléaire.

Inutile de parler des risques d'accidents. De plus en plus d'études et de rapports dont il est fait état dans la presse écrite surtout nous apprennent que l'incidence de la leucémie est beaucoup plus élevée chez les enfants qui vivent près de centrales nucléaires que chez les autres qui vivent plus loin et qui ont servi de points de comparaison.

En alliant la question des risques pour la santé, surtout dans le cas des enfants, avec le coût du déclassement des centrales et de l'élimination définitive des déchets, nous voyons se dessiner un avenir de l'énergie nucléaire que nous n'aimerions pas voir se réaliser. Nous voulons donc envisager d'autres solutions dans l'intérêt de la santé publique, de l'environnement et de l'économie.

Si le nucléaire n'a pas d'avenir, quelles autres options s'offent au Canada en matière d'énergie? De toute évidence, monsieur le Président, l'efficacité et l'économie sont les solutions les plus immédiates et le moins coûteuses que nous ayons à notre disposition. L'Agence internationale de l'énergie, dans une étude sur l'utilisation par le Canada de sa propre énergie, conclut que nous en gaspillons 30 p. 100. Cela signifie que nous pourrions tirer de l'énergie que nous produisons en ce moment une utilisation de 30 p. 100 plus élevée si seulement nous adoptions des mesures d'économie, mais aussi des moyens plus efficaces, matériel, machinerie, appareils, moteurs et autres. La proportion est énorme. C'est celle qui a été calculée à notre sujet par l'Agence internationale de l'énergie.

Il y a ensuite une question qui se pose de plus en plus, c'est la nécessité de trouver des moyens d'utiliser les sources d'énergie renouvelables pratiquement abandonnées à la suite des restrictions budgétaires, un nouveau coup ayant été porté tout dernièrement, au mois d'avril, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé la fermeture de douze bureaux de l'énergie renouvelable relevant du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Certes, cela va bien plus loin que l'ouverture ou la fermeture de bureaux. Les sources d'énergie renouvelables qui vont de l'énergie solaire, l'énergie éolienne et la biomasse à de petits projets hydroélectriques offrent des possibilités énormes. Si nous voulions offrir autant de subventions et d'avantages pour les ressources renouvelables que nous ne l'avons fait jusqu'à présent pour les sources non renouvelables, nous serions très bientôt sur le point de saisir cette occasion. Nous n'en sommes malheureusement pas encore arrivés au stade où nous pourrions et où nous voudrions

Pour prendre des décisions sur l'avenir énergétique du Canada, ce qui signifie également qu'il faut prendre des décisions sur son avenir environnemental, il devient plus urgent de jour en jour de prévoir et d'élaborer une politique énergétique. Aussi, monsieur le Président, c'est par l'intermédiaire de cette motion que j'exhorte le gouvernement à mettre ses ressources et ses compétences à contribution pour donner aux Canadiens une idée de l'orientation qu'il faut prendre dans le domaine énergétique.

Je le répète, il faut commencer par une consultation nationale qui permettrait de réunir les principaux éléments d'un plan énergétique. On pourrait ensuite tenir un débat à la Chambre se clôturant par un vote ou une délibération qui donnerait le feu vert aux initiatives de ce genre. Je sais que mon temps de parole est écoulé. En guise de conclusion, je dirai qu'il faut se donner sans plus tarder une orientation pour l'avenir dans le domaine énergétique; il y va de notre intérêt à tous, de celui de l'économie et de l'environnement. C'est pour cette raison et aussi pour les générations futures qu'il faut le faire; j'exhorte les députés à me donner leur appui à cet égard.

• (1720)

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens au nom du Nouveau Parti démocratique pour répondre à la motion du député de Davenport (M. Caccia):

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait ordonner à la Commission de contrôle de l'énergie atomique de procéder à une enquête publique sur la sécurité des employés des centrales nucléaires qui travaillent par relèves de douze heures.

Avant d'entrer dans le coeur du débat, je voudrais dire que c'est toujours un plaisir d'écouter le député de Davenport à la Chambre comme ailleurs. Il était environnementaliste bien avant que cela soit à la mode. Au-

jourd'hui, tous les hommes politiques canadiens sont des environnementalistes. Même le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Vander Zalm, et son gouvernement sont des environnementalistes régénérés, sauf quand il faut passer à l'action. Ils aiment en parler, mais pas prendre des mesures concrètes. On ne peut pas dire la même chose du député de Davenport. Cela vaut toujours la peine de l'écouter, en particulier lorsqu'il parle d'environnement. Tout ce qu'il fait, il le fait bien. Je vous fais remarquer que je l'ai déjà battu au bocci, un jeu de quilles italien, sur la promenade Commercial à Vancouver. Je sais qu'il veut pas que je n'en parle à personne. Je vais donc garder le secret pour moi.

La motion est importante parce qu'elle est axée sur l'erreur humaine. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas d'excellents employés dans nos centrales nucléaires. Certains de nos employés sont excellents et dévoués. Dieu merci, nous n'avons pas vraiment eu de gros accidents. David Suzuki est l'environnementaliste qu'on voit souvent à la télévisoin et dans les médias. Il est originaire de la même province que moi. David Suzuki m'a déjà dit que le problème avec ces merveilleuse nouvelles technologies dans le monde qui sont censées être de plus en plus sûres, c'est qu'elles sont exploitées par des êtres humains comme nous et que nous faisons des erreurs. Il suffit que vous vous soyez disputé avec votre conjoint ou vos enfants, que vous ayez bu la veille, que nous soyez fatigué ou que vous pensiez à autre chose pour provoquer un Tchernobyl, un Bhopal ou un Valdez.

Nous avons déjà été témoins d'accidents et malheureusement, nous le serons encore à l'avenir. Quoi qu'il en soit, nous devrions faire tout en notre pouvoir pour réduire les risques d'erreur humaine. Ce ne sera pas totalement possible, mais il y a toujours place à l'amélioration. C'est pourquoi des mesures de santé et de sécurité pour les travailleurs canadiens sont si importantes. C'est pourquoi des mesures de santé et de sécurité permettant de garantir que ces travailleurs ne commettent pas d'erreurs sont si importantes pour les autres Canadiens.

Si je comprends bien, ce qu'on propose dans la motion, c'est que la CCEA, la commission de contrôle—au Canada, il y a la CCEA, la commission, et EACL, l'organisme qui exploite la Société de recherche d'Énergie atomique du Canada et l'industrie de l'énergie atomique au Canada—fasse une étude publique sur la sécurité. Pour ma part, je voudrais que cette étude soit plus vaste. Quand il était dans l'opposition et qu'il a annoncé son programme électoral en 1984, le Parti conservateur a déclaré qu'il devrait y avoir une commission royale d'enquête sur l'avenir de l'industrie nucléaire au Canada.

L'industrie nucléaire est en difficulté depuis un certain temps. Elle a dépensé beaucoup de fonds publics. Nous n'avons pas vendu de réacteurs nucléaires à l'étranger. Elle est donc pratiquement en faillite depuis un certain nombre d'années. Les conservateurs, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ont donc proposé la tenue d'une enquête sur l'avenir de cette industrie.

Il y a quelques années, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) et moi-même avons voyagé aux quatre coins du pays pour entendre des délégations et visiter l'emplacement de centrales nucléaires. J'ai visité Point La Preau, au Nouveau-Brunswick. Je me suis rendu jusque dans le Bouclier canadien. C'était un voyage extrêmement fascinant. A White Shell, au Manitoba, nous avons pris un ascenseur pour descendre dans la mine où EACL effectuait des essais pour examiner l'eau qui passait par le Bouclier canadien. Nous avons demandé à un des ingénieurs qui se trouvait dans le ventre du Bouclier canadien comment on pouvait différencier l'eau. Il a répondu que l'eau qui se trouvait là depuis des milliers d'années n'était pas radioactive, alors que toute eau qui était radioactive était venue sous la terre après 1945. Par conséquent, toutes les eaux de la surface du globe ont un certain niveau de radiation décelable. Seule l'eau très vieille est encore pure.

Tout le projet entourant le site de White Shell, au Manitoba, était un projet de recherche sur le problème mentionné par le député de Davenport, soit le stockage du combustible nucléaire épuisé. J'ai vu dans des centrales de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick des bassins remplis de cette eau d'un bleu glacial où les barres de combustible sont entreposées. Il y en a ici au Canada et dans d'autres pays. Il faut en faire quelque chose. Quoi? Peut-être faut-il les entreposer dans le Bouclier canadien? C'est une question intéressante. Je suis convaincu que si le député de Davenport avait eu plus de temps, il aurait pu nous parler de ces déchets nucléaires qui sont au coeur du problème d'éthique de l'industrie nucléaire. Cette industrie a lancé une grande campagne de publicité où elle nous dit que l'énergie nucléaire est très sûre et que c'est la voie de l'avenir. Lorsque nous brûlons du charbon, nous produisons des pluies acides. Nous manquerons bientôt de pétrole et de gaz et il y a beaucoup de charbon. Donc, à long terme, il pourrait être plus économique d'utiliser l'énergie nucléaire, mais c'est oublier que le moyen de démanteler les réacteurs et les méthodes et les coûts d'entreposage des déchets nucléaires posent encore un problème mondial.

La planète se dirige vers un nouveau système de gestion de l'environnement. J'appelle madame Bruntland ou le premier ministre NPD ou socialiste de la Norvège. Elle a préparé pour les Nations Unies un rapport sur le développement durable. Elle dit que tout nouveau développement de la planète ne doit se faire qu'à la condition

que nous soyons en mesure d'en contrôler tous les effets sur l'environnement et cela vaut également pour le domaine nucléaire. En appliquant ce principe à l'industrie nucléaire, peut-être jugerons-nous qu'il n'est pas très sensé d'ouvrir de nouvelles centrales, tant que nous ne saurons pas quoi faire des déchets produits. A mon avis, nous ne devrions pas créer une industrie ou lancer un projet de développement si nous ne savons pas comment éliminer les déchets produits. C'est ce que veut dire développement durable.

Le député a parlé également de l'avenir énergétique du Canada, en disant que nous sommes les plus gros consommateurs d'énergie par habitant dans le monde. J'en conviens avec lui. Cet avenir dépend de l'économie d'énergie et de la rentabilité énergétique. J'ai visité le Danemark et j'ai constaté que le chauffage y est économe en énergie, que les moteurs et les moyens de transports y sont beaucoup plus économes que les nôtres. Nous ne sommes bien sûr pas le Danemark. Notre pays est plus vaste et les conditions de vie y sont plus difficiles, mais nous pourrions pratiquer bien davantage l'économie d'énergie. Le gouvernement actuel a sabré dans les programmes de rentabilité énergétique, dans les programmes d'économie de l'énergie. Nous pourrions utiliser les déchets de bois en Colombie-Britannique. Nous pourrions utiliser l'énergie solaire et éolienne, et ce sera bien sûr l'hydrogène qui sera la source d'énergie du XXIe siècle.

Je pourrais poursuivre indéfiniment à ce sujet, mais j'appuie la motion, car le député a mis le doigt sur ce dont parlait David Suzuki, à savoir le risque d'erreur humaine. Nous ne voulons pas de ce risque dans une centrale nucléaire près de la banlieue de Toronto, par exemple. Voilà pourquoi il est bon d'examiner la situation des équipes de relais et des normes de santé et sécurité des employés et des centrales.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de la motion que le député de Davenport (M. Caccia) a présentée. On dit, dans cette motion.

> Que le gouverment devrait ordonner à la Commission de contrôle de l'énergie atomique de procéder à une enquête publique sur la sécurité des employés des centrales nucléaires qui travaillent par relais de douze heures.

C'est certes, en soi, une motion fort louable. Mais après avoir écouté le député de Davenport et ensuite le porte-parole du NPD, j'ai eu l'impression qu'ils voulaient nous entretenir de la question plus générale de l'énergie, qu'ils ne voulaient pas s'en tenir à l'objet de la motion. Je parlerai tout d'abord de la motion et j'en profiterai peut-être pour répondre à certains commentaires du député.

• (1730)

Il a été question d'un rapport d'une agence internationale qui remonte à 1984. Ce rapport traite des nombreuses agences internationales, à part les centrales nucléaires, qui ont adopté un régime de travail par relais de 12 heures. Il mentionne le cas d'une centrale nucléaire aux États-Unis qui a mis un terme aux relais de 12 heures. Je voudrais parler de ce régime de travail.

A cause des problèmes que posait le roulement des relais de huit heures qui fait que les gens viennent travailler à tour de rôle le matin, l'après-midi ou la nuit, les organismes en question ont cherché un moyen de rendre la vie plus agréable à ceux qui travaillent par relais tout en maintenant leur productivité et surtout en assurant leur sécurité au travail. Aussi, en guise de tentatives pour limiter les effets indésirables du travail par relais, la direction de ces organismes a fini par adopter un régime de travail par relais de 12 heures. Ces horaires assurent un enchaînement ininterrompu des opérations tout en permettant aux travailleurs d'avoir non seulement plus de temps à consacrer aux loisirs, mais surtout de faire coïncider leur temps libre avec celui de leur famille et de leurs amis.

Il va de soi que bien des gens qui travaillent par relais trouvent que le régime de relais nuit à la vie familiale. Ils regrettent de ne pas pouvoir participer avec la famille aux activités communautaires ou scolaires ou encore de ne pas pouvoir parfois passer tranquillement le temps en famille dans la cour de la maison.

Je n'ai jamais travaillé par relais, mais il y a dans ma circonscription de nombreuses usines qui emploient des équipes de relais, notamment des usines de construction automobile, des aciéries, des usines de meubles et d'autres, ainsi qu'une usine figurant dans la motion dont nous débattons actuellement et qui a été présentée par le député de Davenport (M. Caccia). Cette usine est la centrale nucléaire de Pickering. C'est l'une des plus grandes au monde, et on fait grand cas de son rendement dans le monde entier. Elle produit quelque 4 220 000 kilowatts d'électricité. Elle emploie 1 500 travailleurs dont un grand nombre sont syndiqués. Parmi ces 1 500 employés, il y en a 1 000 qui travaillent par relais de douze heures. Cette centrale a des relais de douze heures depuis 1985, bien que l'entrée en service de son premier réacteur remonte à 1971.

La centrale nucléaire de Bruce située sur les rives du lac Huron emploie quelque 3 600 employés, dont 2 800 travaillent par relais de douze heures. C'est aussi l'une des plus grandes et des plus rentables au monde. Pour votre information, monsieur le Président, je voudrais vous parler de l'ampleur de l'industrie nucléaire en Ontario.

Les centrales de Bruce et de Pickering produisent à elles deux plus de 50 p. 100 de l'électricité d'Hydro-Ontario. La centrale de Pickering produit à elle seule 20 p. 100 des besoins en électricité de cette province. Le réacteur nº 7 de la centrale de Pickering fonctionne annuellement à 100 p. 100 du temps et détient le record mondial de performance pour l'ensemble de sa durée de fonctionnement. Le réacteur nº 6 de la centrale de Pickering a battu le record mondial de performance individuelle pour l'année civile 1988. Ce n'est certainement pas une industrie qui semble avoir des problèmes de rendement bien graves.

L'usine de production d'eau lourde de Bruce, qui relève de la centrale nucléaire du même endroit, fait partie intégrante de l'industrie nucléaire installée en Ontario et est voisine de la centrale nucléaire elle-même. Cette usine fonctionne avec des relais de travail de 12 heures depuis 1979 et n'a pas connu d'accident avec perte de temps depuis juillet 1983. En juillet de cette année, elle atteindra le cap des six millions d'heures-personnes de travail sans accident avec perte de temps. Elle affiche un des meilleurs bilans au Canada en ce qui concerne la sécurité.

Les employés de la centrale nucléaire de Bruce ont constaté les avantages que les employés de l'usine d'eau lourde retiraient des relais de travail de 12 heures. Dans leurs négociations avec la direction, ils ont demandé le même horaire. En 1985, un an après le rapport international mentionné plus tôt, on a établi, à l'essai, des relais de travail de douze heures. Un examen a été effectué et, après un an, on a entrepris un programme de surveillance dans le cadre duquel dix-sept paramètres ont été surveillés pendant la période d'essai pour obtenir des données sur la sécurité publique, la santé et la sécurité des employés, la productivité et les coûts. Je veux citer un paragraphe d'une lettre que M. E.P. Horton, directeur de la Division des centrales nucléaires, a envoyée au directeur général de l'Autorisation des réacteurs à la Commission de contrôle de l'énergie atomique, à Ottawa. La lettre est datée du 12 mai, et on peut y lire ce qui suit:

> De façon globale, les résultats du programme de surveillance de l'essai des relais de travail de 12 heures ne révèlent aucune détérioration du rendement des employés après l'établissement des relais de 12 heures au lieu de 8 heures. On peut donc conclure que les centrales nucléaires d'Hydro-Ontario ne présentent pas plus de risques pour le public depuis la prolongation de la durée des relais de travail. À la lumière des résultats du programme de surveillance, je demande à la CCEA d'autoriser Hydro-Ontario à passer de façon permanente à un horaire de travail par relais de 12 heures, à condition que les employés y consentent toujours.

Lors de discussions que j'ai eues avec Hydro-Ontario, les dernières il y a juste deux heures, on m'a bien dit que les employés n'avaient pas demandé de changement de l'horaire de travail et c'est seulement avec leur collaboration qu'un tel changement pourrait se faire convenablement. On m'a dit en passant que si Hydro-Ontario essayait de changer l'horaire elle pourrait être confrontée à une grève sauvage.

Le député de Davenport estime que l'on devrait revoir la production d'énergie nucléaire au Canada, principalement pour des raisons de santé. Comme tous les députés, je m'inquiète aussi de la santé des Canadiens et je m'en inquiéterais encore davantage si elle était menacée par la production d'énergie nucléaire. Le député de Davenport a mentionné un certain nombre d'articles de journaux traitant d'un rapport sur les cas de leucémie au voisinage des centrales nucléaires.

Il y a une centrale nucléaire dans ma circonscription, je me suis donc fait un devoir de lire ce rapport. Il traite des cas de leucémie chez les enfants de zéro à quatre ans pour la période s'étendant de 1971 à 1986. Le rapport couvre une base de population de 775 000 personnes. On n'a évidemment pas parlé à tout le monde, mais la base englobe les villes de Scarborough, Markham, Ajax, Pickering, Whitby, Oshawa et une partie d'Uxbridge. C'est donc une assez large base de population. Le rapport conclut n'avoir aucune preuve qu'il y ait plus de cas de leucémie dans ma circonscription qu'en un autre endroit au Canada ayant la même population. A ce jour, rien n'indique qu'il y ait des effets néfastes sur la santé.

Il n'y a pas de doute que tous les députés voudraient voir moins de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. C'est pour cela que le député de Davenport devrait mettre les centrales nucléaires du côté des éléments positifs dans son argumentation. Une centrale nucléaire ne produit pas une livre de bioxyde de carbone. On devrait en tenir compte. On n'a jamais prouvé, non plus, qu'elle a un effet quelconque sur l'environnement ou la qualité de l'air et de l'eau à l'intérieur et à l'extérieur de ses murs et donc dans le pays en général.

Il faut aussi parler du coût de Darlington. J'admets que 11 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent, mais ces 11 milliards produiront 10 p. 100 de l'électricité dont l'Ontario a besoin, soit le double de la production actuelle de Niagara. Les avantages économiques du nucléaire ne sont certainement pas à dédaigner.

L'un des avantages de l'Ontario est sa capacité d'attirer les industries, en raison, entre autres, du faible coût et de la fiabilité de son approvisionnement en énergie. Or, le nucléaire fournit 50 p. 100 de cet approvisionnement et à un coût considérablement moins élevé que certaines autres sources, notamment le charbon et le pétrole.

Bien que j'aime le point principal de la motion qui porte sur la sécurité dans les centrales, des études approfondies ont, montré qu'on n'a absolument aucune raison de croire que les périodes de travail de douze heures sont plus dangereuses pour les employés que celles de huit heures. Je ne vois donc aucune raison d'appuyer la motion présentée aujourd'hui.

• (1740)

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, la question de la sécurité dans les centrales nucléaires est très importante. Quant à savoir si le fait de travailler douzes heures d'affilée est préjudiciable, ce n'est pas clair du tout.

Premièrement, aucune augmentation des accidents n'a été rapportée dans diverses industries où les travailleurs observent un tel horaire. Deuxièmement, rien n'indique que l'absentéisme augmente avec ce régime. Troisièmement, on a constaté que les démissions sont en fait constantes, et le roulement interne moins fort.

Avant de préciser certaines données à cet égard, je veux répondre à certaines des observations faites par le député de Davenport (M. Caccia), le député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) et mon collègue, particulièrement au sujet de l'énergie nucléaire par rapport à là motion de l'utilisation de l'énergie au Canada.

Je déplore le fait que les gens parlent à tort et à travers de choses comme l'effet de serre et d'autres questions environnementales au sujet desquelles, je crois, il n'y a guère de données scientifiques probantes pour l'instant. Les partisans de l'énergie nucléaire disent que leur énergie ne crée pas de bioxyde de carbone, contrairement à l'industrie pétrolière et gazière. Mais considérons que notre planète a produit une quantité considérable de bioxyde de carbone au cours de millions d'années et que la vie a continué à exister et à évoluer. Nous devons nous garder de formuler des hypothèses sans tenir compte du rôle des océans qui absorbent du bioxyde de carbone et de tirer des conclusions qui peuvent ou non être exactes.

J'appuie les arguments du député de Davenport et du député de Port Moody—Coquitlam au sujet de la nécessité d'effectuer d'autres études. Le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources et divers autres groupes du pays doivent faire des études plus détaillées et plus probantes sur la complémentarité de l'utilisation de l'énergie. Il ne faut pas crier haro sur le nucléaire, le pétrole ou le gaz sans avoir d'abord étudié à fond les effets et les conséquences de leur utilisation.

Il en va de même lorsque nous nous penchons sur une question scientifique très complexe au sujet de laquelle personne n'est en mesure de se prononcer catégoriquement. Elle doit être étudiée davantage. C'est pourquoi j'espère que le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources examinera plus à fond l'étude sur les options énergétiques qui s'est amorcée au cours de la dernière législature. Notre avenir énergétique à long terme en dépend.

Comme la plupart des entreprises au Canada et dans bien d'autres pays les équipes de travail se relèvent toutes les 12 heures depuis plusieurs années, nous pouvons faire le point de la situation. Quelles sont les répercussions de cette organisation du travail sur la vie professionnelle, familiale et sociale des travailleurs? Qu'en pensent les employeurs, qui se préoccupent non seulement de la santé et du bien-être de leurs employés et du public, mais de leur productivité et de leur rentabilité? Qu'en pensent les syndicats?

Ce qui inquiète beaucoup au sujet de ces équipes de 12 heures, c'est que les employés fatigués peuvent faire des erreurs et compromettre ainsi leur sécurité et celle de leurs collègues ou du public. Les enquêtes menées auprès des raffineries et des usines de produits chimiques qui utilisent cette méthode peuvent nous renseigner sur les effets de cette organisation du travail.

Comme ils craignent une augmentation des accidents du travail, les employeurs tendent à insister davantage sur les mesures de précaution lorsqu'ils adoptent la formule de 12 heures. Les employés eux aussi reconnaissent qu'ils sont plus susceptibles de faire des erreurs lorsqu'ils

sont fatigués. Selon la plupart des employeurs, comme ces craintes initiales ont pour effet de sensibiliser les employés à la sécurité, le nombre des accidents du travail n'augmente pas par suite de l'adoption du régime de 12 heures. Certaines usines signalent qu'elles n'ont pas enregistré d'accident sérieux en deux millions d'heures-personnes et, dans un cas, en 10 millions d'heures-personnes.

L'absentéisme est un autre facteur important qui révèle l'attitude des gens envers leur travail. Des études ont montré que l'absentéisme baisse dans les usines qui adoptent le régime de 12 heures. La principale raison, c'est que les employés qui travaillent des semaines de trois ou quatre jours ne veulent pas perdre les longues vacances. Par exemple, les personnes qui travaillent trois jours par semaine perdraient un tiers de leur salaire si elles perdaient une journée de travail. Cela les incite donc grandement à être présentes et actives pendant ces trois jours de travail afin de pouvoir jouir de quatre jours de congé. De nombreuses entreprises ont déclaré que leurs employés sont plus efficaces et se concentrent davantage lorsqu'ils travaillent douze heures d'affilée.

On a analysé le taux de rotation du personnel qui aurait pu servir d'indice sur les problèmes liés à la journée de travail de douze heures. Les données recueillies démontrent clairement que le nombre de démissions est demeuré constant et que la rotation interne, c'est-à-dire les transferts d'un travail par poste à un travail de jour, s'est améliorée dans bien des cas. Un certain nombre de centrales ont fait remarquer que ce problème de rotation interne constituait l'un des principaux éléments de motivation dont elles tenaient compte quand elles évaluaient les demandes des employés qui désiraient travailler douze heures par jour.

Je soutiens que nous n'avons aucune preuve démontrant qu'un employé qui travaille douze heures par jour met en danger sa santé et sa sécurité. Au contraire, les données recueillies démontrent plutôt que les travailleurs préfèrent les journées de douze heures et la semaine comprimée de trois ou quatre jours et qu'ils travaillent aussi bien sinon mieux en suivant cet horaire.

De toute facon, je suis sûr que la Commission de contrôle de l'énergie atomique sait fort bien qu'elle doit surveiller de près toute modification aux conditions de travail de ses employés et que cet organisme responsable n'a pas besoin de directives ou d'une enquête publique pour régler cet aspect fondamental de son travail.

En conclusion, je voudrais de nouveau signaler qu'il faut diffuser nos rapports sur les nouvelles sources d'énergie. Nous devons nous pencher sur cette question si nous voulons créer une banque de données qui permettra au gouvernement et au parlement de prendre les meilleures décisions pour l'avenir du Canada.

• (1750)

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis également très heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet de cette motion. Je tiens à dire que je suis quelque peu déçu de voir les deux députés de l'opposition en question se servir de cette motion pour parler de l'industrie énergétique en général plutôt que de s'attarder sur la motion elle-même. Je serai heureux de me pencher sur l'industrie énergétique à un autre moment.

Alors que nous parlons de postes de 12 heures dans l'industrie nucléaire, je peux me reporter à mon expérience personnelle. À l'université, j'ai travaillé des postes de 8 heures un été et des postes de 12 heures l'été suivant. Je crois connaître un peu les deux côtés de la médaille, par expérience.

Mes souvenirs au sujet de l'été où j'ai travaillé des postes de 8 heures sont loin d'être bons. Je peux difficilement me rappeler d'avoir eu des activités sociales ou d'avoir fait quoi que ce soit. Je me rappelle simplement de soirées au travail et de journées passées à dormir. L'autre été, celui où j'ai travaillé des postes de 12 heures, a été beaucoup plus agréable. J'ai dû travailler moins de jours, même s'ils étaient plus longs, et j'ai pu beaucoup plus profiter de la vie.

En fait, je crois pouvoir dire que les postes de 8 heures sur une longue période sont, en fait, plus dangereux pour la sécurité des travailleurs que ceux de 12 heures. Je me rappelle avoir travaillé sept soirs d'affilée et d'avoir été extrêmement fatigué lorsque j'ai eu terminé, à 8 heures le matin; il m'a fallu quelques jours pour récupérer. Cependant, il était beaucoup plus facile de travailler 12 heures d'affilée.

Je voudrais m'arrêter un instant sur l'expérience dans l'industrie en ce qui a trait aux postes de 12 heures, surtout dans les industries de transformation. Le travail par roulement sous une forme ou sous une autre est une réalité pour 25 p. 100 des travailleurs nord-américains. Le fait de travailler de jour, de soir et de nuit, par roulement, n'est plus réservé aux travailleurs industriels, aux mineurs, aux employés d'hôpitaux et des chemins de fer. Cela devient plus courant dans certaines industries de transformation où les procédés techniques ne peuvent

être interrompus sans affecter le produit, ou encore où l'équipement coûteux est plus rentable lorsqu'il fonctionne constamment.

Des opérations continues comme dans le cas des raffineries de pétrole, des usines de produits chimiques, des usines de nettoyage des semences, des alumineries, des usines de fabrication du verre et des usines de papeterie nécessitent la présence permanente d'employés et présentent des problèmes particuliers pour ce qui est de l'établissement des horaires, afin de minimiser l'insatisfaction des travailleurs. Les travailleurs d'équipes concernés, qui font généralement des postes de 8 heures, éprouvent de nombreux problèmes.

L'intérêt grandissant pour le travail par postes s'explique du fait que de nombreux experts ont constaté que le roulement pouvait contribuer à l'erreur humaine présente dans les incidents survenus à certaines centrales nucléaires, dans les écrasements d'avions et autres accidents. Selon de nombreux journaux, revues et émissions de télévisions spéciales, le roulement est une source d'ennuis pour celui qui le subit, comme le fait de travailler en dehors des heures normales et de n'avoir que de rares fins de semaine à soi, ainsi que de bien des perturbations psychologiques et physiques, parce que ce mode de travail est contraire aux cycles normaux du corps humain. La vie familiale et sociale en souffrent, car le travailleur, même s'il ne fait que 40 heures par semaine, prend ses loisirs à des heures où ses amis sont au travail, où ses enfants sont à l'école et où la plupart des gens dorment. C'est en effet difficile.

L'être humain semble avoir besoin d'un régime de vie bien régulier, à tel point que tout écart semble créer des problèmes psychologiques et physiques, qui rejaillissent sur la santé et la sécurité au travail. Par ailleurs, certains travailleurs préfèrent le travail par poste, qui leur semble plus souple. Les fins de semaine semblent aussi plus longues. Il est plus facile de prendre des cours et, pendant la journée, on peut vaquer à ses obligations personnelles.

L'expression «travail par roulement» englobe une foule d'horaires de travail. Ces horaires peuvent ou bien être continus, c'est-à-dire que le travail s'effectue à raison de trois postes par jour, sept jours par semaine, ou il peut être semi-continu, à deux ou trois postes par jour, et aussi en fin de semaine. Par roulement, on veut dire que les équipes se succèdant ou se relaient suivant un programme établi. Les travailleurs font tour à tour tous les postes qui font partie d'un système particulier. Les postes fixes, comme les postes de nuit permanents, n'entrent pas dans la définition du travail par roulement.

Du reste, n'oublions pas que les travailleurs affectés à des postes de nuit fixes et les travailleurs qui font partie d'un roulement ont beaucoup en commun, étant donné qu'ils connaissent tous des horaires qui changent constamment, le travail de nuit et une vie familiale et sociale perturbée. Ces travailleurs n'ont pas un horaire normal. Ceux qui travaillent de nuit dorment pendant que la plupart des gens sont éveillés et travaillent à des heures où leurs amis et leur famille ne travaillent pas.

A la semaine de travail nord-américaine typique de cinq jours suivie de deux jours de repos sont substitués des changements constants d'horaire d'une journée à l'autre ou d'une semaine à l'autre. Ces changements d'horaire peuvent causer des problèmes. Des études scientifiques effectuées partout dans le monde démontrent que le travail par quart, de par sa nature, influe fortement sur la santé et la sécurité des travailleurs.

Les nombreux problèmes des travailleurs postés ont été mis en évidence par les connaissances accrues des cycles biologiques du corps. Beaucoup de fonctions physiques chez les humains suivent des cycles de 24 heures. On les appelle les rythmes circadiens. Le terme «circadien» vient de l'expression latine «circa diem» qui veut dire «presque un jour». Un grand nombre de processus organiques suivent un rythme d'une journée. Ils règlent par exemple, la température du corps, le pouls et beaucoup d'autres fonctions et comportements importants. Ces processus rythmiques donnent lieu à un taux d'activité élevé le jour et faible la nuit. Pour respecter ces rythmes, le corps reçoit ordinairement des signaux d'autres processus corporels et du milieu, par exemple, les aiguilles de la pendule, les activités sociales, le cycle jour-nuit et les heures des repas.

Les problèmes de santé des employés qui travaillent par roulement surgissent en partie parce que les biorythmes sont perturbés par des changements dans les heures de repas et celles du sommeil et du travail. La température du corps est un bon exemple de biorythme type. Elle est plus élevée pendant l'après-midi et en début de soirée, vers 18 heures, et plus basse le matin, vers 4 heures, heures types d'activité et de repos. Toutefois, si les habitudes sont modifiées, par exemple, si la personne travaille la nuit, la température du corps ne varie pas sur 24 heures autant qu'en temps normal, ni ne s'adapte entièrement au nouveau programme. Le biorythme de la température, comme les autres rythmes, est déphasé par rapport à lui-même et par rapport au mode d'activité de la personne. Cela peut entraîner une sensation de fatigue et de désorientation.

On peut comparer cela au décalage horaire. La plupart d'entre nous, surtout ceux qui viennent de l'Ouest, ressentons cette fatigue le lundi matin après un long vol

lorsque nous perdons deux ou trois heures et que notre horaire est chambardé. Je suis sûr que de nombreux députés savent de quoi je parle.

On peut se demander si notre rythme circadien peut s'adapter à un horaire inhabituel. Certaines personnes ne semblent guère pouvoir s'adapter. On a demandé à certains sujets de dormir suivant un cycle artificiel de 21 ou 27 heures au lieu des 24 heures habituelles et l'on a pris des mesures pour déterminer comment leurs fonctions physiologiques s'adaptaient. Il est possible que d'être exposé en permanence à des conditions anormales changeantes pendant plusieurs années augmente notre capacité de modifier notre rythme biologique, mais nous n'en savons pas assez à l'heure actuelle pour faire des suppositions.

En conclusion, je voudrais dire que, s'ils avaient le choix, la plupart des gens opteraient pour la relève de 12 heures parce que cela leur offrirait la possibilité d'avoir une vie sociale et de passer du temps avec leur famille. J'estime qu'un travailleur heureux est un travailleur sûr. Ce qui importe, ce n'est pas de réduire le nombre d'heures de travail, c'est d'encourager la direction et les employés à collaborer pour créer un milieu de travail sûr et faire de la sécurité un objectif.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1800)

ON LAISSE ENTENDRE QU'IL CONVIENDRAIT D'ANNULER LE BUDGET—LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE DES FINANCES.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le 24 mai, j'ai interrogé le solliciteur général (M. Blais) au sujet de la fuite en général concernant le budget. Bien entendu, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis; qu'on pense en particulier aux déclarations étonnantes que le premier ministre (M. Mulroney) a faites aujourd'hui lorsqu'il a dit être prêt à laisser entièrement entre les mains des tribunaux la question de la liberté de la presse. Je reviendrai dans un instant à l'autre point.

L'accusation portée contre un journaliste, ou le libellé de cette accusation, c'est-à-dire la simple possession d'objets présumés volés, qui est la façon dont le Code criminel pourrait peut-être décrire le simple fait de publier un document qui a été l'objet d'une fuite, cause une vive déception. A mon avis, il faut faire un commentaire sur cette question, puisqu'elle est liée, du moins par son objet, à la question dont j'ai dit que je parlerais à l'ajournement du débat.

Ce que le premier ministre a laissé entendre, en effet, c'est que nous laisserons aux tribunaux du pays le soin de décider si la publication de renseignements qui ont fait l'objet d'une fuite, ce que Doug Small aurait fait, est un crime ou non. Je ne peux pas accepter cela. Je dois vous avouer que je suis très déçu de la tendance qu'a de plus en plus le gouvernement à confier des questions aux tribunaux, au lieu d'assumer une responsabilité de parlementaire, ce que nous sommes tous, pour faire appliquer la loi du pays.

Je pose la question suivante : Cela signifie-t-il que si le tribunal décide que les journalistes ne peuvent plus utiliser les renseignements obtenus en raison de fuites, le premier ministre acceptera cette décision? A mon avis, c'est une position inacceptable compte tenu de la tradition canadienne et compte tenu de la pratique bien établie depuis des décennies, pratique suivie de leur propre aveu par certains députés ministériels qui ont déjà obtenu et rendu public des documents confidentiels. En ce qui me concerne, le premier ministre n'aurait pas dû dire que c'est une question qu'il faut laisser aux tribunaux le soin de trancher. Il aurait dû plutôt affirmer à l'intention des tribunaux qu'il s'agit, pour nous, d'une manifestation admise de la liberté de presse.

J'ai dit qu'à mon avis, aucune accusation n'aurait dû être portée contre Doug Small. Je ne crois pas que le premier ministre devrait déclarer de façon cavalière que cette manifestation admise de la liberté de presse, comme nous la connaissons au Canada, sera soumise aux tribunaux et peut-être même tranchée par la Cour suprême, à la condition que le gouvernement décide d'en appeler jusqu'aux plus hautes instances.

Je reviens à un aspect plus précis de l'affaire et à une question que j'ai posée à la Chambre le 24 mai. La première erreur que le gouvernement a faite a été d'accepter que le ministre des Finances (M. Wilson) présente un budget qui, il le savait, avait fait l'objet de fuites. Il est vrai que le document *Le Budget en bref* était entre les mains de Doug Small. Le gouvernement a soutenu qu'il n'a appris la fuite de la Mutuelle que le lendemain. Je ne conteste pas les déclarations des ministres à ce sujet. Cependant, considérons ce qu'ils savaient effectivement au sujet de Doug Small. Ils savaient que ce dernier avait

déclaré l'avoir reçu de quelqu'un dans une voiture. Nous avons appris le même jour qu'on avait offert pour de l'argent ce *Budget en bref* à un autre journaliste. Nous savons que quelqu'un se promenait avec un exemplaire du *Budget en bref*. Depuis combien de temps l'avait-il? A qui d'autre l'a-t-il donné ou vendu? Combien de temps l'ont-ils eu entre les mains? C'est tout cela que le ministre des Finances (M. Wilson) était prêt à risquer lorsqu'il a décidé d'aller à l'édifice de la presse ce soir-là pour lire son budget aux médias.

• (1805)

La question que je voudrais poser au solliciteur général, et que j'ai adressée au ministre des Finances plus en détail, est la suivante: Étant donné ce que savait le gouvernement ce jour-là à propos de la fuite, en admettant comme il l'a dit à la Chambre qu'il n'a appris la fuite de la Mutuelle du Canada que le lendemain, mais qu'il avait effectivement connaissance des fait tels que je les ai exposés, comment le ministre a-t-il pu présenter ce budget et demander aux Canadiens de l'accepter?

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, premièrement, je désire faire remarquer que la majeure partie de l'intervention du député n'est pas en rapport avec la question qu'il avait posée le 24 mai 1989. Il sait très bien que ce soir, monsieur le Président, et la persistance du député est un peu inquiétante, que l'on ne peut pas commenter une cause qui est déjà devant les tribunaux. Donc, je vais m'en tenir à sa question du 24 mai en rapport avec la question qu'il posait au ministre des Finances.

Monsieur le Président, je dois, encore une fois, répéter que le gouvernement, que les ministres qui ont répondu à ces questions en rapport avec la fuite, que c'est la même chose, que l'histoire ne peut pas changer, parce que l'histoire est vraie. Il s'agit d'une question que l'on a traité amplement, encore une fois, à la période de questions. Par conséquent, je vais répéter ce qu'on a dit.

Il y a une fuite budgétaire qui a été confirmée en début de soirée, le 26 avril. Le gouvernement a tenté d'obtenir le consentement des partis d'opposition pour convoquer à nouveau la Chambre. Nous savons tous, monsieur le Président, que ce consentement nous a été refusé.

Le gouvernement a donc jugé plus prudent, vu les circonstances, de publier immédiatement le Budget et d'aller devant le public. Le ministre a transmis des exemples de documents budgétaires aux greffiers de la Chambre ainsi qu'aux chefs des partis de l'opposition. Le ministre a simultanément fait connaître ses mesures budgétaires aux Canadiens, les documents budgétaires ont été distribués aux médias d'information, et des fonctionnaires du ministère des Finances ont été mis à la disposition des médias pour répondre à leurs questions.

Monsieur le Président, les médias ont donné aux mesures budgétaires une couverture complète, tant le soir même que le lendemain matin, au moment où le ministre s'est levé à la Chambre, le 27 avril, pour formellement déposer son Budget. Les mesures étaient connues du public canadien. En effet, certaines mesures étaient entrées en vigueur à 22 heures, la veille.

Les renseignements contenus dans le Budget étaient du domaine public depuis près de vingt heures avant que le ministre des Finances n'ait pu prendre la parole, soit à 17 heures 40, le 27 avril.

Alors, monsieur le Président, ainsi que le ministre l'a expliqué à la page 2 092 du journal des *Débats*, il aurait été inopportun et perturbateur pour les marchés financiers de retirer ce Budget à ce stade-là.

Monsieur le Président, quand le gouvernement, quand le ministre des Finances a rendu public le Budget, le mercredi soir, on a réagi de façon responsable et selon les meilleurs moyens qui étaient à notre disposition, compte tenu de ces circonstances-là, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LES GARDERIES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU PROJET DE LOI—LA POSITION DU MINISTRE SUR LES GARDERIES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 38 du Règlement pour poursuivre une question que j'ai soulevée à la Chambre le 15 mai au sujet des garderies.

Ce jour-là, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) s'il avait l'intention de présenter un projet de loi sur les garderies qui reflète mieux les besoins des familles canadiennes et de leurs enfants, et j'insiste sur ces mots, monsieur le Président, «qui reflète mieux les besoins des familles canadiennes et de leurs enfants».

Le ministre a répondu en disant que les députés d'opposition s'étaient opposés au projet de loi depuis le début, en parlant du projet de loi qui est resté en plan au *Feuilleton* à la fin de la dernière législature, mais qu'ils

prétendaient hypocritement y être favorables après que le gouvernement eut décidé qu'il ne pouvait le faire adopter. Je ne déplore pas la disparition d'un très mauvais projet de loi. Je déplore que le gouvernement ne semble pas encore comprendre que c'était un très mauvais projet de loi et encore moins pourquoi il était si mauvais. Je le déplore parce que le ministre refuse d'informer les parents et les prestateurs de soins sur les besoins véritables qui existent au Canada dans le domaine de la garde des enfants. Je le déplore parce que le gouvernement décide de monter les parents qui travaillent contre les parents qui demeurent à la maison, selon la vieille technique qui consiste à diviser pour régner, et parce qu'il prétend ensuite que les Canadiens n'arrivent pas à s'entendre sur ce dont ils ont besoin. Mais je le déplore surtout, monsieur le Président, parce que les enfants ont besoin de soins maintenant, pendant qu'ils sont encore des enfants, et non pas après que nous aurons encore effectué d'autres études.

• (1810)

Les étagères de la Bibliothèque du Parlement craquent sous le poids des montagnes d'études qui ont été faites sur les soins aux enfants pendant que les enfants du Canada réclament à cor et à cri plus d'espaces dans les garderies.

Il y a une garderie ici, à Ottawa, qui a une liste d'attente de 250 noms pour six places. Ces noms ne font que passer de la liste des bébés à celle des enfants qui commencent à marcher, puis à celle des enfants d'âge préscolaire. Si la famille est chanceuse, elle recevra un appel quand l'enfant sera prêt à fréquenter la maternelle.

Beaucoup de provinces et territoires ont fait des plans exhaustifs d'élargissement des programmes de garde d'enfants d'après les engagements pris par le gouvernement fédéral. Depuis la présentation du budget, ces plans se sont désintégrés comme un château de sable emporté par la marée.

Le ministre des Services sociaux de l'Ontario aurait même dit, à cause du budget du gouvernement fédéral, que les garderies qui éprouvent des difficultés financières à Toronto devraient être vendues au secteur privé et devenir des établissements à but lucratif. Ce n'est pas une bonne solution.

Dans les réserves indiennes de ce pays il n'y a pas de services de garderies convenables sur le plan culturel. Les responsables de la Santé nationale et du Bien-être social ont déclaré avoir pris consciemment la décision de ne pas financer de garderies dans les réserves, alors que 40 p. 100 de la population autochtone a moins de 15 ans. Sur les 663 réserves du Canada, moins de 70 ont des services de garderies.

Avant de terminer, monsieur le Président, je voudrais demander au ministre qui répondra de ne pas me réciter la leçon habituelle sur la façon dont l'allongement des congés de maternité aidera les enfants, car ils ont besoin de services après le congé. Qu'il ne me dise pas non plus que certaines femmes sont prêtes à se sacrifier et à rester à la maison, car il doit se souvenir que, souvent, le sacrifice est d'aller travailler. Je demanderais également au ministre de ne pas dire que nous avons voté contre le mauvais projet de loi du gouvernement, car même avec ce projet de loi nous serions devant une crise, ou que les conseils scolaires devraient demander des fonds, car en Colombie-Britannique les conseils scolaires ne s'occupent pas de garderies. Qu'il ne me demande pas non plus si je suis prête à payer plus d'impôts pour avoir des garderies. Je suis tout à fait disposée à payer ma part d'impôts, comme tous les autres contribuables canadiens.

Je demande instamment au ministre de dire à la Chambre et aux familles canadiennes ce que le gouvernement entend faire au cours de son mandat pour s'assurer que les enfants vont avoir des garderies sûres, à coût raisonnable et accessibles. J'ose expérer que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne va pas jeter au panier toutes les données dont il dispose et se mettre à voyager d'un bout à l'autre du pays pour réexaminer la question lui-même avant de revenir nous promettre un projet grandiose la veille des élections. J'espère qu'il va nous dire qu'il a l'intention de faire quelque chose immédiatement pour répondre au besoin pressant de garderies. Merci.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, évidemment, il est certain que, comme femmes, comme députées du gouvernement, nous partageons les pleurs de la députée en rapport au fait que le gouvernement ait été dans l'obligation d'annuler momentanément une partie, importante, j'en conviens, du projet national de garderie.

Monsieur le Président, j'espère que la députée ne pense pas que c'est de gaieté de coeur que, comme gouvernement, on ait été obligé de prendre une décision semblable. J'espère que la députée n'a jamais imaginé que l'on aurait pu décider cela d'une manière froide, sans avoir de sentiment, parce que l'on est tous des députés et on sait tous et toutes ce qui se passe dans nos circonscriptions, et on sait que le besoin est flagrant au niveau des garderies depuis que les femmes, heureusement, monsieur le Président, ont décidé de faire partie intégrante de la société et d'aller sur le marché du travail.

• (1815)

Je peux vous dire que, en tant que secrétaire parlementaire du ministre, c'est une question qui m'intéresse principalement, et je pense que le ministre a démontré, lui aussi, qu'il était très préoccupé par cette question.

Nous avons dit, monsieur le Président, que nous étions persuadés, et j'espère que les mesures budgétaires que nous avons mises de l'avant, de même que les mesures des prochains budgets, vont nous donner raison, que l'on va pouvoir atteindre nos objectifs avant la fin de notre présent mandat.

Monsieur le Président, la députée a dit dans son intervention que le secteur privé à but lucratif n'était pas la solution. Je voudrais lui dire que peut-être elle devrait réviser sa position. J'ai rencontré et j'ai été extrêmement contente de voir que les hommes d'affaires, notamment de ma circonscription, monsieur le Président, considéraient maintenant que c'est une question qui les concernait. J'ai réuni sept ou huit hommes d'affaires très importants et je leur ai demandé s'il n'y avait pas possibilité qu'ils financent une garderie dans un secteur donné pour aider à leurs employés qui ont des problèmes, parce qu'il y a des gens qui viennent de Montréal travailler à Mirabel, entre autres, à Saint-Janvier, Mirabel, et qui ont des problèmes de circulation, etc. Cela serait beaucoup plus facile s'il y avait une garderie en milieu de travail, à Mirabel. Alors, dans le cadre de la Caisse d'aide de projets spéciaux, il y a un groupe qui va faire une étude sur la faisabilité, les capacités qui seraient nécessaires pour ce projet de garderie, monsieur le Président. Je pense que c'est une avenue qu'il faut regarder. Ce n'est pas seulement le gouvernement, ni les provinces, parce qu'il ne faut pas oublier que c'est une question qui regarde beaucoup les provinces. . . Le gouvernement va continuer, jusqu'à ce que l'on ait les ressources financières disponibles, à financer à même le Régime d'assistance publique du Canada, la partie de garde des enfants qui sont éligibles dans les provinces.

Nous avons aussi, en matière fiscale, monsieur le Président, quand même une modification importante au niveau de la déduction pour frais de garde d'enfants et au niveau du supplément du crédit d'impôt pour enfants.

En terminant, je sais que mon temps est limité, je voudrais rassurer tous les députés de la Chambre que le gouvernement est très préoccupé par la question de garde des enfants et que, ensemble, on va essayer de travailler pour trouver de nouvelles avenues. C'est la raison pour laquelle le projet d'initiative spéciale est là pour que les Canadiens et les Canadiennes, monsieur le Président, réfléchissent sur de nouvelles façons de faire de la garde des enfants. Alors, je vous remercie, et je partage évidemment les pleurs de la députée parce que moi aussi cela me fait de la peine.

[*Traduction*]

L'EMPLOI—LES FERMETURES D'USINES DE TRANSFORMATION—L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA PÉRIODE DONNANT DROIT AUX PRESTATIONS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme McDougall) répondait le 15 mai à mes questions portant sur les effets des compressions énoncées par la National Sea Products en Nouvelle-Écosse et sur les conséquences de la nouvelle réglementation relative aux prises de poisson en Colombie-Britannique. Elle a dit: «Je n'accepte pas d'affirmation selon laquelle le gouvernement a détruit ces emplois». Selon un document établi par le ministère des Pêches à titre de documentation aux nouvelles dispositions relatives aux prises en Colombie-Britannique, «le déplacement des restrictions à l'exportation pourrait entraîner l'exportation de grandes quantités de poisson non traité. Cela va influer sur les approvisionnements en matière première des transformateurs. On ne saurait prévoir à quel moment ces effets vont se faire sentir sur l'emploi et les revenus».

Le gouvernement s'est lancé dans une politique sans en calculer les effets négatifs à long terme. L'étude du ministère des Pêches parle d'exportation de grandes quantités de poisson canadien non traité. Cela veut dire qu'il va également y avoir exportation d'emplois dans la transformation du poisson. Au Canada atlantique, les récents abaissements de contingents ont remis en question 6 500 emplois environ dans la transformation à Terre-Neuve et 2 500 en Nouvelle-Écosse.

La plus grosse société de transformation de poisson du Canada atlantique a déjà annoncé que son usine de Lockeport en Nouvelle-Écosse va fermer définitivement le 1er octobre. Cela représente la suppression de 200 emplois et aura un effet terrible sur la collectivité. Cette usine est la principale industrie de la ville et de la région avoisinante. En fait, 1 300 localités du Canada atlantique dépendent directement de la pêche. Aujourd'hui encore, le gouvernement prédisait un sombre avenir à cette industrie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) ont déclaré que les localités de l'Atlantique pourraient avoir besoin d'une aide massive, comparable au milliard versé aux agriculteurs de l'Ouest victimes de la sécheresse.

L'ajournement

• (1820)

Dans ma province, la Colombie-Britannique, l'avenir de l'industrie de la pêche s'annonce désastreux par suite des mesures prises par le gouvernement conservateur. Le traitement du poisson y emploie, dans la saison de pointe, jusqu'à 8 000 personnes, dont 70 p. 100 sont des femmes parmi lesquelles beaucoup appartiennent aux minorités visibles. Leur salaire annuel est de 21 400 dollars en moyenne.

Les nouveaux règlements du gouvernement dépouillent cette industrie du droit de traiter notre poisson avant de l'exporter et privent ainsi ces travailleurs et leurs familles d'un avenir sûr. Nous devrions avoir des droits sur les ressources et les emplois du Canada.

Selon la ministre, ces femmes devront se résigner à perdre leur emploi. Elle n'a jamais nié qu'elles les perdraient. Elle a dit plutôt que son ministère travaillerait avec les localités touchées dans le cadre du programme d'adaptation industrielle et qu'il utiliserait aussi d'autres programmes pour les aider.

La ministre a aussi laissé entendre que l'assurance-chômage servira de réserve sur laquelle pourront compter ceux qui perdent leur emploi. La ministre ne reconnaît pas que ses modifications du programme d'assurance-chômage seront préjudiciables à ces travailleurs, car le programme actuel reste en vigueur.

Les compressions du gouvernement au chapitre de l'assurance-chômage prendront effet l'an prochain. Selon le ministre du commerce international et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'effondrement des pêcheries de l'Atlantique surviendra probablement aussi l'an prochain. Les travailleurs qui devaient accumuler 10 semaines de travail pour avoir droit à des prestations d'assurance-chômage devront en accumuler jusqu'à 16 l'an prochain.

Les emplois qui disparaissent sur les deux côtes sont des emplois syndiqués bien rémunérés. Sur la côte Est, ce sont des emplois qui rapportent en moyenne 10 dollars l'heure. En Colombie-Britannique, la moyenne est d'environ 14$ l'heure. Ce sont des emplois syndiqués avec des conditions de travail sûres et de bons avantages sociaux.

Le gouvernement offre, semble-t-il, aux employés concernés dont la majorité sont des femmes, deux solutions; ils peuvent soit se retirer de l'industrie complètement, soit accepter des emplois beaucoup moins avantageux pour eux et leur famille.

La Commission royale sur l'emploi et le chômage a déclaré que l'avenir des régions moins favorisées du pays ne repose pas sur des projets imposés de l'extérieur, mais plutôt sur les points forts des localités concernées. Dans le rapport, on précise également que les habitants des plus petites localités devront recevoir une instruction beaucoup plus poussée. Or, le gouvernement fédéral sabre le financement de l'enseignement postsecondaire. Dans le rapport, on a ajouté que les intéressés devraient participer aux programmes de développement destinés aux régions concernées, mais le financement du développement économique régional sera réduit énormément au cours de la prochaine année, et il faudra offrir aux intéressés un système de sécurité du revenu répondant à leurs besoins. Cependant, le gouvernement fédéral entend se retirer totalement du programme d'assurance-chômage.

La ministre a déclaré que la formation serait une planche de salut pour les femmes et leur famille qui perdront leur gagne-pain à la suite de l'effondrement du secteur de la pêche. Elle a prétendu que les programmes de formation offriront un avenir plus stable aux femmes, ce qui mettra fin à leur dépendance à l'égard des emplois cycliques. Le Comité national d'action sur la situation de la femme, le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme et l'Association for Community-Based Training and Education for Women ont tous vivement critiqué le programme de la Planification de l'emploi, qui serait, comme nous le répète si souvent la ministre, la solution au problème de la formation.

Le programme accorde des subventions pour les emplois mal rémunérés et sans avenir qui correspondent, aux dires des membres du gouvernement, aux compétences en demande. Selon le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme, près de 12 000 femmes de moins suivent actuellement des cours de formation en vue d'un nouvel emploi dans le cadre de ce programme. La ministre défend non pas une industrie solide où les femmes représentent 70 p. 100 de la main-d'oeuvre, mais plutôt un système conçu, comme les femmes s'en apercevront, pour leur faire perdre leur emploi.

• (1825)

En guise de conclusion, j'ajouterai que la ministre a affirmé le 15 mai que les programmes en place étaient adéquats. Pourtant, dès le lendemain, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) déclarait, comme le rapporte le hansard à la page 1794:

> ... le gouvernement et plusieurs ministres sont en train de mettre au point un programme global visant à remédier aux véritables difficultés qui guettent les travailleurs du secteur des pêches dans les mois à venir si nous ne nous atttaquons pas à ce problème en lui accordant une grande priorité.

Les Canadiennes méritent mieux que cela.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme McDougall), je suis heureux de pouvoir discuter de la question des éventuelles mises à pied dans l'industrie de la pêche que la députée de New Westminster—Burnaby (Mme Black) a soulevée le 15 mai 1989.

Le gouvernement se préoccupe des répercussions sur l'industrie de la pêche des difficultés liées aux pêcheries internationales et à la nécessité de conserver les stocks de poisson. Un comité spécial du Cabinet présidé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a été mis sur pied. Ce comité a pour objet, entre autres, d'examiner les programmes actuels d'adaptation et d'emploi, et de juger de leur efficacité à régler les problèmes d'emploi à long terme comme ceux auxquels fait face le secteur des pêches de l'Atlantique.

Le gouvernement fédéral a participé à toute une série de discussions pour assurer la survie de la pêche à longue échéance, par l'application de contingents, et à brève échéance, pour protéger les emplois qui dépendent de ce secteur.

Le Programme planification de l'emploi a été lancé en 1985 pour donner aux travailleurs la formation et les compétences nécessaires sur le marché du travail. S'il a une vocation personnelle, ce programme offre suffisamment de souplesse pour aider ceux qui en ont le plus besoin dans tous les secteurs industriels, y compris les pêches. Grâce à une certaine décentralisation de la prise de décisions, les besoins locaux et régionaux sont évalués et des crédits sont affectés aux programmes et aux services qui donnent les meilleurs résultats dans une région donnée.

Emploi et Immigration Canada a déjà pris des mesures pour aider les travaileurs du secteur des pêches qui doivent traverser des périodes d'adaptation pénibles ou qui sont touchés par la brièveté des campagnes de pêche courtes ou par les mauvaises conditions atmosphériques. Par exemple, en 1987, la saison de la pêche dans certaines parties de Terre-Neuve et de la côte nord du Québec n'a pas été assez longue pour permettre à un certain nombre de travailleurs du secteur de la pêche de devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Emploi et Immigration Canada a donc affecté un fonds spécial de 3,5 millions de dollars dans le cadre du programme de développement de l'emploi pour leur venir en aide.

Nous examinons présentement la possibilité d'établir des ententes relatives au service d'aide à l'adaptation de l'industrie pour élaborer des mesures conjointes syndicales-patronales visant à remédier aux problèmes de planification et d'adaptation des ressources humaines. Il s'est révélé extrêmement fructueux d'amener les parties patronales et syndicales à se livrer, en tant que partenaires égaux, à un processus de consultation visant à identifier les problèmes d'intérêt commun. Le service d'aide à l'adaptation de l'industrie négocie des ententes sur les stimulants à l'adaptation des travailleurs, dont chacune prévoit la formation d'un comité d'adaptation des travailleurs chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan d'action pour que l'industrie réponde à ses besoins en ressources humaines.

Emploi et Immigration Canada répondra aux problèmes des travailleurs touchés comme il l'a fait par le passé, en fournissant un soutien du revenu par l'intermédiaire de l'assurance-chômage, en donnant de l'argent par le biais du programme Planification de l'emploi et en étendant l'application du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

La députée dit également que les femmes seront particulièrement touchées par les mises à pied dans le secteur des pêches, notamment dans les usines de la région atlantique. Je tiens à répéter ce que disait, à la Chambre, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration le 15 mai 1989, premièrement, «le programme actuel d'assurance-chômage demeure en vigueur». Les réformes n'interviendront qu'en janvier 1990. Deuxièmement, «le nouveau programme sera avantageux pour les femmes dans un sens où l'assurance-chômage ne l'était pas auparavant, car beaucoup de ces femmes ont besoin de formation». Troisièmement, comme elle le disait, le gouvernement a des programmes de relais, des cours de formation ou des cours de langue. Ces programmes sont à l'opposé des programmes artificiels de création d'emplois qui existaient auparavant. Elle a dit que ces programmes assureront aux femmes un avenir plus stable, car elles n'auront plus à compter sur un emploi cyclique se situant au bas de l'échelle.

M. le vice-président: La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 juin 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 31 mai, de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-13, Loi autorisant l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Ltée soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le mercredi 31 mai, j'ai ouvert le débat sur le projet de loi C-13 sur la privatisation de Nordion International Incorporée et de Theratronics International Limitée. J'ai passé en revue le programme de privatisation du gouvernement et les succès qu'il a remportés. Je voudrais maintenant reprendre là où j'étais rendu quand la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) m'a interrompue en invoquant le Règlement.

Avant d'entrer dans les détails du projet de loi, je voudrais parler brièvement de la façon dont nous procédons et dont nous prévoyons aliéner ces deux sociétés.

Avec Nordion, nous avons l'intention de vendre à une tierce partie, comme nos conseillers financiers nous le recommandent. Cette approche procurera le maximum d'avantages à la société actuelle sur le plan de la stabilité d'exploitation, l'accès aux nouveaux capitaux, l'ouverture de marchés additionnels par l'acheteur et la synergie de la relation avec l'acheteur si celui-ci oeuvre dans un domaine semblable ou complémentaire.

Si le projet de loi que nous débattons aujourd'hui était adopté, cette vente se ferait par un processus d'appel d'offres en deux étapes, la première visant à dresser une liste de quelques soumissionnaires sérieux et la deuxième étant l'étape finale. Le gagnant serait choisi et le marché serait conclu peu de temps après.

Soit dit en passant, le secteur privé canadien a manifesté énormément d'intérêt pour cette entreprise. Je suis persuadé qu'elle suscitera de nombreuses soumissions.

La société Theratronics est plus petite et de moindre valeur. Elle est par conséquent le candidat idéal pour une acquisition par les employés. C'est pourquoi nous offrons aux employés la priorité dans les propositions d'achat. En outre, le gouvernement est disposé à les aider à mettre au point leur proposition en leur fournissant les ressources financières nécessaires pour engager leurs propres conseillers financiers.

J'ajouterai que les employés de la Nordion ont aussi manifesté l'intention d'explorer la possibilité d'acheter la totalité ou une partie de cette entreprise. Le gouvernement leur a offert une remise de 5 p. 100 sur le prix d'ensemble de la société Nordion ou de 10 p. 100 sur une participation minoritaire. Le gouvernement a déjà fourni aux employés les fonds nécessaires pour couvrir les honoraires d'un conseiller financier qui les aide à évaluer ces options.

Il est intéressant de remarquer, monsieur le Président, que les syndicats se seraient apparemment opposés à la privatisation de ces entreprises. Toutefois, les employés sont très enthousiastes face à cette idée et encouragent le gouvernement à aller de l'avant avec la privatisation, car ils croient fermement que ces deux entreprises vont être très très prospères dans le secteur privé.

Permettez-moi maintenant de passer aux dispositions mêmes du projet de loi. Comme le projet de loi est relativement simple, je serai bref. Conformément à l'article 4, la Corporation de développement des investissements du Canada est autorisée à vendre ou à aliéner sous toute autre forme, aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, la totalité ou une partie des actions de Nordion et de Theratronics qu'elle détient.

Nordion et Theratronics

Les articles 5 et 6 imposent certaines conditions concernant les actions de Nordion et limitent la propriété de non-résidents à 25 p. 100 du total d'actions avec droit de vote. L'article 7 limite les modifications aux articles sur la constitution en société qui sont incompatibles avec les dispositions de la présente loi.

L'article 8 assure aux employés de Nordion et de Theratronics une option spéciale concernant la continuité d'emploi aux fins de la pension. C'est une disposition très importante insérée dans toutes les lois précédentes sur la privatisation où étaient touchés des cotisants au régime de pension de la fonction publique. Aux termes de cette disposition, les années de service avec une société privatisée sont admissibles aux fins de la pension comme, par exemple, dans le cas des exigences relatives à la retraite anticipée prescrites par le régime de pension de la fonction publique.

Vu que l'employé d'une société privatisée ne contribue pas au régime de pension de la fonction publique, l'article 9 du projet de loi habilite le gouverneur en conseil à radier Nordion et Theratronics de l'annexe I de la Loi sur la pension de la fonction publique.

Enfin, en vertu de l'article 10, Nordion est présumée s'être conformée aux exigences de sorte que, dans le cas de certaines institutions de placement, ses titres de participation sont acceptables. Cette disposition, valide pour la vie, facilite les investissements d'administrateurs de caisses de retraite, de sociétés d'assurances et de détenteurs d'actions de Nordion lorsque cette option leur convient.

• (1010)

Parce qu'elles sont dans la région de la capitale nationale, monsieur le Président, Nordion et Theratronics devront continuer de servir le public dans les deux langues officielles. Cette disposition sera incluse dans l'offre d'achat et de vente des deux sociétés.

Nous avons imposé une limite de 25 p. 100 sur les actions de Nordion détenues par des non-résidents parce que nous tenons à nous assurer que notre technologie de pointe reste sous le contrôle de propriétaires canadiens.

Nous avons décidé de ne pas imposer de pareilles restrictions législatives à la vente de Theratronics. Nous procédons ainsi pour laisser au personnel toute latitude pour structurer une proposition et conclure les modalités de financement nécessaires. Comme je l'ai dit, nous procédons de façon différente dans le cas de chaque société pour tirer parti de ses points forts.

Comme toujours, c'est au personnel de Nordion et de Theratronics que nous accordons le premier rang tout au long de la filière d'aliénation. Pour protéger les intérêts du personnel, les clauses de l'acte de vente des deux sociétés exigeront que les conditions actuelles d'emploi restent en vigueur. En outre, la vente ne portera pas préjudice aux conventions collectives ni aux agents de négociation. Les nouveaux propriétaires seront tenus d'adopter de nouvelles modalités de pension qui soient au moins conformes aux prescriptions de la Loi sur les normes des prestations des pensions.

Ils seront également tenus de signer un accord de transfert réciproque de pension qui laisse au personnel le choix de transférer leurs prestations de pension au nouveau régime. Les droits aux prestations de pension acquis à la date de la vente seront totalement protégés, les membres du personnel pourront choisir dans la gamme entière des options disponibles—rente, remboursement des cotisations, maintien dans le poste, etc.—en fonction de leur âge et de leurs années de service, et dire de quelle façon ils désirent recevoir les prestations auxquelles ils avaient droit à la date de la privatisation.

Permettez-moi d'aborder l'importante question santé et sécurité au travail, car je sais que le public se préoccupe beaucoup de ces choses quand il s'agit de sociétés utilisant des technologies nucléaires et des produits radioactifs.

Quel que soit leur propriétaire définitif, la privatisation de Nordion et de Theratronics ne change rien au régime réglementaire auquel sont soumises ces sociétés.

Elles ont toujours été assujetties non seulement à la réglementation canadienne, mais à celle des pays dans lesquels elles travaillent.

À l'étranger, Nordion, par exemple, est chargé de monter l'usine, de former son personnel et de faire en sorte que son exploitation se fasse sans danger, avant de la livrer aux autorités locales qui la prennent alors en charge.

Au Canada, les organismes de réglementation comprennent la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui fixe les conditions de sécurité à observer dans la manipulation et l'utilisation de produits radioactifs; Transports Canada, qui fixe les conditions de sécurité applicables au transport de produits dangereux; et Santé et Bien-être social Canada, dont le Bureau de la radioprotection et des instruments médicaux fixe les conditions auxquelles doivent satisfaire les instruments médicaux, les sources de rayonnements, les matières dangereuses, et qui est également chargé de faire appliquer les normes relatives à la fabrication et aux produits. L'autorité de ces organismes demeure.

Les États-Unis, où l'on trouve un marché assez important pour les produits de Nordion et de Theratronics, ont des mécanismes de réglementation semblables qu'appliquent la *US Nuclear Regulatory Commission*, la *Food and Drug Administration* et le Département des transports. De même, les deux sociétés continueront à fonctionner selon des règlements établis dans des pays où elles vendent leurs produits et selon des conventions qui favorisent la sécurité dans le transport de substances radioactives.

Dans cet exercice qui vise l'aliénation de Nordion et de Theratronics, notre gouvernement cherche des acheteurs qui prendront des engagements envers ces sociétés, envers les employés de ces dernières et envers les localités où ils exerceront leur activité. Nous examinerons les offres d'achat en fonction de ces critères, car nous voulons que ces deux sociétés deviennent plus fortes et connaissent plus de succès à l'avenir.

J'espère que dans le débat sur cette mesure législative, les députés des divers partis examineront les contributions positives que Nordion et Theratronics peuvent apporter à l'économie canadienne en tant que puissantes sociétés privées.

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, c'est en ma qualité de porte-parole de l'opposition pour la privatisation que j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-13.

Avant de commencer, je signale à la Chambre que les deux sociétés en question, Theratronics et Nordion, sont situées à Kanata, en banlieue d'Ottawa, non loin de la circonscription de Renfrew. Mon bon ami et distingué collègue, le député de Renfrew (M. Hopkins), se trouve aujourd'hui dans sa circonscription prenant, comme il sait si bien le faire, le pouls de ses électeurs. Lors de son intervention, il parlera, entre autres choses, des ramifications locales du projet de loi.

Je voudrais d'abord répondre à deux ou trois choses que le ministre a dites au commencement du débat, mercredi dernier. Je le remercie, en passant, de m'avoir si gentiment fait tenir une copie de ses notes avant qu'il ne prenne la parole.

Nordion et Theratronics

Il y a quelques jours, donc, le ministre a rappelé que le gouvernement s'étant engagé, en 1984, à revitaliser l'économie dans le but de renforcer la croissance économique et de créer des emplois productifs pour les Canadiens. C'est un objectif fort louable, je n'en disconviens pas. Ce sont de belles et nobles paroles qui vont droit au coeur de tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Nous ne sommes plus en 1984, mais bien en 1989. Il convient donc de se demander si ces belles paroles ont conduit à des réalisations concrètes ou si le gouvernement ne les a pas tout simplement prononcées pour le plaisir de la chose. Voici un exemple.

Je serai le premier à admettre qu'avec leurs produits très spécialisés associés à la radiation, aux substances chimiques et autres, Nordion et Theratronics n'ont pas grand rapport avec la pêche au large de la côte sud de Terre-Neuve. Je veux également montrer qu'on ferait bien d'examiner de plus près la déclaration qu'a faite le ministre il y a deux jours au sujet de l'engagement du gouvernement en ce qui concerne la croissance économique, ce qui me permettra d'illustrer toute la pertinence de mon intervention et de tenter de déterminer si nous ne devrions pas nous pencher plus attentivement sur d'autres parties de son discours, puisque sa déclaration sur l'économie n'est peut-être pas, au fond, ce qu'elle semblait être.

Parlons brièvement de la pêche. Le gouvernement avait l'occasion de joindre l'acte à la parole, lui qui s'était engagé en 1984 «. . .à revitaliser l'économie dans le but de renforcer la croissance économique et de créer des emplois productifs pour les Canadiens.» C'est un objectif très louable. Mais qu'est-il arrivé à la pêche? Que s'est-il passé dans la zone de pêche 3P au large de Terre-Neuve où se trouvent Saint-Pierre et Miquelon, zone que les députés pourraient au moins reconnaître sur une carte? Que s'est-il passé dans la région de la morue du nord, la zone 2J3KL, comme la désigne l'OPANO, au large de la côte est du nord de Terre-Neuve, de la côte nord-est de Terre-Neuve et de la côte est du sud du Labrador? Que s'est-il donc passé dans ces deux cas-là: dans celui de la côte sud de Terre-Neuve et de ce qu'on appelle la région de la morue du nord?

Nordion et Theratronics

Si on analyse ce qui se passait dans ces deux régions en 1984 et pendant les années précédentes, soit à l'époque où un autre gouvernement était au pouvoir, on s'aperçoit que la surpêche n'était pas pratiquée. Premièrement les Français n'en faisait pas. Les pêcheurs respectaient les quotas qui leur avaient été attribués conformément à la convention et à l'entente signées par le Canada et la France. Les pêcheurs ont respecté leurs quotas tous les ans, et ce juqu'en 1984 inclusivement.

• (1020)

Qu'est-il advenu dans la zone de la morue du nord? Jusqu'à 1984 inclusivement, l'Espagne et le Portugal, tous deux membres signataires de l'Organisation des pêches du nord de l'Atlantique, et tous les autres pays sans exception, aussi bien les signataires que les non-signataires, sont demeurés dans la limite de leurs contingents respectifs. Dans certains cas, ils ont pêché à l'intérieur de la limite des 200 milles où ils pouvaient capturer des réserves excédentaires de poisson; dans d'autres cas, ils ont jeté leurs filets tout juste à l'extérieur des deux extrémités du Grand Banc et du Bonnet flamant tout juste à l'est des Grands Bancs. Dans tous les cas, sans exception, ces entreprises ont respecté leurs contingents.

Qu'est-il advenu en 1985? Permettez-moi de vous citer de mémoire deux ou trois chiffres. Dans la zone 3-PS, en 1985, la France, qui avait un contingent de 9 500 tonnes métriques, en a capturé 25 800. En 1986, la France, qui avait un contingent de 9 500 tonnes métriques, en a capturé 26 000. Que s'est-il produit dans la zone 2-J 3-KL?

En 1986, par exemple, les pays de la communauté européenne, y compris l'Espagne et le Portugal, qui avaient un contingent de 19 200 tonnes métriques, en ont capturé 110 000.

Comment cette différence s'explique-t-elle? Il y a tout d'abord eu un changement de gouvernement, mais ce qui importe davantage, c'est que le gouvernement de l'époque s'est mis à lancer un message tout différent aux pays étrangers. En 1984, il leur a fait savoir qu'ils pouvaient impunément venir violer nos ressources, dévaster le secteur, dépouiller nos pêcheurs et les travailleurs de nos conserveries de leur emploi, à la condition toutefois qu'ils acceptent de nous aimer, d'être gentils à l'égard de notre premier ministre et de l'aider à faire avancer sa carrière à l'échelle internationale. Le fait que 15 000 ou 16 000 pêcheurs et travailleurs d'usine de la côte sud de Terre-Neuve risquaient de perdre leur emploi n'était qu'un simple détail.

Revenons-en à la déclaration du ministre et à ce projet de loi, car il est tout à fait pertinent si les Canadiens tant à la Chambre qu'à l'extérieur désirent vraiment comprendre quels sont les objectifs du gouvernement actuel, et quels buts il poursuit avec ce projet de loi et autrement.

En 1984, comme le ministre nous le rappelle, le gouvernement a dit vouloir revitaliser l'économie. Or, qu'en est-il pour ce qui est du secteur de la pêche sur la côte sud de Terre-Neuve? Où est donc la croissance économique en question? En quoi se manifeste-t-elle dans la politique du gouvernement?

Je tiens à dire au ministre et à la Chambre que c'est exactement l'inverse qui se produit. Le gouvernement adopte plutôt une attitude d'indifférence à l'égard des travailleurs et des gens intéressés. Il applique un grand programme qui ne tient pas compte des pêcheurs côtiers le long des côtes nord-est et sud de Terre-Neuve et de certaines régions de la Nouvelle-Écosse ni des pêcheurs hauturiers, des pêcheurs au chalut et des employés des usines de traitement du poisson. Au total, 98 800 pêcheurs et employés d'usines, 100 000 personnes en gros, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse seulement dépendent des stocks de morue dont je viens juste de parler. Il ne s'agit pas du nombre total de personnes dépendant du secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique. Ce ne sont là que ceux qui comptent sur les stocks de morue pour assurer leur gagne-pain. En fait, 100 000 emplois sont en jeu. Or, que fait le gouvernement? Il prend des mesures futiles, alors que la situation est catastrophique. Il prétend avoir d'autres chats à fouetter que les emplois des pêcheurs et demande qu'on ne le dérange pas avec des détails.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple qui est probablement plus pertinent en ce qui a trait aux objectifs déclarés de ce projet de loi. Ce dernier tend à privatiser deux sociétés ayant leur siège social en Ontario et détenant certains actifs ailleurs, notamment dans l'Ouest, à savoir les sociétés Nordion et Theratronics.

Penchons-nous sur le cas d'une autre société dans le cadre de la déclaration du ministre. Il ajoute dans son intervention que pour parvenir à réaliser son objectif de croissance économique, le gouvernement a notamment procédé à un examen important des sociétés d'État. C'est tout à fait vrai. Cependant, nos vis-à-vis ne se sont pas arrêtés là; ils sont allés un peu plus loin. Dans le cas de la société Air Canada, ils lui ont totalement retiré ses objectifs d'intérêt public. Quiconque connaît l'histoire du transport aérien, de la construction des chemins de fer et des postes dans notre pays sait que l'unité du pays exige que les lignes de transport et de communication s'établissent dans un axe est-ouest.

Nous devons aller à contre-courant depuis le début. En 1840 et jusqu'en 1867, à l'époque où Terre-Neuve commerçait avec les États de la Nouvelle-Angleterre et la côte de la Colombie-Britannique avec l'ouest des États-Unis et que le centre du Canada entretenait aussi des relations commerciales nord-sud assez étroites, l'idée même d'étendre le Canada d'un océan à l'autre n'était réalisable que grâce à un réseau ferroviaire, à un réseau postal et plus tard à une politique publique de transport aérien. Air Canada a été l'instrument de cette politique. Ce fut sa raison d'être. Le Canada n'avait nul besoin d'une autre compagnie aérienne qui livre concurrence à celles qui existaient déjà. Il avait besoin d'une compagnie aérienne qui garantisse le transport, entre un point A et un point B, à des populations comme celles de Stephenville dans ma circonscription, de Sydney, de Sept-Îles et de Québec qui ne se chiffraient pas par millions.

Voilà en quoi consistait la mission d'Air Canada comme instrument public de la politique du transport aérien. C'est ce que le gouvernement est en train de démolir quand, non content de parler de la privatisation d'Air Canada, il fonce dans ce projet tête baissée. Les régions de Stephenville, de Gander, de Sydney et de Sept-Îles ont été tout récemment à même de constater les résultats de la politique gouvernementale de privatisation et de déréglementation du transport aérien.

Les résultats de cette politique sont flagrants pour les gens de Stephenville et de tout le sud-ouest de Terre-Neuve, de Port-aux-Basques, de la région de Burgeo, de la péninsule de Port-au-Port et de la vallée de Robinson-Codroy. Le géant des pâtes et papiers, Abitibi Price, l'employeur le plus important de Stephenville, déclare publiquement que la fermeture d'Air Canada à Stephenville le 17 juin, dans environ deux semaines, sera un obstacle de taille pour maintenir le rendement et soutenir la concurrence sur le marché national. Il ne s'agit pas simplement de déplacer quelques voyageurs une ou deux fois par an. Dans le cas de Stephenville, c'est une société appelée Air Canada qui n'arrivait même pas à transporter tous les voyageurs trois ou quatre mois par an. Il a fallu utiliser un plus gros avion l'été dernier et l'été d'avant. Moi et mon collègue, le député provincial, M. Kevin Allword, le député et maire de Stephenville et une délégation, y compris le maire de Gander, nous sommes réunis il y a environ un mois à Montréal.

Nordion et Theratronics

Les responsables de ce plan infect à Montréal nous ont dit qu'ils ne faisaient pas assez d'argent à Stephenville avec l'avion, qu'ils pouvaient l'utiliser ailleurs et faire plus d'argent. Il n'ont rien trouvé de mieux à répondre. Je vous affirme, monsieur le Président, qu'Air Canada a d'abord été conçu comme le moyen d'appliquer la politique officielle des transports aériens, ce qui n'a rien à voir en soi avec la rentabilité. En tant que contribuables, nous espérons évidemment que le gouvernement assure ce service d'une manière efficace. On ne gaspille pas l'argent par plaisir. Toutefois, l'idée de faire de l'argent à tout prix est tout d'abord contraire à la raison d'être d'un gouvernement. S'il y a seulement les bilans et la rentabilité qui comptent, pourquoi le gouvernement intervient-il dans quoi que ce soit? Pourquoi ne laissons-nous pas le secteur privé s'occuper de tout? Voilà bien la racine des problèmes qu'éprouve le pays à l'heure actuelle. Nous avons comme chef du gouvernement cet homme de Baie Comeau dont le curriculum vitae se résume comme suit: «Direction d'une filiale américaine—fermeture de Schefferville.» Voilà son curriculum vitae au complet.

• (1030)

M. Thacker: Vous devriez avoir honte. Aimeriez-vous que nous mettions le nez dans vos antécédents personnels?

M. Simmons: Je réponds au député de Lethbridge (M. Thacker) que je ne parle que du côté public de sa carrière.

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si le député désire entrer dans la vie privée des gens, nous permettra-t-il d'en faire autant pour lui? Nous serions heureux de faire connaître ses antécédents.

M. Manley: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de Burin—Saint-Georges a la parole.

M. Simmons: Je voudrais répondre au député. Je le remercie d'avoir soulevé la question.

M. Thacker: Ne vous occupez pas de ce merdier. Ce n'est pas nécessaire.

M. Simmons: Chose curieuse, monsieur le Président, le député qualifie maintenant de merdier l'époque où le très honorable premier ministre (M. Mulroney) était président de l'Iron Ore du Canada, une filiale d'une société de Cleveland, et sa participation à la fermeture à la ville de Schefferville quand il était président de cette société. Il a certainement plus de respect que cela pour son chef. J'ai mentionné deux de ses actions comme président de l'Iron Ore, qui sont ses lettres de créance en quelque sorte. Il a été un très bon président de cette société.

Nordion et Theratronics

M. Thacker: Honte à vous et à votre famille!

M. Simmons: Je n'ai pas parlé de la famille du premier ministre.

M. Thacker: Vous faites honte à votre famille.

M. McDermid: Elle a voté au complet pour lui.

M. Simmons: La mienne a aussi voté au complet pour moi. Quel rapport y a-t-il? Nous sommes tous deux députés.

J'affirme au député de Lethbridge qu'il y a un lien très étroit entre la performance du premier ministre à l'époque où il était président de l'Iron Ore et ce dont je parle.

M. McDermid: Il a été brillant.

M. le vice-président: J'aimerais rappeler aux députés que ce n'est pas une période de questions ou de commentaires. Le député de Lethbridge invoque le Règlement.

M. Thacker: Le député aurait-il la bonté de nous dire ce qu'il pense des 1,4 million d'emplois qui ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre?

M. Manley: Ce n'est pas un rappel au Règlement, monsieur le Président. Empêchez-le de parler.

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député de Burin—Saint-Georges a la parole.

M. Simmons: Je respecte les opinions du député de Lethbridge qui sont différentes des miennes.

M. Thacker: Cessez de faire des réflexions personnelles, bon Dieu!

M. Simmons: Le député continue à en faire. Le premier ministre était président de la société Iron Ore du Canada, une filiale d'une société américaine. Le premier ministre a fermé la ville de Shefferville en sa qualité de président de la société Iron Ore du Canada.

M. McDermid: Pourquoi?

M. Simmons: Parce que le rendement n'était pas satisfaisant. C'est exactement ce que je voulais dire.

M. McDermid: On était à court de minerai. Seuls les libéraux maintiendraient une mine en vie quand il n'y a pas de minerai.

M. Simmons: Si le député de Lethbridge et le ministre d'État à la privatisation (M. McDermid) pensent que c'est un merdier, ils devraient en parler avec le premier ministre du Canada. Il y a des tas de gens qui habitaient Shefferville, qui ne trouvent pas cela très amusant non plus. Ils ne disent pas que c'est un merdier, mais si c'est le terme que le député veut employer, c'est avec le premier ministre et pas avec moi qu'il doit discuter.

Passons à un sujet plus emballant et voyons la page 5 du discours du ministre, où il parle de compassion. C'est le même ministre qui, il y a environ 45 secondes, me reprochait de faire allusion au drame qu'ont vécu des milliers de gens de Shefferville à qui on a dit de plier bagage. Et il ose parler de compassion!

M. McDermid: Je peux en parler. Tous les employés étaient tellement bien traités qu'ils ont voté pour le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il s'est présenté dans leur circonscription. Ne dites pas de sottises.

M. Simmons: Je sais que c'est un sujet délicat pour le ministre chargé de la Privatisation.

M. McDermid: Pas du tout.

M. Simmons: Dans sa déclaration, le ministre a parlé des grandes réussites du programme de privatisation, notamment de Canadair vendue à Bombardier, société qui oeuvre dans le domaine du transport. Avez-vous remarqué, monsieur le Président, que dans sa litanie, le ministre n'a pas mentionné de Havilland? Je me demande pourquoi. Mais comme il voudra certainement corriger cet oubli, je vais vous dire pourquoi.

M. McDermid: Il y a 1 500 employés de plus.

M. Simmons: Sept cents personnes ont perdu leur emploi.

M. McDermid: Non. Il y a encore 1 500 employés de plus que lorsque le gouvernement a vendu cette société.

M. Simmons: N'oublions pas que le gouvernement est poursuivi en justice pour avoir vendu cette société sous de faux prétextes.

M. McDermid: Vous vous trompez là aussi.

M. Simmons: Je me trompe peut-être, mais ce n'est pas un argument que j'invente, de Havilland a intenté les poursuites.

M. McDermid: C'était au sujet des normes de sécurité. Vous ne comprenez rien.

M. Simmons: Ce n'est pas que je ne comprends pas, c'est que je ne suis pas d'accord avec le ministre.

M. McDermid: Je pourrai me vanter n'importe quand de la vente de de Havilland.

M. Simmons: J'aurais aimé qu'il le fasse tout à l'heure, lorsqu'il a si opportunément oublié cette société dans son énumération. Je voudrais parler un peu de la société de Havilland à la Chambre. Oui, elle a été vendue à Boeing des États-Unis pour 155 millions; oui, cela a fait perdre 700 emplois; oui, l'affaire est devant les tribunaux parce que le gouvernement a vendu la société sous de faux prétextes; oui, cela devait symboliser la politique de privatisation du gouvernement. Comme on l'a dit il y a quelques semaines à l'émission télévisée *The Fifth Estate*, l'histoire d'amour a mal tourné.

M. McDermid: Au contraire.

M. Simmons: Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, le ministre a fait un bon discours. Je ne suis pas d'accord avec le contenu, mais j'ai aimé la façon dont il l'a lu.

Je voudrais parler un peu de la politique de privatisation du gouvernement. Il s'agit davantage d'une tactique politique que d'une stratégie économique sensée. Le mieux que je puisse dire, c'est qu'il s'agit d'un plan insensé qu'on n'arrive plus à maîtriser. Il suffit de songer à Air Canada et à de Havilland pour comprendre ce que je veux dire. Ce plan pour le moins insensé est devenu incontrôlable.

Une des raisons invoquées à l'appui de la politique de privatisation a trait à la réduction du déficit. N'êtes-vous pas heureux, monsieur le Président, de vivre dans un pays où les hommes politiques ont encore des éclairs de génie? C'est merveilleux de vivre dans un tel pays. Pendant que le gouvernement cherchait un bon thème budgétaire vers le 1er avril, il a découvert le déficit. Il ne l'avait pas encore découvert en novembre dernier lorsqu'il se préparait à financer le projet Hibernia et à augmenter sa contribution au projet des sables bitumineux et qu'il prévoyait un dynamisme économique sans pareil.

Nordion et Theratronics

M. Gauthier: Combien de milliards?

M. Simmons: Je ne sais plus combien. Il y avait beaucoup de zéros à la fin et beaucoup de milliards au commencement. Par coïncidence, il y a eu des élections en novembre dernier. Mais, à part cela, les choses allaient bon train à ce moment-là. On n'entendait parler que de croissance économique et on se faisait dire que tous nos problèmes allaient être réglés le lendemain à 6 heures. Puis, grâce à leurs éclairs de génie, le premier ministre et le ministre des Finances (M. Wilson) ont découvert le déficit. Soudainement, nous avions un déficit. Nous n'en avions pas en novembre dernier, mais il a fait surface vers le 1er avril.

• (1040)

Maintenant, avec la fermeture de bases militaires, l'industrie des pêches qui est laissée pour compte, le coup porté aux personnes âgées, la nouvelle taxe de vente nationale, la nouvelle taxe téléphonique et tout le reste, le gouvernement doit lutter contre ce déficit. Mais qui livre la lutte? Qui assume le fardeau de cette lutte pour nous? C'est l'équipe qui a pris la dette publique en charge en 1984, lorsqu'elle s'élevait à 177 milliards de dollars. Qu'a fait le gouvernement en cinq ans? Il a porté ce déficit de 177 milliards à seulement 330 milliards après cinq ans. Il a réussi à pratiquement le doubler en cinq ans.

Maintenant, le gouvernement va s'attaquer au déficit. Je présume que la semaine prochaine, il nous dira comment mettre des dents aux poules. Le gouvernement dit qu'un de ses objectifs est de réduire le déficit. Prenons cette initiative au pied de la lettre et acceptons-la comme un des objectifs louables du gouvernement. Examinons les répercussions actuelles de la privatisation et les milliers d'emplois qui ont été perdus.

M. McDermid: Où?

M. Tremblay (Rosemont): À Canadair, par exemple.

M. Simmons: C'est un bon exemple.

M. Tremblay (Rosemont): Combien d'emplois?

M. Simmons: Le travailleur qui a perdu son emploi ailleurs trouve peu de réconfort dans le fait de savoir que quelqu'un à Canadair en a un.

M. Tremblay (Rosemont): Combien de milliers d'emplois de plus?

Nordion et Theratronics

M. Simmons: Il semble que le député veuille s'en tenir au script que le gouvernement lui a remis. Pourquoi ne fait-il pas sa propre enquête? Il découvrira que la société de Havilland a coûté 700 emplois aux travailleurs.

M. McDermid: Il y a maintenant 1500 emplois de plus qu'il n'y avait. Soyez honnête. Ça ne me fait rien que vous vous moquiez de nous, mais soyez honnête.

M. Simmons: Qu'y a-t-il de plus futile que d'argumenter avec des gens bornés? La vraie réalité, c'est que des milliers d'emplois ont été perdus.

M. Tremblay (Rosemont): Et Téléglobe?

M. Simmons: Je vais vous parler de Téléglobe dans une minute. Des millions de dollars en fonds de recherche et de développement sont versés à des sociétés étrangères. Le mariage de de Havilland et de Boeing en est un bon exemple. Des millions de dollars de recherche et développement vont tout droit à des sociétés étrangères, sans le moindre frais. Le député pourra peut-être défendre cela. Moi pas, et je n'essaierai pas.

M. McDermid: Parfait. Nous n'avons pas besoin que vous le défendiez.

M. Simmons: Ce pauvre ministre est bien susceptible ce matin. Le fait demeure que la façon dont le gouvernement administre sa politique de privatisation, quel que soit son objectif, est loin d'être admirable. Une partie de la raison, c'est que le ministre qui s'occupait autrefois de l'habitation—et a fait cette brillante déclaration sur les sans-abri—va faire pour la privatisation ce qu'il a fait pour le logement. Voilà la menace. Toute cette politique est fort mal administrée.

Cela ne veut pas dire que toutes les aliénations n'ont pas été une assiette au beurre pour les groupes de pressions. Quel magnifique tableau de chasse ils ont réalisé.

Laissez-moi vous donner un exemple. Pour donner suite aux interjections de mes collègues d'en face, je vais parler de la privatisation de Terra Nova Telecommunications, une société de téléphone de Terre-Neuve. C'est une situation que je connais très bien. Jusqu'à tout récemment, les services téléphoniques de Terre-Neuve étaient fournis par deux sociétés: la Newfoundland Telephone Company et la Terra Nova Telecommunications, qui était une société d'État du fédéral.

Très récemment, le gouvernement a décidé de privatiser la société Terra Nova Telecommunications, que nous connaissons sous le sigle de TNT à Terre-Neuve. Ce sigle présente toutes sortes de connotations dans le contexte de ce que je vais dire.

La Newfoundland Telephone est devenue l'adjudicataire et a acquis la TNT. Savez-vous, monsieur le Président, que dans le processus, un ancien député à la Chambre, un ami très intime du premier ministre (M. Mulroney), a récolté 900 000 $ en honoraires? Cela n'avait absolument rien à voir avec l'acte juridique, le monsieur en question est une personne très compétente. Il s'agissait strictement d'honoraires de lobbying. Il a obtenu 500 000 $ pour travailler à faire conclure cette affaire, et encore 400 000 $ en prime pour y avoir réussi. La privatisation n'a pas été sans ses avantages pour certains, mais la population en général. . .

M. Tremblay (Rosemont): Pas pour les Canadiens?

M. Simmons: Ce monsieur était canadien. J'en conviens avec le député, c'est un Canadien. Je ne le conteste pas, mais je lui ferai remarquer qu'il y a beaucoup d'autres Canadiens qui n'ont pas encore tout à fait obtenu 900 000 $ des affaires de privatisation du gouvernement.

Le problème, c'est que le gouvernement n'a pas de véritable plan directeur de privatisation. Aujourd'hui, le gouvernement agit pour remédier au déficit, demain il se souciera de rentabilité. Chaque jour un nouveau thème, chaque jour un nouveau ministre. Il n'y a pas de plan global, et ce sont les contribuables, les Canadiens, qui en souffrent.

Parlons d'un autre sujet relié à la question de la privatisation. Bien sûr, Petro-Canada est une société d'État, un instrument de politique publique créé par l'ancien premier ministre, M. Trudeau, pour veiller à ce que les Canadiens, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, aient une fenêtre sur l'industrie pétrolière.

M. McDermid: Toute une fenêtre.

M. Hawkes: Très coûteuse.

M. Simmons: Nous nous souviendrons des braves paroles que l'ancien premier ministre, maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), a prononcées en 1980. Il allait. . .

M. Tremblay (Rosemont): Quel bon à rien!

M. Simmons: Il ne devrait pas parler du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de cette façon. Ce dernier n'aimerait pas cela. Je ne crois pas qu'il soit un bon à rien. À mon avis, il est un parlementaire respecté, mais il a fait une erreur en 1980 en ce qui concerne Petro-Canada. Heureusement, il s'est rendu compte de son erreur et a changé d'idée. Les libéraux ont créé Petro-Canada. Les conservateurs voulait s'en débarrasser en 1979, mais ils ont décidé que ce n'était pas. . .

M. Hawkes: Nous n'avons jamais décidé que c'était une mauvaise idée. Ce n'est pas vrai.

M. Simmons: Puis ils ont décidé de garder la société. Je dis au whip du gouvernement que je suis certain qu'ils pensent toujours que c'est une brillante idée.

M. Hawkes: C'en est une.

M. Simmons: Mais même la foule du côté ministériel n'est pas totalement stupide sur le plan politique.

M. Hawkes: Nous faisons ce qui est bon pour le Canada sans rechercher l'opportunisme politique.

M. Simmons: Ils ont compris le message du public, c'est-à-dire que le gouvernement devrait garder. . .

M. Hawkes: C'est l'opportunisme politique par opposition à ce qui est bon pour le Canada.

M. Simmons: Prenez votre temps, je crois que c'est votre premier discours.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Vous n'êtes certainement pas né de la dernière pluie.

M. Simmons: Le ministre sait que je ne toucherais pas à Petro-Canada. Cette société devrait rester où elle est, dans le secteur public.

M. Hawkes: Le gouvernement devrait posséder des stations-service. C'est un des principes fondamentaux du Parti libéral.

M. Simmons: C'est le public qui est de cet avis. Les Canadiens ont dit très clairement au cours des trois ou quatre dernières années que, si le gouvernement veut se mêler à l'industrie pétrolière, qu'il s'occupe des quatre grandes sociétés organisées de haut en bas, des champs de pétrole aux stations-service, non seulement en amont mais aussi en aval, soit Imperial, Texaco, Shell et Petro-Canada.

Si le gouvernement veut faire quelque chose avec Petro-Canada et les trois autres sociétés que j'ai mentionnées, qu'il se départisse de certains de ses intérêts en aval, afin que ces sociétés n'aient pas une telle emprise sur l'industrie.

J'ai mentionné comment les conservateurs s'occupent des lobbyistes. Ils s'occupent aussi des visiteurs, des experts-conseils et des avocats. On peut vraiment dire que les conservateurs sont loyaux envers leurs amis. Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, que depuis avril 1986, les conseillers suivants ont travaillé à plein temps ou à temps partiel à privatiser Nordion et Theratronics, les deux anciennes filiales de l'EACL, jusqu'à leur transfert à l'autre société d'État pour fins de privatisation? Or, nous sommes maintenant en 1989. Je parle de ce qui s'est passé il y a trois ans. On a fini maintenant par privatiser Nordion et Theratronics. Cela fait donc trois ans que trois courtiers en investissements, un cabinet d'avocats chargé de conseiller l'EACL, un cabinet de gestion et une étude comptable s'occupent de ce dossier. Je redoute de voir la note le jour où le gouvernement commencera à privatiser Air Canada ou le CN, par exemple.

• (1050)

Je suis sûr que tous mes collègues, surtout mes amis très attentifs du côté du gouvernement, attendent la prochaine question avec impatience. Quelle est la position du Parti libéral en matière de privatisation?

M. Thacker: Il faudrait savoir combien de députés vous avez pour le dire?

M. Tremblay (Rosemont): C'est une question individuelle. Ils bifurquent dans toutes les directions.

M. Gauthier: Vous avez réussi à les réveiller maintenant.

M. Simmons: Toutes mes excuses. Je croyais qu'ils dormaient. Je regrette. C'est vrai qu'ils écoutent.

Ils veulent savoir quelle est la position du Parti libéral? Premièrement, nous sommes contre la privatisation comme moyen de réduire le déficit. S'il faut privatiser certaines compagnies, faisons-le individuellement et dans la mesure où cela correspond à l'intérêt public.

M. McDermid: Aucune position ferme, quoi.

M. Simmons: Privatiser pour privatiser, et non pas parce que c'est la bonne chose à faire pour une compagnie ou pour les contribuables, mais uniquement pour ramasser quelques deniers de plus qui serviront à réduire le déficit, c'est une bien mauvaise politique.

M. McDermid: Quand m'avez-vous entendu dire cela?

M. Simmons: Voilà une bonne question. Je crois que les esprits se rencontrent ce matin. Le ministre et moi sommes d'accord au moins sur un point.

Nordion et Theratronics

M. McDermid: Voilà qu'il est de notre côté maintenant.

M. Simmons: Le député vient de faire sien le premier élément de la politique libérale en matière de privatisation.

M. Thacker: Pourquoi n'avez-vous jamais privatisé une seule compagnie?

M. Simmons: Nous refusons ces privatisations qui entraînent une réduction des services. À ce propos, j'ai déjà cité Air Canada où l'économie est sur le point d'être anéantie. J'ai déjà parlé de l'usine de papeterie. J'aurai pu mentionner les pêcheries et tous les gens qui comptent sur Air Canada pour expédier du poisson frais de Stephenville. Nous nous opposons aux privatisations là où cela entraîne une réduction des services, des pertes d'emplois ou un faible rentabilité de l'investissement au Canada. Naturellement, de Havilland est un exemple type. Nous nous y opposons dans ces cas particuliers. Comme je l'ai dit il y a un instant, il faut étudier chaque cas en toute objectivité.

On pourrait dire tant d'autres choses sur cette question. Il s'agit de deux sociétés qui sont relativement petites si on les compare à l'ensemble des sociétés d'État. Néanmoins, ce projet de loi de privatisation montre bien quelles sont les intentions du gouvernement.

Quelles sont ses intentions? La triste vérité est qu'il n'a pas d'objectif précis, il suit seulement une politique de droite qui continuera à ruiner toutes les régions de notre pays. En outre, cela montre bien que le pays, que le gouvernement est complètement déphasé, qu'il est coupé des gens dont j'ai parlé à Stephenville, dans le sud-ouest de Terre-Neuve, à Sydney, dans les régions où la privatisation est. . .

M. McDermid: C'est vous qui êtes déphasé par rapport à votre temps.

M. Simmons: Il me reste peu de temps, monsieur le Président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. McDermid: J'ai dit que vous étiez déphasé par rapport à votre temps et non pas que vous aviez peu de temps!

M. Simmons: Cela montre bien que le ministre et le gouvernement ont perdu le sens de certaines réalités. Ils ont perdu de vue le fait que la privatisation, s'ajoutant à la déréglementation des compagnies aériennes, la fermeture de bureaux de poste, la suppression de lignes de chemin de fer, l'augmentation des impôts et la disparition des emplois dans les pêcheries, est vraiment préjudiciable aux Canadiens qui ne sont pas du tout partisans des idées du ministre sur cette question.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, dans les deux ou trois minutes dont je dispose avant 11 heures, je pourrais sans doute en dire plus au sujet de Nordion et Theratronics que celui qui m'a précédé n'a pu trouver à en dire en 40 minutes.

Cette vente soulève de sérieux problèmes. Je vais essayer d'en examiner quelques-uns après la période des questions. Mais je pense qu'il y a deux choses à en dire tout de suite.

La première, c'est que le gouvernement conçoit la privatisation comme un ménage qui trouverait avantageux à l'été de vendre la chaudière de chauffage parce qu'après tout, il n'en a pas besoin pour l'instant. Voilà la philosophie du gouvernement. Nous n'avons pas besoin de ces sociétés actuellement, donc nous allons les vendre sans penser à l'avenir, sans penser aux possibilités à long terme dont il faut tenir compte. Il y a diverses sociétés, depuis celles-ci jusqu'à Petro-Canada et à Air Canada, qu'il faut garder dans l'intérêt futur du pays, dans notre intérêt collectif futur.

Deuxièmement, je m'étonne, étant donné la philosophie du gouvernement, du manque d'imagination dont il fait preuve dans son programme de privatisation. Je m'attends à ce qu'un jour ou l'autre, nous soyons saisis d'un projet de loi qui fixe les conditions de privatisation des bâtiments du Parlement, de la Cour suprême et de tous les édifices publics d'un bout à l'autre du pays. Cela nous permettrait de tout vendre—de tout bazarder dans une gigantesque braderie. Alors nous pourrions faire face à l'avenir les mains vides, débarrasssés de tout ce que le pays a mis des années et des années à construire.

Le gouvernement agit de façon idiote. Il finira par le regretter. J'espère qu'il ne s'entêtera pas dans cette voie.

Je vois qu'il est 11 heures, monsieur le Président.

M. le vice-président: Nous passons maintenant aux déclarations de députés. La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

OPPOSITION AUX MESURES VISANT À MODIFIER LE RÉGIME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, hier, le gouvernement conservateur a présenté, dans le cadre de son programme droitiste, un projet de loi visant à réduire considérablement et à modifier le régime de l'assurance-chômage.

C'est la pire attaque que ce régime ait eu à subir depuis sa création, au lendemain de la grande dépression des années 30. L'assurance-chômage a été mise en place et approuvée au fil des années pour faire en sorte que les travailleurs canadiens qui se retrouvent au chômage contre leur volonté aient suffisamment d'argent pour nourrir leur famille et payer leur loyer.

Conformément à ce projet de loi, les travailleurs canadiens vont voir leurs primes augmenter et leurs prestations diminuer. Conformément à ce projet de loi, le gouvernement réduit sa contribution, qui se situait l'an dernier à 2,9 milliards de dollars.

Tout cela, en dépit du fait qu'au cours de la dernière campagne électorale, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), citant le premier ministre (M. Mulroney), ait catégoriquement nié que le programme de l'assurance-chômage serait le moindrement modifié ou réduit. Cela en dit long sur la crédibilité des conservateurs.

Nous allons nous opposer à ces réductions cruelles avec tous les moyens dont nous disposons. Espérons que le gouvernement va finir par comprendre.

* * *

• (1100)

LE DÉCÈS DE ETHEL TAYLOR

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je veux rendre hommage, aujourd'hui, à une femme de Red Deer qui a beaucoup donné à la société durant sa vie et qui a travaillé sans relâche à améliorer le sort des gens de Red Deer.

Ethel Taylor était d'allégeance néo-démocrate, mais elle était très populaire dans la circonscription traditionnellement conservatrice de Red Deer. Elle a été la première conseillère municipale de la ville, mais elle insisterait vigoureusement et avec raison sur le fait qu'elle a été élue pour ses capacités et ses efforts et non à cause de son sexe.

Article 31 du Règlement

Je l'imagine aussi, debout à côté de moi, affirmant qu'elle n'a pas besoin des pieuses banalités d'un conservateur. Elle pouvait travailler harmonieusement avec les personnes dont elle ne partageait pas l'idéologie politique. Elle s'efforçait sans relâche d'améliorer les services destinés aux défavorisés.

La ville de Red Deer a donné son nom à une rue et à un pont, mais ses principes de compassion et de partage et les résultats de son bon travail sont son héritage le plus précieux.

* * *

[*Français*]

LA FÊTE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

HOMMAGE AUX CANADIENS D'ORIGINE ITALIENNE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Fête nationale des Italiens et je profite de cette occasion pour attirer l'attention des députés de cette Chambre sur l'importante contribution des Canadiens d'origine italienne à la croissance de notre pays. La présence des Canadiens d'origine italienne au sein de notre diversité culturelle remonte bien avant que nous ne reconnaissions officiellement le multiculturalisme comme étant une caractéristique fondamentale de la société canadienne. On pourrait dire que le premier à laisser sa marque fut Jean Cabot, c'est-à-dire Giovanni Caboto, qui, en 1497, partit d'Angleterre et se rendit jusqu'à la Côte Atlantique.

Monsieur le Président, la contribution des Canadiens d'origine italienne s'est étendue à de nombreux secteurs de notre vie nationale et reflète leur vitalité, leur dynamisme et leur créativité. Le Canada ne serait pas devenu ce qu'il est aujourd'hui sans l'apport inestimable des Canadiens d'origine italienne. Ces derniers ont compris le véritable sens du multiculturalisme à la canadienne. Ils ont toujours su concilier leur profond attachement à l'Italie et leur loyauté sans borne envers leur pays d'adoption.

Monsieur le Président, j'invite toutes les personnes ici présentes à se joindre au peuple canadien pour dire merci à la communauté italienne pour le rôle primordial qu'elle a joué dans la vie collective du Canada.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

L'ACCÈS À DES LOGEMENTS ABORDABLES

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway) continue de présenter des excuses quand on lui demande de s'attaquer au problème d'accès à des logements abordables au Canada.

À St. John's, cette semaine, il a dit aux membres de la *Co-operative Housing Foundation* qu'ils n'avaient aucune raison d'être fiers de lui.

À Québec, l'Association canadienne des responsables de l'habitation et de l'urbanisme se demandait pourquoi le Programme d'aide à la remise en état des logements a été radié du budget, alors qu'une étude de deux ans avait indiqué que cette option ne devrait même pas être envisagée.

Quand le ministre a demandé aux Canadiens de lui dire ce qu'ils pensaient de l'inaction du gouvernement dans le domaine du logement, c'était sa façon d'admettre que le gouvernement a failli à la tâche.

Il n'a pas construit le minimum de 5 000 logements coopératifs. Il a abandonné les citoyens démunis qui voulaient se loger à bon marché en vertu du PAREL. À cause des taux d'intérêt élevés, il n'est pas venu en aide aux jeunes familles canadiennes qui cherchent des logements à des prix abordables.

Comment le ministre peut-il croire que le fait d'admettre qu'il a failli à la tâche excuse ses faiblesses ainsi que celles de son ministère et de son gouvernement? Depuis quand substitue-t-on les excuses à l'action?

* * *

LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

LA TRENTIÈME ASSEMBLÉE À OTTAWA ET À MONTEBELLO

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Votre Honneur connaît plusieurs associations parlementaires importantes et estimables où sont représentés de nombreux pays du monde, mais il n'y a peut-être pas d'occasions pour les députés et les sénateurs canadiens de passer quelques journées d'un intérêt immédiat plus captivant que dans le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis.

C'est un honneur pour moi que de prendre part à la 30e assemblée de cette organisation unique. Les députés des divers partis accueilleront en fin de semaine à Ottawa et à Montebello un groupe éminent de sénateurs et de membres du Congrès des États-Unis.

Il y a bien des choses dont nous discuterons sans cérémonie à propos d'une semaine particulièrement intéressante dans nos deux assemblées législatives, canadienne et américaine. Fait encore plus important, nous échangerons des vues sur des questions qui débordent littéralement le cadre des consignes de parti et des frontières internationales: notamment les pluies acides; l'effet de serre; le transport transfrontalier de déchets toxiques; l'application des règlements de pêche sur la côte Est; des questions de commerce bilatéral comme la question de l'acier; les problèmes agricoles; les questions énergétiques; l'avenir de l'OTAN, de même que les rapports très particuliers entre le Canada et les États-Unis. Bienvenue à nos amis.

* * *

LES ROUTES

LA ROUTE RELIANT OTTAWA À L'AUTOROUTE 401

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, le gouvernement de l'Ontario a déclaré dernièrement qu'il reconnaissait la nécessité de construire une route à quatre voies entre la Capitale nationale et l'autoroute 401, ce qui a réjoui la population de l'Est de l'Ontario. Ce que bien des gens ne savent pas, c'est que la région d'Ottawa-Hull est la deuxième en importance en Ontario, et la quatrième au Canada.

Comme la construction de cette nouvelle route menant à la Capitale servira les intérêts du gouvernement fédéral, toutes les municipalités touchées par ce projet espèrent que le gouvernement du Canada collaborera avec les gouvernements provincial et municipaux afin que le projet soit lancé et mené à bien dans un avenir assez rapproché.

* * *

[*Français*]

LES AÎNÉS

LES CLUBS DE L'ÂGE D'OR DE LA CIRCONSCRIPTION DE MONTMORENCY—ORLÉANS

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, cette période de l'année marque la fin des activités des clubs de l'Âge d'or dans plusieurs régions du pays, et plus particulièrement dans ma circonscription de Montmorency—Orléans.

Au cours des derniers jours, j'ai eu l'occasion d'être associé à plusieurs activités spéciales organisées par les aînés de ma circonscription. J'ai senti partout la joie de ces personnes d'être réunies et de partager ces beaux moments de loisirs et d'échanges.

Le gouvernement du Canada est fier de collaborer et de soutenir financièrement des clubs de l'Âge d'or par le biais du Programme Nouveaux Horizons. Ce programme contribue grandement à l'amélioration de la qualité de vie de ceux qui ont bâti notre pays en leur permettant de développer de nouvelles amitiés entre eux par l'organisation d'activités qui sont autant d'occasions nouvelles pour eux de se rassembler.

Je suis d'ailleurs heureux, monsieur le Président, de constater que les budgets de ce programme, tout comme ceux du Programme d'Autonomie des aînés, n'ont subi aucune coupure pour la nouvelle année financière, ce qui démontre une fois de plus l'importance que notre gouvernement accorde aux personnes âgées.

En terminant, je voudrais dire aux aînés de ma circonscription de Montmorency—Orléans que je savoure pleinement toutes les occasions que j'ai de les rencontrer, et je considère que les responsables des clubs de l'Âge d'or me font un grand honneur en m'invitant à m'associer à leurs activités.

* * *

[*Traduction*]

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

LES POURSUITES INTENTÉES CONTRE UN JOURNALISTE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, en décidant de porter des accusations contre le journaliste Doug Small, la GRC a créé un dangereux précédent qui laisse présager l'érosion d'une liberté fondamentale.

Cette décision remet en question les modalités d'exercice de la liberté de la presse dans une société démocratique et le droit qu'ont les citoyens de savoir ce que fait leur gouvernement.

En agissant comme il le fait, le gouvernement cherche à présenter l'affaire sous les dehors d'un acte criminel au lieu d'accepter les conséquences de sa négligence en matière de sécurité et, ultérieurement, de son manque de responsabilité.

Du même coup, il jette le blâme sur les médias. Lorsqu'il justifie son silence par la peur de compromettre les poursuites judiciaires, il se retranche derrière les tribunaux.

La vérité est que la condamnation de M. Small compromettrait à jamais la liberté de la presse au Canada.

Article 31 du Règlement

Les accusations portées par la GRC touchent à l'essence même de la Charte des droits et des libertés et portent atteinte au principe de la liberté de la presse, principe fondamental d'une société démocratique.

L'affaire est grave. Les fondements mêmes de notre société libre et démocratique sont en jeu.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'USINE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA DOW CORNING CORPORATION

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, la Dow Corning Corporation, une société du Michigan, a reçu l'autorisation de construire une usine pilote de recherche et de développement qui fournira du travail à 30 personnes. Avant longtemps, les étapes 2 et 3 de ce projet pilote devraient fournir du travail à quelque 500 personnes.

La société Triple S Investments, association de développement des collectivités financée par le gouvernement fédéral, a contribué à convaincre cette société de venir s'implanter à Selkirk.

Je me réjouis de cette chance que nous avons de pouvoir diversifier et renforcer l'économie du Manitoba. La vallée de la rivière Rouge espère devenir la «silicon valley» des années 1990. À mon avis, c'est là un autre exemple du succès de l'Accord de libre-échange.

* * *

[*Français*]

LES HANDICAPÉS

LA DEUXIÈME SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour encourager les Canadiens et les Canadiennes handicapés à célébrer la deuxième Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, qui se tiendra du 4 au 10 juin.

Les personnes handicapées ont souffert longtemps à cause de l'inaccessibilité des services et des installations, ainsi qu'à cause de la discrimination contre eux.

[*Traduction*]

Cette semaine nationale vise à signaler certains autres problèmes qu'éprouvent les Canadiens handicapés, y compris le fait que le gouvernement demeure insensible à leurs besoins réels dans la vie de tous les jours.

Le gouvernement, qui se prétend le champion de la création d'emplois, a échoué lamentablement pour ce qui

Article 31 du Règlement

est de multiplier les occasions d'emploi à l'intention des handicapés. Selon le rapport annuel de 1988 sur l'égalité professionnelle, plus de 300 handicapés ont perdu leur emploi.

[*Français*]

Je demande que ce gouvernement prenne des mesures immédiatement pour renverser ce fait. Le temps est à l'action, monsieur le Président, pas seulement aux paroles émanant du gouvernement.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES SPORTS

FÉLICITATIONS À KAMLOOPS, CHOISIE VILLE HÔTESSE DES JEUX D'ÉTÉ DU CANADA DE 1993

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je tiens à féliciter aujourd'hui la ville de Kamloops, en Colombie-Britannique. Cette ville magnifique et hospitalière de l'intérieur de la Colombie-Britannique a été choisie comme hôtesse des Jeux d'été du Canada de 1993.

L'annonce en a été faite hier par le ministre d'État chargé de la jeunesse, de la condition physique et du sport amateur (M. Charest) et par le ministre d'État (Forêts).

Je tiens également à rendre hommage aux autres villes postulantes de l'excellence de leur présentation. Les Jeux du Canada servent en quelque sorte de catalyseur au développement municipal et permettent à une localité de faire la preuve aux yeux de tous les Canadiens de sa capacité d'accueil et d'organisation.

Je suis persuadé que Kamloops saura très bien tirer son épingle du jeu.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA MOTION PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a récemment résolu d'envoyer une délégation dans diverses villes canadiennes afin de donner aux Canadiens l'occasion de mieux exercer leur droit démocratique et de s'exprimer sur les modifications radicales du régime d'assurance-chômage.

La tournée qui comprend 13 villes est modeste, mais elle n'en permettra pas moins aux Canadiens de montrer au gouvernement la direction à prendre. Chose incroyable, le gouvernement refuse que la décision de ce comité important soit soumise à l'approbation du Parlement.

Les travaux du comité prennent aujourd'hui un caractère d'urgence parce que les progressistes conservateurs, après avoir nié tout au long de la campagne électorale de l'année dernière qu'ils ne changeraient rien à ce programme essentiel, changent leur fusil d'épaule.

Par son refus, sournois ou lâche, le gouvernement prive une fois de plus les Canadiens du droit légitime de se prononcer sur l'un des programmes les plus cruciaux de protection sociale: l'assurance-chômage.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

LA CÉLÉBRATION DE LA SEMAINE DU TROISIÈME ÂGE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, la semaine prochaine est la semaine du troisième âge en Alberta. L'Alberta est au premier rang lorsqu'il s'agit d'offrir aux personnes âgées l'appui qui leur permet de vivre de façon autonome avec dignité.

Beaucoup d'Albertains appellent les personnes âgées leurs «pionniers». Ils considèrent que ces personnes constituent un élément important de notre tissu social, car elles ont fait la richesse de l'Alberta et ont développé les ressources agricoles et énergétiques. Elles ont accompli un travail de grande valeur pour elles-mêmes et pour tout le Canada.

La qualité de vie des personnes âgées sera une question cruciale au cours des dix prochaines années et au début du XXI^{e} siècle. Nous collaborerons avec nos aînés afin d'élaborer un programme de loisirs équilibré et de répondre à leurs aspirations.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

ON FÉLICITE ROBERT LESAGE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, félicitations à Robert LeSage, nouveau député libéral du comté de Hull à l'Assemblée nationale du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Rocheleau: Monsieur le Président, le 29 mai dernier, c'était jour d'élections partielles au Québec, dans les comtés de Hull et de Papineau.

Deux autres victoires pour le Parti libéral du Québec, et j'en suis bien fier!

Le comté de Hull, que j'ai représenté à l'Assemblée nationale du Québec pendant plus de sept ans, et qui fait partie intégrante de la circonscription de Hull—Aylmer que je représente en cette Chambre, sera dorénavant entre les mains de Robert LeSage et je tiens à le féliciter bien sincèrement pour son éclatante victoire.

Fort d'une expérience à la ville de Hull, Robert LeSage connaît bien les préoccupations de son comté et il ne fait aucun doute qu'il sera à la hauteur du mandat qui vient de lui être confié.

Il va sans dire, monsieur le Président, que ma collaboration lui est acquise pour défendre avec vigueur et acharnement les intérêts de la population de l'Outaouais québécois dans des dossiers aussi importants que le parachèvement de l'autoroute 50, le train de Hull-Wakefield et tout autre projet important qui concerne et le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

FÉLICITATIONS À KAMLOOPS. CHOISIE VILLE HÔTESSE DES JEUX D'ÉTÉ DU CANADA DE 1993

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au nom des citoyens de Kamloops et du centre de la Colombie-Britannique, disons de toute la Colombie-Britannique et d'une grande partie du Canada, je veux dire à quel point nous apprécions la générosité du ministre qui a annoncé hier à Kamloops que cette ville serait l'hôte des Jeux d'été de 1993. Nous sommes reconnaissants de cette chance.

Je peux garantir au ministre que Kamloops saisira cette occasion de rendre fiers de notre hospitalité non seulement le ministre et le gouvernement du Canada, mais aussi tous les Canadiens.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU FRED DOUGLAS LODGE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la semaine dernière, je me suis joins aux nombreux habitants de Winnipeg qui ont rendu hommage au révérend Fred Douglas à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Fred Douglas Lodge, une des premières unités de logement pour personnes âgées de Winnipeg, qu'il a fait campagne pour bâtir et où il continue de travailler.

Je voudrais partager cet honneur avec mes collègues de la Chambre des communes. Rendre hommage au révérend Fred Douglas—un homme admirable qui a consacré sa vie à aider les gens qui avaient des problèmes et des soucis—est réellement tout un privilège. J'ai l'assurance que mes collègues de la Chambre partageront mon désir de le remercier et de le saluer pour la vision, le leadership et le dévouement dont il a fait preuve dans son travail. Il continue d'inspirer ceux qui le connaissent.

En effet, le plus grand hommage que nous puissions rendre au révérend Fred Douglas est de faire nous-mêmes preuve de dévouement et de poursuivre les buts qu'il a si habilement fait siens pendant plus d'un quart de siècle. Le Fred Douglas Lodge, situé dans ma circonscription de Winnipeg-Nord, est un monument témoignant des services à rendre à toutes les personnes âgées.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question qui porte sur le fiasco budgétaire s'adresse au vice-premier ministre.

Hier, 1er juin, comme il apparaît au hansard, le premier ministre, parlant de ce qu'il a fait le soir du 26 avril lorsqu'il a appris l'existence d'une fuite, a déclaré à la Chambre:

> J'ai demandé immédiatement ce soir-là la tenue d'une enquête complète de la Gendarmerie royale du Canada. Une fois cette enquête lancée, personne n'aurait dû s'immiscer dans la conduite en bonne et due forme de l'enquête de la Gendarmerie royale du Canada. Tout ce qui a été fait à partir de ce moment-là et jusqu'ici est conforme à cette tradition.

Comment les Canadiens pourraient-ils prendre le premier ministre au sérieux sachant que le lendemain, 27 avril, il déclarait aux journalistes: «Il s'agit d'un crime.»

Comment peut-on prendre le premier ministre au sérieux après qu'il a utilisé des termes aussi choquants?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je crois que le premier ministre a donné une réponse complète à la question. Si le député s'inquiète des allégations d'acte criminel, il trouvera sûrement un intérêt à prendre connaissance des comptes rendus des journaux du 28 avril.

Par exemple, le *Financial Post* disait: «Le ministre des Finances, Michael Wilson, et le gouvernement sont les victimes d'un crime.» Le *Toronto Star* déclarait: «La fuite sans précédent de mercredi aurait été le résultat d'une infraction criminelle aux règles de sécurité protégeant le budget.» Dans le *Financial Post*, on pouvait lire: «Plusieurs violations du Code criminel sont envisagées y compris le vol, l'abus de confiance et même une violation de la Loi sur les secrets officiels, loi rarement invoquée.» Je pourrais continuer.

Le premier ministre n'a fait hier que citer d'autres sources qui disaient la même chose que lui. À son dire, il n'a pointé personne du doigt, mais il reste qu'il y a eu une diffusion illégale et non autorisée du budget avant sa présentation officielle.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Tout le monde a pu s'en rendre compte à la télévision. Comme l'a indiqué le premier ministre, le gouvernement a pris la décision qui s'imposait en l'occurrence.

LES PROPOS DE CERTAINS MINISTRES DE LA COURONNE

M. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rappeler au vice-premier ministre que s'il cite les éditoriaux et s'il les prend au sérieux, qu'il prenne alors au sérieux celui qui réclamait la démission immédiate du ministre des Finances.

Par ailleurs, si le vice-premier ministre prend au sérieux les propos que le premier ministre a tenus hier, à savoir que l'on n'essayerait pas de s'ingérer dans l'enquête et ses suites, pourquoi est-il en train, en ce moment même, d'employer le terme «illégal» alors qu'aucun tribunal n'en est arrivé à cette conclusion?

• (1120)

Le compte rendu montre qu'à 23 reprises au moins, le premier ministre et l'autre ministre ont laissé entendre, par les termes qu'ils ont employés, à la Chambre et en dehors, pendant l'enquête de la GRC, qu'ils en avaient conclu que ces fuites étaient le résultat d'un crime ou d'un acte criminel.

Comment le premier ministre et les ministres de la Couronne ont-ils pu parler ainsi et prétendre en même temps qu'ils ne s'ingéraient pas dans une enquête de la GRC et n'empêchaient pas la tenue d'un procès juste pour les accusés, sans en même temps faire comprendre à la GRC comment ils voulaient que l'enquête se termine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est faux, archifaux. Si le député a des preuves, qu'il se lève et qu'il les donne à la Chambre, sinon, qu'il se rétracte!

M. Allmand: Répondez à la question.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, on a demandé au Commissaire de la GRC si le gouvernement avait exercé des pressions sur lui pendant cette enquête et il a répondu: «Pas du tout». Pourquoi le député tient-il à souiller la réputation du commissaire de la GRC? Pourquoi?

À propos de l'autre volet de la question qui porte sur les éditoriaux, je dirai que le député sait aussi bien que moi que les éditoriaux tournent comme le vent, comme la position du Parti libéral d'ailleurs.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: J'espère bien que le député n'insinue pas que c'est le ministre des Finances lui-même qui a révélé prématurément le contenu du budget.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens tireront leurs propres conclusions à propos du langage utilisé par le premier ministre et ses ministres. Je n'ai rien d'autre à ajouter en dehors de ce qui figure déjà au compte rendu.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Je voudrais demander au vice-premier ministre, comme dernière question supplémentaire, dans quelles circonstances se sont produites les fuites du budget. Je voudrais attirer son attention sur le fait que le premier ministre, en parlant du moment où il a appris le rôle joué par la Mutuelle du Canada dans cette affaire, a déclaré dans le hansard du 31 mai: .

Quand M. Gorbet, sous-ministre des Finances, a reçu l'appel, il a pris les mesures. . .

Puis il a ajouté plus tard, au sujet de M. Gorbet, le sous-ministre des Finances:

> . . . j'ai déjà répondu que le sous-ministre des Finances a reçu l'information par téléphone vers 13 h 30, d'après ce qu'on m'a dit. . .

Pourtant, le président de la Mutuelle du Canada, M. Masterman, a déclaré que l'information avait été donnée le 27 avril à 13 h 30. Selon lui, après avoir communiqué avec la GRC, il a appelé le cabinet du ministre des Finances à Ottawa et a fourni les mêmes renseignements à un membre du cabinet du ministre—pas au sous-ministre des Finances, M. Gorbet, mais à un membre du cabinet du ministre.

Je voudrais que le vice-premier ministre explique cette contradiction. Qui a reçu l'appel et qu'en a fait cette personne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député se reportait au hansard, il trouverait des réponses à ces questions aux pages 2088, 2089, 2090, 2094, 2143, 2144, 2200 et 2203.

Des voix: Ce n'est pas vrai.

M. Mazanskowski: Ce que je trouve incroyable, comme les Canadiens, j'en suis sûr, c'est la politique de deux poids deux mesures appliquée par les libéraux.

Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils ont approuvé la saisie par la GRC des interviews de Radio-Canada, en mars 1978. Ils ont entériné la rafle opérée dans les bureaux du *Toronto Sun* à cette même période et le ministre de la Justice a inculpé *The Sun* et deux responsables du service des informations, comme l'a rapporté *The Globe and Mail* du 22 mars 1978. Ils ont absolument violé la liberté de la presse. Maintenant, ils prennent la parole ici et prétendent en être les défenseurs.

LA RÉCEPTION DE L'APPEL TÉLÉPHONIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le vice-premier ministre trébuche sur son propre sabre. S'il laisse entendre que des gouvernements antérieurs ont sanctionné certaines actions, alors il admet aujourd'hui que son gouvernement a sanctionné l'inculpation d'un journaliste de Global News.

Le premier ministre a essayé d'expliquer la raison pour laquelle il s'était écoulé entre une heure et demie et deux heures avant que l'on informe les ministres, dont lui-même, de la deuxième fuite, en disant que l'affaire avait été parfaitement traitée par «de distingués fonctionnaires apolitiques» le 27 avril.

Ma question au vice-premier ministre est directe. Comme Mary McLaughlin, vice-présidente des affaires publiques à la Mutuelle du Canada, me confirmait par téléphone, il y a environ une heure, que M. Masterman, président de la Mutuelle du Canada, avait communiqué la nouvelle de la deuxième fuite du budget non pas à M. Fred Gorbet, sous-ministre des Finances, comme le laissait entendre le premier ministre, mais à un membre du personnel privé du ministre des Finances, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire, comme lui a demandé le leader à la Chambre de notre parti, qui au cabinet du ministre des Finances a reçu l'appel de M. Masterman? Nous savons maintenant, comme on me l'a confirmé il y a une heure, que ce n'était pas Fred Gorbet, le sous-ministre des Finances. Qui était-ce?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement et le premier ministre ont été avertis, comme moi, par les bons soins du greffier du Conseil privé. Ce sont là des renseignements publics. Qui a reçu la première communication téléphonique et quelles discussions ont eu lieu est sans importance. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . .puisque la décision de communiquer le budget avait été prise la veille.

Le budget a été rendu public prématurément le mercredi 26 avril à 22 heures ou 22 h 30, en raison de la fuite. Tout ce qui est arrivé après cela et qui touche des fuites possibles ou est relié à des fuites, des suggestions ou des allégations relève de la police. Tout a été placé entre les mains de la GRC. Nous étions d'avis que les décisions prises par les fonctionnaires et les membres du cabinet du ministre des Finances étaient correctes. La décision que nous avons prise est la seule que nous pouvions prendre.

Le député peut ne pas le croire, mais cette décision a été prise le mercredi 26 avril.

Questions orales

L'INFORMATION TRANSMISE AU MINISTÈRE DES FINANCES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le premier ministre et même le vice-premier ministre n'ont eu aucune hésitation à parler des initiatives de M. Gorbet, un haut fonctionnaire, et de M. Tellier, un autre haut fonctionnaire. Ça ne les a pas dérangés d'expliquer que vous pouvez être assuré que rien de louche ne s'est passé durant 90 minutes, ou deux heures dans le cas du premier ministre, parce que de distingués hauts fonctionnaires apolitiques s'occupaient de toute cette affaire. Je cite le premier ministre.

Pourquoi donc la Mutuelle du Canada refuse-t-elle ce matin de nommer la personne au cabinet du ministre des Finances qui a pris l'appel de M. Masterman?

Pourquoi le vice-premier ministre, lorsque le leader du Parti libéral à la Chambre et moi-même lui avons posé une question très directe à cet égard, a-t-il refusé de nommer le membre du personnel politique au cabinet du ministre des Finances qui possédait cette information, et de nous dire ce que cette personne a fait de cette information?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous avons affaire en l'occurrence à. . .

M. Tobin: Une tentative pour étouffer l'affaire.

M. Mazankowski: . . .une tentative de la part des libéraux pour dénigrer ou tenter de dénigrer. . .

Des voix: Donnez-nous un nom.

M. Mazankowski: . . .les fonctionnaires. Ils tentent de salir la GRC et ils tentent maintenant de salir les collaborateurs du ministre des Finances. Eh bien, vous avez échoué dans le cas des fonctionnaires, vous avez échoué dans le cas de la GRC et vous allez échouer dans ce cas-ci également.

LA POSITION DE M. RUTHERFORD

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'ai une question à poser au ministre de la Justice. Hier, je lui ai posé une question à propos d'une nouvelle selon laquelle son sous-ministre délégué aurait téléphoné au ministère du Procureur général de l'Ontario, à Toronto, au nom du ministère des Finances, semble-t-il.

Je voulais savoir si cette nouvelle était fondée. Je voulais surtout connaître la nature de cette conversation pour savoir si M. Rutherford était bien la personne qui a recommandé que des accusations soient portées au criminel.

Dans une réponse de deux pages qu'il a fait parvenir à mon bureau ce matin, le ministre a confirmé que c'était bien M. Rutherford l'initiateur de l'appel téléphonique à Toronto, mais il n'a pas répondu à mes autres questions.

Puisque le premier ministre du Canada, le vice-premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déjà jugé cette affaire en déclarant publiquement qu'un acte criminel avait été commis et que les Canadiens ont certes le droit de savoir ce qu'il en est au juste, je voudrais que le ministre me dise aujourd'hui si M. Rutherford a prétendu qu'il agissait au nom du ministère des Finances au cours de cette conversation téléphonique et si c'est bien lui qui a recommandé que des accusations soient portées au criminel.

• (1130)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'aurais cru que le député se serait donné la peine de lire cette note un peu plus attentivement.

M. Broadbent: Je l'ai lue attentivement.

M. Lewis: Rappelons premièrement qu'on nous a demandé, hier, qui avait pris l'initiative de faire cet appel en laissant entendre que c'était le ministère de la Justice parce qu'il voulait «intervenir».

Mon collègue sait très bien que l'aide-mémoire du ministère de la Justice disait que lorsque la GRC a consulté le cabinet du procureur général de l'Ontario à propos des accusations à porter, on lui a dit que pendant ces discussions, il avait été convenu que certaines questions devraient faire l'objet de consultations entre les procureurs provinciaux de l'Ontario et le ministère de la Justice. La GRC a informé le sous-ministre délégué des questions dont devraient discuter le ministère de la Justice et les procureurs de l'Ontario. M. Rutherford a téléphoné à ces derniers le 19 mai pour organiser une rencontre.

Il saute aux yeux que M. Rutherford a téléphoné aux procureurs de l'Ontario à la demande de la GRC.

L'INTERPRÉTATION DU DOCUMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai lu attentivement la lettre du ministre et l'aide-mémoire qu'il a envoyé. Le ministre a dit quelle était sa conclusion, mais le document ne précise pas clairement que la conversation qui a eu lieu découlait d'une demande faite par la GRC. Bien au contraire. Dans sa propre lettre d'accompagnement, il affirme qu'il a été convenu qu'il devait y avoir des consultations avec les procureurs de l'Ontario, mais il ne précise pas qui était partie à cette entente.

M. Lewis: C'est bel et bien précisé.

M. Broadbent: Nous pouvons tous deux interpéter le document, et je n'accuse pas le gouvernement de faire preuve de mauvaise foi à cet égard. Le ministre a répondu directement. Je veux obtenir une réponse du ministre.

Lorsque M. Rutherford a téléphoné à Toronto, a-t-il dit ou non qu'il agissait au nom du ministère des Finances? Deuxièmement, a-t-il demandé ou non que des accusations soient portées?

Je ne veux pas d'autres renseignements. Ce sont là les faits qu'il est important de savoir. Trois ministres de premier plan ont déjà déclaré publiquement qu'un crime a été commis. Je crois qu'ils ont préjugé de l'affaire. J'espère qu'aucun haut fonctionnaire n'a pris des mesures qui auraient pu aggraver cette injustice. La réponse est-elle oui ou non?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je veux répéter ce qui est dit dans l'aide-mémoire concernant la demande que le député a faite hier.

Pendant les dicussions—c'est-à-dire les discussions entre la GRC et les procureurs de l'Ontario—il a été convenu que certaines questions devaient faire l'objet de consultations entre les procureurs de l'Ontario et le ministère de la Justice.

La GRC a informé le sous-ministre délégué des questions dont devaient discuter le ministère de la Justice et les procureurs de l'Ontario. M. Rutherford a alors téléphoné aux procureurs de l'Ontario.

M. Gauthier: Et que leur a-t-il dit?

M. Lewis: Pour ce qui est de déterminer si M. Rutherford a dit ou non aux procureurs de l'Ontario qu'il représentait le ministère des Finances, j'ai vérifié, et on m'a informé que M. Rutherford ne se souvenait pas d'avoir dit cela. Cependant, cela n'a aucune importance parce que les consultations étaient tout à fait normales, ce que la GRC a confirmé.

LA RECOMMANDATION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE—LE GOUVERNEMENT NIE TOUTE INGÉRENCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait aussi qu'il n'a pas répondu à la seconde partie de la question: Est-ce que M. Rutherford a recommandé que des poursuites soient intentées au criminel? Cette question est très pertinente dans une situation extraordinaire et tout le pays sait que personne, dans l'histoire de notre pays, n'a jamais été accusé d'une infraction criminelle semblable à celles qui ont suivi ces fuites. La situation est très grave. Certains ministres ne s'en préoccupent guère, mais les Canadiens s'inquiètent pour les libertés civiles et les droits fondamentaux et ils s'interrogent sur l'honnêteté du gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais répéter très clairement: Le ministre de la Justice qui a répondu avec cette lettre voudrait-il dire clairement à la Chambre des communes si le gouvernement, si ce fonctionnaire très important a suggéré à son homologue de la province d'Ontario, de prendre les décisions officielles concernant le Code criminel contre ces individus?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, revenons à l'aide-mémoire que j'ai offert aujourd'hui, par écrit, à mon collègue pour lui éviter ce genre de problèmes.

En somme, c'est sur l'avis des conseillers juridiques du gouvernement de l'Ontario que la GRC a décidé de porter les accusations qui sont maintenant devant les tribunaux. On peut aussi se fier à M. Inkster qui a dit qu'il avait rencontré M. Rutherford pour discuter de la possibilité de porter des accusations en vertu de la Loi sur les secrets officiels et qu'il était normal que les avocats du gouvernement conseillent ainsi la police.

Une voix: Répondez à la question, Doug.

M. Lewis: J'y réponds. On m'a demandé s'il y a eu ingérence. Il n'y en a pas eu.

ON PRÉTEND QU'IL Y A CONFLIT D'INTÉRÊTS—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il a admis que son ministère et la GRC avaient eu des discussions normales. Étant donné que le sous-ministre associé de la Justice avait dit représenter le ministère des Finances et que le 27 avril, comme en fait foi le hansard à la page 1005, le ministre des Finances a affirmé que «la divulgation prématurée de détails du budget semble avoir résulté d'un abus de confiance, d'un crime prémédité, genre d'acte contre lequel on ne peut jamais se protéger complètement», le ministre de la Justice n'est-il pas d'accord que son sous-ministre associé, M. Rutherford, était dans une situation flagrante de conflit d'intérêts quand il a tenu ces discussions dites normales?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit à mon collègue, chef du Nouveau Parti démocratique: nous avons vérifié et M. Rutherford ne se rappelle pas avoir laissé entendre qu'il représentait le ministère des Finances.

Ce sont là des consultations normales entre la GRC et le ministère de la Justice, fait confirmé par le Commissaire. J'ignore ce que nous pouvons faire de plus, sauf peut-être envoyer des aide-mémoire pour confirmer de notre côté et demander au Commissaire de la GRC d'en faire autant.

LA CONSULTATION ENTRE LA GRC ET LE CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Mary Clancy (Halifax): À mon avis, monsieur le Président, le ministère de la Justice devrait consulter un médecin au sujet de son amnésie chronique.

Ayant déjà été procureur de la Couronne, je n'ai jamais entendu parler d'un sous-ministre associé de la Justice qui aurait discuté avec la GRC de la supposée possession d'un document volé d'une valeur de 3c.

Quels conseils M. Rutherford a-t-il donnés à la GRC?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Dans les circonstances, monsieur le Président, les consultations entre les fonctionnaires du procureur général et la GRC sont tout à fait normales.

M. Tobin: Qu'est-ce que Rutherford a dit?

Mme Clancy: Définissez «normales».

M. Lewis: Définir «normales»?

Mme Clancy: Qu'est-ce qui est normal?

M. Lewis: Je préfère ne pas répondre.

M. le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

LA NÉCESSITÉ DE TAIRE UN RENSEIGNEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, et porte également sur la deuxième fuite budgétaire.

Pendant 28 jours, le gouvernement du Canada a caché la vérité au Parlement au sujet de la fuite de la Mutuelle. Puis une fois la nouvelle ébruitée, le gouvernement a cherché à justifier sa conduite en prétendant qu'il avait dû taire ce renseignement pour protéger une enquête de la GRC.

Comment le vice-premier ministre peut-il prétendre que la GRC les y a obligés, puisque le solliciteur général a avoué hier, devant un comité, qu'il ne s'était même jamais donné la peine de demander à la GRC s'il y avait lieu de ne pas communiquer ces renseignements à l'opinion?

N'est-il pas évident que tout ce qu'on a cherché à protéger de la sorte, c'est la peau du ministre des Finances, qui était en très mauvaise posture?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'enquête a démarré mercredi soir. Nous étions tenus de transmettre tout le dossier à la GRC. Nous ne nous sommes pas immiscés dans l'enquête. Mon ami regrette que le commissaire de la GRC ait confirmé cela.

Une voix: Nous n'en croyons rien.

M. Lewis: Dès le départ, le mercredi soir, il s'agissait d'une affaire de police et nous lui avons gardé ce caractère.

• (1140)

M. Boudria: Monsieur le Président, il est étonnant d'entendre le ministre affirmer que le gouvernement ne s'est pas immiscé dans l'enquête de la GRC, alors que par 27 fois les ministériels ont dit que les incidents en question relevaient du criminel.

[*Français*]

LA DEUXIÈME FUITE BUDGÉTAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'aimerais poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. On vient d'entendre maintenant et nous savons tous que, hier, le solliciteur général, comparaissant devant un comité parlementaire, a admis qu'il n'avait jamais consulté la GRC afin de savoir s'il devait ou s'il ne devait pas révéler le fait qu'il y avait une deuxième fuite budgétaire, une fuite importante. Le vice-premier ministre est-il maintenant prêt à admettre ce qu'il aurait dû dire depuis le début. . . et ce sont les faits suivants: Le gouvernement conservateur n'était-il pas en train de protéger la «couenne» du ministre des Finances, plutôt que de protéger l'enquête de la GRC?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue évoque des accusations de pressions auprès de la GRC. M. Inkster a dit très clairement que la GRC n'avaient pas subi de pressions.

M. Boudria: Je n'ai jamais dit cela.

M. Lewis: C'est parfaitement clair. Il s'agissait dès le départ d'une affaire de police, et elle doit le rester.

L'ÉCLAIRCISSEMENT D'UNE QUESTION—LA RÉPONSE DU MINISTRE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre de la Justice semble avoir beaucoup de mal à répondre à de nombreuses questions qui lui sont posées aujourd'hui à ce sujet. Il semble avoir du mal à comprendre la question, qu'elle soit posée en français ou en anglais.

Comme le premier ministre, le vice-premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déjà préjugé la décision, le ministre de la Justice pourrait-il répondre à une question toute simple: M. Rutherford a-t-il conseillé la GRC sur la façon dont elle devait procéder?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Non.

L'INFORMATION DONNÉE AUX PROCUREURS DE L'ONTARIO— LE MINISTRE RENVOIE À L'AIDE-MÉMOIRE

Mme Joy Langan (Mission—Cquitlam): Monsieur le Président, je demande au ministre si les procureurs de l'Ontario, eux, ont été informés de la façon dont ils devaient procéder?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si on se rapporte à l'aide-mémoire. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Oui ou non?

M. Lewis: Hier, je n'avais pas les renseignements demandés et j'ai offert au chef du Nouveau Parti démocratique de les lui fournir. Et je les ai fournis. C'est vraiment dommage que vous n'ayez pas de photocopieur à votre bureau. Vous pourriez le donner à votre collègue. Je vous montrerais même comment vous en servir.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Même si cela pouvait prendre du temps.

La GRC a mené une enquête. Elle a communiqué avec les procureurs de l'Ontario pour discuter des accusations qui allaient être portées, puisque ce sont eux qui s'en chargeraient.

Comme on le mentionne dans l'aide-mémoire, il a fallu consulter les fonctionnaires du ministère de la Justice. M. Rutherford a fait un appel téléphonique comme on le lui a demandé, après quoi la GRC a porté des accusations.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE SAM JOHNSTON, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU YUKON

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Sam Johnston, président de l'Assemblée législative du Yukon.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-ÉTATS-UNIS

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation de l'Association interparlementaire Canada-États-Unis dirigée par les sénateurs Richard Bryan et Ted Stevens, codirigeants de la délégation du Sénat américain, et le membre du Congrès Sam Gejdenson, codirigeant de la délégation de la Chambre des représentants des États-Unis.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

L'ENQUÊTE SUR DES PROFITS ILLÉGAUX POSSIBLES SUITE À LA FUITE BUDGÉTAIRE À LA MUTUELLE DU CANADA

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Dans le numéro du 5 juin du magazine *Macleans*, un porte-parole de la Bourse de Toronto affirme que même si on leur a demandé de procéder à une enquête sur des profits illégaux possibles, les intéressés ignoraient tout d'une seconde fuite dont aurait profité une institution financière dont les actifs s'élèvent à 11 milliards de dollars, et qu'il leur a fallu attendre 28 jours avant d'être mis au courant. Pourtant, le solliciteur général ne cesse de prétendre à la Chambre que rien ne prouvait que des profits illégaux avaient été réalisés.

Pourquoi le renseignement essentiel en question, à savoir la fuite dont aurait profité une institution financière de 11 milliards de dollars, a été cachée aux représentants de la Bourse procédant à cette enquête?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, lorsque la fuite budgétaire a été rendue publique, on a demandé à la GRC d'intervenir et de faire enquête sur toutes les questions concernant cette fuite. L'enquête en question a été effectuée par la GRC sans aucune ingérence de l'extérieur à cet égard, et je ne suis pas au courant des faits dont parle mon collègue. Je ne prétends pas qu'il a tort, mais j'affirme qu'il incombait à la GRC de procéder à l'enquête. Il s'agissait d'une question de respect de la loi, et on l'a traitée comme telle.

Mme Callbeck: Monsieur le Président, il semble presque que le gouvernement préfère dissimuler plutôt que divulguer les preuves recueillies au sujet de profits illégaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Donnez-nous des preuves.

LES REPRÉSENTANTS DE LA BOURSE LAISSÉS DANS L'IGNORANCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. À quelle sorte d'enquête le gouvernement procède-t-il, alors que les représentants de la Bourse ont été laissés dans l'ignorance pendant 28 jours au sujet de cette seconde fuite budgétaire? Le gouvernement a-t-il la manie du secret?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement a saisi la Chambre du Budget aussitôt que possible. .

M. Tobin: À 17 h 50.

M. Duhamel: En effet!

M. Lewis: . . .afin de le rendre public. Le gouvernement n'a rien à cacher et, en fait, il est tout à fait manifeste que ce n'est pas lui qui effectue l'enquête, mais bien la GRC.

M. Gauthier: On tente d'étouffer l'affaire.

M. Lewis: Vous parlez d'une façon d'étouffer une affaire. Nous avons rendu la fuite publique et nous avons fait intervenir la GRC.

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ DE TIRER PROFIT DES FUITES BUDGÉTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, le 27 avril dernier, le premier ministre nous a dit, et j'inviterais le ministre de la Justice à revenir au hansard du 27 avril, et je cite:

> La GRC mène une enquête approfondie touchant aux faits et gestes de tous les intéressés, ainsi qu'aux activités boursières de façon à vérifier si quelqu'un a profité de quelque façon de ce genre d'information.

[*Traduction*]

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Est-il au courant qu'au sujet de l'enquête sur les prises possibles de bénéfices, la revue *Maclean's* a appris que la GRC, qui avait demandé aux Bourses canadiennes d'examiner les opérations boursières qui auraient pu être faites en fonction de la première fuite du budget, ne les a même pas informées de la deuxième fuite? En conséquence, les porte-parole des Bourses ont dit que des données sur des prises de bénéfices possibles de la part de sociétés ou de particuliers peuvent leur avoir échappé.

[*Français*]

Comment le gouvernement peut-il aujourd'hui continuer, le 2 juin, à soutenir que personne n'a profité des fuites de ce Budget? Et comment le premier ministre peut-il continuer à maintenir en poste le ministre des Finances qui a manqué à ses devoirs parlementaires?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je félicite mon collègue. Il a raison, la GRC mène l'enquête. Ce n'est pas une enquête gouvernementale, comme l'a prétendu son collègue. C'est une question qui relève des forces de l'ordre. Il en est ainsi depuis le début. Nous n'y avons rien changé.

Le fait que nous ne soyons pas intervenus chicote vraiment mes collègues d'en face. Cela vous agace vraiment, n'est-ce-pas? Cela vous dérange vraiment que nous ne soyons pas intervenus. Nous ne l'avons pas fait à ce moment-là et nous n'allons pas le faire maintenant.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je veux bien croire sur parole le ministre de la Justice, sauf au sujet de ce qui s'est passé hier. Nous voyons les manchettes: «Les conservateurs ont agi seuls en gardant le secret sur la deuxième fuite», a déclaré le Solliciteur général. Une autre dit: «Le ministre coupe court au témoignage de la GRC.» Est-ce que la GRC mène son enquête seule, sans informations ou instructions directes de la part du Solliciteur général? Si c'est la vérité, alors je voudrais que le ministre de la Justice nous dise aujourd'hui s'il est sûr, comme l'était le solliciteur général il y a quelques semaines, qu'effectivement, personne n'a tiré profit de ces fuites du budget.

• (1150)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en ce qui concerne les pressions gouvernementales, je ne peux que vous reporter à la déposition du commissaire de la GRC. Interrogé à ce sujet, il a répondu que le gouvernement n'avait exercé absolument aucune pression.

Pour ce qui est des prises possibles de bénéfices par suite des fuites budgétaires, nous devrons attendre le rapport final de la GRC sur cette affaire. . .

M. Tobin: Oh, oh!

M. Lewis: Cela ne plaît peut-être pas au député. Il voudra peut-être obtenir plusieurs rapports pour faire durer le plaisir.

M. Tobin: À la différence du solliciteur général.

M. Lewis: Un de ces jours, les députés d'en face devront se remettre à étudier les sujets qui tracassent la nation.

Mme Clancy: Oui, votre terrible budget.

M. Lewis: Il y a les problèmes de pêche sur la côte Est, la fermeture de bases militaires, les problèmes relatifs aux forêts. Un de ces jours, il faudra bien qu'ils s'y attaquent.

* * *

LE LOGEMENT

LE LOGEMENT À PRIX ABORDABLE SUR LES TERRAINS DE DOWNSVIEW

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, en tant que députée de Don Valley-Nord, je m'intéresse assez peu à des fuites qui sont maintenant colmatées ou à des affaires qui relèvent désormais de la police ou des tribunaux. Ce qui m'intéresse d'abord et avant tout, c'est le logement. J'ai une question à poser au ministre d'État à l'Habitation au sujet des terrains de l'aéroport de Downsview.

Que fait le ministre pour s'assurer, primo, que les logements qu'on doit construire sur les terrains fédéraux de l'aéroport de Downsview seront accessibles aux familles qui, comme celles des quartiers environnants, gagnent de 33 000 $ à 48 000 $ par année et, secundo, que leur construction ne rapportera pas des bénéfices excessifs aux spéculateurs et aux promoteurs? Par ailleurs, que pense le ministre de la proposition du député de York-Centre comme quoi tous les terrains de l'aéroport de Downsview serviraient à la construction de logements à prix modique?

Des voix: Bravo!

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, la question de la députée va au coeur des préoccupations des Canadiens.

En ce qui concerne les terrains de la base aérienne de Downsview, leur aménagement relèvera de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à qui le gouvernement les a cédés récemment. Au lieu de les vendre à des constructeurs privés, nous les gardons en vue d'en dresser le plan d'aménagement. Nous pouvons ainsi veiller à ce que des logements à prix modique y soient construits.

Si nous pouvons nous entendre avec la ville de North York sur un plan d'aménagement qui permette la construction sur ces terrains de logements à prix modique, le tour sera joué.

Si l'on devait, comme l'a proposé le député de York-Centre il y a quelque temps, vendre les terrains au plus offrant, on n'y construirait que de luxueuses demeures au lieu des maisons à prix modique que la députée et moi-même souhaitons.

Questions orales

LE BUDGET

ON REPREND LA QUESTION SUR LES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES AUX BOURSES DES VALEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Justice que je m'adresse. Ma question fait suite en quelque sorte à celles qu'a posées le député de Papineau.

Nous apprenons maintenant que quatre bourses des valeurs canadiennes n'ont pas été prévenues par la GRC que la Mutuelle du Canada avait obtenu avant le temps des documents budgétaires. En fait, elles ne l'ont appris ses que par les médias.

À la Chambre, le 18 mai dernier, le solliciteur général a déclaré «. . .que depuis le début, l'enquête incluait les faits auxquels la nouvelle référait hier», soit le fait que la Mutuelle du Canada connaissait la teneur des documents budgétaires. Comment, le 18 mai dernier, le solliciteur général a-t-il pu déclarer d'une part que l'enquête incluait depuis le début la mise en cause de la Mutuelle du Canada, alors que d'autre part les bourses de valeurs n'avaient appris cette fuite que par le truchement des médias?

Le ministre pourrait-il confirmer aujourd'hui à la Chambre que la GRC n'avait tout simplement pas avisé les bourses de valeurs? Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi elle ne l'a pas fait?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer ce dont a parlé mon honorable collègue. Dès mercredi soir, nous avons conclu qu'il fallait faire appel à la GRC. C'est donc ce que nous avons fait. Le lendemain, ainsi qu'on l'a signalé à plusieurs reprises, le président de la Mutuelle du Canada a communiqué avec le bureau du ministre des Finances.

M. Ouellet: À quelle heure?

M. Lewis: Je crois que c'était immédiatement après que nous l'avons confirmé à la GRC. Celle-ci est intervenue après avoir été prévenue par la Mutuelle du Canada et elle possédait le document.

Quant à savoir ce que la GRC a fait de ce renseignement, je n'ai pas accès à ce renseignement en tant que procureur général. C'est là-dessus que porte l'enquête de la GRC.

ON RENVOIE AUX DÉCLARATIONS DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL—ON DEMANDE L'ASSURANCE QU'IL N'Y A PAS EU DE PROFITS INDUS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. C'est le solliciteur général lui-même qui a déclaré à la Chambre que l'enquête comprenait les faits, «auxquels la nouvelle référait hier», soit le fait que la Mutuelle du Canada avait eu les documents entre les mains. Il a également déclaré à la Chambre que rien n'autorisait à penser que quelqu'un avait pu en tirer quelque avantage.

J'aimerais poser au ministre de la Justice la question suivante: Comment le solliciteur général a-t-il pu dire que personne n'avait pu tirer profit de ce renseignement quand la GRC n'avait pas même prévenu les quatre Bourses des valeurs que la Mutuelle du Canada avait eu le document entre les mains?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): À mon avis, monsieur le Président, c'est le solliciteur général qui devrait répondre à cette question. Aujourd'hui, je ne fais que le remplacer.

J'ai déjà fait savoir à mon honorable collègue et aux autres députés que la GRC l'avait appelé mercredi soir, et que les collaborateurs du ministre des Finances avaient transmis le renseignement à la GRC. Nous ne nous sommes pas ingérés dans cette enquête. C'est à la GRC qu'il appartient de la mener à bonne fin. Si elle estimait que quelqu'un a profité indûment de cette fuite des documents budgétaires, elle pourrait décider d'intenter des poursuites.

LA COUTUME DES HAUTS FONCTIONNAIRES—LE GOUVERNEMENT FAIT DE NOUVEAU LE RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai été sous-ministre adjoint et sous-ministre au sein de deux gouvernements différents. Je sais que la coutume veut qu'on informe immédiatement le ministre—où qu'il soit—de tout problème grave survenu au sein de son ministère. Si je ne l'avais pas fait, j'aurais certainement été remercié de mes services.

Personnellement, je crois que les hauts fonctionnaires ont immédiatement informé le premier ministre et ses principaux ministres de la fuite de la Mutuelle. Je ne peux pas croire qu'il en ait été autrement.

M. Charest: Qu'est ce que cela veut dire? Qu'est que vous croyez encore?

M. le Président: Le député peut croire beaucoup de choses. Toutefois, il a la parole pour poser une question. Je lui demanderai de poser sa question.

M. Duhamel: Monsieur le Président, le premier ministre s'imagine-t-il que les Canadiens croient vraiment que les hauts fonctionnaires n'ont pas immédiatement informé les ministres de l'appel en question?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le premier ministre a dit ici même à quel moment il a été informé de la fuite dont parle le député. Le ministre des Finances a dit ici à quel moment il a été informé de cette même fuite. Nous avons été très francs à cet égard.

Il est honteux, je crois, que des allégations de méfaits soient portées contre des fonctionnaires respectés qui ne sont pas présents pour se défendre.

M. Allmand: Qu'ils viennent!

[*Français*]

LE RÔLE DES HAUTS FONCTIONNAIRES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Je veux simplement préciser qu'il n'y a eu aucune allégation au sujet de la Fonction publique. Est-ce que le premier ministre est en train d'utiliser les hauts fonctionnaires afin de se protéger et de protéger ses ministres pour essayer de se donner de la crédibilité? Est-ce que ces hauts fonctionnaires sont en train de devenir des boucs émissaires pour l'incompétence de ce gouvernement dans cette affaire?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que c'est faire là une autre allégation très injuste et très déplacée à l'endroit du premier ministre ou des hauts fonctionnaires.

M. Duhamel: C'est une question. Répondez-y.

M. Kempling: C'est une question stupide.

M. Duhamel: Je voudrais bien que vous en posiez une qui soit à moitié aussi bonne que celle-ci.

M. Lewis: Nous l'avons fait. C'est d'ailleurs pour cela que vous en êtes là aujourd'hui.

M. Duhamel: Pas pour longtemps.

LES CONSÉQUENCES DES PROPOS DES MINISTRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Pas moins de 27 fois depuis la révélation de la première fuite du budget, le premier ministre, le vice-premier ministre, le ministre des Finances, le ministre de la Justice et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont parlé de la fuite comme d'un crime, d'un vol, d'un sabotage et d'un acte criminel.

Pourquoi le premier ministre et les principaux membres du Cabinet ont-il brimé les droits des Canadiens pendant 37 jours? Pourquoi? Sauver la peau du ministre des Finances est-il plus important que de protéger les libertés civiles de tous les Canadiens?

Des voix: Bravo!

• (1200)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il y avait là une question. Je vais être on ne peut plus clair. Une enquête était en cours. Aucun commentaire n'a nui à cette enquête. On ne fera aucun commentaire qui pourrait entraver la tenue d'un procès équitable.

M. le Président: Étant donné l'heure, je vais laisser le député de Windsor—Lac Sainte-Claire poser une question seulement.

* * *

[*Français*]

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

L'AFFAIRE SMALL—LA POSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que la liberté de la presse est expressément garantie par la Charte canadienne des droits et libertés; étant donné que certains députés conservateurs et le premier ministre lui-même ont fait hier des déclarations sur l'importance de la liberté de la presse, le ministre de la Justice est-il prêt à se joindre aux chefs des partis d'opposition et à préparer une motion pour adoption par la Chambre qui traduirait notre inquiétude face aux menaces que font planer sur la liberté de la presse les accusations portées contre le journaliste Doug Small?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député a parlé de garantie de la liberté de presse. Il y a une autre garantie tout aussi importante, c'est la liberté d'avoir un procès sans qu'il y ait ingérence de qui que ce soit.

Le député sait fort bien que je ne suis pas en mesure de répondre à des questions ou de faire des déclarations. Personne d'autre ne peut le faire non plus, d'ailleurs. Personne ne doit porter atteinte à ce droit à un procès équitable.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉFECTUOSITÉS DU SYSTÈME DE SON À LA CHAMBRE

M. Vic Althouse (Mackenzie): J'invoque la question de privilège, monsieur le Président, car il m'est apparu pendant la période des questions, que le système de son à la Chambre est défectueux, de sorte que certains députés peuvent avoir beaucoup de mal à exercer pleinement leurs fonctions.

J'ai remarqué qu'en réponse à une question posée au sujet du haut fonctionnaire du bureau du ministre des Finances qui a reçu l'appel de M. Masterman, le vice-premier ministre a d'abord dit qu'il avait déjà à maintes reprises répondu à cette question, puis il a rappelé toutes ces occasions. Derrière lui, les députés acquiesçaient d'un signe de tête, comme s'ils avaient eux aussi entendu la réponse.

Pour ma part, j'ai suivi tous les débats au cours des quelques dernières semaines avec mes écouteurs, et je n'ai pourtant pas encore entendu nommer cette personne. J'ai vérifié dans le hansard pour m'apercevoir que le hansard n'avait pas retenu de nom lui non plus. Je me demande. . .

M. le Président: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de commenter. Ce n'est pas une question de privilège.

[*Français*]

M. Charest: Monsieur le Président, sans commenter ce que mon collègue vient de dire, parce que ce n'est pas la raison pour laquelle je me lève, mais je peux peut-être vous rappeler qu'il y a une expression chez nous, de l'endroit d'où je viens, qu'on répète communément. On dit: On ne peut pas mettre un gallon dans une pinte. Et je pense que cela illustre bien le problème auquel mon honorable collègue est confronté.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Charest: Monsieur le Président, depuis l'annonce des travaux de la Chambre, hier après-midi, il y a eu, si j'ai bien compris, des négociations entre les partis en vue de faciliter les choses tant pour les critiques officiels que pour les ministres du gouvernement.

Aujourd'hui, les travaux seront les suivants: nous continuerons la deuxième lecture du projet de loi C-13, portant sur Nordion, puis, si nous avons le temps, du projet de loi C-16, concernant l'Agence spatiale canadienne.

Lundi, nous commencerons la deuxième lecture des projets de loi C-19 et C-4, les deux projets de loi sur l'énergie. À 15 heures, nous entamerons la deuxième lecture du projet de loi C-17, portant sur les Douanes. Si nous avons le temps, nous aborderons aussi lundi le projet de loi C-9 sur les frais bancaires.

Mardi, à 11 heures, nous commencerons la deuxième lecture du projet de loi C-20 sur la taxe d'accise, et à 15 heures, celle du projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage.

Mercredi, nous poursuivrons la deuxième lecture du projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage.

Je crois savoir que ce programme a l'accord des deux partis de l'opposition.

M. Riis: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement, je dois dire qu'effectivement il y a eu beaucoup de négociations entre les partis.

J'ajoute que cette façon de faire nous a plu, c'est-à-dire que nous avons essayé dans la mesure du possible de faciliter les choses pour les ministres et les critiques qui doivent être ici pour l'étude de ces divers projets de loi. Nous avons beaucoup aimé ces négociations qui, nous l'espérons, permettront aux travaux de la Chambre de se dérouler sans encombre pendant toute la semaine prochaine.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

LE QUARANTE-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU JOUR J

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai l'insigne honneur en tant que ministre des Anciens combattants de rappeler à la Chambre des représentants et à tous les Canadiens, que mardi prochain marquera le 45e anniversaire de l'une des journées les plus mémorables de toute l'histoire de la liberté internationale. Le jour J figure également comme l'une des journées les plus importantes de l'histoire militaire canadienne.

Monsieur le Président, nos trois armes ont livré combat le 6 juin 1944, ce jour mémorable qui marqua le commencement de la fin pour Hitler et pour tout le mal qu'il représentait.

Nos marins assuraient le tir de couverture et dirigeaient des péniches de débarquement. Nos aviateurs veillaient à dégager le ciel des avions ennemis. Et plus de 15 000 Canadiens ont débarqué sur les plages de Normandie pour entreprendre un dur combat dans le but de libérer des millions d'Européens du joug dont ils étaient victimes dans leur propre pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aurai le grand honneur d'accompagner un groupe d'anciens combattants canadiens qui retourneront en Normandie à l'occasion de cet anniversaire très spécial du Jour J. Nous assisterons ensemble à des cérémonies qui auront lieu à divers monuments commémoratifs et dans divers cimetières qui rappellent les terribles sacrifices pour la liberté.

[*Traduction*]

Environ 359 Canadiens ont été tués au jour J et 715 autres ont été blessés. Des milliers d'autres sont morts par la suite au cours de la campagne de Normandie.

Monsieur le Président, mardi prochain, puissions-nous tous faire une pause dans nos activités quotidiennes et accorder une pensée à ces Canadiens qui ont consenti à risquer leur vie pour permettre à d'autres de vivre en liberté.

Nous étions très fiers d'eux il y a 45 ans. Puissions-nous ne jamais perdre le sentiment de fierté qu'ils nous ont inspiré.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 6 juin marque en effet le jour où les plages de Normandie ont été envahies, il y a 45 ans, par le plus grand rassemblement de soldats, de marins et d'aviateurs, assistés par d'aussi courageux infirmiers et infirmières, médecins, ministres du culte et autres groupes de soutien. Ils sont allés, monsieur le Président, mettre fin au terrible carnage d'un maniaque déchaîné. Ce fut le plus formidable rassemblement de force militaire de tous les temps. Grâce à l'entraînement, à la planification et au courage sans borne de ces hommes et de ces femmes, ce fut le début de la fin de la folie et du carnage hitlérien.

[*Français*]

Monsieur le Président, plusieurs de ces courageux soldats étaient des Canadiens, et Canadiens, ils le sont toujours. Les sacrifices qu'ils ont généreusement faits, parfois au prix de leur propre vie, représentent le prix que nous devons payer pour assurer et conserver notre liberté. Il m'apparaît tout à fait approprié que cette Chambre prenne un moment pour rappeler le souvenir et rendre hommage à ces citoyens aussi courageux que généreux.

[*Traduction*]

Ne pas rappeler l'apport capital de nos Canadiens à la cause de la démocratie et ne pas nous souvenir d'eux voudrait dire qu'ils ont sacrifié leur vie en vain. En les effaçant de notre mémoire, nous nous condamnons et nous condamnons les générations futures à voir se répéter ces événements.

Ces Canadiens sont morts pour mieux nous assurer la liberté et la vie. Ne l'oublions jamais.

M. Lyle Dean macWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis honoré de répondre à la déclaration du ministre au nom de mes collègues.

Le 6 juin 1944 a été en effet un jour déterminant pour la paix mondiale. La majorité des Canadiens, surtout ceux qui sont nés après la Seconde Guerre mondiale, tiennent nos libertés pour acquises. Nous avons lutté pour notre liberté, et le prix a très lourd. Des milliers de nos soldats ont été tués ou blessés pour que le monde occidental demeure une société démocratique.

• (1210)

Les Canadiens que nous commémorerons mardi prochain ont lutté pour la cause de la paix et de la justice sociale. Même aujourd'hui, notre combat pour la paix dans le monde se poursuit au moment où nous commençons à nous sortir de la tradition belliqueuse de la guerre froide entre les superpuissances nucléaires. Monsieur le Président, la tendance actuelle au désarmement nucléaire bilatériel est encourageante et doit continuer.

La meilleure façon dont nous, Canadiens, pouvons rendre hommage à nos anciens combattants est sans doute d'honorer le principe fondamental de la liberté qu'ils ont voulu préserver. Ils se sont sacrifiés pour maintenir une société libre et ouverte dans le monde entier. Nous, Canadiens, croyons en cette cause et nous continuerons, par nos efforts internationaux, d'essayer de convertir nos armes en charrues.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du Comité de sélection et, si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Pétitions

[*Français*]

LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue) demande la permission de présenter le projet de loi C-251, intitulé Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Témiscamingue.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle à l'honorable député de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Desjardins: Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège pour moi de déposer en cette Chambre un projet de loi visant à changer le nom de la circonscription de Témiscamingue.

Monsieur le Président, c'est pour des raisons essentiellement d'équité et d'une plus juste représentation de l'ensemble de mes concitoyens et concitoyennes que je propose ce changement de nom de Témiscamingue pour Témiscabitibi.

Cette nouvelle appellation, monsieur le Président, s'appuie sur des justifications d'ordre géographique et historique.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais maintenant proposer que le septième rapport du comité permanent de sélection, qui a été présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE ET LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)) propose:

> Que le Comité permanent des droits de la personne et des personnes handicapées soit autorisé à se rendre à Toronto le 20 juin 1989 pour tenir des audiences concernant les personnes handicapées.

(La motion est adoptée).

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'un des comités permanents a demandé la permission de voyager pour pouvoir tenir des audiences sur le projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, dont la Chambre est actuellement saisie. Je ne me souviens pas si cette demande a déjà été mentionnée. Le leader suppléant du gouvernement à la Chambre pourrait-il me rafraîchir la mémoire?

M. Charest: Monsieur le Président, mon collègue de Calgary-Ouest, qui est aussi whip du gouvernement, m'a informé qu'on est en train d'étudier les budgets de déplacement. Si je comprends bien, une fois que les discussions auront eu lieu, on se penchera sur ces questions.

* * *

PÉTITIONS

LA MILITARISATION DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Dans la première, les pétitionnaires expriment leurs préoccupations face à la militarisation croissante de l'économie canadienne et notamment au fait que le Canada continue d'exporter du matériel militaire et paramilitaire vers des pays qui sont reconnus pour violer les droits de la personne.

Ils demandent en substance que le gouvernement du Canada modifie cette pratique et restreigne les ventes d'armes à des pays de ce genre et qu'il songe à mettre fin à la militarisation croissante de notre économie.

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne VIA Rail et est présentée encore une fois au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique. Ils sont d'avis que le gouvernement s'apprête à supprimer les services de VIA Rail au Canada.

À en juger par leurs commentaires, nous devons certes reconnaître que VIA Rail subira de graves réductions de ses services voyageurs. Ils prient simplement le gouvernement de maintenir, d'améliorer et de moderniser VIA Rail. Autrement dit, ils demandent de fournir à VIA les ressources nécessaires pour remplir sa promesse, qui est d'offrir de meilleurs services ferroviaires voyageurs au Canada.

LA RÉVISION DES DISPOSITIONS LÉGALES CONCERNANT L'EXTRADITION

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, comme vous le savez, des députés d'un peu partout au Canada présentent des pétitions au sujet des lois canadiennes en matière d'extradition.

Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par 1 323 personnes qui demandent au gouvernement du Canada de revoir ses lois d'extradition pour empêcher que notre pays ne devienne un refuge sûr pour des ressortissants étrangers dangereux. J'ai l'impression que la plupart des signataires ont à l'esprit des individus comme Charles Ng.

Je présente donc cette pétition. Je vous fait remarquer que ses signataires viennent, entre autres, des endroits suivants: Peterborough, Westlock, Alberta, Ottawa, Taber, Toronto, Calgary, High Level, Drumheller, Regina, Estevan, Maple Creek, Saskatchewan, Didsbury, Alberta, Vanier, Gatineau, Nepean, Saint-Léonard, Hull, Manotick, Halifax et Medicine Hat.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Scarborough, Pickering, Cobourg, Keswick, Mount Albert, Uxbridge, Markham, Thornhill et Ajax.

Les pétitionnaires signalent que des gens accusés de crimes odieux dans d'autres pays viennent chercher refuge au Canada. Ils croient que les poursuites intentées contre certaines de ces personnes pour des crimes commis au Canada et leur incarcération subséquente leur permettent d'échapper à la justice dans le pays où elles sont accusées d'autres crimes.

Les pétionnnaires prient donc instamment le gouvernement du Canada de modifier les dispositions légales sur l'extradition afin que le ministre de la Justice puisse ordonner l'extradition des personnes accusées ou reconnues coupables de crimes après leur arrestation au Canada. Merci.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. GAUTHIER – ON DEMANDE DE CORRIGER LE FEUILLETON ET FEUILLETON DES AVIS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement demander à la Chambre de corriger le *Feuilleton et Feuilleton des Avis* à la rubrique Affaires émanant des députés.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il y a eu hier un tirage au sort pour les projets de loi et les motions d'initiative parlementaire. La députée d'Ottawa-Ouest (M^me^ Catterall) m'a dit que la motion n° 485, inscrite à la page 517, n'est pas sa motion, et qu'il y a peut-être une erreur quant à l'auteur de cette motion.

On m'a dit aussi qu'une motion du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a également été choisie hier, mais qu'elle a déjà été débattue.

Je me demandais seulement si nous pourrions faire apporter les corrections nécessaires afin que la Chambre soit informée lorsque ces tirages au sort sont effectués.

Nordion et Theratronics

[*Français*]

M. le vice-président: La Présidence était au courant du problème quant à la motion de M. Allmand, mais ne l'était pas quant à la motion de M^me^ Catterall. Nous allons vérifier.

Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de six minutes.

En conséquence, l'heure réservée aux Affaires émanant des députés commencera à 2 h 06.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-13, portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier le ministre d'État chargé de la Privatisation des mesures extraordinaires qu'il a prises pour voir à ce que les porte-parole de l'opposition puissent bénéficier de séances d'information, recevoir de l'information financière détaillée et interroger les cadres de la société afin d'être en mesure de faire à l'égard des sociétés en question des observations qui soient beaucoup plus pertinentes et donc utiles, espérons-le.

• (1220)

Je vais commencer par parler brièvement de la question générale de l'entreprise publique dans notre économie. Comme le ministre l'a fait remarquer lui-même dans son intervention, il existe une longue tradition d'entreprise publique dans notre pays. Il a laissé entendre que c'est une tradition que nous devrions peut-être abandonner de plus en plus. Je pense plutôt le contraire.

C'est une tradition qui a en fait très bien servi le pays, qui nous a donné un réseau ferroviaire vaste, rentable et efficace. Elle nous a donné une société canadienne de radiodiffusion, Radio-Canada, qui a rendu des services immenses dans tout le Canada. Elle nous a donné en temps de guerre une série d'entreprises créées par l'État pour répondre à des besoins cruciaux de matériels pour nos forces armées durant la Seconde Guerre mondiale. C'est une tradition qui nous a donné Air Canada, qui dessert les diverses parties du pays avec un sens du devoir et du service qui s'ajoute au souci du profit de l'entreprise privée. Elle nous a donné Petro-Canada qui, en tant qu'entreprise, a été extrêmement active pour veiller à pousser plus loin l'exploitation des ressources qui existent dans le plateau continental sous-marin, dans l'Arctique et dans d'autres parties du pays afin d'assurer davantage notre avenir énergétique.

Est-ce donc une tradition du passé que l'on devrait abandonner ou en est-ce une sur laquelle on devrait bâtir? Pour notre parti, il n'y a pas de réponse idéologique à cela. Il y a plutôt une série de considérations auxquelles nous nous référerions pour analyser les différentes entreprises publiques qui existent dans notre pays et déterminer si elles doivent ou non continuer à exister ainsi que pour étudier les secteurs dans lesquels nous n'avons pas à ce stade d'entreprise publique. Est-il justifié que ces sociétés jouent un rôle dans la tradition que nous avons établie avec tant de succès au Canada?

Premièrement, il est important de reconnaître qu'il y a certaines activités que les modes de penser, les limites de temps imposées par le marché n'incitent pas l'entreprise privée à entreprendre dans notre pays, des genres d'activités qui prennent trop de temps pour rapporter des profits. Il y a l'exemple classique des gros barrages qui rapportent, mais seulement après de nombreuses années, et le secteur de l'entreprise privée qui est extrêmement concurrentiel dans notre économie ne peut se permettre d'attendre.

Il y a d'autres cas où les risques et les coûts sont trop élevés, des cas, par exemple, où il s'agit de nouvelles techniques qui n'ont pas fait leurs preuves et où il est très difficile de prévoir comment elles se développeront. Ce sont souvent des secteurs où l'entreprise publique est justifiée parce qu'on peut répartir les risques sur toute la collectivité au lieu de les faire assumer à quelques entrepreneurs privés qui ne sont pas en mesure de prendre ce genre de risques. Souvent également, il peut y avoir des questions extrêmement urgentes pour lesquelles on ne peut pas attendre que les entrepreneurs privés se sentent capables de prendre cette initiative. C'était certainement le cas en temps de guerre ainsi qu'à d'autres périodes de notre histoire.

Deuxièmement, les sociétés d'État peuvent être justifiées dans la mesure où elles donnent un rôle à jouer à la collectivité, l'impression de détenir certains renseignements, une certaine capacité d'aider directement ce qui se passe au Canada dans des circonstances où un très petit nombre de très grosses sociétés, souvent étrangères, domine un secteur clé de notre économie. C'est pourquoi le Nouveau Parti démocratique a autant insisté pour créer Petro-Canada. À notre avis, il était absolument vital pour notre avenir en tant que pays que ce secteur de notre économie cesse d'être dominé par un très petit nombre d'énormes sociétés pétrolières multinationales intégrées.

• (1230)

Il y a une troisième raison pour laquelle les sociétés d'État répondent à un besoin dans certains domaines, soit dans le cas des secteurs clés de notre économie où les initiatives novatrices ne se font pas avec la rapidité et le dynamisme si nécessaires à l'avenir de notre pays. Il faut alors songer à créer des entreprises publiques.

C'est d'ailleurs l'une des principales raisons pour laquelle l'entreprise Énergie atomique du Canada Limitée a été mise sur pied. L'énergie atomique était considérée comme l'un des secteurs où l'innovation jouait un rôle important. Était-il possible de veiller à ce que l'énergie nucléaire serve à des fins pacifiques et sécuritaires dans notre société? Si oui, comment? Qui allait prendre cette initiative? Nous avons décidé au Canada, en partie pour des raisons de santé et de sécurité, qu'il fallait créer une société d'État dans ce secteur d'activité.

Il y a d'autres secteurs où on devrait, selon notre parti, étudier la possibilité d'établir des entreprises publiques. On songe, par exemple, aux secteurs que les économistes appellent souvent les monopoles naturels où, à cause des coûts, il est préférable qu'une seule entreprise fournisse des services, puisqu'elle peut alors le faire à des coûts moindres. Prenons le cas de deux ou trois compagnies de téléphone qui installeraient chacune une série de lignes téléphoniques d'un bout à l'autre du pays. Sur le plan économique, cela n'aurait aucun sens. Ainsi donc, la création d'entreprises publiques nous paraît la solution logique au problème économique que posent les monopoles naturels.

Nordion et Theratronics

Enfin, je vous ai parlé des entreprises publiques dans les provinces où le Nouveau Parti démocratique a été porté au pouvoir. Dans les arguments que nous avons soulevés à la Chambre, nous avons considéré les entreprises publiques comme des sociétés qui peuvent enregistrer des recettes et faire des profits pour la population canadienne, de sorte que les recettes puissent financer les programmes sociaux et économiques que nous jugeons importants au Canada.

Dans ce contexte-là, permettez-moi de poser quelques questions au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis. Quels sont les problèmes qui ressortent quand on étudie de près cette mesure législative? Il y a d'abord des problèmes importants associés au processus même. Le ministre qui nous présente ce projet de loi a déclaré dans son discours qu'il était important de satisfaire aux besoins et aux aspirations des travailleurs. Pourtant, les travailleurs de ces deux compagnies, qui sont membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, ont manifesté beaucoup d'inquiétude à propos de cette privatisation qui a cours actuellement; au point d'avoir voté à 95 p. 100 en faveur d'une grève en mai, en partie à cause de cette mesure.

M. McDermid: Non.

M. Langdon: Pour la gouverne du ministre, je crains que cela soit bien le cas, parce que j'ai parlé aux porte-parole de l'Alliance de la Fonction publique, le syndicat qui représente les employés de ces deux compagnies. Une entente de principe est intervenue vendredi dernier, il y a donc une semaine, dans le cas de Theratronics. Mais il reste encore à soumettre cette entente aux membres du syndicat. Pour ce qui est de Nordion, la plus importante des deux compagnies en termes de rentabilité et d'effectifs, les parties ne sont même pas parvenues à conclure une entente de principe. D'ailleurs, le syndicat a obtenu un mandat de grève à 95 p. 100 des voix au cas où une telle entente ne serait pas conclue. Le régime de retraite fait partie des préoccupations des travailleurs. Ils se demandent aussi ce qu'il adviendra de leurs avantages sociaux et de la sécurité au travail après la privatisation de la compagnie.

J'en conclus donc qu'il existe des problèmes graves que le gouvernement n'a pas réussi à régler avant de présenter ce projet de loi à la Chambre. Et je le regrette, ai-je besoin de le dire. Pendant les séances d'information que le ministre a organisées, j'ai demandé si on avait tenu compte des questions concernant la sécurité au travail et la pension de retraite. La direction de la compagnie m'a assuré que tout allait bien. Mais j'ai appris peu après que le syndicat avait obtenu un mandat de grève à 95 p. 100 dans ces deux compagnies à cause des incertitudes que laissait planer la privatisation en matière de sécurité au travail et de pension.

Nordion et Theratronics

M. McDermid: Ce n'est pas vrai.

M. Langdon: Le ministre devrait alors prendre le temps de parler aux représentants de l'Alliance de la Fonction publique pour savoir s'il est vrai que le mandat de grève à 95 p. 100 des voix que leur ont donné les travailleurs n'indique pas que la privatisation de cette compagnie pose de graves problèmes.

M. McDermid: Cela n'a rien à voir avec la privatisation.

M. Langdon: Les travailleurs prétendent que oui. Ils ont voté à 95 p. 100 en faveur de la grève à cause des problèmes découlant de la privatisation. À vrai dire, le ministre devrait régler ces problèmes s'il compte faire adopter ce projet de loi en deuxième lecture.

• (1240)

On nous a laissé entendre, pendant les séances d'information organisées par le ministre, que ces sociétés faisaient partie de l'Énergie atomique du Canada limitée, mais qu'elles pouvaient être séparées et vendues au secteur privé, parce que leurs liens avec les anciens éléments d'EACL et avec la EACL elle-même, étaient relativement secondaires. En réalité, lorsque l'on examine la situation, on s'aperçoit que ces lien sont loins d'être secondaires.

Dans le cas de Theratronics, pour la dernière année complète pour laquelle nous avons des statistiques, les interactions avec l'EACL comprennent l'achat de plus de 5 millions de dollars de biens et de services. Par ailleurs, Theratronics fournit à Nordion des produits dont la valeur, pour la dernière année de statistiques, atteignait presque 8 millions.

Dans le cas de Theratronics, il y a aussi plus d'un million de dollars d'aide pour les produits de l'accélérateur mis au point par l'EACL. En plus, Theratronics s'est engagée à acheter à l'EACL le principal produit dont elle se sert, le Cobalt 60, jusqu'en 2008. Il ne s'agit donc pas simplement de sociétés n'ayant aucun lien de dépendance, nous parlons de sociétés étroitement liées dans le passé et qui le sont toujours. Voilà pour Theratronics.

Passons maintenant à Nordion. Il existe le même genre de liens en matière de transactions avec l'EACL et avec Theratronics, qui lui fournissent une bonne partie de ses matières premières.

Le problème le plus grave au sujet de ce projet de loi, sous sa forme actuelle, est sans doute l'engagement de 17 millions qui figure dans les états financiers de Nordion. L'actif de la société même est d'environ 96 millions. Son actif net est inférieur à 100 millions, mais elle doit par ailleurs verser 17 millions à l'EACL pour le prochain réacteur que cette société construit pour la production d'isotopes. Les isotopes sont les principaux ingrédients que l'EACL vend à Nordion.

Le fait le plus important et, franchement, le plus regrettable, c'est que cet engagement de 17 millions de dollars, qui doit être rempli avant 1991, ne paraît même pas dans le bilan d'entreprise de Nordion. Nous avons sous les yeux l'actif et le passif de Nordion, ainsi que l'avoir des actionnaires, mais il n'est mentionné nulle part que la société que le gouvernement du Canada cherche à privatiser doit verser 17 millions au cours des deux prochaines années. Il n'en est pas fait mention dans le bilan de la société.

On ne peut qu'en conclure que le gouvernement ne présente pas un bilan sincère de Nordion comme société.

Il faut aussi soulever d'importantes questions d'information. Les fonctionnaires nous ont dit à la séance d'information qu'il n'y avait pas d'acheteur en vue. Pourtant, après avoir fait des recherches, le *Financial Post* que le gouvernement se plaît à citer pendant la période des questions, dit que «Lavalin de Montréal est considéré comme le principal candidat à l'acquisition de Nordion».

Je crois que les dés sont pipés. Nous nous trouvons dans une situation où une société très rentable qui peut rapporter gros aux contribuables canadiens sera vendue à une entreprise étroitement liée au Parti conservateur. Un membre actuel du conseil des ministres a déjà fait partie de la direction de cette entreprise. D'après ce que le *Financial Post* a découvert, il semblerait que cette société sera capable d'acheter Nordion, la plus rentable de ces deux entreprises.

Voilà quelques questions préoccupantes auxquelles le gouvernement devrait répondre avant de songer à faire adopter ce projet de loi en deuxième lecture par la Chambre. On aurait dû les tirer au clair avant de présenter ce projet de loi à la Chambre.

Mais même si on peut les éclaircir, les arguments fondamentaux contre la vente de ces sociétés au secteur privé restent toujours valables.

Ces deux sociétés sont très rentables. Surtout Nordion. Cette société pourrait rembourser aux Canadiens une partie des sommes énormes qu'ils y ont investies et qu'ils ont affectées pendant des années à l'établissement de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Si nous gardions cette société dans le secteur public pour les cinq prochaines années, nous retirerions des bénéfices probablement aussi élevés que la somme que nous procurera sa vente au secteur privé. Après cinq ans, nous retirerions une manne dont les Canadiens bénéficieraient, sous forme de réductions d'impôt ou d'améliorations aux services.

• (1250)

Si ces deux privatisations se réalisent, ce sera la première fois au Canada qu'une partie de l'industrie nucléaire échappera au contrôle du secteur public. Quand le gouvernement a publié ce document sur le cobalt 60, il a dit une chose importante sur l'Énergie atomique du Canada, la société dont ces deux entreprises font partie. Il a dit qu'elle seule au Canada était autorisée à vendre le cobalt 60.

Le cobalt 60 est produit par les réacteurs nucléaires. Ses rayonnements peuvent nuire gravement à la santé des Canadiens et des gens qui travaillent dans ces entreprises et dans les entreprises qui l'utilisent.

Ce serait la première fois dans l'histoire du Canada que nous confierions un élément essentiel de l'industrie nucléaire à l'entreprise privée. Nous ne voudrions pas que nos enfants soient victimes d'accidents semblables à ceux qui sont arrivés aux États-Unis parce que leur industrie nucléaire appartient en grande partie à l'entreprise privée.

Nordion et Theratronics

Aux États-Unis, il devient de plus en plus difficile de garantir la sécurité au coeur même de l'industrie nucléaire, à cause des compromis et des économies de bout de chandelle auxquelles les sociétés privées ont eu recours. Ces compromis et ces économies mal conçues sont inadmissibles dans un secteur comme le nucléaire, qui présente tant de risques, qui pose tant de problèmes au plan de la sécurité.

Il ne faut pas s'étonner que lorsqu'on a demandé récemment aux Canadiens quelles sociétés prises sur une liste ils aimeraient voir mettre en vente, c'est l'Énergie atomique du Canada limitée qui a reçu le moins de votes, le plus de non de toutes les sociétés du pays. J'affirme que ces deux sociétés, qui soi-disant ne font pas partie d'EACL, sont en connexion directe, étroite et continuelle avec elle. Elles ont des contrats de participation à la construction des réacteurs de l'EACL. Elles ont des contrats d'achat chez EACL. À toutes fins pratiques, elles font partie d'Énergie atomique du Canada. Mais 50 p. 100 des Canadiens ont déclaré lors du dernier sondage sur le sujet qu'ils sont fortement opposés à la vente d'EACL au secteur privé. Ils comprennent que l'industrie nucléaire met en cause de façon tout à fait particulière la santé et la sécurité, et que ces deux entreprises qu'on veut privatiser appartiennent à la branche centrale de l'énergie nucléaire.

En terminant, j'aimerais vous dire une chose au sujet du projet de loi. Il protège Nordion contre toute mainmise étrangère. Nous en sommes très heureux. Mais Theratronics, qui joue elle aussi un rôle important dans notre économie, n'est pas protégée. Rien n'empêche une mainmise étrangère sur cette importante société que le contribuable a édifiée au fil des ans.

Ce que je veux dire en dernier lieu, et de façon plus générale, c'est qu'avec l'Accord de libre-échange, les sociétés d'État représentent un des derniers instruments dont dispose le gouvernement canadien pour agir de façon indépendante. Sous le régime du libre-échange, les sociétés d'État peuvent avoir des politiques particulières d'achat, des politiques particulières d'investissement, des politiques particulières de développement régional sans que les États-Unis puissent les contester. Mais par ce projet de loi le gouvernement se départit de deux de ces instruments indispensables, deux de ces sociétés d'État, il demande que nous nous privions de la possibilité de nous en servir plus tard. C'est là une lourde faute, compte tenu surtout des entraves que l'Accord de libre-échange pose à l'action du gouvernement et du pays.

Nordion et Theratronics

Ces deux sociétés soulèvent des problèmes très précis et très épineux, et je vais donc exiger des réponses, et mon parti aussi. Des raisons fondamentales militent contre la privatisation de l'industrie nucléaire.

En raison des entraves politiques que nous pose l'Accord de libre-échange, il faut garder nos sociétés d'État, surtout lorsqu'elles sont rentables comme celles-ci, pour que plus tard elles nous servent d'instruments dans d'autres domaines d'intervention.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, depuis ses débuts, le nucléaire est dans le monde entier à la fois une bénédiction et une malédiction, et ses avantages actuels et futurs sont discutables. Ce qui est également discutable, ce sont les dangers inhérents à sa mauvaise utilisation et les risques d'accidents.

Dans tout le pays, les gens sont à la fois attirés et rebutés par le nucléaire. Ils sont attirés par les avantages de la médecine nucléaire, par l'énergie nucléaire et par d'autres formes de recherche nucléaire. Ils sont rebutés par les craintes que des accidents surviennent dans les centrales, craintes fondées puisque c'est arrivé aux États-Unis et en Union soviétique, et surtout par le problème de l'élimination des déchets nucléaires. Ils craignent que la recherche et le développement sur les utilisations pacifiques des éléments nucléaires et sur les améliorations à apporter pour perfectionner cette puissance colossale seront perdus si les sociétés d'État de ce secteur sont privatisées. Pour que le nucléaire soit acceptable et attirant aux yeux des Canadiens, il faut prouver qu'il est sûr, que toute l'humanité en bénéficiera et que cette énergie ne servira pas à sa destruction. Compte tenu des préoccupations de la population et de la nécessité de suivre de très près les répercussions sur la santé et la question de la sécurité de ce secteur, est-ce bien le moment de céder encore deux fleurons de cette industrie au secteur privé? Non, monsieur le Président.

• (1300)

On nous a dit dans le discours du Trône que certaines sociétés d'État seraient privatisées lorsqu'elles n'auraient plus un rôle public à jouer. Je crains que le gouvernement n'essaie de nous endormir une fois de plus. Ces sociétés ont encore un rôle public important à jouer et encore pour longtemps, semble-t-il. La mise au point de diagnostiques et de produits thérapeutiques est une question d'intérêt public et elle ne doit pas être tributaire des aléas du marché libre que le gouvernement affectionne tellement.

Comme nous le savons, Nordion est un fournisseur de produits du nucléaire qui dessert l'industrie des soins de santé dans le monde entier. La Division de l'irradiation industrielle fabrique la moitié de l'équipement d'irradiation au cobalt-60 dans le monde et fournit 80 p. 100 de tout le cobalt-60 dans le monde. La Division se sert de son équipement d'irradiation au cobalt-60 surtout pour stériliser des produits médicaux et de consommation jetables comme des aiguilles, des seringues, des bandages et des gants de caoutchouc. Je peux vous dire, monsieur le Président, que mes électeurs et, en fait, les habitants de la Nouvelle-Écosse trouvent extrêmement important qu'une société comme celle-ci s'occupe de stérilisation des produits, lorsque, malheureusement, nous voyons ce type de déchets atterrir sur nos plages pratiquement tous les jours.

L'utilisation accrue de la technologie en question, afin de stériliser les produits promet d'être un facteur important pour ce qui est de remédier en partie au problème croissant de destruction des déchets.

La Division des isotopes fournit environ deux tiers des réserves mondiales d'isotopes produits dans des réacteurs ainsi que des isotopes produits dans des cyclotrons. Les isotopes sont utilisés principalement dans le domaine de la médecine nucléaire pour des tests de diagnostic, et ils servent parfois également à des fins thérapeutiques.

La société Theratronics fabrique, vend et entretient du matériel de radiothérapie à des cliniques et des hôpitaux du monde entier. Elle fabrique et vend du matériel de radiothérapie au cobalt-60 et du matériel et du logiciel de planification informatisée de traitement du cancer. La société vend également deux types d'équipement de simulation de traitement aux fins de la radiothérapie.

C'est là un exemple typique du gouvernement prétendant que ces sociétés outrepassent leur mandat et ne remplissent plus de façon efficace le mandat qui leur a été confié au départ. La société Eldorado nucléaire a créé au départ la société Nordion, qui a été transférée à l'Énergie atomique du Canada limitée, en 1952. La société Theratronics a également entrepris ses opérations en 1946, et elle faisait partie alors de l'Eldorado Mining and Refining. Elle a également été transférée à l'Énergie atomique du Canada limitée en 1952.

Il faut remarquer que la société Eldorado nucléaire a été nationalisée au départ, afin de fournir une source sûre d'uranium pour le projet Manhattan, au cours de la Seconde Guerre mondiale. La question qui se pose alors, notamment dans l'esprit de nombreux Canadiens, est de savoir si la participation du gouvernement dans ce secteur est superflue ou non.

Étant donné, à nouveau, monsieur le Président, les sentiments des citoyens de la Nouvelle-Écosse au sujet de l'extraction de l'uranium et de tout le lien avec l'industrie nucléaire, je crois qu'il s'agit là d'une question pertinente à poser. Elle est à mon avis tout à fait pertinente en ce qui a trait aux objectifs assignés au secteur public. Manifestement, il ne s'agit pas d'une société qui n'est plus dans l'intérêt public.

Il faut aussi examiner toute la question de la sécurité dans le secteur nucléaire, par rapport aux exportations. Encore une fois, il s'agit de savoir si on a donné aux employés la chance de se porter acquéreurs de Theratronics avant de l'offrir à des sociétés, et on nous dit que le gouvernement contribuera au financement des services d'un conseiller indépendant si on le lui demande. Sur demande, il aidera les employés de Nordion à s'offrir les services d'un conseiller financier pour déterminer s'ils doivent se porter acquéreurs de la société ou acheter des actions de cette dernière. Pourquoi tant dépenser pour se départir d'une société qui semble se tirer très bien d'affaire?

Le gouvernement fédéral estime indubitablement que la privatisation favorise généralement la concurrence sur le marché et augmente donc le bien-être économique. Il considère que la suppression des contraintes bureaucratiques et politiques favorise l'esprit d'entreprise. Or, il n'est pas certain du tout que ce soit vrai dans la conjoncture actuelle. En ce qui concerne l'épineuse question du secteur nucléaire, le gouvernement devrait y participer davantage, et non pas moins, en cette période particulièrement périlleuse.

La privatisation est une tactique politique plutôt qu'une stratégie économique inspirée du bon sens. En l'espace de quatre ans et demi, le gouvernement a vendu 13 sociétés, organismes ou filiales de sociétés d'État.

Une voix: Seize.

Mme Clancy: Seize. On dit aux Canadiens que c'est pour réduire le déficit et comprimer l'appareil gouvernemental. Nous avons maintenant l'habitude qu'on interprète les chiffres dans un sens et dans l'autre concernant le déficit et cela ne marche tout simplement pas. De telles raisons camouflent la réalité, à savoir que la privatisation a causé jusqu'à maintenant la perte de milliers d'emplois, et dans certains cas des millions de dollars ont été accordés à des sociétés étrangères sous forme de subventions de recherche et de développement. Demandez simplement aux anciens employés de Camionnage CN comment Route Canada les a traités si vous voulez savoir ce qui arrive à certaines personnes qu'on laisse à la merci des nouveaux propriétaires après une privatisation. Le processus d'aliénation du gouvernement n'en finit plus, et dans certains cas, au beau milieu des soumissions, des soumissionnaires se sont fait prendre en situation de conflit d'intérêts. Dans le cas des soumissions relatives à Téléglobe, au cours de la procédure d'adjudication, on a changé sensiblement les conditions exigées, ce qui a nuit à la crédibilité du processus tout en occasionnant des frais au gouvernement et aux soumissionnaires.

Encore une fois, les coûts montent en flèche. Le gouvernement a dépassé les bornes lorsqu'il a embauché des conseillers, des experts-conseils et des avocats, tous chargés de nous débarrasser de sociétés qui se portent très bien.

En avril 1986, les conseillers suivants étaient en place, travaillant essentiellement ou partiellement à la privatisation de Nordion et de Theratronics, anciennement la division des produits radiochimiques et médicaux de l'EACL: trois courtiers en investissement; un cabinet d'avocats chargés de conseiller l'EACL/ARC; une société d'experts-conseils en gestion et une société d'experts-comptables. Un trop grand nombre de cuisiniers, dans ce cas-ci, pourrait gâter la sauce aux isotopes.

La privatisation n'est pas la bonne façon de réduire le déficit. Dans de nombreux cas, elle entraîne une réduction de services pour les Canadiens, des pertes d'emplois ou un piètre rendement sur les investissements. Chaque cas doit être évalué selon ses propres mérites et dans les intérêts socio-économiques du pays tout entier.

Une fois privatisées, Nordion et Theratronics verront, paraît-il, leurs revenus monter en flèche au cours des quatre prochaines années, et tous les bénéfices qui en découleront devraient revenir aux contribuables qui ont supporté le fardeau financier de ces sociétés en période de vaches maigres.

Nordion et Theratronics

Le seul fournisseur de cobalt-90 est Hydro-Ontario, qui s'oppose à toute privatisation où il n'interviendrait pas. S'il n'existe plus de lien entre les clients et les fournisseurs de l'EACL, de Nordion et de Theratronics, la recherche pourrait beaucoup souffrir. Si l'on cherchait à simplifier la prise de décisions dans ces sociétés, il serait inutile de les privatiser.

On craint toutefois que, si ces sociétés sont privatisées, elles ne respectent plus aussi bien les règlements d'hygiène et de sécurité qui sont si essentiels au bien-être et à la tranquillité des citoyens canadiens. Le gouvernement dira que la Commission de l'énergie atomique, l'organisme de réglementation, sera plus sévère lorsque ces sociétés seront dans le secteur privé. Le sera-t-elle vraiment? Combien en coûtera-t-il pour s'assurer que l'organisme de réglementation exerce effectivement une surveillance sur l'industrie? Beaucoup de gens craignent, avec raison, que la réglementation dans certains pays du tiers monde, notamment l'Inde, ne soit pas assez sévère pour éviter les accidents.

• (1310)

J'ai parlé tout à l'heure de la possibilité pour les employés de faire une offre. Beaucoup d'entre eux ne croient pas qu'ils pourront acheter la totalité ou une partie des actions de ces deux sociétés.

Un sondage réalisé l'automne dernier au sein du personnel révélait qu'ils pourraient amasser deux millions de dollars, ce qui constitue un bien maigre capital pour acheter les deux sociétés ou même juste une.

J'arrive maintenant à l'irradiation des aliments, qui offre les plus grandes possibilités d'accroissement des revenus de Nordion, mais il s'agit là d'un secteur très délicat qui donne lieu à de nombreux litiges. Jusqu'à ce que la technique ait été perfectionnée, elle devrait demeurer la propriété du gouvernement.

Le gouvernement est déterminé à privatiser Nordion et Theratronics. Je ne crois pas qu'il existe un argument qui pourrait le faire changer d'idée, même s'il y va de la sécurité des Canadiens, de la sécurité dans le tiers monde où nous avons la responsabilité d'agir dans le meilleur intérêt de nos partenaires commerciaux, ou encore de la sécurité dans l'industrie nucléaire en général, qui est un grave sujet d'inquiétude chez les Canadiens et qui devrait aussi inquiéter le ministre et le gouvernement.

Si nous voulons que l'industrie nucléaire bénéficie vraiment à l'humanité, nous devons porter notre attention sur les formes de recherche et de développement nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de tous.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui est chargée de l'inspection des installations nucléaires, de l'émission des permis d'exploitation et de la surveillance de l'emballage, de la préparation et du transport des produits radioactifs, devra donner plus de poids à son service d'inspection pour s'adapter à tout accroissement de l'activité dans le secteur privé.

Étant donné les produits qui sortent des deux sociétés, Santé nationale et Bien-être social, Transports Canada, qui est responsable du transport des produits dangereux, ainsi qu'Environnement Canada devront renforcer leurs inspections et leurs mécanismes d'application des règlements dès que Nordion et Theratronics ne seront plus contrôlées par le gouvernement.

Il convient également de s'arrêter au point de vue des travailleurs. Le syndicat des travailleurs du secteur énergétique a réagi plutôt négativement à la privatisation de Nordion et de Theratronics. Le syndicat n'est pas d'accord avec la décision gouvernementale de privatiser ces deux sociétés.

Contrairement à des déclarations selon lesquelles les employés pourraient se voir offrir la possibilité d'acheter Theratronics ou Nordion, jusqu'ici ils ont eu très peu l'occasion de se manifester. Il n'y a aucun programme fixe permettant aux employés d'acheter Theratronics. La plupart d'entre eux estiment n'avoir pratiquement aucune chance d'acheter la totalité ou une partie de Nordion. Apparemment, Nordion a réalisé d'énormes bénéfices l'année dernière, 23 millions de dollars nets, ce qui la rend très alléchante pour les vautours. Le syndicat n'aurait aucune chance. Il se préoccupe également des problèmes de santé et de sécurité qui risquent de surgir à cause d'une privatisation. Les employés s'inquiètent en outre de la recherche qui sera faite à l'avenir à EACL.

Lorsque Nordion et Theratronics ne feront plus partie d'EACL, tout ce qui lui restera sera la recherche. On peut alors se demander combien de fonds le gouvernement sera prêt à consacrer à la recherche à l'avenir. Si un régime de paiement à l'acte est instauré, tout le programme de recherche risque de s'effondrer.

Même si le syndicat partage les préoccupations au sujet de la santé et de la sécurité, à mon avis, les employés n'ont ni l'énergie, ni la capacité ni le temps de résister à cette privatisation avec beaucoup de vigueur. La population du Canada a besoin d'être protégée contre des actes de ce genre et cette industrie névralgique ne devrait pas échapper au contrôle du gouvernement pour être laissée à elle-même, quoi qu'il advienne.

Depuis qu'il a obtenu le portefeuille de la privatisation, mon collègue le ministre ne nous a pas réellement donné une bonne indication des projets à long terme du gouvernement en matière de privatisation. Son prédécesseur, le vice-premier ministre, a laissé entendre que Petro-Canada—les stations-service et les raffineries—serait peut-être privatisée. Petro-Canada a toujours minimisé l'importance de cette rumeur. Ces dernières semaines, il y a encore des rumeurs qui veulent que les stations-service seront privatisées.

Le ministre a révélé à la réunion de l'Association progressiste conservatrice fédéral de Cambridge, tenue en avril, que le gouvernement avait vendu 18 sociétés d'État depuis 1984. Vous m'aviez dit 16.

M. McDermid: Seize en tout et deux partiellement.

Mme Clancy: Merci. Voilà qui est bien, les chiffres sont clairs. Seize et deux font dix-huit, je pense. Quant à la privatisation de VIA Rail, que projette le gouvernement?

À l'automne de 1985, le gouvernement possédait la société de Havilland et l'a vendue à Boeing contre 155 millions de dollars. Depuis, le gouvernement a englouti 30 millions de dollars dans Boeing, et de Havilland lui réclame 110 millions de dollars en justice.

C'est le plus beau fleuron du programme de privatisation du gouvernement. À l'émission Fifth Estate, on a parlé d'une liaison qui a tourné au vinaigre. Qu'arrivera-t-il avec la privatisation de l'EACL et de ses éléments Nordion et Theratronics? Quel sera l'avenir des Canadiens lorsque ces deux industries nucléaires se retrouveront en compagnie des vautours du secteur privé et non sous l'égide de la société d'État qui protège les intérêts du public?

Nous avons déjà parlé des questions de la santé et de la sécurité et nous en reparlerons. L'industrie nucléaire peut procurer de notables avantages au Canada.

Je n'ai pas dit qu'ils étaient tous des vautours. Seulement quelques-uns.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Il ne faut pas s'en faire. Dites ce que vous voulez.

Nordion et Theratronics

Une voix: Oui, vous l'avez dit. Vous ne pouvez le nier.

Mme Clancy: Oui, je peux. Je vais attendre que vous me posiez une question. Il y a des vautours ici et il y en a à l'extérieur. La plupart d'entre eux portent du bleu.

Qu'arrivera-t-il aux questions de santé et de sécurité qui préoccupent tant les Canadiens quand ces deux sociétés et leurs recettes ne relèveront plus d'une société d'État? Que sera l'avenir de l'industrie nucléaire? Qu'arrivera-t-il aux normes de santé et de sécurité que les Canadiens ont le droit d'exiger de leur gouvernement et qu'ils ont pu exiger des sociétés d'État par le passé? Qu'arrivera-t-il au développement sûr d'une puissance colossale qui pourrait servir au bien de l'humanité?

Je ne sais quoi répondre à ces questions. Pour le malheur des Canadiens, le gouvernement n'en sait rien non plus. Il ne veut que privatiser à tout prix, en se fichant éperdument de l'avenir de l'industrie et des travailleurs et de la santé et de la sécurité des Canadiens en général. C'est une honte!

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai un commentaire à faire plutôt qu'une question à poser. C'est l'un des discours les plus ridicules que j'ai entendus à la Chambre depuis très longtemps. La députée a dit que le secteur privé n'est rien d'autre qu'un groupe de vautours. Ce sont les mots exacts qu'elle a utilisés. Quelles balivernes! Quelles inepties!

Si elle était assise avec ses amis socialistes dans le petit croupion rouge, je comprendrais peut-être cette affirmation, mais je pensais qu'elle était libérale. Maintenant, nous savons ce qu'elle pense réellement. La Chambre a finalement découvert le pot aux roses.

Je veux lui demander d'essayer d'expliquer à la Chambre quelle différence cela peut bien faire qu'elles soient privées ou publiques si ces sociétés d'État, qui respectent des normes de santé et de sécurité, sont régies par des organismes externes qui contrôlent le secteur privé autant que le secteur public et qui fonctionnent selon les mêmes règles?

Soit dit en passant, ces sociétés ne font plus partie d'EACL depuis maintenant un an environ. Je veux que la députée comprenne qu'elles sont des sociétés distinctes depuis déjà un certain temps et qu'elles relèvent de la Corporation de développement des investissements du Canada.

Nordion et Theratronics

Pourquoi faudrait-il accroître les mesures d'inspection? Ces organismes externes comme la Commission de contrôle de l'énergie atomique et d'autres se chargent actuellement de ces inspections. Si telle est sa théorie, alors en fait, toutes les inspections qui sont faites au sein du gouvernement, que ce soit dans le secteur des transports ou en matière de normes de santé et de sécurité dans les hôpitaux ou dans les services d'alimentation, devraient être assurées par des sociétés d'État parce qu'elles exercent un meilleur contrôle. Je voudrais qu'elle nous explique comment la privatisation de ces deux entreprises peut bien menacer la santé et la sécurité des Canadiens.

• (1320)

Mme Clancy: Je voudrais bien que les plaisanteries les plus courtes soient les meilleures. Toutefois, je conseille tout d'abord à mon collègue de consulter les bleus. Il ne me serait certes jamais venu à l'idée de calomnier le milieu des affaires en traitant tous les gens d'affaires de vautours. J'ai parlé des vautours, là-bas. Écoutez, messieurs, et vous apprendrez peut-être quelque chose. J'ai parlé des vautours là-bas, et il y en a certes là-bas. Malgré tout le respect que je dois aux députés d'en face, je les soupçonne de connaître beaucoup mieux que moi certains de ces vautours. S'ils voulaient nous en parler, ils pourraient certes le faire. Mais lorsque mes collègues laissent entendre que j'ai traité tous les gens d'affaires de vautours, ils commettent un terrible malentendu et déforment mes paroles.

Ensuite, le ministre me demande comment je puis dire que les règlements régissant l'inspection de même que la santé et la sécurité des Canadiens devront être renforcés. C'est le genre de réponse que nous aimerions obtenir du ministre. Nous voudrions savoir quels sont les plans à long terme.

Qui va acheter Nordion? Qui va acquérir Theratronics? Qui va diriger ces sociétés incroyablement fragiles qui fabriquent des produits qui sont incroyablement délicats et qui sont importants pour la recherche médicale et, à la longue, pour la santé et la sécurité des Canadiens? Qui va s'occuper de ces sociétés? Où se trouvent leurs futurs gestionnaires? Répondez à ces questions, et dites-nous qui sera responsable de ces entreprises, qui va faire quoi, et combien d'Américains vont se précipiter pour mettre aussi la main sur ce secteur?

M. Hawkes: Il est intéressant d'écouter de nouveaux députés, monsieur le Président. À Tchernobyl, il s'agissait d'une société d'État alors qu'à Three-Mile Island, c'était une société privée, et je me demande dans quel cas, on a procédé à l'enquête la meilleure, la plus ouverte, la plus honnête conduisant à plus de changements sur le plan de la sécurité à l'avenir.

Depuis deux semaines et demie, j'entends certains députés prétendre, durant la période des questions, que du fait que la GRC est financée par les deniers publics, du fait que d'éminents fonctionnaires travaillent pour le compte des Canadiens, il doit y avoir là quelque chose de répréhensible; selon eux, les intéressés manquent de moralité et ne peuvent agir convenablement.

M. Manley: Les intéressés ne peuvent dire ce qu'il veulent.

M. Hawkes: J'entends ensuite quelqu'un prétendre que si on confie à une agence gouvernementale le soin de réglementer et de s'occuper de sécurité, elle s'acquittera moins bien de sa tâche lorsqu'une société privée est réglementée ou fait l'objet d'une inspection que s'il s'agit plutôt d'une société d'État. Depuis deux semaines et demie, des députés posent des questions sur la nécessité d'éviter toute influence politique, mais le même jour, d'aucuns demandent que les hommes politiques ne se contentent pas de s'occuper de la réglementation et de la sécurité. On demande au gouvernement d'administrer d'une part et de réglementer ou d'inspecter d'autre part. Manifestement, le rôle du gouvernement consiste à réglementer, inspecter et protéger la société. Comment peut-on demander au gouvernement fédéral d'administrer une station-service dans mon quartier, à titre de service public important; je ne peux le comprendre. Nos vis-à-vis parlent d'honnêteté depuis deux semaines et demie. Si vous voulez être honnêtes, levez-vous et dites aux Canadiens que les 18 privatisations réalisées jusqu'à maintenant ont permis de créer des centaines d'emplois...

Mme Clancy: Prouvez-le.

M. Hawkes: Des milliers d'emplois.

Mme Clancy: Prouvez-le.

M. Hawkes: Prenez le cas de de Havilland, de Canadair et de Téléglobe—des milliers d'emplois ont été créés grâce à la privatisation. Ajoutez ensuite les subventions que les gouvernements précédents versaient à ces 18 sociétés d'État qui n'existent plus et voyez combien de milliards de dollars de deniers publics ont pu ainsi être épargnés au nom des Canadiens, au titre de la dette et du paiement des intérêts. Penchez-vous ensuite sur les impôts que ces 18 sociétés privées versent à l'heure actuelle au Trésor public. L'accroissement des emplois et des recettes et une réduction des dépenses—voilà les résultats du programme de privatisation du gouvernement conservateur.

Si elle est honnête, si les deux dernières semaines et demie concernaient l'honnêteté, la députée doit intervenir et dire carrément aux Canadiens que ce sont là les résultats de la privatisation.

Mme Clancy: Je remercie le député de ses observations. Je suis très heureuse de savoir que le gouvernement conserve son attitude avunculaire et son esprit patriarcal. Pour ceux d'entre nous qui sont nouveaux dans cette enceinte, il fait bon savoir que nous pouvons compter sur la bienveillance de nos collègues d'en face.

En ce qui concerne la question de l'honnêteté, je suggère au gouvernement, ainsi qu'au député, de ne pas s'endormir sur ses lauriers. Il a parlé de la société de Havilland. Qu'il voit ce qu'il en est. Quelle situation embarrassante pour vous autres.

Maintenant, les emplois que vous avez créés, montrez-les nous. Nous aimerions les voir. Montrez-nous à quel point vous avez fait du bon travail. Mais encore plus important que tout cela, plus important que le bêlement des moutons ou que l'ensilage des gerbes, comme vous voulez, plus important que tous vos tours de passe-passe, il y a l'avenir du secteur nucléaire au pays. Il importe aux Canadiens d'un océan à l'autre, du nord au sud, de savoir quelles mesures vous prenez pour assurer la protection de leurs enfants.

Nous estimons comme eux, comme la majorité des habitants du pays, que la protection des Canadiens relève d'une société d'État et non de vos copains qui veulent faire de l'argent rapidement dans un secteur qui n'est pas encore au point. Ne vous endormez pas sur vos lauriers messieurs, et faites vite.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour dire à la Chambre que j'appuie fermement cette initiative proposée par le ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) (M. McDermid). Le dessaisissement de Nordion et de Theratronics n'est certes pas l'initiative de privatisation la plus importante entreprise par ce gouvernement, ni, j'en suis sûr, la dernière. Mais je suis personnellement convaincu qu'il partage un attribut des autres sociétés d'État qui ont été retournées au secteur privé, c'est-à-dire qu'une fois que ces sociétés ont été vendues au secteur privé, de nouvelles possibilités et un avenir brillant s'offriront à elles.

Nordion et Theratronics

Monsieur le Président, c'est un projet de loi relativement court par le nombre d'articles et de dispositions qu'il contient. Il ne reflète pas en réalité la minutie apportée à chaque initiative de privatisation de notre gouvernement. En fait, la législation n'est que la pointe de l'iceberg pour ainsi dire, étant donné qu'elle traite principalement de la mise en oeuvre du processus. Cependant, il existe quatre autres étapes. Les députés de cette Chambre qui étaient présents pendant la dernière session, lorsque les projets de loi sur Air Canada et Eldorado ont été adoptés, sont déjà familiers avec notre approche étape par étape.

La première étape est l'analyse initiale. A ce stade, le gouvernement détermine si une société d'État en particulier est une candidate à la privatisation. C'est l'étape à laquelle le rôle de la société, s'il en est, dans la réalisation d'objectifs d'intérêt public, est évalué. S'il est déterminé que la propriété de l'État n'est plus nécessaire pour atteindre des objectifs d'intérêt public, la société d'État faisant l'objet de l'examen passe à la deuxième étape, soit l'examen approfondi. Cet examen porte sur une vaste gamme de facteurs, dont les objectifs des politiques nationales et régionales, la situation financière de la société, le climat concurrentiel, le cadre de réglementation, les intérêts des employés et les options de privatisation qui pourraient le mieux convenir à cette situation en particulier.

Une fois que toutes ces considérations ont été évaluées et que les avantages des diverses façons de procéder ont été identifiés, le gouvernement passe à l'étape législative. A ce stade, l'autorisation de la vente et les conditions de la vente qui doivent être approuvées sont exposées dans un projet de loi qui est déposé à la Chambre des communes. Les députés étudient ensuite chaque article du projet de loi et les questions législatives sont minutieusement examinées. Pendant l'étude de la législation visant à privatiser Eldorado, 67 questions distinctes ont été discutées, monsieur le Président.

Une autre étape du processus de privatisation est la préparation de la vente. Cette étape coïncide presque avec l'approbation du plan de privatisation par le Cabinet et comporte la préparation de la société en vue de son transfert au secteur privé. Une équipe d'experts, dont des conseillers financiers et des avocats, travaille en étroite collaboration avec la société d'État à cette étape.

Nordion et Theratronics

• (1330)

Enfin, on procède à la vente. Cette étape complète la vente et le transfert au secteur privé. La mise en oeuvre effective dépend de la méthode de vente. Par exemple, une offre publique d'actions est assez différente d'une vente à une tierce partie.

Monsieur le Président, tous les députés devraient bien comprendre les raisons pour lesquelles ce processus est si long. C'est de cette façon que le gouvernement garantit que toutes les questions seront convenablement réglées et que les intérêts de toutes les parties en cause seront protégés. Ces parties intéressées comprennent non seulement la société et le gouvernement fédéral, mais également les employés de la Société, les contribuables canadiens, les clients et les fournisseurs de la Société.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques instants pour décrire à cette Chambre la façon dont les intérêts d'un groupe très important ont été protégés dans le cadre du processus de privatisation de Nordion et de Theratronics. Je veux parler du groupe sans qui aucune organisation ne peut survivre: ses employés.

Nordion et Theratronics sont des sociétés relativement petites, mais cela ne signifie pas que le gouvernement n'accorde pas une grande priorité aux besoins et aux préoccupations de leurs employés. Nordion compte 387 employés, tandis que Theratronics en compte 329. Les deux sociétés comptent 716 salariés, dont bon nombre subviennent probablement et très bien aux besoins de leur famille.

La majorité des travailleurs des deux sociétés se trouvent à Kanata, en Ontario. En outre, Nordion compte des employés à l'Université de la Colombie-Britannique et à Laval, dans la province de Québec. Theratronics compte des groupes de vente et de service aux États-Unis.

En poursuivant la privatisation de ces deux sociétés, monsieur le Président, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à assurer que les intérêts des employés de Nordion et de Theratronics soient bien protégés. Par exemple, pour tous les employés de Nordion et de Theratronics, les modalités de leur emploi au moment de la vente continueront à s'appliquer après la vente.

Cela comprend le maintien des conventions collectives actuelles et des agents de négociation. Je crois savoir aussi que les syndicats, dont les membres peuvent être touchés par la vente de Nordion et de Theratronics, sont l'Alliance de la Fonction publique du Canada, qui représente près de 100 employés des deux sociétés, et le Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie, qui représente 186 employés. Ces syndicats seront toujours libres de négocier au nom de leurs membres et de négocier des modalités futures d'emploi qu'ils jugent dans les meilleurs intérêts de leurs travailleurs.

Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît maintenant que, après la sécurité d'emploi, le sort des régimes de pension des employés revêt une grande importance pour les travailleurs de sociétés qui changent de statut ou de propriétaire. A cet égard, les employés de Nordion et de Theratronics cotisent actuellement à un régime de pension de la Fonction publique en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique.

Selon les modalités de cette loi, les employés ne pourront plus continuer à cotiser au Régime de la Fonction publique lorsque les deux sociétés seront privatisées. Pour cette raison, le gouvernement exigera que l'acheteur de Nordion et de Theratronics établisse un nouveau régime de pension qui, au moins, réponde aux normes prescrites par la Loi sur les normes de prestations de pension.

L'acheteur sera également tenu de conclure un accord réciproque de transfert des pensions comme condition de la vente. L'une des conditions de cet accord réciproque de transfert des pensions sera que tous les fonds transférés du Régime, en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique, serviront au seul avantage des employés transférés.

Monsieur le Président, cet Accord donnera aux employés de Nordion et de Theratronics l'option de transférer leurs prestations de pension accumulées dans la Fonction publique au nouveau régime qu'instaureront les sociétés privatisées. Ainsi, si un employé qui compte 10 ans de service ouvrant droit à pension en vertu du régime prévu dans la Loi sur la pension de la Fonction publique choisit de transférer ses prestations, il aura 10 ans de service accumulés en vertu du nouveau régime de pension.

Bien entendu, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'obliger les employés à transférer leurs prestations de pension accumulées dans la Fonction publique à un régime privé. Après la vente, les employés bénéficieront d'une gamme d'options en ce qui concerne leurs crédits ouvrant droit à pension. Selon leur âge et le nombre de leurs années de service, ils peuvent choisir un remboursement des cotisations, une rente différée ou immédiate, ou ils peuvent choisir l'option de la continuité de l'emploi.

Comme ce fut le cas pour toutes les privatisations déjà réalisées lorsque les employés cotisaient au Régime de pension de la Fonction publique, la législation habilitante a prévu une option spéciale de continuité de l'emploi. Pour le bénéfice des députés qui ne comprennent pas cette expression, monsieur le Président, elle permet aux employés de Nordion ou de Theratronics de compter leurs années de service dans les nouvelles sociétés privatisées, en vue d'atteindre les seuils d'années de service prévus en vertu du Régime de pension de retraite de la Fonction publique. C'est un avantage important pour une personne qui pense prendre une retraite anticipée ou qui

prévoit retourner dans le secteur public plus tard dans sa carrière.

Ces mesures, monsieur le Président, permettront aux employés d'utiliser leurs prestations accumulées de la façon qui leur convient le mieux, en fonction de leur planification financière à long terme en vue de leur retraite.

Actuellement, l'une des autres caractéristiques de la plupart des privatisations réalisées par ce gouvernement est l'actionnariat des employés. Cette mesure s'est avérée très populaire parmi les employés des sociétés d'État privatisées parce qu'elle leur donne, pour la première fois, une participation dans la société pour laquelle ils travaillent. Pour cette raison, l'une des conditions de la vente de Nordion exigera que l'acheteur offre aux employés l'occasion d'acquérir une participation minoritaire, tout en bénéficiant d'un escompte de 10 p. 100.

Permettez-moi de souligner que les employés de Nordion se sont montrés intéressés à envisager la possibilité d'acheter la totalité ou une partie de leur entreprise. Ainsi, en plus de leur offrir la possibilité d'acquérir une participation minoritaire, le gouvernement a accordé aux employés la possibilité de présenter une offre dans le processus de soumission concurrentielle, tout en bénéficiant d'un avantage de 5 p. 100 sur le prix. Le financement du coût d'embauche d'un conseiller financier pour aider les employés à évaluer ces options est déjà assuré par le gouvernement. Dans le cas de Theratronics, sa taille plus petite et sa valeur marchande moins élevée peuvent en faire une candidate appropriée à un rachat par les employés. Ainsi, les employés auront la priorité lorsqu'ils nous présenteront une proposition. En outre, le gouvernement est disposé à les aider à élaborer une proposition en leur fournissant de l'aide financière pour embaucher, encore là, des conseillers financiers. Nous ne savons pas, monsieur le Président, si cette démarche sera fructueuse, mais elle démontre que notre gouvernement fait des pieds et des mains pour répondre aux besoins et aux préoccupations des employés.

Monsieur le Président, au cours des discussions qui ont eu lieu sur la presque totalité des privatisations réalisées jusqu'à présent, les membres de l'opposition ont demandé que le gouvernement donne à tous les employés l'assurance d'une sécurité d'emploi à long terme.

Je désire tout simplement rappeler aux députés que la meilleure forme de sécurité d'emploi est une société solide et dynamique, possédant des possibilités de croissance future. Comme un certain nombre d'initiatives antérieures nous l'ont démontré, les possibilités semblent se produire une fois qu'une société d'État est privatisée. Considérons par exemple le cas de Canadair. Après avoir reçu pendant des années une aide financière du gouvernement parce qu'elle accusait des pertes, la société a maintenant annoncé qu'elle fabriquera de nouvaux aéronefs et qu'elle embauchera des centaines de nouveaux travailleurs. Ce sont là, monsieur le Président, de bonnes nouvelles.

Où sont les scénarios sombres maintenant? Pourquoi les députés de l'opposition qui se sont levés et qui ont dit que la privatisation de Canadair entraînerait des mises à pied importantes ne se lèvent-ils pas maintenant pour féliciter le gouvernement d'avoir fait preuve d'une si grande prévoyance?

Monsieur le Président, je crains fort que nos initiatives de privatisation ne plairont jamais aux députés de l'opposition. Mais, alors, ce n'est pas l'objectif de notre programme. L'objectif du programme est plutôt d'assurer que les besoins de la société et de ses employés peuvent être satisfaits plus efficacement par une organisation plus dynamique, assujettie à la discipline du marché.

• (1340)

Il ne fait aucun doute dans mon esprit, monsieur le Président, que la privatisation de Nordion et de Theratronics permettra d'atteindre ces objectifs, malgré les propos des députés de l'oppositon.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le député a fait beaucoup référence aux travailleurs de ces deux sociétés. Il a dit que pour tous ces travailleurs, c'est une situation meilleure avec cette privatisation. Je me demande si c'est le cas!

Pourquoi les travailleurs de ces deux sociétés ont-ils décidé de faire la grève contre la privatisation, une grève qui est centrée, dans le cas de Theratronics, sur la question des réductions des salaires, des réductions des bénéfices. . . avant la vente? Et, dans l'autre cas, le cas de Nordion, ce sont des questions de santé, de pensions, de bénéfices aussi dans ce cas.

C'est un vote qui a été tenu, dans ces deux sociétés, et 95 p. 100 des travailleurs ont décidé de faire la grève si on n'apportait pas de solutions à ces questions.

Avec tout cela, est-ce possible que nous puissions croire que c'est vrai que tous les travailleurs sont contents de cette privatisation?

M. Langlois: Monsieur le Président, je crois comprendre que les attitudes ou les décisions prises par les employés des entreprises concernées font partie de conditions de travail et de relations de travail normales à l'intérieur de n'importe quelle entreprise, qu'elle soit du secteur privé ou du secteur public.

Nordion et Theratronics

Ces conditions-là se retrouvent dans les entreprises du secteur privé, dans les entreprises du secteur public qui ont des conventions collectives et dont les employés sont régis, justement, par des conditions qui sont couvertes par des conventions collectives, conventions venant à échéance tous les trois ou quatre ans pour être renouvelées, et le processus du mandat de grève qui a été confié aux représentants, aux organisations syndicales qui représentent ces employés-là, fait partie, d'après moi, d'un processus tout à fait normal qui existe dans le cas de discussions couvrant le renouvellement de conventions collectives.

Je ne crois pas, et je n'ai pas d'information à l'effet que les mandats de grève qui auraient été donnés aux organisations syndicales de ces entreprises-là ont pour effet direct ou pour cause directe le projet de privatisation de ces deux entreprises-là.

Dans le secteur privé, comme dans le secteur public, les conventions collectives se renouvellent régulièrement. Les conditions de travail, les conditions de sécurité au travail, les conditions de retraite, les conditions de fonds de pension et de régime d'hospitalisation se discutent à chaque négociation de convention collective. Et je crois que c'est là, monsieur le Président, un processus normal.

Et j'ai souligné tout à l'heure que les conventions collectives demeuraient telles quelles. Que les agents négociateurs représentant les employés de ces entreprises demeuraient tels quels. Que les fonds de pension étaient protégés et que les employés affectés auraient le privilège. . . auraient différentes options pour protéger leur fonds de pension.

Je pense que le projet de loi, les intentions du gouvernement et les discussions qui ont eu lieu, assurent cette sécurité aux employés. Et, pour répondre à mon honorable collègue d'Essex—Windsor (M. Langdon), le gouvernement a pris des mesures pour protéger la sécurité, les emplois et l'avenir des employés de ces deux entreprises.

[*Traduction*]

M. Funk: Monsieur le Président, je suis ce débat avec intérêt. L'an dernier, une mesure de privatisation a touché l'industrie de l'uranium de ma circonscription. Il s'agit de la fusion et de la privatisation subséquente de la Saskatchewan Mining Development Corporation, société d'État provinciale, et d'Eldorado nucléaire ainsi que de leurs opérations dans le nord de la Saskatchewan.

Nous avons soulevé à l'époque bon nombre des questions que soulèvent les députés d'Essex—Windsor (M. Langdon) et d'Halifax. On nous a donné les mêmes assurances. Et pourtant, un an après, nous déplorons le licenciement de 100 employés à la mine du lac Rabbit. Alors qu'on nous avait assuré qu'il n'y aurait pas de licenciements, nous perdons 100 emplois permanents.

Les nouveaux propriétaires s'étaient engagés à tenir compte, comme le faisaient la SMDC et Eldorado nucléaire, des intérêts locaux et régionaux, à maintenir les emplois et les contrats locaux. Ils avaient promis de continuer à collaborer avec la collectivité locale.

J'ai appris récemment que la société allait fermer le bureau de La Ronge et licencier les 11 employés qui s'occupaient de ses affaires dans le Nord.

Dans ma circonscription, 111 personnes ont perdu leur emploi dans la même industrie. L'intérêt que l'on devait porter à la collectivité locale s'effrite un an après qu'on nous a fait des promesses semblables à celles d'aujourd'hui. Qu'est-ce qui nous garantit que les choses iront autrement?

M. Langlois: Je comprends les appréhensions du député de Prince Albert—Churchill River (M. Funk).

Je représente moi-même une circonscription qui, dans les années 1980, a dû faire face à une situation analogue avec le secteur de l'extraction du minerai de fer. Le prix du minerai de fer avait beaucoup baissé et de nouvelles mines avaient été mises en exploitation dans d'autres pays. D'où la concurrence et un excédent de minerai de fer sur le marché mondial.

Mon honorable collègue a parlé des conditions du marché à l'échelle mondiale. Non seulement le prix de l'uranium n'est-il pas élevé à l'heure actuelle, mais il est vraisemblablement à son plus bas niveau.

Entre autres compagnies, il a nommé l'Eldorado Nucléaire Limitée. Cette société participe également à des travaux de prospection dans le nord de ma circonscription. Il y a un an environ, elle a suspendu tous ses travaux de prospection, car elle a estimé que cela n'en valait pas la peine, compte tenu du prix de l'uranium.

À l'heure actuelle, le secteur minier, tout particulièrement en ce qui concerne l'uranium, traverse des temps très difficiles. J'espère moi aussi que les conditions vont s'améliorer de façon que les mineurs puissent recommencer à travailler. Je ne pense pas que la situation aurait été différente s'il s'était agi d'entreprises du secteur public. Le secteur privé est plus souple et possède

davantage de moyens de rendre les conditions moins pénibles aux gens.

[*Français*]

M. Langdon: J'ai une petite question supplémentaire, suite à la réponse du député. Il a dit que tous ces problèmes avec les travailleurs sont des problèmes normaux de négociations entre l'employeur et les travailleurs. Je dois dire que, après avoir discuté de ces questions avec le représentant, M. Tom Dinan, de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, celui-ci a dit honnêtement, franchement que c'est à cause de la privatisation, que dans le cas de la Theraronics on essaie d'avoir des réductions de bénéfices pour se préparer à la privatisation. Et dans l'autre cas, le cas de la Nordion, il a dit la même chose, qu'à cause de la privatisation, il existe maintenant des problèmes de santé, et des problèmes avec les pensions, qui sont importants pour ces travailleurs. Je lui ai demandé si cela est vrai que tous ces problèmes existent. Est-ce que le député est d'accord avec moi sur le fait qu'il est nécessaire d'attendre un projet de loi visant à la privatisation de ces sociétés?

• (1350)

M. Langlois: La réponse est non, monsieur le Président. L'honorable député réfère ici aux employés de Theratronics et de Nordion. Il y a 15 employés de Theratronics qui sont couverts par une convention collective et qui font l'objet de discussions et des commentaires dont il fait part, et chez Nordion, c'est 86 sur 387. Donc, il reste quand même que, malgré leur petit nombre, ces employés sont couverts par des conventions collectives.

[*Traduction*]

Mon honorable collègue a parlé de réductions de leurs avantages et de discussions dans ce sens. J'aimerais lui signaler que depuis quatre ou cinq ans, des réductions ont été négociées dans le cadre de négociations et de conventions collectives afin de permettre à ces entreprises de s'adapter aux conditions du marché et à la concurrence à laquelle elles doivent faire face dans les conditions actuelles. Il n'y a là rien de nouveau.

Même si ces entreprises demeuraient dans le secteur privé, elles devraient faire en sorte d'atteindre un certain degré d'efficacité et de rentabilité. Le fait qu'elles doivent être transférées au secteur public ne change rien à la majorité des avantages dont bénéficient les travailleurs. Le projet de loi dont nous sommes saisis et les discussions que le gouvernement a entreprises concernant ces deux privatisations devraient garantir aux travailleurs leurs avantages, de meilleurs emplois et une meilleure sécurité d'emploi une fois la privatisation effectuée.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ce projet de loi nous en dit long sur les convictions qui guident le gouvernement dans l'exercice du mandat que les Canadiens lui ont confié. Plus précisément, il nous en dit très long sur son manque de convictions, de valeurs et d'engagement à servir le Canada et la population du Canada.

Je décèle dans ce projet de loi, dans le débat et dans l'histoire de la privatisation opérée par le gouvernement, une absence totale de valeurs fondamentales dans le domaine de la politique d'intérêt public. Je veux vous expliquer comment, selon moi, ce débat trahit l'absence de convictions et l'absence de valeurs qu'on observe à la base de la politique d'intérêt public.

Premièrement, il est clair que le gouvernement ne croit pas dans le Canada. Il ne croit pas non plus dans le rôle du gouvernement, sinon comme un moyen de servir les intérêts de la commercialisation. Il ne croit absolument pas dans un projet national quelconque. Le gouvernement semble avoir oublié que notre pays a été bâti grâce à des choix d'intérêt public, qu'il s'est construit dans une lutte constante pour trouver le juste équilibre entre secteur public et secteur privé et pour garder les deux en harmonie.

Deuxièmement, il semble évident que le gouvernement ne croit pas que la population canadienne mérite de toucher un rendement sur ses investissements. Autrement, pourquoi liquiderait-il des sociétés rentables? Dans le cas de Nordion, les bénéfices sont de l'ordre de 23 millions de dollars par année et pourraient encore augmenter de millions de dollars. Jusqu'à maintenant, ces bénéfices ont été réinvestis dans la recherche, l'avancement de la science et la recherche de nouveaux débouchés au Canada pour l'Énergie atomique du Canada limitée.

Troisièmement, le gouvernement ne semble pas croire qu'il a une responsabilité face au reste du monde. Ce n'est un secret pour personne que la technologie nucléaire, les procédés et les produits qui en dérivent, sont à la fois un miracle et une malédiction. Ils peuvent faire beaucoup de bien dans le domaine de la médecine, de l'énergie et dans des domaines qui ne sont pas encore explorés. Toutefois, le nucléaire peut aussi tuer, détruire. L'utilisation directe de cette énergie comporte des dangers. Et les déchets nucléaires sont également dangereux.

L'utilisation de l'énergie nucléaire ne se résume pas à ce qu'on peut en faire; il faut aussi tenir compte de ses incidences sur la sécurité des employés, la sécurité de l'environnement et, enfin, la sécurité du monde.

On s'est déjà demandé ici s'il importait vraiment que cette technologie soit du domaine public plutôt que du privé. La différence fondamentale est que le gouvernement doit se soucier surtout du bien public, et le fait qu'il pose la question prouve bien qu'il ne comprend rien à la politique publique ou au bien public. Le monde des affaires, le secteur privé, veut réaliser des bénéfices. C'est tout naturel. C'est pourquoi on doit se demander

quel type d'intérêt prime pour savoir où se situe le rôle du gouvernement.

J'ai dit que le gouvernement ne croyait pas que le Canada avait une responsabilité à assumer face au reste du monde. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de ce que j'avance. Le Canada est sur le point de financer la vente de matériel visant à irradier les aliments en Thaïlande. Au Canada, nous prenons soin d'adopter des règlements visant à informer le consommateur qu'il lui est possible de choisir entre des aliments irradiés ou non. Pourtant, nous sommes prêts à investir dans l'irradiation des aliments dans les pays du tiers monde sans savoir si ces gens-là sont protégés eux aussi. Nous ne pensons qu'au profit. Nous ne nous préoccupons pas du bien public dans ces pays. Je m'inquiète beaucoup du nouveau colonialisme économique que semble trahir cette pratique.

Nous avons aussi des responsabilités envers le monde dans bien d'autres domaines. Je parle du traitement des déchets toxiques, des pratiques sûres dans l'utilisation des produits dangereux, ce qui justifie l'intérêt continu du public à l'égard de ces deux sociétés.

Quatrièmement, le gouvernement n'a cure de respecter et d'apprécier à leur juste valeur les hommes et les femmes qui travaillent pour les Canadiens et qui ont bâti beaucoup de nos plus grandes institutions. L'orateur précédent nous a parlé du bien des employés. Écoutons ce que les représentants des employés nous disent sur ce qui est bon pour les employés. Ils ont diffusé un communiqué de presse et un bulletin expliquant pourquoi ils sont prêts à aller en grève en cas de privatisation. Voici comment ils décrivent la chose: «Les syndiqués sont pris au beau milieu d'un processus de privatisation irrégulier.»

M. McDermid: Irrégulier?

Mme Catterall: «Oui, les employés ont l'occasion d'acheter des actions, mais seulement s'ils consentent à une série de marchandages et de concessions dans le cadre de leurs conventions collectives. L'employeur insiste sur ces concessions avant toute vente ou tout achat. Et il refuse de leur dire quelle pension leur sera versée avant la conclusion de la transaction.» Est-ce ainsi que l'on traite équitablement des employés que l'on devrait apprécier pour avoir mis sur pied deux sociétés rentables dans le domaine public?

Songeons seulement à ce qui s'est passé naguère. Les propos du député d'en face ressemblent étrangement aux assurances qui avaient été faites aux employés des Messageries CN lorsqu'on a fait de cette société CN Route Canada pour ensuite la privatiser sous le nom de Transport Route Canada. Le gouvernement, plus particulièrement le premier ministre, n'a pas encore donné de réponse à la demande des représentants des employés de tenir une enquête sur la faillite de l'entreprise. À la suite de cette faillite, les employés ont perdu les prestations et le traitement auxquels ils avaient droit, tandis que la société s'en tirait avec 50 ou 60 millions de dollars d'actifs payés par les Canadiens.

• (1400)

Le gouvernement n'a pas répondu à la demande d'enquête. Il néglige maintenant de s'occuper des intérêts des employés. Le gouvernement ne se soucie pas le moins du monde de recherche, sinon pourquoi se départirait-il à rabais de sociétés dont les profits, actuellement de 23 millions de dollars et à la hausse, servent à financer la recherche au sein d'Énergie atomique du Canada Ltée? Pourquoi amputerait-il les budgets des programmes de recherche scientifique liés à l'espace, comme il le fait depuis quatre ans? Pourquoi s'en prendrait-il aux programmes de recherche en environnement et en agriculture? Il continue de miner les programmes scientifiques et les programmes de recherche qui offrent d'excellentes perspectives d'avenir aux entreprises et aux particuliers.

Le gouvernement ne croit même pas aux lois du marché lorsqu'elles sont à l'avantage des Canadiens. Pourquoi la vente des sociétés d'État n'est-elle pas assujettie aux mêmes règles que la vente de terrains publics qui garantissent un maximum de bénéfices pour les Canadiens? Quelles sont les règles suivies dans le cas présent? Y aura-t-il un appel au public?

Parlons des terrains de la ferme expérimentale, dans Ottawa-Ouest, vendus depuis deux ans. Il s'agissait de terrains évalués à 5,5 millions de dollars, qui ont été vendus pour 3,5 millions de dollars. Pour justifier cette vente, on a fait faire une nouvelle évaluation selon laquelle les terrains ne valaient en réalité que 1,5 million de dollars. N'est-il pas presque temps que le gouvernement du Canada essaie vraiment de défendre les intérêts des Canadiens?

Le gouvernement ne croit même pas dans une saine gestion. Il me le rappelle aujourd'hui, et je vois les documents expliquant que les sociétés seront mieux gérées après avoir été privatisées. Pourquoi le gouvernement concède-t-il qu'il ne peut pas arriver à bien gérer une société d'État? C'était la même chose pour Air Canada. Le président d'Air Canada a dit qu'il pouvait mieux gérer cette société comme société privée que comme société d'État. C'est ce que j'appelle manquer à son devoir.

Le gouvernement actuel est opportuniste. Où est le projet de privatisation? Où est la comptabilité? Il a déjà fait seize privatisations auxquelles il faut en ajouter deux demies. Où sont les comptes que le gouvernement du Canada doit rendre aux Canadiens puisqu'il nous empêche d'établir et de mettre en application une politique publique en privatisant les avoirs pour lesquels nous avons payé? Où sont les comptes pour montrer aux Canadiens, alors que le programme de privatisation est en vigueur depuis quatre ans, ce qu'ils y ont gagné et ce qu'ils y ont perdu?

Le gouvernement est un adepte de la privatisation. C'est son dada. Il pratique la privatisation comme une religion, de façon quasi fanatique, par principe, sans se poser de questions, sans faire d'études, sans rendre de comptes, sans se soucier des employés ni du bien public.

Le vice-président: Je donne la parole au député pour des questions et des commentaires.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée pour ses remarques. Je crois qu'elle a posé quelques questions très judicieuses. Pendant les quelques minutes qui restent, je voudrais parler d'un autre problème qui me préoccupe. Je voudrais savoir ce qu'il adviendra de ce projet de loi au cours des quelques minutes qui nous restent et ce qu'il adviendra de l'Énergie atomique du Canada limitée? Il n'en a été question ni pendant le débat ni pendant la séance d'information.

Je vois que les recettes de ces deux compagnies représentaient environ 80 p. 100 des revenus nets de l'EACL l'an dernier. Que restera-t-il à l'EACL sans cette source de revenus? Qu'arrivera-t-il à notre politique de développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques lorsqu'on aura vendu au secteur privé la source des revenus de cette compagnie, et qu'adviendra-til également de la technologie et de la recherche comprises dans cette opération? À mon avis, cette décision ne remet pas uniquement en cause l'avenir de ces deux compagnies, mais aussi, dans un sens plus large, la capacité du gouvernement et des Canadiens d'assumer leur propre destin en ce qui concerne l'exploitation de l'énergie nucléaire et des réacteurs CANDU qui sont déjà. . .

Une voix: La meilleure technologie du monde.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): C'est vrai. Et le gouvernement se retire de la recherche.

Une voix: C'est complètement faux.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Absolument pas.

Une voix: Montrez-nous les prévisions budgétaires.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Comme il est 14 h 02, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LE PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le multiculturalisme devrait être reconnu comme une «caractéristique fondamentale» de la nation canadienne dans le Préambule de la Constitution.

—Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole pour défendre ma motion d'initiative parlementaire qui dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le multiculturalisme devrait être reconnu comme une «caractéristique fondamentale» de la nation canadienne dans le Préambule de la Constitution.

Je pense que les députés des deux côtés, et même le grand public, seront d'accord avec ma motion, car elle reflète la réalité du Canada moderne. Naturellement, notre Constitution devrait reconnaître que le Canada a été fondé par différentes nations de peuples autochtones dont les descendants se battent aujourd'hui pour faire reconnaître leurs droits dans une société moderne et pluraliste. Eux aussi devraient figurer dans la Constitution en tant que peuples fondateurs.

Multiculturalisme

La Constitution du Canada reconnaît les descendants des Européens francophones et anglophones qui ont colonisé le Haut et le Bas-Canada et dont les langues sont aujourd'hui les langues officielles du pays. Mais il y a aussi un Canada, plus d'un tiers de la population maintenant, dont les origines sont différentes, ce sont des immigrants de tous le pays du monde qui représentent nombre de races et de cultures, de religions et de langues et qui, bientôt, seront la majorité.

Ma motion vise à faire reconnaître officiellement ce groupe de Canadiens de toutes origines qui a transformé notre pays en cette mosaïque de couleurs et de riche diversité.

Au cours des siècles, le Canada est devenu la patrie de gens du monde entier. Des personnes de toutes races, venant de nombreuses nations, pratiquant diverses religions, ont choisi de chercher au Canada une vie meilleure pour eux et leur famille.

Notre histoire est riche de la culture des premiers colonisateurs. Les provinces maritimes, longtemps le foyer des populations acadiennes, ont accueilli des Écossais, des Irlandais, des Allemands, des habitants de Nouvelle-Angleterre et des Noirs. La vallée de la rivière Rouge est devenue le foyer de voyageurs d'expression française, de commerçants anglais, de ministres écossais, de mercenaires suisses et de Métis, issus du mariage avec des autochtones. Les Prairies ont été ouvertes par des Européens du sud et de l'est attirés au Canada par la promesse d'une vie meilleure. La Colombie-Britannique est devenue la destination des immigrants d'Asie dont beaucoup ont travaillé et sont même morts pour construire nos chemins de fer. Le Canada reçoit de partout dans le monde des gens qui tiennent à préserver leur identité, comme en témoignent dans tout le pays une foule de collectivités ethnoculturelles actives.

Ce n'est qu'en 1971, cependant, que le gouvernement fédéral a reconnu la variété ethnoculturelle de la nation canadienne. Et encore, il ne l'a reconnue que pour la forme. Il a fait de belles déclarations, mais il n'a pas donné beaucoup d'argent. En 1988, notre Loi sur le multiculturalisme a été adoptée avec le ferme appui de tous les partis et des groupes ethnoculturels.

On a promis, à cette époque, un comité parlementaire permanent sur le multiculturalisme pour surveiller l'application de la loi, mais cette promesse n'a malheureusement pas encore été tenue à la Chambre. Un ministère distinct du multiculturalisme et de la citoyenneté sera bientôt créé par le projet de loi C-18.

Le multiculturalisme signifie bien des choses pour bien des gens. Les néo-démocrates y voient plus que l'appréciation des différentes cultures, même si notre diversité culturelle fait de nous un pays fort, dynamique et intéressant.

Le multiculturalisme devrait promouvoir les relations entre les cultures et l'harmonie raciale dans nos écoles, nos villes et nos lieux de travail.

• (1410)

Le principal but du multiculturalisme au Canada doit être de réaliser une réelle égalité pour tous les Canadiens dans l'éducation, l'emploi et tous les aspects de la société canadienne. Il doit offrir une chance égale d'immigrer au Canada aux gens de toutes les parties de notre monde surpeuplé et améliorer, en particulier, l'accès des ressortissants de pays du tiers monde. Les immigrants doivent recevoir une formation linguistique suffisante pour s'établir, les personnes âgées ne doivent pas être oubliées et les femmes doivent être protégées contre une double discrimination. Les membres des minorités visibles doivent avoir un accès égal aux emplois et nous devons supprimer la discrimination systémique au travail en imposant l'égalité d'emploi au lieu de nous contenter de l'encourager.

Le multiculturalisme doit s'attaquer à toutes les formes de racisme, corriger les erreurs passées et protéger les minorités contre la discrimination, actuellement et à l'avenir. Le gouvernement a promis, par exemple, de reconnaître les injustices de la taxe individuelle imposée aux Chinois ainsi que celles de la loi limitant leur immigration, mais ne l'a pas fait. Il faut prévoir des recours pertinents pour les autres communautés ethniques qui ont aussi subi des injustices. Nous avons recommandé une politique de réparations.

Enfin, le multiculturalisme devrait impliquer la véritable promotion par chacun d'entre nous d'une identité canadienne qui soit plus vaste que la somme de nos diverses cultures et qui supplante notre propre patrimoine.

Si nous voulons que le multiculturalisme soit plus qu'un symbole, nous devons reconnaître dans notre Constitution qu'il est une caractéristique fondamentale de notre pays. Notre Constitution accuse beaucoup de retard par rapport à nos lois et aux principes et mesures qui sont désormais consacrés par la Loi de 1988 sur le multiculturalisme.

L'article 15 de notre Charte des droits et libertés vise à protéger les droits des minorités en prévoyant ceci:

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

L'article 27 de la Charte reconnaît aussi notre patrimoine multiculturel en prévoyant ceci:

> Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

Nous étions nombreux à croire que cela protégerait les droits des minorités et préserverait le caractère multiculturel du Canada. Toutefois, nous partageons l'inquiétude croissante des groupes ethnoculturels que les dispositions de la Charte que je viens de citer soient annulées et remplacées par l'article 33, la clause de dérogation de la Charte, qui permet aux gouvernements fédéral et provinciaux de ne pas respecter cette obligation de protéger les droits des minorités. Voici ce que prévoit le paragraphe 33(1):

> Le Parlement ou la législature d'une province peut adopter une loi où il est expressément déclaré que celle-ci ou une de ses dispositions a effet indépendamment d'une disposition donnée de l'article 2 ou des articles 7 à 15 de la présente charte.

Les gouvernements provinciaux ou même le gouvernement fédéral pourraient décider de se soustraire à l'obligation de respecter les droits établis antérieurement. Cela nous inquiète.

L'Accord constitutionnel du lac Meech qui a été adopté par le Parlement en 1987, mais pas par toutes les provinces, comporte de graves lacunes quant à la protection des droits des minorités. Le Conseil ethnoculturel du Canada a exprimé leur position. Il voudrait voir apporter les modifications suivantes à l'Accord du lac Meech, soit en tant qu'amendements à l'Accord, soit au moyen d'une résolution d'accompagnement ayant la même force que l'Accord: reconnaissance du multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale à côté d'une telle reconnaissance accordée à la dualité linguistique; garantie que l'Accord ne permettra pas de déroger à la Charte des droits; révocation de la clause de dérogation à l'article 33 de la Charte des droits, de sorte que les gouvernements ne puissent à leur gré fouler aux pieds les droits des citoyens.

Multiculturalisme

Le rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, intitulé «L'entente constitutionnelle de 1987», renferme la position du NPD dans un rapport minoritaire qui déclare:

> Nous recommandons d'examiner attentivement l'article 33 de la Charte, [et que] les premiers ministres en envisagent l'abrogation au cours de [leur prochaine ronde de négociations].

Le rapport minoritaire parle également de la réalité ethnoculturelle canadienne en ces termes:

> Au cours des audiences, les associations multiculturelles ont insisté sur le fait que le tiers des Canadiens ne sont ni d'origine anglaise ni d'origine française. Ces Canadiens ont eux aussi énormément contribué à l'épanouissement de notre pays. Aujourd'hui, ils font partie intégrante de la mosaïque canadienne.
>
> La dualité linguistique du Canada est maintenant explicitement reconnue dans l'Accord comme étant «une caractéristique fondamentale du Canada.» Le rapport du Comité indique que la diversité ethnoculturelle du Canada mérite plus amples réflexions. Nous allons, pour notre part, plus loin, et préconisons que les premiers ministres envisagent dans les plus brefs délais la possibilité de reconnaître la réalité ethnoculturelle du Canada comme une caractéristique fondamentale de notre pays.

C'est, naturellement, l'objet de cette motion. Nous ajouterions aussi la reconnaissance de nos peuples fondateurs dans toute modification apportée à la Constitution.

Il est essentiel de modifier la Charte et de revoir l'Accord du lac Meech pour faire en sorte que les droits des minorités soient complètement protégés, que le racisme sous n'importe quelle forme soit interdit et que la nature multiculturelle du Canada soit encouragée et renforcée.

En outre, il est cependant important que la nature du peuple canadien soit reconnue dans le préambule de notre Constitution. Il faudra pour cela faire allusion aux autochtones, aux deux langues officielles ainsi qu'aux personnes d'autres origines ethnoculturelles. Il est essentiel de moderniser notre Constitution pour qu'elle reflète la réalité ethnoculturelle du Canada, de sorte que les politiques multiculturelles fassent partie intégrante de notre culturelle canadienne.

Je demande aux députés et au public dans son ensemble d'appuyer les réformes constitutionnelles contenues dans ma motion aujourd'hui:

> Que, de l'avis de la Chambre, le multiculturalisme devrait être reconnu comme une «caractéristique fondamentale» de la nation canadienne dans le Préambule de la Constitution.»

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la

députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) nous présente une motion qui se lit comme il suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le multiculturalisme devrait être reconnu comme une «caractéristique fondamentale» de la nation canadienne dans le Préambule de la Constitution.

Monsieur le Président, on peut difficilement s'oppposer au principe qui sous-tend la proposition de la députée. Et, après l'avoir écoutée justement énumérer le nombre de personnes, le nombre de groupes qui forment la mosaïque canadienne, on ne peut également qu'appuyer une telle motion, du moins ne pas s'y opposer. J'espère juste une chose, et c'est là que souvent le problème commence: Quand on commence à les énumérer, on commence à en oublier et c'est très souvent là que cela achoppe dans nos discussions sur la Constitution canadienne. Donc, le caractère multiculturel de la société canadienne est un de ces éléments fondamentaux justement de la fondation de cette nation.

La Chambre n'a-t-elle pas, en effet, approuvé en juillet dernier le projet de loi C-93, la Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada? Le préambule de cette loi, la première du genre au monde, dit-on, stipule clairement:

> Que le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne et qu'il est voué à préserver et valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne.

C'est là qu'on a commencé, monsieur le Président, et je me souviens fort bien des discussions qu'il y avait eues à cette époque parce que, quand on a commencé à parler de la population canadienne au niveau de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur, de la religion, il y en a qui ont parlé de l'orientation sexuelle, avec droit, on est dans un Parlement démocratique. Il y en a qui ont présenté d'autres mesures. En fin de compte, on a réussi, après de nombreuses discussions, à faire un consensus au moins sur ces points-là.

La même loi C-93, monsieur le Président, stipule de plus que la politique du gouvernement canadien est de reconnaître, entre autres choses, et je cite:

> Le fait que le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de l'identité et du patrimoine canadiens et constitue une ressource inestimable pour l'avenir du pays.

Monsieur le Président, je crois que nous pouvons être fiers en tant que Canadiens et parlementaires de ce que le gouvernement, le Parlement et la Loi canadienne soient allés aussi loin dans l'affirmation de l'indépendance du multiculturalisme dans notre société.

• (1420)

Or, la motion de la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) nous demande plus que cela, plus que de reconnaître le caractère fondamental du multiculturalisme, ce que la Chambre a déjà fait. Elle nous demande également d'enchâsser cette reconnaissance dans le préambule de la Constitution. Et tout à l'heure, dans son discours, elle disait «de la soustraire à la clause nonobstant».

Lorsque l'on parle du préambule de la Constitution, on parle plutôt du préambule qui aurait précédé la Loi constitutionnelle de 1982.

Parce que lorsqu'on parle également de l'Accord du lac Meech, l'objectif était de rapatrier le Québec dans l'Accord constitutionnel. Il n'avait pas comme objectif, le lac Meech, de reprendre la Constitution en entier. Il voulait d'abord et avant tout rapatrier le Québec dans son entité et dans la signature de cet Accord constitutionnel de 1982.

Donc, lorsque la députée de Vancouver-Est nous parle de rajouter cela dans le préambule de la Constitution, il faut parler du préambule de la Constitution de 1982. En effet, pendant les négociations constitutionnelles de 1980, et mon honorable collègue a certainement plus d'expérience que moi, parce que moi j'ai été élu en 1984 alors qu'elle a été élue avant cela, on avait envisagé, à cette époque, d'inscrire dans le préambule les grandes valeurs communes partagées par tous les Canadiens.

Malheureusement, à l'époque, les gouvernements n'ont pas réussi a s'entendre sur la formulation d'un préambule ou sur n'importe quel autre sujet à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, je vais vous raconter une expérience personnelle. Avant de venir en politique, j'ai été nommé, en 1978, directeur général d'une Commission scolaire. A cette époque-là, on a commencé à parler,. . . M. Morin, au Québec, avait publié un livre intitulé *L'école des valeurs*. Là, il y a eu une mode qui disait qu'il fallait absolument définir des valeurs à l'éducation qui se donnait chez nous. C'est à peu près comme si on avait réinventé la roue. Là, on s'est tous organisés, fébrilement, c'est vrai, on n'a pas de valeurs, on n'a pas inscrit les valeurs dans nos programmes d'études. Là, on s'est mis à travailler. Le groupe qui avait fait le lobby pour avoir les écoles de valeurs, entre autres, est venu nous voir et on lui a dit: Proposez-nous quelque chose!

Donc, on a pris le «quelque chose» qu'il nous avait proposé et on a voulu le parfaire, consulter les gens. Là, il a commencé à dire: La première valeur qu'on devrait avoir en éducation, c'est un enseignement de qualité. Bravo! Donc, le groupe a commencé à travailler, à définir, parce qu'une fois qu'on a défini une valeur, une fois qu'on a dit une valeur, il faut la définir. Là, un groupe a commencé à parler de ce qu'est la qualité. Cela va bien jusqu'à présent. Mais, il y avait un groupe qui faisait du lobby et qui a commencé à dire: Oui, ça c'est beau un enseignement de qualité, mais on devrait plutôt dire un enseignement religieux de qualité. Voilà un autre problème! C'est là que le problème a surgi. Il a commencé à dire: Oui, un enseignement de qualité, c'est bien. Mais quelle religion? Un enseignement religieux et un enseignement de la langue de qualité. Quelle langue?

Et c'est là, lorsqu'on commence à définir quelque chose. . . parce que toujours le groupe travaillait sur la qualité de l'enseignement, et un autre groupe travaillait sur la religion. Un autre groupe encore travaillait sur la langue.

Les professeurs d'éducation physique, pas plus fous que d'autres, ont dit: Oui, mais si c'est un enseignement religieux de qualité, et de la langue de qualité, pourquoi pas un enseignement d'éducation physique de qualité! On était «pôgnés»! On a été pris, monsieur le Président, et cela fait onze ans que les discussions durent. On a été pris à vouloir mettre dans la définition toutes les matières et tous les programmes. Et c'est là souvent, et c'est ce qui s'est passé en 1980, quand on veut nommer des valeurs, quand on veut nommer des groupes multiculturels, quand on veut commencer à les définir, on en oublie très souvent et on oublie des éléments importants de cette définition. Et cela fait 11 ans que les discussions durent. Trois ou quatre ministres ont commencé à dire: On devrait absolument le définir de façon «directive». Et il n'y en a pas encore un qui a osé le faire.

Donc, à la suite de la tentative de rapatriement unilatéral, le gouvernement du Canada et les neuf provinces se sont entendus sur la Loi constitutionnelle de 1982. Néanmoins, lorsqu'on consulte le texte de la Loi constitutionnelle de 1982, rien ne nous informe sur la nature de la société que s'est donnée cette loi fondamentale. Il n'y a pas de préambule, si ce n'est que celui de la Charte des droits qui reconnaît la suprématie de Dieu et la primauté du droit. C'est le seul préambule qui existe dans la loi. Mais s'il a été impossible de s'entendre sur un préambule en 1982, cela ne signifie pas que rien n'a été fait dans la définition de nos valeurs fondamentales. Plutôt que de commencer par un préambule qui aurait identifié ces valeurs, on pourrait dire que les Canadiens ont préféré procéder par étapes, et c'est là qu'arrive le projet de loi C-73. En 1982, on a donc enchâssé la Charte canadienne des droits et libertés qui constitue maintenant une valeur fondamentale partagée par tous les Canadiens. La Constitution a également reconnu les droits des peuples autochtones du Canada. L'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens a également été affirmé en 1982.

La Constitution reconnaît aussi l'importance de la vitalité régionale au Canada en engageant le Parlement et le gouvernement du Canada à respecter le principe de la péréquation.

En terminant, monsieur le Président, parce que mon temps est écoulé, je suis convaincu qu'une telle initiative, une fois complétée, le processus de ratification de l'Accord du lac Meech saura rallier l'ensemble des parlementaires, dont mon honorable collègue de Vancouver-Est. Sans le lac Meech cependant—et je m'adresse aux partis de l'opposition parce que cela commence à fléchir dans certains coins et même certains candidats commencent à parler deux langages différents—sans le lac Meech, monsieur le Président, le processus de réforme constitutionnelle restera bloqué parce qu'on ne réussira jamais à s'entendre sur toute une série de choses intéressantes qu'on devrait mettre dans le préambule.

[*Traduction*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole à la Chambre pour parler de la motion qu'a présentée la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Ce qu'il faut déterminer, c'est s'il convient que la Chambre reconnaisse dans le préambule de la Constitution le multiculturalisme comme caractéristique fondamentale de la nation canadienne.

Le Canada est effectivement un pays diversifié que des personnes du monde entier ont choisi comme terre d'adoption. Nous avons acquis la réputation internationale d'un pays qui se soucie des défavorisés et de ceux qui sont en difficulté. En raison des diverses vagues d'immigration qui déferlent sur le Canada, le visage de notre pays a changé de manière irréversible. Au début, le Canada comptait une grande diversité de peuples qui étaient venus s'installer en Amérique du Nord il y a de cela des milliers d'années. Les autochtones du Canada ont façonné notre histoire et notre patrimoine bien avant l'arrivée de Jacques Cartier, de Champlain ou même des Vikings qui ont fondé des communautés temporaires de pêcheurs sur les côtes de Terre-Neuve.

[*Français*]

La vague suivante d'immigration au Canada fut marquée par l'établissement de colonies françaises sur la Côte-Est, principalement de Louisbourg, en Nouvelle-Écosse, Québec et Hochelaga. Ce sont ces vaillants immigrants qui ont établi les racines de l'héritage français du Canada. Ils furent donc les pères de la société canadienne-française, tel qu'on le retrouve aujourd'hui dans toutes les régions de notre pays. Ces immigrants ont travaillé la terre, chassé le gibier, pêché le poisson et ce,

dans des circonstances rendues difficiles par les conditions climatiques et géographiques du Canada. Ils ont construit les bases sur lesquelles les futurs arrivants allaient se développer et contribuer à ce pays. Faisant partie d'une des nations qui ont fondé l'Amérique du Nord, les pionniers français ont donné une identité propre au Canada et qui est unique au monde.

• (1430)

[*Traduction*]

Les habitants des Îles britanniques ont donné au Canada son autre dimension linguistique. Les localités des Maritimes, du Haut-Canada et du Québec après la conquête se sont révélées être d'une importance ultime pour l'évolution du pays. Les Britanniques ont donné au Canada son patrimoine politique. Après tout, les institutions du Parlement et l'allégeance à la Couronne nous ont été léguées par nos ancêtres britanniques.

On ne peut séparer le multiculturalisme de l'histoire du pays. Au départ, nous étions un pays où vivaient de nombreux peuples.

Au tournant du siècle, les caractéristiques du Canada ont commencé à changer rapidement. En plus des milliers de Chinois qui ont immigré au Canada, afin de nous permettre de terminer le chemin de fer du Canadien Pacifique, on a assisté à l'arrivée massive d'Ukrainiens, d'Allemands et de Polonais. Ces gens ont permis de coloniser les provinces de l'Ouest et leur ont donné un patrimoine culturel et linguistique distinct.

L'arrivée d'immigrants juifs de Russie s'est également révélée un élément important de l'histoire de grands centres comme Montréal, Vancouver et Winnipeg. Les intéressés ont eu la chance, en définitive, d'échapper aux atrocités des années 1930 et 1940 en Europe.

Le Canada a ouvert ses bras à ces gens, et ils ont une grande influence sur la perception que nous avons de nous-mêmes et l'idée qu'on se fait de nous dans le monde. Le Canada a la possibilité d'être encore un meilleur exemple pour le monde entier. Nous pouvons montrer que des gens de toutes sortes d'origines peuvent vivre ensemble dans la paix et la prospérité. Il est clair que le patrimoine multiculturel du Canada fait partie intégrante de l'expérience canadienne.

C'est pour cela que j'ai l'impression que la motion est valable. La constitution d'un pays est censée refléter les principes fondamentaux sur lesquels celui-ci est construit. Elle est censée être représentative de la population qui vit dans ce pays. L'insertion du multiculturalisme dans le préambule de notre Constitution respecte, de tout évidence, l'esprit de ce texte.

La motion présentée par la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) laisse à désirer à plusieurs égards. Premièrement, on ne sait trop où la députée souhaiterait insérer cette modification. Pour autant que je sache, elle ne cadrerait ni avec la Loi constitutionnelle de 1982, ni avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. En fait, il n'y a qu'une solution, et ce serait de modifier l'article 2 de l'Accord du lac Meech pour dire que notre patrimoine multiculturel représente une caractéristique fondamentale du Canada. Dans ce cas, la motion présentée par la députée aurait plus de sens. C'est même exactement la position que les membres du Parti libéral ont toujours adoptée. C'était sur la liste de projets de modifications que nous avons présentés lorsque le projet d'accord a été débattu à la Chambre des communes en 1987.

Je pense que la députée de Vancouver-Est souhaiterait que la Chambre adopte quand même cette motion, pour toute la valeur positive que ne manqueront pas d'y attacher les communautés ethniques. En ce sens, ce serait une bonne décision. Mais, j'estime que, à titre de Canadiens inquiets de la préservation et de la promotion de leur diversité ethnique, nous devrions concentrer notre énergie ailleurs.

Nous devrions plutôt chercher à promouvoir une meilleure compréhension entre les groupes ethniques du Canada, et à faciliter l'insertion des Néo-Canadiens comme des citoyens productifs qui participent à la vie de la société canadienne. La modification du préambule de l'Accord du lac Meech serait un geste symbolique positif, mais elle apporterait peu d'amélioration au statut des minorités ethniques dans notre société.

Nous devons travailler à l'élimination de la discrimination dans les pratiques d'emploi en donnant plus de vigueur à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous pouvons créer une plus grande harmonie entre les groupes ethniques en révisant la politique du gouvernement et en améliorant le programme d'enseignement à cette fin.

L'article 27 de la Charte des droits et libertés, réalisation historique du gouvernement libéral précédent, stipule très clairement:

> Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

À mon avis, il n'est pas meilleure façon d'enchâsser le multiculturalisme dans la Constitution que celle de l'ancien premier ministre Trudeau.

En juillet dernier, la position de notre parti consistait à renforcer cet aspect, ainsi que la Charte elle-même, en supprimant la clause de dérogation de la Constitution. Grâce à cette mesure, que le gouvernement est malheureusement trop mou pour adopter, l'article 27 prendrait de l'importance et le multiculturalisme deviendrait un élément majeur de la Constitution canadienne.

En conclusion, je voudrais dire que cette motion, bien que peu originale, est une proposition que la Chambre peut et doit adopter à l'unanimité. L'enchâssement du multiculturalisme dans notre Constitution est un geste qui devrait plaire à tous les députés, de quelque parti qu'ils soient.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, la motion à l'étude dit ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le multiculturalisme devrait être reconnu comme une «caractéristique fondamentale» de la nation canadienne dans le Préambule de la Constitution.

J'approuve la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) et je la remercie de nous donner l'occasion de débattre cette question. Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de travailler dans ce que je considère comme la limite de Vancouver-Est, à West Hastings et sur la rue Main. Je crois que la députée a une chance énorme d'avoir cette région dans sa circonscription. Presque tous les Canadiens devraient avoir l'occasion de voir une diversité comparable à celle que l'on trouve à Vancouver-Est.

Dernièrement, alors que je faisais du jogging dans le parc Stanley, j'ai été fasciné d'entendre les autres coureurs parler d'autres langues que l'anglais. J'ignore si c'est une réflexion sur les gens qui parlent anglais ou sur ceux qui ne donnent pas la préférence à l'anglais.

M. Redway: Ou sur les coureurs.

M. Kilgour: Ou sur les coureurs, comme le dit si bien mon collègue.

Multiculturalisme

À Vancouver-Sud, il paraît qu'à peu près la moitié des étudiants qui entrent en première année parlent une autre langue que l'anglais chez eux, ce qui montre, et je suis sûr que le député sera d'accord avec moi, qu'il importe d'avoir les ressources nécessaires pour apprendre l'anglais à ces étudiants ou à leurs parents. Ceux qui enseignent l'anglais comme langue seconde en sont convaincus, comme tous les députés, j'espère. Tous les ordres de gouvernement doivent appuyer l'enseignement de l'anglais et du français aux Canadiens d'une autre langue maternelle qui le désirent.

Pas un député n'ignore qu'environ 38 p. 100 des Canadiens sont originaires d'autres pays que la France ou la Grande-Bretagne. Dans la circonscription d'Edmonton-Sud-Est, je crois que ce pourcentage est d'environ 60 p. 100. Ces gens viennent d'à peu près partout sur la planète, de l'Afghânistân au Zaïre. Je m'en réjouis. Nous profitons de leur apport à notre société et de la chimie qui se crée dans une société dynamique comme la nôtre.

Je dois avouer que, de plus en plus, les étudiants qui s'illustrent ne sont pas d'origine française ou britannique. Le printemps dernier, l'étudiant qui a reçu la médaille du gouverneur général à l'école secondaire J. Percy Page est né à Hong Kong ou au Viêt-nam et le deuxième récipiendaire est aussi né dans l'un de ces deux endroits.

M. Redway: C'était deux filles.

M. Kilgour: Je regrette d'avoir à dire au député qu'ils étaient tous deux de l'autre sexe, du sexe minoritaire.

Nous devons tous encourager une meilleure appréciation de la diversité unique du patrimoine racial et culturel que partagent tous les Canadiens. Il est extrêmement important de mettre l'accent sur ce que nous possédons en commun comme Canadiens: les valeurs canadiennes, les expériences partagées, la non-violence, la compréhension et le respect mutuel, si nous voulons atteindre les objectifs de plus grande harmonie et de prospérité économique pour tous les Canadiens sans égard à leur origine, à leur religion ou à leur patrimoine culturel.

Le pluralisme culturel constitue un élément essentiel de ce que cela veut dire d'être Canadien. Le fait de se mêler dans la société et sur les lieux de travail pour les Canadiens de toutes races, cultures et religions, liés par une citoyenneté commune, non seulement favorise la cohésion sociale et l'unité nationale, mais crée également un climat dans lequel les préjugés et le sectarisme ne peuvent survivre très longtemps. En tant qu'Albertain, je pourrais faire observer que beaucoup de gens ont dit que l'Alberta connaissait un plus gros problème que les autres provinces en matière de sectarisme. Je ferai remar-

quer que d'après un sondage effectué l'an dernier, il y a moins de sectarisme et de sentiment de discrimination raciale dans les Prairies que dans n'importe quelle autre région du pays. Je m'en réjouis, comme nous tous des Prairies.

• (1440)

Le nombre des Canadiens appartenant aux minorités visibles a augmenté de façon spectaculaire depuis dix ans dans les grandes villes. Il est essentiel de leur fournir des chances égales de se bâtir un avenir sûr pour eux-mêmes et leur famille.

Je suis ravi que le nouveau lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique nommé par le gouvernement soit originaire de Hong-Kong et que Lincoln Alexander ait été nommé par le gouvernement lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Il y a une nouvelle génération culturelle de Canadiens. Le multiculturalisme signifie pour eux non seulement de pouvoir être fiers de leur propres traditions, mais aussi de pouvoir espérer de meilleures perspectives de mobilité sociale et de sécurité financière. Ils sont déterminés avec gratitude à participer pleinement à la vie sociale, économique et politique de notre pays. Nous devons les aider à atteindre ces objectifs et à développer tout leur potentiel. Le gouvernement croit à l'égalité des chances comme principal objectif de politique nationale.

Le Canada a adopté de nouvelles politiques passionnantes en matière de multiculturalisme. Nous connaissons la contribution des nombreux groupes culturels au dévelopement économique et social du Canada. Nous devons aussi nous réjouir des avantages qui continuent à découler de la nature multiculturelle et multiraciale de notre pays.

Pourtant, on a prêté trop peu d'attention dans le passé à la dimension économique du multiculturalisme. Comme l'a dit un de mes amis, le professeur David Bai: «Il est grand temps que les médecins immigrants arrêtent de travailler comme manoeuvres, des gens avec des maîtrises comme chauffeurs de taxi et des ingénieurs de bureau d'études comme préposés au service après-vente.»

Je suis extrêmement heureux de voir cette nouvelle poussée du multiculturalisme qu'indique cette motion. La conservation des cultures reste une partie importante du mandat de n'importe quel gouvernement. La députée saura que pour nous, dans l'Ouest, il ne s'agit pas d'une question de culture française, anglaise et autres. Nous appartenons tous à des minorités dans l'ouest du Canada et nous avons ce que nous appelons la différenciation permissive, c'est-à-dire du respect les uns pour les autres, ce qui selon moi est unique à notre région. Mon collègue de Toronto dira que c'est unique à sa région, mais je tiens à lui dire que nous savions ce qu'était le multiculturalisme dans l'ouest du Canada avant même que ce mot ne soit connu à Toronto ou à Montréal.

L'esprit d'entreprise, les compétences, les connaissances et l'énergie des divers groupes culturels enrichiront les Canadiens en général, et nous comptons veiller à ce qu'ils soient plus facile pour eux d'apporter la plus grande contribution possible dans chaque secteur de l'économie.

Nous voulons améliorer la force économique des ressources culturelles du Canada dans le commerce extérieur, l'expansion des petites entreprises, la création de nouveaux produits et de nouveaux marchés et la revitalisation continue de notre économie nationale en général.

On a fait d'énormes progrès, mais il reste beaucoup à faire. C'est dans cet esprit que je félicite la députée de nous avoir donné la chance d'aborder ce sujet aujourd'hui.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre ici la parole au sujet de la motion n° 293 de la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell).

Qu'est-ce qu'une nation? Quelles sont les caractéristiques d'une nation? D'après le dictionnaire Larousse, c'est l'ensemble des êtres humains vivant dans un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture, de traditions, parfois de langue, et constituant une communauté politique.

C'est dans ce contexte, alors que nous parlons aujourd'hui de la nation canadienne et que cette motion d'initiative parlementaire veut faire du multiculturalisme une caractéristique fondamentale de notre pays, que je prends la parole avec grand plaisir.

La nation canadienne se compose de tous les Canadiens, des autochtones qui sont nés ici comme des immigrants qui sont venus plus tard—les Français, les Anglais, les Ukrainiens, les Polonais, les Juifs, les Philippins, les Indiens et les autres. La nation canadienne est cimentée par les liens de sa diversité.

Le caractère d'un pays doit se refléter dans son document fondamental, sa constitution. Nous devons reconnaître que tous les membres de la société canadienne ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Contrairement à ce qu'avait proposé le Parti libéral, l'Accord du lac Meech ne reconnaît pas le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Comme le préambule d'une constitution en est l'âme ni plus ni moins, il doit reconnaître le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale de notre société pour que les huit millions de Canadiens qui ne sont ni autochtones ni francophones ni anglophones sachent bien qu'ils sont eux aussi citoyens à part entière du merveilleux pays qu'est le nôtre. C'est important parce que le multiculturalisme est une question de dignité humaine, ce qui signifie qu'un individu est honoré, respecté et traité équitablement, voire appelé à servir son pays indépendamment de sa race, de sa couleur, de ses croyances ou de ses caractéristiques physiques.

Le multiculturalisme est aussi une affaire de tolérance, ce qui signifie que nous devons permettre à tout citoyen de poursuivre ses propres aspirations individuelles sans égard à son apparence, à son accent et à ses traditions.

Le multiculturalisme est également affaire d'équité en matière d'emploi. Il n'est pas sans rapports avec les programmes d'action positive. Car ces programmes défendent le principe du mérite en matière d'emploi quelles que soient la couleur, les croyances et les caractéristiques physiques du postulant. Malheureusement, nous voyons toujours des éléments d'iniquité en matière d'emploi au sein de la fonction publique.

La Loi sur l'emploi dans la fonction publique accorde encore la préférence aux citoyens canadiens, car elle ne les met pas tout à fait sur le même pied que les immigrants reçus. J'estime que le fait d'immigrer est un premier pas vers l'obtention de la citoyenneté et que les immigrants reçus devraient être traités comme des citoyens canadiens à part entière en matière d'emploi.

Le multiculturalisme concerne aussi la possibilité de se loger à des prix abordables et le respect des droits de la personne. Ce fut donc une grande déception de voir que même s'il a proclamé ses engagements dans ce domaine, le gouvernement a jugé bon de réduire le poste du multiculturalisme dans son budget. J'avais espéré qu'il présenterait un budget propre à favoriser l'essor et la vigueur du multiculturalisme.

Par conséquent, la motion d'initiative parlementaire de la députée de Vancouver-Est nous rappelle que nous devons, aux Communes, travailler ensemble, dans un même esprit, à promouvoir l'harmonie sociale parce que nous sommes tous Canadiens dans ce grand pays qui est le nôtre. Je salue et je remercie la députée de Vancouver-Est qui a présenté cette motion.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui une motion présentée à la Chambre par la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), motion visant la reconnaissance du multiculturalisme dans la Constitution. . .

[*Traduction*]

M. McGuire: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je signale la présence à la tribune du Président de l'Assemblée de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Edward Clark. Il est accompagné par Douglas Campbell et par la mère de Douglas. Ce dernier a reçu cet après-midi la Médaille de la Bravoure, et M. Clark a reçu lundi dernier 77,5 p. 100 du vote populaire dans sa circonscription.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Vous avez constaté qu'il ne s'agissait pas d'un recours au Règlement, monsieur le Président. J'avais acquiescé au souhait de la Présidence de couper un peu sur mon temps de parole, mais si les députés de l'opposition commencent à gruger sur le temps qui m'est alloué, vous comprendrez que je veux bien être conciliant envers la Chambre, mais j'aimerais avoir au moins le temps d'exprimer mes idées clairement.

Je disais donc, monsieur le Président, que nous débattons aujourd'hui une motion présentée à la Chambre par la députée de Vancouver-Est, une motion visant la reconnaissance du multiculturalisme dans la Constitution comme une caractéristique fondamentale de la société canadienne.

Monsieur le Président, le multiculturalisme, pour la gouverne de la députée, est une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Il l'est aussi bien au Québec qu'en Ontario ou qu'en Colombie-Britannique. L'an dernier, par exemple, cette Chambre a approuvé à l'unanimité la Loi sur le multiculturalisme canadien, affirmant ainsi que le multiculturalisme constituait en soi une caractéristique fondamentale de notre société. Cette loi reconnaît le pluralisme de notre société et atteste la volonté du gouvernement d'assurer la contribution et la participation de tous les Canadiens.

• (1450)

Que vous alliez à Montréal, à Vancouver ou à Winnipeg, partout vous verrez des signes tangibles de l'importance du multiculturalisme dans notre société. Le Canada ne s'est pas fait en un jour. Sa réalité n'est pas immuable; non, le Canada est une société en évolution! Il a grandi avec chaque nouvelle génération, à chaque nouvelle vague d'immigrants venus y chercher une nouvelle liberté. Il a grandi par l'apport de leur expérience, de leurs coutumes et de leurs valeurs. Il a évolué, il a appris et il s'est développé socialement et économiquement parce qu'il est une société ouverte.

Monsieur le Président, c'est ce que nous devons continuer et ce que nous continuerons à faire si nous voulons que notre société s'améliore. Dans ma propre province, au Québec, certains ne saisissent pas très bien les avantages que présente une société multiculturelle et refusent d'envisager ces avantages, de les accepter et d'en profiter. La société canadienne n'est pas parfaite. Elle n'échappe pas aux préjugés et à la discrimination. Elle est contestée par tous ceux qui, un peu partout au Canada, souhaiteraient retourner en arrière.

Monsieur le Président, certaines personnes considèrent la diversité comme une faiblesse plutôt qu'une force. Ils croient que pour être un vrai Canadien, il faut s'assimiler. Ils ressentent comme une menace la vibration qui anime notre société pluraliste moderne.

Monsieur le Président, j'aimerais vous rappeler ici et à tous les autres députés de cette Chambre que si cette attitude avait prévalu par le passé, le Canada que nous connaissons n'existerait pas. Car, monsieur le Président, les principes enchâssés dans la Loi sur le multiculturalisme canadien, y compris le principe faisant du multiculturalisme une caractéristique fondamentale de notre société, sont justement parmi ceux qui ont nourri le Québec et qui lui ont permis de préserver sa spécificité.

Monsieur le Président, les valeurs et les principes sous-tendant la Loi sur le multiculturalisme canadien, qui sont incorporés dans cette loi, dans la notion même selon laquelle le multicuturalisme est une caractéristique fondamentale, sont au nombre des traits qui distinguent le Canada de notre voisin américain. Monsieur le Président, je ne puis concevoir que le Canada puisse exister dans cet océan américain sans la dimension vibrante que nous apporte le Canada français. C'est le Canada français, c'est le fait que nous, en tant que Canadiens, avons formé une société bilingue et multiculturelle, qui différencie essentiellement notre pays des États-Unis. Je ne puis concevoir un Canada qui ne respecte pas notre diversité multiculturelle.

Monsieur le Président, je reviens à la motion de l'honorable députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) et en tant que Québécois, je dis à l'honorable députée: Finissons-en avec l'Accord du lac Meech de sorte que nous puissions entreprendre la prochaine série de changements constitutionnels! Sa motion, quoique bien intentionnée, est mal venue. Il nous faut maintenant concentrer nos efforts pour réunir la famille fédérale, pour ramener le Québec comme un partenaire à part entière et fier. Il nous faut maintenant ratifier l'Accord du lac Meech.

Monsieur le Président, voilà le message que je voudrais livrer à cette honorable députée, car nous avons la chance, grâce à l'Accord du lac Meech, d'oeuvrer ensemble et d'édifier une Constitution canadienne qui nous ressemble vraiment.

C'est pourquoi, monsieur le Président, j'exhorte la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), ainsi que ses collègues provinciaux du Manitoba, le Parti libéral, leurs collègues du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, également, à ne pas tarder, à ne pas contrecarrer le rêve centenaire des Canadiens, d'une Constitution unique, axée sur la participation. Avec la participation entière et enthousiaste du Québec, nous pourrons alors, et alors seulement, nous réunir et donner corps à un cadre constitutionnel exhaustif qui reflétera les meilleurs éléments de notre société canadienne.

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir dire quelques mots au sujet de la motion de la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Je viens d'une petite ville de Saskatchewan, Domrémy, qui porte le même nom que l'endroit où Jeanne d'Arc est née en France. La majorité de la population est d'expression française. Certains de mes voisins descendent des premiers habitants du Canada.

Mes parents sont venus de Norvège quand ils étaient encore enfants et sont devenus plus tard citoyens canadiens. Les collectivités où nous vivons dans l'ouest du Canada sont déjà multiculturelles. Au Canada, nous avons décidé de ne pas fondre toutes les cultures en une seule comme nos voisins du Sud l'ont fait, mais de reconnaître les caractères distinctifs des gens qui viennent s'établir au Canada de même que la culture de leur pays d'origine.

La Saskatchewan est la seule province canadienne où plus de 50 p. 100 des habitants ne sont pas de descendance anglaise ou française. En d'autres termes, comme le député d'Edmonton l'a signalé, chaque groupe en Saskatchewan forme une minorité. Nous préférons la mosaïque à l'assimilation.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'histoire du multiculturalisme dans l'ouest du Canada. Les divers groupes culturels ont connu beaucoup de frictions et d'affrontements. Nous avons fini par régler ce problème, parfois très difficilement. C'est pourquoi nous avons accepté le multiculturalisme. Pour la plupart, les immigrants qui sont venus s'établir dans l'Ouest parlaient leur langue maternelle presque tout le temps. Il suffit de voyager en Saskatchewan pour constater que, dans l'Ouest, il y a encore des endroits où les gens parlent l'allemand, le norvégien, le français ou l'italien.

Nous nous y sommes habitués. Les Canadiens de l'Ouest ont trouvé la vie un peu plus dure le jour où, soudainement, un des groupes est devenu plus égal que les autres. Il a reçu beaucoup d'aide pour promouvoir sa culture. Force nous est d'admettre que la culture est étroitement liée à la langue. Les gens de ce groupe-là ont bénéficié de beaucoup plus d'assistance pour promouvoir leur culture à la suite de la décision du gouvernement alors en place d'instaurer le bilinguisme.

Les Canadiens de l'Ouest sont conscients du fondement du Canada. Ils admettent que c'était une bonne raison d'avoir un pays bilingue, une bonne raison de le laisser tel quel. Cependant, ils n'ont pas et n'ont pas eu la protection ou la reconnaissance dont ils avaient besoin. Lorsque la Constitution a été rapatriée en 1982, bien des gens voulaient qu'elle traduise notre caractère multiculturel. La Constitution a été adoptée en reconnaissant le multiculturalisme de notre pays. J'admets avec ma collègue de Vancouver-Est que notre position se trouverait renforcée et le caractère multiculturel du Canada également si on reconnaissait ce dernier dans le préambule de la Constitution. Monsieur le Président, je reprendrais très volontiers mon siège si la motion devait être mise aux voix.

• (1500)

Mme Mitchell: Monsieur le Président, vous savez sans aucun doute que le débat sur cette motion a commencé à 14 h 06 et je suppose que nous allons utiliser toute l'heure. Par conséquent, mon ami pourrait-il avoir quelques minutes de plus, s'il le désire?

M. le vice-président: Je vais expliquer à la députée de Vancouver-Est ce que j'ai fait. Comme j'avais reçu une demande de la part d'un grand nombre de députés pour participer au débat, j'ai réparti le dernier quart d'heure entre autant de députés que j'ai pu. Voilà pourquoi j'ai demandé au député de Saskatoon-Humbolt de limiter ses observations à cinq minutes, ce qui fait que dans ces conditions, son temps de parole est écoulé. D'ailleurs, il y a consenti.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, si la Chambre et tous les députés qui ont pris part au débat sur cette motion y consentent, j'aimerais beaucoup que l'on arrête la discussion une minute avant la fin pour nous permettre de voter. De la sorte, la Chambre pourrait informer le gouvernement qu'elle estime que le multiculturalisme devrait figurer dans le préambule de la Constitution.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe au débat de cet après-midi sur la motion de la députée de Vancouver-Est visant à faire inscrire dans la Constitution du pays la phrase «le multiculturalisme est un caractère fondamental de la société canadienne».

Je sais que tous les députés reconnaissent que le Canada est un pays qui a été construit avec la participation de gens venus de tous les coins de la terre. En effet, selon la grande économiste Barbara Ward, le Canada est le premier pays international.

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'an dernier, le Parlement a adopté à l'unanimité la Loi canadienne sur le multiculturalisme. Cette mesure a été parrainée à la Chambre par le secrétaire d'État du Canada et ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, le député de Pierrefonds—Dollard (M. Weiner).

Nous n'adoptons pas très souvent une mesure à l'unanimité. Que nous l'ayons fait dans ce cas me semble indiquer à quel point les députés des deux côtés de la Chambre, et des deux côtés du Sénat, se sont unis pour souligner l'importance des énoncés parlementaires de cette mesure législative d'importance historique.

J'aimerais aussi prendre un moment pour rappeler à la Chambre l'esprit de collaboration et de conciliation qui a présidé à l'adoption de la Loi canadienne sur le multiculturalisme. Le bilan est clair, le gouvernement voulait susciter et entretenir un consensus, et il s'est mis à l'écoute, comme il l'avait promis. Il a apporté des modifications pour améliorer la loi autant que possible, comme il l'avait promis.

Dans notre étude de cette motion de la députée de Vancouver-Est, il est instructif d'examiner attentivement la Loi canadienne sur le multiculturalisme, son préambule et l'article nº 3, d'importance historique, qui constituent la première politique nationale adoptée sur le multiculturalisme, une politique des années-lumières en avance sur la mesure simplement administrative que le gouvernement libéral précédent a adoptée en 1971 et n'avait pas modifiée pendant quelque 14 ans.

Ce qui ressort, à mon avis, de la Loi canadienne sur le multiculturalisme que nous avons avancée, c'est l'importance que revêt le multiculturalisme dans notre société. Nous avons affirmé que notre reconnaissance du multiculturalisme était fondée, en fait, enracinée dans notre cadre constitutionnel, dans les lois du Parlement et dans plusieurs conventions et accords internationaux. À la fin du préambule de la Loi canadienne sur le multiculturalisme, j'ai trouvé l'expression éclatante des sentiments que la Chambre entretient à l'égard du multiculturalisme. Je pense que ce sont des sentiments que nous partageons tous aujourd'hui. J'aimerais prendre un moment pour vous le lire:

Le dernier article se lit comme suit:

> (Attendu) que le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne et qu'il est voué à une politique du multiculturalisme destinée à préserver et valoriser le patrimoine culturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne.

Ce sont des mots très touchants. Les députés savent sans doute qu'ils sont tirés, ce qui me paraît intéressant, d'un amendement présenté en cet endroit, par le député de Thunder Bay, M. Epp, au nom de Nouveau Parti démocratique, et accepté, sans modification, par le gouvernement. J'insiste sur les mots: «une caractéristique fondamentale de la société canadienne».

J'aimerais aussi vous renvoyer à l'article 3 de la Loi sur le multiculturalisme canadien. L'alinéa 3. 1*b*) se lit ainsi:

> La politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste à reconnaître le fait que le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de l'identité et du patrimoine canadiens et constitue une ressource inestimable pour l'avenir du pays.

Monsieur le Président, vous indiquez que le temps fuit.

Le Parlement a parlé. Le Parlement a reconnu que le multiculturalisme constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Tous les députés présents l'ont affirmé à l'unanimité.

Pour conclure, monsieur le Président, je veux plonger au fond de la question. La motion de la députée de Vancouver-Est vise à modifier la Constitution. Cette motion porte en fait sur la prochaine étape dans l'évolution de la Constitution canadienne. Je suis convaincu que l'Accord du Lac-Meech doit d'abord être signé.

[*Français*]

M. le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

Comme il est 15 h 6, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 06.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de m'adresser à la Chambre pour souligner deux événements très importants. D'abord, c'est aujourd'hui le premier jour de la Semaine canadienne de l'environnement. Mais le 5 juin est également la Journée mondiale de l'environnement.

Par sa créativité et son activité économique, le genre humain a mis en train une démarche qui, dans son orientation actuelle, risque de compromettre sa survie. On voit partout les signes de la détérioration du milieu: l'amincissement de la couche d'ozone, le réchauffement planétaire, le recul des forêts, la diminution des populations de poissons, la transformation de terres arables en sols arides. Ajoutons à cela les substances toxiques dans nos lacs et nos rivières et la pollution de l'air, devenue si intense dans certaines villes nord-américaines que l'on conseille aux amateurs de course à pied de s'entraîner à l'intérieur durant l'été.

[*Traduction*]

Les données scientifiques prouvent hors de tout doute que nous ne pouvons nous permettre le luxe d'une autre décennie d'études et d'inaction. De concert avec la collectivité internationale, nous devons nous pencher de toute urgence, sur les causes de la détérioration de notre atmosphère qui constitue certainement le plus grave problème de pollution de l'histoire de la race humaine.

Il faut d'une part, trouver les moyens de poursuivre notre croissance et de permettre aux pays en voie de développement de faire de même et d'autre part, modifier la façon dont nous parvenons à cette croissance.

Permettez-moi de rappeler à tous les députés qui, je le sais, partagent mes préoccupations au sujet du réchauffement du globe, que c'est au cours des 30 dernières années que l'on a ajouté à l'atmosphère la moitié du dioxyde de carbone que l'on y retrouve du fait de l'activité humaine. Notre génération accélère le déclin de l'environnement qui assure notre survie. Nous devons faire en sorte d'inverser la tendance en question. Il faut agir sur le plan individuel et national et à l'échelle de la planète, afin de parvenir vraiment à un développement durable.

La situation est urgente, mais nous avons des raisons d'espérer. En tant que nation et citoyens de cette planète, nous sommes capables de changer. Nous pouvons nous servir des connaissances et de la créativité qui nous ont permis d'améliorer énormément notre confort matériel au détriment de notre environnement, afin de trouver les moyens de soutenir nos économies respectives d'une façon tout à fait en harmonie avec notre environnement.

[*Français*]

Il faut saisir aujourd'hui l'occasion de rappeler la nécessité de traduire en décisions et en actions concrètes le concept du développement durable, tel qu'il est décrit dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

[*Traduction*]

Je renouvelle l'engagement de notre gouvernement à trouver des moyens—sous forme de lois, de réglements et en faisant appel à la moralité des gens—de parvenir à un développement économique en harmonie avec notre environnement.

Nous continuerons de nous pencher sur ces questions au Canada et à toutes les tribunes internationales auxquelles nous participons.

[*Français*]

Nous continuerons aussi, monsieur le Président, à assumer notre rôle de chef de file, comme nous l'avons fait lors de l'adoption du Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone et de plusieurs autres conventions et ententes internationales auxquelles participe le Canada.

Nous occupons, au plan international, une place privilégiée. Nous pouvons montrer au monde industrialisé et aux pays en développement que l'équilibre environnemental n'est pas synonyme de stagnation économique. Nous pouvons faire la preuve qu'il y a plus d'emplois et

de meilleures chances de croissance économique à long terme dans un environnement propre que dans un milieu insalubre. Nous pouvons indiquer comment les divers secteurs d'une société complexe comme la nôtre peuvent, avec un peu de bonne volonté, travailler ensemble à un développement durable.

[*Traduction*]

Grâce à de nouveaux organismes comme le Comité du Cabinet sur l'environnement et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, nous pouvons réaliser d'importants progrès dans les 12 mois précédant les prochaines conférences importantes de Québec et de Bergen, en Norvège, sur le développement soutenable. Nous pouvons accélérer le rythme dans les trois années qui nous restent avant la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement soutenable qui aura lieu en 1992.

Tous les députés sont solidaires dans cette entreprise nationale. Participons tous, au sein de nos partis, de nos comités, de nos provinces et de nos localités aux efforts individuels et collectifs qui permettront de parvenir à un véritable changement sur le plan de l'environnement.

En tant que législateurs, soyons en mesure de dire un jour que c'est notamment grâce à nos efforts que le monde a pris un nouveau départ.

[*Français*]

Au nom du gouvernement du Canada, j'invite tous les citoyens à manifester leur détermination par leur façon d'agir.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, commenter sur la Semaine de l'Environnement, je pense que cela nous donne une excellente occasion d'examiner le record à ce jour du nouveau ministre de l'Environnement, celui qui est entré en fonctions, il y a déjà cinq mois, en disant qu'il allait bouleverser le style du gouvernement et révolutionner la façon dont le gouvernement procède avec certains projets, que ce soient des projets mégas, comme celui de la deuxième phase de la Baie de James, ou bien des petits projets.

Monsieur le Président, en fin de compte, après cinq mois, nous avons eu beaucoup de paroles et de rhétorique, mais on se pose une question au sujet du pouvoir du ministre de l'Environnement, soit qu'il soit un eunuque. . . parce que si l'on examine tous les projets qui sont en train d'être développés au niveau fédéral, après l'énoncé révolutionnaire ou soi-disant révolutionnaire du ministre, il faut dire que le gouvernement est hypocrite ou eunuque.

J'aimerais examiner, par exemple, plusieurs questions. . .

• (1110)

[*Traduction*]

Le ministre trouve l'environnement «très positif». Je pourrais faire de beaux discours comme le ministre fait depuis cinq mois, mais je préfère parler de son attitude dans l'affaire Rafferty–Alameda. Il aurait pu annuler la décision de son prédécesseur d'exécuter le projet Rafferty–Alameda; il aurait pu faire mener par ses fonctionnaires une étude exhaustive de l'impact écologique. Mais non, il a forcé le la Fédération canadienne de la faune à le traîner devant les tribunaux. N'est–il pas temps que le gouvernement du Canada plutôt que les tribunaux exerce le droit des Canadiens de faire une étude complète des conséquences sur l'environnement? Dans le dossier Rafferty–Alameda, le ministre a démontré clairement qu'il est disposé à ne pas tenir compte des principes de base de sa propre loi. Il fait la même chose relativement au projet de l'Hydro–Québec à la baie James.

[*Français*]

Monsieur le Président, la semaine dernière, on a entendu des Indiens cris qui nous expliquaient le fait que quasiment 25 p. 100 des poissons qui sont maintenant dans les eaux à côté du projet de la Baie de James ne sont plus comestibles parce qu'ils contiennent deux, trois, quatre, cinq et six fois plus de mercure qu'au commencement de la première phase du projet.

Voici tout ce qu'on a demandé au ministre, et je ne trouve pas cela anormal: On demande un examen fédéral des résultats environnementaux à la suite de la Phase I du projet de la Baie de James.

Le ministre lui–même, la semaine dernière, a refusé en comité même de nous donner à nous, députés de l'opposition, l'assurance qu'il fera une analyse fédérale. Vous savez ce qu'il a dit: «C'est Hydro–Québec qui fait les analyses». Mais, demander à Hydro–Québec de faire les analyses des résultats environnementaux de la Phase I du projet de la Baie de James, c'est absolument ridicule.

Je veux parler au ministre de la forêt humide. On sait qu'en Amazonie, il y a un grave problème avec la disparition de la. . .

[*Traduction*]

J'ai été renversée d'apprendre que la forêt ombrophile de la Colombie–Britannique est aussi vieille, sinon plus,

que la forêt tropicale de l'Amazone et qu'elle est appelée à disparaître parce que le gouvernement du Canada, fort de l'appui du gouvernement provincial, a donné le feu vert à des exploitations forestières excessives. La situation est telle que le temps nous manque. Au cours des douze prochaines années, cette ressource précieuse, qui remonte avant la civilisation ou ce que nous appelons la civilisation au Canada, qui remonte avant l'arrivée de Christophe Colomb et même avant la venue du Christ, risque de disparaître. Nous avons beau parler des forêts tropicales du Brésil, nous devrions commencer par nous inquiéter de nos propres forêts.

Il y a belle lurette que nous entendons parler de la politique de l'eau, mais nous ne savons pas encore ce que le gouvernement va faire à ce sujet. Je comprends que le ministre veuille donner suite au Protocole de Montréal, mais après avoir annoncé en février qu'il commencerait immédiatement à préparer les règlements afférents au Protocole, il n'a encore rien fait. Tout ce dossier est compromis parce que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a été négligent dans cette affaire.

Cette semaine, le ministre de l'Énergie—deux ou trois fauteuils séparent le sien de celui du ministre de l'Environnement—s'est prononcé en faveur de subventions aux mégaprojets. Le gouvernement ne cesse de répéter qu'il n'a pas les moyens de verser les pensions de vieillesse et les allocations familiales et a mis en oeuvre une politique fiscale qui équivaut à de la discrimination envers les familles. Le gouvernement n'a pourtant aucune difficulté à trouver 5 milliards de dollars pour subventionner des mégaprojets qui polluent l'air que nous respirons et l'atmosphère dans laquelle nous vivons. Le ministre et son complice, le ministre de l'Énergie, continuent de défendre ces projets en même temps qu'ils ferment les seuls bureaux du ministère de l'Énergie qui cherchent d'autres sources d'énergie.

Je pourrais poursuivre, mais j'ai très peu de temps. Il est temps de demander au ministre de l'Environnement de tenir ses promesses ou de se taire. La semaine prochaine, des représentants d'organisations nationales viendront à Ottawa. Ils ont entendu les beaux discours du ministre de l'Environnement et ils ont été impressionnés par ses promesses et ses attentes, mais il n'a livré la marchandise dans aucun dossier important, y compris l'importation de déchets légaux et illégaux au Canada. Jeudi dernier, le jour même où je lui posais des questions à la Chambre, ses fonctionnaires et son gouvernement essayaient d'étouffer une initiative de Washington visant à limiter l'exportation de déchets dangereux au Canada.

Au lieu de nous contenter de parler de l'environnement et de célébrer la Semaine de l'environnement, assurons-nous donc que les politiques du gouvernement respectent l'objectif du développement durable proposé dans le rapport Brundtland et dont le ministre ne cesse de parler.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir en ce 5 juin, qui marque le début de la Semaine nationale de l'environnement au Canada.

Beaucoup de députés auraient voulu que *Notre avenir commun* soit passé samedi sur chaque réseau de télédistribution. Beaucoup de Canadiens auraient eu profit à le voir. J'espère que si l'occasion se présente encore une fois, les ministres voudront faire en sorte qu'il reçoive une large diffusion d'est en ouest et du nord au sud.

Le ministre a abordé quelques sujets. J'aimerais donner des précisions. Il y a beaucoup de choses que le ministre et le gouvernement peuvent et doivent faire. En ce premier jour de la Semaine de l'environnement, je lance deux défis, l'un au ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et au Canada, et un autre que je vais exposer dans un instant à vous, monsieur le Président.

Sur le plan législatif, il y a beaucoup de choses que le ministre de l'Environnement doit faire. D'abord une déclaration des droits écologiques. Il faut modifier la Constitution en matière de droits autochtones pour reconnaître aux Premières nations le caractère de nations fondatrices du Canada. Il faut aussi modifier la Loi sur l'accès à l'information. Dans aucun domaine la reconnaissance fédérale de l'accès à l'information n'est plus nécessaire que dans celui de l'environnement. J'espère que le ministre de l'Environnement veillera à ce que la centaine de modifications proposées à l'unanimité par le Comité permanent de la justice et du solliciteur général il y a deux ans soient soumises à la Chambre ce mois-ci.

Une évaluation et un examen complets de l'environnement s'imposent. Nous savons que le projet de loi relatif au processus d'examen des évaluations environnementales est prêt. Il dort au bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et j'espère que le minis-

tre va le rendre public pour qu'il puisse être évalué et examiné avant d'être présenté à la Chambre.

En matière de délits contre l'environnement, il est nécessaire de modifier le Code criminel du Canada pour tenir compte de la vague de violations qui se produisent comme l'addition de BPC à l'essence, qui vient de faire les manchettes. Neuf millions de litres de produits toxiques ont été mélangés à de l'essence aux États–Unis et au Canada et vendus à des consommateurs et à des acheteurs non prévenus depuis un an et demi.

Il faut un vérificateur de l'environnement. J'espère que le ministre amènera le premier ministre (M. Mulroney) à lui donner publiquement son appui très bientôt. On devrait dresser un inventaire des substances toxiques. Il y a actuellement 100 000 produits chimiques qui se déplacent dans notre environnement. Les 44 qui figurent sur la liste des substances toxiques sont insuffisants. Il faut dresser un inventaire national.

On doit aussi disposer d'un inventaire national de toutes nos ressources, des forêts et plantes aux mammifères et aux poissons. C'est absolument fondamental. On ne peut diriger un magasin sans en connaître l'inventaire. Un pays doit avoir un inventaire national.

Un mécanisme de partage des amendes doit être prévu dans toutes les formes de législation fédérale. C'est le cas dans la Loi sur les pêcheries et il faudrait qu'il en soit de même dans la LCPE et dans toutes les lois et tous les règlements fédéraux pour que les citoyens, qu'il s'agisse d'un employé d'usine ou d'un simple habitant d'une localité, sachent qu'il est avantageux de veiller à la salubrité de l'environnement. Il faudrait faire en sorte que ceux qui prennent part à des poursuites reçoivent la moitié du montant de l'amende imposée par le tribunal.

Il faut une loi qui encourage les divulgations. Le Parlement en parle depuis longtemps, mais se doit d'agir bientôt. Il nous faut un super–fonds, le même qu'aux États–Unis, pour réparer les erreurs du passé. Nous devrons bientôt prendre des mesures sur la scène internationale en vue de l'adoption d'un super–fonds international afin de commencer à nettoyer les régions des pays en développement qu'on a utilisées pour stocker des déchets toxiques et à d'autres fins durant cette période particulièrement amorale de l'histoire de l'humanité.

• (1120)

Il faut des lignes directrices législatives, professionnelles et éthiques, ce dont je parlerai plus tard. Il faut une loi sur l'eau potable. Si je ne m'abuse, le ministre doit en présenter une dans le courant de l'année. Tous les Canadiens l'attendent impatiemment. Il faut également une loi sur la pureté de l'air. J'espère que le ministre activera ce dossier. Il nous faut une loi nationale pour protéger les espèces menacées.

Malgré ce que le ministre des Finances (M. Wilson) avait à dire, le ministre sait pertinemment que cette année, le ministère de l'Environnement aura à sa disposition 15,8 millions de dollars de moins qu'en 1984. Nous consacrons moins à l'environnement qu'auparavant. Il faut affecter au moins 1 p. 100 du produit national brut du Canada à l'environnement. J'espère que le ministre décidera plus tard aujourd'hui d'en faire son objectif et celui de son ministère.

Il s'agit de mettre de côté 12 p. 100 des terres canadiennes aux fins de conservation, sur terre et sur mer. Il se peut que notre génération et, en fait, le Parlement actuel, soit le dernier à pouvoir le faire.

J'aurai beaucoup de plaisir, dans le courant de la journée, à entendre le président Kaunda intervenir. De nombreux pays africains comme la Tanzanie ont réservé 17 p. 100 de leur territoire. Or, l'ensemble de nos parcs nationaux ne représentent que 1,3 p. 100 des terres du Canada. De nombreux pays en voie de développement font beaucoup mieux que nous à cet égard.

Permettez–moi de m'arrêter un instant sur votre cas, monsieur le Président, car aujourd'hui, je m'en prends d'une part, au ministre et au gouvernement pour les mesures qu'ils peuvent prendre et d'autre part, à la Colline. En effet, la colline du Parlement devrait être le premier endroit où les principes du rapport Brundtland sont appliqués.

Les immeubles et les terrains en question sont connus dans tout le pays comme un symbole de la démocratie parlementaire du Canada et devraient être officiellement désignés zone écologique. Tous les aspects de nos activités devraient être conformes au principe d'un développement soutenable. Il s'agit donc de n'acheter que des produits recyclés ou sûrs pour l'environnement, d'utiliser des articles en papier écru, d'interdire les couverts en plastique et les tasses en styromousse dans les restaurants et les cafétérias, de se servir de produits de nettoyage non toxiques et d'entretenir les terrains de la Colline grâce à des techniques de lutte antiparasitaire sûres pour l'environnement. Il faut planter davantage d'arbres, exa-

miner les immeubles et les installations et les modifier au besoin, afin de prévoir notamment l'enlèvement des matériaux de construction dangereux et des stationnements pour bicyclettes sûrs. La colline du Parlement devrait devenir un modèle de collectivité viable et servir d'exemple au reste du Canada et au monde montrant comment les représentants élus du Canada peuvent mettre de l'ordre dans leurs affaires.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-11

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif du projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, et ce, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'UTILISATION DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en faveur du port de Churchill, deux pétitions signées par des gens de Winnipeg, Ochre, Makanac, Ontario, Dauphin, Thompson, Russell, Binfcarth, Burchill, Saskatchewan, Penticton (C.-B.), Beauséjour, Pine Falls, Pinawa, Garson, Dencross, Tyndall, Selkirk, Lac-du-Bonnet, Flin Flon et Le Pas.

Les signataires demandent humblement au Parlement de veiller à ce que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé passent par le port de Churchill et que le gouvernement trouve d'autres moyens d'expédier par cet important port de mer des exportations autres que les céréales.

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition qui a été dûment certifiée par le greffier conformément à l'article 36 du Règlement. La pétition est signée par un certain nombre d'habitants de la région de

Article 52 du Règlement

Windsor, préoccupés de l'avenir du service-voyageurs ferroviaire au pays. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de conserver, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail, surtout dans les régions du pays où cette société est en mesure d'offrir une solution de rechange aux autres modes de transport qui soit plus rapide, économique, sûre, commode, non polluant et rentable. J'espère, monsieur le Président, que le gouvernement les écoutera enfin.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée et signée par des habitants de la région de Windsor qui se disent préoccupés par l'avenir du service de VIA Rail. En fait, les pétitionnaires demandent qu'on donne à VIA Rail les moyens d'offrir un service efficace, efficient et économique, un service des trois E, et j'espère que le gouvernement les écoutera.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA CRISE EN CHINE

M. le Président: Je tiens à faire savoir à la Chambre que le député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy), le député de Parkdale—High Park (M. Flis), le député d'Edmonton-Sud-Est (M. Kilgour) m'ont dans cet ordre demandé de tenir un débat d'urgence. Je donne tout d'abord la parole au député de Windsor—Lac Sainte-Claire.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, je vous ai écrit aujourd'hui pour vous demander la permission de proposer, conformément à l'article 52 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence.

Article 52 du Règlement

Au cours de la fin de semaine, le monde a été témoin d'événements survenus en Chine qui nous incitent à réévaluer nos rapports avec le gouvernement de ce pays, l'avenir des ressortissants chinois titulaires d'un visa d'étudiant ou autre actuellement au Canada et la nécessité d'une réponse rapide de la communauté internationale. En tant que parlementaires, nous avons le devoir de tenir un débat complet et public sur les options qui s'offrent au Canada et aux Canadiens quant à l'attitude à adopter à l'égard du gouvernement chinois qui viole sans vergogne les droits des citoyens de Beijing. Pour ce motif, je demande respectueusement que la Chambre s'ajourne en vue de tenir un débat d'urgence sur cette importante affaire.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Conformément à l'article 52 du Règlement, monsieur le Président, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit les troubles survenus en Chine et les dangers qu'ils posent aux ressortissants canadiens séjournant dans ce pays, ainsi que leur incidence sur les relations sino-canadiennes.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement et pour donner suite à une lettre que vous avez reçue plus tôt, je propose, appuyé par la députée de Don Valley-Nord (M^me^ Greene), que la Chambre suspende maintenant ses travaux pour débattre de la crise et de la violence sans précédent qui sévissent dans la République populaire de Chine.

L'un des critères qui doivent guider votre décision monsieur le Président, est l'aptitude du Canada à contribuer quelque peu à la solution du problème. Notre gouvernement peut faire un certain nombre de choses pour exprimer l'indignation des Canadiens en général devant ce sang inutilement versé dans les rues de Beijing, et devant toutes les horreurs qui semblent se poursuivre au moment même où nous parlons.

Premièrement, nous devons songer à la sécurité de tous les Canadiens qui sont maintenant en Chine. Je crois comprendre qu'il y aurait quelque 101 diplomates et personnes à charge, de 600 à 700 citoyens canadiens, et le chaos règne apparemment à l'aéroport de Beijing.

Deuxièmement, il y a notre ambassadeur et d'autres hauts fonctionnaires présents à l'ambassade. Certains d'entre eux, ou tous, pourraient être rappelés au Canada, du moins jusqu'à ce que la tuerie s'arrête, ne serait-ce que pour montrer à quel point les Canadiens sont indignés par le traitement réservé aux protestataires non armés et non violents.

Il y a aussi notre aide publique. Celle-ci, selon ce qu'a révélé l'Agence de développement international ce matin, s'élevait l'an dernier à 32,5 millions de dollars sous forme d'aide et de formation techniques.

Troisièmement, il y a l'inquiétude de quelque 360 000 Canadiens d'origine chinoise, dont je crois un grand nombre habitent dans votre circonscription, et qui ont des parents à Beijing et ailleurs en Chine où la violence s'exerce toujours contre les civils dissidents. Les Canadiens, de quelque origine qu'ils soient, doivent appuyer pleinement leurs concitoyens d'origine chinoise. Il y a eu des manifestations hier, notamment à Vancouver où vivent environ 100 000 Canadiens d'origine chinoise. Il y a eu des manifestations à Calgary, à Winnipeg, à Ottawa et plus de 15 000 personnes se sont rassemblées à Toronto seulement. Il y a aussi des centaines de Chinois qui étudient au Canada.

• (1130)

Vous devez examiner si la situation constitue une réelle urgence. Personne dans un pays où la liberté de la presse existe ne peut douter de la gravité de la crise.

M. le Président: J'hésite à interrompre le député, mais il en a déjà dit suffisamment. Je n'ai pas besoin d'en entendre davantage.

Premièrement, je veux remercier les trois députés de leur intervention dans cette affaire. Les trois portaient sur la même question et remplissaient les conditions du Règlement. Par conséquent, conformément au paragraphe 52(9) du Règlement, cette affaire sera étudiée plus tard aujourd'hui, à 20 heures.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 18 minutes à compter de 13 heures aujourd'hui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR D'HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je propose aujourd'hui à la Chambre la deuxième lecture du projet de loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Cette mesure donne suite à la décision annoncée par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son récent budget, mettant fin le 27 avril 1989 aux encouragements offerts dans le cadre de ce programme, à l'exception de certaines activités en cours ou devant être entreprises en vertu d'ententes déjà conclues à cette date.

Il est important de bien comprendre le contexte qui a entouré pareille décision. Le Canada a de graves problèmes de déficit. La dette nationale augmente plus rapidement que le revenu national, malgré les mesures radicales prises par le gouvernement pendant son dernier mandat.

Les députés savent fort bien que, le 1er avril 1989, au début du présent exercice, la dette atteignait 320 milliards de dollars. Le gouvernement a reconnu le danger que pose le fardeau croissant de la dette publique et il a annoncé dans le budget de 1989 des réductions dans ses dépenses touchant une vaste gamme de programmes, y compris le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures.

Ces mesures budgétaires montrent la gravité du problème du déficit. Il a fallu faire preuve de fermeté et prendre des décisions pénibles. Le programme d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures a été créé en mars 1987 pour contrer l'effet dévastateur des cours pétroliers instables sur le secteur pétrolier et gazier en général, et sur l'économie de l'ouest du Canada en particulier.

Le gouvernement avait annoncé au début de 1985 l'accord de l'Ouest sur l'énergie qui amorçait la déréglementation du secteur pétrolier et gazier à l'intérieur d'un cadre de politique axée sur le marché. Cet accord a été bien accueilli non seulement par le secteur, mais aussi par les régions productrices qui savaient que nous devions axer notre politique sur le marché.

Nous savions aussi quels avaient été les effets désastreux du Programme énergétique national sur la prospection, les mesures d'encouragement, les initiatives et les investissements. Nous savions qu'il était injuste, surtout envers les régions productrices du pays.

Nous avons graduellement et systématiquement démantelé le Programme énergétique national et supprimé la lourde intervention de l'État qui étouffait l'esprit d'entreprise. La réaction des entreprises pétrolières et gazières a été immédiate. Elles ont tenu parole. Les niveaux d'investissement et d'activité de forage ont battu des records en 1985. L'effondrement des cours internationaux du pétrole, qui sont tombés de 30 $ à 10 $ le baril en 1986, a cependant interrompu la relance amorcée.

Le gouvernement du Canada a été sensible au bouleversement qu'a entraîné la baisse soudaine des cours pétroliers, et l'industrie avait besoin d'un appui pour surmonter ses problèmes à court terme. Le programme d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures a été cet appui.

Il a été institué comme filet de sécurité temporaire, pour soutenir les industries pétrolières et maintenir les emplois et les investissements en amont.

Le PCEEMV a fourni les fonds dont on avait désespérément besoin pour stabiliser les activités d'exploration et de mise en valeur. Il a aussi donné à l'industrie le temps d'adapter ses projets d'investissements aux conditions du marché. Le programme a été spécialement conçu pour aider les petites et moyennes entreprises, dont un grand nombre appartiennent à des intérêts canadiens, car ce sont elles qui éprouvent les plus grandes difficultés. C'est pour cette raison que les dépenses autorisées en vertu du programme étaient limitées annuellement à 10 millions de dollars par société.

Certains se sont plaints que les fonds ont été versés surtout aux grandes sociétés. Je peux prouver aux députés que cette plainte n'est pas fondée, du moins jusqu'à un certain point.

Je voudrais décrire le déroulement des événements depuis que le programme a été annoncé. De toute évidence, le PCEEMV a atteint les objectifs fixés. D'après les prévisions actuelles, le programme aura permis de

verser plus de 1,2 milliard à l'industrie depuis son entrée en vigueur il y a un peu plus d'un an et demi.

Il faut également noter que le gouvernement et les concepteurs du programme prévoyaient des coûts annuels d'environ 345 millions ou de quelque 690 à 700 millions sur une période de 24 mois. Si le projet de loi était adopté, on estime que ce coût serait de 1,245 milliard pour la durée du programme.

Le programme aura financé des activités d'exploration et de mise en valeur de plus de 3,7 milliards, surtout dans l'ouest du Canada. Pour 1987 et 1988, première année du PCEEMV et seule année pour laquelle les demandes ne sont plus acceptées, l'industrie aura reçu 500 millions de dollars d'encouragements, soit 150 millions de plus que prévu. Je veux faire remarquer que la plus grande partie de cette augmentation est allée aux entreprises qui ont dépensé moins que la limite annuelle de 10 millions. Cela confirme que le programme a profité aux petites entreprises davantage qu'aux grandes sociétés. En fait, environ 59 p. 100 des stimulants pour 1987 et 1988 ont été versés à des entreprises dont les investissements n'ont pas atteint le seuil limite, même si elles ne comptent que pour 25 p. 100 du total des frais d'exploration et de mise en valeur.

Le gouvernement estime avoir à son crédit de grandes réalisations dans le secteur pétrolier dont les porte-parole lui avaient fait valoir avec force qu'il devait laisser jouer davantage les règles normales du marché dans le secteur pétrolier et gazier. Le gouvernement a démontré quels étaient les avantages d'une attitude moins interventionniste et d'une démarche davantage axée sur le marché.

Le Programme énergétique national a été démantelé tout comme l'Agence d'examen de l'investissement étranger. La nouvelle attitude du gouvernement est également illustrée par la déréglementation des marchés du gaz, la suppression anticipée de l'impôt sur les revenus pétroliers et les efforts déployés en vue d'ouvrir de nouveaux marchés pour le pétrole et le gaz.

• (1140)

Nous avons l'intention de poursuivre le programme que nous avions commencé à mettre en oeuvre pendant notre premier mandat, confiants qu'en nous en remettant aux règles du marché, l'industrie pourra mieux se préparer à relever les défis qui surgissent sur les marchés.

Et qu'en est-il de la santé de l'industrie pétrolière et gazière même? Il est clair que tout n'est pas rose pour cette industrie. Le premier trimestre de l'année a été l'un des pires des récentes années pour les forages. Et cela, alors même que les sociétés avaient accès au PCEEMV. Un certain nombre de facteurs se conjuguent pour créer cette situation, notamment l'engorgement des moyens de transport, le faible prix du gaz et l'incertitude sur le maintien du prix mondial du baril de pétrole à environ 20$.

Par ailleurs, nous avons assisté à une restructuration majeure de l'industrie à la suite d'acquisitions et de fusions qui à court terme, au moins, ont réduit le niveau d'activité et nécessité une rationalisation des investissements.

Quoi qu'il en soit, ces quelques dernières années, l'industrie a renforcé sa situation financière générale. Elle a adopté une attitude prudente face aux grands investissements. Beaucoup d'entreprises ont diminué leur dette et accru leur efficacité par la réduction de leurs frais et d'autres moyens. Elles sont mieux placées aujourd'hui qu'il y a deux ans pour faire face aux conditions du marché et pour profiter de toutes les bonnes occasions qui se présentent.

L'attitude non interventionniste du gouvernement ne signifie pas que le gouvernement n'assume aucune responsabilité et ne joue aucun rôle. En fait, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour trouver des solutions à ses problèmes tout en respectant les règles du marché.

Par contre, comme il a certaines priorités sur le plan de la concurrence, le gouvernement actuel doit également choisir un programme d'action qui corresponde à l'intérêt national. C'était le cas avec la décision d'abandonner le PCEEMV.

Cette mesure devrait permettre au gouvernement d'économiser 80 millions de dollars. Nous avons prévu des dispositions sur les droits acquis pour honorer les activités ou les ententes en cours. Ce système amortira les contrecoups de l'abandon du programme. Pour ces activités, des stimulants seront accordés jusqu'au 31 décembre 1989, date à laquelle le programme sera complètement abandonné.

Le système des droits acquis aidera bien des sociétés. Pourtant, nous sommes pleinement conscients du fait qu'en demandant au secteur pétrolier de contribuer à réduire le déficit d'environ 80 millions de dollars, certaines sociétés auront plus de difficulté que d'autres à ajuster leurs projets d'investissements en conséquence.

J'insiste sur le fait que c'est de l'argent que les sociétés n'avaient pas et qu'elles n'avaient pas à dépenser. Il s'agissait d'une dépense du gouvernement du Canada. Lorsque je compare les prévisions à la somme totale

investie par le gouvernement du Canada, je pense que nous avons été justes.

Nous avons pris la décision d'abandonner le programme. J'ai dit aux pétroliers, que j'ai rencontrés avec d'autres du secteur minéralogique, que ce n'était pas une décision facile à prendre, mais qu'elle était bonne. J'ai, par ailleurs, apprécié la réaction des gens de ce secteur qui ont dit que s'ils auraient préféré d'autres décisions dans le contexte actuel, ils comprenaient bien que le gouvernement du Canada doit s'attaquer au déficit et à la dette.

Nous savons que les pétroliers et les gaziers auraient voulu avoir un préavis plus long. Je crois qu'il faut également reconnaître que pour un programme axé sur la demande comme celui-ci, il faut prendre certaines décisions et fixer une date d'échéance. C'est la raison pour laquelle on n'a pas donné de préavis.

Je tiens à remercier la Chambre de m'accorder le temps d'expliquer ce programme et le projet de loi C-19. Je demande à la Chambre de manifester sa volonté de réduire le déficit en adoptant ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de ce projet de loi, car ce que le gouvernement propose est une des plus grandes injustices qui aient été commises contre le secteur pétrolier et gazier depuis de nombreuses années. Je dis cela en sachant que le Programme énergétique national a fait du tort au gouvernement libéral. Quoi qu'il en soit, écoutez et vous saurez exactement ce que le gouvernement est en train de faire au secteur énergétique dans l'ouest du Canada.

L'industrie pétrolière et gazière classique, notamment les petites sociétés, les entreprises de forage et l'industrie tertiaire, traverse actuellement une des périodes les plus difficiles de son histoire. L'industrie du forage prévoyait que 171 puits seraient forés pendant le deuxième trimestre de 1989. C'était la prévision qu'elle avait faite en mars: 171 puits.

En un mois, elle a réduit cette prévision de près de 50 p. 100, soit à 89 puits pendant le deuxième trimestre de 1989, ce qui représente seulement 17 p. 100 des puits qui peuvent être forés dans l'ouest du Canada. C'est près de la moitié du nombre de puits qui ont été forés en 1988, une année qui n'a pas été bonne. Cela signifie que cette année, par rapport à l'année dernière qui n'a pas été bonne, il y aura jusqu'à 6 000 personnes de moins qui travailleront dans le secteur énergétique en Alberta et en Saskatchewan.

A la lumière de ces données, pourquoi le Programme canadien d'encouragement à la production énergétique a-t-il été supprimé? Pourquoi le PCEEMV a-t-il été supprimé? Le ministre a dit que ce n'était pas une décision facile, mais que c'était la bonne. De toute évidence, le ministre n'a pas perdu de temps pour la prendre, car il se trouvait à Calgary le 5 avril dernier lorsqu'il a déclaré que ce programme se poursuivrait jusqu'à la fin de l'année. Vingt-deux jours plus tard, le 27 avril, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé dans son budget que le PCEEMV allait être supprimé immédiatement. C'était manifestement une décision très subite qui était imposée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp).

Je ne crois pas que le ministre de l'Énergie tromperait les Canadiens de l'Ouest. A mon avis, le gouvernement est en train de couper l'herbe sous le pied du ministre de l'Énergie et de tous les entrepreneurs du secteur pétrolier et gazier. Nous voyons ici une tentative pour faire croire aux habitants de l'ouest du Canada que tout va bien dans le secteur pétrolier et gazier de cette région. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité.

Le gouvernement annonce qu'il va économiser 80 millions de dollars en supprimant le PCEEMV le 27 avril. D'après les représentants du secteur des forages, pour que le gouvernement puisse économiser 80 millions de dollars, il faudra réduire les dépenses de 450 millions de dollars. Selon eux, il faut dépenser 450 millions de dollars dans le secteur énergétique pour pouvoir demander 80 millions de dollars dans le cadre du PCEEMV. Cela représente la suppression de beaucoup d'activités dans le bassin sédimentaire de l'Ouest, à un moment où il semblerait que 6 000 personnes vont se trouver au chômage dans le secteur pétrolier et gazier. Ces réductions vont frapper les secteurs qui peuvent le moins supporter ces disparitions d'emplois.

Le gouvernement va dire qu'il a dépensé 1,2 milliard de dollars en un peu plus d'un an et demi et que c'est formidable. D'après le ministre, on allait nous dire que ce n'était pas les grandes sociétés qui avaient bénéficié de ce financement. On ne nous l'a jamais dit. Le gouvernement a dépensé 1,2 milliard de dollars et plus de 85 p. 100 de cette somme est allée aux grandes sociétés.

• (1150)

En fait, 90 p. 100 des sociétés qui ont demandé des subventions dans le cadre du PCEEMV ont reçu moins de 15 p. 100 des subventions accordées. Il est absolument incroyable que les petites sociétés, qui, de l'aveu même

du ministre, devaient bénéficier de ce programme, ont reçu moins de 15 p. 100 des subventions accordées par ce programme.

Si le gouvernement abaissait le plafond de la subvention qu'une société peut recevoir en le fixant à un million de dollars plutôt qu'à dix millions de dollars, au lieu de le supprimer, il pourrait encore satisfaire 90 p. 100 des demandes de subventions et économiser 65 p. 100 du total des subventions accordées. Pourtant le gouvernement ne le fera pas à un moment où l'exploitation du bassin sédimentaire de l'Ouest dans le secteur pétrolier classique de l'Alberta et de la Saskatchewan est au niveau le plus bas qu'elle ait jamais atteint et que les prévisions sont chaque jour plus mauvaises.

Le ministre a dit qu'il possède des chiffres révélant que les petites entreprises en ont bien profité. Je lui demande de rendre ces chiffres publics. Nous ne pouvons certes pas les obtenir par l'intermédiaire du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, car le gouvernement, le président ou quelqu'un d'autre refuse de laisser le comité se réunir.

Le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources s'est en effet réuni deux fois jusqu'ici. La première fois, ce fut pour une séance d'organisation. La deuxième, ce fut également pour une séance d'organisation, parce que le président avait oublié de soumettre les noms des sept membres et des suppléants. Il nous a donc fallu nous réunir une deuxième fois pour le renommer président. Telle a été la seule activité du comité permanent. Quel calendrier bien rempli que celui de ce comité! Quel véritable tourbillon d'activités que celui que le gouvernement consacre au domaine très important de l'énergie, des mines et des ressources! Le gouvernement ne veut bien sûr pas que les Canadiens connaissent l'état précaire dans lequel se trouve actuellement le secteur pétrolier et gazier.

Le ministre a dit que nous n'avions plus besoin du PCEEMV puisque les cours avaient augmenté. Le ministre et le gouvernement savent très bien que les petites entreprises ont énormément de difficulté à obtenir du financement et qu'elles ne se sont pas encore remises de l'époque où elles ont emprunté de gros montants au début des années 1980 lorsque les banques se sont retrouvées avec de mauvaises créances sur les bras. Ces petites entreprises ont du mal à trouver des fonds. Voilà pourquoi le PCEEMV était si important.

Il l'était même si le gouvernement en avait réduit le montant de 33 1/3 p. 100 en octobre dernier et annoncé qu'il le réduirait encore à 16 2/3 p. 100 le 1er juillet, pour ensuite le supprimer à la fin de l'année. C'était au moins un facteur dont les petites entreprises pouvaient se servir pour établir des projections. Le fait cependant de le supprimer à compter de la date du budget a privé les petites entreprises de la possibilité de profiter de la période de suppression graduelle.

Le ministre et le gouvernement savaient que le règlement les obligeait à donner un préavis de six mois avant d'abroger la loi, mais ils ont quand même supprimé les dispositions de cette loi sans préavis le jour où le budget a été présenté.

Le PCEEMV n'existe plus. On pourrait dire que, dans sa générosité, le gouvernement a aidé l'industrie pétrolière et gazière à se sortir de cette situation des plus difficiles dans laquelle elle se trouve. On pourrait dire que le gouvernement a fait beaucoup pour cette industrie. On pourrait dire, aussi qu'il y a le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada et que c'est merveilleux parce que les sociétés peuvent demander des subventions dans le cadre de ce programme. Cependant, c'est un programme qui a été créé pour l'industrie minière. Ce n'est qu'à la dernière minute, à la demande expresse de certains députés de l'arrière-ban représentant l'ouest du Canada, que le gouvernement y a inclus l'industrie pétrolière et gazière.

Mais cela n'a fait que mettre ce secteur dans une impasse. Le gouvernement a donné un caractère rétroactif à sa définition du terme «exploration». Donc, une société peut recevoir des subventions en vertu de ce programme pour faire de l'exploration, mais le gouvernement peut par la suite décider que le puits n'est pas conforme à sa définition du terme «exploration» et demander à la société de rembourser, avec intérêt, les fonds qu'elle a reçus.

Combien de sociétés vont demander une subvention en vertu de ce programme en risquant de devoir la rembourser plus tard avec intérêt? Si c'est là ce qu'on appelle de l'aide, c'est comme lancer une enclume à un homme en train de se noyer.

Examinons d'autres points. Il y a peut-être quelque chose que le gouvernement a fait pour aider l'industrie pétrolière et gazière, particulièrement les petites sociétés. Il y a dans le budget ce qu'on appelle l'impôt sur les grandes sociétés. C'est une bonne idée de faire payer de l'impôt aux grandes sociétés et de s'assurer que nous obtenons quelque chose de certaines de ces entreprises qui aiment mettre leur argent là où les gouvernements ne peuvent y avoir accès. Je crois que c'est bien. Cependant, encore une fois, dans son ignorance de l'industrie pétro-

lière et gazière, le gouvernement n'a pas vu les dommages qu'il a causés aux petites sociétés.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Andre) est présent à la Chambre. Il vient de Calgary. Il ne sait même pas les dommages causés par cette mesure. Et si lui ne le sait pas, comment voulez-vous que le pauvre ministre des Finances sache quoi que soit au sujet des dommages que cela cause au pays et aux Canadiens.

Si ce dernier était le moindrement au courant de ce qui se passe, nous ne serions pas dans la situation atroce dans laquelle nous nous trouvons par suite de la présentation de ce budget draconien qui a des effets dévastateurs sur le secteur de la petite entreprise et sur les Canadiens à revenu faible ou moyen.

Le ministre des Finances, dans sa grande sagesse, disait que les petites sociétés d'exploitation des ressources ne sont pas sujettes à cette taxe qui ne touche pas les sociétés ayant moins de 10 millions de capitalisation. Cela prouve qu'il ne connaît rien au secteur pétrolier. Dans ce secteur, une société ayant moins de 25 millions de capital se considérerait comme en voie d'être reconnue. Je ne pense pas que cela produirait un flux de trésorerie suffisant pour faire vivre la société.

Les petites sociétés pétrolières indépendantes sont de petites entreprises ayant une quantité de capital risque qui serait considérée comme de la folie par une petite entreprise manufacturière du sud de l'Ontario, par exemple. Il n'y a absolument aucune comparaison entre les petites sociétés pétrolières et les petites entreprises manufacturières. Pourtant, le ministre des Finances refuse de le reconnaître ou n'a pas pris le temps de s'enquérir des différences. Le ministre des Finances était le critique énergétique de son parti de 1980 à 1984. Malgré cela, il démontre une ignorance crasse du secteur des hydrocarbures.

La base de capitalisation des petits exploitants de ressources naturelles est entièrement différente de celle des sociétés manufacturières. Maintenant, nous allons imposer les petits exploitants d'hydrocarbures alors qu'ils ne gagnent pas d'argent. Ils n'exploitent pas parce qu'il ne peuvent pas emprunter. Le gouvernement leur a coupé l'herbe sous le pied en annulant le programme d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur des hydrocarbures ainsi qu'en adoptant d'autres mesures fiscales régressives. Ils ne peuvent plus prospecter ou faire quoi que ce soit. Pourtant, ils continuent de payer cette taxe parce que leur capitalisation est supérieure à 10 millions. Cela revient à imposer une taxe sur les avoirs de la société. Ce n'est pas une taxe sur les revenus comme la TRPG, qui était pourtant détestée par le secteur pétrolier. C'est une taxe sur les avoirs.

Je voudrais citer une lettre datée du 9 mai et rédigée par la Small Explorers and Producers Association of Canada. Elle disait au sujet de la taxe sur les grosses sociétés: «C'est en réalité une taxe sur les avoirs, productifs ou non, et elle est plus oppressive que l'horrible taxe sur les revenus, la TRPG, du Programme énergétique national». Tel est donc l'avis du secteur énergétique, des petites sociétés que le programme PCEEMV était censé aider, qui disent que les politiques du gouvernement à l'égard du secteur pétrolier de l'Ouest ne sont pas plus mauvaises que le TRPG qui existait à l'époque du programme énergétique national. J'imagine sans mal que pas une société de l'Ouest aurait jamais cru pouvoir dire cela d'une mesure pétrolière du gouvernement actuel qui est si fier de développer l'accord de l'Ouest et le système de type américain.

• (1200)

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) dit que le gouvernement ne peut continuer de fournir des crédits au titre du programme canadien d'encouragement à l'exploration, et à la mise en valeur le PCEEMV, parce qu'il a mis sur pied une économie de type américain dans le secteur des hydrocarbures. Voilà le genre d'économie de marché qui va financer l'usine de traitement de Oslo et l'usine de valorisation Husky. C'est sans doute la même économie qui va financer le projet Hibernia. Voilà l'économie de type américain comme le gouvernement la conçoit.

Quand il s'agit des grandes sociétés pétrolières et des multinationales, il n'y a pas d'économie de marché. Mais quand il s'agit des emplois du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, des petits producteurs, des entreprises de forage, du secteur des services, là ils pensent à l'économie de marché dans le secteur des hydrocarbures. C'est absolument incroyable. C'est une escroquerie contre les petites sociétés, les entreprises de service et les entreprises de forage de l'Ouest.

Quels résultats va avoir cette taxe sur les éléments d'actifs qui, selon le gouvernement, ne va pas faire du tort à l'Ouest? Les petites sociétés qui ne génèrent pas de capitaux et qui devront payer une taxe sur leurs éléments d'actifs devront vendre leurs réserves pour payer la taxe. Voilà le but du gouvernement: se débarrasser des petites sociétés qui l'ennuient et qui font pourtant un tiers des forages du secteur conventionnel dans l'ouest du Canada. Éliminons-les en les forçant à vendre leurs réserves aux grandes sociétés. Le gouvernement prétendra ensuite qu'elles seules peuvent réussir et que les petites sociétés

sont vouées à l'échec alors que c'est lui qui les aura sabotées.

Nous savons ce que font les grandes sociétés, nous ne le savons que trop. Si les petites sociétés sont acculées à la faillite, elles seront forcées de vendre leurs réserves qui tomberont inévitablement aux mains des grandes sociétés. C'est le même scénario qui se poursuit depuis que le gouvernement a pris le pouvoir.

Le gouvernement prétend que le système du marché qui fonctionne pour les grandes sociétés fera merveille et qu'il engendrera une activité accrue. On sait que les petites sociétés ne font pas de forages, faute de fonds: les banques ne veulent pas leur en donner et le gouvernement leur retire les seuls encouragements qu'elles avaient.

Mais alors, la question qu'il faut se poser, c'est pourquoi les grandes sociétés n'en font-elles pas? Pourquoi les forages diminuent-ils? Ces grandes sociétés qui déclarent des centaines de millions de dollars de bénéfices chaque année, pourquoi ne forent-elles pas? Les prix seraient à la hausse, selon le ministre. Alors pourquoi ne forent-elles pas? C'est parce qu'elles ne comptent pas sur l'exploration pour trouver du pétrole, mais sur les fusions pour en acheter. Ainsi, elles n'ont pas besoin de se fatiguer: elles licencient leurs géologues et leurs sismologues, elles réduisent leur personnel, elles épargnent de l'argent et se bornent à acheter le produit. Il leur suffit de remuer du papier. Elles s'évitent ainsi des tas d'ennuis. Elles n'ont pas besoin de se salir les mains à faire de l'exploration dans les régions pétrolifères. Leurs dirigeants n'ont qu'à rester dans leurs bureaux et à faire des acquisitions et des fusions.

C'est comme un jeu de monopoly pour eux. Ils se tiennent à l'écart tandis que les employés des industries de service et des sociétés de forage perdent leurs emplois ou en trouvent d'autres ailleurs. Peut-être quittent-ils l'ouest du Canada ou s'embauchent-ils dans l'industrie des pâtes et papiers. Les prix des sociétés de forage et des industries de service fléchissent, car un très grand nombre d'entre elles doivent se livrer concurrence pour une plus petite part du marché. En fait, le niveau de vie des gens travaillant dans les champs pétrolifères, qui s'améliorait, est en baisse à l'heure actuelle. Les intéressés endommagent leurs camions sur de mauvaises routes. Ils achètent leurs propres vêtements. Ils ne dorment plus dans les maisons mobiles, à l'heure actuelle. Certains dorment dans leurs camions.

Le gouvernement est responsable de cet état de choses. Tout va très bien pour les grandes sociétés et les cadres supérieurs, mais ce qu'on fait aux travailleurs du secteur pétrolier et gazier, monsieur le Président, est vraiment honteux.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres sur les fusions qui ont eu lieu. Il y en a eu six importantes. Il y a d'abord la fusion de trois sociétés, à savoir Sceptre, Oakwood et SOQUIP qui ont foré 81 puits en 1987 et 116, en 1988. Il s'agit de l'une des sociétés dont les travaux de forage ont augmenté—une augmentation de 30 p. 100. L'autre était la Husky et Canterra qui a foré 154 puits en l'occurence en 1987 et 185, en 1988. Cela n'a rien à voir avec la situation au cours du premier trimestre de cette année. En effet, durant la huitième semaine de cette année, la société Husky et Canterra a effectué un forage comparativement à dix forages, l'année dernière, durant la même semaine.

Cela ne donne pas une bonne idée de la situation. Il faut plutôt se baser sur ce qui suit. Prenons la fusion d'Amoco et de Dome Petroleum. En 1987, ces deux sociétés ont foré au total 315 puits. En 1988, elles n'en ont foré que 256, soit une baisse de 23 p. 100. En 1987, les sociétés Esso Sulpetro et Ocelot ont foré au total 743 puits. Après leur fusion, en 1988, elles en ont foré 407. Cela représente une baisse de 83 p. 100. En 1987, les sociétés Poco et Bonanza ont foré 203 puits. L'année dernière, ce chiffre n'était plus que de 56, soit une baisse de 262 p. 100. En 1987, les sociétés Westcoast et Canadian Roxy ont foré 56 puits, mais l'année dernière, ce chiffre n'était plus que de 45 et cela équivaut à une baisse de 24 p. 100.

On peut constater que malgré ce que les sociétés prétendent, lorsqu'elles fusionnent—et elles affirment toutes que cela leur permet de mieux utiliser les terres en question et de faire davantage de forages—la tendance est plutôt un fléchissement des travaux de forage, car ces sociétés utilisent leurs ressources pour acheter un produit. Elles ne forent plus pour trouver du pétrole ou du gaz.

Pourquoi pas une autre taxe, la taxe canadienne sur les produits et services? Ce sera très intéressant, car cette taxe ne s'appliquera pas au pétrole et au gaz exportés du Canada, mais elle s'appliquera au pétrole et au gaz

consommés au Canada. Ce sera très intéressant quand la situation se répercutera finalement sur les foyers canadiens.

Je ne peux croire que le gouvernement en connaît si peu au sujet d'un secteur de ressources naturelles aussi important—il refuse de se rendre compte qu'en favorisant la tendance à la suppression des activités de forage et d'exploration, il va finalement anéantir le secteur du pétrole classique et du gaz au Canada, car à mesure que diminueront les activités, de plus en plus de personnes quitteront le secteur pétrolier. Elles partiront en plus grand nombre pour se lancer dans le nouveau secteur des pâtes et papier qui se développe dans le nord de l'Alberta. Elles iront vers les industries manufacturières du sud de l'Ontario qui manquent de main-d'oeuvre. Elles vont se lasser de coucher dans leur camion.

• (1210)

Les petites sociétés qui ne peuvent se procurer des fonds vont petit à petit faire faillite. Elles vont devoir vendre leurs réserves pour payer cette taxe sur l'actif que le gouvernement impose. Ce n'est pas du progrès. Les conservateurs n'ont cessé de répéter entre 1980 et 1984 que le gouvernement libéral de l'époque choisissait lui-même les gagnants et les perdants, alors que c'est exactement ce qu'ils sont en train de faire. Ils investissent de fortes sommes dans des méga-projets—je n'ai rien contre, libre à eux—mais qu'ils ne le fassent pas au détriment du secteur du pétrole et du gaz naturels. Le gouvernement a critiqué l'ex-gouvernement libéral, l'accusant de détourner les activités du secteur des ressources en pétrole et en gaz classiques, du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, mais c'est exactement ce qu'il fait de nos jours, à un rythme et dans des proportions qu'on n'a jamais vu du temps du Programme énergétique national.

A l'époque du PEN, le niveau d'activité dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien n'a jamais été aussi faible qu'il l'est aujourd'hui. Et les choses empirent. Pendant encore combien de temps le secteur du pétrole et du gaz pourra-t-il garder ne serait-ce qu'une fraction de sa main-d'oeuvre si toutes les grandes sociétés se mettent à acheter les réserves au lieu de prospecter pour en trouver?

Je ne peux pas accepter la destruction totale du secteur des ressources en pétrole et en gaz de l'Ouest du Canada qui laisse le gouvernement complètement insensible. Mais il est vrai cependant que le gouvernement n'a jamais eu tellement de sympathie pour la population et les régions de notre pays. Je suis bien placé pour savoir ce que le gouvernement a fait au Canada atlantique.

Je ne peux qu'espérer que le gouvernement changera d'idée, qu'il rétablira le PCEEMV avec un plafond d'un million de dollars, qu'il approuvera 90 p. 100 des demandes qu'il recevra, en particulier celles des petites entreprises, qu'il relancera les activités dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien et qu'il cessera de réprimer ces activités et de promouvoir un taux de chômage élevé dans le secteur du pétrole et du gaz. Notre seul espoir est de voir les députés changer d'idées, s'apercevoir que leur décision est stérile et nuit à la prospérité du secteur des ressources en pétrole et en gaz de l'Ouest du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Je désire aviser le député d'Edmonton-Est que ce débat est régi par l'article 74 du Règlement. Les trois premiers députés à prendre la parole peuvent faire un discours de 40 minutes, sans questions ou commentaires, après quoi nous entreprendrons un débat de 8 heures où les autres députés peuvent prononcer un discours de 20 minutes, qui sera suivi d'une période de 10 minutes réservée aux questions et aux commentaires. Le député d'Edmonton-Est a quarante minutes pour prononcer son discours.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, comme je n'ai pas encore maîtrisé les subtilités de fonctionnement de la Chambre, je vous remercie de vos indications.

C'est avec plaisir que j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-19 qui, selon certains, mettrait prématurément fin à la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Je suis ravi de voir que le ministre responsable semble vouloir assister au débat du début à la fin, ce dont je le félicite. Je note avec étonnement que les seuls membres du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources présents, sont des députés de l'opposition.

M. McDermid: Règlement!

M. Harvey (Edmonton-Est): Je parlais des députés présents, non pas des absents. Je remercie le député. Je trouve cela absolument étonnant. Toutefois, peut-être est-ce conforme à ce qui se passe au comité jusqu'à maintenant.

Entré en vigueur le 1er avril 1987, le PCEEMV a pour but d'aider l'industrie du pétrole et du gaz à s'adapter à la baisse du prix du pétrole et du gaz et d'atténuer les répercussions de cette baisse sur l'emploi et l'investissement, notamment dans l'Ouest canadien.

La seconde moitié des années 1980 n'est pas tendre pour l'Alberta en particulier et le Bassin sédimentaire de l'ouest en général. Habitant à Edmonton, j'ai vu les effets de la chute du prix du pétrole à un moment où le Canada et l'Alberta, sous des gouvernements conservateurs, décidaient de déréglementer le marché. J'ai vu le chômage ravager des quartiers entiers. J'ai vu des amis à moi forcés d'abandonner leur maison pour aller s'installer ailleurs. J'ai vu de petites entreprises déposer leur bilan parce que leurs clients n'avaient plus les moyens de faire affaire avec elles. J'ai assisté ni plus ni moins à la dévastation de quartiers entiers à Edmonton, ce qui s'est produit, j'en suis certain, partout en Alberta.

Je vois le gouvernement de l'Alberta aux prises avec un déficit d'exploitation, chose qui aurait été inconcevable dans la première moitié de la décennie. J'ai vu ce déficit atteindre entre 6 et 7 milliards de dollars au cours de l'exercice clos le 31 mars dernier. Dans le budget provincial de jeudi prochain, Dieu sait à combien il s'élèvera. Et tout cela à cause de l'effondrement des cours et de la chute des redevances et des recettes fiscales tirées du secteur pétrolier et gazier.

Le PCEEMV avait de toute évidence pour but de réparer les dégâts causés à l'industrie de l'extraction pétrolière et de l'exploration gazière par l'effondrement des cours. C'est pourquoi les trois partis politiques ont appuyé le projet de loi et se sont entendus pour l'adopter rapidement le 10 juin 1987. Les partis d'opposition avaient effectivement tancé le gouvernement pour avoir tant tardé à présenter ce projet de loi, étant donné les ravages dans le secteur pétrolier à l'époque, et ils avaient insisté sur le fait que le projet de loi allait à l'encontre de la philosophie du gouvernement en matière commerciale. Je suis certain que des députés ne manqueront pas de rappeler la chose aujourd'hui.

Le 10 juin 1987, comme en fait foi le hansard à la page 6971, le député de Port Moody—Coquitlan (M. Waddell), qui était à l'époque le critique de notre parti en matière énergétique, avait déclaré ce qui suit:

> Je tiens à signaler que j'ai assez bon espoir que le projet de loi donne des résultats. Il favorise les petites sociétés. Il offre des subventions au lieu de stimulants fiscaux, ce qui permettra à certaines petites sociétés qui ne paient pas d'impôts d'en profiter. Il reconnaît que la situation précaire des petites sociétés est un problème d'envergure nationale dont nous devons tous parler.
>
> Il reste qu'il s'agit d'une mesure à court terme. La solution durable consiste à diversifier l'Économie de l'Ouest—ce n'est pas une mince affaire, mais il faut le faire—pour qu'elle ne repose plus entièrement sur le pétrole, tout en laissant une grande place à celui-ci.

Tous les députés ont favorablement accueilli le projet de loi au moment de sa présentation en 1987, et ils ont eu raison de le faire, car celui-ci constituait, du moins en partie, une réponse à la dévastation qui paralysait l'Alberta et l'ensemble du bassin sédimentaire occidental.

Ce que je voudrais établir aujourd'hui, c'est que loin de diminuer, ces ravages se sont intensifiés. Nous savons tous que le prix du pétrole a augmenté tout récemment. Le prix du West Texas Intermediate n'a cessé de fluctuer autour de 20$ le baril. Nous savons également que cela ne s'est pas traduit par une intensification des activités de prospection et de forage dans le bassin sédimentaire occidental. Nous pouvons nous en demander les raisons. La principale, vraisemblablement, c'est que personne ne croit que le prix va demeurer à ce niveau. Tous les gens croient que les travaux de forage effectués à l'heure actuelle ne seraient pas rentables.

Je ne suis pas en mesure de le contester. J'imagine qu'ils ont tous raison. J'imagine en outre qu'en tenant compte uniquement de considérations de marché, personne ne saurait insister sur une intensification des travaux de forage et de prospection à l'heure actuelle. La situation à l'heure actuelle est identique à celle qui existait en 1986 et que la Loi sur le programme canadien d'encouragements à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures devaient rectifier en 1987.

Immédiatement avant la présentation de ce projet de loi en 1986, le nombre des tours en service était le plus bas de la décennie. Seulement 35 p. 100 des tours disponibles participaient à des activités de forage. Le taux de participation, qui était de 37 p. 100 en 1987, a atteint 41 p. 100 en 1988. Nul doute que ce programme fédéral et certains programmes provinciaux ont eu un effet favorable. Le gouvernement doit en être félicité et je l'en félicite.

• (1220)

Le printemps a toujours été une période de faible utilisation. Ce printemps-ci a été bien pire que prévu. Le président de la Canadian Association of Oil well Drilling Contractors ou CAODC, M. Brian Krausert, aurait récemment déclaré, selon l'*Edmonton Journal* du 26 mai 1989:

> Nous venons de traverser la pire période de notre histoire. Le printemps a été véritablement affreux.

A la fin de mai, seulement 84 tours de forage étaient en activité dans l'ouest du Canada, soit une baisse de 60 p. 100 par rapport à la même période l'année dernière. Le CAODC estime que cette chute a fait disparaître 17 000 emplois directs et indirects dans la région pétrolière. N'oubliez pas que cela s'ajoute au 25 000 à 40 000 emplois perdus à cause du carnage de 1986.

Les prévisions de l'été 1989 étaient sombres même avant la suppression du programme d'encouragement. Le CAODC a prévu que le pourcentage d'utilisation du matériel de forage dans l'Ouest serait de seulement 40 p. 100 au cours du premier trimestre de 1989, de seulement 29 p. 100, soit 153 tours, dans le deuxième trimestre, 28 p. 100 dans le troisième et 48 p. 100 dans le quatrième. C'était avant le Budget et avant la suppression prématurée du programme d'encouragement. Lorsque cette suppression a été annoncée, Don Herring, directeur de le CAODC a dit que même les prévisions les plus modérées allaient devoir être révisées, à en croire le *Calgary Sun* du 12 mai:

> Maintenant, nous devrons réviser ces chiffres à la baisse.

Beaucoup de sociétés sont au bord de la faillite et un grand nombre de producteurs de pétrole et de gaz n'attendent que la réunion de l'OPEP qui se tiendra en juin, et portera sur les quotas et les prix, dans l'espoir insensé que les producteurs mondiaux de pétrole s'engageront fermement à hausser et à maintenir à la hausse le prix du pétrole et partant, du gaz naturel, à un niveau assurant la rentabilité des forages dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. Je dois dire que cet espoir ne semble pas partagé par les prévisionnistes des grandes pétrolières, et c'est peut-être un espoir—nous souhaitons que non mais c'est peut-être un espoir qui sera anéanti à la réunion de l'OPEP.

La suppression hâtive du programme signifie simplement un ralentissement de l'activité et moins d'emplois. C'est indubitable. Cette suppression entraîne l'annulation d'investissements de quelque 80 millions de dollars dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. Selon le CAODC, le pire qui puisse arriver c'est que le nombre de tours en exploitation baisse encore de 50, ce qui ce qui priverait de leur emploi 3 700 personnes au moins, dont 1 500 participent directement aux activités de forage.

J'ai trouvé intéressant d'entendre le ministre dire ce matin qu'il était content de la réaction de l'industrie. Il parlait peut-être d'un secteur de l'industrie en particulier, mais les gens de l'industrie à qui j'ai parlé ont exprimé une opinion qui ne plairait pas au ministre, je crois, à moins que les réactions carrément défavorables ne l'enchantent. Par exemple, la Small Explorers and Producers Association of Canada a fait part au ministre des Finances (M. Wilson) dans une lettre de ses inquiétudes concernant le budget et l'élimination hâtive du programme d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Corey Heerensperger, président du SEPAC, écrit dans une lettre datée du 9 mai:

> La suspension soudaine du programme par le gouvernement, qui se répercutera uniquement sur les petites entreprises pétrolières indépendantes, et les nouvelles taxes imposées à l'industrie ont fait annuler au moins 250 millions de projets d'investissement dans le pétrole et le gaz classiques. Des milliers d'emplois sont menacés dans les petites entreprises de prospection et de production de même que dans le secteur des services qui assure le tiers de l'activité dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. Il est injuste. . .

Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que l'annulation du programme sans rien pour le remplacer au niveau fédéral ou provincial, et le maintien de cours beaucoup trop faibles ne peuvent que détruire la prospection et la mise en valeur dans le bassin sédimentaire de l'Ouest.

Cette mesure ne fera pas beaucoup de tort aux grandes pétrolières qui continuent à tirer des profits substantiels de l'énergie canadienne. Nous savons tous que, lors de l'effondrement des prix en 1986, elles ont prélevé leurs profits à l'étape du raffinage et des ventes au lieu de le faire à l'étape de l'exploitation de leurs gisements de pétrole. L'effondrement catastrophique des prix canadiens ne les a donc pas grandement touchées et rien ne permet de croire qu'elles le seront maintenant. Elles ont réussi à maintenir le prix de l'essence à la pompe au Canada, qui est actuellement la source de leurs profits.

On ne peut dire la même chose des petites sociétés canadiennes indépendantes qui constituent le gros des sociétés qui se livrent à l'exploration et la mise en valeur du bassin sédimentaire de l'Ouest. Et l'annulation du programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures n'est pas pour améliorer leur situation, au contraire. Elles devront fermer leurs portes et des milliers de travailleurs se retrouveront sans emploi. Il y aura perte de compétences et de biens d'équipement. Ce ne sont pas des choses qu'on peut remplacer facilement. Si je puis me permettre de lancer un avertissement au Canada aujourd'hui, c'est qu'il ne faut pas laisser s'évanouir ou disparaître les compétences et le capital affectés à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole dans l'Ouest, car viendra un jour où nous en aurons besoin de nouveau. Viendra un jour où il sera rentable, voire nécessaire pour la sécurité énergétique du

Canada, de reprendre la prospection et de rebâtir cette industrie à partir de presque rien.

Ce sera très difficile et le coût en sera pharamineux. Nous pouvons prévenir ce problème en assurant le maintien de l'industrie actuelle. Mais, en l'absence de soutien efficace des prix, la seule façon d'y arriver est une aide publique.

Que le gouvernement soit idéologiquement opposé ou non à pareil appui, à pareille intervention, peu importe. Il faut préserver une industrie énergétique efficace au Canada. C'est la seule question qui se pose, et l'annulation du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures ne favorise en rien cette industrie. En fait, l'industrie est frappée de plein fouet.

Il n'est donc pas uniquement question des conséquences sur l'industrie. Il ne s'agit pas uniquement de savoir ce que les travailleurs du secteur et les petites entreprises indépendantes pensent de la disparition du programme. Il est vrai qu'ils sont désemparés par l'abolition de ce programme, mais je crois que la manière d'agir du gouvernement les choque davantage.

Je rappelle encore une fois que le 25 mars 1987, à Edmonton, le ministre de l'Énergie d'alors, M. Masse, avait annoncé ce programme en grandes pompes. Il avait déclaré que le programme débuterait le 1er avril 1987 à un taux de 33,33 p. 100. Le 1er octobre 1988, ce taux devait être ramené à 16,66 p. 100 et le programme devait prendre fin le 31 décembre 1989.

Puis est arrivée la course électorale. Les conservateurs ont fait des promesses concernant Hibernia, Lloydminster, OSLO et le pipeline de l'île de Vancouver. Les petits producteurs et les députés de l'Alberta, nous le présumons, ont uni leurs efforts pour convaincre le gouvernement de modifier le programme qui s'appauvrissait en donnant aux producteurs des ressources classiques du bassin sédimentaire de l'Ouest une part du gâteau dont d'autres bénéficiaient généreusement. Fait étonnant, le gouvernement s'est rendu à leurs arguments. Le 30 septembre 1988, le ministre annonçait que le taux prévu en vertu du programme serait réduit plus lentement qu'il n'avait d'abord été dit. Le 1er octobre 1988, le taux était abaissé à 25 p. 100 plutôt qu'à 16,66 p. 100, ce dernier taux ne devant être atteint que le 1er juillet 1989 et le programme devant prendre fin comme prévu le 31 décembre 1989. Par suite de cette annonce, le ministre a pu avancer ceci:

> Quatre-vingt millions de dollars supplémentaires seront injectés dans l'industrie pétrolière et gazière, grâce à cette mesure. . . (diminution graduelle reportée).
>
> Cette révision aboutira, d'après les estimations, au forage de 300 puits supplémentaires et au maintien de 1 600 «emplois dans le secteur pétrolier».

Mais ces 80 millions de dollars supplémentaires annoncés en septembre, avant les élections, ont été entièrement retirés lorsque le budget a été déposé le mois dernier, après les élections. Ce que le gouvernement a donné un jour, il l'a retiré le lendemain, tout cela apparemment en raison d'une campagne électorale fructueuse.

• (1230)

Cette manipulation flagrante n'a pas été bien accueillie dans le secteur pétrolier. Comme le notait Corey Heerensperger, président de la SEPAC, dans une lettre qu'il a adressée le 9 mai 1989 au ministre des Finances (M. Wilson):

> Compte tenu du programme électoral de novembre du gouvernement, nous avons été choqués par le traitement réservé au PCEEMV. Le 5 avril 1989, à Calgary, le ministre de l'Énergie a déclaré à l'industrie que le PCEEMV prendrait fin (le 31 décembre 1989) comme prévu, mais ce budget a supprimé le programme trois semaines plus tard, en dépit d'une clause négociée dans la Loi sur le PCEEMV qui devait prévoir un préavis de six mois avant pareil changement. Cette mesure contribue difficilement à encourager plus d'investissements dans l'ouest du Canada. C'est juste. . .

Je me sens un peu obligé d'adresser un petit avertissement à mes collègues des banquettes ministérielles. Manipuler des programmes, contourner les règles et ne pas dire la vérité tout entière sont des façons d'aborder la politique que la population du Canada ne tolérera pas longtemps. Lorsque le gouvernement du Canada essaie sans cesse de duper les gens qui l'ont élu, cela devient très grave. Comme quelqu'un l'a si bien dit, on peut rouler certaines personnes pendant un certain temps mais si vous essayez systématiquement de rouler tout le monde, vous vous exposez à des ennuis.

L'abolition du PCEEMV fera indubitablement du tort à l'Alberta en particulier et au bassin sédimentaire de l'Ouest en général. Même s'il invoque l'excuse de devoir réduire le déficit, le gouvernement a peut-être oublié certaines autres solutions qu'il aurait fallu examiner. Si le gouvernement trouvait réellement qu'il fallait réduire le déficit, même après avoir annoncé 80 millions de crédits de plus juste avant les élections, il aurait fallu songer

sérieusement à abaisser le plafond, c'est-à-dire le maximum qu'une société a le droit de recevoir.

J'ignore si on a sérieusement envisagé cette possibilité. Peut-être qu'un député d'en face pourrait nous le dire, mais dans ce cas, je voudrais vraiment savoir pourquoi cette solution a été rejetée. Elle aurait l'avantage de permettre à ceux qui en ont le plus besoin, aux petits producteurs et prospecteurs, de continuer à profiter du programme tout en réduisant le montant global des dépenses, si c'était là l'objectif principal.

D'une façon générale, le marché énergétique ne répond pas aux besoins du secteur énergétique canadien. Il ne répond pas aux besoins des travailleurs de ce secteur. Il ne répond pas de façon durable aux besoins des consommateurs qui achètent les produits de ce secteur.

Le marché contribue à détruire le secteur de l'exploration et de la mise en valeur dans l'ouest du Canada. Il fait disparaître les entreprises canadiennes dans ce secteur. Il encourage les fusions improductives qui restreignent davantage l'exploration et la mise en valeur. Il maintient les prix à la pompe artificiellement élevés malgré la faiblesse des prix en amont, de sorte que les grandes sociétés continuent de faire des profits enviables.

Le marché, loin de servir la population canadienne, lui nuit. Il représente un problème pour les Canadiens. C'est seulement après avoir compris que nous devons réglementer le marché de l'énergie dans l'intérêt des travailleurs, des consommateurs et de la sécurité énergétique à long terme du pays que nous en arriverons à un point où nous n'aurons pas à débattre ici à la Chambre des communes de questions telles qu'un programme d'encouragement et où l'assemblée législative de l'Alberta n'aura pas à rabâcher les mêmes débats.

Comme je le disais longtemps avant mon élection à la Chambre, nous devons réglementer le prix-plancher de l'énergie canadienne au Canada. C'est la seule solution équitable à long terme au problème des fluctuations de prix qui, si nous ne faisons rien, continuera de dévaster l'industrie et d'entraîner un gaspillage massif des capitaux.

Je me rends compte que je n'arriverai vraisemblablement pas à convaincre le gouvernement par mes observations, toutes énergiques qu'elles soient. J'espère toutefois qu'en persistant, je finirai par persuader les députés d'en face du bien-fondé de mes arguments. Peut-être la Confédération canadienne et ses impératifs économiques particuliers exigent-ils un marché de l'énergie réglementé. Peut-être que la théorie du libre marché tant préconisée par nos bons voisins du sud ne s'applique pas ici dans ce qu'on a appelé l'empire du Nord.

Le débat n'est pas prêt de se terminer. Je pourrais conclure en disant que l'annulation prématurée du PCEEMV a pris l'industrie par surprise. Cette décision, qui n'a rien de bon, fera du tort non seulement au secteur énergétique, mais aussi à l'Alberta et au bassin sédimentaire de l'Ouest. C'est pourquoi j'incite tous les députés à voter contre le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Les trois premiers orateurs ont terminé leurs remarques. Durant les huit heures de débat qui restent, les discours seront limités à 20 minutes et seront suivis d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-19 visant à mettre fin à la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Ce programme a été institué en 1987 par le gouvernement conservateur dans le but de venir en aide aux petites et moyennes entreprises du secteur des hydrocarbures. Il avait pour principal objectif d'encourager l'exploration et l'exploitation de nouveaux gisements à une époque où les prix mondiaux du pétrole étaient bas et où le secteur connaissait des moments très difficiles.

Je voudrais citer un passage du hansard du 10 juin 1987 où le secrétaire parlementaire de l'époque du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources parlait en ces termes de la mesure législative qui, disait-il:

> . . .s'attaquera au désastre que les provinces productrices de pétrole et de gaz naturel ont subi en raison de la baisse massive des prix mondiaux du pétrole.

Il l'a fait, généralement parlant. Le gouvernement veut peut-être dire que maintenant que les prix ont augmenté—à 20$ environ le baril. . .

Une voix: En effet.

Mme Marleau: Mais ces prix n'ont certes pas tant été poussés à la hausse par les facteurs du marché que par des incidents comme celui du déversement de pétrole de l'*Exxon Valdez*.

Le secteur n'a aucune confiance. Personne ne croit que le cours actuel de 20$ le baril se maintiendra. Il n'y a donc aucun encouragement à investir dans le secteur.

On supprime le PCEEMV au moment où les dépenses en capital dans le secteur des hydrocarbures sont très faibles. Le gouvernement dit qu'il va économiser 80 millions de dollars. Quelles seront les conséquences à long terme de cette économie, quand on songe que la dépense de 80 millions en l'occurrence susciterait des dépenses de 450 millions dans le secteur pétrolier? Cela veut dire des emplois, et des emplois se traduisent par des impôts.

• (1240)

Quand on considère les répercussions de ces investissements et de leurs retombées, on en arrive peut-être à la conclusion qu'il n'y a pas du tout économie de 80 millions. En fait, si l'on avait investi les 80 millions, on verrait rentrer dans les coffres de l'État grâce aux impôts à peu près autant que l'investissement initial.

Ce n'est pas tout. Pensons à l'incidence que cette mesure aura sur le chômage dans l'Ouest. Le chômage va augmenter. Cela représentera un coût beaucoup plus grand pour le gouvernement, bien que ce dernier ait maintenant annoncé son intention de se retirer du régime d'assurance-chômage. Le coût, en termes d'aide gouvernementale, est dévastateur pour toutes les régions. Lorsque l'on vient d'une région comme le nord de l'Ontario, comme moi, on sait ce qui arrive lorsqu'il y a un chômage massif. Nous en connaissons tous le coût, pas seulement financier, mais aussi social. Je ne souhaite une telle situation à aucune autre région du pays.

Il semblerait que ce gouvernement ne se préoccupe que de la grande entreprise. Vous remarquerez que toutes les promesses et toutes les subventions aux mégaprojets sont intactes. Voyez-vous, ces subventions profitent aux grandes sociétés multinaltionales. Mais que dire de la base de l'économie canadienne, que dire de la petite entreprise? Qu'arrive-t-il au petit entrepreneur? Doit-on le sacrifier à tout prix? Une grande société, particulièrement dans le secteur des hydrocarbures, peut se permettre de déménager son entreprise à l'étranger, où les affaires sont plus rentables. Elle peut attendre.

Mais les employés? Comment expliquez-vous cela aux habitants des provinces de l'Ouest? Comment leur dire: «vous appartenez aussi à ce pays», alors qu'ils sont exploités et que leurs emplois disparaissent. Nous traversons une période difficile. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement annule le Programme d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Il aurait pu le changer pour qu'il coûte beaucoup moins cher et profite à autant de monde, en particulier aux petites entreprises indépendantes et aux petits entrepreneurs. Non seulement le gouvernement annule ce programme, mais en plus il ajoute une taxe sur le capital, la taxe sur les grosses sociétés. Dans le secteur des hydrocarbures, 10 millions ce n'est pas beaucoup d'avoirs. A ce niveau, c'est une petite entreprise.

On ne dédommagera pas ces petites sociétés pour les énormes investissements en capitaux qu'elles doivent faire d'avance pour pouvoir démarrer. Il en résulte qu'un grand nombre d'entre elles feront faillite ou préféreront ne pas se démener du tout. Par conséquent, tout ira aux grandes sociétés multinationales pétrolières et gazières.

Je me demande—et je me rends compte que cela n'a rien à voir avec le ministre des Finances (M. Wilson), mais avec le gouvernement—pourquoi le Comité de l'énergie, des mines et des ressources n'a tenu que deux réunions d'organisation. Est-ce parce que le gouvernement estime qu'il se soucie peu d'entendre ce que les Canadiens ont à dire à propos de l'énergie, des mines et des ressources? C'est navrant. En tant que nouvelle députée, je ne peux pas le comprendre. Les autres comités permanents se sont souvent réunis. La plupart de ces comités permanents se sont au moins occupés de leurs budgets des dépenses. Celui-ci n'a absolument rien fait.

Aucune réunion officielle n'est prévue avant septembre. En plus de cela, il n'y a aucun membre du côté du gouvernement à ce comité qui y ait déjà siégé dans le passé.

Est-ce que cela veut dire que le gouvernement désire que ce comité soit inefficace? Il l'est certainement dans l'état actuel des choses. Je demanderais certes qu'on encourage peut-être le président, qui est un ministériel, à convoquer une réunion officielle aussi rapidement que possible. Si le président en est empêché ou s'il n'est pas là pour le faire, alors il faudrait demander au vice-président de convoquer une réunion dans les plus brefs délais.

Il est extrêmenent important de ne pas négliger. . .

Une voix: Vous voulez que le ministre reste en dehors de tout cela.

Mme Marleau: Je n'ai pas demandé que le ministre ne se mêle pas des affaires de ce comité. J'ai demandé au gouvernement de donner des instructions au comité et à son président.

Il est extrêmement important que le comité se réunisse le plus tôt possible. Étant donné que le président et le vice-président du comité sont tous deux du côté ministériel, je crois que cela convient tout à fait.

J'aimerais certes que le PCEEMV soit rétabli, au moins avec un plafond moins élevé, soit 1 million de dollars par société. Cela répondrait aux besoins de 90 p. 100 des sociétés qui présentent des demandes et épargnerait au gouvernement 85 p. 100 du coût du programme. On pourrait peut-être réduire le déficit de cette façon tout en continuant d'aider les électeurs des circonscriptions de l'Ouest. Croyez-moi, au moment des prochaines élections, ils s'en souviendront et seront peut-être reconnaissants si on peut les aider un peu, spécialement les petits producteurs.

N'accroissons pas les disparités régionales. C'est ce que fait ce projet de loi, et je crois que le gouvernement le sait. C'est peut-être pour cette raison que, le 5 ou le 6 avril, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) a déclaré à la Chambre que le gouvernement ne mettrait pas fin à cette entente avant décembre 1989, qu'il respecterait son engagement.

Non seulement il n'a pas respecté son engagement, mais il a supprimé le programme à compter du 27 avril, même si l'entente renfermait une disposition négociée obligeant le gouvernement à donner un préavis de six mois. Cela me semble étrange que le gouvernement fasse disparaître soudainement ce programme après avoir dit: «Écoutez, nous allons vous donner un préavis de six mois, alors vous serez prévenus assez longtemps d'avance.» Ce n'est pas juste et ce n'est pas bien, particulièrement lorsque le besoin existe, et le besoin est bel et bien là.

Le gouvernement encourage les mégaprojets. Je n'ai rien contre cela. Cependant, je suis contre le fait que nous oublions les Canadiens ordinaires. J'encourage le gouvernement à changer sa façon de penser.

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais demander à la députée si elle a pris le temps de chercher à savoir quelles sont dans sa circonscription de Sudbury, comme je l'ai fait dans la mienne, les entreprises qui alimentent l'activité pétrolière et combien il y a de petites et moyennes entreprises parmi elles et quelle est l'importance des retombées économiques de l'énergie.

Je puis vous dire, monsieur le Président, que dans la circonscription de Brampton par exemple, il y a 52 sociétés. Ce sont dans la plupart des cas de petites et moyennes entreprises qui approvisionnent le secteur pétrolier, auquel elles fournissent tout depuis les meubles jusqu'aux robinets, trucs et tout. C'est une étude fascinante.

J'ai entendu la députée parler des mégaprojets qui ne profiteraient qu'aux gros, à eux tout le gâteau et rien pour les petits. A ce que j'ai pu constater, les retombées de ces mégaprojets atteignent en fait les petites et les moyennes entreprises de tous les coins du pays. Je me demande si la députée a examiné la question dans sa circonscription à elle?

Mme Marleau: Mon idée c'est de laisser continuer les choses. Voilà pourquoi je suis contre la suppression du PCEEM. Dans ma région j'ai pu constater ce qui arrive quand on supprime les subventions aux petits producteurs et aux petits explorateurs.

Pour ce qui est du secteur minier que je connais bien, quand nous supprimons des subventions d'encouragement aux petits explorateurs, nous permettons aux grosses sociétés d'acheter tous les résultats des efforts des petites sociétés et de les mettre en réserve.

• (1250)

Les grosses sociétés n'ont pas à dépenser leur argent dans telle ou telle région si rien ne bouge dans le pays. Elles ont les moyens d'aller faire de l'exploration en Indonésie ou n'importe où ailleurs. Rien ne garantit qu'elles vont conserver les emplois dans la région. Rien ne garantit que si elles ne produisent pas beaucoup dans la région elles y achèteront quoi que ce soit. Il n'y a absolument aucune garantie.

Je puis dire à tous les députés que tous les petits explorateurs et les petits hommes d'affaires sont beaucoup plus productifs et beaucoup plus efficients que les sociétés qui se lancent dans les mégaprojets. Par dollar dépensé l'activité des petits explorateurs a beaucoup plus de retombées locales que les grands mégaprojets, qui d'ailleurs n'ont pas encore démarré. On a fait des annonces à ce sujet, mais tout est encore au point mort.

J'aime les grandes sociétés mais, à mon avis, c'est la petite et moyenne entreprise qui fait rouler les affaires, pas la grande société qui tire son épingle du jeu dès que les profits ralentissent. Les grandes sociétés n'ont qu'un seul but, le profit, et plus il est gros, mieux c'est. Cela ne

signifie pas que le bien-être du monde leur tient à coeur. Elles cherchent le profit là où il est, que ce soit en Indonésie, en Chine ou ailleurs, mais cela ne crée pas d'emplois locaux.

J'aimerais que toutes les régions du pays en tirent profit, pas seulement des villes riches comme Toronto, Vancouver et Montréal. C'est pourquoi je m'oppose à cette mesure. Je pense que le gouvernement oublie une chose: ce sont les Canadiens qui comptent dans tout cela. Ce sont les gens ordinaires qui travaillent dur, pas les grandes sociétés, et le gouvernement devrait leur accorder l'attention qu'ils méritent.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Étant donné l'heure, monsieur le Président, je me demande si vous ne pourriez pas déclarer qu'il est 13 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): A cause de la déclaration ministérielle, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale est prolongée jusqu'à 13 h 18. Le député a amplement le temps de compléter ses remarques.

M. Caccia: Merci, monsieur le Président. Au sujet du projet de loi C-19, je dois dire qu'après avoir écouté le ministre, même ses meilleurs amis n'oseraient pas dire qu'il était inspiré, sûr de lui-même et vraiment motivé. Il donnait l'impression d'être ennuyé, comme si le projet de loi ne l'emballe pas du tout.

Fait étrange, il n'a pas dit un mot de l'environnement ou de développement durable, mais il a beaucoup insisté sur les questions budgétaires et sur la commercialisation.

A mon sens, on ne peut débattre une mesure aussi importante sans parler de l'économie et de l'environnement. Les trois facteurs sont étroitement liés. Comme vous le savez, monsieur le Président, chacun des facteurs influe sur les deux autres.

Ce qui est important dans le projet de loi C-19, c'est ce qu'il ne dit pas. C'est important parce qu'il est dans le vide. C'est important parce que, alors que nous sommes à le débattre, les Canadiens ne connaissent pas notre échéancier énergétique à long terme. Voilà pourquoi certaines des questions que je vais poser au ministre exigent des réponses dans le contexte du projet de loi C-19.

Par exemple, pendant encore combien de temps le ministre pense-t-il que nous pouvons continuer à compter sur les combustibles fossiles—charbon et pétrole surtout—alors que, en même temps, nous polluons l'atmosphère au bioxyde de carbonne? Nous le faisons tout en sachant que le bioxyde de carbonne accélère l'effet de serre, qui à son tour a tendance à réchauffer l'atmosphère terrestre. L'annulation des subventions dans le Nord, implicite dans le projet de loi C-19, est une bonne nouvelle, en un sens, même si elle n'a pas été inspirée par des raisons environnementales. Doit-on comprendre que le gouvernement nous invite ainsi à compter de plus en plus sur les combustibles fossiles produits au sud du 60e parallèle? Est-ce la bonne interprétation?

Pourquoi le gouvernement et le ministre annulent-ils une subvention à l'exploitation des combustibles fossiles au nom de la responsabilité financière et défendent-ils vigoureusement, en même temps, des subventions massives en faveur des grands projets de mise en valeur des mêmes combustibles, comme les médias nous l'ont appris aujourd'hui? Ces deux mesures sont contradictoires à long terme. On ne nous a fourni aucune explication. Si la réduction du budget justifie la suppression des subventions à l'exploitation des combustibles fossiles, pourquoi ne pas annuler les sommes considérables engagées dans les projets Hibernia et OSLO, dans celui de Lloydminster, ainsi que dans le gazoduc de l'île de Vancouver qui exigent des milliards et non des centaines de millions de dollars d'investissements? La contradiction est évidente.

Le projet de loi C-19 est-il, implicitement, une invitation à construire plus de barrages, plus de centrales nucléaires et plus de centrales thermiques et à augmenter la pollution par le CO2 au sud du 60e parallèle? Pourquoi présente-t-on ce projet de loi à la Chambre sans cadre de référence, sans préciser quelles seront les politiques énergétiques du Canada? Pourquoi le gouvernement ne définit-il pas ses objectifs à long terme? L'annulation des subventions à l'exploration signifie-t-elle qu'il a l'intention de les remplacer par des subventions à l'exploitation des sources d'énergie renouvelables?

Après avoir détruit les programmes en place jusqu'en novembre 1984 et privé le Conseil national de recherches de 40 millions de dollars consacrés à la recherche dans ce domaine, aurait-il enfin trouvé son chemin de Damas? Nous aimerions y croire dans l'intérêt public.

Avec ce projet de loi C-19, le gouvernement est-il en train de nous dire qu'il se dirige vers le rentabilité énergétique, vers l'économie d'énergie, afin que le Canada puisse par exemple accroître de 30 p. 100 son taux d'efficacité, comme le proposait l'Agence internationale de l'énergie qui parrainait le congrès auquel a assisté le ministre la semaine dernière, à Paris? Ou est-ce que ce projet de loi C-19 constitue malheureusement la seule mesure que le gouvernement juge nécessaire à l'heure

actuelle, un gouvernement myope, qui ne se préoccupe que des besoins à court terme et qui est obsédé par le déficit et incapable de donner au Canada une politique énergétique où l'environnement, le climat, la santé de la population et les coûts à long terme seraient pris en considération? Ce sont des réponses à ce genre de questions que nous aimerions obtenir quand le ministre présente son projet de loi C-19.

Quand je parle des «coûts» dans le cadre de ce débat, je veux parler des coûts que devra assumer notre économie si nous ne parvenons pas à ralentir le réchauffement de l'atmosphère, ce qu'on appelle l'effet de serre, attribuable à la pollution provoquée par la combustion du pétrole, du charbon et d'autres combustibles fossiles.

• (1300)

Comme vous le savez, ces coûts pourraient être énormes. Le gouvernement aura des travaux à effectuer pour protéger les villes canadiennes le long de la côte contre le niveau de mer qui monte, pour lutter contre la désertification des terres agricoles provoquée par l'augmentation graduelle de la température, contre la destruction des forêts incendiées à cause du climat plus chaud et contre les nouvelles conditions climatiques qui modifient inévitablement les espèces d'arbres qui poussent dans nos régions.

Devant ce vide politique, il me semble que nous courrons le risque de nous laisser persuadés et d'opter pour l'énergie nucléaire, et nous savons ce que cela comporte. Cela comporte des risques et, aussi des coûts élevés ainsi que des risques possibles pour la santé. Nous savons que la centrale nucléaire de Darlington devait à l'origine coûter un peu plus de 7 milliards de dollars. Le coût a grimpé à 11 milliards. La semaine dernière, nous avons appris que le coût s'établit maintenant à 13 milliards. Nous ne savons pas encore combien coûtera l'élimination permanente des déchets nucléaires, le déclassement des réacteurs et, comme le rapportait il y a deux semaines Stephen Probyn dans un article du *Financial Post*, les subventions cachées sous forme de taux d'escompte excessivement faibles accordées pour les investissements dans ces centrales.

Pour résister au charme de l'énergie nucléaire, si je peux m'exprimer ainsi, il faudra lancer de nouvelles initiatives visant la rentabilité énergétique et recommencer à promouvoir l'économie d'énergie. C'est ce que nous devons faire aujourd'hui même, parce qu'en reportant ce projet d'année en année, nous devons absorber des coûts énormes et nous n'arriverons jamais à atteindre le niveau d'efficience qu'ont atteint d'autres nations et à récupérer 30 p. 100 de nos pertes d'énergie, comme le signalait l'Agence internationale de l'énergie dans une étude qu'elle a réalisée. Il nous est très difficile de comprendre pourquoi le gouvernement ne lance pas ce genre d'initiatives. Est-ce par manque de vision, par inertie, ou les deux?

Pour quelles raisons le gouvernement aborde-t-il la politique énergétique d'une manière aussi gauche de décousue? Comment se fait-il que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se rend à Paris plutôt qu'à Calgary pour faire une déclaration—et je voudrais me reporter à certaines choses qu'il a déclarées dans son discours du 30 mai dont il nous a distribué des copies il y a quelques jours. Il a affirmé alors que son gouvernement entendait appliquer une politique axée sur le marché, mais qu'il reconnaissait qu'en fait, elle ne permettait pas de faire face aux répercussions écologiques dites externes de l'activité économique. Pourquoi le ministre ne veut-il pas reprendre le discours qu'il a prononcé à Paris en entier plutôt qu'à moitié? Ce discours était fort intéressant. Il a eu le courage de faire cette déclaration à l'étranger, mais il n'a pas le courage de faire de même au Canada.

Lors de la même réunion de l'Agence internationale de l'énergie, le 30 mai, le ministre a également déclaré qu'il fallait appliquer les solutions qui s'offraient à nous à l'heure actuelle sur le plan énergétique, comme des améliorations sur le plan de l'efficacité énergétique, tout en favorisant les énergies renouvelables notamment.

En a-t-il parlé aujourd'hui? Le ministre a-t-il repris sa déclaration courageuse et importante au Canada? Pourquoi cela ne s'applique-t-il qu'à Paris? Pourquoi se contente-t-il de faire cette déclaration outre-mer? Pour quelles raisons le ministre perd-il tout courage lorsqu'il revient au Canada? Nous voudrions qu'il tienne les mêmes propos dans cette enceinte.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources doit accepter la réalité politique—et j'expliquerai dans un instant pourquoi—qui veut qu'il soit également ministre de l'Environnement. Il ne peut faire fi de l'engagement du premier ministre à l'égard du développement durable. C'est là un engagement que le premier ministre a pris il y a un an et qu'il a réitéré, hier soir au Musée des beaux-arts du Canada par le biais d'une vidéocassette dans les deux langues officielles dans laquelle il dit vouloir parvenir à un développement durable. Cela fait automatiquement du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le ministre de l'Environnement. Ainsi, si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne suit pas une politique énergétique tenant tout à fait compte du développement durable, il enlève tout sens à la déclaration de son propre premier ministre.

En août 1988, le premier ministre du Canada a souscrit de tout coeur au rapport Brundtland. Il s'est déclaré en faveur d'un développement soutenable. Ainsi, si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources entend suivre l'exemple donné par le premier ministre, il devrait suivre les orientations en question, mais il ne semble pas

le faire. Dans le projet de loi C–19, on ne nous donne aucune orientation précise.

Par le biais de la déclaration du premier ministre, le ministre a reçu ses ordres du premier ministre qui a souligné l'importance du développement viable dans le discours du Trône prononcé il y a quelques mois. On fait fi du mandat en question, monsieur le Président.

On s'attendait à ce que, à l'occasion de ce projet de loi, le ministre de l'Énergie présente un plan énergétique respectueux de l'environnement, qu'il indique aux Canadiens ce que lui et son gouvernement entendent faire d'ici à l'an 2030, mettons, pour assurer aux générations actuelles et futures des sources d'énergie propres, sûres et durables. Sous ce rapport, le projet de loi C–19 ne fait pas le poids.

Nous voulons croire que le gouvernement a un programme à long terme. Si ce programme ne comporte que des projets de loi comme le C–19, nous continuerons, de ce côté–ci de la Chambre, à rappeler au gouvernement du Canada, qui s'inspire actuellement de l'idéologie du Parti conservateur, qu'il a l'impérieux devoir de consulter les Canadiens et de dresser un plan énergétique à long terme en tenant compte d'un certain nombre de facteurs qui rendent cette tâche plus difficile que jamais. Il faut tenir compte, par exemple, des impératifs du développement durable et des changements climatiques, deux éléments tout à fait nouveaux. Il s'agit donc d'une tâche multidimensionnelle qui pose un défi. Le gouvernement du Canada ne peut pas, me semble–t–il, se dérober à cette responsabilité.

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le discours du député de Davenport. Je sais qu'il s'intéresse aux énergies renouvelables, rlesquelles joueront sûrement un très grand rôle dans l'avenir. Si nous reprochons au gouvernement sa politique axée sur le marché, c'est surtout que la planification énergétique à long terme transcende le court terme auquel le marché s'intéresse. L'intervention du gouvernement s'impose parce qu'il s'agit des besoins énergétiques à très long terme dont le secteur privé n'a cure. Compte tenu du délai qu'il faudra pour tirer parti de nouvelles formes d'énergie, nous avons certes besoin de toutes les ressources que nous possédons. J'aimerais demander à mon collègue le député de Davenport de nous dire où nous en sommes, d'après lui, à l'heure actuelle pour ce qui est des formes d'énergie renouvelable par rapport à l'époque de l'ancien gouvernement libéral? Combien de temps nous faudra–t–il pour atteindre cette étape, vu la négligence du gouvernement à mettre au point les formes d'énergie renouvelable dont nous avons besoin pour l'avenir?

• (1310)

M. Caccia: Je sais gré au député de sa question. Le mot à retenir est le mot «délai». Le délai est un élément très important, surtout lorsqu'il s'agit de matières énergétiques. Je suis sûr que le ministre le sait très bien.

Ce qui m'a frappé, ces derniers temps, tant en ce qui concerne le gouvernement libéral précédent que le gouvernement conservateur actuel, est le fait que si, au cours de la dernière décennie, nous avions affecté une petite partie, disons la moitié des sommes considérables que nous avons consacrées à la recherche de nouveaux gisements d'hydrocarbures—nous avons vraisemblablement accordé pour plus de 8 milliards de dollars de subventions aux efforts de prospection au Nord du 60^{e} parallèle—pour financer des travaux de mise au point de générateurs de puissance photovoltaïque ou faisant appel à l'énergie verte, à l'énergie éolienne, à l'énergie solaire, ou à d'autres formes d'énergie renouvelable, mais notamment en ce qui concerne l'énergie verte et l'énergie photovoltaïque, nous aurions certes bien mis à profit le délai dont le député a parlé. J'imagine que nous aurions gagné beaucoup de temps. Ainsi, dans le cas de la puissance photovoltaïque, le prix du kilowatt–heure d'électricité a été réduit de moitié depuis 10 ou 15 ans.

Nous avons investi des sommes considérables dans des travaux qui perpétuent indûment notre état de dépendance à l'égard de ressources non renouvelables, au lieu d'orienter nos efforts, comme nous avons tenté de le faire à l'issue de la crise du pétrole dans les années 70, de plus en plus dans des ressources renouvelables.

Le moment est maintenant venu pour nous de reconsidérer notre stratégie, de réfléchir aux perspectives à long terme. Le projet de loi C–19 sombre dans un océan de considérations beaucoup plus importantes, et compte tenu du délai, de nous demander si nous investissons bien notre argent là où nous le devons? J'ai l'impression que non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Kootenay-Ouest—Revelstoke pour une question ou un commentaire.

M. Kristiansen: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député de Davenport (M. Caccia), lui-même ancien ministre de l'Environnement au cours d'une législature à laquelle j'étais présent de 1980 à 1984. J'ai écouté avec un intérêt particulier certaines de ses observations concernant la fermeture de divers centres de conservation de l'énergie du pays. En entendant ces observations, je ne pouvais m'empêcher de penser aux dernières élections, où j'ai également été frappé, comme le député de Davenport, par l'attitude contradictoire du gouvernement qui se faisait bravement le champion des questions environnementales alors qu'il promettait d'investir des milliards de dollars dans les méga-projets d'exploitation de combustibles fossiles d'un océan à l'autre. Il semblait y avoir eu une certaine contradiction dans les priorités du gouvernement à l'époque.

Dans ses observations au sujet de l'économie d'énergie et des priorités du gouvernement, le député a demandé, peut-être pour la forme, pourquoi ne pas annuler des méga-projets énergétiques comme Hibernia. Cela m'a semblé curieuse, étant donné surtout que les libéraux, ces dernières semaines, ont harcelé le gouvernement qui n'aurait pas, paraît-il, respecté un engagement qu'il avait pris concernnant le développement futur d'Hibernia. Le mot «harceler» n'est peut-être pas assez fort, compte tenu des propos colorés qu'ont tenus certains libéraux qui siègent à ma droite.

Le député de Davenport veut-il dire que les libéraux estiment maintenant qu'il faudrait annuler l'engagement pris à l'égard des travaux de développement à Hibernia et ailleurs? Dans l'affirmative, le nouveau gouvernement de Terre-Neuve partage-t-il ce point de vue?

M. Caccia: Très bonne question. Ce que je dis est essentiellement différent. Si nous sommes sérieux au sujet de la politique énergétique à long terme du Canada, nous devons nous poser de difficiles questions, et peut-être aussi des questions embarrassantes. Nous devons examiner une situation qui, si on doit s'y attaquer comme il faut, nous obligera à repenser notre position à l'égard d'un certain nombre de concepts fondamentaux. Lorsque les méga-projets ont été approuvés, on parlait très peu du réchauffement de la planète et on ne savait pas grand-chose à ce sujet. Le monde scientifique parle de plus en plus souvent des hausses de température qui devraient se produire dans les 40 ou 50 prochaines années et qui seront de 1,5 à 4,5 degrés Celsius au Canada. Ce réchauffement aura des répercussions considérables sur notre économie.

Nous devons aussi nous demander s'il faut poursuivre aveuglément certains projets énergétiques qui aggraveront l'effet de serre, comme si nous n'étions pas plongés dans une nouvelle réalité, ou si, en politiques responsables, il faut se pencher sur les questions épineuses y compris certaines qui pourraient même être embarrassantes. Je crois que la deuxième option est la bonne.

M. Kristiansen: Y a-t-il une réponse aussi intéressante que la question?

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est 13 h 18, je donne la parole au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Epp: Il y a eu des consultations. Je crois comprendre que pour tenir compte des engagements de certains députés, on se serait entendu pour arrêter l'horloge et passer tout de suite au projet de loi C-4. Ainsi, les porte-parole des trois partis pourraient intervenir sur ce projet de loi avant 14 heures. Le débat en cours sur le projet de loi C-19 reprendrait à 15 heures, après la période des questions, et d'autres députés pourront alors terminer leur intervention. Le gouvernement est favorable à cette proposition dont on a discuté, je crois, et dont je viens de donner l'essentiel.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cape Breton—The Sydneys invoque le Règlement.

M. MacLellan: Les commentaires du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont justes. Nous sommes d'accord pour ne pas tenir compte de l'heure.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Angus: Il y a eu des consultations, mais les renseignements que le ministre a communiqués à la Chambre ne sont que partiellement justes. Il n'a pas été décidé de modifier le programme de 15 heures.

Je crois savoir que nous devons aborder à 15 heures le projet de loi sur le tarif. Il y aura d'autres discussions d'ici 15 heures pour savoir tous où nous en sommes. Sauf

erreur, le projet de loi C-19 n'est pas la mesure prévue pour 15 heures.

M. Epp: Je suis d'accord en ce qui concerne l'entente, du moment que nous entendions trois discours et que nous restreignons nos commentaires en fonction du temps qu'il reste d'ici à 14 heures et qui doit être partagé entre les trois partis. Quant aux discussions qui auront lieu entre les leaders à la Chambre ou leurs représentants sur ce que nous ferons à 15 heures, le gouvernement en acceptera les conclusions.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

* * *

• (1320)

LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, comme je viens de le dire, mon intervention prendra une douzaine de minutes. Je pense que ce peut être considéré comme une répartition équitable du temps pour les deux autres partis.

La Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie a reçu la sanction royale le 26 mars 1979. Cela fait maintenant plus de dix ans et beaucoup de choses se sont produites depuis à la Chambre. Il est certain qu'il n'y en a pas beaucoup ici qui s'en souviennent et il y en a moins encore qui se souviendront de la teneur du projet de loi. Cependant je sais que mon critique et moi-même étions présents. Il ne serait donc pas inutile si, avant de passer au projet de loi proprement dit, d'expliquer aux députés les origines de la loi, du moins brièvement.

Une urgence, comme nous le savons tous, c'est la conjonction soudaine d'événements exigeant une action immédiate. Les éléments peuvent être connus, sans qu'on sache quand ils surviendront. Nous pouvons tous penser à des exemples dramatiques comme les tremblements de terre, les désastres en mer ou encore les incendies ou les inondations. Dans un grand nombre de ces cas, ce n'est qu'après coup, en parfaite connaissance de tous les faits, qu'on prend consciene de l'absence ou de l'insuffisance des plans d'urgence et qu'on apporte des remèdes.

La Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie elle-même a eu une histoire du genre, mais elle incarne la volonté de tirer des leçons de l'expérience en optant pour des actions positives et correctrices. Sa raison d'être s'explique par la possibilité d'un bouleversement du marché international du pétrole et ses conséquences pour le Canada. Elle est donc expressément conçue pour veiller à ce que le Canada ait des plans d'urgence appropriés et les instruments essentiels à leur exécution.

Je suis sûr que les députés se rappelleront la crise pétrolière internationale de 1973 et de 1974, ou les chocs pétroliers comme les a appelés depuis. Certains membres des pays de l'OPEP avaient interrompu les approvisionnements normaux en pétrole pour exercer des pressions politiques. En fait, des discussions ont lieu au sein de l'OPEP pendant que nous discutons de cette question aujourd'hui. La panique s'est ensuite emparée du marché et le prix du pétrole est monté en flèche, car la demande était plus forte que l'offre. Sous la direction des États-Unis, 16 pays, en conséquence directe de cette situation, ont signé en 1974 le Programme énergétique international. A l'heure actuelle, il y a 21 pays signataires. Je reviens des réunions qui ont eu lieu la semaine dernière et je tiens à signaler que la coopération au sein de l'AIE est aussi sûre maintenant que lorsque celle-ci a été créée.

Les pays membres de l'Agence internationale de l'énergie s'entraident pour s'organiser de façon à accroître leur sécurité énergétique et économique. Le Canada a signé dès le début le PIE et c'est un partisan actif de l'AIE. Un des éléments importants du programme de l'agence est le système de partage des approvisionnements en cas d'urgence.

Au moment où l'AIE a été créée, en 1974, le Canada a adopté la nouvelle Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. Cette loi instituait l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie ou ORAE, qui est chargé d'appliquer les objectifs et les programmes prévus dans la loi. Il y avait surtout des programmes de répartition du pétrole brut et des produits pétroliers et de rationnement de l'essence et du carburant diesel en période de pénurie de pétrole. Par ailleurs, l'Office était chargé d'acquitter les obligations du Canada dans le cadre des programmes de l'AIE concernant le partage des approvisionnements pétroliers en cas d'urgence.

Une fois la crise terminée, la loi est venue à échéance en 1976, grâce à une mesure de temporisation. Les événements de 1979-1980, la révolution en Iran et la guerre entre l'Iran et l'Iraq ont à nouveau ébranlé le marché pétrolier et ont fait grimper les prix. Le gouvernement a présenté par conséquent la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie dont les dispositions étaient analogues à celles de la loi précédente, avec

quelques précisions et modifications. Cette fois-ci, il n'y avait pas de mesure de temporisation pour la loi proprement dite mais bien pour la durée des pouvoirs de l'office et des programmes en cas de déclenchement du système. De cette façon, les pouvoirs légaux requis sont maintenus en cas de nécessité soudaine de mettre en oeuvre le système prévu en cas d'urgence.

Je pense donc qu'il vaut particulièrement la peine de mentionner à la Chambre que la mise en oeuvre des pouvoirs et des programmes d'urgence de l'ORAE en vertu de la loi est une prérogative qui s'exerce uniquement au moyen d'une déclaration officielle du gouverneur en conseil, en cas d'urgence nationale ou en raison de pénuries de pétrole réelles ou prévues. En outre, cette déclaration est elle-même assujettie à l'approbation préalable de la Chambre, selon des modalités précisées dans la loi.

Permettez-moi d'aborder une question qui sera peut-être soulevée dans le contexte de ce projet de loi, c'est-à-dire le rapport qui existe entre celui-ci et les obligations que nous avons contractées en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Il devrait être entendu que ces obligations, qui consistent à partager les approvisionnements de pétrole en cas d'urgence, seront probablement beaucoup moins grandes que celles qui seraient imposées par le système de partage du pétrole de l'Agence internationale de l'énergie devant être mis en oeuvre conformément aux dispositions de la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. En vertu de l'Accord de libre-échange, nous pouvons partager nos approvisionnements de pétrole réduits à cause d'une interruption des activités de forage en mer, selon une diminution proportionnée des exportations de pétrole vers les États-Unis.

En outre, en vertu de l'Accord de libre-échange, nous ne sommes pas obligés d'approvisionner les États-Unis. Nous devons simplement traiter de ces approvisionnements en termes commerciaux. Par contre, en tant que membre de l'AIE et exportateur net de pétrole, le Canada serait probablement obligé, en cas d'urgence, d'accroître ses approvisionnements destinés à d'autres pays membres, y compris les États-Unis. En ce qui concerne les crises du pétrole, les obligations que nous avons contractées envers l'AIE sont manifestement plus exigeantes que celles qui existent en vertu de l'Accord de libre-échange.

Par conséquent, le rétablissement de l'ORAE a forcément déclenché une révision complète de l'organisation et des programmes d'urgence. Cette révision a abouti en 1982 à l'adoption d'un ensemble de modifications de la loi visant à améliorer les programmes de répartition et de rationnement. Ces modifications étaient le fruit d'une période de consultations intenses entre l'ORAE et l'industrie pétrolière, les provinces et les territoires. Ces consultations se sont déroulées principalement grâce à la création de deux comités consultatifs, le Comité consultatif de l'industrie pétrolière et le Comité consultatif provincial, et à la participation d'organismes et d'associations de consommateurs. De là sont apparus des programmes complets sur la répartition et le rationnement qui sont approuvés par tous parce qu'ils sont réalistes et correspondent aux attentes de l'industrie et des régions. Les comités continuent de conseiller l'ORAE.

Les programmes de gestion de l'offre ou de gestion du pétrole et des produits pétroliers doivent garantir une distribution juste et équitable aux consommateurs de toutes les régions du Canada. C'est pourquoi je pense que les députés gagneraient à mieux comprendre leur fonctionnement.

Premièrement, il faut admettre qu'une perturbation du marché international aurait des répercussions appréciables sur les approvisionnements en pétrole brut. Selon les programmes, si cela devait se produire, les ressources canadiennes de l'Ouest serviraient dans l'Est, soit dans la région qui dépend des importations. Dès que le gouverneur en conseil déclarerait qu'il y a une urgence nationale, l'Office, fort des pouvoirs que lui accorde la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie, mettrait en oeuvre un programme obligatoire de répartition.

Les dispositions existent depuis un certain temps. Aujourd'hui, je le répète, il faut les modifier, non seulement pour que le programme soit maintenu, mais pour que les Canadiens aient l'assurance que les plans d'urgence sont prêts. Je pourrais passer en revue article par article le projet de loi modificatif afin de préciser les modifications, mais je n'en ai pas le temps aujourd'hui. Cependant, à l'étape de l'examen en comité, j'en discuterai avec les députés d'en face pour confirmer que les intérêts du Canada sont protégés, que nous respectons nos obligations internationales et que les meilleurs plans d'urgence possibles sont en place pour protéger les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je me réjouis des propos du ministre de l'Énergie (M. Epp) concernant le projet de loi C-4. Je pense que nous sommes du même avis en ce qui concerne la nécessité d'un projet de loi tel que celui-ci pour nous protéger dans le cas d'une interruption des approvisionnements à l'échelle internationale et pour faire en sorte que les Canadiens aient un approvisionnement en énergie garanti.

Je voudrais dire une chose à propos de l'Agence internationale de l'énergie. En ce qui concerne l'accord de libre-échange, qui ne peut en aucune manière limiter nos obligations à l'égard de l'AIE, à moins qu'il soit décidé que nous devons partager n^os^ 7 p. 100 de pétrole, que nous devons fournir aux termes de notre accord avec l'Agence internationale de l'énergie, avec les États-Unis et que la pénurie ait lieu dans ce pays.

L'accord commercial, comme l'a dit le ministre de l'Énergie, ne nous oblige pas à vendre du pétrole aux États-Unis, mais à le mettre à leur disposition. C'est couper les cheveux en quatre. Je pense que 40 p. 100 de notre pétrole est maintenant vendu aux États-Unis. Cela ne va pas s'arrêter. Ce pays compte maintenant sur le pétrole canadien. Il y a des contrats qui garantissent que le pétrole sera fourni. Naturellement, lorsqu'il y aura des sociétés pétrolières multinationales, l'approvisionnement en pétrole canadien se poursuivra. On ne fournira peut-être pas 40 p. 100, mais une plus grande quantité de notre pétrole.

• (1330)

Nous sommes obligés, à cause de l'Agence internationale de l'énergie, de fournir jusqu'à 7 p. 100 de notre pétrole aux autres pays dans le cas d'une interruption internationale d'approvisionnement. Ce pourcentage de 7 p. 100 que nous devons fournir peut ou non être donné aux États-Unis. Dans ce cas-là, cet approvisionnement se confondrait à nos obligations aux termes de l'accord commercial. Dans le cas contraire, la proportion que nous partagerions avec les États-Unis s'ajouterait aux 7 p. 100 que nous fournirions aux termes de notre obligation contractée avec l'Agence internationale de l'énergie. Avec l'accord commercial, nous garantissons qu'une plus grande quantité de notre pétrole sera vendu à l'étranger. Il ne réduit certainement pas nos obligations en vertu de l'accord avec l'Agence internationale de l'énergie.

Le point le plus important sur lequel je veux attirer l'attention du gouvernement est celui de la sécurité énergétique. Je pense que le ministre comprend que rien ne doit venir réduire la sécurité énergétique dont nous jouissons dans ce pays.

Nous avons la chance d'avoir des quantités d'énergie de toutes sortes. Notre problème est de maintenir cette sécurité en cas de crise, internationale ou autre. Il est important que les Canadiens continuent à avoir accès aux approvisionnements énergétiques et il me semble que le ministre a dit que ce projet de loi ne changerait rien aux dispositions existantes.

Je pense que l'on pourra discuter en comité du paragraphe qui semble limiter la communication de renseignements à des tribunaux. Je suis heureux que le ministre d'État chargé de la Privatisation (M. McDermid) soit présent, ainsi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le projet de loi propose d'éliminer le rôle de Petro-Canada et, en comité, je demanderai pourquoi au ministre. La suppression de la mention de Petro-Canada semble être une mesure préparatoire, ainsi lorsque le gouvernement présentera une loi de privatisation de cette compagnie il sera inutile de revenir sur cette loi-ci.

Il me semble que le rôle de Petro-Canada en vertu des articles 3 et 12 de la loi a été utile. La loi prévoit que l'un des six membres du conseil d'administration doit être un dirigeant de Petro-Canada. C'était une disposition raisonnable que le gouvernement supprime.

Je trouve cela étrange si Petro-Canada doit demeurer une société d'État. Par contre, si l'intention du gouvernement est de la privatiser, alors il prend déjà ses dispositions. J'espère qu'il n'en est rien. Au comité, je laisserai le ministre nous expliquer la raison de l'élimination du rôle de Petro-Canada.

Aux termes de l'article 12, les fonctions exercées par le représentant de Petro-Canada seront assumées par un fonctionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je crois que Petro-Canada est encore plus important maintenant pour notre pays à cause de l'accord commercial. Bien que certains éléments du secteur pétrolier et l'ensemble du secteur énergétique au Canada croient qu'un secteur énergétique continental existe bel et bien, il n'existe pas de politique énergétique continentale. Nous avons cependant notre propre société d'État active dans le secteur énergétique qui peut nous éclairer sur ce qui se passe sur le marché.

Je crois que Petro-Canada avait une grande contribution à faire dans l'application de cette mesure législative du fait de sa participation. Cette participation disparaît, et cela m'inquiète. Je développerai ce sujet au comité, mais je tiens à prévenir le ministre de mon inquiétude à cet égard.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je serai, moi aussi, très bref dans mes remarques concernant ce projet de loi. La Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie, chapitre E-9, a été adoptée en 1979 dans le but de «prévoir un moyen de préserver les approvisionnements en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la

sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité politique du Canada».

Ce sont là des objectifs très louables, et je ne crois pas que personne à la Chambre ne puisse les critiquer sérieusement. La loi actuelle prévoit l'établissement de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie. En cas de pénurie d'énergie réelle ou éventuelle déterminée par le gouverneur en conseil, l'Office se servirait de ses vastes pouvoirs pour administrer un programme de répartition obligatoire ou de rationnement. Cela peut vouloir dire détourner le pétrole ou le gaz des sociétés de pipeline, réquisitionner les navires canadiens au besoin, réglementer les importations et les exportations—en tenant compte de l'accord de libre-échange, bien sûr—et s'assurer de façon générale que les approvisionnements limités du Canada sont acheminés là où on en a besoin.

Je ne parlerai pas des implications de l'accord de libre-échange en ce qui concerne la répartition des approvisionnements d'énergie en situation d'urgence. Je crois que j'aurai d'autres occasions de le faire durant la présente session. Cependant, je tiens à dire que je partage les inquiétudes du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) à cet égard.

Le projet de loi C-4 élargit les pouvoirs de l'Office en l'autorisant à contrôler les prix dans le cadre d'un programme de rationnement lorsqu'il existe une situation urgente au Canada. Beaucoup des changements proposés dans le projet de loi touchent presque uniquement la formulation et sont relativement peu importants.

Cependant, il y a quelques propositions qui, à mon avis, sont importantes, même si elles ne semblent pas l'être à première vue. Je vais aborder trois de ces propositions.

Les deux premières concernent Petro-Canada. L'article 2 a pour effet de supprimer le représentant de Petro-Canada de l'Office de répartition des approvisonnements d'énergie qui est actuellement composé d'au plus six membres nommés par le gouverneur en conseil. L'article 3 modifie la loi de façon à éliminer de l'Agence internationale de l'énergie la personne nommée par le Canada, soit le délégué de Petro-Canada auprès du groupe d'étude de cette Agence de l'énergie.

A l'heure actuelle, l'Agence internationale de l'énergie a un groupe d'étude sur les questions énergétiques et la loi en vigueur stipule que le délégué de Petro-Canada y représente le Canada et répond au conseil et au ministre. Aux termes de la modification, le délégué du Canada auprès du groupe d'étude international ne sera pas nécessairement un porte-parole de Petro-Canada. Notre représentant va être un membre du conseil qui, compte tenu de l'article 2, ne pourrait appartenir à Petro-Canada ou être un autre fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

A mon avis, cela enlève une certaine latitude à Petro-Canada en ce qui concerne la politique publique. Naturellement, cela reflète l'antipathie non cachée que le gouvernement ressent envers Petro-Canada et son projet à long terme visant à privatiser la société d'État. Si cette dernière est destinée au secteur privé, elle doit nécessairement n'avoir plus rien à voir avec la politique publique.

Personne à la Chambre ne sera étonné d'apprendre que le Nouveau Parti démocratique s'oppose farouchement à toute proposition tendant à limiter, voire à éliminer le rôle de Petro-Canada en politique publique. Après une dure bataille, notre caucus avait forcé le gouvernement libéral à créer Petro-Canada vers le milieu des années 70. Nous croyons encore que cette société a un rôle vital à jouer en politique publique.

• (1340)

Voilà pourquoi ces deux dispositions de la loi sont des plus préoccupantes. J'ai très hâte d'entendre les observations du ministre à cet égard au comité.

J'aimerais traiter du troisième élément, qui s'y rapporte étroitement et est aussi intéressant, avec le ministre d'État à la Privatisation et aux Affaires réglementaires (M. McDermid), dont je note la présence... je remarque non pas son absence mais sa présence pour le débat d'aujourd'hui. Il s'agit de l'article 5 du projet de loi. Dans la législation actuelle non modifiée, l'Office peut maintenant fixer le prix de détail des produits contrôlés et des imprimés. La législation actuelle dit que les imprimés nécessaires à un programme de rationnement passeraient par la Société canadienne des Postes.

La modification proposée par le projet de loi C-4 dit que «tout ministère ou organisme fédéral» pourra être utilisé à cette fin. Cela n'interdit pas le recours à Postes Canada, à supposer que Postes Canada soit encore à ce moment-là un organe de l'État. Voici encore un cas où

Article 31 du Règlement

l'on retire à une société d'État une fonction de politique gouvernementale.

En l'absence de solides indications contraires, cela ne peut être considéré à mon avis que comme une étape préparatoire à la privatisation de Postes Canada. Il semble en fait que ce débat de principe sur la deuxième lecture porte sur deux principes du projet de loi. Le premier est celui d'une sage répartition des ressources énergétiques en cas de crise. Dans la mesure où le projet de loi traite de cela, je pense que personne ici ne s'y oppose.

Le second principe semble être la préparation de la privatisation, partielle du moins, de deux sociétés d'État. Je dois noter que sur ce dernier principe. . .

Une voix: Excellent. Je regrette de ne pas y avoir pensé.

Une voix: Continuez de nous rassurer. Merci de l'idée.

M. Harvey (Edmonton—Est): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) et le ministre de la Privatisation sont d'accord pour dire que ce que j'affirme est une excellente idée. Ils en sont peut-être persuadés, mais je puis leur donner l'assurance que je doute très fort que la population canadienne trouve qu'il s'agit d'excellentes idées. Je compte bien reprendre la discussion au comité, mais sachant qu'il y a d'autres députés qui veulent intervenir dans le débat, et compte tenu de l'heure, qu'on me permette de suggérer que nous nous ajournions à un autre moment.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Epp: Pardon, monsieur le Président, il était convenu je pense que nous ne verrions pas la pendule avant que les orateurs des trois partis aient pu parler sur le projet de loi C-4, avant l'ajournement pour la période des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 1 h 45, je quitte le Fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA POLOGNE

LES ÉLECTIONS NATIONALES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, nous avons tous assisté, hier, le 4 juin 1989, aux premières élections libres tenues en Pologne depuis plus de 40 ans.

Cet événement historique s'inscrit dans un processus qui doit aboutir à la démocratisation de la Pologne et qui garantit que des changements sociaux et politiques importants se produiront dans ce pays. Cependant, 40 ans d'oppression ont fait beaucoup de tort à l'économie de la Pologne. Sa dette extérieure se chiffre à quelque 30 à 40 milliards de dollars. Son économie ne pourra se relever que si les pays créanciers acceptent de la lui remettre ou du moins d'en rééchelonner les paiements à la suite des événements que nous vivons présentement.

L'Ouest a le devoir d'appuyer, en esprit et en action, en Pologne et dans tous les pays à la recherche de la démocratie, une idéologie qui, malgré son imperfection, reste de loin la meilleure que l'humanité se soit donnée jusqu'à maintenant.

Il doit aussi réévaluer continuellement ses relations avec les pays qui punissent leurs citoyens quand ils expriment des opinions différentes de celles de leur gouvernement.

Bref, nous ne devrions pas craindre d'appuyer les gens qui luttent pour les principes pour lesquels l'Ouest a toujours lutté.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE CONSEIL ETHNO-CULTUREL DU CANADA

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, ce matin, le secrétaire du Canada et ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté (M. Weiner) a pris la parole à l'occasion de la journée parlementaire du Conseil ethnoculturel du Canada.

Cette assemblée a pour objet de trouver des façons pour les Canadiens, de réaliser ensemble l'égalité dans notre société et de formuler notre identité nationale.

Des activités et des assemblées comme celle d'aujourd'hui sont très encourageantes. Mais il reste beaucoup à faire.

Examinons les progrès réalisés et continuons à considérer ce que nous pouvons et devons faire ensemble pour veiller à ce que les Canadiens aient tous autant à gagner à définir et édifier l'avenir du Canada.

Félicitations au CEC.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'INAUGURATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, ce matin, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a inauguré la Semaine nationale de l'environnement, qui est conçue pour inciter les Canadiens à faire leur part dans le nettoyage du gâchis qui menace notre planète et compromet notre survie.

Calgary a lancé hier la Semaine de l'environnement par le nettoyage annuel de sa rivière. Par une radieuse journée propice aux piques-niques, des milliers de citoyens se sont affairés à nettoyer les berges et les eaux de la rivière en ramassant les ordures qui les encombraient. Il y avait là des familles venues avec leurs paniers de pique-nique, des groupes communautaires et des particuliers tous déterminés à contribuer à l'assainissement de l'environnement en nettoyant leur région de la planète.

La Semaine nationale de l'environnement a pour objet la sensibilisation et l'action. Le temps n'est plus aux études et aux atermoiements. Nous devons agir dès maintenant en tant que particuliers, collectivités, provinces ou pays pour qu'on cesse d'endommager notre demeure planétaire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, en ce début de la Semaine de l'environnement au Canada, nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de l'environnement.

Nous devons trouver le moyen de faire comprendre aux chefs politiques du Canada et de tous les pays du monde qu'il faut de toute urgence faire face à la crise nationale et mondiale de l'environnement. Permettez-moi de mentionner brièvement, à titre d'exemple, l'effet de serre.

Ce matin, le ministre a affirmé que la moitié du gaz carbonique ajouté à l'atmosphère par l'activité humaine a été émis au cours des trente dernières années. En Amérique du Nord, bien que nous ne représentions que 5 p. 100 de la population mondiale, nous utilisons 25 p. 100 de l'énergie du monde entier et libérons plus de 25 p. 100 du CO_2 atmosphérique et un pourcentage encore plus élevé d'hydrocarbures chlorofluorés.

Le niveau des océans monte. Si nous ne réduisons pas la production des gaz de serre, les océans continueront de monter proportionnellement aux niveaux de CO_2 et de gaz de serre libérés. Des pays entiers, comme les Maldives, seront submergés quand les calottes glaciaires fondront.

Mais pourquoi faut-il réagir de toute urgence? Au Canada, les conservateurs ferment les bureaux régionaux des ressources renouvelables et songent à accorder à l'industrie des hydrocarbures des milliards de dollars en assistance sociale pour accroître et prolonger la production.

Le Canada et le monde entier doivent prendre des mesures pour lutter contre le cycle de production du gaz carbonique et pour réduire les gaz de serre, les trous dans la couche d'ozone et les pluies acides. Il faut s'attaquer de toute urgence à ces problèmes, ce qu'aucun niveau de gouvernement ne semble disposé à faire.

La Journée de l'environnement et la Semaine de l'environnement nous donnent l'occasion d'éduquer la population. Toutefois, commençons ici, à la Chambre, où nous prenons tous les jours des décisions sur la viabilité de notre environnement et la survie de la population.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE CONSEIL ETHNO-CULTUREL DU CANADA

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Aujourd'hui, monsieur le Président, des députés des trois partis se sont entretenus avec des représentants du Conseil ethno-culturel du Canada afin de discuter de questions qui intéressent tous les Canadiens. En tant qu'organisme coordonnateur des minorités ethniques du Canada, ce conseil joue un rôle indispensable dans le maintien de relations interraciales harmonieuses dans notre pays.

Depuis 1980, le CEC chapeaute plus de 35 organisations nationales représentant les communautés culturelles toutes vouées à l'établissement de meilleures relations interraciales et à la lutte à toute forme de discrimination basée sur la race et l'origine ethnique.

Ce groupe est inspiré par des valeurs telles l'égalité, la justice et l'équité. De par sa nature même et la crédibilité qu'il a acquise, le CEC se doit donc d'être un acteur clé dans la composition de toute politique canadienne visant à promouvoir le multiculturalisme.

Article 31 du Règlement

En terminant, j'aimerais remercier tous les membres du CEC pour leur apport à l'édification d'un pays plus ouvert où l'égalité des chances pour tous est un fait et non une rhétorique strictement politique.

* * *

LA SANTÉ

LE CONGRÈS À MONTRÉAL SUR LE SIDA

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, il se tient présentement, à Montréal, un des Congrès les plus importants de notre époque puisque le sujet en est ce fléau du XX^{e} siècle, le SIDA.

La présence à l'inauguration de cette réunion internationale du premier ministre du Canada et du ministre de la Santé nationale témoigne, on ne peut plus éloquemment, de l'importance que le gouvernement attache à ce problème capital.

En nous prévenant de ne pas espérer de miracles, mais en mettant plutôt l'accent sur les échanges, la concertation et l'information, les spécialistes de la santé du monde entier nous indiquent la voie à suivre pour combattre ce fléau. Pour ce faire, et surtout pour préserver la dignité de ceux et celles qui sont atteints du SIDA, l'heure n'est pas à la critique, mais à la collaboration; l'heure n'est pas à la discrimination, mais à la fraternité dans l'épreuve. Il faut à tout prix faire porter une partie majeure de notre effort sur l'information et, par le fait même, dissiper les faussetés qui ont été répandues sur le SIDA.

A ce sujet, les directives récentes du Conseil du Trésor en matière de protection, d'embauche et d'acceptation des malades par le milieu de travail pourraient servir de modèles à toutes les entreprises, qu'elles soient d'État ou privées. En ce faisant, notre gouvernement a démontré du leadership.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VIOLENCE EN CHINE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, tous les députés s'associent sûrement à moi cet après-midi pour exprimer leur consternation devant le massacre survenu en Chine et pour témoigner leur vive sympathie aux Chinois, à leurs amis, ainsi qu'à leurs proches établis au Canada.

L'intervention brutale et inutile de l'armée prétendument populaire sous les ordres des autorités gouvernementales a fait des milliers de victimes parmi des jeunes Chinois qui n'avaient pourtant commis aucun méfait. Leur occupation pacifique de la place Tien An Men depuis deux ou trois semaines avait été un modèle de non-violence. Leur participation à la démarche politique chinoise procédait d'un idéal on ne peut plus élevé.

Par son attitude injustifiée, le gouvernement chinois a montré au monde un visage horrible. Tous les pays membres de la communauté internationale devraient condamner son intervention dans les termes les plus vigoureux.

Pour sa part, tant à titre individuel que de concert avec d'autres, le gouvernement du Canada doit examiner la meilleure façon de témoigner sa très vive désapprobation. Il doit accorder une attention immédiate à la sécurité des ressortissants canadiens en Chine, et à celle des étudiants chinois séjournant au Canada qui ne doivent pas se voir contraints contre leur volonté de rentrer dans leur pays.

Les autorités chinoises ne sauraient faire fi encore bien longtemps du vif désir de leur peuple d'accéder à une plus grande liberté et à la démocratie. C'est une méthode fasciste que d'éliminer par le meurtre les esprits les plus brillants. Si l'esprit de la révolution est une réalité bien vivante et non pas chose du passé, elle doit aboutir à la démocratie. Faisons en sorte que le sacrifice de ces étudiants n'ait pas été vain.

* * *

LES ARTS

LE LITTLE THEATRE D'OWEN SOUND

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je félicite le Little Theatre d'Owen Sound qui sort gagnant du festival provincial de théâtre amateur qui s'est tenu récemment à Brockville, en Ontario.

La réalisation d'une pièce de Lanford Wilson, *Talley's Foley*, par la troupe d'Owen Sound a remporté sept des onze principaux prix, y compris ceux de la meilleure réalisation en général, de la réalisation technique, de la conception du décor, de même que ceux des principaux acteurs de cette pièce à deux personnages, David Leslie et Cory Lapointe.

Le metteur en scène, Ruth Gorbet, et son équipe méritent aussi des félicitations pour une réalisation hardie et soignée.

Le Little Theatre d'Owen Sound ira maintenant représenter l'Ontario au tout nouveau festival national de théâtre qui se tiendra à Victoria, en Colombie-Britannique, du 9 au 16 juillet, et où, j'en suis sûr, il figurera avec honneur et distinction.

Je le félicite encore un fois pour une belle réalisation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VIOLENCE EN CHINE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, un crime contre l'humanité vient d'être commis en République populaire de Chine. Ma femme a pleuré pendant le week-end, lorsque nous avons vu ensemble avec incrédulité une manifestation pacifique dégénérer en bain de sang.

Il y a eu des reportages macabres sur des blindés et des soldats munis d'armes automatiques qui descendaient l'avenue de la Paix éternelle à toute allure en direction de la place Tien An Men, en piétinant et en atteignant des centaines d'étudiants protestataires qui avaient pour seule défense le courage de leurs convictions.

• (1410)

Le grand écrivain russe Dostoïevski a écrit que «la compassion est la grande loi de l'existence humaine». La cruelle Armée du peuple n'a montré aucune espèce de compassion en massacrant sans pitié des centaines d'étudiants, de femmes et d'enfants.

Les membres de la collectivité canadienne-chinoise de Hamilton—Wentworth—Halton, qui sont environ 20 000, sont renversés et horrifiés par cette tragédie. Ils sont indignés par cette répression brutale du mouvement de réforme démocratique. Ils demandent instamment au gouvernement canadien de faire tous ses efforts pour persuader le gouvernement chinois de trouver une solution pacifique à cette crise.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VIOLENCE EN CHINE

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, les événements qui se produisent en Chine consternent et horrifient les Canadiens. Depuis plus de dix ans, la Chine représentait une terre de progrès. La Chine a déjà donné un exemple courageux au monde communiste en se dégageant du totalitarisme et en répondant à la volonté de son peuple. En deux jours de tuerie, ce progrès vient d'être anéanti. Aujourd'hui, le monde regarde la Chine retourner au totalitarisme pour résoudre ses problèmes.

Les Canadiens se demandent comment un pays qui a déjà pu enseigner au monde ce qu'il fallait faire pour faire éclore un millier de fleurs peut si brutalement piétiner ses propres semences de démocratie. Si la Chine

veut vraiment devenir une république populaire, qu'elle arrête son carnage et retrouve la voie du progrès.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VIOLENCE EN CHINE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je veux témoigner, au nom de mes électeurs et de tous ceux qui chérissent la liberté, de l'angoisse et de la tristesse des Canadiens devant les actes de brutalité et les meurtres commis par une force militaire répressive, à Beijing, au cours de la fin de semaine dernière.

Cet événement est à la fois un choc et une leçon pour les Canadiens en ce sens que la «liberté de réunion pacifique», qui est manifestement inscrite dans notre Constitution, n'existe pas pour eux. Il est répugnant pour nous tous de voir les droits de l'homme, pourtant reconnus à l'échelle mondiale, violés de façon si brutale sur la place Tien An Men.

Une Chine agitée est une Chine à l'agonie, et je tiens à confirmer notre résolution à faire régner la démocratie, solidaires que nous sommes avec les citoyens de la République populaire de Chine. L'histoire du monde ne sera pas faite par les fusils. Elle sera placée sous le signe de la paix et de la liberté.

Le carnage de la place Tien An Men exige une réaction de notre gouvernement, une réaction qui montrera aux étudiants, aux autres citoyens de la place Tien An Men et au monde que leurs espoirs et leurs rêves de liberté et de respect des droits de l'homme ont un écho chez chacun d'entre nous aujourd'hui à la Chambre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONDUITE DES DÉPUTÉS

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les Canadiens nous ont envoyés ici pour gouverner le pays et pour essayer de résoudre les problèmes très graves qui touchent toutes les régions du pays. Au lieu de cela, depuis plusieurs semaines, on a fait perdre du temps à la Chambre à cause de l'indignation pharisaïque des députés d'en face, à cause des efforts apparemment obsessifs sinon ridicules qu'ils ont faits pour faire démissionner un ministre ou deux pour une affaire qui ne présente qu'un intérêt public très restreint.

J'ai passé la semaine dernière dans ma circonscription de South Shore, grâce à une libération conditionnelle en quelque sorte. Je dois dire que dans les rues, dans les usines et dans les bureaux de Bridgewater, de Liverpool et de Lockeport, les gens songent à l'avenir de la pêche dans la région de l'Atlantique, à la nécessité d'une certaine diversification économique, à l'assurance-chômage et à l'APECA. Ils se fichent pas mal de la tempête dans un

verre d'eau qui se produisait à Ottawa et ils commencent à en tirer la conclusion que les gens d'Ottawa se fichent d'eux.

Si l'on veut éviter que le Parlement perde toute signification aux yeux des Canadiens, concentrons notre attention sur les problèmes qui touchent les gens. Continuons à nous occuper des affaires du Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES ÉTUDES DES RÉPERCUSSIONS DU PROJET DE MODIFICATION

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le 10 avril, des fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration nous ont dit que les études des répercussions du projet de modification du régime d'assurance-chômage nous seraient dévoilées au courant de la semaine.

La semaine est écoulée et après avoir téléphoné nombre de fois au ministère pour savoir où en sont ces études et après avoir demandé les données conformément aux lignes directrices relatives à l'accès à l'information, on nous informe maintenant que les chiffres sont exemptés des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information. En outre, on m'a dit que la ministre avait elle-même en main des exemplaires de ces études depuis plus de deux semaines.

Nous voyons une tendance se dessiner au fil des jours. En effet, chaque fois que la population du Canada a besoin d'accéder à de l'information, le gouvernement l'en empêche. Le gouvernement canadien n'a encore jamais consacré autant d'énergie à dissimuler de l'information. Il l'a fait au sujet du libre-échange, il le fait au sujet du budget et maintenant, il le fait au sujet de l'assurance-chômage. Qu'est-ce qui viendra ensuite?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VIOLENCE EN CHINE—ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il sait que les Canadiens ont tous réagi avec choc, désarroi, colère et incrédulité à ce qui vient de se passer en Chine, particulièrement la décision ignoble des leaders du gouvernement chinois de faire assassiner de jeunes étudiants. Les Canadiens n'arrivent pas à croire qu'un appel paisible à la liberté des étudiants de la capitale chinoise aient provoqué un massacre aussi sanglant.

Je demande au secrétaire d'État de bien vouloir communiquer à la Chambre les dernières informations qu'il a reçues en ce qui concerne notamment la sécurité des Canadiens en Chine et de nous faire part des conseils qu'il leur donne par l'intermédiaire de nos représentants.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a raison de parler du choc et de l'incrédulité des Canadiens face aux événements qui se déroulent en Chine. Il sait que nous avons convoqué l'ambassadeur de Chine au Canada hier midi pour lui exprimer notre profonde désapprobation des événements et notre espoir qu'on y mettra fin.

Nous avons parlé ce matin à Earl Drake, l'ambassadeur du Canada à Beijing, qui signale que la situation s'est maintenant calmée. Il y a environ 600 Canadiens en Chine, dont 300 à Beijing. Nous croyons que tous sont en sécurité. Nous les exhortons à ne pas sortir de chez eux pour l'instant. Nous essayons de rassembler les étudiants canadiens, particulièrement à Beijing, dans un endroit sûr.

Nous suivons évidemment la situation de très près, et j'essaierai de tenir la Chambre au courant de tous les événements au fur et à mesure qu'ils se produiront.

[*Français*]

ON DEMANDE LE VOTE D'UNE RÉSOLUTION VISANT À CONDAMNER LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me dois de remercier le secrétaire d'État aux Affaire extérieures.

Compte tenu du fait que le rêve courageux des étudiants chinois s'est converti en cauchemar, est-ce que le gouvernement canadien est d'accord ici au Parlement, à la Chambre, sur le fait que la Chambre des communes présente et vote à l'unanimité une résolution condamnant le gouvernement chinois et la fasse parvenir à ce gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement est prêt à considérer une résolution qui peut être adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes.

Comme vous le savez, j'ai eu une demande, monsieur le Président. Il y a eu une demande, monsieur le Président, pour avoir un débat d'urgence ce soir. Je crois que ce sera valable pour nous, pour tous les parlementaires de tous les partis, d'avoir l'occasion de nous exprimer en ce qui concerne cette situation.

J'ai fait des arrangements plus tôt aujourd'hui avec le président du Comité permanent de la Chambre des communes pour un breffage confidentiel pour tous les députés de la Chambre. Ce sera à la pièce 253-D, à la *Railway Committee Room*, à 16 h 30 cet après-midi. Les fonctionnaires de mon ministère seront disponibles pour donner tous les détails qui nous sont disponibles à tous les députés.

J'ai eu l'occasion de discuter de cet arrangement avec les porte-parole pour les affaires étrangères des deux partis de l'opposition.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, on va accepter à la suggestion du député de Papineau—Saint-Michel et d'autres l'invitation du secrétaire d'État, les informations requises.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous prions tous pour que la liberté finisse par l'emporter en Chine.

ON DEMANDE UNE SÉANCE D'URGENCE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Maintenant que le Canada fait partie du Conseil de sécurité des Nations Unies, je demande au secrétaire d'État s'il peut enjoindre notre ambassadeur, M. Fortier, de présenter durant une séance d'urgence une résolution appelant à la condamnation internationale du massacre par le gouvernement chinois d'étudiants engagés mais innocents.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous envisageons une telle initiative du Canada en tant que membre du Conseil de sécurité. Je crois que le chef de l'opposition et les autres députés conviendront que nous devons d'abord nous informer le mieux et le plus rapidement possible de la situation en Chine avant de déterminer les mesures les plus efficaces que nous pouvons prendre.

Nous devrions être en mesure de prendre ces décisions d'ici deux jours. Il ne fait aucun doute que des gestes pareils appellent une réaction de la communauté internationale comme du Canada.

[*Français*]

L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDER L'ASILE POLITIQUE AUX ÉTUDIANTS CHINOIS AU CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre n'est pas sans savoir que plusieurs étudiants chinois qui vivent présentement au Canada et fréquentent des universités canadiennes ont fait, à la télévision canadienne, des déclarations très dures à l'endroit de leur gouvernement et ont même dénoncé très ouvertement les dirigeants chinois. Pour le cas où certains de ces étudiants préféreraient rester au Canada plutôt que de retourner chez eux et d'être très mal reçus, est-ce que le gouvernement du Canada est en mesure de leur offrir l'asile politique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes conscients de la situation, qui peut être délicate, de certains étudiants chinois ici, au Canada, et nous sommes en train maintenant, mes collègues du gouvernement et moi-même, de considérer certains arrangements, peut-être le prolongement du droit de rester au Canada, peut-être d'autres moyens qui peuvent garantir leur sécurité.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE S'EST ENTRETENU AVEC WAN LI

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre se rappelle qu'il y a à peine quelques semaines, le vice-premier ministre Wan Li était au Canada et a fait une visite officielle. Il a même rencontré les membres du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes, et à cette occasion, il avait exprimé en fait des propos concernant les troubles qui commençaient en Chine et il avait eu des paroles assez encourageantes. Il avait dit qu'il était prêt à agir avec toute la compréhension voulue concernant l'enthousiasme patriotique des jeunes Chinois. Je voudrais savoir si le ministre a eu l'occasion de rencontrer M. Wan Li, s'il a discuté privément avec lui de la situation en Chine et s'il a laissé entendre aux représentants chinois à ce moment-là que le Canada verrait

d'un très mauvais oeil l'utilisation de l'armée pour mater les étudiants chinois.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, malheureusement je n'ai pas eu l'occasion pendant la visite d'avoir une telle conversation, mais l'attitude du Canada a été exprimée clairement aux autorités chinoises en ce qui concerne les aspirations et les actions en faveur de la démocratie des étudiants en Chine. Et nous espérons tous que ce sera possible aussi vite que possible de revenir à une situation pour encourager la démocratie, mais pour le moment, le premier défi pour nous, c'est d'avoir une compréhension détaillée des événements en Chine et les moyens par lesquels le Canada peut assurer premièrement une situation stable; deuxièmement, une situation qui peut promouvoir la sécurité des citoyens de la Chine et troisièmement, une situation qui pourra encourager la démocratie.

[*Traduction*]

LA CHINE—LA VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour ses déclarations d'aujourd'hui et aussi de la fin de semaine où il condamnait les horribles violations des droits de la personne dont se rend coupable l'armée chinoise sur les ordres de dirigeants dont nous ignorerons probablement le nom encore quelques temps.

J'ai cependant été un peu déçu d'entendre le secrétaire d'État déclarer que nous devrons probablement attendre un jour ou deux avant que le gouvernement prenne une mesure devant le Conseil de sécurité.

En admettant qu'il faille attendre deux jours avant de connaître les réponses à certaines questions, il reste que nous savons déjà qu'il y a eu une effroyable violation des droits de la personne et un bain de sang totalement inutile. Cela, il faut en discuter aux Nations Unies.

Puisque nous avons déjà vu le Conseil de sécurité prendre rapidement position dans d'autres situations inacceptables, je demande au secrétaire d'État s'il peut dire à la Chambre pourquoi, à son avis, il est nécessaire d'attendre encore deux jours?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique interprète bien mes déclarations lorsqu'il dit que je tiens à savoir exactement ce qui se passe en Chine avant d'agir devant le Conseil de sécurité. Cette action pourrait prendre la forme d'une ordonnance ou d'une mesure susceptible d'encourager la Chine à agir dans un sens positif. Je reconnais sans hésiter qu'il convient que le Canada saisisse la première occasion de susciter un débat devant le Conseil de sécurité.

Le premier ministre et moi-même avons discuté de cette possibilité ce matin et nous l'examinons sérieusement. Nous communiquerons avec l'ambassadeur Yves Fortier et étudierons la meilleure marche à suivre en l'occurrence. Nous n'avons pas l'intention de tarder, mais je suis convaincu que le NPD et l'autre parti reconnaîtront qu'il nous faut être aussi bien informés que possible sur la situation en Chine avant de lancer un débat. Il ne faudrait pas déduire de ma réponse que je souhaite temporiser.

ON DEMANDE UN DÉBAT IMMÉDIAT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

L'hon. Edward Broadent (Oshawa): Monsieur le Président, je veux simplement demander au secrétaire d'État de reconsidérer la question. Comme tous les députés, il fait preuve de bonne volonté en cherchant à savoir quel rôle un pays étranger peut jouer dans des circonstances aussi horribles.

Ne croit-il pas que le gouvernement chinois sentirait de la pression de la part de la communauté internationale s'il apprenait du Conseil de sécurité qu'on a demandé un débat immédiat? Je voudrais que le secrétaire d'État réfléchisse de nouveau à la question. En demandant un débat immédiat et en insistant pour que les autorités chinoises viennent justifier leurs actes, on pourra peut-être les forcer à cesser la violence plus tôt qu'elles ne l'auraient fait autrement.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes justement en train d'examiner cet aspect de la situation et de voir s'il convient d'agir ainsi ou s'il ne serait pas plus sage d'attendre un jour ou deux.

C'est précisément ce genre de facteurs que nous évaluons parce que, dans les circonstances, tous les députés et tous les Canadiens voudraient que les mesures prises par le Canada soient les plus efficaces possible. Nous ne voulons pas seulement exprimer notre horreur et notre consternation face à ces événements, mais nous espérons aussi pouvoir rétablir une situation qui soit conforme aux progrès que nous avions vus récemment en Chine et que

nous approuvions jusqu'à ce que ces terribles événements se produisent.

[*Français*]

LA SITUATION DES ÉTUDIANTS CHINOIS AU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Une troisième question, monsieur le Président! Le ministre a suggéré la possibilité que le gouvernement canadien pourrait prendre la décision de permettre aux étudiants chinois qui sont ici présentement de demeurer ici pendant une période indéfinie peut-être. Encore une fois, le ministre a suggéré que le gouvernement n'a pas encore pris de décision, mais que le gouvernement considère cette option. Ma question sera très directe. Le ministre peut-il garantir maintenant que tous les étudiants chinois qui sont actuellement ici et qui craignent de retourner dans leur pays pourront rester ici au Canada pendant une période indéfinie?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que c'est une question directe, et la réponse la plus directe que je peux donner, c'est que nous n'avons pas l'intention ni de créer ni de contribuer aux circonstances qui pourraient menacer la sécurité des étudiants chinois qui sont ici, au Canada. Les moyens par lesquels on peut sauvegarder, garantir leur sécurité restent à déterminer, mais c'est une question qui est déjà à l'étude par le gouvernement canadien.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA POSITION DU PERSONNEL DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et elle concerne la fuite du budget, plus particulièrement l'appel téléphonique de la Mutuelle du Canada au cabinet du ministre des Finances.

Mercredi dernier, le premier ministre a déclaré à la Chambre:

> . . .le premier appel a été effectué au cabinet du ministre des Finances. En l'absence de celui-ci, l'appel a été immédiatement transféré au sous-ministre des Finances.

Je voudrais poser la question suivante au ministre des Finances. Puisque c'était un membre de son propre cabinet, M. Ron McCutchan qui a reçu l'appel, peut-il nous expliquer pourquoi son propre personnel a mis au courant le sous-ministre au lieu de venir ici à la Chambre, dans le vestibule, et d'envoyer immédiatement un message au ministre? A quoi cela rime-t-il?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce membre de mon cabinet s'appelle Don McCutchan. Il est détaché par le ministère des Finances à mon cabinet où il est adjoint ministériel principal.

Lorsqu'il a reçu l'appel de M. Masterman, il est allé voir le sous-ministre des Finances et les événements se sont enchaînés avec la discussion de M. Gorbet avec M. Masterman, puis avec la GRC.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE N'A PAS ÉTÉ INFORMÉ IMMÉDIATEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre a répondu à tout excepté à la question. Je veux lui demander pourquoi son adjoint a informé quelqu'un d'autre au lieu du ministre. C'est évident que c'est le ministre qui était «en trouble», c'est évident que c'est le ministre qui était ici à la Chambre en train de répondre aux questions sur ce même dossier. A-t-il demandé à son adjoint ou va-t-il le faire, à savoir pourquoi le ministre n'a-t-il pas été informé immédiatement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que M. McCutchan est mon adjoint ministériel principal et qu'il est détaché du ministère des Finances.

M. Boudria: Et alors?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Sachant que j'étais absent de mon bureau, il est allé voir M. Gorbet pour l'informer de ces détails et tous les deux ont rappelé M. Masterman. A ce moment-là nous étions à la Chambre des communes et les événements se sont enchaînés avec la communication qu'ils ont eue avec la GRC et les choses qui en ont découlé.

LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et procureur général du Canada ainsi que leader du gouvernement à la Chambre.

Les Canadiens voudraient bien savoir si notre système juridique répond à ce que l'on appelle la fuite du budget d'une façon convenable et selon l'éthique. Le 26 avril, le leader du gouvernement demandait la prolongation de la

séance. Celle-ci ayant été refusée, le budget a été présenté à la presse.

Le 27 avril, le procureur général disait à la Chambre que: «il y avait eu un vol de documents budgétaires».

Depuis, le ministère de la Justice a conseillé la GRC et a pris contact avec des fonctionnaires du ministère de la Justice de l'Ontario.

Le ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader à la Chambre du gouvernement a-t-il agi dans le meilleur intérêt de l'administration de la justice au Canada ou dans le meilleur intérêt de son gouvernement?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a là plusieurs questions, mais je vais parler de deux. Tout d'abord, je pense que mon collègue commet une erreur. Nous avons essayé de prolonger la séance à 17 h 40 environ, le 26 avril.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous ne nous avez pas dit pourquoi.

M. Lewis: Non, c'est vrai, parce que votre leader n'était pas ici pour que nous lui disions.

M. Turner (Vancouver Quadra): Notre leader était ici. Vous ne nous avez rien dit.

M. le Président: On a posé une question au ministre qui mérite qu'on lui accorde la courtoisie de pouvoir répondre.

M. Lewis: Après cela, nous nous sommes adressés aux leaders de l'opposition pour essayer de rappeler la Chambre, mais ils nous ont opposé un refus. C'est pour cela que nous avons décidé de rendre le budget public devant la presse.

A la question de savoir si j'ai agi dans le meilleur intérêt de l'administration de la justice, je répondrais oui, toujours.

ON DEMANDE UN EXAMEN PUBLIC DES ACTIONS DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, voici ma question supplémentaire. Un journaliste et d'autres personnes ont été accusés dans cette affaire; les tribunaux en sont évidemment saisis. Cependant, ce ne sont pas toutes les personnes qui ont eu accès au document qui ont été accusées.

Si le ministre de la Justice et procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre des communes est persuadé que lui et les fonctionnaires de son ministère ont agi de façon compétente et morale dans cette affaire, je voudrais savoir si le ministre de la Justice croit qu'il est dans l'intérêt des Canadiens de veiller à ce que l'on continue de respecter l'intégrité du système d'administration de la justice?

Ne trouve-t-il pas qu'il serait utile de faire effectuer un examen public et complet de la façon dont il a agi à titre de ministre de la Justice et procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre des communes pour voir si les Canadiens peuvent avoir confiance en l'équité et l'intégrité de l'administration de la justice au Canada compte tenu de ce que nous connaissons depuis un mois environ?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue l'a dit, l'affaire est devant les tribunaux. C'est là où la justice devrait être rendue, comme je suis convaincu qu'elle le sera.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. KENNETH KAUNDA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence M. Kenneth Kaunda, président de la République de Zambie.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. GEORGE SHAW, PRÉSIDENT DU CONSEIL LÉGISLATIF DE TASMANIE

M. le Président: Je voudrais signaler également aux députés la présence à notre tribune de M. George Shaw, président du Conseil législatif de Tasmanie.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE QUAND LES BOURSES ONT ÉTÉ MISES AU COURANT DE LA FUITE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. D'abord, je lui souhaite la bienvenue à son retour à la Chambre.

Ma question porte sur une contradiction apparente que le ministre de la Justice a été incapable de dissiper vendredi. Si le ministre se reporte au 14 mai, il constatera que le solliciteur général a affirmé que dès le début la GRC enquêtait sur la fuite à La Mutuelle. Le 18 mai, il a déclaré que rien n'indiquait que quelqu'un avait tiré

profit de la fuite à La Mutuelle ou même au réseau de télévision Global.

Voici ma question au ministre des Finances: comment le solliciteur général pouvait-il faire cette affirmation le 18 mai alors que des porte-parole des quatre bourses disent aujourd'hui qu'à cette date-là la GRC ne les avait pas informés au sujet de la fuite à La Mutuelle? En fait, ils en ont entendu parler pour la première fois par les médias cinq jours plus tard, après la publication du communiqué de M. Masterman.

• (1440)

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai clairement informé la Chambre que le Commissaire de la GRC m'avait informé, à ce moment-là. . . et je puis réitérer encore aujourd'hui que toute la question, à savoir si des gens ont pu profiter de la déclaration publique d'un document budgétaire, avait été sous enquête par la GRC. Et dès que le Commissaire eut jugé bon de m'informer qu'à ce jour, au moment où je l'ai mentionné à mon honorable collègue, il n'y avait aucune évidence, aucune preuve que qui que ce soit ait pu en profiter, il m'en a informé, et, immédiatement, à la première opportunité, je l'ai déclaré à la Chambre. Je crois qu'il est important de rassurer les Canadiens à ce sujet-là.

Et le Commissaire m'a assuré que cette enquête concerne toutes les possibilités. La GRC mène sa propre enquête là-dessus, sur toutes les possibilités que, éventuellement, des gens aient pu en profiter. Toute cette partie de l'enquête se continue.

[*Traduction*]

LES FLUCTUATIONS DU DOLLAR CANADIEN—LE COÛT DE L'INTERVENTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, cette réponse est absolument incroyable, la GRC n'avait même pas avisé les quatre bourses. Je veux m'en prendre au ministre des Finances au sujet d'une autre question.

Des voix: Oh, oh!

M. le président: Le député a la parole.

M. Nystrom: J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Il sait que, peu après la publication prématurée de son budget le 26 avril, le dollar canadien a fluctué à Tokyo et ailleurs dans le monde, et que ces fluctuations de notre dollar ont incité la Banque du Canada à intervenir elle aussi.

Le ministre des Finances peut-il nous dire, premièrement, combien cette intervention de la Banque du Canada a coûté et, deuxièmement, sait-il si quelqu'un a tiré profit à la suite de la spéculation sur le dollar canadien à Tokyo ou ailleurs à cause de la publication prématurée du budget canadien?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je peux répéter, comme je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre: Dès le lendemain, des gens sur les parquets boursiers ont affirmé qu'il n'y avait eu aucune apparence que qui que ce soit ait pu en profiter. Et, encore une fois, il y a à peine une semaine, des gens sur les parquets boursiers ont mentionné qu'il n'y avait personne. . .

Si mon honorable collègue croit que des gens aient pu en profiter, vous devriez vous rendre vous même auprès de la GRC et lui faire connaître quoi que vous sachiez là-dessus. Cela paraît très important, parce que, en définitive, ce qui est important, c'est que les Canadiens soient rassurés et que la GRC puisse mener son enquête comme elle doit le faire dans ce secteur, de façon à s'assurer que qui que ce soit n'ait pu profiter d'une fuite budgétaire, et le Commissaire m'en a assuré.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAMILIALE

LES REFUGES D'URGENCE POUR LES VICTIMES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, en juin 1988, le gouvernement fédéral a lancé une initiative très encourageante pour appuyer l'ouverture d'un plus grand nombre de refuges d'urgence pour les victimes de la violence familiale. La violence familiale augmente malheureusement chez moi en Alberta et dans tout le Canada.

Le ministre d'État chargé de l'Habitation pourrait-il dire à la Chambre, par votre entremise, où en est rendu ce programme?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme la députée le sait, l'été dernier, le gouvernement a annoncé un programme visant à ouvrir 500 places ou lits d'urgence pour les victimes de la violence au Canada. Ces lits devaient s'ajouter à ceux qui étaient déjà disponibles. Le projet avance. Un

appel de propositions a été lancé. Quarante-cinq de ces 500 places ont été réservées pour l'Alberta.

Malheureusement, nous n'avons encore reçu aucune demande de la ville de Calgary, mais le ministère se prépare à lancer une seconde demande de propositions et espère en obtenir de la ville de Calgary.

Nous avons reçu beaucoup de propositions de tout le pays. Toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, sont prêtes à participer à ce programme. Ces provinces hésitent à fournir des fonds additionnels pour l'entretien de ces places, mais nous espérons quand même obtenir leur participation.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LE SIDA

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le premier ministre participait hier à Montréal à une conférence internationale sur le SIDA et je pense qu'il a appris de première main les tourments et les frustrations des victimes du SIDA et de ceux qui les soignent.

J'aimerais demander au premier ministre, vu la gravité de cette situation critique, s'il est disposé à dire à la Chambre quand il va convoquer une conférence fédérale provinciale des ministres de la Santé?

Quand va-t-il faire connaître aux Canadiens et au monde entier une stratégie nationale sur le SIDA assortie d'objectifs précis, d'axes de travail, de délais, de calendriers et d'un programme de dépenses? Est-ce que le premier ministre du Canada peut mettre la Chambre au courant de cette très importante initiative?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la politique du gouvernement canadien porte sur la diffusion de l'information relative au SIDA, l'octroi de crédits à la recherche sur le traitement de cette maladie, l'accès le plus rapide possible aux médicaments non dangereux susceptibles de se révéler utiles, et la protection des droits et avantages de tous les employés du secteur fédéral y compris ceux atteints du SIDA ou infectés par le VIH, et le respect du caractère confidentiel de tous les dossiers personnels.

Tel serait le point de départ d'une stratégie améliorée et renforcée que pourrait annoncer le ministre de la Santé et du Bien-être social qui, comme le sait mon collègue, procède actuellement à des consultations très fructueuses avec des personnes du milieu qui s'intéressent de près à ce problème.

Il a consulté les dirigeants de groupes de personnes atteintes du SIDA qui vivent cette réalité au jour le jour et qui ont des points de vue tout à fait particuliers et importants à présenter.

Je me suis entretenu hier avec lui et avec des personnes qui participent à ce mouvement, et tous semblent raisonnablement encouragés par les progrès accomplis par le gouvernement et par les autres intervenants. Je pense que cette stratégie devrait être annoncée sous peu, avec toutes ses composantes.

ON DEMANDE LA DATE DE L'ANNONCE DE LA STRATÉGIE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux garantir au très honorable premier ministre que nous, dans l'opposition, voulons faire des propositions utiles, afin de remédier à cette situation. En fait, j'ai pris cet engagement envers le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au comité, la semaine dernière.

Le premier ministre doit savoir que son propre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré catégoriquement qu'il n'existait aucune stratégie nationale de lutte contre le SIDA au Canada. En fait, en avril 1988, la Société royale du Canada a soumis un projet, si vous voulez, de stratégie nationale.

Je crois que le premier ministre est sincère et qu'il entend vraiment régler cette question. Pourrait-il donner aux Canadiens la date précise à laquelle il entend annoncer une stratégie nationale précise de lutte contre le SIDA, avec ses objectifs, ses initiatives et son programme de dépenses?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'espère qu'à son retour de la conférence de Montréal, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sera en mesure de donner à mon collègue la date précise qu'il réclame. En fait, il s'est entretenu avec moi et avec d'autres personnes de la coopération

du député en ce qui a trait à l'élaboration d'une stratégie dans ce domaine important.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de M. Braff, président et président du conseil d'administration de la Société canadienne du SIDA, et je voudrais en lire un paragraphe à mon collègue; voici:

> Monsieur le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait remarquer que les gens atteints du SIDA doivent être traités avec respect et compassion en permettant à certaines personnes atteintes de faire connaître leurs points de vue lors de cette conférence. Pour votre part, monsieur le premier ministre, vous faites montre du respect en question.
>
> Il est maintenant nécessaire de poursuivre le processus entrepris dont M. Beatty a si éloquemment parlé en ce qui a trait à la nécessité de prendre conscience du problème et d'adopter les mesures voulues. Les personnes atteintes du SIDA attendent de grandes choses de cette conférence et des initiatives entreprises par M. Beatty. J'espère sincèrement que nous pourrons continuer à travailler dans un esprit de coopération et de respect mutuel.

Je souscris à cela, et je salue également l'appui et les engagements de mon collègue qui parle au nom, j'en suis persuadé, de tous les autres députés.

* * *

• (1450)

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR LE TRANSPORT DES DÉCHETS DANGEREUX—LA POSITION DE L'AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Aujourd'hui, c'est la journée mondiale de l'environnement. Comme Canadiens, nous devrions réfléchir au fait que nous sommes en train de devenir rapidement la poubelle des États-Unis en ce qui concerne les déchets toxiques.

Les Canadiens ont été scandalisés d'apprendre au cours de l'affaire de l'essence contaminée de BPC qu'environ 140 000 tonnes métriques de déchets toxiques sont exportées chaque année des États-Unis au Canada. La semaine dernière, soit mercredi, on a présenté au Congrès américain un projet de loi qui aurait sérieusement limité la capacité de sociétés américaines d'exporter leurs déchets au Canada et dans d'autres pays.

Sur les ordres de qui l'ambassade du Canada à Washington a-t-elle entrepris de faire des démarches à l'encontre de ce projet de loi?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, les relations entre les États-Unis et le Canada, au point de vue du transport des matières toxiques, sont réglementées par un accord de même que par une loi adoptée par ce Parlement.

Ces lois imposent des conditions extrêmement strictes qui, par exemple, obligent les compagnies qui expédient des matières toxiques, soit au Canada, soit inversement aux États-Unis, à pouvoir faire la démonstration qu'il y a des équipements capables de les traiter au point de destination.

En ce qui concerne la question d'une législation américaine additionnelle, le Canada souhaite que soient renforcés autant que possible les contrôles quant au mouvement des matières toxiques. Je viens de vérifier auprès de mon ministère, et personne de mon ministère ne s'objecte à ce qu'une nouvelle législation américaine soit adoptée, sauf que nous n'accepterons pas bien sûr que les américains décident des normes canadiennes. Les normes canadiennes, c'est ce Parlement qui va en décider et nous le ferons dans toute la souveraineté et selon les exigences en matière d'environnement.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A DONNÉ CERTAINES INSTRUCTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on sait fort bien que le Canada est en train de devenir le dépotoir des déchets, que ce soit dans les Cantons de l'Est—des anciens réfrigérateurs américains partout—que ce soit dans la question des matières toxiques.

J'aimerais demander particulièrement au ministre: Est-ce que c'est lui-même en fait qui a demandé à l'ambassade du Canada à Washington, jeudi dernier, le même matin où il a parlé à notre Comité, disant qu'il était concerné sur la question des déchets, est-ce que c'est lui qui a donné les instructions à l'ambassade du Canada de téléphoner au bureau du congressman américain pour parler et faire du lobbying contre un projet de loi américain qui va nuire à l'exportation des produits toxiques au Canada? Est-ce que c'est lui qui a donné ces instructions-là?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'ai émis aucune instruction à l'ambassade américaine. J'ajouterai qu'en ce qui concerne les déchets solides qui viennent des États-Unis, c'est un problème que nous avons à régler. Nous savons qu'il y a, par exemple, des réfrigérateurs usagés qui sont parfois entreposés illégalement dans les dépotoirs canadiens.

Nous avons indiqué dans une rencontre amicale avec l'honorable députée, la semaine dernière, que nous avions besoin de son aide pour apporter une correction technique à la Loi de l'environnement canadienne, et si

elle nous donne son soutien, nous pourrons réglementer les CFC dans le domaine des déchets solides.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

L'OBJECTIF VISÉ POUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE REPRÉSENTANTS DES MINORITÉS VISIBLES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. A l'instar du Conseil ethnoculturel du Canada, nous déplorons de ce côté–ci que la discrimination institutionnelle se poursuive dans la fonction publique, qui n'emploie qu'un très faible pourcentage de représentants des minorités et où l'équité en matière d'emploi ne marche pas.

Pourquoi le gouvernement vise–t–il à n'employer que 3,1 p. 100 de représentants des minorités visibles, alors que celles–ci forment 6,3 p. 100 de la population active? N'est–ce pas là une façon d'institutionnaliser la discrimination au lieu de la supprimer?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le Conseil du Trésor, de concert avec les différents ministères, les sociétés de la Couronne, travaille depuis plusieurs années pour réduire toute forme de discrimination dans l'emploi dans la Fonction publique ainsi que dans les sociétés de la Couronne.

Des objectifs ont été fixés pour améliorer la situation en vue de réduire ces barrières qui empêchent les gens de différents groupes de pouvoir, soit avoir accès à l'emploi dans la Fonction publique, soit avoir accès à des promotions. A ce jour, des progrès sont faits, des progrès importants, monsieur le Président, mais on veut toujours améliorer ce record–là.

Je veux simplement assurer mon honorable collègue que les mesures sont en place, de concert avec les syndicats, pour améliorer la situation et augmenter les objectifs qui sont fixés pour les ministères ainsi que pour les sociétés de la Couronne.

[*Traduction*]

LES CONSÉQUENCES DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, il est honteux que moins de 2 p. 100 des employés de la fonction publique soient des personnes de couleur. Nous pouvons sûrement en employer davantage.

Les compressions budgétaires entraîneront la mise à pied d'autres fonctionnaires, ce qui fait que les membres des minorités visibles ont encore moins de chances d'entrer dans la fonction publique. Que fera le gouvernement à ce sujet? Constituera–t–il un fonds spécial pour aider à réaliser l'équité en matière d'emploi pour les groupes cibles?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on a déjà établi des comités consultatifs auprès du président du Conseil du Trésor dans chacun des groupes cibles que l'on veut tenter de privilégier dans l'emploi et dans la promotion dans la Fonction publique. Je rencontre régulièrement chacun de ces groupes consultatifs qui, d'ailleurs, monsieur le Président, nous font part de recommandations très utiles au cours de leurs travaux. Ces groupes sont satisfaits en général du progrès qui a été fait à ce jour. Au cours des dernières années, le gouvernement à souhaité que les progrès se fassent de plus en plus rapidement, et avec leur aide, et avec l'appui de mes collègues, je suis assuré que nous serons capables d'améliorer de façon sensible la situation au cours des années à venir.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'ACCROÎTRE LE NOMBRE D'IMMIGRANTS LIBANAIS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur la triste situation que vivent ceux qui tentent de fuir la violence au Liban.

Mardi dernier, les fonctionnaires de la ministre ont déclaré que jusqu'à 1 500 Libanais se rendaient chaque semaine au bureau de l'immigration du Canada à Nicosie. Pourtant, après avoir risqué leur vie pour atteindre l'île de Chypre, jusqu'à 1 200 personnes par semaine, soit 80 p. 100 des fugitifs, voient leur demande immédiatement rejetée, tandis que les quelques chanceux qui sont acceptés font face à de longs mois d'attente.

La ministre peut–elle promettre aujourd'hui à la Chambre et aux Canadiens de réviser les critères d'immigration afin qu'un plus grand nombre de ces fugitifs, qui tentent d'échapper à la violence de leur pays déchiré par la guerre, puissent se réfugier au Canada et que le processus déjà trop pénible soit simplifié?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député et tous les membres du comité parlementaire pour l'intérêt qu'ils portent à cette question, qui est très importante.

Nous avons accéléré le processus pour les réfugiés appartenant à la catégorie de la famille et pour les parents parrainés. Le système fonctionne. Nous en vérifions l'efficacité presque tous les jours.

Je devrais ajouter que le Canada a fait plus que tout autre pays pour améliorer la situation à Nicosie. Toutes proportions gardées, nous avons accepté plus de réfugiés que presque n'importe quel autre pays. Nous surveillons ce qui se passe et nous continuerons de traiter cette affaire aussi vite que possible.

LE PARRAINAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Ma question porte également sur le Liban.

En dépit des pires combats depuis 15 ans, le gouvernement a mis en oeuvre un programme spécial qui n'a rien de spécial. Jusqu'à maintenant, le Canada a accordé cette année le statut permanent d'immigrants reçus à seulement 131 Libanais, alors qu'il en avait accueilli près de 12 000 en 1976 et 1978. En 1983, en vertu de programmes vraiment spéciaux, il avait accueilli 3 000 personnes d'origine libanaise.

La ministre pourrait-elle s'engager au nom du gouvernement à parrainer autant d'immigrants d'origine libanaise que les particuliers de cette ethnie, ainsi que nous l'avons fait en 1979 et 1980 lorsque le gouvernement fédéral, conjointement avec des particuliers, a parrainé 50 000 requérants vietnamiens? La ministre est-elle prête à s'associer à des Canadiens bien intentionnés pour parrainer des requérants et ainsi atténuer en partie la tragédie libanaise?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député le sait, la loi ne restreint pas le nombre des particuliers soucieux de parrainer un requérant. Évidemment, nous ferons tout en notre pouvoir pour leur faciliter la tâche et favoriser l'immigration au Canada des catégories dont j'ai parlé.

Je dois préciser dès le départ que certains se sont mépris sur la nature de notre action, car les nombreux Libanais en provenance de Nicosie ne viennent pas du Liban mais d'un tiers pays, de sorte qu'ils auraient tort à mon avis de vouloir se prévaloir de ce programme. La situation a changé.

• (1500)

M. le Président: J'autorise le député de Cape Breton—The Sydneys à poser une seule question, après quoi la députée de Mission—Coquitlam pourra faire de même.

* * *

L'ÉNERGIE, LES MINES ET LES RESSOURCES

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a quatre ans, le gouvernement déclarait que l'énergie allait être le moteur de la croissance économique nationale. Depuis lors, les opérations de forage en mer sur la côte est ont grandement diminué. Il est prévu que, dans le second trimestre de 1989, seulement 89 plates-formes de forage seront exploitées, soit 17 p. 100 du parc. C'est près de la moitié du chiffre de l'an dernier, qui n'a pas été une bonne année. Il s'ensuit que le secteur pétrolier de l'Ouest canadien emploiera cette année 6 000 personnes de moins.

Pourquoi le gouvernement décourage-t-il les travaux de forage de l'industrie du pétrole et du gaz naturels dans le bassin sédimentaire de l'Ouest par l'absence de toute politique énergétique et des mesures draconiennes d'austérité financière et budgétaire?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement ne cherche pas à décourager l'industrie énergétique comme le laisse entendre le député dans sa question. Pendant le débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-19, on a parlé de la fin du PCEEMV. Je rappelle au député que le gouvernement démantèle peu à peu le Programme énergétique national, ce qui est souhaitable du point de vue non seulement de l'activité économique, mais de l'investissement et de l'industrie.

Je rappelle également au député que l'industrie souhaitait ardemment la suppression du Programme énergétique national. Je lui dirai aussi que les députés de l'opposition tiennent des propos très contradictoires. Tantôt, ils se disent en faveur des mégaprojets. Tantôt, ils se disent contre. J'aimerais savoir quelle est leur position

au juste. Le gouvernement est prêt à investir dans le projet Hibernia. Il investit à Lloydminster. . .

M. le Président: Poursuivons. La députée de Mission—Coquitlam.

* * *

LE BUDGET

LE FINANCEMENT DES GARDERIES—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Seulement 11 p. 100 des enfants canadiens vont dans des garderies agréées. Le gouvernement n'a pas respecté l'engagement qu'il avait pris dans le budget de généraliser les garderies sûres, à prix abordable.

N'est-ce pas l'avis du ministre que les bazars ne sont pas plus nécessaires pour financer les garderies que pour acheter des armes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le budget parle clairement de notre engagement envers la garde d'enfants. Nous avons mis en place à cette fin les éléments fiscaux qui accroissent sensiblement le crédit d'impôt pour enfants des familles à faible revenu qui ont des enfants de moins de six ans. Nous nous sommes clairement engagés à revenir proposer au Parlement le reste de ce programme au cours du présent mandat. Nous manifestons par là la volonté bien nette de régler cette question capitale.

M. le Président: Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

AVIS DE SÉANCE D'INFORMATION

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je veux préciser que la séance d'information que mes fonctionnaires veulent tenir aujourd'hui à 16 h 15, à la salle du comité des chemins de fer, pièce 253-D, est ouverte à tous les députés des Communes et non pas simplement aux membres du comité permanent. L'information est donnée à titre confidentiel.

LA PRÉPARATION DE LA RÉSOLUTION À PRÉSENTER AU PARLEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai un autre rappel au Règlement sur le même sujet. Pendant la période des questions, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a eu l'amabilité de dire que le gouvernement était favorable à la proposition du chef de l'opposition (M. Turner) de présenter à la Chambre, et probablement d'adopter à l'unanimité, une motion condamnant les autorités de Chine pour leur brutalité envers les jeunes gens de la place Tien An Men.

Je demande donc au leader du gouvernement à la Chambre s'il serait possible de nous entendre plus tard dans la journée sur le texte d'une résolution acceptable qui devrait être présentée par le gouvernement pour que l'adoption en soit assurée et qui pourrait faire l'objet du débat d'urgence de ce soir.

M. Clark (Yellowhead): Permettez-moi de répondre, monsieur le Président. Si cela convient aux autres députés, je voudrais préparer un projet de résolution qui pourrait être distribué vers la fin de l'après-midi. Je consulterai le leader parlementaire de l'opposition officielle (M. Gray) et le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de politique étrangère sur le texte d'une résolution que nous pourrions débattre ce soir.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à la suite de la discussion tenue par les partis ce matin sur les travaux de la Chambre, je voudrais clarifier l'ordre de ces travaux. Nous nous sommes entendus sur un programme qui conviendra aux critiques de l'opposition et au gouvernement.

Cet après-midi, nous nous occuperons d'abord du projet de loi C-17 sur le tarif des douanes. Si le débat de deuxième lecture se termine avant 17 heures, le gouvernement a l'intention de reprendre le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-19, portant sur des questions d'énergie, après quoi, si le temps le permet, nous reprendrons le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-4.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-17, Loi modifiant le Tarif des douanes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. John H. McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente en deuxième lecture le projet de loi C-17, mesure visant à mettre en oeuvre certaines modifications tarifaires découlant du budget.

[*Français*]

Comme les honorables députés pourront l'observer, le projet de loi que nous déposons aujourd'hui n'est pas volumineux. Toutefois, il revêt une importance considérable pour un bon nombre d'entreprises, d'associations industrielles et de contribuables canadiens. Le projet de loi donnerait effet aux modifications apportées au tarif des douanes par le ministre des Finances (M. Wilson), le 27 avril 1989, comme élément de son Budget.

[*Traduction*]

Le projet de loi vise essentiellement quatre objectifs. La première série de modifications concerne le secteur privé qui a demandé au gouvernement de tenir compte des besoins changeants des entreprises et de l'industrie canadiennes. En particulier, on supprime les droits sur les horodateurs et horocompteurs, les bateaux à dépecer, les accessoires de vérification prêtés à des fabricants canadiens d'équipement de construction d'automobiles et, à l'amusement de certains fonctionnaires du ministère, les protecteurs de bec et oeillères pour faisans. Je peux continuer dans la même veine, si la Chambre le désire. Les producteurs canadiens ne peuvent fournir ces marchandises et la suppression des droits favorisera la concurrence.

Les droits sur la bière à faible teneur d'alcool seront réduits alors que la taxe d'accise et la taxe de vente seront majorées, de sorte que la bière à faible teneur d'alcool importée sera sur le même pied que la bière canadienne de même type.

Deuxièmement, le projet de loi donne le pouvoir de restaurer les taux antérieurs au système harmonisé. Les députés se souviendront peut-être que, le 1er janvier 1988, le Canada et la plupart de ses principaux partenaires commerciaux ont converti leur tarif en fonction de la nomenclature du système harmonisé, soit un système accepté internationalement pour décrire, classifier et consigner les marchandises importées.

La conversion a été complexe pour le Canada, car le tarif douanier n'avait pas été révisé en profondeur depuis des décennies. Il fallait principalement, et je dois dire qu'on y est arrivé, veiller à ce que le changement n'ait aucune incidence sur les recettes. Pour les principaux produits faisant l'objet d'échanges, la conversion a maintenu le même taux. Étant donné la complexité de la conversion, toutefois, il était impossible de garantir que tous les taux particuliers resteraient les mêmes, plus particulièrement dans les domaines où les échanges commerciaux sont faibles.

Comme il était impossible de garantir une conversion dont le résultat serait parfaitement neutre, le nouveau tarif approuvé par le Parlement en décembre 1987, autorisait le gouvernement à prendre des décrets pendant une période de 18 mois à compter de la mise en oeuvre, pour répondre aux demandes de rétablissement des taux qui existaient avant l'harmonisation. Ce pouvoir devait être utilisé uniquement pour rectifier les changements qui lésaient les fabricants ou les importateurs canadiens.

Par suite d'un certain nombre de requêtes révélant que le monde des affaires n'avait pas eu le temps d'examiner pleinement l'incidence de la conversion et de présenter des demandes de rétablissement des anciens taux, ce projet de loi accorderait le même pouvoir pour une autre période de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 1990. Cette prolongation permettra au gouvernement de continuer à répondre aux cas où la conversion a eu une incidence économique néfaste sur les fabricants ou les importateurs canadiens.

• (1510)

Ce projet de loi prévoit l'entrée en franchise d'une gamme de produits importés qui ont précédemment bénéficié d'une remise de droits par décret. Comme les députés le savent, le gouvernement a le pouvoir de remettre des droits de douane par décret lorsqu'il juge cette mesure nécessaire. Il exerce principalement ce pouvoir lorsque l'application des lois ou des règlements tarifaires a des effets non voulus et non souhaitables sur des importations en particulier.

La Chambre a déjà exprimé ses préoccupations au sujet de l'exercice de ce pouvoir. Le gouvernement a donc pris des mesures pour répondre à ces préoccupations, en déposant tous les décrets de remise évalués à plus de 20 millions de dollars et un rapport semestriel de tous les décrets de remise approuvés par le gouverneur en conseil.

S'efforçant encore davantage de répondre à ces préoccupations, le gouvernement examine exhaustivement tous les décrets de remise pour déterminer ceux qui peuvent être convertis en dispositions prévues dans le Tarif, ce qui offrira au Parlement la possibilité de les examiner. La conversion de ces décrets en dispositions de

la loi donnera au secteur privé une plus grande assurance face à l'allégement tarifaire et diminuera le fardeau administratif que les décrets de remise imposent aux importateurs.

A la suite de cet examen initial, ce projet de loi convertit les décrets de remise en dispositions prévues dans le Tarif, permettant ainsi l'entrée en franchise des produits suivants: livres et imprimés; satellites et sous-systèmes de satellites devant faire l'objet d'essais et articles devant servir à la fabrication des satellites et des sous-systèmes de satellites; matières devant servir à la fabrication des véhicules de recherche en haute atmosphère; drogues pour fins expérimentales, placebos et drogues pour traitement d'urgence; machines et appareils destinés à la fabrication de pièces d'origine dans des véhicules automobiles; produits chimiques et masques photographiques pour la fabrication des dispositifs semiconducteurs; modèles de fonderies et boîtes de noyaux et ainsi de suite, importés temporairement pour la fabrication de pièces métalliques coulées; matériaux d'éclairage au xénon; ampoules électriques pour la fabrication de jeux de lumières pour décorations de Noël; et articles de table en verre feuilleté.

Quatrièmement et enfin, le projet de loi prolonge également l'interdiction prévue dans le Tarif des douanes d'importer du matériel pornographique, haineux, séditieux ou de nature à fomenter la trahison, interdiction qui est censée expirer le 31 décembre 1989. Ce projet de loi prolongera cette interdiction indéfiniment pour qu'on continue de refuser l'entrée de ce matériel au Canada.

J'ai déjà indiqué que même si les changements tarifaires qui figurent dans le projet de loi sont peu nombreux, ils sont néanmoins importants pour les sociétés et pour les particuliers qui en bénéficieront.

Les gouvernements qui se sont succédé ont eu pour politique de répondre aux besoins changeants du milieu des affaires et des particuliers, en apportant des changements tarifaires appropriés dans les budgets annuels. Ce projet de loi perpétue cette politique. Je demande donc que la Chambre l'adopte sans tarder.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de parler brièvement de ce projet de loi, à l'instar du ministre. Comme lui, je pense bien qu'il sera adopté rapidement. C'est essentiellement un projet de loi d'ordre administratif. Il règle des problèmes qui se posent dans l'administration des pratiques douanières. Il reconnaît la nécessité de tenir compte des exigences des entreprises pour s'adapter à de nouveaux tarifs et à de nouvelles pratiques tarifaires.

Tout comme le ministre, je reconnais que les importateurs auront peut-être besoin d'un autre délai de douze mois pour s'adapter aux tarifs douaniers qui remplacent ceux qui étaient en vigueur avant les récents efforts d'harmonisation. L'harmonisation s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale du Canada pour s'adapter à des pratiques commerciales plus libérales en général. Nous donnons certainement notre appui à ce projet de loi, pour permettre que le processus soit enclenché.

La conversion de certains décrets de remise en dispositions de la loi est une bonne chose aussi pour les biens et les produits qui étaient importés en franchise. Les milieux d'affaires devraient en bénéficier et la prospérité du pays en général devrait s'en trouver accrue.

J'ai noté les remarques du ministre sur les rajustements aux tarifs prévus par la loi à cause de certains problèmes qui se posent au Canada. J'ai été heureux de l'entendre parler d'un traitement plus généreux à l'égard des faisans et de leurs oeillères. Je regrette que dans ses brefs commentaires, il n'ait pas également attiré l'attention sur le fait que d'après ce projet de loi, l'importation de mangoustes au Canada par un établissement zoologique sera autorisée s'il s'agit de les exposer ou de s'en servir pour des études. C'est certainement une très bonne idée d'ajouter à la liste la mangouste, animal admirable, capable d'attraper très rapidement des reptiles venimeux. Je le dis de façon purement objective, bien sûr.

Enfin, je tiens à dire un mot au sujet de la prolongation indéfinie de l'interdiction d'importer des documents pornographiques, haineux, séditieux et de nature à fomenter la trahison. C'est délicat. Il est malaisé pour notre gouvernement ou pour n'importe quel gouvernement de définir ce que l'on entend exactement par là. Le gouvernement a fait le nécessaire, je pense, pour prolonger l'interdiction qui existe. Il y a peut-être des problèmes, mais je crois que c'est une bonne initiative dans la situation actuelle.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre approuvent ce projet de loi. Nous sommes disposés à l'adopter sans tarder.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je me prononce aujourd'hui en tant que porte-parole de mon parti sur le projet de loi C-17, Loi modifiant le Tarif des douanes. Je ne perdrai pas de temps à

parler de l'aspect harmonisation et du délai d'un an qui s'y rattache.

Je porterai plutôt mon attention sur l'article 25 où il est déclaré assez anodinement que:

> Le passage du code 9956 de l'annexe VII de la même loi qui suit l'alinéa *d*) est abrogé.

Un néophyte lisant cet article ne comprend pas de quoi il s'agit. Il s'agit d'un article se rapportant aux dispositions du Code criminel concernant le matériel réputé pornographique, haineux, séditieux ou de nature à fomenter la trahison.

En ce moment, le gouvernement doit chaque année demander au Parlement de reproclamer la disposition législative visée. Elle devient caduque après un an. En abrogeant le code 9 956, la disposition deviendra permanente et le gouvernement n'aura plus à demander l'approbation du Parlement. Nous doutons que ce soit sage.

Premièrement, nous nous demandons si le projet de loi C-17 est bien celui qui convient pour prendre une telle mesure parce qu'il ne s'agit pas seulement de suivre la procédure normale consistant à énumérer des articles soumis à des tarifs douaniers ou à des taxes. Il y va de toute l'attitude du Canada face au matériel sur papier, sur support électronique ou sur film, produit dans un autre pays et qui constitue du matériel pornographique, haineux, séditieux ou de nature à fomenter la trahison. Voilà pourquoi nous avons besoin de ce mécanisme annuel car à la suite des décisions du gouvernement ou de ses employés—nous n'avons qu'à nous rappeler ce qui s'est passé il y a quelques mois dans l'affaire Rushdie, lorsque l'importation de ce livre a été brièvement interdite après l'envoi d'une lettre à un ministère fédéral. L'interdiction n'a pas duré longtemps. On a saisi le livre pour l'examiner, bien qu'il ait été importé depuis le mois de septembre précédent.

• (1520)

Sans entrer dans les détails, nous craignons de perpétuer le système actuel en adoptant cet amendement pour modifier les tarifs douaniers. Nous croyons qu'il faut faire autre chose que tenir un débat approfondi et proposer un amendement pour déterminer la façon de traiter l'importation au Canada de ce genre de matériel qui diffère de tout ce qui est produit ici. Nous croyons que c'est la mauvaise façon d'aborder le problème, en l'absence d'une définition claire en termes juridiques, à cause d'une loi de cette Chambre et de l'incapacité du gouvernement d'imposer sa définition draconienne qui reflète les normes de la communauté canadienne. Ce serait une erreur d'inclure cet amendement. A tout le moins, nous demanderons en comité qu'il soit supprimé afin que nous puissions préserver l'examen annuel.

Quoi qu'il en soit, à cause de cette disposition et parce que nous trouvons cela important, notre parti votera contre le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Nous n'insisterons pas là-dessus. A ma connaissance, aucun autre membre de notre parti ne prendra la parole, et nous ne demanderons pas un vote par appel nominal. Cependant, nous tenons à ce qu'il soit bien clair que nous sommes opposés à ce projet de loi à cause de l'article 25.

Je suis reconnaissant à la Chambre d'avoir pris le temps de m'entendre. Nous comprendrons peut-être en comité la raison pour laquelle le gouvernement a choisi cette manière de faire au lieu de présenter un projet de loi plus direct qui s'intitulerait clairement «Loi modifiant le Code criminel du Canada en ce qui concerne la pornographie», de suivre la procédure appropriée et de le renvoyer au Comité de la justice ou à un comité législatif s'occupant de questions judiciaires, plutôt que de suivre la voie qu'il va emprunter maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Angus: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Le projet de loi est donc renvoyé à un comité législatif.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

Exploration et mise en valeur—Loi

LOI SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR D'HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploitation et à la mise en valeur d'hydrocarbures, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques brefs instants pour faire certaines observations concernant le programme canadien d'encouragement à l'exploitation et à la mise en valeur d'hydrocarbures auquel le gouvernement actuel a malheureusement et prématurément mis fin le 27 avril.

La mise sur pied du programme avait été annoncée en fanfare il y a à peine deux ans. A l'époque, il était évident d'après les propos des ministériels qu'ils appréciaient la coopération dont l'opposition faisait preuve pour le faire adopter à la Chambre et qu'ils en reconnaissaient la nécessité.

Je voudrais prendre quelques instants pour lire aux députés et leur rappeler certains des propos tenus à l'époque par les ministériels, en leur soulignant que ces propos dataient de moins de deux ans.

Le 10 juin 1987, à la Chambre, M. Jack Shields, qui était à l'époque secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a pris la parole au sujet du projet de loi. Il a fait quelques observations intéressantes, dont celle-ci:

> Je suis sûr que tous les députés connaissent parfaitement les problèmes que l'industrie pétrolière canadienne et les régions productrices de l'Ouest ont connus, surtout l'année dernière, en raison de la chute spectaculaire des prix internationaux du pétrole.

Il poursuivait plus loin:

> Des centaines de compagnies ont été liquidées ou ont fait faillite. Je pense que nous nous rendons tous compte des coûts humains et sociaux de la situation.

C'est un projet de loi qui a été accueilli avec unanimité, ce qui est inhabituel à la Chambre. Cette mesure a en fait reçu beaucoup d'appui dans tout le pays, car le gouvernement avait consulté non seulement les partis d'opposition mais aussi des représentants du secteur des hydrocarbures. Le député faisait remarquer à ce moment-là:

> Le climat est maintenant optimiste dans le secteur pétrolier comme il ne l'a pas été depuis longtemps.

Il a dit également:

> Ces consultations et ces séances d'information visaient à faire en sorte que l'aide financière du gouvernement serait aussi constructive que possible, tout en respectant la structure de l'industrie.

Il a poursuivi en disant:

> . . . on estime que le programme attirera jusqu'à 1 milliard d'investissements additionnels dans l'industrie pétrolière et créera jusqu'à 20 000 emplois dans le secteur des hydrocarbures.

C'était un programme bien accepté dans tout le pays, un programme avantageux pour l'ouest du Canada qui, comme les députés le savent, a beaucoup souffert sur le plan économique au cours des dernières années.

Le député a terminé ses remarques de la façon suivante:

> En proposant le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, nous faisons savoir aux milliers de travailleurs des gisements pétrolifères de l'Ouest et aux provinces productrices que nous sommes conscients de l'importance de l'industrie des hydrocarbures et que nous avons confiance en son avenir.

Tout comme les conservateurs ont envoyé un message en mettant sur pied ce programme, ils ont certainement envoyé un autre message en le supprimant de façon aussi prématurée, et les Canadiens de l'ouest sont très mécontents.

Il y avait aussi le député de Medecine Hat, Bob Porter, qui a dit ceci au sujet de ce programme:

> C'est une mesure avantageuse pour tout le secteur énergétique, mais ce sont surtout les centaines de compagnies du secteur tertiaire, et les petits producteurs pétroliers et gaziers, qui vont en profiter. Une disposition particulièrement intéressante de ce programme est celle autorisant les sociétés pétrolières et gazières à émettre des actions accréditives qui attireront les capitaux dans ce secteur et qui permettront également aux Canadiens d'investir dans la prospection et le développement pétrolier au Canada.

Il a poursuivi en disant que le forage de 2 000 puits fournirait 4 500 emplois directement et plus de 12 000 indirectement dans le secteur des services et des approvisionnements. Il a ajouté, et je cite de nouveau les paroles du député:

> Les intérêts immédiats de cette mesure sont évidents, mais elle présente aussi l'avantage vital de conserver le savoir-faire et la technologie que nous avons mis au point au cours des quatre dernières décennies.

C'était un programme qui appuyait le développement dans les provinces de l'Ouest. C'était un programme qui créait et qui protégeait des emplois dans cette région. Maintenant, le gouvernement a décidé de retirer ce programme et de dire simplement aux Canadiens de l'Ouest qu'ils ne sont plus importants. «Nous sommes un gouvernement qui se préoccupe des autres secteurs de l'économie, mais pas de l'ouest du Canada.» C'est le message qu'envoie le gouvernement, un message qui est très malheureux et très vexant pour les députés. Les

députés de l'Ouest, tant du côté ministériel que du côté de l'opposition, sont extrêmement déçus de cette mesure. De même, juste avant les dernières élection, la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) à l'époque, disait que le programme d'encouragement serait progressivement éliminé. Je cite le hansard du 30 septembre 1988. Elle disait que le taux d'encouragement diminuerait et que le programme se terminerait le 31 décembre 1989.

• (1530)

La députée disait à ce moment-là que le plafond resterait à 10 millions de dollars par société. Elle disait encore, et je cite:

> Le ministre a aussi reconnu qu'un grand nombre d'emplois dans l'ouest du Canada dépendent entièrement de l'industrie pétrolière. Cela signifie que 80 autres millions de dollars vont être injectés dans l'industrie, ce qui va permettre de poursuivre les activités de forage, de protéger des emplois et de renflouer les réserves canadiennes de pétrole classique qui s'épuisent rapidement.

C'était juste avant le déclenchement des élections, monsieur le Président. Il s'agissait d'ajouter 80 millions au programme. C'était ce que le gouvernement appelait des garanties.

En fait, le gouvernement indiquait même pendant la campagne électorale qu'il n'avait pas fait de promesses, mais bien pris des engagements. Ces 80 millions faisaient partie des quelque 23, ou 24, ou 25 milliards de prétendus engagements que le gouvernement avait pris vis-à-vis des Canadiens. Après la réélection du gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré qu'il regrettait, mais que ce n'était pas vraiment des engagements, mais simplement des promesses qu'il n'était pas en mesure de tenir et que ces 80 millions figuraient là-dedans.

Une chose qu'il faut reconnaître au gouvernement, c'est qu'il est très fort pour camoufler la réalité. Si nous voulions nous perfectionner dans ce genre d'art nous pourrions en tirer quelques bonnes leçons, mais bien entendu ce genre de leçons ne nous intéresse pas.

Le gouvernement a fait beaucoup de promesses qui étaient censées être des engagements, qui sont redevenues des promesses, et que l'on n'a plus revues une fois retombée la poussière soulevée par les élections. C'est un camouflet aux gens de l'Ouest.

C'est le parti qui, des années durant, s'était vanté de défendre les intérêts des Canadiens de l'Ouest. C'est le parti qui, après chaque élection, allait représenter le point de vue des Canadiens de l'Ouest. Fait étrange, il est au pouvoir, majoritaire pour la deuxième fois, mais soudainement l'Ouest semble moins important, voire pas aussi essentiel. Je rappelle au gouvernement que les Canadiens de l'Ouest suivent les événements de près et qu'ils n'oublieront pas les faits saillants.

Aucune de ces citations ne donne l'impression que peut-être le gouvernement ne pensait pas que le programme était utile ou nécessaire. En fait, c'était tout à l'opposé: il avait laissé entendre que c'était un bon programme. Nous de ce côté-ci de la Chambre avont affirmé que c'était un bon programme et qu'il avait tout notre appui, comme celui du Parti libéral et de l'industrie pétrolière et gazière.

Beaucoup de petites entreprises pétrolières et gazières canadiennes sont actuellement dans un situation difficile, comme les grandes sociétés pétrolières, d'ailleurs. Les sociétés comme Esso ne sont pas sur le bord de la faillite, mais le programme visait à aider les petites entreprises pétrolières et à maintenir dans le secteur tertiaire les emplois du secteur pétrolier. Malheureusement, le gouvernement a éliminé le programme.

On a proposé au gouvernement de maintenir le programme, de continuer à lui donner son appui financier, mais de le modifier légèrement, peut-être en abaissant la limite. Au lieu de placer la limite à 10 millions de dollars, on pourrait la réduire un peu de façon que la somme globale soit moindre, mais que les petites entreprises pétrolières et gazières puissent se prévaloir du programme.

En fait, on a signalé plus tôt qu'environ 90 p. 100 des sociétés pétrolières et des autres sociétés qui ont demandé de l'aide n'ont reçu que 15 p. 100 des recettes. Les petites entreprises pourraient maintenant utiliser cet argent pour prendre de l'expansion. Comme le gouvernement l'a dit à la dernière législature, il est important de maintenir ce secteur et le savoir-faire qui s'y rattache dans l'ouest du Canada. S'il disparaît, ce sera pour longtemps.

L'indifférence du gouvernement à leur égard irrite les gens de l'Ouest et tous les Canadiens. Ils s'en souviendront. Comme le dit le vieil adage, ce n'est pas l'opposition qui bat le gouvernement, c'est le gouvernement qui se renverse lui-même. Le gouvernement actuel sait comment s'y prendre. Parce qu'il a obtenu un second mandat et parce qu'il est le premier à avoir remporté deux majorités de suite depuis 35 ans, il adopte maintenant une attitude autoritaire envers le public canadien. Il semble croire qu'il n'a plus besoin de l'écouter. Voilà son attitude.

Je rappelle à la Chambre qu'il y aura d'autres élections dans quatre ans et que les Canadiens se souviendront à ce moment-là de l'indifférence et de l'autoritarisme du gouvernement.

Je voudrais aussi citer un passage d'un article de Drew Fagan dans le *Globe and Mail* du 20 mars 1989. Le voici:

> Les sociétés de forage de l'Alberta n'ont jamais été aussi mécontentes. Seulement 160 des 525 puits de forage de l'ouest du Canada, étaient exploités en janvier. Même s'il y en avait 245 en février, cela représente encore une diminution de 33 p. 100 par rapport au même mois de l'année précédente. Situation surprenante à première vue, puisque le prix mondial du pétrole a considérablement augmenté à la fin de l'année dernière.
>
> Ce prix est habituellement le principal facteur qui influe sur l'activité dans l'industrie de l'énergie.
>
> Les sociétés pétrolières et gazières ont cependant prévu leurs forages pour l'importante saison d'hiver l'automne dernier, quand les prix étaient au plus bas. Et elles sont toujours sceptiques sur les chances de durée de la hausse des prix même si elle se poursuit depuis presque trois mois. . .

Voici la fin de la citation:

> . . . d'autres facteurs ont aussi largement contribué à faire de cet hiver l'un de ceux où il y a eu le moins de forages depuis 10 ans.

Le secteur des hydrocarbures traverse une période d'incertitude. Il attend certainement les réunions de l'OPEP qui doivent avoir lieu en juin pour voir sur quel sorte de prix il peut compter. Il organise son activité longtemps d'avance. Quelle arrogance de la part du gouvernement qui connait la situation actuelle du secteur pétrolier que de venir faire basculer les sociétés pétrolières. Ce gouvernement qui se vante de consulter. Ce gouvernement qui se vante de tenir compte de l'opinion!

Le gouvernement a son petit réseau d'amis à lui. Il ne se préoccupe que de ce petit groupe ou de cette petite clique qui dicte la loi à son parti. A parler franc, voilà une chose que de ce côté-ci de la Chambre nous trouvons difficile à avaler.

Après avoir annoncé juste avant l'élection qu'il allait consacrer 80 millions de plus au programme, il a supprimé ces 80 millions en mettant fin au programme prématurément, cinq mois seulement après les élections.

L'Association canadienne des entrepreneurs de forages pétroliers a essayé récemment de voir l'incidence de cette décision en calculant ce que la suppression du programme PCEEM représentait pour ses membres.

Voilà des chiffres qui proviennent du secteur des hydrocarbures, et qui font voir que les 80 millions d'encouragements supprimés pourraient faire travailler jusqu'à 50 appareils de forage; que les travaux à pied d'oeuvre auraient fait travailler 1 500 personnes; et qu'il y aurait de l'emploi pour au moins 3 700 personnes en tout. Dans l'Ouest cela représente beaucoup d'emplois, et c'est beaucoup d'emplois dans une région où le chômage ne fait qu'augmenter. C'est une région du Canada qui est en proie à la sécheresse depuis plusieurs années. En fait, on a une idée des préoccupations gouvernementales vis-à-vis de l'Ouest quand on sait que le ministre des Finances a laissé entendre durant le débat sur le budget que la population de l'Ouest se remettait de la sécheresse à son avis. Le ministre des Finances montre qu'il n'est pas au courant de ce qui se passe dans l'Ouest quand il dit des choses de ce genre. Rien d'étonnant qu'un pareil projet de loi voit le jour.

• (1540)

Étant donné qu'il faut continuer à protéger les emplois dans l'industrie, surtout parmi les petits entrepreneurs et les sociétés de service, il faut se demander ce que le gouvernement entend faire, afin de remplacer le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur. Selon toutes les apparences, le gouvernement a décidé de l'annuler prématurément, afin d'en tirer un avantage politique à court terme. De ce côté-ci, nous espérons qu'un programme satisfaisant le remplacera sous peu.

Selon nous, au lieu d'annuler le programme en question, il faut le restructurer, afin de garantir des emplois dans le secteur pétrolier et dans le secteur des services

relié à l'industrie pétrolière, et de conserver dans l'ouest du pays les compétences qui s'y trouvent. Chose certaine, en faisant passer le plafond de 10 millions de dollars à 1 million ou 2 millions de dollars, le gouvernement pourrait économiser beaucoup d'argent, ce qu'il prétend vouloir faire, tout en garantissant des emplois.

Le coût est beaucoup plus élevé, que lorsque des emplois sont supprimés. Le gouvernement épargne peut-être quelques millions de dollars sur un programme donné, mais les coûts indirects sont très importants. Lorsque des emplois directs sont supprimés, on perd également les emplois connexes. Tout à coup, les pressions sur les programmes sociaux et l'assurance-chômage augmentent au moment même où le gouvernement sabre également dans les programmes en question.

Nous exhortons le gouvernement à prendre certaines mesures, afin d'aider les Canadiens moyens qui tentent simplement de rembourser leur hypothèque et de conserver leur niveau de vie. Cependant, le gouvernement ne tient aucun compte de tout cela. Ce projet de loi montre une fois de plus que le gouvernement a perdu tout contact avec la réalité, qui ne comprend plus les problèmes de la nation. C'est pourquoi nous nous y opposons.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Edmonton-Est pour une question ou une observation.

M. Harvey (Edmonton-Est): J'ai été très heureux d'entendre le député soulever la question des répercussions économiques, en général, de l'annulation du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur dans l'ouest du pays. Il a parlé de la sécheresse et des répercussions connexes de la perte d'emplois directs dans les champs pétrolifères. En Alberta, surtout dans le Nord, la plupart de ceux qui gagnent leur vie comme agriculteurs comptent sur d'autres sources de revenu, afin de faire tourner leur exploitation agricole.

La réalité dans l'industrie agricole, et particulièrement en Alberta, au nord de Red Deer, c'est que le revenu agricole, à lui seul, ne suffit pas à couvrir tous les frais de l'exploitation et à offrir aux familles agricoles un petit excédent qui leur permettrait de mener une vie confortable et digne. Par conséquent, pendant la morte saison, les agriculteurs vont chercher un revenu extra-agricole. La plupart du temps, cela signifie que les agriculteurs albertains vont travailler dans l'industrie du pétrole. On voit littéralement des milliers et des milliers de personnes considérées comme des agriculteurs aux fins de leur déclaration d'impôt, aller travailler dans le secteur du pétrole pendant la morte saison pour travailler sur les derricks, veiller à l'entretien ou même servir aux tables. Ces personnes comptent sur cet emploi pour pouvoir continuer à exploiter leur ferme.

Pour ces agriculteurs, étant donné qu'il y aura moins d'entreprises qui s'occuperont de forage et de prospection dans l'industrie du pétrole à cause de la chute du niveau global d'activité, l'annulation du PCEEMV signifie moins d'emplois leur garantissant un revenu extra-agricole. Nous ne parlons pas simplement ici de l'annulation d'un programme qui aura des répercussions négatives sur l'industrie du pétrole, ce qui ne saurait faire aucun doute, mais de l'annulation d'un programme qui fera du tort à la communauté agricole. Je suis persuadé que les choses se passeront ainsi dans le nord de l'Alberta.

Je me demande si le député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte) pourrait nous dire si cette situation risque de se produire dans sa province, la Saskatchewan, étant donné qu'on y exploite du gaz naturel, comme chacun le sait.

M. Laporte: Je remercie mon collègue de son observation. Il a frappé juste. Non seulement en Alberta et en Saskatchewan, mais aussi au Manitoba, et certainement dans d'autres régions du Canada, on trouve une infrastructure dont chaque élément est important pour la survie de l'ensemble.

En Saskatchewan, la ferme familiale est la base de l'économie. Elle soutient de nombreuses localités et de nombreuses petites entreprises qui dépendent du revenu de l'exploitation familiale. Depuis quelques années, à cause de la situation de l'agriculture dans l'Ouest canadien, bien des agriculteurs cherchent un revenu extra-agricole. Certes, l'industrie du pétrole en l'Alberta et les emplois liés au pétrole et au gaz en Saskatchewan fournissent le supplément de revenu dont avaient tant besoin les gens de la région.

Le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan parlent de la nécessité de la diversification. Ce programme aidait à assurer une certaine diversification. La suppression de ce programme et la perte d'emplois qui en résultera auront une incidence directe sur l'agriculture étant donné que de nombreux petits agriculteurs qui essaient de survivre et de nombreuses exploitations familiales perdront ce revenu supplémentaire.

Ainsi que mon collègue l'a signalé, bien des personnes travaillent à la ferme durant l'été, puis passent le reste de l'année dans les tours de forage ou à l'exploitation des gisements de gaz. C'est un autre domaine d'activité qu'ils perdront, un autre secteur duquel ils ne pourront plus tirer de supplément de revenu. C'est extrêmement im-

portant étant donné l'attitude du gouvernement à l'égard de l'agriculture.

En 1985, le ministre de l'agriculture de l'époque avait laissé entendre que le gouvernement créerait un programme permanent d'aide aux victimes de la sécheresse. On n'en a jamais vu la couleur. Le gouvernement a promis des solutions pour l'agriculture qui n'ont jamais vu le jour. Or, nous savons que cet automne, le gouvernement introduira un programme pour l'agriculture, mais il sera à peine suffisant. Toute l'infrastructure sociale risque de s'effondrer alors qu'on modifie les taux du Pas du Nid-de-Corbeau, qu'on supprime des lignes ferroviaires et que s'élargissent les fermes familiales. Les emplois qui disparaissent actuellement sont importants pour les habitants de cette région. S'il pensait aux avantages économiques et sociaux que pourrait apporter ce programme au lieu de toujours viser le strict minimum, s'il était porté à adopter cette approche et à considérer l'Ouest canadien de ce point de vue, le gouvernement réexaminerait cette mesure législative.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Depuis sa création en 1987, ce programme aide beaucoup l'industrie de l'exploration pétrolière et gazière.

Lorsque le prix du pétrole a chuté de 28 ou 29 à 10 $ US le baril en 1986, l'industrie n'a pas tardé à s'effondrer. Mis sur pied pour aider l'industrie et, en particulier, les petits producteurs, ce programme d'encouragement a donné de bons résultats. Il en aurait donné de meilleurs si, comme l'avait recommandé notre caucus, on en avait fixé le plafond plus bas de manière à en faire profiter au maximum les petits producteurs.

• (1550)

Il faut savoir que, depuis 1984, un vent de concentration souffle sur l'industrie. En 1984, il y avait le Programme énergétique national, dont le but était de stimuler les entreprises pétrolières et gazières nationales et d'exploiter nos réserves de pétrole et de gaz. Depuis la suppression de ce programme et l'effondrement des cours en 1986, des entreprises canadiennes en mal de liquidités se font acheter par des multinationales et la concentration massive de l'industrie s'accentue. Ce programme d'encouragement, surtout si, les multinationales n'en ayant pas autant besoin, il avait été plafonné à 1 million de dollars et réservé aux petites entreprises, aurait continué de permettre à de petites et moyennes entreprises canadiennes de prouver et d'exploiter des réserves.

On a peine à croire que le gouvernement mette fin à ce programme alors que le budget semble donner le feu vert à tous les mégaprojets. C'est un programme qui coûte assez peu, 350 millions de dollars, et on nous dit que s'il était plafonné à 1 million de dollars par producteur, il ne coûterait que 80 millions de dollars par année. Il satisferait à 90 p. 100 de la demande. Je trouve étonnant qu'on abandonne un programme qui crée de l'emploi et stimule l'économie à relativement peu de frais alors qu'on maintient des mégaprojets de quelque 4 ou 5 milliards de dollars comme dans le cas d'Hibernia, de la valorisation du pétrole lourd et de la mise en valeur des sables bitumineux. Reste à savoir si ces projets se concrétiseront.

Nous mettons fin à ce programme d'encouragement relativement petit dans le bassin sédimentaire de l'Ouest où de petits sous-traitants et de petites entreprises d'exploration et de mise en valeur pourraient facilement s'en prévaloir. Leurs employés et leur matériel sont en place. Nous mettons fin à ce programme alors que nous n'avons pas encore aboli officiellement tous les méga-projets, les maintenant ainsi en suspens.

Dans un rapport que j'ai lu récemment, l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario s'étonnait que le gouvernement maintienne en vigueur les méga-projets, alors qu'il fait fi des programmes visant à favoriser l'implantation d'usines capables de transformer des produits agricoles endommagés ou excédentaires en éthanol. En fait, le gouvernement semble vouloir y faire obstacle en annulant un certain nombre de programmes agricoles comme le programme des paiements anticipés qui était si avantageux pour les producteurs de maïs et les agriculteurs de l'Ouest en général. Le gouvernement semble privilégier les énormes méga-projets aux dépens des petits. Je ne crois pas que qui que ce soit s'oppose aux méga-projets qui mettent en valeur des réserves considérables, mais le gouvernement élimine dans le même temps des programmes d'encouragements comme celui qui vise à favoriser l'exploitation et la mise en valeur de gisements d'hydrocarbures.

Monsieur le Président, vous représentez une circonscription d'Edmonton. Nous savons combien vous souffrez de la perte de quelque 6 100 emplois par suite de la baisse de 32 p. 100 au cours du premier trimestre de cette année. On nous a dit que 70 p. 100 seulement des tours de forage sont en activité en Alberta à l'heure actuelle. On nous a dit également que l'élimination du programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures pourraient éliminer encore 3 700 emplois. Cela survient à une époque où l'ensemble de l'agriculture est en crise dans l'Ouest par suite des pertes dues à la sécheresse l'année dernière et à la guerre céréalière internationale les deux années précédentes. En somme, à l'heure actuelle, nous imposons un fardeau énorme aux Canadiens de l'Ouest.

Si je me mets à votre place, monsieur le Président, j'imagine sans mal que vous vous en inquiétiez beaucoup, et vous ne tenez pas du tout à ce que le gouvernement prenne une mesure qui soit nuisible au secteur. Pour bien situer cette mesure dans le contexte approprié, nous devons tenir compte des coupes dans les ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional, car il s'agit d'une mesure que le gouvernement fédéral avait mise en oeuvre pour aider les secteurs gazier et pétrolier. Cependant, dans le cadre de programmes d'encouragements analogues, les provinces renoncent à toucher une partie de leurs redevances pendant quelques mois pour favoriser les activités de prospection et de mise en valeur de gisements gaziers et pétroliers. Nous devons être bien conscients du fait que nous vendons et exportons aux États-Unis d'énormes quantités de pétrole. Nous nous sommes engagés à fournir à ce pays du gaz naturel pendant plus de 25 ans. D'où la nécessité d'exploiter davantage les gisements connus du bassin sédimentaire occidental et d'y confirmer l'existence de réserves encore plus importantes.

A notre avis, au lieu d'annuler le programme, le gouvernement devrait abaisser la limite de 10 millions de dollars à 1 million de dollars, satisfaisant ainsi quelque 90 p. 100 des requérants. Ce faisant, le gouvernement épargnerait quelque 85 p. 100 du coût du programme. Nous reconnaissons qu'un programme d'encouragements comme celui-ci qui vise à assurer les besoins de liquidités n'est pas de nature à intéresser les grandes sociétés multinationales. Il s'adresse surtout aux petites entreprises qui s'occupent de prospection et de mise en valeur. Nous estimons que pour cette raison, le gouvernement devrait le maintenir.

Ainsi, on estime que, en vertu du programme, il en coûterait quelque 80 millions de dollars par année si le gouvernement appliquait les nouveaux critères que nous proposons. L'industrie engendrerait une activité de quelque 450 millions de dollars et mettrait évidemment en valeur plus de réserves de gaz et de pétrole. Elle créerait par ailleurs des milliers d'emplois simplement en maintenant le programme, mais sur une plus petite échelle.

Le gouvernement devrait y réfléchir à deux fois. D'une certaine façon, c'est un programme de développement pour certaines régions de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les programmes de dévelopement régional doivent habituellement comporter un mécanisme ou un système se rapportant aux ressources naturelles brutes de la région. La ressource ne fait aucun doute. Au premier ministre de l'Alberta qui a fait de la question un exposé dramatique et très dur, en 1987, le gouvernement a répondu en présentant ce programme, qui a été très utile.

Le gouvernement fédéral avait refusé à l'époque un prêt ou une garantie de prêt de plusieurs centaines de millions de dollars qui aurait servi à l'expansion et à l'exploitation d'installations de sables asphaltiques, à Fort McMurray. Le gouvernement de l'Alberta a agi seul. Puis ce programme est venu, que le premier ministre de cette province a vigoureusement réclamé. Le gouvernement fédéral a répondu. Il devrait examiner la proposition soigneusement avant d'annuler complètement le programme. Nous parlons d'éviter des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. Nous parlons de personnes qui vivent dans la dignité grâce à leur emploi. Nous ne savons pas encore jusqu'où ira l'angoisse dans le secteur agricole, à cause notamment des récoltes incertaines.

• (1600)

Le gouvernement devrait prendre la proposition en considération lors de l'étude en comité. Il pourrait abaisser le plafond, de 10 millions à 1 million de dollars, pour les petites et moyennes entreprises d'exploration pétrolière et gazière. Je pense qu'il verra que le programme peut encore servir à créer des emplois et à confirmer les réserves de pétrole et de gaz dans le bassin sédimentaire de l'Ouest.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, question ou commentaire. J'ai trouvé très intéressants un certain nombre de commentaires du député au sujet de l'incidence du projet de loi et de la tendance idéologique adoptée par le gouvernement à l'égard de la région pétrolifère.

Comment le député répondrait-il si je disais que le gouvernement n'hésite pas à s'ingérer dans l'industrie ou en tout cas qu'il hésite beaucoup moins qu'il ne le prétend parfois? Qu'il n'a cessé d'intervenir sur le marché dans le domaine de l'énergie, et qu'il a certainement des plans immenses d'intervention sur ce marché? Je songe

en particulier aux programmes envisagés pour financer les divers mégaprojets.

Comment répondrait-il si je disais que le gouvernement, loin de reculer devant l'intervention, loin de s'y opposer, s'ingère en fait avec empressement pour aider quelques sociétés puissantes et riches, tout en affichant un attachement sans faille à l'idéologie de la non-ingérence lorsqu'il s'agit de soutenir des petites sociétés canadiennes indépendantes qui constituent la vaste majorité des sociétés dans la région pétrolifère, mais qui sont loin de contrôler des actifs comparables à ceux des grandes sociétés étrangères? Que pourrait répondre le député à cela?

M. Foster: Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de sa question. Je pense qu'il a assez bien perçu la situation. Il y a un an, lorsque nous nous attendions à des élections générales, le gouvernement a fait une déclaration après l'autre. Hibernia devait de toute évidence être une intervention massive, avec 1 ou 2 milliard de dollars, si nous comptons à la fois les subventions et les garanties de prêt qui ont été proposées. Les sables bitumineux et les projets de valorisation sont des exemples d'engagement massif du gouvernement.

Je suis étonné que ce très modeste programme d'encouragement ait même été remarqué par le ministre des Finances (M. Wilson), compte tenu des milliards de dollars engloutis dans ces programmes colossaux qui, pour autant que nous le sachions, n'ont pas encore été écartés.

Comme le député l'a dit, il semble que, lorsque nous parlons des gros programmes, il y a des milliards de dollars qui permettront d'aider le vice-premier ministre (M. Mazankowski) dans sa circonscription ou d'aider à l'exploitation d'une usine de sables bitumineux à Fort McMurray, ou pour aider le ministre du Commerce international (M. Crosbie) à se faire réélire à Terre-Neuve. Mais, lorsqu'il s'agit des niveaux de financement de 80 millions de dollars ou 100 millions de dollars, cela devient une question d'économie de marché.

Nous avons déjà assisté à une concentration massive de réserves pétrolières et gazières dans le bassin sédimentaire de l'Ouest au cours des quatre dernières années. Avant l'effondrement des prix du pétrole, en 1986, ces réserves étaient le plus souvent détenues par des petites sociétés canadiennes, et c'était d'ailleurs le but de toutes les mesures incitatives du Programme énergétique national. Lorsque les prix se sont effondrés, passant de 28$ à 10$ en 1986, ces sociétés n'avaient pas les ressources voulues pour continuer très longtemps et il y a eu un rachat massif. Maintenant, nous assistons à une concentration de ces réserves entre les mains des multinationales.

Dans le cas de l'achat de Gulf Minerals par Petro-Canada, il n'y a eu certainement aucune hésitation de la part du gouvernement à intervenir sur la place du marché et à racheter une des plus grosses sociétés canadiennes de pétrole et de gaz appartenant à Petro-Canada. Quant à savoir ce qu'il adviendra de Petro-Canada, libre à chacun de l'imaginer. Le député a généralement raison de dire que ce n'est pas l'aspect idéologique qui importe, mais la taille du projet. La décision entre intervenir ou ne pas intervenir sur la place du marché se résume à savoir si le gouvernement essaie de régler une situation politique précise ou de donner un avantage précis à une multinationale. Telle semble être la ligne de conduite générale que le gouvernement a suivie.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures. Lorsque j'ai lu mes notes d'information et écouté les députés, je n'ai pu m'empêcher de me reporter à un autre débat, lors d'une législature antérieure, sur les incidences d'une mesure visant à éliminer les actions accréditives, ainsi qu'au tollé suscité dans le nord de l'Ontario notamment à cause des répercussions de ce changement fiscal et de la chute très rapide des investissements liés à l'exploration des ressources minières dans ma région. Je me demande si le gouvernement aura les mêmes problèmes à la suite de sa décision concernant ce programme d'encouragement.

Le programme est entré en vigueur le 1er avril 1987 pour aider l'industrie du pétrole et du gaz à surmonter les effets du déclin des prix du pétrole et du gaz sur l'emploi et les investissements, notamment dans l'Ouest, déclin causé dans une large mesure par le gouvernement qui a décidé de déréglementer les prix et la commercialisation des ressources énergétiques. Autrement dit, le gouvernement a décidé de mettre fin au régime de stabilité qui permettait aux producteurs canadiens de connaître leur taux de rendement et aux acheteurs de connaître le coût du produit. Ces gens pouvaient donc jouir d'une certaine quiétude, comme celle qui serait assurée par les offices de commercialisation des produits agricoles et qui accorderait une certaine protection tant aux producteurs qu'aux consommateurs.

A cette époque, le prix du pétrole s'élevait à 18,45$ le baril. Il a chuté à 13$ environ, avant de remonter à 20$. A l'origine, le programme fournissait un encouragement en espèces s'élevant à 33,3 p. 100 des dépenses admissibles faites au Canada au chapitre de l'exploration et de la mise en valeur, jusqu'à un maximum de 3,3 millions de dollars sur un total de 10 millions de dollars de dépenses par société.

• (1610)

Pour aider les petits producteurs criblés de dettes, il est permis aux sociétés qui ne paient pas d'impôt d'émettre des actions accréditives et de faire passer les crédits d'impôt dans les mains des investisseurs et ainsi se procurer des fonds. Le programme devait verser 350 millions de dollars par an pour aider l'industrie du pétrole et du gaz.

Un total de 1,25 milliard de dollars a été consacré au programme entre 1987 et 1990. Lorsque le projet de loi a été étudié à la Chambre, les trois partis ne l'ont pas seulement appuyé, mais ils l'ont adopté très rapidement le 10 juin 1987.

A cette époque, certains trouvaient que le gouvernement avait mis trop de temps à présenter cette mesure législative et que, sous certains rapports, il était déjà trop tard. Nous avons aussi souligné que le projet de loi était en conflit apparent avec les principes de la libre entreprise que le gouvernement professe. C'est quelque chose que vous connaissez bien, monsieur le Président, et je sais que cela vous préoccuperait si le gouvernement dont vous faites partie agissait à l'encontre de sa politique.

Quoi qu'il en soit, cela a été perçu et s'est effectivement produit ainsi.

Durant le débat, mon collègue, qui est aujourd'hui député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell), a déclaré ceci: «Je tiens à signaler que j'ai assez bon espoir que le projet de loi donne des résultats. Il favorise les petites sociétés. Il offre des subventions au lieu de stimulants fiscaux, ce qui permettra à certaines petites sociétés qui ne paient pas d'impôt d'en profiter. Il reconnaît que la situation précaire des petites sociétés est un problème d'envergure nationale dont nous devons tous parler.»

C'est encore une solution à court terme. La solution à long terme est de diversifier l'économie de l'Ouest. Cela ne sera pas facile, mais il faut faire quelque chose pour que l'économie de l'Ouest, même si elle reste axée sur le pétrole, n'en soit plus totalement dépendante.

C'est très important car, pour quelqu'un qui vient de l'Ontario mais pas du Toronto métropolitain ou du Golden Horseshoe, la distance reste un facteur capital, comme dans l'Ouest. Oui, nous avons nos ressources. en effet, nous avons nos mines par opposition au pétrole et au gaz de l'Ouest, ainsi que l'agriculture. Nous reconnaissons les réalités structurelles et économiques du pays. Les ressources ont tendance à graviter autour des régions métropolitaines où la demande est beaucoup plus grande, de sorte qu'en ajoutant à la valeur nous pouvons vendre plus facilement tout en assumant des frais de transport moins élevés. Le véritable défi qui se pose au Canada est de développer nos structures et nos systèmes de façon à favoriser la croissance des secteurs secondaire et tertiaire en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans le nord de l'Ontario, afin que nous puissions exploiter nos ressources plus près de la où nous habitons et travailler afin de partager les bénéfices.

Dans le domaine énergétique, le besoin de fournir des mécanismes pour y arriver se fait ressentir avec beaucoup plus d'acuité. Le gouvernement a malheureusement jugé bon de supprimer un des éléments qui encourageaient la transformation dans la province de l'Alberta ou dans la province de la Saskatchewan. C'est regrettable. Cette décision fait encore reculer le jour où de nouveaux emplois seront créées en Alberta, pas seulement des emplois directs dans le secteur du forage et de la prospection, mais aussi dans la transformation, dans la fabrication que les Albertains devraient obtenir sans se sentir obligés de voler des emplois à d'autres régions. Il faut créer les richesses dans l'ouest du Canada là où les ressources se trouvent, et les utiliser dans l'intérêt des gens de cette région.

En 1986, dans l'ouest du Canada, le degré d'utilisation des plates-formes n'avait jamais été aussi bas depuis une décennie. Un an plus tard, le taux d'utilisation n'était que de 37 p. 100; il est passé à 41 p. 100 en 1988, ce qui est toujours bien en deçà de la moitié.

Normalement, le printemps est une période où l'utilisation est faible, si je ne m'abuse. Ce printemps est encore pire que prévu. Le président de la Canadian Association of Oil Well Drilling Contractors, M. Brian Krausert, a dit dernièrement ceci, d'après le *Journal* d'Edmonton: «Nous venons de traverser la pire période

que nous ayons jamais connue. Le printemps a été vraiment horrible.»

A la fin de mai, seulement 84 plates-formes de forage étaient en activité dans l'ouest du Canada, soit 60 p. 100 de moins que durant la période correspondante l'année dernière. D'après l'association, cette chute a coûté 17 000 emplois directs et indirects dans le secteur pétrolier. Je peux vous garantir, monsieur le Président que si en deux ou trois mois, Hamilton, London ou Ottawa, bref une ville de l'Ontario, perdait 17 000 emplois, le phénomène serait remarqué. En fait, pour utiliser une expression populaire, ce serait l'enfer. Les députés pousseraient de hauts cris, ici à la Chambre des communes et à l'assemblée législative de l'Ontario, pour que les gouvernements agissent. Mais puisque dans ce cas-ci, il s'agit d'emplois dans le secteur des ressources, ils sont répartis sur tout le territoire de la province, ce qui fait que le problème de chômage passe inaperçu. Pour cette raison, le problème ne reçoit pas toute l'attention qu'il mérite en raison de ses conséquences et il ne prend pas la dimension politique qu'il devrait, à mon avis, revêtir. La situation est très grave.

Même avant l'annonce de la fin du PCEEMV, les prévisions étaient sombres pour l'été 1989. La CAODC ne prévoit de forages que dans 40 p. 100 des puits de pétrole de l'Ouest pour le premier trimestre de 1989, dans seulement 29 p. 100 des 153 puits au cours du deuxième trimestre, 28 p. 100 au cours du troisième et 48 p. 100 au cours du quatrième. Ces prévisions avaient été faites avant la présentation du budget et avant l'abolition du programme.

Le directeur général de la CAODC, Don Herring, déclarait qu'après la disparition du PCEEMV, même ces prévisions peu encourageantes devront être revues à la baisse. Beaucoup d'entreprises sont apparemment au bord de la faillite. Beaucoup de producteurs de pétrole et de gaz attendent la réunion de l'OPEP sur les quotas et les prix qui aura lieu en juin avant de prendre des décisions.

La suppression prématurée du PCEEMV se traduira par moins de travaux et moins d'emplois. Cette suppression prématurée représente 80 millions de dollars. La CAODC estime que les répercussions maximales sont celles-ci: des travaux pour au plus 50 tours de forage seulement, ce qui représente de l'emploi pour au plus 1 500 personnes sur le plancher de forage de la tour et 3 700 emplois ou moins.

La Small Explorers and Producers Association of Canada a écrit au ministre des Finances (M. Wilson) pour lui exprimer ses préoccupations face au budget et à la suppression prématurée du PCEEMV. Dans sa lettre du 9 mai, le président a déclaré: «L'abolition soudaine du PCEEMV par le gouvernement, qui portera un coup uniquement aux jeunes sociétés pétrolières indépendantes du Canada, et l'imposition de nouvelles taxes à l'industrie ont entraîné des pertes d'investissements prévus d'au moins 250 millions de dollars dans l'industrie pétrolière et gazière classique. Cette suppression met en péril des milliers d'emplois dans les petites sociétés d'exploration et de production de même que dans le secteur tertiaire, qui dirigent environ le tiers des travaux dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. C'est une situation injuste. . .»

Non seulement les travailleurs et les associations du secteur pétrolier sont bouleversés par la suppression prématurée du PCEEMV, mais ils sont également contrariés par la façon dont le gouvernement l'a supprimé. Le programme a été annoncé à l'origine en 1987, au milieu d'une grande confusion créée par le ministre de l'Énergie de l'époque. Celui-ci a annoncé que le programme commencerait le 1er avril 1987, au taux de 33,33 p. 100. Le 1er octobre 1988, le taux baisserait à 16,66 p. 100. Le programme était censé prendre fin le 31 décembre 1989, dans six ou sept mois.

Puis est arrivée la période précédant les élections. Les conservateurs ont fait des annonces au sujet d'Hibernia, de Lloydminster, d'OSLO et du pipeline de l'île de Vancouver. Les petits producteurs et les députés de l'Alberta se sont réunis pour presser le gouvernement de modifier le programme, dont l'importance était sur le point de diminuer.

Le 30 septembre 1988, le gouvernement a annoncé que la suppression graduelle du programme serait moins rapide qu'il n'avait été initialement annoncé. Je répète, moins rapide. Le 1er octobre 1988, le taux tomberait à 25 p. 100 au lieu de 16 2/3 p. 100. Le passage de 25 à 16 2/3 p. 100 serait différé au 1er juillet 1989, et le programme prendrait fin comme prévu le 31 décembre 1989.

• (1620)

Cette déclaration a permis au ministre d'affirmer: «Ce ralentissement de la suppression graduelle va injecter 80 millions de dollars de plus dans l'industrie pétrolière et gazière. Cette révision permettra, estime-t-on, le forage de 300 puits supplémentaires et la conservation de 1 600 emplois dans le secteur des hydrocarbures». Cependant, ces 80 millions de dollars supplémentaires ont été entièrement supprimés lorsqu'on a annoncé le budget. Donner quelque chose un jour, juste avant les élections, et le retirer le lendemain, une fois la victoire assurée, semble être la devise des conservateurs.

Cette manipulation flagrante n'a pas été appréciée dans le secteur des hydrocarbures. Le président de la Small Explorers and Producers Association of Canada a écrit dans une lettre du 9 mai 1989 adressée au ministre des Finances:

> Étant donné la plate-forme électorale du gouvernement en novembre dernier, nous avons été choqués de voir la façon dont on a procédé avec le PCEEMV. Bien que le ministre de l'Énergie ait dit à l'industrie le 5 avril 1989 à Calgary que ce programme serait supprimé (le 31 décembre 1989) comme prévu, ce budget y a mis fin trois semaines plus tard en dépit d'une disposition négociée de la Loi sur le PCEEMV selon laquelle on devait fournir un préavis de six mois avant un tel changement. Cette mesure ne constitue guère l'encouragement nécessaire pour stimuler les investissements dans l'ouest du Canada.

Ce n'est pas étonnant que les habitants de l'Alberta commencent à se réveiller. C'est pourquoi nous avons maintenant pour la première fois un député néo-démocrate de cette province qui siège à la Chambre. Les Albertains commencent à reconnaître qu'ils ne peuvent faire confiance aux conservateurs, que ceux-ci promettent une chose avant des élections et font exactement le contraire après. Nous avons besoin de collègues comme notre député néo-démocrate pour faire en sorte que les Albertains sachent ce qui se passent réellement à la Chambre des communes et ce que le gouvernement fait pour eux et contre eux.

Il y a plusieurs autres questions dont je voudrais parler. Si le gouvernement estime vraiment que des réductions sont nécessaires, même après avoir annoncé 80 millions de dollars supplémentaires juste avant les élections, alors l'autre solution—limiter le plafond du programme, c'est-à-dire le montant maximal de subvention qu'une société peut recevoir, plutôt que la proportion de dépenses qui pourrait être remboursée—mérite qu'on y pense sérieusement. Cette méthode donnerait une aide relativement plus grande aux sociétés les plus petites. Toutefois, rien n'indique que le gouvernement ait même envisagé cette solution. Je suis sûr que, en comité, mon collègue interrogera le gouvernement pour savoir s'il a étudié cette option ainsi que d'autres, avant de décider d'annuler le programme six mois plus tôt que prévu.

Rien ne peut remplacer un prix plancher établi au Canada pour assurer une véritable stabilité dans le secteur pétrolier, en cette période de bas prix, et pour garantir la stabilité de l'emploi à des milliers de travailleurs dans l'Ouest. Mes électeurs sont les consommateurs de ces produits. Ils reconnaissent, d'une part, qu'il y a un juste prix à payer, que ce soit à la pompe ou au foyer, pour le carburant ou le combustible. Ils reconnaissent aussi, d'autre part, que les gens des provinces productrices, tant les travailleurs que les sociétés, doivent avoir un niveau de vie décent. Ils savent bien qu'ils doivent être assurés d'un emploi stable, ce qui exige une certaine stabilité des sociétés productrices.

Même si je me suis battu pour mes électeurs devant l'Office de l'énergie de l'Ontario, pour que les économies réalisées par des sociétés comme ICG profitent au consommateur au lieu de se traduire simplement par des augmentations de bénéfices pour une mégasociété, je reconnais qu'il faut une certaine stabilité des prix. Même si les gens de l'Est peuvent acheter de l'énergie à bon marché, cela ne devrait pas être aux dépens des provinces des Prairies. Ce ne devrait pas être sur le dos de ceux qui vivent et travaillent dans la région des Prairies. J'appuie ceux qui croient en la nécessité d'un prix plancher canadien pour le pétrole de sorte qu'on puisse bénéficier d'une certaine stabilité dans le secteur et que le prix ne puisse tomber sous un certain niveau. De cette façon, les producteurs peuvent conserver leur gagne-pain, comme les habitants du nord de l'Ontario.

J'aimerais que le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario cessent de maltraiter mes électeurs et le reste des habitants du nord de l'Ontario en augmentant nos taxes pour le carburant que nous devons choisir. Nous n'avons pas d'autres solutions comme les transports en commun existant à Toronto et dans les autres grandes villes. Nous serions alors en mesure de faire diminuer la pression sur les consommateurs et de dissiper l'impression qu'ils sont exploités par tout le monde.

Je parlais plus tôt de l'interventionnisme et du fait que le gouvernement se disait en faveur du libre jeu des forces du marché. Je tiens à rappeler au gouvernement et aux Canadiens que malgré ses grandes déclarations, le gouvernement croit en l'intervention de l'État dans le marché. C'est lui qui a annoncé le PCEEMV pour commencer. Il a annoncé sa participation aux projets d'exploitation des gisements Hibernia et Lloydminster et de construction du gazoduc de l'île de Vancouver. Les négociations se poursuivent toujours pour certains de ces projets.

Monsieur le Président, qu'on ne laisse personne dire que le gouvernement veut un marché entièrement libre. Nul gouvernement ne devrait avoir pareille philosophie. Les gouvernements ont un rôle à jouer pour assurer la stabilité de sorte que la croissance et la richesse économiques ne soient pas, dans la mesure du possible, concentrées dans une seule région du pays. Nous avons passablement parlé de l'ouest du Canada. Il est incontestable que l'est du Canada, la région de l'Atlantique, n'a pas eu sa juste part de croissance économique. En tant que parlementaires, notre rôle est de trouver des moyens de voir à ce que ces objectifs se réalisent. Voilà pourquoi il est

important de discuter à fond de mesures législatives comme celle-ci.

Je suis impatient de voir ce que le comité a à dire à propos du projet de loi. J'espère qu'on y apportera des modifications là où elles s'imposent pour le rendre meilleur pour les habitants de l'ouest du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires. La présidence donne la parole au député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte).

M. Laporte: Monsieur le Président, j'ai un commentaire à faire avant de poser une question.

Ce projet de loi crée chez les Canadiens de l'Ouest une certaine incertitude à l'endroit du gouvernement. En avril, avant son exposé budgétaire, le ministre avait dit que le programme serait maintenu jusqu'à son expiration à la fin de l'année. Soudainement, quelque trois semaines plus tard, le projet de loi a été retiré. Quand le ministre fait de telles déclarations et que le programme est éliminé trois semaines plus tard, il ne faut pas s'étonner si l'industrie s'inquiète. L'inquiétude prévaut dans l'ouest du Canada. Tout cela mine la confiance de l'industrie envers le gouvernement. Je sais que cette décision a eu des répercussions dans l'Ouest.

L'industrie minière est très active dans la région du député. Est-ce que cette annonce et d'autres ont eu autant d'effet sur la confiance que les gens de l'industrie de sa région ont dans le gouvernement? Quel effet a-t-elle sur les gens de sa région en général?

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Nous pouvons donner une liste de cas où le parti au pouvoir a dit une chose avant les élections et une autre après. Il a dit une chose avant le budget, une autre après. Pensez à VIA Rail. Le gouvernement ne devait pas toucher à VIA Rail avant d'avoir ses études et ses rapports, mais nous savons aujourd'hui qu'il a réduit considérablement—en fait, de 1,2 milliard de dollars—ses subventions à VIA au titre de l'exploitation. Nous découvrirons demain, quand le ministre des Transports (M. Bouchard) témoignera devant le comité des Transports ce qu'il pensait faire à ce moment-là.

Rien n'exprime mieux le mécontement de l'ouest du Canada à l'égard du premier ministre (M. Mulroney) que le fait que son prédécesseur, Pierre Trudeau, y est plus populaire que lui. Comme les sondages ont révélé ce fait avant les dernières élections, on se demande comment ceux qui ont voté conservateur ont pu prendre une telle décision. En tout cas, les conservateurs devraient trembler à la pensée qu'on les trouve si mauvais qu'on leur préfère les libéraux qui étaient pourtant pourris.

L'industrie minière et d'autres industries du nord de l'Ontario ont appris à leurs dépens que les promesses même écrites et signées ne valent pas le papier sur lequel elles sont écrites. Elles n'y croient pas tant qu'elles ne sont pas réalisées.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question courte et simple à poser au député dont j'ai approuvé les propos cet après-midi. Ne trouve-t-il pas étrange que ce débat se termine, apparemment sans qu'aucun ministériel de l'Alberta y participe?

• (1630)

M. Angus: Comme il est nouveau ici, mon collègue trouve peut-être cela étrange, mais nous avons découvert au cours des quatre dernières années et demie que les ministériels ne donnent généralement pas leur avis, même sur les projets de loi qu'ils approuvent. Soit qu'ils ne veulent pas y être identifiés publiquement ou que le gouvernement veut qu'ils soient adoptés rapidement. Le gouvernement abandonne le débat à l'opposition officielle et au Nouveau Parti démocratique.

Le député ne doit donc pas se surprendre: c'est normal, surtout pour les conservateurs de l'Alberta.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Le député a la parole pour le débat.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais commencer mon discours sur le projet de loi C-19 modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, en disant que mon expérience concorde à bien des égards avec celle du député de Thunder Bay—Atikokan qui m'a précédé dans ce débat. Même si notre circonscription ne compte aucune entreprise dans le secteur pétrolier et gazier, bien des habitants de la région de Kootenay-Ouest connaissent depuis plus de 100 ans les difficultés de l'industrie minière. Si on compare les changements apportés au mécanisme des actions accréditives au cours des dernières années et ceux prévus par le projet de loi à l'étude, on devine facilement les conséquences néfastes que l'annulation de ce programme pourra avoir sur une industrie semblable à bien des égards à l'industrie minière que nous connaissons dans ma région.

Je voudrais en commençant faire quelques brèves observations au sujet du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, que le gouvernement a supprimé très prématurément le 27 avril. Ce programme avait été lancé à son de trompe il y a deux ans. A cette époque, les propos du gouvernement faisaient bien voir qu'il savait gré à l'opposition de l'esprit de collaboration avec lequel elle a fait franchir les étapes à ce programme dont elle reconnaissait la nécessité. J'aimerais lire quelques observations de certains ministériels de l'époque, et il ne faut pas oublier qu'elles ne datent que d'un an ou deux à peine.

D'abord l'ex-secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui disait le 10 juin 1987, à propos du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur:

> Ce projet de loi rendra possible la mise en oeuvre du programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur que mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), a annoncé le 25 mars à Edmonton. Je suis sûr que tous les députés connaissent parfaitement les problèmes que l'industrie pétrolière canadienne et les régions productrices de l'Ouest ont connus, surtout l'année dernière, en raison de la chute spectaculaire des prix internationaux du pétrole. Pour n'en citer qu'un, les dépenses d'exploration et de mise en valeur effectuées dans le bassin sédimentaire de l'Ouest ont chuté de plus de 50 p. 100 et des milliers d'emplois ont été perdus. Des centaines de compagnies ont été liquidées et ont fait faillite. Je pense que nous nous rendons tous compte des coûts humains et sociaux de la situation.
>
> Je suis sûr que tous les députés admettront la justesse des mesures prévues par le projet de loi et le besoin urgent de soutenir la reprise dans ce secteur clé de l'économie. A propos, depuis que ce programme a été annoncé, il y a des indications claires que les activités et les projets d'exploration et de mise en valeur déclarés par le secteur des services dans l'industrie pétrolière ont considérablement augmenté. Le climat est maintenant optimiste dans le secteur pétrolier comme il ne l'a pas été depuis longtemps.

Soit dit en passant, je me demande si, puisqu'il y avait à l'époque tant d'optimisme, ce que peut bien penser maintenant le même secteur après la fin prématurée que le gouvernement a mise à ce programme.

Pour en revenir aux commentaires:

> Le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur est tout aussi pertinent sur le plan de la justice sociale que sur celui du développement économique. Je tiens à souligner que les dispositions du projet de loi sont le fruit de discussions et de consultations approfondies avec les représentants du secteur des hydrocarbures et les gouvernements provinciaux ainsi qu'avec mon collègue libéral de Cape Breton—The Sydneys et mon collègue néo-démocrate de Vancouver—Kingsway.
>
> Ces consultations et ces séances d'information visaient à faire en sorte que l'aide financière du gouvernement serait aussi constructive que possible, tout en respectant la structure de l'industrie. Le montant de cette aide pourrait totaliser jusqu'à 350 millions de dollars durant la première année et on estime que le programme attirera jusqu'à 1 milliard d'investissements additionnels dans l'industrie pétrolière et créera jusqu'à 20 000 emplois dans le secteur des hydrocarbures.

Il terminait en disant:

> En proposant le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, nous faisons savoir aux milliers de travailleurs des gisements pétrolifères de l'Ouest et aux provinces productrices que nous sommes conscients de l'importance de l'industrie des hydrocarbures et que nous avons confiance en son avenir. J'invite donc tous les députés à reconnaître la valeur du projet de loi et à l'appuyer sans réserve.

Si, puisque la mise en oeuvre de ce programme était un signal donné à des milliers de travailleurs et à l'industrie que le Parlement et le gouvernement reconnaissaient l'importance du secteur des hydrocarbures et que nous avions confiance dans l'avenir de ce secteur, quel signal peut bien avoir lancé cette fin hâtive d'un programme qui était si bien accueilli par l'industrie et qui recevait l'appui si général de tous les députés de la Chambre?

Passons maintenant à ce que disait en 1987 le député de Medicine Hat. A ce moment-là, le député de Medicine Hat a déclaré, et je cite le hansard du 26 mars 1987, page 4589:

> Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a annoncé le lancement d'un programme de prospection et de développement hier à Edmonton. C'est une mesure avantageuse pour tout le secteur énergétique, mais ce sont surtout les centaines de compagnies du secteur tertiaire, et les petits producteurs pétroliers et gaziers, qui vont en profiter. Une disposition particulièrement intéressante de ce programme est celle autorisant les sociétés pétrolières et gazières à émettre des actions accréditives qui attireront les capitaux dans ce secteur et qui permettront également aux Cana-

diens d'investir dans la prospection et le développement pétroliers au Canada.

Le forage de 2 000 puits fournira 4 500 emplois directement et plus de 12 000 indirectement dans le secteur des services et des approvisionnements. Les intérêts immédiats de cette mesure sont évidents, mais elle présente aussi l'avantage vital de conserver le savoir-faire et la technologie que nous avons mis au point au cours des quatre dernières décennies. Il ne faudrait donc pas la considérer comme une solution à court terme, mais comme un moyen d'assurer la sécurité future de nos ressources énergétiques pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Je souligne les derniers mots: il ne faudrait donc pas considérer cette mesure, c'est-à-dire l'établissement du programme, comme une solution à court terme, mais comme un moyen d'assurer la sécurité future de l'industrie. Après avoir annoncé gaillardement qu'il ne s'agissait pas d'une solution à court terme, voici que le gouvernement, moins de deux ans après, met fin au programme contre l'avis d'un grand nombre de responsables de l'industrie. C'est de l'opportunisme à court terme, non pas de la planification à long terme. Pour ce qui est de consulter un élément important du secteur privé de l'Ouest canadien, le gouvernement a du chemin à faire s'il veut donner l'impression qu'il agit bel et bien de manière à assurer la sécurité à long terme de cette industrie et des vaillants Canadiens qui y travaillent.

Voici un autre extrait du hansard. Dans une déclaration qu'elle a faite le 30 septembre 1988, et qui figure à la page 19810 du hansard, la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) affirmait:

... le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a annoncé aujourd'hui un rajustement de la suppression graduelle du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en oeuvre. Le taux d'encouragement du 1^er^ octobre 1988 au 30 juin 1989 tombera de 33 1/3 à 25 p. 100. Du 1^er^ juillet au 31 décembre 1989, il sera de 16 2/3 p. 100. Le plafond demeure à 10 millions de dollars par société ou entreprise connexe.

Le ministre a aussi reconnu qu'un grand nombre d'emplois dans l'ouest du Canada dépendent entièrement de l'industrie prétrolière. Cela signifie que 80 autres millions de dollars vont être injectés dans l'industrie, ce qui va permettre de poursuivre les activités de forage, de protéger des emplois et de renflouer les réserves canadiennes de pétrole classique qui s'épuisent rapidement.

Dans ces déclarations, aucun député ministériel n'a laissé entendre que le gouvernement considérait peut-être que le programme n'était pas utile, qu'il n'était pas nécessaire ou qu'il n'est plus nécessaire de nos jours. Tout semble indiquer que le programme est tout autant nécessaire aujourd'hui qu'il l'était il y a deux ans.

• (1640)

Permettez-moi de citer un extrait d'un article de Drew Fagan paru dans le *Globe and Mail* le 20 mars 1989:

Pour les entreprises de forage de l'Alberta ce fut l'hiver de leur malaise.

Des 525 tours de forage dans l'Ouest canadien, seulement 160 étaient en activité au mois de janvier. En février, même si le nombre était passé à 245, il accusait une baisse de 33 p. 100 par rapport au mois de février de l'année précédente.

A première vue, cette situation peut surprendre parce que le prix mondial du pétrole a considérablement augmenté depuis la fin de l'an dernier. En règle générale, ce prix de référence est le principal facteur qui régit les niveaux d'activité de l'industrie énergétique au Canada.

Cependant, les sociétés pétrolières et gazières ont planifié leur niveau de forage pour la haute saison d'hiver l'automne dernier, au moment où le cours du pétrole s'effondrait. Et la hausse du prix, bien qu'elle se maintienne depuis presque trois mois, laisse beaucoup de gens sceptiques, car on ne sait pas si elle va durer ou non. . .

. . . d'autres facteurs ont également joué un rôle clé dans le plus important ralentissement des activités de forage en période hivernale qu'on ait connu depuis dix ans.

Même si le gouvernement a annoncé juste à la veille des élections qu'il injectait 80 autres millions de dollars dans le programme, cette somme a été retirée lorsque le programme a prématurément pris fin, seulement cinq mois après les élections. Cette décision, rappelons-le, a été prise par un gouvernement qui se déclarait en faveur de la planification à long terme et contre les mesures à court terme.

La Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors a tenté récemment de donner tout leur sens à ces chiffres en calculant au juste les répercussions pour ses membres de l'annulation du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur. En annexe à son communiqué de presse sur l'annulation en question, l'Association a précisé ce qui suit:

Sur le plan de l'emploi et de l'activité dans le secteur, l'annulation du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur aura au maximum les répercussions suivantes:

(1) les stimulants de 80 millions de dollars qui sont dorénavant perdus auraient permis d'exploiter jusqu'à 50 tours de forage.

(2) 1 500 personnes auraient travaillé directement sur les tours de forage et au moins 3 700 emplois auraient été créés au total.

L'Association a fait ces affirmations en se basant sur les hypothèses suivantes:

(1) l'argent aurait été réparti également tout au cours de l'année. Ainsi, pour toucher 80 millions de dollars, les sociétés de forage auraient dépensé 450 millions de dollars.

(2) dans le centre de l'Alberta, un puits coûte en moyenne 500 000$, ce qui signifie que 900 puits auraient pu être forés.

(3) en moyenne, les puits du centre de l'Alberta nécessitent dix jours de forage et ainsi 9 000 jours de travail sont perdus.

(4) il reste 240 jours dans l'année, et une tour pourrait fonctionner 80 p. 100 du temps, ou 190 jours si vous préférez.

(5) si on divise 9 000 jours par 190 (jours par tour)—on obtient 50 tours tournant à temps plein.

C'est là une perte importante.

Étant donné qu'il faut continuer à protéger les emplois dans l'industrie, surtout parmi les petits entrepreneurs et les sociétés de service, il faut se demander ce que le gouvernement entend faire, afin de remplacer le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur. Selon toutes les apparences, le gouvernement a décidé de l'annuler prématurément, afin d'en tirer un avantage politique à court terme. Au Nouveau Parti démocratique, nous espérons qu'un programme satisfaisant de remplacement sera mis en oeuvre sous peu.

Selon un vieil adage, «n'allez pas réparer ce qui n'est pas cassé.» Le gouvernement devrait plutôt suivre celui-ci: «Si ça marche, n'allez pas le détraquer». Or, c'est, semble-t-il, ce qui se passe en l'occurrence.

J'ai précisé tout à l'heure qu'il s'agit d'un gouvernement qui, pratiquement comme un acte de foi, prétend qu'il suit les pratiques commerciales et qu'il consulte l'industrie, le secteur privé et les gens à la base de notre économie. Il dit être un gouvernement qui administre à long terme, et pas simplement à court terme en ayant recours à des mesures opportunistes.

Malgré tout ce qu'a déclaré le gouvernement il y a quelques mois, l'annulation de ce programme montre que toutes ses affirmations sont fausses. Il ne s'agit pas d'un gouvernement qui suit les pratiques commerciales. Manifestement, il ne consulte ni les grandes sociétés, ni les travailleurs ni les collectivités visées par de grands secteurs de l'économie, du moins pas dans l'ouest du pays. Nos vis-à-vis oublient leurs racines non seulement parmi les gens équilibrés dans le secteur privé, mais également dans cette région du pays qui les a fortement soutenus au cours des dix ou vingt dernières années.

Une voix: En effet!

Des voix: Très juste!

M. Kristiansen: Ils feraient mieux d'y repenser, car tout comme la prospection pétrolière et gazière de l'Alberta et d'autres grands secteurs de l'industrie pétrolière au Canada, les habitants de ma circonscription et d'autres régions minières traditionnelles du pays ont appris que le gouvernement qui prend des mesures opportunistes à court si l'on se base sur cette mesure législative. A cause des «magouilles» au sujet des actions accréditives et des changements contradictoires apportés à ces programmes, les gens ont constaté qu'ils ne peuvent se fier à la parole du gouvernement quand il dit qu'il va agir à long terme et qu'il va présenter un programme grâce auquel l'industrie et les investisseurs sauront à quoi s'en tenir pour un bon bout de temps, de manière à ce qu'ils puissent procéder aux adaptations nécessaires pour que les intéressés, y compris ces localités, obtiennent le plus de revenu et de soutien possible.

On ne peut diriger un pays de cette façon. J'aimerais que les députés d'en face qui disent que les choses vont bien mieux dans le secteur pétrolier et gazier que dans le temps—et nous savons à quelle époque ils font allusion quand ils s'expriment ainsi—se rendent compte que c'est en grande partie à cause des modifications apportées au mécanisme des actions accréditives concernant la prospection et le forage dans le secteur minier que dans ma circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke, historiquement l'une des principales régions de l'Ouest canadien pour ce qui est de la prospection et de la mise en valeur, le taux de chômage est passé de 10, 11 ou 12 p. 100 à 16 ou 17 p. 100. Dans certains cas, il atteint 19 p. 100. Nous nous approchons à nouveau des sommets enregistrés durant les pires années de la crise du début des années 1980.

Le gouvernement actuel s'était pourtant engagé à changer les choses dans nos régions riches en ressources et notamment dans celles de l'ouest du Canada. Il fait fi de ses engagements à cet égard à ses risques et péril. Je l'exhorte fortement à reconsidérer à la fois ce projet de loi et toute son attitude.

Parmi les changements qu'il devrait également reconsidérer et qui cadrent particulièrement bien avec le sujet qui nous occupe est sa décision d'assujettir les ententes de mise en valeur minérale et forestière au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

Encore une fois, il s'agit d'un fonds à court terme destiné à certaines entreprises et à certains secteurs. Il ne favorise pas la planification à long terme dont les secteurs forestier et minier ont besoin si nous voulons assister à la

croissance stable et ordonnée des entreprises aussi bien publiques que privées de ces importants secteurs.

Les villes industrielles de notre pays ont besoin d'engagements à long terme de la part du patronat et du salariat. Ce qui importe davantage, pour bien établir les règles du jeu ils doivent élaborer leur planification à long terme, et qu'une fois que le gouvernement s'est engagé à poursuivre un programme pendant une période définie, il le poursuive au moins jusqu'à la fin, de sorte que nous puissions sortir nos villes industrielles et nos secteurs d'exploitation des ressources de l'alternance de la forte expansion suivie de la dépression et favoriser leur croissance stable et à long terme, de façon que la génération actuelle et les générations futures puissent compter sur une part accrue des richesses de notre pays.

• (1650)

Le président suppléant (M. Paproski): J'autorise le député d'Edmonton–Est à poser des questions ou à formuler des commentaires.

M. Harvey (Edmonton–Est): La Colombie–Britannique possède un important secteur gazier. Les députés néo–démocrates de cette province le savent, car c'est la très sage administration du député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) qui a pris sur elle de créer le bureau de commercialisation que le gouvernement néo–démocrate de la Colombie–Britannique a mis en place pour s'occuper du gaz naturel, l'acheter des producteurs et verser aux petits producteurs indépendants le meilleur prix qu'ils aient jamais obtenu, quitte ensuite à le commercialiser et à empocher une bonne partie des redevances au nom des citoyens de la Colombie–Britannique.

La Colombie–Britannique possède encore un important secteur de production du gaz naturel, secteur qui comprend encore un assez grand nombre de producteurs indépendants.

Le député pourrait–il me dire quelles sont à son avis les conséquences que ce projet de loi ne manquera pas d'avoir sur les entreprises productrices de gaz naturel de sa province qui ont vraiment beaucoup profité des lois pertinentes adoptées par un précédent gouvernement néo–démocrate?

M. Kristiansen: Si je représentais une circonscription du nord–est de la Colombie–Britannique, je serais bien plus en mesure de répondre à cette question.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, bien qu'il y ait des points de ressemblance entre l'exploration pétrolière et gazière et l'industrie minière, je n'ai pas été mêlé d'assez près aux expériences dans ce domaine pour aller chercher, une vie politique ou deux en arrière, la réponse nette et concise à la question de mon collègue.

M. Harvey (Edmonton–Est): Faites des conjectures.

M. Kristiansen: J'hésite à le faire. J'aimerais que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) soit ici. La loi et le changement qui a été apporté alors aux mécanismes de commercialisation ont aidé l'industrie de ma province, la Colombie–Britannique. Je souhaite seulement que, dans un avenir pas trop éloigné, nous verrons le gouvernement prendre des initiatives du même genre.

Je peux répondre clairement à mon collègue. Contrairement au gouvernement qui ne fait que prêcher l'efficacité et parler de consulter tous les secteurs de la société avant d'agir, je sais que mes collègues de Colombie–Britannique, mes collègues fédéraux et moi–même nous engageons à consulter tous les secteurs de la collectivité canadienne, y compris tous les milieux des affaires et de l'industrie. Ainsi, malgré nos divergences d'opinion sur certains points, nous comprendrons l'importance de stabiliser les règles de base pendant une période prévisible afin que nous puissions planifier nos activités privées et publiques de la manière la plus profitable pour le plus grand nombre de Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton–Est a la parole pour poser une question ou faire une observation.

M. Harvey (Edmonton Est): Le principal aspect de ce projet de loi est qu'il privera de capitaux fédéraux un secteur de l'industrie énergétique caractérisé, du moins en Alberta, par la présence d'un grand nombre de petites sociétés canadiennes indépendantes. Un des endroits où le gouvernement fédéral continue de promettre sinon des investissements considérables, certainement des montants beaucoup plus importants que ceux qui seront économisés grâce à la suppression prématurée du programme d'encouragement, est le projet du gazoduc de l'Île de Vancouver. On en a fait la promesse une fois de plus au cours des dernières élections fédérales.

Le député accorde–t–il plus de crédit à la promesse qui a été faite au cours des élections fédérales qu'à celle qui a été faite avant les élections fédérales par le gouvernement, ou même avant n'importe quelle élection provin-

ciale par l'actuel gouvernement créditiste? Prend-il cette promesse au sérieux?

M. Kristiansen: Je ne sais trop où commencer, mais je pense que je sais comment finir.

Le problème de cet engagement, ou de cette promesse, que le gouvernement a pris au cours des dernières élections envers le gouvernement de la Colombie-Britannique,—et je ne pense pas que la promesse ait été faite à la population de la Colombie-Britannique, car cette dernière n'a jamais pu dire ce qu'elle voulait véritablement—c'est qu'il fournirait un montant important pour construire un gazoduc vers l'Île de Vancouver. Le gouvernement semble avoir quelque peu usé de faux fuyants ici. Nous ne savons trop si l'engagement tient toujours.

M. Epp: Parfaitement, et d'une valeur de 150 millions de dollars.

M. Kristiansen: Il n'y a donc rien de changé dans ce chiffre de 150 millions de dollars. J'ai peine à suivre l'évolution de l'opinion publique en Colombie-Britannique. Je me demande si la population de l'Île de Vancouver tient à ce gazoduc. Je sais que la plupart des industries de l'Île de Vancouver avaient déclaré ne pas en avoir tellement besoin. Un grand nombre d'entre elles ont laissé entendre qu'elles avaient d'autres modes de production d'énergie sur lesquels elles avaient un contrôle direct et qu'elles préféraient continuer ainsi. Peut-être que cela aura ou n'aura pas un effet très néfaste sur la mise en valeur.

Dans le discours du Trône tout comme pendant la dernière campagne électorale, le gouvernement a déclaré que l'environnement constituait l'une de ses priorités. Pourtant, lors de la prétendue planification de ce projet, le gouvernement a voulu faire passer ce gazoduc par la principale source d'approvisionnement en eau du district régional du Grand Vancouver, ce qui a soulevé un tollé sans précédent chez tous les citoyens du sud-ouest de la Colombie-Britannique. Toutes les considérations des études d'impact sur l'environnement ont été écartées dans la hâte d'établir le parcours de ce gazoduc. Puis, il semble qu'on ait fait marche arrière devant la forte et bruyante opposition des citoyens de Vancouver et du sud-ouest de la Colombie-Britannique. On nous a assurés, et j'espère qu'on a dit vrai, qu'on effectuera une véritable étude d'impact sur l'environnement.

Maintenant, il semble que l'on songe sérieusement, quoi que cela signifie, à trouver un autre parcours, peut-être en remontant du côté est du Bras Indian, afin de contourner la ligne de partage des eaux du sud-ouest de la province, si l'on doit jamais donner suite à ce projet. Nous nous demandons vraiment où ils en sont rendus. Le projet est-il vraiment nécessaire? Le public en sent-il le besoin? Il me semble pas que ce soit le cas en Colombie-Britannique? Quel sera l'impact sur l'environnement? Le gouvernement se dit obligé d'économiser de l'argent pour l'affecter à d'autres priorités. Encore une fois, le gouvernement semble vouloir dépenser de l'argent pour un programme dont on ne sait s'il est nécessaire. Les gens qui sont censés en vouloir ne savent pas s'ils en veulent. D'autre part, le gouvernement veut dépenser cet argent, même s'il déclare ne pas l'avoir.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés. Conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote. Conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le vote sur le projet de loi à l'étude est reporté à demain, à 18 heures. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

M. Angus: Monsieur le Président, je tiens à vous signaler que lorsque vous avez mis la question aux voix, l'horloge indiquait clairement qu'il était plus de 17 heures. D'autres députés étaient prêts à parler la prochaine fois que la question reviendrait sur le tapis, mais vous les en avez empêchés à cause de votre hâte. C'est pourquoi je vous ai forcé la main.

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale au député que j'ai une horloge devant moi. Il n'était pas tout à fait 17 heures. C'est pourquoi je suis passé au vote. Je regrette, mais je ne peux pas regarder toutes les horloges de la Chambre. L'horloge qui se trouve devant moi est celle que je consulte. Comme il est 17 h 5, nous passons maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Français*]

LES MUSÉES

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR UN MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE DANS LA CAPITALE NATIONALE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier sérieusement la possibilité de doter la région de la Capitale nationale d'un musée canadien de l'océanographie qui comprendrait, entre autres, un aquarium national d'eau douce et d'eau salée regroupant tous les spécimens de la faune aquatique canadienne.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de débattre une motion qui revêt beaucoup d'importance pour la région de la Capitale nationale et je suis d'autant plus heureux que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a bien voulu appuyer cette motion.

M. Boudria: Avec plaisir!

M. Gauthier: J'espère que tous les gens de la belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell auront l'occasion de venir visiter ce beau musée, ce bel aquarium qui, je n'en doute pas, sera construit quelque part dans la région de la Capitale nationale, et peut-être que par extension un jour on verra aussi la Capitale nationale s'étendre jusqu'à Plantagenet, et peut-être rejoindre les intentions de M. le député de la circonscription et des espoirs de plusieurs de ses commettants.

Monsieur le Président, je remercie d'abord les membres du Comité des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés pour avoir bien voulu choisir ma motion et permettre ainsi qu'elle soit débattue dans cette enceinte pour une période maximale de cinq heures.

Également, je désire féliciter le groupe d'étude sur l'aquarium de la Capitale nationale, comité chapeauté par la Société d'aquariophilie de la vallée de l'Outaouais. Ce comité, composé d'hommes d'affaires et de professionnels de notre communauté, a su jeter les bases d'un projet qui, j'ose croire, prendra forme sous peu. Pour leur persévérance, un merci sincère à des gens tels Alan Emery et Robert McFethridge, qui n'ont ménagé aucun effort pour réunir les ressources humaines et financières nécessaires à l'avancement du dossier.

[*Traduction*]

Ce projet n'est pas nouveau. On en parle depuis une vingtaine d'années. Mon intérêt pour ce projet remonte à une dizaine d'années, alors qu'il avait fait l'objet d'un débat dans ma circonscription, en 1979. L'année dernière, et les années précédentes, j'ai eu l'occasion de présenter une motion analogue à la Chambre. Elle n'a malheureusement jamais été tirée au sort. Il arrive donc que des initiatives parlementaires ne soient jamais débattues. Je suis très heureux aujourd'hui d'avoir le privilège de débattre ce projet très important.

Monsieur le Président, la croissance économique et touristique que connaît la région de la Capitale nationale depuis quelques années pousse les gens à trouver de nouveaux pôles d'attraction susceptibles de rendre la région digne de tous les Canadiens, de les attirer et de les pousser à s'intéresser à nos établissements et musées nationaux. C'est ce que ferait précisément un musée de l'océanographie, à mon sens. Les aquariums ont beaucoup de succès. Contrairement à certains autres établissements culturels, ils sont autonomes financièrement. Aucun des dix grands aquariums d'Amérique du Nord, et celui d'Ottawa serait un grand, n'est à court d'argent. Leurs sources financières sont aussi variées que les espèces de poissons qu'ils hébergent. La présidente de la Commission de la Capitale nationale a trouvé l'idée très bonne lorsque celle-ci a été proposée en 1986. Elle a déclaré:

> Nous sommes favorables à l'idée et voudrions encourager le musée. Partout en Amérique du Nord, les aquariums attirent de grandes foules, nous en sommes conscients.

[*Français*]

Monsieur le Président, quels sont les avantages d'un musée océanographique, d'un aquarium national?

Un musée océanographique contenant des bassins d'eau douce et d'eau salée est devenu, d'après moi, essentiel pour compléter notre réseau culturel. En étudiant les aspects d'un tel projet, on y découvre beaucoup plus qu'un simple attrait touristique. On y retrouve en effet une foule d'avantages dont ceux de répondre aux besoins éducationnels, communautaires et culturels de la population canadienne. A cet effet, une étude effectuée en 1986 démontre que 60 p. 100 des visiteurs interviewés auraient visité un lieu historique et 40 p. 100, un musée. En plus d'être un centre d'activités pour tous les canadiens, en plus d'offrir des spectacles et des divertissements, en plus de mettre en valeur la vie aquatique canadienne (mammifères, eau, plantes), le Musée de l'océanographie deviendrait un centre éducatif de recherche et de conservation sur la pollution, préoccupation importante aujourd'hui, la physiologie de la reproduction, la propagation des mêmes espèces, l'impact des pluies acides, le comportement des poissons et des

mammifères marins, tout en démontrant l'expertise canadienne dans le domaine des pêcheries et tout en suscitant l'intérêt général. On évalue la participation à 1,1 million de visiteurs la première année. C'est beaucoup de monde!

Expliquant aux visiteurs les différentes conditions de l'environnement, les pratiques de conservation et les ressources en eau du Canada, on leur apprendrait à protéger les éléments de notre environnement et à respecter notre écologie.

Un tel musée devrait bien sûr s'associer à des installations scientifiques reconnues, maintenir des relations étroites avec des centres de recherche, des collèges, des universités et d'autres établissements éducatifs.

• (1710)

[*Traduction*]

Il existe beaucoup de documentation pour ceux qui s'intéressent au sujet. En examinant cette documentation, j'ai été particulièrmeent intéressé par le Scripps Aquarium Museum de La Jolla, en Californie, qui est un excellent exemple de musée aquarium. Fondé en 1905 et affilié à l'Université de la Californie à San Diego, il s'agit d'un institut qui possède une vaste collection d'animaux marins. Il est spécialisé dans l'étude des infections contractées par la faune aquatique, l'aquariologie et la recherche sur la pigmentation. L'institut publie un bulletin de nouvelles trimestriel et a été très fier de souligner le vingt-cinquième anniversaire de l'Université de la Californie en publiant une édition spéciale de son bulletin.

[*Français*]

Monsieur le Président, ici, dans la Capitale nationale, la question du financement et des relations avec les institutions éducationnelles a été étudiée très sérieusement. Une étude entreprise en juillet 1988 par le Comité de l'aquarium de la Capitale nationale démontre qu'il serait viable économiquement, financièrement et socialement de construire et d'exploiter un tel aquarium. Le projet que je préconise et que j'endosse deviendrait donc financièrement autonome et pourrait être dirigé par un organisme à but non lucratif. L'autofinancement se réaliserait par les frais d'admission, les investissements privés—la municipalité choisie y investirait également des sommes—l'adhésion de membres, les dons, les ventes de produits, les franchises, les événements spéciaux, les collectes de fonds et d'autres choses. Le Vancouver Public Aquarium, projet quelque peu similaire, enregistre des profits annuellement.

Bien qu'une contribution financière importante du gouvernement fédéral soit attendue, et serait souhaitée, je l'espère, sa contribution minimale pourrait comprendre le don d'un terrain d'au moins 20 acres ainsi que l'expertise qu'il possède au sein de ses effectifs.

Monsieur le Président, on a des ressources humaines importantes dans le domaine de la science comme dans celui de la technologie, dans le domaine aquatique, dans le domaine des recherches que font nos scientifiques dans ce domaine, et je pense que ce serait une contribution importante de la part du gouvernement fédéral à la mise en place de ce musée.

Quant au coût et aux retombées économiques, les coûts de construction sont évalués à environ 51 millions de dollars, alors que le coût total de mise en oeuvre s'élèverait à 67 721 000 de dollars. Néanmoins, les retombées économiques globales au cours de la première année d'exploitation se chiffreraient à 204 millions de dollars. Il en résulterait la création de 1 752 emplois pendant la construction, comblant ainsi le vide créé par la réalisation du Musée des beaux-arts et celui des civilisations, ainsi que la création de 150 emplois permanents dans ce nouveau musée.

[*Traduction*]

Je me suis présenté devant le comité chargé d'étudier les initiatives parlementaires. Le député d'Edmonton—Strathcona (M. Thorkelson) m'a demandé si j'étais prêt à accepter un amendement visant à supprimer toute mention de la région de la Capitale nationale dans ma motion. Évidemment, j'ai alors déclaré que le projet m'intéressait particulièrement parce que l'étude portait sur la région de la Capitale nationale et que je ne peux pas me prononcer pour une autre région. Je présente un projet pour la région qui m'est la plus familière.

De nombreux facteurs ont été pris en considération dont le nombre annuel de visiteurs, les installations déjà existantes, les autres attractions. Cependant, le projet n'empêche pas d'autres municipalités de vouloir leur propre aquarium. Au contraire. Si d'autres municipalités offrent le même potentiel que ma région, elles devraient présenter un projet semblable. Je crois fermement qu'un pays qui est limité par trois océans et possède le tiers des réserves en eau douce de la planète devrait avoir un

musée national d'océanographie doublé d'un aquarium dans la région de sa capitale.

Dans la région de la Capitale nationale, nous ne cherchons pas à gagner la volonté populaire, nous l'avons déjà; nous ne cherchons pas de meneurs, nous les avons déjà; ce qu'il nous faut, c'est la volonté politique, et j'espère que le projet sera approuvé par tous les partis.

[*Français*]

Monsieur le Président, six municipalités ont présenté des lieux possibles pour la réalisation d'un aquarium national. La ville d'Ottawa en a présenté neuf, soit les plaines Le Breton, l'île Victoria, le parc Britannia, les rapides Des Chênes, le parc Lansdowne, le lac Dow, Mooney's Bay, Bayview et l'Arboratum. Pour sa part, la ville de Hull a présenté des lieux du lac Leamy, du parc Jacques-Cartier et du Manège militaire; la ville de Gatineau, le parc La Baie; la ville de Gloucester, Green Creek; Nepean, Shirley's Bay, Black Rapids et Jock River, et Hull Ouest a présenté le ruisseau Meech.

Donc, on voit qu'il y a un intérêt assez grand de la part des municipalités dans ce dossier et qu'elles ont toutes participé à l'élaboration de ce projet.

Le choix évidemment de ce lieu sera effectué selon les critères essentiels suivants. D'après le comité qui a fait l'étude, les critères suivants seraient essentiels: la proximité de l'eau; l'étendue du terrain (de 18 à 20 acres); l'adjacence à une zone urbaine; les services publics et l'impact minimal sur l'environnement. Également, on tiendra compte si le lieu est situé aux abords de la rivière des Outaouais, s'il est possible d'y accéder à pied à partir d'autres attractions touristiques, s'il est accessible aux grandes artères, etc.

En se basant sur ces critères, je suis assuré, monsieur le Président, que le comité saura choisir le meilleur lieu possible pour assurer la réussite de ce projet.

Permettez-moi de conclure en disant que la région de la Capitale nationale est la quatrième plus populeuse du Canada. Il y a ici 820 000 habitants. Les musées les plus importants s'y trouvent. Toutefois, la région est également une des seules capitales nationales au monde à ne pas posséder son propre aquarium. Le musée océanographique comprenant un aquarium d'eau douce et d'eau salée viendrait ainsi combler ce vide.

Comme je l'ai mentionné, la participation du gouvernement fédéral, selon l'étude qui en sera faite, est essentielle à la réalisation de ce projet d'envergure culturel, touristique, éducatif et environnemental.

Monsieur le Président, je termine mes commentaires en espérant que de chaque côté de la Chambre, on verra à appuyer cette motion qui, en fait, demande qu'une étude sérieuse de la part du gouvernement fédéral soit faite du projet, et que l'on procède avec célérité.

[*Traduction*]

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais d'abord complimenter le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pour son sermon sur l'établissement d'un aquarium dans la région de la Capitale nationale. Il est toujours dangereux de complimenter les députés d'en face.

La dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre des communes, le député d'Ottawa—Vanier protestait contre la hausse des taux d'intérêt au nom des débiteurs d'Ottawa—Vanier dans la région de la Capitale nationale, sans tenir compte du fait qu'il y a beaucoup plus d'investisseurs que de débiteurs dans cette région.

• (1720)

Il nous propose aujourd'hui un projet inédit, sans tenir compte du fait qu'il n'y a pas pas d'océan et, par conséquent, pas d'espèces ou d'installations océaniques dans la région de la Capitale nationale. C'est pourquoi je le respecte, parce qu'il veille toujours aux intérêts de cette région. Bien sûr, il a fini par évoquer le pire argument qui soit, à savoir que les musées nationaux du Canada se trouvent tous dans cette région. Il lui semble évident qu'il devrait y en avoir un de plus. Je ne veux pas me moquer de lui car je sais qu'il a les meilleures intentions du monde. Je sais qu'il veut faire ce qu'il y a de mieux pour ses électeurs et tous les gens de la région de la Capitale nationale. Or, le reste du pays est clairement d'avis, j'en suis sûr, que cette région a plus que sa part d'institutions nationales et qu'il faudrait songer à en établir ailleurs.

Je me contenterai de donner au député la définition du terme océanographie. Il propose un musée canadien de l'océanographie. D'après le dictionnaire, l'océanographie est une «science qui a pour objet l'étude des mers et

océans, du milieu marin et de ses frontières, ainsi que des organismes qui y vivent».

La région de la Capitale nationale serait le pire endroit où étudier l'océanographie. Je pourrais m'arrêter ici mais je voudrais, sans critiquer davantage le député, faire des observations plus constructives et souligner les avantages de construire un tel musée sur la côte est.

L'endroit que j'ai à l'esprit est le port de Halifax, qui possède manifestement tous les avantages qui manquent à la région de la Capitale nationale lorsqu'on parle d'océanographie. Nous avons un océan. Nous avons un port ouvert à longueur d'année, qui peut accueillir n'importe quel genre de navires et d'installations. En effet, bon nombre des installations sont en place. En ce qui concerne les musées qui existent déjà dans le port de Halifax, le Maritime Museum of the Atlantic accueille plus de 150 000 visiteurs par année. Il comprend plus de 15 000 objets façonnés ayant trait à la mer. Nous n'avons pas une grande installation en fait d'aquarium, mais je suis certain qu'il y a amplement d'installations auxquelles on pourrait annexer un aquarium si le gouvernement fédéral était prêt à financer une telle entreprise. Je n'ai pas entendu toutes les répercussions financières que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a mentionnées, mais je suis sûr qu'il demande au gouvernement du Canada d'appuyer financièrement ce projet.

Si vous avez visité le Musée de la mer de l'Atlantique situé dans le port de Halifax, monsieur le Président, et je pense que vous l'avez fait, vous saurez qu'il abrite le célèbre Acadian Canadian Scientific Surveyship et un certain nombre d'autres installations. Nous avons maintenant une des célèbres corvettes du Canada que le public peut inspecter. En outre, il y a d'autres énormes instituts d'océanographie dans la région métropolitaine de Halifax.

D'abord et avant tout, il y a l'Institut d'océanographie de Bedford, un établissement du gouvernement fédéral qui offre une vaste gamme de services liés à l'océanographie. Il y a, bien entendu, les installations de l'Université de Dalhousie et celles des autres universités. Halifax est évidemment un des centres universitaires exceptionnels en Amérique du Nord, car la région compte sept établissements qui décernent des diplômes. En plus, pour ajouter une saveur internationale, le Centre international d'exploitation des océans est situé dans la région de Halifax. Je commence à penser que nous sommes presque dans la même situation que la région de la capitale nationale, mais nous avons des installations qui se rapportent aux pêches et à l'océan.

Je pourrais continuer d'énumérer les installations que nous avons et qui créeraient un milieu propice à l'établissement d'un musée canadien de l'océanographie et de l'aquarium qui s'y rattacherait, mais je suis certain qu'elles sont évidentes pour tous ceux qui connaissent le port de Halifax. Je ne veux pas être négatif, comme je l'ai déjà dit, en donnant les raisons pour lesquelles un tel établissement ne devrait pas être situé dans la région de la capitale nationale. Je ne dispose que de 10 minutes, mais je pourrais parler beaucoup plus longtemps du côté négatif de la proposition du député.

Permettez-moi de faire quelques remarques plus générales. Je suis certain que le député comprendra et qu'il ne prendra pas cela comme une critique. La région de la capitale nationale est choyée puisqu'on y trouve non seulement les institutions gouvernementales, mais aussi le Musée des beaux-arts, le nouveau Musée des civilisations et une myriade d'autres installations. Je ne peux pas imaginer qu'on puisse proposer qu'il faudrait encore ajouter un établissement à ceux qui existent déjà, alors que d'autres régions du pays éprouvent des difficultés économiques et doivent trouver des moyens d'attirer les touristes et les visiteurs. Je vois que le député d'Ottawa—Vanier acquiesce. Je crois qu'il sera d'accord avec moi pour dire que, à bien y penser, le port de Halifax serait un bien meilleur endroit pour ce genre de musée. Il a précisé dans son discours qu'il faisait cette proposition seulement pour la région de la capitale nationale.

Comme je l'ai déjà dit, je suis certain que, après avoir entendu parler des installations qui existent déjà dans le port de Halifax, il se rendra compte que cette proposition est meilleure que la sienne. Il a dit qu'il n'accepterait pas d'amendement. Je ne lui demanderai pas d'accepter un amendement, mais je demanderai plutôt aux autres députés d'examiner la proposition qui a été faite en pensant à d'autres régions du pays, particulièrement à la côte est. Je vais laisser les députés de l'Ouest défendre leur propre cause.

J'ajouterai, monsieur le Président, à cause de mon collègue de la circonscription fédérale de South Shore, qu'il existe un lien étroit entre le Musée maritime de l'Atlantique, situé dans le port de Halifax, et le Musée du pêcheur, situé dans le port de Lunenburg. Ils ont toujours travaillé ensemble pour la région. Avec ce genre de

collaboration, nous pourrions aider non seulement la capitale de la Nouvelle-Écosse, mais toute la province.

Je crois que c'est ce que nous voulons tous faire. Nous voulons aider le Canada tout entier. Nous nous rendons bien compte que la région de la capitale nationale est un bel endroit, mais elle a déjà eu sa part du gâteau. Il est temps que les députés de la région de la capitale nationale partagent avec le reste du pays. Je ne crois pas qu'on puisse sérieusement s'opposer à cette idée.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève intervention au sujet de la motion du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Je suis certainement en faveur du principe de la motion qui vise à établir un musée d'océanographie dans la région de la capitale nationale. Comme le député le faisait remarquer, il y a déjà un marché, tant les gens qui habitent dans la région que les nombreux touristes qui la visitent, pour justifier une telle entreprise.

Là où je suis moins sûr, c'est sur la question de savoir si ce devrait être le Musée national d'océanographie. Je suis persuadé que si ce n'est le député d'Ottawa—Vanier, le député qui a appuyé la motion conviendra qu'une des choses que nous devrions commencer à faire, en tant que parlementaires, c'est forcer le gouvernement à mettre sur pied un processus public acceptable pour choisir les endroits où situer des immeubles ou des musées fédéraux. Je dis cela en pensant aux bagarres que nous avons eues dans le cadre de la décentralisation, lorsque l'on a décidé de transférer des emplois de la région de la capitale nationale à Charlottetown ou à North Bay. C'est la même chose en Ontario où le gouvernement provincial a décidé de déménager des ministères dans le nord de la province. Dans tous les cas il s'agissait d'interventions directes. Quelqu'un décidait qu'il fallait quelque chose à Thunder Bay: «Qu'est-ce qu'on va envoyer?» se demandait-on. La bonne méthode voudrait que l'on dise: «Voici les besoins. Voici les ressources». Une fois prise la décision de décentraliser ou d'établir une nouvelle institution, quel est l'endroit le mieux placé? Choisissons-nous un endroit où le marché est plus restreint, mais où il faudrait une stimulation économique?

Il faut à mon avis mettre au point un processus qui puisse être imposé au gouvernement en exercice, peu importe le parti au pouvoir. De cette façon, les décisions peuvent être prises dans le domaine public. C'est-à-dire que si le gouvernement décide de décentraliser un ministère en particulier, il va faire connaître ses propositions. Il va énoncer les critères selon lesquels il va juger une région. Le gouvernement sera capable de dire, par exemple: «Nous allons vous juger selon votre taux de chômage», ou «Nous allons vous juger d'après vos rapports avec les services électroniques, puisqu'il s'agit d'un département de services électroniques», ou «Nous allons vous juger d'après les critères de transport, car il nous faut avoir accès aux grands centres de tout le pays», et ainsi de suite.

• (1730)

J'appuie bien clairement la création d'un musée de l'océanographie ici, dans la région de la capitale nationale. J'appuie également l'idée de créer une institution similaire dans la région des Grands Lacs, ou n'importe où on l'estime approprié. Je le dis cependant sans l'appuyer nécessairement comme le musée national ou le musée canadien de l'océanographie.

M. Boudria: La motion ne le dit pas.

M. Angus: Je sais qu'elle ne dit pas ça. Il y a cependant un petit à-côté. Les députés le savent, nous avons affaire à des mots et à leur interprétation à la Chambre. Quand quelqu'un parle d'un «musée canadien de l'océanographie», certains comprennent qu'il s'agira du seul musée soutenu par le gouvernement fédéral. En toute sincérité, je comprends l'intention du député. Il travaille fort en faveur de ses électeurs comme il le fait toujours. J'appuie l'idée qu'il préconise.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir à moi aussi de participer cet après-midi dans ce débat sur la motion portant le numéro M-361, proposée par mon honorable collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

Premièrement, je voudrais féliciter le député d'Ottawa—Vanier pour son excellente initiative et je suis sûr que tous les députés de cette Chambre sont heureux de savoir que certains d'entre nous ont ce talent de pouvoir penser à des idées innovatrices de ce genre et de les proposer au Parlement canadien. Et le député d'en face, le député de Halifax. . .

M. Gauthier: . . .de Halifax-Ouest, je pense!

M. Boudria: . . .Halifax-Ouest (M. Crosby), enfin. . . Je suis sûr que lui aussi envie un peu la bonne idée qui a été proposée par mon collègue d'Ottawa—Vanier. D'ailleurs, il l'a presque dit tantôt. Il l'a presque admis. C'était presque une confession de sa part, monsieur le Président, lorsqu'il disait tantôt que le même centre devait être situé à Halifax. C'est comme dire: Moi aussi, je trouve cela une bonne idée, excepté que je regrette de ne pas y avoir pensé.

M. Gauthier: C'est cela!

M. Boudria: C'est cela que le député d'en face vient de nous admettre aujourd'hui. On a eu cette confession.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier a déjà proposé cette initiative dans le passé. Je m'en souviens bien d'ailleurs. Alors, c'est la deuxième fois que le député nous propose cette initiative-là. J'ose espérer qu'une fois pour toutes les conservateurs en face comprendront; après deux fois, même les conservateurs pourraient habituellement comprendre. Après deux fois, si on parle assez lentement, bien sûr! Mais, en tout cas, on va s'efforcer de leur faire comprendre et de faire comprendre au député de Halifax-Ouest qu'un musée semblable est souhaitable pour la région de la Capitale nationale.

[*Traduction*]

On a dit plus tôt que ce serait le musée national de l'océanographie. Ce n'est pas tout à fait ce que dit la motion. Elle s'énonce ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier sérieusement la possibilité de doter la région de la capitale nationale d'un musée canadien de l'océanographie. . .

Je dis au député de Halifax et à tous les autres que s'ils ont eux aussi une bonnne idée comme celle-ci, il y a encore espoir pour eux. S'ils n'ont pas de bonne idée, ils peuvent toujours nous consulter. Nous allons leur en fournir quelques-unes tout à fait gratuitement. Monsieur le Président, nous dans l'opposition officielle, nous sommes prêts à nous montrer très coopératifs pour aider le gouvernement à fournir une meilleure représentation à tous les Canadiens, comme vous le savez très bien, j'en suis certain, étant au-dessus des partis en tant que Président.

La motion propose d'installer ce musée de l'océanographie dans la région de la capitale nationale. Le député d'Halifax a dit qu'il devrait être placé dans sa circonscription et le député de Thunder Bay, dans la sienne. Le député d'Halifax a parlé de «coûts» à un certain moment dans son discours. Mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) n'a pas demandé au gouvernement fédéral de financer ce projet. Je sais que c'est terriblement difficile à comprendre pour le député d'en face. Je vais cependant le répéter. Manifestement, ce qui serait nécessaire, au moins à mon avis—ou ce qui pourrait être nécessaire—c'est que le gouvernement fédéral fournisse le terrain. Nous avons les plaines Lebreton ici à Ottawa que nous réservons depuis environ 30 ou 40 ans pour un bon projet.

M. Gauthier: Le voici!

M. Boudria: Nous avons maintenant un bon projet. C'est quelque chose qui pourrait bénéficier à tous les Canadiens. Le député ne demande pas une subvention du gouvernement fédéral ni rien de la sorte. C'est un bon emplacement pour ce musée. Il y a une forte concentration de population. Il y a un demi-million d'habitants dans la capitale nationale, trois quarts de million si on compte ceux qui habitent de l'autre côté de la rivière. Nous avons des gens qui viennent de tout le Canada et de toute l'Amérique du Nord et d'ailleurs pour visiter la région de la capitale nationale. Ces touristes pourraient venir visiter cette attraction, cet aquarium, ce musée d'océanographie et apporter leur contribution financière, comme cela se fait dans cette sorte d'institution.

[*Français*]

Mon collègue d'Ottawa—Vanier parlait tantôt du centre semblable à Vancouver et de celui de la Californie qui sont des initiatives assez payantes pour ceux qui en sont les propriétaires. Il ne faut pas penser qu'un musée d'océanographie, un aquarium de ce genre, n'est qu'une perte d'argent perpétuelle parce qu'habituellement, ça ne l'est pas. Et certainement, ici dans la région de la Capitale nationale, on peut utiliser quelque chose comme cela. On ne demande pas cette fois-ci, monsieur le Président, de construire un musée de 250 millions de dollars. On ne demande pas quelque chose de ce genre. Ce qu'on demande au gouvernement fédéral, c'est d'étudier sérieusement la possibilité de doter la région d'un tel musée. Des études ont été faites. Mon collègue d'Ottawa—Vanier, comme on le sait, est toujours bien renseigné dans ses dossiers. En voilà la preuve! Il y a rapport par-dessus rapport, monsieur le Président, recommandant justement une étude ici de la compagnie Lavalin, Éconosult, par exemple, compagnie bien connue du gouvernement d'en face, c'est le moins qu'on puisse dire, qui a préparé ce rapport-là sur ce musée dans la région de la Capitale nationale et qui recommande justement en faveur.

Musée océanographique

Moi-même, à titre de député de la région de la Capitale nationale, bien que j'aimerais que la Capitale nationale s'agrandisse un peu dans ma circonscription, je l'ai soulevé dans le passé, et j'en profite pour soulever ce dossier à nouveau, j'aimerais bien un musée comme celui-là dans notre région. Et, monsieur le Président, c'est le genre de musée, c'est le genre d'installations qui plaisent à des familles entières, à plusieurs Canadiens, à plusieurs personnes qui aimeraient voir un lieu semblable. Le député de Halifax nous dit: Eh bien oui, Ottawa, c'est le pire endroit ou quelque chose de ce genre pour un centre de ce genre. Il n'a pas écouté très attentivement l'éloquent discours du député d'Ottawa—Vanier parce qu'il aurait compris, par exemple, que nous parlons ici, et nous sommes dans la région, monsieur le Président, de ce qui était déjà la mer de Champlain, nous sommes ici dans la Capitale nationale près du lac Pink, lac très historique, qui date même de la préhistoire si ma mémoire est fidèle, et il y a là des spécimens de poissons, justement des poissons qui étaient déjà des poissons d'océan et qui sont devenus aujourd'hui des poissons d'eau douce. Il faut se rappeler qu'une installation de ce genre aurait sans doute des spécimens de l'océan, des spécimens d'eau fraîche, et tout le reste. Ce serait un aquarium, une installation qui serait, à mon avis, fort utile, fort agréable et fort souhaitable du point de vue touristique.

Après tout, nous sommes le pays avec la plus grande étendue d'océan autour de nous. Nous avons des océans sur trois côtés, et nous sommes ici à Ottawa dans la Capitale nationale de notre pays. Lorsque les citoyens viendraient dans la Capitale nationale, ils pourraient voir quelque chose de réellement canadien: l'océan. Il n'y a rien de plus canadien que l'océan. Je félicite mon collègue pour son excellente initiative.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat, et je félicite le député d'Ottawa—Vanier de soulever cette question très importante. Son idée de créer un musée canadien de l'océanographie est excellente, mais j'avoue que je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui sur l'emplacement du musée, soit la région de la capitale nationale. Je préfère la suggestion de mon ami, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby). Cependant, si nous examinons les musées déjà existants, nous constatons qu'à Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, nous avons la structure de ce qui pourrait devenir un musée canadien de l'océanographie et de la vie aquatique, c'est-à-dire le Musée des pêches de l'Atlantique.

La création d'un musée national de l'océanographie est une bonne suggestion à cause du rôle majeur que l'océan et la vie aquatique ont joué dans l'histoire du Canada. Personne ne sait exactement quand les premiers Européens ont traversé l'Atlantique, mais quand ils sont venus ici, au XIV^{e} ou au XV^{e} siècle, ils cherchaient notre poisson. Nous cherchons encore notre poisson. Ces temps-ci, en fait, nous avons de la difficulté à trouver autant de poisson que nous aimerions en avoir. Quoi qu'il en soit, la vie aquatique est encore une partie importante de la vie au Canada, pas seulement dans l'Atlantique mais dans toutes les régions d'un bout à l'autre du pays. Après tout, nos rives baignent dans trois océans: l'Arctique, le Pacifique et l'Atlantique. Indubitablement, la vie aquatique a joué un rôle très important. Un tel musée nous rappellerait un récit très émouvant de courage et d'esprit d'initiative, de siècles d'histoire et de progrès.

Nous pourrions considérer l'évolution des pêches comme une source de richesse et de développement économiques, ainsi que les changements techniques dont nous avons été témoins au cours des temps. En fait, il serait tout à fait approprié qu'un tel musée illustre les questions environnementales et les besoins écologiques.

Ma maison est à quelque 15 pieds de l'océan atlantique, je dis bien 15 pieds. Depuis une quarantaine d'années, je vois les changements écologiques qui surviennent dans l'anse où je vis dans la petite localité de Hubbards. Samedi dernier, j'y ai nagé avec un tube respiratoire pour observer le fond. C'est extraordinaire de constater les changements. Ce serait une expérience éducative très enrichissante pour nos jeunes si nous avions un musée pour leur montrer à quel point l'homme peut affecter l'environnement, l'océan et le système écologique.

Je pense que l'idée de créer un musée national est tout à fait excellente. Au Canada atlantique nous sommes tout particulièrement conscients aujourd'hui de l'importance que prend notre océan pour nous et des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons quand nous ne pouvons avoir facilement accès aux ressources de cet océan.

Mon collègue de Halifax-Ouest a parlé d'installations de Nouvelle-Écosse qui peuvent constituer le point de

départ d'un excellent musée océanographique et plus généralement de la faune marine. Il a parlé du magnifique établissement qu'est le musée maritime de l'Atlantique, implanté dans le port de Halifax, qui compte un des premiers navires océanographiques utilisés dans notre pays. De façon générale, il présente la vie en mer dans la marine marchande depuis deux siècles, chapitre où la province de la Nouvelle-Écosse a joué un rôle capital.

Il aurait également pu mentionner le musée du Commandement de l'Atlantique, qui est situé sur la base navale et base des Forces canadiennes Stadacona à Halifax, un musée historique de la marine de guerre qui fait pendant au musée maritime de l'Atlantique. Il a parlé de l'Institut océanographique de Bedford, un des meilleurs instituts océanographiques du monde. Il est indéniable que c'est l'endroit rêvé pour développer cet établissement et pour le mettre à la disposition des gens qui visitent la région, afin qu'ils puissent voir l'impact et le rôle que les océans jouent dans notre vie et dans notre société.

Il y a un autre établissement splendide qui existe en Nouvelle-Écosse, et il se trouve comme par hasard dans la célèbre ville historique de Lunenburg. Question océan, quelle ville canadienne est mieux connue que celle de Lunenburg, puisque c'est là qu'a été construit le Bluenose, celle où a été construit le Bounty? Nous avons aujourd'hui un remarquable musée atlantique de la pêche à Lunenburg. Je voudrais inviter mon collègue d'en face à venir visiter le musée atlantique de la pêche. J'invite tous les députés à le faire. Il n'y a pas de meilleur endroit pour passer l'été que la côte méridionale de Nouvelle-Écosse. C'est ce que je compte faire moi-même, et le plus tôt sera le mieux.

Le député y trouvera un merveilleux aquarium présentant des spécimens de l'Atlantique: poissons vivants, homards, pétoncles, palourdes, rien n'y manque, et chaque espèce est présentée dans son habitat naturel. Nous avons déjà là un merveilleux aquarium. Le musée donne également au visiteur l'occasion de voir comment on exploite les richesses de la mer. Ainsi, une exposition relate l'évolution des techniques de la pêche sur plus de 400 ans, qu'il s'agisse de la pêche côtière où de la pêche sur les Grands Bancs. On peut également visiter deux musées flottants, le Theresa Connors, goélette à deux mâts qui servait à la pêche sur les Grands Bancs dans les années 1920 et le Cape North, morutier qui a été l'un des premiers palangriers à coque d'acier. Il me semble donc que nous avons là de fort belles installations.

Le député qui m'a précédé a évoqué la possibilité que nous ayons plusieurs de ces musées. Il visiterait avec grand plaisir, j'en suis certain, le Fisheries Museum of the Atlantic, qui peut servir de fondement au musée océanographique que le député d'Ottawa-Vanier réclame. Il serait extraordinaire d'avoir tous les types de musées dans toutes les régions du Canada. Hélas, lorsqu'il s'agit de musées nationaux, il faut se tourner vers les grands centres.

Je ne crois pas qu'on puisse sérieusement songer à construire un musée océanographique ailleurs que près de l'océan. On peut bâtir de beaux immeubles à Ottawa, et on l'a fait. Je ne me suis pas privé de visiter les beaux musées que nous construisons ici. Le Musée des civilisations ouvrira bientôt ses portes. Nous avons un Musée des beaux-arts splendide. Il y a aussi le Musée national de l'aviation et le Musée canadien de la photographie contemporaine. Nous espérons tous avoir bientôt de nouveaux bâtiments pour les Archives nationales, et j'inciterai le gouvernemnt à débloquer les ressources voulues à cette fin. Mais il n'y a pas de raison pour que tout ce qui est national se retrouve à Ottawa.

Le pays a commencé à se développer sur le côte est. Notre première industrie a été celle de la pêche. C'est ce qui a amené des gens chez nous avant même qu'il n'y ait des établissements à Terre-Neuve. Nous avons, sur la côte, des établissements qui vivent en communion avec la mer depuis plus de 200 ans. Je trouve inconcevable qu'on ne mentionne pas que cette idée n'est guère réalisable. Comment peut-on établir un musée océanographique sans océan? On peut toujours construire un immense bassin, mais il vaut mieux encourager les gens à se rendre sur la côte est pour prendre contact avec la mer. Les aquariums donnent aux gens l'occasion de voir de près diverses espèces de la flore et de la faune marines. Mais au lieu de les contempler à travers la vitre d'un aquarium dans une grande ville comme Ottawa ou Toronto, il vaut beaucoup mieux les voir dans leur habitat naturel, en se promenant au bord de la mer.

Il faut comprendre que, en établissant notre réseau de musées, nous avons l'occasion de partager ces ressources

avec tous les Canadiens puisqu'ils n'ont pas tous la même occasion de voyager.

Au Canada atlantique, nous vivons au bord de la mer. La mer est le pivot de notre mode de vie. Il me semble évident que le fleuron océanographique de notre réseau de musées doit être établi au Canada atlantique. Je soutiens humblement que Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, l'une des plus belles villes du Canada, serait l'endroit tout désigné pour concrétiser cette idée par ailleurs excellente du député d'Ottawa-Vanier.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les discussions de mes collègues sur le bien-fondé d'ajouter un autre musée dans la région de la Capitale nationale du Canada, cette fois-ci, un musée d'océanographie. Il est facile de comprendre les avantages d'une telle initiative, en particulier sur le plan de l'histoire du Canada, de la vie d'aujourd'hui, des questions environnementales et de l'écologie.

Comme en témoigne le document du gouvernement canadien préparé en mai 1988 et intitulé *Des enjeux et des choix, projet d'une politique et de programmes fédéraux intéressant les musées*, les musées revêtant une importance capitale pour la société canadienne, symboles de l'identité et de la fierté nationales, centres de créativité et d'apprentissage, lieux de délectation et d'enchantement, ils servent la mémoire collective.

• (1750)

Bref, au Canada, les musées sont importants, et qu'il s'agisse du musée communautaire d'une petite ville ou de l'imposant établissement multidisciplinaire de nos grandes villes, ils servent à préserver les éléments de l'histoire humaine et naturelle du monde pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Les activitées des Musées canadiens et le Programme d'appui aux musées du gouvernement canadien dont bénéficient toutes les régions du pays confirment l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada à l'égard de cet aspect important de la vie culturelle canadienne.

Nous nous apprêtons à inaugurer le nouveau Musée canadien des civilisations à Hull. Le Musée des beaux-arts a ouvert ses portes dans un concert d'éloges dithyrambiques le printemps dernier, et le Musée national de l'aviation vient de terminer la première phase de son projet de réinstallation dans l'Est d'Ottawa.

En outre, de nouveaux locaux pour le Musée canadien de la photographie contemporaine ont été annoncés et les travaux de construction commenceront au cours des prochains mois.

Je mets toutefois en doute l'à-propos d'une proposition qui amènerait, sans l'ombre d'un doute, le gouvernement canadien à accorder son appui à un autre établissement patrimonial d'importance dans la région d'Ottawa-Hull, qui est déjà desservie, comme on le sait, par quatre musées d'État et leurs établissements annexes.

Mes collègues ne doivent pas oublier que, dans le domaine du patrimoine, plusieurs initiatives dignes de mention et fort valables ont été entreprises dans des coins de pays qui sont beaucoup moins bien desservis sur ce plan que la région d'Ottawa-Hull. Je voudrais d'ailleurs vous faire remarquer que le Québec ne compte que 90 musées, alors que l'Ontario en possède 265, soit près de trois fois plus, et la Colombie-Britannique, 126.

L'inauguration du splendide nouveau Musée canadien des civilisations à Hull, qui aura lieu d'ici la fin du mois, indique toutefois une certaine volonté de corriger cette inégalité.

Ailleurs au Québec, cependant, des gens créateurs et travailleurs attendent avec impatience et espèrent ardemment une réponse positive du gouvernement canadien qui leur permettra de réaliser les projets qu'ils ont élaborés dans le domaine du patrimoine.

Plusieurs de ces projets, qu'on ne peut financer pour l'instant, seraient aussi importants pour le développement culturel du Canada que celui d'un nouveau Musée d'océanographie. Ils répondraient, tout aussi bien qu'un Musée d'océanographie, à des besoins réels sur le plan de l'accès à l'éducation, de l'éveil à la communauté et du potentiel touristique.

Pendant que nous sommes à considérer de nouvelles initiatives, si emballantes et importantes soient-elles, laissez-moi vous rappeler que le Québec ne possède toujours pas de grand Musée de science et de technologie. Et pourquoi? Parce qu'on ne peut trouver l'argent pour un tel projet, même si de sérieuses études de faisabilité en recommandent la création, et qui sont terminées déjà depuis 1986. Il est particulièrement malheureux qu'il n'existe pas de musée de ce genre au Québec, compte tenu du fait que nous vivons dans une période de changement rapide et inévitable, à une époque où il faudrait présenter et même célébrer les réalisations de la science et de la technologie afin de développer notre culture scientifique et celle de nos enfants.

Le nombre considérable de projets valables au Québec par rapport aux fonds disponibles n'est qu'une partie du problème. Plusieurs musées font face à de sérieuses exigences sur le plan de la présentation, de la protection et de la conservation de leurs propres collections. Par exemple, et je n'en nommerai ici que quelques-uns à Montréal, le Musée des beaux-arts de Montréal, le Musée McCord, le Musée d'Art contemporain, le Musée David M. Stewart et le Musée des arts décoratifs cherchent de nouveaux fonds pour pouvoir compléter les projets de rénovation et d'agrandissement requis pour leur permettre de préserver adéquatement les collections dont ils ont déjà la responsabilité.

Je voudrais donc m'assurer qu'en examinant la proposition d'étudier plus à fond le projet d'un nouveau musée d'océanographie, nous gardions en mémoire que bien d'autres projets importants, tant au Québec que dans le reste du pays, sont, depuis longtemps, confinés à une liste de priorités en attente d'une réponse favorable.

Notre enthousiasme face à un nouveau projet, si légitime soit-il, ne devrait pas nous faire oublier que plusieurs autres projets, valables et bien préparés, méritent tout autant notre attention et notre appui.

En conclusion, monsieur le Président, j'aimerais dire à mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier que sa proposition est certainement une proposition valable, intéressante et certainement très créative. Cependant, il faudrait d'une part considérer que dans un contexte de restrictions budgétaires, où les fonds et les ressources ne sont plus élastiques, comme on l'avait espéré, il n'est pas possible de penser pour l'instant à réaliser une oeuvre de cette importance.

Dans un contexte de restrictions budgétaires, les fonds qui demeurent disponibles pour tout ce qui concerne la question culturelle devraient dans un premier temps viser à renforcer les institutions en place, en particulier les musées qui ont une histoire et une tradition et qui ont déjà des collections qui, pour l'instant, faute de fonds, ne peuvent pas être mises en valeur, et en même temps, mettre à la disposition de ces institutions des fonds pour pouvoir élargir, sinon rénover les structures qui abritent ces collections.

Dans un deuxième temps, monsieur le Président, dans l'éventualité où nous aurions des fonds disponibles, j'aimerais suggérer à mes honorables collègues que nous mettions au monde ou que nous implantions les nombreuses initiatives qui valent tout autant que celles de mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier, mais qui ont déjà été étudiées et qui ont déjà été jugées valables et profitables pour l'ensemble du pays et qui, d'autre part, ont déjà été prévues pour être disséminées à travers le Canada et mettre en valeur les différentes régions de notre beau pays.

Dans un troisième temps, j'aimerais rappeler à mon collègue dont la proposition disait que:

> le gouvernement devrait étudier sérieusement la possibilité de doter la région de la Capitale nationale d'un musée canadien de l'océanographie. . .

. . . que même si mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) disait que cela ne coûtait rien. . . il faudrait être bien conscients qu'aussitôt qu'on se met à l'étude, l'appareil gouvernemental requiert des fonds. Une étude de cette envergure ne peut se faire sans l'allocation de fonds et une étude de cette envergure, si elle devait conclure au bien-fondé de ce projet, devrait suivre la longue liste des projets qui ont été jugés prioritaires. Il ne faudrait pas avoir la naïveté de penser que dans l'éventualité où ce projet serait retenu, la prochaine étape ne serait pas celle de demander des fonds au gouvernement. Or, nos collègues de la Chambre sont très au courant des problèmes de budget, de disponibilité financière que nous avons en tant qu'appareil gouvernemental.

Étant donné ces circonstances, monsieur le Président, je reconnais le bien-fondé de la proposition de mon collègue d'Ottawa—Vanier. Je trouve qu'effectivement, c'est une initiative très valable, très créative, très intéressante, mais pour l'instant, je propose qu'on la remette à une date ultérieure et qu'on favorise d'abord les projets qui ont déjà été jugés valables.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président. . .

[*Traduction*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je sais qu'il sera bientôt 18 heures et que mon collègue de Carleton—Gloucester aimerait avoir l'occasion d'intervenir aujourd'hui. Je sais par ailleurs que les partis tiennent actuellement des pourparlers concernant le débat qui aura lieu à 20 heures, et que nous pourrions peut-être prendre certaines dispositions qui faciliteraient le déroulement du débat ce soir. Mon collègue de Carleton—Gloucester pourrait-il commencer son intervention et l'interrompre quand les négociations prendront fin ainsi nous pourrions revenir à la Chambre avant de suspendre la séance pour le souper? Nous pourrions ainsi nous entendre sur ce qui se passera à 20 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Musée océanographique

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de prendre la parole sur l'importante motion qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier sérieusement la possibilité de doter la région de la Capitale nationale d'un musée canadien de l'océanographie qui comprendrait, entre autres, un aquarium national d'eau douce et d'eau salée regroupant tous les spécimens de la faune aquatique canadienne.

Je crois que cette proposition est absolument nécessaire au point de vue éducatif de ce pays, ce pays où on voit l'océan Atlantique à l'Est, l'océan Pacifique à l'Ouest et l'océan Arctique au Nord. Nous avons une multiplicité de lacs, de grands lacs et de petits lacs, partout.

Je comprends bien les députés du côté ministériel voulant bien développer, peut-être, un aquarium ou un musée océanographique chez eux, que ce soit à Halifax, que ce soit à Vancouver. J'imagine que si on avait le député de Churchill (M. Murphy) ici, ou de Tuktoyaktuk, il ou elle voudrait probablement que que le musée soit situé là. Si on regarde bien, la question ce n'est pas l'endroit très spécifique. Est-ce que ce devrait être dans une région ici ou là pour développer on ne sait quoi exactement? Est-ce que l'océan Atlantique va bien représenter l'océan Pacifique? Est-ce que l'océan Pacifique, si on a le musée en Colombie-Britannique, est-ce que cela va bien représenter la Baie James ou le Grand Nord? Je ne l'imagine pas. Mais je sais très bien, monsieur le Président, que la Capitale est bel et bien la ville d'Ottawa et c'est là qu'est le noyau, c'est là qu'est le foyer du gouvernement canadien, et on ne devrait pas jouer, tripoter et envoyer toutes les activités un peu partout au Canada lorsque l'on parle de la Capitale qui doit représenter tout ce qui est national et non pas être une représentation locale. Si notre musée doit se faire d'une façon nationale, il devrait être situé dans la région de la Capitale nationale.

Evidemment, monsieur le Président, il faut le situer dans un endroit où il y a du terrain de disponible et je peux vous assurer que dans ma circonscription de Carleton—Gloucester, il y a bel et bien du terrain de disponible. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse d'interrompre le député, mais il lui restera environ six minutes la prochaine fois que ce projet de loi d'initiative parlementaire sera débattu à la Chambre.

Comme il est 18 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 20 heures, heure à laquelle la Chambre discutera des récents événements qui sont survenus dans la République populaire de Chine.

(La séance est suspendue à 18 h 04.)

[*Note de l'éditeur: Pour la suite des délibérateurs, voir le Volume B.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 juin 1989

[*Note de l'éditeur: Suite des délibérations contenues dans le volume A.*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CRISE EN CHINE

M. le Président: La présidence a autorisé le député de Windsor—Lac Sainte-Clair (M. McCurdy) à proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 52 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit les événements survenus récemment en République populaire de Chine.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le président, j'interviens dans cette assemblée démocratique d'une nation qui fait partie d'un groupe de nations civilisées, afin de dire à quel point je suis choqué et dégoûté, à l'instar de mes collègues de tous les partis, en voyant l'horrible brutalité dont ont été victimes ceux qui souhaitaient seulement que leur pays continue sur la voie prometteuse qu'il avait suivie jusqu'à maintenant, car on pouvait vraiment espérer qu'il se joigne au groupe même auquel nous appartenons.

Je parle en l'occurrence de la Chine sanglante, de la Chine violente que l'on a pu voir sur les écrans de télévision du monde entier au cours de ces derniers jours horribles, où on a été témoin de scènes vraiment terribles. Ces événements sont survenus, car de nombreux Chinois ont été encouragés à croire que la contre-révolution dirigée par Deng Xiaoping sur le plan de la réforme économique et, en fait dans d'autres domaines, permettait d'espérer une certaine démocratisation sur le plan politique. Le communisme rigide, monolithique et centralisé du passé devait céder la place à une nouvelle façon de bâtir l'économie chinoise. Deng Xiaoping s'était expliqué en ces termes: «Peu importe qu'un chat soit blanc ou noir, pourvu qu'il attrape les souris.»

Ce devait être la base d'une nouvelle façon de voir les choses. La pratique est devenue le seul critère de vérité pour ce qui est de répondre aux besoins des Chinois sur le plan matériel. On a remporté certains succès. Des exploitations agricoles communautaires ont disparu. De plus en plus de petites entreprises privées ont fait leur apparition. On a décentralisé le contrôle sur l'industrie. Les usines ont pu conserver leurs profits. Les entreprises et les gouvernements locaux ont administré leurs propres exportations et importations de biens et de services. La Chine est devenue plus ouverte aux investissements occidentaux et aux échanges technologiques. En fait, monsieur le Président, ce qui est vraiment frappant, c'est qu'en septembre dernier, on a ouvert des bourses d'actions et d'obligations à Shanyang et Shanghai.

Le Canada a profité des changements en question. Les exportations du Canada à destination de la Chine ont augmenté rapidement au cours des dernières années, à tel point que l'an dernier, elles atteignaient environ 2,5 milliards de dollars, contre 1 milliard de dollars d'importations. L'investissement canadien a aussi augmenté considérablement. Treize sociétés canadiennes et quatre grandes banques à charte ont ouvert des bureaux en Chine. Canadair exploite une usine dans la province de Chien-Chiang, où elle produit des pièces pour son avion Challenger depuis le début des années 1980.

Toutefois, ces changements économiques s'accompagnent de problèmes. Nous savons que l'inflation, le mercantilisme et la corruption progressent rapidement dans l'économie chinoise. On s'est mis à en parler abondamment quand les changements économiques se sont traduits par une plus grande liberté d'expression et une plus grande liberté de la presse. Comme ce fut souvent le cas lors de réformes précédentes, les attentes et les exigences relatives à un changement dans le sens de la démocratie se sont fait plus nombreuses. La marée montante de ces attentes s'est canalisée dans les mouvements de protestation des étudiants, qui ont suscité l'admiration du monde entier pour la retenue manifeste avec laquelle ils ont passivement exprimé l'idéalisme de leur jeunesse en quête de la démocratie.

Article 52 du Règlement

Rappelez-vous les visages souriants et la camaraderie qui semblait unir les étudiants et ceux qui devaient devenir leurs bourraux. Nous croyions, comme eux j'en suis certain, en une issue plus heureuse. Rappelez-vous aussi que dans les semaines où nous craignions un affrontement imminent entre le gouvernement et les étudiants, nous étions remplis d'admiration pour une société qui semblait pouvoir faire face à une protestation massive avec une telle retenue.

Peu de chefs de gouvernements démocratiques auraient toléré si longtemps, pensions-nous, une perturbation aussi généralisée de l'une des villes principales sans réagir. Nous aurions dû nous méfier, car il y a à peine un an, la Chine, alors que de nombreux pays faisaient tranquillement mine de ne s'apercevoir de rien, s'est servi de son armée pour mater les Tibétains en quête de liberté. Il y a eu des morts. Combien? Peu le savent. Là aussi, il y a eu de nombreux blessés. Beaucoup sont allés en prison simplement parce qu'ils voulaient l'indépendance du Tibet.

Il n'aurait pas alors été étonnant que l'on ait recours au gaz lacrymogène, aux tuyaux d'incendie ou à d'autres dispositifs anti-émeutes. Mais il a été vraiment atroce, après pareille retenue, alors que les protestations perdaient de leur véhémence, de voir se déchaîner la puissance des forces armées chinoises, des dizaines de milliers de soldats aguerris appuyés de blindés, de transporteurs de troupes et d'hélicoptères, contre la jeunesse non armée du pays. On n'oubliera jamais le crépitement des AK-42, les corps tombants, parfois écrasés sous les blindés, les efforts éplorés de ceux qui voulaient les secourir. Quand tout fut terminé, les corps de 2 600 jeunes Chinois gisaient sur la place Tiananman. Nous croyons savoir que l'armée en a transporté un grand nombre par camion pour les incinérer afin que personne ne sache combien sont morts. Il y a eu au moins 60 000 blessés. C'est ainsi que l'Armée populaire a déclaré la guerre au peuple et que les dirigeants communistes ont remporté une victoire éclatante sur les voyous et les voleurs. Mais nous savons qu'il en est tout autrement. Le combat n'est peut-être pas encore terminé. Les dirigeants, qui ont révélé leur mépris pour le peuple, auront peut-être à affronter les masses chinoises.

• (2010)

Dans la ville de Wu Kang, les étudiants ont bloqué les voies de chemin de fer. Il y a une grève générale dans la province de Chien-chiang. Les étudiants ont dressé des barricades à Shanghai.

En outre, nous savons qu'une lutte pour le pouvoir se livre à l'intérieur du gouvernement chinois entre les tenants de la réforme et les forces de l'oppression. De plus, il est de plus en plus évident que cette armée si présente à la place Tiananmen est partagée entre ceux qui ont sympathisé avec les protestataires et ceux qui appuient le régime.

Presque tous les chefs d'État se sont dits consternés et horrifiés par les événements survenus en Chine. Et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) aussi. Lorsqu'il a pris la parole, pour condamner la répression, je suis sûr qu'il a exprimé l'opinion de tous les députés et de tous les Canadiens.

Nous comprenons la douleur et la colère impuissante de près de 4 000 étudiants chinois au Canada, qui pleurent des frères et des soeurs, et nous sommes de tout coeur avec eux. Le Canada doit leur dire: «Vous êtes libres de rester et de bénéficier de la protection que notre démocratie accorde à ses citoyens, comme si vous étiez des nôtres.»

En outre, nous devons rassurer les Canadiens sur le sort de leurs compatriotes vivant en Chine. Quelque 600 étudiants et membres de personnel d'embassade sont déjà en lieu sûr. Mais nous craignons d'être bien mal renseignés sur le nombre exact de Canadiens qui se trouvent en Chine et sur l'endroit où ils se trouvent. Certains sont des travailleurs, d'autres, des touristes. Nous devons faire appel aux agences de voyage, aux sociétés aériennes et à toute autre source de renseignements possible pour vérifier l'identité de ces gens et l'endroit où ils se trouvent.

Il se pourrait que des luttes qui se déroulent en Chine émergent de nouveaux dirigeants et un nouveau régime qui renoncera à la terreur. Dans la mesure où il y a là une lueur d'espoir, nous devons nous garder d'agir précipitamment. Mais il ne faudra pas trop tarder pour passer de la parole aux actes, car nos déclarations risquent de passer pour de vaines paroles.

Nul doute que la Chine aura du mal à se remettre. À l'heure actuelle, ce pays est dans le chaos et le désordre. Inévitablement, ses tentatives de réforme économiques en souffriront.

Les relations étrangères et les échanges commerciaux de la Chine en souffriront aussi, car il est impossible d'avoir des échanges normaux avec un pays qui traite aussi mal ses propres citoyens que le gouvernement chinois a traité les siens.

Nous devons être prêts à agir si les événements n'aboutissent pas à un changement tolérable. Si aucun progrès n'est réalisé, nous devrions songer à rappeler notre ambassadeur.

En ce qui concerne les échanges commerciaux avec la Chine, qui sont nombreux, nous devrions peut-être considérer que nous ne pouvons pas continuer comme si de rien n'était. Nous avons un principe qui a l'approbation des députés de tous les côtés de la Chambre, c'est que nous ne pouvons pas continuer à offrir de l'aide aux gouvernements qui ne respectent pas les droits de la personne ni la démocratie.

Pour le moment, notre aide financière à la Chine se chiffre à environ 115 millions de dollars. Je songe surtout au barrage des Trois-Gorges pour lequel le Canada a déjà offert des études de faisabilité pour 14 millions de dollars. C'est un projet important, mais il est discutable, car il déplacera environ un million de Chinois, et on n'a pas encore fait d'évaluation environnementale sérieuse.

Il ne fait aucun doute que ce genre d'étude nous inciterait à nous demander s'il faut poursuivre. Nous devrions signaler que nous n'appuierons désormais plus ce projet et nous devrions nous dispenser d'accroître notre aide extérieure à la Chine, compte tenu de la situation actuelle, et dire que si elle ne change pas, nous supprimerons complètement notre aide.

Je suis convaincu qu'à l'issue du débat, tous les députés uniront leur voix pour exprimer leur horreur devant la situation et condamner le gouvernement chinois. Mais j'espère que tous, nous nous entendons aussi pour affirmer que nos paroles ne sont pas que vains mots parce que nous voulons que le gouvernement chinois sache que le Canada ne permettra pas que les choses continuent comme avant, tant que les jeunes de ce pays seront massacrés par un gouvernement qui est censé les appuyer, les aider et leur permettre de se préparer à l'avenir, et non pas les tuer dans leur lutte pour la démocratie.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au nom du parti libéral, j'unis ma voix à celle du monde entier pour dénoncer la répression brutale par les forces armées chinoises de manifestants sans défense. Le monde entier a assisté avec stupeur, horreur et dégoût au spectacle de répression sanglante d'un appel pacifique à la liberté et à la démocratie. Le premier jour de l'occupation de la Place Tienanmen par les étudiants, les Canadiens, comme d'ailleurs le monde entier, ont été témoins de cette lutte pour la liberté et les droits de l'homme. Nous sommes tous, ici à la Chambre et à travers le pays, bouleversés à la pensée que ces étudiants, dont la télévision nous renvoyait l'image tous les soirs, ont été les victimes d'un acte aussi barbare.

Nos 360 000 Canadiens d'origine chinoise partagent, j'en suis sûr, notre indignation. Nous leur offrons, par votre entremise, monsieur le Président, toutes nos condoléances. Nous offrons également nos condoléances à tous les étudiants chinois au Canada qui ont vu périr leurs frères, soeurs et amis.

En adoptant cette mesure aujourd'hui, nous indiquons clairement que le Canada n'entend pas rester les bras croisés devant cette lutte pour la démocratie et les droits de l'homme.

La situation en Chine est pour le moins troublée. On rapporte que la fusillade se poursuit. On rapporte également que d'autres centres comme, par exemple, Shanghai, sont le théâtre de manifestations importantes.

En annonçant que la répression des «contre-révolutionnaires» vient à peine de commencer, les autorités chinoises nous donnent des sueurs froides.

On rapporte en outre que l'armée, dans sa volonté d'écraser le mouvement démocratique, envisage de lancer d'autres attaques, notamment contre l'Université de Pékin.

Il y a lieu de s'indigner des actions répugnantes menées par les dirigeants chinois. Les prétextes invoqués par les autorités chinoises sont, à mon avis, à la fois schématiques et navrantes.

Au cours des dernières semaines, le monde a vu des centaines de milliers de jeunes Chinois manifester de manière pacifique pour la démocratie, pour la liberté d'expression, pour la moralisation du gouvernement, pour la liberté de la presse.

[*Traduction*]

Ce que les étudiants chinois demandent n'a rien de monstrueux. Ils n'essayaient pas de renverser le gouvernement. L'élément capital de la question à l'étude, c'est que les étudiants agissaient pacifiquement, avec espoir et même dans la joie, avec un véritable enthousiasme et le sentiment de pouvoir rendre la Chine meilleure.

Article 52 du Règlement

• (2020)

Le monde ne va pas croire l'excuse des dirigeants chinois qui prétendent réprimer une dangereuse insurrection. Nous avons vu ces étudiants paisibles, puis nous les avons vu tués par des fusils AK–47 et écrasés par des véhicules blindés de transport de troupes.

Il n'y a aucune excuse à cela. Il n'y a aucune justification dans la condition humaine pour de tels actes. C'est le meurtre flagrant de jeunes Chinois qui est autorisé par les dirigeants chinois. Assurément il faut faire comprendre au gouvernement chinois que toute répétition d'actes de ce genre dans l'avenir ne fera qu'empirer la situation.

Il est particulièrement triste pour moi et d'autres députés qui ont suivi cette question de constater qu'au cours des 20 dernières années la Chine semblait faire, et en fait, avait fait de grands progrès pour entretenir de meilleures relations avec les pays du monde entier, pour prendre la place qui lui revient parmi les grandes puissances, comme le pays le plus peuplé du monde.

Il faut faire comprendre au gouvernement chinois, aux dirigeants de la Chine que toute la bonne volonté qui s'est développée au cours des dernières années, toutes les amitiés des pays étrangers, toute l'augmentation du commerce, de l'influence de ce pays dans les affaires mondiales peuvent être anéanties par la férocité et la brutalité de ces derniers jours.

Il est terrifiant de penser que des étudiants innocents sont les victimes des luttes internes, invisibles pour le pouvoir au sommet de la hiérarchie chinoise. Les luttes pour obtenir des sphères d'influence au sommet du parti communiste chinois ne sont pas une excuse pour commettre un génocide.

Il faut faire comprendre aux dirigeants chinois que des actes de répression avilissent toute autorité morale pour un gouvernement et inévitablement dégrade toute autorité morale n'importe où. Les dirigeants chinois sèment les germes de leur propre destruction par ce qu'ils autorisent maintenant.

Les Canadiens ont des liens spéciaux avec la Chine, vieux d'un siècle dans le cas des missionnaires, dont votre famille, monsieur le Président, et plus récemment avec Norman Bethune. Les Chinois ont reconnu et honoré l'intérêt humanitaire du Canada pour leur pays. Nous les prions de reconnaître et d'honorer les intérêts humanitaires qu'expriment la résolution de tous les partis et l'autorité morale de cette Chambre qui représente l'opinion de tout le pays.

Les Canadiens ont accueilli avec fierté la décision du premier ministre Trudeau de reconnaître la Chine communiste comme représentant la voix réelle et légitime du peuple chinois. Nous étions fiers de reconnaître le droit des dirigeants chinois à parler pour leur pays. Nous étions fiers de pouvoir utiliser toute l'influence du Canada pour aider la Chine à trouver une solution à une série de problèmes liés, à l'époque, à sa reconnaissance internationale.

C'est pour cela que ce débat d'urgence que vous avez, si vous me permettez de le dire, monsieur le Président, si sagement autorisé, est tellement important. C'est pour cela que la résolution unanime que l'on propose est tellement vitale et à propos. Le gouvernement et le peuple chinois comprennent depuis longtemps le désir du Canada d'entretenir de bonnes relations. Nous n'avons jamais demandé à la Chine d'adopter notre mode de gouvernement. Nous ne lui avons jamais demandé d'épouser notre mode de vie ou d'appliquer notre système économique.

Nous savons que la Chine est une grande puissance mondiale et que nous n'en sommes pas une. Nous comprenons que la Chine doit trouver des solutions chinoises aux problèmes chinois. Nous comprenons aussi, en tant que membres de la Commission des droits de l'homme, que ces solutions doivent refléter la justice humaine et reconnaître les droits de la personne auxquels la Chine souscrit maintenant comme membre des Nations Unies.

Quand le Canada a milité pour que les pays de l'Ouest reconnaissent la Chine, il l'a fait parce que c'était fondamentalement juste et qu'il fallait le faire. Nous exhortons les dirigeants de la Chine à comprendre que leurs agissements de la fin de semaine et d'aujourd'hui sont contraires à toute notion d'humanité. Nous leur demandons de comprendre que la première chose à faire est de mettre fin à l'oppression et que le monde qui est entré, avec raison, en contact avec la Chine ne sera plus jamais insensible au sort des Chinois. Le monde rejettera, cependant, les dirigeants chinois si cette barbarie continue.

En tentant de censurer les médias, ils ne font qu'aggraver la situation de la Chine. En essayant d'empêcher la presse internationale de couvrir les événements, ils confirment la validité des protestations des étudiants chinois.

Les dirigeants chinois ne peuvent pas permettre à la presse de faire des reportages sur les soulèvements ou les protestations seulement quand cela leur convient. Ils ne peuvent pas permettre aux équipes de télévision internationale de les filmer quand ils discutent amicalement avec les leaders étudiants et les censurer totalement quelques jours plus tard quand ils font tirer l'armée sur ces mêmes leaders.

Article 52 du Règlement

Tous ceux d'entre nous qui apprécient la liberté remercient les journalistes canadiens, américains et autres qui restent en Chine afin d'essayer de raconter la vérité au monde, même au risque de leur propre vie. Ils jouent un rôle dangereux au nom du monde.

De même, nous sommes reconnaissants aux membres de notre personnel de Beijing et à leurs familles qui restent là-bas, en courant de grands risques eux aussi, et qui sont là pour aider les autres Canadiens et pour conserver ce que nous pouvons de dialogue avec le gouvernement chinois.

Nous comptons que le gouvernement fournira très bientôt aux Canadiens des réponses sur tout un éventail de questions. Quelles mesures allons-nous prendre au sujet de nos 2,6 milliards d'exportations vers la Chine et de nos importations de 955 millions de ce pays? De nos plus de 35 millions d'aide au développement à la Chine, Pour ne rien dire de la dette totale de la Chine aux banques étrangères, qui s'élève à près de 13 milliards de dollars? Et des quelque 50 milliards d'exportations de la Chine. Quelles initiatives économiques ou diplomatiques individuelles le Canada et les autres pays envisagent-ils? Quels conseils nouveaux notre gouvernement peut-il donner aux étudiants et aux touristes canadiens qui se trouvent en Chine?

Je sais qu'il s'agit là de questions difficiles et nous n'attendons pas de réponses immédiates. Il faut le temps de la réflexion. Il faut que les éléments essentiels de notre réponse soient clairs pour tous, et bientôt.

Tout d'abord, monsieur le Président, je répète que je vous sais gré encore une fois d'avoir autorisé ce débat d'urgence qui permet aux simples députés de toutes nuances et de tous les partis de manifester au nom des Canadiens et au nom de leurs électeurs à quel point ils sont outrés des gestes du gouvernement chinois.

Ensuite, je suis heureux que tous les partis se soient entendus sur la proposition que j'ai présentée cet après-midi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au sujet d'une résolution de condamnation. Il faut que cette résolution dise clairement au gouvernement de Chine qu'il doit assumer l'entière responsabilité de l'ordre manifestement prémédité de tirer sur des manifestants pacifiques.

La résolution de la Chambre des communes dont Votre Honneur est saisi constitue une déclaration unanime des élus d'un pays libre qui s'efforce depuis plusieurs années d'aider la Chine à ouvrir les portes au reste du monde, ce que nous faisons de façon constructive, dans le respect de la population chinoise par des gestes d'amitié posés dans un esprit d'amitié.

Troisièmement, il faut que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre (M. Mulroney) continuent d'exprimer avec énergie et directement aux échelons les plus élevés de tous les organismes mondiaux la réprobation du Canada, de concert avec tous les autres gouvernements. Nous ne pouvons nous satisfaire dans notre pays des nuances et des élégances du langage diplomatique, alors que nous sommes carrément choqués et révoltés par l'action du gouvernement chinois.

Je pense que notre gouvernement devrait envisager d'un bon oeil la possibilité de donner aux étudiants chinois qui la demandent la permission de rester au Canada après la date d'expiration de leurs visas. Nous devrions songer sérieusement à permettre à plus de citoyens chinois qui craignent la répression d'émigrer au Canada.

Le gouvernement chinois doit comprendre qu'il a violé les principes internationaux fondamentaux des droits de la personne.

Le Canada a proposé d'admettre la Chine aux Nations Unies, ce que le gouvernement chinois de l'époque souhaitait ardemment. Aujourd'hui, nous devons agir aux Nations Unies et user de notre influence au Conseil de sécurité pour demander une session d'urgence afin de condamner la Chine et de reprocher ce massacre au gouvernement chinois. Plus tôt nous agirons, le mieux ce sera, car le gouvernement chinois doit comprendre que nous n'accepterons pas ses justifications ignobles de ses gestes révoltants. Le monde doit dire au gouvernement de Chine de mettre fin à la répression.

Parmi tous les pays de l'Ouest, le Canada a des rapports uniques avec la République populaire de Chine. Nous étions présents, nous avons aidé à ouvrir ces portes. Il faut utiliser toute la pression morale que la Chambre peut donner à la voix unanime des Canadiens, pour nous servir de nos relations privilégiées, afin de mettre un terme à ces meurtres et à ce massacre.

Article 52 du Règlement

• (2030)

Trop souvent au cours de l'histoire de l'humanité, des gouvernements ont pris des décisions inspirées par le mauvais côté de la nature humaine. C'est ce qui est arrivé lorsque le gouvernement chinois a décidé de faire appel aux chars d'assaut pour mater les jeunes étudiants. Une décision comme celle-là prise par un seul être humain serait pure folie. Lorsque cette décision est prise par un groupe de personnes, on peut parler de folie collective.

Nous sommes témoins de jours extraordinaires dans notre histoire contemporaine. Nous assistons à des émeutes en Argentine au sujet des denrées alimentaires au moment même où on réussit à renouveler le régime démocratique de ce pays. La situation en Iran évolue et elle est tout à fait incertaine, la Pologne fait un pas modeste, mais extrêmement important, vers le pluralisme et les pourparlers sur les armements entre les deux superpuissances progressent à grands pas.

Cependant, tous ces événements, malgré leur importance, semblent bien peu pour les Canadiens ordinaires, lorsqu'on les compare aux terribles images venant du pays le plus peuplé du monde. On voit des images terrifiantes. Le gouvernement chinois envoie plus d'un million de jeunes conscrits pour mater un million de jeunes étudiants chinois.

À côté de ces images terrifiantes, il y a celle vraiment exaltante d'un jeune étudiant sans défense se dressant seul devant un char d'assaut et réussissant à monter à bord. Nous sommes témoins d'un acte de terrorisme perpétré par un gouvernement contre son peuple.

La force de la Chambre des communes et l'influence morale que nous avons au nom des Canadiens, doivent montrer à la Chine que le gouvernement doit mettre un terme à la brutalité, sinon les répercussions pour la Chine et le monde seront incalculables. Les conséquences pour l'avenir sont insondables.

Je tiens à nouveau à vous remercier, monsieur le Président, pour la réserve dont vous faites preuve en l'occurrence. Étant donné que vous ne pouvez intervenir en votre nom dans cette enceinte, je veux unir votre voix à la mienne et aux gens des circonscriptions que nous partageons dans la ville du Pacifique, car nous sommes peut-être encore plus sensibles que les habitants des autres régions du pays, aux événements en question.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, du Parti libéral, que c'est avec beaucoup de tristesse et avec colère, qu'à l'instar des autres députés et des Canadiens, je condamne de façon absolue les dirigeants chinois.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais aussi vous remercier d'avoir consenti à ce débat d'urgence et féliciter le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), le député de Windsor—Lac Sainte-Claire et les autres députés qui ont demandé ce débat ce soir. Je sais que tous les députés et, à vrai dire, tous les Canadiens partagent un vif sentiment d'horreur et d'indignation devant les événements qui se déroulent en Chine depuis quelques jours.

Nous avons vu les forces armées d'un pays se dresser contre leurs propres concitoyens brutalement et sans distinction. Nous avons vu des étudiants et des citoyens non armés victimes de fusillades et écrasés par des chars. Nous avons vu des troupes tirer dans le dos de la foule en fuite. Nous avons entendu parler d'unités militaires qui répriment sommairement même des actes de résistance non violents.

La place Tiananmen, lieu de nombreux événements historiques importants depuis des décennies et des siècles, est aussi devenue le lieu de l'un des plus tragiques événements de l'histoire de la Chine moderne.

La situation évolue très rapidement. D'après les nouvelles qui nous sont parvenues de notre ambassade à Beijing il y a quelques minutes à peine, la violence, qui avait commencé dans la capitale chinoise, gagne maintenant le reste du pays. On a de plus en plus de preuves que l'armée elle-même est divisée. Nous avons reçu des nouvelles selon lesquelles il y maintenant des batailles entre diverses factions militaires. Il semble que ce soit le chaos dans l'armée. Les forces responsables des actes d'agression contre les étudiants sur la place Tiananmen semblent avoir suscité des réactions en chaîne qu'il n'est plus facile maintenant de contenir.

Comment a-t-on pu en arriver là? Comme l'a dit le très honorable chef de l'opposition, nous avions espéré et cru que la Chine s'acheminait vers une réforme complète et fondamentale. Depuis 11 ans, les autorités chinoises poursuivaient diverses politiques propres à ouvrir la Chine au reste du monde. Les principales étapes de cette heureuse volte-face par rapport au centralisme et à l'isoationisme de naguère avaient été la décentralisation de la prise de décisions, l'appui accordé à l'entreprise privée, l'accueil favorable fait à l'intensification des échanges commerciaux avec le Canada et d'autres démocraties occidentales.

Ces dernières années, nous avions été témoins d'heureux changements sur le front politique, même si la profondeur des réformes était moins marquée que dans les secteurs économiques. Les autorités chinoises semblaient prêtes à favoriser l'exercice de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la liberté d'association, à réduire la surveillance étroite qu'elles exerçaient sur les déplacements, à favoriser l'application de mesures plus souples en matière d'émigration, et à accepter l'expression d'aspirations politiques légitimes autrement que par le truchement du parti communiste.

En fait, nous avions interprété le tumulte politique de ces dernières semaines comme un signe des progrès considérables que la Chine semblait avoir accomplis. Le gouvernement semblait tolérer que des étudiants en grand nombre manifestent d'une façon non violente leur désir de changements plus profonds. Il semblait prêter une oreille attentive à ceux qui réclamaient une démocratie véritable et la reconnaissance de droits et libertés fondamentales. Nous avons vu certains dirigeants chinois exprimer leur sympathie, leur compréhension et, ce qui importe davantage, leur respect à l'égard des objectifs poursuivis par les étudiants.

C'était là des témoignages concrets d'un pays en évolution. Nous étions nombreux à croire que la Chine réagirait à cette demande de changements en devenant plus démocratique, plus ouverte et plus respectueuse de ses habitants.

Quand les chars et les militaires ont lancé l'assaut sur la place Tiananmen samedi soir, nous avons compris que les forces des ténèbres l'avaient emporté sur celles de la lumière. Nous avons compris que les dirigeants modérés avaient été écartés. Nous avons compris que les aspirations de quelques-uns avaient pris le pas sur celles de la multitude.

C'est indéniablement en raison des progrès considérables que la Chine avait réalisés depuis une décennie que les événements de ces derniers jours nous paraissent si tragiques pour ce pays et les principes et les libertés qui nous sont si chers et qui, nous l'espérions, commençaient à s'implanter également dans la vie politique chinoise.

[*Français*]

Monsieur le Président, nos relations avec la Chine ont été importantes pour nous et continuent de l'être. En 1970, nous étions parmi les premiers pays du groupe occidental à renouer des relations diplomatiques avec la République populaire, après que celle-ci ait connu 20 ans d'isolement.

Article 52 du Règlement

Depuis cette période, nos relations ont atteint un tel apogée que tout ce qui se passe en Chine est d'un grand intérêt pour les Canadiens.

Les échanges de scientistes, d'étudiants, de groupes culturels, d'équipes sportives, sont devenus choses courantes et sont encouragés par les deux parties.

Nos deux pays ont organisé le jumelage de nombreuses provinces et de nombreuses villes. Tout cela nous a permis de discuter avec les dirigeants chinois à un échelon élevé des questions d'intérêt commun. On pourrait compter parmi ces questions les disputes régionales, la protection de l'environnement ou encore comment rendre le système de commerce global plus sensible aux besoins de nos deux économies.

Notre commerce a profité à nos deux pays. Grâce à notre programme d'aide au développement, nous avons accru la capacité de la Chine à se moderniser et nous avons introduit en Chine la manière canadienne de faire les choses. Je crois très fermement que l'ampleur et l'intensité de nos rapports avec la Chine ont enrichi nos deux pays.

[*Traduction*]

L'amitié qui se développe entre le Canada et la Chine depuis dix ans rend particulièrement difficile à accepter le carnage dans les rues de la capitale chinoise. En étudiant notre réaction, toutefois, nous devons nous rappeler que nous tenons à notre amitié avec le peuple chinois, que nous n'allons pas devenir anti-chinois.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Notre condamnation et notre indignation doivent viser les mesures de répression sanglante que nous ne saurions sanctionner et ceux qui les ont prises ou préconisées.

• (2040)

Dès que nous avons eu vent samedi de l'intervention militaire de la place Tiananmen, nous avons fait connaître sans équivoque l'horreur que nous inspire l'utilisation gratuite et sans discernement de la force contre des civils désarmés. Devant l'ampleur de la violence, nous avons demandé dans les termes les plus fermes au gouvernement chinois de prendre les mesures nécessaires pour que ses forces armées mettent fin à ce massacre insensé.

Hier, à midi, j'ai convoqué l'ambassadeur chinois pour lui faire part de notre profonde indignation et pour qu'il informe ses supérieurs de notre désir de voir le massacre prendre fin.

Article 52 du Règlement

Nous n'avons pas été les seuls, bien entendu, à demander aux dirigeants chinois d'arrêter le carnage et de revenir aux méthodes paisibles pour régler leur crise politique. Après le début de l'intervention militaire, la plupart des gouvernements occidentaux, beaucoup de gouvernements étrangers et même les partis communistes de certains pays ont condamné la brutalité des méthodes employées pour libérer la place Tiananmen et pour écraser la dissension des étudiants et d'autres civils. Le gouvernement canadien reste disposé à fournir, sur demande ou au besoin, de l'assistance humanitaire ou des fournitures.

En évaluant les mesures qui doivent accompagner notre condamnation de la tuerie, nous devons nous rappeler qu'il faut sauvegarder la vie des Canadiens tout en exerçant des pressions sur le gouvernement chinois.

Au moment où la violence a éclaté, il y avait environ 600 résidents canadiens en Chine, dont la moitié environ à Beijing. Il y avait, en outre, des hommes d'affaires et des touristes en visite un peu partout sur le territoire chinois. À cause de la violence qui a éclaté à Beijing, nous nous inquiétons surtout de la sécurité de ceux qui se trouvent dans la capitale. Au cas où l'armée renouvellerait ses attaques contre les universités, notre ambassade a décidé, par mesure de précaution, d'évacuer tous les Canadiens des campus universitaires de la ville, soit quelque 75 étudiants, à qui elle offre un abri temporaire.

Nous sommes contamment en communication avec notre ambassadeur, Earl Drake, et nous avons des plans d'urgence en vue de l'évacuation de ces étudiants ainsi que des autres Canadiens et du personnel de notre ambassade à Beijing. Nous avons fait le nécessaire pour disposer dans de très brefs délais d'avions pour évacuer les Canadiens et les transporter dans des villes asiatiques voisines, et de là on pourra les transporter ailleurs au besoin.

Monsieur le Président, après avoir consulté les autorités à Beijing, nous avons décidé il y a environ une heure de conseiller aux Canadiens encore à Beijing de quitter la ville. Le personnel de notre ambassade les aidera à préparer leur départ. J'aviserai naturellement la Chambre si nous décidons de procéder à une évacuation complète.

Je profite de l'occasion pour informer les Canadiens alarmés par la situation que nous avons établi un numéro 800, le 800-267-6788, où ils peuvent nous rejoindre s'ils ont des questions à poser. Je sais que de nombreux Canadiens ont des parents ou des amis en Chine et qu'ils veulent communiquer avec les autorités. Nous espérons être en mesure de leur fournir des renseignements aussi précis que possible.

En ce qui a trait aux mesures bilatérales que nous pourrions prendre à la lumière de cette crise, nous avons déjà reporté ou annulé toutes les activités prévues dans un proche avenir. Nous avons retardé la signature d'une série de protocoles d'entente concernant des projets d'aide au développement qui devaient être ratifiés cette semaine. Nous avons suspendu les consultations que nous avons entreprises depuis que la Chine s'est jointe à l'Agence de l'énergie atomique et qui portent sur notre collaboration à des projets nucléaires qui devaient commencer au début de la semaine prochaine. Nous prendrons des mesures similaires en ce qui concerne les autres négociations et discussions qui sont prévues au programme. Nous recommandons aux provinces et aux organismes non gouvernementaux qui avaient prévu des consultations avec leurs homologues chinois de suivre notre exemple.

Aucune visite à un haut niveau n'est prévue dans un sens ou dans l'autre au cours des prochaines semaines, mais nous reporterions de toute façon ces visites à un moment plus propice. Au plan multilatéral, j'ai demandé à notre ambassadeur aux Nations Unies à New York d'entamer immédiatement des consultations avec d'autres membres de l'ONU et avec le secrétaire général sur les moyens de renforcer par la pression morale des Nations Unies les voix qui invitent à la modération et à la retenue en Chine. Le Canada appuie pleinement l'appel à la retenue que le secrétaire général a lancé dans sa déclaration d'aujourd'hui.

Quant au grand nombre d'étudiants chinois chez nous, qui sont quelque 4 500, je crois, nous reconnaissons qu'ils traversent une période éprouvante. Bien que nous ayons confiance que, avant longtemps, la situation n'aura plus rien de révoltant pour eux, nous comprenons leurs inquiétudes. Comme ma collègue la ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'a annoncé plus tôt aujourd'hui, nous recevrons avec bienveillance toute demande qu'ils feront afin de prolonger leur séjour jusqu'à ce que le calme revienne dans leur patrie. Ma collègue a aussi pris des mesures pour suspendre pendant au moins deux mois tous les renvois de personnes en Chine en application de la Loi sur l'immigration.

Des pays ont annoncé la suspension de programmes de coopération et de ventes militaires bilatérales avec la Chine. Le Canada n'a pas conclu d'accord officiel semblable et n'a vendu par le passé que de petites quantités de matériel non meurtrier aux militaires de Chine. Je vous assure, monsieur le Président, que le gouvernement n'accorderait pas de permis d'exportation de quelque équipement militaire que ce soit dans les circonstances. J'ai demandé en outre que soit suspendu le modeste programme de relations de défense entre les Forces armées canadiennes et l'Armée populaire de libération qui a reçu l'an dernier la visite du chef de l'état-major de la défense.

Ce qui se passe en Chine est une tragédie d'envergure mondiale. Espérons que, au cours des prochaines semaines, la Chine et son grand peuple viendront à bout de leurs difficultés sans effusion de sang inutile, en préconisant à nouveau les droits et les libertés fondamentales dans un pays de plus en plus démocratique. Je souhaiterais seulement pouvoir montrer un peu plus d'optimisme en ce moment.

Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante que j'ai l'honneur de présenter, appuyé par le très honorable chef de l'opposition et le député d'Oshawa (M. Broadbent).

Que la Chambre, attendu que:

les liens entre le Canada et la République populaire de Chine sont importants pour les Canadiens et sont avantageux pour les deux pays depuis un certain nombre d'années;

les autorités de la République populaire de Chine ont ordonné aux Forces armées de Chine d'attaquer la population civile non armée de Beijing, à l'encontre de tous les principes fondamentaux de comportement;

les étudiants et les citoyens de Beijing prônaient pacifiquement les principes démocratiques et les libertés qui constituent les droits fondamentaux de tous les peuples de la terre; et

les autorités chinoises ont eu recours à une forme armée excessive sans discrimination, à une échelle et avec des moyens qui répugnent à tous les Canadiens et qui se sont traduits par la mort tragique d'un grand nombre de civils innocents;

par conséquent: condamne, sans équivoque, ce brutal recours à la force contre la population pacifique de Beijing et demande aux autorités chinoises d'interrompre immédiatement cette tuerie insensée et d'entreprendre, immédiatement, un dialogue avec le peuple chinois.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Article 52 du Règlement

[*Français*]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu d'autres discussions entre les partis. Je crois que vous trouverez que la Chambre consent unanimement à ce que, pour le reste du débat ce soir, chaque parti ait le droit, à son tour, de laisser parler un seul député pendant 20 minutes ou de répartir cette période entre deux ou trois députés ou même plus. Cela permettra à un plus grand nombre de députés de faire des remarques au sujet de cette très grave situation.

M. Angus: Monsieur le Président, je suis d'accord avec ce qu'a dit le représentant du gouvernement. Il y a effectivement eu des discussions entre les partis et nous avons convenu de permettre à chaque parti de répartir son temps comme il le veut.

Je veux soulever un autre point. Au cours des discussions concernant la motion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a été décidé que le chef de l'opposition et le député d'Oshawa feraient quelques remarques pour appuyer la motion. Je me demande si nous pourrions leur donner maintenant l'occasion de le faire.

M. Hawkes: Ce serait très opportun.

• (2050)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'exposer complètement ma position à la Chambre. Pour ces raisons, je suis heureux d'appuyer la motion du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures en exprimant ce qui reflète, je pense, l'opinion de toute la Chambre et, par l'intermédiaire de celle-ci, tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, je prends la parole au nom des membres de mon parti pour appuyer également cette motion. Je voudrais dire pour commencer non seulement que nous sommes parfaitement d'accord avec le contenu de la motion, mais aussi que j'ai écouté attentivement le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et que je le félicite sans réserve pour son excellent discours portant sur un sujet très grave. Il a réagi au nom des Canadiens comme le pays l'attendait.

Article 52 du Règlement

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, pour parler brièvement de la motion, je voudrais commencer par dire que, comme de nombreux députés, j'ai vu aujourd'hui dans le journal local, le *Citizen* d'Ottawa, la photographie d'une jeune Chinoise. C'était l'une des photographies les plus poignantes que j'aie vues depuis que je fais de la politique. Avec peut-être toutes les images plutôt horribles qu'a vues le monde au cours des dernières 72 heures, elle symbolise d'une manière terriblement éloquente les événements actuels. C'était une jeune femme qui, d'une part, serrait le poing dans une posture très militante, ressentant manifestement de la colère devant ce qui se passait. En même temps, il y avait deux grosses larmes qui coulaient sur ses joues. On voyait simultanément la rage ressentie par une personne face à la violation des droits de la personne dont se rendait coupable son gouvernement et, mêlée à cette rage, on voyait une expression d'horreur, de douleur totale et profonde. C'est ainsi que j'ai interprété cette photographie. Je suis certain que je ne me suis pas trompé. Cette personne reflétait ce qui se passait dans son pays.

Il est terrible, à notre époque, d'être les témoins de ce qui se passe dans l'un des grands pays du monde. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le chef de l'opposition, j'ai moi aussi suivi avec beaucoup d'optimisme l'évolution qu'a connue la Chine au cours des dernières années. Je pensais que le modèle communiste rigide, à la Staline, était en train d'être remplacé par un mouvement vers la liberté, vers une société pluraliste, non par le meurtre et la violence, mais par des discussions pacifiques, selon une évolution semblable à celle que l'on voit ailleurs dans le monde communiste.

Un autre événement remarquable s'est produit cette fin de semaine en Pologne et en Hongrie. Pour la première fois dans cet univers politique depuis la Seconde Guerre mondiale—plus précisément depuis 1956 en Hongrie et depuis les événements réprimés en Tchécoslovaquie en 1968—il y a eu une lueur d'espoir pour les gens de cette partie du monde. L'évolution en Chine figurait en tête des changements qui intervenaient dans ces pays. Elle était menée avec courage non seulement par les étudiants de Beijing, mais aussi par toute la population de cette ville, qui la soutenait avec ferveur, comme nous avons pu le voir ces dernières semaines.

Nous avons été témoins de la répression brutale et violente de cette recherche courageuse de la liberté, dans une des très grandes nations du monde, par un gouvernement ou une faction de ce gouvernement, par une armée ou une faction de l'armée, en tout cas par ceux qui détiennent le pouvoir. Leur action est indéfendable.

Il y a des moments où le recours à la violence est justifié, mais c'est seulement pour se défendre en tant que particulier ou en tant que nation. L'utilisation de la violence contre des hommes et des femmes sans défense, qui manifestent pacifiquement pour le droit à la liberté et à la démocratie est une abomination que tous les peuples libres doivent condamner.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: En conclusion, je veux dire simplement, monsieur le Président, que nous donnons notre appui au gouvernement, avec l'action que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a annoncée ce soir. Nous espérons que le peuple chinois, dans les prochains jours, développera une approche qui est sans violence.

[*Traduction*]

Nous espérons que ceux qui ont l'autorité dans cette grande nation réaliseront l'indignation et la répugnance morale qu'éprouvent les peuples de toutes les nations du monde, quelle que soit leur idéologie. Il semble apparaître enfin, parmi la majorité des pays, un sens des droits de la personne et de la dignité humaine, qui provoque cette réaction générale face au geste cruel et insensible des dirigeants chinois.

Espérons que ceux qui ont le pouvoir et l'autorité, plutôt que de sombrer, comme le ministre le jugeait probable, dans ce qui pourrait devenir une horrible guerre civile, se ressaisiront et ramèneront la paix dans ce pays troublé, après s'être excusés auprès de leurs citoyens pour cette journée qui restera dans les annales de la Chine. Les dirigeants actuels ont maintenant beaucoup à se faire pardonner et ils devront s'interroger longuement sur les prochaines mesures à prendre. Espérons qu'ils sauront faire la paix avec leurs citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, pour en revenir au débat d'urgence, je tiens à féliciter et à remercier le député d'Edmonton-Sud-Est (M. Kilgour) et le député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy) qui ce matin ont réclamé en proposant des motions la tenue d'un débat d'urgence. Pour ma part, j'ai présenté une motion semblable au nom de mon parti.

Je vous félicite, monsieur le Président, d'avoir eu la sagesse d'ajourner les travaux de la Chambre pour permettre la tenue de ce débat d'urgence.

C'est le coeur lourd que nous apprenons du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que la violence est en train de s'étendre dans tout le pays et peut même susciter une réaction en chaîne. C'est vraiment une très triste nouvelle que nous apprenons là pendant ce débat d'urgence.

Au cours de la fin de semaine, le monde a été témoin d'un des épisodes les plus cruels de l'histoire moderne. C'est un incident qui en lui-même est révoltant, d'autant plus que, la semaine dernière encore, il semblait qu'une manifestation pacifique, organisée par les éléments les plus prometteurs de la société, c'est-à-dire les étudiants, allait être accueillie avec modération et que cette modération permettrait des discussions bénéfiques pour toutes les parties en cause.

Cet espoir a été trompé. Quelqu'un a décidé qu'il en avait assez et que la seule méthode acceptable, celle du dialogue et de la discussion, n'était pas la bonne. Quelqu'un a décidé que la seule solution était la violence, la tuerie et le meutre, comme vient de l'exprimer notre chef il y a un instant. Oui, monsieur le Président, un meutre! C'est tout ce que c'était. On a assassiné des milliers de jeunes qui n'étaient pas armés, qui étaient sans défense et qui voulaient sauver leur pays d'un gouvernement qu'ils croyaient immoral, d'un gouvernement en qui ils voient maintenant le mal.

À qui faut-il imputer ce drame? Les théories sont nombreuses. Certains croient que c'est l'armée, d'autres que c'est l'oeuvre d'un politique opportuniste qui voulait ternir la réputation du gouvernement actuel, d'autres encore, que c'est le gouvernement lui-même.

Quoi qu'il en soit, un grand nombre de jeunes sont morts et un grand nombre de jeunes meurent encore. À une époque où une ouverture historique survient dans d'autres pays du monde, notamment avec les Soviétiques qui ont promis de se retirer d'Afghanistan et qui se lancent dans une réforme politique et économique, avec le parti communiste polonais qui a cédé des pouvoirs appréciables au syndicat Solidarité, avec les élections libres qui approchent en Namibie et dans les territoires occupés, il est grotesque de voir la Chine aussi dépourvue de respect pour les droits de ses citoyens.

• (2100)

Nous aurions encore été au début du siècle qu'il aurait été possible de prévoir que la visite de Gorbatchev en Chine et la réaction des étudiants à cette visite provoqueraient de grands troubles. Mais aujourd'hui que la Chine est gouvernée par de réputés modérés qui ont amorcé une réforme économique, la tournure des événements est presque inconcevable.

Comme le reste des pays du monde, nous avons accru nos échanges avec la Chine. Les exportations canadiennes en Chine ont presque doublé en 1988. Nos importations ont augmenté de près de 20 p. 100. Les échanges de la Chine avec l'extérieur ont doublé depuis 1982 et représentent environ 40 milliards de dollars.

Quelle sera la réaction du monde si la situation continue de se détériorer? Nous, les Occidentaux, sommes bien connus pour nos déclarations grandiloquentes sur nos rapports avec les pays qui bafouent les droits de la personne, mais nous sommes aussi reconnus pour tenir sérieusement compte des répercussions de nos discours dans nos rapports avec ces pays.

Notre propre pays s'est acquis une réputation pour ses beaux discours sur les droits de la personne. Nous avons décrété des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, puis nous nous sommes aperçu que notre commerce avec cet État avait plus que triplé cette année seulement. Nous avons modifié les règles de contrôle de nos exportations pour qu'il devienne plus difficile de faire des échanges commerciaux avec les pays qui se rendent coupables de graves violations des droits de la personne. Pourtant, nous continuons d'échanger avec des pays comme le Panama, la Colombie, le Chili et l'Iran.

En réponse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui déclarait que le Canada ne vendait pas de matériel militaire à la Chine, je tiens à souligner que selon Statistique Canada, les exportations canadiennes vers la Chine incluaient en 1988 pour 80 millions de dollars d'armes, de munitions, d'avions, de pièces de rechange pour les réacteurs nucléaires ainsi que du matériel connexe.

Nous persistons à dire que les débats d'urgence au sein du Conseil de sécurité ne serviront pas à régler la situation au Liban. Nous cédons aux menaces de gouvernements terroristes en les grondant doucement, puis en détournant la tête. Nous envoyons ensuite des messages de condoléances à l'occasion du décès d'un homme qui était reconnu pour avoir fait détenir et exécuter des milliers de personnes pour aucun autre motif que l'opportunisme politique.

Article 52 du Règlement

Maintenant, devant un événement qui a secoué le monde et qui met en cause l'un des pays les plus puissants de la terre sur le plan de la technologie et de la supériorité nucléaire, qu'allons-nous faire? Allons-nous au moins réévaluer nos rapports avec la Chine? Ce faisant, allons-nous remettre en question nos engagements en matière d'aide publique au développement qui ont totalisé près de 36 millions de dollars en 1988?

Qu'adviendra-t-il du mégaprojet de construction du barrage des Trois-Gorges dans lequel nous nous sommes engagés avec la Chine? Je vous l'accorde, le gouvernement chinois a accepté de repousser le projet de cinq ans, mais quelle garantie avons-nous qu'il ne se poursuivra pas? Il a été extrêmement difficile d'amener le gouvernement à admettre qu'il coûte 17 millions de dollars aux contribuables canadiens.

L'année dernière, nous avons célébré le 40e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Cette année, le Canada siégera à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, après une absence de quatre ans. En janvier dernier, dans un communiqué annonçant les consultations annuelles en prévision de la 45e Session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, la ministre des Affaires extérieures (Mme Landry) a déclaré à la Chambre: «Dans les années précédentes, nous avons participé activement aux travaux de la commission en qualité d'observateurs. . . mais cette année, nous pourrons y jouer un rôle de premier plan. Nous pouvons présenter des résolutions et exercer une plus grande influence.» Elle a ajouté: «Lorsque nous sommes confrontés à des violations flagrantes, notre but à long terme sur le plan international est d'améliorer rapidement les conditions de ceux qui sont privés de la pleine jouissance de leurs droits.»

L'administration Bush a proposé d'importantes mesures pour améliorer quelque peu la situation des Chinois et des gens touchés par les événements. Bien que M. Bush ait clairement déclaré qu'il ne prendra aucune mesure pour précipiter la dégradation des relations sino-américaines, il a annoncé que les États-Unis fourniraient, par l'entremise de la Croix-Rouge internationale, une aide humanitaire aux victimes de l'assaut militaire et qu'ils envisageraient de prolonger les visas des étudiants chinois aux États-Unis. M. Bush a également dit que tous les aspects des relations entre les deux pays seraient réexaminés à la lumière des faits nouveaux. C'est pourquoi nous nous réjouissions des informations communiquées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce soir dans le préambule de la résolution.

La Communauté européenne a fortement insinué que les relations avec la Chine en souffriront et a effectivement déclaré que les pourparlers prévus pour le mois prochain sur l'expansion des rapports économiques avec les Chinois étaient annulés.

Je ne comprends pas très bien la réaction de notre gouvernement à la situation. Lorsque notre chef a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il allait demander une réunion du Conseil de sécurité, celui-ci ne s'est pas engagé. Nous ne savons pas encore quelles mesures le Canada envisage de prendre, en sa qualité de membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Nous ne savons pas non plus quelle aide éventuelle nous allons offrir aux victimes de ce massacre. Qu'attendons-nous? Le précédent a déjà été établi. Si nous ne sommes pas les premiers à faire quelque chose, ne soyons pas les derniers.

Des citoyens de toutes les régions du pays donnent leur appui aux victimes de ce massacre et aux Canadiens d'origine chinoise. Le groupe des Ukrainiens du Canada et d'autres groupes ethno-culturels ont déjà envoyé des messages condamnant les actes du gouvernement chinois et accordant leur appui total à ceux qui luttent pour la démocratie et la liberté en Chine.

Dans toutes les régions du Canada, il y a des gens qui craignent que, même s'il y a une petite accalmie, la violence n'éclate à nouveau et ne provoque une guerre civile. C'est pourquoi nous avions le coeur lourd en apprenant que cette crise risquait de dégénérer. Pourtant, le gouvernement dit qu'il est encouragé de voir que la situation semble s'être calmée. Il y avait une accalmie avant la fin de semaine, mais ce calme a disparu, d'après ce qu'a dit aujourd'hui le secrétaire d'État.

Nous craignons beaucoup pour la sécurité des 600 Canadiens qui se trouvent, paraît-il en Chine. Je voudrais demander au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur protection, même si cela envenime nos relations avec la Chine. Je voudrais, par ailleurs, exhorter le gouvernement à accorder l'asile politique aux étudiants chinois qui le demandent pour ne pas mettre leur vie en danger à leur retour en Chine. Je le répète, ce sont de bonnes nouvelles que nous avons entendues à ce sujet de la bouche du secrétaire d'État.

Je tiens à rappeler au gouvernement que le Canada a été le premier pays occidental à appuyer activement l'entrée de la Chine aux Nations Unies, en 1971, comme nous l'a rappelé notre leader à la Chambre. Aussi, notre rôle sera critique dans la recherche d'une solution à un conflit qui déchire une des plus grandes puissances mondiales dont les sautes d'humeur compromettent la paix et la sécurité sur notre planète.

Enfin, je tiens à remercier les députés des trois partis d'avoir donné leur appui unanime à la résolution qui vient d'être adoptée à la Chambre; je répète le texte d'un passage de la motion. Elle dit ceci:

> Que la Chambre. . . condamne, sans équivoque, ce brutal recours à la force contre la population pacifique de Beijing et demande aux autorités chinoises d'interrompre immédiatement cette tuerie insensée et d'entreprendre, immédiatement, un dialogue avec le peuples chinois.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est le coeur lourd que j'interviens ce soir pour exprimer les sentiments d'indignation, de profonde déception et de réprobation qu'éprouvent les Canadiens devant le geste cruel et méchant posé par le gouvernement chinois contre une population bien intentionnée éprise de liberté, spécialement les étudiants et les travailleurs chinois. Pas un Canadien ou une Canadienne n'a suivi les actualités télévisés depuis une semaine ou dix jours sans être effaré de ce qui se passe en Chine depuis 48 heures.

• (2110)

Nous nous levons tous ici pour condamner le gouvernement de Chine. L'armée chinoise est intervenue directement contre les étudiants, mais c'est le gouvernement chinois qui doit en assumer la responsabilité. Nous condamnons ce gouvernement à cause des gestes qu'il a posés. Mais en intervenant ce soir pour condamner à tour de rôle les actes du gouvernement de Chine, nous devons nous souvenir de l'action des étudiants, penser à les applaudir, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider et leur faire savoir que nous n'oublierons jamais l'exemple qu'il nous ont donné d'opposition pacifique aux autorités de leur pays.

Pour ma part, c'est le souffle coupé que j'ai suivi ces derniers jours les bulletins de nouvelles qui nous viennent de la place Tianamen. En suivant ces événements, je ne pouvais m'imaginer un même nombre d'étudiants poussés par la même émotion, réunis dans un square d'Amérique du Nord, manifestant de la même façon que ce que nous avons vu sur la place Tiananmen. C'est une scène de non-violence, d'amour, de respect d'autrui, d'engagement, de fraternité, mais surtout une splendide démonstration de non-violence. Nous avons beaucoup à apprendre des étudiants chinois et des travailleurs venus s'associer à eux pour confronter le gouvernement et faire face à la difficile situation dans laquelle ils se trouvaient. En entrant dans l'histoire, ils nous ont fait partager leur espoir que d'autres solutions existent pour les difficiles conflits qui sévissent dans notre monde.

Le gouvernement chinois a violé les principes internationaux des droits de la personne. Nous ne pouvons laisser passer cela sans réagir. Et cette réaction, elle est là. Nous avons la réaction des millions de Canadiens qui d'un bout à l'autre du pays sont touchés par ce que nous voyons se dérouler du fond de nos salons. La réaction du gouvernement du Canada doit être à deux niveaux. Ce soir, nous avons tous appuyé la résolution condamnant le gouvernement de la Chine. Nous devons aussi examiner nos programmes d'aide et de commerce avec ce pays. Comme on l'a déjà dit, le Canada lui fournit actuellement 36 millions de dollars d'aide bilatérale, c'est-à-dire de gouvernement à gouvernement. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) l'a dit, en condamnant le gouvernement, nous ne devons pas confondre et condamner le peuple chinois. Nous devons, au contraire, essayer de l'aider par tous les moyens. L'aide de gouvernement à gouvernement ne lui sera pas d'un grand secours actuellement. Notre gouvernement doit plutôt chercher à l'aider par l'intermédiaire d'organisations et d'activités non gouvernementales.

Nous devons réexaminer notre commerce avec la Chine. La valeur de nos exportations s'élève actuellement à 2,6 milliards de dollars et celle de nos importations à 955 millions. Nous devons examiner ce que nous importons au Canada. Puisque des milliers d'étudiants ont sacrifié, sur la place Tiananmen, leur vie et leur espoir de paix et de démocratie pour leur pays, il est peut-être temps que nous nous demandions ce que nous pouvons sacrifier, nous aussi, pour les aider à atteindre leurs objectifs. Avons-nous réellement besoin des vêtements, des chaussures et du matériel électronique produits en Chine? Nous devons nous le demander.

Article 52 du Règlement

Nous devons continuer à condamner ces atrocités dans les rencontres et les négociations que nous avons avec le gouvernement chinois. Je suis heureux d'apprendre que nous n'approuverons plus de pourparlers et de négociations de haut niveau avec lui. Les Canadiens ne peuvent pas oublier ce qui se passe actuellement en Chine.

Je me demande, cependant, ce qui se passera ensuite. Cela me fait penser à l'histoire—qui fait partie de ma tradition religieuse—d'un homme qui fut aveuglé sur la route de Damas. Cet homme persécutait les gens et les faisait mourir à cause de ses convictions, mais quand il fut aveuglé, il se rendit compte du mal qu'il faisait et il se convertit. Je prie Dieu que le gouvernement de la Chine se rende compte de son erreur et fasse du sacrifice de ces milliers d'étudiants le point de départ vers une Chine renouvelée et différente où les gens pourront espérer vivre en paix, dans l'espoir et la démocratie.

Des voix: Bravo!

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Monsieur le Président, merci encore une fois d'avoir accepté le débat d'urgence de ce soir sur la motion adoptée par tous les partis, soit que la Chambre

> condamne, sans équivoque, ce brutal recours à la force contre la population pacifique de Beijing et demande aux autorités chinoises d'interrompre immédiatement cette tuerie insensée et d'entreprendre, immédiatement, un dialogue avec le peuple chinois.

Chaque Canadien qui écoute la radio, regarde la télévision ou lit les journaux a probablement été bouleversé par les événements survenus depuis samedi en République populaire de Chine. Aujourd'hui, par exemple, les élèves de la classe de 5e année de ma fille ont longuement discuté de ces événements. On m'a dit qu'elles étaient toutes horrifiées du fait que les soldats avaient fait feu sur ces civils non armés. Y a-t-il un seul Canadien quelque part, peu importe son âge, qui d'une façon ou d'une autre n'a pas exprimé à son conjoint, son voisin ou un ami l'indignation que les dernières 72 heures ont fait naître chez lui? Y a-t-il une seule personne parmi nous qui n'ait pas été émerveillée par l'absence de violence et par la présence d'amour dont on a fait état au cours des deux mois de protestations des civils en faveur de la démocratie? Parce que tout a débuté dans une atmosphère de non-violence, la tuerie des dernières 72 heures a semblé d'autant plus révoltante au monde entier. Les étudiants et les civils qui ont protesté sur la place Tiananmen espéraient plus de liberté et une transition pacifique vers la démocratie. Leurs rêves et leurs aspirations ont été brisés par les premiers coups de mitraillette et la première victime.

En tant que députés, disons clairement que c'est le gouvernement chinois plutôt que l'Armée populaire de libération qui a provoqué notre protestation et notre indignation. Les nouvelles sont contradictoires et nous ne savons pas qui a donné ordre aux troupes de faire feu sur les civils. D'aucuns croient que c'était Deng Xiaoping, leader principal du parti, d'autres sont d'avis que c'était le président Yang Shangkun. D'après un journaliste, c'est la 28e Armée, qu'on décrit comme étant sous le contrôle de troupes loyales à Yang, qui s'est surtout attaquée aux civils. Peu importe qui a donné l'ordre, il incombe au monde entier et particulièrement au Canada de blâmer le gouvernement chinois pour ses gestes et d'aider les citoyens chinois.

Hier, à Vancouver, un manifestant a crié: «Nous voulons que le monde entier condamne le massacre brutal perpétré par le gouvernement chinois.» Ce soir, nous, députés de tous les partis, faisons notre part dans la grande tradition de la démocratie représentative canadienne. Les Canadiens doivent être disposés à donner l'exemple, à proposer au gouvernement et aux manifestants de nouvelles façons de régler leurs différents sans avoir recours à des fusils et des cocktails Molotov. De peur de nous voir croire que le pire est passé, le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui rapporte que les militaires ont pris l'offensive dans les rues et sur les ondes, alors qu'ils ont souligné que la reprise de la place Tiananmen occupée par des manifestants pro-démocratie était juste une victoire initiale et que ce n'était là que le début d'une longue lutte contre la lie de la société.

Je le répète, les Canadiens de tous les coins du pays doivent insister pour dire publiquement qu'il s'agit d'un différend entre gouvernements et non principalement entre le gouvernement canadien et l'Armée populaire de libération. Nous sommes ici ce soir pour vous élever contre les énormes violations des droits de la personne auxquelles ont procédé les plus hauts dirigeants chinois.

• (2120)

Je crois qu'il est important de signaler certains des abus dont ont été témoins les manifestants et les journalistes et de signaler à la Chambre le sentiment intense d'indignation éprouvé maintenant par la majeure partie de la communauté internationale. Le président français François Mitterrand a déclaré hier qu'un régime qui en est réduit à faire feu sur ses jeunes, afin de survivre, alors que la jeunesse qu'il a instruit se lève au nom de la liberté, n'a aucun avenir.

Voici ce qu'on disait dans le numéro d'aujourd'hui du *Star* de Toronto:

> Les scènes les plus horribles de tuerie par les troupes gouvernementales se sont produites sur la place Tiananmen. Selon certains témoins oculaires, des chars d'assaut ont écrasé à mort plusieurs étudiants qui étaient demeurés sous les tentes dressées sur la place au cours des trois semaines de manifestations.
>
> À en croire un étudiant de Beijing, les chars d'assaut auraient écrasé des étudiants qui avaient formé une chaîne humaine autour de la statut blanche comme neige de la «Déesse de la démocratie», une sorte de Statue de la liberté faite de plastique que les étudiants avait dressée sur la place.

Selon le *Star*, on a pu constater à quel point il s'agissait d'un carnage, alors que les victimes de la violence à Beijing se rappelaient comment les soldats de l'Armée populaire de libération se sont frayés un chemin dans cette mer de manifestants des armes en les abattant, en les matraquant et en les étranglant parfois même. Plus loin, le *Star* rapporte les propos d'un médecin qui a examiné le corps d'un jeune homme d'environ 25 ans que des militaires avaient étranglé à mort au moyen d'une chaîne de métal qu'ils cachaient dans leur casque, et qu'ils utilisaient pour contrôler la foule. Un homme, à proximité d'un reporter étranger, demandait: «L'Amérique sait-elle ce qui se passe ici? Le monde le sait-il?» Ces questions trahissent les inquiétudes de nombreux Chinois. Ils craignent que le sang coule dans les rues sans que le monde en soit témoin.

Les médias à la solde du gouvernement de la République populaire ont décrit l'attaque militaire d'hier sur la place comme une victoire glorieuse sur la tourmente contre-révolutionnaire. Ils n'ont fait état du carnage dont cet assaut fut la cause que lorsque «un dissident à l'emploi du service anglais de Radio Beijing a demandé aux auditeurs de protester vivement contre ce traitement des plus barbares infligés à des citoyens chinois». Cet homme a fait preuve d'un courage exemplaire.

De même, des milliers de citoyens jeunes et vieux de Beijing et de nombreuses autres villes de la République populaire ont également fait preuve de courage.

Selon le *Daily News* de Vernon, un chef de file des étudiants aurait déclaré: «Beijing, la Chine, que dis-je, le monde entier nous regarde. Nous, étudiants, ne sommes pas là simplement pour représenter les citoyens de Beijing, mais pour l'amour de l'histoire et de toute la société.»

Apparemment, la force brutale à laquelle le gouvernement a eu recours pour faire taire les récentes protestations a galvanisé la volonté de la population chinoise.

Aujourd'hui, nous avons vu un homme affronter seul au risque sa vie et retarder pendant plusieurs minutes l'avance d'une colonne de chars dans les rues de Beijing.

Un journaliste de ce continent s'est fait l'écho du sentiment général de ces nouveaux combattants de la liberté:

> Un étudiant de l'École des beaux-arts rendu presque incohérent de peine et de colère de voir emporter le corps d'un étudiant dont des balles avaient fait éclater la tête s'est écrié: «Nous échouerons peut-être aujourd'hui, nous échouerons peut-être demain, mais nous réussirons certainement un jour. C'est inévitable.»

Nous sommes maintenant en présence d'un gouvernement en guerre contre sa propre population. Selon le *Globe and Mail*, un vieux citoyen de Beijing aurait déclaré:

> «En 1949, nous avons accueilli l'arrivée de l'armée à Beijing avec enthousiasme.» Il décrit ensuite les foules qui ont célébré l'arrivée des militaires communistes à la fin de la révolution communiste. Montrant ensuite une file de 50 camions de l'armée qu'une mer de plus de 10 000 Chinois et Chinoises en colère s'efforçaient de bloquer, il ajouta: «Maintenant, nous luttons pour qu'elle s'en aille.»

La population chinoise et le reste du monde éprouvent de la difficulté à comprendre que l'armée populaire tue ses propres concitoyens. Ce sentiment, allié à la dissension parmi certaines troupes, pourrait préparer le terrain pour une tragique guerre civile.

J'implore mes collègues de faire tout ce que nous pouvons avec nos propres moyens, si limités soient-ils, pour veiller à ce que cette tragique guerre civile n'arrive pas, à ce que le sang ne coule plus à Beijing, à Shanghai et ailleurs, à ce que ceux qui ont péri sous les blindés hier et avant-hier en défendant la liberté ne soient pas morts en vain.

Enfin, permettez-moi de rappeler aux députés que la Chine, qui compte plus de un milliard d'habitants, soit environ le cinquième de la population du globe, joue un rôle de premier plan sur toutes les tribunes internationales et que tous les Canadiens de bonne volonté ne nourrissent que des espoirs pour la population chinoise.

Article 52 du Règlement

Le président du Conseil national des Canadiens chinois m'a dit aujourd'hui que le Canada compte de 500 000 à 700 000 citoyens dont les origines sont uniquement ou partiellement chinoises. Toronto en compte 250 000; votre ville, monsieur le Président, 100 000; Edmonton et Calgary, 20 000 chacune, et ainsi de suite.

Eux et nous tous, quelle que soit notre origine, sommes pleinement unis dans cette affaire: la tuerie doit cesser.

[*Français*]

Les meurtres doivent s'arrêter immédiatement.

[*Traduction*]

En résumé, je suis certain que nous tous ici présents sommes d'accord sur cinq principes: premièrement, une façon non violente de régler ce différend qui oppose le gouvernement et les citoyens doit être trouvée immédiatement; deuxièmement, ces événements, source de tension dans les relations bilatérales entre le Canada et la Chine, nous les déplorons tous; troisièmement, il s'agit essentiellement d'un problème de droits de la personne et le Canada doit être fidèle à ses meilleures traditions et faire savoir clairement qu'il condamne sans hésitation ce carnage; quatrièmement, il s'agit d'un différend entre gouvernements et non pas entre le Canada et la Chine, comme l'a si bien dit le secrétaire d'État plus tôt ce soir.

Par-dessus tout, comme je l'ai déjà dit, il faut que le carnage cesse.

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole sur cette question ce soir, une question qui revêt des proportions mondiales. Avant de parler de la Chine et de cette terrible tragédie, je voudrais ramener la question à un niveau humain.

Ce soir, M. et M^me^ Lloyd Duckman s'inquiètent au sujet de leur fils, Owen. Ce dernier est parti pour la Chine fin avril pour un voyage d'études de trois mois avec un groupe de 24 étudiants de l'Ontario. Owen est de l'Université Queen's. Il y a quelques heures, Judi me disait à quel point son fils était heureux d'aller en Chine. Il se trouve dans la province de Jiangsu, à l'Université de Suzhou, à environ 90 milles de Shanghai. Ses parents sont très inquiets parce qu'ils n'ont presque pas de nouvelles venant de cette région. Elle a parlé avec Owen il y a une semaine et demie environ, et tout était relativement tranquille à ce moment-là. Je l'ai assurée que le gouvernement canadien ferait tout ce qui est possible pour faire en sorte qu'Owen et les autres étudiants rentrent sains et saufs chez nous.

Il est ironique que l'une des tâches d'Owen auprès des étudiants chinois consistait à parler et discuter de la démocratie, à expliquer en quoi elle consistait, quels en étaient les avantages et ainsi de suite. Je sais que tous les députés à la Chambre prieront pour que non seulement Owen, mais aussi tous nos concitoyens canadiens qui se trouvent là-bas, que ce soit en voyage d'études, d'affaires ou de tourisme, rentrent sains et saufs.

Je remarque que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit que son ministère avait tout récemment décidé de conseiller à tous les Canadiens de quitter Beijing. Ce conseil s'étendra peut-être aux autres régions. J'ai assuré M^me^ Duckman de notre coopération à cet égard.

Je pense que la plupart des gens étaient très heureux depuis quelques années de la façon dont le monde se transformait en un village planétaire de plus en plus pacifique où les droits de l'homme étaient davantage respectés à l'échelle mondiale.

Certains événements remarquables se sont produits depuis quelques années en Union soviétique. Elle sera l'hôte d'une conférence sur les droits de l'homme en 1991. Elle laisse partir les refuzniks en très grand nombre par rapport à ce qui se faisait il y a deux ans à peine. Elle a eu une certaine forme d'élections lorsque je m'y trouvais à la fin de mars. Des gens comme M. Sakharov, un dissident de longue date, a été élu. M. Eltsine, à Moscou, a obtenu près de 80 ou 90 p. 100 des suffrages. Espérons que ce pays continue dans la direction dans laquelle il semble s'être engagé.

La Chine avait elle aussi commencé depuis plusieurs années à ouvrir la porte et progresser vers une liberté accrue, un respect accru des droits fondamentaux de l'homme.

• (2130)

Puis survient ce terrible choc, il y a à peine quelques jours. Personne au monde ne l'avait prévu. La situation était difficile. Des milliers d'étudiants protestaient simplement pour obtenir plus de libertés, pour démocratiser le régime. Il y avait aussi, j'imagine, une lutte pour le pouvoir aux niveaux supérieurs, entre les soi-disant modérés et la droite, la droite l'a certainement emporté pour l'heure, hélas, et de nombreux étudiants et autres personnes ont perdu la vie. Je sais que, d'une façon très pondérée, notre gouvernement, sous la conduite du premier ministre (M. Mulroney) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), essaiera d'exercer des pressions sur les dirigeants chinois, que ce soit par l'entremise de l'ambassadeur ou par les Nations Unies. Nous espérons qu'une solution pourra être trouvée sous peu pour éviter que d'autres innocents ne soient massacrés.

Je désire remercier mon collègue de m'avoir laissé du temps pour que je puisse prendre la parole sur cette importante question et exprimer un point de vue personnel.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je crois bien que toute la population canadienne est stupéfaite et horrifiée des événements qui surviennent en Chine. Dix ans après le premier «printemps» de Pékin,

21 ans après celui de Prague, la vague d'espoir et de révolte contre un régime sclérosé paraît bien s'être encore une fois brisée.

[*Traduction*]

La première fois que je suis allé en Chine, c'était en 1973, à la fin de la révolution culturelle. Depuis cette époque, les relations dans les domaines du commerce, de l'enseignement et de la culture entre nos deux pays se sont intensifiées. J'ai eu bien souvent l'occasion de me rendre en Chine. Je dois dire que j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à suivre l'évolution de ce grand pays et de son niveau de vie, et à voir la joie de vivre qui illuminait leurs visages au fur et à mesure que leurs conditions de vie s'amélioraient et qu'ils avaient plus de libertés. En fait, je ne me réjouissais pas uniquement pour la Chine, car j'étais content de voir que l'humanité a la capacité d'améliorer sa condition.

Pendant toute cette période, toutefois, à mesure que les conditions matérielles s'amélioraient, deux questions d'importance croissante ont continué de se poser ou ont commencé à surgir. Premièrement, pour ceux d'entre nous qui se sont entretenus avec des étudiants soit en Chine soit ici sauront que le problème du favoritisme a commencé à se manifester par la difficulté qu'éprouvaient les jeunes étudiants chinois qui n'étaient pas liés au parti, à la hiérarchie, pour obtenir des postes à l'étranger ou en Chine, ou pour améliorer leur propre niveau de vie comme leurs études auraient dû leur permettre de le faire.

Deuxièmement, on a constaté qu'une liberté économique accrue a amené les Chinois à réclamer une liberté politique accrue également. La liberté politique ne venait pas. Il est paradoxal que, en Union soviétique, le régime en soit arrivé à la conclusion que liberté économique et croissance économique ne sont pas possibles sans une plus grande liberté politique. Or, la Chine qui a fait les premiers pas sur la route de la liberté économique ne s'est pas rendue compte de cette vérité fondamentale. Un grand nombre d'entre nous ont pris l'initiative de s'adresser à des dirigeants chinois, à ceux qu'il était possible de rencontrer, pour s'entretenir avec eux de leur façon de régler le problème. Ils nous ont assurés qu'ils pouvaient s'en tirer, et nous les avons crus, puisqu'en fait nous avions vu qu'ils avaient pu régler le problème des sit-in sur la place Tiananmen. Ce ne serait là qu'une étape de plus de la marche de la Chine vers le progrès.

Ce fut une tragédie pour nous lorsque nous nous sommes rendus compte de notre erreur. En apprenant l'intervention de l'armée, le monde entier a été indigné. Lorsque nous voyons à la télévision et dans les journaux a été très court. des images macabres, nous en sommes horrifiés. Lorsque nous parlons aux étudiants chinois qui sont ici au Canada, nous les plaignons d'être si loin des leurs. Pareillement, nous ressentons un profond sentiment d'absurdité. Un tel progrès a été interrompu par un dirigeant qui a perdu contact avec la réalité.

Il est évident que nous devons assurer la protection des Canadiens qui sont en Chine. Et il est tout aussi évident que nous devons protéger les étudiants chinois qui sont ici au Canada. Nous devons également nous demander si, compte tenu de l'évolution des Nations Unies, le Canada ne devrait pas suggérer à cet organisme d'élargir son mandat et de réagir lorsque les gouvernements font la guerre à leurs propres administrés. Nous avons tous été amenés à comprendre et à accepter que les Nations Unies ne doivent pas s'ingérer dans les affaires internes des États. Mais, à un moment donné, les actions de certains gouvernements deviennent si répréhensibles que le monde ne peut rester là sans intervenir. Ce n'est certainement pas dépasser la mesure que de demander aux grandes puissances elles-mêmes de s'entendre sur une action concertée face à ces événements tragiques.

En conclusion, monsieur le Président, il va de soi que j'appuie la résolution du gouvernement. Je voudrais dire quelques mots sur un autre sujet. En tant que nouveau député, je siège à la Chambre depuis environ six mois. Il y a eu des hauts et des bas. J'ai été témoin de querelles partisanes et mesquines. J'ai vu se passer à la Chambre des choses qui n'auraient pas dû se produire en régime démocratique. Parfois, comme bien d'autres, nous nous sommes demandé ce que nous faisions ici. Toutefois, en un soir comme celui-ci où la Chambre se réunit pour exprimer l'indignation et l'horreur des Canadiens, je suis très fier d'être député.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, avec tous mes collègues de la Chambre, j'appuie la résolution de condamnation. Je regrette que nous n'ayons pu débattre une résolution semblable quand des milliers de Kurdes ont été asphyxiés et que leurs cadavres ont été abandonnés dans les rues, et quand les Tibétains ont été massacrés par milliers.

Dans chacun de ces cas, ce qui nous soulève dans un mouvement collectif d'indignation, c'est de recevoir, de Chine cette semaine comme les fois précédentes du Kurdistan et du Tibet, l'image de la cruauté de l'homme envers l'homme. Nous nous demandons si la cause est le régime politique ou si c'est l'expression collective de la recherche désespérée du pouvoir. Je suis allée moi aussi en Chine en 1982. Je dois dire que le voyage a été très court.

Article 52 du Règlement

J'ai été frappée au cours de cette visite par la faim d'information non seulement des étudiants chinois mais d'autres, car en extrovertie que je suis, je me suis promenée dans les rues. J'ai appris quelques phrases en chinois à l'aide d'un petit dictionnaire et je suis allée parler aux gens. Beaucoup n'avaient jamais conversé avec un occidental. Ils voulaient me poser des questions sur notre civilisation, sur notre régime dit capitaliste et sur la liberté que nous avons de nous exprimer démocratiquement.

Un dimanche matin, clandestinement, un chauffeur de taxi m'a emmenée à une église catholique. J'ai pu assister à une messe catholique à 6 heures du matin. Nous avons parlé ensuite avec le prêtre qui avait été lui-même victime de la révolution culturelle.

Je lui ai demandé comme il pouvait pratiquer la religion catholique en Chine alors que le gouvernement chinois en excluait Rome et le pape. Il a dit que, après être allé travailler dans les champs, avoir souffert aux mains de la Bande des Quatre pendant la révolution culturelle, on acceptait cette restriction comme un pas sur le chemin de la démocratie.

Comme j'avais parlé aux étudiants, j'ai parlé aux travailleurs dans la rue. J'ai lu la peur dans leurs yeux, pas en 1989, mais en 1982: si leurs conversations, dans un anglais hésitant, avec des étrangers se prolongeaient un peu, les organisateurs des ouvriers qui se tenaient au coin de la rue venaient les interrompre et leur donner l'ordre de circuler. Même s'ils étaient dévorés par leur soif d'information, les Chinois doux et pacifiques obéissaient et s'éloignaient.

• (2140)

Une fois, on m'a invitée à visiter à la dérobée la maison d'une famille chinoise. Dans cette maison, un jeune homme, son père et sa mère partageaient une salle de bains avec environ 15 autres familles. C'était la Chine que nous ne devions pas voir. Lui et ses parents occupaient une chambre d'environ 10 sur 20 pieds.

Ils m'ont invitée chez eux et m'ont servi du crabe. Pour eux, c'était un repas luxueux, qui leur avait coûté tout un mois de salaire. À la vue des pattes de crabe, j'ai songé que nous Canadiens aurions probablement jeté la maigre portion qu'ils étaient si fiers de m'offrir. Ils avaient soif d'information.

C'est pourquoi, lorque j'ai vu que les étudiants massés sur la place Tiananmen étaient prêts pour la première fois depuis longtemps non seulement à rompre les chaînes de la révolution culturelle, mais à réclamer la démocratie, je les ai applaudis. En tant qu'occidentale, je me réjouissais de voir l'aspiration à la démocratie qui s'est emparée du peuple chinois au cours des dernières années trouver son aboutissement sur la place Tiananmen même.

Nous voyons depuis quelques jours la main brutale de l'anarchie à l'oeuvre. Nous voyons la main brutale du totalitarisme frapper non seulement les étudiants, mais aussi les travailleurs qui s'étaient réunis pour parler de liberté, pour ériger une statue de la liberté. Lorsque les soldats ont foncé et se sont mis sauvagement à les fusiller dans la rue, nous avons vu se dresser des phalanges d'étudiants qui formaient une chaîne humaine, se livrant à une mort certaine parce qu'ils croyaient à une forme de démocratie et à une forme de liberté que la Chine n'a pas connues depuis de très nombreuses années.

Le monde occidental, les députés des deux côtés de la Chambre ainsi que les autres gouvernements du monde entier ne cherchent pas à blâmer la population chinoise. Les Chinois, tout comme les Polonais, ont sû garder l'espoir même devant l'oppression, dans certains cas devant une mort certaine et dans d'autres cas devant l'anarchie de la révolution culturelle. Ils ont encore en mémoire les travaux forcés dans les fermes, la déportation, sur l'ordre du gouvernement, des intellectuels et des citoyens qui auraient pu grandement contribuer à leur évolution culturelle, vers les rizières où ils étaient condamnés à travailler.

Le Parlement et la population du Canada refusent d'accepter le fait que les forces armées de la Chine et le gouvernement qui dirige ces troupes militaires tentent d'étouffer un mouvement de libération que nous devrions apppuyer.

Article 52 du Règlement

J'ose espérer que le gouvernement du Canada ne se contentera pas de condamner les forces armées, mais qu'il condamnera aussi le gouvernement. J'espère qu'il songera à prendre des sanctions économiques.

Je sais que nos échanges commerciaux avec les Chinois valent 2,6 milliards de dollars. Je ne vois toutefois pas pourquoi cela nous empêcherait d'imposer des sanctions. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que le gouvernement n'a encore rien prévu en ce sens.

Nous avons besoin d'engagements de sorte que ces jeunes gens qui s'expriment actuellement au Canada ne soient pas renvoyés chez eux, non seulement à court terme pendant que la situation demeure instable, mais à plus long terme. Nous avons besoin également d'un processus expéditif de sorte que les Chinois qui veulent fuir l'horreur certaine de la situation actuelle bénéficient de toutes les possibilités de la part du gouvernement canadien et du peuple canadien de trouver le réconfort et la liberté dans un autre pays. Nopus avons beaucoup de travail à faire.

Il y a dans le foyer de la Chambre une inscription que j'ai vue en venant ce soir à la Chambre. Voici ce que je voudrais dire aux Chinois et à ceux qui écoutent peut-être la voix de l'étranger grâce aux quotidiens de langue anglaise qui sont encore publiés en Chine. Cela provient d'une inscription gravée dans une des pierres du foyer qui caractérise bien à mon avis ce que nous devrions dire, une chose qui a déjà été dite:

> De nos mains défaillantes, nous passons le flambeau. Portez-le bien haut. Si vous manquez à la foi, nous qui mourons ne reposerons pas en paix même parmi les coquelicots qui couvrent les Flandres.

C'est une chose qui est déjà arrivée. Elle peut arriver de nouveau. Je presse chacun de nous non seulement d'appuyer la résolution, mais encore de tout faire en notre pouvoir pour encourager cette flamme à continuer de brûler en Chine pour le peuple chinois.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, tous les Canadiens ont suivi avec une profonde inquiétude les événements tragiques de la fin de semaine à Beijing. Comme de nombreux Canadiens, j'avais suivi avec beaucoup d'intérêt les manifestations jusque-là sans précédent menées par les étudiants depuis la mi-avril sur la Place Tienanmen. Cette éclosion de l'esprit démocratique que nous avons également vue dans d'autres pays communistes au cours des derniers mois est la preuve qu'un système politique ne peut indéfiniment empêcher l'expression des valeurs fondamentales d'un peuple et aller à l'encontre de la dynamique humaine.

Nous avons été profondément émus par le spectacle de foules immenses en quête de démocratie assumant de grands risques pour appuyer leur demande que soit établie dans la République populaire de Chine une vie politique plus ouverte et plus représentative. Le gouvernement a déjà exprimé notre profond désarroi devant les mesures agressives que les forces militaires chinoises ont prises contre leurs propres citoyens non armés. Le nombre effroyable de victimes a profondément bouleversé et affligé la population canadienne.

Comme l'a souligné le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dans son communiqué du 4 juin, nous avons fait appel au gouvernement chinois pour qu'il prenne des mesures immédiates pour mettre fin à la tuerie aveugle et absurde que commettent ses forces armées. Le même communiqué fait également état de la consternation et de l'indignation provoquées par le recours insensé et brutal à la force contre les étudiants et les habitants de Beijing ainsi que du caractère inexcusable du comportement de l'armée chinoise.

Nous savons que de nombreux autres pays ont également exprimé leur répulsion devant les tragiques pertes de vie causées par l'assaut militaire sur les manifestants étudiants et ceux qui les appuient. Le monde entier ne peut être que sidéré devant l'ampleur de la tragédie. Nous offrons nos sympathies les plus profondes aux familles des victimes.

L'histoire nous apprend toutefois que de telles mesures de répression ne prévaudront pas nécessairement devant le courage d'une population tout entière parce que le désir de voir instaurer un système politique plus ouvert et plus représentatif ne sera pas facilement réprimé pour les millions de Chinois qui ont participé aux récentes manifestations, en dépit du prix démesuré que certains ont dû payer pour leurs convictions.

Durant la dernière décennie, monsieur le Président, la Chine a ouvert la porte sur l'Occident et s'est engagée dans de très importantes réformes économiques. Ces progrès nous avaient donné l'espoir que la nation la plus populeuse au monde serait également capable de répondre à l'appel de ses étudiants qui demandent une plus grande ouverture politique. Nous continuons d'espérer que le pays ne s'est pas engagé de façon irréversible dans une autre voie.

Article 52 du Règlement

Le Canada entretient depuis longtemps des liens avec la Chine. De nombreux Canadiens doivent leur substance au commerce avec la Chine, ayant une fenêtre ouverte sur le Pacifique. Notre pays participe de plus en plus aux affaires trans-pacifiques. En outre, la communauté canadienne d'origine chinoise ajoute une importante dimension à nos intérêts envers la Chine. Je sais qu'un grand nombre de personnes de cette communauté ont des parents en Chine et je partage leurs inquiétudes quant au bien-être de ces personnes qui leur sont chères. Ce qui se passe là-bas ne peut laisser le Canada et les Canadiens indifférents. Les efforts déployés par les médias pour attirer l'attention sur ce qui se déroule dans la République populaire de Chine et la réponse des Canadiens mettent en lumière le fait que la distance ne saurait diminuer nos inquiétudes.

Nous attachons la plus haute importance à la sécurité de la communauté canadienne en Chine. Nous suivons la situation de celle-ci de très près et nous lui accordons la plus grande priorité en collaboration avec notre ambassade à Beijing et notre consulat général à Shanghai.

Nous sommes heureux d'apprendre que les mesures nécessaires sont prises pour assurer la protection des Canadiens en Chine.

Nous réexaminons également en toute priorité notre relation bilatérale avec ce pays pour être sûrs que les autorités chinoises comprennent clairement nos préoccupations concernant la situation des droits de la personne dans ce pays.

• (2150)

D'après les événements des dernières semaines, il y a des signes que le mouvement de protestation des étudiants a soulevé de grands débats parmi les dirigeants chinois. Pendant les premiers moments des manifestations, le gouvernement chinois a fait preuve de beaucoup de retenue devant le mécontentement des étudiants. Qu'il est malheureux que la prudence des premiers jours ait cédé à l'exercice de la force brute; qu'il est malheureux que la possibilité de négociation ait été écartée en faveur des canons.

Les droits de la personne et les droits démocratiques fondamentaux sont au centre de la politique étrangère du Canada, quel que soit l'endroit où ces valeurs sont menacées. Nous ne pouvons passer sous silence les événements des derniers jours en Chine. Je sais que tous les députés ici aujourd'hui partagent mon angoisse devant la souffrance des étudiants et des citoyens de Beijing.

Monsieur le Président, il y a quelques années j'ai eu le privilège de connaître un de ces étudiants chinois qui avait choisi d'apprendre le français comme langue seconde afin de pouvoir s'ouvrir lui aussi sur le monde occidental. Le français était une langue difficile pour celui-ci qui avait en plus réussi à décrocher un stage de formation dans un cabinet-conseil d'ingénieurs. Cet étudiant était assoiffé de conaissances, assoiffé de curiosité intellectuelle et il ne cessait de s'étonner devant tout ce qui se passait dans notre monde. Il me semble que la symbolique représentée par la Statue de la Liberté sur la Place Tienanmen représente cette curiosité et cette soif d'autonomie et de liberté.

Monsieur le Président, quand la Chambre a décrété et condamné sans équivoque ce brutal recours à la force contre la population pacifique de Beijing et qu'elle a demandé aux autorités chinoises d'interrompre immédiatement cette tuerie insensée afin d'entreprendre immédiatement le dialogue avec le peuple chinois, la Chambre des communes du Canada ne s'est pas prononcée à la légère. Nous sommes un peuple pacifique. Nous sommes un peuple qui n'a pas nécessairement la tradition de s'ingérer dans les communautés ou dans les affaires internes des autres pays. Mais le geste posé par l'Armée chinoise représente un geste que nous ne pouvons tolérer et c'est pour cette raison, monsieur le Président, que j'ai tenu à me lever ce soir pour joindre ma voix à celle de mes collègues de la Chambre et m'insurger contre cette décision du gouvernement chinois.

[*Traduction*]

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, c'est avec un sentiment d'inquiétude et d'intense indignation que je participe au débat d'urgence ce soir. Nous sommes témoins depuis deux jours de l'étouffement tragique de la démocratie en Chine. Cela fait près de deux mois que les étudiants ont commencé à s'assembler sur la place Tiananmen pour réclamer des changements démocratiques dans leur pays. Leur manifestation était pacifique et courageuse. Ils ont capté l'attention de tous les pays, conquis nos coeurs et parlé au nom des gens réprimés dans le monde entier.

Au fur et à mesure que les événements se déroulaient, je me remémorais ma visite à la place Tiananmen il y a juste un an. En avril 1988, j'ai été invité au vol inaugural de China Airlines entre Toronto et Beijing. L'immensité de la place Tiananmen m'a émerveillée, et je sentais qu'en tant que Canadienne, je visitais la Chine durant une période remarquable de son histoire. Mais en fin de semaine, lorsque j'ai vu les chars prendre la place Tiananmen d'assaut en écrasant les barricades érigées par les étudiants et en tirant sur des gens sans défense, j'ai été horrifiée devant le massacre insensé de ces innocents et découragée face à l'avenir de la Chine.

Pendant plus de dix ans, le monde a suivi avec une crainte mêlée de respect les changements dramatiques qui se déroulaient en Chine. Nous avons applaudi aux réformes économiques annoncées pour la première fois par Deng Xiaoping en 1978, lorsqu'il a dénoncé les excès de la révolution culturelle et mis son pays au défi comme jamais auparavant. Les promesses de réadaptation, de restructuration, de consolidation et d'amélioration de Deng ont attiré une fois de plus l'attention du monde sur cet incroyable pays. Les relations d'affaires entre la Chine et le Canada se sont accrues lorsque les nations occidentales ont été invitées à participer à ces réformes remarquables. Les coentreprises avec des sociétés canadiennes ont pris de l'expansion et la Chine a même envisagé d'établir une banque au Canada. La Chine a aussi annoncé son projet de bâtir un immense centre commercial dans ma localité de Scarborough.

En seulement dix ans, la Chine a remanié son économie et changé le communisme du tout au tout. Les changements apportés à l'agriculture et au secteur industriel ont ouvert de nouvelles possibilités aux paysans ainsi qu'aux citadins. La Chine a également établi de nouvelles relations avec le monde extérieur en encourageant l'Ouest à participer aux réformes. Ici même au Parlement nous avons formé une association parlementaire de l'amitié Canada–Chine dont j'ai le grand honneur de faire partie.

Les réformes entamées en Chine ont par ailleurs favorisé certains changements dans tout le monde communiste. Les régimes communistes d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Amérique centrale se sont mis à revoir leur thèse sur l'économie dirigée, le parti unique et l'État tout-puissant. Ils se sont mis à mobiliser leurs ressources pour essayer de respecter la volonté du peuple.

En fait, nous avons une situation incroyablement paradoxale. Le jour même où les communistes chinois ont réprimé par la violence un appel à la démocratie, le Parti communiste de Pologne admet sa défaite devant Solidarité, après des élections libres. À l'heure actuelle, dix ans de réforme en Chine n'ont peut-être qu'une très faible signification.

Après environ deux mois d'indécision et de confusion, les dirigeants chinois ont montré qu'ils n'étaient pas capables d'instaurer un changement politique. La tragédie de ces derniers jours nous révèle un pays où la politique est dominée par la personnalité de dirigeants qui s'entourent de mystère. La faiblesse politique de la Chine a abouti à l'horrible spectacle d'une armée qui charge la foule dans l'avenue de la paix éternelle et qui ouvrent le feu sur des milliers d'étudiants non armés réclamant la liberté.

Article 52 du Règlement

Comme à l'occasion de la destruction du mur de la démocratie, il y a quelques années, les dirigeants chinois ont manifesté une fois de plus leur intolérance envers la liberté. En ayant recours à la violence pour maintenir leur pouvoir politique, les dirigeants chinois ont choisi une solution barbare qui ne peut se solder que par un échec. Voici ce qu'a écrit Alexandre Soljenitsyne à ce sujet:

> Quiconque a opté en faveur de la violence doit inexorablement opter en faveur du mensonge systématique.

Il est temps que les mensonges et les tueries cessent en Chine. Les Canadiens ne peuvent pas s'empêcher de se poser des questions sur l'avenir de la Chine et sur les perspectives de Hong Kong de faire partie de la Chine en 1997.

J'approuve les initiatives de notre ambassadeur en Chine. Les étudiants canadiens qui sont à l'université de Beijing ont été mis en lieu sûr, et on est en train de contacter les autres Canadiens qui se trouvent dans le pays. Sauf erreur, les Canadiens qui essaient d'obtenir des renseignements sur les membres de leur famille qui se trouvent en Chine peuvent appeler le numéro 800-267-6788. Dans ce cas-ci, le rôle de notre ambassade consiste à garantir la sécurité des Canadiens se trouvant dans ce pays, et je crois que tous les députés devraient féliciter l'ambassadeur pour la tâche très pénible qu'il assume à Beijing.

Je donne mon appui à la résolution qui condamne ce brutal recours à la force contre la population pacifique de Beijing et demande aux autorités chinoises d'interrompre immédiatement cette tuerie insensée et d'entreprendre sur-le-champs un dialogue civilisé avec le peuple chinois.

Monsieur le Président, j'offre mes condoléances aux Canadiens d'origine chinoise de Scarborough qui sont plus de 40 000, pour leurs compatriotes, et j'espère que la paix et la liberté seront rétablies en Chine.

• (2200)

[*Français*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion de parler au cours de ce débat important ce soir. Je veux vous remercier d'avoir accordé le débat d'urgence.

La violence des événements qui se déroulent en Chine nous choque tous et nous attriste. Je suis heureux que la proposition présentée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait obtenu l'unanimité de la Chambre.

[*Traduction*]

Le député de LaSalle—Émard (M. Martin), qui a pris la parole plus tôt, a dit que ce soir il était particulièrement fier d'être député. En effet, c'est toujours un moment privilégié pour les parlementaires que de pouvoir se réunir pour exprimer une opinion précise au nom des Canadiens. Bien entendu, ce que nous avons exprimé, tant dans l'approbation de ce débat d'urgence qu'au cours

du débat lui-même, et plus particulièrement dans la résolution unanime adoptée par la Chambre, c'est l'indignation que ressentent tous les Canadiens face aux événements qui ont secoué la Chine.

À mon avis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a parlé avec éloquence lorsqu'il a déclaré qu'il devrait être clair pour tous ceux qui nous écoutent, au Canada ou à l'étranger, que ce dont nous parlons ce soir, c'est d'une condamnation non équivoque des actes d'un gouvernement en particulier, à un moment et à un endroit en particulier dans l'histoire de la Chine. Nous ne parlons pas du peuple chinois proprement dit. Nous entamons ce débat avec un immense respect pour la civilisation chinoise et pour le peuple chinois lui-même.

Nous entamons ce débat, j'ose dire, avec respect pour la révolution chinoise, événement que beaucoup de gens ont étudié au cours des années et ont reconnu non seulement comme une grande lutte, mais comme une lutte qui a mené à de nombreuses réalisations pour le peuple chinois. Beaucoup de gens ont admiré la capacité d'un pays si peuplé de se nourrir et d'assurer sa subsistance d'une façon qui suscite l'envie de bien d'autres pays dans le monde entier. C'est pourquoi les événements survenus le week-end dernier constituent une tragédie tant politique qu'humaine. Nous assistons à une révolution qui commence par la longue marche et qui, en dépit de la lutte et de la passion pour la justice sociale, en arrive à un point où l'Armée populaire de libération ouvre le feu sur le peuple lui-même.

Je crois que beaucoup de Canadiens éprouvent une grande tristesse, non seulement en raison des pertes de vie, mais également en raison du paradoxe qu'il y a dans la situation mise en contraste avec la lutte pour la justice en Chine à partir de la révolution et du renversement du régime de la Chine nationaliste reconnu pour sa brutalité.

Je tiens également à souligner que j'aimerais que la Chambre ait plus souvent l'occasion, comme c'est le cas aujourd'hui, de condamner unanimement la violation brutale des droits de la personne. Comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, nous savons que des tragédies de cette ampleur surviennent parfois sans que le monde les remarque ou y prête toute l'attention voulue. Je pense ici, par exemple, au génocide survenu au Timor occidental, à l'utilisation par l'Irak d'armes chimiques contre sa propre population kurde ou à l'intervention du gouvernement chinois au Tibet il n'y a pas si longtemps. Il y a une très longue liste d'événements qui n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritaient.

Nous sommes heureux que la situation en Chine ait reçu toute l'attention qu'elle a reçue, mais je crois que nous devons aussi admettre honnêtement qu'il y a de très nombreuses occasions où la Chambre des communes pourrait faire bloc pour condamner les violations des droits de la personne. Peut-être pourrions-nous voir dans le débat d'aujourd'hui un précédent qui nous inspirera si jamais d'autres occasions surviennent. Nous espérons évidemment qu'il n'y aura pas d'autres occasions de ce genre.

Je reviens maintenant à certaines propositions de mesures que le Canada pourrait prendre et dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a parlé. Je veux simplement expliquer comment nous, du Nouveau Parti démocratique, percevons certains sujets de préoccupation que soulèvent les tragiques événements de Beijing.

On a proposé que le Canada—et mon chef a soulevé ce point à la période des questions au début de la journée—demande un débat au Conseil de sécurité. On a aussi laissé entendre plus tôt qu'une entente au sein des Nations Unies pourrait bien empêcher le genre de débat approfondi qu'on aimerait voir dans cette organisation.

On me dit que le mandat du Conseil de sécurité porte sur les conflits entre pays plutôt qu'au sein d'un même pays. Si c'est le cas, comme je le pense, c'est à bien des égards une grave limitation. C'est une limitation qui est reflétée aujourd'hui dans la déclaration du secrétaire général. Elle ne fait qu'un paragraphe. Il dit qu'il s'agit essentiellement d'une question relevant de la compétence nationale des États, mais il exhorte à la plus grande modération. Il me semble qu'on devrait pouvoir exiger et permettre davantage dans le contexte des Nations Unies que ce qui semble possible maintenant.

J'exhorte le gouvernement canadien à explorer toutes les possiblités, comme il a dit qu'il le ferait, pour voir comment on pourra uiliser le pouvoir moral de persuasion—je crois que ce sont les termes employés par le ministre—pour faire en sorte, en premier lieu, que la tuerie cesse et, deuxièmement, que la Chine reprenne la voie de la démocratisation sur laquelle elle s'était engagée et que les étudiants incarnaient si bien.

Certains ont demandé le rappel immédiat de l'ambassadeur du Canada en Chine. C'est assurément une mesure que le gouvernement devra envisager dans les jours à venir, particulièrement s'il devient évident que ceux qui ont lancé les troupes à l'attaque des étudiants consolident leur pouvoir dans le pays. Bien que, comme vous le savez, nous n'en soyons pas certains. Je ne pense pas que quelqu'un soit sûr à ce stade de ce qui se passe exactement en Chine. Il y aurait même des conflits au sein de l'Armée populaire de libération. Il faudra encore peut-être un certain temps avant que nous sachions de qui nous devons parler quand nous parlons du gouvernement ou des autorités en Chine.

De toute façon, le gouvernement doit envisager ce geste traditionnel de protestation, et nous comprenons que c'est une décision qui devra être prise au cours des prochains jours. Le fait d'avoir un ambassadeur sur place peut être utile pour assurer la sécurité des Canadiens qui sont en Chine, même si, comme le ministre l'a dit, il se peut fort bien que nous devions faire sortir tous les Canadiens de Beijing et non seulement rappeler l'ambassadeur.

• (2210)

Pour ce qui est des étudiants chinois au Canada, j'ai été heureux d'entendre l'annonce faite par le gouvernement au sujet de mesures qu'il prendrait pour atténuer la difficile situation dans laquelle ils se trouvent. Le gouvernement a compris qu'il doit maintenant commencer à penser à ce qu'il ferait pour ces étudiants si les problèmes persistaient. Même si la situation redevenait acceptable en Chine, car ces étudiants pourraient quand même avoir des problèmes à long terme en s'étant identifiés comme des gens qui avaient peur de rentrer au pays et en étant restés ici plus longtemps que prévu. Le gouvernement devra tenir compte de certaines considérations à long terme relativement à ces étudiants chinois au Canada. Nous prions instamment le gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour assurer la sécurité de ces étudiants ici, s'ils restent, ou en Chine, s'ils retournent un jour.

La fin de semaine dernière, j'ai assisté au congrès du Nouveau Parti démocratique au Manitoba. Tout le monde était bouleversé d'apprendre ce qui s'est passé en Chine. Ce qui m'a frappé et m'a même fait me sentir vieux pendant un instant, c'est de voir à quel point les jeunes néo-démocrates du Manitoba étaient attristés, à quel point les étudiants partout dans le monde étaient attristés. Ils s'identifiaient à ces étudiants en Chine.

Qu'ils soient ou non déjà allés en Chine, qu'ils connaissent ou non des Chinois ou quel que soit le cas, ils s'identifiaient à ces jeunes gens qui, depuis tant de semaines, étaient rassemblés à la place Tiananmen de façon non violente, idéaliste et courageuse. J'ai été frappé par la façon dont les jeunes Canadiens s'identifiaient à ces étudiants.

Il n'y a pas si longtemps que j'étais étudiant. Je me rappelle les événements de 1970, lorsque la troupe a tiré sur les étudiants de l'Université d'État de Kent. Je pense que cette fois-là quatre étudiants seulement furent tués. Naturellement, ce n'était pas une intervention ordonnée par le gouvernement national. L'ordre venait de beaucoup plus bas dans la hiérarchie. Pourtant, cet événement, et d'autres aussi, a tellement sapé la crédibilité morale du gouvernement américain et de sa politique d'intervention au Vietnam qu'avant peu cette politique s'effritait complètement.

Les étudiants n'en tirèrent pas victoire aux élections de 1972, pas plus que l'événement beaucoup plus important, beaucoup plus tragique et à peine comparable dont nous parlons n'est susceptible d'amener une victoire immédiate aux étudiants chinois. Toutefois, je pense que je peux dire sans risque de me tromper que tout ce sang n'aura pas été versé en vain. Autant de sang n'est jamais versé en vain quand il s'agit de victimes non violentes. De ce genre de violence sort toujours une victoire. Elle n'est peut-être pas visible aujourd'hui et elle ne le sera peut-être même pas dans les mois et les années à venir, mais nous espérons qu'elle le sera bientôt. Je suis persuadé que tout ce sang de personnes non violentes n'aura pas été versé en vain, pas plus que, précédemment, le sang d'étudiants beaucoup moins nombreux n'a été versé en vain dans d'autres pays.

Ceux qui me connaissent savent que je n'ai pas l'habitude de louanger les journalistes, mais je pense qu'en l'occurrence il faut reconnaître le courage de nombre des journalistes chinois et étrangers qui ont couvert les événements de la place Tiananmen, ces derniers jours, souvent au péril de leur vie. C'est le genre d'incident qui nous inspire le respect pour la profession quand des journalistes sont prêts à se placer dans des situations manifestement dangereuses afin de transmettre au monde entier des paroles et des images qui nous donnent une idée exacte de ce qui se passe.

Article 52 du Règlement

Il y a un paradoxe à faire ressortir. Les gens parlent beaucoup des inconditionnels. Dans ce contexte-ci, si je ne m'abuse, les inconditionnels sont ceux qui veulent que l'économie chinoise ressemble à celle de l'Ouest. Deng Xiaoping et d'autres sont renommés pour leurs réformes économiques. Dans ce sens-là, leur idéologie économique n'a rien d'inconditionnel, mais ils le sont quand il s'agit d'idéologie politique. Il faut le dire parce que souvent on décrit facilement des gens comme étant des inconditionnels, ce qui laisse entendre qu'ils sont politiquement et économiquement rigides; dans ce cas-ci, ce n'est pas une description précise des événements.

Il incombe à l'Ouest, non seulement par des discours et des motions ici à la Chambre des communes, si importants soient-ils, de faire comprendre par des gestes pratiques et concrets jusqu'à quel point les événements en Chine révoltent le monde entier, surtout si les soi-disant inconditionnels—dans ce cas-ci, je fais allusion à ceux qui ont ordonné aux troupes d'attaquer les étudiants—sortent victorieux de cette lutte. Cette série d'actes violents qu'ils ont posés a déclenché non seulement les discours et les motions, ici, à la Chambre des communes, si important que ce soit, mais également des mesures pratiques et concrètes qui montrent bien à quel point le monde réprouve ce qui s'est passé en Chine. Mais il ne faudrait pas non plus que la Chine soit isolée du reste du monde et adopte une attitude hostile, car ce serait dangereux pour nous tous. Dans ce contexte, je ne me fais aucun souci pour ceux qui ont des investissements ou des entreprises en Chine. Je ne parle pas de l'aspect économique de la question. Les questions économiques doivent toujours céder le pas aux considérations supérieures de morale et de politique. Ce que je veux dire c'est qu'il s'agit d'un des plus grands pays du monde, d'un pays où le chaos pourrait influer sur toutes sortes de choses qui progressent en ce moment ou qui donnent des signes de vouloir progresser.

J'ai eu récemment l'occasion de prendre la parole à la Fondation Asie Pacifique à Vancouver. Cela m'a donné l'occasion d'analyser beaucoup de choses qui se passent dans la région de l'Asie et du Pacifique. Un des grands sujets de satisfaction, c'est qu'elle traverse une période de réconciliation, où de nombreux anciens ennemis se réconcilient. Quand j'ai pris la parole à la fin avril, c'était juste avant la première visite en Chine continentale d'un ministre de Taiwan depuis la révolution.

Les relations sino-japonaises, sino-russes et nippo-soviétiques se détendent, et les pays du Sud-Est asiatique cherchent une solution aux problèmes de l'Indochine. Sans une Chine qui sache ce qu'elle veut la solution du problème cambodgien pourrait se révéler très ardue. Tout cela va avoir une influence profonde sur un grand nombre de situations internationales qui sont importantes pour nous tous.

Il nous appartient donc à tous d'y réfléchir très soigneusement, surtout au gouvernement parce que c'est à lui d'agir. En tout cas, nous devons songer à la façon de réagir à ces événements. Quoi que nous fassions, il nous faut agir concrètement. Nous ne pouvons nous contenter de dire ce que nous pensons ce soir et d'en rester là. Quoi que nous fassions, il faut que nous soyons unis par l'indignation unanime des Canadiens, surtout les Sino-Canadiens et tous les Canadiens qui ont eu la chance de visiter la Chine au cours des dernières décennies. Je remarque que tous ceux qui se trouvaient en Chine il y a dix ou vingt ans sont très touchés par ce que s'est passé là-bas. Je pense que c'est tout à l'honneur de la population chinoise. Cela témoigne de l'espoir que beaucoup éprouvent et doivent continuer d'éprouver pour l'avenir de la Chine. La civilisation chinoise s'épanouit depuis longtemps et continuera encore longtemps d'exister. Ce que cherchent ces étudiants et ce qu'à mon avis ils ont réalisé en grande partie par leur mort verra le jour.

• (2220)

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, une grande distance sépare notre pays et la Chine sur le plan géographique. Sur le plan culturel, l'écart entre les Chinois et la plupart des Canadiens est également énorme. Cependant, nous partageons tous ce soir les mêmes sentiments face à la tragédie à laquelle on assiste en Chine.

Notre siècle qui, de bien des façons, est marqué par d'énormes progrès, est également le témoin des horreurs les plus indicibles perpétrées contre des humains par des humains. Il est peut-être tout à fait décourageant pour les gens du monde entier de voir ce soir aux nouvelles en ce qui ce passe en Chine. On espère souvent parvenir à des méthodes civilisées de gouvernement, à des méthodes pacifiques et ordonnées permettant de résoudre les différends, et il s'agit là d'une étape du progrès humain. Ce sont des chapitres sombres de notre histoire comme celui qui s'écrit à l'heure actuelle, qui nous permettent de constater malheureusement que trop souvent, l'apparence de civilisation se limite à cela, une apparence.

Alors que cette tragédie vient s'ajouter à la longue histoire de la Chine, il est peut-être extrêmement important pour nous tous au Canada et ailleurs dans le monde de faire une distinction entre le peuple chinois et les dirigeants actuels de la Chine qui sont responsables des événements des derniers jours.

Il est manifeste que la Chine, avec ses siècles de culture florissante et de réalisations humaines, a beaucoup à enseigner au reste du monde. Cependant, la Chine ne peut donner l'exemple au reste du monde sur la façon de faire face à l'évolution politique. Les événements des deux derniers jours représentent l'échec le plus complet d'un gouvernement face à l'évolution de son propre pays. Lorsqu'on en vient au point où des soldats armés font feu sur des civils sans armes dans leur propre pays, rien ne pourrait mieux exprimer la faillite de la pensée politique des dirigeants d'un pays que ces scènes de mitrailleuses crépitant et de chars d'assaut remontant le long du boulevard de la Paix éternelle.

Dans son intervention, tout à l'heure, le député d'Oshawa (M. Broadbent) s'est reporté à des événements survenus en Europe, surtout en Hongrie, en 1956. J'avais 11 ans à l'époque et je distribuais les journaux à domicile. Après avoir vu pendant plusieurs jours des photographies en première page du *Telegram* de Toronto montrant des étudiants en chaussures de sport armés de cocktails Molotov et luttant contre des soldats bien équipés et des chars d'assaut dans les rues de Budapest, j'ai été vraiment déprimé pendant un certain nombre de semaines et je me suis senti, de façon inexplicable, fort mélancolique. J'éprouve le même sentiment ce soir.

Je parle de Budapest, en 1956, pour deux raisons. D'abord, parce que l'image des étudiants debout devant les chars alors que les troupes de la répression envahissaient la Hongrie fait penser à la scène que les Canadiens viennent de voir au réseau national de télévision. Ils ont vu des étudiants, debout devant des chars dans les rues de la capitale de la Chine et sans rien d'autre que leur courage et leur foi en la démocracie, s'opposer à cette terrible menace militaire à quelques pas devant eux. Il y a donc un parallèle en un sens.

Article 52 du Règlement

Puisque nous parlons de similitudes entre la situation actuelle et celle de 1956, en voici une autre. Rétrospectivement, bien des gens considèrent qu'on a raté une occasion à Budapest en 1956, car le peuple de ce pays communiste était fervent partisan de la liberté politique. L'Occident n'a pas réagi, car il avait d'autres préoccupations, les Français et les Britanniques au sujet de Suez, ainsi que les Canadiens. Quant aux Américains, ils se préoccupaient en 1956 de faire élire à la présidence des États-Unis leur général populaire, Dwight Eisenhower.

Il y avait également de nombreuses autres questions qui détournaient notre attention. Ce n'est que rétrospectivement que bien des gens ont regretté que nous n'ayons pas mieux saisi ce moment historique de manière que les Hongrois se sentent épaulés.

Nous assistons maintenant à un autre moment historique. Il est plus que juste que nous tous ici, en tant que représentants d'une population canadienne indignée, exprimions l'horreur compréhensible que nous éprouvons tous. Il est non seulement juste, mais aussi nécessaire que partout dans le monde, les partisans de la démocracie expriment le même sentiment sans équivoque.

Outre l'expression de notre indignation, nous devons voir d'un oeil neuf la situation qui se déroule en Chine. C'est un autre moment historique assurément. Il peut y avoir des occasions à saisir si nous abordons la situation avec un esprit ouvert et créatif et que nous prêtions une oreille attentive aux forces à l'intérieur de la Chine que nous pouvons aider sous une forme ou une autre. Le député de Winnipeg—Transcona (M. Blaikie) a parlé tout à l'heure de l'ironie de la situation et de la distinction à faire entre les partisans de la ligne dure et les autres. À ce propos, il importe, à mon avis, de ne pas appliquer trop vite des étiquettes et des catégories à une situation extraordinairement complexe.

• (2230)

Dans la mesure où nous faisons appel à toutes les ressources dont dispose notre pays, y compris non seulement les Canadiens qui connaissent la Chine de première main, mais aussi les Canadiens d'origine chinoise, et où nous restons ouverts à toutes les possibilités, nous faisons ce soir ce qu'il convient de faire en tant que parlementaires. Mais dans les jours qui viennent, au fur et à mesure que se déroulent les événements, le Canada doit, par suite de sa relation privilégiée avec la Chine, trouver des moyens de continuer à soutenir les éléments du peuple chinois qui appellent à la démocratie et à la réforme. Faute de quoi, nous risquons de nous rendre compte, dans 10 ou 15 ans, que nous avons manqué une occasion.

Article 52 du Règlement

Le bouleversement actuel du monde communiste est tout à fait remarquable. Les événements qui se produisent depuis quelques semaines et quelques mois, nous les aurions crus impossibles il y a deux ans. Chose certaine, dans le cas de la Chine, contrairement à l'Europe de l'Est, nous voyons que la réforme économique doit s'accompagner d'une réforme politique.

Pour toutes ces raisons, je me joins aux autres représentants élus du peuple canadien pour appuyer ce soir la motion qui condamne sans équivoque ce recours brutal à la force contre la population paisible de la Chine et pour demander aux autorités chinoises de mettre fin à cette tuerie insensée et d'engager immédiatement le dialogue avec le peuple chinois.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, je ne saurais trouver des paroles plus émouvantes que celles qu'ont prononcé ce soir de nombreux députés de tous les partis au sujet du massacre tragique survenu en Chine au cours des derniers jours.

Cependant, au nom de mes électeurs, je tiens à joindre ma voix à toutes celles qui ont appuyé cette motion unanime condamnant la décision insensée et brutale du gouvernement chinois de massacrer ses propres citoyens. Une intervention comme celle-là montre hors de tout doute la pénurie de dirigeants dont souffre la Chine à l'heure actuelle et tous les autres pays du monde sont unanimes à condamner un gouvernement qui doit recourir à la violence pour montrer en fin de compte son incompétence et son inhumanité.

Hier, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, des ressortissants chinois ont participé à une manifestation pacifique et ordonnée pour témoigner leur consternation, leur crainte et leur colère devant les événements survenus à Beijing. Ils étaient accompagnés d'étudiants, aussi bien canadiens qu'étrangers, et de représentants locaux de différents groupes culturels et linguistiques, dans un témoignage communautaire de sympathie à l'égard de ceux qui souffrent, ainsi que de vive colère à l'endroit d'un gouvernement capable de telles atrocités.

Devant cette manifestation à Fredericton, nous avons compris à quel point nous avons de la chance de vivre au Nouveau-Brunswick et partout ailleurs au Canada dans un système démocratique à la fois si stable, et indéniablement si tranquille. Nous n'avons pu nous empêcher de réfléchir aux valeurs, aux défis, et aux perspectives que nous avons le privilège de poursuivre chez nous dans l'élaboration de notre grand pays.

En présence des scènes d'horreurs que la Chine nous a offertes au cours de la fin de semaine, nous avons compris que nous avons bien de la chance de côtoyer nos concitoyens représentant différentes cultures, de pouvoir converser avec eux dans nos deux langues officielles, et de vivre avec eux dans un pays magnifique et unifié.

Je suis ému de constater avec quelle unanimité les députés ont pu déplorer les scènes épouvantables survenues dans un pays si éloigné. Je n'ai pu me défendre de penser que nous devrions faire preuve d'une unanimité semblable lorsque nous étudions des questions qui nous intéressent au premier chef, et qu'en souvenir de cette soirée, nous devrions faire en sorte que la Chambre devienne davantage un instrument de progrès et de résolution, de réconciliation et de paix dans l'élaboration de notre magnifique pays.

En tant que représentant de ma circonscription, je considère que c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre et d'exprimer la tristesse, la consternation, l'angoisse et la colère de mes électeurs en face des atrocités dont nous avons été témoins au cours de la fin de semaine dernière et de pouvoir exprimer le voeu que la suite de ces événements nous permettra d'atteindre des objectifs supérieurs et de travailler à l'unification et au renforcement de notre propre pays.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, en prenant la parole pour participer au débat spécial ce soir, je suis encore atterrée par les événements terribles et atroces qui se sont produits en Chine.

De nos jours, la télévision et les médias nous font vivre de beaucoup plus près ces événements qu'auparavant. Il reste que, comparativement aux scènes horribles que nous avons vues sur nos téléviseurs, la réalité est cent fois pire pour ceux qui se trouvent au coeur du conflit. Je

Article 52 du Règlement

n'arrive tout simplement pas à comprendre ce qui s'est passé.

La télévision nous a déjà montré des images horribles, on n'a qu'à penser au suicide collectif de Jonestown, aux catastrophes aériennes, à Bhopâl, à l'Éthiopie, mais cette fois, c'est différent. Au cours du dernier mois, nous avons pu voir le cri de réforme des étudiants se transformer en un véritable mouvement pour la démocratie. Maintenant, nous voyons le gouvernement tenter d'écraser le mouvement, en menant, sans aucune provocation, une attaque sauvage, sadique, délibérée et inoubliable contre sa population.

Jamais nous n'avons vu un tel carnage depuis la Seconde Guerre mondiale. En fait, en quarante ans d'histoire, c'est la première fois que le gouvernement de la Chine communiste se retourne contre sa population. Nous assistons à une véritable tuerie dirigée par un État, et ce au moment où les pays du monde entier croyaient les chances de paix et de liberté meilleures que jamais.

Mais c'est en même temps un constat d'échec. Par ses actions, le gouvernement de la Chine n'a pas réussi à écraser le mouvement de démocratisation. Au contraire. Le sang des manifestants étudiants et des civils qui appuyaient leur cause donnera un nouvel élan à ce mouvement qui ébranlera l'assise même du gouvernement chinois.

• (2240)

Ce soir, nous nous posons de nombreuses questions, premièrement sur ce que fera maintenant le gouvernement de la Chine, et deuxièmement, sur ce que nous, de l'extérieur, pouvons faire. Les déclarations des autorités chinoises ne sont pas tellement encourageantes, elles qui affirmaient hier que ce n'était que le commencement, qu'il fallait prendre d'autres mesures pour ramener les dissidents à la raison. Nous devons condamner les décisions du gouvernement chinois. Nous devons unir notre condamnation à la réaction du monde entier.

Étant donné que le gouvernement chinois a pu ordonner les récentes attaques, le Canada devrait peut-être reconsidérer l'expansion de ses échanges commerciaux avec la Chine. En 1988, le Canada a exporté en Chine des biens d'une valeur de 2,6 milliards de dollars, presque le double de ses exportations l'année précédente qui se chiffraient à 1,4 milliard de dollars. Les importations chinoises au Canada sont passées de 812 millions à 955 millions de dollars en 1988. La Chine a besoin des connaissances et de la technologie canadiennes pour entrer dans le XXI^{e} siècle. Pour la plupart des Canadiens, le respect des droits de la personne est aussi important que les progrès technologiques. Cette conviction doit être manifeste dans nos politiques commerciales.

En un moment aussi tragique de l'histoire, il est fort heureux que le merveilleux régime démocratique de notre pays ait permis à nos trois partis politiques de se réunir et de tenir le débat d'urgence de ce soir. Je suis tellement exaspérée par mon éloignement, tellement consternée, et pourtant si impuissante. De nombreux pays ont exprimé leur indignation et leur horreur. C'est à notre tour de traduire nos émotions en gestes concrets. Il appartient au Canada de transformer l'opinion mondiale en action nationale.

Tellement de gens en Chine ont supplié les journalistes de faire connaître ces événements de par le monde. Nous savons maintenant qu'ils se sont acquittés de cette tâche. C'est maintenant à notre tour de montrer le plus clairement possible au peuple chinois que nos coeurs et nos pensées sont avec lui.

Dans ma circonscription, celle de Nepean, plus de 2 000 personnes sont d'origine chinoise, dont plus de la moitié considèrent le chinois comme leur langue maternelle. Ce nombre n'est dépassé que dans une autre circonscription de la région d'Ottawa et il représente presque le quart des personnes d'origine chinoise dans toutes les circonscriptions de la région d'Ottawa. Un habitant de la capitale nationale sur cent est d'origine chinoise.

La préoccupation immédiate de tous les Canadiens et notamment des Canadiens chinois porte sur la sécurité de leur famille et de leurs amis en Chine. Toutefois, nous nous inquiétons aussi de l'avenir de la Chine et de celui de Hong Kong. Je me joins à mes collègues et à tous les Canadiens pour demander au gouvernement de prendre toutes les mesures à sa disposition, qu'elles soient diplomatiques ou économiques, pour signifier clairement au gouvernement chinois que nous ne tolérerons ni n'oublierons facilement une action aussi révoltante.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de chagrin que j'interviens dans ce débat d'urgence portant sur les événements qui sont survenus ce week-end en Chine. L'intervention de l'Armée populaire de libération, visant à réprimer un mouvement pro-démocratique, ne peut être décrite que comme un crime contre l'humanité.

Les horreurs qu'ont pu voir tous les Canadiens à la télévision au cours des deux derniers jours, sont complètement révoltantes pour l'esprit humain. La réaction du Canada à ces atrocités devrait être prompte et proportionnelle à l'ampleur du crime perpétré par la République populaire de Chine contre son propre peuple.

Nous pouvons voir les racines de ce bouleversement social dans les réformes initiales établies par Deng Xiaoping vers la fin des années 70 et au début des années 80. L'ancien premier ministre de la République populaire de Chine avait dressé un programme courageux pour la relance de l'économie chinoise, de façon à renverser la tendance à l'isolationnisme qui caractérisait la politique étrangère de ce pays depuis au moins 40 ans.

Article 52 du Règlement

Le premier ministre Deng a semblé donner une bouffée d'air à l'économie stagnante de la Chine. Malheureusement, ce pilier de la scène politique, loin de s'arrêter là, a exercé une froide vengeance contre son propre peuple. Nous avions appris de diverses sources que c'était sur ses ordres que l'armée chinoise avait violemment dispersé des manifestations de jeunes sur la place Tiananmen.

À mon sens, c'est la mesure la plus répréhensible qu'un chef politique ait pu prendre contre son propre peuple et il ne faudrait pas que la communauté internationale la laisse passer sans imposer de lourdes sanctions.

Les démonstrations de Beijing s'expliquent par les aspirations qu'ont fait naître les réformes économiques des dix dernières années. Le gouvernement de la République populaire de Chine semblait ouvrir ses portes à l'investissement étranger et au libre-échange pour accélérer le développement économique.

Par suite des succès de cette politique, le peuple chinois a exigé les libertés qui semblaient s'imposer. Il a exigé que la justice et l'égalité fassent partie du système communiste chinois. Il a exigé que les règles de justice et d'équité soient respectées aux échelons supérieurs du parti communiste et que personne ne profite de la position qu'il peut occuper dans le système.

[*Français*]

Monsieur le Président, des milliers de Chinois ont donné leur vie pour ces principes. En tant que Canadiens nous ne pouvons pas nous permettre de prendre pour acquis les principes de liberté établis dans notre Constitution. En fait, nous devrions prendre conscience à partir de ces derniers événements.

Les attentes que les étudiants de Beijing avaient ont été amplifiées par les réformes politiques qui se produisent à travers le monde communiste. Puisque l'Union Soviétique se préparait à sa première élection démocratique en plus de 70 ans, le peuple chinois ne pouvait certainement pas demeurer passif devant cette nouvelle attitude. Malheureusement, pour la population de la République populaire de Chine, *Glasnost* n'est pas encore arrivé chez elle.

Plutôt que de procéder de l'avant afin de permettre une plus grande ouverture à une démocratie, l'élite politique chinoise a décidé qu'il valait mieux protéger leur position confortable au sein du système que d'assurer liberté et prospérité au peuple chinois.

Monsieur le Président, les changements politiques en Chine sont toujours survenus grâce à l'aile activiste étudiante. Au cours des dernières semaines, le monde entier a été à même de constater que cette masse étudiante de la Place Tienanmen était paisible et ne faisait rien d'autre que de revendiquer leurs droits politiques fondamentaux et les principes de liberté. Et c'est pourquoi la violence dont a fait preuve le gouvernement n'était en rien justifiée.

Malheureusement, Den Xiao Ping et Li Pung ont préféré faire montre de barbarie que de démontrer une compréhension et l'amorce de compromis face à ce mouvement de liberté et de démocratie.

[*Traduction*]

Les Canadiens ont tous pu voir avec consternation un tank détruire en fin de semaine la statue appelée Déesse de la démocratie qui avait été érigée sur la place. L'image de véhicules armés fonçant à toute vitesse dans les deux directions sur l'avenue de la Paix éternelle au coeur de Beijing ne pouvait qu'évoquer le paradoxe qu'est la Chine aujourd'hui.

De l'autre côté, les jeunes de Chine. Les étudiants à ces universités représentent ce que la Chine a de meilleur et de plus brillant. La jeunesse est sacrifiée à l'ambition politique d'une gérontocratie toujours plus vieillissante. Pour la première fois depuis que les communistes ont pris le pouvoir en Chine continentale, des civils innocents ont été abattus par leurs propres forces armées. Je le condamne, en tant que Canadienne.

Ce crime est réellement ignoble. On estime entre 500 et 3 000 le nombre de ceux qui sont morts à Beijing et jusqu'à 10 000 celui Ades blessés. La Chine n'a pas vu d'aussi grande effusion de sang depuis des décennies. Au lieu de se joindre au mouvement vers la paix et la compréhension dans le monde, le gouvernement chinois se montre sous son vrai jour et prouve qu'il ne tolérera aucune contestation de son pouvoir politique totalitaire. Le fait que les personnes sur qui on a tiré n'étaient pas armées et résistaient passivement rend cet acte encore plus répugnant.

• (2250)

Il est inacceptable que, de nos jours, on tire au hasard sur des étudiants, sur des femmes et sur des enfants. Notre monde n'oubliera pas les tactiques répréhensibles du gouvernement chinois. Les récits qui proviennent de Beijing sont effectivement horribles. Dans un incident non confirmé que rapporte le *Globe and Mail*, une centaine de personnes se tenant par le bras auraient formé une barricade humaine contre les tanks qui approchaient. Les militaires ont alors ouvert le feu sur ces civils non armés, en tuant et en blessant beaucoup.

D'autres ont enjambé les corps de leurs camarades tombés pour former une deuxième barrière contre la colonne blindée. À l'horrible surprise de tous, eux aussi ont été abattus. Selon des comptes rendus de journalistes sur place à Beijing, beaucoup de personnes ont été tuées ou écrasées par les chars d'assaut. D'autres ont rapporté que les tirs aveugles des militaires ont abattu beaucoup d'innocents observateurs.

Peu importe sous quel angle nous examinons les faits, la vérité s'impose. Les dirigeants chinois doivent être tenus responsables des crimes commis.

Comme le député de Broadview—Greenwood (M. Mills), je suis porte-parole de mon parti pour les questions de multiculturalisme et, à ce titre, je m'inquiète tout particulièrement pour la population chinoise qui vit au Canada. Les nombreux Canadiens qui ont encore de la famille et des amis à Beijing ont dû subir un choc terrible. J'espère que le gouvernement fédéral coopérera dans toute la mesure du possible pour calmer les appréhensions de ces personnes et qu'il leur offrira les moyens d'envoyer l'aide nécessaire à leur peuple qui a désespérément besoin de notre appui dans sa lutte pour la démocratie et la liberté.

Je m'inquiète également de savoir comment la situation en Chine se répercutera sur le système canadien d'examen du statut de réfugié. Il est fort probable que les événements de la fin de semaine dernière provoqueront l'afflux d'une nouvelle vague d'immigrants de Hong Kong où les habitants ont toutes les raisons de craindre la réunification de leur territoire au continent, et de la Chine elle-même où la perspective de réformes politiques se fait de plus en plus lointaine.

J'espère que le gouvernement fédéral fera preuve de beaucoup de compassion envers ces réfugiés. Le Canada devrait ouvrir ses portes aux personnes qui fuiront les troubles en Chine et qui seront de toute évidence menacées du fait de leur participation aux manifestations étudiantes.

[*Français*]

Le gouvernement canadien se doit de considérer les options qui se présentent à lui. En tant que pays qui chérit le caractère sacré de la vie humaine, aussi bien que les droits fondamentaux de liberté, nous nous devons de faire connaître notre colère en termes très clairs. Le gouvernement canadien doit d'abord rappeler son représentant de la République populaire de Chine en signe de désapprobation. Il devrait aussi prendre en considération la possibilité de sanctions économiques afin d'exprimer l'horreur que les Canadiens ont ressentie.

Monsieur le Président, le Canada devrait utiliser l'opportunité que lui offre son siège au Conseil de Sécurité des Nations Unies afin de rallier les autres États en une condamnation universelle des actes répréhensibles du gouvernement chinois. Il est grand temps que ce gouvernement se serve de la bonne réputation du Canada en tant que pays impliqué et d'adopter une résolution ferme à ce sujet.

[*Traduction*]

La Chine a une très longue histoire où abondent les épreuves et les épisodes d'oppression. Les événements de la fin de semaine dernière démontrent que les épreuves ne sont pas terminées. Selon certaines nouvelles, les sombres événements de Beijing se répéteraient maintenant dans d'autres villes.

J'espère que le gouvernement de la République populaire de Chine reviendra sur sa décision d'écraser les manifestations pacifiques. D'ici à ce que le mal puisse être réparé, j'espère que le gouvernement du Canada et la communauté internationale prendront les mesures les plus rigoureuses possibles pour condamner cet acte de barbarie.

Des voix: Bravo!

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, juste au moment où nous pensions que le monde avait fait un pas minime vers les vastes horizons baignés de lumière dont rêvait Churchill, l'espoir s'est transformé en douleur, l'exultation en découragement.

Comment cela est-il arrivé? Qu'arrive-t-il maintenant? Que devrait faire le Canada? Que devraient faire les Canadiens et la Chine?

Quand j'ai entendu la nouvelle que les chars d'assaut avaient envahi la place Tiananmen, j'étais à Drumheeler où je devais obtenir un rapport d'étape sur le projet des dinosaures, auquel participent le Canada et la Chine. Il s'agit d'une exposition itinérante qui, si tout va bien, attirera quelque douze millions de visiteurs dans les grandes villes du monde et permettra de montrer les ressources paléontologiques de nos deux pays, qui ont encore autre chose en commun.

Un paléontologue de la République populaire en Chine qui était en visite dans la région de Drumheller pendant le week-end avait un fils qui manifestait sur la place Tiananmen. Il s'inquiétait vivement du sort qui était réservé à son fils.

Article 52 du Règlement

Depuis la Seconde Guerre mondiale, il y a eu d'importants soulèvements publics de ce genre. Il y en a eu un en 1951 en Allemagne de l'Est, un à Budapest en 1956 et un autre au Tibet en 1959. Il y a eu le printemps de Prague en 1968. Il y a eu ce moment merveilleux de février 1986, à Manille, où une grand-mère de 82 ans, avec pour tout partage une prière et une fleur, a arrêté un char d'assaut qui était sorti des casernes. Pour reprendre les paroles de Jaime Cardinal Sin: «Le pouvoir du peuple l'a emporté sur les armes de l'oppresseur.»

Maintenant, en 1989, nous avons le massacre de la place Tiananmen. Qu'est-ce qui a entraîné ce soulèvement? Qu'est-ce qui a conduit à la tyrannie qui a été exercée pour y mettre fin?

On me dit que dans la société chinoise, il existe une dichotomie entre la population urbaine et la population rurale. La vie est plus difficile dans les villes. Les prix y sont plus élevés. Il y a la surpopulation et les tensions qui favorisent l'anxiété. Il y a, bien sûr, le désir ardent de liberté, le désir ardent de liberté politique, voire d'une plus grande liberté économique. Ce désir peut nous paraître un peu naïf et idéaliste.

Cet après-midi, j'ai eu l'occasion de parler à M. Leslie Green, éminente juriste de renommée internationale, professseur de droit international à l'Université de l'Alberta, qui est rentrée depuis sept jours d'une tournée de conférences à l'Université de Beijing et à celle de Harbin, dans la province de Hei-Long-Kiang, située dans le nord de la Chine. Pendant qu'elle était à Harbin, des étudiants chinois lui ont posé des questions sur les droits de la personne. Voici ce qu'elle a dit:

> . . . leurs questions étaient excellentes. Je vais vous donner un exemple parce qu'il reflète bien la mentalité des étudiants de la région.

Voici la question posée au professeur:

> Dans votre pays, professeur, si les étudiants désirent manifester, ont-ils besoin de la permission du gouvernement?

M. Green leur a répondu ceci:

> . . . au Canada, il n'est pas nécessaire d'obtenir la permission du gouvernement, mais la police doit approuver le parcours, et si vous déviez de ce parcours, elle vous repousse. Ils n'ont pas apprécié la réponse; la réaction des occidentaux les avait portés à croire qu'il suffisait à tous les étudiants de descendre dans la rue et que tout était parfait.

Les étudiants ont également dit ceci à M. Green:

> . . . dans votre pays, si un dignitaire, un chef d'État, vient et veut inviter des gens à dîner, le gouvernement va-t-il intervenir s'il invite un dissident connu?

Vous vous souvenez peut-être, monsieur le Président, que c'est ce qui est arrivé avec le président Bush. M. Green a répondu ceci:

> . . . je ne crois pas que cela se produirait au Canada, parce que le chef du protocole des Affaires extérieures demanderait à voir d'avance la liste des invités, ce que je trouve normal. Les étudiants n'ont pas apprécié la réponse non plus. Vous voyez donc dans quel état d'esprit ils se trouvaient, mais ils ont posé leurs questions de façon à éviter de me mettre dans l'embarras.

Les étudiants ont toujours occupé une place spéciale dans la société et dans la culture chinoises. Le savant a occupé une place toute spéciale, comme incubateur de l'intelligentsia de demain.

Il y a un autre facteur qui a contribué à cette tension, à mon sens, et à l'abri duquel aucune société ne se trouve. Nous le voyons sur notre continent. C'est le ressentiment causé par le mode de vie de l'élite dirigeante.

• (2300)

Nous devons également examiner le rôle des médias occidentaux dans l'encouragement des mouvements de libération et parfois dans leur effondrement. Si nous examinons ce qui s'est passé à Budapest en octobre 1956, il ne fait aucun doute que les émissions diffusées à la radio par les groupes de libération en Europe de l'Est ont fait croire au peuple hongrois que, s'il rejetait l'oppresseur soviétique, les nations occidentales viendraient bientôt à son secours. Bien sûr, les choses ne se sont pas passées ainsi. L'Ouest a choisi de ne pas intervenir en Hongrie en 1956.

Aujourd'hui, à l'époque de la télévision, nous devons donc examiner l'influence que peuvent avoir les médias occidentaux, qui ont transmis en direct à leur auditoire occidental les images de la Cité interdite et de la place Tiananmen de Beijing, sur l'attitude des étudiants mêmes.

M. Green a également déclaré:

> Lorsque la loi martiale a été déclarée et que la presse occidentale a fait si grand cas de l'inaction des militaires, le fait que les manifestants présentaient des fleurs, s'étreignaient et s'assoyaient désarmés en croisant les jambes aurait dû alerter le gouvernement qu'il ne s'agissait pas seulement d'une protestation étudiante. J'avais aussi l'impression que la manifestation commençait à s'essouffler et que si le gouvernement l'avait laissée suivre son cours, tout serait tranquillement rentré dans l'ordre. Là encore, les étudiants n'ont pas été assez raisonnables. On ne peut pas vraiment s'attendre à ce que le gouvernement accepte que les conversations entre le gouvernement et les leaders étudiants soient télédiffusées au public.

Et pourtant, paradoxalement, les étudiants ont dit à M. Green, tant à Beijing que dans la province de Hei-Long-Kiang, qu'ils étaient reconnnaissants envers la BBC, car ce merveilleux organisme public de radiodiffusion qui s'était acquis une si grande réputation de fiabilité durant la Seconde Guerre mondiale et depuis lors a été pour les étudiants la principale source de comptes rendus actifs de ce qui se passait à l'intérieur de leur propre pays.

Allons-nous assister à un autre Budapest, une autre période funeste? J'ai posé cette question à M. Green lorsque nous avons discuté de la situation à Beijing. Voici ce qu'il m'a répondu:

> Je crois que, dans une certaine mesure, c'est ce qui s'est produit en Chine. Et je ne blâme pas la presse occidentale. Je soutiens cependant qu'avec ses réactions, avec ses commentaires plutôt que des reportages purs et simples, elle a peut-être encouragé les étudiants à aller un peu plus loin et à présenter des exigences plus extrémistes, et à terrifier le gouvernement en le portant à croire que ce qui avait commencé comme une pure manifestation de résistance passive de la part des jeunes, dont on pouvait faire peu de cas et qu'on pouvait laisser s'épuiser, était devenu le début, les germes de la guerre civile.

Aussi est-ce avec une grande inquiétude et une grande appréhension que nous avons écouté ce soir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) nous dire que quelques minutes avant qu'il ne prenne la parole il avait appris de notre ambassade à Beijing que le bruit courait que des unités militaires en diverses parties de la Chine étaient en proie à une certaine dissension.

L'intérêt que le Canada porte à tout cela est, tout d'abord, humain et humanitaire. Je partage les sentiments exprimés ce soir par les autres députés qui sont horrifiés par le recours que l'on a fait inutilement à la force et par le mépris flagrant des droits de l'homme.

En Alberta et en Colombie-Britannique, comme en effet dans d'autres parties du Canada, on assiste depuis quelques années à une floraison d'activités avec la Chine: des co-entreprises, des échanges constants de délégations, des jumelages de localités. Ma propre ville, Edmonton, est jumelée avec Harbin, et la province d'Alberta avec celle de Hei-Long-Kiang.

L'Empire du milieu est vraiment le centre de gravité de la population mondiale. Nos relations ont commencé avec les missionnaires, comme le très honorable chef de l'opposition l'a fait remarquer ce soir, et se sont poursuivies avec Norman Bethune. Alvin Hamilton a été le premier à vendre du blé à la Chine et nous avons donné l'exemple à bon nombre de démocraties occidentales avec la reconnaissance de la République populaire de Chine par le gouvernement Trudeau en 1970, et en parrainnant par la suite son admission à l'ONU.

Le Canada donne 36 millions de dollars d'aide au développement étranger à la Chine. Il importe de la Chine pour 771 millions de dollars et lui exporte pour le double. Les Chinois ont construit notre pays, nos chemins de fer, nos industries des services, un grand nombre occupent des postes dans notre administration. Nous avons maintenant un lieutenant-gouverneur dans notre province située le plus à l'Ouest qui est né de parents chinois et qui est arrivé comme immigrant dans notre pays.

Que devrait donc faire le Canada dans cette situation? Tout d'abord, nous appuyons la résolution. Deuxièmement, nous devons réconforter et rassurer les familles de Canadiens qui se trouvent en Chine. Je suis heureux de voir avec quelle rapidité le gouvernement a fait envoyer un avion à Beijing pour ceux qui ne peuvent pas quitter le pays avec les compagnies aériennes civiles.

Nous devrions offrir un asile au Canada aux Chinois qui le désirent, qu'ils soient des étudiants ou des réfugiés. Je pense que finalement, et je le dis avec beaucoup de regret à cause de mon intérêt pour le projet canado-chinois sur les dinosaures de la Fondation Exterra, nous devrions mettre fin à cette nouvelle coopération avec le régime responsable du massacre.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité de parler de cette question très grave qui nous a laissé abasourdis ainsi que le monde entier. Ayant moi-même expérimenté la douceur et le calme des Chinois, des gens pacifiques, je voudrais demander qu'on use de prudence et de circonspection dans cette affaire où, alors qu'elle a boulerversé des vies, j'en conviens volontiers, on ne peut rien dire ni rien faire qui puisse changer quoi que ce soit à ce qui s'est passé. Ce que nous pouvons et devons faire reste important, non seulement pour d'autres vies, mais aussi parce que cela pourrait très bien empêcher une nouvelle guerre froide entre le Canada et la République populaire de Chine. Notre maturité diplomatique est mise à l'épreuve.

Nous avons des relations pacifiques et amicales avec le peuple chinois depuis de nombreuses années. Cela est très précieux. Les Chinois tiennent à notre amitié comme nous tenons à la leur.

Article 52 du Règlement

Tuer des gens aveuglément de cette façon est un acte absolument condamnable, et tous les pères, les mères, les frères et les soeurs ont le droit d'exprimer ce qu'ils ressentent face à ce qui s'est passé à Beijing. Demain, au début de la séance, nous pourrions peut-être garder une minute de silence pour souligner le sacrifice que ces jeunes étudiants chinois ont fait pour la paix et la démocratie.

Nous devons dire clairement que nous espérons que, un jour, tous les gouvernements du monde seront démocratiques et donneront à chaque personne le droit de s'exprimer, de se faire entendre et de se faire comprendre. Nous cherchons une vie meilleure, mais nos motifs sont purement pacifiques. C'est très malheureux qu'une partie de la population de ce monde n'attache pas la même importance que nous aux droits de la personne.

Ce qui s'est produit vient détruire ce qui semblait être un mouvement naturel vers la reconnaissance du statut de l'individu et la chance pour les gens d'être plus fiers d'eux et d'obtenir bientôt ces droits et privilèges dont nous jouissons au Canada et que nous considérons peut-être parfois comme allant de soi.

Je veux parler un peu de mes relations avec la République populaire de Chine. C'est à la demande de la communauté chinoise locale que la ville de Regina a entrepris des démarches en vue de se jumeler avec une ville de la République populaire de Chine. La Fédération canadienne des municipalités avait d'ailleurs encouragé cette mesure non seulement parce qu'elle favorisait le développement économique des municipalités canadiennes, mais aussi parce qu'elle nous donnait l'occasion de transmettre à la République populaire de Chine certaines des technologies municipales que nous avons et qui pourraient leur donner une vie meilleure. De même, et c'est peut-être plus important encore, il était possible de nouer des contacts, d'établir des liens, de se faire des amis, de bâtir la confiance de façon à profiter de la paix mutuelle. On a dit souvent que le bouton de la bombe ne serait jamais pressé par votre frère jumeau.

Nous avons été jusqu'à jumeler la ville de Regina et la ville de Jinan, dans la province de Shandong. La relation et la confiance étaient tellement bonnes que la ville de Jinan avait accepté de venir exposer à une foire commerciale industrielle à Regina au mois de juillet, puis en août à l'exposition des Buffalo Days.

• (2310)

La confiance nécessaire était énorme vu que les Chinois devaient amener, sans aucune garantie de vendre, un matériel d'une valeur de 150 000$ à 200 000$ sans compter le transport, l'installation, le démontage et la volonté de transporter tout cela au Canada. Je crains maintenant que cette exposition ne soit menancée et je suis donc anxieux de voir le dialogue commencer dès que possible.

Cette exposition témoigne de la foi que les Chinois placent en nous et ce n'est pas quelque chose que l'on doit prendre à la légère. C'est pour cette raison que j'encourage ceux qui ont quelque chose à dire sur cette situation de le faire de façon constructive, compatissante, sans fermer la porte à une amitié renouvelée qui a attendu trop longtemps. Avec de la bonté et de la compréhension, nous pouvons conserver cette amitié. Avec de l'arrogance, nous pouvons la perdre et avec de la spontanéité, l'affaiblir. La diplomatie est peut-être le seul moyen de la retenir.

Monsieur le Président, j'invite les députés à appuyer la la motion qui exprime notre chagrin pour les vies perdues, notre compassion et nos condoléances pour les parents des survivants, notre appui pour la poursuite de l'établissement des droits des personnes qui vivent pacifiquement en République populaire de Chine et notre appui et notre encouragement pour ceux qui ont participé aux manifestations de la place Tiananmen et qui étaient résolus à atteindre pacifiquement leur but.

Nous devrions faire savoir à la République populaire de Chine que nous espérons que le gouvernement chinois mettra rapidement fin au conflit civil et adoptera une attitude favorable au dialogue et qu'il rejettera la violence. Nous ne devrions pas agir à la hâte. Nous n'avons rien à gagner en agissant les premiers. Nous devons agir prudemment, avec détermination en vue d'aider à résoudre ce conflit qui bouleverse le pays le plus peuplé du monde.

Nous devrions offrir nos prières pour ceux qui ont perdu la vie et pour ceux qui continuent la lutte. Je supplie les députés de s'efforcer d'être compréhensifs, de faire leurs les buts pacifiques des Chinois, de ne pas chercher à défrayer les manchettes, de faire leur possible dans l'esprit du Dr Norman Bethune et de ne chercher d'autres récompenses que de savoir qu'ils sont des chefs de file de la recherche de la paix dans le monde.

Article 52 du Règlement

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour condamner les actes inhumains du gouvernement chinois envers ses propres citoyens. Je comprends les aspirations du peuple chinois qui proteste au nom de la liberté, mais je ne peux pas m'expliquer le geste dément des autorités chinoises.

La place Tiananmen à Beijing va passer dans l'histoire comme étant le lieu du massacre de civils innocents dont la seule aspiration était l'amélioration du niveau de vie de leurs concitoyens et la dignité de familles chinoises, fondation même de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

La brutalité à laquelle l'armée a eu recours pour réprimer les forces de la démocratie est horrifiante. Des civils de tous les âges et de tous les milieux se font massacrer. Ils sont tous sacrifiés pour avoir eu le courage et la détermination de chercher à atteindre au but universel, la liberté. La catastrophe en Chine touche tous les êtres humains, peu importe leur race, leur religion ou leur allégeance politique. Au Canada, notre indignation collective est symbolisée par le consentement et l'accord unanimes des trois partis politiques pour débattre la question à la Chambre des communes ce soir. Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir accédé à notre demande.

Nous ne devons pas seulement parler à titre de citoyens démocrates enragés, mais aussi pleinement conscients des nombreux Canadiens d'origine chinoise que les événements de Beijing ont touchés plus particulièrement. Les Canadiens d'origine chinoise ont participé généreusement à la croissance économique et sociale de notre pays et ils ont contribué à construire certaines de nos principales institutions nationales.

Qu'est-ce qui pousse soudainement les étudiants à appuyer la démocratie? C'est une question qu'il faut examiner. Pourquoi ces étudiants protestent-ils soudainement contre le parti politique qui les régit depuis leurs premiers jours?

En fait, la Chine a donné à ses citoyens une nouvelle liberté économique tout en leur refusant la liberté politique. Les dirigeants chinois actuels croyaient que la réforme économique serait suffisante, que la population chinoise, séduite par les produits importés, ne chercherait pas à obtenir la liberté politique. Ils ont fait erreur.

Les manifestations des étudiants ont montré aux membres conservateurs du Parti communiste qu'ils se trompaient. Les manifestants ont réclamé des réformes politiques bien précises; des crédits plus élevés à l'enseignement, qui permettraient à un plus grand nombre de citoyens chinois d'échapper à la pauvreté; la publication des revenus et avoirs des cadres les plus élevés du parti, pour assurer la transparence et empêcher la corruption; la promotion de politiques libérales et d'une démocratie plus poussée; un libre dialogue qui serait ouvert au public, entre étudiants et gouvernement et des émissions non censurées à la chaîne de télévision nationale. Mais surtout, ils ont réclamé la liberté de la presse, la liberté de parole et le droit de réunion, valeurs recherchées par toutes les sociétés du monde.

Au lieu d'accorder la liberté politique souhaitée, le parti communiste a recouru à une solution de désespoir pour se maintenir au pouvoir au prix de vies humaines. En lançant l'armée contre des civils sans armes, les dirigeants chinois ont agi en barbares sans coeur qui gouvernent par la force. Ils appliquent certainement la maxime de Mao qui veut que le pouvoir sorte du canon d'un fusil—ils ne savent pas que le véritable pouvoir émane du peuple.

Ce matin, le maire de Beijing Chen Xitong a annoncé que le gouvernement et le parti communiste étaient à bout de patience, ajoutant que tous ceux qui continueraient de résister seraient sévèrement punis.

Deng aurait de son côté déclaré que même s'ils agissent par ignorance, ils y prennent part et doivent donc être supprimés.

C'est le peuple chinois qui est à bout de patience envers ses dirigeants, car c'est eux qui sont ignorants. Ils ignorent les besoins de leurs citoyens: besoin de liberté politique et d'indépendance personnelle. Le besoin tout à fait fondamental de vivre et de pouvoir vivre librement.

Ces événements nous causent toutes sortes de préoccupations. Nous nous inquiétons pour la vie des manifestants en Chine et pour les citoyens canadiens dont la vie est peut-être menacée.

Article 52 du Règlement

La brutalité avec laquelle le gouvernement chinois a contré leur quête de liberté politique nous fait comprendre que la tolérance politique, sociale et morale, la nécessité de protéger la dignité humaine, que nous considérons comme une donnée de fait au Canada, n'ont pas encore pénétré l'esprit des dirigeants chinois.

Nous devons également nous préoccuper de l'avenir des citoyens de Hong Kong. L'exemple tragique donné à Beijing ces derniers jours est de mauvais augure pour la population de Hong Kong qui doit être intégrée à la Chine en 1997.

Il faut également nous inquiéter de l'avenir des étudiants chinois qui se trouvent au Canada. Il ne faut pas qu'ils aient jamais à souffrir de l'indignation qu'ils ont manifestée devant la façon dont leur gouvernement traite ses citoyens.

La réation timorée de notre gouvernement face à la violence perpétrée en Chine contre la vie humaine constitue en soi une menace. La passivité des autres pays est susceptible d'encourager le gouvernement chinois à recourir à la force, persuadé qu'il ne sera pas puni sur la scène internationale.

Je m'incline donc devant tous les gouvernements et les peuples épris de liberté qui s'unissent pour condamner la conduite inhumaine des autorités chinoises. Il faut que notre gouvernement demande à la Chine de tenir compte des leçons des révolutions réussies, du groupe Solidarité en Pologne, de la victoire de Corazon Aquino aux Philippines. Les messages que nous envoyons à la Chine en ce moment auront des effets lointains qui déborderont le cadre de la Chine et sont susceptibles d'encourager les forces démocratiques en d'autres pays opprimés. Nous devons exercer des pressions diplomatiques et économiques, en demandant notamment au Conseil de sécurité des Nations Unies de tenir une séance spéciale. Nous ferions alors clairement savoir à la communauté internationale que nous appuyons les étudiants et les travailleurs, les hommes et les femmes, les jeunes et les personnes âgées de la Chine qui ont sacrifié leur vie pour obtenir une valeur humaine universelle—la liberté.

• (2320)

Ce n'est pas le temps de songer à nos relations commerciales avec la Chine. Notre priorité est de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ce carnage. Les enjeux économiques doivent être subordonnés au respect de la vie humaine. Nous devons offrir notre appui moral à la population opprimée et réprimée de la Chine et aviser les autorités chinoises que nous condamnons leurs actes. Nous devons demander aux dirigeants chinois de réagir avec tact et non avec des tanks, de faire le bien et non le mal avec leurs armes.

Je me joins, en mon nom propre et au nom de mes électeurs de Winnipeg–Nord, à tous les députés qui ont exprimé leur profonde indignation devant les odieuses décisions prises par les autorités chinoises. En conjuguant nos efforts, nous prouvons au monde entier et, ce qui est encore plus important, à la population chinoise assoiffée de liberté, que les Canadiens veulent la liberté, la justice et la paix pour tous les habitants de cette planète. Nous les appuyons. Nous les aimons et nous nous faisons du souci pour eux. En fait, comme l'illustre le débat qui se déroule ce soir au Parlement, nous demandons aux autorités chinoises d'accorder la vie et la liberté à leur peuple.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin de parler des massacres tragiques du week–end sur la place Tiananmen. Au cours des derniers mois et des dernières années, on a eu de nombreuses raisons d'espérer. On a été témoin de la glasnost et de la perestroika, de pourparlers prometteurs sur la réduction des armements, d'un accroissement des échanges commerciaux internationaux et du regroupement des divers pays du monde; un esprit d'ouverture souffle sur le monde entier, alors que nous nous penchons sur des problèmes comme la détérioration de l'environnement et la menace que pose le SIDA.

Au cours de la dernière semaine seulement, nous avons regardé à la télévision des étudiants se réunir sur la place Tiananmen, afin de lutter pour des réformes démocratiques. Dans une autre région du monde, les Polonais ont participé à leurs premières élections semi–démocratiques. Les gens se sont réunis à Montréal ce week–end, afin de parler ouvertement de la menace que constitue le SIDA.

Après le malaise des dernières années causé par l'escalade de la course aux armements, un accroissement des tensions reliées à la guerre froide, et la pauvreté des pays du tiers monde, notre génération a joué un rôle important dans le monde entier, pour ce qui est de donner espoir à l'humanité et nulle part ailleurs plus qu'en Chine où, au cours des six dernières semaines, les étudiants ont réclamé de leur propre chef que des réformes démocratiques suivent les réformes économiques du gouvernement.

Le mouvement étudiant de la place Tiananmen prend ses racines dans la force et le courage de quelques jeunes hommes et femmes qui ont compris que la démocratie ne venait pas d'elle–même. Elle doit être bâtie et elle demande des sacrifices. Les intéressés ont rapidement découvert que leur force et leur courage, leur camaraderie et leur force de caractère étaient contagieux.

Dimanche matin, heure de Pékin, samedi matin à notre heure, les rêves qui avaient pris naissance dans le coeur de quelques étudiants idéalistes étaient partagés par les hommes, les femmes et les enfants de toutes les classes à Beijing. Les gens du monde entier ont regardé les inté-

ressés lutter, afin d'empêcher l'armée chinoise de les chasser de la place Tiananmen. J'ai regardé à la télévision une femme, dans la rue, expliquer tout bonnement qu'il suffisait de dire aux soldats armés arrivant dans leurs camions qu'en tant que soldats, ils étaient avant tout des êtres humains et qu'ils ne devaient pas attaquer les étudiants. Pendant quelque temps, le monde a retenu son souffle, attendant avec une certaine impatience des réformes. Peut-être nous sommes-nous contentés trop facilement. Nous aurions peut-être dû encourager les étudiants et les soutenir plutôt que d'attendre.

En tant que Canadiens, nous avons pour habitude de nous tourner vers l'extérieur. L'un de nos anciens premiers ministres, un homme pour lequel j'ai la plus grande admiration, M. Lester B. Pearson, a reçu le prix Nobel, lorsqu'il a trouvé une solution aux tensions croissantes dans la région du Canal de Suez. Les casques bleus canadiens ont reçu le prix Nobel de la paix pour leurs diverses missions de maintien de la paix dans le monde. Ces missions montrent bien que les Canadiens veulent aider les autres. Nous avons un passé glorieux, mais cela ne suffit pas. Comme on le dit souvent en période de crise, le prix de la démocratie est une vigilance éternelle. Nous n'avons peut-être pas compris que le bien-être et l'avenir des étudiants chinois étaient liés inextricablement aux nôtres, que nous devrions nous faire entendre en cette période de réforme.

Notre prudence était peut-être justifiée et notre hésitation à espérer trop s'est révélée fondée. Le bain de sang des derniers jours a des répercussions mondiales. Pourtant, malgré nous, malgré la distance entre nos deux pays, nous étions liés d'une certaine façon au sort des Chinois à l'autre bout du monde. Du fait de ces liens, il nous incombe de condamner à l'unanimité le gouvernement chinois. Nous ne pouvons pas nous dérober une seconde fois, surtout pas maintenant qu'il y a eu des morts. L'espoir qu'on a anéanti chez les étudiants qui manifestaient paisiblement, l'espoir que nous avons nous-mêmes perdu, doit être recouvré. Et il le sera, car l'homme vit d'espoir.

Pour y arriver, pour donner un sens à la mort des étudiants chinois, il fallait absolument que la Chambre adopte sans tarder et à l'unanimité une motion. Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'avoir agi si rapidement ce soir. Il importe que nous nous engagions tout de suite ouvertement et honnêtement à utiliser tous les moyens à notre disposition pour mettre fin à cette violence.

Article 52 du Règlement

Le Canada entretient des relations privilégiées avec la Chine. L'expansion du commerce extérieur de la Chine nous a beaucoup profité. Nos exportations ont presque doublé en 1988, passant de 1,4 milliard l'année précédente à 2,6 milliards de dollars. En 1988, nos importations qui étaient de 812 millions en 1987, ont atteint 955 millions de dollars.

Nous entretenons depuis longtemps des relations avec la Chine en grande partie à cause d'une immigration chinoise de longue date. Nous devons beaucoup à notre communauté chinoise, dont notamment la construction d'importants tronçons du chemin de fer transcanadien. À certaines époques, il est vrai, nous l'avons traitée d'une façon qui ne nous honore guère. Mais nous avons grandi comme pays et nous avons appris à nous respecter les uns les autres. Dans ma circonscription, Broadview—Greenwood, la communauté chinoise est dynamique et constitue un atout précieux. La famille Lee dans le quartier domiciliaire—Mary Shih s'occupe des soins de santé, King Wong se dévoue auprès des aînés, Y. S. Pong travaille avec la jeunesse—, la famille Lum, Dennis Leung, les étudiants de Riverdale Collegiate et d'Eastern Commerce, tous apportent leur contribution à notre économie, à notre culture et à notre mode de vie. Leur douleur, nous la ressentons tous ainsi que les organisations étudiantes internationales et ceux qui croient dans les droits fondamentaux de la personne.

• (2330)

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, tout comme les autres députés ce soir, c'est avec beaucoup de tristesse et, sincèrement, beaucoup d'appréhension que je prends la parole ici ce soir. Le plus important a déjà été dit. J'ai donc l'intention d'être bref, et un peu personnel peut-être comme la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). J'ai eu moi aussi l'occasion de voyager en Chine. J'y suis allé deux fois et j'y ai fait de longs séjours. J'ai vu ce qui s'est passé en fin de semaine et comme les autres députés, j'ai vu les séquences de ce soir et j'ai entendu les analyses. Ma plus grande inquiétude concerne la population chinoise, mais pas seulement sa sécurité. Le peuple chinois est prêt à prendre ses décisions et à faire des sacrifices. Je suis inquiet pour l'esprit des Chinois, peuple qui a une longue et fière histoire et une grande culture qui s'est répandue dans une grande partie de l'Est asiatique. Mais si cette histoire et cette culture sont biens connues et fortes, elles se caractérisent aussi par des luttes. Cette histoire abonde en invasions étrangères, en conflits imposés par l'étranger et qui ont entraîné tant de difficultés, le plus récent de ces conflits et non le moindre remontant aux 80 dernières années.

Article 52 du Règlement

Malgré cela, ce peuple est fidèle à la famille, il aime et chérit ses enfants, c'est un peuple heureux qui aime rire, s'amuser, jouer, et comme l'a dit ma collègue de Hamilton–Est, un peuple curieux, qui cherche la vérité, la connaissance, qui ne veut rien de plus que la possibilité de prendre ses propres décisions, de pouvoir diriger sa vie et d'être responsable de ces décisions. Certes, il y a eu une certaine réforme économique en Chine, mais il lui manque la réforme politique nécessaire pour la renforcer. Il est regrettable qu'en Amérique du Nord, nous ayons une image déformée de ce grand pays.

Si je puis me permettre d'émettre un avis défavorable, les médias américains véhiculent l'image d'un pays qui n'est pas rendu aussi loin que nos voisins du sud le voudraient peut–être, mais c'est un pays qui souhaite se rendre aussi loin un jour. Je suis particulièrement inquiet quand je songe aux habitants de Chigatse, au Tibet, où l'on trouvait 20 000 monastères, alors qu'il n'y en a plus que 34 à cause de la révolution culturelle. Certaines personnes marchent des centaines de kilomètres conformément aux pratiques religieuses d'une société qui ne comprend pas les Chinois, ni le régime qu'ils lui ont imposé. Les Chinois ne comprennent pas le lamaïsme des Tibétains. Nous avons vu des morts et des effusions de sang.

Je pense aussi aux agriculteurs de Chengdu et de Sichuan qui sont très fiers parce qu'il y a six ans, ils ne pouvaient répondre aux besoins alimentaires de base de la ville tandis qu'aujourd'hui, non seulement ils nourrissent la ville et la majeure partie de la province de Sichuan, mais ils envoient aussi de la nourriture dans divers coins du pays.

Mon collègue a parlé des étudiants de Shanghai qui abordent n'importe quel étranger pour lui dire bonjour et lui demander comment il se porte, où il va, ce qu'il fait, comment il s'appelle, s'il est seul, et qui sont ses amis. Je songe également à un vieillard qui s'est approché de moi dans un parc de Shanghai pour me dire que je faisais fausse route. À 11 heures, par un matin ensoleillé, dans un parc, je ne faisais sûrement pas fausse route, mais ce vieillard tenait à parler anglais. Il ne l'avait pas fait depuis 20 ans. Il l'avait appris au service d'une société forestière et il avait passé 15 ans à retracer des Juifs qui se trouvaient à Shanghaï à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Tout ce qu'il souhaitait, c'était converser avec quelqu'un de l'extérieur pour en apprendre davantage.

J'ai passé quatre jours à bord d'un navire qui faisait la liaison entre Muhan et Chong King et pendant deux de ces jours, j'ai été le seul parmi les 800 passagers à bord qui n'était pas Chinois. Mes compagnons de voyage regardaient avec une extrême curiosité ce démon étranger, blond et barbu, pas particulièrement svelte qui mangeait à l'aide de baguettes en se servant de sa main gauche, tous mus par la curiosité et le désir irrésistible de savoir. Ils tenaient à savoir pourquoi je ne portais pas deux pantalons comme tout le monde pour me protéger du froid. Ils tenaient à apprendre tout ce qu'ils pouvaient au sujet du Canada, tout ce qu'ils pouvaient découvrir. Même si je parlais très peu le Chinois et s'ils ne parlaient pas l'anglais, nous sommes arrivés en deux jours à échanger pas mal de renseignements.

Malgré l'État et vraisemblablement en dépit de lui, les Chinois ont le désir de connaître et de comprendre. Ils sont ingénieux et savent qu'avec leurs propres ressources ils peuvent améliorer leur vie et celle de leurs enfants. Nous avons assisté depuis trois ou quatre jours à une tentative de la part du gouvernement pour étouffer cette flamme. S'il réussissait, la Chine, voire le monde même, en sortiraient diminués. Si tous les députés, tous les Canadiens, tous les peuples occidentaux ne parviennent pas à ranimer cette flamme, nous ne saurions espérer qu'ils y arrivent eux–mêmes. Cette motion, jointe aux propos que tous les députés de la Chambre ont tenus ce soir, leur apporteront le réconfort moral dont ils ont tant besoin.

En terminant, je dirai que j'ai parlé tantôt au téléphone avec un ami américain qui a enseigné pendant une année à Shanghai. À la fin de la conversation, il m'a dit que les vieux dirigeants avaient l'habitude de se situer en déclarant qu'ils avaient participé à la longue marche. Dorénavant, les nouveaux dirigeants diront qu'ils étaient présents à la place Tiananmen.

M. Flis: En raison de la gravité et de l'intensité du débat, ainsi que de l'importance du sujet, monsieur le Président, de nombreux députés de tous les partis souhaitent participer à ce débat. Si vous le lui demandiez, vous constateriez, je pense, que la Chambre consent à l'unanimité à prolonger la séance jusqu'à 1 heure.

M. Boyer: Au nom du gouvernement, monsieur le Président, nous consentons à l'unanimité à ce que tous les députés qui souhaitent parler avant 1 heure du matin puissent le faire.

Article 52 du Règlement

M. Riis: Comme l'ont dit les députés, monsieur le Président, il s'agit d'une affaire très grave. Un certain nombre de députés néo-démocrates tiennent également à exprimer leur consternation, et je crois qu'ils pourraient le faire d'ici 1 heure du matin. Pour ce motif, nous consentons à l'unanimité à ce que la Chambre prolonge sa séance afin de permettre une participation suffisante au débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, comme le député de Terre-Neuve qui m'a précédé l'a dit, je pense que lorsque vous entendez parler d'une tragédie qui se déroule dans un autre pays et que vous avez déjà eu la chance de rencontrer des ressortissants de ce pays et de vous familiariser avec le pays lui-même en le visitant et en apprenant à le connaître, vous éprouvez un sentiment très spécial lorsque ce pays est plongé dans le chaos comme c'est le cas de la Chine ce soir.

Je ne me rappelle que trop bien mes rencontres avec des étudiants en Chine, dans leurs universités où les groupes étaient plus grands, et dans les dortoirs, en groupe plus petits. C'était les mêmes genres de questions, les mêmes genres de jeunes qui pourraient fréquenter une quelconque université au Canada, et ils avaient les mêmes espoirs et les mêmes aspirations pour leur pays. À vrai dire, en Chine ce groupe est peut-être encore plus spécial parce qu'il n'a entendu parler de la liberté dans le sens où nous l'entendons que depuis 1978. Quand je les entendais parler de liberté et lorsque je les voyais essayer de comprendre ce que signifiaient liberté et démocratie, tout aussi naïfs qu'ils puissent avoir été, ces espoirs et cet enthousiasme étaient contagieux. Quand je les entendais ainsi parler, je ne pouvais m'empêcher d'éprouver une grande confiance en la jeunesse de la Chine. On pouvait sentir le pouvoir de cette liberté nouvellement trouvée en regardant étinceler les yeux de ces jeunes combattants de la génération de la réforme. Ces jeunes n'avaient que 10 ans en 1978, lorsque toute cette évolution a commencé en Chine. Chaque année de leur vie a été marquée par une nouvelle ouverture, une nouvelle croissance et un nouveau signe d'espoir.

• (2340)

Je suis révolté ce soir quand je pense que les baïonnettes de militaires impitoyables ont éteint l'éclair de leur regard, les passions de leur coeur et maintenant menacent l'esprit de la Chine. C'est un esprit qui commençait à nourrir le pays. C'est un esprit qui commençait à industrialiser le pays et à ouvrir de nouvelles perspectives, à permettre un meilleur niveau de vie et plus de possibilités pour tous les Chinois. Cet esprit a été anéanti.

Après le choc, l'horreur, la colère et la douleur, nous participons à ce débat ce soir pour crier de désespoir avec le monde entier: «Mettez fin à ce carnage immédiatement.» J'aimerais bien qu'on nous entende. En prenant ici la parole ce soir, rendons hommage à la mémoire de ceux qui sont morts. Honorons non pas seulement ceux qui sont morts, mais aussi ceux qui se meurent dans tous les hôpitaux de la Chine ce soir. Honorons non seulement ceux qui se meurent ce soir en Chine, mais aussi ceux qui mourront d'ici quelques jours.

Ce n'est pas la fin. C'est le début, en Chine et, espérons-le, dans une Chine renouvelée.

En l'honneur de ces martyrs, oublions la colère et la passion du moment et essayons d'imaginer une Chine stable en paix avec elle-même et le reste du monde. Condamner, oui. Des sanctions, oui. Réviser notre politique et exprimer notre indignation. Prenons toutes ces mesures, mais ne coupons pas tous les ponts. Nous en aurons besoin pour rallumer l'éclat de leurs yeux et la passion de leur coeur et de leur esprit.

Une Chine stable, libre et prospère doit être le but du Parlement et le résultat du débat en cours. C'est pourquoi, tout en condamnant ceux qui ont causé ou approuvé ces atrocités, nous devons aussi soutenir les relations qu'un grand nombre de députés et de personnes dans le monde ont nouées avec des amis en Chine. Ceux-ci ont besoin de notre force et de notre appui moral comme jamais auparavant. Nous avons besoin d'une Chine forte et libre afin que règnent la paix et la propérité dans toute cette région.

Il y a deux semaines, nous avons accueilli Wan Li, le président du Congrès national du peuple. Nous nous sommes entretenus avec lui et son groupe de parlementaires de réforme, d'espoir pour leur pays.

Ce soir, beaucoup d'entre nous avaient été invités à l'ambassade de Chine, à titre de membres de l'Association parlementaire Canada-Chine, pour célébrer avec l'ambassadeur et son personnel une autre étape mémorable, la fondation de l'Association parlementaire Canada-Chine.

Lorsqu'il m'a téléphoné ce matin à Vancouver et que nous avons parlé de la réception de ce soir, j'étais en colère. J'étais resté debout à regarder les nouvelles et je voyais ces événements se dérouler sous mes yeux. Ma première réaction a été d'annuler cet engagement, de prendre position.

Article 52 du Règlement

J'ai décelé dans la voix de l'ambassadeur la colère et le chagrin que lui inspiraient ces événements tragiques. J'ai commencé à comprendre la peine que doivent éprouver à l'ambassade ceux qui passent leur vie à tenter de créer des liens avec nous au Canada. J'ai compris que nous ne devions pas annuler cet engagement, que nous devions le remettre à plus tard. Il faut le remettre à plus tard afin qu'il serve de pont et nous permette de bâtir à nouveau, en attendant qu'une Chine renouvelée se mette en marche vers la liberté et la prospérité.

Par ses actes, le gouvernement de Chine a appris et enseigné beaucoup de dures leçons. Il a montré la fragilité de la confiance et de la coopération entre le monde et lui, et entre nous. Par respect, le Canada a accepté dans une large mesure les conseils de la Chine sur la région, dans les organismes mondiaux ou dans les débats de politique internationale. Nous avons même fermé l'oeil à l'occasion parce que nous lui faisions une certaine confiance. Mais tout cela est maintenant compromis.

En me rappelant que nous avons fermé l'oeil sur ce qui se passait dans le lointain Tibet, je me demande si l'histoire nous condamnera pour avoir été complaisamment apathiques et négligents alors que nous aurions dû enquêter et dénoncer cette situation avec plus de vigueur dans les tribunes internationales.

La Chine n'est pas importante seulement pour le Canada, elle l'est pour le monde entier. Elle est plus importante qu'il y a dix ans. C'est une source d'énergie économique, sociale et politique. Elle est maintenant en plein bouleversement.

Ce bouleversement crée un grand vide. Il y a l'initiative sino-soviétique concernant le Kampuchéa. Comment la Chine pourra-t-elle contrôler les Khmers rouges et empêcher un bain de sang dans les champs de bataille du Kampuchéa? Les pays de la ligne de front, le Vietnam et la Thaïlande, combleront-ils le vide et les pays de l'ANASE uniront-ils leurs efforts pour empêcher une autre guerre civile au Kampuchéa?

Que le Canada se prépare à jouer un rôle dans un mécanisme de maintien de la paix. Il ne faudrait pas que nous ayons à siéger un autre soir pour débattre de la question du Kampuchéa. Commençons plutôt à bâtir la paix.

Dans dix minutes, ce sera le matin pour nous. Il est 12 h 45 en Chine. Mon souhait est que, en même temps que nous condamnons la Chine dans cette résolution, nous priions aussi tous pour la sécurité et la réforme de la direction par les jeunes et les vieux à l'intérieur de la Chine, afin que la Chine retrouve la paix et la prospérité et reprenne la place qui lui revient dans la communauté internationale.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je pense que c'est probablement l'un des débats les plus émotifs des dix années que j'ai passées à la Chambre.

Nous nous joignons unanimement à toutes les formations politiques pour condamner les dirigeants chinois actuels qui ont infligé un tel carnage et une telle violence aux jeunes étudiants sur la place Tiananmen à Beijing. Ceux-ci manifestaient pacifiquement, non pas pour renverser le gouvernement mais pour obtenir une audience, pour demander une plus grande liberté et pour mettre fin à la corruption des hauts fonctionnaires.

• (2350)

Ce soir, nous rendons hommage à ces étudiants, dont beaucoup sont morts pour leur cause. Le massacre de leurs concitoyens par l'Armée populaire ne sera jamais oublié dans l'histoire de la Chine ni par ceux et celles qui défendent les droits de la personne.

Nous du Nouveau Parti démocratique appuyons la position prise par le Canada, telle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) l'a énoncée ce soir. Le Canada a protesté vigoureusement contre le carnage et la violence. Il a pris des mesures pour protéger les Canadiens en Chine. Il a prolongé les visas des étudiants chinois au Canada, a suspendu certains projets bilatéraux entre les deux pays et a appuyé la déclaration du secrétaire général des Nations Unies qui demande qu'on fasse preuve de retenue.

Dans mes propos, je veux mentionner brièvement des renseignements que j'ai obtenus après avoir consulté des dirigeants et amis au sein de la communauté chinoise au Canada et faire connaître leurs opinions à la Chambre ce soir. Je pourrais dire, monsieur le Président, que nous avons appris il y a environ une heure que l'Armée populaire de libération est entrée dans la plupart des grandes universités en Chine. La plupart des Canadiens chinois à qui j'ai parlé sont stupéfaits, sont très préoccupés par le carnage et condamnent totalement les mesures prises par le gouvernement chinois. Ils condamnent les atteintes aux droits de la personne et la tuerie et ils s'inquiètent pour la sécurité des personnes qui ont participé aux manifestations ou qui ont appuyé les étudiants. Les Canadiens d'origine chinoise s'opposent à la violence et au carnage. Beaucoup réclament la démission des dirigeants actuels, qui sont incompétents, corrompus et «fous», pour reprendre le mot utilisé par un ami.

Mes relations à Vancouver soulignent la nécessité de surveiller en permanence les violations des droits de la personne. Certains, comme les gens de Hong Kong, sont prêts à donner du sang. Il est difficile de prévoir d'autres types d'aide à l'heure actuelle avant que les choses ne se stabilisent. Le Conseil national des Canadiens chinois, que nous avons contacté, a rencontré des représentants des Affaires extérieures pour demander au Canada d'exiger une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies et de préconiser une surveillance étroite accompagnée du retrait de diplomates et de sanctions économiques au besoin. Beaucoup d'entre nous, je crois, sont toutefois d'accord avec les déclarations faites plus tôt à la Chambre, selon lesquelles il est important de ne pas isoler la Chine et de faire tout notre possible pour appuyer des changements progressifs.

Le Conseil national des Canadiens chinois demande au Canada d'employer tous les moyens possibles pour cesser le massacre et influencer l'opinion mondiale afin que les leaders chinois reviennent à la raison.

En conclusion, monsieur le Président, j'exhorte les Canadiens à ne pas laisser le carnage et la violence, que nous avons vus à la télévision et que nous trouvons si intolérables et troublants, ainsi que les mesures répressives des dirigeants chinois nous prévenir contre la Chine et toutes les réalisations de ce grand pays.

La civilisation chinoise, qui remonte à des milliers d'années, est la plus vieille du monde. Au début de l'époque de Mao Zedong, la République populaire de Chine, que j'ai visitée en 1973, a réussi à nourrir 1,2 milliard de personnes qui étaient en train de mourir de faim. C'était un miracle. Elle a mis sur pied un réseau de services de santé et de garde d'enfants, et le Canada aurait avantage à s'inspirer des soins qu'elle prodigue aux enfants et du respect qu'elle voue aux personnes âgées. Il est tragique que Deng Xiaoping, qui a introduit les réformes économiques et normalisé les relations avec les pays étrangers, ait fermé les yeux sur la répression des droits et le massacre brutal des étudiants chinois. Il ne faut pas oublier qu'il y avait d'autres dirigeants modérés, comme Zhao Ziyang, et nous espérons qu'ils reprendront le pouvoir un jour.

Le Canada et la Chine ont des liens d'amitié particuliers. Ces liens sont symbolisés dans mon esprit par le souvenir d'une fillette rencontrée par hasard en 1973, pendant que je visitais un village situé en banlieue de Shanghai. Cette petite fille était assise à une table autour de laquelle des enfants jouaient au professeur. J'ai demandé à l'interprète ce qu'elle disait, et il m'a répondu qu'elle disait ceci: «Il faut servir le peuple comme le Dr Norman Bethune.»

Article 52 du Règlement

Bon nombre de mes électeurs et amis de Vancouver-Est sont arrivés à remonter 12 générations dans leur village, en Chine. Tout comme eux, je suis profondément triste ce soir. La Chine a toujours survécu aux tragédies et surmonté les obstacles. Les Chinois sont un peuple fort. Je ne peux pas m'empêcher de penser que l'esprit des étudiants courageux de la place Tienammen se manifestera à nouveau et que commencera une longue marche pour recommencer une révolution pacifique pour le respect des droits de la personne, la justice et une plus grande liberté au sein de la Chine.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme minuit approche, je crois qu'il faudrait permettre aux pages de rentrer chez eux. Je ne crois pas que nous ayons besoin d'eux plus longtemps, car ils devront être de retour tôt le matin. Ai-je l'accord de mes collègues?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée et il en est ainsi ordonné.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, nous savons que nous sommes témoins d'horreurs peu communes quand nous voyons ceux qui refusent d'accepter plus longtemps la lourde monotonie d'un régime oppressif, ceux qui apportent un message d'une plus grande liberté, d'une humanité plus profonde et d'un avenir plus riche et ceux qui apportent ces messages dans un esprit de paix, de non-violence et d'amour, quand nous les voyons se faire abattre sur les ordres d'hommes méchants et barbares, totalement corrompus par leur soif méprisable de pouvoir inflexible. J'ai été témoin d'horreurs de ce genre pour la première fois en 1970, lorsque j'ai vu à la télévision et entendu à la radio et lu dans les journaux que quatre étudiants de la Kent State University de l'Ohio et que six étudiants noirs de la Jackson State University du Mississippi avaient été abattus par balles. J'espérais alors ne jamais revoir pareils actes de barbarie et de haine.

J'en ai cependant encore été témoin au cours des 72 dernières heures, et ces actes sont d'une ampleur qui éclipse les crimes contre ses propres citoyens qui ont été commis par l'administration Nixon.

À mon avis, nos réactions face à cette tragédie inimaginable passent par trois étapes. Tout d'abord, nous poussons des cris d'horreur devant les événements d'une cruauté stupéfiante qui se déroulent sous nos yeux. Puis, nous crions d'angoisse devant la douleur et la peur que ces événements évoquent. Enfin, nous hurlons de rage devant le fait que tous les principes fondamentaux de la justice et de l'humanité sont bafoués d'une manière aussi obscène, que des tueurs peuvent parcourir les places et les avenus de l'une des plus grandes villes du monde avec une détermination froide, impitoyable, sanctionnée par

Article 52 du Règlement

l'État. Les réactions de la population de tout le Canada passent par toute la gamme de ces émotions.

Je voudrais seulement citer quelques réactions qui ont été rapportées dans le quotidien d'aujourd'hui de la ville d'Edmonton. Le *Sun* d'Edmonton déclarait que plus de deux cents étudiants chinois et leurs partisans bouleversés ont tenu un rassemblement à l'Université de l'Alberta. L'article rapporte que, à ce rassemblement, l'étudiant en médecine John Zhang a dit que sa femme—un médecin à Beijing—lui avait parlé hier au téléphone de l'expérience qu'elle avait vécue sur la place Tienanmen.

• (2400)

«Tout d'abord, les soldats ont utilisé des matraques, puis des baïonnettes, a déclaré Zhag. Certaines personnes sont restées sur les lieux, alors les soldats ont pris les mitraillettes.»

L'article se poursuit:

Au moment où la femme de Zhag se mettait à l'abri, la fille de 14 ans d'un voisin se faisait emporter la tête par une balle explosive, aux dires de la femme. . .

Et la section d'Edmonton du Chinese Canadian National Council a dénoncé hier le gouvernement de Deng Xiaoping et du premier minitre Li Peng dans des télégrammes adressés aux Nations Unies, à Ottawa, au gouvernement albertain et à la ville d'Edmonton, a déclaré Ken Kwan, président de la section d'Edmonton.

«Nous prions les trois ordres de gouvernement du Canada et les Nations Unies de prendre immédiatement des mesures contre le gouvernement chinois», a ajouté Kwan.

Voici un extrait du *Edmonton Journal*:

Ken et Maylee Kwan ont tranquillement attaché des bannières à la Porte de Chine d'Edmonton, puis ont déposé des fleurs au pas de la porte.

«Déposer des fleurs ici est notre façon d'exprimer notre peine», a expliqué Ken Kwan, immigrant reçu âgé de 34 ans. «Mon coeur saignait littéralement.»

J'ai reçu aujourd'hui la lettre suivante. Elle est datée du 5 juin. Je l'ai reçue cet après-midi. Je vais vous la lire:

Cher Ross,

Ma famille et moi sommes très inquiets au sujet de nos amis en Chine. Nous en sommes arrivés depuis cinq ans à très bien connaître un certain nombre d'étudiants chinois affectés au Conseil de recherches de l'Alberta et à l'Université de l'Alberta. Étant donné que ces hommes n'étaient pas autorisés à amener leur famille au Canada, ils ont «adopté» mes enfants comme substituts. À bien des égards, ils sont devenus comme des oncles pour mes deux petites filles.

Nous craignons que ces hommes et leur famille, si aucun mal ne leur a encore été fait, ne soient victimes de purges à venir. Ce serait une double tragédie que pareille chose se produise. Ils ont déjà perdu dix années de leur vie à cause de la «Révolution culturelle».

Nous voulons que le gouvernement canadien fasse davantage pour protester contre le massacre des meilleurs éléments de la Chine. Une simple déclaration du «sentiment d'horreur» du gouvernement canadien ne suffit pas, à notre avis. Nous espérons à tout le moins que le gouvernement du Canada accorde l'asile aux étudiants chinois qui se trouvent actuellement dans notre pays.

Cordialement,
Bob Brunelle, Becky, Robin, Elizabeth

Ce soir à la Chambre et dans tout le pays, nous partageons des sentiments de douleur, de rage, de détermination et d'espoir. Nous espérons ardemment que le peuple chinois, en proie à mille difficultés, puisse mettre rapidement un terme à la violence et au gouvernement de ces meurtriers qui ont déclenché cette violence. Nous espérons en la sagesse et en la justice de la part du gouvernement canadien qui nous représente tous en ces heures et ces jours sombres.

Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour venir en aide à ces étudiants et à ces ouvriers chinois courageux, terriblement courageux, dont la vision d'une Chine socialiste, libre et démocratique, brille avec éclat dans les ténèbres qui cherchent à envelopper ce malheureux pays.

Nous progresserons tous. La Chine sera libre. Cependant, pourquoi faut-il que ce soit à un prix si terriblement élevé?

Des voix: Bravo!

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, au nom des électeurs que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, je me joins à mes collègues de tous les partis, en ce beau débat inspiré de notre tradition démocratique parlementaire, pour condamner le gouvernement de la Chine pour ses actes brutaux des derniers jours. Il serait presque impossible et presque inhumain de rester insensible aux images que nous avons vues à la télévision.

Il y a à peine une heure, à l'émission *The National*, le téléjournal du réseau anglais de Radio-Canada, c'était particulièrement émouvant de voir le courage d'une personne qui a défié un char d'assaut et qui a fini par gagner. La brutalité et le carnage dont nous avons été témoins et la mort d'étudiants innocents et sans défense étaient en effet très bouleversants. Lorsque la vie est enlevée de cette façon, aucun être humain, aussi puissant, riche ou fort qu'il soit, ne peut approuver ce genre de comportement brutal. Et quand les victimes sont des jeunes étudiants qui défendent les principes auxquels nous croyons comme eux, je crois que le sentiment est encore plus fort.

Notre sentiment de perte est plus fort non seulement parce que leurs espoirs ont été détruits de façon prématurée, mais aussi peut-être, ce qui est plus important encore, parce qu'ils ne seront pas là le jour où la Chine reconnaîtra finalement à chaque personne sa dignité, qui est un droit fondamental et non un privilège conféré par l'État.

En regardant les soldats et les blindés se diriger vers la foule sur la place, je me suis rappelé des scènes semblables qui se sont passées il n'y a pas très longtemps à Manille, lorsque cette ville a connu des soulèvements de ce genre. Les gens se sont rassemblés pour défendre la liberté. Les autorités philippines ont répondu avec leurs chars d'assaut, leurs fusils et leur artillerie. Dans ce cas, le peuple a gagné. Le peuple a fait taire les armes. Le «pouvoir populaire» est sorti victorieux.

J'étais à Manille peu après ce temps et je me souviens d'avoir acheté un T-shirt sur lequel on voyait des gens affichant le signe de la victoire devant un char d'assaut, et il y avait une inscription qui disait: «Le pouvoir populaire a gagné.» J'avais espéré que les événements se termineraient de la même façon en Chine, que les étudiants sortiraient victorieux, qu'ils réussiraient à faire taire les armes. Malheureusement, cela s'est passé autrement. La fin de ce chapitre a été fort différente; elle a été très noire et triste. C'est pour cette raison que le débat de ce soir est si important.

Nous savons tous que nous vivons très loin de Beijing, à 7 000 milles, pour être précis. Pourtant, il est important pour nous d'unir nos voix comme nous le faisons de sorte que cette petite vague, espérons-le, rejoignent d'autres petites vagues autour du globe. Finalement, l'opinion publique formera comme un raz-de-marée qui déferlera sur la société chinoise, en particulier sur le gouvernement chinois.

D'autre part, cette opinion publique formera une petite vague ce soir qui aura pris naissance à la Chambre des communes à Ottawa, en Ontario, au Canada. Elle fera le tour du monde. Elle donnera des forces non seulement à ceux qui ont eu le courage et la conviction de leurs opinions pour persévérer dans leur action mais en même temps elle dira au gouvernement de la Chine que nous ne tolérerons pas de tels actes et que nous ne fermerons pas les yeux sur eux.

Article 52 du Règlement

En effet, nous devons exprimer bien haut et avec détermination notre frustration, notre dégoût et notre colère. Devant de tels actes, il serait moralement irresponsable que des pays qui se considèrent progressistes et civilisés ferment les yeux sur ce qui se passe à la face du globe. Si l'histoire nous a appris une chose, c'est bien qu'il faut être vigilant et ne pas rester silencieux dans un conflit et la polémique. Si nous tolérons ces actes en gardant le silence, il est beaucoup plus facile que se reproduisent des événements similaires. Par conséquent, il est important non seulement de faire des commentaires sur ce qui s'est passé mais, espérons-le, d'empêcher ce qui peut arriver dans les jours et les semaines à venir, pour informer le gouvernement chinois par l'intermédiaire de cette entente internationale qu'il doit y avoir un meilleur moyen.

• (0010)

La Chine a perdu de nombreux jeunes, mais le monde civilisé, y compris le Canada en tant que membre de cette collectivité internationale, a subi encore un autre échec. Ces terribles scènes sont encore fraîches à nos esprits et la Chine occupe et domine l'opinion publique ces dernières semaines, mais nous apprenons chaque jour de nouvelles tragédies dans le monde entier. Nous prenons la parole un jour pour parler de la situation au Liban, un autre jour pour parler des désastres que connaissent les pays du bloc soviétique. Un autre jour, il est question des réfugiés en Amérique latine. Cette fois, malheureusement, nos pensées et nos esprits étaient braqués sur la Chine où les étudiants qui se mobilisaient pacifiquement en tant qu'êtres humains, devenaient les ennemis de l'État, des étrangers chez eux, des réfugiés dans leur propre cour.

Combien y en a-t-il? Nous parlons de 3000 morts, peut-être; de 10 000 blessés; de dizaines de personnes intimidées, bousculées, torturées. Pourtant, il y a aujourd'hui dans le monde de 10 à 15 millions de migrants. J'espère que cette initiative de la Chambre aujourd'hui—à ce propos, je félicite le gouvernement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'avoir fait preuve de leadership et de générosité—et un vaste mouvement d'opinion mondiale amèneront le gouvernement chinois, et non l'armée, à faire un examen de conscience, à exprimer son sentiment de culpabilité, à admettre qu'il s'est trompé et à accorder de nouveau sa confiance au peuple chinois.

Article 52 du Règlement

S'il fait cela, alors, au moins, ces vies humaines n'auront pas été gaspillées en vain. Ce sont ces morts qui vont mettre en mouvement l'ultime catalyseur, l'ultime force qui ramènera un retour dynamique à la dignité et au respect de l'être humain, ainsi que la possibilité de s'exprimer en toute liberté. Pour tout cela, je félicite tous mes collègues d'avoir montré que le Parlement et les Canadiens pouvaient atteindre à la grandeur d'âme et s'interroger sur les changements et les mouvements du monde qui nous entoure.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Je dois exprimer aujourd'hui l'horreur que les gens de ma circonscription ont ressenti en voyant les événements des dernières 24 heures sur la place Tiananmen.

Je dois dire que jamais auparavant, dans l'histoire de l'humanité, une telle tragédie n'étaient parvenue ainsi dans les foyers de chacun d'entre nous. Aujourd'hui, les télécommunications sont presque instantanées. Nous avons en Chine des journalistes qui, chaque jour et à cette minute, risquent leur vie pour nous dire ce qui se passe. Nous devons tout mettre en oeuvre pour que notre presse soit toujours libre de réagir et de faire connaître les événements qui nous entourent. Nous n'aimons peut-être pas toujours ce que nous voyons, entendons ou lisons, mais cela est nécessaire pour que nous puissions gouverner et modeler notre avenir en conséquence.

Je réagis à cette horreur de diverses façons. Tout d'abord, je réagis en tant que mère. J'ai des enfants d'âge universitaire. Je sais qu'après les avoir élevés, leur avoir enseigné tout ce que je pouvais, ils modèlent leur avenir, et même l'avenir de notre pays. Nous ne sommes peut-être pas toujours d'accord avec nos enfants, mais nous devons toujours les respecter, car ils sont notre avenir. Les voir fauchés ainsi, aussi sauvagement, est une horreur que seuls ceux qui ont perdu un enfant peuvent réellement comprendre. C'est dans cette optique que je voudrais présenter mes condoléances aux familles de tous ceux qui ont été abattus.

Je réagis aussi en tant que femme. Ces événements renforcent ma conviction que nous avons besoin de plus de femmes en politique. Je ne peux m'empêcher de croire que, si des femmes avaient été au pouvoir en Chine, ce massacre insensé n'aurait pas eu lieu parce qu'elles ne l'auraient jamais permis. Nous accordons une grande valeur à la vie.

Je réagis aussi en tant que parlementaire. Je suis très fière que nous ayons uni nos voix aujourd'hui à la Chambre pour condamner la répression en Chine. Nous devons imposer des sanctions, mais nous devons aussi veiller à ne pas nuire à ceux que nous voulons aider. C'est un dilemme pour n'importe quel gouvernement.

Il est absolument impossible de comprendre comment un gouvernement peut approuver le massacre de ses meilleurs citoyens, mais je conserve un espoir, c'est que ceux qui ne sont pas morts, qui ont été épargnés, dirigeront un jour la Chine. Il y donc de l'espoir.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, l'opinion publique mondiale, peut-on dire, est horrifiée et attristée par ce qui s'est produit en Chine. L'État a assis son autorité par la force et l'a fait par la violence, le meurtre, la répression, en recourant à la force brute. C'est un dur coup porté à la civilisation. Je parlerais, pour ma part, d'une régression dans l'évolution de l'humanité.

Pourquoi ce conflit idéologique a-t-il dû finir dans le sang, on ne peut s'empêcher de se le demander. Comment les dirigeants chinois peuvent-ils présumer, au nom de la population qu'ils sont sensés représenter, qu'ils ont le mandat de réprimer et d'écraser cette dernière, alors que le dialogue et le changement pacifique semblent être des méthodes qui finissent par aboutir à une solution? J'ignore la réponse à ces questions, mais ce sont certainement des questions qui me troublent.

Nous participons donc ce soir à un débat où nous tirons tous les mêmes conclusions avec l'espoir que ce gouvernement saura trouver la sagesse, la force et la prévoyance au nom de la décence et au nom des valeurs que nous chérissons, pour prendre quelque décision difficile et peut-être suspendre la poursuite des intérêts économiques du Canada en chine, tant que le régime actuel n'aura pas été remplacé par des gens qui respectent la vie des citoyens. Nous devons tous exhorter le gouvernement de ce côté-ci de la Chambre à placer les intérêts de l'homme au-dessus des intérêts économiques et même à aller jusqu'à interrompre l'aide accordée de gouvernement à gouvernement Ce n'est pas tant que nous croyons en l'efficacité de sanctions, mais c'est la seule façon d'exprimer la frustration, la stupeur et l'indignation dans lesquelles nous avons été plongés par les informations que nous ont transmises les médias depuis quelques jours.

• (0020)

Le Canada a évidemment un rôle à jouer dans la communauté mondiale. Les Nations Unies donnent au Canada l'occasion de faire valoir ces idées. Inévitablement, on est porté à croire que les Nations Unies sont l'endroit idéal pour régler ce genre de question. Nous savons qu'il est techniquement impossible d'y soulever la question parce que le gouvernement de Chine est membre du Conseil de sécurité. Néanmoins, il faut trouver les moyens de faire débattre la question aux Nations Unies, parce que c'est le seul organisme où l'indignation internationale peut converger, où elle peut s'exprimer pleinement et produire des pressions qui fléchiront le dirigeant actuel à Beijing.

Nous devons par conséquent trouver les moyens de transmettre un message que seuls les parlementaires peuvent communiquer et, avec l'aide de parlementaires d'ailleurs, organiser une campagne qui traversera les océans et touchera une corde sensible chez les décideurs de ce grand pays de Chine.

Ces événements nous désolent tous. Les mots sont impuissants à exprimer les émotions. D'autres ont exprimé les mêmes sentiments ce soir et d'autres élèveront aussi la voix, mais chez tous à la Chambre apparaît la volonté politique bien arrêtée de dépasser les discours, de toucher les décideurs de Beijing pour les ramener à la raison.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse de l'occasion qui m'est donnée de joindre ma voix à celle de tous les députés et de dénoncer et condamner les représentants du gouvernement chinois pour leur mépris flagrant de la vie humaine. Ce débat d'urgence porte sur les troubles en Chine, le danger qu'ils posent pour les Canadiens en Chine et leurs répercussions sur les relations du Canada avec ce pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, je crois qu'il est important de rappeler sur quoi repose le débat.

Il s'agit d'une motion qui se lit comme suit:

les liens entre le Canada et la République populaire de Chine sont importants pour les Canadiens et sont avantageux pour les deux pays depuis un certain nombre d'années;

Article 52 du Règlement

les autorités de la République populaire de Chine ont ordonné aux forces armées de Chine d'attaquer la population civile non armée de Beijing, à l'encontre de tous les principes fondamentaux de comportement;

les étudiants et les citoyens de Beijing prônaient pacifiquement les principes démocratiques et les libertés qui constituent les droits fondamentaux de tous les peuples de la terre; et

les autorités chinoises ont eu recours à une force armée excessive sans discrimination, à une échelle et avec des moyens qui répugnent à tous les Canadiens et qui se sont traduits par la mort tragique d'un grand nombre de civils innocents; par conséquent, le Parlement du Canada condamne, sans équivoque, ce brutal recours à la force contre la population pacifique de Beijing et demande aux autorités chinoises d'interrompre immédiatement cette tuerie insensée et d'entreprendre, immédiatement, un dialogue avec le peuple chinois.

[*Traduction*]

Nous sommes indignés de la violente répression de la liberté d'expression, de la violence exercée contre les étudiants non armés qui a entraîné des pertes de vie tragiques. Cette violence et ce bain de sang ont indiqué toutes les sociétés démocratiques. Nous avons vu sur la place Tiananmen des étudiants non armés et des civils former des barricades de leurs corps et se déclarer ouvertement pour la démocratie alors que tout était contre eux. Nous avons vu un âpre courage sur le visage d'étudiants luttant pour des droits que nous considérons comme normaux ici, dans notre pays: la liberté de parole, la liberté de réunion, la liberté de la presse. Nous avons vu le gouvernement chinois adopter une méthode des plus brutales et barbares. Nous avons été témoin d'un mépris total des normes de comportement humain dans une société civilisée. Nous avons vu ces événements affreux se dérouler sous nos yeux.

[*Français*]

Je crois, monsieur le Président, qu'on doit exprimer notre respect et notre appréciation à tous les membres de la presse écrite, parlée ou électronique qui sont vraiment responsables d'avoir placé cette pénible expérience vécue par des étudiants, même de la population chinoise, dans notre quotidien. On doit leur dire merci pour leur courage et pour leur présence et aussi d'être restés sur les lieux pour nous sensibiliser à ce drame.

[*Traduction*]

J'estime que toutes ces braves équipes médiatiques—journalistes, reporters, cameramen et spécialistes de l'audio-visuel—qui ont attiré l'attention du monde sur ce soulèvement malheureux, regrettable et impensable ont droit à notre respect. Elles nous ont montré ces jeunes qui ont soif d'une société plus démocratique mais qui veulent rester fiers de leur pays et de leur patrimoine, les

Article 52 du Règlement

chars descendant l'avenue de La paix éternelle, la destruction de cette déesse-symbole de la démocratie. Nous avons vu les larmes et senti l'horreur, la colère, l'espoir et le désespoir. Grâce à ces professionnels, toute la gamme des émotions humaines est entrée dans nos foyers par le petit écran. Ils ont braqué l'oeil impartial de la caméra sur les horreurs, les tueries et l'injustice de cette lutte.

Ces journalistes ont montré qu'ils avaient de la conscience professionnelle, qu'ils avaient le courage de leurs convictions et ils ont manifesté de l'inquiétude pour les droits de la personne, car c'est la seule façon dont le monde aurait pu voir les événements et exprimer sa répugnance complète.

Il y a eu dans le monde des génocides, des atrocités, des agressions déraisonnables et de nombreuses pertes de vies dont on n'a pas parlé parce qu'il n'y avait pas de film. Les portes étaient fermées. Les médias n'avaient pas accès et, par conséquent, personne n'en parlait. C'était la consigne du silence en quelque sorte. Bien souvent, ce n'est pas cela. C'est juste parce que nos journalistes compétents et peu craintifs ont fait des articles et qu'ils veulent déclencher une censure mondiale.

Nous sommes reconnaissants à tous ces braves gens d'être restés et d'avoir pris des risques au nom de la démocratie.

Le bulletin de nouvelles quotidien du Canada diffusé en anglais et en chinois par Radio Canada International est essentiel et l'est d'autant plus à l'heure actuelle. Le Canada représente une voix influente, calmante, qui donne à réfléchir et qui peut apporter la consolation à ceux qui pleurent leurs disparus parce qu'ils savent que nous regardons, que nous écoutons et que nous disons ce que nous pensons.

Monsieur le Président, la tuerie doit cesser. Ces scènes très déplorables montrent que les autorités chinoises ont perdu leur autorité morale. Elles ont violé les principes fondamentaux des droits de l'homme. La brutalité du côté sombre de la nature humaine s'est révélée sous nos yeux. Nous sommes outrés, horrifiés et révoltés par ces actions méprisables. Cette tragédie a touché les coeurs et les foyers de millions de Chinois. Nous avons vu s'étaler sous nos yeux la brutalité de la face sombre de la nature humaine. Nous sommes indignés, consternés, révoltés devant des actes aussi méprisables. Ce drame a touché des millions de Chinois, des millions de foyers chinois.

• (0030)

Les Canadiens doivent revoir leurs positions et décider s'il y a lieu de prendre des sanctions économiques et politiques si la situation n'évolue pas. Nous ne voulons pas repousser les Chinois dans l'isolationnisme, les amener à se refermer sur eux-mêmes. Nous ne voulons pas causer de nouvelles souffrances. Néanmoins, nos liens politiques et économiques ne doivent être maintenus qu'à condition qu'il y ait des changements, que des dirigeants compatissants et ouverts trouvent des moyens pacifiques et respectueux pour répondre aux besoins des Chinois.

[*Français*]

Aux familles angoissées qui souffrent un deuil, soyez réconfortées car la perte, malgré cette grande douleur que vous vivez maintenant, ne sera pas vaine, parce qu'en définitive la liberté vaincra.

[*Traduction*]

À toutes les familles dont les coeurs et les foyers ont été brisés, sachez que le flambeau vous a été transmis et qu'à la fin la démocratie et la liberté s'épanouiront. Soyez assurés que ces jeunes vies courageuses qui ont été fauchées ne l'auront pas été en vain. Ils ont donné avec votre aide de l'espoir à des millions de citoyens chinois. On gardera leur souvenir vivant et un jour leur rêves se réaliseront, car vous et moi savons que la révolte ne peut pas être éternellement réprimée.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Ce soir, monsieur le Président, les députés tiennent un débat d'urgence aux Communes sur la signification des événements survenus à Beijing, et ils tiennent à exprimer la réaction des Canadiens.

Pourquoi est-ce important? Pourquoi tenir un débat d'urgence? Peut-être la première raison est-elle le nombre considérable et l'importance des Chinois, plus d'un milliard. Une autre est peut-être le nombre très élevé des victimes au cour de la fin de semaine. Enfin, le contraste frappant entre les idéals manifestés pendant la démonstration pacifique à la place Tiananmen et la brutalité de l'intervention armée ainsi que les pertes qu'elle a emtraînées.

À la Chambre, les députés représentent plus de 300 000 Canadiens d'origine chinoise. Nous devons exprimer publiquement le sentiment partagé de peine et de crainte pour l'avenir que les Canadiens d'origine chinoise et tous les autres Canadiens ressentent.

Au fil des événements, nous voyons une armée mal dirigée violer les droits de la personne, que nous considérons souvent comme allant de soi. Ces droits comprennent le droit de réunion pacifique, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

L'histoire enseigne que peu d'endroits ont pu voir la démocratie se développer sans douleur et sans souffrance. La révolution est peu avare de vies humaines, et assujettit généralement la vie au pouvoir. Le Canada lui-même a connu la rébellion de Papineau, la révolte de Mackenzie dans le Haut-Canada, et la rébellion de Riel. Toutes ont apporté à leur façon une pierre dans l'édification du pays, mais en répandant du sang. La plupart des libertés démocratiques dont nous jouissons aujourd'hui ont été conquises dans le sang de ceux qui ont livré les batailles de la révolution et de la libération: libération de la tyrannie, de l'oligarchie et du fascisme.

Mais ce qu'il y a peut-être de si cruel dans le massacre de la place Tiananmen, c'est que du sang a été versé à une époque où hommes et femmes du monde entier peuvent se réjouir des progrès réalisés sans balles ni baïonnettes dans la conquête de la démocratie. Cette évolution se constate partout autour de nous, par exemple aux Philippines, en Pologne et en URSS. Nous prions Dieu que la population de Panama puisse accéder sans lutte armée à cette évolution démocratique à laquelle elle aspire. Voilà pourquoi nous trouvons si cruels les événements de samedi soir.

Nous devons collectivement manifester l'indignation et la réprobation que nous inspirent ceux qui ont donné et exécuté des ordres d'une telle brutalité. Nous devons espérer que cette effusion de sang et ces pertes de vie pousseront tous les citoyens de la République populaire de Chine, quelle que soit leur position dans le conflit, à réfléchir et à trouver des moyens paisibles de résoudre les conflits politiques actuels.

C'est le seul moyen de justifier les sacrifices consentis par tant d'êtres humains dans les rébellions, les révolutions et les guerres qui ont précédé et d'atteindre les buts qu'ils poursuivaient.

Je demande au gouvernement de manifester concrètement l'indignation qu'inspire aux Canadiens la violence à Beijing et de faire tout ce qu'il peut pour favoriser la résolution paisible de cet inquiétant conflit.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, il est 0 h 35 et ce soir, des députés de tous les partis sont intervenus, afin de s'élever contre les mesures prises par le gouvernement chinois contre son peuple. Je me joins à eux. J'ai la chance et je suis heureux de siéger dans cette enceinte et de vivre dans une démocratie qui compte parmi les meilleures du monde. Il s'agit d'une démocratie modèle. Je souhaite à tous les Canadiens d'avoir la chance de voyager à l'étranger, afin de comparer notre démocratie à ce qui existe ailleurs.

Rien ne peut empêcher les gens de faire part de leurs préoccupations; absolument rien.

Au fil des ans, les Chinois se sont taillés la réputation de réaliser bien des choses. Alors que la population est de près d'un milliard, les Chinois ont réussi à administrer leurs propres affaires pacifiquement et de temps à autre, ils ont été forcés d'exprimer leurs préoccupations. La révolution chinoise a été décidée par le peuple, à l'époque. À l'heure actuelle, d'après ce que je peux constater, les Chinois ont de nouveau décidé d'instaurer la démocratie.

Dimanche, j'ai participé à la manifestation devant l'ambassade de Chine. J'ai vu alors un groupe d'étudiants donner l'exemple en manifestant de façon pacifique, sans chercher la confrontation. Il s'agissait d'étudiants au Canada qui voulaient appuyer leurs camarades, en Chine. J'ai été quelque peu déçu par la décision du gouvernement chinois—il se trouve que je connais l'ambassadeur de Chine au Canada—d'utiliser sa propre armée contre le peuple. J'ai été également déçu de voir les forces armées intervenir, afin d'écraser un mouvement pacifique conduit par un groupe d'étudiants pacifiques. Nous ne pouvons pas tolérer l'acte criminel qu'a commis l'armée chinoise. Nous, les Canadiens, devons faire l'impossible pour arrêter l'effusion de sang.

Bien des gens ont parlé de la possibilité de prendre des sanctions économiques. Ce qu'il ne faut pas oublier quand nous appliquons ce genre de sanctions, c'est que nous ne voulons pas faire de mal aux gens qui ont le plus besoin de notre aide. Nous ne voulons pas faire de mal à la population chinoise. Quand le gouvernement du Canada offre de l'aide par l'entremise de nos programmes, nous venons en aide au peuple et non au gouvernement. Nous espérons que notre aide se rend aux citoyens démunis de ces pays.

Comme nous faisons partie des Nations Unies et que nous jouons un rôle important au sein du conseil, nous devrions, comme le proposait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), exercer notre influence et utiliser tous les moyens possibles pour inciter le gouvernement de la Chine à mettre un terme à ses actes répréhensibles.

Article 52 du Règlement

Je voudrais féliciter l'honorable secrétaire d'État pour le discours qu'il a prononcé aujourd'hui à la Chambre en réponse aux questions que lui a posées le chef de l'opposition (M. Turner). Je suis très fier d'être membre d'une société qui ne se contente pas simplement parler de démocratie, mais qui l'applique.

Je voudrais féliciter les membres de la communauté chinoise qui se sont regroupés dimanche et ont manifesté en grand nombre leur appui à la population de la Chine. Je voudrais aussi féliciter les membres de ma communauté, des anglophones, des francophones, des Italiens, des gens de toutes les couches de la société, qui se sont rendus à l'ambassade pour exprimer leur appui au peuple chinois.

• (0040)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Au moment de prendre la parole aujourd'hui, monsieur le Président, j'éprouve une profonde tristesse. Il faut avoir fait soi-même l'expérience de certaines choses pour pouvoir non seulement en parler, mais en éprouver de la tristesse. Lorsque j'étais tout jeune, mon père et ma mère ont fui la dictature qui régnait dans mon pays d'origine pour venir s'établir dans ma patrie d'élection, le Canada. En 1974, j'ai perdu des proches qui étaient étudiants à l'École polytechnique d'Athènes, en Grèce, lorsque le gouvernement de l'époque a décidé de faire ce que le gouvernement de Beijing a fait il y a deux ou trois jours. En 1974, en effet, le gouvernement grec de l'époque a ordonné de faire feu sur des étudiants qui participaient à une manifestation pacifique et en a tué des centaines.

Je compte dans ma circonscription une forte concentration de citoyens chinois. Je compatis à leur malheur. Au moment où je vous parle, certains d'entre eux sont rassemblés dans des églises où ils participent à une veillée nocturne. À l'instar de mes collègues de la Chambre, je tiens à condamner à mon tour les auteurs du massacre de Beijing. Le Canada doit adresser au gouvernement de Beijing un message on ne peut plus vigoureux. Il suffisait de regarder les nouvelles et de s'adresser aux gens pour voir des étudiants désarmés renversés par des chars, tués de sang froid. Qu'avaient-ils pour se protéger? Seulement leur corps. Des milliers d'étudiants ont ainsi été tués et des milliers d'autres blessés. Les caméras ne nous ont vraisemblablement communiqué qu'une partie de ce qui s'est passé, peut-être seulement un cinquième ou un dixième. Le massacre n'est pas encore terminé. À l'heure précise où je vous parle, il se poursuit. Je frémis à la pensée qu'à cet instant précis, un étudiant va tomber, tué d'une balle.

Nous devons féliciter les journalistes qui ont préparé pour nous ce reportage. En 1974, lorsque des événements analogues se produisaient dans mon pays d'origine, de 24 à 48 heures s'écoulaient avant que nous en soyons informés. Mais à l'ère des communications rapides, nous sommes renseignés sur le champ. Je m'associe à mes collègues pour condamner le massacre de Beijing.

Tous les Canadiens d'origine chinoise assistent horrifiés au déroulement des événements et à la mort d'amis et de frères. Le prix de la liberté est très élevé. Dans bien des pays, la démocratie est arrachée au prix de milliers de vies. Dans ce cas-ci, on nous dit tantôt que 63 étudiants ont été tués, et tantôt 2 600. Je me demande quel chiffre est le bon. À la télévision, vous pouvez voir monter la fumée de la place Tiananmen. Qu'est-ce qu'on brûle? Ne brûle-t-on pas des cadavres? Comment pouvons-nous rester impassibles, en sachant que des morts sont brûlés, et qu'ils ne recevront même pas une sépulture décente.

Le prix de la démocratie est en effet très élevé. Les étudiants paient à l'heure actuelle de leur vie le prix de la démocratie. J'espère que le prix de la démocratie non seulement en Chine, mais aussi à Panama, en Afrique du Sud et dans d'autres parties du monde sera bientôt payé pour que tous les habitants de la terre puissent prendre un jour la parole pour proclamer qu'ils ont la meilleure démocratie. La route sera longue. Il y aura bien des sacrifices. J'imagine que l'histoire tiendra compte des événements de la place Tiananmen et dira que cela faisait partie du sacrifice. Pendant combien de temps encore, combien de mères et combien de pères de plus devront rester là à se lamenter? Je me joins à mes collègues pour condamner le massacre de Beijing.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 0 h 45, la Chambre s'ajourne à 11 heures aujourd'hui conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Traduction*]

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information, je suis heureux de déposer des exemplaires du rapport annuel de 1988-1989 de la Bibliothèque nationale du Canada sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

* * *

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LE SUPPLÉMENT AU RAPPORT ANNUEL

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): De plus, monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, conformément à l'article 32 du Règlement, deux exemplaires du supplément au rapport annuel du Conseil des Arts du Canada.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

ON PROPOSE DE CHANGER LE PARRAIN D'UNE MOTION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il y a eu des pourparlers entre les partis et je voudrais proposer la motion suivante:

> Que, lors de l'étude des affaires émanant des députés aujourd'hui, la motion no M-272, inscrite au nom de M. Angus, puisse être proposée par M. Kristiansen.

M. le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition aux termes de l'article 36 du Règlement. Les signataires, tous de Kamloops, en Colombie-Britannique, déplorent que le gouvernement n'accorde pas à VIA Rail les ressources qu'il lui faut pour remplir son mandat, à savoir fournir un service-voyageurs de premier ordre.

Comme on a appris aujourd'hui que le service-voyageurs ferroviaire au Canada allait subir d'importantes réductions, cette pétition vient à point nommé.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail, surtout dans les régions où le chemin de fer constitue une solution de rechange rapide, économique, sûre,

commode, non polluante et d'un bon rendement énergétique aux autres moyens de transport.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma deuxième pétition fait écho aux appréhensions qu'éprouvent un nombre croissant de Canadiens à l'égard des changements que le gouvernement voudrait apporter à la Loi sur l'assurance-chômage.

Les signataires prient le gouvernement de retrouver ses esprits et de renoncer au projet de loi modifiant la Loi de l'assurance-chômage et à son idée de financer les programmes de recyclage à même les cotisations d'assurance-chômage. Les signataires estiment que le gouvernement devrait trouver ailleurs l'argent nécessaire à les financer.

• (1110)

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai là une pétition dont les signataires s'opposent à ce que le gouvernement réduise les crédits versés à VIA Rail parce qu'ils estiment qu'il mettrait ainsi en péril le service-voyageurs partout au Canada. Le gouvernement a en effet annoncé depuis deux ou trois jours qu'il entendait obliger les équipes à accepter des horaires prolongés.

Ce faisant, il laisse planer une menace accrue sur la tête des voyageurs qui utilisent nos chemins de fer. Pour ces motifs, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de conserver, d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail, surtout dans les régions du pays où cette société est en mesure d'offrir une solution de rechange aux autres modes de transport qui soit plus rapide, économique, sûre, commode, non polluante et d'un bon rendement énergétique.

LA DÉCISION DE NE PLUS FAIRE COMMERCIALISER L'AVOINE PAR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée que m'ont fait parvenir des habitants du sud-ouest de la Saskatchewan qui font remarquer que la décision du gouvernement fédéral de ne plus faire commercialiser l'avoine par la Commission canadienne du blé réduira de façon marquée le revenu des producteurs d'avoine et les placera à la merci des spéculateurs.

Les pétitionnaires ajoutent que cette décision réduira encore davantage les pouvoirs de la Commission canadienne du blé. Ils exhortent le gouvernement à faire commercialiser à nouveau l'avoine par la Commission canadienne du blé et à confier la commercialisation du colza Canola à la Commission.

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur et le devoir de présenter une pétition au sujet de VIA Rail. A la lumière de nouvelles aujourd'hui au sujet des menaces qui pèsent sur le financement de VIA Rail, les pétitionnaires, qui viennent de diverses régions du pays, exhortent le gouvernement à offrir un service ferroviaire respectant le principe des trois-E, un service économique, efficient et fiable. . .

M. Lewis: Fiable avec un e au début? L'erreur est humaine.

M. Gardiner: . . .afin que nous puissions compter au Canada sur un service ferroviaire efficace également.

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi présenter une pétition aujourd'hui au nom de divers citoyens, surtout de l'Ontario et du Québec, qui demandent au Parlement de faire en sorte que soit maintenu, amélioré et modernisé le service de VIA Rail dans les régions du pays où il constitue, par rapport aux autres modes de transport, un service plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, non polluant et d'un bon rendement énergétique. Cette pétition est empreinte d'une grande sagesse, monsieur le Président, et je la recommande à l'attention de la Chambre.

M. Gardiner: Bravo!

LA LISTE DES INGRÉDIENTS DES METS À EMPORTER

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition au nom de nombreux habitants de ma circonscription qui estiment qu'un grand nombre d'établissements de restauration rapide n'indiquent pas sur les emballages la liste complète des ingrédients qui entrent dans la composition des produits à emporter et qu'ils ne mettent pas ces renseignements à la disposition de ceux qui consomment les mets sur place.

Ils demandent aussi à la Chambre de veiller à l'adoption d'une loi et d'un règlement exigeant que ces produits à emporter ou consommés sur place soient etiquetés et que dans tous les restaurants, les clients aient accès à une liste complète des ingrédients qui entrent dans la composition des mets vendus. Il y a des personnes qui sont allergiques à certains aliments et qui voudraient que ces renseignements soient rendus publics.

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition qui porte une fois de

plus sur VIA Rail, et qui est signée par un bon nombre d'habitants de Sarnia, de London et de Toronto, en Ontario. La pétition a été certifiée correcte par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à maintenir, à améliorer et à moderniser le service de VIA Rail dans des régions du pays où le train peut être un mode de transport plus rapide, plus économique, plus sûr, plus pratique, plus écologique et plus efficace sur le plan de l'énergie que les autres moyens de transport. J'espère que le gouvernement écoutera, monsieur le Président.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 37 et 65.

[*Texte*]

LE GROUPE MOBILE DE MISSILES NUCLÉAIRES MX

Question no 37—**M. Volpe:**

Le gouvernement a-t-il cherché à obtenir publiquement du gouvernement des États-Unis l'assurance qu'il n'installera pas un groupe mobile de missiles nucléaires MX non loin de la frontière canado-américaine, en un lieu où il pourrait profiter de cette proximité pour esquiver une attaque nucléaire en le rapprochant de la frontière, voire en la lui faisant franchir, et, sinon, le gouvernement a-t-il l'intention de faire une telle démarche avant que le gouvernement des États-Unis décide s'il donnera suite à un tel projet?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le nouveau secrétaire américain à la Défense, M. Dick Cheney, a proposé que les missiles actuellement stockés dans des silos au Wyoming soient placés sur des wagons de chemin de fer spéciaux de façon à pouvoir circuler sur le réseau ferroviaire commercial des États-Unis. Cette proposition, qui n'est pas nouvelle, n'est que l'une des possibilités dont l'étude par les autorités militaires américaines se poursuit.

Aucune demande n'a été présentée en vue de faire pénétrer ces trains au Canada. Les États-Unis savent que notre politique s'oppose à l'entrée ou au transit d'armes nucléaires sur le territoire canadien sans autorisation préalable du gouvernement. Les Américains disposent eux-mêmes d'un réseau ferroviaire assez étendu pour répondre à toutes leurs exigences et, bien que la sécurité du Canada repose en partie sur les armes de dissuasion nucléaires américaines, il n'est pas nécessaire qu'ils utilisent le territoire canadien. Chacun sait qu'en période de tension ces trains seraient constamment en

mouvement, de manière à en rendre la détection plus difficile. Si l'on veut que ces armes jouent un rôle de dissuasion, il est clair qu'elles ne doivent pas être massées à la frontière canado-américaine, ni en tout autre point où leur regroupement faciliterait leur détection.

Des mécanismes de consultation permanente sont en place, en ce qui concerne des questions nationales ou conjointes pour la défense de l'Amérique du Nord.

L'ÉVASION FISCALE

Question no 65—**Mme McLaughlin:**

1. En ce qui concerne chaque année, depuis 1984, le gouvernement a-t-il estimé la perte de recettes fiscales due à l'évasion fiscale a) des particuliers, b) des sociétés et, dans l'affirmative, à combien se chiffre-t-elle?

2. En ce qui concerne chaque année, depuis 1984, le gouvernement a-t-il estimé le nombre de cas d'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu a) des particuliers, b) des sociétés et, dans l'affirmative, (i) quel est-il, (ii) quel est le montant moyen de l'impôt ainsi soustrait au fisc?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): 1. Des efforts ont été faits, tant au sein du Ministère qu'à l'extérieur, pour mesurer l'ampleur de l'«économie parallèle». Toutefois, les estimations varient considérablement et aucune d'elles n'est limitée à «l'évasion fiscale».

2. Le nombre de cas d'évasion fiscale concernant des particuliers et des sociétés ayant fait l'objet de poursuites au criminel en vertu de l'article 239 de la Loi de l'impôt sur le revenu se répartit comme suit:

	Particuliers	Sociétés	Total de l'impôt fédéral éludé (millions de $)
1985	146	49	$13.7
1986	114	53	4.8
1987	141	44	5.3
1988	94	34	5.3

[*Traduction*]

M. Lewis: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux porter à l'attention du leader du gouvernement à la Chambre une question qui est inscrite au *Feuilleton* depuis le 6 avril. Certains renseignements y sont demandés au gouvernement.

Une fois de plus, il semble que nous devions attendre que la Chambre rappelle à l'ordre le gouvernement ou les hauts fonctionnaires responsables de préparer les réponses. Cette question qui a été inscrite le 6 avril a été en fait datée du 21 mai. Nous sommes aujourd'hui le 6 juin, monsieur le Président, et je sais que vous avez déjà rappelé aux responsables qu'ils devaient répondre aux questions.

C'est une question très élémentaire, où l'on demande combien d'argent nous coûtent chaque année les baux consentis à la société Campeau. Il devrait être facile de trouver ce renseignement en téléphonant à tous les quartiers généraux des conservateurs.

M. Lewis: Monsieur le Président, en ma qualité d'ancien membre du Comité des comptes publics, qui s'est penché sur ces questions de 1980 à 1984, je dois dire au député que ce n'est pas là où l'on peut trouver ce genre d'information. Du reste, qu'il sache que je vais voir ce qui se passe et que je vais part du résultat de mes recherche à la Chambre.

[*Français*]

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-20, intitulé Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

—Monsieur le Président, ce projet de loi met en oeuvre les changements annoncés dans le Budget du 27 avril 1989 visant les taxes et les droits d'accise sur les produits du tabac et l'essence et les majorations de taux de la taxe de vente comme mesure de transition à l'instauration de la taxe sur les produits et services. Ces mesures témoignent de notre engagement à nous attaquer au problème de notre dette publique importante et croissante. En relevant le défi de la dette, nous rencontrerons nos responsabilités vis-à-vis des générations présentes et futures de Canadiens.

Au cours des quatre dernières années, nous avons agi pour comprimer les dépenses publiques. Nous avons mis fin à des échappatoires fiscales offertes aux entreprises et aux particuliers à revenus élevés. Ces mesures ont réduit le déficit annuel et ralenti la croissance de la dette. Des mesures additionnelles sont requises toutefois pour assurer que la dette publique ne menace pas notre capacité de maintenir les programmes que les Canadiens apprécient et de soutenir la croissance économique et le niveau de vie élevé auxquels ils s'attendent.

Les mesures prises dans ce Budget pour maîtriser la dette touchent les dépenses et les recettes. Elles ont été soigneusement choisies afin d'assurer une approche équilibrée qui tient compte des situations régionales et qui impose le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter. Les mesures touchant les recettes sont aussi réparties de façon équilibrée sur plusieurs catégories de recettes, y compris la taxe fédérale de vente et les droits et taxes d'accise.

La taxe fédérale de vente est aussi le point de mire d'un autre élément clé de notre stratégie pour renforcer l'économie du Canada et préserver les programmes essentiels. L'actuelle taxe de vente sera remplacée par la nouvelle taxe sur les produits et services le 1er janvier 1991. La nouvelle taxe fournira une fondation plus stable pour s'attaquer au problème de la dette publique. Elle améliorera l'équité générale du régime fiscal. Elle rendra la taxation fédérale des ventes plus visible aux consommateurs. Enfin et surtout, elle se traduira par d'importants gains de production économique dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du Canada.

[*Traduction*]

L'un des principaux éléments du projet de loi à l'étude est la majoration générale des taux actuels de la taxe de vente fédérale, en prévision de la réforme de cette taxe.

Des députés se demanderont peut-être pourquoi le gouvernement hausse maintenant les taux sous le régime actuel de la taxe de vente fédérale, dont les graves lacunes sont bien connues. Ces majorations assureront des recettes de transition jusqu'à l'établissement de la nouvelle taxe sur les produits et services. Elles nous rapporteront ces recettes dont nous avons grand besoin pour corriger les problèmes de déficit et de dette en attendant la réforme de la taxe de vente et elles nous évitent en même temps des hausses substantielles d'autres impôts comme celui sur le revenu des particuliers. A cause des graves lacunes de la taxe sur les ventes des fabricants, le régime actuel ne peut répondre qu'aux besoins financiers immédiats du gouvernement, parce qu'il sera remplacé dans un peu plus de 18 mois. Le temps relativement court que le régime restera en place découragera les entreprises de se lancer dans la planification fiscale et les opérations d'évitement qui ont contribué à miner le régime.

• (1120)

Du reste, les majorations de taux n'aggraveront pas les problèmes inhérents au système actuel parce qu'elles ne s'appliqueront que pendant une brève période.

Les majorations comprennent une hausse de 1,5 p. 100 du taux général de la taxe de vente qui passera de 12 p. 100 à 13,5 p. 100 à compter du 1er juin 1989. La taxe de vente sur l'alcool et les produits du tabac augmentera de un point pour atteindre 19 p. 100 à compter du 28 avril

1989; la taxe sur les services de télécommunication et les services de programmation fournis par voie de télécommunication est portée à 11 p. 100 à compter du 1er juin 1989; la taxe sur les matériaux de construction est majorée à 9 p. 100 à compter du 1er janvier 1990. L'ensemble de ces mesures rapportera environ 1 milliard de dollars en 1989 et 2 milliards de dollars en 1990, montants qui seront affectés à la réduction de la dette.

Le gouvernement a pour politique d'aider les plus démunis par le truchement du régime fiscal. Dans le budget de février 1986, le gouvernement a établi un crédit remboursable pour taxe de vente à l'intention des Canadiens à faible revenu. Avec la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services, nous établirons un nouveau crédit d'impôt pour taxe de vente qui améliorera substantiellement les avantages actuels. Le nouveau crédit améliorera la situation financière des familles gagnant moins de 30 000 $ par an.

Dans l'intervalle, le crédit d'impôt actuel pour taxe de vente est doublé et le plafond haussé afin de dédommager des augmentations de la taxe de vente les persones ayant droit au crédit intégral à ce titre. Le projet de loi donnant suite aux propositions budgétaires en matière d'impôt sur le revenu prévoit une augmentation du crédit remboursable pour taxe de vente. Il passe de 70 à 100 $ en 1989 et à 140 $ en 1990 pour les adultes. Pour les enfants de moins de 19 ans, le crédit passera de 35 à 50 $ en 1989 et à 70 $ en 1990. Le revenu maximal, pour avoir droit au crédit passera de 16 000 à 18 000 $ en 1990. Par conséquent, une famille de deux parents et de deux enfants gagnant jusqu'à 18 000 $ aura droit à un crédit maximal de 420 $ en 1990.

[*Français*]

Pour en revenir au projet de loi que nous examinons aujourd'hui, j'aimerais attirer votre attention sur les modifications instaurant les augmentations de droits et de taxes d'accise sur les produits du tabac.

En vertu du projet de loi, les droits d'accise sur les cigarettes, combinés avec la taxe fédérale de vente, augmentent les prélèvements fédéraux sur les cigarettes de 4 $ la cartouche. Le droit et la taxe d'accise sur les cigares augmentent de façon proportionnelle. Ces mesures devraient générer des recettes additionnelles d'environ 535 millions de dollars en 1989 et de 770 millions de dollars en 1990.

Dans le cas du tabac manufacturé, le projet de loi prévoit deux hausses du droit et de la taxe d'accise. La première équivaut à 4 $ par 200 grammes et est entrée en vigueur le 28 avril 1989. La seconde ajoutera 1,30 $ par 200 grammes aux taxes de vente et d'accise et au droit d'accise et s'appliquera à compter du 1er octobre 1989.

Tout en ajoutant aux recettes destinées à alléger le fardeau de la dette, le droit et les taxes accrus sur le tabac manufacturé font que les taux appliqués à ce produit se rapprochent de ceux visant les cigarettes. L'écart important qui existe à cet égard favorise la consommation et le développement de produits du tabac manufacturé, comme le tabac à coupe fine, ce qui permet d'éviter de payer les droits et taxes plus élevés qui frappent les cigarettes. C'est ainsi que les recettes du gouvernement fédéral ont diminué à mesure que les fumeurs de cigarettes régulières se sont tournés vers d'autres produits du tabac.

Monsieur le Président, ces changements aux taxes sur le tabac, en plus de fournir au gouvernement des recettes dont il a grand besoin, s'inscrivent dans sa stratégie globale visant à réduire le tabagisme au Canada.

[*Traduction*]

Le projet de loi prévoit également des hausses des taxes d'accise sur l'essence et sur l'essence d'aviation. Ainsi, les taxes d'accise augmenteront d'un cent le litre le 28 avril 1989 et d'un cent supplémentaire le 1er janvier 1990, ce qui générera 250 millions de recettes en 1989 et 660 millions en 1990.

Outre les changements apportés aux taxes sur les carburants moteurs, la taxe d'accise sur l'essence avec plomb augmentera d'un cent supplémentaire le litre à compter du 28 avril 1989. Cette mesure contribuera à réduire l'utilisation du combustible avec plomb au moment où nous nous adaptons à la suppression progressive du plomb dans l'essence d'ici le 1er décembre 1990.

Une fois que la taxe sur les produits et services sera entrée en vigueur le 1er janvier 1991, tous les utilisateurs commerciaux auront droit de récupérer la taxe de vente fédérale sur les carburants moteurs utilisés à des fins commerciales. Durant la transition au nouveau système, la partie taxe de vente du programme de remboursement de la taxe sur les combustibles destiné aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux autres producteurs primaires, qui doit venir à expiration le 31 décembre 1989, sera prolongée d'un an. Entre le 31 décembre 1989 et le 1er janvier 1991, date d'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, les agriculteurs continueront d'avoir droit à un remboursement de la taxe de vente de 3,5c. le litre, alors que les autres producteurs primaires recevront un remboursement de la taxe de vente de 3c. le litre sur les carburants moteurs utilisés à des fins de production non routière.

Enfin, le projet de loi renferme un certain nombre d'amendements de forme. De nouvelles exigences en matière de marquage ont été intégrées à la Loi sur l'accise pour empêcher l'importation illégale de cigarettes sans paiement des taxes et des droits fédéraux. En

outre, le projet de loi modifie certaines dispositions archaïques relatives au fardeau de la preuve dans le cas d'infractions à la Loi sur l'accise. Dans la Loi sur la taxe d'accise, la taxe sur les détersifs à lessive sera imposée au niveau du commerce en gros plutôt qu'au niveau du fabricant, pour corriger certaines anomalies dans l'application de la taxe de vente à ces produits.

Pour conclure, je tiens à souligner que ce projet de loi constitue un élément important du plan d'action sérieux qui vise à s'attaquer à la dette publique, comme le mentionnait le budget. Il reconnaît la nécessité de poursuivre les progrès réalisés jusqu'ici et de prendre dès maintenant des mesures fermes pour pouvoir transmettre à la prochaine génération la capacité de protéger et de raffermir les valeurs fondamentales qui tiennent une si grande place dans la vie des Canadiens.

Par conséquent, je prie instamment les députés de souscrire d'emblée à ce projet de loi et de faire en sorte que la Chambre l'approuve dans les plus brefs délais.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, quand il a présenté ce projet de loi ce matin, le ministre l'a situé carrément dans le contexte du budget et de ses objectifs, à savoir la réduction d'un déficit qui ne cesse d'augmenter depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement il y a un gros cinq ans.

En raison de la hausse continuelle du déficit et des taux d'intérêt élevés à payer sur la dette, le gouvernement a essayé d'y remédier par de fortes hausses d'impôts et, dans une mesure moindre, par une réduction de ses dépenses.

• (1130)

Nous avons aujourd'hui la première preuve concrète que le gouvernement a l'intention d'essayer d'enrayer son déficit en augmentant la charge fiscale des Canadiens de façon régressive. Le ministre sait très bien que la hausse de 12 à 13,5 p. 100 de la taxe de vente qu'il a proposée aujourd'hui et qui sera en vigueur, comme il l'a signalé, d'ici deux ans et demi est une taxe régressive. Elle a des répercussions plus fortes sur les gagne-petits que sur les plus riches. Elle prolonge par ailleurs une taxe qui, de l'aveu même du gouvernement et selon les termes qu'a utilisés le ministre des Finances, est une faucheuse d'emplois.

La taxe sur les ventes des fabricants est une forme d'imposition périmée. Elle existe depuis 1924 au Canada, et nous avons été les premiers à l'adopter. Nous sommes le seul pays qui possède encore une taxe sur les ventes de fabricants. Nous avons maintenant un gouvernement qui fait passer de 12 à 13,5 p. 100 cette taxe qu'il juge lui-même régressive et dépassée.

Il s'agit d'une taxe de vente pour ainsi dire cachée aux consommateurs. Elle est dissimulée dans le prix des marchandises. Il se peut que certains Canadiens ne se rendent pas immédiatement compte des conséquences de cette mesure régressive destinée à réduire le déficit fédéral.

La taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement le reconnaît lui-même, pose un autre grave problème. Elle frappe plus durement les exportateurs canadiens que les importateurs. Pourtant, le gouvernement a donné suite à son projet et a encore alourdi le fardeau des exportateurs.

Donc à bien des égards, la taxe sur les ventes des fabricants crée une distortion dans les décisions des entreprises concernant la production et la distribution. La plupart des entreprises qui font preuve d'un peu d'imagination s'efforcent de trouver le moyen de transférer le fardeau de cette taxe sur les aspects non taxables de leurs activités, soit le marketing et la distribution. Il en résulte une plus grande distortion.

En outre, des formalités administratives très complexes s'associent à cette taxe sur les ventes des fabricants que le gouvernement s'apprête à hausser, et non pas à réduire, à éliminer ou à remplacer par une autre taxe. Au Canada, les taxes de vente prennent plusieurs formes: il y a notamment la taxe sur les ventes des fabricants et les taxes d'accise que, bien sûr, le gouvernement veut encore majorer aujourd'hui. Les taux de taxes réels varient énormément selon les articles, ce qui cause d'autres distortions dans le régime de la taxe de vente.

Je pourrais m'étendre assez longtemps sur les insuffisances et le caractère déformant de la taxe sur les ventes des fabricants. Le ministre voudra répondre, j'en suis sûr, s'il a l'occasion de le faire, que la taxe sur les produits et services est destinée à supprimer certains de ces problèmes.

Cependant, il n'en reste pas moins vrai qu'aujourd'hui le gouvernement fait passer de 12 à 13,5 p. 100 cette même taxe qu'il considère comme injuste, inéquitable et déformante. On s'attend à ce que nous l'acceptions aujourd'hui comme une politique raisonnable dans le cadre

de l'ensemble des efforts déployés par le gouvernement pour réduire le déficit.

Je vous dirais, monsieur le Président, ainsi qu'au ministre, que cette mesure législative confirme aujourd'hui ce que tous les Canadiens ont reconnu, à savoir, que le gouvernement du Canada, en essayant de réduire son déficit très tard dans le cycle économique, longtemps après qu'il aurait dû prendre des mesures correctives, si en fait il a jamais voulu vraiment le réduire, le fait d'une manière qui est régressive et qui nuit davantage aux Canadiens à faible revenu qu'à ceux qui sont plus aisés.

J'ai dit il y a un instant que le gouvernement n'a cherché à remédier au déficit que tard dans le cycle économique. C'est un fait reconnu qu'il n'est pas intervenu depuis 1986, quelles qu'en soient les raisons; nous pouvons tous nous perdre en conjectures. A mon avis, ces raisons étaient directement reliées à la position qu'il occupait à l'époque dans les sondages d'opinon publique. De 1986 à 1988, il n'a pris aucune mesure concrète pour réduire le déficit.

Maintenant, à cette phase avancée du cycle économique où on s'attend généralement à passer à une phase descendante, nous voyons le gouvernement intervenir pour prendre diverses mesures sous prétexte de diminuer le déficit, notamment une augmentation de la taxe de vente qui pourrait bien avoir pour conséquence—et c'est un point sur lequel je reviendrai dans un instant—de rendre la phase descendante prévue plus grave qu'on ne s'y attendait jusqu'ici.

Dans les périodes de prospérité comme celle que le Canada connaît depuis six ou sept ans, le rôle traditionnel du gouvernement est de modérer son intervention dans l'économie, de réduire ses dépenses et de mettre de l'argent de côté pour les périodes moins prospères. Le gouvernement n'a pas respecté ce rôle. A la fin du cycle économique, il a agi d'une façon qui, selon de nombreux experts et prévisionnistes indépendants, risque de mettre le Canada dans une situation financière difficile plutôt que de régler le problème du déficit.

Je veux parler un peu de l'impact de cette taxe sur les Canadiens. J'ai dit que la hausse de la taxe sur les ventes des fabricants étaient une mesure régressive puisque, au cours de son dernier mandat, le gouvernement avait décidé de fonder sa gestion financière sur le contrôle des dépenses. Il avait choisi non pas les hausses de taxes, mais bien le contrôle des dépenses comme moyen de réduire le déficit.

Dans ce budget, les hausses d'impôts et de taxes occupent une place beaucoup plus importante que la réduction des progammes ou le contrôle des dépenses. Le gouvernement n'a donc pas respecté les promesses qu'il a faites il y a quatre ou cinq ans. Il avait promis de réduire les impôts et taxes que doivent payer les Canadiens et non de les augmenter, mais il n'a pas tenu sa promesse.

Les mesures prises par le gouvernement dans ce budget auront évidemment pour effet d'accroître le fardeau fiscal de tous les Canadiens. Durant le mandat précédent du gouvernement, les taxes de vente, c'est-à-dire les taxes directes sur les produits que les Canadiens consomment, sont passés de 9 p. 100 à 12 p. 100. Le taux en a maintenant encore été augmenté. Le ministre présente en effet aujourd'hui un projet de loi qui fait passer le taux de la taxe de vente de 12 à 13,5 p. 100. Cela s'ajoute bien sûr à une taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains, qui est maintenant passée à 11 p. 100. Nous avons une hausse de 5 p. 100 de la taxe sur l'essence qui passe maintenant à 7c. le litre. Pour ceux d'entre nous qui avons les moyens de voyager par avion, on augmente les taxes sur les transports aériens, sans pour autant, semble-t-il accroître la sécurité aérienne.

• (1140)

La question centrale qu'il faut se poser dans le cas d'une hausse de taxes, c'est de savoir si elles sont équitables ou réparties équitablement entre les contribuables. Le ministre, la Chambre et les Canadiens savent que les taxes de vente, quels que soient les arguments invoqués par le gouvernement, sont de par leur nature même inéquitables. Une taxe de vente est régressive. Elle frappera davantage les Canadiens à faible revenu que les Canadiens plus riches. C'est le contraire d'un impôt progressif sur le revenu. Ses répercussions sont inéquitables. Elle se répercute davantage sur les Canadiens à faible revenu.

En matière d'impôts régressifs et injustes, le dossier du gouvernement est déplorable. Ce ne sont pas les exemples qui manquent. Songeons notamment à l'étude récente du Conseil national du bien-être social qui a démontré que pendant les quatre premières années de son mandat, le gouvernement avait relevé les impôts de la famille qui travaille et de la famille à revenu moyen de 60 et de 17 p. 100 respectivement et baissé de 6 p. 100 l'impôt des familles les plus nanties. Ce sont des impôts sur le revenu de pariculier et voilà qui démontre que le gouvernement est déterminé à désindexer l'impôt sur le revenu

dans le budget actuel comme il avait commencé déjà à le faire dans les budgets précédents, et qu'il est également déterminé à imposer une surtaxe sur le revenu de qui est passée de 3 p. 100 naguère à 5 p. 100 actuellement.

Il n'y a pas que l'impôt sur le revenu qui a augmenté au cours de ces quatre années, mais aussi la taxe de vente, notamment la taxe sur les ventes des fabricants qui est passée de 9 à 12 p. 100. L'augmentation de l'impôt sur le revenu combinée à la hausse de la taxe de vente dans le dernier budget signifie que la famille moyenne canadienne paie maintenant 700 $ d'impôt de plus par année. Par conséquent, elle paie, dans l'ensemble, 2 000 $ d'impôt de plus depuis l'élection du gouvernement conservateur en 1984.

Devant cette accumulation de taxes et d'impôts, qui s'opère au moyen de la surtaxe spéciale sur le revenu, par le truchement de la désindexation de l'impôt sur le revenu, et avec l'augmentation de la taxe d'accise aujourd'hui, il n'est pas étonnant que le ministre des Finances se soit gardé de nous parler de sa promesse électorale de 1984 de ne pas augmenter les impôts. Le gouvernement actuel est le reflet fidèle d'un parti conservateur qui nous a promis de réduire les impôts pendant la campagne électorale de 1984, mais qui ne nous a donné rien d'autre que des augmentations d'impôt au cours des cinq dernières années.

Avant les dernières élections, nous avions une série de promesses totalisant quelque 17 milliards et visant tous les grands projets que le gouvernement devait entreprendre. Le lendemain des élections, toutefois, le gouvernement constate tout à fait par hasard que la caisse est vide et qu'il doit augmenter les taxes et les impôts pour faire face au paiement de l'intérêt sur la dette, une dette qui a augmenté d'environ 170 milliards lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir à 350 milliards.

Ce projet de loi parle d'augmentations de la taxe de vente et de la taxe d'accise. La taxe de vente doit produire quelque 2 milliards de plus, alors que les changements des impôts directs ne rapporteront que moins d'un milliard. Cela signifie clairement que le gouvernement se repose de plus en plus sur une forme régressive de taxation. Du fait que le gouvernement compte davantage sur la taxe de vente que sur les impôts directs pour accroître ses recettes signifie que le fardeau de l'impôt se trouve déplacé des Canadiens à revenu élevé vers ceux à revenu moindre qui consacrent à la taxe de vente une plus grande proportion de leur revenu.

Je voudrais m'attarder là-dessus un peu. Je tiens à faire remarquer à la Chambre et à tous les Canadiens que du fait des augmentations de taxes et d'impôt, nous constatons aujourd'hui que les charges fiscales d'une famille avec enfants ont augmenté plus vite que celles d'une famille sans enfants. Pour une famille moyenne avec deux enfants, dont un seul des conjoints travaille, les charges fiscales ont augmenté de plus de 900 $ par rapport à une famille sans enfants. Il y a donc un effet plus grand sur les familles avec enfants que sur les autres.

Les mesures budgétaires présentées aujourd'hui par le ministre, ajoutées aux autres dispositions du budget, se traduisent par une hausse de taxes de 250 $ depuis 1984 pour une famille monoparentale de deux enfants. Dans le cas d'une famille de deux enfants où les deux conjoints travaillent, les taxes globales payées par une famille vivant au seuil de la pauvreté ont presque triplé depuis que le gouvernement est au pouvoir.

En revanche, les taxes d'une famille de deux enfants où les parents travaillent et gagnent plus de 100 000 $ n'ont augmenté que de 11 p. 100 depuis 1984. Autrement dit, les taxes d'une famille qui vivote au seuil de la pauvreté—deux enfants, deux conjoints au travail—ont augmenté de 176 p. 100, comparativement à seulement 11 p. 100 dans le cas d'une famille semblable gagnant 100 000 $ ou plus. Ce n'est pas ce que j'appelle des taxes progressives et équitables.

Des voix: Bravo!

M. MacLaren: Une fois les mesures budgétaires mises en place, ce qui est l'intention du gouvernement, si je ne m'abuse, la charge fiscale additionnelle des Canadiens augmentera en moyenne de 382 $ par famille, soit 151 $ en impôts personnels et 231 $ sous forme de taxes à la consommation comme celles que le ministre impose aujourd'hui. Des 10 millions de familles au Canada, 8,3 millions vont constater que leur revenu après impôt diminuera à la suite du budget. Des 3,6 millions de familles canadiennes gagnant moins de 25 000 $, plus de la moitié vont voir leur revenu après impôt baisser à cause du budget.

J'ai déjà signalé que ce sont les familles de deux parents avec enfants qui sont les plus dûrement touchées par le budget. La taxe de vente que le ministre impose aujourd'hui va avoir un effet dévastateur sur les familles. Le gouvernement nie que ce soit son intention, mais c'est

ce qu'il a toujours laissé entendre au cours de ses deux mandats.

Passons maintenant aux répercussions régionales des modifications apportés à la taxe de vente fédérale. Le ministre sait que les régions du Canada éloignées des principaux centres de production et de distribution de notre pays paient des taxes de vente plus élevées que les Canadiens qui vivent dans ce qu'on appelle le Canada central où sont situés ces endroits.

Les frais de transport des marchandises vers ces régions sont compris dans leurs prix de vente. Donc, quand le ministre fait monter ces frais en augmentant les taxes sur l'essence, les prix des marchandises, et donc des taxes de vente qu'on paie en les achetant, grimpent davantage dans les régions éloignées. C'est ainsi que les habitants de ces régions paient des taxes de vente plus élevées que ceux du Canada central. Les crédits d'impôt que le ministre a vantés dans son discours, ce matin, ne tiennent pas compte des régions. Les effets de ces taxes sont plus néfastes sur les Canadiens qui habitent les régions que sur ceux du Canada central, mais le gouvernement ne prévoit aucune compensation, aucun crédit et ne fait aucun effort pour les dédommager du fait qu'ils doivent payer des taxes plus élevées.

• (1150)

Cette injustice s'ajoute au lourd fardeau que le gouvernement impose de diverses façons aux régions du Canada. Pour réduire le déficit, le gouvernement leur fait porter, en effet, un fardeau plus lourd qu'au Canada central. Pour commencer, la réduction des paiements de transfert aux provinces et la récupération fiscale des pensions de vieillesse et des allocations familiales ont pour effet indirect de réduire les recettes fiscales des provinces.

Ensuite, les mesures plus concrètes et immédiates que sont la fermeture des bases militaires et la modification du programme d'assurance-chômage tel qu'il est administré dans les régions à fort taux de chômage du Canada ont des effets combinés importants sur ces régions. Enfin, le projet de loi à l'étude visant à augmenter les taxes de vente et d'accise ne fera qu'ajouter aux graves répercussions que le budget a déjà sur elles.

Arrêtons-nous un instant à la question de l'effet inflationniste des taxes de vente. Le ministre, la Chambre et les Canadiens savent qu'elles sont de par leur nature régressives et inflationnistes. Elles augmentent le coût des marchandises et des services et l'augmentation des prix favorise l'inflation ou plutôt, elle est l'une des formes que prend l'inflation au Canada. Or, la situation est telle à l'heure actuelle au Canada par suite de ce budget que les possibilités non seulement de récession économique, comme je l'ai signalé tout à l'heure, mais d'une hausse du taux d'inflation sont encore plus grandes. Les impôts indirects sont une cause de la hausse de l'inflation au Canada.

Je regrette que le ministre ait préféré quitter la Chambre plutôt que de continuer à participer à la discussion.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre suit probablement le débat à côté à la télévision, et le député ne devrait pas signaler qui est ou n'est pas présent à la Chambre. Il siège ici depuis suffisamment longtemps pour savoir qu'il ne doit pas faire cela.

M. MacLaren: Monsieur le Président, c'est que j'étais tellement flatté que le ministre m'écoute que j'avais espéré qu'il m'écoute jusqu'au bout, mais tant pis.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLaren: Je disais donc que les hausses de l'impôt indirect qui sont prévues dans ce budget vont aggraver l'inflation, de sorte que le dilemme que le gouvernement n'a pas su résoudre demeure.

Le risque d'inflation est accru, et il n'y a pas d'espoir d'une baisse réelle des taux d'intérêt. Au contraire, les mesures d'impôt indirect que le ministre a présentées aujourd'hui ainsi que la taxe sur les produits et services que le gouvernement entend imposer à compter du 1er janvier 1991 vont alimenter l'inflation. Les hausses ne vont certes pas encourager le gouverneur de la Banque du Canada à réduire les taux d'intérêt qu'il garde élevés afin de lutter contre l'inflation. En effet, les hausses de la taxe de vente que le ministre a proposées vont avoir pour conséquence directe de faire grimper les taux d'intérêt.

Beaucoup de gens d'affaires en particulier craignent que ce budget, qui repose davantage sur une hausse des impôts que sur une réduction des dépenses, ne permette pas à la Banque du Canada d'adopter une politique monétaire moins agressive. Donc dans ces conditions, nous pouvons nous attendre qu'en raison notamment de ces importantes hausses de taxes de vente, les taux d'intérêt augmentent de nouveau ou du moins que les taux d'intérêt réels restent à leur haut niveau actuel au Cana-

da et que l'écart reste élevé entre les taux canadien et américain.

Dans le passé le gouvernement a mal dosé sa politique conjuguant des taux d'intérêt élevés et de déficit budgétaire élevé. Utilisées conjointement, ces deux politiques vont aggraver la situation pour tous les Canadiens, en ce sens que les taux d'intérêt élevés font monter les charges du déficit, et que le gouvernement doit ensuite hausser les taxes de vente pour pouvoir payer ces intérêts plus élevés. Mais ce faisant le gouvernement attise l'inflation, ce qui amène la banque à hausser les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation. C'est un cercle vicieux, et le budget ainsi que les mesures fiscales liées à la taxe de vente dont nous sommes saisis aujourd'hui rendent ce cercle vicieux encore plus pénible.

Les taux d'intérêt réels sont trop élevés au Canada, un point c'est tout. Ils sont maintenant si élevés qu'ils poussent eux-mêmes à l'inflation. Rien d'étonnant que le Conference Board du Canada, une des institutions économiques les plus en vue du pays, ait fait observer que le budget est décevant d'une part pour le monde des finances et des affaires qui attendait une réduction plus importante des dépenses, et que d'autre part il fait tort aux consommateurs qui seront frappés durement par ces hausses d'impôt.

Le Conference Board a demandé avec juste raison si le dosage actuel des taux d'intérêt élevés et des fortes dépenses publiques convient au Canada. Il nous amène à nous demander si le budget, même en cette période tardive du cycle économique, s'est attaqué à ce problème central.

Le gouvernement agit comme si les taux d'intérêt n'étaient pas son affaire, comme si cela relevait d'un type de la Banque du Canada, rue Wellington. Cela bien sûr ne tient pas debout. Le gouvernement continue d'appliquer sa politique de taux d'intérêt élevés. Il était parfaitement d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada sur l'imposition de taux d'intérêt élevés, les plus hauts des cinq dernières années.

Rien ne permet de dire que l'application de cette politique de taux d'intérêt élevés depuis deux ans combatte en fait les tendances inflationnistes. En tout cas le gouvernement ne fait rien pour compenser les disparités régionales de ces taux d'intérêt élevés.

J'ai mentionné il y a quelques instants que les hausses des taxes de vente et le budget en général frappent très durement les régions canadiennes. Les politiques d'intérêts élevés, bien sûr, aggravent l'effet qu'auront ces mesures pour les régions.

L'inflation que le gouverneur de la Banque du Canada craint tellement est l'oeuvre, en grande partie, du centre du pays. Le gouvernement et le gouverneur insistent pour poursuivre leur politique de taux d'intérêt élevés, afin de combattre les pressions inflationnistes venant du centre du pays, mais la seule façon pour eux de dédommager les régions du pays c'est de mettre en oeuvre des mesures fiscales de développement régional qui contrebalanceront les répercussions négatives de la politique monétaire.

Cependant, que voit-on dans le budget? En fait, on constate une réduction nette des transferts aux provinces et aux régions du pays, plutôt qu'une augmentation du montant des transferts, afin d'aider les régions à faire face aux répercussions négatives des taux d'intérêt élevés.

• (1200)

L'autre résultat de cette politique de taux d'intérêt élevés que le gouvernement applique et qu'il continuera à appliquer, sans aucun doute, étant donné les répercussions inflationnistes de ce budget et les augmentations de la taxe de vente, c'est que nous attirons au Canada des investisseurs américains qui cherchent à obtenir un taux de rendement plus élevé que celui qu'ils obtiendraient chez eux. Ainsi, la valeur du dollar canadien ne cesse d'augmenter.

En outre, les exportateurs canadiens éprouvent encore plus de difficulté à conserver leurs débouchés aux États-Unis et dans d'autres pays. Ainsi, les taux d'intérêt élevés nuisent également aux exportations canadiennes.

Les taux d'intérêt élevés et les emprunts gouvernementaux importants ont une autre conséquence, à savoir que ce sont généralement les Canadiens nantis qui profitent de ces emprunts. Ainsi, ce sont les gens à revenu élevé qui ont les moyens de prêter au gouvernement, mais ce sont tous les contribuables canadiens qui doivent payer l'intérêt sur ces emprunts. De là l'augmentation de la taxe de vente. En partie, on augmente la taxe de vente, afin que le gouvernement ait les recettes supplémentaires nécessaires pour payer l'intérêt sur l'argent emprunté aux Canadiens nantis. Ce sont les rentiers, si vous voulez, du Canada.

Les répercussions sociales nettes sont fort simples. Il s'agit d'un transfert d'argent des Canadiens les plus pauvres, des Canadiens à faible revenu, des Canadiens les moins bien nantis qui versent une part disproportionnée de la taxe de vente afin d'aider à rembourser les Canadiens à revenu élevé qui prêtent leur argent au gouvernement, afin de l'aider à payer ses dettes. La Chambre comprendra d'après ce que j'ai dit que je suis on ne peut plus convaincu que l'action conjuguée de la

politique monétaire, des taux d'intérêt élevés et de la politique fiscale, étant donné qu'elle dépend excessivement des contraintes monétaires, va nuire d'abord à l'économie, puis à la situation de l'embauche qui, le gouvernement l'a reconnu, risque de se détériorer par suite du budget, ensuite à l'équilibre régional dont j'ai parlé, enfin aux investissements au Canada et, partant, à l'augmentation de la productivité si nécessaire au Canada dans une économie commerciale d'envergure planétaire.

J'en ai peut-être déjà assez dit pour faire comprendre que les députés de notre parti ne sont guère favorables à la hausse de la taxe de vente et de la taxe d'accise que le gouvernement propose par le biais de son projet de loi. La raison, c'est que cette hausse va porter un dur coup aux économiquement faibles, dur coup qui ne sera pas compensé par quelque crédit que le ministre pourrait proposer.

Les taxes de vente ont un caractère régressif. Elles frappent surtout ceux qui sont le moins capables de les assumer. Nous prévoyons en outre que les disparités régionales vont s'intensifier par suite de ce budget. Les pressions inflationnistes vont s'accroître davantage par suite des mesures que le ministre a présentées aujourd'hui et elles risquent d'être portées au paroxysme par la taxe sur les biens et services que le gouvernement entend mettre en oeuvre dans 18 mois.

Monsieur le Président, vous ne vous étonnerez sûrement pas si, députés de l'opposition, nous nous opposons avec une extrême vigueur à ce projet de loi qui ne rectifie en rien les erreurs et les carences de la taxe de vente actuelle. Il ne fera qu'aggraver les choses en haussant le niveau de la taxe. Son pire défaut, c'est qu'il s'attaque aux familles canadiennes à faibles revenus sans prévoir de compensation suffisante.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous abordons aujourd'hui l'examen du projet de loi C-20 à l'étape de la deuxième lecture. A mon avis, le projet de loi comporte une erreur, car s'il faut en croire son titre, il s'agit de la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Son titre devrait au contraire annoncer qu'il s'agit vraisemblablement de la plus grosse escroquerie fiscale de l'histoire de notre pays. Un titre pareil correspondrait mieux à la mesure que nous débattons aujourd'hui.

La nomenclature de ces projets de loi paraît assez innocente. Je lis: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise». Un titre pareil, quand on l'entend, n'inquiète guère. On se dit que les gouvernements font leur travail. Ils doivent modifier les lois de temps à autre.

Cependant, quand on y regarde de près et qu'on commence à analyser les formules compliquées, on comprend que le gouvernement a décidé de puiser dans les poches des Canadiens plus qu'il ne l'a jamais fait auparavant et qu'il s'apprête à commettre là la plus brutale razzia fiscale de l'histoire de notre pays. Elle dépasse tout ce que les gens ont pu s'imaginer.

Je ne me souviens pas d'une seule fois pendant la dernière campagne électorale où les députés de Prince George—Peace River ou de Lanark—Carleton ont décrit à la population la razzia fiscale qu'ils allaient perpétrer s'ils étaient élus.

Le député s'est rendu à Kamloops. Je me souviens bien de sa visite. Je ne me rappelle aucun communiqué qui ait mentionné que le ministre d'État aux Forêts projetait cette brutale razzia fiscale si les conservateurs étaient élus. En fait, si ma mémoire est fidèle, il n'a même jamais parlé d'une hausse d'impôts.

Peut-être ne devrions-nous même pas discuter aujourd'hui de ce projet de loi C-20, pour la bonne raison que tout le processus est illégitime. Le gouvernement n'aurait jamais dû déposer son budget, duquel découle le projet de loi dont la Chambre est saisie, étant donné la façon dont le budget a été présenté.

C'est la seule fois dans toute l'histoire des régimes parlementaires du monde qu'un gouvernement divulgue clandestinement un budget plusieurs jours à l'avance et prétend que c'est la vie et que personne ne peut rien y faire et que c'est ainsi que les choses se passent ici.

C'est la seule fois dans l'histoire des régimes parlementaires du monde qu'un ministre des Finances qui détient des renseignements prouvant que le budget a été communiqué clandestinement et qui sait que de nombreuses personnes occupant des postes privilégiés ont obtenu d'avance des exemplaires du budget, s'obstine à alléguer que c'est la vie et que personne n'y peut rien. Ensuite, il présente quand même son budget en le lisant à la télévision.

Il faut sûrement fouiller longtemps dans les annales politiques pour y trouver un ministre des Finances qui convoque une conférence de presse pour présenter son budget la veille du dépôt officiel prévu à la Chambre des communes.

Nous considérons que le budget lui-même est illégitime. Nous devrions considérer que le projet de loi C-20 dont la Chambre est saisie est une mesure législative également illégitime.

Le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte des divers avis donnés. Il a décidé de faire fi de toutes les opinions que des Canadiens et tous les rédacteurs financiers ont pu lui fournir comme quoi le ministre devrait démissionner. Il avance de bévue en bévue en quelque sorte, sans tenir compte de la population.

Ces derniers jours, un autre gouvernement d'une autre partie du monde a adopté une attitude semblable passant outre aux voeux de la population sous prétexte que c'est lui qui détient la vérité. *Papa a raison.* Vous vous souvenez de cette émission de télévision? Le gouvernement prétend qu'il sait ce qui convient le mieux aux Canadiens. Il va imposer cet incroyable fardeau fiscal en cette époque critique pour les Canadiens. Quel effet cette mesure va-t-elle avoir sur notre pays?

Le ministre soutient que nous devons prendre des mesures pour résoudre le problème du déficit. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

Encore une fois, ma mémoire me fait sûrement défaut, car je ne me rappelle pas que le ministre des Finances ou les députés du parti ministériel aient fait tout un plat du déficit durant la campagne électorale ni qu'ils aient expliqué comment ils allaient le réduire. C'est maintenant que nous le découvrons. Nous découvrons le véritable programme car, au lieu de procéder de manière juste et équitable, ils vont continuer sur cette lancée régressive et augmenter les taxes de vente et d'accise, au détriment des simples travailleurs.

Il y aurait un autre moyen, comme nous le savons bien. Il s'agirait de commencer à percevoir quelques impôts des grandes et riches sociétés qui n'en paient pas du tout. Nos téléspectateurs ne croient tout simplement pas que des milliers de grandes sociétés rentables ne paient jamais un sou d'impôt sur le revenu. Ils ne le croient pas parce que c'est aussi ridicule qu'inconcevable. J'ai pourtant en main des déclarations où le ministre des Finances nomme un certain nombre de ces sociétés. Au Canada, plus de 60 000 sociétés rentables ne paient pas un sou d'impôt sur le revenu sans compter les milliers qui s'en tirent avec 50c. ou 20 dollars. Voici une liste desociétés qui ne paient rien du tout.

• (1210)

Il ne s'agit pas d'épiceries du coin, d'ateliers de débosselage ou de salons de coiffure. Il s'agit d'Alcan du Canada qui, en 1986-1987, a encaissé des bénéfices de 312 millions de dollars sans payer un sou d'impôt sur le revenu. Il s'agit de Hees International, de Cadillac-Fairview et de Trilon Financial. Il y a en a 60 000 qui échappent ainsi à l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement déclare la guerre au déficit, mais il omet de prendre une mesure qui saute aux yeux. Par exemple, en 1986, estimant qu'il était insensé, injuste et discriminatoire de laisser les grandes sociétés ne pas payer d'impôt sur le revenu, le gouvernement américain les a assujetties à un impôt minimum. Je lui tire mon chapeau. Aux États-Unis, en effet, les sociétés qui peuvent se prévaloir des dizaines d'échappatoires énumérées dans les guides du gouvernement sont assujetties à un impôt minimum. Le gouvernement conservateur du Canada emboîte-t-il le pas au gouvernement américain? Il n'en est pas question. Il y a une solution bien meilleure. Faisons encore casquer les petits. Faisons supporter une plus grande part du fardeau fiscal aux gens ordinaires.

En 1950, notre régime fiscal était essentiellement équilibré. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés rapportaient autant l'un que l'autre. Je prie le porte-parole du Parti libéral pour les finances qui vient de parler de m'excuser, mais, au fil des ans, sous les libéraux comme sous les conservateurs, cet équilibre s'est rompu. L'État tire maintenant 85 p. 100 de ses recettes des particuliers et moins de 15 p. 100 des sociétés. Je vous le demande, monsieur le Président, est-ce juste de prélever 85 p. 100 des recettes auprès des particuliers et 15 p. 100 auprès des sociétés?

Peu importe que le gouvernement au pouvoir soit libéral ou conservateur. Je crois même que l'actuel chef de l'opposition (M. Turner), quand il était ministre des Finances d'un gouvernement libéral précédent, a accordé aux sociétés cette pléiade d'échappatoires qui avaient pour effet d'exonérer de l'impôt sur le revenu 100 000, et non 60 000, entreprises rentables. Les conservateurs ont entrepris de supprimer la plupart des échappatoires les plus invraisemblables et ont réduit à seulement 60 000 le

nombre de grandes entreprises rentables qui parviennent à ne pas payer d'impôts année après année.

Que pourrait-on faire de plus? Si le déficit nous inquiète, et il nous inquiète vraiment, prenons des mesures concrètes et établissons un régime fiscal qui soit juste et équitable envers les divers secteurs de l'économie. Quelles entreprises paient des impôts? Les petites et moyennes en paient plus qu'elles ne le devraient parce que les grandes y échappent la plupart du temps.

Il y a par ailleurs toute la question de la politique des taux d'intérêt. Vous avez sûrement noté en lisant tous les journaux ce matin, monsieur le Président, que les Américains ont réduit leurs taux d'intérêt. Les leurs sont aujourd'hui inférieurs de 2,5 points aux nôtres. L'écart entre les taux des deux côtés de la frontière est excessif. Pouvez-vous imaginer le changement qui se produirait dans notre pays, monsieur le Président, si le ministre des Finances venait annoncer à la Chambre cet après-midi que les taux d'intérêt au Canada seront réduits de 2,5 p. 100 pour s'accorder à ceux des États-Unis?

Deux choses se produiraient sur-le-champ. Ce serait un signal non équivoque pour tous ceux qui veulent donner de l'expansion à leurs activités et faire l'acquisition de nouvelles marchandises ou fournitures, ou de nouveaux services. De nombreuses initiatives économiques seraient possibles si les taux d'intérêt baissaient de 2,5 p. 100. De nouvelles activités économiques verraient le jour, ce qui créerait plus d'emplois, diminuerait les montants à verser en prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale, et augmenterait les recettes que le gouvernement tire de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Nous pourrions ainsi réduire le déficit. En outre, cette réduction de 2,5 p. 100 aurait un effet incroyable sur la dette accumulée. Si on soustrayait 2,5 p. 100 du coût de ces 320 milliards de dollars, les économies se chiffreraient par milliards de dollars.

Pourquoi quelqu'un qui s'y connaît en chiffres comme le ministre des Finances n'agit-il pas ainsi? Pourquoi n'accepte-t-il pas de prendre les mesures que tous préconisent? Tous les premiers ministres provinciaux sont maintes fois venus à Ottawa et ont demandé une baisse des taux d'intérêt de 2 ou de 3 points. Toutefois, le gouvernement s'y refuse. Il refuse de prendre des mesures qui hausseraient le niveau d'activité économique, diminueraient le taux de chômage et offriraient des perspectives d'avenir aux entrepreneurs, aux constructeurs et aux travailleurs. Le gouvernement a une bien meilleure idée: accroître le fardeau fiscal des gens qui travaillent actuellement.

A mon avis, une révolution fiscale est sur le point d'éclater. Je ne sais quelle forme elle prendra, mais, à tout prendre, les Canadiens savent fort bien qu'il leur en coûte trop cher et ils finiront par en avoir assez. Lorsque viendra le temps d'évaluer les réalisations du gouvernement et de décider si l'on veut le maintenir au pouvoir, les électeurs, à n'en pas douter, vont déclarer qu'ils n'en veulent plus de ce gouvernement, même si certains de ses membres méritent un certain respect. Les contribuables ne peuvent plus se permettre ce genre de gouvernement. Ils ne peuvent élever leurs enfants, ils ne peuvent continuer en affaires ou en agriculture. Ils ont été pressés comme des citrons.

Les parlementaires et le gouvernement ont tout lieu de craindre l'émergence d'une économie parallèle parce que les contribuables n'ont plus confiance dans notre régime fiscal. A l'heure actuelle, des milliards de dollars de transactions se font sous la table: aucun livre à remplir et aucun impôt à payer. Pour mieux juger de l'importance de ce secteur de notre économie, signalons qu'entre 60 milliards de dollars et 120 milliards de dollars de transactions passent annuellement à l'économie parallèle parce que la population a perdu foi dans le système.

Les Canadiens savent que, pendant qu'ils travaillent dur et peinent pour payer des impôts, il y en a beaucoup qui n'en paient absolument pas. Peut-être que certains de vos voisins ne paient pas d'impôts, même s'ils ont des revenus élevés. Vous et moi savons, monsieur le Président, qu'il y a bien des personnes qui gagnent entre 200 000 $ ou 500 000 $ par année et qui ne paient aucun impôt sur leurs revenus car ils peuvent tirer profit des diverses échappatoires. Celui qui s'échine dans une petite entreprise, et c'est la petite entreprise qui assure le gros des emplois au Canada, sait que, tandis que lui ou elle paie énormément d'impôts, Alcan Aluminium n'en paie pas, pas un cent. Hees International n'en paie pas non plus. Certaines années, la Banque de Montréal ne paie rien. Et la Banque Royale du Canada, elle, ne paie rien.

Pourquoi ne changeons-nous pas ce régime? Je crois déceler une des raisons et il me répugne d'en parler mais c'est une idée qui me vient lorsque je vois à qui les grosses sociétés qui ne paient pas d'impôts accordent un appui financier, c'est-à-dire à quel parti politique. Voilà que les conservateurs reçoivent la part du lion, les libéraux obtiennent une juste part, au cas où ils formeraient à nouveau le gouvernement. Le seul parti qui ne reçoit rien de la Banque de Montréal, de la Banque de commerce

canadienne impériale ou encore de la Banque Royale, C'est le Nouveau Parti démocratique. Nous n'acceptons pas ce genre d'argent. Pourquoi ce régime mauvais, injuste, inéquitable reste-t-il en place? Je soupçonne que c'est peut-être un peu aussi pourquoi certains textes de loi ne sont pas modifiés pour régler le problème.

• (1220)

Il est maintenant temps de passer aux faits concrets. Nous discutons du principe du projet de loi, mais je voudrais mentionner certains points. Il nous faut avertir les Canadiens de ce que le gouvernement est en train de leur faire. On a déjà fait beaucoup de mal, mais le coût de grâce n'a pas encore été porté. A ce propos, songeons que le gouvernement veut hausser la taxe de vente sur les matériaux de construction alors que notre économie connaît une relance plutôt fragile, plus particulièrement dans les régions du Canada où l'industrie de la construction assure une bonne partie des débouchés. Si la construction de maisons, de bureaux et d'usines va bon train, cela crée des emplois non seulement dans le bâtiment, mais aussi dans toute l'infrastructure qui entre dans la construction, donc dans le secteur manufacturier, dans les services et ainsi de suite. Le gouvernement prétend avoir une bonne idée. Il va augmenter la taxe de vente sur les matériaux de construction. Pourquoi un gouvernement réfléchi veut-il faire augmenter le coût de la construction de maisons, d'usines et d'édifices à bureaux? C'est pourtant ce qu'il fait, et cela me laisse perplexe.

Le gouvernement va imposer la hausse habituelle de taxe de vente sur les boissons alcoolisées et sur les produits du tabac. La taxe va passer de 18 à 19 p. 100. Je suppose que ce secteur sera touché régulièrement, et pareille initiative fait augmenter le coût de la vie pour bien des gens.

Il va ensuite porter la taxe de vente sur les télécommunications et sur les services de programmation de 10 à 11 p. 100 à partir du 1er juin. Cette taxe de vente sur les télécommunications a donc déjà été instaurée. Par ailleurs, la taxe de vente sur toutes les autres marchandises déjà touchées passera de 12 à 13,5 p. 100. Où s'arrêtera-t-on? La taxe d'accise sur l'essence va augmenter d'un cent le litre à partir du 28 avril, puis de nouveau le 1er janvier 1990, et la taxe d'accise sur l'essence avec plomb augmentera encore de 1 p. 100 le litre à partir du 28 avril 1989.

Cela ne semble pas énorme lorsqu'on examine les augmentations individuellement: un cent de plus le litre d'essence, quelques cents de plus le carton de cigarettes, 1 p. 100 d'augmentation sur les télécommunications, 1 p. 100 d'augmentation sur tous les matériaux de construction, mais lorsqu'on fait soigneusement le calcul, ces hausses sont considérables pour la famille moyenne. Nous avons fait une analyse très approfondie, et je définirai la famille moyenne comme une famille de quatre personnes dont deux adultes qui travaillent et deux enfants, le revenu combiné des parents étant de 44 000 $. Il y a des gens qui gagnent plus, d'autres moins, mais c'est le revenu combiné moyen que touchent actuellement les familles des villes du centre du Canada et des régions. Lorsqu'on fait le calcul, quels coûts supplémentaires le budget entraîne-t-il jusqu'à maintenant? Il ajoute 710 $ de plus par famille. Nous savons comment en 1984, en 1985, en 1986 et en 1987 les conservateurs ont augmenté toutes ces taxes budget après budget, mais en plus de tout cela, ils exigent 710 $ de plus par famille.

Bien entendu, ce dont on ne parle pas, c'est de la taxe de vente nationale qui entrera en vigueur l'année prochaine. Ce projet de loi en particulier n'en fait aucunement mention, mais à mon avis, ce serait de la négligence de ne pas au moins y faire allusion. Il s'agit là de la deuxième étape. Les familles viennent de subir un coup dur, mais celui qui leur sera porté le 1er janvier 1990 va complètement les terrasser.

Combien leur coûtera cette taxe? Sans mentionner le budget de l'année prochaine qui sera probablement plus rigoureux que celui de cette année, la taxe de vente nationale coûtera 1 000 $ de plus à une famille moyenne de deux adultes et de deux enfants qui a un revenu de 44 000 $. Cette taxe s'appliquera à tout. En effet, il faudra payer 9 p. 100 de plus pour une coupe de cheveux, 9 p. 100 de plus pour aller au cinéma, 9 p. 100 de plus pour jouer aux quilles, 9 p. 100 de plus pour rédiger son testament. Nous appelons cela le début de la plus grosse ponction fiscale jamais vue dans l'histoire du Canada, car l'année prochaine, ce sera encore pire.

Vos électeurs, monsieur le Président, habitent Edmonton et une partie des électeurs du ministre d'État chargé des Forêts (M. Oberle) vit à Prince George, à Dawson Creek et un peu plus à l'ouest. Vous savez tous les deux

que de nombreuses familles ne peuvent pas payer 1 000 $ de plus. Si l'on tient compte des 700 $ de cette année et des 1 000 $ de l'année prochaine, cela signifie 1 700 $ de moins par famille, que celle-ci habite Edmonton, Red Deer, Prince George, Kamloops, Montréal ou Toronto. C'est en quelque sorte un vol de grand chemin.

Bien que l'affaire ait quelque chose de sinistre, je ne veux pas attribuer de motifs sinistres au ministre qui a imposé ces taxes. Je pense qu'il s'agit simplement d'une ponction fiscale ordinaire, mais qu'est-ce que cela signifie dans les régions du Canada où le gouvernement fédéral enlève 1 700 $ en taxes de vente et d'accise à chaque famille pour s'en servir à des fins parfois contestables? La réponse, c'est qu'il y aura 1 700 $ de moins par famille à Prince George comme à Edmonton. Toutes les familles qui achètent ici et là durant l'année verront leur argent s'envoler à Ottawa en taxes de vente et d'accise. Cela signifie que nous allons couper des débouchés commerciaux, c'est-à-dire empêcher les petites entreprises locales d'accroître leur chiffre d'affaires dans l'avenir. Il n'y aura simplement pas assez d'argent ou de revenu disponible. Si, chaque année à compter d'aujourd'hui, vous devez ajouter 1 000 $ à toutes vos autres dépenses, vous ne pourrez pas vous permettre d'acheter dans des magasins locaux deux pneus d'hiver neufs ou des chaussures de sport pour vos enfants.

Cette taxe de vente nationale va s'étendre aux vêtements pour enfants, aux chaussures de sport, aux boîtes à lunch, aux livres et aux chapeaux. Lorsqu'on y pense, c'est une taxe plutôt ignoble. Par ailleurs, on n'a pas proposé d'impôt minimum sur les sociétés. On n'essaie pas de réduire les taux d'intérêt ni de supprimer les échappatoires fiscales flagrantes dont les sociétés peuvent se prévaloir.

Je veux m'arrêter un peu à ces échappatoires fiscales qui bénéficient aux entreprises. Au total, ces impôts non payés coûtent près de 30 milliards de dollars aux contribuables. En d'autres mots, si les entreprises payaient des impôts comme la plupart des gens le font, le Trésor encaisserait 30 milliards de dollars de plus. Quel est notre déficit annuel? Environ 30 milliards de dollars. Donc, notre déficit, c'est essentiellement ce que nous perdons en raison des échappatoires fiscales dont se prévalent les entreprises. Je défie quiconque de trouver au Canada un avocat, un fiscaliste ou un comptable qui pourra nous donner un exemple d'échappatoire qui nous rapporte plus qu'elle nous coûte.

J'ai demandé à certains de mes collègues de profiter du débat pour énumérer ces échappatoires qui nous rapportent. Les conseillers financiers, les fiscalistes et les comptables que j'ai entendus ne peuvent pas donner un seul exemple, en tout cas, pas en public. Ils aiment ces échappatoires parce que les sociétés en profitent largement. Je défie tous les députés et tous les Canadiens qui nous écoutent de nommer une seule exemption d'impôt consentie aux sociétés qui, à long terme, rapporte aux contribuables plus qu'ils ne perdent en recettes. Je ne crois pas que quelqu'un puisse relever ce défi.

Je pose une question: Vaut-il la peine de priver le Trésor public de ces 30 milliards de dollars de recettes? Qu'avons-nous en échange? C'est une question qu'il faut nous poser maintenant. Si nous imposons à chaque famille canadienne un fardeau supplémentaire de 1 700 $ en taxes de vente et d'accise, il ne serait que normal de rechercher d'autres moyens d'accroître les recettes de l'État. Nous ne pouvons pas accroître nos recettes uniquement en allant puiser dans les poches des contribuables qui ne bénéficient d'aucun programme de stimulants fiscaux. Les rares programmes qui leur étaient accessibles, comme la déduction d'impôt pour l'assurance-maladie et les frais médicaux ainsi que la déduction pour revenus de placements, ont été abolis. Où allons-nous?

• (1230)

M. Oberle: Je vais à Kamloops, jeudi.

M. Riis: Mon collègue, le ministre d'État chargé des Forêts, indique qu'il ira à Kamloops, jeudi. S'il a l'occasion de prendre la parole, là-bas, j'espère qu'il en profitera pour expliquer l'intérêt de la taxe de vente nationale qui entrera en vigueur l'an prochain.

Il y a un autre problème associé à la taxe de vente nationale que le ministre connaît sûrement. Une augmentation de 9 p. 100 du prix de tous les biens et services fera certainement augmenter le coût de la vie. Le prix d'une coupe de cheveux augmentera de 9 p. 100. Le prix des vêtements d'enfants augmentera de 9 p. 100. Le prix des chaussures de sport augmentera de 9 p. 100. Tout augmentera de ce pourcentage.

Que fera le gouverneur de la Banque du Canada, qui a l'habitude de réagir spontanément, lorsqu'il verra le coût de la vie augmenter de 9 p. 100? Il conclura que l'inflation va augmenter de 3 points, portant le taux d'inflation au Canada à 7 ou 8 p. 100. John Crow, le gouverneur de la Banque du Canada, va en être bouleversé et va décider

de relever immédiatement les taux d'intérêt de façon substantielle.

Non seulement le gouvernement prend au consommateur 710 $ en taxes de vente et d'accise, mais le jour du Nouvel an il leur imposera sa taxe de vente de 9 p. 100, qui coûtera encore 1000 $ à chaque famille canadienne, puis le gouverneur de la Banque du Canada remontera le taux d'intérêt pour enrayer l'inflation.

Les Canadiens ne pourront accepter cela plus longtemps. Il y a une limite à tout. Les Canadiens ne le toléreront plus à cause de la discrimination inscrite dans notre régime fiscal. Ils savent qu'alors que le projet de loi C-20 aura pour effet de créer de nombreuses taxes additionnelles pour eux, d'autres ne paieront rien.

J'espère que mes honorables collègues d'en face se lèveront de leur siège durant le débat pour expliquer pourquoi ils pensent que c'est une bonne idée. J'espère qu'ils pourront expliquer comment on peut grever des familles ordinaires de taxes et d'impôt alors que des sociétés comme Hees International, Cadillac Fairview, Alcan et Brascan n'ont pas payé d'impôt pendant de nombreuses années.

Je demande à mes honorables collègues d'en face d'expliquer les avantages de cette politique et pourquoi ils croient que c'est une bonne idée que de hausser des taxes à ce moment-ci alors que le gouvernement démantèle l'économie canadienne dans le cadre de l'accord de libre-échange.

L'incidence que ces hausses de taxes auront sur l'industrie du bâtiment est particulièrement intéressante. J'ai eu l'occasion de discuter avec les représentants de la Interior Construction Association de Colombie-Britannique de ce qu'ils pensaient de cette récente initiative du gouvernement. Je leur ai demandé s'ils croyaient qu'une augmentation de la taxe sur les matériaux de construction avait beaucoup de bon sens.

J'ai été plutôt étonné de les entendre dire qu'ils étaient allés à Ottawa pour parler à certains ministres au sujet de cette taxe sur les matériaux de construction et avaient cru comprendre que le gouvernement allait en réalité la supprimer. Il n'est pas étonnant que c'était avant le 21 novembre que le gouvernement leur a dit qu'il allait effectivement supprimer la taxe sur les matériaux de construction.

La suppression d'une telle taxe aurait eu beaucoup de bon sens, car elle aurait donné une grande impulsion à l'industrie du bâtiment, sans parler de ce que cette mesure aurait fait pour l'industrie forestière étant donné la recrudescence des mises en chantier domiciliaires d'un bout à l'autre du pays. Cela aurait eu aussi des retombées inouïes en termes de création d'emplois, d'investissements et de développement économique.

Non seulement le gouvernement n'a pas supprimé la taxe sur les matériaux de construction, il a décidé de l'augmenter, au grand désarroi de l'industrie du bâtiment.

Je ne dirai pas que l'industrie a été trompée ou mal informée, parce que ce serait trop évident. Cependant, elle se demande comment le gouvernement peut penser qu'une telle mesure va aider l'économie ou engendrer une recrudescence d'activité économique et des recettes supplémentaires dans les caisses de l'État.

J'en ai peut-être dit assez pour le moment au sujet des taxes. Le projet qui fait l'objet de notre débat constitue une razzia fiscale sans précédent. Ce débat sera le révélateur qui permettra de voir qui les députés représentent vraiment à la Chambre. Bien que je ne connaisse pas la position des membres du Parti libéral, je pense qu'ils s'opposeront à cette mesure.

M. Milliken: Nous avons dit que nous nous y opposerons.

M. Riis: Je n'ai pas entendu les ministériels déclarer qu'ils représenteraient leurs électeurs cette fois-ci au lieu d'appuyer un ministre des Finances qui ne devrait pas être là. Tous les chroniqueurs financiers de notre pays de ma connaissance ont dit qu'il ne devrait pas être ministre des Finances, mais ce dernier n'y prête aucune attention et tant bien que mal continue simplement dans la voie qu'il s'est tracée.

C'est un test pour voir si les députés conservateurs d'en face représentent l'industrie du bâtiment de leurs circonscriptions. Si c'est le cas, ils ne diront sûrement pas qu'une augmentation de la taxe sur les matériaux de construction sera opportune.

Représenteront-ils les familles de travailleurs moyens? Dans l'affirmative, je ne pense pas que ces familles veulent qu'on augmente de 1 700 $ par an la charge fiscale déjà incroyablement lourde qui les écrase. Les députés veulent-ils qu'on introduise un facteur inflationniste avec une nouvelle taxe de vente? S'ils veulent vraiment maîtriser l'inflation en empêchant les taux d'intérêt de monter, ils voteront contre ce projet de loi.

Permettez-moi de revenir sur la question de la légitimité de cette mesure. Le ministre des Finances a dit que la taxe de vente fédérale qu'il imposerait n'aurait aucune incidence sur les recettes. Il a déclaré par la suite qu'elle rapporterait la jolie somme de 23,5 milliards de dollars par année.

Le député de Mississauga-Sud, président du Comité des finances, a dit que ce serait une razzia fiscale incroyable, qu'on irait chercher des sommes énormes de cette façon.

M. Reid: Il a dit cela avant les élections.

M. Riis: Avant les élections. Maintenant qu'il est devenu président du comité, il a modéré ses propos quelque peu, mais il s'en tient toujours à ce qu'il a dit.

Ce sera une razzia fiscale massive perpétrée par un ministre illégitime dans un budget qui n'aurait jamais dû être présenté et au moyen de mesures législatives que nous ne devrions pas débattre.

Quel effet cela a-t-il sur notre réputation à l'échelle internationale? Qu'est-ce que les autres pays pensent du Canada en voyant son gouvernement imposer un tel fardeau aux travailleurs, qui représentent une faible proportion de la population, alors que les autres ne paient pas un cent d'impôt? Que pensent-ils d'un ministre des Finances et d'un gouvernement qui ne font rien au sujet des fuites budgétaires dont certaines personnes privilégiées ont pu profiter?

Les marchés monétaires sont le meilleur baromètre. Le dollar canadien a connu un mouvement à la baisse qui traduit la perte de confiance dans le ministre des Finances. Je suppose qu'on attend qu'il démissionne, mais on attendra longtemps.

Nous nous opposons au projet de loi C-20, et même à son titre. Normalement, l'opposition s'oppose à diverses dispositions d'une mesure législative. Cette fois-ci, lorsqu'on nous demandera si nous appuyons le titre de ce projet de loi, nous devrons dire non parce qu'il est inexact. Le projet de loi devrait être intitulé «Razzia fiscale massive du gouvernement canadien à l'égard des familles de travailleurs». Nous espérons que les ministériels défendront les intérêts de leurs électeurs et voteront honorablement contre ce projet de loi afin que nous n'ayons pas à l'étudier article par article en comité.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-20, projet de loi qui effectivement augmente certaines taxes. Et je pense que lorsqu'on regarde l'augmentation des taxes, on doit se poser la question, le peuple canadien se pose la question: Pourquoi y a-t-il une augmentation de taxes? Pourquoi le gouvernement a-t-il pris une mesure qui, comme vous le savez, n'est pas nécessairement des plus populaires? Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de Canadiens et de Canadiennes qui soient heureux et heureuses de ce qu'il y ait une augmentation de leurs impôts ou des taxes. Alors, pourquoi cela a-t-il été fait? Cela a été fait, monsieur le Président, parce que, et je tiens à le souligner, souvent on l'oublie, parce que ce sont des gros chiffres!

• (1240)

Il faut se souvenir qu'en 1984, lorsque ce gouvernement a été élu, la dette nationale, c'est-à-dire le montant d'argent que le Canada devait, était à 200 milliards de dollars, c'est-à-dire qu'avant 1984, au fil des ans, disons de 1968 à 1984, le gouvernement d'alors a annuellement dépensé plus d'argent qu'il n'en rentrait dans ses coffres, annuellement, pendant 20 ans, laissant au gouvernement conservateur qui a pris la place un compte «dans le rouge» de 200 milliards de dollars. J'entends souvent les députés d'en face dire: Oui, mais vous l'avez augmentée. Effectivement, monsieur le Président, le déficit, la dette nationale a augmenté de 120 milliards depuis 1984, sauf que si on fait le calcul du coût des intérêts payés annuellement depuis 1984 sur leur dette, vous allez vous apercevoir que ça équivaut effectivement aux 120 milliards. Alors, ce gouvernement conservateur, depuis 1984, exclusion faite des frais d'intérêt sur la dette qui nous avait été léguée, a eu un budget équilibré quasiment tous les ans. Mais on se retrouve dans la situation où, effectivement, le déficit est de 320 milliards de dollars.

En termes de chiffres qu'on peut, vous et moi, comprendre plus facilement, cela signifie 3 millions à l'heure. Notre dette nationale, ce que le Canada doit, augmente de 3 millions à l'heure ou de 80 millions par jour, cela justement parce qu'on a dépensé antérieurement beaucoup plus d'argent qu'on ne pouvait en rentrer. Alors, nous nous retrouvons, monsieur le Président, dans la situation où des mesures sévères, concrètes doivent être prises pour que nous puissions contrôler, d'une part, notre déficit annuel et, d'autre part, la dette nationale, qui a grossi énormément.

Je parlais la semaine dernière avec des gens de la circonscription de Trois-Rivières, comme le disait le député du NPD, des petits entrepreneurs, des gens, monsieur le Président, qui ont une affaire, qui ont des employés, etc., qui sont conscients du problème national de la dette, et qui sont favorables aux mesures qui ont été prises, indépendamment du fait que, oui, ils vont devoir payer un peu plus cher la note!

La population canadienne, monsieur le Président, veut un gouvernement qui a comme but premier une économie saine parce qu'une économie saine signifie la création d'emplois, et de la création d'emplois, ça signifie du pain et du beurre sur la table de tout le monde. Et pour avoir une économie saine et de la création d'emplois, il faut, au départ, administrer et mettre notre propre maison en ordre. Et c'est ce qui a été fait dans le dernier Budget. C'est ce qui a été fait avec l'augmentation de certaines taxes: 19 p. 100 sur l'alcool. Je n'ai pas vu encore personne contester le fait que le prix de l'alcool ait été augmenté, ainsi que les produits du tabac. Neuf p. 100 sur les matériaux de construction, ce qui est encore moins

élevé que la taxe générale de vente fédérale! A compter du 1er janvier 1990, 11 p. 100 sur les services de télécommunication! Enfin, 13,5 p. 100 sur tous les autres produits qui sont déjà assujettis à la taxe de vente fédérale!

C'est drôle parce que le critique officiel du parti libéral, le critique officiel des Finances, disait que la taxe de vente fédérale était régressive. La taxe de vente fédérale telle qu'on la connaît, elle a 65 ans cette année. Et je pense, monsieur le Président, qu'il est définitivement temps qu'elle prenne sa retraite. C'est pour cela que nous sommes arrivés avec une nouvelle taxe, une nouvelle façon de taxer, qui sera mise en place le 1er janvier 1991. Mais, en attendant, il a fallu augmenter la taxe actuelle. Mais la raison pour laquelle cette taxe de vente n'est pas régressive, c'est que nous sommes le premier gouvernement qui a innové, et vous vous souviendrez, avant 1984, le gouvernement libéral antérieur augmentait la taxe de vente fédérale, point! Nous avons instauré, et c'est pour cela que je dis que nous sommes innovateurs, un crédit d'impôt remboursable sur la taxe de vente fédérale, crédit d'impôt qui pour les adultes en 1989 passe de 70 $ à 100 $, pour les enfants, de 35 $ à 50 $, et en 1990, pour les adultes, de 100 $ à 140 $, et pour les enfants, de 50 $ à 70 $. Ce qui veut dire qu'en 1990, une famille de deux adultes, deux enfants qui a un revenu de 18 000 $ ou moins recevra 420 $ pour compenser justement l'augmentation du taux de la taxe de vente fédérale.

Quand j'entends un expert en finances, comme il se décrit, dire que la taxe est régressive, monsieur le Président, je pense qu'il fait fausse route. Les statistiques démontrent qu'avec un montant de 420 $ pour une famille de deux adultes, deux enfants, ils ne verront pas, ne subiront pas d'aucune façon l'augmentation de cette taxe-là. Et, je mentionnais le seuil de 18 000 $, monsieur le Président, parce que vous savez, cette année, il est à 16 000 $. Et l'an prochain, il sera augmenté à 18 000 $.

Je l'entendais également souligner que la taxe de vente fédérale fait en sorte que dans les régions éloignées, comme celle de mon collègue de Terre-Neuve et d'autres, la taxe coûte plus cher. Mais c'est exactement pour cela, monsieur le Président, c'est l'une des raisons pour laquelle il faut changer notre système. Présentement, la taxe est au niveau du bien manufacturé. Il faut que la taxe, et elle est inconnue, elle est invisible, informez-vous auprès de vos commettants: Qui sait qu'il paie une taxe de 12 ou 13 1/2 p. 100 au niveau du manufacturier sur la majorité des biens qu'il achète?

De plus, la taxe de vente provinciale dans plusieurs provinces vient s'ajouter à cette taxe de vente fédérale. Ce qui veut dire que le consommateur canadien paie actuellement, prenons le Québec, près de 23 ou 24 p. 100 de taxes de vente provinciales et fédérales. Ce qui est une aberration! Ce que nous voulons et ce que nous disons: Nous allons appliquer une taxe de vente, une taxe sur les biens, les produits et services, de 9 p. 100 au niveau du détaillant. Ce qui veut dire que le consommateur canadien verra la taxe qu'il a à payer au lieu qu'elle soit cachée. En plus, la taxe va s'appliquer à tous les biens et services. Elle sera donc uniforme, facile d'application et en même temps plus équitable.

Encore une fois, pour éviter que les familles à faible revenu n'en souffrent, le crédit d'impôt remboursable que nous avons inventé va continuer et sera même payé en avance. Ce qui veut dire que le 1er janvier 1991, la nouvelle taxe s'applique, les familles auront déjà reçu leurs premiers chèques à l'avance pour le 1er janvier 1991. Et cela, monsieur le Président, c'est ce que j'appelle de l'équité, de la justice et de l'innovation. Ce que les deux partis d'opposition n'ont pas encore pensé à faire!

Vous avez entendu, monsieur le Président, que ce soit les discours sur le Budget après sa présentation, les discours sur tous les projets de loi qui se rapportent à la taxation, malheureusement, nous n'avons jamais entendu de suggestions positives, que ce soit de la part des libéraux ou de la part des néo-démocrates. Quelle est la suggestion qu'ils ont faite pour améliorer le système fiscal, ce que nous sommes prêts à faire, pour diminuer le déficit tout en s'assurant que l'économie canadienne va bien continuer à fonctionner comme elle l'a fait, et vous savez qu'on a créé près d'un million et demi d'emplois depuis quatre ans? Mais pourquoi les emplois ont-ils été créés? Ils l'ont été parce qu'il y avait un gouvernement qui s'occupait de gérer l'économie pour que la création d'emplois se fasse.

Monsieur le Président, il y a 11 ans, en 1978, je faisais mon cours à l'Université de Sherbrooke, ma maîtrise en fiscalité, et le professeur, un brillant expert dans le domaine de la fiscalité, particulièrement en matière de taxe de vente fédérale, M. Normand Guérin, pour ne pas le nommer, disait en 1978: «Le système actuel de la taxe de vente fédérale est archaïque, ne répond plus aux besoins du pays et répond encore moins aux besoins des manufacturiers, des entrepreneurs, de la population en général.»

• (1250)

Il disait: C'est malheureux, le gouvernement au pouvoir a peur de faire des modifications parce que c'est très compliqué et parce que ce n'est pas nécessairement facile d'arriver et de dire aux gens: Il y a une taxe cachée de 12 p. 100, on vous l'enlève et on vous en remet une de 9 p. 100 que vous allez voir. Il est certain qu'il faut que la population comprenne qu'il y a présentement une taxe de 12 p. 100 et qu'on mettra une autre taxe de 9 p. 100!

Alors, ce gouvernement libéral n'a jamais eu la décence, le courage ou le culot de venir implanter un système qui va bénéficier à tout le monde et qui, en même temps, fera en sorte d'atteindre le premier but de ce gouvernement, qui est celui de remettre les finances de l'État à leur place.

Monsieur le Président, quand on pense que cette année, le gouvernement canadien va faire des chèques pour 39 milliards de dollars, strictement en paiements d'intérêts sur la dette que nous a léguée le gouvernement libéral! Trente-neuf milliards de dollars!

Monsieur le Président, vous savez comme moi ce que cela représente. Si nous n'avions pas ce coût à payer, cela représenterait une augmentation au niveau des pensions de sécurité de la vieillesse, des programmes de garderies, encore plus d'argent pour la recherche et le développement, encore plus d'argent pour l'environnement, etc. Mais nous avons ce fardeau, nous avons ce problème quasiment grotesque à régler avant de penser à pouvoir investir davantage au niveau social, au niveau économique et au niveau culturel.

Dans un autre ordre d'idées, j'écoutais le député du Nouveau parti démocratique mentionner que, et je ne sais pas trop combien de compagnies ne paient pas d'impôt annuellement. . . Monsieur le Président, c'est vrai que des compagnies ne paient pas d'impôt, sauf que ce que mon collègue a oublié de dire, comme à l'accoutumée, c'est que les compagnies qui ne paient pas d'impôt ont l'une ou l'autre de deux raisons pour ne pas le faire.

La première, elles ont subi des pertes dans les années antérieures et ces pertes-là, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, viennent s'appliquer l'année où la compagnie a des profits. Mais cela n'existe pas seulement pour les compagnies, c'est bon pour tous les Canadiens et les Canadiennes: pour vous, monsieur le Président, pour les députés de la Chambre, pour tout le monde. Si vous perdez par une mauvaise transaction, par une mauvaise année dans votre entreprise, une somme d'argent pour l'année 1989 et qu'en 1990 vous faites des profits dans cette même entreprise ou dans une autre, vous avez le droit de prendre la perte qui était subie en 1989 et de venir l'appliquer contre les profits réalisés en 1990. Il est donc certain que vous allez tomber dans la catégorie de mon collègue du NPD qui va dire: Vous ne payez pas d'impôt! Mais je ne dirai pas que c'est tromper, mais c'est ne pas expliquer à fond et jusqu'au bout de la ligne le système de la Loi de l'impôt sur le revenu pour les entreprises et les individus.

Et l'autre raison pour laquelle vous pourrez ne pas payer d'impôt si vous avez une compagnie, c'est si vous avez fait un investissement majeur qui vous donne droit à un amortissement. Et on sait que l'amortissement est une dépense admissible, qui vient s'appliquer contre les revenus de l'entreprise.

Or, ce sont là les deux raisons qui peuvent faire que vous ne paierez pas d'impôt.

Le député a oublié de mentionner par contre que c'est le gouvernement conservateur qui instaurait l'impôt minimum au niveau des individus depuis 1986, faisant en sorte que tous les individus, qu'ils gagnent 100 000 $, 5 000 $ ou 25 000 $, ont un impôt minimum à payer. Cela, il a oublié de le souligner.

Il mentionnait également que tous les Canadiens vont payer plus d'impôt. Mais il a également oublié de souligner, monsieur le Président, qu'avec la réforme fiscale de 1988, 85 p. 100 des Canadiens paient moins d'impôt qu'ils n'en payaient. Cela, il oublie de le souligner. Quatre-vingt-cinq p. 100 des Canadiens paient moins d'impôt et si ma mémoire est fidèle, monsieur le Président, je pense que c'est un million de Canadiens qui, à cause de la réforme fiscale, ne paient plus d'impôt. Ce sont des mesures qui ont été appliquées, qui sont en vigueur et que les Canadiens voient cette année en faisant leur déclaration d'impôt.

Je dois vous avouer que j'ai eu plusieurs appels téléphoniques de gens de ma circonscription de Trois-Rivières, qui étaient sceptiques lors de la présentation de la réforme fiscale et qui m'ont appelé pour me dire: Monsieur le député, vous aviez raison. C'est vrai! C'est effectif. Nous payons moins d'impôt, nous allons payer moins d'impôt pour l'année d'imposition 1988 que pour l'année d'imposition 1987. Votre réforme est bonne, elle est valable. Et en même temps, les compagnies, les entreprises ont vu leur taux d'imposition augmenter.

Je pense qu'il est normal que l'entreprise paie sa juste part, tout en se souvenant, monsieur le Président, que c'est également l'entreprise qui crée les emplois dans ce pays. Si on suivait le raisonnement des députés du NPD, on taxerait les entreprises à 100 p. 100. Elles ne feraient plus de profit, elles nous enverraient tout.

M. Langlois: Elles ne seraient pas en affaires longtemps!

M. Vincent: Mon collègue, monsieur le Président, de la belle circonscription de Manicouagan (M. Langlois) a eu un commentaire tout à fait logique et réaliste: «Elles ne seraient pas en affaires longtemps!» Effectivement, si on veut que nos entreprises canadiennes progressent, elles doivent faire des profits normaux, être taxées à un taux raisonnable pour pouvoir réinvestir ces mêmes profits dans l'entreprise et la faire progresser, et automatiquement créer de nouveaux emplois.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, si on compare le régime libéral de 1980–1984 avec le nôtre au sujet de la création d'emplois, nous avons créé 10 fois plus d'emplois que l'ancien gouvernement libéral. Ce qui est encore mieux, c'est que 9 emplois sur 10 que nous avons créés étaient des emplois permanents, alors que sous le régime libéral, 9 sur 10 des emplois créés étaient des emplois temporaires. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, des beaux programmes que les libéraux avaient pour peinturer les clôtures, faire le ménage, réparer différentes résidences, presbytères, etc. Ils appelaient cela de la création d'emplois. Il est certain que la communauté qui se voyait accorder une subvention était très fière et très heureuse. Mais ce n'étaient pas des emplois permanents. Quand la construction est finie et que la peinture est finie, la «job» est finie!

Alors, on avait un cycle «je travaille», un cycle «je suis en chômage»; je travaille, je suis en chômage! C'était cela le cycle qu'on connaissait de 1980 à 1984, alors que là, on voit la réelle création d'emplois qui s'est faite, et, encore une fois, avec des augmentations d'impôt, monsieur le Président, depuis 1984.

Il n'y a pas une entreprise, il n'y a pas un gouvernement qui peut penser à s'endetter tout le temps et espérer qu'un jour, le problème de la dette va se régler tout seul. Encore une fois, monsieur le Président, je mets au défi les députés des deux autres partis d'arriver avec des idées, des suggestions concrètes, réalistes, pour savoir comment, premièrement, diminuer le déficit, deuxièmement, créer des emplois et, en même temps, régler le problème de la dette nationale.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est écoulé et je vous remercie. J'incite, monsieur le Président, en terminant, les députés de la Chambre à voter le plus rapidement possible l'adoption du projet de loi C–20.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION PAR LE GAZ CARBONIQUE

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, malgré son désir de réduire le déficit, le gouvernement se propose quand même de subventionner le projet OSLO, un projet d'extraction d'hydrocarbures des sables bitumineux très coûteux qui ferait augmenter sensiblement la pollution par le gaz carbonique alors que les scientifiques nous demandent à cor et à cri de réduire cette forme de pollution atmosphérique si nous voulons vraiment ralentir la tendance au réchauffement de la planète.

Si tant il est vrai que le gouvernement s'inquiète sincèrement du réchauffement de la planète et de l'effet de serre, il mettra un terme au projet d'exploitation des sables bitumineux OSLO et aux autres mégaprojets d'exploitation des combustibles fossiles qui accroissent notre dépendance vis–à–vis du pétrole.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) doit forcément se préoccuper de l'environnement. Sa politique énergétique a une très grande incidence sur l'environnement. Les mégaprojets d'extraction pétrolière et l'énergie nucléaire ne sont pas des fondements sur lesquels on puisse bâtir une saine politique de l'énergie. Si le ministre tient à respecter la promesse qu'a faite le premier ministre (M. Mulroney) à propos du développement durable, il devrait annuler ces projets.

* * *

SOLIDARITÉ

LES ÉLECTIONS EN POLOGNE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, le mouvement syndical Solidarité, illégal il y deux mois seulement, semble avoir remporté une victoire massive aux élections de dimanche dernier, en Pologne.

Des millions de Polonais ont saisi avec impatience et avec joie la première occasion qui leur était offerte depuis la Seconde Guerre mondiale d'exercer leur liberté limitée mais précieuse en votant au scrutin secret contre le gouvernement communiste et pour les candidats de Solidarité.

Je suis sûr que tous les députés voudront se joindre à moi pour féliciter le mouvement Solidarité et ses chefs pour la persévérance et le courage dont ils ont fait preuve depuis des années et pour leur excellente performance du dimanche 4 juin, dans cette réforme démocratique qui fera date dans l'histoire de la Pologne.

J'exhorte le gouvernement du Canada à faire tout ce qu'il peut pour appuyer le processus de réforme démocratique en cours en Pologne.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

LA COMMÉMORATION EN NORMANDIE

M. W. C. Scott (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, une bonne partie du monde se rappelle le Jour J. Nous, Canadiens, avons une raison spéciale de nous souvenir du 6 juin 1944.

Ce matin, des représentants de toutes les unités qui ont participé au Jour J et le ministre des Anciens combattants (M. Merrithew) étaient au cimetière canadien de Bény-sur-Mer, en Normandie. Sont enterrés là-bas plus de 2 000 Canadiens qui ont péri au cours du débarquement lui-même ou au cours de la poussée subséquente vers l'intérieur des terres.

Le débarquement du Jour J évoque naturellement pour nous un événement d'une ampleur colossale, mais ce fut en fait une bataille comme une autre. L'issue de l'opération était fonction d'une série de combats individuels.

Signalons aujourd'hui la glorieuse mémoire des Canadiens qui ont livré ces combats individuels. D'aucuns sont enterrés à Bény-sur-Mer. D'autres allaient libérer les Pays-Bas moins d'un an plus tard. Tous ont contribué à rétablir la liberté en Europe. Notre gratitude à leur endroit ne s'est pas estompée avec le temps et espérons qu'elle demeurera toujours aussi grande.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, le 19 mai, le secrétaire parlementaire du ministre du Travail (M. James) a remis au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail une petite note qui constitue un arrêt de mort. En lui demandant de s'autofinancer intégralement d'ici à 1991, le gouvernement se rend coupable d'une discrimination injustifiable. Pourquoi a-t-il deux poids, deux mesures?

Tous les ans, mille Canadiens meurent, 20 000 subissent une invalidité permanente et des centaines de milliers souffrent de maladies ou de lésions par suite du mode de vie qu'ils ont choisi, d'une mauvaise alimentation, de la cigarette ou de l'alcool. Dans leur cas, le gouvernement défraie tant bien que mal, mais défraie tout de même les travaux de recherche et la diffusion de documents et d'avertissements en matière de santé.

Article 31 du Règlement

Cependant, dans le cas des travailleurs canadiens, qui meurent, se blessent et tombent malades tous les ans dans les mêmes proportions par suite de la nécessité où ils se trouvent de gagner leur vie, les conservateurs ménagent leurs sous en disant: «Débrouillez-vous».

Ce n'est pas très noble. C'est de la discrimination envers une classe sociale. J'exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision, à restaurer le financement du centre et à offrir aux travailleurs canadiens l'information qui leur permettra de travailler et de vivre dans des milieux aussi sains et sûrs que possible.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES ACCIDENTS AUX PASSAGES À NIVEAU

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui attirer l'attention de la Chambre sur une question très grave.

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement signale, dans un document intitulé *Sécurité ferroviaire 1988*, que les accidents aux passages à niveau coûtent la vie à plus de gens que les déraillements et les collisions. Le rapport Foisey et l'enquête publique sur le déraillement survenu à Mississauga traitent de ces deux dernières questions. Les résultats de ces enquêtes font ressortir certains problèmes liés à la sécurité qui concernent particulièrement le personnel et l'équipement. Un de mes électeurs estime qu'une enquête publique sur les accidents aux passages à niveau exposerait plusieurs difficultés, la plus commune, étant une mauvaise visibilité.

Le 12 novembre 1988, trois jeunes étaient tués et en 1975 deux autres personnes perdaient la vie au mille 46.76 de la ligne principale du CPR, au nord de Cambridge. A la lumière des lettres que j'ai échangées avec mes électeurs et de mes entretiens avec eux, j'ai tout lieu de croire que ces accidents auraient pu être évités si des panneaux d'avertissement adéquats avaient été installés. Comme les accidents à ce passage à niveau ont déjà entraîné la mort de cinq personnes, j'exhorte le ministère des Transports à installer des panneaux indicateurs automatiques au passage à niveau du chemin de traverse 30, dans le comté de Puslinch.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA COMMÉMORATION DE L'EXÉCUTION DU GOUROU ARJAN DEVJI

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, demain, le 7 juin, les Canadiens sikhs s'uniront aux 15 millions d'adeptes du sikhisme du monde entier pour commémorer l'exécution d'un grand chef religieux, le

Article 31 du Règlement

gourou Arjan Devji, celui qui a réuni les enseignements sikhs en un seul volume devenu la base écrite du sikhisme. Le gourou Arjan Devji a été exécuté pour avoir refusé de renoncer aux principes de sa foi.

Plus de 100 000 Canadiens sont des adeptes du sikhisme, qui fait valoir depuis le XVIe siècle l'égalité de l'homme et de la femme, s'oppose à la discrimination sous toutes ses formes et insiste sur la philanthropie, la famille en encourageant les fidèles à mener une vie quotidienne morale, responsable et altruiste.

Les Canadiens sikhs ont apporté et continuent d'apporter une grande contribution au Canada. Ils suivent strictement les nobles principes de leur foi et de leur origine. J'aimerais leur exprimer mon respect et mon admiration et m'unir à eux à l'occasion de cette journée commémorative spéciale.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES HANDICAPÉS

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, je crois qu'il serait bon de se demander vraiment si notre part est faite en tant que collectivité et individuellement pour aider les personnes ayant une limitation fonctionnelle à participer pleinement à la vie communautaire. Ces personnes ont les mêmes besoins fondamentaux que le reste de la population. Toutefois, des obstacles ont parfois entravé leur autonomie, que ce soit dans le domaine du transport, du logement, de l'emploi, des loisirs ou de l'éducation.

Afin de rendre hommage aux communautés qui ont le plus contribué à l'intégration des personnes handicapées, dans chacun des cinq secteurs que je viens de nommer, le Secrétariat d'État, de concert avec la Fédération canadienne des municipalités, commandite le Programme du Prix de la Communauté Cinq Étoiles. Le Prix de la Communauté Cinq Étoiles est la distinction la plus haute que puisse obtenir une communauté en reconnaissance de ses efforts en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Monsieur le Président, de nombreux organismes dans ma circonscription oeuvrent dans ce domaine et je suis assuré qu'ils méritent tous ce prix!

[*Traduction*]

AIR CANADA

L'ANNULATION DU VOL DIRECT ENTRE OTTAWA ET CHARLOTTETOWN

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, à la fin du mois, quand commencera la saison touristique dans l'Île-du-Prince-Édouard, Air Canada suspendra son vol direct entre Ottawa et Charlottetown. Cette décision rendra le commerce avec l'Île plus lent et plus coûteux. Elle éloignera les touristes et causera des ennuis aux insulaires. Il est de surcroît insultant que des raisons économiques privent une capitale provinciale de sa liaison aérienne directe avec la capitale nationale.

Le gouvernement ne semble se préoccuper de rien d'autre que des considérations économiques. Mais quand les Pères de la Confédération se sont réunis il y a 125 ans à Charlottetown pour jeter les fondements de notre pays, leur vision du Canada s'étendait bien au-delà de l'aspect économique. J'exhorte donc le gouvernement à repenser sa politique des transports, car les gens de l'Île-du-Prince-Édouard méritent mieux que cela.

* * *

LES PÊCHES

LA «CAPITALE CANADIENNE DU HOMARD»

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, depuis quelques mois, on discute beaucoup du choix de la région qui mérite vraiment le titre de capitale canadienne du homard.

Certains ont suggéré Shediac, au Nouveau-Brunswick, parce qu'on y pratique cette pêche depuis fort longtemps. Mais cette activité y va en diminuant. D'autres ont proposé Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, parce qu'une quantité énorme de homards sont expédiés via ce port historique.

Mais il ne fait aucun doute qu'un titre aussi éclatant revient de droit à l'endroit où l'on pêche le plus de homards, où l'on en décharge le plus, où la valeur des prises est la plus élevée, et cet endroit est sans contredit le comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

M. McCreath: En conséquence, fort du mandat qui m'a été confié par la population de South Shore, en Nouvelle-Écosse, je déclare et proclame sans crainte de m'attirer la vengeance d'autrui ni de me faire contredire,

que le comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse, est la capitale du homard du Canada.

En outre, j'aimerais signaler au Parlement et à tous les Canadiens qu'ils sont tous invités à assister au Troisième festival annuel du homard du comté de Shelburne qui se tiendra cette fin de semaine, du 9 au 12 juin, dans la capitale du homard du Canada, dans le comté de Shelburne.

* * *

• (1410)

LES FORÊTS

L'EXPIRATION D'ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières conclues entre le gouvernement fédéral et six provinces, ont expiré le 31 mars. Hier, lors de la signature des statuts de la Canadian Woodlot Owners Federation, le président de cet organisme a déclaré que, faute de nouvelles ententes, la planification des propriétaires de boisés et autres producteurs du secteur forestier est compromise. Il a ajouté que tout autre délai serait désastreux.

Les récentes compressions budgétaires indiquent clairement que le gouvernement est prêt à sacrifier l'avenir de l'industrie forestière. Le premier ministre (M. Mulroney) sera en Colombie-Britannique cette semaine où il prendra la parole à un dîner-bénéfice du Parti conservateur. Étant donné que le ministre des Forêts n'a pas renouvelé les ententes, le premier ministre devrait promettre à la Colombie-Britannique et au Canada tout entier de financer ces ententes.

* * *

LES TRANSPORTS

L'UTILISATION DU PORT DE CHURCHILL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, la situation est désespérée au port de Churchill, dans le nord du Manitoba.

Après avoir signé il y a quatre ans à peine une entente prévoyant la dépense de 90 millions de dollars pour rénover le port, le gouvernement conservateur actuel a laissé la Commission canadienne du blé et le CN manquer à leurs engagements. Il y a deux semaines à peine, le ministre des Transports (M. Bouchard) a confirmé qu'aucune expédition de céréales ne transitera cette année par le port de Churchill. Au lieu de chercher d'autres façons créatrices d'utiliser le port, le gouvernement a préféré ignorer le problème.

Je voudrais signaler à la Chambre une proposition innovatrice que le député de Niakwa a soumise à l'Assemblée législative du Manitoba. Il a en effet présenté une résolution d'initiative privée recommandant que le gouvernement fédéral fasse du port de Churchill celui par où devront passer les expéditions de denrées fédérales à des fins d'aide internationale. Au lieu de d'abandonner le port de Churchill à son sort en le négligeant davantage, le gouvernement fédéral pourrait lui donner cette nouvelle vocation comme port de transit pour l'expédition de toute l'aide alimentaire à l'étranger, de sorte que tout en fournissant de l'aide aux pays d'Afrique, il procure un important stimulant pour la santé économique d'un port de notre propre pays.

J'approuve et j'appuie cette initiative créatrice. Je la recommande au gouvernement fédéral, car ce serait une bonne solution au problème d'un port important d'une province importante.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai travaillé pour la cause de l'environnement avec certains citoyens des localités de Bolton et de Burlington dans ma circonscription.

Nous n'avons pas organisé de réunion. Nous n'avons pas discuté. Nous n'avons préparé ni rapport ni résolution. Nous avons préféré nous salir les mains et les pieds à enlever les détritus des fossés et à débarrasser un ruisseau de vieilles pièces automobiles.

J'avais espéré qu'il y aurait plus de gens pour nous prêter main-forte, mais je crois que cette expérience nous a appris quelque, chose de valable. Et cela alors que les sondages publics montrent que les simples citoyens accordent la plus haute importance aux questions écologiques. Ce que nous avons appris, c'est qu'il est plus facile de parler de l'environnement que de faire quelque chose pour le protéger. Mon expérience de la fin de semaine dernière m'a renforcé dans cette conviction.

Il est temps que nous changions d'attitude. Il est temps que nous comprenions que nous avons tous un rôle à jouer individuellement si nous voulons léguer un environnement sain aux générations futures.

Dans notre vie quotidienne, nous avons le choix d'acheter ou non des denrées alimentaires suremballées, de nous débarrasser proprement des contenants de peinture et des vieux accumulateurs, de remplacer les détergents

Article 31 du Règlement

ménagers nocifs par des substances naturelles, d'économiser notre eau potable et de conduire de façon à ne pas créer de pollution atmosphérique. Protéger l'environnement n'est pas l'affaire des autres, monsieur le Président. C'est la vôtre et la mienne, et il est temps, par conséquent, que nous passions aux actes.

* * *

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, chaque année plus de 800 000 journées de travail sont perdues par des Canadiens en raison de blessures incapacitantes et plus de 440 personnes sont victimes d'accidents industriels mortels.

De ce fait, il nous en coûte chaque année plus de 7 milliards en frais médicaux, en indemnités pour perte de salaire, en pensions, en assurance et en perte de production. Les accidents sont très coûteux. Récemment, les gouvernements ont imposé un système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Il permet l'accès à des données et à des instructions sur la façon de manipuler les matières dangereuses. Toutefois, cela n'a guère changé le milieu de travail.

Les statistiques canadiennes sur la santé et la sécurité sont catastrophiques et empirent. Malgré cela, le gouvernement a jugé bon de diminuer de plus de 11 p. 100 les fonds consacrés à la santé et à la sécurité au travail.

Les travailleurs canadiens ne méritent pas cela, monsieur le Président. Ils méritent qu'on s'occupe d'eux et qu'on s'intéresse plus directement à l'élimination des dangers que présente le milieu de travail.

* * *

LE PENDJAB

LE CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PRISE D'ASSAUT DU TEMPLE D'OR

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le cinquième anniversaire de la prise d'assaut du Temple d'or, au Pendjab, par l'armée indienne. Il est donc opportun de réfléchir sur les problèmes auxquels fait face la communauté sikh en Inde.

Selon Amnistie internationale, des dizaines de prisonniers politiques seraient morts sous la torture dans les prisons indiennes alors qu'ils étaient sous la garde de la police qui aurait aussi provoqué des affrontements dans lesquels des activistes politiques auraient trouvé la mort. On sait aussi que des centaines de sikhs sont détenus sans procès et même sans que des accusations aient été officiellement portées contre eux.

L'un de ces détenus est un immigrant reçu au Canada, M. Amarjit Singh Sohi, membre de l'Association littéraire pendjabi d'Edmonton. Il est allé en Inde, en avril, l'an dernier, pour travailler dans des groupes de théâtre et de défense des droits de la personne et il a été arrêté en novembre, alors qu'il participait à un congrès. On l'a accusé d'être un terroriste sikh. Il n'existe apparemment aucune preuve à l'appui de cette accusation, mais M. Sohi reste quand même en prison.

Monsieur le Président, l'immense majorité des sikhs est en faveur d'une solution pacifique aux difficultés du Pendjab. Le harcèlement et la répression auxquels les autorités indiennes ont recours ne contribuent en rien à une telle solution. J'exhorte le gouvernement canadien à utiliser son influence et à faire savoir à l'Inde que nous nous préoccupons de la façon dont ce pays traite les sikhs, et surtout les sikhs canadiens qui y sont en voyage.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, en cette Semaine nationale de l'environnement, je tiens à rappeler aux Canadiens que deux aspects bien distincts caractérisent l'attitude de la collectivité internationale relativement à la gestion de notre planète, pour nous-mêmes aussi bien que pour les générations futures.

Le secrétaire de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, M. Jim MacNeill, a bien fait ressortir ces deux aspects. Il y a d'abord la protection de l'environnement, question qui nous a surtout intéressés jusqu'à maintenant. Il est crucial que nous intensifiions nos efforts pour nettoyer notre environnement et le protéger des abus et du mauvais usage que nous faisons de nos ressources. Il faut comprendre, toutefois, que nous nous trouvons ainsi à réagir en général aux conséquences de nos propres activités.

Il y a ensuite le développement durable, qui découle de la reconnaissance toute récente qu'il ne suffit pas de protéger notre environnement. Nous devons faire plus. Nous devons prévoir et gérer notre utilisation future des ressources mondiales de façon que ces ressources comme l'humanité toute entière puissent survivre à jamais.

Sur ces deux aspects—la protection de l'environnement et le développement durable—il reste beaucoup à faire. Et le Canada peut donner le ton.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VIOLENCE EN CHINE—L'ÉVACUATION DES CANADIENS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question ou deux au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Les Canadiens et les gens du monde entier regardent, horrifiés, les terribles événements qui se déroulent dans le pays le plus peuplé de la terre. Le monde entier regarde alors que de jeunes Chinois sont tués, du seul fait que les dirigeants du pays se livrent une lutte pour le pouvoir et du fait que les autorités chinoises refusent de reconnaître la légitimité d'un combat courageux pour la liberté.

A quel moment le ministre s'attend-il à ce que les Canadiens soient évacués de Chine? Selon le gouvernement, combien de Canadiens demeureront sur place?

Je voudrais lui demander si, après avoir réfléchi à la question depuis hier, il a décidé, comme je l'exhorte à le faire, à se servir de notre siège au Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de présenter une motion de censure contre la République populaire de Chine.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le très honorable chef de l'opposition de ses trois questions.

Un avion nolisé des lignes aériennes Canadien International est en route pour Beijing. Il prendra à son bord plus de 200 Canadiens et quittera la ville dans environ 12 heures, en route pour Tokyo. Deux cent dix Canadiens environ ont signifié leur intention d'être à bord. Il reste encore des places.

Nous avons l'intention d'évacuer tous les Canadiens de Beijing à l'exception d'environ 20 hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui demeureront sur place pour l'instant. Si les circonstances l'exigent, ils seront évacués également.

• (1420)

Pour le moment, nous ne recommandons pas l'évacuation des autres Canadiens qui se trouvent dans d'autres villes de la Chine. Ils sont 300 environ. Nous savons où ils sont pratiquement tous, et nous nous efforcerons de connaître l'endroit exact où se trouvent des touristes ou des gens d'affaires qui sont peut-être dans des régions plus éloignées du pays. Nous avons pris des dispositions pour les évacuer, au besoin.

Nous avons envoyé aujourd'hui un avion des Forces armées canadiennes qui attendra sur une base militaire au Japon, au cas où il serait nécessaire d'évacuer d'autres Canadiens.

En ce qui a trait aux initiatives des Nations Unies, comme le très honorable chef de l'opposition et d'autres députés l'ont signalé clairement hier soir, notre pays participe très activement à l'évolution récente de la situation en Chine qui, jusqu'à maintenant, s'est faite dans le bon sens. Nous sommes fort bien placés pour prendre l'initiative face à ces événements tragiques.

Le très honorable chef de l'opposition n'est pas sans savoir que le Secrétaire général des Nations Unies a souligné hier qu'en vertu de leur Charte, les Nations Unies doivent s'abstenir de toute intervention dans les affaires internes des divers États. Manifestement, tout désordre ou conflit dans un pays aussi grand et puissant que la Chine ne peut rester bien longtemps une question interne.

Il y a une heure, j'ai communiqué avec M. Fortier, notre ambassadeur aux Nations Unies. Il poursuit activement ses consultations avec des membres du Conseil de sécurité et d'autres membres des Nations Unies, afin d'examiner tous les moyens possibles qui permettraient au Canada de faire preuve d'initiative pour que les Nations Unies puissent également exprimer leur indignation face aux combats en question et peut-être d'exercer une influence pouvant encourager les dirigeants chinois à se lancer dans une voie plus positive, et moins dangereuse.

LES CONSULTATIONS AVEC LES AUTRES PAYS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir répondu avec tant de précision à la première partie de ma question.

Je lui demanderais d'inviter les Nations Unies à reconnaître que les droits de la personne ne connaissent ni frontières, ni limites, et qu'il s'agit d'une question qui intéresse le genre humain. Je sais que le ministre veut faire preuve de prudence. J'espère toutefois qu'il agira

avec décision au nom de la population du Canada aux Nations Unies.

Le secrétaire d'État aurait-il la gentillesse de nous informer des consultations que son gouvernement a eues avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays au sujet des répercussions que ce conflit pourrait avoir sur le monde entier si le gouvernement chinois poursuit ses attaques contre son peuple?

Le gouvernement chinois sera-t-il informé que le Canada pourra difficilement accepter que Hong Kong retourne à la République populaire de Chine si le conflit persiste?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le très honorable chef de l'opposition et tous les députés s'y attendent, nous consultons à ce sujet plusieurs pays, non simplement nos alliés réguliers, mais divers pays qui veulent que la stabilité règne en Chine. Nous tenons des consultations bilatérales. Nous consultons aussi les pays membres des Nations Unies, particulièrement les membres du Conseil de sécurité. A un degré limité nous échangeons aussi des renseignements avec les missions qui se trouvent à Beijing même.

Nous aurons un certain nombre de questions à régler dans les jours qui viennent, par exemple en ce qui concerne la demande d'adhésion au GATT de la Chine, l'avenir des projets de l'ACDI, la marge de crédit de la SEE et le sort réservé à Hong Kong qui faisait l'objet de la question du très honorable chef de l'opposition.

Nous avons la chance dans notre pays de compter sur des spécialistes qui possèdent une vaste expérience, ayant fait de longs séjours en Chine. Nous avons grandement recours à leurs services.

Le très honorable chef de l'opposition reconnaîtra que nous ne voulons pas prendre ce genre de décisions trop hâtivement, mais nous voulons être en mesure de les prendre immédiatement quand le moment sera venu. J'espère que nous faisons ce qu'il faut à cette fin.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE AIDE HUMANITAIRE A ÉTÉ PRÉVUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Finalement, monsieur le Président, le ministre peut-il informer la Chambre des démarches qu'a entrepris ou que va entreprendre le Canada pour fournir une aide humanitaire par l'intermédiaire de la Croix-Rouge ou d'autres organismes volontaires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai indiqué hier soir pendant le débat d'urgence ici en Chambre que le Canada est prêt à offrir une assistance humanitaire, en réponse aux demandes provenant des autorités de la Croix-Rouge ainsi que d'autres organismes. Jusqu'à maintenant, je crois que nous n'avons pas encore reçu de demande officielle, mais j'ai indiqué clairement que le Canada est prêt à répondre par l'affirmative à une telle demande.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LE PARRAINAGE DES FAMILLES – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Immigration, concerne également la situation qui règne en Chine.

L'annonce hier de suspendre pendant 60 jours toute expulsion de réfugiés chinois dont la demande a été rejetée ainsi que la décision du secrétaire d'État de ne pas renvoyer chez eux les quelque 4 500 étudiants chinois actuellement au Canada, représente, une réaction exemplaire à la tragédie à laquelle nous avons tous assisté ces derniers jours. Je félicite de ces décisions le ministre et ses collègues du parti ministériel.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: L'an dernier, seulement 2 700 personnes de la République populaire de Chine ont été reçues par le Canada comme immigrants. Aujourd'hui, les Canadiens chinois, qui sont environ 400 000, s'inquiètent de la sécurité de membres de leurs familles qui se trouvent non seulement à Beijing, mais aussi dans le reste de la Chine.

Vu les circonstances qui entourent les événements survenus en Chine, et le faible taux d'acceptation de citoyens chinois depuis quelques années, le gouvernement est-il disposé à assouplir en particulier les critères régissant la catégorie de la famille et celle des parents aidés afin qu'un plus grand nombre de familles canadiennes d'origine chinoise puissent avec plus de facilité et plus de chances de succès parrainer des parents en Chine pour qu'ils viennent s'établir au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais gré au député de son appui et de sa compréhension des questions dont nous sommes tous saisis à la Chambre.

En étroite collaboration avec mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous ferons l'impossible pour veiller à ce que les Canadiens d'origine chinoise aient toute l'aide nécessaire pour se renseigner sur le sort de leurs propres familles.

Comme le député le sait, le problème traditionnel tient en partie à la difficulté d'obtenir des visas pour quitter la Chine. Avec mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous explorerons toutes les solutions possibles sur le plan humanitaire.

ON DEMANDE UN PROGRAMME SPÉCIAL POUR LES IMMIGRANTS CHINOIS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre de l'Immigration et concerne bien entendu la Chine.

Tous les députés et les Canadiens sympathisent avec le peuple chinois dans sa lutte pour la démocratie. Tandis que nous espérons de tout coeur que les choses s'amélioreront, la ministre envisage–t–elle, étant donné la situation explosive, de mettre sur pied un programme à l'intention de ceux qui veulent fuir la Chine dans sa situation actuelle?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse à la première question, la situation nous préoccupe. Nous collaborerons avec le secrétaire d'État à toutes les mesures utiles que le gouvernement peut prendre.

Nous discuterons de ces mesures avec le haut–commissaire des Nations Unies pour les réfugiés comme nous le faisons dans certaines circonstances et nous veillerons à faire tout ce que nous pouvons pour aider les Chinois.

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme entrée en matière, je veux féliciter tout particulièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour le haut niveau de compétence et la profonde compassion dont le gouvernement du Canada fait preuve devant les événements tragiques qui se déroulent en Chine.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Broadbent: Je suppose que le ministre va tenir la Chambre au courant tant de l'évolution de la situation dans ce pays que des mesures que prend le gouvernement du Canada.

* * *

LES TRANSPORTS

LES SERVICES DE VIA RAIL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Transports.

J'ai ici copie d'une lettre qu'un conseiller spécial a envoyée au premier ministre le 14 octobre 1988, soit au beau milieu de la dernière campagne électorale, où on lit ceci au sujet des projets de VIA Rail:

> Des projets d'investissements précis auraient pour but d'améliorer la qualité et la fiabilité des services de VIA.

L'auteur dit ensuite qu'«on prend l'engagement de consacrer des sommes à l'expansion et à l'amélioration du service de VIA Rail».

Le ministre des Transports est–il heureux qu'une lettre du milieu de la période électorale parle d'étendre et d'améliorer le service de VIA Rail, mais que le gouvernement prenne la direction opposée après les élections.

Une voix: Duperie.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que le Budget présenté par le ministre des Finances au mois d'avril a été particulièrement clair à ce sujet. Les nouveaux niveaux de référence que nous avons donnés à la société de la Couronne VIA Rail reflètent essentiellement la capacité que nous avons d'investir dans un mode de transport que les Canadiens n'utilisent que dans l'ordre de 3 à 4 p. 100. Il y a des efforts à faire dans le développement des transports au Canada, ce que nous nous sommes efforcés de faire depuis 1984, avec des résultats relativement concluants. Cependant, encore une fois, monsieur le Président, il est très clair que nous n'avons plus les moyens d'investir 600 ou 700 millions de dollars par année dans une société que les Canadiens n'utilisent plus ou de moins en moins. Et c'est pour cette raison que nous avons utilisé, en accord avec le ministère des Finances et l'ensemble du gouvernement, des niveaux de référence qui vont permettre à la société VIA Rail de nous dire et de nous donner les propositions que le gouvernement va

traiter en conséquence et en fonction de l'intérêt du développement des transports au Canada.

LES RÉDUCTION DES SERVICES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, une chose est très claire: Pendant la campagne électorale, le gouvernement a promis une chose, mais après la campagne, le gouvernement conservateur a fait le contraire. C'est bien compris par le peuple canadien!

Selon un rapport publié aujourd'hui dans le journal *The Globe and Mail*, le gouvernement a l'intention de réduire les services, par exemple, dans la province de Québec. Le gouvernement a promis pendant la campagne d'augmenter les services, et maintenant il y a dans la province de Québec 33 trains régionaux, mais selon ce rapport, aujourd'hui, le gouvernement a l'intention juste, selon le ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique sait très bien ce que je pense des fuites de documents.

Qu'il s'agisse du Québec ou de n'importe quelle autre province, c'est du pareil au même. Ce rapport n'a été remis à personne au ministère. Je ne l'ai jamais vu.

Quand VIA Rail présentera avant la fin de juin les propositions que nous avons demandées, le gouvernement les examinera et y répondra. D'ici là, je n'ai rien à faire d'un document publié sans autorisation.

M. Broadbent: Monsieur le Président, nous savons ce que le gouvernement pense des fuites de documents, et nous savons aussi ce que les Canadiens pensent du gouvernement.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné que le ministre dit ne pas avoir encore reçu le rapport, peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement ne s'engagera pas dans la voie proposée dans ce rapport?

En particulier, en ce qui concerne le service régional dans le Canada atlantique, il est recommandé de ramener le service régional de 52 trains à zéro. Pour ce qui est de l'Ouest, il est recommandé de le ramener de 36 à 8 trains. Et au Québec, je le répète, le service régional sera ramené de 33 trains à zéro.

Comme ces mesures représenteraient la perturbation complète du service ferroviaire au Canada, le ministre nous donnera-t-il l'assurance que le nombre de ces trains régionaux ne sera pas ainsi réduit et que les conservateurs respecteront l'engagement qu'ils ont pris pendant la campagne électorale de 1988?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Tout d'abord, monsieur le Président, quant à ce que les Canadiens pensent de notre parti et du vôtre, ils ont vu la différence le 21 novembre.

Deuxièmement, monsieur le Président, il est évident que je ne peux prendre d'engagement. VIA Rail fera des propositions, nous les étudierons et nous prendrons une décision. Je répète que je ne peux rien garantir, car VIA Rail n'a même pas fait de proposition.

LES RÉPERCUSSIONS DU PLAN D'ENTREPRISE DE VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports, et elle porte sur l'avenir de VIA Rail dans notre pays.

Aujourd'hui, nous avons appris que le plan d'entreprise quiquennal de VIA Rail supprimera presque la moitié, soit 48 p. 100, de toutes ses opérations actuelles. Ce plan prévoit la suppression des services régionaux suivants: 52 trains dans le Canada atlantique, 33 au Québec, les 23 de l'Ontario et 7 dans l'Ouest. Nous sommes maintenant fixés sur la nature du plan que nous avaient annoncé les compressions budgétaires de VIA Rail, et nous savons maintenant en quoi consiste ce plan pour VIA Rail et pour les travailleurs de cette compagnie au Canada.

Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens aujourd'hui, et surtout aux travailleurs de VIA Rail, ce qui est prévu pour leur emploi?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon ami a de la chance d'avoir été informé de l'avenir de VIA Rail. Je ne l'ai pas encore été. Mais je le serai évidemment. Le ministre sera informé, mais par VIA Rail, bien sûr. Le chef de l'opposition nous donne des explications, mais que veut-il dire? Je tiens à être informé par VIA Rail. Lorsque j'aurai reçu cette information, je prendrai une décision.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, simplement pour répondre au ministre, je veux lui signaler que certains d'entre nous n'avaient pas été informés du budget non plus, mais qu'il nous a fallu en parler quand même.

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, comment le ministre a-t-il permis que ce plan d'entreprise de VIA Rail soit conçu de cette façon? En effet, à la fin du mois, il pourra être rendu public sans que les personnes qui perdront leur emploi, ni les collectivités qui seront durement touchées, notamment les petites villes et les régions agricoles du Canada, n'aient eu voix au chapitre. Répondra-t-il à cette question?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue présume, encore une fois, qu'il va y avoir telle et telle proposition qui sera faite à l'intérieur du document présenté par la société VIA Rail. Je pense qu'il est simplement logique d'attendre qu'à l'intérieur des références que nous avons données, les propositions soient faites. A ce moment-là, on sera en mesure de critiquer les choix, mais jusqu'au moment où des choix seront faits, je n'ai pas l'intention de me référer, encore une fois, à des documents en fuite. Ce n'est, encore une fois, sûrement pas la façon d'être sérieux par rapport à l'analyse des propositions qui seront faites par VIA Rail. C'est très clair!

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne les vaines tentatives du gouvernement pour cacher la deuxième fuite budgétaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Le 31 mai 1989, en réponse à ma question, le premier ministre a dit, comme en fait foi la page 2374 du hansard:

> Dire que le gouvernement a pris la décision de cacher des renseignements à la population canadienne, c'est évidemment une invention, une falsification pure et simple.

Étant donné les dernières révélations selon lesquelles M. Stanley Hartt, chef de cabinet du premier ministre, a participé à une réunion au sommet où il a été décidé de cacher des renseignements au Parlement et à la population canadienne, le premier ministre est-il maintenant prêt à dire à la Chambre ce qui s'est réellement passé.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué à la Chambre, la déclaration que le député a faite ce jour-là était une invention et une falsification, tout comme la déclaration figurant dans la revue *Maclean's* de cette semaine.

M. Boudria: Monsieur le Président, il est intéressant de noter que tout le monde a tort sauf le premier ministre.

[*Français*]

LA DEUXIÈME FUITE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais poser la question supplémentaire suivante: Selon la revue *Maclean's*, M. Hartt, le chef de Cabinet du premier ministre, aurait conseillé le premier ministre lui-même de se taire et de cacher la deuxième fuite du Budget au peuple canadien.

Compte tenu de ces faits, le premier ministre est-il maintenant prêt à dire à la Chambre pourquoi la décision a été prise de cacher la deuxième fuite du Budget? Et qui a pris part à la décision de cacher la fuite en question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la suggestion était fausse en anglais, la suggestion qui est la même est fausse en français.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES SERVICES DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Pendant la campagne électorale de 1988, le gouvernement, par l'intermédiaire du cabinet du premier ministre, avait promis d'améliorer la qualité et la fiabilité des services de VIA Rail. Dans le budget, quelques mois plus tard, le gouvernement du Canada amputait les subventions à VIA Rail de 1,2 milliard de dollars. Le gouvernement a dit une chose avant les élections et a fait exactement le contraire après les élections.

Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre ce qui était différent avant les élections, si ce n'est que les conservateurs ont voulu tromper la population du Canada dans le seul but d'être élus?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député fait allusion à la période précédant les élections. Le 27 avril, le ministre des Finances a présenté un budget où il prévoyait de donner 500 millions de dollars de moins à VIA Rail.

Nous avons demandé à la société de faire savoir au gouvernement ce qu'étaient ses intentions compte tenu des nouveaux niveaux de référence. Je répète ce que nous avons toujours dit: Nous ne pouvons pas nous permettre de donner plus d'argent à VIA Rail. Nous essaierons de fournir les services, mais en respectant les nouveaux niveaux de référence.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la situation économique n'a pas beaucoup changé entre les élections et la présentation du budget. Quel changement survenu du jour au lendemain explique qu'en 1988, le gouvernement estimait avoir assez d'argent pour améliorer la situation de VIA Rail, mais que quelques mois plus tard, il affirmait ne pas avoir d'argent?

Deuxièmement, est-ce que le gouvernement, pas VIA, a fait des études pour déterminer le niveau des subventions de fonctionnement de VIA Rail ou est-ce qu'il a choisi ses chiffres arbitrairement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministère des Finances a effectué des études sur la capacité du gouvernement d'accorder de l'argent à une société dont les services ne sont pas utilisés par les Canadiens.

M. Benjamin: Où intervient le ministère des Transports?

M. Bouchard (Roberval): Les néo-démocrates veulent conserver VIA Rail, mais ils ne prennent même pas le train.

Une voix: Il n'y a pas assez de sièges.

M. Bouchard (Roberval): Je regrette, nous de ce côté-ci de la Chambre n'avons pas autant d'argent que vous.

* * *

LE BUDGET

LA POSITION D'UN MEMBRE DU CABINET DU MINISTRE

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La saga se poursuit. Le 25 mai, l'honorable ministre des Finances a déclaré en réponse à une question:

> Monsieur le Président, j'ai indiqué très clairement que mon cabinet l'a su à 13 h 30. Je l'ai appris plus tard dans l'après-midi.

En parlant de la fuite concernant le budget. Je comprends que les questions suscitent une certaine inquiétude, mais elles en suscitent chez beaucoup plus de Canadiens que ceux qui siègent à la Chambre. C'est pourquoi il faut trouver des réponses.

Le 5 juin, le ministre des Finances a déclaré en réponse à une question:

> Lorsqu'il a reçu l'appel de M. Masterman, il est allé voir le sous-ministre des Finances et les événements se sont enchaînés avec la discussion de M. Gorbet avec M. Masterman, puis avec la GRC.

Il a déclaré hier dans sa réponse que les personnes qui avaient participé à ce processus étaient apolitiques. La question que je veux poser au ministre des Finances est très directe. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Écoutons-la.

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question est très difficile à poser, car les réponses sont difficiles à obtenir.

M. Richard Rémillard fait-il partie du cabinet du ministre à la suite d'une nomination politique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, M. Rémillard est un adjoint politique dans mon cabinet.

M. le Président: Le député de Gloucester peut poser une question supplémentaire.

M. Andre: Suivez son exemple et qu'elle soit courte.

M. Young (Gloucester): Le ministre est assez court et beaucoup de gens savent qu'il l'est à bien des points de vue.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il est parfois utile d'être court. Veuillez poser votre question.

LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances va-t-il encore s'en tenir à sa version des faits, c'est-à-dire qu'il est convaincu que ses collaborateurs ne l'ont pas informé dès 13 h 30, lorsqu'ils ont été mis au courant de cette présumée deuxième fuite, qu'il n'a pas informé la Chambre. . .

M. le Président: Le ministre voudra peut-être répondre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la question.

M. le Président: Le député de Burin—Saint-Georges.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT SUR LES STOCKS DE POISSONS TRANSFRONTIÈRES

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'état aux Affaires extérieures à propos du comité de travail qui a été institué la semaine dernière par la Communauté européenne et le gouvernement pour essayer de régler le conflit sur les stocks de poissons transfrontières au large des côtes de Terre-Neuve.

Le ministre doit bien savoir que son collègue le ministre du Commerce extérieur a déjà déclaré publiquement qu'il n'espère pas beaucoup que l'on arrive à convaincre les flottilles étrangères de cesser de faire de la surpêche. Il a aussi écarté l'idée de reculer les limites pour englober le nez et la queue des Grands Bancs.

Le gouvernement a-t-il déjà laissé tomber les bras ou est-il tout juste en train de détourner l'attention, alors qu'il cède devant la Communauté européenne, comme avec la France dans le cas de la zone 3PS?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, rien de tout cela. L'accord qui a été signé et accepté à Bruxelles constitue un progrès important. Le vice-président de la Communauté européenne, agissant au nom de la commission, a décidé d'un commun accord avec le Canada de créer un système basé sur deux principes très importants: L'un, c'est la conservation des stocks; l'autre, c'est le principe d'une gestion rationnelle.

Ce que le Canada a dit aux Européens, à la Commmunauté, et ce qu'il a dit lors des rencontres bilatérales entre le premier ministre et ses homologues espagnol et portugais, et ce que nous avons dit en général, c'est que si la surpêche continue, il ne restera plus de poisson pour les Canadiens ni pour les Européens. Il est par conséquent important à nos yeux de faire accepter aux Européens le principe de la conservation pour cette discussion. C'est ce que nous avons fait.

LES PÊCHES

LE PROGRAMME SPÉCIAL D'URGENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme en fait foi le hansard du 16 mai, en réponse au député de Burin—Saint-Georges qui lui demandait s'il avait un programme spécial d'urgence pour les pêcheries de la côte est, le ministre a dit:

> Je m'engage à comparaître la semaine prochaine devant le comité permanent pour décrire en détail les plans qu'il m'a demandé d'énumérer.

Il s'agit d'un plan spécial d'urgence. Or, le ministre s'est présenté devant le comité le 30 mai et a dit que tout continue comme avant, qu'il n'y aura pas de plan spécial de secours.

Pourquoi a-t-il induit en erreur la Chambre, les pêcheurs et les travailleurs d'usine de la région de l'Atlantique? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas de programme spécial de secours pour la région de l'Atlantique comme il en a créé pour les agriculteurs des Prairies et les travailleurs de l'automobile de l'Ontario? Pourquoi ne se lève-t-il pas pour s'engager à mettre sur pied un programme de soutien du revenu pour les gens de la région de l'Atlantique?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Tout d'abord, monsieur le Président, les plans dont j'ai parlé se rapportaient à l'objet de la question posée par le député qui a posé la question précédente, à propos de domaines relevant de ma compétence comme ministre des Pêches et des Océans, ayant trait aux quotas, aux mesures pour les faire respecter et à la gestion de la pêche.

J'ai effectivement comparu devant le comité et j'ai tenté de décrire ces plans en détail malgré les interruptions insistantes des députés de l'opposition qui étaient plus disposés à faire des discours qu'à écouter mes explications détaillées.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SANTÉ

LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LE SIDA

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne le SIDA. Hier, il a fait un autre discours sur la question. C'était verbeux, mais sans substance, exactement comme celui qu'il avait fait à la Chambre il y a environ un an. Ainsi, le 3 mai. . .

Des voix: Règlement.

• (1450)

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, en dépit des nombreux engagements que le premier ministre a pris au sujet des programmes de lutte contre le SIDA, nous sommes dans une situation où il n'y a ni stratégie ni plan comme l'a reconnu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une fois ou deux au cours du dernier mois.

Je voudrais que le premier ministre nous dise ceci: est-ce lui qui a raison, avec ses grandes déclarations sur les réalisations du gouvernement, ou est-ce le ministre de la Santé qui a dit que nous avons été lents et que nous n'avons ni plan ni stratégie concernant le SIDA?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je dois d'abord dire que la participation du gouvernement fédéral à la rencontre qui se tient à Montréal a été très importante depuis les deux dernières années.

Nous avons, en juin 1988, ajouté un budget parce que nous sommes, comme gouvernement, très préoccupés par cette grande question sociale à caractère international. Nous avons, comme l'a si bien dit le premier ministre, hier, des préoccupations au niveau de l'éducation, de la sensibilisation, de la recherche. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est à faire des consultations au moment où l'on se parle et nous avons bien l'intention de prendre au sérieux cette situation qui existe actuellement.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUAND LA STRATÉGIE NATIONALE SERA ÉTABLIE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est celle-ci: quand aurons-nous cette stratégie? Il y a eu une augmentation de 2200 p. 100 du nombre de personnes atteintes du SIDA pendant les cinq ans de pouvoir du gouvernement et nous n'avons toujours pas de programme.

Quand aurons-nous une stratégie? Quand aurons-nous un programme de lutte contre le SIDA?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, comment un collègue de la Chambre des communes peut-il faire un ultimatum semblable? C'est une question qui est sérieuse. Nous en sommes préoccupés et nous sommes à faire des consultations. Nous avons investi des sommes importantes et nous avons l'intention, après les consultations, de répondre aux besoins précis. Ce gouvernement consulte. Moi, je trouve que c'est une bonne qualité et nous établirons notre stratégie lorsque nous serons prêts.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pourquoi le ministre des Finances ne veut-il pas reconnaître qu'il est difficile de croire qu'il n'a pas été avisé immédiatement lorsque son adjoint ministériel a été informé de la fuite budgétaire par le président de la Mutuelle à 13 h 30 le 27 avril. Il est aussi difficile de comprendre pourquoi le ministre n'a pas été avisé immédiatement lorsque son secrétaire de presse, une nomination politique, a été informé de la fuite à peu près au même moment.

Cela étant dit, pourquoi le ministre n'a-t-il pas au moins été honnête à la Chambre des communes plus tard dans la journée lorsqu'il a présenté son budget? Qui a autorisé cette opération de camouflage, non seulement ce jour-là. . .

M. le Président: Je crois que la question a été posée.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons déjà répondu à un certain nombre de ces questions, mais il y a une question que je crois que le député du Nouveau-Brunswick a essayé de poser et que le chef de l'opposition a posée, et elle concerne mon secrétaire de presse. Il a été informé de la fuite vers 15 heures. Je crois que le député devrait comprendre cela.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est incroyable que le ministre n'ait pas été avisé immédiatement. Pourquoi n'a-t-il pas

présenté les faits plus tard ce jour-là? Il a certainement dû se soumettre à la décision prise par le premier ministre. Qui a autorisé l'opération de camouflage? Pourquoi le ministre des Finances, connaissant l'importance de sa crédibilité pour le pays, a-t-il pu accepter la décision du premier ministre de cacher la fuite pendant 28 jours?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai entendu diverses définitions des termes camouflage et dissimulation. Comment peut-il y avoir eu camouflage ou dissimulation lorsque nous nous sommes adressés immédiatement à la GRC et que nous lui avons donné les renseignements. . .

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

LE NOMBRE D'IMMIGRANTS LIBANAIS

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier à la Chambre, le député de York-Ouest a critiqué ce que fait le gouvernement en ce qui concerne l'immigration libanaise au Canada. Par la même occasion, le député a fourni certains chiffres qui prouvaient, selon lui, la carence du gouvernement à cet égard.

La ministre aurait-elle l'obligeance de confirmer ou de réfuter. . .

Une voix: La question!

Mme Anderson: . . .réfuter les chiffres fournis hier à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de clarifier cette question. Comme je l'ai dit hier, je suis cette situation pratiquement quotidiennement.

Je sais que la députée qui s'intéresse à cette question sera heureuse d'apprendre que les demandeurs relevant de la catégorie de la famille n'ont qu'à se présenter à Chypre pour qu'on étudie leur dossier. Je voulais vraiment indiquer qu'on a accepté au Canada cette année 1 179 Libanais, contre 813 en 1983.

LA CONFIRMATION DES CHIFFRES OFFICIELS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Du calme!

M. Le Président: La parole est au député pour une question supplémentaire.

Une voix: Quel en est le sujet déjà?

M. Marchi: Mettez-vous à l'aise, Harvie.

M. le Président: Le député posera sa question.

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire parce qu'une députée de son propre parti m'accuse d'avoir induit la Chambre en erreur, ce qui est faux.

Je voudrais que la ministre confirme si, oui ou non, le mois dernier, après qu'elle a annoncé l'installation du fonctionnaire à Chypre, si plus de 131 personnes ont été acceptées de façon permanente dans le cadre de ses prétendus programmes spéciaux. Si ce n'est pas le cas, alors pourquoi ses collaborateurs nous ont-ils donné ces chiffres aux réunions de comité de la semaine dernière?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à mon avis ce qui est important dans tout cela, c'est que le gouvernement a fait tout en son pouvoir au Liban.

Une voix: Répondez à la question.

Mme McDougall: Le député veut peut-être une réponse. Les mesures spéciales sont la continuation du Programme de mesures spéciales qui est en place au Liban depuis un certain temps. C'étaient les mesures spéciales qui ont été mises en place par l'ancien gouvernement. C'est un programme que nous sommes fiers de poursuivre. Nous pensons que c'est un bon programme. Ce que nous avons fait, c'est accélérer le processus, en étudiant les dossiers à Chypre, et nous avons accepté 1 179 personnes.

* * *

LA JUSTICE

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, notre traité d'extradition nous permet d'extrader aux États-Unis un individu incarcéré au Canada dès que le ministre de la Justice juge la chose possible et opportune.

Mais la Loi sur l'extradition nous empêche de le faire puisqu'elle dit expressément: «ne peut être remis». Comme les fonctionnaires du ministre de la Justice conviennent qu'il y a incompatibilité entre notre traité d'extradition avec les États-Unis et cette loi, le ministre songe-t-il à modifier la loi en conséquence, ce qui nous permettrait de leur renvoyer leurs criminels avant que ceux-ci aient fini de purger leurs peines d'emprisonne-

ment au Canada, des peines qui, dans certains cas, sont des peines d'emprisonnement à vie?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la loi dit bien que dans les cas prévus par traité, le traité d'extradition prévaut sur la loi.

L'extradition est laissée à la discrétition du ministre de la Justice. Je comprends que les contradictions entre la loi et le traité préoccupent le député. Mais comme je l'ai déjà fait remarquer, nous nous efforçons d'établir un juste équilibre entre les obligations que nous imposent le traité d'extradition et le droit de tout individu de se prévaloir pleinement des garanties de la loi.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES COMPLÈTES

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Il doit savoir que le premier rapport préliminaire de l'étude d'impact du projet de barrage Rafferty–Alameda a été publié hier. Il doit également savoir que ce rapport cerne sept inconvénients tout à fait majeurs de ce projet, ainsi que certaines lacunes majeures de l'étude d'impact effectuée par la province de Saskatchewan.

Le gouvernement est-il disposé à procéder à des audiences publiques complètes plutôt qu'aux séances publiques qui se tiennent actuellement, en chargeant un groupe indépendant de s'occuper de ce projet?

• (1500)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Comme tous les députés le savent, monsieur le Président, M. le Juge Cullen de la Cour fédérale a rendu le 10 avril une ordonnance cassant l'autorisation donnée en juin 1988, en invoquant que la procédure d'examen de l'évaluation environnementale n'avait pas été suivie. Comme suite à cette décision de la cour, le gouvernement s'est naturellement engagé à se conformer à cette demande et c'est à quoi nous procédons. En fait, ce qui a été publié hier ou peut-être ce matin c'était l'évaluation initiale, qui constitue la première étape du processus.

Le ministre s'est également engagé, même si les lignes directrices ne l'y obligent pas, à la tenue de réunions publiques à divers endroits de la Saskatchewan et du Manitoba pour donner toute occasion au public de se faire entendre. La date de ces réunions a déjà été fixée. Elles vont avoir lieu dans trois localités de Saskatchewan et dans trois localités du Manitoba. Le public aura toute occasion de donner son avis lors de ces réunions.

Au terme de ce processus, dont la consultation va faire partie, l'autorité compétente présentera une proposition au ministre, en temps voulu, sur la question de savoir s'il y aurait lieu d'aller de l'avant. Cette deuxième étape serait celle du groupe indépendant dont a parlé le député.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ANNONCER DES AUDIENCES PUBLIQUES COMPLÈTES

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le rapport déposé hier révélait des lacunes majeures dans les études d'impact réalisées par la Saskatchewan et sur lesquelles le gouvernement fédéral s'est fondé pour donner son autorisation. Le gouvernement serait sûrement justifié d'annoncer la tenue d'audiences publiques complètes. En d'autres termes, il pourrait sauter une étape. Il ne faut pas remettre à plus tard la décision de tenir ou non des audiences publiques.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai déjà dit qu'il existe des lignes directrices. J'aimerais également ajouter que dans l'étude du dossier dont il est saisi M. le Juge Cullen donne pour ainsi dire force de loi à ces lignes directrices. Nous nous y conformons actuellement.

Dans cette affaire, comme le député l'a dit, le document détaillé a été rendu public. Je remarque que ce document est suffisamment détaillé pour réfuter les critiques des groupes qui ont dit que tout le processus n'est qu'une belle mise en scène. Il est bien évident que ce n'est pas le cas.

* * *

LES FINANCES

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le système actuel de dégrèvements fiscaux pour les régions nordiques et isolées est injuste. Certaines locali-

tés se qualifient, alors que d'autres, situées tout près, n'ont pas droit aux mêmes avantages.

Le ministre des Finances a annoncé, la semaine dernière, dans un communiqué de presse, qu'il modifiait le mandat du groupe de travail sur les dégrèvements fiscaux pour le Nord pour lui donner plus de souplesse.

[*Français*]

Le communiqué émis par le ministre des Finances avait évidemment pour but d'influencer le rapport du groupe de travail. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il entend éliminer ces bénéfices pour les communautés qui les reçoivent déjà, ou est-ce que le ministre peut nous dire s'il a maintenant l'intention de refuser ces bénéfices aux communautés qui les méritent, mais qui ne les reçoivent pas, comme les communautés de ma circonscription de Restigouche?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député l'a dit, nous avons demandé à un groupe de travail d'examiner cette question et ce groupe n'a pas terminé ses travaux. Il doit remettre son rapport en octobre ou novembre. Quand nous l'aurons reçu, nous pourrons prendre des décisions basées sur ses recommandations.

* * *

[*Français*]

LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS LÉGISLATIFS

DÉSIGNATION DE MEMBRES ADDITIONNELS

M. le Président: Je désire aviser la Chambre que les membres additionnels du Comité des présidents des Comités législatifs ont été désignés aux termes de l'article 112 du Règlement. Il s'agit de Maurice Dionne, Louis Plamondon, Geoff Scott, Marcel Tremblay et Brian White.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-19—LA MÉSENTENTE AU SUJET DE L'HEURE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, vous ayant avisé à la première occasion après avoir obtenu de nouveaux renseignements.

Hier, alors que la Chambre étudiait une mesure législative vers 17 heures, le président suppléant a mis la question aux voix à l'étape de la deuxième lecture. D'après moi, l'horloge indiquait 17 heures passées. Quand je l'ai signalé, le président suppléant m'a dit qu'il n'était pas encore 17 heures à son horloge.

Toutefois, à la page 2579 du hansard d'hier—et vous savez que l'heure figure au compte-rendu à des intervalles de dix minutes—juste après l'indication horaire de 17 heures, je lis ceci:

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

J'ai deux choses à signaler brièvement. De toute évidence, les horloges n'indiquent pas la même heure. Je crois le président suppléant quand il nous dit que son horloge indiquait qu'il n'était pas tout à fait 17 heures. Cependant, c'est différent de ce qui figure au hansard et de l'heure indiquée à la Chambre.

Monsieur le Président, étant donné que deux des trois horloges indiquaient qu'il était 17 heures passées, je vous demande respectueusement de déclarer que la Chambre est encore saisie de la question. Par conséquent, le vote prévu pour 18 heures devrait être annulé et, au moment approprié, nous reprendrions le débat sur ce projet de loi inscrit aux ordres émanant du gouvernement.

Deuxièmement, ce qui est plus important à long terme, nous devrions faire installer des horloges électroniques d'affichage numérique visibles du fauteuil et de tous les coins de la Chambre de façon qu'il n'y ait plus de doute à ce sujet. La même chose s'est déjà produite à maintes reprises, habituellement à l'heure de l'ajournement. Le Règlement stipule clairement qu'à exactement 17 heures le mardi nous passons aux affaires émanant des députés.

En fait, mes collègues et moi avons supposé que c'est ce qui arriverait et nous avons été très surpris de l'initiative soudaine visant à mettre fin au débat sur le projet de loi.

Monsieur le Président, j'accepte votre décision et je vous signale l'affaire en vous demandant d'examiner les deux points que je viens de soulever.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ce projet de loi était inscrit à mon nom. Il est bien évident que lorsque le président suppléant était au fauteuil, hier, il a estimé parfaitement réglementaire, compte tenu de l'heure, que l'on passe au vote.

Une autre question doit être réglée concernant une situation qui dure depuis quelque temps. C'est bien beau de protester le lendemain que l'heure n'a pas été bien vue. Toutefois, le député qui vient de parler n'était même pas à sa place. En fait, il s'entretenait alors avec le whip du Parti libéral. Il s'entretenait avec le whip du Parti libéral au pupitre de celui-ci lorsque le Président suppléant a demandé si d'autres députés voulaient participer au débat et que tous les néo-démocrates alors présents à la Chambre avaient déjà pris la parole. C'est alors que, comme le veut l'usage, les néo-démocrates ont invoqué le Règlement sur un point spécieux afin de faire traîner les choses jusqu'à 17 heures de sorte que la présidence ne puisse pas passer au vote.

Voilà ce qui est arrivé hier, et je crois que le Président suppléant s'est parfaitement conformé au Règlement de la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, malgré tout le respect que je dois au ministre, je dois dire que je ne suis pas d'accord avec lui. Nous reconnaissons tous que la Chambre fonctionne grâce à la bonne volonté de tous les députés.

M. Milliken: Et au Règlement.

M. Riis: Et au Règlement.

À 17 heures environ, les partis étaient en pleines négociations. Les whips, les whips adjoints et les leaders adjoints essayaient d'en arriver à l'unanimité sur une motion dont la Chambre pouvait être saisie au moment du débat d'ajournement, plus tard dans la soirée.

Juste avant 17 heures, lorsque le député était dans le couloir et surveillait l'heure pour pouvoir venir participer au débat, il s'est aperçu qu'il était 17 heures. Lorsqu'il est 17 heures, c'est manifestement le temps d'ajourner le débat.

Comme on peut le lire à la page 2579 du hansard, il est manifeste qu'il était bel et bien 17 heures. C'est alors que le Président suppléant a demandé à la Chambre s'il lui plaisait d'adopter la motion.

• (1510)

Il est manifeste d'après le hansard que cela s'est passé après 17 heures. Naturellement, personne du gouvernement ni de l'opposition n'aurait pris la parole puisqu'il était passé 17 heures.

Nous estimons en fait que le vote prévu pour 18 heures était antiréglementaire et que si la présidence avait respecté le Règlement et les traditions de la Chambre et tenu compte des négociations très importantes qui étaient alors en cours, le vote n'aurait jamais eu lieu après 17 heures.

Nous vous demandons de régler cette question et d'accorder la parole à deux ou trois autres députés qui tenaient à participer à ce débat très important. On n'a absolument pas cherché à faire de l'obstruction, comme le sait le ministre. Il a pris la parole. Quelques orateurs se sont succédé et personne n'a cherché à faire traîner le débat. Il sait que c'est un projet de loi très important. Deux ou trois députés néo-démocrates voulaient participer au débat de deuxième lecture de ce projet de loi très important, mais en ont été empêchés.

Je suppose qu'il s'agit d'un oubli de la part du Président suppléant alors au fauteuil. Mais, comme le précise très bien le hansard, le vote a eu lieu après 17 heures alors qu'on aurait dû passer à l'étude des initiatives parlementaires.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, en 1980, ou peut-être au début de 1981, j'ai soulevé la question de privilège à la Chambre pour discuter assez longuement des horloges. Il serait peut-être bon de vérifier les précédents, mais si j'ai bonne mémoire, le Président avait précisé clairement que c'était l'horloge qui se trouvait devant lui qui faisait foi pour lui. Cela s'est passé il y a plusieurs années. Je crois qu'il en a été question hier. Je tenais tout simplement à attirer votre attention sur ce précédent.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, si la Chambre se met à se fier à des horloges que personne, sauf le Président, ne voit, nous avons un problème. La Chambre doit compter sur la bonne foi, sur le débat et il est entendu que les gens peuvent se lever et débattre les projets de loi dont ils veulent parler. Les libéraux n'avaient nullement l'intention de parler. Il est vrai, puisque mon nom a été mentionné dans le débat, que je négociais avec le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) lorsque le Président s'est levé, à 17 heures pile, et qu'il a mis la question aux

voix. A ce moment-là, le député a couru à sa place parce qu'il voulait protester contre ce procédé et réclamer un débat. C'est ce qu'on m'a dit, c'est ce que je crois et, pour ma part, on est allé un peu vite hier.

M. Riis: Monsieur le Président, je crois qu'il y a moyen de résoudre le problème. Comme l'a dit mon ami, le whip de l'opposition officielle, la Chambre s'appuie sur un Règlement, sur des règles, sur des traditions et surtout, elle compte sur une certaine bonne volonté. On n'avait pas l'intention d'interrompre le débat prématurément. Le whip de l'opposition officielle a décrit avec précision l'effort que le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) a fait pour regagner sa place. Le président suppléant avait tout simplement la mauvaise heure. Les députés consentiraient peut-être à l'unanimité à ne pas tenir le vote ce soir et à donner à cette poignée de députés l'occasion de terminer un autre jour.

M. Angus: Monsieur le Président, je ne tiens pas particulièrement à insister, mais le député de Moose Jaw—Lake Centre (M. Laporte) me rappelle que lorsque le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen) a débuté son intervention, il était 16 h 32 à l'horloge de la Chambre et qu'il avait droit à 20 minutes suivies d'une période de 10 minutes pour les questions et les commentaires. Mais, en fait, le député de Moose Jaw—Lake Centre était debout lorsque le président suppléant s'est levé pour essayer de rétablir l'ordre afin d'utiliser les deux minutes restantes pour les questions et les réponses. Je crois qu'il faut en tenir compte et peut-être, monsieur le Président, voudrez-vous vérifier au registre où sont soigneusement consignées les heures du début et de la fin des allocutions des députés, au bureau devant vous, car je sais que la présidence doit respecter ce registre.

Quoi qu'il en soit, je vous rappelle qu'il y a une horloge que nous pouvons tous voir de sorte que personne ne peut prétexter qu'il ne voit pas l'heure, à moins que nous décidions à l'unanimité de ne pas tenir compte de l'heure.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement. J'étais présent hier lorsque les événements décrits par le whip de l'opposition officielle ont eu lieu et ils sont survenus comme il le dit. A mon avis, la question consiste essentiellement à déterminer s'il devrait y avoir un vote différé. Il est vrai que le leader parlementaire adjoint du Nouveau Parti démocratique a tenté de revenir à son fauteuil pour prendre la parole, mais il avait déjà prononcé un discours, tout comme les trois autres députés de son parti présents à la Chambre, et il n'y avait que quatre députés néo-démocrates à la Chambre.

M. Epp: Pas plus.

M. Dorin: Les libéraux n'avaient pas l'intention de prendre la parole et lorsque les députés ont été appelés pour le vote, seulement quatre députés du NPD étaient présents et ont demandé un vote par appel nominal. Après un certain temps, un député libéral s'est levé, mais au départ, tout portait à croire qu'il n'y avait que quatre députés qui demandaient un vote par appel nominal. Si l'on doit se poser une question, c'est de savoir si nous devrions procéder à un vote par appel nominal. Franchement, les députés qui ont demandé ce vote au départ n'étaient pas assez nombreux.

M. Epp: C'est exact.

M. Dorin: A mon avis, il est évident que la question a fait l'objet d'un vote et l'on pourrait prétendre que le projet de loi a effectivement été adopté et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à ce vote par appel nominal.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le débat commence à devenir très étrange. Ce qu'il faut noter, c'est que la Chambre a pris une décision hier. Nous avons convoqué les députés. Le whip du gouvernement a demandé, conformément aux règles parlementaires, que le vote soit reporté. Cette décision a été prise. Je ne suis pas d'accord avec cette façon de procéder, mais je dis néanmoins qu'une décision a été prise. Nous devons la respecter.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), qui siège au Parlement depuis de nombreuses années et qui comprend les rouages de la Chambre aussi bien que chacun de nous, a résumé le fond du débat.

La présidence ne peut pas revenir en arrière, quelle qu'ait été l'heure.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Nous devons maintenant examiner plusieurs points. Nous cherchons à déterminer quelle horloge indiquait l'heure juste. J'ai déjà été témoin de situations où aucune des horloges de la Chambre n'indiquait l'heure juste.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Cela n'enlève rien au fait qu'il y a eu plainte. Il est clair que les députés du Nouveau Parti démocratique n'étaient pas prêts à répondre à la question posée par le Président suppléant. Cette question n'était pas—et je dois poliment corriger le ministre—«Doit-on poursuivre le débat?» ou quelque chose du genre. La question était: «Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?» Maintenant, pour ce qui est de déterminer si cela a été dit avant ou après 17 heures, nous devons accepter la parole du Président suppléant qui était au fauteuil à ce moment-là et qui a dit clairement qu'il regardait l'horloge.

Voici où je veux en venir. Il y a eu des dicussions au sujet du fait que la bonne volonté joue un rôle primordial à la Chambre, et c'est vrai. Tout ce que je peux dire à mes collègues du Nouveau Parti démocratique, c'est que je comprends que ce qui s'est passé n'est pas ce qu'ils souhaitaient. Je crois que les députés seront d'accord avec moi. J'ai délibérément permis qu'on discute de cette question pour donner aux députés néo-démocrates l'occasion de faire valoir leur point de vue. J'ai pensé que, même en défendant fermement leur cause, ils comprendraient que le Président ne peut pas défaire ce qui a été fait hier. Comme le député d'Ottawa—Vanier l'a signalé, la Chambre a pris une décision.

Cet incident devrait toutefois nous servir de mise en garde à tous, tant à ceux qui sont au fauteuil qu'aux députés de tous les partis, nous montrer que nous devons être alertes, que nous devons suivre le débat attentivement et que nous devons le faire de façon à ce qu'aucun député ne sente qu'il a été traité injustement ou qu'il a été l'objet d'un parti pris quelconque alors qu'il essayait de présenter son point de vue ou celui de son parti.

Je suis désolé de cet incident, mais je crois que les députés peuvent comprendre que nous devons accepter ce que dit le Président suppléant au sujet de l'heure. Comme le député d'Ottawa—Vanier l'a dit si clairement, et il a tout à fait raison, nous devons aussi accepter le fait que je ne peux pas retourner en arrière et défaire ce qui a été fait hier, même si certains députés se sentent lésés. C'est là ma décision. Il ne me reste qu'à demander à la Chambre de collaborer afin que ce genre d'incident ne se produise que très rarement, sinon jamais.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1520)

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-2l, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je me réjouis d'ouvrir le débat sur le projet de loi C-21 qui vise à modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

Les députés n'ignorent pas que les modifications en question font partie de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Elles ne devraient donc pas être examinées indépendamment des autres éléments de la stratégie conçus pour accroître les activités de formation du secteur privé pour en améliorer la qualité.

[*Traduction*]

En fait, monsieur le Président, en faisant fi des besoins en matière de formation dans le marché du travail, on compromet gravement la compétitivité future du Canada.

Tous les ministres se sont penchés sur les questions que nous devons régler pour faire du Canada un pays plus concurrentiel, plus sûr et plus humanitaire. On ne saurait atteindre cet objectif sans poser certaines questions épineuses.

De quelle façon le Canada peut-il soutenir la concurrence lorsque les dépenses de formation du secteur privé ne représentent que la moitié des dépenses de son concurrent américain? Comment pouvons-nous doter les travailleurs des compétences requises pour leur assurer un avenir plus sûr? Comment mieux aider les régions les moins prospères du Canada? Pouvons-nous nous permettre plus longtemps de garantir des conditions d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage qui soient les plus faciles parmi celles qu'offrent la majorité des pays occidentaux? Notre régime d'assurance-chômage est-il conçu pour aider le plus possible les Canadiens à se réinsérer dans la population active rapidement et de façon permanente?

Les réponses du gouvernement à ces questions sont nettement exposées dans l'annonce que j'ai faite le 11 avril dernier et dans le projet de loi C-21 que j'ai présenté le 1er juin.

Nous ne nous attendions pas à ce que certaines de ces initiatives ou l'ensemble de celles-ci plaisent à tous. Elles redéfinissent de maintes façons les fonctions et les responsabilités et mettent en question les intérêts en cause. Nous savons cependant que notre approche est efficace, comme le prouvent les statistiques économiques.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a pour principe que le succès futur de la main-d'oeuvre et de l'économie canadiennes réside dans le secteur privé. La privatisation, la déréglementation, la réforme fiscale, le libre-échange, tous ces éléments ont pour but la revitalisation de l'économie canadienne en vue de satisfaire aux exigences que posent la globalisation accrue des marchés et l'évolution technologique rapide.

[*Français*]

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre fait fond sur la planification de l'emploi et permet de réunir les intervenants du secteur privé, à savoir les entreprises et le salariat, pour établir l'orientation de chacun des secteurs et de chacune des industries.

En 1985, notre gouvernement a modifié de tout au tout l'approche relative aux programmes d'emploi. En raison de leur inefficacité, nous avons mis un terme à plus de 40 programmes ponctuels de création d'emplois et les avons remplacés par la planification de l'emploi.

Nous croyons davantage dans les programmes de création d'emplois durables. Notre nouvelle approche s'axait sur les personnes et sur leurs besoins particuliers. Elle tenait compte du fait que ce ne sont pas les bureaucrates d'Ottawa qui devraient déterminer les besoins liés aux marchés du travail locaux. Nous avions donc adopté une approche selon laquelle les personnes les mieux informées des besoins propres à une économie locale sont les gens du milieu.

Jetons un regard sur le projet de loi C-21. Le gouvernement croit que le Régime d'assurance-chômage pourrait être plus efficace. La norme variable d'admissibilité a été conçue pour mieux tenir compte des différences du marché du travail d'une région à l'autre du Canada. Toutefois, en raison des nombreuses conditions économiques qui distinguent les différentes régions du Canada, le régime actuel est trop limité et trop rigide. Par conséquent, la même norme d'admissibilité s'applique pour Montréal, Moncton et St. John's, villes où les perspectives d'emploi sont pourtant très différentes.

[*Traduction*]

Nous avons conçu une nouvelle norme d'admissibilité mieux adaptée aux besoins des régions: dans les régions où le taux de chômage est peu élevé et qui offrent de meilleurs débouchés, les Canadiens doivent travailler un peu plus longtemps pour être admissibles aux prestations. De plus, dans les régions où le taux de chômage est peu élevé, la période de prestations sera moins longue. Je signale que ces mesures s'appliqueront aux régions offrant le plus de débouchés.

Au fur et à mesure que le taux de chômage augmentera, les conditions d'admissibilité deviendront plus souples. De même, la période de prestations reflétera la norme variable de difficultés que rencontrent les Canadiens pour trouver un emploi. A l'heure actuelle, la période d'admissibilité est de 10 à 14 semaines. Nous augmenterons cette plage à 20 semaines, et nous continuerons de maintenir la période de 10 semaines dans les régions où le taux de chômage est supérieur à 15 p. 100.

Le gouvernement croit que le régime d'assurance-chômage doit continuer de tenir compte des disparités régionales. Les nouvelles conditions d'admissibilité sont donc plus équitables et mieux adaptées aux régions.

Monsieur le Président, les chômeurs légitimes ou ceux qui quittent leur emploi pour des motifs valables méritent notre appui et continueront de le recevoir. Mais il ne faudrait pas qu'un régime financé par tous les Canadiens encourage la petite minorité qui a simplement choisi de travailler de manière sporadique.

[*Français*]

Le Régime d'assurance-chômage n'a pas été conçu à cette fin. Il incombe au gouvernement de veiller à ce que le Régime vienne en aide à ceux qui en ont réellement besoin et n'appuie pas ceux qui refusent tout simplement de travailler.

Monsieur le Président, il est indéniable que dans le monde dans lequel nous vivons, la croissance économique est fondée sur les ressources humaines, les capacités intellectuelles et le savoir-faire et que notre développement dépend plus que jamais d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et souple.

Sur le plan personnel, cela se traduit par la satisfaction et l'épanouissement que procurent de meilleurs titres de compétence professionnelle.

Monsieur le Président, c'est la raison pour laquelle le gouvernement double au titre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre les sommes affectées à la formation par le Régime d'assurance-chômage. Les membres de l'opposition ont avancé plusieurs faits inexacts au sujet de ce que le gouvernement se propose de faire dans ce domaine.

Premièrement, permettez-moi de préciser que depuis bien des années, des fonds sont prévus dans le Régime d'assurance-chômage pour la formation des prestataires. Cette pratique a été introduite par l'ancien gouvernement libéral.

[*Traduction*]

Actuellement, 255 millions de dollars de la caisse de l'assurance-chômage sont consacrés annuellement au soutien du revenu de ceux qui suivent des cours de formation tout en étant des prestataires de l'assurance-chômage. Bon nombre de ces personnes ont besoin d'une aide supplémentaire. A cet égard, la Planification de l'emploi du gouvernement fédéral affecte des sommes considérables à l'achat de cours, aux allocations aux personnes à charge et au transport des prestataires de l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, en vertu de l'article 20 du projet de loi C-21, il sera possible de payer une portion des coûts actuels de la Planification de l'emploi réservés aux prestataires de l'assurance-chômage à même la caisse de l'assurance-chômage. Cela libère un important montant d'argent au titre de la Planification de l'emploi, qui servira à financer les programmes décrits dans la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, qui ne visent pas directement à aider les prestataires de l'assurance-chômage.

Nous doublons également les fonds alloués à la formation en vertu de l'article 26. Cela est conforme à la recommandation 40-A du rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration de la dernière législature. Ce dernier proposait, dans son étude du rapport Forget, d'accorder une importance accrue à la formation offerte en vertu de l'article 26.

Les députés peuvent voir clairement que, d'après le projet de Loi C-21, les fonds de l'assurance-chômage continueront à être utilisés pour aider seulement les prestataires de l'assurance-chômage.

L'article 20 du projet de loi contient un autre aspect très important. Il s'agit de la disposition qui prévoit d'accorder une aide aux prestataires pour leur permettre de se déplacer vers des régions où ils ont trouvé du travail. Encore il s'agit d'une recommandation analogue à celle du rapport du Comité permanent dont je viens de parler. Permettez-moi d'ajouter que ce rapport a été signé par le critique de l'emploi de l'opposition officielle, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand).

• (1530)

M. Allmand: Il y avait 90 recommandations.

Mme McDougall: Des fonds de la Planification de l'emploi seront libérés en vertu de l'article 20 du projet de loi C-21. Cela nous permettra de transférer 230 millions de dollars de la Planification de l'emploi en vue d'augmenter les activités de formation dans le secteur privé à l'aide de programmes d'alternance travail-études. Notre but est d'inciter le secteur privé à investir 1,5 milliard de dollars supplémentaires chaque année pour la formation jusqu'en 1994.

Nous avons l'intention de dépenser chaque année 65 millions de dollars pour la Planification des ressources humaines au niveau des secteurs. Les résultats obtenus par les projets pilotes réalisés jusquà présent sont encourageants. Nous créerons également un nouveau programme de formation de débutants analogue au programme d'apprentissage. Ce nouveau programme assurera la formation de 40 000 à 50 000 personnes de plus par année. Et nous allons quadrupler les fonds réservés à l'enseignement en alternance au titre de la Planification de l'emploi.

Nous doublerons les fonds alloués au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie. Le SAAI s'est acquis une renommée internationale pour son efficacité à résoudre les problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Dans le cadre de ces mesures, nous affectons également 50 millions de dollars supplémentaires au programme Développement des collectivités, une des composantes de la Planification de l'emploi.

Enfin, nous fournirons 50 millions de dollars de plus pour la formation des bénéficiaires de l'assistance sociale aux termes de la Planification de l'emploi. Dans le cadre des mesures visant à améliorer leur aptitude à l'emploi, que nous avons lancées en 1986, le gouvernement a engagé 400 millions de dollars pour la formation de 60 000 bénéficiaires d'aide sociale par année. Les provinces y contribuant à part égale, c'est un budget total de 800 millions de dollars qui sera consacré à ces mesures. C'est un programme qui a donné de très bons résultats, monsieur le Président.

Nous avons tous intérêt à faire en sorte que ces mesures soient efficaces. Le Canada est à la traîne de la plupart des pays industrialisés pour ce qui concerne la productivité. Soixante p. 100 des actifs de l'an 2000 ont déjà quitté l'école. Si nous voulons rester compétitifs, il faudra que le secteur privé forme et recycle ces travailleurs. C'est pour cela que nous pensons que les efforts financiers faits par le gouvernement seront suivis par un effort financier du secteur privé, qui devrait consacrer 1,5 milliard de dollars par an à la formation des travailleurs.

Quelqu'un a parlé des travailleurs âgés. Notre population active est de plus en plus composée de personnes âgées de 45 ans et plus. Il est impératif que le talent et l'expérience de ces travailleurs ne soient pas perdus, que ce soit à cause de l'évolution du marché ou de pratiques bien ancrées en ce qui concerne l'embauchage. Notre nouvelle stratégie tient compte de ce phénomène. Nous avons notamment prévu 100 millions de dollars pour financer de nouveaux programmes à l'intention des travailleurs âgés, en plus des programmes existants. La statégie est également plus équitable. Reconnaissons que

les travailleurs âgés veulent travailler et devraient avoir accès à une protection du revenu passé l'âge de 65 ans. Cela suppose que ces travailleurs continuent de cotiser au régime d'assurance-chômage après l'âge de 65 ans s'ils choisissent de rester actifs et d'occuper un emploi rémunéré.

Les femmes, elles aussi, ont modifié la nature et la structure de notre population active. Nous avons donc tenu compte de leur participation et contribution importantes en prévoyant non seulement des programmes supplémentaires de formation, mais également d'autres moyens d'aide sous forme de prestations de maternité, de prestations parentales et de prestations de maladie plus généreuses. Contrairement à ce que peuvent penser certains employeurs, ces programmes d'aide sont essentiels au maintien d'une population active hautement qualifiée et performante pour les années 90.

Les femmes représentent 52 p. 100 de la population, 52 p. 100 des talents de ce pays: c'est d'elles également que dépend notre compétitivité future. Je ne cesse de répéter aux femmes canadiennes: visez haut! Briguez les bons emplois! Ne vous contentez pas d'emplois de second ordre! Aujourd'hui, je dis aux entreprises, aux travailleurs canadiens et aux membres de l'opposition: visez haut! Reconnaissez que le marché du travail est en train d'évoluer au Canada et que nous devons traiter comme un atout vital pour la nation chaque travailleur canadien: homme, femme, travailleur âgé, jeune, membre de minorité, chacun d'entre eux. Les entreprises qui ne tiennent pas compte de cette réalité, le font à leurs risques et périls.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à adopter la Loi sur l'assurance-chômage aux nouvelles réalités du monde du travail ainsi que cela est conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés relatives à l'équité.

C'est dans cette optique que nous proposons que 15 semaines de prestations de maternité soient payables pendant la période qui entoure la naissance d'un enfant; que 10 semaines de prestations parentales soient payables aux parents naturels et adoptifs, au père ou à la mère ou que cela soit partagé entre les deux; que les prestataires puissent recevoir plus facilement les prestations de maladie payables pendant 15 semaines.

De plus, monsieur le Président, nous amendons la Loi pour que les prestataires aient la possibilité de toucher des prestations spéciales combinées pendant une période allant jusqu'à 30 semaines; pour que des prestations spéciales soient payables aux prestataires qui participent à un conflit collectif; pour que les travailleurs qui décident de différer l'âge de la retraite soient admissibles aux bénéfices des prestations d'assurance-chômage après l'âge de 65 ans.

Ce sont des ajustements importants, monsieur le Président. Grâce à eux, le Régime d'assurance-chômage du Canada est plus juste, plus souple et mieux adapté à l'évolution de la société et du monde du travail.

[*Traduction*]

Nous pensons qu'avec ces mesures, nous avons modifié sensiblement le régime pour qu'il réponde mieux aux besoins nouveaux des Canadiens. Le Canada est un pays complexe. Dans certaines régions, il y a des taux de chômage inacceptables, alors que dans d'autres, les employeurs cherchent désespérément des travailleurs. Paradoxalement, c'est dans certaines des régions où le chômage est élevé qu'il y a des emplois vacants faute de travailleurs qualifiés sur place. Face à un tel défi, il doit sûrement y avoir de nombreuses approches et non pas une seule. C'est pour cela que nous avons rejeté les propositions radicales de certaines études faites précédemment.

Il va sans dire qu'une intervention du gouvernement ne peut résoudre d'un seul coup tous les problèmes du marché du travail. C'est pourquoi nous avons opté pour un mécanisme déjà en place, c'est-à-dire les programmes de formation déjà financés à même les fonds de l'assurance-chômage, que nous transformerons pour qu'ils jouent un rôle plus actif. Et même cette approche a été utilisée avec modération et en tenant compte des besoins des Canadiens. C'est d'ailleurs ce que nous avons toujours tenté de faire. Si l'on oriente les gens dans la bonne direction, il est presque inévitable qu'ils continueront dans cette voie.

Nous avons été accusés, par exemple, de faire passer les travailleurs de l'assurance-chômage à l'aide sociale. Mais cela est très loin de la vérité. L'expérience passée a montré ce qui arrive lorsque les exigences en matière d'admissibilité de l'assurance-chômage augmentent,—ce n'est pas nouveau. Le précédent gouvernement libéral a fait de même en 1977 ce qui fait que nous avons des antécédents sur lesquels nous baser—les travailleurs ont rajusté leur comportement au travail. et, dans les pires cas, ont réussi à accumuler les semaines supplémentaires de travail dont ils avaient besoin pour être admissibles à l'assurance-chômage et, dans les meilleurs cas, ont obtenu des emplois permanents.

Avant de terminer, j'aimerais parler du financement du régime d'assurance-chômage. Dans son discours du budget, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé que le gouvernement ne versera plus de crédits à même ses recettes générales au compte d'assurance-chômage.

Comme je l'ai indiqué précédemment, les gouvernements élus doivent faire des choix difficiles. Notre gouvernement a été élu avec le mandat d'assainir les dépenses publiques. Des années de financement irresponsable par les gouvernements précédents obligent le gouvernement actuel à faire ces choix. Nous nous sommes en outre engagés à éviter que le compte d'assurace-chôma-

ge devienne déficitaire. J'aimerais, d'ailleurs, rappeler aux députés que les crédits gouvernementaux proviennent des contribuables et que le compte d'assurance-chômage a toujours été financé par eux. Cela demeure inchangé.

Nous savons que les Canadiens veulent travailler et nous prenons des mesures constructives et positives pour qu'ils puissent réaliser leur désir. Depuis notre élection en 1984, 1,4 million de Canadiens de plus travaillent. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de quiconque à cet égard, surtout pas de l'opposition. Il est évident que la meilleure forme de sécurité du revenu pour un travailleur canadien consiste à obtenir un emploi et que la deuxième est d'avoir les ressources, les compétences et la formation nécessaires pour obtenir cet emploi.

• (1540)

Le soutien du revenu joue un rôle important, mais nous devons revenir à l'idée qu'il s'agit d'une mesure temporaire plutôt que d'une solution permanente en fait, l'un des principes fondamentaux de notre stratégie consiste à établir un éventail de programmes et de services pour les travailleurs et les chômeurs canadiens, et à créer un lien entre le soutien du revenu, les services d'emploi, les programmes du gouvernement fédéral destinés au marché du travail et les projets de perfectionnement parrainés par les entreprises et les provinces. Ce sont là des étapes essentielles pour répondre aux besoins en constante évolution du marché du travail, aux besoins des travailleurs actuels, des employeurs ainsi que des Canadiens en général qui désirent occuper une place productive sur le marché du travail. Le statu quo ne constitue plus une option valable. Les défis auxquels le Canada doit faire face dans le monde d'aujourd'hui sont réels. Il doivent donner lieu à des efforts coordonnées qui mettent à profit nos ressources et nos talents.

[*Français*]

Afin de continuer à prospérer dans les années 1990 et par la suite, le Canada a besoin d'une main-d'oeuvre dynamique, souple et très qualifiée. Tous les Canadiens et les Canadiennes doivent se rendre compte qu'ils ont un rôle important à jouer pour s'assurer d'un meilleur avenir pour tous.

Je poursuis mes consultations avec les entreprises, l'industrie, les travailleurs et les divers gouvernements provinciaux sur la meilleure façon de préparer les Canadiens aux changements à venir.

Vos idées et votre collaboration sont essentielles pour que le Canada continue sur sa lancée économique et que nous puissions réaliser nos grands objectifs nationaux.

[*Traduction*]

En travaillant ensemble maintenant, nous nous assurons que le Canada jouira d'un avenir prometteur et réalisera ses objectifs de concurrence, de confiance, de force, d'humanité et de souveraineté.

J'espère que nous étudirons et adopterons rapidement le projet de Loi C-21, afin que les Canadiens puissent profiter le plus tôt possible des retombées qu'il aura.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le principal but du projet de loi à l'étude est de réduire considérablement l'appareil d'assurance-chômage qui a bien servi les Canadiens depuis son introduction en 1940 après la grande dépression des années 1930. En 1940, le gouvernement libéral de Mackenzie King a lancé le programme d'assurance-chômage à la suite d'une crise durant laquelle des milliers et des milliers de Canadiens sans emploi n'avaient pu profiter de l'assurance-chômage, et avaient dû compter sur des mesures d'assistance sociale fort restreintes et des soupes populaires qui, soit dit en passant, sont, semble-t-il, la caractéristique des gouvernements conservateurs, car elles refont leur apparition dans bien des régions du pays.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur le Président, ce programme a été lancé, afin de s'assurer que les Canadiens sans emploi contre leur volonté, aient assez d'argent pour payer leur loyer, se nourrir et s'occuper de leurs enfants. Depuis, on l'a amélioré à deux reprises, en 1955 et à nouveau, en 1971.

Le principal objectif du projet de loi C-21 est de sabrer ce programme. Il y a, semble-t-il, trois raisons à cela. Tout d'abord, le gouvernement se sert du programme d'assurance-chômage et des compressions qu'il propose aujourd'hui pour réduire le déficit. Nous reconnaissons qu'il faut résorber le déficit, mais jamais sur le dos des

chômeurs, des gens qui sont le moins en mesure de payer pour des coupures aussi importantes. Il s'agit manifestement de l'un des objectifs que le gouvernement vise en présentant ce projet de loi: mettre en oeuvre son programme de réduction du déficit.

Une autre raison évidente justifiant la présentation de ce projet de loi réside dans l'objectif du gouvernement de créer des règles du jeu égales pour tous, afin de faciliter la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Au cours de la campagne électorale, nous avons averti les Canadiens que le gouvernement tenterait de sabrer dans les programmes sociaux, afin de nous mettre sur le même pied que les États-Unis, en vue de créer des conditions permettant aux entreprises canadiennes de pouvoir mieux concurrencer les entreprises américaines qui peuvent venir s'établir au Canada sans être assujetties à des droits. Nous avons affirmé que nos vis-à-vis allaient sabrer dans les programmes ou que les entreprises allaient s'établir aux États-Unis ou menacer de le faire, et c'est ce qui se produit avec ce projet de loi et d'autres projets de loi du genre.

Enfin, je crois que la troisième raison dont a parlé la ministre dans ses observations est basée sur l'idéologie conservatrice selon laquelle un régime d'assurance-chômage progressiste encourage la paresse, empêche les employeurs de trouver des travailleurs facilement. Voyons ce qu'il en est. En fait, ce sont les pays ayant les régimes d'assurance-chômage les plus progressistes, les plus avancés, qui ont les taux de chômage les plus bas. C'est notamment le cas en Suède, en Suisse, en Allemagne de l'Ouest, en France et en Autriche. Tous ces pays, la Suède, l'Autriche et la Suisse ont un taux de chômage inférieur à 5 p. 100.

Au Canada, de 1965 à 1980, soit pendant une période de 15 ans de gouvernement libéral, le taux de chômage moyen a été de 5,6 p. 100. Nous avions ce que je tiens pour un excellent régime d'assurance-chômage. Par conséquent, c'est un mythe et une erreur de prétendre que nous favorisons la paresse et nous rendons plus difficile la tâche des employeurs en quête de travailleurs simplement parce que nous avons d'excellents programmes sociaux bien adaptés et modernes. Bien sûr, il y a des gens qui abusent de notre régime, et j'en dirai un mot dans une minute. Le travailleur canadien a certes raison de refuser un emploi de piètre qualité et mal rémunéré, un emploi où il ne pourra pas faire partie d'un syndicat et qui offre des conditions de travail médiocres que certains employeurs, pas tous, voudraient le voir accepter. Le gouvernement voudrait obliger les chômeurs à accepter n'importe quel emploi en leur rendant la vie très difficile. Nous rejetons une telle attitude.

Permettez-moi de citer très brièvement les chiffres que m'a fournis le ministère de l'Emploi et de l'Immigration au sujet des fraudeurs. Je me suis fait dire qu'au cours de l'année 1987-1988, 5 507 demandeurs qui auraient voulu toucher indûment des prestations d'assurance-chômage ont été pris en flagrant délit. Cela représente pour cette année-là 5 507 fraudeurs sur un total de 2,4 millions de bénéficiaires, soit 0,2 p. 100, ce qui est vraiment très peu.

Par ailleurs, 6 215 prestataires ont perdu leur admissibilité pour avoir refusé l'emploi qui leur était offert. Au regard des 2,4 millions de bénéficiaires, cela représente 0,25 p. 100. Ces chiffres démontrent que la grande majorité des Canadiens veulent travailler. S'ils ont recours à l'assurance-chômage, c'est surtout parce qu'ils ont perdu leur emploi sans l'avoir voulu. Ils ont besoin de leurs prestations pour subsister jusqu'à ce qu'ils puissent trouver un nouvel emploi, pour pourvoir aux besoins de leurs familles, pour leur assurer le vivre et le couvert, ou pour rembourser leur hypothèque.

La Chambre sait sans doute qu'en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage telle qu'elle existe à l'heure actuelle, le requérant doit être disposé et prêt à travailler pour pouvoir toucher des prestations. Ce sont les articles 25 et 55 qui l'exigent. La loi exige en outre que le travailleur se rende disponible en s'inscrivant à un centre de main-d'oeuvre. Les articles 40 et 107 de la loi exigent que le requérant passe des entrevues et qu'il accepte l'emploi convenable qui lui est offert. La loi actuelle l'exige déjà. Par conséquent, rien ne prouve que l'assurance-chômage favorise la paresse et encourage les fraudeurs. C'est vrai qu'il y a des fraudeurs et des paresseux qui refusent de travailler, mais ils représentent une faible proportion soit moins de 1 p. 100 de tous les requérants.

• (1550)

Revenons un peu en arrière. Ce programme a été mis sur pied, puis amélioré en 1955 et en 1971, toujours sous les libéraux, par suite de l'horrible souvenir que les Canadiens ont gardé de la grande crise des années 1930. Il convient de noter qu'un régime d'assurance-chômage sain et progressif n'aide pas seulement les chômeurs. Il

aide aussi l'économie et empêche les dépressions de s'aggraver.

Dans les années 1930, lorsque, par suite d'une fermeture d'usine dans une localité les travailleurs perdaient leur emploi sans pouvoir toucher d'assurance-chômage, ils cessaient en peu de temps d'acheter des provisions, de payer leurs factures ou de régler leur loyer. Cela faisait boule de neige si bien que d'autres entreprises étaient bientôt acculées à la faillite.

Grâce à un régime d'assurance-chômage sain et progressif, nous nous assurons que les fermetures d'entreprises et les licenciements ne mènent pas, en faisant boule de neige, à une aggravation de la récession. Les prestataires dépensent tout l'argent qu'ils reçoivent. Ils ne vont pas en Floride. Ils ne mettent pas l'argent dans un bas de laine. Ils le dépensent pour survivre. En circulant, cet argent aide les entreprises restées ouvertes. Le programme aide donc non seulement le chômeur, mais l'économie tout entière.

Voyons comment les prestations d'assurance-chômage aident quelques-unes des provinces les moins développées. En 1988, les travailleurs de Terre-Neuve ont versé des cotisations de 169 millions de dollars, mais ont touché des prestations de 670 millions. A cause de son taux de chômage élevé, Terre-Neuve a reçu beaucoup plus d'argent que ses travailleurs n'en ont versé.

A l'Île-du-Prince-Édouard, les travailleurs ont versé des cotisations de 39 millions de dollars contre des prestations de 138,5 millions. Les Québécois ont versé des cotisations de 2,7 milliards de dollars contre des prestations de 3,3 milliards. Cet argent a permis à l'économie de ces provinces de se maintenir en dépit de taux de chômage très élevés dans certains secteurs.

Les chiffres démontrent que, dans six provinces, les prestations d'assurance-chômage sont supérieures aux cotisations. Seuls l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont, l'an dernier, versé des cotisations supérieures aux prestations reçues. Je le signale parce que cela changera à la suite des compressions proposées par le ministre dans ce projet de loi. Les provinces moins développées recevront moins d'argent qu'auparavant.

D'après les changements proposés dans ce projet de loi, les travailleurs canadiens verseront des cotisations plus élevées à la caisse d'assurance-chômage et retireront moins sous forme de prestations. En outre, parce que le gouvernement supprime sa contribution législative à la caisse, les employeurs et les employés paieront des cotisations plus fortes une fois de plus.

Je veux donner à la Chambre quelques exemples des répercussions que ces changements auront. Avec les changements prévus dans le projet de loi C-21, il sera plus difficile aux travailleurs canadiens de devenir admissibles à l'assurance-chômage. Et s'ils le deviennent, ils auront droit moins longtemps qu'avant à des prestations.

Examinons certains exemples découlant de ces changements. A St. John's, dans la province de Terre-Neuve, où il faut actuellement avoir travaillé pendant 10 semaines pour avoir droit à des prestations, cette période passera à 14 aux termes de cette mesure législative. A Halifax, en Nouvelle-Écosse, au lieu de 12 semaines, il faudra avoir travaillé pendant 18. Ces régions ne sont pourtant pas réputées pour leur richesse.

A Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, où il faut 10 semaines, il en faudra 15. A Québec, où il en faut 12, il en faudra 18. A Montréal, il en faudra 16 au lieu de 10.

A Ottawa, il en faudra 20 au lieu de 14. A Sudbury, 18 au lieu de 12, ainsi qu'à Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. Il y a très peu de régions canadiennes où la période de référence ne sera pas plus longue.

De même en est-il de la durée de versement des prestations. A St. John's, Terre-Neuve, la durée maximum restera de 50 semaines, mais la durée minimum sera de 33 semaines au lieu de 40. A Halifax, la durée minimum sera de 21 au lieu de 28 semaines. A Saint-Jean, elle sera de 30 au lieu de 36 semaines.

Je le répète, je pourrais prouver que, dans la plupart des collectivités du Canada, les chômeurs toucheront moins longtemps des prestations d'assurance-chômage à cause de ce projet de loi.

Qui s'occupera des chômeurs qui obtiendront moins de prestations à cause de ces réductions. Même si nous n'avons pas les chiffres exacts parce que le gouvernement ne nous a pas remis les résultats de ses études d'impact, il est évident que si les critères d'admissibilité sont plus sévères, moins de travailleurs canadiens pourront toucher des prestations. Si on leur coupe leurs prestations

plus vite, ils se retrouveront sans revenu pendant qu'ils sont encore en chômage.

Qui s'occupera de ces chômeurs qui ne toucheront plus de prestations d'assurance-chômage? Il n'y a que deux possibilités. Ou bien les systèmes d'aide sociale des provinces les prendront en charge ou bien ils feront la queue à la soupe populaire et demanderont la charité. Bien qu'on voie de plus en plus de ces cas-là, je crois que nous avons établi que les Canadiens ne veulent par retenir cette deuxième solution.

Il faut se demander si ce ne sont pas de fausses économies que nous propose le gouvernement. Parce que le gouvernement fédéral réduit le programme d'assurance-chômage, des chômeurs ne seront pas couverts par ce programme. Ils devront être pris en charge par les systèmes provinciaux d'aide sociale. Or, comme tout le monde le sait, les prestataires d'aide sociale doivent se soumettre à des examens de ressources et les inspecteurs fouillent constamment dans leurs affaires. Cela est humiliant pour bien des gens.

De plus, de nombreuses provinces affirment qu'elles ne peuvent pas porter ce fardeau supplémentaire. J'ai ici un article publié dans le *Halifax Chronicle Herald* le 17 avril, juste après que la ministre eut annoncé ses projets le 11 avril. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, déclarait alors que les changements apportés au régime d'assurance-chômage constituent une menace réelle pour le budget de sa province au chapitre des services sociaux. Le ministre des Finances du Québec abondait dans le même sens.

M. Buchanan a dit: «C'est pour moi un sujet de grave préoccupation, car cela signifie que l'aide financière à ces personnes ne viendra plus de la caisse de l'assurance-chômage, mais de nos caisses de sécurité sociale.»

Le gouvernement met les provinces dans de beaux draps et ne propose rien pour les aider à s'en sortir.

Non content de raccourcir la période de prestations et la période d'admissibilité pour les travailleurs canadiens, il réduit aussi radicalement la contribution du gouvernement à la caisse de l'assurance-chômage. Cette caisse est constituée à l'heure actuelle des cotisations versées par les travailleurs, de celles versées par les employeurs ainsi que de la contribution du gouvernement. Cette dernière repose sur le principe qu'il incombe au gouvernement de garantir une politique de plein emploi. La loi prévoit des prestations complémentaires lorsque le taux de chômage dépasse 4 p. 100, et elle les met à la charge du gouvernement. Le gouvernement qui a présenté ces dispositions a dit que, jusqu'à un taux de chômage d'environ 4 p. 100, les travailleurs et les employeurs assumeraient le coût du régime. Quand le chômage dépasse ce taux, le gouvernement doit cependant assumer une part de plus en plus grande du financement parce que la situation de l'emploi est sa responsabilité dans une certaine mesure.

• (1600)

Cette situation de financement tripartite, par les travailleurs, les employeurs et le gouvernement fédéral, est celle que prévoit la loi depuis quelque temps. Dans le projet de loi, le gouvernement retire sa contribution, qui a été de 2,9 milliards l'an dernier, presque trois milliards. D'où viendront ces trois milliards? A ce que nous pouvons voir, des travailleurs et des employeurs. Les travailleurs et aussi les employeurs prennent la chose très au sérieux. Ce ne sera ni plus ni moins qu'une charge sociale, qui ne cessera d'augmenter. Quel effet produisent ces charges sociales? Elles freinent l'embauche. Une entreprise qui paie autant et de plus en plus pour chaque travailleur à son service cherchera les moyens d'en engager moins. Elle aura recours à la sous-traitance. Les sociétés vont recruter des travailleurs à temps partiel. Elles vont mécaniser et automatiser de plus en plus la production. Il y aura donc de moins en moins d'emplois pour les travailleurs canadiens, notamment dans les domaines qui ont toujours été à forte concentration de main-d'oeuvre.

Dans le budget qu'il a présenté au Québec au début de mai, M. Lévesque a estimé que le gouvernement du Québec devra débourser plus de 100 millions de dollars pour ses propres employés, par suite de ces mesures. Parce que le gouvernement du Québec est un gros employeur et devra donc payer la contribution de l'employeur, le ministre estime que ce projet de loi entraînera une augmentation de coûts de plus de 100 millions de dollars pour son gouvernement. Il s'agit, en passant, au cas où le ministre songerait à le rappeler, de l'argent des contribuables. Ce sera donc l'argent des contribuables, au Québec, qui sera versé au gouvernement provincial tan-

dis que les autorités fédérales font des coupures aux dépens des chômeurs et se déchargent de leur fardeau sur les provinces.

Maintenant, quelques mots au sujet des mesures contenues dans le projet de loi pour la formation et l'aide au développement de l'emploi. A entendre la ministre, on aurait cru que ce projet de loi ne portait que sur la formation. Elle a parlé du projet de loi comme s'il s'agissait de la Loi sur la formation au Canada, comme s'il ne prévoyait pas toutes ces coupures et de très profondes modifications dans le régime d'assurance-chômage. Elle a parlé en long et en large des mesures de formation que le gouvernement espère présenter grâce à l'argent qu'il puisera dans la caisse d'assurance-chômage.

Je tiens à ce qu'il soit absolument clair que pendant des années à la Chambre, nous avons réclamé des programmes de formation plus nombreux et de meilleure qualité. Jamais nous n'avons laissé entendre que ces programmes devraient être payés essentiellement à même la caisse d'assurance-chômage.

La Loi actuelle sur l'assurance-chômage prévoit qu'environ 2 p. 100 de la caisse doit être utilisé pour financer des programmes de formation spéciale. Nous nous sommes aperçus qu'il était encore possible d'apporter des changements et des améliorations. Mais jamais nous n'avons laissé entendre que la principale source de financement des programmes de formation au Canada, surtout pour les chômeurs, devait être la caisse d'assurance-chômage. Se servir ainsi de la caisse d'assurance-chômage pour payer ces programmes constitue un impôt régressif, car cet argent sera utilisé pour payer des programmes qui bénéficieront à tous les Canadiens, et non simplement aux travailleurs qui reçoivent la formation, mais aussi aux sociétés qui embaucheront les travailleurs ainsi formés et à toute l'économie qui bénéficiera de ces compétences nouvelles. Ces programmes de formation, qui sont de bons programmes et qui favorisent l'alternance travail-études, l'apprentissage et la formation des débutants sont parfaits et il nous en faudrait davantage. Mais ne les finançons pas principalement en puisant dans une caisse qui doit servir à aider les gens à joindre les deux bouts s'ils perdent leur emploi.

L'an dernier, le gouvernement s'est rendu compte que la caisse d'assurance-chômage accusait un excédent de 2,8 milliards de dollars pour 1988 et il a décidé d'en retirer 2,9 milliards pour financer les programmes de formation, qui, incidemment, ont été réduits de 32 p. 100 depuis 1984.

Entre 1984 et 1989, le gouvernement a ramené les crédits affectés aux programmes de formation de 2,2 milliards de dollars, qui était le montant dépensé en 1984 au moment des élections, à 1,5 milliard de dollars. C'est une différence de 700 millions de dollars. Maintenant, il remet 800 millions de dollars après cinq ans et il prend cet argent dans la caisse d'assurance-chômage parce qu'il veut réduire le déficit.

Nous avons toujours soutenu les programmes de formation et il nous en faut beaucoup plus, mais il ne faut pas les financer de cette façon. En outre, étant donné que la ministre agit ainsi en soutirant des fonds de la caisse d'assurance-chômage, que fera-t-elle pour s'assurer que les personnes recevant une formation dans les régions qui se développent lentement en tirent avantage? Supposons que des fonds sont utilisés pour donner une formation à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, où le gouvernement est sur le point de fermer la base militaire. Est-ce que le gouvernement va créer des emplois dans cette région pour que les gens ayant suivi des cours de technologie de pointe, par exemple, puissent travailler dans cette ville? Devront-ils déménager à Toronto, à Calgary ou ailleurs pour se trouver un emploi? C'est inacceptable. La formation n'est pas la seule solution au chômage. Elle peut aider dans certains cas, pour ceux qui peuvent obtenir un emploi s'ils ont la formation nécessaire. Par contre, le Canada atlantique fourmille de gens qui ont reçu une bonne formation ou sont très compétents, mais il n'y a pas d'emplois pour eux. Le gouvernement n'a pas fait grand-chose à ce sujet.

Ça m'amuse toujours d'entendre la ministre et ses pairs se glorifier de leur grand succès dans le domaine de l'emploi. Le taux de chômage s'élève à 7,8 p. 100; 7,8 p. 100 cinq ans après la récession. Pendant l'année précédant la récession, sous un gouvernement libéral, il était de 7,5 p. 100. Pendant les 15 années précédentes, ce taux s'est élevé en moyenne à 5,6 p. 100. Le gouvernement actuel ne l'a même pas ramené à 7 p. 100, bien que cinq années se soient écoulées depuis la récession. Il y a encore plus d'un million de chômeurs au Canada. Le gouvernement va prendre l'argent des chômeurs dans la caisse d'assurance-chômage et l'affecter à la formation. Il ne dit pas ce que ces gens feront, une fois qu'ils auront reçu cette formation. Le développement régional est mis en veilleuse et le gouvernement n'a pas de politique de plein emploi ni de stratégie industrielle. Ce qui va se passer, c'est qu'il n'y aura pas d'emplois pour les travailleurs spécialisés dans de nombreuses régions du pays. Devaient-ils prendre le train pour se rendre dans la

région métropolitaine de Toronto, seul endroit du pays jouissant du plein emploi parce qu'il relève du gouvernement libéral de l'Ontario?

En ce qui concerne les programmes de formation, la ministre soutient que le gouvernement est sur la bonne voie. Or, ce n'est pas ce que disent plusieurs rapports récents. Le rapport de Grandpré critiquait le gouvernement pour ses compressions dans les programmes de formation et recommandait des changements. En fait, le gouvernement a suivi certaines recommandations de de Grandpré, mais il ne finance pas les programmes de la façon recommandée. Il se sert de la caisse de l'assurance-chômage pour les financer.

J'ai en main un article du *Financial Post* du 24 mai 1989 disant que les travailleurs veulent une meilleure formation. L'éditorialiste soutient que les programmes de formation actuels ne sont pas suffisants.

Un autre article du *Financial Post* du 17 mai dit que les employeurs n'offrent pas la formation nécessaire au Canada. Dans un article paru dans le *Toronto Star* du 22 mai, Arthur Donner se réfère au récent rapport du Centre canadien du marché du travail et de la productivité, qui critiquait sévèrement les programmes de formation offerts par le gouvernement.

L'article parle de l'échec des secteurs public et privé dans le domaine de la formation. Dans un récent rapport sur les besoins en formation des travailleurs dans une économie en constante évolution, Armine Yalnizyan et David Wolfe affirment que les programmes de formation fédéraux ne conviennent même pas à une fraction des chômeurs canadiens.

Nous voulons des améliorations, mais nous n'acceptons pas que la ministre nous dise que les programmes en place sont tout simplement merveilleux et que nous en voulons d'autres du même acabit. Ce n'est pas vrai.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, notre système d'assurance-chômage est compliqué. Les Canadiens ne le trouvent pas facile à comprendre. Nous avons affaire à une terminologie complexe, à des modalités de financement, à des périodes de prestations et d'admissibilité, à des tas de tableaux et de subventions, etc.

• (1610)

Bien qu'il s'agisse là d'un domaine compliqué, la ministre disait l'autre jour au comité et lors d'une conférence de presse qu'elle n'a pas l'intention de procéder à des consultations sur les modifications à l'assurance-chômage qui figurent dans le programme qu'elle nous donne. Elle compte procéder à des consultations au sujet de sa nouvelle formule pour la formation, mais pas sur les modifications proposées au Programme d'assurance-chômage.

Cela ne va pas. Il s'agit d'une chose qui touche des millions de Canadiens. Comme je l'ai signalé, 2,4 millions de Canadiens ont présenté l'an dernier une demande de prestations d'assurance-chômage. Ces personnes changent d'une année à l'autre parce que la situation évolue dans les diverses régions. Voici qu'elle apporte des changements importants et de graves compressions de programmes, mais refuse de consulter.

Je tiens à lui dire, à elle et au gouvernement, que nous avons l'intention de poursuivre ce débat pour que les Canadiens comprennent ce qui leur arrive et ce que le gouvernement est en train de leur faire. L'unique façon à notre avis de faire comprendre cela à la population canadienne, c'est le débat télévisé de la Chambre des communes. Nous espérons que grâce aux orateurs qui vont parler des intérêts des diverses régions du pays, nous amènerons les Canadiens à comprendre ce que le gouvernement est en train de leur faire.

Dernièrement, nous avons adopté une résolution au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration disant que le comité devait parcourir le Canada pour recueillir l'opinion des Canadiens sur ces changements. Mais lorsque le rapport du comité est arrivé à la Chambre, il a été saboté. Il n'a pas passé. Les audiences devaient débuter il y a plus d'une semaine. Le gouvernement a saboté le rapport.

Nous avons essayé ce matin encore une fois d'adopter une résolution disant que le comité de la Chambre devait se déplacer et entendre le point de vue des Canadiens quand le projet de loi aurait franchi la deuxième lecture. Le débat à la Chambre permet un échange de vues entre députés, ce qui est fort beau, mais il n'y a rien comme d'aller dans les régions du pays où il existe de graves problèmes et d'écouter la population nous dire directement ce qu'elle pense de ces changements.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Le gouvernement ne se fait pas honneur quand il cherche à nous empêcher de nous déplacer ainsi.

Sous la législature précédente, le même comité s'était déplacé partout en Asie, en Afrique et en Europe pour visiter les bureaux d'immigration car il jugeait important de le faire. J'étais d'accord à ce moment-là. Mais s'il peut aller si loin, il peut certainement visiter les régions du Canada qui connaissent un taux de chômage élevé où les gens voudront lui dire ce qu'ils pensent de ces changements.

La ministre dit que nous n'avons pas besoin de nous déplacer pour consulter les gens parce que la question a été étudiée assez longtemps. Certes, le gouvernement a mis la commission Forget sur pied en 1984 et elle a siégé en 1985 et fait rapport en 1986. Il a utilisé très peu de ses recommandations, cependant. Son projet de loi en contredit même un bon nombre.

Celles du comité parlementaire ont connu le même sort. Dans la dernière législature, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a étudié pendant un an les recommandations du rapport Forget. Il a fait 90 recommandations que j'ai toutes appuyées, sauf une. La ministre n'en a pas tenu compte, cependant. Elle a beau prétendre que deux ou trois de ses propositions sont basées sur ces recommandations, elles ne le sont qu'en partie seulement. La filiation n'est pas claire. Beaucoup d'entre elles étaient même absolument contraire au projet de loi présenté aujourd'hui.

Je parle du rapport du comité pour que la Chambre et les Canadiens sachent que le Parti libéral n'est pas contre l'amélioration et la réforme du système d'assurance-chômage. Au contraire, nous avons appuyé 89 des 90 recommandations de ce rapport qui visait à réformer et à modifier le système d'assurance-chômage. Nous les appuyons toujours.

Revenons à la question de la crédibilité. Le 13 octobre 1988, en plein milieu de la campagne électorale, quand des journalistes et d'autres personnes lui ont demandé si le gouvernement avait l'intention de modifier ou de réduire le système d'assurance-chômage après les élections, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) aurait dit, d'après l'*Evening Telegram* de St. John's, du 14 octobre:

> «C'est ridicule» a-t-il répondu aux journalistes qui lui posaient la question à l'hôtel Newfoundland après une assemblée progressiste conservatrice en l'honneur du premier ministre Brian Mulroney.

Puis il a dit qu'il avait demandé au premier ministre (M. Mulroney) si le rapport voulant que l'assurance-chômage soit diminuée était fondé. Le premier ministre a répondu:

> . . .non, le gouvernement n'a pas l'intention de modifier le régime.
>
> «C'est mauditement vrai que je lui (le premier ministre) en ai parlé. Il a dit non.
>
> «Personne ne propose de changements au régime d'assurance-chômage.»

A peine quelques mois après, monsieur le Président, nous sommes saisis du projet de loi C-21 qui chambarde le régime d'assurance-chômage, en même temps qu'il diminue considérablement les prestations et la période de référence, sans parler du fait que la contribution du gouvernement—de 2,9 milliards de dollars l'an dernier—est réduite à zéro. Pas étonnant que les Canadiens soient cyniques au sujet du gouvernement quand différents ministres expriment des positions si contradictoires! Un ministre dit: «Absolument pas, jamais. Le premier ministre m'appuie. Il n'y aura ni réductions, ni changements au régime d'assurance-chômage.» Nous voici quelques mois plus tard en train d'étudier un projet de loi visant à imposer des réductions.

Mme Blondin: Quelle honte!

M. Allmand: Le gouvernement a fait volte-face tellement souvent que les Canadiens commencent à en avoir assez. Il y a eu tellement de scandales, de corruption et de promesses brisées que c'est devenu un cauchemar. Les Canadiens ne veulent plus écouter le gouvernement, ce qui n'est pas un témoignage en faveur de notre régime.

En guise de conclusion, j'affirme que le Parti libéral est d'accord pour apporter des changements au régime d'assurance-chômage, mais ils doivent absolument améliorer le régime tant pour les employés que pour les employeurs. Nous n'appuierons pas des réductions à la suite desquelles les Canadiens sans travail vont avoir plus de difficulté à payer leur loyer, à acheter de la nourriture et à prendre soin de leurs enfants. Nous n'appuierons pas ce genre de projet de loi, pas plus que les réductions qui ne font que faire passer le fardeau des chômeurs aux provinces. Nous ne sommes pas en faveur d'un tel projet de loi.

Nous voulons que le grouvernement prête l'oreille aux Canadiens. Nous voulons que le gouvernement retire le projet de loi et reparte à zéro. Pour cette raison, je propose, appuyé par le député d'Eglington—Lawrence (M. Volpe):

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Des voix: Bravo!

• (1620)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je prends la parole pour contester le projet de loi C-21 dont la Chambre est maintenant saisie. Je tiens à marquer mon opposition au projet de loi en faisant ressortir le peu de crédibilité du gouvernement du point de vue de son idéologie, de ses programmes et de ce qu'il a promis aux Canadiens.

On a dit que les conservateurs s'étaient fait élire en promettant d'aider les pauvres et non les riches. Je crois que nous avons ici la preuve que c'est éminemment vrai. Ted Kennedy lui-même l'a dit. C'est la pure vérité.

Le gouvernement s'est dit compassionné et attentif aux besoins des chômeurs et voici qu'il transfère un excellent programme au secteur privé. Cela est conforme à l'idéologie du gouvernement, qui semble croire que s'il déréglemente des secteurs, le marché va s'occuper de la situation économique et le pays comme la population vont prospérer. Je voudrais citer ici quelques exemples à l'encontre de cela.

Voyons tout d'abord la déréglementation du transport aérien aux États-Unis. Si j'en parle, c'est que le gouvernement songe à faire la même chose ici. On prétendait que les grandes compagnies aériennes accaparaient une trop grande partie du marché et que les tarifs étaient trop élevés. Il fallait déréglementer le secteur afin de stimuler la concurrence et libérer les forces du marché. Il s'ensuivrait de meilleurs tarifs pour les voyageurs.

La déréglementation du transport aérien a débuté en 1979. A l'époque, les cinq plus grandes compagnies aériennes des États-Unis cumulaient des profits de 55,5 p. 100. En 1984, une fois la déréglementation bien engagée, le tableau était quelque peu différent. Nous savons parce que les faits le prouvent que les compagnies aériennes prospéraient. Nous savons aussi qu'une pléthore de compagnies aériennes naissantes ont fait faillite. Nous savons que les tarifs ont d'abord baissé pour être ensuite plus élevés que jamais.

L'un des principaux avantages de la déréglementation, soit la promotion de la concurrence, était en fait tel en 1984 que le niveau de profit des cinq plus grandes compagnies aériennes aux États-Unis, qui avait déjà été de 55,5 p. 100, n'était pas de 60, 70, ni même 75 p. 100, mais bien de 94 p. 100. Vous parlez d'une concurrence!

Le libre-échange est un exemple semblable et il démontre certes à quel point le gouvernement manque de compassion. Lorsqu'il s'est lancé dans un accord de libre-échange avec les États-Unis, plutôt que de retenir le plus haut dénominateur commun entre nos deux pays, ou peut-être même dans la région plus large, si on souhaite inclure certains des autres pays de l'Amérique du Nord—dans les deux cas, c'est, bien entendu, notre propre pays—comme l'ont fait les Européens lorsqu'ils ont créé le Marché commun, le gouvernement nous a associés plutôt au plus faible dénominateur commun en Amérique du Nord. L'Accord de libre-échange nous force inoxérablement à concurrencer les très faibles salaires qui sont maintenant la norme dans la partie nord du Mexique adjacente à la frontière américaine, la Micila Dora Strip. Nous voilà dans une situation où plusieurs employeurs canadiens prétendent que si les travailleurs du pays n'acceptent pas des salaires plus bas, ils vont aller s'établir au sud des États-Unis où les salaires sont inférieurs ou encore, au Mexique. Voilà pour ce qui est de la compassion.

Je suis heureux que la ministre ait parlé de compassion, de libre-échange et de déréglementation, car rien ne prouve que l'une de ces notions puisse profiter aux travailleurs canadiens, et chose certaine, le projet de loi C-21 est un exemple d'une autre mesure pas très favorable aux travailleurs canadiens.

Il ne faudrait pas trop se surprendre également des résultats d'un rapport commandé par le gouvernement fédéral à l'Institut Fraser. Je trouve extrêmement difficile de croire aux résultats auxquels l'Institut est parvenu et je suis surpris que le ministère de la Consommation et

des Corporations ne le poursuive pas pour publicité trompeuse.

Dans son rapport, Michael Walker, de l'Institut Fraser, déclare que 99 p. 100 des biens et des services produits au Canada pourraient être l'oeuvre du secteur des services. J'ignore comment l'Institut peut dans une seule phrase combiner les services et les biens, car dans le langage économique normal, les biens et les services sont deux choses distinctes.

Cela étant, je voudrais me reporter à la situation au Canada pour ce qui est des affirmations constantes de nos vis-à-vis relativement au nombre d'emplois créés par le gouvernement.

Depuis 1974, aucun emploi n'a été créé dans le secteur de la production de biens, et cela ressort des statistiques sur l'emploi pour ce secteur, qui montrent que les chiffres en question n'ont pas augmenté par rapport à ce qu'ils étaient avant la récession. Ainsi, par définition, tous les emplois créés depuis se trouvent dans le secteur des services.

Il y a deux choses importantes à se rappeler au sujet de ces chiffres. La première, c'est que dans le secteur de la production de biens qui emploie en majeure partie des cols bleus, les intéressés sont généralement bien payés.

Dans le rapport de l'Institut Fraser, on prétend que le secteur des services est extrêmement viable. On fait la même affirmation au sujet du secteur de la production de biens. De façon limitée, on dit de ce secteur qu'il offre de bons salaires. Malgré le fait que l'Institut a pris certaines données hors contexte, il suffit de comprendre la distinction entre les deux secteurs pour être en mesure d'extrapoler. Il y a plusieurs points à soulever au sujet des emplois que le gouvernement prétend créer. Je le répète, tous ces emplois sont dans le secteur des services, et il y a trois ou quatre choses dont il faut tenir compte relativement à ce secteur.

• (1630)

Tout d'abord, une forte proportion de ces emplois sont des emplois à temps partiel. Ensuite, nombre d'entre eux sont mal rémunérés. Je reviendrai là-dessus dans une minute. Ensuite, un grand nombre des emplois que le gouvernement actuel a créés dans le cadre de sa stratégie d'emplois se situent dans le secteur des services. Je reviendrai là-dessus aussi un peu plus tard. Ce dont il faut se souvenir en premier lieu, c'est que dans le secteur des services les gens travaillent en moyenne 28 heures par semaine, en comparaison de 38 dans le secteur de la fabrication.

La deuxième chose à se souvenir, c'est que dans le secteur de la fabrication, la plupart des travailleurs sont syndiqués et occupent des emplois bien rémunérés. C'est la raison pour laquelle les emplois du secteur de la fabrication sont bien rémunérés.

Dans le secteur des services, il y a en gros trois catégories d'emplois. Ainsi, un travailleur sur cinq travaille pour le compte du secteur commercial et financier qui dessert surtout le monde des affaires et de la finance. Les travailleurs de cette catégorie sont assez bien payés, soit environ 497 $ par semaine en comparaison de 230 $ pour les travailleurs du secteur ordinaire des services. Cette catégorie supérieure d'employés peut être considérée comme à l'emploi du monde des affaires et de l'industrie.

La deuxième catégorie d'emplois qui occupe deux travailleurs du secteur des services sur cinq se situe dans l'industrie. Les travailleurs de cette catégorie sont très mal payés, puisque dans le secteur du tourisme et de l'alimentation ils peuvent toucher aussi peu que 150 $ par semaine, alors que ceux qui oeuvrent dans le secteur de la vente au détail peuvent gagner jusqu'à 218 $ par semaine, salaire qui n'a rien de «mirobolant».

Si nous considérons la compassion que le gouvernement a montrée et ce qu'il a pu accomplir dans le domaine de la création d'emplois en multipliant les initiatives et en favorisant la déréglementation consécutive au libre-échange, nous nous rendons compte qu'il est bien moins généreux qu'il le prétend.

Au cours des élections de l'automne dernier, de nombreux porte-parole du gouvernement ont donné maintes assurances. Le député qui a pris la parole avant moi y a fait allusion. Le gouvernement a promis qu'il ne modifierait en rien le régime d'assurance-chômage. Il a promis qu'il n'apporterait aucun changement. Fidèle à sa stratégie, le gouvernement a multiplié les assurances que s'il était reporté au pouvoir, il n'apporterait pas les changements annoncés.

Pourtant, nous sommes bel et bien en train d'examiner les changements qu'il entend apporter au régime d'assurance-chômage. Ces changements sont si considérables qu'ils vont marquer d'une façon indélébile le tissu économique de notre pays. Je le dis tout net, car si nous considérons les événements survenus depuis plusieurs années, depuis la dépression à laquelle nous avons du faire face et dont nous étions sur le point de sortir au moment où le gouvernement conservateur a été élu en

1984, les Canadiens auraient eu bien plus de mal à tirer leur épingle du jeu sans le régime d'assurance-chômage.

Voici maintenant que le gouvernement met en place un système tel que si nous devons faire face de nouveau à une crise économique, nous ne parviendrons certainement pas à nous en sortir d'une façon qui ait un sens pour les chômeurs de notre pays. Le commerce et l'industrie de notre pays en pâtiraient certes.

Après le 1er janvier 1990, il est fort probable que les habitants de la Saskatchewan se rendront difficilement compte du fait qu'ils devront travailler pendant 16 semaines avant de pouvoir toucher des prestations, quand auparavant il leur fallait travailler pendant dix semaines. Tout cela, dans une région où le taux de chômage atteint 9,2 p. 100, l'un des plus forts pourcentages au Canada. Ça, c'est la réalité. Quiconque met en place un programme où, pour utiliser cet exemple, les employés doivent travailler plus longtemps et qui prétend toujours être humain possède à mon avis un conception plutôt fausse de la compassion.

Dans un énoncé de politique intitulé *Le Nouveau mode d'emploi*, le gouvernement affirmait que les employeurs, les employés et le gouvernement fédéral contribuent tous au programme d'assurance-chômage, qui devrait coûter 13 milliards de dollars en 1990 et que les employeurs, tout comme les employés, versent des primes. Dans l'introduction de ce document que la ministre a déposé avant le budget, on a inséré un addendum, comme si on y avait pensé après coup. Après avoir mentionné que le gouvernement contribue au programme, on ajoute que le ministre des Finances annoncera dans son prochain budget des changements au mode de financement du programme d'assurance-chômage.

Le budget a été déposé, et nous savons maintenant que, à partir du 1er janvier 1994, le gouvernement fédéral ne contribuera plus au régime d'assurance-chômage.

Si la ministre de l'Emploi, de l'Immigration et du Travail avait agi dans les règles, après le dépôt du budget à la Chambre— et je ne veux pas relancer le débat sur la façon dont le budget a été déposé—mais après son dépôt, il aurait fallu remettre en question le contexte dans lequel son énoncé de principe a été rédigé à l'origine et la façon dont il a été conçu.

Il y a une différence fondamentale entre ce que les Canadiens pouvaient penser de l'assurance-chômage malgré d'importants changements avant le budget et après. Ils ne pouvaient concevoir, le jour où la ministre a présenté son exposé de principes, que le gouvernement cesserait de participer à l'assurance-chômage.

On répète sans cesse depuis que le gouvernement accorde des fonds. En ce qui concerne l'assurance-chômage, quels fonds versera-t-il après 1990? Les programmes prévus n'ont plus de rapport avec l'assurance-chômage, pourtant vu la façon dont la ministre en parle les Canadiens seraient à tort portés à croire que ces programmes leur offriront une sécurité dans certains cas. J'y reviendrai dans un instant. Je parle des personnes qui, pour la plupart, n'auraient pas droit à des prestations d'assurance-chômage.

• (1640)

Quand la ministre parle d'affecter des fonds, nous aimerions savoir de quels fonds il s'agit. Ceux dont elle parle sont des fonds de la caisse d'assurance-chômage qu'elle prétend avoir débloqués. Elle a obtenu cet argent en puisant dans la poche des chômeurs et en allongeant la période de référence, ce qui rend les choses plus difficiles pour les Canadiens, comme je l'ai dit au sujet de Saskatoon.

A St. John's, Terre-Neuve, où le taux de chômage est de 10 p. 100, avant cette mesure législative, on pouvait obtenir de l'assurance-chômage après 10 semaines de travail, tandis que dorénavant, il faudra avoir travaillé pendant 14 semaines. J'imagine qu'il faut savoir utiliser les chiffres. Si le document avait dit qu'il faudrait un mois de travail de plus pour avoir droit à des prestations, cela aurait certainement paru plus long que de parler de 14 semaines au lieu de 10. A Québec, où le taux de chômage est de 7,1 p. 100, actuellement il faut travailler pendant 12 semaines. Une fois le projet de loi entré en vigueur, il en faudra 18. De même à Sudbury. A Vancouver et à Saskatoon, où le taux de chômage est semblable, le nombre de semaines de travail nécessaires passera de 10 à 16 semaines. Voilà l'une des régions où le gouvernement a trouvé près de 1,29 milliard de dollars.

Une autre question directement liée aux chiffres que j'ai donnés est la durée de la période pendant laquelle on aura droit à des prestations. A St. John's, Terre-Neuve, où on y avait droit pendant une période de 40 à 50 semaines, ce sera désormais pendant 33 à 50 semaines, malgré le fait qu'on ait pu cotiser à l'assurance-chômage plus longtemps que cela. Et ainsi de suite.

Une fois ce projet de loi adopté, la période de prestations sera de 22 à 41 semaines au lieu de 26 à 50 semaines au Québec, de 21 à 41 semaines au lieu de 28 à 50 semaines à Sudbury, de 27 à 49 semaines au lieu de 32 à 50 semaines à Saskatoon et à Vancouver.

Au dire du gouvernement, le nouveau programme repose sur la compassion. Lorsqu'on songe que les Canadiens devront travailler plus longtemps pour avoir droit à moins de semaines de prestations, qu'ils devront, par suite du budget, payer des cotisations plus élevées, il est inconcevable que le gouvernement parle de compassion à propos de son programme.

Ayant eu vent de ces changements, nous avons à plusieurs reprises demandé au gouvernement une étude de leurs répercussions. On nous a dit, au comité, que nous en recevrions un résumé. Comme il fallait sans doute s'y attendre, nous n'en avons pas vu la couleur. Nous avons tenté d'obtenir un aperçu des répercussions en invoquant la Loi sur l'accès à l'information. On nous a répondu que les études en question étaient exemptées de la loi pour une raison plutôt technique. Aujourd'hui, nous savons que, si ces chiffres ne nous ont pas été communiqués, c'est qu'ils auraient embarrassé grandement le gouvernement.

Chose sûre, la période de référence sera plus longue et la période de prestations plus courte. Le gouvernement a d'autres moyens à sa disposition pour jongler avec l'argent de manière à pouvoir mettre sur pied des programmes de recyclage assez contestables.

Le gouvernement va pénaliser les gens qui quittent leur emploi sans motif légitime. La loi actuelle stipule que ceux qui quittent leur emploi parce qu'il présente des dangers ou parce que leur conjoint déménage ou en raison de harcèlement sexuel ne seront pas pénalisés. Toutefois, implicitement et bien qu'elle ait déclaré qu'il n'y a pas beaucoup de fraudeurs, la ministre a ajouté quelque chose qui en dit long sur ce qu'elle et le gouvernement en pensent. Selon eux, il y aurait énormément de fraude. Je ne suis pas en faveur de la fraude. Les chiffres avancés par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) sont très peu élevés et montrent que les chômeurs sont infiniment plus honnêtes que bien d'autres membres de la société.

Il y a un autre aspect intéressant dans toute cette question de fraude et d'inadmissibilité. Je souhaiterais que la loi contienne une disposition qui permettrait à un avocat de guider les gens dans le labyrinthe de la bureaucratie, pas celle de la fonction publique, mais bien celle du système d'assurance-chômage. Ce serait très utile. Lorsque les gens ont un avocat qui peut faire appel si on leur refuse les prestations intégrales parce qu'ils auraient violé les dispositions sur l'abandon d'emploi, 80 p. 100 d'entre eux obtiennent gain de cause, et ils reçoivent la totalité des prestations. Je n'ai aucune idée du pourcentage des gens qui font appel, comme ils en ont le droit, mais je suis presque sûr qu'il est très faible.

Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, combien de Canadiens n'ont pas droit à la totalité des prestations prévues par le régime d'assurance-chômage parce que, du point de vue des bureaucrates, ils ont agi malhonnêtement et démissionné sans raison? Nous avons les preuves que, si ces personnes étaient défendues, elles recevraient aussi des prestations. Le gouvernement a tort de dire que ces personnes trichent.

Le gouvernement prétend récupérer environ 1,29 milliard par les quatre méthodes qu'il emploie: la période d'admissibilité plus longue, la période de prestations plus courte, la pénalisation de ceux qui démissionnent, à son avis, sans motif et les économies qu'il réalise en poursuivant des personnes en justice.

Le gouvernement reproche au secteur privé de ne pas dépenser suffisamment pour la formation au Canada. A peu près 25 p. 100 des entreprises du secteur privé donnent une formation. Je prétends que nous n'aurions pas besoin de parler de la formation que les changements au programme d'assurance-chômage rendront possible si le secteur privé formait autant qu'il aurait toujours dû le faire. Je répète que le secteur privé dépense 1,4 milliard pour la formation.

• (1650)

Par les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral soutire aux travailleurs du secteur privé bien près de 1,4 milliard. Il surimpose donc les travailleurs dans la mesure où il leur accorde moins de prestations. L'argent qu'on ne nous donne pas ne vient pas en notre possession. Quand c'est le gouvernement qui vous en prive, on peut parler d'impôt. Le gouvernement perçoit des travailleurs l'équivalent de ce que l'ensemble du secteur privé dépense pour la formation et dit, voyez le beau cadeau que nous vous faisons, ce que nous investissons dans la formation.

Je pense qu'il nous faut insister ici sur le fait que la majorité de la formation devrait vraiment être assurée par les grandes sociétés. En fait, d'après mon expérience, je sais qu'une bonne portion de la formation est donnée plutôt dans les petites entreprises, par les petits entrepreneurs. Très souvent, les grosses multinationales ou les grandes sociétés canadiennes vont recruter les gens ainsi formés aux dépens de la petite entreprise qui ne peut pourtant pas se permettre cette ponction dans ses ressources humaines.

Il y a quatre ou cinq programmes au sujet desquels la ministre aurait dû être honnête et nous dire que, depuis le budget, ils ne sont plus utiles. Il peut être agréable pour nous d'en parler au Parlement, mais dans les faits ils n'ont rien à voir avec la caisse d'assurance-chômage et par conséquent il est inutile d'en discuter ici.

J'aurais cru que la ministre aurait au moins eu la décence de ne pas faire allusion aux emplois qui commandent une compétence du niveau de débutant, en parlant de la formation en alternance. En effet, ce genre de formation se donne au niveau secondaire. Il est impossible qu'un élève du secondaire arrive à amasser suffisamment de crédits d'assurance-chômage pour pouvoir toucher des prestations. Je ne puis comprendre pourquoi la ministre fait allusion à ce genre de formation, puisque le projet de loi est censé traiter les changements apportés à la Commission d'assurance-chômage.

Je répète, comme le député qui m'a précédé, qu'il serait insensé de ma part, moi qui ai travaillé toute ma vie et suis membre du Nouveau Parti démocratique, de prétendre que nous sommes opposés à la formation. Mais nous sommes en présence de deux différents sujets. L'un est l'assurance-chômage qui est censée protéger ceux qui perdent leur emploi. Le gouvernement doit beaucoup aimer les chômeurs, car il a mis beaucoup de travailleurs au chômage. Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), a absolument raison. Le chômage n'a pas encore retrouvé le niveau antérieur à la récession. Le gouvernement fait beaucoup de cas de la croissance de l'économie canadienne, mais lorsqu'on part de très bas, même l'augmentation de 4 p. 100 dont il se vante ne signifie vraiment pas grand-chose. Le gouvernement devrait le reconnaître.

Le programme de développement des collectivités est un programme analogue. Il ne devrait pas en être question ici. Par définition, les assistés sociaux n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage. L'allusion aux assistés sociaux dans ce contexte est vraiment détestable pour nous tous. Je sais que cela s'est produit en Saskatchewan. Ce programme vise à trouver du travail pour les assistés sociaux, et le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler de pareille initiative. Cela ressemble tellement à de l'esclavage forcé que le gouvernement canadien ne devrait pas s'en mêler.

En ce qui concerne le travail indépendant et l'esprit d'entreprise, le gouvernement propose un projet de loi qui va permettre aux chômeurs d'obtenir des sommes forfaitaires pour se lancer en affaires. Je soupçonne que la plupart des jeunes chômeurs ignorent que 90 p. 100 de toutes les nouvelles entreprises font faillite durant leur première année d'existence. Le gouvernement fédéral ne devrait pas participer à un programme qui donne de l'argent aux personnes sans emploi dans l'espoir qu'elles pourront se lancer en affaires. Peut-être essaie-t-il de leur faire croire qu'elles pourraient fonder une banque?

La sécurité des transports

J'ai lu dans le journal en fin de semaine que les bénéfices des banques sont encore à la hausse. Cela ne me surprend guère. Peut-être ces jeunes gens recevront-ils de l'aide pour constituer une banque? Le cas échéant, ils réussiraient probablement, mais je soupçonne que la Banque Canadienne Impériale de Commerce et quelques autres auraient leur mot à dire là-dedans.

Je ne comprends pas comment le gouvernement peut prétendre que ces mesures s'inscrivent dans le cadre du programme d'assistance aux chômeurs. En ce qui concerne le programme d'assistance industrielle, le gouvernement m'a dit aujourd'hui qu'il continuerait d'apporter sa contribution. Cependant, les frais de scolarité des chômeurs qui suivent des cours seront désormais payés à même la caisse d'assurance-chômage. Tout ce programme n'est qu'un complot du gouvernement pour privatiser le système d'assurance-chômage et les programmes de formation au pays.

La Planification de l'emploi introduite en 1985 a donné des résultats atroces, ce que confirment les statistiques. Je voudrais vous donner un bon exemple de formation peu scrupuleuse dans le cadre du Programme conservateur de planification de l'emploi; cela s'est passé à Peterborough, en Ontario. Après avoir imposé des restrictions sur l'achat de locaux au collège communautaire Sir Sandford Fleming, le gouvernement a accordé un contrat de 340 000 $ à la nouvelle société Gowrie Computer Systems pour donner une formation en informatique à 50 personnes.

J'ai découvert que l'informatique était parmi les branches se trouvant en tête de la liste du gouvernement pour la Planification de l'emploi. Après un seul cours, la formation était terminée, mais on a permis à la société de conserver du matériel informatique d'une valeur de 100 000 $ acheté avec des fonds de la CEIC, alors qu'on laissait les installations informatiques du collège communautaire se détériorer.

Cet exemple illustre bien le problème que nous risquons d'avoir à cause des changements apportés à la Commission d'assurance-chômage. Je ne peux que voter contre cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de dire qu'il est 17 heures, je signale que le temps de parole du député est écoulé. Je suppose que vous ne voulez pas que je procède à la mise aux voix sur le projet de loi ce soir?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

L'OPPORTUNITÉ D'ACCROÎTRE LES FONDS PRÉVUS POUR L'EMBAUCHE D'INSPECTEURS

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'accroître les fonds prévus pour l'engagement d'inspecteurs chargés de surveiller l'application des règles de sécurité dans le secteur de transport.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir proposer cette motion aujourd'hui, d'autant plus que je le fais au nom de mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), qui étudie actuellement au sein du Comité des transports une question qui n'est pas totalement étrangère à l'objet de cette motion.

• (1700)

La sécurité suscite toujours de vives préoccupations, notamment dans l'industrie des transports. A mon avis, pour la plupart des Canadiens et des députés de la Chambre, cette question est encore plus importante lorsqu'on parle de la sécurité aérienne.

L'objet de la motion à l'étude, c'est que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'accroître les fonds prévus pour engager des inspecteurs chargés de surveiller l'application des règles de sécurité dans le secteur des transports. Il s'agit d'une motion plutôt vaste qui peut englober le transport aérien, le transport maritime, le camionnage interprovincial sur long parcours et d'autres modes de transport, ainsi que le transport ferroviaire. A mon avis, les observations qui seront faites ce soir porteront surtout sur le transport aérien.

La plupart des Canadiens et des députés de la Chambre estiment que les inspections en matière de sécurité présentent de réels problèmes dans toute l'industrie du transport aérien au Canada. Nous sommes tous au courant des nombreuses histoires d'horreur à propos de collisions évitées de justesse et des préoccupations croissantes du public voyageur et des personnes directement associées à l'industrie concernant la sécurité des transports et les normes d'inspection qui, semble-t-il, se détériorent. Cette situation règne depuis un certain nombre d'années, depuis plus de temps que ne dure le mandat d'un seul gouvernement, et elle suscite beaucoup d'inquiétude chez les hommes politiques.

En examinant cette question complexe qu'est la sécurité dans le secteur des transports, notamment du transport aérien, je veux d'abord parler de la déréglementation et des pressions accrues qu'elle exerce sur l'industrie des transports. Cette déréglementation, que le gouvernement libéral a entreprise en 1983 et qui se poursuit depuis sous le gouvernement conservateur, part du principe qu'une concurrence plus vive est avantageuse pour le public voyageur. Il y a sans nul doute des cas où cette théorie est vraie, mais la déréglementation présente aussi des problèmes.

Un inconvénient de la déréglementation, c'est qu'elle a permis l'émergence d'un certain nombre de petits transporteurs. Cela a du bon dans certains cas, mais cela crée aussi des problèmes, surtout pour ce qui est de la sécurité et des inspections.

Prenons par exemple le transport aérien des passagers. Auparavant, la grande majorité des voyages par avion se faisaient sur les ailes d'Air Canada, des lignes Canadien et de Wardair. En général, ces sociétés aériennes s'autodisciplinaient pour ce qui est des inspections et les employés de Transports Canada effectuaient des vérifications de sécurité au hasard. Ces employés étaient en poste auprès des sociétés aériennes. Ces inspections constituaient l'essentiel de leurs fonctions, mais ce n'est plus la même chose aujourd'hui.

Deux phénomènes sont apparus depuis la déréglementation: les trois grandes sociétés aériennes ne sont plus que deux et il y a eu prolifération de petites sociétés aériennes qui n'effectuent que des vols de courte durée.

On suppose que les deux grandes sociétés continuent de s'autodiscipliner et sont toujours soumises aux inspections des agents du ministère des Transports. Le problème, ce sont les petites sociétés aériennes et les petits avions. Il s'agit souvent de petites flottes de moins de dix appareils, dans bien des cas, des appareils dont se sont débarrassées les grandes sociétés nationales ou étrangères.

Deuxièmement, ces petites sociétés n'ont pas le personnel qualifié pour assurer l'entretien de leurs appareils, ni l'argent pour payer ce personnel.

Troisièmement, elles opèrent dans le réseau en étoile, ce qui signifie que beaucoup de petits appareils utilisent de grands aéroports comme ceux de Toronto, Vancouver et Edmonton, où leurs passagers sont transférés dans les appareils des grandes sociétés pour les vols de longue distance. C'est dire qu'il y a plus d'avions qui volent plus souvent, donc, plus de pièces et plus de pièces différentes en service.

Par exemple, là où un grand transporteur assurait une liaison avec un 747 transportant environ 400 passagers par jour, une petite société utilisera un Dash-8 transportant 20 passagers et assurera la liaison cinq fois par jour.

Je représente une circonscription où il y a un aéroport à la fois louangé et abhorré par de nombreux députés. Auparavant, il y avait un ou deux vols par jour à l'aéroport Castlegar où d'assez gros réactés transportaient un grand nombre de passagers. Il y a maintenant quatre ou cinq vols par jour, presque tous les jours, assurés par deux sociétés distinctes. De plus, il existe un petit aéroport régional qui sert également de base à une école de formation de pilotes rattachée à un collègue communautaire. L'accroissement de l'activité sur les pistes d'un petit aéroport qui, jusqu'à tout récemment, affichait le pire bilan pour le nombre d'atterrissages et de décollages manqués de l'hémisphère occidental, a créé un nombre anormalement élevé de problèmes de sécurité.

Heureusement, et grâce en grande partie à la compétence et au dévouement des gens employés directement et indirectement dans le secteur des transports aériens, il n'y a eu à ma connaissance aucune quasi-collision ni incident grave. Nous nous en réjouissons, mais à moins que l'on apporte des améliorations, d'autres aéroports dans des conditions similaires risquent de voir le temps et la chance leur faire défaut. J'espère que non.

Par suite de la déréglementation, il y a plus de vols sur les lignes d'apport et plus de vols à des petits aéroports dépourvus de la technologie de pointe et souvent établis dans des endroits très difficiles.

Il y a plus de décollages et d'atterrissages par heure d'opération d'aéronefs. Ceux qui connaissent bien l'industrie savent que c'est au décollage et à l'atterrissage que les incidents graves risquent le plus de se produire.

Le nombre des voyageurs a également augmenté par suite de la déréglementation des prix. C'est un des avantages de la déréglementation. Les aéroports sont beaucoup plus achalandés.

Entre temps, le nombre des inspecteurs a diminué à cause des compressions budgétaires. Dans un récent article paru le 14 avril dans le *Times-Transcript* de Moncton, au Nouveau-Brunswick, Dick Peters, président de l'Association du groupe des opérations d'aéronefs, a déclaré que les compressions budgétaires et les effectifs insuffisants permettent difficilement aux inspecteurs du ministère d'évoluer au rythme des changements dans le secteur.

L'Association représente environ 440 inspecteurs de l'aviation civile.

Je voudrais citer quelques extraits de cet article. La manchette pose la question: «Les compressions budgétaires minent-elles la sécurité des transports aériens?» L'article poursuit:

> Le ciel ne sera pas plus sûr à moins que le gouvernement fédéral ne commence à marcher de pair avec les changements qui surviennent dans le secteur des transports aériens, a déclaré jeudi un porte-parole des inspecteurs de l'aviation civile.
>
> R.A. Peters, président de l'Association du groupe des opérations d'aéronefs, a affirmé que les compressions budgétaires et l'insuffisance des effectifs permettent difficilement aux inspecteurs d'évoluer au rythme des changements dans le secteur.
>
> «Rien n'a changé», a dit Peters, en faisant remarquer que son prédécesseur avait tenu des propos similaires lors d'une entrevue ici l'an dernier.
>
> «En fait, la situation a empiré.»
>
> Peters, dont l'association représente environ 440 inspecteurs de l'aviation civile, dit qu'à cause de l'insuffisance de la rémunération, beaucoup d'entre eux passent au secteur privé.

Certains députés, j'en suis sûr, vont dire que c'est évidemment là une déclaration intéressée. Dans une certaine mesure, c'est peut-être vrai. Cependant, cela ne change rien au fait que les salaires sont bien inférieurs et insuffisants. D'autres facteurs ne suffisent pas à garder les personnes extrêmement qualifiées qu'on doit avoir pour faire le travail. C'est un travail important.

> Peters signale une note de service récemment divulguée confirmant que la charge de travail des inspecteurs dans le secteur des gros aéronefs a augmenté de 400 p. 100 et pourtant le nombre des inspecteurs a diminué de 50 p. 100.

Combien d'entre nous supporteraient ce genre de situation dans notre propre branche d'activité, que ce soit à la Chambre ou ailleurs? Nous le supporterions peut-être ici parce que personne nous a obligés à faire ce travail. Dans le cas de la plupart des Canadiens, ils trouveraient intolérable une situation où la charge de travail augmente de 400 p. 100 et où l'effectif est réduit de moitié.

Pour revenir à cet article:

> Le nombre des inspecteurs a diminué en partie à cause des départs naturels mais aussi parce que nous n'attirons plus les militaires, déclare Peters.
>
> D'après lui, les aviateurs formés par les forces armées se rengagent ou sont embauchés par les compagnies aériennes privées.
>
> Peters explique que les inspecteurs de l'aviation civile doivent avoir une bonne formation de pilote parce qu'ils doivent réglementer l'industrie.
>
> Cependant, le manque de personnel signifie qu'il est de plus en plus difficile de trouver le temps pour la formation.
>
> Selon lui, à l'aéroport Pearson de Toronto, certains inspecteurs n'ont pas assisté à des cours de formation depuis quatre à huit mois.
>
> «Si nous ne suivons pas l'industrie, nous allons commencer à perdre notre crédibilité et notre capacité d'évaluer l'industrie», ajoute-t-il.
>
> A son avis, les conditions de travail et les salaires n'attirent pas de nouveaux inspecteurs. «Pour être inspecteur, il faut être aussi qualifié qu'un pilote, et nos inspecteurs nous quittent comme ce n'est pas croyable», dit-il.
>
> Les inspecteurs gagnent 50 p. 100 de moins qu'un pilote de ligne moyen, estime Peters.
>
> L'écart dans les salaires doit devenir plus réaliste, déclare-t-il en rappelant la situation en Grande-Bretagne. . .

Dans la Grande-Bretagne de Maggie Thatcher, en fait. . .

> . . .où les inspecteurs gagnent automatiquement les deux tiers du salaire d'un commandant de British Airways.

J'espère que le gouvernement écoutera cela parce que nous devons hausser les salaires dans ce secteur pour qu'ils se rapprochent davantage de ceux offerts dans d'autres pays afin de pouvoir attirer les meilleurs inspecteurs et les garder. Personne ne peut nier que nous avons besoin des personnes les plus compétentes pour exercer ce genre de profession où des vies sont en jeu.

> Comme le public se préoccupe de plus en plus de la santé et de la sécurité, a dit Peters, le gouvernement serait sage de voir à ce que les normes de sécurité dans le ciel soient respectées.
>
> Selon lui, «l'industrie ne peut pas effectuer elle-même ses propres vérifications.» «Nous avons besoin d'une tierce partie chargée de voir à ce que les normes fédérales soient respectées.»

Les ministériels et tous les députés voudront certainement s'assurer que les normes que nous avons, qu'elles soient adéquates ou non, et nous espérons qu'elles le sont, sont respectées. Je suis certain que personne ne s'opposera à cela.

• (1710)

Je veux citer brièvement un autre article publié dans le *Toronto Star* du 27 mai dernier et intitulé: «Selon le syndicat, la pénurie d'inspecteurs fédéraux des pilotes menace la sécurité.» L'article est fondé en grande partie sur les mêmes sources, mais un certain nombre de données sont différentes.

> Le syndicat des inspecteurs affirme qu'une pénurie d'inspecteurs des pilotes menace la sécurité aérienne.
>
> Le ministère fédéral des Transports sera peut-être forcé de demander aux transporteurs aériens de s'inspecter eux-mêmes, ce qui risque de faire baisser les normes. . .

Voici ce que dit l'article à ce propos:

> . . .un inspecteur à l'emploi d'une ligne aérienne pourrait accepter des pilotes non qualifiés pour plaire à la direction. «Il n'est pas à l'abri de ce genre de pressions. Après tout, à qui doit-il rendre des comptes?

Tous les députés ont certes conscience que cela n'est pas impossible. C'est pour parer à une telle éventualité que dans de nombreux organismes chargés de veiller à la santé et à la sécurité au travail, à la santé et à la sécurité publiques ou à d'autres domaines qui relèvent de notre compétence, nous nous donnons tant de mal à mettre sur pied des commissions bipartites, voire tripartites représentant des intérêts divers, car nous voulons que le public soit assuré que les décisions ne sont pas prises par des gens qui ont le fusil sur la tempe ou qui subissent indirectement des pressions, mais par des gens qui savent ce qu'ils font et dont la seule obligation est la sécurité du public voyageur.

> Selon Peters, un nombre important de vieux pilotes doivent prendre leur retraite sous peu. Une ligne aérienne que Peters a refusé de nommer subira 700 inspections l'an prochain pour que ses pilotes puissent piloter ses nouveaux avions, obtenir l'homologation du brevet pour différents types d'appareils et passer du grade de copilote à celui de commandant.

On parle de 700 inspections l'an prochain rien que pour une seule ligne aérienne.

> «C'est dans de pareilles circonstances qu'on risque d'abandonner tous les avantages que comporte un régime de vérifications indépendantes. . . Il y a 180 postes vacants au sein du groupe pilotes et inspecteurs de pilotes au ministère des Transports, a-t-il déclaré, et la direction ne s'est pas donné beaucoup de mal pour les combler.
>
> Un représentant du ministère des Transports a déclaré que la pénurie était moins grave que le prétend Peters et que le ministère ne s'attend pas à ce que les lignes aériennes s'occupent elles-mêmes des inspections.
>
> Mais Roger Burgess-Webb, un porte-parole de l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes, a convenu que le manque d'inspecteurs pourrait entraîner une baisse des normes, surtout chez les petites compagnies aériennes.
>
> Cette association croit que le ministère des Transports, qui fixe les normes de qualification des pilotes, devrait se charger lui-même de les faire respecter d'après ce qu'a déclaré Burgess-Webb.

Soit dit en passant, l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes jouit d'une très grande crédibilité. Si quelqu'un fait preuve de prudence lorsqu'il fait des déclarations qui paraissent alarmistes, c'est certainement l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes. Elle a tendance, et c'est compréhensible, à être très défensive au sujet de son rôle et du droit de ses membres à refuser de piloter un avion qu'ils estiment dangereux. Si eux sont inquiets, j'estime que nous devrions l'être également.

Mon collègue de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) a parlé à M. Peters l'autre jour au sujet de la note de service mentionnée dans l'article. Il dit, toutefois, qu'il vient d'effectuer une visite des aéroports de l'Ouest et que la situation est plutôt «chaotique». Des inspecteurs démissionnent constamment. Il y en a eu 10 ce mois-ci et environ 30 le mois dernier. C'est grave si l'on considère le nombre d'inspecteurs que l'on a déjà perdus. Si l'on continue à dévaloriser ainsi un groupe professionnel dont on dépend beaucoup, je pense qu'il faudra s'en inquiéter.

Pour terminer ce point brièvement, disons que la tâche s'alourdit, que le nombre d'inspecteurs diminue et qu'il y a moins de temps pour la formation pourtant indispensable pour se tenir au courant des nouvelles techniques.

Enfin, monsieur le Président, il y a la question du projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport. Ce bureau va réunir tous les services d'enquête sur les accidents dans le secteur des transports aériens, maritimes et terrestres ainsi que par productoducs. En raison du mandat très vaste de ce nouveau bureau, qui touchera également à la navigation de plaisance, il lui faudra plus d'inspecteurs pour fonctionner convenablement.

La situation créée par la réduction du personnel d'inspection est encore aggravée par la décision du gouvernement de remplacer le Bureau canadien de la sécurité aérienne et d'autres organismes d'enquête par un superbureau. Je pense que cela n'appelle pas beaucoup de commentaires. Toutefois, il y avait un article dans le *Citizen* d'Ottawa qui citait un certain nombre de sources, dont l'Association des pilotes, qui disait:

> . . . le nouveau bureau que l'on propose de créer manquera d'expérience pour enquêter convenablement sur les accidents aériens et connaîtra sans doute les mêmes problèmes internes qu'a connu le bureau de la sécurité aérienne.

Certains membres du bureau pensait, de toute évidence, que leurs enquêteurs n'envisageaient pas suffisamment d'hypothèses. Je soupçonne, monsieur le Président, que c'est probablement dû au fait qu'ils n'étaient pas suffisamment nombreux. C'est justement le sujet de la motion à l'étude.

> L'Association des pilotes recommandait que le gouvernement continue à avoir un bureau de la sécurité aérienne distinct au lieu de le noyer dans un organisme dont l'objectif est d'enquêter sur tous les accidents dans le domaine des transports.

Il suffit d'écouter les inspecteurs de la sécurité aérienne au Canada pour constater que nous avons un sérieux problème sur les bras. Le gouvernement l'a d'ailleurs reconnu, comme il a reconnu qu'il y a une grave pénurie de personnel dans ce domaine. Il nous faut prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer aux inspecteurs des salaires décents de sorte que suffisamment de personnes expérimentées veuillent faire le travail, si nous voulons que le transport aérien ou autre soit aussi sûr au Canada que la population est en droit de s'attendre.

• (1720)

J'appuie la motion et je demande aux autres partis représentés à la Chambre de l'appuyer aussi.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter en Chambre de l'importante question soulevée par le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen) au nom de son voisin de pupitre le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), celle de savoir si les crédits accordés pour les inspections de sécurité dans les transports sont suffisants.

Je tiens à remercier mes collègues de l'occasion qu'ils me donnent de faire une mise au point une fois pour toutes. Transports Canada compte environ 550 inspecteurs fédéraux pour les secteurs de l'aviation civile, de la navigabilité des appareils, de la sécurité voyageurs et des marchandises dangereuses, ainsi que d'autres qui ont la charge d'assurer quotidiennement la sécurité de la circulation aérienne. Il s'agit de professionnels hautement qualifiés dans leurs domaines respectifs, que Transports Canada recrute et auxquels il fait subir ensuite un stage de formation d'une durée pouvant atteindre un an, pour parfaire leur compétence. Leurs postes et leurs attributions sont aussi divers que le secteur aérien lui-même. Néanmoins Transports Canada veille à ce que les membres du personnel chargés d'appliquer la réglementation aérienne soient suffisamment nombreux et qualifiés dans les fonctions qu'ils exercent pour satisfaire aux exigences croissantes imposées par l'extension rapide et la restructuration du secteur de l'aviation.

Les inspecteurs de navigabilité vérifient la conformité des appareils civils aux normes de navigabilité, ce qu'ils font en inspectant les compagnies pour contrôler le respect de la réglementation et en inspectant les appareils pour contrôler le respect des normes de sécurité. Les inspecteurs délivrent également les permis aux mécaniciens d'entretien des appareils dont ils contrôlent le travail et autorisent les manuels et les procédures d'entretien utilisés par tous les transporteurs aériens. Ils recueillent et analysent les données sur les défaillances mécaniques des appareils et apportent les correctifs nécessaires.

Depuis 1986-1987, le nombre des inspecteurs des transporteurs aériens est passé de 102 à 137 pour l'ensemble du pays. En 1988-1989, 29 de ces inspecteurs supervisaient l'activité des grands transporteurs aériens. Les inspecteurs de transporteurs aériens inspectent d'abord au départ puis périodiquement l'activité des transporteurs aériens, le personnel navigant et les installations.

Le nombre des inspecteurs de marchandises dangereuses dans le secteur aérien est passé de 9 à 15 depuis 1986-1987. Les inspecteurs de marchandises dangeureuses effectuent des inspections sur place chez tous les transporteurs aériens pour veiller à la sécurité des transports de produits dangereux effectués par les appareils canadiens et étrangers naviguant dans notre espace aérien.

Le nombre d'années-personnes dans l'inspection relative à la sécurité voyageurs est passé de 11 à 16 au cours des dernières années. Ces inspecteurs procèdent au contrôle de l'activité des transporteurs aériens de voyageurs, offrent des stages de formation à l'intention des hôtesses et agents de bord et procèdent à des vérifications pour contrôler le respect de la réglementation.

Le personnel de la section formation des inspecteurs et ingénieurs du groupe aviation met au point des cours de formation et donne des stages de formation à tous les inspecteurs de l'aviation civile, inspecteurs techniques de navigabilité et ingénieurs de navigabilité du ministère, pour veiller à leur absolue compétence.

Les inspecteurs délivrant ces licences, au nombre de 112, effectuent des épreuves en vol pour la délivrance et l'agrément des licences du personnel navigant. Ces inspecteurs encadrent le personnel de l'industrie qui s'acquitte de fonctions délivrance de licences pour le compte du ministre des Transports (M. Bouchard). Ils établissent et appliquent les politiques et les normes relatives à la délivrance des licences du personnel aérien (pilotes, mécaniciens d'entretien d'aviation et contrôleurs de la circulation aérienne) ainsi qu'à l'immatriculation des appareils.

Dix années-personnes ont été ajoutées à la section de Transports Canada chargée de l'application des règles de l'aviation afin de mener des enquêtes approfondies sur les opérations des transporteurs aériens et les infractions contre la navigabilité. Dotée de 48 employés, la section est responsable de la prévention, de la détection, des enquêtes et de l'analyse des infractions à la Loi sur l'aéronautique, aux règlements de l'air et aux décrets sur la navigation aérienne, y compris la préparation et le classement des causes dont le Tribunal de l'aviation civile est saisi, ainsi que la mise en vigueur des règlements concernant la sécurité et la santé du personnel volant. La

section s'occupe également de mettre au point la politique nationale, les procédures et la formation afin de maintenir le contrôle fonctionnel de l'organisme d'application des règles de l'aviation.

Le groupe d'inspecteurs du programme de sécurité aérienne est passé de 12,5 années-personnes en 1986-1987 à 17 en 1988-1989. Les inspecteurs du groupe sont chargés des programmes de prévention d'accidents pour l'aviation commerciale, l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens, les pilotes privés et amateurs ainsi que de l'éducation des passagers en matière de sécurité. Ils font aussi des sondages confidentiels sur la sécurité et sont responsables des cours offerts aux agents de sécurité des sociétés aériennes et des exposés sur la sécurité aérienne.

La Direction de la réglementation aérienne compte 31 inspecteurs qui ne sont pas chargés des inspections comme telles, mais ce sont des administrateurs qui s'assurent que les inspections sont faites conformément aux politiques, aux procédures et aux normes du ministère.

Jusqu'ici, mes remarques ont porté sur les 550 inspecteurs, mais il y a plus de 900 employés qui s'occupent des opérations de réglementation. De plus, environ 7,000 fonctionnaires sont à l'emploi de la division de l'aviation de Transports Canada, dont le principal mandat est la sécurité aérienne.

Ces ressources humaines sont appuyées par un excellent système de navigation aérienne qu'on a mis des années à mettre au point et qu'on continue d'améliorer et de moderniser pour profiter des nouvelles technologies et pour répondre aux besoins changeants du transport aérien. Au Canada et dans le monde, les systèmes de navigation aérienne ont pour but d'empêcher les accidents d'avions. Transports Canada a le mandat de réduire les risques de collisions aériennes et il a récemmment mis sur pied un comité dans ce but. Il étudie actuellement les propositions que d'autres groupes lui ont envoyées à ce sujet.

Le ministère a aussi demandé publiquement l'avis des compagnies de transport aérien l'an dernier et il étudie actuellement leurs commentaires.

Il rédigera aussi des politiques concernant l'équipement technique comme les transpondeurs en modes C et S destinés à éviter les collisions aériennes. On s'attend à ce que d'ici trois ans, la plupart des transporteurs canadiens auront équipé leurs avions de ces systèmes.

A ce propos, Transports Canada a organisé, l'automne dernier, à Ottawa, une conférence pour permettre aux organismes de prévention des collisions d'échanger des idées et de l'information. Une démonstration en vol a permis à bon nombre de participants de se familiariser avec les systèmes. Leur réaction a été très favorable.

Le projet de système d'atterrissage à micro-ondes qui vise à remplacer les systèmes utilisés actuellement pour guider les avions dans leurs approches et leurs atterrissages est en cours depuis plusieurs années. Le nouveau système d'atterrissage hyper-fréquences sera beaucoup plus juste et fiable lorsqu'il s'agira de déterminer la trajectoire de vol à suivre pour atterrir. Environ 150 de ces systèmes seront installés d'ici l'an 2000. Un certain nombre d'organisations privées en ont acheté, et des spécialistes de Transports Canada les installent et aident sur le plan de la conception des instruments.

Transports Canada cherche constamment des moyens d'améliorer ses services aux sociétés aériennes grâce à ses stations radioaéronautiques. Récemment, le ministère a introduit par exemple de nouveaux écrans à affichage électronique et des dispositifs de stockage de données aéronautiques, des systèmes d'auto-breffage du pilote et des services d'observation météo informatisés. Il fait aussi des essais concernant un système informatisé grâce auquel les pilotes auront accès à des données météo et autres. Il s'agit du Système polyvalent d'affichage des données (SPAD). Quatre stations de l'Arctique utilisent des versions antérieures de ce système, ainsi que cinq autres en Ontario. Dans quelques années, environ 100 nouveaux SPAD devraient être en service.

Un autre grand programme de modernisation des stations radar est en cours et il devrait être terminé d'ici deux ou trois ans. Il permettra d'installer du matériel plus perfectionné dans toutes les grandes stations radar du pays. Ce genre d'équipement n'est pas bon marché. On estime le coût total à près de 800 millions de dollars. L'équipe qui a entrepris ce projet a été formée au départ dans les années 1980. Cette tâche consistait à fabriquer et à installer 24 systèmes de radars primaires et secondaires de surveillance ainsi que 17 systèmes indépendants de radars secondaires, et 29 systèmes d'affichage et de traitement des données à divers endroits au Canada.

La sécurité des transports

• (1730)

Les nouveaux systèmes radars sont installés à Ottawa et à l'institut de formation du ministère des Transports, à Cornwall, en Ontario. Il y a d'autres systèmes à Hamilton et à Goose Bay, Terre-Neuve. Les travaux d'installation ont commencé à d'autres endroits, à Sept-îles, London, Calgary et Victoria. Un nouveau système entrera en opération à Toronto cet automne, et d'autres suivront en temps voulu dans tout le pays.

Mon temps de parole s'achève, mais je voudrais parler d'autres choses, monsieur le Président. Il y a l'Automatisation du système canadien de la circulation aérienne. Il s'agit d'un projet majeur qui est un élément important du programme de modernisation du contrôle du trafic aérien. On automatisera sur une grande échelle le traitement des données de vol et on utilisera des postes de travail reliés à un système commun. Le ministère des Transports évalue à l'heure actuelle deux demandes de propositions qui ont été soumises à l'industrie en septembre 1988.

Soit dit en passant, beaucoup des projets dont j'ai parlé représentent seulement une partie du Plan d'aménagement de l'espace aérien du Canada qui constitue la façon dont le ministère des Transports a choisi d'aborder la modernisation et la remise en état de l'infrastructure technique du réseau de navigation aérienne du pays. Il s'agit d'une stratégie tendant à faire en sorte que notre infrastructure technique nous permette de répondre aux besoins au XXI^{e} siècle.

Je pourrais poursuivre, mais je vois que je n'ai plus de temps à ma disposition, monsieur le Président, et je vais donc en rester là.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole dans le cadre des affaires émanant des députés relativement à la motion M-272, déposée le 4 avril 1989 par l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'accroître les fonds prévus pour l'engagement d'inspecteurs chargés de surveiller l'application des règles de sécurité dans le secteur de transport.

Monsieur le Président, je voudrais tracer ici un tableau des programmes de Transports Canada pour le maintien et l'amélioration de la sécurité aérienne au Canada. Transports Canada a mis sur pied un programme de gestion de la sécurité aérienne pour les compagnies aériennes. Ce programme novateur et gratuit est conçu pour aider les compagnies aériennes dans la gestion des risques. Il s'agit d'un programme en trois volets qui se compose d'un séminaire sur la sécurité destinée aux cadres supérieurs, d'un cours destiné aux agents de sécurité des compagnies aériennes et d'un service de suivi offert par les conseillers régionaux en sécurité aérienne de Transports Canada.

Le séminaire a été lancé en 1987 dans les six régions du groupe aviation. Son objet est de motiver et inciter les cadres supérieurs des compagnies aériennes à établir et à maintenir un programme de sécurité au sein de leurs compagnies. Cette approche s'est révélée très efficace, car plusieurs cadres ont déjà pris des mesures pour mettre sur pied des programmes de ce genre. Le cours destiné aux agents de sécurité des compagnies aériennes existe depuis de nombreuses années. En 1987, le contenu du cours a restructuré pour tenir compte de l'évolution des besoins. Le cours est conçu pour enseigner aux agents ou aux représentants du président de la compagnie les méthodes utilisées pour la gestion des risques au sein de leurs compagnies. Le personnel régional, chargé du programme de sécurité aérienne, offre un cours par année. Suivant les régions, de 30 à 50 personnes y assistent.

En outre, dans le cadre du programme, le conseiller régional en sécurité aérienne offre un service de suivi dont l'objectif principal est d'assurer la poursuite et l'efficacité des programmes de sécurité aérienne des compagnies. Fondamentalement, l'objectif global du programme de gestion de la sécurité aérienne des compagnies est d'aider les compagnies à s'aider.

Il existe des preuves irréfutables que ce genre de programme est rentable pour les compagnies aériennes. Il aide à sauver des vies et à préserver les aéronefs. C'est là un autre moyen d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un système de transport aérien sûr et efficace.

Monsieur le Président, le Programme de sécurité aérienne pour les compagnies n'est qu'un des programmes de prévention des accidents que les agents régionaux de sécurité aérienne présentent directement à l'industrie. De nouveaux programmes sont constamment élaborés.

Des spécialistes internationaux de prévention des accidents d'aviation ont confirmé qu'au moins 80 p. 100 des accidents d'aviation sont imputables à des actions humaines ou à leur absence. Les causes des autres 20 p. 100 sont attribuables au matériel volant et aux conditions du milieu. Le processus de prise de décisions des pilotes détermine et intervient dans la majorité des accidents du groupe des facteurs humains.

Pour pallier à l'erreur humaine, un nouveau programme a été présenté à tous les pilotes en 1987. Nommé «Prise de décisions des pilotes», ce programme est le résultat d'efforts conjoints des autorités américaines, françaises et canadiennes de l'aviation civile.

Un cours en prise de décisions a aussi été incorporé au Programme canadien de formation des élèves-pilotes. Cette partie du programme s'effectuera sous la conduite des services chargés de la réglementation de l'aviation canadienne. Des ateliers sur la prise de décision, présentés par les agents régionaux de la sécurité aérienne dans toutes les régions du groupe aviation sont offerts aux pilotes.

Pour préparer les ateliers, les spécialistes en matière de sensibilisation à la sécurité ont passé en revue les comptes rendus spécifiques des accidents et des incidents d'aviation et les rapports de faits aéronautiques rédigés par le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

Monsieur le Président, les programmes de sécurité aérienne de Transports Canada reconnaissent également l'importance du rôle de l'éducation.

Au Canada, plus de 70 000 pilotes titulaires d'une licence reçoivent la publication *Sécurité aérienne—Nouvelles*, et cela à tous les 56 jours, en même temps que les modifications de la publication d'information aéronautique de Transports Canada. Transports Canada reçoit chaque année des commentaires positifs à propos du bulletin de nouvelles.

En fait, monsieur le Président, Transports Canada produira et publiera environ 1 600 publications sur l'aviation cette année. Et de tous ces documents, *Sécurité aérienne—Nouvelles* est celle qui a le plus fort tirage et le plus grand nombre de lecteurs. Ces lecteurs sont les pilotes, les opérateurs, les mécaniciens, les contrôleurs aériens et les sociétés industrielles. Elle est même lue par les experts d'autres pays qui utilisent les renseignements qu'ils y trouvent dans leurs propres services de sécurité aérienne. Cette publication donne même des renseignements obtenus de services de sécurité aérienne étrangers qui peuvent être utiles aux pilotes canadiens.

Le Programme national de vérification de Transports Canada est une stratégie clé et essentielle pour l'acquittement des responsabilités ministérielles et l'assurance d'un niveau adéquat de service à la communauté aéronautique et aux usagers des services de l'aviation. Au cours de la période allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, 504 vérifications ont été effectuées nationalement dans le cadre de ce programme.

Monsieur le Président, ce survol des programmes de sécurité aérienne de Transports Canada démontre, s'il en était besoin, le souci, la vigilance et toute l'importance que Transports Canada accorde au maintien et à l'amélioration constante de la sécurité aérienne.

Contrairement à ce que certains prétendent, on ne peut que se rendre compte que les ressources, les efforts et les initiatives déployés à cette fin ne manquent pas.

De l'avis même de l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Canada possède l'un des meilleurs bilans au monde au chapitre de la sécurité et notre gouvernement veut faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir et même améliorer cette image.

L'engagement à maintenir un niveau de sécurité élevé au sein du système de transport canadien est une priorité de premier ordre. L'article 3 de la Loi nationale de 1987 sur les transports consacre cet engagement à la sécurité, et le cadre de travail législatif et réglementaire confère au ministère le pouvoir d'assurer la sécurité dans les airs.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Robert Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mes propos porteront sur l'inspection de sécurité dans le secteur maritime. Je tiens tout d'abord à faire savoir à la Chambre que le gouvernement actuel est déterminé à élaborer et à mettre en oeuvre un régime national de transport maritime qui soit à la fois efficace et sûr. Il a confié cette charge au premier titre à la garde côtière canadienne.

La garde côtière assume ce rôle dans un milieu très exigeant. Tout d'abord, les progrès économiques et technologiques accomplis ont ajouté ces dernières années à l'ampleur et à la difficulté de sa tâche. Des navires plus gros et d'une complexité technologique accrue posent de nouveaux défis à ceux qui sont chargés de faire respecter la réglementation maritime. La garde côtière de notre pays cherche sans cesse à améliorer la sécurité en mer.

Les inspecteurs de la Direction de la sécurité des navires prennent de nombreuses initiatives quand vient le moment de donner suite aux recommandations élaborées dans la poursuite d'une enquête consécutive à un accident maritime majeur. Dans le cadre de leur analyse, ils étudient à fond les règlements et les normes de sécurité en vigueur. Leurs conclusions sont retenues et servent à améliorer la prévention des accidents en mer.

Au nom du ministre des Transports, la Direction de la sécurité des navires applique les parties de la Loi sur la marine marchande du Canada qui concernent tous les aspects des programmes visant à assurer la sécurité des navires et à prévenir la pollution dont ils sont la cause.

Afin d'atteindre cet objectif, quelque 310 inspecteurs, y compris des gestionnaires professionnels, sont répartis dans six bureaux régionaux à travers le Canada et surveillent 30 bureaux de district depuis Terre-Neuve jusqu'à la Colombie-Britannique, y compris notre région arctique.

Tous ces bureaux reçoivent du siège de la Direction générale de la sécurité des navires, à Ottawa, avis et conseils sur l'application de la Loi sur la marine marchande au Canada et d'autres lois. La répartition régionale des ressources humaines est fonction du niveau d'activité.

Au chapitre de la sécurité des transports maritimes, la Garde côtière se charge de l'élaboration et de la mise en application de règlements visant les navires canadiens et les navires étrangers qui mouillent dans nos ports; de l'évaluation et de l'approbation technique de tous les navires commerciaux; de l'inspection et de l'accréditation de ces navires sur le plan de la sécurité et de la navigabilité; de l'examen et de l'accréditation des officiers et des membres d'équipage; de l'inspection des cargaisons, y compris les cargaisons de substances dangereuses; et de l'enregistrement et de l'immatriculation des navires.

Au chapitre de la prévention de la pollution, la Garde côtière élabore des règlements et inspecte les navires en vue de réduire les risques de pollution dans les eaux canadiennes et de s'assurer que les navires satisfont aux conventions internationales. Elle conduit également des enquêtes pour établir la preuve dans les cas de poursuites pour pollution causée par les navires.

Je profite de l'occasion pour énumérer quelques-uns des services que fournit la Garde côtière canadienne en vue d'assurer la sécurité de navigation de tous les navires, y compris ceux qui transportent des cargaisons éventuellement polluantes. Ces services revêtent une importance particulière à la suite de l'accident du *Exxon Valdez*. Voici maintenant un résumé des mesures déjà prises au Canada pour empêcher qu'un accident comme celui du *Exxon Valdez* ne se produise dans nos eaux.

Ces services comprennent un immense réseau d'aides classiques et électroniques à la navigation, la diffusion de renseignements sur la sécurité par un réseau de stations de radio appartenant à la Garde côtière, un réseau de voies de circulation et de zones de séparation du trafic dans les cours d'eau où le trafic est dense ainsi qu'un ensemble de stations de contrôle de la circulation maritime chargé de surveiller et de guider les navires dans les zones où la circulation est dense et où les navires transportent souvent des substances pouvant être toxiques.

Au Canada, on trouve des systèmes sophistiqués de contrôle de la circulation, qui comprennent des appareils de surveillance radar et de communications en temps réel, dans les régions où la circulation est dense et des systèmes similaires, munis de radio VHF mais sans radar, dans trois autres régions. Les systèmes munis de radar sont installés à la baie de Plaisance, à Terre-Neuve, dans le port de Halifax, aux abords de la baie de Fundy et dans le port de Saint-Jean, dans la région des Escoumins, dans le Saint-Laurent à Québec et à Montréal, dans le détroit de Juan de Fuca, aux abords du port de Vancouver, en Colombie-Britannique, et sur la côte sud-ouest de l'île de Vancouver. Les seuls points de surveillance du trafic par radio se trouvent à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, dans la région de Détroit et de la rivière Sainte Claire et à St. John's, à Terre-Neuve. Tous les navires de plus de 60 pieds sont tenus de participer à tous ces systèmes de gestion du trafic.

Ce réseau de centres de gestion du trafic avec ses inspecteurs expérimentés et ses méthodes uniformisées compte parmi les plus étendus du monde. Il a été mis en place tout spécialement pour atténuer les risques de collisions, d'échouage et d'accrochage d'écueils par les grands navires, surtout ceux qui transportent des matières pouvant polluer l'environnement.

Le Canada a établi par ailleurs un système unique d'enregistrement qui oblige les équipages qui désirent entrer dans les eaux canadiennes à communiquer à la Garde côtière, par radio, de l'information sur leur voyage et l'état de leur navire afin d'assurer que les navires répondent aux normes canadiennes et ne représentent pas de danger pour l'environnement.

Lorsque les bateaux entrent dans des eaux intérieures, ils sont pris en charge par un vaste système de pilotage, fourni par les quatre sociétés d'État. Un marin formé et connaissant parfaitement bien la zone monte à bord de chaque navire pour lui donner des directives et des renseignements sur le lieu.

En plus de ces systèmes conçus pour faciliter une navigation sans danger, le Canada a aussi une réglementation détaillée assujettissant les pétroliers à des normes strictes de conception, de construction, de dotation en personnel et d'opération. Outre ces normes qui s'appliquent aux navires battant pavillon canadien, le Canada impose des exigences additionnelles aux navires étrangers, en sus de celles que prévoient déjà les conventions internationales. Nous exigeons que les navires battant pavillon étranger soient munis d'un certificat de conformité, certificat attestant qu'ils ont satisfait à nos normes.

Les exigences canadiennes actuelles concernant la prévention de la pollution par le pétrole sont contenues dans le Règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures et le Règlement sur les certificats de conformité des navires non canadiens. Ces deux règlements ont été pris en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada. Les règlements de sécurité concernant la construction, l'équipement, l'opération, l'accréditation des agents et les exigences de dotation sécuritaire découlent également de la Loi sur la marine marchande du Canada.

En outre, aux termes de la même loi, des agents de prévention de la pollution sont nommés et chargés de prendre des mesures pour prévenir toute pollution dans les eaux canadiennes ou les zones de pêche. Les navires doivent autoriser un agent de prévention de la pollution à monter à bord et à les inspecter, produire les renseignements ou les documents exigés par cet agent, et entrer dans certaines zones ou en sortir comme peut le signifier l'agent de prévention de la pollution. Tout cela dans l'optique d'empêcher toute pollution ou d'en atténuer les conséquences.

Malgré les divers systèmes et les diverses dispositions décrits ci-dessus, et conçus pour réduire le risque que ne survienne un accident semblable à celui qui s'est produit dans les eaux de l'Alaska, les ministres ont récemment demandé à leurs sous-ministres de faire une étude approfondie des divers systèmes de sécurité pour pétroliers. C'est le moment où jamais, surtout que nous avons une Semaine de l'environnement.

Je tiens à signaler à la Chambre que nous tenons à veiller à la sécurité des réseaux de transport maritime. Nous pensons bien que les crédits affectés à cette fin sont suffisants. Nous continuerons à étudier la question pour veiller à maintenir ces normes.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je veux parler de la motion du député d'en face et de son application à deux groupes d'inspecteurs; ceux qui sont chargés de veiller à la sécurité du réseau ferroviaire et ceux qui veillent à ce que certaines mesures de sécurité soient respectées dans le transport des marchandises dangereuses. Je voudrais tout d'abord faire un bref rappel historique de la place qu'occupent les inspecteurs ferroviaires dans le système.

La sécurité des transports

• (1750)

C'est le gouvernement fédéral qui est chargé d'établir les règlements de sécurité pour une bonne partie du réseau ferroviaire canadien. Il s'acquitte de cette responsabilité grâce à un personnel hautement qualifié depuis l'établissement et l'expansion du réseau au Canada.

Pendant des années, la réglementation a été effectuée par un organisme de régie, dernièrement par l'Office national des transports. C'est la Loi sur les chemins de fer, une de nos lois les plus anciennes et les plus durables, qui conférait à l'ONT et aux offices et commissions qui l'ont précédé, le pouvoir d'édicter des règlements de sécurité. Néanmoins, et les députés s'en souviendront, il était devenu de plus en plus évident que le personnel de la réglementation des chemins de fer était entravé par des exigences juridiques dépassées qui limitaient leurs pouvoirs et nuisaient à la modernisation de la réglementation. Il était par ailleurs nécessaire d'établir une distinction entre les règlements de sécurité, les règlements économiques et les règles d'enquête sur les accidents.

Pour ces raisons et d'autres aussi, le Parlement a adopté la Loi sur la sécurité ferroviaire, promulguée le 1er janvier 1989, qui mettait sous la responsabilité du ministre des Transports la réglementation sur la sécurité. Lorsque la loi a été présentée à la Chambre, le gouvernement a déclaré explicitement que les inspecteurs faisaient un excellent travail. Le dossier de la sécurité dans le secteur ferroviaire canadien témoigne de leur compétence.

Le gouvernement avait également garanti que l'adoption de la nouvelle loi renforcerait la sécurité dans le secteur ferroviaire. C'est ce qui se produit à mesure que les dispositions de la Loi sur la sécurité ferroviaire remplacent celles de l'ancienne Loi sur les chemins de fer.

Tout d'abord, la nouvelle loi a réduit radicalement les activités réglementaires inutiles en allégeant la paperasserie à laquelle étaient soumis les inspecteurs. Ainsi, selon les anciennes dispositions, plus de cinq nouvelles ordonnances étaient produites chaque jour ouvrable, principalement parce que la Loi sur les chemins de fer l'exigeait, non pas parce qu'elles étaient nécessaires pour assurer la sécurité. Maintenant, des ordonnances écrites ne sont produites que lorsqu'un inspecteur et une société ferroviaire ou une autre partie ne s'entendent pas sur une solution à un problème. En d'autres mots, la réglementation détaillée contenue dans les ordonnances écrites a été remplacée par une meilleure communication et par les pouvoirs accrus prévus dans la nouvelle loi.

Pour ce qui est des projets de construction et de réfection, l'ancienne loi obligeait les inspecteurs à revoir les plans, à visiter les chantiers, à ordonner le respect de certaines conditions avant le commencement des travaux, à inspecter les travaux terminés et à émettre les approbations finales. La majorité de ces travaux n'étaient que des réfections routinières, souvent effectués dans des endroits éloignés, des travaux qui ne menaçaient aucunement la sécurité. Les effectifs sur le terrain ne sont plus maintenant obligés d'effectuer de multiples inspections et peuvent choisir, de façon aléatoire, les sites qu'ils inspecteront, ce qui leur laisse la latitude professionnelle nécessaire pour juger les travaux ferroviaires qui nécessitent vraiment une surveillance de leur part.

On a déjà commencé à faire une révision générale des règles opérationnelles d'une importance critique pour la sécruité des transports ferroviaires. Les inspecteurs peuvent maintenant se déplacer rapidement parce qu'on a réduit au minimum la paperasserie en modifiant et en mettant à jour des règles assujetties naguère à un processus de ratification laborieux. C'est cet aspect du problème qui a surtout préoccupé le juge Foisy lorqu'il a fait enquête sur la collision ferroviaire de Hinton.

Quelles sont les répercussions de cette nouvelle politique sur la sécurité ferroviaire? Le gouvernement a conservé toutes les rsssources prévues dans l'ancienne loi concernant les inspections de sécurité des transports ferrovaires. En donnant aux inspecteurs plus de latitude pour affecter ces ressources aux activités les plus susceptibles de garantir la sécurité publique, les Canadiens obtiennent un meilleur rapport efficacité-coût dans le domaine de la réglementation. L'organisme de réglementation et l'industrie ferroviaire passent moins de temps à écrire. Et le gouvernement peut se concentrer sur les activités de sécurité essentielles auxquelles est assujettie l'industrie ferroviaire.

Il existe 97 postes d'inspecteur de la sécurité ferroviaire à la Direction de la sécurité ferroviaire du ministère des Transports. Le personnel chargé des inspections est formé dans trois grandes disciplines de la réglementation en matière de sécurité: les opérations, le matériel et l'infrastructure ferroviaires. Ces inspecteurs sont habilités à pénétrer dans les locaux des sociétés ferroviaires et à y faire une inspection quand c'est nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions. Ils connaissent bien les règles et les pratiques d'exploitation des chemins de fer, le fonctionnement et l'entretien du matériel et des machines, la construction et l'entretien des voies et structures du chemin de fer, et les systèmes de contrôle du mouvement des trains.

Les 97 inspecteurs sont distribués d'un bout à l'autre du réseau national de chemin de fer. Il y en a 23 à l'administration centrale située dans la région de la capitale nationale, et le reste est réparti entre les bureaux régionaux de Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Chaque bureau régional dispose d'inspecteurs bien au fait de tous les aspects du fonctionnement et de l'entretien des chemins de fer. Le personnel chargé de l'application du règlement procède à un programme permanent d'inspections et est disponible pour répondre aux requêtes, aux demandes de renseignements et aux plaintes émanant des autorités locales, des employés des chemins de fer ou des simples citoyens.

Les personnes nommées comme inspecteurs de la sécurité ferroviaire ne sont plus chargées d'autres tâches, comme enquêter sur des accidents ou arbitrer des questions de coût. De même, les inspecteurs ont plus de pouvoirs en vertu de la nouvelle loi qu'ils n'en avaient en vertu de l'ancienne Loi sur les chemins de fer. Je répète que les changements apportés par la Loi sur la sécurité ferroviaire font que les ressources, particulièrement le temps et les talents des inspecteurs, sont mieux employées. Nous avons une augmentation tangible de l'utilisation des ressources en raison de ce réalignement.

La Loi sur la sécurité ferroviaire donne aux inspecteurs le droit d'accès pour enquêter sur tout ce qui touche à la sécurité des opérations. Les sociétés et les particuliers sont tenus d'aider les inspecteurs à s'acquitter de leurs fonctions légitimes. Plus important encore, les inspecteurs peuvent intervenir et prendre des mesures immédiates s'ils voient un risque pour la sécurité.

De plus en plus, les inspecteurs du gouvernement contrôlent la façon dont les sociétés de chemin de fer respectent les consignes de sécurité et ils consacrent moins de temps à essayer d'assumer eux-mêmes ces fonctions. Cette inspection, en assurant la sécurité de l'exploitation des chemins de fer, fournit aux Canadiens une réglementation efficace.

Les résultats sont positifs après trois mois de réglementation dans le cadre de la nouvelle loi. Les inspecteurs se sont réjouis de leurs nouveaux pouvoirs et de cette nouvelle liberté d'exercer leur jugement. Il est également important que l'industrie, la direction comme les syndicats, et d'autres parties intéressées, fassent preuve d'un esprit de coopération et facilitent la mise au point et l'implantation de règlements, de normes et de règles modernisés. En effet, le député de Niagara Falls (M. Nicholson) sait que le gouvernement surveille de très près l'application de la Loi sur la sécurité ferroviaire. Il sait aussi qu'on en mesurera le succès par la sécurité de l'exploitation dans l'industrie et la capacité de nos inspecteurs à l'encourager.

Le réseau ferroviaire canadien présente un excellent bilan de sécurité. Notre but et celui des inspecteurs de la sécurité ferroviaire est de faire en sorte que ce bilan soit maintenu et amélioré.

Je voudrais maintenant passer à une question quelque peu distincte mais néanmoins connexe. En 1985, la réglementation destinée à promouvoir la sécurité du public dans le transport des marchandises dangereuses est entrée en vigueur conformément à la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Ce règlement réduit la possibilité de libération accidentelle d'un produit dangereux en exigeant que toutes les marchandises dangereuses énumérées ou définies dans le règlement soient identifiées, classées, marquées, manipulées de façon appropriée et transportées dans des caisses, des réservoirs, des cylindres ou des conteneurs approuvés, et que toutes les personnes qui en assurent le transport connaissent bien les dispositions de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et du règlement connexe, ainsi que les caractéristiques des marchandises dangereuses transportées.

Le règlement sur le transport des marchandises dangereuses vise aussi à minimiser les conséquences qui pourraient découler de la libération accidentelle d'un produit dangereux. Il faut aviser immédiatement les autorités compétentes de la libération d'un produit dangereux, prendre des mesures correctives, placer des étiquettes d'identification sur les marchandises dangereuses transportées et, enfin, s'assurer que les marchandises dangereuses sont clairement identifiées sur les documents d'expédition afin que le personnel d'intervention en cas d'urgence dispose immédiatement des renseignements nécessaires.

En outre, pour certains produits plus dangereux, le règlement exige que, avant l'expédition, l'expéditeur ait un plan d'aide en cas d'urgence expliquant en détail comment il s'y prendra pour neutraliser les effets d'une libération accidentelle.

Pour appuyer encore davantage les mesures d'intervention en cas d'urgence, Transports Canada a publié un livre intitulé *Guide des interventions de première urgence*. Ce guide a été largement distribué au Canada. On y trouve des conseils sur les mesures à prendre en cas de libération accidentelle d'un produit dangereux.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé d'aviser le député que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, cette question est rayée du *Feuilleton*.

Exploration et mise en valeur

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'EXPLORATION ET À LA MISE EN VALEUR D'HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 juin, de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-19, Loi modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur d'hydrocarbures.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

[*Français*]

(*Vote No 27*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Fontaine
Fretz	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Joncas	Jourdenais
Kempling	Kindy
Koury	Langlois

Exploration et mise en valeur

Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Wenman
Wilbee
niboia)
Winegard
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—133

CONTRE

Députés

Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Berger
Blaikie
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Boudria
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Copps
Dingwall
Ferguson
Flis
Foster
Gagliano
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rocheleau
Simmons
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Gloucester)
Crawford
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gardiner
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Kristiansen
Laporte
Lee
MacLaren
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rodriguez
Stewart
Tobin
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—80

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la 2e fois est déféré à un Comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 juin 1989

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NONCIATURE—LA SITUATION DE MGR ANGELO PALMAS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, en poste à Ottawa depuis décembre 1975, Mgr Angelo Palmas, représentant du Vatican au Canada, est devenu, en vertu de son ancienneté, le doyen du corps diplomatique à Ottawa.

J'ai été étonné et scandalisé ce matin, monsieur le Président, quand j'ai appris que le premier ministre Mulroney a rétrogradé le Nonce apostolique. Un tel geste de la part du gouvernement conservateur ne peut qu'être considéré comme scandaleux et mesquin de sa part. Les Canadiens, aujourd'hui, quand ils vont apprendre la nouvelle, vont se sentir insultés par leur gouvernement.

Le premier ministre doit immédiatement faire ses excuses au Vatican et à Mgr Palmas pour son geste et remettre en poste ce dernier comme Nonce apostolique et Doyen du corps diplomatique à Ottawa.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GUYANE—L'AIDE ÉCONOMIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, bon nombre d'entre nous croyons que l'aide au développement qu'offre le Canada, et particulièrement l'aide bilatérale, devrait être liée au respect des droits de la personne et à l'évolution de la démocratie dans les pays bénéficiaires. Notre aide devrait être dirigée vers les plus démunis.

Ceux qui partagent cette opinion se posent de sérieuses questions sur le rôle que joue le Canada parmi les sept pays industrialisés qui offrent à la Guyane une aide financière en raison des mesures d'austérité imposées par le FMI, lesquelles pourraient être qualifiées de néo-colonialistes et qui ont exacerbé la pauvreté et engendré l'instabilité dans d'autres pays en voie de développement. Face à une dette internationale de 1,8 milliard de dollars et à un niveau de pauvreté qui est presque le pire de tout l'hémisphère occidental, la Guyane a certes besoin d'aide, mais pas simplement sur le plan économique.

On ne peut pas dire que le peuple guyanais reçoit de l'aide quand ses pauvres sont laissés pour compte, leurs récriminations restent sans réponse, leurs droits sont bafoués et la démocratie qu'ils recherchent est constamment réprimée. Le Canada ne doit pas adhérer à ce nouveau mouvement de colonialisme qui perpétue les erreurs du passé. L'aide qu'il offre doit parvenir aux nécessiteux. Elle doit servir à faire respecter davantage les droits de la personne et à promouvoir des élections libres et justes en Guyane. C'est ce que le peuple guyanais demande au gouvernement canadien. Je supplie le gouvernement de les écouter.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, aujourd'hui plus que jamais les Canadiens et les Canadiennes se préoccupent de leur mieux-être.

Le gouvernement fédéral partage cette conviction et a décrété la semaine du 4 au 10 juin «Semaine de l'environnement».

Le thème, cette année, «L'environnement: c'est l'affaire de tous», est tout à fait justifié.

Les Canadiens manifestent leurs préoccupations par le biais d'une participation accrue aux projets communautaires de nettoyage et aux programmes de sensibilisation des consommateurs.

Mondialement, le gouvernement fédéral a fait preuve de leadership dans ce domaine.

Les Canadiens se sont d'ailleurs mérité le respect de la communauté internationale pour avoir fait de l'environnement une priorité nationale.

Cette semaine représente l'occasion privilégiée pour nous tous d'afficher notre conscience environnementale et de nous engager personnellement à protéger notre patrimoine.

Article 31 du Règlement

Je suis fier de l'initiative de la Chambre de commerce de la circonscription de Drummond qui réalise présentement d'importants travaux de nettoyage des berges de la rivière Saint-François, sur le territoire de Saint-Charles de Drummond, Saint-Nicéphore et Drummondville.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL L. B. PEARSON

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, ce fut un jour mémorable, il y a pas mal d'années, lorsqu'un Lockheed L-14 est apparu dans le ciel, a plongé à travers les nuages et s'est posé en toute sécurité.

Le premier avion canadien assurant un vol régulier à se poser à cet endroit était rempli à pleine capacité. Quatorze passagers en sont sortis et se sont dirigés vers l'aérogare, une ancienne ferme qui servait également de siège social à l'administration, au bureau des opérations et de la météo de l'aéroport. C'était en 1938. Cela se déroulait à l'emplacement actuel de l'Aéroport international Lester B. Pearson.

Le samedi 10 juin, l'aéroport célèbrera son 50e anniversaire, et on marquera ainsi non seulement les progrès réalisés par l'aéroport, mais également l'évolution du transport aérien au Canada.

Il s'agit de l'aéroport le plus achalandé du Canada, et il doit ainsi plus que tout autre utiliser de la façon la plus efficace possible ses installations tout en assurant un service sûr et équitable et en maintenant de bonnes relations avec les localités avoisinantes. Cela n'est pas toujours facile, mais je suis persuadé que des liens de coopération peuvent exister et que les localités concernées continueront de retirer les avantages économiques indiscutables. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RÉGIONAL

LE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 50

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, mon intervention a trait à l'implication financière du gouvernement fédéral dans le parachèvement de l'autoroute 50, entre Masson et Lachute.

Monsieur le Président, très récemment, le ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, était de passage dans l'Outaouais québécois et annonçait que même sans la participation du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec irait de l'avant avec le parachèvement de l'autoroute 50, entre Masson et Lachute.

J'ose toujours croire et espérer, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral s'impliquera financièrement dans ce qu'on a souvent appelé, et à juste titre, l'épine dorsale du développement de toute la région de l'Outaouais.

J'ose toujours croire et espérer, monsieur le Président, que tout comme le gouvernement fédéral avait rapidement trouvé les sommes nécessaires pour la construction de routes dans la circonscription du premier ministre, il en fera de même pour l'autoroute 50, et je sollicite à nouveau l'appui du ministre des Transports (M. Bouchard) afin qu'une décision favorable soit prise dans les meilleurs délais et que cet important dossier soit inclus dans la prochaine entente Canada-Québec sur le développement routier.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, les Canadiens sont plus inquiets que jamais au sujet de l'environnement. La semaine du 4 au 10 juin est la Semaine nationale de l'environnement au Canada. Le thème de cette année, qui rappelle que notre avenir à tous est entre nos mains, souligne l'apport personnel que nous pouvons tous fournir pour préserver notre patrimoine environnemental.

Certes, les Canadiens ont exprimé le souci que leur cause l'environnement en participant désormais à des projets communautaires de nettoiement et à des groupes

de sensibilisation de consommateurs, mais le gouvernement fédéral aussi a fait des progrès sans précédent dans ce domaine. Grâce à des projets comme le programme de choix en matière d'environnement, les Canadiens seront encouragés à moins gaspiller et à recycler davantage.

• (1410)

Les consommateurs pourront acheter une plus grande variété de produits entièrement fabriqués à partir de matériaux recyclés. C'est la Semaine de l'environnement et le thème est clair: L'environnement, c'est l'affaire de tout le monde.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je signale à la Chambre que nous marquons cette semaine la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Celui qui a lancé cet événement annuel, Rick Hansen, l'homme en mouvement, est sans doute le Canadien le plus célèbre de ma circonscription de Cariboo—Chilcotin.

Dans le Cariboo, nous sommes très fiers des exploits de Rick, notamment de la manière héroïque dont il a attiré l'attention du pays et du monde sur le sort des handicapés.

Cependant, l'oeuvre commencée par Rick Hansen est loin d'être terminée. J'exhorte donc tous les Canadiens à faire ce qu'ils peuvent pour aider les handicapés à s'intégrer pleinement à la société canadienne.

Rick Hansen nous a montré ce dont il était capable en fauteuil roulant. Montrons à notre tour aux handicapés ce dont nous sommes capables en facilitant leur intégration.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un Canadien distingué qui vient d'atteindre une étape importante de sa vie. Aujourd'hui, en effet, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) célèbre son 60e anniversaire de naissance. Parlementaire incomparable, il a maintes fois donné la preuve de sa droiture de caractère, de son honnêteté, de sa civilité et de sa dignité.

Homme politique courageux, il a toujours fait passer l'intérêt du gouvernement et de la population avant le sien, et il s'est dépensé sans compter pour le Canada et les Canadiens.

Article 31 du Règlement

Ce grand Canadien est un vrai libéral qui a su insuffler la passion et la raison à la politique de notre pays, tout en insistant sur la dignité de la personne; il a su comme nul autre maintenir un équilibre délicat entre sa vie politique, sa vie familiale et ses amitiés. Sa vie sous tous ses aspects est une longue suite de succès.

La Chambre tout entière, j'en suis sûre, voudra s'associer aux électeurs d'Hamilton Mountain pour souhaiter au très honorable député santé, bonheur, et longue vie.

Des voix: Bravo!

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): A l'occasion de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, monsieur le Président, je tiens à vous signaler que les personnes handicapées éprouvent tout particulièrement des difficultés au chapitre des perspectives d'emploi.

Ces personnes se heurtent à maints obstacles qui leur nient l'égalité des chances. Par exemple, elles ont bien du mal à avoir accès à plusieurs centres de main-d'oeuvre du Canada. Bien des fonctionnaires ne sont pas conscients de leurs besoins spéciaux. Par ailleurs, nombre de ces centres sont situés dans des édifices où elles sont incapables de pénétrer, et bien peu d'entre elles sont admissibles au Programme canadien de planification de l'emploi.

Par contre, elles auraient maintes raisons de ne pas se chercher un emploi. Nombre d'entre elles n'en ont pas les moyens financiers, étant donné que dans la plupart des provinces, elles perdent leurs prestations sociales dès l'instant où elles occupent un emploi.

Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle déterminant afin que les personnes handicapées puissent s'intégrer à la vie canadienne et qu'elles y participent effectivement. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a guère obtenu de succès à cet égard. Une bonne façon de changer tout cela serait d'éliminer les obstacles que je viens de mentionner. Dans notre pays, les personnes handicapées méritent beaucoup mieux.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPANSION D'UNE USINE DE PIÈCES D'AUTOMOBILES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE DELTA

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le 1er juin, une nouvelle vague d'investissements a atteint le rivage de la Colombie-Britannique, apportant avec elle de nouveaux emplois, de nouvelles techniques et un avenir éblouissant pour les fabricants de pièces d'automobiles de cette province. La Canadian Auto Parts Toyota Inc., or CAPTIN, est située dans ma circonscription,

celle de Delta. Il s'agit du premier investissement important d'une société japonaise dans la fabrication de pièces au Canada.

L'immense succès de cette usine de fabrication de roues a nécessité une expansion, d'où un nouvel investissement de 23 millions de dollars. Cette somme comprend la contribution de 3 millions de dollars du gouvernement fédéral, en plus des 2,75 millions de dollars que ce dernier avait déjà fournis pour la première phase du projet.

Quelque 130 personnes travailleront maintenant à l'usine, qui comptait auparavant 70 employés. Un investissement de 800 000$ a été fait au chapitre du contrôle de la pollution atmosphérique et de la gestion des eaux usées, et un total de dix robots de haute technologie sont utilisés à l'usine.

Cette usine est un modèle de collaboration industrielle, et elle illustre l'engagement du gouvernement fédéral à redresser l'économie de la Colombie-Britannique en renforcant les liens avec le Japon. Nous sommes en train de diversifier notre base industrielle, tout en créant des emplois et en appuyant le transfert de technololgie au profit des Canadiens.

Je félicite le gouvernement du Canada pour ses politiques éclairées en matière de commerce et de développement régional, et je le félicite aussi de remplir la promesse qu'avait faite les conservateurs d'amener la prospérité aux habitants de la Colombie-Britannique et de faire en sorte qu'ils jouissent d'un traitement équitable.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GUYANE—L'AIDE ÉCONOMIQUE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, au débat d'avril, cette année, Frank Jackman, haut-commissaire du Canada en Guyane, a fortement approuvé les mesures d'austérité que propose le gouvernement de ce pays. Il appuie donc du même coup un régime qui a conquis le pouvoir par des moyens illégitimes et qui viole constamment toutes les règles internationales relatives aux droits de la personne.

Le gouvernement de Guyane a adopté les mesures rigoureuses du Fonds monétaire international afin d'être admissible à l'aide au développement de pays comme le Canada. Mais, malheureusement, l'aide ne va pas à ceux qui en ont le plus besoin. La situation est telle que le Guyanais moyen ne peut se payer les choses essentielles.

Je demande instamment au gouvernement canadien d'exiger que la Guyane revienne à un régime démocratique avant de lui envoyer quelque aide que ce soit et d'encourager le partage équitable de l'aide publique au développement avec les Guyanais.

* * *

LE BUDGET

LA RÉDUCTION DES CRÉDITS AFFECTÉS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, comme l'a dit le président de Northern Télécom, l'éducation est l'investissement le plus important à longue échéance pour l'avenir du Canada. Sans éducation, nos enfants seront des laissés pour compte alors que nous entrons dans l'ère de l'information. Il est crucial pour le Canada de relever le niveau d'excellence et d'efficacité de son système d'enseignement supérieur. Le gouvernement pense toutefois qu'il est plus important de réduire le déficit que d'investir dans nos jeunes et dans notre avenir.

Ces quatre dernières années, il a réduit de 1,8 milliard de dollars les crédits affectés à l'enseignement postsecondaire et il aura encore diminué ces crédits de 960 millions de dollars d'ici six ans. Le gouvernement prétend que ce ne sont pas des coupes, mais avant sa brutale intervention dans les budgets, des milliards de dollars de plus devaient être consacrés à l'enseignement postsecondaire. Si ce n'est pas une coupe, j'en perds mon latin.

Nous constatons déjà les effets néfastes de cette négligence. Les universités canadiennes sont forcées de quêter et de s'adresser au public pour obtenir 1,25 milliard de dollars. L'éducation de nos jeunes est trop importante pour la laisser dans les mains de philanthropes. Le gouvernement doit rétablir un financement équitable pour l'enseignement postsecondaire et annuler les coupes prévues dans le budget du ministre des Finances (M. Wilson).

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

VIA RAIL—LA SUPPRESSION DES SERVICES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Monsieur le Président, je pense que les Canadiens font de moins en moins confiance à ce gouvernement qui les a trompés avant et après les dernières élections. Ils ne font plus confiance à un gouvernement qui ne tient pas sa

parole. Nous avons aujourd'hui un exemple classique de la part du ministre des Transports.

Hier, il a refusé de répondre aux questions qu'on lui a posées à la Chambre au sujet de l'avenir de VIA Rail. Ensuite, il est sorti à l'extérieur de la Chambre, et il a déclaré aux journalistes qu'il pourrait envisager de mettre fin purement et simplement au transport des passagers par chemins de fer.

Comment le ministre peut-il aller jusqu'à envisager la suppression totale du transport des Canadiens par chemins de fer à travers notre grand pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce que j'ai dit à la Chambre hier, et ce que j'ai dit à l'extérieur de la Chambre, c'est absolument la même chose. C'est ce que j'avais dit également le 3 mai 1989, dans un communiqué de presse, savoir que VIA Rail, dans la préparation de son nouveau plan, devrait considérer toutes les options possibles lui permettant d'opérer à l'intérieur du Budget.

Alors, ce que j'ai dit hier est exactement la même chose. C'est qu'à l'intérieur des options que VIA Rail devra nous proposer, elles devront toutes tenir en considération la possibilité de vivre à l'intérieur des nouveaux niveaux de référence et, encore une fois, je ne présume pas des conclusions de VIA Rail, mais je suis prêt à examiner celles qui me seront proposées.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre a été beaucoup plus franc à l'extérieur de la Chambre qu'il ne l'a été ici, à la Chambre.

• (1420)

[*Traduction*]

L'ANNULATION DE SERVICES DANS LE CANADA ATLANTIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Nous savons tous que le président de VIA Rail a démissionné parce qu'il ne pouvait pas accepter les projets du gouvernement de supprimer le service voyageurs dans les transports ferroviaires au Canada. N'est-il pas exact que ces plans d'entreprise comprennent l'annulation de tous les services ferroviaires dans la région de l'Atlantique, notamment les lignes Halifax-Sydney, Halifax-Saint John, Halifax-Yarmouth, Moncton-Edmundston, Moncton-Campbellton, Moncton-Charlottetown et Halifax-Montréal?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aurais espéré que le chef de l'opposition suive la procédure normale et attende que VIA Rail nous fasse part de ces propositions quant à l'avenir de la société. Il fait allusion à un document qui a fait l'objet d'une fuite et que ni le ministère des Transports ni moi n'avons reçu. Il devrait attendre, comme moi, que VIA Rail se manifeste officiellement avant de prendre une décision.

M. Turner (Vancouver Quadra): Cette réponse ne dupe personne. Le ministre ferait mieux de s'occuper de ses affaires et de se renseigner sur ce qui se passe à VIA Rail.

LE PRÊT DE LA BANQUE POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Selon la revue américaine *Passenger Transport*, Amtrak, le service voyageurs américain dans les transports ferroviaires, a acheté 100 wagons à la société canadienne Bombardier. La revue affirme que la commande est financée par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations du Canada.

Nous sommes tous en faveur de l'expansion des exportations. J'ai toutefois une question à poser au ministre: comment se fait-il que le gouvernement canadien ait assez d'argent pour financer l'achat de wagons canadiens par Amtrak, alors qu'il n'en a pas assez pour acheter des wagons pour le service voyageurs canadien?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois comprendre, évidemment. . . Je suis toujours heureux, d'ailleurs, quand le chef de l'opposition fait des références aux États-Unis, parce que cela se fait en fonction des dossiers, non pas en fonction de principes fondamentaux, parce qu'on a l'habitude de nous présenter tout ce qui se fait entre le Canada et les États-Unis comme devant être banni de ce pays. Or, soudainement, on retrouve, de la part du chef de l'opposition, dans l'argumentation qu'il vient de nous fournir, quelque chose qui va complètement à l'encontre des principes qu'il a développés précédemment.

Monsieur le Président, c'est très simple! Les compagnies canadiennes ont le droit et font affaires avec l'ensemble des compagnies qui permettent aux Canadiens de trouver des emplois, et je pense que ceci doit être encouragé. Cela n'a rien à voir, monsieur le Président, cependant, avec le niveau de référence que nous avons donné à Via Rail. Encore une fois, le Canada ne peut plus se permettre de mettre 600 millions de dollars par année dans une société qui transporte 3 p. 100 des Canadiens.

Encore une fois, je répète ce que j'ai dit hier: Tout le monde est pour prendre le train, mais personne ne le prend.

Questions orales

[*Traduction*]

LA SUPPRESSION DE LIGNES DE VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est sir John A. Macdonald qui a construit le chemin de fer dans ce pays et maintenant, le Parti conservateur veut démanteler le réseau.

Le ministre pourrait-il répondre à la dernière question de mon chef? Les Canadiens sont très heureux d'aider les sociétés canadiennes à accroître les exportations. J'ai pourtant de la difficulté à comprendre pourquoi on ne peut pas aussi aider notre société VIA Rail.

Pourquoi y a-t-il de l'argent pour Amtrak, alors que 36 des lignes de notre société ferroviaire canadienne sont réduites et que 22 sont supprimées, et qu'il n'en reste donc plus que 14 au Canada? Pourquoi?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très fier de signaler que le transport aérien s'intensifie; c'est une preuve que le vice-premier ministre a fait du beau travail en matière de déréglementation. On utilise davantage le transport aérien et aussi le transport ferroviaire pour les marchandises. Le Canada doit d'abord s'occuper de tous les modes de transport qui constituent l'avenir du pays.

Je le répète, comment mon collègue peut-il justifier que, compte tenu de nos maigres ressources, l'on puisse engouffrer autant d'argent dans VIA Rail. Le gouvernement essaie de faire la part des choses.

LE SERVICE VOYAGEURS

M. Joe Commuzi (Thunder Bay—Nipigon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. A mon avis, ce que le ministre a oublié de dire, c'est qu'il y a également un plus grand nombre de voyageurs qui utilisent les transports ferroviaires au Canada.

Le ministre ne peut pas continuer de donner ces réponses. Lui seul a congédié le président de VIA Rail, parce que celui-ci n'approuvait pas les projets de son gouvernement. Le ministre comprend-il que la suppression du service voyageurs détruira ou contribuera à détruire la plupart des petites localités du pays que dessert VIA Rail? Pense-t-il que c'est ce que sir John A. Macdonald avait à l'esprit lorsqu'il a lancé le service voyageurs dans les transports ferroviaires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue dit que le nombre de voyageurs utilisant VIA Rail a augmenté. C'est le genre de calcul que j'avais l'habitude de voir lorsque le Parti libéral était au pouvoir. Un revenu supplémentaire de 13 p. 100 ou 26 millions de dollars pour VIA Rail. Quatre-vingt-quatorze millons de dépenses supplémentaires. Quatre-vingt-quatorze millions, monsieur le Président, et pour 26 millions de dollars. Encore une fois. . .

Une voix: Que dire du nombre de voyageurs?

M. Bouchard (Roberval): Le taux de voyageurs a augmenté de 13 p. 100. En 1981, il était supérieur de 21 p. 100 à celui enregistré en 1989. Nous ne gérons pas le pays comme le Parti libéral l'a fait pendant vingt ans.

LA RÉDUCTION DES SERVICES DE VIA RAIL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, j'ai posé une question au ministre des Transports au sujet de la possibilité que VIA Rail mette entièrement fin à ses activités ou réduise radicalement le service voyageurs dans le Canada atlantique, au Québec, dans le nord de l'Ontario, dans les Prairies et en Colombie-Britannique.

Dans sa réponse, le ministre a mentionné la possibilité de la réduction des services. A l'extérieur de la Chambre, il a été encore plus explicite et a déclaré qu'il était tout à fait disposé à envisager l'interruption totale du service voyageurs.

Le premier ministre accepte-t-il l'attitude totalement irresponsable du ministre des Transports envers le service voyageurs dans les transports ferroviaires?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, et comme on fait d'habitude, on va répéter au leader des néo-démocrates ce qu'on a dit au leader du parti libéral, c'est-à-dire que le 3 mai, j'ai dit que toutes les options devaient être considérées par VIA Rail dans ses opérations pour vivre à l'intérieur du budget qui y était référé. VIA Rail va, à l'intérieur de quelques semaines, faire des propositions au gouvernement pour définir exactement quelle est la façon d'opérer la société de la Couronne. A ce moment-là, le gouvernement va faire des choix et les propositions qui seront faites par VIA Rail seront étudiées par le gouvernement, quelles qu'elles soient. Cela ne veut pas dire qu'elles seront retenues, l'une ou l'autre. Cela veut dire qu'elles vont

être considérées et c'est ce que j'ai dit tantôt et ce que je répète au leader des néo-démocrates.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'était le Bureau du premier ministre, pendant la campagne électorale, qui a fait la promesse d'augmenter le service de VIA Rail, pas le ministre, mais s'il a l'intention de répondre aux questions, j'en ai une autre.

Maintenant, au Canada, si on considère tous les modes de transport, il y a des subventions pour les routes, il y a des subventions de l'ordre de 700 millions de dollars du gouvernement fédéral pour les aéroports, mais hier, selon le ministre, la politique du gouvernement fédérale est à l'effet que seulement les chemins de fer doivent être rentables. Le ministre veut continuer avec cette politique de subventions pour les automobiles, pour les autobus, pour les aéroports, même pour les exportations relatives aux chemins de fer aux États-Unis, mais pas du tout pour les chemins de fer ici, au Canada. C'est cela la politique du gouvernement fédéral?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, d'abord le chef des néo-démocrates présume des décisions, parce qu'il n'y en a pas de décisions prises en date d'aujourd'hui. Et deuxièmement, je voudrais lui rappeler une chose. Dans l'utilisation des modes de transport au pays actuellement par les passagers, entre les municipalités, il est bien évident qu'il y a l'appui accordé au transport routier, mais qui est utilisé dans 85 p. 100 des cas par les gens, alors que le transport ferroviaire est utilisé par 3 p. 100. Monsieur le Président, il y a des proportions. Au niveau du transport aérien, c'est le même député du Parlement qui dénonçait ou déplorait la situation qui existait à l'aéroport de Toronto, par exemple, où nous nous apprêtons éventuellement à annoncer des mesures. Les mesures de transport sont prises en fonction de l'utilisation par les passagers, monsieur le Président.

• (1430)

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER—LES FONDS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au même ministre. Évidemment, si le gouvernement n'investit plus dans la société VIA créant ainsi un organisme qui ne fonctionne pas convenablement, le service deviendra inefficace et ne présentera plus aucun attrait pour la population. C'est ce qui arrivera si VIA se fait couper les vivres. La population le comprend.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Étant donné que la société General Motors qui planifie non seulement cinq ans à l'avance, mais dix ans, a injecté 2 milliards de dollars uniquement dans ma circonscription pour moderniser le matériel du secteur automobile, le ministre ne croit-il pas que dans le secteur public, le gouvernement fédéral a l'obligation d'investir dans les chemins de fer pour créer un réseau moderne et efficace comme le réseau Amtrak aux États-Unis?

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais recevoir autant d'argent dans ma circonscription. Les choses seraient beaucoup plus faciles.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Deuxièmement, sur une note plus sérieuse, j'ajoute que depuis 1978, le gouvernement a injecté 5,4 milliards de dollars dans le système de transport ferroviaire que nous avons.

M. Broadbent: Et alors?

M. Bouchard (Roberval): Si General Motors investissait autant d'argent dans un réseau qui attire 20 p. 100 d'utilisateurs de moins en 1989 qu'en 1981, cette société ne serait pas où elle en est aujourd'hui.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CRISE EN CHINE—LE MANDAT DES NATIONS UNIES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur la crise que vit actuellement la Chine.

Lundi, le secrétaire d'État a dit que le Canada envisageait, en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, de lancer une initiative visant à exercer de la pression sur les dirigeants chinois pour arrêter l'effusion de sang.

Mardi, il a dit que le mandat des Nations Unies n'autorisait pas cette organisation à s'immiscer dans les affaires internes d'un pays.

Le conflit ne déborde peut-être pas les frontières de la Chine mais, compte tenu de la capacité nucléaire de ce pays, l'instabilité générale qui y règne constitue une menace à la sécurité mondiale.

Étant donné ce qui précède, le secrétaire d'État peut-il nous informer des mesures qu'il a prises pour convaincre l'Assemblée que la situation constitue vraiment une menace à la sécurité mondiale et est donc directement liée au mandat des Nations Unies, qui est d'assurer la paix et la sécurité dans le monde?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la Chambre se souviendra que j'ai souligné hier que, dans un pays aussi vaste et aussi puissant que la Chine, les troubles qui existent actuellement ne peuvent pas rester longtemps une affaire interne. Cependant, je sais que tous les dépu-

tés voudraient que l'ONU respecte sa Charte et voudraient aussi que le gouvernement du Canada respecte la Charte.

Aujourd'hui, le premier ministre a signé une lettre adressée au secrétaire général des Nations Unies. Cette lettre vise d'abord à communiquer au secrétaire général la résolution adoptée unanimement par la Chambre des communes lundi soir et à lui transmettre le compte rendu des délibérations.

Elle vise aussi à informer le secrétaire général que le Canada l'appuierait fermement en tant que chef de file dans cette affaire et qu'il appuierait également toute mesure pouvant être prise par l'entremise du Conseil économique et social ou de la Commission des droits de l'homme. Il est également précisé dans cette lettre que, selon nous, dans les circonstances, les Nations Unies et le secrétaire général devraient agir de la façon la plus efficace possible tout en respectant la Charte.

M. Flis: Je remercie le ministre pour sa réponse détaillée.

LES PLANS D'ÉVACUATION DES CANADIENS EN CHINE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, nous avons appris par les bulletins de nouvelles de ce matin qu'une évacuation d'urgence des fonctionnaires de l'ambassade des États-Unis et de leur famille avait échoué et qu'ils étaient toujours bloqués dans le secteur. Nous avons également appris que l'armée se préparait à poursuivre les étudiants dans les campus universitaires partout en Chine.

Je voudrais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dise combien de Canadiens sont encore bloqués à Beijing. Que fait-on pour évacuer les Canadiens qui se trouvent encore dans d'autres villes chinoises et dans d'autres campus universitaires qui ne sont pas situés dans les environs de Beijing ou de Shanghai?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les députés seront sans doute heureux d'apprendre qu'un DC-10 nolisé de Canadien International a quitté Beijing hier soir avec 251 passagers canadiens et est arrivé sans incident à Tokyo.

Il doit rester environ 30 à 40 Canadiens à Beijing. Certains d'entre eux sont des fonctionnaires de l'ambassade du Canada. Ils y resteront pour un avenir prévisible afin d'y maintenir les activités canadiennes.

J'ai fait savoir aux Canadiens résidant ailleurs en Chine que le gouvernement est d'avis qu'il serait sage de leur part de quitter les autres régions de Chine. Nous prenons des dispositions qui les aideront à quitter le pays.

Il y a certaines complications que je dois signaler à la Chambre, dont le fait que certains Canadiens se trouvent dans des régions particulièrement isolés de la Chine. Les avions à réaction ne peuvent atterrir à certains de ces endroits. Nous étudions la possibilité de noliser un petit appareil qui pourrait être capable de se rendre à ces endroits plus isolés.

Ce sont des problèmes que le Canada n'est pas le seul à affronter. D'autres pays comme les États-Unis, dont le député a parlé, l'Australie, le Royaume-Uni et d'autres font face à des difficultés similaires. Nous mettons nos ressources en commun.

Par exemple, nous avons conclu avec l'Australie un arrangement grâce auquel les places libres à bord de l'un de ses avions partant demain de Beijing et de Shanghai seront offertes aux Canadiens. En retour, nous allons offrir aux Australiens et autres ressortissants étrangers des places libres à bord d'un autre vol nolisé de Canadien International qui partira vendredi de Beijing et de Shanghai.

Nous croyons avoir localisé les Canadiens partout en Chine. Certains problèmes techniques nous empêchent cependant d'entrer en contact avec chacun d'eux aussi rapidement que nous le voudrions. Nous faisons de notre mieux en collaboration avec d'autres pays.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Dans le numéro du mois dernier du bulletin *Science and Government*, le ministre de l'Énergie a déclaré que dans le cadre de ses tentatives de vendre le réacteur CANDU, il allait revoir tous les règlements concernant la vente de technologie nucléaire à l'étranger, notamment revoir la position du Canada dans le traité de 1970 sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je citerai le ministre: «Prenez la Chine, par exemple. Certains mettent la Chine parmi les clients possibles. Cela met manifestement en cause le traité de non-prolifération des armes nucléaires.»

Le ministre va-t-il aujourd'hui renoncer à ce dangereux examen de politique qu'il a entrepris, étant donné

en particulier les récents événements en Chine? Ne reconnaît-il pas que la participation du Canada à ce traité est vitale?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'article auquel fait allusion la députée et les articles qui ont été écrits par la suite concernent l'examen du travail de l'EACL. Les règlements parlent des co-associations qu'actuellement l'EACL a du mal à former, ainsi que des frais financiers initiaux que cette société et le gouvernement du Canada ont dû assumer. Ce sont les règlements auxquels je fais allusion.

A aucun moment je n'ai dit que je revoyais le TNP, que je voulais le modifier ni que nous allions en restreindre la portée.

Quand j'ai parlé de la Chine et du TNP, manifestement, tant que ce pays n'aura pas signé ce traité en particulier pour les réacteurs CANDU ou n'importe quelle autre technologie, le Canada ne pourra pas coopérer.

LA VENTE D'UN RÉACTEUR À LA CHINE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, cette citation directe est encore sur bande. C'est le ministre et personne d'autre qui a soulevé la question de la vente d'un réacteur nucléaire à la Chine. Il a dit: «Prenez la Chine, par exemple. Certains»—dont l'EACL—«mettent la Chine parmi les clients possibles. Cela met manifestement en cause le traité de non-prolifération.»

Le ministre ne rejettera-t-il pas catégoriquement toute remise en cause de la participation du Canada au TNP? Ne comprend-il pas que la vente de réacteurs nucléaires devrait être subordonnée à la stabilité politique et économique du pays? Comment peut-il faire une déclaration comme celle-là? Comment peut-il justifier, surtout à la lumière des troubles récents, discuter même de la possibilité de vendre un réacteur nucléaire à la Chine?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la députée ne fait que déformer les mots que j'ai utilisés.

En ce qui concerne le moment de l'article et de l'entrevue. . .

Mme Copps: Vous déclarations sont enregistrées.

M. Epp: J'en suis très heureux, car c'est là que se trouve la vérité et j'aimerais que la députée l'exprime.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Naturellement, avant toute décision sur la vente d'un réacteur EACL ou CANDU, indépendamment de la situation actuelle, il faudrait que la Chine adhère au TNP. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai mentionné ce traité. Tant que la Chine ne s'y conformera pas, le Canada ne pourrait pas et ne voudrait pas lui vendre de réacteur ou de technologie de l'EACL.

Mme Copps: Vous révisez votre politique.

M. Epp: Non, il s'agit de revoir la façon dont l'EACL fonctionne, il ne s'agit pas de revoir le TNP, l'adhésion du Canada à ce traité ou le fait que le Canada exigera de tout acheteur de technologie nucléaire qu'il se conforme au TNP.

* * *

• (1440)

L'ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES DES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. En juin 1988, le premier ministre a déclaré: «Les mécanismes que nous avons établis nous assurent que les décisions à caractère économique tiendront compte des considérations écologiques». Le premier ministre sait fort bien que l'abandon des services ferroviaires en faveur des transports routiers et aériens nuira à l'environnement.

A la lumière de cet énoncé de politique, ou peut-être était-ce un engagement ou une promesse de sa part car cette déclaration remonte à 1988, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a bel et bien effectué une étude sur les conséquences écologiques que pourrait avoir la décision budgétaire de réduire le niveau des subventions accordées à VIA Rail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président.

L'ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré hier que son ministère n'avait effectué aucune étude sur les répercussions que pourrait avoir la réduction de subventions consenties à VIA Rail. Le premier ministre vient de confirmer qu'aucune étude écologique n'a été effectuée.

Vue la déclaration que le premier ministre a faite en juin 1988, lorsqu'il a dit que des mécanismes tenant compte des considérations écologiques étaient en place, pourrait-il promettre à la Chambre et aux Canadiens qu'avant de donner suite au rapport sur VIA Rail, quelle

que soit la forme que prendront les mesures découlant de ce rapport, une étude complète sera effectuée afin de nous assurer que les changements envisagés n'auront aucune répercussion fâcheuse sur l'environnement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Transports a répété à maintes reprises que VIA Rail prépare en ce moment des recommandations qu'elle présentera au gouvernement probablement ce mois-ci pour considération.

Les niveaux de référence dont il a été question sont ceux que le ministre des Finances a présentés et les dispositions budgétaires pertinentes, je parle de l'énoncé des chiffres, n'incluent pas, en général, les études écologiques.

* * *

LA GARDE D'ENFANTS

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA—LES SUBVENTIONS DANS LE GRAND TORONTO

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé et du Bien-être social.

Cinq mille familles du Grand Toronto figurent sur la liste d'attente approuvée pour les subventions au chapitre de la garde d'enfants. En dépit du fait que le coût de la vie dans le Grand Toronto est le plus élevé au Canada et que les citoyens de cette région sont les plus imposés en Amérique du Nord, le gouvernement provincial a autorisé cette année une hausse des subventions au chapitre de la garde d'enfants qui va coûter 12 millions de dollars aux contribuables fonciers de la région.

En tant que ministre chargé de l'administration du Régime d'assistance publique du Canada, qui finance 50 p. 100 de ces subventions aux familles à faible revenu, en grande majorité des familles monoparentales dont beaucoup devraient autrement avoir recours à l'assistance sociale, allez-vous demander au premier ministre ontarien, M. David Peterson, de cesser de faire preuve de discrimination à l'égard des citoyens du Grand Toronto et de fournir les subventions auxquelles ils ont droit conformément au Régime d'assistance publique du Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je comprends très bien les préoccupations de la députée. Le gouvernement ontarien a la compétence pour juger. . .

Mme Copps: C'est pourquoi vous avez étouffé la question de la garde des enfants.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Monsieur le Président, je crois que la question est grave et que les députés devraient être attentifs. Le gouvernement ontarien. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Cela ne les intéresse apparemment pas, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La question est non seulement grave, mais longue. J'espère que le ministre en tiendra compte.

M. Beatty: Certes, monsieur le Président. Je serai bref. D'abord, le gouvernement fédéral est responsable de l'octroi de ces subventions. Ensuite, nous comptons transférer cette année 114 millions de dollars en vertu du RAPC. Enfin, je transmettrai les préoccupations de la députée au ministre provincial lorsque je m'entretiendrai avec lui.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS EXTRA-CÔTIÈRES—LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le ministre pourrait-il confirmer aux députés qu'il est propriétaire d'environ 2 000 acres de terrain dans le comté de Pictou en Nouvelle-Écosse, et qu'il est également propriétaire à part entière de la Beaver Lumber Company Limited, société de placement privée de New Glasgow en Nouvelle-Écosse?

Voudrait-il également confirmer que 9,2 millions de dollars du fonds de développement des régions extra-côtières ont servi à construire une route dont le vérificateur général a dit qu'elle n'avait rien à voir avec la mise en valeur des régions extra-côtières mais profite en fait à la Beaver Lumber Company Corporation Limited?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je puis dire à mon honorable collègue que j'ai effectivement du terrain dans le comté de Pictou. Je suis propriétaire de la Beaver Lumber Company. J'ai du terrain dans le comté de Pictou, et je suis au courant de cette scie qu'on colporte depuis des mois voulant que la construction de cette route m'ait profité ou ait été avantageuse pour une personne qui m'est proche. C'est une chose que je nie catégorique-

ment. En fait, la construction de cette route aurait plutôt une incidence négative sur les terrains riverains de cette route dont je suis propriétaire.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Je remercie le ministre de sa franchise.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le ministre ou le premier ministre doit savoir que le vérificateur général a transmis au Bureau du Conseil privé une lettre qu'il aurait reçue et dans laquelle on soulevait des questions vraiment sérieuses à ce sujet.

Je prierais le premier ministre d'intervenir pour dire aux députés sur quoi ont porté les entretiens qu'il a eus avec le ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, et de dire s'il y avait conflit d'intérêts réel ou perçu dans cette affaire. Dans la négative, est-ce que le premier ministre voudrait déposer ce rapport, pour l'information des députés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis au courant de certaines des allégations dont parle mon collègue. Elles figuraient semble-t-il dans une lettre anonyme empoisonnée adressée à un haut fonctionnaire, je pense qu'il s'agissait du vérificateur général. Elle a été transmise au greffier du Conseil privé, lequel avec. . .

M. Nunziata: Encore une fuite.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'essaie de répondre et les libéraux qui après avoir posé la question semblent refuser. . .

M. Marchi: Laissez tomber.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le dossier a été transmis au greffier du Conseil privé lequel, accompagné des représentants de ses services, a eu un entretien avec moi puis avec le ministre, examiné tous les éléments du dossier, interrogé les personnes compétentes et le ministre. Il a conclu qu'il n'y avait pas conflit d'intérêts et que le ministre n'avait cessé d'exercer ses fonctions dans le respect des meilleures traditions de la Chambre.

Il est vrai que le gouvernement fédéral a affecté des fonds, en collaboration avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, à la construction d'une route traversant le comté de Pictou, route dont le besoin se faisait sentir depuis cinqante ou soixante ans. C'était une des rares régions du Canada qui ne disposaient pas d'une pareille infrastructure. Le gouvernement du Canada a pris la décision, de concert avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, de construire cette route dans le comté de Pictou selon les modalités requises. Cela a constitué un sage emploi des fonds publics dans la province de Nouvelle-Écosse, dans le comté de Pictou.

Il est bien connu dans la région que le député de Pictou et sa famille s'occupent d'exploitation de terrains boisés depuis des générations. Si je comprends bien, c'est le gouvernement provincial essentiellement qui a conçu cette route et en a établi le tracé. Le ministre n'en a retiré aucun avantage direct ou indirect, et tout ce qu'il a fait visait ce dont mon collègue parle souvent en Chambre, c'est-à-dire le bien-être et la promotion économique de la population et de la province de Nouvelle-Écosse.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE NIVEAU ÉLEVÉ DE CHÔMAGE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a nommé le ministre du Travail ministre responsable de la région de Montréal. Nous apprenons aujourd'hui que, selon le ministre, Montréal n'a pas besoin de projets fédéraux. Or, c'est faux! Nous avons un niveau de chômage deux fois plus élevé qu'à Toronto. La fermeture de la Vickers, des raffineries de l'Est, des chemins de fer sont autant d'exemples d'abandon des conservateurs. Comment le premier ministre peut-il justifer avoir nommé un ministre qui admet avoir baissé les bras avant même d'avoir combattu pour les intérêts des Montréalais?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, évidemment mon ami de LaSalle a négligé de mentionner que depuis l'assermentation de ce

gouvernement, le taux de chômage, à Montréal, a chuté de 11,3 à 9,7 p. 100, et que 99 000 nouveaux emplois ont été créés à Montréal même. . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Et 313 000 nouveaux emplois ont été créés au Québec, ce qui constitue un record pour les dernières années. Un programme de relance industrielle de l'Est de Montréal de 35 millions de dollars a été annoncé, des prêts industriels de 125 millions de dollars, et pour la planification de l'emploi un montant de 115 millions de dollars. Si mon ami l'a oublié, le gouvernement canadien, ayant été appuyé par le parti libéral ainsi que par le Nouveau parti démocratique, a également, tout dernièrement, installé l'Agence spatiale à Montréal.

Une voix: A Saint-Hubert.

ON DEMANDE DE PRENDRE DES MESURES CONCRÈTES

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, c'est évident que cela fait longtemps que le premier ministre n'a pas visité Montréal. A mon avis, Saint-Hubert, ce n'est pas sur l'île de Montréal.

Monsieur le Président, c'est évident, avec cette réponse, qu'il n'y a personne pour défendre les intérêts de l'île de Montréal. Ma question est la suivante: Le premier ministre est-il prêt à appuyer des mesures concrètes afin, premièrement, d'accorder les montants requis par le sud-ouest de Montréal qui, tout comme l'est de Montréal, souffre d'un déclin économique et de l'abandon des conservateurs?

Est-ce que le premier ministre est prêt à appuyer la fiscalité requise pour appuyer la vocation internationale de Montréal? Et est-ce que le premier ministre est prêt à appuyer un renversement des coupures du PAREL, ce qui constitue une discrimination aberrante envers les locataires les plus démunis de l'est de Montréal?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député parle de la vocation internationale de Montréal. Où était-il lorsque le parti libéral a essayé de tuer le projet de loi C-22 qui a eu pour effet d'amener 700 millions de dollars en investissements dans le domaine pharmaceutique, à Montréal? Alors que cela avait été encouragé par tous les centres de recherche des grandes universités à Montréal, le parti libéral s'acharnait à essayer de tuer le projet de loi C-22 dont Montréal avait tant besoin.

En outre, le président du Conseil du Trésor a annoncé au-delà de 100 millions de dollars en investissements pour le Vieux-Port de Montréal. Il y a une série de projets un peu partout à travers cette grande région. Mais ce qui est plus frappant, c'est que le député semble croire que Saint-Hubert, le nord ou l'est de Montréal, ne devraient pas bénéficier des mêmes actions visant le centre de Montréal. Pour nous, tous les Montréalais sont des citoyens de première classe.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL—ON DEMANDE UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre.

Dans ses réponses au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), le premier ministre a révélé qu'il comprenait bien peu la notion de développement durable en rejetant cavalièrement l'idée selon laquelle il pourrait y avoir de bonnes raisons de procéder à une évaluation environnementale des compressions financières de VIA Rail.

Le premier ministre avait promis que toutes les décisions économiques feraient l'objet d'une évaluation environnementale. Ne pense-t-il pas que les décisions budgétaires sont des décisions économiques.

Ne croit-il pas, alors, que les compressions de VIA Rail auront des répercussions sur l'environnement en faisant augmenter l'usage de l'automobile, de l'autocar et d'autres modes de transport qui sont polluants par nature? Ne pense-t-il pas que ce soit là une question environnementale? Pourquoi ne veut-il pas ordonner que les compressions de VIA Rail fassent l'objet d'une étude d'incidence environnementale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis sûr que mon collègue reconnaîtra que nous avons beaucoup progressé en matière de développement durable.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Pas à Winnipeg.

M. Mulroney: Oui. En fait, un centre de promotion du développement durable sera créé à Winnipeg. Je pense que ce sera très profitable au Canada. Je sais que mon collègue, le représentant de Winnipeg, soulignera cette occasion très importante.

La notion de développement durable est progressivement intégrée à tous les projets du gouvernement fédéral. Le ministre de l'Environnement a réalisé des progrès remarquables en peu de temps. Nous espérons en faire

davantage. Nous y parviendrons avec la collaboration indéfectible du député de Winnipeg.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le fait est que les centres, aussi souhaitables soient-ils, les belles paroles et les prix décernés par des organisations environnementales américaines. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député voudra bien poser sa question.

M. Blaikie: Cela ne suffit pas. Le premier ministre ne comprend-il pas que, en ce qui concerne la Commission Brundtland, le développement durable, etc., il a l'occasion de joindre l'acte à la parole en faisant faire une évaluation des répercussions sur l'environnement d'une grande décision économique, celle de réduire les subventions à VIA Rail.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député se contredit. D'une part, il célèbre le nom «Brundtland», qui est celui du premier ministre de la Norvège. D'autre part, il parle du prix bidon que le Canada a reçu aux États-Unis. Or, le premier ministre Brundtland assistait à la cérémonie au cours de laquelle on m'a remis le prix.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE VIEIL HÔTEL DU GOUVERNEMENT À FREDERICTON

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. L'un des plus prestigieux immeubles fédéraux au Canada est certes l'illustre hôtel du gouvernement de Fredericton. Ce fut d'ailleurs la résidence du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick pendant quelque temps.

Je crois savoir que cette propriété, qui a appartenu pendant plusieurs décennies à la GRC qui en avait fait son siège, a été remise entre les mains du ministère des Travaux publics chargé de planifier son utilisation ultérieure et sa cession.

Le ministre a-t-il entrepris des négociations avec le Nouveau-Brunswick afin que cet immeuble historique de valeur inestimable soit de nouveau utilisé aux fins prévus à l'origine ou à des fins comparables?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on me dit qu'il y a environ deux ans, le ministère des Transports et le ministère des Travaux publics ont entamé des négociations avec le Nouveau-Brunswick en vue du transfert, à des conditions adéquates, de cet immeuble historique ainsi que d'autres biens à la province. Cependant, je crois comprendre que ces négociations ne sont pas encore terminées.

LA CESSION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, comme les échanges importants que vous proposez ne progressent pas tellement, êtes-vous disposé à négocier avec le Nouveau-Brunswick la cession de ce seul immeuble?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, avant d'offrir cette propriété à sa juste valeur marchande à tout ministère fédéral qui en aurait besoin, je suis disposé à rouvrir les négociations avec le Nouveau-Brunswick si cette province désire acquérir l'immeuble en question.

* * *

REVENU CANADA

LES VERSETS SATANIQUES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Selon ce qu'en disent les médias aujourd'hui, ce serait le cabinet du premier ministre qui aurait pris des mesures, afin d'interdire la vente au Canada du roman *Les versets sataniques*. Étant donné que le 13 mars, le premier ministre a dit que la mesure en question était l'oeuvre des fonctionnaires du ministère du Revenu, pourquoi devrions-nous maintenant croire le premier ministre lorsqu'il tente de reprocher aux fonctionnaires d'avoir laissé le Cabinet dans l'ignorance pendant deux heures au sujet de la seconde fuite budgétaire?

Étant donné la réputation du premier ministre, pourquoi devrions-nous le croire maintenant?

• (1500)

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a déclaré plus tôt cette année était tout à fait exact. Ce qu'il a déclaré aujourd'hui est tout à fait cohérent et exact également.

Il est complètement faux de prétendre que le cabinet du premier ministre est à la base d'une façon ou d'une autre des mesures prises par le ministère du Revenu contre *Les versets sataniques*. On a suivi en l'occurrence la

procédure habituelle. Les fonctionnaires du ministère du Revenu ont suivi la voie normale. A la fin, on a établi que le livre ne pouvait pas être considéré comme de la littérature haineuse, et c'est pourquoi on ne l'a jamais empêché d'entrer au Canada de toutes façons.

M. Boudria: Monsieur le Président, je suppose que c'est la vérité sacrée. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

[*Français*]

ON VEUT CONNAÎTRE LA VÉRITÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances, en réponse à une question, décrivait M. Richard Rémillard, de son bureau, comme étant, et je cite: «un adjoint politique dans mon cabinet». Compte tenu du fait que M. Rémillard avait été averti de la fuite du Budget avant même la période des questions, le 27 avril, pourquoi le ministre continue-t-il d'expliquer son ignorance de la fuite pendant deux heures dans cette Chambre en blâmant lui aussi toute cette affaire sur des fonctionnaires? N'est-il pas temps de dire la vérité une fois pour toutes?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, hier, j'ai déclaré à la Chambre que M. Rémillard a été mis au courant de cette affaire à 15 heures environ, le jeudi. C'est tout ce que je peux dire. Cette question a été discutée à je ne sais combien de reprises à la Chambre. La réponse est pourtant très claire.

* * *

LE BUDGET

LA DÉCLARATION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances.

Le gouverneur de la Banque du Canada a parlé pendant son témoignage devant le Comité des finances, le 29 mai, d'entretiens qu'il avait eus avec les fonctionnaires du cabinet du ministre des Finances le soir du 26 avril, après la première fuite d'un document budgétaire. Il a dit en fait au comité que des discussions avaient eu lieu avec les fonctionnaires du ministère des Finances et que le programme d'intervention approprié avait été mis en place.

Je demande au ministre des Finances si l'une des raisons qui justifiaient ce programme d'intervention approprié était la possibilité qu'on ait tiré profit de la révélation prématurée du budget, pas qu'il y ait eu profit mais possibilité de profit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la politique du gouvernement en matière d'interventions sur les marchés des changes n'a pas changé depuis de nombreuses années. Nous résistons aux pressions à la hausse ou à la baisse sur les marchés des changes. C'est la politique d'intervention appropriée, celle, je suppose, qu'on a suivie à ce moment-là comme on l'a fait à maintes reprises par le passé et comme on le fera bien d'autres fois à l'avenir.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UNE JOURNÉE D'OPPOSITION

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, suite à des discussions entre le gouvernement et les partis d'opposition, il a été décidé d'un commun accord que la journée du jeudi 8 juin, c'est-à-dire demain, serait désignée comme journée d'opposition.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je désire poser une question au leader adjoint du gouvernement. Il a désigné, comme c'est son droit, demain comme journée d'opposition. Est-ce que c'est aussi vrai que vendredi sera une journée d'opposition aussi?

M. Charest: Pas à ma connaissance, monsieur le Président. Au moment même où je vous parle, il n'a pas été décidé que la journée de vendredi serait désignée comme étant une journée d'opposition. Mais, fidèles à nos habitudes, nous sommes prêts à en discuter avec les représentants des deux partis d'opposition.

M. Gray: Monsieur le Président, puis-je demander au leader adjoint du gouvernement de discuter du sujet avec le leader parlementaire et le ministre de la Justice? Parce que moi, j'ai reçu certaines informations de lui; il me fait croire que vendredi sera aussi une journée d'opposition.

M. Charest: Monsieur le Président, je ne peux que vous répéter qu'à ma connaissance, il n'a pas été décidé que vendredi, le 9 juin, serait une journée d'opposition. Maintenant, mon honorable collègue, leader à la Chambre du parti libéral du Canada, sait que dans nos habitudes, nous en discutons entre nous, nous allons en discuter avec lui-même, avec le leader et les représentants des néo-démocrates. Il devrait recevoir un avis raisonnable, comme cela a toujours été la situation, monsieur le Président.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CO-OPERATIVE ENERGY CORPORATION ET LA LOWER CHURCHILL DEVELOPMENT CORPORATION

DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les rapports annuels de la Co-operative Energy Corporation et de la Lower Churchill Development Corporation pour l'année se terminant le 31 décembre 1988.

* * *

LA STABILISATION DU REVENU DES CÉRÉALICULTEURS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, puis-je déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur la stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest pour 1987-1988. Conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, ce document est renvoyé d'office au Comité permanent de l'agriculture.

* * *

[*Français*]

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

DÉPÔT DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE VIENNE

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes le Document de clôture de Vienne qu'ont accepté dernièrement les 35 États ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

[*Traduction*]

De l'avis du gouvernement, ce document final de Vienne représente une étape historique dans le processus de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe. Il contient de nouveaux engagements élargis dans les domaines de la sécurité militaire, des droits de la personne et des contacts humains ainsi que de la coopération humanitaire et économique. Dans l'ensemble, ces dispositions de Vienne, que le Canada a négociées avec énergie et qu'il appuie avec conviction, aideront les États européens et nord-américains à assurer davantage leur sécurité mutuelle et à coopérer de façon plus étroite.

[*Français*]

Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà présenté le Document de clôture de Vienne au Comité permanent des affaires extérieures et du commerce extérieur. En déposant aujourd'hui cet accord devant la Chambre, le gouvernement réaffirme la volonté du Canada de faire connaître au plus grand nombre possible de ses citoyens les travaux de la Conférence et le Document de clôture de Vienne.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS – TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Chuck Cook (Vancouver-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le troisième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Ce rapport traite des initiatives parlementaires qui seront débattues pendant cinq heures et qui feront l'objet d'un vote. L'une d'entre elles porte sur l'environnement et une autre traite de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

PROJET DE LOI C-6 – RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence, sans propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le projet de loi C-23, intitulé Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions aujourd'hui. Je les regrouperai.

Ces pétitions sont signées par des habitants de Thunder Bay, dans ma circonscription, mais il y en a aussi qui sont présentées par des habitants de Saskatoon, Medicine Hat, Victoria, Ingersol, Barrie, Cremona, en Alberta, Calgary, Toronto, Montréal, Ignace, Kenora, Winnipeg et d'un bon nombre d'autres localités du Canada. Tous les pétitionnaires n'ont qu'un voeu à exprimer et c'est qu'on rejette la proposition budgétaire qui privera VIA Rail de 1,2 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

Ils exhortent le gouvernement à remplir sa promesse initiale, qui était d'appuyer VIA Rail, à renoncer à tout futur projet de compression du budget de cette société et à lui fournir les ressources nécessaires pour qu'elle exploite un réseau moderne et efficace et non un musée.

L'ARRIÉRÉ DE REVENDICATIONS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, conformément au Règlement, une pétition d'une centaine de citoyens de la ville de Toronto que préoccupe le sort des gens qui ont revendiqué le statut de réfugié et présenté leur demande avant 1989, et qui n'ont pas encore de permis de travail pour la plupart.

Ils demandent à la Chambre de dire à la ministre de l'Emploi de veiller à ce que tous les revendicateurs du statut de réfugié, qui ont averti Immigration Canada de leur intention de présenter une demande, puissent obtenir immédiatement une autorisation de travail et à ce que l'on examine ces cas un par un pour des raisons humanitaires, en tenant compte de la présence de membres de leur famille au Canada et de leur bonne adaptation au Canada. Ils demandent que l'on accorde une attention toute particulière à ceux qui viennent de points chauds en guerre, de pays dirigés par un gouvernement tyrannique ou touchés par des catastrophes naturelles.

LE COÛT DE L'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS DE REVENUS

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition au nom des soussignés, qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et indubitable de déposer un grief à la Chambre.

Comme le coût que demandent les spécialistes pour établir les déclarations de revenus des contribuables canadiens n'est pas déductible d'impôt, ils demandent que ce coût soit déductible pour tous les Canadiens.

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, il est de mon devoir de prendre aujourd'hui la parole pour présenter une pétition au nom de certains habitants de la circonscription de Moose Jaw—Lake Centre et de certains autres Canadiens de l'Ouest au sujet de l'avenir de VIA Rail.

Ils prient le gouvernement fédéral de faire en sorte que le service voyageurs dans les transports ferroviaires soit maintenu, modernisé et élargi, car il constitue un élément important du réseau de transport national.

LA FERMETURE DE LA BFC À LONDON

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'ai à nouveau l'honneur de présenter, au nom de milliers d'habitants de London et de la région, des pétitions demandant au gouvernement de revenir sur sa décision de fermer la base des forces armées de London.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LES LOIS SUR L'EXTRADITION

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, les députés de toutes les régions du Canada présentent des pétitions concernant les lois canadiennes sur l'extradition.

Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter des centaines de pétitions signées par plus de 4 200 Albertains, surtout de ma circonscription de Calgary-Sud-Ouest.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à modifier ses lois sur l'extradition pour empêcher le Canada de devenir un refuge sûr pour les individus dangereux des autres pays. Je me joins à ces pétitionnaires qui demandent humblement au Parlement de modifier les lois se rapportant à l'extradition pour que le ministre de la Justice puisse ordonner l'extradition des criminels présumés ou reconnus à tout moment après leur arrestation au Canada, même pendant qu'ils purgent une peine pour des crimes commis au Canada.

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai à nouveau l'honneur de présenter une pétition au nom de Canadiens qui souhaitent que le gouvernement canadien conserve et améliore les services de VIA Rail d'un bout à l'autre du pays.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver, d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail dans les régions de notre pays où il peut fournir un moyen de transport plus rapide, plus économique, plus sûr, plus commode, présentant moins de danger pour l'environnement et consommant moins d'énergie que les autres moyens de transport. Ils demandent humblement au Parlement d'accéder à leur demande.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 36 du Règlement pour présenter plusieurs pétitions signées par des citoyens canadiens, qui habitent presque tous dans la circonscription incroyablement magnifique d'Edmonton-Est. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de tenir sa promesse initiale d'appuyer VIA Rail, de renoncer au projet de réduire davantage le budget de cette société et de fournir à celle-ci les ressources nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme une société moderne et efficace plutôt que comme un musée.

Je ferais remarquer qu'un habitant d'Edmonton a griffonné à côté de sa signature un mot pour demander qu'on rétablisse également la ligne de Banff.

ON DEMANDE AU PARLEMENT DE RÉVISER LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Harry Chadwick (Brampton—Malton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les quelque 2 500 signataires prient humblement le Parlement de réviser la Loi sur les jeunes contrevenants.

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des Canadiens de toutes les régions du pays qui demandent au gouvernement de fournir les ressources nécessaires à l'amélioration des services ferroviaires, comme il l'avait promis.

Les pétitionnaires s'inquiètent des compressions budgétaires imposées à VIA Rail et demandent au gouvernement d'améliorer et de moderniser le service de VIA Rail, surtout dans les régions où le chemin de fer constitue une solution de rechange rapide, économique, sûre, commode, non polluante et d'un bon rendement énergétique aux autres moyens de transport.

LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION AU CENTRE DE TRI DU COURRIER DE TORONTO-EST

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter 13 pétitions qui comportent en tout 323 signatures. Ce qu'il y a d'intéressant dans ces pétitions, c'est qu'elles parlent toutes de la situation au centre de tri du courrier de Toronto-Est où les employés à temps partiel seraient victimes de discrimination, semble-t-il. Ces employés et leurs sympathisants prient le Parlement d'intervenir en leur nom pour leur assurer des horaires et des conditions de travail qui soient équitables et qui soient les mêmes pour tous.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Également, monsieur le Président, j'allais vous suggérer que tous les avis de motions portant production de documents soient également réservés.

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1520)

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 6 juin, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 2685).

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, il m'est très agréable, au nom du gouvernement, de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C-21 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

Ce projet de loi revêt une importance capitale pour l'avenir de notre pays et l'ensemble de la main-d'oeuvre. Il marque encore une fois la détermination de notre gouvernement d'aider les travailleurs et les travailleuses à s'adapter aux changements technologiques, et à affronter la concurrence au cours de la prochaine décennie. Si leur prospérité dépend, il est vrai, de la vivacité de notre économie, elle dépend aussi dans une large mesure de leur compétence et de leur productivité.

Les travailleurs et travailleuses des années 1990 devront oeuvrer dans un univers beaucoup plus complexe où la microélectronique, les télécommunications, la robotique et l'automatisation viendront influer sur tous les métiers et sur toutes les professions. Les pressions de la concurrence, l'évolution technologique et les demandes du marché modifieront en profondeur la structure du travail au Canada et feront en sorte qu'il y aura de moins en moins de place pour les travailleurs et travailleuses ayant un faible niveau d'instruction et de formation professionnnelle.

Déjà, monsieur le Président, plus d'un million de travailleurs et travailleuses éprouvent des difficultés à trouver un emploi parce qu'ils manquent de compétences. On prévoit que cette tendance ira en s'accentuant en raison de certains facteurs démographiques. Ainsi, durant les années 1970, la population active augmentait annuellement d'environ 300 000 personnes; or, selon les prévisions, le nombre de travailleurs au cours des années 1990 n'augmentera que de 180 000 personnes. Selon Statistique Canada, 14 p. 100 des fabricants canadiens éprouvent déjà des difficultés de production par suite d'un manque de main-d'oeuvre qualifiée.

Monsieur le Président, nous devons constamment avoir à l'esprit la toile de fond qui a servi à l'élaboration de cette réforme, à savoir que les travailleurs et travailleuses veulent travailler, avoir des emplois stables leur permettant de se réaliser aussi en tant qu'être humains.

Il faut sortir de cette proportion encore trop grande de la main-d'oeuvre du cercle vicieux de «jobines», assurance-chômage ou aide sociale.

Au Canada, monsieur le Président, nous dépensons annuellement 12 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage, et seulement 400 millions à des fins de formation de la main-d'oeuvre. Notre pays est en net recul par rapport aux autres puissances industrielles en ce qui a trait à la formation et au recyclage des travailleurs et travailleuses.

La stratégie que nous proposons aux citoyens et aux citoyennes, monsieur le Président, vise à modifier l'utilisation actuelle des fonds en provenance du Régime d'assurance-chômage pour les réaffecter à la formation des prestataires tout en préservant, bien entendu, le filet de sécurité du revenu que représente le Régime d'assurance-chômage pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

Monsieur le Président, la réforme propose de faire du Régime d'assurance-chômage un régime actif. Pourquoi dépenser 12 milliards de dollars pour que les gens restent chez eux. D'ailleurs, c'est un de nos plus grand poètes du Québec, Félix Leclerc, qui disait que la meilleure façon de tuer un homme est de le payer à ne rien faire.

Quoi qu'en disent nos amis d'en face, nous ne réaliserons pas d'économie. Douze milliards seront à nouveau dépensés, sauf qu'une plus grande partie ira à la formation donnant ainsi des outils supplémentaires à ceux et celles qui veulent relever les défis des années 1990. Il s'agit d'une aide nettement améliorée.

Cette réforme serait comme un coup d'épée dans l'eau si le gouvernement ne peut compter sur l'appui de tous ses partenaires économiques, notamment le secteur privé qui, dans le cadre de la nouvelle stratégie, sera appelé à jouer un rôle beaucoup plus important. La formation des travailleurs et travailleuses incombe d'abord aux employeurs et aux employés, et, dans le contexte actuel, il importe que le secteur privé fasse un plus grand effort. Il en va de leur propre intérêt comme de celui des travailleurs et travailleuses dont la compétence et la productivité sont essentielles pour pouvoir soutenir la concurrence.

A l'heure actuelle, les firmes canadiennes ne font pas un effort suffisant en matière de formation professionnelle. Un redressement s'impose donc, monsieur le Président. S'il est vrai que nous avons l'intention comme gouvernement d'injecter un montant de 230 millions de

dollars visant à intensifier les activités de formation du secteur privé au moyen de programmes exécutés en collaboration, le secteur privé sera invité en retour à investir au titre de la formation. Le Conseil consultatif national sur le perfectionnement des compétences, que se propose de former le gouvernement, aura justement pour tâche de guider le gouvernement quant aux besoins du secteur privé.

Voici comment se répartira le montant de 230 millions de dollars destinés au secteur privé: 65 millions serviront à la planification des ressources humaines à l'intérieur des entreprises; 100 millions iront au développement des compétences de jeunes Canadiens et Canadiennes ne possédant pas les qualités requises pour occuper les emplois aujourd'hui et faire la transition du monde des études à celui du travail; 15 millions pourront aider davantage les entreprises à adapter leur main-d'oeuvre lors de grande expansion, de fermeture ou de changements technologiques; 50 millions sont destinés à aider 200 collectivités désignées dont la situation économique a été touchée par l'évolution du marché. Ce montant viendra d'ailleurs s'ajouter aux 148 millions que consacre déjà le gouvernement afin de stimuler la création d'emplois.

Toutes ces mesures, monsieur le Président, donnent non seulement une plus grande vigueur à nos programmes de formation, mais aussi respectent le caractère des régions défavorisées.

Le Régime d'assurance-chômage sera donc non seulement plus actif, mais aussi il jouera un rôle de développement. Voilà ce que j'appelle utiliser au maximum les ressources pour le bien-être collectif!

Je rappelerais ici qu'avoir un emploi, c'est beaucoup plus que de retirer chaque semaine un chèque de paie. C'est aussi avoir l'impression de participer pleinement à l'essor de la société. Un chômeur qui trouve enfin un emploi retrouve bien souvent au même moment la dignité, l'estime de soi et surtout une possibilité de se réaliser, d'exploiter un potentiel, qui à défaut de travail, aurait été gaspillé.

Parmi les autres mesures proposées, le gouvernement ajoutera un montant de 50 millions aux 50 millions de dollars déjà consentis dans le cadre du Régime d'assitance publique du Canada, afin de permettre aux bénéficiaires d'aide sociale d'acquérir les compétences et l'expérience pour accéder à un emploi.

Il s'agit là d'une catégorie cible composée d'un très grand nombre de jeunes de 18 à 25 ans. Moi qui ai oeuvré pendant de nombreuses années dans le milieu de l'éducation et des affaires, je déplore surtout le fait qu'un jeune sur trois ne puisse terminer ses études secondaires. Il faut à tout prix porter une attention particulière à ces jeunes gens qui constituent pour toute société un potentiel énorme. A défaut d'intégrer rapidement un plus grand nombre des 18-25 ans à la main-d'oeuvre active, nous courons le risque de les marginaliser à jamais avec les coûts sociaux que cela implique.

En tenant compte des sommes versées par les provinces, il y aura donc plus de 200 millions supplémentaires consacrés annuellement au réemploi des bénéficiaires d'aide sociale. Concrètement, 20 000 prestataires auront la possibilité d'améliorer leur formation. Devant l'ampleur de la contribution fédérale, il est évidemment faux de prétendre que les nouvelles dispositions de cette loi auront pour effet d'accroître le nombre de bénéficiaires d'aide sociale, et ce faisant d'augmenter le fardeau financier des provinces. D'une part, il faut d'abord se rappeler qu'en vertu du Programme d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral assume la moitié des coûts imputables à l'aide sociale et, d'autre part, que les programmes de formation et de réemploi proposés dans le cadre de la nouvelle stratégie vont diminuer le nombre d'assistés sociaux.

• (1530)

Le gouvernement est aussi d'avis qu'il faut faire plus pour améliorer la situation des travailleurs et travailleuses âgés sans emploi. Une somme de 100 millions de dollars servira donc à assumer les coûts d'embauchage et de formation des travailleurs et travailleuses mis à pied en raison de changements technologiques et de la demande.

On se propose aussi de mettre au point d'autres mesures incitatives en vue d'encourager ce type de travailleurs et de travailleuses à se chercher rapidement un autre emploi. Ces mesures viennent s'ajouter à celles déjà prévues dans le cadre des programmes déjà existants de la planification de l'emploi.

Le projet de loi qui est soumis à l'approbation de la Chambre, monsieur le Président, modifie en profondeur le régime actuel des prestations spéciales.

Afin de satisfaire aux exigences de la Charte canadienne des droits et libertés, notre gouvernement compte non seulement garantir des prestations parentales aux parents naturels et adoptifs, mais également rendre les dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage plus souples en ce qui concerne les prestations spéciales. En vertu des nouvelles dispositions, l'un ou l'autre des parents pourra se partager 10 semaines de prestations après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Le nouveau régime permettra aux prestataires de combiner les prestations de maladie, de maternité et parentales jusqu'à concurrence du maximum permisissible, soit 30 semaines.

La combinaison des prestations de maternité et de maladie, limitée actuellement à 145 semaines, sera donc éliminée. Ces nouvelles dispositons coûteront au Régime d'assurance-chômage 450 millions de dollars additionnels. Voilà, monsieur le Président, un magnifique exemple d'un gouvernement qui se préoccupe du sort de la femme et des jeunes couples et qui ne craint pas de poser

des gestes concrets pour leur permettre de concilier leurs objectifs de carrière avec leurs responsabilités parentales.

Monsieur le Président, je considère que toutes les formes de discrimination envers les aînés doivent disparaître. Je suis heureux que ce projet de loi permette aux personnes de 65 ans ou plus d'être traitées comme des citoyens à part entière. Les aînés pourront dorénavant cotiser au Régime d'assurance-chômage et se prévaloir de tous ses avantages. Ces nouvelles dispositions, qui coûteront 40 millions de dollars, sont non seulement conformes à la Charte des droits, mais reconnaissent le privilège aux Canadiens et Canadiennes de 65 ans ou plus de retarder leur retraite. Il s'agit de reconnaître aux aînés le droit inaliénable de décider pour eux-mêmes.

De plus, monsieur le Président, le projet de loi comporte d'autres changements visant notamment à éliminer certaines restrictions injustes quant à l'accessibilité des prestations lors de conflits de travail.

Actuellement, monsieur le Président, la Loi ne permet pas le versement de prestations de maladie ou de maternité lors de conflits de travail. Nous pensons qu'il s'agit là d'une dispositon inéquitable et rétrograde que cette Chambre voudra sûrement voir disparaître.

Il aurait sûrement été plus facile de laisser aller les choses comme elles étaient auparavant en se contentant de quelques modifications mineures savamment saupoudrées et en donnant l'air de faire beaucoup tout en faisant peu.

Le projet de loi C-21 et la stratégie de mise en valeur de la population active n'ont rien de commun à un exercice de maquillage. Ces mesures vont à la source du problème, c'est-à-dire, doter le Canada d'une main-d'oeuvre compétente capable de relever tous les défis qui seront les nôtres à l'aube du XXI^{e} siècle.

Notre but est de conserver au Régime d'assurance-chômage son rôle important de régime de maintien du revenu tout en supprimant les éléments qui incitent à l'inactivité, en particulier dans les régions où l'économie est vigoureuse.

Dans le respect des différences entre les régions, nous avons également tenu compte de régions comme la mienne, Kamouraska—Rivière-du-Loup, où le taux de chômage est élevé.

En plus des programmes de formation, monsieur le Président, ces régions profiteront d'une aide particulière pour le développement des communautés, de même que de mesures de soutien à l'esprit d'entrepreneur local.

Tout cela a été fait, monsieur le Président, je le répète, en respectant les différences entre les régions canadiennes, n'en déplaise aux nostalgiques qui voudraient qu'on traite le Canada à travers une seule et même réalité.

En bref, dans les régions où il y a plus d'emplois disponibles, les travailleurs devront compter à leur actif un plus grand nombre de semaines de travail pour être admissibles aux prestations et leur période de prestations sera plus courte. Inversement, dans les régions à taux de chômage élevé, les travailleurs et travailleuses ne seront pas affectés par ces mesures, monsieur le Président.

Comme gouvernement, nous reconnaissons d'emblée le rôle éminemment important que joue le régime d'assurance-chômage en tant que système de protection sociale et nous n'avons aucunement l'intention d'en affecter l'intégralité. Bien au contraire! Par contre, nous sommes conscients du fait que le régime actuel présente des lacunes et qu'il n'offre aucune alternative. Le projet de loi C-21 en propose, monsieur le Président. Le risque était grand, mais mon gouvernement a fait le pari d'améliorer le sort des sans-emploi, non parce qu'il fallait faire plaisir aux syndicats, aux employeurs ou à l'électorat, mais parce qu'il s'agit d'assumer nos responsabilités, et c'est ce que nous avons fait.

Toutes les modifications proposées dans le cadre du projet de loi C-21 visent essentiellement à rendre ce régime plus efficace et plus équitable, mais aussi à répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses. Comme toute mesure gouvernementale, monsieur le Président, ce projet de loi impose des restrictions et des obligations. En tant que législateurs, nous avons l'obligation de voir au-delà des inconvénients ponctuels qui suscitent bien souvent les mesures que nous adoptons. Nous devons faire porter notre regard sur les avantages à long terme que celles-ci peuvent avoir pour les personnes en cause, certes, mais aussi pour l'ensemble de la collectivité.

Monsieur le Président, le projet de loi C-21, modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, est une mesure qui aura des répercussions bénéfiques pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Il vise, je le répète, à donner des outils supplémentaires et de l'espoir en un avenir meilleur à des milliers de Canadiens et Canadiennes actuellement sans emploi. Après avoir valorisé pendant long-

temps le loisir, la forme physique ou encore la consommation, il est temps de valoriser le travail. C'est ce que fait ce projet de loi.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, j'invite instamment mes collègues à y accorder leur appui.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations, le député de Bonavista—Trinity—Conception.

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup avait à dire et j'ai trouvé cela intéressant.

Il y avait certains aspects de cette modification proposée à l'assurance-chômage que j'aimerais certainement porter à l'attention de la Chambre. Je voudrais faire certaines observations. J'ai consacré les deux dernières semaines à calmer l'émoi qu'un aspect de cette modification a créé dans ma circonscription.

Je voudrais vous lire le communiqué de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration datée du 1er juin 1989. On peut y lire, et je cite:

> Le projet de loi, qui s'inscrit dans la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre annoncée récemment, «Le nouveau mode d'emploi», renforce la capacité du Régime d'assurance-chômage à continuer de faire fonction de filet de sécurité en mettant l'accent sur ceux qui en ont besoin.

Il y a un aspect de cette mesure législative qui a un impact sur ma circonscription et un impact qui est très déplaisant, très coûteux et très déconcertant. Je parle maintenant d'un aspect très particulier, il s'agit de la Planification de l'emploi qui a été mise en place. Je parle au nom de ma circonscription et des autres circonscriptions terre-neuviennes, et certainement au nom d'autres régions du Canada atlantique car il en a été question ce matin au cours de diverses réunions.

Le point essentiel à retenir, c'est que ma circonscription a tiré profit de la planification de l'emploi, non seulement comme filet de sécurité pour les gains assurables en vertu du régime d'assurance-chômage, mais aussi comme partie intégrante des programmes de développement communautaire. Les dix comités de développement rural dans ma circonscription ont été tout à fait estomaqués de ce virage abrupt.

• (1540)

D'après le communiqué, ce changement n'empêchera pas le programme de continuer à agir comme filet de sécurité économique. J'aimerais citer un passage d'une lettre à un électeur, car elle a trait à une demande concernant le développement de l'emploi. Il y a des centaines de ces lettres dans ma circonscription. On l'a envoyée sans me consulter, sans consulter les associations de développement rural et leurs comités, et sans consulter les chefs de file des quelque 260 localités de ma circonscription. La présidence comprend facilement pourquoi le téléphone ne dérougit pas à mon bureau et dans ma circonscription. Nous n'avons pas le personnel nécessaire pour répondre à nos deux téléphones. Voici un passage de cette lettre:

> Nous avons examiné votre demande de fonds aux termes du Programme de développement de l'emploi.
>
> Le Programme n'est pas un filet de sécurité pour garantir un emploi assurable, ni un mécanisme pour mettre en place des infrastructures communautaires, à l'exclusion de toute autre chose. Le développement de l'emploi vise à aider les personnes au chômage depuis longtemps en leur fournissant la formation et l'expérience pratique dans un métier où les perspectives d'emploi sont excellentes.
>
> Nous n'appuyons pas votre demande, car la formation se rapporte à des occupations qui sont déjà excédentaires sur le marché du travail ou pour lesquelles il n'y a aucun débouché.

Je vis dans une circonscription qui est essentiellement à industrie unique. Le transfert de 800 millions de dollars à des programmes de recyclage ne me semble pas très logique. Cela signifie que les chômeurs de Terre-Neuve, dont un bon nombre habitent ma circonscription, seront privés de 30 millions de dollars.

Lorsque les gens vont m'appeller, que vais-je leur dire? Je leur dis: «Oui, je crois que cela est prévu pour des programmes de recyclage.» C'est bien beau à Toronto, à Oshawa ou dans tout autre centre urbain où il n'y a pas une seule industrie, mais une cinquantaine ou peut-être même une centaine, telles des entreprises de tôlerie, de construction automobile et de construction navale. Il n'y a pas de chantier naval à Bonavista, Terre-Neuve. Il n'y a pas de tôlerie à Clarenville. Il n'y a rien de tout cela là-bas. Nous pouvons offrir une formation professionnelle, mais où sont les emplois? J'ignore ce que je pourrai bien dire à mes électeurs lorsqu'ils vont m'appeler. Je me demande quoi leur dire. Devrais-je leur dire: «Allez présenter un projet là où il y a une forte possibilité de formation professionnelle?» Ils vont me demander de quelle formation professionnelle il s'agit. Une formation en prévision de quel genre d'emplois?

Je ne veux pas me répéter, mais j'espère que beaucoup de mes électeurs suivent le présent débat. J'espère qu'au cours des trois ou quatre prochains jours ou de la prochaine semaine, soit tant que nous pourrons débattre du projet de loi C-21, ils arriveront au moins à mieux comprendre ce que le gouvernement essaie de faire. Je ne le comprends pas moi-même. Je ne peux certes pas appuyer cette mesure. Je me dois de dire franchement ce que je pense de ce qui aurait pu être un macrochangement bien intentionné pour le pays, mais qui ne s'adresse certes pas

à ma circonscription. J'estime qu'il convient à peu de circonscriptions rurales du Canada.

Je suis vraiment affligé d'entendre le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) nous dire que Terre-Neuve va toucher 15 millions de dollars de plus, tandis que preuve documentaire à l'appui, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) nous affirme que nous allons toucher 30 millions de dollars de moins. Si on ajoute 30 millions de dollars de moins à 15 millions de dollars de plus, on aboutit à 15 millions de dollars de moins.

Je tiens à faire savoir que j'entends faire tout mon possible pour m'assurer que les Canadiens sont conscients de ces illogismes. Je vais faire de mon mieux pour m'assurer que les Canadiens sachent bien que ces lettres sont destinées à des gens bien intentionnés qui espèrent obtenir quelque chose pour leur localité, au chapitre de l'assurance-chômage, ou pour accroître leurs gains. Ils n'obtiennent rien, si ce n'est une lettre peu cordiale les informant qu'une volte-face soudaine, terrible et déconcertante s'est produite.

Moi qui suis leur député, malheureusement, je dois leur dire: «Je n'ai pas été consulté. Je n'ai pas été prévenu. Je n'ai pas été avisé de ces changements dont je dois répondre à tous mes électeurs.»

Je soutiens que bien d'autres députés de l'opposition, et vraisemblablement aussi des députés ministériels, même s'ils refusent de le reconnaître, se trouvent exactement dans la même situation.

Permettez-moi, monsieur le Président, de terminer en disant que je voudrais qu'il y ait une autre façon d'examiner la chose.

J'aimerais que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration tienne au moins un peu compte des appréhensions des provinces Atlantiques et des circonscriptions rurales pour voir si elle ne pourrait pas prendre une mesure concrète pour adoucir la transition. J'espère qu'elle pourra à tout le moins améliorer quelque peu le programme de développement de l'emploi afin de nous donner un peu plus de souplesse dans ces domaines. A quoi bon former les travailleurs si nous ne leur offrons pas d'emploi.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup souhaite formuler un commentaire, je suis prêt à lui accorder la parole.

[*Français*]

M. Plourde: Monsieur le Président, tout d'abord je n'ai pas remarqué de question dans les commentaires de mon ami de Bonavista—Trinity Conception (M. Mifflin). Je voudrais justement faire une correction. La circonscription que je représente est Kamouraska—Rivière-du-Loup. Mais j'aimerais quand même lui dire ceci: Qui que ce soit d'entre nous n'a pas choisi la ville, la province et le pays pour venir au monde. Moi aussi je représente une circonscription qui est éloignée, Kamouraska—Rivière-du-Loup, et nous avons aussi un taux de chômage élevé. Et c'est la raison pour laquelle ce projet de loi C-21, monsieur le Président, a été mis en place et déposé devant cette Chambre pour corriger les situations qui autrement auraient fait que tout le monde de la province de Québec ou de Terre-Neuve serait rendu aujourd'hui en Ontario pour aller travailler, lorsqu'on connaît le taux de chômage. Mais j'aimerais lui dire que, dans la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, monsieur le Président, on prévoit affecter 775 millions de dollars supplémentaires à de nouveaux programmes relatifs au marché du travail, afin de répondre de manière plus active aux besoins des chômeurs, et de perfectionner les compétences de la population active du Canada.

Je comprends très bien les préoccupations de mon collègue de Terre-Neuve, alors qu'il vit un taux de chômage peut-être dans les 20 p. 100 et plus, et je comprends très bien lorsqu'il parle des programmes de développement de l'emploi qui s'adressent à des personnes à haut taux de chômage, de 24 semaines et plus. Mais voilà le correctif que l'on veut apporter, monsieur le Président, en amenant de nouveaux programmes de formation, en collaboration avec les provinces, et je suis sûr que la province de Terre-Neuve sera invitée, tout comme les autres provinces au Canada, à discuter de cette formation de travail, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. La parole est à l'honorable député d'Eglinton—Lawrence (M. Volpe).

[*Traduction*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, c'est une organisation syndicale québécoise

qui a peut-être le mieux caractérisé les modifications apportées par ce projet de loi. . .

[*Français*]

Mieux vaut être riche et en santé que pauvre et malade.

[*Traduction*]

Car il est clair que les régions économiquement faibles et les Canadiens qui y vivent ne pourront guère se réjouir de la drôle de méthode qu'emploie le gouvernement pour remédier aux problèmes de l'économie et de la main-d'oeuvre, méthode qu'on pourrait résumer par la devise suivante: «Saignons-les un peu plus.» Ceux qui, pour employer un euphémisme, ne tombent pas malades avant regretteront peut-être l'époque où la ministre entreprenait sa croisade contre les travailleurs du Canada.

Le 1er juin, la ministre a prétendu, devant le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, qu'elle inaugurait «une stratégie globale de mise en valeur de la main-d'oeuvre». Cette stratégie semble consister à fermer les yeux à la fois sur les conséquences socio-économiques des modifications proposées par le projet de loi C-21 et les répercussions négatives de la politique du gouvernement sur les travailleurs et les entreprises.

Plus les Canadiens examineront les résultats qu'entraînera en fait la règle du gouvernement, plus ils vont s'interroger sur le pourquoi de ce projet de loi vexatoire.

[*Français*]

Pourquoi le gouvernement conservateur veut-il pervertir le rôle traditionnel dévolu au Régime d'assurance-chômage, c'est-à-dire le soutien financier des sans emplois en cas de durs coups. Notez bien que l'on pourrait faire attendre ceux et celles qui quittent leurs emplois, pendant une période additionnelle de six semaines, pour un total de trois mois avant de recevoir des bénéfices. Et selon la région dans laquelle on habite, beaucoup d'entre eux pourraient subir une période de bénéfices encore plus courte, dans certains cas, environ neuf semaines.

[*Traduction*]

Parce qu'ils sont victimes de facteurs économiques indépendants de leur volonté, les travailleurs devront verser davantage à un régime d'assurance qui leur sera moins avantageux. L'injustice sera accrue aussi par l'augmentation des primes de 15 p. 100. Les travailleurs se verront soumis à une taxe accrue sur le salaire, à un moment où les fonctionnaires du ministère prévoient un surplus de 1,2 milliard dans le compte de l'assurance-chômage.

• (1550)

Pire encore, monsieur le Président, selon les fonctionnaires du ministère, chaque année quelque 350 000 personnes qui ont l'occasion de quitter leur emploi, le font sans «motif valable», selon la définition du ministère. En limitant l'accès aux prestations pour quelque 70 p. 100 de ceux qui éprouvaient le besoin de changer de travail—c'est 35 p. 100 de tous les employés—la ministre va faire d'importantes économies dans les paiements de prestations.

Quelqu'un de cynique, j'hésite à dire qu'il y en beaucoup ici, pourrait dire qu'un nouveau resserrement de la notion de «motif valable» serait justifié, pour que les pénalités et les réductions de durée des prestations s'appliquent à plus de travailleurs. Ce n'est pas une hypothèse bien attrayante, si l'objectif de la ministre est de rendre la main-d'oeuvre plus docile, moins mobile et surtout moins militante dans ses négociations avec les employeurs et je lis «prête à accepter moins».

Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce a déjà fait allusion à des analystes et des critiques, dans le monde des affaires et de la presse, qui qualifient cela de tentative grossière et primitive pour augmenter la productivité des travailleurs. La mesquinerie de cette mesure législative sera ressentie partout, car les effets des restrictions se répercuteront sur les régions. Même si l'attention de la Chambre s'est surtout portée sur les effets négatifs dans l'Est, les autres parties du Canada seront tout aussi touchées.

De l'est de l'Ontario jusqu'à Toronto, du sud de la Saskatchewan jusqu'à Vancouver, la période pendant laquelle les gens devront travailler pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage est augmentée de 40 à 60 p. 100, alors que la durée d'admissibilité aux prestations est abaissée de 15 à 22 p. 100.

J'ajouterais qu'en vertu de l'article 51 et des paragraphes 55(3) et (4), le gouvernement conservateur en supprimant sa participation aux prestations complémentaires régionales et aux prestations pour les pêcheurs, ce qui représente une proportion non négligeable de l'engagement total de 2,9 milliards qu'il retire maintenant de l'assurance-chômage, fera en sorte que le région atlantique comprenne parfaitement le sens de sa stratégie en matière d'économie et de main-d'oeuvre.

Qu'arrivera-t-il lorsque les économies locales perdront cet apport de fonds? A qui s'adresseront les malheureux chômeurs pour compenser cette perte de revenus familiaux? La ministre a déjà annoncé que les organismes provinciaux d'assistance sociale devraient assumer leurs responsabilités. Les contribuables provinciaux devraient porter le fardeau. C'est un animal étrange que ce contribuable provincial, car il partage le portefeuille du contribuable fédéral. De plus, le climat d'inquiétude à propos des déficits et de la dette publique que le gouvernement a si commodément et si délibéré-

ment instillé dans le débat pour justifier ses coupes sombres dans les programmes et son imposition de taxes va entraîner à son tour de lourdes répercussions pour les provinces.

En conséquence, les besoins des travailleurs peuvent se voir repousser par des déclarations invoquant le manque de fonds, et à cause de leur sentiment de valeur personnelle et de leur désir d'éviter d'être au chômage, les travailleurs accepteront n'importe quel travail qui leur est offert. C'est le plus faible qui sera le plus durement frappé. Il y aura 10 000 participants de moins aux programmes de développement de l'emploi l'an prochain, et ces participants gagnent normalement en moyenne moins de 240$ par semaine. Pour que nous comprenions bien ce que représente ce chiffre, je vous renvoie au rapport de 1989 du Conseil national du bien-être social, monsieur le Président. Il estime que le seuil de pauvreté pour un célibataire au Canada s'établit à 245$ par semaine, et à 573$ par semaine pour une famille de quatre personnes.

Les perspectives d'avenir pour les travailleurs ne s'éclairent pas quand on sait que le montant accru des primes imposées aux entreprises pendant un ralentissement économique prévu—annoncé en fait par le ministre des Finances (M. Wilson)—poussera les employeurs à en faire passer le fardeau sur leurs employé soit en employant moins de travailleurs soit en s'opposant plus vigoureusement à leurs revendications en faveur de hausses de salaires et d'avantages sociaux pour faire face à la hausse du coût de la vie. Pour toutes ces raisons entre autres, la mesure à l'étude constitue un bilan social très rétrograde.

Les Canadiens sont devenus habitués, et à juste titre, au concept d'une société où l'on peut s'attendre à ce que l'État contribue à l'amélioration graduelle du sort de la population du pays, ne serait-ce que pour donner aux citoyens un sentiment de sécurité économique durant les périodes difficiles. Le système de l'assurance-chômage, qui fait partie intégrante de ce concept et qui est le plus largement utilisé par les Canadiens pour compenser les inégalités, est remis en question et est menacé par ce projet de loi. Avec cette mesure législative, les conservateurs attaquent les avantages chèrement gagnés par les Canadiens pour étayer les progrès collectifs effectués au cours des décennies. Notre propre gouvernement nous dit qu'il ne participera à aucun projet destiné à aider les Canadiens dans l'adversité. Ainsi, il limite l'aide que nous pouvons nous apporter avec notre propre argent. Ayant ainsi modifié la loi, le gouvernement voudrait encore nous faire croire qu'il renflouera tout déficit aux moments difficiles.

Il n'y a cependant rien dans le projet de loi qui obligerait légalement le gouvernement à renflouer le fonds d'assurance-chômage, s'il était en déficit après le 1er janvier 1990. En outre, ce projet de loi donne indûment au ministère toute liberté pour permettre que les primes d'assurance-chômage soient versées à des programmes de formation du système de justice pénale, même si la loi fédérale interdit expressément qu'on utilise le fonds de l'assurance-chômage pour des programmes qui lui sont étrangers. Le fonds est strictement réservé à ses cotisants. Le gouvernement devrait se procurer ses propres ressources pour remplir ses obligations à l'égard des autres Canadiens plutôt que d'avoir recours à des méthodes trompeuses pour puiser dans un fonds qui lui a été confié afin qu'il l'administre.

Si je semble sceptique, c'est parce que le gouvernement n'intervient que si on l'y oblige, et encore, comme le savent mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, avec tant de mauvaise grâce et tant de lenteur, même lorsqu'il y est contraint par un arrêt de la Cour suprême. Je vous citerai un exemple. Les prestations prolongées pour les personnes âgées et pour les congés parentaux et de maladie ont été seulement accordées, de l'aveu de la ministre:

[*Français*]

«Afin de respecter les dispositions de la Charte en matière d'égalité, et parce que les récentes contestations des dispositions en vigueur devant les tribunaux ont fait ressortir les iniquités du régime actuel».

[*Traduction*]

Ce projet de loi est non seulement injuste, il est tout sauf honnête. L'année dernière, 1,4 million de Canadiens ont travaillé moins de trois mois. Pourtant en connaissant ces faits, le gouvernement a décidé de priver ces personnes des maigres prestations individuelles auxquelles elles auraient pu autrement avoir droit, en supprimant les contributions qu'il faisait auparavant aux régions par l'intermédiaire du système d'assurance-chômage.

Est-ce une bonne mesure économique que de supprimer ces subventions aux économies locales où l'absence de consommation des particuliers durement ressentie risque de déclencher une autre série de licenciements et de fermetures?

• (1600)

En vertu du premier volet du programme à deux volets du gouvernement en matière d'emploi, il incombera, semble-t-il, à l'employé de se trouver un emploi et de le conserver. N'importe quel emploi. Il faut remarquer que

60 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés depuis 1984 se retrouvent dans les catégories les moins bien payées. Il est important de s'en rappeler alors qu'on se penche sur le second volet, la Stratégie de mise en valeur de la population active. C'est là le complément au projet de loi C-21.

La ministre a déclaré, à la Chambre et à l'extérieur, que son gouvernement allait tenter d'établir une éthique en matière de formation. A première vue du moins, il y a ceux qui sont certes d'accord pour reconnaître que la coexistence d'une pénurie d'emplois d'une part et de taux élevés de chômage d'autre part, est le signe d'un problème structurel très profond qu'on ne peut régler simplement en stimulant la croissance économique.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, que la ministre adore citer, affirme que 37 p. 100 de ses membres engageraient d'autres employés, s'ils pouvaient trouver des gens compétents. On pourrait penser que le gouvernement réagirait rapidement, afin de relever le défi en question. Pourtant, comme nous l'avons fait remarquer, le gouvernement laisse tomber les programmes qui offrent aux chômeurs à long terme—ceux qui n'ont pas ou presque pas de compétence transférable—la formation et l'expérience leur permettant de remplir les postes vacants.

Au lieu de cela, on préfère investir davantage dans la formation poussée des gens qui ont déjà des compétences leur permettant de se trouver un emploi. Ce sont des gens qui, en général, occupaient auparavant des emplois leur rapportant en moyenne plus de 450$ par semaine. Pour quelles industries et dans l'intérêt de qui alors le gouvernement stimule-t-il ce marché du travail?

Je serais gentil, chers collègues, et je dirai que la ministre n'est pas consciente de la situation, même si elle ne fait pas preuve d'autant de retenue lorsqu'elle reproche aux entreprises canadiennes de ne pas faire assez dans le domaine de la formation des employés par rapport aux entreprises américaines.

Une voix: Se préoccupe-t-elle de la situation?

M. Volpe: Non, j'en doute. Même la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante souhaite se dissocier de la position de la ministre sur la question d'éthique en matière de formation. Elle prétend que 70 p. 100 des petites et moyennes entreprises emploient 80 p. 100 de tous les Canadiens. Ces entreprises offrent déjà de la formation sur le tas permettant plus que toute autre chose d'améliorer la productivité. De toutes les entreprises, 40 à 50 p. 100 offraient déjà deux à trois semaines au moins de formation théorique à court terme. Je pourrais vous donner comme exemple le cas du plus grand employeur industriel de Toronto. Son usine est contiguë à circonscription. Elle a mis sur pied un programme de trois semaines préalable à l'emploi conçu pour déterminer si les candidats ont les aptitudes nécessaires pour occuper un emploi avant même de leur offrir de la formation. Selon cette entreprise, les usines recherchent de nos jours des employés qui possèdent les compétences suivantes: la fiabilité, l'adaptabilité et la compatibilité. Cet employeur torontois s'unit à la FCEI pour critiquer les programmes de formation que propose la ministre, lui qui les considère seulement comme une solution bien partielle aux besoins en formation.

Il semble donc évident que même les employeurs refusent la crédibilité au gouvernement. Seulement un tiers des petites et moyennes entreprises estiment que le service qu'offrent les centres d'emploi du Canada est bon. Il faut dire cependant que ces entreprises ne coûtent pas tellement cher au gouvernement. Les politiques de formation du gouvernement visent les grandes entreprises et les grands employeurs, ce qui est de plus en plus absurde puisque les petites et moyennes entreprises sont à peu près les seules à contribuer à la croissance de la population active.

Si le gouvernement était vraiment sérieux et voulait réellement atteindre ses objectifs en matière de formation— quoiqu'on soit bien en droit d'en douter puisque dernièrement il a réduit de 27 p. 100 ses programmes de formation, ce qui représente en tout une compression d'environ 700 millions de dollars effectuée sans aucun préavis au cours des quatre dernières années—la ministre aurait sûrement désigné les secteurs ou les industries qui devraient connaître un certain essor pour ensuite concevoir les programmes de formation en fonction des compétences requises.

Au lieu de cela, alors qu'elle nous signale qu'au cours de la prochaine décennie, dans 50 p. 100 des cas, les candidats à de nouveaux emplois devront avoir terminé cinq années d'études postsecondaires ou posséder une formation connexe, son gouvernement annonce qu'au cours des six prochaines années, il réduira de 4 milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'éducation. La ministre fait preuve d'une grande désinvolture en ne tenant aucun compte des organismes provinciaux en mesure de concevoir les stratégies et les programmes susceptibles de satisfaire à ces besoins.

Elle parle d'un taux national d'abandon de 30 à 35 p. 100 chez les étudiants du niveau secondaire et dit qu'un adulte sur six est analphabète. Elle considère qu'il s'agit d'un problème provincial. Puis elle entreprend de distribuer de l'argent aux industries pour le perfectionnement de ceux qui sont déjà aptes au travail.

Elle envisage un taux d'échec parmi les petites entreprises d'environ 50 p. 100 au cours des cinq premières années. Elle oublie qu'une bonne stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre pourrait prévoir une aide financière pour les établissements comme le *York Business Opportunity Centre*, situé dans ma circonscription, dont les programmes visent à assurer le succès de petites

et moyennes entreprises et, donc, d'employeurs éventuels.

Non, monsieur le Président, cela pourrait avoir du sens d'un point de vue économique, comme en aurait, par exemple, l'octroi de fonds pour la création d'industries locales. On pourrait assimiler cela à une stratégie en matière d'emploi. D'après les projections du ministère des Finances, en 1990 les conservateurs vont plutôt réduire l'aide au développement régional de 16 p. 100 dans l'Ouest canadien, de 18 p. 100 dans l'Atlantique, de 30 p. 100 au Québec et de 32 p. 100 en Ontario.

Les Canadiens pourraient donc très bien demander pour quels emplois les projets de formation sont prévus. Je sais que les chômeurs demanderont comment, vu la faiblesse du marché du travail, ils vont joindre les deux bouts avec des prestations réduites et de plus longues périodes de référence. La ministre hausse les épaules et dit que ce sera dur.

Monsieur le Président, il faut modifier ce projet de loi. Il ne contient aucune stratégie d'emploi ou industrielle. En comprimant les prestations, il obligera les gens à se réinstaller ailleurs et perturbera les localités à cause de tous ceux qui chercheront du travail. De plus, il prévoit que ceux qui se situent au bas de l'échelle ouvrière paieront pour la formation spécialisée, en haute technologie, dont ils ne seront jamais en mesure de profiter. Pis encore, le gouvernement se dégage de ses responsabilités nationales en ne respectant pas ses obligations socio-économiques.

Monsieur le Président, il n'est pas trop tard pour que la ministre apporte des modifications à ce projet de loi. Elle pourrait commencer par réviser la décision du Cabinet et permettre au comité chargé d'étudier ce projet de loi de tenir des audiences dans les diverses régions du Canada pour entendre le point de vue des Canadiens sur cette question. Que la ministre utilise aussi son influence notoire au Cabinet pour faire valoir une stratégie d'emploi qui crée réellement du travail et accroît la sécurité et le bien-être de tous les Canadiens.

M. Walker: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue des brillants aperçus qu'ils nous a livrés sur ce texte législatif. Il a aidé la Chambre à comprendre à quel point la ministre massacre cette loi si importante pour les travailleurs. Il illustre, peut-être mieux que toute proposition dont nous sommes saisis, à quel point le gouvernement peut être mesquin quand il le veut.

Je veux adresser mes commentaires et ma question à mon collègue et je traiterai de l'incidence de cette loi sur les néo-Canadiens.

De génération en génération, le Canada a toujours accueilli avec une grande générosité les nouveaux arrivants et les a aidés à s'adapter au marché du travail. Les nouveaux venus, bien souvent, doivent se contenter des emplois les moins bien rémunérés. Ils sont vulnérables aux variations saisonnières. Ils travaillent souvent dans les plus vieilles usines et dans les secteurs les plus affaiblis de notre économie. C'est là qu'ils commencent. C'est là qu'ils déploient toutes leurs énergies.

Par exemple, je sais qu'à Winnipeg, dans ma propre circonscription, il y a bien des personnes qui ont peine à garder leur emploi dans notre économie en déclin. Comme le Présient et les députés le savent, Winnipeg a du mal, depuis l'accession au pouvoir des conservateurs il y a cinq ans, à maintenir une économie vigoureuse. Nous craignons donc que les nouveaux venus n'aient beaucoup de peine à conserver leur emploi.

Il semble que, lorsqu'on ajoute des semaines au nombre de semaines par année pendant lesquelles il faut travailler et qu'on impose de nouvelles conditions d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, on abaisse le niveau de sécurité sociale des néo-Canadiens. Même si personne ne pose cette question en ces termes, il faut néanmoins tenir compte du problème.

• (1610)

Les nouveaux venus qui s'efforcent de s'adapter au Canada, ont souvent besoin de formation linguistique et de recyclage. Nous avons fait appel aux collèges communautaires et, dans certaines provinces, à des établissements privés pour aider les néo-Canadiens à acquérir les compétences voulues pour survivre dans un marché de l'emploi qui est très difficile.

Je sais que mon collègue s'est beaucoup intéressé aux problèmes des néo-Canadiens avant de devenir député. Il comprend très bien les questions de formation. Il pourrait peut-être nous parler des difficultés qu'on observe, lorsque les jeunes n'ont pas accès à la formation donnée dans le cadre des programmes parrainés par la CAC, et nous expliquer comment on oppose les travailleurs aux employeurs lorsque le gouvernement retire sa participation à ces programmes et que tout le monde devient plus égoïste. C'est à ce moment-là que l'on s'en prend aux nouveaux venus, que ce soit dans une province, une ville ou un pays, et que l'on insiste davantage pour

qu'ils subviennent à leurs propres besoins parce qu'on ne peut le faire pour eux.

Cette mesure législative aura des effets secondaires très négatifs. C'est pourquoi mon parti s'est engagé à s'y opposer jusqu'au bout et à proposer autant d'amendements constructifs que possible. Nous croyons qu'elle fera du tort non seulement aux travailleurs actuels, mais aussi à la population active future. Plus nous pourrons travailler ensemble au Parlement pour élaborer une loi plus équitable, mieux nous serons. Par exemple, on n'accède pas au désir des parlementaires qui voudraient parcourir le pays et discuter à fond de cette question avec les Canadiens. Le fait que des Canadiens ont dû prendre eux-mêmes le train, un de nos derniers trains, pour en parler avec d'autres Canadiens est un exemple frappant de la mesquinerie du gouvernement envers les chômeurs.

En bref, je pose à mon collègue la question suivante: à son avis, quel effet aura cette mesure sur les néo-Canadiens?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Eglinton—Lawrence.

M. Volpe: Je remercie mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Walker). Il a posé une question très perspicace, parce qu'elle porte sur une bonne partie des répercussions du projet de loi à l'étude.

Je tiens à signaler au député et à la Chambre que le secteur où la croissance est la plus forte à l'heure actuelle, c'est le bâtiment. Même dans les villes-champignons du sud de l'Ontario, ces employeurs disent que ce qu'ils ont proposé au gouvernement, c'est un projet de loi prévoyant l'utilisation des fonds destinés à la formation pour créer de véritables crénaux dans le domaine de l'emploi. Rien n'est prévu pour le domaine où le besoin est criant, à savoir un programme d'apprentissage. On n'y fait qu'une vague allusion, et c'est tout.

En ce qui concerne l'autre volet de la question de mon collègue, je dirai que les néo-Canadiens ont besoin de certaines aptitudes linguistiques pour pouvoir adapter le bagage qu'ils apportent avec leur énergie et avec leur désir de réussir et les mettre en oeuvre de façon productive. Dans certaines régions de Toronto et dans d'autres grands centres du pays, bien des gens dans ce cas doivent attendre cinq ou six mois avant de pouvoir participer à un programme. Comment ces gens vont-ils pouvoir non seulement être productifs pour la société canadienne, mais aussi assurer leur propre bien-être et l'épanouissement de leur famille si on les fait attendre cinq ou six mois?

La seule chose qu'ils puissent faire, c'est accepter des emplois de manoeuvres qui rapportent bien moins que ce que l'on considérerait comme le salaire minimum. En fait, une bonne partie des emplois que les nouveaux arrivés et leurs enfants doivent accepter sont rémunérés à peu près au salaire minimum. Une des conséquences de cette situation, c'est que dans bien des écoles de ville, une bonne partie des enfants de ces Canadiens sont forcés de compléter le revenu familial en trouvant un emploi d'abord à temps partiel mais qui devient ensuite à plein temps, ce qui les empêche de poursuivre leurs études. D'après certaines études, une bonne partie des élèves des grandes villes qui ont quitté l'école secondaire sont des enfants d'immigrants.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Hamilton Mountain pour une question ou un commentaire.

Mme Phinney: Je tiens à remercier mon collègue d'avoir expliqué le projet de loi avec tact et clarté. Nous savons qu'il y a eu des réductions dans les crédits à la formation, dont il est question dans ce projet de loi. Le député pourrait-il nous dire dans quels domaines ces réductions seront faites?

M. Volpe: Je remercie mon collègue de sa question. Elle nous offre une possibilité de mettre en relief la déception que cause ce projet de loi et la raison pour laquelle il doit être signalé à tous les Canadiens afin que ceux-ci, de même que les députés, puissent s'y attaquer avec toute la vigueur nécessaire. Il faut qu'il soit modifié.

Selon le Budget des dépenses de 1989, sur le plan du développement de l'emploi, secteur dont mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Mifflin) a parlé plus tôt, il y aura des compressions de 53 millions de dollars. Le gouvernement déclare que sa stratégie à deux volets de mise en valeur de la population active comprendra une nouvelle éthique professionnelle. Or, il retire 53 millions de dollars des programmes de développement de l'emploi, où les chômeurs à long terme se voient offrir la possibilité de perfectionner leurs compétences.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Walker), demande ce qui advient des jeunes et des femmes qui réintègrent le marché du travail. Il y a eu des compressions de 50 millions de dollars à ce chapitre. Cela semble-t-il une façon sincère de concevoir une éthique

professionnelle? Cela semble-t-il une façon sérieuse de développer un marché pour la population active du pays?

Dans le domaine de l'acquisition de compétences, le gouvernement, qui a déjà apporté une très maigre contribution, fait d'autres compressions d'un million de dollars.

Mes collègues seront probablement curieux de savoir que dans le secteur du développement de l'emploi, les personnes qui participaient à un programme de développement de l'emploi bénéficiaient après d'une hausse salariale de 18,5 p. 100 en moyenne. Ces personnes qui touchaient 240$ par semaine, comme je l'ai mentionné plus tôt dans mon exposé, avaient la possibilité d'accroître leur productivité et leur rémunération. Je suis certain que tous les députés de la Chambre seront scandalisés d'apprendre que le gouvernement a fait des coupes sombres de 50 millions de dollars dans le secteur de l'intégration professionnelle. Les jeunes et les femmes qui réintègrent le marché du travail étaient en mesure d'accroître respectivement leur rémunération de 45 p. 100 et de 56 p. 100 en moyenne.

Enfin, dans le secteur des pénuries de main-d'eovure, le gouvernement fait des réductions supplémentaires de 8 millions de dollars. Or, il est important de se rappeler que les participants au programme de pénuries de main-d'oeuvre parvenaient à accroître leur rémunération annuelle de 8,3 p. 100 en moyenne.

Le gouvernement veut accroître la productivité, augmenter la rémunération et permettre à la population active de contribuer davantage au moyen de leurs impôts et de leurs dépenses de consommation, mais de toute évidence, en se retirant des programmes sociaux, il s'y prend bien mal.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Le député de Burlington pour la reprise du débat.

M. William Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai écouté le député d'Eglinton—Lawrence (M. Volpe) et je dois dire que je n'ai jamais entendu un orateur aussi mal informé depuis que je siège à la Chambre des communes.

M. Volpe: Avez-vous écouté votre propre ministre?

M. Kempling: Il parle de compétences du niveau de débutant. Cent millions de dollars de plus seront consacrés à la formation, dont un nouveau programme destiné à combler les besoins des secteurs en pleine croissance, particulièrement le secteur des services. Le député ne sait pas ce qu'il dit. Il parle de compressions, et nous parlons de dépenser plus d'argent.

Je tiens à aborder la question des compétences. J'ignore si le député a travaillé une seule journée dans sa vie ou s'il a déjà eu les mains calleuses, mais à l'entendre, on croirait que non. Je veux parler des compétences et de l'amélioration de ces compétences et expliquer comment cela nous aidera à maintenir nos industries parmi le peloton de tête sur les marchés mondiaux. C'est essentiellement ce que vise notre stratégie de formation de la main-d'oeuvre décrite dans le projet de loi C-21. Parmi les programmes d'emploi et d'immigration, il y en a un qui s'appelle Pénuries de main-d'oeuvre. Dans le cadre de ce programme, nous analysons tous les quatre mois les pénuries de main-d'oeuvre dans chacune des provinces. Je veux dire au député de Terre-neuve qui a posé une question un peu plus tôt—le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Mifflin)—que, après le débat, je lui montrerai la liste des emplois spécialisés pour lesquels on a bien du mal à trouver de la main-d'oeuvre à Terre-Neuve. Ils couvrent deux pages. Le député en restera sûrement bouche bée.

• (1620)

C'est donc en fonction de cet objectif que nous prenons nos décisions. De nos jours, le Canada ne veut pas simplement tenir bon face à la concurrence universelle. Il veut exceller. Pour ce faire, nous devons prendre le virage technologique. On ne peut plus se laisser devancer par les autres pays, il faut accroître notre productivité en créant des produits sophistiqués et en donnant l'occasion à notre main-d'oeuvre de parfaire ses compétences. Nous savons que, dans l'ensemble, les machines utilisées de nos jours dans les usines. . .

M. Walker: Où avez-vous travaillé?

M. Kempling: Vous voulez savoir où j'ai travaillé?

M. Walker: Oui, j'aimerais bien ça.

M. Kempling: Vous n'étiez pas encore né que je travaillais déjà.

Dans l'ensemble, les machines utilisées de nos jours dans les usines coûtent des centaines de milliers de dollars et il faut du personnel pour les manipuler. Il ne s'agit pas simplement de tours, de perceuses et de toupies ordinaires. Ce sont des machines complexes, informatisées, dont nous avons besoin pour rendre nos entreprises productives et rentables. En conséquence, nous ne pouvons nous permettre de nous laisser devancer par les

autres pays quand il s'agit d'améliorer la productivité par la mise au point de produits de haute technologie et d'accentuer la formation de notre main-d'oeuvre.

Quant à savoir à quel point nous pouvons tirer profit de la technologie, tout dépend des compétences de gens qui l'orientent, la maintiennent et l'exploitent. Dans ce contexte, le développement, d'une main-d'oeuvre qualifiée sera un facteur déterminant de notre prospérité économique à venir.

D'après un récent rapport du Conseil économique du Canada, 85 p. 100 de toutes les sociétés interrogées comptent utiliser une technologie informatisée d'ici 1990. Ce rapport dit aussi que les sociétés qui adoptent de nouvelles techniques sont généralement celles qui prennent de l'expansion plus rapidement que leurs concurrentes et deviennent plus efficaces qu'elles. Le résultat est clair. Nous avons la responsabilité d'orienter nos ressources vers l'instruction et la formation de manière à avoir des travailleurs compétents qui assurent la compétitivité des industries. Nous parlons ici d'une responsabilité que partagent le gouvernement fédéral et le secteur privé; en fait, tous les Canadiens la partagent également.

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre vise à mettre en pratique ces objectifs, à réaffecter nos ressources pour améliorer la quantité et la qualité de la formation. Elle encourage aussi l'industrie à jouer un rôle de premier plan dans la formation, comme cela s'est fait au Japon, aux États-Unis et dans d'autres grandes nations économiques du monde. Outre l'accroissement de la formation des travailleurs, nous utiliserons le programme d'assurance-chômage à des fins plus constructives dans le cadre de cette stratégie. Nous insisterons davantage sur le développement actif des travailleurs au lieu de fournir une aide financière passive. Au lieu de leur donner un chèque quand ils tombent en chômage, nous leur assurerons une formation et leur donnerons une compétence professionnelle qui leur permettra de se tailler une place sur le marché du travail et de conserver leur emploi.

A l'heure actuelle, nous consacrons près de 12 milliards de dollars à l'assurance-chômage et seulement 1,8 milliard à des programmes conçus pour aider les gens à réintégrer le marché du travail. Il est évident que, si nous voulons préparer les Canadiens aux emplois des années 1990, nous devons les aider à acquérir les compétences nécessaires.

C'est pourquoi le projet de loi C-21 donne une grande expansion aux programmes de mise en valeur des ressources humaines dont est assorti le programme d'assurance-chômage. Il dégage les ressources dont les travailleurs ont absolument besoin pour pouvoir occuper des emplois productifs à long terme. Le budget de mise en valeur des ressources humaines du programme d'assurance-chômage s'élève à un peu plus de 400 millions de dollars par année. Loin de comporter les réductions dont parlent les députés de l'opposition, le projet de loi C-21 aura pour effet de porter ce chiffre à plus de 1,4 milliards de dollars, soit plus du triple du budget actuel.

Nous sommes convaincus que les Canadiens veulent travailler. Ils veulent apporter leur contribution à la communauté nationale. C'est pourquoi nous proposons que les prestataires munis d'un plan financier et commercial valable puissent employer leurs prestations au paiement des frais de premier établissement d'une entreprise. Nombreux sont ceux qui, après avoir travaillé pendant plusieurs années pour une entreprise, souhaitent se mettre à leur propre compte. Peut-être parce que leur milieu de travail a changé ou qu'ils ont d'autres intérêts. Nous ne demandons pas mieux que de les rencontrer pour voir si nous pouvons les aider à créer leur propre entreprise.

Bénéficieront de ce régime non seulement les travailleurs enteprenants, mais toute la communauté nationale. Au lieu de rester chez eux ou—admettons le—de travailler au noir, les travailleurs pourront marcher la tête haute comme tous ceux qui ont un produit ou un service légitime à offrir. Nous proposons également que les prestataires puissent recevoir une partie de leurs prestations d'assurance-chômage sous la forme d'une somme globale, car cela pourrait les aider à refinancer leur déménagement, s'ils souhaitent s'établir dans une région où leurs chances de trouver un emploi sont meilleures.

Nous n'oublions pas les travailleurs déplacés et âgés qui sont sans emploi à la suite de la fermeture d'une usine ou d'un ralentissement dans l'économie locale et dont les talents et l'expérience sont trop précieux pour qu'on les laisse de côté. Nous proposons une augmentation marquée du financement des ressources consacrées à l'élévation du niveau scolaire, au recyclage et à la recherche d'emplois, afin d'aider les travailleurs âgés à retrouver leur place sur le marché du travail. C'est là un fait établi dans certaines régions plus industrialisées du Canada où les travailleurs âgés sont parfois obligés de prendre une pré-retraite. Ils trouvent alors leur vie plutôt ennuyeuse et décident de retourner sur le marché du travail; ils s'aperçoivent à ce moment-là qu'ils ont besoin d'améliorer leurs compétences, afin de pouvoir se servir des nouvelles machines et des nouvelles technologies utilisées à l'heure actuelle dans l'industrie.

En plus de ces initiatives dans le domaine de la formation, nous faisons également en sorte que la Loi sur l'assurance-chômage reflète les réalités du monde d'aujourd'hui. Il s'agit, en fait, de respecter le principe de l'équité et la Charte des droits et libertés. C'est pourquoi nous proposons les changements importants suivants: Le versement de prestations de maternité pendant 15 semaines pendant la période de naissance de l'enfant; le versement aux parents naturels ou adoptifs de 10 semaines de prestations parentales, pouvant être partagées par la mère ou le père, afin de s'assurer que les prestataires peuvent retirer les prestations de maternité, de paternité et de maladie pour un maximum de 30 semaines; et le versements de prestations d'assurance-chômage à ceux qui décident de prendre leur retraite après l'âge de 65 ans.

C'est encore là une réalité au Canada. Bien des gens de 65 ans ont encore bien des années de vie productive devant eux et ne veulent pas rester à ne rien faire. Beaucoup d'entre nous connaissent des voisins et des amis qui atteignent l'âge de 65 ans. En vertu de la politique de leur société, ils doivent prendre leur retraite et se retrouvent alors sans rien à faire. Certains deviennent des experts-conseils. En fait, j'ai regardé l'autre soir une émission durant laquelle un homme de 92 ans était interviewé par une jeune femme. Elle se demandait ce qu'il faisait à 92 ans. Il a déclaré, je suis un expert-conseil. Elle lui a demandé ensuite qui consultait un homme de 92 ans, et il lui a donné une liste d'entreprises qui figurent toutes dans le *Fortune 500*. Elle a voulu savoir combien il demandait de l'heure. Il lui a répondu 1 500$, et elle lui a dit alors qu'il ne devait pas avoir beaucoup de preneurs à 1 500$ l'heure. Ce sur quoi il lui a dit, «ma chère, j'ai assez de travail devant moi pour continuer jusqu'à l'âge de 108 ans». Je me suis levé et j'ai applaudi, car c'est le genre d'expérience qui montre qu'il y a des gens qui peuvent être encore productifs dans notre société et qu'on devrait continuer à profiter de leurs services.

Nous apportons ces modifications à l'assurance-chômage, car la société canadienne évolue. Les hommes et les femmes veulent maintenant être des partenaires égaux au foyer et au travail. Il nous incombe de faire en sorte que le programme d'assurance-chômage soit conforme à cette nouvelle réalité. Nous avons également envers les Canadiens le devoir de veiller à ce que le régime d'assurance-chômage soit efficace et économique, et ne comporte pas d'incitation à ne pas travailler. En partie, nous voulons pouvoir financer certaines de ces améliorations en prolongeant la période ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage dans les régions où le chômage est peu élevé, et nous proposons d'accroître les pénalités pour ceux qui quittent leur emploi sans raison valable ou qui touchent frauduleusement des prestations. Il existe une importante économie au noir dans notre pays et, en fait, dans tous les pays occidentaux. Nous voulons voir ces gens réintégrer la masse ordinaire des contribuables.

• (1630)

Il faudrait faire remarquer que lorsque la Nouvelle-Zélande a adopté un régime de taxe sur la valeur ajoutée, elle a découvert 225 000 personnes de plus exerçant une activité lucrative qu'avant l'instauration de ce régime fiscal. Pour obtenir le crédit de taxe, elles devaient se faire inscrire. C'est ainsi qu'on a découvert qu'il y avait en Nouvelle-Zélande 225 000 entreprises au noir en exploitation à l'insu de l'État.

Je ne veux pas dire qu'il y en a autant ici, mais il y en a un nombre considérable, dont nous connaissons tous l'existence sans vouloir l'admettre. Nous avons pour but de renforcer le régime d'assurance-chômage de sorte qu'il serve véritablement de filet de sécurité pour les travailleurs qui en ont besoin, surtout dans les régions qui ne participent pas à l'économie en croissance rapide. Ne rien faire de plus en leur faveur représenterait un aveu de défaite pour des milliers de chômeurs canadiens qui veulent désespérément travailler.

L'un des groupes défavorisés les plus importants dans notre économie est celui des mères célibataires. Elles sont prises au piège de l'assistance sociale, vivant dans un logement subventionné et comptant sur le chèque mensuel pour tenir le coup.

Beaucoup de mères seules sont venues à mon bureau, et il n'y a pas une seule d'entre elles qui ne veuille pas travailler. Elles veulent un emploi productif et elles veulent apporter leur contribution à la société, mais elles n'ont pas les compétences nécessaires. Elles ne veulent pas dépendre de l'aide sociale.

Beaucoup de mères seules à qui on demande si elles peuvent aller à l'école pour suivre un certain cours disent qu'elles ne peuvent pas parce qu'elles n'ont pas de moyen de tranport ou ne peuvent pas payer pour faire garder leurs enfants. Notre gouvernement fournira des fonds pour les services de garde et le transport afin que ces personnes puissent acquérir les compétences dont elles ont besoin pour pouvoir trouver un emploi productif dans notre société et bénéficier de certains des avantages que nous avons dans notre pays. Elles ne veulent pas rester prisonnières de l'aide sociale, et il nous incombe de faire tout ce que nous pouvons pour les aider. C'est à nous qu'il incombe de sensibiliser les Canadiens à la nécessité de former notre main-d'oeuvre, avec l'aide du gouvernement qui doit encourager le secteur privé à contribuer davantage au perfectionnement des compétences.

J'étais à Washington il y a une dizaine de jours à une réunion de l'*American Iron and Steel Institute*. J'y ai appris que l'industrie américaine de l'acier investit 200 millions de dollars pour le perfectionnement des compétences de ses travailleurs. Au lieu de leur donner les compétences nécessaires pour aller travailler ailleurs à cause des réductions de personnel, l'industrie de l'acier reconnaît qu'elle aura besoin de gens qualifiés pour faire fonctionner les machines utiles et productives qu'elle installera dans ses usines. Cette industrie investit donc 200 millions de dollars de son propre argent comme paiement initial. Si nous voulons être compétitifs, nous devrons faire quelque chose du genre.

Le député de Eglinton—Lawrence (M. Volpe) a dit dans ses remarques que les entreprises donnaient deux ou trois heures de formation par semaine à leurs employés.

M. Volpe: De deux à trois semaines.

M. Kempling: Une étude récente de Statisque Canada montre que les sociétés canadiennes ne fournissaient en moyenne que deux heures de formation par an. Laisse-t-il entendre que le niveau actuel de formation offert par les sociétés canadiennes est suffisant et qu'il n'y a pas lieu d'apporter d'amélioration? C'est absurde. Ce niveau laisse beaucoup à désirer. Si nous voulons rester compétitifs sur le marché planétaire, nous avons besoin d'un grand nombre de travailleurs qualifiés.

Trente pour cent de notre produit national brut dépend de notre capacité d'exporter. Nous ne pouvons exporter que si nous sommes productifs et compétitifs sur le marché. Ce principe de formation veut dire en partie qu'il ne faut jamais abandonner un chômeur qui a besoin d'une aide opportune qui lui permettra de se réinsérer dans la vie active. Le projet de loi C-21 prévoit un changement important dans ce sens. C'est un projet de loi qui a le courage d'affronter l'avenir et il me plaît.

C'est à mon avis un projet de loi opportun qui nous apportera ce dont nous avons besoin. Lorsqu'on regarde les listes d'emploi dans les bureaux d'Emploi et d'Immigration dans tout le pays pour se rendre compte des emplois non pourvus sur le marché, on peut voir qu'on ne dispose pas des gens qualifiés pour les pourvoir. Je suis certain que des gens viennent dans les bureaux de mes collègues pour demander s'ils peuvent faire venir de l'étranger des travailleurs qualifiés comme des outilleurs-ajusteurs parce que le Canada ne forme pas ici assez de gens dans ce domaine.

Je voudrais prendre comme exemple une liste d'emploi où figurent des postes de technicien des sciences géologiques, de prospecteur, d'architecte paysagiste, d'hydrographe et de jalonneur.

Soit dit en passant, ces emplois sont offerts à Terre-Neuve. On demande également des programmeurs d'étude logiciel de base, des programmeurs d'applications, des spécialistes en micro-informatique, des travailleurs sociaux, des auxiliaires spécialisés en déficience mentale, des aides de garderie, des opticiens d'ordonnance, des assembleurs de filets, des bûcherons, des opérateurs de foreuse, des opérateurs de foreuse au diamant, des conducteurs de benne minière, des aides-mineurs et la liste continue.

Parmi ces emplois en très forte demande à Terre-Neuve, figurent également des emplois de traîneur et de draveur, de lessiveur, d'agent de maîtrise, de contrôleur de la qualité, de machiniste, de tôlier, de soudeur-monteur, de tailleur de pierre, d'opticien et j'en passe. Les provinces ont toutes une liste d'emplois de ce genre qui ne cesse maintenant de s'allonger parce que nous n'avons pas les gens qualifiés pour les combler. Nous devons trouver le moyen de le faire. Et ces moyens, le projet de loi C-21 nous les donne.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais faire trois remarques à mon collègue, le député de Burlington (M. Kempling). D'une part, il ne s'agit pas de savoir si les députés de ce côté-ci ou de l'autre côté de la Chambre se rendent compte que la formation nécessaire fait cruellement défaut au Canada. Sur ce chapitre, les engagements que nous avons pris de ce côté-ci de la Chambre valent au moins ceux des députés d'en face. D'ailleurs, tout ce que nous voyons dans nos circonscriptions respectives, ce sont les coupes sombres que pratique le gouvernement dans les subventions destinées à la formation dont pouvaient se prévaloir les sans emploi. La question ne porte donc pas sur l'aspect formation comme tel, à mon avis.

Après avoir entendu les commentaires du député de Burlington, je voudrais qu'il précise un point en particulier.

• (1640)

Il a fait allusion à l'ampleur de ce qu'il a appelé l'économie parallèle. Je sais fort bien que, dans le cas de ce que le député a décrit comme une économie parallèle dont l'existence n'échappe à personne d'entre nous, la plupart de ceux qui sont actifs dans cette économie parallèle sont des gens qui ont déjà un emploi et qui

travaillent à temps partiel ou occupent des postes non réglementés.

Une voix: Du travail noir.

M. Langdon: Du travail noir, si vous voulez. Ces gens-là, surtout dans la construction, pratiquent leur métier ailleurs, mais c'est vrai également de nombreux autres secteurs de notre économie. Ils travaillent à l'extérieur dans une sorte d'économie grise où ils ne paient pas d'impôts. Ils ne contribuent pas aux divers programmes sociaux, et ainsi de suite.

J'aimerais demander au député ce qui lui fait croire et quelle preuve il a que ce sont surtout les personnes sans emploi et qui sont dans la misère—justement parce qu'elles ne travaillent pas, situation que le projet de loi va empirer—qui sont actives dans cette économie grise ou cette économie parallèle? Personnellement, je n'ai pas eu cette impression après avoir rencontré des gens qui, comme vous dites, travaillent au noir.

J'ai une dernière question pour le député. Comme il a déjà exprimé son inquiétude au sujet de l'exercice arbitraire du pouvoir de l'État, je me demande comment il peut justifier les dispositions du projet de loi qui, comme le communiqué ministériel le signale, laissent entendre qu'on refusera d'accorder certaines prestations à des personnes qui, à l'avenir, refuseront un emploi convenable, pour reprendre les termes mêmes du communiqué.

La question est: qui détermine ce qui constitue un emploi convenable? Apparemment, un emploi convenable sera une occupation que les fonctionnaires de la bureaucratie gouvernementale eux-mêmes décriront comme étant un emploi convenable. Est-ce vraiment là le genre de pouvoir arbitraire que nous devrions accorder aux responsables de l'assurance-chômage au Canada? N'est-ce pas en fait un très dangereux mécanisme qui confère un trop grand pouvoir d'agir de façon tout à fait arbitraire à l'égard de personnes qui cherchent du travail dans leur domaine ou un emploi qui leur permette de faire vivre leur famille en les obligeant à accepter tel ou tel emploi si elles ne veulent pas voir leurs prestations supprimées pendant un certain temps en guise de pénalité?

Devrions-nous vraiment nous orienter vers un tel accroissement du pouvoir arbitraire du gouvernement?

M. Kempling: Monsieur le Président, ce que le député qualifie de pouvoir arbitraire du gouvernement ou de pouvoir bureaucratique a toujours existé. Depuis que la Loi sur l'assurance-chômage est en vigueur, on a dû poser un jugement de valeur chaque fois que quelqu'un a refusé un emploi là où il y en avait. Il faut se demander si telle personne est en mesure d'occuper tel emploi. Je reconnais tout de suite que des erreurs arrivent. J'en ai vu, comme le député en a sans doute vu lui-même dans sa circonscription. Une femme de 50 ans, par exemple, refuse un emploi de pompiste. Je ne l'en blâme pas. Je ne l'accepterais pas moi-même. Il y aura toujours des cas de ce genre, mais j'estime qu'ils sont en général assez raisonnables.

Un jour, une femme est venue me dire qu'elle était opératrice de machine comptable et qu'elle n'arrivait pas à trouver un emploi dans sa spécialité. J'ai dû réfléchir, car il y a bien longtemps qu'on n'emploie plus ce genre de machines dans le commerce. Je crois que la dernière fois que j'en ai vu une, c'était dans un musée. Cette dame était mécanographe donc, et ne voulait faire autre chose que faire fonctionner une machine comptable. Cela me semblait plutôt bizarre de sa part. On lui a finalement dit qu'on lui supprimerait ses prestations si elle n'acceptait pas un emploi de bureau et elle a fini par accepter l'emploi. Ce genre de choses arrive.

Je pense que le personnel des centres d'emploi du Canada s'efforce d'être attentif aux besoins des gens qui se présentent. Quand quelqu'un n'est pas vraiment franc et refuse de travailler, on le fait venir, on l'interroge arbitrairement, on essaie de savoir pourquoi. L'intéressé a des voies de recours et en dernier ressort il peut s'adresser à son député, ce que personne ici ne cherche vraiment, mais enfin les gens peuvent recourir en dernier ressort à ce genre d'appel.

Pour ce qui concerne le travail au noir, j'en ai parlé parce que si certains s'imaginent qu'il n'y a pas de travail au noir, c'est qu'ils vivent dans les nuages. Je ne prétends pas que ce soit mauvais non plus. Si quelqu'un veut exercer deux ou trois emplois, il n'y a pas de mal à cela, s'il a la force et la résistance nécessaires. Je me souviens que mon fils avait trois emplois, je pense, en plus de ses études quand il allait à l'université. Il en était fier. Il en est fier aujourd'hui, et à l'époque j'étais fier aussi qu'il fasse preuve d'initiative. Mais il y a des chômeurs qui touchent des prestations de chômage tout en travaillant à la sauvette. Quand ils se font pincer, l'administration leur

tombe dessus, parce ce n'est pas ainsi que cela doit marcher.

Mais cela se fait assez souvent, surtout dans les grandes villes. Il y a toutes sortes d'emplois Je parcours les grandes rues des villes et je vois des offres d'emploi pour la journée qui disent: «Payé comptant à la fin de la journée». Cela se voit partout. Il n'y a rien de mal à prendre cela, mais le fait est que ces gens ne déclarent pas leurs revenus, ce que le ministre du Revenu national voit d'un mauvais oeil.

Le travail au noir est une chose qui préoccupe tous les gouvernements. Je pense qu'une façon de surmonter ce problème serait d'apprendre aux gens des métiers qui leur permettent d'accéder à des emplois plus productifs.

Le président suppléant (M. Paproski): Bon, une question et une réponse très brèves: le député d'Eglington—Lawrence. Le député a épuisé son temps de parole.

• (1650)

M. Volpe: Assurément, monsieur le Président. Je ne veux vraiment pas de réplique à mon commentaire. Ce que je veux, c'est rectifier les faits pour que le secrétaire ne diffame pas impunément les chômeurs ou ne laisse pas soupçonner de lien entre d'excellents programmes sociaux et la fainéantise.

Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce a porté hier à la connaissance de tous les députés le fait que les programmes sociaux et le niveau des gains assurables d'autres pays comme l'Autriche, la Norvège, la Suède, et je dirais même les États-Unis, dépassent de beaucoup ceux du Canada. Je l'affirme surtout dans le cas des trois premiers. Par exemple, le taux des gains assurables en Suède est de 95 p. 100. Le projet de loi l'abaisserait au Canada à 60 p. 100. De fait, le taux de chômage en Suède est la moitié du nôtre.

Deuxièmement, je ne peux laisser le député perpétuer cette vieille fausse croyance que les tricheurs sont nombreux. L'année dernière, en fait, seulement 0,02 p. 100 de tous les participants ou prestataires ont fraudé le régime de l'assurance-chômage.

Comme dernier commentaire, je dis au secrétaire parlementaire que son curriculum vitae dans tous les secteurs d'emploi soutiendrait peut-être mal la comparaison avec le mien. Je parle sans fausse modestie.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député ne veut rien répliquer, alors la période des questions et observations est terminée. La présidence donne la parole au député de Hillsborough, pour intervenir dans le débat.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, c'est en effet un plaisir que d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'Emploi et de l'Immigration,

Le 11 avril 1989, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a annoncé l'intention du gouvernement fédéral de réformer le programme d'assurance-chômage. Cette position allait directement à l'encontre des promesses faites par le gouvernement au cours de la campagne électorale de 1988.

La Loi sur l'asurance-chômage, comme la plupart de ceux qui sont ici le savent déjà, a d'abord été déposée en 1940 par le ministre du Travail de l'époque, l'honorable N.A. McLarty. Le but fondamental du projet de loi était de promouvoir la sécurité économique et sociale des Canadiens en venant en aide aux travailleurs entre le moment où ils perdaient un emploi et celui où ils en trouvaient un autre.

Le principe inhérent à cette loi était que l'assurance-chômage était une protection contre le chômage. C'était une mesure limitée qui consistait à donner une protection financière à ceux qui avaient perdu leur emploi après avoir travaillé pendant un certain temps. Cette assurance devait devenir un droit acquis par le versement de prestations.

Pendant les années 40 et les années 50, le programme d'assurance-chômage a été rajusté en fonction d'une multitude de circonstances. Mais la protection demeurait universelle.

Deux importants changements ont été apportés dans les principes inhérents à la loi initiale. Il y a eu la protection des pêcheurs autonomes et l'introduction de prestations supplémentaires qui devaient devenir plus tard des prestations saisonnières.

Pendant les années 60 et les années 70, la loi a continué à changer pour s'adapter à l'évolution socio-économique. Et voici que, tout près du XXI[e] siècle et après cinq décennies du régime d'assurance-chômage tel que nous le connaissons, le gouvernement propose d'apporter des changements radicaux à notre programme social. Certains changements ont été apportés après une période d'inflation et de chômage relativement graves au début des années 80, problème qu'aggravaient des disparités régionales accrues.

Les chômeurs apprennent maintenant qu'ils sont obligés de contribuer à l'allégement du déficit fédéral. Combien les pauvres du Canada doivent-ils payer pour financer un programme de réduction du déficit? Dans le cadre du programme d'assurance-chômage actuel, les employeurs et les employés contribuent à la caisse tout en sachant que l'argent leur reviendra sous forme de prestations s'ils sont au chômage, malades ou dans l'attente d'un enfant. Aux termes de la nouvelle loi, ils n'ont aucune garantie que l'argent versé à la caisse leur reviendra.

Il est fort probable qu'un travailleur dans une région économiquement faible versera des cotisations pendant un certaine période et qu'il ne pourrait ensuite obtenir de prestations si le nombre de ses semaines d'emploi ne coïncide pas avec le chiffre magique figurant sur les graphiques et les tableaux du gouvernement.

Hier, la ministre a déclaré qu'il était absurde de s'imaginer que les travailleurs allaient se retrouver à la charge des régimes provinciaux d'aide sociale. Je voudrais bien savoir ce que ces travailleurs feront si ce n'est pas le cas.

La ministre a fait grand état du plan du gouvernement visant à donner une nouvelle formation à ces travailleurs. Pour quel emploi? Un poste qui les attendrait à l'autre bout du pays? A mon avis, le gouvernement invoque le prétexte de l'adaptation des travailleurs pour financer son plan de réduction du déficit aux dépens des chômeurs canadiens. Je ne puis appuyer cette mesure législative, car il ne s'agit pas d'adaptation. Ce n'est qu'une coupe sombre pratiquée par le gouvernement. Comment ces Canadiens s'arrangeront-ils pour payer leur loyer et acheter leur nourriture?

Le gouvernement n'a fait que parler de déficit et de réduction de déficit. Même le premier ministre (M. Mulroney) a promis d'équilibrer le budget dans moins de trois ans. Avant les élections de 1984, le premier ministre a dit qu'il n'y aurait pas de réduction radicale du déficit avant que les taux d'intérêt et de chômage ne baissent.

Peu après, le gouvernement a déposé son exposé sur le renouveau économique. Ce document nous donnait une idée des difficultés économiques à venir. Toutefois, l'engagement de réduire le déficit n'a pas tenu très longtemps. Ce n'était plus une priorité politique, peut-être à cause de la prospérité de l'économie du centre du Canada en 1987. Peut-être aussi parce que le gouvernement était tombé en défaveur. Néanmoins, le plan initial de réduire le déficit a été mis au rancart et nous voyons aujourd'hui l'un des résultats de cette négligence.

Je suis des provinces atlantiques. Je rage de voir le gouvernement s'en prendre à ma région, l'une des régions les plus pauvres du Canada. Le Canada atlantique est pauvre, d'accord, mais il fait quand même partie du Canada.

Le gouvernement se prépare à donner un dur coup à l'économie d'une partie de l'île-du-Prince-Édouard avec la fermeture de la BFC Summerside. Qu'adviendra-t-il des employés civils qui perdront leur emploi et de tous ceux dont l'emploi dépend indirectement de la base, par exemple dans les stations-service, les magasins de vêtements ou les quincailleries?

Le gouvernement déclare que ces employés recevront une nouvelle formation et seront mis sur la voie du succès. A mon avis, cette voie mène dans un cul-de-sac et sera bientôt encombrée de sans-emploi.

L'économie du Canada atlantique a été mise à mal. Nos paiements de transfert ont été réduits. Nos EDER n'ont pas encore été reconduites. Nous devons subir les conséquences de la réduction des subventions à VIA Rail. Nous n'avons plus le contrôle de nos droits de pêche. Et je ne donne que quelques exemples.

Il est inévitable qu'en raison des mesures d'austérité du gouvernement, les Canadiens des provinces atlantiques auront plus que jamais besoin de l'assurance-chômage pour survivre. Cependant, même devant une telle perspective, ce programme d'aide subit lui aussi les coupes.

Depuis maintenant plus de quatre ans, les Canadiens, surtout ceux du Canada atlantique, se font promettre des emplois. Ils entendent dire que le taux de chômage diminue et que des emplois sont créés. A l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage n'a pas diminué. C'est la seule province du Canada où le taux de chômage aug-

mente sans cesse depuis septembre 1984. Où sont-ils tous ces emplois?

Pendant la session, j'ai écouté les statistiques dont nous assomme le gouvernement. Cependant, il prend toujours bien garde de mentionner les 14 p. 100 de chômeurs de l'île-du-Prince-Édouard. Compte tenu de ce pourcentage, les mesures prises par le gouvernement ont de quoi étonner les insulaires et, en fait, tous les Canadiens des provinces atlantiques.

Nous savons tous que le taux de chômage national a été ramené de 11,7 p. 100 qu'il était en septembre 1984 à 7,8. C'est bien. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement a énormément profité d'une économie américaine en pleine santé. Avant la récession, sous un gouvernement libéral, le taux de chômage s'établissait à 7,5 p. 100. Nous ne sommes donc pas mieux aujourd'hui que nous l'étions il y a six ans.

A l'heure actuelle, le taux de chômage atteint 14,5 p. 100 à Terre-Neuve, 10,4 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 12,2 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Bien que ces taux aient baissé, ils sont beaucoup plus élevés que la moyenne nationale. Compte tenu des toutes nouvelles initiatives du gouvernement, ils vont sûrement grimper.

• (1700)

Le gouvernement a eu plus de cinq ans pour réduire le déficit fédéral. Il jongle avec ses promesses de réduction. Voici que le gouvernement remet cela. Les Canadiens en ont plein le dos de toujours écoper davantage pour son impéritie. Les médias nationaux l'ont démontré d'une façon probante aujourd'hui. La confiance des consommateurs est à son niveau le plus bas depuis cinq ans. Si le gouvernement fait fi des résultats obtenus lors des récentes élections provinciales à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, peut-être tiendra-t-il compte des résultats du sondage Angus Reid rendu public hier. En effet, 57 p. 100 des Canadiens estiment que le budget d'avril est injuste. Ils estiment que leur situation financière personnelle va se détériorer et que l'économie des provinces va en souffrir. De toute évidence, la plupart des Canadiens estiment que le gouvernement est allé trop loin.

Étant donné que 50 p. 100 des Canadiens estiment que notre économie va s'enliser, on aurait raison de conclure que ce n'est pas le moment maintenant de remanier le programme d'assurance-chômage. Or, essentiellement, ce projet vise à exempter le gouvernement de contribuer financièrement à l'application de ce programme comme il le faisait jusqu'à maintenant. Le gouvernement tourne sans vergogne le dos aux pauvres de notre pays. Étant donné ce que coûte actuellement le régime d'assurance-chômage, l'élimination de la participation fédérale devrait réduire de 1,3 à 2 milliards de dollars ce programme qui atteint 13 milliards de dollars. Le projet que le gouvernement propose vise à affecter 10 p. 100 de ce montant, soit 1,3 milliard de dollars à d'autres fins. Ainsi, de son poste budgétaire de 1,3 milliard de dollars destinés à l'assurance-chômage, il entend utiliser environ 800 millions pour planifier les ressources humaines et améliorer la compétence professionnelle de la main-d'oeuvre.

Une solide stratégie de perfectionnement de la main-d'oeuvre dépend d'une saine politique du plein emploi qui fait appel à la recherche et le développement, à l'enseignement postsecondaire, et aux efforts d'alphabétisation. Plus une personne possède une culture de base, plus il est facile de la recycler. Étant donné que dans l'avenir prochain près de la moitié des nouveaux emplois nécessiteront plus de cinq années d'apprentissage et de formation au-delà du niveau secondaire, le gouvernement devrait mettre au point une politique complète de plein d'emploi.

Différents groupes représentant le salariat, le patronat et des associations communautaires ont témoigné leur colère devant le projet du gouvernement de modifier le régime d'assurance-chômage. Ils croient fermement que ces changements aboutiront à une réduction considérable du nombre des chômeurs admissibles aux prestations. Par ailleurs, les Canadiens estiment que les propositions ne tiennent pas compte du fait que le nombre de chômeurs risque de croître par suite de l'accord du libre-échange, des taux d'intérêt élevés, sans compter les nombreuses coupes budgétaires. Ces groupes estiment que le gouvernement fédéral devrait se préoccuper d'étendre davantage le filet de sécurité de l'assurance-chômage.

En outre, ils croient fermement que la proposition du gouvernement d'accroître les fonds affectés à une formation améliorée n'est pas la bonne stratégie à adopter. Cette opinion est basée sur le principe selon lequel les emplois actuellement créés sont dans le secteur des services, mal rémunérés et sans avenir. Les sociétés que le gouvernement subventionne pour qu'elles offrent des programmes de formation ne font que préparer les travailleurs à occuper des emplois mal rémunérés. Ce sont les régions du Canada, comme celle de l'Atlantique, qui souffriront le plus. L'économie de ma province de l'île-du-Prince-Édouard est fondée sur trois grandes industries, soit l'agriculture, la pêche et le tourisme. Ce sont toutes des industries saisonnières dont dépend une partie importante de notre main-d'oeuvre. Pourquoi alors l'assurance-chômage serait-elle importante pour l'Île-du-Prince-Édouard? C'est très simple. On ne peut pas

pêcher le homard en hiver et les touristes ne visiteront pas notre belle province au beau milieu de l'hiver.

La proposition du gouvernement d'augmenter le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit à des prestations est fondée sur l'hypothèse qu'il y a du travail. Dans certaines régions du Canada et dans certains secteurs, c'est vrai. Il n'en va toutefois pas de même dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement croit qu'il y a du travail mais que les gens ne veulent pas travailler. Cela n'est pas souvent le cas.

En ce qui concerne les industries de l'Île-du-Prince-Édouard, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons une courte saison touristique. Comment ces Canadiens sont-ils censés accumuler le nombre de semaines de travail nécessaires si leur employeur exploite son entreprise durant seulement dix semaines? Le gouvernement fédéral s'attend-il vraiment à ce que ces entreprises restent ouvertes après la fin de la saison touristique afin que les employés puissent accumuler le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations? J'en doute, d'autant plus que leurs contributions au programme ont été augmentées. Pour les Canadiens de la région de l'Atlantique, ces projets de modification seront désastreux, tout comme les programmes proposés pour remplacer les réductions des prestations, car l'objet même de la Planification de l'emploi est de faire participer le secteur privé à la formation. Or, la formation est orientée vers une économie de croissance qui procure des emplois à court terme à un grand nombre d'employeurs du secteur privé et un nombre considérable de professions là où il y a des pénuries de main-d'oeuvre.

Monsieur le Président, cette situation ne décrit pas l'économie dans les provinces de l'Atlantique et certainement pas dans ma province. Comme je l'ai expliqué, l'Île-du-Prince-Édouard a une économie unique et le programme actuel d'assurance-chômage reconnaît cette réalité. L'Île-du-Prince-Édouard et les autres provinces de l'Atlantique ont beaucoup de points forts, mais également beaucoup de points faibles auxquels le régime actuel s'attaque. Je suis convaincu que tous les Canadiens s'entendent pour dire qu'ils ne veulent pas être obligés de compter sur l'assurance-chômage. Mais étant donné les disparités qui existent au Canada, l'assurance-chômage est devenue un besoin inhérent et les Canadiens n'en abusent certainement pas.

Un député a dit plus tôt à la Chambre qu'en 1987-1988, seulement 0,2 p. 100 de tous les prestataires d'assurance-chômage ont été accusés de fraude, ce qui représente 5 507 personnes sur un total de 2,4 millions.

Les Canadiens ont raison d'être fiers de leurs programmes sociaux. Je sais qu'il y a un esprit d'impartialité, de tolérance et de compassion qui règne parmi tous les Canadiens, mais je crois que le gouvernement fait fi des besoins de beaucoup d'entre eux. Si ce programme est mis en oeuvre sans être disputé ou contesté, à mon avis, il entraînera une érosion constante du Canada que nous connaissons, celui qui offre sécurité et possibilités d'emploi à tous ses citoyens.

D'une façon ou d'une autre, le gouvernement fédéral se rendra compte que ses politiques risquent de miner l'économie des régions démunies du pays. Le gouvernement a le devoir et l'obligation de protéger et de promouvoir le développement économique et la justice sociale dans toutes les régions. Il a une responsabilité à assumer envers les pauvres, les personnes âgées et les gens défavorisés. Depuis 1940, la Loi sur l'assurance-chômage a été modifiée pour améliorer l'aide accordée aux travailleurs et aux employeurs. Nous du Parti libéral sommes à l'origine de beaucoup de ces modifications, mais nous n'appuierons pas des mesures aussi draconiennes qui visent à rendre la situation plus compliquée pour les Canadiens sans emploi.

M. Thompson: Nous voulons que les Canadiens retournent au travail. Nous ne voulons pas qu'ils vivent de l'aide sociale.

M. Proud: Je joins ma voix à celle de mes collègues libéraux pour demander au gouvernement de retirer son projet de loi, d'écouter le Canadien moyen et de présenter une mesure législative moins draconienne.

M. Crawford: Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser au député. Il s'agit surtout d'éclaircissements. Je crois être bien placé, j'ai encore les mains calleuses. Le député de Burlington a fait certaines déclarations sur l'assurance-chômage. Dans ma circonscription, l'assurance-chômage a été soumise à un régime d'austérité. Le nombre de jours ouvrés donnant droit aux prestations a été augmenté. Lorsqu'une personne ne peut pas toucher de prestations d'assurance-chômage, elle s'adresse à l'aide sociale. Ayant été préfet dans ma circonscription, je sais que c'est la population qui absorbe directement les coûts de l'aide sociale.

Je passe aux avantages du recyclage. Je crois aux programmes de recyclage. Malheureusement, dans ma circonscription, ces programmes ont été éliminés et les grandes victimes, ce sont les gens mentionnés par le député, par exemple, des parents seuls. Le programme de recyclage du collège St. Clair a été aboli. Et qu'en est-il du nombre d'emplois disponibles?

Je crois que le député a parlé de contrôle de la qualité. J'étais inspecteur en chef du contrôle de la qualité pour

une société. On ne se recycle pas pour le contrôle de la qualité en cinq semaines ni en cinq mois. Il faut maintenant un diplôme collégial en technologie de pointe.

• (1710)

Comment allons-nous bénéficier de cette initiative, alors que nos programmes de formation ont été réduits pour les différents emplois disponibles?

M. Proud: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses commentaires et pour ses questions. Il a d'abord parlé des gens qui n'ont pas droit aux prestations de chômage parce qu'ils n'ont pas le nombre de semaines nécessaire. J'en ai parlé dans le cadre de ce débat. Cette question me préoccupe en tant que citoyen de la région de l'Atlantique où le travail est surtout saisonnier. Si nous pouvions avoir des emplois comme on en trouve dans certaines régions du Canada, je pourrais certainement comprendre leur programme. Mais dans ce cas là vous mettez tout le monde sur le même pied. Dans les régions où tout le monde est logé à la même enseigne et où le travail saisonnier est la norme, il faut faire certaines concessions. J'ai posé la question à la ministre il y a deux semaines. Il faut faire des concessions jusqu'à ce qu'il se passe quelque chose ou alors les chômeurs seront sur les listes des services provinciaux de bien-être.

Cette perspective est un gros souci pour les gouvernements provinciaux, comme l'ont dit certains premiers ministres.

Je suis totalement en faveur des programmes de recyclage. Il y a toutefois quelque chose qui me préoccupe à leur sujet. Je l'ai dit l'autre jour à une réunion de comité. Je crois que le Canada et l'Amérique du Nord en général n'ont pas fait ce qu'il fallait du côté des programmes d'apprentissage.

Les exceptions sont les secteurs que j'ai mentionnés: l'acier, l'automobile et les services publics d'électricité. Les sociétés de ces secteurs ont des programmes de recyclage permanents. D'une façon générale, au niveau de l'apprentissage et dans les secteurs de pointe, nous avons échoué.

Nous considérons ceux qui ne sont pas diplômés d'université et qui ont été formés dans une école de métiers formant une classe à part, ce qui est malheureux. La plupart des gens trouvent, je pense, que c'est la mentalité que l'on a acquise depuis 150 ans en Amérique du Nord. C'est malheureux parce que ce n'est pas la même mentalité qu'en Grande-Bretagne et dans d'autres pays où il existe des programmes d'apprentissage formidables.

L'autre question que j'ai posée maintes et maintes fois à propos du recyclage, c'est pourquoi faire recycler des gens dans certaines régions du Canada s'il n'existe pas d'emplois auxquels les préparer?

Le député de Burlington a des listes là-bas. Je vais lui demander de m'en donner une pour ma province. S'il y a des domaines pour lesquels former ces gens, oui, je puis en comprendre la validité. Dans bien des cas, je ne puis voir pourquoi on va former ces gens, à moins qu'ils ne soient prêts à aller s'établir dans une autre région du pays.

Mme Langan: Monsieur le Président, je voudrais poser deux ou trois questions. J'ai trouvé très intéressants la réponse et le discours que le député vient de faire. L'orateur qui l'a précédé a dit que le régime d'assurance-chômage allait s'occuper de la garde d'enfants pour les gens qui en ont besoin pour retourner sur le marché du travail. Il n'a cependant pas expliqué comment cela se ferait en réalité. Je me demande si le député n'est pas tout comme moi très inquiet du fait qu'on ne précise pas comment au juste cela se fera.

Je voudrais demander également au député s'il partage l'opinion de beaucoup d'entre nous qui trouvent injuste de dénigrer et de condamner tous les chômeurs à cause d'une minorité qui abuse peut-être réellement du système. C'est là un genre de généralisation qui nous inquiète tous très sérieusement. J'aimerais qu'il dise ce qu'il pense à ce sujet.

M. Proud: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses questions. Je m'inquiète du manque de précision sur la façon dont ces choses vont se faire, en ce qui a trait particulièrement à la garde d'enfants.

Voilà un certain nombre d'années qu'on agite la question des garderies. Je ne vois encore proposer aucune mesure concrète à cet égard. C'est la même chose avec le projet de loi en général. Nous allons de l'avant sans que les régions de notre pays soient en place avant que ce projet de loi ne soit adopté.

La garde des enfants est aujourd'hui une question très importante. Le député de Burlington (M. Kempling) a parlé des mères célibataires qui travaillent. Tant que nous ne saurons pas exactement comment cela va être réalisé, je resterai très inquiet à ce sujet.

On condamne les chômeurs en disant que c'est une excellente solution de facilité pour un grand nombre de personnes. Vous entendez cela dans tout le pays. On condamne les personnes qui recoivent les prestations d'assurance-chômage.

A mon avis, comme l'indique les statistiques, il y a très peu de gens dans notre pays qui aiment être au chômage. La majorité des gens voudraient travailler. Je sais que dans la région dont je suis originaire, ils veulent travailler 12 mois par an s'ils le peuvent. Malheureusement, cela ne leur est pas possible dans bien des cas.

M. Kempling: Monsieur le Président, pour la gouverne du député de Hillsborough, voici la liste des emplois offerts actuellement dans l'Île-du-Prince-Édouard: spécialiste en biotechnologie, technicien en élecromécanique, puéricultrice, infirmière auxiliaire diplômée, garde-malade à domicile, hygiéniste dentaire, cuisinier pour la direction, ouvrier agricole à l'élevage des porcins, ouvrier agricole de ferme laitière, officier sur navire de pêche de plus de 40 tonnes, travailleur en sylviculture, régleur-conducteur de machines-outils, machinistes, carrossier de camions et de remorques, opérateur de machines à coudre industrielles, lamineur de fibre de verre, techniciens en diagnostiques automobiles, mécanicien-monteur, maçon, poseur de carreaux, poseur d'armatures métalliques, officier de pont, ingénieur de génie maritime, typographe, opérateur sur presse offset et mécanicien de machines fixes. Je vous remettrai volontiers un double de cette liste.

M. Thompson: Monsieur le Président, je répondrai très volontiers au député de Hillsborough. Je vais faire le suivi de la liste dont le secrétaire parlementaire vient de nous parler.

On sait que 55 p. 100 de tous les emplois au Canada exigent actuellement 12 ans de scolarité ou moins. Mais nous allons nous apercevoir que les choses sont appelées à changer. En effet, on prévoit qu'entre 1986 et l'an 2 000, 64 p. 100 de toute la main-d'oeuvre du Canada devra posséder plus de 12 ans de scolarité et de formation.

Ces projections nous rappellent que nous devons nous préparer en conséquence. Et c'est ce que fait ce programme. Il formera les Canadiens en fonction des exigences futures du marché du travail.

Dans cette même veine, je voudrais signaler quelques statistiques très intéressantes. Il y a environ 75 000 personnes inscrites aux cours prévus dans le cadre du programme de l'assurance-chômage actuellement, soit 2,5 p. 100 de tous les bénéficiaires des prestations de chômage. Or, nous allons pratiquement doubler le nombre de ces inscriptions qui passeront à environ 140 000.

Notre objectif est très simple. Nous allons donner à ceux qui sont sans travail les aptitudes pour se trouver un emploi sur un marché très compétitif. Les temps ont changé. Ils changent même très vite.

La formation nécessaire pour que les chômeurs réintègrent la population active et pour répondre aux besoins du XX^{e} siècle, fait partie intégrante de ce projet de loi sur l'assurance-chômage. Voilà précisément ce que nous faisons.

M. Proud: Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Je n'ai absolument rien contre les programmes de formation. Je suis un grand promoteur des programmes d'apprentissage et des programmes liés à la haute technologie. Il connaît aussi bien que moi les problèmes que nous avons dans la région atlantique.

Une de mes principales objections, c'est que le gouvernement se retire du programme et laisse aux employeurs et aux employés du secteur privé le soin de le financer. L'employé qui travaille dans une usine de transformation du poisson va payer pour former quelqu'un qui partira travailler ailleurs au Canada. Si l'on mettait en place des programmes de développement régional, les industries pourraient fournir, dans le domaine de la haute technologie, les emplois à plein temps que nous recherchons.

• (1720)

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et observations sont maintenant terminées. Le député de Fredericton pour le débat.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat et de parler des avantages que ces modifications à la Loi sur l'assurance-chômage apporteront au Canada atlantique.

Depuis 1984, le gouvernement dont je fais maintenant partie a contribué à apporter des changements fondamentaux à l'économie des provinces atlantiques. Nous avons collaboré avec les entreprises, l'industrie et les travailleurs pour créer des programmes et des services d'emploi qui s'adressent aux personnes qui en ont le plus besoin, de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles à long terme. Le gouvernement a joué un rôle de premier plan pour aider les Canadiens de la région atlantique à se préparer pour le marché du travail de l'avenir.

On ne peut nier que, dans le monde où nous vivons, la croissance économique est tributaire de notre intelligence et de nos compétences. Notre croissance dépendra donc de plus en plus d'une main-d'oeuvre très compétente et flexible.

En 1985, le gouvernement a changé radicalement sa stratégie en ce qui concerne les programmes d'emploi. Nous avons remplacé le méli-mélo de plus de 40 programmes inefficaces que nous avions par un seul programme coordonné à caractère régional appelé Planification de l'emploi. Au lieu de créer des emplois

superficiels, nous avons entrepris de créer des emplois permanents.

Cette nouvelle approche étaient fondée sur les besoins en formation des travailleurs. En mettant sur pied la Planification de l'emploi, on a tenu compte du fait que ce n'est pas les bureaucrates à Ottawa qui devraient déterminer les besoins relatifs au marché du travail local. Dans son approche, le gouvernement a donc reconnu que les gens les mieux placés pour savoir ce dont l'économie d'une région a besoin sont ceux qui y habitent.

En se fondant sur la philosophie et le succès de la Planification de l'emploi, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a établi le mois dernier un important programme national qui contribuera à améliorer davantage les services d'emploi et de formation offerts à la population active canadienne. La nouvelle Stratégie de mise en valeur de la population active nécessitera la participation des entreprises, des travailleurs et du gouvernement à un effort collectif unique en vue de répondre aux besoins du marché du travail pour ce qui est des compétences. Cette nouvelle stratégie continuera d'aider les gens qui en ont le plus besoin au Canada atlantique.

Nous sommes témoins, dans notre partie du monde, d'une transformation de l'économie, qui n'est plus fondée sur les ressources mais plutôt sur les services et les compétences. Cela veut dire que l'instruction et la formation sont extrêmement importantes pour les futurs travailleurs de la région atlantique.

Comme nous sommes obligés d'orienter toutes nos ressources humaines dans de nouvelles directions, nous avons proposé, dans le cadre de cette stratégie, d'importantes modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Ces changements permettront au régime d'assurance-chômage d'aider les Canadiens de la région atlantique à trouver des emplois productifs et plus permanents.

Il ne suffit plus désormais d'offrir aux Canadiens de la région de l'Atlantique l'ancien régime d'assurance-chômage. Il faut faire quelque chose pour aider les travailleurs à acquérir la formation et les aptitudes qui satisfassent aux besoins actuels de l'industrie.

L'opposition nous a critiqués trop vite pour avoir allongé les périodes d'admissibilité aux prestations de l'assurance-chômage. Oui, il est vrai que certains demandeurs vont devoir travailler plus longtemps pour avoir droit à des prestations et que la durée de ces prestations sera plus courte dans bien des cas. Toutefois, ces conditions ne prévaudront que là où les possibilités d'emploi sont plus nombreuses. Dans les régions à taux de chômage constamment élevé, y compris bien des endroits de la région canadienne de l'Atlantique, le nombre de semaines de travail donnant droit aux prestations d'assurance-chômage restera le même. Les travailleurs autonomes du secteur de la pêche, notamment, ne seront pas touchés. Les travailleurs saisonniers vont bénéficier de la suppression de la clause relative aux réitérants qui les obligeait jusqu'à maintenant à se trouver un emploi quelques semaines de plus pour avoir à nouveau droit aux prestations de l'assurance-chômage.

Contrairement à ce que prétendent ceux qui nous critiquent, cette application assouplie des conditions d'admission ne forcera pas les travailleurs au chômage à recourir à l'assistance publique. L'expérience montre que chaque fois qu'on a haussé les exigences d'admission, comme le gouvernement libéral l'a fait en 1977, les gens se sont adaptés en travaillant les semaines supplémentaires nécessaires ou, dans bien des cas, en trouvant un emploi permanent.

Les Canadiens de l'Atlantique veulent travailler et contribuer à la prospérité de leur région. Dans le cadre du nouveau programmme de mise en valeur de la main d'oeuvre visant à utiliser les fonds de l'assurance-chômage à l'établissement de véritables programmes de formation professionnelle, la Planification de l'emploi va faire que davantage de Canadiens de l'Atlantique vont acquérir les aptitudes nécessaires pour occuper les emplois de demain.

A ceux qui sont pris au piège de l'aide sociale, la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre offre de nouvelles solutions. Le gouvernement fédéral est disposé à engager 100 millions de dollars de plus pour assurer aux bénéficiaires de l'aide sociale une formation qui les prépare à des emplois satisfaisants et stables. Si les provinces acceptent d'en verser autant, il y aura 200 millions pour améliorer sensiblement les perspectives d'emploi des 20 000 assistés sociaux du pays. Cette somme ne tient pas compte des 600 millions débloqués dans le cadre d'un programme cofinancé qui connait déjà un taux de succès encourageant et que le gouvernement a lancé en 1986.

De plus, 350 millions serviront à des cours de formation en application de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage, anciennement l'article 39, ce qui permettra à des travailleurs de toucher des prestations d'assurance-chômage pendant qu'ils se recyclent. Aux termes de l'article 26, cela représente deux fois plus de fonds.

Ceux qui demandent des prestations d'assurance-chômage et qui ont des projets de lancement d'entreprises viables pourront aussi se faire aider à payer certains frais de démarrage grâce à la nouvelle stratégie. D'autres pourront recevoir leurs prestations sous la forme d'un versement forfaitaire pour aller s'établir dans une région

où ils ont plus de chance de trouver du travail. Voilà deux nouveautés très importantes.

En ce qui concerne les travailleurs âgés, nous avons affecté 100 millions de dollars à leur formation, car notre marché du travail dépend de plus en plus de notre main-d'oeuvre existante.

La population active du Canada est en transition. Le gouvernement estime qu'il est essentiel de modifier la Loi sur l'assurance-chômage pour tenir compte des réalités actuelles du monde du travail ainsi que des dispositions en matière d'équité que prévoit la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agit de modifications importantes, car elles tiennent compte de la nécessité d'une plus grande équité et d'une plus grande souplesse dans nos programmes sociaux.

En vertu de cette nouvelle stratégie, 15 semaines de prestations de maternité seront offertes durant la période entourant la naissance d'un enfant; on offrira, en outre, 10 semaines de prestations parentales aux parents naturels ou adoptifs; ces prestations seront versées à la mère ou au père ou partagées entre les deux. Les femmes seront mieux en mesure d'avoir droit à 15 semaines de prestations de maladie.

Cette stratégie propose d'autres mesures tendant à assurer une meilleure équité du régime. Les prestataires auront la possibilité de retirer une combinaison de prestations spéciales jusqu'à un maximum de 30 semaines. Les prestataires touchés par des conflits collectifs pourront recevoir des prestations, à l'instar de ceux qui continuent à travailler après l'âge de 65 ans. C'est également là un changement important dans le monde d'aujourd'hui.

Il importe que les programmes gouvernementaux reflètent l'évolution actuelle sur le marché du travail. A cet égard, la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre permettra, non seulement de modifier les orientations du programme d'assurance-chômage, mais aussi d'améliorer la formation offerte aux gens qui ont un travail et aux sans-emploi.

En vertu de cette stratégie, on affectera 230 millions de dollars à la planification et à la formation des ressources humaines. L'argent sera divisé de la façon suivante. Près de la moitié des crédits en question seront consacrés à la formation de niveau d'entrée donné par le secteur privé, lorsque nos exigences et nos programmes en matière de formation sont nettement inférieurs à ceux de nos voisins américains.

On quadruplera les crédits consacrés au programme d'alternance travail-études. La planification des ressources humaines sera offerte aux industries, afin qu'elles puissent planifier en fonction du futur marché du travail. Le budget du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie sera doublé. Comme tous les députés le savent, ce service est devenu un modèle international dans le domaine de l'adaptation au marché du travail. Il travaille de concert avec la direction et les travailleurs, afin de trouver des solutions à des problèmes comme les compétences désuètes, la nécessité de nouvelles technologies et des licenciements importants. La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre répond aux besoins à long terme des travailleurs qui seront de plus en plus appelés à se spécialiser. En facilitant la formation de la main-d'oeuvre dans le secteur privé et en multipliant les cours de formation à l'intention des chômeurs, notre gouvernement veut accroître les chances de la population du Canada atlantique de se trouver un premier emploi ou de réintégrer le marché du travail. Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux programmes permanents qui ont connu du succès partout au Canada et en particulier dans le Canada atlantique.

• (1730)

Depuis 1986, le programme de la Planification de l'emploi fournit aux gens qui en ont le plus besoin les fonds nécessaires pour qu'ils obtiennent de la formation et acquièrent de l'expérience. Je parle ici des femmes qui veulent travailler à l'extérieur du foyer, des autochtones, des handicapés, des jeunes et des ouvriers non spécialisés. Les plus récentes données sur l'emploi illustrent bien l'engagement qu'a pris le gouvernement, lui qui veut aider aujourd'hui cette région à se préparer pour pouvoir faire face demain à la demande en main-d'oeuvre.

De toute évidence, cette stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre s'inscrit dans la lignée des programmes que notre gouvernement a mis sur pied par le passé. On reconnaît dans cette stratégie qu'il faut aider certains groupes particuliers. On reconnaît qu'on a besoin de connaissances et de compétences spécialisées. Mais la stratégie donne également aux régions et au secteur privé la souplesse nécessaire pour mettre à contribution leur esprit d'initiative et leur grande énergie afin de former la main-d'oeuvre et de créer de nouvelles possibilités.

En quatre ans et demi, notre gouvernement a prouvé que ce genre de programmes fonctionne bien au Canada atlantique. Il fonctionne parce que nous avons veillé à ce que la formation et l'expérience qu'acquièrent les participants correspondent aux exigences du marché du travail moderne et mènent à un emploi satisfaisant à long terme.

Finalement, j'ajouterai que, bien entendu, le versement d'un revenu d'appoint est parfois important et nécessaire. Nous devons toutefois revenir au principe selon lequel le revenu d'appoint ne constitue qu'une mesure temporaire et non une solution permanente. En fin de compte, la meilleure sécurité de revenu qu'on puisse avoir, c'est un emploi. Et cela, la population du Canada atlantique le sait. Ils veulent travailler et le gouvernement leur en donnera l'occasion en favorisant la

croissance économique et en leur offrant de bons programmes de formation.

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député. Il a dit des choses invraisemblables. J'ai remarqué qu'il parlait la tête penchée comme s'il répugnait à les dire.

Je ne sais pas s'il vient de la même région que moi. Il a déclaré que l'économie des provinces de l'Atlantique devenait moins tributaire des ressources naturelles. Il se passe ce qu'on appelle une crise dans l'industrie de la pêche. Je ne sais pas de quelle région il parle, mais dans ma région et dans la plupart des régions que les députés de l'opposition représentent, une crise secoue l'industrie à base de ressources qu'on appelle la pêche, industrie essentielle au Canada atlantique. Par son inaction, le gouvernement permet aux étrangers de piller les stocks de poisson, de piller la ressource même dont nous dépendons. S'il n'y a pas de poisson pour les pêcheurs et les conserveries, il ne sert à rien de parler d'assurance-chômage, de mise en valeur des ressources humaines ou de tout autre programme.

Le député a ensuite dit que ce ne devrait pas être les bureaucrates d'Ottawa qui déterminent les besoins du marché local. Le programme dont nous sommes saisis sort tout droit de l'esprit fertile de ces bureaucrates. Aurait-on l'intention de faire venir un pêcheur de 40 ans de Ros Blanche ou de Caitlin Cove à Ottawa pour en faire un technicien capable de travailler pour Mitel? Le député pourrait-il nous dire ce qu'on est censé faire de ceux qui n'ont pas les compétences pour travailler ailleurs que dans l'industrie de la pêche, qui ont entre 30 et 50 ans et qui sont sans travail par suite de l'inaction du gouvernement? Le gouvernement leur dit qu'il ne leur donnera pas de poisson. Il va leur donner une formation. Quelle sorte de formation? Je voudrais bien le savoir et eux aussi.

Le député affirme que les travailleurs autonomes ne seront pas touchés. Je viens de montrer que le gouvernement n'offre pas d'autre option aux pêcheurs autonomes et aux travailleurs des usines que la formation. Nous ne pouvons plus leur offrir d'emplois, même à temps partiel, ni aucun autre qui les maintiendrait à l'intérieur du système. Nous ne le pouvons plus. Nous commençons à recevoir des avis de refus de la CEIC. Ce n'est pas encore le véritable gâchis, mais nous n'en sommes pas loin. La CEIC commence à rejeter les demandes de personnes qui n'ont rien d'autre que les programmes d'emploi dans leur localité. Quelqu'un a inventé de toutes pièces cette formation dont parle le gouvernement.

Le député parle de financement égal avec les provinces. C'est très bien, mais nous savons pour l'avoir expérimenté pendant des décennies qu'une province d'une région démunie ne peut égaler le financement. Ce genre de programme ne peut exister si la province n'a pas les ressources pour le financer à parts égales. Si le gouvernement veut faire quelque chose de créateur, pourquoi ne donne-t-il pas le grand coup et n'instaure-t-il pas le revenu annuel garanti? On peut voir l'imagination travailler un peu partout dans le pays, notamment dans les collectivités autochtones.

Prenez comme exemple l'accord de la baie James. L'une des questions fondamentales, au cours des négociations sur les revendications territoriales qui ont conduit à cet accord, a été un programme de soutien du revenu et un revenu annuel garanti pour les personnes concernées qui ne voulaient plus avoir à se battre pour vaincre le système. Le gouvernement vient d'ajouter une étape de plus à franchir. Nous nous défendons contre le système depuis des années. Au lieu de faire preuve d'imagination et de créativité et au lieu de donner suite à une bonne idée qu'on utilise dans de nombreuses régions rurales de notre pays, le gouvernement ajoute tout simplement une étape de plus que nous devons surmonter pour continuer à nous prévaloir du régime.

Je ne sais pas si le député veut prendre le temps de répondre à ces arguments, monsieur le Président, mais la question est très sérieuse à nos yeux. Les députés de la région de l'Atlantique, de quelque parti ou côté de la Chambre qu'ils soient, pour bien faire leur travail, doivent se prononcer et faire savoir au gouvernement que cette supercherie, cette comédie, est inacceptable. Agissons concrètement pour le bien des gens de l'Atlantique.

M. Bird: Monsieur le Président, tout d'abord, quand j'entends le député parler de revenu annuel garanti, il me semble qu'il devrait siéger bien à droite de ce côté-là. A mon avis, c'est une idée socialiste qui ne fait rien d'autre que perpétuer la mentalité d'assisté qui a cours depuis bien longtemps dans beaucoup de régions du pays. Je rejette avec force le principe qui consiste à garantir un revenu aux gens, qu'ils veuillent travailler ou non, et à leur enlever ainsi toute motivation. C'est une autre idée

socialiste des libéraux qui ne fera que nuire au moral, à la productivité et au rendement.

Le député dit que les gens nous demandent de leur donner du poisson. La crise de la pêche a sa cause principale dans l'épuisement des ressources en poisson. Vous ne pouvez vous attendre à ce qu'une ressource naturelle comme le poisson se reconstitue du jour au lendemain. Elle doit être gérée. Je pense que les décisions prises par le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) sont raisonnables, sinon courageuses, qu'on aurait dû les prendre il y a longtemps et qu'elles aideront à protéger les ressources à l'intention des générations futures. Si quelque chose peut souligner les besoins en formation, s'il y a une crise qui fait ressortir la valeur de cette importante modification dans la Loi sur l'assurance-chômage en faveur de la formation, c'est que nous réalisons qu'une ressource traditionnelle dont nous avons dépendu pendant des siècles n'est plus abondante. Il faut envisager autre chose.

M. Tobin: Êtes-vous en train de déclarer que la pêche est finie?

M. Bird: Je ne dis aucunement que c'est la fin de la pêche, absolument pas. De fait, le ministre des Pêches et des Océans a fait en sorte que ces stocks de poissons soient protégés et gérés et que nous les exploiterons dans la mesure où le permet une saine gestion. La froide réalité est que, dans l'avenir prévisible, les pêcheries ne pourront soutenir le même nombre de personnes que par le passé. Il y aura une période de transition avant de voir naître de nouveaux types d'emploi, de nouveaux types d'industrie. Rien ne croît plus rapidement dans la région de l'Atlantique ou ailleurs que les emplois de service. . .

• (1740)

M. Tobin: Les A & W, les McDonald, les Harvey.

M. Bird: L'autre jour, on m'a dit que dans les McDonald, les Harvey et des établissements de ce genre, vous pouvez rire, mon ami, mais que dans ces endroits aujourd'hui, il faut savoir comment fonctionne une caisse enregistreuse informatisée.

Des voix: Oh, oh!

M. Bird: Monsieur le Président, ces gens sont bien installés depuis si longtemps dans la sécurité des fonctions qu'ils exercent à la Chambre qu'ils ne se rendent pas compte des compétences nécessaires pour trouver un emploi de nos jours. J'ai travaillé dans le secteur privé pendant quelques années—plus longtemps que vous, jeune homme—et plus récemment. Je puis vous dire que vous pouvez rester assis là à criailler, jour après jour, mais je n'ai à peu près jamais rien vu d'aussi inefficace que vous.

Cette loi sur l'assurance-chômage donnera plus d'emplois à vos circonscriptions que toutes les paroles que vous avez pu débiter.

Comme mon collègue l'a proposé, la transition vers l'aquaculture dans les pêches jouera un rôle important.

J'appuie ce projet de loi. Je suis en faveur de la formation qu'il prévoit. J'appuie le principe et l'orientation qui y président. Je rejette totalement la béquille d'un revenu annuel garanti. Si c'est tout ce que peut sortir le député de Labrador (M. Rompkey) comme une bonne idée, il n'a pas grand-chose à offrir.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, c'est absolument incroyable ce que je viens d'entendre de la part d'un député du Nouveau-Brunswick! Comme si on devait entraîner les gens de l'Atlantique pour aller travailler chez McDonald's! Peut-être qu'il aurait dû parler de A & W et de tous les autres petits magasins qui emploient beaucoup de gens à temps partiel. C'est exactement ce qui s'est produit dans l'Atlantique. J'aimerais lui demander s'il est d'accord avec son gouvernement, lorsque celui-ci dans le dernier Budget a coupé les fonds qui allaient vers les programmes de développement régional, qu'il a coupé le Programme APECA où le premier ministre avait promis aux gens de l'Atlantique 1,05 milliard d'argent nouveau en dessus de tous les autres programmes. Mais on s'aperçoit maintenant que ce n'est plus la même histoire. On allonge la période de cinq ans à sept, et maintenant on n'a plus l'argent pour les sous-ententes de développement. Alors je lui demande, avec les changements qu'on est en train de considérer au Programme de l'assurance-chômage, s'il est d'accord avec son gouvernement, avec toutes ces coupures qui enlèvent aux gens de l'Atlantique des opportunités de créer des emplois, ce dont nous avons besoin dans l'Atlantique.

[*Traduction*]

M. Bird: Monsieur le Président, les dépenses au chapitre du développement régional dans le Canada atlantique en 1989-1990 s'élèveront à 500 millions de dollars, soit le montant le plus élevé jamais dépensé. En comparaison, le gouvernement du parti d'en face a dépensé en moyenne 182 millions de dollars par année de 1978 à 1982.

M. Tobin: C'est faux.

M. Bird: Non, c'est vrai. Les jeunes et les personnes âgées du Canada atlantique n'ont pas honte de travailler chez McDonald ou ailleurs. Ils acceptent les emplois qui se présentent. Le député peut ne pas personnellement aimer travailler dans de tels endroits, mais qu'il me soit permis de lui dire que mes électeurs font la file pour obtenir des emplois de ce genre-là.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, après avoir écouté une partie du débat et en avoir suivi une partie à la télévision, je suis sûr que les chômeurs de ma circonscription voudraient bien que certaines des choses que les députés d'en face disent correspondent vraiment à la réalité.

Le gouvernement montre une fois de plus son préjugé favorable à l'entreprise, sa volonté de tout privatiser et d'abdiquer une partie de sa responsabilité en matière de programmes économiques et sociaux. Je puis citer ma province, la Saskatchewan, à titre d'exemple, ainsi que la majeure partie du Royaume-Uni et d'importantes régions des États-Unis. Dans ma province, qui a suivi un modèle semblable à celui adopté par le gouvernement fédéral, mais qui a commencé un peu plus tôt, le chômage est maintenant extrêmement élevé. Saskatoon arrive au troisième rang au Canada pour ce qui est du taux de chômage élevé. Nous avons un impôt sur le revenu et des taxes de vente plus élevés qu'avant, un déficit, alors que nous n'en avions pas avant. Les services sociaux sont de moins bonne qualité et plus chers. Les longues listes d'attente des hôpitaux, sont plus longues qu'elles ne l'ont jamais été, et il n'y a jamais eu autant de personnes qui désertent la province.

Nous livrerons bientôt d'importantes batailles sur le plan de la privatisation de nos importants services publics. En fin de compte, le gouvernement conservateur perdra les prochaines élections aux mains du Nouveau Parti démocratique en Saskatchewan, qui préconise une stratégie de plein emploi tenant compte du facteur humain, qui se soucie des régions du Canada, et qui dit ce qu'il pense et fait ce qu'il dit.

Le programme que suit le gouvernement fédéral, et qui est manifeste dans les changements qu'il propose d'apporter à l'assurance-chômage, repose sur une idée que nous n'avons vue que trop clairement aux États-Unis, immédiatement au sud de la province où je vis. L'idée est la suivante: il ne s'agit pas d'apporter les emplois aux gens, on transporte les gens vers les emplois. Cela fait que nous allons avoir des provinces qui vont ressembler au Dakota du Nord, qui n'est plus qu'un désert puisqu'il compte d'énormes superficies laissées vides parce que les habitants ont été attirés par d'autres endroits du pays: aucun effort n'a été fait pour assurer l'avenir des collectivités où ils avaient grandi, aucun effort n'a été fait pour qu'ils puissent gagner leur vie chez eux.

Le gouvernement a toujours eu pour slogan politique et économique de ne jamais assumer la responsabilité d'un problème qu'avec un peu d'imagination on peut attribuer à autrui. C'est ce qui crève les yeux dans ce chambardement des crédits et de l'administration du Programme d'assurance-chômage que prévoit le projet de loi C-21.

Dans le cours de mon intervention, je vais aborder divers sujets qui font voir clairement que le gouvernement se préoccupe moins du bien-être des chômeurs que de ce qu'il considère comme la nécessité d'harmoniser la société canadienne et les programmes sociaux canadiens avec ceux d'outre-frontière. Le projet de loi constitue un coup d'envoi dans ce processus d'harmonisation.

Je tiens à assurer les Canadiens d'un bout à l'autre du pays que les néo-démocrates sont prêts à mener le combat jusqu'au bout. Le pays commence à voir ce que le gouvernement a dans l'âme, puisqu'il a choisi de faire des chômeurs ses premières victimes. On aurait cru que le premier ministre (M. Mulroney), qui aime bien se présenter comme l'ami du peuple, aurait choisi un groupe mieux en état de se défendre, par exemple les sociétés florissantes qui ne paient rien en impôt sur le revenu, plutôt que les chômeurs.

En tout cas, s'il y en avait qui y croyaient encore, le projet de loi sonne le glas du mythe voulant que les conservateurs soient progressistes.

Je vais traiter tout d'abord des détails de l'assurance-chômage, en commençant par rappeler à la Chambre le but de l'assurance-chômage, le contrat social par lequel les travailleurs canadiens croyaient s'être entendus avec le gouvernement sur l'emploi des primes qu'ils versent. Essentiellement, l'assurance-chômage est un programme de sécurité du revenu. Il a été conçu pour donner aux travailleurs canadiens, quand ils sont momentanément privés d'emploi, la tranquilité d'esprit de savoir que pendant ces moments de difficultés personnelles, ils pourront continuer de payer leurs factures et de nourrir leurs enfants. Il assure aux Canadiens la dignité de savoir que l'argent qu'ils reçoivent vient en grande partie de leurs propres cotisations. Il ne s'agit pas de cadeaux: l'argent vient en grande partie de leurs cotisations et des contri-

butions de leurs patrons. Voilà comment les travailleurs conçoivent les retenues qui sont opérées sur leur salaire.

Le projet de loi C-21 vient tout changer. Le gouvernement se trouve à dire en réalité aux Canadiens que les chômeurs n'ont qu'à se débrouiller seuls, qu'ils ne pourront plus nécessairement compter sur l'argent qu'ils auront versé en prévision du moment où ils seraient sans travail.

• (1750)

En même temps, il prévient les banques alimentaires, les organismes philanthropiques et les Eglises qu'ils doivent se tenir prêts, car ils devront dorénavant redoubler d'efforts alors qu'il s'apprête à retrancher des milliers, voire peut-être 300 000 personnes des listes de chômeurs; ceux-ci ne pourront pas trouver d'emploi, monsieur le Président, car dans une ville comme la mienne, le taux de chômage atteint 12 p. 100. Ils seront vraisemblablement contraints de faire appel à la charité publique et de se débrouiller comme ils le pourront. Nous demandons à ces organismes philanthropiques et à ces agences de bien-être de suppléer aux insuffisances encore plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Le gouvernement allègue deux raisons principales pour imposer ces changements aux travailleurs canadiens et à leurs familles. La première est la nécessité, dont il ne cesse de nous rebattre les oreilles, de réduire le déficit. Au cours des dernières élections fédérales, le gouvernement n'a guère parlé de ces coupes. Le ministre des Finances (M. Wilson) et les autres candidats conservateurs n'ont recommencé à parler de réduire le déficit qu'une fois que les votes eurent été comptés et qu'ils aient repris leur place à Ottawa.

En fait, au cours de cette campagne électorale, le Parti conservateur s'était engagé à dépenser des milliards de dollars. Je ne puis m'empêcher de penser qu'un gouvernement sérieux aurait joué franc jeu avec les Canadiens. Je ne puis m'empêcher de penser que dès ce moment-là il aurait clairement indiqué ses intentions à propos du déficit.

En outre, si le gouvernement s'inquiétait à juste titre de ses dépenses globales, il y a lieu de se demander pourquoi il a décidé de se retirer comme il l'a fait du régime d'assurance-chômage, lorsqu'il aurait pu recourir à d'autres moyens sans pour autant s'en prendre à l'une des catégories de gens les plus vulnérables de notre société.

Après tout, sur le budget de 13 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a utilisé l'année dernière, seulement quelque 2,9 milliards se trouvaient dans la caisse d'assurance-chômage, le reste provenant des cotisations des employeurs et des employés.

Le gouvernement aurait pu prendre d'autres mesures. Permettez-moi simplement d'en mentionner une, monsieur le Président. Au lieu de s'attaquer à la caisse d'assurance-chômage en y retirant 2,9 milliards de dollars, comme le prévoit le projet de loi C-21, si le gouvernement avait proposé de prélever des intérêts, même au taux raisonnable de 10 p. 100, sur les impôts différés des sociétés, il aurait pu recueillir 3,6 milliards de dollars, c'est-à-dire beaucoup plus que la somme qu'il a retirée aux chômeurs. Ce n'est qu'un exemple d'une mesure que le gouvernement aurait pu prendre, sans pour autant s'attaquer à l'élement le plus vulnérable de notre société.

Le gouvernement a plutôt décidé de s'attaquer aux chômeurs, peut-être parce que ceux-ci n'avaient pas les ressources nécessaires pour se défendre. Je rappelle aux députés d'en face que le gouvernement a peut-être pensé que les personnes âgées ne combattraient pas son projet de désindexation de la pension de vieillesse, mais elles ont combattu très efficacement ce projet au point d'amener le gouvernement à changer d'idée. Le Nouveau Parti démocratique participera à la lutte contre les changements que le gouvernement se propose d'apporter au programme de l'assurance-chômage afin de le convaincre de changer d'idée comme il a participé naguère au combat que les personnes âgées ont mené contre son projet de désindexation de la pension de vieillesse.

Deuxièmement, le gouvernement prétend vouloir préparer les travailleurs en prévision du prochain siècle. En fait, son énoncé de politique dit qu'il veut, par cet effort, s'assurer que la population active du Canada des années 90 sera hautement spécialisée et capable de s'adapter à un milieu de travail en constante évolution à cause des changements technologiques et démographiques.

Cela donne l'impression que ce que le gouvernement essaie de faire c'est nous présenter un vaste programme, innovateur et tourné vers l'avenir, pour s'attaquer au problème du développement des compétences. Cependant, un examen plus attentif révèle quelque chose de différent. Le gouvernement a réduit le nombre de semaines pendant lesquelles les chômeurs peuvent recevoir des prestations. Il a aussi rendu plus stricte l'admissibilité à ces prestations. Il a renoncé à financer l'assurance-chômage pour des programmes nécessaires comme la maternité, la maladie et les compléments régionaux.

Seul un gouvernement conservateur peut avoir l'audace de prétendre que ces modifications vont aider les travailleurs canadiens à se préparer pour l'avenir. Tout ce que cela fait c'est rendre plus désagréable encore les périodes de chômage. Ce que le gouvernement aurait dû faire, c'est chercher des moyens de créer davantage d'emplois réels pour remplacer tous les emplois mal payés et

peu intéressants qui ont été créés au cours des quatre ou cinq dernières années, sans réussir pour autant à abaisser le chômage au-dessous de 12 p. 100 dans la ville que je représente.

Le projet de loi et l'énoncé de politique qui l'accompagne ne sont rien de plus que de vieux programmes conservateurs recyclés, qui ne font que créer des emplois temporaires afin de faire taire le public qui demande des emplois permanents et qui sont conçus pour dissimuler une vérité: le gouvernement ne sait vraiment pas quoi faire parce qu'il a mis tous ses oeufs dans le même panier, celui du libre-échange, espérant que les forces du marché vont finir par régler le problème.

C'est ce que nous constatons car les fonds libérés en réduisant les prestations aux chômeurs ont tout simplement été réaffectés à des programmes existants. Ce sont des programmes de recyclage qui ne sont pas à la hauteur du défi des années 90, des programmes qui ne tiennent pas compte de ce que pourrait être l'évolution du marché du travail d'ici 10 ou 20 ans. De telles mesures sont le triste reflet du manque de vision et d'imagination du gouvernement dans son attaque contre le taux de chômage actuel.

De plus, le gouvernement prétend que ces changements vont lui permettre de créer une éthique de la formation chez l'entreprise canadienne. Avec raison, il signale que le secteur privé dépense trop peu pour former et recycler sa main-d'oeuvre. Selon les données du ministère, seulement 25 p. 100 des entreprises canadiennes offrent ce genre de formation, au coût de 1,4 milliard de dollars par année, soit à peu près la moitié moins que les déboursés par habitant du secteur privé aux États-Unis à ce chapitre. Voilà pourquoi, dans son énoncé de politique, le gouvernement affirme vouloir augmenter considérablement le rôle du secteur privé dans la formation des travailleurs de façon qu'elle soit mieux adaptée aux besoins du marché du travail.

Soit dit en passant, un rapport récent du Centre canadien du marché du travail et de la productivité signale une lacune critique dans la façon dont les entreprises conçoivent la formation, lacune que le gouvernement n'a rien fait pour corriger.

Il y est dit que les entreprises qui dispensent de la formation le font surtout pour satisfaire leurs propres besoins à court terme. C'est là un point extrêmement important, car cela siginfie que la seule préoccupation de ces entreprises réside dans la maximisation de leurs profits. Elles ne s'intéressent pas au bien-être des travailleurs, ni à la prospérité de la localité où elles se trouvent, ni aux besoins professionnels à long terme de quelque travailleur que ce soit. Elles veulent épargner de l'argent et c'est là leur seul mobile. Elles ne cherchent pas à améliorer ni à accroître la compétence de leurs employés de sorte que ceux-ci soient mieux en mesure d'affronter l'avenir.

Qu'est-ce qui fait croire au juste à la ministre que parce que des fonds supplémentaires seront consacrés à la formation des travailleurs, les entreprises s'intéresseront tout à coup au développement des aptitudes nécessaires à long terme? Peut-elle étayer ses affirmations lorsqu'elle dit que les entreprises vont réellement s'impliquer dans ce programme, ou n'est-ce chez elle qu'une vague impression?

Nous les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous espérons examiner les études d'impact effectuées par le ministère avant de présenter ce projet de loi à la Chambre, pour être sûrs des éléments sur lesquels la ministre se base. La ministre nous a pourtant dit à plus d'une reprise qu'elle ne voyait aucune raison de consulter les travailleurs ni les autres groupes concernés sur des questions d'assurance-chômage et que nous ne pourrions pas consulter ces études d'impact avant que le projet de loi n'ait été adopté; il sera donc trop tard, bien sûr.

A propos de formation, on aurait cru que si, comme le prétend le gouvernement, le secteur privé allait répondre à une partie de ces besoins de formation, le gouvernement allait se sentir obligé de l'imiter. Le gouvernement n'est pas digne de foi non plus à cet égard. Les dépenses pour la création d'emplois et pour la formation professionnelle ont diminué de 32 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

En prenant comme référence le dollar de 1984, les dépenses fédérales sont tombées de 2,2 milliards de dollars en 1984 à 1,7 milliard de dollars en 1988. Nous avons assisté à des réductions du financement des programmes d'apprentissage dans les collèges et à de grosses diminutions des crédits accordés à l'enseignement postsecondaire ainsi que des tranferts aux provinces. Le gouvernement a perdu toute crédibilité en ce qui concerne ses promesses de formatioon.

Les propositions présentées dans le projet de loi C-21 n'offrent aucune option de formation nouvelle ou innovative pour les travailleurs canadiens, qui s'inquiètent à juste titre pour leur avenir dans le cadre du libre-échange. C'est juste de l'argent réinvesti dans le même. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est six heures, je rappelle que le député disposera de cinq minutes de débat, plus dix minutes de questions et de commentaires la prochaine fois que le projet de loi sera étudié.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 juin 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 116 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

* * *

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, des décrets concernant des nominations que le gouvernement a faites. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, les décrets sont renvoyés aux comités permanents compétents dont la liste est annexée.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION—HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du comité de sélection.

TRANSPORTS—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des transports sur le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RADIODIFFUSION—RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, après les discussions habituelles entre le gouvernement et les partis d'opposition, je voudrais proposer la motion suivante:

> Que l'ensemble de la question de la radiodiffusion et de la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes et de ses comités, y compris ses aspects juridiques, procéduraux et techniques, soit déféré pour examen, étude et rapport, au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, cette étude devant inclure l'examen du projet de Cableco et de la Société Radio-Canada d'obtenir une licence pour l'exploitation d'une chaîne spécialisée, appelée Chaîne parlementaire canadienne (CPaC);
>
> Que le Comité et ses membres soient autorisés à se déplacer d'un endroit à un autre au Canada et ailleurs, lorsque le Comité le jugera nécessaire, et que, lorsque cela sera jugé nécessaire, le personnel requis accompagne le Comité ou certains de ses membres, selon le cas; Que, nonobstant les pratiques habituelles de la Chambre, si celle-ci ne siège pas au moment où un rapport provisoire ou final du Comité sera terminé, le Comité présente des conclusions en remettant son rapport au Greffier de la Chambre et qu'il soit de ce fait réputé avoir été déposé sur le Bureau de la Chambre; et
>
> Que le Comité fasse rapport à la Chambre au plus tard le 31 décembre 1989.

Pétitions

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RÉPARTITION DU TEMPS AU COURS DU JOUR DÉSIGNÉ

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, si vous voulez bien vérifier auprès de la Chambre, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que, lorsque nous en viendrons à l'ordre du jour pour débattre la motion de l'opposition, les partis se divisent les périodes de 20 minutes entre le nombre d'orateurs qu'ils désirent.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, voilà une formule que nous aimerions beaucoup appliquer pour le débat d'aujourd'hui, avec une légère nuance, si je puis dire, c'est-à-dire que chaque parti ait la possibilité de décider s'il désire diviser chaque période ou que celle-ci soit entièrement utilisée par un seul orateur.

Nous pensons à ce qui s'est fait lundi pendant le débat d'urgence sur la situation en Chine.

M. le Président: Je comprends la situation. Je remercie le député.

• (1110)

M. Hawkes: Monsieur le Président, le gouvernement est aussi disposé à se prêter à cette formule. Je pense que c'est un progrès en procédure parlementaire que de pouvoir agir ainsi. Je suis d'accord avec le député d'en face, les partis devraient avoir la liberté de décider comment utiliser leurs périodes de 20 minutes à partir du début.

M. le Président: Je remercie le député.

PÉTITIONS

LES COMPRESSIONS À VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom d'un certain nombre de personnes de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Ces personnes s'inquiètent de la décision du gouvernement de réduire les services de VIA Rail dans un bon nombre de régions. Les pétitionnaires estiment que, si le gouvernement lui en avait fourni les moyens, VIA Rail aurait non seulement rempli son mandat, mais serait aussi allé bien plus loin.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement du Canada à légiférer pour conserver, améliorer et moderniser VIA Rail au lieu de réduire ses services dans de grandes régions du Canada.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition de certains habitants de la région de Moose Jaw au sujet de VIA Rail.

Les pétitionnaires craignent que le gouvernement ne fournisse pas à VIA Rail l'appui dont il a besoin pour pleinement réaliser son potentiel et créer le genre de réseau ferroviaire national que les Canadiens veulent et méritent. Ils exhortent le gouvernement à intervenir promptement.

LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, aujourd'hui nous accueillons une délégation qui vient rencontrer le ministre responsable des Céréales (M. Mayer) et le ministre des Transports (M. Bouchard) pour les entretenir du port de Churchill.

J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter trois pétitions signées par les membres des municipalités suivantes: Nipawin, Ridgedale, Arborfield, Garrick, Choiceland, Love, White Fox, Ilsham, Saskatoon et Creighton en Saskatchewan.

Il y a également d'autres municipalités du Manitoba: Gillam, Bird, Flin Flon, Le Pas, Cranberry Portage, Thompson, Sundance, Whit Lake, Ilford, Churchill, Winnipeg, Brandon, Cowan, St. Martin, Arborg, Dallas, Selkirk, Leaf Rapids, Lynn Lake, Minnedosa, Erickson, Rapid City, Gimli, Dauphin, Lorette, Miniota, Dugald,

Morden, Cartwright, Boissevain, Glenbow, Clearwater, Souris et Deleau.

L'AUTOMATISATION D'UN PHARE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 250 habitants de Thunder Bay, Nipigon, Red Rock, Beardmore, Dorion et Pass Lake.

Les signataires craignent que le gouvernement n'envisage l'automatisation du phare de l'île Lamb sur le lac Supérieur. Le gardien du phare accomplit de nombreuses fonctions essentielles et son poste ne devrait pas être aboli.

Un système automatisé ne peut répondre aux appels de détresse des nombreux pêcheurs commerciaux dans ces eaux. Il ne peut pas empêcher les incidents violents et les vols qui coûtent cher, ni réagir rapidement en cas de défaillance du phare, si important pour la sécurité de ces pêcheurs.

Les pétionnaires exhortent donc le Parlement à enjoindre le ministre des Transports (M. B. Bouchard) de voir à ce que le gardien du phare de l'île Lamb garde son poste.

ON DEMANDE LA LIBÉRALISATION DES LOIS SUR L'EXTRADITION DES CRIMINELS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je veux aussi présenter une pétition préparée et signée par 1 414 Canadiens et Canadiennes et elle concerne l'éventuelle extradition de criminels qui sont actuellement dans les prisons canadiennes. On sait que ces criminels pourraient être. . . ont commis supposément des crimes dans d'autres pays également, et ils devraient être poursuivis par les autorités de ces autres pays, et à cause de certaines de nos lois, l'accès à ces criminels n'est pas permis aux autres pays.

Le but de la pétition, c'est de favoriser l'évolution de notre législation pour favoriser éventuellement la disponibilité pour les pays étrangers de ces criminels qui sont ici dans nos prisons pour que justice soit rendue également dans ces pays-là.

[*Traduction*]

DEMANDE DE RÉVISION DES NORMES MÉDICALES POUR L'ADMISSION DES IMMIGRANTS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée conforme due à l'initiative de résidents de ma circonscription et signée par plusieurs résidents du Grand Toronto et d'autres régions de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) de revoir les normes médicales pour l'admission au Canada dans le but de respecter la Charte des droits et libertés, d'encourager le respect des droits de la personne et de préserver la dignité des personnes handicapées.

J'exhorte vivement les ministres et les autres députés à donner leur appui à cette requête. Certaines personnes ne devraient pas être victimes de discrimination en raison d'un handicap, notamment du syndrome de Downs.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 36, 48, 54, 57 et 74.

[*Texte*]

LES LOCAUX POUR BUREAUX LOUÉS

Question n^o^ 36—**M. Boudria:**

À l'heure actuelle, le gouvernement ou ses organismes, ou sociétés d'État louent-ils des locaux pour bureaux de Robert Campeau ou de la société Campeau Corporation et, dans l'affirmative, *a*) quelle est la superficie totale des locaux loués, en mètres carrés, *b*) quel est le montant mensuel total payé au titre des baux en question, *c*) certains d'entre eux ont-il expiré ou expireront-ils au cours de l'exercice (i) 1988-1989 (ii) 1989-1990 (iii) 1990-1991 et, dans l'affirmative, quelle est la superficie totale des locaux touchés, en mètres carrés?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministère des Travaux publics, la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Société canadienne des Postes m'informent comme suit:

À l'heure actuelle, le ministère des Travaux publics, par le biais de son programme de logement, loue de la société Campeau Corporation, 388 884,0 mètres carrés de locaux à bureaux et de locaux d'entreposage pour occupation par divers ministères et organismes fédéraux. Le ministère paie comme loyer un montant mensuel de 5 993 570,00$ pour ces locaux. Aucun des baux ou des locations avec option d'achat en question n'expirera aux cours des années financières 1988-1989, 1989-1990, et 1990-1991.

Questions au Feuilleton

La Société d'assurance-dépôts du Canada loue à l'heure actuelle des locaux pour bureaux et pour entreposage de la société Campeau Corporation.

Superficie en mètres carrés	Loyer mensuel
1176,0	25 631,59 $

Un bail (65,6 mètres carrés) expirera en mars 1990.

Bien que la Société canadienne des Postes soit en mesure de confirmer qu'elle loue des locaux commerciaux de la société Campeau, les détails des contrats de location sont la propriété de la Société et, conformément à la politique établie, ne peuvent être divulgués.

Tous les autres ministères, agences et sociétés d'État n'ont aucun renseignement à ce sujet.

LES SERVICES PUBLICITAIRES RELATIFS AU BUDGET

Question nº 48—**M. Rodriguez:**

Le gouvernement a-t-il passé un contrat avec Nancy Jamieson et Heather Conway de la société Public Affairs International pour la fourniture de services publicitaires relatifs au Budget et, dans l'affirmative, quelles sommes *a*) ont été versées, *b*) reste-t-il à verser au titre de ce contrat?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non. Le Gouvernement n'a pas conclu de marché de services avec Public Affairs International. Aucun de ces individus est affilié avec Public Affairs International. Leurs responsabilités consistent à planifier des stratégies et à donner des conseils au sujet de la communication de la taxe sur les produits et services.

Les services de Madame N. Jamieson ont été retenus (par l'entremise de la firme N.L. Jamieson Strategic Consulting) pour une période de six mois, au tarif de 600$ par jour. Madame Jamieson a quitté son poste auprès de Public Affairs International en mai 1988.

Quant à Madame H. Conway, elle a été embauchée pour faire partie du cabinet du ministre en vertu d'un marché de services de six mois, au niveau spécial qui s'applique au personnel auxiliaire exempté, dont le salaire annuel peut varier jusqu'à 52 740$.

LA DÉTERMINATION DES COÛTS FERROVIAIRES

Question nº 54—**M. Angus:**

Pour la détermination des coûts ferroviaires sous le régime de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et de la Loi nationale concernant les transports, quel est a) le taux de coût de financement utilisé pour (i) la dette, (ii) l'avoir, avant et après impôt, b) le taux de coût de financement utilisé pour le total, avant et après impôt?

L'hon. Benoît Bouchard (Ministre des Transports): *La loi sur le transport du grain de l'Ouest* (LTGO) indique que le coût des fonds approuvés pour la division canadienne du Rail du Canadien Pacifique Ltée, ajusté aux risques associés aux mouvements du grain, sera utilisé pour déterminer les coûts des chemins de fer régis par cette loi. Les taux de coût des fonds pour l'année agricole 1988/1989 sont comme suit:

a.	i)	Taux de la dette	= 10.1%
	ii)	Taux de l'équité*	
		-avant impôt	= 20.4%
		-après impôt	= 11.3%
b.	i)	Taux de la moyenne pondérée des coûts des fonds	
		-avant impôt	= 13.5%
		-après impôt	= 8.7%

*Mélange des taux de l'équité privilégiée et l'équité ordinaire.

LA SOCIÉTÉ GINN AND COMPANY

Question nº 57—**Mme Finestone:**

1. Le gouvernement est-il propriétaire de tout ou partie de la société *Ginn and Company* et (*a*) dans l'affirmative, à quelle date cette acquisition a-t-elle été faite , et (*b*) sinon, le gouvernement a-t-il fait une offre d'achat de la société à la *Gulf and Western* et, dans l'affirmative, (i) quel Aest le prix offert, (ii) quel est le montant de la participation que le gouvernement acquerrait dans la société suivant cette offre, (iii) le gouvernement acquerrait-il le contrôle de fait de la société, (iv) y aurait-il quelque stipulation quant à la représentation de *Gulf and Western* au conseil d'administration de la société et, dans l'affirmative, laquelle, *v*) à quelle date l'offre d'achat du gouvernement doit-elle venir à expiration?

2. Le gouvernement a-t-il correspondu avec *Gulf and Western* au sujet de la société et, dans l'affirmative, quelle était la teneur de cette correspondance?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires): 1. La Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) a signé, le 2 mai 1989, avec la Gulf + Western Inc. (G + W) une entente d'achat de 51 p. 100 des actions de Ginn et de GLC Publishers Limited (GLC) à un prix d'achat de 8-9 millions de dollars sous réserve d'un ajustement final. La transaction a été conclue le 26 mai 1989, les paiements suivants étant effectués par la CDIC: 3 100 000$ CAN; 4 600 000$ US. L'ajustement final pour GLC sera déterminé par voie d'arbitrage.

Les conditions de l'offre d'achat de Ginn précisent que cette firme sera transférée à la société qui sera créé par G + W avec laquelle GLC sera fusionnée. Les conditions de vente précisent que la CDIC détiendra la majorité (51 p. 100) des actions avec droit de vote et des capitaux propres de la nouvelle société, que la CDIC nommera trois des cinq membres du conseil d'administration et que le président sera choisi parmi les administrateurs nommés par la CDIC. Toutefois, les conditions de vente empêchent le conseil d'administration de prendre des

décisions sur certaines questions stratégiques courantes du fait que quatre des cinq membres du conseil d'administration doivent appuyer des propositions telles que les changements aux gammes de produits et à l'investissement des fonds empruntés.

2. La CDIC a négocié avec G + W au sujet de l'achat de 51 p. 100 de Ginn et de GLC. (En réponse à l'offre de la CDIC, G + W a mis sur pied un ensemble de propositions concernant Ginn et GLC, autre société acquise par G + W et susceptible d'être cédée aux termes de la politique de Baie Comeau.) Les négociations ont abouti à l'établissement des conditions de vente exposées dans l'entente d'achat. L'entente d'achat entre la CDIC et G + W déconte d'une entente conclue par Investissement Canada. Dans sa correspondance, Investissement Canada a fixé les échéances et parlé des négociations avec G + W.

LA FUITE DU 26 AVRIL 1989 CONCERNANT LE BUDGET

Question nº 74—**M. Milliken:**

Le ministre des Finances a-t-il consulté des spécialistes des questions constitutionnelles non attachés au gouvernement, à la suite de la fuite du 26 avril 1989 concernant le budget, et, dans l'affirmative, quels sont leurs nom et prénoms et leur profession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui

1) Me Roger Tassé, O.C., C.R. Me Tassé est présentement Vice-président exécutif aux Affaires juridiques et de l'environnement chez Bell Canada. Il était antérieurement sous-Ministre de la Justice et sous-Procureur général du Canada et auparavant sous-Solliciteur général du Canada.

2) L'honoragle Eugene Forsey, O.C., Ph.D., D.C.L., L.L.D., D.Litt, C.P. M. Forsey est un spécialiste reconnu en droit constitutionnel. Il a été nommé au Sénat en 1970 et a pris sa retraite en 1979. Il est l'auteur de nombreux livres, articles et pamphlets ayant trait aux affaires constitutionnelles, à l'histoire du Canada et à l'économie.

3) Le professeur Peter W. Hogg, C.R. Le professeur Hogg est professeur de droit au Osgoode Hall Law School de l'Université York. Il est l'auteur d'un ouvrage important sur le droit constitutionnel canadien.

Questions marquées d'un astérisque

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, si les questions nºs 20 et 59 pouvaient être transformées en ordre de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions nºs 20 et 59 soient réputées transformées en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'AIDE REFUSÉE À DES ÉTUDIANTS

Question nº 20—**M. Skelly (Comox—Alberni):**

Au cours des exercices 1987-1988 et 1988-1989, des étudiants, autochtones se sont-ils vu refusés une aide au titre de l'enseignement post-secondaire par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, dans l'affirmative combien y en a-t-il eu *a*) au total, *b*) parmi ceux qui bénéficiaient d'un financement dans le cadre du C-31, dans (i) chaque région du pays (ii) chacune des catégories indiquées dans le communiqué du ministère en date du 14 mai 1987?

(Le document est déposé.)

LES ERREURS DANS LE SYNOPSIS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Question nº 59—**Mme Stewart:**

Le gouvernement est-il au courant de l'existence, dans le Synopsis de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis publié et largement diffusé avant les élections du 21 novembre 1988, d'erreurs d'impressions ou d'assertions qui ne traduisent pas fidèlement certaines précisions ou l'intention de l'Accord de libre-échange qui a acquis force de loi le 1er janvier 1989 et, dans l'affirmative, quelles sont-elles en ce qui concerne le ou les passages du Synopsis et le ou les passages correspondants du texte de loi relatif à l'Accord de libre-échange?

(Le document est déposé.)

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Mon-

sieur le Président, je vous demanderais d'avoir l'obligeance d'appeler les questions nos 33 et 61 marquées d'un astérisque.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

*Question no 33—**M. Taylor:**

Depuis le 1er janvier 1985, la Société canadienne des postes a-t-elle reclassé ou supprimés des postes à plein temps et, dans l'affirmative, combien d'entre eux *a*) ont été reclassés comme postes à plein temps, *b*) ont été reclassés comme postes à temps partiel à raison de (i) moins de 20 heures par semaine, (ii) plus de 20 heures par semaine, *c*) ont été supprimés?

M. Benoît Tramblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): La Société canadienne des postes m'a fait savoir que l'information requise pour répondre à la question n'est pas disponible. Ce qui suit constitue donc la réponse la plus complète possible.

La ventilation des employés à plein temps et à temps partiel est la suivante:

Plein temps	57,382	53,386
Temps partiel	8,797	8,982
Total	66,179	62,386

Nota: ces chiffres ne comprennent pas les employés occasionnels ni les travailleurs saisonniers.

On a reclassifié 1 703 employés (estimation) dans la catégorie «à plein temps» et 678 employés (estimation) dans la catégorie «à temps partiel». On ne dispose pas de suffisamment de données détaillées pour fournir une ventilation précise de plus ou de moins de 20 heures.

LES POSTES D'ENTREPOSAGE DE BPC DANS LA CIRCONSCRIPTION DE KAMLOOPS

*Question no 61—**M. Riis:**

Y a-t-il des postes d'entreposage de BPC dans la circonscription de Kamloops et, dans l'affirmative, pour chacun de ces postes, *a*) quelle est la fréquence des inspections faites pour vérifier s'il offre des garanties adéquates, *b*) quelles sont les mesures prises pour l'élimination sûre de ces BPC?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): 1. Dans la circonscription de Kamloops, il y a 22 dépôts de déchets contenant des BPC (3 relevant du gouvernement fédéral et 19 privés).

a) Les mesures de sécurité appropriées à ces déchets sont indiquées dans l'arrêté d'urgence sur le stockage des déchets contenant des BPC délivré le 22 septembre 1988 en vertu de la LCPE. Chaque propriétaire ou exploitant de dépôts de déchets contenant des BPC doit tenir à jour des rapports mensuels des inspections faites en vue de s'assurer du suivi de toutes les procédures de gestion pertinentes. Depuis septembre 1988, tous les dépôts privés ou de compétence fédérale ont été inspectés au moins une fois par Environnement Canada ou par le ministère de l'Environnement de la C.-B. Le cas échéant, d'autres inspections ont été effectuées par les inspecteurs gouvernementaux pour vérifier s'il y avait conformité aux règlements.

Quatre dépôts ont été inspectés deux fois: 1 de compétence fédérale—station de radar du mont Lolo de Transports Canada 3 privés—Highland Valley Copper Ltd. —Aimsworth Lumber Ltd. —Nelson Machinery Ltd.

Deux dépôts ont été inspectés trois fois: 2 privés—Caribou College —scierie et usine de pâtes Weyerhauser

Un dépôt est inspecté au moins une fois par mois par le ministère de l'Environnement de la C.-B.: 1 privé—Mohawk Oil Ltd.

b) L'élimination sécuritaire des BPC stockés dans la région de Kamloops relève de la compétence du gouvernement provincial. Le gouvernement de la C.-B. évalue différentes options prévoyant la construction d'installations de destruction des BPC et d'autres déchets dangereux. On ne sait pas quand ces installations seront disponibles.

Le gouvernement fédéral prend des dispositions afin de louer deux incinérateurs mobiles ou portatifs permettant d'éliminer les déchets contenant des BPC relevant de la compétence du gouvernement fédéral. On s'attend à ce que le contrat ayant trait à une unité de Goose Bay soit accordé cet été. On passera un contrat visant la deuxième unité une fois qu'un dépôt fédéral sera choisi. Le gouvernement fédéral a l'intention de permettre la destruction, dans ces incinérateurs, des déchets contenant des BPC dont la compétence ne relève pas du gouvernement fédéral par voie de recouvrement des coûts.

Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA VACANCE DE SIÈGE—LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, mais je serai bref. Comme la circonscription de Chambly est essentiellement sans représentant depuis six mois, je me demande si le leader suppléant du gouvernement à la Chambre pourrait nous faire savoir si le gouvernement a adopté un décret ordonnant la tenue d'une élection partielle ou établissant la date d'une élection partielle. Sinon, a-t-il une idée du moment où cette élection pourrait avoir lieu?

M. Charest: Monsieur le Président, je vais considérer cette question comme une démarche du leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre. Je suis certain que le gouvernement voudra se pencher sur cette question le plus rapidement possible.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RÉPARTITION DU TEMPS AU COURS DU JOUR DÉSIGNÉ

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, et je serai bref moi aussi. Il semble que plus tôt ce matin, nous avons pris un arrangement provisoire pour répartir le temps à notre disposition comme nous l'avons fait lundi soir. Nous ne nous sommes peut-être pas rendu compte à ce moment-là que lundi soir, puisque nous avons tenu un débat d'ajournement, il n'y a pas eu de période de questions et réponses après les discours.

Je voudrais donc proposer à mes collègues des deux autres partis qu'à chaque tour, les partis décident s'il y aura un discours de vingt minutes suivi d'une période de questions et réponses de dix minutes. Ou encore, nous pourrions aussi avoir une intervention de dix minutes suivie immédiatement d'une période de questions et réponses de cinq minutes, puis une autre intervention de 10 minutes et une période de questions et réponses de cinq minutes. Ainsi, nous garderions la période des questions et réponses, mais elle serait directement proportionnelle à la durée du discours. En d'autres mots, un discours de 20 minutes serait suivi d'une période de questions et réponses de dix minutes et un discours de 10 minutes, d'une période de questions et réponses de cinq minutes.

J'en ai discuté avec mon collègue du Nouveau Parti démocratique. Je me demande si cette suggestion paraît acceptable au whip du gouvernement.

Je pense que nous avons peut-être involontairement perdu de vue une partie du problème dans nos discussions de ce matin.

M. le Président: J'accorde la parole au député de Calgary-Ouest, puis au député de Kamloops.

Questions marquées d'un astérisque

M. Hawkes: Monsieur le Président, le gouvernement est disposé à accepter le principe de proportionnalité. Je crois que s'il y a un discours de 13 minutes et une période de questions et réponses de sept minutes, la durée des périodes des questions devrait être proportionnelle à celle des discours. C'est peut-être beaucoup demander à la présidence car il pourra dans certains cas être difficile de fixer les limites. Cependant, je crois que nous pouvons adopter la suggestion.

M. Riis: Monsieur le Président, il y a bien eu des discussions, et j'appuie la suggestion pour deux raisons.

Premièrement, nous étudions aujourd'hui une motion d'opposition sur l'environnement présentée par le Nouveau Parti démocratique. Je pense qu'il est dans l'intérêt de la Chambre que le plus grand nombre possible de députés participent au débat.

Deuxièmement, nous avons l'occasion, sans avoir à modifier officiellement le Règlement, de mettre à l'essai une innovation susceptible de permettre aux députés de se prononcer directement sur des questions critiques.

Pour ces deux raisons, nous sommes heureux d'appuyer la suggestion.

* * *

• (1120)

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. le Président: Normalement les questions n^os^ 33 et 61 marquées d'un astérisque feraient l'objet de questions orales. Si ce n'est pas le cas, alors le ministre d'État pourrait peut-être le faire savoir à la présidence et on déposera les réponses.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, en ce qui concerne les questions n^os^ 33 et 61 marquées d'un astérisque, on m'a dit que le gouvernement voulait qu'elles soient déposées parce que les réponses sont très longues. Nous avons estimé que cela ferait perdre le temps de la Chambre de les lire. Nous avons donc proposé qu'elles soient déposées.

M. le Président: La chambre a entendu les remarques du ministre d'État. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Les crédits

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RÉPARTITION DU TEMPS AU COURS DU JOUR DÉSIGNÉ

M. le Président: En ce qui concerne la proposition faite aujourd'hui, qui semble très raisonnable, que les partis divisent les 20 minutes comme bon leur semble, tous les partis prévoient probablement que cette période de 20 minutes sera utilisée pour une ou deux interventions de leurs membres. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a proposé que, lorsqu'un député aura parlé pendant 10 minutes, il y ait immédiatement à ce moment-là cinq minutes de questions et de commentaires. Cela me semble la meilleure façon de procéder. Si la Chambre est d'accord, ce sera donc la manière dont le débat sera conduit.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le gouvernement ne voit aucune objection à procéder de cette façon aujourd'hui. J'aimerais que la Chambre examine peut-être pour l'avenir une autre solution à laquelle je viens de penser. Nous pourrions utiliser les 20 minutes et ensuite une période de 10 minutes réservée aux questions et observations portant sur l'ensemble des 20 minutes précédentes et pouvant s'adresser à un député en particulier ou plus d'un.

Les partis pourraient à l'occasion utiliser les 20 minutes en faisant intervenir quatre députés disposant de cinq minutes chacun. Passer aux questions et observations immédiatement après une intervention de cinq minutes pourrait se révéler un problème.

Nous pourrions cependant n'avoir que des interventions au cours de la période de 20 minutes suivies par des questions ou observations adressées à l'un ou l'autre segment des 20 minutes; ce serait une formule à prendre en considération pour l'avenir. Cela pourrait faciliter un peu plus le déroulement du débat.

M. le Président: Je sais gré au député de ses observations. Je suis très conscient qu'il s'agit aujourd'hui d'un jour réservé à l'opposition. La Chambre souhaite probablement passer au débat de la motion. A moins qu'il ne soit nécessaire de faire des mises au point à cette entente, nous procéderons comme convenu.

Cependant, le député de Glengarry—Prescott—Russell se levait. Je vais certes l'entendre.

M. Boudria: Monsieur le Président, je me levais pour dire simplement que je suis certes disposé à accueillir favorablement cette proposition à un autre moment. Nous allons faire l'essai d'un système aujourd'hui. A l'occasion d'un autre jour réservé à l'opposition, nous pourrions peut-être faire l'essai de la variation suggérée par le député et inscrire par la suite dans notre règlement la formule qui nous paraîtra la meilleure pour améliorer les modalités de débat à la Chambre.

M. Hockin: Monsieur le Président, je tiens à signaler la présence à la tribune aujourd'hui d'élèves de la John Dearness Public School de London, en Ontario, venus assister au débat sur l'environnement. Je crains que le système de sonorisation ne fonctionne pas bien. Les gardiens de sécurité pourraient peut-être reconnaître la présence de ces excellents élèves et les aider à régler ce problème.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81—L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe) propose:

> Qu'en reconnaissance de l'importance de contribuer à garantir un avenir équilibré en matière d'environnement, il soit adopté un ordre de la Chambre portant:
>
> 1) que le gouvernement présente, au plus tard le 30 septembre 1989, une mesure législative imposant l'évaluation environnementale des projets, entrepises et programmes fédéraux majeurs, cette loi prévoyant la nomination d'un agent environnemental de la Chambre des communes dont les fonctions comprendront l'évaluation de toutes les pratiques de la Chambre et qui aura la charge de faire rapport au Président au sujet des moyens par lesquels la Chambre pourrait contribuer à garantir un avenir sûr et sain sur le plan de l'environnement;
>
> 2) que le gouvernement dépose, dans les cinq jours de séance qui suivront le premier jour de séance postérieur au 30 juin 1989, ses plans visant à l'élimination sûre des déchets toxiques; et
>
> 3) que le gouvernement dépose, au plus tard le 31 décembre 1989, ses plans visant à réduire au minimum le rejet de substances délétères dans les eaux intérieures et les eaux côtières du Canada.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du libellé de la motion à l'étude aujourd'hui. C'est dans un esprit de collaboration que je veux présenter mes arguments, en essayant d'aider le Président d'abord, puis tous mes collègues des partis de l'opposition. Je serai aussi bref que possible afin de ne pas gaspiller le temps précieux de la Chambre, spécialement en raison du fait que la question abordée dans cette motion est très importante pour tous les partis représentés à la Chambre, et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Je soulève un point de procédure. Il s'agit du premier paragraphe de la motion dont voici le libellé: «. . .qu'il soit adopté un ordre de la Chambre portant:. . .» et viennent ensuite les autres paragraphes.

Je crois que cette phrase «qu'il soit adopté un ordre de la Chambre» n'est pas conforme à la procédure. Que je sache, la tradition parlementaire ne prévoit aucune motion susceptible de de se transformer *ipso facto* en un ordre donné au gouvernement de présenter un projet de loi, de déposer une politique ou d'engager toute autre démarche de ce genre si jamais elle était adoptée.

Selon ce que nous savons de la procédure et ce que nous ont appris nos recherches, l'ancienne tradition, qui prévaut encore aujourd'hui, bien sûr, veut que le Parlement fasse la différence, dans la formulation, entre une motion qui, une fois adoptée, deviendra une résolution, et une motion qui, une fois adoptée, deviendra un ordre de la Chambre.

En termes plus clairs, disons que la Chambre exprime son désir au gouvernement au moyen d'une «résolution» par oppositon à un «ordre» qu'elle lui donne d'exécuter une décision qu'elle a prise ou à un «ordre» qu'elle donne à certains de ses fonctionnaires de veiller à cette exécution.

Pour étayer notre argument, voici ce que dit à ce sujet l'édition de 1970 du dictionnaire parlementaire d'Abraham et Hawtrey, sous la rubrique «Résolution», à la page 185:

> Une résolution est l'expression de l'opinion de la Chambre sur un sujet donné ou une déclaration d'intention de sa part. On ordonne parfois qu'une résolution soit communiquée à l'autre Chambre accompagnée d'un message lui demandant d'y souscrire, par exemple, une résolution qui demanderait que, pour des raisons pratiques, un comité mixte soit institué pour étudier un certain sujet. Une résolution peut être annulée.
>
> Il faut faire la distinction entre les résolutions et les ordres, c'est-à-dire les directives ou instructions adressées par l'une ou l'autre des chambres à ses membres et à ses fonctionnaires ou à d'autres personnes. Par conséquent, la Chambre des communes peut adopter une *résolution* demandant qu'une adresse soit présentée à la Reine et *ordonner* que cette adresse Lui soit présentée par les députés qui sont membres du Conseil privé ou membres de la maison royale.

A la lumière de cet argument, nous prétendons que le libellé correct de la motion aurait dû être, comme cela s'est toujours fait, non pas: «il soit adopté un ordre de la Chambre portant. . .», mais bien: «la Chambre demande au gouvernement de. . .». C'est, selon moi, le libellé qui devrait figurer dans cette motion.

Cela dit, je voudrais répéter à mes collègues des partis d'opposition que, conformément au commentaire 480 du Beauchesne, nous n'attendons pas une décision immédiate de la présidence. Comme le veut la pratique, nous devrions commencer à débattre immédiatement de l'importante question qui nous est soumise.

Pour nous, la décision de la présidence est importante, car elle nous permettra de savoir, à l'avenir, à quoi nous attendre. Nous aurions ainsi une bonne idée de la distinction entre une expression et une autre.

Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais vous demander, lorsque vous aurez réfléchi à cette question, de nous indiquer les circonstances éventuelles qui autoriseraient ou exigeraient l'emploi de la formule «il soit adopté un ordre de la Chambre. . .», retenue dans les motions, au titre des initiatives parlementaires, du chef de l'opposition (M. Turner) et du député de Kamloops (M. Riis), concernant la convocation de particuliers à la barre de la Chambre. Je pense que c'est un bon exemple de chose que la présidence pourrait souhaiter clarifier.

Notre argument, c'est que l'utilisation du libellé de la motion d'aujourd'hui est nouvelle. C'est dans cette optique, que nous nous sentons tenus de porter cela à l'attention de Votre Honneur, pour que ce soit clarifié et que, à l'avenir, nous sachions à quoi nous en tenir.

• (1130)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je sais gré à mon ami et collègue, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre, d'avoir commenté la question. Je tiens à dire pourquoi nous avons choisi ces termes. A mon sens, la question dont nous sommes saisis diffère de celles que l'opposition soulève habituellement les jours désignés. C'est un fait qu'à un jour désigné l'opposition propose souvent une motion que le gouvernement n'a pas l'habitude d'endosser. Souvent, la motion critique le gouvernement et, bien entendu, une motion devant être mise aux voix est intentionnellement formulée à cette fin.

Dans ce cas-ci, compte tenu de la nature non partisane de la motion, nous avons jugé approprié de demander que soit adopté un ordre de la Chambre portant que certaines initiatives s'ensuivent.

Nous supposons que tous les députés—ministériels, députés de l'opposition officielle et députés néo-démocrates—vont appuyer cette motion de l'opposition. Qui s'opposerait à ce que la Chambre ait son agent environemental? Après tout, il nous incombe de montrer la voie dans les domaines critiques. Deuxièmement, qui serait contre une proposition visant à planifier l'élimination des déchets toxiques?

Les crédits

C'est la motion que nous proposons aujourd'hui, monsieur le Président. Je comprends que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre laisse entendre que nous avons peut-être modifié la formulation d'usage, mais nous pensons que la question ne tombe pas dans le domaine des considérations partisanes dont la Chambre des communes est habituellement saisie et que tous les députés vont l'appuyer.

Je respecte l'opinion de mon collègue. Si la formulation de la motion lui cause des problèmes, autrement dit, si les ministériels hésitent à l'appuyer pour cette raison, nous accepterions volontiers qu'elle soit amendée, ou plutôt, nous serions prêts à proposer un amendement à cette fin, si le gouvernement le juge à propos. Nous attendrons votre décision pendant que les travaux se poursuivront, monsieur le Président.

M. Hawkes: Monsieur le Président, au cas où il y aurait confusion, je rappelle que la journée est consacrée aux crédits et que le fait d'appuyer une motion de l'opposition, un tel jour, serait traité, à mon avis, à en juger par les précédents, comme un vote de censure. En tant que whip en chef du gouvernement, je ne peux tolérer la moindre équivoque à ce sujet. Ces jours ont un but spécial dans notre Règlement, aujourd'hui en est un et la motion doit faire l'objet d'un vote. A propos j'ai l'intention de le reporter à lundi, si cela peut être utile aux députés. Je tiens à dissiper toute confusion. La formulation de la motion est une question. Le but d'un jour consacré aux crédits en est une autre et elle est très différente.

M. Riis: Monsieur le Président, je sais qu'il est temps que nous commencions le débat. Je veux seulement dire que nous comprenons l'interprétation du whip du gouvernement, mais je tiens à préciser, avant que le débat ne commence, que nous ne considérons pas du tout cette motion comme une motion de censure à l'égard du gouvernement. Cette question doit être placée au-dessus des intérêts des partis. Elle nous tient tous à coeur. Il n'est pas question que nous la considérions comme une question de confiance et je tiens à dire immédiatement que le vote ne devrait pas du tout être considéré comme un vote de censure contre le gouvernement.

M. le vice-président: La présidence va examiner la question très attentivement et faire rapport à la Chambre au plus tôt. Entre-temps, le débat se poursuit et le député de Saanich—les Îles-du-Golfe a la parole. Le député de Kamloops a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, vous vous rappellerez que lorsque nous avons débattu l'affaire de la partie sud de l'île Moresby, il n'a pas été question d'une motion de censure. C'est dans cet esprit que j'invoque ici le Règlement. Nous estimons que le cas qui nous occupe n'est pas différent de celui-là. Malgré tout le respect que je vous dois, je tiens à bien préciser qu'il n'est pas du tout question ici de censure.

M. Charest: Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger indûment ce débat, quoiqu'on semble partis pour cela. Nous tenons à signaler que la question de la formulation est importante pour les futurs débats à la Chambre. Nous attirons votre attention là-dessus tout en reconnaissant que nous nous attendons à ce que le débat se poursuive, mais il importe à notre avis de clarifier la question de la formulation en vue des débats futurs.

Je tiens aussi à signaler, à l'instar du whip du gouvernement, qu'il n'existe aucune méprise, de ce côté-ci de la Chambre, sur la nature de ce débat. Je crois que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique détenait la solution lorsqu'il a parlé de la nature d'une motion de l'opposition. Il a dit que le ton est souvent critique et convenu que cette motion avait été conçue de façon à critiquer le gouvernement. J'en déduis qu'il est peut-être aujourd'hui d'humeur non partisane.

Nous avons dit souvent, en particulier le ministre de l'Environnement (M. Bouchard), que le dossier de l'environnement n'est pas un dossier partisan. Mais le fait est que nous sommes ici à la Chambre des communes du Canada. Nous ne pouvons pas faire semblant d'être ailleurs. Nous sommes bien obligés de nous conformer aux règles et aux traditions de la Chambre et de nous en inspirer. Je regrette de dire que cela fait partie des règles que nous suivons aujourd'hui. C'est pour cette raison le gouvernement considère cette motion comme une motion de censure et que nous allons agir en conséquence.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à dire en quelques mots que si ces rappels au Règlement portent sur des sujets de préoccupation

graves pour ce qui concerne le fonctionnement de la Chambre, j'espère que nous pourrons en revenir bientôt à la discussion du sujet de la motion. Si, monsieur le Président, vous prenez les rappels au Règlement en délibéré, il devrait être entendu que votre décision n'aurait pas pour effet de déclarer la motion totalement irrecevable et d'empêcher la poursuite du débat aujourd'hui, mais plutôt que le leader du NPD à la Chambre apportera les modifications qui s'imposent au vu de votre décision. Ce n'est pas ce que j'anticipe spécialement, mais de toute façon le débat peut se poursuivre. Au Parti libéral nous avons des choses importantes à dire au sujet de l'environnement, et nous espérons que quelle que soit la décision que vous rendrez sur ces rappels au Règlement, elle n'aura pas pour effet d'écarter la motion pour que nous passions à autre chose.

M. le vice-président: Je remercie les députés. Je ne pense pas que telle ait été l'intention du leader adjoint du gouvernement à la Chambre quand il a fait cette proposition ce matin. Nous entamons immédiatement le débat par la députée de Saanich—les-Îles-du-Golfe.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golf): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'adresse à la Chambre aujourd'hui en cette Semaine de l'environnement. Il est regrettable que le débat ait été retardé à tel point que les écoliers qui étaient ici pour observer nos travaux, aient dû nous quitter.

Le gouvernement a souscrit aux recommandations de la Commission Brundtland. Il semble, cependant, vouloir s'en tenir à de belles paroles sans procéder aux changements importants nécessaires. Des mesures fermes s'imposent sur le plan politique. La motion dont nous sommes saisis est une humble tentative pour déclencher le processus en question.

Hier, à la Chambre, le premier ministre a répondu à une question du député de Thunder Bay—Atikokan sur les décisions économiques et sur l'évaluation des répercussions écologiques qui en découlent. En juin 1988, le premier ministre a déclaré que son gouvernement avait établi des mécanismes, afin de s'assurer que les décisions économiques tiennent compte des répercussions écologiques. On lui a demandé si les compressions à VIA Rail avaient été examinées dans ce contexte. Le premier ministre a été très concis; il a répondu «non». Le début de cette motion porte sur la nécessité de procéder à une évaluation environnementale. Alors que j'interviens aujourd'hui à la Chambre, je tiens à dire à nos vis-à-vis qu'ils doivent changer complètement leur attitude quant aux mesures qui s'imposent, si nous voulons procéder aux modifications voulues et résoudre les véritables problèmes écologiques auxquels notre pays doit faire face.

Un autre exemple du type de contradictions qui abondent dans la politique du gouvernement, réside dans le fait que le gouvernement verse encore nos deniers publics aux sociétés pétrolières. Ainsi, en Alberta, on a prévu 1 milliard de dollars pour le champ pétrolièr Hibernia, 650 millions de dollars pour l'usine de valorisation des sables bitumineux OSLO et 325 millions de dollars pour l'usine de valorisation du pétrole lourd de Lloydminster. Tout cela au moment même où on ne cesse de nous répéter qu'il faut réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles et que les effets du réchauffement du globe sont si extrêmes que c'est l'humanité tout entière qui est menacée.

• (1140)

De même, on sabre dans des mesures d'économie d'énergie et les programmes d'énergies de remplacement. Les crédits consacrés aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables sont passés de 400 millions de dollars par année en 1980 et 1984 à un maigre 49 millions de dollars par année pour 1989-1990. Cette dernière somme est tirée des prévisions budgétaires qui ont été communiqués à la séance d'information qui a suivi le Budget.

Lorsqu'il s'agit d'évaluation environnementale, il faut également tenir compte de la politique globale du gouvernement. Pourquoi le gouvernement donne-t-il de l'argent à un élément du secteur énergétique d'une part et abandonne-t-il d'autre part, les économies d'énergie et les sources d'énergie renouvelable si essentielles, afin d'avoir de véritables choix?

Les données qui nous ont été communiquées au sujet des répercussions du réchauffement de la planète sont des plus effrayantes. Au comité de l'environnement, nous avons entendu des rapports de Jim McNeill, ancien directeur général de la commission Brundtland. Il a parlé en termes prenants du témoignage du président des Maldives qu'il a entendu à la commission Brundtland. Si le réchauffement de la planète se poursuit au même rythme, ce pays, dont l'altitude n'est que de 1,5 mètre c'est-à-dire environ 5 pieds, sera complètement submergé dans 40 ou 60 ans.

Quand on y réfléchit et qu'on voit le gouvernement continuer à se servir des impôts que nous payons pour financer l'exploitation des combustibles fossiles, on se demande à quoi tout cela rime. Le réchauffement de la terre causera un phénomène sans précédent, soit l'apparition d'un nombre incroyable de réfugiés environnementaux. Des millions et des millions de personnes chercheront refuge dans les pays à haute altitude, car les océans auront submergé leurs terres natales.

Il est capital que la Chambre comprenne bien les contradictions inhérentes au financement de méga-projets par le gouvernement. Nous voulons une évaluation environnementale qui s'inscrive dans une optique non partisane, mais carrément politique. Comme l'a fait remarquer le député d'en face, la Chambre des communes est une assemblée politique qui n'a pas nécessairement à être partisane sur cette question. Nous devons penser à long terme et non à court terme; nous devons répondre non pas aux sondages du gouvernement, mais aux inquiétudes réelles et sincères non seulement des Canadiens, mais aussi des citoyens du monde entier.

C'est le passage à une société du développement durable qui nous préoccupe. Les questions qui en découlent sont indéniablement de vastes questions.

Nous devons entièrement reconsidérer la façon dont nous envisageons la rentabilité. Le gouvernement fédéral doit prêcher d'exemple à cet égard, non simplement au niveau de sa politique nationale, mais dans ses activités quotidiennes. C'est dans cet esprit que nous voulons qu'on nomme un agent environnemental de la Chambre des communes.

Nous, les nouveaux venus, sommes peut-être plus sensibles que les autres députés au fait que la Colline du Parlement constitue elle-même une ville à l'intérieur d'une ville. Nous avons l'occasion de prouver au Canada et au reste du monde que nous avons vraiment à coeur de protéger l'environnement. Nous devrions mettre de l'ordre chez-nous en décrétant le recyclage de tout le papier que nous utilisons ici. Je représente une circonscription de la Colombie-Britannique dont les forêts ont été entièrement anéantis au fil des siècles. Nous aurions pu éviter ce désastre si nous avions su procéder à un sage recyclage du papier.

Pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport Brundtland, nous devrons faire bien plus que de simplement discourir sur le développement durable ou d'affirmer sur tout des autocollants écologiques.

Le rapport propose une approche toute nouvelle à l'égard du développement économique. Nous pourrions commencer ici même sur la Colline du Parlement en ce qui concerne certaines de nos activités. Nous ne voulons pas passer pour de simples spectateurs. Nous devons démontrer que nous sommes prêts à entreprendre des changements fondamentaux.

Pour ce qui est de protéger l'environnement, nous demandons au gouvernement fédéral de procéder immédiatement à une réévaluation de chacune de ses prises de position relativement à chacun de ses programmes pour voir s'ils ne sont pas polluants.

Cela nous amène à un sujet qui m'intéresse tout particulièrement, soit le développement international. En présentant son dernier budget, le gouvernement a clairement démontré qu'il n'a pas compris les recommandations de la Commission Brundtland. Il n'a pas du tout saisi par exemple l'idée selon laquelle tous les peuples du monde non seulement sont liés, mais indissociables. Nous sommes interdépendants. Parce que nous habitons un pays industrialisé, nous semblons penser que nous sommes à l'abri des désastres qui frappent certains pays du tiers monde, à telle enseigne que le gouvernement a jugé raisonnable de réduire les crédits budgétaires alloués à l'aide à l'étranger.

Cela signifie que nous prenons peut-être les moyens de réduire notre déficit. Nous prenons soin de nous-mêmes, mais nous exportons la dégradation de l'environnement vers les pays qui sont le moins en mesure de la supporter tant ils sont vulnérables.

Envisagée à l'échelle internationale, une telle attitude est absurde. Nombreux sont les scientifiques et les esprits éclairés qui nous ont dit que nous habitons tous la même planète. Si nous en violons une partie, nous la violons entièrement. C'est en proposant dans son budget de réduire les crédits alloués à l'aide à l'étranger que le gouvernement a démontré qu'il n'y comprenait rien.

Quant aux produits et aux déchets toxiques, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement renferme une liste prioritaire. Il faut toutefois établir des délais pour l'élimination de ces déchets. Il faut nous fixer des objectifs et des délais en vue de la réduction des produits chimiques polluant notre environnement. Nous devons faire la part des choses entre des initiatives de développement durable et le nettoyage du gâchis dans lequel nous nous trouvons déjà. La vente de produits chimiques constitue dix pour cent du commerce international. Ces produits circulent dans notre environnement. Une grande partie remonte la chaîne alimentaire et atteint les plantes, les animaux et les humains.

Dans l'ensemble, notre eau potable est contaminée par des substances toxiques, comme les BPC, les dioxines et les furanes.

On a récemment découvert de hauts niveaux de BPC dans le lait maternel des femmes Inuit. Cela devrait nous inciter à adopter des mesures nationales et universelles interdisant toute émission de substances toxiques afin d'empêcher les pesticides et les produits chimiques potentiellement nocifs de se propager dans notre atmosphère et d'aller polluer des régions situées loin des lieux d'utilisation, d'entreposage ou d'élimination de ces matières dangereuses.

Comme il y a environ 100 000 produits chimiques sur le marché et 60 000 autres nouveaux produits lancés chaque année, il est évident que la meilleure façon de protéger les travailleurs et la population est d'interdire tout contact avec ces produits dans le plus grand nombre de secteurs possibles. Il est aussi de plus en plus essentiel de demander aux producteurs de perfectionner une méthode d'élimination sûre de leurs produits chimiques avant qu'ils puissent les lancer sur le marché.

Monsieur le Président, je cite un rapport qui vient d'être publié cette semaine et qui porte sur un avenir équilibré en matière d'environnement. J'ai eu la chance de figurer parmi les cinq députés néo-démocrates qui siégeaient à ce groupe de travail qui a parcouru tout le pays. En remettant notre rapport à la Chambre des communes, nous espérons contribuer à garantir un avenir équilibré. Je recommande à tous les députés de lire ce document, parce que nous croyons sincèrement qu'ils s'instruiront et se rendront compte des graves problèmes auxquels nous devons nous attaquer.

• (1150)

Nous parlons beaucoup dans cette enceinte de protection de l'environnement et de développement durable, mais, en tant que législateurs, nous devons agir et passer des lois. Il ne suffit pas de parler. Si les gens manquent de respect pour leurs élus, c'est qu'ils croient que nous ne faisons que parler sans jamais passer aux actes. En tant que députée de Saanich—les Îles-du-Golfe, je n'ai pas l'intention d'encourir ce reproche. Au chapitre de nos ressources en eaux douces et en eaux salées, nous déplorons qu'elles servent de dépotoir et ce n'est pas par la dilution que nous allons trouver la solution à la pollution car nous ne pouvons plus nous permettre d'adopter une telle attitude.

Dans ma province, où l'industrie des pâtes et papiers est importante, la pollution est endémique. Il y a des lois, mais on ne les fait pas respecter. Il faut que le gouvernement fédéral sévisse contre les pollueurs dans l'intérêt des Canadiens.

Il faut établir, comme aux États-Unis, un fonds pour l'assainissement de notre environnement. Il faut mettre au point un mécanisme de financement du nettoyage des déchets toxiques. Les efforts que déploient les États-Unis pour assainir leur environnement entraînent la dégradation du nôtre. Il ressort de statistiques récentes que le Canada reçoit actuellement des États-Unis plus de 170 000 tonnes par année de déchets toxiques ou dangereux. Pour eux, la solution consiste à exporter la pollution. C'est inadmissible. Il nous incombe d'assainir notre environnement, mais il incombe tout autant aux États-Unis d'assainir le leur.

Il faut mettre sur pied un programme national de recyclage. Il faut taxer les produits polluants ainsi que les emballages excessifs ou non recyclables. Il faut frapper de lourdes amendes ceux qui dégradent notre environnement. Ce ne sont pas les choses à faire qui manquent.

Selon un rapport d'Environnement Canada que *Greenpeace* a récemment obtenu clandestinement, les usines de pâtes et papiers interviennent pour au moins 50 p. 100 de la pollution des eaux canadiennes. C'est d'autant plus renversant que ces entreprises n'obéissent qu'à la loi du profit, qu'elles polluent notre environnement pour s'enrichir. C'est pourquoi, je le répète, il faut rendre la vie économiquement impossible à ceux qui dégradent notre environnement. Il faudrait également offrir des incitations économiques à l'assainissement des activités industrielles.

Il y a, enfin, toute la question du trafic de pétroliers au large de la côte ouest. Comme je suis une des députés de l'île de Vancouver, j'ai été touchée de près par le déversement de pétrole qui s'est produit au large de nos côtes en janvier. Nombreux sont ceux qui ont alors réclamé la tenue d'une enquête publique complète, et de ce nombre il n'y avait pas seulement des députés, mais aussi beaucoup de citoyens éminents. Je sais que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a rencontré beaucoup de ces personnes. En comité, il m'a donné l'assurance qu'il y aurait une enquête publique. Je tiens à préciser que ce que nous exigeons, et ce que ces gens exigent, c'est une enquête publique complète, menée conformément à la Loi sur les enquêtes afin que des témoins puissent être cités à comparaître et que nous puissions connaître le fond de l'histoire. Nous pouvons aussi examiner comment se fait la prospection pétrolière pour mieux nous renseigner sur les dangers que court notre océan.

Récemment, j'ai entendu dire qu'il y avait quinze fois plus d'exportations de pétrole brut au moyen de barges qui partent du port de Vancouver. A titre de députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, j'éprouve personnellement beaucoup d'inquiétude pour les Îles du Golfe qui sont, comme le nom l'indique, situées dans ma circonscription. Ces navires et ces barges passent à proximité des magnifiques Îles du Golfe en se rendant à Cherry Point, dans l'État de Washington, où se trouve la raffinerie de pétrole. Si le volume des expéditions a été multiplié par 15 en cinq ans, nous sommes sans dout en présence d'une bombe à retardement. Quand les plages de ma circonscription seront-elles souillées par une marée noire? Il est essentiel dès lors qu'une enquête publique complète soit tenue conformément à la Loi sur les enquêtes. Nous devons trouver des réponses à des questions comme celle-là dans la planification à long terme si nous voulons empêcher que les plages du Parc national de Pacific Rim ne soient souillées.

Cette motion se veut une humble tentative pour aborder les questions de développement durable que la Chambre doit étudier. Le temps presse puisqu'il s'agit d'une bombe à retardement. Il y a urgence, et le public le sait. Je pense que le public nous précède de loin dans ces réflexions. Les politiques qui ne prêtent pas l'oreille au public ne restent pas en politique très longtemps. Nous devons nous attaquer à cette question. Nous devons avoir le courage de prendre les bonnes décisions. Nous devons faire fi des intérêts partisans et arrêter de rechercher les avantages politiques. Nous devons changer. Mais les êtres humains n'aiment pas le changement. Ils en ont peur. Mais c'est inévitable, c'est une question de vie ou de mort. C'est sur cette note légère que je mets fin à mes observations.

M. le vice-président: Pour des questions ou des commentaires, je cède la parole au député de Dauphin—Swan River.

M. White: J'ai écouté avec intérêt les observations de la députée de Saanich-les Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter). J'aimerais faire un bref commentaire et également poser une question.

J'ai la chance de venir d'un coin de campagne manitobaine où l'air et l'eau ne sont pas pollués. Les gens que je représente ont pris conscience, comme tous les Canadiens, que la protection et la conservation de l'environnement sont la grande question à régler comme Canadiens et comme habitants de la planète terre. Je crois même que, à compter de maintenant, ce sera la question primordiale.

Le député a dit qu'il faut aller au-delà des discours, que les politiques ne doivent pas se contenter de parler d'écologie, ils doivent agir. Je dois prendre le député à partie à ce sujet, car le gouvernement actuel a parlé de l'environnement et il a agi. Le groupe d'experts chargé de faire une évaluation et un examen environnementaux aux installations de chalands-citernes à Sea Island a conclu que le ministre des Transports (M. Bouchard) doit rejeter inconditionnellemnt la proposition soumise par la Commission du port de North Fraser. C'est un exemple de mesure que le gouvernement fédéral a prise.

Jusqu'au printemps de 1988, le Manitoba a été dirigé par un gouvernement néo-démocrate. Ce dernier nous a donné le parfait exemple d'un gouvernement qui ne passe jamais de la parole aux actes. Un groupe d'organismes environnementaux a effectué une évaluation de chacun des gouvernements provinciaux à la fin de 1987 ou au début de 1988. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a fini bon dernier. C'est le plus bel exemple d'un gouvernement qui se gargarise de belles paroles mais n'agit pas. Je voudrais poser une question. Tous les députés s'accordent pour dire qu'il faut développer de nouvelles sources d'énergie.

• (1200)

La députée a dit qu'on se contredit en dépensant des fonds pour les mégaprojets d'exploitation de combustibles fossiles. J'aimerais qu'elle me dise ce que nous ferions si nous n'investissions pas dans les mégaprojets et s'il survenait à l'avenir une grave pénurie de combustible bien avant que nous développions une source d'énergie nouvelle dont l'exploitation serait rentable? Que ferions-nous dans l'intervalle, si nous avons refusé d'investir dans ces mégaprojets?

Mme Hunter: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et, dans un esprit de non-sectarisme, j'applaudis à toute mesure que le gouvernement prend pour réduire les dommages à notre environnement. Je suis contente de l'exemple qu'il a donné à la Chambre.

Quant à la question des détails entre une pénurie et la mise en exploitation d'une autre source d'énergie, je sais fort bien que nous devons nous détourner des combustibles fossiles, mais nous ne pouvons le faire du jour au lendemain. Voici des exemples qui illustrent le fait que, en même temps que nous donnons de l'argent pour subventionner ces mégaprojets, il y a des suppressions de programmes tels le Programme canadien de remplacement du pétrole, supprimé en 1986, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, supprimé en 1986, le Programme canadien de vérification de l'énergie, supprimé en 1986, le Programme d'investissement dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique, supprimé en 1986, le Programme de démonstration de l'énergie solaire, supprimé en 1989, le Programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière, supprimé en 1989, et le Programme d'aide à la conversion industrielle, supprimé en 1987.

A mon avis, nous devons modifier notre façon de penser. Je sais qu'une période d'adaptation est nécessaire, mais nous devons également financer ce type de programme pour que de véritables solutions de rechange soient viables.

M. Lee Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il m'est très agréable d'avoir l'occasion de parler de cette très importante question. Je veux remercier le député pour la présentation de la motion aujourd'hui et pour l'esprit dans lequel elle est présentée.

Je voudrais aussi faire remarquer aux députés que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) regrette de ne pouvoir être présent, mais il reviendra bientôt à la Chambre. Les députés doivent savoir que le ministre s'est rendu à Montréal ce matin pour annoncer, de concert avec le gouvernement du Québec, la mise en oeuvre du Plan d'action pour le Saint-Laurent. Tous ceux qui sont au courant de la détérioration de la qualité des eaux du Saint-Laurent se réjouiront de l'initiative prise par le gouvernement fédéral et celui du Québec.

Les députés n'ignorent certainement pas non plus que le gouvernement et le ministre ont montré qu'ils attachaient une grande importance à l'environnement en général par leurs initiatives et en particulier en mentionnant dans le discours du Trône la nécessité de faire des évaluations environnementales de leurs activités. Je garantis aux députés qu'en ce moment même, les fonctionnaires préparent la documentation pertinente pour la présentation de ce projet de loi à la Chambre.

Je crois qu'au début d'un débat de cette importance, il faut établir une sorte de cadre à partir duquel on va juger ce qui se fait, ce qui s'est fait et ce qu'il faudra faire. Il importe que les députés et le public sachent clairement comment le gouvernement va procéder à l'évaluation des effets de ses activités sur l'environnement.

Il existe un processus d'évaluation en matière d'environnement depuis 1974. Le processus initial, établi par le gouvernement libéral, reposait sur une directive du Cabinet plutôt vague qui comptait beaucoup sur la bonne volonté du gouvernement pour protéger l'environnement. Ce processus n'avait pas beaucoup de crédit aux yeux du public. Les progrès étaient plutôt minces, jusqu'à ce que le Président actuel de la Chambre, qui avait d'autres responsabilités au sein du gouvernement de 1979-1980, se lance dans l'élaboration de politiques qui s'avéra un travail complexe de longue haleine et qu'il tienne les consultations approfondies nécessaires pour proposer un projet de loi plausible dans le domaine.

Ce projet de loi est crucial pour que le gouvernement puisse prendre efficacement des décisions au sujet de l'environnement. Je crois que le gouvernement et tous les députés sont disposés à admettre qu'il est extrêmement important que ce qui doit se faire soit bien fait et donne des résultats. Bon nombre des principes à la base du processus actuel sont valables s'ils sont appliqués consciencieusement. Depuis qu'il a repris le pouvoir il y a cinq ans, c'est-à-dire en 1984, le gouvernement s'est tout particulièrement efforcé de trouver des moyens d'améliorer le processus pour en arriver petit à petit au stade où nous en sommes actuellement, à celui de la préparation d'un projet de loi sur les évaluations environnementales.

Je voudrais expliquer à la Chambre certains aspects plus importants de la façon dont se font les évaluations environnementales pour le moment et certains des principes que nous proposerions d'intégrer à la nouvelle loi dès que possible.

Le gouvernement fédéral se base sur un raisonnement partagé par la plupart des pays industrialisés et, dans une large mesure, par les pays en développement, je crois, à savoir que l'évaluation des répercussions environnementales est un élément essentiel des initiatives de développement économique. Pareilles évaluations contribueront à éviter d'éventuels problèmes environnementaux et sociaux qui atténueraient considérablement la valeur de progrès économiques apparents. Des évaluations environnementales sérieuses constituent une démarche sage sur le plan du développement économique.

Le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, ou PEEE, est un processus administratif établi par décret qui s'applique aux mesures proposées par le gouvernement fédéral ou aux initiatives du secteur privé qui appellent des décisions de la part du gouvernement. Il s'agit d'un processus d'auto-évaluation, car c'est l'organisme gouvernemental chargé de prendre les principales décisions dans chaque cas qui s'occupe de la sélection préliminaire et, au besoin, de l'évaluation initiale plus détaillée de l'activité proposée. Cependant, si l'organisme fédéral estime qu'il y aura probablement des effets importants sur l'environnement, le projet doit être renvoyé au ministère de l'Environnement pour être soumis à l'examen public d'une commission indépendante nommée par le ministre.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, ou BFEEE, est un petit organisme relevant directement du ministre de l'Environnement. Il organise un examen, offre un soutien logistique et, dans bien des cas, choisit le président de la commission. Soit dit en passant, peu de projets qui ont passé l'étape de l'évaluation initiale ont eu des effets assez graves sur l'environnement pour être soumis à l'examen public auquel je fais allusion.

Une fois l'examen terminé, la commission fait rapport au ministre de l'Environnement et au ministre responsable de l'organisme qui propose d'entreprendre ou d'autoriser un projet. Ce rapport, qui est public, contient les recommandations de la commission et si ces recommandations n'ont pas force exécutoire, le ministre qui parraine le projet est censé donner publiquement sa réponse au rapport. Chose certaine, ces recommandations sont d'une importance monumentale.

Au début de 1984, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a terminé son examen du fonctionnement du PEEE qui avait été amorcé, comme je l'ai dit tout à l'heure, par le président actuel dans un poste antérieur, puis il a recommandé des améliorations au ministre de l'Environnement d'alors.

Ces recommandations ont été intégrées aux lignes directrices actuelles le 21 juin 1984. Ces lignes directrices et la loi dont elles s'inspirent, c'est-à-dire la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement, donnent au ministre de l'Environnement la responsabilité de recommander et d'entreprendre à l'échelle du gouvernement du Canada des programmes conçus:

> De façon que les nouveaux projets, programmes et activités fédéraux soient, dès les premières étapes de planification, pesés en fonction de leurs risques pour la qualité de l'environnement naturel, que ceux d'entre eux dont on aura constaté qu'ils présentent probablement des risques graves fassent l'objet d'un réexamen et que l'on tienne compte des résultats du réexamen.

Plus tôt cette année, lorsque la Cour fédérale a rendu une décision sur le projet Rafferty-Alameda en Saskatchewan, elle a déterminé que les lignes directrices dont je parle ont effectivement force exécutoire. Ces lignes directrices ont pour objet principal de demander aux ministères d'effectuer leurs travaux de sélection d'évaluation initiale d'une manière méthodique, ouverte et facile à documenter. Les ministères reçoivent des instructions détaillées sur la façon de procéder. Les mots d'ordre sont: brièveté, simplicité et transparence.

• (1210)

On a reconnu dès le départ que pour favoriser la bonne marche de la Commission d'évaluation environnementale, il fallait tenir compte des préoccupations et des responsabilités des provinces. Par conséquent, pour tout examen public, le BFEEE est tenu, au besoin, de négocier des ententes de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces ou les territoires. Ces ententes entre sphères de compétence visent à éviter le double emploi, à réduire les frais et à accélérer le processus décisionnel. La plupart des examens publics menés par les commissions d'évaluation environnementale ont donné lieu à une collaboration fédérale-provinciale à divers degrés, allant dans certains cas de la coprésidence de commissions à un cas de nomination conjointe d'un seul président, grâce à la nomination d'un membre provincial à une commission fédérale. Étant donné que la collaboration fédérale-provinciale dans ce domaine est importante et qu'on se rend compte qu'elle doit se poursuivre, il convient d'examiner certains exemples de la façon dont le processus a fonctionné jusqu'ici.

Plusieurs des examens sont effectués par des commissions nommées conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux et fonctionnent selon le mandat négocié entre eux. Comme les rapports sont de nature purement consultative, ils sont habituellement élaborés sans égard aux divisions de compétence, ce qui permet une vue d'ensemble des répercussions sociales et environnementales d'un projet donné.

En fait, certains examens environnementaux conjoints, par exemple lors de forages au large de la côte ouest, ont été entrepris dans des cas où des querelles de juridiction avaient encore cours. Cependant, les examens ont pu être faits sans nuire au règlement définitif des différends.

Dans chaque dossier, le niveau de participation de chaque ordre de gouvernement est habituellement fonction de l'importance des décisions de l'un ou l'autre gouvernement. Par exemple, lorsqu'une commission a été constituée pour évaluer l'agrandissement de l'aéroport de Vancouver, projet de responsabilité fédérale mais ayant une certaine incidence au niveau provincial, elle était présidée par un représentant du gouvernement fédéral et financé par ce gouvernement, mais elle comptait un représentant du gouvernement provincial. A l'inverse, les commissions chargées d'évaluer les effets des terminaux méridionaux du Projet pilote de l'Arctique au Québec et en Nouvelle-Écosse sont présidées par des représentants des gouvernements provinciaux et financée par ces gouvernements, mais elles comptent des représentants du gouvernement fédéral.

Le projet de centrale nucléaire au Nouveau-Brunswick a été planifié par une société d'État fédérale-provinciale et la centrale est exploitée par la société provinciale d'électricité. Il a fallu que le gouvernement fédéral injecte des sommes substantielles dans le projet pour qu'il voie le jour. Ainsi, les deux ordres de gouvernement assumaient de grandes responsabilités et il a été décidé qu'une évaluation conjointe s'imposait en l'occurrence. En Nouvelle-Écosse, le projet Venture, visant à l'exloitation des ressources gazières en mer, a été mené selon le même modèle.

En 1983, un protocole d'entente entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique prévoyait la tenue d'une évaluation conjointe des conséquence sur l'environnement et des répercussions socio-économiques d'un programme renouvelé d'exploration pétrolière au large de la côte nord de la province. Cette évaluation a été menée indépendamment du différend sur la propriété des ressources et a été administrée conformément aux dispositions de la loi provinciale sur la gestion de l'environnement, de la loi fédérale sur le même sujet et du Programme fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Étant donné l'évolution de la situation dans le nord du Canada, il semble très logique que les gouvernements territoriaux participent à ce processus à l'avenir. De même, l'importance des règlements des revendications territoriales a pour résultat de donner aux communautés autochtones de plus grands rôles dans l'application des méthodes d'évaluation environnementale. Le PEEE doit être suffisamment flexible pour tenir compte de ces deux faits nouveaux.

Il vaut la peine de noter que les lignes directrices ont souvent exigé des organismes fédéraux qu'ils tiennent compte des répercussions sur l'environnement à l'extérieur du Canada. Je crois que le député y a fait allusion.

Voilà un aperçu général du processus d'évaluation environnementale tel qu'il existe actuellement et tel qu'il s'applique en coopération avec les provinces.

Comme on pouvait s'y attendre, les évaluations environnementales, qu'elles soient effectuées par des organismes fédéraux, des organismes provinciaux ou en collaboration entre les deux paliers, ont suscité au fil des années des préoccupations à l'égard des coûts, des exigences relatives aux données et à la recherche, du risque de double emploi en matière de réglementation et des retards.

Les coûts relatifs aux aspects économiques d'un projet sont un sujet de préoccupation pour tous les promoteurs. Il s'ensuit que les administrateurs doivent déployer tous les efforts nécessaires pour veiller à ce que les exigences en matière d'information et autres obligations imposées aux promoteurs soient raisonnables et limitées à ce qui est nécessaire pour effectuer un examen responsable et suffisant.

La collecte et l'analyse de données environnementales et de données sociales connexes et, dans le cas d'examens publics en bonne et due forme, la constitution d'un comité et la tenue d'audiences sont à la fois longues et coûteuses. Toutefois, ces coûts doivent être comparés aux dépenses très substantielles qui pourraient résulter de changements importants exigés après le début de la construction d'un projet ou même après son achèvement, en raison de perturbations environnementales qui n'avaient pas été prévues et d'une opinion publique forte ou faible.

Derrière ces coûts flagrants, il y en a d'autres moins évidents, comme celui des occasions perdues, de la limitation de la productivité naturelle, de la réduction de la stabilité du milieu et même des dangers sanitaires qui pourraient résulter de projets mal conçus. D'une façon générale, on peut dire que les coûts des évaluations environnementales sont relativement modestes puisque, historiquement, ils ne s'élèvent qu'à 0,5 p. 100 des immobilisations totales des projets.

Il faut aussi faire remarquer que l'un des objectifs du PEEE est de faciliter la participation du public à la prise des décisions et de placer celle-ci dans un contexte contructif.

Lorsque l'on envisage des modifications possibles du milieu naturel il faut prendre en considération les opinions de la société. Les gestionnaires des ressources, qu'elles soient publiques ou privées, doivent se comporter en gardiens responsables. Les personnes touchées par une activité proposée ont le droit d'être entendues dans un contexte où elles peuvent raisonnablement espérer que leurs opinions seront sérieusement envisagées. L'expérience a montré que les renseignements tirés des connaissances locales sont extrêmement importants pour décider de la conception d'un projet, de son calendrier de réalisation et de sa gestion. Ce processus, s'il est bien conduit, peut être considéré comme un élément légitime et important du coût d'un projet qui, en fin de compte, contribuera à l'améliorer.

L'expérience nous a tous montré que la qualité technique d'une planification et d'une conception s'en trouve souvent améliorée à cause d'un examen public, quelquefois même au point que de tels examens se révèlent rentables à long terme pour l'industrie, tout à fait en dehors de leurs avantages pour l'environnement. En outre, quand les résultats de l'étude effectuée dans le cadre du PEEE ont été incorporés à la planification et à la conception d'un projet, les promoteurs de celui-ci peuvent en toute confiance l'exécuter car ils savent que le projet sera acceptable à long terme. C'est rassurant pour eux, pour le gouvernement et certainement pour la société en général.

L'expérience nous a montré que l'industrie est partisane des examens en matière d'environnement tant que les demandes de renseignements sont raisonnables, qu'on évite le double emploi et qu'il en résulte une décision claire et opportune.

Il existe une possibilité similaire de double emploi entre le PEEE et les processus de réglementation fédérale.

Un bon exemple est l'Office national de l'énergie qui, aux termes de sa loi habilitante, dispose de pouvoirs de réglementation, notamment concernant l'octroi de licences d'exportation du pétrole, du gaz et de l'électricité, la délivrance de certificats de commodité et de nécessité publiques pour les pipelines interprovinciaux et internationaux et les lignes internationales de transport d'électricité, et l'établissement de droits justes et raisonnables pour les pipelines relevant de la compétence fédérale.

Dans le cadre des procédures d'examen de l'Office, il existe l'exigence permanente d'évaluer les conséquences sur l'environnement des projets qui ont besoin de l'approbation de l'Office. Si un projet donné a également fait l'objet d'un examen public aux termes du PEEE, on peut critiquer ce double emploi apparent.

Le PEEE est très efficace lorsqu'on l'utilise comme instrument de planification plutôt que comme moyen de réglementation. Comme instrument de planification, il doit être utilisé dès que possible pour qu'il aide à signaler d'éventuels problèmes environnementaux et à les résoudre. Une telle méthode permet de concevoir de meilleurs projets, d'éviter le double emploi en matière de réglementation et de recueillir les avantages d'une planification environnementale faite de bonne heure.

Il va de soi que l'exécution rapide du PEEE, y compris la tenue d'examens publics, est également le meilleur moyen de régler la question des retards, que cette exercice comporte ou non un processus de réglementation officielle.

Nous savons, par expérience, qu'une méthode d'évaluation de l'environnement bien gérée peut réduire les retards que comporte l'approbation des projets. Non seulement les évaluations écologiques entreprises de bonne heure, surtout celles qui comportent un examen public, peuvent atténuer les controverses que peut susciter un projet donné au sein du public, mais elles peuvent également permettre d'exécuter ce projet beaucoup plus tôt à un niveau de détails et de qualité impressionnant. Cela signifie aussi que le projet en question est mieux pensé et s'expose à des retards moins graves et moins nombreux à l'étape de la construction, et que les dépassements de coûts sont plus rares. Bien évaluer l'environnement, c'est bien planifier et bien gérer.

En terminant, je voudrais rappeler qu'il est important de donner force de loi à ce processus pour pouvoir obliger le gouvernement actuel et ses successeurs à évaluer les effets écologiques des mesures qu'ils prennent. Il faut que le public canadien ait la certitude que les problèmes écologiques en puissance seront réglés avant qu'ils ne dégénèrent en problèmes réels.

Les considérations écologiques doivent être au coeur même des décisions que nous prenons.

• (1220)

Les nouvelles règles d'éthique qui sont en train de s'enraciner au Canada font que ce sont plutôt les considérations environnementales qui déterminent les changements économiques, et non les considérations économiques qui déterminent les changements environnementaux comme c'était le cas auparavant. Monsieur le Président, nous sommes tous très conscients et même trop conscients des problèmes qui découlent de cette dernière stratégie.

En terminant, je tiens à dire que ce qui est encore plus important, c'est de voir à ce que les lignes directrices soient transformées en une mesure législative bien structurée, ce qui se fera très bientôt, du moins je l'espère. Il est plus important de faire les choses correctement que de les faire à la hâte. Cette question est trop sérieuse pour qu'on commette des erreurs.

Nous comprenons que la tâche qui nous attend, celle dont il est question dans la motion est extrêmement importante, et nous lui accordons la plus haute priorité. C'est pourquoi nous approuvons en principe la motion qui est présentée et mise à l'étude aujourd'hui.

Le gouvernement ne peut cependant pas l'appuyer, en partie à cause des délais non réalistes qu'elle impose.

Encore une fois, je répète qu'il s'agit là d'une tâche importante. Je crois que tous les partis partagent le même avis à ce sujet. Il faut cependant s'assurer que les choses sont faites correctement.

M. le vice-président: Questions ou observations. La députée de Hamilton-Est a la parole.

Mme Copps: Monsieur le Président, étant donné l'impact environnemental grave de l'éventuelle suppression du service voyageurs de VIA Rail par le gouvernement, le député peut-il nous dire si, dans le cadre du PEEE, un groupe d'étude sera chargé d'examiner cette décision du gouvernement? Si la réponse est non, peut-il nous dire pourquoi?

M. Clark (Brandon—Souris:) Monsieur le Président, comme les députés le savent, cette question a été abordée au moins en partie, hier, à la Chambre, durant la période des questions. Elle le sera probablement encore. Certains voudront peut-être y revenir aujourd'hui.

Il importe que la nouvelle loi établisse les responsabilités du gouvernement fédéral beaucoup plus clairement que les lignes directrices ne l'ont fait jusqu'à présent, et qu'elle le fasse en tenant compte des nombreuses responsabilités provinciales. Les exigences en matière de PEEE doivent être clairement établies. L'une des faiblesses des lignes directrices actuelles qui me préoccupe et qui préoccupe certainement aussi le député, c'est qu'elles ne disent pas assez explicitement quand le processus a lieu. Ce qui est clair, c'est qu'il s'applique quand de nouvelles dépenses sont prévues, comme c'est peut-être le cas avec certains projets dans l'Ouest ou lorsque des terres domaniales sont en cause, comme le juge Cullen l'a décidé, dans son jugement sur le barrage Rafferty-Alameda.

Je ne peux pas dire s'il s'appliquerait dans ce cas-ci. En examinant la proposition de VIA Rail, nous ne devons pas seulement penser à VIA et à la place qu'occupe cette société dans nos préférences en matière de transports, nous devons aussi tenir compte de tous les besoins du Canada en matière de transport: dans quelle mesure VIA transporte des gens, le pourcentage des transports qui empruntent ce réseau et le rôle qu'il joue dans les modes de transport des gens au Canada. L'influence de nos modes de transport sur l'environnement est évidente.

Le député pourrait même dire que les gouvernements auraient dû évaluer les effets de la route Transcanadienne sur l'environnement avant de la construire d'un bout du pays à l'autre. Ce genre d'évaluations ne s'appliquerait pas seulement aux chemins de fer.

Si nous appliquons le PEEE aux transports, tous les moyens de transports devraient y être soumis. Dans ce cas, nous devrions tenir compte de la proportion des transports effectués par VIA Rail en évaluant son importance.

M. le vice-président: Le député de Kamloops a la parole pour une question ou un commentaire.

M. Riis: D'abord, monsieur le Président, un commentaire. A mon sens, ce que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Clark) a dit n'est que du charabia. Sauf tout le respect que je lui dois, il a passé 20 minutes à expliquer comment le gouvernement entend prendre toutes ces initiatives pour être certain que des évaluations environnementales appropriées sont faites chaque fois que le gouvernement fédéral prend une initiative majeure. La diminution des services ferroviaires est certainement une initiative majeure, pourtant le gouvernement n'a pas pris d'initiative environnementale appropriée. Ce ne sont que des paroles en l'air.

J'ai une question pour le secrétaire parlementaire, monsieur le Président. D'après les journaux de ce matin, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) affirme que le gouvernement doit absolument examiner ses politiques visant à réduire la dépendance sur les combustibles fossiles qui produisent le bioxide de carbone et accélèrent le réchauffement du globe, situation critique que prédisent la plupart des scientifiques.

Nous apprenons aussi que, d'après le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp), le gouvernement devra subventionner les gros projets concernant les combustibles fossiles. Il semble y avoir contradiction: un ministre affirme que nous devons promouvoir et encourager l'exploitation de gros projets concernant les combustibles fossiles, alors que le ministre de l'Environnement dit le contraire. Voilà ma première question.

Ma deuxième: le secrétaire parlementaire partage-t-il l'avis du ministre de l'Environnement qui, toujours d'après les journaux de ce matin, dit que le gouvernement fédéral est convaincu qu'il ne devrait y avoir aucune exploitation forestière dans la forêt de Carmanah qui fait actuellement l'objet de controverses? Est-il d'accord avec le ministre qui a décidé de ne pas préconiser l'exploitation forestière de cette vallée encore intacte?

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de lire les nouvelles en question

ni de vérifier leur exactitude, mais je puis dire en ma qualité de secrétaire parlementaire que si nous continuons au Canada de consommer de façon le moindrement intensive des combustibles fossiles, nous devons nous attendre à ce que cela nous coûte cher et être prêts à payer le prix. Nous n'allons pas cesser toute activité, qu'il s'agisse de produire du carburant ou d'alimenter les systèmes de transport de tout le pays.

Ce qu'il nous faut, et c'est ce que recouvre, je crois, la notion de développement durable, c'est nous rendre compte tout d'abord du coût de ce développement et décider ensuite de le faire d'une façon qui soit conforme à nos besoins environnementaux. Il se peut, par exemple, que nous décidions de continuer à consommer des combustibles fossiles et peut-être même d'en accroître l'usage. Nous allons devoir être prêts à en payer le prix, en épurateurs ou autrement.

En ce qui concerne la forêt de Carmanah, dont il a été question au moins une autre fois au comité, le gouvernement fédéral a bien précisé dans une lettre au ministre de la Colombie-Britannique qu'il était impatient de participer à l'opération. Il lui a offert son expertise. Le ministre l'a acceptée par écrit, je crois, il y a quelques jours à peine. Ce que le ministre a dit au comité, c'est qu'il fallait certes absolument protéger cette forêt d'épicéas de Sitka, notamment. Ce qui n'est pas clair, toutefois, dans la lettre du ministre, c'est la superficie de la région à protéger.

Je crois que personne n'a encore précisé ce point.

M. Waddell: Simplement une observation et une question. Tout d'abord, je trouve cela incroyable pour ce qui concerne VIA Rail, parce que si la Cour fédérale peut appliquer ses lignes directrices du PEEE à un projet comme s'il s'agissait d'une loi, au projet Rafferty-Alameda comme a dit le secrétaire parlementaire, pourquoi le gouvernement qui prétend être conscient de l'environnement ne peut-il pas appliquer la loi et les lignes directrices à un méga-projet ou à un méga-changement comme celui qui touche VIA Rail?

Si VIA Rail est retiré du circuit, il y aura encore plus de voitures, ce qui exacerbe le problème des combustibles fossiles. Nous sommes dans une ère nouvelle. Il faut que nous comprenions tous que nous vivons dans une nouvelle ère environnementale. Il faut nous y faire. Voilà pourquoi le gouvernement doit accueillir favorablement la proposition qui est faite de procéder à une évaluation environnementale des changements prévus pour VIA Rail.

Peut-être aurions-nous du le faire au sujet des routes il y a des années, comme le député l'a dit. Cela nous aurait peut-être donné une façon différente de nous déplacer dans le pays, une façon écologiquement plus saine et meilleure. Ma question porte là-dessus et sur un autre sujet.

• (1230)

La motion d'aujourd'hui n'est pas aussi difficile qu'on semble le penser. La députée qui l'a présentée dit qu'elle n'est pas partisane. Nous demandons de mettre notre maison en ordre, comme elle le dit, c'est-à-dire la Chambre des communes et la Colline parlementaire.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas se mettre dans la tête qu'il ne s'agit pas d'une motion de censure? S'il y a des parties qui lui déplaisent, pourquoi ne pas les amender? Les députés d'en face peuvent s'entendre avec le député de Kamloops (M. Riis). Il pourrait accepter des amendements, s'ils sont raisonnables, de même que la députée qui a présenté la motion.

La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter) dit qu'il y a eu beaucoup de belles paroles mais peu d'action concrète. Si le gouvernement vote contre cette résolution très anodine, et non partisane, qui demande de mettre notre maison en ordre, alors c'est qu'il fait preuve d'hypocrisie quand il se vante de défendre l'environnement.

Je pose la question suivante au secrétaire parlementaire. Pourquoi ne pas présenter des amendements ou des modifications à la motion pour que nous puissions envoyer un message à la population canadienne, lui dire qu'au moins sur la Colline parlementaire nous allons commencer à mettre notre maison en ordre et qu'ensuite viendra le tour du pays?

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, pour ce qui est de la première partie des observations du député portant sur VIA Rail et les voitures, il n'y a personne ici à mon avis pour soutenir que la circulation automobile d'un bout à l'autre du pays va continuer de déborder quel que soit le type de réseau ferroviaire que nous ayons et quel que soit l'accueil que lui réserve le public. Selon toute probabilité, peu importe la qualité du service et la mesure dans laquelle on y a recours, les déplacements en automobile augmenteront avec l'accroissement de la population. Je tiens à dire au député qu'en fait, si c'est là l'une de ses principales préoccupations, il devrait alors féliciter le gouvernement d'avoir décidé notamment d'abolir l'utilisation de l'essence au plomb en 1990. Il n'est pas sans savoir que nous avons avancé cette date.

M. Waddell: Je l'ai proposé en 1981.

M. Clark (Brandon—Souris): Abordons les problèmes un à un.

En ce qui a trait à la motion dont nous sommes saisis, le gouvernement a signalé que nous y souscrivons en principe. Comme je l'ai déjà précisé, nous comprenons la nécessité de nous pencher sur bon nombre des questions soulevées par la motion. Nous signalons que la législation en question sera présentée.

Le leader parlementaire du député a parlé du temps que j'ai consacré à la nature de cette législation et aux principes sur lesquels elle est fondée. Selon moi, ces principes sont extrêmement importants étant donné que la mesure doit être bien rédigée, pour nous permettre de réaliser les objectifs visés. Je tiens à dire au député que les lignes directrices appliquées à l'heure actuelle et qui ont été rédigées à une autre époque, laissaient à désirer. En fait, leur manque de clarté contribue en partie à la confusion qui existe à l'heure actuelle.

On ignore au juste—autrement il n'y aurait pas eu de recours aux tribunaux comme cela s'est fait—les circonstances exactes dans lesquelles le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement s'applique. Il s'agit d'une situation en constante évolution. D'ici au moment où le projet de loi concerné sera présenté à la Chambre, très tôt après la reprise des travaux en septembre, je l'espère, le député s'apercevra que les domaines qui avaient besoin d'être bien définis le seront, en fait.

J'estime que ce qui importe dans cette motion, ce sont les principes qui l'ont inspirée, plutôt que l'échéancier qu'elle renferme. Si nous nous inquiétons de la question de l'environnement, nous devons travailler de concert, de façon coopérative, afin de nous assurer non pas que le projet de loi pertinent sera présenté à la Chambre dans les cinq jours ou dans tel ou tel délai après la reprise des travaux à l'automne, mais bien que le projet de loi présenté à la Chambre donne les résultats sur lesquels nous comptons tous.

Si ce genre de coopération avait été recherchée et obtenue lorsque les lignes directrices en vigueur à l'heure actuelle ont été présentées en 1984, nous aurions peut-être pu éviter alors la confusion qui règne depuis.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, d'abord, j'aimerais féliciter ma collègue, la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter), car je pense que sa motion soulève effectivement un certain nombre de questions. Elle arrive à point nommé, c'est-à-dire durant la Semaine nationale de l'environnement.

Les questions soulevées aujourd'hui sous forme de résolution demandent de toute évidence une réponse de la Chambre des communes, car il est question de nommer un porte-parole environnemental de la Chambre. Toutefois, elle concerne aussi la question de l'évaluation environnementale, elle fixe au gouvernement un échéancier relatif à la qualité de nos eaux, douces ou salées, et traite aussi de l'élimination sûre des déchets toxiques. Ce sont des questions cruciales, certes.

Je suis un peu encouragée d'entendre la réponse du secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Clark) au sujet de l'interdépendance des réseaux de transport du pays, notamment en ce qui concerne VIA. J'ai posé une question précise au sujet de VIA, car vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que lorsque le nouveau ministre de l'Environnement (M. Bouchard) est entré en fonctions, à la fin de janvier, on l'a présenté en grande pompe comme celui qui allait intégrer l'environnement à tous les aspects des activités quotidiennes du gouvernement et à tous les aspects de la politique nationale. Il a annoncé qu'il y aurait un changement radical dans le processus décisionnel du gouvernement, qui lui donnerait un droit de veto sur tous les projets fédéraux qui placent les intérêts économiques ou politiques au-dessus de l'environnement.

Dans l'évaluation de la performance du ministre, qui est maintenant en poste depuis cinq mois—et qui est censé avoir été nommé par le premier ministre (M. Mulroney) principal porte-parole du gouvernement en matière d'environnement—nous devons déterminer si son droit de veto s'applique non seulement aux projets fédéraux, mais aussi à la question du développement durable. J'hésite à utiliser l'expression «développement durable,» car j'estime qu'en dépit de tout le respect que j'ai pour les travaux de la Commission Brundtland, je crois que les Canadiens veulent des mesures environnementales énergiques. Parfois, ils ne comprennent même pas les implications de ce soi-disant développement durable.

A ce propos, nous devons examiner l'apport du gouvernement et du ministre dans toutes les décisions de chacun des ministères. Cette semaine, le ministre des Transports (M. Bouchard) a déclaré que si VIA Rail formulait une recommandation, il était prêt à éliminer le service voyageurs partout au Canada. Une telle déclaration dans la bouche d'un ministre du gouvernement démontre jusqu'à quel point le ministre de l'Environnement est loin en fait d'exercer le droit de veto qu'il s'était fixé comme objectif.

Comme l'a déclaré le ministre lui-même, le Canada est le pays qui gaspille le plus l'énergie. Il gaspille en fait plus d'énergie par habitant que n'importe quel autre pays du monde. Ses dimensions et son climat y sont évidemment pour quelque chose, mais c'est dû également au fait qu'en ce qui concerne les ressources énergétiques, nous nous imaginons vivre dans un pays de cocagne. Nous n'avons pas mis au point les systèmes qui nous porteraient à songer non seulement à la sécurité des approvisionnements, sujet dont le ministre de l'Énergie nous rebat sans cesse les oreilles, mais également à la conservation des ressources.

Il suffit de voyager dans les pays d'Europe pour constater jusqu'à quel point les citoyens y sont conscients depuis des années de la nécessité de conserver les ressources, nécessité dont les Canadiens ne se sont guère souciés non seulement au cours de cette décennie, mais même depuis les travaux de la Commission Brundtland. Quiconque fréquente les épiceries constate que celles-ci distribuent chaque jour à leurs clients des milliers de sacs de plastique. Nous ne songeons même pas à les recycler. En Europe, au contraire, les clients qui se rendent faire leurs emplettes ne trouvent pas extraordinaire de toujours emporter avec eux toujours les mêmes sacs de plastique. Voilà pourquoi, à l'instar des Canadiens, lorsque nous réfléchissons à la Chambre à la question de l'environnement, nous raisonnons à l'échelle de la planète mais nous agissons à l'échelle locale. J'explique un peu ce que j'entends par là dans le contexte de la Chambre des communes.

J'ai là entre les mains un tas de documents qui me sont parvenus au cours de la semaine et qui, pour la plupart, ne sont imprimés que sur un seul côté. Évidemment, j'ai reçu bien d'autres documents que j'ai jetés moi-même, d'autres auxquels mon personnel a fait un sort et d'autres enfin qui ne méritaient pas d'aboutir dans mon classeur. Ces documents-ci concernent uniquement l'environnement. La Chambre des communes a donc beaucoup à faire dans ce domaine. C'est pourquoi je trouve très bonne l'idée de nommer un agent environnemental.

• (1240)

Les députés savent-ils, par exemple, que nous forçons souvent les employés de la Chambre des communes à travailler dans des conditions dangereuses? Normalement, ces conditions pourraient faire l'objet d'une plainte aux termes du Code canadien du travail. Avez-vous déjà visité, monsieur le Président, nos ateliers de restauration, où les employés travaillent sans ventilation suffisante avec des produits toxiques qui, normalement, seraient interdits parce qu'ils rendent le milieu de travail dangereux? Par exception, la Chambre des communes n'est pas assujettie même aux exigences minimales du Code canadien du travail. Nous nous en exemptons nous-mêmes. C'est pourquoi nous établissons nos propres règles en ce qui concerne l'usage du tabac. Contrairement aux autres employés qui relèvent du gouvernement fédéral, ceux de la Colline sont mal protégés car la Chambre des communes est largement exemptée des lois en matière de santé et de sécurité. La raison en est que le gouvernement n'a pas encore mis en oeuvre les articles qui, dans une loi adoptée pendant la dernière législature, accordent aux travailleurs de la Colline du Parlement les protections minimales prévues par lois en matière de santé et de sécurité. Nous avons donc, en effet, beaucoup à faire dans ce domaine.

Mais, monsieur le Président, je pense que, étant donné que cinq mois ont passé depuis que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a été nommé, et maintenant on est arrivé au temps de faire le bilan de ce qu'il fait chez lui. On demande aux Canadiens de penser globalement en ce qui concerne l'environnement et de réagir du point de vue local. Mais faisons l'analyse de l'action reprise par le ministre de l'Environnement qui a été nommé au mois de janvier, disant qu'il allait bouleverser le système du gouvernement en ce qui concerne toute décision qui toucherait l'environnement.

Pourquoi ce même ministre? Si on fait le même bilan, monsieur le Président, j'aimerais parler sur plusieurs sujets, d'abord sur la décision annoncée, décision sur les «remuements» annoncés par le ministre des Transports (M. Bouchard), l'autre Bouchard, en ce qui concerne VIA Rail.

Le ministre des Transports a même dit cette semaine qu'il est prêt à laisser couler, à laisser finir pour l'avenir le transport-passagers de VIA Rail. Mais, monsieur le Président, cette semaine, on a demandé au Comité de l'environnement: Est-ce que l'autre Bouchard, le mini-bouche et le grand-bouche, est-ce que l'autre Bouchard a été demandé, comme il l'a dit lui-même, c'est lui-même qui a dit que lorsqu'il était en place, il aurait pu. . .

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture) (M. Blais) invoque le Règlement.

M. Blais: Depuis le début, j'écoute ses commentaires et elle peut profiter de l'inattention de certains députés, mais je crois qu'on doit utiliser le nom des personnes. Ici, il y a des règles parlementaires. Je ne crois pas qu'on doive glisser, insulter les gens, utiliser des abréviations qui n'ont aucune mesure commune avec la réalité. Si mon honorable collègue a des arguments, elle peut les faire valoir sans tomber... selon son habitude, à utiliser, à essayer de jouer sur les mots, elle qui n'hésite pas à se lever pour des virgules et des points-virgules à tout venant, à différentes occasions, à soulever des questions de priviliège pour des insignifiances à l'occasion. Je crois que dans un cas comme celui-là, on doit respecter, je pense, des règles strictes dans cette Chambre, monsieur le Président.

J'inviterais la députée à être prudente et peut-être à retirer des mots qui deviennent presque des grossièretés.

M. le vice-président: La députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) connaît le Règlement et je suis convaincu qu'elle va le suivre et faire son possible.

Mme Copps: Oui, absolument, monsieur le Président, je ne croyais pas que «bouche» était grossier.

M. Tremblay (Lotbinière): C'est de la façon que vous le dites!

Mme Copps: Excusez-moi quand je touche les nerfs brisés du parti conservateur, monsieur le Président, mais j'aimerais continuer à faire le bilan, tel que je l'ai annoncé, de VIA Rail. Et je comprends pourquoi les conservateurs sont énervés quand on parle de VIA Rail, parce qu'on sait fort bien que la décision de fermer VIA Rail, le service-passagers, va toucher tous les coins de la province de Québec et tous les coins du Canada, y compris ma propre ville de Hamilton. Mais j'ai demandé spécialement et on n'a pas eu une bonne réponse. M. Bouchard, l'autre Bouchard, le ministre de l'Environnement, a dit..

M. Blais: Monsieur le Président, je viens de le répéter, je crois qu'il y a une façon de parler des ministres et des députés en cette Chambre. Je crois que la députée ne peut quand même pas dire qu'elle n'a pas été avertie!

M. le vice-président: Je demanderais à l'honorable députée, lorsqu'elle parle des ministres, d'y référer par leur titre.

Mme Copps: Je parlais du ministre de l'Environnement (M. Lucien Bouchard), quand il a été nommé, il a annoncé qu'il aurait droit de veto sur toute décision fédérale en matière d'environnement. Maintenant, une décision a été rendue par le ministre des Transports (M. Benoît Bouchard). Et, quand on demande au Comité de l'environnement s'il a été consulté, car, vous le savez fort bien, monsieur le Président, en matière de transport, si on veut devenir une société conservatrice, pas du point de vue politique, certainement pas, mais en matière de transport et en matière d'écologie, il faut que l'on ait une politique de transport qui justement aurait pour but d'encourager les Canadiens à voyager par train, d'encourager le transport en commun. Que ce soit par VIA Rail, par le train, ou d'autres moyens de transport, je pense que la conservation de l'environnement doit être un de nos premiers objectifs en matière de politique environnementale pour le XXI^e^ siècle.

M. Boudria: Absolument!

Mme Copps: Le gouvernement ne voit même pas maintenant... Si nous regardons la situation à l'aéroport de Toronto, il y beaucoup de Torontois qui commencent maintenant à se servir, depuis 1988-1989, du train, et cela justement dû au fait que le service aérien est tellement congestionné, et ils commencent maintenant à utiliser d'autres moyens de transport en commun qui sont beaucoup plus efficaces en ce qui concerne l'environnement. Mais voilà, le gouvernement décide de fermer VIA Rail, et sur ce dossier, aucune consultation avec le ministre de l'Environnement! Alors, dans le dossier de VIA Rail, il faudrait rapporter que le ministre de l'Environnement a reçu comme note, dans son rapport de cinq mois, un F, monsieur le Président...

M. Boudria: F moins.

Mme Copps: Un F parce qu'il n'a jamais été consulté à ce sujet sur une question qui doit être une question primordiale de l'environnement.

Deuxièmement, monsieur le Président, sur la question du projet Rafferty-Alameda, et je sais que le secrétaire parlementaire du ministre a fait référence à la décision de la cour: eh bien, merci au bon Dieu, monsieur le Président, pour cette décision de la cour qui a reconnu le fait, pour ce qui est du projet Rafferty-Alameda, qu'il n'y avait pas eu suffisamment d'études fédérales tel que cela était requis par le projet de loi environnemental canadien, qui a été passé en 1987. Mais, monsieur le Président, est-ce que nous, en tant que parlementaires, sommes obligés de recourir tout le temps à la cour avant d'avoir une décision qui sauvegarderait notre environnement? Je dois donner à notre ministre, dans le dossier de Rafferty-Alameda, un E, pas un F, monsieur le Président.

M. Boudria: E moins.

Mme Copps: Je lui donne un E, et je vais vous dire pourquoi. Un E parce que d'abord il a failli en ne prenant pas lui-même la décision de procéder à un examen fédéral tel que cela aurait dû être fait, selon les règlements de sa propre loi. Mais, au moins, il faut reconnaître le fait que, suite à la bonne décision rendue par le juge Cullen, qui a été malheureusement critiqué par certains députés consevateurs qui prétendent que c'est un juge libéral qui a rendu cette décision, donc, suite à cette bonne décision, le ministre fédéral de l'Environnement a, au moins, eu le bon sens de ne pas faire appel, tandis que le gouvernement de la Saskatchewan est en train de faire appel afin de faire renverser cette bonne décision rendue par le juge Cullen. A ce moment-là, je dois donner au ministre fédéral de l'Environnement un E.

M. Boudria: Vous êtes trop généreuse.

Mme Copps: Maintenant, cette semaine, on voit que l'étude fédérale qui vient de sortir au sujet de Rafferty-Alameda démontre clairement que les examens qui auraient dû être faits avant de commencer le projet n'ont pas été faits, et je demande au ministre s'il veut améliorer un petit peu son *standing* au sujet de son bulletin scolaire. Je pense que le ministre aurait intérêt, cette semaine, de ne pas attendre les études finales, mais justement constater qu'il doit y avoir un examen complet sur la question de Rafferty-Alameda, parce que c'est bien évident, après les résultats des examens cette semaine, que les études appropriées n'ont pas été faites.

• (1250)

Alors, le troisième projet, monsieur le Président, qui était dans le dossier pour considération au ministère de l'Environnement, c'est le dossier de la baie James. Monsieur le Président, sur ce dossier-là, je sais que le ministre est à Québec aujourd'hui annonçant qu'il faisait certaines choses au sujet du fleuve Saint-Laurent, ce qui est bien bon et qui vient à la suite de recommandations faites par notre chef (M. Turner) au cours de la dernière campagne électorale, et pour cela je suis contente qu'il continue. Mais au sujet du projet de la baie James, il faut dire que le ministre de l'Environnement doit recevoir un *F minus*.

M. Boudria: F moins!

Mme Copps: F moins, monsieur le Président.

M. Boudria: C'est tout ce qu'il mérite!

Mme Copps: Parce qu'on a entendu les Indiens de la tribu des Cris qui sont venus devant notre Comité de l'environnement la semaine dernière, qui nous criaient, du fond de leur coeur, ils disaient que maintenant on ne peut plus manger les produits de nos pêches dans nos régions parce qu'ils sont pleins de mercure. Et ils nous demandaient, pas de nous retirer du projet de la Phase II, mais au moins, monsieur le Président, ils ont demandé au gouvernement fédéral de faire une analyse fédérale indépendante des résultats de la première phase de la baie James.

Vous savez, monsieur le Président, la réponse du ministre de l'Environnement à cet égard. Il a dit: On n'a pas besoin des études fédérales, des examens fédéraux parce qu'on a déjà les études faites par Hydro-Québec. Mais, monsieur le Président, demander à Hydro-Québec de faire l'analyse des effets environnementaux de la première phase, c'est un peu comme demander au renard de faire l'examen du poulailler. A ce moment-là, tout ce qu'on demande, je pense que c'est quand même normal, si le gouvernement fédéral, le ministre, prétend que c'est lui qui aura droit de veto sur tout projet national, c'est au moins de faire une analyse pour déterminer si, à la suite de la Phase I de la baie James, on a fait certains dédommagements environnementaux en ce qui concerne le peuple autochtone qui, d'abord et avant tout, a été en place dans la région de la baie James et qui était en place bien avant que la soi-disant civilisation européenne soit arrivée au Canada.

Alors, sur la baie James, je dois lui donner un F moins.

M. Boudria: C'est tout ce qu'il mérite.

Mme Copps: Sur la question des déchets toxiques qui est aussi un des points inscrits dans notre motion, je suis absolument étonnée, on a vu, durant la période des questions, il y a deux, trois semaines, au sujet de l'importation de l'essence pleine de BPC, le ministre lui-même a fait plusieurs discours en disant: Je vais faire de mon mieux, je vais bloquer. Il a même fermé les trois quarts de toutes les frontières qui feraient venir l'essence des États-Unis. Semble-t-il, il a réagi vite en face des articles dans les journaux qui décrivaient une situation intolérable pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

Monsieur le Président, si on examine de près le dossier de la question des déchets toxiques, il faut reconnaître le fait qu'au Canada, maintenant, depuis un bon bout de temps, on est en train de devenir le dépotoir des déchets américains en ce qui concerne les déchets toxiques comme les BPC, comme d'autres déchets toxiques, et aussi en ce qui concerne les déchets secs. On sait que, par exemple, dans les Cantons de l'Est, on voit des réfrigérateurs pleins de CFC qui sont importés des États-Unis et qui en fin de compte se trouvent dans les dépotoirs partout avec les CFC qui sont libres de sortir dans notre atmosphère. Alors, c'est bien bon de dire qu'il fait de son mieux, mais, monsieur le Président, pour vraiment avoir une politique de déchets toxiques, il faut savoir d'où viennent ces déchets toxiques, aussi bien légalement qu'illégalement, et avoir en place une criminalité pour que les compagnies et les personnes qui créent les déchets toxiques doivent elles-mêmes prendre la responsabilité.

[*Traduction*]

Si nous tenons à mettre de l'ordre dans nos affaires, nous devons adopter un principe fondamental dont le gouvernement a fait fi jusqu'à présent. En tant que Canadiens et membres de la race humaine, nous devons mettre fin à notre propre gaspillage.

Dans le cas qui nous occupe, nous sommes en train de faire de l'importation de déchets des États-Unis une grosse affaire. Les Américains ne demandent pas mieux que de se débarrasser de leurs déchets parce que, dès que ces déchets sortent de leur territoire, ils n'en sont plus légalement responsables. Les Américains ont donc tout avantage à envoyer leurs déchets toxiques au Canada.

Nous importons des déchets toxiques. L'an dernier, 140 000 tonnes métriques de déchets dangereux ont été légalement importées des États-Unis. Qui sait ce qui est entré au pays illégalement? Il faut mettre un terme à ce genre d'activités. C'est pour ça que je suis si choquée, si déçue, si inquiète et si complètement sidérée par les décisions du ministre de l'Environnement qui n'encourage pas le Congrès à adopter la Hazardous Export Control Act proposée la semaine dernière par M. Synar, le représentant démocrate de l'Oklahoma.

Cette mesure législative, bien qu'elle ait besoin d'être amendée, devrait contribuer à interdire l'entrée au pays des déchets dangereux en provenance des États-Unis qui sont par la suite déversés illégallement. Notre ministre de l'Environnement non seulement semble ne porter aucun intérêt à ce projet de loi, mais il cherche délibérément à le contrecarrer. Pour cela, je lui donne F moins.

Monsieur le Président, sur le Protocole de Montréal, le ministre a dit en février qu'il était absolument prêt à faire le mieux pour commencer avec des règlements. La semaine dernière, il est venu nous dire qu'il ne peut pas procéder avec les règlements parce qu'ils ont mal rédigé la loi. Mais qu'est-ce qu'ils faisaient entre le mois de février et le mois de juin? C'est le ministre qui doit en prendre la responsabilité.

[*Traduction*]

Le ministre devrait se remettre à l'oeuvre, parce que jusqu'à maintenant, dans les cinq premiers mois de son mandat, ses notes sont vraiment faibles. Au cours de la Semaine nationale de l'environnement, nous devrions faire comprendre au ministre de l'Environnement qu'il sera tenu responsable des notes lamentables qu'obtiendra son gouvernement dans ce dossier.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, comme le sait le député, le bill que M. Synar a proposé au Congrès prévoit l'inspection des dépotoirs canadiens par des agents américains ainsi que l'application de normes américaines aux dépotoirs canadiens.

La députée et le parti qu'elle représente seraient-ils en faveur de l'aspect d'égalité extra-territoriale de ce bill?

Mme Copps: Tout d'abord, monsieur le Président, je suis surprise que le gouvernement actuel s'insurge à l'idée que les Américains pourraient s'arroger le droit de venir inspecter nos dépotoirs, alors qu'au moment où il négociait l'entente de libre-échange, il trouvait parfaitement naturel de les laisser venir vérifier les livres de nos entreprises forestières.

Sauf erreur, monsieur le Président, le traité de non-prolifération renferme une disposition spéciale autorisant les pays qui fournissent la technologie nucléaire à s'assurer que les substances qu'ils fournissent sont utilisées aux fins prévues.

Pour ce qui est du projert de loi de M. Synar, il pourrait donner lieu selon moi à un accord bilatéral. Pour ce qui est du droit des États-Unis de procéder à certaines vérifications chez-nous, l'accord bilatéral actuel n'est qu'un chiffon de papier sans valeur.

Le projet de loi de M. Synar pourrait être modifié de façon à aboutir à une entente réciproque entre le Canada et les États-Unis. Son projet de loi vise à éviter que les compagnies américaines se débarrassent de leurs déchets à l'étranger, que ce soit au Canada ou dans des pays du tiers monde. Il renferme l'assurance que les déchets seront éliminés d'une façon appropriée. A mon avis, nous pourrions élaborer une entente bilatérale qui permettrait d'atteindre les objectifs de M. Synar sans pour autant entraver le droit de notre pays d'élaborer et d'appliquer son propre règlement.

A mon avis, si le gouvernement tente actuellement par réflexe de bloquer le projet de loi de M. Synar, c'est vraisemblablement pour répondre aux voeux de grosses entreprises. En effet, deux ou trois entreprises canadiennes ont amassé des millions de dollars en important des déchets dangereux. Le gouvernement ne se soucie pas vraiment de défendre la souveraineté de notre pays.

Article 31 du Règlement

Cet argument ne saurait me convaincre. Il veut nous jeter de la poudre aux yeux. Si le gouvernement tient vraiment à s'attaquer au problème des déchets en provenance des États-Unis qui arrivent chez-nous par centaines de milliers de tonnes, il devrait appuyer le principe du projet de loi Synar et s'efforcer d'en faire modifier les éléments qu'il trouve indésirables.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LE PRIX DU LAIT

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, des décisions récentes du gouvernement jettent l'industrie laitière canadienne dans une crise très grave dans l'immédiat et la livrent à un avenir des plus incertain.

On plafonne les prix du lait industriel jusqu'en décembre 1990, en même temps qu'on prévoit la possibilité que les prix baissent lorsque diminuent les coûts de production calculés selon la formule établie. Cela laisse les producteurs laitiers songeurs au sujet de l'engagement que le gouvernement dit prendre envers l'industrie laitière.

Quand le gouvernement cessera-t-il de s'acharner contre la gestion dirigée de l'offre des producteurs laitiers, de prétendre qu'il défend l'industrie alors qu'il la laisse se désintégrer?

* * *

L'ÉCONOMIE

LES RÉDUCTIONS DE REVENU AU CANADA ATLANTIQUE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, certaines familles du Canada atlantique connaîtront des réductions de revenu de 50 p. 100 ou plus cette année, et les perspectives pour les deux prochaines années ne sont guère plus souriantes. Les plus touchés sont les jeunes couples, malgré la baisse marquée de leurs revenus, doivent néanmoins payer leur hypothèque et leur bateau. Comme les taux d'intérêt ont monté récemment, ces paiements n'ont certainement pas été réduits, encore moins en proportion de la diminution des revenus. Pour ces jeunes couples, et dans certains cas pour les parents qui ont garanti les prêts hypothécaires, la saisie des maisons serait un vrai désastre.

Le Canada a besoin de jeunes qui sont en santé, vaillants, en bonne situtation financière. Pour traverser ces difficultés de courte durée, ils ont besoin de notre aide de façon à pouvoir apporter au Canada leur contribution pendant bien des années encore lorsque la situation des pêches se sera rétablie.

En conséquence, je presse le gouvernement d'établir des mesures de soutien spéciales pour aider ces familles à traverser ce mauvais moment.

Monsieur le Président, si en traversant une forêt vous voyez un foyer d'incendie, vous ne passez pas votre chemin et vous allez l'éteindre avant qu'il ne se propage. Pareillement, la crise économique doit être conjurée dès maintenant.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA DÉCISION DE NE PAS CONSTRUIRE UN IMMEUBLE POUR TRANSPORTS CANADA

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, le 9 mai, le ministre des Travaux publics (M. MacKay) a déclaré à la Chambre que la décision du gouvernement de ne pas construire un nouvel immeuble pour Transports Canada, mais de renouveler le bail du ministère avec M. Robert Campeau, avait «entraîné des économies considérables». Parallèlement, dans son discours sur le budget, le ministre des Finances a parlé de l'annulation de la construction d'un nouvel immeuble comme d'une «réduction de dépenses».

Hier, lorsqu'il a témoigné devant le Comité de la consommation et des corporations, le ministre des Travaux publics s'est nettement contredit et il a déclaré qu'il ne savait pas du tout si le renouvellement du bail de Transports Canada avec M. Campeau allait occasionner des économies et que, effectivement, cette décision pourrait coûter des centaines de millions de dollars aux contribuables.

Dans une déclaration plus troublante encore, le ministre a admis que la décision de ne pas construire un nouvel immeuble et de renouveler le bail a été motivée par des considérations d'ordre politique et non financier: il n'était pas nécessaire de faire des économies du moment que l'annulation de la construction d'un nouvel immeuble donnait l'«impression» que l'on se serrait la ceinture.

Je demande au ministre d'être honnête avec les contribuables canadiens et de mettre fin à l'inefficacité et à l'hypocrisie qui minent le projet de Transports Canada depuis le début et de dire de façon claire et non équivoque. . .

M. le Président: La période réservée au député est terminée.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, c'est la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, et je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler à mes collègues et à tous les Canadiens qu'il importe de favoriser l'intégration complète des personnes handicapées à tous les secteurs de la société canadienne.

Le Canada est un pays qui respecte les droits de tous, c'est un pays où on encourage tout le monde à faire de son mieux. Pour les personnes handicapées, qui représentent près de 15 p. 100 de la population, des activités quotidiennes, même simples, peuvent pourtant poser d'énormes problèmes.

Cette semaine devrait être l'occasion pour nous d'essayer de trouver ensemble des moyens d'abattre les obstacles physiques et autres qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement aux activités de la société canadienne.

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, pour l'attention toute particulière que vous avez accordée à cette semaine en désignant la journée d'hier, le 7 juin, Journée de l'emploi sur la Colline. Je félicite par ailleurs le premier ministre (M. Mulroney) pour avoir décrété la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées qui est un moyen de contribuer à changer l'attitude des Canadiens vis-à-vis de leurs concitoyens qui sont handicapés.

* * *

LES PÊCHES

L'INDUSTRIE DU CRABE DANS LA PÉNINSULE ACADIENNE

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, une rencontre de concertation a eu lieu en fin de semaine dans la Péninsule acadienne, afin de faire le point sur la crise qui sévit actuellement dans l'industrie du crabe.

Cette rencontre a permis à tous les intervenants concernés de proposer des recommandations visant à élargir la base économique de la Péninsule acadienne.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, toute l'industrie des pêches du Nord-Est du Nouveau-Brunswick traverse une période extrêmement difficile et cette industrie ne peut, à elle seule, continuer d'être le pilier de l'économie de la région.

C'est pourquoi je demande au premier ministre du Canada (M. Mulroney) de mandater le ministre des Consommateurs et des Sociétés et député de Madawaska—Victoria (M. Valcourt) de mettre sur pied, avec le ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (M. MacKay), et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), un groupe de travail chargé de trouver des solutions pour venir en aide à ces travailleurs et travailleuses courageux et compétents, qui se retrouvent actuellement dans une situation intolérable.

Monsieur le Président, le gouvernement fédéral doit immédiatement se pencher sur cette question, afin de démontrer qu'il comprend la frustration de ces travailleuses et travailleurs acadiens qui ont le droit de vivre et de travailler dans le respect et la dignité.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA RÉSOLUTION DANS LA REVUE «WESTERN REPORT»

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'attire l'attention des députés sur le numéro du 22 mai de la revue *Western Report* et la popularité croissante de la résolution n^o^ 1. Cette résolution stipule que toutes les futures augmentations d'impôt devraient être inférieures aux réductions des dépenses jusqu'à ce que le budget soit équilibré. C'est le premier signe d'une révolte des contribuables contre le récent budget.

Le budget des conservateurs ne prévoit pas de restrictions. Il accroît le déficit ainsi que les sommes affectées à un secteur public démesuré. J'implore un député conservateur, n'importe lequel, de s'élever contre ce budget. Où est la responsabilité financière des conservateurs?

J'espère que la résolution n^o^ 1 portera fruit. Les Canadiens de l'Ouest ont appris que les protestations les plus efficaces se déroulaient aux bureaux de scrutin. Je préviens les membres du Parti progressiste conservateur que, s'ils continuent de taxer et de dépenser, ce n'est qu'une question de temps avant que les conservateurs de tout le Canada ne soient confrontés à une nouvelle option politique fondée sur la libre entreprise et la responsabilité financière.

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT D'UN LIQUIDE VISQUEUX À SENNETERRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, un article de Camille Beaulieu pour la Presse Canadienne du 4 juin 1989 titre «Un wagon américain laisse échapper un liquide visqueux à Senneterre.» Il s'agit d'un wagon de chemins de fer convoyé par le Canadien National et appartenant à la compagnie américaine Southern, nº 524335, qui est bloqué dans la cour de triage de Senneterre en raison d'une avarie. La fiche de réparation du CN nº 6229, datée du 2 juin 1989, mentionne: «Suite à une avarie du wagon qui a été arrêté à Senneterre pour réparation, il a été constaté qu'il contenait quelques plaques de cuivre. La cargaison est en réalité composée de barils contenant toutes sortes de produits non identifiés et il n'y a pas de couvercles sur les barils. Plusieurs ont été renversés et les liquides coulent sous le wagon.» Ce wagon est entré au Québec vers le 19 mai 1989, ce qui signifie que les dirigeants du CN ont laissé ce wagon traverser villes et villages du Québec pendant plusieurs jours sans s'inquiéter du liquide qui coulait sous ce wagon.

Monsieur le Président, c'est une chance que les employés du CN à Senneterre sont compétents et qu'ils prennent soin de l'environnement en Abitibi!

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le budget du gouvernement a imposé aux Canadiens quelques-unes des taxes les plus brutales, les plus impitoyables et les plus régressives, dont la taxe sur les produits et services qui sera perçue jusque sur les maisons que les Canadiens veulent acheter.

Selon le fonctionnaire du cabinet du ministre à qui l'on s'adresse, cette taxe peut être remboursable, partiellement remboursable ou non remboursable. Or, les acheteurs et les entrepreneurs en bâtiment ont le droit de savoir ce qui se passe pour pouvoir faire des projets.

En outre, le ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway) déclare que le PAREL pour les logements locatifs a été annulé parce que ce programme ne s'adresse pas entièrement aux Canadiens nécessiteux. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Des groupes de locataires de partout au Canada ne sont pas d'accord avec cela. En fait, le PAREL pour les logements locatifs est un programme très efficace destiné aux locataires qui méritent un logement convenable. Le gouvernement devrait examiner les faits réels.

L'ENVIRONNEMENT

LE CENTRE SUR LES RECHERCHES ATMOSPHÉRIQUES

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, la semaine du 4 au 10 juin est la Semaine canadienne de l'environnement. Pour souligner cet événement majeur, il me paraît tout indiqué d'annoncer que le gouvernement fédéral accordera une subvention de 435 000$ pour l'agrandissement du centre sur les recherches atmosphériques, le CARE, situé à Egbert, en Ontario.

La construction des nouveaux locaux est déjà en cours. Le centre mettra au point de nouveaux instruments de surveillance, il effectuera des travaux de recherche et étudiera les effets des variations climatiques sur les ressources en eaux et les forêts.

Le CARE est le seul centre de recherche en son genre au Canada. Il est situé dans une partie rurale de la circonscription de Simcoe-Centre, ce qui garantit que ses mesures ne sont pas faussées par les hauts taux de pollution atmosphérique fréquents dans les centres urbains.

Grâce à ses installations, le centre mettra au point de nouvelles techniques qui permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de la recherche sur l'environnement et l'atmosphère.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'AMÉLIORATION DE LA VOIE FERRÉE DE LA SUBDIVISION DE BIG RIVER

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le 13 avril, j'ai assisté à une assemblée de céréaliers et de citoyens concernés à Debden, en Saskatchewan, au cours de laquelle la discussion a porté presque entièrement sur la nécessité d'améliorer la voie ferrée entre Debden et Big River, en Saskatchewan.

Le 2 juin, en réponse à une lettre que je lui avais adressée, le ministre des Transports (M. Bouchard) a admis que le tronçon de voie ferrée connu sous le nom de subdivision de Big River avait été désigné pour être remis en état en mai 1984. Toutefois, immédiatement après les élections générales de cette année-là, le projet a été annulé en septembre 1984.

Le ministre déclare maintenant que la suppression anticipée du programme de remise en état des embranchements, auquel on avait affecté suffisamment de fonds pour effectuer la remise en état de la subdivision de Big River, a tué le projet, et qu'aucun crédit pour cet embranchement ne sera maintenant approuvé.

Le ministre et le gouvernement jouent avec l'avenir de localités entières en l'occurrence, et je presse le ministre de reconsidérer immédiatement la suppression du programme de remise en état des embranchements et d'honorer des engagements pris auparavant comme celui d'améliorer la subdivision de Big River.

* * *

• (1410)

LA PRESSE

LE REPORTAGE DES ÉVÉNEMENTS QUI SE DÉROULENT EN CHINE

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, étant depuis 20 ans membre de la Tribune parlementaire de la presse, et ayant été notamment pendant plusieurs années membre de son bureau, je suis bien conscient des attaques que les journalistes reçoivent des politiciens et du public. Mais ce n'est rien à côté de celles que risquent en ce moment les journalistes à Beijing, à Shanghai et ailleurs pendant que se déroule cette tragédie en Chine. Nos journalistes qui collaborent aux journaux et aux émissions de télévision et de radio canadiens sont témoins de scènes qui dépassent absolument l'entendement humain. Ils vivent et ils rapportent un horrible moment d'histoire pris sur le vif.

J'ai été ému d'entendre Jan Wong du *Globe and Mail* déclarer de première main à l'émission *Morningside* de Radio-Canada:

> J'ai vu ce jeune homme grimper sur un char et arrêter tout le convoi. Cela s'est passé juste devant ma fenêtre et je n'ai pas pu m'empêcher de pleurer.

Recevoir une enveloppe brune à une station-service de la partie ouest d'Ottawa est peu de chose en comparaison de l'héroïsme des reporters qui défient la loi martiale dans un pays où on frappe les journalistes étrangers et où on tire au hasard dans les fenêtres des résidences des diplomates. *Vive La Presse Libre.*

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA FONDATION PHIL LATULIPPE POUR ENFANTS HANDICAPÉS

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, M. Phil Latulippe est un Canadien exceptionnel qui, à 70 ans, traverse le Canada à la course en vue de recueillir 300 000$ pour l'établissement de programmes récréatifs à l'intention des enfants handicapés. L'argent sera versé à la Fondation Phil Latulippe. En tant que Canadiens généreux, appuyons tous cet homme remarquable et son épouse dévouée, Lucie.

J'ai rencontré Phil Latulippe pour la première fois lorsqu'il était sergent dans les Forces canadiennes. Il était à l'époque affecté à la 2e Ambulance de campagne à la base de Petawawa. Il y a 22 ans, il a décidé d'arrêter de boire et de fumer, et de se mettre en forme. La piste d'athlétisme de la base mesurait un demi-mille. Il a donc décidé de marcher sans arrêt autour de la piste 365 fois, soit une fois pour chaque jour de l'année. Il lui a fallu presque deux jours pour parcourir les 182,5 milles. Le général S.V. Radley-Walters, qui était commandant de la base à l'époque, avait demandé à moi et à plusieurs autres personnes de nous relayer pour marcher avec lui afin de l'appuyer moralement, ce que nous avons fait. L'adjudant-chef à la retraite qui fumait trois paquets de cigarettes par jour tente maintenant de battre son propre record, qu'il a établi en 1981, pour la traversée du Canada à la course.

Tous les Canadiens souhaitent bonne chance et bon voyage à cet homme phénoménal. Merci, Phil, d'être un si bon exemple pour nous tous.

* * *

L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

LA NOMINATION D'UN CANADIEN COMME SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'ai l'insigne privilège d'annoncer à la Chambre qu'hier matin à Londres l'organe directeur de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, une institution spécialisée des Nations Unies, vient de désigner le prochain secrétaire général de cette institution en la personne de M. William O'Neil.

C'est la première fois qu'un Canadien dirige une institution spécialisée des Nations Unies depuis 40 ans, et les Canadiens ont de quoi en être fiers. Cette nomination reflète bien l'engagement ferme du Canada à l'égard de l'OMCI et la participation du Canada à ses activités depuis sa fondation en 1948.

L'OMCI s'occupe non seulement de la sauvegarde de la vie humaine en mer, mais elle défend aussi la cause d'un environnement marin plus propre en empêchant les navires de polluer les mers. Tous les Canadiens souscrivent à des objectifs aussi admirables. Le Canada doit être fier que ces objectifs soient poursuivis par un Canadien qui a consacré sa vie à la protection du public dans les milieux maritimes pendant plus de 40 ans.

M. William O'Neil a été le premier commissaire de la Garde côtière canadienne et il a exercé les fonctions de président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent au cours des 10 dernières années. Sa nomination au poste de secrétaire général de l'OMCI tient à la crédibilité dont il jouit dans les milieux maritimes internationaux et donne également une haute idée de l'excellente réputation du Canada en tant que défenseur de la cause d'une navigation maritime plus sûre et des océans plus propres.

* * *

L'AGENCE SPATIALE

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, je désire répondre à certaines observations que le premier ministre (M. Mulroney) a faites à la presse, hier, au sujet du refus de nombreux scientifiques de suivre l'agence spatiale.

Aucun gouvernement ne prendrait une décision dans le domaine médical sans consulter la profession. Personne n'envisagerait de modifier le système juridique sans consulter des juristes. Le gouvernement nous a démontré qu'il ne prenait jamais de décision au sujet du milieu des affaires sans consulter ce milieu. Alors pourquoi le premier ministre traite-t-il avec autant de mépris les scientifiques qui ne réclament que le droit de bénéficier des mêmes prérogatives?

Monsieur le Président, le premier ministre a dit également qu'il n'était pas inquiet du fait que seulement 4 des 56 scientifiques qui travaillent présentement à Ottawa sont prêts à déménager à Saint-Lambert, et qu'il y a beaucoup de gens qui sont prêts à relever le défi.

[*Traduction*]

J'invite le premier ministre à revenir à la réalité, une réalité où des universités insuffisamment financées essaient malgré tout de former des scientifiques, un monde où les scientifiques expérimentés sont tellement difficiles à trouver qu'ils n'ont pas à tolérer le mépris aveugle de politiciens opportunistes. Il y a d'autres endroits où ils peuvent aller et où ils iront si le gouvernement ne reconnaît pas leur droit de participer aux décisions qui les touchent ainsi que leur famille.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE MATCH DE BASEBALL ANNUEL

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, le conflit entre l'âge et la beauté a connu un sommet, hier soir, quand les députés ont affronté les pages au baseball.

Pour la première fois en 11 ans, les députés ont décidé de laisser les pages gagner. Le lanceur de départ, le député de Kitchener (M. Reimer) nous a donné une avance de 12 à 2 sur les pages, mais le célèbre «terminator» de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) a laissé fondre l'avance des députés et il a dû subir sa première défaite de la saison par le compte de 14 à 13. Lawrence le superpage Weiner a compté le but vainqueur. Le page Petra Kuret a glissé jusqu'au marbre pour compter à la fin de la neuvième manche.

La partie opposait 35 pages à une faible équipe de 22 députés rondouillards et en mauvaise forme. Le capitaine Richard Gabruch a conçu la stratégie complexe qui a permis aux pages de remporter la victoire par une faible marge. Le député de Lethbridge (M. Thacker) a agréablement résumé la partie en disant que les bons ne perdent pas toujours.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERDIRE L'EXPORTATION DE PÉTROLE À PARTIR DU PORT DE VANCOUVER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en cette semaine internationale de l'environnement, alors que le premier ministre parle de l'environnement à Vancouver, j'avais quelques questions à poser au ministre de l'Environnement.

Après les déversements de Gray's Harbour et de l'Exxon Valdez, le ministre de l'Environnement a refusé l'enquête publique que nous demandions. Il dit que nous aurions plutôt une enquête bureaucratique «brève, rapide et énergique». Il doit savoir que le conseiller de la Colombie-Britannique en matière de déversements pétroliers vient de réclamer l'interdiction totale des exportations de pétrole à partir du port de Vancouver. Puisqu'il a refusé l'enquête publique que nous demandions et qu'il va faire étudier le dossier lui-même, peut-il nous donner maintenant la réponse rapide qu'il nous avait promise et nous dire ce qu'il pense de la solution proposée par le conseiller de la Colombie-Britannique, l'interdiction de toutes les exportations à partir du port de Vancouver?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce n'est qu'un côté de la question. La question porte sur l'inquiétude générale qui règne sur la côte de Colombie-Britannique et d'un bout à l'autre du Canada au sujet de l'ampleur des désastres que provoquent les déversements pétroliers au large de nos côtes. Nous avons mis sur pied un comité interne qui a commencé ses travaux. Nous sommes à mettre sur pied un autre mécanisme d'examen public de la question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous ne sommes pas plus renseignés qu'avant. J'espérais que le ministre nous dirait ce qu'il pense du projet du gouvernement de Colombie-Britannique d'interdire les exportations de pétrole à partir du port de Vancouver, monsieur le Président, ce qui nous intéresse tout spécialement vous et moi.

LA RÉUNION AVEC LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je ne m'étonne pas que le premier ministre parle d'environnement lors d'un dîner-bénéfice conservateur ce soir.

Mais il n'assistera pas avec moi et d'autres députés à l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne des municipalités, pour traiter des problèmes fondamentaux liés à l'infrastructure de nos villes et à l'environnement. Le ministre doit savoir qu'il y a en Ontario 138 villes, grandes et petites, dont les usines d'épuration des eaux d'égout ne respectent pas les normes relatives à l'environnement. Il doit savoir également que des villes de la côte est déversent leurs eaux usées directement dans l'océan. Certaines villes dans l'Ouest ont des réseaux d'assainissement qui débordent souvent et ont des fuites. L'État fédéral refuse carrément d'aider les municipalités à résoudre ce problème.

Le ministre de l'Environnement peut-il nous expliquer pourquoi, malgré les fanfaronnades du premier ministre en matière d'environnement, ce soir par exemple à Vancouver, l'État fédéral n'a rien fait pour s'occuper du traitement des eaux usées? Comment se fait-il que le ministre de l'Environnement ne veuille pas s'attaquer à la source du problème?

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la tâche environnementale est énorme. Les gouvernements doivent assumer le champ de leurs responsabilités. Le gouvernement fédéral va accomplir 100 p. 100 de ses responsabilités et il s'attend que les autres niveaux de gouvernement vont assumer les leurs. Il se trouve que les questions de systèmes d'égout sont de compétences municipale et provinciale, que nous avons au Canada un grave problème du fait que le prix de l'eau n'est pas imposé à son niveau réel. Si les municipalités du Canada imposaient le prix de l'eau au même niveau que leurs contreparties américaines, il n'y aurait aucun problème pour lever les milliards requis pour renouveler ces équipements.

LES EFFETS DE LA FERMETURE DE VIA RAIL SUR L'ENVIRONNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le problème n'est ni un problème municipal, ni provincial, car toutes les municipalités au Canada ainsi que toutes les provinces sont d'accord pour partager les frais, les coûts à un tiers, un tiers et un tiers. Le ministre et son gouvernement refusent toujours d'acquiescer à ces propositions.

Le ministre doit être bien étonné, j'imagine, si je peux regarder son jumeau, l'autre Bouchard, sans faire offense au Règlement. . . les paroles de son collègue, le ministre des Transports, qui nous dit qu'une étude d'impact sur l'environnement n'est pas nécessaire pour évaluer les conséquences de la suppresssion du transport des passagers sur VIA Rail.

Après avoir soigneusement consulté les experts, et surtout la documentation du gouvernement, nous avons constaté qu'en moyenne, pour chaque passager transporté sur un *mile*, l'automobile consomme quatre fois plus d'énergie et crée quatre fois plus de pollution que le train dans les régions rurales, et consomme dix fois plus d'énergie et crée dix fois plus de pollution dans les zones urbaines.

Étant donné que VIA RAil a transporté un milliard et demi de *miles*-passagers l'année dernière, le ministre de l'environnement n'est-il pas d'accord avec moi pour dire que la fermeture de VIA Rail aura des effets très négatifs, même catastrophiques, sur l'environnement dans notre pays?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, d'abord la position du gouvernement, c'est que le processus de *EARP* ne crée aucune obligation légale du gouvernement en matière d'évaluation de mesures qui ont pour effet de réduire le déficit du Budget. Et le chef de l'opposition, qui est lui-même un ancien ministre des Finances, sait très bien que les décisions budgétaires sont des décisions souveraines.

Cela dit, en ce qui concerne la mesure de réduction du déficit dans le domaine des trains par rapport à l'environnement, monsieur le Président, je ne vois pas comment le fait de maintenir à grands frais, soit 500 millions de dollars par année de déficit, des trains qui sillonnent le Canada, vides, et qui polluent, peut aider l'environnement. Ce qui aide l'environnement, ce sont les montants qui seront dégagés, monsieur le Président, à même ces réductions de déficit pour être ensuite affectés à d'autres fins, y compris, les fins d'environnement.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DES RÈGLEMENTS POUR LA PROTECTION DES GRANDS LACS

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il sait que les Grands Lacs sont en voie de devenir un grand réservoir de déchets toxiques. Dans un rapport récent, la Commission mixte internationale décrit les dangers actuels et futurs. Dieu seul sait à quel point les 30 000 produits chimiques qu'on y déverse vont affecter la santé humaine.

Deux ans après avoir modifié l'entente sur la qualité des eaux des Grands Lacs—elle faisait état de programmes destinés à tarir toute source de contamination—le gouvernement n'a encore rien fait. Le ministre va-t-il enfin préconiser une initiative à deux volets pour nettoyer les Grands Lacs et mettre de l'avant de nouveaux règlements très stricts visant à protéger cette ressource nationale vitale?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député oublie que le gouvernement est en train d'établir 17 mesures correctives pour les Grands Lacs. Il y a 17 points critiques et nous avons alloué 125 millions de dollars pour corriger cette situation. Cette initiative s'ajoute au programme de 110 millions de dollars dévoilé aujourd'hui et visant à nettoyer le fleuve Saint-Laurent. Ça c'est de l'action.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, étant donné qu'on crée 1 000 nouveaux produits chimiques par année autour des Grands Lacs et qu'au moins 500 sont soupçonnés d'être nocifs pour l'homme, le ministre s'engagerait-il dès maintenant à allouer des fonds additionnels pour la recherche, la réglementation et la réduction dans le secteur des substances toxiques avant que la crise ne devienne irréversible?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est là une question qui tourmente le gouvernement et tous les Canadiens. Nous sommes d'accord avec l'opposition: nous devons continuer de mettre en oeuvre les programmes existants dont le but est d'éliminer le plus tôt possible la forte concentration de substances toxiques dans les Grands Lacs. Les mesures draconiennes que nous avons prises ont été couronnées de succès. L'an dernier, nous avons raffermi nos ententes avec les États-Unis, et nous allons continuer dans ce sens-là.

* * *

LES TRANSPORTS

LA DÉRÉGLEMENTATION DES LIGNES AÉRIENNES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Lorsque les conservateurs ont voulu déréglementer le transport aérien, ils nous ont fait miroiter des tarifs moins élevés et un plus grand choix pour les consommateurs. C'était en janvier 1988. Aujourd'hui, en juin 1989, deux compagnies aériennes se partagent 98 p. 100 du marché national et il n'existe plus de véritable concurrence. D'après l'auteur d'une étude récente, les tarifs aériens vont grimper de 30 p. 100 dans la prochaine année. Quelles mesures le ministre des Transports entend-il prendre pour assurer une véritable concurrence dans le ciel canadien?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais d'abord préciser que je n'ai pas lu l'étude de M. Roman et que je peux difficilement la commenter.

Cependant, je suis en mesure de dire, comme je l'ai dit hier concernant la déréglementation qui a été mise en place par le ministre des Transports d'alors, le vice-premier aujourd'hui, que toutes les régions canadiennes actuellement profitent de la déréglementation dans ce sens que où il y a énormément de services qui n'étaient pas donnés il y a cinq ou six ans, ils le sont maintenant.

Quant à la question des tarifs, évidemment, c'est une question excessivement complexe, parce que selon les régions et les types de routes, les routes transcontinentales par exemple, il y a des diminutions de tarifs qui vont jusqu'à 80 p. 100. Mais dans l'ensemble, je pense que la déréglementation a été un processus bénéfique pour les Canadiens.

[*Traduction*]

LA HAUSSE DES TARIFS DE VIA RAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre dit ne pas avoir lu le rapport, mais il a les réponses. Il n'a pas lu ce rapport et il a avoué ces deux derniers jours au chef de notre parti qu'il n'avait pas pris connaissance des propositions de VIA Rail à l'égard des compressions budgétaires imposées à cette société. Le ministre ne comprend-il pas qu'il y a place au Canada pour les transports aérien et ferroviaire et qu'en forçant VIA Rail à hausser ses tarifs, à abandonner des itinéraires et à réduire ses services, le gouvernement va détruire le transport ferroviaire au Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, cette question ne concerne pas le transport aérien, mais encore VIA Rail et elle va recevoir encore la même réponse. La société VIA Rail doit envisager de hausser ses tarifs, de supprimer des itinéraires et ainsi de suite. Elle doit voir à vivre avec les paramètres que nous lui avons fixés.

Je le répète, nous n'avons pas les moyens de consacrer autant d'argent que le croit le député à l'exploitation de trains vides.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous parlons des transports au Canada. Il n'existe plus aucune concurrence dans le transport aérien. Le gouvernement impose des compressions budgétaires à VIA Rail.

Permettez-moi de vous citer un exemple des répercussions que cela a dans ma circonscription. Le gouvernement force l'équipage qui travaille sur le train allant de Winnipeg à Churchill à rester en service 80 heures durant. Cela va à l'encontre de toutes les recommandations de la Commission Foisy, qui affirmait que les équipages devaient être frais et dispos. Le ministre compromet non seulement la concurrence, mais encore la sécurité. Que va-t-il faire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, encore une fois, je pense qu'on peut essayer de dramatiser la situation. Mon collègue de Churchill sait très bien que la situation particulière du train et des voies ferrées dans cette région est excessivement complexe à cause de la situation du gel qui s'y produit, que l'entretien des voies ferrées est excessivement difficile et que le Canadien National a travaillé excessivement pour tenter de définir une réponse à la question.

Mon collègue veut soulever essentiellement la question du port de Churchill. Nous allons rencontrer à 16 heures cet après-midi les gens de Churchill. On va les écouter, on va tenter de trouver des réponses avec eux.

* * *

[*Traduction*]

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

L'ENTENTE CONCLUE ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE AU SUJET DE LA MISE EN VALEUR D'HYDROCARBURES AU LARGE DES CÔTES

M. Dave Dingwall Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre du Canada est carrément en désaccord avec le vérificateur général concernant les dépenses faites en vertu de l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse au sujet de la mise en valeur d'hydrocarbures au large des côtes. Je trouve épouvantable qu'on ait affecté 20 millions de dollars—en deniers publics—à un projet qui n'a pas de rapport avec l'objet du fonds et qui est réalisé dans la région du ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

• (1430)

Comment le vice-premier ministre peut-il justifier ce népotisme local alors que le gouvernement prévoit par ailleurs dans son récent budget une réduction des places en garderies, qu'il sabre le financement du Canada atlantique dans le cadre des EDER et qu'il rejette des centaines de demandes présentées à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique? Comment le vice-premier ministre et le gouvernement du Canada peuvent-ils justifier un procédé aussi navrant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, à en juger par sa question, le député semble contre l'amélioration de l'infrastructure de la province de Nouvelle-Écosse.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pour l'ensemble des députés, et notamment pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, le député pourrait préciser à quels autres projets financés dans le cadre de ce programme il s'oppose. Qu'il dise aux habitants de la Nouvelle-Écosse à quoi il s'oppose. Nous ne savons pas ce qu'il approuve, mais nous voyons assurément qu'il est contre toutes les mesures susceptibles d'aider la population de la Nouvelle-Écosse à améliorer son sort, à obtenir de meilleures chances de succès y compris sur le plan de l'emploi.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je vais préciser au vice-premier ministre ce à quoi je m'oppose. Je m'oppose au népotisme qui ne profite qu'aux amis des conservateurs. Je m'y oppose carrément.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le vérificateur général a même dit que le motif unique pour justifier ce projet n'explique pas comment cette route favorisera l'exploration pétrolière en mer. Est-ce que le vice-premier ministre admettra aujourd'hui que son gouvernement a consacré des millions de dollars à la construction de cette route, projet qu'il peut difficilement justifiée sur le plan économique et qui ne contribuera nullement à l'exploration pétrolière en mer? Le seul but de ce projet était d'accorder une faveur à son ami et collègue, le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

L'hon. Don. Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait sûrement que ces projets sont l'initiative du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. En l'occurrence, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a proposé un projet qui semblait approprié et qui répondait aux critères établis, il a donc été réalisé.

Le député affirme qu'il est contre la réalisation de projets dans les circonscriptions des députés conservateurs. D'après mes renseignements, et qu'on me reprenne si je me trompe, dans le cadre de ce programme, une voie d'accès au port de Sydney a été construite dans la circonscription d'un de ses collègue, le député de Cape Breton—The Sydneys. Est-ce qu'il est aussi contre ce projet-là?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. GEORGE E. BROWN, MEMBRE DU CONGRÈS AMÉRICAIN

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. George E. Brown, membre du Congrès américain, qui représente le 36e district de la Californie aux États-Unis d'Amérique.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA CORÉE

M. le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation de l'Assemblée nationale de la Corée, gouvernée par le Parti de la justice et de la démocratie, délégation dirigée par l'honorable Jae Hee Nam, président du comité de la ville de Séoul.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Avant le dernier budget, le premier ministre et lui-même ont assuré à plusieurs reprises aux Canadiens que le gouvernement ne tenterait pas de réduire son déficit aux dépens des Canadiens à faible revenu.

Cependant, selon une étude récente, basée sur les modèles de Statistique Canada, plus de la moitié de toutes les familles dont le revenu est inférieur à 25 000 $ par an, soit au total près de deux millions de foyers, verront une fois de plus baisser leurs revenus.

Je voudrais donc savoir comment, étant donné ce fait, le ministre peut justifier de réduire le déficit du gouvernement au détriment des familles déjà défavorisées dans notre société?

L'hon. Michael Wilson (minister des Finances): Monsieur le Président, je tiens simplement à attirer l'attention du député sur certains des éléments du Budget qui ont accru de façon marquée la surtaxe imposée aux Canadiens à revenu élevé. On a également introduit un important impôt sur les sociétés de 1 milliard de dollars qui a eu pour effet de répartir le fardeau fiscal parmi les grandes sociétés. Ce sont les mesures en question contenues dans le dernier budget qui tendent à faire en sorte que le fardeau fiscal soit supporté dans une plus large mesure par ceux qui ont davantage de moyens.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que du fait des diverses mesures fiscales contenues dans le Budget, à part celles dont il a parlé peut-être, quelque 800 000 familles dont le revenu est inférieur à 15 000 $ par année paieront davantage d'impôts, en raison notamment des impôts régressifs qu'il a présentés cette semaine.

Le ministre a-t-il procédé à une analyse de ce genre quant aux répercussions de son budget sur les familles à faible revenu et dans l'affirmative, va-t-il maintenant la rendre publique?

L'hon. Michael Wilson (minister des Finances): Monsieur le Président, dans ce budget, nous avons accru le remboursement au titre de la taxe de vente, afin de contrebalancer les répercussions des mesures touchant la taxe de vente pour les gens les plus défavorisés, les personnes mêmes dont il a parlé, les familles gagnant moins de 15 000 $ par année.

M. Peterson: Vous avez tort.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de Willowdale prétend que c'est faux. Manifestement, il n'a pas lu le Budget, car cela y figure noir sur blanc et j'invite mon collègue à le lire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PRÉSENCE DE DÉCHETS NUCLÉAIRES DANS LES OCÉANS

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Environnement a trait à l'inquiétude croissante des Canadiens concernant la présence de déchets nucléaires dans les océans du globe.

Le ministre est-il au courant d'un rapport récent du ministère de la Défense des États-Unis selon lequel le 13 février 1950, un B-36 de l'aviation américaine eaissé tomber une bombe atomique dans les eaux situées entre les îles de la Reine Charlotte et l'île de Vancouver? Sait-il que cette bombe a explosé en partie lorsqu'elle est entrée dans l'eau, disséminant son cône de charge radioactive dans les eaux canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous étions effectivement au courant de ces faits, monsieur le Président.

LE DEVOIR QU'A LE MINISTRE D'INFORMER LA POPULATION

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): C'est au ministre des Affaires extérieures que je pose ma question supplémentaire. Si le ministre était au courant de ces faits, n'était-il pas tenu d'en informer les Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Sauf erreur, monsieur le Président, la députée voudrait savoir si, exerçant les pouvoirs dont il jouit, le gouvernement du Canada devrait interdire l'accès des installations portuaires de notre pays. . .

Une voix: C'est une tentative de dissimulation.

M. Clark (Yellowheak): . . .devrait mettre fin à l'habitude qu'ont prise les gouvernements de ce pays depuis assez longtemps d'autoriser l'accès de nos installations portuaires. . .

Une voix: Là n'est pas la question.

M. Clark (Yellowhead): Je subis sans cesse les interruptions du nouveau candidat à la direction du Nouveau Parti démocratique qui rarement. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Ce qui inquiète le Nouveau Parti démocratique, monsieur le Président, c'est que nous vivons à l'ère des armes nucléaires. Puisque les armes nucléaires existent, des accidents sont inévitables. Il y a eu en mer des accidents mettant en cause des sous-marins porteurs d'armes nucléaires. Il y a eu d'autres accidents. Ils ont été dûment enregistrés.

Il y a en outre la question de savoir si le Canada devrait continuer, comme il le fait depuis un bon moment, de respecter les ententes qu'il a prises avec les pays de l'OTAN et d'autoriser les navires étrangers à utiliser de temps à autre les installations portuaires de notre pays. Nous avons décidé qu'il le devait dans l'intérêt de la politique de dissuasion qui fonde l'existence de l'OTAN. Je sais que la députée préférerait un monde d'où les armes nucléaires seraient absentes. Pour réaliser un monde comme celui-là. . .

Des voix: Règlement!

* * *

• (1440)

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

LE TRANSPORT DE PRODUIT DANGEREUX—ON PROPOSE DES CONTRÔLES PLUS RIGOUREUX

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Un wagon de chemin de fer appartenant à la compagnie américaine Southern, no 524335, est bloqué dans la cour de triage du CN à Senneterre. La fiche de réparation du CN, portant le nº 6229, en date du 2 juin 1989, mentionne que suite à une avarie du wagon, plusieurs barils sans couvercles, contenant toutes sortes de produits non identifiés, ont été renversés et que du liquide coule sous le wagon. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous confirmer aujourd'hui que le CN sera soumis aux mêmes contrôles rigoureux que ceux sur le transport des déchets dangereux venant des États-Unis, car nous vivons en Abitibi une autre étape de l'incompétence de la direction du CN en matière d'environnement concernant le transport de ce wagon américain vers Rouyn-Noranda?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Évidemment, la Loi sur le transport des matières dangereuses est appliquée dans le cas présent et nous avons ordonné par l'inspecteur responsable au wagon concerné de rester à Senneterre puisque des échantillonnages ont été pris sur les produits eux-mêmes qui, en apparence, ne semblent pas être des produits dangereux, mais le wagon ne sera pas autorisé à quitter la cour de triage aussi longtemps que nous n'aurons pas les résultats des échantillonnages qui ont été pris.

* * *

LE TOURISME

L'IMPACT DES COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Les coupures dans le budget de promotion touristique du gouvernement et les nouvelles taxes qui viennent hausser le coût dans le secteur privé de l'industrie touristique du Canada sont des éléments très inquiétants et certainement négatifs pour l'industrie touristique. A cela, il va falloir ajouter les coupures de VIA Rail qui vont aggraver les effets désastreux de l'industrie touristique.

Est-ce que le ministre peut nous dire pourquoi et comment il se fait qu'il n'a pas pu convaincre ses collègues du Cabinet des effets néfastes et désastreux que ces coupures entraîneront à l'industrie la plus importante du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. J'ai ainsi l'occasion de rappeler à la Chambre que, dans dix ans, le tourisme sera probablement l'industrie la plus importante au Canada. De fait, il a pris énormément d'ampleur depuis cinq ans, au rythme de plus de 10 p. 100 par an.

Les provinces et le gouvernement fédéral se sont réunis la semaine dernière à ce sujet. Il y a des possibilités qui n'ont jamais été explorées auparavant, et certainement pas par les gouvernements antérieurs. Par exemple, on peut faire de la publicité en collaboration avec les provinces et le secteur privé, ce qui affirmerait davantage notre présence.

LES COMPRESSIONS DANS LE BUDGET DE L'INDUSTRIE DU TOURISME

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'avais une question supplémentaire, mais après une réponse comme celle-là, je vais m'abstenir.

Le budget du gouvernement pour le développement du tourisme a été réduit. Le budget de l'industrie du tourisme au Canada a été réduit à cause des activités du gouvernement. Ce sont des gens des milieux touristiques qui me l'ont dit. Comment un moins plus un moins peuvent-ils donner un plus?

Des voix: Bravo!

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, on pourrait avoir beaucoup plus s'il y avait beaucoup plus de coopération, dans notre pays, avec l'industrie touristique, les différentes provinces et avec le niveau fédéral. Cela pourrait produire beaucoup plus.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE

LA SUBVENTION ACCORDÉE À VIFAN

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Mobil Chemicals de Belleville, en Ontario, emploie 250 travailleurs et a une masse salariale de 11 millions.

L'investissement de 70 millions qu'a pu effectuer Mobil, sans subvention gouvernementale, en a fait le chef de file de l'industrie, dont la capacité de production totale n'est utilisée qu'à 80 p. 100.

Comment le gouvernement peut-il accorder une subvention de 5,7 millions de dollars à Vifan, une société italienne, pour l'aider à installer une filiale dans la circonscription du président du Conseil du Trésor, alors que cette filiale fabrique les mêmes produits.

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député qui est nouveau ici ne sait probablement pas. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: . . .que s'il veut obtenir des réponses aussi détaillées pendant la période des questions, il devrait prévenir le ministre intéressé. Cela fait partie de la tradition de la Chambre. J'aurais préparé l'information.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: En fait, il y a des programmes de développement pour les régions dont l'économie est fondée sur l'exploitation des ressources et pour les régions centrales du Québec qui ont un taux élevé de chômage, bien plus élevé qu'en Ontario. Nous accordons ces subventions pour promouvoir l'emploi dans les régions durement touchées par le chômage. Nous sommes fiers de le faire et nous avons raison de le faire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lyle Vanclief (Prince-Edward—Hastings): Monsieur le Président, le ministre a dit qu'ils sont fiers et qu'ils ont raison de le faire. Je pense qu'il admettra qu'en temps normal son personnel ministériel aurait dû consulter d'autres fabricants du même produit au Canada pour voir s'il était vraiment nécessaire qu'il y ait un autre fabricant du même produit.

Pourquoi le personnel du ministre n'a-t-il pas pris ces précautions d'usage et a-t-il consenti une subvention de près de 6 millions de dollars pour la construction d'une usine à Lavaltrie-Paroisse?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le personnel du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technolgie consulter beaucoup. Ils sont les experts de l'industrie. Ils consultent un très grand nombre de ses représentants.

Je le répète au député, il aurait dû respecter les traditions de la Chambre, et prévenir s'il voulait des réponses détaillées.

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Les Canadiens savent maintenant que le gouvernement n'a pas beaucoup envie de répartir le fardeau fiscal équitablement. Il y a des injustices flagrantes que les Canadiens n'ont pas à financer.

Je voudrais notamment parler des sociétés qui ont appuyé le gouvernement au sujet de l'Accord de libre-échange en faisant de la publicité à ce sujet et qui ont droit à une déduction d'impôt, alors que celles qui n'approuvaient pas la position du gouvernement et qui ont fait de la publicité contre le libre-échange n'y ont pas droit. Le gouvernement fait deux poids deux mesures. Il y a une règle pour Hurting Publishers. Il y en a une autre pour la société Domtar ou pour la Banque Royale.

Comment le ministre justifie-t-il cette injustice?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ignore d'où le député tient ces informations. La seule fois que j'ai fait une réflexion en public à ce sujet, c'est le jeudi 18 mai, et j'ai dit ceci: «Je ne peux pas dire d'une manière générale si les frais de publicité pour ou contre le libre-échange sont déductibles ou non. Il serait irresponsable de dire que les partisans du libre-échange peuvent déduire leurs frais et les adversaires ne peuvent pas. Je ne dis pas cela et ce n'est pas le cas.»

LES RÈGLES CONCERNANT LA DIVULGATION ET L'ÉQUITÉ

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suggère donc au ministre qu'il s'adresse à son ministère. En comité, le sous-ministre a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de produire une preuve concrète qu'une contribution avait rapporté un revenu à une entreprise, mais que celle-ci pourrait la déduire de son impôt sur le revenu. Il me semble que ce soit encore les amis du gouvernement qui établissent les règles du jeu et que ce soient les contribuables canadiens qui en subissent les conséquences.

Le ministre dit que la situation n'est pas claire. Quand mettra-t-il fin à ce système arbitraire de récompenses et de punitions? Quand établira-t-il clairement des règles sur la divulgation complète de renseignements et sur l'équité?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce que dit la députée est absolument faux et malhonnête.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je veux que le ministre précise très clairement qu'il n'accuse pas la députée de malhonnêteté. Il voudra peut-être considérer que ce qu'elle a affirmé n'est pas la vérité, mais il y a une autre façon de le dire.

M. Jelinek: Monsieur le Président, je ne laissais pas entendre que la députée était une menteuse. Je dis que les faits qu'elle mentionne ne sont pas les faits réels.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être se reprendre.

M. Jelinek: Monsieur le Président, le fait est que la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit que chaque cas doit être étudié selon ses mérites. Si des sociétés qui ont fait de la publicité pour ou contre le libre-échange pouvaient démontrer, en s'appuyant sur les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, qu'elles ont obtenu des avantages découlant de cette publicité, les frais pourraient alors être déductibles d'impôt.

Quoi qu'il en soit, il n'y a absolument aucune preuve—ni sous-entendu ni directive, comme le député de Winnipeg l'a dit à la Chambre il y a quelques semaines—que j'ai donné une directive pour que le gouvernement favorise les partisans du libre-échange par rapport à ses détracteurs. Il n'existe aucune politique de la sorte de ce côté-ci de la Chambre. Peut-être y en a-t-il une de l'autre côté.

• (1450)

LA VÉRIFICATION DES SOCIÉTÉS

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Compte tenu de l'apparence d'anomalies et de décisions contradictoires dans l'imposition des sociétés opposées au libre-échange par rapport à l'imposition des sociétés qui l'appuyaient, le ministre demandera-t-il une vérification dans le cas de ces dernières pour s'assurer qu'elles sont mises sur le même pied que les autres et que tous les Canadiens reçoivent un traitement équitable?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Si c'est le sens que les libéraux donnent à l'équité, ils font fausse route, monsieur le Président. Par souci de clarté, que le député prenne bonne note de ce que je lui lis : «La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit que les déductions pour revenu d'entreprise sont limitées aux sommes engagées expressément pour produire un revenu.»

Chaque cas est examiné individuellement. S'il est déterminé de manière impartiale et objective que de la publicité ou une transaction commerciale a permis à une entreprise de réaliser des revenus, elle peut alors radier les dépenses engagées. Cela n'a aucune espèce de rapport—et j'insiste—avec le fait qu'une entreprise ait appuyé ou dénoncé le libre-échange. Je crois que les libéraux et les néo-démocrates devraient reconnaître qu'ils ont perdu la bataille en novembre dernier et mettre fin à leurs combats d'arrière-garde.

LE LOGEMENT

ON DEMANDE UNE TAXE SUR LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre chargé de l'Habitation. Un article paru dans le *Star* de Toronto du 7 juin 1989 fait état d'un rapport établi par la Société canadienne d'hypothèques et de logement selon lequel 20 à 30 p. 100 des maisons appartenant à des particuliers dans la région de Toronto sont achetées à des fins de spéculation et les spéculateurs contribuent à alimenter la hausse des prix.

Étant donné l'ampleur maintenant évidente du problème, le ministre proposera-t-il une taxe sur la spéculation immobilière dont les recettes serviraient à fournir des logements sociaux dans des régions dont les habitants sont victimes de la spéculation foncière?

Des voix: Bravo!

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Comme le sait peut-être la députée, monsieur le Président, la SCHL a effectué il y a quelques mois une étude sur la spéculation foncière. D'autres études ont été effectuées depuis par d'autres organismes comme la Royal Lepage.

La députée a sûrement appris dans le journal d'aujourd'hui que la Chambre d'immeuble de Toronto rapporte que non seulement les ventes de maison ont freiné de façon spectaculaire dans la région de Toronto, mais qu'en plus les prix des maisons ont baissé de 10 000$ en moyenne depuis le mois dernier. Il semblerait donc que ce n'est peut-être pas le bon moment pour instituer une taxe sur la spéculation foncière même si le gouvernement fédéral avait la compétence pour le faire. Je suis actuellement d'avis que ce n'est pas le cas.

Je dois dire que j'ai déjà demandé au premier ministre de l'Ontario d'instituer une taxe semblable. Lorsque le moment sera venu de le faire, je vais sûrement soulever la question à nouveau auprès de lui.

* * *

VIA RAIL

LES MISES À PIED—L'ATTITUDE DE LA SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des 7 500 mises à pied de VIA Rail à travers le Canada, dont 54 p. 100 seront au Québec et 3 241 se feront à Montréal. Ce sont des travailleurs et des travail-

leuses qui ont le droit de connaître la position du ministre et non seulement de l'Administration de VIA Rail. Est-ce que le ministre est prêt, aujourd'hui, à dire qu'il a demandé à l'Administration de VIA Rail de faire une rationalisation humaine et de faire des mises à pied humaines plutôt qu'une rationalisation sauvage, et si oui, de quelle façon devra-t-elle appliquer cela?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Montréal—Sainte-Marie a sa propre réalité, comme d'habitude. On va essayer d'apporter quelques corrections. Il n'est absolument pas question de donner aucune garantie, à vous, puisque je l'ai fait hier, monsieur le Président, à d'autres députés. Je dis simplement ceci: VIA Rail a reçu des niveaux de références pour les cinq prochaines années. On a demandé à la société de nous donner une série de propositions permettant de vivre à l'intérieur de ces niveaux de références. Et quand le gouvernement les aura reçues, quand on les aura étudiées, on acceptera, oui ou non, le plan d'affaires de la société, et d'ici ce temps-là, je pense que je demande au député de Laurier—Sainte-Marie, au lieu d'insécuriser les employés de VIA Rail, d'attendre les décisions qui seront prises par le gouvernement.

LES RESPONSABILITÉS DU MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, les employés de VIA Rail ne peuvent pas être «sécurisés», le ministre responsable qui doit les défendre se fait le perroquet de l'administration de VIA Rail. Ces gens-là, . . .si le ministre a 50 000$ de plus que nous autres, cest pour prendre ses responsabilités. Et si le ministre veut prendre ses responsabilités et recommander que ce soit une rationalisation humaine, est-ce qu'il serait prêt à recommander que VIA Rail soit désignée pour que le Programme d'adaptation des travailleurs âgés soit appliqué et que les mises à pied soient faites à partir d'une préretraire et d'une façon humaine, plutôt que de faire faire «la job de bras» par les administrateurs? Prenez vos responsabilités, vous n'avez pas un chauffeur juste pour vous promener.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, encore une fois, on peut dire n'importe quoi à la Chambre, et nous avons encore un autre exemple ici. Je pense que le député a déjà décidé qu'il y avait des gens mis à pied. Il a déjà décidé d'appliquer des programmes qui relèvent de ma collègue. Il a déjà décidé, dans son univers à lui, de se donner des réalités qui n'existent pas.

Dans un processus administratif, monsieur le Président, le député devrait savoir que des rapports sont faits par une société de la Couronne, qui est une société autonome, qui fait rapport au gouvernement, et le gouvernement prend ensuite les décisions. C'est ainsi que cela a toujours fonctionné et ça va continuer de fonctionner comme ça.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA NÉGOCIATION D'UNE VENTE DE BLÉ À L'UNION SOVIÉTIQUE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme le sait le ministre, le port de Churchill est le meilleur port pour expédier les céréales de l'Ouest aux ports du nord de l'Union soviétique. Confirmera-t-il que la Commission canadienne du blé conduit actuellement des négociations avec ce pays pour lui vendre du blé et lui livrer en septembre 2,5 millions de tonnes de céréales? Si cette négociation aboutit, donnera-t-il des instructions pour qu'on utilise Churchill pour ces expéditions?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, comme le sait le député, les Prairies ont eu une très mauvaise récolte l'année dernière et la quantité de blé que nous allons exporter sera probablement la moitié de ce que nous avons exporté il y a un an. En conséquence, il y aura moins de céréales pour tous les ports, notamment Churchill, Thunder Bay, Vancouver et Prince Rupert.

Quant à mon intervention et à mon ingérence, en tant que ministre responsable, dans les affaires quotidiennes de la Commission du blé, je suis très surpris que le Parti libéral estime que nous devions maintenant nous livrer à des ingérences politiques directes dans les activités d'une société d'État. Je m'en tiens à l'écart. Ce que je ferai cependant, c'est faire part à la Commission du blé des inquiétudes du député, et celle-ci, j'en suis certain, fera tout en son pouvoir pour faire en sorte qu'il y ait une possibilité d'expédier les céréales par Churchill tant que cela sert les intérêts supérieurs des agriculteurs de l'Ouest.

LA REVITALISATION DU PORT DE CHURCHILL

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Peut-être que, en tant que ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, il sera disposé à intervenir pour aider cette ville.

Étant donné que le port de Churchill sera inactif pendant une année encore à cause des décisions de la Commission canadienne du blé, que fera le ministère de la Diversification de l'Ouest canadien pour revitaliser l'économie de ce port? A-t-on effectué des études sur l'impact économique? Que fait-on pour aider le tourisme? Donnera-t-on suite à la proposition d'utiliser le port pour les exportations dans le cadre des programmes d'aide alimentaire? Le ministre agira-t-il dès maintenant pour sauver le seul port canadien dans l'Arctique?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que nous avons discuté de beaucoup de questions avec le gouvernement provincial du Manitoba, y compris du tourisme. Il y a plusieurs possibilités à envisager pour la ville de Churchill. Cependant, pour ce qui est du port, le député devrait savoir que la période très limitée durant laquelle le port est ouvert pose un problème. Le port de Churchill ouvre habituellement vers la deuxième semaine d'août et ferme vers la mi-novembre. Il est très difficile de vendre des céréales à certains pays et de leur dire: «Écoutez, nous voulons que vous attendiez jusqu'en septembre ou en octobre pour acheter des céréales qui seront expédiées depuis le port de Churchill.» Dans ces conditions, nos clients pourraient fort bien décider d'aller acheter ailleurs.

Nous sommes conscients du problème. Nous travaillons avec les gouvernements provinciaux afin de voir ce que nous pouvons faire pour Churchill. En fait, le ministre des Transports et moi-même rencontrerons cet après-midi un groupe de gens de Churchill pour discuter des diverses façons possibles d'aider cette ville.

* * *

• (1500)

LE TOURISME

LA RECONDUCTION DES ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Tourisme. Le ministre a admis dernièrement, au cours des délibérations d'un comité, que les ententes auxiliaires fédérales-provinciales dans le secteur touristique ne seraient pas reconduites. Pourrait-il nous dire s'il a consulté l'industrie touristique avant de lui couper l'herbe sous le pied.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, nous n'avons certes pas coupé l'herbe sous le pied de l'industrie touristique. Nous mettrons sur pied, avec les provinces, divers programmes de coopération économique par le truchement des agences régionales. Il existe d'autres ententes qui ne sont pas encore arrivées à terme. Au demeurant, l'industrie touristique elle-même compte sur notre coopération dans le domaine de la commercialisation et de la publicité. Nous nous rendrons à ses désirs. Nous espérons que cette coopération améliorera le rendement de l'industrie touristique canadienne l'an prochain.

LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU YUKON

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, les représentants de l'Association touristique canadienne ont déclaré qu'ils n'avaient pas été consultés. Le ministre a révélé également que les subventions fédérales seront accordées par le truchement des agences de développement régional, comme l'APECA et la Diversification de l'économie de l'Ouest.

Pourrait-il nous dire s'il compte subventionner le développement touristique au Yukon dont l'entente est maintenant expirée puisque ce territoire n'a pas accès aux fonds prévus dans le cadre des programmes de développement régional comme la Diversification de l'économie de l'Ouest.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la situation n'est pas la même pour ce qui est du Yukon, bien sûr, et une entente avec ce territoire peut être envisagée à l'avenir. Je rappelle au député, et surtout au NPD, que le succès de l'industrie touristique canadienne aujourd'hui ne tient pas uniquement à la contribution des gouvernements. Ce succès est attribuable à la vigueur du secteur privé et de cette industrie elle-même avec le concours du gouvernement fédéral dans le domaine de la commercialisation.

* * *

LE BUDGET

L'IMPOSITION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES—L'EFFET SUR LES CONSTRUCTEURS ET LES ACHETEURS DE MAISONS

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le budget du gouvernement impose aux Canadiens des taxes régressives qui sont parmi les plus dures et les plus brutales; je pense notamment à la taxe sur les produits et services qui s'appliquera même aux maisons que les Canadiens veulent acheter.

Les adjoints du ministre, dans son propre cabinet, nous disent que cette taxe pourrait être remboursable, partiellement remboursable ou pas remboursable du tout, selon celui auquel on s'adresse.

Les futurs acheteurs et les constructeurs méritent de savoir ce qui se passe, pour pouvoir décider. Le ministre pourrait-il dire à cette Chambre comment se fera le remboursement de la taxe sur les produits et services? Sera-t-elle totalement ou partiellement remboursable selon un examen du revenu?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est une bonne question. Elle a fait l'objet de discussions avec des représentants du secteur depuis que j'ai décidé, en septembre ou octobre, que la nouvelle taxe n'empêcherait pas l'accès à des logements abordables.

Nous étudions précisément des moyens de mettre cet engagement en oeuvre. Une fois que nous aurons le document technique, plus tard ce mois-ci, ces renseignements seront rendus publics.

M. le Président: Je dois avertir les députés que la période des questions est terminée. La parole est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RECTIFICATION

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans ma première réponse, la plus courte, aux questions de la députée de Saanich—les-Îles-du-golfe (M^me^ Hunter), j'ai utilisé le mot «faits» alors que je voulais dire «allégations». Je prie la députée de m'excuser de cette erreur.

M. le Président: Le rappel au Règlement du député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell).

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

INTERVENTION AU SUJET DE LA LIAISON TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE CRÉÉE EN RAISON DE LA CRISE EN CHINE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'invoque le règlement au sujet de la liaison téléphonique d'urgence créée en raison de la crise enChine, dans l'esprit non partisan qui a présidé au débat que nous avons eu à la Chambre la semaine dernière.

Le professeur Norman Robinson de l'Université Simon Fraser est porté disparu en Chine. Il était à l'Université de Beijing depuis le 27 mai. Sa femme ne sait ce qu'il est devenu.

Sa femme a utilisé le «téléphone rouge». La réponse a été rapide en ce sens qu'elle a pu entrer en communication, mais rien n'est venu depuis. J'ai appris de mon côté qu'en fait les services du ministère, cherchent à se renseigner comme il le font souvent si bien. Ils n'ont rien appris. J'invite le ministre de songer à demander à ses fonctionnaires se tenir en rapport avec les familles même si l'on ne sait rien de précis. Je pense que cela serait très utile à la bonne marche de la liaison téléphonique spéciale.

J'espère également que le ministre pourra, en partisan convaincu de la Chambre des communes qu'il est, faire une déclaration plus tard dans. . .

M. le Président: Peut-être le ministre voudra-t-il faire une déclaration, mais je pense que dans l'intérêt des autres députés qui peuvent vouloir intervenir dans le débat eux aussi, il va falloir interrompre le député parce que ce rappel au Règlement commence à ne plus en être un. **M. Waddell:** Monsieur le Président, je voulais dire la semaine prochaine. Pas tout de suite.

M. le Président: Le député de Port Moody soulève-t-il une autre question?

M. Waddell: Monsieur le Président, je pense que vous m'avez mal compris. Je ne voulais pas dire tout de suite. Je voulais dire peut-être la semaine prochaine, au moment des déclarations du ministre. Le ministre pourrait peut-être faire une déclaration au sujet du fonctionnement de la liaison téléphonique spéciale et des Canadiens en Chine dont on est encore sans nouvelles.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Le gouvernement pourrait-il nous dire quels travaux qu'il nous réserve pour la semaine à venir? A ce sujet et conformément à ses responsabilités de détenteur de la majorité à la Chambre, que peut-il faire pour que le comité de l'énergie commence à fonctionner?

Des voix: Bravo!

Travaux de la Chambre

M. Gray (Windsor–Ouest): On m'a appris que ce comité n'a tenu aucune réunion depuis que ses membres se sont rencontrés pour s'organiser. Après cette première rencontre, on m'a dit que le président, un conservateur élu par la majorité conservatrice du comité, a dû démissionner parce qu'il n'avait pas soumis la liste de ses remplaçants. Le comité ne s'est pas réuni une seule fois depuis. La présidence et la vice–présidence ne semblent pas prêts, pour une raison que j'ignore, à assumer leurs responsabilités.

Si le gouvernement n'est pas prêt à laisser le comité fonctionner avec le président et le vice–président qu'il a choisis, le leader parlementaire adjoint du gouvernement pourrait–il coopérer avec nous pour choisir quelqu'un d'autre qui fera le travail. L'énergie est une question trop importante pour qu'on la néglige en permettant au comité de rester inactif.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, pour répondre à la première question posée par le député de Windsor–Ouest (M. Gray), demain sera une journée d'Opposition, comme aujourd'hui.

Lundi le 12 juin 1989, le gouvernement va demander qu'on fasse rapport à la Chambre du projet de loi C–11, c'est–à–dire la Loi portant pouvoir d'emprunt. A 15 heures, monsieur le Président, ce sera également l'étape du rapport pour le projet de loi C–2, c'est un projet de loi qui concerne la sécurité du transport.

Mardi, le 13 juin prochain, monsieur le Président, ce sera probablement une journée d'Opposition également.

J'aimerais aussi vous rappeler, monsieur le Président, que le vote qui devait avoir lieu ce soir sera déféré à lundi prochain.

Finalement, pour répondre à la deuxième question du député de Windsor–Ouest, ce n'est pas dans nos habitudes de faire nos transactions sur le parquet de la Chambre des communes. On ne peut ignorer toutefois ce qu'il a dit. Vous me faites signe de faire effectivement des transactions, des négociations sur le parquet de la Chambre. Ce que je peux lui dire, c'est que j'irai moi–même vérifier ce qui se passe au Comité de l'énergie, des mines et des ressources, et on fera rapport. Nous aurons les discussions habituelles que nous devons avoir entre nous lorsque ce genre de questions–là se posent. J'espère que, dorénavant, on pourra éviter de perdre le temps de la Chambre des communes à faire des discussions qu'on pourrait très bien avoir entre–nous, le représentant des néo–démocrates, le gouvernement, en dehors de la Chambre des communes.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, c'est nécessaire pour moi de faire une mise au point importante. Il y avait déjà eu les discussions habituelles entre les leaders des différents partis. C'est à cause du fait qu'en dépit de ces discussions, il n'y a pas encore, à ce jour, aucune séance de commission de politique énergétique, où j'ai trouvé nécessaire, dans l'intérêt de cette politique importante, pendant cette Semaine de l'environnement, de soulever la question ici à la Chambre.

Je demande à mon collègue de coopérer avec moi, de faire entrer en vigueur la commission énergétique aussitôt que possible.

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, en ma qualité de président du comité de sélection et de whip en chef du gouvernement, je voudrais rectifier les choses aux fins du compte rendu. Le comité de l'énergie a tenu plusieurs séances, y compris la séance d'organisation et plusieurs séances d'information à huis clos.

Je crois que les députés feraient bien de se rappeler que la fonction du comité de sélection est de nommer les membres des comités.

Notre parti compte 49 nouveaux députés. Il y a à peu près deux fois plus de vacances à combler aux comités et de moins en moins de députés disponibles. Lorsque des députés sont nommés à des comités, il est sage que les comités tiennent une série de séances auxquelles les députés sont libres de participer et qui visent à les informer avant qu'ils ne passent à l'examen de projets de loi, de sorte qu'ils puissent prendre alors les bonnes décisions. Les députés de l'opposition étaient libres de participer à ces séances, mais il y en a eu beaucoup de convoquées.

• (1510)

M. Allmand: Foutaises.

M. Harvey (Edmonton–Est): En fait, le comité a tenu deux séances. A ma connaissance, il y a eu quatre sessions d'information convoquées par le ministère pour les membres du comité, mais il ne s'agissait pas là de séances du comité; des séances du comité comme telles, il y en a eu deux.

Je crois savoir que les prévisions de dépenses du ministère sont automatiquement renvoyées au comité, qui doit les examiner puis faire rapport à la Chambre. Jusqu'à maintenant, nous n'avons même pas réussi à faire cela. Si je dis «nous», c'est que je fais partie de ce comité fantôme.

Je veux que le comité siège. Je ne veux pas être accusé d'outrage à la Chambre. Je ne veux pas ignorer les ordres de la Chambre.

M. Riis: J'en conclus que le leader parlementaire adjoint du gouvernement a maintenant suffisamment de réactions pour aller de l'avant et s'assurer que ces séances aient lieu au plus tôt.

Mon rappel au Règlement porte sur une discussion qui a eu lieu tout à l'heure concernant les motions de l'opposition concernant les crédits. Depuis ce matin, j'ai eu l'occasion de vérifier si la Chambre a déjà adopté des motions de l'opposition en matière de crédits, motions qui n'étaient pas considérées comme des motions de censure.

Le compte rendu montre très clairement qu'au moins trente motions de l'opposition touchant les crédits n'ont pas été considérées comme des motions de censure et ont été mises aux voix à la Chambre des communes. La plus récente occasion remonte au 14 mai 1987, lorsque le gouvernement a accepté une motion inscrite au nom du député de Skeena (M. Fulton). Il s'agissait de la motion tendant à faire de la région sud de Moresby un parc national. Elle n'a certes pas été considérée comme une motion de non-confiance dans le gouvernement; on a tenu un vote et la motion a été adoptée à l'unanimité à la Chambre.

J'exhorte le gouvernement à reconsidérer certaines des observations faites plus tôt selon lesquelles, par définition, il devrait considérer qu'il s'agit là d'une motion de non-confiance. Je prétends que dans bien des cas, il n'en est rien. En l'occurrence, une motion réclamant la nomination d'un agent environnemental et prévoyant un certain nombre d'autres initiatives, a reçu l'appui de tous les députés qui sont intervenus. Lorsque nous procéderons au vote, lundi prochain, j'espère que le gouvernement reviendra sur sa position.

M. Caccia: Contrairement à ce que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a prétendu tout à l'heure, la Chambre actuelle compte 13 députés de plus que l'ancienne Chambre.

M. Charest: Je ne peux que faire remarquer que le député de Davenport (M. Caccia) arrive un peu tard avec ses observations. Je suppose que nous ne devrions pas nous en surprendre.

En ce qui a trait à la question soulevée par le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, je ne peux que rappeler à la Chambre les paroles prononcées ce matin par le leader parlementaire adjoint lorsqu'il a parlé de la nature de la motion d'opposition présentée à la Chambre ce matin. Il vous a dit alors, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés, que la motion a été conçue, afin de nuire d'une façon ou d'une autre au gouvernement.

Si c'est là sa position, comment peut-il s'attendre à ce que les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre perçoivent la motion autrement? Telles que les choses sont pour le moment, nous avons informé la Chambre de nos intentions de reporter le vote jusqu'à lundi. Il s'agit, selon nous, d'un vote de non-confiance, et nous entendons nous comporter en conséquence.

M. Riis: J'apprécie l'intervention de mon collègue, le leader adjoint du gouvernement. Comme les «bleus» le montrent et comme le hansard le montrera, je n'ai pas formulé les observations en question. Tout au contraire, j'ai signalé que cette motion est présentée de telle façon, qu'elle est non controversée.

Seul le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Clark) a formulé certaines critiques au sujet de la motion; il s'inquiétait de l'échéancier. Il a jugé qu'il serait peut-être difficile de prendre des mesures en temps voulu. On peut toujours modifier cela et ajouter, au besoin, quelques semaines ou quelques mois.

Cependant, si le leader adjoint du gouvernement à la Chambre est inquiet du fait des observations que j'ai formulées tout à l'heure, il s'apercevra que j'ai dit tout à fait le contraire de cela. Les «bleus» le montrent fort bien et il en ira de même du hansard d'aujourd'hui. Selon moi, lorsqu'il verra ce qu'il en est au juste, il adoptera une position différente, lundi, avant le vote.

Mme Marleau: En ce qui a trait au rappel au Règlement au sujet de l'Énergie, des Mines et des Ressources, si le président et le vice-président du comité, des ministériels, ne sont pas disposés à faire leur travail, je suis tout à fait prêt à présider ce comité.

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: Les députés feraient peut-être beaucoup mieux de commencer à examiner les prévisions budgétaires de leur comité. Ils pourraient alors mieux savoir ce qui se passe dans le domaine de l'énergie, des mines et des ressources au Canada, qu'en se rendant dans d'autres pays, Dieu sait où.

M. le vice-président: La présidence juge que nous devrions poursuivre le débat sur la motion d'opposition.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Hunter:

> Qu'en reconnaissance de l'importance de contribuer à garantir un avenir équilibré en matière d'environnement, il soit adopté un ordre de la Chambre portant:
>
> 1) que le gouvernement présente, au plus tard le 30 septembre 1989, une mesure législative environnementale des projets, entreprises et programmes fédéraux majeurs, cette loi prévoyant la nomination d'un agent environnemental de la Chambre des communes dont les fonctions comprendront l'évaluation de toutes les pratiques de la Chambre et qui aura la charge de faire rapport au Président au sujet des moyens par lesquels la Chambre pourrait contribuer à garantir un avenir sûr et sain sur le plan de l'environnement;
>
> 2) que le gouvernement dépose, dans les cinq jours de séance qui suivront le premier jour de séance postérieur au 30 juin 1989, ses plans visant à l'élimination sûre des déchets toxiques; et
>
> 3) que le gouvernement dépose, au plus tard le 31 décembre 1989, ses plans visant à réduire au minimum le rejet de substances délétères dans les eaux intérieures et les eaux côtières du Canada.

M. le vice-président: Quand la séance a été suspendue à 13 heures, il restait sept minutes et demie à la période des questions et des observations qui suivait le discours de la députée de Hamilton-Est. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

M. Clark (Brandon—Souris): Avant que la séance ne soit suspendue à 13 heures, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a parlé du bill qu'a présenté M. Synar au Congrès américain. Je tiens à préciser qu'aucun ministre de notre gouvernement ne s'est opposé à cette mesure législative. La personne qui a téléphoné à M. Synar le 1^er^ juin, c'est-à-dire M. Ross Glasgow, premier secrétaire aux Affaires environnementales, a déclaré à M. Synar, ou à ses agents, ou du moins à celui à qui il a parlé, que le gouvernement du Canada et notre ambassade à Washington appuyaient entièrement le principe du bill, mais qu'ils avaient quelques réserves concernant la nature extra-territoriale de la mesure législative. C'est le seul problème qu'a souligné le personnel de l'ambassade, et la seule réserve exprimée au sujet du projet de loi par un représentant du gouvernement du Canada.

Mme Copps: Je suis un peu perdue. Le secrétaire parlementaire parle d'un employé de l'ambassade qui agissait au nom du ministre. Je crois savoir que lorsque l'ambassade loge un appel, et dans le cas qui nous intéresse, M. Glasgow a déclaré qu'il téléphonait au nom de l'ambassadeur, l'ambassadeur est le serviteur du gouvernement et il respecte les directives qu'il reçoit du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ou encore du ministre de l'Environnement (M. Bouchard).

Je ne crois pas que l'ambassadeur fasse d'appels téléphoniques au sujet d'un projet de loi, ou demande à quelqu'un d'en faire, sans avoir d'abord vérifié auprès de ses maîtres politiques la position du gouvernement. Comme l'ambassadeur actuel connaît bien les rouages du gouvernement, je suis certaine qu'il a pu s'entretenir avec le ministre de l'Environnement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avant que son premier secrétaire ne fasse l'appel.

Si j'ai bien compris le secrétaire parlementaire, l'ambassadeur ou son personnel aurait agi de son propre chef. Sinon, au nom de quel ministre a-t-on appelé pour exprimer des réserves au sujet du projet de loi? Était-ce au nom du ministre de l'Environnement ou du secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

M. Clark (Brandon—Souris): Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a déclaré à la Chambre, lorsque cette affaire a fait surface, que les fonctionnaires de l'ambassade n'avaient manifestement pas agi suivant ses instructions. Il n'a laissé planer aucun doute à ce sujet pendant la discussion qui a eu lieu à la Chambre au début de la semaine dernière.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le fonctionnaire a dit qu'il approuvait le principe du projet de loi, mais qu'il avait des réserves au sujet de sa nature extra-territoriale. Je demande une fois de plus à la députée si elle et le parti qu'elle représente ne partagent pas ces réserves au sujet

de la nature extra-territoriale du projet de loi du représentant Synar?
• (1520)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Dois-je conclure que le premier secrétaire agissait conformément aux instructions du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark)? Je ne comprends toujours pas. Si l'ambassade canadienne à Washington communique avec le cabinet d'un membre du Congrès américain au sujet d'une question environnementale sans obtenir au préalable l'approbation ou les instructions du ministre de l'Environnement, je maintiens ce que j'ai dit, à savoir que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) ne s'acquitte pas de sa tâche. N'oublions pas que c'est lui qui, à son entrée en fonction il y a cinq mois, a déclaré que chaque initiative, projet ou mesure du gouvernement serait d'abord approuvé par lui. Et voilà que le secrétaire parlementaire nous apprend qu'on aurait communiqué avec le bureau d'un membre du Congrès américain au sujet d'un projet de loi sur la gestion des déchets sans que le ministre de l'Environnement ait été mis dans le coup. En ce cas, qui alors élabore la politique environnementale du Canada?

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, il semble qu'on intervertisse l'ordre des questions et des réponses, car j'ai bien posé une question à la députée. Je lui ai demandé précisément si elle et le parti qu'elle représente ne partagent pas les réserves émises au sujet de la nature extra-territoriale du projet de loi du membre du Congrès Synar; c'est la seule réserve qu'a formulée ce membre du personnel de l'ambassade. En passant, les fonctionnaires d'ambassade en poste à Washington sont chargés de recueillir des renseignements afin de pouvoir tenir au courant les ministres qui sont ici, à Ottawa.

Mme Copps: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire était ici avant une heure, lorsque j'ai exposé clairement la position du parti libéral.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je suis certaine que cela n'intéresse pas le député de Winnipeg de savoir que 140 000 tonnes métriques de déchets toxiques arrivent chaque année au Canada en provenance des États-Unis. Une foule de Canadiens s'y intéressent, eux. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai soulevé la question de la position du gouvernement canadien, qui essaie actuellement à Washington de faire obstacle à une mesure législative qui restreindrait l'exportation de déchets toxiques des États-Unis. Comme le Canada reçoit actuellement environ 80 p. 100 des déchets toxiques exportés des États-Unis, je crois que nous sommes en train de devenir rapidement le dépotoir des déchets toxiques et des ordures des Américains. Nous devrions entreprendre de mettre en place des mécanismes pour empêcher cela. Je commencerais par conclure un accord bilatéral qui s'inspire à tout le moins de la convention signée en Suisse concernant l'entente internationale sur les déchets toxiques, que les États-Unis n'ont pas encore ratifiée.

En deuxième lieu, il y a un membre du Congrès à Washington qui essaie de faire quelque chose sur la scène internationale pour interdire aux sociétés américaines de chercher à déverser leurs déchets toxiques dans les pays du tiers monde et au Canada et l'ambassade canadienne et le gouvernement du Canada l'en empêchent.

Si j'ai abordé le sujet au cours de la période de questions et si j'y suis revenu par la suite, c'était pour faire comprendre au ministre de l'Environnement et au gouvernement qu'il devrait à tout le moins collaborer avec M. Synar pour mettre au point une approche bilatérale visant à appliquer des deux côtés de la frontière des lois absolument sans faille pour éviter que les compagnies américaines ne se dérobent, comme elles le font, à leurs responsabilités légales en exportant chez-nous leurs déchets toxiques, et d'autre part pour empêcher les Canadiens qui produisent des déchets toxiques de se dérober à leurs responsabilités. La seule façon dont nous pourrons régler une fois pour toutes l'énorme problème de l'élimination légale et illégale des déchets toxiques est d'adopter une loi absolument sans faille qui oblige les entreprises créatrices de déchets toxiques à assumer la pleine responsabilité de leur élimination dernière. Voilà ce que vise le projet de loi Synar. Voilà pourquoi j'ai constaté avec consternation que l'ambassade du Canada, par l'entremise de son premier secrétaire, avait communiqué avec le bureau de ce membre du Congrès américain pour lui faire savoir que le Canada s'opposait à son projet de loi.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre de l'Environnement (M. Bouchard).

Les crédits

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les aspects qui sont touchés par la résolution sont tous trois des aspects très importants. Et il nous apparaît que les buts poursuivis par la résolution sont tout à fait conformes, et même devancés par l'action gouvernementale, et ce, dans son essentiel.

Je voudrais d'abord aborder la question de l'évaluation environnementale. Voici une question très importante, monsieur le Président, qui est au centre de la plupart des préoccupations gouvernementales et des problèmes que nous vivons présentement. Ce pays est un pays économiquement extrêmement développé qui a mis en chantier, au cours des années, de très nombreux projets d'exploration de l'énergie et qui a développé une agriculture extrêmement fertile. Nous sommes un des plus grands pays de produits alimentaires du monde. Nous avons construit une économie extrêmement forte qui a créé beaucoup d'emplois et qui aujourd'hui, cependant, nous met en face de l'obligation de prendre des mesures différentes pour contrer les effets négatifs de la croissance économique.

C'est pourquoi cette partie de la résolution qui aborde la question de l'évaluation nous apparaît très sérieuse, puisque nous sommes justement en train de vivre une situation que nous devons modifier par une législation fondamentale dans le domaine de l'évaluation.

Plusieurs inconnus actuellement sont au centre des débats que nous avons. Nous avons, par exemple, l'exemple du dossier de Rafferty-Alameda, ce projet de construction d'un réservoir, qui est maintenant immobilisé par suite d'un ordre qui a été émis par une cour fédérale. Nous nous demandons souvent quelle est la participation du fédéral. Les Cris, par exemple, se demandent quel est le rôle que le gouvernement fédéral devrait jouer de plus que celui qu'il joue présentement par rapport au projet de la Baie James. Nous avons des mégaprojets qui ont été décidés et précédés eux-mêmes d'évaluation. D'autres, cependant, sont en cours d'évaluation. Il n'y a pas actuellement un projet économique au Canada qui ne doit pas être précédé d'une réflexion concernant son évaluation.

Alors, ce gouvernement, monsieur le Président, a mis en oeuvre, depuis 1984, les directives qui ont été émises dans les derniers jours du gouvernement qui nous a précédé. Ce gouvernement qui nous a précédé n'a pas eu à assumer cette directive, n'a pas eu à la vivre dans son fonctionnement régulier puisque c'est un geste qui a été posé avant l'élection générale de 1984. Nous avons depuis quatre ans, vécu avec ces directives, avec parfois des ambiguités, des incertitudes; et un jugement de la cour fédérale vient d'énoncer que ces directives comportent une contrainte légale qui a pour effet, particulièrement de terminer les travaux de Rafferty-Alameda.

Nous pensons, avec tout le monde, qu'il est impératif, d'abord de substituer à ces directives qui prennent la forme d'un arrêté en conseil et qui peuvent être modifiées par un geste administratif du pouvoir exécutif. Nous croyons aussi que ces directives doivent être remplacées, en effet, par une loi du Parlement. Cette même loi du Parlement sera l'occasion d'une démarche globale qui va permettre à l'ensemble du pays, à la suite des consultations qui ont été déjà effectuées, de même qu'au Parlement, bien sûr, de construire un système d'évaluation qui, d'une part, va répondre aux besoins environnementaux actuellement, qui va clarifier les situations, départager les rôles et faire en sorte qu'il y ait une contribution de tous les groupes qui peuvent être concernés. Il faut absolument que cette législation que nous avons à l'esprit, monsieur le Président, harmonise les aspects environnementaux avec les impératifs du développement économique.

Alors, le gouvernement est en train d'élaborer cette législation. Je me suis engagé, monsieur le Président, à déposer à l'automne un projet de loi que je suis en train de compléter, une proposition qui sera soumise au Cabinet au début de l'automne, et nous reviendrons devant la Chambre, bien sûr, avec un projet très élaboré, qui sera complexe, mais qui certainement ouvrira la porte à une nouvelle ère dans le domaine de l'évaluation environnementale. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter, monsieur le Président, la fixation d'un échéancier artificiel qui nous obligerait à travailler d'une façon qui ne serait pas conforme aux intérêts de la situation. Nous ne sommes pas en train de faire quelque chose à l'improviste, quelque chose d'à peu près, nous voulons établir les fondements d'une nouvelle démarche environnementale dans le domaine de l'évaluation, et il y a l'engagement dans le discours du Trône d'y procéder. Je confirme, bien sûr, qu'au niveau de mon ministère nous sommes en train d'élaborer la proposition pour le Cabinet, et que durant l'automne, pas trop tard, nous pourrons saisir le Parlement de cet instrument législatif de grande importance.

[*Traduction*]

La résolution de l'opposition porte en outre sur les déchets toxiques. Cette résolution voudrait que le gouvernement dépose, dans les cinq jours de séance qui suivront le premier jour de séance postérieur au 30 juin, ses plans visant à l'élimination sûre des déchets toxiques. Je trouve cette partie quelque peu surprenante, car elle donne à entendre que le gouvernement n'a jamais rien fait dans ce domaine très important. Or, l'opposition devrait savoir—et elle le sait sûrement—qu'un accord dûment paraphé par nos deux pays est venu renforcer la loi que nous avions adoptée concernant le transport de produits toxiques et dangereux entre le Canada et les États-Unis et que cet accord renferme des règles pertinentes très strictes et très rigoureuses. L'opposition sait pertinemment que ces règles prévoient notamment que

le pays exportateurs doit fournir des renseignements complets et précis au pays destinataire sur la nature des substances contingentées, de sorte que les provinces et les États-Unis sont dûment informés à l'avance du transport sur leur territoire de substances toxiques. L'État destinataire peut refuser l'entrée de ces substances s'il a des raison de le faire. Une fois qu'il a exprimé son refus, il a le droit de retourner les substances aux pays d'origine.

• (1530)

Elles renferment en outre l'obligation d'établir un manifeste qui doit renfermer tous les détails concernant les substances exportées. Les agents des douanes et les inspecteurs de l'environnement ont la possibilité de vérifier à la frontière si la cargaison correspond à ce qui figure sur le manifeste.

La Chambre devrait également savoir qu'il y a des lois qui obligent les pays à se doter d'installations adéquates pour le traitement de ces déchets toxiques. Personne ne peut importer des déchets toxiques du Canada ou des États-Unis sans être équipé pour les détruire ou les recycler.

On en a beaucoup parlé, les exportations américaines de déchets toxiques au Canada sont bien plus importantes que les exportations en sens inverse. Beaucoup de chiffres ont été cités, mais je dirais que les exportations sont de 140 000 tonnes en direction du Canada et de 40 000 tonnes en direction des États-Unis. L'opposition a raison d'espérer qu'éventuellement nous pourrons exclure toute possibilité que les Américains exportent au Canada des déchets toxiques. Mais il faut agir avec prudence et faire preuve de sens pratique. A l'heure actuelle, le Canada a besoin d'exporter ses propres déchets toxiques aux États-Unis parce que, dans certains secteurs, nous ne sommes pas équipés pour traiter nos propres déchets. Soyons donc pratiques et logiques. Ce serait une terrible décision à prendre que d'interdire toute importation de matières toxiques quand nous avons les installations voulues pour les détruire ou les traiter, parce qu'il nous faudrait alors automatiquement nous résoudre à entasser les déchets toxiques que nous ne pouvons ni traiter ni détruire. Les conséquences seraient déplorables. Ce serait une attitude on ne peut plus irresponsable à l'égard de la santé publique et de l'environnement.

Cela dit, nous devons concevoir une politique sérieuse et ferme afin de munir le Canada d'installations de traitement et de destruction de tous les types de déchets toxiques de façon à ce que nous puissions dès que possible prendre une position stricte en matière d'importation des déchets toxiques.

Permettez-moi de le souligner, l'opposition n'a pas mentionné que la nouvelle loi adoptée l'an dernier, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, nous donne tous les outils nécessaires pour contrôler tout le cycle des produits toxiques, depuis leur fabrication jusqu'à leur élimination. Il est impossible pour quiconque maintenant de lancer sur le marché de nouvelles substances toxiques sans que celle-ci ait subi un examen complet du gouvernement. L'opposition oublie également de rappeler aux Canadiens que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement nous donne le pouvoir d'établir un ordre de priorité selon lequel les substances toxiques connues feront l'objet d'une recherche complète et d'une évaluation scientifique.

Le gouvernement s'est déjà prévalu de ce pouvoir. Il y a quelques mois, j'ai eu l'honneur de signer et de publier une liste de près de 50 substances toxiques qui seront analysées en priorité. Par ces mesures concrètes et ces actions constructives, le gouvernement veut assurer aux Canadiens et au Canada qu'il se débarrassera de toutes les matières toxiques.

Nous avons aussi annoncé nombre de programmes pour détruire tous les BPC qui appartiennent au gouvernement fédéral au Canada. Un budget de 21 millions de dollars a été prévu pour ces programmes.

En Nouvelle-Écosse, par exemple, nous avons lancé un programme de 34 millions de dollars pour assainir les bassins de décantation de Sydney?

Le gouvernement a pu également tirer avantage d'un dialogue avec les provinces. Nous ne sommes pas à couteaux tirés avec les provinces. C'est là l'un des grands avantages de la politique d'ouverture et de civilité établie par le premier ministre (M. Mulroney) il y a quatre ans. Les provinces ne sont plus des ennemies du gouvernement fédéral. Elles font partie intégrante du Canada et nous pouvons discuter et oeuvrer avec elles pour protéger l'environnement au Canada.

Grâce à cette politique, nous avons élaboré une stratégie nationale pour éliminer progressivement les BPC, dont nous serons débarrassés d'ici cinq ans. En outre, il y a quelques semaines, à Montréal, nous avons rencontré tous les ministres de l'Environnement du Canada et nous sommes convenus de dresser un plan d'action visant à réduire de 50 p. 100 tous les déchets urbains au Canada d'ici l'an 2 000. Cela sans duels juridiques devant la Cour suprême, sans querelles politiques entre les différents gouvernements. Le tout s'effectue sans bruit au cours de réunions avec des gens sérieux qui parlent de l'avenir du Canada et de notre environnement.

D'ici l'an 2000, le Canada aura réduit les déchets urbains de 50 p. 100. C'est une mesure très importante, compte tenu des deux records navrants que détient le Canada dans ce domaine. Tout d'abord, les chiffres révèlent que le Canada est le pays qui gaspille le plus au monde, plus que les Américains. Les Canadiens sont tellement riches et tellements habitués à utiliser quantité de matériaux qu'ils produisent le plus de déchets urbains au monde par habitant.

En deuxième lieu, nous sommes le pays qui fait le moins de recyclage au monde. Si nous suivions l'exemple du Japon, nous pourrions épargner tous les arbres abattus en Ontario pendant un an. Nous avons beaucoup à faire et cette politique est un pas dans la bonne direction.

Nous sommes évidemment d'accord avec l'objet de la résolution. L'opposition a tout à fait raison de vouloir une meilleure gestion des déchets et notamment des déchets toxiques. Il faut par ailleurs redouter la démagogie. Nous devons reconnaître qu'elle tente parfois certains d'entre nous à qui il arrive de succomber.

Je déplore que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) ait succombé à la tentation aujourd'hui, comme cela lui est arrivé par le passé. Je m'étonne qu'elle se plaigne des propos de ce fonctionnaire à notre ambassade de Washington. Le projet de loi américain a, entre autres objectifs, celui de contrôler et de définir les caractéristiques des emplacements canadiens tout en donnant au gouvernement américain le pouvoir d'envoyer des inspecteurs surveiller nos propres emplacements. Ce jeune diplomate canadien a cru de son devoir d'en discuter avec nos amis américains pour les en dissuader.

• (1540)

Il a dit: «C'est notre pays.» Le Canada ne fait pas partie des États-Unis d'Amérique. Ces derniers ne peuvent légiférer à notre place. Notre Parlement est là pour s'en charger. Nous nous soucions de notre environnement. Nous ne pouvons agir isolément. Je ne comprends pas ce que fait la députée de Hamilton-Est. Elle est très habile. Elle essaie d'embrouiller les choses.

La vérité, c'est que ce jeune diplomate s'est dit en lisant le projet de loi: «Cela n'a pas de sens. Je suis Canadien. Je suis payé pour protéger la souveraineté du Canada à l'étranger. Je vais dire aux Américains de ne pas faire cela.» Il n'a pas besoin de directives spéciales du ministre de l'Environnement pour prendre cette attitude. J'ai été ambassadeur en France.

La députée de Hamilton-Est a raison quand elle dit que les diplomates canadiens en mission à l'étranger doivent se conformer aux directives et, la plupart du temps, il s'agit de directives spéciales des dirigeants politiques du gouvernement. Certaines choses sautent au yeux.

Vous avez ma parole, monsieur le Président, que si j'avais pris connaissance d'un projet de loi de France qui autorisait des inspecteurs français à venir au Canada imposer de nouvelles lois et inspecter nos installations, je n'aurais pas attendu les directives d'un ministère, j'aurais bondi et j'aurais dit au gouvernement français: «Vous ne pouvez pas faire cela. Cela ne vous regarde pas. Cela regarde le Canada. N'empiétez pas sur notre souveraineté.» La députée de Hamilton-Est devrait féliciter ce jeune diplomate. A sa place, elle n'aurait pas pu réagir autrement. Peut-être que, à sa manière à elle, elle a de grands talents de diplomate. Je ne peux concevoir qu'elle puisse ne pas réagir si la souveraineté canadienne était menacée par un pays étranger. C'est ce qu'a fait ce diplomate. J'approuve son geste sans réserve.

Pour ce qui est de l'objectif du projet de loi. . .

Mme Copps: C'est une honte!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Elle a dit qu'il était honteux de protéger la souveraineté du Canada, monsieur le Président. L'avez-vous entendue?

Mme Copps: C'est une honte. Je le répète.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): C'est une honte! Le Parti libéral a fait une campagne pour effrayer les Canadiens en disant que nous, du Parti conservateur, menaçions la souveraineté du Canada avec notre projet de loi commercial. Voici maintenant la députée qui crie qu'il est honteux qu'un jeune diplomate canadien ait défendu la souveraineté du Canada à Washington.

C'est de la politique, nous le savons tous. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, nous ne parlons pas de politique, mais d'environnement. Lorsqu'il est question d'environnement, nous devrions respecter notre engagement.

Monsieur le Président, le troisième aspect qui est touché par la résolution a trait aux eaux canadiennes. Nous savons que le vice-premier ministre, il y a 18 mois, a défini une politique globale pour le gouvernement fédéral en matière de la qualité de l'eau et des eaux canadiennes. Cette politique a établi des directives générales qui ont été ensuite raffinées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Nous avons en plus annoncé, en avril dernier, que pour protéger la qualité des eaux canadiennes, nous avions entamé depuis quelques mois, depuis même près de deux ans, une étude sur la qualité de l'eau à la suite des rejets des papetières.

Je crois que l'un des grands problèmes de pollution que nous avons au Canada, monsieur le Président, est celui des rejets des papetières. Notre gouvernement, notre ministère, en collaboration avec d'autres provinces, est en train d'exécuter et d'accomplir un programme d'échantillonnage qui va nous permettre de savoir exactement quelle est la situation des rejets dans les rivières et les fleuves, du fait des papetières. Et nous savons bien que les gros problèmes sont au nombre de deux: il s'agit de la dioxine et du furane, deux produits toxiques très dangereux. Les premiers résultats qui nous viennent à la suite des informations que nous avons obtenues et exigées des compagnies de papiers, sont à l'effet que le niveau de furane et de dioxine est trop élevé dans les rivières canadiennes, parfois à un degré alarmant, ce qui a même dû, dans certains cas, faire fermer les pêches, dans d'autres, comme dans le cas de la Saint-Maurice, par exemple, aviser les citoyens de ne pas trop consommer d'un certain type de poissons.

La conclusion de tout cela, monsieur le Président, c'est qu'au terme de cet échantillonnage, nous serons en mesure, d'ici la fin 1990, de définir des règlements très sévères applicables à toutes les papetières pour l'ensemble du territoire canadien, pour contrôler la furane et la dioxine.

Deuxièmement, nous savons qu'il existe une série de règles adoptées en vertu de la Loi des pêches qui, depuis 1971, tente de régler le problème des substances toxiques dans l'eau pour l'ensemble de l'éventail des substances toxiques, en outre, du furane et de la dioxine.

Le problème est que ces règles sont désuètes, qu'elles ne s'appliquent pas aux papetières construites avant 1971, qui sont les plus nombreuses et les plus polluantes.

Alors, nous sommes en train également de définir un ensemble de règles qui s'appliqueront à toutes les papetières, monsieur le Président, pour tous les autres toxiques, et nous croyons pouvoir le faire d'ici deux ou trois ans, étant une opération extrêmement complexe.

J'ai eu le plaisir aujourd'hui d'annoncer à Montréal, monsieur le Président, un programme tout à fait spécial qui illustre le genre d'actions que nous voulons faire. Nous sommes maintenant dans l'ère de l'action dans le domaine de l'environnement. Les citoyens sont inquiets. Ils veulent surtout maintenant qu'on leur donne un sens de direction.

Les citoyens veulent savoir qu'est-ce que les pouvoirs publics veulent faire, avec quels moyens, et vers quel objectif.

Monsieur le Président, ce gouvernement a passé à l'action. Nous avons adopté des lois, adopté des règlements, prévu des programmes de nettoyage. Et, aujourd'hui en particulier, j'ai annoncé, que dans le cadre de la dépollution du Saint-Laurent, le fonds de 110 millions de dollars est maintenant opérationnel. Nous avons signé une entente d'harmonisation avec Québec pour que Québec puisse compléter les efforts du plan d'action fédéral. Et je peux dire, monsieur le Président, que nous sommes maintenant dans l'ère des actions concrètes.

Nous avons tous fait trop de discours. Tout le monde fait des discours sur l'environnement. C'est de l'action qu'il faut maintenant! Je souhaiterais qu'il n'y ait plus que des annonces d'actions et qu'elles puissent s'insérer dans un plan d'ensemble. Je considère que ma responsabilité essentielle, comme ministre de l'Environnement, c'est de répondre à ces attentes et de traduire les inquiétudes des citoyens en actions concrètes à l'intérieur d'un plan global que j'entends soumettre au gouvernement au cours des prochains mois.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Calgary-Ouest invoque le Règlement.

M. Hawkes: Je regrette d'interrompre le débat, monsieur le Président. Il y a eu des discussions entre les partis, et je crois que les députés accepteront à l'unanimité que je présente la motion suivante, qui est appuyée par le député de Beaches—Woodbine (M. Young):

> Que nonobstant les dispositions de l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, tout vote par appel nominal sur la motion d'opposition relative aux travaux des subsides d'aujourd'hui soit différé au lundi 12 juin 1989, à dix-huit heures.

Je pense qu'il est à l'avantage de la Chambre d'en être sûre.

Les crédits

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion du député de Calgary-Ouest. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La motion est adoptée et il en est ainsi ordonné.

Le député de Beaches—Woodbine sur le même rappel au Règlement.

M. Young: Monsieur le Président, mon parti a accepté cette motion très inhabituelle afin d'accorder aux ministériels quatre jours supplémentaires pour réfléchir sérieusement à la motion. Il est à espérer que, dans la plus pure tradition parlementaire, un brave député d'en face amorcera une révolte parlementaire contre la mesure que s'apprête à prendre le Cabinet.

M. le vice-président: La députée de Hamilton-Est pour une question ou un commentaire?

Mme Copps: Monsieur le Président, au mois de février, le ministre a annoncé qu'il allait se mettre immédiatement à examiner la rédaction des nouveaux règlements sur les CFC. Il sait certainement que les CFC sont à la base de certains des problèmes qui se posent à propos de la couche d'ozone.

Je voudrais savoir ce qu'il a fait entre février et juin au sujet des règlements sur les CFC.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, le gouvernement a signé l'accord de Montréal en 1987 pour contrôler et protéger la couche d'ozone; les signataires s'engagent à réduire de moitié les émissions de CFC d'ici 1989. J'ai annoncé il y a quelques mois que nous nous soumettrions non seulement à cette obligation, mais que nous irions plus loin et que nous réduirions les émissions de CFC de 85 p. 100.

• (1550)

J'ai également annoncé que si nous trouvons, comme je le crois, d'autres techniques et d'autres substances, nous serons en mesure de cesser d'utiliser des CFC et, partant, de supprimer à peu près complètement les émissions au Canada d'ici l'an 2 000. Je me suis mis à sortir les nouveaux règlements limitant l'utilisation de CFC.

Les avocats du ministère ont découvert qu'un problème technique s'est glissé dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement adoptée par le Parlement l'année dernière. Ce problème concerne certaines substances, dont les CFC, qui sont énumérées dans la loi; nous ne pouvons pas la modifier sans consulter le Parlement. Au lieu de procéder par voie de règlements, la façon de faire habituelle et ce qui était prévu dans la loi, nous devons modifier la loi, car il y a des problèmes techniques. C'est ce que les avocats de mon ministère m'ont dit et que le ministère de la Justice m'a confirmé.

J'ai proposé de rencontrer mes collègues de la Chambre. Je les ai poliment informés qu'il faudrait que je dépose une modification et j'ai demandé leur aide. La seule réponse que j'ai reçue de la députée de Hamilton-Est a été une déclaration incendiaire, citée dans les journaux, selon laquelle le gouvernement était inefficace, qu'il ne voulait pas agir au sujet des CFC et ainsi de suite. C'était là la réponse à une demande amicale de collaboration de la part de l'opposition pour combattre les CFC et pour protéger la couche d'ozone. L'opposition politise ses réponses. Ainsi, aujourd'hui, elle ose poser une question sur le sujet.

Mme Hunter: Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) s'est officiellement engagé à faire une évaluation à caractère environnemental de toutes les décisions économiques. Je voudrais demander au ministre s'il estime que des décisions budgétaires sont des décisions économiques.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, c'est une zone grise dans le processus d'évaluation. Le processus qui était en vigueur conformément aux lignes directrices il y a quatre ans portait sur des projets. Il est vrai que politiques et programmes étaient également mentionnés dans le processus. Ce que nous savons, c'est qu'un tribunal a récemment annoncé que les dispositions des lignes directrices portant sur les projets avaient force exécutoire. Bien entendu, le gouvernement est d'avis que les décisions budgétaires et notamment les mesures de réduction du déficit prévues dans le budget sont des décisions du ministère des Finances et sont au coeur de la souveraineté du gouvernement. Il est absolument certain qu'aucun pays ne devrait pouvoir soumettre à une évaluation environnementale préalable la définition et l'élaboration d'un budget. Le budget est au centre des activités gouvernementales. Il porte sur la marge de manoeuvre du gouvernement. On n'a pas à le faire précéder d'une évaluation environnementale. Le gouvernement estime que le PEE ne lui crée aucune obligation légale de soumettre une évaluation préalable des décisions budgétaires.

Cela dit, nous nous soucions de ce genre de considérations. Nous nous en préoccupons. Nous savons que dans certains cas, les décisions financières ont des répercussions économiques. Elles pourraient également avoir des répercussions écologiques. Voilà le genre de considérations dont nous devons tenir compte en instituant ou en concevant une nouvelle loi sur l'évaluation environnementale.

En ce qui concerne les politiques et les programmes, nous pensons qu'il devrait également y avoir un processus d'évaluation. Nous ne croyons cependant pas que ce processus devrait être identique à celui qui porte sur les projets.

Ce sont des questions intéressantes et fondamentales. Le Parlement devra les aborder quand il sera saisi du projet d'une nouvelle loi.

M. le vice-président: La dernière question ou observation viendra du député de Davenport.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le ministre d'avoir participé au débat sur l'environnement, dans une journée d'Opposition, parce que c'est la première fois, probablement, à partir du mois de novembre 1984, qu'un ministre de l'Environnement a participé à une journée d'Opposition sur ce sujet. Je le félicite vraiment.

Je voudrais lui poser une question qui suit la dernière. C'est-à-dire: Quand le gouvernement, dont le ministre fait partie, donnera-t-il le mandat de la protection de l'environnement et de la promotion de développement soutenable, la préoccupation et le mandat de chaque ministère fédéral? Je ne parle pas d'un système d'évaluation, mais je parle d'un mandat de chaque ministère.

En conséquence de cette question, je voudrais aussi lui demander s'il est d'accord avec l'esprit et la substance de la politique de mégaprojets de l'énergie, qui sont maintenant proposés par son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp).

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je remercie le jet de courtoisie que vient d'avoir le député à mon endroit et lui sais gré de l'avoir reconnu. Je crois que c'est très important que le ministre de l'Environnement soit présent à ces débats qui nous donnent l'occasion d'aller plus loin que les simples questions et réponses à la période des Questions orales et qui permettent d'échanger sur les intentions du gouvernement sur les projets qui viennent.

Les crédits

Ceci étant dit, pour la première partie de la question, le comité interministériel que je préside sur l'environnement a, je crois, comme première responsabilité, de proposer au gouvernement l'adoption de nouvelles règles sur le processus décisionnel du gouvernement.

Je crois qu'il est important qu'en vertu d'un nouveau cadre décisionnel, chaque ministère ait une responsabilité première vis-à-vis de l'environnement. Je partage l'opinion exprimée par le député que l'environnement ne devrait pas et ne devra jamais être la seule préoccupation du ministère de l'Environnement. C'est une préoccupation fondamentale qui s'inscrit au coeur même de la responsabilité gouvernementale et il faut que cela se traduise par l'adoption d'un nouveau processus décisionnel qui permette à chaque ministère de jouer à plein son rôle et d'assumer ses responsabilités. Nous sommes conscients du fait que cette façon de voir les choses implique des changements radicaux et qu'au fond, ce que la situation nous demande, c'est d'apporter des altérations et des mutations fondamentales à la façon dont les gouvernements fonctionnent. Il s'agit de bouleverser les attitudes bureaucratiques. Il s'agit aussi, encore plus difficile certainement, de modifier des attitudes politiques.

C'est à cela que nous en sommes et j'ai l'intention—c'est commencé—de proposer au Cabinet des modifications et un cadre décisionnel.

Deuxièmement, le député a fait référence à des politiques énergétiques énoncées par mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le problème de l'énergie, qu'on le veuille ou pas, est un problème qui est au coeur des préoccupations environnementales. Il n'y aura pas de solution environnementale au véritable problème que nous vivons, problème du réchauffement global, problème de l'amincissement de la couche d'ozone, il n'y aura pas de solution à ces grandes difficultés qui ne passera pas par une redéfinition des politiques de l'énergie.

Mon collègue est tout à fait d'accord avec moi qui participe aux travaux du Comité interministériel sur l'environnement, savoir que les politiques de l'énergie ont des répercussions immédiates sur l'environnement, mais encore plus grave, à long terme, sur la façon dont nous nous comportons vis-à-vis de l'écosystème et du patrimoine naturel. Cela signifie d'une part que nous vivons une sorte de conflit, et que d'autre part, nous devons le résoudre par des politiques audacieuses qui vont porter un regard sur l'avenir.

Alors, pourquoi le conflit, pourquoi le dilemme? Bien sûr, il y a un dilemme, monsieur le Président, parce que nous sommes sur une lancée de développements économiques qui plongent leurs racines dans l'histoire des 150 dernières années, et tout à coup, il faudrait en un instant tracer une ligne de fracture qui modifierait essentiellement la façon dont l'économie se développe. Nous savons tous que cela n'est pas possible parce que la répercussion serait tout à fait disfonctionnelle et tout à fait bouleversante pour le maintien, par exemple, des emplois. Il faut donc opérer une transition et préparer l'avenir, ce qui veut dire qu'une politique énergétique est une politique d'avenir qui prévoit le développement de nouvelles formes d'énergie et qui permet une transition harmonieuse, mais vigoureuse, vers une des énergies qui respecte davantage l'environnement.

• (1600)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député de Port Moody—Coquitlam invoque le Règlement.

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux l'appui de cette Chambre. Puisque l'environnement est un sujet si important, pour un autre 10 minutes, pourrait-on poser des questions et avoir des réponses du ministre de l'Environnement.

Une voix: C'est un bon ministre!

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la requête du député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) qui demande de prolonger de 10 minutes la période réservée aux questions et observations pour le ministre. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Nous accorderons la première question au député de Port Moody—Coquitlam.

M. Waddell: Monsieur le Président, je vais le dire en anglais, j'ai une observation et une question.

Le ministre a parlé de la Loi sur la protection de l'environnement et a dit que nous devons travailler en coopération avec les gouvernements provinciaux. J'ai fait partie du comité durant deux semaines avant qu'il ne soit élu à la Chambre pendant la dernière législature. Le projet de loi était vraiment très solide. Mais le ministre, qui était M. McMillan à l'époque, l'a modifié de fond en comble à la suite des objections des provinces.

Je comprends que nous devions tenir compte des provinces puisque cela fait partie du système dans lequel nous vivons. Je crois que ce projet de loi tombait à la limite des compétences fédérales et provinciales. Le ministre ferait bien de ne pas l'oublier. A mon avis, le public exigera que le gouvernement fédéral prenne des mesures énergiques dans le domaine de l'environnement parce qu'il dispose d'un pouvoir réel d'intervention à l'échelle nationale et de certains leviers à l'échelle internationale.

Je voudrais bien occuper son poste de ministre de l'Environnement ne serait-ce qu'une minute. Quelle chance il a. Quel portefeuille important que celui de l'Environnement. Pourquoi le ministre se contente-t-il de réagir au lieu de donner le ton? Il a réagi à la crise occasionnée par le déversement de pétrole. Il y était forcé. Il se trouve toujours obligé de réagir devant une crise qui surgit à l'improviste. C'est ce qu'il a fait dans l'affaire de l'essence contaminée en provenance des États-Unis. Il est normal de réagir en pareilles circonstances, mais pourquoi le ministre ne prend-il pas l'initiative dans ce domaine?

Voici un bel exemple de son attitude comme l'a rappelé le député de Beaches—Woodbine (M. Young). Nous sommes en train d'étudier une résolution. Je n'irais pas jusqu'à dire que cette résolution est incontroversable, je ne veux pas employer ce mot, mais c'est presque le cas. On ne peut pas dire que la Chambre s'est penchée sur une proposition très radicale aujourd'hui puisque cette résolution veut rendre notre Chambre, notre Parlement, notre colline du Parlement, plus conscients des problèmes écologiques. Elle nous invite à prendre l'initiative dans ce domaine. Pourquoi le ministre n'ajoute-t-il pas: «Non seulement nous soutiendrons cette proposition, mais nous l'améliorerons. Nous allons en prendre l'initiative?» Il serait alors un ministre qui sort des sentiers battus au lieu de réagir aux événements.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, notre gouvernement ne se contente pas de réagir. C'est facile pour l'opposition de harceler le gouvernement et de lui dire: «Faites ceci. Faites cela. Cela n'a pas encore été fait. Cette rivière est sale. Pourquoi n'avez-vous pas nettoyé cette rivière l'an dernier au lieu de réagir à nos protestations et à nos hésitations?» Je ne crois pas que ce soit là la bonne façon de régler les problèmes environnementaux. Oui, nous devons être audacieux. Oui, nous devons montrer la voie aux Canadiens. Oui, nous devons avoir du courage politique et nous devons le prouver non pas par des paroles, mais par des budgets et des décisions sévères. Nous avons déjà accompli beaucoup de ces choses, mais je comprends qu'il reste encore beaucoup à faire. Je peux comprendre les Canadiens ordinaires qui regardent la télévision et qui disent: «Eh bien, ce ministre et son gouvernement ne font que réagir à la crise de l'Exxon Valdez.»

Qu'est-ce que le gouvernement aurait pu faire d'autre à propos de cette crise? Il s'agissait d'un déversement de pétrole résultant d'un accident qui s'est produit dans le Nord, dans les eaux territoriales américaines, et qui concernait un pétrolier américain. Nous avons surveillé la situation pendant des semaines, à chaque heure, presque à chaque minute. Nous étions au courant de la progression de la marée noire et, heureusement, le Canada a été épargné. Pourquoi alors dire que le ministre se contente de réagir parce qu'il n'a fait que réagir à la crise de l'Exxon Valdez? Qui aurait pu prévenir cet accident? La seule chose que Dieu demande au ministre, comme à tout être humain ordinaire, c'est de réagir promptement à une situation résultant d'un désastre naturel, ou parfois d'une erreur humaine comme dans le cas de l'Exxon Valdez.

Nous sommes audacieux parfois et nous le serons encore davantage lorsque le budget nous le permettra. Nous savons que nous fonctionnons dans des conditions financières très difficiles et que nous devons dépenser de façon responsable pour l'avenir du Canada et la santé financière de tous les gouvernements provinciaux. Mais, malgré tout, nous serons audacieux. La députée doit comprendre que c'est parfois très difficile.

Aujourd'hui, j'ai annoncé, à Montréal, un plan prévoyant la constitution d'une équipe de 25 personnes pour s'occuper du Saint-Laurent. Nous venons de publier, aujourd'hui, une liste de 50 sociétés qui sont situées sur les rives du Saint-Laurent et qui le polluent. Ce commando de 25 personnes commencera dans quelques semaines à enquêter sur chacune de ces sociétés et à définir de nouvelles normes et de nouvelles exigences techniques, de façon à diminuer la pollution et à mettre sur pied un protocole de dépollution. Le coût sera supporté par les sociétés elles-mêmes et il pourra atteindre des centaines de millions de dollars.

Des représentants de ces sociétés nous ont déclaré que ce nouveau plan serait très difficile à mettre en oeuvre et très ennuyeux. C'est vrai. Je le sais. Tout devra être fait en l'espace de cinq ans, l'objectif étant de réduire la pollution du Saint-Laurent de 90 p. 100. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut, et il fera encore davantage. Nous savons que nous devrons être stricts, mais nous ne devons pas supprimer des emplois.

Dans ma circonscription il y a une aluminerie qui emploie de 500 à 600 personnes. C'est un des deux grands employeurs de la ville d'Alma. Cette usine ne figure pas sur la liste des pollueurs qui a été publiée aujourd'hui, pourtant, elle pollue. Le gouvernement pourrait fermer cette usine, mais 500 ou 600 pères de famille se retrouveraient sans emploi. Ce que nous devons faire, c'est dire à Alcan: «Vous avez cinq ans pour réduire de 90 p. 100 la pollution que vous causez. Nous avons un fonds de 50 millions pour vous aider à définir les techniques dont vous avez besoin et à les mettre au point, mais la société devra payer pour la pollution.» Voilà ce que nous faisons, monsieur le Président.

M. Boudria: Monsieur le Président, moi aussi, j'aimerais remercier le ministre pour sa participation aujourd'hui au débat, et j'aimerais lui poser la question suivante. Tantôt le ministre parlait justement de son programme de dépollution du fleuve Saint-Laurent. Je suis un député qui représente une région frontalière au fleuve, comme le ministre le sait probablement, la région qui est la plus polluée, peut-être même, du fleuve, soit l'île de Cornwall, la réserve indienne Akwesasne St-Régis. Le ministre sait sans doute et connaît tous les problèmes de pollution provenant en grande partie, en tout cas, d'usines du côté américain, à Massena, soit l'usine de Reynolds et General Foundries, une usine de General Motors du côté américain.

J'aimerais savoir du ministre si son programme de dépollution du fleuve dont il parlait tantôt, s'il inclut seulement la région québécoise du fleuve, parce que souvent, on entend parler de dépollution du Saint-Laurent comme étant le fleuve au Québec et les lacs en Ontario. Toutefois, il y a une partie du fleuve, en Ontario, entre les lacs et la frontière québécoise, soit la circonscription que je représente et une ou deux autres circonscriptions à l'ouest. Est-ce que le ministre est en mesure de m'informer si son programme va inclure la région ontarienne et si son équipe de «commandos», comme il les décrivait lui-même plus tôt ce matin, va être là également dans ma circonscription et ailleurs? Je reconnais que le ministre est en train de consulter ses notes, si toutefois il est incapable de me donner la réponse aujourd'hui, est-ce qu'il serait assez bon de me faire parvenir ces renseignements-là, parce que notre région est ni les lacs ni le fleuve au Québec, c'est la partie du fleuve entre les Grands lacs et la frontière québécoise, et on se sent, des fois, oubliés dans tout ce processus. J'espère que ce ne sera pas le cas cette fois-ci.

• (1610)

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je m'engage à fournir la liste des entreprises qui ont été sélectionnées comme étant les plus polluantes, d'ici la fin de l'après-midi. Malheureusement, je n'ai pas la liste avec moi, j'avais espérance de l'avoir, mais je me ferai un plaisir d'en pourvoir l'honorable député.

Cela dit, j'ajoute que, en effet, il ne suffit pas de dépolluer quelque partie que ce soit du Saint-Laurent, c'est l'ensemble qu'il faut dépolluer. Il ne suffit pas non plus de dépolluer le Saint-Laurent, il faut aussi s'inquiéter des Grands lacs. L'un des volets du programme que nous avons dévoilé aujourd'hui va faire en sorte que nous puissions identifier quel est l'apport de la pollution des Grands lacs dans la pollution du Saint-Laurent.

De plus, nous avons prévu, comme gouvernement, l'instauration d'un plan de dépollution des Grands lacs qui fonctionne déjà depuis un bout de temps, qui entre dans sa deuxième phase et qui va trouver un accroissement considérable au cours des prochains mois lorsque seront dévoilés les plans de redressement des situations spécifiques, des 17 cas névralgiques sur les rives du lac Ontario, en particulier. Mais je réitère l'engagement que j'ai contracté de fournir au député les informations qu'il a demandées.

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, cette motion est très claire. Elle fait des propositions très raisonnables et très souhaitables à une époque où le sujet du développement durable fait toujours l'objet de beaux discours et de vagues pensées. Je l'appuie. Je regrette que le gouvernement ne juge pas opportun de faire de même.

En particulier, la partie de la motion la plus remarquable porte sur la création d'un poste de commissaire à l'environnement. C'est une excellente proposition.

La Nouvelle-Zélande vient de créer un tel poste en 1986. Nous demandons votre appui pour réaliser ce projet qui avantagerait les parlementaires et les Canadiens en général.

Pour contribuer à un développement durable en matière d'environnement, comme on peut le lire dans la motion, et réaliser vraiment un avenir équilibré dans ce domaine, il faut examiner la structure du gouvernement et le mandat de ses ministères. Il faut examiner ses politiques énergétiques et ses encouragements à créer une technologie visant à un rejet nul plutôt qu'à un rejet minimal. Il faut considérer son absence de réforme fiscale axée sur l'écologie dans le système fiscal actuel. Il faut tenir compte de l'application peu consciencieuse des lois concernant l'environnement. Il faut penser à la façon dont on a procédé jusqu'à présent et dont on court le risque maintenant de changer nos méthodes à l'égard de nos forêts, de nos pêcheries, de notre sol et de notre eau.

Monsieur le Président, je vais parler brièvement de certaines des facettes d'une politique durable en matière d'environnement puis proposer des modifications à la fin.

A mon avis, on peut dire, comme on l'a souligné, dans *Notre avenir commun*, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, qu'on ne peut guère réaliser un avenir équilibré en matière de développement si le mandat actuel des ministères reste le même, parce qu'il confie la responsabilité à l'égard de l'environnement à un seul ministère, celui de l'Environnement. Sans mettre en doute sa sincérité et sa compassion qui sont évidentes, le ministre de l'Environnement n'a pas de mandat législatif pour annuler les recommandations ou les décisions néfastes pour l'environnement que ses collègues proposent au Cabinet toutes les semaines et presque tous les jours.

Quand il a témoigné devant le comité de l'environnement, il y a quelques semaines, le ministre a admis lui-même que seules les répercussions qu'auront les projets fédéraux sur l'environnement seront examinées, et non celles des politiques et des programmes. Il a même affirmé, cet après-midi, qu'un budget ne peut pas être examiné d'un point de vue environnemental. Je ne suis pas d'accord avec lui. Je m'excuse d'interrompre sa conversation avec ses collègues, mais il importe que ce ministre de l'Environnement très enthousiaste ne soit pas d'accord avec son ministre des Finances (M. Wilson) qui se croit intouchable et indépendant et se permet de présenter un budget qui pourrait être nuisible au point de vue écologique et qui comprend une réforme fiscale qu'on pourrait qualifier d'antiécologique.

Le ministre de l'Environnement devrait y introduire les encouragements dont il a besoin, par exemple, pour améliorer la qualité de l'eau ou supprimer du régime fiscal les encouragements aux entreprises. S'il y parvenait, il atteindrait l'objectif dont rêve tout ministre de l'Environnement: transformer le ministre des Finances en environnementaliste. Ce serait une réalisation valable pour tout le monde.

Monsieur le Président, nous savons tous que le ministère de l'Énergie prend, tous les jours, des décisions très importantes et d'une grande portée. Voilà pourquoi nous mettons constamment le ministre qui en est responsable sur la sellette à propos des mégaprojets.

Il en est de même pour le ministère de l'Agriculture. Nous savons que certaines pratiques agricoles nuisent à l'environnement et surtout aux sols arables et à l'eau. La même chose s'applique à l'exploitation forestière. C'est également vrai des pratiques en vigueur dans le passé dans le secteur de la pêche.

Le ministre et le ministère des Transports prennent des décisions qui ont une très grande portée, notamment sur la qualité de l'air. Le plus important de tous, c'est peut-être le ministère des Finances dont j'ai parlé il y a un instant. Il agit par le biais de budgets, de mesures fiscales, d'encouragements et de mesures dissuasives qui devraient être examinés et, si possible, offerts aux consommateurs et à l'industrie en général, ou supprimés.

Monsieur le Président, on peut donc voir ce que je considère être des lacunes dans la façon dont les gouvernements—pas simplement le gouvernement fédéral—fonctionnent de nos jours. Il est donc nécessaire de modifier les mandats des ministères, afin de partager la responsabilité en matière d'environnement entre tous les ministères, et de confier à tous les ministères et à toutes les agences gouvernementales le mandat de parvenir à un développement durable sur le plan écologique. Tous les ministres et tous les ministères devraient, en fait, être tenus responsables de la réalisation des objectifs en matière d'environnement.

Le ministère concerné n'aurait plus ainsi à concurrencer d'autres ministères. Cela constitue tout un fardeau pour lui. Les intéressés seront en mesure de consacrer leur temps et leurs énergies à l'élaboration d'une politique à long terme, à la coordination des activités entre les ministères au besoin, et de prévoir et de prévenir les problèmes écologiques au lieu de réagir aux crises la plupart du temps, comme le député de Vancouver l'a signalé.

• (1620)

Il y a même une règle spéciale pour un ministère comme le ministère des Approvisionnements et des Services. L'appui que le premier ministre a accordé l'année dernière à un développement durable donne à ce ministère un mandat spécial. Il s'agit de l'un des plus gros acheteurs de biens au Canada. Achète-t-il des produits sûrs pour l'environnement? A-t-il adopté une politique d'achat du papier recyclé ou de pétrole recyclé? Au moins, le pétrole recyclé a-t-il la priorité, au moment de l'achat? Applique-t-il une politique selon laquelle les nouveaux immeubles gouvernementaux doivent être à la fine pointe de la technologie en matière d'économie d'énergie et d'eau? L'octroi des contrats gouvernementaux est-il influencé par le bilan en matière d'environnement des entreprises qui souhaitent vendre leurs biens ou leurs services au gouvernement fédéral? Si le ministère des Approvisionnements et des Services a une politique de ce genre, c'est le secret le mieux gardé au Canada.

Nous savons tous que le réchauffement du globe est une réalité. Cela constitue une menace non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier. La politique énergétique peut avoir d'autres répercussions catastrophiques sur l'environnement et elle sera déterminante quant à savoir si nous réussirons ou non à assurer l'avenir équilibré en matière d'environnement dont il est question en introduction à la motion.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que la politique énergétique doit avoir une importance prépondérante en la matière. A l'heure actuelle, la situation est absurde et tout à fait alarmante, alors que le gouvernement, même s'il souscrit à un développement durable, poursuit une politique énergétique désuète qui prévoit notamment l'abandon de tout effort dans les domaines de la promotion, de la recherche et du développement au titre des énergies renouvelables. En outre, il entend ne plus avoir pour objectif l'efficacité énergétique. Pire encore, il entend mener à bien des mégaprojets extrêmement coûteux qui accroîtront notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles et aggraveront la pollution au dioxyde de carbone, ce qui aura pour effet d'accélérer l'effet de serre et le réchauffement du globe.

Le paradoxe en question ressort fort bien du titre d'un article paru dans le numéro d'aujourd'hui du *Citizen* d'Ottawa. Il se lit comme suit: «Selon M. Epp, les combustibles fossiles sont essentiels à l'avenir du Canada.» Vers la fin de l'article, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) prétend que le Canada doit également réduire ses émanations de dioxyde de carbone. Il doit se faire une idée. En outre, le ministre dit croire à la nécessité de laisser le marché déterminer la politique énergétique du Canada. Pourtant, il défend des subventions de 5 milliards de dollars aux mégaprojets relatifs aux combustibles fossiles. Comment peut-il concilier les deux positions en question? Cela me dépasse. Il faut être vraiment un grand acrobate. Cependant, en l'occurrence il s'agit de questions graves, et une déclaration faite par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous donne bien des raisons d'être extrêmement inquiets à son sujet et au sujet de sa politique.

Il est donc clair qu'une confusion totale, dirais-je, règne à la tête du ministère de l'Énergie. Personne ne semble se préoccuper des engagements que le premier ministre a pris en ce qui concerne le développement durable, à en juger par la conduite et les déclarations auquelles j'ai fait allusion il y a un instant. Le ministre de l'Énergie, et le Cabinet peut-être, ne semblent pas se rendre compte que la politique énergétique est une politique environnementale. Elle est particulièrement importante à cause de son incidence sur l'environnement.

Donc, pour donner plus de mordant à cette motion relative au développement durable, je propose des amendements qui feront de l'énergie la caractéristique essentielle de cette motion. La motion dont nous sommes saisis demande au gouvernement de préparer un plan pour qu'un minimum de substances délétères soient rejetées dans l'environnement. Parfait.

Comment un tel plan, si opportun et si urgent soit-il, peut-il être couronné de succès sans une réforme fiscale environnementale et sans de puissantes mesures de dissuasion à l'intention des contrevenants? Il me semble que pour obtenir que ne soient rejetés dans l'environnement qu'un minimum de déchets provenant d'activités qui sont prévues dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ou, ce qui est encore plus important, d'activités qui n'y sont pas prévues, il faut créer des normes nationales qui aient force exécutoire. Pas des lignes directrices, ni des codes, mais des normes. La possibilité d'établir des normes nationales a été rejetée l'an dernier, à l'époque où le projet de loi a été étudié en comité, après quoi il a été adopté par la Chambre. C'est à cause de la virulence du virus du lac Meech. Pour cette raison, le paragraphe 3 de la motion en discussion aujourd'hui doit être renforcé.

En conclusion, la motion est une très bonne motion. L'amendement suivant vise à inciter davantage la Chambre à l'approuver.

En conséquence, je propose qu'on modifie la motion à l'étude aujourd'hui en ajoutant, après la dernière ligne, de ce qui suit:

> 4) que chaque ministère et organisme du gouvernement examine ses politiques, projets et bugets afin d'en déterminer la contribution à un développement durable et que le gouvernement dépose les résultats de cet examen avant le 5 juin 1990;

C'est le 5 juin 1990 que commencerait la Semaine de l'environnement l'an prochain. Compte tenu de cette date anniversaire, la motion dirait ensuite:

> 5) que le gouvernement dépose, avant le 5 juin 1990, une stratégie ayant pour objet de réduire d'au moins 20 p. 100 les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2005, par rapport aux niveaux de 1988;
>
> 6) que le gouvernement présente, avant le 30 septembre 1989, des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement afin de donner au Canada des normes nationales ayant forme exécutoire pour prévenir la pollution.

Ce n'est qu'avec des normes nationales ayant force exécutoire que nous réussirons vraiment à assainir l'environnement au Canada comme nous le souhaitons.

M. le vice-président: La présidence va étudier les amendements proposés par le député de Davenport pour voir s'ils sont recevables et rendre une décision sous peu.

Entre-temps, nous allons passer à la période des questions et des commentaires. Le député de Mississauga-Ouest.

• (1630)

M. Horner: Nous sommes tous d'accord avec le député de Davenport (M. Caccia) sur beaucoup de points. Nous savons fort bien que notre travail de législateur ne nous mènera pas bien loin si nous ne nous occupons pas des problèmes environnementaux que le Canada éprouve aujourd'hui. Toutefois, je pense que l'attitude de l'opposition est trop simpliste. Depuis 1984, le député de Davenport soulève inlassablement des problèmes d'environnement. Je l'en félicite. Monsieur le Président, depuis votre élection et la mienne en 1984, nous avons reconnu son travail dans ce domaine. Mais il ne faut pas oublier qu'auparavant, le député de Davenport était ministre de l'Environnement. Je veux lui poser un certain nombre de questions très précises.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de plans de contrôle des émissions en place et pourquoi les mesures canadiennes visant à réduire les émissions étaient-elles subordonnées à celles des États-Unis? Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'aide financière particulière pour développer une nouvelle technologie anti-pollution dont nous avons gand besoin? Pourquoi n'a-t-on pas aidé financièrement l'industrie à faire disparaître les sources d'émissions les plus importantes? Pourquoi le financement de la recherche, du contrôle et des services de communication relatifs aux pluies acides allait-il prendre fin? Beaucoup de choses ne tournaient pas rond alors, mais il vrai que ce n'est pas un prétexte pour ne pas agir rapidement. Comment peut-il oser fixer une date limite, le 5 juin, le début de la semaine de l'environnement l'an prochain, alors que les normes d'émissions pour les nouvelles automobiles et les nouveaux camions n'ont pas été relevées depuis presque 10 ans?

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député de Mississauga-Ouest, mais j'ai compté cinq ou six questions jusqu'ici. Le député de Davenport n'aura que six ou sept minutes. Je demanderais au député de limiter le nombre de ses questions.

M. Horner: Je termine en demandant au député de Davenport pourquoi on autorisait encore en 1984 de l'essence à forte teneur en plomb?

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé ces questions. Puisqu'il est parti du principe que nous acceptons tous la motion dont nous sommes saisis, si j'ai bien compris, j'espère qu'il sera ici le jour du vote et se prononcera pour cette motion puisqu'il l'appuie.

Pour répondre à ces questions très légitimes, permettez-moi de commencer par le plomb. C'est le gouvernement libéral qui en décembre 1983, a lancé ce mouvement de réduction de la teneur en plomb, en le faisant passer alors de 0,76 milligramme à 0,29 milligramme. Je suis heureux de dire que le gouvernement actuel a pris la relève et imposé des normes plus exigeantes. Dans une affaire de ce genre, nous devons nous épauler et ne pas nous laisser distraire par des propos partisans.

Pour ce qui est du financement, nous avons fourni en 1981 les fonds nécessaires à la modernisation des sociétés de pâtes et papiers. Nous avons jugé que c'était une façon de réduire la pollution de nos eaux. Nous nous sommes rendu compte que ce programme aurait dû être réalisé avec beaucoup plus de soins, mais, quoi qu'il en soit, nous visions, par ce financement, à protéger l'environnement.

Qui a fait adopter par le Parlement la Loi sur l'immersion des déchets en mer? C'était un gouvernement libéral. Qui a déposé à la Chambre la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques? Imaginez! Le terme «prévention» figurait dans le titre de la loi. C'était un gouvernement libéral dans les années 1970. Qui a déposé en 1970 un projet de loi créant le ministère de l'Environnement, que préside maintenant l'actuel ministre? C'était le premier ministre Trudeau. Qui a déposé la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, qui a été par la suite insérée dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement l'an dernier. La première iniative en ce domaine a été la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et c'est le gouvernement libéral qui l'a fait voter. On peut en dire autant de la Loi sur les parcs nationaux qu'a fait adopter pour la première fois à la fin des années 60 le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, M. Chrétien, qui ne siège plus parmi nous.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Je ne voudrais pas être accusé de faire passer des petites annonces pendant que je réponds à ces questions.

Le député de Mississauga a parlé des émissions des automobiles et à juste titre, car nous n'avons pas agi tellement vite dans ce domaine. Néanmoins, lorsque le parti auquel appartient le député de Mississauga est arrivé au pouvoir, en septembre 1984, nous avions au cours de cet été-là commencé à tenir des audiences publiques qui ont permis de préparer l'élaboration de la politique de contrôle qui devait entrer en vigueur l'année suivante.

Enfin, je ne veux pas trop vanter le Parti libéral, mais l'occasion nous en est donnée si rarement que je ne pourrais vous cacher aussi vous dirais-je que le protocole d'entente sur les pluies acides a été signé en août 1980. Inutile de vous demander qui était au pouvoir au Canada à ce moment-là. A cette époque, il y avait le président Carter au sud de la frontière qui était passablement réceptif et l'opinion publique nous était très favorable. Le Parti libéral a donc eu le bonheur de pouvoir proposer cette initiative.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: En mars 1984, il s'est produit deux choses à Ottawa qui devraient rester gravées dans notre mémoire collective. Les représentants de neuf pays d'Europe sont venus à Ottawa sur notre invitation pour signer une déclaration avec le Canada en vue de diminuer la pollution par le SO2 au minimum de 30 p. 100 pour 1993. C'était une belle initiative libérale. C'est mon dernier point. Il est important de le rappeler parce que le ministre a cette idée erronée qu'avant 1984 les relations fédérales-provinciales étaient négatives.

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: Avant que vous riiez, je rappellerai que c'est en mars 1984, ici à Ottawa, que sept provinces et le gouvernemnt du Canada se sont mis d'accord sur une action commune et unilatérale contre les pluies acides. Je vois que le député de Muskoka est présent à la Chambre. Il peut se rappeler l'époque où le ministre ontarien de l'Environnement d'alors, M. Brant, et les six autres ministres provinciaux, ont convenu avec le Canada qu'à cause de l'indécision régnant de l'autre côté de la frontière nous avions grand envie que les Américains participent à cette action. Nous l'espérions tant que M. Ruckelshaus était à la tête de l'EPA. Après qu'il fut parti, désespéré de ne pouvoir convaincre le président Reagan d'intervenir, alors ce furent les sept ministres provinciaux, ce qui est tout à leur honneur et à celui du Canada, qui se sont engagés en mars 1980 à agir seuls et à diminuer de 50 p. 100 la pollution par le SO2 pour 1994.

Les crédits

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Lotbinière.

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, c'est avec un immense plaisir que je participe ici aux discussions sur la motion présentée par l'honorable députée du Nouveau parti démocratique, particulièrement sur l'aspect qui demande au gouvernement fédéral de déposer, dans les cinq jours suivant la date de reprise de la session parlementaire, un plan qui permettrait d'éliminer, sans danger pour personne, les déchets toxiques au Canada.

Monsieur le Président, la manutention des déchets dangereux et toxiques pose des problèmes, comme on le sait, qui préoccupent fortement les pays industrialisés, y compris le Canada. Nous reconnaissons tous la nécessité de mettre en place un système de gestion de déchets efficace. Mais il faut d'abord comprendre l'ampleur du problème avant de présenter des motions faciles et trop simplistes, soit la préparation d'un plan d'élimination contrôlée au cours des trois prochains mois.

Monsieur le Président, selon leurs sources, les déchets dangereux peuvent être classés en quatre catégories: 1) Les sous-produits des processus de fabrication. 2) Les produits de consommation devenus inutiles ou contaminés. 3) Les résidus de matières dangereuses déversés accidentellement dans l'environnement dans le cadre du transport ou des opérations de stockage. 4) Les rebuts de déchets des laboratoires et établissements spéciaux.

• (1640)

Parmi les déchets dangereux les plus communs, figurent évidemment les acides dégagés par les processus métallurgiques, la soude caustique qui provient des usines des pâtes et papiers et les résidus des raffineries de pétrole. Ces déchets contiennent des huiles, du phénol, de l'arsenic, du mercure, du plomb et un grand nombre d'autres substances chimiques.

Il y a également des produits dangereux tels les BPC et les pesticides qui, compte tenu de leur toxicité et de leur extrême persistance dans l'environnement, doivent faire l'objet de procédés spéciaux de traitement ou d'élimination.

Ce n'est pas une motion simpliste qui nous mènera à l'élimination contrôlée des déchets toxiques, mais des solutions bien pensées et pesées, afin de ne pas provoquer la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Il ne faut pas agir précipitamment, de façon à porter préjudice à l'environnement et à la vie humaine, végétale et animale.

Quelles sont les considérations relatives à l'environnement et à la santé? A moins d'être confinés dans un espace dûment aménagé à cette fin, les déchets déposés dans des lieux d'enfouissement risquent de contaminer les eaux souterraines puis les eaux de surface. Nous savons maintenant que certaines substances chimiques contenues dans les déchets peuvent pénétrer dans la chaîne alimentaire, par suite de leur captage par les plantes et la consommation de celles-ci par les animaux et les poissons. Ces substances, monsieur le Président, deviennent de plus en plus concentrées au fur et à mesure de leur progression d'un maillon à l'autre de la chaîne. L'accroissement de la concentration augmente le risque des changements biologiques, physiques et physiologiques, qui peuvent donner lieu à des troubles graves tels les mutations, le cancer et la stérilité, non seulement chez les animaux, mais également chez l'homme qui est, comme on le sait, au sommet de la pyramide alimentaire.

La solution, monsieur le Président, comme je l'ai déjà signalé, n'est pas simple. Il importe de veiller à ce que les déchets dangereux qui ne peuvent être traités ou éliminés sur place soient surveillés depuis leur production dans le cadre des opérations industrielles, jusqu'à leur traitement ou élimination dans des installations autorisées.

Notre but, monsieur le Président, est de changer la pratique traditionnelle de gestion au jour le jour, selon les urgences, en une gestion planifiée. Les Canadiens doivent se rendre compte du fait que les installations de traitement et d'élimination des déchets offrent une solution pratique. Ces installations ne devraient donc pas être perçues de façon négative, surtout parce que la technologie de nos jours permet l'opération efficace et sans risque des systèmes de traitement bien conçus et munis des meilleurs dispositifs antipollution possibles.

La technologie du traitement de déchets et de la destruction par l'incinération est donc disponible, mais la difficulté réside dans le choix de l'emplacement des installations et des usines d'élimination qui serviront à recevoir les résidus de ce traitement.

Tout en reconnaissant les doutes des Canadiens au sujet de cette technologie, le ministère de l'Environnement, avec la participation du Conseil canadien des mi-

nistres de l'Environnement, a mis sur pied un programme d'essai et d'évaluation des incinérateurs municipaux. Les communautés canadiennes ont commencé à considérer les incinérateurs avec récupération d'énergie comme un élément important dans le plan global de la gestion des déchets. Environ 16 millions de tonnes de déchets solides sont produits dans nos communautés urbaines chaque année. Chaque tonne d'ordure, lorsque brulée, produit un peu plus que l'énergie équivalant à un baril de pétrole brut. Au prix d'aujourd'hui, cela équivaut, monsieur le Président, à environ 350 millions de dollars par année.

Bien conçus et correctement opérés, les incinérateurs avec récupération d'énergie peuvent réduire le besoin des sites d'enfouissement dispendieux. Cependant, étant donné que des substances toxiques se trouvent dans les déchets et peuvent être produites par l'incinérateur, il faut donc contrôler les rejets provenant de ces incinérateurs. Il importe d'imposer des exigences très strictes afin de réaliser la combustion complète des déchets et conséquemment de minimiser la possibilité d'émanations nocives.

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a publié l'an dernier son rapport sur les incinérateurs à récupération d'énergie. Le rapport contient des recommandations pour des lignes directrices et traite tout un éventail de sujets, y compris le *design* et l'opération de l'incinérateur même. On y reconnaît aussi le rôle important que la réduction, la récupération, le recyclage et la réutilisation peuvent jouer dans la gestion des déchets, un système de gestion des déchets adapté à l'échelle nationale doit insister particulièrement sur la réduction et le recyclage, ceux-ci étant les moyens préférés pour maintenir les déchets dangereux à un niveau minimal.

Nos programmes de recyclage ne sont qu'à leurs premiers pas. Seulement 2 p. 100, monsieur le Président, de nos ordures sont recyclés, tandis que les pays de l'Europe de l'Ouest, eux, recyclent 30 p. 100 de leurs déchets et les Japonais en recyclent plus de la moitié. Actuellement, nous arrivons à recycler presque 300 000 tonnes de résidus par année, mais évidemment ce volume devrait augmenter de 25 p. 100 par année.

Prenons comme exemple la bourse des déchets qui aide à convertir les rebuts d'une entreprise en des profits réalisés par une autre. Nous estimons, monsieur le Président, que la bourse permet l'échange de 280 000 tonnes de déchets par année et que ce total augmentera d'environ 70 000 tonnes annuellement. La valeur des matières brutes ainsi récupérées est de quelque 10 millions de dollars par année. Voilà, je pense, un très beau chiffre lorsque nous le comparons aux frais annuels de fonctionnement de la bourse qui se chiffrent à 60 000$ seulement. De plus, les provinces et le gouvernement du Canada font preuve de leur engagement ferme en ce qui a trait à la gestion efficace et rentable des déchets.

En juillet 1985, le ministre des Transports a promulgué des règlements sur le transport des déchets dangereux en vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Ces règlements établissent des normes nationales, uniformes, régissant le transport des déchets dangereux, que ce soit par voie maritime, par voie ferrée, par avion ou sur la route. Ils créent un système national de manifestes qui permet de suivre le progrès de l'envoi, à partir de son point de départ jusqu'à sa destination. La Loi nationale ne touche qu'au transport entre deux provinces et entre le Canada et un pays étranger. Tout ce qui a trait au transport à l'intérieur d'une province relève évidemment du gouvernement provincial. Les provinces ont donc adopté tous les règlements promulgués en vertu de la Loi fédérale sur le transport des marchandises dangereuses, ou ont rédigé leurs propres règlements qui étaient par ailleurs conformes aux règlements fédéraux.

• (1650)

C'est un bel exemple de la coopération fédérale-provinciale que notre gouvernement continue d'encourager car nous avons tous le même intérêt pour la protection de notre environnement.

De plus, en octobre 1986, à Banff, en Alberta, à la réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement ont approuvé un plan national de gestion des déchets dangereux, les deux niveaux de gouvernement, car ils reconnaissent la nécessité de travailler ensemble, afin de réaliser des progrès importants dans ce domaine.

Le plan national vise les objectifs suivants: premièrement, harmoniser, à l'échelle nationale, la législation devant réglementer les déchets dangereux et toxiques ainsi que des politiques et programmes, et n'oublions pas l'exemple de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses que je viens de mentionner. Deuxièmement, favoriser davantage la réduction des quantités de déchets dangereux qui nécessitent un traitement quelconque, et voilà aussi un but de réalisé, au moins de façon partielle, au moyen de la bourse de déchets dont j'ai parlé plus tôt. Troisièmement, encourager la coopération en ce qui a trait à l'établissement et à l'emplacement des installations centralisées de traitement et d'élimination de déchets dangereux. Et quatrièmement, faire comprendre par le public la complexité du problème des déchets dangereux.

Cependant, monsieur le Président, les ministres fédéral et provinciaux ne sont aucunement restés sans rien faire depuis la réunion de 1986, à Banff. Le 30 juin 1988, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est entrée en vigueur. Celle-ci permet de régir tous les aspects du cycle de vie des produits toxiques, depuis leur élaboration jusqu'à leur élimination finale en tant que déchets. Ce n'est pas une petite chose, cette loi-là! Celle-ci constitue, pour le gouvernement du Canada, le cadre de ses activités, politiques et programmes dans le

domaine de la protection de l'environnement au cours des années à venir. Nous sommes prêts à reconnaître que la législation n'est pas parfaite. Il y a quand même des choses à améliorer. Toutefois, au fur et à mesure que nous apprenons davantage sur les moyens les plus efficaces de protéger notre environnement, y compris le meilleur système possible de gestion de déchets, nous saurons agir pour le mieux des Canadiens.

Puis, la catastrophe de Saint-Basile-le-Grand, au Québec, le 23 août 1988, a lié à nouveau les gouvernements fédéral et provinciaux dans leurs efforts pour éliminer les BPC au Canada. En septembre, les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement se sont engagés dans une lutte encore plus intensive pour éliminer ce polluant.

Pour sa part, le ministre fédéral a pris un arrêté d'urgence en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, afin de réglementer le stockage des déchets contenant des BPC. Les normes d'entreposage et d'accès aux entrepôts sont strictes, mais nécessaires.

En outre, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il louerait deux incinérateurs mobiles capables de détruire des déchets contenant les BPC, afin d'éliminer le plus tôt possible ces déchets entreposés dans les installations fédérales. Le prix de location: 21 millions de dollars. C'est à Goose Bay, au Labrador, où le premier incinérateur mobile sera utilisé pour commencer à brûler les déchets contenant des BPC et se trouvant dans les installations fédérales de l'Est du pays. Nous commencerons par traiter 3 000 tonnes de sol contaminé par les BPC. Bien sûr, nous travaillons avec les gens de la communauté et nous organisons des séances de consultation du public, afin de nous assurer que les résidants comprennent la nécessité de détruire les déchets contaminés par ce polluant très nocif.

Au cours des prochains mois, notre gouvernement mettra en place, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, des règlements concernant le fonctionnement des incinérateurs mobiles servant à détruire les déchets contenant des BPC.

Ces règlements ne viseront que les installations et organismes fédéraux, les sociétés fédérales de la Couronne et les terres et eaux fédérales.

En mars dernier, des représentants des pays des quatre coins du monde se sont réunis à Bâle, en Suisse, sous l'égide du programme de l'Organisation des Nations Unies sur l'environnement, afin de mettre en place une convention visant à réglementer le transport des déchets dangereux d'un pays à l'autre. C'est une réalisation importante car tous les pays participants reconnaissent que l'environnement est l'affaire de tous. Il n'existe probablement pas au monde une seule région qui ne souffre pas du problème de déchets toxiques et contaminés. Nous n'exagérons point lorsque nous vous disons, monsieur le Président, que tous les pays du monde seront touchés de façon bénéfique par la convention signée à Bâle.

A sa réunion du 19 avril 1989, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a examiné les possibilités d'améliorer le système de gestion des déchets dangereux et toxiques au Canada. Tous les ministres ont reconnu les défis que nous présentent la situation actuelle et celle des années à venir. Ils ont donc convenu d'établir des programmes permettant de réaliser une réduction de 50 p. 100 des déchets produits au Canada d'ici l'an 2000.

Enfin, j'aimerais prendre quelques minutes afin de mentionner certains projets et programmes des provinces dans le domaine de la gestion de déchets dangereux. Premièrement, à Swan Hills, en Alberta, il se trouve un centre de manutention, de traitement et d'élimination des déchets toxiques. Ce centre est muni de la technologie la plus perfectionnée de nos jours, et donne l'exemple aux autres provinces.

En Ontario, il y a un centre de traitement et d'élimination des déchets inorganiques et organiques. De plus, au cours des dernières années, la Société de la gestion des déchets de l'Ontario se prépare pour construire et ouvrir un centre semblable à celui de Swan Hills.

Au Québec, la compagnie Stablex traite les déchets inorganiques seulement. Les provinces de l'Ouest, comme le Manitoba et la Colombie-Britannique, ont mis sur pied des programmes leur permettant de trouver un terrain approprié pour la construction des centres de traitement et d'élimination des déchets dangereux. Comme je vous l'ai déjà expliqué, ce n'est pas la technologie qui manque, c'est le consensus sur l'emplacement des installations. Mais nous faisons des progrès, monsieur le Président, nous faisons des progrès!

Même au niveau municipal, les autorités s'organisent dans maintes communautés à travers le Canada pour inviter les résidants à se débarrasser des dissolvants, huiles, peintures, pesticides devenus maintenant inutiles et nécessitant un traitement soigneux afin de les éliminer sans danger. Ces municipalités font venir des camions spéciaux ou de gros contenants qui seront ensuite transportés par camion à un centre de traitement approprié. Le public n'hésite pas à participer à ce genre de programme pour ramasser et récupérer ces substances et produits dangereux car les Canadiens reconnaissent, peut-être plus aujourd'hui qu'autrefois, comme l'environnement est chose précieuse et irremplaçable.

Je crois, monsieur le Président, que j'ai réussi—je l'espère—à expliquer que le plan national que réclame l'honorable députée dans sa motion n'est nullement nécessaire et ne sera pas la solution qui s'impose dans le contexte canadien.

Notre gouvernement a un rôle actif à jouer dans le domaine de la gestion des déchets dangereux et toxiques et il ne néglige pas ses responsabilités. Dans les années à venir, nous continuerons nos efforts afin d'adopter des politiques, de mettre sur pied des programmes et d'adopter la législation et les règlements nécessaires pour nous assurer d'un système efficace de gestion des déchets, qui sera également sans risque pour la population canadienne et aussi l'environnement. Les provinces ont également leur rôle à jouer. Nous avons au Canada une confédération et il n'incombe pas au gouvernement fédéral d'agir unilatéralement et précipitamment afin d'imposer au pays des plans et projets qui ne sauront pas éliminer le problème des déchets dangereux et toxiques au Canada.

• (1700)

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai écouté avec une grande attention le discours de notre honorable collègue, et j'aimerais savoir de notre collègue, parce que je ne pense pas qu'il a soulevé le dossier de l'infrastructure municipale et du besoin d'améliorer cette infrastructure pour, justement, protéger l'environnement.

Je soulève les propos suivants, par exemple, dans ma circonscription, et plusieurs autres, les municipalités déversent parfois des eaux polluées dans nos rivières, dans le fleuve Saint-Laurent, etc.

Mon collègue d'en face serait-il d'accord avec moi que le plan proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) durant la dernière campagne électorale, pour un plan conjoint entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités était une excellente initiative dans le secteur environnemental? Et j'offre l'exemple suivant, je veux le soulever auprès de mon honorable collègue afin de lui faire comprendre pourquoi c'est important.

J'ai, dans ma circonscription, le lac Saint-François qui est un élargissement du fleuve Saint-Laurent, dans la région de Lancaster en Ontario, ou Saint-Anicet, si vous vous trouvez du côté du Québec. Le lac Saint-François, dans cette région, a de sérieux problèmes d'érosion, problèmes sérieux de pollution aussi, bien sûr, et le Programme d'amélioration de l'infrastructure aiderait. Mais, il y a également de sérieux problèmes d'érosion par lesquels les berges du lac Saint-François, à chaque année, sont en train de s'effondrer et d'agrandir, si on veut, la largeur physique du lac en question.

Ce problème a créé des dommages considérables aux propriétaires riverains. Il n'y a pas de solution locale. Une petite municipalité ne peut certainement pas dépenser des milliers de dollars pour protéger le devant d'une propriété. Il n'y a pas de solution, non plus, de la part des propriétaires riverains. Après tout, c'est là Voie maritime du Saint-Laurent au milieu du lac qui a causé, en grande partie, ces dommages d'érosion.

Mon collègue serait-il d'accord avec moi que le plan proposé par le très honorable chef de l'opposition pourrait être utilisé pour aménager les berges du lac Saint-François, comme je viens de l'indiquer, ou bien encore, pour améliorer les services d'égoûts des municipalités, et que cela serait une excellente initiative et que cette initiative-là devrait être adoptée par le gouvernement actuel? Même si le gouvernement actuel serait un peu coupable de plagiat, de voler les idées de l'opposition, nous accepterions de leur rendre nos droits d'auteur, si vous voulez, monsieur le Président, parce que ce serait une bonne initiative.

Que pense mon collègue d'en face de cette idée-là?

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, comme je le disais tantôt à la fin de mon discours, au Canada, nous sommes une confédération. Autant les relations fédérales-provinciales sont choses importantes, et je pense que mon collègue d'en face va le réaliser, autant aussi, et nous avons des exemples dans le passé, les relations fédérales et municipales encore plus.

Monsieur le Président, cela me fait penser lorsqu'on veut définir, en fait, la vertu. Je pense, comme je le disais dans mon discours également, tout le monde est en faveur de l'environnement et de la protection de son milieu. Mais comment y parvenir, c'est une autre chose!

Tantôt, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) dans son éloquent exposé nous parlait, en fait, du défi qui nous est donné et aussi de la complexité de la situation.

Lorsque le chef de l'opposition, lors de la campagne électorale invitait ou proposait un plan, il avait oublié une dimension importante, il avait oublié le consentement des municipalités. Il avait oublié la consultation des municipalités, comme d'ailleurs, lorsqu'il était au pouvoir lui-même, il avait oublié la consultation avec les provinces.

Monsieur le Président, c'est pour cela qu'entre autres, au Québec, nous avons la Loi 38 qui interdit, suite aux agissements du parti libéral lorsqu'ils étaient en fonction, d'intervenir directement ou par voie détournée, dans la juridiction des municipalités. Alors, c'est bien beau proposer la vertu, mais encore, faut-il avoir une crédibilité!

Ce que nous proposons effectivement, je viens de citer des multiples exemples de collaboration, non seulement avec les provinces mais aussi avec les municipalités, parce que, depuis 1984, nous avons une crédibilité en termes de relations avec les provinces, en termes de

relations avec les municipalités et c'est cela qui fait que notre projet global offre la meilleure crédibilité. Il n'est pas question de plagier. Il n'y a pas de formule miracle. Il n'y a pas d'inventions extraordinaires par rapport à cela. Il reste des mises en application par des gens efficaces, compétents, par un gouvernement sérieux.

[*Traduction*]

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir eu la possibilité d'entendre les remarques du député de Lotbinière (M. Tremblay). Je crois qu'il est député depuis 1984. Il était donc ici au moment de l'adoption de la Loi sur les relations parlementaires et les relations de travail en juin 1986, il y trois ans presque exactement. Cela a un rapport avec la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne la première partie de la motion proposée par mon collègue du Nouveau Parti démocratique, qui porte sur la nomination d'un agent environnemental de la Chambre des communes qui aura la charge, entre autres, de faire rapport au Président des moyens par lesquels la Chambre pourrait contribuer à garantir un avenir sûr et sain sur le plan de l'environnement.

Je suis heureux que le ministre du Travail (M. Corbeil) soit ici aujourd'hui parce que cette loi, si elle était proclamée au complet, atteindrait partiellement le but de la motion à l'étude, surtout en ce qui concerne l'amiante à la Chambre des communes.

L'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion représente une soixantaine d'employés qui travaillent sur la colline à la télédiffusion des débats et au réseau interne d'information Oasis qu'utilisent tous les députés. Ils travaillent littéralement derrière les murs de la Chambre des communes à installer des câbles de communication. Ils se trouvent ainsi en contact avec l'isolation d'amiante que les gouvernements considèrent comme un problème depuis quelques années seulement alors que les sociétés d'assurance-vie reconnaissent depuis 1928 qu'elle peut être mortelle. Les gouvernements ont mis beaucoup de temps à rattraper leur retard.

L'un des problèmes, c'est que lorsque la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-45, le 25 juin 1986, elle en a seulement proclamé la première partie. Le député de Lotbinière et d'autres de son côté de la Chambre ont dit qu'il faut du temps pour régler. Nous avons tout de même adopté la loi et proclamé la première partie, mais non les deuxième et troisième parties qui portent sur la sécurité et la santé au travail. La loi est prête, mais nous tardons depuis trois ans à protéger la vie des gens qui travaillent ici sur la colline.

Il n'y a pas longtemps, des ouvriers travaillaient au-dessus du plafond en face de la pièce 147 de l'édifice de l'ouest où j'avais mon bureau avant 1984 et où se trouve maintenant notre critique de l'agriculture—juste à côté des messagers de l'édifice—quand une partie de l'isolation d'amiante a commencé à tomber du plafond. Les entrepreneurs n'avaient pas été informés au sujet des substances sur lesquelles ils auraient à travailler. On a interrompu les travaux dans ce cas-là, mais dans bien des cas, on fait venir des entrepreneurs à la Chambre sans les prévenir des dangers qu'ils pourraient rencontrer. Quand ils se plaignent aux fonctionnaires responsables, on leur répond souvent qu'il n'y a pas de problème. Le député sait-il—ou le ministre du Travail nous dira-t-il à la période des questions et des commentaires—quand la partie III sera proclamée pour que nous puissions protéger la vie et la santé des gens qui travaillent pour nous, ici, sur la colline du Parlement?

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, mon honorable collègue soulève évidemment cette partie de la motion à laquelle, évidemment, je ne peux être opposé par rapport à cela, c'est bien évident. Le meilleur exemple, c'est que justement, comme il nous le rappelle, nous avons adopté cette loi.

C'est évident, monsieur le Président, que je ne suis pas moi-même inspecteur en la matière pour voir si effectivement, dans nos propres locaux ici, en fait, il y a oui ou non des matières dangereuses qui font qu'elles peuvent transgresser ou non la loi. Mais si c'est le cas, monsieur le Président, chaque partie évidemment ou chaque individu a effectivement le moyen de se prévaloir de ces dispositions. Maintenant, il nous cite des cas où si les inspecteurs étaient sensibilisés, ils n'ont pas donné suite. On n'a pas identifié quels sont ces inspecteurs et quelles étaient effectivement leurs réponses en tant qu'experts.

Alors, monsieur le Président, tous ces règlements-là ou toutes ces dispositions-là sont déjà en vigueur. Il reste que si jamais il y a des plaintes qui peuvent se faire, qu'elles se fassent aux autorités concernées!

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

• (1710)

[*Traduction*]

Le vice-président: Le député de Davenport (M. Caccia) a proposé de présenter un amendement à la motion sur l'environnement que nous avons débattue toute la journée. Je suis prêt à rendre une décision sur la recevabilité de l'amendement.

Après avoir examiné le libellé de l'amendement, la présidence pense que le député essaie d'allonger la motion initiale, d'y ajouter quelque chose.

Je me permets de rappeler aux députés que d'après le commentaire 437(2) de Beauchesne, il n'est pas réglementaire de soulever, dans un amendement, de nouvelles questions qui devraient être considérées comme des motions distinctes s'il en a donné avis dans les règles.

Je regrette, mais je dois par conséquent décréter que l'amendement proposé par le député de Davenport est irrecevable.

Passons maintenant à la deuxième décision. Dans la journée, le leader adjoint du gouvernement s'est levé pour s'opposer au libellé de la motion de l'opposition qui a été débattue aujourd'hui, sous prétexte qu'une motion susceptible de devenir un ordre qui engage le gouvernement est antiréglementaire, si elle est adoptée.

Après délibération, je suis prêt à rendre ma décision sur le recours au Règlement. Voici ce que dit le commentaire 412 de la cinquième édition de Beauchesne:

> Par ses ordres, la Chambre régit ses comités, ses membres, ses fonctionnaires, la marche de ses propres travaux et les actes de toutes les personnes qu'ils visent. . .

La présidence croit que dans certains cas, la Chambre, en déterminant «l'ordre de ses propres travaux», donne des ordres au gouvernement. Citons par exemple le paragraphe 36(8) du Règlement qui ordonne au Cabinet de répondre aux pétitions le paragraphe 111(4) qui ordonne au cabinet d'un ministre de fournir des documents et le paragraphe 123(1) qui précise que le rapport d'un comité sur des décrets-lois, s'il est adopté, devient un ordre de la Chambre au Cabinet.

La présidence a constaté que les parties visées de la motion présentée aujourd'hui exigent la présentation d'un projet de loi et la présentation de documents, mesures que l'on pourrait à la rigueur assimiler aux exemples que je viens de citer. En outre, le 6 mars 1973, le Président Lamoureux et, le 14 novembre 1975, le Président Jerome, ont manifesté une grande répugnance à limiter la liberté de l'opposition de choisir la motion à débattre un jour désigné.

Pour ces raisons, j'hésiterais moi aussi à limiter cette liberté, sauf dans un cas flagrant d'irrégularité. Je déclare donc que la motion est recevable.

Avant de terminer, cependant, je tiens à faire savoir à la Chambre que ma décision ne saurait constituer un précédent susceptible d'être invoqué pour justifier toute motion de l'opposition donnant un ordre au gouvernement. La présidence continuera d'examiner individuellement chaque motion présentée à la Chambre en apportant une attention particulière à sa forme et à son contenu et n'hésitera pas à déclarer irrecevable toute motion qu'elle juge irrégulière.

Le député de Beaches—Woodbine pour la reprise du débat.

* * *

LES CRÉDITS

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la possibilité de dire quelques mots au sujet de la motion qui a été proposée par ma collègue, la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter).

La motion vise à souscrire aux principes que le gouvernement a déjà reconnus, c'est-à-dire ceux qui ont été avancés dans le rapport de la commission Brundtland des Nations Unies. Le gouvernement a lui-même déclaré qu'il souscrit à la substance de ce rapport et cette motion ne fait que lui offrir la possibilité de prendre des mesures concrètes par suite des recommandations que la commission Brundtland a faites à propos du développement durable ou soutenable.

Pendant que le ministre faisait ses commentaires plus tôt cet après-midi, cela m'a un peu encouragé de l'entendre dire que finalement, le gouvernement établira un règlement sur la qualité de l'eau et, notamment, de l'eau potable.

Il y a plusieurs années, sous le gouvernement libéral, j'ai présidé un groupe de travail environnemental sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. J'ai demandé à la ministre de la Santé de l'époque, Monique Bégin, pourquoi le Canada avait établi à 20 parties par billion le niveau jugé inoffensif de contamination par les dioxines présentes dans le poisson, alors que le niveau établi aux États-Unis était de dix parties par billion, c'est-à-dire 50 p. 100 de moins qu'au Canada. La réponse qu'elle a donnée, c'est que les Canadiens mangeaient moins de poisson que les Américains et que, par conséquent, notre organisme pouvait absorber deux fois plus de contaminants provenant du poisson. Comme cette réponse ne me semblait pas trop logique, j'ai poussé plus loin mon étude auprès de la ministre et de ses collaborateurs à l'occasion de séances du Comité permanent de la santé. La ministre a répété la même réponse qu'elle avait donnée à la Chambre et semblait être appuyée par ses fonctionnaires.

Je suis du même avis aujourd'hui. J'espère que toute personne qui aime le poisson comprend que, si elle mange deux fois plus de poisson qu'un Américain, elle aura des problèmes graves. Je suis heureux d'entendre le ministre dire que le gouvernement établira enfin des normes réalistes fondées, je l'espère, sur des données scientifiques et non sur des chiffres que quelqu'un a mentionnés au hasard pour essayer de répondre à des questions posées par des gens qui se préoccupent beaucoup de la qualité de l'eau qu'ils boivent, particulièrement dans la région des Grands Lacs.

J'étais moins heureux lorsque j'ai lu l'autre jour, dans un journal, que le ministre aurait dit en comité: «Mais personne ne sait encore comment un gouvernement peut prendre une telle mesure dans son secteur de compétence et ne pas. . .» Il parlait de la façon dont le gouvernement pourrait lancer une offensive contre la pollution de l'environnement. J'ai trouvé cela un peu étrange, c'est le moins que je puisse dire, pour un certain nombre de raisons.

Plusieurs propositions ont été faites au cours des années. L'une d'entre elles venait de moi-même et de membres de mon caucus à l'époque. Elle faisait suite aux études menées par le groupe de travail que je viens de mentionner et que j'ai présidé. Ces études portaient sur la qualité de l'eau du lac Ontario en particulier et des Grands Lacs en général, ainsi que de la rivière Niagara.

Il y a eu par la suite un débat à la Chambre sur une motion semblable présentée par le Nouveau Parti démocratique. J'ai demandé à la Chambre à ce moment-là si je pouvais déposer le rapport parce qu'il y aurait sans doute des députés qui n'approuveraient pas les conclusions du rapport, surtout du côté ministériel. Il m'avait semblé alors que les renseignements sur l'environnement qui figuraient dans ce rapport pourraient être utiles à la Chambre lorsqu'elle étudierait l'un des principaux sujets d'inquiétude des Canadiens, l'environnement. A l'époque, la Chambre avait accepté le dépôt du rapport pour l'information des députés et ce fut utile. Le ministre m'a dit, personnellement, que cela lui avait été utile et avait servi également au ministère, et aux membres de son caucus, je présume.

Plus tôt cette semaine, notre critique de l'environnement, le député de Skeena (M. Fulton), après de longues consultations, dans tout le pays, avec des particuliers et des groupes de défense de l'environnement et autres, a présenté un rapport sur ses consultations. C'est un document complet qui est très utile. Je l'ai trouvé très intéressant et on y trouvait ce que j'avais entendu lors d'une réunion à laquelle j'assistais, dans la région de Toronto, et où le député de Skeena (M. Fulton) rencontrait une délégation pour entendre leurs doléances.

• (1720)

Monsieur le Président, pour ajouter au débat et pour être utile, j'aimerais proposer de déposer ce rapport pour qu'il soit lu par le ministre et les députés. S'il n'y a pas d'objections, je serais heureux de déposer ce rapport pour l'information de tous les députés et sans le moindre sectarisme.

Des voix: D'accord.

M. Young: Monsieur le Président, je ne sais pas exactement quelles sont les formalités pour ce faire ou si les députés de la majorité et de l'opposition doivent envisager une contribution conjointe. C'est ce que j'aimerais voir.

Monsieur le Président, si vous le permettez, vous pourriez peut-être demander le consentement unanime de la Chambre pour faire ceci: déposer ce rapport sur l'environnement qui a été préparé par mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton).

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): On me dit qu'il n'appartient pas à un député de déposer un document. Je regrette, mais il n'y a pas de précédent.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je vois ce que demande le député. Il veut le consentement unanime de la Chambre pour déposer ce rapport sur l'environnement. Je prétends que, avec le consentement unanime, sa proposition peut être acceptée.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): C'est ce que le député a prétendu. Mais on me dit que ce document n'est pas disponible dans les deux langues officielles. La Chambre a pour politique de déposer les documents dans les deux langues officielles.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, peut-être que pour faciliter les choses, nous pourrions simplement prendre note que la Chambre n'a émis aucune objection lorsque cette requête lui a été présentée. Vous pourriez la soumettre au Président dès son retour. J'imagine que nous accepterions tous volontiers cette décision. Les députés se conformeront naturellement à la décision de la Présidence, mais je rappelle que la Chambre ne s'est pas opposée à la requête du député.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux juste réitérer de ma part, en tout cas, que si le document en question n'est pas bilingue, il est inacceptable, à mon avis, qu'il soit déposé en n'importe quelle circonstance. Je réitère ce point-là et j'ose espérer que tous les députés partageront cet avis avec moi. Après tout, c'est une tradition établie et qui doit être conservée.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, il ne viendrait à l'esprit de personne de déposer à la Chambre un document qui ne soit pas rédigé dans les deux langues officielles. Je veux que cela soit bien entendu. Lorsqu'il a demandé le consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document, le député avait l'intention de le déposer dans les deux langues officielles.

M. Boudria: Je suis d'accord alors.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Young: Merci, monsieur le Président. Je désire remercier tous les côtés de la Chambre de leur courtoisie. Je sais que cette permission n'est pas accordée habituellement. Je vous en remercie d'autant plus.

Monsieur le Président, quand le ministre se demande si un gouvernement peut vraiment faire des questions environnementales un élément important de son programme, je connais un bon point par où il pourrait commencer. Il serait bon, par exemple, que le gouvernement reconsidère certaines réductions qu'il a décidées et qui annuleront les maigres progrès réalisés depuis quelques années sans parler des progrès à venir qui seront rendus impossibles.

La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe a mentionné quelques coupes que le gouvernement a déjà faites et que nous voudrions voir annulées.

Je voudrais aussi signaler au gouvernement une motion inscrite au *Feuilleton* par mon collègue de Mission—Coquitlam dont je recommande la lecture aux députés de tous les côtés de la Chambre. Elle suggère des programmes que le gouvernement fédéral pourrait mettre sur pied, comme l'établissement de politiques d'achat exclusif de produits recyclables.

La députée de Mission—Coquitlam, qui prendra la parole immédiatement après moi, en parlera plus en profondeur. Mais comme des mesures concrètes s'imposent, je recommande à tous les députés de la lire.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps est presque écoulé. Je ne prendrai pas davantage de votre temps.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Je m'excuse, mais suite à une entente que vous avez faite, d'ailleurs, avec votre collègue de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan) sur la division de votre temps, je vais maintenant accorder cinq minutes pour une période de questions, à la suite de quoi je donnerai la parole à un autre député. Alors, cinq minutes pour la période de questions.

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, en ce qui concerne le recours au Règlement, je crois que le débat de procédure a réduit le temps mis à la disposition du député de quelque quatre minutes. Il me semble que le député devrait avoir le temps de terminer son allocution.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Je suis désolé, mais les informations qu'on m'a laissées étaient à l'effet que le temps de parole du député de Beaches—Woodbine (M. Young) était de 10 minutes, et je l'ai même dépassé de quelques secondes. Alors j'accorde, encore une fois, une période de questions au député pour cinq minutes.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, vous avez jugé que mon collègue avait bel et bien épuisé le temps mis à sa disposition lorsque la discussion sur les délibérations de la Chambre a effectivement commencé. Malgré tout le respect que je vous dois, il se trouve que j'ai minuté l'intervention du député et qu'il parlait alors depuis 7 minutes et 30 secondes. Étant donné que le recours au Règlement qui a été soulevé à ce moment-là a donné lieu à un long débat, j'estime que le député dispose encore en fait de deux minutes et demie à trois minutes.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Je regrette infiniment, mais les moyens de communication qui sont mis à ma disposition m'indiquent que j'ai observé, en fait, les directives qu'on m'avait laissées lorsque la Présidence a quitté le fauteuil, et encore une fois, j'accorde cinq minutes pour des questions aux députés.

[*Traduction*]

M. Walker: Monsieur le Président, tout au long du débat, j'ai écouté très attentivement les observations des députés des différentes régions du pays. En réponse au dernier intervenant, je pourrais peut-être vous faire part ici de certaines préoccupations qui ont été exprimées dans les Prairies au sujet de questions écologiques et qu'englobe justement notre motion.

Voyez par exemple ce que le gouvernement actuel a fait en ne tenant pas ses promesses concernant le Centre pour un développement durable. Il avait dit qu'il parrainerait ce centre et voici maintenant qu'il n'en est plus certain. Nous n'avons toujours pas de centre.

Ensuite, les gouvernements québécois et albertain sont en train de négocier le transport de BPC liquides et solides du Québec vers la ville d'Edmonton et les environs. Cela veut dire que ces déchets vont traverser l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan. Quelle est la position du ministre des Transports (M. B. Bouchard) et du ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard) là-dessus? Ils restent silencieux.

Puis, la ville de Winnipeg a un problème à l'heure actuelle parce que le système hydrographique du lac Shoal est menacé par l'exploitation d'une mine en plein milieu du lac. Le gouvernement fédéral est-il en train d'évaluer l'incidence écologique de cette entreprise? Non. A-t-il demandé au gouvernement provincial de le faire? Non. On est encore silencieux là-dessus.

• (1730)

Dans l'ouest, on est aux prises avec un autre problème, celui du barrage Rafferty-Alameda. La Fédération canadienne de la faune a dû traîner le gouvernement devant les tribunaux pour le convaincre d'effectuer une évaluation de l'environnement. Et qu'est-ce que cette évaluation a pu nous apprendre? Eh bien oui, que le projet causerait beaucoup plus de dommages que ne l'avait prévu le gouvernement, qui va maintenant peut-être tenir des audiences publiques à ce sujet.

Le gouvernement de l'Alberta a annoncé que si le gouvernement fédéral allait faire appliquer les règlements plus stricts qui régissent la protection de l'environnement, il ne laisserait pas cette nouvelle réglementation influer de quelque façon que ce soit sur le développement de son industrie forestière. Tout cela prouve que le gouvernement fédéral ne peut même pas convaincre ses propres alliés politiques de participer aux études d'impact sur l'environnement, qui de nos jours devraient servir de base à nos décisions.

Le gouvernement fédéral a mis du temps à entreprendre de nouveaux projets dans le nord-ouest du Manitoba. A Flin Flon, une fonderie a besoin d'être rénovée. De nombreux emplois sont en jeu. Cette usine est responsable des pluies acides qui polluent la région centrale de notre continent. Bien que disposé à moderniser des usines dans d'autres régions, le gouvernement n'est pas encore parvenu à conclure une entente sur celle-ci. Pourtant, le projet est très important aux yeux des Manitobains.

Je voulais profiter du débat sur l'environnement pour soulever ces questions à la Chambre. Nous devons adopter une orientation nationale et chercher à savoir comment les problèmes environnementaux influent son seulement sur les habitants des grandes villes, mais aussi sur ceux des régions éloignées. C'est important pour tous les Canadiens.

M. Young (Beaches—Woodbine): Je ne sais pas au juste si c'était une question que le député posait ou s'il s'agissait plutôt d'une observation. Quoi qu'il en soit, je comprends certes les inquiétudes qu'il exprime au nom des habitants de sa circonscription et de la population de l'Ouest canadien assurément.

Dans tout ce débat, je ne pense pas qu'il y ait grand désaccord à la Chambre qui serait fondé sur les consignes de parti. La plupart des législateurs en sont maintenant arrivés à la conclusion que l'environnement ne leur appartient pas. Nous empruntons l'environnement aux générations à venir. Nous n'avons absolument aucun droit de le polluer par des actes irresponsables. Là-dessus, les députés de tous les partis peuvent aisément s'entendre.

Le Président suppléant (M. Tremblay): Reprise du débat. La parole est au député de Mission—Coquitlam.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Beaches-Woodbine (M. Young), a fait remarquer fort à propos que c'est à nos enfants et à nos petits-enfants que nous empruntons l'environnement.

J'interviens dans ce débat pour parler des mesures concrètes que la Chambre des communes doit prendre pour protéger l'environnement. Je parlerai de ce qui se passe ici même et dans bien des foyers de ma circonscription de Mission—Coquitlam.

Quand j'ai demandé à l'imprimerie de la Chambre des communes s'il était possible d'imprimer mon bulletin parlementaire et mon papier à en-tête sur du papier recyclé, on m'a répondu qu'il n'y avait pas de fournisseurs canadiens de papier recyclé. En fait, il faudrait l'importer pour répondre aux besoins considérables de la Chambre des communes.

Si la Chambre prévenait l'industrie des pâtes et papiers que, à partir d'une certaine date, la Chambre et le gouvernement n'utiliseront rien d'autre que du papier recyclé, à cause de la quantité phénoménale de papier qu'utilise le gouvernement, toute l'industrie des pâtes et papiers réclamerait à grand cris une première usine de recyclage afin de décrocher ce gros marché public.

Il faut s'interroger sur les mesures de sécurité et de protection de l'environnement que nous prenons à la Chambre des communes. Utilisons-nous des sacs en plastique biodégradable dans les paniers de récupération des couloirs, dans les cuisines et pour le ramassage des déchets? Les cuisiniers séparent-ils le papier, les bouteilles, les boîtes de conserve, et les recycle-t-on? Que faisons-nous de la peinture, de la teinture et des contenants de colle que tant de personnes utilisent pour faire fonctionner la Chambre? S'en débarrasse-t-on comme on le doit? Il y a aussi les gobelets en polystyrène. On en trouve dans toutes les cafétérias. Il doit sûrement être possible dans les salons de l'opposition et du gouvernement d'employer un contenant plus sûr et propre pour l'environnement pour boire de l'eau, des jus ou du café.

Nous avons des paniers de récupération du papier dans les couloirs. Tricil, l'entreprise qui ramasse tous les déchets de la Chambre des communes, ne fait aucun recyclage. Nous avons essayé de vérifier à maintes reprises où vont les paniers de récupération. Nous n'avons pas réussi à le savoir. Je serais très reconnaissant qu'on nous dise où est envoyé le papier des paniers de récupération.

Le gouvernement a-t-il étudié les moyens de mieux économiser l'énergie et de préserver l'environnement dans le service d'autobus? Avons-nous songé à convertir au gaz naturel les autobus verts qui font la navette sur la colline?

Je me demande s'il ne serait pas plus sensé de couper l'allumage des automobiles des ministres qui sont à la Chambre, surtout pendant l'hiver. Je sais que certains d'entre eux trouveront désagréable d'avoir à revêtir leur manteau, mais ce serait certainement plus favorable à l'environnement de mettre un manteau que de faire ainsi réchauffer les voitures.

Un problème très sérieux qui illustre fort bien pourquoi nous avons besoin d'un agent de l'environnement à la Chambre des communes est le fait que des matériaux d'amiante ont été découverts dans les locaux du Parlement. Mon collègue, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen) a soulevé cette question plus tôt, aujourd'hui. Le ministère des Travaux publics en a été informé il y a des mois. On nous a répondu que l'amiante serait enlevée en temps et lieu. Les murs de ce temple de la démocratie sont remplis d'isolant d'amiante. On effectue tous les jours dans cet immeuble des travaux de rénovation interminables sans tenir compte des consignes de sécurité. Les travailleurs ne sont pas protégés. Le ministère des Travaux publics ne se préoccupe pas de la santé et de la sécurité professionnelles.

Je voudrais maintenant parler du recyclage dans nos circonscriptions. Dans ma circonscription de Mission—Coquitlam se trouve l'association de recyclage de Ridge Meadows, qui a remporté de nombreux prix pour ses efforts en matière de recyclage. Cette petite association doit pourtant faire face à l'instabilité des marchés et au manque d'intérêt des hautes instances gouvernementales. Il arrive même qu'après avoir travaillé fort pour recycler le papier, le verre, les boîtes de conserve et les produits en plastique, elle ne trouve pas de débouché. Elle doit dépendre des subventions fédérales et, si possible, provinciales pour survivre. Ce n'est pas assez. A mon avis, cela n'est pas un exemple de leadership de la part du gouvernement. On rafistole en quelque sorte une idée au lieu de la promouvoir.

Il est temps de songer à demander aux fabricants de recycler une partie de leur production. Il est temps que le gouvernement fasse comprendre aux Canadiens que le recyclage est une priorité et indique aux sociétés qu'elles doivent faire leur part pour recycler ce qu'elles produisent.

Il est temps de se fixer un objectif national de réduction des déchets, soit une baisse de 50 p. 100 d'ici l'an 2 000 et l'élimination totale des déchets d'ici 50 ans.

Il est temps de présenter un projet de loi qui réglementera et réduira les emballages des biens de consommation et autres. Il est possible d'acheter des tas de produits dont l'emballage comprend plusieurs couches de cellophane, de carton et de papier aluminium. De nombreux produits sont protégés par trois à cinq couches d'emballage. Presque tout ce matériel d'emballage met longtemps à se décomposer et chaque couche comporte des inscriptions imprimées avec de l'encre toxique. Cet emballage a souvent peu de valeur sauf pour la promotion.

Il est temps que nous mettions au point à l'intention des manufacturiers une politique du berceau au tombeau qui fournisse un marché pour les produits une fois qu'ils ont servi leur fin initiale.

J'ai parlé de la société de recyclage de Ridge Meadows et de son travail. Le travail de cette société ne serait pas possible si toute la communauté n'était pas engagée à participer au recyclage et à lui donner son appui.

• (1740)

Dans la localité de Mission, tous les élèves de 5e année ont entrepris de nettoyer les cours d'eau locaux à l'occasion de la semaine de l'environnement. Ils peignent à la peinture en bombe la forme du saumon sur les couvercles d'égout pluvial de Mission pour amener les gens à penser au genre de déchets qu'ils jettent dans nos systèmes d'égout. L'automne prochain, ils travailleront à un projet de frai de saumon. Les écoles de Maple Ridge participent à un projet «j'aime les arbres» dans le cadre duquel ils recyclent le papier utilisé à l'école. Toutes les localités situées sur la rive nord du fleuve Fraser se préoccupent vivement de la destruction des déchets de bois de cèdre qui s'accumulent en tas énormes le long du puissant fleuve Fraser et de ses affluents. Les déchets de bois produisent un lixiviat toxique qui a des répercussions dévastatrices sur l'habitat aquatique. Les habitants de ma circonscription espèrent que le gouvernement interviendra pour protéger cette voie d'eau à marée et sont très conscients de la fragilité de l'environnement. Ils savent que la protection de l'environnement commence chez soi, et ils pensent avoir commencé. Mais maintenant il est temps que le gouvernement appuie leurs efforts par un projet de loi effficace. A leur avis, il est temps de donner l'exemple et de mettre de l'ordre dans nos affaires dans l'enceinte du Parlement.

La Chambre doit en prendre conscience et prévoir dans ses programmes des politiques d'achat du gouvernement fédéral qui encourageront l'utilisation de produits recyclés; en particulier celle d'un pourcentage minimal de vieux papier de consommation. Elle doit proposer des mesures législatives qui réglementeront et réduiront la quantité d'emballage utilisée pour les produits de consommation et autres. Elle doit fixer un objectif national de réduction des déchets visant à réduire ceux-ci de 50 p. 100 pour l'an 2 000 et à les supprimer complètement dans moins de 50 ans, et elle doit mettre au point une politique intégrale pour les fabricants afin de créer un marché pour les produits une fois qu'ils ne remplissent plus leur fonction initiale.

M. Kaplan: Je veux poser une question à la députée au sujet d'une de ses idées qui semble très bonne. Soit que le gouvernement octroie des contrats pour l'achat de papier recyclé afin d'encourager le gouvernement et ses employés à utiliser du papier recyclé. Ce qu'elle a négligé de dire, c'est que de tels contrats ne seraient jamais octroyés à moins qu'il y ait une entreprise conservatrice dans le pays qui recycle le papier. Je veux demander à la députée si elle a vérifié s'il y a des entreprises conservatrices qui font le recyclage du papier.

Mme Lagan: Je remercie le député de sa question qui, j'en suis certaine, est une plaisanterie.

M. Kaplan: Ce n'est pas une plaisanterie.

Mme Langan: Il n'y a en effet aucune entreprise qui s'occupe principalement du recyclage du papier. Lorsque vous parlez de recyclage à toute entreprise dans le secteur des pâtes et papier, on soulève habituellement la question des contaminants qui proviennent du recyclage du papier blanchi, des encres et ainsi de suite. Même si elle est un peu coûteuse, il existe une technologie qui permet de protéger l'environnement de ces contaminants, de recycler ainsi le papier en toute sécurité et de sauver bien des arbres.

M. Boyer: La réponse était bien meilleure que la question.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, mon collègue a bien mis en lumière certaines difficultés que pose le recyclage partout au Canada. Cela me fait penser à un incident qui est survenu dans ma famille lorsque mes enfants sont venus visiter la région d'Ottawa. Je crois que cet incident illustre bien certains problèmes auxquels nous nous heurtons. Comme parent, j'essaie de dissuader le plus possible mes enfants de boire des boissons gazeuses, mais ils s'organisent toujours pour mettre la main sur une canette de Coke de temps à autre.

Un jour que nous étions en train de visiter la région d'Ottawa, ma fille venait de finir de boire un Coca ou un Pepsi et elle voulait retourner la cannette. Je rappelle qu'en Colombie-Britannique, on rembourse cinq cents aux clients qui retournent ces cannettes. En Colombie-Britannique, la loi oblige le détaillant qui vous a vendu une bouteille ou une canette de boisson gazeuse à reprendre la bouteille ou la canette recyclable. Nous avons constaté, à notre grande consternation—parce que ma fille est revenue plutôt perplexe—qu'il n'y avait pas de politique de remboursement à Ottawa, ni, je présume, ailleurs en Ontario. Je crois qu'il faut alors se poser des questions sur la situation dans chaque province. Peut-être cela prouve-t-il que le gouvernement fédéral doit faire clairement comprendre à tout le pays qu'il nous faut encourager le recyclage de nos ressources non renouvelables.

M. le vice-président: Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

Les crédits

[*Traduction*]

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Conformément à la motion adoptée plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures, le lundi 12 juin 1989.

Comme il est 17 heures 47, la Chambre s'ajourne à demain 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures 47.)